3 1761 04568865 2

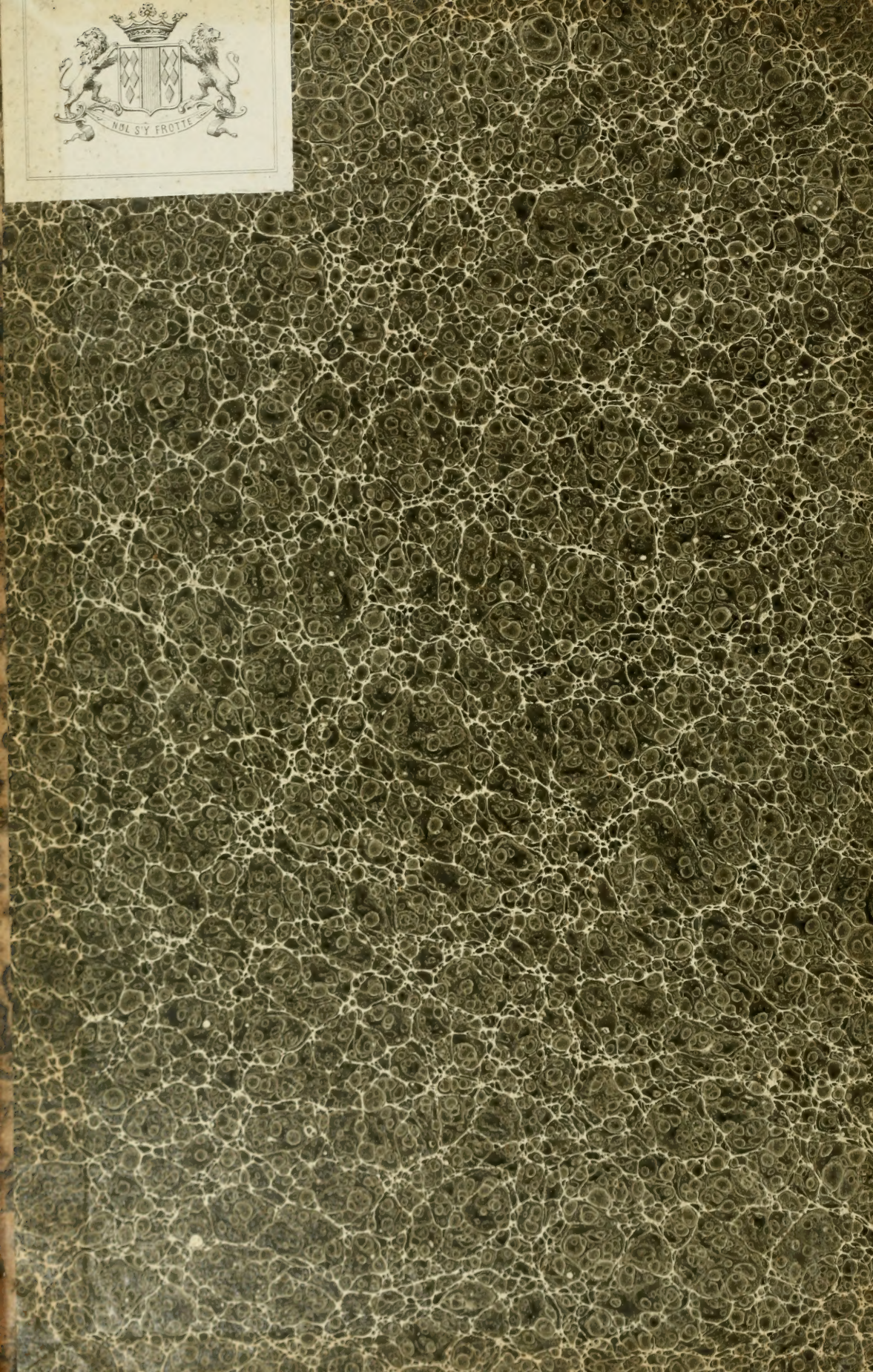
NOL S'Y FROTTE

NOUVELLE COLLECTION

MÉMOIRES

POUR L'HISTOIRE DE FRANCE

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

—

DEUXIÈME SÉRIE.

VIII.

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe;

PRÉCÉDÉS

DE NOTICES POUR CARACTÉRISER CHAQUE AUTEUR DES MÉMOIRES ET SON ÉPOQUE;

Suivi de l'Analyse des Documents historiques qui s'y rapportent.

PAR MM. MICHAUD DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET POUJOULAT.

27833

TOME HUITIÈME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

GUYOT FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

A LYON (MÊME MAISON) A PARIS

2, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, Hôtel de la Manécanterie. 5, RUE DU PETIT-BOURBON Saint-Sulpice.

1851.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XX.

Le cardinal, après toutes ces choses, et avoir donné avis au Roi de son partement deux jours auparavant, partit avec les troupes que nous avons dit ci-dessus, pour venir trouver le Roi en Languedoc, le 11 mai, bien aise de laisser les affaires en état que les finesses de M. de Savoie ne lui eussent pas été utiles au préjudice de la réputation de Sa Majesté. Le duc de Savoie écrivit au cardinal le lendemain de son partement pour lui dire adieu, témoignant de grands ressentimens du bon traitement qu'il avoit reçu du Roi; mais il cachoit une mauvaise volonté sous cette belle apparence. Il en donna témoignage peu de mois après par l'affront qu'il fit faire à Pomeuse par les gens du cardinal son fils. C'étoit un gentilhomme français de Madame, qu'elle envoyoit au Roi pour savoir de ses nouvelles. Le cardinal de Savoie envoya quatorze des siens le rencontrer sur le chemin de Viglane, où ils l'assassinèrent de coups de bâton, le laissant pour mort, et le fouillèrent pour prendre ses lettres; mais, de bonne fortune, elles étoient dans sa valise que son valet sauva. Ils prirent prétexte qu'il avoit chanté des guéridons contre l'honneur dudit cardinal et du duc son père. Madame fut contrainte d'envoyer en sa place un autre des siens au Roi, ajoutant de grandes plaintes de l'injure qu'elle avoit reçue en cette action, qu'ils la menaçoient tout haut de la maltraiter quand elle seroit délivrée de sa grossesse, et de lui ôter tous les Français qu'elle avoit près d'elle. Le cardinal de Savoie écrivit au cardinal en s'excusant, et comme s'il eût été étonné que Madame eût pris la cause de Pomeuse contre lui. Le cardinal (1), ayant reçu ses lettres, dépêcha Biscarat à leurs altesses, et leur manda que, les honorant comme il faisoit, il n'avoit pas jugé à propos de donner avis de cette affaire à Sa Majesté qui étoit absente; que les circonstances en étoient fâcheuses; qu'il y remarquoit deux choses bien considérables : l'une que ce gentilhomme étoit à Madame et venoit trouver le Roi avec des dépêches pour Sa Majesté; l'autre que, Madame étant grosse comme elle étoit, cela ne s'étoit pu faire sans la mettre en péril par le déplaisir qu'elle en devoit avoir reçu; qu'il les prioit de faire en sorte que cette affaire s'accommodât promptement, si elle ne l'étoit déjà avant que ce gentilhomme fût arrivé vers elle; que si le cardinal de Savoie eût demandé raison à Madame de la prétendue insolence de Pomeuse, comme la civilité requéroit qu'il fît, elle n'eût pas manqué de la lui faire telle que l'offense méritoit, et qu'il eût eu beaucoup plus de contentement d'en user ainsi que d'obliger Madame à désirer satisfaction de l'action qu'il avoit fait faire. Enfin, qu'il écrivoit à Madame sur ce sujet, la suppliant de ne pas prendre cette affaire si à cœur qu'elle pût préjudicier à sa santé, et lui témoignant qu'il étoit bien assuré que le déplaisir que leurs altesses auroient reçu d'une telle action, le porteroit à lui en faire avoir tout contentement. D'autre part, il écrivit à Madame qu'il envoyoit exprès le sieur de Biscarat pour témoigner à leurs altesses le déplaisir qu'il avoit de l'injure qu'elle avoit reçue, dont il n'avoit osé parler au Roi, de crainte qu'il y eût pris plus de part que la bonne intelligence que les affaires publiques requéroient qui fût entre le Roi et la maison de Savoie ne permettoit, et qu'il s'assuroit que l'envoi de Biscarat ne seroit pas inutile pour sa satisfaction. Il écrivit au maréchal de Créqui qu'il le prioit d'accommoder cette affaire, portant leurs altesses à contenter Madame, et elle à n'être pas difficile à recevoir satisfaction.

Incontinent après, comme s'ils eussent cru avoir obligé le Roi par cette mauvaise action, ils envoyèrent à Sa Majesté le président de Montfalcon, et la supplièrent de leur rendre

(1) De Richelieu.

Suse, supposant que la ratification de ce dont le cardinal étoit convenu avec don Gonzalez étoit venue d'Espagne. Don Gonzalez en écrivit au cardinal avec plus de vérité et de sincérité, car il ne lui mandoit pas qu'il lui envoyât la ratification d'Espagne, mais seulement qu'il verroit, par la dépêche d'Espagne, que le Roi son maître se conformoit à tout ce qu'il jugeoit pouvoir acheminer la paix d'Italie, pource qu'en effet c'étoit un papier auquel le roi d'Espagne ne ratifioit pas simplement ce qui s'étoit passé, mais prescrivoit des conditions dont il n'étoit point fait de mention dans l'écrit de don Gonzalez; car il ajoutoit, « à la charge que Sa Majesté retireroit ses troupes d'Italie et qu'elle rendroit Suse; » ce qu'il fit à l'instance qu'en fit le duc de Savoie par ses ambassadeurs en Espagne, donnant à entendre audit Roi qu'il alloit de son honneur de ne pas l'abandonner, mais comprendre ses intérêts puisqu'il lui étoit allié, comme le Roi avoit eu soin des intérêts des siens, le bon duc ne considérant pas qu'il n'étoit pas question de faire un traité nouveau, mais d'en ratifier un qui avoit déjà été fait et accordé en son nom par ses ministres. Et ce qui étoit le plus important, ledit Roi se remettoit de l'investiture du Mantouan et du Montferrat à l'Empereur, comme n'étant, disoit-il, question en cela que des intérêts dudit Empereur, et non pas de Sa Majesté Catholique; qu'il promettoit néanmoins faire instance à l'Empereur pour le lui faire agréer. Comme la ratification, que le duc de Savoie prétendoit être telle que le Roi désiroit, ne l'étoit pas, la ville et les forteresses de Suse qu'il demandoit ne lui furent pas rendues.

Le cardinal, qui avoit connoissance particulière des ruses et de la mauvaise volonté d'Espagne, crut bien toujours que cette ratification ne viendroit pas, joint qu'il avoit avis certain que le vice-roi de Naples, soit pour contrarier les conseils de Gonzalez duquel il avoit toujours paru être peu ami, soit que son opinion fût qu'il n'étoit pas du service du Roi son maître, envoya en Espagne par une chaloupe exprès une dépêche par laquelle il déconseilloit absolument de consentir à ce que ledit Gonzalez avoit accordé. Il avoit aussi eu avis de Rome que le duc de Nocera, qui étoit général de la cavalerie avec ledit Gonzalez, avoit, en passant à Rome, publiquement blâmé ses actions, l'accusant de l'affront et du préjudice que le service du roi d'Espagne avoit reçu en cette occasion; outre la poursuite que le duc de Savoie, par ses ambassadeurs, faisoit à Madrid d'empêcher la ratification du traité, afin que la maison d'Autriche pût tirer raison de l'affront qu'il prétendoit qu'elle eût reçu. Ceux qui savoient le particulier état des affaires, n'estimèrent pas à petite merveille d'être sorti à souhait d'avec ledit duc de Savoie, dont la malice et l'industrie surpassoient celle de Lucifer, qui n'avoit jamais fait état de sa parole, de sa foi et de son seing, qu'en tant que ses affaires le requéroient, et qui, depuis cinquante ans qu'il régnoit, ne s'étoit étudié à autre chose qu'à se tirer par art, par ruses et par tromperies, des mauvais pas où son injustice et ambition l'avoient porté. On pouvoit dire avec vérité que c'étoit une espèce de miracle d'avoir terminé si avantageusement ces affaires avec de seules apparences.

Si la grande armée de Sa Majesté eût été accompagnée de canons et autres munitions de guerre, de vivres et de mulets pour les porter avec soi; si on eût eu, en outre, les vivres nécessaires pour ravitailler Casal, et le moyen de les y porter au cas que Sa Majesté eût entrepris d'y aller de force, il eût été aisé de contraindre le duc de Savoie de venir à raison. Mais quoique, devant de partir de Paris, on eût donné deux cent mille livres d'avance aux intendans des vivres pour nourrir journellement l'armée, et pour avoir toujours à la frontière un magasin nécessaire pour l'entretenir un mois, il est vrai que quand le Roi eut forcé le passage de Suse, qui fut le 6 mars, il n'y avoit de vivres ès lieux circonvoisins pour nourrir son armée que jusques au 16, qui, en effet, après ce terme manqua cinq ou six jours de pain. Il est vrai que la tromperie des susdits intendans fut telle, qu'ils n'avoient pas un mulet pour faire suivre ce peu de vivres qu'ils avoient pour l'armée, au cas qu'elle eût à marcher. Il est vrai qu'il n'y avoit encore ni vivres, ni mulets pour le ravitaillement de Casal, et que tout ce qu'on put avoir le 15 du mois à cette fin, furent huit cents charges de blé et huit cents mulets, dont on fut contraint de se servir pour la nourriture et la voiture des blés nécessaires à l'armée, qui autrement eût péri de faim. Il est vrai que plus de huit jours après que le Roi fut maître de la ville, château et citadelle de Suse par composition, quatre canons qu'on fit venir de Grenoble et les munitions nécessaires à s'en servir n'arrivèrent pas, et qu'on avoit été contraint de se servir de treize canons éventés tirés d'Exiles pour faire peur. Il est vrai que le jour de l'attaque des barricades, il ne se trouva en l'artillerie que de quoi fournir aux troupes qui la faisoient, à chacun six balles; qu'il n'en demeura pas une seule au parc. Jamais il ne fut une telle nécessité de toutes choses requises, encore n'y eût-il eu rien du tout si le Roi ne fût venu en personne; car quelques ordres qu'on eût

donnés auparavant, il ne trouva aucune chose prête pour son voyage : et le lecteur jugera maintenant si c'est merveille d'être sorti de cette affaire, dont les nécessités furent telles qu'il est impossible de les représenter. On dira volontiers si le duc de Savoie eût su tout ce que dessus, il eût rendu le travail du Roi infructueux et sa gloire incertaine ; et cependant, quoiqu'il pût empêcher le secours de Casal, il ne pouvoit se garantir de sa perte, d'autant que nous pouvions attaquer Turin et le prendre à sa barbe, nous étant aussi aisé de fournir l'armée de vivres en ce siége qu'à Suse, qui n'en est distant que de vingt milles. Par ce moyen il perdoit encore la Savoie, qui fût demeurée coupée par Suse et par Turin, et qu'une petite armée qui fût entrée de nouveau par la France, avec partie de la nôtre, pouvoit emporter aisément. Nos incommodités nous contraignirent à sortir de cette affaire par accord, et les raisons ci-dessus forcèrent M. de Savoie à y condescendre, joint que lui-même avoit fort peu de vivres, et n'avoit aucune place en état de faire grande résistance.

Maintenant, il faut laisser l'Italie à part, et voir ce qui se passe en Languedoc. Mais, devant que d'entrer en ce discours, il est à propos de représenter en peu de mots ce qui s'est passé aux pays étrangers pendant le voyage de Piémont. Dès que le Roi commença d'entreprendre le voyage d'Italie, il commença aussi de négocier avec tous les princes qui y possédoient des États souverains, pour les faire entrer en une ligue pour s'opposer, à l'avenir, aux invasions des Espagnols et y établir un parfait repos, comme on a vu ci-dessus. Venise et Mantoue signèrent cette ligue avec la France ; M. de Savoie en fit autant, mais sans dessein de satisfaire à l'obligation en laquelle il entroit, qu'en tant que ses affaires le requerroient. Le Pape, qui avoit fait l'impossible pour porter le Roi à venir en Italie, témoigna grande joie de son passage. Il avoit en effet le cœur français ; mais il étoit de naturel si timide, que, quoiqu'il haït les Espagnols à merveille, il n'osa jamais signer la ligue, bien qu'il ne fût question en icelle que de la conservation du repos de l'Italie. Florence témoigna être aussi animé contre l'Espagne qu'aucun autre ; mais la crainte l'arrêta, et il se contenta de faire voir que, si on vouloit tout de bon ruiner cette puissance tyrannique en Italie, il entreroit en ce jeu pour sa vade (1), et voudroit avoir sa part du profit. Parme et Modène firent savoir au Roi par voies secrètes qu'ils se réjouissoient de ses victoires, désiroient l'abaissement de l'Espagne en Italie, mais ne l'osoient dire haut, de peur que les murailles de leurs cabinets plus secrets l'entendissent. Gênes, dont les riches sont tous Espagnols par raison d'Etat, à cause des grands partis où ils sont intéressés avec l'Espagne, de crainte que le Roi ne tournât ses armes contre elle, envoya vers Sa Majesté, et lui fit témoigner secrètement que le secours de Casal étoit son salut, en ce qu'ils avoient occasion de croire que, si l'Espagne s'en fût rendue maîtresse, elle eût par après poussé la victoire de ses armes jusques à eux. Tous, sans exception d'aucun, supplièrent le Roi de retenir un passage en Italie ; reconnoissoient que c'étoit leur salut, et eussent voulu y contribuer du leur, s'il se fût trouvé marchand qui en voulût vendre. En ce même temps la paix fut conclue entre la France et l'Angleterre, sans que tous ceux qui pensoient la troubler la pussent jamais empêcher, l'Espagne y faisant son possible ; l'artifice de M. de Savoie y étoit employé à bon escient ; les huguenots n'oublioient aucune invention à cette fin, et cependant cette affaire se termina d'autant plus aisément que le Roi avoit témoigné fermeté à ne la vouloir qu'à des conditions honorables. Lorsque Sa Majesté partoit de Paris pour son voyage d'Italie, les ambassadeurs de Venise et de Hollande avoient fait tout leur effort pour la faire conclure et porter le Roi, par la considération de la guerre où il s'alloit embarquer, à se relâcher à des conditions moins avantageuses que celles qu'il vouloit et devoit avoir. On prétendoit, particulièrement, que la France se départît de l'effet des articles et contrat de mariage de la reine d'Angleterre, et vouloit-on que le roi d'Angleterre, moyennant la paix, fût reçu comme intercesseur à la demander au Roi pour les huguenots. Les Hollandais favorisoient ses prétentions au possible, et vouloient donner quelque alarme au Roi d'un traité de trève entre l'Espagne et eux. Cependant le Roi fut conseillé de tenir ferme, et ne se relâcher point à ces deux conditions honteuses et préjudiciables ; et ceux qui lui donnoient ce conseil, le faisoient parce qu'ils prévoyoient que l'Espagne ne pouvoit conclure ni trève avec les Hollandais, ni paix avec l'Angleterre, et que le secours d'Italie seroit terminé avant qu'elle pût faire mal à la France. On disoit encore à Sa Majesté que, si l'Angleterre reconnoissoit que la France avoit assez de résolution de se passer d'elle en cette occasion d'Italie, elle se résoudroit indubitablement, après cette nouvelle épreuve de son courage et de sa force, à condescendre aux conditions de paix qui étoient justement demandées, et que les Hollandais, voyant l'autorité d'Espagne choquée par la France, se porteroient plutôt à l'attaquer qu'à l'accommodement dont

(1) Mise au jeu.

ils vouloient faire peur. Le Roi, sur ce fondement, refusa la paix d'Angleterre (1), et un traité que les Hollandais vouloient faire à autres conditions que celles qui avoient toujours été passées avec eux. Il ne fut pas plutôt passé en Italie qu'il reçut effet et profit de sa prudence; car les Hollandais lui dépêchèrent expressément pour l'avertir que, le voyant aux mains avec l'Espagne, ils vouloient être de la partie, et alloient faire une puissante attaque à Bois-le-Duc, qui empêcheroit que l'Espagne ne pût faire aucune entreprise contre la France du côté de Picardie.

Le cardinal, dès avant que de partir de Paris, les avoit sollicités ne laisser pas le Roi entreprendre seul contre la maison d'Autriche en Italie, sans faire, en cette conjoncture, quelque chose de leur part qui leur pouvoit facilement réussir à beaucoup de gloire, le Roi occupant toutes ou la plupart des troupes du roi d'Espagne en Italie. Mais les Hollandais, aussi bien que les Espagnols, ne pouvoient croire que le Roi fît la guerre tout de bon, et vouloient voir Sa Majesté actuellement passer les monts avant que se résoudre à cette entreprise. Aersens, leur ambassadeur extraordinaire, ne donna jamais de réponse déterminée au cardinal; mais, quand il vit que le Roi passoit outre avec son armée, et étoit sur la frontière, il écrivit au cardinal, le 27 janvier, et l'assuroit, sur sa foi, que, si la volonté du Roi étoit de choquer l'Espagne, il pouvoit faire état dès lors que les États épouseroient si avant les intérêts de Sa Majesté, qu'elle auroit sujet de louer leur prudence et leur gratitude tout ensemble, et que déjà ils pouvoient promettre qu'ils se mettroient au printemps en campagne, avec une si puissante armée, pour faire quelque coup de réputation, que les Espagnols ne sauroient vers lesquels de leurs ennemis ils devroient tourner tête. Mais quand ils apprirent que le Roi avoit forcé le pas, et pris la ville et la citadelle de Suse, lors, sans plus marchander, ils assemblèrent une grande armée, et envoyèrent, le 24 mars, un courrier au Roi lui en donner avis, et l'assurer qu'ils donneroient de l'exercice aux forces d'Espagne et de l'Empire qui vouloient menacer nos frontières. Quant et quant ils envoyèrent des ambassadeurs à Sa Majesté, et la supplièrent de les vouloir assister d'un secours d'argent extraordinaire en cet effort qu'ils vouloient faire pour la servir, et témoignèrent assez à notre ambassadeur en Hollande qu'ils n'avoient pas envie de faire aucun effet sans cela. Le cardinal ne crut pas devoir conseiller au Roi de leur témoigner qu'il eut telle affaire de leur assistance en la guerre qu'il avoit en Italie, qu'afin de les obliger à faire diversion des forces d'Espagne de leur côté, il voulût passer aucun point de ceux qu'il avoit refusés jusqu'alors; et partant, Sa Majesté en demeura sur la réponse ordinaire, qui est que s'ils vouloient passer l'article de ne faire paix ni trève avec Espagne sans son consentement, il les assisteroit volontiers d'un secours extraordinaire. Le cardinal le manda à messieurs les États, et particulièrement à Aersens; et, afin qu'ils ne s'alarmassent point de ce que le Roi, quittant l'Italie, rebroussoit chemin dans le Languedoc, il leur manda que Sa Majesté n'en vouloit qu'à la rébellion, non aux personnes. Nonobstant qu'ils témoignassent ne pouvoir cette année-là faire d'effort contre les Espagnols, si le Roi ne leur donnoit cette extraordinaire assistance qu'ils demandoient de Sa Majesté, le prince d'Orange eut assez de pouvoir pour les faire résoudre à prévenir leurs ennemis, mettre leur armée aux champs, et assiéger Bois-le-Duc le premier mai. A cela les encouragea beaucoup la perte de la flotte d'Espagne, que Pierre Heyn, amiral de Hollande, prit sans coup férir au port de Matanzas, en octobre de l'année précédente, et étoit arrivée en Zélande, et de là à La Haye en janvier de la présente année, dont ils firent des feux de joie partout. Cette prise fut de cent soixante-dix mille trois cent vingt-neuf livres d'argent et pour plus de trois millions de cochenille, soie, anis, cassonade et autres sortes de marchandises, outre les canons et cordages, estimés à quatre millions de livres.

D'autre part, les Anglais acceptèrent la paix comme le Roi l'avait désiré. L'ambassadeur de Danemarck la poursuivoit avec grande instance de la part de son maître en Angleterre. Ceux de Venise et de Hollande en faisoient autant de leur côté, leur propre intérêt les y portoit tous; c'étoit à qui d'eux auroit la meilleure réponse pour l'envoyer en France. Le comte de Nichsdel, seigneur catholique, et de considération près du roi d'Angleterre, en écrivit au cardinal à la fin de l'année précédente, offrant son entremise pour la faciliter. Il envoya exprès en France Watson, qui avoit déjà, dès le siége de La Rochelle, fait quelques voyages sur ce sujet, et lui donna les articles que le roi d'Angleterre désiroit. Il arriva le 19 janvier à Paris. Plusieurs du conseil du Roi vouloient qu'on les acceptât à quelque prix que ce fût, premièrement pource que le comte de Nichsdel le mandoit, et qu'on ne devoit plus parler de paix, si on vouloit ajouter ou diminuer aux articles qu'il avoit pris le soin de faire agréer au Roi son maître, avec lequel l'ambassadeur de Venise en étoit convenu. Le cardinal crut qu'il ne falloit pas tant se relâcher. Premièrement, il

(1) Sur ces premières bases.

fut d'avis de faire instance qu'au lieu que le roi d'Angleterre disoit que les articles et contrat de mariage de la reine de la Grande-Bretagne seroient renouvelés de bonne foi, il seroit écrit qu'ils seroient entretenus et confirmés, n'étant point question de convenir sur ce sujet de nouveaux articles, mais d'affermir et cimenter les anciens, desquels le Roi ne se vouloit et celui d'Angleterre ne se devoit, pour son honneur, départir. Secondement, qu'en quelque manière que ce fût, soit par article secret ou autrement, le vaisseau de Toiras (1) fût restitué, et que le roi de la Grande-Bretagne en donnât sa parole. En troisième lieu, il crut être trop préjudiciable au Roi d'accorder ce que le roi de la Grande-Bretagne désiroit instamment, que, par honneur, il pût au moins demander, de parole seulement, la paix pour les huguenots; et il fut, sur ce point, fait réponse que le Roi avoit fait sa déclaration, par laquelle il l'avoit donnée à ceux qui la voudroient recevoir; que Sa Majesté ne pouvoit faire davantage, et que, pour ne tromper personne, l'intention du Roi étoit que le roi de la Grande-Bretagne ne se mêlât non plus de ses sujets huguenots rebelles, que le Roi ne se voudroit jamais mêler de ses sujets catholiques s'ils venoient à se rebeller contre lui. Quant à la maison de la Reine, en laquelle le roi d'Angleterre promettoit de rétablir les Français, selon que la Reine sa femme l'auroit agréable, bien qu'il eût été plus à désirer que cela eût été remis au jugement de la Reine sa mère, afin d'éviter quelque contrainte secrète dont le roi d'Angleterre pourroit user en ce sujet; néanmoins, puisque la reine d'Angleterre, déjà accoutumée avec les Anglais, témoignoit qu'elle avoit pour indifférent d'avoir plus de Français qu'elle n'en avoit, et même sembloit avoir inclination de n'en avoir pas davantage, et que, d'autre côté, le roi d'Angleterre étoit prince qui s'attachoit bien plus aux intérêts du dedans de sa maison qu'il ne faisoit pas aux affaires importantes du dedans ou dehors de son royaume, et qu'il se portoit avec plus d'opiniâtreté aux affaires particulières qu'aux générales; joint que Buckingham, pour mettre mal les Français auprès de lui, lui en avoit donné une telle impression, qu'il pensoit n'en pouvoir tenir aucun de considération auprès de la Reine sa femme, sans hasarder la grande amitié qu'elle témoignoit lui porter, on trouva bon de se remettre en cet article à ce que, de gré à gré, on en conviendroit avec lui pour le service de la Reine sa femme. Ces choses ayant été mandées en Angleterre, et le roi de la Grande-Bretagne y ayant consenti, le correspondant de l'ambassadeur de Danemarck, et Watson, envoyé par le comte Nichsdel, ayant donné assurance qu'à la demande que feroit la Reine-mère du vaisseau de Toiras, on le restitueroit et tout ce qui étoit dedans, bien qu'il n'en fût point fait de mention dans les articles, la paix fut arrêtée et signée le 4 avril; et fut accordé que, du jour de la signature, tous actes d'hostilité, tant par mer que par terre, cesseroient, et les proclamations nécessaires à cet effet seroient faites, le 20 de mai, dans les deux royaumes, et, dans le premier jour de juin prochain, les deux Rois feroient trouver leurs ambassadeurs, l'un à Calais, et l'autre à Douvres, pour passer en même temps, l'un en Angleterre et l'autre en France.

(1) Pris par les Anglais dans le Texel.

L'ambassadeur de Venise, qui étoit près du Roi, dépêcha dès le commencement du mois à son collègue en Angleterre, pour lui donner avis de la modération du Roi dans l'avantage de ses armes, et que, bien qu'il eût appréhension que la grande prospérité de la France eût fait changer d'intention et de conseil au cardinal, il avoit reconnu le contraire; trouvant ses sentimens d'autant plus modérés que le Roi son maître avoit eu plus de bonheur en ses affaires d'Italie, et qu'il assuroit que le Roi et lui marchoient sincèrement et nettement en ce traité, et partant qu'il avertît en Angleterre qu'ils étoient obligés à faire le semblable. Il lui mandoit aussi que, le 24 du mois, la paix seroit signée à Suse, et qu'il donnât ordre qu'elle le fût le même jour en Angleterre. Ce qui fut exécuté. Mais, pource que le cardinal jugeoit qu'il étoit expédient pour le service du Roi que la chose demeurât secrète jusqu'à ce que l'on sût si on y auroit correspondu en Angleterre, il voulut avoir de l'ambassadeur de Venise, en lui déposant les articles signés, un écrit de sa main par lequel il s'obligeoit au secret. Il donna quant et quant avis à sondit collègue en Angleterre qu'il avoit les articles signés en main, dont il lui en envoyoit copie, et gardoit l'original pour le bailler à l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre quand il viendroit; l'avisant de faire de même de ceux qu'il avoit pour les donner à l'ambassadeur extraordinaire de France qui iroit en Angleterre. Il lui manda aussi qu'il étoit convenu avec le cardinal que la publication de la paix se feroit le 20 mai prochain; que, pour cet effet, il étoit besoin que, dès qu'il auroit les articles signés en main, il écrivît à la Reine-mère, pource qu'étant éloigné d'elle comme il étoit suivant le Roi, à peine le courrier qu'on lui auroit dépêché pourroit-il être à temps de retour à Paris, pour lui en porter la nouvelle et faire ladite publication au 20. Que, pour ajuster ces choses, le Roi avoit mandé à ladite Reine sa mère qu'incontinent qu'elle recevroit une lettre de lui elle fît faire

ladite publication à Paris, et que le Roi la feroit faire partout de son côté au même temps. Et sur ce que les Anglais, qui avoient été honteusement battus en leurs entreprises de Ré et du secours de La Rochelle, pour feindre n'être pas inférieurs à la France, se tenoient fermes sur des cérémonies de vanité, affectant une plus exacte égalité qu'ils n'avoient jamais fait, vouloient savoir quel ambassadeur on leur enverroit pour en envoyer un de leur part qui ne fût pas de plus grande qualité, il lui manda que la France, qui alloit maintenant au solide, désignoit d'envoyer M. de Châteauneuf, personnage bien informé des affaires, pour aviser promptement avec les Anglais à ce qui se pourroit faire pour le bien commun d'Allemagne, et que, s'il vouloit deux ambassadeurs, on en enverroit encore un autre de la qualité qu'ils voudroient. Ils furent si pointilleux à se tenir en égalité extérieure et de cérémonie avec le Roi, qu'ils s'enquirent exactement à Paris quel présent vouloit faire le Roi à l'ambassadeur de Venise, afin d'en donner avis à l'Angleterre, et qu'on y en fît un de même valeur à celui qui avoit près ce Roi négocié ce traité. Ensuite de toutes ces choses, le 20 mai, la paix fut publiée partout en France. La paix fut publiée à Londres et dans les Etats d'Angleterre le même jour, et incontinent après ils dépêchèrent le chevalier Edmond ambassadeur extraordinaire, pour recevoir le serment du Roi, qui, de sa part, leur envoya le sieur de Châteauneuf en la même qualité. Jamais personne ne fut plus étonné de cette paix que M. de Savoie, non-seulement parce qu'il ne la désiroit pas, mais parce que tous les jours il nous faisoit dire que jamais les Anglais ne concluroient un tel traité avec nous, que le Roi n'eût premièrement donné la paix aux huguenots. Il offroit tous les jours de s'entremettre de l'un et de l'autre; mais Sa Majesté, qui connoissoit bien qu'il y eût eu plutôt dessein de les troubler tous deux, le refusoit toujours. Et quoiqu'il y eût un ambassadeur anglais auprès de lui, il ignora toujours ce traité, jusqu'au 11 de mai que le cardinal, partant de Suse pour venir trouver le Roi, lui en manda la conclusion.

Pour ce qui est de l'Allemagne, le duc de Bavière, reconnoissant la France en autre état qu'elle n'avoit été par le passé, témoigna vouloir s'entendre à l'avenir avec elle, et lui fit savoir que, quoi que la maison d'Autriche voulût entreprendre à son préjudice, les armes de l'union catholique n'y contribueroient point. Il convint de quelque accord particulier entre le Roi et lui, et les articles mêmes en furent arrêtés, portant promesse d'une réciproque défense, avec le nombre déterminé de gens de guerre que chacun d'eux devoit fournir. Le Roi en signa une copie qu'il déposa entre les mains du cardinal Bagny, avec promesse par écrit, qu'il tira de lui, de ne l'envoyer audit électeur jusqu'à ce qu'il en eût reçu une semblable copie signée de lui. Mais la crainte qu'il avoit de l'Empereur l'empêcha de signer le traité, bien qu'il y demeurât toujours affectionné.

Quant au roi de Danemarck et aux princes, villes et États protestans d'Allemagne joints à lui, Sa Majesté les empêcha de s'accorder aux conditions honteuses qu'ils eussent faites avec l'Empereur, et leur en fit avoir d'honorables qui les conservoient en quelque liberté. Dès l'année précédente, le roi de Danemarck, chef de la ligue du cercle de la basse Saxe, abattu de courage par les grandes pertes qu'il avoit reçues, commençoit à rechercher la paix, et fit savoir à l'Infante (1) par une de ses lettres du 4 mai 1628, qu'il entendroit volontiers à un raisonnable accommodement; ce dont l'Infante ayant donné avis à l'Empereur, il eut agréable qu'elle s'entremît en la composition de cet accommodement. Elle en avertit le roi de Danemarck qui lui manda qu'il désiroit savoir la manière en laquelle elle entendroit traiter. Sur quoi elle lui fit réponse qu'il seroit à propos qu'il envoyât quelqu'un des siens vers elle, tandis qu'un ambassadeur que l'Empereur lui avoit envoyé y étoit encore, afin qu'on pût s'informer de celui qu'il enverroit de son intention en cette affaire, et lui faire entendre celle de l'Empereur. Le Roi de Danemarck, vers la fin de l'année, lui manda qu'il désiroit premièrement savoir si Sa Majesté Impériale donnoit assez plein pouvoir pour cela à son ambassadeur ou à elle. Elle l'assura qu'il ne manqueroit rien de la part de l'Empereur pour traiter et conclure ce qu'il conviendroit. Cette voie étoit bien désavantageuse au roi de Danemarck, puisque l'entremetteur étoit partie avec son ennemi; mais le roi de Danemarck étoit si soûl de la guerre, si abandonné du roi d'Angleterre qui la lui avoit fait entreprendre, et désiroit avec passion faire la paix avec Espagne, et si peu secouru du Roi, qui ne le pouvoit pas aider facilement étant occupé au siége de La Rochelle, et qui ne lui devoit même plus aussi prêter assistance en une guerre entreprise pour le rétablissement du Palatinat à l'avantage du roi d'Angleterre qui lui faisoit la guerre; il voyoit ses pays si détruits, si près de tomber en la puissance de son ennemi, qui en avoit déjà conquis une bonne partie; il voyoit l'Anglais devenu si peu sage par son malheur, si foible par les différends d'entre lui et son parlement, si peu affectionné au bien général de toute

(1) Isabelle, gouvernante des Pays-Bas.

la chrétienté, et si bassement occupé dans le soin et gouvernement de sa maison, que, ne voyant point de lieu à espérer plus d'assistance à l'avenir, il croyoit être obligé de recevoir la paix du vainqueur à telles conditions qu'il la lui voulût présenter. Il s'ouvrit en même temps à lui une voie plus honorable pour la traiter; l'autorité du Roi la fit naître, et la réputation de ses armes, et le soin qu'il témoigna avoir de la conservation dudit roi de Danemarck, l'encouragea à se tenir plus ferme dans ses conditions, et l'occupation, et la crainte qu'il donnoit aux troupes de l'Empereur en Italie, le contraignirent à lui en accorder de plus honorables. Les quatre électeurs catholiques s'employèrent les premiers à cet accommodement, et envoyèrent leurs députés à l'Empereur, le suppliant qu'il voulût donner la paix à l'Empire; ce qu'il pouvoit en s'accordant avec le roi de Danemarck, et embrassant les moyens de paix proposés par les électeurs. La ville de Lubeck fut destinée pour le lieu auquel tous les ambassadeurs des princes intéressés conviendroient pour cela, ce qu'ils firent dès le commencement de janvier. Le Roi y dépêcha Charnacé pour ce sujet. Zobel, ambassadeur de Danemarck près de Sa Majesté, en donna incontinent avis à son maître et aux villes anséatiques, afin qu'ils ne se relâchassent en rien vers l'Empereur qu'auparavant ils ne l'eussent ouï. Ensuite de cela Danemarck proposa devant les deputés des articles de paix fort raisonnables; les commissaires de l'Empereur ne les agréèrent pas, mais proposèrent à l'assemblée que le roi de Danemarck ne se mêleroit plus à l'avenir des affaires de l'Empire et des Etats adhérens, principalement des cercles de la basse Saxe, et qu'il renonceroit aux duchés de Holstein, Sleswick et Ditmarsch, donneroit Jutland à l'électeur de Saxe, paieroit tous les dépens de la guerre à l'Empereur et à ceux qui l'avoient assisté, paieroit les dégâts faits aux princes obéissans à l'Empire, et fermeroit le passage du Sund aux ennemis de la maison d'Autriche. Les ambassadeurs de Danemarck, non-seulement refusèrent ces conditions, mais même de les recevoir pour les envoyer à leur maître. Enfin, le 22 mai furent accordés entre les subdélégués de l'Empereur et les commissaires du roi de Danemarck, sous le bon plaisir de Leurs Majestés, les articles raisonnables de part et d'autre. Le roi de Danemarck en donne avis à Sa Majesté, lui mandant qu'il ne ratifieroit pas ces articles que la ratification de l'Empereur ne lui fût montrée, de laquelle, néanmoins, il ne faisoit point de doute, parce que Sa Majesté Impériale lui avoit donné la carte blanche, au lieu qu'auparavant il vouloit qu'il quittât une partie de ses Etats, payât les frais de la guerre, se liât nécessairement avec lui et quittât tous ses anciens alliés. Cette paix fut à peine conclue que l'Empereur commença à y contrevenir, donnant l'investiture du duché de Mecklenbourg au duc de Fridland en juin, à l'exclusion des deux ducs anciens possesseurs, lesquels il avoit mis au ban de l'Empire, comme ayant été les premiers et principaux mouvans en cette ligue dernière du cercle de basse Saxe et autres princes avec le roi de Danemarck qui en fit plainte à l'Empereur; mais Fridland étoit si puissant près de lui, et s'étoit rendu si redoutable, qu'il ne lui étoit pas possible de le lui ôter. Cette injustice ou foiblesse de l'Empereur sera le levain d'une grande désolation qui en surviendra à l'Empire, et principalement à la maison d'Autriche, ès années suivantes; car c'est ce qui appelle le roi de Suède et lui servira d'amorce à allumer le feu qui embrasera l'Allemagne. Charnacé passa de la part du Roi en Suède, et encouragea le Roi à prendre la défense des alliés contre la maison d'Autriche, lui faisant connoître qu'il devoit espérer toute assistance de Sa Majesté; et, afin de le délivrer de tout empêchement qui lui divertît ses forces, il moyenna une trève de six années entre lui et le roi de Pologne, comme nous dirons ci-après.

Voilà, en peu de mots, l'état auquel étoient les affaires du dehors. Voyons maintenant ce qui se passe en France avec les huguenots. Le Roi, comme père de son peuple, eût bien désiré pouvoir terminer l'affaire des huguenots de son royaume sans effusion de sang; et jugeant la mère du duc de Rohan être plus propre à le rappeler en son devoir qu'aucun autre, lui fit parler par personnes interposées, sans y employer le nom de Sa Majesté, mais comme d'eux-mêmes, et émus par la pure considération de son intérêt et de celui de ses enfans; mais cette femme, maligne jusques au dernier point, ne voulut jamais condescendre à s'y entremettre par lettres, disant pour prétexte que ce n'étoit pas un moyen assez puissant, et qu'il falloit qu'elle y allât elle-même, ce que Sa Majesté refusa, sachant qu'elle ne le désiroit que pour rendre le mal plus irremédiable et affermir son fils et ceux de son parti dans la rébellion jusques à l'extrémité. Sa Majesté avoit déjà, pendant son séjour à Suse, commandé au duc de Montmorency de nettoyer le Rhône en prenant Soyons, place de difficile accès, sur une croupe de montagne, de laquelle ils avoient communication jusques à un village sur le bord du Rhône dont ils tenoient le passage fermé. Depuis, il avoit renvoyé à la fin de mars le maréchal de Schomberg, avec charge de hâter ce siége et mener de là les troupes au Pont-de-Beauvoisin pour tenir le duc de Savoie en cervelle. Cette

place de Soyons fut assiégée le 4 avril et prise le 13; tant la terreur des armes du Roi ôtoit le courage et le jugement aux assiégés qui n'osèrent se défendre, mais s'enfuirent tous à la faveur de la nuit par un trou si étroit qu'ils n'y pouvoient passer qu'un à un; de sorte que le lendemain, lorsqu'on n'attendoit rien moins que cela, on fut étonné en l'armée du Roi qu'il ne paroissoit plus personne en cette place. Le duc de Montmorency avoit résolu de faire châtier ceux qui étoient en garde de ce côté-là, qui les avoient si nonchalamment laissé échapper, mais enfin il leur pardonna. Les paroisses du Dauphiné furent appelées pour travailler par ordre à raser cette place, ruiner le village qui étoit sur le bord du Rhône, et toute la communication qu'ils avoient jusques à la croupe de la montagne, sur laquelle le fort étoit situé : tout cela fut parachevé dans le mois d'avril.

Cependant le Roi partit de Suse comme nous avons dit, et arriva le 8 mai à Valence, d'où il partit le 14 après avoir rassemblé les forces qu'avoient le maréchal de Schomberg et le duc de Montmorency; et, après avoir fait de toutes les troupes le choix de celles qu'il vouloit garder, il divisa le reste entre M. le prince et M. de Montmorency, pour aller faire le dégât de quelques villes rebelles, selon l'avis que le cardinal en avoit donné au Roi à son partement de Suse. Des trois armées, celle du Roi étoit composée de dix mille hommes de pied effectifs et de six cents chevaux; celle du prince de Condé, de six régimens et quatre cents chevaux, et celle du duc de Montmorency d'environ autant. Sa Majesté envoya droit reconnoître Privas et en faire les approches; le marquis d'Uxelles (1) qui y alla fut blessé à l'épaule, dont il mourut. Ces approches, par malheur, furent faites en sorte que le plus foible côté n'ayant point été reconnu, la place fut attaquée par les lieux les plus forts, ceux de la ville demeurant non assiégés du côté des Boutières, qui sont certaines montagnes et vallées où ils tenoient plusieurs châteaux, d'où ils recevoient tous les jours des hommes et pouvoient se retirer quand bon leur sembloit. Néanmoins l'armée du Roi, dès son arrivée, leur donna terreur, les forçant d'abord d'abandonner un pont où ils croyoient pouvoir l'arrêter pendant un mois. Ainsi le courage de nos soldats se faisoit craindre, et la conduite de nos généraux donnoit hardiesse à l'ennemi.

Le Roi comptoit tous les jours et les momens qu'il croyoit que le cardinal devoit arriver, et son moindre retardement lui sembloit l'absence d'une année. Il commanda à Châteauneuf de lui écrire qu'il le prioit de se rendre au plus tôt auprès de lui; qu'il n'avoit personne pour commander son armée; que ce qu'il résolvoit en son conseil de guerre n'étoit point exécuté, et que jamais il n'eut tant de besoin de sa personne qu'en cette occasion; qu'il avoit ordonné de son logement avec deux cents hommes pour le garder, et ne logeroit qu'à un quart de lieue de lui; qu'il feroit tenir le bac prêt, afin qu'il pût venir de Crest droit à Baye, où il lui avoit fait garder le logis qu'il avoit quitté le matin, allant loger au camp où il se logeoit fort près de la ville, et qu'il avoit mécontentement du sieur de Schomberg, qui avoit fait mal les approches par le conseil de Chaban. Il lui commanda aussi de lui donner avis de la défaite que le maréchal d'Estrées lui mandoit avoir faite de la plupart de l'armée du duc de Rohan, qui, ayant assiégé Corconne et déjà fait brèche, avoit été contraint de lever le siége par ledit maréchal qui, venant trouver Sa Majesté avec ses troupes de Provence, avoit tourné tête à lui avec l'armée pour le combattre s'il eût osé attendre; et qu'au partir de là, reprenant son chemin tout droit pour aller trouver Sa Majesté, il avoit rencontré l'armée dudit duc près d'Aymargues, qui alloit à Saint-Gilles, et ne s'étoit pu retirer si promptement qu'il ne l'eût jointe, pource qu'il l'avoit suivie avec tant de courage et de vitesse que plusieurs s'étoient étouffés en leurs armes, et l'avoit mise en déroute avec une telle confusion que le duc de Rohan, qui étoit monté sur un barbe, n'avoit pas eu seulement le loisir de ramasser son chapeau qui lui étoit tombé, et étoit arrivé avec cinq chevaux à Nîmes, où il avoit été si bien reçu que le peuple avoit pensé se soulever contre lui et le tuer. On faisoit état de sept ou huit cents hommes morts du côté du duc de Rohan en ce combat, et fort peu de la part du Roi.

Le 19, le cardinal arriva auprès du Roi, lui amenant neuf mille hommes de son armée qu'il avoit laissée en Italie. Le lendemain la paix d'Angleterre fut publiée (2), et incontinent après le cardinal conseilla au Roi de faire sommer Privas, afin que le Roi n'usât de rigueur envers cette ville-là qu'après avoir tenté toutes les voies de la clémence; la sommation fut faite le 21. Le cardinal, quant et quant, proposa au Roi qu'il trouvât bon d'investir la place du côté qui leur étoit demeuré du tout libre, lui représentant

(1) Celui qui avait eu si mauvais succès l'année précédente, en voulant conduire un secours au duc de Mantoue.

(2) On comprend maintenant pourquoi cette paix était restée secrète. On voulait la publier devant une place des réformés assiégée, pour leur apprendre que l'Angleterre les abandonnait.

qu'il étoit question de leur fermer cette porte qui leur étoit ouverte et pour recevoir du secours et pour se sauver quand ils voudroient. Ce conseil ne fut pas plutôt exécuté, que les assiégés se résolurent à traiter; à quoi ils furent contraints le lendemain, après qu'on eut emporté par une attaque, la plus rude et la plus forte qui ait été faite en aucun siége, une corne qu'ils avoient faite pour fortifier un endroit de leur ville qu'ils estimoient le plus foible, et qui en effet étoit mauvais. Le lendemain, qui fut le 27, il y eut trève accordée pour retirer les morts, que les assiégés trouvèrent en si grand nombre qu'ils en furent épouvantés. Saint-André Montbrun, qui y commandoit, ne pouvoit plus rassurer les soldats, et pensa à se rendre; il envoya, pour ce sujet, un des siens deux ou trois fois à Gordes, capitaine des gardes de Sa Majesté, qu'il connoissoit de longue main, duquel ne recevant point réponse, sinon qu'il se falloit rendre à discrétion, il lui échappa enfin de lui dire qu'il étoit au désespoir, et qu'il y avoit tel désordre parmi les gens de guerre, qu'il n'y avoit plus de gardes aux portes, qu'un chacun ne demandoit plus qu'à se sauver. On avoit inclination à croire que cette parole fût véritable, pource qu'on la désiroit; mais elle fut néanmoins tenue pour suspecte; d'Effiat et Gordes eurent le commandement de trouver moyen de s'en éclaircir. Les habitans eurent appréhension du pourparler du gouverneur, qui leur dit franchement qu'il tâchoit de traiter pour les gens de guerre, qu'ils pouvoient en faire autant pour eux. Cela les étonna de telle sorte, que quelques-uns commencèrent à ployer bagage et à se jeter hors de la ville, à la merci de la nuit, pour gagner les Boutières. D'autres les suivirent. Ce bruit étant répandu, ils prirent tous l'alarme si chaude que chacun s'enfuit si vite, que la plupart laissèrent leur souper qui étoit encore au feu. Les uns fuirent dans les montagnes et tombèrent la plupart entre les mains des nôtres, qui en tuèrent partie et en prirent aucuns, qui furent pendus jusqu'au nombre de cinquante, et les autres envoyés aux galères. Tout le reste avec les gens de guerre se retirèrent dans le fort de Tolon, assis sur le sommet d'une montagne à mille pas de la ville, et s'y enfuirent avec une telle précipitation qu'ils n'y emportèrent avec eux ni vivres ni munitions. Le marquis d'Effiat et Gordes, selon le commandement du Roi, s'approchant de la ville, étoient étonnés de ne trouver point de sentinelles, et passant plus avant le furent encore davantage quand ils trouvèrent les portes ouvertes et sans garde. Ils envoyèrent quelques mousquetaires dans la ville pour découvrir ce qui s'y passoit; mais ils la trouvèrent vide d'habitans; ils commencèrent à crier vive le Roi. A cette parole inespérée les régimens des gardes et de Phalsbourg, qui étoient les plus proches, y entrèrent, et ensuite toute l'armée. Cependant d'Effiat et de Gordes allèrent au château, où ils ne trouvèrent aussi personne; mais poussant outre jusqu'au fort de Tolon, Saint-André parut, qui leur dit qu'il ne falloit pas attendre qu'il se rendît si on ne lui promettoit la vie et à ses compagnons. Sa Majesté n'y voulut point entendre, mais s'affermit à ne les vouloir recevoir qu'à discrétion. Durant ces allées et venues, Montbrun s'avisa d'aller lui-même trouver Gordes, croyant, par ce moyen, obtenir facilement ce qu'il demandoit. Comme il étoit venu sans sauf-conduit, il fut arrêté et envoyé à la tête du régiment des gardes devant ledit fort les sommer de se rendre; ce qu'ils firent à discrétion.

Sa Majesté étoit résolue d'en faire pendre une partie des plus coupables; mais il en arriva tout autrement : car comme les gens de guerre entroient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou, comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valoit mieux périr (1) que par la corde qu'ils appréhendoient, parce que leurs chefs s'étoient rendus à discrétion, et mirent le feu aux poudres. Ce feu en brûla quelques-uns, et tout le reste se jeta d'effroi, du bastion sur lequel ils étoient, hors du fort qui étoit entouré de toute l'armée du Roi, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils voulussent se rendre. Lors tous les gens de guerre, croyant qu'on eût fait sauter leurs compagnons qui étoient au-dessus de ce bastion dans un donjon qui est au haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'étoient jetés du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de quatre cents, et ce avec telle furie et tel désordre, que plusieurs de l'armée du Roi y furent tués, et des principaux officiers de l'armée eurent bien de la peine à s'en garantir. Six heures après que les soldats entrèrent dans la ville, le feu s'y mit en telle sorte, que, quelque ordre qu'on y pût mettre de la part du Roi, il ne put être éteint, semblant être une punition divine de tant d'embrasemens qu'ils avoient faits aux églises. Cette ville avoit toujours été le siége de l'hérésie en ces quartiers, et où l'on avoit exercé impunément depuis quarante ans toutes les voleries et cruautés incroyables contre les catholiques, tel de ceux qui furent pendus en cette occasion ayant confessé en avoir tué jusqu'à cent de sang-froid. On fit ce que l'on put pour l'empêcher de brûler, et il ne resta pas

(1) Par le feu.

une maison que le feu n'eût mise en cendres. On n'étoit point du tout résolu de la donner au pillage; mais la nuit elle fut abandonnée des habitans qui laissèrent les portes ouvertes, et donnèrent lieu par ce moyen aux soldats d'y entrer et la piller tout ensemble. On n'omit aucun ordre pour empêcher que ceux qui s'étoient retirés dans le fort de Tolon ne recussent du mal par la furie des soldats, et eux-mêmes s'exposèrent par force, se jetant en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux gens de guerre d'exercer leur cruauté sur eux par le feu avec lequel quelques désespérés pensoient se brûler avec les gens du Roi. Le Roi se consola de cette rigueur non volontaire qui arriva, parce qu'il espéroit que la bonté dont il useroit envers les villes qui se rendroient volontairement, feroit connoître à beaucoup l'avantage qu'ils auroient à se mettre de bonne heure en l'obéissance sans attendre qu'on les y contraignît. Mais la bonté de Dieu, qui ne permet pas que sa divine justice en ce monde use de châtiment que pour un plus grand bien de ceux qu'elle punit, parut admirable en ce que, de quarante ou cinquante que le Roi fit pendre, il n'y en eut quasi un seul qui ne voulût mourir catholique, et ceux mêmes qui étant blessés à mort s'enfuyoient, demandant des prêtres qui les réconciliassent à l'Église avant mourir. Le Roi, par ses lettres-patentes du mois de juin, déclara tous les biens des habitans de Privas qui y avoient été durant le siége, acquis et confisqués à Sa Majesté, et défendit, à peine de la vie, à toutes personnes, de quelque condition qu'ils fussent, habiter en ladite ville sans son expresse permission par ses lettres du grand sceau.

Durant ce siége, le maréchal de Bois-Dauphin étant mort, Marillac (1) supplia le cardinal de lui obtenir du Roi la grâce d'être élevé à cette dignité; et à cause de l'ingratitude dont verrons ci-après qu'il a usé envers le cardinal, il sera à propos d'insérer ici sa lettre, dans laquelle, avec des soumissions pleines d'une feinte fidélité, il l'en supplioit. « Monseigneur, votre bienveillance et votre protection m'ont fait prétendre et espérer la charge de maréchal de France; vos bons offices et votre pouvoir m'en ont obtenu la promesse du Roi. Il ne reste à y ajouter que l'effet, duquel, sous tels auspices, je ne puis jamais douter. C'est pourquoi la mort de M. le maréchal de Bois-Dauphin étant intervenue, j'ai demandé à la Reine, pour récompense du tort qu'elle m'a fait en me retenant ici, des lettres de recommandation vers vous, et ai osé maintenant vous supplier en toute humilité de vouloir prendre, en cette rencontre, la matière et le temps d'achever votre ouvrage. Je n'ai point de gages ni de cautions à vous donner de ma suffisance et ma fidélité à vous contenter dans une telle charge, et à en reconnoître et ressentir dignement l'obligation de vous, jusqu'au dernier jour de ma vie, que celles que vous pouvez avoir trouvées dans la connoissance et l'épreuve que vous avez de moi meilleure que moi-même. Ayez donc agréable de travailler sous celle-là, s'il vous plaît, et de tirer du commun celui que vous avez ôté à tous les autres hommes pour être entièrement à vous. Pour vous y accompagner, la Reine a bien voulu écrire au Roi en ma faveur. Et parce que vous m'avez toujours commandé d'en parler moi-même à Sa Majesté, j'ai pensé que je lui en devois aussi écrire; mais c'est en intention que vous supprimerez ou ferez valoir les lettres ainsi qu'il vous plaira; car, non-seulement en cette occasion, où mon salut dépend de vous, mais en toutes celles de ma vie, de quelque qualité qu'elles soient, vous êtes et serez éternellement maître de mes volontés et de moi, comme je serai à jamais, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, MARILLAC. » De Paris, le 4 avril 1629. Le cardinal, déçu par ces paroles, et principalement désirant en cela obéir à la volonté de la Reine-mère, conseilla au Roi de lui accorder cette grâce et donner ce contentement à la Reine mère de Sa Majesté; ce qu'avec beaucoup de peine il obtint de Sa Majesté qui ne l'estimoit pas homme de courage et de foi, et prédit au cardinal qu'il le tromperoit.

Ensuite de la prise de Privas se rendirent plusieurs petits lieux, tous fortifiés à la huguenotte. La ville de La Gorse, assez bonne pour son assiette, presque inaccessible de trois côtés, fut la première; les habitans de laquelle étant venus au devant de l'armée du Roi protester de leur obéissance et offrir leurs vies à l'avenir pour le service de Sa Majesté, elle leur accorda, en témoignage de cette prompte soumission, la vie, leurs biens, la liberté de leurs consciences et exercice de leur religion, avec abolition générale de tous les crimes et excès qu'ils pourroient avoir commis en général ou en particulier durant les présens mouvemens; et pour l'amour d'eux accorda la vie aux gens de guerre étrangers qui étoient dans ladite ville, et leur permit de sortir avec leurs armes, mèche éteinte, et leur bailla escorte suffisante pour les conduire et leur bagage où bon leur sembleroit. Cela arriva le 2 juin; La Bastide suivit incontinent après, et se remit en l'obéissance du Roi. Vagnac, la tour de Salavas, le Pont d'Arc et les Baumes de ces quartiers, Valon, Barjac, où l'on avoit com-

(1) Louis, maréchal de camp, frère du garde des sceaux.

mencé une très-grande fortification qui étoit imparfaite, Lesuan et Chabrille, qui se rendirent toutes, firent rendre tous les petits châteaux de Boutières et les Baumes, quasi imprenables, desdits lieux; les habitans qui se retiroient en icelles consentirent à être désarmés, et mirent leurs armes entre les mains de ceux que le Roi mit en garnison èsdis châteaux rendus. De là le Roi prit son chemin vers les Cevennes; c'est un pays de montagnes de difficile accès. Je ne m'arrêterai point à les décrire, les géographes de la France y ayant assez amplement satisfait. Je dirai seulement qu'il étoit très-important au parti huguenot, tant pour la force de la situation, pour les gens de guerre courageux et expérimentés qu'il en tiroit, que pource que il lui donnoit communication du haut Languedoc, Guienne et pays de Foix avec les pays de decà. C'avoit été toujours le passage des armées de ce parti depuis qu'il avoit été formé en France. Dacier prit ce chemin pour mener un grand renfort à leur armée qui depuis donna la bataille de Moncontour; et, par ce même passage, l'amiral de Châtillon mena ses forces pour délivrer Montpellier des armes du dernier connétable de Montmorency, qui le tenoit assiégé. Ce pays foisonnoit en villes, non grandes en quantité d'habitans, mais redoutables pour leurs fortifications, chacune étant estimée capable d'arrêter une armée royale. Elles arrêtèrent les conquêtes de l'amiral de Joyeuse, et le duc de Rohan fondoit sur elles, en ses traités avec l'Angleterre et l'Espagne, ses principales forces. Toutes ces villes avoient toujours été auparavant les mouvemens des huguenots, si signalées pour leur loyauté envers la couronne, qu'elles étoient pour cela appelées royales.

Sa Majesté étant à Barjac envoya, le 6 juin, reconnoître Saint-Ambroix, place desdites Cevennes, plus petite que Privas, mais aussi bien fortifiée. Le 7, comme elle approchoit elle-même pour la faire investir, ils capitulèrent et se rendirent. Dès le lendemain Sa Majesté, au lieu de séjourner à Saint-Ambroix, fut conseillée de s'avancer sans retardement à Alais, qui n'est qu'à trois lieues de Saint-Ambroix. Quelques-uns estimoient qu'il falloit donner temps à l'armée de se reposer; mais Sa Majesté reconnut bien que ceux qui la conseilloient de se hâter en cette occasion, pour ôter le temps à ceux d'Alais de se reconnoître, et pour les surprendre dans l'étonnement qu'ils avoient des progrès du Roi, lui donnoient un bon conseil. Cette ville étoit régulièrement fortifiée et entourée de bastions royaux; beaucoup d'habitans étoient néanmoins disposés à la rendre, par l'étonnement qu'ils avoient des progrès des armes du Roi, et le baron d'Alais, qui en étoit gouverneur, y étoit résolu. Mais le duc de Rohan en ayant avis y alla, prit prisonnier ledit baron, mit un autre en sa charge, chassa de la ville tous les catholiques, et fit faire un nouveau serment aux huguenots; et, pour les animer à se mieux défendre, leur représenta que de cette place dépendoit la conservation de leur parti; qu'il y alloit de leur religion; qu'il ne lui seroit pas malaisé de trouver son compte auprès du Roi, s'il n'y alloit que de ses intérêts; qu'on l'en sollicitoit tous les jours, mais qu'il vouloit mourir avec eux pour la défense de la foi; qu'il n'y avoit point d'assurance en tous les traités avec le Roi; qu'on ne cherchoit qu'à les exterminer; que c'étoit la fin unique de tous les desseins de leurs ennemis; et, pour preuve de ce qu'il disoit, il mettoit en avant qu'on avoit mis ignominieusement à mort le ministre et les consuls de Saint-Ambroix, contre la foi donnée; au reste, qu'il ne les abandonneroit point, et ne s'éloigneroit point plus loin d'eux qu'Anduze, qui n'étoit qu'à deux lieues de là, et qu'il les secourroit à point nommé quand ils en auroient besoin. Le Roi les envoya sommer de se rendre le lendemain 9; ce qu'ils refusèrent, reprochant la mort prétendue des ministres et des consuls de Saint-Ambroix. Mais un huguenot, qui là étoit présent avec le trompette, les assurant du contraire, et qu'il les leur feroit voir pleins de vie s'ils vouloient, ils commencèrent à tirer sur eux et les firent retirer. Néanmoins, cela toucha les courages de plusieurs, qui commencèrent à ajouter moins de foi à ce qu'on leur disoit contre le Roi, et avoient plus de défiance de la sincérité du duc de Rohan, qui, en étant averti, y envoya un des siens pour regagner leurs esprits et les maintenir en sa faveur. Cependant ce siége avoit été d'abord mené et suivi si rudement, qu'un fort qui étoit sur une éminence fut emporté à coups de main, ce qui sembloit impossible; et les tranchées furent si promptement avancées qu'en six jours on fut au pied d'une demi-lune, qui seule pouvoit empêcher l'effet de la batterie qui étoit dressée contre la ville. Rohan, craignant qu'ils ne fussent bientôt contraints d'avoir recours, contre leur volonté, à la clémence du Roi, s'ils n'étoient secourus, se résolut de le faire le 15, et les troupes qu'il envoya vinrent jusqu'à une des sentinelles qu'ils tuèrent, mais l'autre fit sa décharge, et donna l'alarme; de sorte que le cardinal, qui, sur quelque avis qu'il en avoit eu cette nuit-là, monta à cheval avec trois cents chevaux, y accourut, les chargea et les fit retirer avec peu de perte, à cause des ténèbres de la nuit; quelques soldats

qui y furent faits prisonniers furent pendus. Cela acheva de leur donner l'effroi dans la ville, et les fit rendre le 17. Deux mille cinq cents hommes de guerre qui étoient dans la ville, promirent de ne porter plus les armes contre Sa Majesté. Dès le commencement de ce siége, le maréchal de Bassompierre tomba malade, et le fut jusques à la fin de cette guerre (1). Le maréchal de Marillac fut aussi blessé à la fin du siége d'une blessure assez légère, mais qu'il faisoit semblant être tout autre qu'elle n'étoit; le cardinal, continuant à l'obliger, en eut tout le soin qu'il put.

Dès le 19, le Roi étoit près de partir pour aller assiéger Anduze ou Sauves. Le sieur de Rohan envoya, par trois fois, querir un conseiller de la chambre de Castres, nommé Candeac, pour faire en sorte qu'il voulût aller trouver le cardinal, et lui dire de sa part que, si le Roi lui vouloit donner quatre jours, pendant lesquels il pût envoyer ledit Candeac à Nîmes où étoit l'assemblée des députés de la religion prétendue réformée, il s'assuroit que tous consentiroient au rasement général de toutes les fortifications des villes huguenottes du royaume, et qu'ainsi Sa Majesté seroit en un instant obéie de tous ses sujets, et donneroit la paix et le repos à la France. Lors le cardinal estima qu'il y avoit lieu de prêter l'oreille à ses propositions; ce qu'il n'avoit pas pensé devoir être fait jusqu'alors, d'autant que, n'étant pas encore assez bas, il parloit trop haut pour que le Roi pût trouver son compte. Mais auparavant qu'entrer au traité de cette paix, il est nécessaire que nous racontions ici tout ce qu'avoit fait le duc de Rohan pour fortifier ce parti contre le Roi, et décevoir les esprits des peuples, afin de leur faire prendre résolution de se perdre tous plutôt les uns après les autres qu'entendre à aucun accord avec Sa Majesté.

La nouvelle de la prise de La Rochelle ne ramena l'esprit du duc de Rohan à son devoir; il fut arrêté dans la rébellion par la considération de l'état des affaires présentes, qui tenoient pour lors le Roi en guerre avec toutes les puissances de l'Europe. Il se représentoit, d'un côté, que le roi d'Angleterre qui l'avoit embarqué, et qui depuis trois mois l'avoit fait assurer, par un gentilhomme exprès, que quand il n'y auroit que lui seul qui combattît en France pour ce parti, il hasarderoit sa personne et ses royaumes pour l'empêcher de périr, étoit obligé par honneur et par prétendue conscience à ne l'abandonner point; ce qu'étant, ou il mettroit ledit duc en état de continuer la guerre, ou il s'emploieroit à faire sa paix; que si ledit Roi faisoit le premier, le Roi seroit toujours retenu, de ce côté-là, par les mêmes craintes qui durant le siége de La Rochelle l'avoient empêché de venir à lui, et qu'ainsi il auroit toujours le moyen de continuer sa résistance avec honneur; et davantage que si ledit Roi faisoit le second, il seroit retiré de ce pas dangereux par l'entremise d'un grand roi, qui auroit assez de pouvoir, traitant sa paix, de faire celle du parti. D'autre part, il voyoit le roi d'Espagne et le duc de Savoie notoirement engagés en guerre contre la France, pource qu'il savoit, par lettres interceptées, que le Roi étoit résolu à faire tout effort pour faire lever le siége de Casal, voire à y aller en personne : la chose étoit pressante et ne pouvoit souffrir de délai, le dernier terme de la résistance des assiégés étant marqué précisément à Pâques; cela lui faisoit toucher au doigt une grande diversion, qu'il jugeoit assez longue et pour la puissance et pour la gloire des parties. De là il tiroit deux conséquences à son avantage : l'une que cette tempête si forte le mettoit à couvert, parce qu'on ne pouvoit entreprendre d'aller foible contre l'étranger, et qu'on ne pouvoit tout à la fois venir fort contre plusieurs; l'autre que le roi d'Espagne, ayant des intérêts à démêler avec la France, seroit très-aise d'avoir moyen de la tenir en échec et de nourrir une si grande division dans ses entrailles; que son conseil étant le plus sage de tout le monde, et plus religieux en apparence qu'en vérité, feroit tout effort pour la maintenir; que, La Rochelle perdue, le parti huguenot ne pouvoit plus être abattu à demi; que c'étoit chose plus facile et de moindre dépense de conserver ce qui subsistoit encore que de relever ce qui seroit tout-à-fait détruit, et que moyennant une bonne assistance il pourroit pêcher en eau trouble, fortifier tellement son parti et l'agrandir par les nouvelles intelligences et le crédit que son argent lui donneroit, que la perte de La Rochelle en seroit en quelque sorte récompensée; qu'il avoit du temps à cause de l'approche de l'hiver, qui ôtoit au Roi, ce lui sembloit, le moyen de l'attaquer, pour voir ce que deviendroit l'affection de l'Angleterre et l'inclination d'Espagne, et que, s'il reconnoissoit en l'une et en l'autre du refroidissement, il pourroit profiter du temps et prévenir le mal qui le menaçoit, par quelque accommodement honorable. Et parce qu'en cette conjoncture c'étoit chose très-dangereuse de faire goûter aux peuples l'espérance de la paix, parce que cela ralentissoit leurs travaux, que la nécessité obligeoit à redoubler, et qu'il ne lui étoit pas moins préjudiciable d'en donner quelque espérance au Roi,

(1) « Le mardi 19, dit Bassompierre, mon mal me « fut de perte de l'armée. » Il faut ajouter que la guerre finit au bout de quelques jours, le 25 juin.

parce que si le Roi le voyoit plus ferme qu'auparavant, il inféreroit, à cause des grandes affaires qui se présentoient, qu'il étoit très-assuré de l'assistance de la diversion étrangère, ce qui le rendroit plus craint et considéré, il ne voulut jamais prêter l'oreille à ceux qui, dès la prise de La Rochelle, se mirent en avant pour se rendre entremetteurs de la paix; mais il employa tout l'hiver à courir d'une province à l'autre, rassurer par vaines promesses les esprits ébranlés, relever et animer les abattus, jeter hors des villes ceux qui, ayant encore quelque sentiment de Dieu, vouloient reconnoître le Roi, et tracer et faire faire partout les nouvelles fortifications qu'il jugea nécessaires.

Durant ce temps il reçut deux dépêches, l'une du roi d'Angleterre en décembre, qui lui continuoit les assurances qu'il lui avoit données de l'assister, accompagnée des lettres du comte de Carlile et de l'ambassadeur Wake qui lui promettoient tout ce qu'il pouvoit désirer; l'autre, de la part d'un nommé Clausel, qu'il avoit, en novembre dernier, dépêché en Espagne pour la solliciter de le secourir, selon les promesses qu'elle lui avoit souvent faites de l'assister pour continuer la guerre contre le Roi. Ce Clausel étoit un homme non moins adroit et intelligent que factieux, envenimé en la rébellion et l'hérésie, et ennemi du service du Roi. Il arriva à Madrid le 12 décembre, et, incontinent après son arrivée, en donna avis au duc de Savoie, et qu'il l'iroit trouver au partir de là pour lui faire part de ce qu'il auroit fait, ne l'osant commettre au papier, et en ayant reçu le commandement exprès du duc de Rohan. Il présenta à deux jours de là au conseil d'Espagne un mémoire par lequel il promettoit, au nom du duc de Rohan, de faire pour 500,000 ducats que le Roi ne pourroit passer en Italie, qu'il feroit épaule à une armée espagnole au Languedoc, et lui céderoit ses droits et prétentions sur la Navarre (1), et que lui Clausel, par le moyen de ses parens, livreroit en leur puissance la ville et la citadelle de Montpellier. Les Espagnols l'ayant bien reçu, avidement écouté, et agréé ses propositions, lui firent de grandes promesses, lesquelles il manda incontinent au duc de Rohan, et les augmentoit encore par sa propre passion. Il l'assuroit que l'Espagne étoit résolue de l'assister si puissamment de toutes choses, qu'il connoîtroit que la perte de La Rochelle seroit plus que suffisamment réparée, que dans peu de temps il en sentiroit les effets, qu'il le prioit de s'en fier à lui; mais que pour cela une chose étoit totalement requise, de jeter au loin toutes pensées et propositions de paix, et se résoudre pleinement à la guerre. Là-dessus le duc se fonde, fait bouclier d'Espagne et d'Angleterre contre ceux qui désiroient la paix, et se sert encore pour opiniâtrer les peuples de ce que, d'entre ceux qui les en sollicitoient, les uns s'adressoient à lui pour la faire séparée d'avec celle de leurs églises prétendues, les autres auxdites églises pour faire la leur sans la sienne, tantôt aux communautés particulières, leur remettant en l'esprit que telles procédures étoient pour le surprendre et les faire traiter en particulier sans leur accorder une paix générale, laquelle toute seule pourroit assurer leur liberté et leur vie. Et, afin de leur imprimer à tous en général cette pernicieuse créance, et allumer ès cœurs la rage dont le sien étoit ardent, il fait indiquer une assemblée à Nîmes de tous ceux de son parti. Là il leur représente les vieilles chansons ordinaires aux hérétiques, que c'étoit fait de leur religion, que le Roi n'en vouloit qu'à elle, qu'il avoit dessein de leur en ôter l'exercice et exterminer entièrement les huguenots, qui, bien qu'ils fussent affoiblis par tant de pertes qu'ils avoient reçues, lui étoient encore redoutables, parce qu'ils s'étoient souvent relevés de plus bas qu'ils n'étoient, et, pour dire ainsi, on les avoit vus renaître de la cendre de leurs pères; que la déclaration que Sa Majesté avoit faite en partant de Paris, n'étoit qu'un piége qu'on avoit tendu aux esprits crédules, afin de les tenir séparés et les empêcher de se réunir tous pour la commune défense, les conviant, chacun en particulier, à vivre, sous l'obéissance du Roi, en la liberté de leur conscience, pour les détruire et les perdre tous en gros. Puis, comme s'il eût voulu imiter cet ange de l'apocalypse, qui avoit un pied sur la terre et l'autre sur la mer, il appuyoit son parti ruineux sur l'Angleterre et sur l'Espagne tout ensemble, royaumes dont il essayoit de réunir en lui les intérêts qui étoient si divisés. Il leur représentoit qu'outre l'espérance qu'ils devoient avoir en Dieu qui ne les abandonneroit pas, ils étoient assistés d'Angleterre, que ce jeune prince (2) y étoit animé par la honte et les dommages qu'il avoit reçus les deux années dernières, qu'il hasarderoit maintenant à leur faveur le tout pour le tout, et ne voudroit pas perdre le titre de défenseur de leur foi; que les armées seroient soudoyées sans qu'il leur en coûtât rien, qu'ils recevroient de l'argent d'Espagne pour payer les leurs propres sans la foule des peuples; qu'avec un si grand secours ils reprendroient toutes les villes qu'ils avoient perdues, et se mettroient en tel état qu'on n'oseroit jamais

(1) Dont le duc de Rohan prétendait avoir quelque part, comme héritier de la maison d'Albret.

(2) Charles Ier.

se reprendre à eux. Quant à la miséricorde du Roi, qu'il n'en falloit pas attendre, qu'il n'y en avoit point pour eux, et que s'il avoit un peu modéré la rigueur de son courroux contre ceux de La Rochelle, c'avoit été pour ne point aigrir le reste du parti jusqu'au dernier point, et, après l'avoir réduit plus facilement en sa puissance, les exposer à tous les fléaux d'une extrême vengeance, à la fureur des peuples, au fil des épées, aux flammes, aux meurtres, s'ils ne vouloient aller à la messe et se prostituer aux idoles. Par ces blasphèmes contre Dieu, et paroles injurieuses et mensongères contre le Roi, il anima le cœur de ces peuples, et leur donna horreur de la paix.

Toute cette méchante et criminelle conduite, qui tournoit en venin tous les biens et les occasions de leur salut qui leur étoit présenté par le Roi, n'empêcha pas que plusieurs d'eux branlassent au manche, et que la ville de Saverdun ne fît sa paix particulière avec le Roi; ce qui ruinoit tout le comté de Foix pour le duc de Rohan, cette place les séparant tout-à-fait les uns des autres, et étant le seul pont qu'on avoit pour lors sur une rivière qui partage le pays, et est la plupart du temps inguéable. Cependant le Roi vint à Grenoble (1); il fit, par personnes interposées, solliciter le duc de Rohan de demander la paix. Il fait la sourde oreille, appuie sur les roseaux des secours imaginaires d'Espagne et d'Angleterre; le Roi poursuit son chemin, passe à Suse, le prend d'abord. Cette victoire, au lieu d'ôter l'espérance au duc de Rohan, la lui donne plus grande; il croit voir une guerre allumée en Italie qui durera un siècle, mais, à peu de jours de là il la voit terminée, et la paix si soudainement faite que chacun en est surpris. En ces entrefaites il termine l'assemblée générale de Nîmes; leur fait résoudre et jurer le 10 de mars de ne faire point de paix particulière avec le Roi, à quelque condition que ce pût être, ni de générale, sans le consentement du roi d'Angleterre et des autres princes et seigneurs qui les assistoient. Il écrivit ensuite au roi d'Angleterre que l'humiliation en laquelle Dieu les avoit mis leur avoit redoublé le courage, qu'il le supplioit de considérer que, quelque disgrâce qui leur fût arrivée, ils n'avoient manqué en rien à ce qu'ils lui avoient promis; que c'étoit aujourd'hui le plus grand forfait dont ils étoient accusés, mais qu'ils en avoient néanmoins si peu de regret, que tout de nouveau ils se venoient obliger, par serment à Dieu, de ne jamais s'accorder avec le Roi que par son consentement; qu'il lui plût donc de correspondre par son assistance si prompte à une telle fidélité qu'il eût égard à son devoir envers Dieu, à la foi de sa parole, à la réputation de sa grandeur devant les hommes, et qu'il se rendoit coupable devant le ciel et la terre s'il les abandonnoit. L'assemblée écrivit aussi audit Roi en la même teneur. Le duc de Rohan essayoit de faire évanouir la terreur que la paix d'Italie donnoit à son parti, remontrant que cette paix étoit faite trop à la chaude pour être de durée; que c'étoit un coup de la prudence du duc de Savoie, qui, ayant cédé à la nécessité, avoit par cette ruse garanti ses Etats d'une invasion qu'il n'étoit pas en état de soutenir; qu'il gagnoit autant de temps pour donner loisir à ses alliés de se renforcer et de revenir à leur dessein avec des précautions plus puissantes; que l'ambassadeur Wake lui avoit mandé que cette paix ne dureroit pas; que l'Angleterre tenoit bon encore pour lui; que l'armée du Roi étoit fort diminuée, qu'il falloit qu'il en laissât une partie dans le Montferrat, et l'autre dans le Piémont, et que s'il pouvoit soutenir les premiers efforts, il seroit promptement et puissamment assisté, et que les Espagnols étoient trop glorieux pour boire cette injure et ne s'en venger point.

Mais cependant il s'ennuie infiniment de ne recevoir point de Clausel les nouvelles qu'il espéroit. Il croyoit que les Espagnols, lents en leurs traités ordinaires, ne le seroient pas avec lui en celui-ci, qui leur étoit si important, et où il y avoit si peu de temps à perdre; mais il se trompoit, pource que leur lenteur ne vient pas tant de jugement que de nature, qui fait que ceux dont l'esprit est plein de ruses, le jugement l'est d'anxiété, et partant tardif en sa résolution. Ils tinrent Clausel près de trois mois sans signer le traité qu'il demandoit, et puis après encore, comme si Dieu eût maudit leur dessein, lorsqu'ils l'eurent signé il leur arriva une disgrâce qui en retarda l'effet au duc de Rohan; car, l'ayant signé, ils trouvèrent bon d'envoyer quelqu'un devant, sous la conduite d'un des gens de Clausel, pour voir si les affaires étoient disposées en France comme il le disoit, pour ratifier le traité au duc de Rohan, et après cela passer à Milan avec ordre à Gonzalez, recevant ladite ratification, de donner audit Clausel, qui y alloit quant et quant par un autre chemin, 150,000 ducats pour assister promptement le duc de Rohan. Ils choisirent un vieil Hollandais nommé Pelz, auquel Clausel donna un des siens nommé Tribale, pour le conduire audit duc de Rohan. Mais, passant auprès de Lunel le 10 avril, Tribale abandonna de peur ledit Pelz, et s'enfuit à Nîmes. Pelz se voyant seul rompit ses lettres et papiers pour n'en être trouvé surpris; à deux

(1) En passant pour aller en Italie.

jours de là il fut pris, mené à Lunel, de là à Toulouse, où il fut exécuté le 12 juin. Sa prise fut d'un grand préjudice au duc de Rohan, qui désiroit avec grande passion savoir les ordres qui avoient été donnés en Espagne pour son affaire, et ce qu'il pouvoit s'en promettre. Il envoya Rivoperoux en Piémont pour l'apprendre de Clausel même, et assurer le duc de Savoie qu'il ne feroit jamais de paix sans son intervention et celle d'Espagne, le supplier de continuer la guerre, et lui dire la bonne résolution en laquelle étoient ceux de son parti. Clausel, qui n'avoit point de nouvelles de ce qui étoit arrivé audit Pelz, dès qu'il fut en Piémont, passa à Milan avec pleine assurance de recevoir de don Gonzalez les 150,000 ducats qui lui avoient été ordonnés. Don Gonzalez lui répondit qu'il n'avoit ordre de leur rien bailler, qu'il n'eût premièrement reçu la ratification du traité du sieur de Rohan, que ceux qui la lui devoient apporter avoient été pris en France, et qu'il ne lui avoit été envoyé personne pour suppléer à ce défaut. Clausel insista qu'au moins il lui donnât présentement quelque somme attendant ladite ratification; que cette anticipation étoit nécessaire, le duc de Rohan étant dans l'extrémité de ses affaires qui ne permettoit aucun délai; mais qu'avec ce petit secours il auroit moyen de se mettre en très-bonne posture pour se défendre, et pour agir et donner autant de temps qu'il seroit nécessaire pour conduire tout le traité à sa perfection; que cela lui faillant, il couroit risque, ou de recevoir un grand échec, ou de s'en garantir par un traité dont il étoit pressé de toutes parts; que néanmoins, si on lui donnoit promptement le moyen de subsister, il se résoudroit à une forte et longue résistance. Don Gonzalez répondit que, n'ayant point reçu de lettres qui fissent mention de cette avance, il ne pouvoit se dispenser jusque-là; au reste, que le Roi son maître lui ordonnoit deux choses fort difficiles : l'une de traiter fort secrètement, l'autre de lui donner 150,000 ducats. Quant à la première, il ne savoit comment y obéir, pource que son arrivée à Milan étoit tellement divulguée, que partout elle excitoit des plaintes et des rumeurs; que, pour les éteindre, il le prioit de ne plus revenir à lui pour continuer ce traité en personne, mais que, s'en retournant à Turin, il y trouveroit don Martin d'Aspre, qui concerteroit et conviendroit avec lui de toutes les choses qu'il pouvoit désirer de lui. Que, pour l'autre article, il le jugeoit de si grande importance, qu'il n'estimoit point qu'il se pût terminer ailleurs qu'en Espagne même, où il lui conseilloit de s'en retourner. Et sur la réponse que lui fit Clausel, que, si bien le roi d'Espagne désiroit que cette négociation fût ménagée avec la prudence nécessaire et tout le secret possible, néanmoins il savoit bien que, l'affectionnant par les avantages qui lui en revenoient, il ne vouloit pas qu'on la rompît dès qu'on en auroit eu du soupçon ou de la connoissance, et que, pourvu qu'elle réussît, les plaintes qu'on en feroit lui seroient fort indifférentes; que le conseil qu'il lui donnoit de s'en retourner en Espagne, apportoit un délai si préjudiciable à la conclusion de ce traité, dont le plus grand fruit consistoit en une grande célérité, que le moindre retardement étoit capable de le ruiner; que le meilleur du temps étoit consommé en un voyage inutile, et partant que cette réponse lui sembloit être un honnête refus. Gonzalez lui repartit que ce n'étoit point une honnête défaite ni refus, mais qu'il se voyoit tant d'autres affaires sur les bras en Italie, que celle-là lui sembloit de si grande importance qu'il ne pouvoit se promettre, ou le moyen, ou le loisir de s'en bien démêler. Enfin Clausel lui demandant s'il se pouvoit promettre les 150,000 ducats, lui mettant entre les mains la ratification du traité par le duc de Rohan, il lui répondit que oui, mais que toutefois il persistoit dans son avis de retourner en Espagne. Toutes ces réponses que faisoit don Gonzalez, étoient pource qu'il voyoit les affaires avoir changé de face, et qu'il ne jugeoit pas le devoir exécuter sans un nouveau commandement, et, néanmoins, n'osoit pas le déclarer ouvertement au duc de Rohan, mais l'entretenoit par réponses obscures et par remises. Clausel, voyant ne pouvoir rien avancer davantage avec don Gonzalez, qui lui donna par écrit les réponses qu'il lui avoit faites, afin qu'il n'y pût rien changer, se retira à Turin, et de là dépêcha au duc de Rohan don Diego Cuillard, pour lui apporter la ratification du contrat; mais, soit par malheur ou par dessein, ledit don Diego, étant assez près de pouvoir arriver sans plus de danger au duc de Rohan, ne put jamais être induit d'aller jusque-là; mais, s'étant fait bailler le traité et toutes les lettres que l'homme de Clausel, qu'il lui avoit donné pour l'accompagner, portoit, les déchira tous en petits morceaux, et s'alla rendre au parti du Roi. Cette nouvelle affligea Clausel et donna loisir à Gonzalez de différer davantage. Le duc de Rohan, pour y remédier, lui écrivit que cela ne devoit rien accrocher, pource qu'il jureroit solennellement de ratifier toutes les choses promises par le traité. Il lui envoya encore deux lettres de créance, l'une au duc de Savoie, et l'autre à don Gonzalez, par lesquelles il les prioit de prendre créance en Clausel comme en lui-même,

et de s'assurer qu'il observeroit religieusement, de point en point, tout ce qu'il auroit traité pour lui et en son nom. Or cela lui sembloit suffire, pource qu'en Espagne il avoit été arrêté qu'on se contenteroit de ses écritures, et particulièrement des assurances que le duc de Savoie en prendroit; de quoi il lui donna avis par le premier courrier qu'il lui dépêcha. Il lui écrivit encore, à huit jours de là, une autre lettre avec homme de créance, pour lui demander une résolution finale de ce qu'il devoit espérer de ses négociations; qu'il ne désiroit point qu'on se servît de lui pour l'amuser et le tenir en haleine; que ses affaires étoient réduites à tel point qu'il falloit, ou qu'il fût promptement assisté, ou qu'il traitât, n'y ayant que l'un ou l'autre qui l'empêchât de périr; qu'il désiroit d'être résolu sans plus de délais, parce que l'état où il étoit ne les pouvoit souffrir; qu'il avoit déjà sur les bras deux armées royales, en attendant une autre où le Roi seroit en personne; et que, pour s'opposer à tout cela, il se trouvoit destitué de tout moyen de faire une bonne levée; mais que, si, sans plus de remises, on lui faisoit toucher quelques deniers pour se mettre en bonne défense, il avoit et le pouvoir et le moyen de rendre tout accord impossible, et le traverser de telles difficultés qu'il ne seroit pas au pouvoir d'aucun de les surmonter, et qu'en un mot il lui falloit ou argent ou paix. Le duc de Savoie en écrivit à don Gonzalez, et lui en fit toute l'instance qu'il put, le priant qu'il lui baillât au moins 40 ou 50,000 ducats, afin qu'un entier abandon ne jetât le duc de Rohan dans le désespoir; qu'il étoit poussé par le malheur de la guerre sur le penchant du plus grand précipice auquel il se fût jamais vu; que, ne voyant nulle apparence d'assistance, il essaieroit de se tirer de sa ruine assurée par l'expédient de la paix, à quelque condition que ce fût, laquelle ne lui pouvoit être et à son parti que ruineuse, se trouvant en l'extrémité en laquelle il étoit. Gonzalez ne lui fit point de réponse; mais le duc de Savoie le consoloit et l'entretenoit d'espérances et de promesses, lui faisant connoître qu'il n'y avoit rien qui lui donnât plus d'appréhension et qui pût apporter plus d'incommodité à ses affaires qu'un traité de paix en France. A ces instances Clausel redoubloit au duc de Rohan les assurances qu'il lui avoit déjà données d'une prompte et puissante assistance, lui faisant entendre qu'il étoit sur le point de toucher de l'argent pour lui en envoyer; qu'il se préparoit à faire une bonne diversion par les vallées du Dauphiné, et considérable et facile; que le duc de Savoie lui promettoit toute faveur pour cet effet, lui donnant libre passage par ses Etats, et moyen d'en tirer toutes les choses qui lui seroient nécessaires; qu'à ce coup se présentoit le moyen de relever sa gloire et l'état des églises de France avec plus de puissance que jamais; mais que, s'il tournoit le dos à une occasion si favorable, il n'en pourroit jamais espérer de semblable, et qu'il n'y avoit plus pour lui que honte et que ruine. Ces persuasions firent si grand effet en son esprit, qu'il se résolut à une plus longue patience, à tenter encore le hasard de mettre quelque place en compromis, et coucher de tout son reste pour se sauver avec avantage, ou périr avec honneur.

Mais voici bien des disgrâces qui accueillent son opiniâtreté. Il apprend que le duc de Montmorency vient assiéger Soyons. Chabrilles et tout le pays du Vivarais lui demande secours d'hommes et de munitions, et le tout aux dépens du bas Languedoc et des Cevennes. Il fait une prompte levée de quinze cents hommes; la mésintelligence entre Chabrilles et Saint-André-Montbrun, à qui il avoit donné la charge de ce canton, la rendit inutile. Cependant Soyons est attaqué, promet de se défendre six semaines; il est pris dans peu de jours, et dès le premier jour de la batterie les siens abandonnent la place. En même temps le duc de Rohan reçoit une lettre du roi d'Angleterre, écrite du 12 janvier, par laquelle il lui mande qu'il étoit, par plusieurs princes ses alliés, sollicité de faire la paix avec la France, que leur guerre nuisoit à la cause commune, à la liberté de la Germanie et au rétablissement du Palatin; qu'il y inclinoit, mais qu'il l'assuroit qu'il ne la concluroit jamais que le Roi ne l'eût faite raisonnable et supportable avec eux, et que non-seulement il ne fût assuré qu'il la leur eût proposée, mais qu'il ne la vît réellement effectuée; que, de son côté, il le prioit de ne refuser les conditions équitables que le Roi leur proposeroit; que cela étoit convenable et au temps et à l'état présent des affaires, et pour les justifier de l'imputation qui leur étoit faite d'avoir de gaîté de cœur, au grand préjudice du bien public, commencé cette guerre sous prétextes recherchés et peu véritables. Le duc ne s'émut point pour cela, mais prit assurance sur ce qu'il lui promettoit de ne conclure point la paix, si le Roi ne la leur avoit aussi donnée, et crut que le secours qu'il auroit d'Espagne fortifieroit ledit Roi en sa résolution. Mais, pource qu'il vit que l'esprit de plusieurs étoit abattu des termes de cette lettre quoi qu'il pût dire, il se servit d'une ruse, qui fut de leur exagérer le point des fortifications que le Roi vouloit absolument qui fussent abattues en leur donnant la paix; ce qui les remit en quelque résolution de se défendre jus-

qu'au bout. Et, afin qu'aucune ville ne pensât à traiter en son particulier avec le Roi, il leur donnoit à entendre que le cardinal lui faisoit parler d'un traité général, tâchant, par toutes sortes d'artifices, à le faire croire pour, empêchant que chacun ne procurât son salut en son particulier, prendre cependant le temps de mettre à couvert ses intérêts. Le cardinal eut grand soin de faire connoître ces ruses aux villes et communautés, et leur représenter qu'elles devoient prendre garde qu'en s'y fiant elles ne perdissent l'occasion de sortir du mauvais état auquel elles étoient, et recevoir la grâce du Roi.

Cependant le maréchal d'Estrées passe le Rhône avec l'armée qui étoit en Provence, rencontre le duc de Rohan avec ses troupes, qu'il mène mal, et, au partir de là, fait le dégât de Nîmes, avec perte de plusieurs habitans qui voulurent s'y opposer. Du côté de Montauban, on lui mande que M. le prince et le duc d'Epernon y viennent aussi faire le dégât, et ils lui demandent secours d'hommes et d'argent pour se défendre. Le duc de Ventadour fait, d'un autre côté, le dégât de Castres et au haut Languedoc; ce qui fait crier cette province, et le menacer que s'il ne l'assiste elle entendra à la paix. Noailles, gouverneur de Rouergue, entreprend le dégât de Milhaud. Le duc de Rohan boursille et trouve un emprunt de 10,000 écus, dont il fait une levée de trois mille hommes, qu'il distribue en vain à Nîmes, Uzès et Aymargues. Il espère que Privas doive arrêter le Roi; il est pris dans peu de jours, et il apprend que le roi d'Angleterre a fait la paix absolument de couronne à couronne, sans l'y comprendre ni le parti huguenot. Il apprit cette nouvelle par les feux de joie qu'on fit en l'armée du Roi, et à peu de jours de là par une lettre que le Roi d'Angleterre même lui en écrit. Cette nouvelle et celle de la prise de Privas lui abaissèrent les cornes, et principalement la perte de quantité de soldats aguerris qui y furent tués, pendus ou envoyés aux galères. Il part de Nîmes, et, comme une chandelle qui jette son dernier feu, il fait un dernier effort, vient aux Cevennes, ramasse encore 10,000 écus, fait quelques levées, espère de faire quelque résistance au Roi; mais en un instant toutes les Cevennes sont prises, et les places qu'il croyoit se devoir défendre un mois, ne résistent que peu de jours à la présence et aux foudres des armes du Roi; le traitement de ceux de Privas les épouvante, les armes leur tremblent dans les mains, et quand ils se rendent encore c'est avec serment de ne les porter plus contre le Roi, ce qui affoiblissoit beaucoup les troupes rebelles. Après la prise d'Alais il se jette dans Anduze, fait semblant de s'y vouloir enfermer; mais, jugeant bien en sa conscience qu'il étoit perdu s'il entreprenoit de le faire, il envoie vers le Roi et le supplie de le recevoir à merci, croyant qu'il lui valoit mieux se résoudre à une paix, tandis qu'il étoit encore en quelque apparence de la pouvoir disputer, que d'être contraint, après une plus longue résistance, de se rendre au Roi la corde au cou.

Sa Majesté eut agréable d'entendre ses propositions; mais cependant le cardinal ne se vit jamais en si grande perplexité que celle où il fut deux jours durant pour les raisons suivantes : on avoit une entreprise sur Anduze, où étoit le duc de Rohan, qui étoit jugée infaillible, non-seulement par le cardinal, mais par Sa Majesté et par tous ceux qui en avoient connoissance. Ceux qui la conduisoient dans la ville ne la pouvoient aisément différer un seul jour sans se perdre, d'autant que, comme un chacun sait, les gens de guerre changent tous les jours de postes en telles occasions. On disoit que, ce dessein réussissant, le parti des rebelles recevoit un échec irréparable, tant parce qu'Anduze étant pris, les Cevennes, dont ils tiroient la plupart et les meilleurs de leurs gens de guerre, étoient perdues, ce qui eût étonné toutes les autres villes, que parce aussi que, prenant le duc de Rohan qui étoit la principale et presque unique tête du monstre de la rébellion, ce qui resteroit après lui seroit un corps sans ame et sans mouvement réglé. On se représentoit encore que, bien que le duc de Rohan fît de belles propositions, la résolution n'en étoit pas assurée; ce qui donnoit lieu de ne perdre pas une occasion présente, si avantageuse comme étoit celle dont il étoit question. Ces considérations étoient puissantes; mais d'autre part il y avoit bien des raisons qui les contre-balançoient. Le cardinal jugeoit la paix nécessaire, tant à cause du levain qui étoit resté en Italie, qui commençoit à faire lever de nouvelle pâte, quinze mille Allemands étant déjà entrés dans les Grisons de la part de l'Empereur, que parce que Monsieur, frère unique du Roi, étant hors de la cour, et conseillé par des gens peu expérimentés et peu intéressés au bien de cet Etat, s'il fût arrivé quelque mauvais événement, il étoit à craindre qu'ils prissent occasion d'embarquer un homme si cher à la France à quelque action qui eût déplu au Roi, parce qu'elle eût été préjudiciable à Monsieur, et à l'Etat par conséquent. L'extrémité où se trouvoit le duc de Rohan faisoit juger qu'il y avoit sûreté ès propositions qu'il faisoit, en ce qui dépendoit de lui; car, bien que la perte d'Anduze ne perdît pas tout-à-fait son parti, auquel il restoit encore vingt places fortifiées, il ne pou-

voit se relever de la perte qu'il eût faite, quand même sa personne n'eût pas été prise dans Anduze, d'autant qu'il n'eût pu que se retirer à Nîmes, Castres ou Montauban, où il n'eût pas éte le maître, pour être ces places pleines de grand nombre d'habitans portant les armes, grandement mutins et capables de le tuer ou le livrer au Roi, au premier soupçon qu'ils eussent pris de lui; qui étoit la raison pour laquelle il avoit choisi Anduze pour sa demeure, pource que la ville étant petite, trois mille hommes de guerre qu'il avoit dedans pour la défendre l'en rendoient maître. Le cardinal jugeoit donc par là qu'il étoit contraint de traiter de bonne foi, parce que le Roi étant près d'assiéger cette place, s'il s'y enfermoit il étoit perdu, et s'il en sortoit il ne pouvoit aller en aucun lieu considérable où il fût le maître. Il savoit bien qu'il n'étoit ni assez fou, ni assez déterminé pour se perdre, quand il n'espéreroit aucun salut en se hasardant; et ainsi il ne faisoit aucun doute que la paix ne se conclût assurément. Il voyoit que le duc de Rohan ne pouvoit donner assurance des villes dont il n'étoit pas le maître, bien qu'il eût auprès de lui des députés de toutes les principales, qui avoient pouvoir pour tout le parti, auxquels il se promettoit de faire accepter la paix; mais il tenoit comme indubitable qu'ayant obtenu le pardon et la grâce du Roi pour toutes les villes qui le voudroient recevoir, et Anduze, Sauves, Ganges, Le Vigan et Mirveis, qui étoient le reste des Cevennes, l'acceptant avec sa personne, soit que les autres villes le voulussent ou non, elles seroient contraintes de faire le semblable, y ayant peu de résolution et de constance en des peuples destitués de chefs, particulièrement quand ils sont menacés d'un mal présent, et qu'ils voient une porte de salut ouverte. Ces raisons le firent résoudre à conseiller au Roi de perdre plutôt l'entreprise que l'occasion de la paix, joint que, bien que tous jugeassent la prise d'Anduze infaillible par surprise, il n'étoit pas assuré qu'on pût empêcher le duc de Rohan de se sauver, ce qui donnoit lieu de croire que la paix ne se pourroit faire par après si aisément, soit parce qu'il n'en auroit pas la puissance aux lieux où il ne seroit pas le maître, soit parce qu'il ne jugeroit jamais qu'on la voulût faire avec sûreté pour lui, si on avoit méprisé d'en prendre l'occasion à des conditions si avantageuses.

Ainsi le Roi se résolut à la paix, quand même il eût fallu perdre l'entreprise. Cependant, pour avoir deux cordes en son arc, on fit tout ce qu'il fut possible pour la conserver en son entier au cas que la paix se fût rompue; et quoique le temps gâte d'ordinaire tels desseins quand on ne les fait pas aux instans qu'on les a projetés et qu'ils sont prêts, peut-être qu'il n'en eût pas été de même de celui-ci, où l'on n'oublia rien de ce qui étoit nécessaire pour empêcher la découverte. Cette difficulté vidée, le Roi permit au duc de Rohan de faire venir l'assemblée générale des rebelles de Nîmes à Anduze, ce qu'on lui accorda avec difficulté. Cette assemblée voulut avoir le sentiment de la province des Cevennes et celle-là de la ville d'Anduze; ils agrégèrent encore à eux six députés de Nîmes et six d'Uzès, et tous ensemble députèrent en cour. D'abord ces messieurs avoient de belles prétentions : leur intention eût été de se maintenir en de petites républiques; mais la nécessité les contraignoit à ce à quoi ils ne pouvoient se porter volontairement, quoique la raison le requît d'eux. Ils furent contraints d'accepter la paix, non comme ils désiroient, mais comme il plut au Roi la leur donner, et non en forme de traité, comme ils avoient toujours fait par le passé, mais par abolition et par grâce. Auparavant on leur laissoit des villes de sûreté; en cette occasion le Roi les condamna à raser généralement, sans exception d'aucune, toutes les fortifications de celles qui s'étoient portées à rébellion, et ce à leurs dépens et par leurs mains propres, ce qui est à noter, le Roi voulant avoir cette gloire, que ce qui avoit été élevé contre son autorité, fût détruit par ceux mêmes qui en avoient été les architectes. Autrefois on ne pouvoit avoir permission de servir Dieu qu'en cachette ès lieux que tenoient ces misérables; maintenant ils furent obligés de restituer les églises, permettre que l'arche abatte l'idole de Dagon, que Dieu rentrât en triomphe en tous les lieux d'où son culte extérieur en avoit été sacrilégement banni. Autrefois les chefs des rébellions recevoient des établissemens et des récompenses, et des sommes immenses de deniers qui n'étoient pas moindres que de quarante et cinquante mille écus. En cette occasion, le duc de Rohan quitta non-seulement le Languedoc, mais sortit du royaume; et tant s'en fallut qu'on lui donnât récompense, qu'on lui rendit seulement son bien, et lui donna-t-on cent mille écus qui n'étoit pas la moitié des ruines des bâtimens de ses maisons et du rasement de ses forêts; encore y a-t-il à remarquer qu'aux autres traités l'intérêt particulier marchoit le premier, au lieu qu'en cette occasion jamais le duc de Rohan ne sut que le Roi lui voulût accorder aucune chose, qu'après qu'il eut accepté la grâce de la paix.

Ainsi la paix fut conclue et arrêtée; le pourparler en commença le 25, elle fut signée le 28 et publiée le même jour à Ledignan où l'armée du Roi, qui s'avançoit sans perdre temps, étoit

dès le lendemain. Le Roi en donna avis à la Reine sa mère, et lui dépêcha Quincé pour lui porter la lettre qu'il lui en écrivoit. De toutes les Cevennes, où le duc de Rohan avoit un particulier pouvoir (la chaleur de la rébellion n'étant pas encore éteinte en beaucoup d'esprits), ceux d'Uzès et de Nîmes témoignèrent ne vouloir pas subir un joug si doux que celui de la grâce du Roi; mais ils ne virent pas plutôt l'armée de Sa Majesté s'avancer vers eux, qu'ils pensèrent à leur conscience, et la supplièrent de leur pardonner leur faute, et permettre qu'ils jouissent de l'abolition qu'il avoit donnée à tous ses sujets de la religion prétendue réformée. Généralement toutes les villes l'acceptèrent, excepté Montauban, qui, soit par la haine qu'il portât à M. le prince et M. d'Epernon, qui faisoient le dégât de leurs blés, soit par le désir qu'ils avoient de conserver leurs fortifications qu'il falloit abattre par les conditions de la paix, en refusèrent la publication lorsque la grâce du Roi leur fut signifiée.

Considérant que cette affaire iroit de longue, et que quand ils s'obstineroient en leur opiniâtreté, il n'étoit pas expédient pour les réduire à leur devoir de les attaquer par force, où il se perdroit force gens de bien, mais seulement de les bloquer, ce qui se pouvoit aussi bien faire en l'absence du Roi qu'en sa présence; considérant en outre que les chaleurs extrêmes, ordinaires en cette saison en Languedoc, pourroient causer quelque maladie à Sa Majesté, qui de sa constitution étoit sec et brûlé, joint que la peste commençoit à l'environner de toutes parts, Sa Majesté fut conseillée par le cardinal de s'en aller à Paris, pourvu qu'il lui plût auparavant entrer dans Uzès et dans Nîmes, où on avoit disposé les peuples à le recevoir le plus fort, afin que tout le monde vît que la soumission des rebelles n'étoit pas imaginaire, que leur repentance étoit véritable, puisqu'au lieu qu'aux autres traités une des conditions tacites étoit que Sa Majesté s'éloigneroit de leurs murailles, en cette paix ils lui ouvroient les portes de leurs villes, et leurs cœurs tout ensemble. On ajoutoit encore que, par là, le Roi s'ouvriroit les portes de tout le reste des villes qui avoient été rebelles; étant certain, quand on verroit qu'il seroit entré avec la force en ces deux, qui étoient des principales, sans rien innover au préjudice des habitans, toutes les autres seroient délivrées de la crainte qu'elles avoient d'être traitées comme fut Montpellier, qui reçut une grosse garnison et depuis une citadelle, quoique les ministres de Sa Majesté eussent donné parole de n'y en mettre point (1). On disoit encore que rien ne feroit croire aux étrangers que le Roi eût tout-à-fait dompté le monstre de la rébellion en son royaume, comme l'entrée de Sa Majesté en ses villes; ce qui leur feroit perdre l'espérance de nouvelle révolte, et leur ôteroit tout lieu de tâcher d'en procurer parmi eux. A cela s'opposoit la passion que le Roi avoit de s'en aller, qui étoit si forte qu'il étoit difficile d'y résister, arrivant peu souvent que les vrais intérêts des princes, quelques raisons dont ils soient appuyés, puissent prévaloir à leurs inclinations quand elles sont contraires. Sa Majesté, étant pressée de faire ce voyage pour le bien de son service, se piqua jusqu'à ce point contre le cardinal qui le lui proposoit, qu'elle se plaignoit ouvertement de son opiniâtreté en ce sujet, et représentoit qu'il n'y avoit pas de sûreté pour sa personne. Le cardinal en étant averti, lui fit entendre que, puisqu'il avoit une si grande aversion de ce voyage, il étoit trop désireux de son contentement pour s'opposer davantage à sa volonté; mais qu'il importoit tellement de faire voir qu'il avoit été le maître dans Nîmes, sans y apporter aucun changement pour autoriser sa bonne foi, et ôter la méfiance aux huguenots, qu'il avoit trouvé un expédient qui suppléeroit au défaut de sa présence, qui étoit qu'il plût à Sa Majesté publier qu'elle y alloit, et pour cet effet envoyer ses gardes et ses Suisses avec un maréchal de France pour les faire entrer dans la ville, et qu'après qu'ils y seroient entrés, sur le soir le cardinal y arriveroit, disant à ces messieurs de Nîmes que les Etats de Provence, qu'on tenoit lors à Tarascon, ayant attiré le Roi diligemment à Beaucaire pour y faire résoudre l'établissement des élus qui requéroit sa présence, elle lui avoit commandé de venir à Nîmes leur témoigner le déplaisir qu'il avoit de ne les pouvoir voir. Il ajouta que le lendemain il le viendroit retrouver, et qu'ainsi la bonne foi du Roi paroîtroit en ce qu'il auroit été le maître par ses forces dans la ville, et n'y auroit apporté aucun changement. Sa Majesté approuva cet expédient et en fut fort aise; la résolution en fut prise. Cependant le cardinal s'étant trouvé mal le lendemain à Uzès, il fut étonné qu'il vît entrer le Roi dans sa chambre, qui lui dit d'abord qu'il ne savoit pas le sujet qui l'amenoit, qui étoit pour lui faire connoître qu'il étoit si résolu d'aller à Nîmes, que quiconque l'en voudroit détourner lui feroit aussi grand déplaisir comme on faisoit auparavant de lui persuader. Il se réjouit avec lui de cette résolution, et reconnut par là qu'il étoit bien vrai que le cœur des rois est en la main de Dieu; qu'il a un soin particulier de leur conduite, et les empêche souvent, par grâce spéciale, de faire des fautes qui

(1) En 1629, avant le ministère du cardinal.

leur coûteroient cher par après (1). Et en effet, l'événement du voyage que le Roi fit en cette ville fut tel, qu'il n'y eut aucune place huguenotte qui de là en avant n'offrît d'ouvrir ses portes, non-seulement au Roi, mais à ceux qui n'avoient que son ombre. Et on sut depuis, de bonne part, que le duc de Savoie ne crut jamais le parti des huguenots par terre que lorsqu'il sut que le Roi avoit été le maître dans cette ville ; et M. le prince, passionné au service du Roi contre les huguenots particulièrement, trouva la conséquence de ce voyage si grande, que, quoique le comte de Charlus, qu'il avoit envoyé vers Sa Majesté, eût été renvoyé vers lui de Nîmes, il ne vouloit pas croire que Sa Majesté y fût entrée le plus fort, quelque serment qu'il lui en pût faire. Le cardinal usa d'adresse en ce fait-là ; car, faisant donner à tous les huguenots, qui par curiosité venoient voir le Roi, toute liberté de s'approcher de sa personne, chacun d'eux le contemplant commença à admirer sa facilité, sa piété, sa bonté, et se trouvèrent si ravis, qu'oubliant leurs craintes et les haines passées, ils furent remplis de tel amour pour lui qu'ils ne pouvoient le perdre de vue, sa présence leur tirant les larmes des yeux. Cela servit beaucoup à apprivoiser ceux d'Alais, qui le reçurent avec un tel applaudissement qu'ils ne pouvoient contenir leur joie : les soldats y vécurent avec telle modestie, qu'ils furent étonnés de la malice avec laquelle on avoit tâché de leur donner des impressions contraires. Ceux de Nîmes, sachant ce qui s'y étoit passé, n'eurent point d'aversion aussi, et le reçurent sans difficulté ; le peuple le suivoit de rue en rue avec cris d'alégresse qui témoignoient le désir qu'ils avoient de le garder davantage, et le déplaisir d'avoir été si tard sages et si long-temps crédules aux persuasions traîtresses qu'on leur avoit données. Le Roi, étant à Nîmes, fit l'édit d'abolition en faveur de tous les huguenots qui avoient trempé dans la rébellion.

Le duc de Savoie s'offensa contre le duc de Rohan de ce qu'il avoit fait mention de ses négociations faites avec lui ; mais ledit duc s'excusa, disant avoir été forcé par une absolue nécessité à particulariser, dans l'abolition, les négociations étrangères, d'autant qu'il étoit menacé d'en être un jour recherché si elles ne s'y trouvoient exprimées en détail, et s'il y en avoit aucune d'omise ; joint que, d'ailleurs, les négociations faites en Piémont avoient été vérifiées par les lettres desquelles le milord Montaigu s'étoit trouvé saisi, et que le cardinal de Richelieu lui avoit dit les avoir apprises de la bouche de son altesse, en termes que ledit duc de Rohan n'eut jamais pu ni voulu croire. Ledit duc de Rohan envoya aussi à Nîmes vers Sa Majesté, pour lui demander avec instance quelque personne de qualité pour le conduire, de sa part, jusques à Venise, d'autant que, sans la protection de Sa Majesté, il estimoit avoir beaucoup à craindre en ce chemin, soit des princes amis et alliés de la couronne, soit du duc de Savoie, ou des Etats du roi d'Espagne, qui avoient fomenté sa rébellion autant qu'il leur avoit été possible, lesquels étoient maintenant offensés contre lui à cause de l'obéissance qu'il rendoit ; ce qui faisoit que non-seulement supplioit-il Sa Majesté de le garantir par son autorité du péril qu'il pourroit courir passant proche de leurs Etats, mais en outre d'agréer que, dans la grâce et l'abolition que Sa Majesté lui accordoit, non-seulement les traités qu'il avoit faits ouvertement avec l'Angleterre y fussent exprimés, mais aussi ceux qu'il avoit faits secrètement avec l'Espagne et la Savoie, afin qu'un jour ses cours de parlement, qui sont austères et rigoureuses en matière de crime d'Etat, ne pussent, sous prétexte de quelque omission de ses fautes, prétendre que la grâce de Sa Majesté lui devroit être infructueuse. Le Roi entérina les deux points de cette requête, et commanda au marquis de La Valette, que le duc de Rohan demandoit particulièrement, de l'aller conduire jusques à Toulon, et de Toulon, avec deux de ses galères, à Livourne, et de Livourne, si ledit duc de Rohan le désiroit, jusques à Venise. Pour cet effet, toutes lettres de faveur envers les princes lui furent expédiées, et le duc de Rohan s'embarqua le 20 juillet à Toulon pour faire son voyage. Il se sentit si obligé de la bonté et sincérité dont Sa Majesté usa en son endroit en cette occasion, le délivrant des justes sujets qu'il avoit d'appréhender qu'on attentât à sa personne, qu'il lui écrivit une lettre qui portoit, en termes exprès, la reconnoissance et l'extrême repentir qu'il avoit de ses fautes passées ; qu'il n'auroit jamais de repos qu'il n'eût réparé le passé ; qu'il s'y sentoit étroitement obligé par sa bonté, qui avoit été telle en son endroit que de le vouloir sauver lorsqu'il le pouvoit perdre, et lui faire grâce au lieu de châtiment qu'il avoit mérité, et donner la paix à ceux qui s'étoient embarqués avec lui au lieu de les ruiner par la guerre, comme il étoit en sa puissance. Cette lettre ne contenta pas peu Sa Majesté, qui partit de Nîmes le 25 juillet pour s'en aller à Paris, et laissa le cardinal avec son armée pour faire obéir Montauban, et faire exécuter la démolition des places qui devoient être rasées.

Dès que Sa Majesté arriva à Saint-Germain,

(1) Richelieu connaissait assez le caractère du roi pour savoir d'où venait le miracle.

le président Le Jay l'alla voir, et le voulut induire à recevoir les devoirs du parlement à son retour, lui disant, entre autres choses, que, s'il attendoit le garde des sceaux, ils ne le verroient point. Le Roi, à qui leurs façons de faire en son absence avoient été très-désagréables, lui dit qu'il n'avoit que faire de l'attendre, et qu'il ne les verroit point qu'ils ne l'eussent satisfait; qu'ils vouloient être ses tuteurs, mais qu'il leur montreroit bien qu'ils ne l'étoient pas.

La connoissance que le cardinal avoit que si Montauban demeuroit en arrière, et qu'on n'affermît pas la paix qui n'étoit qu'en sa naissance, faisant promptement démolir tant de places qui avoient fait des maux indicibles, tout ce qu'on avoit fait passeroit comme une fumée, et n'auroit qu'une apparence de bien, le fit résoudre à demeurer. Sa Majesté, en partant, permit par grâce particulière à ceux de Nîmes de pouvoir envoyer des députés à Montauban, accompagnés d'un gentilhomme de la part de Sa Majesté, pour les convier à faire leur devoir. Guron fut choisi pour cela, par lequel le cardinal écrivit à M. le prince pour le lui faire savoir, et qu'il avoit ordre de s'y conduire par les règles de sa prudence et la connoissance particulière qu'il avoit de cette ville; que Sa Majesté étant partie le jour précédent, il s'en alloit le lendemain à Montpellier, attendre la résolution de ladite ville, aux consuls et habitans de laquelle il écrivit par ledit Guron. Cependant le cardinal alla à Montpellier, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il estima devoir profiter du temps et de l'occasion. Il y avoit longtemps que le Roi désiroit établir les élus dans cette province, pour empêcher les désordres qui provenoient de la licence que les Etats et chaque diocèse prenoient d'imposer tous les ans tout ce que bon leur sembloit sur le pays. Ce désordre étoit venu jusques à ce point, que cette province, qui étoit en apparence exempte de tailles, avoit payé depuis quatre ans trois et quatre millions de livres chaque année. L'autorité du Roi y étoit peu connue, les levées se faisoient au nom des Etats, le nom de gouverneur de la province y avoit quasi plus de poids que celui de Sa Majesté; il obligeoit et désobligeoit par cette compagnie tous ceux du Languedoc qui vivoient bien ou mal avec lui. Le feu Roi, connoissant ces inconvéniens, avoit désiré cet établissement, et ne l'avoit osé entreprendre; M. le prince avoit promis au Roi l'année de devant d'en faire vérifier l'édit, moyennant cent mille livres dont Sa Majesté, en cette considération, lui faisoit don sur les deniers qui proviendroient de cet établissement; mais quand ce fut au fait et au prendre, il prévit tant d'oppositions, qu'il se déporta de son entreprise; ensuite de quoi les Etats lui donnèrent vingt mille écus. Il falloit faire vérifier l'édit à la chambre des comptes et à la cour des aides tout ensemble; étant séparées comme elles étoient, deux vérifications étoient requises; on les pouvoit obtenir avec conduite, mais avec moins de facilité que si ces deux corps n'eussent été qu'un; la chambre des comptes étoit presque toute huguenotte, elle désiroit passionnément l'union de la cour des aides pour être délivrée de l'appréhension qu'elle avoit tous les jours qu'on réunît cette compagnie au parlement, qui la demandoit. On estima, pour cette raison, qu'il étoit bon de prendre le temps d'unir ces deux corps, vu que par ce moyen ils s'obligeroient tous deux ensemble à la vérification de l'édit désiré, et que les huguenots, qui étoient auparavant en beaucoup plus grand nombre en la chambre des comptes, n'y feroient plus que la quatrième partie tout au plus, tant à cause des catholiques de la cour des aides que de quelques officiers qu'on créeroit de nouveau en cette compagnie, et pour en avoir de l'argent au denier trente, qui étoit un bon ménage au temps où l'on étoit, et pour rendre en effet les catholiques les plus forts. Ce conseil ne fut pas plutôt pris qu'exécuté, et l'édit des élus vérifié le lendemain, au grand déplaisir de beaucoup de gens qui faisoient semblant d'en être contens. Les États qui étoient sur pied à Pésenas furent étonnés de cette prompte exécution, témoignant cependant vouloir avoir leur part à l'honneur de servir le Roi. Le cardinal s'y avança et y arriva avec une fièvre qui l'y retint huit jours. La plupart promirent d'agréer cette vérification en pleins Etats et en donner acte; cependant, deux jours après, étant assemblés à cette fin, il se trouva que le plus grand nombre fut d'opinion contraire, et que beaucoup de ceux qui avoient donné les meilleures paroles avoient rendu de mauvais effets. Le lendemain le cardinal leur envoya un commandement de la part du Roi de se séparer, avec défense de se rassembler jamais, soit en corps d'États, soit en assemblée particulière des diocèses, s'ils n'en avoient une expresse permission du Roi; et d'autant que Sa Majesté savoit que la plupart des dettes contractées par le pays n'étoient pas légitimes, elle nommeroit des commissaires pour vérifier lesdites dettes, et distinguer celles dont le pays demeureroit valablement chargé, de beaucoup d'autres frauduleuses auxquelles il ne pouvoit être obligé. Jamais gens ne furent plus étonnés quand ils entendirent la signification qui leur fut faite du contenu ci-dessus. Ils eussent bien voulu avoir permission de demeurer assemblés pour réparer leur faute et donner le contentement qu'on dési-

roit, mais il n'étoit plus temps. M. le prince, qui avoit pris la peine de le venir voir de Rabasteins, où il étoit avec l'armée avec laquelle il avoit fait le dégât de Montauban, dit des merveilles de cette action, qu'il témoignoit hautement estimer autant pour le Roi que le secours qu'il avoit donné à Casal. Il demeura deux jours à Pésenas, et lui fit l'honneur de lui confirmer ce qu'il avoit déjà mandé au Roi lorsqu'il étoit à Uzès par le comte de Charlus, qu'il lui céderoit à l'armée, et lui feroit l'honneur de prendre l'ordre de lui. Il passa plus outre, non-seulement de paroles, mais en effet, ayant voulu le remettre en possession, à ce voyage, de la préséance que les cardinaux avoient toujours eue sur les princes du sang, fors depuis cinquante ans, que, pour abaisser le cardinal de Lorraine, on avoit fait passer les princes du sang devant lui. Le cardinal penseroit être coupable du crime d'ingratitude s'il omettoit à dire en passant, sur le sujet de sa maladie, le sentiment et le déplaisir que Sa Majesté en témoigna, beaucoup plus grand qu'il ne méritoit, et tel qu'en lui faisant l'honneur de lui écrire qu'il n'auroit point de patience qu'il ne sût sa guérison, l'excès de sa bonté le porta à lui mander que s'il pensoit que sa présence la pût produire, il prendroit la poste à l'heure même pour lui rendre la santé.

Pendant sa fièvre ceux de Montauban envoyèrent au cardinal six députés pour lui témoigner qu'ils vouloient rentrer dans leur devoir, et demander tout ensemble quelques conditions particulières touchant leurs fortifications, plus favorables que celles que le Roi avoit accordées à tous ses sujets de la religion prétendue réformée du Languedoc. Il leur fit connoître en un mot qu'ils ne devoient point avoir cette espérance, et qu'étant les derniers qui se remettoient en l'obéissance de Sa Majesté, s'il y avoit quelque changement en la grâce qu'avoient reçue leurs confrères, ce seroit en la diminuant, la raison ne permettant pas que ceux qui avoient le plus long-temps persévéré en leur faute reçussent plus de faveur. Au reste, que comme ce n'étoit pas le service du Roi qu'ils conservassent aucune partie de leurs fortifications, en effet ce n'étoit pas le leur même, vu que tant qu'on connoîtroit qu'ils voudroient avoir autre assurance que celle de la bienveillance du Roi, on seroit en soupçon d'eux, et obligé d'envoyer des gens de guerre en leur voisinage, qui les observeroient de si près qu'il seroit impossible qu'ils n'en reçussent beaucoup d'incommodités; au lieu que se confiant absolument en la bonté du Roi, Sa Majesté seroit obligée par toutes sortes de raisons de les traiter comme tous ses autres sujets. Trois jours après qu'ils furent retournés, il partit de Pésenas pour s'en aller à Alby, où il arriva le 9 août. Là, les mêmes députés qui l'étoient venus voir revinrent avec plusieurs autres, en nombre de quarante, qui lui apportèrent l'acte d'acceptation que ceux de leur ville faisoient de la grâce du Roi. Au même temps ils le prièrent d'entrer dans leur ville, et s'étendirent sur un grand discours qui aboutissoit à lui faire connoître que la supplication qu'ils lui faisoient d'aller en leur ville, venoit de la connoissance qu'ils avoient que sa parole étoit inviolable, qu'elle étoit tenue telle, non-seulement dans la France, mais parmi les étrangers, que La Rochelle l'avoit éprouvé en la capitulation qui avoit été faite, qu'ils étoient bien aises d'en donner de nouveaux témoignages au public, lui ouvrant aussi bien leurs portes que leurs cœurs. Ils passèrent jusques à ce point que de remarquer la différence qu'ils faisoient entre les progrès que le Roi faisoit à présent, et ceux qu'il avoit faits par le passé contre eux. Ils remarquoient que ceux-ci étoient par voie royale, où la force et la foi marchoient de même pied, et que les autres avoient été par ruses et manque de parole, ce qu'ils disoient paroître clairement ès années 1621 et 1622, où le commencement, le milieu et la fin, marquoient cette vérité en grosses lettres. Pour preuve de leur dire, ils mettoient en avant Navareins, qu'ils prétendoient avoir été ôté à ceux de leur parti, contre la parole qu'ils disoient avoir été donnée à M. de La Force et au sieur de Sales, gouverneur particulier de la place. Ensuite ils produisoient Saumur, dont ils représentoient que Le Plessis-Mornay avoit été chassé au préjudice des assurances que le sieur de Luynes lui avoit données, avant qu'il en ouvrît les portes au Roi, qu'il y seroit laissé et conservé. Ils disoient qu'on avoit aussi donné Lectoure à M. de Roquelaure, bien qu'on eût solennellement promis de le conserver à ceux de la religion prétendue réformée. Ils n'oublièrent pas qu'à Clérac ceux qui sortirent de la ville passèrent par le fil de l'épée, quoique la capitulation leur assurât la vie. Enfin, ils concluoient par la paix qui avoit été faite à Montpellier (1), disant que par icelle la ville ne devoit recevoir ni citadelle ni garnison, et qu'elle reçut l'une et l'autre, et qu'au lieu que par le même traité le fort Louis de La Rochelle devoit être abattu, il fut augmenté et fortifié de nouveau. Il leur dit, après les avoir écoutés patiemment, qu'il lui seroit peut-être aisé de répondre à tous les faits particuliers qu'ils mettoient en avant, mais qu'il lui suffisoit de leur dire que la parole du Roi avoit toujours été inviolable en elle-même, et que s'il

(1) En 1621.

étoit arrivé quelque inexécution de ses promesses, ou eux en avoient été la cause par l'inobservation des clauses à quoi ils étoient préalablement obligés, ou que le défaut n'en pouvoit être imputé qu'à ceux qui avoient l'honneur de servir le Roi, lesquels ne suivoient pas ses intentions; que si en cela il y avoit de la différence entre ce temps-là et celui-ci, elle ne procédoit d'autre chose, sinon que maintenant ceux qui avoient l'honneur d'avoir part aux conseils de Sa Majesté étoient religieux à exécuter ses volontés; que cette vérité paroissoit clairement, en ce que Sa Majesté avoit éloigné d'auprès d'elle tous ceux qui pouvoient avoir été cause que l'effet de ses paroles n'eût été aussi avantageux à ceux qui les avoient reçues, comme il le souhaitoit. Ensuite il les remercia de la confiance qu'ils lui témoignoient avoir en lui, laquelle il savoit bien n'avoir autre fondement que celle qu'il plaisoit au Roi prendre en sa fidélité. Il leur représenta que rien ne le porteroit à aller à Montauban, que le désir qu'il avoit de les servir, et pour faire voir à tout le monde la confiance qu'ils prenoient en la foi qu'il pouvoit leur donner de la part du Roi. Il leur fit sentir ensuite qu'il étoit raisonnable qu'il y entrât le plus fort, parce qu'autrement il auroit à se louer de la bonne foi qu'ils lui avoient gardée quand il n'y recevroit aucun déplaisir, et non pas eux de celle qui leur auroit été observée de la part du Roi, qui étoit le seul profit qu'eux et lui devoient rechercher en ce voyage. Il leur fit connoître, en outre, que la réputation du Roi ne permettoit pas que ceux à qui il avoit laissé tant de marques de son autorité, se soumissent à la discrétion d'autrui; en un mot, qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il allât à Montauban, mais que s'il y alloit, il falloit de nécessité qu'il y entrât avec la puissance qui étoit toujours compagne de l'autorité royale. Après avoir hésité sur ce point, et plusieurs fois conféré entre eux, enfin ils lui firent connoître que tout ce qui leur avoit été représenté étoit raisonnable.

Les députés retournèrent en leur ville pour faire publier la paix et se préparer. Trois jours après, tout le peuple, sachant que le cardinal y devoit entrer avec force, trouvèrent cette pilule si amère qu'ils eurent grande peine à l'avaler. La plupart, qui n'étoient gagnés que par la nécessité de leur misère, semèrent dans la ville qu'on les vouloit perdre; l'exemple de Nîmes et d'Uzès, où le Roi n'avoit rien changé, n'entroit point dans leurs oreilles, ou au moins ne faisoit point d'effet en leurs esprits; la peur et la faction les emporta jusqu'à ce point de dire hautement qu'il ne falloit point recevoir la paix. Mais cette rumeur fut incontinent passée, et les factieux le désirèrent avec autant de passion qu'auparavant ils avoient appréhendé les gens de guerre qui devoient entrer avec lui. Une seule chose les arrêtoit, la crainte qu'ils avoient que le parlement (1) se voulût ingérer, à son ordinaire, de modifier l'édit du Roi, pour la paix qu'il avoit accordée à ses sujets rebelles, et ne le vérifier pas purement et simplement, comme ils désiroient et la raison le requéroit; les parlemens n'ayant, dans les traités publiés, autre chose à faire qu'enregistrer ce qui leur est envoyé. En quoi Sa Majesté ne demande par leur avis, ayant restreint leur pouvoir à rendre simplement la justice à ses sujets selon les ordonnances; mais le cardinal remédia à leurs craintes; car, envoyant au parlement de Toulouse ledit édit du Roi pour la paix, il écrivit de si bonne encre audit parlement, qu'ayant reçu sa lettre à la minuit, dès le matin ils délibérèrent sur ce sujet, et y apportèrent telle diligence, que la vérification pure et simple en arriva à midi à Montauban. Deux jours après, le maréchal de Bassompierre (2) y entra avec six compagnies des gardes, dix de Picardie et six de Piémont. Le lendemain le cardinal y arriva avec plus de huit cents gentilshommes, avec toutes les acclamations qui se peuvent imaginer. Ils lui offrirent le dais qu'il refusa, bien qu'ils lui dissent qu'ils avoient accoutumé de l'offrir à leur gouverneur, et ne voulut pas souffrir que les consuls allassent à pied autour de son cheval. Les gens de guerre y vécurent, tandis que le cardinal fut à Montauban, avec telle discipline et tel ordre, qu'ils n'entrèrent pas dans une seule maison; et, en effet, toute cette ville fut si contente du séjour qu'il y fit, qu'on peut dire avec vérité qu'ils eurent autant de regret de son départ qu'ils avoient eu d'appréhension avant son arrivée. Ils délibérèrent quelques grâces pour subvenir aux frais de leurs démolitions et réparations qu'il faudroit faire en leur ville, après que la ruine des fortifications l'auroit ouverte de toutes parts. Il les leur accorda volontiers, en vertu du pouvoir que Sa Majesté lui en avoit donné. En un mot, tous bénissoient le Roi hautement, louoient sa foi et sa parole, et témoignoient un repentir sensible de leur faute et de leur rébellion. Les ministres le vinrent voir en corps, et lui firent harangue aussi pleine de louanges qu'aucuns catholiques ou ecclésiastiques eussent su faire. Il les reçut le plus courtoisement qu'il lui fut possible, leur témoignant que, bien qu'il n'ignorât pas que

(1) De Toulouse.

(2) On voit qu'il y avait quelque malveillance dans ce qui a été dit plus haut de sa longue maladie.

ceux de leur profession n'avoient point accoutumé de se présenter en corps, non-seulement devant le Roi, mais même devant ceux qui avoient les premières places en ses conseils et en sa confiance, il se dispensoit volontiers de cette austérité pour leur témoigner l'excès de son affection; qu'il étoit extrêmement aise de recevoir, par leur propre bouche, les témoignages qu'ils rendoient du déplaisir de leur faute passée, et de la passion qu'ils avoient et promettoient d'avoir à l'avenir au service du Roi; qu'il ne manqueroit pas à la faire valoir autant qu'il pourroit auprès de Sa Majesté, de laquelle il les pouvoit assurer qu'ils recevroient d'autant plus de protection, qu'elle pensoit être obligée à la leur rendre à l'avenir, ce qu'elle n'avoit pas été par le passé; que lors ils estimoient que leur sûreté devoit dépendre des bastions et fortifications, qui étoit contraire à l'autorité royale, et qui, par conséquent, obligeoit le Roi à en procurer la ruine, qui tiroit après soi celle de ceux qui en entreprenoient la défense; que maintenant qu'ils s'étoient remis dans la règle commune de tous les sujets, dont la sûreté ne devoit et ne pouvoit dépendre que de la bienveillance et de la foi du prince, Sa Majesté auroit un soin particulier de faire connoître à leur avantage qu'en qualité de sujets, il ne faisoit point de distinction entre eux et les catholiques; que, pour son particulier, il s'estimeroit très-heureux de les servir en toutes occasions, et leur faire connoître par effet que s'il désiroit ardemment leur salut, comme la charité et leur intérêt l'y obligeoient, il souhaitoit aussi leur conservation temporelle. Ils demeurèrent si contens de leur entrevue qu'il est impossible de le représenter. En effet, il se trouva fort bien, non-seulement en ce lieu, mais en tous ceux où il passa en Languedoc, de donner accès à tous les ministres, qui le virent en corps et en particulier, ainsi que bon leur sembla, étant certain que si les bêtes s'apprivoisent par la vue, les hommes le font davantage par la parole quand on les traite avec douceur, qui leur fait volontairement supporter toutes les rigueurs dont ils connoissent que la raison oblige à user envers eux.

Ainsi il partit de Montauban avec le contentement de tout le monde, après y avoir rétabli l'évêque, une mission de jésuites et une autre de capucins, et donné ordre pour la réfection d'une église belle et grande, dont le clocher étoit demeuré entier, et les murailles assez bonnes pour qu'il ne fallût point les reprendre dès le fondement. Il avoit déjà établi par toutes les villes qui s'étoient rendues, des missions de jésuites, capucins, prêtres de l'Oratoire, récolets et autres religieux dont on a vu le fruit avec le temps. Il avoit aussi fait recevoir à Montpellier les jésuites, où, du consentement de l'évêque et de la ville, qui s'y étoient toujours opposés, il les mit en possession du collége, selon que le Roi lui avoit commandé. Ayant aussi trouvé au même lieu tous les catholiques grandement affligés de n'avoir point d'église, se plaignant hautement de ce que, depuis six ans que la ville étoit remise en l'obéissance du Roi, on leur en faisoit espérer une nouvelle, où l'on travailloit si lentement que de dix ans on ne pouvoit en espérer la perfection, il entreprit, de la part du Roi, de faire rebâtir l'église cathédrale de Saint-Pierre, qui n'étoit point si ruinée qu'il ne se trouvât des entrepreneurs qui s'obligeoient pour 10,000 livres de la remettre dans un an comme elle étoit auparavant; ce dont toute la ville reçut une édification indicible. On ne doit pas omettre que les députés de Castres, voyant qu'il n'étoit pas peu en peine de trouver un expédient pour le rasement de cette ville, où la peste étoit si grande qu'il n'y eut que huit habitans qui s'en purent garantir, lui offrirent de donner deux ou trois bastions de leur ville, où trois cents hommes qu'il enverroit se pussent retrancher pour sûreté de la place et témoignage de leur bonne volonté. D'abord que cet expédient fut proposé, chacun estima qu'il le falloit prendre : tout au contraire, il le refusa, les remerciant de leur bonne volonté, leur disant que d'autant plus qu'elle lui paroissoit grande, moins en vouloit-il user, vu les inconvéniens qui en pourroient arriver. Il jugea qu'il n'étoit pas raisonnable de mettre là un mestre de camp à la merci de ce mal (1), qui étoit si violent et si enraciné qu'il eût été difficile de contenir des soldats en discipline, quelque chef qu'on leur pût donner avec eux; qu'il n'y avoit que Dieu qui les pût garantir de la peste, de laquelle apparemment ils devoient être attaqués, et partant, que ceux qu'il auroit mis pour assurer la place deviendroient bientôt inutiles à cet effet; se voyant attaqués du mal, ou au moins en extrême péril d'icelui, ils se porteroient indubitablement à plus grande licence qu'il ne seroit à désirer, et pilleroient quelques maisons; d'où il arriveroit que ceux qu'on auroit mis pour garder la ville seroient les premiers à y introduire le désordre en l'extrémité où elle étoit, ce qui préjudicieroit à la réputation de la foi du Roi; que Montauban et les autres villes par là prendroient occasion de croire qu'on y voulût faire des citadelles, ce qui les mettroit en grand ombrage, et retarderoit l'effet de la bonne volonté qu'elles témoignoient. Enfin ces raisons, que l'on pourroit étendre davantage, le portèrent

(1) La peste.

à les remercier, et prendre le parti d'attendre que le mal qui les travailloit fût apaisé pour commencer à leur procurer le bien qui leur reviendroit indubitablement de leurs démolitions. On ne doit pas aussi taire que Saverdun, qui s'étoit de longtemps auparavant remis en l'obéissance du Roi dès qu'il étoit en Italie, avoit eu permission de Sa Majesté de conserver ses vieilles fortifications, en rasant seulement les nouvelles; ce qui faisoit que la ville demeuroit en état assez fort pour donner occasion à l'avenir, à ceux qui auroient volonté de s'en emparer, d'exciter de nouveaux troubles. Sur quoi, leur ayant écrit pour les convier par prière à ne faire pas moins que ceux qui étoient revenus les derniers en leur devoir, leur représentant qu'ils demeureroient pourtant libres de conserver leurs vieilles fortifications s'ils le vouloient ainsi, ils n'eurent pas plutôt reçu sa lettre qu'ils y répondirent par effet, rasant tout le reste de leurs vieilles fortifications, et témoignant leur zèle tel qu'on l'eût pu désirer. Milhaud, qui prétendoit conserver le fossé de sa ville, grand et beau à merveille, le remplit volontairement, de peur qu'à l'avenir on fît dessein sur leur ville, qui étoit assez forte en elle-même pour donner lieu de fortifier ses dehors. Puylaurens, Briteste et Sorèze, qui ne s'étoient point dévoyés de leur devoir en cette dernière occasion, ne laissèrent pas de raser leurs fortifications, sur la connoissance qu'on leur donna que ce seroit chose qui leur seroit utile et agréable au Roi. Au même temps il fit raser le château de Pamiers, qui étoit gardé pour le service du Roi, et qui étoit rendu inutile, non-seulement parce qu'il n'y avoit plus de huguenots dans la ville, mais, qui plus est, par l'obéissance des lieux circonvoisins. Lunas, qui étoit en pareille condition, Gignac auprès de Montpellier, Montaigu en Rouergue, furent semblablement rasés; Corconne reçut pareille sentence; mais, d'autant qu'il est tout contre Sauves, qui en désiroit grandement la ruine, il donna ordre au sieur de Fossé, gouverneur de Montpellier, de ménager avec les habitans de cette ville le rasement de leurs murailles, à condition qu'on démolît ce petit château dont ils désiroient tant la ruine. Bien que le Roi pût retenir Alais, comme ayant été pris devant la paix générale qu'il avoit donnée à tous les rebelles, le cardinal ne vit pas plutôt les fortifications d'Anduze, dont il est proche, ruinées, qu'il ne se servît du pouvoir que le Roi lui avoit donné pour en ordonner le rasement, qui fut presque aussitôt fait que celui des autres places qu'on avoit commencé long-temps auparavant. Cela fait, il déchargea la province de tout plein de petites garnisons qui avoient été établies durant la guerre, qui ne servoient qu'à ruiner le pays. Il licencia seize régimens, outre quatorze que Sa Majesté avoit cassés avant que s'en aller, et cinq cents chevaux, outre mille dont Sa Majesté avoit fait le semblable, laissant le reste de l'armée du Roi, qui étoit composée de vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, en garnison vers le pont de Gresin, Provence et Bourgogne, pour être en état d'entrer en Italie toutefois et quantes que ceux qui en vouloient troubler la liberté y contraindroient le Roi, sans autre intérêt que celui de la conservation de ses alliés.

Il ne fut jamais un pareil accueil que celui qu'il reçut en tout ce voyage; jamais on ne vit tant d'acclamations et tant de louanges; les députés de toutes les villes proches et éloignées des lieux où il alloit, le vinrent tous trouver; le parlement de Toulouse et toutes les autres compagnies de ses provinces sembloient travailler à l'envi à qui lui rendroit plus d'honneur; le parlement de Bordeaux, qui pensoit qu'il dût passer par la Guienne, fit un arrêté de deux députations qui surpassoient celles qui avoient jamais été rendues à personnes subalternes. Ils balancèrent entre eux s'ils n'avoient point à appréhender les conséquences, et conclurent qu'ils voudroient en avoir lieu, vu que par là ils auroient espérance que les siècles à venir leur fourniroient des sujets dont les services pourroient égaler ceux du cardinal. La noblesse n'oublia rien de son côté; tous les évêques le visitèrent les uns après les autres, jusque-là qu'il s'en trouva douze à Montauban auprès de lui; les académies et universités n'oublièrent pas à déployer leur latin, l'honorant par députations et par harangues. Le duc d'Epernon força son naturel jusqu'à ce point que d'y venir, et n'y put être avec son humeur accoutumée sans témoigner de l'aigreur aux habitans de cette ville; les consuls le saluant et lui protestant qu'ils lui obéiroient à l'avenir, comme ils y étoient obligés, étant gouverneur de la province, pour toute civilité, il leur répondit qu'il se feroit bien connoître pour tel, et qu'il savoit bien se faire obéir quand même on ne le vouloit pas. Le consul lui repartit avec respect qu'il ne seroit point en cette peine, vu que leur résolution étoit de le respecter et lui obéir comme il le pouvoit désirer. Quelques-uns estimèrent, et le bruit en courut, qu'il ajouta qu'ils avoient tant de repentir de ne lui avoir pas rendu par le passé ce qu'ils lui devoient, qu'ils le supplioient très-humblement leur pardonner si, l'an auparavant, ils lui avoient été désobéissans lorsqu'il avoit entrepris de faire le dégât de leurs blés proche de leur ville. Cela fut dit par quelques particuliers, mais non par le consul, qui étoit homme sage et modeste. Parmi toutes ces accla-

mations, le cardinal eut soin très-particulier de faire connoître à tout le monde que la seule bénédiction de Dieu, et la bonne conduite du Roi, étoient cause de tant de signalées actions et grands et avantageux succès, qui, depuis deux ans, étoient arrivés en ce royaume. Il n'oublioit pas à représenter qu'on ne pouvoit lui en attribuer aucune gloire, si ce n'étoit parce que les plus grands rois prenoient souvent plaisir de faire part des honneurs qui n'appartenoient qu'à eux seuls, à leurs plus confidentes et fidèles créatures, ainsi que le soleil départ la lumière qui n'est propre qu'à lui aux autres astres qui d'eux-mêmes n'en ont point. Il leur faisoit connoître que, s'il méritoit quelque louange, c'étoit seulement pour avoir fortement et constamment suivi les intentions du Roi, et fidèlement exécuté ses volontés. Il témoignoit ouvertement que, s'il recevoit les louanges qui lui étoient données, c'étoit parce qu'elles retomboient toutes sur le Roi, en tant que le cardinal n'avoit rien fait que par ses ordres. Ainsi il déclinoit l'envie autant qu'il lui étoit possible, et ne disoit rien, en effet, qu'il n'estimât véritable; reconnoissant ingénument que la main de Dieu avoit paru clairement en la ruine de ceux qui n'avoient jamais eu autre but que celle de l'Eglise, et que la crainte de Dieu, que le Roi avoit toujours eue devant les yeux, n'étoit pas un petit motif pour attirer cette bénédiction sur ce royaume. Ainsi il quitta le Languedoc le 24 d'août, après avoir fait de telles diligences pour avancer le rasement des places que le Roi lui avoit commis, que, de trente-huit, vingt se trouvèrent absolument rasées, et le reste en état d'être parachevé de raser le 20 de septembre, fors Nîmes et Castres, où la peste, qui détruisoit les hommes, ne permettoit pas qu'on démolît les bastions qu'ils avoient autrefois faits pour se conserver, et Montauban où l'on ne commença les démolitions que le jour qu'il en partit, qui est le 22 d'août.

Cependant il faut voir, avant que passer outre, où étoit la personne de Monsieur durant cette grande expédition.

Pendant le siége de La Rochelle, Monsieur, par plusieurs fois, avoit fait instance au Roi de lui permettre de secourir M. de Mantoue; le Roi lui avoit toujours répondu que l'entreprise de La Rochelle ne lui permettoit pas de penser à aucune autre; et, en effet, ceux qui étoient auprès de lui ne le portoient, au jugement de Sa Majesté, à lui faire cette proposition, que parce qu'ils jugeoient qu'on ne pouvoit la lui accorder. La Rochelle étant prise, Monsieur continua à solliciter l'emploi (1) de ce secours, au cas que le Roi voulût l'entreprendre. Le Roi en faisoit grande difficulté par l'ordinaire jalousie que les souverains ont souvent de ceux qui, par droit de nature, regardent leur succession. Le cardinal fit ce qui lui fut possible pour vaincre, à l'avantage du service du Roi, les obstacles que son esprit produisoit en cette affaire. Il lui représenta qu'en France les frères des rois avoient souvent eu, non les premiers gouvernemens, mais les plus grands emplois; qu'il n'en pouvoit arriver inconvénient, mettant auprès de sa personne des gens sages, pour lui servir de conseil en la conduite de l'armée. Le Roi, se surmontant soi-même en cette occasion, se laissa aller à ces raisons, et lui accorda l'emploi qu'il désiroit, s'il n'y alloit point, et, au cas qu'il y allât, sa lieutenance générale. Cette grâce conditionnée (2) donna lieu à ceux qui étoient près de Monsieur de lui conseiller fort imprudemment de faire expliquer Sa Majesté, pour savoir s'il vouloit en personne aller à Casal, d'autant qu'en ce cas Monsieur, n'y ayant point de gloire particulière à acquérir, ne désiroit point faire ce voyage. Monsieur fit l'honneur au cardinal de venir expressément à Chaillot, où il étoit, pour lui faire cette proposition, et l'obliger déterminément à lui rendre réponse dans deux jours. Il représenta sur ce sujet fort librement à Monsieur ce qu'il estimoit du bien de son service, lui représentant que le vrai lieu où il devoit être pour son bien et pour son honneur, étoit auprès de la personne du Roi qui le tenoit pour son fils. Il lui dit, en outre, qu'il voyoit bien qu'il lui donnoit une mauvaise commission, et qu'il connoissoit bien qu'on l'avoit porté à ce faire, pensant que la nature de la proposition l'obligeât à lui rendre une mauvaise réponse, mais qu'il obéiroit à ses commandemens, et tâcheroit à le servir et contenter tout ensemble. Le lendemain il fit entendre au Roi ce qui s'étoit passé et le jugement qu'il faisoit du conseil de Monsieur, son frère; Sa Majesté estima d'abord qu'il falloit dire à Monsieur qu'il vouloit aller en personne à Casal, afin qu'il se déportât de ce voyage. Il le supplia d'en user autrement, lui représentant que son service ne permettoit pas qu'il allât en personne à Casal; que, n'ayant point d'enfans, il ne devoit jamais s'embarquer si avant en un pays étranger. Qu'au reste, le bien de ses affaires requéroit qu'il donnât contentement à Monsieur son frère, auquel il devoit, à son avis, répondre que son intention étoit d'aller jusque dans les Etats de M. de Savoie pour l'humilier puissamment et s'acquérir une porte en Italie; mais qu'étant là il lui laisseroit faire le secours de Casal avec vingt mille

(1) La conduite.

(2) Conditionnelle.

hommes et deux mille chevaux. Après plusieurs difficultés, tous ceux qui avoient l'honneur d'être du conseil du Roi étant de même avis, Sa Majesté s'y résolut.

Deux jours après, Monsieur, venant au conseil, tira le cardinal à part pour lui demander sa réponse. Il lui dit que le Roi la lui vouloit faire lui-même, et qu'il la lui feroit bonne. Il lui répondit qu'il ne la désiroit pas de la bouche du Roi, de peur de contester avec lui. Il (1) lui dit, en riant, qu'il n'auroit pas lieu de contestation, et pouvoit seulement se préparer à un remercîment. Il n'eut pas plutôt achevé ces paroles qu'il (2) demanda, par civilité, permission au Roi de faire un tour chez la reine sa femme avant que le conseil se tînt, et sortit en même temps. Sa Majesté fut étonnée que M. le maréchal de Schomberg, entrant peu après, lui dit qu'il avoit trouvé en son carrosse Monsieur sur le pont du Louvre, qui sortoit. Elle jugea incontinent qu'il s'en étoit allé de peur de recevoir sa réponse, et qu'ainsi il poursuivoit ce qu'il ne désiroit pas obtenir. Cette opinion, qui se trouva véritable par après, porta le Roi à accorder plus gaîment ce qu'on lui avoit conseillé pour son service. Après avoir attendu Monsieur plus de deux heures, Sa Majesté envoya M. de Montbazon le chercher partout; enfin, ne le trouvant point, elle commanda à M. le maréchal de Schomberg de l'aller chercher et trouver en quelque lieu qu'il fût, pour lui accorder ce qu'il avoit désiré, comme il est dit ci-dessus. Le maréchal, ne le pouvant trouver, dit à Puylaurens et au Coigneux ce dont il étoit chargé, afin qu'ils le rapportassent le soir à Monsieur. Le lendemain Monsieur vint au conseil assez mélancolique, et cependant remercia le Roi de bonne grâce, témoignant, après s'être un peu échauffé en discours, lui savoir grand gré de l'emploi qu'il lui donnoit auprès de lui, mais qu'il n'avoit point d'argent pour faire son équipage. Chacun se regardoit sur ce discours, et n'osoit dire ses pensées, tant parce que le Roi n'aimoit pas beaucoup à donner que parce que c'étoit un pas bien glissant de parler franchement en ce qui concernoit Monsieur. Enfin Monsieur s'étant levé pour contenter son inquiétude naturelle qui ne lui permettoit pas d'être longtemps en un lieu, le cardinal dit hardiment au Roi qu'il croyoit qu'il ne devoit pas le refuser, et qu'il seroit quitte à bon marché s'il tenoit l'esprit de Monsieur satisfait avec de l'argent; que, pour cet effet, il pensoit qu'il lui dût donner 50,000 écus; tout le conseil disant le même, le Roi appela Monsieur et lui accorda cette somme. Il remercia Sa Majesté avec témoignage de grand ressentiment, et s'en alla extrêmement content.

Deux jours après, le Roi étant allé à Versailles selon sa coutume, y fut extrêmement mélancolique; enfin, après y avoir été trois ou quatre jours, revenant à Paris, il passa à Chaillot où étoit le cardinal, et lui dit qu'il lui faisoit cet honneur pour se décharger de sa mélancolie; qu'il avoit pensé que si Monsieur alloit à Casal, on lui donneroit tout l'honneur de ce secours; que lui cependant demeureroit au bagage; qu'il se représentoit l'entrée de Monsieur dans Casal, où les acclamations publiques le publieroient libérateur de l'Italie, bien qu'en effet la gloire n'en fût due qu'à lui; qu'il avoit été deux nuits sans dormir en cette considération, qu'absolument il falloit trouver remède à son déplaisir, autrement qu'il tomberoit en une grande maladie. Il (3) lui représenta que les grands princes avoient fait leurs plus grandes actions par leurs lieutenans, que c'étoit une prérogative de la grandeur la plus élevée de faire par autrui ce que les moindres ne pouvoient que par eux-mêmes; que la plupart des conquêtes d'Espagne avoient été exécutées par vice-rois, et que comme le médecin avoit plus de part à la guérison d'un malade que l'apothicaire ou le chirurgien, celui qui formoit un grand dessein et ordonnoit les moyens, méritoit plus de gloire que celui qui l'exécutoit. Il ajouta que les frères des rois avoient toujours eu de grands emplois en France. Mais il connut, par expérience, que la passion surmonte toutes sortes de raisons, et que la jalousie est une maladie que le temps guérit plutôt que les remèdes, qui aigrissent souvent le mal si on ne les applique délicatement. Lors il commença à dire à Sa Majesté qu'il la supplioit de se mettre l'esprit en repos sur l'assurance qu'il devoit prendre que cette affaire s'ajusteroit au point qu'il la désireroit, et que, comme seul il méritoit la gloire du bon succès qu'acquerroit son voyage, il en auroit seul l'apparence. Il ne faut pas oublier de remarquer en passant combien il est dangereux de lutter avec les souverains, entrer en proportion avec eux, et emporter l'avantage à leur préjudice, en quelque sujet que ce puisse être. Car il est vrai que cette grande jalousie du Roi fut émue par une chasse où les chiens de Monsieur chassèrent mieux que ceux du Roi, et parurent si excellens, qu'après que la meute de Sa Majesté eut un jour failli un cerf dans la forêt de Saint-Germain, les autres y en prirent un le lendemain, nonobstant tout l'art

(1) Le cardinal.
(2) Le duc d'Orléans.
(3) Le cardinal.

qu'on put honnêtement apporter pour le faire faillir; ce qui se pratique d'ordinaire entre chasseurs. Le Roi, dont la bonté étoit telle que ses déplaisirs étoient à demi guéris quand ils étoient découverts, particulièrement quand il faisoit sa plainte à des personnes confidentes qui entroient en ses peines et les recevoient sans ouverte contradiction, s'en alla fort soulagé de l'assurance que le cardinal lui donna qu'on trouveroit quelque expédient qui le contenteroit absolument.

Trois jours ne passèrent pas que son mal ne guérît de soi-même, Sa Majesté ayant clairement reconnu que Monsieur n'avoit point d'envie de faire le voyage qu'il avoit demandé. Plus Sa Majesté avoit cette connoissance, plus pressoit-elle Monsieur de hâter son partement, lui représentant que le secours de Casal ne pouvoit souffrir retardement, et que, pour cet effet, il partiroit dans deux jours lui-même, ce qui fut ponctuellement. Comme le conseil de Monsieur vit que c'étoit tout de bon que le Roi entreprenoit ce grand voyage, ils commencèrent à chercher toutes sortes de moyens imaginables pour rompre celui de Monsieur; ils tâchèrent de le feindre mécontent; et, n'en pouvant trouver aucun sujet apparent, vu qu'on lui avoit accordé tout ce qu'ils avoient demandé, Le Coigneux et son compagnon sondèrent ouvertement s'il y avoit moyen de faire que Monsieur demeurât à Paris, sous prétexte que peut-être seroit-on contraint de mettre une armée en Champagne, pour s'opposer aux desseins que les étrangers pouvoient avoir de ret'rer le Roi de l'Italie par quelque diversion. Mais le Roi ni la Reine sa mère, qui en furent avertis, ne désirèrent pas ce changement, de peur qu'à l'éloignement de Sa Majesté Monsieur ne pensât à entreprendre quelque chose en son mariage qui pût déplaire à ceux à qui il devoit toute obéissance. Le Roi partit précisément le 15 janvier, tirant parole expresse de Monsieur qu'il le suivroit dans quatre jours, et qu'il seroit plus tôt que lui à la frontière, ou, au moins, le joindroit à Valence ou à Grenoble. Cependant il ne partit pas trois semaines après, chacun reconnoissant bien qu'il différoit autant qu'il lui étoit possible à commencer un voyage qu'il n'avoit pas grande envie de parachever. Enfin il part en poste, mais si lente qu'il demeuroit ès beaux lieux de séjour un et deux jours, comme s'il eût attendu que le temps eût produit quelque occasion de rompre le dessein où il s'étoit embarqué. Pendant son voyage, il envoya deux fois au Roi savoir de ses nouvelles, avec grands complimens. Le Roi lui répondit toujours avec grande bonté et civilité tout ensemble, l'avertissant du temps auquel il seroit à la frontière afin qu'il s'y rendît. Lors même que Sa Majesté fût prête à partir de Grenoble, elle lui dépêcha un gentilhomme pour l'en avertir et le convier de se hâter, afin qu'il ne se fît rien sans lui.

La réponse qu'il fit à Sa Majesté lui fit croire plus que jamais qu'il n'en avoit pas grande envie, en ce qu'il lui manda que, bien que son train ne fût encore tout arrivé, il ne laisseroit pas de partir de Trévoux, l'une de ses maisons où il étoit il y avoit cinq ou six jours, pour s'en venir le plus diligemment qu'il pourroit. Il partit en effet, et vint jusques à trois lieues de Grenoble; mais il retourna tout court, sur l'avis qu'on lui donna que M. de Mantoue envoyoit querir la princesse Marie sa fille; et le Roi ne fut pas plutôt à Oulx, lieu distant de trois lieues des dernières limites de la France, qu'un gentilhomme arriva de sa part avec une lettre, par laquelle il manda à Sa Majesté que le partement de ladite princesse Marie, par l'ordre de son père, lui causoit un déplaisir si sensible, que, ne pouvant pour lors divertir ailleurs ses pensées, il s'étoit résolu d'aller en une de ses maisons, où il attendroit le commandement de Sa Majesté. Le cardinal étoit allé à Chaumont pour préparer le passage de l'armée de Sa Majesté, qui lui fit l'honneur de lui envoyer cette nouvelle, et récrivit à Monsieur qu'il ne devoit pas, à son avis, être fâché du contentement et de la consolation que M. de Mantoue recherchoit en ses enfans, les approchant de sa personne; que, bien que l'une des plus grandes satisfactions que Sa Majesté pût avoir fût de le voir auprès de sa personne, il remettoit à sa liberté de passer quelque temps chez lui ou de se rendre près de Sa Majesté, lui conseillant toutefois, par l'amitié qu'il lui portoit, de poursuivre son premier dessein, qui étoit de concourir avec lui à la délivrance de Casal. Peu de jours après, la Reine, mère du Roi, envoya à Sa Majesté la copie des lettres que Monsieur lui avoit écrites sur ce sujet, et sa réponse, qui satisfirent encore l'esprit de Sa Majesté, et lui firent croire que Monsieur ne pensoit point à faire aucune chose qui pût déplaire à Leurs Majestés.

Mais bientôt après, le Roi reçut des nouvelles contraires, car Monsieur étant arrivé à Montargis, Bellegarde et Le Coigneux l'y allèrent trouver; ils y furent envoyés de la Reine, ou y allèrent de leur mouvement et s'y firent convier par la Reine, qui croyoit qu'ils y allassent sincèrement pour y servir le Roi selon son intention. Le cardinal de Bérulle en écrivit au cardinal le 4 mars, et l'assura que l'un et l'autre avoient envie de bien faire, ne considérant pas qu'ils étoient gens intéressés et qui ne cherchoient que

de s'avantager dans les brouilleries. Ils s'étoient auparavant laissés entendre qu'ils ramèneroient l'esprit de Monsieur pourvu qu'ils y trouvassent leur compte. Le 31 janvier, le cardinal de La Valette l'avoit mandé au cardinal, lui donnant avis qu'il leur feroit accomplir l'affaire du mariage de Monsieur (1), si la Reine donnoit parole qu'après l'affaire faite Le Coigneux auroit une charge de président à mortier, et Puylaurens recevroit du Roi de l'argent pour acheter la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur qu'avoit M. de Bellegarde, qui, peu après la mort du baron d'Uxelles, demanda la citadelle de Châlons (2), et ne la pouvant obtenir fit faire grande instance par les députés de la province de la faire démolir, pour demeurer tout puissant en son gouvernement. Néanmoins le bon cardinal de Bérulle assuroit de leur sincérité; il disoit qu'ils alloient exprès trouver Monsieur pour lui faire passer le mécontentement qu'il avoit du départ de la princesse Marie, qui étoit rappelée du duc de Mantoue son père, et lui en faire perdre le souvenir dans le divertissement de la chasse et des plaisirs.

Madame de Longueville (3) cependant promettoit de jour à autre le partement de sa nièce, mais le différoit néanmoins, et trouvoit toujours quelque excuse pour allonger le temps. Le sieur de Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens, faisoient de leur côté auprès de Monsieur des effets tout contraires à ce qu'ils avoient promis, et lui ayant fait prendre une résolution arrêtée de l'épouser sans permission de Sa Majesté, ils dépêchèrent lors le sieur de Suffertes à la Reine-mère, et lui mandèrent que tant s'en falloit qu'ils eussent pu rien gagner sur l'esprit de leur maître, qu'au contraire ils lui donnoient avis qu'il étoit résolu d'aller le même jour, qui étoit un samedi, coucher à Fontainebleau, de là à Coulommiers pour y chercher la princesse Marie, qui devoit partir le dimanche, pour aller à Montmirail où ils se devoient trouver ensemble pour l'épouser le mardi suivant. Cet avis étonna la Reine, venant de cette part, et d'autant plus qu'il sembloit presque qu'il étoit plutôt donné pour servir d'excuse et de décharge à ceux qui l'envoyoient, que pour donner moyen à Sa Majesté d'y pouvoir remédier, vu qu'il n'y avoit que la nuit du samedi au dimanche pour y pourvoir. La Reine néanmoins, voyant qu'il n'y avoit d'autre remède à ce mal que de s'assurer de la personne de la princesse Marie et de celle de madame de Longueville, se résolut de les envoyer querir en diligence à Coulommiers et les faire amener au Louvre. Elle donna cette commission au sieur de Cahusac, et lui commanda de se retirer avec respect s'il rencontroit Monsieur. Au même temps elle envoya Marillac à Fontainebleau pour le détourner de son dessein; il lui avoua franchement la résolution qu'il avoit prise d'épouser la princesse Marie le mardi suivant à Montmirail, y ajoutant seulement une circonstance, que messieurs de Bellegarde et Le Coigneux n'avoient pas mandée par Suffertes, qui est que par respect il eût envoyé demander congé de l'épouser à la Reine sa mère, et que si elle ne lui eût accordé, il n'eût pas laissé de passer outre. Cependant la Reine, qui pensoit loger la princesse Marie dans le Louvre, où elle lui avoit fait accommoder la chambre de madame de Combalet et tenir le souper prêt, ayant reçu coup sur coup quatre ou cinq avis que si elle la logeoit dans le Louvre, elle y recevroit l'affront tout entier, et que Monsieur arrivant à Paris pourroit entrer dans ledit Louvre à telle heure qu'il voudroit, changea d'avis, et l'envoya avec madame de Longueville au bois de Vincennes au donjon, non comme prisonnières, mais au département où loge le Roi quand il y va. Sa Majesté fut bien étonnée quand elle reçut avis de toutes ces choses par la Reine sa mère. Il approuva et loua grandement ce que la Reine sa mère avoit fait; et, bien qu'il se sentît offensé du dessein de Monsieur, il se résolut de supporter cette action comme les pères font d'ordinaire les déréglements de leurs enfans. Il en écrivit à la Reine sa mère en ces termes, et dépêcha le comte de Nogent à Monsieur, lui mandant qu'il avoit trouvé un peu étrange qu'au lieu de continuer le voyage pour l'accompagner en l'occasion présente, il fût retourné vers Paris, non-seulement sans sa permission, mais sans lui en avoir donné avis; qu'il étoit encore plus étonné qu'il eût fait ce voyage en dessein d'entreprendre une chose si contraire à ce qu'il devoit attendre de lui, puisqu'il savoit bien ses sentimens et ceux de la Reine sa mère, et qu'il lui avoit plusieurs fois témoigné que pour rien au monde il n'y contreviendroit; qu'il ressentoit sa faute comme un père celle de ses enfans, à qui il désiroit autant la remettre qu'ils le devoient souhaiter eux-mêmes; qu'il se promettoit qu'il ne penseroit jamais à ce qui s'étoit passé qu'avec déplaisir de lui avoir déplu, comme aussi il l'assuroit qu'il en vouloit perdre la mémoire. Le seul avis que le cardinal put donner au cardinal de Bérulle, qui étoit auprès de la Reine, fut qu'on ne pouvoit contenter Monsieur en la substance de l'affaire qui se passoit, puisque le Roi

(1) Avec la princesse de Florence.
(2) Sur Saône.
(3) Sœur du duc de Mantoue.

et la Reine ne vouloient et ne pouvoient en aucune façon jamais, par raison, consentir le mariage dont il étoit question, vu ce qui s'étoit passé; son esprit ne pouvoit donc être ramené que par l'adresse et la bonne chère de la Reine, et par l'assurance qu'elle lui donneroit que le Roi et elle ne penseroient jamais à ce qui s'étoit passé; qu'il ajouteroit aisément foi aux paroles de la Reine en ce sujet, la lumière naturelle ne permettant pas à un fils de douter de la foi de sa mère lorsqu'il s'agissoit de la sûreté de sa personne, beaucoup moins à Monsieur de ne connoître pas l'affection et la sincérité d'une si sage et vertueuse mère comme la Reine; qu'ôter la peur à ceux qui étoient auprès de lui, étoit un point principal; continuer à leur promettre l'effet des intérêts que M. de Bellegarde avoit stipulés pour eux par le cardinal de La Valette, en étoit un autre qui étoit de grand poids en cette occasion.

Comme le sieur de Nogent étoit prêt à partir, il arriva un gentilhomme nommé Ormoy, qui porta au Roi une lettre de la part de Monsieur, par laquelle Monsieur demandoit à Sa Majesté la liberté de la princesse Marie et de madame de Longueville sa tante, promettant de ne rien entreprendre sur le sujet de son mariage que par la permission de Sa Majesté, et se plaignoit du procédé de la Reine sa mère en cette occasion, qui avoit envoyé plusieurs carrosses avec cent ou six vingts chevaux de toutes sortes de conditions conduits par Cahusac, pour la mener dedans le bois de Vincennes, ce qui étoit une procédure sans exemple à une personne de sa condition et de son sexe, quand sa considération n'y eût été mêlée, dont sa personne pouvoit courir grande fortune s'il se fût trouvé à la rencontre de cette troupe, comme il se pouvoit faire s'il eût continué ce voyage. Le Roi ayant retenu ce gentilhomme trois jours, pour donner lieu au sieur de Nogent d'arriver devant lui, y fit réponse qu'il le prioit se déporter tout-à-fait de la prétention qu'on croyoit qu'il avoit de se marier contre sa volonté; qu'il attendoit cela de lui et l'en prioit avec affection, comme aussi de prendre un soin particulier de réparer, comme il y étoit obligé, le mécontentement que la Reine sa mère devoit avoir reçu de son procédé. Quant à la princesse Marie, tant s'en falloit qu'il désirât qu'elle fût long-temps au lieu où elle étoit, qu'il n'avoit autre dessein que de la faire bientôt conduire entre les mains de M. de Mantoue son père, étant bien raisonnable qu'après avoir fait ce qu'il avoit fait pour lui faire restituer ses Etats, qu'on lui retenoit sans justice, il lui fit mener sa fille sûrement, ainsi qu'il le désiroit.

Mais pour bien entendre toute cette affaire, il la faut prendre de plus haut et remonter à son origine. Trois mois après que les mauvaises couches de Madame l'eurent ôtée de ce monde, les premières douleurs de Monsieur, qui furent violentes, étant passées, il se laissa aller aux persuasions que plusieurs lui faisoient pour le porter à se marier; chacun en parloit à la Reine; tous lui remontroient l'intérêt du Roi et le sien, et celui de l'Etat. Le Roi, qui, au premier mariage de Monsieur, avoit surmonté les jalousies que plusieurs mauvais esprits tâchoient de lui donner du mariage de son frère, se porta lui-même à le désirer avec grand témoignage de bonté. Le président Le Coigneux et M. de Bellegarde en parlèrent plusieurs fois au cardinal, et après avoir considéré toutes les princesses auxquelles on pouvoit penser pour Monsieur, ils estimèrent que l'aînée de deux qui étoient à Florence lui étoit plus propre qu'aucune autre, tant à cause de son âge convenable, que parce qu'on avoit remarqué que toutes celles de cette maison avoient été fécondes. Le cardinal en parla à la Reine plusieurs fois, et par après il représenta en sa présence l'état de cette affaire au Roi, qui la goûta et trouva bon qu'on la poursuivît. Monsieur, par le consentement de qui le duc de Bellegarde et le président Le Coigneux agissoient, en parla plusieurs fois au cardinal, et jusques à ce point qu'il pressoit extraordinairement qu'on hâtât cette affaire. Pour cet effet, il fut jugé qu'avant que le Roi envoyât ouvertement un ambassadeur pour demander cette princesse, il étoit à propos que la Reine sondât, de son chef, si l'on pourroit surmonter une difficulté qui se rencontroit en cette affaire par la promesse que le grand-duc avoit déjà faite au duc de Parme. Un gentilhomme, domestique de la Reine, Florentin de nation, fut envoyé pour cet effet à Florence, et quoiqu'il trouvât cet engagement susdit, et que le duc de Parme, en la considération d'Espagne comme on croit, ne se départît de sa prétention et ne voulût rendre la parole qu'on lui avoit donnée, l'honneur et l'avantage que cette maison espéroit tirer de ce renouvellement d'alliance avec la France, portèrent le grand-duc, sa mère, quoique partiale pour l'Espagne, et sa grand'mère, sage et expérimentée ès affaires du monde, à désirer passionnément ce mariage de Monsieur. Comme cette affaire s'avançoit d'un côté, on travailloit de l'autre pour la rompre; plusieurs soufflèrent aux oreilles du Coigneux et de Puylaurens, confident de Monsieur, que, si ce mariage se faisoit, la Reine seroit trop puissante auprès de Monsieur, en tant que sa femme dépendroit d'elle comme étant de sa maison, que

leur autorité et leur crédit seroient au moins diminués s'ils n'étoient ruinés eux-mêmes. Ces considérations et autres semblables firent que, sans milieu, Monsieur fut embarqué à une autre recherche sans le consentement de la Reine sa mère, ni celui du Roi, et sans leur su. Le dessein fut long-temps caché à Leurs Majestés ; enfin le temps qui découvre toutes choses l'ayant fait connoître, elles s'estimèrent blessées en cette procédure ; la Reine s'en sentit particulièrement offensée, estimant à très-grand affront que Monsieur l'ayant portée à faire demande d'une fille de sa maison, ce qu'elle poursuivoit au su de tout le monde il y avoit six mois, lorsqu'elle étoit comme assurée de surmonter toutes les difficultés qui s'étoient présentées en cette affaire, Monsieur, à la persuasion de quelques personnes qui préféroient leurs intérêts aux siens, eût changé de dessein, et, sans lui en rien dire, se fût embarqué à une autre recherche. Si Monsieur eût été bien conseillé, la bonté des mères envers leurs enfans, et particulièrement celle de la Reine, l'eût portée à oublier cette légèreté que Monsieur avoit commise en son endroit, et elle eût consenti à son désir ; mais tant s'en faut que Monsieur reconnût sa faute, et tâchât d'obtenir de la Reine qu'elle l'oubliât par sa bonté, il se porta, en la chaleur d'une contestation sur ce sujet, à nier ouvertement qu'il se fût engagé à la première recherche ; ce qui redoubla tellement l'indignation de la Reine, qu'il avoit sollicitée plusieurs fois de cette affaire, que la plaie qu'elle reçut par ce procédé ne put jamais depuis être guérie. Beaucoup de mauvais esprits, sachant l'extrémité où étoit cette affaire, échauffoient les parties de toutes parts. Ceux qui avoient rompu ce dessein de Florence estimèrent que, la Reine s'étant déclarée contre la princesse de Mantoue, il leur étoit d'autant plus avantageux (1), que l'affaire ne se pouvoit parachever que la femme de Monsieur ne leur fût absolument favorable, et directement contraire à la Reine, dont ils appréhendoient l'autorité. Monsieur, secrètement animé par telles gens, se confirmoit de plus en plus en la résolution qu'ils lui avoient fait prendre. L'opposition, qui fait des effets merveilleux en plusieurs esprits, fait tenir des langages en diverses rencontres qui rengregeoient le mal de la Reine ; enfin cette affaire se rend incapable de remède. Les choses s'échauffoient de cette sorte pendant le siége de La Rochelle. Il arriva en ce même temps que le Roi fit un tour à Paris ; il parla à Monsieur sur ce sujet, lui témoigna ouvertement qu'il ne pouvoit consentir à la recherche à laquelle on l'avoit embarqué contre sa parole, et qu'il le prioit de s'en départir. Après plusieurs difficultés, Monsieur promit solennellement au Roi et à la Reine sa mère, en présence du cardinal de Bérulle, du garde des sceaux, du Coigneux et de Bellegarde, qu'il ne penseroit jamais à ce mariage, puisque Leurs Majestés ne l'agréoient pas. Peu de temps après que le Roi fut parti, la Reine fut avertie que les pratiques s'en continuoient toujours, que les artifices de madame de Longueville étoient plus grands que jamais, que la jeunesse de Monsieur s'y laissoit aller, nonobstant ses promesses. Elle s'en plaignit à Monsieur et à ceux qui, de sa part, en avoient été témoins ; il lui fut impossible d'arrêter le cours de cette affaire, dont les trames furent continuées plus hardiment que jamais. Huit mois se passent en cet exercice, jusques à tant que le Roi fût prêt à partir de Paris pour aller au secours de Casal. En ce temps M. de Bellegarde et Le Coigneux, voyant que le Roi et la Reine ne se relâchoient point de l'opposition qu'ils faisoient à ce mariage, craignant enfin qu'il leur en arrivât mal, se résolurent d'offrir à servir en cette occasion selon que Leurs Majestés le désiroient. Le sieur de Bellegarde s'ouvrit de son dessein au cardinal de La Valette, auquel il dit franchement qu'il falloit intéresser Le Coigneux et Puylaurens, et que moyennant cela ils donneroient parole de rompre ce mariage. Leurs Majestés ayant approuvé cette ouverture, le cardinal convint avec ledit sieur de Bellegarde de ce qu'il désiroit pour ces messieurs, savoir, que le Roi donneroit la somme qu'il faudroit pour récompenser la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, que ledit sieur de Bellegarde possédoit, pour la donner au sieur de Puylaurens, et que Le Coigneux pourroit acheter une charge de président à mortier au parlement de Paris, et ainsi se mettre à couvert en cette compagnie. Ces conventions étant faites, ces messieurs donnèrent l'avis porté ci-dessus. La Reine, qui se tenoit assurée d'eux, estima qu'ils avoient satisfait à leur obligation, avertissant du mal qui pourroit arriver, et que c'étoit à elle d'y apporter remède. Pour cet effet, elle envoya querir la princesse Marie et sa tante, et les fit mettre au bois de Vincennes au logement du Roi, non pour leur faire du mal, mais pour empêcher qu'elles ne s'en procurassent à elles-mêmes en en faisant à la France. On crut au commencement que Bellegarde et Le Coigneux rendirent un signalé service en cette occasion, mais on changea bientôt de croyance, et beaucoup estimèrent que la Reine, par sa diligence et sa prudence, avoit tiré profit de leur avis contre leur intention. Ils donnèrent l'avis si peu de temps

(1) De poursuivre ce dernier mariage.

avant qu'il dût être exécuté, que, le faisant avec le consentement de Monsieur, quoique lors ils fissent semblant du contraire, les plus judicieux pensèrent qu'ils avoient envoyé cet avertissement seulement pour se décharger en apparence, et faire croire qu'ils avoient satisfait à ce qu'ils avoient promis, ne pensant pas au fond qu'on pût empêcher l'effet projeté. Ils firent de grandes plaintes de ce qu'on avoit arrêté la princesse Marie sur leur avis, confessant que l'envoi qu'ils avoient fait de Suffertes vers la Reine étoit concerté avec Monsieur, qui l'avoit jugé nécessaire afin que la Reine, prenant l'alarme chaude, fût obligée à chercher remède au mal qu'elle craignoit, envoyant vers lui pour le prier de ne passer pas outre en son dessein. Ils ajoutoient que Monsieur leur avoit défendu absolument de dire qu'il fût consentant de ces avis, parce qu'il ne vouloit pas qu'on sût qu'il avoit envie d'être détourné du mariage qu'il faisoit semblant d'affectionner passionnément. Si on eût pu pénétrer leurs pensées, il eût été aisé de se retenir dans le penchant d'une affaire si importante selon qu'ils le désiroient; mais la Reine, qui se fioit en eux et les jugeoit sincères, prit, à leur compte, à leur désavantage leur art pour une vérité. Personne n'eût pu juger qu'ils eussent voulu rendre madame de Longueville criminelle comme ils faisoient par leur avis, si l'importance de l'affaire ne les y eût obligés. Leurs meilleurs amis devoient croire qu'il n'y avoit aucune feinte en leur procédé, ni rien de concerté avec Monsieur, sinon qu'il avoit eu cette bonté pour eux, de consentir que, pour leur excuse et leur décharge envers le Roi, la Reine et le public, ils donnassent un avis sur le point que le remède sembloit impossible pour le peu de temps qu'il y avoit d'y en apporter. Et de fait, comme la Reine, par une diligence extraordinaire, eut fait conduire la princesse Marie et madame de Longueville au bois de Vincennes, et que Suffertes le sut, le lendemain il alla chez le marquis d'Effiat, qui avoit donné, par le commandement de la Reine, quelques gentilshommes pour accompagner Cahusac, où, ne pouvant cacher son sentiment, il lui parla fort aigrement de cette affaire, et lui dit que la résolution qui avoit été prise ne pouvoit venir que d'une tête forte comme la sienne. Mais il ne fut pas besoin de chercher davantage de conjectures, puisque Monsieur dit lui-même à Marillac que son dessein étoit d'épouser la princesse Marie après avoir envoyé demander congé à la Reine, et de passer outre si on ne lui eût donné. En quoi Monsieur a confirmé en effet ce qu'avoit dit Suffertes de la part de messieurs de Bellegarde et Le Coigneux, ayant seulement ajouté le congé qu'il eût envoyé demander à la Reine, tellement qu'on voit que cet avis n'étoit pas donc chose feinte. Le duc de Bellegarde adressa particulièrement toutes ces plaintes au cardinal de La Valette par une lettre qu'il lui envoya par homme exprès. Cette même dépêche portoit encore que Le Coigneux et lui étoient bien fâchés de ce que Monsieur avoit dit à Marillac, lorsqu'il l'alla trouver la deuxième fois à Fontainebleau, « que, puisque la Reine sa mère « envoyoit des assassins contre lui en une ren- « contre où il pouvoit être tué, il ne mettroit ja- « mais le pied où elle seroit; qu'il n'y pouvoit « avoir de sûreté pour lui, puisque celle qui lui « en devoit servir étoit celle dont il se devoit le « plus défier; qu'elle avoit fait mettre la princesse « Marie en prison, après la lettre par laquelle « elle lui avoit mandé qu'elle l'avoit envoyé que- « rir pour la mettre auprès d'elle, et qu'il ne pou- « voit plus prendre d'assurance en elle. » Personne n'eût jamais cru que ces paroles eussent pu échapper à Monsieur; aussi Marillac n'en rapporta-t-il rien; mais comme il remarqua que le mécontentement de Monsieur paroissoit beaucoup plus grand devant ses conseillers que lorsqu'il étoit seul, les plus judicieux estimèrent que tel discours étoit ce qu'ils eussent voulu faire dire à Monsieur, et non ce qu'il avoit dit. Le lecteur jugera la louange que mérite le procédé de ces messieurs, qui avertissent et blâment d'un côté ce qu'ils conseillent de l'autre. La même lettre de M. de Bellegarde contenoit encore que Monsieur apprenoit tous les jours quelque chose qui l'aigrissoit; qu'il se porteroit à la fin, si l'on le poursuivoit, à toutes extrémités; qu'il savoit que le cardinal de Richelieu étoit son ennemi, qu'il ne lui avoit voulu rien écrire de ses affaires, et n'avoit pas voulu permettre aux siens de lui écrire. Il ajoutoit encore qu'il croyoit fermement que, si l'on ne radoucissoit l'esprit de Monsieur et qu'il se vît hors de moyen d'être réconcilié, il s'en iroit hors du royaume. Si le cardinal eût été auprès de la Reine lorsque la princesse Marie fut arrêtée, cette déclaration eût eu quelque prétexte, quoiqu'elle n'eût pu avoir aucun légitime fondement; mais étant au-delà des Alpes, où il ne pouvoit avoir de part en un conseil qu'on fut contraint de prendre en un moment, sur l'avis précipité du duc de Bellegarde et du Coigneux, cette inimitié affectée avoit aussi peu de fondement en apparence qu'en effet. Aussi, nonobstant cette déclaration, le cardinal ne laissa-t-il pas d'écrire avec respect à Monsieur, et même au sieur de Bellegarde, par le sieur de Nogent, et lui manda qu'encore qu'il sût bien que c'étoit un crime de nommer son nom en la maison de

Monsieur, il ne laissoit de l'en faire ressouvenir par ces trois lignes, non pour le rendre criminel, mais pour lui témoigner que, quelque mal que Monsieur lui voulût, il ne sauroit être assez grand, quand même il iroit à l'extrémité, pour l'empêcher de l'honorer, le respecter et le servir en tout ce qui lui seroit possible, son jugement étant tel qu'il sauroit bien qu'il ne pouvoit qu'il ne reconnût que servir l'Etat, comme il tâcheroit toute sa vie de faire, étoit le servir très-utilement; qu'il s'assuroit que, quelque mauvais office qu'on lui pût rendre auprès dudit seigneur, il ne laisseroit d'estimer la sincérité et netteté de ses actions, qui étoient et seroient toujours telles en son endroit, que nul ne le passeroit à révérer son nom et lui désirer toute prospérité.

Cependant (1) il faut voir ce qu'aura produit le voyage du sieur de Nogent, et la modération que le Roi témoigna par lui sur ce sujet. D'abord que Nogent fut arrivé, Monsieur lui fit force plaintes dans lesquelles ledit Nogent fit la même remarque du sieur de Marillac, ayant observé plusieurs fois qu'en la présence de ses confidens il témoignoit grande passion, au lieu que, quand il étoit seul, il paroissoit fort modéré et fort raisonnable. Il demeura là quatre ou cinq jours sans qu'on lui dît aucune chose, parce que la négociation de cette affaire étoit liée entre le conseil de Monsieur et le cardinal de Bérulle, et qu'il estimoit important de ne le communiquer point à d'autres. Sur cela il revint à Paris pour voir s'il recevroit quelque commandement sur ce sujet, le Roi l'ayant envoyé exprès pour faire, de sa part, ce qui lui seroit ordonné par la Reine. A Paris on lui donne aussi peu de connoissance qu'il en avoit eu à Orléans et à Blois. Sur cela il retourne prendre congé de Monsieur, qui, pour réponse, lui donna une lettre pour le Roi, par laquelle il se plaignoit de ce que Sa Majesté avoit trouvé mauvais qu'il se fût retiré en ses maisons. Au bout de quelque temps, le Roi, étant encore à Suse, apprit l'effet des négociations secrètes que faisoit le conseil de Monsieur avec le cardinal de Bérulle, par un courrier qui apporta nouvelle que messieurs de Bellegarde, Puylaurens et Le Coigneux, étoient arrivés à Paris, et qu'après avoir entretenu, deux heures durant, la Reine en présence du cardinal de Bérulle, on avoit tiré du Bois de Vincennes la princesse Marie et sa tante.

D'abord Sa Majesté et ceux qui étoient auprès de lui crurent qu'indubitablement Monsieur avoit promis de ne penser plus à cette affaire, et que promptement on mèneroit la princesse Marie à son père en Italie. Mais les lettres du cardinal de Bérulle apprirent en même temps que la délivrance de ces dames avoit été faite sur ce que ces messieurs avoient témoigné qu'il en falloit user ainsi pour adoucir l'esprit de Monsieur, qui ne promettoit rien pour obtenir cette grâce; seulement ses conseillers assuroient-ils la Reine qu'ils le porteroient à n'épouser jamais la princesse Marie sans le consentement de Leurs Majestés (2). Le cardinal écrivit sur ce sujet au cardinal de Bérulle, et lui manda qu'il avoit toujours tenu difficile de donner des conseils de loin, et qu'il étoit impossible d'en donner aux choses faites; qu'il n'avoit jamais voulu entreprendre de s'ingérer au premier cas, et ne pouvoit le faire au second; que la fin de l'affaire de Monsieur, selon ce qu'il savoit des intentions du Roi, et ce qu'il lui avoit écrit à diverses fois de celles de la Reine, étoit que Monsieur se départît du mariage de la princesse Marie, et que ladite princesse fût auprès de son père; partant, il ne doutoit pas qu'il ne s'assurât de l'un et de l'autre, pource qu'autrement il seroit à craindre que Leurs Majestés n'eussent pas enfin le contentement qu'elles désiroient. Quant au voyage dont on menaçoit (3), il ne prévoyoit pas qu'ils le pussent faire, l'humeur de ceux qui conseilloient Monsieur ne le permettant pas, pource que, si leur maître sortoit du royaume, ils seroient en crime, leur bien seroit confisqué et leur vie en compromis. Que, pource qui étoit du prétexte qu'ils prenoient de la puissance du cardinal, ses actions étoient telles, par la bénédiction qu'il plaisoit à Dieu donner aux affaires du Roi, que les aveugles verroient bien que leurs calomnies seroient sans fondement; qu'il désiroit avec passion être aux bonnes grâces de Monsieur, mais qu'il n'appréhendoit pas les prétextes qu'on voudroit prendre contre son innocence; que c'étoit au Roi et à la Reine de le juger par ses comportemens, et les succès sont tels qu'il ne refusoit pas être jugé de tout le monde; que ces inventions étoient des artifices du Coigneux, Bellegarde et Puylaurens, et qu'il n'y avoit point d'occasion de croire que les deux premiers fussent plus innocens que le troisième, et que tout ce qu'on disoit sur ce sujet étoit artifice. Au reste, que tant plus ils penseroient qu'on s'étudioit à empêcher un voyage imaginaire et à s'opposer au décri qu'ils témoignoient vouloir

(1) Le récit reprend ici au point où on l'a laissé, au départ de Nogent, envoyé par le roi à son frère. Ce Nogent était frère de Bautru.

(2) Ces lettres de Bérulle sont analysées fidèlement dans l'histoire de Tabaraud.

(3) En Flandre ou dans les cours d'outre-Rhin.

donner au cardinal, plus se serviroient-ils de leurs ruses pour venir à leurs fins; qu'il le prioit de parler de ses intentions avec grand respect vers Monsieur, et du reste témoigner que ses actions étoient telles qu'on n'appréhendoit aucune calomnie pour lui. Quant au voyage, qu'il dît que c'étoit une moquerie d'y penser; que le Roi ne le pouvoit permettre; que c'étoit un crime à ces messieurs de le conseiller et de le consentir; que Monsieur avoit trop d'intérêt en France; que l'exposer au péril d'un grand voyage ne se pouvoit faire sans se rendre coupable; et ainsi autres bonnes raisons courtes qui témoignassent qu'on n'étoit pas si crédule que d'ajouter foi à telles propositions; que la princesse Marie avoit liberté; c'étoit à lui à prendre bien garde à la suite et assurer les événemens; car il lui répétoit encore une fois que de loin il étoit impossible de donner de bons conseils; que madame de Longueville l'avoit surpris, non pour qu'il l'improuvât, mais parce qu'il en ignoroit les motifs et les causes, et qu'en toute affaire, et particulièrement en celles d'Etat, il falloit agir conséquemment; que, si la décision du procès étoit assurée, c'étoit à dire si le mariage étoit rompu, et que promptement la princesse Marie allât à Mantoue, qui étoit ce que la Reine désiroit, on n'eût su faire mieux; mais que, si cela n'étoit pas, il ne disoit pas qu'on eût mal fait, mais il ne voyoit pas pour quelle cause on s'étoit porté si promptement à ce changement; qu'il craignoit que la bonté du cardinal de Bérulle fût surprise par l'art et la ruse de ceux avec qui il traitoit; qu'en matière d'Etat il falloit prévoir et pénétrer de loin les affaires, et ne pas appréhender tout ce qui paroît formidable aux yeux; que, si quelques personnes avoient vu les grandes affaires qui lui avoient passé par les mains ès diverses faces qu'elles s'étoient présentées plusieurs fois, ils auroient pensé tout perdu, et cependant en méprisant, par jugement et avec raison, tous ces périls apparens, tout étoit venu en un point qu'on n'eût osé espérer; qu'à dire le vrai, la Reine-mère ayant mis madame de Longueville et la princesse Marie au bois de Vincennes, il falloit ne laisser parler personne à elles; la liberté qu'elles eurent d'être vues leur donna celle de publier leur innocence, et d'animer par sarbacanes (1) Monsieur en cette affaire; qu'il falloit ensuite envoyer avec deux cents chevaux la princesse hors de France : ainsi le principal de l'affaire eût été vidé, et l'accord du tout se fût fait beaucoup plus aisément que non pas lorsque la cause du différend en demeuroit; que, quand on agit fortement, il faut suivre de même; et se démentir en de puissans conseils est montrer le derrière aux ennemis, ce qui ne se peut sans grand danger; que c'étoit à la Reine d'assurer son affaire par une autre voie qui, par hasard, pourroit réussir à bien; que sur ce que le cardinal de La Valette lui mandoit qu'il falloit promettre gratification à Monsieur pour accommoder cette affaire, il estimoit que la Reine devoit bien prendre garde que cette gratification ne s'entendît de quelque grand établissement qui donnât jalousie au Roi; et si une fois on donnoit pied à ces messieurs de venir par leurs ruses à des récompenses, ils ne s'arrêteroient pas, tant qu'ils pourroient monter plus haut; qu'il croyoit donc qu'il falloit éviter cet écueil; que sa pensée étoit que la Reine, en l'entrevue de Monsieur, lui devoit faire, après ses plaintes, qu'elle étendroit au long, toutes les caresses qui lui seroient possibles, lui donner toute assurance de son affection, l'assurer qu'il n'avoit aucun mal à craindre, et ensuite agir conséquemment; mais, cependant, qu'elle devoit regarder à sa fin, qui étoit de rompre le mariage et ôter la princesse de France; que si Monsieur parloit du cardinal à la Reine, il la supplioit très-humblement d'avoir agréable de lui répondre, sans témoignage de rien craindre, que l'utilité des services que le cardinal rendoit à l'Etat, au Roi, à elle, et par conséquent à lui, avec la protection du Roi et la sienne, le mettroient à couvert de toutes choses, et qu'elle n'appréhendoit point qu'on prît des prétextes sur le crédit et la puissance du cardinal, parce qu'il n'y avoit personne qui jugeât que l'un et l'autre fussent excessifs, sa fidélité lui faisant mériter, au jugement de tout le monde, l'état auquel il étoit; qu'il ne pensoit pas rien mériter, mais qu'il estimoit qu'il falloit parler ainsi. Voilà ce que le cardinal manda au cardinal de Bérulle sur ce sujet.

Cependant Monsieur, tout d'un coup, fit dessein de venir jusques à Paris, pour y voir, disoit-il, la princesse Marie, et, s'étant dérobé de tous les siens, fit quatre ou cinq postes sur le chemin. Puylaurens l'attrapa et le ramena à Orléans au logis du duc de Bellegarde, à qui il fit beaucoup d'excuses de ne lui avoir point communiqué ce dessein. Monsieur alla de là à Montargis. Ces soudaines équipées mettoient en peine un chacun : on croyoit que ces messieurs de son conseil n'auroient pas donné la parole qu'ils avoient donnée de porter Monsieur à ne

(1) On lit dans la première édition : *par Serbatanes*, que l'éditeur a supposé être quelque gentilhomme. Parler, avertir, animer *par sarbacanes*, est une expression proverbiale dont le sens est *par personnes intermédiaires*.

poursuivre ce mariage sans le consentement de Leurs Majestés, sans vouloir promptement faire davantage pour la satisfaction du Roi et de la Reine; mais l'événement fit connoître que tant s'en faut qu'ils eussent ce dessein, qu'ils rendirent Monsieur plus ferme en la prétention de son mariage, et passèrent jusques à ce point de vouloir non-seulement qu'il prît femme contre le gré de Leurs Majestés, mais, en outre, ils prétendirent augmentation d'apanage et un des grands gouvernemens des frontières de l'Etat. Ces conseillers en faisoient grande instance, car ils y avoient grand intérêt, non-seulement pource que plus Monsieur seroit considérable par ses charges, plus ils le seroient tenant auprès de lui le lieu qu'ils tenoient, et pour les profits et avantages qu'ils tireroient de ce gouvernement, étant intéressés comme ils étoient, mais encore pour conserver leur faveur auprès de lui, et lui justifier les conseils qu'ils lui auroient donnés, par les effets avantageux qu'il en auroit reçus. Le cardinal de Bérulle en écrivit au cardinal, estimant qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à lui donner la Champagne ou la Bourgogne. Le cardinal lui manda d'abord ingénument ses pensées et celles que la raison d'Etat devoit faire avoir à tout le monde; que ces gouvernemens étoient frontières à l'Allemagne, Lorraine, Savoie, Franche-Comté et Suisse; que si on plioit en cette occasion, jusques à ce point que de donner de tels gouvernemens pour récompense d'une contradiction si notable aux volontés de Leurs Majestés, comme étoit celle qui avoit été conduite et entretenue par ces messieurs, ils iroient bien plus loin à l'avenir, et le porteroient à d'autres extrémités du tout ruineuses pour l'Etat; que tous les princes voisins de ces frontières étoient maintenant ennemis de ce royaume, actuellement déclarés contre le Roi; qu'ils ne sauroient pas plutôt cet établissement de Monsieur, qu'ils ne le sollicitassent par toutes sortes de voies; ce qui au moins produiroit ce mal, que Monsieur demeurant dans les termes de son devoir, comme il n'y avoit pas lieu d'en juger autrement, vu l'affection qu'il avoit au bien de cet Etat, ils donneroient tant de soupçon de lui qu'il seroit difficile de distinguer le corps des ombres, et son innocence des pernicieuses et diaboliques intentions de ces étrangers; qu'au reste ceux qui conseilloient Monsieur pour leur intérêt, le tiendroient toujours dans ses gouvernemens, éloigné de Leurs Majestés, afin de faire leurs affaires aux dépens du royaume par les jalousies qu'ils donneroient de l'absence de Monsieur.

Cet avis arrêta pour quelques jours le cours de cette demande, le cardinal de Bérulle la détournant par son adresse autant qu'il lui étoit possible; mais trois semaines ou un mois ne furent point passés, que Puylaurens et Le Coigneux ne dissent assez haut, et même au cardinal de La Valette, qui en écrivit au cardinal, qu'on donnoit tant d'avis à Monsieur qu'on se vouloit saisir de sa personne, qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui en la cour, qu'il étoit résolu de ne se point trouver avec le Roi, et de ne le voir point à son retour, et que si on le vouloit presser de ce faire contre sa volonté, ils craignoient qu'il s'en allât hors du royaume. Le Coigneux dit au cardinal de La Valette que Monsieur vouloit aller à Spa, puis ajouta qu'il ne pouvoit retourner à la cour, et qu'on ne lui avoit envoyé personne de la part du Roi pour s'informer du sujet de son mécontentement; que c'étoit un procédé contraire à celui qu'on avoit toujours tenu avec les personnes de sa condition, et qu'il se porteroit à toute sorte d'extrémités si on ne le contentoit. Il lui répondit qu'il ne croyoit pas que Monsieur voulût sortir du royaume; que c'étoit un crime contre l'Etat de s'éloigner sans la permission du Roi, et que cela lui feroit plus de tort, à lui et aux siens, que de préjudice aux affaires de Sa Majesté, et que c'étoit hasarder sa personne et la leur, de mettre leur maître entre les mains des étrangers, d'où il ne sortiroit pas quand il lui plairoit. Il lui dit beaucoup de choses là-dessus, pour lui persuader que Monsieur se porteroit aux extrémités, et tout d'un coup il revint dans un autre sentiment, et lui dit qu'il promettoit à la Reine d'amuser Monsieur le plus qu'il pourroit, et de le faire aller lentement vers la Champagne, afin de donner temps à Sa Majesté d'envoyer à la cour, et que le cardinal devoit servir Monsieur dans ses intérêts, et qu'il s'emploieroit auprès de lui pour faire valoir ses services. Il lui répondit qu'il feroit fort bien de raccommoder toutes choses, et que, pour le cardinal, il avoit déjà servi Monsieur très-utilement, soit en son mariage du temps de feu Madame, soit dans les traitements qu'il avoit reçus du Roi, beaucoup plus favorables que ceux dont on avoit usé avec les autres frères des rois ses prédécesseurs, ainsi qu'il pouvoit savoir s'il prenoit la peine de s'en informer; que Monsieur avoit eu toute sorte de sûreté et de liberté depuis qu'il étoit dans les affaires, mais que c'étoit un mauvais moyen pour l'obliger à le servir, de se plaindre de lui dans des choses où il n'y avoit pas seulement de prétexte; que quand on désiroit quelque chose de quelqu'un, ce n'étoit pas la voie de l'obtenir que de le désobliger; qu'au reste, ledit cardinal de

La Valette savoit bien que le cardinal serviroit toujours Monsieur aux choses qui ne choqueroient point le service du Roi, et que celles-là étoient aussi contre celui de Monsieur, qui avoit plus d'intérêt que personne dans la grandeur de l'Etat; qu'à cela le cardinal y avoit contribué et y contribueroit tous les jours plus que personne du monde. Le Coigneux, qui portoit envie à Bellegarde, et ne lui laissoit prendre pied en l'esprit de Monsieur, dit, à quelque temps de là, audit cardinal de La Valette, que Monsieur ne se fieroit point en lui (1) s'il avoit à traiter quelque chose avec les étrangers ou avec les grands de France; qui étoit un discours assez ridicule et qui le (2) rendoit criminel, vu qu'il étoit donc le seul par qui tels traités se devoient faire. Puylaurens, d'autre part, dit audit cardinal de La Valette que Monsieur ne seroit jamais content sans un gouvernement. A quoi ledit cardinal répondit que ce discours étoit bien éloigné de celui que Le Coigneux et Bellegarde lui avoient tenu autrefois, lui disant que Monsieur n'en vouloit point. Parmi toutes ces rodomontades, ils témoignoient avoir une grande crainte du retour du Roi, dont Dieu faisoit prospérer les armes partout, et mêloient à leurs menaces les prières qu'ils faisoient que le cardinal eût soin de leur sûreté.

En ce temps, ces conseillers de Monsieur avertissoient le cardinal de Bérulle que Monsieur vouloit aller en Allemagne, et qu'il n'y avoit point moyen de l'arrêter que par l'effet de ses premières prétentions, qui n'étoient pas moindres qu'une grande augmentation d'apanage, et un des susdits gouvernements. Il avertit promptement de ce dessein. On lui répond qu'il n'y avoit point d'apparence que le conseil de Monsieur fût si mauvais que de le vouloir tirer de France; qu'il pourroit bien aller sur les frontières, ou tout au plus en Lorraine; mais que de là passer dans les Etats de l'Empereur ou du roi d'Espagne, il faudroit que tout-à-fait ils eussent perdu le sens commun, pour se hasarder jusqu'à ce point de le mettre entre les mains de princes qui avoient grand avantage à le retenir, et n'avoient autre foi que leurs intérêts. Il ne laisse de persister en ses premières opinions. Il fait savoir qu'on avoit des avis que le marquis de Mirabel avoit traité avec son maître et l'Infante pour le recevoir en Flandre, qu'il y falloit mettre ordre, et qu'il ne jugeoit pas d'inconvénient de lui donner la Bourgogne, parce qu'elle étoit déjà entre les mains de Bellegarde, et qu'elle étoit frontière de la Franche-Comté, qui étoit un pays neutre; qu'aussi peu lui sembloit-il qu'il y en eût pour la Champagne, vu que principalement elle n'étoit frontière que de la Lorraine, qui étoit à un petit prince, et qu'elle n'avoit point de grandes places.

Lors le cardinal fut contraint de donner connoissance de ses propositions au Roi en présence du garde des sceaux, du maréchal de Schomberg et du marquis d'Effiat, qui, d'un commun accord, rejetèrent cette ouverture, comme du tout ruineuse à l'Etat touchant toutes les raisons rapportées ci-dessus. Ils ajoutèrent que la Ligue n'avoit eu commencement qu'à cause du gouvernement de Champagne qu'avoit le feu duc de Guise, et que sa subsistance n'avoit en partie dépendu que des places que le duc du Maine tenoit en Bourgogne. Ils représentèrent que si le Roi cédoit en cette occasion, il seroit contraint de le faire en toute autre à l'avenir; que ce remède étoit pire que le mal; qu'on avoit vu autrefois des dauphins hors de France, qui, par leur sortie, n'avoient fait mal qu'à eux-mêmes. Enfin, le Roi ayant témoigné une extrême aversion de cette proposition, il fut conclu qu'on n'oublieroit rien de ce que la raison pouvoit permettre pour empêcher la sortie de Monsieur; mais qu'on ne feroit rien qui engageât visiblement l'Etat à des conséquences plus dangereuses pour sa subsistance que sa sortie n'en pourroit causer.

Le cardinal de Bérulle fait plusieurs recharges sur ce sujet; il écrit au cardinal que quand Monsieur seroit dehors, ses conseillers vomiroient contre lui tout ce que l'invention et leur haine leur pourroient suggérer. Il lui mande au même temps qu'ils n'avoient pas de mauvais desseins contre l'Etat, mais que la crainte seule les portoit à sortir du royaume. Il lui écrit qu'il étoit important que le Roi s'engageât, par une lettre à la Reine sa mère, de ne leur faire aucun mal, et que, par commandement du Roi, il en donnât sa parole. Il donne encore avis d'envoyer un brevet au duc de Bellegarde, par lequel il lui fût commandé de suivre Monsieur hors du royaume.

On répond qu'on n'appréhendoit pas les calomnies de ce triumvirat, contre lesquelles on ne vouloit point d'autres défenses que la voix du peuple, et tant de bonnes actions utiles au public, auxquelles le Roi donnoit quelque part à ses créatures et à ses serviteurs; qu'il n'y avoit pas peu de gloire à bien faire, mais qu'il y en avoit bien davantage à mépriser toutes les calomnies que l'envie donnoit d'ordinaire en bien faisant. Au même temps on envoya les assurances de la part du Roi, lesquelles étoient désirées par ces messieurs; le cardinal de Bérulle faisoit une

(1) Bellegarde.
(2) Le Coigneux.

grande instance que le cardinal leur en envoyât aussi une de sa part, et le lui écrivoit, ce disoit-il, de la part de la Reine-mère. Le cardinal savoit que cela étoit inutile, puisque le tout consistoit en celle du Roi, et jugeoit bien que cette demande étoit captieuse et pour donner quelque sujet de jalousie, s'ils eussent pu, de lui; mais afin qu'ils ne pussent prendre aucun prétexte sur lui, d'arrêter Monsieur davantage hors de son devoir, il donna avec toute l'adresse et les correctifs qu'il devoit ce qu'ils requéroient de sa part, les assurant de son affection et de son service, pourvu qu'ils servissent Sa Majesté, et ce en une lettre qu'il écrivit à la Reine-mère, en laquelle il lui mandoit que le cardinal de Bérulle lui avoit écrit que les sieurs de Bellegarde, Puylaurens et Le Coigneux, désiroient qu'il donnât sa parole qu'ils n'avoient rien à craindre, et que ladite dame Reine le commandoit ainsi; que c'étoit au Roi et à Sa Majesté de donner ces assurances, et ce lui seroit un crime de vouloir répondre de ces messieurs. Cependant il peut bien dire assurément que le Roi désiroit passionnément que ces messieurs portassent Monsieur à se bien remettre avec lui, et que tant s'en falloit qu'ils dussent rien appréhender, qu'au contraire ils devoient être assurés de tout bon traitement; qu'il juroit, sur sa foi et sur son honneur, à Sa Majesté que les intentions du Roi étoient telles qu'il les lui représentoit, et qu'absolument il n'étoit point capable de penser à manquer aux paroles d'assurance que Sa Majesté donneroit pour lui; et partant que c'étoit à elle à dissiper les craintes qu'ils pourroient avoir, se promettant bien de sa bonté qu'elle répondroit assurément qu'étant sa créature, comme il étoit, il mourroit plutôt que de manquer à suivre ses volontés. Quant au brevet désiré par M. de Bellegarde, il lui manda que le Roi ni son conseil ne jugeoient pas à propos de le donner, tant parce que cela, mettant à couvert ledit sieur duc, lui pourroit donner moins d'ardeur à retenir Monsieur d'une telle faute, que parce aussi que si on le lui donnoit, les malins pourroient dire un jour qu'on l'auroit fait expressément pour faciliter la sortie de Monsieur, qu'on auroit été bien aise d'éloigner de la cour et de la France. Le cardinal de Bérulle ne laissa pas d'insister sur ce brevet par d'autres dépêches; mais on ne changea pas de résolution.

Cependant le cardinal apprend de toutes parts que l'esprit de la Reine-mère s'altéroit contre lui, et qu'aucuns de ceux qui étoient près d'elle rejetoient sur lui la cause de tous les mécontentements qu'elle recevoit des conseils de Monsieur, comme si, sous main, il lui adhéroit à ce dessein, et ne conseilloit pas le Roi d'y prendre l'intérêt que la Reine eût désiré. Il étoit auprès du Roi, éloigné du lieu où ces choses se passoient, occupé en des affaires si importantes que l'Etat n'en eût jamais qui le fussent davantage, agissoit avec des personnes si rusées et si pleines d'infidélité, qu'il falloit avoir l'esprit bien présent pour se tirer de leurs subtilités à la gloire de la France. Le mécontentement de Monsieur leur donnoit un grand avantage; car, bien qu'il fît encore peu de dommage en ce royaume, pour le bon ordre que le Roi y avoit donné, il ne laissoit pas de faire un grand éclat en Italie, où l'on apprit, par les lettres interceptées de Monterey, que l'Espagne mettoit une de ses plus grandes espérances en cette prétendue division; et néanmoins la malice de quelques mauvais esprits qui environnoient la Reine fut assez impudente d'accuser le cardinal, comme s'il eût été cause de ce trouble, et leur folie assez heureuse pour persuader ce qu'ils désiroient. Le cardinal en écrivit à la Reine-mère le 24 mai, et lui manda qu'il avoit tant de confiance en sa bonté, et tant de connoissance, non pas de ses services, mais de l'affection sincère qu'il a toujours eue de lui en rendre, qu'il ne pouvoit croire qu'il y pût avoir aucun changement en elle à son préjudice; mais que cependant il confessoit que les bruits en étoient fâcheux, qu'il les estimoit en outre préjudiciables non-seulement pour ses serviteurs, mais particulièrement pour Sa Majesté; qu'il n'avoit jamais eu ni n'auroit autre dessein que de la servir et lui complaire, que Dieu lui en étoit un bon juge, et le monde un fidèle témoin; que tous les mauvais offices qu'on lui sauroit rendre ne lui pourroient faire changer cette résolution, et qu'il s'assuroit que Sa Majesté confesseroit que, pendant le temps qu'il avoit eu l'honneur d'être auprès d'elle, il ne lui avoit pas été du tout inutile; qu'il la supplioit très-humblement de croire que, quelque chose qu'on lui pût avoir dit, ou qu'elle pût avoir pensé, elle trouveroit enfin qu'il n'avoit jamais eu autres désirs que ceux qu'elle eût pu souhaiter qu'il eût; qu'il ne savoit qui étoient les auteurs de ces bruits ou des inventions qui en causoient l'effet, s'il étoit véritable, mais qu'il ne les vouloit point connoître pour n'en avoir aucun ressentiment, ains prioit Dieu qu'il les bénît et leur fît la grâce de lui être aussi utiles comme il le seroit assurément si la perte de sa vie le pouvoit rendre tel. D'une chose la pouvoit-il assurer, qu'ils pouvoient bien, par leurs artifices, faire qu'il fût moins content et moins satisfait, mais non pas qu'il fût moins affectionné à Sa Majesté, des commandements et des volontés de laquelle il dépendroit toute sa vie si absolu-

ment, que tout le monde connoîtroit que, depuis le premier jour qu'il avoit eu l'honneur d'entrer en son service jusqu'à sa fin, il auroit été également fidèle autant qu'une personne le pouvoit être.

Il adressa la lettre au cardinal de La Valette pour la lui porter, et lui écrivit aussi qu'il ne pouvoit croire que la malice de ses ennemis eût fait impression contre lui en l'esprit de la Reine, qui, ce lui sembloit, le connoissoit trop pour croire qu'il fût personne à donner des assurances ou espérances sous main, contraires à ce à quoi il étoit obligé; que si peu de cœur que Dieu lui avoit donné ne lui permettoit pas un tel procédé, quand même il iroit de sa vie. Qu'au reste, les hommes ne pénètrent pas les pensées comme les anges, elles ne sont connues que par moyens extérieurs; que les gens de Monsieur ne le voyoient point, qu'ils n'osoient seulement nommer son nom, que personne ne les voyoit aussi de sa part, que le commerce de lettres étoit défendu entre eux, qu'il ne savoit par quelle voie il pourroit donner des espérances supposées; que ceux qui le disoient pourroient aussi bien faire savoir par quelle voie; qu'il pouvoit bien dire, avec vérité, et vouloit bien que Paris, Rome, Madrid, Londres et Constantinople le sussent, qu'outre l'intérêt du Roi et de la Reine, il lui étoit indifférent, en son particulier, que Monsieur épousât la princesse Marie, ou quelque autre femme que ce pût être; mais qu'il diroit bien aussi que, par raison, il ne devoit penser à aucun mariage qu'avec le gré et le consentement du Roi et de la Reine; qu'il disoit encore qu'ils avoient autant d'intérêt que lui à le bien marier; qu'en outre il avoit dit franchement à Monsieur plusieurs fois, et entre autres à Laleu, en présence des sieurs de Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens, dans son petit cabinet, que la Reine avoit grand sujet de se plaindre de la pensée qu'il avoit du mariage de la princesse Marie, vu que, par son consentement et son désir, le Roi et elle s'étoient embarqués à la demande de la princesse de Florence, et qu'il devoit, par toutes sortes de raisons, se remettre aux volontés de Leurs Majestés; que, quand la nouvelle vint que la Reine-mère avoit envoyé querir la princesse Marie, le Roi approuva ses conseils, et écrivit comme il falloit à Monsieur sur ce sujet. Qu'à son avis la Reine connoissoit sa fidélité et son humeur, qui ne lui permettroient en aucune façon les *sotto mano* de beaucoup de gens du monde.

Le cardinal de La Valette porta l'une et l'autre de ces lettres à la Reine-mère, qui lut celle qui lui étoit adressée, puis ensuite celle du cardinal. Elle sembla recevoir un contentement extrême en cette lecture, et parut audit cardinal qu'elle n'avoit point été de si bonne humeur depuis son arrivée auprès d'elle. Elle lui dit qu'on avoit fait courir le bruit que le cardinal étoit mal avec elle, et qu'il avoit désapprouvé la rétention de la princesse Marie. Il lui dit là-dessus ce qu'il avoit vu étant auprès du cardinal, lorsqu'il en eut la nouvelle, et que dès lors il eut charge de mander à M. de Bellegarde et de dire à un gentilhomme de Monsieur que le Roi trouvoit fort bon ce que la Reine sa mère en avoit fait, et que les plaintes qu'on avoit faites, de la part de Monsieur, de la lettre que le Roi lui avoit écrite sur ce sujet, étoient des marques certaines que tout ce qu'elle avoit fait en cela avoit été bien reçu de Sa Majesté. Il ajouta à cela ce que ledit cardinal avoit dit à M. de Longueville sur ce sujet, et à Senneterre sur celui de madame la comtesse. Elle attribua ces bruits aux dames, qui ne lui étoient pas, disoit-elle, trop agréables; puis lui dit qu'il sauroit à sa première vue des particularités qui ne se pouvoient mander, et parut avoir de grandes satisfactions d'apprendre son procédé en cela. A quelques jours de là elle lui dit que ces bruits continuoient par les malices et artifices de ceux qui le désiroient, et qu'ils disoient des choses à quoi on n'avoit jamais pensé. Elle donna charge audit cardinal de La Valette de lui mander qu'elle étoit en grande peine de l'affaire de Monsieur, et que l'irrésolution en laquelle demeuroit son esprit ne pouvoit trouver aucun moyen qui l'arrêtât et qui semblât être capable d'y porter le remède qu'elle eût désiré. Le cardinal lui manda qu'il demeuroit toujours en sa maxime ancienne, qu'on ne pouvoit utilement donner des conseils de loin; que, s'il étoit auprès d'elle, il y apporteroit tout ce qui lui seroit possible, comme il feroit toute sa vie en ce qui la concerneroit; mais que les choses paroissent si différemment de loin de ce qu'elles sont souvent vues de près, et changent si souvent que, si on entreprenoit de donner des avis de cent lieues, ils seroient souvent aussi préjudiciables par le changement des circonstances comme ils auroient été utiles lorsqu'ils auroient été conçus; que c'étoit donc à lui et au cardinal de Bérulle à voir à quoi il pourroit servir en cette affaire. D'une chose pouvoient-ils être assurés, qu'il y concourroit du désir et d'une approbation entière de tout ce qui se feroit. Pour ne manquer aussi en rien au respect qu'il devoit à Monsieur, il écrivit au sieur duc de Bellegarde, et lui protesta qu'il tâcheroit toute sa vie de mériter l'honneur de sa bonne grâce; que, par toutes sortes de raisons, la passion avec laquelle il servoit le

Roi, et lui par conséquent, puisque leurs intérêts ne pouvoient être séparés, ne seroit pas un petit motif pour lui acquérir ce qu'il désiroit en ce point, et qu'en effet rien ne le pourroit empêcher de l'honorer, le respecter et le servir autant que personne du monde; qu'il croyoit être obligé de l'avertir que Sa Majesté croyoit que Monsieur évitoit sa présence, ce qui lui causoit du déplaisir, qu'il estimoit qu'il faudroit apporter remède à ce mal, et ce seroit assurément le bien de Monsieur et celui de tous ceux qui étoient auprès de lui.

Châteauneuf allant à Paris pour s'apprêter pour son voyage d'Angleterre, passant à Montargis, y vit Monsieur, et entretint fort Puylaurens, comme son parent proche, et avec qui il conservoit soigneusement intelligence et amitié. Il manda au cardinal que Puylaurens lui avoit ouvertement déclaré le mécontentement de son maître, tant sur le sujet de la princesse Marie que sur le peu de compte que l'on avoit accoutumé de lui donner des choses qui se passent à la cour et dans l'Etat; que, pour le premier, ils en avoient ci-devant attribué la cause au cardinal, sur ce que le garde des sceaux, pour excuser la plainte que faisoit Monsieur de ce que la Reine avoit fait mettre la princesse Marie au bois de Vincennes, contre ce qu'elle lui avoit mandé qu'elle la mettroit au Louvre, avoit dit que cela avoit été changé sur l'ordre qu'elle avoit reçu de la cour; mais que depuis Monsieur avoit appris que cela n'étoit pas véritable, et partant que Monsieur en étoit détrompé. Mais, pour le second, que le cardinal ne s'en pouvoit excuser, étant certain que jamais ni lui ni le Roi ne lui avoient donné aucune part de ce qui se passoit en Italie, non plus que du retour du Roi en Languedoc, et de l'emploi de M. le prince, et de la paix d'Angleterre que l'on avoit publiée dedans Orléans sans qu'il le sût; qu'il ne se voulut payer de la réponse qu'il lui fit que le Roi rendoit compte de toutes ces choses à la Reine, à qui il appartenoit de lui en faire part; que, néanmoins, Puylaurens ne lui avoit pas voulu avouer que Monsieur le haït ni qu'il parlât mal de lui, bien confessa-t-il qu'il s'en plaignoit, comme n'ayant pas été traité de lui selon qu'il espéroit, ni reçu des témoignages de son amitié selon qu'il désiroit, et ce d'autant plus qu'il estimoit son courage, sa vertu et les services qu'il rendoit au Roi. Au reste, qu'on ne devoit pas espérer de le revoir à la cour jusques à ce qu'il eût satisfaction sur ces deux points, celui de la princesse Marie et celui d'une entière part en toutes les affaires et conseils; qu'il n'épouseroit jamais ladite princesse contre la volonté du Roi et de la Reine, mais aussi qu'il n'entendroit à aucun autre mariage, et que si elle sortoit de France, qu'il se porteroit à toutes sortes d'extrémités pour l'empêcher, parlant fort hautement et hardiment sur ce sujet. Tous ces discours faisoient voir clairement une faction de Le Coigneux et de lui (Puylaurens), qui cherchoient tous les moyens de jeter leur maître dans des mécontentemens solides à (1) leur ambition et à leur avarice. Leur mauvais dessein parut en même temps au choix qu'ils firent de Monsigot pour secrétaire de leur maître, forçant Goulas à lui vendre la moitié de sa charge, et leur avarice en ce que remontrant à Monsieur qu'il étoit raisonnable de récompenser Goulas, ils lui firent 25,000 écus de dédommagemens sur les finances de Monsieur, et firent payer la même somme à Monsigot, outre une de 15,000 écus qu'ils firent encore payer pour une charge de secrétaire du cabinet, qui furent 40,000 écus qu'ils dérobèrent à leur maître. Châteauneuf mandoit de plus qu'ils entretenoient soigneusement Monsieur en quelque tendresse d'amitié vers la Reine, mais attrempée de tant de soupçons, que quant et quant ils l'éloignèrent de la voir et se trouver où elle seroit, sous prétexte des ordres qu'ils lui disoient qu'elle pourroit recevoir de la cour contre lui, par lesquels artifices ils le disposèrent à se méfier et se tenir éloigné de la cour. La fin en étoit assez aisée à juger, savoir est pour gouverner absolument leur maître, et pour, par les méfiances qu'ils lui suggéroient, profiter des fréquens raccommodemens qui se feroient entre le Roi et lui.

Cependant la Reine-mère, qui avoit grande affection vers Monsieur, et à qui il faisoit paroître en avoir une réciproque vers elle, voyant que pour des méfiances qu'il mettoit en avant il se tenoit éloigné, au lieu d'en imputer la faute à ses conseillers, écoutoit plusieurs personnes malicieuses qui, par cabale, essayoient d'en rendre coupable le cardinal. La comtesse (2) et la princesse de Conti disoient assez librement que le cardinal n'approuvoit pas ce que la Reine avoit fait en toutes ces affaires, essayant d'en donner quelque impression dans l'esprit de la Reine, et publioient partout qu'elle ne l'avoit pas en même estime que par le passé, afin de donner courage à d'autres d'entrer en leur cabale contre lui.

Les plaintes que les conseillers de Monsieur lui faisoient faire contre le cardinal, sur le sujet de la part qu'il demandoit avoir dans les affaires, étoient bien hors de raison; premièrement, parce

(1) Pour servir leur ambition et leur avarice.
(2) De Soissons.

que Monsieur savoit bien que les secrétaires d'Etat avoient été chargés de lui mander toutes choses, et le cardinal déchargé, en sa présence, à La Rochelle et à Paris; secondement, parce que le cardinal avoit fait souvent souvenir le Roi en plein conseil de lui donner avis de diverses choses qui se passoient, ce que Sa Majesté n'avoit pas estimé à propos, disant que puisque Monsieur s'étoit éloigné d'elle lorsque ses affaires requéroient sa présence, et qu'elle lui avoit donné auprès de sa personne un emploi correspondant à sa qualité, dont au lieu d'avoir la reconnoissance qu'il devoit, il contrevenoit volontairement à ce à quoi il étoit obligé par sa naissance envers la Reine sa mère et lui, Sa Majesté ne vouloit aussi ni ne devoit pas faire en sa faveur les mêmes choses qu'il feroit s'il vivoit bien avec lui et avec la Reine; et, enfin, qu'étant éloigné du Roi comme il avoit toujours été, il étoit du tout impossible de lui communiquer les affaires, dont les conjonctures sont momentanées, et les conseils se prennent et se changent selon les occurrences qui surviennent de jour à autre, outre que leur importance ne permet pas souventefois de les mettre au hasard d'être sues de tout le monde en leur faisant courir la poste. Quoique Châteauneuf représentât ces choses à ces messieurs, lesquelles ils savoient être très-véritables, ce fut en vain, car ce qu'ils cherchoient n'étoit pas l'éclaircissement de la vérité, mais l'obscurité et les ténèbres d'un prétexte qu'ils étoient amoureux de conserver comme l'ame qui donnoit vie à leurs desseins.

Quant à ce qui étoit de la Reine-mère, le cardinal se tenoit si assuré par sa longue expérience qu'elle avoit de sa fidélité, qu'il manda à Châteauneuf qu'il méprisoit les divers discours des personnes qu'il lui écrivoit qui le rendroient ou moins bien ou mieux avec elle, et qu'il les laissoit dire sans s'en mettre en peine, sachant bien qu'elles n'avoient aucun crédit de lui faire ni bien ni mal, la bonté et le jugement de Sa Majesté étant les choses seules qui lui conserveroient sa bienveillance, qu'elles ne sauroient lui faire perdre.

Cependant les autres emplois n'empêchoient point qu'il oubliât aucune chose de ce qu'il pouvoit pour ramener Monsieur et l'esprit de ceux qui le gouvernoient, faisant souvent représenter à Monsieur qu'il n'avoit avantage ni grandeur que dans les bonnes grâces et auprès la personne du Roi, et à ces messieurs que leur vraie sûreté, repos et avancement ne se trouvoient qu'en la bonne intelligence de leur maître avec Sa Majesté, n'y ayant solidité pour les uns ni pour les autres que là; mais ces offices étoient inutiles, leur malice surmontoit ces raisons.

Le Roi revenant à Paris (1), Monsieur, qui se trouvoit à Montargis sur son chemin, s'en alla en diligence à Orléans pour en éviter la rencontre, et de là passa en Champagne, dont Sa Majesté, avec beaucoup de sujet, reçut un grand mécontentement. Il alla à Saint-Dizier dès le commencement d'août, où lui ayant été préparé un logis dans la ville, il voulut loger au château, ce qui donna au Roi une juste crainte, l'obligea d'envoyer un commandement aux gouverneurs de ne le laisser entrer le plus fort dans les places qu'ils commandoient. Le duc de Bellegarde, dès qu'il fut passé en Champagne, lui demanda congé de venir saluer le Roi, ce qu'à peine il lui accorda, et n'écrivit point par lui à Sa Majesté. A peine fut-il (2) arrivé à Paris que le père de Gondren, prêtre de l'Oratoire, son confesseur, y arriva, qui donna avis qu'il étoit résolu de sortir du royaume et passer en Lorraine, ce qui fit que le Roi lui renvoya en diligence le duc de Bellegarde le 30 août, espérant qu'il l'auroit attendu sur la frontière, ce qu'il ne fit pas, mais passa en Lorraine dès le commencement de septembre. Il prenoit le prétexte accoutumé du peu de sûreté de sa personne, de laquelle il disoit avoir un nouveau sujet de crainte par les troupes que le Roi avoit envoyées sur les frontières de Champagne et de Bourgogne; mais ce prétexte étoit imaginaire, car ni les troupes du Roi ne l'approchoient de si près qu'il en dût entrer en jalousie, ni n'étoient disposées sur les frontières pour lui déplaire, mais pour la juste méfiance que le Roi avoit de ses ennemis, et pour se tenir armé contre ceux qui l'étoient; car cette disposition des troupes du Roi le long de ses frontières fut ordonnée par Sa Majesté auparavant son partement de Languedoc, afin de border la Savoie, et par ce moyen tenir ce prince-là en crainte, et avoir des troupes toutes prêtes à passer en Italie au premier commandement qu'elle en feroit, comme aussi pour assurer les Suisses, lesquels étoient en alarme d'une puissante armée de l'Empereur dont ils étoient menacés. Les mêmes jalousies durant du côté de l'Italie et de la Suisse, il n'y avoit point d'apparence de retirer les troupes de ces frontières-là, si l'on n'eût voulu se mettre au hasard de tout perdre, outre que les plus proches de Bar-sur-Seine, qui étoient celles logées à Saint-Jean-de-Losne, se trouvoient à plus de trente ou trente-cinq lieues, et les autres à près de cinquante du lieu où étoit Monsieur; de sorte que si on les eût voulu loger plus loin de lui, il les eût fallu envoyer en Guienne, en Poitou, en Bretagne, ou en Normandie, qui eût été les éloi-

(1) De sa campagne en Languedoc, à la fin de juillet.
(2) Le roi

gner entièrement des provinces où le Roi en pouvoit avoir affaire. La compagnie du Roi, commandée par le sieur de Contenant, et celle de Monsieur, étoient logées à Mâcon; le Colonelle et la Mestre de camp, à Bourg-en-Bresse; la Boullaye et Montgon, à Pont-de-Vaux; Lignières et des Roches-Baritaut, à Tournus; Bussy et Laurières, à Montluel; le prince de Marsillac (1) et Marconnay, à Verdun-sur-Saône; Arbouse, Canillac et Saint-Trevier, à Pont-de-Veyle; Tallard et Hocquincourt, à Cuzeaux; les carabins d'Arnault, à Varambon; le régiment de Blacon, à Châtillon-de-Michaille; Aiguebonne, à Seyssel; le chevalier de La Valette, à Belley. Le Roi avoit fait état d'envoyer, outre les troupes ci-dessus, les régiments de Champagne, Piémont et Normandie, aux frontières de Bourgogne et de Champagne qui regardent les Suisses; mais le cardinal jugea à propos de les retenir encore dans le Languedoc jusques à ce que les villes de Montauban et Caussade eussent obéi, et les autres acheminé leurs démolitions.

Mais, nonobstant toutes ces choses, Monsieur, qui étoit chassé par les intérêts et l'ambition des siens, ne laissa pas de feindre de prendre l'alarme et passer en Lorraine. Le Roi, ayant appris à son retour de Languedoc qu'il étoit allé en Champagne, permit au duc de Bellegarde de le retourner trouver (2), et lui commanda de lui porter de sa part toutes les assurances de l'affection qu'il pouvoit attendre de Sa Majesté, ce qu'il lui fit savoir par Suffertes, qu'il lui envoya en diligence pendant qu'il s'acheminoit pour le lui aller dire lui-même; mais, au lieu de l'effet que cela devoit produire, sitôt que Suffertes fut arrivé, il prit résolution de sortir du royaume, et s'en alla en Lorraine, où étant arrivé il écrivit de Ligny au Roi, et se plaignit que ceux qui étoient en sa confiance essayoient de l'éloigner de l'honneur de ses bonnes grâces, craignant leur bonne intelligence, et que pour la sûreté de sa personne il avoit été obligé de se retirer en Lorraine. Le Roi lui manda qu'il avoit tort de feindre un sujet de crainte de l'ordre qu'il avoit donné à ses frontières, auquel il avoit été obligé par divers avis qu'il avoit eus du dedans et du dehors du royaume, et avoit grand sujet d'envoyer des troupes en Champagne, dont il avoit été retenu par la seule considération du séjour qu'il y faisoit; de sorte qu'on lui avoit dit contre la vérité qu'il y avoit fait avancer des gens de guerre; que Sa Majesté vouloit bien qu'il sût qu'il ne se laissoit persuader que par la raison et par sa connoissance propre; qu'il ne donnoit aucune créance dans son esprit à personne à son préjudice, et que, grâces à Dieu, il ne lui avoit point jusques alors été donné de conseils par ceux qui étoient lors dans ses affaires, qui n'eussent réussi à sa gloire et au bien de son Etat, que l'on voyoit à un point où il se pouvoit dire qu'il n'avoit été il y avoit bien long-temps, et qu'il protestoit devant Dieu qu'ils ne lui avoient jamais rien dit à son égard qui ne tendît à la continuation de cette union étroite qu'il vouloit se persuader que les siens appréhendoient. Au reste, que ce n'étoit pas lui donner sujet de croire qu'il ne désirât, comme il disoit, autre citadelle ni autre place pour sa sûreté que le cœur de Sa Majesté, que de se prendre à ceux de qui il se servoit avec tant de connoissance de leur fidélité et sincérité. Et pour fin, il le convioit et le conjuroit par lui-même de revenir le plus tôt qu'il pourroit près de lui, l'assurant qu'il ne trouveroit en lui que toute sorte de désir de l'obliger à se tenir étroitement uni à celui qui l'aimoit si chèrement, et qu'il n'y trouveroit aussi que toute sûreté pour ceux qu'il affectionnoit.

Le cardinal de Bérulle, qui rendit compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé en son absence en l'affaire de Monsieur, lui dit qu'il étoit bien marri que la lettre d'assurance qu'il avoit envoyée pour lui et les siens, n'avoit pas opéré l'effet qu'il en attendoit; qu'il n'eût pas cru ce qu'il voyoit s'il ne l'eût vu; mais que maintenant il falloit avoir recours à des remèdes plus forts; ensuite de quoi il le presse extraordinairement, comme il plut au Roi le mander au cardinal, d'envoyer vers Monsieur pour lui offrir une augmentation notable d'apanage, pour, par ce moyen, le ramener auprès de lui. Le Roi refusa cette proposition, et, quelque instance qu'on lui pût faire pour la lui persuader, jamais il ne voulut s'y laisser aller; dont le cardinal de Bérulle reçut tant de mécontentement, qu'il en écrivit au cardinal avec plainte, qui le porta outre sa douceur naturelle, jusques à ce point que de lui imputer son déplaisir incivilement, disant que, si le mécontentement que le Roi avoit de lui lui étoit utile, il devoit le servir à plus d'intérêt que cela; que jusques à présent il n'avoit rien fait pour être en bonne opinion dans l'esprit des grands, et n'y vouloit rien faire à l'avenir. Le cardinal lui répondit qu'il n'avoit jamais connu que le Roi fût mal content de lui; qu'il savoit assurément qu'il ne le pouvoit être de ses intentions et de sa volonté, mais que bien s'étoit-il aperçu qu'il n'avoit pas envie de suivre tous les conseils qu'il lui avoit donnés (3) au sujet dont il étoit question; qu'il

(1) Qui fut depuis duc de la Rochefoucauld, l'auteur des Mémoires et des Maximes. Il avait seize ans, et commandait le régiment d'Auvergne.

(2) Comme il a déjà été dit.

(3) Que lui, Richelieu, avait donnés au roi.

tomboit tous les jours en pareils inconvéniens, et s'estimoit heureux quand de quatre propositions deux étoient agréables; qu'au reste il le supplioit de croire que rien ne lui étoit utile et ne pouvoit tant satisfaire son esprit, que ce qui étoit avantageux à ses amis; que son bien ne consistoit point au mal d'autrui, mais qu'il pensoit pouvoir dire sans présomption qu'il avoit quelque chose de plus solide dont beaucoup de gens pouvoient être témoins, et lui meilleur qu'aucun autre; que, comme sa sincérité lui étoit connue, la sienne ne lui pouvoit être cachée; qu'en son particulier il ne faisoit, grâce à Dieu, rien pour être bien dans l'esprit des grands, que ce qu'il estimoit le devoir bien mettre avec celui qui en étoit le maître; que, pour l'affaire de Monsieur, il étoit impossible de donner des conseils de loin, vu que souvent les fondemens en étoient changés devant qu'ils arrivassent, et que le Roi avoit un si bon conseil auprès de lui, qu'il n'estimoit se devoir mêler de rien ajouter à leurs pensées en ce sujet.

Monsieur cependant passe plus avant, part de Ligny et va à Nancy, où le duc de Lorraine, qui de long-temps le désiroit par de vaines espérances qu'il avoit conçues, le reçoit; et, comme s'il faisoit chose fort agréable au Roi en sa considération et pour son service, lui en donne avis par un gentilhomme qu'il lui dépêcha le 12 septembre, lui rendant compte de l'honneur avec lequel, pour son respect, il l'a reçu.

En ce temps le cardinal revint de Languedoc; il arriva à Fontainebleau le 14 septembre; toute la cour vint au devant de lui jusques à Nemours. Il plut au Roi lui rendre beaucoup plus de témoignages du contentement qu'il avoit de sa vue qu'il n'en méritoit; mais Dieu permit que, pour tempérer la joie qu'il devoit avoir de le voir de retour d'un si grand et si pénible voyage qui avoit été si glorieux pour Sa Majesté, et si utile, non-seulement pour la France, mais pour l'Eglise et pour la chrétienté, il n'en fût pas ainsi de la Reine sa mère, qui lui témoigna tant de froideur à la vue de tout le monde, qu'il n'y eut personne qui n'en fût étonné. Il avoua qu'il le fut encore davantage : cet accident le surprit d'autant plus qu'il ne s'y devoit pas attendre, vu que, depuis quinze ans, il avoit servi cette princesse avec tant de preuves de son affection et de sa fidélité, et tant de succès, qu'elle étoit aussi puissante dans l'Etat, par la bonne intelligence qui étoit entre le Roi son fils et elle, qu'elle avoit été pendant sa régence. Son cœur ne put supporter ce traitement sans s'en ressentir par la voie qu'un serviteur le peut faire innocemment envers son maître, en s'éloignant de sa personne. En cette considération, il supplia le Roi de trouver bon qu'il se retirât, et écrivit à la Reine une lettre par laquelle il lui mandoit qu'il supplioit Dieu qu'il le châtiât, sans permettre qu'il perdît sa grâce, s'il n'avoit la même passion qu'il avoit toujours eue pour son service, et s'il y avoit rien au monde qui fût capable de la lui faire perdre; mais que lui déplaisant, comme il faisoit, il vouloit se tenir criminel, et, en cette considération, s'imposer la plus grande peine qui lui pût jamais arriver, en s'absentant de Sa Majesté; ce qu'il la supplioit de trouver bon, puisque c'étoit la plus grande marque de respect qu'un serviteur pouvoit rendre à son maître, que de s'ôter de devant sa face quand il ne lui étoit plus agréable; que les affaires du Roi et les siennes étoient, grâce à Dieu, en tel état qu'elles pouvoient être conduites par tous ceux qu'il plairoit à Leurs Majestés y employer; qu'au reste elle considéreroit, s'il lui plaisoit, que sa disgrâce favoriseroit assurément le retour de Monsieur, qui se portoit avec tant de passion à sa ruine, que, dans le contentement que tout le monde avoit du succès des affaires du Roi, il prétextoit sa sortie du royaume sur les grands desservices qu'il rendoit à Sa Majesté. Il ajouta qu'elle savoit bien que, dès l'année passée, il avoit désiré prendre le même remède qu'il cherchoit maintenant à son mal; mais qu'elle lui avoit commandé par voie si obligeante de ne le faire pas et d'oublier le sujet qui l'avoit porté à cette résolution, qu'ayant toujours été en absolue dépendance de ses volontés, il avoit perdu la mémoire, et de l'offense qu'il avoit reçue, et du remède qu'il y avoit cherché dans sa bienveillance; que son malheur, qui avoit été caché l'année passée, étant connu de tout le monde maintenant, elle jugeroit bien, s'assuroit-il, que toutes sortes de respects l'obligeoient de faire en cette seconde occasion ce qu'il ne fit que penser en la première. Il passa outre, lui faisant connoître, avec grand respect, qu'il lui remettroit toutes les charges qu'il tenoit non-seulement en sa maison, mais en l'Etat, sous son autorité; qu'il emmèneroit tous ceux qui le touchoient (1) et lui pouvoient déplaire contre leur intention : ce qui donneroit lieu à Sa Majesté de s'acquérir beaucoup de nouvelles créatures, non plus fidèles, mais plus agréables pour le commencement, par la dépouille de ses vieilles. Il représentoit ensuite que, par ce moyen, il feroit voir à tout le monde qu'il n'étoit pas capable d'avoir conçu, par le passé, une pensée qui eût pu et dû lui déplaire, puisque, pour lui ôter tout lieu d'en avoir la créance à l'avenir, il se seroit rendu lui-même auteur de sa perte, lorsqu'il sembloit qu'il eût plutôt dû pré-

(1) Notamment sa nièce de Combalet.

tendre et attendre sa protection en ce qui se machinoit contre lui; qu'au reste, si son malheur lui avoit fait perdre sa bienveillance, il la pouvoit assurer qu'elle ne perdroit jamais sa servitude, qui lui étoit tellement acquise depuis quatorze ans qu'il avoit l'honneur d'être sa créature, que, quelque traitement qu'il reçût d'elle, toutes ses actions contiendroient les plus grands ennemis qu'il pût avoir d'avouer en leur conscience qu'il seroit fidèlement son serviteur jusques au dernier soupir de sa vie. Il finit en disant que la créance qu'il avoit que la bonté du Roi lui fît volontiers avoir quelque peine de sa retraite, faisoit qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté, qu'il honoroit et respectoit au dernier point, comme la nature, sa piété et sa vertu l'y obligeoient, de lui faire agréer sa résolution, qui étoit si absolue, qu'il aimeroit mieux mourir que demeurer à la cour en un temps où son ombre lui devroit faire peine, puisqu'il n'avoit pu y être avec sa confiance lorsqu'il l'y avoit servi très-fidèlement et heureusement, au jugement de tout le monde et au sien propre.

La Reine ensuite témoigna plus d'indignation contre lui que jamais; son mécontentement s'accrut par le désir qu'il avoit de sa retraite, et l'affaire alla jusqu'à ce point, que le Roi, craignant qu'elle n'eût pas de remède, en pleura très-amèrement presque tout un jour, et son confesseur, homme de très-rare vertu, en fut surpris d'un *cholera morbus* dont il cuida mourir. Il reçut en cette occasion des preuves si particulières de la bonne volonté du Roi, que toute la cour, qui ne croyoit pas sa fermeté si grande, confessa n'en être pas moins étonnée que de la froideur de la Reine, qu'il devoit moins recevoir en cette occasion qu'en aucune autre. La cause de cette froideur ne l'étonnoit pas moins que son effet; car le sujet du mécontentement de cette princesse étoit l'appréhension qu'elle avoit qu'il voulût lui parler du mariage de Monsieur, son fils, avec la fille du duc de Mantoue, contre lequel elle s'étoit déclarée ouvertement; et cependant il étoit si mal dans l'esprit de Monsieur à cette occasion, que, deux jours auparavant son arrivée, il (1) avoit écrit au Roi et à la Reine sa mère des lettres si pleines de venin contre lui, que Sa Majesté ne voulut jamais qu'il les vît. Mais la passion, qui n'a presque point d'yeux en tout le monde, est souvent du tout aveugle en l'esprit des grands, qui ne sont pas accoutumés de faire réflexion sur leurs actions comme les autres.

Le Roi enfin détrempa par ses larmes la colère de la Reine, qui reconnut qu'il n'avoit autre tort que celui de lui avoir trop tôt demandé son congé.

(1) Monsieur.

Il reconnut par expérience ce que peut l'absence auprès des grands, particulièrement quand ils sont approchés de mauvais esprits; car, non-seulement lui causa-t-elle le malheur où il se trouvoit en cette occasion, mais il eut, en outre, une pareille disgrâce pendant qu'il étoit au siége de La Rochelle, et ne fut pas plus heureux passant les monts avec le Roi pour le secours de l'Italie. Ces deux affaires méritoient que ceux qui, sous l'autorité du Roi, et par son commandement, en portoient le faix eussent l'esprit en repos. Mais Dieu, qui sait comme il faut humilier les hommes dans les prospérités qu'il leur donne, permit, à son avis, ces traverses pour son avantage. Bien dira-t-il avec vérité qu'avec le peu de santé qu'il avoit toujours eu, dans ces difficultés et autres semblables il lui eût été du tout impossible de satisfaire aux emplois où il étoit appelé, sans une grâce spéciale et un secours particulier du Ciel.

On parla diversement des auteurs de cette brouillerie : plusieurs estimoient que le cardinal de Bérulle en étoit la cause, mais jamais on ne le put persuader au cardinal; la piété qu'il avoit toujours reconnue en lui, et la façon avec laquelle il s'étoit gouverné en son endroit, l'empêchoit d'avoir cette opinion. Il devoit toute sa fortune à la bénédiction de Dieu et à la bonté du Roi. Mais il est vrai que le cardinal fut non-seulement le premier, mais le seul qui le proposa à Sa Majesté pour le faire cardinal. Il est vrai qu'il fut seul cause qu'il fut appelé au conseil. Il est vrai que, la nécessité des affaires séparant le Roi de la Reine sa mère aux voyages de La Rochelle et d'Italie, il le nomma, comme personne confidente, et qu'il estimoit capable de donner de bons conseils, pour demeurer auprès de la Reine. Il est vrai encore qu'il aima mieux que Sa Majesté lui donnât 15,000 écus de rente des dépouilles du grand-prieur (2), que de recevoir cette gratification que le Roi lui voulut faire. Après cela, il eût estimé être privé de jugement de penser qu'il lui eût rendu de mauvais offices, particulièrement en un temps où, sous l'autorité et suivant les bons desseins du Roi, il n'avoit rien oublié de ce qui lui étoit possible pour l'extirpation de l'hérésie, dont la rébellion avoit été si absolument abattue, que l'erreur, qui n'avoit pris accroissement en cet Etat que par son moyen, ne pouvoit plus subsister long-temps. Nonobstant toutes ces considérations, les plus clairvoyans croyoient assurément qu'il se trompoit en jugeant sincèrement des intentions de ce personnage. Leur pensée n'étoit pas sans fondement

(2) De Vendôme, mort à Vincennes, au mois de février 1629.

apparent, mais en effet elle n'en avoit point de véritable. Il est vrai que le peu d'expérience qu'il avoit des affaires d'Etat, lui faisoit souvent estimer que ce qui réussissoit le mieux dût avoir une mauvaise fin. Il avoit cru que La Rochelle ne se prendroit pas par la digue, mais que Dieu la vouloit châtier et confondre par une surprise, et qu'elle devoit être emportée six mois devant qu'elle tombât ès mains du Roi. Il avoit cru que les Espagnols nous assisteroient fidèlement en ce dessein contre les Anglais; qu'il ne falloit point faire la paix avec les Anglais, quoique les Espagnols nous eussent manqué en la ligue que nous avions faite contre eux; que le Roi ne devoit pas entreprendre le secours du duc de Mantoue, de peur de rompre avec l'Espagne; qu'il valoit mieux ne continuer pas l'assistance que le roi Henri IV donnoit aux Hollandais, et s'unir à l'Espagne que faire le contraire; qu'il ne pouvoit arriver inconvénient de donner le gouvernement de Champagne ou de Bourgogne à Monsieur, frère du Roi, et qu'on avoit tort d'en faire difficulté. Pendant la rébellion du Languedoc, il avoit aussi estimé que la personne du Roi, et celle de ses créatures plus confidentes, en devoient quitter l'entreprise et revenir à Paris pour terminer l'affaire de Monsieur. Pendant le siége de Bois-le-Duc, son avis fut encore que le Roi devoit conseiller aux Hollandais de quitter ce dessein, et aux Espagnols de se retirer de La Velue où ils étoient entrés, et que par ce moyen on devoit et pouvoit-on procurer un bon accord entre le roi d'Espagne et les Etats. Il avoit ainsi plusieurs autres choses où il ne pouvoit cacher ses sentimens, qui, paroissant contraires aux mouvemens par lesquels le Roi gouvernoit son Etat, donnoient lieu de juger que sa volonté étoit aussi contraire au cardinal comme ses pensées étoient éloignées des siennes; mais, en effet, il n'étoit pas vrai. Et bien que d'ordinaire la division de volonté ne tarde pas beaucoup à suivre celle de l'intellect, la sincérité et la vertu de ce personnage empêcha cet effet en lui; et la seule malice et les rapports de quelques femmes, qui d'ordinaire font toutes les brouilleries de la cour, et les soupçons auxquels la Reine étoit sujette d'elle-même, furent, à son avis, la seule cause de la froideur que Sa Majesté lui témoigna. Néanmoins le cardinal de Bérulle eut ce déplaisir, qu'il vit quasi toute la cour lui imputer la cause de cet accident, dont plusieurs pensèrent qu'il eut un si grand ressentiment, que cela aida à la maladie qu'il avoit de long-temps contractée, et lui avança ses jours; car le cardinal étant arrivé le 14 septembre à Fontainebleau, il mourut le 2 octobre ensuivant à Paris, où il étoit allé quatre jours auparavant.

La qualité de ce personnage et de cette affaire mérite bien que nous fassions une petite récapitulation de ce qui s'est passé durant sa vie entre lui et le cardinal. En l'an 1611 le sieur de Bérulle n'eut pas plutôt institué son ordre des pères de l'Oratoire, que l'évêque de Luçon, qui lors arrivoit nouvellement en son évêché, apprenant que cet institut avoit pour fin le secours des évêques en l'instruction des pauvres ames, qu'ils faisoient état d'aller catéchiser dans les paroisses champêtres, prit connoissance dudit sieur de Bérulle, et se résolut d'établir sa compagnie en sondit évêché, où ils eurent la seconde maison qu'ils possédèrent en ce royaume. En l'an 1617, ledit sieur évêque de Luçon étant lors employé en la charge de secrétaire d'Etat, ledit sieur de Bérulle prit une plus particulière habitude avec ledit sieur évêque de Luçon sur le sujet des affaires courantes, ce qui donna lieu au sieur de Luçon de se confier en lui du dessein qu'il avoit de se retirer de la charge où il étoit employé devant la mort du maréchal d'Ancre. La mort dudit maréchal d'Ancre étant arrivée, et ensuite l'éloignement de la Reine mère du Roi, comme elle se fut retirée à Angoulême, le père Joseph et ledit sieur de Bérulle, fâchés de voir que la Reine avoit auprès d'elle Rucelay, qu'ils tenoient un mauvais esprit, conseillèrent au sieur de Luynes de faire revenir l'évêque de Luçon qu'il avoit fait exiler en Avignon, lui persuadant qu'il valoit mieux que Sa Majesté eût auprès d'elle un esprit comme lui en qui elle avoit confiance, et qui n'avoit autre sentiment que celui du bien de l'Etat, que Rucelay, qui étant étranger et violent, lui pourroit donner des conseils dangereux. L'évêque de Luçon étant retourné trouver la Reine à Angoulême, le sieur de Bérulle fut employé par le duc de Luynes à la négociation de la paix. Au deux ou troisième voyage qu'il fit à Angoulême, voyant que Rucelay s'étoit séparé de la Reine pour sa mauvaise conduite, il n'oublia rien de ce qu'il put pour persuader l'évêque de Luçon de quitter la Reine et se retirer en son évêché (1).

Depuis, quatre ou cinq années se passèrent sans avoir grand commerce avec lui, parce que M. de Luynes ne lui donna plus d'emploi. La mort dudit duc étant arrivée, la Reine ayant repris quelque crédit après certain temps, et les affaires étant venues à ce point que l'évêque de Luçon étoit fait cardinal, et un an ou deux après appelé au conseil, arriva l'affaire de La Valteline, où ledit sieur de Bérulle commença à s'entremettre de voir souvent les ministres d'Etat

(1) C'est ici le premier tort de Bérulle envers le cardinal. On peut le croire vrai.

et particulièrement le cardinal de Richelieu. Il fut envoyé à Rome sur le sujet de cette affaire, où il se gouverna diversement. Car il est vrai qu'il fut toujours d'avis de ce qui fut fait par le marquis de Cœuvres dont le Pape eut mécontentement; et cependant il ne laissoit pas de l'improuver à Rome, selon que les occasions s'en présentoient. Il fut aussi au même temps employé pour la dispense du mariage d'Angleterre, qu'il estimoit devoir être utile pour l'Etat et pour l'Eglise; M. de Béthune a dit au cardinal que des cardinaux de Rome lui ont dit qu'en la sollicitant comme envoyé à cet effet, il la traversoit sous main et leur conseilloit de tenir bon.

Etant revenu de Rome, et la paix n'étant point faite, M. du Fargis, qui est vivant, dit que ce fut lui qui lui fit faire le traité de Monçon (1), contre les ordres exprès qu'il avoit du Roi, sa femme (2) lui ayant mandé, à sa suscitation, qu'il fît la paix *in ogni modo*, ce qui fit qu'il ne considéra aucune chose, et ne croyoit pas pouvoir faillir, ne pouvant croire qu'il lui fît donner cet avis par sa femme sans savoir que c'étoit la volonté du Roi. Depuis, ledit sieur de Bérulle fut destiné pour aller en Angleterre où il eut une conduite du tout particulière, car il n'eut autre but que de tenir la Reine mal avec le Roi, et lui donner aversion de sa personne, ce qui réussit si mal, que de là s'ensuivit beaucoup de mauvais ménage et l'éloignement des Français. Etant revenu d'Angleterre, l'île de Ré ayant été attaquée, et cet accident causé le siége de La Rochelle, auquel le cardinal de Richelieu s'affectionna et s'attacha autant qu'il lui fut possible, entreprenant cette affaire par les voies qui la pouvoient faire réussir par prudence, comme par la circonvallation et par une digue en la mer, ledit sieur de Bérulle, qui étoit cardinal, lui manda plusieurs fois que la circonvallation étoit inutile, que la digue ne serviroit de rien puisque Dieu vouloit avoir raison de cette ville par un coup inopiné et une surprise non prévue, moyen par lequel il feroit sentir à ces rebelles la rigueur et la puissance de son bras. Il étoit si fort dans cette opinion, qu'il croyoit savoir par révélation de quelques bonnes ames, qu'il en fit diverses dépêches coup sur coup, qui assuroient toutes que la ville devoit être prise vers le commencement de février. Le cardinal de Richelieu, qui ne voyoit point de passage dans l'Ecriture qui dît qu'on dût se gouverner aux affaires du monde par tels principes, mais bien par les règles de la prudence humaine, n'estima point qu'il se fallût désister de poursuivre la digue et la circonvallation de La Rochelle. Et cependant, pour ne rien oublier de ce qui venoit de Dieu, il fit tenter une entreprise qui seule étoit faisable, dont il ne réussit autre fruit sinon qu'elle cuida lui causer sa ruine auprès du Roi, et La Rochelle ne fut prise que huit mois après, au mois d'octobre, par le moyen de la circonvallation et de la digue.

Pendant le siége de La Rochelle arriva la mort du duc de Mantoue, qui donna lieu aux Espagnols de former le dessein d'envahir ses Etats. Le cardinal de Bérulle donna plusieurs fois conseil de s'accorder avec Espagne, de lui laisser prendre le duché, de peur qu'il troublât le Roi au dessein de La Rochelle. Le cardinal de Richelieu au contraire estima bien que, pendant le siége de La Rochelle, il ne falloit se mêler de cette affaire que par négociation, mais qu'il ne falloit faire aucun traité qui pût empêcher le Roi, quand La Rochelle seroit prise, d'y employer sa puissance, si son entremise par négociation n'y avoit fait aucun effet. La Rochelle étant prise, le cardinal de Bérulle fit tout ce qui lui fut possible pour animer à la guerre d'Angleterre; mais le cardinal de Richelieu et le maréchal de Schomberg n'y voulurent jamais consentir, tant parce que toutes sortes de considérations d'Etat combattoient ce dessein, que parce aussi qu'il avoit franchement découvert au cardinal de Richelieu qu'il s'y portoit par le même principe surnaturel qui lui faisoit croire que La Rochelle seroit prise par surprise, ce qui donnoit juste lieu de croire que l'événement de ce second dessein ne seroit pas meilleur que du premier. Il avoit grande aversion qu'on s'embarquât au secours de M. de Mantoue, parce qu'il y alloit de l'intérêt d'Espagne, avec laquelle il estimoit connoître, par la même voie surnaturelle, qu'il falloit pour la gloire de Dieu demeurer en parfaite union.

Nonobstant ces pensées, le Roi résolut à Paris, en présence de la Reine sa mère, du cardinal de Bérulle, du garde des sceaux et de tout son conseil, d'aller secourir cette place. Cependant le Roi ne fut pas plutôt à Suse, que M. le cardinal de Bérulle témoigna à Paris avoir une extrême appréhension que Sa Majesté passât en Italie, quoi qu'il eût été résolu. Il en écrivit plusieurs lettres, et mit ses mêmes pensées en l'esprit de la Reine, ce qui ne donnoit pas peu de peine après la résolution qui avoit été prise. Pendant que le Roi fut à Suse, sur l'avis que le duc de Bellegarde donna à la Reine que Monsieur vouloit enlever la princesse Marie pour l'épouser, la Reine prit résolution, par le conseil dudit sieur cardinal, d'arrêter ladite princesse; ce qui fut fait, en sorte que trois jours après elle fut mise

(1) Pour l'affaire de la Valteline en 1626.

(2) La comtesse du Fargis.

au bois de Vincennes. Y étant, la bonté de la Reine la porta à la faire traiter mieux que si elle eût été chez elle, ce qu'on ne sauroit assez louer, et la simplicité du cardinal (1) lui fit croire qu'il n'y avoit point de danger de la laisser voir à tout le monde; ce qui lui donna lieu d'animer, par beaucoup de ceux qui les alloient voir, Monsieur, en sorte qu'il s'affermit plus en son dessein, contre la volonté du Roi et de la Reine. Quinze jours ne passèrent pas que ledit sieur cardinal ayant été abouché par ceux qui agissoient pour Monsieur, il conseilla la Reine de remettre la princesse Marie en sa première liberté, sans que le Roi en eût aucun avis, et sans que l'affaire dont il étoit question se terminât au principal; ce qui sembloit du tout contre la prudence, qui ne permettoit pas de faire une action telle qui s'étoit passée, sans autre fruit que d'avoir offensé deux princesses qui, par leur indignation, en restoient plus animées que jamais en leur dessein, où ceux mêmes qui conseilloient Monsieur en cette affaire avoient lieu de l'affermir d'autant plus qu'il avoit vu qu'on n'avoit osé achever ce qu'on avoit tenté.

Ceux qui servoient Monsieur en toutes ses affaires, n'eurent pas plutôt contracté quelque intelligence avec ledit sieur cardinal, qu'il les estima les plus gens de bien du monde. Il écrivit plusieurs fois que le duc de Bellegarde étoit le plus sincère et le mieux intentionné qui se pût trouver; il fit le même du sieur Le Coigneux, de la probité duquel il eût quasi voulu répondre : non-seulement estimoit-il qu'on dût croire qu'en ce qui s'étoit passé sur ce mariage, il n'avoit point trempé aux conseils de Monsieur, mais en outre sa pensée étoit qu'il falloit suivre leurs avis pour l'avenir en ce qu'ils diroient être nécessaire pour convier Monsieur à demeurer en son devoir. Sur ce fondement, il n'oublia rien de ce qu'il put à porter la Reine à trouver bon que Monsieur eût le gouvernement de Champagne et de Bourgogne; ce qu'il ne put obtenir de Sa Majesté, qui connoissoit fort bien ce qui étoit utile à l'Etat et au bien de ses enfans. Il écrivit plusieurs fois sur ce sujet au cardinal de Richelieu, et, pour le convier à favoriser ce mouvement qu'il avoit excité, il lui manda plusieurs raisons qui toutes en devoient détourner. Entre autres il représentoit que les gouvernemens pour être frontières n'étoient pas de conséquence comme la Guienne, parce qu'au lieu que la Guienne étoit frontière d'Espagne, ceux-ci ne l'étoient que de l'Allemagne où il n'y avoit rien à craindre parce que l'Empereur étoit un bon prince, ou de la Lorraine qu'il ne falloit point appréhender parce que le duc étoit foible et affectionné à la France, ou des Suisses qui n'étoient que des ivrognes, ou de M. de Savoie qu'il tenoit impuissant à mal faire parce qu'il l'étoit à bien. Parce que toutes ces raisons ne persuadèrent ni le Roi, ni la Reine, ni le cardinal de Richelieu, ni le maréchal de Schomberg, qui les estimèrent dignes de compassion, il conçut beaucoup de déplaisir du peu d'état qu'on faisoit de ses avis, et condamna ouvertement le procédé du cardinal en toutes choses.

Cette occasion le fit éclater, et découvrit en ce sujet son sentiment, qui ne provenoit pas seulement de la cause présente, mais de deux ou trois autres. La première étoit que le cardinal, qui avoit extrêmement loué l'institut de son Ordre, lui représentoit souvent qu'il ne demeuroit pas dans les termes d'icelui, en ce qu'il avoit promis des prêtres subsidiaires aux évêques pour leur obéir, catéchiser et instruire les ames qui leur étoient commises, et que maintenant il ne satisfaisoit pas à ce premier dessein, mais prenoit des maisons pour y établir des compagnies religieuses, comme il y en avoit beaucoup d'autres, qui étoient, à la vérité, agréables à Dieu par leurs prières, mais qui ne mettoient pas la main à l'œuvre, et ne secouroient pas les ames selon l'espérance qu'il en avoit donnée. Le cardinal lui représentoit encore que la prudence humaine eût requis qu'il se fût contenté de quelque nombre de maisons aux grandes et meilleures villes du royaume, en attendant que son Ordre fût fortifié d'hommes savans et spirituels, après quoi il eût pu l'étendre; au lieu qu'il en prenoit si grande abondance qu'il n'en pouvoit fournir aucune; ce qui étoit capable de donner du dégoût de son Ordre. Il improuvoit aussi les colléges qu'il prenoit dans les villes, et lui représentoit qu'il eût bien mieux valu qu'il se fût étudié à faire instruire les pauvres ames champêtres selon son institut, que la jeunesse, de l'éducation de laquelle les jésuites prenoient un soin particulier. La seconde raison étoit que le cardinal ne le favorisoit pas en tout ce qu'il désiroit contre les jésuites, ains, au contraire, qu'en ce qu'il estimoit n'être pas raisonnable il s'y opposoit formellement, mais par voies douces, comme il parut au prieuré de Sainte-Catherine qu'il voulut avoir, et en plusieurs autres occasions, dont il le détourna par lui-même. La troisième consistoit en ce que le cardinal estimoit qu'au gouvernement de l'Etat, la prudence, aux règles de laquelle Dieu nous fait connoître par ses saintes lettres qu'il veut qu'on s'astreigne, en devoit être la conduite, et non des mouvemens intérieurs dont le même Dieu, par ses mêmes lettres, nous

(1) De Berulle.

apprend à nous méfier beaucoup, en ce qu'il ne s'est point obligé à parler certainement aux hommes par telles voies.

Ces considérations faisoient volontiers croire au cardinal de Bérulle que Dieu n'approuvoit pas la conduite du cardinal, en considération de quoi il l'improuvoit plus hardiment. Il travailloit toujours puissamment à donner appréhension à la Reine que le Roi passât en Italie. Le garde des sceaux, qui étoit demeuré à Valence à cause de ses incommodités, écrivoit souvent qu'il falloit bien s'en garder; il manda même plusieurs fois que, si le Roi revenoit, il étoit assuré que la ville de Privas se vouloit rendre; et ce fut quasi la seule qui se défendit. M. le cardinal de Bérulle et lui convenoient en ce point, qu'il falloit tout quitter pour attaquer les huguenots du Languedoc; mais ils ne convenoient pas aux moyens: car le premier écrivit plusieurs fois au cardinal qu'après avoir bien pensé et repensé en cette affaire, il estimoit que les ennuis que le Roi prénoit quand il étoit attaché à une longue besogne, obligeoient à chercher un expédient qui n'attachât point sa personne à la guerre des huguenots. Pour cet effet il croyoit qu'il falloit composer trois armées, et les commettre à trois personnes fidèles et assurées, sans avoir égard à la qualité, et avec icelles attaquer les trois principales villes du Languedoc par blocus ou par force, savoir, Nîmes, Castres et Montauban, mais, à son avis, plutôt par blocus qu'autrement; que ceux qu'il estimoit propres pour le commandement de ces armées, étoient le sieur de Valençai (1) qui commandoit dans Calais; le sieur de Marillac, qui étoit lors simple gentilhomme, et le sieur de Fossé. Au contraire, M. le garde des sceaux estimoit qu'il falloit que la personne du Roi y allât. Il croyoit ensuite que les Cevennes, qui seules se défendirent, se rendroient à la seule ombre de la présence du Roi.

Le courage du Roi, suivi des avis de son conseil, le portèrent d'aller en personne mettre à la raison ceux qui vouloient partager son autorité avec lui, et les attaquer chaudement de vive force, faisant ce jugement que les premiers se défendroient bien, et qu'ensuite peut-être deux ou trois villes étant prises par force, les autres appréhendant la rigueur de ses armes, se rangeroient à leur devoir. On attaque Privas et ensuite la ville d'Alais; étant toutes deux prises, la paix se fit avec M. de Rohan, sans que ces messieurs, qui n'y étoient pas, contribuassent beaucoup à un si grand œuvre. La paix étant conclue, le garde des sceaux vint trouver le Roi à Alais.

(1) Jacques, frère aîné du chevalier ou commandeur qui servait sur la flotte à la Rochelle.

Or, d'autant que M. de Rohan n'étoit pas maître de toutes les villes huguenottes du royaume, il ne put faire autre chose que laisser la liberté à celles qui voudroient entrer dans son traité de le faire. Il étoit incertain si Uzès, Nîmes, Milhaud, Castres, Montauban, et tout le reste des villes huguenottes, voudroient jouir du bénéfice de la paix ou non. Il fut question de savoir si le Roi iroit en personne pour faire rendre ou attaquer toutes ces places, ou non. Il y avoit à considérer le grand temps que pouvoit requérir cet ouvrage, la peste qui commençoit à être très-grande en tous ces quartiers-là, et le désir que le Roi avoit de s'en retourner à Paris. M. le cardinal de Bérulle persistoit toujours par lettres en l'élection de ces trois sujets particuliers dont il avoit parlé pour leur commettre trois armées. M. le garde des sceaux estimoit qu'il falloit vaincre l'ennui du Roi, et que Dieu le préserveroit de la peste pour une si bonne cause, et le cardinal (2) estima qu'aucune de ces propositions ne devoit être tentée; la première, du cardinal de Bérulle, comme étant ridicule en soi-même, pour des raisons si aisées à concevoir, qu'il n'y a pas lieu de les écrire; la nature de la France, qui a des princes, des officiers de la couronne et autres grands, ne pouvant souffrir que trois particuliers aient trois emplois de cette nature, où ils eussent été aussi mal obéis qu'ils eussent su mal commander, non tant par manque de capacité que d'autorité; la seconde, du garde des sceaux, parce qu'il n'y avoit point d'apparence d'obliger le Roi à un si grand séjour dans l'ennui qu'il avoit, les chaleurs et la peste, joint qu'on prévoyoit bien que l'ouvrage qu'il avoit commencé par sa personne pouvoit être achevé par sa seule ombre. Ce qui donna lieu au cardinal de s'offrir à aller partout avec les armes du Roi, pour, de gré ou de force, leur faire rendre l'obéissance.

Ce conseil fut suivi; le Roi s'en alla à Paris, et le cardinal demeura avec ses armes pour faire rendre Castres, Milhaud, Montauban, et autres petites villes qui demeuroient dans la rébellion. Et le garde des sceaux, s'en allant avec le Roi, témoigna au cardinal qu'il seroit bon qu'il écrivît au cardinal de Bérulle, qui l'avoit si particulièrement instruit de ses pensées, qu'il n'avoit rien à lui dire qu'à le prier d'avoir toute créance en lui aux occasions qui se présenteroient dans les affaires. Il estimoit cette lettre nécessaire, parce que, disoit-il, bien que M. de Bérulle fût un excellent esprit, il étoit nouveau dans les affaires, et n'entendoit pas si bien ce qui étoit de l'Etat qu'il n'eût besoin d'être conduit; mais

(2) De Richelieu.

que, d'autre part, il étoit si ferme en ses opinions et en son sens, qu'il n'auroit jamais moyen de l'en faire démordre, si ce n'étoit par la déférence qu'il rendroit à ce qu'il penseroit être autorisé du cardinal; et que, partant, il étoit du tout nécessaire que l'expérience que ledit sieur garde des sceaux avoit aux affaires eût cet arcboutant. Le cardinal ne lui donna pas cette lettre, parce que plusieurs fois le cardinal de Bérulle lui avoit témoigné estimer aussi peu le garde des sceaux pour affaires, comme il en faisoit cas pour sa probité et son ingénuité. Le cardinal de Bérulle ne sut pas plutôt la résolution que le cardinal avoit prise de demeurer en Languedoc, qu'il lui écrivit qu'il lui conseilloit de s'en venir à Paris, où il jugeoit sa présence nécessaire pour les mauvais offices qu'il reconnoissoit qu'on lui rendoit en l'esprit de la Reine. Le cardinal, qui en étoit bien averti d'ailleurs, lui manda qu'il jugeoit l'affaire en laquelle il étoit embarqué si importante au bien de l'Etat, qu'il aimoit mieux se hasarder en toutes façons que d'abandonner cet ouvrage imparfait; partant, il étoit résolu de ne considérer ni la saison, ni la peste, ni les mauvais offices qu'on lui pourroit rendre, dont il croyoit que Dieu, sa passion au service de la Reine et la bonté de Sa Majesté le garantiroient, et qu'il ne s'en retourneroit point que la dernière des villes rebelles à Dieu et au Roi n'eût accepté la paix de gré ou de force. Et de fait, quoique ledit cardinal tombât malade huit jours après, il persévéra en cette résolution, et vint à bout de son dessein, par la bénédiction de Dieu et le bonheur du Roi. Cela fait, il s'en retourna à la cour, où il reçut l'effet des mauvais offices que ledit cardinal de Bérulle l'avoit averti qu'on lui rendoit. Lui et le garde des sceaux virent avec déplaisir l'orage qui tomba sur ledit sieur cardinal, mais avec si peu d'émotion, que beaucoup d'esprits jugèrent qu'ils estimoient que Dieu peut-être voudroit permettre (1) quelque changement en cette occasion, pour élever des personnes si bien intentionnées au gouvernement de l'Etat.

Diverses autres circonstances firent faire ce jugement à divers esprits. Quelques jours après, comme il fut question de jurer la paix entre la France et l'Angleterre, le cardinal de Bérulle, qui avoit toujours eu une aversion particulière de l'intelligence de ces deux Etats, ne voulut jamais s'y trouver, quelque instance qu'on lui en pût faire. Au même temps étant au conseil du Roi, se présentant occasion de parler de l'alliance de Hollande, après que le cardinal eut proposé au Roi de commander à tous ceux qui avoient l'honneur d'être de son conseil de bien penser en cette affaire, pour lui rapporter au premier jour ce qu'ils estimeroient sur ce sujet, que même il l'eut supplié de donner la commission au cardinal de La Rochefoucault de consulter en Sorbonne si Sa Majesté pouvoit faire licitement une telle alliance; le jour étant venu où chacun devoit proposer son avis, ledit cardinal de Bérulle voyant que l'avis de M. de Schomberg étoit que le Roi devoit faire cette alliance, et qu'ensuite le garde des sceaux avoit opiné qu'il le pouvoit en conscience, et témoigné qu'il s'en étoit enquis soigneusement du sieur Duval, docteur célèbre en théologie, jamais ledit sieur cardinal de Bérulle ne voulut dire autre chose, sinon qu'il n'étoit pas assez bon théologien pour décider cette question, témoignant clairement qu'il eût estimé l'être assez pour porter le Roi à n'y entendre pas, mais non pas pour suivre l'opinion de ces messieurs, qui judicieusement opinoient contre son sens.

Il est vrai qu'il étoit difficile de l'en faire démordre en toutes choses. Il avoit été d'avis du mariage d'Angleterre, et avoit été même à Rome en poursuivre la dispense; jamais il n'y eut moyen de lui persuader qu'il falloit que la Reine vécût bien avec son mari, ains, au contraire, il estimoit qu'il étoit utile pour la gloire de Dieu qu'elle eût aversion de lui, et travailloit toujours à cette fin. Il avoit une aversion si grande contre les jésuites, qu'il estimoit que faire contre eux étoit suivre particulièrement les volontés de Dieu plus intimes, secrètes et cachées au commun des hommes. Ses pensées mêmes sur ce sujet alloient jusques à ce point, qu'il croyoit que cette société n'étoit non-seulement pas utile, mais qu'elle n'étoit pas supportable, et qu'enfin, peut-être, Dieu permettroit-il qu'on y mît ordre, comme on avoit autrefois fait en cet Etat. Son aversion alloit jusques-là, que l'évêque de Bazas ayant été choisi pour aller en Angleterre servir la Reine en qualité de grand aumônier, il n'y eut sorte d'opposition qu'il ne fît contre lui pour l'empêcher d'avoir cet emploi, sans y chercher d'autre raison, sinon qu'il étoit passionné pour les jésuites, et partant il n'étoit pas expédient qu'il eût cet emploi, ce qu'il fit savoir non-seulement une fois, mais plusieurs. Cette bonne ame ne se portoit pas à ces extrémités par animosité aucune; il n'en avoit contre personne, mais bien se rendoit-il si ferme en ses pensées, parce qu'il croyoit qu'elles étoient conformes à la volonté de Dieu. Son erreur n'étoit pas vice de volonté, mais d'entendement, qui croyoit volontiers voir dans les secrets de la Providence divine ce qu'il

(1) Ce qui a été dit précédemment montre assez qu'il y a ici une sanglante ironie.

ne voyoit pas. Il étoit si attaché à ce genre de connoissance, que quand même il fut à la mort, on ne pouvoit le persuader qu'il fût réduit à cette extrémité, parce qu'il croyoit avoir eu connoissance, par voie surnaturelle, que Dieu l'avoit destiné pour faire de grandes choses en ce monde, ce qu'il avoit témoigné plusieurs fois à plusieurs de ses amis. Voilà ce qui s'est passé en la vie du cardinal de Bérulle concernant le cardinal (1).

Pour retourner où nous en étions demeurés du refroidissement de la Reine-mère avec le cardinal, nous pouvons dire que le Roi connut en cette occasion, plus que jamais, quelle étoit sa fidélité; car il se servit de ce temps auquel l'indignation de la Reine l'empêchoit d'être suspect, pour lui dire tout ce qu'il put à son avantage, lui représentant la passion qu'elle avoit pour lui, et la bénédiction qu'il recevroit de la continuation du respect qu'il lui rendoit. Cette brouillerie de cour ayant pris fin, il représenta au Roi qu'il avoit une affaire grandement importante et pressante, qui étoit l'éloignement de Monsieur, son frère; qu'il ne falloit point laisser vieillir ce mal davantage; que beaucoup de maux de cette nature, aisés à guérir au commencement, se rendoient incurables à la fin; que, puisque Sa Majesté n'avoit pas jugé à propos pendant son absence, bien qu'il eût pris la hardiesse de le lui proposer par ses lettres, d'y envoyer quelque personne de qualité, il estimoit qu'il devoit presser M. de Bellegarde, qui étoit arrêté en une ville de Champagne, sur ce qu'il avoit su que Monsieur étoit sorti du royaume et s'étoit retiré en Lorraine, de se rendre auprès de lui, et de l'assurer de la bonne volonté de Sa Majesté, afin que, par son retour, on pût juger où pourroit aboutir cette affaire, et les remèdes qu'il y faudroit apporter. Sa Majesté craignoit, au commencement, que, s'il faisoit ce commandement audit duc de Bellegarde, Monsieur, pensant qu'on le recherchât, s'affermît davantage en son dessein; mais enfin elle jugea que c'étoit aux plus forts à aider les foibles, et que, si ceux qui ont l'autorité et la puissance vouloient toutes sortes d'avantages de leur côté, ils désespéreroient souvent ceux qu'ils ramènent à leur devoir en condescendant à leur infirmité, et manda audit duc de Bellegarde qu'il poursuivît et hâtât son voyage auprès de Monsieur. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il dépêcha vers le Roi pour lui donner avis qu'il avoit trouvé, à son arrivée, l'esprit de Monsieur fort alarmé, sur ce que Sa Majesté avoit mandé au gouverneur de Saint-Dizier qu'il le vînt trouver pour lui rendre compte de l'état auquel étoit sa place; que Monsieur estimoit qu'on le voulût chasser pour l'amour de lui, ce qui le mettoit au désespoir; qu'il supplioit le Roi de laisser pour lors le gouverneur en sa place, et qu'il se promettoit lui apporter tant de soumissions de la part de Monsieur, qu'il en auroit contentement. Le Roi se résolut, non sans peine, à suivre l'avis et la prière du duc de Bellegarde en cette occasion, écrivant, pour cet effet, au gouverneur qu'il différât de le venir trouver jusqu'à ce qu'il en reçût autre commandement. Cependant, en ce même temps, le Roi eut avis et de Lyon et de Savoie, et des habitans de Saint-Dizier, de l'infidélité de ce gouverneur, dont le fils, homme scélérat, et recherché de la justice pour plusieurs crimes qu'il avoit commis, s'étoit engagé au duc de Savoie et aux officiers du Roi d'Espagne de prendre parti contre le Roi. Il y avoit plus de deux ans que la malice du fils étoit connue et la fidélité du père sourdement soupçonnée, pour avoir intelligence avec M. de Lorraine, peu affectionné au service du Roi. On avoit proposé d'y donner ordre devant de siége de La Rochelle. Le Roi y avoit été résolu; mais le duc de Guise de la maison duquel il étoit créature, en avoit si absolument répondu au Roi, qu'il se laissa aller à le conserver en sa charge.

Quelques jours après, le duc de Bellegarde se rendit de retour auprès du Roi, et rapporta à Sa Majesté que Monsieur l'honoroit et respectoit, comme il y étoit obligé; qu'il n'avoit fait jusqu'à son départ aucun traité avec les étrangers, et lui avoit donné parole de n'y entendre point jusqu'à son retour; qu'il falloit peu pour le rappeler auprès de Sa Majesté, puisqu'il n'étoit question que de sûreté pour lui et pour les siens, et de lui donner plus de commodités pour vivre qu'il n'avoit eu jusqu'alors. Le Roi lui répondit que la plus grande sûreté que pût avoir son frère, pour lui et pour les siens, consistoit en sa bonne volonté et en sa parole; qu'il le traiteroit toute sa vie comme s'il étoit son fils, et aimeroit et protégeroit les siens, quand ils le serviroient ainsi qu'il le pouvoit désirer; qu'il y avoit deux choses dont il ne falloit point lui parler, savoir, de gouvernement et d'augmentation d'apanage; mais que, quand Monsieur seroit auprès de lui, assurément l'argent ne lui manqueroit pas; qu'il n'avoit pas occasion de s'en plaindre, vu qu'il jouissoit de près d'un million de livres, sans les dons extraordinaires que tous les ans il avoit reçus de ses libéralités. Le duc de Bellegarde n'osa pas insister davantage. Il parla conformément à la Reine;

(1) L'historien moderne du cardinal de Bérulle, qui avait eu connaissance de ces mémoires, s'est efforcé de répondre à tous les reproches et à toutes les moqueries qu'on y trouve contre le fondateur de l'Oratoire. Le lecteur curieux peut donc juger.

mais, le lendemain, il passa bien outre en voyant le cardinal. Il lui dit ouvertement que les prétentions de Monsieur étoient une augmentation d'apanage et un gouvernement frontière, et, entre autres, la Champagne ou la Bourgogne; que ceux qui étoient auprès de lui ne reviendroient jamais sans quelque place de sûreté; que, l'ayant offensé, comme ils savoient en leur conscience l'avoir fait, ils l'appréhendoient extrêmement; qu'on donnoit trois conseils à Monsieur : ou de s'accommoder sincèrement avec le Roi et revenir à la cour pour y bien faire, lui et les siens, ce qui ne pouvoit être si on ne lui donnoit un gouvernement tel qu'il le désiroit; ou de feindre, au cas qu'on l'en refusât, d'être content, laisser les siens en Lorraine, et revenir à la cour pour y agir contre les sentimens du Roi, et particulièrement contre le cardinal; ou de se jeter entre les bras de l'Empereur et du roi d'Espagne, et faire la guerre. Après avoir long-temps écouté le duc de Bellegarde sans témoigner son sentiment, il le supplia de lui dire, comme vrai serviteur du Roi et son ami, quel étoit son avis en cette occasion si importante. Il balança long-temps. Enfin il lui dit qu'il savoit bien que jamais frère du Roi n'avoit eu en main aucune pièce si importante que celle dont il étoit question; cependant, qu'il ne feroit aucune difficulté de bailler à Monsieur, ou la Champagne, ou la Bourgogne dont il (1) étoit gouverneur, particulièrement la Bourgogne, parce que, demeurant son lieutenant, il étoit si assuré au Roi, qu'il ne consentiroit jamais à aucune chose qui fût contre son service. Après l'avoir écouté il (2) lui dit, en peu de mots, qu'il étoit serviteur de Monsieur, comme il y étoit obligé par sa naissance; qu'il n'oublieroit rien de ce qui dépendroit du crédit qu'il plaisoit au Roi lui donner auprès de lui, pour trouver moyen de le tirer du mauvais pas où on l'avoit jeté; mais qu'il falloit considérer en cette affaire le bien de l'Etat, l'humeur et la réputation du Roi, et l'honneur de Monsieur tout ensemble; que la première considération ne pouvoit souffrir qu'on pensât pour Monsieur à un gouvernement frontière; que la seconde ne permettoit pas de le proposer au Roi, ni même augmentation d'apanage, en l'état auquel étoit Monsieur, Sa Majesté ayant toujours dit constamment que pour rien du monde il ne consentiroit ni à l'un ni à l'autre, et que, s'il le faisoit, il sembleroit que Monsieur l'y eût forcé, ce dont la seule pensée lui étoit insupportable; que si Sa Majesté lui demandoit son avis, il lui diroit ingénument qu'elle ne pouvoit donner un gouvernement frontière sans s'exposer à divers inconvéniens, aussi préjudiciables à Monsieur qu'à l'Etat et à lui-même; qu'il y en avoit d'autres dans le cœur du royaume qu'il pouvoit donner, si bon lui sembloit, sans appréhender les conséquences des autres; qu'il en étoit de même d'une augmentation d'apanage, mais qu'il ne prétendoit pas lui donner aucun conseil de peur de choquer ses sentimens. Il ajouta que, pour les trois propositions qu'on faisoit à Monsieur, ce qu'il venoit de dire faisoit voir que la première étoit impossible, si son contentement dépendoit d'un gouvernement comme elle portoit; que la seconde étoit imprudente, vu qu'il ne pouvoit faire état de choquer et contredire les sentimens et les intérêts du Roi, comme on lui proposoit, sans être travaillé de beaucoup d'appréhensions, quand même la bonté du Roi le porteroit à supporter telles procédures sans ressentiment; que la troisième feroit du mal à l'Etat, mais causeroit assurément la perte de Monsieur, étant certain que, s'il étoit une fois entre les mains de la maison d'Autriche, il ne seroit plus maître ni de ses volontés ni de sa vie, dont ils useroient selon leurs intérêts. Il lui dit ensuite qu'il n'estimoit pas qu'il fallût proposer à Monsieur de s'en venir sans prétexte et sujet honorable, mais qu'il se pourroit trouver des expédiens qui contenteroient le Roi et Monsieur tout ensemble; qu'il estimoit, pour cet effet, que le Roi pouvoit, sans blesser son autorité ni forcer ses sentimens, envoyer vers Monsieur quelque personne de qualité pour l'assurer de son affection pour lui et pour les siens, et le convier publiquement à revenir auprès de lui; que celui qui auroit cette commission donneroit aux siens toute l'assurance qu'ils pourroient désirer de la bonne volonté du Roi et de la Reine, qui ne craindroit pas, par lettre, de répondre à Monsieur que tant s'en faut qu'ils dussent craindre quelque mauvais traitement, qu'elle l'assuroit qu'ils le recevroient très-favorablement; qu'en particulier, M. de Bellegarde leur feroit savoir que le Roi les gratifieroit au-delà de ce qu'ils avoient désiré avant que s'en aller, pour leurs intérêts particuliers, Sa Majesté ne craignant point de leur ouvrir sa bourse, puisqu'elle étoit résolue de leur ouvrir son cœur, et les vouloit aimer, sans désirer d'eux autre chose, sinon qu'en servant Monsieur ils servissent l'Etat et le Roi tout ensemble; que puisque Monsieur avoit prétendu un gouvernement et augmentation d'apanage, il falloit trouver l'invention de lui donner l'apparence et l'effet de ses pensées, sans que le Roi, qui s'étoit affermi à ne faire ni l'un ni l'autre, contrevînt à sa résolution; qu'il sem-

(1) Bellegarde.
(2) Le cardinal.

bloit impossible d'imaginer seulement un tel expédient, mais qu'il croyoit qu'il étoit aisé de le trouver, en ce que Sa Majesté pouvoit, sans blesser son autorité, augmenter à Monsieur sa pension, au lieu de l'augmentation qu'il prétendoit de son apanage, et lui donner le gouvernement d'Orléans et de Blaisois, possédé par le comte Saint-Paul, charge qui étoit en effet considérable pour Monsieur, vu que son étendue étoit dans son apanage, et qui, pour la même raison, ne le seroit et ne le devoit pas être dans l'esprit du Roi, Sa Majesté connoissant bien que Monsieur, ayant l'honneur d'être son frère, auroit toujours, par sa naissance, autant de pouvoir dans son apanage comme s'il en étoit gouverneur ; ce qui faisoit qu'en lui en donnant le titre on pouvoit dire qu'on ne lui donnoit aucun nouveau pouvoir.

Le duc de Bellegarde goûta fort cette ouverture, mais il lui dit franchement qu'au lieu du gouvernement d'Orléans, il faudroit donner celui d'Anjou que possédoit la Reine, qu'aussi bien étoit-il indigne d'elle, et que, si la Reine s'en dépouilloit pour Monsieur, il s'en sentiroit fort obligé. Le cardinal lui proposa que la Reine ne feroit aucune difficulté de quitter l'Anjou, mais qu'elle ne pouvoit faire cette proposition au Roi sans lui donner une extrême jalousie; qu'il savoit bien lui-même que pour avoir dit un seul mot de la pension que Monsieur devoit avoir lorsqu'il fut marié à Nantes, Sa Majesté eut ce malheur que d'en être grandement brouillée avec le Roi, qui s'ouvrit à lui-même de la jalousie qu'il en conçut; que, pour lui, il n'oseroit ouvrir la bouche d'une telle affaire pour la même raison; qu'il y avoit deux choses où le Roi et la Reine étoient affermis, l'un pour l'amour de l'autre, savoir est le refus d'un gouvernement, et ne consentir jamais le mariage de la princesse Marie ; que la résolution de ne donner aucun gouvernement venoit du Roi, mais que la Reine y étoit affermie comme lui, par la condescendance qu'elle avoit à toutes les volontés de Sa Majesté, et parce que celle qu'il avoit en cette occasion avoit un injuste fondement, tant pour l'Etat que pour le bien même de Monsieur; que l'aversion du mariage de la princesse Marie tiroit son origine de la Reine, mais que le Roi étoit aussi peu capable de le consentir qu'elle, par l'union qui étoit entre eux, et par la connoissance qu'il avoit que ses sentimens étoient raisonnables; qu'en cette considération il ne falloit point espérer qu'il parlât ni de l'un ni de l'autre, principalement ayant eu depuis peu brouillerie sur l'un de ces sujets. Le duc de Bellegarde connut bien que le cardinal lui parloit sincèrement, et sortit pour lors si content de lui, qu'allant voir le marquis d'Effiat, qu'il croyoit lui être affectionné, il lui témoigna qu'il vouloit véritablement l'aimer, et que, pour preuve de son affection en son endroit, Dieu lui étoit à témoin qu'il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour rompre deux desseins qu'on avoit proposés à Monsieur, l'un de le faire tuer par deux personnes qui s'y étoient offertes, l'autre de le tuer de sa propre main, venant à la cour, et qu'il continueroit toujours à se gouverner de la sorte.

Après tout ce que dessus, on estima qu'il falloit commencer à tâcher de ramener l'esprit de ce prince, et, par conséquent, que le Roi y devoit envoyer une personne de qualité, vu principalement que Monsieur avoit envoyé M. de Bellegarde vers Sa Majesté. Le maréchal de Marillac fut destiné à cet effet, et eut charge de donner toute assurance à Monsieur de la bienveillance du Roi, et particulièrement de lui lever l'ombrage qu'on disoit qu'il avoit de ce que Sa Majesté levoit une armée en Champagne, lui en faisant connoître le sujet, qui n'étoit autre que la guerre d'Italie, et les grands préparatifs de vivres et de toutes sortes de munitions que Le Valstein, général des armes de l'Empereur, faisoit faire en Alsace, en des lieux non trop éloignés de Metz. La Reine, particulièrement, lui manda qu'elle l'assuroit que la volonté du Roi étoit si bonne et si entière pour lui qu'il n'avoit rien à craindre, mais bien à en espérer tous bons traitemens, et non-seulement pour lui, mais pour les siens; qu'il en pouvoit prendre toute assurance sur ce qu'elle lui écrivoit, qui étoit chose très-véritable, et qu'elle se promettoit aussi qu'il lui rendroit en toute occasion des effets de son obéissance et à elle de son bon naturel; qu'elle l'en conjuroit pour l'amour d'elle, qui ne pourroit vivre si elle voyoit de la division entre deux personnes qui lui étoient si chères, comme le Roi et lui.

Le Roi n'eut pas plutôt envoyé ledit maréchal de Marillac vers Monsieur, que, sur ce qu'elle apprit que les Impériaux et les Espagnols avoient pris Pousonne et Nice-de-la-Paille et alloient droit à Pondesture (1), il dépêcha vers lui pour lui commander d'en avertir Monsieur, lui faire savoir que ces nouvelles l'obligeoient à fortifier les armées qu'il avoit destinées pour l'Italie, et les faire avancer en toute diligence, et ensuite lui offrir le commandement des armes de Sa Majesté; lui représentant qu'il faisoit voir clairement, par cette action, et la confiance qu'il prenoit en lui, et la sincérité avec laquelle il désiroit son contentement, puisqu'il lui donnoit un

(1) Ces faits se trouveront détaillés plus tard; ici ils servent seulement de date.

emploi qu'il avoit toujours grandement désiré. Par la même dépêche le maréchal de Marillac eut ordre de l'assurer que les siens trouveroient auprès du Roi toute sorte de sûreté et de bon traitement. Mais Monsieur ne correspondit pas de sa part à tous ces témoignages d'amitié de Sa Majesté. Marillac, qui arriva près de lui le 4 novembre, manda qu'à son arrivée Monsieur lui parlant de son éloignement du royaume, il ne l'avoit fondé sur aucun prétexte de mécontentement ni de prétentions qu'il eût de plus de biens ou de charges en France, mais sur la seule appréhension qu'il avoit de n'être pas en France en sûreté de sa personne; qu'il craignoit qu'on le voulût arrêter, et qu'il en avoit des avis; qu'il protestoit ne demander rien au Roi par-dessus ce qu'il avoit, que l'honneur de son amitié et la sûreté de sa personne dans le royaume, et que, moyennant cela, il étoit prêt d'y retourner, et non autrement; qu'en toutes façons, comme il ne croyoit pas être nécessaire au service de Sa Majesté qu'il retournât maintenant en la cour, il la supplioit aussi trouver bon que ce ne fût point sitôt. Bien s'offroit-il de retourner dans le royaume pour lever au Roi tout ombrage, et à tout le monde tout sujet de mal penser de ses intentions, mais à condition que Sa Majesté lui donneroit auparavant une déclaration authentique qui portât oubli du passé, parole royale et assurance que lui et les siens seroient bien traités à l'avenir et n'auroient rien à craindre, et qu'il lui permettroit de faire sa demeure en quelque lieu ouvert des frontières du royaume, sans place forte ni gouvernement, d'autant que dans le cœur dudit royaume, où il n'avoit aucune retraite sûre, il se trouvoit en même péril de sa personne et des siens que dans la cour; qu'il lui avoit dit qu'il ne pouvoit recevoir le compliment du cardinal qu'après les susdites déclarations et assurances, et qu'il ne devoit prétendre aucune réponse de sa part, sinon qu'il donneroit foi aux effets, qu'il oublieroit le passé selon qu'ils l'y obligeroient, et, selon eux, prendroit confiance et amitié; qu'il doutoit de l'amitié de la Reine sa mère depuis quelque temps; qu'il ne se pouvoit rendre capable des raisons de l'armement de Champagne, présupposant que c'étoit pour le chasser plus avant ou pour l'obliger à armer, et ainsi le rendre criminel et irréconciliable, ou pour faire mal à son hôte. Quant à l'offre des armées d'Italie, il y trouvoit à redire la précipitation et la difformité qu'il y auroit à le voir aller commander les armes du Roi, sans être auparavant réconcilié avec Sa Majesté, outre que l'on étoit sur le point de traiter une paix qui pourroit être conclue avant qu'il fût à mi-chemin; que, néanmoins, il remercioit très-humblement le Roi, et seroit toujours prêt d'employer et donner sa vie pour son service, dans telles armées et occasions qu'il lui plairoit, toutes fois et quantes il seroit assuré de sa bonne grâce et de sa sûreté.

Messieurs Le Coigneux et Puylaurens rendent grâces très-humbles à Leurs Majestés et à M. le cardinal (1). Ledit sieur de Marillac manda aussi que les sieurs Le Coigneux et Puylaurens protestoient n'avoir pu empêcher la sortie de Monsieur, ni le faire résoudre à retourner en France qu'aux conditions susdites; que la défiance augmentoit tous les jours dans son esprit, par les continuels avis qui lui venoient de Paris et de la cour en grande quantité et circonstances; promettoient d'y travailler de tout leur possible et d'autant plus qu'ils connoîtroient y avoir sûreté pour Monsieur, n'en demandant pour eux autre que celle-là; qu'ils ne demandoient et ne prétendoient rien pour leur particulier. Le Coigneux offroit de se retirer si le Roi le désiroit, mais avec sûreté et condition convenable; l'autre non, à cause de l'affection de son maître, de laquelle il se serviroit autant qu'il pourroit pour le rappeler auprès du Roi, tant pour son intérêt que pour le sien propre, reconnoissant que la condition de leur maître n'étoit pas bonne en cet éloignement, et moins encore la leur.

Le maréchal eut bientôt levé à Monsieur cette crainte, au moins montré par vives raisons qu'elle étoit sans fondement; mais il passa incontinent aux prétentions, lesquelles au commencement il avoit tues, et insista si vivement, que ledit Marillac manda, du 2 décembre, qu'il ne le pouvoit faire contenter de ce qu'il lui offroit de la part du Roi; qu'ils lui donnoient des paroles générales pleines de civilité, mais qu'on les lui expliquoit par des paroles particulières pleines d'injustice; que les conseillers de Monsieur lui disoient qu'il recevoit à grand honneur les offres que le Roi lui faisoit, et à grand contentement, parce qu'elles lui témoignoient sa bonne volonté, mais que comme ce bien-là lui étoit présenté du pur mouvement de sa bonté et affection en son endroit, puisqu'il n'avoit rien demandé par delà que sa sûreté et les bonnes grâces de Sa Majesté, il vouloit espérer qu'elle pourroit bien arriver à un point plus favorable, et qui rendît son retour plus honorable, et partant la supplioit de trouver bon qu'il attendît cela. Mais quand ce venoit à particulariser ce qu'ils vouloient dire, il se trouvoit qu'on ne demandoit rien que les bonnes grâces

(1) Ces deux lignes sont évidemment une note de ce qu'il fallait ajouter ici, et le copiste l'a transcrite en tête du paragraphe qu'elle annonçait.

du Roi, mais, néanmoins, que Sa Majesté offrant à Monsieur une place en dépôt pour sa sûreté, il ne s'en contentoit pas, mais en vouloit avoir quatre en propre. Car il disoit qu'il supplioit le Roi qu'après avoir fait une déclaration en faveur de Monsieur et de ses serviteurs, dont on conviendroit ensemble, il eût agréable de lui donner pour demeure et retraite les quatre places d'Amboise, Tours, Saumur et Angers, et mettre en titre d'apanage, sur ces provinces-là, les cent mille livres qu'il lui offroit en pension, et lors il s'en retourneroit dans le royaume avec une pleine satisfaction et un cœur content, et résolu de ne s'en départir jamais. Enfin il mandoit au cardinal que ses conseillers assureroient de disposer Monsieur à se résoudre de se contenter de Tours et Amboise, avec l'assiette des cent mille livres d'apanage sur la Touraine et le Maine, et qu'ils tâchoient de lui faire beaucoup valoir le désistement de Monsieur de sa prétention du gouvernement d'une province frontière, et que ce à quoi il se restreignoit étoit fort raisonnable, et ne croyoient pas que le Roi le pût désagréer; mais qu'ils vouloient bien que le cardinal sût que, s'il pouvoit obtenir pour Monsieur les quatre places sus-nommées, il s'acquerroit beaucoup sur lui.

Le cardinal s'étonna de ce qu'il avoit osé lui mander et conseiller cela, lui répondant qu'il voudroit bien savoir si, en sa conscience, il lui donneroit conseil de faire cette proposition au Roi, et de l'y porter. Il reçut incontinent une autre dépêche dudit Marillac, par laquelle il le sollicitoit de lui envoyer un pouvoir absolu de passer cette affaire, et qu'il s'assurât qu'il la ménageroit le mieux qu'il lui seroit possible, et quant et quant tâchoit encore à le persuader que les demandes de Monsieur étoient justes et de peu d'importance au Roi, d'autant, disoit-il, que le changement du titre de pension à celui d'apanage, pour les cent mille livres, et l'étendue jusque dans le Maine, étoient de petites considérations pour l'intérêt du Roi; car il se passeroit bien du temps avant que le domaine nécessaire à faire ladite somme pût être racheté, et qu'ainsi elle se paieroit à l'épargne, comme une pension, et ne donneroit ni terres ni maisons; aussi que ladite province du Maine n'avoit ni place ni château, et partant que ladite condition n'augmentoit, sur celle qu'on lui avoit fait apporter, que d'une place et gouvernement de Touraine. Le cardinal ayant parlé au Roi de cette affaire, et Sa Majesté s'étant résolue sur ce point à ce qu'elle pouvoit faire avec le maintien de son autorité et de sa réputation, il lui conseilla d'envoyer à Monsieur sa résolution par le duc de Bellegarde et Bouthillier, secrétaire d'Etat; l'un agréable, pour être un des principaux serviteurs de Monsieur, et l'autre qui le devoit être, en ce qu'il portoit témoignage de l'affection que le Roi avoit à cet accommodement, étant en une charge et en une confiance telle avec le Roi et le cardinal, qu'ils ne l'éloigneroient pas de la cour pour un tel voyage, si le sujet n'en étoit très-important, et s'ils ne l'avoient très à cœur.

Ils partirent de Paris le 12 décembre, et arrivèrent à Nancy le 18. A leur arrivée, ils exposèrent les offres avantageuses que le Roi faisoit à Monsieur, savoir est le gouvernement d'Amboise, au lieu du simple dépôt d'une place que le Roi lui avoit fait offrir par le maréchal de Marillac; 100,000 livres de rente sur les recettes générales de Tours ou d'Orléans, ou sur les droits qui se devoient lever en ces deux généralités, au lieu de 100,000 livres sur l'épargne, et 100,000 écus d'argent, savoir est 200,000 livres dans quelques mois, selon la commodité des affaires du Roi et de celles de Monsieur, et 100,000 livres dont la Reine-mère seroit caution, pour les faire payer après que Monsieur se seroit rendu auprès de Sa Majesté. Ils ajoutèrent encore que, pour comble de l'honneur que le Roi vouloit être rendu à Monsieur, Sa Majesté avoit eu agréable que la Reine sa mère allât au devant de lui jusqu'à Monceaux, pour le recevoir en sa maison, et confirmer les assurances d'une affection mutuelle. Ils dirent aussi aux conseillers de Monsieur que, pour ce qui les regardoit, le Roi témoignoit tant de bonne volonté à Puylaurens, qu'il l'agréoit pour le gouvernement de....; et au Coigneux, qu'il lui accordoit l'abbaye de Cormery, et, à tous deux ensemble, qu'il trouvoit bon qu'une partie des 300,000 livres fût appliquée à leur profit. Ils furent si durs à la tendresse du Roi, et si arrêtés à leur avarice démesurée, qu'ils ne se contentèrent et ne se ployèrent pas pour ces offres, disant qu'ils souhaiteroient que l'affaire se pût terminer sans aucune condition; mais que ce qui les affligeoit infiniment, étoit qu'ils voyoient et savoient certainement qu'elle ne se pouvoit accommoder, s'ils n'avoient à proposer autre chose à Monsieur que ce qu'ils avoient entendu d'eux; qu'ils parleroient à Monsieur, et qu'ils entendroient eux-mêmes, de sa bouche, ses sentimens là-dessus, auxquels ils n'avoient nulle part ni nulle coulpe, ne faisant simplement que parer et adoucir l'aigreur de son esprit, qui s'estimoit méprisé et maltraité. Quand ils virent Monsieur, ils le trouvèrent disposé comme ses conseillers leur avoient dit, et le leur pouvoient avoir dit avec assurance, car ils étoient le premier mobile de son esprit, auquel ils donnoient telles impressions qu'il leur plaisoit. Il se mit sur les plaintes du mépris et peu de témoignage d'amitié du Roi vers lui; à

quoi ils répondirent fortement que le Roi avoit donné de trop puissantes preuves de son affection en son endroit pour en pouvoir parler ainsi avec juste cause ; témoin son mariage, son traitement, son apanage et ses pensions, son emploi à La Rochelle, celui qui lui avoit été offert en son armée d'Italie; qu'après cela, dire qu'on eût essayé de donner des défiances de lui au Roi étoit sans apparence, non plus qu'il y eût eu aucun sujet véritable de douter de sa sûreté, laquelle étoit inviolable en sa naissance, en la qualité que Dieu lui avoit donnée, et en l'affection de Sa Majesté, et tiroit après soi, comme une suite nécessaire, celle de ses serviteurs et de ceux qu'il aimoit. Au reste, que Monsieur devoit recevoir les offres que le Roi lui faisoit, avec d'autant plus de contentement, qu'elles venoient du bon gré de Sa Majesté, qui les faisoit par abondance d'affection. Monsieur ne se rendit point à cela; mais, sans s'expliquer davantage, dit, en général, qu'il demandoit autre chose; en quoi il montroit bien que ce n'étoit pas lui qui le demandoit, mais ses conseillers, n'osant ou ne sachant pas en venir à la discussion particulière, mais s'en remettant à ceux qui en étoient auteurs.

Au partir de là, Puylaurens et Le Coigneux, traitant avec Bellegarde, Marillac et Bouthillier, leur rendirent la même chose sur laquelle ils en étoient demeurés avec Marillac avant leur arrivée, qui étoit qu'outre le gouvernement d'Amboise, Monsieur espéroit que le Roi auroit agréable de lui donner celui de Touraine, avec la ville et château de Tours et les 100,000 livres de rente, en augmentation d'apanage sur les provinces de Touraine et du Maine, et que cela étoit bien loin de l'apanage de feu M. le duc d'Alençon, qui avoit les provinces d'Anjou, Touraine, Le Maine, Berri, le duché d'Alençon et les châteaux d'Angers et d'Alençon. Ils parlèrent ensuite du frère de Louis XI, qui, premièrement, eut le Berri, puis la Normandie, et enfin la Guienne. Méchans esprits qui entretenoient Monsieur de pareils exemples, lui représentant l'avantage que ces princes avoient tiré des outrages qu'ils avoient faits aux rois leurs frères, et à leur Etat, et lui passant sous silence la fin malheureuse que Dieu, pour punition de leurs crimes, avoit donnée à leur vie, et faisoient briller aux yeux de Monsieur l'éclat de quelque grandeur qu'ils avoient extorquée de leurs frères, sans lui faire connoître les rébellions et les ruines par lesquelles, à leur propre honte, ils y étoient parvenus.

Le (1) frère de Louis XI et son seul prétexte furent cause de la descente du comte de Charollais en France, et de la guerre du bien public, qui apporta tant de ruine aux particuliers et au général de cet Etat, que lui-même ne les put voir sans larmes; et non-seulement fut-il cause de celle-là, mais de tous les autres troubles que reçut ledit Roi et son royaume, durant son règne. Quant à M. d'Alençon, il fit, par l'ambition des siens, trois insignes mouvemens dans la cour, deux sous le règne de Charles IX, et le dernier sous Henri III; tous trois pleins de désastres pour l'Etat, pour eux-mêmes et pour leurs serviteurs, mais plus pour eux-mêmes et pour leurs serviteurs que pour les autres. Le premier fut en l'an 1574. Les esprits remuans mirent dans son esprit de demander la charge de lieutenant général par tout le royaume; le Roi la lui promit, et l'amusa. La Reine fut contrainte de pourvoir à la sûreté du Roi, sur des avis qu'elle eut d'un dessein formé contre sa personne. Enfin Guitry, avec trois cents chevaux, sur la fin de février, fit dessein de joindre Monsieur à Saint-Germain. Quand il se vit découvert, La Mole, Provençal, lui donna avis d'en avertir lui-même la Reine sa mère pour l'endormir; ce qui fut fait. Toute la cour s'enfuit de nuit à Paris avec grande frayeur. Le 24 mars suivant, Monsieur et le roi de Navarre firent publier leurs déclarations, et protestèrent en icelles qu'ils n'avoient point favorisé l'entreprise qui avoit été peu auparavant faite à Saint-Germain contre Sa Majesté. Le second fut en la même année, en la semaine sainte, où Dieu voulut qu'on découvrît un dessein fait contre la personne du roi Charles. Monsieur et le roi de Navarre furent arrêtés, et on leur ôta leurs épées; ce fut au bois de Vincennes. Monsieur avoit pris occasion de son mécontentement sur le mariage de la reine d'Angleterre, qu'il avoit recherchée, et dont la recherche n'avoit pas réussi selon son désir. Deux des principaux des siens, La Mole, Provençal, et Coconas, comte milanais de bonne maison, furent, entre les autres, arrêtés prisonniers et exécutés à mort, quoique Monsieur, en sa déposition, les excusât tant qu'il put; mais ils furent convaincus que, pour le faire soulever contre le Roi son frère, ils lui avoient mis en l'esprit que Sa Majesté avoit envoyé à Rome querir une dispense pour le faire mourir; que le roi d'Espagne, qui s'étoit peu auparavant défait de son fils pour avoir entrepris contre son Etat, lui avoit écrit qu'il devoit faire de même: inventions méchantes qui ne manquent jamais aux conseillers des frères des rois, pour gagner ou plutôt décevoir leurs esprits, et parvenir à leurs fins, en quoi ils méritent la mort plus que s'ils les avoient empoisonnés, vu que ce poison est pire que celui par

(1) Ce qu'on va lire est une digression historique sur les exemples malencontreusement cités par les conseillers de Monsieur.

lequel ils leur peuvent ôter la vie. Le roi de Navarre fut ouï aussi, le 18 avril de ladite année, devant la Reine mère du Roi, le cardinal de Bourbon, les présidens de Thou, de Hanequin et autres, qui dit qu'on lui avoit fait accroire que, si sa femme venoit à accoucher, on le feroit mourir, et qu'on feroit son fils roi de Navarre. En quoi il est à remarquer que c'est toujours par ces craintes imaginaires que les favoris des frères des rois les abusent pour les porter à ce qu'ils veulent. Car comment le Roi peut-il assurer celui qui veut avoir peur de lui, et quelle assurance peut jamais prendre un inférieur de son supérieur, en la puissance et volonté duquel, quelques places qu'il ait, il est toujours, s'il ne se tient continuellement éloigné de lui? En ces entrefaites, le roi Charles IX mourut le 30 mai, et Monsieur et le roi de Navarre furent amenés du bois de Vincennes à Paris, mis en des chambres dont les fenêtres furent grillées, les portes condamnées, fors une, les avenues fermées, et les gardes redoublées, et demeurèrent en cet état jusqu'à la venue du roi Henri III, qui les remit en liberté. Le troisième mouvement de M. d'Alençon fut l'an 1575, le 16 septembre, sous Henri III. Monsieur s'échappa du Louvre, sortit de Paris, alla coucher à Dreux, où quantité de noblesse se joignit à lui. Il écrivit au parlement, qui envoya les lettres cachetées au Roi sans les vouloir ouvrir. Ce mouvement dura jusqu'à l'année suivante, en laquelle le roi de Navarre sortit de la cour en février. Enfin, après beaucoup de ruines et de misères du peuple, la paix se fit, par laquelle on donna une augmentation de pension à M. d'Alençon, qui n'en jouit pas long-temps étant prévenu par la mort. Ces exemples sont si funestes, qu'il faut bien être dénaturé pour les représenter à son maître. Et néanmoins les conseillers de Monsieur n'eurent point de honte de prendre pied en leurs desseins sur ceux-là, ne considérant pas que sous Charles, frère de Louis XI, le royaume ne venoit encore que de se ravoir d'une longue et mortelle maladie qu'il avoit soufferte sous Charles VII, et n'étoit pas encore retourné en sa force première et ancienne vigueur, au lieu qu'il étoit maintenant florissant et plus puissant qu'il n'avoit jamais été. Et du temps de Henri III, Monsieur avoit affaire à un prince efféminé, enseveli dans ses plaisirs, haï de son peuple, perdu de réputation dedans et dehors son royaume, et qui s'abandonnoit au gré des favoris que la fortune ou quelque occasion légère présentoit au caprice de son esprit, lesquels, ne pensant qu'à faire leurs affaires, n'avoient point de soin de celles du Roi, et, pourvu qu'ils s'agrandissent, ne se soucioient pas de la diminution de la grandeur de leur maître aux dépens de l'Etat. Au lieu que le roi que Dieu en ce temps-ci avoit donné à la France, n'aimoit que l'exercice de la guerre et des actions qui le pouvoient combler de gloire, ennemi des vices et de la volupté, aimé de son peuple, révéré des étrangers, amis et ennemis, et qui ne donnant nul lieu en la conduite de ses affaires à une faveur du cabinet, avoit, si l'on peut parler ainsi, pour favori et serviteur plus confident, celui qu'il croyoit que Dieu lui donnoit, et que l'expérience lui enseignoit être le plus propre pour gouverner son Etat (1).

Aussi les députés du Roi leur répondirent que tels exemples n'étoient pas à propos; et quant à l'augmentation d'apanage qu'ils demandoient sur les provinces de Touraine et du Maine, que le Roi ne seroit pas conseillé de leur accorder, pource que cela emporteroit les titres, les vassaux, les offices et bénéfices; que déjà Monsieur avoit trois présidiaux et un bureau de trésoriers de France à Orléans, Chartres et Blois, sans les offices des élections, greniers à sel, eaux et forêts, et autres; qu'il y avoit encore un bureau de trésoriers et deux des grands présidiaux de France à Tours et au Mans, sans les autres offices aussi de toute sorte, et sans les autres encore qui étoient aux villes et lieux dépendans de ces deux provinces; qu'ils ne feroient point de réponse au Roi ni ne lui en écriroient. Le Coigneux, faisant lors de l'empêché, et feignant un grand déplaisir de ces difficultés qui ne se pouvoient surmonter, dit qu'il falloit obtenir du Roi quelque apparence par laquelle ils pussent éblouir les yeux de Monsieur, et le supplier d'avoir agréable de lui donner cette augmentation de 100,000 livres de rente d'apanage sur le duché de Valois, auquel il y avoit si peu d'offices et de bénéfices, que même, disoient-ils, on l'avoit une fois accordé au duc de Rohan, ou sur quelque autre domaine que ce fût, où il y en eût encore moins. Ce que si le Roi lui accordoit, l'affaire se termineroit au contentement de Sa Majesté, avec quelque honneur et réputation de Monsieur; sinon qu'il n'en falloit plus parler, et qu'avec très-grand regret il les assuroit qu'ils ne feroient rien et s'en pouvoient retourner. Le sieur Bouthillier, leur ayant représenté tout ce qui se pouvoit sur ce sujet, vint à toucher l'intérêt de M. de Mantoue, qui regardoit Monsieur, puisqu'il recherchoit sa fille, et leur dit que les ennemis du Roi continuoient à prendre le prétexte de son éloignement et de son occupation en ces provinces de deçà, à cause de Monsieur, pour achever de dépouiller M. de Mantoue de ses Etats, dont il lui restoit si peu, que si le Roi n'y

(1) Ici le récit reprend.

alloit ou n'y envoyoit promptement, ce seroit bientôt fait de lui; que, si l'accommodement ne se faisoit, le Roi ne pouvoit envoyer à son secours la moitié de ses forces, étant obligé de demeurer sur cette frontière avec une armée puissante, laquelle, si elle étoit jointe à ce qui passeroit en Italie et ce qui y étoit, feroit bien un autre effet en faveur dudit sieur de Mantoue. Mais toutes ces choses ne les émouvoient point; car ils n'étoient pas disposés de faire céder leurs intérêts particuliers aux utilités publiques : de sorte que Bouthillier jugea qu'il étoit à propos de dépêcher au Roi sur ce sujet; ce qu'il fit.

En même temps le duc de Lorraine y mêloit aussi ses intérêts; faisant semblant de servir, il demandoit en récompense que le Roi se relâchât à l'établissement de l'évêché de Nancy, auquel Sa Majesté s'étoit opposée à Rome; qu'il donnât à son père la qualité de duc, que le Pape et tous les princes de la chrétienté lui accordoient, excepté le Roi; et, principalement, qu'il fît révoquer les jugemens du sieur Le Bret (1), qui adjugeoient au Roi beaucoup de terres que le duc de Lorraine avoit usurpées, et qu'il possédoit comme appartenantes à ce duché. Monsieur intercédoit pour lui, et disoit y être obligé par droit d'hospitalité, ayant été reçu en ses États avec honneur et amitié.

Il étoit bien besoin que le Roi tînt ferme à toutes ces demandes, et qu'il eût un conseil généreux et résolu pour ne se relâcher, en cette extrémité, à rien qui fût préjudiciable à son royaume. Pour réponse, il manda, quant à l'affaire du duc de Lorraine, des paroles générales. Quant aux demandes de Monsieur, il envoya, à Bouthillier et aux autres, un mémoire écrit de sa main, par lequel il mandoit qu'il accordoit à Monsieur le gouvernement du château d'Amboise et le gouvernement d'Orléans, 100,000 livres sur le domaine de Valois, et 50,000 écus en deux paiemens, et, s'il n'en demeuroit d'accord, qu'ils s'en revinssent dès le lendemain sans attendre davantage, et missent ordre à Saint-Dizier. Le cardinal, afin qu'ils fissent valoir la grâce de Sa Majesté son juste prix, et pour leur faire connoître l'effort que le Roi s'étoit fait à lui-même en cela, et la peine qu'on avoit eue à lui persuader, écrivit à Bouthillier qu'il avoit différé jusqu'alors son partement (2), pensant que trois jours de délai lui donneroient la joie de voir Monsieur remis auprès du Roi, comme il le souhaitoit avec passion; maintenant qu'il s'étoit résolu de partir le vendredi, 27 du mois, avec un extrême déplaisir, voyant que cette affaire n'étoit pas terminée, et que Monsieur ne s'étoit voulu prévaloir de l'occasion avantageuse qu'il avoit de revenir en ses rencontres, si importantes au salut de M. de Mantoue; que le Roi s'étoit rendu plus affermi qu'il ne lui pouvoit représenter, en l'humeur où le sieur de Bellegarde et lui l'avoient vu, de ne vouloir pas accorder davantage que le château d'Amboise; qu'il avoit été impossible de le faire consentir à la Touraine; qu'on n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit l'y induire; qu'on lui avoit même proposé de donner la Touraine, sans augmentation d'aucun domaine, pour apanage, mais qu'il ne l'avoit jamais voulu. Quand on avoit vu cette fermeté, on lui avoit fait ouverture de donner donc le domaine de Valois et le gouvernement du comte de Saint-Paul, au lieu de la Touraine; sur quoi il y avoit eu encore de très-grandes difficultés, mais qu'enfin Sa Majesté s'étoit rendue, comme le mémoire qu'on lui envoyoit le lui feroit voir; que Sa Majesté aimoit Monsieur tendrement, mais qu'il ne pouvoit souffrir, à ce qu'il disoit, qu'on emportât sur lui une chose qu'il s'étoit résolu de ne faire pas; que la Reine s'étoit employée en cette affaire comme on le pouvoit désirer, étant touchée des vrais sentimens d'une mère, affligée de voir ses enfans en discorde; que tout le monde avoit fait son devoir pour porter les choses à un bon accord, et qu'en effet Sa Majesté croyoit avoir fait un tel effort sur lui, qu'il ne restoit pas lieu à Monsieur de refuser les témoignages qu'il lui rendoit de sa cordiale amitié, qui, en vérité, étoit très-grande; que la sûreté que messieurs Le Coigneux et Puylaurens pouvoient désirer, étoit si assurée auprès du Roi, qu'il ne craignoit pas de leur en répondre, avec le respect qu'un très-humble sujet et serviteur pouvoit l'oser, en ce qui concernoit son maître; qu'il savoit bien cependant que plusieurs mauvais esprits, qui ne pouvoient faire leurs affaires que dans les divisions, et qui appréhendoient les grandeurs de l'Etat et de la maison royale, tâchoient, par toutes sortes d'artifices, de donner des impressions contraires, mais qu'il se promettoit que le jugement de ces messieurs leur feroit voir clair, et que leur affection à la personne de Monsieur et au bien public les porteroit à ne différer pas davantage le retour dont ils pouvoient tirer tant d'avantage; qu'au nom de Dieu, il fit ses derniers efforts, et représentât à Monsieur, et à tous ces messieurs qui avoient sa confiance, tout ce qui se pouvoit dire sur ce sujet; que, quant à lui, si on continuoit à le priver des bonnes grâces de Monsieur, il ne laisseroit pas de faire toujours ce qu'il faudroit pour les mériter, et serviroit ceux qui étoient auprès de lui, pour son

(1) Intendant de justice à Metz.

(2) Pour l'Italie, comme on verra plus tard.

respect et pour l'amour d'eux-mêmes, quand ils voudroient lui en donner lieu; qu'il avoit toujours aimé particulièrement Le Coigneux; il ne tiendroit qu'à lui qu'ils ne vécussent ensemble comme il le pouvoit désirer; qu'enfin, pour lui faire connoître si l'on avoit pressé cette affaire jusqu'où il avoit été possible, pour faciliter toutes choses, on donnoit l'Anjou pour avoir la Touraine, et la Touraine pour avoir le gouvernement du comte de Saint-Paul; par là il jugeroit bien qu'il avoit été et étoit impossible de faire davantage; que c'étoit ce qui faisoit qu'il s'en alloit avec quelque consolation de n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit pu pour un si grand et si nécessaire bien, comme étoit celui de la réconciliation de Monsieur avec Sa Majesté.

La grâce du Roi, et cette lettre qui la mettoit en son jour, et laquelle Bouthillier et ses collègues reçurent le 27 décembre, opérèrent si bien, que l'accommodement avec Monsieur s'en ensuivit peu de jours après, le 2 janvier, avec toutes sortes de paroles de civilité de la part de Monsieur. Ce qu'ils firent avec prudence, pource qu'ayant extorqué du Roi la plupart de ce qu'ils désiroient, il ne restoit plus qu'à colorer leur rébellion de quelque apparence de paroles de respect et de soumissions. Les cabalistes de la cour furent bien marris de cet accommodement, qu'ils avoient traversé tant qu'ils avoient pu, par divers faux bruits et faux avis qu'ils envoyoient tous les jours de la cour, d'où, peu de jours auparavant, fut envoyé au Coigneux, par personne inconnue, un billet fermé, par lequel on lui mandoit qu'il ne seroit pas plutôt arrivé à Paris, qu'il ne fût mis à la Bastille. Ce qu'il croyoit d'autant plus aisément véritable, qu'il en voyoit les exemples de plusieurs devant lui, durant les règnes passés, qui ne l'avoient pas mieux mérité que lui. Monsieur, pour montrer qu'il faisoit l'estime qu'il devoit de tout ce qui lui venoit de la part du Roi, se résolut de prendre en son nom le gouvernement d'Orléans, mettant seulement celui d'Amboise au nom de Puylaurens. Mais comme l'avarice insatiable, quoiqu'on essaie de la réprimer, ne peut demeurer si bien cachée qu'il n'en paroisse quelque petite étincelle en toutes les actions, Le Coigneux parla à Bouthillier, dès le 4 janvier, du comté de Senlis, comme faisant en effet partie du duché de Valois, avec lequel il étoit possédé conjointement par la reine Marguerite. Il répondit que la diversité des noms et des titres témoignoit que ce n'étoit pas une dépendance du duché de Valois, et que, encore que la reine Marguerite l'eût, ce ne laissoit pas d'être une chose séparée. Il lui dit de plus que M. le premier (1) en étoit gouverneur, et qu'il estimoit même qu'il n'eût pas le domaine, ou bien que c'étoit madame de Bouteville. En quoi il répondit très-sagement, car il importoit de faire tout ce qui se pouvoit pour ne pas approcher l'apanage si près de Paris, et même sur le passage pour aller à Compiègne.

A deux choses Monsieur demeura ferme, contre toute équité et apparence de raison; à l'une son inclination et la disposition de son esprit le portoient, à l'autre les mauvais conseils des siens. L'une fut qu'il ne voulut jamais promettre qu'en arrivant en France il verroit le Roi après avoir vu la Reine-mère, ainsi qu'il avoit été concerté avec lui; mais il demeura ferme, et dit que la chose ayant été remise en sa liberté, et l'alternative dépendant de lui, il ne disoit point qu'il y iroit, ni qu'il n'y iroit pas, et qu'il aviseroit à ce qu'il auroit à faire; qu'il pensoit qu'il le verroit, mais toutefois qu'il n'en assuroit pas; néanmoins, que s'il pensoit qu'il fût nécessaire pour le service du Roi qu'il le vît aussitôt qu'il seroit entré, non-seulement il le feroit, mais, pour cela, il iroit jusques au bout du monde; mais que cela n'étant pas, comme il n'étoit pas, il vouloit demeurer en sa liberté, et faire ce qu'il lui plairoit. Cela devoit donner sujet au Roi de se piquer et de croire qu'il n'étoit pas content de ce que, si libéralement, il lui donnoit, outre toute apparence d'obligation et de devoir; c'est pourquoi Bouthillier ne voulut pas le lui mander, mais se réserva de le dire de bouche pour adoucir la chose en la racontant. La difficulté en ce point étoit de savoir quel conseil il falloit donner au Roi là-dessus, s'il devoit faire paroître son indignation et jusqu'où, ou s'il étoit à propos, relevant convenablement la chose, de dissimuler le jugement qu'il feroit de la mauvaise disposition de l'esprit de Monsieur. Bouthillier n'étoit pas assez hardi pour en dire son avis, le garde des sceaux assez avisé, le cardinal de Bérulle assez habile (2) pour le donner bon en ce sujet; cela fut remis au cardinal, auquel on en écrivit pour résoudre en cela ce qu'il pensoit être le plus convenable. L'autre chose à laquelle Monsieur s'affermit, fut qu'il ne voulut jamais témoigner être satisfait du cardinal et le vouloir aimer à l'avenir, comme il lui étoit bienséant et le Roi le désiroit de lui; mais Bouthillier lui faisant dextrement connoître le désir qu'il avoit de l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'il feroit toujours tout ce qu'il pourroit pour les mériter,

(1) Le premier écuyer de Saint-Simon.

(2) Il est assez singulier de voir reparaître ici le cardinal de Bérulle, mort depuis trois mois; il doit y avoir erreur de nom.

il répondit avec quelque apparente civilité, mais en paroles indéterminées néanmoins, que, selon que le cardinal lui en donneroit sujet, il croiroit qu'il le voudroit aimer ou non, et ne dit rien davantage, quoique Bouthillier fît toucher au doigt à ses conseillers la conséquence et l'injustice de cette action, par le jugement que Monsieur même en feroit, si le Roi faisoit semblable difficulté sur sa personne ou sur celle des siens. Les choses étant ainsi composées, Bouthillier, le duc de Bellegarde et Marillac, s'en retournèrent tous trois ensemble trouver le Roi le 7 dudit mois. Marillac eût bien eu affaire de demeurer à Verdun pour donner quelques ordres en l'armée de Champagne, qui étoit de dix-huit mille hommes effectifs; mais ces messieurs, qui avoient déjà pris ombrage du commandement qu'il avoit reçu de retourner promptement si l'accommodement ne se faisoit, témoignèrent assez y continuer encore, si, pour quelque occasion que ce fût, il demeuroit en chemin et ne retournoit en compagnie des autres à la cour. Voilà ce que fit Monsieur pendant le passage du Roi à Suse, son voyage en Languedoc et durant le reste de l'année.

Il ne nous reste plus maintenant, auparavant que de reprendre les affaires d'Italie et voir ce qui s'y passe de la part de l'Espagne et de l'Empire, les infidélités du duc de Savoie, les bons conseils que le cardinal donne et le Roi agrée sur ce sujet, que de raconter ce qui s'est passé en Allemagne et pays septentrionaux. La paix s'est faite en Allemagne entre l'Empereur et le roi de Danemarck. La trève s'est faite entre la Pologne et la Suède, et le roi de Suède demeure libre pour tourner ses armes contre l'Empereur, et en Flandre la ville de Bois-le-Duc est assiégée et prise par les Hollandais.

Dès l'année passée, le roi de Danemarck, chef de la ligue du cercle de la basse Saxe, abattu de courage par les grandes pertes qu'il avoit reçues, avoit commencé à rechercher la paix, et fait savoir à l'Infante, par une de ses lettres du 4 mai 1628, qu'il entendroit volontiers à un raisonnable accommodement, dont l'Infante ayant donné avis à l'Empereur, il eut agréable qu'elle s'entremît en la composition de cet accommodement. Elle en avertit le roi de Danemarck, qui lui manda qu'il désiroit savoir la manière en laquelle elle entendroit traiter. Sur quoi elle lui fit réponse qu'il seroit à propos qu'il envoyât quelqu'un des siens vers elle, tandis qu'un ambassadeur que l'Empereur lui avoit envoyé y étoit encore, afin qu'on pût s'informer, de celui qu'il enverroit, de son intention en cette affaire, et lui faire entendre celle de l'Empereur. Le roi de Danemarck, vers la fin de l'année, lui manda qu'il désiroit premièrement savoir si Sa Majesté Impériale donnoit assez plein pouvoir pour cela à son ambassadeur ou à elle. Elle l'assura qu'il ne manqueroit rien de la part de l'Empereur pour traiter et conclure ce qu'il conviendroit. Cette voie étoit bien désavantageuse au roi de Danemarck, puisque l'entremetteur étoit partial avec son ennemi; mais le roi de Danemack étoit si soûl de la guerre, si abandonné du roi d'Angleterre qui la lui avoit fait entreprendre, et maintenant désiroit avec passion faire la paix avec Espagne, et si peu secouru du Roi, qui ne le pouvoit pas aider facilement, étant occupé au siége de La Rochelle, et qui ne lui devoit même plus aussi prêter assistance en une guerre entreprise pour le rétablissement du Palatinat à l'avantage du roi d'Angleterre qui lui faisoit la guerre; il voyoit ses pays si détruits, si près de tomber en la puissance de son ennemi, qui en avoit déjà conquis une bonne partie; il voyoit l'Anglais, devenu si peu sage par son malheur, si foible par les différends d'entre lui et son parlement, si peu affectionné au bien général de la chrétienté, et si bassement occupé dans le soin et gouvernement de sa maison, que, ne voyant point de lieu à espérer plus d'assistance à l'avenir, il croyoit être obligé de recevoir la paix du vainqueur, à telles conditions qu'il la lui voulût présenter.

Il s'ouvrit en même temps à lui une voie plus honorable pour la traiter; l'autorité du Roi la fit naître et la réputation de ses armes, car les quatre électeurs catholiques en furent encouragés d'oser envoyer leurs députés à l'Empereur pour le supplier de donner la paix à l'Empire, s'accordant équitablement avec le roi de Danemarck, et embrassant les moyens de paix qui seroient proposés. La ville de Lubeck fut destinée pour le lieu auquel tous les ambassadeurs des princes intéressés avoient à convenir pour cela, ce qu'ils firent dès le commencement de janvier. Le Roi dépêcha pour ce sujet, dès les premiers jours de l'année, le sieur de Charnacé vers lesdits électeurs et le roi de Danemarck, non pour empêcher ledit accommodement, mais pour faire qu'il fût tel que la chrétienté en recût le fruit qu'elle désiroit; que les princes des États desquels la maison d'Autriche s'étoit emparée, fussent mis en la possession de leurs biens, et qu'il fût opposé quelques bornes à leur désir immodéré de régner, par le moyen de laquelle toutes choses fussent remises en leur entier, et la république chrétienne pût jouir d'une véritable et solide paix; et, pour en cas que l'Empereur ne voulût accorder la paix au Danemarck sous conditions raisonnables, rendant à chacun ce qui lui appar-

tenoit, proposer, de la part du Roi, à la ligue catholique de s'accorder avec le roi de Danemarck et faire paix avec lui, ce qui obligeroit nécessairement l'Empereur à se mettre à la raison.

Ledit Charnacé eut commandement d'aller trouver premièrement le duc de Bavière, qui étoit chef de la ligue catholique, et lui représenter le danger éminent de la liberté d'Allemagne; qu'Étienne III (1) avoit transféré l'empire de Grèce aux Français, pour la nécessité qu'avoit l'empire d'Occident d'un défenseur; que Grégoire V, la race de Charlemagne étant dégénérée, l'avoit transféré aux Allemands, établissant les électeurs qui eussent à élire ès villes libres d'Allemagne le roi des Romains, qui ne prendroit le titre d'empereur qu'après qu'il auroit reçu la confirmation et le diadême du Saint-Siége, abhorrant la succession, de peur que l'Empire déclinât en tyrannie, les sujets gagnés par les bienfaits d'une longue suite de descendans, reconnoissant plutôt la famille des empereurs que l'Empire; que, pour ce sujet, ils élisoient toujours, du commencement, des princes foibles qui ne les pussent pas suppéditer, jusques à ce que la tempête de l'hérésie les obligeât d'élire Charles, petit-fils de Maximilien, pour secourir la foi en Germanie et opprimer par sa puissance les hérésies naissantes; mais que cela avoit succédé au grand préjudice des électeurs, d'autant que, jusques ici, l'Empire avoit été, plutôt par contrainte que par élection, continué à cette race, et quelque opposition que quelques électeurs y eussent faite ne l'avoit pu empêcher; que les électeurs ne pouvoient conserver leurs libertés et leur puissance, ni l'Empire l'établissement de ses États, s'ils n'opposoient à ladite maison d'Autriche des forces qui leur pussent donner quelque crainte d'entreprendre ce à quoi leur ambition les portoit; que c'étoit une grande affliction à la république chrétienne, qu'aucuns n'osassent s'opposer à eux que les protestans; qu'il ne les falloit pas aider en leurs desseins pernicieux contre la religion, mais qu'il s'en falloit servir pour maintenir la Germanie dans ses libertés, dans lesquelles étant conservée, elle les pourroit détruire sans difficulté, et partant que Sa Majesté étoit d'avis que la ligue catholique s'accommodât avec le roi de Danemarck et fît paix avec lui, afin que l'Empereur, qui le recherchoit pour le même sujet, n'en pût venir à bout qu'avec des conditions raisonnables qui maintinssent un chacun en ce qui lui appartenoit. Il se laissa entendre audit électeur que le Roi l'assisteroit de sa puissance et de celle de ses alliés, s'il vouloit prétendre à la couronne impériale; qu'il sembloit le devoir par justice, n'y ayant que lui qui y pût aspirer au préjudice de la maison d'Autriche, qui n'y pouvoit plus être continuée sans la ruine générale de la liberté germanique, attendu les discours que les serviteurs de l'Empereur, et particulièrement Walstein, faisoient publiquement, au mépris des électeurs; disant, sur le sujet de l'élection du roi des Romains, qu'il n'étoit plus besoin de parler d'eux, qu'il ne falloit autre chose que le mener droit à la ville ordonnée pour le couronner, et leur mander qu'ils ne manquassent pas de s'y trouver, à peine de déchoir des bonnes grâces de l'Empereur et d'être mis au ban de l'Empire; auxquelles paroles il ajoutoit des actions de mépris, n'ayant pas daigné donner audience à un nommé Meternach, envoyé de la part de l'un des électeurs. Ledit Charnacé lui remontra encore que toutes ces bravades provenoient de ce que les électeurs n'avoient aucune alliance étroite avec leurs voisins, laquelle, peut-être, rechercheroient-ils lorsque tous les passages de leur secours seroient occupés, à quoi il y avoit apparence que les affaires se préparoient, semblant qu'ils étoient prêts de désarmer, ce qui seroit la ruine de l'Allemagne; qu'il ne devoit point craindre que la guerre que le Roi avoit en Italie lui ôtât le moyen de secourir ses amis; que ce n'étoit qu'une affaire de peu de mois, Sa Majesté n'ayant dessein, en Italie, que de secourir son ami et le mettre en paix avec Savoie, et s'en retourner; que, si le progrès le convioit à plus, que ce seroit à conditions si avantageuses pour lui, que cela serviroit plutôt à la libération de l'Allemagne qu'il n'y nuiroit, pource que le Roi y occuperoit toutes les plus grandes forces d'Espagne, et lui y en tiendroit fort peu.

Le duc de Bavière remercia le Roi de l'honneur qu'il lui faisoit, pria le sieur de Charnacé de lui faire entendre le ressentiment qu'il avoit de la pitié que Sa Majesté prenoit des misères de l'Allemagne, et du soin qu'elle se vouloit donner de procurer la paix, et commencer par celle de la ligue avec le roi de Danemarck; mais qu'il ne pouvoit pas de lui-même commencer à traiter avec le roi de Danemarck, pource que s'il traitoit sans le communiquer à tous les associés à la ligue ils le désavoueroient; joint que la plupart d'eux, qui ne cherchoient qu'un prétexte de ne plus contribuer, diroient que la ligue contrevenant à ce qu'elle étoit obligée ils n'en vouloient plus être, outre que s'il étoit chef de ladite ligue catholique il n'étoit sans envie, et que ses Etats mêmement étoient en proie à la maison d'Autriche, comme étant tous environnés d'elle; qu'il

(1) Ce fut Léon III, et non Étienne III, qui couronna Charlemagne empereur d'Occident.

eût bien voulu que tous les associés à la ligue eussent été de cet avis; qu'il lui répondoit de son chef et de l'électeur de Cologne, son frère; que l'électeur de Trèves étoit affectionné au Roi, à cause des offenses qu'il avoit reçues de la maison d'Autriche et de l'Infante, qui lui avoit envoyé le régiment de Barbançon en son évêché, où il avoit vécu comme en terre de Turcs; qu'outre cela il le tenoit comme homme à ne rien laisser passer au préjudice de la dignité électorale; que de celui de Mayence il n'en répondoit pas; qu'il doutoit de celui de Saxe, duquel l'électeur de Brandebourg suivroit les sentimens; que Marcheville savoit bien que Saxe étoit fort affectionné à la maison d'Autriche, mais que depuis il avoit reçu deux grandes offenses, l'une pour la charge d'administrateur de Magdebourg, que l'Empereur lui avoit ôtée pour la donner à son fils, l'autre pour le logement des gens de guerre qu'il vouloit envoyer en son pays; à quoi il publioit qu'il s'opposeroit, mais qu'il ne savoit pas si cela causeroit en lui aucun changement; qu'il croyoit que l'unique moyen de parvenir à cette fin étoit de faire parler le roi de Danemarck, et entendre ce qu'il proposeroit, pour voir si ce seroit chose sur laquelle on pût traiter; que quant à lui il ne proposeroit jamais rien, tant pource qu'il ne le voudroit pas faire, que pource que cela les mettroit trop en méfiance de lui; et que, bien qu'il fût assuré que ledit sieur de Charnacé tiendroit secret ce qui se passeroit entre eux, il ne vouloit pas que sa conscience lui pût reprocher cela, et être obligé à mentir si l'on lui demandoit; mais que s'il plaisoit au Roi proposer quelque chose au roi de Danemarck et puis à la ligue, que lors il en diroit librement son opinion, et jamais autrement. Bien qu'il répondît sur ce point avec tant de circonspection, sur le sujet d'un roi des Romains il dit que si l'Empereur faisoit la paix avec ledit roi de Danemarck, les électeurs étoient tous en résolution de l'obliger à désarmer, et de n'entendre jamais à traiter de l'élection d'un roi des Romains que cela ne fût fait; que, quant à se faire proposer lui-même, il n'en avoit pas la pensée, bien que l'Empereur crût que c'étoit son dessein, et lui en voulût grand mal. Ensuite il lui dit que les Espagnols lui vouloient faire croire qu'ils prouveroient par lettres que le Roi promettoit au Palatin de le remettre en ses Etats et en sa dignité, du vivant même de lui, ce qu'il ne croyoit pas. Les Espagnols mettoient en avant ces suppositions, pource qu'ils avoient dessein de long-temps de faire élire Ferdinand, fils aîné de l'Empereur, roi des Romains, afin de continuer l'Empire en la maison d'Autriche, et qu'ils croyoient qu'ayant le duc de Bavière de leur côté ils auroient deux électeurs dans leurs sentimens, qui, joints avec Mayence et le roi de Bohême, qui étoit l'Empereur, emporteroient la pluralité des voix. Mais le duc de Bavière, qui reconnoissoit leurs intérêts, ne s'y laissoit pas entièrement emporter; ce qui fit que, bien que les deux guerres que le Roi avoit lors en Italie et contre l'Angleterre, et la rébellion du duc de Rohan, empêchassent ledit duc de Bavière d'espérer de Sa Majesté le secours si prompt qu'il eût pu désirer, et par conséquent de prendre une résolution si prompte et courageuse sur ce qu'il lui proposoit, néanmoins, reconnoissant que la France étoit en bien autre état qu'elle n'avoit été par le passé, il témoigna vouloir s'entendre à l'avenir avec elle, et fit savoir au Roi que, quoi que la maison d'Autriche voulût entreprendre à son préjudice, les armes de l'armée catholique n'y contribueroient point. Il convint à quelque temps de là de quelque accord particulier entre le Roi et lui, et les articles même en furent arrêtés, portant promesse d'une réciproque défense, avec le nombre déterminé de gens de guerre que chacun d'eux devroit fournir. Le Roi en signa une copie, qu'il déposa entre les mains du cardinal Bagny, avec promesse par écrit qu'il tira de lui de ne l'envoyer audit électeur jusques à ce qu'il en eût reçu une semblable copie signée de lui. Mais la crainte qu'il avoit de l'Empereur l'empêcha encore pour lors de signer le traité, bien qu'il y demeurât toujours très-affectionné.

Charnacé alla trouver le roi de Danemarck, selon l'avis du duc de Bavière, et lui représenta tout ce qui étoit de son honneur et du bien commun, lui remontrant qu'il étoit à propos qu'il fît la paix, mais bonne; que toute guerre l'avoit pour fin, qu'il avoit un sujet particulier de la désirer maintenant à cause de ses disgrâces passées, mais qu'il la falloit faire de sorte qu'elle fût véritable, et que, sous un nom de paix, il n'entrât pas en une guerre plus dangereuse; que les Impériaux n'avoient autre dessein que de le séparer des princes et Etats allemands ses alliés, afin de les ruiner, et retourner après contre lui comme à une conquête assurée; qu'ils jetoient déjà les commencemens d'une amirauté en la mer Baltique, dont ils avoient donné le titre à Fridland pour s'assujétir le détroit du Sund, qui est une des principales forces de son royaume, et ruiner les Hollandais, qui, ne subsistant que par la navigation, ne la peuvent continuer sans l'assistance des blés et du bois qui leur viennent de la mer Baltique, ou, par elle, de la Poméranie, Prusse, Pologne, Lithuanie et Livonie; qu'il étoit de sa sûreté de faire la paix de sorte

qu'il remédiât à ces inconvéniens; qu'à cela il sembloit à Sa Majesté que le moyen le plus assuré eût été qu'il eût fait premièrement paix et alliance avec la ligue catholique et le duc de Bavière, lequel, tenant peu ou point de ses terres, et n'ayant rien à prétendre en ses Etats, viendroit facilement à un accommodement duquel ledit Roi recevroit plusieurs avantages, et, entre autres, celui-là, qu'il obtiendroit plus facilement de l'Empereur une paix honorable, générale et assurée; que ce traité, séparant la ligue catholique de la maison d'Autriche en cette guerre, le délivreroit de la principale partie du faix de ladite guerre qu'il avoit supporté jusques alors, la ligue catholique ayant été sa plus dangereuse ennemie, et qu'au contraire l'Empereur seroit affoibli de la moitié de ses forces; qu'il feroit davantage, en ce qu'il lèveroit le faux masque de religion avec lequel la maison d'Autriche enchantoit la plupart des esprits de la chrétienté, leur persuadant qu'elle faisoit la guerre seulement pour la religion, et donneroit plus de liberté à ses alliés catholiques de se déclarer ouvertement pour lui, relèveroit le courage de quelques-uns d'eux que ses malheurs avoient abattus, et que les villes libres et anséatiques, qui, pour la terreur de tant d'ennemis, ne s'osoient découvrir, voyant de si puissans princes alliés et en paix avec lui, reprendroient cœur et se joindroient à ses armes, comme il avoit charge de les en aller convier de la part du Roi, après avoir pris instruction de Sadite Majesté comme il devoit faire pour son service. Ce Roi reconnut bien l'avantage que lui apportoit cette proposition, s'il la vouloit embrasser et qu'elle pût réussir; mais, et d'un côté, il se défioit des princes et États catholiques, et doutoit si ce qu'ils lui proposoient n'étoit point pour faire rompre le traité qu'il avoit commencé avec l'Empereur, et le lui abandonner; et, d'autre côté, il voyoit encore la France et l'Angleterre en guerre, et savoit l'instante poursuite que faisoit la dernière de rentrer en paix avec Espagne; ce qui lui donnoit une juste crainte d'être peu assisté de l'une et de l'autre, et partant, il lui sembloit que le meilleur conseil qu'il pût prendre étoit de tirer l'avantage des paroles qui lui étoient portées par Charnacé, et les faire entendre à l'Empereur; ce que non-seulement il fit, mais lui manda encore qu'il y avoit été envoyé de la part du Roi, pour empêcher de conclure la paix avec lui, ce qui n'étoit pas véritable; car il lui représenta seulement que, pour l'obtenir raisonnable, il lui étoit avantageux de la faire premièrement avec la ligue catholique, de laquelle l'Empereur étant destitué seroit obligé de lui accorder toutes les conditions équitables qu'il lui présenteroit. Mais toujours le Roi en tira cet avantage, que l'Empereur, craignant l'envoi dudit Charnacé, se mit plus à la raison qu'il n'eût fait; car, dès que les commissaires de l'Empereur et du roi de Danemarck furent assemblés à Lubeck, ceux dudit Roi ayant proposé quelques articles de paix fort équitables, les Impériaux les rejetèrent impérieusement, et proposèrent en l'assemblée que le roi de Danemarck ne se mêleroit plus, à l'avenir, des affaires de l'Empire et des États adhérens, principalement des cercles de la basse Saxe, et qu'il renonceroit aux duchés de Holstein, Sleswick et Dithmarsch, donneroit Jutland à l'électeur de Saxe, paieroit tous les dépens de la guerre à l'Empereur et à ceux qui l'avoient assisté, paieroit les dégâts faits aux princes obéissans à l'Empire, et fermeroit le passage du Sund aux ennemis de la maison d'Autriche. Ces articles étoient de prince à sujet, ou de maître à valet, et lesdits commissaires de l'Empereur y insistoient audacieusement; mais la crainte du Roi leur fit, par après, mettre de l'eau dans leur vin, et se relâcher au moins aux conditions utiles pour le roi de Danemarck en son particulier, se tenant fermes à celles qui étoient honorables et qui regardoient les intérêts de ses alliés. Ce pauvre prince fut si lâche de cœur, que, se contentant de ravoir le sien et de ne rien payer de ce qu'il lui étoit demandé pour les frais de la guerre, reçut ces conditions-là, abandonnant tous ses alliés. En cette assemblée les commissaires de l'Empereur firent une action qui offensa sensiblement le roi de Suède; car, y ayant envoyé quelques-uns de sa part pour représenter les intérêts de la ville de Stralsund, lesdits commissaires non-seulement ne les voulurent pas entendre, mais non pas même les souffrir dans la ville de Lubeck, et leur envoyèrent faire commandement de se retirer de toute l'Allemagne, ou qu'il leur seroit fait déplaisir.

Ce roi de Suède étoit un nouveau soleil levant, qui, ayant eu guerre avec tous ses voisins, avoit emporté sur eux plusieurs provinces; il étoit jeune, mais de grande réputation; avoit eu pour ennemis les Moscovites, les Polonais et les Danois, sur lesquels il avoit remporté de grands avantages, et en gardoit les gages en plusieurs provinces et villes qu'il avoit retenues, et étoit déjà offensé contre l'Empereur, non tant pour injures réelles qu'il eût reçues de lui, que pource qu'il étoit son voisin, et qu'il n'avoit que lui sur les provinces duquel, comme étant meilleures que les siennes, il pût tirer un avantage qui fût à son contentement. Sa Majesté, et pour cette raison, et pource qu'elle s'étoit toujours bien

doutée que le roi de Danemarck, non-seulement affoibli, mais abattu par ses infortunes passées, passeroit par-dessus toutes sortes de considérations pour s'acquérir le repos que son âge déjà avancé requéroit de lui, avoit jeté les yeux sur ce jeune prince pour essayer de s'en servir, afin de divertir avec le temps le gros des forces de l'Empereur, et l'empêcher de faire injustement la guerre en Italie et en France, et le détourner, par la terreur et par le mal qu'il lui feroit, du dessein de l'oppression de la liberté publique. Mais, pource qu'il étoit lors en guerre ouverte avec le roi de Pologne, il commanda à Charnacé de les aller trouver tous deux, pour essayer de moyenner entre eux, par la médiation de son nom, une paix ou une trève à longues années.

Plusieurs princes de l'Empire, injustement dépouillés de leurs États par les armes impériales, le regardoient comme leur libérateur futur et de toute la Germanie, laquelle l'Empereur tenoit lors presque toute réduite en servitude. L'Empereur avoit semblé un temps très-juste prince, et l'avoit été jusqu'à ce que les artifices d'Espagne, le détournant de son naturel, l'avoient changé au leur. Il ne désiroit, premièrement, que de remettre l'autorité impériale en sa splendeur; mais, y ayant été assisté des Espagnols pour leurs intérêts, il s'y laissa, par après, insensiblement porter contre sa propre intention. Après la déroute de Mansfeld à Passau sur l'Elbe, et celle du roi de Danemarck à Leuter, et que les armes dudit comte de Mansfeld et du duc de Weimar furent dissipées en la Moravie et en Silésie, il fut aisé à l'Empereur de se rendre maître de toute l'Allemagne, delà l'Elbe et l'Oder, n'ayant plus d'ennemis qui lui fissent résistance. Le roi de Danemarck, qui seul restoit avec quelques corps d'armée, s'étant retiré deçà ces deux rivières, où il se pouvoit facilement fortifier et en empêcher le passage, tant pour l'assiette de ces lieux-là marécageux, qui rendent l'accès des rivières presque impossible, que pour la conjonction qui a été faite, il y a long-temps, de ces rivières par un très-large canal, néanmoins il ne le défendit aucunement, et se retira dans les îles de Danemarck, abandonnant toute la terre ferme. Ainsi l'Empereur dépouilla à son aise, premièrement, tous ceux qui lui avoient été contraires, puis ceux qui lui avoient été suspects, et après, ceux qui exactement avoient observé la neutralité, et finalement ceux qui lui avoient été très-obéissans. Il avoit commencé par le comte Palatin, depuis il chassa le vieux landgrave de Hesse; mais, pour montrer que ce n'étoit pas pour usurper son bien, mais seulement le châtier et rendre la justice à chacun, il attribua partie de son État au landgrave de Darmstadt, catholique et de son parti, et cela sous prétexte de la prétention qu'il en avoit, et dont le procès étoit pendant à la chambre de Spire il y avoit longues années; le reste du landgraviat il le donna au fils aîné du vieux marquis, lui ôta plusieurs terres que les abbés voisins disoient leur appartenir et avoir été prises sur eux par force. Après cela il s'adressa au duc de Brunswick, lui ôta le duché de Grubenhagen et le donna au duc de Lunebourg, sous prétexte de l'ancienne prétention qu'il y avoit; puis il rendit à l'électeur de Cologne un grand et bon pays autour de Midelsheim, qu'il soutenoit être de l'évêché de ladite ville; et, enfin, donna quantité de terres aux évêques et abbés voisins qui les demandèrent, et fit donner la plupart de ces bénéfices-là à ses serviteurs; et comme cela il ne demeura rien au duc de Brunswick, qui se vit tellement abandonné qu'il le fut même de sa propre femme. Et l'Empereur, en tous les lieux qu'il délaissoit, tant au landgrave qu'à Brunswick, y laissoit toujours garnison en son nom, de sorte qu'il en demeuroit le maître. Après cela il chassa l'administrateur de Hall et de Magdebourg, qui étoit de la maison de Brandebourg, et consentit que le fils du duc de Saxe, qui étoit aussi hérétique qu'eux, en fût administrateur; mais depuis néanmoins, contre sa promesse, il fit nommer son fils par quelques-uns du chapitre. De là il envahit le duché de Meckelbourg, le donna à Fridland, son serviteur, bien que les princes dudit duché n'eussent rien fait directement contre lui, mais seulement pource qu'ils étoient du cercle de la basse Saxe, et obligés à la contribution de quelque argent pour la défense dudit cercle, et avoient fourni ledit argent à l'armée du roi de Danemarck, qui étoit chef dudit cercle. Ledit Empereur, ne se contentant pas d'avoir maltraité ceux qu'il prétendoit avoir été ses ennemis, se défiant de la puissance du marquis de Brandebourg, occupa, dans ses Etats, l'une et l'autre Marche, sous prétexte que le roi de Danemarck s'en pourroit saisir, et de là passer en la Silésie, comme Mansfeld avoit fait. Depuis, il parla bien de la restituer, et en remettoit l'exécution de mois en mois, mais il ne l'accomplissoit jamais; et, passant des ennemis et des suspects à ses propres amis, desquels il ne pouvoit attendre ni ne devoit craindre aucun mauvais effet, il dépouilla un vieux duc de Poméramie, et l'avoit réduit à n'avoir pas de quoi entretenir le train d'un médiocre gentilhomme, prenant pour prétexte de l'usurpation de son pays, la crainte qu'il avoit que le roi de Danemarck prît ses places par le moyen de son armée navale; et, depuis

que la paix fut faite avec ledit Roi, il mettoit en avant l'appréhension de celui de Suède. Enfin l'Empereur, sous divers prétextes d'apparence spécieuse, mais de nulle solidité, prenoit le train de se rendre maître de l'Allemagne et la réduire en une monarchie absolue, anéantissant les lois anciennes de la république germanique, sur lesquelles est fondée l'autorité impériale. Tous ces princes, offensés et dépouillés, regardoient le roi de Suède en leur misère, comme les navigans regardent le nord; mais il étoit occupé en la guerre de Pologne; et, bien qu'il ne manquât pas de courage et d'ambition, il falloit qu'il fût délivré de cet ennemi auparavant que de s'en faire un autre tel qu'étoit la maison d'Autriche.

Charnacé, auparavant que de l'aller trouver, passa par Konigsberg pour voir le marquis de Brandebourg, tant sur le sujet de ce qu'il avoit traité avec Bavière qu'afin de s'aider de lui en ce qu'il avoit à traiter avec ledit roi de Suède. Ce Roi, l'an 1626, étoit entré dans la Prusse avec une grande armée, et s'y étoit saisi de plusieurs places sur les Polonais. Les Etats avoient envoyé des ambassadeurs l'année suivante 1627, qui étoient allés au camp des uns et des autres pour essayer de les mettre d'accord, mais en vain, l'affaire ayant été remise par les Polonais à leurs premiers Etats, qui se devoient tenir incontinent après, en janvier de l'année 1628. Le marquis de Brandebourg y envoya ses commissaires avec lesdits ambassadeurs, et obtint une suspension d'armes, du 26 janvier jusqu'au 17 février 1628; depuis elle fut plusieurs fois prolongée, mais enfin tout traité fut rompu, et les affaires réduites aux termes d'une très-cruelle et très-sanglante guerre. L'électeur ne laissant pas toujours néanmoins de témoigner le désir qu'il avoit de pouvoir apporter quelque accommodement entre eux, les affaires étant en ces termes, Charnacé arriva en juillet à Konigsberg, près le marquis de Brandebourg, qui, pour les défiances ordinaires entre les catholiques et les protestans, n'étant pas entré dans la proposition de l'accommodement de la ligue catholique avec Danemarck, reçut, au contraire, avec un extrême contentement, celle qu'il lui fit lors pour l'accord des deux rois de Pologne et de Suède, tant pour l'alliance étroite qu'il avoit avec le dernier, qui avoit épousé sa sœur, que pour le désir qu'il avoit de le voir libre de pouvoir entreprendre la défense des princes et Etats opprimés, mais principalement pource que cette guerre se faisoit presque dans ses Etats, qui en souffroient beaucoup d'incommodités pour lui, nonobstant qu'il essayât de se maintenir bien avec tous les deux.

Charnacé étoit en grande peine de celui vers lequel des deux Rois il devoit aller le premier; le royaume de Pologne est plus noble, celui de Suède plus glorieux; il désiroit faire réussir son ambassade; quel des deux il offensât lui en empêchoit le succès. L'électeur de Brandebourg, par bonheur pour lui, lui ôta cette difficulté, et le pria et l'obligea d'aller premièrement voir le Roi de Pologne, pource qu'il craignoit que ce Roi, qui étoit déjà en méfiance de lui à cause de son affinité avec celui de Suède, ne l'accusât d'avoir convié ledit Charnacé d'aller saluer le roi de Suède avant lui. Charnacé, qui avoit ordre d'aller visiter celui de Pologne avant l'autre, feignit adroitement d'avoir un ordre et dessein tout contraire, mais dit, néanmoins, qu'il s'en rapporteroit à ce que ledit sieur électeur lui conseilleroit, pource que sa fin principale étoit de faire réussir le dessein de la paix, à l'entremise duquel il étoit employé. Ledit électeur prit sur lui de faire trouver bon au Roi de Suède qu'il allât premièrement vers celui de Pologne, d'autant qu'il avoit parole du Suédois d'entrer en traité de paix toutes fois et quantes qu'on voudroit, et que le roi de Pologne au contraire s'en excusoit, sous prétexte de ne déplaire, ce disoit-il, au roi d'Angleterre, qui, l'année de devant, à la diète, l'avoit prié de trouver bon qu'il s'entremît de ladite paix, et auquel, par ses lettres, il avoit promis de l'attendre, mais en effet pource qu'il vouloit passer l'été sans traiter, espérant qu'un secours de quinze mille hommes, qui lui étoit venu de l'Empereur, feroit avec son armée grand progrès contre les Suédois. Charnacé, suivant son conseil, partit d'auprès de lui le 12 juillet, et s'achemina vers Thorn, où il avoit avis que le roi de Pologne étoit; mais, approchant de là, il sut qu'il étoit allé en son armée devant Marienbourg, où il alla et arriva six heures devant lui. Charnacé, étant auprès du camp, fit savoir sa venue au général, qui l'envoya recevoir, lui donna une tente et le fit traiter, le priant de l'excuser s'il ne lui donnoit audience de deux jours pource qu'il étoit las. Ce temps étant passé, il envoya vers lui lui faire des complimens de sa part, et lui dire que le roi de Pologne avoit grande obligation au Roi de l'avoir envoyé visiter de si loin et pour une si sainte occasion, mais qu'ils s'étonnoient tous comme il envoyoit un homme pour s'entremettre de traiter de cette paix, sans premièrement avoir fait demander si l'on l'auroit agréable, comme avoit fait le roi d'Angleterre. Secondement, qu'on s'étonnoit comme un tel roi envoyoit un ambassadeur avec douze ou treize personnes seulement, à un si grand roi que celui de Pologne;

que cela leur faisoit croire véritable l'avis, que l'on leur avoit envoyé de France même, qu'il ne venoit pas de la part du Roi, et n'avoit pas été dépêché par Sa Majesté, mais par les marchands, qui, intéressés en cette guerre par la discontinuation de leur commerce, avoient obtenu quelques lettres du Roi, et permission qu'un gentilhomme des siens y allât sous son autorité pour moyenner cette paix, sans laquelle ils ne pouvoient subsister; qu'en outre ils désiroient savoir quelle étoit la suscription des lettres qu'il apportoit du Roi au roi de Pologne, d'autant qu'on leur avoit dit que le roi de Suède s'étoit vanté que le Roi ne donneroit point au roi de Pologne le titre de roi de Suède, dont aussi l'on les avoit assurés d'autre part; et enfin, qu'ils désiroient aussi savoir en quelle langue il parleroit au Roi, pource qu'il n'entendoit point le français, ni le chancelier aussi; qu'il le prioit lui faire voir le discours qu'il vouloit faire au Roi, pour voir s'il n'y avoit rien qui touchât les autres princes ses amis; qu'ils savoient bien qu'il parloit italien et espagnol; que s'il usoit de ce langage à leur Roi, il leur feroit plaisir parce qu'il l'entendoit.

Il leur répondit fort droitement qu'il n'avoit rien à leur répondre de la part du Roi ni de ses ministres, sur leur étonnement de ce qu'il venoit pour un sujet si important sans qu'on leur eût auparavant mandé de France s'ils l'auroient agréable, parce que le Roi ni ses ministres n'eussent jamais pensé que cette plainte eût pu être faite de leur part; qu'on ne pouvoit pas leur avoir fait faire cette demande auparavant son envoi, parce que le Roi n'avoit point de résident en Pologne, ni celui de Pologne en France; quant à leur envoyer un homme exprès pour cela qui eût rapporté la réponse en France, c'eût été plus de six mois de temps perdu, et encore au hasard qu'il demeurât par les chemins, la voie de la mer étant lors peu sûre, à cause de la guerre d'entre le Roi et celui de la Grande-Bretagne, et la terre aussi, pour la guerre qui étoit en Allemagne, outre qu'il n'en étoit nul besoin, ayant ordre exprès de savoir dudit roi de Pologne s'il auroit agréable l'entremise de Sa Majesté, et, s'il ne l'avoit pas, de s'en retourner; s'il l'avoit, de procurer à l'heure même de sa part une conférence des députés, pour aviser aux moyens de la paix; que le Roi avoit été hâté de ce faire pour l'avis qu'il avoit eu de bonne part, que les Moscovites avoient résolu de rompre cet hiver la trève et entrer avec une puissante armée en Pologne, et, qu'afin que la Pologne n'eût deux si grands ennemis sur les bras ensemble, il l'avoit envoyé en diligence pour tâcher à leur en ôter un qui empêcheroit peut-être l'autre d'y entrer, et avoit cru ne devoir point perdre le temps en de vaines cérémonies, et que c'eût été une chose qui eût plus senti son ennemi que son prince allié et confédéré, de ne l'oser envoyer visiter sans savoir s'il l'auroit agréable, comme si on en pouvoit douter, et qu'au contraire on ne fût pas assuré que telle visite seroit toujours bien reçue, et que l'exemple des Anglais à ce sujet étoit très-mauvais d'avoir envoyé demander si l'on agréeroit leur entremise de la paix, puis s'être vainement fait attendre un an entier sans venir traiter, au contraire du Roi qui commençoit à donner des témoignages de sa bonne volonté par des preuves et des effets d'icelle; que lui Charnacé ne prenoit pas qualité d'ambassadeur, mais seulement d'envoyé, et que pour ce sujet il étoit venu en si petite compagnie, pource qu'il eût été bien difficile qu'il eût pu passer par l'Allemagne avec plus grand train, ayant eu assez de peine à arriver jusque-là avec douze ou quinze personnes qu'il avoit avec lui; qu'en ce qu'ils doutoient que son envoi fût plutôt de la part des marchands que du Roi, ils témoignoient avoir peu de connoissance des intérêts du commerce de la France avec la Pologne de parler ainsi; que la Pologne ne donnoit aux autres nations que du blé, du bois, des cendres, de la cire, du chanvre et du goudron, pource qui est de son crû, et de quelque cuivre qui y passoit venant de Hongrie. Que de tout cela la France n'avoit aucun besoin, pource qu'elle fournit de blé à la plus grande part d'Espagne et d'Italie; que de bois elle en a beaucoup, et ce qui lui en manque elle le va chercher, la moitié plus près et à meilleur marché, en Norwège et Danemarck; pour les cendres et la cire, nous en avons plus que nous n'en usons; que pour les chanvres, la France en avoit si grande quantité qu'elle en fournissoit une partie de l'Europe; le goudron, elle l'avoit de Norwège avec grande facilité; le cuivre, que la Suède le fournissoit à 40 pour 100 à meilleur marché; quant à ce qui se portoit de France en Pologne, il n'y avoit rien que du sel et du vin, du commerce desquels les Hollandais seuls étoient en longue possession, ne venant d'ordinaire à Dantzick que deux ou trois vaisseaux de France en un an, notre plus grand commerce étant en Espagne, en Italie et Levant; et qu'ainsi ils se devoient détromper en l'opinion qu'ils avoient conçue, que le trafic de Pologne nous fût fort utile; qu'ils croient peut-être parler aux Anglais qui avoient en Pologne quinze mille Ecossais ou Anglais trafiquant de merceries, quincailleries et draps de laine, dont il savoit qu'ils débitoient en temps de paix jus-

ques à quarante mille pièces par an, ce qui leur devroit bien faire désirer la paix, et non fomenter la guerre comme ils faisoient, ayant encore cet été envoyé, au lieu d'un ambassadeur pour traiter, trois régimens anglais pour combattre; que le Roi, au contraire, en étant prié, avoit voulu différer jusqu'à son retour, pour voir celui qui refuseroit des conditions raisonnables; quant aux titres de la lettre qu'il avoit à lui rendre de la part de Sa Majesté, il l'assuroit qu'ils seroient tels que le roi de Pologne en seroit content, et qu'il avoit peine à croire que le Roi de Suède se fût vanté de si peu de chose et qui lui étoit inutile, pource que le Roi n'étant ni juge, ni arbitre de ce différend, tous les titres qu'il pourroit donner à l'un ou à l'autre ne leur donneroient aucun avantage; si bien que si ainsi étoit qu'il y fût omis, ce qu'il n'avoit pas remarqué, ce ne seroit que par la faute du secrétaire, et non de l'intention du Roi : ce que ledit Charnacé disoit, pource que le commis du secrétaire d'Etat avoit, par mégarde, oublié d'ajouter le titre de roi de Suède (1) à celui de roi de Pologne; et quant à ce qu'ils désiroient qu'il traitât avec eux en italien ou en espagnol, il le feroit au moins mal qu'il pourroit, selon le peu d'intelligence qu'il avoit de ces langues. Au reste, qu'ils ne devoient point craindre qu'il pût dire aucune chose au Roi qui lui pût être désagréable, qu'il n'avoit autre chose à lui dire, sinon de le prier de la part du Roi de vouloir entendre à la paix en sa considération.

Le lendemain, ils le revinrent trouver, et lui témoignèrent avoir contentement de ses réponses, mais le prièrent de les leur donner par écrit, afin qu'ils les pussent mieux considérer, et qu'il leur sembloit qu'il ne s'étoit excusé sur le sujet des titres, lequel ils avouoient qu'il leur touchoit extrêmement; et que, si la lettre du Roi ne portoit celui de roi de Suède, ils ne recevroient la lettre ni ne donneroient audience audit Charnacé. Au reste, qu'ils ne pouvoient lui céler qu'on leur avoit donné avis, de bonne part, et par la copie de son instruction même, qu'il ne venoit que pour leur procurer la paix en apparence, et non en vérité, pour preuve de quoi un ambassadeur du Roi étoit parti de France aussitôt que lui, pour aller inciter les Moscovites à leur recommencer la guerre. Charnacé leur envoya, selon leur désir, la copie de ce qu'il leur avoit dit le jour précédent; leur témoigna qu'ils se contredisoient eux-mêmes, puisqu'ils lui avoient dit, le jour auparavant, qu'il venoit à la réquisition des marchands, et maintenant, au contraire, pour empêcher leur accommodement; qu'il les prioit de trouver bon de résoudre une assemblée et conférence de leurs députés, et que ses actions et son procédé répondroient lors pour lui. Quant à l'ambassade de Moscovie, ils n'en pouvoient raisonnablement entrer en jalousie, le Roi n'ayant nulle intelligence avec ce prince-là, pour le pouvoir convier, quand il l'eût désiré, à rompre une trève solennellement faite entre eux; et que le sujet de l'envoi dudit ambassadeur, qui étoit le sieur Deshayes (2), étoit que les marchands avoient, depuis cinq ou six ans, proposé plusieurs fois une compagnie en Moscovie, et de faire passer les soies de Perse par la mer Caspienne, la rivière de Volga et celle de Moscowa, jusqu'à la ville de Moscow, et de là à Nerva avec peu de frais, et de Nerva, par le Sund, en France; que l'hiver passé cela avoit été derechef agité, et que le Roi avoit nommé le sieur Deshayes pour aller voir si cela étoit possible. Les réponses de Charnacé leur semblèrent raisonnables, comme elles étoient; de sorte qu'ils ne restèrent plus en différend que du titre de la lettre, lequel absolument ils vouloient savoir quel il étoit. Charnacé, craignant que cela n'empêchât enfin son audience, s'avisa de prendre sujet de leur faire aussi quelque plainte de sa part, afin que l'une allât pour l'autre. Il leur dit qu'ils lui demandoient incessamment comment il parleroit et écriroit au Roi leur maître, mais qu'ils ne s'ouvroient point comment ils prétendoient traiter Sa Majesté; qu'il désiroit en être informé, et notamment de la suscription des lettres qu'ils lui rendroient, ce qu'il ne disoit pas sans sujet. Ils lui repartirent qu'il seroit tel qu'avoient été les précédentes, et lui aussi répondit qu'il les assuroit qu'aussi seroient les siennes; mais ils vouloient plus, pource que le Roi lui avoit écrit par un nommé Roland, sans mettre le titre de Suède, et ainsi ils craignoient qu'on voulût continuer. Ils lui dirent qu'on donneroit à Sa Majesté les titres de sérénissime, de très-chrétien et de roi de France et de Navarre. Charnacé se plaignit de ce qu'on n'y ajoutoit pas le titre de très-puissant, comme le portoit la lettre qu'il avoit de Sa Majesté pour le roi de Pologne. Il se commença sur ce sujet une dispute entre eux, qui dura trois jours entiers, les ministres de Pologne se défendant sur ce que ce n'étoit pas la coutume; que ce qu'ils en faisoient n'étoit point par mépris, puisqu'ils ne donnoient pas ce titre au roi d'Espagne ni à l'Empereur même, et qu'ils ne désiroient pas innover. Charnacé, au

(1) Le roi de Pologne se prétendant roi légitime de Suède et la guerre étant à ce sujet, cet oubli d'un commis serait fort singulier.

(2) De Courmemin.

contraire, insistoit que l'on donnât ce titre au Roi, puisqu'il le donnoit au roi de Pologne; qu'ils avoient raison de ne le donner pas à l'Empereur ni au roi d'Espagne, parce qu'ils ne le donnoient pas aussi au Roi leur maître; mais qu'il voyoit bien que c'étoit que ledit Roi leur maître ne vouloit point de paix avec celui de Suède, et cherchoit une excuse vaine pour ne pas venir à un traité, craignant que les Suédois lui proposassent des conditions si raisonnables, qu'il fût contraint de les accepter.

Cette invention réussit audit Charnacé, car les Polonais, qui désiroient passionnément la paix, croyoient que leur Roi ne la vouloit pas et refusoit de condescendre à toute sorte d'accommodement, dont ils étoient indignés contre lui; et il leur sembloit que la demande de Charnacé étoit raisonnable, et se scandalisoient de ce qu'on refusoit au Roi les mêmes titres qu'il donnoit par ses lettres; au lieu que ledit Charnacé eût eu tous les Polonais contraires, si la difficulté fût demeurée, et qu'ils eussent rompu sur le sujet du titre de roi de Suède, lequel lesdits Polonais ne vouloient souffrir, en aucune façon, qu'on ôtât à leur Roi. Charnacé étant sur le point de s'en aller, le Roi lui fit dire que, pour lui montrer qu'il ne prétendoit de cela tirer aucun avantage, il donneroit de la Majesté au Roi, ce qu'il ne faisoit pas au roi d'Angleterre, et mettroit le nom du Roi avant le sien, ce qu'il ne faisoit non plus alors qu'il écrivoit audit roi d'Angleterre. Charnacé demeura toujours ferme; mais, ne voulant pas rompre néanmoins, il dit au général de Pologne que, s'il trouvoit le roi de Suède en volonté de traiter, il lui manderoit; et que lors ledit général et Charnacé chercheroient un accommodement, tant à la demande dudit Charnacé qu'à ce titre de roi de Suède. Et, sur cela, il demanda permission de passer au camp suédois, qui n'étoit qu'à portée de canon; mais il ne la put avoir, et fallut attendre une entreprise qu'ils vouloient faire, que tout le monde savoit, d'attaquer un fort, dont ils craignoient qu'il avertît l'ennemi. Cette entreprise n'ayant pas réussi, ledit Roi ne voulut pas, néanmoins, que Charnacé allât par le droit chemin trouver le roi de Suède, mais lui fit faire cinq grandes lieues de tour pour y aller, sans autre convoi que des cosaques du général.

Charnacé, étant à trois lieues du camp du roi de Suède, l'avertit de sa venue par un gentilhomme qu'il lui dépêcha, et lui envoya quant et quant une lettre qu'il avoit tirée de l'électeur de Brandebourg, par laquelle il lui témoignoit l'avoir empêché de l'aller trouver le premier. Ledit Roi envoya au devant de lui des carrosses et plusieurs compagnies de cavalerie et d'infanterie, et le fit loger et traiter magnifiquement dans la ville de Marienbourg, au devant de laquelle il étoit campé, où ledit Charnacé arriva à la fin de juillet. Il représenta audit roi de Suède que le Roi, ancien allié de ses prédécesseurs, et qui portoit le nom de roi Très-Chrétien, dès qu'il s'étoit vu délivré de ses guerres civiles, et en état de pouvoir assister ses alliés, l'avoit envoyé vers lui et le roi de Pologne, pour moyenner, par l'autorité de Sa Majesté, comme étant ami commun, un accommodement entre eux, suivant les derniers erremens du traité qui avoit été commencé par l'entremise du marquis de Brandebourg; qu'il croyoit que le roi de Pologne ne s'en éloigneroit pas; que de plus grandes et glorieuses entreprises, qui sembloient l'appeler en Allemagne où ses travaux seroient mieux récompensés, le devoient détourner de cette guerre, pourvu qu'il la pût terminer sans intéresser la gloire qu'il avoit acquise depuis son avénement à la couronne. Ledit Roi lui répondit fort généreusement et courtoisement, témoignant, pour acquérir la paix, désirer condescendre à toutes les conditions qui n'intéresseroient point son honneur. Charnacé le fit savoir au roi de Pologne, et lui fit enfin trouver bonne une entrevue de lui et dudit général entre les deux armées. Après cette entrevue et plusieurs lettres et réponses écrites de part et d'autre, il obtint enfin que le roi de Pologne recevroit les lettres que Charnacé lui apporteroit de la part du Roi, telles qu'elles seroient, et consentiroit à une conférence entre leurs commissaires et ceux de Suède dans deux jours; et que cependant Charnacé écriroit en France pour savoir si le Roi se contenteroit que, selon la coutume ancienne de Pologne, on ne lui donnât pas le titre de très-puissant dans les lettres qui lui seroient écrites de la part dudit Roi, ou, s'il vouloit absolument qu'on le lui donnât, en ce cas, ou le roi de Pologne le lui donneroit, ou rendroit audit Charnacé la lettre qu'il lui avoit apportée de Sa Majesté, par laquelle elle lui donnoit. Et si l'accommodement entre la Pologne et la Suède étoit conclu auparavant que ledit Charnacé eût réponse du Roi, ledit Charnacé accepteroit les lettres de Pologne selon le style ancien, avec protestation que cela ne tireroit à conséquence à l'avenir, comme aussi feroient les commissaires du roi de Pologne, pour l'omission qui avoit été faite, par les lettres du Roi, du titre de roi de Suède.

Avec ces conditions il fut conduit des Suédois, le lendemain 3 août, à mi-chemin des deux camps avec six compagnies de cavalerie et cent gentilshommes, et fut reçu là avec autant de gens de la part des Polonais, et mené à l'armée

en la tente du général, où l'on lui vint demander s'il prétendoit se couvrir. Il repartit que, n'étant point ambassadeur, il ne le demandoit pas; mais, d'autant que tout le monde le tenoit pour tel, il désiroit que le roi de pologne, en parlant à lui, le priât de se couvrir, et qu'il lui répondroit tout haut qu'il le prioit de l'en excuser pource qu'il n'étoit pas ambassadeur, afin de faire voir que cela appartenoit aux ambassadeurs du Roi, et que, s'il ne l'en prioit point, il se couvriroit; de là on le mena en la tente du roi de Pologne, grande et spacieuse, mais petite au regard de la noblesse qui y étoit. Il lui fit à peu près le même discours qu'il avoit fait au roi de Suède, lui disant seulement, pour concilier sa bienveillance, que, par ordre du Roi, il l'étoit venu trouver le premier pour lui témoigner l'estime que Sa Majesté faisoit de lui, et le souvenir et le ressentiment qu'elle conservoit de l'honneur que la république de Pologne avoit fait à la maison de France, d'avoir élu pour son roi le duc d'Anjou, qui depuis fut roi de France, outre la considération de la religion catholique, en laquelle ce royaume étoit toujours demeuré; que ces raisons avoient porté Sa Majesté à l'envoyer visiter, avec toute l'affection qu'elle pouvoit désirer d'un prince son allié et son sincère ami, pour moyenner un accommodement entre lui et le roi de Suède, avec toutes les instructions nécessaires pour faire réussir à son contentement une affaire qui lui étoit de si grande importance. Après qu'il eut achevé de parler, le chancelier de Pologne prit la parole, et répondit en latin avec beaucoup de témoignages de ressentiment du soin que le Roi prenoit dudit traité. De là il fut mené en une des tentes du Roi, et accompagné de l'un des principaux de sa maison. Le lendemain, le chancelier, le général et tout le conseil, vinrent trouver ledit Charnacé, auquel ils dirent que le Roi leur maître entendroit volontiers les moyens qu'il lui proposeroit de la part de Sa Majesté, se persuadant qu'il seroit convenable à sa dignité et de la république polonaise; à quoi il leur répondit que Sa Majesté Très-Chrétienne, n'étant pas particulièrement informée des intérêts de ces deux Rois, et ne se mêlant pas aussi d'être en affaires d'autrui arbitre non appelé, ne lui avoit pas commandé de proposer aucunes conditions, ni articles de paix ou de trève à l'un ni à l'autre des deux Rois; mais seulement lui avoit ordonné de les convier de consentir la reprise et réassomption d'un traité, et, y étant, procurer en son nom qu'ils eussent agréable de condescendre aux conditions raisonnables qui y seroient proposées d'une part et d'autre, pour les faire enfin parvenir à un bon accommodement. Ils insistèrent néanmoins quelque temps à ce qu'il eût à proposer quelques conditions; mais il demeura ferme à ne le vouloir faire, et leur dit que, si la reprise de tout le traité leur sembloit une chose trop longue, ils pouvoient reprendre où ils en étoient demeurés au dernier traité, et, sans s'assembler davantage, lui dire à quelles conditions ils jugeroient qu'on pourroit moyenner entre eux une trève de six ou huit années, pendant lesquelles on traiteroit d'une paix finale. Enfin, ils accordèrent une conférence entre eux et les Suédois, en laquelle assisteroit ledit sieur de Charnacé, et y désignèrent un jour.

Charnacé retourna trouver le roi de Suède, et, l'y ayant fait résoudre, on planta trois pavillons, au jour nommé, au milieu des deux camps, un pour chacun des commissaires, et celui du milieu pour Charnacé; où étant arrivés avec chacun deux cents chevaux et cinq cents hommes de pied, ils commencèrent à parler des procurations de la part des deux Rois. Celui de Pologne ne vouloit donner le titre ni de roi de Suède, ni de très-puissant à son ennemi. Charnacé, après un long débat, les fit convenir qu'ils ne se donneroient, l'un à l'autre, que le titre ou de très-puissant ou de sérénissime, et que pour le titre de roi de Suède, attendu que l'essentiel du débat consistoit en cela, le roi de Pologne lui donneroit, mais, à la fin de la période, protesteroit que cela ne lui pourroit nuire. De là ils vinrent à parler des conditions du traité. Les Polonais vouloient traiter d'une paix générale; le roi de Suède insistoit ne le pouvoir faire entre deux armées, et principalement les Impériaux ayant envoyé depuis peu, en faveur des Polonais, une armée de quinze mille hommes en Prusse, sous le général Arnheim, mais qu'il étoit content de traiter d'une trève de sept ou huit années. Ils ne purent tomber d'accord sur ce point, et se séparèrent. Charnacé retourna trouver le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg; et, comme il étoit près d'ajuster les affaires, il arriva un ambassadeur d'Angleterre, que son maître avoit dépêché sur l'avis qu'il eut de l'envoi dudit Charnacé, qui, par jalousie, troubla tellement les affaires, qu'il les mit presque au point de rompre entièrement le traité, et mit Charnacé en soupçon vers le roi de Pologne, sur ce qu'il l'assura que le Roi avoit envoyé Deshayes en Moscovie, pour faire descendre les Moscovites dans ses Etats, et l'empêcher, par ce moyen, de pouvoir secourir l'empereur en la guerre que le Roi avoit contre lui en Italie. Néanmoins, par l'adresse dudit Charnacé, et parce que les Polonais virent que l'ambassadeur

d'Angleterre n'avoit que des paroles, les affaires se renouèrent. Il y eut grande dispute pour la préséance entre Charnacé et l'ambassadeur anglais. Le roi de Suède dit à Charnacé qu'il lui sembloit étrange qu'un roi prétendît qu'un autre roi lui dût céder, qu'ils ne dépendoient tous que de Dieu, et que, quant à lui, il ne céderoit jamais à personne. Charnacé lui répondit que cela étoit bon à tous les rois dans leurs Etats, mais que, lorsqu'ils se trouvoient dans une assemblée, ou eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, il falloit nécessairement qu'il y eût de la préséance, qu'il y avoit du velours à tout prix, que tous rois étoient rois, mais qu'il y en avoit de plus anciens et plus nobles que les autres. Ce discours fini, l'Anglais rapporta, en faveur de son maître, les anciennes prétentions qu'ils avoient d'être rois de France; que, comme tels, ils avoient été couronnés à Paris, et que ce que nous mettions en avant de la loi salique, étoit une invention forgée du temps de Philippe-le-Bel, outre qu'ils étoient les premiers rois chrétiens. Charnacé ne manqua pas de repartir, montra l'antiquité de la loi salique de plusieurs siècles auparavant, la nullité du couronnement de leur roi à Paris, fait par une pure rébellion, et par la malice d'une reine abusant de la foiblesse et maladie de son mari. Et, quand bien il seroit vrai qu'ils fussent les premiers rois chrétiens, c'étoient de si petits rois, qu'un simple duc de Normandie s'étoit, presque sans combat, rendu maître de leur Etat; enfin, que le Roi étoit en possession du royaume de France, qui, depuis plus de mille ans en çà, avoit été le premier royaume de la chrétienté; que les ambassadeurs d'Angleterre cédoient partout à ceux de France, et même qu'au traité fait en l'an 1609, entre le Roi et les Etats, le président Jeannin, ambassadeur de France, étoit toujours nommé devant Spens, ambassadeur d'Angleterre; lesquels deux ambassadeurs avoient signé ledit traité, dont il leur montra l'histoire faite par Hoerens, Espagnol, imprimée à Anvers, et que dans le traité avec l'Empereur qui se fit en ce même temps-là qu'ils disputoient à Lubeck, le roi de Danemarck, oncle du roi d'Angleterre, nommoit le Roi devant lui. On proposa à Charnacé de ne nommer ni l'un ni l'autre des deux rois dans le traité, ou bien que le Roi seul seroit nommé dans un des traités que les Polonais donneroient aux Suédois, ou les Suédois aux Polonais, et on nommeroit le roi d'Angleterre dans l'autre; à quoi Charnacé ne voulant consentir, ils résolurent que le Roi seroit nommé le premier dans tous les deux, et qu'on ne donneroit pas à celui d'Angleterre le titre de roi de France.

Cependant le roi de Pologne alla à Varsovie, à la diète qu'il y avoit fait convoquer, et laissa ses commissaires pour parachever le traité, lequel enfin fut arrêté le 15 septembre. Là-dessus ils se séparèrent. Charnacé, qui étoit malade, se fait porter au quartier des Polonais, qui étoit plus commode, les commissaires étant demeurés d'accord que de part et d'autre on mettroit au net les actes des deux parties, pour se les consigner respectivement l'un à l'autre, selon qu'ils avoient été résolus. Mais d'autant que les commissaires polonais ne voulurent s'obliger absolument à rien qu'ils n'eussent su la volonté de leur Roi, ils demandèrent aux commissaires suédois quinze jours de délai pour lui faire savoir à Varsovie ce qu'ils avoient fait, pendant lesquels les choses demeureroient en suspens, et que Charnacé enverroit un gentilhomme des siens audit roi de Pologne, demander sa ratification, attendant laquelle les procurations plénipotentiaires dudit Roi et république de Pologne, et l'acte de ladite trève, signé des commissaires de Pologne, lui demeureroient en main, ou pour les délivrer aux commissaires suédois, si le roi de Pologne l'agréoit, ou pour les renvoyer. Que s'il l'agréoit, ledit Charnacé, baillant les actes desdits Polonais aux Suédois, ils lui bailleroient les leurs pour les envoyer au général de l'armée de Pologne, lesquels ils protestoient devoir être semblables aux leurs en ce qui concernoit Sa Majesté et le roi d'Angleterre, le Roi étant nommé le premier, et le titre de roi de France n'étant pas donné à celui d'Angleterre. Charnacé les accepta, et alla à Elbing attendre la réponse du roi de Pologne. Quand ce fut à avoir l'acte de Suède, Charnacé voyant qu'Oxenstiern avoit fait donner au roi d'Angleterre le titre de roi de France, représenta audit Oxenstiern que jamais le Roi ou ses ministres ne recevoient aucun acte auquel ce titre fût donné au roi d'Angleterre, qui ne le prenoit pas même aux lettres qu'il écrivoit au Roi. En quoi nous différions beaucoup d'avec les Suédois, qui souffroient que le roi de Danemarck, leur écrivant, prît le titre de roi des Goths; et Oxenstiern demeurant ferme à dire que c'étoit leur style ordinaire quand ils écrivoient au roi d'Angleterre, ou parloient de lui, et qu'il ne le pouvoit changer maintenant, Charnacé voyant son obstination, jugea ne le devoir pas recevoir, pour témoigner qu'il n'avoit pas consenti audit titre, quoique ledit Oxenstiern lui représentât que le Roi étant nommé le premier, et lui Charnacé avant l'ambassadeur d'Angleterre, il lui sembloit que ce lui devoit être assez d'avantage, et qu'il avoit sujet d'être content, attendu que ce qu'ils donnoient ce titre n'étoit

que pource que c'étoit le style ordinaire qu'ils avoient de tout temps lorsqu'ils parloient du roi d'Angleterre, lequel ils ne pouvoient discontinuer sans paroître le vouloir offenser. Cependant le colonel d'Enauf vint de la part de Pologne, avec le gentilhomme que Charnacé y avoit envoyé pour la ratification, qu'il apporta en date du 8 obtobre; et pource qu'il avoit tardé deux jours plus que le terme qui avoit été préfix, Oxenstiern, ayant avis qu'il entroit dans la ville, sortit par une autre porte, disant que puisqu'il l'avoit attendu deux jours, il pourroit bien l'attendre trois; il en demeura plus de quatre, pendant lequel temps ce colonel, étant pressé de retourner, laissa à Charnacé un de ses capitaines nommé Marceuil, qui étoit Français, avec la ratification pour rapporter les actes des Suédois. Oxenstiern étant revenu, et l'ayant vu, voulut bailler les siens à Charnacé, qui ne les voulut pas recevoir à cause du titre susnommé, ni lui donner ceux de Pologne, mais les renvoya au général et aux commissaires polonais. Oxenstiern leur dépêcha un de ses valets avec le capitaine Marceuil, pour faire l'échange desdits actes, qui fut fait au commencement de novembre.

En tout le traité le roi de Suède témoigna un grand courage et en toutes les difficultés qui survenoient, faisant paroître la guerre et la paix lui être indifférentes, mettant toujours le marché à la main aux Polonais, lesquels, au contraire, ne pouvoient céler le désir qu'ils avoient de mettre fin à leur différend, bien qu'ils fussent assistés particulièrement en cette année des forces de l'Empereur, et qu'ils sussent que ledit roi de Suède avoit dessein d'entrer en Allemagne et lui faire la guerre, et qu'il en fût sollicité de plusieurs princes et Etats protestans dudit pays. Ledit Roi ayant le courage enflé des sollicitations qui lui étoient faites par lesdits princes, et espérant, fortifié par leurs secours, avoir moyen de faire de grands progrès en Allemagne, avoit déjà écrit le 25 avril à tous les électeurs de l'Empire pour leur remontrer le sujet qu'il avoit de se plaindre de l'Empereur, ou plutôt des ministres qui abusoient de son nom, et du ressentiment qu'il seroit obligé d'en avoir s'il n'y étoit remédié. Il leur fit savoir le sujet qu'il avoit eu d'assister la ville de Stralsund, qui, n'ayant jamais méfait contre l'Empire, avoit souffert le dégât en tout son territoire par l'armée impériale, et la prise et invasion de plusieurs places qui lui appartenoient, jusques à ce qu'il leur fût même commandé de recevoir garnison, et de livrer leurs havres, leurs navires et leurs canons aux ministres impériaux; ce que leur ayant refusé, ils virent un siége formé devant leur ville. Qu'en cette extrémité, ils n'avoient pas voulu avoir recours au roi de Danemarck, qui étoit lors ennemi déclaré de l'Empereur, mais l'avoient eu à lui, comme à un roi neutre, leur ami et allié de l'Empire : ce que, pour l'intérêt que le royaume de Suède y avoit, à raison du commerce qu'il a avec toutes les places situées sur la mer Baltique, il n'auroit pu refuser, vu principalement les hostilités qui, les années dernières, lui auroient été faites par aucuns qui se disoient serviteurs de l'Empereur, qui auroient envoyé des troupes en Prusse contre lui, auroient accordé tout secours d'hommes et d'armes à ses ennemis, essayé d'empêcher, par divers moyens, la trève ou la paix qui se traitoit avec eux, intercepté et ouvert ses lettres; l'auroient voulu forclore de tout commerce et alliance aux états de l'Empire; auroient pillé et emprisonné ses sujets, dépouillé ses alliés en Allemagne de leurs Etats, et enfin auroient, par un attentat inouï, chassé de Lubeck les ambassadeurs qu'il y avoit envoyés pour traiter avec les commissaires de l'Empereur la cause de Stralsund, et leur auroient commandé de se retirer de toute l'Allemagne. Ce qu'il les prioit, comme principaux membres de l'Empire, de considérer et y mettre ordre, ou qu'il protestoit, devant Dieu et toute la chrétienté, que les guerres et tous les désordres et ruines qui en arriveroient leur seroient attribuées, comme étant cause de tous les maux. La république de Suède, par son commandement, écrivit du même style au duc de Fridland, et lui dépêcha le baron Stenolbielk pour ce sujet, qui lui envoya de Stralsund un trompette avec une lettre, par laquelle il lui représentoit au long toutes ces raisons. Fridland lui répond, avec un orgueil allemand, que le roi de Suède ne devoit s'offenser de ce que ses ambassadeurs n'avoient pas été reçus à Lubeck, parce qu'ils n'y avoient pas été appelés; que quant au maréchal Arnheim, dont il se plaignoit, qui avoit mené des troupes en Prusse, il n'avoit non plus de sujet de s'en plaindre, pource que l'Empereur ne l'avoit pas fait pour inimitié qu'il portât au roi de Suède, mais pource qu'ayant une si grande multitude de soldats, qu'il lui en restoit beaucoup qui ne lui servoient de rien, il n'avoit pu refuser au roi de Pologne ceux-là qui s'étoient obligés d'eux-mêmes à le servir, outre que le parentage et l'étroite alliance de l'Empereur avec le roi de Pologne ne lui permettoient pas de lui refuser l'assistance dont il avoit besoin. L'agent, sur cette réponse, demanda que les troupes de Arnheim, envoyées en Prusse, fussent rappelées, puisqu'elles étoient toutes allemandes et sous un chef allemand; qu'il ne recevoit pas pour valable l'ex-

cuse qu'il lui mettoit en avant; ce qu'après lui avoir remontré il n'avoit autre chose à lui dire, sinon que la république de Suède n'avoit rien négligé pour empêcher d'en venir à une rupture. A quoi ledit Fridland répondit, le 8 juillet, qu'il n'avoit autre réponse à faire que celle qu'il lui avoit déjà faite, et qu'il avoit beaucoup de raisons pour réfuter celles qu'il lui avoit proposées, lesquelles il étoit lors superflu de lui mander. Ce procédé, plutôt impérieux qu'impérial, offensa le roi de Suède, qui l'étoit encore davantage de ce que les électeurs n'avoient pas daigné lui faire réponse; ce qui l'animoit au désir qu'il avoit de s'en ressentir.

La trève entre lui et la Pologne étant parachevée, un beau champ lui étant ouvert de pouvoir témoigner son ressentiment, ayant ses forces toutes unies pour les employer contre un seul ennemi, les princes et États de l'Allemagne, offensés de l'Empereur, commencèrent lors à le rechercher tout ouvertement et plus ardemment, et lui remontrèrent la ruine de ses alliés et de ses parens en Allemagne, la mauvaise volonté de l'Empereur contre lui, tant à raison de sa religion que de son voisinage, et de la crainte qu'il avoit de sa grandeur naissante; qu'après le Danois surmonté, il ne restoit plus aux aigles impériales que lui à attaquer; qu'il les avoit déjà vues en la Prusse déployées contre lui; qu'il n'avoit plus qu'à les attendre dans la ville de Stockholm, s'il ne les prévenoit, tandis qu'elles suivoient quelque proie en Italie, et qu'il y avoit encore quelques restes de courage et de force en quelques-uns de ses alliés allemands. Ce Roi, belliqueux et offensé, recevoit avec contentement leurs propositions, qui étoit comme autant d'huile qui attisoit le feu de son courage; les siens l'en détournoient, partie par crainte qu'il ne se rendît si puissant qu'il opprimât leur liberté, partie par prudence, reconnoissant les forces d'Allemagne et de la maison d'Autriche inépuisables, et les siennes petites, soit en hommes, soit en argent, qu'il ne pourroit exiger d'eux qu'en les chargeant de daces, qui leur sont assez inaccoutumées. Ils lui représentoient le peu de sujet qu'il avoit de craindre que l'Empereur attaquât son Etat, séparé de l'Allemagne par une mer orageuse et par une terre inaccessible, à cause de ses bois et de ses montagnes, assiégés d'une neige perpétuelle; que ceux qui l'appeloient en Allemagne seroient les premiers à lui tourner le dos à la première disgrâce qui lui arriveroit; qu'il y hasarderoit inutilement toutes ses richesses et ses hommes, dont son Etat avoit besoin; et que toute autre guerre avec ses voisins, qui étoient moindres en force, lui seroit plus avantageuse que celle-là. Cela fut cause qu'il répondit, au commencement, assez froidement à ceux qui lui furent envoyés; mais lorsqu'ils lui offrirent assistance d'argent, de remettre leurs places en sa puissance, et se lier avec lui jusques à la mort, il gagna et persuada, par ses raisons, la république de Suède d'agréer ces desseins, au cas que l'Empereur ne voulût faire raison aux princes dépossédés, et laisser les villes maritimes de la mer Baltique libres de garnisons. Il leur représenta l'obligation, et d'honneur et d'Etat, qu'il avoit de poursuivre ce bien-là, si nécessaire à la conservation de la liberté d'Allemagne; que s'il le moyennoit, l'avantage qu'il en recevroit seroit incomparablement plus grand que toute la perte qu'il pouvoit recevoir de cette entreprise, outre que les injures que la Suède avoit reçues de l'Empire lui imposoient une nécessité de l'entreprendre, s'il ne vouloit point manquer à son honneur; qu'aussi bien auroit-il toujours, en toutes les guerres, les forces impériales à combattre, lesquelles ne manqueroient pas d'assister ses ennemis; qu'en celle-ci il n'auroit affaire qu'à elles, et encore non entières, pource qu'elles seroient divisées, une partie des princes et États de l'Allemagne étant de son côté; qu'il feroit la guerre aux Allemands par eux-mêmes; que, de quelque côté que fût la victoire, elle seroit toujours au dommage de l'Allemagne, et, qu'au pis aller, s'il étoit surmonté, l'Allemagne resteroit affoiblie, et il retourneroit en son royaume, la situation duquel le rendroit assuré contre ses efforts; et, si Dieu bénissoit son dessein, l'empire romain seroit le glorieux prix de sa victoire. La république suédoise s'accorda au désir de son Roi: la résolution en est prise; et lors, pour justifier davantage son procédé, il dépêche de nouveau à tous les princes, Etats et villes libres d'Allemagne, pour leur représenter les offenses que plusieurs princes ses parens, et villes ses alliées en Allemagne, et lui-même en leur considération, avoient reçues de l'Empereur, et leur témoigner qu'il ne tenoit pas à lui, mais à l'orgueil avec lequel on le traitoit, que tous ces différends-là ne fussent terminés par un amiable accord.

Le sieur de Charnacé ayant reconnu en plusieurs audiences qu'il eut de lui qu'il avoit désir que le Roi, qu'il savoit avoir sujet d'être animé contre l'Empereur à cause de la guerre d'Italie, contractât alliance avec lui, et l'assistât en cette guerre, lui avoit aussi lors témoigné qu'il estimoit que le Roi ne l'auroit pas désagréable. Ils n'en étoient pas néanmoins passés plus avant, et ce discours n'avoit point eu de suite; mais la trève étant faite entre la Pologne et la Suède, le général de Suède nommé La Gardie, fils d'un

Français, qui, par son courage, avoit acquis grande réputation et beaucoup de bien en Suède, durant Charles, roi de Suède, père de Gustave, et le chancelier Oxenstiern, le remirent sur ce discours, et l'assurèrent que s'il vouloit faire un voyage en Suède pour prendre congé du Roi, qui y étoit retourné un peu auparavant la conclusion de la trève, ils prendroient quelque bonne résolution ensemble pour la liberté d'Allemagne, et de temps en temps lui en reparlèrent si souvent qu'ils lui firent enfin entreprendre ce voyage; outre qu'il jugeoit bien que cette trève résolue avec la Pologne le rendroit un peu plus considéré des ministres de l'Empereur, qui facilement rechercheroient quelques voies d'accommodement avec lui. Il part et s'embarque avec le général, prend terre en Suède le 18 novembre, est reçu avec une grande acclamation de joie de tout le peuple par tous les lieux où il passoit, et arrive à Upsal où étoit le roi de Suède, à cause que la ville de Stockholm étoit infectée de peste. Plusieurs colonels et capitaines, qui étoient venus de toutes parts trouver le Roi au bruit de cette entreprise, vinrent incontinent voir Charnacé, et lui dirent qu'ils l'attendoient avec grande impatience, ledit Roi les remettant, il y avoit six semaines, à se résoudre quand il seroit arrivé; et parce qu'il n'y avoit pas quinze jours qu'il avoit résolu d'y aller, il reconnut que ceux qui l'avoient tant sollicité en Prusse de faire ce voyage, en avoient commandement de lui, ou à dessein de parachever bientôt cette alliance, ou de donner jalousie à Walstein, auquel il avoit envoyé un ambassadeur nommé Bielki, qu'il attendoit de jour à autre.

En sa première audience, qui fut le 21 novembre, il dit à ce Roi qu'étant près de retourner en France, la trève en Prusse étant conclue, qui avoit été le sujet de son voyage, il étoit venu prendre congé de Sa Majesté pour savoir s'il lui plairoit lui commander quelque chose vers le Roi, auquel ayant fait savoir les discours qu'il lui avoit plu lui tenir touchant les affaires d'Allemagne, il lui avoit mandé que si le roi de Suède vouloit prendre la peine de lui faire savoir plus particulièrement son intention et traiter avec lui, il y entendroit très-volontiers. Charnacé ajouta que pour cela il lui sembloit à propos qu'il envoyât en France, sous couleur de remercier le Roi de ce qu'il avoit envoyé moyenner la trève, mais, en effet, pour conclure avec lui une bonne alliance. Il lui répondit froidement qu'il ne croyoit pas que le Roi eût ce dessein-là, mais que c'étoit Charnacé seul qui le désiroit, pource que depuis le temps qu'ils en parloient, le Roi lui eût pu aussi bien envoyer le pouvoir de traiter que le commandement de lui faire ces discours, qui étoient sans résolution. Que s'il eût eu un ambassadeur en France, il n'eût point fait de difficulté de l'envoyer au sien. Enfin, après trois heures de discours, le Roi, se réchauffant un peu, lui dit qu'il n'étoit pas de ces rois dont le pouvoir est borné par leur seule volonté, qu'il ne pouvoit rien conclure sans l'avis des sénateurs, et partant qu'il lui envoyât son dire par écrit, et qu'il lui feroit réponse. Charnacé, au partir de l'audience, se trouva en peine s'il devoit et comme il pouvoit faire cet écrit, qu'il se méfioit qu'il ne désiroit que pour faciliter son accommodement avec l'Empereur. Enfin, néanmoins, il crut ne le lui devoir pas refuser, et qu'en cette affaire la vérité ne pouvoit nuire à Sa Majesté, et en signa un le jour même, par lequel il lui disoit que, pour obéir au commandement qu'il lui avoit fait de lui donner par écrit le point principal duquel il lui avoit parlé en son audience, il lui répétoit en peu de mots que Sa Majesté, ayant été informée de la bonne volonté qu'il avoit, s'il étoit aidé et secondé en ce dessein, de contribuer au repos et à la liberté des princes injustement oppressés, lui avoit commandé de l'assurer que s'il lui plaisoit proposer les moyens qu'il jugeoit propres pour en venir là, et envoyer en France un homme avec plein pouvoir de traiter et conclure sur ce sujet, soit en forme de ligue défensive ou offensive même, Sa Majesté Très-Chrétienne y entendroit très-volontiers, pour l'envie qu'elle avoit de faire chose agréable à lui, et utile au bien général de la chrétienté. Ce Roi l'ayant reçu, le renvoya à Charnacé pour le signer et y mettre son sceau; mais il répondit qu'après qu'il auroit su sa résolution il le feroit très-volontiers.

Ensuite les sénateurs s'assemblent, viennent parler plusieurs fois à Charnacé, et, pour conclusion, lui demandent qu'on leur donne assurance que Sa Majesté leur donnera 1,200,000 livres par an et six grands vaisseaux de guerre équipés, armés et payés à ses dépens. Il leur repartit que le Roi, ne sachant pas encore qu'ils lui fissent telle demande, n'avoit garde de lui avoir donné charge de la leur promettre, et que lui aussi n'étoit pas si malavisé de le faire sans en avoir le pouvoir, mais qu'il assuroit le roi de Suède que Sa Majesté feroit, en ce sujet, tout ce qui se pouvoit raisonnablement désirer d'elle. Il fut résolu d'envoyer un ambassadeur à Sa Majesté; Charles Banier fut nommé à cette fin, et lui fut commandé de se préparer. Il fut prêt dans huit jours, son instruction même lui fut donnée, et étoit prêt de partir le lendemain, qui étoit le 10 de décembre; mais, la nuit précédente, le

Roi s'en alla et manda à Charnacé qu'il lui étoit arrivé deux régimens d'infanterie de Hollande qu'il désiroit voir, et que dans deux jours il seroit de retour; cinq se passèrent, après lesquels il envoya tous les jours, dix ou onze jours de suite, un des siens qui assuroit qu'il arriveroit le soir : ce qu'il faisoit pource qu'il vouloit savoir auparavant les nouvelles que lui apporteroit son ambassadeur qu'il avoit envoyé à Walstein, qui, depuis la trève faite avec la Pologne, le recherchoit autant d'accommodement, qu'il avoit auparavant témoigné de mépris de lui. Car il vit qu'il prenoit à son service les troupes qui avoient été licenciées par le roi de Pologne et ceux de Dantzick, et que la Poméranie au contraire étoit destituée de gens de guerre qu'il avoit envoyés en Italie contre nous, qui nous préparions à y faire un effort contre lequel il seroit encore obligé d'envoyer de nouvelles troupes : cela le contraignit, premièrement, de s'accorder avec la ville de Magdebourg par l'entremise de celles de Hambourg, Brême et Lubeck; puis encore de leur témoigner qu'il seroit bien aise qu'elles continuassent à s'employer en l'affaire de Stralsund, et en manda autant au duc de Poméranie, lesquels aussitôt envoyèrent à la ville de Stralsund, qui, ennuyée de la guerre, dépêcha en diligence au roi de Suède pour le prier de commettre quelqu'un en cette affaire. Le roi de Danemarck s'en mêla aussi comme principal entremetteur; le roi de Suède, incertain s'il devoit faire la guerre ou la paix, et s'il se devoit venger du mépris et des injures qu'il avoit reçues de l'Empereur, ou s'il devoit cacher son ressentiment, crut qu'il étoit meilleur, en tout événement, de ne désobliger pas l'Allemagne, mais de condescendre à ce qu'elle désiroit, lui témoignant, par ce moyen, n'avoir autre dessein que son repos et sa liberté, attendu qu'il savoit bien qu'il ne lui manqueroit pas de prétextes de leur pouvoir faire rompre ce traité quand il seroit résolu à la guerre, et qu'il ne l'étoit pas encore, tant à cause de la nécessité d'argent en laquelle la guerre de Pologne l'avoit réduit, que pour le peu d'espoir de secours qu'il avoit d'Angleterre, la paix y étant comme résolue avec l'Espagnol, de Hollande (pour le même sujet), des villes anséatiques qui étoient toutes épuisées de biens, de Danemarck qui avoit perdu cœur et désarmoit tous les jours, de France, d'où l'on ne lui disoit rien sur quoi il pût faire fondement assuré. Il envoya ensuite le susdit ambassadeur, nommé Bielki, à Walstein, qui d'abord lui promit exemption de garnison et de vaisseaux à toutes les villes de la côte de la mer Baltique, même à Vismar et Rostock, et lui donna, en outre, quelque espérance de la restitution du Meckelbourg pour une somme d'argent.

Ledit Roi ne vouloit rien résoudre avec Charnacé qu'il n'eût su la réponse dudit ambassadeur; dès qu'il fut arrivé et lui eut parlé, dès le lendemain il revint et manda à Charnacé qu'après avoir bien considéré toutes choses, il n'avoit pas jugé devoir envoyer personne en France, mais seulement instruction et pouvoir à l'ambassadeur qu'il avoit en Hollande, pour traiter avec celui à qui il plairoit à Sa Majesté d'en donner la charge, que cela se feroit avec moins d'éclat et plus de secret. Le lendemain, Charnacé l'étant allé voir, et témoignant s'étonner de ce prompt changement, il lui dit qu'il ne lui céleroit point qu'on lui offroit la paix très-avantageuse; que déjà l'Empereur et Fridland avoient prié les villes anséatiques de s'en mêler avec Brandebourg et le duc de Poméranie; qu'ils offroient déjà de laisser Stralsund, Rostock et Vismar libres de garnisons et de vaisseaux; que le roi de Danemarck le lui conseilloit et l'en poursuivoit ardemment, s'en voulant entremettre, de peur, disoit-il, qu'après qu'on l'y auroit engagé on l'abandonnât comme on avoit fait lui-même; que le duc de Mantoue n'étoit pas à se repentir d'avoir espéré en semblable assistance, son pays étant ruiné, ses deux villes de Casal et de Mantoue assiégées sans qu'il y eût apparence que nous les pussions secourir, le Piémont et la Lombardie étant entre elles et nos armes; et que les Hollandais, manque de paiement de ce que nous leur avions promis, étoient sur le point de faire la trève; que le Roi même étoit désuni dans son Etat, Monsieur, qui y avoit une grande cabale, étant en Lorraine, et, outre tout cela, qu'il croyoit que le Roi étoit en volonté d'avoir la paix s'il la pouvoit obtenir, et qu'ainsi l'ambassadeur qu'il enverroit en France y arriveroit peut-être le lendemain qu'elle seroit faite, et lors on remercieroit ledit roi de Suède, qui demeureroit seul contre l'Empereur, ce qui ne seroit pas raisonnable. Il lui dit que ces nouvelles étoient véritables, et qu'il les tenoit de l'ambassadeur anglais; ce qui montroit une grande rage de cette nation, dont la haine contre la France est si grande qu'elle passe en fureur, et, pour nous nuire en quelque chose, se déchire elle-même. C'étoit leur intérêt domestique que le roi de Suède descendît en Allemagne; sa venue y facilitoit le rétablissement du Palatin; ils l'en sollicitoient eux-mêmes et lui promettoient assistance; et, néanmoins, l'excès de leur mauvaise volonté contre la France ne laissoit pas de leur faire faire de mauvais offices contre nous, qui empêchoient leurs propres desseins. Le Roi de

Suède avertit Charnacé, qui écrivit à Sa Majesté qu'il lui plût de donner charge de traiter à La Haye avec son ambassadeur, à un autre qu'au sieur de Baugy, qui y étoit lors de sa part, d'autant qu'il étoit averti, de bonne part, qu'ayant été vingt ans près des empereurs de la maison d'Autriche, il ne les haïssoit pas encore, et qu'il le savoit des principaux des Etats; ce doute étoit sans fondement, mais, en affaire de telle importance, la moindre chose fait ombrage. Il fit donner le lendemain audit sieur de Charnacé la réponse à son écrit, en laquelle il se donna bien garde de se méprendre, ni de faire paroître qu'il eût été le premier à parler de l'alliance avec la France, ni à la désirer : la conclusion étoit qu'il eût volontiers envoyé un ambassadeur en France pour en traiter plus amplement avec Sa Majesté, n'eût été que Charnacé ne l'avoit pu informer de ce que le Roi pouvoit faire sur les articles principaux qu'il croyoit être nécessaire qu'il accordât; cependant que, pour ne pas perdre de temps, pource que ledit Charnacé lui avoit représenté que, pour le peu de connoissance que Sa Majesté avoit des pays situés près de la mer Baltique et de leurs intérêts, elle n'avoit pu mettre en avant les expédiens les plus convenables, il avoit mis par écrit les choses auxquelles il jugeoit que nous devions tendre par notre alliance, de laquelle nous ne devions nous séparer que nous n'y fussions parvenus, et les articles de ce qu'il estimoit que Sa Majesté et lui devoient contribuer chacun de leur part en cette guerre, et les avoit envoyés à son ambassadeur à La Haye, et en avoit donné la copie audit sieur de Charnacé, afin qu'il les pût porter ou envoyer au Roi, comme bon lui sembleroit. Après cela Charnacé prit congé de lui et retourna en Danemarck, où il arriva à la fin de l'année, le roi de Suède l'ayant fait conduire par ses gentilshommes et officiers jusqu'à Gotheborg, frontière maritime de son Etat.

Il représenta audit roi de Danemarck que s'il vouloit, non pas faire la guerre, à laquelle il ne le convioit point, mais seulement assembler ses officiers, armer ses frontières de deux ou trois régimens, et demander la restitution des Etats des ducs de Meckelbourg et de Poméranie, ses voisins et parens, et la liberté des villes opprimées, l'Empereur, dans le doute où il étoit des armes de Suède, et la grande diversion que celles du Roi lui donnoient en Italie, lui donneroit certainement satisfaction, ce qui lui tourneroit à grande gloire, et il ne courroit aucune fortune de rompre la paix avec l'Empereur pour cela. Mais il le trouva si abattu de courage qu'il n'osoit prêter l'oreille à aucune de ces raisons, mais lui répondit seulement qu'il ne craignoit point les armes de l'Empereur; que, pour la conservation de ses Etats, il ne faisoit point d'état des forces de terre; que l'expérience lui avoit fait voir que le Holstein ne se pouvoit conserver sans être maître de la mer, en laquelle étant le plus fort, comme il étoit, il ne redoutoit point l'Empereur, quoi qu'il pût faire, ni sa nouvelle amirauté sur la mer Baltique, laquelle il réduiroit à rien quand il lui plairoit, et partant qu'il ne se vouloit point intéresser en toutes ces affaires, desquelles il s'étoit une fois déporté en la paix de Lubeck. Il (1) fit aussi parler au duc Ulric son jeune fils pour savoir s'il se voudroit joindre avec ceux qui entreroient en Allemagne, pour rentrer dans son évêché de Schwerin et Meckelbourg, et que s'il pouvoit faire que le roi de Danemarck, sans faire semblant de s'en mêler, lui entretînt un régiment de cavalerie et un d'infanterie, on lui en bailleroit encore un autre, avec assurance qu'on ne feroit point la paix qu'il n'eût contentement. Ce jeune prince l'eût bien désiré, mais le respect qu'il portoit à son père, qui en étoit entièrement éloigné, l'en empêcha. Ces choses étant ainsi, il ne restoit que le seul roi de Suède, sur lequel et l'Allemagne et les princes voisins pussent jeter les yeux pour s'opposer à la tyrannie naissante de la maison d'Autriche à l'Empire; ce qu'il fit en l'année suivante, comme nous verrons.

Voilà ce qui se passoit en Allemagne et aux pays septentrionaux; quant à la Flandre, les Hollandais, voyant les Espagnols occupés en Italie à s'opposer aux armes du Roi, avoient pris le temps de faire quelque effort de leur côté, et dès le premier de mai assiégèrent la ville de Bois-le-Duc, sise sur la rivière de Diest, à dix lieues de Bruxelles et quatorze d'Anvers, place par eux souvent muguetée, et dont autrefois le feu prince d'Orange avoit entrepris le siége, et été contraint de le lever sans rien faire. La nuit du 3 au 4 mai, auparavant que les approches fussent encore bien faites, huit cents mousquetaires, Bourguignons, Vallons et Allemands, de la garnison de Bréda, y furent envoyés pour secours, et y entrèrent. Le prince d'Orange fit telle diligence, que, dès le 26 dudit mois, la circonvallation, qui avoit plus de six heures de chemin, et tous ses forts et retranchemens, ensemble les digues, tant pour dessécher les marais que pour arrêter les inondations qui pouvoient arriver du débordement de la Meuse en cette saison après la fonte des neiges, furent en tel état qu'il les pouvoit désirer, pour obvier à toute sorte d'efforts du dehors et du dedans, d'où jusqu'alors on lui avoit

(1) Charnacé.

donné peu ou point d'empêchement. Il surprit des lettres de l'Infante au gouverneur, homme infâme et indigne d'être nommé, pour le meurtre de sang-froid qu'il avoit méchamment commis en la personne du sieur de Bréante, son prisonnier de guerre, par lesquelles elle l'assuroit de lui donner secours, mais non sitôt. Ce siége travailloit beaucoup son esprit, et principalement à cause des nouvelles que Rubens (1), retourné de Madrid depuis peu de jours, lui apportoit que le comte Olivarès vouloit remuer de nouveau en Italie. A peu de jours de là, savoir est la nuit du 25 au 26, le prince d'Orange commença à faire mettre la main à bon escient aux approches qui furent reparties entre les Français et Anglais. Le maréchal de Châtillon, commandant aux premiers comme colonel général, prit la gauche pour tirer, par un terrain assez facile à remuer, à la pointe d'une grande corne qui couvroit l'avenue du fort principal, que l'on nommoit de Wucht, lequel étoit secondé d'un autre petit plus proche de Bois-le-Duc; car il falloit enlever ces deux pièces avant que de passer plus outre : le premier n'étoit pas estimé de moindre considération que Grol en ce qu'il contenoit. Le capitaine Aiguebère, du régiment de Candale, avec deux cents hommes, avança deux redoutes, et les assiégés sortirent pour l'empêcher; mais ils furent incontinent repoussés, si bien qu'à deux heures après minuit elles furent en défense, et la ligne de l'une à l'autre faite. La même nuit Douchan, lieutenant colonel du sieur de Châtillon, ouvrit et avança une tranchée environ de cent pas, et fit une redoute. Le lendemain La Maison-Neuve, lieutenant colonel de Courtaumer, en fit autant, et la nuit du 28 au 29 le marquis de Leuville, lieutenant colonel de Hauterive, fit commencer les batteries, qui furent le 30 en état d'y loger l'artillerie. Les assiégés tâchèrent par trois fois d'élever un petit ouvrage de gazon devant le travail des Français qui les en empêchèrent. Les Anglais firent aussi les approches, poussés de courage et d'émulation, et les batteries des comtes Ernest et Guillaume de Nassau obligèrent les assiégés de leur répondre sans épargner la poudre. Il ne se remarqua néanmoins aucune autre perte pour les assiégeans que d'un lieutenant, d'un enseigne et quelques sergens anglais, outre le sieur Alphonse Pallotta, Piémontais, lequel eut le bras emporté d'une volée de canon; il s'étoit mis volontaire dans les troupes françaises, et servoit en Hollande auparavant le duc de Savoie, comme d'agent secret. La continuation des vents d'amont favorisa grandement ce siége, en ce qu'elle servit à dessécher les marais qui enferment Bois-le-Duc, lesquels ne délaissèrent pas de ressentir un peu du débordement de la Meuse; ce qui donna le plus de peine, jusqu'à ce que vinrent les sécheresses du mois de juillet et d'août.

L'Infante fit tous ses efforts en cette occasion; elle demanda secours à l'Empereur, qui le lui envoya avec grand soin; elle le demanda aussi à la ligue catholique d'Allemagne, et pria le duc de Bavière, qui en étoit le chef, de joindre les forces de ladite ligue catholique avec celles que l'Empereur lui envoyoit sous la conduite du comte de Montecuculli, pour secourir cette ville si importante non-seulement à la Flandre, mais à tout le parti catholique. Bavière s'en excusa, et apporta pour raison que, s'il le faisoit, il avoit peur que cela fût préjudiciable à plusieurs catholiques d'Allemagne qui confinoient avec les Hollandais, et n'étoient point molestés par eux. Cette réponse étonna et fâcha les Espagnols, qui pour détacher Bavière d'avec la France, lui firent entendre qu'elle étoit étroitement réunie avec l'Angleterre, ce qui ne pouvoit être qu'à ses dépens et avec dessein de le dépouiller de l'électorat pour le rendre au roi de Bohême; ce qui fit bien du commencement de l'impression dans son esprit, mais toutefois non pas telle qu'il ne se laissât éclaircir de la vérité par les ministres du Roi, et ne perdît toute la défiance qu'on lui avoit voulu donner de Sa Majesté. L'Infante, éconduite de ce coté-là, mit sur pied de sa part, sous le commandement du comte Henri de Berg (2), une armée composée de dix-huit mille hommes de pied et cent cornettes de cavalerie. Le 28, que les assiégés n'avoient pas encore perdu un pouce de terre, il vint loger à trois lieues des assiégeans, lesquels il trouva si bien retranchés qu'il eut peu d'espérance de les pouvoir forcer. Néanmoins la nuit du 3 au 4 juillet, il voulut tenter s'il pourroit faire quelque chose, et, donnant une alarme générale par tous les quartiers, il fit faire deux attaques, l'une au quartier du prince d'Orange, l'autre en celui de Broderoles; mais il fut si bien reçu que les chariots qu'il avoit amenés pleins d'instrumens pour remuer la terre, retournèrent chargés de morts. Il se mit encore, la nuit du 7, en devoir de chercher le passage par une île qui étoit au milieu de la digue; mais il fut encore contraint de se retirer sans effet; ce qui donna grand cœur aux assiégeans, et l'ôta à ceux de la ville. Henri de Berg, croyant sa demeure être là davantage inutile, se retira le 17 du mois, et tourna tête vers Wesel pour se joindre avec les troupes qui devoient ve-

(1) Pierre-Paul Rubens, le peintre, qui était aussi homme d'emploi politique.

(2) Lisez Bergues.

nir, de la part de l'Empereur, pour une entreprise, la plus importante et la plus hardie qui fut jamais faite contre les Hollandais, par laquelle il espéroit les forcer à lever le siége pour venir s'opposer à lui. Il avoit dessein d'entrer dans la Velue, qui est le cœur de la Hollande, dans lequel sont de grandes villes, mais non fortifiées, et lesquelles n'avoient jamais vu la guerre chez elle. Ce dessein lui réussissoit heureusement si la mauvaise fortune d'Espagne ne l'eût traversé, car il jeta un pont sur le Rhin près de Chanteu, et y fit passer son armée.

Le secours de l'Empereur, qui étoit grand, passa la rivière d'Yssel près d'Arnheim, et vint joindre Cairau, auquel Henri de Berg avoit donné six mille hommes pour s'opposer aux garnisons d'Emmerick et de Reis, qui eussent pu surprendre les convois qui venoient de Wesel; puis il s'achemina en personne vers la Velue, par un pont qu'il mit sur l'Yssel, et, y demeurant avec le gros de son armée, envoya le comte de Montecuculli avec huit mille hommes de pied, trente cornettes de cavalerie et huit canons, aux portes d'Amersfort, qui étoit une ville pleine de vivres et de grains que les villageois y avoient apportés de la campagne pour les mettre en sûreté; mais dès que les troupes ennemies approchèrent, elle se rendit sans résistance pour se rédimer du pillage. Il envoya quant et quant, avec d'autres troupes, Dulkens, ci-devant gouverneur de Grol pour les Espagnols, pour assiéger Hattem, petite ville tirant vers le Zuyderzée, et y fit une grande brèche; mais les assiégés se défendirent et les repoussèrent. Dès que la nouvelle de la prise d'Amersfort et du siége de Hattem fut arrivée à La Haye, elle apporta une consternation générale parmi tout le peuple; mais messieurs les Etats prirent un conseil généreux en leur assemblée sur-le-champ, le jour même, qui étoit le 14 après midi. Premièrement ils ne voulurent pas ouïr parler de lever le siége de Bois-le-Duc, puis ne se contentèrent pas d'envoyer du secours dans la ville d'Utrecht, grande ville dans la Velue, non fortifiée, très-improtante, de la conservation de laquelle dépendoit celle de tout le pays, mais prirent résolution de s'y transporter tous conjointement, sans aucun délai, avec tout le conseil d'Etat, afin de donner ordre aux choses nécessaires pour arrêter l'effroi et empêcher l'invasion; ce qu'ils firent, et sans cela n'eussent jamais retenu l'esprit de ces peuples, tant ils étoient épouvantés. Il y avoit trois semaines qu'ils étoient sollicités et pressés de ladite ville de faire ce voyage. Au sortir de l'assemblée chaque député se retira chez lui pour se disposer au partement, qui se fit ce soir-là même; dont ils firent aussitôt donner avis à l'ambassadeur du Roi par leur greffier, s'excusant de ne lui avoir pas envoyé deux de leur corps, suivant leur coutume, n'en ayant pas eu loisir à cause de la soudaineté de leur départ. Dès qu'ils furent arrivés ils logèrent huit mille hommes au dehors, sous la charge de Waremberg, que ceux de la compagnie des Indes occidentales avoient fait revenir de Venise pour commander une partie de leur armement avec l'amiral Long. Quelque bonne mine qu'ils fissent, l'étonnement étoit grand parmi eux; et, quoiqu'ils le cachassent, ils ne laissoient pas de le faire paroître, et étoit bien à craindre que, si la chose duroit, il ne s'éclatât quelque mésintelligence et division intestine, les peuples étant touchés d'appréhension et ne sachant sur quoi fonder leur espérance, l'ennemi étant bien avant dans l'État, et eux ne se voyant assistés d'aucuns de leurs alliés.

Dès que l'ambassadeur d'Espagne sut à Paris le passage du comte Henri de Berg dans la Velue, il en fit des feux de joie publiquement, comme ils firent aussi en la ville de Madrid en Espagne. Les Hollandais, au contraire, envoyèrent en grande diligence demander secours à tous leurs alliés. Ils eurent quelques troupes du roi de Suède, les compagnies des Indes orientales et occidentales, outre dix à douze mille hommes que le roi de Danemarck étoit contraint de licencier, lesquels ils reçurent à leur solde. Ils dépêchèrent particulièrement au Roi pour le supplier de leur donner une assistance d'argent extraordinaire, considérant qu'ils avoient tout le poids de la maison d'Autriche à soutenir, la paix ayant été aussitôt faite que la guerre commencée en Italie, et le roi de Danemarck s'étant aussi accommodé avec l'Empereur; que le comte Henri de Berg avoit laissé seize mille hommes pour la garde du pont de la rivière d'Yssel; ayant partagé son armée en deux bandes, chacune de quinze à seize mille hommes, marchoit droit au pays d'Utrecht; et bien que le comte Ernest de Nassau fût là aux environs avec une armée de vingt-six mille hommes, si est-ce qu'il ne pouvoit pas empêcher tous les desseins de l'ennemi, à cause qu'il étoit obligé de garder le Bétuve tout le long de la rivière du Rhin, depuis Arnheim jusques à plus bas encore que Wick, pource que Henri de Berg avoit dessein de passer dans ledit Bétuve; ce qu'étant, le prince d'Orange seroit forcé de quitter le siége de Bois-le-Duc, et ce d'autant plus assurément que le gouverneur de Bréda avoit encore mis ensemble une armée de plus de dix mille hommes, qui avoit fait montre le 15 août à Hérenthals, à laquelle se devoient joindre six régimens de l'armée de Walstein, qui étoit déjà arrivée à Rhinberg avec du

canon, et avoient dessein de tenter quelque exploit sur les îles de Zélande, et principalement sur celle de Tertolen.

Le Roi en envoya, en grande diligence, donner avis au cardinal, qui manda au sieur Bouthillier, le 21 août, qu'il avoit vu ce qu'il lui mandoit de l'affaire de Hollande; qu'il ne falloit ni s'y précipiter, ni la négliger. Les Hollandais, ayant autrefois failli prendre Grol et manqué à secourir Lingen, avoient fait la trève, y étant contraints par leur nécessité; qu'il étoit à craindre que, si Bois-le-Duc manquoit à être pris, ils n'en fissent autant, auquel cas, la paix étant faite avec Danemarck, nos affaires n'iroient pas bien; qu'il se falloit servir, à son avis, du temps et de la nécessité des Hollandais, leur donner de bonnes paroles, et leur dire nettement que, s'ils vouloient signer le traité, passant l'article contesté par le tempérament raisonnable qu'on y avoit trouvé, qui est qu'il seroit dit qu'ils ne pourroient faire la trève sans l'avis, conseil et agrément du Roi, Sa Majesté signeroit présentement le traité, et les secourroit d'argent; qu'il le prioit d'en parler au Roi, mais sans que le cardinal de Bérulle et le garde des sceaux sussent que cela vînt de lui; qu'après, ayant le consentement du Roi, il parlât à l'ambassadeur, et lui dît que, s'ils vouloient, le traité se signeroit et s'exécuteroit fidèlement, et cependant qu'il falloit, par nécessité, attendre son retour, parce qu'il en savoit mieux les particularités que personne. Incontinent après son retour à la cour, dès le 18 de septembre, il fit agréer au Roi qu'il fût fait réponse, au nom de Sa Majesté, aux instances pressantes que faisoit l'ambassadeur de Hollande en cette occurrence; que Sa Majesté étoit toute prête d'assister messieurs des États ès grandes dépenses qu'elle voyoit qu'ils avoient à faire; mais que, d'autant qu'elle avoit accoutumé de ne les secourir d'argent qu'ensuite des traités d'alliance faits avec eux, elle attendoit la ratification de celui qui avoit été signé, il y avoit deux ans, par leur ambassadeur, après quoi elle feroit délivrer le secours qu'elle accordoit par ledit traité; qu'on ne pouvoit dire qu'il y eût en icelui aucunes choses qui blessassent messieurs les États, pour trois raisons: la première, parce que s'ils s'obligeoient à ne point faire la paix ni la trève, sans le consentement ou gré du Roi, le Roi s'obligeoit aussi de ne faire aucun traité avec Espagne, qui l'empêchât de secourir messieurs les États, ainsi qu'il le promettoit par ledit traité, ce qui faisoit que la condition étoit réciproque; la seconde, parce que le traité portant que, s'ils venoient à manquer à la condition ci-dessus, faisant la trève ou la paix sans le consentement du Roi, ils seroient obligés de rendre à Sa Majesté tout l'argent qu'il leur auroit donné, comme s'ils l'avoient reçu par prêt. Il leur étoit donc libre de faire la paix ou la trève comme bon leur sembleroit, pourvu qu'ils voulussent rendre l'argent qu'ils auroient reçu; la troisième, que le sieurs Aersens, étant ici ambassadeur extraordinaire, avoit donné, par écrit signé de sa main, au cardinal, que messieurs les États s'obligeroient à ne faire ni paix ni trève sans le consentement du Roi, ce qu'il n'eût pas fait, étant habile homme comme il étoit, si cela eût contrevenu à la souveraineté et liberté de messieurs les États; et quant à la difficulté de l'Angleterre, avec laquelle nous étions ci-devant en guerre, et dont la considération étoit lors mise en avant par les États, pour s'excuser de consentir à ce désir de Sa Majesté, elle étoit levée maintenant par la paix et très-bonne intelligence qui étoit entre ces deux couronnes.

Tandis que le comte Henri de Berg étoit avec tant d'armées puissantes dans la Velue, et qu'il étoit sur le point d'assiéger Arnheim et réduire les Hollandais, qui ne s'y étoient pas préparés à l'extrémité, il reçoit le 19 août la nouvelle de la prise de Wesel, qui, la nuit précédente, avoit été surprise, avec l'intelligence d'un des habitans, par le gouverneur d'Emmerick, avec onze cents mousquetaires et huit cornettes de cavalerie. Il y entra par le trou d'un bastion, et, sans aucune résistance, se rendit maître de la ville, les habitans répondant aux Espagnols, qui les appeloient à leur secours, qu'ils ne les pouvoient aider pource qu'ils les avoient désarmés. Les Hollandais y trouvèrent deux cornettes de cavalerie et seize enseignes d'infanterie qu'on y avoit laissées en garnison, desquelles ils tuèrent la plupart et firent les autres prisonniers, et, entre eux, celui qui commandoit en la place. Le comte Henri de Berg y perdit l'argent pour la montre d'un mois de toute son armée, l'équipage d'une partie de sa cavalerie, et quantité de munitions de gueule et de guerre. Cette nouvelle n'attrista pas seulement l'armée dudit comte, mais lui ôta tout moyen de faire aucun effet, vu que cette ville étoit leur magasin et leur étape, ce qui les contraignit de se retirer incontinent.

Cependant Bois-le-Duc demeuroit assiégé et prêt à se rendre; les assiégeans leur jetoient des grenades de cent quatre-vingts à deux cents livres, qui enlevoient souvent en l'air plusieurs maisons à la fois, gagnèrent la contrescarpe, passèrent leurs galeries dans le fossé, la principale desquelles étoit à l'épreuve du canon, et si large, que quatre chariots y alloient de front. Le gouverneur, se voyant si pressé, commença à parlementer, et demanda terme de six jours

pour pouvoir envoyer à l'Infante. Cela lui étant refusé, la ville et lui envoyèrent leurs députés, le 12 septembre, au prince d'Orange, et se rendirent à composition, ne prenant pour terme de sortir de la ville que le dix-septième jour dudit mois. Il fut convenu entre eux que, dans le terme de deux mois, tous les ecclésiastiques sortiroient de la ville, et qu'ils jouiroient, leur vie durant, de tous leurs revenus; quant aux religieuses, qu'elles pourroient demeurer dans la ville et y seroient alimentées, durant leur vie, des revenus de leurs couvens. Mais, peu après, les Hollandais allant au contraire de ces promesses, et traitant mal les catholiques, le Roi, plein de compassion des injures qu'ils recevoient, en écrivit aux États et au prince d'Orange, avec tant d'affection, et leur représentant si vivement l'avantage qu'ils auroient de les mieux traiter, qu'il leur fit donner quelque soulagement. Bautru écrivit de Bruxelles qu'un chacun avoit eu un grand ressentiment de la piété du Roi en cette action, et que l'évêque de Bois-le-Duc étoit venu lui-même en cérémonie l'en remercier.

Ce siége fini en septembre, les armées furent séparées et mises dans les garnisons; les Hollandais donnèrent à leurs Allemands et Flamands le pays de la Marck pour y hiverner, à condition qu'ils s'entretiendroient des contributions, sans autre solde. Mais, ce logement étant proche des terres de l'électeur de Cologne et autres électeurs ecclésiastiques, l'ambassadeur du Roi fit nouvel office envers les États et le prince d'Orange pour l'observation de la neutralité avec lesdits électeurs, de quoi l'on lui donna toute assurance. Le comte Henri de Berg, qui avoit si bien servi les Espagnols, et que la seule mauvaise fortune qui accompagnoit leurs affaires, à cause de leurs injustices et violences, avoit empêché de venir à bout de l'entreprise importante dont nous avons parlé ci-dessus, fut, en récompense, calomnié d'eux comme un traître, ou comme un homme sans expérience, qui avoit fait ce dessein afin d'y employer toutes leurs forces pour les y ruiner, ou ne l'avoit su ou voulu conduire avec la dextérité qu'il le devoit être pour réussir heureusement; ce qui fit qu'après avoir salué l'Infante, il s'éloigna de la cour et se retira en son gouvernement de Gueldre. Les Hollandais, élevés par ces succès, ne voulurent plus ouïr parler de ratifier le traité avec le Roi, qui avoit été arrêté par leurs ambassadeurs, il y avoit deux ans, et dont nous avons dit ci-dessus que le cardinal leur avoit demandé la ratification, s'ils vouloient que le Roi leur donnât l'assistance qu'ils désiroient de Sa Majesté. Ils répondirent au sieur de Baugy, qui leur en parla, que la trève qui alors se traitoit avec Espagne ne leur donnoit plus le moyen d'y pouvoir répondre. Vosberg lui dit, avec plus de franchise, qu'ils ne pouvoient rien dire de plus sur cette proposition que ce que Aersens et lui en avoient dit en France. Leur ambassadeur proposa depuis au cardinal que, si le Roi vouloit rompre avec Espagne, ils feroient ce que Sa Majesté voudroit. Il lui demanda s'il avoit pouvoir particulier de traiter sur ce sujet, et, sur ce que ledit ambassadeur lui répondit que non, il lui répliqua : « Puisque vous n'avez pas pouvoir, il sera inutile de passer outre en ce discours. Tout ce que je vous puis dire est que, si vous aviez pouvoir vous seul, ou quelque autre avec vous bien instruit sur ce sujet, nous ne serions pas quatre jours sans vous rendre réponse, et prendre une prompte et forte résolution qui vous contenteroit. Et, comme le Roi ne voudroit pas détourner messieurs des Etats d'une trève avantageuse, ainsi qu'elle seroit si les Espagnols effectuoient les offres qu'on vous a mandé qu'ils faisoient de donner Bréda, Lingen et plusieurs autres conditions que je n'ai jamais crues, aussi est-il en volonté assurée de les assister si la guerre se continue; et rien ne l'en a empêché depuis quelque temps, que la difficulté qui s'est trouvée au traité sur un mot sur lequel nous attendons réponse de messieurs les Etats. Quand nous verrons ce que vous résoudrez entre vous sur l'assemblée que vous faites pour la trève, vous trouverez le Roi en la disposition que vous pouvez désirer, et nous vous parlerons clairement. L'ambassadeur lui dit que si les Hollandais se portoient à la guerre, peut-être la France agiroit-elle alors plus froidement. A quoi le cardinal répondit que ce n'étoit pas son procédé, et qu'en ce cas, dans quatre jours on lui rendroit volontiers beaucoup meilleure réponse qu'il ne pensoit, et que, dès cette heure, ils pouvoient être assurés que le Roi ne les abandonneroit jamais.

Ensuite l'ambassadeur lui parla de l'affaire d'Orange, sur quoi le cardinal, sans s'engager, ni à nier ce qui étoit fait, ni à promettre ce que le service du Roi ne permettoit pas que l'on eût tenu, répondit avec dextérité que le prince d'Orange pouvoit bien croire qu'un grand roi comme Sa Majesté ne pouvoit avoir le dessein de le priver d'une chose qui lui appartenoit; que si Orange étoit encore au même état qu'il étoit du temps du feu Roi, Sa Majesté le remettroit entre les mains de son seigneur; qu'elle en avoit augmenté le revenu avec contentement, pour l'utilité qu'en recevoit le prince d'Orange, qu'il aimoit et estimoit grandement, mais qu'il étoit impossible d'empêcher le tiers et le quart de dire qu'il seroit

à désirer que cette place ne fût point fortifiée, et que tant s'en falloit qu'elle fût utile pour la conservation de la principauté du prince d'Orange, Sa Majesté la conserveroit bien plus soigneusement si elle étoit en l'état auquel elle étoit par le passé, que comme elle étoit alors; en un mot, qu'il pouvoit être assuré que le Roi, pour rien du monde, ne voudroit faire aucun tort au prince d'Orange.

Ledit ambassadeur manda toutes ces choses aux Etats, et particulièrement touchant l'affaire du traité entre le Roi et la Hollande. Il leur manda que le cardinal, ayant accoutumé de parler en sorte que les effets passoient ce dont il donnoit espérance, il jugeoit de l'aversion qu'il avoit remarquée en ses paroles contre les Espagnols qu'on pensoit à la guerre; que si les affaires en Hollande alloient à la guerre, ils avoient plus à espérer de la France qu'ils n'avoient jamais osé croire jusques alors, les choses étant en tel point que facilement entreroit-on en rupture avec Espagne; et que si les Etats lui vouloient donner pouvoir de traiter, ou lui envoyer quelqu'un pour traiter conjointement de cette affaire avec le cardinal, il en espéroit bonne issue. lui ayant été souventes fois dit par ledit cardinal, sur les instances qu'il lui faisoit de lui déclarer l'intention du Roi, que si ledit ambassadeur avoit pouvoir il lui parleroit franchement, mais qu'il falloit voir auparavant ce qu'ils feroient pour la trève ou pour la guerre. Mais ils ne voulurent point faire de réponse à la lettre dudit ambassadeur, ayant désiré qu'on traitât de cette affaire à La Haye, afin qu'eux tous ensemble la pussent plus mûrement considérer. On fit au sieur de Baugy une autre dépêche sur ce sujet le 17 octobre, afin de le tenir informé de tout, et qu'il sût particulièrement l'intention de Sa Majesté. On lui mandoit que le mémoire qu'on lui avoit envoyé en septembre dernier, satisfaisoit clairement à l'imaginaire difficulté que les Hollandais faisoient au traité qui leur étoit proposé, sur ce que le Roi désiroit que messieurs des Etats s'obligeassent de ne faire point la paix ni la trève sans son consentement, eux prétendant, par opiniâtreté, que cela préjudicioit à leur souveraineté et liberté. Et cependant, pour accourcir le temps, le Roi trouva bon que l'on donnât avis audit sieur de Baugy de deux autres expédiens qu'il y avoit de sortir d'affaire, desquels ledit sieur de Baugy n'useroit qu'en cas qu'il n'obtînt le premier, et en useroit en sorte que, s'il y avoit moyen, il fît que messieurs les Etats les lui proposassent; ce qui ne seroit pas difficile, puisqu'en effet ils étoient tels que l'on savoit par diverses voies qu'ils les désiroient. Le premier étoit que l'on ôtât du traité ce mot de consentement et agrément, qui déplaisoit à messieurs des Etats, et que, sous main, ils donnassent une lettre reversale particulière, laquelle même ne parleroit point qu'ils ne pussent faire la paix ou la trève sans le consentement ou agrément du Roi, mais déclareroit à Sa Majesté qu'ils ne feroient la paix ni la trève, de trois ans, avec le roi d'Espagne. Le second étoit qu'il ne fût point parlé dans le traité de ne pouvoir faire ni paix ni trève sans le consentement du Roi, qui étoit ce qui blessoit l'imagination de messieurs les Etats, Sa Majesté se contentant seulement de ce qui étoit porté par icelui traité, que messieurs les Etats seroient tenus de lui rendre l'argent qu'il leur auroit donné, au cas qu'ils vinssent à faire la trève ou la paix sans son consentement.

Tandis que toutes ces choses se passent en Hollande, que Bois-le-Duc s'assiége et se prend, que les Espagnols les sollicitent de faire la trève ou la paix, et le Roi les invite à renouveler avec lui une alliance avec conditions raisonnables, dont ils sont de jour à autre retenus par la disposition qu'ils pensent voir dans les affaires à la rupture entre les deux couronnes, le roi d'Angleterre jure la paix, signée le 24 avril, et publiée, dans les deux royaumes de France et d'Angleterre, le 20 mai, et tandis qu'il traite et convient avec Châteauneuf, notre ambassadeur extraordinaire, de plusieurs articles concernant particulièrement la maison de la Reine sa femme, et fait semblant de chercher avec lui un moyen de défendre la liberté de l'Allemagne et rétablir son beau-frère dans le Palatinat, il écoute honteusement les propositions que les Espagnols lui font pour la paix, et va au-devant, abandonnant le bien commun de la chrétienté et le sien propre, pour se défendre de son parlement et essayer de le ranger, à quelque prix que ce soit, sous son autorité.

Châteauneuf partit de Paris au mois de juin, et arriva, au commencement de juillet, à Londres. A son arrivée, et à sa première audience, il trouva qu'ils changeoient beaucoup de ce qu'ils avoient accoutumé d'user, et de ce qu'ils avoient fait envers le maréchal de Bassompierre; mais, comme ils mettent toute leur grandeur en cérémonies, qu'ils pratiquent, disent-ils, avec mûre délibération résolue en leur conseil, il crut les devoir dissimuler et n'en point parler. Entre autres choses, le Roi lui parla, par truchement, en anglais, qui étoit une façon extraordinaire et non usitée par lui ni par le feu Roi son père, ni par la reine Élisabeth jusqu'alors, parce qu'ils parloient tous trois très-bon français. Il continua encore, depuis, cette façon de faire

quand il le vit en audience, lui faisant réponse en anglais; mais, les autres fois qu'il le vit en particulier, allant saluer la Reine, il lui parla français et traita avec plus de privauté et de liberté. La lettre aussi qu'ils écrivirent au Roi par leur ambassadeur Edmond étoit écrite en latin, contre ce qui étoit accoutumé depuis la reine Élisabeth, ayant voulu en cela reprendre l'ancienne forme dont usoient les rois d'Angleterre.

Et, pource qu'en ce temps-là le titre de majesté n'étoit pas en usage entre les rois, ils ne le donnèrent pas aussi au Roi en leur lettre, mais seulement celui de sérénité, pource que anciennement on usoit de ce seul titre-là et de celui de grandeur, sans considérer les changemens des temps et les innovations qui s'étoient apportées aux titres en ce siècle dernier, depuis que l'Empire avoit été conjoint à l'Espagne, et que la gloire allemande et espagnole, unies ensemble, avoient recherché des titres nouveaux, leur vanité ne pouvant pas demeurer resserrée dans ceux dont ils avoient accoutumé d'user. Depuis ce temps-là le nom de majesté, qui ne se donnoit qu'à l'Empereur par ses sujets seulement, fut usurpé par la maison d'Espagne; les rois, qui sont empereurs en France, s'en firent aussi appeler, et ensuite les autres rois de la chrétienté, et se donnèrent tous, les uns aux autres, cette qualité, et les moindres princes semblablement en usèrent, écrivant ou parlant à eux, excepté les princes de l'Empire, qui ne voulurent jamais changer leur façon ordinaire d'écrire au Roi, qui est, Votre Royale Dignité. Et, sur quelques plaintes qu'ils firent du temps du feu Roi, qu'il ne faisoit pas, en France, couvrir leurs ambassadeurs, bien ceux des princes d'Italie, beaucoup inférieurs à eux, se couvrissent devant Sa Majesté, il leur fit dire qu'aussi lui donnoient-ils le titre de majesté, ce qu'eux ne faisoient pas; qu'ils parlassent comme eux, et qu'on les traiteroit de même. Ils en demeurèrent sur cette réponse, et n'en parlèrent davantage, hormis Bavière, qui, depuis quelque temps en çà, donnant au Roi le titre de majesté, demanda que son ambassadeur parlât couvert; ce qu'on ne trouva pas à propos, si cette résolution n'étoit faite par un commun accord des électeurs, afin qu'elle ne fût point changée à l'avenir. Quant à l'Empereur, qui est celui qui, vraisemblablement, retient les électeurs de rendre cet honneur à nos rois, à plus forte raison refusa-t-il de le leur rendre aussi, et eux, de leur part, ne lui donnèrent non plus jamais le titre de majesté, jusques à ce que, du temps de la minorité du Roi, les ministres, par foiblesse et peu d'affection à la conservation de la dignité de cette couronne, s'y laissèrent aller sous prétexte que l'ambassadeur d'Espagne leur donnoit à entendre que l'Empereur en feroit de même; qui ne le fit toutefois pas, mais ne donne encore au Roi que le titre de sérénité, bien que, depuis dix ans en çà, il l'ait donné aux ducs de Saxe et de Bavière, qui l'extorquèrent de lui en la nécessité qu'il eut de leur assistance en Bohême contre le Palatin, et qu'il ait pris encore un titre plus élevé que celui de la simple majesté, se faisant appeler sacrée majesté. En quoi l'Espagne l'a imité, se faisant aussi traiter de même, ne leur restant plus rien à usurper que celui de majesté divine, en quoi il n'y auroit point de prince sage qui les voulût imiter.

Le roi d'Angleterre encore défendit à Edmond son ambassadeur, qu'il envoya en France pour la paix, d'eller voir le cardinal, ne lui donnant pas la main en sa maison, mais le précédant, selon qu'il est usité en la chrétienté, afin qu'il ne semblât reconnoître, en quelque manière, le Pape, et avouer, comme il dit lui-même depuis à Châteauneuf, la doctrine de Bellarmin, qui écrit que les cardinaux sont plus grands que les rois. En quoi il étoit d'autant plus pointilleux, que les papes prétendent avoir quelque droit sur le royaume d'Angleterre, et qu'il relève d'eux depuis que Jean-sans-Terre le leur soumit pour, par l'autorité du Saint-Siége, chasser le dauphin Louis, fils de Philippe-Auguste, qui avoit été appelé et élu par les Etats au royaume d'Angleterre, et en avoit pris possession.

Un conseil, composé de six conseillers, établi de nouveau par le roi d'Angleterre pour les affaires d'Etat, causoit tous ces changemens, en partie pour lui montrer par là qu'ils avoient soin de sa grandeur et du rétablissement de son autorité, mais principalement pource qu'aucuns d'entre eux, portés à la paix d'Espagne, espéroient que tant moins bien les deux Rois seroient ensemble, tant plus auroient-ils d'avantage pour avancer ladite paix, et qu'eux tous ensemble convenoient à une extrême jalousie de la grandeur de la France, qui leur sembloit donner amoindrissement à la leur, et, pour ce sujet, nourrissoient et fomentoient toutes les difficultés et aigreurs qui se rencontrent toujours dans les affaires, leur semblant que, formant des difficultés sur tout, ils prenoient autant d'avantage sur nous, et se relevoient de la honte qu'ils avoient reçue. Il leur fut aisé de faire trouver bons ces changemens au roi d'Angleterre, lequel avoit si peu d'application aux grandes affaires, et s'occupoit si fort aux petites et à celles qui regardoient le particulier de sa maison, qu'ils le conduisoient aux grandes à peu près selon leur volonté, pourvu qu'ils se donnassent de

garde qu'il ne s'en aperçût; car, s'il eût découvert qu'ils eussent eu intention de le gouverner, il n'eût rien fait de tout ce qu'ils lui eussent conseillé, et eussent perdu tout crédit auprès de lui. Cette pensée fit perdre beaucoup d'autorité au comte de Carlile, qui étoit celui qui, d'entre eux, avoit le plus de connoissance des affaires étrangères, et y avoit été le plus employé du temps du feu roi Jacques et de celui-ci même; car ce Roi, craignant qu'on ne pensât qu'il fît toutes choses par son avis, suivoit moins ordinairement les conseils qu'il lui donnoit. Il étoit entré aussi en quelque semblable jalousie du grand-trésorier, et en parla une fois ou deux à Châteauneuf, lui disant qu'il ne le gouvernoit point, et conjura même la Reine, une fois qu'elle étoit présente, que, si elle l'aimoit, elle détrompât ledit Châteauneuf de cette créance; mais ledit trésorier étoit si avisé, et se conduisoit avec telle adresse, qu'il ne permettoit pas que ce soupçon pût prendre racine en son esprit. Davantage, ce conseil y avoit rencontré l'esprit dudit Roi porté, car il étoit glorieux et désireux d'honneur, facile à se dépiter et à croire qu'on le méprisoit, et principalement de la part de la France, non-seulement à cause des anciennes jalousies et querelles entre les deux royaumes, mais de l'envie qu'il portoit à la gloire du Roi, qui l'élevoit au-dessus de tous les princes de la chrétienté, et du regret qu'il avoit des avantages et victoires que Sa Majesté avoit remportés sur lui; dont il conservoit la mémoire avec d'autant plus grand déplaisir qu'il ne s'en pouvoit relever, et ne se voyoit pas en état de s'en pouvoir venger.

Cette maladie d'esprit, qui se faisoit voir dans toutes les grandes affaires qu'il avoit avec la France, ou en celles èsquelles elle avoit quelque intérêt, se fit particulièrement connoître en deux occasions légères, et qui ne méritoient pas d'être considérées. Il témoigna un sensible déplaisir de ce que l'on avoit fait imprimer en France le livre des suscriptions de l'entrée du Roi dans Paris après la prise de La Rochelle, d'autant qu'en icelles il étoit fait mention de leurs entreprises de Ré et secours de La Rochelle, qui ne leur avoient pas succédé heureusement. Mais, particulièrement, il ne se pouvoit taire entre ses affidés des enseignes gagnées en Ré, lesquelles le le Roi fit mettre dans l'église Notre-Dame de Paris, non pour ériger un trophée à ses victoires, mais pour les reconnoître de la bonté de Dieu et de l'intercession de la Vierge. Il dit à la Reine sa femme, sur ce sujet et le précédent, que, s'il n'eût été chrétien, ces deux actions-là l'eussent empêché de se réconcilier jamais avec le Roi, qui, pour un peu de mésintelligence qui avoit été entre eux, sembloit vouloir, par ces choses, déshonorer à jamais la nation anglaise; ce qu'après lui avoir dit, il lui fit défense très-expresse d'en parler à Châteauneuf, de peur que, si on le savoit, le Roi s'en glorifiât encore plus, et ne prît un nouvel avantage sur lui du déplaisir qu'il en ressentoit. De sorte que l'ambassadeur, qui ne lassa pas d'en donner avis à la cour, conseilloit que si on vouloit en cela donner satisfaction au roi d'Angleterre, il suffisoit d'ôter simplement ces enseignes de Notre-Dame, et non les lui renvoyer, craignant qu'il prît cela à nouvel affront, et qu'on lui voulût faire un nouveau reproche de l'avoir vaincu. Le cardinal, en ayant avis, manda à Châteauneuf qu'il en avoit parlé au Roi, qui faisoit grande difficulté de les ôter, cela ne se pratiquant point lorsqu'il y avoit eu guerre ouverte; cependant, s'il connoissoit que cela importât tant au contentement du roi d'Angleterre qu'il voulût procéder de bonne foi avec la France, et donner actuelle satisfaction de ce qu'il poursuivoit, comme de l'évêque, médecin (1), vaisseau de Toiras, et du commerce, il pouvoit promettre qu'elles seroient ôtées.

Tous ces changemens susdits d'écrire au Roi en latin, de ne lui pas donner de la majesté, ne vouloir pas que leur ambassadeur visitât le cardinal, étoient choses auxquelles il étoit d'autant plus difficile à remédier, qu'ils sont glorieux et opiniâtres, et croient que nous les méprisons quand nous les faisons départir de leurs résolutions, qu'ils prennent bien souvent sans les considérer, et veulent faire croire que c'est par prudence et après y avoir mûrement pensé. Aussi, si on leur en eût parlé comme de chose à laquelle on avoit grande affection, on n'y eût jamais rien gagné; mais Châteauneuf prit un tout autre chemin, et leur en parla à reprises comme de chose indifférente, ce qui fit qu'avec la patience il en vint à bout. Il leur remontra premièrement l'impertinence et l'incivilité qu'ils commettoient en usant du mot de sérénité au lieu de majesté, du titre de laquelle il n'y avoit point de différend entre eux et nous. Ils dirent que c'étoit une méprise, et qu'ils avoient bien résolu d'écrire à l'avenir au Roi en latin, mais qu'ils n'avoient pas considéré la forme, laquelle avoit été remise au secrétaire d'Etat, qui avoit suivi les vieux registres sans avoir considéré l'usage; en conséquence de cela, ils avisèrent à envoyer une autre lettre à Edmond, avec charge de retirer du sieur Bouthillier celle qu'il avoit portée. En cette lettre nouvelle ils ajoutèrent au titre de sérénissime celui de très-puissant, et

(1) De l'évêque et du médecin catholiques qui devaient être attachés à la reine.

usèrent dans le contexte de la lettre de celui de majesté, croyant que le Roi leur donneroit les mêmes titres qu'il lui donnoit; en quoi ils se trompèrent, en ce que la langue latine, qui, par un long usage de plusieurs siècles en çà, ne peut plus user de la seconde personne qu'avec mépris, est obligée de se servir de la troisième, auquel cas il faut ajouter un titre en qualité, ce que la langue française ne souffre pas, l'usage de la seconde personne étant toujours demeuré honorable, et partant n'obligeant point à donner aucune qualité. De là il passa à ce qu'ils n'appeloient le Roi que très-chrétien, et ne le qualifioient point roi de France et de Navarre; de France, prétendant qu'ils feroient tort à la qualité qu'ils prennent de roi de France; de Navarre, pour faire plaisir aux Espagnols. Il leur remontra que, quant au titre de *Francorum Rex*, les rois d'Angleterre l'avoient donné de tout temps aux prédécesseurs de Sa Majesté; quant à celui de Navarre, il n'avoit jamais été dénié par les rois d'Angleterre depuis que le feu roi Henri IV vint à la couronne, qui est celui qui qui y a apporté la Navarre. Il vint puis après au titre que le roi d'Angleterre, écrivant à Sa Majesté, vouloit prendre, de roi d'Irlande et défenseur de la Foi, titres nouveaux, non jamais reconnus par le Roi, et que nous ne devons ni ne pouvons approuver, l'Irlande n'étant point un royaume, mais une simple seigneurie, et de laquelle les rois d'Angleterre, depuis trois cents ans qu'ils la possèdent, ne se sont jamais qualifiés que seigneurs, la reine Marie, étant mariée à Philippe II, roi d'Espagne, ayant été la première qui, pour augmenter ses titres, s'en qualifia reine. Il est vrai que ses ambassadeurs furent reçus à Rome en cette qualité, mais cela ne faisoit rien contre nous, tant pource qu'ils n'y furent pas reçus avec consentement et approbation de l'Empereur et autres rois de la chrétienté, que pource même que, quatre ans après, tous les actes faits par la reine Marie à Rome furent révoqués. Quant à celui de défenseur de la Foi, c'est un titre qui ne commença que depuis le roi Charles VIII, et, en l'état présent du schisme et de l'hérésie de toute l'Angleterre, il seroit honteux à tous les princes de la chrétienté de l'avouer. Enfin, après avoir plusieurs fois conféré amiablement ensemble, il obtint premièrement d'eux qu'ils ôteroient les titres de roi de France (1) et défenseur de la Foi, puis enfin qu'ils reprendroient le style ordinaire et écriroient en français.

La visite de leur ambassadeur Edmond vers le cardinal étoit une affaire plus malaisée à ajuster, Edmond étant un hérétique envenimé, et d'une humeur aigre et de difficile accommodement. Châteauneuf, pour entamer cette affaire, prit une occasion qui se présenta à propos. Il y avoit quelques jours que le Roi, à son retour de la chasse, l'avoit envoyé querir chez la Reine où il étoit, et fait venir en cabinet, et le pria de vouloir écrire au Roi et à la Reine sa mère, à ce qu'il leur plût rétablir la duchesse de Chevreuse dedans la cour; qu'elle étoit sa parente, qu'elle avoit souffert pour l'amour de lui, qu'il se sentoit obligé à l'assister et faire cette prière à Leurs Majestés en sa faveur, qu'il en donneroit charge à son ambassadeur, et le prioit cependant de leur écrire les instances qu'il lui en avoit faites, qu'il se promettoit cela de leur amitié envers lui. Il en étoit sollicité de plusieurs lieux et par quelques-uns de ses plus favoris qui y prenoient intérêt, et par le duc de Lorraine qui y étoit passionné, et du côté de France par personne à laquelle il désiroit encore davantage donner satisfaction (2). Deux ou trois jours après, Châteauneuf étant chez la Reine, ledit Roi lui fit encore les mêmes instances, et ajouta qu'aussitôt qu'il sauroit le retour du cardinal auprès du Roi, il dépêcheroit un gentilhomme exprès vers le Roi et la Reine pour les en supplier et lui aussi. Néanmoins, qu'il prioit ledit Châteauneuf de le conseiller en cela, et qu'il ne se voudroit engager en cette prière si expresse pour être refusé, et n'en recevoir la satisfaction qu'il se promettoit de l'amitié de Leurs Majestés et de celle du cardinal, qu'il désiroit. Châteauneuf lui représenta qu'il y trouvoit grande difficulté, que c'étoit une femme de qui la malice surpassoit celle de son sexe, quelque malicieux qu'il soit, et qu'on avoit éprouvé que plusieurs personnes de condition et de puissance se détournoient du service du Roi pour adhérer à ses passions. Il le remercia de ce qu'il lui en parloit avec franchise, et lui dit que, le duc de Lorraine ayant envoyé exprès un gentilhomme pour l'en supplier, il ne savoit comment faire pour se démêler de sa prière; qu'il pensoit envoyer pour cela Montaigu en France, qu'il étoit serviteur particulier et obligé du cardinal, comme en vérité il parloit très-dignement de lui et de la France en toutes occasions. Néanmoins, après y avoir davantage pensé, il dit qu'il se contenteroit d'envoyer Saint-Remy en Lorraine, et lui donneroit charge d'en parler au Roi en passant; au pis aller, il feroit l'office qu'on désiroit de lui, et en recevroit telle réponse qu'il plairoit au Roi lui donner. Il ajouta qu'on lui avoit voulu faire croire que le cardinal n'aimoit ni son Etat ni sa personne, mais qu'il

(1) Il doit y avoir d'Irlande, puisque c'est de ce titre qu'il s'est agi.

(2) Sans doute la reine.

donnoit cela au temps passé et au malentendu qui avoit été entre les deux couronnes, et vouloit honorer sa vertu et sa personne, comme du plus illustre homme qui fût aujourd'hui, pour les grandes actions et signalés services qu'il avoit rendus au Roi son maître et à toute la chrétienté.

Le cardinal, ayant eu avis de ces choses par Châteauneuf, lui manda, sur le sujet de madame de Chevreuse, qu'il avoit fait voir l'article de sa lettre au Roi et à la Reine sa mère, qui lui avoient répondu qu'ils s'étonnoient comme le roi de la Grande-Bretagne, donnant si peu de contentement sur les choses à quoi il étoit obligé par bons contrats, vouloit demander des choses si contraires au sentiment de Leurs Majestés, que le Roi avoit dit ces propres termes : « Il fait difficulté d'une dame de lit qu'il ne connoît pas, et qu'on choisiroit de bonne et douce humeur, parce qu'il dit que cela troubleroit le repos de sa maison et intelligence d'entre lui et la Reine, et veut que j'en prenne une que je connois trop, et qui a toujours troublé ma maison ;» qu'en un mot, pour plusieurs raisons trop longues à écrire, il le prioit de détourner l'ambassade qu'on lui vouloit faire sur ce sujet, pouree qu'il n'y trouveroit ni le compte de la Reine ni le sien. Sur ce que le roi de la Grande-Bretagne lui avoit dit que le cardinal étoit mal incliné vers lui et son Etat, il manda audit Châteauneuf qu'il n'y avoit que des malins et imposteurs qui eussent pu persuader au roi de la Grande-Bretagne qu'il n'honorât pas sa personne et n'affectionnât pas ses Etats; qu'il le prioit de lui témoigner qu'il respectoit en lui non-seulement son sceptre, mais les grandes qualités qui étoient en sa personne; qu'il désiroit sa gloire et y contribueroit toujours par souhait s'il ne le pouvoit faire autrement; qu'il ne tiendroit qu'à lui de la porter à un haut point, formant de bons desseins pour la conservation des alliés de ces deux couronnes, et les poursuivant fortement; qu'il s'assuroit que, si dans la mauvaise intelligence passée entre les deux royaumes, il avoit fait ce qu'il avoit pu pour le service du Roi, il l'en estimeroit davantage, puisqu'en cela il avoit fait ce qu'il devoit; mais qu'à l'avenir il ne satisferoit pas aux volontés du Roi s'il ne le servoit comme lui-même; qu'il le prioit de lui donner cette assurance de son affection et de son très-humble service. Châteauneuf fit lesdites réponses audit roi d'Angleterre, et ajouta que ces rapports, qui lui avoient été faits, étoient des calomnies qui venoient de l'abbé Scaglia et de son maître, et de quelques siens ministres, lui désignant le comte de Carlile, qu'il savoit certainement être un de ceux qui lui avoient donné ces impressions pour l'aliéner de la France et l'empêcher d'y prendre confiance, et le porter du côté d'Espagne. Puis il dit, comme de lui-même, qu'il voyoit bien que ledit cardinal étoit en peine de ne pouvoir témoigner à son ambassadeur le désir qu'il avoit de le servir, et entretenir une bonne intelligence entre le Roi et lui, pour l'intérêt des deux couronnes; mais que, ledit ambassadeur ne l'ayant point vu (1), il avoit prié Châteauneuf de lui donner des assurances de son service et de son affection. Sur quoi il lui répondit que ce n'étoit pas la faute de son ambassadeur, qu'il lui avoit ordonné d'user avec les cardinaux comme avec les autres princes et seigneurs de la cour; néanmoins qu'il faisoit tant d'état et d'estime du cardinal pour ses grands mérites et vertus, et pour être si bon serviteur du Roi son frère, qu'il vouloit changer cette résolution en sa personne. Le lendemain Carleton, le venant voir, lui dit que le Roi, considérant le mérite et la personne particulière du cardinal, ordonnoit à Edmond de l'aller saluer de sa part, et ne prétendre rien de lui que ce qu'il lui plairoit; mais aussi qu'il prioit ledit cardinal de ne le point conduire que jusques à la porte de sa chambre, afin de ne faire point de conséquence pour les autres cardinaux : ce qu'il disoit afin que cela passât pour une visite d'Edmond, gentilhomme particulier, au cardinal, et non pas d'Edmond ambassadeur, lequel, en qualité d'ambassadeur, il conduiroit plus avant. Edmond ensuite envoya, à quelque temps de là, son secrétaire au cardinal, pour lui demander audience, et voulut stipuler quelque chose avec lui. Il lui répondit qu'il ne verroit jamais d'ambassadeur d'Angleterre, s'ils ne traitoient avec lui comme avoient fait le duc de Buckingham, le comte de Holland et Carleton, et qu'il savoit que le comte de Bristol et le mylord Aston, qui avoient été longtemps ambassadeurs en Espagne, en avoient ainsi usé envers les cardinaux de Lerme et Zapata, lesdits cardinaux ayant toujours pris la main droite sur eux en toutes occasions, tant en lieu tiers que chez eux-mêmes. Le roi d'Angleterre, ayant eu avis de cette réponse par son ambassadeur, qui le lui manda, selon son naturel, avec aigreur, dit à Châteauneuf qu'il étoit marri que le cardinal ne s'étoit contenté de recevoir la visite en cette sorte; que la difficulté qu'il avoit faite jusques ici, qu'Edmond le visitât comme les autres ambassadeurs, ne regardoit point sa personne, mais la dignité qu'il tenoit du Pape, qu'il ne pouvoit ni vouloit reconnoître, pour ne consentir à l'opinion de Bellarmin, qui

(1) Ce long détour a été fait pour revenir à cette question de la visite de l'ambassadeur anglais au cardinal.

dit que les cardinaux sont plus que les rois, et qu'encore qu'il eût refusé la visite, néanmoins il commanderoit à Edmond que, toutes et quantes fois qu'il l'auroit agréable, il l'allât trouver. Châteauneuf lui représenta que cette raison d'une prétendue reconnoissance envers le Pape, que les siens lui donnoient à entendre, étoit mauvaise et reconnue pour telle de tous les autres princes protestans de l'Europe, tous les ambassadeurs desquels ne faisoient point de difficulté de visiter le cardinal, à la dignité et personne duquel il faisoit tort contre son intention, puisqu'il témoignoit l'aimer et estimer. Edmond, au lieu de se servir de ce second commandement, comme il le devoit, voulut mettre la chose en traité, et en parla au sieur Bouthillier, secrétaire d'État, et à Boneuil, conducteur des ambassadeurs, désirant qu'il fût arrêté entre eux qu'il ne l'iroit voir que comme gentilhomme particulier, et ne seroit conduit par lui que jusques à la porte de sa chambre. Châteauneuf s'étoit accordé à cela; ce dont le cardinal le blâma, lui mandant que c'étoit chose à laquelle il devoit avoir jugé qu'il ne voudroit pas consentir, cet expédient n'étant pas expédient, mais purement l'effet de ce que les Anglais prétendoient, et partant qu'il détrompât nettement, une fois pour toutes, le conseil d'Angleterre sur ce sujet, après quoi les ambassadeurs d'Angleterre le verroient ou ne le verroient point, comme bon leur sembleroit. Le roi d'Angleterre, ayant eu avis de cette dernière action de son ambassadeur, dit qu'il ne prétendoit pas qu'il en dût user avec tant de recherche et de précaution ; qu'il lui avoit bien fait entendre qu'il ne désiroit pas que le cardinal le reçût, ni l'accompagnât au sortir, mais quand il en auroit usé autrement, que c'eût été à la personne d'un gentilhomme à qui il eût rendu cet honneur, non à son ambassadeur; car, en qualité d'ambassadeur, ce seroit reconnoître l'autorité du Pape, ce que ses prédécesseurs n'avoient jamais fait. Mais puisque l'affaire étoit maintenant publiée et venue en contestation entre son ambassadeur, un maître des cérémonies et un secrétaire d'État, il ne pouvoit consentir à cette préséance en faveur des cardinaux, et qu'il falloit que cela s'accommodât en une autre occasion, et avec une autre personne plus sage et moins pointilleuse que ledit Edmond. A quoi Châteauneuf lui répondit, de la part du cardinal, que la même considération de Sa Sainteté qui retenoit ledit Roi, obligeoit le cardinal à ne se point relâcher de ce qui étoit dû à sa dignité, et dont lui et ses semblables étoient en possession avec les empereurs, rois et princes de la chrétienté, même avec lui et feu son père, que le comte de Nitschdale étoit là présent, qui avoit porté commandement de la part de feu son père aux comtes de Carlile et Holland à Compiègne, de lui donner la main partout, et, depuis, avoit été ainsi pratiqué par eux et par le duc de Buckingham et Carleton, de son su et consentement. Il lui dit qu'il étoit vrai, mais que, lorsque le duc de Buckingham partit, il lui dit qu'il trouvoit bon qu'il visitât ledit cardinal et lui donnât la main, comme seigneur particulier, et non comme ambassadeur, et que c'étoit la même chose que le feu Roi son père avoit ordonnée aux comtes de Carlile et Holland. Châteauneuf lui dit qu'Edmond en pouvoit et devoit donc en avoir usé de même, et que le cardinal n'eût point recherché l'interprétation de ses intentions. Voilà les difficultés et pointilles que Châteauneuf trouva en Angleterre à son arrivée, et comme elles furent terminées (1).

Le principal dessein public de son ambassade étoit pour faire jurer la paix. Les deux Rois étoient convenus que cette action se feroit le 16 septembre. Le Roi y satisfit à Fontainebleau, avec toute la magnificence qui se put. Et, afin que cette action fût plus solennelle, et que tous les princes et seigneurs y assistassent, Sa Majesté fit un réglement provisionnel sur les rangs, séance et ordre de marcher entre lesdits princes et seigneurs, et spécialement entre ceux qui sont issus du sang de France comme enfans naturels, et ceux qui descendent des maisons des princes souverains voisins de cet État, ordonnant que, jusques à ce que, sur les titres et pièces justificatives d'un chacun, il y fût pourvu plus à plein, ils prendroient cependant séance en tous actes publics et solennels, selon l'âge et antiquité de chacun d'eux, sans distinction toutefois d'aînés ou puînés, et en fit expédier un brevet du 15 dudit mois. Le roi d'Angleterre fit le même (2) audit jour ordonné, et avec toutes les cérémonies requises en tel cas, et témoignage de la vouloir observer de bonne foi.

Les autres fins de son voyage étoient pour convenir de plusieurs choses qui étoient nécessaires pour l'exécution et entretènement de la paix, savoir est du rétablissement des prêtres en la maison de la Reine, de quelques officiers pour son service, de quelques articles importans à la liberté du commerce, et de la restitution du vaisseau de Toiras. La fin secrète étoit pour prendre avec ledit Roi une forte et courageuse résolution, pour la défense de la liberté d'Allemagne et le bien public de la chrétienté.

(1) Cela prouve qu'il n'y avait pas là de choses sérieuses à traiter.

(2) Le serment, bien entendu, non le règlement.

Quant à ce qui concernoit la maison particulière de la Reine, il avoit charge de demander un grand aumônier évêque, un nombre de prêtres suffisant pour desservir la chapelle de la Reine et y faire l'office, une dame de la chambre du lit, un médecin, et quelques autres officiers français que la Reine d'Angleterre lui diroit qu'elle désireroit. Le Roi, quant aux prêtres, lui en accorda six, sans le confesseur de la Reine et son compagnon, et un grand aumônier, mais qui ne fût point évêque, à la charge qu'il n'auroit pas la liberté d'entrer dans la chambre du lit de la Reine à toutes heures, comme l'évêque de Mende avoit accoutumé de faire. Il disoit à la Reine sa femme que c'étoit un gouverneur qu'on lui vouloit donner, qu'il se falloit bien garder de le tenir comme tel, et qu'elle étoit assez sage pour se gouverner elle-même. Elle aussi, de son côté, craignoit qu'il ne voulût prendre autorité sur elle, et en parla à Châteauneuf, le priant de bien instruire celui qui devoit venir, comme il devoit vivre avec elle et avec le Roi, qui ne vouloit souffrir qu'il eût l'entrée de sa chambre, qu'à l'heure qu'elle alloit à l'église et à celle des repas. Les ministres et conseillers secrets du Roi les entretenoient l'un et l'autre en cette pensée, pour leur propre intérêt, craignant que, si la Reine étoit conseillée par un homme de jugement, elle se servît de l'amitié que le Roi lui portoit pour prendre peu à peu quelque autorité dans les affaires; car le Roi vivoit avec elle avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse, et se plaisoit tellement en sa compagnie, que ses conseillers se plaignoient de n'avoir quasi pas d'heure pour parler à lui, étant toujours chez elle lorsqu'il étoit de retour de la chasse. Il lui disoit souvent, comme elle rapporta audit Châteauneuf, qu'il voudroit qu'ils fussent toujours ensemble, et même qu'elle vînt au conseil avec lui, s'il ne craignoit que les Anglais diroient qu'une femme gouverneroit et se mêleroit d'affaires. Elle ne s'en soucioit nullement, se contentant de posséder son affection, sans prendre aucune part dans le gouvernement, et même ne sachant pas parler d'affaires; et, quand on la prioit de quelque chose, pour petite qu'elle fût, elle appréhendoit tellement d'importuner le Roi, qu'elle fuyoit de lui en parler, et, quand elle lui en parloit, c'étoit si froidement que cela ne faisoit aucun effet. Le cardinal, en ayant avis, manda audit Châteauneuf qu'elle faisoit bien de se ménager avec le Roi, si elle le faisoit par prudence. Tout ce qu'il craignoit étoit que ce fût par négligence des affaires, souvent naturelle aux jeunes princesses, pour le peu d'expérience qu'elles y ont, à cause de leur âge qui ne leur permet pas de s'y appliquer sérieusement; qu'en celui où elle étoit, elle seroit plus louable que blâmable de faire semblant de se contenter de posséder les bonnes grâces du Roi, comme il lui mandoit qu'elle faisoit, pourvu qu'elle ne permît pas que l'on persécutât les catholiques, d'autant qu'il lui seroit honteux d'abandonner ceux de qui elle étoit obligée d'embrasser la protection. Le Roi et les siens l'entretenoient si bien qu'ils la conduisoient où ils vouloient, et lui faisoient approuver sans peine les difficultés qu'ils apportoient aux choses qu'elle avoit désirées, pour les refuser; ce qui faisoit qu'elle n'étoit tenue parmi ses serviteurs, même anglais, en aucune considération de leur pouvoir faire du bien, mais seulement de faire du mal à qui elle voudroit. Ce que Châteauneuf lui ayant remontré, elle lui dit que la cause étoit qu'elle n'avoit personne en qui elle pût se fier et parler, et qui l'instruisît des choses qu'elle devoit faire, dont le Roi et ses ministres s'étant bien avisés, craignoient que l'évêque qu'on lui vouloit envoyer fût un homme choisi pour faire cet office-là, sachant bien qu'il trouveroit assez d'Anglais qui l'aideroient et se joindroient à lui, pour faire que la Reine s'autorisât auprès du Roi son mari; c'est pourquoi ils ne vouloient point que ce grand aumônier fût évêque, qui est une qualité qui porte respect, mais un simple bénéficier qui n'eût point entrée dans la chambre du lit. A cette raison ils ajoutèrent encore que les évêques d'Angleterre faisoient une clameur sur ce point-là. La faction espagnole, et celle des moines qui étoient jaloux de cet établissement, les y animèrent encore beaucoup davantage qu'ils n'eussent été d'eux-mêmes. La crainte du parlement retenoit aussi beaucoup le Roi, qui désiroit le contenter pour tirer, par leur moyen, l'assistance qu'il vouloit de ses peuples; et il savoit qu'ils étoient, pour la plupart, puritains, et partant plus ennemis de la religion catholique. Toutes ces choses firent que, quelque instance que lui pût faire l'ambassadeur, lui représentant le respect qui étoit dû au contrat de mariage, par lequel il avoit promis que la Reine auroit un évêque pour son grand aumônier, la grandeur de la Reine qui le requéroit ainsi, et le désir qu'en avoit la Reine-mère, il ne put jamais gagner autre chose du Roi, sinon qu'il ne pouvoit souffrir que ce fût un évêque qui vînt avec ses habits pontificaux contrecarrer ceux du pays qui ne le pouvoient endurer; que cela devoit être indifférent au Roi, qu'à lui il étoit préjudiciable, et prioit qu'on ne l'en pressât pas davantage. Quant aux prêtres, il en accordoit huit, qu'on lui feroit plaisir de lui envoyer plutôt des séculiers que des réguliers. Quant aux réguliers, qu'on lui en envoyât de tels qu'on vou-

droit, pourvu qu'ils ne fussent point jésuites; néanmoins qu'il désiroit que ce fût plutôt des bénédictins que d'autres. Pour les prêtres de l'Oratoire, il n'en vouloit point avoir d'autres que celui qu'il avoit déjà, qui étoit confesseur de la Reine, et son compagnon. La Reine ensuite dit à Châteauneuf que le Roi son mari avoit raison, et que cela feroit trop crier les évêques du pays, qui étoient puissans dans le parlement, et faisoient déjà assez de plaintes du nombre de prêtres qui avoit été accordé, et du bâtiment de l'église et du cimetière qu'on leur accordoit. Le Roi voyant que la Reine sa sœur le désiroit ainsi s'en contenta, et, jugeant qu'il étoit mieux séant que les prêtres qu'il lui enverroit fussent réguliers, il en choisit de l'ordre des capucins pour y envoyer.

Quant aux autres officiers de la maison de la Reine, le roi d'Angleterre remit absolument l'ambassadeur à en parler à la Reine sa femme, disant qu'il remettoit cette affaire à sa volonté. Il (1) la trouva fort froide à l'établissement d'aucuns d'eux, de peu de volonté d'une dame du lit, disant en avoir déjà assez d'autres, et que toutes les places étant prises, et les tables de sa maison données aux dames qu'elle avoit, celle qu'on enverroit de France se trouveroit bien étonnée, n'ayant rien à faire en sa maison, et bien empêchée à soutenir toute la dépense qu'il lui faudroit faire, n'ayant aucun secours d'Angleterre pour cela. Ces discours lui avoient été mis dans l'esprit par le Roi son mari, qui craignoit fort qu'il lui en fût donné une, de peur qu'étant seule française de qualité auprès d'elle, elle y prît confiance et écoutât souventefois ses conseils pour s'y laisser conduire en toutes occasions. Si elle se soucioit si peu d'une dame du lit, elle avoit bien moins de souci encore d'avoir d'autres officiers français; seulement s'arrêta-t-elle à un médecin qu'elle dit désirer qui lui fût envoyé, non pour tenir le lieu de premier, qui étoit affecté à Mayerne dont elle étoit contente, mais pour servir après lui; ajoutant qu'elle feroit plaisir au Roi son mari de ne mettre point plus grand nombre de Français en sa maison, qu'il désiroit cela avec une particulière affection, et ce d'autant plus opiniâtrément, qu'il disoit n'avoir gagné que ce seul point par la guerre, le Roi ayant eu tous les autres avantages de son côté. C'étoit une chose bien étrange que la gloire qu'il mettoit à avoir une absolue disposition de la maison de la Reine sa femme; il voulut que jusqu'aux moindres et plus vils officiers, ils y fussent de sa main et Anglais, et pour cela seul, si on s'y fût voulu affermir, eût continué la guerre et ne se fût pas soucié de mettre son Etat en hasard, tant il est vrai qu'il faut que l'objet soit proportionné pour mouvoir la puissance, et que les grandes ames sont mues seulement par des objets relevés, et les plus foibles par des considérations légères et de néant. Néanmoins, il fut enfin accordé que la Reine lui enverroit une dame du lit, telle qu'elle sauroit être propre à lui être envoyée; mais ce choix étant de telle importance qu'il ne pouvoit être fait si-tôt, cela fut remis au temps que ladite Reine-mère jugeroit à propos.

Les articles concernant le rétablissement et la liberté du commerce furent plus difficiles à accorder, pource qu'outre l'intérêt général et la coutume ancienne des Anglais à pirater, cela regardoit encore le particulier de tous les grands, et ceux du conseil d'Angleterre, qui étoient tous en part avec les corsaires. Le sieur de Châteauneuf demanda aux commissaires qui furent nommés par le Roi pour traiter avec lui, qu'on renouvelât les anciennes alliances entre les deux couronnes, et qu'on les gardât inviolablement, avec ouverture de commerce sûr et libre. Que la loi et statut qui porte confiscation des vins de France qui seront apportés dans les navires français soit révoquée, et qu'il soit permis aux Français de porter et transporter dans leurs vaisseaux toutes sortes de marchandises non prohibées, et aborder librement les ports et quais d'Angleterre, conformément au cinquième article du traité de 1607, et en général que toutes les choses pour le commerce entre les sujets des deux royaumes fussent réglées selon les traités et accords faits en 1518, 1546 et 1559. Toutes ces choses qu'il demandoit étoient justes et devoient être accordées par des personnes équitables; mais leur intérêt particulier, et les pirateries dont ils étoient depuis un si long temps accoutumés d'user impunément à cause des guerres continuelles entre la France et l'Espagne qu'ils les tenoient pour un droit acquis, les empêchèrent de vouloir jamais venir à un réglement général, joint qu'encore qu'ils soient barbares et hardis à refuser les choses raisonnables s'ils n'y sont contraints par la force, néanmoins, l'injustice de leur procédé étoit si manifeste, que, leur étant représentée, ils ne la pouvoient nier, et toutefois ils n'y vouloient pas remédier. De sorte que Châteauneuf fut contraint, pour avancer quelque chose avec eux, de venir à traiter des torts particuliers que nos marchands avoient reçus d'eux, afin d'en tirer quelque raison. Il leur demanda la restitution de quinze ou vingt vaisseaux qu'ils avoient pris depuis le 24 avril, jour auquel la paix avoit été signée, jusques en juillet, auquel ledit Châteauneuf arriva de delà. Sur quoi il reçut, par ces commissaires et par les commandemens du

(1) L'ambassadeur.

Roi, tous les ordres qu'il pouvoit désirer; mais les officiers de l'amirauté y apportoient tous les jours de nouvelles difficultés et longueurs, pour ennuyer les marchands; ce dont l'ambassadeur se plaignant, et le Roi plusieurs fois ayant fait semblant de s'offenser de l'inexécution de ses commandemens, enfin le grand-trésorier, les comtes d'Arundel, de Carlile et Carleton, s'assemblèrent avec l'ambassadeur pour y mettre une fin, et y firent trouver les officiers de l'amirauté, pour rendre compte des difficultés qu'ils apportoient. Pour réponse, ils firent voir un placard du Roi leur maître, par lequel il déclaroit de bonne prise tous les vaisseaux de ses amis qui se trouveroient allant et venant d'Espagne, et que, jusques à ce qu'il fût révoqué, ils ne pouvoient relâcher huit desdits vaisseaux qui avoient été pris allant en Espagne. Pour les autres, il leur fut ordonné de les faire relâcher, et que, pour le surplus, il en falloit parler au Roi. Quelques raisons que notre ambassadeur pût mettre en avant contre eux, et quelque foibles et ridicules que fussent leurs réponses, si n'eût-il jamais pu obtenir la restitution de ces vaisseaux, qu'ils avoient déjà jugés de bonne prise, s'ils n'eussent reçu nouvelle qu'un vaisseau de guerre du Roi, nommé....., commandé par le capitaine Bontemps, avoit pris à la côte de Barbarie deux de leurs vaisseaux, l'un desquels étoit chargé de munitions de guerre qu'ils portoient aux Infidèles, et les avoient amenés à Dieppe. Il y en avoit un grand bruit en la ville de Londres, les marchands faisant des plaintes publiques de l'injuste rigueur qu'ils exerçoient contre les nôtres pour favoriser leurs pirates. Ces deux vaisseaux étoient fort riches, et nous ne nous fussions pas accordés à la mutuelle restitution de nos huit vaisseaux et de ceux-là, sans la nouvelle qui arriva que les Ecossais avoient, depuis la publication de la paix, fait descente en Canada, et s'étoient saisis de Québec et des autres places que tenoient les nôtres, et de leurs marchandises, ayant renvoyé les personnes en Angleterre. L'ambassadeur en ayant eu avis en fit plainte, et fit, du consentement du Roi, saisir toutes les marchandises qui en avoient été apportées. Le Roi, du commencement, promit absolument d'en faire faire raison à l'ambassadeur. Depuis, ils lui donnèrent une impression que ces pays appartenoient aux Ecossais qui les avoient découverts, et s'y étoient habitués les premiers; que les Français les en avoient chassés, et qu'il étoit libre à un chacun, soit en temps de paix ou de guerre, de reprendre le sien où il pouvoit. Mais, sans vouloir venir à l'éclaircissement de toutes ces choses, où il y eût eu de la contention de part et d'autre, Châteauneuf eut ordre de représenter simplement que c'étoit une prise faite depuis la paix, et, partant, qu'elle devoit être rendue de bonne foi : ce que nous verrons ci-après avoir été exécuté, bien que non si-tôt, et avec beaucoup de peine.

Au même temps qu'arriva en Angleterre la nouvelle de la prise du Canada, en arriva une autre d'un notable désavantage qu'ils avoient eu en l'île Saint-Christophe contre nous. Depuis quelques années, les Français et les Anglais s'y étoient habitués en divers lieux, chacun d'eux possédant une partie de l'île, et y vivoient en assez bonne intelligence, jusques à ce que, du temps de la guerre entre les deux couronnes, les Anglais surprirent les Français, qui ne s'en donnoient de garde, les chassèrent de quelques forts qu'ils attaquèrent les premiers, et, ne le pouvant pas faire des autres, firent un accord avec eux, mais injuste et désavantageux pour les nôtres. Le cardinal en ayant eu avis, pour montrer aux Anglais qu'ils n'étoient pas rois de la mer, et si par le passé ils s'étoient qualifiés de ce vain titre, ce n'avoit été que par la négligence et peu de courage de leurs voisins, et que le Roi s'étoit mis en état de ne plus souffrir cette honte pour la France, fit équiper une flotte de dix voiles, laquelle il fit partir sous le commandement du sieur de Cahusac, au mois de juin, deux mois après la paix faite entre les deux couronnes, avec charge de remettre les choses en l'état qu'elles étoient auparavant, ou par amitié, ou par la voie de la force. Ils partirent du Havre-de-Grâce le 5 de juin, et arrivèrent à la fin de juillet à l'île de Saint-Christophe, au fort que les Français tenoient encore, dont Rossé étoit gouverneur. Cahusac écrivit au gouverneur des forts des Anglais, lui donnant avis de la paix entre les deux couronnes, qui portoit que toutes choses devoient être remises au même état qu'elles étoient auparavant la guerre. A quoi l'Anglais ayant répondu incivilement, Cahusac va droit vers leur fort, éloigné à trois lieues de notre rade avant le vent. Sa flotte ne consistoit lors qu'en cinq vaisseaux, partie des autres, séparés par la tempête, n'étant pas encore venus, et partie étant demeurés devant le fort des Français en ladite île. Ils attaquèrent d'abord cinq grands navires qu'ils trouvèrent devant leur fort, en prirent quatre, le cinquième se sauva à force de voiles. Notre flotte étant dès le même jour retournée victorieuse à notre rade, une barque anglaise, dès le lendemain 3, vint avec l'enseigne blanche de la part du gouverneur, dans laquelle étoient son beau-frère et quelques autres des principaux d'entre eux. Il demanda quelle chose Cahusac désiroit d'eux, afin qu'on regardât s'il y avoit moyen de lui

donner satisfaction. Cahusac lui dit qu'il avoit charge de ne point partir de là que les Français ne fussent satisfaits par les Anglais des torts qu'ils leur avoient faits pendant que la guerre étoit entre les deux Rois et qu'ils étoient plus forts qu'eux, et que les choses ne fussent remises au premier état qu'elles étoient devant la guerre. Ce qui, après plusieurs contestations de part et d'autre, fut ainsi arrêté et exécuté, et Cahusac s'en revint. Ledit Cahusac, s'en retournant, vit, le 9 novembre, près de l'île Saint-Dominique, sur les huit heures du soir, au milieu d'une obscurité très-grande, une grande lueur qui parut au ciel, et, au même temps, tomba d'en haut dans la mer une flamme très-grande, le bas de laquelle étoit en forme d'étoile, qui paroissoit plus grande que le soleil; la queue en étoit très-grande en longueur et largeur; elle donna, en tombant, une clarté si lumineuse, que celle du soleil en plein midi ne lui sembloit pas la surpasser; mais, dès qu'elle fut tombée dans la mer, ils ne se connoissoient pas l'un l'autre, tant les ténèbres de la nuit étoient épaisses. Le 29 décembre, il fut de retour en France, et aborda à Honfleur. Dès le mois de septembre, ils eurent avis en Angleterre de ce qui s'étoit passé entre les nôtres et eux audit Saint-Christophe, mais le racontèrent bien d'une autre manière au Roi leur maître, pour lui faire trouver mauvais tout ce qui s'y étoit passé. Carlile, à qui le feu roi d'Angleterre avoit donné toute cette nouvelle colonie et le revenu qui en provenoit, comme il avoit aussi, d'autre part, la charge de fournir à la dépense nécessaire pour l'entretenir, dit audit Roi qu'on avoit pris l'île et tué quatre mille Anglais qui y étoient, dont les veuves et les orphelins faisoient grande clameur dans la ville de Londres. Edmond manda aussi qu'il avoit fait faire plainte par Boneuil de cet excès, et que le cardinal lui avoit répondu qu'il avoit donné ce commandement à Cahusac, en échange de ce que les Anglais avoient fait au Canada. Mais cette réponse fut reconnue être de l'invention de Boneuil ou de l'ambassadeur, quand on considéra que les nouvelles de la prise du Canada n'étoient pas venues que deux mois après le partement de Cahusac. Or, quelque temps après arriva dans un vaisseau de Hambourg le gouverneur, pour les Anglais, de l'île Saint-Christophe avec trois cents de ses gens, qui, leur ayant raconté la vérité du fait, changea leurs plaintes en louanges du bon traitement qu'ils avoient reçu de Cahusac.

Le roi d'Angleterre cependant ne laissa pas, parlant de ce voyage, de dire à Châteauneuf que le Roi ne lui pouvoit mieux témoigner désirer vivre en paix et bonne amitié avec lui, qu'en se départant du dessein qu'on lui disoit qu'il avoit de se rendre maître de la mer; qu'il se trouvoit dans les trésors de sa chancellerie une instruction de la feue reine Elisabeth, par laquelle elle ordonna à un sien ambassadeur de dissuader ce dessein au roi Henri IV, même de lui déclarer la guerre par mer, au cas qu'il s'y voulût fortifier davantage; que ses Etats étoient si grands et si puissants par terre, si opportuns en leur assiette, que, s'il se rendoit aussi puissant par mer que par terre, il donneroit jalousie à tous ses voisins. En quoi ce Roi faisoit bien paroître et sa foiblesse et l'envie qu'il portoit à la grandeur du Roi, et la crainte qu'il avoit de la prospérité de ses armes. Châteauneuf n'eut pas de peine à lui répondre que la grandeur du Roi ne lui donneroit jamais de jalousie; que ses armes seroient toujours pour son assistance et défense contre ses ennemis, mais qu'il ne croyoit pas qu'il y eût prince au monde qui dût raisonnablement ni qui pût l'empêcher de se fortifier dedans ses Etats, soit par mer, soit par terre, comme bon lui sembleroit; que ses desseins étoient tous justes et pleins de modération; qu'il n'useroit jamais des forces et des puissances que Dieu lui avoit mises en main pour faire tort à personne, mais pour la défense publique contre ceux qui aspiroient à la monarchie, et pour la conservation de ses peuples et Etats, qui, depuis plusieurs années en ça, avoient trop été en proie à leurs voisins par le peu de forces que ses prédécesseurs et lui avoient eu sur la mer; qu'ayant reconnu ce défaut, il le vouloient réparer maintenant. Ledit Roi, non content d'en avoir parlé au sieur de Châteauneuf, envoya querir le comte de Nitschdale. Il proposa en leur conseil un réglement de mer, que le cardinal lui avoit envoyé, et qu'il étoit à propos de faire entre les deux couronnes, pour remédier à plusieurs accidents qui pouvoient être cause de troubles ou de refroidissement entre eux. Mais il ne lui fut pas possible de leur faire agréer aucune des propositions, ne voulant pas condescendre à aucune égalité entre le pavillon du Roi et le leur; et pource qu'ils voyoient bien ne le pouvoir disputer à l'avenir, à cause que le Roi s'étoit fortifié sur mer, ils en ressentoient un extrême déplaisir dont ils ne se pouvoient taire. Et ce Roi avoit cela si à cœur, qu'il envoya querir le comte de Nitschdale, qui étoit celui auquel il avoit donné charge particulière de traiter la paix dernière avec le Roi, et lui dit qu'il lui reprochoit toujours que, s'il y avoit de la froideur entre les deux couronnes, la faute venoit de son côté, ne faisant pas tout ce qu'il devoit pour entretenir une bonne intelligence entre elles; mais qu'au contraire, c'étoit le Roi qui le

forçoit de vivre ainsi, n'étant pas possible qu'ils pussent être amis, s'armant si puissamment par mer comme il faisoit; puis il lui donna charge d'en parler à Châteauneuf comme de lui-même. Le comte lui fit la même réponse qu'il en avoit déjà ouïe du sieur de Châteauneuf; car il lui dit que s'il lui commandoit de lui en parler de sa part il le feroit, mais qu'il trouvoit la proposition et la plainte qu'il faisoit si injustes, que, comme de lui-même, il n'en oseroit parler, pource qu'on se moqueroit de lui de vouloir empêcher un grand roi de faire ce qu'il lui plaît dans son Etat, et que c'étoit un mauvais conseil qu'on lui donnoit.

Cette jalousie ne fut pas un des moindres empêchements à Châteauneuf de recevoir contentement de la demande qu'il fit du vaisseau de Toiras. Quand il le demanda aux ministres ils le remirent au Roi, quand il en parla au Roi il le refusa absolument; ce qui l'obligea de dire aux ministres que, jusques ici, il l'avoit prétendu par la prière de la Reine et par gratification que le roi de la Grande-Bretagne lui feroit; mais, puisqu'absolument l'on le refusoit, il estimoit que le Roi avoit droit de le prétendre comme chose qui faisoit partie du traité de paix, bien qu'il n'y en eût rien d'écrit, mais qu'il y en avoit eu parole donnée, sur laquelle nous nous étions fiés de bonne loi, comme il se fait souvent en semblables traités, où il y a des choses particulières que l'on ne veut être écrites, et qui se remettent à la courtoisie des parties, sous assurance néanmoins qu'en étant priés ils les accorderont; qu'ainsi il en a été fait en cette occasion où le comte de Nitschdale et le religieux Scot, tous deux leurs sujets, qui s'entremettoient du traité, ont assuré, et de paroles et par lettres, que la paix étant faite, la Reine-mère demandant le vaisseau de Toiras, l'on le lui rendroit; ce que le trésorier et Carleton lui ayant dénié, il mande le comte de Nitschdale et ledit religieux, lesquels déclarent en plein conseil, et depuis au Roi, que lesdits trésoriers de Carleton leur avoient donné cette assurance, et permis de le mander en France, et qu'ils croyoient, en étant enquis par ledit ambassadeur, devoir dire la vérité. Ceux du conseil, qui n'avoient point eu de part au traité de la paix de France, insistèrent opiniâtrément à retenir le vaisseau, blâmant les autres de l'avoir promis, attendu la grandeur et qualité du vaisseau, la perte duquel affoiblissoit toujours d'autant la force maritime du Roi. Le comte de Nitschdale et le religieux furent menacés d'être mis prisonniers dans la Tour, pour avoir soutenu, devant le Roi et son conseil, la vérité de cette affaire, le Roi niant absolument lui avoir jamais donné la permission de le promettre, soit qu'il fût vrai ou qu'il s'en repentît: ce qui est assez ordinaire à cette nation, qui est hardie à nier la vérité sans honte, voit la raison et a peine de s'y laisser conduire, est impuissante au bien et au mal, et brûle d'envie et de jalousie contre la France, avec laquelle elle avoit fait la paix par impuissance de pouvoir faire la guerre, non par amitié ni considération de bien particulier ou public. Le grand-trésorier, néanmoins, sur quelque instance que Châteauneuf continua à lui faire encore depuis sur la restitution dudit vaisseau, lui dit qu'il ne falloit point en rien espérer que par amitié, puis s'expliquant, dit: « Comment peut-on dire que l'amitié soit parfaite entre ces deux couronnes, tandis que les enseignes prises en Ré demeureront en l'église Notre-Dame? » Le comte de Nitschdale eut aussi commandement du Roi son maître de lui en parler comme de lui, tant le témoignage de leur honte et mauvais succès en leur injuste entreprise contre la France leur étoit à cœur.

Le dessein secret, mais principal, de l'envoi de Châteauneuf, qui étoit de convenir d'un moyen puissant pour s'opposer à l'ambition de la maison d'Autriche, conserver la liberté d'Allemagne et rétablir le Palatin, bien qu'il leur fût le plus important, ne fut pas mis néanmoins par eux en beaucoup de considération. La paix de Danemarck étant arrêtée avec l'Empereur, il ne restoit plus que le roi de Suède qui fût capable d'être chef de cette entreprise: il étoit prince courageux et armé, qui ne demandoit qu'une raisonnable assistance pour cela. Il avoit envoyé un ambassadeur en Angleterre, où il leva mille Ecossais et trois mille Anglais qu'il envoya à son maître, sollicitant le roi de la Grande-Bretagne et les Etats de lui donner le même secours d'argent qu'ils donnoient à Danemarck. Châteauneuf en parla, et offrit, de la part du Roi, toute l'assistance qui pourroit raisonnablement être demandée de Sa Majesté. Le roi d'Angleterre s'offrit en paroles générales à tout ce qu'on voudroit; mais quand ce vint au particulier, il dit qu'il valoit mieux commencer à aider à faire la paix avec le roi de Pologne, et dépêcha un ambassadeur vers lui pour y intervenir avec Charnacé, que le Roi y avoit envoyé long-temps auparavant. Il n'étoit point chiche d'envoyer des ambassadeurs partout, pource que cela lui coûtoit peu, et ne le mettoit en aucune mauvaise intelligence vers ses voisins; mais de venir à un secours effectif d'argent, et d'entrer en part avec ses alliés pour l'entreprise d'une guerre, il ne le vouloit ni ne le pouvoit. Ses Etats sont divisés en une faction de religion qui les affoiblit beaucoup, et nourrit des

haines si envenimées entre ses sujets, de quelque condition qu'ils soient, qu'il ne les peut faire tous conspirer au bien de son Etat. Davantage, le parlement étoit directement bandé contre lui et ses principaux ministres, particulièrement son grand-trésorier, lequel il demandoit qu'il fût démis de sa charge et se purgeât des accusations qui étoient proposées contre lui. Ainsi il n'osoit assembler son parlement, qui lui dénioit non-seulement un secours extraordinaire, mais les daces et péages ordinaires du royaume, qu'ils prétendoient ne pouvoir être levées sans leur consentement, qui devoit être renouvelé à chaque avénement de roi à la couronne; ce que celui-ci ne leur ayant demandé, ils avoient fait défense aux marchands de les payer, et fait fermer les bureaux qui étoient établis pour cela. Ainsi il avoit été contraint de lever ce droit par force en la mer avec des vaisseaux qu'il tenoit à l'entrée et sortie des ports, qui en diminuoit de beaucoup la perception, et troubloit tout leur commerce. Le grand-trésorier en parla à Châteauneuf, et lui dit qu'il voyoit bien le mauvais procédé du parlement, qui vouloit réduire l'autorité du Roi à néant; que leur cour et les grands étoient partagés en opinions; qu'aucuns avoient vu ledit Châteauneuf, pour pressentir quel jugement il faisoit de ces mouvements; que ci-devant Blainville avoit pris ce parti-là, et voulu donner des espérances à ces factieux de l'assistance de la puissance du Roi; mais que les auteurs de cette faction étoient puritains, ennemis des monarques, et le Roi étant si juste et si chrétien, et en bonne intelligence avec son maître, il vouloit espérer qu'il rejetteroit ces propositions, et feroit sentir aux ambassadeurs de Venise et de Hollande, qui étoient républicains, que la France n'appuieroit jamais ces gens-là. De quoi il l'assura aussitôt, et de plus qu'en toutes occasions où son maître auroit besoin de l'assistance du Roi pour la manutention de son Etat, de sa dignité et de sa grandeur, qu'il pouvoit faire état de son amitié, de ses forces et de ses moyens. Le Roi lui en parla aussi lui-même à quelques jours de là, et lui dit qu'il acceptoit la bonne volonté du Roi son maître, et espéroit, avec son assistance et entremise, venir à bout de son parlement. Châteauneuf lui confirma les assurances de l'affection du Roi son maître en termes généraux et de compliment, parce que cela n'engageoit à rien et servoit à le maintenir en respect envers Sa Majesté.

Cette foiblesse, qu'ils reconnoissoient en eux, leur faisoit désirer de s'accommoder avec Espagne, avec laquelle ils avoient honte d'avoir commencé la guerre et ne la pouvoir pas soutenir. La plupart de ceux de leur conseil, intéressés avec les marchands, les y portoient encore. Leur jalousie contre la France, la crainte qu'ils avoient des vaisseaux que le Roi faisoit construire, l'échec qu'ils avoient reçu en l'île Saint-Christophe, où l'on leur avoit montré qu'on avoit le courage et la force de s'opposer à leur puissance maritime, les y confirmoient. Ils n'étoient point retenus par aucune considération du bien public, parce que, d'une part, ils avoient éprouvé que leurs forces sont de nulle considération en toutes les guerres qui sont hors de leur île, et que d'autre part ils se croient si forts en icelle, qu'il leur semble n'y pouvoir être avec effet attaqués par aucun ennemi, et pour cette considération estiment avoir peu d'intérêt aux affaires de la chrétienté. Celui qui mettoit en avant la paix d'Espagne étoit le grand-trésorier, homme qui, étant pacifique de sa nature, nouvellement élevé en cette dignité, envié de tous, haï du parlement, croyoit ne se pouvoir maintenir qu'en évitant les occasions d'assembler un parlement, dont le Roi son maître ne se pouvoit passer qu'ayant la paix avec tous ses voisins, en laquelle seule il pouvoit chercher les moyens de se délivrer de cette tyrannie, et soumettre ce corps à son autorité. Plusieurs dans le conseil s'opposoient à lui, plus pour le contrarier que pour autre raison. Les principaux du peuple et les parlementaires, toujours ennemis de ceux qui gouvernent, alloient tout haut blâmant en cela la procédure du Roi leur maître et de son conseil, disant qu'il devoit embrasser l'amitié de la France, s'unir étroitement avec elle et continuer la guerre contre l'Espagne; et, publiant les victoires du Roi et l'état glorieux auquel il se trouvoit, disoient qu'on ne devoit pas laisser partir Châteauneuf sans résoudre quelque bonne alliance, pour la conservation des Etats alliés contre la maison d'Autriche. Des personnes de qualité venoient voir Châteauneuf, et lui tenoient ces discours, qu'il écoutoit sans s'ouvrir avec eux, qui, dans les divisions dans lesquelles ils se retrouvoient, étoient incapables d'aucun conseil. Le grand-trésorier, non tant pour les contenter que par précaution, afin que, s'il étoit trompé par les Espagnols en ce traité, et qu'il ne réussît, il trouvât de quoi s'excuser et défendre, sachant bien qu'en étant le seul auteur l'événement en tomberoit tout sur lui, disoit que la France y auroit tout pouvoir, qu'il ne s'y passeroit rien sans elle, et qu'elle seroit maîtresse de la paix ou de la guerre. Rubens, peintre flamand, étoit celui qui de la part d'Espagne la traitoit en Angleterre, où ce Roi lui avoit donné quatre commissaires de son conseil, dont les trois étoient tenus pour catholiques et le quatrième pour grand puritain. Il leur proposa de faire comme

ils avoient fait avec nous, de ne point parler du passé, mais confirmer les derniers traités, et après députer des commissaires de part et d'autre, pour traiter du trafic aux Indes et des moyens de rétablir le Palatin dedans ses États, leur offrant, dès à présent, de remettre entre les mains du roi de la Grande-Bretagne les places que le roi d'Espagne tenoit dedans le Palatinat, pourvu que ledit sieur Roi lui fît voir les moyens qu'il avoit de les conserver contre l'Empereur et le duc de Bavière, desquels il disoit que l'agrandissement lui étoit suspect, et qu'aussitôt qu'il les lui auroit remises entre les mains, l'un ou l'autre les attaqueroit, ce qu'il ne pourroit souffrir. Il s'y rencontroit encore une troisième difficulté, qui étoit le traité de ligue qui étoit entre ce Roi et les États, qui portoit qu'ils ne traiteroient point de paix avec le roi d'Espagne sans le su et consentement l'un de l'autre; sur quoi ledit Rubens insistoit que ledit Roi s'entremît de la paix ou de la trève entre son maître et lesdits États, et qu'il fît l'un et l'autre conjointement, et envoyât au plus tôt vers lesdits Etats et l'Infante pour cela. Le grand-trésorier en parla à Châteauneuf, qui lui dit que le Roi estimeroit toujours la paix entre les princes ses amis et alliés, comme il la désiroit chez lui; qu'ils étoient si sages et si prudens, qu'ils la sauroient bien faire avec conditions si bonnes et si sûres, que toute la chrétienté s'en sentiroit, et particulièrement leurs neveux, qui seuls souffroient le plus des entreprises de la maison d'Autriche. Le grand-trésorier lui répliqua qu'il devoit tenir pour certain qu'ils ne feroient jamais la paix sans la restitution du Palatinat, ou du moins une partie, et une condition assurée pour remettre à l'avenir les enfans du Palatin dedans le surplus de leurs Etats et la dignité électorale, laquelle ils consentiroient volontiers que Bavière possédât sa vie durant; en quoi il savoit que Sa Majesté pouvoit beaucoup aider pour la créance que Bavière avoit en lui, qui l'avoit, le premier des rois et princes, reconnu pour électeur; enfin, ou qu'ils feroient la paix bonne ou feroient la guerre, et l'une et l'autre par le conseil et assistance de la France. A quoi on pouvoit répondre que le séjour de Rubens en Angleterre étoit le principal effet de sa négociation; qu'il suffisoit aux Espagnols de donner jalousie à tous leurs voisins d'un traité qu'ils faisoient avec l'Angleterre, pour les faire penser à leurs intérêts et à leur sûreté, quand ils se verroient abandonnés de ceux qui étoient le plus intéressés à leur conservation; ainsi, que la longueur de la négociation, et d'en différer la résolution, sembloit préjudiciable aux affaires publiques et à celles de son maître. Ledit Rubens, pour entretenir ou avancer son traité, proposa qu'il vînt quelqu'un de la part du roi d'Espagne en Angleterre, et qu'il fût de la part d'Angleterre envoyé quelqu'un en Espagne, pour traiter mutuellement à la cour l'un de l'autre; que les Espagnols y enverroient don Carlos Colonna, qui commandoit en Flandre en l'absence de Spinola, personnage de qualité, qui lui porteroit toute assurance de la part du roi d'Espagne pour l'entière satisfaction du Palatinat, sans user du mot de restitution au Palatinat. Châteauneuf dit au Roi, qui lui en parla, que cet envoi si qualifié étoit pour le mieux tromper, et faire plus éclater le bruit de cette paix, qu'ils ne feroient qu'en négociation, laquelle ils entretiendroient autant qu'ils pourroient, pour donner jalousie à tous ses amis, et le décréditer avec eux. Mais la passion que ce prince avoit de cette paix, lui faisoit concevoir de fausses espérances qu'ils lui donneroient contentement. Il dit à Châteauneuf qu'il en vouloit être éclairci à cette fois, et ce dans quinze jours après l'arrivée de Carlos Colonna; cependant, qu'il falloit que le Roi et lui avisassent ensemble aux moyens d'assister leurs amis, particulièrement les Hollandais qu'il falloit soutenir puissamment, et lesquels, s'ils faisoient la trève, l'Allemagne étoit perdue, les Espagnols y pouvant donner la loi telle qu'il leur plairoit. A quoi l'ambassadeur lui dit qu'il leur montroit le chemin d'entendre à la paix, et qu'après l'avoir remercié de la part qu'il lui plaisoit lui donner des propositions que lui faisoient les Espagnols, il ne pouvoit que répéter les mêmes offres qu'il lui avoit faites à son arrivée de la part du Roi; qu'il étoit prêt d'aviser avec lui et ceux de son conseil, à tous moyens possibles d'assister les alliés des deux couronnes, et empêcher le cours des progrès de la maison d'Autriche, comme il lui avoit déjà dit, et le prioit de ne se laisser tromper par les Espagnols, qui lui donnoient des espérances maintenant qu'ils se voyoient pressés par le Roi du côté d'Italie, et par les Hollandais du côté de Bois-le-Duc, et de vouloir considérer le dégoût que cette négociation donneroit à tous ses amis, de voir qu'il se vouloit laisser tromper encore une seconde fois, comme avoient fait le feu roi Jacques son père et lui, en son voyage d'Espagne.

Or, nonobstant toutes ces raisons, ils dépêchèrent Cotinton en Espagne, au commencement de novembre, joint qu'il y avoit quelque bruit que la trève se traitoit, laquelle ils eussent eu à extrême déplaisir, et tenu à grand affront qu'elle se fût faite sans leur entremise. Et en même temps que, d'une part, ils dépêchèrent Cotinton en Espagne, de l'autre part, afin de

ne pas tout-à-fait offenser les Hollandais, et n'enfreindre l'article de l'alliance qu'ils avoient avec eux, par lequel ils promettoient de ne faire ni paix ni trève qu'avec leur consentement, ils dépêchèrent un nommé Veyres en Hollande, pour essayer de les porter à un accommodement avec les Espagnols. Le roi d'Angleterre vouloit absolument faire la paix avec Espagne; et bien qu'il sût certainement que les Espagnols, ou ne lui promettroient rien pour le Palatinat, ou que ce seroit en paroles si obscures, qu'ils n'estimeroient pas être obligés de lui en rien tenir, non plus qu'ils n'en avoient pas de volonté, il ne laissoit pas néanmoins d'essayer à se satisfaire, en imagination, des promesses et assurances qu'on lui en donnoit au lieu d'effets, aidant lui-même aux Espagnols à se tromper. Ce qui parut bien clairement, en ce que son ambassadeur Waques, qu'ils avoient en Savoie, lui ayant mandé que Scaglia, à son retour d'Espagne, lui avoit dit que les Espagnols renverroient la négociation de Cotinton au marquis Spinola, qui auroit seul le pouvoir pour la restitution desdites places, et de traiter la paix d'Angleterre, ce néanmoins il ne laissa pas d'envoyer ledit Cotinton. Et depuis, ledit Waques lui ayant encore mandé qu'il ne devoit avoir aucune créance à tout ce que lui diroit le sieur Baracèze, secrétaire du duc de Savoie, résidant depuis quelque temps en Angleterre, pource que c'étoit un passionné Espagnol, et qu'il ne devoit non plus avoir de foi au duc de Savoie, qui ne pensoit qu'à brouiller la chrétienté, tromper la France et l'Espagne, et intéresser tout le monde pour en tirer quelque profit particulier, soit d'argent ou autre chose, et qu'il avoit, depuis peu, reçu de Spinola une notable somme de deniers pour lever des gens pour la défense de ses Etats contre la France, sans qu'il en eût levé un, qu'il tranchoit des deux côtés, et ne tranchoit d'aucun; et les trois principaux de son conseil d'Etat, qui n'étoit composé que de six, Pembrock, Holland et Carleton, ayant pris occasion de quelques nouvelles d'Italie, de remontrer audit Roi combien il importoit à sa réputation, à son âge, en l'état présent des affaires de la chrétienté, de s'unir avec le Roi et faire puissamment la guerre au roi d'Espagne, qui ne cherchoit qu'à l'amuser jusques à ce qu'il eût fait ses affaires en Italie ou la paix avec nous, laquelle ayant faite, nous ne voudrions plus rentrer en guerre; tout cela ne l'émeut point, et, pour toute réponse, il dit qu'ils disoient vrai, mais que le pis qu'il lui en pouvoit arriver étoit qu'il auroit la paix en Angleterre, et que ce n'étoit pas lui qui étoit cause de la perte du Palatinat; qu'il devoit dix millions de livres, qui sont un million de livres sterling, qu'avec le temps et la paix il s'acquitteroit, et qu'avec la guerre il seroit toujours en nécessité. Mais, quoi qu'il pût faire, toute cette année se passa en ce traité, qui ne fut conclu qu'en la suivante, ainsi que nous dirons en son lieu.

Nous ajouterons seulement ici que l'ancienne contention s'alluma si fort entre les religieux, et principalement les jésuites et l'évêque d'Angleterre, qu'avec beaucoup de soin le cardinal, à la sollicitation du clergé d'Angleterre, avoit obtenu de Sa Sainteté pour y envoyer, que Châteauneuf donna avis qu'à l'instigation desdits jésuites et religieux il avoit été proscrit et sa tête mise à prix par le commandement dudit Roi. Le cardinal, de peur qu'en une si exacte recherche comme étoit celle qu'on en faisoit, il fût trouvé et courût fortune de la mort, pria Châteauneuf de le retirer secrètement chez lui pour le mettre à l'abri de cet orage, et, qu'au cas qu'il ne se calmât point, il le fît passer avec lui en France à son retour, ce qu'il fit.

Reprenons maintenant les affaires d'Italie; voyons comme l'on reçoit en Espagne le passage du Roi à Suse, et le traité qui y est fait, quelles résolutions ils prennent en ces affaires, les ruses et artifices qu'ils emploient contre Sa Majesté pour, d'une part, essayer de lui faire croire qu'ils veulent la paix, tandis qu'ils se préparent à la guerre, et, de l'autre, persuadent l'Empereur par ses conseillers, leurs pensionnaires, qu'il va de son honneur à cette affaire, et qu'ils ne s'y engagent que pour son seul intérêt; enfin, les armées qu'ils font à l'improviste descendre en Italie, pour opprimer le duc de Mantoue, et tirer une injuste vengeance de ce qu'il a osé se défendre contre leurs tyranniques prétentions.

Nous avons ci-devant remarqué qu'il y avoit quatre ambassadeurs de Savoie en Espagne, auxquels on avoit donné, par risée, le nom des quatre Évangélistes; le père Gayetan, qui étoit le premier, l'évêque de Vintimille, le président de Monton et l'abbé Scaglia. L'un ne savoit pas ce que l'autre traitoit, et chacun d'eux avoit ses ordres particuliers; ce qui leur donnoit tant de jalousie et d'envie les uns contre les autres, qu'ils en étoient en querelle ouverte. Mais s'ils étoient mal ensemble pour les passions particulières qu'ils avoient les uns contre les autres, ils s'accordoient tous fort bien à promettre, de la part de leur maître, une inviolable fermeté au service d'Espagne, et une opiniâtre opposition au passage du Roi pour secourir Casal, et à donner une assurance certaine que les forces de leur maître, aidées de celles d'Espagne, ne pouvoient être

forcées dans ces montagnes, par les troupes du Roi. Au milieu de ces promesses et assurances, il leur arrive tout ensemble à Madrid, le 26 mars, la nouvelle que le Roi veut entreprendre de passer et entrer en Italie (ce qu'ils n'avoient jamais cru jusqu'alors), et celle qu'il a forcé les passages et, dans le même jour, s'est rendu maître de la ville de Suse. Ils tinrent ces nouvelles secrètes deux jours entiers entre eux, selon leur coutume ordinaire de ne publier les mauvaises qui leur arrivent que le plus tard qu'ils peuvent.

Lors on commença à murmurer contre Savoie, douter de sa fidélité, disant que, s'il eût voulu faire ce qu'il devoit, il étoit impossible au Roi de faire ce qu'il avoit fait; mais les ministres n'osoient néanmoins éclater en invectives contre lui, pour quelque reste d'espérance qu'ils avoient ou de le maintenir ou de le regagner, et de peur de le perdre irréconciliablement. Mais les ambassadeurs se ressentirent de cette secrète mauvaise volonté contre leur maître, par le refroidissement que le comte Olivarès leur témoignoit, par le moins bon accueil qu'il leur faisoit en leurs visites, qui, par conséquent, furent moins fréquentes, et par une suspension de la nomination que le roi d'Espagne avoit faite du père Gayetan à un évêché de 4000 ducats de rente, et d'une pension de 12,000 écus, promise à l'évêque de Vintimille. Quand, trois jours après, qui fut le 29 mars, la nouvelle arriva que don Gonzalez avoit capitulé et retiré ses armes de Casal, ce fut lors qu'Olivarès se mit au désespoir, et dit avec tant de colère au nonce Pamphilio qu'il en étoit hors de lui, qu'on avoit mal servi le Roi son maître, que la tête de don Gonzalez en répondroit, et plusieurs autres choses qui témoignoient son sentiment, et qu'il s'en vengeroit cruellement s'il en avoit jamais le moyen. Néanmoins, en public il ne parla pas ainsi; mais lui et les autres ministres tâchoient de sauver la réputation d'Espagne en cet accommodement, et charger l'Empereur de la honte qui leur en étoit arrivée, disant que leurs armes n'étoient que sous son nom, et que tout l'engagement qu'ils avoient en cette affaire n'étoit qu'au regard du duc de Savoie, lequel étant content en ce traité, ils en demeuroient satisfaits en leur particulier, et non intéressés en leur réputation; que le seul intérêt de celle de l'Empereur en ce succès les fâchoit, mais qu'ils n'en étoient pas coupables, ayant employé ce qu'ils devoient à son alliance, et que, si, de sa part, il eût fait ce qu'il devoit, les affaires aujourd'hui seroient en autres termes qu'elles n'étoient. Mais ils ne pouvoient voir Lingendes sans rougir de honte, quand ils considéroient qu'au commencement de cette guerre il les avoit ouïs parler avec l'arrogance dont ils ont accoutumé d'autoriser leurs injustes entreprises, et que maintenant, tout à coup baissant de ton, ils parloient si bas. La faveur d'Olivarès, quoiqu'au dernier point, et l'inapplication du Roi son maître en ses affaires, quoiqu'extrême, reçurent atteinte à ce bruit de la prise de Suse, qui, comme un éclat de tonnerre, réveilla ce Roi de la profonde léthargie dans laquelle il étoit enseveli; et, si le Roi eût poussé ses armes jusques à Milan, comme il le pouvoit, le comte Olivarès couroit fortune de tomber le plus grand saut qu'ait jamais fait favori. Cette affaire d'Italie étoit sienne, et Gonzalez seul, pour le flatter ou autrement, l'y avoit affermi; tout le conseil d'Espagne avoit été contraire, ils se chargeoient maintenant l'un l'autre. Olivarès disoit que Gonzalez lui avoit promis dès le commencement de ces mouvemens, qui fut au printemps de l'année précédente, de se rendre maître de Casal et du Montferrat en quatre mois. Celui-ci opposoit à l'encontre, que le comte ne l'avoit pas secouru d'hommes et d'argent, ni en la quantité, ni au temps qu'il lui avoit promis. Le roi d'Espagne, cependant, s'en prenoit à celui qui étoit présent, qui étoit le comte, et lui disoit qu'il avoit mis ses États en péril pour son seul caprice. A quoi, tout effrayé, il répliqua que le duc de Savoie ne lui avoit pas tenu parole, et que Gonzalez l'avoit trompé. Le duc de Sessa, ou peu affectionné au comte, ou zélé au service du Roi son maître, donna audit Roi, en cette occasion, un discours en forme d'avis, dans lequel il parloit avec grande liberté au désavantage du comte. Ce discours fit quelque impression en l'esprit du Roi, mais non tout l'effet qu'il eût désiré; car ledit Roi se contenta de faire tenir deux conseils, dans l'un desquels il commanda qu'avec toute sorte d'équité et de justice, on vît et on l'informât si quelqu'un de ses ministres avoit, contre l'avis commun des autres, engagé la réputation du roi d'Espagne en l'affaire d'Italie; en l'autre, qu'on considérât celui auquel, pour le bien de son service, il seroit à propos de donner le gouvernement de Milan. Sur la première demande, ils déchargèrent tous le comte Olivarès, sans en prendre néanmoins sur eux ni rejeter aussi le poids sur Gonzalez. Sur la seconde, ils lui proposèrent le duc de Féria, comme celui qu'ils jugeoient le plus digne de ce gouvernement; mais ledit duc, qui ne se tenoit pas beaucoup favorisé de cette charge, répondit au Roi son maître qu'il se sentoit infiniment obligé de la bonne estime qu'il daignoit avoir de lui, mais qu'il ne devoit ni ne pouvoit accepter cette charge que la paix ne se fît, n'étant pas raisonnable qu'il allât ha-

sarder sa réputation pour les fautes d'autrui. Parmi toutes ces disgrâces, Olivarès ne se pouvoit tenir de dire qu'on lui avoit bien prédit que le Roi forceroit le pas de Suse, mais qu'il ne l'avoit pas cru, et que l'événement lui avoit fait voir que le procédé du cardinal étoit fort sincère, Bautru, qui étoit en Espagne avec ses ordres, ayant été très-véritable en sa négociation. Il n'y avoit aucun qui ne louât le procédé de Sa Majesté, qui étoit si juste, qu'il tiroit des louanges et des approbations de la bouche propre de ses plus cruels ennemis, qui étoient contraints d'avouer qu'il étoit le plus glorieux prince qui eût jamais régné, les uns ayant été renommés pour l'équité et la modération de leur esprit, les autres par les grandes victoires qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis; mais le Roi seul s'étant signalé en l'un et l'autre, s'étant su retenir, au milieu du cours le plus violent de ses prospérités, en la modération la plus exacte qui eût pu s'observer dans le repos de la paix, pourvu, disoient-ils, qu'il continue en ce sage conseil qu'il a pris, et que l'occasion si belle et si présente qu'il a ne lui fasse changer de dessein. Ces louanges ne plaisoient pas beaucoup au roi d'Espagne, et encore moins à son favori, mais néanmoins on ne parloit d'autre chose dans sa chambre. L'ambassadeur d'Allemagne dit tout haut, en la chapelle de Sa Majesté, au banc des ambassadeurs, que l'esprit de Dieu accompagnoit et fortifioit le Roi en toutes ses entreprises, toutes les assurances et les forces de ses ennemis s'évanouissant devant lui, les rivières et la mer semblant se dessécher pour lui faire passage, la terre ferme de la France ayant semblé ci-devant passer quant et quant ses armées navales dans l'île de Ré, pour y foudroyer les ennemis de sa gloire, et maintenant les précipices des montagnes s'étant aplanis devant lui pour le laisser passer. Et Spinola dit tout haut, dans l'antichambre du comte-duc, que le Roi avoit fait en soldat et en homme de bien tout ensemble; que tout ce que les historiens flatteurs avoient autrefois feint de leurs princes, qu'ils ont représentés plus excellens qu'ils n'étoient, étoit moindre que ce que Sa Majesté étoit en effet, et que la simple vérité de ce que l'Europe éprouvoit de lui, surpassoit tout l'ambitieux mensonge de leur éloquence, pourvu, ajoutoient-ils toujours, qu'il ne passe pas plus avant, et qu'il s'en retourne sans tenter autre chose, se devant contenter d'avoir assuré le duc de Mantoue en ses États. Ils ajoutoient encore, mais plus secrètement, de peur du comte-duc qui ne leur eût pas pardonné, que le Roi étoit heureux d'avoir un si grand ministre que le cardinal, et que c'étoit la preuve fondamentale de la bénédiction de Dieu en son règne. Bref, tout le peuple, contre sa coutume ordinaire, donnoit mille bénédictions au Roi, duquel ils exposèrent quantité de portraits en toutes les boutiques des peintres, devant lesquelles un chacun s'arrêtoit par merveille pour le voir, et la dernière de leurs louanges alloit à dire qu'il étoit saint.

Le cœur du seul comte Olivarès étoit atteint d'une douleur mortelle, et, jour et nuit, il ruminoit en lui-même tous les moyens qu'il y avoit de relever l'honneur d'Espagne et flétrir la gloire que le Roi avoit acquise en cette action. Il publia partout que le roi d'Espagne vouloit la paix et ratifier le traité de Suse, puisque le duc de Savoie (pour la seule défense duquel le Roi son maître s'étoit armé) s'en étoit contenté. Mais quant et quant il publioit aussi qu'il étoit à craindre que l'Empereur, duquel les ministres n'avoient point été appelés en ce traité, n'y voulût pas consentir; auquel cas il étoit raisonnable que Sa Majesté Catholique l'assistât de ses forces, afin qu'il ne succombât en cette cause. Ensuite de cela il travailloit pour trouver de l'argent, mais avec peu d'espérance, pource que tous leurs partisans étoient si épuisés et en telle défiance, qu'ils ne vouloient plus entrer en avance sans assignations assurées. Ils suspendirent tous les biens domaniaux du Roi, dont la plupart appartenoient aux Génois auxquels on les avoit aliénés. Ils envoyèrent appeler les uns et les autres des habitans de Madrid, chacun séparément, pour les obliger à quelque contribution; les Français mêmes n'en étoient pas exempts. Ils demandèrent secours aux églises; le chapitre de Tolède s'étant assemblé à ce sujet, fit réponse que l'Eglise ne pouvoit, en conscience, rien fournir pour cette guerre, mais que si les Etats du roi d'Espagne étoient attaqués, ils vendroient jusques aux calices pour les défendre. Ce refus n'empêcha pas qu'on ne persistât en la demande, mais en vain. Tout cela épouvantoit le peuple, et, comme gens qui se voyoient exposés à nouvelles contraintes, ils murmuroient et se plaignoient des maux qu'ils soupçonnoient et qu'on ne pensoit pas encore leur faire endurer.

Cependant la nouvelle se confirme que le Roi se contente d'avoir assuré les Etats du duc de Mantoue, et qu'il n'a point de dessein de passer plus avant. Le duc de Féria, néanmoins, recule de jour en jour de partir pour son gouvernement; et, pour donner couleur à son retardement, il faisoit des demandes si excessives, tant pour son ameublement que pour son entretènement, qu'il faisoit baisser la lance à ceux qui gouvernoient. Le marquis Spinola, de son côté, refu-

soit de partir pour aller en Italie, s'il ne recevoit et conduisoit avec lui l'argent dont il disoit avoir besoin, et ne s'en fioit pas aux promesses du comte, qui en eut de grandes paroles avec lui. Néanmoins, pour couvrir la nécessité du Roi son maître, il feignoit de retarder le partement dudit Spinola, comme étant sa présence nécessaire pour la trève qui se traitoit lors, par Rubens, avec Hollande. Le roi d'Espagne, durant toutes ces difficultés, étoit en peine et en une si profonde mélancolie, que la prieure du couvent de l'Incarnation de Madrid dit à une personne de confiance qu'étant audit couvent, où il alloit à couvert par une galerie, il fut si pensif, qu'une religieuse s'étant approchée de lui pour le divertir, il la pria de le recommander à Dieu, pource qu'il étoit en la plus grande anxiété d'esprit où il eût jamais été, et qu'une prophétie le menaçoit, en l'an 1630, de la perte de tous ses Etats d'Italie. Cette maladie de prophétie est ordinaire aux personnes religieuses, qui, se présentant devant Dieu avec quelque inclination qu'elles ne reconnoissent pas, reçoivent pour parole de sa part, les désirs qui naissent en elles du bon succès vers ce qu'elles affectionnent, avec pensée que c'est pour l'amour de lui. Le Roi en eut plusieurs semblables durant le siége de La Rochelle, et de bonnes ames religieuses eurent, ce disoient-elles, des vues de l'heureux succès de ce siége, qui ne devoit pas, ajoutoient-elles, provenir de la part de la digue, ni des autres moyens humains desquels le Roi se servoit, mais de la main foudroyante de Dieu, qui devoit tirer de cette ville une punition exemplaire, comme de la capitale d'Egypte du temps de Pharaon. Mais, si le Roi eût abandonné le travail de la digue, qui de leur pensée étoit inutile, l'effet de la prise de la ville ne se fût pas ensuivi, et l'armée anglaise l'eût ravitaillée nonobstant tous les efforts de l'armée de Sa Majesté.

Ensuite de ce qu'ils résolurent de donner toutes les apparences qu'ils pouvoient de vouloir la paix, ils envoyèrent, en quelque façon, la ratification du traité de Suse en ce qui les concernoit, ne s'éloignant pas beaucoup de la substance des choses qui y étoient contenues, mais y changeant néanmoins des paroles, pource qu'ils font un point de réputation de ne passer par les résolutions de France, disant qu'ils ne peuvent souffrir qu'on leur prescrive des lois; mais ensuite aussi de ce qu'ils vouloient, à quelque prix que ce fût, renouveler la guerre pour essayer de la terminer avec plus d'avantage pour eux, ils ajoutèrent en cette ratification une chose qu'ils savoient bien que le Roi ne passeroit pas, qui étoit qu'ils obligeoient Sa Majesté de rendre Suse premièrement, et retirer ses troupes d'Italie, comme si eux, qui n'avoient jamais voulu déchoir de l'injuste entreprise de la spoliation du duc de Mantoue que par la force des armes du Roi, en pouvoient être empêchés que par la crainte et présence d'icelles. D'autre côté ils sollicitèrent l'Empereur de ne souffrir que le Roi fût en effet l'arbitre de l'Italie comme il l'étoit par le traité passé, encore qu'en apparence il y eût conservé l'honneur dû à sa qualité; pour à quoi l'obliger davantage, ils pressèrent extraordinairement les fiançailles de la reine de Hongrie (1), espérant, par ce moyen, l'exciter à épouser plus facilement leurs passions.

Il ne leur fut pas difficile, l'Empereur étant environné de leurs pensionnaires au lieu de conseillers. Il étoit armé de long-temps, à raison des guerres d'Allemagne; il appela une partie de ses troupes, leur fit tourner tête vers l'Italie, et, les ayant fait arrêter quelque temps à l'entour de Lindau et autres lieux frontières aux Grisons, il les fit entrer dans leur pays sans leur en donner aucun avis auparavant, et, passant le Steich le 27 mai, ils prirent les postes dont l'armée de France s'étoit saisie en 1624, qui sont les ponts supérieur et inférieur qui traversent le Rhin et qu'il faut nécessairement que toutes les troupes passent, qui veulent aller des Suisses en l'Etat de Venise, et, par ce moyen, ils séparèrent les Suisses des Grisons. Davantage, ils prirent encore un château en la seigneurie de Mayenfeld, nommé Raffa, pour ôter entièrement le passage aux Suisses, qui étoient du parti contraire au leur. Les Grisons, étonnés de cette surprise, députèrent quelques-uns des leurs vers le comte de Mérode qui commandoit ces troupes, pour savoir à quel dessein ils étoient entrés sur leurs terres et s'étoient saisis de leurs places, sans que Sa Majesté Impériale eût reçu de leur part aucun sujet d'offense. Mérode leur envoie une lettre de l'Empereur, du 18 avril, par laquelle il leur demandoit le passage, et leur exposoit la cause pour laquelle il en avoit besoin, leur promettant qu'incontinent que ces mouvemens seroient passés il les leur rendroit, et les remettroit en leur puissance comme ils étoient auparavant.

Les Grisons sur cette lettre accordèrent ce qu'ils ne pouvoient refuser, permirent le passage qui étoit déjà pris, faisant de nécessité vertu, essayèrent de faire attribuer à leur courtoisie ce que la force avoit extorqué d'eux auparavant que de leur être demandé. Il n'y eut sortes de

(1) Sœur du roi d'Espagne, avec le roi de Hongrie, fils de l'Empereur.

violences et de cruautés que ces troupes ne fissent, n'ayant pour solde que l'extorsion qu'elles pouvoient faire dans les pays par où elles passoient. Et pour montrer la bonne foi d'Espagne, il y avoit des commissaires de la part de don Gonzalez avec elles; et l'achat de plusieurs grains qu'il leur convint faire en ces pays stériles n'étant pas capables de les nourrir, fut fait aux dépens dudit Gonzalez auquel ils envoyèrent en diligence donner avis de l'acheminement desdites troupes dans les Grisons dès qu'elles y passèrent. Arrivant à Coire, ils arrêtèrent Mesmin en sa maison et se saisirent de ses papiers, faisant semblant d'ignorer la qualité en laquelle il étoit de la part du Roi. Il fut peu après remis en liberté par l'ordre qui en vint de l'Empereur. Les Suisses ayant appris cette violence s'émurent un peu, mais leur colère ne passa pas les paroles de plaintes, et ils furent bien aises, pour se décharger de l'obligation de venger cette injure, de mettre en avant, pour excuse, que les Grisons, au préjudice de leurs sollicitations et prières, n'avoient jamais voulu, les années précédentes, recevoir le traité de Monçon, ni même encore en la présente année, quelques mois auparavant, nonobstant les instances que Mesmin leur en avoit faites de la part du Roi.

En même temps parut une déclaration de l'Empereur, du 5 juin, en laquelle, publiant les causes de la descente de ses armées en Italie, il ordonna que toutes les parties prétendantes aux duchés de Mantoue et de Montferrat vinssent ou envoyassent faire apparoir de leurs droits en sa cour impériale, où dans un bref temps ils seroient écoutés, et seroit fait droit, et la justice rendue à qui il appartiendroit; cependant qu'il prioit le roi d'Espagne de faire pourvoir de vivres, munitions, et autres choses nécessaires à ses troupes selon qu'il lui avoit promis, et que la juste intention de ses armes méritoit. Ces apparences étoient fort belles, il ne se parloit que de justice et faire droit à un chacun, mais les desseins d'Espagne étoient tout évidens; ils ne renouveloient pas cette guerre à meilleure intention qu'ils l'avoient commencée. La duchesse douairière de Lorraine donna avis qu'un ambassadeur d'Espagne étoit venu traiter avec elle pour les droits par elle prétendus ès duchés de Mantoue et de Montferrat, et lui offrir avec la protection de son maître telles terres qu'elle voudroit choisir en Luxembourg, Franche-Comté ou autre pays voisin de la Lorraine, en échange et récompense d'iceux; mais, comme très-sage princesse, elle ne répondit autre chose à ses instances que des remercîmens généraux, avec témoignage de vouloir remettre toutes ses prétentions au jugement et protection du Roi et de la Reine sa mère. L'évêque de Mantoue écrivoit de Vienne qu'il n'étoit pas jusques au triumvirat, composé de l'ambassadeur d'Espagne, Ekemberg et Colalte, qui n'eussent en cette guerre de grandes espérances de faire des acquêts en Italie pour eux et leurs successeurs, à l'exemple de Walstein en Allemagne. Mais ils disoient tous qu'il lui falloit donner le nom de guerre impériale, pour fuir la rencontre de la haine que le nom espagnol porte avec soi, et induire les électeurs à y prêter assistance et y joindre leurs forces. Sa Sainteté en étoit bien avertie, et, un jour que Béthune étoit à l'audience, on lui apporta un billet qu'on venoit de déchiffrer d'un confident qu'elle a près l'archiduc Léopold, qui lui mandoit que l'intention de ce prince étoit de se rendre maître des Grisons à l'aide de l'Empereur et des Espagnols. Le Pape lui montrant librement ce billet lui fit une bonne réflexion là-dessus, lui disant qu'il considérât de quel pied marchoient les Espagnols, qu'il falloit écouter leurs propos de paix et ne s'y pas fier. Sa Sainteté avoit grande raison de ne pas se fier à eux, car ils étoient déjà si résolus, qu'ils commençoient à parler de réformer l'Église et le Pape, qui ne pensoit, disoient-ils, qu'à s'enrichir, lever des armées et fortifier des places, au lieu que sa charge est de prier Dieu.

M. de Mantoue envoya en diligence avertir le Roi du passage desdites troupes; lui demanda secours, lui manda que les Vénitiens étoient étonnés; qu'il n'en pouvoit espérer une aide si puissante qu'il eût été à désirer, d'autant qu'ils avoient à défendre cent lieues de frontière contre la maison d'Autriche; que la prise de ces passages leur ôtoit la communication d'Allemagne, et que tout le poids de la guerre tomboit sur eux. Cependant, que rien ne l'affligeoit davantage que de voir l'artifice de ses ennemis, qui, par une captieuse paix qu'ils publioient désirer, endormoient les peuples et les princes qui étoient moins sur leurs gardes, tandis qu'en même temps ils aspiroient à l'exterminer et le dépouiller de ses Etats, et à éteindre la gloire que le Roi avoit acquise en son dernier passage d'Italie; que toute son espérance étoit au cardinal, lequel il savoit qui ne permettroit pas que le Roi fût trompé, et que ni intérêt, ni manque de générosité, ne lui feroit donner au Roi autres conseils que ceux qui seroient conformes et proportionnés à la grandeur de son nom.

Le duc de Savoie étoit le principal boute-feu de cette guerre; il n'avoit traité avec le Roi que l'épée à la gorge, et crevoit de dépit d'y avoir été forcé. L'expérience du passé vers les siens,

et du présent en son endroit, le devroit avoir éclairci combien il pouvoit recevoir de bien de la France et de mal d'Espagne; mais, ayant toujours grandement affecté la vanité d'être estimé avoir entre ses mains la paix et la guerre d'Italie, à cause de ses passages qu'il donnoit à entendre ne pouvoir être forcés, il ne pouvoit se remettre de ce que le Roi, ayant détrompé le monde de cette créance-là, l'avoit aussi fait déchoir de cette grande estime en laquelle il étoit pour cela. Il avoit le premier animé l'Empereur, et demandé d'être lieutenant général de ses armes en Italie, et lui donnoit avis et invention d'attaquer la Bourgogne, la Bresse ou la Champagne, et les évêchés; en Espagne il avoit fait le même par les quatre évangélistes qu'il y avoit. Dès que les troupes allemandes furent entrées dans les pays des Grisons, les vivandiers qui venoient en l'armée de Suse n'eurent incontinent plus la même liberté qu'ils avoient accoutumé, étoient retenus à Veilliane par le comte de Vérue, et le maréchal de Créqui eut peine à faire rétablir cette première liberté. Ledit duc envoya aussi, en même temps, des troupes à Chiavennes près de la vallée de Pragelas; ce qui nous mit en jalousie, et nous obligea d'y envoyer promptement garnison, et commença à fortifier la vallée de Saint-Pierre et La Pérouse, sans discontinuer un seul jour celle de Veilliane. D'Angleterre, le Roi avoit eu avis que, de sa part, on empêchoit la bonne intelligence entre les deux couronnes; qu'il tâchoit, par tous moyens, d'unir l'Angleterre à l'Espagne, publiant que le Roi faisoit tous les offices possibles pour empêcher cette paix. De Hollande, le Roi étoit averti par Baugy qu'il y promouvoit l'accommodement avec Espagne, leur facilitant les moyens de venir à une trève. En Italie, il ne faisoit rien de ce qu'il avoit promis au Roi; il continuoit à faire tout le pis qu'il pouvoit contre le duc de Mantoue. Il supportoit contre lui le marquis de Grane, et à peine le maréchal de Créqui le lui put faire abandonner pour crainte des armes du Roi. Sur l'évaluation des terres du Montferrat, il faisoit naître tous les jours mille difficultés, et tenoit des rigueurs injustes au duc de Mantoue. Il faisoit des extorsions inouïes sur les Montferrins habitans dans les terres dont, par le traité de Suse, il demeuroit en possession jusques à ce que Sa Majesté eût déterminé ce qui lui demeureroit. Il y tenoit des garnisons qui pilloient le reste du Montferrat, lesquelles il y faisoit vivre à discrétion, contre ce qui avoit été convenu entre eux. Il ne voulut jamais permettre qu'il en fût porté un grain de blé dans Casal, mais le fit tout porter dans les terres de son obéissance. Il tira de Novarre grande quantité d'armes qu'il fit passer à Verceil et dans le Milanais; on disoit publiquement qu'elles serviroient à chasser les Français de Suse. Créqui s'en étant plaint, il dit que c'étoit des armes qu'il avoit prêtées à don Gonzalez, qu'il retiroit en ayant besoin, et qu'il estimoit avoir servi le Roi, les ayant retirées d'entre les mains de personnes qui lui pouvoient être suspectes. Bref, en toutes choses il se montroit de cœur double, et faisoit tout au contraire de ce qu'il avoit promis au Roi, auquel il donnoit de belles paroles; mais les effets témoignoient que le cœur étoit très-envenimé.

Clausel revenant d'Espagne avec promesse de recevoir argent contre le service de Sa Majesté, par l'entremise du duc, il ne tint pas à lui que don Gonzalez ne lui en fît délivrer; car, encore que la prudence l'obligeât à retenir, pour sa conservation, ce qu'on lui demandoit pour autrui, ce bon prince eût été fort content s'il lui eût vu hasarder les Etats de son maître pour incommoder la France, le plus grand souhait qu'il fît au monde étant de voir un coup qui, tout d'un temps, abaissât ces deux couronnes pour élever et augmenter la sienne, qui n'étoit pas assez pesante à son gré. Mais il est vrai que don Gonzalez, pour un Espagnol, fut fort sage en cette occasion, étant certain qu'il n'eût su être moins souple et moins adroit à ployer par la courtoisie, sans hasarder les Etats du Roi son maître. Le cardinal lui manda qu'il estimoit le devoir avertir qu'on avoit surpris de nouveaux paquets; que Clausel, qui étoit auprès de lui, écrivoit au duc de Rohan pour le convier à faire des merveilles contre le Roi, vu les grandes espérances qu'il avoit de secours de divers côtés; qu'il jugeroit bien qu'il étoit à désirer, pour la bonne intelligence qu'il vouloit avoir avec le Roi, que ces négociations ne fussent point faites chez lui par personnes sur qui il avoit du pouvoir; que le Roi ayant lors entre ses mains un de ses frères, qui avoit été pris à Privas, sa bonté avoit été si grande, qu'il ne l'avoit pas traité comme il méritoit. Mais sur cela le prince et lui s'excusèrent qu'il étoit en la maison de l'ambassadeur d'Angleterre, et qu'ils ne l'avoient vu ni ne lui avoient parlé, ces réponses étant faites avec autant d'effronterie et d'assurance que si elles eussent été vraisemblables.

Le duc envoya querir le maréchal de Créqui qui lors étoit à Turin, pour lui donner la nouvelle de l'entrée des troupes de l'Empereur dans les Grisons; que l'abbé de La Torre, qu'il tenoit comme son ambassadeur à Milan, lui avoit lui-

même apportée, avec des lettres de don Gonzalez, qui, selon que disoit ledit duc, n'approuvoit pas le dessein de l'Empereur.

Le maréchal lui témoigna de la joie de cette nouvelle, puisque cela l'engageoit infailliblement à tenir sa parole pour joindre ses armes avec celles du Roi pour la liberté de l'Italie. Il assura effrontément qu'il le feroit au cas que l'Empereur avec ses armes apportât aucune altération au traité qu'il avoit signé avec le Roi, mais qu'il estimoit que cette armée se retireroit aussitôt qu'elle auroit su la ratification qui étoit venue d'Espagne. A peu de jours de là il ne parloit plus ainsi, et plus on alloit en avant, plus il parloit obscurément sur ce sujet, dont Sa Majesté étant avertie, elle dépêcha un courrier au maréchal de Créqui pour tirer de lui une réponse formelle et savoir précisément s'il ne tiendroit pas le traité qu'il lui avoit promis, et ne joindroit pas ses armes avec les siennes pour s'opposer à qui que ce fût qui entreprît de troubler M. de Mantoue en ses Etats, avec ordre de ne le presser de rien, sinon simplement de déclarer sa volonté. Cet ordre arriva au maréchal le 22 juin, conformément auquel il parla au duc et lui demanda sa résolution. Le duc, qui désiroit, s'il pouvoit, être neutre et tirer avantage de l'un et l'autre parti, mais inclinoit davantage à l'Espagne, tant pour la haine qu'il portoit à la France, que pource qu'il espéroit par la crainte des armes d'Autriche retirer Suse d'entre les mains du Roi, répondit en paroles ambiguës ou générales, tantôt disant qu'il ne manqueroit jamais à sa foi, tantôt que M. de Mantoue n'étoit pas encore attaqué en ses Etats; que l'Espagne ne demandoit que la paix, et l'Empereur sauver sa réputation; et, quoique le maréchal de Créqui le pressât, il ne vouloit point venir à une explication plus particulière, et, pour l'esquiver avec plus de facilité, il lui donnoit audience rarement, tantôt feignant qu'il étoit malade, tantôt mettant en avant l'absence du prince de Piémont, sans l'avis duquel il disoit ne vouloir traiter. Enfin le maréchal le pressa tant de lui parler plus nettement qu'il fut forcé à s'ouvrir davantage, et lui dit qu'il ne croyoit pas être tenu à aucune chose qu'on ne lui eût rendu Suse, vu qu'il avoit accompli les conditions pour l'exécution desquelles elle avoit été mise en dépôt, c'est-à-dire qu'il avoit fait lever le siége de Casal, qu'il l'avoit avitaillé, et qu'il avoit envoyé au Roi la ratification d'Espagne. A cela le duc de Créqui fit réponse que les affaires n'étoient plus en état qu'il dût prétendre la reddition de Suse, pource que l'Espagnol, sous le nom de l'Empereur, ayant occupé les Grisons pour entrer en Italie, il iroit trop de l'honneur de Sa Majesté d'en retirer ses armes et d'abandonner ses alliés qui s'assuroient sur sa protection; qu'encore que ce fussent les armes de l'Empereur, il étoit aisé de voir que les Espagnols les avoient appelées, et partant qu'ayant violé le traité, il étoit obligé de s'y opposer. Et sans le presser à lui faire une réponse plutôt que l'autre, comme les ayant toutes indifférentes, il lui fit comprendre que Sa Majesté vouloit savoir son intention, afin de prendre là-dessus ses mesures pour les affaires d'Italie, où elle vouloit défendre et soutenir puissamment ses alliés. A ce mot il demanda deux ou trois jours de terme pour y délibérer, et cependant lui et le prince de Piémont dirent au duc de Créqui qu'il pouvoit assurer Sa Majesté que leur maison étoit toute pleine d'affection pour son service, et qu'ils ne se départiroient jamais des choses qu'ils avoient traitées avec elle. Ils tombèrent d'accord avec lui que Mantoue ou Casal venant à être assiégés, c'étoit une manifeste rupture des Espagnols, mais que le traité ne les obligeoit pas pourtant de prendre les armes pour la défense de M. de Mantoue, jusqu'à ce qu'il leur eût librement laissé le passage qu'ils demandoient. Le duc de Créqui leur répliqua qu'il ne tenoit point à M. de Mantoue, lequel il croyoit près d'acquiescer au jugement qu'en feroit le Roi, qui seroit autant à l'avantage du duc de Savoie que la raison le pourroit permettre, et que Sa Majesté procéderoit audit jugement après avoir vu le procès-verbal de l'évaluation des terres. Le duc de Savoie répondit que cela étant, et la restitution de Suse faite, il se confessoit obligé à la défense des Etats de M. de Mantoue, qu'il ne donnoit pas cela pour une dernière réponse, et que dans le terme demandé il en résoudroit clairement ledit duc de Créqui. Le lundi suivant, 25 dudit mois, M. de Créqui faisant instance pour avoir réponse, le duc envoya vers lui Carron, son secrétaire d'Etat, pour se réjouir des heureux succès des armes de Sa Majesté en Languedoc, et pour supplier ledit sieur de Créqui, de la part de son maître, de prolonger le délai jusqu'au mercredi suivant, afin qu'il pût lui donner une plus claire réponse.

Depuis, quelque soin que ledit sieur de Créqui sût prendre d'avoir audience, il ne la put obtenir que le vendredi 29 dudit mois, auquel il fut conduit au château par le comte de Cumiane, maître des cérémonies, où le duc de Savoie et le prince de Piémont étant, ils lui dirent, pour réponse, qu'il pouvoit assurer Sa Majesté de leur part qu'ils exécuteroient fidèlement et ponctuellement les traités de Bussolles et de Suse, espérant que Sa Majesté en feroit de même de son côté; priant au surplus le duc de Créqui de faire

entendre à Sa Majesté que, si elle désiroit quelque chose d'eux hors desdits traités, ils n'oublieroient rien de leur affection accoutumée pour son service. Créqui ayant dit là-dessus que les traités étoient violés, et pressant le duc de lui déclarer s'il ne vouloit pas, dès à présent, joindre ses armes à celles de Sa Majesté au cas qu'elle le requît, il ne répondit autre chose, si ce n'est qu'il satisferoit ponctuellement à tout ce qui étoit porté par lesdits traités, Sa Majesté y satisfaisant de sa part, sans vouloir s'en expliquer plus clairement, excepté qu'il ajouta qu'il n'étoit pas obligé à la défense des Vénitiens, Grisons, Valtelins et autres alliés de Sa Majesté. Davantage, il dit qu'il avoit des lettres du président Montfalcon, son ambassadeur auprès de Sa Majesté, par lesquelles il avoit appris que, sur l'instance que ledit président faisoit pour la restitution de Suse, le cardinal lui avoit fait réponse définitive qu'il ne devoit pas l'espérer, jusqu'à ce que les Impérialistes eussent quitté les passages qu'ils avoient occupés sur les Grisons; et que ledit sieur président ayant remontré qu'il y alloit bien avant de l'intérêt de son maître que les Impérialistes se retirassent, pource que de là dépendoit la restitution de Suse, et ayant ensuite supplié ledit cardinal de trouver bon que sondit maître s'employât pour cet effet, le cardinal avoit, au nom du Roi, agréé cette entremise, à laquelle il vouloit apporter tous ses soins, et que de nouvelles déclarations le rendroient suspect et lui ôteroient le moyen de traiter de cette affaire; c'est pourquoi il n'en pouvoit faire d'autre ni de plus expresse que celles qui étoient portées par le traité de Suse, concluant qu'il n'y avoit rien que Sa Majesté ne dût espérer de son service après la restitution de Suse.

La susdite réponse fut donnée le vendredi 29 bien tard, et le lendemain la nouvelle de la paix du Languedoc arrivant par le retour du gentilhomme que le duc de Créqui avoit envoyé au Roi, il estima la devoir faire entendre au duc de Savoie et au prince de Piémont, lesquels changèrent bien de façon de parler : car le maréchal de Créqui, qui étoit prêt de partir mal content à cause de ses réponses ambiguës, fut prié de la part du duc de demeurer encore un jour à Turin, qu'il attendoit des nouvelles de don Gonzalez, après lesquelles il essaieroit de lui donner contentement. Le lendemain arrive l'abbé Torre, et, incontinent qu'il est arrivé, le duc envoie querir, à dix heures du soir, le maréchal de Créqui, et lui dit, en présence du prince de Piémont, qu'il l'avoit arrêté pour témoigner au Roi qu'il n'y avoit point d'artifice de son côté aux délais qu'il lui avoit demandés; que, n'ayant point la réponse de don Gonzalez, et ayant été trop pressé par lui, il lui avoit fait une réponse un peu incertaine; que maintenant que l'abbé Torre lui avoit apporté les intentions de l'Empereur, dont don Gonzalez lui répondoit, il assuroit Sa Majesté que les troupes d'Allemagne ni celles d'Espagne n'entreprendroient rien directement ni indirectement contre les États du duc de Mantoue, et qu'en cas que les uns ou les autres le trompassent de ce côté-là, il joindroit sans difficulté ses armes avec le Roi, et le serviroit de sa personne et de celle du prince son fils. Il les voulut presser et savoir d'eux si les Impériaux et Espagnols ne lui avoient pas donné les mêmes assurances de n'attaquer point les Vénitiens. Ils lui répondirent qu'ils ne feroient aucune innovation en Italie. Cette nouvelle fit le même effet envers l'Empereur, dont les troupes ne s'avancèrent pas davantage, mais s'arrêtèrent aux Gisons avec beaucoup d'incommodité, pour le manquement de vivres qu'elles trouvoient. Et en Espagne, elle fit changer les ordres qu'ils avoient résolu de donner à Spinola, qu'ils envoyèrent en Italie, et lui en donnèrent d'autres plus modérés et tendant à un accommodement. Les Espagnols voulurent médire de cette paix à Sa Sainteté, disant que c'étoit bien un témoignage que les armes du Roi n'avoient pas eu dessein d'éteindre l'hérésie, et qu'elle n'étoit pas éteinte pour ce que Sa Majesté avoit fait en Languedoc, où il la laissoit avec autant de liberté d'exercice qu'elle avoit auparavant. Mais Sa Sainteté, qui regardoit les choses sans passion, et savoit bien que c'étoit l'avoir ruinée que de lui avoir ôté la puissance par le rasement de leurs fortifications, et destruction du corps du parti huguenot dans le royaume, répondit hautement que ce que le Roi avoit fait en Languedoc étoit glorieux et avantageux à la religion catholique, mais non pas la paix de Danemarck qui étoit honteuse, par laquelle les places fortes étoient remises entre les mains des hérétiques, pour y entretenir ou rétablir leur hérésie comme ils voudroient.

Mais si la paix avoit étonné les Espagnols, le départ du Roi, qui s'en alla incontinent à Paris, et depuis encore l'éloignement du cardinal, qui l'y alla nécessairement trouver pour prendre résolution sur ses affaires, leur relevèrent incontinent le courage, et leur firent concevoir de nouvelles espérances de regagner l'honneur qu'ils avoient perdu. Il y avoit quelque temps que Mirabel sollicitoit le cardinal de Bérulle de faire que Sa Majesté envoyât un ambassadeur à l'Empereur, pour lui demander l'investiture pour

M. de Mantoue, l'assurant que s'il la demandoit il l'obtiendroit. L'évêque de Mantoue, au premier avis de la paix de Languedoc, écrivit la même chose, et mandoit que l'Empereur ne cherchoit qu'un prétexte de sortir à son honneur de tous ces mouvemens. Le Roi, bien qu'il sût ne pouvoir prendre assurance sur quoi que dissent les Espagnols en cette affaire, pource que n'y ayant aucune sincère intention, mais y étant portés d'un pur désir de s'y avantager, ils changeoient de conseils à tous momens, selon les diverses occurrences des choses qui survenoient et leur donnoient de la crainte ou de l'espérance; néanmoins, sur tant de sollicitations qui lui en étoient faites de toutes parts, hormis de la seule république de Venise, qui le déconseilloit de crainte que le Roi en fût moins vigilant à se préparer à la guerre, dépêcha Sabran vers Sa Majesté Impériale, pour la prier de recevoir M. de Mantoue en sa grâce, et lui donner l'investiture des duchés de Mantoue et Montferrat, dont il étoit légitime héritier. A son arrivée à Vienne, il fut visité de tous les ambassadeurs, hormis de ceux d'Espagne et celui de Savoie, qui protestoit hautement que son maître vouloit demeurer attaché à la maison d'Autriche, et qui avoit de longues et fréquentes audiences d'Ekemberg. Après avoir salué l'Empereur, il lui présenta ses demandes par écrit, le 20 juillet, en langue italienne. A quatre jours de là, qui fut le 24, on lui donna une réponse fort déraisonnable, qui concluoit à ce que le Roi retirât premièrement ses armes d'Italie, et rendît les places qu'il y tenoit; que l'Empereur étoit résolu de faire justice, selon les lois de l'Empire, en cette affaire qui appartenoit à sa seule juridiction; espéroit que le Roi y acquiesceroit, rappelleroit ses forces d'Italie, et n'empêcheroit l'exécution de sa justice, pour éviter, par ce moyen, une guerre pernicieuse à la chrétienté, et affermir l'amitié et la paix entre les plus grands princes chrétiens; qu'il ne s'étoit point saisi des passages des Grisons que par leur volonté, et qu'il avoit fait délivrer Mesmin, avec ses hardes et papiers, dès qu'il avoit su qu'il étoit à Sa Majesté. Il y eut deux ou trois répliques entre Sabran et les commissaires de l'Empereur, mais elles n'aboutirent qu'à la même chose. Dès que les Vénitiens eurent su ladite réponse que l'Empereur avoit donnée à Sabran, ils la tinrent pour une secrète déclaration de guerre, et ordonnèrent incontinent un grand emprunt sur Venise, commettant des gentilshommes par les quartiers pour cotiser toutes les maisons, chose qui ne s'y est jamais pratiquée qu'une fois en un siècle, et dans le temps le plus périlleux. Ils ont cette coutume, et très-sagement instituée, qu'ils n'attendent pas à tirer secours de leurs peuples quand ils sont réduits à l'extrémité par le mauvais succès de leurs affaires; mais, dès qu'ils prévoient la tempête, auparavant qu'elle soit arrivée ils exigent d'eux l'assistance qu'ils jugent leur être nécessaire, pource qu'alors leur autorité vers leurs peuples, et le respect et l'affection de leurs peuples vers eux, est encore en leur entier; où, au contraire, les disgrâces qui arrivent font les peuples insolens, leur font mépriser l'autorité souveraine, et rendent leur secours moindre, moins volontaire et plus difficile à tirer d'eux.

L'Empereur étoit très-bien intentionné, mais son conseil étoit tout espagnol, qui lui faisoit faire les réponses que le conseil d'Espagne vouloit, toutes les résolutions venant d'Espagne toutes faites, l'Empereur ne les pouvant changer sans y envoyer et en recevoir des avis. Outre que Sabran eut à combattre trois ambassadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, d'Espagne et autant de Savoie, et que la paix de Danemarck et les passages des Grisons occupés, leur haussoient le courage et leur sembloient donner gain de cause, Sa Sainteté dit à Béthune, ambassadeur du Roi près d'elle, qu'elle avoit bien toujours cru que l'Empereur ne répondroit que généralement, demeurant dans ses termes premiers, pour en laisser après l'application aux Espagnols, selon qu'ils estimeroient que le requerroit leur intérêt, et que son nonce d'Allemagne lui avoit mandé que l'on avoit dépêché un courrier en Espagne aussitôt que Sabran eut fait ses propositions, et que, si le conseil de l'Empereur ne se fût point trouvé engagé à celui d'Espagne, de ne rien faire sans son consentement, dès lors l'Empereur fût entré en une réponse plus admissible que celle qu'il avoit faite, et qu'en témoignage de cette vérité, que le seul roi d'Espagne émouvoit cette guerre, ledit Roi, au même temps que ledit Sabran fut dépêché de France, lui avoit écrit qu'il ne s'étoit laissé aller à employer ses armes au Montferrat que pour empêcher que d'autres étrangers n'y fussent établis au grand préjudice de la religion; qu'il avoit voulu que le siége de Casal fût conduit lentement, expressément pour donner temps de parvenir à quelque bon accord; qu'ayant vu que son dessein ne réussissoit pas par la dureté des parties intéressées, il avoit remis courtoisement les places que ses armes avoient occupées en cet Etat; mais que le duc de Nevers, ayant abusé de sa modération, et appelé ensuite le roi Très-Chrétien, qui ne s'étoit pas contenté des fins qu'il avoit publiées, ains avoit laissé des garnisons au Montferrat et à Suse, l'Empereur, voyant ce

mauvais procédé, envoyoit de puissantes armées en Italie pour réparer le tort qu'avoit reçu son autorité impériale; qu'il ne pouvoit manquer de l'assister, tant à cause de l'étroite parenté qui existoit entre eux, que, principalement, à cause de l'intérêt de la religion, qui étoit, par la grâce de Dieu, ce qui le touchoit le plus; que les choses étant en cet état, il estimoit être obligé d'avertir Sa Sainteté que la résistance aux commandemens de l'Empire étant la seule cause des maux qui menaçoient de nouveau l'Italie, le vrai moyen de les éviter étoit qu'il persuadât au duc de Nevers d'obéir à la justice et se soumettre aux volontés de l'Empereur; au roi de France, de retirer toutes ses armes d'Italie, et aux princes qui assistoient le duc de Nevers, de ne s'intéresser plus en cette affaire, comme il avoit fait dire à Sa Sainteté par ses ambassadeurs; que, cela étant, les différends de Montferrat et de Mantoue se termineroient juridiquement; le duc de Nevers pouvant espérer que l'Empereur, par une extraordinaire clémence, déposeroit l'impression qu'il avoit justement conçue contre lui, en quoi il s'emploieroit volontiers, sinon qu'il se déchargeoit du sang chrétien qui, à son grand regret, se répandroit pour nos péchés, et protestoit n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit pu pour procurer la paix. Sa Sainteté ajouta qu'elle n'avoit pas voulu répondre à cette lettre qu'avec l'avis des plus anciens cardinaux du consistoire, qui jugèrent tous que la lettre étoit sans art, franche et ingénue selon le naturel du pays, puisque le roi d'Espagne y couvroit ses intérêts de ceux de la religion, professoit n'avoir autre fin que le repos de l'Italie, qu'il troubloit actuellement; publioit vouloir faire conserver, par justice, les États d'un prince qu'il en dépouilloit effectivement par armes; se vantoit d'une grande modération où les aveugles reconnoissoient une extraordinaire violence; disoit qu'il avoit alenti les progrès de ses armes, qu'il n'avoit pu avancer davantage; qu'il avoit rendu libéralement ce qu'on lui avoit fait laisser par crainte et par force; qu'il se déchargeoit du sang chrétien, de l'effusion duquel il étoit seul cause; enfin, conseilloit au duc de Mantoue de remettre ses États ès mains de l'Empereur, pour espérer qu'il perdît la mémoire et le sentiment de ce que plutôt il ne l'avoit fait. Bien que cette auguste compagnie remarquât les divers points d'une si injuste procédure, ils estimèrent que la réponse de sa Sainteté devoit être avec la modération d'un vrai père.

Cependant l'Empereur, bien que doux et modéré par inclination naturelle, étoit si animé par les artifices d'Espagne à cette guerre, qu'incontinent après ses réponses données à Sabran, il écrivit à tous les princes d'Allemagne pour la leur faire agréer, disant qu'il ne l'entreprenoit que pour défendre les droits de l'Empire qui étoient violés par le Roi; mais un chacun sachant bien le contraire elles furent sans effet. Il commanda à Walstein de terminer, à quelque prix que ce fût, les mouvemens de Magdebourg, pour y porter une partie de ses forces et envoyer l'autre pour fortifier les troupes qu'il y avoit longtemps qu'à l'instigation des mêmes Espagnols il avoit envoyées deçà le Rhin pour donner jalousie au Roi, du côté des Trois-Évêchés et de la Champagne; ce qui ayant été exécuté avec diligence, le Roi fut contraint de faire un grand corps d'armée en la Champagne, que Marillac par hasard commanda, cette armée ayant été destinée pour être commandée par Monsieur, et y devant servir sous lui comme maréchal de camp. Mais les conseillers de Monsieur l'ayant fait éloigner de la cour, Marillac, à son défaut, se trouva en être le chef, et tellement qu'étant fait maréchal de France, il fut bien assez hardi de vouloir avoir la qualité de général de ladite armée, et fit instance d'avoir des lettres du Roi à toutes les troupes pour le reconnoître comme cela, et demandoit encore une grande somme pour son ameublement. Sur quoi le maréchal de Schomberg manda au cardinal son opinion, qui n'étoit pas qu'on lui accordât cette demande, d'autant que les gens de guerre pouvoient bien recevoir commandement de lui obéir sans lui donner cette qualité-là, et qu'il n'avoit pas besoin d'ameublement pour aller à la charge qu'il avoit de lieutenant du Roi auxdits Trois-Evêchés.

Bien que le Roi eût cette grande armée en Champagne, et que, sur les nouvelles qu'il reçut de ce rude et, s'il se peut dire ainsi, barbare procédé de l'Empereur envers Sabran, qui l'étoit allé trouver de sa part pour lui faire des propositions si justes et si équitables, il fut conseillé de plusieurs d'employer cette armée en quelque entreprise sur l'Alsace, pour primer son ennemi, et l'attaquer chez lui auparavant que ses forces fussent amassées en plus grand nombre pour nous faire du mal, le cardinal néanmoins ne le conseilla pas, afin de conserver du côté du Roi l'exacte justice, laquelle il avoit toujours eue en ses actions, qui étoit de ne jamais attaquer, mais toujours se défendre des entreprises de ses ennemis, suivant laquelle Dieu est avec nous; et les payens mêmes ont remarqué qu'Hercule, faisant ainsi, a toujours remporté la victoire de ce qu'il a entrepris. Cependant Sabran partit de la cour de l'Empereur avant la mi-août sans avoir pu rien avancer en apparence;

mais, en n'avançant rien, il n'avança pas peu, en ce que son voyage fit reconnoître à tout le monde la sincérité des intentions du Roi et la justice de son procédé, et au contraire la violence et mauvaise foi des Espagnols, qui se montra en ce que le Pape, en septembre, ayant fait faire office par son nonce en Allemagne, et par un bref exprès en Espagne quelque temps auparavant, à ce que l'Empereur voulût donner un pouvoir à quelqu'un des siens pour traiter de cette affaire à Rome, et que le roi d'Espagne donnât aussi un semblable pouvoir de sa part à Monterey son ambassadeur près Sa Sainteté, l'Empereur l'en refusa nettement, et répondit qu'il ne se vouloit point compromettre, pource qu'il n'étoit point partie, qu'il étoit seigneur des états de Mantoue et du Montferrat, que c'étoit à lui à faire justice, et qu'il n'y avoit point de milieu; qu'en quelque façon que ce fût, il vouloit être obéi de ses vassaux, et employer la force pour faire retirer les Français d'Italie, s'ils ne le vouloient faire de leur bon gré. Et le roi d'Espagne donna à son nonce une réponse de paroles qui ne signifioient rien, de laquelle demandant puis après l'explication, ils dirent nettement que ce Roi enverroit bien pouvoir audit Monterey de traiter, mais non de rien conclure sans lui avoir premièrement mandé en Espagne ce qui se proposeroit, et reçu sa réponse et résolution là-dessus; ce qui étoit un pouvoir de ne rien faire.

Cependant Spinola, destiné pour venir en Italie, part de Madrid en juillet, va s'embarquer à Barcelonne dans les galères d'Espagne avec le duc de Lerme, qui vient pour être mestre de camp de deux régimens espagnols, le marquis de Sainte-Croix pour être lieutenant du général de la mer, et demeurer à Gênes sans y servir, et l'abbé Scaglia, qui est de tous leurs conseils. Au bruit de son départ d'Espagne les Allemands demandèrent à Gonzalez quelque lieu dans le Milanais où se pouvoir retirer, et être tout prêts à ses commandemens, outre qu'ils ne pouvoient plus vivre dans les Grisons; mais il les remit à sa venue, disant qu'il étoit plus expédient qu'ils attendissent jusques alors. M. de Mantoue envoya aussi le duc du Maine son fils (1) à Casal pour le défendre en cas de siége; mais, le faisant passer par le Milanais, assuré sur la foi publique et la liberté du commerce entre ses Etats et le Milanais, laquelle avoit été publiée ensuite du traité de Suse, Gonzalez le fit arrêter, et le faisoit mener prisonnier dans un château de Milan. Mais, comme il fut arrivé en un lieu nommé Vauqueres, la nuit de devant qu'arrivât don Alvaro de Losada pour le conduire audit château, il se sauva avec le lieutenant du capitaine Croix, qui l'avoit arrêté, et un prêtre chez qui il étoit logé, et gagna Casal sans pouvoir être rencontré par tous ceux qu'on envoya après lui pour le reprendre.

Le duc de Savoie, pour ne manquer à aucune infidélité de son côté, sentant proche la venue de Spinola, commença à munir de garnisons toutes les places qu'il avoit voisines des troupes françaises, travailla outre l'ordinaire à la fortification de Villiane, et fit une instance fort pressante à l'ambassadeur du Roi, le 27 juillet, sur la restitution de Suse, disant qu'il étoit en impatience de recevoir une réponse favorable de Sa Majesté aux supplications qu'il lui en avoit faites auparavant. Cette si grande impatience provenoit de ce qu'il eût bien voulu par cette place être en état de se faire courtiser de nouveau des deux couronnes, faire croire aux Espagnols qu'il avoit fait l'impossible pour eux en cette occasion, et leur donner espérance de nouvel embarquement contre la France. Ce que Sa Majesté voulut empêcher, se tenant en état, par la conservation d'une porte d'Italie, d'entreprendre sur ceux qui voudroient attenter quelque chose contre elle. Le duc disoit pour ses raisons qu'il avoit exécuté ce qu'il avoit promis par le traité de Suse, et qu'il attendoit en bref la réponse du secrétaire qu'il avoit envoyé à l'Empereur, pour solliciter la concession de l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat (c'est celui dont nous avons parlé ci-devant, qui faisoit des offices tout contraires), et finalement que don Gonzalez s'étoit déclaré vouloir aussi, de son côté, effectuer le traité, et que, réellement et de fait, il retenoit les passages des troupes impériales afin qu'elles ne s'avançassent pas en Italie. Marini, après lui avoir répondu ce qu'il devoit, ajouta que non-seulement les troupes allemandes ne s'avanceroient pas en Italie, mais se retireroient, et que les Espagnols mêmes désarmeroient, s'il vouloit marcher d'un bon pied en cette affaire, et leur faire une telle déclaration qu'ils pussent connoître et assurément croire qu'il n'approuvoit pas ces mouvemens et ces jalousies, mais qu'il entendoit que le traité fût accompli de bonne foi en toutes ses parties, parce qu'il y alloit de sa réputation, afin de détromper le monde qui pensoit que ce fût lui qui étoit auteur de toutes ces nouveautés, et qu'il contrevenoit à ce qu'il avoit promis. Le prince de Piémont répondit à cela qu'il y avoit de la difficulté à faire retirer ces troupes, d'autant que les Espagnols et Allemands se soucieroient peu que Suse demeurât au Roi, pourvu que les passages des Grisons leur demeurassent à eux. Ma-

(1) Le plus jeune.

rini lui répliqua que c'étoit ce qui le devoit davantage porter à pacifier ces mouvemens, parce que, dès qu'ils le seroient, le Roi leur rendroit cette place, laquelle ils ne devoient jamais espérer de retirer de Sa Majesté par la crainte des Espagnols. Le duc lui voulut faire paroître leurs troupes être en beaucoup plus grand nombre qu'elles n'étoient, et lui en donner crainte; mais il lui répondit qu'il étoit difficile d'en faire un état certain, d'autant qu'elles se débandoient tous les jours faute de vivres et d'argent, et n'étoient redoutables qu'en la pensée de ceux à qui la peur figure les choses autrement qu'elles ne sont.

Mais, si le duc de Savoie, au bruit de la venue de Spinola, s'inclinoit aux Espagnols, la république de Gênes, au contraire, s'encourageoit pour ne se laisser suppéditer à leur puissance, et témoignoit porter, si elle l'eût osé, affection aux Français et soupçonner les Espagnols. Quelque nombre de ceux qui étoient passionnés ou intéressés pour l'Espagne furent obligés, par les divers manquemens qu'on leur fit, de manquer eux-mêmes et s'absenter de la ville; ce qui remit le gouvernement de la ville entre les mains de personnes moins intéressées, ou, pour le moins, en diminua le nombre, d'où il avint que l'élection du duc fut faite contre le gré des Espagnols, quoiqu'il fût de la famille de Spinola; mais il étoit allié de Fiesque, homme de bien, et porté à la liberté de son pays. Ils firent un décret que nuls vaisseaux étrangers n'entreroient au port de Gênes, et qu'ils déchargeroient aux autres ports qui sont en l'étendue des terres de la seigneurie; lequel décret fut fait pour les Espagnols, qui furent contraints d'envoyer par d'autres ports au Milanais leurs soldats napolitains et toutes les munitions de bouche et de guerre pour l'armée qu'ils y assembloient. Le duc d'Alcala passa lors à Gênes, mais sans y relâcher, à cause du refus que lui fit la république de donner aux galères de Malte qui le portoient, la place honorable dans son port, quoique le roi d'Espagne eût fait un décret contraire qui donnoit la préséance à celles de Malte; dont la république fut si offensée, qu'ayant cru que les galères de Sicile, qui s'y rencontrèrent en même temps dans le port, vouloient exécuter ce décret et avoient pour ce sujet saisi le poste accoutumé de la capitane des galères de la république, elle leur envoya dire que, si elles ne se retiroient, elle feroit tirer sur elles l'artillerie de ses bastions, et armeroit contre elles ses galères et toutes ses forces pour ne souffrir pas un affront dans sa maison. Ce qui obligea le général de celles de Sicile de les retirer à la main gauche, et donna moyen le lendemain au général de celles de la république de donner la main droite aux trois galères de France qui arrivèrent, sur lesquelles étoit le duc de Rohan, quoiqu'elles ne portassent point d'étendard, et cela à la vue de celles de Sicile, où toute l'escouade étoit avec l'étendard d'Espagne. Ce n'étoit pas là un témoignage qui nous dût faire croire que nous eussions plus de puissance à Gênes que l'Espagne, mais bien que, nonobstant l'autorité que l'Espagne y avoit, la réputation des armes du Roi étoit si grande, que, sur l'espérance de sa protection, ils oseroient bien entreprendre de défendre leur liberté contre les Espagnols.

Ce fut une chose glorieuse au Roi de voir là arriver le duc de Rohan hors de France, où il s'étoit maintenu dans la rébellion si long-temps. On le considéroit avec grande curiosité, comme un des trophées du Roi, duquel il n'étoit pas besoin d'exagérer la gloire et les victoires, qui étoient plus admirées des étrangers que des Français mêmes, n'y en ayant pas un qui n'enviât le bonheur que nous possédions de vivre sous la domination d'un si grand monarque, duquel les affaires étoient, par la bénédiction de Dieu, conduites avec tant d'heur et de majesté. Chacun, voyant ledit Rohan, étoit obligé d'avouer qu'il n'y avoit plus de corps d'hérétiques en France, puisqu'il avoit été décapité, et que l'on voyoit le chef comme porté en triomphe par les ports d'Italie. Les Espagnols, qui ne pouvoient souffrir que nos affaires se relevassent avec tant d'éclat, autant que les leurs alloient en décadence, publioient que l'exil de Rohan étoit une feinte et un prétexte pour l'envoyer contre eux servir les Vénitiens. Mais quand cela eût été (1), on ne laissoit pas de reconnoître la dignité avec laquelle les affaires du Roi étoient conduites, puisque Sa Majesté faisoit sortir de son royaume celui qui en avoit troublé le repos jusques ici, outre que personne ne doutoit que ce ne fût une action de très-grande prudence de nous servir de nos ennemis contre nos ennemis, et d'employer contre les Espagnols avec justice celui duquel ils s'étoient injustement voulu servir contre nous.

Le cardinal reçut avis aussi qu'on avoit porté à Casal quantité de munitions de bouche et de guerre qu'il avoit eu depuis long-temps le soin de faire préparer pour cela. Ceux du conseil d'État du Montferrat le lui mandèrent, en rendant grâces très-humbles à Sa Majesté par leurs lettres du 2 d'août; cela lui donna du repos dans l'appréhension qu'il avoit que Spinola, trouvant à

(1) Ce seul mot prouve qu'il y avait bien quelque vérité dans ce soupçon, et ce qui s'ensuivit le confirme fort bien.

son arrivée cette place dépourvue, ne prît sur-le-champ conseil de l'attaquer, ce qu'il n'eût pas fait autrement. Peu après Spinola arriva; il se débarqua à Gênes le 19 d'août avec huit galères. Sa qualité étoit de gouverneur et capitaine général en l'État de Milan, avec un pouvoir particulier de faire quelque négociation que ce fût pour la paix et pour la guerre, sans en donner part à l'Espagne. Il portoit avec lui 3,000,000 de livres, qui étoit tout ce qu'ils avoient pu tirer d'Espagne, ou plutôt espraindre des Génois par les extorsions qu'ils leur firent, lesquelles contraignirent les plus intéressés avec eux de faire banqueroute. Cette petite provision d'argent faisoit croire à tout le monde qu'ils recherchoient les moyens de faire la paix, d'autant que les Espagnols ayant perdu le crédit ne pourroient plus trouver d'argent, celui-là étant employé. Ce n'étoit pas une somme suffisante pour cette guerre pour peu qu'elle durât, joint qu'il sembloit qu'il désiroit retourner en Flandre, y ayant retenu toutes charges, et qu'il y devoit souhaiter retourner, et le Roi son maître l'y renvoyer pour la grande réputation qu'il y avoit acquise, l'estime en laquelle il y étoit des peuples, la crainte que son nom causoit aux ennemis, et la longue expérience par laquelle il y réussissoit à l'avantage du service de son maître; ce qui peut-être ne seroit pas en Italie, qui est un pays entièrement différent de celui des Pays-Bas, et contre des Français, ennemis nouveaux qu'il n'avoit pas encore éprouvés. Mais ou la destinée ou la mauvaise conduite d'Espagne, ou son ambition particulière, qui lui faisoit espérer remporter de la gloire en une guerre contre la nation la plus belliqueuse, le royaume le plus florissant, le prince le plus renommé et mieux conseillé de l'Europe, lui firent prendre autre conseil.

Le duc de Mantoue, à la nouvelle de sa venue, redoubla ses instances vers Sa Sainteté afin qu'elle se voulût déclarer contre les parties contraires à la paix d'Italie; les Vénitiens l'en sollicitoient aussi, mais leurs sollicitations étoient peu efficaces, parce qu'ils étoient en différend avec elle sur le sujet de l'évêché de Padoue, auquel Sa Sainteté promut le cardinal Cornaro, fils du doge; ce que la république ne voulut pas souffrir, disant que cela étoit contre la loi par laquelle il est défendu aux fils du doge de recevoir aucune gratification des princes étrangers. Sa Sainteté, dès incontinent après que ledit doge fut venu à cette dignité, éleva sondit fils au cardinalat, dont la république lui rendit grâces, et, outre cela encore, le transféra de l'évêché de Bergame à celui de Vicence, ce que la république encore agréa, interprétant bénignement que la loi ne devoit s'entendre que d'un nouveau bénéfice, non du passage d'un bénéfice à un autre; mais de lui avoir encore donné celui de Padoue, elle ne le pouvoit souffrir, et s'y opposa avec une telle fermeté, qu'elle ne s'y vouloit relâcher en aucune façon, quelque instance qu'en fît Sa Sainteté, et témoignage qu'elle lui donnât de mécontentement. Sa Majesté, à la prière de Sa Sainteté, fit faire office, par son ambassadeur à Venise, sur ce sujet; il leur représenta que c'étoit la même chose qu'ils avoient déjà trouvée bonne en l'évêché de Vicence; que le Pape, père commun, ne devoit pas, en l'administration des choses de l'Église et distribution des prélatures, tomber sous le nom de prince étranger dont les gratifications sont défendues; qu'ils devoient considérer, à la part que le Pape prenoit en cette affaire, et à l'intérêt qu'avoit la république pour son bien propre, en ces mouvemens de la maison d'Autriche en Italie, et le repos de toute la chrétienté, de se conserver avec Sa Sainteté en bonne intelligence, principalement en ce temps que la république recherchoit le Saint-Père, et prioit le Roi de le rechercher d'entrer en la ligue pour la liberté de l'Italie. Il ajoutoit encore la considération de Sa Majesté, qui les en prioit avec instance, et auroit à obligation particulière le consentement qu'ils y donneroient, et leur rendroit l'échange en toute autre chose qu'ils pourroient désirer d'elle; et que, si c'étoit une affaire qu'ils eussent à cœur, il croyoit néanmoins avoir droit de les prier de s'y relâcher pour l'amour d'elle, principalement en cette conjoncture de guerre en laquelle ils étoient les plus intéressés, et où Sa Majesté n'étoit entrée que pour l'intérêt du bien public, puisque, pour l'amour d'eux, et pour la même considération, il avoit consenti à faire la paix d'Angleterre, et s'y étoit relâché en beaucoup de choses importantes, et qui le touchoient d'autant plus qu'elles concernoient le contentement et le service de la Reine sa sœur. Mais tous ces offices ne servirent à autre chose qu'à faire paroître au Pape l'affection et observance de Sa Majesté vers Sa Sainteté, qui sut qu'elle n'avoit rien oublié en cela de tout ce qu'il avoit pu désirer de savoir, et la dureté et inflexibilité, je ne dirai pas tant de la république de Venise, que de toutes républiques, qui n'ont point de sentiment d'affection ni de reconnoissance, ni aucun égard au bien public dans lequel elles sont comprises, quand il y va tant soit peu de leur intérêt particulier, et qui, sans honte, refusent les choses les plus raisonnables qui leur sont demandées, croyant que la honte n'en peut être imputée à aucun d'eux en particulier, voire même qu'elles croient qu'on devroit,

non-seulement recevoir en bonne part leur refus, mais encore les en remercier, bien que l'on ait occasion de s'en plaindre (1).

Ils répondirent qu'ils savoient que le Roi, prié du Pape, les prioit, mais non de son propre mouvement; qu'ayant appris que Sa Sainteté en devoit solliciter Sa Majesté, ils l'avoient suppliée, par leur ambassadeur, de ne leur en point faire d'instance, et qu'elle étoit demeurée satisfaite de leurs raisons, lesquelles, partant, ils n'avoient besoin de redire ni d'entrer dans le mérite de la cause, leur suffisant d'assurer, avec vérité, qu'il alloit en cette affaire du salut de la république, des lois fondamentales de l'Etat, et de la forme du gouvernement, qui ne leur permettoit, en façon du monde, de consentir à la provision du Pape. Ils adoucirent tout cela avec toutes les belles paroles qui pouvoient accompagner un refus. L'ambassadeur de Sa Majesté répliqua ce qu'il dut; mais un d'eux lui répondit absolument que cette affaire étoit plus difficile que le rappel de Badouère, ni que le rétablissement des jésuites, et qu'ils demandent une grâce au Pape pour le patriarcat d'Aquilée, et, néanmoins, sont résolus, à quelque prix que ce soit, de lui refuser celle-ci : telle est la fermeté des républiques aux résolutions qu'elles ont prises, et tant il est difficile d'obtenir d'elles aucune chose par amitié, contre ce qu'elles ont une fois arrêté. Le même ambassadeur l'avoit déjà éprouvé en deux ou trois affaires précédentes. Il avoit fait office pour délivrer de trois ans de prison, restant d'une condamnation plus grande, Baptiste Delphia, neveu du dernier cardinal de ce nom, qui avoit été très-affectionné à la couronne de France : le Roi en avoit écrit avec affection, mais on ne put jamais obtenir, non-seulement la conclusion de cette affaire, mais même qu'aucun la voulût proposer au sénat, bien que Sa Majesté se contentât qu'on lui commuât cette peine en une autre. Il avoit fait semblablement instance pour le duc de Rohan, homme d'expérience en la guerre, que Sa Majesté désiroit que la république employât en cette occasion (2), sans que jamais la république y eût voulu consentir. Or, ils ne laissoient pas de prier et de presser Sa Sainteté de se déclarer pour M. de Mantoue, et Sa Sainteté favorisoit bien ce parti-là, et avoit désir de l'appuyer à l'extrémité; mais elle retardoit tant qu'elle pouvoit d'y venir, tant de crainte de s'engager en une guerre qui pourroit être de durée, qu'afin de se conserver toujours en état de pouvoir moyenner la paix par son entremise.

Spinola parloit fort modestement de cette guerre, et fort respectueusement des Français, disant ne venir que pour affermir la paix et hâter l'exécution du traité de Suse. Cette façon de parler nuisoit au bien des affaires du Roi; car, outre qu'elle rejetoit, dans l'opinion des peuples, la cause de la guerre sur les Français, elle faisoit douter les alliés du Roi qu'il y eût, sur ce sujet, quelque traité secret entre les deux couronnes, et les refroidissoit à apporter l'assistance qu'ils devoient en cette commune guerre. Ce même discours, que Spinola tenoit en Italie, étoit tenu par les Espagnols en Espagne, où il fut ouvertement dit à l'ambassadeur de Venise, qui en écrivit au sénat de ladite république. Cela faisoit qu'aucuns à Venise disoient que, puisque la France tenoit la paix assurée, ils n'avoient que faire de se procurer la guerre contre l'Espagne en se déclarant en cette conjoncture. Or, nonobstant tous ces discours, les principaux d'autour Spinola disoient sous main aux officiers du duc de Mantoue, qu'il falloit qu'il se déclarât s'il vouloit adhérer à l'Espagne, comme les autres princes d'Italie, abandonner la France et démolir la citadelle de Casal, ou bien qu'il se résolût à mettre tous ses Etats en dépôt entre les mains de l'Empereur. Le duc de Savoie n'avoit pas cette proposition agréable, craignant que, si Casal étoit demantelé, on l'obligeât d'en faire autant de Trino; mais il proposoit, au contraire, que l'Espagne lui devoit laisser tout ce qu'il possédoit du Montferrat, afin que ce qui en resteroit au duc de Mantoue fût si peu de chose, qu'il n'eût pas moyen, à l'avenir, d'entretenir la garnison de Casal, et fût contraint de remettre cette place entre leurs mains; et que les Français vouloient retirer Trino de lui pour le donner au duc de Mantoue, qui étoit convenu avec eux de le leur remettre incontinent qu'il l'auroit en sa puissance; et, sur ce prétexte, il demanda à Spinola assistance d'argent pour le fortifier, et il en reçut. Spinola, en ces entrefaites, donnoit les ordres requis pour assembler le plus de troupes qu'il pourroit, et se munir de toutes les provisions nécessaires à la guerre. Il avoit avec lui quatre mille Espagnols, six mille Italiens et quinze cents chevaux, sans le déluge d'Allemands qu'il espéroit faire joindre à ses troupes. Tout cela, joint à la réputation de Spinola, élevoit le cœur aux partisans d'Espagne en Italie, et principalement étant, en même temps, venue la nouvelle de la maladie du cardinal en Languedoc, où il fut atteint de quatre ou cinq accès de fièvre. Cette maladie, arrivée en une

(1) Il a fallu, en cette phrase très-importante, quelques corrections grammaticales pour la rendre intelligible.

(2) Ceci doit s'ajouter à ce que nous avons déjà vu sur le sujet du voyage du duc de Rohan à Venise.

province et une saison si ardente, et en un temps de peste qui étoit par tout le Languedoc, étoit crue par eux beaucoup plus grande qu'elle ne fut en effet. Scaglia disoit tout haut que les Espagnols vouloient la guerre si le Roi ne sortoit d'Italie; il le dit à Madame même, et qu'il conseilloit au duc son maître de suivre leur parti, quelque danger que courussent ses Etats; que Spinola, par prudence, ne parloit pas ainsi; mais les Allemands, plus grossiers, se vantoient tout hautement qu'ils chasseroient les Français au-delà les Alpes. Le duc de Savoie commença à arrêter nos courriers qui alloient en Italie ou venoient en France, prenant son prétexte sur la peste, mais n'étant en effet que pour empêcher que Sa Sainteté, les Vénitiens et le duc de Mantoue, n'eussent à temps des nouvelles du Roi en cette conjoncture, en laquelle il étoit plus nécessaire qu'ils en reçussent. Il manda aussi au prince Thomas qu'il arrêtât à Chambéry les courriers du maréchal de Créqui, afin qu'il ne donnât et ne reçut à propos les nouvelles qui lui étoit nécessaire de donner et recevoir; ce qui obligea le Roi à penser à remettre la poste de Lyon à Suse par le Dauphiné, et la détourner du chemin de Savoie.

Cependant il redemandoit toujours Suse, et disoit que c'étoit la pierre d'achoppement entre lui et le Roi; mais Sa Majesté pouvoit juger des fréquens changemens de son procédé, sa mauvaise inclination au service de Sa Majesté, puisqu'il étoit prêt à joindre ses armes aux siennes quand il étoit au Languedoc, au lieu que maintenant qu'il en étoit éloigné, et Spinola arrivé en Italie, il ne parloit que des forces de l'Empereur et du tort qu'on lui faisoit de retenir Suse. Et, pour montrer encore plus clairement aux Espagnols la mauvaise intelligence en laquelle il vouloit être avec la France, il fit prendre Pomeuse, gentilhomme de Madame, sur le chemin du Montferrat, et le fit mener prisonnier à Yvrée. Ils avoient à peine satisfait Madame de l'injure qu'ils lui avoient faite, l'assassinant par le chemin lorsqu'elle l'envoyoit trouver le Roi (1), qu'ils lui font derechef celle-ci de gaîté de cœur, sans qu'il eût fait autre mal que de s'être mis, travesti, en chemin pour aller à Casal servir le Roi, ce que le duc et le prince son fils ne vouloient pas. Ils s'échappèrent à dire à Madame qu'elle avoit été jusques alors française, qu'il falloit que, de là en avant, elle fût piémontaise, qu'ils lui vouloient ôter le reste de ses Français; et même ils ne voulurent plus permettre qu'elle se servît d'un bon père feuillant que la Reine sa mère lui avoit envoyé pour son confesseur, au lieu du père Monot, jésuite, qu'ils lui avoient donné, et qu'elle avoit éloigné d'elle après quelques années; mais lui dirent qu'elle n'en auroit point d'autre que piémontais, que ce seroit un espion au lieu d'un confesseur, et qu'ils ne le vouloient pas souffrir. Quant à Pomeuse, d'Yvrée ils le firent passer en Savoie, quoiqu'à la prière de Madame ils eussent promis de lui donner liberté; mais, comme elle manda au Roi, il n'y avoit point de merveille qu'où il n'y avoit que de la passion au lieu de raison, il n'y eût point de parole ni de foi. Ils firent proposer au maréchal de Créqui par l'ambassadeur d'Angleterre, mais comme de lui-même et non de leur part, qu'il se faisoit fort de rendre ledit duc à jamais serviteur fidèle de la France, et qu'il s'obligeroit à lui ouvrir ses passages en toutes occasions de guerre, si on lui vouloit rendre Suse, et que le Roi son maître en seroit garant. Créqui leur répondit qu'il n'avoit charge que de garder cette place, et la défendre contre les armes de qui que ce fût qui la voulût attaquer, non d'écouter aucune négociation, ni traiter pour la rendre.

Spinola, après avoir demeuré dix jours à Gênes, en partit à la hâte, à cause d'une émotion qui s'éleva à Milan au départ de don Gonzalez, lequel s'en allant avec équipage et argent, et réputation d'en avoir beaucoup davantage, et de l'avoir gagné dans son gouvernement, ceux de Milan, ennemis, comme sont tous les peuples, de cette richesse qu'ils croient être de leur substance, se soulevèrent contre lui, lui jetèrent des pierres, blessèrent quelques-uns des siens, en tuèrent deux, lui-même fut blessé au visage, et crioient à haute voix vive France! La république de Gênes envoya avec lui Opicio Spinola pour traiter la paix avec le duc de Savoie; ce qui néanmoins réussit à rien, la république n'y trouvant pas son compte, pource que les Espagnols vouloient acheter l'amitié dudit duc à leurs dépens. Et pource que la demeure du marquis de Sainte-Croix à Gênes leur pesoit beaucoup, d'autant qu'elle leur sembloit être une nouvelle sujétion aux Espagnols, dont elle leur donnoit horreur, Spinola lui donna charge de le venir trouver incontinent à Milan : ce qu'il fit trois jours après. Colalte y vint aussi incontinent. Spinola se trouvoit empêché, au petit nombre de gens de guerre qu'il avoit, de recevoir toutes les troupes allemandes qui lui étoient offertes; car, n'ayant que dix mille hommes, tant Espagnols qu'Italiens, en son armée, il lui fâchoit d'y joindre un plus grand nombre de troupes auxiliaires qu'il n'avoit de sujets de son maître, de peur de devenir, de général d'armée, capitaine sous un autre général, et de rendre les Allemands

(1) On a déjà lu le récit de ce fait.

seigneurs d'Italie au lieu d'en chasser les Français. Mais aussi, en gardant cette proportion, il se trouvoit foible pour faire la guerre; ce qui le retint long-temps en incertitude; et ce délai lui fit perdre beaucoup de réputation, son peu d'argent se consommant, la saison s'avançant, et un chacun jugeant qu'il ne pouvoit rien faire qui valût le reste de ladite année.

A cela s'ajouta la nouvelle de la guérison du cardinal, de l'obéissance de Montauban et de tout le reste des villes rebelles; les serviteurs du Roi répondant lors sans crainte aux rodomontades espagnoles et allemandes que Dieu ayant conservé au Roi celui qu'il lui avoit donné pour abaisser leur orgueil, ils étoient assurés qu'il montreroit, à leurs dépens, qu'il avoit encore le même courage et la même fidélité pour le Roi son maître, qu'il avoit eus à La Rochelle et au pas de Suse. La prise de Rocquevigniale aida encore à la réputation de France et à la diminution de celle d'Espagne. Toiras, par la résolution du conseil de Casal, et par ordre exprès du duc de Mantoue, l'avoit assiégée le 20 août, et la prit au commencement de septembre, avec perte de moins de cinquante hommes, sans que Spinola l'osât secourir; ce qui fit dire à plusieurs qu'ils croyoient bien qu'assurément la paix se feroit en Italie, puisque les Espagnols qui vouloient la guerre ne la pouvoient faire et ne l'osoient entreprendre, et que les Français qui la pouvoient ne la vouloient pas. Personne ne jugea cette entreprise avoir été faite avec jugement (1), vu le peu de troupes de Toiras, le mauvais état de Casal, les grandes forces d'Espagne et de l'Empereur, et l'intérêt qu'avoit le Roi, en son éloignement, de ne point hâter la guerre; mais l'événement la fit agréer.

Dans le conseil de Gênes, on fit une action de courage qui fâcha encore fort les Espagnols. Il s'y proposoit quelque chose de leur part qu'Augustin Palavicino, qui avoit été envoyé ambassadeur de la république au Roi, étant à Suse, improuvoit et déconseilloit avec beaucoup de liberté; il lui fut commandé par le sénat de dire son avis simplement sans haranguer. Il répondit que ce commandement étoit contre la liberté de la république, et qu'il diroit son avis avec les meilleurs termes et les plus fortes raisons qu'il pourroit : ce qu'il fit, et fut suivi en son opinion par le plus de voix du conseil.

Cependant à Casal on se munissoit de vivres le plus que la mauvaise année et leur peu de moyens le pouvoient permettre. Ils firent amener en leur ville tous les bestiaux et les vivres qu'ils purent trouver à la campagne. L'incertitude de l'état dans lequel ils se trouvoient leur étoit bien pire que n'eût été la guerre déclarée, d'autant que les ennemis exerçoient envers eux toutes sortes d'hostilités, hormis l'apparence d'un siége. Ils faisoient des courses à la campagne pour empêcher qu'il ne leur vînt aucuns vivres, et eux, de leur part, n'osoient rien entreprendre sur leurs ennemis pour s'avantager de quelque chose. Toiras eut ordre du cardinal de mettre quelque nombre de gens de guerre dans Nice-de-la-Paille et Pouzzonne, mais il s'excusa d'y en envoyer sur le peu de vivres qu'il disoit y avoir dans ces places. Cependant quatre mille lansquenets et mille chevaux, des troupes impériales, entrèrent vers Come et s'avancèrent dans le Milanais, sans l'ordre ni la permission de Spinola; mais ils s'excusèrent que la nécessité qu'ils enduroient en ces montagnes stériles les avoit contraints de ce faire : c'étoit un commencement qui donnoit à penser et à craindre. Le duc de Savoie envoya querir Marini, le nonce et l'ambassadeur de Venise, tous trois ensemble; le dernier desquels ne put pas assister en cette audience n'étant pas dans la ville. Il leur communiqua premièrement les avis qu'il avoit d'Allemagne et d'Espagne, savoir est que le nonce résidant près l'Empereur avoit fait de très-vives instances pour la paix d'Italie, et représenté que Sa Sainteté y contribueroit volontiers de son sang, et s'en entremettroit, pourvu qu'il n'eût point à recevoir de dépôt de places ni d'Etats, ni à arbitrer ou proposer expédiens, mais seulement employer ses offices paternels; que l'Empereur lui avoit répondu qu'il envoyoit Colalte, son général d'armée, avec pleine autorité et ordre de communiquer le tout à son altesse de Savoie; que le roi catholique avoit aussi témoigné ne vouloir prendre aucun intérêt en cette affaire du Montferrat; ensuite de quoi il avoit donné plein pouvoir à Spinola pour consentir à la paix; que ces choses étant ainsi, son altesse, comme prince très-désireux de la tranquillité publique, et d'y contribuer tout ce qui étoit en sa puissance, avoit estimé nécessaire de faire part auxdits ambassadeurs de la bonne intention du Pape et de Sa Majesté catholique, afin que chacun contribuât de sa part ce qu'il pourroit pour le bien public, et principalement de l'Italie; et pour ce, il leur fit instance que, s'ils avoient pouvoir ou autorité, qu'ils trouvassent quelque expédient pour la paix, lequel seroit plus facile à réussir tandis que les troupes impériales n'étoient pas entrées en Italie, que lorsqu'ils auroient la main à l'épée, et auroient déjà emporté quelque avantage

(1) Le blâme d'une entreprise dont on vient de relever les heureux résultats, vient de la haine que le cardinal portait à Toiras, et qu'il ne perdait jamais de vue.

qui les animeroit à continuer; que, puisqu'il voyoit qu'ils n'avoient pas d'autorité pour cela, il seroit bien à propos qu'ils expédiassent à leurs maîtres, afin de leur envoyer pouvoir de traiter et conduire la paix; qu'il savoit que les forces de Sa Majesté étoient grandes, mais que celles de l'Empereur étoient formidables, ne se parlant pas de moins que de quarante à cinquante mille hommes de pied qu'il destinoit pour l'Italie, sans les autres; que la bienséance vouloit que le Roi ne s'ingérât à faire aucun jugement ès choses concernant l'Empire; qu'il tenoit pour certain que la trève ou la paix étoit faite avec la Hollande; que toutes ces considérations lui sembloient devoir faire incliner à la paix; et enfin, que Sa Majesté devoit presser que M. de Mantoue reçût l'effet et l'essentiel de sa protection, sans se soucier si les apparences étoient du côté de l'Empereur. Le nonce se restreignit à dire qu'il attendroit les ordres de Rome. Marini dit que son altesse avoit raison de procurer la paix pour son propre intérêt; qu'elle la pouvoit faciliter se déclarant pour le Roi, et quittant cette neutralité fâcheuse; que Sa Majesté n'avoit fait que défendre son allié contre les armes d'Espagne; que cela lui étoit permis par la paix de Cambrai et de Vervins. A quoi le duc répliqua que, pourvu que Suse lui fût restitué, il n'auroit plus sujet de se plaindre. Marini lui dit qu'il lui seroit restitué dès que le différend avec le duc de Mantoue seroit ajusté. « Mais j'ai, dit le duc, accompli de ma part tout ce à quoi j'étois obligé;» puis il ajouta qu'il n'en vouloit pas pour lors faire davantage d'instance, mais qu'après qu'il auroit fait connoître à tout le monde avoir contribué tout ce qui auroit été du sien pour le bien de la paix, et accompli tout ce qui avoit été promis de sa part, que personne ne pourroit trouver étrange qu'il tentât tous les moyens de ravoir le sien. Scaglia le vit encore le lendemain, et lui dit qu'il croyoit que l'Espagne s'accorderoit facilement à ce que le duc de Mantoue reçût en dépôt, de la part de l'Empereur, ses deux duchés, avec une promesse secrète par écrit de Sa Majesté Impériale, qu'elle en donneroit, dans un temps bref et préfix, l'investiture audit duc, et que cependant toutes les troupes, tant françaises qu'autres, se retirassent d'Italie.

Au même temps que Spinola proposoit ces voies d'accommodement à Turin, il essayoit, par un autre traité tout contraire, à tromper M. de Mantoue, lui promettant plus qu'il ne pouvoit demander, et qu'on n'avoit envie de lui tenir, s'il vouloit traiter sans la participation du Roi, et mettre des Allemands dans la citadelle de Casal, employant un nombre infini de mensonges pour le lui persuader. Le cardinal reçut cet avis de Marini étant à Effiat, en retournant de Languedoc, où après avoir terminé les affaires à la gloire du Roi, il en alloit rendre compte à Sa Majesté, et lui manda que, bien qu'il ne lui pût si particulièrement écrire la volonté du Roi sur toutes les occurrences, parce qu'il n'avoit pas l'honneur d'être encore auprès de lui, néanmoins, par la connoissance générale qu'il avoit de ses intentions et de la suite qu'il donnoit à ses affaires, il lui mandoit qu'il pouvoit tenir pour chose assurée que Sa Majesté ne laisseroit point attaquer M. de Mantoue, sans prendre fortement sa défense en temps et lieu, selon que, par sa prudence, il estimeroit plus à propos; que, comme il vouloit empêcher la ruine de ce prince, très-certainement il vouloit faire donner à M. de Savoie le partage qu'il lui avoit promis étant à Suse, dedans le Montferrat; que les longueurs de messieurs les commissaires, tant du Roi que de Savoie et de Mantoue, étoient cause que cette affaire n'étoit pas encore terminée au contentement de M. de Savoie, et qu'incontinent que M. Servien seroit de retour, Sa Majesté y pourvoiroit définitivement, conformément au traité de Suse, et M. de Mantoue y consentiroit sans doute, puisqu'il l'avoit déjà fait au premier traité, en vertu duquel on travailloit maintenant; qu'il ne savoit que lui répondre sur le sujet de la satisfaction qu'on désiroit pour l'Empereur, parce qu'il ne prévoyoit pas quelle elle pût être; que M. de Mantoue lui avoit demandé l'investiture avec respect; son fils y avoit été à cette fin et maltraité tout ensemble; le Roi y avoit envoyé pour le même effet sans en avoir eu aucun contentement, et que cependant la nature des investitures étoit telle, qu'étant demandée et refusée sans sujet, le refus vaut une concession; que, nonobstant, s'il étoit question de la demander encore, il ne faisoit pas de difficulté que le Roi n'y consentît, et par ce moyen l'Empereur devoit demeurer satisfait, puisque, lorsqu'il seroit puissamment armé, on lui feroit cette prière; que la France ne s'éloigneroit assurément d'aucun parti raisonnable; que, s'il en savoit quelques-uns, c'étoit à lui de les mander selon qu'ils lui seroient proposés, et on y feroit prompte réponse; qu'après s'être mis en tout devoir d'accommodement, nous prendrions patience s'il falloit venir aux armes; qu'il étoit si mal instruit des affaires d'Espagne, qu'il ne savoit pas les quatre millions que le marquis de Spinola avoit apportés, dont l'abbé Scaglia lui a donné avis; qu'il s'enquéroit plus des finances de son maître que de celles d'autrui; qu'assurément nous n'en aurions pas tant en coffre, mais qu'il lui répondoit que

le Roi n'en manqueroit point au besoin, quelque guerre qu'il entreprît; qu'il pouvoit aussi s'assurer que, quelque pourparler de paix que l'on fît, il n'empêcheroit point les préparatifs qu'il falloit faire au cas que l'on prît une autre résolution; que le Roi avoit, dès cette heure, vingt-cinq mille hommes en garnison en Languedoc, Provence, Bourgogne, Rouergue et Auvergne; que la France n'alloit pas si lentement que nous ne les eussions assemblés et doublés en douze jours, quand il plairoit à Sa Majesté; devant la fin de ce mois, vingt nouveaux canons auroient passé les montagnes de Dauphiné avec poudre, boulets, mèches et tout ce qui suit, à proportion; que, dès cette heure, il envoyoit ordre, par ce courrier, au sieur d'Emery (1), qui étoit à Lyon, de faire acheter quantité de blés; enfin toutes sortes de préparatifs seroient faits pour la guerre; et toutefois, par la connoissance qu'il avoit de la bonté du Roi, il ne refuseroit aucun parti d'accommodement juste et raisonnable, et il n'y avoit personne qui eût l'honneur d'être de son conseil, qui ne lui conseillât plutôt la paix que la guerre, pourvu qu'elle fût sûre et honorable, comme il falloit, de tous côtés; que le vrai chemin de la paix seroit de faire surseoir l'entrée des troupes allemandes en Italie, selon que lui avoit proposé l'abbé Scaglia. Quant à l'avis qu'on lui avoit donné, on pourroit y apporter quelque tempérament et s'en servir; car, pourvu que l'investiture dût suivre de bien près le dépôt qui seroit donné à M. de Mantoue, et qu'il y eût promesse de l'Empereur et du roi d'Espagne fort expresse sur ce sujet, il ne croyoit pas que le Roi s'en éloignât.

Cette dépêche étant arrivée à Marini, et une semblable au maréchal de Créqui, le dernier partit de Suse et alla à Turin, où il trouva que l'abbé Scaglia étoit arrivé le jour de devant, qui étoit le 17 septembre, de Milan, où il avoit assisté à la conférence de Spinola et de Colalte. Le lendemain matin 18, lui et Marini furent appelés à l'audience, où le duc de Savoie, en présence du prince de Piémont, proposa qu'il tenoit la paix nécessaire, et que, comme serviteurs du Roi et partiaux de ses intérêts, ils croyoient que Sa Majesté ne la devoit point refuser, pourvu que trois choses fussent conservées : l'une, qui étoit la première, la gloire que Sa Majesté s'étoit acquise; la seconde, les intérêts de M. le duc de Mantoue; la troisième, que Casal demeureroit entre les mains de mondit sieur de Mantoue, sans courir fortune de tomber en celles de l'Empereur ou du roi d'Espagne, soit par dépôt ou par force; que, pour parvenir à cela, ils jugeoient être nécessaire que l'Empereur eût quelque contentement sur l'offense que le duc de Mantoue lui avoit faite de n'avoir point voulu se soumettre à son jugement, et d'avoir appelé des forces étrangères pour les établir dans le Montferrat, établissement qu'il ne devoit jamais rechercher ni recevoir que de l'Empereur, qui étoit son souverain; que le moindre contentement que l'on devoit souffrir de prendre à l'Empereur, c'étoit celui que l'on ne lui pouvoit débattre, savoir, de loger la plus grande partie de ses troupes dans le Mantouan et le Montferrat; mais qu'ils eussent estimé que cela se fût fait plus à propos par une soumission de M. de Mantoue à l'Empereur, à laquelle le Roi apportât son consentement, que par un acte d'hostilité ouverte, d'autant qu'arrivant de la première sorte, l'on pourroit avec plus de facilité moyenner, avec l'Empereur ou ses ministres, une suspension qui ne se termineroit que par une paix où chacun trouveroit son contentement; et que, de l'autre façon, il étoit dangereux que l'on en vînt à une rupture, qui traîneroit avec soi de grandes incommodités aux deux Rois, dont l'un ne se voudroit jamais départir de la protection de ses alliés, ni l'autre d'assister l'Empereur; qu'ils croyoient que ce seroit servir le Roi, d'acquiescer, de sa part, au premier et plus doux expédient, et de conseiller à M. le duc de Mantoue de le prendre.

Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune charge de conférer avec lui que de l'observation du traité de Suse, et se plaindre des contraventions qu'ils y faisoient tous les jours dans le Montferrat, lesquelles ils prioient, de la part de Sa Majesté, de faire cesser, et avoient commandement exprès de le convier, en vertu du même traité, de joindre ses armes à celles du Roi, au cas que le Mantouan ou le Montferrat fût attaqué; que la proposition qu'il faisoit de recevoir dans les deux États les troupes impériales, n'étoit pas un moyen d'accommodement par équité entre les deux parties, mais donnant tout à une, et la livrant à la puissance des Espagnols, qui, sous le nom de l'Empereur, commandoient et payoient ses troupes. Lesdits maréchal de Créqui et Marini, auparavant que d'aller à l'audience, avoient concerté ensemble que, pour porter le duc de Savoie à franchir la parole de joindre ses armes à celles de Sa Majesté, il étoit bon de lui témoigner qu'elle prenoit confiance en lui, et lui dire qu'elle lui demandoit ses avis sur l'état des affaires présentes, et que pour ce sujet elle lui avoit commandé de lui donner part des moyens qu'elle avoit préparés pour empêcher que ses alliés ne fussent opprimés en Italie. Ils lui dirent sur ce sujet tout ce que le cardinal leur avoit

(1) Michel Particelli, intendant de l'armée.

mandé des préparatifs du Roi, qui étoit qu'il y avoit vingt-cinq mille hommes entre Lyon et Suse, en Bresse, Provence et Dauphiné; qu'il étoit arrivé grande quantité de blé à Briançon, vingt canons et trois cents milliers de poudre à Embrun, et que le nombre de ces troupes doubleroit incontinent après que celles de l'Empereur auroient commis quelque acte d'hostilité. Après toutes ces choses, ils lui dirent que, s'il vouloit, ils s'offroient d'écrire au Roi ce qu'il leur avoit dit, n'ayant pas le pouvoir de le résoudre avec lui; qu'il lui importoit plus qu'à aucun autre de voir terminer ces affaires, parce qu'il ne pouvoit éviter que ses Etats ne portassent une grande partie des incommodités de cette guerre, et qu'il ne pouvoit s'excuser de se déclarer aussitôt que le premier coup de canon auroit tiré. Il leur répondit qu'il les prioit d'écrire ses propositions à Sa Majesté, et leur prononça, en paroles très-claires, que si l'Empereur refusoit les justes moyens de paix qu'il proposeroit, il joindroit ses armes avec celles de Sa Majesté.

La nouvelle de tant de troupes qui se préparoient à entrer en Italie, laquelle étoit épandue partout par les ambassadeurs de Sa Majesté résidant à Rome et Venise, et particulièrement avoit été dite au duc de Savoie par Créqui et Marini, aida bien à lui faire donner cette parole-là, bien qu'elle ne fût pas entièrement comme on la lui demandoit; mais encore, telle qu'elle étoit, sa malice et l'anxiété de son jugement en affaire si douteuse, l'empêchèrent de l'exécuter.

Le cardinal reçut cette nouvelle à son arrivée de Languedoc près de Sa Majesté, qui, par plusieurs courriers et dépêches, hâtoit son retour dès long-temps, pour avoir son avis sur ces affaires, qui, de jour en jour, s'allumoient et se rendoient plus difficiles, pour y prendre une bonne résolution. Le cardinal arriva le 14 septembre à Fontainebleau; dès le lendemain il lui dit, sur le sujet de ces affaires, qu'il étoit aisé à voir, par le procédé du roi d'Espagne et de l'Empereur, que rien ne les porteroit à la raison que la considération de la force et de la puissance, et que pour y prendre une bonne résolution, il falloit voir en quel état elles étoient maintenant, et la suite qu'elles avoient eue depuis que le Roi avoit repassé les monts pour défaire la rébellion de son royaume; que lorsque Sa Majesté étoit à Suse, les Espagnols avoient toujours témoigné que si on demandoit l'investiture à l'Empereur, il l'accorderoit volontiers, vu qu'il ne désiroit rien autre chose que sortir de cette affaire avec quelque réputation, laquelle il estimoit être à couvert si la France lui rendoit cette déférence; que, nonobstant les propositions faites et plusieurs fois réitérées au cardinal de Bérulle par le marquis de Mirabel, lorsqu'on y avoit envoyé Sabran pour demander, avec toutes sortes de civilités et de raisons, cette investiture de la part du Roi et du duc de Nevers dont les agens faisoient la même poursuite, la dignité impériale et la gravité espagnole ne permirent à l'Empereur de faire autre réponse, sinon qu'il feroit justice, et qu'il trouvoit bien étrange que le Roi eût voulu porter ses armes en Italie, et prendre connoissance de ce qui se passoit au-delà des Alpes. Sabran eut beau représenter que la nature des fiefs impériaux qui sont en Italie est telle que la demande en vaut l'obtention quand elle est refusée; que le duc de Nevers, premier descendant de la maison de Gonzague, pouvoit seul prétendre les duchés de Mantoue et de Montferrat, vu que par la même nature des fiefs tout mâle exclut les femelles, et que quand il ne seroit pas ainsi, la femme de son fils, fille du duc François de Mantoue, rendroit les prétentions de l'Impératrice et de madame de Lorraine de nulle considération; on lui fit voir que la raison avoit aussi peu de force que l'humilité envers la maison d'Autriche, qui n'a autres lois que celle de sa grandeur, qui ne lui permet pas de céder que lorsqu'elle ne peut faire résistance. Au lieu d'accorder cette investiture, il fit une déclaration qui manifesta la résolution qu'il avoit prise de venir aux armes pour réparer les torts qu'il prétendoit que l'entrée du Roi en Italie avoit faits à son autorité impériale, donnant lieu par ce moyen aux feudataires du Saint-Empire d'espérer protection d'autre puissance que de la sienne, de laquelle il promettoit qu'ils la recevroient, même au fait des duchés de Mantoue et de Montferrat, pourvu qu'ils se soumissent et obéissent à ses commandemens, desquels le premier étoit de remettre lesdits duchés en ses mains, déposant Mantoue, Casal et autres places principales entre les mains de ses commissaires députés à cet effet; que cependant il avoit fait avancer une puissante armée vers l'Italie, qui, pour premier exploit, étoit entrée dans les Grisons, s'étoit saisie du pont du Rhin et du passage du Steich, et avoit fortifié l'un et l'autre; que, pour prétexte de ces entreprises, ils avoient mis en avant que, puisque nous tenions un passage en Italie par Suse, ils vouloient s'en assurer d'un autre; comme si avoir une porte du consentement du prince à qui elle appartient, pour s'opposer à leurs usurpations et à leurs violences, leur donnoit droit d'en faire d'autres; qu'ils étoient demeurés jusques au.... de septembre sans s'avancer davan-

tage, mais qu'enfin ils étoient entrés dans le Milanais, où ils attendoient le temps et l'occasion d'entrer dans le Montferrat et le Mantouan. Il représenta ensuite que si on ne se préparoit de bonne heure à s'opposer aux injustes desseins de telles gens, ils emporteroient en peu de temps les Etats du duc de Mantoue, ce qu'ils ne pouvoient faire sans ternir et ravir tout ensemble la gloire du Roi; qu'il étoit d'autant plus à craindre que nous étions bien avertis qu'il y avoit fort peu de vivres dans Casal, la misère du Montferrat ayant été telle, que le gouverneur du pays avoit été contraint de vendre une partie de vingt mille sacs de blé que le Roi leur avoit fait fournir pendant son voyage de Suse, et la nécessité du duc de Mantoue si grande, que ses officiers en avoient vendu une autre pour fournir aux frais nécessaires pour l'entretien des gens de guerre; que toutes ces considérations obligeoient à prévenir la malice des Espagnols et pourvoir à la nécessité des Montferrins. Il ajouta que si on se préparoit fortement à la guerre, assurément nous aurions la paix, l'Espagne, qui venoit de perdre Wesel et étoit prête à en faire autant de Bois-le-Duc, ayant trop d'affaires et trop peu d'argent pour désirer de venir aux mains avec nous, quand elle verroit le Roi, plein de réputation et accompagné de bonheur en toutes ses entreprises, résolu et préparé à leur faire tête, et le duc de Savoie étant trop à découvert au respect de la France pour ne se joindre pas à ses desseins, quand il sauroit qu'une grande armée s'avanceroit vers ses Etats. Qu'au reste la dépense seroit moindre par ce moyen, vu que si elle étoit grande elle seroit courte, au lieu que si l'affaire languissoit (ce qui arriveroit indubitablement si les préparatifs étoient petits), non-seulement seroit-elle longue, mais grande et inutile : grande, parce qu'enfin il la faudroit telle qu'il la proposoit maintenant; inutile, parce que si par notre négligence nous laissions fortifier les Espagnols aux Etats du duc de Mantoue, les avantages qu'ils auroient contre nous en Italie rendroient tous nos efforts vains, au lieu que maintenant leur succès étoit assuré.

Après cette déduction, le Roi se résolut d'envoyer le maréchal de La Force avec dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux qu'il avoit en Bourgogne, Bresse, frontières de Languedoc, Guienne et Auvergne, sur la frontière d'Italie; lui donna ordre d'avancer cette armée si proche des Etats de M. de Savoie, que la crainte qu'il auroit d'y être attaqué et de les perdre le portât à empêcher par négociation les Espagnols d'entrer en ceux de M. de Mantoue, ou au moins, s'ils ne vouloient consentir à une fin si légitime, à joindre ses armes à celles du Roi pour empêcher, à main armée, ces perturbateurs du repos public de dépouiller un prince qui de soi-même ne se pouvoit défendre. On lui commanda aussi qu'étant là il s'instruisît des moyens d'entrer facilement dans la Savoie. Et d'autant que le Roi connoissoit les ruses de M. de Savoie, et les détours qu'il prenoit d'ordinaire pour n'accomplir pas ses paroles, il commanda expressément audit maréchal de La Force d'entrer en la Savoie avec toute son armée, comme en un pays ennemi, si le duc ne vouloit pas exécuter ce qu'il avoit promis au Roi par le traité de Suse, qui l'obligeoit à se joindre à Sa Majesté pour la défense des Etats du duc de Mantoue.

D'autre côté, Sa Majesté voulut encore se fortifier d'une levée de Suisses, à quoi il ne se rencontra pas de petites difficultés. A l'arrivée des Impériaux dans les Grisons, ils avoient fait une assemblée à Bade, pour y prendre une courageuse résolution de s'unir pour la défense commune, et reprendre leurs passages. Mais la lâcheté des Grisons, qui n'y osèrent envoyer leurs ambassadeurs et s'en excusèrent par lettres, consentant de demeurer en leurs misères sans y chercher les remèdes, les refroidit, et fit qu'ils ne prirent autre résolution sinon de s'armer chacun chez soi, et se tenir sur leurs gardes pour s'opposer aux armes impériales si elles entreprenoient quelque chose sur eux. Don Gonzalez envoya promptement Charles Cassati à Lucerne, en une assemblée que les cantons catholiques y tenoient vers la fin de juillet; et pour les empêcher qu'ils ne prissent, par crainte, quelque résolution contraire au service du Roi son maître, il les assura que les troupes de l'Empereur n'avoient autre dessein que de s'assurer des passages qu'elles avoient pris, de peur que les Français ne s'en saisissent, et afin que, durant les guerres d'Italie, il y pût faire passer ses troupes sans empêchement. D'autre part, pour les induire, par espérance, à se porter en faveur dudit Roi son maître, il leur dit que son désir étoit d'accomplir le renouvellement d'alliance fait avec eux, aussitôt que l'argent qu'on attendoit dans peu de temps d'Espagne seroit arrivé. Léon Brulart, pour remédier à cela, fit tenir incontinent après, au mois d'août, à Soleure, une autre assemblée des Treize-Cantons, où il leur remontra que ce qui s'étoit passé les années précédentes en la Valteline, d'où les troupes de la maison d'Autriche ne s'étoient retirées que par la force des armes du Roi, et n'avoient quitté les forts qu'ils y avoient bâtis qu'à

l'extrémité, ne les pouvant plus défendre, leur étoit une preuve certaine du dessein qu'ils avoient encore maintenant, non-seulement de se servir en cette guerre des passages desquels ils s'étoient saisis, mais de les munir et les garder, sans jamais les rendre s'ils n'y étoient contraints; que le Roi, qui aimoit et la république générale des cantons, et chacun en son particulier, et savoit que ni le particulier ni le général ne pouvoit subsister que par leur union commune, avoit ressenti vivement cette usurpation, à cause du préjudice que les uns et les autres en recevoient, les Grisons n'y étant quasi pas plus intéressés que tout le corps des Suisses, vu que la servitude des Grisons étoit le commencement de la leur, et que, dans tout Etat, dès que la liberté est entamée c'en est fait, pource qu'entre la première décadence de l'autorité souveraine et le précipice il n'y a point de milieu. Joint que cette usurpation desdits passages leur importoit encore d'autant plus, que la maison d'Autriche avoit montré qu'elle avoit dessein d'envahir les leurs aussi bien que ceux-là; leur ayant fait instance de lui en faire ouverture avec une même demande, et conçue en mêmes paroles qu'avoit été celle qu'ils en avoient faite aux Grisons, desquels ils s'étoient emparés comme étant les plus foibles, et eussent bien volontiers fait le même des leurs s'ils n'eussent point redouté leur puissance. Et partant, que le Roi, comme leur meilleur et plus ancien confédéré, et qui prenoit plus de part à leur conservation, les exhortoit à prendre en main la défense des Grisons, sans s'arrêter à ce qu'ils n'en étoient pas requis d'eux, d'autant que l'état languissant auquel ils se retrouvoient ne leur laissoit pas le courage de le faire, comme un malade à l'extrémité, qui n'a pas la force de requérir le médecin de le secourir, mais qui sait bien lui en rendre grâces quand il a été par lui remis en santé; que, s'ils prenoient cette bonne résolution, Sa Majesté leur offroit sa puissance pour les fortifier, les assuroit d'argent et d'hommes, et leur promettoit de ne les abandonner point jusques à ce qu'ils eussent recouvré toute la gloire de leur généreuse république helvétienne.

Cet office du sieur Léon, de la part du Roi, fit quelque effet; tous les Treize-Cantons se résolurent à une union générale pour la conservation de leur pays, à renforcer leurs garnisons sur leurs frontières, faire une levée de six mille hommes pour une armée volante où ils en auroient de besoin, et conclurent d'écrire à l'Empereur que le Roi entreprenoit avec eux la défense des Grisons, et que, s'il ne les remettoit en leur premier état, ils aviseroient à y pourvoir par les remèdes les plus efficaces qu'ils pourroient. La ligue Grise reprit un peu courage, et promit qu'elle s'aideroit si on lui en donnoit le moyen; la vallée de Mézoc s'offrit aussi. Mais la bonne résolution de cette assemblée fut bientôt infirmée, au moins de la part des cantons catholiques, auxquels le susdit Cassati fut incontinent renvoyé, de la part de don Gonzalez, en l'assemblée qu'ils tenoient à Wogio. Il leur fit une grande plainte de ce qu'ils s'étoient unis avec les cantons protestans ennemis de Dieu, et avoient pris avec eux la résolution susdite, qui étoit un secret engagement à une guerre ouverte, à laquelle ils viendroient bientôt avec la maison d'Autriche, et que l'armée qu'ils levoient à frais communs étoit un prétexte pour les faire entrer insensiblement en ce jeu-là, vu que pour leur défense, à toute extrémité, ils n'avoient besoin que de mettre quelque renfort de garnisons en leurs frontières, et que l'assistance des forces de Sa Majesté Très-Chrétienne leur étoit inutile, n'en ayant aucunement à faire. Cela fit qu'ils déclarèrent au sieur Léon qu'ils ne pouvoient accepter ladite assistance de Sa Majesté, et qu'ils lui en rendoient grâces très-humbles. Et quoique ledit sieur Léon leur représentât qu'ils pouvoient bien juger des choses qui leur avoient été dites de la part du Roi et de celle du roi d'Espagne, lequel des deux étoit leur vrai allié; que l'un leur conseilloit de se séparer de leurs frères, de ne pas veiller à leur salut, de demeurer désarmés, et les menaçoit impérieusement s'ils faisoient au contraire; l'autre les convioit à demeurer en bonne union les uns avec les autres, d'être sur leurs gardes, de se tenir armés, de penser à leurs affaires, et offroit toutes ses forces pour les y assister; si ne put-il néanmoins les rappeler à leur devoir. Ils se contentèrent d'armer en leur particulier, et munir leurs frontières de gens de guerre.

Sa Majesté ne laissa pas de demander pour son service une levée de six mille Suisses. Le Roi, pour cet effet, leur envoya le maréchal de Bassompierre, agréable à cette nation à raison de la charge qu'il avoit de colonel général des Suisses servant Sa Majesté en France. Il eut charge d'échauffer autant qu'il pourroit les Suisses à leur défense, à laquelle le susdit sieur Léon les avoit déjà portés, de lever six mille hommes aux dépens de Sa Majesté et de la république de Venise, qui de cinq parts en payoit deux, de leur faire hâter la levée d'autres six mille hommes qu'ils s'étoient accordés de mettre sur pied à leurs dépens; et avec l'armée composée de ces deux corps, et quatre mille Français et huit cents chevaux, voir si l'on pourroit chasser, par

entreprise, les ennemis des postes qu'ils avoient occupés aux Grisons, Sa Majesté n'estimant pas que, s'ils y étoient grandement fortifiés, il fallût les y attaquer par siége, vu que le pays, la saison de l'hiver et les nouveaux soldats ne le permettoient pas. Au défaut de ce dessein, on estimoit que le meilleur emploi de cette armée seroit dans le pays de l'archiduc Léopold, et qu'y étant entrés, on pourroit ôter aux Impériaux qui étoient dans les Grisons, et les vivres, et la communication d'Allemagne. Quand même on n'eût su venir à bout de ces deux projets, la jalousie que pouvoit donner une telle armée ne devoit pas être peu utile aux affaires de Sa Majesté; joint que le maréchal avoit ordre de faire toute sa levée dans les cantons qui n'avoient point d'alliance avec la maison d'Autriche, afin que, s'il s'en falloit servir en Italie, la défense du duché de Milan ne les arrêtât pas. Lordre nécessaire pour l'exécution de tout ce que dessus fut donné. Le Roi dépêcha, dès le même jour, au sieur Léon en Suisse, lui enjoignant de pourvoir à l'établissement des étapes et au passage des troupes françaises que Sa Majesté se proposoit d'y envoyer, faire un magasin de vivres, et voir de combien de canons et munitions de guerre les cantons pourroient assister l'armée; et, quant aux troupes suisses, les obliger par les capitulations de servir où il leur seroit commandé par Sa Majesté. On trouva à ce dernier point quelque difficulté; car Léon ayant envoyé l'interprète Molandini à Zurich, et l'un de ses secrétaires à Berne, pour leur donner avis de l'envoi de delà du maréchal de Bassompierre, avec une bonne armée pour les assister, et se prévaloir de la bonne disposition que ceux de la ligue Grise et de la vallée de Mézoc avoient montrée de se vouloir libérer de l'oppression qu'ils recevoient des troupes de l'Empereur, ayant ledit sieur Léon usé de toutes sortes de persuasions pour les induire à prendre part à ce dessein, sous la conduite dudit maréchal, lesdits cantons répondirent qu'ils ne craignoient rien du côté de l'Empereur; qu'ils rétabliroient en leur premier état les Grisons lorsque les affaires d'Italie seroient terminées; que les cantons catholiques et eux, dès l'heure qu'ils virent le mépris que faisoient les Grisons de leur secours, s'étoient promis les uns aux autres de ne se mêler en sorte du monde de leurs affaires; que de contrevenir à cette résolution, ce seroit jeter division parmi eux; qu'ils ne croyoient point que les Grisons eussent la pensée ni le courage de se relever de la servitude dans laquelle ils s'étoient plongés; mais, au contraire, qu'ils avoient avis qu'ils étoient résolus de joindre leurs armes avec celles de l'Empereur contre tous ceux qui les voudroient attaquer; et que, pour le regard de la levée de six mille hommes accordée en l'assemblée de Soleure, qu'elle ne pouvoit servir à autre dessein que de la simple défense de leur pays, et que, si Sa Majesté désiroit qu'ils la servissent suivant le traité d'alliance, il faudroit convoquer une autre assemblée générale pour le leur demander. Il fallut enfin en passer par là, et, quelque presse que pût faire l'ambassadeur, toute cette année se passa sans faire aucun effet, qui fut réservé à la suivante.

Sa Majesté, au même temps, envoya faire porter plus grande quantité de blé encore à Briançon et à Suse, afin que ses armées, qui passeroient là, ne se trouvassent pas incommodées, comme elles avoient été l'année précédente. Elle usa de la même prévoyance pour celles qui auroient occasion d'entrer en Savoie. Elle fit aussi passer force munitions de guerre et force canons en tous les lieux où elle pouvoit avoir besoin de s'en servir, et ainsi se disposa à la guerre pour avoir la paix. Le Roi accorda en outre la levée de deux mille hommes de pied français aux Vénitiens qui en demandoient bien davantage, et trouva bon que le chevalier de La Valette, bâtard du duc d'Epernon, les embarquât à Marseille en des vaisseaux ronds, équipés en guerre, pour les leur mener par mer.

Cependant on dépêcha au maréchal de Créqui pour l'avertir de ces résolutions, et le charger expressément de savoir clairement du duc de Savoie ce qu'il vouloit faire, lui représentant nettement que les contraventions qu'il faisoit tous les jours au traité de Suse, les oppressions que les siens continuoient à faire dans le Montferrat, non sans ses ordres secrets, l'assistance de blés qu'après tant de promesses il dénioit en effet de donner à Casal, donnoient sujet au Roi de douter de lui; qu'il falloit, par nécessité, qu'il se résolût à de trois choses l'une : ou à se déclarer pour les Espagnols contre la France, ce que ses intérêts, sa parole et les traités faits à Suse avec le Roi ne lui pouvoient permettre; ou à demeurer neutre, qui étoit indubitablement ce qu'il désiroit, et que le Roi ne pouvoit souffrir sans le tenir pour ennemi, vu qu'il étoit obligé à davantage; ou à joindre ses armes avec la France, ce qu'il avoit promis et ce que le Roi attendoit de lui en cette occasion; cependant que Sa Majesté ne vouloit point qu'il se contraignît, ains suivît ce qu'il estimeroit lui être plus utile, lui remettant très-volontiers en cela tout ce à quoi il s'étoit obligé envers elle, afin que, librement, il se portât à ce qu'il estimeroit lui être plus avantageux. Les préparatifs et le procédé du Roi lui firent tenir un humble et sage langage, et se met-

tre sur les civilités qu'il avoit quelquefois oubliées depuis le partement du Roi de Suse. Il promit, non de joindre ses armes à celles de Sa Majesté, mais plus qu'il n'avoit promis jusqu'alors : savoir est de leur donner toujours libre passage pour aller au Montferrat, de le dénier aux Espagnols dans ses Etats s'ils vouloient attaquer quelque lieu où il y eût des troupes françaises, et de faire jeter quatre mille sacs de blés dans Casal aux dépens de Sa Majesté. Cependant, quelques promesses que le duc fit de bouche, son cœur, mal disposé pour la France et pour tout le genre humain, à raison de son ambition démesurée, ne lui permettoit pas d'accomplir ses paroles. Il trouvoit toujours des obstacles, et de l'explication à ses paroles, qui empêchoient que Casal ne pût être secouru; la rage qu'il avoit contre la France, pour les avantages que le Roi avoit remportés sur lui, lui faisoit user de cette procédure, et, d'autre part, la crainte qu'il avoit d'un nouvel orage de sa part empêchoit qu'il ne voulût rompre.

A peu de jours de là, Spinola leva le masque, fit entrer toutes les troupes de l'Empereur en Italie, dans le Crémonais, et envoya celles d'Espagne dans le Mantouan se saisir d'un passage sur la rivière de l'Oglio, nommé Ostiana, et commença à s'y fortifier. Il écrivit au duc de Savoie qu'il l'assuroit que cette place n'étoit pas dans le Mantouan, mais appartenoit au prince de Bossola, qui ne relève que de l'Empire, bien que le contraire soit tout évident; mais ils n'ont point de honte d'assurer une chose pour fausse qu'elle puisse être, ne pensant pas pouvoir mentir en rien qu'ils puissent dire pour leur utilité, croyant que, pour leur avantage, la nature des choses doive changer, et, pource qu'ils ne veulent pas qu'elle soit dans le Mantouan, qu'elle cesse d'y être. Il parut, à peu de jours de là, un décret impérial, desquels l'Empereur ne fut pas chiche durant tout le cours de cette guerre. En ce décret il répétoit à peu près les mêmes choses qui étoient portées par les autres, disant qu'après le décès du duc Vincent, étant survenu du trouble entre les prétendans au duché de Mantoue et de Montferrat, et les parties prêtes d'en venir aux armes, Sa Majesté Impériale auroit mis lesdits duchés en séquestre, et que, pendant qu'il vaquoit à rendre à un chacun le droit qui lui appartenoit, l'armée française et le Roi lui-même seroit entré dans l'Italie, où il auroit ravagé, mis garnison et imposé des lois ès pays étant de l'obéissance et juridiction de l'Empire, et s'y seroit voulu rendre arbitre absolu de tout. Pour lesquels progrès empêcher, il auroit dépêché quelques troupes de sa milice pour maintenir son autorité contre la violence et puissance de l'étranger et procurer la paix de l'Italie; ordonnoit aux prétendans auxdits duchés de n'attendre de protection et justice que de Sa Majesté Impériale, qui la leur vouloit rendre bonne et brième. Le duc de Mantoue et les Vénitiens écrivirent incontinent au Roi qu'ils ne pouvoient pas soutenir un si grand effort s'il ne les assistoit promptement; néanmoins le duc disoit avoir donné bon ordre à munir Mantoue, et n'avoir peur de Casal. Strigy manda de Mantoue au cardinal qu'il eût jugé à propos que le Roi eût écrit une lettre au duc son maître, par laquelle il lui eût promis secours, d'autant que les Mantouans, nés dans la commodité, nourris dans l'oisiveté et l'aise, et accoutumés à une perpétuelle paix, avoient besoin de quelque chose qui les animât et les réveillât, comme cette lettre qu'on pourroit montrer, qui feroit naître en leur cœur un mouvement et une affection contraire à celle qu'y engendrent les menaces des Impériaux et la présence de leurs armes. Ce qu'il demandoit pouvoit être à l'intention qu'il disoit, mais plus encore pensant obliger par là davantage le Roi à les secourir. Casal n'étoit pas si muni qu'il eût été sans le manque de foi du duc de Savoie; néanmoins, ils avoient des vivres pour plus de quatre mois, et espérance en la puissance du Roi qui leur fortifioit le courage. A Suse, les troupes étoient belles; les fortifications ordonnées par le cardinal étoient parachevées, et ils ne manquoient point de munitions de guerre ni de vivres. Et pource que les moulins qui étoient au dedans des retranchemens, et lesquels on pouvoit facilement garder, n'étoient pas suffisans à nourrir toute l'armée, ils avoient fait convertir une partie des blés en farine; et, de peur que les ennemis ne fissent couper l'eau desdits moulins, on les avoit fait accommoder pour pouvoir travailler avec des chevaux.

Cependant Spinola passe outre, il fait ouvertement attaquer le Mantouan par Colalte, et il envoie ses troupes espagnoles dans le Montferrat, se saisit, le 10 octobre, de Pouzzonne, et assiége Nice-de-la-Paille, places où il n'avoit pu être envoyé de garnisons françaises faute de vivres, dont les malices du duc de Savoie ne leur avoient pas permis de se pouvoir munir comme ils eussent fait. Les troupes de Colalte allèrent droit à Caneto, qui se rendit sans tirer un coup; Viadana, où elles allèrent de là, ne se défendit qu'un jour; de là elles allèrent au pont du fleuve Chies, qui ne fut défendu que deux jours par la poltronnerie de l'infanterie vénitienne, qui s'enfuit au premier coup de canon; de là elles allèrent droit à Mantoue. Créqui manda ces nouvelles au Roi le 12, et quant et quant qu'il avoit gagné, par ar-

gent, un confident de Spinola, nommé La Roque, qui, lorsque le résident de Milan à Turin étoit malade, en faisoit la charge, et écrivoit tous les secrets d'Espagne; que les Espagnols croyoient être leur sujet navarrois, mais étoit de la Navarre française, avoit néanmoins servi le roi d'Espagne depuis quinze ans en toutes menées avec ceux de la religion prétendue; que ce La Roque lui avoit découvert qu'un nommé Verbuisson avoit été dépêché des huguenots de Languedoc, et étoit parti ce jour-là de Turin pour aller trouver Spinola, et lui communiquer de la part desdits huguenots de Languedoc la résolution qu'ils prenoient de faire, avec l'assistance d'Espagne, un corps protestant; qu'ils étoient sur la difficulté de se résoudre si le gouvernement seroit aristocratique ou démocratique, mais étoient tous résolus que ce fût un corps de république hors de dessous la domination du Roi, dont Aubays et Savignac, qui étoient les chefs de cette entreprise, se faisoient fort de venir à bout, pourvu que le roi d'Espagne se déclarât leur protecteur; que les théologiens étoient d'avis que ledit Roi le pourroit faire en conscience, et qu'eux promettoient qu'aussitôt qu'il se seroit déclaré, ils commenceroient à lever l'étendard de rébellion; qu'ils croyoient que ceux de Genève, qui soupçonnoient que le Roi les eût voulu abandonner au duc de Savoie, se mettroient pour eux, et penseroient que les Suisses protestans les aideroient; que le duc de Savoie avoit proposé à Spinola d'essayer d'y faire joindre ceux du Dauphiné; ce qui couperoit au Roi le passage en Italie, et que cela étant, ils prendroient Suse dans quatre jours; que les Espagnols avoient désir d'embrasser cette occasion, laquelle ils pensoient qui rendroit les protestans d'Allemagne moins mal affectionnés; mais ils vouloient savoir, auparavant, quel moyen avoient les huguenots (désarmés comme ils étoient, et leurs fortifications, par un consentement universel des peuples, démantelées ou prêtes de l'être) de mettre en exécution ce qu'ils promettoient, en quoi le roi d'Espagne ne vouloit engager sa réputation mal à propos. Cet avis faisoit voir la bonne volonté d'Espagne, et fit prendre garde, plus exactement, au comportement des hérétiques du Languedoc. On retira Aubays au service du Roi, comme on fit aussi de Saivre, qui étoit un des principaux de ceux qu'ils employoient en ce travail.

Peu après vint avis que Toiras, avec quinze cents hommes, tant de pied que de cheval, de la garnison de Casal, avoit fait une course dans le Milanais, en laquelle il avoit tué quelques hommes, emmené plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvoit le marquis de Langousque, et emporté quantité de butin de Candie et deux ou trois autres villages qu'il avoit ravagés, dont le prince témoigna avoir sujet de faire plainte pour son intérêt, que l'on eût passé sur ses États pour faire cette exécution, sans lui en avoir donné avis.

Nous avons dit que Spinola, entrant dans le Montferrat, avoit attaqué Nice et Pouzzonne les premières avec son armée, bien que les Espagnols eussent promis au duc de ne les point attaquer; mais ils gardèrent leur fidélité accoutumée, parce qu'ils apprirent qu'il n'y avoit aucune garnison française, et que les habitans n'étoient pas en état de se défendre ni les places être défendues. Maintenant le duc, qui avoit assuré le maréchal de Créqui et le Roi, par son ambassadeur, que les Espagnols ne feroient pas telle entreprise, se trouva en peine, et témoigna être piqué de cette action; mais son dessein étant de se conserver neutre autant qu'il lui seroit possible, il fit des propositions d'accord, et lui et le sieur Mazarini qui s'entremettoit de la part du Pape (1), pressèrent le maréchal de Créqui d'y entendre. Ils lui proposèrent que les Espagnols sortiroient entièrement du Montferrat, qu'en leur place les troupes impériales y entreroient jusques au nombre de cinq mille hommes. Que Nice-de-la-Paille et Pouzzonne seroient remises comme elles étoient auparavant; que les troupes impériales logeroient au-delà du Tanaro, particulièrement à Saint-Salvador et Saint-Sabine, qui leur seroient données pour garnison au lieu de Nice et de Pouzzonne; que, pendant un mois, il y auroit suspension d'armes, et que, durant ce temps, on pourroit porter, de part et d'autre, des vivres, munitions et autres choses en tous les lieux où on voudroit, et qu'on travailleroit à accommoder définitivement le fond des affaires qui avoient mis les armes en main à ces deux couronnes. Le maréchal de Créqui et Morini avoient mandé plusieurs fois à Sa Majesté qu'on pouvoit retenir M. de Savoie dans son service, si on l'agréoit pour médiateur de quelque accommodement, d'autant que, par ce moyen, il estimoit mieux trouver son compte, et espéroit se dégager d'entrer en rupture avec l'une ou l'autre couronne, ce qu'il craignoit extrêmement. Sa Majesté leur donna ordre de lui dire qu'elle l'avoit agréable, dont il la remercia très-humblement par une dépêche expresse; ensuite elle leur prescrivit les conditions avec lesquelles elle entendoit qu'ils traitassent, et leur envoya, le 8 octobre, trois ou

(1) Ici paraît pour la première fois Jules Mazarin, employé sans titre comme agent du pape dans les négociations qui avoient alors la paix pour objet.

quatre partis équitables, auxquels elle leur donnoit pouvoir de conclure la paix d'Italie avec Spinola, ou autre de la part de l'Empereur, s'ils y condescendoient, leur enseignant particulièrement de ne rien faire en tous ces traités qu'avec la participation de M. de Mantoue et de la république de Venise, à qui le sieur de Créqui pourroit faire voir les avantages que la république en pouvoit tirer. Mais, bien que Sa Majesté leur eût prescrit les conditions susdites pour traiter selon icelles, ils ne laissèrent pas d'accorder les autres que nous avons rapportées ci-dessus, bien qu'elles ne fussent pas conformes à celles-là. Il est vrai qu'ils ne les acceptèrent qu'en cas que M. de Mantoue et la république de Venise les eussent préalablement agréables, et protestèrent n'y vouloir entendre que Spinola et Colalte ne l'eussent agréé et qu'eux n'en fussent requis par le duc de Mantoue. Le duc de Savoie, étant pressé par eux de s'obliger à se déclarer pour le Roi et joindre ses armes aux siennes en cas que, dans le temps de cette suspension, les affaires ne se terminassent par une bonne paix, esquiva tant qu'il put de s'expliquer fortement, et écrivit au Roi en termes qui n'étoient pas si précis, comme il eût été à désirer, mandant simplement à Sa Majesté que, s'il en falloit venir aux armes, il assureroit Sa Majesté qu'en volonté et désir de la servir il ne cédoit à personne du monde, et que tout ce qui se pourroit faire pour réduire les choses au point que Sa Majesté désiroit pour sa gloire et sûreté de M. de Nevers et des alliés de Sa Majesté, il ne manqueroit de s'y employer; et, n'y pouvant parvenir, il se déclareroit de nouveau, en conformité du traité qu'il avoit eu l'honneur de faire avec Sa Majesté à Suse, espérant aussi, par sa bonté, qu'elle se ressouviendroit de le faire jouir des promesses qu'elle lui avoit faites et si souvent réitérées sur ces mêmes affaires. Où il est à remarquer que ledit duc ne donnoit au Roi que paroles générales, lesquelles il accommodoit au traité de Suse, dont il se réservoit l'interprétation, laissant ce doute, si cette neutralité qu'il avoit faite venoit de crainte qu'il avoit ou de mauvaise volonté; ce qui étoit obliger à tenir toujours l'armée de Bresse en état, et d'en faire une autre pour paroître à la frontière pour faire la paix avantageuse.

Mais cette lettre étoit relative au traité de Suse, et ne parloit point de l'investiture de M. de Mantoue et de la sortie des troupes de l'Empereur hors des Grisons, ce qui étoit contre l'intention du Roi. Les raisons pour lesquelles le duc en usoit ainsi n'étoient pas petites. Premièrement, ne faisant sa promesse qu'en termes généraux, il vouloit, par ce moyen, en demeurer l'interprète et juge des conditions de paix qui seroient proposées par les Espagnols, lesquelles étant jugées par lui raisonnables pour la réputation de Sa Majesté et sûreté de ses alliés, encore qu'elles ne fussent pas estimées telles par Sa Majesté, il pourroit néanmoins dire qu'il n'étoit pas obligé de se déclarer. Secondement, il appréhendoit qu'on ne se servît dudit écrit pour le ruiner avec l'Empereur et les Espagnols s'il tomboit entre leurs mains; c'est pourquoi il n'avoit point voulu parler de joindre ses armes, et ne s'étoit servi que de promesses générales de servir Sa Majesté et se déclarer pour elle, afin que, si on lui en faisoit reproche, il pût dire qu'il n'avoit entendu, en se déclarant, faire autre chose que donner passage aux troupes de Sa Majesté, et, en la servant, que l'assister de vivres et commodités de ses Etats, qui étoit ce que les Espagnols mêmes consentoient qu'il fît, croyant qu'il faisoit beaucoup pour eux en ne faisant que cela, puisqu'il étoit obligé à davantage. Troisièmement, il avoit fait connoître qu'il avoit dessein de faire proposer quelque échange des Etats de M. de Mantoue, dans lequel il croyoit qu'il pourroit mieux trouver sa sûreté; et c'étoit la raison pour laquelle il n'avoit point voulu parler dans son écrit de l'investiture, quelque instance qui lui en eût été faite. Quatrièmement, il ajoutoit que Sa Majesté le feroit jouir de l'effet du traité de Suse; en quoi il entendoit la restitution de cette place, de la vallée de Cisery et du Pont-de-Gresin; et, si on ne le faisoit, il croyoit n'être pas obligé de rien faire de son côté, et d'être dispensé de l'exécution d'un traité qu'il disoit que l'on ne lui observoit pas de la part de Sa Majesté.

Le duc de Créqui et Marini mandèrent, pour excuse de ce qu'ils avoient fait, qu'ils n'avoient rien accordé qu'à la charge qu'elles (1) agréassent au duc de Mantoue, à qui ils avoient envoyé un gentilhomme pour ce sujet, afin de savoir de lui s'il les jugeoit avantageuses pour parvenir à une paix à laquelle Sa Majesté ne consentiroit jamais qu'il n'eût son investiture et la possession de ses Etats entièrement libre, hors la part qui seroit adjugée au duc de Savoie. Ils protestèrent aussi qu'encore qu'ils envoyassent savoir la volonté du duc de Mantoue, et qu'il les agréât, ils ne les accepteroient néanmoins pas, que les ministres de l'Empereur et d'Espagne ne les eussent acceptés, et que le duc ne s'engageât au Roi de joindre ses armes aux siennes, au cas que, dans le mois de la trève, l'Empereur refusât d'accorder les conditions nécessaires pour la gloire et réputation du Roi et la paix de ses al-

(1) Les conditions.

liés. Ils mandoient encore au Roi, pour leur justification, que l'Empereur, ayant publié de vouloir absolument deux choses, l'une le dépôt des Etats de M. de Mantoue, l'autre de faire sortir les Français du Montferrat et des autres lieux de l'Italie dépendant de l'Empire, n'obtenoit ni l'un ni l'autre, et accordoit tout le contraire par icelui, demeurant, et de son consentement, autant de Français que d'Impériaux dans le Montferrat, et les deux places principales et villes capitales des deux Etats ne sortant point du pouvoir de Sa Majesté ou de celui de M. de Mantoue, si bien qu'en recevant partie des troupes impériales, on pouvoit dire que c'étoit plutôt par respect de vassal envers son supérieur, que pour consentir à aucun dépôt, et ainsi l'Empereur restoit privé de son intention; que le Roi faisant paroître son armée sur la frontière, avoit la gloire de faire sortir pour la seconde fois du Montferrat les troupes du roi Catholique, que l'on limitoit celles de l'Empereur, qui logeroient dans lesdits Etats, en un temps auquel l'on ne pourroit pas empêcher par force que toutes y entrassent; que, par la suspension, les armes de l'Empereur et du roi d'Espagne étant sur les lieux, demeureroient inutiles sans faire les progrès qu'elles eussent pu faire avant l'hiver, celles de France n'étant pas encore sur les lieux pour s'y opposer, et même par ce moyen le passage de la rivière demeuroit libre, qui eût pu être saisi par les ennemis, et le ravitaillement de Casal empêché; que Sa Majesté avoit le temps de faire passer à loisir les monts à son armée, laquelle, ne pouvant pas sitôt s'opposer aux ennemis, les laisseroit en état de faire quelque entreprise, s'ils n'avoient les mains liées par la suspension qui arrêtoit tous leurs desseins, et non point ceux de Sa Majesté; que les Espagnols témoignoient tant d'appréhension de l'entrée des forces de Sa Majesté en Italie, qu'ils faisoient la suspension à la seule ombre de ses armes, avant même qu'elles parussent; enfin que, moyennant cette suspension, le duc de Savoie s'obligeoit à se déclarer conjointement avec Sa Majesté contre les Espagnols et Impériaux, s'ils ne vouloient pas condescendre effectivement à un bon accord, et que le duc promettoit de lui fournir pour de l'argent quatre mille sacs de blé et les faire porter dans Casal; que, pour cet effet, il avoit reçu 72,000 livres dont ils étoient convenus pour le prix dudit blé, et que le prince de Piémont s'étoit chargé de faire entrer ce ravitaillement à ses périls et fortunes, ce qu'il pouvoit bien promettre assurément, tant à cause de l'intelligence qu'il avoit avec les Espagnols qui ne vouloient pas rompre avec lui, que parce aussi qu'il tenoit Trino, qui en étoit si proche qu'il leur eût été impossible de l'empêcher.

Les raisons du maréchal de Créqui, et ce qu'il avoit fait fut approuvé; ils avoient aussi demandé la volonté et l'intention de Sa Majesté sur les places d'Ast, Verceil, ou autres des Etats de M. de Savoie qui seroient prises pour faire la conférence avec Spinola, comme aussi sur l'ordre qui avoit été pris, savoir : que Spinola arriveroit à la ville qui auroit été choisie, et que le jour d'après le maréchal s'y rendroit; que le jour même M. de Savoie et Spinola visiteroient le maréchal, qui, ce jour-là, donneroit dans son logis la main droite à Spinola; le lendemain le maréchal, conduit par M. de Savoie, rendroit la visite à Spinola, qui, dans son logis, lui donneroit la main droite; que la conférence se feroit alternativement au logis du maréchal et en celui de Spinola, chacun donnant la main droite en son logis à celui qui y viendroit; que la première conférence seroit tenue chez M. le maréchal. Il restoit à savoir si Marini précéderoit Spinola au logis dudit Spinola, car il y avoit apparence qu'il y auroit de la difficulté sur ce point, d'autant que Spinola seroit précédé par deux. On leur manda qu'on laissoit à leur choix les villes d'Ast et de Verceil pour s'aboucher et faire la conférence avec Spinola, laquelle le Roi avoit agréable pour la satisfaction de Sa Sainteté, qui lui en faisoit faire instance par son nonce, et celle du duc de Savoie qui la désiroit tant, puisque Spinola se laissoit porter à condescendre d'y rendre aux ministres du Roi la déférence que la couronne de son maître devoit à celle de France, visitant le maréchal de Créqui le premier, et commençant en outre la conférence dans son logis. Quant à la personne de Marini, que Spinola ne vouloit pas qui le précédât en son logis, disant que c'étoit trop d'être précédé de deux, qu'ils lui devoient représenter que cela ne pouvoit être autrement, et que du temps du feu roi Henri-le-Grand, en Flandre, à la signature de la trève, non-seulement le président Jeannin le précéda-t-il, mais aussi Boissise, qui étoit lors ambassadeur ordinaire du Roi en Hollande. Mais cette dispute fut bientôt vidée, car, tandis qu'on l'agitoit, Marini mourut le 2 novembre à Turin, de sorte qu'il ne tint pas à lui que la conférence ne se tînt.

On lui manda aussi qu'il fît soigneusement exécuter la fourniture des quatre mille sacs de blé pour Casal, au fonds desquels on pourvoyoit, et qu'il en fît encore acheter autant, afin que si les Espagnols vouloient tirer les affaires en longueur, nous pussions, sans nécessité et contrainte du temps, prendre notre pair et notre

avantage. Le duc vouloit survendre ce blé au triple. On lui dit que le prix qu'il en demanderoit lui seroit donné, mais qu'on croyoit le devoir avertir que s'il en demandoit un prix déraisonnable, et vouloit survendre au Roi son entremise en cette nécessité, cela ne seroit pas reçu en bonne part de Sa Majesté; ce qui fit que pour cette fois il se contenta de la raison. Pour empêcher que le désordre qui étoit une fois arrivé dans Casal ne survînt de nouveau, qui est de vendre leurs blés pour avoir de l'argent, on donna avis à Toiras de faire un magasin particulier de ses blés pour les troupes du Roi, lesquels il ne devoit ouvrir qu'en cas de siége.

Ce traité de suspension d'armes fut porté par Mazarin et l'abbé Scaglia à Spinola pour le signer, ce qu'il fit sans difficulté; mais ils en trouvèrent bien en Colalte, quand ils passèrent jusqu'à lui pour le lui présenter; car le refroidissement de l'affection des Mantouans vers leur duc, et la lâcheté des troupes vénitiennes qui avoient rendu en ses mains, sans coup férir, toutes les places du Mantouan où le duc de Mantoue les avoit mises, et les Suisses qui s'étoient rendus avec leurs drapeaux dans son armée, lui donnoient espérance de venir bientôt à bout de Mantoue, ou obliger le duc à venir par crainte à un traité particulier avec lui sans participation du Roi. Mazarin n'y pouvant rien faire, Pensirole, nonce du Pape, reprit en novembre cette négociation, de laquelle il donnoit de jour en jour bonne espérance; mais on voyoit bien que les Impérialistes n'y marchoient pas de bon pied, car ils ne parloient jamais de l'investiture, et ne disoient avoir pouvoir de la promettre à quelque condition que ce fût, donnant à entendre qu'ils vouloient parler d'échange et donner le Crémonais pour le Montferrat. Cependant dès le mois d'octobre, le nonce du Pape et l'ambassadeur de Savoie firent une instante prière au Roi, que, pour ne perdre l'occasion présente de la volonté que les Espagnols témoignoient avoir d'accommoder les affaires, il plût à Sa Majesté donner un pouvoir plus ample au maréchal de Créqui, d'accorder la surséance d'armes pour un mois ou six semaines avec les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne; et en sollicitèrent avec tant de presse et d'affection, que Sa Majesté le leur accorda, et envoya ledit pouvoir au maréchal de sa part, et lui écrivit, le 28 octobre, qu'il pouvoit entrer en négociation avec M. de Savoie sur ce sujet, puisqu'il le désiroit si ardemment, et que s'il voyoit lieu à ladite surséance, en sorte que la réputation du Roi y fut conservée, et la sûreté de M. de Mantoue, il la pouvoit arrêter, pourvu que, pendant la surséance, il fût permis de porter toutes sortes de vivres à Casal, et autres conditions qu'il estimeroit raisonnables; se ressouvenant surtout de suivre en ce qu'il pourroit la teneur du pouvoir qui lui avoit été envoyé, et que Sa Majesté ne vouloit en aucune façon que la restitution de Suse fût comprise en aucun traité, vu qu'elle le vouloit rendre par la vertu de sa parole, et non par l'intervention des Espagnols; que cependant les troupes s'avanceroient, et on n'oublieroit rien de ce qu'il faudroit pour rendre ses forces en état de considération. Il lui fut aussi, à la requête des mêmes, donné un pouvoir absolu de passer outre au traité de la paix, le cardinal lui mandant de la part du Roi, au même temps que sur ladite instance qui avoit été faite à Sadite Majesté, de permettre audit maréchal de Créqui de s'étendre un peu davantage que les partis que Sa Majesté lui avoit envoyés pour la paix ne lui en donnoient pouvoir, pour parvenir à un bon accommodement. L'affection et le jugement que le Roi reconnoissoit audit maréchal, faisoient que s'il jugeoit que les affaires pussent venir à une véritable paix, en accordant que les troupes ennemies demeurassent en plus grand nombre et plus long-temps dans le Montferrat qu'il n'étoit porté dans les premiers partis qui lui avoient été envoyés, il les pouvoit accorder en prenant toutes précautions qu'il pourroit contre les infidélités d'Espagne, et les détours qui se pratiquent d'ordinaire au pays où il étoit.

On envoya donc un pouvoir général au maréchal de Créqui et au sieur de Marini, ambassadeur ordinaire du Roi, de traiter la paix, les Espagnols ayant désiré que son pouvoir fût semblable à celui du marquis de Spinola, qui avoit pleine puissance pour l'accommodement des affaires d'Italie; mais comme ledit marquis savoit particulièrement à quelles conditions l'Espagne vouloit consentir la paix par instruction particulière, le pouvoir du maréchal l'obligeoit à tirer assurance du marquis de Spinola que, dans un mois ou six semaines, on donneroit l'investiture au duc de Mantoue de ses Etats de Mantoue et Montferrat à la prière des deux Rois, et supplication du duc de Mantoue; que le temps étant venu de l'accomplissement de cette promesse, l'investiture seroit consignée entre les mains du Pape avec une promesse de l'Empereur et du roi d'Espagne, par laquelle ils s'obligeroient de n'attaquer et ne faire jamais attaquer les Etats du duc de Mantoue, sous quelque prétexte que ce pût être, ains le laisser en repos. Le maréchal avoit pouvoir de faire retirer les troupes du Roi du Montferrat, pourvu qu'ensuite l'Empereur retirât toutes les siennes de l'Italie,

Valteline et Grisons, qui seroient remis en leur liberté, tous les forts faits par les Impériaux en leurs Etats étant démolis et rasés, et que les troupes d'Espagne demeurassent en Italie, au nombre et en la forme qu'elles avoient accoutumé d'y être d'ordinaire. Sa Majesté consentit encore que les troupes de l'Empereur demeurassent dans le Montferrat et le Mantouan aux conditions proposées, pourvu qu'en ce cas ils en sortissent au même temps que les siennes se retireroient du Montferrat. Elle trouva bon aussi de faire entendre clairement que, sans qu'il fût parlé de la restitution de Suse en ce traité, elle le rendroit effectivement à M. de Savoie en vertu de celui qui avoit été fait lorsqu'elle étoit en personne en ses Etats. Tout ce que dessus fut résolu avec la participation des ambassadeurs de Venise, et le maréchal de Créqui eut ordre de ne rien faire à l'insu de celui de Savoie.

Au même temps, Mirabel proposa à Paris un autre moyen d'accommodement, qui étoit d'envoyer un ambassadeur extraordinaire de la part du Roi demander à l'Empereur l'investiture pour M. de Mantoue, ce qui étoit un grand avantage pour l'Empereur, qui étoit lors le plus fort en Italie. Ensuite de cette demande l'Empereur donneroit l'investiture, après quoi le Roi retireroit le sieur de Toiras et les troupes françaises qui étoient au Montferrat, et incontinent après l'Empereur retireroit ses troupes de la Valteline et des Grisons, qu'il laisseroit libres comme ils avoient toujours été. Ainsi l'affaire seroit terminée, et nous demeurerions amis pour jamais. Le nonce étoit auteur de ladite proposition. Il eût désiré encore qu'au lieu que nous demandions que l'Empereur donnât, à la requête de l'ambassadeur qui lui seroit envoyé, actuellement et sans délai, l'investiture à M. de Mantoue, nous nous contentassions qu'il la mît en dépôt entre les mains du Pape pour la délivrer seulement à M. de Mantoue, après que M. de Toiras et les troupes de France se seroient retirés du Montferrat : en cela l'avantage de l'Empereur eût été du tout évident. Le Roi, envoyant en ce temps-là Barrault ambassadeur ordinaire en Espagne, lui commanda d'agréer cette proposition-là si on la lui faisoit, et le cardinal lui donna particulière charge, après qu'il auroit assuré le roi Catholique de la bonne intelligence que Sa Majesté vouloit entretenir avec lui, ne désirant rien davantage qu'une bonne et solide paix, et avoir donné la même assurance au comte Olivarès, qu'il l'assurât particulièrement de son affection et de son service, et qu'il n'avoit point de plus grand dessein que de voir ces deux couronnes en la paix que l'on devoit souhaiter entre elles, non-seulement pour leur commun bien, mais en outre celui de la chrétienté; que le marquis de Mirabel lui avoit témoigné la même chose de sa part; ce qui lui faisoit croire qu'il n'y avoit qu'à se bien entendre; que tous nos différends étoient venus à raison de l'affaire de Mantoue, qu'il étoit question de terminer nettement, pour nous ôter tout sujet de brouillerie; que, pour cet effet, le Roi ne vouloit rien empiéter sur ses voisins, mais seulement maintenir ses alliés; que le cardinal avoit tenu divers discours sur ce sujet avec ledit marquis de Mirabel, qui témoignoit désirer quelque moyen de sortir de cette affaire avec la satisfaction de l'Empereur, qu'il disoit seul y avoir intérêt; que ce qui avoit été proposé par ledit marquis y satisfaisoit abondamment; qu'on ne parloit point de Suse en cette affaire, pource que nous étions particulièrement obligés à M. de Savoie de le lui restituer; ce que nous voulions faire très-certainement, en vertu du traité que nous avions fait avec lui, du tout séparé de l'autre. Au reste, il ne pouvoit pas être en doute de cette restitution, puisque, par ledit traité, il tenoit en dépôt Albe, Montcala et plusieurs autres lieux du Montferrat qui valoient beaucoup mieux que Suse, lesquels il ne devoit rendre qu'alors qu'on lui auroit restitué cette place; qu'il n'étoit question que de formalités en cette affaire; que les plus fins étoient ceux qui s'y arrêtoient le moins, quand on les pouvoit passer sans notable préjudice, qui ne se trouveroit point pour l'Espagne en la proposition ci-dessus, puisque, en effet, nous étions requérans et demandions l'investiture les premiers, et faisions sortir du Montferrat nos troupes devant que celles de l'Empereur sortissent de la Valteline et des Grisons.

Mais Barrault ne trouva pas le comte Olivarès en cette disposition-là, mais en fureur des disgrâces que l'Espagne avoit reçues en Italie et en Flandre. Il lui fit reproche qu'il s'étoit beaucoup engagé pour étreindre quelque amitié entre le cardinal et lui, mais que le cardinal l'avoit payé de mauvais effets; que c'étoit la vérité de ses sentimens, lesquels il ne pouvoit pas nier; mais que, néanmoins, connoissant comme lui l'utilité de la paix entre Leurs Majestés, il correspondoit à ce bon désir, et se réjouiroit infiniment que cela succédât à bien; que les démonstrations que l'Espagne avoit faites au regard de la France, par l'envoi de l'armée navale qui fut devant La Rochelle, ne méritoient des revanches telles que celle de l'entrée du Roi en Italie. Barrault ne le laissa pas passer plus avant, et lui dit qu'il ne doutoit point qu'il ne sût bien que cet armement nous avoit été du tout inutile, nous ayant apporté

beaucoup de dépense, et qu'après être arrivé tard, et que les Anglais eurent été chassés de l'île de Ré par les seules armes du Roi, l'on avoit trouvé bien étrange le refus que don Frédéric de Tolède fit de vouloir attendre les Anglais, ou bien de vouloir entreprendre quelque chose en commun, en exécution du traité d'union qu'il y avoit entre les deux couronnes. Il (1) lui répliqua qu'il n'étoit pas possible de se résoudre à une attaque de réputation, n'ayant pas des forces égales à celles de l'ennemi. A quoi il (2) lui répondit pourquoi ils étoient venus, et si c'étoit sans dessein de combattre; ce qui lui ferma tellement la bouche qu'il ne sut que lui dire. Puis, changeant de discours, il revint sur les affaires d'Italie, et dit qu'un bon accommodement eût bien mieux valu que le passage du Roi en cette province, et même que, s'il n'y eût envoyé un de ses généraux d'armée, la chose eût été moins difficile à accorder qu'elle n'étoit lors, d'autant que le roi d'Espagne avoit une telle émulation de valeur, qu'il ne vouloit céder ni en réalité ni en apparence à prince quel qu'il fût au monde. Que ce n'étoit pas qu'il ne crût que la chose ne se pût terminer à une paix, mais que l'intérieur demeureroit toujours offensé. Barrault ne manqua de lui répondre la vérité des choses passées, qui témoignoient que le Roi n'avoit manqué de rechercher ni d'accepter tous les moyens d'accommodement raisonnable, auparavant que de se résoudre de passer en Italie, où il avoit été contraint par la pure nécessité, à laquelle toutes considérations cessent et toutes personnes cèdent. Sur quoi Olivarès dit que la paix étoit une chose facile, mais que l'amitié étoit une affaire à part. Barrault lui repartit que l'amitié suivoit d'ordinaire la paix. Ces paroles d'Olivarès montroient bien qu'il avoit le cœur ulcéré, et qu'il ne vouloit venir à aucune résolution d'accommodement qu'il n'eût premièrement tenté tous les moyens de tirer quelque avantage par la guerre. Nous sûmes de bonne part qu'un des ministres d'Espagne s'étant ouvert tant soit peu dans le désir d'accommodement avec nous, il répondit qu'il falloit faire la paix avec tout le monde pour nous faire la guerre; que la réputation du Roi son maître y étoit engagée, et qu'on ne pouvoit, sans l'offenser, parler d'autre chose que des moyens de nous détruire; qu'il ne combattoit plus maintenant pour le Montferrat, que c'étoit pour l'honneur et pour se fortifier davantage; ajoutant que l'Espagne n'en pouvoit trouver une meilleure occasion, et tout ce qu'on avoit dit jusques ici des forces de France étoit faux.

(1) Le comte.
(2) Barrault.

Comme ce traité, qui se proposoit par le nonce et par Mirabel, n'étoit pas reçu en Espagne sincèrement, aussi peu le fut des Allemands celui qui leur étoit proposé au camp devant Mantoue par le nonce Pensirole. Le 2 décembre, il vint un avis à Suse que Casal étoit assiégé; sur quoi le maréchal de Créqui, suivant ses ordres, se résolut de laisser Suse avec mille hommes et la garnison de ladite citadelle, et s'en alla loger à Pondesture avec cinq mille hommes de pied, cinq cents chevaux et quatre moyennes, et le secours des troupes du duc de Savoie au prorata de celles du Roi, selon qu'il y étoit obligé par la ligue; lesquelles troupes les lui ayant demandées, il n'osa refuser. Il acheta aussi deux mille charges de blé pour porter avec lui, envoya demander cinq cents chevaux de l'armée du maréchal de La Force, et un des vieux régimens qui étoit en Dauphiné. Les nouvelles de ces préparatifs arrivant aussi promptement à Milan, qu'au maréchal de Créqui celle que l'avis qu'on lui avoit donné étoit faux donna à penser à Spinola, et le fit aller plus lentement à cette entreprise, qu'il ruminoit en son esprit il y avoit long-temps.

Cependant le parlement de Dauphiné jugeant, à son compte, que la subsistance ou la perte de l'armée du Roi en Italie n'étoit pas de grande importance, bien que la connoissance de la traite des blés ne leur appartienne point, néanmoins, parce qu'ils ne trouvoient pas bon que ce que l'on envoyoit en Italie leur enchérît le pain, ils osèrent donner des arrêts par lesquels ils persécutoient les marchands qui avoient traité avec Emery pour lesdits blés, leur ôtoient les moyens de les livrer, et enfin firent ouvrir les greniers où ils les amassoient, donnèrent hardiesse au peuple de se soulever pour empêcher la traite, et de prendre avec violence et piller mille charges de blé destinées pour la nourriture de l'armée. De sorte que si, par hasard, on n'eût trouvé quelque quantité de blé dans les montagnes pour suppléer à ce défaut, l'armée du Roi eût été réduite à la faim. Emery, qui avoit la charge des finances en l'armée de Suse, partit incontinent, alla en Dauphiné, et fut contraint de traiter avec les députés du Dauphiné pour laisser passer librement dix mille charges de blé, afin que ceux du parlement de Grenoble, qui disoient n'avoir autre intérêt que celui de la province, n'eussent point de raison d'en empêcher le passage à l'avenir. Ce retardement fut fort préjudiciable, pource que ces montagnes se fermoient déjà à cause de l'hiver, et les voitures étoient difficiles. Le cardinal, afin qu'à tout événement l'armée que le Roi avoit, et celle qu'il pourroit encore se résoudre de faire passer en Italie, ne pâtissent

point faute de blés, donna ordre d'en acheter quantité à La Camargue et d'autres en Bourgogne, d'où on les feroit descendre à Arles, pour, de là, les mener à Nice et les consigner aux officiers de M. de Savoie, qui promettoit d'en fournir autant par tout son Etat qu'on lui en bailleroit là; mais, d'autre côté, pour ne dépendre pas absolument de M. de Savoie, il ordonna qu'on en fît un autre grand magasin à Briançon, afin que, si M. de Savoie manquoit de foi, comme il avoit déjà fait une fois, il n'eût pas tous nos blés entre ses mains.

Or, parce que le maréchal de Créqui et Marini mandoient qu'il ne falloit rien espérer des négociations, si l'on ne voyoit une armée puissante sur la frontière, où la personne du Roi ou celles de ses créatures feroient un effet indicible; parce, en outre, que le Pape et les Vénitiens pressoient extraordinairement Sa Majesté d'y envoyer le cardinal, si les affaires ne lui pouvoient permettre d'y aller, la connoissance du naturel des Espagnols et du duc de Savoie, qui ne font rien que par nécessité et par force, porta le Roi à mettre en délibération ce qu'il devoit faire sur ce sujet. Le cardinal lui représenta que, comme son voyage vers l'Italie seroit très-utile aux affaires qu'il avoit à y démêler, il seroit très-préjudiciable au désir qu'il avoit de revoir Monsieur auprès de lui. Que la peste étoit si violente en Lyonnais, Languedoc et Dauphiné, et tous les lieux par où il falloit passer pour y aller, que le mal ne respectant point les rois plus que les autres hommes, on ne pouvoit lui conseiller de se résoudre à un tel voyage; que n'ayant point d'enfans il n'y avoit point d'apparence qu'il s'embarquât à de si grandes et périlleuses entreprises, qui ôteroient l'espérance de ce que toute la France désiroit avec passion; que pour son particulier il n'y avoit rien qu'il désirât moins que de s'absenter de sa personne, que toutes sortes de raisons l'en devoient empêcher; que les mauvais offices que fraîchement on lui avoit rendus auprès de la Reine sa mère, faisoient voir clairement qu'il ne pouvoit entreprendre un tel voyage sans péril; que le marquis Spinola, homme de réputation et d'effet, étoit fort en Italie, où il y avoit plus de trente mille hommes, Espagnols ou Impériaux. Cependant, qu'ayant toujours fait état de ne se considérer en aucune façon où il seroit question de son service, il n'y auroit ni péril, ni disgrâce, ni peste, ni hasard de mauvais succès, qui le pût empêcher d'obéir à ses commandemens, et le servir en cette occasion avec le même zèle qu'il avoit fait en toutes les passées. Mais que s'il avoit cette pensée, il estimoit qu'il falloit, devant, offrir cet emploi à Monsieur, qui avoit témoigné le désirer, tant parce que, peut-être, seroit-ce un moyen de le remettre en son devoir, que parce aussi qu'autrement il prendroit nouveau sujet de plainte, diroit qu'il lui auroit ravi cette occasion, bien qu'il ne pût l'accepter sans s'exposer à sa ruine pour le bien de l'Etat et la gloire de Sa Majesté. Le Roi approuva cette proposition, qui fut suivie du refus de Monsieur, lequel témoigna au maréchal de Marillac ne pouvoir accepter cet emploi, sur des prétextes imaginaires que les siens lui firent prendre comme nous avons dit ci-devant.

Cependant les Impérieaux s'avançoient toujours dans le Mantouan, traitant de suspension et de paix; ils prirent presque toutes les places de ce duché; elles étoient fournies de gens de guerre de la république de Venise. Mais comme leurs armes ont toujours été jugées meilleures pour paroître en une montre générale que pour venir aux mains, pour l'apparence que pour l'effet, à peine eurent-elles patience d'attendre les ennemis aux lieux où ils étoient en garnison, et ceux qu'on persuada d'y demeurer persuadèrent ceux qui les devoient garder et défendre à se rendre sans aucune résistance. Il en arriva ainsi dans Gazole, où il y avoit deux mille hommes de guerre, qui à peine se résolurent de voir le canon, ains se rendirent avec tant de lâcheté, que trois compagnies de Suisses de six cents hommes passèrent entières à la solde de l'Empereur, et la plus grande part du reste des troupes vénitiennes firent en détail ce que les autres avoient fait en corps. Ainsi l'étonnement de ceux qui se pouvoient si facilement défendre fut tel, qu'en quinze jours les Impériaux furent maîtres de la plus grande partie du Mantouan, et resserrèrent le duc dans Mantoue, bloquant la ville et se logeant, pour cet effet, dans l'un des faubourgs, sans résistance. Le duc, devant l'arrivée des armes de l'Empereur, avoit fait toute instance pour obtenir des Vénitiens huit mille hommes qu'ils lui avoient donnés effectivement, avec lesquels il n'avoit pu faire aucun effet, et lors il ne s'épargna pas à faire de nouvelles dépêches, soit à Venise, soit en France, pour demander nouveau secours. Au lieu de défendre les dehors de sa ville, de prendre ceux qui le trahissoient actuellement, et en chasser d'autres qui justement lui étoient suspects, il exageroit par ses dépêches les cruautés et les impiétés des ennemis, qui, en effet, étoient telles qu'ils n'épargnèrent âge ni sexe. Les violences y furent fréquentes, les brûlemens et les meurtres ordinaires, et l'abomination jusqu'à tel point, qu'en divers endroits les gens de guerre, qui étoient de toutes religions, frottèrent leurs bottes des

saintes huiles, rompirent les images de la Vierge, tirèrent des mousquetades aux crucifix, polluèrent les églises par divers genres d'impiétés exécrables, et foulèrent le Saint-Sacrement aux pieds. M. de Savoie et Spinola continuoient toujours à parler de paix et de suspension, mais Colalte la refusoit. Les Vénitiens, ayant connoissance de ce jeu, et voyant que le feu s'augmentoit de telle sorte en la maison de leur voisin, qu'il étoit impossible qu'ils n'en ressentissent la chaleur et l'incommodité tout ensemble, déclamèrent ouvertement contre la suspension, et disoient hautement qu'il suffisoit de savoir que le duc de Savoie, qui n'agissoit jamais sincèrement, étoit auteur de cette proposition, pour l'avoir en aussi grande horreur que sa vie et ses actions le devoient être à tout le monde.

Le Roi, ayant ces mauvaises nouvelles, se résolut lors d'armer puissamment de toutes parts, et, pour cet effet, envoya à Liége y lever trois mille hommes de pied et mille chevaux, en Allemagne deux mille chevaux et quatre mille lansquenets, en Ecosse un régiment de deux mille hommes, qui étoit offert par le marquis de Honcle, hâta en Suisse la levée de six mille hommes des cantons qui n'avoient d'alliance avec les Espagnols, particulièrement pour le duché de Milan, dépêcha pour hâter les levées qu'il faisoit faire en son royaume, et pressa le maréchal de La Force de s'avancer avec l'armée qu'il commandoit pour exécuter ce qui étoit porté par son instruction. Sa Majesté prit aussi résolution, non encore de rompre avec Espagne, mais de se préparer à la rupture. Pour cet effet elle fit dépêcher vers messieurs les Etats, le roi d'Angleterre et le duc de Savoie, qui tous la sollicitoient de rompre avec Espagne, pour savoir ce qu'ils voudroient et pourroient faire, au cas qu'elle se résolût à ce qu'ils désiroient. On envoya vers le duc de Bavière pour le disposer à porter les armes de la ligue catholique d'Allemagne dont il étoit le chef, à demeurer neutre si le Roi venoit en rupture ouverte avec la maison d'Autriche, si mieux ils n'aimoient prendre ce temps de contraindre l'Empereur de donner la paix à l'Allemagne, et laisser chacun en la possession de ses biens, à condition que nuls protestans ne pourroient être rétablis qu'ils ne consentissent premièrement l'établissement de la religion catholique en leurs Etats; que l'électorat qu'il avoit eu de la dépouille du prince Palatin demeureroit perpétuellement en la maison de Bavière, et que le Palatin ne pût rentrer dans ses Etats sans, premièrement, dédommager ledit duc des frais de la guerre, pour lesquels ils lui demeureroient entre les mains. On travailla si bien envers les électeurs, que les quatre catholiques se résolurent enfin d'envoyer à l'Empereur une déclaration signée et scellée, par laquelle ils improuvoient entre autres choses l'entreprise d'Italie, et demandoient que justice fût rendue sans violence au duc de Mantoue, la neutralité fût conservée avec les États de Hollande et les alliés du Roi, et les armes de l'Empire déposées, en sorte que tous sujets de jalouisie en fussent ôtés à Sa Majesté Très-Chrétienne. En laquelle déclaration est à noter que lesdits électeurs parloient en cette manière : « Nous voulons que telles choses soient considérées et mises en effet; » façon de parler qui n'avoit point été par eux usitée depuis cent ans, et qui montroit assez le dessein arrêté qu'ils avoient de s'opposer aux violences de la maison d'Autriche, et ne souffrir ses injustes procédés, non-seulement contre les princes de l'Empire, mais contre les rois et autres princes leurs voisins. L'archevêque de Trèves dit à Marcheville, que le Roi avoit envoyé vers eux, que la force de cette déclaration pouvoit aller jusques-là que, si l'Empereur n'y avoit égard, ils auroient lieu de se résoudre à le déposer, selon les lois de l'Empire, et en élire un autre. Ils demandèrent aussi à l'Empereur un convent électoral, auquel lui-même assistât en personne, pour remédier aux nécessités de l'Empire, mais avec promesse et certitude de sa part qu'il ne s'y parleroit point de l'élection d'un roi des Romains, et de châtier sévèrement ceux des siens qui en feroient ouverture, d'autant qu'il n'étoit pas raisonnable d'en parler que les électeurs n'eussent la liberté entière de leurs suffrages, ce qui ne pouvoit être que l'Empereur ne fût désarmé; la simple proposition d'une telle élection ne se pouvant faire sans que les électeurs en fussent tombés d'accord dès auparavant, ce que l'Empereur leur promit, et de faire châtier ceux des siens qui en feroient ouverture. Ils prièrent le Roi d'avoir agréable de faire trouver quelqu'un de sa part audit convent électoral, que l'Empereur avoit fait indiquer à l'année suivante, et qui fût bien instruit des intentions de Sa Majesté, afin qu'ils s'y pussent conformer et qu'il eût pouvoir de traiter avec eux sur le sujet de l'union étroite qu'ils vouloient avoir avec Sa Majesté. Au reste, tous les électeurs, tant catholiques que protestans, étoient si las de la maison d'Autriche et de ses usurpations, qu'ils disoient tout ouvertement qu'ils ne vouloient point du roi de Hongrie pour roi des Romains, pource que l'Empereur les avoit trop outrageusement traités, et qu'ils jetoient les yeux sur le Roi, dont ils révéroient la justice, la grandeur de courage, la hardiesse de ses entreprises, et

la bénédiction perpétuelle que Dieu donnoit à ses sages et incomparables conseils. Que, n'ayant point d'enfans, ils ne craindroient point qu'il voulût transférer l'Empire en sa famille, et qu'ils n'avoient pas besoin d'une moindre puissance pour le tirer des mains de la maison d'Autriche, et le faire par après passer entre les mains de quelque prince de l'une de leurs familles. Ils y étoient si affectionnés qu'ils baillèrent à Marcheville un *Sleyden* (1), et lui dirent qu'il lût les raisons qui avoient été autrefois apportées en faveur de François Ier, lorsqu'il aspiroit à l'Empire, et qu'il y ajoutât celles que son esprit pourroit suggérer. On n'oublia pas encore d'exciter les villes anséatiques, princes et potentats d'Allemagne, mal contens et maltraités; ce qui se fit d'autant plus à propos, que déjà plusieurs d'elles avoient député vers le duc de Saxe, pour le prier d'être chef d'une ligue et d'une armée de soixante mille hommes qu'ils vouloient faire pour se délivrer des vexations insupportables qu'ils recevoient de l'Empereur.

Enfin, le maréchal de Créqui ayant représenté, par un courrier exprès, les grandes difficultés qui se trouvoient au secours de M. de Mantoue, tant à cause de sa foiblesse, de l'étonnement et mauvaise affection des Mantouans, que des mauvais soldats que lui et les Vénitiens avoient, ce qui donnoit lieu à Colalte d'entreprendre hardiment l'attaque de Mantoue, auquel cas il étoit aisé à Spinola, qui avoit dix-huit mille hommes et quatre mille chevaux, de garder les passages des rivières, se mettre à la tête des armes du Roi, et les empêcher de faire progrès dans le Milanais, pource que si l'armée étoit forte en Italie elle n'y trouveroit point de vivres; si elle y venoit foible, elle ne feroit rien de considérable; outre que, si le duc de Savoie étoit contre Sa Majesté, on ne pouvoit faire autre chose qu'attaquer ses États, ce qui n'empêcheroit pas que l'Empereur et le roi d'Espagne ne demeurassent maîtres de ceux de M. de Mantoue; on lui dépêcha un homme qu'on jugea d'intelligence, pour s'éclaircir sur toutes ces choses, et en informer certainement Sa Majesté. Celui qu'on lui envoya fut le sieur de Meaux, auquel on donna le mémoire des points sur lesquels on désiroit que le maréchal de Créqui mandât son avis et les raisons d'icelui, afin que promptement on lui pût faire savoir les ordres du Roi définitifs, savoir ce qu'il falloit espérer de M. de Savoie, ce qu'on pouvoit entreprendre s'il se joignoit aux armes du Roi contre les États du roi d'Espagne, ce qu'on pouvoit aussi s'il ne s'y joignoit point; savoir si, en ce cas, il falloit attaquer les États du duc, ou, le conservant neutre, qui étoit ce qu'il désiroit, passer au Montferrat avec vingt-cinq mille hommes et deux mille chevaux, qui étoit ce que lors on pouvoit mettre ensemble; ce qui n'étoit pas sans inconvénient, d'autant qu'il étoit à craindre que, s'il étoit neutre, il fît ce qu'il pourroit pour fomenter la guerre entre ces deux couronnes, et prendre avec le temps son parti, selon ce qu'il verroit plus à propos par l'événement. D'autre part, si l'on attaquoit ses États, ce qui le rendroit du tout contraire, on doutoit qu'on pût sauver Casal, parce qu'il manqueroit de vivres. On se vengeroit bien sur M. de Savoie, qui seroit cause de sa perte, mais M. de Mantoue seroit perdu. Qu'il falloit voir aussi si, en ces difficultés, il valoit mieux accorder une surséance jusqu'en février, ainsi que le nonce la poursuivoit, ou ne le faire pas. Que ledit nonce représentoit que Spinola avoit donné parole à Mazarin de la passer, tant par lui que par Colalte, pour le Montferrat et Mantouan; qu'on voyoit bien que les Espagnols vouloient gagner le printemps, et pour se fortifier de nouvelles troupes, et pour ne pas perdre celles qu'ils avoient par le mauvais temps, qui aussi bien ne permettoit pas d'entreprendre un grand siége, et pour voir, pendant trois mois, s'ils feroient la trève en Hollande et la paix en Angleterre. Mais qu'il falloit considérer d'autre part si nous pouvions présentement empêcher le progrès des Espagnols en n'accordant pas cette suspension, et si Mantoue, que nous ne pouvions pas secourir que par diversion, étoit en état de se défendre assez long-temps de soi-même, pour que l'injure du temps et la nature des Allemands, qui ne durent guères en corps d'armée, la fissent périr. Qu'ainsi que la suspension étoit avantageuse aux Impériaux et Espagnols, il sembloit qu'elle le fût aussi à la France; premièrement, parce que nous n'étions pas encore prêts comme il étoit à désirer; secondement, parce que pendant cette suspension, qui conservoit le commerce libre, il falloit faire jeter quinze ou seize mille sacs de blé dans Casal, et convenir pour cet effet, dès cette heure, avec M. de Savoie, en le payant comptant; en troisième lieu, pource qu'il falloit aussi en amasser à Briançon pour le printemps, ou voir si, en fournissant des blés au duc de Savoie à Villefranche, ce que nous pouvions faire par mer, le Roi en ayant quantité en Arles, il nous en vouloit fournir dans ses Etats; que la suspension étoit encore utile, parce que, pendant ce temps, on pouvoit traiter avec les alliés de la France, pour voir ce qu'ils vouloient faire en cas de rupture avec Espagne, et que le Roi feroit des levées étrangères. Qu'il y avoit, d'autre part, des inconvéniens à prévoir et à

(1) Sleydan, historien.

craindre. Que, si l'on accordoit la suspension, il falloit savoir où l'on devoit tenir l'armée de M. de La Force. On donna ordre au sieur de Créqui de peser toutes ces choses, et, parce qu'étant sur les lieux il pouvoit voir plus clairement en cette affaire que ceux qui étoient éloignés, de mander promptement son avis, sur lequel Sa Majesté donneroit ses ordres, étant résolue, dès cette heure, de rompre plutôt avec l'Espagne que de laisser périr ses alliés sans s'en ressentir puissamment.

Cependant on fit nouvelles sollicitations à la république de Venise de faire des efforts extraordinaires pour soutenir le cœur du duc de Mantoue et secourir ses Etats ; et, en effet, elle n'oublia rien de ce qui fut possible à cette fin, s'étant portée jusqu'à ce point de donner commandement au général de l'armée qu'ils avoient sur pied d'entrer dans le Mantouan avec toutes leurs forces pour s'opposer ouvertement aux Impériaux, les attaquer et les combattre. Cette résolution fut grande ; mais, deux jours après, considérant que leur armée n'étoit pas garnie de chefs et de capitaines fort expérimentés, que leurs soldats n'étoient point aguerris et avoient témoigné peu de cœur aux premières occasions de cette guerre, ils jugèrent qu'ils ne pouvoient hasarder une bataille contre de vieux soldats comme étoient ceux de l'Empereur, qui s'étoient aguerris aux dépens de beaucoup de princes d'Allemagne dont le zèle de la maison d'Autriche avoit causé la ruine, sans hasarder, par même moyen, non-seulement les Etats du duc de Mantoue, mais le leur propre. Ils prirent un meilleur conseil, et envoyèrent ordre à leur général d'entrer dans le Mantouan, se saisir des postes avantageux, s'y retrancher et fortifier, en sorte que, sans courir hasard, il pût donner jalousie aux ennemis, rompre leurs convois, entreprendre sur leurs quartiers, et enfin les empêcher de continuer leur siége à leur aise, comme ils eussent fait sans ce commandement.

Au bout de quinze jours arriva la réponse du maréchal de Créqui, du 3 décembre, sur les propositions du mémoire qui lui avoit été envoyé. Il manda à Sa Majesté que M. de Savoie ne se résoudroit jamais à exécuter les traités de la ligue et de Suse, s'il ne voyoit le Roi en état de le ruiner, ayant toujours trouvé quelque excuse à lui dire lorsqu'il le convioit, de la part de Sa Majesté, à y satisfaire, se fondant sur la détention du Pont-de-Gresin et de la vallée de Cisery. Néanmoins, quand il le pressoit, il promettoit tout ; que, si Sa Majesté se résolvoit, avec ses alliés, d'attaquer l'Espagne en plusieurs endroits, le prince de Piémont assuroit que leurs États, leurs personnes et leurs forces, seroient au Roi, et qu'ils donneroient douze mille hommes de pied et trois mille chevaux que l'on prétendoit qu'il paieroit, et de faire quelques particulières conditions avec Sa Majesté, dont il ne vouloit point s'expliquer qu'on ne se fût ouvert entièrement à lui des desseins ; que ledit duc de Savoie se joignant aux armes du Roi, et Sa Majesté voulant attaquer le Milanais, il lui sembloit qu'il y avoit trois entreprises à faire : la première, entrer du côté d'Alexandrie et de Tortone ; que celle-là étoit assez forte, mais la dernière se pouvoit emporter aisément ; c'étoit rompre le commerce de Gênes et de la côte à Milan, par conséquent leur ôter l'argent et les blés de Sicile, sans lesquels ils ne sauroient entretenir leurs armes. On pouvoit entrer du côté de Valence et de Novarre, et emporter Pavie qui étoit le lieu où étoient tous les magasins du roi d'Espagne ; que le duc de Savoie désiroit ce dessein, et le croyoit le meilleur ; ou aller passer la rivière de Sesia à Romagnan, se fortifier à Élerche ; que de là on pouvoit courir toute la campagne, ôter l'eau aux navilles, qui sont des canaux qui portent les vivres dans Milan, qui, par ce moyen, seroit, en quinze jours, réduit à la faim et à traiter. Pour exécuter un de ces trois desseins, il falloit quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux pour se mettre à la tête de Spinola. Cependant le reste de l'armée du Roi, qui seroit au moins de vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, compris les troupes que M. de Savoie y joindroit, feroit son progrès. Il faudroit aussi que l'armée des Vénitiens entrât dans le Milanais d'un autre côté. Qu'il n'estimoit pas qu'il y eût à délibérer ce qu'on feroit au cas que M. de Savoie joignît ses armes à celles du Roi, d'autant qu'il étoit indubitable qu'il le feroit parce qu'il seroit assurément ruiné s'il y manquoit ; que cela étant, il croyoit qu'il étoit nécessaire de l'attaquer par la Savoie. Qu'il croyoit que le nonce et Mazarin s'étoient trompés en la proposition d'armes que Colalte avoit refusée si on ne lui donnoit la forteresse de Portes, qui étoit la citadelle de Mantoue, avant que d'entrer en aucun traité, promettant, sous cette condition, de moyenner l'investiture ; et c'est que, sur cela, ledit maréchal avoit rompu. Qu'il étoit certain qu'une suspension d'armes seroit bien avantageuse pour la France en l'état où étoient les affaires d'Italie, et pour les raisons portées par le mémoire, pource que, ne venant point à cette suspension, il étoit malaisé de s'opposer promptement aux progrès de l'armée de l'Empereur, encore plus à craindre que M. de Mantoue ne fît pas une longue résistance ; Spinola avoit de quoi empêcher une foible diversion au Milanais, et cependant Mantoue se perdroit.

Mais qu'assurément Casal ne se perdroit point faute de blés ; qu'il estimoit qu'en cas de rupture il y faudroit faire la place d'armes de l'armée, et, par conséquent, commander qu'il y fût fait un grand magasin qui ne se pouvoit perdre, puisque les Français étoient maîtres de la ville. Enfin que, si l'on pouvoit venir à la suspension, il estimoit que l'armée du maréchal de La Force devoit demeurer en Bresse et aux environs, hors du Dauphiné qu'il falloit garder pour le passage; mais quand il n'y auroit plus d'apparence de venir à ladite suspension, il pensoit qu'il fallût la faire passer en Italie aussitôt qu'il y auroit des blés assurés pour la nourrir ; à quoi il falloit diligemment pourvoir, et ne se pouvoit faire que par la mer.

Sur cela le Roi se résolut de hâter son partement; et pource que plusieurs considérations, et particulièrement celle de Monsieur, l'obligeoient d'y apporter encore quelque petit retardement, il se résolut d'envoyer le cardinal devant. Si le cardinal eût suivi son inclination, et s'il eût eu égard à ses intérêts, il eût essayé de détourner ce commandement, qu'il savoit bien ne lui pouvoir être que préjudiciable; mais il ne regardoit qu'au service du Roi, et ferma les yeux à tout ce qui le concernoit en son particulier, s'offrant à lui, comme il avoit accoutumé, avec une entière indifférence à tout ce qu'il lui commandoit. Mais tandis qu'il se disposoit à ce voyage, il crut être de son devoir de supplier Sa Majesté de considérer qu'il étoit impossible de posséder la grandeur de la royauté sans être sujet aux charges de ce bénéfice; qu'il étoit difficile qu'un prince eût grande réputation et grand repos, vu que souvent la bonne opinion du monde ne s'acquiert que par les grandes actions, et que d'ordinaire celles qui engendrent l'estime excitent l'envie et attirent la haine des voisins, qui ensuite lui trament toutes les affaires qu'ils peuvent pour troubler ses prospérités et rabattre sa gloire; que Sa Majesté n'avoit mis son nom au point qu'il étoit dans la chrétienté, que par les avantages qu'il avoit remportés sur les factieux et rebelles du royaume, sur l'Angleterre, l'Espagne et la Savoie, et ceux qui adhéroient aux injustes passions de ces Etats contre la France; qu'il étoit impossible que quelques-uns ne se voulussent ressentir des victoires de Sa Majesté, et par conséquent n'excitassent de nouvelles brouilleries, auxquelles il falloit, par nécessité, résister pour maintenir sa réputation au point où elle étoit; que c'étoit ce qui l'obligeoit lors à la guerre d'Italie, c'étoit ce qui faisoit que cette entreprise étoit un jeu forcé et non volontaire; qu'on avoit fait tout ce qui se pouvoit imaginer au monde pour en prévenir le cours. Le traité de don Gonzalez, qui promettoit que le Roi son maître n'attaqueroit plus, ni directement ni indirectement, le duc de Mantoue en ses Etats, et la modération dont le Roi avoit usé en son voyage d'Italie, se contentant de délivrer Casal sans passer outre, le justifioient. Mais qu'il étoit impossible de faire aucun accord assuré avec des gens qui n'en passoient jamais qu'avec intention de manquer à leur parole et la violer, lorsqu'ils en trouvoient l'occasion avantageuse; que c'étoit ce que l'Espagne pratiquoit en cette occasion. Elle faisoit attaquer les Etats de Mantoue et du Montferrat, lorsque, par raison et par leurs promesses, on les devoit tenir plus assurés; que, par cette notable infidélité, les affaires étoient en ce point, que tout le Mantouan étoit perdu, et Mantoue, le duc, le prince et son fils, sa femme et ses enfans étoient assiégés; que le vrai et souverain remède de ce mal eût été que Sa Majesté passât en Italie, comme elle avoit fait il y avoit dix mois; mais beaucoup de raisons l'en devant empêcher, et Monsieur, son frère, n'ayant pas voulu accepter cet emploi, il falloit, par nécessité, que Sa Majesté l'y envoyât, qu'on laissât croire qu'elle se disposoit d'y aller, et que, sans délai, elle fît jeter quelqu'un dans Mantoue, capable d'affermir le duc, relever le courage aux assiégés, et porter les uns et les autres à attendre l'effet de son ombre et de ses armes; qu'il ne doutoit pas que beaucoup d'autres n'eussent autant d'affection que lui de servir en ces occasions, et peut-être plus de capacité; mais que la considération en laquelle l'avoit mis la bienveillance de Sa Majesté, et le succès que ses affaires avoient eu depuis qu'il le servoit en ses conseils et en ses armées, faisoit qu'en l'absence de Sa Majesté et de Monsieur, nul autre ne pouvoit, à son avis, entendre cette affaire, qui requéroit non-seulement affection et capacité, mais autorité et volonté de hasarder son bien et celui qu'on pouvoit trouver sur le crédit que donnoit d'ordinaire la faveur des grands; que tous les chefs et officiers de l'armée iroient à leur charge s'ils le voyoient partir, l'argent ne demeureroit pas en arrière, il seroit fourni à temps. Enfin que, portant l'ombre du Roi, tout iroit avec la célérité possible, là où, au contraire, si d'autres avoient la charge de cette armée, elle ne seroit pas fournie de ce qui lui seroit nécessaire, quelque diligence qu'on pût faire, le malheur des cours étant tel, qu'après le soleil on ne regardoit ni considéroit-on souvent en chaque siècle que le principal astre à qui il départoit sa lumière; que si Sa Majesté marchoit dès cette heure sans voir premièrement ce qui arriveroit de la négociation qu'il faisoit faire avec Monsieur, il laisseroit toutes les provinces de

Champagne et de Picardie en proie, donneroit lieu à ceux qui avoient emmené Monsieur hors du royaume de continuer le divorce dont ils étoient cause, jugeant qu'ils pourroient attendre l'événement du voyage du Roi sans aucun péril. Mais, demeurant à Paris et ès environs, il ne se commettoit point à ce hasard, il n'exposoit pas sa personne aux périls de la peste, il ne se mettoit pas en compromis avec un simple lieutenant du roi d'Espagne, il ne se séparoit point de la Reine sa mère ni de sa femme, dont la présence lui étoit nécessaire pour avoir des enfans ; et ainsi, s'exemptant de tout ce que ses serviteurs devoient appréhender pour lui, il pourvoyoit à toutes affaires, en sorte que les précautions qu'il apportoit aux unes ne nuisoient pas aux autres. Et peut-être que Monsieur, sachant que, s'il s'accommodoit, le Roi vouloit faire le voyage d'Italie, il viendroit plutôt à son devoir, tant pour n'être pas cause de la perte du duc de Mantoue, que parce aussi qu'il jugeroit que Sa Majesté étant embarquée en une guerre, on ne penseroit pas à faire mal aux siens, la seule appréhensoion desquels l'avoit porté hors du royaume; que cependant le duc de Mantoue, qui agissoit foiblement, se voyant puissamment secouru, reprendroit cœur, et les Vénitiens se conformeroient à la vigueur et à la résolution avec laquelle ils s'opposoient aux tyrannies de la maison d'Autriche. Que, d'autre part, si Sa Majesté vouloit entreprendre quelque chose en Flandre, comme il y étoit convié par les Hollandais et ses autres alliés, il étoit à propos de faire croire qu'il n'y pensoit pas, mais tournoit toutes ses pensées en Italie; ce que toute la chrétienté croiroit aisément s'ils le voyoient partir pour y aller, y ayant peu de personnes qui se pussent persuader qu'étant en l'état auquel il étoit auprès de Sa Majesté, il voulût entreprendre ce voyage s'il n'étoit assuré que Sa Majesté y dût venir; que bien qu'en diverses occasions passées il eût tâché de témoigner à Sa Majesté son affection, il ne pensoit point avoir fait aucune action qui lui en rendît preuve plus signalée qu'il en recevroit par ce voyage, puisqu'il ne l'entreprenoit que pour empêcher qu'il n'y allât en personne; ce qu'il ne pourroit faire sans beaucoup d'inconvéniens pour lui et pour son Etat, et que, par ce moyen, il s'exposoit à plusieurs accidens, dont les moindres étoient ceux qu'on considéroit d'ordinaire à la guerre; qu'il savoit que les plus raffinés courtisans avoient pour maxime d'être le moins qu'ils pouvoient absens de leurs maîtres, et jugeoient que les grands sont esprits d'habitude, auprès desquels la présence fait beaucoup; qu'ils croiroient qu'ayant été mal avec la Reine il pouvoit retomber aisément en pareil malheur; ce qui enfin pourroit attirer la disgrâce de Sa Majesté; qu'ils penseroient, et avec raison, que la saison de l'hiver, la difficulté des passages d'Italie, la famine qui y étoit, la peste qui avoit infecté tous les lieux par où il falloit passer, rendoient cette affaire très-difficile; qu'ils estimeroient que la personne du marquis Spinola, et les avantages que lui et les Impériaux avoient sur la partie, ayant surpris tout le Mantouan et le Montferrat, excepté Mantoue qui étoit assiégé, et Casal qui n'étoit pas en beaucoup meilleur état, la mettoient en état d'être presque incapable de remède; qu'ils croiroient encore qu'ayant les forces du duc de Savoie, celles d'Espagne et de l'Empire à combattre tout ensemble, et ce en leurs propres Etats, où ils pouvoient avoir toutes commodités, et nous priver de celles qui sont nécessaires à la subsistance d'une armée, il étoit du tout impossible que cette entreprise eût bon succès. Mais que, puisqu'un serviteur n'est pas tel qu'il doit, s'il ne sacrifie tous ses intérêts pour ceux de son maître lorsque l'occasion le requiert, toutes ces considérations raisonnables ne l'empêcheroient point de marcher et s'exposer à tous périls pour garantir Sa Majesté des moindres qui lui pourroient arriver; qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas sûr si son voyage pouvoit sauver Mantoue, vu l'état où il avoit été mis, lorsque la bonne foi d'un traité le devoit assurer davantage, et que les armes du Roi n'y étoient point pour le défendre, mais que c'étoit chose très-assurée que sans ce remède il étoit perdu, et que, partant, la réputation du Roi, qui lui étoit plus chère que sa vie, décherroit, sans qu'on fît aucun effort extraordinaire pour la maintenir, ce qui ne se pouvoit sans blâme; qu'il étoit impossible de prévoir et prédire assurément ce que produiroient les forces du Roi par ce voyage; cependant osoit-il espérer que l'événement en seroit bon; que le duc de Savoie feroit l'impossible pour se tirer d'un mauvais pas où il seroit si Sa Majesté passoit en Italie, où il faisoit passer une armée considérable; qu'il étoit trop habile pour ne connoître pas que, si la paix ne se faisoit, les forces du Roi le perdroient assurément s'il ne suivoit ouvertement ses desseins; et partant, ou ses soins, ses diligences et le jugement de Spinola, qui ne voudroit point hasarder sa réputation et les Etats que son maître avoit en Italie, produiroient la paix, ou M. de Savoie seroit contraint de joindre ses armes à celles du Roi, et se déclarer pour la France, auquel cas ayant les passages sans obstacles et les vivres qu'on trouveroit dans ses Etats, quoique non sans difficulté, les forces de l'Empire et de l'Espagne

qui étoient en Italie, seroient contraintes de se joindre pour s'opposer aux nôtres, et ainsi le siége de Mantoue se lèveroit, et les Vénitiens pourroient avec facilité faire quitter aux Impériaux les mauvaises places dont ils s'étoient emparés au Mantouan sans résistance. Lors les ennemis seroient contraints de désirer la paix, vu que les affaires étant réduites à ce point, ils pouvoient tout perdre par la perte d'une bataille, et ne sauroient rien gagner, quand ils la gagneroient, que la conservation de leurs Etats, étant clair que la France et la Savoie demeureroient toujours en état d'empêcher leur progrès, encore même qu'un mauvais événement nous ôtât le moyen de diminuer leurs anciennes usurpations et conquêtes. Que trois choses étoient capables d'empêcher le bon événement de cette entreprise : une qui dépendoit du Roi, l'autre du duc de Mantoue, et la troisième du duc de Savoie. La première étoit le manque d'hommes et d'argent, qui seul pouvoit faire surmonter beaucoup de difficultés qui se trouvoient non-seulement en toute guerre, mais particulièrement en celle-ci où M. de Savoie voudroit survendre ses denrées et se prévaloir de la nécessité qu'il verroit bien que nous aurions de passer par ses mains pour toutes choses; la seconde étoit la foiblesse du duc de Mantoue, qui rendroit ses affaires sans remède s'il se laissoit prendre dans Mantoue, étant certain qu'ainsi qu'il étoit impossible de faire reprendre et revivre un membre séparé du corps humain, on ne pourroit réparer les désordres d'un Etat dont la ville capitale seroit perdue et le souverain pris; la troisième étoit l'humeur du duc de Savoie dont l'infidélité étoit reconnue, qui donnoit perpétuelle jalousie à ceux mêmes à qui il ne vouloit pas faire mal, dont les paroles les plus assurées étoient pleines d'inexécutions, et qui du jour qu'il seroit déclaré pour la France n'auroit autre but que d'empêcher qu'on pût parvenir à une bonne paix. Tous les jours il feroit nouvelles propositions, et voudroit un jour entreprendre sur Gênes, demain sur le Milanais, une autre fois sur Genève. Il mettroit toute sorte d'échanges sur le tapis pour venir à ses fins, qui étoient d'avoir ou les États du Montferrat ou les États de Milan ou de Gênes ou Genève, ou pour mieux dire tous les quatre ensemble. Son imagination même n'exempteroit pas les Etats du Pape d'entrer en contre-échange de ceux qu'il voudroit avoir, croyant que l'augmentation de la puissance d'un prince zélé au bien de la religion et de l'Eglise comme lui, seroit un assez grand avantage au Saint-Siége pour qu'il souffrît volontairement quelque mal pour un si grand bien. Quelque projet qu'il fît, il disposeroit les affaires en sorte qu'il voudroit tout avoir et ne rien bailler, et ne manqueroit pas de raisons à son imagination pour persuader qu'il n'avoit pas tort; que la diligence du surintendant pouvoit remédier au mal qui nous arriveroit faute d'argent, avec lequel on auroit tant d'hommes qu'on voudroit; quant à ce qu'on devoit craindre du duc de Mantoue, il en falloit attendre le remède de Dieu et de la crainte qu'un prince devoit avoir de tomber entre les mains de son ennemi, où entrant, de souverain il devient esclave, et qui apparemment l'empêcheroit de faire une lâcheté. Pour M. de Savoie, bien qu'il fût difficile, son humeur feroit plus de peine que de mal à qui la sauroit manier adroitement, pourvu qu'il eût la force en main, étant certain que si l'on étoit foible en son pays, il seroit aussi impossible d'en venir à bout faute de puissance, comme il le seroit faute d'argent si l'on en manquoit, au lieu que si au contraire l'on avoit une puissante armée et la bourse bien garnie, l'on auroit de quoi contenter sa nécessité et rendre ses ruses inutiles, et par ce moyen le faire marcher droit aux justes fins de Sa Majesté, où il se devoit porter, et non le Roi aux siennes. Que pour conclusion trente-cinq mille hommes et quatre mille chevaux fournis de vivres et d'argent conserveroient M. de Mantoue, s'il n'étoit pas perdu devant qu'ils pussent venir à son secours; une moindre armée nécessiteuse ne feroit autre effet qu'ajouter à la perte de ce prince celle de la réputation du Roi. Que l'armée du Roi étoit telle qu'il falloit en papier, mais qu'elle n'étoit pas en effet. Que pour suppléer à ce défaut et soulager la bourse du Roi pour un temps, il offroit d'avancer toute la dépense qui seroit nécessaire pour la levée et entretien de six mille hommes de pied et quatre cents chevaux pour quatre mois, l'honneur de la confiance qu'il plaisoit au Roi de prendre en lui, et la créance qu'on avoit qu'il avoit soin de satisfaire à ce à quoi il étoit obligé, lui donnant assez de crédit pour trouver le fonds nécessaire à cette fin. Quand même l'armée seroit complète, cette levée étoit nécessaire pour la rafraîchir dans deux mois, et il étoit certain que si aux grandes affaires on ne prenoit ses mesures trop grandes en apparence, on les trouvoit courtes en effet.

Le cardinal après avoir représenté par écrit au Roi les choses susdites, et Sa Majesté s'étant confirmée en la résolution de l'envoyer en ce voyage, se remettant entièrement en lui de tout ce qui s'y pouvoit apporter pour le faire réussir heureusement, il se prépara pour partir incontinent. Cette résolution jeta une grande terreur dans les esprits des ennemis du Roi. Bautru, qui étoit envoyé

nouvel ambassadeur ordinaire à Bruxelles, écrivit du 3 décembre qu'à son arrivée il reçut en moins de vingt-quatre heures deux visites du marquis de Mirabel, qui étoit pour lors ministre principal en cette cour, une des princes d'Epinoy et du duc de Bournonville qui étoit nommé pour aller ambassadeur extraordinaire en France, de don Carle Colomna, et des deux premiers maîtres d'hôtel de l'Infante, toutes personnes qualifiées et de particulière confidence : tout cela fondé sur l'arrivée d'un courrier qui leur apportoit la nouvelle que le Roi avoit le pied à l'étrier pour partir, et qu'il envoyoit le cardinal devant. La seule crainte d'Italie ne les tourmentoit pas ; ils craignoient que, comme ils avoient été ci-devant trompés en leurs mesures, ils le fussent encore cette fois, et que le cardinal ou le Roi tournât tête vers eux, qui étoient en si mauvais état qu'on y pouvoit faire plus de progrès qu'on en avoit espéré lors de la mort du feu Roi. Henri de Bergues (1), en récompense des bons services qu'il leur avoit rendus, avoit été contraint de se retirer mal content, non sans avoir eu soupçon qu'ils le vouloient arrêter : tous leurs peuples étoient au désespoir, leurs places mal pourvues, et leurs ministres en la même terreur qu'étoit Montbrun, quand il sortit de Privas. Mirabel, quoique bien avisé, fit paroître néanmoins cette crainte, essayant de découvrir de Bautru si le Roi n'avoit point de dessein de venir à eux ; à quoi il répondit qu'il n'en avoit point ouï parler. Ainsi Annibal étoit aux portes de Bruxelles au seul bruit du partement du Roi, et c'étoit une chose agréable de voir en une terreur si grande ceux qui prétendoient autrefois la donner à tout l'univers, et que ceux-là mêmes d'entre eux qui, par raison d'État, devoient faire la meilleure mine et assurer les autres, portassent la crainte sur le front. Ils ne parloient que des armes du Roi et de la bénédiction si grande de Dieu qui les accompagnoit, qu'elles passoient dans le milieu des places les plus infectées de la peste sans qu'aucun de ses soldats en fût frappé. A quoi Bautru leur répondoit qu'il y en avoit une autre plus grande qui étoit manifeste à tout le monde, savoir, que Dieu, en récompense de la modération du Roi en sa victoire, avoit tellement fait prospérer ses armes contre la rébellion de l'hérésie, qu'il l'avoit terrassée en moins de deux mois, là où il voyoit qu'en même temps en Flandre elle se fortifioit. La vérité est si forte, que le cardinal de Cueva ne se put empêcher de dire à Bautru que le Roi alloit faire le vrai métier de roi, qui étoit de commander en personne, et qu'il falloit avouer que les rois qui faisoient autrement, devoient plus passer pour sénéchaux qui rendent la justice à couvert de la pluie, que pour des princes qui doivent être à la tête de leurs peuples, pour les défendre contre leurs ennemis. Ils pressèrent fort ledit Bautru, outre la coutume ordinaire de tous les autres ambassadeurs, de demander sans délai son audience à l'Infante, qui la lui donneroit dès le lendemain, et Mirabel lui dit qu'elle avoit un grand regret de tous ces mouvemens d'Italie, et qu'elle verroit volontiers qu'on y apportât quelque bon remède. A quoi Bautru repartant quel remède on y pourroit apporter, il lui dit qu'elle se porteroit volontiers à envoyer un ambassadeur vers l'Empereur, pour l'inviter à retirer Colalte de l'Italie, et donner satisfaction au duc de Mantoue, ce qu'il lui réitéra plusieurs fois. Mais Bautru lui dit qu'ils avoient poussé l'affaire si avant, et par des voies si violentes, qu'il n'étoit plus en notre pouvoir d'y encourir aucun blâme, ni d'y avoir tort, et partant que c'étoit affaire à eux, pour le propre intérêt de leur honneur, d'y chercher les remèdes les plus prompts et les plus convenables, soit que l'Infante écrivît à l'Empereur, et lui fît part de l'effroi dans lequel elle se trouvoit, soit qu'il le conçût de lui-même, et craignît un second passage du Roi en Italie après le premier qui avoit fait tant de bruit et d'effet, et qui étoit d'autant plus à craindre, que le Roi, pour cette fois, ne laissoit point d'ennemis derrière soi, qui affoiblissent et détournassent ses forces.

Cependant Colalte, dès qu'il eut reçu la nouvelle que le cardinal s'avançoit devant le Roi avec son armée pour passer en Italie, commença à parler à bon escient de la suspension d'armes, et se laissoit entendre qu'il y consentiroit volontiers à conditions raisonnables, voyant bien qu'il lui seroit difficile de subsister plus long-temps en ce siége, le pays étant tout ruiné, une partie de ses troupes dissipées, et le reste étonné par le bruit de la venue de Sa Majesté. Il envoya quant et quant en Allemagne pour avoir un renfort de gens de guerre, et Spinola envoya demander aux princes d'Italie, qui sont ligués pour la défense de l'État de Milan, le secours ordinaire auquel ils sont obligés. Le duc de Savoie promit les étapes pour le passage des armes du Roi par la Savoie; mais, croyant qu'il falloit nécessairement passer par ses mains, il les tenoit si chères, que cela étoit cause que l'on n'en pouvoit arrêter le marché. Quant à celui des voitures du blé de Nice, il étoit si excessif qu'il n'y avoit point d'apparence; il ne laissoit pas de promettre néanmoins de fournir dans tous les lieux de ses États du Milanais et du Montferrat que l'on voudroit, la même quantité

(1) Le même qui a été appelé plus haut de Berg.

qui lui seroit portée à Nice, selon le prix dont on conviendroit avec lui pour le port, lequel il mettoit à trois écus d'or pour charge jusques au Pô. Il promettoit pource qu'il n'osoit refuser, mais mettoit des conditions dans ses promesses pour en rendre l'exécution impossible et essayer de forcer le Roi à la paix, et principalement pource que Montfalcon lui mandoit que le cardinal étoit en impatience de savoir si toutes choses étoient prêtes en Italie pour son arrivée, et que si cela n'étoit il n'iroit point. Cela lui faisoit chercher tous les obstacles et les longueurs imaginables, pource qu'il n'y avoit rien qu'il craignît davantage que cette venue, qu'il savoit bien qui l'obligeroit à parler français. Le maréchal de Créqui donna avis de toutes ces choses à Sa Majesté, comme aussi de la nécessité d'argent où étoit Toiras, à raison de laquelle il avoit été obligé de faire, depuis peu de jours, un voyage à Suse pour le trouver. Sur ces avis, Sa Majesté manda audit maréchal qu'à quelque prix que ce fût il convînt avec le duc de Savoie pour le passage de ses troupes par la Savoie, et ce par un traité bien éclairci et bien signé; qu'il se remettoit à lui de traiter avec ledit duc, au meilleur ménage qu'il pourroit, de l'échange des blés qui seroient portés à Nice, pour les fournir en l'armée de Sa Majesté en Italie, en telle part qu'elle en auroit besoin; et Sa Majesté envoya quant et quant audit maréchal l'argent nécessaire à ce sujet. Elle lui donna aussi avis qu'elle ne désiroit pas la suspension d'armes qui avoit été proposée; toutefois qu'elle se remettoit à lui de l'accepter s'il la jugeoit honorable et avantageuse, et qu'il estimât nécessaire de l'accepter pour la conservation de la ville de Mantoue.

Incontinent après, le cardinal partit, et avec une telle diligence, qu'il ne voulut pas passer le dernier jour de l'an à Paris, mais en sortit le 29, et arriva le dernier à Fontainebleau.

Mais auparavant que de finir cette année, il est à propos que nous ajoutions ici deux ou trois choses dignes d'être sues. La première est que, tandis que le Roi étoit en Italie, le cardinal n'étoit pas si empêché par tant d'affaires que Sa Majesté avoit dedans et dehors le royaume, qu'il ne pensât à l'enrichissement d'icelui par l'augmentation du commerce. Il proposa à Sa Majesté d'envoyer quelqu'un de sa part en Moscovie, pour traiter avec ce prince, et obtenir liberté aux Français d'y trafiquer à conditions raisonnables. Deshayes (1) eut cette commission. Passant en Danemarck, il sut de quelques Français que, depuis un long temps, ils avoient discontinué de trafiquer dans la mer Baltique, à cause du grand droit que le roi de Danemarck prenoit sur leurs marchandises, en passant par le détroit du Sund, et que si, par l'autorité du Roi, ils pouvoient rétablir la traite de Nerve, d'où ils rapportoient autrefois tous les agrès et choses nécessaires à la navigation, toute la France en recevroit un grand avantage, et le commerce un merveilleux accroissement. Il en parla au roi de Danemarck, en juillet, qui le renvoya en son conseil, avec lequel, après avoir conféré et déduit ses raisons, ledit Roi accorda de modérer l'impôt de cinq pour cent, qu'il prenoit sur toutes marchandises qui passoient par le détroit du Sund, à un pour cent des marchandises appartenantes aux sujets du Roi, qui passeroient par ledit détroit, allant et revenant de la ville de Nerve. Mais, pour ne donner occasion aux Anglais et Hollandais de demander la même diminution, il désira limiter le temps de cette concession à huit années, avec promesse de le continuer quand elles seroient expirées. De là passant en Moscovie, il y fut bien reçu, et, en novembre, obtint de ce prince pleine liberté aux Français d'aller trafiquer en ses Etats, avec liberté de faire profession de la foi catholique, apostolique et romaine, et tenir près d'eux des prêtres pour leur administrer les sacremens, pourvu qu'ils ne fissent leurs fonctions en public. Il permit aussi que les Français exerçassent entre eux la justice, sans que ses juges s'en mêlassent, et leur donnoit liberté de faire passer des courriers dans ses Etats, pour envoyer en Tartarie ou en Perse les marchandises ordinaires de ces pays; lesquelles, néanmoins, il feroit donner à si bon marché par ses sujets, qu'on n'auroit point de lieu de les y envoyer querir.

La seconde est qu'en cette même année naquit un fils au roi d'Espagne, qui fut baptisé le 17 octobre. L'infant Carlos et la reine de Hongrie le nommèrent Balthazar-Charles-Dominique-Luc-Philippe d'Autriche, tant ils estimoient leurs affaires en mauvais état, qu'ils croyoient avoir besoin de tous les saints pour les défendre; de sorte que, pour les réduire tous en un mot, ils eussent plutôt fait de le nommer Toussaint. La troisième est que Betlem Gabor mourut aussi cette année en novembre, au grand contentement de l'Empereur, qui n'avoit jamais pu avoir raison de lui; lequel, après la ruine du roi de Bohême et de tout le parti, s'étoit toujours maintenu en la possession de la plupart du royaume de Hongrie qu'il avoit conquise, et l'avoit contraint de la lui accorder, par traité, durant sa vie. Il étoit de naissance Hongrois, d'ancienne famille, fils d'un père qui mourut à la prise de la

(1) De Courmemin.

ville de Goula par les Turcs, laquelle lui appartenoit en propre, et qu'il défendit jusques à l'extrémité, ayant en vain attendu le secours de l'Empereur, qui l'abandonna. Betlem Gabor, son fils, dénué de la plupart de ses biens, se mit au service de Sigismond, prince de Transylvanie, et monta par tous les degrés de guerre, sous le prince Sigismond et ses successeurs, jusques aux plus hautes charges, et enfin jusques à celle de général des armées de Gabriel Battori; lequel, étant prince désordonné, devint amoureux de sa femme, et lui voulut faire violence, ce qui l'obligea d'avoir recours au Turc l'an 1614. Le premier visir étoit lors Nassouf bacha, homme hardi et entreprenant, qui reçut cette occasion avec espérance de s'en avantager pour le service de son maître, et prendre quelque entrée en Transylvanie pour s'en emparer. Il assista ledit Betlem de deux armées; l'une entra par la Hongrie au Pont de Trajan, sous le commandement de Squender, bacha de Temeswar; l'autre par la Valachie à Brussovia, commandée par Betlem même. Battori, ne pouvant résister à cette grande puissance, s'enfuit de Transylvanie en la ville de Varadin, que les princes de Transylvanie tiennent dans la Hongrie. Betlem prit son temps, assembla les Etats du pays, et s'y fit élire prince au lieu de Battori, qui envoya vers l'empereur Mathias pour lui demander assistance. Mathias la lui promet, mais, partie par mauvaise volonté, partie par impuissance, la lui envoya si foible, qu'elle n'étoit pas suffisante pour le rétablir; et, craignant de l'offenser par ce foible secours, et qu'il n'en prît occasion de se donner au Turc, et lui livrer quelques forteresses qu'il avoit encore en sa puissance, il donna commandement à Abafy, gouverneur de Tokai, qui commandoit la plupart des troupes qu'il lui avoit envoyées, de trouver moyen de se défaire de lui. Ils firent plusieurs entreprises sur sa personne; une desquelles fut de lui dire, quand il auroit bu, que la lame de son épée étoit excellente, afin de leur donner occasion de la leur montrer, et de la mettre en la main de quelqu'un d'eux, qui pourroit lors se rendre maître de lui, étant désarmé comme il étoit. L'invention leur succéda, en partie, comme ils désiroient; car, dès qu'ils lui eurent parlé de son épée, il la leur mit en la main; mais aucun d'eux n'eut la hardiesse de l'attaquer, le premier craignant la force extraordinaire de corps qu'il avoit; laquelle étoit telle, que, prenant des deux mains les deux roues d'un carrosse attelé de six chevaux, il empêchoit les deux roues de tourner, comme si elles eussent été enrayées; et, faisant un festin aux ambassadeurs de l'Empereur, il prit avec ses deux mains deux hommes de la compagnie de ses gardes dessous la plante des pieds, et, les soulevant, les soutint jusques à ce qu'ils eussent bu le verre à sa santé. Enfin, ne l'osant joindre de près, ils firent complot de le tuer à coups de carabine; et, un soir qu'il s'étoit allé promener en son carrosse, le vinrent rencontrer, et, l'attaquant de paroles injurieuses, lui tirèrent force coups, de l'un desquels il eut le bras droit rompu. Il sauta hors du carrosse, et essayant de tirer son épée de la main gauche, qui seule lui restoit saine, reçut deux ou trois coups de lance, et tomba sur la place en un petit ruisseau d'un demi-pied de haut, où il se noya. Quelques-uns de ces assassins, espérant grande récompense, allèrent en Transylvanie la demander à Betlem Gabor, qui commanda qu'ils fussent appréhendés et punis comme ils méritoient. Ils s'enfuirent en une église, et se sauvèrent dans la tour, où, le feu étant mis en bas, ils furent enfumés, une partie d'eux brûlés, et le reste contraint de se précipiter dans la rue, où ils furent achevés de tuer par quelques-uns qui avoient encore mémoire du défunt. L'empereur Mathias essaya de troubler Betlem Gabor en sa nouvelle principauté; et, sous prétexte de religion, assista de troupes et d'argent Homanay, seigneur hongrois, catholique, que Betlem défit, et, passant outre jusque sur les frontières de son Etat, obligea ledit Mathias à traiter avec lui. Alors la guerre cessa plutôt que la paix ne commença entre lui et ledit Mathias; ils étoient plutôt sans guerre ouverte qu'en véritable paix, jusques à tant que les mouvemens de Bohême s'élevèrent, où étant sollicité de se mettre de la partie, il le fit si à propos qu'en moins de quinze jours il se rendit maître de toute la Hongrie, jusques à Presbourg même qu'il prit, distante de dix lieues de Vienne. Il fut un si préjudiciable ennemi à l'Empereur, qu'il lui tua les deux seuls généraux d'armée qu'il avoit, savoir est le comte de Dampierre, français, qui fut tué en une entreprise qu'il avoit sur la ville de Presbourg, et du courage duquel Betlem fit tant de compte, que, faisant chercher et apporter son corps, il le fit enterrer avec les rois de Hongrie; et le comte de Buquoy, flamand, qui avoit gagné la bataille de Prague, décisive de la fortune de l'Empereur en Allemagne, lequel ayant assiégé la ville de Neivhausen avec trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux, Betlem la vint secourir, le tua, et mit cette armée tellement en route, qu'il n'en retourna point quatre mille hommes à Vienne. L'Empereur, bien qu'il n'eût plus d'autre ennemi que celui-là, et qu'il se fût rendu maître de la Silésie, de la Bohême et de la Moravie, fut contraint, pour obtenir paix, de lui laisser la plupart

de la Hongrie durant sa vie, en qualité de lieutenant irrévocable de l'Empereur, mais de laquelle il jouissoit réellement et d'effet comme seigneur absolu, avec de grandes pensions que l'Empereur lui payoit par chacun an. Depuis cette paix, à mesure que l'Empereur lui vouloit manquer de parole en quelque point, il s'en ressentoit courageusement, et vouloit renouveler la guerre, de sorte qu'il le tenoit toujours en échec et en crainte. Il mourut en novembre de la présente année, et, par sa mort, ce qu'il tenoit de la Hongrie revint à l'Empereur.

Mais ce qui arriva de plus mémorable, comme étant plus important à la foi de Jésus-Christ, contre laquelle il sembloit qu'un schisme s'élevoit en France, qui eût bientôt gagné toute la chrétienté, c'est que maître Edmond Richer, auteur de ce mal, fut induit et persuadé, par le soin et la diligence du cardinal, à se dédire de l'opinion erronée, et du livre pernicieux qu'il avoit publié contre la puissance du pape, vicaire de Jésus-Christ et chef de son Eglise. Il naquit en un village appelé Chausse, près Bar-sur-Seine, du ressort de Troyes, de pauvres parens qui, n'ayant pas moyen de l'entretenir ès universités, l'envoyèrent à Paris pour servir, et, en servant, étudier. Il arriva au collége du cardinal Lemoine, et se mit à servir un docteur nommé Bouvart, demeurant audit collége, ayant nombre d'écoliers en pension chez lui. Il fit audit collége ses études d'humanités, où il réussit assez bien; mais, en philosophie, il ne réussit pas si bien, n'ayant jamais pu pénétrer dans le fond de cette science. Ayant achevé son cours, et obtenu le degré de maîtrise ès arts, il alla régenter à Angers, où, après avoir passé quelques années, il revint à Paris, régenta la philosophie au collége de Bourgogne, et entra au cours de théologie dans la Sorbonne. Durant sa demeure audit collége il fut peu aimé, à cause de son naturel fier et hautain. Les guerres de la ligue étant lors allumées en ce royaume, il en étoit, et des plus ardens et factieux. Dès que la ville de Paris fut prise, le 22 mars 1594, qui fut le commencement de l'avancement des affaires du Roi, il changea d'opinion, et ils furent tous étonnés, en Sorbonne, qu'ils l'ouïrent parler tout au contraire de ce qu'il faisoit auparavant, et non-seulement blâmer la ligue, ses partisans et ses maximes, mais se mettre à hanter familièrement les huguenots, et, entre eux, La Popelinière, historien fameux et infâme, qui a écrit l'histoire des troubles avec beaucoup de passion et de mensonge. Ce qui mut aucunefois ses confrères de lui dire qu'il se donnât garde qu'il n'entrât dans les opinions erronées contre le chef de l'Eglise, dans lesquelles plusieurs de ceux qu'il hantoit étoient; mais, sans répondre, il méprisoit ce qu'ils lui disoient. A quelques années de là, le décès du grand-maître du collége du cardinal Lemoine étant arrivé, il fut pourvu à cette charge par le moyen de quelques conseillers de la cour, sur l'opinion qu'ils avoient qu'il étoit bon serviteur du Roi. A six ou sept ans de là, sur un bruit qui courut que les jésuites sollicitoient d'être rappelés dans l'université, estimant que le vrai moyen de les en empêcher étoit de procurer quelque réformation, il en obtint un arrêt par lequel un président, des conseillers et quelques-uns de l'université furent nommés pour y travailler. Il dressa les constitutions et les réglemens de tous les arts et de toutes les facultés, les fit homologuer en la cour, et publier en l'université. Le Roi, qui avoit des desseins qui regardoient plus loin, et des causes particulières pour lesquelles il vouloit rappeler les jésuites, ne laissa pas de les rétablir dans le collége de Clermont et dans Saint-Louis, pourvu, toutefois, que dans leurdit collége ils ne régentassent point par eux-mêmes, mais seulement par les maîtres séculiers qui introduisoient leurs pensionnaires. Durant tout le règne du feu Roi, les jésuites demeurèrent en cet état. Dès que Dieu l'eut appelé à lui, ces bons pères, sachant combien les passages et changemens des choses sont favorables à ceux qui ont des affaires, présentèrent requête à la Reine-mère, régente, afin qu'il leur fût permis de régenter par eux-mêmes, non-seulement dans Paris, mais dans toutes les villes où ils seroient appelés. En ayant obtenu les lettres patentes qu'ils demandoient, toute l'université s'y opposa, et Richer, entre autres, qui en avoit été lors créé censeur, s'y opposa au parlement, où il empêcha l'entérinement desdites lettres, et fit dire qu'ils renverroient leurs pensionnaires aux séculiers qu'ils avoient. Plusieurs questions s'étant émues sur ce sujet, et étant mis en avant que les jésuites avoient plusieurs opinions erronées concernant Sa Sainteté, il s'emporta si loin au-delà des bornes du devoir et de la vérité, qu'il fit un livre, *De ecclesiasticâ et politicâ Potestate*, dans lequel il y avoit beaucoup d'erreurs contre la foi, les plus grossières desquelles furent réfutées par maître André Duval, docteur en Sorbonne et professeur du Roi en théologie, qui en écrivit exprès, et en parla avec tant de chaleur à ses confrères, qu'ils résolurent de censurer le livre de Richer; ce qu'ayant fait, la cour de parlement, qui croyoit que ce fût une pure question d'Etat, et non de religion, y intervint, se saisit des exemplaires

et les fit apporter au greffe. Le cardinal du Perron, archevêque de Sens, prenant en main la cause de l'Eglise, assembla ses suffragans, et, nonobstant toute opposition au contraire, censura ledit livre. Richer présenta requête au parlement contre la censure; la Reine, par son autorité, arrêta les procédures. Mais, bien que les procédures extérieures en fussent arrêtées, le venin intérieur ne laissoit pas de couler et s'insinuer dans tout le corps de cet Etat, et d'autant plus dangereusement qu'ils attribuoient la mort du feu Roi à la doctrine laquelle Richer disoit combattre par son livre. Cela fit que plusieurs docteurs se joignirent à lui, et jusques à un tel nombre qu'il sembloit être le plus grand dans la faculté; son impunité sembloit obliger à le suivre tous ceux qui ne prenoient pas le loisir et la peine de pénétrer jusques au fond de la difficulté. L'évêque de Paris essaya plusieurs fois de le mettre en son devoir; le cardinal de La Rochefoucauld s'y employa aussi, et, par autorité du Roi, le contraignit de comparoir devant lui et d'abjurer les erreurs qu'il avoit mises en avant; mais il les abjuroit de manière qu'il y demeuroit toujours, d'autant qu'il remettoit la faute, non sur ses manquemens, mais sur les mauvaises interprétations qu'on donnoit à ses propositions; de sorte qu'à l'ouïr interpréter son dire, il n'avoit point failli, bien qu'à lire ce qu'il avoit écrit, et à l'entendre, comme les paroles pouvoient et devoient être entendues, il ne pouvoit être soutenu. Enfin ce mal, qu'en cette manière les remèdes aigrissoient au lieu de le guérir, fut heureusement terminé par l'entremise du cardinal, qui, l'ayant appelé, lui parla avec tant de vigueur et d'efficace, qu'il le contraignit, par la force de ses raisons, à se dédire sincèrement et volontairement de son erreur. Cette action reçut tant de bénédiction de Dieu, que Richer depuis ne parla plus de ses erreurs, non plus que s'il n'en eût jamais été infecté; son ame en étant si entièrement lavée qu'il n'y en restoit plus aucune apparence de vestige; et la troupe de ceux qui l'avoient accompagné en cette opinion, le suivant comme leur maître, se dissipa et s'évanouit, de sorte que depuis il n'en a plus été parlé. Enfin, pour le sceau de cette action, et afin que l'effet en fût irrévocable, et qu'on ne retombât plus à l'avenir en semblable inconvénient, la faculté de théologie, par l'avis du cardinal, ordonna que, de là en avant, tous les bacheliers en théologie seroient obligés de faire le serment, qui depuis quelque temps avoit été discontinué, de ne jamais rien dire ni enseigner qui fût contre les décrets des saints papes, non plus aussi que contre les décrets de la faculté, d'autant que, comme les décrets des papes par l'autorité des souverains pontifes est maintenue, celle des rois l'est par les décrets de ladite faculté.

LIVRE XXI (1630).

Le cardinal se rend à Fontainebleau, où il reçoit des lettres du maréchal de Créqui sur l'état des négociations en Italie. — Instructions envoyées par le cardinal au maréchal sur la conduite qu'il doit tenir avec le duc de Savoie. — Correspondance suivie entre ces deux personnages, dans laquelle on voit d'un côté les délais, les artifices et la mauvaise foi du duc de Savoie, et de l'autre la pénétration et la ferme résolution du cardinal de forcer le duc à se déclarer ouvertement. — Lettre du cardinal au Roi pour l'engager à pourvoir à la sûreté de la Picardie et de la Champagne, et à donner à Monsieur le gouvernement de Paris pendant son absence. — Le cardinal arrive à Lyon où il reçoit une lettre du duc de Rohan qui l'instruit des dispositions des ennemis. — Réponse du cardinal aux propositions que lui fait faire le prince de Piémont. — Ses mesures pour faire entrer l'armée en Italie et pourvoir à son entretien. — Moyens employés par le Pape pour subvenir à l'entretien de ses gens de guerre. — Il manifeste à l'ambassadeur de France le désir qu'il a de rester neutre. — Nouvelles instructions du cardinal au maréchal de Créqui. — Il arrive à Grenoble, et dépêche à Chambéry au prince de Piémont pour l'exhorter, lui et son père, à demeurer fidèles au traité de Suse. — Il écrit au Roi pour lui donner des conseils sur la manière de soutenir la guerre en Italie et en France. — Nouvelles dépêches du maréchal de Créqui sur la conduite ambiguë du duc de Savoie. — Propositions de paix faites par le cardinal. — Levées de troupes ordonnées d'après son avis. — Tentatives de l'Empereur sur les villes de l'Alsace. — Opinion du cardinal à ce sujet. — Sa réponse aux demandes faites par le duc de Savoie. — Comment il parvient à faire ravitailler Casal et à prendre le duc dans ses propres piéges. — Avis qu'il reçoit du dessein où est ce duc d'amuser le Roi par des négociations et de ruiner son armée. — Autre avis sur le projet d'attenter à sa personne. — Voyage de Monsieur à Paris; détails à ce sujet. — Le cardinal étant sur le point d'entrer en Italie écrit au Roi pour lui faire part des difficultés qu'il prévoit. — Il descend à Suse. — Son entrevue avec le prince de Piémont; conditions qu'il exige de lui. — Nouvelle lettre au Roi sur la conduite du duc de Savoie, et sur la nécessité de rompre avec lui. — Mesures que prend le cardinal pour commencer la guerre. — Nouvelles conférences rendues inutiles par la mauvaise foi du duc. — Le cardinal passe la Doire à la tête de l'armée, et se rend maître de Pignerol par composition, ainsi que du fort de La Pérouse. — Il envoie au maréchal d'Estrées des dépêches et des instructions pour l'État de Venise. — Prise du château de La Luzerne et de celui de Baignols. — Le marquis de Spinola et le duc de Savoie demandent la paix à condition qu'on rende Pignerol. — Discours du maréchal de Bassompierre à la diète helvétique. — La diète ordonne une levée de six mille Suisses. — Dispositions du duc de Lorraine. — Incertitudes des Hollandais. — Le Roi se rend à Troyes. — Le cardinal refuse une suspension d'armes qui lui est demandée. — Sa lettre au Roi à ce sujet. — Le Pape approuve la conduite et les raisons du cardinal. — Instances de ce dernier auprès des Vénitiens pour les engager à seconder le Roi. — Conduite pusillanime des Vénitiens. — Comment elle leur devient funeste. — Le duc de Toscane donne des secours aux

Espagnols. — Le duc de Lorraine se range du côté de l'Empereur. — La garnison française de Pontdesture se rend à Spinola, qui se dispose à assiéger Casal. — Le cardinal, sur le point d'aller à Lyon, laisse d'amples instructions aux maréchaux de La Force et de Schomberg. — Détails sur la réconciliation de Monsieur avec le Roi. — Lettre du garde des sceaux Marillac au cardinal. — Commencement de leur mésintelligence. — Le Roi réprime une sédition à Dijon. — Il se rend à Lyon et ordonne l'attaque de la Savoie. — Il va à Grenoble où le cardinal lui fait un rapport sur le fait des négociations relatives à la paix. — Le Roi lui ordonne d'aller à Lyon faire le même rapport à la Reine-mère. — Le garde des sceaux opine devant la Reine pour la paix; réplique du cardinal. — La Reine est d'avis qu'on poursuive la guerre. — Le cardinal retourne auprès du Roi qui se rend maître de Chambéry. — Mazarin vient de la part de Spinola et du duc de Savoie faire des propositions de paix. — Le Roi consent à la restitution de Pignerol. — Notice sur cette place. — Le Roi réduit Annecy sous son obéissance. — Retraite du prince Thomas. — L'armée du Roi prend de force Saint-Maurice. — Travaux ordonnés par le Roi pour empêcher les ennemis d'y rentrer. — Mesures prises par le cardinal pour fortifier Pignerol. — Spinola se décide à attaquer Casal. — Faux rapport de Toiras qui y commande sur la situation et les besoins de cette place. — Conduite du duc de Savoie. — Rapport du cardinal au Roi sur les mesures à prendre pour fortifier Casal. — La Reine-mère refuse de se rendre en Italie auprès du Roi. — Assiduité du garde des sceaux auprès d'elle. — Sa conduite envers le cardinal. — Lettre de ce dernier à la Reine sur la situation des affaires en Italie. — Le garde des sceaux refuse de s'y rendre. — Raisons qui portent les ennemis à retarder les moyens de faire la paix. — Relation de Mazarin. — Rapport de Bouvart, premier médecin de Sa Majesté, sur la santé du Roi. — Traverses qu'éprouve le cardinal par rapport à la continuation de la guerre. — Sa lettre à la Reine-mère à ce sujet. — Le duc de Montmorency est envoyé au secours de Casal. — Mouvemens du duc de Lorraine. — Il fournit de l'argent aux Allemands. — Le maréchal de Marillac a ordre de fortifier Toul et du Louart. — Mort du prince d'Orange. — L'armée du Roi marche en avant et s'empare de plusieurs places du Piémont. — Bataille de Veillane. — Les ennemis y sont tous défaits. — L'armée s'avance vers Casal. — Caractère des généraux qui la commandent. — Elle arrive à Saluces, prend Revel. — Prise de Mantoue par les Impériaux, causée par la lâcheté des Vénitiens. — Prise de l'île et de la principauté de Rugen par le roi de Suède. — Mort du duc de Savoie. — Tentatives du cardinal auprès de son fils pour l'amener à faire la paix. — Discours et plaintes du garde des sceaux sur l'état des affaires. — Ses lettres de soumission apparente au cardinal. — Le Roi retourne à Lyon. — Le duc de Montmorency demande à se retirer. — Ordres du Roi envoyés par Soudeilles à ses généraux. — Conseil tenu en même temps par les généraux français d'un côté, et de l'autre par les généraux ennemis sur la place de Casal. — Instructions du cardinal sur les moyens de la secourir. — Prise de Villefranche, Pancalier et Vigon. — Combat et prise de Carignan. — Relation de Mazarin sur ses négociations avec le feu duc de Savoie, le marquis de Spinola et le comte de Colalte. — Conditions offertes par le Roi. — Nouvelles négociations entamées. — Lettres du cardinal au marquis d'Effiat. — Celui-ci négocie avec l'abbé de La Mante pour ramener le duc de Savoie au service du Roi. — Le maréchal de Schomberg reçoit le commandement de la nouvelle armée envoyée en Italie. — Le cardinal lui donne des instructions pour sa conduite envers M. de Piémont. — Le maréchal attaque Veillane et s'en rend maître. — Suspension d'armes en Piémont. — Mazarin propose une trêve générale à des conditions déraisonnables. — Détails sur ces nouvelles négociations. — Récit de ce qui se passe à la diète de Ratisbonne, et des ouvertures de paix qui s'y font. — Toiras ne cesse de demander de l'argent pour se maintenir à Casal. — Le Roi défend à ses généraux d'accorder une prolongation de trêve. — État des négociations à la diète de Ratisbonne. — Dernières résolutions du Roi envoyées à son ambassadeur auprès de cette diète. — Dispositions des maréchaux en Italie pour marcher en avant après l'expiration de la trêve. — L'armée se met en marche. — Mazarin apporte un projet de traité. — Les maréchaux, nonobstant le traité conclu à Ratisbonne, continuent leur marche. — Les deux armées se trouvant en présence et prêtes à combattre, une suspension d'armes qui assure la paix est conclue. — Casal est rendu à M. le duc de Mantoue. — Le Roi désapprouve le traité de Ratisbonne. — Le maréchal de Marillac remet dans Casal deux régimens français. — Conduite peu franche du duc de Savoie. — Détails sur les défauts du traité de Ratisbonne et sur les moyens qu'on emploie pour les réparer. — Traité conclu avec le duc de Savoie, en vertu duquel les Français s'obligent à quitter Casal après que les Espagnols auront quitté le Montferrat. — Comment ce traité s'exécute de part et d'autre. — Le maréchal de Schomberg revient en France. — Le Roi envoie en Italie le président Servien avec des instructions pour l'entière exécution de la paix. — Détails sur les négociations de Charnacé auprès du roi de Suède. — Traité d'alliance entre les rois de France et de Suède. — Ce prince s'empare de l'île de Rugen, d'où il publie un manifeste contre l'Empereur. — Complot formé contre le cardinal. — La Reine-mère déclare qu'elle n'assistera plus aux conseils du Roi, tant que le cardinal y sera. — Le Roi prend la défense du cardinal, et fait arrêter le maréchal de Marillac. — Monsieur quitte le parti de la Reine-mère.

[1630] Depuis six ans que le cardinal est dans les affaires, la France, reprenant quelque vigueur, s'est opposée aux torrens des usurpations d'Espagne, qui avoient eu leur cours libre depuis la mort du feu Roi, mais avec ce désavantage, que la plupart de ses forces étoient diverties, ou par autres guerres étrangères, ou par les civiles qu'elle avoit en elle-même. Maintenant qu'elle a contraint les Anglais de lui demander la paix, et a éteint le feu de la rébellion de l'hérésie, elle a toutes ses forces libres pour les employer, en Italie, à désabuser l'Espagne de la croyance qu'elle a de pouvoir envahir les Etats d'autrui, d'autant plus hardiment que moins elle pense que la France soit assez puissante pour arrêter le cours de ses injustes entreprises. L'Espagne de son côté s'arme, et de forces et de ruses, pour se maintenir en cette réputation; elle abandonne le soin de la Flandre pour ne penser qu'à l'Italie, appelle d'Allemagne toutes les forces de l'Empereur dont elle peut disposer, et cependant, pour gagner temps, et se maintenir toujours en la créance des peuples, et leur persuader qu'elle n'est pas cause de tous les mouvemens

qui produisent tant de troubles en toute la chrétienté, elle publie qu'elle veut la paix, et n'en refuse aucunes conditions raisonnables; et, pource que la résolution du Roi l'étonne, de faire passer les Alpes à son armée nonobstant la rigueur de l'hiver, elle condescend à une suspension d'armes, mais avec des conditions frauduleuses, et qui n'ont que l'apparence d'équité. Le cardinal, qui sait qu'un moment dans les affaires les peut ruiner pour plusieurs années, a voulu, comme nous avons dit ci-devant, partir de Paris avec telle diligence qu'il n'y voulut pas attendre le jour de l'an, mais y alla dire la messe à Fontainebleau, d'où il partit le jour même. Il ne fut pas sitôt hors de Paris, qu'il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, du 21 décembre, par laquelle il lui mandoit que Mazarin et l'abbé Scaglia étoient revenus à Turin le jour de devant, lesquels croyoient avoir apporté des propositions d'une suspension d'armes si raisonnables qu'elle ne seroit point refusée, lesquelles il ne se pressoit point d'apprendre, voulant essayer à porter l'affaire jusqu'à l'arrivée dudit seigneur (1); que si on lui accordoit tous les points que ledit cardinal lui avoit fait connoître avoir agréables par le mémoire de la créance de Meaux, il auroit de la peine à la refuser; néanmoins, qu'il espéroit trouver des moyens pour ne conclure rien jusques après les fêtes de Noël, auquel temps il espéroit recevoir les commandemens du Roi; que le nonce Pensirole devoit être dans trois jours à Turin; que Mazarin et l'abbé Scaglia pensoient réduire les choses en l'état que l'on les signeroit à son arrivée; que Mantoue ne couroit point de fortune, l'armée des ennemis se ruinoit, et que Sa Majesté avoit loisir de prendre ses résolutions; qu'il ne gâteroit rien, et qu'aussitôt qu'on lui proposeroit des conditions raisonnables et certaines, il dépêcheroit un courrier.

Le cardinal, joyeux de cette bonne nouvelle, envoya Bachelier, qui en étoit le porteur, en rendre compte au Roi, et des autres particularités dont Sa Majesté voudroit s'enquérir. Cependant il écrivit de Nemours, le 2 janvier, au maréchal de Créqui, et lui manda qu'il arrêtât le marché des étapes avec M. de Savoie, tant pour la cavalerie que l'infanterie par la Savoie; qu'il lui donnât avis s'il faudroit donner de l'argent d'avance audit sieur de Savoie, et quelle quantité, afin qu'on lui en envoyât en diligence; qu'il convînt avec M. de Savoie des lieux où il logeroit l'armée en arrivant à Suse; qu'elle ne pouvoit pas être si serrée que ci-devant, étant plus grosse, joint que la santé du cardinal ne lui permettoit pas d'y demeurer plus de deux ou trois jours; qu'il traitât avec ledit sieur de Savoie et le prince de Piémont pour la nourriture de l'armée dans ses Etats; qu'il convînt avec eux qu'ils commenceroient à fournir ladite nourriture dès le 6 février, et que pour cet effet ils envoyassent un homme au sieur de Percy pour recevoir quatorze mille charges de blé qu'il avoit ordre de délivrer pour porter à Nice; qu'il arrêtât un prix raisonnable avec eux pour chaque charge de blé qu'ils fourniroient pour l'armée; qu'il arrêtat aussi avec eux les étapes pour toute l'armée du Roi jusque dans le Montferrat; d'où viendroient les vivres lorsqu'on seroit dans ledit pays, et en quel temps il les feroit fournir; qu'on lui paieroit comptant ce qu'il fourniroit; qu'il vît avec eux encore ce qu'on pourroit faire contre les Espagnols, et ce qu'il y falloit entreprendre, afin qu'on ne perdît point de temps étant là en délibérations, et qu'il ne signât aucune suspension ni proposition sans les envoyer au Roi pour savoir sa volonté.

Incontinent après, il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, qui lui mandoit qu'ayant donné part de cette négociation à l'ambassadeur de Venise, qui étoit de delà, il lui avoit dit que la république ne pouvoit approuver cette suspension ni aucun traité que les armes de Sa Majesté ne fussent en Italie; qu'il étoit convenu avec M. de Piémont du passage de l'armée du Roi en leurs Etats, mais non du prix, pource qu'ils vouloient quatorze sous pour homme de pied et quarante pour homme de cheval; que si le cardinal alloit à Lyon, le prince de Piémont iroit s'aboucher avec lui près de Lyon, s'il le désiroit; et que ledit prince croyoit qu'il falloit la paix afin de renvoyer les Allemands, et boucher le passage des Grisons aussitôt qu'ils l'auroient quitté; mais que, si deux mois après on vouloit une rupture, il témoignoit y vouloir entrer avec affection, et en fournir des prétextes. En quoi le cardinal remarqua la façon accoutumée de Savoie à traiter, qui est de cacher le serpent sous les fleurs, et essayer d'éluder toujours les occasions présentes par des espérances vaines.

Le cardinal lui répondit, le 3 janvier, que ceux qui proposoient la suspension ayant laissé passer beaucoup de temps sans la conclure à des conditions raisonnables, ce qui avoit contraint Sa Majesté de faire de grands préparatifs pour secourir M. de Mantoue, il n'y avoit plus lieu de la signer; qu'elle étoit inutile à M. de Mantoue, qui mandoit lui-même n'avoir rien à craindre puisque les forces du Roi approchoient; qu'elle étoit du tout avantageuse aux ennemis, qui, par ce moyen, se rafraîchiroient à leur aise dans leurs quartiers, au lieu d'être en la boue jusqu'au

(1) Cardinal.

genou comme ils étoient faisant faction dans leurs postes; qu'ils attendroient, par ce moyen, commodément et sans péril le secours puissant qu'on leur préparoit en Allemagne pour le printemps; qu'elle leur donneroit lieu de faire croire qu'ils n'auroient fait que par convention ce à quoi la nécessité les contraignoit, leur foiblesse, leur misère, la saison et l'approche de l'armée du Roi, ne leur permettant pas de continuer le siége; que les Espagnols ne faisoient rien que par la force; que toutes leurs négociations étoient frauduleuses, témoin celles qu'ils avoient faites lorsque le Roi étoit à Suse; qu'une suspension ôteroit la grande espérance que tout le monde concevoit des forces que le Roi faisoit marcher en Italie; qu'elle ralentiroit le feu des Vénitiens qui ne la vouloient point. Au reste, que rien ne pouvant empêcher l'armée du Roi de faire de grands effets que le manque de vivres, il falloit l'employer tandis que nous en avions pour soutenir, et non pas les consommer pendant les négociations, que M. de Savoie, industrieux à telles pratiques, tireroit en autant de longueurs qu'il en faudroit pour attendre que les ennemis et lui-même se fussent fortifiés, et que l'armée du Roi commençât à diminuer; qu'en toute affaire, et particulièrement à la guerre, il n'y avoit qu'à prendre l'occasion qui étoit venue, et partant qu'il ne la falloit pas perdre; que l'intention du Roi n'étoit point éloignée de la paix, mais qu'il la vouloit prompte et assurée, ou une forte guerre; que la paix se pouvoit faire en donnant l'investiture à M. de Mantoue, délivrant son pays et nos autres alliés des oppressions qu'ils souffroient, et assurant les conditions d'un bon traité, en sorte qu'il n'y eût pas lieu de craindre d'y être trompé; que si on venoit à la guerre, on verroit avec lui les moyens qu'il y faudroit tenir, et qu'il pouvoit être assuré qu'on ne manqueroit ni d'hommes ni d'argent; que pour la faveur que M. le prince de Piémont lui vouloit faire en venant près de Lyon pour le voir, s'il étoit homme de vent, il rechercheroit cet honneur qui lui étoit offert avec tant de courtoisie, mais qu'allant toujours plutôt au solide qu'à l'apparent, il estimoit qu'il ne pouvoit faire ce voyage sans perdre le temps qui lui étoit nécessaire pour faire promptement préparer les étapes pour le passage des troupes, le magasin de blés pour faire subsister l'armée dans le Montferrat, et les canons et munitions de guerre nécessaires à M. de Savoie; qu'au reste il avoit tant de désir de servir ledit prince de Piémont, sans l'incommoder, qu'il aimoit mieux s'avancer promptement à Suse que de lui donner cette peine, joint que maintenant il falloit plutôt agir que négocier; qu'il pressât ces princes en sorte qu'ils n'usassent point de leurs longueurs ordinaires ès choses nécessaires, afin que les forces du Roi pussent produire de bons effets, parce qu'une grande armée comme celle-là ne pouvoit demeurer oisive, et que Sa Majesté avoit tellement commandé audit cardinal de ne point perdre le temps, qu'il ne désiroit pas laisser passer un seul jour inutilement.

Le cardinal reçut incontinent après une dépêche de la part dudit duc, du 4 janvier, par laquelle il lui donnoit avis que le second jour de Noël, Colalte avoit entièrement levé le siége de Mantoue, laissant tous les postes qu'il tenoit autour de ladite ville, comme le bourg de Saint-Georges et les retranchemens faits devant Porto, et avoit mis les troupes en garnison à Gorto, Saint-Benedet et Gazole; que cette retraite dudit Colalte avoit été facilitée par la suspension tacite faite sur les instances du Pape, et qu'il eût été à désirer que le maréchal de Créqui n'eût point tant apporté de difficulté au traité de ladite suspension, vu les assurances que Colalte donnoit, et les promesses de l'Impératrice, par ses lettres, que le duc de Nevers recevroit toutes sortes de contentement et l'investiture moyennant quelque acte de soumission. Le cardinal lui répondit incontinent que, pour répondre à ce qu'il lui avoit plu de lui écrire, il l'assuroit que la pureté des intentions de Sa Majesté étoit telle, qu'elle n'avoit jusques alors eu d'autre fin aux affaires d'Italie que de délivrer le duc de Mantoue des persécutions qu'il recevoit, par voie douce et amiable; qu'elle avoit long-temps espéré ce bonheur, mais que les longueurs d'Espagne et les diverses remises qui étoient arrivées en tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, lui ayant fait croire avec grande raison que les ennemis dudit duc de Mantoue prenoient plaisir de parler d'accord et de paix, pour ne faire ni l'un ni l'autre, elle s'étoit résolue de l'envoyer en Italie, comme avant-coureur de sa personne, avec une armée assez considérable; qu'en ce faisant elle lui avoit donné des ordres si précis, qu'il n'avoit pas la liberté de les changer; que le premier étoit de ne perdre aucun temps, ce qui faisoit qu'il le supplioit de faire si promptement ouvrir les étapes de Savoie, selon la promesse qu'il en avoit faite au maréchal de Créqui, que l'armée du Roi pût commencer à passer le 25 dudit mois de janvier, et que Sa Majesté lui en sauroit grand gré.

Le cardinal reçut le 11 une dépêche du maréchal de Créqui, du 6 dudit mois, par laquelle il lui mandoit que, sans rupture, il porteroit la suspension jusqu'à son arrivée à Lyon, pourvu qu'il y fût le 15 du mois; qu'il avoit enfin résolu le traité pour les étapes, pour quinze mille hom-

mes de pied et douze cents chevaux par la Savoie, et devoit dans deux jours signer le contrat; que les Allemands avoient bien quitté Porto et Saint-Georges, mais qu'ils s'étoient retirés en des lieux fermes autour de Mantoue pour empêcher que les vivres n'y entrassent, et avoient envoyé rafraîchir toute leur cavalerie et la plupart de leur infanterie, sur les terres de Modène, Parme, Guastalle et Bussole; qu'il avoit offert à l'ambassadeur de Venise, si leurs armes vouloient incommoder celles de Colalte, et demeurer en corps, de rompre le traité de la suspension : à quoi il avoit répondu qu'ils exécuteroient le traité de la ligue; qu'il estime que le plus tôt qu'on pourroit rompre ou signer le traité de ladite suspension seroit le meilleur, et supplioit de lui dépêcher un courrier pour lui ordonner l'un ou l'autre, assurant qu'il ne feroit rien sans son commandement. Il en reçut d'autres du 8, par lesquelles il lui donnoit certaines nouvelles, non-seulement que le siége de Mantoue étoit levé, mais que les Allemands s'en étoient retirés en un tel désordre, qu'il n'avoit tenu qu'à M. de Mantoue de les défaire du tout; qu'il avoit seulement taillé en pièces quelques-uns, en reprenant Montenare et Courtanton, qui étoient deux postes qu'ils vouloient garder, et que Mazarin, qui devoit revenir ce jour-là de Milan, étoit passé jusques à Colalte, et qu'à son retour le maréchal lui préparoit une réponse qui lui donneroit sujet d'y refaire un autre voyage pour gagner le temps de son arrivée, ou de nouveaux commandemens de sa part.

Au même temps, le cardinal ayant eu avis par une dépêche du surintendant, du 7 janvier, que le Roi lui avoit commandé d'envoyer ôter du château d'Amboise tous les canons, armes et munitions de guerre, en sorte qu'il ne demeureroit que les quatre murailles quand on le livreroit aux gens de Monsieur, il prit la hardiesse d'en écrire au Roi, et lui représenter qu'il ne pensoit pas que son service requît d'en user ainsi, d'autant que cela donneroit sujet à de nouveaux mécontentemens pour l'avenir, qu'il falloit éviter; que sa pensée étoit que Sa Majesté y devoit laisser, pour armer une honnête garnison, quelques pièces ordinaires de la place, dix ou douze milliers de poudre, du plomb et de la mèche à proportion; qu'il ne pouvoit arriver de mal de laisser ces munitions, mais du bien, en ce que Monsieur ne connoîtroit pas une ouverte méfiance; que Sa Majesté jugeroit bien que cet avis n'avoit pour but que son service, qui seul le conduiroit éternellement, quand il iroit du péril de sa vie; qu'aussi n'appréhendoit-il pas qu'elle trouvât mauvais qu'il le lui donnât, connoissant trop son jugement et sa bonté. Sa Majesté avoit reçu avec déplaisir la nouvelle que Bouthillier s'étoit relâché à lui accorder la Touraine; d'Effiat en donna avis au cardinal, et qu'il avoit osé disputer avec le Roi qu'il avoit eu raison de le faire, et qu'il en réussiroit un grand avantage au service de Sa Majesté. Elle avoit aussi quelque peine qu'on lui eût accordé les 200,000 livres, desquels Bullion mandoit au cardinal, du 10 janvier, que le Roi disoit que Monsieur se prévaudroit, et qu'étant à Orléans il lui prendroit peut-être fantaisie de ne venir sitôt à la cour; et ledit Bullion croyoit que c'étoit là le principal grief de Sa Majesté. La Reine excusoit Bouthillier, et disoit qu'il avoit charge de donner cette somme par son instruction; néanmoins Sa Majesté insista au contraire, et dit qu'il s'en plaindroit au cardinal, et qu'il ne manqueroit de lui en écrire. Bullion prit la hardiesse de lui dire que cette somme étoit bien employée, et qu'elle lui épargneroit des millions d'or, parce que ses ennemis seroient bien plus souples à faire la paix, lorsqu'ils verroient Monsieur près de Sa Majesté, lui rendant le devoir auquel il étoit obligé. Sur quoi ledit Bullion mandoit au cardinal qu'il l'excusât s'il prenoit la hardiesse de lui dire que pendant son absence il n'y avoit personne qui pût tenir le timon. Il lui mandoit aussi que le Roi avoit été en extrême peine du maréchal de Créqui, estimant qu'il auroit signé la suspension d'armes; qu'il avoit fait voir à Sa Majesté la lettre qu'il avoit dudit maréchal, du 26 décembre, par laquelle il l'assuroit qu'il ne se hâteroit point, et qu'il feroit en sorte que cette affaire seroit remise entière entre les mains du cardinal, et qu'il avoit fait voir clairement à Sa Majesté que les conseils qu'il lui avoit donnés, et la peine qu'il prenoit présentement, avoit porté les affaires à tel point, que la guerre et la paix étoient entre ses mains, selon qu'il la jugeroit honorable ou non à Sa Majesté.

Le 11 janvier le maréchal d'Estrées partit de Decize pour aller à Venise, et de là à Mantoue, pour assister et encourager ledit duc.

Le 13 janvier le cardinal fit une ample dépêche au Roi sur deux points : le premier, à ce qu'il lui plût faire prendre un soin particulier de ses frontières de Picardie et de Champagne; l'autre, lui conseillant de convier Monsieur de venir avec Sa Majesté en l'armée comme son lieutenant général, pour y commander après lui avec toute l'autorité qu'il pourroit désirer, et, au cas qu'il n'acceptât pas cet honneur, lui laisser l'autorité à Paris, comme la Reine sa mère l'y avoit eue pendant le siége de La Rochelle et le premier voyage d'Italie; il lui remontroit très-humblement que, pendant que Sa Majesté restitueroit la paix à l'Italie, il ne falloit pas douter

que les Espagnols et Impériaux n'eussent tous les desseins qu'ils pourroient pour divertir ses justes entreprises; qu'ils ne le pouvoient faire que par force ouverte, entrant en France avec une armée puissante, ou par surprise; qu'il sembloit que le premier n'étoit pas beaucoup à craindre, tant parce que les susdits ennemis du Roi avoient et auroient diverses affaires en divers lieux, qu'à cause de la grande misère et nécessité en laquelle ils étoient, joint qu'ils ne pouvoient faire un tel dessein qu'on ne le prévît de longue main, par les préparatifs dont il ne se pouvoit qu'on n'eût divers avis, et partant qu'on n'y pût remédier aisément, y ayant une armée en Champagne suffisante pour cet effet. Mais qu'il falloit soigneusement pourvoir à tout ce qui peut empêcher les surprises des places, qui en un seul instant seroient capables de troubler les desseins de Sa Majesté; que pour cet effet il étoit à propos que le Roi envoyât tous les gouverneurs de Champagne et de Picardie en leurs places, et leur fît un commandement très-exprès de tenir leurs garnisons complètes, faire garde aux portes des villes frontières, et faire que les habitans fissent apporter dans icelles tous les blés qu'ils auroient à la campagne; que le sieur de Marillac pourroit, s'il plaisoit au Roi, avoir le soin de faire exécuter cette ordonnance par toute la Champagne, se transportant de lieu à autre selon qu'il estimeroit à propos, et messieurs d'Elbeuf et de Chaulnes pourroient faire le même en Picardie, où il étoit nécessaire qu'ils s'en allassent tous deux, et visitassent les diverses villes de la province, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, selon que le Roi l'ordonneroit; que la vigilance et le soin de ces deux personnes, et la présence des gouverneurs particuliers, sembloient assurer cette province. Cependant il seroit bon que le sieur de Chaulnes arrêât dès à cette heure tous ses amis pour faire des troupes et de pied et de cheval, dont il avoit promis au Roi de faire la dépense par avance s'il en étoit besoin. Et afin que M. d'Elbeuf ne prétendît pas avoir sujet de se plaindre, Sa Majesté pourroit lui commander, si elle l'avoit pour agréable, d'arréer aussi ses amis et tenir sa compagnie de gendarmes en état d'être mise sur pied au premier mandement, qui ne se feroit, pour ne ruiner point la province et ne dépendre point d'argent mal à propos, qu'en cas de nécessité; que pour ce qui étoit de la Champagne il étoit aisé de la garantir, ayant autant de troupes que Sa Majesté y avoit sur pied, qui se pouvoient et devoient loger en toutes les places, et particulièrement en celles où il y avoit le plus à craindre; que Saint-Dizier étoit pour lors celle où par raison on devoit plus appréhender qu'il arrivât inconvénient à cause de l'infidélité connue du gouverneur. Qu'on ne pouvoit représenter l'inconvénient qui arriveroit si cette place étoit perdue. Que l'expérience avoit bien fait voir qu'il n'y avoit pas lieu de se fier en cet homme, sur la parole de M. de Guise, tant à cause de la liaison en laquelle étoit M. de Lorraine avec l'Empereur, que parce aussi que beaucoup de grands du royaume ne demanderoient pas mieux que d'y voir renaître des troubles qui les empêcheroient d'être soumis au Roi, comme ils l'étoient contre leur gré. Qu'il ne lui étoit pas aisé de donner de si loin les moyens d'assurer cette place, non pource que la chose fût difficile en elle-même, mais parce qu'il ne savoit pas en quel engagement ceux qui avoient agi avec Monsieur de la part du Roi étoient sur ce sujet. Supposé qu'il n'y en eût point comme il le croyoit, parce que M. de Bellegarde avoit toujours témoigné que Monsieur ne se soucioit pas qu'on y mît ordre, quand il seroit accommodé avec le Roi, il faudroit que le sieur de Marillac logeât des garnisons en toutes les places, mît un des vieux régimens en celle-là; étant logé dans la ville, il seroit bien aisé de porter les habitans à faire de grandes plaintes contre le gouverneur, pourvu qu'on les assurât sous main que le Roi l'en vouloit tirer; que sur ses plaintes, le Roi auroit juste prétexte de le mander; s'il obéissoit, il seroit aisé de traiter avec lui en lui donnant quelque légère récompense; s'il refusoit, Sa Majesté pourroit donner charge audit sieur de Marillac de s'en rendre maître par force ou par surprise; mais qu'il falloit apporter tant de conduite en cette affaire, que l'esprit de Monsieur ne s'aigrît pas de nouveau sur ce sujet. Ce qui faisoit que, s'il y avoit moyen, il falloit tirer le gouverneur de cette place avec son gré, ou disposer Monsieur, vu le bon traitement que le Roi lui avoit fait, à approuver le changement de ce personnage, où il ne pouvoit prétendre être intéressé en aucune façon, puisque le Roi lui vouloit donner récompense, et ce non à l'occasion de ce qu'il avoit fait pour Monsieur, mais parce qu'il y avoit preuve que son fils avoit été traiter jusqu'à Milan avec les Espagnols, qui avoient envoyé ordre en Allemagne pour surprendre cette place. Qu'il étoit à noter que, devant que de traiter aucune chose avec ledit gouverneur, ni en faire parler à Monsieur, il étoit nécessaire qu'un fort régiment fût logé dans la ville, et y vécût avec si bon ordre que les habitans eussent sujet de s'en louer; que c'étoit beaucoup d'avoir ramené Monsieur dans le royaume, et remis son esprit en la disposition en laquelle on lui avoit mandé qu'il

étoit, de reconnoître son devoir envers le Roi et la Reine sa mère; mais que ce n'étoit rien si ce qui étoit si bien commencé ne se parachevoit, et si ce prince n'étoit mis en état où il pût subsister avec un contentement raisonnable au jugement de tout le monde; que le bien du service du Roi requéroit que Monsieur fût toujours avec lui dans ses armées, pour y commander après lui; mais que la crainte qu'on avoit que ceux qui étoient auprès de sa personne ne lui donnassent pas ce conseil, faisoit penser à tous les divers états où il pouvoit demeurer, pendant que le Roi seroit hors de Paris. Si Sa Majesté venoit tout-à-fait en Italie, Monsieur lui pourroit demander l'armée de Champagne, et ne prévoyant pas, par la connoissance qu'il avoit plu à Sa Majesté donner à ses serviteurs de ses intentions, qu'elle prît cette résolution, si elle ne voyoit un grand changement en l'esprit de ceux qui étoient puissans auprès de Monsieur, on estimoit qu'il falloit penser à quelque autre expédient; qu'il n'y avoit pas grande apparence que Monsieur demeurât à Blois, comme éloigné du Roi, pendant que Sa Majesté seroit à la campagne; qu'il diroit qu'on le laissoit inutile au temps qu'il y avoit divers emplois; on le penseroit mal content, les brouillons prendroient hardiesse de lui donner de mauvais conseils, et les Espagnols, par le moyen du duc de Lorraine et autres voies secrètes, espéreroient pouvoir se prévaloir de cet éloignement; qu'on estimoit qu'en toutes ces difficultés il y avoit un moyen de contenter Monsieur honorablement, au jugement de tout le monde, et dont il ne pouvoit arriver inconvénient quelconque; que cet expédient étoit de le laisser dans Paris avec pouvoir de gouverner en l'absence du Roi; que cet emploi ne pouvoit être jugé que très-honorable par Monsieur, puisque la Reine l'avoit eu; qu'apparemment il seroit selon le goût des siens, et qu'il n'en pouvoit mésarriver, Sa Majesté formant, à l'ordinaire, un conseil composé, s'il le trouvoit bon, du cardinal de La Rochefoucauld, du premier président, procureur-général, messieurs de Roissy, de Bisseaux et autres, comme on avoit accoutumé; qu'il seroit du tout nécessaire d'y donner place au Coigneux, afin que cet emploi et la douceur du séjour de Paris apprivoisassent son esprit, et lui fissent goûter cet emploi pour son maître; que Sa Majesté appréhenderoit peut-être que cet emploi donnât plus de lieu à Monsieur de prétendre celui de l'armée de Champagne, mais qu'il pensoit qu'il y avoit divers moyens de s'en défendre, si Sa Majesté ne s'y pouvoit résoudre; et, de plus, que quand Sa Majesté se résoudroit de le lui donner, la confiance qu'elle lui témoigneroit en cette occasion l'obligeroit à faire tout ce qu'on pouvoit désirer, et on ne craindroit point d'en donner le conseil dès cette heure, si l'on n'appréhendoit de déplaire à Sa Majesté, qui verroit peut-être, avec le temps, qu'il en faudroit venir là pour son service; que tout ce qu'il lui mandoit ci-dessus avoit été concerté entre lui et le maréchal de Schomberg, et que tous deux l'estimoient très à propos pour le service de Sa Majesté, au jugement de laquelle ils soumettoient leur avis, et la supplioient de n'y avoir aucun égard qu'en tant qu'elle l'estimeroit bon par son jugement et celui de la Reine sa mère.

Le 18 janvier, le cardinal arriva à Lyon, où il reçut une lettre du duc de Rohan, qui lui mandoit, du 8, de Venise, que son approche vers les frontières avoit déjà été de telle efficace, qu'elle avoit étonné les ennemis et raffermi les amis; que la suspension d'armes qu'on avoit refusée avec tant d'arrogance étoit maintenant recherchée avec humilité, et qu'à ce coup il pouvoit établir l'autorité du Roi en Italie, et sa réputation par tout le monde, si hautement, que les uns n'en pourroient parler qu'avec crainte, et les autres qu'avec admiration; mais qu'il ne falloit laisser écouler l'occasion quand elle se présentoit; que toutes les forces de l'Empereur et du roi d'Espagne, ni toutes leurs menaces et fraudes, n'avoient pas donné plus de terreur au commencement, qu'elles donnoient lors de sujet de mépris, pourvu qu'on ne négligeât point la prospérité qui se présentoit, et qu'on ne détrompât les Italiens de l'opinion qu'ils avoient, que la paix et la guerre étoient toujours ès mains du roi d'Espagne, faisant l'un ou l'autre selon la commodité de ses affaires; et, ensuite, il vouloit persuader le cardinal à conseiller au Roi de rompre avec l'Espagne et entreprendre la conquête de Milan, qu'il faisoit sans aucune difficulté. Le cardinal reçut avec contentement cette nouvelle, qui lui donnoit témoignage de la bénédiction et prospérité que Dieu préparoit aux armes du Roi, dont il épandoit déjà la terreur de si loin sur ses ennemis; mais il connoissoit bien, quant et quant aussi, le désir qu'avoit le duc de Rohan que le Roi entrât en rupture avec le roi d'Espagne, afin de prendre son temps, avec l'aide d'Espagne, d'essayer à relever son parti abattu; ceux qui ont si long-temps vécu dans la rébellion ne pouvant demeurer en une fidèle et constante obéissance au Roi.

Il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, du 13, par laquelle il lui donnoit avis que sa venue avoit fort surpris le duc et le prince, qui s'étoit résolu de partir dès le lendemain 14 pour aller à Chambéry; que le principal but de son

voyage étoit pour le divertir de passer les monts avec l'armée du Roi, ou au moins faire les conditions avec lui, avant qu'il fût le plus fort dans ses Etats; que ledit maréchal ne pensoit pas qu'aucune proposition qu'il lui pût faire le dût arrêter, ne se pouvant persuader qu'il eût des conditions de paix si avantageuses et si certaines à lui porter, que celles qu'il trouveroit infailliblement lorsqu'il seroit au milieu de l'Italie avec l'armée du Roi.

Il écrivit (1) le 20 au prince de Piémont, lui envoyant Servien pour le prier de vouloir ratifier le contrat que le maréchal de Créqui avoit passé avec Baronis pour les étapes, lesquelles il le prioit de faire ouvrir, en sorte que l'armée du Roi pût commencer à passer le 25. Le prince de Piémont, qui étoit lors à Chambéry, pour réponse, envoya au cardinal le comte de Saint-Maurice, pour l'assurer, disoit-il, de ses affections sincères, et se remettant à lui sur ce que le cardinal lui avoit écrit des étapes. Si ce prince avoit peur de se méprendre par sa lettre, le cardinal lui fit une réponse de laquelle il ne pouvoit pas tirer grand avantage. Le voyage dudit comte de Saint-Maurice n'étoit pas simplement pour visiter le cardinal, comme ledit prince en prenoit le prétexte, mais pour plusieurs fins secrètes qu'il avoit : la première, d'alentir le passage du cardinal et de l'armée du Roi; la seconde, de stipuler la susdite entrevue au Pont-de-Beauvoisin, lieu neutre, comme étant sur les États du Roi et de Savoie; la troisième, pour détourner adroitement les étapes du chemin de Chambéry et de Montmélian; la quatrième, pour demander les passages que le sieur du Hallier avoit toujours gardés; la dernière, pour savoir si le Roi avoit donné charge au cardinal de terminer les différends d'entre les ducs de Savoie et de Mantoue, touchant le partage du Montferrat.

Au premier point, le cardinal répondit qu'il avoit un commandement si exprès de ne perdre aucun temps, qu'il lui étoit impossible de demeurer un jour sans nécessité; au second, qu'il tiendroit toujours à faveur et à honneur de voir le prince; mais qu'il jugeoit qu'il seroit très-préjudiciable de faire une entrevue en un lieu neutre comme celui dont il étoit parlé, pour deux raisons : l'une, que les Espagnols en prendroient avantage, jugeant, par là, que chacun se tiendroit sur ses gardes et témoigneroit de la méfiance, ce qu'il falloit éviter, à son avis; l'autre, que les Vénitiens et autres collègues de la France jugeroient que cette entrevue, faite avec de telles circonstances, ne seroit pas un témoignage de l'affection de M. de Savoie envers la France, puisqu'elle se feroit avec méfiance de la paix, mais bien une négociation à leur insu, ce qui les mettroit en ombrage; que, pour témoigner audit prince de Piémont qu'il n'alléguoit pas ces raisons pour éviter de le voir, il lui offroit d'aller à Chambéry, faisant passer toute l'armée par la Savoie, au lieu que déjà on avoit fait dresser les étapes par le Dauphiné pour une partie; au troisième, il y avoit à considérer que, si ce changement d'étapes étoit pour détourner les troupes du chemin de Chambéry et de Montmélian, on n'avoit rien à dire, sinon qu'ils faisoient bien de prendre des précautions où il n'y avoit rien à craindre; mais qu'il pouvoit être pour leur donner une route plus longue et plus fâcheuse, ce qui ruineroit peut-être l'armée du Roi, à quoi il le prioit de prendre garde; au quatrième, que la raison d'Etat ne permettoit pas maintenant de rendre ces passages, vu que ce seroit une imprudence ridicule d'avoir tenu cette porte fermée en un temps où on n'en avoit quasi pas besoin, et, en l'ouvrant maintenant, donner lieu à des troupes de venir de Flandre par la Franche-Comté, pour s'opposer aux desseins du Roi, qui auroit une grande armée en Italie; qu'il étoit vrai qu'on avoit donné espérance à M. de Savoie de la restitution de ce passage, mais que deux raisons avoient empêché de le rendre : l'une, les retardemens qu'il avoit apportés à l'exécution du traité fait à Suse, pour terminer les différends d'entre lui et M. de Mantoue; l'autre, la découverte que l'on avoit faite de l'intelligence qu'il conservoit avec M. de Rohan, depuis le traité de Suse, pendant les siéges de Privas et d'Alais; qu'à ces deux raisons on pouvoit encore ajouter qu'il avoit lui-même comme avoué au maréchal de Créqui et au sieur Servien, qu'il étoit en partie cause de l'entrée des Allemands en Italie, parce qu'il n'étoit pas content; ce qui obligeoit bien le Roi de prendre avec lui ces précautions, jusqu'à tant que l'on vît par ses actions qu'il y eût lieu d'avoir une entière confiance; au cinquième et dernier, que le Roi lui avoit déterminément commandé de voir diligemment si cette affaire étoit en état d'être jugée, Sa Majesté la voulant terminer sans délai.

Et, pour montrer le peu de réalité et la sordide avarice avec laquelle le prince de Piémont traitoit, il n'eut point de honte de faire déclarer par ledit comte de Saint-Maurice au cardinal, qu'étant en Savoie il avoit trouvé les denrées si chères, qu'il ne pouvoit faire exécuter un contrat que son père avoit fait passer à Turin par Baronis avec M. de Créqui pour les étapes, par lequel on étoit convenu que le Roi paieroit 10 sous pour la nourriture de chaque homme de pied passant en Savoie, et 35 sous pour cheval-léger. De sorte

(1) Le cardinal.

que le cardinal fut contraint de rompre ledit contrat et convenir d'un nouveau prix, lequel ledit prince osa bien, sans rougir, augmenter de six deniers pour chaque homme de pied, et de quinze sous par tête pour cheval-léger.

Cela étant fait, le cardinal, pour ne perdre le temps, qui est le plus précieux trésor, non-seulement de la guerre, mais de toutes les glorieuses entreprises, fit la séparation de l'armée destinée pour l'Italie, afin d'en faire passer une partie par la Savoie, et l'autre par le Dauphiné, donna ordre à l'achat de grande quantité de blés en toutes les provinces voisines, et en défendit la traite en Savoie, sinon de la quantité que le duc en avoit fait fournir à Casal, et fit faire à Lyon six mille paires de souliers et cent charrettes pour l'artillerie, à cause que l'on n'en avoit point fait faire à Turin.

Cependant Barrault, ambassadeur du Roi en Espagne, mandoit que le comte Olivarès y étoit en de grandes alarmes, et blâmoit tout haut les gens de l'Empereur, et entre autres Colalte, de ce qu'il avoit fait difficulté d'agréer au commencement les propositions qui lui avoient été faites pour la suspension d'armes et pour la paix, et disoit qu'il espéroit que le procédé du cardinal seroit toujours avec justice, et qu'il ne pouvoit trouver mauvais qu'il voulût acquérir de la gloire au Roi, pourvu que ce ne fût point aux dépens du Roi son maître, qui étoit alors en Saragosse où il avoit accompagné la reine de Hongrie; que le marquis de Spinola lui mandoit qu'il étoit en grande appréhension de l'entrée des Français en Italie, mais qu'il se résolvoit de fortifier les villes du Milanais et les défendre, sans tenter le hasard d'une bataille, espérant par sa patience voir consommer les vivres et ensuite l'armée du Roi, et que, craignant que le cardinal ne voulût faire un arsenal et des magasins de vivres à Casal, il commençoit à lui en ôter le moyen par des forts qu'il desseignoit de faire faire à l'entour de la place et la bloquer.

De Flandre Bautru mandoit au même temps qu'ils n'étoient pas en moindre crainte, et qu'il y avoit cinq ambassadeurs d'Espagne, savoir le cardinal de La Cueva, le marquis de Mirabel, le marquis d'Aitone, le comte d'Ocastro et le comte de Sore, dont ceux du pays se moquoient, disant hardiment qu'il faudroit bien des ambassadeurs d'Espagne pour reprendre Bois-le-Duc. Que tous lesdits ambassadeurs et les partisans qu'ils avoient, ne pouvoient digérer l'entreprise du passage de l'armée du Roi en Italie, publiant, aussi hardiment que faussement, parmi tous ces peuples, qui n'en croyoient rien, que si le roi Très-Chrétien eût voulu, la paix seroit faite il y avoit trois mois, l'Empereur offrant les investitures demandées au duc de Nevers, et que ce n'étoit que le caprice de Colalte qui l'avoit fait investir Mantoue sans ordre de Leurs Majestés Césarée et Catholique. Ils n'oublioient aucune supposition pour fortifier cette effroyable imposture, mais elle étoit reconnue de tous ceux qui avoient quelque connoissance des affaires; car on avoit vu, tout de même, effrontément publier l'année auparavant que don Gonzalez de Cordoua avoit assiégé Casal sans que Sa Majesté Catholique en sût rien, mais par un ordre particulier de l'Empereur qui n'avoit point été communiqué au conseil d'Espagne; comme (1) le duc de Féria, quelques années auparavant, avoit assiégé Vérue, sur quelques querelles qu'il avoit eues avec le duc de Savoie. Cependant l'archiduchesse ne se retenoit point de louer hautement le cardinal, qui donnoit au Roi des conseils qui lui causoient tant de gloire, et dit à Bautru ces paroles : *Dichoso l'amo quien tiene tal servidor* (2) ! et continua long-temps sur la peine qu'avoient les princes de trouver des serviteurs dignes de leur confiance et de la conduite de leurs affaires.

Les Allemands seuls convertissoient en rage les nouvelles du débris de leur armée devant Mantoue, dont Colalte avoit levé le siége, et les difficultés que le maréchal de Créqui avoit faites de signer la suspension d'armes avec les conditions qu'ils y avoient apposées. Et l'Empereur même, informé par les siens qu'il y alloit de sa grandeur impériale, s'affermit de retirer ses armées de tous les autres lieux d'Allemagne où il les employoit contre ses ennemis, et les envoyer en Italie pour venger ce prétendu affront. Il envoya, pour ce sujet, le chancelier Verda, créature d'Ekemberg, vers le général Walstein, en Bohême, pour lui commander d'accourir avec toutes ses forces à la conservation de l'honneur de la maison d'Autriche, nonobstant la crainte qu'il avoit du roi de Suède, et que les princes liés avec lui commençassent à faire déjà beaucoup parler d'eux dans les basses provinces vers la mer Baltique, et que Walstein, ayant peine de s'opposer à eux, entrât déjà en pensée de quitter Mekelbourg et tout ce pays-là pour ne le pouvoir défendre. Mais ledit Walstein détestoit cette guerre d'Italie, en laquelle, quoi qu'on lui pût dire, il ne vouloit point aller en personne. Les électeurs ne l'avoient non plus agréable, ni les autres princes bien sensés alliés avec l'Empereur. Les seules créatures d'Espagne près de l'Empereur la promouvoient, et ce avec tant

(1) Nous avons remplacé le mot *que* par comme, pour rendre ce passage intelligible.

(2) Heureux le maître qui a un tel serviteur !

de chaleur, quelque opposition qu'y pussent apporter les autres, que Walstein fut contraint d'ordonner la plus grande part de ses troupes pour y passer, et en envoyer d'autres en Alsace pour grossir celles qu'il y avoit déjà, sur la jalousie qu'ils disoient avoir de notre armement en Champagne, qui ne s'y étoit fait, néanmoins, que pour nous opposer aux troupes que, depuis un an, ils avoient commencé d'assembler sur nos frontières, de sorte que le duc de Mantoue, ayant écrit en ce temps-là à l'Empereur des lettres pleines de soumission et de respect, desquelles le formulaire lui avoit été envoyé par le secrétaire de l'évêque, son ambassadeur, l'Empereur ni le conseil ne lui voulurent faire aucune réponse, ni à l'instance qu'en cette occasion ledit évêque lui renouvela pour l'investiture, lui ayant été froidement dit que l'on verroit, mais que l'Empereur s'étoit démis de cette affaire entre les mains de Sa Sainteté. Le prétexte qu'ils donnèrent à ce barbare procédé fut que le duc de Mantoue n'avoit pas, en sa lettre, franchi le mot de pardon qu'ils désiroient qu'il demandât, non pour lui accorder ensuite l'effet de son désir, mais pour prendre de là quelque avantage contre le Roi, et dire que, par l'aveu même de M. de Mantoue, les armes de Sa Majesté étoient injustes.

Les Vénitiens l'assistèrent plus courageusement qu'ils n'avoient fait, et lui envoyèrent, à Mantoue, des munitions, de l'artillerie, des blés et de l'argent, suivant le mémoire qu'il avoit envoyé à d'Avaux, notre ambassadeur, pour leur représenter. Ils lui envoyèrent aussi des ingénieurs, des pionniers, et tous les outils nécessaires pour travailler aux fortifications, et mandèrent au cardinal que, puisque les conseils du Roi étoient si généreux, ils le seconderoient de leur part selon qu'ils y étoient obligés.

Cependant le cardinal eut avis de Provence que la défense qui avoit été faite de la traite des blés, ne servoit qu'à faire mettre de l'argent en la bourse de plusieurs personnes qui en profitoient, et qu'on en enlevoit tout de même que si le Roi ne l'eût pas défendu, n'y ayant que cette seule différence qu'on n'en enlevoit point maintenant sans payer de l'argent pour le laisser embarquer. Que la galère commandée par le capitaine Antoine, qui avoit eu ordre du cardinal d'escorter les blés du Roi, de Toulon à Nice, avoit rencontré un vaisseau turc qui avoit pris une des barques de celles qui étoient chargées desdits blés, parce qu'elle venoit après les autres sans escorte, sur laquelle barque française on avoit mis dix Turcs, et retiré les mariniers français dans ledit vaisseau. De quoi ledit capitaine Antoine ayant avis, il s'en alla attaquer, avec sa galère, ledit vaisseau turc et le coula à fond vers Saint-Tropez, et de là, venant vers les îles d'Hyères, rencontra une barque armée de soixante-dix Turcs, qui avoit déjà ravagé quatre ou cinq barques des sujets du Roi, laquelle il avoit combattue et prise. Mais le duc de Guise s'étant, par autorité, emparé de toutes ces prises, il n'y avoit plus de capitaine de galère qui voulût sortir hors du port pour empêcher les barques qui transportoient les blés nonobstant la défense, ce qui étoit d'extrême préjudice au service du Roi; car on avoit beau travailler en Italie contre les Espagnols, on ne les pouvoit incommoder aisément, les blés leur venant commodément de la France. Le duc de Guise s'excusoit sur le Languedoc, qui se défendoit fort bien contre lui, mais il étoit lors difficile de le faire obéir et mettre à la raison.

Il y eut aussi quelque débat entre les maréchaux de France et le duc de Montmorency, auxquels il vouloit disputer le rang en l'armée. Le Roi le condamna, et ordonna que les maréchaux de France auroient la préséance dans les armées; que le duc d'Epernon, en l'armée de Montpellier, n'avoit jamais été que volontaire, et que si, du vivant du feu Roi son père, il se fût trouvé en âge d'être aux armées, il n'eût point fait de difficulté de prendre l'ordre du connétable. Quant à l'ordre des maréchaux de France en l'armée, Sa Majesté leur fit entendre que son intention étoit qu'ils servissent l'un après l'autre en ladite armée, et à tour de rôle, ainsi qu'il l'avoit fait pratiquer en sa présence, et l'avoit ordonné lorsqu'il avoit résolu, étant à Suse, d'aller à Casal. Il est vrai qu'il y a généralement beaucoup à dire à cet ordre de faire commander à tour de rôle. L'envie que chacun a sur le jour et la semaine de son compagnon peut produire beaucoup d'empêchements secrets de bien faire; et le désir immodéré de gloire peut causer beaucoup de précipitation, de peur de laisser rien à faire à son compagnon. Mais qui considérera les cabales de France, jugera qu'il ne faisoit pas sûr de se fier à un seul, joint que leur ambition étoit telle, qu'on eût rendu ennemis tous les autres qui n'eussent pas eu de part au commandement.

En même temps, le cardinal ayant reçu avis que M. de Lorraine prioit le Roi de six points, attendant la conférence, et que ces messieurs, qui avoient traité l'affaire de Monsieur, en faisoient instance avec affection : que le Roi ne s'opposât point à l'évêché de Nancy; qu'il révoquât les jugemens donnés par le sieur Le Bret; qu'il appelât M. de Vaudemont, le duc François;

qu'il délaissât à la justice de l'abbé de Gorse la connoissance d'une cause que l'on avoit évoquée au conseil, prétendant que l'abbaye de Gorse étoit souveraine, et étoit unie à la primatie de Nancy; que l'on donnât main-levée de la saisie qui avoit été faite sur les revenus du Barrois, deçà et delà la Meuse, par les créanciers qui prétendoient hypothèque sur la seigneurie de Jamets, pour les dettes de feu M. de Montpensier, et que le Roi fît que le sieur de Grandmont, bâtard du prince de Conti, nommé, par Sa Majesté, à l'abbaye de Gendeurs, se départît de sa nomination, et cédât l'abbaye à un Lorrain, fils d'un secrétaire d'Etat de ce pays-là, à qui elle avoit été résignée, ayant, jusques à lui, toujours été élective et à un religieux; il manda qu'il falloit remettre le tout à la conférence, pource que tout ce que l'on accorderoit lors ne seroit compté pour rien en la conférence, et, le réservant alors, il serviroit à remplir la balance et croître le poids de ce que l'on accorderoit, et que ces affaires étoient de trop grande importance pour en rien résoudre qu'après une bonne et mûre délibération.

Cependant le maréchal de Créqui lui manda que le duc de Savoie ne lui avoit fait autre réponse sur le mémoire que le cardinal lui avoit envoyé, du 13, pour traiter avec lui, sinon qu'il le lui donnât par écrit, et qu'il l'enverroit au prince son fils, à Chambéry, auquel il se remettoit à en faire la réponse. Au reste, que Mazarin étoit de retour du 18, et qu'incontinent le duc de Savoie avoit envoyé querir ledit maréchal, où Mazarin le pressa fort, de la part du cardinal légat, d'accorder une suspension, afin qu'il se pût approcher de Turin, Colalte s'offrant à faire le même pour traiter de la paix. Auquel il avoit répondu avec de si bonnes raisons, sans rien rompre, que, ne lui ayant rien pu répliquer, il espéroit que Mazarin ou le nonce Pensirole se résoudroient de l'aller trouver à Lyon.

En même temps M. de Béthune lui manda, de Rome, que le Pape avoit un grand désir de la paix, pource que c'est le désir ordinaire que les Saints-Pères doivent avoir pour le bien de la chrétienté, leur réputation propre, et l'intérêt de leurs parens, qui tiennent à pure perte pour eux toute la dépense qu'ils font pour la guerre; qu'il avoit pourvu à ce dernier inconvénient, se faisant assister de ses sujets, tant ecclésiastiques que autres, pour subvenir à l'entretènement des gens de guerre qu'il avoit, et de ceux qu'il y vouloit ajouter, selon l'occasion qu'il en auroit; qu'il avoit limité ce secours à 100,000 écus par mois, s'en faisant donner d'avance 200,000, qui fut une exaction un peu odieuse, en ce qu'elle se fit par l'estime du revenu d'un chacun, dont il demanda la dixième partie; que la seule ville de Rome, sans y comprendre les cardinaux, avoit été taxée à 300,000 écus, dont il se fit de grands murmures, mais en vain, comme d'ordinaire il arrive en semblables mécontentemens des peuples, que tout leur sentiment se termine en plainte inutile; que les cardinaux avoient subi la taxe comme les autres, mais n'en payoient rien, et que ce qui apprêtoit davantage à parler étoit que, en même temps que cette levée fut commandée, il se fit un achat, au nom de don Carle, frère du Pape, d'une terre de 550,000 écus, dans le paiement de laquelle on y en fit entrer 270,000 qui avoient été donnés en mariage à la femme de don Tadée. A la vérité c'eût été prudence de différer cette acquisition en un autre temps, mais tout délai semble long à ceux qui ne pensent qu'à faire leurs affaires. Que le cardinal Antonio avoit désir d'aller jusqu'en Allemagne sous le prétexte d'accommoder les affaires; mais ce voyage n'étoit pas à désirer à Sa Majesté, qui n'eût pas été bien conseillée de se laisser persuader aux apparences de la sincérité des officiers de Sa Sainteté, car tous les parens des papes ne mesurent la félicité du monde qu'à leurs intérêts, et y avoit sujet de croire que ceux-ci eussent voulu voir Sa Sainteté hors du pair et de dépense, à la charge que, dans dix ans, cette affaire retombât sur le soin d'un autre pape : n'en étant pas de même des princes, les États desquels sont leur vrai patrimoine, et doivent être, après eux, possédés par les leurs, car ils jettent les yeux sur l'avenir, et s'assurent des affaires pour n'y plus retourner; qu'il étoit de long-temps fort sollicité, du duc de Savoie, de faire aller le légat à Turin, ce que Béthune lui déconseilloit s'il n'avoit à proposer quelque chose de raisonnable, et qu'il ne se devoit arrêter au désir de paix que les Espagnols publioient avoir, disant qu'ils la désiroient pourvu que ce fût avec la réputation de l'Empereur, car ainsi la désirions-nous avec la nôtre, partant que cela étoit trop général et ne concluoit rien. Mais le duc de Savoie, qui étoit en grande intelligence avec ledit cardinal légat, espéroit de se maintenir, par son moyen, plus facilement dans la neutralité qu'il désiroit, et ledit cardinal espéroit porter, par le moyen du duc, les affaires à tel point qu'il pût aller trouver l'Empereur pour traiter avec lui.

Le cardinal manda à Béthune qu'il trouvât moyen de lui faire adjoindre le cardinal Bagni, homme de grande probité et sincérité, et non de moindre intelligence dans les affaires; mais jamais Béthune n'en put venir à bout, lui étant mis en avant divers prétextes pour refuser sa de-

mande, et particulièrement que ce n'étoit pas la coutume de mettre un cardinal au-dessous d'un autre; que cela ôtoit quelque chose du lustre de leur dignité, joint qu'ils estimoient tant le cardinal Bagni, qu'ils craindroient que ces rencontres, ou d'autres qui pourroient survenir, le fissent, en quelque façon, déchoir des bonnes grâces du cardinal Antonio; mais la jalousie du Pape, de donner à un cardinal, son neveu, un adjoint, en étoit bien une plus véritable cause.

Cet armement que Sa Sainteté avoit fait étoit suspect au roi d'Espagne, l'ambassadeur duquel le lui témoigna, et qu'il y avoit quelque jalousie qu'il fût plus porté pour la France que pour le Roi son maître. Sa Sainteté, soit de frayeur, soit de désir de le faire venir plus aisément à ses intentions, le mettant hors de cette peine, lui déclara par serment, devant un crucifix, qu'il n'avoit point plus d'inclination à l'une qu'à l'autre des parties, et qu'en cette affaire elle étoit neutre, désirant la paix et pour les uns et pour les autres, et que son armement n'étoit à autre fin que de défendre les Etats de l'Eglise contre les invasions. L'ambassadeur d'Espagne s'en vanta; le nôtre en une audience le rapporta à Sa Sainteté, dont elle fut surprise, et avec véhémence dit que cela n'étoit pas véritable; mais sa façon de le nier le confirmoit davantage, joint que notre ambassadeur, au sortir de ladite audience, ayant parlé au cardinal Barberin, il lui dit qu'à la vérité ils avoient sujet de craindre les Espagnols, qui pourroient entreprendre d'entrer à Rome pendant que Sa Sainteté étoit dépourvue du côté de Naples. Mais elle n'usoit pas en cela d'un moyen proportionné aux ruses des Espagnols, qui sont du naturel du peuple, sans générosité, très-orgueilleux quand on les prie, et refusant ce que par crainte ils offriroient libéralement. Son entremise eût bien eu plus d'autorité si elle lui eût dit qu'à l'extrémité elle seroit par raison obligée de protéger l'innocent, et procurer par toutes voies justes que le droit fût conservé à celui qui l'avoit. Le sieur de Béthune ayant donné avis de toutes ces choses au cardinal, il lui dépêcha Luzarches, par lequel il lui manda au long les moyens de faire la paix et les conditions auxquelles on y pouvoit condescendre, afin d'en avertir le Pape et faire en sorte qu'il n'en tentât point d'autres qui seroient inutiles.

Il dépêcha aussi de Lyon le sieur Mazarin pour s'en retourner à Sa Sainteté, de la part de laquelle il étoit venu pour faire une instance extraordinaire vers le cardinal, d'accorder une suspension, représentant que c'étoit le vrai moyen de venir à une bonne paix. Le cardinal lui répondit qu'il ne pouvoit approuver ladite suspension, pource qu'il en avoit défense de Sa Majesté, et quand il en auroit le pouvoir il ne l'estimoit pas raisonnable, ni propre aux fins qu'elle étoit demandée. Mazarin inférant de là que les Français ne vouloient point de paix, le cardinal lui répondit qu'au contraire ils ne s'en éloigneroient point en aucune façon, pourvu qu'elle fût prompte et assurée, et par conséquent sans suspension. Mazarin représentant sur ce sujet qu'il étoit impossible de faire la paix si on n'en parloit auparavant, et que, pour cet effet, au moins seroit-il du tout nécessaire que le maréchal de Créqui s'avançât jusques à Casal, pour voir, sans suspension, en six jours ce qui se pourroit faire; le cardinal demanda temps de communiquer cette proposition à l'ambassadeur de Venise; et, l'ayant fait, répondit que s'il ne tenoit qu'au voyage dudit sieur de Créqui qu'on ne fît une bonne, prompte et assurée paix, il ne la refuseroit pas, et que partant, si le légat faisoit savoir au maréchal de Créqui qu'il désiroit qu'il y fît un voyage, il lui écriroit à cette fin, pourvu que ce fût sans suspension, et sans que cela dût retarder un moment l'avancement des armes du Roi, ni ôter la liberté aux uns et aux autres d'agir hostilement, comme bon leur sembleroit, le cardinal ayant reçu si expresse défense de Sa Majesté d'entendre à une suspension, qu'il ne pouvoit qu'il n'évitât tout ce qui en pouvoit avoir l'apparence. Mazarin sembloit bien intentionné à la paix, pour laquelle il assuroit que Colalte et le marquis Spinola avoient de l'Empereur et du roi d'Espagne toute sorte de puissance. Il partit de Lyon le 29 janvier, fort satisfait des serviteurs du Roi, témoignant connoître que les intentions de Sa Majesté étoient du tout justes et avantageuses au bien de la chrétienté. Le cardinal envoya la relation de tout cela à Sa Majesté le même jour, et un ample mémoire des difficultés qui se rencontreroient en cette affaire, pour avoir ses volontés là-dessus.

Il écrivit aussi à deux jours de là, qui fut le dernier, au maréchal de Créqui, ce qui s'étoit passé entre lui et Mazarin, pour agir conformément à cela, et lui manda qu'il lui manderoit de Grenoble les conditions auxquelles seules le Roi pourroit consentir la paix, afin que, si le légat désiroit qu'il s'avançât à Casal, il pût voir en un instant si elle se pourroit faire; que, si on pouvoit parvenir à cette fin promptement, avec sûreté pour l'avenir, il s'en réjouiroit, sinon qu'ils feroient tous ensemble ce qu'il faudroit pour ne laisser pas une grande armée oisive, mais faire quelque chose digne de la réputation de Sa Majesté. Et quant et quant, pource qu'il se défioit des infidélités et incertitudes du duc de Savoie, et qu'il avoit avis dudit maréchal que,

quoi que le duc promît de paroles pour le passage de l'armée du Roi, on ne préparoit rien en effet, qu'on s'étoit, au commencement, remis à ce que le cardinal en conviendroit avec le prince de Piémont, et que maintenant le duc faisoit de grandes plaintes de ce qu'il n'avoit pas voulu voir son fils, qui étoit, disoit-il, allé si loin le chercher; qu'il ne falloit point attendre qu'il facilitât ce passage; qu'au contraire il l'incommoderoit tant qu'il pourroit, et que, quand l'armée du Roi seroit dans le Piémont, il ne prétendoit point lui donner aucun lieu de séjour dans ses États, mais un simple passage pour aller dans le Montferrat, où l'on ne trouveroit rien du tout; qu'il avoit fait commandement à Clausel de se retirer, craignant qu'à l'arrivée du cardinal il ne lui découvrît le particulier de son traité avec Espagne et avec eux; sur cet avis, le cardinal se retint de faire délivrer à Nice toute la quantité des grains qu'on avoit destiné d'y envoyer, et manda à Sanguin, qui en avoit la charge, qu'il n'y en envoyât que six mille charges, et fît conduire le surplus à Antibes, et y dresser un magasin pour y mettre lesdits blés jusqu'à ce qu'il eût un autre ordre de lui, et que s'il jugeoit qu'il fût expédient de faire convertir partie desdits blés en farine pour le mieux conserver, qu'il le fît, s'il vouloit, lorsqu'il seroit audit Antibes. Toutes ces choses se passèrent dans le mois de janvier. Le cardinal arriva à Grenoble le premier février, où il reçut avis de l'arrivée à Turin du maréchal d'Estrées, que le duc de Savoie eut peine de laisser entrer en la ville, sous prétexte qu'il avoit passé par des lieux pestiférés; mais, en effet, parce qu'il croyoit bien que son voyage n'étoit que pour assister le duc de Mantoue, lequel il haïssoit infiniment. Il lui fit ses plaintes ordinaires de ce que le cardinal n'avoit pas voulu voir son fils, ce qui n'étoit pas vrai; car il avoit refusé de le voir en lieu neutre, s'offrant de le recevoir dans les Etats du Roi, ou de l'aller voir dans les siens, s'il le vouloit. Il se plaignoit aussi de ce qu'il avoit demandé les étapes pour l'armée du Roi dans la Savoie, par Chambéry et Montmélian, qui sont les meilleures villes, ne se contentant pas qu'elles fussent dans la Maurienne; mais il ne disoit pas que ce qu'il les offroit dans la Maurienne seulement, étoit pour infecter l'armée du Roi de peste, qui étoit par toute cette vallée. Ledit maréchal d'Estrées manda qu'il partiroit à deux jours de là, et prendroit son chemin par Gênes sans tarder davantage, bien que le duc le voulût persuader d'attendre jusqu'au retour de l'abbé Scaglia, qu'il envoyoit en Alexandrie vers Colalte, qui s'y devoit trouver avec intention de traiter de paix, ou peut-être, tout au contraire, pour lui venir intimer un ban de la part de l'Empereur, au cas qu'il donnât passage par ses Etats en l'armée du Roi. Tout cela n'étoit qu'à dessein de faire connoître qu'il étoit fort recherché, afin de porter ses intérêts le plus avant qu'il pourroit.

Il (1) reçut, en ce temps, l'avis du garde des sceaux que les députés de Bourgogne avoient été ouïs devant le Roi, en présence du duc de Bellegarde, leur gouverneur, pour la révocation des élections, pour laquelle ils offroient 1,800,000 livres; mais que l'uniformité que Sa Majesté désiroit établir dans son royaume, lui avoit fait refuser ces offres, et persévérer à l'établissement desdites élections. Cette nouvelle l'affligea, pource qu'il étoit marri qu'en ce temps on se rendît difficile à contenter cette province, en laquelle, particulièrement, il y avoit une chose fort considérable en ce sujet, qui étoit qu'il ne s'y levoit jamais aucune chose que par la permission du Roi, et que les Etats n'en chargeoient point le peuple.

Il en reçut une autre du Roi, qui lui apporta de la consolation, qui fut que Sa Majesté lui mandoit, du 27 janvier, qu'elle étoit en grande impatience de savoir que Monsieur fût parti de Nancy, pour, dès aussitôt qu'il apprendroit qu'il en seroit dehors, partir de Paris, et s'avancer vers la Champagne; et que Sadite Majesté s'apercevoit bien tous les jours, en toutes les affaires qui se présentoient, que ledit cardinal n'étoit pas auprès d'elle. Le maréchal de Marillac lui mandoit, en même temps, qu'en l'armée du Roi, en Champagne, il y avoit dix-huit mille hommes de pied effectifs, douze cents chevau-légers et les deux compagnies de gendarmes des deux Reines. Le duc de Vendôme pressoit grandement Sa Majesté de lui donner liberté, puisque l'abolition qu'il lui avoit plu donner de ses crimes étoit entérinée. Il envoya même un des siens au cardinal, pour le prier de le conseiller à Sa Majesté, et en faire instance à sa faveur; mais lui, qui savoit qu'il y avoit beaucoup de choses à dire là-dessus, si on lui donnoit liberté tandis que les affaires étoient encore troublées du côté de l'Italie, et non encore trop bien assurées du côté de Monsieur; joint qu'étant éloigné de Sa Majesté comme il étoit, il ne pouvoit pas apprendre tous les sentimens d'icelle sur le sujet, ni lui expliquer particulièrement les siens, s'en excusa vers la duchesse de Vendôme.

Cependant, sans perdre temps, il continua à solliciter, par toutes sortes de moyens, le duc

(1) Le cardinal.

de Savoie de se mettre et demeurer en son devoir. Le 3 février, il dépêcha à Chambéry, au prince de Piémont, le commandeur de Valençai, pour s'éclaircir définitivement avec lui des intentions de son père et des siennes. Il lui dit que le Roi accepteroit volontiers la paix, pourvu qu'elle se fît promptement et sûrement, qui étoit ce qu'on avoit répondu au sieur Mazarin; mais que si elle n'étoit faite auparavant que les armes du Roi fussent arrivées à Casal, on étoit résolu à la rupture avec l'Espagne; sur quoi on demandoit et ses avis et l'adjonction de ses armes; que le Roi étoit toujours dans le même dessein qu'il avoit été, de ne rien garder dans le duché de Milan, mais lui en laisser le principal, et voir avec lui ce qu'il faudroit en donner à d'autres princes, qui, voyant la conquête commencée, pourroient se joindre à la parachever, et qu'il seroit facile d'ajuster ce que Sa Majesté devroit avoir, pour être en état de secourir toujours l'Italie quand elle en auroit besoin; que c'étoit à lui à voir s'il jugeoit une entrevue nécessaire; qu'en ce cas, il offroit d'aller à Chambéry s'il le vouloit, ou, s'il vouloit venir en quelque lieu de France, le recevoir où il voudroit; que cette entrevue pouvoit être utile en un sens; mais que, si l'on étoit bien d'accord de toutes choses, peut-être seroit-il bon de feindre, jusques à l'entrée du Milanais, n'être pas bien ensemble, pour frapper un coup d'autant plus grand que moins seroit-il prévu.

Dès le lendemain, le cardinal dépêcha au Roi, et lui manda que M. de Savoie faisoit le même jeu que l'année passée; qu'il promettoit aux Espagnols et aux Français également, et ne tenoit aux uns ni aux autres que ce qu'il pensoit lui être utile; n'oublioit rien pour retarder le passage des armes du Roi, tantôt sur un prétexte, tantôt sur un autre; qu'il fortifioit Veillane plus que jamais, ayant redoublé les ouvriers, qu'il tiroit de l'argent de Spinola sur ce sujet, promettant de faire là des merveilles; qu'au même temps que son fils étoit en Savoie pour négocier avec lui, le père alloit en Ast pour voir Colalte à quelque rendez-vous; que le père et le fils faisoient valoir les difficultés qu'ils faisoient de ne voir le cardinal hors d'un lieu neutre, et qu'enfin on n'avoit jamais vu de tels artifices; que le pis étoit que le maréchal de Créqui écrivoit que quoi qu'ils lui eussent promis par le passé, et promissent encore quelquefois, ils ne préparoient rien pour le passage du Roi, au contraire retiroient les vivres de toutes parts pour être en état de l'incommoder; que leur malice étoit claire contre la France, qu'elle passoit jusqu'à une rage qui ne se pouvoit guérir; cependant qu'il falloit avoir patience pour prendre son temps comme il falloit.

Le cardinal en donna aussi avis au sieur d'Avaux, ambassadeur du Roi à Venise, lui mandant qu'il assurât la république, ou que la paix seroit prompte et assurée sans suspension, ou que les armes du Roi agiroient, et partant qu'il s'avançoit autant qu'il pouvoit à faire quelque chose digne de réputation. Et pource que, tandis que le chevalier de Valençai alloit trouver ledit prince à Chambéry, il en partit pour aller à Turin, où il arriva le 4, le cardinal dépêcha dès le 4 de L'Isle, et le 5 le sieur d'Émery par la Savoie, pour aller trouver ledit prince et le duc son père à Turin, avec ordre de dire au maréchal de Créqui qu'il sût positivement desdits princes s'ils ne vouloient pas rompre avec l'Espagne; si on étoit obligé d'en venir là, selon les propositions qu'ils en avoient faites tant de fois, quel nombre de gens de guerre ils avoient, où ils étoient, et quand ils se rendroient sur la frontière du Milanais, pour y entrer conjointement avec les armes du Roi, ce qu'il falloit qui fût au plus tard dans la fin du mois; si leur canon étoit prêt, ou s'ils ne le feroient pas préparer avec l'équipage nécessaire, pour ne perdre pas un seul moment de temps; s'ils n'auroient pas les munitions de guerre pour exploiter lesdits canons, et pour en fournir leur armée, et un munitionnaire pour les vivres de leur armée, séparée de celle du Roi, et qu'il leur déclarât que s'ils pensoient user de leurs longueurs ordinaires, leur silence, leurs remises et les inexécutions ne pourroient être interprétées qu'à un dessein formé de n'exécuter pas ce à quoi ils étoient tenus; et lui envoya aussi quant et quant les conditions auxquelles seules on pouvoit faire la paix et terminer les différends d'Italie; la première, que, quelque traité qu'on fît, ce seroit sans suspension d'armes, et qu'il falloit qu'il fût aussitôt exécuté qu'arrêté; que l'investiture des Etats de Mantoue et du Montferrat fût donnée sans délai à M. de Mantoue; que l'Empereur et le roi d'Espagne promissent authentiquement de n'attaquer plus directement ni indirectement ledit duc en ses Etats de Mantoue ou Montferrat, et que pour empêcher qu'il y pût être troublé d'ailleurs ils donnassent leur parole impériale et royale, et s'obligeassent en bonne et due forme de le protéger et mantenir en la possession d'iceux envers tous et contre tous, et l'assister au cas qu'il y fût attaqué par qui que ce pût être, et que pour témoigner avec quelle sincérité ils désiroient que le contenu en l'article ci-dessus fût effectué, ils supplieroient Sa Sainteté, prieroient les princes et potentats d'Italie, particulièrement le grand-

duc, les ducs de Parme, de Modène et la république de Gênes, d'entrer en ligue avec ledit duc de Mantoue pour la conservation actuelle de leurs États, envers tous et contre tous, sans exception d'aucun; et, en effet, les susdits princes s'obligeroient actuellement à assister ledit sieur duc de Mantoue au cas qu'à l'avenir il fût troublé en ses Etats de Mantoue et Montferrat; que, les conventions faites, les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne sortiroient actuellement des Etats du duc de Mantoue sans y faire aucun dégât, comme aussi les troupes du Roi sortiroient du Montferrat, et n'y demeureroit autres gens de guerre que ceux que le duc de Mantoue y tiendroit sous ses enseignes pour la sûreté de ses Etats; que les susdites troupes de l'Empire ne sortiroient pas seulement des Etats du duc de Mantoue, mais en outre de l'Italie et des Grisons, et se retireroient en Allemagne trois semaines après les présens articles arrêtés et signés; que les forts construits èsdits Grisons par icelles seroient actuellement rasés, et lesdits Grisons demeureroient dans leur première liberté, sans qu'à l'avenir les Impériaux pussent rentrer dans leur pays à main armée, et se saisir d'aucun lieu d'iceux, sous quelque prétexte que ce pût être; que les troupes du roi d'Espagne seroient réduites, ès Etats qu'il tient en Italie, au nombre des garnisons ordinaires qui avoient accoutumé d'y être entretenues; le traité de Monçon seroit ponctuellement exécuté, et les contraventions cesseroient dès à présent. Et tout ce que dessus étant exécuté, sans qu'il fût parlé de la restitution de Suse en ce traité, le Roi feroit remettre cette place entre les mains de M. de Savoie, en vertu du traité fait à Suse l'an passé. Que pour mettre à couvert la réputation de l'Empereur on ne faisoit point de difficulté d'insérer dans le traité que le Roi l'auroit prié instamment d'accorder l'investiture à M. de Mantoue de ses Etats de Mantoue et du Montferrat. Qu'on y feroit aussi mention des supplications très-humbles qui lui avoient été faites sur ce sujet par M. de Mantoue, qui reconnoîtroit n'avoir jamais eu l'intention de déplaire à l'Empereur, qu'il avoit toujours autant respecté et révéré qu'il reconnoissoit y être obligé plus qu'aucun autre prince qui relève du Saint Empire, déclarant franchement que s'il avoit été si malheureux que de faire quelque chose que Sa Majesté Impériale pût réputer à offense, il le supplieroit très-humblement lui pardonner.

Cependant la nécessité de vivres et d'argent en laquelle Toiras étoit à Casal le fit venir à Turin, d'où le maréchal de Créqui le fit assister; de là il passa jusques à Gap, où il arriva le 8, et trouva le cardinal, qui le renvoya dès le 10 avec de l'argent pour acheter une partie des fourrages nécessaires à l'armée, le duc étant obligé de fournir le surplus, l'ayant reçu à Nice de la part de Sa Majesté, et ce qu'il falloit pour le port de là en Piémont.

Il reçut avis de Paris qu'il y avoit eu quelque différend entre le garde des sceaux et le surintendant, et qu'il s'étoit passé quelques paroles entre eux, chacun voulant être le maître quand celui qui a la principale direction des affaires est absent. Sur quoi il leur écrivit, les conviant à oublier le passé et à vivre ensemble à l'avenir en l'intelligence que le service du Roi requéroit. Les raisons qu'il leur manda sur ce sujet, et l'autorité de la personne qui leur écrivoit, eurent tant de pouvoir en leur endroit, qu'elles les firent réconcilier.

Il reçut aussi une dépêche du Roi, en date du 5 février à Paris, qui lui témoignoit agréer toute sa conduite jusques alors dans les affaires d'Italie; il lui commandoit absolument que si le duc de Savoie et le prince son fils demeuroient toujours dans leurs artifices et irrésolutions ordinaires, jusques à ce que Sa Majesté se fût ouvertement engagée en cette guerre contre l'Espagne, ce qu'elle n'avoit intention de faire s'il se pouvoit trouver quelque moyen prompt, honorable et sûr de faire la paix, et qu'ils continuassent à refuser les choses qu'il leur demandoit justement, et auxquelles ils étoient obligés par bons traités, et que leur malice et trahison fût telle qu'ils voulussent faire périr son armée dans leurs États, ou dans le Montferrat, à faute de l'assister de vivres et commodités qui seroient en leur puissance, en ce cas il vengeât cette injure et perfidie sur les Etats dudit duc, ne doutant point qu'un chacun n'approuvât que Sa Majesté eût usé de ce juste ressentiment contre la mauvaise foi d'un prince qui montroit une si grande ingratitude aux obligations qu'il avoit à cette couronne, et lui fît porter la peine du trouble et de la guerre qu'il avoit mise dans l'Italie.

Mais ce qui donna plus de contentement au cardinal fut une lettre qu'il reçut de Sa Majesté, quasi de même date, par laquelle elle lui mandoit qu'elle avoit eu désagréable la malice avec laquelle le duc d'Elbeuf avoit été si malavisé que d'oser médire de lui, tandis qu'avec tant de fidélité et de soins il lui rendoit service; et lui manda qu'elle avoit eu peine à se retenir de lui en dire tout haut ce qui lui en sembloit (1), et que ledit cardinal s'assurât que si quelqu'un étoit si osé que de vouloir parler de lui autrement que l'on devoit, Sa Majesté mourroit plutôt que de l'en-

(1) C'est le roi qui retient sa pensée en parlant à son sujet.

durer, ainsi qu'elle lui avoit promis; elle lui donnoit aussi avis qu'elle partiroit le 14 pour aller à Fontainebleau, où après avoir demeuré cinq ou six jours au plus, elle s'achemineroit à Troyes pour y attendre de ses nouvelles. Le cardinal lui manda, dès le 12 février, sur le sujet de ce voyage, que lorsque Sadite Majesté seroit arrivée à Troyes, elle ne pourroit mieux faire pour le bien de ses affaires que de s'avancer jusques à Dijon, Mâcon ou Châlons, parce que de l'un de ces lieux il tiendroit la Franche-Comté et M. de Savoie en alarme; qu'il devoit amener avec lui les régimens de ses gardes, ses Suisses et le régiment de Normandie, ses gendarmes, ses chevau-légers complets, et deux cents autres chevaux; qu'il croyoit qu'il étoit encore à propos de faire lever deux régimens nouveaux vers l'Auvergne et haut Languedoc, comme Lèques, à qui on en avoit promis, et quelque autre; que le sieur de Bassompierre ayant amené les Suisses qu'il levoit, Sa Majesté auroit avec elle une armée considérable, pour l'employer selon qu'on verroit (avant qu'elle fût prête) que le bien de ses affaires le requerroit; qu'il ne pensoit pas que l'armée de Champagne dût faire autre chose que conserver les frontières, et être en état de donner grande jalousie aux ennemis; que le sieur de Marillac lui avoit envoyé un mémoire de ce qu'il pensoit que l'on dût entreprendre avec l'armée; mais qu'à son jugement, ce ne seroit pas prudence de commencer une guerre offensive en ces quartiers-là, étant embarqué en une autre en Italie; qu'il croyoit que le Roi devoit amener les sieurs de Châtillon et du Hallier avec lui pour maréchaux de camp, et tel autre qu'il lui plairoit; que, si le sieur de Marillac n'estimoit pas avoir assez de troupes en l'armée de Champagne, pour conserver la frontière, en retirant Normandie, il estimoit qu'il seroit bon de faire lever deux régimens nouveaux; car, pour cette occasion, il ne falloit pas plaindre la dépense; et, en effet, pourvu qu'on payât les soldats à la banque sur des revues certaines, vingt régimens ne coûteroient pas plus que dix qu'on présupposoit complets, et qui ne l'étoient jamais.

Il manda à Bullion, qui s'entremettoit d'accommoder le différend que le duc de Guise avoit avec lui, prétendant être amiral dans la mer Méditerranée, et ne dépendre en cette charge de l'amiral de France, qu'il éprouvoit lors combien le service du Roi requéroit que la mer fût toute en une main, afin que son nom fût, en peu de temps, aussi redouté sur cet élément qu'il étoit sur la terre, d'autant que, si ce beau différend étoit vidé, les affaires d'Italie iroient bien autrement qu'elles n'alloient en cette occasion. Car il étoit vrai que, de tous les côtés d'Italie, on mandoit qu'un armement de mer effectif y eût fait merveille alors, n'y ayant pas, en tous les Etats d'Italie tenus par le roi d'Espagne, autres que Milan, cinq cents soldats, Spinola ayant tout fait venir à lui, ce qui n'eût été s'ils eussent craint du côté de la mer; mais que les forces du Roi ne laisseroient pas de faire ce qu'elles devoient, la seule vertu duquel détruiroit, Dieu aidant, et les artifices et les forces de ses ennemis. Et sur ce que ledit Bullion lui mandoit que le duc de Guise demandoit trois cent mille écus pour récompense de son prétendu droit d'amiral en Provence, il lui manda qu'il avoit vu ladite proposition, par laquelle il jugeoit que le duc de Guise avoit moins bonne opinion de lui qu'il ne pensoit, parce qu'il faudroit qu'il eût perdu le sens pour y entendre; que Sa Majesté avoit trop affaire d'argent en choses plus importantes, pour qu'il voulût lui conseiller de lui donner trois cent mille écus pour les droits qu'il prétendoit avoir à une simple partie d'une charge; et quand le Roi n'en auroit point affaire, s'il se vouloit servir du crédit qu'il lui donnoit par sa bonté, et qu'il en eût assez pour le porter à débourser trois cent mille écus à son occasion, il aimeroit mieux les retenir pour lui que de les faire donner au duc de Guise; qu'il lui promettoit qu'après avoir bien servi Sa Majesté, comme il espéroit de faire avec l'aide de Dieu, s'il lui plaisoit lui donner trois cent mille écus de récompense de la charge d'amiral, comme M. de Montmorency la lui avoit résignée, il s'en tiendroit bien content; qu'il le prioit donc de fermer l'oreille à toutes ces négociations, et faire intervenir pour lui au parlement, pour y lier la cause dont il lui avoit déjà écrit; ce qui n'empêcheroit pas qu'il n'honorât et ne servît le duc de Guise autant qu'il en auroit le moyen.

Il reçut aussi une lettre de la Reine-mère par ordre du Roi, qui lui témoignoit, par elle, tant de tendresse et d'amitié, que, ne dédaignant point de descendre dans les choses qui concernoient l'établissement et grandeur de sa maison, elle lui faisoit savoir que le Roi et elle désiroient qu'il mariât La Meilleraie, son cousin, à la fille du maréchal d'Effiat (1), qui l'en recherchoit avec grande instance, le cardinal y ayant long-temps résisté.

Cependant le voyage de L'Isle, que nous avons dit avoir été envoyé à Turin le 4 et le 5, n'avançoit rien dans l'esprit du duc, qui inventoit tous les jours des remises et difficultés nouvelles à fournir les vivres qui lui étoient demandés, tant pour le ravitaillement de Casal que pour la nourriture de l'armée du Roi pour la défense de

(1) Le surintendant, qui n'était pas encore maréchal.

l'état de Mantoue. Le maréchal de Créqui avoit vu le duc de Savoie sur le sujet de la dépêche dudit de L'Isle; et, ayant été obligé de donner ses demandes par écrit, en avoit déjà reçu réponse aussi par écrit, et avoit pris heure de voir le prince de Piémont, en résolution de rompre avec lui sur le sujet desdites réponses, et renvoyer L'Isle au cardinal, quand Emery arriva tout à propos pour empêcher ce coup-là, selon le commandement particulier qu'il en avoit reçu; de sorte que le maréchal, par son avis, dit seulement audit prince que les réponses qu'il lui avoit envoyées étoient si contraires aux traités qu'il avoit faits avec le Roi, et aux assurances qu'il avoit si souvent données, que Sa Majesté ne les pourroit interpréter qu'à un dessein formé de ne pas exécuter lesdits traités. Néanmoins que, pource que le duc, son père, l'avoit remis à attendre encore la réponse de Mazarin, qui étoit passé à Milan, il auroit patience et retiendroit de L'Isle jusque-là, sans le dépêcher au cardinal qu'à son retour; ce qu'il fit, parce qu'il crut que, tandis qu'ils verroient là de L'Isle, ils estimeroient que le maréchal n'auroit pas encore donné avis au cardinal de leurs réponses, et qu'il ne seroit pas en rupture avec eux, avec lesquels on pourroit peut-être cependant avancer quelque chose au ravitaillement de Casal.

Ce qui tenoit ces princes en tant d'arrogance étoit qu'ils croyoient la perte de Casal en leurs mains, et espéroient que ce seroit un moyen qui empêcheroit de rompre avec eux, quoi qu'ils fissent, et que, pourvu qu'ils tinssent bon, ils feroient passer le Roi par où ils voudroient. Ils en vouloient particulièrement à la personne du cardinal, et disoient qu'il les vouloit gourmander, et que le Roi n'approuvoit pas cette façon de faire; ils envoyèrent en même temps l'abbé Scaglia au marquis Spinola, pour tirer argent de lui, le presser de venir prendre le poste de Veillane, en cas qu'ils vissent ne pouvoir autrement empêcher le passage à l'armée du Roi, et traiter de faire descendre par le Pont-de-Gresin, en Savoie, l'armée que l'Empereur avoit en Alsace. Tous ces avis ayant été confirmés au cardinal par les lettres du maréchal de Créqui, il ne vouloit pas sitôt approcher de Suse avec l'armée, de peur d'y consommer ses vivres dans le séjour qu'il y feroit, ne jugeant pas aussi expédient de rompre, qu'à l'extrémité, avec le duc de Savoie, de peur de perdre Casal, qui, n'ayant point encore de vivres, ne pouvoit résister s'il étoit attaqué; mais il s'arrêta à Embrun, pour y attendre de meilleures nouvelles, et voir la réponse que rapporteroit Mazarin aux propositions qu'il avoit envoyées par lui, sous lesquelles on pouvoit faire la paix. Etant là néanmoins, il commença à donner ordre pour la guerre de Savoie, en cas qu'on fût obligé de rompre, afin de diviser les forces du duc, le forçant à se défendre en Savoie et en Piémont; et, dès lors, les troupes qui étoient destinées pour l'Italie furent commandées pour aller en Bresse.

Le maréchal de Créqui témoignoit cependant toujours audit duc qu'on vouloit être bien avec lui, et enfin, pour le faire condescendre au ravitaillement, il s'avisa avec Emery de lui faire espérer qu'ayant, dans le Montferrat, de quoi faire vivre un mois l'armée du Roi, qu'on la feroit passer, sans s'arrêter, en Piémont, parce que, dans ce mois, on feroit venir les blés qui étoient à Nice et à Suse. Il n'y avoit que ce seul expédient pour engager le duc à fournir des vivres dans Casal; car, comme le cardinal connoissoit qu'il ne falloit point rompre avec lui, à cause de la nécessité de Casal, le duc savoit aussi que cette nécessité seule pouvoit arrêter ledit cardinal, et c'étoit le sujet pour lequel il ne vouloit point fournir de vivres pour Casal. Mais à cette proposition de faire passer l'armée, ayant de quoi la nourrir un mois, il y trouvoit son compte, parce qu'il espéroit que l'armée étant passée, elle dépendroit de lui, et que les blés qu'on espéroit de Nice et de Suse seroient en son pouvoir, dont il empêcheroit le transport, sans rompre ouvertement avec Sa Majesté, soit par défaut de vivres et de voitures, ou par le manquement de ceux mêmes qui en entreprendroient la voiture; même ledit sieur d'Emery ayant fait marché avec Jacometi et...., habitans de Piémont, pour le transport des blés de Nice et de Suse, le duc les fit emprisonner, et donna d'autres qui dépendoient absolument de lui.

Tout ce qu'il faisoit en apparence, étoit pour témoigner qu'il vouloit demeurer neutre; mais, en effet, son intention étoit de se joindre aux Espagnols, pour plusieurs raisons. La première, pour se purger de l'infidélité dont on l'avoit blâmé, d'avoir manqué aux Espagnols à Suse. La seconde étoit fondée sur la crainte qu'il avoit que, s'il se déclaroit pour le Roi, ledit cardinal s'en voulût prévaloir et faire une paix le lendemain fort avantageuse. Il pensoit que la nécessité de l'armée du Roi obligeroit le cardinal à plutôt relâcher les conditions que demandoient les Espagnols, que non pas à entreprendre une guerre dont l'entrée paroissoit difficile et l'issue très-dangereuse; que, si l'armée passoit, il la réduiroit en état de faire une paix telle qu'il désireroit, dans laquelle il eût fait consentir les démolitions de Casal, et eût fait périr et dissiper l'armée. Ses autres desseins étoient de faire croire à toute la

terre qu'il étoit tellement nécessaire, qu'il faisoit balancer les affaires d'Italie du côté qu'il inclinoit. Il voulut que la France, qui avoit témoigné le mépriser au traité fait à Monçon, connût en quelle considération il devoit être, et surtout de faire périr Casal, non pas de le donner aux Espagnols; mais, qu'après qu'il auroit fait connoître au Roi la nécessité de la place, l'impossibilité de la secourir, et la perte assurée, l'obliger à consentir plutôt la démolition qu'à souffrir que les Espagnols en fussent les maîtres; desquels, néanmoins, il avoit tiré ses assurances pour la démolition, en cas que la place fût prise; et, pour ces raisons, il vouloit faire dissiper l'armée du Roi, ou l'obliger, sur ces artifices, à une paix avantageuse aux Espagnols.

Le duc fut pris à cet appât, et goûta cette proposition, et commença lors à faire transporter des blés dans le Monferrat pour le ravitaillement de Casal et la nourriture de l'armée du Roi. On travailloit à cela incessamment, on payoit au duc ce qu'il demandoit pour le prix des blés; tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on vouloit faire passer l'armee se faisoit. On fit marché avec lui pour les étapes du passage des troupes jusques à Casal, on lui donna même l'argent; on acheta des foins pour faire des magasins dans le Montferrat; on fit marché pour faire un pont à Rondisson, afin de passer la Doire-Balte; on faisoit faire quantité de fours à Casal; on y avoit fait aller des munitionnaires, pour commencer à faire des biscuits; on ne parloit plus que du passage de l'armée, dont le duc avoit si grande impatience qu'il hâtoit lui-même le ravitaillement de Casal : tous ses premiers mécontentemens étoient oubliés; néanmoins, de temps en temps, selon les appréhensions qu'il avoit que l'on ne fît pas passer l'armée, il interrompoit le ravitaillement. Le dessein de toucher 60 ou 80,000 écus y servit beaucoup, parce qu'on ne lui donnoit de l'argent qu'à mesure qu'il fournissoit les vivres; on y employoit aussi d'autres artifices.

Cependant arrivèrent les nouvelles de ce que Mazarin avoit traité en son voyage avec Colalte et Spinola en Alexandrie; l'abbé Scaglia et lui dépêchèrent deux courriers à Turin, et mandèrent à ces princes qu'ils tenoient la paix faite au contentement du Roi, en firent un projet, pour donner un commencement à cette négociation, et le mirent entre les mains du maréchal de Créqui pour l'envoyer au cardinal. Au préambule ils faisoient le Roi recherchant la paix, et dans le corps du traité, ils donnoient si grande part du Montferrat à tous les prétendans, et, particulièrement au duc de Guastalle, qu'il en restoit bien peu au duc de Mantoue, accordoient une suspension ou cessation d'armes, qui étoit ce qu'on ne vouloit pas, afin qu'ils fussent obligés de conclure bientôt une bonne et sûre paix; et enfin ils confirmoient le traité de Monçon, dont il n'étoit point de besoin, mais bien d'une réelle réparation des contraventions qui y avoient été faites. Le maréchal de Créqui dépêcha, le 15, le sieur d'Emery au cardinal pour le lui porter, et lui manda que les Espagnols avoient si grand désir que la paix se fît à ces conditions, qu'on lui avoit envoyé un passe-port de Spinola en blanc, duquel il avoit cru se devoir servir pour envoyer par un des siens à M. de Mantoue les prétentions de Guastalle, et le prier d'envoyer un des siens pour l'instruire des raisons dont il se devoit servir pour le défendre; que ces princes désiroient passionnément demeurer étroitement unis avec le Roi, pourvu qu'il les assistât d'une partie de ses troupes pour attaquer les Génois, tandis que l'armée du Roi entreroit dans le Milanais; que cependant sur ces espérances, le même jour 15, il faisoit porter deux mille charges de blé dans Casal, avoit signé un contrat avec Baronis pour quatre mille charges d'avoine et cent mille rabs de foin, qui se porteroient aussi incessamment; qu'il avoit fait aussi contrat de six mille charges de blé pour porter dans ledit Casal, et deux mille charges de riz. Ces nouvelles dernières donnèrent plus de consolation au cardinal, qui étoit lors à Embrun, que ne fit pas le projet de traité de paix qu'il lui avoit envoyé, lequel il ne trouvoit nullement raisonnable.

Le cardinal renvoya à Turin deux jours après ledit sieur d'Emery, dont le duc de Savoie et le prince de Piémont attendoient avec impatience le retour. Il arriva le 20, et leur fit entendre avec quelles civilités le cardinal avoit reçu la nouvelle qu'il lui avoit portée de la bonne intelligence en laquelle ils vouloient vivre avec le Roi et avec lui, leur disant sur ce sujet tout ce qu'il crut qui leur pouvoit donner de l'espérance, et dont ils ne pouvoient prendre avantage; et étant fort pressé de leur répondre précisément sur le dessein de Gênes, il leur dit que le cardinal n'avoit accepté ni refusé cette proposition; que la facilité ou difficulté qui se trouveroit dans l'exécution de cette entreprise, la lui feroit accepter ou refuser; néanmoins qu'il avoit des avis de toutes parts que la république avoit des gens de guerre sur pied en tel nombre, qu'il appréhendoit que les armes du Roi et celles de M. de Savoie reçussent quelque affront, en quoi il avoit un notable intérêt, et que ledit Emery ne lui ayant pas pu expliquer les moyens que l'on avoit d'exécuter ce dessein, le cardinal lui avoit commandé de leur dire, puisqu'ils désiroient le voir, que lorsqu'ils se-

roient ensemble, on mettroit toutes sortes de desseins sur le tapis pour prendre ceux qui seroient avantageux.

Cependant le nonce Pensirole étoit arrivé le 19 à Embrun, près du cardinal, pour traiter de la paix, de laquelle il étoit très-désireux, mais peu fourni de moyens pour la faire, et si peu instruit des difficultés qui se pouvoient présenter, que le cardinal en fut étonné. Pour l'aider, et témoigner la franchise de ceux qui agissent au nom du Roi, il lui donna les articles suivans: Sa Sainteté, comme père commun des princes chrétiens, ayant fait des instances très-pressantes, tant à l'Empereur qu'aux deux couronnes, de terminer à l'amiable les différends mus et arrivés en Italie pour raison de la succession des duchés de Mantoue et de Montferrat, Sa Majesté Impériale et lesdites deux couronnes, pour témoigner le respect qu'elles doivent à Sa Sainteté et le désir qu'elles ont du repos de l'Italie, ont convenu et arrêté entre elles ce qui s'ensuit: Que M. le duc de Savoie aura les 15,000 écus de rente, dont par ci-devant il est demeuré d'accord pour toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le duché de Montferrat; que le sieur duc de Mantoue paiera au sieur duc de Guastalle la somme de..... en deux termes, pour toutes les prétentions qu'il peut avoir en la succession du duché de Mantoue; que l'investiture desdits duchés de Mantoue et de Montferrat sera donnée par l'Empereur, dans huit jours après la date des présentes, à M. le duc de Mantoue, en bonne et due forme; que tant s'en faut que l'Empereur et le roi Catholique souffrent plus à l'avenir que ledit sieur duc de Mantoue soit directement ni indirectement troublé en la possession de ses Etats, qu'au contraire ils promettent et s'obligent à lui donner toute assistance envers et contre tous ceux qui lui voudroient troubler; qu'aucun des princes qui ait par armes ou autrement assisté l'un des deux partis en cette occasion, n'en pourra être inquiété à l'avenir, sous quelque prétexte que ce puisse être, ni aussi aucuns particuliers; que pour maintenir ledit sieur duc de Mantoue plus certainement paisible en ses Etats, l'Empereur et les deux couronnes supplient Sa Sainteté et prient la république de Venise, le duc de Savoie, le duc de Toscane, le duc de Parme, le duc de Modène, la république de Gênes, et tous autres princes et potentats de l'Italie, de promettre et s'obliger à donner assistance audit sieur duc de Mantoue, au cas qu'à l'avenir il fût troublé en ses Etats, et les déchargent par ce présent traité de toutes obligations précédentes qu'ils pourroient avoir envers eux, en tant qu'elles pourroient les empêcher d'exécuter le contenu au présent article; que les troupes de l'Empereur et du roi Catholique sortiront actuellement des Etats du duc de Mantoue sans y faire aucun dégât, comme aussi les troupes du roi Très-Chrétien feront le même, et n'y demeurera autres gens de guerre que ceux que ledit sieur duc de Mantoue y tiendra sous ses enseignes pour la sûreté de ses Etats; que les troupes impériales se retireront en Allemagne, délaissant tous les lieux qu'elles pourroient avoir occupés en Italie et en la Valteline, comté de Bormio, Chiavennes, Grisons et tous autres lieux, le tout quinze jours après la signature des présens articles; que les forts qui ont été construits par lesdites troupes impériales dans les Grisons, seront actuellement rasés, lesdits Grisons demeurant en leur première liberté, sans qu'à l'avenir les Impériaux puissent rentrer à main armée dans leur pays, ni se saisir d'aucun lieu d'iceux, sous quelque prétexte que ce puisse être; que les troupes du roi Catholique seront réduites, ès Etats qu'il tient en Italie, au nombre des garnisons ordinaires qui ont accoutumé d'y être entretenues; que le traité de Monçon sera actuellement exécuté, et que, bien que par icelui la disposition des passages, l'imposition des daces et gabelles, l'institution des lois et statuts, les traités de paix, d'alliance et de guerre, le droit de battre monnoie, et généralement tous autres droits de souveraineté en la Valteline, comté de Bormio et de Chiavennes, appartiennent aux Grisons, et non aux habitans desdits lieux, les présens articles en serviront toutefois de déclaration plus expresse, pour obliger plus étroitement les parties à l'exécution dudit traité. Et l'Empereur et les deux Rois promettent de bonne foi d'empêcher qu'à l'avenir les Grisons ne soient troublés en la jouissance desdits droits, et de faire que lesdits Valtelins paient annuellement les 25,000 écus de cens auxdits sieurs Grisons, au lieu de l'utilité publique et particulière qu'ils recevoient de la justice et magistrature èsdits Valtelins et comtés de Bormio et Chiavennes, selon qu'il est porté par ledit traité. Pour sûreté du présent article, a été arrêté que la république helvétique sera conviée de bonne foi par l'Empereur et les deux Rois d'entrer en union avec les Grisons, pour la manutention et entretien du traité de Monçon et de ce que dessus; que tous les traités faits avec les Grisons ou Valtelins, depuis le traité de Monçon, par qui que ce puisse être, demeureront nuls et de nul effet. Tout ce que dessus étant exécuté sans qu'il soit parlé de la restitution de Suse en ce traité, le Roi fera remettre cette place entre les mains de M. de Savoie, en vertu du traité fait à Suse l'an passé. Si les parties conviennent de ces articles et les

signent, il faudra demeurer d'accord que d'Allemagne et de France il ne viendra pas de nouvelles troupes.

Colalte et Spinola souhaitoient la paix en effet, mais le marquis surtout avoit tant de peur de faire chose qui en sauvant l'Italie le perdît lui-même, qu'il n'osoit quasi entendre à ce qu'il jugeoit nécessaire. La France désiroit la paix, mais sûre et honorable ; et nonobstant tous ses désirs, les apparences alloient toujours de plus en plus à la guerre, sans qu'on pût dire certainement si ce seroit contre M. de Savoie ou contre l'Espagne. On différoit autant qu'on pouvoit de rompre avec M. de Savoie, afin, en gagnant quelque temps, de trouver moyen de bien ravitailler Casal; mais ce renard rusé avoit soupçon du piége, et, par une infinité de défaites qui lui étoient ordinaires, il retardoit et empêchoit ce ravitaillement, auquel on travailloit par toutes voies.

Le cardinal aussi manda au Roi qu'y ayant sujet de croire que les Impériaux auroient dessein de faire passer leurs troupes en Savoie, et en avoient déjà demandé le passage au duc, il estimoit qu'il falloit tellement garnir le Pont-de-Gresin, que ceux qui sont en Alsace ne pussent venir par la Franche-Comté prendre passage par là. Pour cet effet on a envoyé ordre aux régimens du Plessis, de Juigné, de Verdun et de Langeron, de s'arrêter là, tant pour fortifier ce passage que pour donner jalousie à M. de Savoie, et attendre la venue de Bassompierre, et d'autres troupes, si besoin est, pour attaquer la Savoie. On donna ordre aussi au baron de Chouin de lever quatre cents hommes pour la défense dudit pont et de la vallée de Cisery. Cependant, l'armée avoit commencé à s'acheminer, le cardinal avec un soin extrême ayant fait pourvoir les quartiers où les troupes devoient être logées en Piémont de tout ce qui leur étoit nécessaire. Et pource qu'il craignoit toujours quelque infidélité du duc de Savoie, il manda au maréchal de Créqui qu'il étoit de sa prudence de voir s'il ne seroit point à propos de loger quelque corps d'infanterie dans chaque quartier de cavalerie, et de rendre lesdits quartiers si forts, que l'on ne pût pas en quelqu'un d'iceux faire recevoir un affront aux armes du Roi; et surtout qu'il se souvînt de donner tout l'ordre possible, afin de faire trouver du foin et de l'avoine, entre la Novalaise et Suse, au quartier qu'il donneroit à notre cavalerie qui venoit par la Savoie, afin qu'au sortir de la rude journée du Mont-Cenis, ils trouvassent de quoi vivre. Sur ce qu'il lui avoit écrit qu'il avoit déjà fait et arrêté marché de voiturer du blé qui étoit au Roi dans les États du duc de Savoie, dans la ville de Casal, et qu'il en vouloit tirer encore davantage de Briançon pour y envoyer, il lui manda qu'il n'étoit pas d'avis de mettre à la merci du duc de Savoie le blé du Roi, en le voulant faire porter à Casal, car s'il avoit eu assez de mauvaise volonté pour faire arrêter les deux mille charges qui étoient à Moncalier, il pourroit bien faire le même pour davantage; s'il falloit par nécessité prendre cet expédient, que sa pensée étoit que, devant d'en faire faire entrer dans ses États deux mille charges de Briançon, il falloit que les deux mille charges de Moncalier fussent dans Casal.

En même temps il reçut avis de Soleure, du maréchal de Bassompierre, que les Suisses avoient purement et simplement accordé la levée qu'il étoit venu demander pour le Roi, de sorte que, s'il lui étoit commandé, il croyoit pouvoir mener douze, voire quinze mille Suisses. Que lui et Léon Brulart avoient convoqué une diète pour le 3 du mois, où ils avoient mandé aux Grisons de se trouver, et cependant il arrêteroit ses troupes pour être prêtes et en tel nombre et au temps qui lui seroit ordonné. Et à peu de jours de là, il reçut encore une dépêche du maréchal, par laquelle il lui mandoit qu'ils s'étoient excusés d'y assister, par le manquement du substitut de la ligue Grise, qui n'en avoit pas, ni les communes, ni les magistrats, et à cause de la peste qui étoit aux Dix-Droitures, outre que le landforg Trautrer y avoit, au nom de l'archiduc Léopold, fait défense d'envoyer pour ladite diète, et sur la brièveté du temps, qui ne leur avoit pas permis de délibérer entre eux ; le suppliant de faire savoir à Sa Majesté que, quand il seroit temps de les faire soulever pour ses intérêts et les leurs, et les remettre en leur premier état, qu'ils ne manqueroient d'y correspondre.

On reçut aussi avis de Vienne, que Walstein n'avoit pas encore voulu quitter le poste de Halberstadt, pour essayer de défendre l'usurpation de Mekelbourg ; que le chancelier Verda ne l'ayant pas trouvé à Prague, comme l'on pensoit, avoit passé jusques à lui pour le persuader de passer en Italie avec toutes ses forces, ce que l'Empereur désiroit d'autant plus, qu'il étoit pressé des électeurs et des princes de l'Empire (qui étoient assemblés en la diète de Marguetin en Souabe, où tous les électeurs avoient envoyé leurs ambassadeurs ou procureurs) de licencier ses troupes, et n'en charger pas davantage l'Allemagne qui en étoit ruinée; et ils se laissèrent entendre de ne vouloir consentir sans cela à s'assembler en la diète électorale, que l'Empereur désiroit, pour y traiter de l'élection d'un roi des Romains. L'Empereur, pour l'y obliger, lui pro-

mettoit de lui bailler, au lieu de Mekelbourg (à la défense duquel il demeuroit lors attaché, et que l'on avoit envie de rendre à ses légitimes seigneurs, pour faire quelque accommodement avec Suède), la Lusace, qui est une de ses provinces héréditaires, mais, en cette qualité, moins recevable à Walstein, qui savoit bien qu'il en seroit un jour évincé, puisque c'étoit le patrimoine de la maison d'Autriche; elle étoit lors engagée au duc de Saxe pour 2,000,000 de florins, qu'on proposoit à Walstein de payer. Walstein n'approuvant pas la presse qu'on lui faisoit, ni le dessein de l'emploi de ses troupes, en écrivit, comme fit aussi le général Tolly, d'un mutuel consentement, à l'Empereur, détestant cette guerre d'Italie et tous ceux qui l'y portoient, vu les périls qui menaçoient l'Allemagne de tous côtés.

Cependant on étoit en France en grande alarme des troupes qui étoient en Alsace, desquelles on ne craignoit rien moins, sinon qu'elles allassent assiéger Metz où on envoya en diligence M. de La Valette, qui s'apprêtoit pour aller en Italie trouver le cardinal. Le sieur Ossa, commissaire de l'Empereur, demanda à ceux de Strasbourg la place de Hernstein, qui est un château fortifié sur une montagne, pour mettre deux cents hommes en garnison de la part de l'Empereur, et empêcher que le Roi (qu'il disoit se vouloir rendre maître d'eux) s'en saisît, ou sinon, et qu'il leur en mésadvînt, il protestoit contre leur ville de tous dommages et intérêts. La ville, néanmoins, refusa tout à plat cette demande, et se contenta d'y envoyer quelques-uns des leurs en garnison. L'Empereur avoit quantité de troupes dans le Wirtemberg, Worms, Francfort et autres villes voisines, chaque pays nourrissant et payant celles qu'il logeoit, de sorte qu'elles ne coûtoient rien à l'Empereur, et grossissoient tous les jours. Strasbourg craignoit que tout cet orage s'assemblât contre elle, pour, l'ayant prise, en faire un arsenal contre l'évêché de Metz, les chefs disant tout haut que le Roi leur avoit donné une ombre de peur, mais qu'ils lui donneroient effective, comme l'Empereur l'avoit fait jusques alors à tous ceux qui avoient osé se prendre à lui. Et de fait, ils s'approchèrent de Strasbourg, et passèrent le Rhin à Truchtersheim et Brisach. Le même jour ils demandèrent au comte de Hanau Lichtenberg, qui étoit forte place; au prince de La Petite-Pierre, ils demandèrent ladite place, ville et château, et au comte de Linanges, la ville de Dabo; firent nouvelle instance à messieurs de Strasbourg de leur remettre Hernstein, et ajoutèrent encore la demande de Wasselheim; lesquelles ils refusèrent encore toutes deux, comme aussi le comte de Hanau Lichtenberg, qu'ils vouloient de lui; mais le prince de La Petite-Pierre, ni le comte de Linanges, n'osèrent refuser les leurs. Cependant ils fortifioient la ville de Haguenau et l'emplissoient de munitions de guerre, de vivres, de canons, et de tous outils pour remuer la terre et se fortifier. Cela mettoit avec sujet ceux de Strasbourg en grande alarme, d'autant qu'outre tant de troupes qui étoient en son voisinage, on bâtissoit un fort au-dessus de la ville, sur le bord de deçà du Rhin, comme déjà ils en avoient fait un autre dessous; et outre qu'ils fortifioient Haguenau d'un côté, ils fortifioient aussi Brisach de l'autre; et par les moyens des magasins de vivres, de munitions de guerre et d'outils qu'ils avoient préparés et amassés depuis un an en très-grande quantité, ils sembloient avoir dessein de faire une forte circonvallation du côté de decà d'un desdits forts à l'autre, y loger leur armée, l'entretenir de ces grands magasins, et la rafraîchir toujours par le moyen du pays de delà du Rhin, que l'on ne leur peut ôter, ni ainsi absolument la prendre. Cette ville se voyant en cette crainte, avoit recours au Roi, le suppliant de l'assister au cas de siége; mais ils ne parloient pas néanmoins de se mettre en sa protection, ayant peur du mauvais traitement que depuis long-temps, sous ce nom-là, ils voyoient faire à leurs voisins de Metz par leur gouverneur. Peu après, une bonne partie de ces troupes s'avancèrent sous le commandement du comte de Chambourg, général de ladite armée, jusque dans l'évêché de Metz, disant avoir ordre de l'Empereur d'entrer dans Vic et Moyenvic.

Le duc de Lorraine, qui avoit toujours été malintentionné vers le Roi, et qui encore lors faisoit un grand magasin de blé et d'avoine dans son château de Clermont, qui est entre Sainte-Menehould et Verdun, dont toute la frontière étoit scandalisée, et qui seul avoit fait venir lesdits Impériaux dans ledit évêché, pour en ôter la créance, et faire semblant qu'il s'y opposoit tant qu'il pouvoit, envoya, en qualité de premier et principal vassal de l'évêque de Metz, Gournay audit comte, lui remontrer en apparence l'impuissance dudit évêché à soutenir une si grande charge, et la jalousie que tant de troupes donneroient au Roi, qui seroit obligé de faire semblablement avancer celles qu'il a en la frontière de Champagne; mais, en effet, pour essayer d'entrer, à l'aide de ses forces, dans Vic et Moyenvic, deux places de l'évêché de Metz, bien importantes et quasi tout environnées du même marais où est Marsal, ville du même évêché, dont son grand-père s'empara en vertu d'un prétendu

échange fait avec le cardinal de Lorraine son fils. Il traita donc, sous le prétexte des raisons susdites, avec le comte de Chambourg, pour le faire déporter pour lors du logement de Vic et Moyenvic; lequel il obtint de lui, moyennant la promesse que ceux du conseil de l'évêque de Metz et Gournay, au nom que dessus, lui firent de garder lesdites places, et lui en ouvrir les portes toutes les fois que la nécessité le requerroit, et qu'il le rechercheroit pour le service de l'Empereur; qu'il retireroit les troupes qui avoient approché de Metz et desdites villes, se contenteroit des quartiers plus éloignés, et même enverroit vers le comte d'Anhalt, qui étoit le général desdites troupes, pour recevoir ordre de lui d'en faire retirer une partie dans l'Alsace, et ne laisser dans l'évêché que ce que les contributions qu'on accorderoit pourront nourrir. Le duc de Lorraine fut plein de si bonne opinion de lui-même, et de mauvaise du conseil du Roi, qu'il crut devoir faire passer cette action pour un grand service rendu à Sa Majesté, et envoya Marcheville à Marillac, pour le persuader de consentir, au nom du Roi, la prise et garde desdites places; mais le Roi, qui découvrit facilement sa finesse et son intention de les avoir comme dépositaire, pour s'excuser de les rendre, sous ombre d'être obligé à l'Empereur de la garde d'icelles, défendit à Marillac d'y prêter consentement. Lesdites troupes ne laissèrent pas de s'éloigner, mais demeurèrent toujours dans les terres dudit évêché. Le cardinal ne jugeoit pas que cette entreprise des Impériaux pût faire aucun effet contre le service du Roi, pourvu que le maréchal de Marillac fît son devoir, commandant une si grande armée qu'il avoit ou devoit avoir, puisque le Roi la payoit en cette frontière-là. Il manda néanmoins à Sa Majesté qu'il étoit du tout nécessaire de munir Metz de vivres et de munitions de guerre; qu'il falloit faire remonter les canons, et travailler en toute diligence aux fortifications; si le Roi avoit été bien servi, que cela seroit fait, Sa Majesté l'ayant ordonné il y avoit long-temps; qu'il falloit pourvoir à Toul, selon que la prudence du Roi l'estimeroit à propos. Et pour Langres, puisqu'ils ne vouloient point recevoir de garnison, il falloit loger des troupes près de la ville pour se jeter dedans en cas de besoin. Lever encore pour le moins six régimens pour fortifier l'armée de Champagne, et se tenir purement et simplement sur la défensive, n'ayant pour but que de faire périr l'armée des ennemis s'ils nous venoient attaquer. Qu'il n'osoit conseiller d'envoyer des gens de guerre dans Vic et Moyenvic, pource qu'il étoit à craindre que les gens de guerre qu'on y mettroit se perdissent par la foiblesse des places, ou le peu de soin de pourvoir à leur secours, ou le manquement de munitions de guerre, et qu'on attirât un orage par là, et que ceux qui étoient sur les lieux pourroient voir plus clair en cette affaire.

Le maréchal de Créqui, à l'instante prière du duc de Savoie, le vint trouver (1), le 23 février, à Oulx, où il s'étoit déjà avancé, pour lui apporter quatre demandes que le duc de Savoie lui faisoit, non en qualité de choses dues, mais de pures grâces, moyennant lesquelles il promettoit de faire tout ce que le Roi voudroit désirer de lui, avec protestation qu'encore qu'on ne les lui accordât pas, il ne laisseroit pas d'obéir à Sa Majesté. Sa première demande étoit que le Roi rendît la vallée de Cisery, en ôtant les garnisons qu'il y avoit mises, et disoit que, se déclarant, comme il faisoit dès lors, pour le Roi contre les Espagnols, ce dont il feroit tous effets qui se pouvoient désirer entre le Roi et lui, Sa Majesté ne pouvoit retenir ce passage sans montrer trop de méfiance et de mépris de lui. Il promettoit qu'il ne passeroit aucunes troupes par ledit passage en cette occasion, que celles que le Roi ordonneroit, et que, s'il s'en présentoit d'autres, il demanderoit des troupes de Sa Majesté pour s'y opposer, consentant que, s'il contrevenoit en cet article, les forces du Roi qui seroient en ses Etats s'en fissent raison elles-mêmes. Le cardinal, considérant que cette vallée de Cisery étoit en propre à M. de Savoie par le traité de 1601, en sorte, toutefois, que le passage en devoit être libre au Roi comme à lui; qu'elle est tellement ouverte du côté de la France, que M. de Savoie n'en sauroit fermer le passage, et que, par le traité même, il n'y pouvoit faire aucune fortification; qu'on pouvoit loger les troupes du Roi dans le Bugey, à Châtillon-de-Michailles et autres lieux de la France, pour se saisir, à coup prêt, de la vallée, au cas que des forces ennemies y voulussent passer, estima que le Roi pouvoit faire rendre ce passage aux conditions consenties par M. de Savoie, pourvu qu'il se déclarât ouvertement pour Sa Majesté et rompît actuellement avec les Espagnols, entrant effectivement dans l'Etat de Milan avec ses forces, pourvu encore que dès lors il ôtât les justes ombrages que le Roi devoit avoir de beaucoup de choses qui se passoient dans ses Etats. Cette réponse faisoit gagner temps pour ravitailler Casal, et les deux dernières lignes donnoient lieu de demander, devant l'exécution, que l'ombrage que Veillane devoit donner fût levé. La seconde demande étoit qu'on jugeât le différend d'entre M. de Mantoue et lui. Le car-

(1) Vint trouver le cardinal.

dinal répondit qu'il demeuroit d'accord de juger le partage demandé, et, dès l'heure, écrivit à Casal pour faire venir le commissaire de M. de Mantoue, pour, avec celui de M. de Savoie, le juger incontinent, et qu'on avoit fait venir le sieur Servien expressément pour cet effet. Cette réponse, qui étoit selon le goût du duc, aidoit encore à faire gagner temps pour ravitailler Casal. Sa troisième demande étoit qu'on lui payât les gens de guerre qu'il auroit au-dessus de dix mille hommes et douze cents chevaux, jusques au nombre de vingt mille hommes et deux mille chevaux, au cas qu'il les fît venir en campagne. Le cardinal répondit qu'il écrivoit à l'heure même au Roi pour représenter à Sa Majesté que, bien qu'il eût beaucoup de forces, il pouvoit recevoir l'offre que M. de Savoie lui faisoit de joindre à ses armes plus grand nombre de gens de guerre qu'il n'étoit obligé d'en fournir par le traité de Suse, et que, pour cet effet, Sa Majesté lui pouvoit entretenir, outre le susdit nombre, cinq mille hommes de pied et mille chevaux, dont le paiement commenceroit du jour qu'il les feroit venir en campagne et les joindroit aux troupes du Roi pour entrer dans le Milanais. La raison de cette réponse étoit que, l'argent seul faisant tout faire en ce pays-là, le cardinal avoit estimé qu'il falloit donner espérance au duc; on ne s'engageoit que comme il falloit, puisqu'il devoit faire voir ses gens en campagne, et entrer dans le Milanais devant que de prétendre aucun paiement, et, au cas qu'il faillît à satisfaire à l'entretènement du nombre de gens spécifiés ci-dessus, la république de Venise y entreroit pour sa part. Sa quatrième demande étoit qu'il pût attaquer l'Etat de Gênes avec partie de ses troupes et quelque nombre de celles du Roi, le prince son fils se joignant à l'armée pour rompre dans le Milanais. A quoi le cardinal répondit que cette proposition seroit examinée entre le prince et lui, pour y prendre telle résolution que l'utilité du service du Roi, la possibilité et facilité de l'entreprise le requerroient. Il répond ainsi pour gagner temps et avoir lieu, cependant, pour ravitailler Casal; et, en effet, il ne croyoit pas qu'on dût ni pût entendre maintenant à ce dessein, proposé à mauvaise fin et clairement déraisonnable, en ce qu'il augmentoit les ennemis du Roi, offensant les Génois, et diminuoit ses forces dont on voudroit nous tirer une partie pour cette expédition, au lieu que le dessein qu'on devoit avoir étoit d'augmenter les forces de Sa Majesté et diminuer le nombre de ceux qui se voudroient opposer à ses justes desseins. Ledit duc demandoit encore qu'il ne rompît avec Espagne, dans le duché de Milan, qu'un jour après la France. A quoi le cardinal dit qu'on pouvoit accorder que les troupes du Roi feroient la première rupture, mais que, incontinent après, sans remettre au lendemain, M. de Savoie feroit le même; que, néanmoins, tout cela n'empêcheroit que, si la paix se pouvoit conclure aux conditions qu'on avoit proposées, M. de Savoie ne pût en continuer la négociation selon qu'il le demandoit, pourvu qu'elle fût conclue sans délai, et devant qu'on eût lieu de venir aux mains dans le 10 de mars.

A la faveur de tous ces voyages et du sieur Emery et du maréchal de Créqui, et de ses demandes, il se portoit quantité de vivres dans Casal, mais que le Roi payoit très-chèrement à ces princes, qui les prenoient pour rien par contribution de leurs communautés, vendant ainsi excessivement au Roi le bien qui n'étoit pas eux, mais à leurs sujets; et, sans leur avarice et le désir extrême qu'ils avoient de l'argent de Sa Majesté, il n'y eût eu aucune considération capable de vaincre leur mauvaise volonté. La principale chose dont ces princes et tous ceux qui agissoient pour eux parloient alors, étoit de savoir si le cardinal avoit beaucoup d'argent, espérant que le tout leur demeureroit. Ils se disposoient à être ses munitionnaires, ses voituriers, bref, de faire toutes choses pour arrêter son argent dans leurs pays et dans leurs coffres. Ils firent offrir deux cents milliers de plomb rendus sur le Pô; ils vendirent cinq cents sacs de sel à Émery, qui, à cause de la difficulté de la voiture, ces princes tenant les bateaux sur le Pô, ne les voulut pas recevoir s'ils ne les faisoient voiturer eux-mêmes, auquel cas il les leur paieroit comptant; ils firent incontinent interrompre leurs voitures, et, dès le jour même, acheminer ledit sel pour avoir son argent, qu'il ne leur donna que quand il fut arrivé. Après avoir fait marché avec Baronis, en leur nom, et signé pour les étapes, quand ce vint à l'exécution il le fallut rompre et leur payer plus cher. Ils n'écoutoient aucune raison au contraire, ni ne se soucioient du reproche de leur manque de parole; mais, pour toute réponse, disoient qu'il falloit considérer que l'exécution de ces marchés dénuoit et ruinoit le pays, dont il falloit récompense au prince. Et, au prix de 3 écus d'or qu'ils vouloient avoir pour port de chaque sac de blé depuis Nice, on leur donnoit 110 sous pour charge davantage qu'on n'étoit convenu avec le premier marchand, qu'ils firent emprisonner afin de prendre son gain et quatre-vingts pour cent davantage.

Durant le voyage du maréchal de Créqui ils reçurent mauvaise nouvelle des Espagnols, auxquels ils avoient offert de les recevoir dans Veil-

lane s'ils le vouloient venir défendre, car ils ne voulurent s'y engager qu'à condition qu'on leur donneroit des places de sûreté. Cela, et l'espérance qu'ils avoient conçue du voyage dudit maréchal, faisoit qu'ils ne parloient plus que de la justice du Roi et du cardinal. Et, quoique le nonce Pensirole fût tout alarmé de ce que le cardinal désiroit promesse de tous les princes d'Italie pour la défense de M. de Mantoue, et de spécifier les contraventions qui avoient été faites au traité de Monçon, néanmoins M. de Savoie disoit ces articles être très-justes, et, n'étant plus question que de son intérêt, il sacrifioit tout le reste pour s'attacher principalement à ces deux points : le premier, la restitution de la vallée de Cisery et Pont-de-Gresin; le second, le jugement des terres que l'on lui vouloit donner au Montferrat; le reste, il ne l'estimoit pas difficile. Le maréchal de Créqui, retournant à Turin avec la réponse que le cardinal lui donna sur les demandes qu'ils lui avoient faites, leur donna contentement, ou ils firent mine de le prendre, continuant à donner les ordres qu'on leur demanda pour le logement de l'avant-garde et du reste du corps de l'armée; car le maréchal de Créqui désira que l'avant-garde fût avancée, disant qu'il n'y avoit pas moyen de la loger entre Suse et Veillane, et croyant qu'assurément les princes étoient résolus de se joindre au Roi; en témoignage de quoi le prince de Piémont envoya dire au cardinal que, s'il le trouvoit bon, il iroit au devant de lui à Brezoles quand il voudroit. Il n'y avoit personne qui n'eût été trompé en leur procédé et en leur langage, d'autant que leur propre bien y étoit conjoint, n'ayant pas de quoi se garantir de ruine entière si les forces du Roi les attaquoient : ce qu'ils devoient craindre lui manquant de parole.

Cependant les Vénitiens reçurent avec grand honneur le maréchal d'Estrées et tout ce qu'il leur proposa de la part du Roi ; mais ils demeurèrent fermes à demander que Sa Majesté, comme chef de la ligue, commençât la première et montrât le chemin, et que lors ils feroient, de leur côté, plutôt davantage que moins de ce à quoi ils étoient obligés. Le maréchal d'Estrées et d'Avaux les pressèrent de leur vouloir bailler trois ou quatre d'entre eux, afin de pouvoir leur faire entendre quelques propositions dont ils étoient chargés, lesquelles requéroient un très-grand secret pour faire que les choses pussent réussir au commun contentement du Roi et d'eux. Le doge leur répondit fort courtoisement que cela répugnoit entièrement à leur forme de gouvernement, et qu'aussi bien falloit-il que les résolutions passassent par tout le sénat, et qu'ainsi c'étoit plutôt allonger les affaires que les avancer. Ils lui répliquèrent que c'étoient affaires qui consistoient en passages de rivières et autres choses qu'il étoit nécessaire de voir et considérer de près sur des cartes, ce qui difficilement se pouvoit faire au lieu où ils étoient assemblés avec eux. Mais, quelque instance qu'ils leur pussent faire, ils le laissèrent avec peu d'espérance de le faire, non manque de bonne volonté, mais pour ne le pouvoir autrement, et qu'ils sauroient bien garder le silence et le secret nécessaire en affaires de telle conséquence.

Clausel (1), dont nous avons souvent parlé ci-devant, vint, le 26 février, trouver le cardinal à Oulx, et lui dit le lendemain 27, que c'étoit chose véritable que le duc avoit voulu donner la défense de Veillane aux Espagnols; qu'il y avoit environ quinze jours que Spinola y étoit résolu, et que tout d'un coup il avoit changé; dit que le duc étoit si mal affectionné pour la France, qu'il ne perdroit jamais la volonté de lui mal faire, quelques traités qu'il fît avec elle; que, pour preuve de son dire, il n'eut pas plutôt fait le traité de Suse, qu'il traita avec ledit Clausel de lui faire fournir par don Gonzalez quatre mille hommes des troupes du Milanais, et qu'il lui donnoit permission de lever dans ses vallées huguenottes deux mille hommes, dont les Espagnols donnèrent l'argent, pour, avec les gens de pied et de la cavalerie qui eût sorti de la sienne, en apparence contre son consentement, entrer dans le Dauphiné, et faire une diversion aux armes du Roi qui attaquoit lors le duc de Rohan, et que, par ce moyen, il vouloit voir aussi s'il pouvoit couper les vivres à Suse et le prendre; que le duc de Rohan avoit traité de nouveau par lui avec Spinola et le duc de Savoie, et se vouloit servir du prétexte de rupture avec ledit Clausel pour le faire traiter pour lui plus impunément; que ledit duc désiroit la rupture de France avec Espagne, et croyoit que dans ce temps-là il auroit quelques moyens de relever le parti des huguenots; et que les Espagnols lui offroient des gens du côté de Perpignan, quand il y auroit lieu, pourvu qu'il fît soulever les huguenots de ce côté-là. Il lui dit encore qu'il savoit, par la conférence de l'abbé Scaglia, et de la propre personne de M. de Savoie, que son dessein étoit premièrement de tâcher d'amuser le Roi par une négociation de paix qui ruinât son armée, et donnât lieu aux Espagnols de se fortifier; en second lieu, ce dessein ne pouvant réussir, de donner passage aux armes du Roi sans s'y joindre, les laisser embarquer dans le Montferrat, et là les faire périr s'il pouvoit,

(1) C'est l'agent du duc de Rohan avec l'Espagne; on voit ici qu'il était passé au service du cardinal.

soit par la guerre qu'ils auroient avec les Espagnols, soit par la privation des vivres qu'il ne vouloit pas leur dénier ouvertement, qu'en cas qu'il arrivât quelque mauvais événement auxdites troupes, mais bien apporter tant de longueurs au fournissement qu'il en feroit, avec des prétextes apparens pour ses excuses, que l'armée ne pût supporter l'extrémité où il la réduiroit; en troisième lieu, si on le pressoit de si près qu'il fût contraint, pour éviter sa ruine, de fournir tout à la fois des vivres pour soutenir l'armée un long temps, de le faire à condition qu'il ne joindroit point ses forces à celles du Roi; en quatrième lieu, si on ne vouloit pas consentir à cet expédient, et qu'on voulût des sûretés de lui qui ôtassent lieu de s'en défier, sachant bien qu'il ne pouvoit y en avoir que deux, l'une qu'il allât conjointement avec ses forces pour rompre avec nous contre les Espagnols, l'autre qu'il nous donnât des places pour otage; en ce cas, il se porteroit au premier pour éviter le dernier, et se tiendroit toujours séparé avec son armée autant qu'il pourroit, pour avoir lieu, en cas de mauvais succès pour la France, de faire son accord avec les Espagnols, en prenant le temps de nous faire mal. Enfin, que l'abbé Scaglia, et ceux avec qui il avoit traité pour M. de Savoie, lui avoient dit que si on ne vouloit se contenter de tout cela, mais que l'on s'attachât à avoir des places, alors ledit duc aviseroit à ce qu'il auroit à faire.

Après avoir donné tous ces avis, qui étoient plus généraux, il dit au cardinal qu'il en avoit de particuliers qui concernoient sa personne, et qu'il ne lui vouloit pas céler. Qu'étant en Espagne, Carnero, secrétaire d'Olivarès, lui avoit souventefois proposé que le meilleur moyen de faire leurs affaires étoit de faire tuer le cardinal, et qu'ils donneroient telle récompense qu'on désireroit à ceux qui le voudroient faire; que l'abbé Scaglia lui avoit souvent tenu pareil langage pour l'exciter à trouver quelqu'un qui fît cette entreprise, moyennant telle récompense qu'il voudroit, que son maître feroit payer; que le secrétaire de Spinola lui avoit fait la même proposition, proposant aussi la récompense qu'on voudroit. Ce qui rendoit cet avis plus croyable au cardinal, étoit que le même jour il avoit appris, par une lettre d'Espagne, que Bouthillier lui avoit envoyée par le marquis de Praslin, d'un religieux du tiers-ordre de Saint-François, qui s'étoit retiré chez le sieur de Barrault, ambassadeur du Roi, que les Espagnols avoient envoyé deux personnes avec dessein d'entreprendre sur la personne du Roi et celle dudit cardinal, et que, bien qu'ils eussent manqué de l'exécuter, ils devoient retourner, pour le même effet, à la cour et s'y rendre à Pâques. Et, d'autre part encore, quelques jours auparavant, qui fut le 18 de février, étoit arrivé à Embrun La Blatière, envoyé audit cardinal par M. de Rohan, pour le prier de s'employer vers les Vénitiens pour lui faire donner emploi, lequel La Blatière apporta une lettre du sieur du Puy audit cardinal, qui lui donnoit créance, qu'il expliqua comme il s'ensuit : Qu'un nommé du Cros, natif de Montpellier, qui avoit été envoyé en Espagne par M. de Rohan avec Clausel, étant tombé malade de la maladie dont il mourut, envoya querir le sieur du Puy, qui étoit aussi malade, et lui dit qu'il vouloit l'avertir d'une chose importante qu'il avoit sur la conscience, dont il vouloit se décharger avant sa mort. Qu'étant en Espagne et en Savoie, il avoit clairement connu que les Espagnols et le duc de Savoie avoient un très-grand dessein de faire tuer le cardinal; qu'en Espagne on l'en avoit sollicité, et qu'ils se reposoient de l'exécution de ce dessein sur le duc qui l'entreprenoit, et qu'ils étoient si cruels et ennemis du genre humain, que, non contens de ces exécrables entreprises d'assassinats, ils lui disoient, de plus, que la reine d'Angleterre étoit très-préjudiciable aux desseins des huguenots, et qu'il avoit reconnu qu'ils eussent désiré que Dieu en eût délivré le monde, parce qu'elle favorisoit la paix d'entre l'Angleterre et la France, qui, à leur sens, empêchoit celle d'Angleterre et d'Espagne.

Le cardinal, quant à ce qui concernoit sa personne, étoit tout accoutumé à recevoir ces avis; il en avoit eu dès auparavant d'autres, tant de la part de la duchesse douairière de Lorraine que de la duchesse de Croy, qui lui avoient fait savoir qu'on parloit que Puylaurens faisoit quelque semblable entreprise contre lui. Sur quoi il répondit que si ce n'étoit que Puylaurens, il s'en tenoit pour assurément garanti, mais qu'il falloit que Monsieur fût de la partie; en ce cas il y avoit plus à penser. Il avoit, en ce sujet-là, encore eu avis de M. le prince, et un du maréchal d'Estrées, lesquels deux avis étant joints à ces premiers leur apportoient grand poids. Déjà, long-temps auparavant, le sieur de Bellegarde avoit dit à la Reine-mère et au cardinal qu'on avoit mis sur le bureau ces conseils contre la personne dudit cardinal; mais Monsieur, comme généreux et vraiment frère du Roi, les avoit rejetés. Toutes ces choses ensemble montroient au moins clairement que cette matière étoit agitée, et une personne de qualité très-grande dit au cardinal qu'il avoit ouï de ses oreilles le duc de Guise proposer de faire union entre certains grands pour mettre par terre le cardinal, et qu'il étoit nécessaire d'en

chercher les moyens. On savoit bien que ce personnage n'étoit pas homme à faire tout ce qu'il disoit, mais il étoit hardi à proposer tels desseins, et puis il s'en retiroit, s'il pouvoit, témoin l'union des grands qui fut faite contre le maréchal d'Ancre, dont il fut auteur. Le cardinal étoit bien averti qu'assez hautement il se plaignoit qu'il abattoit les grands, et que les grands devoient avoir dessein de le perdre lui-même; mais il ne s'en émouvoit point, parce qu'il tenoit à gloire d'être en butte à tout le monde pour le service du Roi. Grâces à Dieu, ce qui le consoloit étoit qu'il n'avoit pas un seul ennemi pour son particulier; qu'il n'avoit jamais offensé personne que pour le service de l'Etat, en quoi il étoit résolu de ne fléchir jamais, quoi qu'il lui pût arriver. Bouthillier lui manda que Monsieur disoit qu'il n'y avoit que lui qui s'opposât à son contentement; sur quoi il lui répondit que Leurs Majestés savoient bien s'il le faisoit ainsi; qu'il désiroit sa grandeur dans le service du Roi et le bien de l'Etat; mais de conseiller jamais des choses qui pussent être préjudiciables à Sa Majesté pour gagner, par ce moyen, les bonnes grâces de Monsieur, il aimeroit mieux mourir; qu'il aimoit mieux être estimé pour faire bien, qu'aimé pour faire mal; que Dieu le conserveroit, s'il lui plaisoit, et que la Reine-mère pouvoit voir lors si l'on avoit jamais eu pensée de favoriser le mariage de Monsieur avec la princesse Marie; que tous les desseins qu'on avoit contre lui ne le travailloient pas à la centième partie de ce que faisoient les malheurs de l'an passé; mettant ce mot de l'an passé, non-seulement pource que c'étoit en ce temps qu'ils avoient pu être, mais parce qu'ils étoient, grâces à Dieu, du tout passés; qu'il découvroit tous les jours diverses choses des artifices dont on s'étoit servi contre lui; que la princesse de Piémont lui avoit mandé, le jour de devant, qui étoit le 26 février, deux choses très-particulières par l'Isle, sous grand secret, que Leurs Majestés trouveroient bien étranges. La première étoit que le duc de Savoie avoit fait positivement interroger Pomeuse s'il n'avoit pas couché avec Madame (1), ou ne savoit pas que quelque autre y eût couché, et que lorsque l'on lui fit cet interrogatoire en prison, on lui avoit bandé les yeux afin qu'il ne connût point ceux qui le lui faisoient. La deuxième, que Marini l'avoit plusieurs fois sollicitée par écrit et autrement d'employer le cardinal de Bérulle, pour toutes les choses qu'elle voudroit de la Reine-mère, et non plus le cardinal, lui disant pour raison qu'il savoit fort bien, et par diverses voies assurées, qu'il n'y avoit plus de crédit. Le premier de ces deux avis étoit diabolique, et montroit la rage de ce petit démon. Le second n'étoit pas angélique; aussi Marini, qui en étoit auteur, n'étoit pas fort consommé en spiritualité.

Il eut avis de Bullion que le différend de l'amirauté avec le duc de Guise étoit dévolu au parlement, qui en étoit saisi, et procédoit contre ledit duc qui ne vouloit pas répondre; que toute sa maison étoit merveilleusement offensée, et s'emportoit à mal parler du cardinal, ne voulant recevoir aucune condition raisonnable d'accord; ce qui fit que Bullion dit franchement au Roi que l'espérance qu'on avoit de quelque brouillerie, à laquelle on travailloit continuellement avec beaucoup d'art, étoit l'essentielle cause pour laquelle on se rendoit si difficile, pendant que le cardinal étoit absent pour le service du Roi et du royaume; sur quoi Sa Majesté lui répondit qu'ils avoient beau faire, ils ne sépareroient jamais d'avec lui le cardinal, et qu'ils ne l'attraperoient jamais dans leurs brouilleries. Auxquelles paroles Bullion répondit avec tous les complimens qu'il devoit, témoignant, en homme de bien, que cela étoit digne du bon naturel de Sa Majesté et de sa générosité, et que ses ennemis ne demanderoient autre chose que de faire croire au monde qu'elle oublioit ses serviteurs; à quoi elle lui répliqua fermement qu'elle ne leur donneroit pas cet avantage, et particulièrement pour lui, qui avoit des mérites et des services qui surpassoient tous les autres, sans nul excepter; et que, non-seulement elle avoit contentement de lui, mais de tous les siens, entre lesquels particulièrement, le marquis de Brezé, un des capitaines de ses gardes, donnoit bien témoignage qu'il appartenoit au cardinal, aux soins extraordinaires qu'il avoit de sa personne, en quoi il n'étoit égalé par aucun de ceux qui étoient en la même charge que lui. Sa Majesté en étoit si contente, qu'en une lettre qu'elle écrivit au cardinal il y avoit ces paroles : « J'ai un si grand contentement de lui, que plût à Dieu que tous ses compagnons fissent leur charge comme il la fait.

Sa Majesté lui manda qu'elle étoit bien mécontente d'une boutade (ainsi l'appeloit-elle) qu'avoit faite Monsieur, qui, à son retour de Lorraine, ne l'avoit pas voulu voir, mais s'en étoit allé à Orléans pour s'éloigner de son chemin, puis étoit venu faire un tour à Paris. Sa Majesté en étoit absente par un très-mauvais conseil des siens, lesquels chacun mandoit au cardinal qu'il étoit nécessaire, pour le bien du service du Roi et de Monsieur même, qu'on trouvât moyen d'éloigner de lui, vu qu'ils ne cesseroient jamais de

(1) Voilà ici le secret des violences exercées contre ce gentilhomme.

le mal conseiller aux dépens de l'Etat, pour assouvir leur avarice et leur ambition. Ces nouvelles furent incontinent mandées en Flandre, où l'on en fit une grande réjouissance, jugeant que ce malentendu, qui continuoit de Monsieur vers le Roi, arrêteroit une partie des forces de Sa Majesté, et se termineroit enfin en un mauvais effet pour cet État. Sa Majesté avoit commandé que la princesse Marie partît de Paris pour aller à Avenay (1) avec sa sœur : Monsieur en étant averti lui envoya faire quelques complimens sur ce voyage, dont il ne témoigna point d'aigreur; mais la malignité des esprits cabalistes fut telle, qu'à dix heures du soir il reçut une dépêche qui lui donna l'alarme que d'Avenay on la feroit sortir hors du royaume. Sur ce prétexte il vint à Paris, d'où le Roi étoit absent, y arriva sur les huit heures du soir, et alla voir la Reine-mère, qui fut grandement surprise, parce qu'elle ne l'y attendoit pas. De là il alla voir la princesse Marie; le lendemain il retourna voir la Reine-mère, et demeura une grosse heure à la ruelle du lit, la Reine étant incommodée d'un pied auquel elle avoit été saignée. Elle lui remontra le tort qu'il s'étoit fait et à elle de venir à Paris avant que d'avoir vu le Roi, et que, s'il eût vu le Roi une couple d'heures seulement, il étoit capable de faire changer au Roi la résolution sur le fait de la princesse Marie; ce qu'elle n'estimoit que le Roi dût faire maintenant, son autorité y étant si avant engagée par ce voyage, lequel sembloit avoir été fait pour s'opposer à la volonté du Roi, et qu'il étoit impossible que, par ses prières, elle eût moyen de faire prendre une autre résolution à Sa Majesté; comme en effet, aussitôt que le Roi eut avis, par le courrier de la Reine, de la venue de Monsieur et du sujet de son voyage, Sa Majesté aussitôt prit la résolution de venir à Paris, et y arriva le 3 sur les deux heures; mais Monsieur en étoit parti dès le jour de devant, et allé à Limours pour attendre la réponse sur l'affaire de la princesse Marie, laquelle la Reine lui envoya dès la nuit du second, qui fut un mot que le Roi persistoit en sa première résolution. Comme Monsieur se retira de la ruelle de la Reine, Bullion, serviteur particulier du cardinal, se trouva, par hasard, le premier auprès de lui pour lui faire la révérence; il le reçut assez favorablement; le garde des sceaux s'étoit plus avancé, auquel il fit très-bonne chère. Le surintendant s'avança aussi, mais il lui montra un visage austère, et, au lieu de se baisser comme il avoit fait aux autres, il se tint tout droit et lui tourna incontinent le dos. Cette action fut remarquée d'un chacun, et la Reine la prit à cœur lorsqu'elle en fut avertie, et lui en fit reproche lorsqu'il la retourna voir. Il s'excusa sur ce que ses officiers d'Orléans lui avoient dit qu'il avoit parlé avec grand mépris de lui. Or cela étoit que le surintendant avoit trouvé mauvaise, et dit que le Roi ne seroit pas conseillé de souffrir, la présomption inouïe dont Le Coigneux avoit usé au conseil de Monsieur, dans lequel il avoit donné des arrêts contraires à ceux du Roi, par lesquels il en faisoit surseoir l'exécution jusques à ce que le conseil de mondit sieur en eût ordonné; comme s'il eût dû s'arroger l'autorité de contrôler ceux du conseil de Sa Majesté. L'intention du surintendant étoit de l'aller voir, mais il fut averti par le cardinal de La Valette de n'y aller pas, parce que Monsieur avoit témoigné de l'aigreur contre lui, et dit que, sans le respect du lieu, il auroit parlé plus hautement. Un peu de temps après Monsieur sortit du cabinet; Bullion se trouva auprès de la porte, il le prit par la main et lui dit : « Vous avez été bien hardi de me regarder, de me saluer et de parler à moi. » Il lui dit, sans autre réponse, qu'il étoit son très-humble serviteur. L'après-dînée il (2) alla travailler chez Bouthillier sur le fait des postes, auxquelles Bauves promettoit donner ordre.

Bouthillier lui dit qu'il étoit à propos d'aller voir Monsieur, et que le garde des sceaux et le surintendant y devoient aller, et qu'il étoit bon qu'il y allât, ce qu'il fit; mais Monsieur ne se trouva pas à l'hôtel de Bellegarde, qui étoit son logis; il y retourna le lendemain, où il trouva le cardinal de Lyon (3) attendant Monsieur dans sa chambre, qui avoit passé dans le cabinet. Le cardinal le salua, Monsieur se baissa et lui fit assez bon visage, mais il ne lui dit un seul mot; et, sans compliment et sans conduite, ledit cardinal se retira. Un peu après, Bullion approcha, Monsieur le tira à part et lui dit : « Je vous avois dit hier qu'étiez hardi, mais je vous dis que vous l'êtes extrêmement d'oser me venir voir. » Il lui dit qu'il étoit obligé de le faire en toute façon, et qu'il lui devoit un remercîment des droits seigneuriaux de Montluet dont il l'avoit gratifié, et qu'il n'étoit en appréhension de ceux dont il vouloit parler, entendant du cardinal, mais qu'il le pouvoit assurer sur sa vie qu'il étoit son serviteur, et, quoi qu'il pût faire ou dire, il ne seroit jamais autre. Il lui dit qu'il n'avoit pas cette créance, et que, par les effets, il n'avouoit pas ce qu'il lui disoit, mais que, quand il voudroit, il seroit son ami et le serviroit. Il sembla à Bul-

(1) Abbaye de femmes en Champagne, dont était abbesse une sœur de la princesse Marie.

(2) Bullion.

(3) Frère du cardinal de Richelieu, chartreux, archevêque de Lyon, et récemment promu au cardinalat.

lion qu'il disoit cette parole d'assez bonne grâce, et lui répondit là-dessus qu'il falloit un long discours pour parler de cette affaire, mais qu'il savoit très-assurément que le cardinal souhaitoit son bien et de le voir auprès du Roi, au rang que lui-même pourroit désirer. Puylaurens étoit proche, lequel parla incontinent à Bullion, et lui dit que Monsieur étoit maltraité, et que c'étoit un affront qu'on lui faisoit en la princesse Marie, et que par force on ne viendroit jamais à bout de lui, et qu'il étoit bien rude de voir maltraiter une princesse à l'occasion de Monsieur, laquelle il n'épouseroit jamais que du consentement du Roi et de la Reine, et qu'il vouloit mourir si jamais Monsieur l'entreprenoit autrement; que ce témoignage de mauvaise volonté étoit capable de le mettre dans le désespoir, et qu'il s'étonnoit que le cardinal donnoit de tels conseils. Il lui dit que chacun savoit le temps de l'absence du cardinal; que ce n'étoit pas pour l'excuser des résolutions que le Roi prenoit, parce qu'il les approuvoit toutes, mais que tout ce qu'il avoit su de cette affaire étoit ce qu'il en avoit pu apprendre par la dépêche du Roi, lequel n'avoit eu intention d'offenser Monsieur en cette affaire de la princesse Marie, mais de la mettre, pendant son absence, auprès de sa sœur, en lieu honorable où toutes les princesses de qualité se peuvent retirer. Il lui fit réponse que Monsieur mourroit plutôt que de voir souffrir une personne de cette qualité pour lui, et que de rendre cette princesse plus misérable que les autres du royaume, c'étoit proprement le vouloir du tout désespérer, et que le sujet du voyage étoit pour mettre ordre à cette affaire, en intercédant pour elle. Bullion lui dit que les mesures étoient, ce lui sembloit, assez mal prises; que Monsieur mettoit la Reine dans un merveilleux labyrinthe; que c'étoit donner des ombrages au Roi, et qu'il falloit, avant venir à Paris et voir la Reine, aller vers le Roi et lui faire des complimens. Il entra lors avec lui sur le discours dont Monsieur avoit fait ouverture à Bullion, et dont madame de Verderonne lui avoit parlé si souvent, qui étoit de faire qu'il y eût une parfaite intelligence entre le cardinal et Puylaurens. Ledit Puylaurens dit à Bullion sur ce sujet, qu'il ne croyoit pas que ce fût l'intention du cardinal. Il lui fit réponse qu'il abandonnoit sa vie à Monsieur, si le cardinal ne procédoit avec toute sincérité en cette action et toute autre, et qu'il ouvroit les bras et à lui et au Coigneux, et que si cette intelligence ne se nouoit parfaitement, jamais la confiance ne se mettroit entre le Roi et Monsieur. Puylaurens avoua qu'il étoit vrai, et qu'il falloit prendre le chemin de cet accommodement. Bullion lui dit qu'il mourroit en la peine ou en viendroit à bout, et que, puisqu'il étoit en cette disposition, il verroit madame de Verderonne pour y prendre une bonne résolution. Puylaurens lui dit qu'il pouvoit parler librement, et à madame de Verderonne et au Boullay. Il ajouta à son discours que le cardinal avoit fait connoître, par messieurs de Bellegarde, Marillac et Bouthillier, qu'il enverroit un gentilhomme à Monsieur lorsqu'il auroit fait son raccommodement auprès du Roi, et, néanmoins, qu'il n'avoit envoyé personne, et que maintenant ce seroit le servir à contre-temps, parce que Monsieur avoit été un peu piqué de ce qu'il n'y avoit point envoyé. Il lui dit qu'il le supplioit de faire connoître à Monsieur qu'il n'y avoit nullement du manquement du cardinal, parce que c'étoit tout ce qu'il pouvoit savoir maintenant s'il étoit dans le royaume, et que, n'ayant vu le Roi, il lui étoit impossible d'envoyer vers lui sans, par manière de dire, offenser Sa Majesté, et le rendre inutile à faire pour lui dans les occasions. Cette réponse étoit telle qu'il n'eut de quoi lui répliquer; au contraire, il donna avis à la Reine-mère de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion, qu'elle eut fort agréable, et lui commanda de travailler à établir une bonne liaison du Coigneux et de Puylaurens avec le cardinal, et lui rendre compte de ce qu'il y avanceroit. Bullion manda tout cela au cardinal, et de plus que, quelque avantage que le Roi eût fait à Monsieur en ce raccommodement dernier, il méprisoit fort tout ce qui avoit été fait pour lui, dont on étoit bien en peine, craignant que les choses ne vinssent à une rupture pire que celle qui avoit été auparavant. La Reine-mère en étoit bien étonnée, et ne savoit quel conseil prendre, ni comment se démêler de ces affaires. Elle fut contrainte d'avouer à Bullion que tout ce qui étoit lors auprès d'elle ne la contentoit point quand elle se souvenoit de l'esprit du cardinal, qui étoit tel, que maintenant elle n'auroit nulle peine s'il étoit là, de sorte que tous les devoirs et l'assiduité que lui rendoit le garde des sceaux ne lui donnoient pas tant d'avantage en son esprit, qu'aux occasions importantes elle ne regrettât l'absence du cardinal.

Cependant le cardinal étoit sur le point de passer en Italie, où les ruses et les souplesses du duc de Savoie l'empêchoient de pouvoir juger facilement quel seroit le succès de son voyage, ce qui le mettoit en une peine indicible, et l'obligea de mander au Roi les difficultés qu'il prévoyoit en cette affaire. Que la paix étoit le but qu'on devoit avoir en cette entreprise, mais qu'on ne la pouvoit faire honorable et avanta-

geuse, si les Espagnols ne connoissoient que les armes du Roi pussent subsister en Italie agissant contre eux, ce qui ne pouvoit être si M. de Savoie ne donnoit moyen de les y maintenir, n'y ayant ni or, ni puissance, ni industrie qui le pussent faire sans lui, vu que les fourrages ne se pouvoient transporter de loin, et qu'encore que la France pût fournir les blés et les avoines nécessaires, il étoit impossible de suffire au transport de la grande quantité qu'il en falloit si on ne les faisoit porter, par mer, à Villefranche, et que, de là, M. de Savoie ne les fît voiturer par ses sujets jusqu'au lieu où ils devoient être consommés. Or étoit-il que le duc ne vouloit pas faire ce qu'il pouvoit et devoit en cette occasion, s'il ne voyoit que le dessein du Roi fût de faire la guerre avec Espagne, sans réconciliation, jusques à l'entière conquête du duché de Milan. De lui promettre ce qu'il désiroit pour ne lui tenir pas, la réputation et le procédé du Roi ne le pouvoient permettre; de s'embarquer aussi à une grande guerre, seulement pour lui faire plaisir, il n'y avoit pas grande apparence, joint qu'en ce faisant on s'éloignoit de la fin qu'on se proposoit, qui étoit la paix. Qu'il y avoit encore à considérer que quand on voudroit s'embarquer à la conquête du duché de Milan, qui étoit la fin du duc de Savoie, il mettoit en avant des conditions si injustes et si contraires à la fin qu'il se proposoit, qu'il étoit presque impossible de les accepter. Par exemple, au lieu d'exécuter ce à quoi il étoit obligé par le traité de Suse, qui l'astreignoit à fournir au moins dix mille hommes et douze cents chevaux pour entrer dans le duché de Milan, il demandoit qu'on lui donnât une partie de l'armée du Roi pour joindre avec ses forces et aller avec icelles attaquer Gênes, au même temps qu'on iroit attaquer le duché de Milan, ce qui étoit non-seulement nous réduire en état de ne rien faire, mais en outre d'être battus, perdre la réputation du Roi, et tomber bientôt à la merci des Espagnols et de lui, lorsque l'armée du Roi commenceroit à se défaire; qu'on avoit beau représenter que manifestement cette entreprise étoit hors de saison, tant parce que les Génois étoient lors puissamment armés, que parce aussi qu'attaquant les Espagnols, notre dessein devoit être de diminuer et affoiblir nos ennemis et augmenter nos forces, au lieu que par cette proposition on faisoit le contraire, faisant déclarer Gênes contre nous, qui faisoit état de se maintenir neutre pour éviter nos armes, et le duc voulant employer ses forces et une partie de celles du Roi à ce dessein; nulle raison qui ne venoit aux fins de ce prince, n'étoit valable à son jugement; qu'au reste, quand même il se fût résolu d'exécuter le traité de Suse, les divers échappatoires qu'il avoit cherchés pour s'en exempter, faisoient clairement connoître qu'il ne s'y portoit que par force; il n'avoit jamais rien promis qu'il n'eût eu divers moyens en son esprit de ne le tenir pas; que, quelque traité qu'on fît avec lui, ses explications le rendoient nul quand bon lui sembloit; ce qui faisoit voir qu'on ne pouvoit sans témérité et imprudence s'embarquer en un grand dessein sur la confiance de sa parole et de son secours, outre ce qui paroissoit des intentions de ce prince par son procédé; qu'on avoit avis de divers lieux que, lorsqu'il avoit vu venir les armes du Roi, pour s'en garantir et empêcher les bons effets qu'elles pouvoient produire, il s'étoit résolu; mais que pour le faire sûrement, il eût fallu qu'il eût rasé ses fortifications de Veillane, ou qu'au moins il n'y eût laissé que cent hommes de garnison dans le château; qu'il eût fallu qu'il eût mis entre les mains du Roi une place entre Suse et la frontière de Milan pour mettre nos vivres, et que là il eût fourni, en le payant par avance, un magasin de tout ce qui eût été nécessaire à la subsistance de l'armée pour deux mois, n'y ayant nulle apparence de commettre une grande armée de trente mille hommes et quatre mille chevaux en un pays étranger, éloigné de la France, sur la foi d'un homme qu'on savoit n'en avoir point, et où clairement il falloit dépendre de sa miséricorde, vu que tout le pays étoit affamé, et que tous les Espagnols avoient retiré tous les vivres du Milanais dans leurs meilleures places, et M. de Savoie ceux des Etats et du Montferrat, qu'il avoit entièrement pillé, dans les siennes. Qu'il n'y avoit point de lieu d'espérer cela de lui; la seule proposition étoit capable de le porter à se joindre ouvertement aux Espagnols, ou, au moins, à nous assurer par de belles paroles, et à se résoudre plus certainement à nous tromper quand il pourroit; qu'il faisoit tous les jours des propositions de paix, mais qui n'étoient pas recevables, en tant qu'elles n'étoient ni sûres, ni honorables, ni promptes, son dessein étant de nous embarquer en une longue négociation pour donner lieu à nos ennemis de se fortifier de nouvelles troupes d'Allemagne, et mettre les choses en telle balance, de part et d'autre, que nous fussions contraints de lui rendre Suse au même temps que les Allemands quitteroient les passages des Grisons; que, comme il voyoit qu'il ne nous pouvoit porter à ces fins par la paix, il demandoit que le Roi entrant en guerre, il lui entretînt une armée de dix mille hommes et deux mille chevaux à ses dépens, ce qui étoit hors des traités

faits entre Sa Majesté et lui; qu'il demandoit qu'on lui rendît le passage de la vallée de Cisery, qui lui étoit lors inutile, à toute autre fin que de pouvoir faire venir des troupes du comté de Bourgogne en ses Etats; ce qui nous devoit être suspect, en tant que, si l'on étoit bien occupé dans le Milanais, il pourroit facilement, ayant force gens en Savoie, entrer dans les vallées du Dauphiné, et couper le chemin de nos vivres, voire même prendre Briançon où l'amas s'en faisoit; que si, en lui accordant ses demandes, on eût vu que d'ailleurs il eût voulu donner les sûretés spécifiées ci-dessus, que le Roi avoit sujet de désirer de lui, on eût pu s'y porter, tant parce que la dépense n'étoit pas considérable en une telle occasion, que parce que les sûretés qu'il eût données eussent ôté tout lieu d'appréhender qu'il eût fait venir des troupes par la Savoie pour nous surprendre par derrière, mais que ce n'étoit pas son intention; ce qui faisoit que tant plus on le fortifieroit, plus auroit-on sujet de craindre qu'en un mauvais événement on ne vît l'effet de la mauvaise volonté qu'on savoit clairement, par divers avis assurés, qu'il avoit contre le Roi, ses serviteurs et son Etat; qu'on penseroit peut-être qu'on se pouvoit venger contre les Etats de M. de Savoie, et en effet on y pouvoit trouver quelque facilité; mais, en ce faisant, on faisoit le compte des Impériaux et des Espagnols, qui eussent bien voulu que l'orage fût tombé sur ce prince pour en être garantis, et qui cependant auroient lieu, en faisant un grand effort, de perdre M. de Mantoue et d'attaquer les Vénitiens, ou les réduire, par la frayeur de leurs armes, à faire leur accord sans nous; qu'il n'y avoit point d'esprit, pour bon qu'il fût, qui pût trouver des expédiens assurés à ces difficultés, qui étoient si impliquées et si contraires, qu'on ne pouvoit en éviter une qu'on ne tombât en l'autre. Cependant, puisqu'en toute affaire il falloit prendre parti, la première chose qu'il falloit faire étoit de voir si on pouvoit faire la paix sûre et honorable; que si les Espagnols étoient capables d'y condescendre aux conditions que nous désirions, ils le feroient maintenant qu'ils voyoient l'armée du Roi à quatre journées d'eux. S'ils ne le faisoient présentement par appréhension de nos armes, assurément ils ne vouloient que gagner temps pour attendre du secours, et par conséquent il n'y falloit plus entendre; qu'en ce cas il falloit voir si, s'obligeant avec M. de Savoie et Venise à la conquête du duché de Milan, le duc vouloit marcher de bon pied, lever les ombrages qu'on devoit avoir de lui, et nous assurer raisonnablement les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée; que s'il ne le vouloit pas, et que sa mauvaise volonté ne pût être vaincue par aucune raison, la seule ancre de salut étoit d'attaquer ses Etats; qu'il sembleroit d'abord à quelques-uns qu'il vaudroit mieux se commettre à sa foi pour attaquer les Espagnols que de faire une telle entreprise qui leur donnoit leur compte; mais qu'il la falloit examiner pour en faire le jugement; que si on n'avoit des vivres entre les mains, au moins pour deux mois, et qu'au contraire il les fallût recevoir tous les huit jours de celles de M. de Savoie, il feroit périr l'armée quand il voudroit, non-seulement en les déniant ouvertement, ce qu'on vouloit croire qu'il ne feroit pas, mais en faisant semblant de faire ce qu'il pourroit pour en faire fournir, et faisant survenir des difficultés colorées, dont il ne manquoit jamais. Si on entreprenoit un siége de quelque place d'importance, quand vous seriez sur le point de la prendre, il vous obligeroit à la lui mettre entre les mains, ou, s'il connoissoit qu'on ne le voulût pas faire, il feroit, sous main, son accord avec les Espagnols, en leur faisant connoître qu'il vous feroit faillir votre entreprise. Tenant des garnisons à Veillane, Saint-Ambroise et Saint-Jore, les voitures d'argent qu'on nous enverroit seroient à sa discrétion; les munitions de guerre, dont on ne pouvoit mener que partie avec l'armée, et qui demeureroient en magasin à Suse, pour les faire suivre quand l'on en auroit besoin, pourroient être prises par le duc quand on les voudroit faire venir à nous, et les troupes destinées pour les rafraîchissemens de l'armée ne passeroient point qu'en tant que bon lui sembleroit; Suse et Briançon où étoient nos vivres ne seroient pas assurés; qu'enfin il seroit maître de tous nos desseins; on n'agiroit qu'avec dépendance de lui, et avec telle incertitude, que le cardinal ne savoit point d'esprit assez fort pour supporter les piques qu'il faudroit souffrir, et les justes jalousies qu'au moins il faudroit avoir d'un homme de sa foi, qui, par toutes ses actions, témoignoit être ennemi des Français, quand même il ne voudroit pas faire périr l'armée, ce qui dépendroit de lui; que si pour éviter cet inconvénient on l'attaquoit avec deux armées, l'une qui agît en Savoie et l'autre en Piémont, la Savoie, au jugement des moins clairvoyans, ne pouvoit durer plus de deux ou trois mois, du jour qu'on y feroit entrée; que, dans ce temps, l'armée qui étoit en Piémont prendroit tout au moins Veillane, Pignerol et toutes les vallées qui ouvrent les passages de la France en Piémont; que Dieu n'étant point contre nous, il n'y avoit point de puissance en terre qui pût empêcher ces effets; on les feroit sans

péril de manquer de vivres, puisque nous ne nous séparions point de la France, et que nous en avions d'amassés pour quatre mois; que l'armée qui agiroit en Savoie seroit couverte par celle qui étoit en Piémont, laquelle pouvoit bien être traversée, mais non pas empêchée de venir à ses fins; qu'il arriveroit, ou que les Espagnols viendroient secourir M. de Savoie, et en ce cas Casal seroit hors de péril de siége, ou, s'ils assiégeoient Casal, ils secourroient si foiblement le duc qu'ils ne sauroient nous faire grande traverse, ce qui rendroit nos conquêtes indubitables; qu'on représenteroit peut-être que pendant ce temps on perdroit Casal; mais qu'à cela il répondoit qu'on le perdroit si, devant que de se déclarer en cette entreprise, on n'y faisoit jeter des vivres, comme on y travailloit avec soin et industrie; mais que, s'il y en avoit, on ne le perdroit point, parce qu'on auroit fait ce qu'on vouloit faire devant qu'on le pût prendre par force, et qu'ayant conquis des places dans le Piémont, et la récolte étant venue, il nous seroit facile de le secourir; qu'il répondoit, en second lieu, que si l'on n'avoit des vivres en abondance, on commettoit cette place en aussi grand péril, en s'avançant contre les Espagnols, qu'en attaquant le duc, qui expressément ne nous vouloit pas fournir quantité de vivres pour nous contraindre de consommer avec l'armée ceux qui étoient dans Casal, lesquels il n'avoit fournis que pour nous donner lieu de passer promptement les troupes du Roi dans le Montferrat; qu'on représenteroit peut-être encore que Mantoue se perdroit; mais, étant muni de toutes choses comme il étoit, fortifié de nouveau comme il étoit, ayant les Vénitiens à leur voisinage, il se sauveroit certainement, vu principalement qu'il étoit impossible aux Espagnols et Impériaux de faire ensemble le siége de Casal et de Mantoue puissamment; qu'en tout cas, quand on perdroit Casal, qui seul étoit en péril, les conquêtes qu'on pourroit faire sur M. de Savoie viendroient à un tel point, qu'elles vaudroient peut-être beaucoup plus que ce que M. de Mantoue auroit perdu, et lors on seroit plus puissant pour entreprendre seul contre la puissance d'Espagne en Italie, et conquérir une partie de leurs Etats pour récompenser M. de Mantoue, qu'on n'étoit lors pour le garantir des mauvais desseins que l'on avoit contre lui; et qu'il étoit certain que, pour faire commodément de grands desseins en Italie, il falloit être maître de la Savoie comme du Dauphiné, l'entrée d'Italie étant si difficile, que, si on ne possédoit tous les passages des montagnes par où il falloit venir, il étoit impossible de passer commodément tous les gens de guerre, et faire toutes les voitures qui étoient nécessaires à un grand appareil; au lieu que, si ces difficultés étoient levées, il seroit aussi aisé de faire de grands progrès en Italie qu'en tout autre pays; qu'en outre, étant facile de fermer les passages des montagnes à M. de Savoie, il n'auroit plus d'entrée en France, et le reste de ses Etats seroit enfermé dans l'Italie, et il ne pourroit plus recevoir secours de Flandre et de la Franche-Comté, comme il faisoit lors, par les passages de Savoie; qu'il ne falloit point venir à cet expédient que lorsque l'on auroit tenté tous moyens possibles de gagner M. de Savoie; que c'étoit le dernier conseil que l'on devoit prendre, lequel cependant, en son extrémité, avoit ses raisons et ses avantages; qu'il étoit tel, que, supposant que Casal pût être ravitaillé, et que les Vénitiens en fussent rendus capables avec l'aide de Dieu, Mantoue seroit garanti de l'effort des Impériaux, Casal préservé de celui des Espagnols, et le duc de Savoie porteroit une partie de la peine que méritoit la mauvaise volonté dont il usoit envers le Roi, et le trouble qu'il avoit excité perpétuellement en la chrétienté; qu'il étoit à considérer que, si l'on perdoit cette occasion, le duc, qui, après que par le traité de Suse il s'étoit particulièrement obligé de donner passage aux armes du Roi, toutes fois et quantes qu'il voudroit secourir le Montferrat, avoit bien eu l'impudence de les fermer tous, par les nouvelles fortifications qu'il avoit faites depuis un an à La Perouse, à Saint-Pierre, à Veillane et en tous autres lieux, et ce en présence des forces du Roi, les rendroit tels en son absence, qu'ils seroient inaccessibles, et ôteroient tout lieu à Sa Majesté de pouvoir jamais secourir ses alliés en Italie sans son concours, auquel on ne sauroit prendre confiance; qu'au reste, ayant fermé ses passages, son esprit inquiet n'auroit point de patience qu'il n'eût tramé quelque nouvelle affaire au duc de Mantoue; ce qu'il feroit d'autant plus volontiers, que les Espagnols et lui penseroient par ce moyen pouvoir réparer la honte que par deux fois la France leur avoit fait recevoir, en les empêchant d'exécuter leurs mauvais desseins contre ledit duc, qui ne pouvoit dorénavant être ruiné sans que la réputation du Roi souffrît quelque préjudice, puisque Sa Majesté l'avoit sauvé deux fois, et que l'auteur d'une chose ne pouvoit, sans douleur et sans intérêt, la voir détruire contre son gré; qu'il étoit à noter que, comme il avoit été utile, jusqu'alors, de différer le commencement d'un tel dessein pour avoir temps d'attendre la belle saison, faire passer l'armée du Roi, amasser ses vivres et voir si l'on pouvoit ravitailler Casal, un plus grand retardement seroit

du tout préjudiciable, tant parce que l'armée de Sa Majesté consommeroit inutilement les vivres que l'on avoit amassés avec beaucoup de peine, et que ceux qui étoient dans Casal se mangeroient devant que l'on eût fait aucun effet avantageux, que parce, enfin, que les ennemis attendoient des forces, qu'il falloit prévenir par quelque grand succès capable de les étonner.

Avec ce discours que le cardinal envoya au Roi, il lui donna quant et quant avis que le père Monnot, qui étoit lors supérieur des jésuites à Turin, avoit écrit il y avoit quelque temps à l'archevêque de Bordeaux une grande lettre par laquelle il lui mandoit que, pourvu qu'il pût voir le cardinal, il avoit en main des moyens de porter le duc de Savoie à faire tout ce qu'on pouvoit désirer de lui pour le service du Roi, et d'en donner des assurances infaillibles. Le cardinal en conféra avec les maréchaux de Créqui et Schomberg secrètement, et furent tous d'avis de le faire venir, sans qu'il sût qu'on eût connoissance de son voyage. Il sembloit par son discours qu'il dût faire des merveilles, et tout cela aboutit à une chimère, puisque ce ne fut autre chose qu'une proposition qu'il fit au cardinal pour établir une grande confiance entre le Roi et ledit duc par le moyen de ses créatures, de faire le mariage du cardinal de Savoie et de madame de Combalet (1), et il apporta au cardinal une lettre dudit cardinal de Savoie. D'abord il rejeta cela comme une chose ridicule; et cependant, s'avisant sur-le-champ qu'il ne falloit pas en user ainsi, il changea de langage de peur de les effaroucher, et témoigna mordre à la pomme, lui faisant connoître qu'il tenoit à grand honneur cette proposition, mais qu'il lui étoit impossible d'y penser sans avoir le consentement et le commandement du Roi et de la Reine sa mère. Il se paya de cette raison valable, et depuis crut plutôt que le cardinal le désiroit que le contraire, tant les esprits sont merveilleux, qu'ils forgent tous les jours nouvelles chimères, et croient que tous les hommes sont des sots excepté eux. Après tout cela le cardinal dit au père Monnot qu'il voyoit bien par là la confiance que ces messieurs vouloient prendre en lui pour servir Sa Majesté, mais que cette affaire étant éloignée, quand même elle pourroit réussir, il falloit voir quelque chose de présent et précis, qui pût donner confiance et liaison de la maison de Savoie avec la France. Là-dessus il se remit sur certains échanges dont il avoit été parlé l'année de devant. Sur quoi le cardinal fit autant le froid qu'il étoit besoin pour l'échauffer en ce point, et commença à faire connoître par lui au duc que son Veillane et l'armée qu'il y tenoit commençoit à nous importuner l'esprit de telle sorte, qu'il étoit impossible de le souffrir davantage et demeurer en bonne intelligence.

Le 1er de mars, le cardinal eut avis du maréchal de Créqui que le légat lui envoyoit le nonce Pensirole, lequel faisoit état de l'aller trouver le lendemain, lui rapportant pour réponse de Colalte au mémoire qu'il lui avoit envoyé : qu'ils s'opiniâtroient de vouloir que Guastalle fût partagé en terres, en cas qu'il pût montrer qu'il avoit droit d'en demander; que l'on croyoit avoir droit de demander la reddition de Suse si on spécifioit la sortie des Grisons et la démolition des forts, dont toutefois ils tomboient d'accord; et que l'Empereur et le roi d'Espagne croyoient qu'il ne falloit point d'autre assurance que celle qu'ils donneroient de laisser pour jamais M. de Mantoue en liberté; qu'il avoit dit audit nonce qu'il rapporteroit peu de satisfaction de son voyage, s'il n'avoit pouvoir de s'approcher plus près des sentimens de la France; que cependant les neuf premières compagnies de cavalerie avoient pris, le 28 février, le logis de Caselette, l'infanterie de l'avant-garde seroit le lendemain à Bussole et à Borgon; que le prince de Piémont désiroit grandement de le voir, et se préparoit d'aller le dimanche coucher à Veillane, pour le voir lundi au château de Bussole; et que les Espagnols avoient paru aux environs de Casal, et fait semblant de se loger à Frassinet; néanmoins ils avoient repassé la rivière et s'étoient retirés.

Le cardinal ne voulant plus attendre davantage, et ayant déjà fait avancer la plupart des troupes du Roi, passe les monts, descend à Suse, et le 4 du mois voit le prince de Piémont à Bussole, où il se rendit pour conférer avec lui; les civilités furent grandes de part et d'autre. Le cardinal lui demanda s'il ne vouloit pas entretenir le traité de Suse, rompre avec les Espagnols conjointement avec les forces du Roi, y joignant les siennes; s'il ne lui plaisoit pas donner effectivement pour la subsistance de l'armée du Roi autant de blé qu'on lui avoit fourni dans Nice, en lui payant le port par avance, selon qu'il l'avoit toujours promis; et d'autant qu'il auroit peut-être de la peine à fournir tout d'un coup un si grand nombre de blé, on se contenteroit pour le présent de dix mille charges, qui étoit pour la nourriture d'un mois de l'armée du Roi, moyennant qu'ensuite il fît venir celui de Nice; s'il ne vouloit pas cesser les fortifications de Veillane, et lever l'ombrage qu'on devoit prendre, n'étant pas rai-

(1) Voilà, ce nous semble, le premier mariage proposé pour cette dame, qui resta toujours veuve. L'alliance du cardinal comptait dès lors parmi les moyens d'arrangement politique.

sonnable de continuer telle entreprise, qui sembloit ne pouvoir avoir autre fin que de couper chemin à l'armée du Roi quand elle seroit avancée dans les États de Milan. Il répondit qu'il étoit prêt d'entretenir le traité de Suse, qu'il désiroit la paix, mais qu'à toute extrémité il romproit avec les Espagnols, pourvu que le Roi lui payât des gens de guerre qu'il avoit demandés au maréchal de Créqui, ce qui étoit hors du traité de Suse; que pour les blés demandés il voudroit bien les pouvoir fournir, mais qu'il ne pouvoit en donner présentement que six mille sacs, qu'il promettoit seulement le 10 de ce mois; que pour Veillane, il en parleroit à son père, et qu'il croyoit qu'aussitôt qu'il l'auroit fait, il feroit cesser les fortifications. Le cardinal lui représenta que six mille sacs de blé ne pouvoient nourrir que quinze jours; qu'il n'étoit pas raisonnable de commettre une grande armée en un pays étranger, sans une plus grande assurance; qu'on avoit toute confiance en la foi de M. son père et en la sienne, mais que la prudence ne permettoit pas de s'y reposer entièrement, et que le cardinal seroit responsable au Roi du hasard où il auroit commis son armée, s'il la faisoit passer sans assurance des vivres nécessaires pour sa subsistance; qu'au reste il lui étoit aisé d'en donner ce qu'on demandoit, en ayant de grands magasins; qu'il y étoit obligé par ses promesses, qu'il en avoit deux fois autant à Nice, qu'il obligeroit le Roi, que le cardinal s'en sentiroit particulièrement son redevable. Quoi que le cardinal lui pût dire, il ne fit autre réponse, sinon qu'il voudroit le pouvoir. Le cardinal se plaignit ensuite de ce que les lieux qu'il donnoit pour le logement de l'armée étoient dépourvus de tout ce qui étoit nécessaire pour la cavalerie, quoiqu'on payât bien chèrement ce qu'on prenoit, et qu'il eût promis de les faire fournir de toutes choses. A toutes sortes de plaintes, la première réponse étoit une dénégation absolue, et quand elles étoient vérifiées, la seconde étoit que nos gens avoient tort, qu'ils avoient battu ceux qui devoient leur fournir des vivres. Quand on avoit justifié qu'on n'avoit garde de les battre, parce qu'il n'y en avoit point, la troisième étoit qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils avoient peur qu'on les battît; et ainsi on ne manquoit point de réponses à griefs, mais on n'obtenoit aucune chose qui satisfît la raison, contentât l'esprit, et pût apaiser la faim des hommes et des chevaux.

Le 8 ils se revirent ensemble à Bussoles; le nonce Pensirole y étoit aussi, lequel venoit pour parler des conditions de la paix générale que l'on continuoit toujours à traiter. Mais les mêmes difficultés se rencontrant toujours de part et d'autre, ils ne purent convenir. Le cardinal, pour ne rien oublier de tout ce qu'il pouvoit pour gagner ces princes, et les mettre en leur tort s'ils n'inclinoient à ce que le Roi justement désiroit d'eux, offrit au prince de Piémont secrètement de la part du Roi : premièrement, la restitution du passage de la vallée de Cisery et du Pont-de-Gresin, qu'il désiroit avec passion, le jugement du partage du Montferrat, l'entretènement de cinq mille hommes de pied et de mille chevaux, outre ce qu'il devoit avoir par le traité de Suse, afin que le corps qu'il auroit en campagne pût être plus puissant. Sachant que M. de Savoie ne craignoit rien tant que s'embarquer en une guerre qui n'eût autre suite qu'une prompte paix, il voulut s'engager, au nom du Roi, à ne rendre jamais, par aucun traité, les places qu'on prendroit au duché de Milan. Il lui offrit de les lui mettre entre les mains, convenant dès lors du partage des conquêtes, ou de les garder s'il l'aimoit mieux ainsi, pour ne paroître pas trop en cause contre les Espagnols, et nous laisser porter leur première haine. Il demeura d'accord avec ledit prince que, si les places lui demeuroient entre les mains, le Roi contribueroit non-seulement toujours à leur défense si elles étoient attaquées, mais à l'entretien de leurs garnisons ordinaires, quand même on ne les attaqueroit point. Sachant que ces princes témoignoient ne désirer rien davantage que la conquête de Gênes, il leur offrit d'y entendre effectivement, après que nous aurions pris deux places de considération au duché de Milan, et de convenir dès cette heure sur ce sujet du partage des conquêtes à leur avantage, selon ce qu'ils pouvoient désirer au-delà de la raison. En contre-échange de tout ce que dessus, il ne demanda autre chose à ces princes, sinon qu'ils joignissent ouvertement leurs armes à celles du Roi, pour tous ensemble attaquer sans délai le duché de Milan; qu'ils donnassent au cardinal entre les mains pour nourrir deux mois l'armée du Roi, en contre-échange du blé que nous avions fait aller à Nice, sur la parole qu'il avoit donnée de nous en fournir autant, en lui payant le port, que nous lui offrions comptant par avance; qu'ils levassent les justes ombrages que l'armée qu'il tenoit à Veillane, et l'état auquel ils tâchoient tous les jours de mettre cette place, devoient donner aux armes du Roi, lorsqu'elles seroient embarquées au duché de Milan.

Encore que les offres ci-dessus continssent tout ce que M. de Savoie avoit toute sa vie désiré, et ce qui lui étoit le plus avantageux, bien que les demandes qu'on lui faisoit fussent du tout justes et ne lui apportassent aucun préjudice, le cardinal ne put tirer du prince de Piémont que

des paroles qui n'aboutissoient à aucune conclusion effective. Il lui promit toute assistance aux armes du Roi; mais les six mille sacs de blé qui devoient être le 9 dans Casal, par la promesse qu'il lui avoit faite à la première entrevue, n'y pouvoient être à son compte au plus tôt que le 20, encore n'y avoit-il point d'espérance de l'effet de cette promesse. Pour témoignage d'une grande confiance, il lui proposa le mariage du cardinal de Savoie avec la fille du duc de Mantoue, à dessein, à son avis, d'acquérir de nouveaux droits sur le Montferrat; cependant c'eût été une bonne occasion de la marier, si l'affaire de Monsieur eût été terminée. Il lui dit que son altesse désiroit attaquer les Génois, ou qu'il falloit les accorder avec lui, ce qu'il savoit bien être impossible, parce que Spinola n'eût pas permis, en l'état où nous étions, que nous eussions fait cet accommodement; il ajouta ensuite qu'il n'étoit pas raisonnable qu'ils entrassent dans le Milanais sans cet accord, parce que les Génois les pourroient attaquer. Le cardinal lui répondit que nous pouvions tirer parole d'eux qu'ils ne le feroient pas. Il lui dit que ce n'étoit pas assez. Le cardinal ne fit pas semblant d'y remarquer son dessein, et passa à autre discours. Il lui dit après que les Vénitiens étoient obligés à lui donner 100,000 écus par mois quand il entreroit dans le Milanais, et qu'il falloit qu'il les eût. Le cardinal ne voulut pas lui répondre que l'obligation de ce traité étoit passée, et qu'il n'avoit été fait que pour un temps où ils étoient conjointement en guerre avec Espagne; mais lui dit seulement qu'il seroit bien aise qu'ils lui accordassent ce secours, et évita de lui faire connoître qu'il s'aperçût des difficultés qu'il préparoit à l'entrée de l'armée du Roi dans le Milanais, lesquelles il ne vouloit dire que quand elle seroit au Montferrat, et desquelles il ne vouloit aussi lui parler que quand ladite armée du Roi et son canon seroient en la plaine de Piémont.

Le cardinal, pour rendre le Roi à point nommé averti de toutes choses, et ne manquer à lui donner avis des conseils qu'il devoit prendre, lui fit une dépêche, dès le lendemain 9 de mars, par laquelle il lui mandoit que, quoi que le prince de Piémont lui eût promis à leur entrevue, il n'exécutoit rien; qu'au lieu d'éloigner ses troupes de Veillane, il les y amassoit; qu'au lieu de cesser les fortifications de cette place, il les avançoit avec une diligence extraordinaire, ayant même depuis deux jours commencé à faire sauter le couvent des Chartreux, qui étoit fort beau dans les faubourgs; ce qui montroit bien qu'il avoit un grand et mauvais dessein contre la France. Que depuis un jour M. de Savoie avoit fait cesser ce travail pour nous ôter cet ombrage, qui ne pouvoit être levé que par le rasement des fortifications qui étoient en bon état de défense, et qui pouvoient se reprendre et parachever en quinze jours; qu'au lieu de fournir des vivres à notre cavalerie, entre Suse et Vulpian, suivant ses promesses et l'argent qu'on lui payoit par avance à cet effet, il les faisoit ôter de tous les lieux voisins des logemens qu'il leur donnoit, et au lieu de fournir des étapes aux gens de pied, qu'il faisoit payer bien chèrement après qu'il les avoit fait attendre vingt-quatre heures, il leur envoyoit la moitié des rations qu'il leur falloit afin de les désespérer; qu'il étoit impossible de passer le canon par le chemin qu'il vouloit que prissent les troupes du Roi, qu'en y faisant travailler mille hommes plus de quinze jours; qu'il faisoit resserrer tous les foins de la campagne de son pays; enfin qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour incommoder l'armée du Roi, et n'oublioit rien de ce qui se pouvoit pour la faire périr; que cela étant, si Dieu ne faisoit quelque miracle non prévu, il étoit du tout impossible de s'empêcher d'avoir affaire à lui. Si on l'attaquoit, il falloit le faire puissamment et promptement en Piémont et en Savoie; que pour le Piémont nous avions tout ce qui étoit nécessaire; restoit à composer l'armée de Savoie et faire qu'elle pût agir promptement; que si le Roi pouvoit venir faire cette expédition, il la feroit sans grande difficulté, et avec étonnement pour ses ennemis; mais la façon avec laquelle Monsieur se gouvernoit, et le voyage qu'il avoit fait à Paris, sans avoir voulu voir le Roi comme il le devoit, le faisoient douter que Sa Majesté pût quitter les quartiers de delà, vu principalement que le duc étant attaqué, n'auroit point de plus grand dessein que de faire entrer les Impériaux dans la Champagne, ce à quoi il se porteroit bien plus aisément en l'absence du Roi, dont la présence étoit peut-être capable de les empêcher; que ces considérations faisoient qu'on n'osoit conseiller à Sa Majesté de s'éloigner fort de Paris et des frontières adjacentes, ni de diminuer l'armée en ces quartiers; partant qu'il falloit faire état d'autres forces pour l'attaque de la Savoie; qu'on estimoit qu'il suffiroit qu'il plût au Roi envoyer deux des régimens qui étoient en Champagne, en faisant lever deux autres pour les remplacer; que joignant les deux régimens à celui de Languedoc, d'Annibal, Perrault, Plessis, de Juigné, Langeron, Verdun et Sanson, il y auroit assez de Français pour donner lieu au sieur de Bassompierre avec ses six mille Suisses, d'entreprendre cette affaire. Or, d'autant que ces sept régimens français étoient destinés pour l'armée d'Italie, et qu'il falloit la rafraîchir dans six semaines, le Roi trouveroit bon, s'il lui plaisoit,

d'envoyer six commissaires pour lever six régimens en Limosin et Guienne, pour rafraîchir l'armée d'Italie dans deux mois au plus tard. Et qu'afin de soulager les finances du Roi, et d'éviter les longueurs qu'il y avoit quand il falloit faire un coup d'importance, le cardinal s'offrit d'emprunter encore de l'argent à Paris, pour faire cette levée du tout nécessaire; que si le Roi l'agréoit, il falloit envoyer diligemment les commissaires, et il feroit apporter l'argent pour le leur donner; qu'en ce cas Sa Majesté enverroit, le plus tôt qu'elle pourroit, les deux régimens de Champagne au sieur du Hallier, qui connoissoit la Savoie, pour commencer, en attendant le sieur de Bassompierre, à incommoder la Savoie avec les troupes françaises. Et d'autant qu'il falloit quelque cavalerie avec ledit sieur de Bassompierre, Sa Majesté verroit si elle lui vouloit envoyer trois cents chevaux de l'armée de Champagne, et l'on joindroit à cette cavalerie les gendarmes du sieur de Ventadour, et la compagnie des chevau-légers d'Aubaye, car pour les compagnies de gendarmes de messieurs de Bellegarde, Mirebeau et Créqui, qui étoient, dès il y avoit long-temps, commandées pour servir en Italie, il n'en falloit point faire état. Et que, pour cette raison, Sa Majesté jugeroit, s'il lui plaisoit, s'il ne seroit point à propos, pour remplacer toutes ces compagnies qui devoient venir rafraîchir celles de l'armée d'Italie, de faire lever six nouvelles compagnies, dont le cardinal offroit d'avancer encore l'argent de la levée en lui envoyant les commissions; que si Monsieur avoit un conseil tel qu'il falloit, et qu'on pût se confier en lui de la défense de la tête de Champagne, le Roi pourroit venir faire l'expédition de Savoie, qui seroit prompte. Mais apprenant, par les dépêches de la cour, que la réconciliation de Monsieur avec le Roi n'avoit pas succédé jusqu'au point auquel le Roi et la Reine sa mère la pouvoient souhaiter, il étoit impossible de donner conseil sur ce sujet, auquel Sa Majesté, assistée de la Reine-mère, le devoit prendre de lui-même. Seulement pouvoit-on dire qu'en quelque façon que ce fût il falloit attaquer la Savoie, et pourvoir à la sûreté des frontières de Champagne et de Picardie; que la Savoie pouvoit être attaquée sans le Roi par qui il lui plairoit, et qu'on ne voyoit pas bien le moyen d'ôter tous moyens aux ennemis d'entreprendre de faire diversion de delà que par la présence du Roi, si ce n'étoit que Monsieur fût tellement remis avec lui, que lui et la Reine sa mère le jugeassent si bien conseillé, qu'il ne pût avoir d'autres pensées que les propres mouvemens du Roi, ce que le voyage de Paris sembloit ne pas témoigner; qu'il étoit nécessaire d'envoyer le sieur du Hallier en poste au Pont-de-Gresin pour recevoir les troupes, pour préparer l'équipage du canon qu'il trouveroit à Lyon; mais qu'il falloit des chevaux et des poudres, plomb et mèches; qu'on avoit écrit au sieur d'Alincourt pour en acheter à Lyon, et au Roux pour en faire remonter de Marseille jusqu'à Lyon; mais la peste de Marseille empêcheroit, à son avis, que cet expédient ne pût réussir; partant, que le surintendant y pourvoiroit diligemment, s'il lui plaisoit; que si on attaquoit la Savoie diligemment elle ne dureroit point, n'y ayant plus personne, et si l'on attendoit, ils y feroient revenir des troupes; que si le Roi venoit, il enverroit les Suisses du sieur de Bassompierre en Champagne, et prendroit d'autres troupes selon son dessein : n'y venant pas, les Suisses serviroient bien à ce dessein avec ledit sieur de Bassompierre; que le Roi jugeroit si la personne du maréchal de La Force, qui avoit déjà étudié les entreprises sur la Savoie, ne seroit point propre à y commander l'armée avec le maréchal de Bassompierre. Si Sa Majesté en étoit d'avis, on essaieroit de disposer ledit maréchal de La Force à consentir volontairement au dessein du Roi, et sans doute il le feroit.

Le cardinal, depuis cette dépêche écrite, considérant que laissant six régimens à Casal et à Pontdesture et deux à Suse, il ne resteroit que vingt-un mille hommes effectifs en l'armée du Roi en Italie, et que nous avions sur les bras toutes les forces de Savoie, qui avoit quinze mille hommes et plus de trois mille chevaux, bons ou mauvais, et le secours d'Espagne qui lui pouvoit envoyer deux mille chevaux sans s'incommoder, et sept ou huit mille hommes de pied, on estima qu'il falloit, dès lors, faire venir les trois régimens de Languedoc, Perrault et Annibal, comme déjà proches de l'étape, à ce qu'on disoit, pour la rafraîchir en avril, et envoyer les quatre autres en Bugey. Et, afin de n'être point contraint de faire un plus grand déplacement en Champagne que de deux régimens et de cinq ou six cornettes de cavalerie, on manda à Saint-Fargeu, qui avoit un régiment prêt pour les Vénitiens, qui étoit proche de Bugey, de se tenir prêt, au cas que le Roi le trouvât bon, à faire sa levée. On manda le même au comte de Bioule, au baron de Mirepoix, au baron de Cauvisson, à Lèques et à Naves; de façon que, étant avertis si le Roi trouvoit bon qu'ils levassent, ils pouvoient être prêts vers le 15 avril, et on jugeoit que difficilement l'équipage du canon pourroit-il être prêt plus tôt. Les ennemis étant aussi deux fois plus forts que nous en cavalerie, quant au nombre, on manda au sieur du Hallier, à Castignac en Languedoc, à La Chapelle-Bailou, à Meillats

et Savignac en Limosin, de se tenir prêts à lever, si le Roi trouvoit bon de leur bailler des commissions, afin de les avoir dans quelque temps pour nous rafraîchir.

Le même jour, sur divers avis que le cardinal eut de Provence que la côte étoit du tout dégarnie, la peste et la misère en ayant chassé tout le monde, et qu'en Espagne on faisoit un grand préparatif de galères, qui, sous prétexte de la conduite de la reine de Hongrie, pourroient entreprendre sur quelque place maritime de ces côtes, on écrivit au premier président, en l'absence de M. de Guise, pour y faire levée de quatre à cinq cents hommes aux dépens du pays, pour fortifier les garnisons des places qu'on jugeroit en péril. Il écrivit aussi, cinq ou six jours auparavant, aux sieurs de Machaut et de Saint-Genié de pourvoir à la subsistance de cinq cents hommes nécessaires pour garder la frontière de Narbonne, où l'on avoit avis que le duc de Feria pouvoit entreprendre, étant à Perpignan avec des troupes.

Le maréchal de Bassompierre ayant mandé au cardinal qu'il trouvoit les Suisses peu disposés à entreprendre de délivrer les Grisons des troupes impériales; que particulièrement le canton de Zurich, duquel on espéroit davantage, s'y montroit assez froid, et que, d'autre part, le secrétaire de Venise lui avoit déclaré que, si cette levée de six mille Suisses n'étoit employée pour la délivrance des Grisons, la république ne prétendoit rien contribuer aux frais d'icelle; le cardinal lui manda qu'il ne laissât pas de faire ladite levée, et promptement; qu'il représentât aux Suisses la mauvaise foi des Espagnols aux conditions qu'ils désiroient pour la paix, lesquelles étoient si injustes qu'il étoit clair qu'ils ne la vouloient faire que pour nous faire sortir d'Italie, et prendre leur temps d'y faire une autre fois ce qu'ils voudroient; qu'il y intéressât les Suisses en leur remontrant que lesdits Espagnols ne vouloient en aucune façon entendre au traité de Monçon, ni réparer les contraventions qui y avoient été faites. Enfin, qu'en tout événement il fît sa levée le plus diligemment qu'il pourroit, mais à telle condition qu'ils n'eussent point d'exception de servir contre qui que ce pût être, et qu'il tirât parole et assurance d'en pouvoir faire encore, dans deux mois, une autre semblable à celle-là; qu'il remît autant qu'il pourroit la bonne intelligence entre les Suisses et les Grisons, et empêchât aussi autant qu'il lui seroit possible le renouvellement d'alliance entre l'Espagne et les autres catholiques; que, si huit jours après la réception de sa lettre il ne recevoit aucunes nouvelles, il s'en vînt avec sa levée droit au bailliage de Gex, où il trouveroit huit ou neuf régimens français, et ordre de ce qu'il auroit à faire pour venir joindre l'armée, et qu'il lui envoyât l'abscheid ou résultat de la diète qui avoit été indiquée au 4 du mois.

Il écrivit à d'Avaux, et lui donna ordre de presser la république d'accorder au duc de Mantoue le secours qu'il leur demandoit, soit de vivres, soit de munitions, soit de gens de guerre, dont ils le secouroient si écharsement, que c'étoit plutôt le faire languir que l'assister. Ils étoient convenus qu'en comptant les habitans, ils devoient entretenir quatre mille hommes de guerre, et il n'y en avoit pas en tout deux mille, et employoient, en outre, le régiment du chevalier de La Valette, duquel, néanmoins, le Roi n'avoit permis la levée que pour être employé à la conservation de la ville de Mantoue.

Il manda aussi au maréchal d'Effiat (1) qu'il fît en sorte qu'il y eût à Lyon cent cinquante milliers de poudre, du plomb et de la mèche pour l'armée de Bresse, afin que rien ne pût retarder les desseins et le service du Roi. Cette armée donnoit tant d'alarme à toute la Savoie et au prince Thomas qui la commandoit, qu'il fît entièrement ôter tous les meubles du château de Chambéry et les porter à Montmélian; et, outre six mille hommes de pied qu'ils avoient dans le pays, ils y firent encore lever toute la milice, contraignant un chacun par force et violence de prendre les armes.

Les divers soupçons que le duc prenoit de jour à autre, lesquels avoient leur vrai fondement en son infidélité, et au mauvais dessein qu'il savoit bien qu'il avoit contre le service du Roi et sa parole donnée, interrompoient de temps en temps le ravitaillement de Casal, qu'ils avoient promis de donner moyen de faire. Pour lui ôter cet ombrage, on lui dit qu'on se vouloit saisir de quelques postes dans le Milanais, et pour cet effet on envoya l'avant-garde, composée de sept mille hommes de pied et mille chevaux, dont on donna le commandement au maréchal de Créqui; mais la principale raison étoit pour décharger Suse, épargner les vivres et élargir les troupes, dans lesquelles il y avoit dès lors soupçon de peste. Cela lui donna de grandes espérances que l'on vouloit passer dans le Milanais. Il fit avancer les blés à Casal; mais quand le corps de l'avant-garde fut à Rivara, il y arrêta, en disant qu'il attendoit le reste de l'armée, d'autant que les ennemis étoient trop forts, pour exécuter les desseins qui avoient été pris.

Le cardinal continuoit toujours sa pointe, essayant par tous moyens de faire la paix géné-

(1) Non encore maréchal.

rale, ou de parvenir à gagner le duc pour assurer Casal. Le prince de Piémont, au contraire, essayoit de pénétrer dans le dessein du cardinal, et de voir s'il ne se disposoit point à relâcher les justes conditions qui empêchoient là la paix générale, croyant que les incommodités qu'il trouveroit en cette guerre lui auroient fait changer ses volontés, et, sur des conférences et espérances, arrêter l'armée en un lieu où elle dépérissoit. Et, pour ce sujet, il prétendoit de faire passer l'armée du Roi à Casal, et l'embarquer en un pays étranger sans vivres, et la tenir à sa merci, entre les forces d'Espagne, de l'Empereur et les siennes. Mais le cardinal, qui connoissoit tout ce qu'il avoit en son esprit, ses conseils, la situation des lieux, les choses lesquelles il publioit, et à quelle fin, et celles qu'il tenoit plus cachées en son esprit, tournoit les finesses et les ruses de lui et de son père en leur propre ruine. Après avoir fait avancer l'avant-garde de l'armée, comme nous avons dit, il partit de Suse le 13, assisté des maréchaux de La Force et de Schomberg, et s'avança jusqu'à Caselette; mais, quand il fut là, il s'y arrêta pour quelques jours, contre la pensée du duc, auquel il fit déclarer par le maréchal de Créqui, qu'il lui envoya le jour même, qu'il ne partiroit point qu'il n'eût les vivres qu'il lui avoit promis, et qu'il ne levât aux armes du Roi les jalousies que justement il devoit prendre de son procédé. Le cardinal, jugeant dudit duc selon la raison, croyoit que, se voyant une armée si puissante sur les bras, il se joindroit à lui ou feroit la paix; mais, d'un côté, ce n'étoit plus la raison qui le conduisoit, mais la passion : et ce dernier n'étoit plus en son pouvoir; car les Espagnols, croyant que, si la paix générale ne se faisoit, il prendroit parti avec eux, ne se relâchoient d'aucunes des conditions qu'ils avoient proposées, et cette occasion étoit très-propre pour leur dessein; car ils espéroient du moins, s'ils étoient joints au duc de Savoie, faire une paix qui leur feroit recouvrer leur réputation, qu'ils avoient perdue au traité de Suse. Ce que le cardinal donna charge au maréchal de Créqui de dire au duc de Savoie, auquel il l'envoya le 13, envoyant avec lui, pour l'accompagner, Feuquières et Emery, fut qu'il étoit maintenant temps d'effectuer ses promesses et ce à quoi il étoit obligé; qu'il ne vouloit point s'avancer qu'il ne lui eût fourni les blés qu'il lui devoit donner dans Casal en contre-échange de ceux qu'on lui avoit livrés à Nice, et dont on lui avoit payé le port; qu'il ne fît marcher au même temps son armée avec celle du Roi, l'une par une route, et l'autre par l'autre; qu'il ne lui levât les ombrages justes qu'il lui donnoit par ses fortifications de Veillane, qui ne se pouvoient faire que pour être en état de fermer le passage s'il leur arrivoit quelque désastre; que tout ce qu'il avoit désiré lui étoit accordé; qu'il souhaitoit la paix, qu'on la vouloit bien si elle se pouvoit faire aux conditions proposées, justes et raisonnables; que ne se pouvant maintenant, il avoit toujours témoigné appréhender qu'après quelque temps de guerre on vînt à une paix qui ne lui apportât aucun avantage, ains le déplaisir et le préjudice d'avoir rompu avec Espagne sans profit; qu'on lui donnoit parole qu'en commençant la guerre on ne feroit jamais la paix qu'en retenant ce qu'on avoit conquis; qu'on lui offroit de le lui mettre entre les mains, le Roi ne voulant rien en Italie que des portes; qu'il avoit toujours désiré l'entreprise de Gênes; qu'on lui offroit dès cette heure de l'entreprendre, après qu'on auroit pris quelque grand poste au Milanais; qu'il avoit redemandé la vallée de Cisery, et que le Roi n'y tînt plus de gens de guerre, qu'on lui accordoit; qu'il avoit aussi demandé secours d'argent, que Sa Majesté lui accordoit l'entretien de cinq mille hommes de pied et mille chevaux tant que la guerre dureroit; que le partage qu'il pouvoit attendre justement du Montferrat lui seroit adjugé. Qu'après l'offre de toutes ces choses, s'il vouloit tirer les affaires en longueur, et n'exécuter pas ce à quoi il étoit obligé, on ne pouvoit que reconnoître qu'il avoit mauvaise volonté pour la France, et désiroit faire périr l'armée du Roi; qu'on le prioit de dire nettement ses intentions, afin que, sur icelles, on pût prendre une résolution convenable. Le duc, qui eût bien voulu accepter toutes les offres que le Roi lui faisoit faire, et ne rien faire de ce que justement on demandoit de lui, remit à faire réponse quand il en auroit conféré avec le prince son fils.

Le maréchal de Créqui l'alla trouver le lendemain matin à Veillane, où il étoit avec l'armée du duc, composée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux. Pour toute réponse, il remit à voir le cardinal le lendemain 15, après qu'il en auroit conféré avec son père. Cependant les soldats de l'armée du Roi, qui croyoient être en grande assurance en tout ce qui appartenoit au duc de Savoie, alloient à Turin par troupes et en si grande foule, que, par l'état que l'on apportoit tous les jours au duc des étrangers arrivés dans la ville, il s'y trouva en un jour cinq mille six cents Français; le duc en conçut grande jalousie, et y fit entrer la même nuit des gens de guerre. Le cardinal, qui ne pouvoit empêcher ce désordre, et qui prévoyoit que, rompant avec le duc, c'étoient autant de prisonniers, prit cette jalousie pour

prétexte de leur faire commander d'en sortir.

Le prince de Piémont ne manqua pas au jour promis d'aller trouver le cardinal à Caselette. Cette conférence aboutit à une promesse ouverte qu'il fit d'autant de vivres qu'on en avoit besoin pour l'armée, mais en y laissant cette queue, qu'il ne les délivreroit pas qu'après en être payé actuellement; ainsi cette réponse n'assuroit rien. Il promit, en outre, d'entrer avec dix mille hommes dans le Milanais, conjointement avec nous, mais à la charge que M. de Savoie pourroit, avec le reste de ses forces, attaquer les Génois, si on ne pouvoit lui faire rendre les terres qu'ils lui occupoient, ce qui étoit impossible dans le temps requis. Cette réponse étoit suspecte, tant parce que M. de Savoie demeuroit derrière que parce qu'il pensoit par là ne rompre pas avec l'Espagne, en tant qu'il ne faisoit que satisfaire au traité de Suse, qu'il leur disoit avoir fait pour les sauver. Le cardinal lui dit qu'il avoit fortifié Veillane, pour nous ôter le passage qu'il nous devoit laisser libre par le traité de Suse, nous ayant mis Suse entre les mains à cet effet. Il lui répondit que M. de Savoie en ôteroit une partie des gens de guerre. Il lui répliqua qu'il les y pourroit remettre quand il nous verroit embarqués en Italie, et ainsi nous faire dépendre de lui pour les nouvelles troupes qui nous viendroient trouver, les voitures, et même s'opposer à notre retour s'il arrivoit quelque disgrâce aux armes du Roi, et que partant il étoit raisonnable qu'il pourvût à ces inconvéniens; ensuite de cela les nouveaux avis de Clausel et de l'agent d'Espagne témoignoient son dessein, ceux d'Angleterre et ceux de Bautru en Flandre faisoient le même. Le cardinal ajouta que nous ne demandions point Veillane entre nos mains, mais bien, sans lui dire, lui fit-il entendre qu'on désireroit qu'il rasât toutes les fortifications faites pour empêcher le passage; il lui dit qu'on trouveroit un expédient.

Etant parti, le cardinal assembla les maréchaux de Créqui, de La Force et de Schomberg, Dauriac, Toiras, Feuquières, Servien et d'Emery; et après avoir fait une relation très-particulière de tout ce qui s'étoit passé, tant pour la paix générale que pour la particulière, il prit leur avis de ce qu'il avoit à faire en ce rencontre. L'avis commun fut de ne se point embarquer sur la foi du duc de Savoie, et de lui faire la guerre ouverte, puisqu'il ne se vouloit pas déclarer pour le Roi. Le samedi, 16 mars, il envoya Toiras et d'Emery derechef vers le duc à Veillane, pour lui porter ses dernières intentions, qui étoient qu'il ne pouvoit faire avancer les armes du Roi plus avant, qu'il ne lui eût ôté les jalousies qu'il lui donnoit. Que pour lui, il avoit pleine confiance en sa foi, mais qu'il seroit blâmé d'avoir laissé des places et des armées derrière sans sûreté aucune, et, pour ce sujet, le requéroit de vouloir mettre l'un et l'autre en état de lui ôter tout le soupçon qu'il en pouvoit prendre, et remettre Veillane comme il étoit lors du traité de Suse, comme aussi de considérer qu'il avoit donné le pas de Suse, pour ouvrir le passage aux armées du Roi, pour secourir le duc de Mantoue, et au préjudice de ce traité qu'il avoit fermé le passage par ses fortifications; à quoi le duc répondit qu'il n'étoit point huguenot pour raser ses fortifications, néanmoins qu'il les égratigneroit pour donner quelque honneur aux armes du Roi. La seconde demande fut qu'il eût à fournir encore dix mille sacs de blé à Casal en payant, parce que le cardinal ne pouvoit commettre les armes du Roi sans avoir pour trois mois de vivres, que le prince de Piémont le lui avoit ainsi promis en sa dernière conférence. Il répondit que l'extrême nécessité en laquelle étoient ses Etats lors lui servoit de légitime excuse de la promesse qu'il avoit faite à la demande que l'on lui faisoit à présent. On lui demandoit, en troisième lieu, qu'il prît parti, qu'il se joignît aux armes du Roi ainsi qu'il y étoit obligé, et qu'il se déclarât ouvertement pour Sa Majesté. Il dit qu'il relevoit de l'Empire, et le révéroit en sorte qu'il ne se déclareroit jamais contre les armes et les intérêts de l'Empereur, et que si on le contraignoit à se déclarer, il verroit quel parti il prendroit.

Cependant il fit sortir de Veillane six ou sept mille hommes de pied et quinze cents chevaux, pour ôter, disoit-il, la jalousie audit sieur cardinal, qui ne vouloit pas voir une armée demeurer derrière; mais il les fit sortir pour un dessein bien contraire; car ses troupes se saisirent des ponts d'Alpignan et Colligne, et de tous les quais et passages qui étoient sur la Doire-Susine, afin d'empêcher les armes du Roi de passer et venir à lui. Toiras et Emery étant revenus le jour même, rapportèrent au cardinal ce qui s'étoit passé en la conférence qu'ils avoient eue avec le duc, et dès lors, si le maréchal de Créqui n'eût été à Turin, on se fût saisi des ponts d'Alpignan et de Colligne, à cause de l'avis que rapportèrent Toiras et d'Emery, que les troupes de Savoie s'en devoient saisir le même jour, comme elles firent. Le lendemain 16, le cardinal renvoya encore les mêmes vers le duc, pour voir si la nuit ne lui avoit point fait changer d'avis et donné autre conseil; mais ce ne furent que les mêmes réponses du jour précédent. Incontinent après leur retour, ledit sieur cardinal dis-

posa les choses pour passer la rivière le lendemain lundi matin.

Le même jour, le nonce Pensirole étoit arrivé d'Alexandrie où il avoit vu Colalte et Spinola; le duc eut quelque avis que les Français se préparoient à déloger, et que l'avant-garde qui étoit à Rivara s'approchoit de Caselette; il prit occasion d'envoyer le prince de Piémont avec Pensirole pour voir le cardinal, afin d'en apprendre des nouvelles ou voir quelle contenance on faisoit. En cette conférence on parla de la paix générale, mais les mêmes difficultés se rencontrèrent toujours, desquelles on ne se relâchoit de part ni d'autre. Le prince de Piémont dit au cardinal que le duc son père avoit appris que l'avant-garde s'approchoit de Caselette, et s'éloignoit de Casal, que n'ayant point été averti du sujet de ce changement, cela lui donnoit soupçon, et qu'il le prioit de l'en éclaircir. Le cardinal répondit qu'il n'avoit point eu la curiosité de lui demander ses desseins, quand ses armées avoient changé de quartier, et quand le jour précédent elles avoient quitté Veillane pour se saisir des ponts d'Alpignan et Colligne, et des quais et passages de la Doire; que si le délogement de l'armée du Roi lui donnoit jalousie, qu'il pouvoit se mettre sur ses gardes.

Le duc ne changeoit point d'avis. La créance qu'il avoit que le cardinal dût attaquer Turin ou Veillane, ainsi qu'on lui avoit persuadé par divers artifices, le rendoit plus hardi, car il avoit pourvu à l'une et l'autre place, en sorte qu'elles ne pouvoient être surprises ni emportées d'emblée, et croyoit que le cardinal, s'attachant au siége de l'une ou de l'autre, se logeroit entre Veillane et Suse, d'où on devoit tirer des vivres qu'il couperoit, ce que l'on ne pourroit empêcher qu'en se retirant et abandonnant le siége entrepris. Et d'ailleurs, Colalte et Spinola, avec leur armée, étoient avertis pour venir à lui avant que l'armée du Roi eût pris une de ses places, espérant que ces armées unies obligeroient le cardinal ou à recevoir un affront en levant le siége, ou à faire une paix honteuse. Le prince de Piémont s'en retourne. Les choses étoient à telle extrémité, qu'il étoit absolument nécessaire de se résoudre à rompre avec le duc, étant impossible que l'armée du Roi subsistât davantage à Caselette, le cardinal étant forcé ou de s'avancer, ce qui n'étoit sûr pour les raisons susdites, ou de retourner à Suse, ce qui n'étoit pas honorable. Il ne restoit aucune espérance de ramener le duc où sa foi et son bien l'appeloient; il étoit trop avancé dans le dessein contraire, et n'y avoit raison qu'on ne lui eût représentée plusieurs fois pour l'empêcher de prendre ce mauvais parti. Et afin que la nécessité en laquelle sa malice força le cardinal de rompre avec lui, et que la justice du procédé du Roi soient plus manifestes, nous redirons ici en bref ce que nous avons déjà dit plus au long de ce qui s'est passé avec lui jusques ici (1).

Par le traité fait à Suse, en 1629, entre le Roi et le duc de Savoie, ledit duc étoit obligé de secourir Casal de vivres et de munitions de guerre en payant, et de joindre ses armes à celles du Roi, lorsque le duc de Mantoue auroit besoin de défense pour la conservation de ses Etats. Au préjudice de ce traité, le Roi ne fut quasi pas parti de Suse, que le duc de Savoie ne commençât à faire des trames secrètes pour de nouveau priver le duc de Mantoue du repos qu'il devoit avoir en ses Etats. A son instigation, ou au moins selon son désir, peu de temps après des troupes allemandes entrèrent dans les Grisons, prirent et fortifièrent tous leurs passages, se saisirent de leur ville capitale, passèrent ensuite en Italie, et attaquèrent le duc de Mantoue au même temps que les Espagnols entrèrent aussi dans le Montferrat. Le Roi, voyant la nouvelle oppression de ce pauvre prince, n'oublia rien de ce qui lui fut possible pour la faire cesser par voie de négociation; mais, ne pouvant par ce moyen rien avancer à la juste fin qu'il s'étoit toujours proposée du repos de l'Italie, il se résolut d'envoyer une armée puissante pour secourir le duc de Mantoue. La république de Venise, qui l'avoit déjà puissamment assisté, prit la même résolution, selon qu'elle y étoit obligée par une ligue faite exprès avec le Roi. Et d'autant que le duc de Savoie avoit signé la même ligue, outre un autre traité particulier fait sur le même sujet entre le Roi et lui, Sa Majesté le fit solliciter, et la république s'employa vers lui pour le porter à satisfaire à son obligation. Comme les forces de Sa Majesté sont éloignées de ses Etats, il promet toute facilité en cette entreprise; il assure qu'il joindra ses armes à celles du Roi, et fournira les vivres nécessaires pour l'accomplissement du dessein de Sa Majesté. Le maréchal de Créqui convient avec lui de plusieurs points à cet effet, et entre autres sur le sujet des vivres; qu'il en donneroit en ses Etats autant qu'on en voudroit, pourvu qu'on lui en livrât pareille quantité à Nice, où il étoit aisé d'en faire venir de Marseille, et qu'on lui payât trois écus d'or pour la voiture de chaque charge. Sur ce fondement on fait transporter à Nice quinze mille sacs de blé, et les armes du Roi s'approchent d'Italie. Comme le duc apprit qu'elles

(1) Ce qui suit est évidemment une espèce de manifeste qui récapitule tout le long détail qu'on vient de lire.

étoient déjà avancées jusques à Lyon, il rend difficile et presque impossible ce qu'auparavant il avoit témoigné pouvoir exécuter avec facilité. Il fortifie la tête de Veillane du côté de Suse, pour être en état de leur empêcher le passage s'il vouloit. Il croyoit le Roi si nécessité à ne se pouvoir passer de lui, qu'il se promettoit en tirer tous les avantages qu'il voudroit. Tantôt il propose la paix à des conditions impossibles, et qui n'eussent été bonnes que pour lui : aussi ne la vouloit-il pas, mais bien allumer une forte guerre entre la France, l'Empereur et l'Espagne, et demeurer simple spectateur, en état de juger des coups, et prendre son temps de favoriser qui bon lui sembleroit, selon qu'il estimeroit plus avantageux pour ses intérêts. Le cardinal le presse, autant qu'il lui est possible, de satisfaire à ce à quoi il est obligé par ses traités et ses promesses. Il recule, il trouve des échappatoires; aujourd'hui il demande une chose, demain il en veut une autre; on lui promet tout ce qu'il pouvoit désirer, même au-delà de la raison. Il veut qu'on lui entretienne grand nombre de gens de guerre, outre ce qui est porté par le traité de Suse; on lui accorde l'entretien de cinq mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Il demande qu'on ôte les gens de guerre qu'on a mis au Pont-de-Gresin; on consent encore à cette demande, et ce d'autant plus facilement qu'ils n'y étoient plus nécessaires, vu qu'on ne les y avoit établis par le passé que pour empêcher les trames et les négociations que ledit duc, au préjudice du service du Roi, et de la réconciliation qu'il avoit faite avec Sa Majesté par le traité de Suse, faisoit avec les huguenots, qui depuis avoient été réduits en leur devoir. Mais deux points empêchent principalement qu'il ne soit content, et que le cardinal, qui savoit les intentions de son maître, ne puisse convenir avec lui : l'un, qu'il a dessein d'obliger le Roi à ne finir jamais la guerre qu'après la conquête entière du duché de Milan; l'autre, que, sous prétexte d'une diversion, il veut attaquer les Génois au même temps que les armes du Roi entreront dans le Milanais. On lui représente que la raison et la prudence ne pouvoient permettre ce qu'il désiroit; que l'on n'étoit venu que pour la défense du duc de Mantoue, mais que si elle contraignoit d'entrer dans les Etats d'Espagne, le Roi étoit résolu de ne rendre jamais ce qu'il y acquerroit; que, pour ce qui étoit de Gênes, Sa Majesté moyenneroit qu'il reçût satisfaction avec le temps, et se rendroit garant que cette république ne feroit aucunes entreprises contre lui, pendant que les forces de France seroient en Italie. Quoi qu'on lui dise, il ne peut dépouiller l'appréhension qu'il a qu'après qu'on aura commencé la guerre on ne fasse promptement la paix, et cette considération l'empêche de contenter Sa Majesté, et se joindre à la juste défense du duc de Mantoue; il est impossible de représenter les divers moyens dont il use pour contraindre les armes du Roi à venir à ses fins. On avoit fait divers traités avec lui pour les vivres nécessaires à leur subsistance, mais il n'en exécute aucun; il promet tout et ne tient rien; il ne veut pas seulement permettre qu'on achète des blés de plusieurs marchands qui en veulent vendre en ses Etats. Il fait emprisonner ceux qui ont fait de tels marchés aussitôt qu'il en a connoissance; il fait encore le semblable d'un marchand avec lequel on avoit fait prix de la voiture des blés qu'on avoit fait venir à Nice avec son consentement; ainsi il ne veut ni fournir les vivres, ni permettre qu'on en trouve en ses Etats, ni qu'on ait moyen de se servir de ceux qu'on a apportés de France. Nonobstant tous ces manquemens, il prétendoit faire passer l'armée du Roi au Montferrat, où sa pensée étoit de l'embarquer sans vivres, pour la tenir à sa merci entre les forces d'Espagne, de l'Empereur et les siennes. Le cardinal, connoissant son dessein, se résolut de s'avancer à Caselette, afin qu'étant plus proche du cœur de ses Etats, la considération et la crainte des armes du Roi le portât à ne les contraindre pas de faire quelque entreprise à son préjudice contre leur première intention : on n'oublie rien de ce qui se peut pour le persuader d'accomplir ses paroles. Le duc, au contraire, presse le cardinal de partir de Caselette et passer au Montferrat; le cardinal lui déclare qu'il ne le feroit point qu'il n'eût les vivres qu'il lui avoit promis, et qu'il ne levât aux armes du Roi les jalousies que justement elles devoient prendre de son procédé. Pour cet effet, ledit cardinal envoie les sieurs de Toiras, maréchal de camp, et d'Emery, intendant des finances, le trouver à Rivoli où il étoit, pour le prier de l'un et de l'autre. Il répond diversement; tantôt il se met en colère jusques à venir aux rodomontades, par après il s'adoucit et promet en termes généraux ce qu'on demande, sans se disposer à aucune chose qui en fît voir l'exécution. Le prince même visite le cardinal, et lui promet, en termes exprès, de lever les ombrages que Veillane lui pouvoit et devoit donner; on en avoit quelque créance, mais on vit bientôt l'effet de ses paroles, vu que le lendemain le duc fit venir les troupes qu'il avoit à Veillane; il assemble toutes ses forces, prend deux grands logemens qui étoient sur la rivière de la Doire, par lesquels seuls il estimoit que les armes du

Roi pussent aller à lui, met des corps-de-garde sur les gués de la rivière, et tient jour et nuit grand nombre de gens de pied et de cheval entre Caselette et Rivoli, où il avoit toute son armée. Comme il eut ainsi disposé ses affaires, il retira des commissaires qu'il avoit établis pour faire fournir des vivres à l'armée du Roi pendant son passage. Ainsi il falloit s'avancer à Casal, sans y avoir les vivres qu'il devoit fournir en contre-échange de ceux qu'on lui avoit donnés à Nice, ou reculer à Suse, ou périr par la nécessité. En ce procédé il n'y avoit personne, pour peu équitable qu'il fût vers la France, voire lui fût-il ennemi, qui ne fût contraint d'avouer qu'il se remarquoit une extrême bonté et douceur du Roi vers le duc de Savoie, et une parfaite justice en toute la suite de ses actions, après lui avoir, après la prise de Suse, pardonné sa témérité et présomption, et donné le ressentiment de son injure au bien de toute la chrétienté, à la réputation de sa modération propre, au désir d'un prompt rétablissement de la religion catholique en son royaume, et à la considération de Madame, sa sœur, mariée à son fils. Au contraire, le duc, en tous ses traités, paroles et actions depuis ce temps-là, avoit paru être plein de rage et d'envie contre la gloire du Roi. L'opiniâtreté de son cœur à ne s'ouvrir point à toutes ses grâces, ruses pour le tromper, promesses de loin, excuses et échappatoires quand l'occasion d'exécuter ce qu'il avoit promis étoit présente, changemens perpétuels, tantôt menaces, tantôt soumissions et mensonges continuels, jusqu'à ce que lui-même eût achevé d'ourdir son lien, réduisent à tel point le cardinal, qui, pour ne le perdre tout d'un coup, s'accommodoit à lui, et le suivoit de loin comme une baleine blessée à laquelle on laisse aller la corde, qu'il étoit contraint à l'une de ces deux choses; ou qu'il laissât périr l'armée du Roi et trahît sa gloire, ou que, passant par-dessus toutes autres considérations, il rompît ouvertement avec lui, et l'eût pour ennemi déclaré et l'objet des armes du Roi, plutôt que pour ami infidèle et ennemi caché, de qui on ne se pouvoit défendre, demeurant en cette condition-là.

Le cardinal donc, voyant les inconvéniens ci-dessus déclarés, qui pouvoient arriver d'une plus longue patience en cette occasion, jugeant aussi qu'il n'étoit pas honorable aux armes du Roi que le duc de Savoie témoignât vouloir et pouvoir les contrecarrer, résolut avec les lieutenans généraux, le duc de Montmorency et principaux officiers de l'armée, de se mettre en état de prendre le passage après le lui avoir demandé, et de suivre les ordres précis que, deux jours auparavant, il avoit reçus du Roi, d'attaquer les Etats du duc de Savoie s'il ne vouloit satisfaire aux traités qu'il avoit passés avec Sa Majesté à Suse; pour cet effet il envoya querir l'avant-garde de l'armée du Roi, qui étoit logée dans le Montferrat, à six grandes lieues de lui, où le maréchal de Créqui l'avoit fait avancer, parce qu'il espéroit que le duc de Savoie agiroit sincèrement avec Sa Majesté, et qu'ainsi les forces du Roi auroient lieu d'aller sans délai s'opposer directement au mal qu'on vouloit faire aux États de Mantoue. Cette avant-garde étant rapprochée, le cardinal donna rendez-vous à toutes les troupes de l'armée la nuit du 18 au 19 mars, auprès d'un lieu où il y avoit deux gués qu'il avoit fait reconnoître le jour auparavant, et assez de place pour mettre en bataille une partie des forces du Roi. On devoit, à la pointe du jour, mettre six canons sur le bord de la rivière en deux lieux reconnus à cet effet, et à la faveur d'iceux, qui eussent tenu les troupes du duc un peu éloignées, la cavalerie eût passé en escadron à gué, et ayant pris son champ de bataille, l'infanterie eût filé sur un pont préparé à cet effet, ensuite de quoi apparemment le duc de Savoie n'eût pas fait ses affaires. Devant que de tenter par force le passage, on avoit dessein d'envoyer un gentilhomme au duc de Savoie, pour lui représenter les inconvéniens qui pouvoient arriver à l'armée du Roi au lieu où elle étoit, le tort qu'il se faisoit en témoignant qu'il vouloit opposer ses forces, le prier de ne le pas faire, et lui dire ouvertement qu'au cas qu'il n'accordât pas le passage, on étoit résolu de le prendre. Le sieur de Comminges, capitaine des gardes, étoit destiné à cet effet. Le jour étant venu, on s'aperçut que l'armée du duc de Savoie s'étoit retirée la nuit dans Turin avec lui, et que la campagne étoit libre; cela étant, on fit passer la cavalerie aux gués, comme on l'avoit projeté, et l'infanterie à l'un des ponts que le duc avoit pris pour fermer le passage. Il est impossible de représenter le mal que souffrit l'armée du Roi cette journée, jamais on ne vit un tel temps : il avoit fait le jour auparavant le plus beau du monde, il sembloit que l'été fût venu; mais, sur les trois heures après midi, il vint une pluie, neige et grêle, le tout si extraordinairement, qu'il n'y avoit personne qui ne fût mouillé depuis la tête jusqu'aux pieds; ce qui n'empêcha pas les pauvres soldats, réduits à telle extrémité qu'il en mourut de froid, de faire gaîment leur devoir. Dieu permit que le temps s'étant mis au beau sur l'après-dînée, et le logement de Rivoli étant bon, les soldats qu'on fit séjourner un jour pour les rafraîchir, sans leur épargner le vin et la viande qui leur furent distribués avec ordre, ne pen-

sèrent plus aux incommodités passées. Aussitôt que l'armée du Roi eut passé la rivière, le cardinal envoya Servien, intendant de la justice en icelle, vers le duc de Savoie, pour lui dire que rien ne l'avoit contraint de prendre le passage, que l'obligation qu'il avoit à ne laisser pas périr l'armée du Roi, et de la garantir des incommodités qu'il jugeoit qu'il lui vouloit faire souffrir au lieu où elle étoit; que la longueur où il tiroit les affaires, et particulièrement le fournissement des vivres qu'il avoit promis pour l'armée du Roi, la prise des passages de la rivière qu'il avoit fait faire depuis son arrivée, les gardes exactes qu'il faisoit, le retirement des commissaires d'Alpignan, qui devoient fournir des vivres, lui avoient donné sujet d'avoir cette créance; que son intention n'étoit pas de tâcher à lui faire du mal, mais seulement d'empêcher qu'on ne lui en fît recevoir; qu'il n'avoit pour le présent autre dessein que de mettre l'armée en lieu où elle pût vivre commodément; que cela n'empêcheroit s'il le vouloit qu'ils ne vécussent en bonne intelligence; mais que, s'il ne l'estimoit pas à propos, il se gouverneroit selon que son procédé lui donneroit sujet. Il ne voulut pas voir ledit Servien, ni permettre qu'il vît Madame, ni le nonce, ni l'ambassadeur de Venise. Le lendemain le cardinal y renvoya encore, non plus pour parler au duc, mais pour avoir la permission de rendre compte à Madame de ce qui s'étoit passé, et en instruire le nonce et l'ambassadeur de Venise. Il refusa encore la prière qui lui fut faite sur ce sujet; mais, sur le soir, il envoya un trompette au cardinal pour lui dire que, s'il vouloit donner un passe-port pour un des siens, il enverroit traiter avec lui. Le cardinal accorda sa demande, et délivra promptement son passe-port, dont il ne vit aucun effet.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui étoit près le duc de Savoie, et devoit bientôt passer en France, dépêcha incontinent pour donner avis à son maître de cette rupture, laquelle il décrioit et blâmoit comme si le cardinal eût voulu surprendre M. de Savoie, contre les promesses qu'il avoit données au prince de Piémont, disant que l'on forçoit M. de Savoie de se déclarer contre le Roi, pour se saisir de ses places et occuper son pays, et que, dedans cette même violence, il étoit contraint de rechercher son salut, se jetant entre les bras des Espagnols et Impérialistes; ajoutant que les ambassadeurs de Venise l'étoient venus voir et désavouoient cette procédure. Mais l'ambassadeur de Venise résidant en Angleterre, l'ayant appris, fit plainte publiquement au Roi et à ses ministres de la hardiesse dudit Wacques, de ce qu'il jugeoit si légèrement des intentions des ministres de la république, qui ne pouvoient lui avoir tenu tels langages. Le faux avis, néanmoins, dudit Wacques fut reçu avec joie du roi de la Grande-Bretagne, du grand trésorier et des principaux de son conseil, qui ne pouvoient supporter patiemment la gloire et la prospérité des armes du Roi, qui sembloit augmenter leur honte. Mais Dieu, protecteur de la justice et de la sincérité du procédé et des intentions des princes, justifia cette action par les heureux événemens qu'il donna aux justes entreprises du Roi.

Car, dès que l'armée du Roi fut assemblée et eut passé la Doire-Susine, le cardinal, sachant que les grandes armées ne doivent jamais perdre temps, la fit avancer droit à Pignerol, pour ouvrir le passage des Alpes, ôter les barrières qui empêchoient que la France n'eût libre communication avec l'Italie, et se mettre en état qu'il pût recevoir du Dauphiné les vivres qu'il y avoit fait amasser pour l'armée du Roi; ce qui succéda heureusement. La place fut investie le 20 mars, sur les six heures du soir, par le maréchal de Créqui, qui menoit l'avant-garde. En partant de Rivoli pour s'acheminer à cet effet vers Pignerol, il lui arriva un rencontre heureux : le bruit étant dans l'armée que l'on alloit à Turin, celui qui commandoit l'artillerie fit partir et conduire tous les canons sur le chemin de Turin, plus d'une lieue, en sorte qu'ils étoient en péril. Cela fit croire au duc que l'on alloit droit à Turin, et lui fit renvoyer querir les troupes qu'il avoit envoyées dès le matin pour se jeter dans Pignerol. Le cardinal y étant arrivé le 21 à quatre heures, fit travailler avec une telle diligence toute la nuit, que, le lendemain à dix heures, trois canons furent en état de faire brèche sur le bord du fossé; ce qui porta ceux de la ville, qu'on fit sommer au même temps, à se rendre par composition dès le 22, et se garantir, par ce moyen, de la rigueur des armes de Sa Majesté.

A Gênes, où on en eut la nouvelle incontinent, ils ne savoient s'ils en devoient être tristes ou joyeux; ils se préparoient lors à la réception de la reine de Hongrie, au devant de laquelle alloient le légat, le cardinal Dieterstein et l'archiduchesse de Florence, et étoient regardés de si près des Espagnols, qu'ils n'osoient pas seulement parler des affaires courantes; les plus gens de bien n'osant aller voir Sabran, qui y résidoit de la part du Roi, sinon la nuit. En Flandre, quand ils eurent la nouvelle du siége, il se fit quantité de gageures que le cardinal en avoit pour tout le mois d'avril; car ils ne pouvoient comprendre qu'en moins de temps, à la vue des armes de l'Empire, d'Espagne et de Savoie, une place de telle conséquence se fût rendue à Sa Ma-

jesté. Bautru leur soutenoit que si don Gonzalez ou le duc de Feria eussent été les assiégeans, ils eussent plus assurément gagé qu'à son jugement ils ne faisoient, le cardinal étant devant, qui étoit accoutumé de prendre des places aussi bonnes et mieux défendues, en moins de temps.

Tandis qu'ils pleuroient la perte de Pignerol, ils pensèrent faire une bien plus importante perte, de la meilleure place de leurs États, qui est la ville de Gand, la citadelle de laquelle étoit absolument perdue, si un prêtre, Espagnol de nation, ne l'eût garantie par le sacrilége de la révélation de la confession d'un homme qui s'étoit accusé à lui de l'entreprise, qui étoit prête à exécuter. Celui-là fut pris incontinent, et tous les autres qui étoient de ce dessein, et par ce moyen la place mise en sûreté. Ce péril les effraya, et fit renouveler parmi eux la prédiction que depuis long-temps on dit que le pape Paul III, le plus illustre mathématicien de son temps, avoit faite, disant que s'il plaisoit à Dieu de le faire revenir au monde, il le supplieroit que ce fût en l'an 1630, pource que les causes secondes étoient disposées en cet an à faire voir de si belles choses, qu'il préféreroit la grâce de vivre cette année à la vie de tout un siècle. Bautru, écrivant sur ce sujet au cardinal, dit « qu'il espéroit qu'un cardinal feroit les effets de la prophétie d'un pape, et que cette année, qui devoit être illustre pardessus toutes les autres, seroit ornée par les actions du plus illustre de tous les vivans. Cette prophétie ne leur sembloit pas être à leur avantage, leurs affaires ne paraissant pas être disposées à leur tourner à beaucoup de gloire pour cette année-là; mais, au contraire, le cardinal y ayant fait éclater contre eux la grandeur de la puissance du Roi, et se rendant, sous les auspices de Sa Majesté, le plus illustre de tous les ministres des princes, qualité qu'il disoit clairement ne pouvoir être donnée à aucun autre que par flatterie, ni ôtée à ses vertus que par injustice, qui véritablement étoit la seule qu'on ne voyoit point commettre aux plus grands ennemis de notre nation qui ne l'osoient pas confesser, mais toute la terre l'osoit bien croire. » Bautru lui manda qu'il parloit en ces termes de lui devant l'Infante même, tant la gloire des actions du Roi les faisoit sortir hors d'eux-mêmes, et de leur manière accoutumée de parler et d'agir.

Le même jour de la prise de Pignerol on attaqua le fort de La Pérouse qui se rendit à composition, par le moyen de quoi le passage des vivres qui venoient de France fut ouvert. Le légat vint au même temps, qui n'apportoit aucune condition raisonnable de paix, et partit le même jour. Le cardinal dépêcha incontinent à Venise, et manda au maréchal d'Estrées qu'il fît entendre vivement à la république qu'outre les justes raisons qu'avoit eues le Roi d'agir contre le duc de Savoie en la sorte qu'il verroit par sa lettre, l'on avoit eu aussi principalement égard à la sûreté de Venise et de Mantoue, ouvrant une porte pour les secourir en tous événemens avec bien plus de facilité que par Suse; qu'il pouvoit assez comprendre les avantages que l'on pouvoit retirer de Pignerol pour maintenir la liberté de l'Italie; ce qu'il devoit représenter efficacement à la république, qui ne le pouvoit pas ignorer; que M. de Savoie, voyant que son dessein de ruiner l'armée du Roi n'avoit pas réussi, s'étoit joint aux Espagnols ouvertement, et avoit mandé Spinola qui étoit parti du Milanais, et seroit près de Pignerol dans quatre ou cinq jours avec ses principales troupes; que Colalte venoit aussi avec lui pour essayer à lui faire lever le siége. Cependant il falloit que la république, sans attendre de nouveaux ordres, employât ouvertement ses forces pour chasser les gens de l'Empereur du Mantouan; que cette diversion feroit que le Roi pourroit, dans peu de temps, contraindre l'Empereur et le roi d'Espagne d'accorder une paix de durée, laquelle, autrement, il ne falloit point espérer s'ils voyoient que Venise s'affoiblît; car ils croiroient avec raison que la France ne voudroit pas toute seule soutenir la guerre, comme n'y ayant point d'intérêt pour soi, mais pour ses amis, qui ne devoient plus espérer de salut que demeurant unis avec le Roi, et faisant un effort pour leur liberté; que Casal étoit en état de se défendre pour quelques mois, et, de notre part, nous en prendrions soin; que Venise devoit, avec toute diligence, fortifier et pourvoir Mantoue de ce qui lui étoit nécessaire. Et enfin, si ces messieurs ne s'évertuoient de faire leur devoir, qu'ils en auroient un regret perpétuel. Qu'il fît aussi que le duc de Mantoue pensât à se bien munir sans y perdre de temps; que le légat étoit à Pignerol, qui n'apportoit rien de solide, et qu'il n'y avoit point lieu de fonder une véritable paix que sur de puissans effets; que le résident de Venise qui étoit aux Suisses, avoit fait savoir à la république la bonne issue de la diète tenue le 5 de mars; qu'il lui envoyoit un extrait de ce que le maréchal de Bassompierre lui en avoit écrit; qu'il dît à la république que le Roi auroit bien agréable qu'elle eût part à l'alliance des Suisses, au lieu des Espagnols, et qu'elle se joignît avec la France et les Suisses pour maintenir les Grisons et les Valtelins dans leurs droits, selon que le Roi jugeroit être plus convenable pour le bien commun; qu'il fît connoître aux Vénitiens combien cette affaire leur importoit, l'obligation

qu'ils avoient au Roi de les admettre en cette société, qu'ils avoient toujours désirée avec tant d'ardeur; ce qui leur étoit un gage très-certain de l'affection que leur portoit Sa Majesté, et de la résolution qu'elle avoit prise de ne s'en séparer jamais, pourvu qu'ils y correspondissent de leur part; et d'autant qu'il ne falloit laisser perdre cette présente occasion de la bonne volonté des Suisses, que la république feroit bien d'envoyer promptement les ordres nécessaires à son résident, pour disposer les Suisses à conclure cette affaire aussitôt que le Roi en auroit déclaré plus amplement son intention ; ce qu'il feroit bientôt. Cependant qu'il fît savoir à ces messieurs que le Roi trouvoit fort étrange que leurdit résident aux Suisses eût déclaré au sieur de Bassompierre qu'il n'avoit point ordre de contribuer à la levée de six mille Suisses, si ce n'étoit pour les employer au recouvrement des Grisons; qu'il remontrât à la république qu'ayant part au profit de toutes les entreprises pour lesquelles le Roi auroit besoin de se servir desdits Suisses, en attendant que celle des Grisons pût avoir lieu, d'envoyer promptement pouvoir et argent à son résident pour payer les trois parts des huit pour la levée desdits Suisses, ou autrement le Roi auroit peu de sujet de se louer d'eux, soutenant les grandes dépenses qu'il faisoit; et ce seroit mal reconnoître ce nouveau bienfait qu'ils recevoient de lui sur le sujet de cette alliance avec les Suisses.

Cependant le gouverneur de Pignerol s'étant retiré dans la citadelle avec quatre cents Valaisans qui étoient en garnison, et trois cents des sujets de son altesse, on fut contraint de l'assiéger; les tranchées furent ouvertes le 23, et les travaux avancés avec telle diligence, que la veille de Pâques on fut attaché à un des bastions de la citadelle auquel on commença à faire deux mines. Ceux de dedans se sentant pressés, et voyant de leurs yeux une circonvallation parfaite de la citadelle, et en outre un camp retranché avec des lignes, redoutes et forts, en sorte que les puissances d'Espagne, de l'Empire et du duc de Savoie qui étoient jointes ensemble n'eussent pu les secourir, aimèrent mieux se rendre par capitulation que d'attendre la rigueur des armes du Roi, qui leur étoit inévitable. Ainsi ce siége finit le propre jour de Pâques, jour heureux aux Français en Italie pour y avoir gagné les batailles de Cerisoles et de Ravenne. On prit incontinent après le château de La Luzerne et celui de Baignols, ensuite de quoi les habitans des vallées de Luzerne, d'Angrogne et de Saint-Martin, qui sont autant de passages en France, prêtèrent tous généralement serment de fidélité au Roi.

Le 3 d'avril, le cardinal, considérant que ce n'étoit pas assez d'avoir pris Pignerol si on ne s'acquéroit les moyens de le conserver, proposa au conseil de guerre s'il n'étoit pas expédient d'avancer l'armée et prendre quelque poste avantageux pour la sûreté de Pignerol, utile pour donner plus de commodité à la cavalerie de vivre, et nécessaire pour faire voir aux ennemis que leur armée n'étoit pas capable d'empêcher celle du Roi de s'avancer. Il y eut diverses opinions : les uns estimoient qu'on ne devoit point partir en façon quelconque du lieu où l'on étoit; qu'il falloit seulement occuper l'armée à fortifier Pignerol; qu'il ne falloit prétendre autre avantage dans le Piémont, ayant les forces de l'Empereur, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble en tête, pour conserver ce qu'on avoit acquis avec tant d'heur. Les autres disoient que la fortification de Pignerol n'étoit pas suffisante d'occuper une si grande armée; qu'encore que la cavalerie y eût des vivres pour cinq ou six jours, tout d'un coup elle se trouveroit affamée; que lors, si les ennemis s'avançoient n'ayant point auparavant gagné les postes avantageux, la nécessité contraindroit de la retirer en arrière, ce qui ne seroit pas jugé honorable. Cependant il fut comme arrêté, pour cette première fois, que l'armée demeureroit où elle étoit. L'après-dînée le cardinal assembla encore le conseil, et lui dit qu'il n'avoit point l'esprit content de ce qui sembloit être demeuré comme irrésolu le matin; qu'en affaires pareilles à celle-ci, il falloit prévoir et pourvoir aux inconvéniens qui pouvoient arriver devant que les sentir; qu'il voyoit clairement que dans peu de jours la cavalerie ne pourroit vivre, et qu'on seroit contraint de la retirer dans les vallées de La Pérouse et de Pragela où elle ne pourroit vivre plus de six jours, outre que cela paroîtroit une retraite; qu'il y avoit un poste à prendre qui apporteroit trois ou quatre grandes commodités, puisqu'il empêchoit que les ennemis ne pussent prendre le derrière par les vallées, entrant dans celle de Luzerne, de l'embouchure de laquelle on étoit proche; qu'il donnoit de grandes commodités de vivres à la cavalerie pour être pleine de fourrages; qu'au reste, en y fortifiant la mote d'un ancien château qui y avoit été, on s'acquéroit un poste par lequel seul on pouvoit secourir Pignerol si jamais il étoit assiégé, vu que les ennemis ne pouvoient pas empêcher qu'on y vînt par la vallée de Luzerne, et que de là on secourroit la place si elle étoit attaquée, ou qu'on fît quelque autre grand effet, si elle étoit tellement environnée qu'on ne la pût secourir; que ce n'étoit rien de tenir un poste en Italie qui en facilitât l'entrée, parce

qu'un puissant dessein des ennemis pouvoit ou le surprendre ou l'attaquer en quelque temps non pourpensé où on ne sauroit le garantir; mais, en ayant deux, il n'en seroit pas de même, vu que, s'il s'en perdoit un, l'autre demeureroit; que l'un secourroit l'autre; joint que la connoissance que le duc de Savoie pourroit avoir quand il auroit fait un dessein sur une place qu'il en resteroit une autre pour s'en venger, étoit capable de l'empêcher d'y penser. Toutes ces raisons firent changer la résolution du matin, et fut arrêté que dix régimens et vingt cornettes de cavalerie iroient prendre le logement de Briqueras, sous le commandement du maréchal de Schomberg avec le sieur Dauriac, qui étoit celui qui avec le cardinal appuyoit davantage ce dessein, auquel il y avoit à considérer que les ennemis ne pouvoient empêcher que ce corps d'armée et celui qui demeuroit à Pignerol ne se joignissent toutes fois et quantes qu'ils voudroient en dépit d'eux.

Aussitôt que la ville et citadelle de Pignerol furent prises, le marquis Spinola et le duc de Savoie, qui jusque-là n'avoient point voulu prêter l'oreille à aucune condition de paix raisonnable, firent clairement entendre par les ministres du Pape, même par la bouche du légat, que, pourvu qu'on voulût rendre cette place, ils se porteroient à toutes sortes de conditions raisonnables pour la paix. Le cardinal, qui, sachant les intentions de son maître, ne désiroit autre chose que la paix, répondit qu'il étoit impossible qu'il eût le pouvoir de restituer Pignerol, puisque Sa Majesté ne pouvoit encore en savoir la prise, mais qu'il pouvoit bien assurer que le Roi ne vouloit pas s'agrandir des dépouilles de M. de Savoie; qu'il se promettoit d'être bientôt auprès de lui qui s'avançoit vers Lyon, et que lors il se faisoit fort de faire voir, par effet, que la restitution de Pignerol n'empêchoit point une bonne paix.

Il manda quant et quant au sieur de Béthune, qui étoit encore à Rome, qu'il fît savoir à Sa Sainteté le contentement qu'il avoit reçu de la vue du légat, pour l'estime qu'il faisoit de tout ce qui venoit de sa part, et particulièrement d'une personne qui lui étoit si proche et si pleine de mérite; qu'il représentât à Sa Sainteté que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'elle approuvoit leur procédé et qu'elle se contentoit des offres qu'ils faisoient; sur quoi il lui devoit remontrer qu'il étoit obligé, en conscience et pour sa réputation, de témoigner le contraire, et qu'en père commun elle se porteroit toujours à ce qui seroit de l'équité; que les propositions qu'avoit faites le légat étoient que les Espagnols vouloient que M. de Mantoue ne pût tenir des Français dans Casal; que Spinola ne vouloit point traiter en particulier des réparations du traité de Monçon; que les Impériaux et Espagnols vouloient que les Français quittassent Suse au même temps que les Impériaux quitteroient les forts des Grisons; que l'Empereur promettoit faire que les princes d'Italie, ses feudataires, seroient contre ceux qui contreviendroient au traité de paix qui se feroit; que cela étoit en peu de mots ce qu'ils mettoient en avant, par où on pouvoit juger facilement le peu d'apparence qu'il y avoit de convenir ensemble, et conduire un traité qui pût durer à l'avenir, puisque le refus qu'ils faisoient de réparer le passé en devoit ôter entièrement l'espérance. Béthune, sur le premier bruit du malentendu du duc de Savoie et du cardinal, lui avoit mandé qu'à Rome on étoit en grande attente de ce que vouloit faire ledit duc, qui se réduisoit par ce moyen en état de livrer ses pays aux forces d'Espagne, et, par une charité mal ordonnée, décharger ceux des autres du mal qu'il attiroit dans les siens. Mais qu'avec tout cela le Pape, qui désiroit infiniment la paix présente, selon la prière ordinaire de la demander à Dieu durant nos jours, inclinoit à ce que le Roi se fût relâché de demander une plus ample explication du traité de Monçon et de réparer les contraventions faites à icelui, et qu'il lui disoit quelquefois que cette affaire de la Valteline n'étoit pas une chose dépendante des affaires courantes, et que les Espagnols en trouvoient nouvelles les propositions; que sa créance ne lui faisoit pas parler ainsi, vu qu'il savoit bien le contraire, mais le désir qu'il avoit de se voir déchargé de peine et de dépense. Aussi Béthune insistoit sur ce dernier point, dont il feignit sembler ne pas faire compte, d'autant que c'étoit une affaire des plus importantes qui pût échoir dans le traité qui se pourroit faire; partant, qu'il ne falloit plus laisser d'ambiguïté ni ne doute qui pût engager le Roi ni la république de Venise à recommencer une autre fois, et que, pendant qu'on avoit les armes à la main avec quelque sorte d'avantage et de réputation pour Sa Majesté, il falloit tout d'un temps qu'elle eût le contentement d'avoir réglé les affaires et la liberté d'Italie pour les siècles futurs; que la demande n'étoit point nouvelle, et qu'il s'étoit toujours laissé entendre à Sa Sainteté en toutes les occurrences que le Roi ne se désisteroit point du dessein qu'il avoit pour le repos de l'Italie, qu'il n'eût remédié à tous les lieux et États d'Italie, et très-particulièrement à la Valteline, d'autant plus que l'on avoit vu l'inconvénient nouveau qui en étoit arrivé pour s'être Sa Majesté trop fiée à la parole des Espagnols, et qu'il ne doutoit pas que Sa Sainteté ne

leur eût dit souvent ce qu'elle lui en avoit entendu dire; qu'il ne croyoit pas aussi qu'ils l'ignorassent, mais qu'ils marchanderoient sur tous les points pour en avoir bon marché, de quoi l'on se sauroit bien garder. Il lui dit là-dessus que l'affaire de la Valteline se pourroit traiter en Espagne, et celle de Gênes en France; à quoi il lui représenta les longueurs et astuces de ces gens-là, et qu'en l'état où étoient les affaires du Roi, il ne pouvoit pas espérer un plus beau et assuré traité que celui qui se feroit les armes à la main.

Les Vénitens eurent avis de la prise de Pignerol avant nos ambassadeurs, qui leur demandèrent incontinent l'exécution de ce qu'ils avoient promis, qui étoit qu'en cas que le cardinal fût obligé d'attaquer les Etats de M. de Savoie, qui, en ce faisant, l'empêcheroit d'entrer sitôt avec l'armée dans l'État de Milan, les forces de la république s'efforceroient de chasser les Impérialistes du Mantouan, et qu'au premier avis qui arriveroit que les Espagnols et l'armée impériale seroient entrés dans le Piémont, et se seroient joints avec le duc de Savoie pour s'opposer aux desseins du Roi, ils se déclareroient et entreroient dans le Milanais. A quoi ils répondirent qu'ils satisferoient à ce qu'ils avoient promis par la ligue, et assisteroient de leurs forces le duc de Mantoue pour chasser les Impérialistes du Mantouan; mais que, pour se résoudre d'entrer dans le Milanais, il falloit encore attendre que les affaires fussent plus éclaircies qu'elles n'étoient.

Du côté de Suisse on avoit envoyé un nouvel ordre au maréchal de Bassompierre de hâter sa levée. Il mandoit qu'au 5 de mars ils avoient tenu leur assemblée, en laquelle il y avoit des députés de tous les cantons et alliés, hormis ceux des Grisons, qui s'en étoient excusés, et ceux de la vallée, alliée de Rotwil, qui avoient témoigné, par leur réponse, avoir quitté l'alliance du Roi et des cantons pour se remettre sous l'Empereur; et qu'au lieu d'y comparoître en personne, il leur avoit envoyé son secrétaire, interprète de Sa Majesté, pour leur faire entendre qu'ayant appris que, le soir précédent, il seroit arrivé en ladite ville de Soleure un député de l'archiduc Léopold d'Autriche, pour se servir de la convocation de ladite diète, qui étoit assignée et demandée expressément par ledit maréchal au nom de Sa Majesté, ensuite de quoi lesdits seigneurs et supérieurs les avoient députés en ce lieu, il ne leur pouvoit céler que, s'ils étoient en volonté de donner audience en ladite diète audit député d'Autriche, il n'exposeroit pour cette fois la charge qu'il avoit de Sa Majesté, ains remettroit à ce faire jusqu'à un autre temps; n'étant pas raisonnable, puisque cette diète étoit convoquée à sa recherche aux dépens de Sa Majesté, qu'un autre fût ouï en icelle. Sur quoi ils avoient été un peu étonnés, d'autant qu'ils avoient reçu une lettre de créance dudit Léopold, portant en substance de vouloir donner audience à Isaac Colmar, docteur ès droits et chancelier en la direction Deuze, qui avoit à leur parler de sa part. Mais les plus anciens d'entre eux ayant déclaré aux autres qu'ils ne se souvenoient pas que, depuis quarante ans en çà, aucuns commissaires de la part des potentats, princes et républiques, eussent eu audience aux diètes que les ambassadeurs extraordinaires et ordinaires de France avoient convoquées aux dépens de Sa Majesté, ils résolurent que, cela étant, et leurs supérieurs ne les ayant aussi envoyés en ce lieu que sur le seul désir d'entendre la proposition dudit maréchal, laquelle il protestoit ne vouloir faire si l'autre étoit ouï, et qu'ils seroient en peine de s'excuser envers leurs seigneurs leurs supérieurs d'avoir, sans charge et pouvoir d'eux, prêté l'oreille audit commissaire d'Autriche, et, au contraire, n'avoir pas ouï ledit maréchal, pour lequel seulement ils étoient venus, ils firent savoir audit chancelier que pour cette fois il les excusât, et que s'il désiroit au nom de son maître une autre assemblée générale, ils espéroient que leurs seigneurs supérieurs lui donneroient une favorable réponse. Sur quoi, bien que ledit chancelier repartît qu'en l'année 1624 il avoit été tenu deux diètes à Soleure par le marquis de Cœuvres, au nom de Sa Majesté, dont il étoit ambassadeur extraordinaire en ces ligues, où il n'en avoit été usé de la sorte, et qu'un nommé le docteur Locherer y avoit eu audience, il ne put néanmoins obtenir autre résolution. Ce qu'étant fait, le maréchal de Bassompierre, le lendemain 6, vint à leur assemblée, et leur représenta que les afflictions qui étoient arrivées à la république helvétienne avoient été prévues par Sa Majesté, qui les avoit souvent, par ses ambassadeurs ordinaires et par des extraordinaires encore qu'il leur avoit envoyés, excités à prévenir ces malheurs; le cœur généreux de Sa Majesté ne pouvant souffrir patiemment les injustes et tyranniques oppressions, non-seulement de ses alliés, mais de qui que ce fût; qu'il en avoit donné de signalés témoignages en l'affaire du duc de Mantoue, et qu'il ne tiendroit qu'à eux qu'il n'en donnât encore de plus grands en celle qui les regardoit, puisqu'ils étoient les plus anciens alliés de sa couronne, et qu'ils avoient en toutes occasions librement exposé leurs vies et leurs personnes pour la conservation de son État; que, pour ce sujet, le Roi l'avoit dépêché vers eux afin de leur dé-

clarer qu'il avoit mis sur pied de puissantes armées, non simplement pour la cause du duc de Mantoue, mais encore de celle des Grisons spoliés, de qui il entreprenoit la protection et le rétablissement; et qu'il vouloit que toute la chrétienté, en laquelle son rang étoit si éminent, fût libre; que chaque souverain jouît en paix et en repos de ses États, et qu'il se déclaroit ennemi de quiconque les voudroit injustement molester; et partant que, pendant qu'il employoit ses justes et équitables armes en Italie, il ne négligeoit point le soin qu'il devoit avoir de toute leur république et de la liberté des Grisons, leurs communs alliés; que, s'ils se vouloient porter au généreux dessein qu'il leur étoit nécessaire de prendre en un si éminent péril, Sa Majesté y interviendroit avec des forces et une puissance royale; et lui avoit commandé, non-seulement de la leur venir offrir, mais d'en prendre la conduite et le commandement; qu'ils étoient grandement abusés s'ils se fioient sur la parole que la maison d'Autriche leur avoit donnée, de n'avoir saisi ces passages que pour les avoir libres durant ces mouvemens, et qu'elle les remettroit en leur puissance dès que la guerre seroit finie, d'autant que ce n'étoit point pour avoir la liberté, ains la possession de ces passages, qu'ils s'en étoient saisis, et que n'ayant jamais rien rendu de tout ce qui étoit tombé en leur puissance, par quelque moyen que c'eût été, ils ne commenceroient pas par rendre ces passages qui leur étoient si importans; que la première tromperie passée leur devoit faire foi pour la seconde à venir; qu'ils les avoient du commencement amusés et empêchés de se mettre en défense, les assurant que leur armée n'étoit en leur frontière que pour contenir la Souabe en son devoir, favoriser l'exécution du décret pour la restitution des biens ecclésiastiques, voire même pour la sûreté de l'Empire; que sous ces appâts ils avoient déçu leur crédulité et celle des Grisons, jusques à ce qu'ils s'en étoient emparés par surprise; que, pour preuve de cela, ils ne leur avoient point envoyé demander les passages qu'ils ne les eussent saisis premièrement, et tous les complimens qu'ils avoient faits vers eux avoient été les dégâts, brigandages et ruines qu'apporte une armée qui est mal disciplinée, point payée, et retenue seulement par la licence et l'impunité; que cette action n'en demeuroit pas là, et qu'elle alloit plus loin; l'injure ne s'arrêtoit pas aux Grisons, elle alloit jusques à eux. Les Grisons seuls souffroient le mal, mais ils avoient le péril, non-seulement pour le voisinage, mais parce qu'assurément leur dessein avoit été de voir jusques où iroit la souffrance de la république helvétienne, et s'il y avoit apparence qu'impunément on la pût attaquer en quelqu'une de ses parties, et que, de leur silence, ils avoient pris la hardiesse de s'y établir une demeure, y bâtir des forts, et, ayant conquis les Grisons sur la république helvétienne, les maintenir contre elle, et que si les Grisons, en l'état où ils étoient réduits, n'imploroient pas leur assistance, ils ne s'en devoient ni étonner ni offenser contre eux, qui étoient si opprimés qu'ils n'avoient plus de voix ni de paroles, la plainte qui étoit permise aux plus misérables leur étant défendue; si toutefois on pouvoit dire que ceux-là se tussent, dont la condition parle pour eux, à qui les misères servent de paroles réelles que le vent n'emporte point, mais qui, à leur regret, sont subsistantes; rien ne nous devant tant émouvoir à secourir ceux qui sont en telle disgrâce, que pource qu'à leur défant la disgrâce même nous supplie pour eux. Il ajouta que ce n'étoit point l'intérêt de Sa Majesté qui la mouvoit en cette affaire; qu'elle n'étoit voisine des Grisons que parce qu'ils l'étoient des Suisses; qu'elle n'avoit point accoutumé de faire par leur pays passer ses forces en Italie, et que les forts du Sterch et du pont du Rhin, que les Espagnols avoient bâtis en leur pays, ne regardoient point nos frontières, pour inférer de là que nous en pussions recevoir aucun mal; que le seul intérêt qu'elle prenoit à l'honneur de la nation helvétique l'animoit en cette affaire, d'autant que la recherche que l'on avoit jusques ici faite de leur alliance avoit été pour l'estime que l'on faisoit d'eux, qui étoit grandement abattue par l'oppression des Grisons, et pour le désir que l'on avoit de se servir de leur nation belliqueuse dans les guerres étrangères; ce que l'on n'auroit plus maintenant puisqu'ils se laissoient assujétir eux-mêmes par leurs passages en Italie, des plus commodes desquels ils étoient dépouillés en perdant les Grisons. Pour fin, il leur proposa de la part de Sa Majesté qu'au cas qu'ils ne voulussent entrer dans cette juste entreprise du rétablissement des Grisons, et de fournir les vivres, canons et munitions de guerre nécessaires, dont le prix seroit payé par Sa Majesté, de faire une levée, qu'il lui avoit demandée en son nom, de six mille hommes de guerre de leur nation, et de faire venir à même temps quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux français pour l'exécution de ce dessein. Mais que si Dieu, pour le malheur des Grisons et le leur, ne leur inspiroit présentement cette sainte et louable résolution d'accepter lesdites offres, et se prévaloir tant de ladite levée que de l'assistance de Sadite Majesté, pour preuve de l'estime qu'elle vouloit continuer de la vaillance de leur nation, elle s'en serviroit ès au-

tres occurrences de ses affaires sous sa conduite, demeurant avec cette consolation d'avoir, au-delà des termes de son alliance, voulu leur rendre les offres d'un vrai, sincère et cordial ami, et lui laisser en son nom ce monument à la postérité de sa royale vigilance et singulière affection au bien, salut et conservation de leur patrie.

L'abscheid et résolution de leur assemblée fut qu'ils accordoient de très-bon cœur au Roi ladite levée de six mille Suisses qu'il leur demandoit, remercioient Sa Majesté de sa bonne volonté royale, ne croyoient pas maintenant nécessaire, vu les bruits de paix et les traités qui s'en continuoient et avancoient entre les couronnes, de tenter à force d'armes la voie de délivrer d'oppression les Grisons leurs confédérés, mais que s'il arrivoit que la paix ne se fît, qu'en ce cas ils ne jugeoient honorable, ni digne de leur courage et réputation, d'abandonner leurs alliés des trois ligues grisonnes et la Valteline en l'état misérable auquel ils se trouvoient, ains estimoient très-nécessaire d'aviser à les remettre en leur ancienne liberté; que c'étoit la résolution qu'ils avoient prise pour la rapporter à leurs seigneurs et supérieurs, lesquels ils espéroient qu'ils prendroient là-dessus les conseils les plus expédiens; que cependant ils avoient trouvé nécessaire qu'en ce temps de guerre et de troubles, par tous les pays de leurs ligues de Suisses, chaque canton et souverain fît sans délai faire montre de ceux des bailliages communs de delà les monts; que leurs chers alliés de la ville de Zurich étoient recherchés et priés de vouloir écrire aux baillis, à ce qu'ils donnassent ordre qu'au plus tôt une exacte revue d'armes fût faite de maison en maison, afin qu'en toute occasion qui se pourroit présenter ils fussent prêts et préparés; que si leurs sujets n'étoient pourvus de poudre, mèches et autres choses nécessaires, leurs supérieurs les en devroient secourir à suffisance; que, quant au château de Bellinzone, ils prioient les ambassadeurs du Roi d'y envoyer une garnison de deux cent quarante hommes; ce qu'ils firent suivant les ordres qu'ils avoient de le faire au cas qu'ils en fussent requis, et ce d'autant plus volontiers que cela montroit aux Espagnols une grande union entre le Roi et les Suisses. Et, sur ce que les députés de la ville de Bâle proposoient que le commerce des vivres en leur ville, du côté d'Autriche, leur fût interdit, ils trouvèrent à propos de n'en pas écrire à l'archiduc Léopold, ains que cette affaire fût remise et sursise jusques à une meilleure occasion.

Peu de jours après, ayant reçu les nouvelles de la rupture avec le duc de Savoie, il manda au cardinal que sa levée de six mille hommes s'avançoit, et qu'il espéroit qu'elle seroit prête à entrer au pays de Gex le 15 avril; qu'il espéroit y trouver le sieur du Hallier et les autres troupes qu'on lui mandoit qui l'y devoient attendre pour entrer dans la Savoie; qu'il menoit des hommes dont le Roi pourroit aussi absolument disposer que des Français, et qu'entre les autres le canton de Soleure avoit solennellement, et avec maturité de conseil, et par-dessus leur coutume, laissé toute liberté à leurs gens de servir Sa Majesté partout où il leur seroit ordonné, à la réserve seulement de l'ancienne ligue héréditaire, qui étoit limitée en des lieux assez resserrés, et où les desseins de Sa Majesté ne tendoient pas, et qu'il n'avoit que trois compagnies, qui étoient des cantons de Berne et de Fribourg, lesquelles pourroient faire difficulté d'aller contre la Savoie; mais qu'il avoit été contraint de les prendre pour avoir un de ses deux colonels catholiques; que si le Roi déclaroit la guerre à l'Espagne, les cantons catholiques ne renouvelleroient point leur alliance avec elle, tant qu'elle dureroit; que la vallée de Mézoc, qui ne fait qu'une petite partie de la ligue Grise, dont les avenues sont assez aisées à garder, s'étoit maintenue en sa liberté jusques alors, et avoit toujours repoussé les forces de Mérode, qu'elle ne redoutoit en aucune facon, et avoit envoyé deux députés audit maréchal pour le prier de leur faire donner de la poudre et d'autres munitions de guerre; moyennant quoi ils lui répondoient de ladite vallée, et qu'il leur en avoit fait donner pour cinq cents francs, dont ils s'étoient tenus fort contens, et, outre cela, les trois petits cantons, à savoir, Uri, Schwitz et Underwald, leur avoient promis assistance en cas qu'ils fussent attaqués; qu'au reste, en toute l'Allemagne, cette guerre d'Italie étoit si décriée pour les Impériaux, qu'ils avoient beau battre le tambour pour l'Empereur, il ne se trouvoit personne qui se voulût faire enrôler, ce qui feroit que difficilement l'armée des Impériaux en Italie pourroit être rafraîchie d'hommes, comme il seroit nécessaire pour faire quelque bon effet. Il mandoit particulièrement que les députés partisans d'Espagne qui étoient en cette diète, s'étoient montrés si enclins à favoriser notre parti, qu'ils avoient en cela surmonté les partisans du Roi; aussi étoient-ils très-mal satisfaits des Espagnols.

Le maréchal de Marillac manda de Troyes au cardinal, le 28 mars, que le duc de Lorraine, ayant reconnu que Sa Majesté se trouvoit offensée de la prétention qu'il avoit eue que Vic et Moyenvic lui fussent remis pour en répondre à l'Empereur, lui en ouvrir les portes et les fermer à tout autre, s'en étoit désisté, et que les Impé-

riaux s'en étoient retirés, moyennant la simple promesse de Marcheville, comme bailli de l'Evêché, de garder lesdites villes pour les en servir au besoin, et empêcher qu'autre ne s'en saisît, moyennant la contribution de 140,000 francs barrois, qu'il leur faisoit payer tous les mois; mais que, bien qu'ils fussent un peu éloignés desdites deux places, ils étoient néanmoins toujours en l'Evêché, et se fortifioient de jour en jour grandement, y ayant dix-huit cornettes de cavalerie et quatorze compagnies d'infanterie, avec cent cinquante chariots de munitions de guerre et d'outils à remuer la terre; que, dans l'Alsace, depuis Brisach jusques à Haguenau, il y avoit quatorze ou quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux épandus dans les villes, bourgs et villages du pays, outre les garnisons ordinaires; que dedans Haguenau on faisoit un grand magasin de grains qu'on augmentoit tous les jours, et de toutes sortes de munitions de guerre, pour lesquelles on employoit les forges de Chenau dans le duché des Deux-Ponts, celles de Horma et plusieurs autres, que la ville même de Strasbourg avoit été contrainte d'y fournir douze canons, avec tout leur équipage et attirail nécessaire; que la ville de Trèves avoit été prise par ordre de l'Infante, et huit compagnies mises dedans en garnison, nonobstant les plaintes et oppositions de l'électeur; que dans Luxembourg les levées se faisoient d'infanterie et de cavalerie; que les passages des montagnes qui sont entre l'Alsace et nous étoient occupés et pris; que le comte d'Anhalt, maréchal de camp de Walstein, étoit passé à Insmig, et de là distribuoit ses ordres sur toutes ses troupes susdites, tant de l'Alsace que de l'Evêché; que dans le Wurtemberg et la Souabe, jusques vers Memmingen, il y avoit nombre de régimens, tant de cavalerie que d'infanterie, épandus sur les villages, qui travailloient à rendre leurs compagnies complètes, et que le bruit commun de l'Allemagne et de Strasbourg étoit que tous ces préparatifs étoient pour la France, et particulièrement pour Metz, l'Empereur ayant envoyé à Liége des décrets contre ceux qui avoient pris le parti de France, les déclarant criminels, et leurs biens confisqués. Le cardinal savoit bien que, non-seulement le duc de Lorraine étoit de ce parti, mais que tout cet orage étoit assemblé par lui. On lui voyoit aussi faire, depuis quelque temps, de grands magasins de grains en toutes ces places, amasser de l'argent de tous côtés, faire faire des voyages vers l'Empereur sous divers prétextes, et permettre même à Haraucourt, l'un de ses serviteurs, fils du gouverneur de Nancy, et grand-maître de son artillerie, de s'engager au service de l'Empereur, prenant son régiment de cavalerie en ses troupes; outre les discours de lui et des siens, qui témoignoient son mécontentement de la France, les allées et venues des gens de Monsieur en sa cour, et le mauvais traitement que, contre vérité, ils publioient qu'il recevoit du Roi. Mais, néanmoins, il ne crut pas que le mal fût si grand que mandoit Marillac, lequel en écrivoit avec excès, afin de se faire ordonner plus grand nombre de gens de guerre pour les mettre en sa bourse, et se faire donner la charge de pourvoir à plusieurs réparations de places, et, en un mot, avoir plus d'argent à manier pour le tourner à son profit; joint que le cardinal jugeoit bien que la guerre étant allumée en Italie, l'Empereur n'avoit pas moyen de donner une si puissante diversion de ce côté-là. Il manda que, selon qu'il avoit donné avis auparavant, toutes les places de la frontière devoient être bien munies; qu'il ne falloit rien entreprendre les premiers ni attirer l'orage, et qu'il avoit une assez puissante armée pour s'opposer à toutes les entreprises contre les Etats du Roi et de sa protection.

Les Hollandais, nonobstant la prise de Pignerol, ne pouvoient croire que le Roi voulût entrer en rupture, ni avec le duc de Savoie, ni avec le roi d'Espagne; ce qui leur faisoit prêter l'oreille plus volontiers aux propositions de trève qu'on leur faisoit avec grande instance de la part de l'Espagnol; croyant, quoi que Baugy leur pût dire des résolutions du Roi, qu'on ne vouloit faire autre chose que les amuser, tandis qu'on pourroit mettre fin à la guerre d'Italie, et divertir la proposition de la trève par cette considération. Le Roi leur avoit fait proposer quelque nouveau traité d'alliance, et en avoit envoyé des projets au sieur de Baugy, son ambassadeur auprès d'eux : son intention étoit qu'ils rompissent tout pourparler de trève avec les Espagnols, qui s'avantageoient de ce pourparler au préjudice de la cause publique, faisant marcher bride en main ceux qui avoient de bons desseins, dont la réflexion eût été utile à leur Etat, outre que, cependant, ils alloient eux-mêmes lâchement en leurs affaires, tandis que le Roi occupoit les forces d'Espagne en Italie. Mais ils refusoient de le faire, si auparavant ils ne voyoient le Roi plus engagé contre les Espagnols; bien offroient-ils de rompre avec eux, si le Roi premièrement rompoit ouvertement le premier, et entroit à main armée dans le Milanais. Plusieurs d'eux étoient inclinés à la trève, pour l'ombrage de quelque avis qu'ils avoient qu'en l'assemblée de Merghenteim, les princes de la ligue catholique avoient résolu de joindre leurs armes avec celles de l'Empereur : cet avis étoit faux, car il n'y avoit été

arrêté autre chose qu'un moyen de se défendre, au cas que les États voulussent entreprendre dans l'Empire; mais néanmoins ils y faisoient beaucoup de réflexion, pource que celui qui leur donnoit cet avis ajoutoit d'ailleurs que l'intention que les Espagnols montroient de retirer leurs garnisons du Palatinat, pour remettre ce qu'ils occupent entre les mains de l'Empereur, est à deux fins: pour se démêler des Anglais, lesquels ils ont engagés à traiter avec eux, par les assurances que le peintre Rubens leur avoit données que le Palatinat seroit restitué, et pour se prévaloir d'une tacite convention qu'ils ont avec l'Empereur, de montrer qu'il veut faire sortir tous les étrangers de l'Empire, afin qu'eux se retirant volontairement, il ait occasion de prétendre que les États fassent le même, ou bien d'user de force en cas qu'ils refusent. Ils étoient fortifiés de l'ambassadeur d'Angleterre et du Palatin, qui tous deux avoient intérêt à la trève, le premier espérant y faire entrer le rétablissement du second dans ses Etats, et le prince d'Orange même y sembloit devoir être porté pour la même raison, ledit Palatin lui donnant ombrage, et cette occasion le moyen de s'en défaire honnêtement et contre tout ce qu'on pouvoit dire au contraire. Ils se servoient du bruit commun que le Roi avoit en ses mains l'accommodement des affaires d'Italie, après lequel ils devoient, disoient-ils, attaquer Genève et se déclarer contre les protestans; et même ils essayoient de l'animer sur le sujet du dégoût de l'affaire d'Orange, dont ils parloient, contre leur propre créance, fort désavantageusement. Néanmoins, la plus forte voix alloit à la refuser, et ils avoient retenu sur pied les troupes que le comte Guillaume commandoit au pays de Berg et de La Marck, et accepté des munitions et préparatifs de guerre dont ils se fussent fort bien passés s'ils eussent eu une volonté bien résolue d'entendre en une trève. Ce qui les retenoit étoit que le procédé des Espagnols paroissoit être artificieux, en ce qu'ils avoient commencé la poursuite de ladite trève lorsqu'ils avoient pensé que les Etats n'étoient pas en trop bonne intelligence avec la France et l'Angleterre. Et quant à ce que les partisans d'Espagne leur faisoient craindre que, les affaires d'Italie s'accommodant, le retour de toutes les forces d'Espagne viendroit tomber sur leurs bras, notre ambassadeur leur fit connoître que cet accommodement ne pourroit être si prompt, quoi qu'il arrivât, qu'ils n'eussent le loisir d'exécuter cependant quelque haute entreprise, parce qu'outre les sûretés qu'il faudroit trouver pour garantir M. de Mantoue d'être inquiété sous divers prétextes, et que l'investiture lui fût donnée, il étoit à croire que Sa Majesté, se servant des forces qu'elle avoit en main, voudroit redresser les affaires de la Valteline, et remettre les passages des Grisons en leur premier état, en quoi il iroit du temps. C'étoit une considération qu'il leur répéta assez souvent, pource qu'il voyoit qu'elle produisoit assez bon effet; néanmoins, il ne put encore conclure aucun traité avec eux, les articles qu'ils proposoient étant fort éloignés de ceux que le Roi estimoit raisonnables, car ils ne voulurent jamais s'engager à ne faire ni la paix ni la trève, voulant en être absolument les maîtres, nonobstant le traité qu'ils feroient avec le Roi, si ce n'étoit que Sa Majesté rompît ouvertement avec Espagne. Les Espagnols, cependant, qui désiroient passionnément la conclusion de la trève, ne sachant sur qui rejeter la faute de la longueur de cette négociation, accusoient l'Infante d'y procéder trop lentement; et ce mécontentement alla si avant que le marquis de Leganez arriva à sa cour, sans qu'il lui en fût donné avis que le jour propre qu'il partit de Madrid; dont elle demeura si mal satisfaite qu'elle en passa plusieurs jours en pleurs. Lesdits Espagnols lui firent demander par le comte de Sore et le marquis d'Aytonne, si elle ne voudroit point s'aller reposer en Espagne, et se décharger du fardeau du gouvernement de ces pays sur son neveu le cardinal. Elle répondit que si elle se jugeoit assez forte pour entreprendre un si long voyage, qu'elle s'y porteroit de bon cœur, mais que son grand âge et sa foible complexion ne lui permettoient plus de si grandes entreprises; que si le roi d'Espagne jugeoit qu'elle n'eût plus la force de porter le faix du gouvernement de ces provinces, qu'elle seroit bien aise que son neveu le cardinal lui vînt aider, et qu'elle l'instruiroit en la connoissance de ces pays, qu'elle étudioit depuis plus de trente années. Elle dit à quelques personnes confidentes qu'elle voyoit bien que c'étoient des effets de la mauvaise volonté que lui portoit le comte Olivarès, pource qu'elle n'avoit pu jamais approuver ses violentes procédures, ni les mauvais conseils qu'il donnoit à son neveu. Que peuvent des amis et alliés d'Espagne attendre d'eux, puisqu'ils traitent avec tant d'ingratitude et d'indignité une princesse si sage, qui leur étoit si proche et à laquelle ils avoient tant d'obligations? Cette mésintelligence nuisoit un peu à leurs affaires; car il y avoit tant de contrariété entre les ministres espagnols et les confidens de l'Infante originaires, que, durant quelque temps, c'étoit bien aller, quand, de six ordres qui leur venoient d'Espagne, il s'en exécutoit un.

Cependant le Roi part de Paris et s'achemine

à Troyes, comme à un lieu qui regarde également et l'Italie et la Champagne, et d'où il pouvoit aller à l'une et l'autre, selon que la nécessité de ses affaires le requerroit. Passant à Fontainebleau, Monsigot y arriva de la part de Monsieur pour demander, en son nom, à Sa Majesté, la liberté de Déageant et de Modène; ce qui témoignoit que les esprits n'étoient pas venus au point qu'il étoit à désirer, et que, selon qu'on verroit aller les affaires publiques, on pourroit bien encore faire quelques équipées. A Troyes le Roi avoit reçu nouvelle d'une émotion arrivée à Dijon, le premier de mars, sur le sujet de l'établissement des élus, dont ce peuple, animé, à ce qu'on disoit, par quelques-uns du parlement même, prit les armes et brûla les maisons de ceux qu'il croyoit favoriser ledit établissement, et entre autres celle du premier président. Cette nouvelle fut envoyée en Flandre par un courrier exprès; ils y ajoutoient beaucoup, et espéroient que c'étoit un feu qui s'étendroit plus loin, bien qu'en toute cette sédition le peuple criât sans cesse vive le Roi, et ne témoignât mauvaise volonté que contre ceux d'entre eux qui, pour avoir ces charges, favorisoient cette nouveauté.

Voilà ce qui se passoit en la cour de France et dans les provinces voisines, tandis que le cardinal rompoit avec le duc de Savoie et prit Pignerol; ce qui alarma toute l'Italie, et fit incontinent changer de langage aux Espagnols et demander la paix, pourvu qu'on le rendît. A quoi le cardinal fit la réponse que nous avons rapportée ci-dessus. Il manda promptement aussi au sieur du Hallier que dès que les Suisses que le maréchal de Bassompierre avoit levés seroient arrivés, il attaquât la Savoie et prît du canon à Lyon; et pource que la peste étoit si grande à Suse que tous les soldats y mouroient, et qu'on n'y pouvoit tenir une si grande garnison qu'il étoit nécessaire pour la garder, à cause de la quantité de lieux d'où elle est commandée, où il falloit mettre des gens de guerre, il commanda qu'on fît un fort au mont Tabon, d'où on pouvoit rendre la prise de la ville de Suse inutile aux ennemis, et fit fortifier quelques autres passages, et entre autres ceux du Gouret et de La Brede, et s'assura les passages de Savoie, principalement ceux de la tête et qui viennent de Jaillon; car, pour les autres du petit Mont-Cenis et d'un autre lieu qu'on appelle le Pertus, on n'en devoit faire état pour des gens de guerre, pource que, si on entreprenoit de faire passer des troupes par là, cinquante hommes en ordre seroient capables de les défaire tous, sans que les premiers pussent être secourus de tout ce qui les suivroit; néanmoins, on ne les négligea pas entièrement. Il donna ordre aussi d'apporter à Exiles toutes les munitions de guerre qui étoient à Suse, et de faire armer toutes les communes, pour fermer tous les passages par où les ennemis pouvoient venir de Savoie, ou autres lieux qu'on se pouvoit imaginer. Il avoit aussi commandé de faire sauter le château de Suse qui est commandé; mais Aiguebonne l'assura qu'il le pouvoit garder, et en tirer service sans que les ennemis en pussent tirer avantage quand ils l'auroient pris. Mais il fit ouvrir la ville depuis le château jusqu'aux Cordeliers d'un côté, et jusqu'à l'Abbaye du côté de la rivière, afin que, du mont Mouron, que les troupes du Roi tenoient, ils pussent voir tout ce qui se feroit en la ville, et en chasser les ennemis s'ils s'en étoient rendus maîtres. Il donna ordre de faire ces choses à Fargis, à qui il avoit supplié le Roi de donner la charge d'un des maréchaux de camp de son armée.

Cependant le légat arriva pour la seconde fois à Pignerol le 7 avril, et fit grande instance pour la restitution de ladite place. Le cardinal répondit qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de cette restitution ni n'en pouvoit avoir, vu que lors même le Roi n'en pouvoit savoir la prise; que, comme il ne pouvoit assurer de ladite restitution, il n'en levoit pas l'espérance, ains croyoit que ses intercessions auroient grand pouvoir vers le Roi, pourvu que cette affaire fût traitée en sorte que la susdite restitution dépendît de sa courtoisie et non d'un traité; que, toutefois si Sa Majesté avoit fait cette résolution, quand il le sauroit il ne feroit nulle difficulté de lui confier l'intention du Roi, et lui dire ce qui arriveroit de cette affaire, pour montrer la révérence que le Roi vouloit porter à Sa Sainteté et à ce qui la touchoit. Il fit ouverture d'une suspension : le maréchal de Schomberg fut d'avis qu'elle n'étoit ni désavantageuse ni déshonorable; il lui dit, quant au premier, que tout le monde étoit d'accord que les forces des ennemis étant égales aux siennes, son armée ne pouvoit plus rien entreprendre dans le Piémont, et même que les ennemis approchant de lui il falloit abandonner le poste si important de Briqueras, et par conséquent la vallée de Luzerne, et perdre cette entrée en Italie qu'il avoit acquise à la France. Quant au second, que le cardinal ni l'armée du Roi ne pouvant plus rien faire présentement en Piémont, il lui sembloit plus à propos que l'on crût que ce fût plutôt la suspension qui l'en empêchât que non pas la force des ennemis, et que, si ladite suspension apportoit de la honte, c'étoit à eux, qui, ayant joint toutes

leurs forces ensemble et n'en n'ayant encore rien fait, la demandoient par le légat, non pas au cardinal, qui avoit pris ce qu'il avoit voulu en Italie et réduit l'Empereur, le roi d'Espagne et M. de Savoie à quitter M. de Mantoue pour s'opposer aux armes du Roi; que, si on disoit que le Roi avoit ci-devant refusé ladite suspension, il étoit vrai, mais c'étoit parce qu'elle donnoit loisir aux ennemis de se préparer contre lui, et qu'il étoit raisonnable de tirer profit de la grande dépense que Sa Majesté avoit faite; maintenant la première considération cessoit, et quant à la seconde on y avoit satisfait. Quant à ce qu'elle nous feroit perdre quelque temps à conquêter la Savoie, outre que nous ne serions prêts pour cet effet d'un mois, la diligence n'étoit pas à considérer pour cela, qui ne nous pût manquer toutefois et quantes que l'on l'entreprendroit. Mais, néanmoins, le cardinal, jugeant qu'on ne laisseroit pas de perdre quelque créance de l'estime que le Roi devoit avoir de ses propres forces, et que cette ombre-là seroit suffisante pour faire perdre aux Vénitiens le peu de cœur qu'ils avoient, et refroidiroit les Hollandais au dessein qu'ils étoient sur le point de prendre de se servir de cette diversion d'Italie pour avancer leurs affaires en Flandre, joint qu'il perdroit cependant le temps pour la fortification de Briqueras, qui lui étoit nécessaire pour n'être pas obligé d'y tenir une partie de l'armée du Roi pour sa défense, se résolut de ne la pas accepter. Pour donner une couleur à ce refus, à laquelle il n'y eût rien à redire, il répondit au légat que s'il jugeoit qu'elle pût apporter assurément la paix, ce que ledit sieur le légat pouvoit juger aisément, connoissant de part et d'autre ce à quoi on pouvoit condescendre, il ne feroit nulle difficulté de la proposer au conseil de guerre, et ne s'en éloigneroit pas en son particulier; mais que, si la paix ne s'en devoit ensuivre, il ne voyoit pas qu'elle se dût proposer seulement. Sur cela le légat envoya Mazarin vers M. de Savoie, Colalte et Spinola, qui lui rapporta qu'ils lui avoient fait la même réponse que celle que le sieur cardinal lui avoit faite.

Le légat lui demanda plusieurs fois si on pouvoit s'assurer que, sous prétexte de dire que le Roi ne pouvoit rendre Pignerol que par courtoisie, on ne vouloit point éviter de s'y obliger, afin d'avoir lieu de retenir toujours cette place. Il répondit que l'intention du Roi ne seroit point, à son avis, de retenir toujours Pignerol, mais qu'il n'étoit point raisonnable de le rendre, quand Sa Majesté déclareroit le vouloir faire, que la paix ne fût en tous ses points bien exécutée et affermie; que, par son sens, ce qui feroit plus désirer au Roi la restitution de cette place seroit la crainte qu'il auroit qu'autrement il n'y eût pas de sûreté pour ses amis pour ce qui auroit été promis; que, si on voyoit l'exécution de tout ce dont il étoit question dans la paix assurée pour le présent et pour l'avenir, il croyoit, sans en avoir nouvelles, que le Roi ne feroit pas difficulté de restituer Pignerol par courtoisie à l'instance de Madame. Ce fondement donna ouverture à diverses propositions qui se firent. Le père Valérien proposa que le collége des électeurs, la ligue catholique et la chambre de Spire, entrassent, à l'instance et par l'ordre de l'Empereur, en ligue et union avec les princes d'Italie, pour la sûreté et l'exécution de la paix; qu'ils s'obligeassent tous de fournir des gens de guerre pour agir contre ceux qui manqueroient à la paix. Il fut dit chez le légat, sur une proposition venue de Béthune, que le Pape et le collége des cardinaux devoient intervenir encore cautions en cette paix; que s'il ne tenoit qu'à cela qu'elle ne se fît, Sa Sainteté et le collége n'en feroient pas difficulté. Et cependant le légat dit n'en avoir aucune charge du Pape. Le père Valérien fit encore une autre proposition, que, puisqu'on ne vouloit retenir Pignerol que pour la sûreté de la paix en Italie, qu'on pourroit prendre un expédient, qui étoit qu'on le retînt avec Suse, pour temps limité suffisant, pour voir l'exécution et une assurance de la paix, et que cependant toutes choses s'exécutassent, et que l'Empereur retînt les passages des Grisons pendant que le Roi auroit les autres lieux. Le cardinal répondit qu'il n'avoit point de pouvoir d'agir sur la restitution de Pignerol par traité, bien de Suse, à la restitution duquel il condescendroit pour Sa Majesté, vers laquelle il persistoit toujours à dire que les offices de Madame seroient très-puissans; que, pour la rétention proposée pour quelque temps des passages des Grisons, il ne croyoit pas qu'il s'y trouvât difficulté, pourvu qu'on ne prît le temps que pour avoir lieu de réparer effectivement les contraventions faites au traité de Monçon au préjudice des Grisons, sans quoi la paix ne se pouvoit tenir solide et assurée. Depuis, Mazarin proposa au père Joseph qu'il faudroit faire une surséance de deux mois, pendant laquelle le cardinal, d'une part, et Colalte et Spinola, d'autre, sussent si bien la volonté de leurs maîtres sur toutes sortes de difficultés, qu'ils ne pussent plus en douter; que, pendant ce temps, il faudroit réparer effectivement les contraventions faites au traité de Monçon, donner l'investiture à M. de Mantoue, juger le partage de M. de Savoie, faire effectivement la ligue pour sûreté de la paix entre le Pape et le collége des cardinaux, les princes d'Italie,

l'Empereur, le collége des électeurs, la ligue catholique, la chambre de Spire, et que, cela étant fait, le Roi rendît, à l'instance de Madame, Pignerol; moyennant quoi M. de Savoie promettroit, sous la foi et caution des susdits princes, que, au cas qu'il y contrevînt, ils s'obligeroient de lui courre sus, de raser toutes les nouvelles fortifications de Pignerol, tous les forts et barricades des passages, les tenir toujours ouverts au Roi pour le secours de ses alliés, comme aussi ne pouvoir jamais fortifier lesdits passages. A cela le cardinal répondit qu'il étoit fort bon de savoir tout le contenu ci-dessus, non-seulement dans deux mois, mais dans quinze jours, s'il se pouvoit; que quand on lui proposeroit déterminément tout ce qui se pourroit faire pour la paix et les sûretés d'icelle, il y répondroit clairement et promptement, parce qu'il sauroit dans peu de temps les volontés du Roi; que pour la suspension proposée pour deux mois aux fins que dessus, il ne la jugeoit nullement à propos, vu principalement que la continuation de l'état auquel on étoit n'empêchoit pas qu'on ne pût aussi bien savoir la volonté des princes, comme si l'on accordoit ladite suspension. Ainsi le légat et Mazarin s'en retournèrent sans rien faire.

Le cardinal écrivit au Roi tout ce qui s'étoit passé, et lui représenta l'affaire de la paix ou de la guerre avec toutes les difficultés, les biens et les maux que l'on devoit en espérer ou craindre, et, sans se déterminer à aucun avis, ayant tout remis aux yeux de Sa Majesté, se contenta d'attendre ce qu'il lui plairoit de lui prescrire. Il lui manda qu'il étoit impossible de représenter l'importance de la conquête de Pignerol, mais qu'il falloit voir quelle devoit être la suite de ce bon succès et ce qui en pouvoit arriver; que le légat ôtoit toute espérance de faire la paix sans la restitution de Pignerol, et les Espagnols connoissoient trop bien de quelle importance leur étoit cette place entre les mains du Roi, pour ne faire pas l'impossible pour l'en ôter; qu'il leur disoit, comme il étoit vrai, qu'il n'en avoit point de pouvoir, et ne le pouvoit avoir encore, n'ayant pas eu temps d'avoir nouvelles du Roi depuis la prise de cette place; qu'il leur représentoit plusieurs raisons qui leur devoient faire connoître qu'ils n'en avoient point de demander cette restitution; qu'il disoit que cette place entre les mains du Roi ne pouvoit donner de la jalousie à la puissance d'Espagne en Italie, vu que, tandis que nous l'aurions, le duc de Savoie seroit toujours notre ennemi, et par conséquent joint à l'Espagne contre nous, et que ses Etats feroient une barrière entre Pignerol et le Milanais; qu'il offroit de la part du Roi de ne tenir qu'une garnison suffisante de le garder sûrement, telle que les Espagnols n'en pussent avoir ombrage; qu'il disoit qu'il importoit plus à l'Espagne de nous tenir mal avec le duc de Savoie que non pas nous priver de Pignerol, vu que, quand nous n'aurions point cette place, si nous étions d'accord avec le duc, nous aurions toutes commodités de les attaquer, et l'ayant, et le duc étant contre nous, comme il sera toujours, nous n'en avions qu'une; qu'il disoit encore que, s'ils étoient justes et raisonnables, non-seulement ne devroient-ils point prétendre cette restitution, mais, au contraire, ils devroient nous savoir gré de la prise de cette place, puisque nous n'étions entrés en rupture avec le duc, que pour n'avoir pas voulu nous obliger à une guerre qui ne pouvoit finir qu'après la conquête de Milan; qu'il disoit, en outre, qu'il leur devoit suffire que Suse se restituoit au même temps que les Grisons seroient restitués, qui étoit ce qu'ils avoient toujours demandé. Qu'en cela ils avoient quelque intérêt, vu que cette place de Suse avoit été prise pour aller contre eux; mais il n'étoit pas de même de Pignerol, qui avoit été pris, non pour ouvrir le passage qui étoit ouvert par Suse, mais pour ne vouloir aller contre eux, aux conditions injustes proposées par le duc, qui vouloit une guerre immortelle entre les deux couronnes. Quant à l'intérêt du duc, il disoit qu'il lui étoit bien meilleur que Pignerol demeurât seul entre les mains du Roi, lui se délivrant, par ce moyen, d'une grande guerre, que non pas se mettre au hasard de perdre la plus grande partie de ses Etats; que Pignerol demeurant entre les mains du Roi par une paix, il ne perdroit pas l'espérance de l'avoir par courtoisie, comme il l'avoit eu autrefois en considération d'une fille de France; que, par cette voie, il le devoit espérer d'autant plus, que le Roi et la Reine sa mère aimoient tendrement Madame, et qu'il devoit bien voir, si la paix se faisoit, qu'on n'avoit pas de dessein de lui faire mal, vu que, par ce moyen, on perdoit l'occasion de conquérir la Savoie; ce qui lui étoit impossible d'empêcher; qu'il n'oublioit pas encore à faire entendre que le secours qu'il recevoit des Espagnols lui étoit plus préjudiciable, et lui nuiroit plus en fin de cause que la rétention de Pignerol ne sauroit faire avec la paix; que toutes ces raisons, qui satisfaisoient les esprits qui en étoient capables, n'arrêtoient point le désir de ces messieurs qui vouloient cette restitution. De dire si Pignerol se devoit restituer ou non, il s'en dispenseroit, étant éloigné comme il étoit; bien dirait-il que, s'il le gardoit et le mettoit en l'état auquel on le pouvoit mettre, le Roi avoit

fait la plus grande conquête qui se pût faire, et auroit lieu d'être toujours arbitre et maître de de l'Italie.

D'autre part, si on le rendoit, il falloit perdre la pensée d'Italie pour jamais, n'étant pas une place à être prise quand elle seroit accommodée, comme nous la commencions, ou comme M. de Savoie la pouvoit mettre en suivant ce que nous avions commencé, et les passages d'Italie étant tels, qu'il étoit impossible que la France y fît la guerre si elle n'avoit une si grande place comme celle-là, où auparavant elle faisoit ses magasins; que nous l'expérimentions tous les jours; car, quelque soin que nous eussions depuis six mois, on ne pouvoit avancer trois lieues plus que cela, sans y périr à faute de vivres; qu'on demanderoit peut-être : Mais peut-on conserver Pignerol maintenant ? Il répondoit que oui, quoique non sans peines, nonobstant lesquelles, pourvu qu'on emportât promptement la Savoie, et qu'on ne perdît point de temps à la fortifier et la munir, les Espagnols ne pourroient empêcher la conservation des conquêtes du Roi; peut-être M. de Savoie, se voyant dépouillé d'une partie de ses Etats, consentiroit-il de laisser Pignerol, lequel il ne vouloit pas lors par échange; que, si on lui demandoit si la conquête de Savoie ne se pouvoit faire sans le Roi, il disoit que oui, mais non pas si hautement ni promptement, ni peut-être assez tôt pour remédier aux incommodités qu'on souffroit de delà; que, si on demandoit si le Roi y devoit venir étant éloigné comme il étoit, il n'y pouvoit répondre; mais, si l'affaire de Monsieur s'accommodoit solidement, il n'y voyoit point de difficulté, pourvu que la Champagne demeurât pourvue, et qu'on n'en ôtât pas l'armée qui y étoit, laquelle y seroit plus nécessaire que jamais, y ayant apparence que, si la guerre continuoit, les Impériaux tenteroient quelque diversion, dont cependant l'effet ne seroit pourtant à craindre, si Monsieur étoit réconcilié et qu'on pût détacher M. de Lorraine; que la question consistoit donc à examiner s'il valoit mieux s'acquérir la paix en rendant Pignerol, que de le conserver avec une longue guerre, qui obligeroit à tenir une forte armée en Piémont, une autre en Savoie avec la personne du Roi, et une autre puissante en Champagne. Si on vouloit faire la paix, on la feroit non-seulement sans honte, mais avec gloire; mais il y avoit à douter de la sûreté d'Italie pour l'avenir. Si la guerre se faisoit, elle se feroit avec sûreté par la conquête de Savoie et la conservation de Pignerol; mais il y avoit à douter qu'on ne fût attaqué en Champagne, et à craindre la continuation de la guerre; il falloit voir si les finances se trouveroient toujours pour la soutenir, et si le dedans du royaume seroit toujours paisible; qu'on devoit encore appréhender la perte de Casal, si, dans le commencement de la récolte, les ennemis avoient lieu de l'assiéger; ce qui arriveroit indubitablement si la Savoie n'étoit promptement emportée, la conquête de laquelle n'empêcheroit pas peut-être que M. de Mantoue ne fût dépouillé de cette place; que le premier point du hasard et des difficultés de la guerre devoit être principalement vidé par le jugement du Roi. La crainte d'un remuement intestin dépendoit de la constitution de l'affaire de Monsieur, nul ne le pouvant faire s'il étoit bien réconcilié avec le Roi. Pour ce qui étoit de savoir si l'argent ne manqueroit point, cela dépendoit du surintendant, qui devoit présupposer que, pour faire subsister cette seule armée, il falloit tous les trois mois 600,000 écus, dont nous avions reçu 1,200,000, qui ne sauroient aller jusqu'à la fin de juin, et qui savoit fort bien qu'en telles occasions on ne subsistoit pas par assignations, mais par argent comptant; que, si on lui demandoit son avis, le lieu où il étoit le devoit empêcher de le dire; mais il diroit bien librement, ou qu'il falloit faire une vraie et solide réconciliation de Monsieur avec le Roi et la Reine, et gagner les siens, en sorte qu'il ne restât aucun soupçon de part ni d'autre, ou faire la paix, laquelle ne se pouvoit conclure sans la restitution de Pignerol; car, autrement, nous ne ferions rien qui valût. Si on se résolvoit promptement à la paix, il la falloit faire tandis que les affaires du Roi étoient en réputation, sans y perdre un moment. Si aussi on se résolvoit à la guerre, il falloit attaquer la Savoie sans délai, et le plus tôt qu'on pût le faire seroit toujours tard. Si le Roi se résolvoit à la guerre, il falloit quitter toute pensée de repos, d'épargne et de réglement du dedans du royaume; si, d'autre part, on vouloit la paix, il falloit quitter les pensées d'Italie pour l'avenir, et tâcher cependant de l'assurer, autant que l'on pourroit, dans des conditions qui ne pussent être incertaines, et se contenter de la gloire présente que le Roi auroit d'avoir maintenu par force M. de Mantoue en ses Etats contre la puissance de l'Empire, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble; que l'armée de Spinola, de Colalte et de Savoie, étoit de vingt-deux mille hommes de pied et de quatre mille chevaux; que nous avions vingt mille hommes de pied, dont il nous falloit laisser dans Pignerol deux mille, dans La Pérouse mille, dans Briqueras, si nous le gardions, autant, et deux mille quatre cents chevaux. Donc il étoit clair que tout ce qu'on pouvoit

faire étoit de se tenir en état de ne recevoir aucun échec; encore avions-nous des peines incroyables, non pour la force des ennemis qui ne pourroient nous faire mal, mais faute de vivres : pour le pain, nous pouvions en avoir toujours, en ne bougeant de là où nous étions, par les voitures qui venoient du Dauphiné; mais c'étoit tout ce qu'on pouvoit faire d'en apporter suffisamment, et ainsi la ville de Pignerol demeureroit toujours dégarnie, sans qu'on y pût faire aucun magasin; si l'on en ôtoit une partie des forces du Roi pour pouvoir faire un amas de vivres, il étoit à craindre qu'on ne perdît la place, qui ne se pouvoit ni munir, ni fortifier qu'avec beaucoup de temps; et si toute l'armée y demeuroit, on n'y en auroit jamais pour la faire subsister dix jours seulement; que la grande peine étoit en la cavalerie seulement, qui commençoit à ne trouver plus de fourrages, et qui n'avoit point du tout d'avoine; que nous savions bien que le vert viendroit dans huit jours, mais, n'ayant point d'avoine, la cavalerie périroit ou pâtiroit beaucoup; que si le Roi venoit en Savoie, la promptitude avec laquelle cette province seroit emportée remédieroit à tout, parce qu'elle mettroit les affaires de Sa Majesté en état de paix ou de guerre, étant certain que M. de Savoie, se voyant dépouillé d'une partie de ses Etats, consentiroit volontiers à ce que lors il ne vouloit pas faire, et ce qu'il ne feroit jamais qu'il ne fût en beaucoup pire état qu'il n'étoit; et étoit à noter que si la réconciliation de Monsieur se faisoit, soit que le Roi voulût la paix, soit qu'il voulût la guerre, il étoit nécessaire qu'il vînt en diligence à Lyon, étant certain que les ennemis considéreroient grandement l'avancement de sa personne en ces quartiers-là; qu'il arriveroit peut-être quelque accident qui faciliteroit, et la conservation de ce que les armes du Roi avoient pris en Piémont, et la conquête de Savoie, de façon que Sa Majesté ne prendroit pas, s'il lui plaisoit, les difficultés représentées pour des impossibilités, les grandes affaires ne se faisant jamais sans grandes peines, auxquelles on ne pouvoit pourvoir si l'on ne les prévoyoit de loin.

Le cardinal ne reçut autre réponse à cette dépêche, sinon que Monsieur avoit dit qu'il falloit garder Pignerol et emporter la Savoie, et que le Roi avoit confirmé le même, et partiroit promptement à ces fins. Il (1) avoit écrit trois ou quatre autres lettres de la même teneur, mais on ne les considéra pas davantage

Ces premiers exploits heureux, et qui donnoient grande réputation aux armes du Roi, aigrissoient de sorte les ennemis, que le père Valérien, capucin, qui étoit avec eux, et qui de son naturel étoit traitable, écrivit au père Joseph qu'il n'avoit plus moyen de traiter avec eux. Le duc de Neubourg, trompé par le duc de Savoie, qui, par ses ruses et finesses ordinaires, déguisoit la vérité de toutes les choses passées et l'état des affaires présentes, écrivit au cardinal comme s'il tenoit à lui seul que la paix ne se fît, les Espagnols, à son compte, se mettant à la raison, et offrant tout ce qui leur pouvoit être justement demandé pour l'établissement d'une bonne paix. Le cardinal lui répondit que, s'il eût pensé qu'il eût été capable de croire ce qu'il lui écrivoit, il se fût mis en devoir de lui en ôter l'opinion, et n'y auroit point eu grande peine, mais qu'il le tenoit trop habile prince pour ne connoître pas que la France n'étoit point cause des maux qu'il prévoyoit devoir arriver dans l'Italie, et qu'il n'avoit point refusé de justes conditions d'accommodement; que le légat savoit qu'il avoit apporté toute la facilité qui lui avoit été possible pour la paix; mais de consentir à une qui n'en eût seulement que le nom, et qui dans trois mois obligeoit à revenir aux armes, il lui avouoit qu'il n'étoit point capable de s'y laisser persuader; qu'il avoit plus de désir d'une bonne paix dans toute la chrétienté, du repos dans l'Italie et de la satisfaction du Saint-Siége, que n'avoient tous ceux qui lui avoient dit en avoir si grande envie; qu'il servoit un maître qui ne prétendoit point augmenter ses royaumes des dépouilles de ses voisins, et qui n'avoit fait voir ses armes aux pays étrangers que pour défendre les princes et États qui avoient été injustement attaqués. Sitôt que l'on feroit réellement, et non-seulement en paroles, cesser le mal de ce côté-là, on trouveroit le Roi disposé à tout ce que l'on pouvoit désirer d'un prince très-juste, et, quoique d'humeur très-belliqueuse, fort désireux de la paix. Le même prince le pria d'obtenir du Roi des lettres en sa faveur aux Etats de Hollande, touchant le différend de Juliers et de Clèves, dont il disoit être convenu avec le marquis de Brandebourg, afin de faire agréer auxdits Etats l'exécution dudit accord. Le cardinal lui fit accorder très-volontiers, par Sa Majesté, ce qu'il désiroit d'elle en cette occasion; mais la prise de Wesel et de plusieurs autres petites places dans sesdits pays, joint qu'aussi les Espagnols ne voulurent pas faire de leur côté ce que ledit prince désiroit que les Hollandais fissent du leur, et que Brandebourg, qui étoit son cohéritier, et dont la maison étoit ancienne alliée du Roi, ne poursuivoit pas avec lui la même chose, furent cause que l'effet de ces lettres ne se put ni ne se dut obtenir.

(1) Le cardinal.

Sa Sainteté trouva très-bon tout ce que le cardinal avoit répondu au légat, et jugea les difficultés qu'il avoit apportées être essentielles à la sûreté et repos de l'Italie, et non supposées par le cardinal pour les desseins particuliers du Roi; et sur ce que les Espagnols vouloient astreindre le duc de Mantoue à ne tenir aucun Français dans Casal, Sa Sainteté dit qu'ils ne traitoient pas avec sincérité, et que cela lui devoit être permis, puisqu'il avoit des vassaux et serviteurs français, à cause du bien qu'il possédoit en France, pourvu toutefois, ajouta Sa Sainteté, que ce ne fût pas sous les enseignes du Roi, mais sous les siennes, comme le cardinal aussi ne le désiroit point autrement; joint que la modération du Roi étoit si connue de tout le monde, qu'on savoit qu'il ne cacheroit point de desseins secrets de retourner faire la guerre en Italie après que celle-là seroit terminée. C'est pourquoi il se falloit, disoit Sa Sainteté à notre ambassadeur (car elle n'osoit pas ainsi parler ouvertement), assurer à cette fois contre ceux qui ne gardoient pas leur parole, et desquels leurs amis, parens et voisins se défioient perpétuellement, jusques à tel point qu'ils craignoient tous que Sa Majesté ne se contentât de trop peu, et que, par bonté et sincérité, il ne prît pas assez d'assurance de leurs promesses; ce que l'on voudroit qu'il fît, avec la rétention de quelque bon passage, pour perpétuelle garantie de la paix à l'avenir. Les Espagnols, se plaignant de la demande qui avoit été faite touchant le rétablissement des Grisons et l'exécution du traité de Monçon, disant que c'étoit une chose nouvelle et hors du traité de Suse, le Pape et le cardinal Barberin dirent ouvertement que cela ne leur étoit point nouveau, et qu'ils se souvenoient fort bien qu'ils en avoient toujours ouï parler à Béthune; qu'il étoit absolument nécessaire d'éclaircir l'affaire de la Valteline. Au reste, Sa Sainteté témoignoit que, s'il ne se rencontroit en cette guerre que le mal du duc de Savoie, elle n'auroit guères de sujet de s'en soucier, ni de le plaindre quand il seroit dépouillé de ses Etats, pource qu'il étoit seul cause, par son ambition, ses ruses et son infidélité, de tous les maux passés et présens de l'Italie. Il fut si hors du sens qu'il commanda à son ambassadeur qui étoit à Rome, d'ôter quelques Français qu'il avoit près de lui, n'en hanter aucun, ni traiter avec Béthune, comme avec le ministre d'un prince son ennemi. Le Pape, en étant averti, ne voulut pas qu'au jour de l'audience de Béthune il trouvât, à son départ d'auprès de lui, ledit ambassadeur attendant dans l'antichambre, comme c'est l'ordinaire, d'autant qu'ils ont tous deux audience en une même après-dînée, de peur qu'il n'arrivât quelque désordre, et que ne rendant pas à l'ambassadeur du Roi le respect qu'il devoit, ceux qui l'accompagnoient lui fissent affront; mais, pour éviter cette rencontre, le fit arrêter en une chambre qui étoit proche et hors du chemin, afin d'attendre l'heure qu'il le feroit appeler.

Ledit duc déchargeoit sa fureur contre le Roi en ces petites choses, ne le pouvant pas en plus grande; il passa même jusqu'à traiter assez mal Madame, chasser tous ses serviteurs français, et la traiter avec beaucoup moins de respect qu'il ne devoit et avoit accoutumé. Il ne laissa pas néanmoins de lui faire écrire au Roi en sa faveur, car sa foiblesse le contraignoit d'avoir recours à sa clémence. Le Roi, selon sa bonté ordinaire, eut un grand sentiment de cette lettre, et lui fit réponse qu'il n'avoit jamais eu de pensée de priver M. de Savoie d'aucune partie de ses Etats, mais bien avoit-il expressément ordonné au cardinal d'en user ainsi qu'il avoit fait, parce que M. de Savoie ne satisfaisoit, ni à ce à quoi il étoit obligé envers Sa Majesté, ni à ce qu'il en devoit attendre pour établir une bonne et ferme paix en Italie; qu'il feroit néanmoins en cette occasion, pour l'amour d'elle, ce qu'il ne feroit pour quelque autre considération que ce pût être.

Sa Sainteté disoit à Béthune qu'elle connoissoit qu'il étoit raisonnable que l'on considérât le Roi en l'état qu'il étoit, et la face des affaires changée depuis l'an passé; que le duc de Savoie l'avoit obligé à rupture et à de grands frais; qu'il étoit du droit que ce que le Roi s'étoit acquis par ses légitimes armes lui demeurât pour la sûreté de l'avenir; que les peines que l'on avoit de la mauvaise inclination du duc envers la France lui devoient faire rechercher des sûretés contre les caprices, variétés et manquemens de ce prince, afin de ne plus être nécessité de repasser en Italie, avec des risques et difficultés qui s'étoient heureusement surmontées un an et demi durant, et que chacun désiroit que le Roi s'assurât des passages et se les conservât pour toujours; mais qu'il avoit grande crainte que les Espagnols fissent difficulté de consentir jamais à la paix, si les Français ne se retiroient en France et ne quittoient tous passages en Italie; néanmoins qu'à le bien prendre, leur opiniâtreté en ce point obligeoit quasi le Roi, si faire se pouvoit, à y en garder un ou plusieurs, à cause que leurdite opiniâtreté témoignoit qu'ils vouloient brouiller l'Italie à l'avenir, et n'y point rencontrer de résistance une autre fois qu'ils en trouveroient la conjoncture. Ce qui étoit de plus plaisant, fut que l'ambassadeur d'Espagne fit grande ins-

tance envers Sa Sainteté à ce qu'elle témoignât trouver mauvais que le cardinal eût pris la charge de général de l'armée du Roi en Italie, comme n'étant, disoit-il, convenable ni proportionné à sa condition. Mais elle lui répondit sur-le-champ qu'il n'y avoit rien en cela de messéant à sa dignité, et que les Espagnols en avoient eux-mêmes montré le chemin, ayant donné ces charges-là en divers temps aux cardinaux André, Albert et autres, entre lesquels, de fraîche mémoire, Albert s'étoit présenté contre le feu Roi avec une armée pour lui faire lever le siége d'Amiens, si ce n'étoit qu'il voulût dire qu'il s'étoit présenté pour le faire lever, mais qu'il ne l'avoit pu faire, au lieu que celui-ci avoit servi le Roi à faire lever une fois le siége de Casal, et étoit prêt à le faire lever encore celle-ci; et partant, l'autre étoit demeuré en sa qualité de cardinal, mais celui-ci étoit passé en celle de vrai général d'armée, faisant réussir les desseins de la guerre à la gloire et au contentement du Roi son maître. C'étoit bien se confesser être vaincu que d'en venir à ces remèdes et à ces plaintes, et faire grand honneur à leur ennemi de témoigner en avoir peur, et que si de toute l'armée du Roi cette seule tête en étoit éloignée, ils auroient quelque espérance de pouvoir se garantir du reste. Des neveux du Pape, le cardinal Antonio favorisoit le duc de Savoie, qui l'avoit par ruses et tromperies attiré à son amitié; Barberin, suivant seulement les intentions de son oncle, étoit plus enclin à la France, et connoissoit les ruses peu fortunées d'une part, et la sincérité plus heureuse de l'autre. Le duc essayoit de se servir de cette occasion pour jeter la pomme de discorde entre eux; mais l'esprit d'amitié qu'ils recevoient de la part de leur oncle commun prévalut à celui de division par lequel il prétendoit les séparer, et la bénédiction fut plus forte que la malice, car ils demeurèrent toujours fort bien ensemble; à quoi l'ambassadeur de France, par l'ordre qu'il avoit de Sa Majesté, contribuoit tout ce qu'il pouvoit.

Le cardinal aussi fit rendre compte à la république de Venise de tout ce qui s'étoit passé à la rupture avec le duc de Savoie en la prise de Pignerol, leur faisant faire instance de faire de leur part ce qu'ils avoient promis, ainsi que, de la sienne, le Roi ne manquoit, au bien commun d'Italie et à sa propre gloire, à ce qu'il avoit promis par le traité. Et, pource que jusque-là la république s'étoit montrée plus courageuse en paroles qu'en effets, et plus hardie de promesses quand l'occasion étoit éloignée, que quand se venoit au point de l'exécution, auquel elle pallioit sa crainte de divers prétextes qui ne lui manquoient jamais, il donna charge à d'Avaux de l'en presser d'autant plus vivement, lui faire savoir que le Roi étoit fâché de voir les irrésolutions auxquelles, jusques alors, la République demeuroit, s'en plaindre de la part de Sa Majesté, leur remontrer que leur ambassadeur parloit continuellement et fortement de la guerre, et qu'eux y agissoient mollement; que Sa Majesté désiroit que non-seulement ils donnassent des gens à M. de Mantoue, mais, en outre, qu'ils entrassent dans le Mantouan avec toutes leurs forces pour en chasser les Impériaux, et qu'il le prioit qu'il pût savoir leur dernière résolution le plus tôt qu'il se pourroit; que le légat s'en étoit allé sans avoir pu rien avancer en la paix, qu'on demandoit la restitution de Pignerol par traité, ce dont il n'avoit point de pouvoir, n'ayant pas même nouvelle de Sa Majesté depuis qu'il savoit la prise de la citadelle, mais qu'il n'en ôtoit pas l'espérance par courtoisie; que les médiateurs avoient parlé de quelque suspension, à quoi il avoit été répondu que si l'on voyoit qu'on se pût accorder des conditions de la paix, on ne s'en fût pas éloigné pour la conclure; mais que, voyant qu'on s'éloignoit tellement des conditions qui étoient raisonnables, il n'y avoit point d'apparence d'accorder cette suspension; pour fin, qu'il pressât extraordinairement la République d'agir puissamment contre les Impériaux dans le Mantouan, autrement elle perdroit sa réputation, son honneur et ses intérêts. Soramzo, ambassadeur de Venise, qui étoit près du cardinal, écrivit de concert avec lui à la République que le Roi avoit grand sujet de se plaindre de ce qu'elle n'employoit point encore ses armes pour chasser les Impériaux des lieux qu'ils avoient pris dans le Mantouan, et particulièrement de Goito; qu'il n'étoit pas raisonnable que, tandis que la France avoit sur les bras celles de l'Empire, d'Espagne et de Savoie jointes ensemble, la République, qui étoit obligée d'agir conjointement avec la France, eût les bras croisés; que si on laissoit les Impériaux dans le Mantouan au temps de la récolte, la ville de Mantoue se perdroit indubitablement si elle ne pouvoit faire la moisson; qu'il étoit aisé de chasser les ennemis de ces quartiers-là où ils étoient extrêmement foibles; que la République ne s'engageroit à aucune chose périlleuse quand elle feroit cette entreprise; qu'il lui seroit honteux de ne la faire pas, vu que les ennemis concevroient grand mépris de sa puissance; qu'au reste en ne le faisant pas, la République se mettoit en péril elle-même, parce que, Mantoue étant perdu, on iroit droit attaquer ses Etats; en un mot, que si elle ne prenoit cette résolution et ne la mettoit en effet au même temps, la France

estimeroit que par ce manquement d'agir elle abandonneroit l'intérêt commun. Mais toutes ces instances ne les purent échauffer ni les obliger à faire quelque chose, leur étant assez que le Roi fût en besogne, et qu'ils en fussent spectateurs. Ils voulurent assurer la place de Rodigo, qui est proche de Mantoue, et y envoyèrent quatre cents soldats qui, trois ou quatre jours après, y furent pris sans défense, et tous faits prisonniers. La République en rejetoit la faute sur le duc de Mantoue, et le duc sur les officiers de la République, qui ne lui avoient pas donné des vivres pour munir ce lieu, où les gens de guerre, s'étant trouvés sans provisions, avoient été contraints de se rendre. Le duc, et le résident de la République auprès de lui, en entrèrent en grosses paroles, dont elle se tint fort offensée; mais le duc leur en écrivit, et l'ambassadeur du Roi fit, pour le bien de l'une et de l'autre partie, cesser le malentendu entre eux, mais ne remédia pas pour cela au mal qu'ils avoient reçu. Sagredo, général de la République, fit dessein de rompre un convoi qu'ils prétendoient que les Allemands vouloient faire passer à Goito, place importante du Mantouan, et y envoya des troupes pour ce sujet; mais, après s'y être arrêtées un demi jour, elles se retirèrent sans effet. Ils firent encore pis à Ostia, où les habitans, ne voyant plus que des Allemands dans le château, et ayant reçu nouvelles de la République d'être secourus, prirent les armes contre les Allemands, et les assiégèrent courageusement. Le colonel Alessio y fut envoyé avec des troupes de la République; mais étant arrivés à Pontemolin, qui en étoit distant de deux milles, ils s'y arrêtèrent deux jours, pendant lesquels les Impériaux eurent le temps d'y arriver avec sept cents hommes et deux cents maîtres, et mirent tout à feu et à sang, brûlèrent le bourg, qui étoit très-beau, et exterminèrent les habitans, jusques aux enfans qui étoient à la mamelle. Cette expédition, faite à la vue de leur armée et en présence de leur secours, qu'ils y avoient envoyé deux jours auparavant, et qui n'avoit osé y entrer, donnoit hardiesse et réputation aux ennemis, et ôtoit à leurs troupes le peu de cœur qu'elles avoient. L'irrésolution étoit cause de ces malheurs; car, voulant et n'osant pas, voyant leur bien devant eux et appréhendant de le suivre par la crainte qu'ils avoient, tantôt du comte de Mérode, qui demandoit passage aux Grisons pour quinze mille hommes qu'il n'avoit pas, tantôt d'un autre qui devoit conduire dix mille hommes dans le Frioul, ils passoient les journées entières dans leur conseil pour chercher quelque résolution qu'ils n'osoient prendre qu'à demi; et, par ce moyen, ils se rendoient faciles à être surmontés en toutes leurs entreprises et en tous les lieux où l'on les vouloit attaquer.

Mais il ne sera pas mauvais que nous rapportions ici le détail de toutes ces choses et de tout leur lâche procédé, selon que le cardinal en fut particulièrement averti par le maréchal d'Estrées, qui lui manda que lorsqu'il voulut prendre congé du doge pour aller à Mantoue, le doge lui demanda quand il pensoit y arriver; il lui répondit qu'il croyoit s'y rendre le jeudi ensuivant, ainsi que d'ordinaire ce voyage se fait en quatre jours; sur quoi il lui repartit : « J'espère que lundi nous aurons de vos bonnes nouvelles, et qu'il se sera déjà fait quelque chose de bon. » Le maréchal pensoit n'arriver pas assez à temps à Mantoue pour les trouver déjà aux mains avec les ennemis; mais, bien loin de là, il apprit, en passant à Vérone, comme le convoi que les ennemis avoient fait à Goito n'avoit point été empêché, et la perte de quatre cents hommes, qui, sans se défendre, avoient été pris dans Rodigo, lieu très-bon pour coup de main, et où il y avoit quarante hommes en garnison, que depuis quatre mois les ennemis n'avoient osé attaquer. A son arrivée, il trouva M. de Mantoue tout ému de cette perte, pource que c'étoit des meilleurs hommes qu'ils eussent, et d'abondant encore pource qu'il sembloit qu'il y eût eu en cela quelque manquement de sa part, bien que la faute en dût être toute imputée à ce que, lorsqu'ils s'étoient retirés du lieu où ils étoient en embuscade pour empêcher ledit convoi, le prince d'Est, ou ceux qui commandoient les troupes de Mantoue, ne s'étoient pas souvenus d'avertir ces gens-là de se retirer comme eux, et à la perfidie ou lâcheté du colonel Cavozzi qui les commandoit, de s'être rendu sans aucune défense, ni donné temps d'être secourus. Le lendemain de l'accident de Rodigo, le général des Vénitiens, sans en rien dire, retira de Cerezari la garnison qu'ils y tenoient, dont les ennemis étant avertis, ils s'en saisirent, et brûlèrent ce lieu-là, et portèrent à Goito toutes les commodités qu'ils y avoient trouvées. Le résident de Venise à Mantoue avoua franchement au maréchal d'Estrées, qui lui fit de grandes plaintes de l'imprudence de cette dernière action, que c'étoit la crainte qu'il leur en arrivât autant qu'à ceux de Rodigo. Sur quoi il leur dit que, si la place n'étoit pas tenable, il falloit plus tôt y avoir pourvu, et non pas, sur cet accident de Rodigo, avoir retiré la garnison de Cerezari, qui donnoit courage aux ennemis et diminution de réputation à leurs armes. Or, parce qu'il sem-

bloit que le seul retardement de se mettre en campagne avec leur armée consistoit au concert d'entre M. de Mantoue et le général des Vénitiens du lieu qu'ils attaqueroient le premier, si ce seroit Goito ou Governolo, M. de Mantoue, pour d'autres affaires, ne se pouvant aboucher avec lui, désira que le maréchal le fît, et lui portât ce qui étoit de son sentiment, sans néanmoins les vouloir plus obliger à une chose qu'à l'autre, se contentant qu'ils commençassent par où ils voudroient. Ils résolurent Goito; mais le matin, comme ils furent près de monter à cheval, le résident eut avis par deux divers messagers du général des Vénitiens qu'il étoit arrivé cette nuit-là mille chevaux à Goito; ce qui n'étoit qu'un artifice, comme il se vit par la suite de ce qui se passa, pour retarder ce voyage ou le rompre tout-à-fait, car cela depuis se trouva faux. Peu de jours après les ennemis quittèrent Pontemolin; ce qui donna courage aux habitans d'Ostia, avec quelques autres milices du pays de la République de Venise, de resserrer les garnisons qui étoient dans le château en fort petit nombre. Le duc de Mantoue, l'ayant sû, envoya le général de sa cavalerie pour les assister et fortifier en cette entreprise. Le colonel Alessio étoit ordonné pour cela, mais il ne fit rien qu'aller à Pontemolin, et, n'osant avancer plus avant, abandonna ces pauvres gens et les mit à la boucherie; car Chaban ayant été exprès dépêché de Mantoue vers le général des Vénitiens pour le conjurer de secourir lesdits gens d'Ostia, il ne reçut que paroles et promesses vaines, pource qu'il ne donna ordre au colonel Alessio que d'aller jusques à Pontemolin. Le duc de Mantoue ayant nouvelle que les ennemis avoient passé à Governolo et à Tirosent, vers Serravalle, pour faire lever ce siége, il envoya querir le résident, afin de dépêcher au général promptement, et le presser de nouveau d'envoyer forces suffisantes pour les recevoir. Ledit résident, pour marque de la diligence du général, lui lut trois de ses lettres, par où il lui mandoit les ordres qu'il avoit donnés au provéditeur Prioli de s'avancer avec des troupes, même d'y conduire du canon. Chaban, étant de retour, dit que le général, parlant avec lui de celui de Rodigo, lui avoit fait voir le registre des ordres de guerre qu'ils donnent par écrit, et lui avoit montré celui baillé pour Ostia, contraire aux trois lettres que le duc de Mantoue et le maréchal d'Estrées avoient vues de lui écrites au résident, par où il mandoit, comme nous avons dit, que ledit Prioli, avec forces, s'avançât jusqu'à Pontemolin, sans s'engager de donner chaleur et courage à ceux qui avoient attaqué Ostia. Il rapporta encore, pour montrer le peu de bonne intention dudit général, par ordre de la République, qu'il avoit en sa présence fait assembler un conseil général, où étoient tous les chefs de l'armée, pour savoir s'ils attaqueroient Goito ou non. Sur quoi, Chaban lui représentant qu'il n'étoit pas là pour voir délibérer d'une chose qui avoit été résolue avec le maréchal, et laquelle il savoit qu'il avoit déjà mandée au Roi et au cardinal, ils opinèrent néanmoins tous, et furent tous d'avis de ne l'attaquer pas, excepté le chevalier de La Valette, qui faillit même à se piquer avec le provéditeur trévisan, auquel il dit que s'il ne le vouloit faire, qu'il dît au moins ce qu'il vouloit faire, ou bien qu'il ajoutât qu'il ne vouloit rien faire du tout. Comme ils se séparoient, le général des Vénitiens arrêta ledit sieur de Chaban, et lui dit qu'encore qu'il eût le sentiment de tous ces messieurs, qu'il pouvoit assurer le duc de Mantoue et le maréchal d'Estrées qu'il persistoit en la résolution qu'il avoit prise avec eux. Cette formalité ne pouvoit donner bonne opinion de lui, et le résident ne sut quelle raison trouver pour l'excuser; mais, à deux jours de là, il vint prier de sa part qu'on envoyât Chaban audit général Salvedo, afin qu'il fût témoin de ses actions et de la diligence qu'il apportoit en l'exécution de ce qu'il avoit promis; mais il ne fut témoin que de son manquement de parole et de plusieurs suppositions et inventions qu'il mettoit en avant l'une après l'autre pour tenir le temps en longueur. Le maréchal d'Estrées l'alla enfin trouver, et le pressa de vouloir, sans davantage différer, effectuer ce qu'il avoit promis, et se mettre en campagne, aussi qu'il savoit qu'il en avoit ordre exprès et précis de la République. Il lui répondit que, selon la volonté de la République et la parole qu'il en avoit donnée, il effectueroit ce qui avoit été arrêté; que le retardement provenoit de trois mille hommes de leurs servides, qu'ils attendoient pour mettre en la place des gens de guerre qu'ils retiroient de divers lieux où ils les avoient en garnison; qu'ils n'étoient pas arrivés à cause que le colonel étoit soupçonné d'avoir la peste, mais qu'il y avoit pourvu d'ailleurs. Cependant, pour ne laisser inutiles quantité de chariots qu'ils avoient, qui leur étoient de grande dépense, ils les avoient envoyés prendre deux mille charges de blé pour les conduire à Mantoue; que, l'après-dînée, ils assembleroient tout leur conseil de guerre, donneroient une résolution de laquelle ledit maréchal demeureroit content. Sur cela il se retira, et, après avoir été tous ensemble fort longtemps, il le revint trouver et lui dit que, s'il vouloit entendre l'avis de tous ces messieurs sur la proposition d'attaquer Goito, bien que cela ne dépendît

pas de leur opinion, il les feroit venir. Ainsi, les ayant appelés, chacun en dit ce qu'il lui sembloit, et la conclusion étoit de ne rien faire. Après les avoir fait sortir il demeura avec les deux provéditeurs, le prince d'Est, ledit maréchal et Chaban, et leur dit que nonobstant ce qu'ils avoient ouï que ceux-là avoient dit, qu'il continuoit toujours en sa première résolution, mais qu'il falloit savoir ce que pourroit faire M. de Mantoue de son côté. Le maréchal lui répondit qu'il lui sembloit qu'il le savoit aussi bien que lui, et qu'il ne se pouvoit tirer de Mantoue que mille hommes de pied, en les remplaçant de pareil nombre de servides, et environ trois cents chevaux. Sur cela il lui dit que, tandis que toute leur armée s'avanceroit de delà le Mincio, et prendroit le logement de Serlongue, on pourroit avec ces troupes-là prendre de deçà le logement des Capucins, qui n'est qu'à une mousquetade de Goito. Le maréchal repartit que, s'il vouloit encore bailler deux mille hommes et cinq cents chevaux à M. de Mantoue, il lui en répondroit bien, mais qu'autrement il n'y avoit point d'apparence en cette proposition. Il lui en fit encore une autre, qu'avec ces mille hommes-là, deux cents chevaux qu'il bailleroit, et la cavalerie de M. de Mantoue, on pourroit prendre un autre logement appelé Rivate, grand village tout au bout du lac de Goito. Il fut contraint de lui répondre qu'il ne connoissoit point ce lieu-là; qu'il en parleroit à M. de Mantoue, et que le lendemain, sans faillir, il en auroit réponse; mais cependant qu'il dît franchement, toute remise à part, à quel jour il étoit résolu de sortir en campagne; il confirma la parole que, sans faute, il se mettroit en campagne dans quatre jours. Mais, au contraire de cela, le lendemain matin, le résident envoya au duc de Mantoue lui demander audience, où, étant arrivé, il lut une lettre du sénat, par laquelle ils supposoient et se plaignoient que M. de Mantoue et le maréchal faisoient quelques difficultés de se mettre aux champs lorsque leur prince y seroit; là que, pour leur en faciliter davantage le moyen, le général avoit ordre, outre ce que l'on tiroit de Mantoue, de leur bailler encore cinq cents hommes et deux ou trois cents chevaux, pour, avec cela, faire diversion vers Governolo, qui seroit fort favorable pour l'entreprise de Goito. M. de Mantoue trouva cette proposition si ridicule, qu'à peine estimoit-il y devoir faire réponse. Le maréchal prit la parole, et dit qu'elle étoit contraire à celle que le général lui avoit faite le jour précédent, lequel toutefois avoit reçu les lettres de la République, l'ayant même prié, dès lors qu'il arriva, de lui donner loisir de les voir avant que parler à lui, et que ces contrariétés sembloient plutôt être propres à reculer les choses promises, que non pas à avancer l'exécution. Cependant, d'une parole à autre, M. de Mantoue, plein de divers mécontentemens contre ledit résident, s'en déchargea un peu plus vivement que la rencontre des affaires ne sembloit le requérir, dont la République se sentit offensée; mais d'Avaux, ambassadeur du Roi, apaisa leur mécontentement. Mais durant ce temps de mécontentement, pource que ledit résident s'étoit retiré en son logis avec résolution de ne plus négocier jusqu'à nouvel ordre de la République, le duc et le maréchal avisèrent ensemble, sur tous ces rencontres, d'appeler Chaban pour l'informer de tout et le renvoyer après vers le général des Vénitiens, pour voir à la fin des quatre jours qui avoient été pris de délai ce qu'il vouloit faire. Venant, il fut rencontré près de Castillon par cent cinquante chevaux des ennemis, son cheval tué, et lui mené prisonnier à Goito, où il reçut fort bon traitement du colonel Colloret, qui étoit celui qui y commandoit, lequel ne se voulut déclarer de ce qu'il en vouloit faire, et s'il le tenoit de bonne prise ou non. Sur cela, le maréchal manda audit général qu'il désireroit encore une fois s'aboucher avec lui pour avoir une entière et dernière résolution. Lors, levant le masque, il lui fit enfin franchement savoir que la République, ayant eu avis que les ennemis avoient mis leurs forces ensemble vers Gasaute, où ayant déjà huit mille hommes Colalte s'étoit joint avec six mille autres, ne jugeoit pas à propos d'assiéger Goito; et partant il manda au cardinal qu'il prévoyoit que si l'armée impériale, encouragée par ces lâchetés, reprenoit Marmirol et Castillon dans la foiblesse présente de la République, Mantoue, étant destituée de toutes choses nécessaires pour se défendre, se perdroit dans moins de trois mois. La réponse qu'il fit au général sur cette déclaration pleine de tant de lâcheté, fut qu'il voyoit bien que, dans les vaines appréhensions dans lesquelles ils étoient, ils s'estimeroient bien heureux que les ennemis ne les attaquassent point dans Villefranche et Valaise, qui étoient deux postes où il y avoit huit mois entiers qu'ils se fortifioient, et qu'il ne tenoit qu'à faire semblant de les y attaquer pour les en faire fuir. Le présage se trouva peu après véritable; car le chevalier de La Valette ayant eu du pire en la défense d'un lieu ouvert où il devoit être secouru des Vénitiens, et ne le fut point, y ayant fait perte d'un assez notable nombre d'hommes, sur le seul bruit de cette disgrâce, ils abandonnèrent ledit Valaise et Villefranche, et se retirèrent à Pestière, jusques où ils furent poursuivis des ennemis. Ils quittèrent ces places

avec tel étonnement et confusion, qu'ils brûlèrent dans Villefranche toutes les provisions de guerre et d'argent qu'ils y avoient, et dont la plupart étoit destinée pour Mantoue, qui en reçut beaucoup d'incommodité.

Si les Vénitiens donnèrent peu de secours au Roi de leur côté, le grand duc (1) donnoit contre Sa Majesté toute l'assistance, non qu'il devoit, mais qu'il pouvoit, aux Espagnols, et la couvroit sous le prétexte du devoir, comme y étant obligé par le traité qu'il avoit avec l'Espagne à raison de son Etat de Sienne, encore qu'il ne le fût point, sinon en cas que le Milanais fût attaqué, ce qui n'étoit pas. Les Espagnols néanmoins le lui avoient demandé comme dû, l'armée du Roi étant si proche de leur État qu'elle devoit être tenue comme l'ayant déjà attaqué, puisqu'elle avoit le pouvoir ou la commodité de ce faire; état auquel, s'ils se fussent trouvés à l'égal de quelqu'une des provinces du Roi, ils ne se fussent pas épargnés. Le secours qu'il leur donna fut de quatre mille hommes : ils vouloient qu'il passât plus avant, mais il ne voulut pas passer les termes de l'obligation, et leur voulut fournir des hommes effectifs, non l'argent pour les entretenir, bien qu'ils demandassent plutôt l'argent de la solde que les hommes. Mais le duc qui savoit son compte, comme le faisant souvent, le trouvoit mieux à fournir les hommes, pource qu'il en étoit quitte en une fois, et n'étoit plus tenu à les refaire, s'ils se défaisoient par mort ou se dissipoient autrement. Une autre fois, en semblable rencontre, il avoit baillé l'argent, et l'occasion durant longtemps, cela lui coûta tant qu'il lui fit perdre l'envie d'y retourner.

Si ledit duc assistoit le roi d'Espagne en Italie, sous prétexte dudit traité qu'il avoit avec lui, le duc de Lorraine n'en faisoit pas moins pour l'Espagne et l'Empereur du côté de l'Alsace, non-seulement sans aucune couverture de traité avec le roi d'Espagne, mais contre les traités de paix qu'il avoit avec le Roi, et la parole que depuis quelques années il lui donnoit du contraire; la violant toutefois en même temps qu'il la lui donnoit. Il avoit appelé les Allemands en l'évêché de Metz, comme nous avons dit ci-dessus, espérant par ruses faire tomber en sa garde Vic et Moyenvic, dont il ne se dessaisiroit point à l'avenir. Etant déchu de cette espérance, il résolut d'armer, et se mettre avec eux pour nous nuire, et faire par un commun accord quelque entreprise contre le service du Roi en ces quartiers-là, selon que leurs forces en donneroient le moyen. Sa Majesté, ayant avis qu'il armoit, lui écrivit pour savoir à quel dessein, et pourquoi il ne lui en avoit rien fait savoir; ce qui lui donnoit juste sujet de jalousie, attendu l'armée que l'Empereur tenoit en ses frontières. Il fit une honnête réponse à cette lettre; mais, les effets n'étant pas semblables aux paroles, le Roi lui dépêcha le prince de Phalsbourg, son beau-frère, qui revint croyant ou faisant semblant de croire qu'il étoit dans les vrais sentimens qu'il devoit avoir pour son bien vers le service de Sa Majesté. Cela n'empêcha pas que, sous main, il ne fournît en argent et vivres autant qu'il put à l'armée impériale, et que le Roi n'en eût de bons avis. On lui manda même d'Espagne que, le 28 février, il étoit parti de Madrid un courrier lorrain avec des dépêches très-expresses pour la France; ce qui ne pouvoit pas être pour autre sujet que pour quelques secrètes menées dudit duc contre le service du Roi.

Il y en avoit plusieurs dans Paris même qui étoient mauvais serviteurs de Sa Majesté, et parloient, au désavantage de la France, des affaires lesquelles Dieu faisoit réussir à sa gloire; et, ne pouvant nier les heureux succès qui arrivoient au su de tout le monde, à qui la renommée les publioit, ils se forgeoient des chimères des maux à venir pour les craindre, les imprimoient et essayoient d'imprimer dans la pensée des peuples. Il se trouva même quelques libelles contre les ministres de l'État, et principalement contre le cardinal, et on les semoit dans la ville; ce qui montroit la malignité des esprits, encore que l'État fût paisible, et la secrète corruption des humeurs, sous une fausse apparence de santé. Le parlement étoit la première source de tous ces maux, pour le mécontentement qu'il avoit, et ne pouvoit celer, de ce que le Roi ne leur accordoit la paulette à la condition qu'ils la désiroient, vu qu'il y avoit tant de personnes intéressées en ce grand corps, et qui vivent sous lui, que ce mécontentement étoit épandu dans la plus grande part de la ville. A cela ne nuisoit pas peu aussi le différend qui continuoit toujours entre le cardinal et le duc de Guise, pour l'amirauté de la mer Méditerranée, pour lequel il protestoit ne vouloir répondre au parlement, et d'autre part n'agréoit aucunes conditions d'accommodement équitables, mais faisoit des demandes si exorbitantes, qu'il étoit hors de raison de les lui accorder. Depuis le départ du légat en son second voyage à Pignerol, vers la mi-avril, il ne se fit jusqu'au premier mai aucune chose de part et d'autre digne de considération. Colalte, Spinola et le duc de Savoie avoient, comme nous avons dit, joint leurs forces ensemble, et étoient venus sur la rive du Pô. Bien que ce fussent trois puissances unies bien considérables, si n'osèrent-ils nous at-

(1) De Florence.

taquer, ni aucunes des places que nous avions prises, bien que notre armée fût plus foible que la leur, et qu'il la fallût nécessairement tenir divisée à cause que Briqueras et Pignerol principalement, que nous fortifiions, étoient places dans lesquelles nous étions contraints de laisser grande garnison ou les abandonner. Mais, craignant la litière d'Eumènes (1), ils n'osèrent entreprendre de nous combattre, et n'eurent autre soin que de fortifier au bord du Pô la tête de deux ponts qu'ils y firent, et de faire un camp retranché au devant de Pancalier. Ils firent aussi deux entreprises, l'une pour enlever le quartier de la cavalerie à Bibiane, avec deux mille chevaux et deux mille mousquetaires; mais comme ceux qui avoient l'avant-garde de ce corps furent arrivés à Cahours, ils trouvèrent deux cents chevaux des nôtres qui alloient à la guerre, qui leur fit rompre leur dessein, sur la créance qu'ils eurent qu'on en étoit averti. Ils avoient aussi fait auparavant un dessein de venir emporter un régiment qu'ils croyoient qu'on avoit mis à Chiavenne; mais l'avis qu'ils avoient en étant faux, la peine qu'ils prirent de faire dix milles à ce dessein fut inutile. De notre côté on ne fit autre chose pendant ce temps que fortifier la citadelle et la ville de Pignerol, la motte de Briqueras, le fort de La Pérouse, celui de Jurine, et celui de Crouas. Sur quoi on peut dire qu'on ne fit jamais fortification quelconque en plus grande diligence qu'on fit celle-là. Les travaux furent départis entre les principaux de l'armée; le cardinal en prit deux à sa part, savoir est ceux de la citadelle, et la fortification de la ville du côté de la porte de France.

Pendant ce temps Spinola envoya son fils assiéger Pontdesture, place importante pour la liberté du passage de Casal, d'autant qu'elle étoit sur le Pô, et où aussi Toiras avoit mis grande garnison. Il commença le siége le 19, et l'emporta le 22, ayant été très-lâchement et très-honteusement défendu. Ils étoient attaqués par douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, et battus de douze canons; mais ils se pouvoient défendre, s'ils eussent eu du cœur, plus d'un mois. Ce qui fut le plus honteux, fut qu'il fut rendu par la voix des capitaines, et que les soldats n'y donnèrent point de consentement. Il y avoit sept cents hommes dedans cette place, composés de dix compagnies du régiment de Villeroy, et de six de Monchan. Elle fut assiégée le 19, et dès le 22 il fut parlé au conseil de guerre de se rendre, et ce en la présence de Virieux qui y commandoit, et de Lessart, ingénieur, qui y étoit de la part de Toiras. Sur ce que de Lessart répondit qu'il n'étoit pas temps de parler de capitulation, et qu'il falloit attendre qu'il y eût brèche, quelques-uns mirent en avant d'envoyer savoir de Toiras ce qu'ils avoient à faire, et lui représenter l'état des attaques qu'on faisoit à la place : la commission d'y aller fut donnée à un capitaine du régiment de Villeroy et à un de celui de Monchan. Ils obtinrent pour cet effet un trompette, et fut fait trève pour six heures, durant lequel temps ils firent le voyage, et trouvèrent Toiras à une lieue de la ville, qui regardoit les ennemis, et leur dit qu'il s'étonnoit bien de quoi on parloit si tôt de se rendre, qu'il vouloit aller tenir conseil de guerre dans Casal, où il les mena, et, après le conseil, leur dit qu'étant une ville de M. de Mantoue, il en vouloit parler à M. du Maine, et que le lendemain il feroit réponse; ce qu'il leur commanda d'aller dire au sieur de Virieux. Etant retournés au quartier de don Philippe Spinola, il ne voulut pas leur permettre de rentrer en la ville, parce, disoit-il, que les six heures de trève et de congé qu'il leur avoit données étoient passées, mais, en effet, pource qu'ils avoient déjà parlementé avec lui, de sorte que, dès le lendemain matin, au point du jour, il leur fit voir la capitulation signée. Les excuses qu'apportoient ceux qui se rendirent, étoient que la place ne valoit rien, qu'elle étoit de si grande garde qu'ils ne pouvoient relever leurs gens, qu'il n'y avoit aucune fortification achevée, qu'il n'y en avoit point été fait, depuis que Toiras étoit à Casal, que pour 1,200 livres; que Toiras n'avoit jamais cru qu'ils pussent être assiégés que par deux ou trois mille hommes, et qu'ils l'avoient été par sept mille d'un côté, commandés par don Philippe, et par quatre ou cinq mille, commandés par don Hieronimo Augustin. Qu'une des choses qui les avoit autant fatigués, étoit que la veille du siége Toiras leur avoit commandé de garder un fort, nommé Le Fortin, qui n'étoit pas en défense, parce que auparavant il le leur avoit fait démolir; qu'ils n'avoient pu se retirer par le Pô avec leurs vivres et munitions, nonobstant qu'ils eussent des bateaux et que Toiras leur eût donné ordre de le faire ainsi en cas d'extrémité, d'autant que les deux bords du Pô étoient bordés de mousquetaires, et que même il y avoit du canon. De quelque importance que fût cette place, les plus sages n'estimèrent pas que la perte en fût de si grande importance que celle de la garnison, qui y étoit de seize compagnies des régimens de Villeroy et de Monchan que Toiras avoit mis dedans, lesquelles, par composition,

(1) Allusion à un trait de l'histoire ancienne sur la terreur qu'inspirait la litière où était couché Eumènes, général macédonien; ici Eumènes est Richelieu.

furent envoyées en France par Antibes, et de onze cents sacs de blé que Toiras y avoit laissés de ceux qu'on lui avoit fournis pour le ravitaillement de Casal. Si la lâcheté des capitaines fut inexcusable, l'imprudence de Toiras ne le fut pas moins, ayant enfermé en une mauvaise place, laquelle, bien que par la force de la grande garnison elle pût tenir quelque temps, ne pouvoit pas néanmoins résister plus d'un mois, une si grande quantité de blé qui lui avoit été envoyée avec une si grande dépense, tant de soin et tant de peine, et dont il avoit une si grande nécessité à Casal, qui ne pouvoit être perdu que par ce manquement-là.

Cependant un courrier d'Espagne qui venoit par mer ayant été arrêté, et son paquet envoyé au cardinal, il crut, étant assez assuré de la mauvaise volonté et des desseins des Espagnols, qu'il ne nuiroit pas de faire la courtoisie à Spinola de le lui envoyer, et lui mander que tant s'en falloit qu'il désirât se prévaloir de ses dépêches, qu'il étoit bien aise de les lui faire tenir sûrement. Ensuite de la prise de Pontdesture, il partit pour s'en retourner investir Casal; mais quant et quant il envoya don Philippe son fils attaquer Rosignan, où Toiras avoit mis dix compagnies du régiment de Montausier, qui faisoient quatre cents hommes, lesquels se défendirent mieux que les autres, et demeurèrent treize jours à se rendre, après lesquels encore eurent-ils une plus honorable composition que ceux de Pondesture; car Montausier capitula que lui et les officiers de son régiment se pourroient jeter dans Casal, où ils entrèrent, ce que les autres n'obtinrent pas; mais aussi, comme c'étoient les chefs qui demandoient la composition, n'eurent-ils pas la volonté de stipuler cela pour eux. Spinola assiégea et prit encore un autre château où Toiras avoit mis deux compagnies de Riberac, et le château de Saint-Georges, où il n'avoit mis que dix hommes; mais ce ne laissoit pas toujours d'être perte à Casal qui devoit être assiégé, et ne pouvoit se défendre que par nombre d'hommes.

Dès que le cardinal vit Spinola parti pour s'attacher au siége de Casal, voyant l'armée du Roi délivrée de la présence de ses troupes, il se résolut d'exécuter le commandement qu'il y avoit plus de trois semaines que le Roi lui avoit fait de l'aller trouver. Il partit le 2 mai, et crut qu'à son départ, et par devoir envers Madame, et plus encore pour entretenir toujours par ce moyen quelque occasion de traiter, il étoit à propos de lui écrire et prendre congé d'elle; ce qu'il fit, lui mandant qu'il savoit que les intentions du Roi n'étoient point éloignées de la paix, qui se pouvoit faire, pourvu qu'elle fût désirée à conditions raisonnables, et que, si elle se faisoit, c'étoit à elle à qui Sa Majesté désiroit que la maison en laquelle elle étoit en sût le gré. Mais la difficulté que le duc faisoit de laisser parler Madame aux Français, ou recevoir aucun message de la part des serviteurs du Roi, fut telle, que cette lettre, ne lui ayant pas été rendue, fut depuis rapportée au cardinal. Partant de Pignerol, il fit partir huit compagnies des gardes avec lui, et laissa ordre de faire venir quinze jours après lui les régimens de Picardie, Champagne et Rambures, avec dix-huit cornettes de cavalerie; on prit expressément résolution de tirer ces troupes de là, afin qu'en consommant moins de blé on en pût faire un plus grand magasin dans Pignerol. Les maréchaux de La Force et de Schomberg demeurèrent pour commander l'armée du Roi, avec ample instruction de tout ce qu'on avoit estimé qu'il falloit faire. Le cardinal, ayant pris résolution de partir, la prit aussi de prendre à son passage par Embrun le fort du Lauset et la vallée de Barcelonne. Pour cet effet il envoya Montréal avec deux régimens, de Perrault et d'Annibal, pour faire cette exécution, qui fut si heureusement menée qu'ayant investi, le vendredi 3 mai, Le Lauset à six heures du matin, imprenable à coup de main, et considérable pour sa situation et la difficulté qu'il y a d'y mener du canon, il se rendit sur les quatre heures du soir, par les menaces que Montréal fit aux habitans qui étoient dedans, de faire brûler leurs maisons et abandonner leurs femmes à la merci des soldats. Ensuite toute la vallée de Barcelonne se mit en l'obéissance de Sa Majesté. Ce dessein réussit nonobstant l'avis que Savine avoit donné au Lauset de l'attaque qu'on y devoit faire; à quoi le déplaisir qu'il eut de n'avoir pas cet emploi et le désir qu'il avoit de piller ces vallées le porta. Cette trahison ayant été découverte par les habitans, qui dirent en sa présence et celle de tout le monde qu'ils n'avoient point eu d'autre avis de la venue des troupes du Roi, que celui qu'avoit donné ledit sieur Savine, il fut contraint de le mener à Sa Majesté, qui le fit mettre au château de Pierre-Encise à Lyon. Le cardinal arriva à Grenoble le 9 mai, le Roi n'y étant pas encore.

Tandis que les deux armées ayant été quelque temps proches l'une de l'autre, le Pô néanmoins entre deux, dont les ennemis gardoient le passage soigneusement, Spinola se préparoit au siége de Casal, et le cardinal à son retour vers le Roi, Bassompierre fit partir les compagnies suisses de leurs cantons le 20 d'avril, pour s'acheminer au bailliage de Gex, lieu de leur rendez-vous, où il arriva le 24 pour les y attendre et les assembler tous. Le cardinal lui envoya encore la

compagnie de gendarmes du duc de Créqui et celle de Noailles, et les compagnies de chevau-légers de Contenant, de Cluy, de La Palisse et de Lèques, le priant de commencer promptement l'attaque de Savoie, et n'y perdre point de temps, comme de là dépendant tout le bon succès des affaires, et qu'il étoit à propos que ce fût avant l'arrivée du Roi, qui seroit bientôt maître de Chambéry, qui étoit une place qui n'oseroit pas attendre le canon. Il manda qu'il avoit laissé les affaires des Suisses en assez bon état, et qu'il y avoit peu d'apparence de renouveler l'alliance d'Espagne, bien que l'on se réchauffât à en solliciter les cantons catholiques; que le comte de Zultz avoit levé quatre régimens de trois mille hommes, et trois autres colonels que l'archiduc Léopold avoit joints à lui avec leurs régimens, qui n'étoient pas plus de quinze cents hommes chacun, lesquels étoient allés au Milanais; que le comte Victor de Madrutch avoit fait aussi une levée de quatre mille hommes au pays de Tyrol et de Trente pour la même fin, et qui étoit un homme de qui la personne et la maison étoient en crédit parmi les gens de guerre de ce pays-là; mais que toutes ces troupes alloient mal volontiers en Italie, tant elle étoit décriée parmi les Allemands : joint que l'Empereur n'avoit pas un sou, et que ses troupes ne touchoient autre argent que celui des voleries qu'ils faisoient partout où ils passoient; mais qu'il étoit vrai que tout ce parti-là avoit grande espérance en Monsieur, et qu'ils disoient assez hautement qu'ils en avoient souvent des nouvelles. Cela ne se rapportoit pas mal à un avis qu'on avoit eu de Milan, du 6 avril, qu'il avoit été remis en ce lieu 200,000 livres sous le nom du marquis de Mirabel, pour lui être mis en main, et payés et distribués par lui sans en rendre compte; ce qui est peu croyable qui pût être pour autre dessein que pour les employer en France.

Cependant Monsieur vint trouver le Roi, le 17 avril, à Troyes; le père de Gondren, général de la congrégation des pères de l'Oratoire, et qui étoit lors confesseur de Monsieur, moyenna cette entrevue avec beaucoup de dextérité et de soin, Le Coigneux étant en une grande appréhension qu'on l'arrêtât, et ne se pouvant quasi assurer, quelques promesses que l'on lui fît au contraire. Plusieurs avis lui venoient de la cour de plusieurs personnes inconnues qui ne signoient point, par lesquels on mandoit qu'on le mettroit prisonnier; et la conscience de ses crimes et des infidélités qu'il avoit déjà commises envers le Roi, lui faisoit craindre qu'on voulût user envers lui de la peine du talion et d'un traitement semblable; d'autres le soupçonnoient que c'étoit lui-même qui forgeoit et publioit ces avis pour donner couleur à sa crainte. Aujourd'hui il étoit d'avis du partement de Monsieur, le lendemain il trouvoit des prétextes pour le reculer; tantôt il disoit que Monsieur y pouvoit aller, mais qu'il n'étoit pas de besoin qu'il l'y accompagnât. Le père de Gondren enfin surmonta ces difficultés en son esprit, après avoir été premièrement trouver le Roi, et pris de Sa Majesté assurance de parole, même le serment qu'il ne lui seroit point fait de mal. Après quoi, étant retourné trouver Monsieur, il mena Le Coigneux et Monsigot qui arrivèrent un jour devant Monsieur à Troyes, où ils furent si bien reçus qu'il n'y avoit point d'apparence de ressouvenir du passé. Monsieur arriva le lendemain 17, et fut reçu avec grande joie et grand accueil du Roi et de la Reine sa mère. Le comte de Soissons alla à Saint-Liébaut, à quatre lieues de Troyes, le recevoir, accompagné de toute la cour, par commandement du Roi; tous les siens témoignèrent une disposition entièrement soumise, avec amitié et respect, dont on espéroit voir la suite et les effets au bien de la France, honneur du Roi et confusion de ses ennemis. Le garde des sceaux manda au cardinal que, deux heures avant qu'il arrivât, le Roi entendit la lecture de sa dépêche, par laquelle il témoignoit désirer extrêmement cette réconciliation, et qu'il ne falloit rien omettre pour y parvenir; dont il fut fort aise, et de rencontrer ses désirs et leur succès si proches. Bullion entretint fort Le Coigneux, et lui remontra qu'il n'y avoit honneur, justice ni assurance pour lui qu'en la bonne intelligence entre le Roi et Monsieur, et en la confiance dudit Coigneux avec le cardinal, qui, procurant, comme il faisoit, par tous les moyens possibles, cette bonne intelligence, ne pouvoit être mal voulu de lui s'il avoit bonne intention. Il avouoit cette vérité-là, et il y avoit apparence qu'il la croyoit de cœur et non-seulement de parole; mais quand la malice est maîtresse d'une ame, il n'y a point de bon conseil qui s'y puisse arrêter. Le Roi avoit commandé à Bullion de travailler tant qu'il pourroit à cette affaire, lui disant que c'étoit le seul et unique moyen de mettre toutes choses au point qu'il falloit. Monsieur, après avoir demeuré trois jours à Troyes, retourna le 22 par Fontainebleau à Paris. Le Roi manda au cardinal cette entrevue avec un grand sentiment de joie de la réconciliation de Monsieur avec lui, et lui donna avis qu'elle partiroit bientôt pour s'acheminer à Lyon.

Le garde des sceaux écrivit aussi au cardinal que quand il voyoit la remontrance que M. de Nevers avoit faite au roi Henri III pour empêcher qu'il ne rendît Pignerol, Saviglian et La Pérouse à

M. de Savoie en 1574; la décharge qu'il voulut avoir du Roi avant que de sortir de Pignerol où il demeuroit, et étoit gouverneur delà les monts; l'enregistrement qui fut fait de ladite décharge par le souverain conseil du Roi établi à Pignerol pour ledit gouvernement de delà les monts, il estimoit encore davantage cette conquête, et que l'on en devoit faire grand cas, et que ces pauvres habitans étoient dignes de grandes protections, ayant désiré de n'être jamais hors les mains du Roi. C'étoit le même langage que les députés de la même ville tinrent audit roi Henri III; qu'en lui demandant remboursement de quelques prêts faits aux soldats, ils dirent qu'ils supporteroient le tout fort volontiers pourvu que le Roi ne les rendît point à M. de Savoie, comme ils entendoient qu'on vouloit faire. Mais, à peu de temps de là, il lui mandoit le contraire, étant d'avis qu'on quittât toutes choses pour avoir la paix, ne disant pas les moyens qu'il y avoit de la faire, ni de prendre assurance qu'elle fût de durée à l'avenir, et qu'il ne fallût pas recommencer la guerre avec désavantage, au lieu qu'on la pouvoit lors continuer avantageusement jusqu'à ce que l'on pût obtenir par force, après la conquête de la Savoie, des conditions honorables et assurées pour l'avenir. Les paroles avec lesquelles il en écrivit au cardinal étoient artificieuses, et couvroient l'esprit avec lequel il écrivoit : « Je ne sais, disoit-il, si nous comprenons bien de deçà l'esprit de votre dernière dépêche, par laquelle vous représentez au Roi, très-exactement et très-judicieusement, les raisons des diverses résolutions que Sa Majesté peut prendre sur l'occurrence des affaires présentes. J'eusse bien désiré que vous eussiez passé un peu plus avant à donner vous-même les avis de Sa Majesté; mais votre prudence et votre retenue vous ont posé les bornes auxquelles vous vous êtes arrêté. Il y a des raisons spécieuses, excellentes et généreuses; il y en a d'autres moins brillantes, mais, à mon avis, plus profondes, plus prévoyantes, et qui ne sont pas moins accompagnées de la générosité que vous savez si dextrement et si courageusement pratiquer, pour laisser passer les apparences et les discours pris sur l'écorce des affaires, et conduire sûrement au bon port. Je ne sais si je me trompe en ce jugement; quoi qu'il en soit, je suis les résolutions prises par deçà, et agis dans ce qui me concerne suivant cela. »

Le Roi partit de Troyes le 23 avril passant à Dijon : il réprima la sédition qui y étoit arrivée; fit, auparavant qu'il y arrivât, sortir de la ville, par un arrêt de son conseil, tous les vignerons qui avoient fait ladite sédition; les canons qui étoient sur les remparts et autres endroits de la ville furent menés dans le château; nul de la ville n'alla au-devant de Sa Majesté; on ne sonnoit point de cloches; on ne le reçut point; ses gardes furent aux portes. Sa Majesté y entra comme dans une ville qui l'avoit offensé, et ne méritoit le voir jusqu'à ce qu'il leur eût pardonné et les eût remis en sa grâce. Le lendemain de son arrivée il les admit dans la salle de son logis, qui étoit fort grande, et Sa Majesté, sur un haut dais de trois degrés, assisté de ceux qu'il commanda, reçut leurs supplications, et puis leur fit prononcer l'arrêt de ce qu'elle avoit résolu pour leur faute et pour le réglement de leur ville à l'avenir. Sa Majesté partit de Dijon le 29 avril, et arriva à Lyon le 2 mai, où, dès le jour de son arrivée, sans perdre aucun temps, elle donna l'ordre nécessaire pour l'attaque de la Savoie, tant elle avoit cette guerre à cœur. Que le maréchal de Bassompierre feroit avancer les Suisses pour passer le Rhône, et pour cet effet couler le long d'icelui, et passer au pont de Bellegarde, de là à Seyssel, et de là passer ledit Rhône, pour entrer en Dauphiné avec sûreté pour gagner Grenoble le plus diligemment qu'il pourroit; et s'il avoit un autre ordre du cardinal pour passer en Dauphiné et se rendre en diligence à Grenoble, jugeant qu'il le pût faire avec sûreté, qu'il le feroit, et partiroit aussitôt pour venir trouver Sa Majesté à Lyon. Qu'il donneroit aussi ordre que le régiment de La Meilleraie partît de sa garnison de Montluel et autres lieux le lundi 6 mai, pour aller passer le Rhône au port d'Anton et loger à Crémieu, auquel lieu leur seroit fourni étapes; et, s'il y avoit quelques compagnies logées, lesdites compagnies iroient loger à Chamagneux; que le régiment de Janson, qui étoit à Bourg en Bresse, partiroit dudit lieu et iroit passer le Rhône le 7 mai au port d'Anton, où ils auroient ordre de ce qu'ils auroient à faire en passant. Que si le cardinal avoit aussi envoyé un ordre pour lesdits régimens et pour les autres régimens, et la cavalerie qui étoit en Bresse et près Châtillon-de-Michailles et Pont-de-Gresin pour aller vers Grenoble par le Dauphiné en sûreté, ils le suivroient, sinon ledit maréchal ordonneroit auxdits régimens et cavalerie de partir desdits lieux où ils étoient pour se rendre au passage du Rhône les 6 et 7 mai, auxquels lieux on leur enverroit l'ordre de ce qu'ils auroient à faire. Qu'il seroit laissé le régiment de Chouin au Pont-de-Gresin pour en garder le passage avec la plus grande sûreté qu'il se pourroit. Outre cela, Sa Majesté, sachant que le duc de Savoie avoit quantité de Français en son armée, lesquels avoient pris parti avec lui au temps qu'il étoit tenu pour son

serviteur, elle fit une déclaration le 6 mai, par laquelle elle leur commanda qu'ils eussent à se retirer en leurs maisons, ou en l'une de ses armées; à faute de quoi, quinze jours après la publication d'icelle, ils seroient déclarés criminels de lèse-majesté, et seroit procédé contre eux par confiscation de corps et de biens; ceux qui seroient pris prisonniers seroient pendus et étranglés sans autre forme de procès, leurs biens confisqués, et, s'ils étoient gentilshommes, leur postérité déclarée roturière. Le jour même le Roi fit expédier des lettres à Monsieur, par lesquelles il lui donna la charge de commander son armée de Champagne pendant son absence, comme étant le plus grand emploi qui s'offrît lors en son État, qu'il ne pouvoit commettre en meilleures mains que les siennes; outre ce pouvoir il lui en fit encore expédier un autre par lequel Sa Majesté l'établissoit pour représenter sa personne en la ville de Paris et provinces voisines, afin de pourvoir à toutes occasions qui pourroient se présenter pour le service de Sa Majesté.

Le Roi, après avoir ordonné toutes ces choses, partit de Lyon, et arriva à Grenoble le 10 mai : le cardinal, qui y étoit arrivé le jour précédent, alla au-devant de Sa Majesté, et l'accompagna, et le jour même lui fit en présence des maréchaux de Créqui, Châtillon, Bassompierre, Vignoles, Contenant, Hallier, les secrétaires d'État et Châtelet, le rapport de la négociation pour la paix. Il lui dit qu'il s'étoit trouvé cinq principales difficultés à la négociation, qui s'étoit faite pour la paix d'Italie : la première, sur le fait de l'investiture que l'Empereur devoit donner à M. de Mantoue de ses Etats, et de la sûreté avec laquelle il les pût posséder à l'avenir. La seconde, sur la liberté qu'a tout prince souverain de mettre en ses places telle garnison que bon lui semble. La troisième, sur le partage que M. de Savoie prétendoit sur le Montferrat, et le duc de Guastalle sur Mantoue. La quatrième, sur la restitution des passages occupés aux Grisons par l'Empereur, et de ce que le Roi tenoit aux Etats de M. de Savoie. La cinquième, sur le sujet des réparations des contraventions faites au traité de Monçon, passé entre les deux couronnes de France et d'Espagne, sur les différends d'entre les Grisons et les Valtelins. Que tous ces points avoient été agités plusieurs fois entre les parties par l'intervention du légat et du nonce de Sa Sainteté; qu'il y avoit eu plusieurs contestations sur le sujet de l'investiture; les Français la demandoient présente et actuelle, en faisant un traité; et ce avec raison, parce qu'il y avoit si long-temps que M. de Mantoue l'avoit demandée, par l'envoi qu'il avoit fait de son propre fils, qu'il ne restoit plus à l'Empereur qu'à la donner, les cérémonies préalables ayant été faites. Les Espagnols et Impériaux, au contraire, offroient de la donner trois semaines après un traité fait, parce, disoient-ils, qu'ils vouloient qu'il y eût temps à la leur demander de nouveau; bien que cette formalité semblât affectée pour gagner du temps, la France s'y étoit accordée. Quant au deuxième point, que les Espagnols avoient toujours voulu absolument que tous les Français sortissent de Casal, en sorte que M. de Mantoue n'y en tînt point à l'avenir, ceux qui agissoient pour le Roi représentoient qu'il n'étoit pas juste; que M. de Savoie avoit tenu dans ses Etats des Espagnols et des Français quand il avoit voulu; que tous les princes souverains avoient cette liberté; que s'il en falloit priver M. de Mantoue, parce qu'étant prince italien il ne devoit point appeler d'étrangers, il falloit conserver les états de Milan, de Naples et de Sicile avec des Milanais, Napolitains et Siciliens, et en exclure les Espagnols. Que la France ne demandoit point que par traité il demeurât des Français dans Casal, mais bien que M. de Mantoue ne fût pas privé de la liberté d'y mettre telle garnison qu'il voudroit, qui s'étendoit aussi bien aux Allemands et aux Espagnols qu'aux Français, s'il en vouloit prendre. Que jamais le marquis de Spinola n'avoit voulu consentir cet article, ains avoit toujours dit que quand il auroit perdu quatre batailles il ne le feroit pas, disant que les États de son maître ne seroient point en sûreté tandis que les Français auroient quelque pied en Italie. Que, pour éviter l'appréhension qu'il témoignoit avoir sur cet article, on avoit voulu limiter à douze ou quinze mille hommes le nombre des Français qu'il pourroit y avoir au Montferrat, au cas que M. de Mantoue y en voulût, ce qui n'étoit pas capable de donner ombrage, mais jamais il ne l'avoit voulu; seulement, à la fin, les médiateurs se laissoient-ils entendre que, pourvu qu'il fût dit que tous les Français sortiroient des États de M. de Mantoue, et qu'ils en sortissent actuellement, M. de Savoie en pourroit laisser passer deux ou trois cents un à un, sans faire semblant de connoître qu'ils allassent pour servir M. de Mantoue. Qu'on avoit répondu à cette ouverture qu'outre qu'elle étoit honteuse en soi-même, les Espagnols qui la souffriroient auroient sujet de prétendre que nous contreviendrions au traité qui seroit fait; ce qui chargeroit le Roi du blâme de mauvaise foi. Quant au troisième point, qu'il s'y trouvoit deux difficultés : la première étoit que M. de Savoie avoit voulu choisir son partage en tel lieu que bon lui avoit semblé du Montferrat,

quoique ce choix et cette élection appartînt à celui qui payoit; la deuxième, qu'il avoit toujours soutenu qu'il devoit être payé des quinze mille écus de rente qui lui furent promis l'année passée avec Trino, en la seule nature des revenus dont jouissoient les ducs de Monferrat quand les droits qu'il prétendoit sur lesdits Etats lui étoient échus. Ainsi il excluoit la plupart des droits dont jouissoit lors M. de Mantoue, quoiqu'ils fussent héréditaires et perpétuels; et, par ce moyen, au lieu de quinze mille écus de rente il en eût eu plus de cinquante. M. de Mantoue, au contraire, disoit qu'il devoit payer les quinze mille écus en la nature des droits dont il jouissoit quand il avoit promis lesdits quinze mille écus. Cependant jamais M. de Savoie ne s'étoit voulu départir de ses prétentions, et avoit clairement dit que, quand on le jugeroit autrement, M. de Mantoue n'auroit ni son amitié, ni paix, ni repos avec lui. Quant au quatrième point, que les Impériaux et Espagnols avoient demandé qu'on restituât, au même jour qu'ils restitueroient les passages des Grisons, Suse, Pignerol et tout ce que le Roi tenoit en Italie, qu'on avoit soutenu pour la France que tout ce qu'on pouvoit désirer, étoit de mettre la restitution en balance avec celle des passages des Grisons, parce que Suse avoit été pris pour avoir le passage et aller contre l'Espagne qui attaquoit M. de Mantoue, et qu'il n'étoit pas de même de Pignerol, qui avoit été pris pour éviter l'occasion d'entrer en une guerre irréconciliable avec Espagne. Cependant le cardinal, qui traitoit pour le Roi, consentant que Suse fût rendu au même temps des susdits passages des Grisons, avoit toujours dit que, comme il ne pouvoit consentir à la restitution de Pignerol parce qu'il n'en avoit point l'ordre du Roi, qui lors n'en savoit pas même la prise, il ne pouvoit pas dire aussi qu'on ne le voulût pas restituer, croyant, au contraire, qu'il se trouveroit plus de difficulté en la façon de le restituer qu'en la restitution même; qu'il y avoit différence à le rendre par traité ou par courtoisie; qu'il ne doutoit point que Madame ne fût très-puissante pour obtenir cette grâce, qu'il ne pouvoit promettre n'en ayant point pouvoir; qu'il avoit dit, de plus, au légat qu'étant éloigné du Roi, et dans l'emploi où il étoit, il ne devoit pas lui conseiller de restituer ou ne restituer pas Pignerol, mais devoit attendre précisément ses ordres; mais que si toutes choses s'ajustoient à cela près, il ne doutoit pas que Madame n'obtînt du Roi, par le moyen de la Reine sa mère et d'elle, la susdite restitution, et qu'en ce cas il auroit permission de donner parole à Sa Sainteté de la part de Sa Majesté de la susdite restitution; que ledit cardinal avoit représenté plusieurs fois à tous ceux qui avoient traité, qu'on ne désiroit Pignerol que pour assurance du traité qui seroit fait, de façon que le vrai moyen d'obliger à la restituer étoit de rechercher toutes voies possibles pour sûreté dudit traité; pour cet effet, il avoit toujours demandé de la part du Roi une ligue entre les princes d'Italie pour la défense du duc de Mantoue, au cas qu'il fût de nouveau attaqué, qu'on l'avoit toujours refusée, fors à la fin qu'on avoit témoigné y vouloir entendre; qu'il avoit demandé l'intervention du Pape et du collége des cardinaux, qu'on l'avoit toujours refusée, fors à la fin que le légat dit que, s'il n'eût tenu qu'à cela, la paix ne se fût pas rompue, mais qu'il n'avoit point charge de le dire, et que le père Valérien, capucin, venu exprès d'Allemagne, à ce qu'il disoit, pour faciliter la paix, ayant proposé que l'Empereur feroit obliger la ligue catholique et le collége des électeurs à la défense du duc de Mantoue, s'il étoit attaqué, le cardinal l'avoit prié de savoir de Colalte et de Spinola s'ils en avoient le pouvoir; mais après qu'il les eut vus on n'avoit eu de lui autre réponse, sinon que c'étoient ses pensées, et non les propositions de l'Empereur ou de ses ministres; que ledit capucin avoit fait une autre ouverture, disant que, puisqu'on ne demandoit Pignerol que pour la sûreté de la paix, si nous n'avions autre dessein, nous pourrions consentir de le rendre au bout de deux ans, pendant lesquels l'Empereur retiendroit comme nous les passages des Grisons. A quoi le cardinal lui avoit répondu qu'il croyoit assurément que le Roi consentiroit cette proposition, qu'il dépêcheroit à Sa Majesté quand il auroit assurance que ces messieurs l'agréeroient. Que là-dessus le capucin les étant allé trouver, il avoit rapporté qu'ils ne le vouloient en aucune façon, quoiqu'il eût témoigné auparavant ne parler pas tout-à-fait sans connoissance, et que Colalte lui eût témoigné aussi que c'étoit un bon moyen de paix. Quant au cinquième point, que le marquis Spinola avoit dit qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de la réparation des contraventions faites au traité de Monçon; qu'on avoit représenté qu'il ne seroit pas juste et raisonnable d'avoir deux différends à démêler avec Espagne en Italie, et d'y avoir mené une puissante armée et s'en revenir, en laissant un d'iceux du tout indécis; qu'il pouvoit faire venir un pouvoir, qui au bout de trois mois pourroit être venu; qu'il avoit dit nettement qu'il ne vouloit point se mêler de réparer un traité qui avoit été fait par le comte Olivarès; qu'on avoit répondu qu'il n'étoit pas question de toucher au traité,

mais bien de l'exécuter. Sur quoi il avoit dit qu'il promettoit bien en général de faire exécuter le traité de Monçon, mais que de spécifier les contraventions il ne le pouvoit faire; qu'on avoit répondu qu'on se contentoit qu'il ne les spécifiât point, pourvu qu'il les fît réparer actuellement sans délai; mais qu'il avoit répliqué qu'il ne pouvoit autre chose que de promettre en général que le traité de Monçon seroit exécuté, et remettre à décider les contraventions avec Espagne, et en arrêter la réparation. Sur quoi le cardinal lui avoit reparti que c'étoit se moquer d'en user ainsi; que les contraventions paroissoient claires par la teneur du traité; qu'il n'étoit question que de les réparer; que de promettre que le traité seroit exécuté, ce ne seroit rien faire que ce que portoit le traité même, qui nonobstant ne l'avoit pas été; que la question n'étoit pas de savoir s'il falloit la paix, parce qu'il n'y avoit point de difficulté qu'elle ne fût préférable pour plusieurs raisons à la guerre, mais bien de savoir s'il se falloit contenter de la simple investiture sans autre sûreté que M. de Mantoue ne seroit point inquiété à l'avenir, que celle-là seule de la parole de l'Empereur et du roi d'Espagne: savoir s'il falloit donner les quinze mille écus de rente à M. de Savoie, comme il les demandoit; savoir s'il falloit que M. de Mantoue fût exclu de la liberté d'avoir telle garnison que bon lui sembleroit; savoir si on pouvoit et devoit terminer le différend de M. de Mantoue, sans terminer celui de la Valteline et du traité de Monçon, et s'il y avoit sûreté, et s'il n'y alloit point de la réputation du Roi de rendre Pignerol en terminant seulement celui de M. Mantoue, et laissant celui de la Valteline et des Grisons sur la bonne foi des Espagnols; enfin savoir à quelles conditions on la pouvoit accepter.

Les maréchaux de Créqui et de Bassompierre opinèrent en sorte qu'il fut aisé à voir que leur sentiment alloit à la paix, bien même que les conditions ne fussent pas telles qu'on eût pu les désirer. Le maréchal de Bassompierre s'étant clairement laissé entendre qu'on pouvoit rendre Pignerol, sans même qu'on exécutât le traité de Monçon, qu'il suffisoit de mettre en négociation, ils conclurent pourtant à la continuation de la guerre, parce qu'ils ne voyoient pas que même à ces conditions on pût faire la paix. Le maréchal de Châtillon, les maréchaux de camp Contenant et du Hallier, dirent nettement qu'il n'y avoit pas lieu de faire la paix, et que les conditions proposées n'étoient aucunement recevables. Le cardinal étoit du même avis, et le Roi témoigna ne pouvoir y consentir, vu l'intérêt que sa réputation en souffriroit. Il commanda au cardinal qu'allant à Lyon saluer la Reine sa mère il lui fît le même rapport qu'il lui venoit de faire, et prît son avis là-dessus.

Il satisfit à ce commandement en présence des garde des sceaux et duc de Montmorency. Après avoir relu ledit rapport devant la Reine, il ajouta que la question étoit s'il valoit mieux laisser prendre Casal, dont la perte n'étoit pourtant pas assurée, et prendre en même temps la Savoie pour contre-échange et garder Pignerol, et tout ce qu'on avoit dans le Piémont, ou faire une paix à mauvaises conditions pour sauver Casal, dont la sûreté dépendroit plus que jamais de la volonté et de la foi des Espagnols, et ainsi perdre par un traité foible et honteux la réputation que le Roi avoit acquise par tant d'actions, dont il s'ensuivroit bien d'autres maux; qu'un prince ne pouvoit pas être dit impuissant pour ne pouvoir pas faire les choses qui étoient impossibles, l'impuissance ne regardant que ce qui étoit faisable et même facile tout ensemble; qu'un homme qui étoit à Paris, ne seroit pas dit impuissant pour ne faire pas d'enfans à sa femme si elle étoit à Rome, particulièrement si au même temps il en faisoit à une autre qui fût au même lieu où il étoit. Le garde des sceaux lut lui-même devant la Reine son avis sur la paix d'Italie, qui étoit que la première pensée sur cette affaire étoit que la paix étoit grandement nécessaire, qu'il ne falloit pas omettre aucune chose pour y parvenir. La conservation de la personne du Roi, que son courage faisoit exposer aux fatigues, hasards et incommodités ordinaires de la guerre, faisoit que la Reine sa mère et tous ses sujets désiroient extrêmement voir cesser ces occasions; que les misères et les afflictions du peuple de France, qui languissoit sous de très-grandes et incroyables pauvretés, faisoient désirer la paix pour leur pouvoir donner du soulagement; à quoi le Roi étoit obligé comme leur Roi et leur père, et témoignoit tous les jours un grand désir de le pouvoir faire; que les fréquentes émotions arrivées en plusieurs villes du royaume, donnoient sujet d'en craindre les effets par la continuation de la guerre, à cause des moyens dont il se falloit servir pour recouvrer de l'argent; que la crainte juste que l'on disoit avoir que les armées que le Roi ordonneroit pour continuer la guerre, auxquelles le cardinal ni Sa Majesté même ne seroient en personne, ne pussent être si bien assistées qu'il appartenoit, et fussent, par ce moyen, sujettes à divers inconvéniens, tels que l'on avoit vu souvent arriver aux armes que la France avoit tenues en Italie, étoit encore un grand sujet de désirer la paix; que la difficulté que le Roi auroit au choix des chefs auxquels elle voudroit confier la conduite de ses armées,

étoit encore digne de considération, pour plusieurs raisons qu'il omettoit; que la réputation et odeur de la guerre qui se faisoit lors, ne pouvant être approuvée que par peu de personnes qui avoient le vrai et raisonnable sentiment de la dignité de l'Etat, de la nécessité du crédit et réputation du Roi envers les autres puissances de l'Europe, et de la justice de cette occasion particulière, feroient que le général de la France, les officiers, les marchands et les peuples, la porteroient à contre-cœur, en blâmeroient les conseils, et partant souffriroient moins volontiers les charges que les nécessités de la guerre feroient imposer sur eux, dont il se pouvoit prévoir plusieurs inconvéniens; que la fin que l'on pouvoit prévoir de cette guerre en la continuant par les armes, étoit encore un grand sujet de désirer la paix, d'autant qu'en continuant la guerre comme elle étoit commencée, nous ne venions pas à la fin que nous prétendions, ni à l'effet pour lequel nous avions pris les armes, mais au contraire nous voyions les affaires, au train d'aller, pis qu'elles n'étoient en leur commencement; nous faisions aussi voir que nous étions foibles pour faire ce que nous voulions, et n'avions aucun effet de nos forces, sinon pour nous venger de M. de Savoie, lui faire porter la peine que méritoit la façon de laquelle il s'étoit conduit envers le Roi, mais non pas de sauver M. de Mantoue, qui étoit le sujet et le dessein de la prise des armes. Car, par le progrès de la guerre, M. de Mantoue étoit dépouillé, et les Espagnols et M. de Savoie revêtus de ses dépouilles qu'ils ne rendroient jamais, et partant l'Espagnol s'accroîtroit en Italie, et s'y rendroit puissant et plus en commodité de l'opprimer en continuant ses conquêtes, qui étoit ce que l'on vouloit éviter et avec grande raison; que, d'autre part, les passages des Grisons et de la Valteline demeureroient assurés à l'Empereur et aux Espagnols, et à jamais perdus pour la France et les Vénitiens; en conséquence de quoi les Grisons, indubitablement, quitteroient notre alliance, et se lieroient avec l'Espagne au Milanais et l'Empereur, auxquels nous savions qu'ils penchoient grandement; que par ce moyen on feroit, quand on voudroit, descendre des inondations d'Allemands en Italie, pour subjuguer les petits Etats les premiers, ou par la terreur les rendre tributaires et esclaves de l'Espagnol, et les autres puis après; que, pour nous, nous pouvions conquérir la Savoie, garder les passages de Pignerol et Suse, et les vallées, ce qui ne sauvoit pas M. de Mantoue; et tout cela nous obligeoit à y avoir continuellement des armées, dont le secours, l'entretènement et le succès étoient difficiles; et les expériences du passé nous apprenoient à le craindre, vu même la condition ordinaire des Français, d'avoir peu de persévérance aux desseins, et changer facilement la conduite des affaires. Et comme nous avions vu que la prière des dames (1), et le bon accueil fait à l'un de nos rois, avoit fait rendre ces bonnes villes que nous tenions et possédions paisiblement et justement, nous devions craindre que tels ou autres moyens ne fissent ci-après, que non pas le Roi, qui étoit plus ferme en ses résolutions, mais quelque autre ne rendît aisément ces places, et d'autant plus que la possession que nous en aurions n'auroit autre titre que notre juste indignation contre le duc de Savoie, pour ne nous avoir pas assistés comme il devoit au secours de M. de Mantoue; et par ce moyen la France demeureroit dépouillée des autres passages, et se dépouilleroit elle-même de ceux-ci; qu'il ne touchoit point les autres conditions auxquelles il se falloit résoudre par la guerre, qui étoient très-judicieusement employées dans la dépêche du cardinal au Roi, et reçue par Sa Majesté étant en sa ville de Troyes; qu'il ajoutoit seulement que l'état et la santé de la France étoit un état convalescent, qui ne faisoit que sortir de la plus fâcheuse maladie qu'un État pût avoir; n'avoit pas besoin de grands excès pour se ravoir; que la piété et la justice, qui sont les deux colonnes qui soutiennent les États, étoient encore en une grande débilité, travailloient beaucoup à se remettre et ne le pouvoient faire qu'en paix; que toutes ces considérations, et plusieurs autres très-grandes, étoient cause que la paix étoit grandement à désirer; mais, d'autant qu'elle ne pouvoit être approuvée qu'avec l'honneur et la sûreté qu'il appartenoit, il étoit bien à propos d'examiner les conditions et difficultés qui se rencontroient en la négociation de cette paix pour y pouvoir prendre les avis, non pour lier, par cet avis, ceux à qui le Roi commanderoit d'y travailler, mais seulement pour leur montrer les intentions de Sa Majesté, et jusqu'où ils pouvoient aller : et si au progrès de la négociation il se faisoit d'autres ouvertures considérables, Sa Majesté y pourroit prendre nouvel avis et y commander sa volonté.

Après que le garde des sceaux eut lu son avis, la Reine dit, devant même que d'avoir ouï l'avis de M. de Montmorency et du cardinal de Richelieu, qu'on ne pouvoit faire la paix en excluant les Français de Casal, ni en donnant le partage de M. de Savoie comme il le demandoit, comme aussi sans vider les différends d'entre les Valtelins et les Grisons, disant clairement que si on

(1) C'était sur les instances de sa tante Marguerite, duchesse de Savoie, que Henri III avait rendu Pignerol.

la faisoit ainsi on perdroit la réputation; qu'elle la désiroit passionnément, mais que là où il alloit de l'honneur et réputation, qu'il ne se pouvoit rien faire. Le duc de Montmorency opina de même; ensuite le cardinal dit que toutes les raisons mises en avant par le garde des sceaux faisoient clairement paroître que la paix étoit à désirer; qu'il l'avoit toujours souhaitée pour ces considérations, et n'avoit rien omis de ce qu'il eût pu s'imaginer la pouvoir procurer; qu'il n'avoit point manqué de représenter souvent à Leurs Majestés, par ses dépêches, les inconvéniens qui arriveroient de la continuation de la guerre, et les raisons qui pouvoient porter à acheter la paix au prix de la restitution de Pignerol, et qu'il savoit bien qu'on ne lui avoit fait aucune réponse à ses dépêches, sinon que le Roi avoit pris le parti le plus généreux, et venoit attaquer la Savoie; que nonobstant, pour ne fermer pas la porte aux négociations de paix, il avoit envoyé, en partant, une lettre à la princesse de Piémont, qui lui donnoit lieu de la montrer à M. de Savoie et au prince, par laquelle il lui donnoit lieu de s'entremettre de cette négociation, avec espérance de contentement pour ces princes; qu'il avoit laissé la lettre au vicaire-général de Pignerol, qui s'étoit chargé de la porter lui-même, afin d'avoir lieu de faire entendre à ces princes tout ce qui les pouvoit porter à une bonne paix; qu'il avoit envoyé par deux fois à Turin, sans pouvoir avoir la permission qu'il désiroit, et que le maréchal de Schomberg, à la connoissance duquel cette négociation se faisoit, lui avoit depuis renvoyé la lettre; que ces raisons, apportées par M. le garde des sceaux, faisoient encore voir qu'on ne pouvoit faire la guerre sans de grandes incommodités; ce qui n'étoit pas seulement en cette occasion particulière, mais en toute autre, la guerre étant un des fléaux par lesquels il plaît à Dieu affliger les hommes. Mais qu'il ne s'ensuivoit pas pour cela qu'il fallût se porter à la paix à des conditions foibles, basses et honteuses, vu qu'on s'exposeroit par ce moyen à des inconvéniens beaucoup plus grands que ceux de la guerre présente; que l'aversion que les peuples ont de la guerre n'est pas un motif considérable pour porter à une telle paix, vu que souvent ils sentent et se plaignent aussi bien des maux nécessaires comme de ceux qu'on peut éviter, et qu'ils sont aussi ignorans à connoître ce qui est utile à un État, comme sensibles et prompts à se douloir des maux qu'il faut souffrir pour en éviter de plus grands; que qui feroit la paix à des conditions honteuses ne la conserveroit pas long-temps, perdroit sa réputation pour jamais, et s'exposeroit à l'avenir à des guerres de longue durée, étant certain que personne ne craindroit de nous attaquer, vu le peu de constance et de fermeté qu'on nous auroit vu en cette occasion, où nous avions des avantages que nous ne pouvions avoir une autre fois; que tous les étrangers jugeroient notre alliance inutile à cause de notre légèreté, et croiroient ne pouvoir plus trouver de sûreté qu'avec l'Espagne, dont ils supporteroient volontairement quelque tyrannie pour s'exempter de leurs mauvais desseins, desquels ils ne nous jugeroient pas capables de les garantir; que pour revenir au fait particulier dont il s'agissoit, il disoit que, par son avis, on ne pouvoit consentir à la paix à trois des cinq conditions portées ci-dessus : savoir est en consentant le partage de M. de Savoie au Montferrat, tel qu'il le désiroit, en consentant l'exclusion des Français de Casal, et en laissant le traité de Monçon sans l'actuelle réparation des contraventions qui y avoient été faites; qu'il disoit que si on consentoit ces conditions-là, le mépris que toute la chrétienté feroit de la France nous porteroit par après à de nouvelles guerres dont nous aurions autant de maux que de celle-ci, et non les mêmes avantages; qu'il ne se pouvoit faire autre chose maintenant que continuer la guerre, dont tous les préparatifs étoient faits pour le présent, cependant penser sérieusement à tous les moyens qu'il y auroit de quelque négociation qui pût réduire les choses à de meilleurs termes pour la paix qu'on ne les proposoit alors; qu'ainsi on ne feroit la guerre que pour avoir la paix, à laquelle, apparemment, on verroit dans peu de temps plus de lumière qu'on ne faisoit lors. Puis Sa Majesté conclut comme elle avoit parlé auparavant.

Cela fait, le cardinal s'en retourna trouver le Roi, qui étoit en grande impatience de son retour, étant résolu de ne perdre aucun temps en ses affaires, lesquelles il avoit si à cœur, que, dès le lendemain qu'il arriva à Grenoble, il donna commandement au maréchal de Créqui de partir, dès le 12 de mai, avec six mille hommes de pied et six cents chevaux, et aller droit à Chambéry pour l'investir et sommer de se rendre; et y ayant plusieurs chemins pour y aller par Seyssel ou par Pierre-Châtel, de là à Hiène et au Mont-du-Chat, ou par le Pont-de-Beauvoisin et Aiguebelle, ou par les Echelles et la Grotte, qui est un rocher fendu, ou par la vallée de Grizivaudan, de là au fort de Barraux et à Chaparillan, puis à Chambéry, de tous ces chemins, qui sont de deçà la rivière, car de delà il y en a beaucoup d'autres, on prit le dernier. Le Roi alla coucher le 13 à Barraux; le 14 les approches de Chambéry furent faites, les faubourgs pris, et la ville se rendit, et reçut la capitulation qu'il

plut au Roi de lui faire par ledit maréchal de Créqui. Cette place se fût heureusement remise entre les mains du Roi, si le sieur de Canaples n'y eût reçu une mousquetade au travers du corps, par un malheur extraordinaire, puisque ceux de la ville n'avoient aucun dessein de se défendre, mais tirèrent seulement sur ce que les gardes du Roi s'avançant trop près de la porte de la ville pour faire leur barricade, ils crurent qu'on les vouloit emporter de force par pétard, pour les piller; ce qui les porta à faire faire une décharge qui blessa les sieurs de Canaples, chevalier de Chappes, Thibaudière et quelques autres gentilshommes et officiers; il y en eut même quatre ou cinq tués sur la place.

Mazarin y vint trouver le Roi. Le maréchal de Schomberg dépêcha devant un courrier, pour donner avis qu'il étoit arrivé en grande hâte à Pignerol le 10, et lui avoit demandé un des siens pour le conduire au cardinal, d'autant qu'il n'avoit personne qui parlât français; il lui en donna un, et partit le 12 de mai. Le maréchal manda au cardinal que ce qu'il avoit pu recueillir de son entretien étoit qu'il alloit de nouveau proposer la paix, en laquelle il disoit que le marquis de Spinola ne trouvoit difficulté du monde que celle de Pignerol; que ledit Mazarin avoit grande hâte de se rendre près du Roi, pour deux raisons, ce lui sembloit : la première pour prévenir l'entrée du Roi en Savoie, qui pourroit rendre les choses plus difficiles de notre part à accommoder; la seconde pour être à la cour au temps qu'il devoit arriver quelqu'un de la part de Madame, laquelle devoit sans doute avoir été priée par ces princes de Piémont de s'entremettre de l'accommodement; que ledit Mazarin avoit fait connoître que le marquis Spinola avoit fort grande envie de la paix, et que le séjour qu'il faisoit à Poirin étoit parce qu'il ne vouloit pas encore ouvertement s'engager au siége de Casal, qu'il ne vît le Roi attaché dans la Savoie; que ledit marquis étoit fort mal satisfait de Colalte, et que M. de Savoie ne l'étoit guère bien de tous deux, mais qu'il le dissimuloit; qu'il en avoit déjà eu avis, et que, de la résolution que Spinola avoit prise de se séparer du duc de Savoie à Pancalier, pour se disposer au siége de Casal et s'y acheminer, il avoit commencé à naître une grande division entre eux; le duc se plaignant que le marquis n'avoit rien voulu entreprendre pour la défense de ses Etats, qu'il étoit venu à son secours après la prise de Pignerol, pour l'engager à la guerre et parvenir à son dessein de prendre Casal; qu'il ne considéroit que son honneur particulier en voulant entreprendre sur cette place. Néanmoins il fut contraint de souffrir la loi qu'on lui donnoit, comme le plus engagé dans l'affaire et le plus foible. Spinola, qui avoit ses ordres d'assiéger Casal, pour le faire avec espèce d'honneur et de raison, et pour ne point perdre le duc de Savoie, disoit que le sieur de Toiras étant dans Casal avec quatre mille Français, il tenoit tout l'état de Milan et une partie du Piémont en telle jalousie, qu'il étoit obligé à y laisser un nombre de gens de guerre qui affoiblissoit son armée; qu'il vouloit s'en délivrer pour avoir tout le pays de derrière et tous ses gens de guerre libres; et pour y faire consentir plus tôt le duc, il lui fit espérer que dans quarante jours il prendroit Casal. Il fut depuis blâmé d'avoir fait cette promesse, mais il faut considérer avec quelle fin il la faisoit. Le maréchal de Schomberg lui manda encore qu'il parloit fort assurément de la diversion en Champagne, de laquelle ces gens-là se promettoient de grands avantages, croyant qu'il faudroit de nécessité que le Roi ou le cardinal y allât; que M. de Savoie craignoit fort que le Roi fût piqué du mauvais traitement que l'on croyoit que l'on faisoit à Madame, et que pour cela il s'efforceroit de lui persuader qu'elle étoit traitée et servie en reine.

Mazarin trouva le Roi à Chambéry, où ayant traité, par commandement de Sa Majesté, avec Bullion, Châteauneuf et Bouthillier, en présence du cardinal Bagny, ledit Bullion manda au cardinal qu'il lui sembloit qu'il n'y avoit qu'un seul article qui pût être agréable pour le service du Roi, et dans lequel il fût trouvé de la sûreté, et que, quand il avoit été proposé, il n'avoit pas fait semblant de l'entendre; qui étoit que l'Empereur garderoit les passages des Grisons, et le Roi Pignerol avec les vallées, jusqu'à l'exécution entière et effective de toutes choses; par ce moyen le Roi pouvoit faire la paix honorable et sûre, et y auroit du loisir pour considérer ce qu'il y auroit à faire de Pignerol.

La Reine-mère, à qui on fit part de tout ce qui se traitoit, manda que son avis étoit qu'on ne fît point la paix si elle n'étoit avantageuse au service du Roi, et qu'elle ne tranchât les racines d'une guerre à l'avenir. Elle en écrivit au cardinal en ces termes. Le garde des sceaux fit de même. Elle n'osoit témoigner qu'elle eût un sentiment contraire à celui qu'elle mandoit, d'autant qu'elle craignoit se ruiner en l'esprit du Roi et celui de toute la France. Mais, néanmoins, l'amour naturel, et non assez considéré, qu'elle avoit vers sa fille, sa haine à la maison de Mantoue, et le désir de son propre repos, et de pouvoir demeurer à son aise en son palais du Luxembourg, délivrée de l'embarras de tels voyages, lui faisoient

désirer impatiemment qu'on fît ce qu'elle n'osoit exprimer ni dire qu'elle désirât, mais vouloit être entendue sans parler, et servie sans qu'on osât même lui faire paroître qu'on eût compris son dessein. Mazarin remporta de Sa Majesté tout ce qu'il pouvoit désirer, car le seul point qui sembloit pouvoir empêcher ou faire la paix étoit la restitution de Pignerol, à laquelle le Roi condescendit, encore que rendre cette place étoit rendre, non le bien du duc de Savoie, mais le sien propre. Car Pignerol n'appartient point de droit au duc de Savoie, mais à la France; de sorte qu'au traité même de Cambresis, qui fut fait après la bataille de Saint-Quentin si désavantageusement pour la France, dans lequel toute la fortune du règne du roi Henri II fut renversée, et toutes les conquêtes faites pendant son règne, et celui de François Ier, dans l'Italie, Piémont, Flandre et Savoie, furent restituées, il fut particulièrement réservé que les places de Turin, Chivas, Villeneuve-d'Ast, Quiers et Pignerol, demeureroient au Roi pour gage des droits qu'il avoit sur les Etats du duc, comme petit-fils de madame Louise de Savoie, lesquels seroient jugés dans trois ans après, par des commissaires qui seroient respectivement nommés. Cela fut le 13 avril 1559. En l'année 1562, les sieurs Seguier et Montferrand pour le Roi, et les sieurs Puteau et Odinet pour le duc, s'assemblèrent à Lyon, où, après plusieurs contestations, il fut résolu que Nice, avec ses terres adjacentes, devoit être rendu au Roi, avec restitution de fruits depuis l'année 1388, et Montréal, Fossan, Saviglian et Ast sans restitution de fruits; que l'on verroit plus particulièrement les titres pour le droit sur Turin, et qu'il seroit fait raison au Roi de la succession de Philibert, frère de madame Louise; mais les commissaires de Savoie ne voulurent pas signer cette résolution. L'année suivante, le duc Philibert ayant eu un fils de madame Marguerite, en vertu de quelques promesses secrètes qu'il disoit lui avoir été faites, que lorsqu'il auroit des enfans on lui rendroit les places qui étoient demeurées en dépôt entre les mains du Roi, fit instance que cela fût exécuté, et l'entremise de madame Marguerite fut si puissante, que M. le cardinal de Lorraine eut charge d'accommoder cette affaire, passant pour s'en aller au concile de Trente. Il fut résolu entre lui et le duc que Pignerol et Saviglian, avec leur territoire, demeureroient au Roi pour ses droits, et que les autres quatre places seroient rendues; ce qui fut exécuté par le maréchal de Bourdillon, après plusieurs refus et protestations; et l'original de la procuration qui fut expédiée par le duc se trouve encore aujourd'hui, par laquelle il appert de son consentement pour laisser au Roi à perpétuité Pignerol, Saviglian, l'Abbaye, le val de La Pérousse, et leur finage; ce qui fait voir que ces lieux-là sont de l'ancien domaine de la couronne de France. Il est vrai qu'au passage du roi Henri III, revenant de Pologne, il fit une donation de Pignerol au duc d'à présent; mais elle fut faite par un prince qui n'étoit pas encore en possession du royaume; et, par les lois de France, ce qui a été une fois réuni au domaine de la couronne devient inaliénable, sans que les rois se puissent dispenser de cette loi au préjudice de leurs successeurs. Qu'en tout cas il eût fallu que la donation pour être valable eût été enregistrée dans les parlemens, comme il avoit été fait aux traités de Madrid et de Cambresis; que la prescription ne peut acquérir aucun droit, n'ayant point lieu en France contre les droits de la couronne, et même n'étant pas contraire; que le Roi, plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, voudroit plutôt augmenter leurs libéralités que les révoquer; mais que, comme parmi les particuliers l'ingratitude est un sujet pour lequel les lois permettent de révoquer les donations, elles obligent les souverains d'en faire de même lorsqu'ils voient qu'on se sert des choses que leurs prédécesseurs ont libéralement données au préjudice de leur Etat et de leur couronne. Toute l'Europe a vu que, depuis la remise de Pignerol, le duc de Savoie s'est servi de la commodité de cette place pour faire du mal à la France, pour usurper pendant les guerres civiles le marquisat de Saluces, pour introduire dans les provinces du royaume les forces ennemies, pour tâcher à les envahir, pour empêcher le passage aux armes de France, lorsqu'il a été besoin de les envoyer en Italie pour la défense des alliés et la liberté des opprimés. Qui est-ce qui ne jugera que la moindre de ses actions passe au-delà de l'ingratitude, et qu'elle donne un sujet trop légitime de réunir au domaine du Roi une place qui en a été autrefois, et de laquelle on s'est servi si souvent pour entreprendre contre la France? Mais, nonobstant toutes ces raisons, auxquelles il n'y a point de réponse, le Roi, pour l'affection qu'il avoit à la paix de la chrétienté, condescendit de rendre cette place, afin qu'on ne pût dire qu'en quelque façon que ce fût, il eût été cause de la continuation des désordres et de la désolation que cette guerre apportoit à l'Italie.

Sa Majesté, après avoir demeuré jusqu'au 20 du mois à Chambéry, devant qu'en partir, le cardinal renvoya à Casal le capitaine corse, et manda par lui à Toiras que le Roi avoit été bien fâché de la perte de Pondesture et des blés qui étoient dedans; qu'on attendoit Virieux pour

le châtier; Sa Majesté étoit en Savoie, Chambéry étoit pris, Montmélian assiégé; qu'on diligenteroit la conquête de Savoie pour être en état de le secourir; que Pignerol et Briqueras seroient fortifiés à la fin du mois; que les sieurs de Montmorency et de La Force y demeureroient lieutenans généraux de l'armée; qu'il restoit à Suse et Pignerol plus de vingt mille hommes et deux mille cinq cents chevaux, et que le Roi de Suède étoit prêt d'entrer en Allemagne avec une grande armée; qu'il lui envoyoit une lettre de crédit de trente mille écus à prendre sur le sieur Georgio Rossi qui étoit à Casal. Sa Majesté partit de Chambéry le 21 pour aller à Conflans, où étoit le prince Thomas avec dix mille hommes et douze cents chevaux. En passant, la ville d'Annecy se réduisit sous son obéissance, entre les mains du maréchal de Châtillon qui étoit allé devant pour l'attaquer avec l'avant-garde. Le Roi ayant réduit la ville d'Annecy en son obéissance, celle de Rumilly, qu'il y avoit deux ans que M. de Savoie fortifioit, et où il y avoit six cents hommes en garnison, après avoir bien marchandé si elle se devoit rendre, voyant le Roi en personne avec partie de son armée en bataille prête à faire les approches, évita sa ruine en ouvrant ses portes. Les châteaux de Châtillon, Beaufort, Clermont et Mérar, tous lieux nécessaires pour nettoyer le chemin des vivres qui venoient du côté de la Bresse et auxquels il y avoit garnison, se rendirent aussi. Le Roi demeura le 26 à Rumilly, et le 27 alla à Annecy, d'où il dépêcha Mazarin dès le lendemain, avec grande apparence que la paix se feroit promptement, se la promettant certainement, et d'être de retour dans le 15 juin avec toutes choses ajustées et accordées de part et d'autre. Mais il se trompoit à son compte, car le traité étoit plus difficile à faire qu'il ne lui sembloit, pource qu'il n'y avoit point de confiance ni de part ni d'autre, les Espagnols, de leur naturel, s'avantageant en tout sans égard de la justice ni de l'équité, n'estimant honorable que ce qui leur est utile, de sorte qu'il se faut défier d'eux continuellement. Ci-devant ils ne se défioient pas de nous, pource qu'ils croyoient que nous n'avions pas l'esprit de les surprendre, bien que la volonté ne nous en manquât pas. Maintenant ils reconnoissoient que les affaires du Roi étoient conduites avec une prudence extraordinaire par l'esprit pénétrant de Sa Majesté et la haute expérience de son conseil; et, croyant que la malice ne leur défailloit pas, d'autant qu'ils en sont remplis, et que nous sommes la mesure de l'estime que nous avons des autres, ils ne pouvoient croire qu'on ne les voulût surprendre, de sorte que le traité s'arrêta sur qui commenceroit à l'exécuter.

Le 28, l'avant-garde du Roi, composée de huit mille hommes de pied et huit cents chevaux, fut coucher à Faverge, qui n'est qu'à deux lieues de Conflans, et sa personne avec sa bataille, composée de dix mille hommes et huit cents chevaux, à l'abbaye de Talloire, qui est sur le bord du lac d'Annecy, une lieue moins proche de Conflans que le logement de son avant-garde. Le même jour, le prince Thomas, qui avoit fait de grands retranchemens à Conflans, où il étoit avec dix mille hommes et douze cents chevaux, et qui avoit l'avantage de la rivière de l'Isère et de deux autres qui se joignent en ce lieu et enferment une prairie au-dessous de la ville où ses forces étoient campées et retranchées, se retira; et, délivrant par ce moyen le Roi de la peine qu'il eût eue à le forcer en ce lieu, se garantit du péril auquel il étoit, et du mal qu'indubitablement il eût reçu, le dessein que Sa Majesté avoit formé pour l'attaquer étant tel qu'il n'eût su éviter sa perte. Ce n'est pas qu'ayant dix mille hommes et douze cents chevaux, étant campé dans l'angle de deux rivières qui se croisent et ne se guéent point en cet endroit, il n'eût pu faire une grande résistance; mais le Roi ayant divisé son armée en deux corps, un desquels, composé de huit mille hommes et sept cents chevaux, commandé par le maréchal de Bassompierre et les sieurs du Hallier et de Valençai, maréchaux de camp, il avoit envoyé par Beaufort, pour gagner le derrière de Conflans le plus près qu'on pourroit de l'entrée du val d'Aoste; l'autre, composé de dix mille hommes et huit cents chevaux, avec lequel elle venoit droit à Conflans; le dessein de Sa Majesté étoit tel, que si le maréchal de Bassompierre eût pu passer diligemment et se saisir du bourg d'Esme ou de celui de Saint-Maurice, où tous les chemins qui viennent du Piémont par le val d'Aoste aboutissent, les ennemis, pris par devant et par derrière, n'eussent su se sauver; mais les neiges l'arrêtèrent deux jours; et le prince Thomas, craignant ce dessein comme le coup de sa perte, envoya deux régimens se camper sur le col du Cornet, montagne très-fâcheuse, par-dessus laquelle il falloit passer pour aller aux lieux susdits; et cependant se retira à l'entrée du val d'Aoste sans vouloir hasarder aucune chose. Beaucoup trouvèrent cette retraite étrange; mais, en effet, le prince Thomas en devoit user ainsi pour plusieurs raisons. Ils ne pouvoient empêcher qu'on ne leur gagnât le derrière s'ils ne gardoient

deux ou trois passages; ce qu'ils ne pouvoient sans diminuer au moins leur armée d'un tiers. Ses forces étoient composées de trois mille Français, desquels il ne pouvoit s'assurer, et qui étoient résolus de tourner tête, si cette armée s'affrontoit avec celle du Roi, de trois mille hommes de milice, dont il ne falloit pas faire grand compte, et de trois mille Liégeois, Lorrains et autres gens qui apparemment feroient leur devoir. Cette armée étoit tellement nécessiteuse, qu'à peine le prince avoit-il un sou pour sa dépense; les soldats ne recevoient point d'argent, et on ne leur donnoit qu'une demi-ration de pain tous les jours. Si le prince Thomas eût perdu un combat, la Savoie étoit perdue, et le Piémont en grand compromis. Et partant, bien que Conflans, où il n'y avoit que mille hommes, tînt neuf jours devant le feu Roi, qui le battit à coups de canon avec dix mille hommes et douze cents chevaux, il n'eut pas tort de le quitter en un instant.

Le duc de Savoie s'étoit persuadé que le Roi s'attacheroit à prendre les forts de Montmélian et Charbonnières, et que pendant qu'une armée campée à Conflans, proche de ces deux lieux, travailleroit les gens du Roi attachés à ces siéges, il conserveroit libre son derrière, qui assure l'entrée du Piémont. Mais Sa Majesté prit un autre conseil, et jugea d'elle-même que la première chose qu'il falloit faire étoit de combattre l'armée du duc ou la repousser dans le Piémont, d'autant que l'un de ces deux effets étant fait avec succès, la Savoie lui étoit acquise, vu qu'il étoit aisé d'empêcher qu'il n'y entrât de nouvelles forces, et que six mille hommes suffisoient pour bloquer les forts de Charbonnières et Montmélian, dont la ville ne pouvoit tenir, et qu'ainsi on pouvoit réduire ces deux places avec patience à se rendre, après qu'ils auroient consommé leurs vivres. Ces considérations portèrent Sa Majesté, après que Chambéry se fut rendu en son obéissance, à prendre le chemin qu'il fit par Annecy et Rumilly, afin que, s'ouvrant la voie plus aisée pour recevoir ses vivres, il allât droit aux ennemis, qui se trouvèrent d'autant plus surpris de cette résolution qu'ils ne s'y attendoient pas.

Le prince, s'étant retiré de Conflans, fit une pose au pas de Briançon; le Roi se résolut de l'y faire attaquer. On pouvoit aller à lui par la tête, en logeant à Chevron et à l'Hôpital; de là il falloit passer au Pont-des-Pierres, qui est à un quart de lieue d'Eugine, de là passer aux Molieres et monter sur une montagne à main droite, qui s'appelle La Fourque, qui gagne le dessus du château à une portée de mousquet; mais il avoit fait faire un si bon retranchement devant lui qu'il étoit impossible de le forcer par la tête, la situation du lieu étant telle, que si on n'avoit point lieu de craindre le derrière, vingt mille hommes n'y en forceroient pas mille; ce qui fit que le Roi se résolut d'aller à lui par le derrière. Cela contraignit le prince Thomas de quitter son poste; car il eut avis que, bien que le corps d'armée qui lui vouloit gagner le derriere n'eût pu passer au Cornet pour aller à Saint-Maurice à cause des neiges, il passoit au pas de La Louse pour venir à Moutiers, qui est encore derrière Briançon. Cette considération le contraignit encore à se retirer plus en arrière, et gagner en trois journées le pied du mont Saint-Bernard (1), se loger au bourg de Cez, camper son armée tout autour, à la faveur de deux torrens qui enfermoient son camp comme deux fossés l'un sur l'autre; torrens si rapides, et où il y avoit tant d'eau, que, ne se pouvant guéer, on ne pouvoit aller à lui que par deux ponts étroits qu'ils avoient bien barricadés. Au derrière du premier, il y avoit un vieux moulin qui tenoit lieu de redoute; au second, ils avoient commencé un retranchement fort avantageux. Il sembloit que la nature eût fait ce lieu en leur faveur; car, sur le bord du premier torrent, il y avoit une haie vive continue qui faisoit un parapet naturel, et derrière le second il y avoit une place capable de mettre son armée en bataille, et des éminences de montagnes propres à loger mille mousquetaires de front, si favorablement, qu'il étoit impossible de venir au pont sans essuyer deux et trois fois leurs décharges. Ces avantages faisoient croire qu'on ne pouvoit déloger les ennemis d'un poste si avantageux; cependant Dieu en ordonna autrement, car le maréchal de Châtillon, qui menoit lors l'avant-garde de l'armée du Roi, étant arrivé le 6 juin à Saint-Maurice, qui n'est distant que d'un quart de lieue de ce poste, se résolut de voir quelle contenance tenoient les ennemis, et reconnaître s'il les pourroit attaquer avec avantage. Pour cet effet, il commanda aux enfans perdus des gardes du Roi de s'avancer, et faire un logement le plus près qu'ils pourroient du pont où ils étoient barricadés. Le sieur de Saint-Preuil, qui en avoit le commandement, exécutant son ordre avec cinquante mousquetaires et trente gentilshommes volontaires, reçut une décharge de deux ou trois cents mousquetaires que les ennemis avoient logés tout au long de la rivière; il se tint quelque temps derrière une haie qui étoit fort proche du pont où les ennemis étoient barricadés; il en-

(1) Le petit Saint-Bernard.

voya vingt mousquetaires sur une éminence qui les voyoit, en sorte qu'ils s'en trouvèrent incommodés. Comme ils s'amusoient à escarmoucher, on s'aperçut que les ennemis se retiroient; ce qui fit que les enfans perdus eurent ordre de donner, et le firent avec telle chaleur, que les ennemis abandonnèrent leur barricade, sur laquelle il en fut tué quelques-uns, ou qui eurent plus d'assurance que les autres, ou qui ne purent si bien se retirer. Cette première barricade emportée, les nôtres s'avancèrent vers la seconde; mais d'autant qu'il n'y avoit encore autre corps arrivé pour soutenir les enfans perdus, que quatre-vingts hommes des gardes, commandés par Sourdis qui en étoit capitaine, ces cent cinquante hommes eurent ordre d'attendre l'infanterie qui suivoit. Le sieur de Vennes arriva avec trois cents hommes, puis le reste de huit compagnies des gardes, puis le régiment de Picardie, celui de La Meilleraie, du Plessis, de Juigné et quinze cents Suisses. De huit cents chevaux qui étoient à l'avant-garde, il n'en put jamais passer en ce lieu que six-vingts, l'infanterie et quelques bagages occupant les chemins, qui sont étroits en ces pays, en sorte qu'elle ne put en façon quelconque s'avancer. Aussitôt que le maréchal de Châtillon eut des gens arrivés pour former deux bataillons seulement, il fit attaquer le second pont, qui se trouva déjà abandonné, les ennemis, qui avoient paru en huit bataillons, s'étant déjà retirés, en sorte qu'il n'en paroissoit plus que quatre, qui eurent encore gagné l'entrée de la montagne qui va au village nommé Saint-Germain, avant que le second pont fût passé, et que les dernières troupes de cette avant-garde fussent en bataille. Cependant les premières les poussoient toujours, et eux se retiroient en bon ordre, en distance des nôtres de la portée de deux mousquets. Quelques-uns estimoient que le maréchal de Châtillon les devoit charger, étant souvent aisé de défaire des ennemis en leur retraite, mais il eut raison de ne le faire pas; premièrement, parce qu'il ne put jamais avoir que six-vingts chevaux, comme il est porté ci-dessus; secondement, parce que, devant que son infanterie eût filé par-dessus les deux ponts qui furent emportés, et fût en bataille, les ennemis étoient presque tous retirés, hormis deux bataillons qui étoient si proches de la montagne, qu'on ne pouvoit aller à eux qu'ils n'eussent temps d'y faire leur retraite; en troisième lieu, parce que les ennemis se retiroient avec grand avantage, ayant toujours l'éminence sur les nôtres, et qu'au dernier champ de bataille qu'ils prirent proche de la montagne, le lieu étoit si étroit que deux cornettes de cavalerie et eux l'occupoient tout entier, et avoit deux éminences aux deux côtés séparés des nôtres d'un torrent, toutes bordées de mousquetaires, dont il falloit essuyer les décharges en allant à eux. Il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui se fit; mais c'est la coutume de ceux qui n'ont point d'emploi dans une armée de trouver toujours à redire aux actions de ceux qui commandent, et souvent beaucoup de gens dont le cœur surpasse le jugement, veulent à la guerre des choses impossibles; et tel qui n'a pas grand courage se fait volontiers vaillant quand les occasions du péril sont passées. Pour conclusion, les ennemis se retirèrent dans le val d'Aoste avec un tel effroi, qu'ils rompirent tous les ponts après eux, et laissèrent la plupart de leur bagage derrière, qui eût été tout pris si on se fût avisé de les faire suivre dans la montagne par deux ou trois cents mousquetaires; mais ce n'est pas une mauvaise louange à une armée quand elle néglige les occasions de profit et s'attache tout-à-fait à prendre les avantages pour lesquels on fait la guerre. Cependant il ne laissa pas d'y avoir quelque nombre de soldats qui y firent bien leurs affaires.

Les ennemis étant ainsi sortis de Savoie, le Roi vint exprès à Saint-Maurice pour faire reconnoître tous les chemins, et voir quelles fortifications il falloit faire pour les empêcher d'y rentrer à l'avenir. Il fit couper le pont de l'Esteppe, et y fit faire un pont-levis, raser un moulin qui étoit au-delà, et mettre une barrière en cledet au bout de delà. Il fit tracer par Argencourt un parapet proche du pont au bas de la montagne, sur laquelle non plus qu'à la tour on ne fit aucune fortification, suffisant de couper le chemin de Roselan pour assurer le derrière. Il fit en outre faire un simple carré de quatre-vingts toises de face, en un lieu qu'il visita dans la plaine; il le fit pour lors seulement faire bon pour coup de main, mais en sorte qu'on le pouvoit parachever quand on voudroit pour résister au canon. Pour cet effet, il fut placé en suffisante distance de la rivière pour y pouvoir ajouter les bastions et demi-lunes quand on le désireroit. Il fit faire des retranchemens depuis le pont d'Esteppe jusqu'à l'embouchure de l'Isère, du long de la rivière de Versoy en tous les lieux où elle est guéable, et couper les bois qui sont sur le bord delà. On coupa un pont qui étoit sur l'Isère entre Saint-Maurice et Sainte-Foy, qui s'appeloit Vallaroge, et un autre qui étoit au-delà de Sainte-Foy, et on en fit faire un bon vis-à-vis de Saint-Maurice pour passer l'Isère et aller au revers de Saint-Maurice. On coupa le

chemin qui vient par Cormayeu, par l'allée Blanche et les Gravières à Beaufort et Saint-Maurice, et en fut coupé avant qu'il se divise pour venir en ces deux lieux. On coupa encore le chemin qui descend du haut du petit Saint-Bernard au pont de Bonneval, et entre dans le grand chemin de Roselan à Saint-Maurice. On coupa les chemins qui viennent de l'Yvrogne aboutir à Sainte-Foy, et on envoya voir si l'on pouvoit faire un fort sur le haut du petit Saint-Bernard, qui ferme le grand chemin du val d'Aoste pour plus grande sûreté. On envoya aussi reconnoître vers Thonon et Abondance un lieu propre pour fermer le passage du val d'Aoste par Valais, et, à cet effet, le Roi fit une dépêche à ceux de Valais, et leur envoya demander passage pour vingt mille hommes et quatre mille chevaux. Sa Majesté n'avoit pas besoin de passage, mais sa fin étoit que ceux de Valais lui refusant, ils lui promissent et s'obligeassent d'empêcher qu'aucuns gens de guerre n'y passassent de part ni d'autre; ce qu'ils firent. On envoya au même temps reconnoître lesdits passages pour voir s'ils n'aboutissoient point en quelque lieu de la Savoie aisé à fortifier, en sorte qu'on pût empêcher que les ennemis n'y descendissent. Or est ledit pays de Valais en une situation importante pour la communication et passage qu'il y a en Chablais, Faucigny, Grisons, Lucerne, Berne, Fribourg.

Sa Majesté, après avoir pourvu à toutes ces choses, laissa du Hallier à Saint-Maurice, avec quatre mille hommes et deux cornettes de cavalerie. On lui donna charge de faire bâtir le fort dont nous avons parlé ci-dessus à l'entrée du val d'Aoste; mais, outre cela, le Roi lui commanda de voir bien exactement s'il y avoit moyen d'entreprendre quelque chose en ladite vallée, desquels moyens le plus favorable eût été de venir à bout par négociation de les faire rendre, en sorte qu'ils consentissent qu'on prît un poste en leur vallée pour les garantir à l'avenir des pilleries des gens du duc; qu'au défaut de ce moyen-là, il tentât s'il pourroit gagner le pont de la Thuille, et entrer dans le commencement dudit val d'Aoste. Le dessein du Roi n'étoit pas d'entreprendre de faire passer des gens de guerre en Piémont par le val d'Aoste, mais de le faire croire, et obliger le duc par ce moyen à séparer ses forces et en renvoyer une partie de ce côté-là, pour s'opposer à l'entrée qu'il croiroit qu'on voulût faire, et ainsi le rendre plus foible du côté où iroit l'armée de Sa Majesté; et davantage, la pensée de Sa Majesté étoit que si le dessein se pouvoit faire, il se fît sans interrompre la continuation du fort. Elle donna charge audit du Hallier de lui donner promptement avis de ce qu'il pourroit faire de ce côté-là. Mais, n'ayant pu prendre aucune habitude avec les habitans de ladite vallée, et l'entrée en étant très-difficile et presque impossible, il ne sut faire autre chose que de mander l'impossibilité de ce dessein. Cependant Sa Majesté prit le chemin de Saint-Pierre-d'Albigny, pour voir ce qu'avoit fait le maréchal de Créqui qu'il avoit envoyé investir le fort de Charbonnières, et Vignoles qui étoit allé assiéger la ville de Montmélian. Il trouva que Vignoles avoit fait rendre le château de Miolans, et étoit prêt à faire battre la ville de Montmélian. De Serres lui donnoit espérance de pouvoir faire sauter par mines le donjon de la citadelle, pource qu'il est situé sur le bord du précipice, et qu'il se voit qu'une partie de la roche est pierre à chaux, de sorte que le feu y pourroit avancer beaucoup. D'autre part le maréchal de Créqui avoit réduit, par le régiment de Rambures, le château de Levile, qui est auprès de Charbonnières, en son obéissance, dans lequel château on avoit retiré beaucoup de blés, et y avoit-on mis en garnison une compagnie. De plus, il avoit investi Charbonnières où il étoit arrivé deux compagnies outre la garnison ordinaire, et avoit logé cinq cents hommes en sûreté si près du pont de Montmélian, que la garnison qui s'y trouvoit ne pouvoit empêcher la liberté du passage de la voiture des vivres de ses troupes, n'ayant pas jugé à propos de rompre ledit pont, parce qu'étant défendu d'une de leurs pièces détachées, et même du canon du château, il étoit impossible de s'y loger, et partant d'empêcher qu'ils ne le refissent toutes les fois qu'il leur plairoit; que ceux de la Maurienne avoient aussi envoyé demander un passe-port audit maréchal pour venir traiter avec lui et se remettre en l'obéissance du Roi. Sa Majesté reçut aussi nouvelles que le fort des Allinges, proche de Genève, qu'il avoit envoyé sommer, s'étoit mis en son obéissance, avec deux ou trois petits châteaux particuliers. Sans perdre de temps, il envoya sommer, dans la Maurienne, les forts du pont Amaffré et Saint-Michel, qui seuls pouvoient empêcher le chemin du Mont-Cenis, qui se rendirent aussitôt.

Mais il est temps de revenir voir ce qui se fait à Pignerol, où ils sont en grand ennui de voir les armes du Roi se tourner du côté de la Savoie, et craignent d'être abandonnés et oubliés. Nous avons dit que le cardinal en partit le 2 mai pour aller trouver le Roi; bien qu'il fût absent, il ne laissoit pas d'avoir tout le même soin de ce qui se passoit à Pignerol, et ceux qui y étoient, la même confiance en lui que s'il y

eût été présent; de sorte que, jusques aux moindres choses, on lui rendoit compte de tout, et il remédioit à tout; il avoit soin de leurs vivres, qui bien souvent eussent manqué s'il n'y eût pourvu promptement. Il avoit de jour à autre nouvelle des travaux qu'il y avoit ordonnés, et de ce qu'on y avançoit, afin d'essayer de suppléer le défaut de sa présence par les avis continuels qu'il en avoit. Quand il partit de Pignerol, il leur laissa de son argent 500,000 livres pour subvenir aux frais de l'armée du Roi, les trésoriers n'ayant pas un sou, ni pour les travaux ni pour les gens de guerre. Etant arrivé à Grenoble, il fit envoyer 80,000 livres de 150,000 livres qu'il avoit empruntées du sieur de Bullion, et les 70,000 autres furent employées à payer des blés que le premier président de Grenoble avoit achetés à sa prière sur son crédit, de peur que l'armée que le Roi amenoit en Savoie manquât de pain, comme elle eût fait sans cette prévoyance. Il sollicita, autant qu'il lui fut possible, pour faire que cette armée ne manquât point d'argent; mais les grandes affaires que le Roi avoit sur les bras empêchant qu'on le pût faire, ayant appris à Moutiers, le sixième jour, que cette armée de Pignerol commençoit à paroître en nécessité, étant du tout nécessaire pour la faire subsister jusqu'à la fin du mois de juin, de trouver 300,000 livres, et le surintendant n'en pouvant fournir que 200, encore à grande peine, le cardinal passa conjointement avec ledit sieur surintendant et le sieur d'Emery une procuration par devant le sieur Cotignon, secrétaire du Roi, pour emprunter 100,000 livres du sieur Pelot, ou autres de Lyon, pour subvenir à cette dépense. Tout de même il subvenoit exactement aux besoins de Casal : prévoyant qu'on y manquoit d'argent, il prit sur sa promesse une lettre de change de 300,000 livres des sieurs Mascarany et Lumague, sur le sieur Georges Rossi, demeurant dans Casal, et en envoya des duplicata par trois voies différentes : l'une par le capitaine corse, l'autre par le sieur de Schomberg, par deux de leurs hommes envoyés par M. du Maine, et la troisième par le sieur Mascarany, et depuis l'on envoya une quatrième par un homme, appelé....., auquel il donna 500 pistoles à porter sur lui, parce que M. de Toiras écrivoit qu'il étoit fidèle. Entre autres soins, le moindre ne fut pas de faire faire une garde très-exacte à tous les passages de Piémont en Savoie, et principalement au col de Cistrières et au mont Genèvres, où les soldats de Blascon prenoient de l'argent pour laisser passer leurs compagnons, qui se débandoient pource qu'ils voyoient le cardinal parti, et croyoient être abandonnés, et qu'on n'auroit plus de soin d'eux. Mais la plus grande peine devoit être quand le maréchal de Schomberg en partiroit encore peu de jours après, et que l'armée des ennemis étant séparée, et les troupes du duc de Savoie qui restoient étant en état et en disposition de ne rien entreprendre, il ramèneroit une partie de l'armée du Roi avec lui. Car cela obligea le cardinal à redoubler son soin vers les troupes qui restoient sous la charge du maréchal de La Force, qui, bien que très-expérimenté, n'avoit pas néanmoins grande créance pour trouver de l'argent s'il en eût manqué, et n'étoit guère chargé d'expédiens pour faire subsister une grande armée, qui, bien que jusqu'alors la mieux traitée du monde, avoit grande envie de se débander, soit par le défaut de la légèreté française, soit parce qu'étant comme une partie séparée du corps, et voyant le Roi employer ses forces et sa personne d'un autre côté, ils avoient sujet de craindre qu'on le mît entièrement en oubli. Les pluies furent si continuelles en ce temps-là à Pignerol qu'on ne pouvoit pas beaucoup avancer les travaux.

Cependant, étant venu avis que le duc avoit envoyé quelque renfort de ses troupes au prince Thomas en Savoie, Aurial, maréchal de camp, proposa d'aller attaquer ledit duc à Pancalier dans ses retranchemens qui n'étoient pas encore achevés, pource que, si on emportoit ce poste-là, ce seroit la plus grande diversion que l'on pourroit faire pour lui faire rappeler ses troupes qu'il faisoit passer en Savoie, pource que l'on mettroit Turin en échec, on prendroit Villefranche, les places du marquisat se rendroient et on seroit maître du Pô. Mais, soit que le duc de Savoie revînt à soi par la connoissance qu'il avoit de la hardiesse française, ou qu'il eût avis de ce dessein, il changea de conseil, et tint toutes ses troupes auprès de lui.

Ledit duc, sur l'avis qu'il eut de l'heureux succès que le cardinal avoit eu en passant en la vallée de Barcelonne, dont il s'étoit rendu maître, fit lever la milice, et envoya quelques régimens de ce côté-là; mais le maréchal de Schomberg y mit ordre, mandant à Montréal, qui y étoit demeuré, qu'il le secourroit de tout ce dont il auroit besoin. Pour avancer aussi les travaux davantage, et encourager les soldats qui y étoient employés, il fit monter à cheval tous ses gens, qui portoient du gazon sur des planches, et se mit à leur tête pour montrer l'exemple aux autres; autant en fit le marquis de Villeroy à son bastion, où étoit le plus grand ouvrage et le plus important. Le cardinal, avant que de partir de l'armée, fit faire une déclara-

tion, par laquelle il étoit ordonné à tous les habitans du détroit de Pignerol, ou qui y avoient du bien, d'y revenir et de quitter le parti du duc de Savoie, sous peine de confiscation de leur bien. Ensuite de cette déclaration plusieurs retournèrent; mais, entre les autres, il y en eut deux, l'un le président Bouchard, l'autre nommé Vidot, secrétaire de Madame, lesquels vinrent pour déclarer ce qu'on voudroit entre les mains de Servien, intendant de la justice, pensant par ce moyen garantir la confiscation de leur bien, et non pas se rendre moins serviteurs de M. de Savoie. Le maréchal de Schomberg, croyant que la demeure de ces gens-là à Pignerol ne vaudroit rien, pource que c'étoient gens fort habiles et fort affidés à leur maître, lui semblant aussi que ce seroit une chose digne de moquerie de garantir ces deux hommes-là, qui étoient les plus riches de Pignerol, de la perte de leur bien sur la seule considération de quatre paroles qu'ils seroient venus dire du consentement de M. de Savoie; il fut d'avis de leur faire répondre que la grâce que le cardinal avoit offerte pour le Roi à ceux qui reviendroient, se devoit entendre seulement pour ceux qui abandonnoient tout-à-fait le service de ces princes-là, et se déclaroient d'effet aussi bien que de paroles bons Français, chose du tout éloignée de la pensée de ces messieurs-là; et toutefois qu'en considération de la comparution qu'ils faisoient, l'on ne procéderoit point à la réunion de leurs biens au domaine, jusqu'à ce qu'on eût su les volontés du Roi sur leur sujet, auquel on feroit entendre tout ce qu'ils avoient représenté; cependant que leurs biens demeureroient saisis et régis par commissaires qui en rendroient compte à qui Sa Majesté l'ordonneroit. Cet avis fut trouvé fort bon, et commandé de la part du Roi qu'il fût exécuté.

Le maréchal de Schomberg envoya, le 10 mai, au cardinal un capitaine corse, que le pays de sa naissance rendoit suspect, et encore plus le nom qu'il portoit de Cacciaguerra Montemajor. Il disoit venir de Casal et apporter des lettres de Toiras; il étoit conduit par un homme qu'il disoit être de Casal, que ledit maréchal renvoya avec une lettre, en laquelle, après avoir accusé la réception des siennes, il ne parloit qu'en des termes qui le pouvoient fortifier en la résolution de se bien défendre, et l'assurer d'un secours indubitable, sans néanmoins limiter le temps, ni aucune particularité qui pût porter préjudice si sa lettre étoit prise par les ennemis. Enfin, après que Spinola eut quelque temps mugueté Casal de loin, il résolut de ne pas se contenter de la bloquer, mais de l'attaquer de force, et commença à faire des approches par la colline. Il fut reçu courageusement, l'escarmouche dura sept ou huit heures, avec beaucoup de perte pour les ennemis, mais de douze seulement des nôtres. Incontinent Toiras donne avis qu'il est pressé, demande qu'on le secoure; qu'il est attaqué par trois endroits avec grande résolution, de deux puissantes attaques à la citadelle, et d'une à la ville du côté du château proche du Pô, laquelle même leur sert à attaquer le château; qu'ils sont à vingt pas de la contrescarpe, ce qui apporte beaucoup d'étonnement aux habitans; qu'il a peu d'hommes, que ceux qu'il a perdus à Pondesture lui font alors grand besoin, et surtout qu'il a peu de vivres, et qu'il ne sauroit par ce défaut faire longue résistance. Cette dernière nouvelle étonna le Roi et tout son conseil, qui s'émerveilla comme il pouvoit sitôt se plaindre du manquement de vivres, vu que, par l'état fait et signé par ledit Toiras avec Emery, il fut convenu qu'en lui fournissant mille sacs de blé par chacun mois, il nourriroit trois mille huit cents hommes effectifs, et qu'en cas de siége, en lui donnant deux cent soixante-dix sacs par mois, il nourriroit les six cornettes de cavalerie qui étoient au Montferrat; l'infanterie devoit commencer à vivre sur les blés du premier mars, et la cavalerie du premier avril, qui étoit le temps qu'elle s'étoit retirée à Casal; tellement que, pour faire vivre l'infanterie huit mois, qui alloient jusques à la fin d'octobre, il falloit huit mille sacs de blé, et pour faire vivre la cavalerie jusques à la fin des huit mois ci-dessus, il falloit dix-huit cent soixante-dix sacs. Il avoit été envoyé six mille trois cents sacs de blé ou environ audit Casal, dont le duc de Savoie avoit pu retenir mille sacs au plus, tant à Pelonguerie, Turin qu'à Crescentin; il en restoit donc cinq mille trois cents sacs au moins. Toiras avoit dit au cardinal qu'il en avoit acheté deux mille sacs. Il avoit été envoyé dix-huit cents sacs d'avoine, dont ledit sieur de Toiras étoit convenu avec ledit d'Emery qu'il la mêleroit dans le blé en cas de siége; en tout c'étoit huit mille cent sacs: il y avoit à la citadelle quinze cents ou deux mille sacs de blé; tellement que les blés qui étoient à Casal pouvoient nourrir les troupes huit mois. Outre ce qui est ci-dessus, il avoit été envoyé cinq cents sacs de sel pour saler cinq cents bœufs, que ledit sieur de Toiras s'étoit obligé de faire acheter au Montferrat, et qu'il avoit promis de mettre dans la place. De plus il avoit été envoyé à Casal mille sacs de riz, chaque sac pesant deux cents livres, et les mille sacs pesant deux cent mille livres: il n'en falloit pour nourrir les trois mille huit cents soldats français que treize cents livres par jour, puisqu'une livre de riz peut faire vivre trois hommes; tellement que les deux cent

mille livres pouvoient durer cent cinquante-trois jours, qui sont cinq mois; outre qu'il est à noter que M. de Savoie avoit tout fourni ce qu'il avoit promis, et que le sieur de Toiras n'avoit pas tant d'hommes, ayant perdu ceux qui étoient à Pondesture et à Rosignan, et que le siége de Casal ne commençoit que le 23 mai; aussi Gaignot écrivoit du 11 mai à Emery qu'on n'avoit point encore touché aux blés du Roi qu'on avoit pris dans la citadelle, et que leurs affaires pour les vivres étoient en fort bon état. Cette contrariété pour le fait des vivres, qui étoit l'essentiel de la défense de cette place, donnoit de la peine au Roi, qui avoit mis son esprit en repos sur le bon ordre qu'il savoit qui y avoit été donné. Toiras, après toutes ces choses, ne laissa pas de mander que l'ennemi étoit foible, qu'il ne faisoit point de tranchées ni de forts de circonvallation, et que le 28 mai il avoit fait une sortie sur eux avec cent cinquante hommes seulement et quarante mousquetaires, et leur avoit emporté deux forts qui étoient gardés par quatre cents hommes, entre lesquels il y avoit plus de quarante officiers en charge ou réformés, et que tout avoit été tué, fors un seul qu'il avoit prisonnier. Cette contrariété dans les lettres qu'on recevoit de Toiras témoignoit qu'il écrivoit avec peu de sincérité, et selon les mouvemens de sa passion, non selon la vérité. On eut des avis du camp même de Spinola, que le dimanche, sur le tard, 26 mai, les Napolitains avoient voulu prendre une maisonnette ou petite église qui étoit entre la cité et la Marguerite, à main gauche vers le Pô; et, étant maltraités du canon et de la Marguerite, ils avoient été contraints d'abandonner le poste qu'ils avoient pris; et, outre trente blessés ou morts, le mestre de camp Galiotta avoit été blessé d'une mousquetade au défaut de la cuirasse, la blessure passant dessous la cuisse; et encore qu'il parût n'être pas blessé, l'on doutoit de sa vie; que dom Francesco avoit été blessé d'une mousquetade au genou, qui perçoit outre, et croyoit-on qu'il n'en pût échapper. Que le lundi 27, à une heure après midi, une compagnie de cavalerie étoit sortie de Casal, chacun portant son mousquetaire en croupe, et s'en étoient allés vers un petit fort où étoit le comte Trotto avec son régiment, estimé le meilleur de l'armée, et le capitaine Federic, et le marquis Malaspina avec leurs compagnies de chevau-légers, que les nôtres surprirent et taillèrent en pièces, et se retirèrent dans Casal.

Tandis que nos assiégés se défendoient si bien, avec tant de honte de nos ennemis, les troupes qui étoient à Pignerol avoient aussi tous les jours quelque avantage sur les ennemis. Cela animoit les nôtres et faisoit peur aux ennemis; de sorte que tout le monde démeubla à Turin, sous prétexte de peste, mais véritablement pour l'appréhension qu'ils avoient d'un siége. Le duc cependant et le prince de Piémont faisoient écrire par Madame des lettres au Roi, comme si elle eût eu grand sujet de se plaindre de Sa Majesté et de s'émerveiller des choses qui se passoient. D'un côté la furie dont le cœur du duc étoit agité faisoit qu'il la traitoit mal, et sa vanité aussi en étoit une autre cause, pour montrer le peu de crainte qu'il avoit d'offenser Sa Majesté; à quoi se rapportoit l'outre-cuidé commandement qu'il avoit fait à son ambassadeur à Rome de traiter avec celui du Roi, non plus avec les civilités et respects ordinaires, mais comme avec un ambassadeur d'un prince ennemi. Mais, d'autre part, l'état auquel il se voyoit, la connoissance de sa propre foiblesse, la crainte des armes du Roi, et l'anxiété qui accompagnoit les ruses et finesses de son esprit, faisoient qu'il jouoit un jeu tout contraire; et, nonobstant le barbare traitement qu'il faisoit à Madame, il la contraignoit de lui servir de moyen pour adoucir ses affaires avec le Roi. Il y eut une grande délibération entre ces princes sur le choix de la personne qui porteroit les lettres de Madame, pour ne pas donner sujet de croire qu'on voulût par cet envoi entrer en aucune négociation; enfin ils en chargèrent Bazen, secrétaire de ladite dame, et le forcèrent de partir étant encore malade, sans lui avoir donné loisir de se guérir. Le Roi lui fit une fort honnête réponse, conformément à celle qu'il avoit déjà faite à une autre de ses lettres qu'elle lui avoit, quinze jours auparavant, envoyée par un même commandement et d'un même style. Les honnêtes réponses du Roi ne rendirent ces princes de rien moins barbares; car, incontinent après, ils chassèrent tout le reste des Francais qui étoient auprès de Madame, nonobstant qu'ils en eussent gagné une partie; mais la fidélité de ceux qui restèrent dans leur devoir fit qu'on les chassa tous, les uns pour l'amour des autres. Ils les renvoyèrent sans aucun argent, ni commodités aucunes, et sans leurs hardes même, tant il y avoit d'avarice et de vilenie mêlée avec leur mauvaise volonté.

Le maréchal de Schomberg revint de Pignerol trouver le Roi le 29 mai; le duc de Montmorency étant arrivé audit Pignerol le jour auparavant, il n'y eut point de désordre pour ce changement, et le partement dudit maréchal n'apporta point de découragement en l'armée parmi les soldats, pource que le duc de Montmorency étoit estimé courageux, gentil, libéral, et étoit aimé des gens de guerre. Dès que le Roi

eut chassé le prince Thomas de tous les postes qu'il avoit, et où il s'étoit fortifié en la Savoie, et l'eut fait retirer et fuir au val d'Aoste, on lui en donna avis, et que Sa Majesté étoit résolue, dans la fin du mois de juin, de passer une armée puissante en Italie pour secourir Casal, et que, pour en avoir le moyen, il étoit nécessaire que les armes de Sa Majesté qui étoient à Pignerol, prissent un poste qui favorisât la récolte, d'autant que si elles demeuroient à Pignerol, elles incommoderoient celle du lieu, et laisseroient la liberté aux ennemis d'empêcher qu'on ne la pût faire autre part. Mais si on prenoit un poste avancé, comme pourroit être Vigon, ou tel autre qu'on voudroit, on conserveroit tout le derrière. Que, pour faire ladite récolte, on estimoit qu'au lieu auquel on seroit il falloit, quand les blés seroient mûrs et prêts à couper, être fourni de force faucilles et de sacs qu'il falloit faire faire en diligence, et donner à chaque soldat, par exemple, trente ou quarante sous de chaque sac de blé, et tandis qu'ils couperoient les blés, avoir de bons corps de cavalerie et d'infanterie en bataille, empêcher le dégât autant qu'on pourroit, et faire que les blés qui s'amasseroient revinssent au profit du Roi, et ne fussent pas volés; faire promptement venir les canons qui étoient à Embrun, et faire faire nombre de charrettes, amasser des bœufs et des chars, et tandis qu'on iroit prendre ledit poste avancé, faire travailler la garnison qui demeuroit à Pignerol, et les paysans, femmes et enfans, aux fortifications de la ville. Si le duc de Montmorency eût suivi cet avis, on n'eût pas eu les difficultés qui se rencontrèrent depuis pour le ravitaillement de Casal; mais il se laissa persuader, contre le conseil de d'Auriac, ancien maréchal de camp, plein de courage et d'expérience, à ceux qui lui représentèrent le dessein si plein de péril qu'il n'étoit pas à propos de l'entreprendre.

Cependant le Roi désirant savoir les moyens que l'on avoit de secourir ledit Casal et l'ordre qu'on y devoit tenir, le cardinal lui représenta, le 8 juin, que Toiras avoit écrit et conjuré Sa Majesté de faire châtier ceux qui avoient lâchement rendu Pondesture, parce qu'ils pouvoient tenir deux mois, et que, partant, à son compte, Casal devoit bien tenir davantage; qu'Argencourt, qui avoit vu la place et avoit laissé avis de tout ce qu'il estimoit nécessaire pour la bien défendre, disoit qu'elle pouvoit tenir beaucoup davantage, et qu'elle ne pouvoit tenir moins; que sur ces fondemens, il n'y avoit rien à craindre pendant les mois de juin et de juillet, le siége n'ayant commencé que le 24 mai; que le Roi avoit autant de temps qu'il falloit pour secourir cette place, et n'en avoit pas davantage; que si on eût eu un amas de vivres à Pignerol, et des mulets pour les voiturer, on eût pu dès lors passer en Italie pour ce secours, qui eût été d'autant plus aisé, que, le siége n'étant pas encore avancé, le marquis Spinola en eût démordu plus aisément; mais n'y en ayant point, quoiqu'il y en eût dû avoir, et n'y ayant aucun mulet, parce que, depuis le partement du cardinal de Pignerol, il en avoit été dissipé dix-huit cents, il falloit par nécessité attendre la récolte; qu'on ne pouvoit tenter ce secours que les blés ne fussent du tout prêts à couper; mais que comme on ne le pouvoit plus tôt, si on en laissoit passer l'occasion, il seroit par après impossible; qu'il falloit donc, par nécessité, prendre ce temps-là précisément; que pour parvenir à cette fin, il falsoit passer en Piémont avec autant de forces que les Impériaux, les Espagnols et le duc de Savoie tous ensemble en pouvoient opposer à celles du Roi; qu'il y avoit déjà quinze mille hommes de pied et dix-huit cents chevaux vers Pignerol; qu'il falloit passer par le Mont-Cenis avec autant; que, pour cet effet, il falloit dès lors tenir dans la Maurienne les susdites troupes qui devoient passer par le Mont-Cenis, en sorte que, le 25 juin, ladite armée commençât à passer le Mont-Cenis, pour être à Saint-Ambroise précisément le premier juillet. Pour exécuter ce que dessus, il falloit envoyer savoir à Pignerol le juste temps de la récolte, afin de le prendre à jour préfix, et ne manquer point d'argent, et l'avoir non-seulement en papier, mais par avance. Mais, parce qu'il falloit ne perdre point de temps, et que les momens sont précieux quand on a affaire à de puissans et sages ennemis qui ne les perdent point, le Roi envoya supplier la Reine sa mère de s'avancer jusqu'à Grenoble, afin qu'il l'y pût voir promptement et prendre ses avis sur ces affaires, qui étoient si importantes; dont elle s'excusa sur la chaleur qu'il faisoit, quoique Sa Majesté l'en envoyât prier par deux fois, et que le cardinal prît la hardiesse de lui représenter que si Casal se perdoit il ne falloit point espérer de paix, les Espagnols étant trop insolens pour y penser seulement, et qu'il se perdroit assurément si, dans la fin de juin, il n'étoit secouru puissamment en effet, et encore davantage en apparence. Que les secours effectifs qu'il y falloit donner dans ledit temps étoient de faire passer par le Mont-Cenis, outre ce qui étoit à Pignerol, vingt mille hommes de pied et douze cents chevaux. Et que le plus grand secours apparent dont cette affaire avoit besoin étoit que tout le monde crût que le Roi envoyoit

cette armée comme avant-garde, et qu'il s'avançoit lui-même pour passer en Italie avec de nouvelles forces, et qu'il n'y eût personne que la Reine sa mère et son conseil qui sût qu'il n'iroit point; qu'on savoit, non-seulement par jugement, mais par avis certain donné en grand secret par Mazarin, que sans cela Casal étoit assurément perdu. Que si le Roi alloit à Lyon, Spinola verroit bien qu'il n'avoit point à craindre sa venue; que tout le monde jugeroit qu'il reculoit au lieu de s'avancer, et que le marquis, qui pensoit prendre Casal dans le 25 juillet, s'y attacheroit plus que jamais. Que si la Reine venoit à Grenoble, tout le monde croiroit que le dessein du Roi seroit de s'avancer, et que par sa présence elle le tireroit de l'ennui où il étoit. Que la Savoie n'étoit point encore conquise, et que si le Roi s'en alloit il étoit à craindre qu'elle ne le seroit pas encore dans le temps qu'il falloit être en Italie, étant certain qu'en l'absence du Roi on ne faisoit rien qui vaille. Que si Mazarin y revenoit, le vrai moyen d'y faire la paix étoit qu'il vît une armée marchante, et le Roi en l'opinion de tout le monde prêt à passer. Que s'il le trouvoit à Lyon, ce seroit tout le contraire; que quand le Roi ne bougeroit d'où il étoit, si la Reine demeuroit à Lyon, il ne concluroit rien, les affaires étant si grandes et si épineuses, qu'elles ne se pouvoient résoudre qu'avec elle et tout le conseil. Que lors on parleroit librement, et que sans cela on ne l'oseroit faire, au moins ne le feroit-il pas en son particulier, et qu'il ne falloit qu'un instant en cette conjoncture du péril de Casal pour le perdre; que quelques-uns faisoient merveilles contre la guerre, qu'ils dégoûtoient les chefs et les soldats; enfin que si tout le monde ne croyoit que le Roi dût passer en Italie, de trente mille hommes il ne passeroit pas dix, et qu'ainsi il falloit tenir Casal perdu, et après cela se préparer à de grandes guerres, qui, avec le temps, devoient faire craindre la perte de ce qu'on avoit conquis en Piémont et Savoie. Que jamais il ne s'étoit trouvé en telle peine; que pour son particulier il voudroit être hors du monde en la grâce de Dieu, si on ne vouloit faire ce qu'il falloit pour maintenir fortement ce qu'on avoit commencé avec tant de gloire pour le Roi, et tant d'avantage pour l'Etat; qu'on pouvoit encore faire un effort pour trois mois, ce qu'on ne pouvoit faire pour des années entières; qu'on s'étoit embarqué en cette affaire par contrainte, parce qu'on ne pouvoit faire autrement, que lors il en falloit sortir avec fermeté. Qu'on avoit accordé à Mazarin tout ce qu'il avoit proposé, et, nonobstant, il ne revenoit point; si les Espagnols connoissoient foiblesse en nous, tout étoit perdu. Que c'étoit à la Reine à se résoudre à ce qu'il lui plairoit; qu'étant sa créature comme il étoit, il ne craindroit point de dire encore que sa présence n'étoit pas seulement utile, mais nécessaire; que sans elle le Roi n'auroit jamais patience, les difficultés ne se pouvoient résoudre, la paix ne se pouvoit conclure. Qu'on auroit beau écrire, les dépêches ne parloient point, qu'on ne pouvoit s'expliquer comme de vive voix; que ceux qui parloient de paix lorsqu'elle ne se pouvoit faire s'engageroient par sa présence et par la créance qu'ils auroient que le Roi se préparoit à aller en Italie. Qu'enfin il y auroit espérance de sauver Casal, et sans cela il n'y en auroit point du tout. Il ajouta qu'il savoit que la Reine ne pouvoit trouver mauvais son ancienne franchise, qu'il ne disoit rien que pour son service et son contentement, qu'il savoit ne consister qu'en la grandeur de l'Etat et la prospérité des affaires du Roi.

Elle répondit pour la seconde fois, nonobstant toutes ces raisons si preignantes qu'on lui avoit mandées, qu'elle ne pouvoit venir; en quoi il y avoit grande apparence de croire qu'elle fût conseillée par le garde des sceaux, qui lors obsédoit son esprit par fréquens et longs entretiens qu'il avoit avec elle, et qui condescendoit à toutes ses inclinations et affections. Il lui représentoit les incommodités qu'elle souffroit en cette guerre, et qu'il eût été meilleur de procurer, à quelque prix que ce fût, la paix, de la nécessité de laquelle il écrivoit aussi souvent au cardinal, tantôt la fondant sur diverses séditions qui s'élevoient en quelques villes de ce royaume, tantôt sur l'arrivée de l'Empereur en Champagne, mais néanmoins n'osant pas écrire qu'il la falloit faire avec la honte du Roi, et ne trouvant non plus aucun moyen de la faire avec la conservation de l'honneur de Sa Majesté. Et plus il lui rendoit de mauvais offices auprès de la Reine, plus il lui écrivoit avec d'extraordinaires honnêtetés, tantôt lui mandant que le fonds du désir de mériter sa confiance étoit tel, que, plus il y en chercheroit, plus il y en trouveroit, et qu'il n'auroit jamais de bornes pour cela, sachant bien qu'il s'y obligeoit sans hasard; tantôt que le jugement que le cardinal faisoit de ses services étoit le soutien de ses travaux au soin du public, que les calomnies et les traverses briseroient toujours contre le rocher de la protection du cardinal; tantôt qu'il ne se départiroit jamais des sincères intentions avec lesquelles il l'avoit vu guider ses desseins, ni de tout ce qui pouvoit être de son service, avec la fidélité que devoit une ame généreuse et chrétienne à tant d'obligations qu'il lui avoit. Au premier juin il lui manda

qu'il y avoit quatre ans accomplis que le Roi lui avoit mis sur les bras la charge qu'il portoit, et qu'il lui avoit l'obligation de l'honneur qu'il en avoit reçu, dont il le remercioit très-humblement. Tantôt il ne se contentoit pas de l'assurer de son service, il y ajoutoit celui de son frère et de toute sa maison. Mais Bullion, qui étoit habile courtisan, ne laissoit pas de mander au cardinal que ses longs entretiens avec la Reine ne lui plaisoient point; qu'il n'y trouvoit rien à redire, pourvu qu'il en rendît un exact et fidèle compte; qu'il doutoit de sa bonne volonté, mais qu'il ne croyoit pas qu'il eût pouvoir de changer l'esprit de la Reine au regard du cardinal, et qu'à son avis son épée étoit trop courte. Le duc de Bellegarde étoit aussi de la partie avec le garde des sceaux, et tous les jours, à diverses reprises, parloit à la Reine avec grande affection, n'ayant aucun sujet ni affaire pour laquelle il dût parler avec tant d'émotion. Sur l'excuse que fit la Reine d'aller trouver le Roi, le garde des sceaux fonda aussi la sienne au commandement semblable qui lui avoit été fait de s'y acheminer. Ainsi, au lieu de s'avancer, on fut contraint de reculer et d'aller à Lyon pour conférer avec la Reine de beaucoup de difficultés importantes, et de ce qui se devoit faire pour le secours dudit Casal.

Les uns estimoient que le Roi ne devoit point partir de Lyon, et firent effort à cette fin. Le garde des sceaux ouvrit cet avis, qui étoit un avis, non pour arriver à la paix, mais pour faire avoir un mauvais succès à la guerre, et rendre le Roi incapable d'avoir jamais une bonne paix; car si cet ancien successeur d'Alexandre eut raison de demander à celui qui lui disoit que les ennemis étoient en beaucoup plus grand nombre que lui, «pour combien me comptes-tu?» un roi de France a beaucoup plus d'occasion de parler ainsi, sa présence seule valant une armée, et principalement quand il est plein d'expérience, de courage et d'estime des gens de guerre, et qu'il n'aide pas son armée de la seule ombre de sa présence, mais de la vertu, de la force et de la vivacité de son esprit. Cet avis, provenant d'un homme qui n'étoit pas si grossier qu'il ne sût bien connoître qu'il apportoit une ruine certaine aux affaires de France, montroit bien que l'intention de celui qui le donnoit n'étoit pas le bien public, mais sa passion particulière, ni le service du Roi, mais la ruine du cardinal, sur lequel, comme il avoit déjà, dès le commencement, essayé de rejeter toute la cause de la guerre, il eût encore ensuite voulu rejeter celle de son mauvais événement. Quelques-uns pensèrent qu'il falloit présupposer Casal comme perdu et en abandonner le secours; mais le cardinal leur fit voir qu'il y avoit plus de honte à l'abandonner volontairement, qu'à le perdre après avoir fait tout ce qu'on pourroit pour son secours, l'un montrant défaut de cœur, et l'autre de puissance seulement. Il leur fit voir encore qu'assurément il étoit perdu si le Roi ne faisoit passer une nouvelle armée en Italie, et que, bien qu'il ne fût pas assuré qu'on le pût sauver par ce moyen, on donneroit tellement à penser aux Espagnols, qu'apparemment on les contraindroit à une bonne paix; à quoi ils ne penseroient jamais s'ils voyoient n'avoir rien à craindre des forces du Roi. Enfin il fut résolu qu'il falloit faire l'impossible pour le sauver, et que, pour cet effet, il falloit faire passer l'armée du Roi en Italie; qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté s'avançât jusques à la Maurienne pour faire voir à tout le monde qu'elle y vouloit aller; ce qui donneroit réputation aux affaires, et feroit passer son armée avec plus de facilité. Ainsi le Roi partit de Lyon le 21 juin, et se rendit le 24 à Grenoble, et pensa incontinent de s'avancer à la Maurienne pour faire passer promptement son armée en Italie.

En même temps le cardinal Bagny ayant donné avis de quelques lettres qu'il avoit reçues de Mazarin, le cardinal en avertit promptement la Reine, et lui manda, le 24 juin, que ledit cardinal Bagny lui avoit fait voir la dépêche de Mazarin, qui portoit en termes exprès qu'il trouvoit au duc de Savoie, à Colalte et au marquis de Spinola, beaucoup de difficultés pour la paix, selon la négociation qu'il leur avoit portée; que Casal étoit pressée, Mantoue n'étoit pas bien, les Vénitiens étoient en confusion par les déroutes qu'ils avoient eues; qu'il avoit peu d'espérance en la paix, doutoit du passage de son courrier, avoit peu de foi en son chiffre, et partant n'en disoit pas davantage, sinon qu'il conjecturoit qu'on lui donneroit de nouveaux moyens à proposer, et prioit ledit cardinal de Bagny de nous disposer à ne le trouver pas étrange. Le cardinal écrivit à la Reine que, cela étant comme il n'en doutoit pas, il ne croyoit pas qu'il y eût personne assez hardi pour dire son avis tout seul, et partant, l'affaire étant de conséquence, et n'y fallant pas perdre un moment, on estimoit à propos que le garde des sceaux partît promptement pour venir à Grenoble, où le Roi séjourneroit deux jours et peut-être davantage; qu'enfin le plus loin qu'il auroit à aller seroit jusqu'à Charbonnières, qui étoit à huit lieues de là, ne voyant pas d'apparence que le Roi passât plus loin. On envoya la lettre que le Roi écrivoit audit garde des sceaux à la Reine,

afin qu'elle fût donnée si elle le trouvoit à propos, ou non donnée en cas qu'elle jugeât qu'il dût demeurer là où il étoit. Le cardinal, cependant, la suppliant de considérer la peine en laquelle se trouvoit sa créature, qui estimoit avoir besoin de seconds en une occasion si importante; que le père Arnoux étoit à Grenoble, et disoit beaucoup de choses remarquables de son voyage; le sieur de Béthune, qui étoit à Lyon, pourroit dire aussi les sentimens de toute l'Italie sur le sujet des affaires présentes; que tous deux, d'un commun accord, disoient que l'Italie attendoit fermeté du Roi au dessein qu'il avoit entrepris, que la réputation du Roi étoit indicible; mais que, s'il faisoit une paix à mauvaises conditions, il en décherroit tout-à-fait; que les conditions auxquelles on avoit condescendu pour la paix, étoient les moindres auxquelles on se pouvoit réduire, et que l'Italie en attendoit beaucoup plus du Roi; que rien ne donnoit tant de courage aux Espagnols que les avis qu'on leur donnoit tous les jours qu'en France on vouloit la paix; que le sieur de Béthune ajoutoit particulièrement qu'il avoit été étonné qu'en arrivant à Lyon, tout le monde demandoit avec une curiosité extraordinaire quand Mazarin devoit revenir; que ce n'étoit pas le moyen d'avoir la paix que de témoigner la désirer avec tant d'ardeur; que lui et le père Arnoux disoient ouvertement que ceux qui faisoient les zélés au repos de la France et au soulagement du peuple, ne parlant que de paix, étoient le moyen de ne la pouvoir faire par cette procédure, les ennemis n'ayant pris cœur en Italie que par la connoissance qu'ils croyoient avoir qu'en France on étoit las de la guerre, et qu'on ne pouvoit la continuer. La Reine-mère donna au garde des sceaux la lettre que le Roi lui écrivoit, afin qu'il allât trouver Sa Majesté comme il lui étoit commandé. Il fut fort pensif sur ce commandement; et Bullion l'étant allé voir, il lui fit plusieurs questions pourquoi on le mandoit. Bullion lui répondit qu'il estimoit que le Roi et le cardinal désiroient avoir ses bons avis sur la résolution qui se prendroit de la paix ou de la guerre. Sur quoi, lui demandant si on prendroit une telle résolution sans la Reine, il lui dit que le Roi ayant fait en vain ce qu'il avoit pu pour faire venir la Reine à Grenoble, parce qu'il importoit à la réputation de ses affaires, il estimoit que Sa Majesté et le cardinal donneroient avis à ladite dame Reine de ce qui se passeroit, et qu'on prendroit ses avis avant que de prendre une résolution absolue. Le garde des sceaux écrivoit au cardinal qu'il ne pouvoit pas partir sitôt qu'il lui étoit prescrit, tant à cause de sa santé que faute d'équipage qu'il n'avoit pas; mais qu'il iroit le plus tôt qu'il pourroit, ajoutant qu'il redoubleroit sa diligence par le seul respect de lui complaire, s'estimant entre toutes autres choses très-incapable de le servir. Ces belles protestations n'empêchoient pas la continuation de ses longues et fréquentes conférences avec la Reine, qui donnoient un juste sujet de soupçon au cardinal, vu qu'elles étoient ordinairement de deux heures entières; et le jour qu'il prit congé, qui fut le 28 juin, il demeura avec elle au moins une heure et demie. Elle dit à Bullion que, véritablement pour les affaires d'Etat, il étoit entièrement dans les maximes du feu cardinal de Bérulle (ce qui est à remarquer, d'autant que le défunt étoit très-ennemi de la guerre d'Italie, et en désiroit en toutes manières l'accommodement, lui semblant qu'il n'y avoit qu'à se délivrer de toute autre pensée pour s'appliquer entièrement à exterminer l'hérésie en ce royaume : ce qu'il croyoit que, nonobstant toutes choses contraires, on devoit entreprendre présentement, et que Dieu faisoit des merveilles pour ceux qui, à clos yeux, entreprenoient ce qui étoit de sa gloire et de son service). Et pour ne laisser le cardinal en aucun doute de refroidissement de son affection envers lui, elle lui écrivoit avec des paroles qui en étoient remplies (1), le conjurant soigneusement de se conserver le plus qu'il pourroit.

Le garde des sceaux en partant dit à Bullion qu'il avoit ouï dire que lesdits Espagnols vouloient changer les conditions qui leur avoient été proposées par le sieur Mazarin, et, le pressant de lui dire comme il savoit telle nouvelle, il lui dit que c'étoit un bruit qui couroit. Il alla avec si peu de diligence qu'il demeura quatre jours par les chemins; aussi arrivant à Grenoble en trouva-t-il le Roi parti. Il dépêcha au cardinal, et lui manda quelque excuse de sa lenteur, et que, considérant que le commandement qui lui avoit été fait de venir joindre le Roi, étoit seulement pour la résolution que Sa Majesté auroit à prendre sur les propositions qu'apporteroit Mazarin, auxquelles il lui plaisoit désirer son foible avis, ledit Mazarin ne paroissant point encore, il pourroit, sous son bon plaisir, attendre là qu'il lui eût donné avis du temps de son arrivée pour se rendre auprès de lui en même temps.

Cependant le Roi arriva à Saint-Jean-de-Maurienne, où il eut avis d'une entreprise que les ennemis avoient faite le 27 juin sur Briqueras, où la valeur des officiers qui se trouvèrent dans cette place, répara la négligence avec laquelle ils s'étoient laissé surprendre, les ennemis ayant saisi tous les bastions sans qu'ils eussent pris

(1) D'affection.

l'alarme, quoiqu'il fût déjà grand jour et que la diane eût été battue; mais ce qui donna contrepoids à cette bonne nouvelle, fut que Emery lui manda quant et quant que le désir et le soin qu'il avoit eus, et les préparatifs qu'il avoit fait faire pour la récolte en Italie, étoient en vain; qu'elle étoit tantôt achevée partout, et que son armée n'étoit pas en état de s'en prévaloir. Le seul jugement étoit de prendre un logement avancé et de mettre garnison dans tous les petits châteaux de derrière, pour y faire retirer tous les blés; pour à quoi parvenir, les généraux s'étoient mis en campagne, et avoient essayé l'un et l'autre. Mais l'ennemi, s'étant renforcé tout à coup, les avoit obligés de retirer l'armée, premièrement à Massel, où elle avoit campé quelques jours, de là à Fruzaze, et depuis autour de Pignerol, où elle s'étoit campée, et la cavalerie logée au derrière, dans les vallées de La Pérouse et de Saint-Martin, et qu'ils avoient pris cette résolution pour ne rien hasarder, attendant l'arrivée de la nouvelle armée de Sa Majesté, et avoient en même temps retiré les garnisons que l'on avoit laissées dans les châteaux, pour n'être pas obligés, en les voulant secourir, de donner un combat désavantageux; espérant que les nouvelles troupes de Sa Majesté donneroient moyen d'entreprendre toutes choses avec plus d'assurance. Cette nouvelle, néanmoins, donna lieu à cette consolation, que, bien que la moisson fût presque achevée par toute la plaine, et que l'ennemi prît grand soin de la faire retirer dans les lieux fermés, néanmoins ce seroient autant de magasins préparés pour l'armée du Roi, aussitôt qu'elle seroit en état de tenir la campagne. Le Fargis avoit proposé de s'avancer à Saint-Ambroise et prendre ce logement et celui de Bressole, qui nous rendoient maîtres de la récolte d'un grand pays qui étoit derrière; mais, dès qu'il vit le duc de Savoie à Veillane avec une partie de son armée, il ne parla plus de défendre ces deux postes-là.

Cependant Mazarin arriva à Saint-Jean-de-Maurienne le 3 juillet; à son arrivée tout le monde croyoit la paix, mais tant s'en faut que son voyage apportât nouvelle de son avancement, qu'au contraire il venoit déclarer qu'il ne faisoit point de réponse sur les articles de la paix, parce que Colalte, Spinola et le duc de Savoie n'avoient point voulu lui en rendre; mais qu'ils la lui promettoient dans peu de jours, ayant arrêté qu'ils s'assembleroient à cet effet; que, voyant leurs longueurs, il étoit venu seulement pour témoigner qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'eût apporté une bonne résolution, comme il avoit promis, sur la parole que lui en avoit donnée ceux qui la devoient prendre; qu'il avoit aussi désiré, par ce second voyage, s'éclaircir de quelques adoucissemens qu'il avoit pénétré pouvoir grandement contenter les intéressés et faciliter la paix. Ils alléguoient pour raison du délai de leur réponse qu'étant trois, savoir est le comte Colalte, le marquis Spinola et le duc de Savoie, ils ne la pouvoient faire sans être tous ensemble, ce dont ils n'avoient pu encore prendre le temps à cause des divers lieux où ils étoient occupés; mais le vrai secret de ce délai étoit les avantages qu'ils pensoient avoir sur nous, qui consistoient en cinq ou six chefs principaux : le siége de Casal, dont le marquis Spinola espéroit la prise pour avoir déjà été quarante jours devant cette place, sans qu'il eût nouvelle qu'on avançât aucune armée pour entrer en Piémont, et le détourner de son dessein, en étoit un. La grande envie que les ennemis apprenoient par tous les avis qui leur venoient de la France qu'on avoit de la paix, et la division qu'ils croyoient être sur ce sujet dans le conseil du Roi, en étoit un autre. Le voyage que le Roi fit à Lyon, au lieu d'avancer ses armes droit en Italie, dont s'ensuivit le débandement de plus de six mille hommes de l'armée, et la perte du temps auquel il falloit faire la récolte en Italie, ne fut pas aussi un motif peu puissant pour enorgueillir le cœur des ennemis. La retraite que l'armée qui étoit à Pignerol fit de Vigon, qu'elle avoit témoigné vouloir attaquer, et des lieux où elle s'étoit avancée, servit encore à cette fin : l'avantage que les troupes allemandes qui étoient dans le Mantouan, avoient eu sur les Vénitiens, en étoit une principale cause. A quoi il faut ajouter encore que le grand désir que les Anglais témoignoient, et de paroles et par toutes leurs actions, aux Espagnols, de venir à une paix avec eux, les enorgueillissoit, et, les délivrant de toute crainte de ce côté-là, les rendoit plus puissans à tourner toutes leurs forces contre le Roi en Italie.

Le roi d'Angleterre avoit lui-même honte de la recherche qu'il faisoit de cette paix. Du commencement il se targuoit qu'ils offroient de lui rendre les places qu'ils tenoient au Palatinat; mais, depuis, l'ambassadeur qu'ils avoient en Espagne leur ayant mandé que les continuels délais qu'ils apportoient à l'exécution de cette promesse, étoient un assuré témoignage qu'ils se moquoient d'eux en cette négociation, laquelle étoit par lesdits Espagnols affectée pour les empêcher aux occasions présentes de s'unir avec leurs ennemis, et partant qu'il étoit honteux au Roi son maître de le tenir là davantage, et expédient pour son honneur de le rappeler, ils ne laissèrent pas de continuer encore le traité, es-

sayant de se tromper eux-mêmes aux excuses que le roi d'Espagne faisoit de ne pouvoir encore exécuter lesdites promesses, et de les recevoir pour bonnes; ce qui affermissoit merveilleusement les Espagnols à continuer les troubles d'Italie, se voyant assurés du côté de l'Angleterre. Mais, plus que toute autre raison, le procédé ordinaire de cette nation, qui les porte à ne perdre jamais aucun avantage qu'ils puissent prendre, soit avec raison ou non, joint à l'humeur du duc de Savoie, dont la puissance consistoit principalement aux ruses, les porta à ne faire aucune réponse aux articles de paix et conditions qui leur avoient été portées par ledit Mazarin.

En cette affaire si importante, où il y avoit tant de franchise et de foi de la part du Roi, et tant de finesses et de tromperies de la part de ses ennemis, je crois qu'il est bien à propos de dire ici que ledit Mazarin donna au Roi, le 4 juillet, une relation signée de sa main du voyage qu'il avoit fait d'Italie vers Sa Majesté, qu'il avoit trouvée à Chambéry, et de celui que de là il avoit fait en Italie vers Colalte, le duc de Savoie et le marquis de Spinola, et de ce qu'il en rapportoit lors à Sa Majesté, qu'il étoit venu trouver à Saint-Jean-de-Maurienne. Il disoit précisément en ladite relation que, s'étant transporté en Savoie pour savoir ce que Sa Majesté Très-Chrétienne auroit résolu touchant la restitution de Pignerol et des autres places occupées au duc de Savoie, puisqu'il n'avoit semblé à propos au cardinal, étant à Pignerol, de s'ouvrir davantage avec le cardinal légat, sinon qu'il n'avoit autorité de terminer aucune chose en une affaire de telle importance, sans avoir expressément la volonté du Roi, lequel n'ayant dessein de s'agrandir en Italie, mais seulement d'assurer le duc de Mantoue par une paix durable, Sa Majesté permettant audit cardinal, non d'assurer la restitution, mais de la faire espérer; s'offrant pourtant d'en faire tous les offices possibles auprès de Sa Majesté, afin qu'il n'y eût difficulté pour ce point-là, sur lequel le cardinal même lui avoit dit plusieurs fois que l'intercession de la princesse de Piémont seroit toute puissante pour l'estime et l'affection que le Roi et la Reine-mère lui portoient, et qu'après avoir représenté à Sa Majesté que, moyennant ladite restitution, la paix seroit bien facile à faire, il avoit remporté un projet qu'il leur avoit baillé, tiré de tout ce qui avoit été dit à Chambéry en la conférence qu'il avoit eue avec les sieurs de Créqui, Bullion et Châteauneuf; que, passant à Turin, il avoit vu premièrement M. le duc de Savoie, lequel, tant alors qu'au retour qu'il avoit fait, n'avoit répondu autre chose, sinon qu'étant assuré que le comte de Colalte et le marquis de Spinola avoient particulier égard à ses intérêts, conformément à la volonté de leurs maîtres, il se rapporteroit entièrement à tout ce qu'ils trouveroient bon; qu'il s'en étoit allé après trouver le marquis Spinola, qui lui avoit dit beaucoup de choses sur cette affaire, sans rien résoudre, voulant auparavant savoir les sentimens du comte de Colalte, lequel, après l'avoir retenu plusieurs jours à cause de son indisposition, lui avoit dit qu'il ne pouvoit en aucune façon répondre lui seul pour ne dire chose préjudiciable aux intérêts du duc de Savoie ou à la volonté dudit marquis; mais que la réponse se devant donner par eux trois aux articles de paix proposés, il jugeoit à propos qu'ils s'assemblassent, ou eux-mêmes, ou par l'entremise de leurs ministres, en un lieu déterminé, et en cette conformité lui avoit donné des lettres pour eux; mais que ledit Mazarin ayant vu que depuis trente jours il ne s'étoit fait aucune chose, à cause de l'éloignement et nécessité que chacun d'eux avoit d'assister à leurs affaires, il avoit résolu de s'en venir pour donner lumière de l'état de l'affaire, selon qu'il avoit promis, d'autant plus qu'il ne lui étoit difficile (puisqu'ils n'étoient encore assemblés lorsqu'il étoit parti) d'être encore à temps pour apprendre et rapporter ce qu'ils répondroient particulièrement aux propositions apportées, sur lesquelles ils avoient, par forme de discours, fait plusieurs considérations qui, ne lui ayant été données pour réponse, il étoit inutile de représenter; et qu'ayant représenté tout ce que dessus au Roi et à son conseil, il avoit remporté que Sa Majesté n'ayant occasion de dire aucune chose de nouveau sur ce sujet, puisqu'il ne lui avoit rien rapporté de la part desdits duc de Savoie, Colalte et Spinola, il n'avoit pas laissé de lui dire en général qu'elle n'avoit autre but que le repos de l'Italie avec la sûreté du duc de Mantoue, qu'elle ne vouloit s'agrandir en aucune façon au détriment de ses voisins, bref qu'elle ne s'éloigneroit jamais d'une paix raisonnable et prompte.

Aussitôt que ledit Mazarin eut donné cette réponse elle fut envoyée à la Reine, qui manda qu'elle voyoit bien la tromperie des Espagnols; et parce qu'on la supplioit de donner son avis si le Roi devoit s'en retourner ou demeurer là où il étoit, elle fit mander qu'elle voyoit bien que ce seroit tout perdre en ce temps-là s'il s'en retournoit, et fit écrire au cardinal par Rancé que s'il y avoit lieu, en faisant la paix, de mettre la réputation des armes du Roi à couvert, conserver sûrement à M. de Mantoue les Etats pour lesquels on avoit été obligé de s'engager à la guerre, on ne la pouvoit faire trop tôt; mais

qu'elle ne pouvoit croire que, les dispositions de la part des ennemis n'étant pas conformes aux articles que Mazarin avoit apportés d'Annecy, contre la créance qu'il en donnoit pour eux et celle qu'il avoit lui-même, on dût, sur la parole de l'Empereur et du roi d'Espagne, faire sortir les Français de Casal, rendre Pignerol, Suse, tout ce que l'on avoit pris à M. de Savoie, et quitter les avantages qui étoient acquis, pour donner à la première occasion plus de facilité aux ennemis de venir à bout de ce qu'ils voudroient entreprendre; qu'il y avoit de grands inconvéniens à soutenir une guerre dans l'Italie en l'état où étoient les affaires, mais qu'il y en avoit de plus grands à faire une paix honteuse et mal assurée, qui auroit de mauvaises suites et nous apporteroit des guerres plus fâcheuses que celles que nous avions lors.

La même réponse de Mazarin fut envoyée au garde des sceaux, qui manda le 7 qu'il eût fallu être perdu d'esprit et de sens pour estimer qu'on pût rien faire avec des gens qui professoient ne vouloir pas parler, et qu'il n'y avoit qu'à continuer puissamment la guerre. Il envoya son avis au Roi, pource qu'il fit tant de difficultés, sur son âge et sa foiblesse, de partir de Grenoble pour venir à Saint-Jean-de-Maurienne où le Roi étoit, que Sa Majesté trouva bon qu'il y demeurât.

Nonobstant que Mazarin n'apportât, comme nous avons vu ci-dessus, aucune réponse, bien moins résolution sur les articles raisonnables dont on étoit convenu avec lui, le duc de Savoie ne laissa pas de faire écrire à Madame par lui au Roi, comme s'il n'eût tenu qu'à Sa Majesté que la paix ne fût conclue, le conjurant de la vouloir parachever. Sa Majesté se contenta de lui répondre simplement qu'il contribueroit volontiers à la paix quand on lui en donneroit l'occasion, et que Mazarin, qui lui apportoit sa réponse, lui en seroit un fidèle témoin. Ledit Mazarin témoignoit espérer de rapporter bonne réponse dans huit à dix jours au plus tard, ce qu'il ne fit pas néanmoins; il partit fort satisfait du procédé du Roi, disant ouvertement que si les armes de Sa Majesté fussent venues quinze jours plus tôt, outre la récolte qu'il eût faite, les ennemis étoient résolus de lever le siége de Casal, en suite de quoi la paix se fût faite comme on eût désiré. Le cardinal apprit du Roi qu'il lui avoit tenu ce langage; et depuis, s'en enquérant de lui, il lui dit les raisons sur lesquelles les ennemis avoient pris cette résolution. L'une étoit que lors ils avoient moins de huit mille hommes qu'ils n'eurent incontinent après; l'autre, qu'il leur en falloit beaucoup davantage pour le siége de Casal, lorsqu'il n'étoit pas serré de si près qu'il l'étoit lors; la troisième, que la perte que nous avions faite de la récolte, leur donnoit grande opinion que nous n'avions pas grand dessein ni moyen de soutenir une grande guerre en Italie.

Le même jour que Mazarin partit, qui fut le 6 juillet, ce même jour-là l'armée du Roi acheva de passer le Mont-Cenis et entra dans le Piémont; mais, en Piémont, la peste étoit si universelle qu'on ne pouvoit faire voiturer une seule charge de blé que par des violences extraordinaires et avec une très-grande peine et peu de fruit. Cela rendoit le cardinal plein d'appréhension; mais faisant, de sa part, non-seulement tout ce qui étoit possible, mais allant même, par une affection extrême, au-delà de la puissance, il falloit du surplus se remettre à la providence de Dieu. Ce qui l'affligeoit le plus étoit la mauvaise volonté des principaux ministres de l'Etat, qui, nonobstant qu'ils vissent la nécessité des affaires du Roi, et n'osassent eux-mêmes, quand ils en étoient requis, donner des conseils contraires à ceux qu'on prenoit, néanmoins, après avoir abusé et trompé l'esprit de la Reine-mère, essayoient de faire de même de celui de Sa Majesté; et, sous des feints et maudits prétextes de crainte frivole que les lieux où ils étoient fussent préjudiciables à sa santé, tentoient les serviteurs plus proches de sa personne pour les faire détourner de leur devoir, et persuader Sa Majesté de retourner à Lyon ou à Grenoble, ce qu'ils savoient bien être la ruine certaine de son armée et de sa réputation. Le garde des sceaux en osa bien écrire à Bouvart, premier médecin de Sa Majesté. Bouvart lui manda que, considérant en général la Savoie toute montagneuse, il n'avoit trouvé, ni par raison, ni par les observations qu'on en avoit faites, ni par le ressentiment, les ardeurs si âpres qu'en lieux plats et égaux des campagnes, ni plus qu'à Lyon; qu'au contraire il avoit remarqué depuis huit ou dix jours, tant sur le voyage qu'à Saint-Jean-de-Maurienne, qu'il avoit plu les soirs et que l'air s'y étoit rafraîchi notablement, et que les chaleurs n'y étoient ni si continues ni si fortes qu'ès campagnes, et qu'alors même les chaleurs s'étoient fort modérées; que pour le particulier terroir de ladite ville, il n'y trouve ni l'air étouffé, ni le lieu limoneux dedans ni dehors la ville, moyennant que les égouts fussent bien débouchés, coulans et lavés; que les montagnes n'étoient si proches devant le logis du Roi, et à son aspect, que l'air n'eût sa grande liberté, et que les vents n'y soufflassent librement par les espaces qui étoient entre les montagnes; que le logement du Roi étoit le plus spacieux, le plus frais, pour être à couvert du midi et exposé à

la bise, le plus net, le plus gai et le plus sain qu'aucun où il eût logé par toute la Savoie, voire même que ceux de Lyon ni de Grenoble. Qu'en ce lieu, il devoit jouir du dormir, du repos et des choses contraires à la fatigue qu'il avoit soufferte en son voyage par le chemin, et que là il devoit séjourner, pour effacer les impressions mauvaises reçues du voyage par saignée, clystère, purgation et bain, et pour le remettre en meilleure santé. Que de le presser de retourner promptement sur ses pas, c'eût été lui accroître les causes du mal et le hasarder. Outre ladite lettre, Bouvart en donna encore, pour plus grande assurance, une déclaration par écrit.

Il est impossible de représenter les traverses que le cardinal eut en ces occasions : la paix, qui de soi est désirable, étoit demandée presque de tout le monde ; toutes les petites gens qui approchoient de la personne du Roi plus familièrement dans ses plaisirs, n'avoient autre chose au cœur ; tout ce qui étoit à Lyon auprès des Reines, n'avoit autre langage en la bouche ; la Reine mère du Roi, qui ne la désiroit qu'à conditions honorables pour la France, et sûres pour ses alliés, témoignoit quelquefois la désirer, comme il est bienséant à une femme de souhaiter le repos, à une mère de désirer avoir toujours son fils auprès d'elle. Les méchans esprits prenoient lieu de faire croire qu'on faisoit la guerre contre son avis et son conseil ; ce qui cependant étoit si faux, que, comme le premier secours de M. de Mantoue, et le premier voyage du cardinal en Italie, furent résolus par son avis à Paris, le dessein que le Roi prit d'attaquer la Savoie en son absence le fut aussi à Troyes par la même voie, et depuis il fut à Lyon expressément trouver Sa Majesté pour savoir ses sentimens sur toutes choses, lesquels furent en ces occasions, comme en toutes autres, du tout conformes à ceux de Sa Majesté et de son conseil. Cependant il est vrai que son absence d'auprès de la Reine, donnoit lieu à beaucoup d'esprits de faire diverses trames contre lui : les uns obsédoient son esprit autant qu'il leur étoit possible ; les autres épandoient, sans fondement, qu'elle étoit mal satisfaite de lui ; ils parloient contre la guerre, ils faisoient semblant d'appréhender que la personne du Roi fût exposée en grand péril. Ainsi, ou ils échauffoient l'esprit de Sa Majesté, ou au moins ils en faisoient paroître de fausses apparences. L'opinion de tout le monde étoit que le garde des sceaux, ayant ou le sens perverti, ou la volonté altérée, travailloit puissamment à cette fin. Bellegarde faisoit de même. Les longs entretiens qu'ils avoient avec la Reine-mère donnoient lieu à tout le monde de croire qu'ils étoient extrêmement puissans ; eux et la princesse de Conti battoient les oreilles de cette princesse de mille faussetés. Quinze jours ne se passèrent pas après que le Roi fut parti de Lyon, qu'elle avertit le cardinal elle-même que Bellegarde lui vouloit persuader qu'on le vouloit éloigner de Lyon, parce qu'il lui parloit et étoit auprès d'elle, et qu'on vouloit ainsi traiter tous ceux qui l'approchoient. La malice de tels artifices étoit aisée à reconnoître. Le cardinal remerciant la Reine avec sentiment de l'avis qu'elle lui donnoit, il lui représenta que si elle étoit capable d'ajouter foi à telles impostures, tous ceux qui lui voudroient du mal n'avoient qu'à s'approcher trois jours de sa personne, pour, s'étant mis à couvert sous ce prétexte, lui faire par après du pis qu'ils pourroient ; qu'il ne chercheroit jamais de remède contre les maux qu'on lui feroit auprès d'elle, que par elle-même. Il la supplia encore de juger ce que le monde, qui savoit que Bellegarde se déclaroit ouvertement son ennemi, pourroit penser voyant l'étroite intelligence que, par de fausses apparences, il vouloit faire croire qu'il avoit avec elle. Il la conjura aussi de considérer si, pendant qu'il étoit si occupé pour le service du Roi et le sien (puisque leurs intérêts ne se divisoient point), il étoit juste qu'il fût travaillé et persécuté par des voies si malignes et si fausses auprès d'elle. Il lui fit voir, autant qu'il lui fut possible, qu'il sembloit que par telles voies on lui ôtât tout moyen de pouvoir servir utilement à l'avenir ; ce qu'elle comprendroit fort aisément, s'il lui plaisoit rappeler en sa mémoire certaines choses qui s'étoient passées devant ces dernières occasions. Il la supplia de se souvenir qu'étant à Lyon, le garde des sceaux improuvoit ouvertement la guerre, comme si on eût pu ne la faire pas, et proposoit la paix à conditions désavantageuses, comme elle le fit bien paroître, improuvant tels avis lorsqu'il lui fit tenir conseil avec le garde des sceaux ; qu'il sembloit qu'il voulût faire croire à tout le monde qu'on pouvoit faire la paix, et laisser à penser que le cardinal ne la vouloit pas ; que, pour cet effet, lorsque le Roi eut avis à Grenoble, par le cardinal Bagny, que Mazarin apportoit de nouvelles propositions, il avoit estimé qu'on dût mander le garde des sceaux, afin qu'il fût témoin de ce qui se passeroit, et jugeât si on n'oublioit aucune chose possible pour la paix ; que, de peur qu'on pût gloser sur la dépêche qui fut faite au garde des sceaux, le Roi lui avoit mandé qu'il ne vînt point si sa santé en recevoit du préjudice ; qu'on avoit adressé la dépêche à la propre personne de Sa Majesté, à laquelle le cardinal écrivit que le Roi en usoit

ainsi afin que, si elle trouvoit à redire en ce voyage, elle eût agréable de la supprimer; que le garde des sceaux étant à Grenoble, témoigna désirer tellement y demeurer à cause de sa santé, qu'il écrivit qu'il se préparoit à la mort si on le faisoit passer plus avant; que, sur cette dépêche, la crainte qu'on eut que ce bon homme mourût, ou que l'on publiât qu'on lui avoit voulu faire perdre la vie, fit que le Roi fut conseillé d'acquiescer à sa demande; qu'ensuite il avoit dit lui-même au père Suffren qu'on lui avoit écrit de Lyon qu'on n'avoit eu autre dessein par ce voyage que l'éloigner des Reines; ce qui montroit une malice insupportable, un dessein de blâmer toutes choses, et ôter toute liberté de bien agir aux affaires du Roi, puisque, après tant de circonstances qui justifioient la nécessité du voyage du garde des sceaux, on y trouvoit à redire, et vouloit-on en former un crime commis contre le respect dû à la Reine; qu'outre cette calomnie, ceux qui montroient leur mauvais dessein par tels artifices étoient très-aises de l'absence du garde des sceaux, afin que si on étoit nécessité à la guerre il pût dire qu'il n'y étoit pas, et que si on faisoit la paix à des conditions désavantageuses, quoiqu'il les eût proposées, il pût s'en laver et avoir la liberté d'imputer les inconvéniens qui en pourroient arriver à d'autres.

Il la supplia encore de se souvenir comme le garde des sceaux vouloit en sa présence empêcher le Roi, lorsqu'il fut à Lyon, de revenir en Savoie, alléguant à cette fin force raisons si mauvaises, qu'elle-même les jugea de nulle considération; que, cependant, si le Roi ne fût venu à la Maurienne, jamais son armée n'eût passé les monts, ce qui avoit paru bien clairement en ce qu'il n'en étoit passé que la moitié en sa présence, ayant été impossible d'empêcher que le reste ne se débandât; que Mazarin avoit dit ouvertement au cardinal Bagny que si Sa Majesté ne fût point revenue de Lyon vers le Mont-Cenis, il n'eût point eu permission de le revenir trouver. Et, de plus, que s'il s'en retournoit, ses ennemis s'opiniâtreroient à la continuation du siége de Casal et de la ruine du duc de Mantoue, et ne se feroit aucune paix; que, nonobstant toutes ces considérations, le garde des sceaux avoit écrit à son premier médecin qu'il ne pourroit avoir repos tant qu'il le verroit en la Savoie, et qu'il le prioit d'avertir le sieur de Saint-Simon, son premier écuyer, qu'il y avoit plus d'intérêt qu'il ne pensoit; qu'il avoit encore mandé au maréchal de Schomberg qu'il le prioit de faire en sorte qu'on rendît le Roi à ses sujets et dans leur sein, comme s'il en avoit été ravi et enlevé par violence; que, non content d'avoir fait effort pour empêcher le voyage du Roi, il disoit publiquement que ce voyage exposoit le Roi à sa perte; qu'ainsi on n'oublioit rien de ce qui se pouvoit pour faire trouver mauvais et pernicieux ce qui étoit du tout nécessaire, et que, par ce moyen, il demeuroit exposé à de grandes calomnies, dont on attendoit et désiroit-on l'occasion; que si, par malheur, le Roi y devenoit malade, comme un tel accident pouvoit arriver en quelque lieu qu'il fût, on diroit que l'air que le garde des sceaux avoit écrit au premier médecin être plus chaud que celui de la France, quoiqu'il fût plus froid, en auroit été la cause. Il écrivoit à la Reine ensuite qu'il la supplioit de trouver bon qu'il quittât la partie après que cette affaire seroit finie, et qu'en effet il ne pouvoit plus subsister. Si elle disoit que par le passé il avoit bien résisté à de semblables malices, sinon des mêmes personnes, au moins d'autres aussi artificieuses, il répondoit qu'il lui seroit encore aussi aisé de le faire comme il avoit été, pourvu que les choses fussent comme elles étoient en ce temps-là où les ennemis qu'il avoit faits en servant l'Etat, ne pouvoient faire croire par de fausses apparences, comme ils faisoient lorsqu'ils avoient intelligence avec la Reine-mère; que si elle daignoit leur dire ouvertement qu'elle ne pouvoit être bien avec ceux qui étoient mal avec lui, cela empêcheroit le procédé de telles gens; mais qu'il aimoit mieux mériter cette grâce que la demander, de peur de lui déplaire en lui donnant la peine de fâcher ceux qui lui plaisoient quelquefois par leurs flatteries, quoiqu'en lui faisant du mal.

Outre les peines qu'il avoit de cette part, beaucoup de ceux qui étoient dans l'armée faisoient tout ce qu'ils pouvoient contre le dessein du Roi, ou parce qu'ils n'aimoient pas les périls et les peines de la guerre, ou par envie et jalousie de ceux qui y étoient employés, ou par le peu d'affection qu'ils avoient aux intérêts de l'État: leurs mauvais discours furent cause du débandement de plus de six mille soldats, et fit naître un tel dégoût parmi les officiers, qu'on ne vit jamais chose si honteuse. Après tant de bons succès continus que les armes du Roi avoient eus sans recevoir aucun échec, les esprits étoient si abattus qu'il sembloit que nous eussions toujours été battus, et que c'étoit folie et témérité de tenter une nouvelle fois la fortune. Il avoit encore à combattre l'inclination du Roi, qui eût été bien aise de s'en retourner, la passion de tous ceux qui étoient auprès de lui, l'artifice de tous les malins qui discouroient diversement; la peste qui sembloit s'approcher auprès de Saint-Jean-

de-Maurienne où Sa Majesté séjournoit, donnoit lieu au cardinal de penser que s'il en fût arrivé le moindre inconvénient du monde on l'en eût rendu responsable. On étoit averti de divers lieux que les Espagnols et le duc de Savoie cherchoient diverses inventions pour le faire périr. Le duc publioit partout que c'étoit lui seul qui étoit cause qu'on lui faisoit la guerre, pour le rendre odieux. Tous ceux qui lui en vouloient, pour la fidélité avec laquelle il servoit le Roi, et le déplaisir qu'ils avoient de la prospérité de ses affaires, faisoient le même. Monsieur, à la suscitation des siens, faisoit profession ouverte de haine contre lui, et ce d'autant plus qu'ils lui faisoient croire, à l'instance de Bellegarde, qu'il étoit mal avec la Reine. Ainsi il fut réduit en ce point, de pouvoir dire avec Josaphat qu'il ne lui restoit d'autre remède que de convertir ses yeux à Dieu. Il désiroit la paix plus que personne du royaume, il y avoit plus d'intérêt qu'aucun autre particulier; mais il falloit venir à cette fin par des moyens convenables, et la faire avec des conditions avantageuses à l'État, qui n'y pouvoit trouver son compte si le Roi n'y conservoit sa réputation. De son naturel le repos lui étoit nécessaire; la foiblesse de sa complexion l'obligeoit à le désirer; la guerre le tenoit absent de la Reine; jamais il ne l'avoit été qu'on ne lui eût rendu mauvais offices. Au siége de La Rochelle il tomba en cet inconvénient; pendant le premier voyage de Suse, qui fit lever le siége de Casal, il lui en arriva autant; pendant la guerre qui réduisit tous les huguenots en Languedoc, il ne fut pas plus heureux. Le voyage qu'il fit en Piémont, où les armes du Roi conquirent Pignerol en présence de trois armées, lui causa même accident; ce qui faisoit voir que, lui étant du tout nécessaire de n'être pas éloigné de sa présence, il souhaitoit passionnément la paix, à l'avancement de laquelle il n'avoit oublié aucune chose imaginable. Il y avoit cette seule différence entre lui et ceux qui affectoient d'en être partisans, qu'il avoit au cœur ce qu'ils avoient en la bouche; qu'il avançoit la paix en témoignant vouloir la guerre, et qu'ils la reculoient par l'extrême aversion qu'ils faisoient connoître avoir des armes; il désiroit une paix sûre, honorable et possible, et eux se contentoient de parler de la paix, d'alléguer les incommodités de la guerre, sans considérer si on pouvoit avoir l'une et éviter l'autre. M. de Béthune, qui revenoit de Rome, et le père Arnoux, qui arrivoit avec lui du même lieu, furent étonnés des bruits qu'on épandoit contre la guerre, et de l'imprudence avec laquelle on demandoit la paix; tous disoient franchement que l'Italie attendoit fermeté du Roi au dessein qu'il avoit entrepris; que la réputation du Roi étoit indicible, mais que s'il faisoit une paix à mauvaises conditions, il en décherroit tout-à-fait; que les conditions auxquelles on leur avoit fait connoître qu'on avoit condescendu pour la paix étoient les moindres auxquelles on se pouvoit réduire, et que l'Italie attendoit beaucoup plus du Roi; que rien ne donnoit tant de courage aux Espagnols que les avis qu'on leur donnoit tous les jours qu'en France on désiroit la paix; qu'en leur particulier ils avoient été étonnés, à leur arrivée, de la liberté et bassesse avec laquelle ils entendoient qu'on en parloit; que ce n'étoit pas le moyen de l'avoir de témoigner la désirer avec tant d'ardeur; que ceux qui, affectant de faire les zélés au repos de la France et soulagement du peuple, parloient si ouvertement de la paix, ôtoient le moyen de la faire par cette procédure, les ennemis n'ayant pris cœur en Italie que par la connoissance qu'ils croyoient avoir qu'en France on étoit las de la guerre, et qu'on ne la pouvoit continuer. La guerre d'Italie ayant été entreprise par nécessité, à la requête de tous les alliés de l'Etat, par l'avis et approbation de tout le conseil du Roi, fondé non-seulement en l'intérêt de M. de Mantoue, mais encore en celui de la réputation du Roi et de la conservation de ses Etats, qui n'eussent pas été en sûreté si les Espagnols se fussent rendus maîtres des princes d'Italie et des Grisons, il n'y avoit pas lieu de douter que les mêmes considérations n'obligeassent à persévérer en ce dessein, et continuer la guerre jusqu'à une paix sûre et honorable, à laquelle, jusqu'alors, les Espagnols n'avoient point entendu. Autrement c'étoit chose claire que le Roi eût perdu non-seulement la réputation et la sûreté et le repos de ses Etats, mais eût obligé tous ses alliés et autres princes ses voisins à rechercher l'Espagne et se soumettre à elle à telles conditions qu'ils eussent pu, justes ou injustes, pource qu'ils n'eussent plus cru que la France eût été capable de les protéger. Il étoit évident qu'ainsi on fût tombé en des inconvéniens plus grands que ceux qu'on avoit voulu éviter lorsqu'on avoit entrepris la guerre, et pour se garantir desquels on avoit dû s'y porter par raison. Les frais, les incommodités presque insurmontables, ne devoient pas détourner de ce dessein, puisque la nécessité nous forçoit à le continuer; que les grandes affaires ne se font point sans peine, et que les grands rois ne maintiennent leur dignité et la sûreté de leurs États que par la réputation de leur force et de leur puissance, qui les fait redouter de leurs ennemis, et aimer et respecter par leurs alliés; et qu'en telles affaires le cœur n'est pas seulement

nécessaire pour entreprendre, mais la patience et la fermeté pour continuer les desseins dont l'entreprise a été trouvée juste et nécessaire. Le cardinal aussi voyoit que, si nous avions beaucoup d'incommodités, les ennemis n'en avoient pas moins, étant plus nécessiteux que nous, et plus occupés par diverses guerres en divers lieux de leurs Etats. Il estimoit encore très-considérable que leur cause étoit injuste et condamnée de toute la chrétienté, qui louoit et approuvoit le dessein du Roi comme juste et digne d'un si grand prince; ce qui lui faisoit croire qu'il falloit continuer fortement le dessein du Roi, et qu'on ne pouvoit s'en départir sans perdre ses affaires, encore que le secours de Casal fût très-difficile, tant à cause du temps que le marquis avoit eu à s'y retrancher et avancer son entreprise, qu'à raison de la grande distance et passage des rivières qu'il y avoit entre Casal et nous, que parce aussi qu'il y avoit grande difficulté à y porter des vivres. Qu'enfin pour l'opposition d'une armée puissante composée d'Allemands, Espagnols, Napolitains, Milanais, et autres nations que M. de Savoie avoit pour traverser les desseins du Roi, néanmoins l'affaire n'étoit pas impossible, Casal se pouvant aussi bien secourir si on avoit l'avantage en quelque grand combat sur les ennemis, comme si on alloit jusqu'à ses murailles.

Sur ce fondement, M. de Montmorency, qui étoit venu trouver le Roi pour savoir particulièrement ses volontés, eut ordre de s'en retourner en diligence à l'armée du Roi qui passoit lors le Mont-Cenis, et la faire au plutôt joindre celle qui étoit en Piémont, et aller ensuite chercher l'armée des ennemis si elle étoit en corps, afin de la combattre ou la contraindre de se retirer dans ses retranchemens, pource que si l'on n'étoit absolument maître de la campagne, il ne falloit pas espérer de rien faire qui valût en Piémont. Et il étoit certain qu'il sembloit que nous dussions avoir des avantages en telles occasions, parce que nos gens de pied étoient beaucoup meilleurs que les leurs, et que bien qu'ils eussent plus de cavalerie que nous, elle n'étoit pas si bonne, outre que le pays, qui étoit partout plein d'arbres, de vignes et de fossés, ne permettoit pas souvent qu'on s'en pût aider. Le Roi lui donna ordre aussi de voir s'ils pouvoient chasser les ennemis au-delà du Pô, et prendre un poste sur cette rivière vers la tête où il étoit facile à guéer, et ce à trois fins : l'une, pour faire un grand amas de blé en toute la campagne qui seroit entre Briqueras, Pignerol et ledit poste qui auroit été pris; l'autre, parce qu'il y avoit grande apparence que de ce poste on se rendroit maître du marquisat de Saluces, dont la plupart des villes se rendroient, ce qui apporteroit grande commodité à l'armée; la troisième, parce que, pour secourir Casal, il falloit par nécessité passer le Pô; ce qui ne se pouvoit faire plus commodément qu'au lieu désigné, duquel il n'y avoit que quatre milles jusqu'au Montferrat, où l'armée ne pouvoit entrer sans trouver beaucoup de commodités que le cœur des Montferrins, passionnés au service de leur maître, leur eût fournies; la quatrième, parce qu'il y avoit lieu d'estimer que peut-être le marquis Spinola, voyant que l'armée du Roi s'avançoit, aimeroit volontiers mieux lever le siége de Casal, comme de lui-même, sous prétexte de s'opposer à elle, qu'attendre d'y être forcé. L'ordre de Sa Majesté portoit que ce poste étant pris, et ayant fait amas de blés, ceux qui commandoient à ses armes n'oubliassent rien de ce qu'ils pouvoient faire pour le secours de Casal. Que, partant, si le marquis Spinola n'avoit point levé le siége, qu'ils entreprissent, par préférence à tout autre dessein, tout ce qu'ils pourroient pour le secours de cette place, tâchant de se rendre maître de Montcalve, ou quelque autre place dans le Montferrat à cinq ou six lieues de Casal, où ils pussent trouver des blés de quoi vivre, afin que de là ils pussent former leur dessein pour attaquer le marquis, qui, étant très-foible, comme on en avoit avis, apparemment ne les attendroit pas. Le duc de Montmorency partit d'auprès du Roi avec cet ordre le 6 juillet.

Le passage si prompt de l'armée du Roi en Italie, après le retour de Mazarin, étonna infiniment les ennemis, qui espéroient qu'elle feroit quelque halte en la Savoie, attendant la résolution de la paix que Mazarin avoit fait espérer être prompte, et même avoit mandé qu'il supplioit que les troupes ne s'avançassent pas durant quelques jours plus avant que Lanebourg, pource qu'il espéroit apporter bientôt réponse au contentement de Sa Majesté, laquelle, comme l'armée du Roi, prête à passer, la pouvoit faciliter, son passage, pour les divers accidens qui arrivent de jour à autre, la pouvoit retarder ou entièrement empêcher. Pour y porter encore davantage le Roi, il disoit que son armée ne trouveroit pas un grain de blé en tout le Piémont, et que tout étoit coupé et serré dans les places fortes. Le duc alla en diligence demander secours à Spinola, auquel il conseilloit d'abandonner le siége de Casal pour s'opposer avec d'autant plus de forces aux armes du Roi. Le marquis lui donna six mille hommes de pied, la plupart Espagnols naturels, desquels il croyoit n'avoir pas besoin au siége de Casal, où le peu d'hommes qui restoit dedans le délivroit de la crainte de grandes sorties, et lui promit de l'aller trouver en personne quand il en seroit de

besoin, et laisser don Philippe son fils au siége de Casal, où ils se défendoient fort bien, et avoient repris depuis peu les mêmes logemens sur la pointe du chemin couvert de l'un des deux bastions attaqués, d'où les ennemis, le jour précédent, par une mine qu'ils avoient fait jouer, les avoient chassés. Le duc de Savoie fut encore renforcé de sept mille cinq cents Allemands que le duc de Fridland lui envoya, et de quelques compagnies de gens de pied que lui envoya encore Colalte, de sorte que son armée avec tout ce renfort étoit composée de vingt-huit mille hommes de pied et cinq mille chevaux.

Spinola désiroit la paix, croyant qu'elle lui étoit glorieuse en ce qu'on l'attribueroit toujours au mauvais état auquel il avoit réduit Casal, et croyant que par ce seul moyen on pourroit faire la trève en Hollande, le Roi n'ayant plus lors tant de sujet de s'y opposer comme il avoit durant cette guerre. La terreur que le passage de l'armée du Roi apportoit en Italie lui en donnoit encore plus de volonté; mais elle étoit bien balancée par l'espérance qu'il avoit de venir bientôt à bout de Casal, ce qui eût mis sa gloire à son comble; car, nonobstant qu'ils se défendissent bien, leur peu de vivres, leur peu de gens de guerre et la longueur du siége, faisoient croire qu'ils seroient bientôt près de se rendre. D'autre côté, Colalte n'avoit pas moins d'espérance de prendre Mantoue, qui étoit fort mal défendue par les Vénitiens, sur l'armée desquels il avoit de continuels avantages, ayant toujours battu et n'ayant jamais eu du pire en toutes les rencontres; joint qu'il venoit de grands secours d'Allemagne, et que Fridland mandoit au duc de Savoie qu'il viendroit lui-même, et faisoit passer tant de troupes en Italie qu'il y auroit un corps de cinquante mille hommes pour sa défense. Il est vrai que cela, d'autre côté, fâchoit Colalte, qui, après avoir été général des armées de l'Empereur en Italie, ne vouloit pas y être sous Walstein, et parloit de se retirer en ce cas, l'Empereur même en ayant besoin en sa diète de Ratisbonne. Le duc de Savoie aussi, de son côté, n'avoit pas un si puissant secours agréable, craignant qu'il le perdît au lieu de le défendre, et que, le délivrant de la crainte du Roi, il ne l'assujétît à la maison d'Autriche.

Mais ce qui leur donnoit à tous plus de courage, étoit la diversion que le duc de Lorraine promettoit de faire du côté de Champagne, car, outre qu'il avoit fait descendre les Allemands en l'évêché de Metz, on étoit averti qu'il avoit promis à l'Empereur d'entrer en France pour le service d'Espagne avec douze mille hommes de pied et deux ou trois mille chevaux, dont il avoit déjà dix mille de levés et quelque cavalerie, et demandoit seulement à l'Infante un chef pour commander ses troupes; ce qu'on sut de la bouche du marquis Spinola même. Mazarin donna avis au cardinal Bagny, pour en avertir le cardinal, que Fridland assuroit qu'il avoit par son moyen une intelligence secrète avec un prince de France, que l'on soupçonnoit être Monsieur, par le mauvais conseil des siens; ce qui faisoit, disoit-il, émerveiller un chacun quand on entendoit que le Roi lui avoit donné le commandement de l'armée de Champagne. Le Roi lui avoit commis cette charge avec grande raison, tant pource qu'il s'assuroit de son bon naturel, qu'il ne s'étoit point remis avec lui à demi ni avec fraude, que pource que, par cette franchise et confiance, il l'obligeoit et le forçoit d'une contrainte de bienséance, et plus forte que toute autre, de l'y servir fidèlement, bien que sans cela il n'en eût pas eu la volonté. Quant au mouvement du duc de Lorraine, on s'en devoit émerveiller si on le tenoit pour homme sage, qui savoit la raison et savoit reconnoître son bien et le suivre; mais ce n'étoit point chose étrange à qui reconnoissoit son naturel inquiet et son esprit sans solidité, et à qui avoit connoissance de la façon dont il s'étoit gouverné jusqu'alors. Les Allemands s'étant un peu éloignés de Moyenvic et de Vic, comme nous avons dit ci-devant, et étant néanmoins toujours demeurés dans l'évêché de Metz, le duc de Lorraine, croyant la guerre bien allumée en Italie, les fit rapprocher et venir se loger de nouveau dans ces deux villes, où, dès le 8 ou 9 mai, ils firent paroître dessein de fortifier Moyenvic; ils y firent couper les arbres et esplaner les murs et jardinages des environs de la ville, jusqu'à mille toises. Peu de jours après ils y travaillèrent avec plus grand nombre d'hommes, et firent un dessein de cinq bastions qui enfermoient la ville, et alloient joindre à un autre fort qu'ils firent de quatre bastions, par lesquels ils gagnoient une éminence qui commandoit dedans, et cela aux dépens du parc de l'évêque de Metz, duquel ils coupèrent la haute futaie pour piloter cet ouvrage. Leurs troupes pour cela ne grossissoient point dans l'Evêché, mais y étoient fort foibles; le gros de leur armée étoit dans l'Alsace vers Haguenau et dans le pays de Trèves. Les discours et les soins du comte de Chambourg, qui paroissoit avoir la conduite de cette entreprise, faisoient voir qu'il avoit charge de s'y établir, et l'amas qu'il y faisoit de grains et autres denrées et provisions, témoignoit qu'il prétendoit y faire séjour. Il fut tiré de ses troupes deux mille hommes pour aller en Italie, avec trois régimens d'infanterie et un de cavale-

rie qui étoit dans le Palatinat, que Piccolomini vint demander de la part de Colalte. Il restoit encore dans l'Alsace dix mille hommes de pied et dix cornettes de cavalerie; il y avoit, outre cela, au-delà du Rhin, dans le pays de Hesse et vers Francfort, vingt-sept cornettes de cavalerie. Le commissaire Ossa demanda en ce temps-là à ceux de Strasbourg qu'ils se déclarassent pour l'Empereur, qu'ils donnassent ordre aux garnisons de Hernstein et autres de se mettre en état défensif contre le roi de France et autres ennemis de l'Empire (c'étoient ses termes). A quoi ils répondirent qu'ils ne connoissoient point le Roi jusqu'à présent pour être ennemi de l'Empereur ni de l'Empire, et que, cela arrivant, ils sauroient prendre leur résolution et se gouverner selon la nécessité. Ils refusèrent au comte d'Anhalt logement et contribution de guerre sur leurs terres, et renforcèrent leurs garnisons aux forts qu'ils avoient à la campagne, avec charge de se défendre si on les attaquoit. Ledit d'Anhalt les menaça de la venue de Walstein avec plus grandes forces; mais ils espérèrent que le roi de Suède l'empêcheroit d'y venir, sur l'avis qu'ils avoient qu'il avoit passé dans l'île de Rugen avec cent dix-sept cornettes et deux cent nonante compagnies de gens de pied pour se jeter dans l'Empire. Ils commencèrent quant et quant à travailler fortement à leurs fortifications dans Strasbourg, et tinrent trois portes fermées, ne laissèrent plus passer de troupes sur leur pont sans éteindre la mèche, et il y avoit bon nombre de soldats avec les bourgeois. Le duc de Lorraine ne se gouvernoit pas de même envers les troupes qui étoient à Moyenvic, car il faisoit contribuer ses terres, celles de la douairière de Lorraine et du prince de Phalsbourg relevant de l'Empire, pour la nourriture et solde desdites troupes, qui n'eussent pu subsister dans le pays sans cela; ce que les siens mêmes trouvoient fort étrange qu'il souffrît, vu que telle contribution est contre les constitutions de l'Empire, et outre cela attire en conséquence sur le Barrois pareille contribution pour les troupes de Sa Majesté; et de plus la fortification de Moyenvic est à une lieue de Marsal, qui est sa principale forteresse et son Pérou, son principal revenu consistant en des salines; mais il espéroit que l'Empereur, après avoir fait cette fortification à ses dépens et à la foule de ses sujets, la lui remettroit entre les mains, et qu'il la défendroit contre le Roi; en quoi il commettoit deux lourdes fautes : l'une, de croire que cette place étant bien fortifiée lui dût être commise, et l'autre, qu'il la pût défendre contre Sa Majesté, qui, dans le cœur de son petit État, y étoit plus puissant que lui. Cependant, en même temps que cette fortification se faisoit, il fit par tout son État, dans le Barrois même, publier une défense qu'il faisoit à tous ses sujets de prendre autre parti que le sien, sans exclure Sa Majesté, qui a la souveraineté dudit Barrois. Il commença à faire des levées en nombre assez considérable, sans qu'il pût mettre en avant aucune nécessité qu'il en eût. Il fit lever cinq régimens et mille chevaux, outre les cinq compagnies ordinaires, dont les chefs étoient toujours entretenus. Il disoit que c'étoit pour mettre dans ses places, si les Allemands vouloient entreprendre quelque chose; mais il faisoit quant et quant travailler à bon escient aux fortifications de Clermont et de Stenay; fit porter dans la première de ces places de quoi armer deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, bien qu'elle ne fît pas tête du côté des Allemands, mais à la France; joint qu'il avoit avec eux perpétuelle communication, dépêchoit souvent à Vienne, et se plaignoit toujours du prétendu mauvais traitement qu'il recevoit de la France, et des mauvais offices qu'il disoit qu'on lui rendoit près de Sa Majesté; et parmi ses plaintes se mêloient beaucoup de discours dans sa cour contre le Roi et son service.

Le Roi, ayant été averti de ces choses par Marillac et autres, donna charge au prince de Phalsbourg de s'éclaircir du duc de Lorraine quelle étoit son intention. Sur quoi, après un assez long temps, ledit prince tira du duc de bonnes réponses et bonnes paroles. Il n'y avoit point, à son dire, de meilleur serviteur du Roi que lui, ni qui fût plus marri de la demeure des Allemands à Moyenvic; et, pour témoignage de sa bonne intention, il dépêcha un des siens, nommé Rachecour, vers l'Empereur, pour procurer, disoit-il, la retraite de ses troupes hors de l'évêché de Metz; mais nonobstant cela, en ce temps-là même, et depuis encore, il continua à fournir des sommes notables auxdits Allemands pour leur entretènement, comme il avoit fait auparavant. Marillac donna avis à Sa Majesté de toutes ces choses, et lui manda que, voyant les Allemands arrêtés à Moyenvic, il avoit intention de fortifier Toul, et d'aller jusqu'à Dulouart y construire un fort sur le passage de la Moselle, par le moyen duquel il empêcheroit premièrement que les Allemands s'en saisissent et lui ôtassent la communication de Toul à Metz, comme en ce cas ils feroient et auroient toute la Moselle; en second lieu, il seroit sur eux pour voir tous leurs mouvemens, et pouvoir mieux prendre son temps dans les occurrences. Et enfin qu'étant là et y faisant travailler à quelque fortification, il donneroit à penser à M. de Lorraine à qui ce lieu étoit de grande nuisance,

et pourroit par là divertir les pensers qu'il pourroit avoir, ou au moins l'échauffer à chasser les Allemands de l'Évêché, et laisser l'entreprise de leur fortification, et que, demeurant là sans aucuns mouvemens ni acte d'entreprise ou d'hostilité sur les Allemands, et étant sur les terres de Sa Majesté les plus avancées, il feroit voir que son intention n'étoit point de rompre avec eux ni les attaquer, mais de défendre royalement ses terres et ses limites, et qu'elle ne redoutoit point les forces d'autrui; qu'il auroit Metz et Toul à ses deux épaules, soit pour les assister s'ils en avoient besoin, soit pour en être secouru, et seroit en état d'entrer promptement sur les Allemands s'il le falloit faire, et de faire entreprises sur leurs places, et un poste d'où il faudroit grande puissance pour le chasser, et où il avoit ses retraites favorables. Quant à ce qui concernoit M. de Lorraine, il croyoit nécessaire d'envoyer vers lui, pour faire qu'il ne s'innovât rien à Malatour et Estain, d'autant que ces places étant directement dans le chemin de Metz à Verdun, comme il se voit par la carte, la communication de ces grandes villes, qui étoit au Roi très-importante, dépendroit de M. de Lorraine en cas qu'il fortifiât l'une ou l'autre. Quant à Malatour, le traité fait avec le Roi le défendoit, et Sa Majesté ne se pouvoit commodément passer d'en être maître, ou de fortifier un autre lieu auprès pour la sûreté et liberté de ladite communication, et néanmoins que déjà M. de Lorraine y avoit vingt de ses gardes depuis six semaines, qui étoient maîtres du château, et prenoient connoissance sur tout le passage, et que celui qui les commandoit avoit dit que le dessein de son maître étoit de la fortifier. Qu'en cela il falloit que le duc de Lorraine se déclarât, et que, sans être contraire aux affaires de Sa Majesté, il ne pouvoit refuser de lui mettre cette place entre les mains, si elle la lui demandoit, pour entrepôt de Verdun à Metz, sinon il sembleroit que Sa Majesté s'en dût saisir par avance de ce qui pourroit arriver en cas de refus. Le cardinal lui manda au nom de Sa Majesté, le 25 mai, qu'elle approuvoit la fortification de Toul et de Dulouart, et le campement de son armée au derrière, ayant soin de s'y bien et fortement loger; dont Sa Majesté croyoit qu'il reviendroit beaucoup d'avantage, tant pour arrêter les Allemands que le Lorrain, qui avoit d'autres desseins que ceux qu'il devoit avoir par raison. On lui envoya aussi charge de traiter avec le duc de Lorraine pour Malatour, et de faire en cela ce qu'il jugeroit à propos, et, pour fortifier son armée, trois mille Suisses et quatre compagnies de cavalerie qu'on avoit levées en Limosin pour l'Italie, celle du duc de Bellegarde et quelques autres. La réponse du Roi le trouva à Paris, où il étoit venu, disoit-il, pour informer Monsieur de toutes affaires, et le supplier d'y mettre ordre. De là il écrit au cardinal qu'il n'a point d'argent pour fournir aux dépenses nécessaires de l'armée, et lui mandoit la nécessité être si grande, que le cardinal lui envoya sur son crédit cinquante mille écus, qu'il lui manda lui avoir été comptés à lettre vue, et qu'il s'en serviroit utilement; mais, quinze jours après, il lui manda que sa maladie lui ayant continué, il n'avoit pu sitôt retourner à l'armée, laquelle cependant avoit consommé cet argent inutilement, et en demandoit d'autre avec ses instances ordinaires, ou autrement qu'il ne pouvoit rien faire. Enfin il partit vers la fin de juin, et, après avoir donné aux Allemands toute la facilité et le temps qu'ils pouvoient demander pour achever leurs fortifications, à son retour il ne fit rien de ce qu'il avoit proposé, laissa Dulouart en l'état qu'il l'avoit trouvé auparavant, ne fit rien avec le duc de Lorraine, qui continuoit de donner au Roi sujet de mécontentement, jusqu'à ce qu'apprenant nouvelles certaines que Walstein avoit affaire de ses troupes contre le roi de Suède, il se remit un peu plus en son devoir, et, moyennant quelques points que l'on modifia sur les arrêts du Bret, avant que l'on entrât en la conférence qui se devoit faire entre les commissaires du Roi et les siens, il promit de demeurer serviteur fidèle de Sa Majesté; mais sa promesse étoit plutôt de parole que d'effet, car il ne faisoit qu'attendre l'occasion de se voir soutenu puissamment d'une grande armée de l'Empereur pour entrer en France, comme les avis de Walstein en Italie en faisoient foi. Cette mauvaise volonté, qu'on jugea pour lors être inefficace, n'empêcha pas que le Roi ne fît lever huit régimens nouveaux qu'il envoya en son armée de Champagne, de laquelle il en tira huit autres pour faire venir en son armée d'Italie, en laquelle il avoit présentement plus besoin de gens de guerre qu'il n'en avoit pas de delà, où la mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas accompagnée de puissance, et où il avoit plus de forces qu'il ne falloit, si le général les eût voulu employer. Voilà comme les affaires passoient avec le duc de Lorraine, qui faisoit tant de promesses à l'Empereur, et lui faisoit tant valoir et ses forces et ses intelligences en France, qu'ils fondoient une grande espérance en lui, et sur cette espérance celle du bon succès de leurs armes en Italie.

Peu de temps auparavant étoit arrivée la mort du gouverneur d'Orange, qui, sur le soupçon de s'être fait catholique et avoir intelligence avec le

Roi, fut assassiné dans la ville. Cette mort étoit importante, et Sa Majesté manda à Baugys, son ambassadeur en Hollande, qu'il dît sur ce sujet au prince d'Orange que Sa Majesté ne vouloit pas nier qu'elle n'eût du déplaisir de la perte dudit Walchembourg, parce qu'il n'avoit point favorisé les rebelles en son gouvernement, qu'il se comportoit bien envers les sujets de Sa Majesté, se montroit affectionné à son service, et qu'il avoit même témoigné avoir de bons sentimens pour la religion catholique; que ces raisons étoient celles seulement qui avoient mû Sa Majesté à le gratifier aux occasions qui s'étoient présentées, et non autres, outre que Sa Majesté, ennemie de toute violence, ne pouvoit approuver celle-là, vu même qu'il étoit au pouvoir de ceux qui l'avoient fait tuer de le prendre vif, et procéder contre lui par les formes ordinaires s'il étoit coupable; que le Roi avoit diverses autres raisons de trouver à redire en cette action, même de ce que l'on avoit recherché et suborné aucuns de ses sujets pour les y employer.

Cependant l'armée du Roi, étant passée le 6, ne perdit point de temps; elle alla prendre le château de Saint-Joire (1), que étoit au milieu du chemin du passage que devoit tenir l'armée, où M. de Savoie avoit mis cent vingt hommes en garnison. On s'y avança avec six mille hommes, cinq cents chevaux et deux pièces de canon, qu'on fit sortir de Suse. Incontinent qu'on fut arrivé et eut investi le château, ceux qui étoient dedans capitulèrent, après avoir blessé cinq ou six soldats aux approches. Le lendemain 8, ils prirent le logement de Saint-Ambroise, où ils ne trouvèrent personne, les ennemis s'en étant retirés. Ils croyoient, étant là, être déjà joints à l'autre armée, M. de La Force devant aller le lendemain dîner avec eux, et étant logé à Chiavennes, qui n'est pas à une lieue de Saint-Ambroise, et étant maître de l'embouchure qui va entre les deux lacs de Veillane audit Chiavennes. Les coureurs menés ce jour-là par le sieur de Lesches, capitaine des chevau-légers, passèrent ledit bourg de Saint-Ambroise sans y trouver personne, et avancèrent, pour la sûreté de l'armée, jusqu'à un pont qui étoit à cent pas des retranchemens de Veillane, et n'y trouvant pas de résistance, au contraire ces grandes fortifications quasi abandonnées sur ce que les ennemis, prenant l'alarme, faisoient paroître ce qu'ils pouvoient ramasser de leurs gens, nos généraux, y étant venus pour reconnoître eux-mêmes, posèrent une garde près de ce pont pour la sûreté du camp qu'ils mirent devant et autour de Saint-Ambroise vers Veillane. Les ennemis, ayant mené partie de leur armée la nuit pour remplir cette place que nous regardions de si près, dès le matin donnèrent l'alarme, faisant mine de sortir sur notre garde avancée; ce qui obligea à faire prendre les armes aux régimens les plus proches; mais ils se contentèrent de tirer force mousquetades de leurs retranchemens et des lieux les plus favorables, ou ils se coulèrent dehors, et plusieurs coups de pièces qu'ils descendirent du fort pour incommoder nos bataillons, lesquels furent tout le long du jour en leur présence. Etant à Saint-Ambroise ils étoient maîtres d'une fort belle plaine qui est entre Veillane, Saint-Ambroise et Chiavennes, qu'ils trouvèrent, suivant les avis qu'on avoit mandés auparavant, toute couverte de blés, dont la moitié étoit debout et l'autre moitié coupée dans le camp. Il en étoit de même de tout ce qui étoit entre Saint-Ambroise et Saint-Joire, d'où l'armée étoit partie; de sorte qu'ils espéroient pouvoir dire que le logement de cette journée leur assuroit plus de sept ou huit mille charges de blé. On leur dit que, dans toute la plaine de Piémont, tous les blés étoient encore sur pied; en sorte qu'ils jugèrent qu'ils trouveroient là du blé ce qu'il leur faudroit; et non-seulement le blé, mais le foin même de Suse, jusque-là n'étoit pas encore fauché; de sorte qu'ils avoient de quoi nourrir amplement quelque armée qu'on leur pût envoyer, mais ils manquoient des choses qu'ils croyoient avoir abondamment, qui étoient sacs, faux, faucilles qu'ils croyoient qu'Emery auroit envoyés sur les lieux, y ayant un mois que Tubeuf les lui avoit livrés à Grenoble avec les 150,000 livres. Il y avoit aussi un homme de Faverge qui avoit promis de livrer deux mille faucilles à Suse; mais elles n'y étoient point, de même des hommes que l'on avoit commandé être levés en Savoie et Dauphiné, qui n'étoient point aussi venus et devoient servir à couper et à battre. Le maréchal d'Effiat en écrivit au cardinal, et lui manda qu'il étoit étonné de ce manquement, vu les ordres si précis qu'il lui en avoit vu donner plusieurs fois; mais l'avis faux qu'on avoit eu que la moisson étoit déjà pour la plupart faite, et l'assurance même que Mazarin par ses lettres en avoit donnée, avoit servi de prétexte à la négligence ordinaire des officiers d'exécuter ce qui leur étoit commandé prudemment par celui qui avoit la direction principale de tout. De sorte que le cardinal lui manda qu'il étoit bien marri de ce manquement, mais bien aise qu'on connût par expérience comme il avoit grande raison de presser, il y avoit plus de trois semaines, qu'on fît avancer toutes ces choses; mais que son déplaisir étoit que, maintenant, il n'étoit permis

(1) Saint-George.

que de le désirer sans y pouvoir apporter remède; qu'il craignoit et prévoyoit tout ensemble que, pour avoir perdu quinze jours à avancer ces préparatifs, il en perdroit bien d'autres. Le maréchal de La Force étant venu ledit jour 9 de juillet les voir, il fut tenu conseil entre les lieutenans généraux et maréchaux de camp, qui y étoient tous ensemble, pour savoir si on prendroit la main gauche pour aller à Rivole, ou à la droite pour aller à Chiavennes, où étoit l'armée de Pignerol.

Le dernier chemin ayant été résolu, quoiqu'ils jugeassent ce passage très-difficile et dangereux, à la vue d'une armée, par un chemin si serré dans la montagne qu'on n'y peut filer qu'un à un, sans pouvoir observer d'ordre ni rendre de combat, il fut arrêté que le maréchal de La Force donneroit, de son côté, jalousie aux ennemis, en se logeant sur une butte qui domine le passage du coteau, où les ennemis pouvoient venir de Veillane à couvert. Pour l'exécution de ce que dessus, dès la pointe du jour l'armée fut mise en bataille, entre Saint-Ambroise et Veillane, en trois corps composés de plusieurs bataillons, lesquels étoient épaulés de toute la cavalerie à la main gauche. On se saisit d'une maison environnée de haies et de chemins, où aboutissoit un couvert qui venoit de Veillane droit à celui par lequel l'armée du Roi avoit à passer. Cela fait, on fit filer le bagage en diligence. Ensuite l'avant-garde et la bataille défilèrent, et passèrent sans que les ennemis remuassent. Il ne restoit plus au champ de bataille que l'arrière-garde, qui se resserra auprès de la maison où on avoit logé le matin cent mousquetaires de Picardie. Elle étoit composée des régimens de Picardie, Normandie, Rambures et quatre compagnies des gardes, qui ne faisoient pas quatre mille hommes effectifs, et de quatre-vingts maîtres des gendarmes du Roi, autant de ses chevau-légers, des gendarmes de Monsieur et de ceux du sieur de Noailles. Les ennemis, qui toute la matinée avoient été si cois, qu'il y avoit lieu d'estimer qu'ils s'étoient retirés de leurs retranchemens, ne virent pas plutôt l'avant-garde et la bataille de notre armée passée, qu'on s'aperçut qu'ils sortoient de Veillane. Ils formèrent leurs bataillons et escadrons en si peu de temps, que l'arrière-garde du Roi n'eut loisir que de prendre son ordre de bataille. Un corps de trois cents hommes étoit derrière cette maison, pour soutenir les mousquetaires qui étoient dedans; le reste du régiment étoit au côté gauche. Quatre compagnies des gardes, qui faisoient huit cents hommes, formèrent leur bataillon à la gauche du corps de Picardie, selon la disposition du lieu auquel ils étoient pour défiler les derniers. Entre deux, au-dessous, pour les soutenir, étoient Normandie et Rambures; à la gauche des gardes étoient quatre escadrons des quatre compagnies mentionnées ci-dessus. A peine nos gens furent-ils rangés en cet ordre, que les ennemis sortirent de derrière une cassine, prirent leur champ de bataille dans un champ fermé de deux chemins, où il formèrent promptement trois bataillons d'environ trois mille hommes chacun, lesquels étoient soutenus de plus de douze cents chevaux en trois escadrons; de là leurs pelotons, se coulant à la faveur de quelques haies, commencèrent une escarmouche assez froide avec les mousquetaires de Picardie qui étoient logés dans la maison. Au même temps le plus gros de leurs bataillons, qui étoit au milieu, s'avança, et, suivi de deux autres qui étoient à droite et à gauche un peu en arrière, marchèrent droit aux nôtres. Le bataillon du milieu attaqua Picardie, qui, soutenu de Normandie, s'avança aussi pour le recevoir. Il fut tiré grande quantité de mousquetades de part et d'autre; et jamais gens ne vinrent plus résolument au combat que faisoient les ennemis, qui d'abord emportèrent la maison où, dès le matin, on avoit logé des mousquetaires, mais elle ne leur demeura guère; les officiers de Picardie les en ayant chassés l'épée à la main, ils la regagnèrent encore une fois, et en furent rechassés par la même voie. Au même temps le bataillon qui étoit à la main gauche, gagnant le dessus pour se rendre maître du chemin de Chiavennes, par où nos gens devoient passer, et ainsi nous séparer tout-à-fait de l'avant-garde et de la bataille qui étoit passée, et empêcher qu'aucunes troupes de ces corps ne pussent revenir au secours, Rambures avec son régiment marcha droit à eux, et, après avoir vidé toutes ses bandoulières, les repoussa par deux fois, l'épée à la main, avec ses officiers et beaucoup de ses soldats, et plusieurs officiers du corps de la bataille, qui revinrent au bruit du combat. Le bataillon des ennemis qui étoit à la main droite, attaqua au même temps le bataillon des gardes; et bien qu'il fût beaucoup inférieur en nombre, que son champ de bataille fût si serré qu'il ne pût faire le front dont il étoit capable, bien qu'il fût exposé par son éminence à tous les coups qu'on leur tiroit, jamais ils ne lâchèrent le pied. Ce combat ayant duré près d'une heure entre l'infanterie, sans que la cavalerie branlât de part ni d'autre, M. de Montmorency jugeant, avec M. d'Effiat et le comte de Cramail qui étoient avec lui, qu'enfin le fort emporteroit le foible, que d'autre part il n'y avoit point de moyen de faire retraite, sans perte de la moitié

des troupes qui restoient en ce camp, résolut de jouer à quitte ou double, et, bien qu'il n'eût que trois cents chevaux, charger la cavalerie ennemie, qui paroissoit capable de les engloutir. Cette résolution ne fut pas plutôt prise, que le marquis d'Effiat se mit à la tête de quatre-vingts chevau-légers du Roi, et de quelques volontaires, pour aller droit aux ennemis.

Pour bien comprendre ce qui se passa en cette occasion, il est besoin de savoir qu'aussitôt que la cavalerie ennemie vit que l'infanterie venoit aux mains avec la nôtre, deux de leurs escadrons, commandés par le prince Doria, pour être vis-à-vis des nôtres, entrèrent à la main gauche dans un champ si avantageux pour s'empêcher d'être attaqués, qu'il y avoit un grand fossé qu'on ne pouvoit passer qu'à la file. Le troisième, commandé par le marquis de Ville, à la tête duquel étoit le prince de Piémont, prit à la main droite pour aller soutenir ceux qui attaquoient Picardie et la maison où il étoit. On ne pouvoit passer ce fossé, qui séparoit ces deux premiers escadrons des nôtres, sans essuyer la décharge d'une compagnie de carabins qu'ils avoient à leur tête; mais cela n'empêcha pas qu'après que le marquis d'Effiat eut commandé à ses gardes de faire leur décharge sur eux, il ne passât le premier et formât son escadron à la portée du pistolet des ennemis. Ensuite le duc de Montmorency, qui s'étoit mis à la tête des gendarmes du Roi pour soutenir ledit sieur d'Effiat, prit même chemin, n'y en ayant point d'autre, et forma aussi son escadron. Au même temps ils donnèrent tous deux; le marquis d'Effiat chargea le premier escadron avec tant de furie, qu'après l'avoir percé d'outre en outre il lui fit tourner tête. Le duc de Montmorency en fit autant de celui qu'il attaqua, et, bien que le péril ne fût pas petit, il s'y conserva le jugement si net, qu'après avoir vu toute la cavalerie ennemie en désordre et en fuite, et jugeant que M. d'Effiat, qui étoit lors mêlé parmi eux, suffisoit pour les mener battant jusque dans leurs retranchemens, il commanda à une partie des gendarmes de Monsieur de charger deux cents mousquetaires qui s'étoient glissés dans des haies pour favoriser leur cavalerie, et chargea lui-même avec le reste le plus gros bataillon d'infanterie avec tant d'heur, qu'étonnés par la défaite de la cavalerie qu'ils voyoient devant leurs yeux, il commença à s'ébranler; ce qui donna lieu aux gardes de venir à eux l'épée à la main avec tant de furie, qu'ils tournèrent tête et s'enfuirent tous en désordre, fors environ mille hommes qui se retirèrent tous ensemble. Au même temps les gendarmes du sieur de Noailles furent envoyés par le comte de Cramail, pour charger le bataillon qui avoit attaqué le côté de Picardie et de Rambures, où ils firent leur devoir comme les autres, et n'aidèrent pas peu ces régimens, qui, outre l'infanterie, avoient encore la cavalerie du marquis Ville sur les bras. Le secours de cette cavalerie mit les ennemis en désordre de cet côté-là, où ils prirent la fuite aussi bien que les autres; et peu s'en fallut que le prince de Piémont, qui s'étoit avancé pour reconnoître le vrai lieu qu'ils devoient gagner pour couper le chemin aux nôtres, ne fût pris prisonnier; car la déroute des siens, dont il fut averti au lieu où il s'étoit avancé, l'ayant surpris, il fut contraint de se retirer au galop, et son cheval étant tombé en sautant un fossé, les siens l'en dégagèrent, non sans peine; et fallut que, sans attendre son cheval, il continuât son chemin à pied, jusqu'à tant qu'un des siens lui en donnât un autre. Ainsi ils furent tous défaits, en sorte qu'il en demeura plus de mille sur la place; y eut plus de trois cents prisonniers, entre lesquels se trouvèrent plusieurs capitaines et officiers, et entre autres le duc de Veillane général de la cavalerie, frère du prince Doria, blessé de plusieurs coups; on remporta dix-sept drapeaux et une cornette; le champ nous demeura si libre que jamais les ennemis, qui avoient encore plusieurs bataillons et escadrons tous formés dans leurs retranchemens, et entre autres un gros d'Espagnols, n'osèrent sortir. Le marquis d'Effiat, se retirant du pont de Veillane, jusqu'où il avoit mené battant les ennemis, rallia ses gens, fit ferme et tourna tête par trois fois sans qu'aucun branlât pour venir à lui. Après avoir demeuré plus de deux heures sur le champ de bataille, tant pour se reposer, faire panser les blessés, que faire repasser tous ceux qui étoient venus au bruit du combat, les troupes qui avoient combattu commencèrent à défiler et suivre le reste de l'armée, selon le dessein qu'on en avoit fait dès le matin. Ainsi toute l'armée se trouva jointe à Chiavennes, sur les six heures du soir, avec la joie qu'ils devoient avoir d'un si heureux succès et si glorieux passage. Nous perdîmes à ce combat quelque deux cents hommes d'infanterie, un seul capitaine La Borde, cornette de cavalerie, qui s'y trouva, bien que sa compagnie n'y fût pas, douze ou quinze gendarmes ou chevau-légers.

Jamais il ne se fit une plus belle action, bien que peut-être avoit-on entrepris ce passage avec moins de considération qu'il ne falloit. Passer à la tête d'une armée campée dans un retranchement, par un chemin si difficile et si étroit qu'on n'y pouvoit aller qu'à la file deux à deux, tout au plus encore en peu de lieux, c'est une

chose dont la difficulté est aisée à connoître. La prudence requéroit qu'on fît quelques travaux pour se couvrir et assurer ce mauvais passage; mais ce devoir ayant été omis, il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui fut résolu par ces messieurs, qui soutinrent par leur courage ce que la trop grande confiance qu'ils avoient en eux-mêmes leur avoit fait entreprendre : en l'état présent où ils étoient, il n'y avoit point d'autre conseil à prendre; il falloit s'exposer à se perdre pour sauver ceux qu'ils commandoient; c'étoit un coup et de cœur et de tête d'en user ainsi. Le duc de Montmorency y fit merveille; son ambition le porta jusqu'à ce point, qu'ayant un cheval plus vite que tous ceux qui le suivoient, il se trouva le premier mêlé dans l'escadron qu'il attaqua, et courut fortune de s'y faire prendre; il se trouva tout meurtri de coups, et son cheval étant tombé en un fossé qu'il sautoit pour aller attaquer les gens de pied, si celui qui commandoit ses gardes n'eût tué un des ennemis qui vouloit se prévaloir de cet avantage pour lui ôter la vie, sans doute il l'y eût perdue. Le marquis d'Effiat acquit une réputation très-grande en cette action; son cheval fut blessé de quatre coups d'épée et de deux de carabine et pistolet : tous deux tuèrent de leurs mains plusieurs des ennemis. Il est impossible de représenter quel courage l'armée reçut de cette victoire, et l'étonnement qui en demeura parmi les ennemis, qui en étoient d'autant plus confus que jamais partie ne fut mieux faite à leur avantage, et que les troupes qui avoient été défaites étoient toutes allemandes, et les meilleures qu'ils eussent. Quatre capitaines et le sergent-major du régiment de Gallas, qui composoit le plus gros bataillon des trois, et qui furent pris prisonniers, rapportèrent, pour augmenter la vanité des nôtres, que jamais ce régiment n'avoit été battu, et que seul il avoit défait le roi de Danemarck, aux guerres qui depuis peu s'étoient passées en Allemagne. Après ce grand combat si avantageux pour le Roi, nos gens pouvoient et vouloient prendre le devant des ennemis, comme l'heureux succès du combat leur en donnoit le moyen; mais ils furent contraints de séjourner un jour à Chiavennes et deux à Cumiane, faute de pain dont ils manquèrent deux jours.

Le Roi reçut un merveilleux contentement de cette nouvelle, manda qu'on fît garder soigneusement tous les prisonniers d'importance, chefs et officiers, et, quant aux simples soldats, il estima qu'il leur falloit donner passage en France pour s'en retourner. Pour obliger les ennemis à diviser leurs forces, et pour donner à son armée facilité à faire plus aisément ce qu'ils voudroient, il fît état de faire passer le Plessis de Juigné, et d'autres régimens nouveaux qui commençoient à arriver, au-delà de Suse. Il manda à ses généraux qu'ils envoyassent un de leurs maréchaux de camp pour commencer à les recevoir, et les autres troupes qui de jour à autre arriveroient et passeroient en Italie. Il leur fallut vivre des blés qu'ils avoient trouvés en la campagne, ce qui leur étoit fort aisé à faire, les villages en étant pleins; mais ils n'avoient nulle commodité pour les porter, les sacs ne leur étant arrivés que le troisième jour, et de plus les gens de guerre étant à ce commencement si ennemis d'eux-mêmes, qu'ils n'étoient pas sitôt arrivés qu'ils rompoient tous les fours et les moulins. D'autre part, le marquis d'Effiat, qui pensoit trouver l'artillerie avec tout l'équipage nécessaire, ayant encore près de sept cents chevaux avec ceux qu'il avoit amenés de Savoie haut le pied, sans compter ceux qui étoient venus de Dauphiné avec cent vingt-six charrettes, trouva que le marquis d'Aluyes s'étoit, à cause de la peste, retiré en une vallée, que tous les officiers de l'artillerie étoient pour la plupart infectés, et les autres gagnoient au pied, de sorte que c'étoit la plus grande confusion du monde, dont il se plaignit audit marquis auquel il avoit donné l'argent qu'il lui avoit demandé pour toutes ces choses; il lui dit que cela n'avoit nul rapport aux ordres que le cardinal lui avoit donnés, ni à la réponse qu'il lui avoit faite, qu'il avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné. N'eût été tous ces désordres, ils faisoient état d'aller sans délai à Sarcenas, qui a Vigon à la main droite, Pancalier à la gauche et Villefranche à la tête; ce qui donnoit jalousie à l'ennemi, en telle sorte qu'il falloit qu'il se partageât en trois pour assurer tous ses postes, dont attaquant l'un on défaisoit en même temps celui qui le gardoit, ou, s'ils se tenoient ensemble pour secourir celui que nous eussions voulu attaquer, ils nous donnoient commodité de livrer bataille; mais sans vivres et artillerie cela ne se pouvoit; joint aussi qu'il nous fallut pourvoir à Pignerol et Briqueras, dont les vivres et fortifications étoient en très-mauvais état, et particulièrement audit Pignerol, où la peste avoit été et étoit encore furieuse, et si c'étoit néanmoins où l'on alloit quérir toutes les commodités de l'armée; on y envoya des Suisses pour fortifier la garnison, qui ne pouvoit plus être que de six cents hommes sains, et on donna charge de faire travailler aux fortifications. En ce temps-là leur arrivèrent les mulets, les charrettes et chevaux de canon, les faucilles, les sacs, lesquels par négligence, comme nous avons dit, avoient

été retardés; lors le marquis d'Effiat fit instance d'aller prendre ledit logis de Sarcenas, mais son avis ne fut pas suivi; on trouva bon que, s'appuyant toujours des montagnes, et laissant l'ennemi à la main gauche, on allât prendre le logis de Macé qui couvre Pignerol et Briqueras, et regarde Vigon à main gauche, Villefranche et Saluces à la droite, d'où partant on pouvoit s'avancer droit à Saluces, pour, suivant l'ordre qu'ils avoient, prendre un poste duquel ils pussent entreprendre le secours de Casal.

Cependant qu'ils séjournoient à Chiavennes, à Cumiane et audit Macé pour amasser leurs blés, tous leurs équipages se rallioient pour aller trouver l'ennemi, qui étoit le 15 logé à Vineux, Pionpée et Benatz; et disoit-on que le duc étoit reculé jusques à Millefleurs, ayant dessein, comme ils avoient appris, de suivre toujours leur main gauche. Les prisonniers leur vouloient faire croire que son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied et six mille chevaux, et outre cela que Spinola lui envoyoit encore des troupes, ce qui n'empêchoit pas les nôtres de les vouloir aller chercher en quelque lieu qu'ils fussent. A mesure qu'ils s'avançoient, l'armée des ennemis faisoit de même et les cotoyoit, se tenant toujours entre le Pô et eux, pour les empêcher d'y gagner un passage et s'avancer vers Casal. Il n'y avoit pas une telle union entre nos généraux qu'il eût été à désirer, le commandement étant une chose si jalouse, que difficilement deux personnes y peuvent-elles demeurer avec égalité; néanmoins le maréchal de La Force étant fort accommodant, les choses ne passoient pas à mésintelligence ouverte. Quant aux maréchaux de camp, ils étoient tous fort négligens et peu soigneux des ordres qui doivent contenir les soldats dans la bonne discipline, et de pourvoir à la sûreté des logemens, des campemens, étant la plupart si mal ordonnés, que s'ils eussent eu un ennemi plus entreprenant ou moins abattu de cœur par nos bons succès, il leur eût bien souvent taillé de la besogne. Si le bonhomme Dauriac eût eu de la force il eût bien fait, mais il étoit décrépit; Montréal avoit bonne intention, mais peu d'intelligence, et le marquis de La Force de même; le comte de Cramail avoit bon esprit et beaucoup de règle, mais l'applicative ne répondoit pas. Feuquières étoit celui de tous à qui ils se fioient le mieux, et le marquis de Villeroy encore plus que lui. D'Effiat se plaignoit par ses dépêches que le duc de Montmorency, qui étoit de son naturel brave et hardi, avoit si peu d'arrêt en ses pensées, et une légèreté si grande, que ce qu'il vouloit avec passion le matin, il le contrarioit le soir, soit qu'il eût cela de son naturel ou de celui du comte de Cramail qui étoit son grand gouverneur, et étoit un esprit qui avoit quelque pointe, mais point de résolution ni de jugement; toujours chancelant dans les incertitudes du parti qu'il falloit prendre, et jamais ne s'arrêtant en un choix certain de celui qui étoit le plus expédient; toujours plein de difficultés qu'il ne résolvoit point, si ce n'étoit en la paresse de non agir, ne pouvant sortir d'un lieu quand il y étoit, et cherchant des commodités qui ne se pouvoient fournir : cela étoit cause que le duc de Montmorency contrarioit plusieurs bonnes entreprises que le marquis d'Effiat, par la vivacité de son esprit et la grande affection qu'il avoit à l'heureux succès de cette affaire, mettoit en avant, et vouloit faire passer l'action de Veillane pour l'accomplissement de la gloire du Roi et de ses intentions, bien qu'en effet ils n'eussent pas tant de sujet de s'en vanter comme ils en prenoient, ce combat ayant été fait, non par élection, mais par force, ni par entreprise qu'ils eussent faite sur l'ennemi, mais pour éviter leur ruine, à laquelle ils s'étoient hasardés par leur imprudence, ayant fait filer l'armée sans ordre, à contre-temps et en présence de l'ennemi, qui les étoit venu attaquer avec autant de jugement que par merveille il y avoit eu de mauvais succès, au lieu qu'ils le devoient aller chercher en ayant reçu le commandement.

Après avoir demeuré à Macé quelques jours, ils y eussent encore perdu davantage de temps pour les raisons susdites, mais Montréal leur proposa une entreprise sur Revel qui les fit partir; mais au lieu de prendre le droit chemin, ils allèrent par Briqueras, et le comte de Cramail avoit persuadé au duc de Montmorency de les faire camper sous des arbres sans prendre le logis de Dauvy, à cause que le château tiroit, si le maréchal de La Force et le marquis d'Effiat n'eussent opiniâtré de l'emporter, ce qu'ils firent sur-le-champ; et à même temps, sur l'avis qu'un chartreux donna qu'il n'y avoit personne dans Saluces dont ils n'étoient qu'à trois milles, ils formèrent le dessein d'y aller, et quittèrent pour lors celui de Revel; et fut résolu que le duc de La Trimouille iroit avec huit cents chevaux et mille hommes de pied pour les sommer, et, en cas qu'ils ne se rendissent, que les gens de pied se saisiroient des avenues, pour, sur l'avis qu'ils leur en donneroient, faire suivre le reste de l'armée, et ainsi ils l'eussent emporté d'emblée, n'y ayant pas un homme de guerre dedans; mais au lieu de partir à la minuit, il ne partit que le lendemain matin, et ne mena que cinq cents chevaux et pas un homme de pied au lieu des huit cents chevaux et des mille hommes de pied

qu'il devoit mener; mais encore nonobstant tout cela la ville se fût-elle rendue sans difficulté quelconque, si le sieur de Montréal, maréchal de camp, qu'on avoit envoyé avec cinq cents chevaux pour empêcher que le duc de Savoie n'y jetât du secours, n'eût fait une faute qui en effet lui donna lieu d'y en mettre; car, comme il alloit s'acquitter de l'ordre qu'il avoit reçu, il rencontra l'évêque de Saluces avec plusieurs députés de la ville, qui venoient pour témoigner leur affection et capituler. Lors, au lieu de continuer son voyage, il revint avec eux, ce qui donna lieu à trois cents carabins conduits par le cavalier Balbien, de se jeter dans la place. Et si le bonheur du Roi n'eût voulu que les ennemis eussent trouvé le pont du Pô rompu, qui leur fit perdre une journée, ils y eussent été plus tôt que nous, et, pour nous être arrêtés un jour entier, nous eussions perdu le fruit de notre cavalcade; car si le reste de leur armée eût gagné logis, le pays est si couvert et si embarrassé de fossés, que nous eussions eu la honte de lâcher le pied et nous en retourner sur nos pas; mais notre armée emporta la place plus glorieusement, puisqu'elle fut contestée. Il en coûta la vie à plusieurs soldats et à quelques officiers, qui, étant déjà logés dans les faubourgs sans se tenir sur leurs gardes, reçurent, lorsqu'ils y pensoient le moins, la décharge de ces carabins. La ville se rendit un jour plus tard, par la contrainte que ces gens de guerre firent aux habitans, qui après se retirèrent au château, où ils tinrent cinq jours, jusqu'à ce que le canon eût fait brêche et qu'on les pût emporter par assaut. Le cavalier Balbien, quelques autres personnes de condition, et trois cents soldats, se rendirent lors sans autre capitulation que la vie sauve et être prisonniers de guerre. L'ennemi, cependant, n'osant donner moyen à l'armée du Roi de le voir à la plaine, s'étoit retiré à Saviglian.

L'armée demeura quelques jours à Saluces pour se rafraîchir. Le marquis d'Effiat insista qu'on n'y demeurât pas davantage, et représenta que les environs de ce lieu étoient tous couverts de cassines si remplies de blé, qu'aucunes d'icelles pouvoient nourrir l'armée dix jours; que l'on gâtoit tout, tant par la cavalerie que l'infanterie, qui en faisoit litière et un dégât non pareil en brûlant une grande partie d'iceux; et cette ville, la plus belle et la plus saine du monde, qui devoit être conservée comme la prunelle de l'œil, étant quasi le seul refuge qui leur restoit pour leur rafraîchissement, se rendoit, par leur demeure, presque aussi infectée que Pignerol. Il donna ordre tant qu'il put pour la faire nettoyer, et enterrer les morts, dont le circuit fut tout rempli. Durant leur demeure à Saluces, ils envoyèrent à Bresole, et prirent la ville et le château; ils prirent aussi le fort de Saint-Pierre; c'étoient deux places qui leur étoient fort utiles, pource qu'elles les rendoient maîtres de deux bonnes vallées qui communiquoient à Château-Dauphin et à la Provence, et rendoient à notre armée toute la main droite libre. Le 25, ils partirent de Saluces et allèrent à Revel, où ils prirent la ville, en laquelle ils trouvèrent beaucoup de rafraîchissement; ils n'attaquèrent pas le château pource qu'ils y eussent perdu huit jours. Le marquis d'Effiat étoit d'avis que l'on prît un poste avancé d'une lieue du côté de Saviglian; ce que faisant, on se fût rendu maître d'une grande campagne pleine de blé, et en eût-on pu faire amas à l'aise, toutes les cassines en étant si pleines qu'il ne se pouvoit plus; et même ayant fait aller le sieur de Feuquières ès environs avec les charrettes de l'artillerie, il en rapporta près de cinq cents charges qu'il avoit trouvées en une seule cassine, où il dit lui-même qu'il y en avoit encore pour nourrir l'armée six semaines entières, tant tout étoit plein; mais les généraux ne furent pas de cet avis, disant qu'il ne falloit pas se tant hasarder, ce poste n'étant qu'à une lieue de l'ennemi, qui avoit son camp à Saviglian, bien que ledit marquis soutînt le contraire, y ayant près de deux lieues et deux rivières à passer, et l'ennemi ne pouvant venir à eux qu'en état de donner bataille, ce qu'il appréhendoit trop; néanmoins la pluralité des voix l'emporta, et on conclut qu'il falloit aller au côté de Revel.

En ce temps-là arrivèrent les nouvelles de la prise de Mantoue; on ne les pouvoit croire à l'armée, quand elles y furent apportées devant Revel, et difficilement aussi les pouvoit-on croire auprès du Roi. Toutefois, la lâcheté des Vénitiens et le peu de résolution du duc de Mantoue, qui pensoit plutôt à se délivrer, entendant toutes sortes d'ouvertures qui lui fussent présentées de la part de qui que ce fût, que non pas à se bien défendre, en ouvroient le chemin à la créance. On n'oyoit autres nouvelles tous les jours, sinon que ledit duc écoutoit ceux qui, pour l'amuser, lui faisoient des propositions de l'Empereur, sur quoi le Roi lui avoit fait dire plusieurs fois qu'il se donnât de garde de faire une faute dont il ne se pourroit jamais relever; que Sa Majesté ne désiroit point empêcher son bien et son avantage, mais que c'étoit à lui à reconnoître en quoi il consistoit. De la part de Venise, on n'avoit entendu que continuelles foiblesses, non en leurs résolutions, qui de paroles étoient généreuses, mais en l'exécution, qui n'avoit jamais de rapport à ce qu'on avoit résolu, joint qu'enfin la ma-

ladie étoit si cruelle en leur armée, que leur général changeoit tous les jours de quartier pour fuir la peste. Le duc de Candale étoit en un autre endroit à sept milles de lui, de sorte que les ordres qu'ils donnoient ne s'exécutoient point, ou par le mal qui arrivoit à ceux qui les recevoient, ou par l'appréhension que les autres en avoient, mais principalement parce que l'éloignement des chefs faisoit qu'ils ne pouvoient pas à temps convenir des choses qu'il étoit nécessaire de faire. Si leur général jetoit du secours dans Mantoue c'étoit en cachette, et si petit nombre, qu'ils passoient comme voleurs, non comme gens de guerre : ces sortes de sûretés si recherchées augmentoient la terreur qui étoit déjà assez grande parmi les soldats, et ne leur faisoient espérer de salut qu'en fuyant et se cachant. On ne put jamais faire que le général osât entreprendre d'y porter généreusement un secours de la plus grande partie de son armée, et leurs gentilshommes vénitiens avoient eux-mêmes si peu bonne opinion de leur armée, et si peur de leurs ennemis et de la peste, qu'ils refusoient les charges vacantes en leur armée et ailleurs. Pour à quoi remédier, la République tint un grand conseil le 12 juillet, auquel il fut résolu que chacun devoit s'exposer pour sa patrie; ceux qui refuseroient les charges pour cause de peste ou autrement, seroient condamnés aussitôt en 4,000 livres ducats d'amende, bannis pour dix ans de tout l'état de la République, et privés à jamais de l'entrée du conseil. Cette rigueur témoigna un peu de courage dans le corps de la République, mais une grande lâcheté dans les particuliers. Notre ambassadeur étoit toujours à leurs oreilles, se plaignant de ne les pas voir en état de seconder le Roi, ni rien faire de ce à quoi ils étoient obligés. Enfin, il fut contraint de se reduire à leur demander qu'au moins pour lors ils défendissent la ville de Mantoue, dont ils ne prenoient pas le chemin, mais bien plutôt de la perdre, n'y envoyant pas la moitié des gens de guerre qui étoient nécessaires pour sa défense; car la garnison étant quasi devenue à néant par la peste et autres maladies durant le siége, on ne leur y put faire envoyer que six cents hommes vers le commencement de juillet, et, depuis, trois cents du régiment de Candale, qui n'étoit pas un nombre approchant de celui qu'eux-mêmes reconnoissoient nécessaire pour la conservation de cette place. Tandis qu'ils la défendent si mal, et font la sourde oreille aux protestations que Sa Majesté leur fait faire par ses ministres, elle fut prise par les Impériaux le 18 juillet. L'armée impériale étoit de long-temps campée au long de la rivière du Mincio, qui tombe dans le lac de Mantoue, distant environ de deux milles de la place; ils faisoient continuelle garde à toutes les avenues, pour empêcher l'armée de la République d'y jeter du secours de vivres et d'hommes; mais, voyant qu'elle étoit très-bien fournie de vivres, tant par les grands envois qui étoient entrés dedans, que par la recherche exacte que le duc avoit fait faire dans les maisons des principaux habitans, dont le nombre étoit diminué de trois quarts, morts de peste en trois mois; et que pour les hommes, nonobstant lesdites gardes, il y en étoit entré quatre cents depuis huit jours, envoyés par les généraux de l'armée de ladite République, qui, pour cet effet, avoient divisé leurs troupes en deux parties, et logé l'une d'icelles dans le Bressan, qui est au-delà de ladite rivière de Mincio, et l'autre dans le Véronèse qui est au-deçà; le sieur Altringher, qui commandoit l'armée impériale, se résolut de faire un effort pour surprendre ladite place, dans laquelle il avoit de grandes intelligences. Il prépara donc trois ponts, plusieurs échelles, quelques bateaux et deux pétards, et la nuit du mercredi allant au jeudi 18 juillet, fit attaquer par deux côtés, l'un à la porte de La Pradelle, où l'on vient de terre ferme par une digue, sur laquelle il y avoit deux demi-lunes, l'une après l'autre; la première défendue par deux redoutes qu'on avoit faites aux deux côtés dans le lac, sur pilotis, et la deuxième tiroit sa défense du corps de la place. Cette attaque ne réussit pas; les échelles furent renversées, et les Impériaux repoussés plusieurs fois. L'autre fut par ledit pont de Saint-Georges, au milieu duquel n'y ayant que dix hommes qui gardoient cette brèche, et six à l'entrée du côté de la ville, les ennemis les taillèrent en pièces avec cinquante des leurs qui les prirent par derrière, ayant passé le lac sans alarme avec des bateaux; et, jetant leurs ponts sur ladite brèche, passèrent à la porte qui entroit dudit pont Saint-Georges dans le palais. Le duc courut au bruit, accompagné du prince son fils et de quelques gentilshommes du maréchal d'Estrées, et voulut sortir par ladite porte pour aller aux ennemis qui venoient au long dudit pont; mais la clef de ladite porte se trouva dérobée, de sorte qu'auparavant qu'il l'eût pu faire rompre, les Impériaux furent passés le pont, et arrivés à une autre porte qui sortoit de la ville sur le lac, où ils firent jouer deux pétards, et entrèrent dedans si promptement, que ledit duc n'eut que le temps de se sauver avec ceux qui étoient avec lui dans le fort de Porto, qui étoit sur le bord du lac au bout du pont des Moulins. Là, ceux qui défendoient La Pradelle, et ceux qui se purent sauver de la ville, s'étant retirés, le duc fit faire une barricade con-

tre le pont que les ennemis avoient gagné tout-à-l'heure, et se résolut d'attendre le secours que l'on préparoit de lui envoyer de l'armée vénitienne; mais un soldat, désespéré de n'avoir pas fait la garde ordinaire dans les galiotes, et, par sa faute et de ses compagnons, avoir laissé passer les barques des Allemands, mit le feu aux poudres, et, se brûlant lui-même, contraignit le duc de capituler. Les conditions furent qu'il se retireroit dans l'Etat du Pape avec le prince son fils, le maréchal d'Estrées et les gentilshommes de leur suite; que la princesse sa belle-fille, qui étoit dans un couvent de Saint-Versiale à cause de la peste, demeureroit en liberté dans le palais avec ses enfans, et que les gens de guerre qui étoient dans le Porto sortiroient libres, promettant de ne porter les armes contre l'Empereur de six mois. Le tout fut exécuté et la ville pillée, les Allemands logés dedans, attendant l'ordre qu'ils recevroient.

Cette prise fut jugée une chose prodigieuse à tous ceux qui connoissoient la situation de Mantoue, qu'une ville de sa grandeur, au milieu d'un lac dont nous étions les maîtres, que l'on n'aborde que par de très-longs ponts, eût été prise d'un seul coup de pétard, qui y avoit fait entrer toute la cavalerie et l'infanterie ennemie, et que soixante-dix soldats, descendus par barques, l'eussent appliqué sans empêchement. Ce qui fit croire que ce dessein ne s'étoit exécuté sans intelligence, si ce n'étoit que le mépris que ceux qui étoient dedans faisoient des ennemis, les empêchât de remédier à telles surprises, étant chose certaine que deux ou trois palissades au lieu où les barques pouvoient passer, et particulièrement aux portes et diverses bascules ès ponts dormans, pouvoient la garantir de toute surprise. De rejeter la faute sur le manquement d'hommes, on ne le peut, pource que ceux qui n'en demandoient que mille pour soutenir le siége, et qui de ces mille en avoient reçu quatre cents, en avoient assez, ce semble, pour empêcher une surprise, et ce manquement étoit ce qui les obligeoit de tant plus à pourvoir soigneusement à la garde qu'ils devoient faire aussi bien par eau que par terre; car les nuits étant courtes et belles, c'étoit un passe-temps que de faire des rondes sur ce lac. Il est encore à remarquer que l'entreprise s'exécutoit en pleine lune. Les ennemis devant Casal en firent de grands feux de joie. Les assiégés, pour les aider à en lire mieux les nouvelles qui leur en étoient venues, firent une sortie avec deux cent cinquante chevaux, défirent et tuèrent tout au quartier des Napolitains, et changèrent leurs feux de joie en tristesse.

Cette prise enorgueillit beaucoup les Espagnols; mais la nouvelle du renouvellement d'alliance entre le Roi et les Hollandais leur donna de l'appréhension: elle fut renouvelée le 17 juin. Le Roi s'obligeoit à leur fournir en don, sept ans durant, 1,000,000 de livres, si la guerre qu'on leur faisoit duroit autant; et eux promettoient réciproquement de ne traiter ni paix ni trève avec leurs ennemis, directement ni indirectement, sans l'avis de Sa Majesté, laquelle aussi promettoit de ne faire aucun traité à leur préjudice. Ensuite de ce traité ils se mirent aux champs quelques jours après, et essayèrent d'empêcher la construction du nouveau fort que les Espagnols faisoient sur le canal de Rhinberg; mais cette entreprise ne leur réussit pas. Ils donnèrent néanmoins quelque échec aux ennemis, auquel le comte Jean de Nassau fut blessé et pris prisonnier. Le roi d'Angleterre voulut depuis s'entremettre de renouveler avec eux le traité de la paix ou de la trève avec Espagne, leur mandant qu'il en avoit la procuration du roi d'Espagne; mais son entremise fut inutile.

Si ce renouvellement d'alliance alarmoit les Espagnols, le roi de Suède, d'autre côté, leur donnoit encore, à bon escient, de quoi penser à se défendre des forces qu'il avoit déjà sur pied et de celles qu'il amassoit encore. Il avoit secouru par ses lieutenans la ville de Stralsund, qui est aux extrémités de la Poméranie, que Fridland tenoit bloquée depuis deux ans, et avoit pris le 20 juin l'île et principauté de Rugen, qui est vis-à-vis de ladite ville. Il avoit écrit aux électeurs catholiques sur ce que lesdites troupes de l'Empereur avoient, l'année passée, passé en Prusse contre lui, et demandoit que les princes ses voisins, maltraités par les armes de l'Empire, fussent restitués au même état qu'ils étoient auparavant; priant lesdits électeurs de croire qu'il n'avoit aucune volonté de les offenser, mais seulement de maintenir ses alliés, leur donnant à entendre qu'il avoit dessein de passer en personne avec une puissante armée, pour obtenir de force ce qu'il ne pourroit d'amitié. Tout cela donnoit à penser à la maison d'Autriche, et tempéroit la joie qu'ils eurent de la prise de Mantoue.

La nouvelle de cette prise fut apportée au duc de Savoie étant à Saviglian, où il s'étoit retiré, outré de regret lors de la prise de Saluces, qu'il avoit eu une grande passion de défendre, et croyoit avoir reçu un grand affront de l'avoir vu enlever à sa barbe par l'armée du Roi, moindre que la sienne. Affligé de cette perte, la nouvelle de celle de Mantoue acheva de l'accabler, en laquelle il croyoit être plus intéressé que le duc de Mantoue même, et y perdre plus que lui, en tant que la restitution de ses Etats, la plupart des-

quels étoient conquis par le Roi, dépendoit de celle de cette place, laquelle il croyoit devoir être mise entre les mains des Espagnols, qui ne rendent jamais rien de tout ce qui tombe en leur puissance, quelque justice et intérêts d'alliance qui les y puissent obliger. Il se mit au lit incontinent, et, soit d'excès de tristesse, soit que l'infection de l'air lui eût donné quelque atteinte, une petite émotion le saisit, durant laquelle, après avoir dit plusieurs fois à son fils qu'il falloit, à quelques conditions que ce fût, faire la paix, il mourut comme il avoit vécu, au milieu de l'embrasement et de la ruine de ses Etats, desquels il se voyoit dépouillé, comme il lui avoit été prédit long-temps auparavant, et ce par une juste punition de Dieu, que celui qui, durant quarante et tant d'années de son règne, avoit toujours essayé de mettre le feu chez ses voisins, et s'avantager injustement de quelque partie de leurs Etats, mourut dedans les flammes du sien propre, qu'il avoit perdu par son opiniâtreté, contre l'avis des siens et de ses alliés. Sa mort étonna toute l'armée ennemie, principalement les Espagnols, étant en quelque doute que le prince (1) ne changeât de parti, et que, par quelques autres rencontres, les affaires de présent ne changeassent de face. Aussi ne manqua pas le cardinal d'essayer de profiter de cette occasion : il manda aux généraux, de la part du Roi, qu'il falloit, s'ils pouvoient, faire parler au nouveau duc, et tâcher de ménager quelque chose avec lui; que l'abbé de La Mante y pouvant envoyer sans qu'on le sût, il lui falloit faire représenter par lui que la perte de Casal lui importoit plus qu'à personne, et que surtout il devoit l'éviter au commencement de son règne, qui ne seroit jamais heureux s'il ne commençoit par là; qu'on imputoit toute la mauvaise intelligence qui avoit été entre la France et la Savoie aux humeurs de son père; que sa personne étoit aimée du Roi et de la Reine, et honorée du cardinal; partant qu'il recevroit tel traitement qu'il sauroit désirer de la France; qu'on ne lui demandoit pas qu'il se tournât contre les Espagnols pour nous, mais bien qu'en sauvant Casal, où il avoit plus d'intérêt que nous, il les contraignît à faire une paix honorable, ou, s'ils ne la vouloient pas, qu'il se joignît avec nous pour les y contraindre; ce que nous ferions aisément, et en ce cas le Roi lui rendroit ses Etats, et le traiteroit en vrai frère qu'il aimeroit chèrement.

La nouvelle de la prise de Mantoue arrivée en l'armée du Roi y fut tenue secrète le plus longtemps que l'on put; quand elle fut sue, chacun en discourut diversement selon son intérêt et sa passion. Les ennemis du gouvernement présent, c'est-à-dire les mauvais serviteurs du Roi, la disoient être à la honte de ses armes et de l'entreprise de cette guerre, laquelle ils blâmoient pour cet événement, disant que les affaires de Sa Majesté avoient reçu un grand échec en cette occasion. Mais les hommes sages et sans passion les accusoient de peu de jugement, que ce n'étoit point le Roi qui perdoit Mantoue, c'étoient les Vénitiens et M. de Mantoue mêmes, qui en avoient entrepris la défense; que, si Casal se perdoit, Mantoue en seroit la cause; car sans cela on étoit en termes de le secourir, comme un chacun savoit, et ainsi tout le défaut viendroit d'autrui; qu'en tout cas tout ce que le Roi avoit entrepris de son chef et par ses lieutenans avoit été fait, et quand il arriveroit quelque retour, que l'on cotât le règne d'un grand prince qui eût fait de grandes choses comme avoit fait le Roi, qui n'eût reçu quelque accident; que l'Espagne en avoit tant souffert depuis quelques années, que c'eût été temps perdu de les coter; que saint Louis en avoit reçu, jusqu'à se perdre lui-même, sur les conseils et mouvemens intérieurs de saint Bernard (2); que le roi François avoit perdu la bataille et sa liberté; que le roi Henri II avoit perdu la bataille de Saint-Quentin, la liberté de son connétable, presque toute la noblesse de France, et, pour délivrer ledit connétable qu'il aimoit, avoit donné jusqu'à près de deux cents places; que le feu Roi avoit perdu à sa vue Calais, Ardres, Dourlens, Cambrai, qui demeuroit encore pour les gages; qu'il avoit levé le siége de Rouen et de Paris, et que pour cela il n'avoit perdu ni le cœur ni la réputation, ains l'avoit acquise, et le mérite du plus grand prince de son temps. A combien plus forte raison le Roi ni son conseil ne pouvoient-ils être blâmés, puisque Mantoue n'étoit point défendue par les armes de France, mais par celles de Venise; que, comme le Roi n'eût pas reçu de gloire de sa conservation, il ne devoit pas aussi recevoir de blâme de sa perte.

Mais, nonobstant toutes ces bonnes raisons, le garde des sceaux, lorsqu'il eut cet avis, ne laissa pas de dire tout haut, en présence de plusieurs, que c'étoit un commencement de mauvaises nouvelles, et que nous en devions attendre, de jour en jour, beaucoup d'autres; qui étoit une parole bien éloignée de celles qui devoient sortir de la bouche d'un homme élevé en la dignité en laquelle il étoit, son devoir étant d'encourager un chacun au service de son maître, ou de relever

(1) Son fils.

(2) Moquerie évidente contre la mémoire du cardinal de Bérulle qu'on faisait revivre pour conseiller le roi, comme saint Louis avait suivi les inspirations de saint Bernard, mort un siècle avant lui.

les esprits qu'il voyoit abattus, non pas de les étonner davantage qu'ils étoient ; mais il avoit une intention particulière qui le faisoit parler ainsi. Depuis qu'il fut arrivé à Grenoble, où il vint mal volontiers de Lyon, et que par plusieurs lettres, èsquelles il représentoit la foiblesse et l'incommodité que l'âge et les maladies lui donnoient de passer plus avant, il avoit obtenu du Roi permission d'y demeurer et de ne l'aller pas trouver à Saint-Jean-de-Maurienne comme il lui avoit commandé ; il ne cessa jamais, nonobstant ce que Bouvart, premier médecin du Roi, lui avoit mandé de la salubrité de l'air dudit lieu, et que le Roi y passoit l'été avec plus d'assurance de sa santé qu'il ne pouvoit faire en aucun lieu de son royaume, de représenter, par toutes ses lettres au cardinal, et, ce qui étoit le pis, aux autres à qui il écrivoit, qu'il étoit en peine de la santé du Roi, et particulièrement sur l'occasion de quelque petite fluxion que Sa Majesté avoit eue. Il manda au cardinal qu'il le supplioit de considérer si le Roi étoit bien en ce lieu-là, duquel, quoiqu'il fût bien logé, que l'air y fût bon, et tout ce qu'on pouvoit dire, il estimoit que l'on n'en pouvoit faire bon jugement, attendu que toute la médecine n'avoit science ni connoissance de la qualité et propriété des choses que par les effets et l'expérience ; et voyant que le Roi avoit eu ces petites incommodités, c'étoit un argument nécessaire en médecine, que l'air ni le lieu ne lui étoient pas bons, et si c'étoit une personne sur qui l'on eût pouvoir, on l'obligeroit d'en sortir, mais qu'étant notre Roi, nous étions obligés en conscience, et par tout devoir, de le persuader par tous moyens de s'en retirer. D'autres fois il prenoit l'occasion des affaires et des besoins du royaume, qu'il figuroit être beaucoup plus grands qu'ils n'étoient. Il exagéroit que le parlement de Paris avoit donné un arrêt, empêchant l'exécution des jugemens souverains donnés aux requêtes de l'Hôtel sur la sédition de Laval ; qu'il ne pensoit pas qu'il se pût rien imaginer de plus préjudiciable à l'autorité du Roi ni à ses affaires, même en l'état présent ; que tout étoit plein de sédition en France, que les parlemens n'en châtioient aucune, que le Roi avoit donné des juges pour ces procès, et le parlement arrêté l'exécution des jugemens, et par conséquent les séditions étoient autorisées, et qu'il ne savoit ce qu'il falloit espérer ou appréhender de cela, vu même la fréquence de ces émotions, dont tous les jours quasi on avoit un nouvel avis. Il donnoit avis une autre fois d'une assemblée du parlement qui avoit duré trois jours avec des colères en paroles si mal mesurées qu'il en avoit, ce disoit-il, grand'peine pour eux ; qu'il avoit passé à faire des remontrances au Roi sur tous les désordres de l'Etat, et ne point ordonner communication au procureur général sur les lettres d'aucun officier de cour souveraine que chambres assemblées, et faire défense à tous particuliers de payer le quart-denier, au préjudice de toute la compagnie, à peine d'interdiction. Et, sur toutes ces choses, il mandoit qu'il lui sembloit absolument être nécessaire que le Roi fût plus proche pour les affaires, et qu'ainsi qu'il étoit les affaires se faisoient malaisément. Il remettoit cela, après, au jugement du cardinal, pour le temps qu'il jugeroit être nécessaire que le Roi fût là, pource que, connoissant les affaires, il jugeoit mieux ; mais il ajoutoit que les autres considérations, et de sa personne et de ses affaires, le lui faisoient souhaiter autre part. Les continuels soupirs qu'en ses discours familiers, et partout, il faisoit pour la paix, faisoient préjudice à la réputation du service du Roi, vu qu'il donnoit par là couvertement à entendre que le cardinal étoit le promoteur de la guerre, et qu'il ne tenoit qu'à lui qu'elle ne se terminât. Il mettoit cela en l'esprit de la Reine par ceux qu'il avoit auprès d'elle de son intelligence, et, ajoutant le danger auquel il disoit que le Roi étoit à Saint-Jean-de-Maurienne, il avoit plus de force à se faire croire.

Le duc de Guise vint en ce temps-là de Provence à Lyon, et venoit, ce disoit-il, pour dire qu'il n'avoit pu faire passer à la chambre des comptes un édit dont il s'étoit chargé, duquel il revenoit une grande utilité à Sa Majesté ; mais il montra bien que le dessein de ce voyage étoit autre, et qu'il venoit pour frapper son coup dans l'esprit de la Reine contre le cardinal, tandis que les autres y avoient déjà fait impression à son désavantage. Car il fit plainte à la Reine d'un exploit qu'il disoit lui avoir été fait en Provence de la part du cardinal, bien qu'il n'eût néanmoins été fait qu'aux officiers de l'amirauté, comme si c'eût été un crime de lui faire signifier un acte de justice, et que ce lui eût été une honte que le parlement eût agi contre lui. Il ne dit pas à la Reine qu'il avoit été si peu respectueux à l'autorité du Roi, et si oublieux de son devoir que d'avoir empêché l'huissier de faire les significations qu'il avoit à faire, et de l'avoir arrêté et livré entre les mains de ses gardes, qui le mirent hors de la province ; ce que la coutume que les grands, par la foiblesse des ministres du Roi, avoient prise de long-temps de mépriser l'autorité royale et s'en arroger une bonne partie, lui faisoit croire qu'il supporteroit facilement ; mais il dit à la Reine qu'on lui avoit prédit par son horoscope qu'il devoit être disgracié cette année. Sur quoi la Reine lui ayant demandé par qui, il lui répondit:

« Par ceux qui ont fait disgracier votre Majesté, par gens de faveur. » Il lui dit encore force autres choses qui témoignoient qu'il avoit l'esprit bien ulcéré. Aux autres, il disoit publiquement que s'il venoit des gens de qualité dans la province pour faire exécuter quelque chose contre ses prétentions, quelque ordre de justice qu'il y en eût, il les tueroit lui-même, et si c'étoient autres il les feroit tuer par ses gardes.

Le garde des sceaux ne laissoit pas cependant, nonobstant toutes ces menées dont il étoit le chef, d'écrire avec l'excès de soumission avec lequel il avoit commencé depuis quelque temps, au cardinal qu'il lui devoit tout, et ne le devoit, disoit-il, jamais oublier. L'évêché de Saint-Malo, dont il avoit cru la vacance certaine le mois de novembre précédent, et qu'il avoit lors, par la faveur du cardinal, obtenu de la Reine-mère, à qui, le domaine de Bretagne ayant été affecté pour ses deniers dotaux, la nomination en appartenoit, ayant lors véritablement vaqué, il supplia le cardinal de vouloir parachever de lui impétrer cette grâce, à laquelle il avoit lors donné commencement, promettant, par une lettre du 15 juillet, d'instruire soigneusement son fils à reconnoître, par ses services et dépendances, l'obligation qu'il lui auroit de cette dignité, dont, en son particulier, il conserveroit aussi la mémoire, pour ne manquer en aucune occasion qui concerneroit son service. L'évêque de Riez étant, en ce temps-là, venu avec l'évêque d'Orléans pour traiter avec le Roi de quelque secours du clergé en cette nécessité présente de son Etat, il l'envoya au cardinal avec une lettre, par laquelle il lui mandoit qu'il lui alloit faire la révérence pour l'assurer de son très-humble service, et qu'il lui plût avoir agréable sa soumission et la dépendance qu'il désiroit avoir de sa volonté en tout ce qu'il lui plairoit de lui commander, et qu'il eût bien voulu avoir l'honneur de lui présenter lui-même pour accompagner la reconnoissance de la sienne; mais il le faisoit par ce mot puisque ses indispositions le privoient de davantage pour cette heure; et supplioit très-humblement le cardinal de le recevoir pour son très-humble et obligé serviteur, et lui faire l'honneur de le reconnoître pour tel. Ainsi les dévots savent donner de belles paroles aussi bien que les autres, avec cette différence qu'il y a plus de déguisement, et qu'on le connoît moins parce qu'on s'y fie davantage.

Le cardinal, voyant qu'on essayoit à le charger de l'envie, non-seulement de tous les mauvais événemens, mais de tous les maux imaginaires encore que l'on figuroit menacer l'Etat au dedans, ne voulut enfin pas être plus longtemps responsable de toutes ces choses. Ainsi il conseilla au Roi de partir de Saint-Jean-de-Maurienne pour s'en retourner à Barraux et de là à Lyon; pour lui, il demeura encore là quelque temps pour suppléer en quelque chose au défaut de la présence du Roi. Trois heures après le partement de Sa Majesté, Soudeilles y arriva de la part du duc de Montmorency. Il témoigna d'abord un grand étonnement de quoi le Roi avoit quitté ce lieu, et ce en présence du maréchal de Schomberg et du sieur de Châteauneuf; dit qu'il y avoit huit jours que le bruit avoit couru dans l'armée qu'il s'en alloit, et que ces messieurs qui la commandoient ne l'avoient pas cru, ayant jugé que le cardinal représenteroit à Sa Majesté de quelle conséquence cela étoit; que, s'il étoit vrai qu'il y eût du mauvais air, il falloit plutôt conseiller au Roi de s'avancer en quelque lieu vers le mont Cenis qui ne fût pas gâté, que de se retirer; que les soldats et les officiers n'étoient principalement retenus en l'armée d'Italie, que parce qu'on leur disoit que le Roi se préparoit à y venir, et quand ils sauroient au contraire qu'il se seroit retiré, il y avoit à craindre un débandement général. Il représenta les affaires de delà au plus mauvais état qu'il se put imaginer; que la peste étoit si grande que par tous les chemins où l'on passoit tout étoit semé de corps; que tel, à qui on venoit de parler se portant bien, étoit trouvé à un quart-d'heure de là mort en un instant; que la compagnie des chevau-légers du duc de Montmorency, qui étoit de quatre-vingts, étoit réduite à dix-sept, tout étant mort de peste; qu'il en étoit de même de sa compagnie des gardes; que la peste étoit si grande à Pignerol, que les oiseaux mêmes tomboient morts passant par-dessus la ville, à ce qu'on lui avoit dit; que la contagion étoit par tous les régimens et dans toute la cavalerie; que M. de Montmorency avoit pensé être pris de peste, et que M. d'Effiat étoit si mal qu'il ne pouvoit quasi marcher, et étoit jaune comme un coin mûr, et ne pouvant éviter une grande maladie; qu'il avoit vu l'armée en si grande misère, que les généraux mêmes étoient contraints de se passer d'un repas par jour, n'ayant pas de quoi en faire deux; que M. de Montmorency étoit ruiné des grandes dépenses qu'il lui falloit faire; que l'armée des ennemis étoit composée de vingt-sept mille hommes et de six mille chevaux; qu'en celle du Roi, il n'y avoit que seize mille hommes; qu'elle diminuoit tous les jours, et que nos gens se sauvoient dans celle de M. de Savoie. Ensuite il dit au cardinal, devant le sieur de Châteauneuf, que M. de Montmorency lui avoit commandé de le prier de sa part de lui témoigner qu'il étoit son ami, en le faisant rappeler de l'emploi où il étoit. De plus,

après la demande que M. de Montmorency avoit faite par lettres au Roi du gouvernement de Sommières, il pria le cardinal de sa part de lui faire donner celui de Peccais. Et, pour conclusion, Soudeilles dit au cardinal de la part des généraux qu'ils conseilloient au Roi d'accepter la paix.

Après avoir ouï tout ce que dessus, le cardinal lui répondit que, si nous avions de grandes incommodités, les ennemis n'en avoient pas moins; ce qu'il avoua, disant que leurs gens de pied ne valoient rien, que la plupart de la cavalerie étoit mauvaise, et que la peste et la nécessité étoient plus grandes dans leur armée que dans la nôtre. Le cardinal lui dit que les grandes affaires n'étoient pas sans difficulté, qu'il étoit impossible d'en conduire aucune à bonne fin sans patience; que les prédécesseurs de M. de Montmorency n'avoient acquis la réputation qui étoit en sa maison que par cette voie; qu'en trois heures son maître avoit acquis beaucoup d'honneur au combat de Veillane; mais que, s'il étoit vrai qu'il pensât à sa retraite, il le perdroit en un instant, n'y ayant personne au monde qui ne le tînt déshonoré par une telle action, qu'il étoit trop son ami pour lui procurer ce désavantage. Après cela il lui demanda comme il parleroit au Roi; il lui répondit, en présence dudit sieur de Châteauneuf, que nous n'étions plus au temps où on formât le bec pour parler au Roi; qu'il lui représentât l'état où son armée étoit, lui dît tout ce qu'il avoit charge de lui faire savoir, et tout ce qu'il estimeroit pour le bien de ses affaires, et que même M. de Montmorency l'avoit chargé de parler au cardinal de sa retraite pour qu'il en parlât au Roi; il le conseilloit de lui dire s'il l'estimoit à propos, parce qu'outre qu'il n'étoit pas auprès de Sa Majesté, quand il y seroit il ne lui feroit pas cette harangue, pour être trop désavantageuse à M. de Montmorency. Soudeilles s'en alla de là trouver Sa Majesté, à laquelle il parla fort bien; mais il dit à Saint-Simon, premier écuyer, que la peste étoit forte dans l'armée; que le duc de Montmorency ne se portoit pas bien, et qu'il craignoit pour lui dans les grandes chaleurs le mal de poumon dont il étoit menacé; que le surintendant n'étoit pas bien non plus, et qu'il couroit fortune de devenir malade; que Casal véritablement se prendroit, et ajouta que M. de Savoie avoit vingt-quatre mille hommes dans son armée, et que, s'il venoit à Saluces, c'étoit une place qui ne se pouvoit garder. Le premier (1) avertit de tout cela Bouthillier, pour le mander au cardinal, qui ne jugea pas qu'on se dût arrêter aux rapports que les particuliers faisoient par leur propre intérêt, mais bien plutôt aux avis qu'on recevoit par les lettres des généraux qui écrivoient autrement.

Peu de jours après Soudeilles retourna à l'armée. Sa Majesté manda par lui à ses lieutenans généraux qu'il étoit impossible que, de sa part, on prescrivît aucun dessein particulier à ceux qui commandoient ses armées en Italie, Sadite Majesté ayant tant de confiance en eux, qu'elle leur laissoit à résoudre et à exécuter ce qu'ils pourroient faire de plus avantageux pour son service; que si Casal ne se pouvoit secourir, il falloit employer utilement le temps tandis qu'il tiendroit; qu'on croyoit assurément qu'il dureroit jusqu'en septembre; restoit à ces messieurs à voir ce qu'ils pouvoient faire pendant le mois d'août; que ledit sieur d'Effiat écrivoit qu'on pouvoit prendre Revel et Cahours; que, si on le pouvoit, on demeureroit d'accord, comme il le mandoit, qu'on demeureroit maître de tout le Piémont au-deçà du Pô; qu'on ne pouvoit juger auprès du Roi la facilité ou difficulté de cette entreprise, mais bien estimoit-on qu'on n'en pourroit faire de meilleure, supposé que Casal ne se pût secourir, parce que, si une fois ces deux places étoient prises, on auroit autant de facilité à garder tout ce qu'on auroit conquis, comme il y auroit de difficulté si ces deux lieux, qui étoient forts et au milieu du pays conquis, demeuroient aux ennemis; que l'armée que Sa Majesté préparoit ne pouvoit entrer de nouveau en Piémont qu'au 15 d'août; que lesdits lieutenans généraux mandassent s'ils aimoient mieux qu'on attendît jusqu'en ce temps à entrer avec dix mille hommes et huit cents chevaux en un corps d'armée séparé du leur, ou s'ils vouloient qu'à mesure qu'il viendroit des troupes on leur envoyât deux et trois régimens à la fois; que l'on feroit ce qu'ils estimeroient le plus à propos.

Les généraux ayant reçu ces ordres, dépêchèrent à Sa Majesté, pour lui dire qu'ils trouvoient de l'inconvénient à assiéger le château de Revel si le siége devoit durer plus de huit jours. Sur quoi on leur répondit promptement qu'on ne leur avoit donné ordre de le faire, que sur la facilité qu'ils avoient mandé être en cette entreprise, et qu'on leur avoit souvent déclaré que, quelques avis qu'on leur donnât, on n'entendoit point les obliger qu'à ce qu'ils jugeroient utile et expédient pour l'avantage du service du Roi, et partant que c'étoit à eux à se résoudre à ce qu'ils estimeroient être plus à propos; que si on pouvoit, par argent, gagner celui qui étoit dedans, ce seroit un grand coup, étant certain que ce poste étoit bien nécessaire, qu'ils étoient si judicieux qu'ils sauroient bien prendre

(1) Ecuyer.

une bonne résolution. Le Roi leur écrivit aussi qu'ils lui envoyassent les prisonniers qu'ils avoient faits à la prise du château de Saluces, avec lesquels se trouvoient plus de quarante officiers, sans ceux que l'on avoit laissé aller, partie volontairement, partie ne se souciant pas de les garder. Sa Majesté fit ce commandement sur ce qu'elle avoit su avec regret que le duc de Montmorency, par un imprudent prétexte de générosité, en avoit renvoyé de Cumiane sept vingts tout à la fois, et plusieurs officiers, leur faisant donner de l'argent à chacun, ce que l'on ne trouva pas trop à propos, les ennemis ne nous faisant point toutes ces civilités, traitant extraordinairement mal nos prisonniers, et ne nous en rendant pas un.

Pendant ce temps-là, il n'y eut pas peu de difficulté à résoudre ce qu'il falloit faire : les uns vouloient aller droit à Casal, les autres vouloient qu'on assiégeât le château de Revel; il y en avoit encore qui estimoient qu'il falloit retourner se camper vers Pignerol et ne faire autre chose. Quelques-uns représentèrent que se retirer vers Pignerol étoit perdre les affaires du Roi et la réputation de ses armes, que s'attacher au siége de Revel, qu'on avoit fait reconnoître, étoit s'engager à une entreprise de longue haleine, qui feroit connoître aux ennemis qu'ils n'auroient rien à craindre pour Casal, et qui étoit capable de dissiper et ruiner l'armée, tant à cause de la peste, qui ne permettoit pas de demeurer en un lieu, que parce aussi que, d'ordinaire, l'événement des siéges les plus heureux, et la prise des places, est la ruine des plus grandes armées qui les attaquent; qu'il valoit mieux s'avancer droit vers les ennemis, tant pour leur donner de la terreur que pour conserver le cœur aux nôtres. Tandis qu'ils étoient en ces incertitudes, et n'osoient entreprendre d'aller droit à Casal, pensant être trop foibles, les ennemis croyoient qu'ils le dussent faire, et étoient en grande perplexité du moyen qu'ils devoient tenir pour le pouvoir empêcher. Les vivres étoient fort chers en leur armée, le vin à 4 livres la pinte, un pain de munition 5 et 6 sous de notre monnoie, la chair et toutes autres sortes de même, l'argent fort rare; la maladie y étoit grande, qui leur faisoit perdre tant d'hommes qu'ils n'avoient qu'environ de dix à onze mille hommes de pied et de quatre à cinq mille chevaux, outre les troupes du duc qui n'étoient que de trois à quatre mille hommes de pied et peu de cavalerie; cela les faisoit craindre que nous prissions cette généreuse résolution. Ils tinrent à Saviglian un conseil général sur cette affaire, auquel il fut représenté que les Français ayant passé le Pô et pris Saluces, pays très-gras et chef du marquisat, bien qu'aucuns pussent penser qu'ils ne se hasarderoient pas de passer à Casal, laissant à leurs épaules une armée qui leur empêcheroit toutes leurs victuailles, de sorte qu'il leur faudroit mourir de faim, ce qui avoit bien quelque apparence de raison; néanmoins ils ne considéroient pas qu'en ce temps de moisson ils trouveroient à vivre partout pour quelque peu de jours, à raison de quoi, si bien cette armée qu'ils laisseroient à leurs épaules les pût empêcher peut-être de faire venir du pain de France, néanmoins on ne pouvoit nier qu'en trouvant assez pour eux partout où ils passeroient, ce secours ne leur réussît très-favorablement, principalement pource qu'ils n'alloient pas là pour s'y arrêter longuement, mais seulement pour faire lever le siége, mettre du secours dans la citadelle, et s'en retourner incontinent; outre que pour cinq ou six jours ils pouvoient porter leurs vivres quant et eux avec leur bagage, qui marcheroit au corps de la bataille, et seroit assuré de l'avant et arrière-garde, et de la cavalerie qui a accoutumé de marcher sur les ailes. Que pour ces raisons, étant chose certaine que ce secours pouvoit être mis en exécution, il restoit à arrêter si, en cas que les Français le tentassent, on les combattroit auparavant qu'ils arrivassent audit Casal, en leur présentant la bataille, ou les attaquant par les flancs s'ils ne la vouloient pas accepter, et en cas qu'on les voulût combattre, comment on feroit pour s'unir aux troupes qu'avoit le marquis avec lui à Casal, sans lesquelles on ne seroit pas assez fort contre l'armée française, qui étoit d'environ vingt mille hommes de pied, et on n'en avoit que onze mille, et encore en mauvais état, particulièrement la cavalerie; où, au contraire, l'armée française s'étoit rafraîchie dans le pays ennemi, qu'ils avoient de jour à autre été toujours conquérans; mais étant joints à l'armée du marquis, qui étoit de neuf mille hommes, on pourroit avoir espérance de remporter l'avantage contre les Français. Sur le premier point, ils résolurent de combattre, sans se vouloir arrêter à la considération que les Français ne hasardoient rien que leurs troupes, et eux au contraire tout l'Etat de Milan, pource que le marquis Spinola leur avoit mandé que la réputation du roi d'Espagne et la sienne ne lui permettoient pas de faire autrement, afin qu'on ne pût jamais dire qu'on l'eût contraint de lever le siége; ce qu'il seroit nécessaire de faire, les Français y venant, si on ne les combattoit auparavant que d'y arriver. Mais la difficulté fut, pour le second point, savoir quel conseil ils de-

voient prendre pour pouvoir unir leurs deux armées, attendu que celle du marquis ne pouvoit abandonner Casal pour aller à l'autre, ni l'autre abandonner le pays sans le laisser en même temps en proie à l'ennemi. Le nouveau duc de Savoie fut d'opinion de laisser avancer notre armée deux jours devers Casal, puis prendre un chemin plus court, et, traversant celui que nous aurions pris, s'aller joindre au marquis, notre armée étant forcée d'allonger sa route, à cause des fortes places qu'elle rencontreroit sur le droit chemin. Mais cette opinion fut combattue de cette difficulté, que si notre armée se trouvoit avancée de deux journées, elle pourroit faire un effort et cheminer de nuit, ne lui important pas beaucoup de lasser ses soldats, puisqu'étant arrivés ils ne trouveroient pas contre qui combattre, le marquis n'ayant que neuf mille hommes, qui n'étoit pas un nombre suffisant pour leur opposer; joint qu'encore faudroit-il qu'il en laissât, pour le moins, trois mille pour défendre les tranchées. D'autres furent d'opinion qu'il falloit accompagner notre armée et marcher à l'égal d'elle; mais en cet avis il y avoit à craindre, pource qu'on ne pouvoit pas, marchant ainsi, s'approcher si fort de notre armée qu'on ne courût péril d'être attaqué d'elle auparavant que de s'unir avec le marquis; et si, en marchant, on s'éloignoit un peu davantage, il falloit, par nécessité, être toujours un peu derrière, pour découvrir la contenance de notre armée et savoir où elle alloit, pour ne la point rencontrer; d'où il arriveroit que nous viendrions encore à rencontrer le marquis auparavant qu'ils l'eussent joint. Il y eut un tiers avis, qu'il falloit s'avancer toujours de quelques heures de chemin sur la route de Casal, et tenir de bons espions en notre armée pour savoir ce qu'elle faisoit, s'arrêter si elle s'arrêtoit, et marcher si elle marchoit, afin de ne la laisser pas loin derrière en pleine liberté de saccager le pays; ce qu'elle ne pourroit faire ayant de front leur armée voisine, pource qu'en quelque lieu que nous pussions tourner, ils iroient incontinent au secours, n'y ayant aucun village si foible que pour quelques heures il ne pût tenir. Ils proposèrent encore s'il ne seroit point plus expédient de suivre notre armée en queue, l'allant toujours escarmouchant avec toute leur cavalerie, et, par ce moyen, l'obligeant à se tenir toute ensemble, et ensuite la retardant en son chemin, et cependant envoyer toute leur infanterie par un chemin plus court joindre le marquis; leur cavalerie, qui seroit demeurée derrière, pouvant en une nuit, après que leur infanterie seroit en sûreté, se retirer à l'armée dudit marquis. Enfin quelques-uns mirent en avant d'embarquer la plus grande partie de leurs troupes, et les envoyer par le Pô trois heures après que notre armée seroit partie, pource que, par ce moyen, ils arriveroient tout frais à Casal; car, au lieu que de Turin à Casal on arrive en un jour par la rivière, il y a à aller par terre six ou sept journées d'armée; mais la difficulté consistoit à trouver assez de barques. Tous ces avis furent proposés, mais ils n'eurent point de besoin d'en choisir aucun; car les nôtres, ne connoissant pas leurs forces ni celles de leurs ennemis, n'osèrent entreprendre d'aller à Casal, qui cependant étoit, de jour en jour, si pressé que les ennemis le tenoient quasi déjà pour pris.

Quant à la ville, ils ne faisoient point de difficulté qu'ils ne l'emportassent dans dix ou douze jours. Pour la citadelle, ils savoient bien qu'ils ne l'auroient sitôt, bien que tous les jours ils s'avançassent davantage. Ils s'étoient déjà rendus maîtres de la lunette qui étoit à la pointe du bastion de Saint-Georges; les nôtres disputoient tous les jours celle de Saint-Charles à coups de pique; la demi-lune qui étoit entre les deux bastions leur restoit encore, les Espagnols y étoient attachés; mais ils croyoient la leur pouvoir encore contester quelque peu de temps. A l'attaque du château ils étoient aussi aux mains; quant à celle de la ville, les ennemis s'étoient fort approchés vers les trois vents : c'étoit le côté qui donnoit plus de peine aux assiégés pour s'opposer aux ennemis, et qui donnoit grande appréhension aux habitans. Vers le 20 juillet les nôtres firent une sortie de ce côté-là, emportèrent les premières tranchées et forcèrent une batterie où ils mirent le feu; elle fut entièrement consommée, et donna à travailler aux ennemis tout de nouveau; ils firent perte de cinq cents hommes, les nôtres de dix seulement; le baron de Canillac y fut grièvement blessé. Le cardinal n'oublioit point de les encourager, par ses lettres, à toutes les occasions qu'il pouvoit, et avoit donné charge, et mandé et remandé plusieur fois, de la part du Roi, au marquis d'Effiat qu'il cherchât toutes les voies par lesquelles il avertît de jour à autre le sieur de Toiras de tout ce qui se passoit, et du dessein ferme et assuré qu'on avoit de le secourir. Le cardinal lui envoya même le baron de Cheny, qui se chargea d'y entrer par une voie qui pouvoit réussir; il le chargea de tout ce qu'il falloit dire aux assiégés pour leur donner courage d'attendre leur secours, auquel on faisoit l'impossible. Qu'une armée étoit prête de passer les monts pour fortifier la nôtre, que nous battions les ennemis partout, que le Roi étoit allé à Lyon à cause de la peste, que le cardinal demeuroit à Saint-Jean-de-Maurienne

pour n'oublier rien de ce qu'il falloit pour les secourir ; enfin il mandoit à Toiras qu'il ne lui recommandoit point de tenir jusqu'à l'extrémité, parce qu'il connoissoit son cœur et sa tête, mais qu'il le prioit d'encourager les habitans, que le Roi aimoit autant que ses propres sujets, et qu'il le prioit de s'assurer qu'il ne plaindroit pas sa vie pour le servir et eux en cette occasion, et que Sa Majesté étoit résolue de récompenser si libéralement ceux qui auroient bien fait en cette occurrence, qu'ils serviroient d'exemple à la postérité. Il manda, par ledit Cheny, aux généraux de l'armée du Roi, qu'on envoyoit en Italie tout ce qu'ils avoient demandé : savoir est des blés qu'on faisoit venir de Provence et de Dauphiné, des bêtes de voiture et de l'argent. Quant aux nouvelles troupes, on ne leur en pouvoit pas envoyer sitôt, parce que les premières arrivées étoient destinées pour former un corps d'armée devers Suse, ainsi qu'eux-mêmes avoient mandé être à propos et nécessaire, mais qu'il arriveroit dans quinze jours des régimens de Languedoc, Provence et Dauphiné, auxquels on commanderoit de les aller joindre en diligence. Qu'au reste, touchant ce qu'ils avoient à entreprendre, qu'il avoit été souvent dit et écrit que cette armée ne pouvoit rien faire de plus glorieux et avantageux que de secourir Casal, mais, comme la chose paroissoit recevoir grande difficulté, l'on avoit toujours mandé que c'étoit à ceux qui étoient sur les lieux à juger ce qui se pouvoit faire, non-seulement pour ce dessein, mais pour tous les autres que l'armée auroit à entreprendre, parce qu'il y auroit de trop grands inconvéniens de leur prescrire rien de particulier de si loin, en affaires qui dépendoient de la disposition et assiette des ennemis, du temps que la chose se devroit faire, de l'état de notre armée qui n'étoit pas toujours semblable, et de la possibilité de trouver sur les lieux ou de faire venir des vivres; que l'on s'assuroit tant sur la bonne conduite de ceux qui commandoient les armes de Sa Majesté, et sur la passion qu'ils avoient pour son service, que l'on ne doutoit point qu'ils ne se résolussent à tout ce qu'il se pourroit faire de mieux, et qu'unanimement ils ne conspirassent aux plus avantageux desseins qui se pourroient prendre. Que ces messieurs n'ignoroient pas le mauvais état de Pignerol dans la ville et le château, dans lequel on ne croyoit pas qu'il y eût cinq cents hommes sains; qu'ils savoient de quelle importance étoit cette place, et falloit appréhender que les ennemis, la sachant si mal garnie, ne fissent une entreprise comme celle de Mantoue. Que, pour assurer en quelque sorte le château, on avoit commandé que l'on y envoyât cent hommes des deux régimens qui étoient vers Suse; qu'ils aviseroient au surplus ce qu'il y avoit à faire, n'y ayant plus apparence de songer à la conserver en envoyant des régimens dans les dehors de la ville, puisque les meilleurs s'y perdroient ou dissiperoient en huit jours; et que partant, on estimoit que l'armée du Roi devoit être en lieu qui empêchât qu'on n'y pût entreprendre, jusques à tant que l'armée de Suse fût venue; et lors toutes les deux prendroient résolution de ce qu'ils auroient à faire ; que, s'ils suivoient le dessein qu'ils avoient mandé avoir d'aller à Villefranche, puis à Pancalier, s'il étoit possible, pour raser le camp, puis à Vigon pour en faire autant, le vrai campement seroit à Sercenasque ou Pioussasque, ou camper le corps de l'armée à Sercenasque, et loger des troupes à Pioussasque, ou, en un mot, il falloit garantir Pignerol et Briqueras; mais enfin que tout ce qu'il leur écrivoit ne les devoit obliger à aucune chose particulière qu'à ce qu'ils jugeroient plus utile sur les lieux ; mais qu'ils se souvinssent que, si nous ne gagnions aucune chose, pour le moins falloit-il conserver ce que nous avions, Pignerol et Briqueras étant la prunelle de nos yeux; et qu'il falloit bien se donner garde, si l'armée campoit aux lieux susdits, de faire faire le pain à Pignerol ou en des lieux empestés, car c'étoit le moyen de la perdre, n'y ayant rien qui portât le mauvais air comme le pain chaud.

Tandis que le cardinal leur écrivoit ces lettres, ils se résolurent, pour ne demeurer pas sans rien faire, d'exécuter la pensée qu'ils avoient eue quelque temps auparavant, mais à laquelle ils ne s'étoient jusqu'alors encore osé résoudre, quelque presse qu'en fît le marquis d'Effiat, d'aller se saisir de Villefranche, Pancalier et Vigon; ce qu'on pouvoit faire par surprise, les ennemis n'y étant pas. Cette résolution fut exécutée tout en un jour. Le duc de Montmorency, étant parti avant le jour avec toute l'avant-garde et deux petites moyennes, s'achemina par la plaine de Cahours droit à Ville-franche, qu'il surprit de telle sorte que les soldats du régiment de Rangon, qui gardoient ce poste, ne purent se retirer si vite qu'il n'en demeurât quelques-uns dans le bourg, pendant que le reste se jetoit dans le château, que le maréchal de La Force, qui conduisoit la bataille, investit promptement, et en fut maître le quatrième jour; ceux qui étoient dedans se rendirent après avoir vu le canon. Au même temps, on fit partir sur la minuit le marquis de La Force avec cinq cents chevaux, et trois cents hommes de pied, pour aller surprendre Pancalier, où on avoit avis qu'il n'y avoit personne ; il trouva l'avis véritable, et se trouva maître sans résistance du camp des ennemis. Le même jour, le duc de

Montmorency et le marquis d'Effiat y arrivèrent; ils admirèrent tous ce camp, pour être fait le plus régulièrement qui se peut imaginer, et être capable de tenir cinquante mille hommes : il avoit deux grands forts aux extrémités, plus élevés, mieux fossoyés que le reste des retranchemens; toutes les entrées et sorties, tant pour la cavalerie que l'infanterie, étoient distinctes et couvertes de demi-lunes; il y avoit dans le milieu un beau grand bourg et un château assez logeable; tous les moulins se trouvèrent rompus, le pont que les ennemis y avoient l'étoit aussi, mais il étoit aisé de le refaire. D'abord on estima qu'il falloit garder ce camp et en parachever la fortification du côté des ennemis comme elle étoit parfaite du nôtre, parce que le poste couvroit Pignerol, Briqueras et tout le derrière; mais ils reconnurent que c'eût été un mauvais conseil, vu qu'il eût été impossible de garder cette place qu'avec cinq ou six mille hommes, et que les ennemis avoient encore les ponts de Carignan, Montcalier et Turin. Cette expédition ne fut pas plutôt faite, que, le 31 juillet, nos gens envoyèrent La Roque-Massebaut sommer Vigon, où il ne se trouva personne pour faire résistance; il s'assura aussi de Sercenasque et Virle. Au même temps, le duc de La Trimouille eut ordre d'aller à Carignan avec trois compagnies de cavalerie et deux de carabins pour reconnoître qui y étoit logé. Il surprit tellement la cavalerie de l'ennemi qui y étoit, qu'elle fut contrainte de laisser son bagage et monter à cheval en désordre pour se retirer au pont, distant d'un demi-quart de lieue, où elle fut si vivement chassée par La Roque-Massebaut, qui menoit les coureurs, que pour donner sûreté à sa fuite elle fut contrainte de lever les planches du pont et se barricader sur le milieu. M. de La Trimouille y reçut un coup assez favorable dans le genou, qui, ne lui emportant qu'un coin de l'os, ne l'empêcha pas de retourner dans Carignan, où il se fit ouvrir le château; il assura le gouverneur et les habitans de leurs vies et de leurs biens, leur fit faire le serment de fidélité, et donna avis de ce qu'il avoit fait, et de la contenance des ennemis, qui avoient dessein de venir avec toute leur armée reprendre le logis de Carignan pour être maîtres du pont, faire tête à l'armée du Roi du côté de Turin, et l'empêcher d'y pouvoir aller, et partager en outre la plaine entre le Pô et Pignerol, jetant quelque nombre de cavalerie dans les bourgs de Sercenasque et Virle, ce qui eût donné de grandes incommodités à garder le camp de Pancalier, faute de vivres que l'on n'eût pu avoir sans grand convoi. Cela donna sujet au marquis d'Effiat de proposer au duc de Montmorency de s'élargir jusques à Carignan, qui garantissoit l'armée de toutes ces incommodités, et lui faisoit trouver un excellent logement rempli de plus de blé et de vin que l'armée n'en sauroit consommer d'un mois. Cette proposition étant reçue, le duc de Montmorency commanda aux quatre compagnies de cavalerie qui lui restoient de monter à cheval, laissant tous les régimens pour garder le camp, tirant seulement trois cents mousquetaires des régimens de Picardie, Piémont et Longjumeau, pour déloger les ennemis qui se barricadoient sur le pont, et le rompre par après. A la sortie du bourg de Pancalier, Alexis, qui étoit en garde à un gué distant d'un quart de lieue, vint donner avis que les ennemis avoient passé l'eau, poussé leurs vedettes, et que déjà deux cornettes de cavalerie avoient passé et le reste filoit, et qu'il y avoit un bataillon d'infanterie formé sur le bord de l'eau pour assurer le gué, ou pour suivre les autres; cela fit changer de dessein, et résoudre d'aller droit en ce lieu-là, ce qui fut fait. Les compagnies de Desroches et de Mougon furent commandées d'aller à la tête avec le marquis d'Effiat et le comte de Cramail; le duc de Montmorency suivoit avec ses gendarmes et ceux de M. de Ventadour; le marquis de La Force demeura au quartier pour faire prendre les armes à tout le reste de l'infanterie. Il fut pris résolution de charger les ennemis et ne leur donner le loisir de se grossir davantage. Ils ne virent pas plutôt paroître cette cavalerie, qu'ils reprirent le gué plus vite qu'ils n'étoient venus, avec si grande hâte, qu'Argencourt, sergent de bataille, eut peine d'en attraper un qui étoit demeuré derrière, qu'il pensa tuer au milieu de l'eau. Ainsi les nôtres demeurèrent maîtres du bord de deçà le Pô, au delà duquel les ennemis se retirèrent. Il n'y eut en cette occasion que deux soldats blessés, et un valet de chambre du marquis d'Effiat, qui étoit demeuré derrière lui.

Après cela, les ennemis marchant toujours de l'autre côté de la rivière avec infanterie, cavalerie, carabins et bagages, les nôtres les cotoyèrent pour voir ce qu'ils vouloient devenir, la rivière étant étroite et guéable en plusieurs endroits; ce qui fut cause qu'ayant marché ainsi quasi toute l'après-dînée sans faire beaucoup de chemin, la rivière étant fort tournoyante, ils ne purent aller à Carignan, mais furent contraints de retourner à Pancalier pour le garder, l'ennemi se trouvant en lieu d'où il pouvoit y aller aussi commodément qu'à Carignan; ce qu'il devoit plutôt faire, parce que Pancalier lui étoit plus considérable à cause de sa fortification, et en outre parce que s'il s'en fût saisi, l'armée du

Roi étant une partie à Carignan, et l'autre à Villefranche, elle n'eût pu se rejoindre sans péril d'un combat hasardeux. Ces considérations convièrent M. de Montmorency de mander au duc de La Trimouille de se retirer de Carignan, mettant seulement dans le château, qui n'étoit qu'une maison de plaisance sans fossé que d'un côté, quarante soldats et deux sergens; mais le lendemain ils prirent résolution de faire prendre à toute l'armée le logis de Carignan. Le duc de Montmorency commanda pour cet effet au marquis de La Force de s'avancer avec les carabins du comte d'Alais, ceux d'Arnaud, trois compagnies de cavalerie, le régiment du Plessis-Praslin, et cinq compagnies de celui de Longjumeau. Le marquis d'Effiat eut ordre de soutenir le corps avec les régimens de Picardie, Piémont, Sault, Mirepoix, et quatre compagnies de cavalerie; le duc de Montmorency devoit suivre avec le reste de l'avant-garde. Le marquis de La Force s'étant avancé dès le matin, manda sur le midi que l'armée des ennemis étoit passée au deçà de la rivière, et étoit logée à Carignan; qu'une partie l'étoit venu recevoir à une grande demi-lieue au devant, du côté de Pancalier, et qu'ils avoient d'abord si rudement chargé les gardes du comte d'Alais, qu'ils en avoient tué deux, blessé cinq ou six, et la plupart de leurs chevaux estropiés; qu'il s'étoit fait plusieurs fausses charges, et que l'infanterie s'escarmouchoit de haie en haie, un fossé entre deux. Le maréchal de La Force étoit demeuré avec la bataille et l'arrière-garde à Villefranche pour prendre le château, qui se rendit dès le soir, et les nôtres pensoient avoir, sans aucun contredit, la liberté d'aller loger audit Carignan, le maréchal de La Force venant occuper le logis de Pancalier, et ne laissant qu'une garnison dedans le château de Villefranche, qui ne pouvoit être pris sans canon, et pouvoit tenir quelques jours; mais, au même temps qu'on reçut l'avis du marquis de La Force, il arriva un gentilhomme de la part du maréchal de La Force pour dire qu'il lui falloit toute la journée pour retirer son canon de Villefranche, et qu'il lui étoit impossible d'en partir ce jour-là, et qu'il envoyoit seulement cinq cornettes de cavalerie et deux régimens de son corps, pour aider à garder le logement de Pancalier. Ce retardement raisonnable du maréchal de La Force embarrassa fort, voyant que l'armée étoit divisée de si loin qu'il y avoit plus de huit lieues entre l'arrière-garde et la tête de l'avant-garde, qui avoit l'ennemi sur les bras et le logement de Pancalier fort jaloux. Cela affligea fort le duc de Montmorency, pource que nous ne pouvions continuer notre dessein d'aller à Carignan qu'en laissant le logis de Pancalier vide, et l'ennemi en étant si voisin, nous eût pu séparer pour toujours d'avec le maréchal de La Force; d'autre côté, de lâcher le pied devant les ennemis et laisser périr nos gens dans le château, il y avoit non-seulement de la honte pour nous, mais du péril, ayant toute l'armée sur les bras. Il vint trouver le marquis d'Effiat, qui étoit en conférence avec l'abbé de La Mante. Le marquis d'Effiat lui dit qu'il n'y avoit remède, et qu'il falloit sortir de ce mauvais pas le mieux que l'on pourroit; que cependant il falloit envoyer un homme au maréchal de La Force, pour le faire partir sur-le-champ, et qu'il gardât le logis de Pancalier, qu'il donnât audit marquis quatre régimens et quatre compagnies de cavalerie; que le pays étoit avantageux, et l'assuroit qu'il ne gâteroit rien, et qu'il le laissât faire. Le duc de Montmorency écrivit au maréchal de La Force pour le convier de partir, quand il ne lui resteroit qu'une heure de jour, et qu'il se résolût de garder le logis de Pancalier avec ce qui lui restoit de troupes; et le marquis d'Effiat, avec le marquis de Brezé et partie des régimens restans de l'avant-garde, partit pour aller à Carignan, tant pour favoriser la retraite, si les nôtres étoient en cet état-là, comme on croyoit, voyant qu'ils avoient envoyé tous leurs bagages, que pour voir s'il y auroit moyen de gagner ce logement. Il donna ses coureurs à Laurières, et se mit à la tête de Mougon, arrivant si heureusement, que l'ennemi commençoit à quitter ses postes avancés, que les régimens du Plessis-Praslin et Longjumeau prenoient, et le reste des troupes destinées à cette action marchant en bon ordre et avançant sur l'ennemi, en sorte qu'à l'entrée de la nuit il quitta les barricades, coulant le long des faubourgs et de la ville, se retirant par une chaussée proche du château, d'où l'on tiroit aisément sur eux; les quarante soldats qui étoient au château faisant fort bien leur devoir en cette occasion comme ils avoient fait, ne se voulant point rendre, quoiqu'ils eussent été sommés par cinq fois des ennemis, et qu'il leur eût été offert telle composition qu'ils voudroient, bien qu'ils vissent un canon en batterie contre eux, et que vingt régimens de l'armée ennemie et vingt cornettes de cavalerie fussent déjà passés.

Nonobstant tous ces avantages, les ennemis se retirèrent droit au pont, aussi confusément que les troupes du Roi les poursuivoient en bon ordre, sans s'arrêter, ni à la ville ni aux faubourgs. Ils en usèrent ainsi, tant parce que l'ordre de la guerre le requéroit ainsi, que parce aussi qu'ils avoient eu avis que le dessein de l'ennemi étoit de les envelopper de tous côtés, et que déjà, entre Ca-

rignan et Pancalier, quinze cornettes de cavalerie et deux régimens avoient passé un gué pour leur couper chemin et les charger en queue. Toute la nuit les nôtres furent sur leurs gardes dans Carignan, et le duc de Montmorency renvoya un renfort de troupes, dont il se priva aisément parce que le maréchal de La Force étoit arrivé sur la minuit à Pancalier. Le lendemain, le duc de Montmorency prit le reste de l'avant-garde et deux régimens de la bataille, avec partie des gendarmes, et alla à Carignan; et aussi, en même temps, l'armée entière des ennemis campa sur le bord de la rivière, tout joignant le pont qu'elle avoit occupé, leva des planches d'icelui plus proches de notre rive, et fit des tranchées le long du bord de la rivière, dans lesquelles elle logea son infanterie et son canon, pour ôter aux nôtres tout moyen de rien entreprendre sur ledit pont, et, le même jour, commença un grand travail au devant dudit pont, de notre côté, lequel travail enfermoit assez de terrain pour contenir leur armée à couvert entre le pont et leurs fortifications. Cette fortification consistoit en une demi-lune beaucoup plus grande qu'un bastion, dont la pointe étoit opposée à notre armée et couvroit le pont, et deux autres demi-lunes assises dans deux petites îles qui étoient à droite et à gauche du pont, lesquelles flanquoient et défendoient des deux côtés ladite grande demi-lune, de laquelle les ennemis tiroient des lignes pour les aller joindre aux deux autres demi-lunes; ce qu'ils firent en si peu de temps, avec toute leur armée, qu'il étoit difficile que les Français, qui ne sont pas accoutumés à tels travaux, s'imaginassent qu'en deux jours on eût fait un si grand ouvrage. Les nôtres n'étoient pas en état, au commencement, de les aller attaquer, n'ayant que l'avant-garde, et prévoyant que la cavalerie des ennemis, qui étoit de cinq mille chevaux, pourroit passer à deux gués qui étoient, l'un au-dessus, l'autre au-dessous dudit pont, et l'infanterie par-dessus le pont, à la faveur de sa mousqueterie et canons, et que nous n'avions lors que deux petites pièces, de la poudre pour tirer fort peu, même pour l'infanterie, le reste des canons et munitions étant demeuré derrière. Néanmoins, les uns estimoient qu'il étoit bon de l'attaquer devant qu'elle fût davantage en défense, et les autres en proposoient les inconvéniens. Sur cela, le jour devant que le maréchal de La Force arrivât, il fut tenu un conseil auquel tous les mestres de camp, capitaines de gendarmes et de chevau-légers, et principaux officiers de l'armée furent appelés. Les uns disoient qu'un grand retranchement à la tête d'une puissante armée étoit très-dangereux; qu'il étoit gardé par des Espagnols, qui se défendoient mieux couverts qu'aucune autre nation; que de hasarder un combat fort inégal, le succès n'en pouvoit être avantageux; que notre artillerie n'étoit pas encore arrivée; que, n'ayant pas dessein de faire passer notre armée delà l'eau sur le pont, l'entreprise n'étoit pas beaucoup utile, et feroit mourir beaucoup de monde. Les autres, au contraire, représentoient qu'il ne falloit pas laisser ce passage libre aux ennemis, étant si proches d'une grande villasse ouverte de toutes parts; qu'il étoit de l'honneur des armes du Roi d'empêcher que les ennemis travaillassent à la portée du mousquet de nos sentinelles, et qu'il étoit grandement considérable; que si notre armée se vouloit retirer par des chemins étroits et couverts, ou pour aller à Pancalier ou ailleurs, la retraite à leur vue, ayant le canon et tant de bagage, étoit plus périlleuse que l'attaque. Enfin il fut résolu que ces fortifications seroient attaquées à l'heure même que notre armée seroit jointe, après les avoir reconnues et les lieux des environs. Ensuite le sieur de La Force fut mandé, qui arriva, avec le reste de l'armée et artillerie, vingt-quatre heures après la délibération.

Il fut tenu conseil derechef, où il fut rapporté que l'on trouvoit ces fortifications tellement accrues et accomplies, qu'il sembloit difficile de les emporter; car les ennemis y avoient tellement travaillé, qu'au lieu qu'on les pouvoit, le jour précédent, attaquer et prendre de vive force, alors les trois demi-lunes étoient en état de défense, dont les deux assises dans les îles pouvoient être difficilement approchées; l'autre tellement élevée, avec un fossé si profond, qu'il falloit par les règles de la guerre les attaquer avec artillerie, et pied à pied, par les voies que l'on tient à un siége bien réglé; mais aussi qu'il se rencontroit, et à droite et à gauche desdites fortifications, qu'il y avoit des bois couverts pour favoriser les approches et loger l'armée avantageusement. Et pour ce, il fut résolu d'aller derechef reconnoître où l'on pourroit loger l'armée et placer l'artillerie pour faire jour dans les fortifications, pour donner ouverture à nos soldats de les emporter. Messieurs de La Force et Dauriac, qui n'avoient pas vu les lieux, voulurent y aller, et pour ce faire avec sûreté, et chasser les ennemis qui s'étoient avancés loin au deçà de leurs fortifications, on prit deux cents hommes de chacun des régimens des gardes, Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie, Phalsbourg et La Meilleraie, et cinq cents chevaux, qui furent partagés en deux moitiés, à la droite, où les gardes, Champagne, Piémont et Phalsbourg avoient leur département,

et l'autre moitié à la gauche, où étoient ceux de Picardie, Navarre, Normandie et La Meilleraie; tout le reste de l'armée demeura en bataille dans les quartiers, excepté ceux qui campoient entre la ville et le Pô, auxquels on fit prendre des postes plus proches du combat, pour soutenir et être en état de faire ce qui leur seroit commandé. Les ennemis étoient environ neuf cents dans le premier retranchement qui faisoit la grande demi-lune, à savoir trois cents Espagnols pris et choisis de trois régimens espagnols qui étoient en leur armée, qui étoient des premiers, puis trois cents Allemands et trois cents Milanais et Napolitains, et six cents dans la seconde demi-lune, qui étoient Trentins et autres, et avoient quatre pièces de canon de batterie delà l'eau pour les favoriser. Encore que le dessein ne fût que de les reconnoître, l'escarmouche ayant été attaquée, la chaleur des gens de guerre, la jalousie des régimens entre eux, qui craignoient, chacun de de son côté, que ceux de l'autre prissent quelque avantage, jointe à la générosité des volontaires qui s'y rencontrèrent, et surtout le bonheur qui accompagnoit les armes de Sa Majesté, furent cause que les nôtres allèrent de toutes parts droit aux ennemis, quoique logés, auquel exploit ils furent favorisés, parce que les uns donnèrent par la tête de cette grande demi-lune, les autres par le derrière, se jetant par l'entre-deux desdites fortifications et demi-lunes dont les lignes n'étoient pas encore jointes, et firent, au jugement des ennemis mêmes qu'ils forcèrent, plus que des hommes ne peuvent faire. La bonne fortune voulut qu'à l'heure du frais, peu avant l'attaque commencée, les principaux chefs et seigneurs espagnols du camp ennemi étoient allés par promenade visiter les fortifications et voir travailler leurs gens avec don Philippe Spinola, général de la cavalerie légère, fils du marquis, qui se retira à la première vue de nos enfans perdus; mais divers autres chefs et seigneurs y demeurèrent, engagés par honneur. La résistance des Espagnols fut grande, auxquels on ne peut ôter qu'ils n'aient fait très-valeureusement; en telle sorte que les trois cents soldats et les chefs demeurèrent presque tous morts, prisonniers ou blessés sur la place, qui fut toute couverte de leurs corps morts, entre lesquels don Diego Cardenas, fils du duc Maquera, vice-roi de Portugal; don Louis Sapata, lieutenant du mestre de camp général; don Alonzo Suasso, lieutenant général de cavalerie et infanterie, et maréchal de bataille; don Benisto de Ribera, neveu du duc d'Alcala, vice-roi de Naples; don Juan de Mesquita, don Antonio Cavalliero, et quantité d'autres gentilshommes et officiers, furent tous tués de coups d'épée; et don Martin d'Aragon, colonel du régiment de Lombardie, Espagnol de grande considération, et intime ami du marquis de Spinola; don Madrigues de Lima son neveu, don Louis de Castres, Grégorio de La Vega, don Mathias Perez, don Jacinto de Cordova, tous capitaines, et quantité de lieutenans et enseignes, furent pris et faits prisonniers. La cause de la mort et de la prise de tant de gens fut que les nôtres prirent par les lieux ouverts, qui étoient entre le premier et second retranchemens. Pour les nôtres, il est malaisé de donner plus de gloire aux uns qu'aux autres, car une même ardeur les emporta tous. Messieurs de Montmorency et d'Effiat menèrent chacun de leur côté, avec l'ordre requis et nécessaire, les troupes destinées pour donner et soutenir les combattans, le gros desquels étoit commandé par messieurs de Villeroy et de Feuquières, maréchaux de camp, qui y demeurèrent jusques au lendemain matin; le sieur Dauriac fut toujours dans le lieu le plus périlleux, et dans le danger conserva sa froideur et son jugement, comme s'il eût été dans le conseil. Le marquis de Brezé ayant su l'ordre, se déroba incontinent, et alla donner avec les enfans perdus de Picardie et La Meilleraie, si avant, que d'abord il gagna le pont, laissant les ennemis derrière, et tua un officier de sa main et en amena un autre prisonnier. L'effroi et le désordre fut si grand parmi les ennemis, que si le pont eût été plus large, ou la rivière guéable, ils eussent été entièrement défaits : ils battirent aux champs et retirèrent leur canon.

Tandis que ces choses se passoient en l'armée, Mazarin avoit passé les monts, et étoit allé trouver le Roi, vers lequel il arriva le 2 août, et dit à Sa Majesté qu'il n'avoit encore su tirer aucune réponse, et que les intéressés ne s'étoient pas encore assemblés, mais qu'ils le feroient dans six jours, et feroit savoir sans plus manquer une dernière résolution trois jours après leur entrevue. Et pource que le cardinal vouloit que la sincérité du procédé du Roi et la ruse de ses ennemis fussent connues de tout le monde, il voulut tirer de Mazarin une seconde relation, signée de sa main à Saint-Jean-de-Maurienne le 3 août, de ce qu'il avoit traité depuis son partement d'auprès le Roi à Annecy jusques à ce jour-là. Cette relation contenoit qu'ayant exposé au feu duc de Savoie, marquis Spinola et comte de Colalte, tout ce qu'il avoit eu ordre de Sa Majesté de leur dire, il n'avoit pu retirer d'eux autre réponse, sinon que le duc l'assura que de son côté il désiroit la paix sur toutes choses, et qu'il feroit tous les offices pos-

sibles pour y parvenir, et qu'en effet il envoya pour ce sujet le commandeur Passer au marquis, et le général de ses postes à Colalte; que le marquis lui dit qu'il lui sembloit voir les affaires réduites à tel point, qu'il ne voyoit pas qu'elles pussent mal réussir; mais qu'il ne pouvoit donner réponse sans auparavant savoir le sentiment du comte de Colalte, qui étoit le principal en cette affaire; mais que néanmoins ledit Mazarin n'avoit pu impétrer qu'il envoyât personne audit Colalte, pour lui représenter ce qu'il lui disoit, dont il lui fit beaucoup de plaintes, lui semblant qu'il devoit faire beaucoup davantage que ce qu'il lui demandoit, puisqu'il avoit obtenu du Roi tout ce qu'il avoit désiré; de manière que, la paix ne s'effectuant pas, le Roi, avec raison, devoit avoir mauvaise opinion dudit Mazarin, lui ayant donné assurance de choses qui ne se faisoient pas, et que Sa Majesté ayant cette mauvaise opinion de lui, ledit marquis en seroit cause, par le refus qu'il faisoit de mettre à exécution ce que de sa part il avoit promis à Sa Majesté, laquelle d'abondant ledit Mazarin avoit assurée que, quand bien ledit marquis seroit logé sur les boulevards de la citadelle de Casal, il en partiroit incontinent si on lui offroit une paix raisonnable; que ledit Spinola lui avoit répondu qu'il persistoit en la même pensée; que l'acceptation de la paix ne recevoit aucune difficulté de sa part, mais qu'il ne pouvoit lui répondre aucune chose sans savoir premièrement l'intention de Colalte, lequel il pria ledit Mazarin, incontinent, de solliciter de s'avancer au plutôt en Piémont, afin qu'eux deux ensemble, avec le duc, pussent conclure quelque chose sur les propositions qu'il avoit apportées, et que quand bien ledit comte ne lui donneroit pas, de la part de l'Empereur, la réponse qu'il désiroit pour établir une bonne paix, il la lui donneroit, en ce cas-là, absolument pour ce qui regardoit les intérêts de son maître; que de là ledit Mazarin s'en étoit allé à Côme trouver le comte, duquel il rapporta pour réponse que, comme il travailloit conjointement aux affaires de cette guerre-là avec le duc de Savoie et le marquis, ainsi vouloit-il faire le même en ce qui concernoit la paix, et partant qu'il remettoit à lui répondre quand il se seroit abouché et auroit concerté avec eux, pour lui faire tous une même réponse. Que lui Mazarin s'étoit fort plaint de ces longueurs, lui remontrant qu'après deux mois de temps, il retournoit trouver Sa Majesté sans avoir rien fait; à quoi le comte lui avoit répliqué qu'il n'avoit pu faire autre chose, mais qu'au plutôt il s'avanceroit vers le Piémont, et partiroit de Côme pour donner, sans plus de délai, satisfaction à Sa Majesté; ce que ledit Mazarin étoit venu faire savoir à Sa Majesté, afin qu'elle ne lui imputât aucune coulpe de ces retardemens. Mazarin, outre cette relation, donna encore par écrit assez confusément deux partis qu'il disoit avoir reconnus être la volonté de ces messieurs, pour parvenir à la paix; que le parti que le marquis Spinola avoit eu volonté de mettre en avant en cette conférence pour le proposer au Roi, étoit qu'attendu que, quand bien les principaux points de la paix seroient quasi ajustés, néanmoins plusieurs particularités moins importantes demandoient temps pour en convenir, d'où il estimoit qu'une suspension d'armes pour quinze jours étoit nécessaire, afin de surmonter toutes les moindres difficultés; mais que, pource qu'il tenoit ladite suspension dommageable aux intérêts et à la réputation du Roi son maître, il eût bien voulu concerter que, les quinze jours se passant sans que la paix fût conclue, il en restât autres vingt-cinq au Roi pour secourir la place, à condition que si dans ce terme elle n'étoit pas secourue, Toiras la consignât alors entre les mains dudit marquis, et en donnât assurance auparavant; qu'en ce cas l'armée dudit marquis ne pourroit partir des environs de Casal, ni en aucune manière s'avancer, pour s'unir avec celle que l'on auroit destinée pour s'opposer à l'armée française qui tenteroit le secours; que ce parti sembloit raisonnable au marquis, pource qu'il ne jugeoit pas que la citadelle dût tenir tant de jours qu'il en accordoit, et que Sa Majesté y devoit consentir, puisqu'elle avoit le temps de secourir Casal si la paix ne se faisoit pas; que, selon ce qu'il lui sembloit pouvoir juger de l'intention du marquis, il eût bien voulu faire voir au monde que, si Colalte avoit pris Mantoue, il auroit aussi pris Casal si cet accord ne l'en eût empêché, et par ce moyen se garantir des mauvais offices que l'on lui feroit en Espagne; que, si le Roi désiroit cette paix avec sa réputation, et sans intéresser celle de l'Empereur et du roi d'Espagne, il ne s'éloigneroit pas de ces conditions raisonnables, et pourroit condescendre à ce parti; procurant néanmoins que le duc de Savoie fût obligé de se déclarer pour la France, s'il voyoit qu'en ce traité elle ne s'éloignât pas de la raison, et que néanmoins l'accommodement ne se pût conclure dans les susdits quinze jours, et qu'on pourroit même par anticipation concerter à part les conditions justes et équitables pour l'exécution dudit accommodement; qu'il lui sembloit que cela seroit avantageux pour Sa Majesté, qui auroit loisir, durant ce temps, de mettre en ordre son armée pour la faire passer en Italie, et, la paix ne se concluant pas, tenter le secours de

Casal, qu'elle feroit avec avantage, à raison de la déclaration du duc de Savoie. Que le second parti (dont, en son passage par le Piémont, ils avoient discouru le duc de Savoie et lui) étoit que, présupposé que Spinola persistât à vouloir Casal pour le restituer et faire la paix, on pourroit demander, du côté de la France, pour la faire avec assurance et réputation, que, semblant d'une part au marquis ne pouvoir avec réputation, consentir à la paix sans avoir premièrement occupé la citadelle de Casal, attendu que les armes impériales étoient dans Mantoue; et d'autre part, assurant qu'il restitueroit ladite citadelle et se retireroit de tout le Montferrat, le Roi y pourroit consentir (ayant toutefois, premièrement, ajusté les articles de la paix), faisant obliger Spinola de restituer ladite citadelle dedans un certain nombre de jours, et que, pour caution de sa promesse, le duc promît de se déclarer incontinent pour Sa Majesté si, dans le terme concerté, le marquis n'accomplissoit sa promesse, et qu'outre cela encore ledit marquis consignât ès mains de Sa Majesté don Philippe son fils, pour assurance de ladite restitution; que le duc de Savoie ajoutoit que l'obligation que l'on faisoit pour Casal s'entendît encore pour Mantoue; ce qui seroit avantageux à la France, attendu que difficilement Casal pourroit être secouru, et que tout le monde croiroit que les Espagnols n'auroient pas eu le moyen de mettre le pied dans ladite place, sinon par le concert et consentement du Roi, qui, d'autre part, auroit une sûreté bastante pour ravoir la place. A quoi, si les Espagnols manquoient, outre le blâme qu'on leur en donneroit par toute la chrétienté, le Roi auroit en main le fils du marquis, et le duc de Savoie déclaré en sa faveur. Tout cela fut envoyé en diligence par le cardinal au Roi, pour savoir sa volonté là-dessus.

Sa Majesté commanda à Bouthillier de lui écrire que, pour ce qui étoit du duc de Savoie, s'il étoit demeuré d'accord de tous les articles de la paix telle qu'elle devoit être, et qu'il eût promis que, si Colalte et Spinola la refusoient, il les abandonneroit et se déclareroit pour le Roi, en ce cas le marquis Spinola, donnant son fils pour otage, Sa Majesté pourroit consentir, non pas que le marquis prît Casal, comme disoit ledit duc de Savoie, mais que le sieur de Toiras le consignât entre ses mains, à la charge de le restituer dans vingt jours, la paix étant préalablement faite, à faute de quoi le fils demeureroit en la disposition du Roi, et M. de Savoie se déclareroit pour Sa Majesté; en quoi étoit à remarquer qu'en deux cas M. de Savoie seroit tenu de se déclarer: le premier, au cas que Colalte et Spinola n'acceptassent la paix aux conditions que Sa Majesté et M. de Savoie auroient jugées raisonnables; le second, au cas que l'ayant acceptée ils ne l'observassent point, et particulièrement le marquis ne restituât pas Casal et le Montferrat, et Colalte Mantoue et le Mantouan. La difficulté en cela étoit de prendre les sûretés de M. de Savoie, ne semblant pas raisonnable que le Roi souffrît qu'effectivement Casal fût remis entre les mains de Spinola, et que M. de Savoie ne donnât que sa parole; toutefois ce qui étoit à considérer étoit qu'il étoit prince tenu religieux en ce qu'il promettoit; que, pour ce qui étoit des propositions du marquis Spinola, si l'affaire passoit suivant celles de M. de Savoie, il étoit inutile de parler de la suspension d'armes de quinze jours, et des vingt-cinq jours par dessus, parce que, dès le commencement, la chose seroit convenue aux conditions susdites pour ce qui regardoit Casal; que si elle ne l'étoit point, ou qu'étant convenue entre le Roi et M. de Savoie, le marquis ne la voulût pas accorder, il sembloit qu'il y auroit peu d'assurance en sa proposition, d'autant que, quoi qu'il dît, la suspension d'armes ne pouvoit être avantageuse qu'à son maître et non au Roi, son armée et les assiégés consumant tous leurs vivres; et pour le regard des vingt-cinq jours, si les assiégés pouvoient aller jusque-là, ils pourroient bien aller plus loin, du moins ils le diroient sans doute, si la chose s'accordoit sans leur avoir été communiquée, pour savoir combien ils pouvoient encore tenir; que Sa Majesté prioit surtout le cardinal de se souvenir qu'elle ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras, le fort de La Pérouse et les vallées, que premièrement les Impériaux ne fussent du tout hors de Mantoue et du Mantouan, et que les Espagnols n'eussent quitté aussi tout le Montferrat et réduit leurs troupes aux garnisons anciennes et ordinaires, et que lesdits Impériaux n'eussent encore quitté les passages des Grisons, et démoli les forts qu'ils y avoient faits. Qu'après tout cela Sa Majesté pour conclusion, en quelque façon que ce fût, ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras et les vallées; et qu'enfin ledit cardinal se gardât bien de rien signer sans l'avoir envoyé communiquer à Sa Majesté.

Le cardinal ayant reçu cette dépêche, répondit en diligence audit Bouthillier, que, par cette lettre qu'il lui écrivoit, par commandement du Roi, pour réponse aux propositions de Mazarin, après qu'il lui avoit dit que le Roi pourroit consentir à la déposition de Casal entre les mains de Spinola, pourvu qu'il donnât son fils pour sûreté de le restituer dans vingt jours, et que M. de

Savoie s'obligeât de joindre ses armes à celles du Roi pour l'y contraindre au cas qu'il y manquât, il ajoutoit deux choses qui ôtoient tout moyen de faire aucun traité : la première, que, devant que restituer Pignerol, Briqueras et les vallées, le Roi entendoit que Mantoue, Casal, le Montferrat et tout ce qui étoit des Grisons, fussent restitués; la seconde étoit qu'en quelque façon que ce fût il ne désiroit point rendre Pignerol, Briqueras et les vallées, et qu'il ne désiroit point qu'il signât rien sans que premièrement on lui eût envoyé pour savoir sa volonté; qu'il sembloit qu'il y avoit bien de la difficulté à exécuter ces choses; que Casal étoit pressé, et partant, si on vouloit faire la paix, il falloit que ce fût auparavant que Spinola vît la chute de cette place assurée; que Mazarin devoit revenir ou envoyer dès le lendemain, et que, pour ce sujet, le cardinal avoit prié ledit Bouthillier de lui faire savoir déterminément la volonté du Roi devant ce temps; que s'il la suivoit, telle que les ordres que ledit Bouthillier lui avoit envoyés portoient, la paix étoit rompue, puisque Sa Majesté ne vouloit pas restituer Pignerol, Briqueras et les vallées; que si la paix étoit rompue, Casal étoit perdu, nous aurions la guerre pour long-temps, et la difficulté du lieu où on la faisoit, la peste, le manque d'argent, l'inconstance des Français, qui exposent volontiers leur vie en une occasion, et manquent ensuite de persévérance, feroient qu'apparemment tout ce que le Roi avoit en Piémont suivroit la fortune de Casal et de Mantoue; que s'il ajoutoit à cela qu'il y avoit peu de personnes qui pussent ou voulussent soutenir le faix des affaires du Roi en Piémont, il trouveroit que la paix étoit absolument nécessaire, si on la pouvoit avoir, en restituant en même temps de part et d'autre ce qui avoit été pris; qu'il le prioit de communiquer cela plusieurs fois en un jour au Roi et à la Reine sa mère étant ensemble, et lui envoyer une réponse signée du Roi sur ce sujet, et qui fît mention qu'il auroit pris la résolution qu'il manderoit en son conseil, et qu'en une affaire si importante il étoit bien nécessaire que le Roi mît au bas de la réponse deux mots de sa main, qui témoignassent que ce que dessus étoit sa volonté. Cependant, pource qu'entre autres choses Mazarin avoit dit qu'il espéroit que son voyage ne seroit pas inutile, si on vouloit retrancher du projet qu'on lui avoit donné certaines conditions qui déplaisoient à l'Empereur, touchant l'intervention qu'on demandoit de divers princes pour la sûreté de la paix; afin que rien n'empêchât un si bon œuvre, au lieu qu'on désiroit auparavant une ligue de plusieurs princes obligés à maintenir M. de Mantoue en ses Etats, qui fussent caution de la paix, ce qui sembloit intéresser aucunement la dignité de l'Empereur, on se contenta qu'il lui plût seulement convier lesdits princes à la défense du duc de Mantoue lorsqu'il en auroit besoin, et l'article en fut couché selon qu'on l'avoit toujours désiré de sa part; on repassa encore sur tout le traité, en sorte que ledit Mazarin ne jugeoit pas qu'on y pût trouver à redire.

Mazarin partit de Saint-Jean-de-Maurienne avec tout cela dès le 4 août; mais il ne fut pas sitôt arrivé au camp des ennemis, qu'il dépêcha, ainsi qu'il avoit promis, pour faire savoir qu'il ne pouvoit plus excuser les remises de ces messieurs qui ne s'étoient pas assemblés. Cependant le cardinal ne discontinuoit point ses soins pour rappeler le duc de Savoie, par la considération de son propre intérêt, au service du Roi. Il avoit très-particulièrement enchargé à Mazarin de lui en parler; ce qu'il fit en passant, et manda au cardinal qu'il lui sembloit que les raisons qu'il lui avoit apportées avoient fait impression en son esprit, et principalement l'affection et promptitude avec laquelle le cardinal s'offroit à le servir, et avoit, pour un de ses principaux objets, la réputation du duc; qu'à cette fin il avoit procuré envers le Roi que Sa Majesté offrît une paix raisonnable, afin que Spinola et Colalte ne pussent faire difficulté de l'accepter, et partant, que, s'ils ne le faisoient, ils montrassent qu'ils avoient autre dessein que celui de la conservation de son altesse, puisque, l'acceptant, elle étoit remise en la posssesion de tous ses biens, occupés par les armées françaises, et qu'un chacun connût que ce qu'ils avoient publié vouloir une paix pourvu qu'elle fût honorable, et à la satisfaction de son altesse, n'avoit été que prétextes vains pour abuser les peuples, et couvrir leur ambition et leurs desseins de s'agrandir en Italie; ce qui donneroit audit duc l'occasion la plus justifiée qui se pouvoit désirer pour s'unir à Sa Majesté, un chacun étant témoin que, pour le seul service d'Espagne, ses Etats avoient été ruinés, dont les officiers d'Espagne avoient peu de souci, puisque des conditions qui ne blessoient point la réputation de leurs maîtres, et qu'ils faisoient semblant de désirer, leur étant offertes, ils continuoient néanmoins à traiter comme si la France n'avoit condescendu à aucunes justes conditions de paix. Mazarin mandoit qu'il avoit ajouté encore, outre cela, qu'il recevroit du Roi tout ce qu'il pourroit désirer pour l'accroissement de sa maison, à quoi le cardinal ne s'endormiroit pas, et en proposeroit à Sa Majesté les moyens; que le duc avoit entendu ces choses avec témoignage

de beaucoup de ressentiment, mais n'avoit osé néanmoins lui donner de réponse déterminée sans avoir premièrement vu Colalte, ou avoir eu réponse d'un courrier qu'il lui enverroit. Au reste, qu'il seroit bien à propos qu'en l'armée française il y eût quelque personnage de qualité qui fût confident du cardinal et l'initiât en son secret, auquel il donnât autorité de traiter, pource que cela faciliteroit beaucoup le succès de cette affaire.

Le cardinal manda au duc qu'il écrivoit au marquis d'Effiat, qui tenoit le rang dans les affaires du Roi qu'il savoit, et qui étoit dans la confiance de Leurs Majestés et de ceux qui les servoient; qu'il écoutât ce qui lui seroit proposé de la part de Sa Majesté ou dudit Mazarin; qu'il gardât un secret inviolable, et fût prompt à faire savoir à Sa Majesté ce qu'il jugeroit ne pouvoir souffrir délai; cependant, qu'il fût assuré que les armes du Roi, tant celles qui étoient en Italie que celles que Sa Majesté préparoit à y faire entrer, feroient ce qu'il voudroit, et que, s'il prenoit une bonne résolution, ceux qui s'y voudroient opposer ne nous feroient point de mal. Le marquis d'Effiat, d'autre part, avoit commencé, il y avoit quelque temps, et continuoit toujours, par l'entremise de l'abbé de La Mante, à traiter sur le même sujet avec ledit duc. Ledit abbé assuroit ledit sieur d'Effiat que, Sa Majesté consentant à ce que Mazarin avoit proposé, le duc promettoit de se déclarer pour son service, en cas qu'il y eût quelque manquement de la part des ennemis, mais qu'en ce cas il étoit besoin que le Roi fît quelque chose pour lui, et fît incontinent l'attaque de Gênes, laquelle ledit marquis refusa, principalement sur l'état présent des affaires, n'étant pas une entreprise à faire en un temps auquel l'Empereur et le roi d'Espagne étoient si forts en Italie. Il parla ensuite de faire ledit duc son maître roi des Romains, à quoi il répondit que c'étoit une chose pour laquelle induire le Roi il falloit premièrement témoigner être tout-à-fait français; qu'il ne pouvoit pas être assuré de l'intention du Roi, bien lui pouvoit-il dire avec vérité que Sa Majesté étoit assez puissante en Allemagne pour empêcher l'élection que l'Empereur vouloit faire faire pour son fils. Il donnoit, de jour à autre, avis au cardinal de tout ce qui se passoit en ce pourparler. Le cardinal lui manda qu'il ne se pouvoit rien mieux que ce qu'il avoit dit et fait avec l'abbé de La Mante; restoit seulement à continuer et à conduire cette affaire à quelque bonne fin; que nous n'eussions voulu pour rien du monde faire faire aucune action indigne à M. de Savoie; qu'il mettroit son honneur à couvert quand il proposeroit des conditions de paix justes aux Espagnols, leur diroit qu'ils ne l'assistoient que pour lui faire ravoir son bien, qu'on lui offroit à conditions raisonnables, et que partant ils y devoient consentir; que s'ils le faisoient, à la bonne heure, pourvu que ce fût promptement et sans délai; s'ils ne le faisoient pas, qu'il falloit butter à attirer M. de Savoie de notre côté devant que Casal se perdît, afin que nous le pussions sauver; qu'il le devoit faire par raison de ses intérêts, et il le pouvoit avec son honneur. Il lui manda que Mazarin lui avoit parlé de remettre la ville et citadelle de Casal entre les mains de Spinola, en donnant son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il en feroit dans huit jours, comme lui avoit dit l'abbé de La Mante, mais qu'il ne lui avoit point dit le secret qu'on se contenteroit d'entrer dans la ville seule; qu'il avoit rejeté tout-à-fait le parti qu'il avoit proposé, et cependant qu'il n'avoit pas laissé de l'envoyer au Roi, comme il l'en avoit prié, pour savoir sa volonté; qu'à lui dire le vrai, en l'état où étoient les choses de la perte de Mantoue, de la peste et autres incommodités que ledit marquis savoit et souffroit, il ne trouvoit pas beaucoup à redire à donner l'entrée dans la ville pour huit jours, conservant la citadelle, et M. de Savoie s'obligeant à servir le Roi au cas que dans huit jours ladite ville ne fût pas rendue; que ledit Mazarin lui avoit parlé comme un homme du tout confident du duc de Savoie; qu'il lui avoit témoigné ne se soucier point que la guerre continuât contre les Espagnols, pourvu que nous pussions gagner le duc de notre côté, afin de mettre à couvert ses intérêts, qui touchoient lors le Roi bien autrement qu'ils ne faisoient du temps de son père; qu'il lui avoit promis d'y travailler, et lui avoit fait connoître la même chose que disoit l'abbé de La Mante, qui étoit que le duc avoit l'inclination fort bonne pour nous; c'étoit ce qui devoit être extraordinairement secret. Le cardinal lui manda qu'il croyoit que Mazarin avoit bonne intention, mais qu'il falloit savoir par l'abbé de La Mante si le duc s'y confioit absolument, et s'il falloit que le cardinal fît le même; car il se gouverneroit selon que ledit duc le lui feroit savoir, et ne lui diroit rien de l'abbé de La Mante que ce que le marquis auroit ajusté avec lui; que le Roi désiroit la paix si nous pouvions l'avoir sans donner entrée en la ville de Casal, selon le parti proposé; qu'il y falloit faire l'impossible; mais si on ne le pouvoit autrement, pourvu qu'il n'entrât dans la ville pas plus de sept ou huit cents hommes, que le fils de Spinola fût délivré en nos mains sûrement, et que M. de Savoie s'obligeât à se join-

dre, lui et ses armes, au Roi par toutes les meilleures voies qu'on se pourroit imaginer, au cas que l'on ne la restituât dans le temps dont on seroit convenu, M. de Toiras demeurant toujours dans la citadelle. Enfin, qu'il pouvoit envoyer visiter madame la princesse, si le duc le trouvoit bon, mais que, pour éviter la jalousie, il falloit que messieurs de Montmorency, de La Force et lui, y envoyassent conjointement, et qu'il avoit écrit au Roi et à la Reine pour avoir des lettres en créance de leur part sur le marquis de Brézé, qui l'iroit visiter si le duc le trouvoit bon.

Mais ayant su depuis les jalousies que les généraux d'armée prenoient dudit marquis, qui néanmoins étoit celui qui étoit de plus de service et plus actif, il lui manda qu'il le prioit d'esquiver le plus qu'il pourroit lesdites jalousies et envies qui se rencontrent en pareilles occasions, les supportant avec patience et adresse, se remettant devant les yeux que l'envie est née avec la corruption des hommes, qu'il n'y en a point qui ne soient imparfaits, mais que ceux qui le sont le moins sont ceux qui supportent mieux les défauts de leurs compagnons. Il lui manda aussi qu'il ne se mît point en peine s'il lui écrivoit quelque chose qu'il ne pût faire par après, ni s'il ne pouvoit satisfaire aux réponses qu'on lui faisoit; car, pour le premier, ledit cardinal savoit bien qu'on croit quelquefois des choses possibles par certaines apparences, que par après on trouve ne l'être pas. Et, pour le second point, il lui avoit déjà mandé qu'on n'entendoit point les obliger à aucune chose de ce qu'on leur mandoit, qu'en tant qu'ils la jugeroient utile au service du Roi, et qu'il faudroit n'avoir point de sens pour ne pas voir que les postes qu'ils avoient pris avec facilité sur le Pô, étoient beaucoup plus avantageux que Cahours et Revel, dont il avoit écrit, et qu'ils n'eussent su emporter qu'avec difficulté, et que le tout consisteroit à voir le moyen de se conserver lesdits postes, étant certain que, si on pouvoit maintenir Pancalier et Carignan, Cahours et Revel seroient contraints, avec le temps, de se rendre au Roi; qu'il ne pouvoit lui dire ce qu'il falloit faire pour la conservation de ces deux postes; c'étoit à eux, qui étoient sur les lieux, à voir ce qui se pouvoit faire en une chose si importante; que, si nous les conservions, le prince de Piémont auroit bien de la peine à nous empêcher, avec le temps, de nous rendre maîtres de son pays, quand il auroit plu à Dieu nous délivrer du fléau de la peste, avec lequel il châtie souvent les hommes; qu'il avoit fort bien répondu aux entreprises de Gênes et au dessein du Roi, qui n'étoient pas choses à désirer de nous par un traité que nous n'avions point nécessité de faire, et dont tout le profit revenoit au prince par la restitution que nous lui voulions faire de ses États, mais bien qu'il devoit espérer, pour gré et reconnoissance de l'union étroite qu'il auroit avec le Roi, et des bons effets qui en proviendroient; l'affection du Roi et de la Reine envers le prince seroit entière, son service lui seroit absolument acquis, et que, cela étant, on prendroit, en temps et lieu, si bien ses mesures que les desseins que l'on entreprendroit seroient assurés, et lui seroient avantageux; qu'il désiroit grandement qu'il vît ledit duc, parce que la raison étant de notre côté, il jugeoit son éloquence si forte, qu'il ne doutoit point qu'il ne le portât à ce à quoi il se devoit résoudre, par la seule raison de ses affaires; qu'il étoit question, ou de faire faire la paix en huit jours à conditions raisonnables, ou que le prince se déclarât pour nous, et qu'il pouvoit l'un ou l'autre sans péril : le premier, étant certain que s'il déclaroit aux Espagnols qu'on lui offroit tout ce qu'il pouvoit désirer, et que partant ils ne pouvoient l'empêcher de l'accepter sans le vouloir perdre, ils penseroient à leur conscience et viendroient à nos fins, n'étant point gens à vouloir mettre leurs États en compromis; le second, parce que le prince, prenant la résolution de se tourner de notre côté, n'avoit qu'à séparer ses troupes des leurs, sous prétexte de les envoyer à Turin, et en un instant, s'en ôter lui-même et faire fermer ses villes; qu'il étoit assuré qu'avec lui nous les chasserions bien de ses États, et sans péril pour lui, ni d'aucune chose qu'il tînt; qu'en ce cas il ne mettoit rien en compromis, et s'assuroit tout ce que nous tenions que le Roi lui vouloit rendre; qu'il falloit buter un peu de temps, les jours étant si précieux en cette occasion, que l'on ne feroit nulle difficulté de lui envoyer un pouvoir de traiter avec lui, au cas qu'il mandât que le prince le désiroit ainsi; que si même, dès cette heure, il voyoit l'occasion de conclure quelque chose avec lui conformément à la teneur du projet du traité dont on lui avoit envoyé copie par le sieur de Cheny, qu'il le pouvoit; que c'étoit à lui à ménager tout ce que dessus avec sa prudence qui lui avoit si bien servi jusqu'à présent; qu'on voyoit par ses lettres qu'il avoit eu chaleur et froideur avec l'abbé de La Mante, selon que le temps et l'occasion l'avoient requis; que si par hasard il venoit à faire un traité avec le prince, il le devoit résoudre tout seul avec lui; mais, par après, s'il le falloit signer, en ce cas il en devoit donner connoissance à messieurs de Montmorency et de La Force, et ne le signer qu'avec eux; qu'il ne lui disoit point

qu'il mît dans ce traité l'échange d'un passage en Italie, comme Pignerol, parce que ledit cardinal ne savoit si le prince y voudroit entendre présentement, et que peut-être ne seroit-ce pas prudence de penser à tant de desseins tout à la fois; mais si par hasard il le trouvoit de si bonne humeur, comme il pouvoit arriver, qu'il y voulût entendre, nous ne ferions nulle difficulté de revenir au traité qu'il avoit concerté l'an passé avec le sieur de Châteauneuf; et, sur ce que Mazarin lui avoit mandé qu'il étoit à propos qu'on donnât pouvoir à quelqu'un de là, qui fût confident et secret, pour certaines occasions qui se présentoient de delà, tellement pressées qu'elles ne pourroient souffrir de délai, il avoit jugé par là que le duc étoit capable de prendre quelque bonne résolution, et lui avoit fait répondre en diligence que ledit marquis étoit en l'entière confiance de Sa Majesté et de ceux qui le servoient, et qu'on se pouvoit adresser à lui de toutes choses.

Cette lettre du cardinal fut accompagnée d'autres qu'il écrivit aux généraux de l'armée du Roi, pour les prier tous de vivre en bonne intelligence ensemble, et de considérer que leur honneur, qui étoit joint inséparablement au bon succès des armes du Roi, les y obligeoit. Cette douce et amiable remontrance qu'il leur fit eut tel effet, que le marquis lui manda incontinent que leur façon de vie étoit toute changée, tous leurs différends apaisés, et que le duc de Montmorency lui avoit depuis protesté amitié, et de si bonne façon qu'il lui en demeuroit obligé, et que sa réconciliation étoit si sincère qu'elle avoit passé jusques à ses principaux conseillers, le comte de Cramail et La Réolle lui promettant tous que les choses iroient si bien à l'avenir, que ce seroit à qui feroit le mieux. Un des principaux effets de la réconciliation, et fort considérable, fut qu'on lui communiqua que Madame traitoit avec Vignoles, sous leur bon plaisir, pour faire tenir une lettre à la Reine-mère, qu'elle lui envoyoit sous l'enveloppe de mademoiselle de Cezy. L'occasion qui fit découvrir audit marquis cette menée, fut que le duc de Montmorency continuoit toujours ses extraordinaires et peu considérées libéralités des prisonniers de condition que nous avions pris dans les rencontres où nous avions toujours eu de meilleur; il en envoya, pour un jour, plus de cent cinquante, sans que les ennemis en relâchassent jamais un seul du petit nombre qu'ils avoient des nôtres. Le marquis, ennuyé de telles libéralités, qui lui sembloient préjudiciables, et ne sachant que penser de plusieurs allées et venues, èsquelles ils se servoient de Vignoles, sous couleur d'un quartier qui ne prenoit point de fin, s'opposa formellement à la délivrance de cinq ou six Espagnols qu'on lui avoit dit être d'importance, et en parla très-vivement en présence de plusieurs. Cela obligea le duc de Montmorency à le venir aucunement rechercher dedans son logis, où, prenant son temps et lui représentant les obligations qu'il avoit au cardinal, il lui dit franchement qu'il n'étoit point content de tant d'allées ni de venues, ni de tant de complimens et civilités non réciproques qu'on rendoit aux ennemis. Sur ce discours le duc de Montmorency lui avoua que Madame lui avoit envoyé la lettre pour la Reine, dont nous venons de parler, et le conjura de tenir la chose secrète. Le marquis lui dit que la chose étoit si importante qu'il lui conseilloit de l'adresser au cardinal; à quoi il s'accorda, mais avec cette réserve qu'un des siens en seroit le porteur. Le marquis, craignant que la lettre ne fût changée, lui persuada qu'ils écrivissent chacun d'eux une lettre au cardinal, et missent le tout dans un paquet qui seroit cacheté du cachet dudit marquis.

Cependant ils se représentoient tous tant de difficultés au secours du siége de Casal, qu'ils le tenoient lors pour impossible. Ils mandèrent au Roi que la première difficulté qu'ils avoient étoit qu'ils ne savoient pas au vrai l'état du siége, ni si la circonvallation étoit faite de tous côtés, ce qu'étant, il leur seroit inutile d'en faire l'entreprise. La deuxième, en ce qu'ils avoient affaire à trois armées, de Colalte, de Spinola et du duc, et que celle du Roi étoit fort diminuée, tant par la maladie que par le débandement des troupes, que la plupart des capitaines mêmes, pour gagner sur les montres, favorisoient. La troisième difficulté étoit celle des vivres pour l'aller et le retour de l'armée et le ravitaillement de Casal. La quatrième étoit la créance générale de tous les chefs, que le secours étoit impossible; ce qui faisoit que tous les jours ils importunoient les généraux de leur donner leur congé pour se retirer. La dernière et la plus importante étoit que toutes les lettres qu'ils recevoient de Toiras leur représentoient l'extrémité si grande en laquelle étoit réduit Casal, qu'il sembloit n'avoir pas loisir d'attendre l'effet de leur secours, duquel néanmoins ils ne vouloient pas désespérer, pourvu que l'armée du Roi passât dans le 15, comme le cardinal l'avoit promis, d'autant que, s'il attendoit davantage, elle ne serviroit quasi qu'à remplir le nombre des soldats qui tous les jours s'éclipsoient de leur armée. On leur manda, pour réponse, que l'armée du Roi s'avançoit pour passer à jour nommé, le 15, et qu'on ne donneroit pas loisir à leurs troupes de diminuer davan-

tage; que l'on leur envoyoit des prévôts pour faire irrémissiblement punir tous ceux qui s'en iroient sans congé; mais qu'eux aussi de leur côté s'empêchassent de plus signer de congés à personne, pource que Sa Majesté étoit bien avertie que quelques-uns de leurs secrétaires en avoient fait signer grand nombre pour de l'argent, et enfin qu'on se remettoit à eux de faire ce qu'ils estimeroient plus à propos, en attendant le renfort des troupes de Sa Majesté.

Pendant toutes ces choses le marquis d'Effiat continuoit toujours son intelligence avec l'abbé de La Mante, pour ramener, s'il y avoit moyen, le duc de Savoie au service du Roi; mais ce traité s'étoit un peu refroidi par les secrètes intelligences et conférences que, par le moyen de Vignoles, le duc de Montmorency avoit eues; car cela fit aller les ennemis bride en main pour savoir le fond de l'affaire, et découvrir s'il y avoit de la mésintelligence entre nos généraux, et qui étoit celui avec lequel il faisoit le meilleur et le plus sûr de traiter. Néanmoins, enfin le marquis d'Effiat, après beaucoup de longueurs, dressa avec ledit abbé un mémoire qu'il envoya au duc par ledit abbé, par lequel il proposoit, premièrement, que nos généraux contiendroient l'armée du Roi pour dix jours entre les rivières de Culson et le Pô, et la Doire-Susine, et les montagnes qui tombent à Pignerol et Briqueras, sans entreprendre aucune chose que pour avoir les commodités nécessaires des vivres; que le duc feroit loger son armée de delà le Pô, et n'approcheroit le bord plus près que de Polongaire, et n'entreprendroit aucune chose contre les places où étoient les armées du Roi en garnison, pendant les dix jours, qui finiroient le 24 août, qui étoit contenu dans ce temps, qu'on ne devoit entreprendre chose quelconque, lequel 24 expiré, un chacun demeureroit en liberté de faire ce que bon lui sembleroit, si dans ledit temps on ne convenoit de nouvelles conditions. Est à noter que ce que dessus n'auroit lieu qu'il ne fût accepté de part et d'autre. Le lendemain ledit abbé envoya son neveu au marquis, et lui manda que le duc de Savoie demeuroit d'accord des choses, hormis de l'étendue du pays que nous voulions; car il ne désiroit pas que nous approchassions de six milles de Turin, ni plus près de Veillane que Pioussasque.

Le marquis lui répondit que ce que nous en faisions ne lui devoit point donner d'ombrage, d'autant que ce n'étoit que pour changer de quartier, pour la commodité de l'armée et l'amas des blés; que le soin continuel que nous avions toujours témoigné avoir de conserver le duc, le devoit éloigner de tout soupçon, et plus maintenant encore que jamais, le Roi ayant bien voulu écrire à la duchesse de Savoie, et dépêcher le marquis de Brezé pour lui porter sa lettre.

Mais tous ces pourparlers, bien que chaudement poursuivis, ne purent produire aucun effet avant l'arrivée des nouvelles troupes du Roi en Italie. Le cardinal étoit demeuré exprès à Saint-Jean-de-Maurienne pour en hâter le passage; mais il étoit en grand'peine à qui il devoit conseiller au Roi d'en donner le commandement. Le maréchal de Créqui lui sembloit le plus propre, non tant pour être le plus ancien des maréchaux de France, que pour être le plus expérimenté et avoir une particulière connoissance de ces pays-là, qu'aucun autre, et avoir acquis plus de réputation en Italie. Il en écrivit au Roi; et, afin de faire plus volontiers accepter cette charge audit maréchal, il conseilla à Sa Majesté de lui donner le gouvernement de Savoie, que, dès long-temps, il demandoit, comme étant de proche en proche de son gouvernement, qui étoit néanmoins la raison pour laquelle on lui avoit jusqu'alors refusé, attendu le grand pouvoir, les grands biens et les places qu'il tenoit en son gouvernement. Sa Majesté eut agréable le conseil du cardinal, envoya quérir ledit maréchal, et lui dit que la connoissance qu'elle avoit de son affection à son service, faisoit qu'elle le préféroit à tout autre pour lui donner le commandement de cette nouvelle armée; qu'elle avoit différé jusqu'alors de lui donner le gouvernement de Savoie, pource qu'on parloit toujours de paix, laquelle voyant maintenant ne se pouvoir faire, elle lui donnoit de bon cœur ledit gouvernement, s'assurant qu'il s'y tiendroit assidument, ce dont elle désiroit sa parole. Elle ajouta qu'il allât trouver le cardinal à Saint-Jean-de-Maurienne, et qu'il fît ce qu'il lui diroit de sa part. Le maréchal s'excusa, tant de la charge de la Savoie que du passage en Italie, d'autant, disoit-il, qu'il lui seroit bien rude de voir le duc de Montmorency et un maréchal de France plus jeune que lui, commander la principale armée en laquelle se trouvoient les drapeaux du Roi, et lui en commander une moindre; que si ledit duc de Montmorency étoit fait connétable, il lui obéiroit de bon cœur; mais que, jusque-là, il aimoit mieux mourir ou entrer en la Bastille; qu'il étoit prêt d'aller trouver le cardinal pour lui déduire ses raisons; mais que, pour quelques incommodités qu'il avoit, n'y pouvant pas aller de sept ou huit jours, il y enverroit le comte de Saulx, et feroit ce qu'après l'avoir ouï il lui ordonneroit. Il le lui envoya,

et lui manda par lui que ledit cardinal lui ayant toujours promis protection, lorsque la justice seroit de son côté, il la lui demandoit en cette occasion, où l'honneur qu'il avoit d'être le premier des maréchaux de France, et le premier employé en Italie, l'obligeoit de recourir à lui; que, si ledit cardinal passoit en Italie, il y passeroit sans condition, et qu'il étoit prêt de le suivre; mais que s'il falloit qû'il y allât autrement, il le conjuroit de ne lui procurer point d'emploi où il ne tînt le premier lieu, ni d'armée qui ne fût la première; qu'enfin il avoit passion de servir le Roi sous lui, et d'employer, sans regret, son sang et sa vie, pourvu que ce fût honorablement. Le cardinal, voyant un si grand éloignement du maréchal de Créqui à accepter cette charge, ne jugea pas à propos de l'en presser davantage, mais crut qu'il étoit meilleur de proposer au Roi le maréchal de Schomberg, lequel ne feroit aucune difficulté de se porter à tout ce qui lui seroit ordonné. Il partit donc le 15 août pour passer en Piémont; il arriva le 17 à Suze.

Le jour de devant qu'il partît, on reçut des généraux de l'armée du Roi une dépêche, par laquelle ils mandoient que les avis qu'ils avoient de Casal, leur apprenoient que l'armée étant jointe l'on pouvoit tenter le passage; et si elle étoit de neuf ou dix mille hommes de pied, ces deux corps joints feroient vingt-six ou vingt-sept mille hommes et trois mille chevaux, et ils pourroient prendre le hasard des vivres, n'ayant pas d'équipage pour en mener avec eux, pource que la campagne en étoit si couverte que l'on espéroit qu'ils n'en manqueroient pas; que les uns proposoient d'aller reprendre les gués au dessus de Villefranche, du côté de Saluces, les autres d'aller prendre le pont de Saluces, et gagner le delà de l'eau, mais que celui-ci sembloit plus douteux, la défiance des ennemis qui étoient en présence le pouvant empêcher, les ayant déjà prévenus au dessein qu'ils avoient de prendre celui de Montcalier; que d'autres proposoient au sortir de Pancalier, où il y avoit nécessité d'aller pour reprendre nos munitions de guerre et enlever le magasin des blés que nous y avions fait, et raser le camp, qui nous occuperoit deux ou trois jours, ce qui ne nous permettoit pas de rien tenter devant le 15, et de là nous en aller droit à Pioussasque pour attaquer Veillane de part et d'autre, pour l'emporter en deux ou trois jours, et de là arriver à Chivas que le capitaine Guay proposoit de surprendre avec les Montferrins, pourvu que nous y fussions le lendemain pour le secourir, et qu'il ramasseroit des bateaux avec lesquels nous pourrions passer la rivière; que les plus grandes difficultés que l'on trouvoit étoient que le temps qu'il nous falloit étoit celui qu'il falloit aux ennemis pour rejoindre l'armée de Colalte et celle qui venoit d'Allemagne, et que celle du duc, lâchant toujours le pied devant nous, se trouveroit réunie avec les trois autres en même temps, ce qui feroit que la nôtre auroit non-seulement grande peine à secourir Casal, mais à subsister par soi-même, ayant tout le pays contraire, nuls vivres avec soi, nul avantage de la campagne, ayant un ennemi plus fort que nous en présence; et, de l'engager avec toutes ses commodités à un combat général, la perte seroit infailliblement celle de toutes les places et de tout ce que nous avions en Italie; et, parmi toutes ces difficultés, il étoit malaisé de prendre un bon expédient, cette action ne dépendant pas tant de l'invention que de la force des armes, qui ne pouvoit se mettre en état très-puissant que par le temps, lequel, si le sieur de Toiras disoit vrai, on craignoit de ne pas avoir. Le cardinal ayant reçu cette dépêche, y fit réponse qu'on estimoit que la première chose qu'il falloit faire, étoit de prendre Veillane, parce qu'il ne falloit pas plus de temps à faire cette exécution qu'il en falloit pour attendre le reste de la cavalerie et de l'infanterie nécessaires pour former un vrai corps d'armée, qui n'étoient pas venus, et qu'en tout événement cette place couvroit Suse, reculoit les ennemis de Pignerol, et donnoit lieu de pouvoir entreprendre avec le temps sur Turin; que c'étoit donc à eux de faire promptement ce qu'ils avoient projeté à Pancalier, pour l'amas des blés et rasement du camp, et se rapprocher entre Turin et Veillane, ou autre lieu proche qu'ils estimeroient plus à propos, pour donner lieu à la prise de Veillane; par après ils aviseroient tous ensemble s'il faudroit aller à Casal par Chivas ou autre chemin, et le maréchal de Schomberg seroit du tout disposé à exécuter, conjointement ou séparément, ce qu'ils résoudroient ensemble.

Le cardinal avertit le maréchal de Schomberg en partant que, si M. de Piémont vouloit revenir au service du Roi, on lui pouvoit promettre la restitution de tout ce que le Roi tenoit en ses États, et que, dès le jour de sa déclaration, on ne devoit faire aucune difficulté de lui rendre toute la Savoie; que la fin de la guerre devoit être la restitution des Etats de Mantoue, et le rétablissement de sa personne en iceux; que si, en travaillant à ces fins, il se trouvoit facilité à faire mieux, on pouvoit assurer M. de Savoie de lui donner les conquêtes qui se feroient, le Roi ne désirant point de part de tout ce qui arriveroit, que la gloire de le faire grand, et des pas-

sages pour pouvoir plus aisément être en état de le maintenir contre tous ceux qui voudroient troubler sa possession des nouvelles conquêtes; que les maréchaux de France et ducs qui commanderoient les armes du Roi, rendroient toute déférence à M. de Savoie, et prendroient le mot de lui; si même il ne tenoit, pour le gagner, que le déclarer général des armes de Sa Majesté en Italie, on croyoit qu'il n'en faudroit pas faire de difficulté. En ce faisant, on pouvoit demeurer d'accord devant que de venir à l'extrémité de la guerre et qu'on offriroit de nouveau un traité de paix raisonnable à l'ennemi, selon le projet qui en avoit été envoyé; qu'on pouvoit même encore leur offrir la déposition de la ville de Casal pour quinze jours, moyennant qu'on mît le fils du marquis Spinola en otage pour sûreté de la rendre au bout de ce temps, et qu'au même temps, pour montrer que les choses seront égales, on déposât aussi Montmélian entre les mains du Roi; que ce seroit à la prudence de celui qui traiteroit cette affaire de prendre, dans l'étendue de cette fin générale, les meilleures conditions qu'il pourroit; comme, par exemple, s'il pouvoit, dès cette heure, traiter de l'échange de Pignerol et des vallées adjacentes, ce seroit une bonne affaire; mais on n'estimoit pas qu'il fallût entamer cette négociation, si ce n'étoit que le duc s'y portât de lui-même; que, si le duc ne venoit point à accord, on estimoit que la principale fin que le maréchal de Schomberg devoit prendre étoit d'emporter Veillane et Saint-Michel, et, par après, bien munir le château et y mettre un homme de cœur et de résolution, cette pièce étant importante pour couvrir Suse, Pignerol, et faciliter la conservation de tout ce qu'on avoit conquis; que maintenant, qu'outre les troupes qu'il menoit avec lui, il en arrivoit encore tous les jours de toutes parts, on estimoit que, quand même il faudroit toujours tenir deux armées séparées, on pouvoit et devoit-on fortifier celle qui était déjà en Piémont, ledit maréchal de Schomberg devant faire passer en ladite armée des régimens, quand et où les autres généraux lui manderoient, à mesure qu'ils arriveroient, et se joindroit même avec toute cette nouvelle armée à la leur, s'ils jugeoient que toutes deux ensemble pussent faire quelque effet important. Et, quant et quant, on manda auxdits généraux qu'ils se devoient bien donner de garde de quitter l'avantage qu'ils avoient d'être avancés vers le Pô, tant pour la commodité des vivres que pour tenir les ennemis éloignés, et garder un plus grand pays, duquel nous ne prévoyions point qu'ils le pussent faire sortir, vu le renfort des troupes qui arrivoient continuellement. Et quand même Casal se perdroit, et que les ennemis joindroient toutes leurs forces, ils ne pourroient faire une plus puissante armée que celle que nous ferions. Et afin que de tous côtés la paix fût facilitée, et que de nulle part, en tant qu'il touchoit au Roi, elle ne reçût empêchement, le cardinal manda aussi à Mazarin qu'il prît entière confiance au maréchal de Schomberg, qui savoit aussi bien que ledit cardinal l'intention du Roi sur le fait des traités qui se pouvoient faire, et qui contribueroit tout ce qui lui seroit possible au bien et au repos de l'Italie, selon les ordres qu'il en avoit de Sa Majesté.

Incontinent après le partement dudit maréchal de Schomberg, la peste qui avoit commencé quelque temps auparavant à Saint-Jean-de-Maurienne, y étoit devenue si grande qu'elle avoit attaqué sa maison, dont le Roi ayant avis, il lui commanda de le venir trouver à Lyon. Il partit de Saint-Jean-de-Maurienne le 17, divisa sa maison et s'en vint avec peu des siens; et le cardinal Bagny passant à Grenoble, il changea d'habits et de toutes choses, et voulut faire quelques jours de quarantaine en quelque village près de Lyon pour montrer exemple aux autres; mais Sa Majesté, qui avoit une extrême impatience de voir le cardinal de Richelieu, le contraignit de venir en la ville dès le 22.

Le maréchal de Schomberg, étant arrivé à Suse le 17, reçut avis d'Emery qu'il se faisoit une suspension d'armes pour dix jours; ce qui le mit en peine pour le dessein qu'il avoit d'attaquer Veillane, car il ne vouloit pas troubler un bon œuvre; mais néanmoins, considérant que le temps pourroit rendre cette attaque plus difficile, et qu'il avoit juste sujet de prétendre cause d'ignorance, il se résolut de continuer son dessein, attaqua la place, en prit les retranchemens et les faubourgs d'emblée, sans qu'il y eût qu'un soldat blessé, qui étoit du régiment de Plessis-de-Juigné. Les ennemis, qui tenoient peu de monde dans leur dehors, après leur première décharge s'enfuirent et se retirèrent dans la ville, qui fut incontinent investie avec un soin très-exact qu'il n'y pût entrer chose du monde, et les généraux de l'armée du Roi furent avertis par ledit maréchal de s'avancer afin de favoriser ce siége, qui ne dura que bien peu de jours, car, dès la nuit du 19 au 20, le maréchal ayant fait attaquer la ville par différens endroits, n'ayant néanmoins, en tout équipage pour les forcer, que dix pics et six pelles, le sieur de Roquetaillade et le sergent-major de Maugeron, le sieur de Mouli, qui conduisoient une des attaques, réussirent si heureusement, que, rencontrant une fausse porte qui avoit été mal murée, dont

l'on avoit donné avis, ils l'ouvrirent et entrèrent par là dans la ville, si bravement et si courageusement, qu'avec cent vingt hommes ils poussèrent les ennemis dans le château, et demeurèrent maîtres de ladite ville sans avoir perdu un homme. L'action fut d'autant plus heureuse que les ennemis, étant investis de tous côtés, ne pouvoient pas dire avoir été surpris. Il fit entrer quatre cents hommes dans la ville, qui se logèrent aux plus proches maisons du château. Incontinent après arriva le canon que les généraux, par l'ordre du Roi, lui envoyèrent, lequel fut promptement monté sur les montagnes et mis en batterie; ce que voyant ceux qui étoient dans le château, commencèrent à capituler, et le rendirent le 27, n'y ayant eu, en toute cette expédition, de gens de qualité blessés que La Rocheposé, qui le fut heureusement des éclats d'un coup de canon, un capitaine de Gransay, qui eut la jampe rompue; et de soldats, il n'en fut tué que trois ou quatre. Cette prise fit grand éclat, en sorte qu'on doutoit si elle étoit de plus d'avantage à la cause publique, ou de plus de réputation aux armes du Roi, et à sa prudence, d'avoir su prendre un tel dessein, et choisir pour cet effet un homme qui l'avoit su exécuter avec une si grande diligence et courageuse résolution, qu'avec seize cents hommes de pied, sans canon, sans pétards et quasi sans outils, il prit les retranchemens et la ville de Veillane, et, à la seule vue du canon, le château, qui étoit une place qui avoit tant fait parler d'elle, et que le duc de Savoie qualifioit le boulevard de l'Italie. Le maréchal de Schomberg fit travailler en diligence, par les soldats de l'armée et par les habitans du pays, à la démolition des retranchemens; et, pour ne perdre point de temps, fit, dès le jour même, investir le fort Saint-Michel en l'air, et y fit monter dix pièces de canon, parce que ceux de dedans vouloient cette cérémonie-là pour se rendre, ce qu'ils firent incontinent.

Cependant on traitoit toujours d'une trève générale, qui étoit apparemment retardée parce que les trois chefs ennemis ne se joignoient point. Colalte, étant arrivé au lieu où étoit le duc de Savoie, n'avoit pas oublié à publier que la prise de Mantoue n'empêcheroit pas la paix, et que l'Empereur vouloit bien restituer cette place; mais Spinola ne venoit point, ains demeuroit au siége de Casal, qu'il poursuivoit avec tant d'ardeur qu'il ne voulut jamais donner quartier, et partant on tuoit tout, et n'y avoit point de prisonniers de part ni d'autre, et même à la fin du siége il ne s'en trouva point. Mazarin l'ayant été trouver, de la part du duc, pour le presser d'entendre à la paix, et lui faire connoître que ledit duc étoit obligé de s'y porter puisqu'on lui vouloit rendre son bien, Spinola lui demanda que, pour la réputation de son maître, on déposât la ville de Casal entre ses mains, le sieur de Toiras et les autres Français se retirant dans la citadelle; et, afin qu'on ne crût pas qu'il eût autre dessein que sortir honorablement de cette affaire, il proposa de donner son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il feroit de la ville de Casal quinze jours après qu'il l'auroit reçue. Pour faciliter son dessein, il promettoit aussi qu'en même temps on rendroit la ville de Mantoue au duc, qui par ce moyen seroit assuré de tous ses États. Toutes ces offres qu'il faisoit n'étoient pas qu'il eût volonté de les tenir, mais pour nous induire à entrer en traité de la déposition de ladite place, en laquelle il espéroit faire par après relâcher nos généraux à une partie des conditions qu'il nous vouloit proposer puis après. Car, dès qu'il vit qu'ils ne s'éloignoient pas de ce qu'il avoit désiré, il dit que, depuis avoir fait cette ouverture, le roi Catholique lui avoit ôté le pouvoir de faire la paix. Et, pour justifier son dire, montra une lettre d'Espagne qui portoit ces mots : *La experiencia mostra que el haver vos facilitado tanto la paz, ha estorbado la effectuation della; y assi os ordenamos y mandamos que oygais los que se os dira a cerca della para dar nos quenta de todo fin concluir nada* (1); et au lieu de cette proposition qui assuroit la paix, par le dépôt qu'on eût fait de la ville de Casal entre ses mains, il vouloit qu'on lui remît cette place, sans espérance de restitution ni apparence de paix; il vouloit qu'on la lui remît pour sa seule gloire, ne pouvant souffrir que le comte de Colalte eût surpris Mantoue par ceux qui étoient sous sa charge, contre toute sorte d'apparence, et qu'en quatre mois il n'eût pu par force se rendre maître de Casal, qu'il avoit assuré ne pouvoir résister que quarante jours à ses armes. Cette proposition fut jugée si déraisonnable et si injurieuse par le comte de Colalte et le duc de Savoie, que, pour éviter l'entière rupture qu'elle devoit produire, ils firent proposer par Mazarin une suspension de huit jours, à la charge que les armes du Roi ne passeroient point le Pô du côté du Milanais, et que les leurs ne passeroient point aussi du côté de la France, donnant espérance que, dans ce temps, ils forceroient Spinola à se porter à la paix, lui faisant clairement entendre que, puisque l'Empereur et ledit duc, qui

(1) L'expérience a prouvé que vos efforts pour la paix ont diminué le désir qu'on en témoignoit : ainsi nous vous commandons et vous ordonnons d'entendre toutes les propositions qu'on vous fera, afin de nous rendre compte de tout, sans rien conclure.

seuls étoient intéressés en cette affaire, y trouvoient leur satisfaction, il n'étoit pas raisonnable que les Espagnols, qui ne vouloient paroître qu'auxiliaires en cette occasion, empêchassent un si bon effet par une jalousie; et que partant, s'il ne vouloit se porter à la paix, ils la concluroient sans lui. Cette ouverture fut acceptée par ceux qui commandoient les armes du Roi en Piémont.

Au bout de deux jours, qui fut le 21, Mazarin les revint trouver pour leur dire que le duc de Savoie ne désiroit plus cette suspension, si on ne lui remettoit la ville et les retranchemens de Veillane, que le maréchal de Schomberg avoit lors déjà pris, et si, pendant ladite suspension, on ne mettoit des vivres dans le château, qui tenoit lors encore, pour autant de temps qu'elle dureroit, à condition que, si les affaires ne s'accommodoient dans huit jours, la place seroit remise entre les mains dudit sieur maréchal. Il vouloit encore qu'on permît à son armée de passer le Pô vers la France, et que la nôtre se retirât dans certains lieux pestiférés, où elle n'eût su subsister, tant à cause des maladies que parce aussi que tous les blés en avoient été mangés. Mais en même temps Mazarin fit savoir que le comte de Colalte n'avoit plus pouvoir de traiter la paix, qu'il avoit reçu ordre de l'Empereur de ne conclure aucun traité, parce qu'il s'en étoit ouvert un à Ratisbonne, entre les ministres de l'Empereur et le sieur de Léon, ambassadeur de France. On répondit que ledit ambassadeur n'avoit eu jusqu'alors autre pouvoir que de justifier à l'Empereur et à tous les princes qui se trouveroient à la diète, les bonnes intentions du Roi, et faire connoître que Sa Majesté ne vouloit point s'enrichir des dépouilles d'autrui, ni augmenter ses Etats par la diminution de ceux des princes d'Italie. Mazarin fit savoir ensuite qu'il estimoit à propos de penser à une suspension générale qui assurât Casal et Veillane tout ensemble. On ne refusa pas cette ouverture, mais bien désira-t-on en voir plus d'effet que des autres, qui toutes avoient été vaines. Au même temps arriva la prise du château de Veillane, ensuite de quoi on n'entendit plus parler de négociation jusqu'au 27 août, où les ennemis, désireux de ralentir le cours des armes du Roi qui se préparoient au secours de Casal, et de gagner par art ce qu'ils craignoient ne pouvoir conquérir par force, demandèrent de nouveau trève de douze jours entre les armées qui étoient en Piémont, faisant espérer qu'elle en produiroit une générale qui suspendroit le siége de Casal, et donneroit temps d'attendre des nouvelles d'Allemagne, où ils disoient que la paix se devoit conclure. Les généraux de l'armée du Roi accordèrent la trève pour six jours, et consentirent qu'elle fût de douze, pourvu qu'elle fût suivie de la générale qui devoit comprendre Casal. Ainsi ils se portèrent franchement à tout ce qui devoit produire et faciliter une bonne paix, et évitèrent autant qu'ils purent ce qui sembloit n'avoir autre fin que la perte de Casal par ruse et par tromperie.

Pendant la trève de six jours arrivèrent des lettres du sieur de Toiras auxdits généraux, qui portoient en termes exprès que la peste étoit si grande dans la ville de Casal, et les avoit réduits à un si petit nombre d'habitans et de soldats, qu'ils étoient hors de moyen de pouvoir continuer leur garde et la défense de la place dont il étoit contraint de quitter les dehors; qu'il leur avoit déjà écrit qu'il n'avoit des vivres que jusqu'au 25, mais qu'il craignoit bien d'en avoir de reste tant on l'attaquoit vivement, les ennemis étant déjà attachés au bastion de la citadelle; qu'il les conjuroit de prendre leurs mesures sur ce pied, et finissoit l'une de ses lettre, leur disant qu'il leur écrivoit la larme à l'œil, et les assuroit que Casal étoit perdu et pris s'ils ne prenoient une prompte résolution de le secourir. Au même temps, incontinent après la trève faite, Mazarin vint, le 1er septembre, proposer une trève générale, avec des conditions fort déraisonnables. Il proposoit ladite trève jusqu'à la fin de septembre, qui devoit être signée de Colalte, Savoie, et des ministres des deux couronnes; que, durant ce temps, on cesseroit toutes sortes de travaux pour l'attaque de Casal et contre le secours, comme aussi pour les défenses et fortifications de ladite place; que Spinola fourniroit des vivres à la garnison de Casal, ajustant ce qu'il leur en devoit bailler pour, avec les vivres qu'ils avoient déjà, leur donner moyen de subsister jusqu'au 15 octobre; que Toiras remettroit incontinent la ville et le château entre les mains de Spinola, avec otages et serment de lui remettre la citadelle dans le 15 octobre, si, dans ce temps, la paix n'étoit conclue ou la place secourue, de sorte que le marquis fût contraint d'abandonner ses fortifications; qu'au cas de secours dans ledit temps, Spinola promettoit de remettre de bonne foi lesdits otages et ladite ville et château au sieur de Toiras, et en cas de paix en disposer comme en icelle il auroit été ordonné, et qu'à cela la promesse et parole du duc de Savoie interviendroit; que la même suspension et trève seroit entre les armées, qui ne pourroient, durant ledit temps, rien entreprendre l'une contre l'autre, ni faire aucun acte d'hostilité; celles de l'Empereur, Espagne et Piémont demeureroient

delà le Pô et la Doire-Susine, et celle du Roi au-deçà.

Le Roi n'avoit pas donné pouvoir à ses généraux d'accorder des conditions si iniques, mais simplement leur avoit mandé, le 24 août, qu'ils pouvoient condescendre à ladite déposition, moyennant que Spinola donnât son fils en otage de sa parole, et que M. de Savoie fît en sorte que Colalte pour l'Empereur, et lui pour sa part, demeurassent d'accord de la paix, selon le projet envoyé par Mazarin, laissant lieu au roi d'Espagne d'y entrer si bon lui sembloit; ce que le marquis Spinola seroit tenu de déclarer dans la fin d'octobre, à faute de quoi Colalte et M. de Savoie promettroient dès lors d'exécuter de leur part le traité de la paix, comme le Roi promettoit de le faire de la sienne; et qu'en ce cas, le comte de Cólalte et M. de Savoie promettroient aussi au Roi de joindre leurs forces avec les siennes, pour empêcher la prise de la citadelle de Casal, et faire rendre la ville et le château qui auroient été déposés entre les mains de Spinola par le traité de trève, puisque le défaut d'acceptation de la paix proviendroit de la part de Spinola, ayant été jugée raisonnable par l'Empereur et M. de Savoie, seuls intéressés en cette guerre; et d'autant que Colalte pouvoit faire difficulté de tourner ses armes contre Spinola, encore que ce ne fût que pour la défense de Casal seulement, Sa Majesté se contenteroit, si on ne pouvoit obtenir plus, que Colalte promît, nonobstant le refus du marquis Spinola, d'accepter les conditions de la paix dans le temps susdit, de l'exécuter de sa part, et retirer incontinent toutes ses troupes de la ville de Mantoue, Mantouan, et de tous les Etats de M. de Mantoue, et ne donner aucune assistance au marquis Spinola directement ou indirectement, et de ne s'opposer aux armes du Roi qui iroient pour secourir Casal, pourvu qu'ils n'entreprissent rien contre les Etats du roi d'Espagne; moyennant aussi que M. de Savoie promît, au cas que Spinola refusât d'accepter les conditions de paix dans ledit temps, de joindre ses forces à celles du Roi pour la défense et secours de Casal; ce qu'il ne pouvoit refuser, puisque le Roi l'assuroit de lui rendre, au même temps qu'il se déclareroit pour lui, la Savoie et tous les lieux du Piémont qu'il avoit occupés depuis le 1er jour de juin, comme aussi tout le reste de ce qu'il tenoit en ses Etats, incontinent après le secours de Casal ou que Spinola auroit exécuté la paix.

Voilà les ordres que le Roi leur avoit donnés; mais ils crurent les devoir outrepasser, pour plusieurs considérations, et se relâchèrent à restreindre le temps de la trève jusques au 15 octobre, au lieu de l'étendre jusques à la fin; à n'obliger pas précisément Spinola à rendre le dépôt qui lui auroit été commis, en cas que la paix ne se fît en ce temps-là, mais seulement en cas que, la paix ne se faisant, l'armée du Roi ne secourût Casal dans la fin d'octobre; en sorte qu'il n'y eût rien qui empêchât la communication de l'armée du Roi avec la citadelle, ou bien qu'il eût jeté devant la place au moins mille hommes de secours; et que pour ce sujet, au cas que la paix ne se fît dans le 15 octobre, tous actes d'hostilité recommenceroient de part et d'autre de ce jour-là. Enfin ils consentirent encore que Spinola, non-seulement ne donneroit point son fils en otage pour sûreté de sa parole, mais qu'il n'en donneroit point du tout. Et les raisons qu'ils mandèrent au Roi d'en avoir excuses raisonnables, furent que la revue ayant été exactement faite en leurs armées, il ne s'étoit pas trouvé dans l'armée commandée par ces messieurs, sept mille hommes de pied sains, et sept cents chevaux, et dans celle de Veillane, la garnison dudit lieu fournie, environ quatre mille hommes de pied sains, et trois cent cinquante chevaux; cette diminution de la première armée ne devant pas sembler étrange, puisqu'il étoit vrai que, quoi qu'ils puissent dire, l'on ne vouloit prendre aucun soin de la conserver, la tenant depuis quinze jours dans Rivole, où la peste étoit furieuse, et donnant facilement des congés à ceux qui feignoient d'être malades. Quant à la dernière armée, le plus fort régiment de ceux qui arrivoient ne passoit pas quatre cents hommes, et la peste, depuis huit jours, avoit ruiné le régiment de Gransay; que tous les susdits officiers de l'armée avoient été d'opinion que le secours de Casal ne se pouvoit entreprendre contre une armée aussi forte d'infanterie que nous, maintenant que les régimens de Tiffenbach, Mansfeld et Aldringuer leur étoient nouvellement arrivés, et qui étoit trois fois plus forte de cavalerie; que de hasarder le secours de Casal contre l'opinion de tous lesdits principaux officiers de l'armée, eût été se rendre seuls responsables de l'événement, et, s'il arrivoit du malheur aux forces du Roi en Italie, être cause, non pas seulement de la perte de Casal, mais tout ce que nous tenons en Piémont courroit grande fortune; que ces considérations et les derniers avis qu'ils avoient eus du mauvais état de la ville de Casal, les avoient obligés à se relâcher comme ils avoient fait; qu'ils eussent bien voulu demeurer, pour la déposition de la ville et château de Casal, dans les termes des pouvoirs qui leur avoient été envoyés; mais que les choses ayant entièrement changé de face,

puisque le comte de Colalte n'avoit plus pouvoir de traiter la paix, ils avoient été contraints, pour ne point rompre, et pour essayer de faire valoir les bonnes intentions de M. de Savoie (qui ensuite de cela promettoit absolument la paix, ou de se déclarer ouvertement pour la France), de consentir audit dépôt en la forme qu'ils avoient fait, ce qu'ils avoient estimé ne pouvoir faire préjudice aux affaires du Roi, parce qu'ils avoient dit qu'ils vouloient envoyer quelqu'un bien confident à Casal, sous prétexte de faire que M. de Toiras exécutât sans difficulté le dépôt, et que celui-là même sauroit de lui s'il pouvoit encore tenir la ville et château quelque temps; et en ce cas, il lui diroit de leur part avoir pris ce sujet de venir pour l'assurer du secours, et qu'il devoit refuser l'exécution du dépôt, sur ce qu'il vouloit avoir ordre, écrit de la main du Roi, de rendre la place; qu'ainsi ils n'auroient accordé la ville qu'en cas qu'elle ne pût plus se garder, et que si elle leur pouvoit donner du temps de rassembler les troupes, et particulièrement la cavalerie qui leur venoit, ils espéroient d'entreprendre le secours, pource que les ennemis s'affoiblissoient tous les jours autant qu'eux, et l'on les assuroit qu'il ne leur venoit point de nouvelles forces, et la chose seroit d'autant plus faisable; qu'une autre considération les avoit fait consentir au susdit dépôt : c'étoit que, par ce moyen, ils donnoient vie à la citadelle jusques à la fin d'octobre, qui étoit un terme où elle n'eût pu autrement aller; et l'on assuroit en même temps pour tout cet hiver, si la paix ne se faisoit, toutes les places que le Roi tenoit en Piémont, d'autant que si les ennemis se vouloient rassembler après la prise de Casal, ils ne sauroient au mois de novembre entreprendre un siége; que le marquis Spinola n'avoit point voulu donner d'otages qu'il rendroit la ville de Casal, et qu'ils n'avoient pas jugé que cela fût nécessaire, pource que si notre armée lui faisoit quitter la campagne, nous lui ferions bien quitter la ville, étant assistés de la citadelle. Quant aux finesses et ruses de M. de Savoie, voulant demeurer libre jusqu'à la fin de la trève, elles étoient avantageuses au Roi, pource que si on secouroit Casal on n'avoit plus besoin de lui; si on ne le secouroit point, son retour vers le Roi n'étoit plus nécessaire, puisque, n'ayant point d'armée, comme il n'en avoit point, la sienne étant toute composée de sujets d'Espagne et de l'Empereur, et de peu de Français, il ne ramèneroit que sa personne et peu de villes ruinées, ce qui ne mériteroit pas de nous obliger à lui rendre ce que nous tenions de ses Etats.

Cependant Mazarin ne proposoit plus la paix, d'autant que Colalte avoit écrit à l'Empereur que les affaires d'Italie étant en l'état qu'elles étoient, il n'estimoit plus à propos de se mêler des affaires de la paix; qu'il s'étoit réservé seulement le pouvoir de signer la suspension d'armes que Mazarin proposoit, aux termes qu'il jugeoit convenables au service de l'Empereur, et que quant aux autres points particuliers de la paix, il s'en remettoit à Sa Majesté Impériale; ensuite de quoi l'Empereur manda en Italie qu'il vouloit lui-même terminer l'affaire en son conseil avec le sieur Léon, si le Roi l'avoit agréable, et fit savoir en même temps au duc de Savoie, à la duchesse de Lorraine et à Spinola, qu'ils eussent à envoyer leurs pouvoirs à Ratisbonne, disant savoir bien que Spinola avoit le pouvoir de subdéléguer, et que s'ils n'envoyoient leurs pouvoirs, il ne laisseroit pas de passer outre. Ils représentèrent qu'il étoit à craindre que, traitant à Ratisbonne, cela n'empêchât la conclusion du traité commencé en Italie, et que l'on tombât en cet inconvénient, qu'étant prêts de conclure en Italie, quelques-uns des intéressés se remissent à ce qui se traiteroit à Ratisbonne, et que de Ratisbonne on fît de même, voulant attendre la résolution de Colalte quand on seroit sur le point de finir. Sur quoi l'Empereur répondit qu'on ne pouvoit tomber en cet inconvénient, parce que Colalte lui avoit écrit ce que dessus. Le cardinal donna avis de toutes ces choses aux généraux de l'armée du Roi, afin qu'ils en fissent tel profit qu'il leur plairoit.

Mais puisque les mêmes affaires commencèrent à se traiter aussi bien en la diète de Ratisbonne qu'en Italie, il est de besoin de rapporter ici ce qui se passa en cette diète. Nous avons dit ci-devant comme elle avoit été demandée par les électeurs à l'Empereur, qui, dès l'année 1629, en mars, l'assigna pour l'année 1630, en juin. Sa Majesté Impériale s'y rendit avec l'Impératrice sa femme, le roi de Hongrie et de Bohême son fils, et les archiduchesses ses filles; plusieurs électeurs s'y trouvèrent, et Fridland s'y rendit aussi avec une suite plus superbe que l'Empereur, ce qui n'aida pas peu à la jalousie que l'on avoit contre lui. Le Roi commanda à Léon Brûlart, qui étoit son ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons, de s'y trouver, et fit partir d'auprès de lui le père Joseph, capucin, pour y accompagner et assister ledit Léon, afin que tous deux ensemble informassent les électeurs des raisons qui avoient mû Sa Majesté à entreprendre la défense du duc de Mantoue, et tous les moyens équitables et justes qu'elle avoit tentés pour parvenir à la paix. Les

termes où l'on étoit, et le dessein formé qu'il paroissoit manifestement que la maison d'Autriche avoit de se rendre maîtresse de toute l'Italie, fit que quant et quant elle leur donna charge d'écouter toutes les ouvertures et propositions que les électeurs leur pourroient faire pour la paix, et leur représenter qu'on n'avoit su avoir aucune réponse au projet de paix qui avoit été donné à Annecy au sieur Mazarin le 6 juin 1630; le comte de Colalte, le marquis Spinola et le duc de Savoie ayant toujours dit au sieur Mazarin qu'il falloit qu'ils fussent ensemble pour la donner, et jusques alors n'ayant pas voulu s'assembler, nonobstant qu'en un second voyage que Mazarin avoit fait avec Sa Majesté, ayant désiré quelques adoucissemens qu'il disoit avoir pénétré qui pourroient faciliter la paix, en eût rapporté tout le contentement qu'il avoit désiré, et particulièrement qu'au lieu qu'on désiroit auparavant une ligue de divers princes, qui fussent obligés à maintenir M. de Mantoue en ses Etats, et fussent caution de la paix, ce qui sembloit intéresser aucunement la foi et la dignité de l'Empereur, on se seroit contenté qu'il plût à l'Empereur convier seulement les princes à la défense de M. de Mantoue au cas qu'il fût attaqué; qui étoit ce qui avoit été toujours désiré de sa part; mais que s'en étant retourné, il avoit dépêché le jour qu'il avoit promis, pour dire qu'il ne savoit plus comment excuser les remises de ces messieurs, qui ne s'étoient point assemblés. Qu'en même temps Spinola demanda que, pour la réputation de son maître, on lui déposât la ville de Casal entre les mains pour quinze jours, au bout desquels il la rendroit, le sieur de Toiras et les Français se retirant dans la citadelle; et qu'afin qu'on ne crût pas qu'il eût autre dessein que celui de sortir honorablement de cette affaire, il donneroit son fils pour otage et sûreté de la restitution qu'il feroit de la ville de Casal, avec lequel Mantoue seroit aussi restitué au duc, qui par ce moyen seroit assuré de tous ses Etats; que le Roi, qui n'avoit jamais eu autre but que le repos de l'Italie et la conservation des Etats de M. de Mantoue, voyant que par ce moyen il viendroit à ces deux fins, s'étoit accordé à la proposition dudit Spinola, qui, le sachant, changea de batterie, et au lieu de cette proposition qui assuroit la paix par le dépôt qu'on eût fait de la ville de Casal entre ses mains, veut qu'on lui remette cette place sans espérance de paix, pour sa seule gloire, ne pouvant souffrir que le comte de Colalte ait surpris Mantoue contre toute sorte d'apparence, et qu'en quatre mois il n'ait pas pris Casal, qu'il avoit assuré ne pouvoir résister que quarante jours à ses armes; qu'ils vissent s'il étoit raisonnable que l'injuste et mauvais procédé des Espagnols, et la vanité et la jalousie que ses ministres avoient contre la réputation des armes de Sa Majesté Impériale, missent son autorité en compromis, empêchant le repos de l'Italie et de la chrétienté; que pour remédier aux inconvéniens qui pouvoient naître d'une si mauvaise procédure, le désir que Walstein et le prince d'Ekemberg avoient témoigné avoir de conclure la paix d'Italie en Allemagne, étoit un bon moyen, et cela se pouvoit faire aisément, tant parce que les Espagnols n'avoient garde de manquer à accepter un traité que l'Empereur auroit fait, où seul il étoit intéressé avec le duc de Savoie, qui le désiroit passionnément et qui y trouvoit sa satisfaction, que parce que si les Espagnols ne vouloient pas entrer dans ledit traité, le Roi entreprendroit volontiers de leur faire quitter ce qu'ils tiendroient du Montferrat, pourvu que l'Empereur ne les assistât point, comme en ce cas il lui étoit honorable de s'engager à ne le faire pas. L'intention du Roi étoit que ledit traité se passât entre l'Empereur et le Roi, réservant au roi d'Espagne d'y entrer, l'Empereur se faisant fort de le lui faire accepter.

Et pource que Sa Majesté savoit que l'Empereur feroit traiter adroitement à ladite diète de plusieurs autres affaires auxquelles la France avoit intérêt, elle les réduisit toutes à trois points: — le premier, la paix d'Italie, qu'il essaieroit de faire croire aux électeurs qu'ayant offerte à Sa Majesté à conditions raisonnables, il l'avoit refusée, et ensuite leur demanderoit secours pour maintenir la dignité impériale, et au moins tâcheroit de leur justifier son dessein d'attaquer la France. Sur ce point, Sa Majesté commanda audit sieur Léon de représenter le simple narré de la vérité de son procédé en cette affaire, rapporté ci-dessus, faisant entendre aux électeurs le tort que la maison d'Autriche avoit, et les conviant de soutenir avec le Roi une si juste cause à laquelle, en cas pareil, ils avoient un si notable intérêt. — Le second, que l'Empereur presseroit les électeurs de se joindre avec lui contre ceux qui voudroient molester les terres de l'Empire, comme le Turc, à cause de la Transylvanie et de la Hongrie; la France, à cause de l'armée de Champagne; le roi de Suède, pour l'attaque de Meckelbourg; et les Hollandais, à cause des villes qu'ils tenoient de la succession de Clèves, pour les engager après insensiblement à la défense du Pays-Bas. Sa Majesté lui commanda, sur ce qui regardoit le Turc, de témoigner en général que le Roi seroit toujours bien

aise de voir les princes chrétiens bien unis, pour empêcher le progrès de leurs ennemis ; que sur ce qui touchoit la France, ils fissent voir que le Roi ne s'étoit tenu que sur la défensive, combien qu'il eût été grandement provoqué par la venue des troupes sur le pays Messin, ne les en ayant pas fait retirer comme l'Empereur avoit promis; qu'il n'y avoit pas d'apparence que les électeurs voulussent prendre la qualité d'agresseurs, après avoir toujours fait profession d'être amis et bons voisins de la France, sans autre sujet que pour favoriser l'usurpation d'Espagne, et qu'il falloit au moins tirer cet avantage qu'ils ne devoient trouver mauvais, si ensuite l'on attaquoit l'Alsace et les terres héréditaires de la maison d'Autriche; que si on leur demandoit s'il étoit vrai que le Roi fût joint avec le roi de Suède, l'on pouvoit le nier absolument, et néanmoins se laisser entendre que si Fridland continuoit à molester les princes de l'Empire et leurs voisins, que tous seroient contraints de repousser par un commun effort cette violence si insupportable, qui troubloit depuis si long-temps le repos de la chrétienté; que quant à ce qui étoit des Hollandais, ils s'offroient de restituer les terres de la succession de Clèves, pourvu que les Espagnols fissent le même, et vouloient observer la neutralité avec la ligue catholique, qui n'avoit que faire des querelles des Espagnols. — Le troisième, que l'Empereur proposeroit que l'on mît en considération les demandes et les raisons du roi d'Angleterre et du Palatin, ayant donné pour cet effet passe-port à leurs ambassadeurs; que son dessein étoit de faire entendre que la restitution des terres dudit Palatin ne dépendoit pas seulement de lui et du roi d'Espagne, mais aussi du duc de Bavière, croyant que ledit duc, par les difficultés qu'il feroit de restituer, attireroit sur soi l'envie, et donneroit prétexte aux Espagnols de retenir ce qu'ils avoient, alléguant au roi d'Angleterre qu'il ne tenoit pas à eux, et que cela ne devoit pas l'empêcher de faire la paix avec Espagne, en attendant qu'il pût obtenir par ses bons offices des conditions plus avantageuses pour le Palatin, par lequel moyen ils feroient trois effets : le premier, de retenir ce qu'ils avoient dans le Palatinat; le deuxième, de faire la paix avec Angleterre; et le troisième, de charger de la haine commune le duc de Bavière, et faire croire qu'il étoit auteur des troubles qui pourroient naître dans l'Allemagne pour le sujet du Palatin. Sa Majesté manda sur ce sujet audit sieur Léon qu'il sembloit être à propos que, de sa part, il ne se déclarât point, dès le commencement, sur les affaires du Palatin, pour prendre conseil et former sa conduite sur les propositions et résolutions qui se feraient de part et d'autre, essayant de n'offenser ni le roi d'Angleterre ni le duc de Bavière, mais plutôt qu'il leur falloit faire voir la malice des Espagnols auxquels il convenoit de restituer les premiers, comme n'étant pas du corps de l'Empire, et qui ne pouvoient si raisonnablement demander à l'Empereur le remboursement de leurs frais comme le duc de Bavière, tant à cause de leur étroite parenté avec l'Empereur, qu'aussi parce qu'ils avoient promis de servir gratuitement en cette affaire; que, si le duc de Bavière convenoit pour la restitution du Palatinat, ce qui ne se feroit jamais que les Espagnols ne rendissent aussi ce qu'ils avoient, il importoit que le Roi y intervînt pour en avoir le gré de tous ceux qui y avoient intérêt, et à ce que l'Espagne n'eût le profit et la gloire de cet accommodement, ce qu'elle ne pouvoit prétendre, puisque elle-même étoit partie, si ce n'étoit que le Roi lui laissât tout faire, n'envoyant point à la diète. Et pource que le principal dessein de l'Empereur seroit de proposer, sur la fin de la diète, l'élection du roi des Romains, Sa Majesté donna ordre à son ambassadeur de représenter aux électeurs que si on les vouloit forcer ils devoient défendre leur liberté, et qu'en ce cas l'armée du Roi qui étoit en Champagne, se déclareroit pour eux sans aucun délai, et que Sa Majesté plutôt y viendroit en personne.

Et sur ce que Sa Majesté prévoyoit que les électeurs demanderoient que le duc de Fridland posât les armes, ou au moins qu'il n'exerçât pas la charge de général, et que l'Empereur répondroit que cela ne se pouvoit tandis qu'on lui faisoit la guerre, ledit sieur Léon devoit faire en sorte que les électeurs lui représentassent qu'il sembloit plutôt qu'il en fût lui-même la cause, favorisant l'ambition des Espagnols en Italie, et celle de Fridland en sa prétention du duché de Meckelbourg.

Léon Brûlart et le père Joseph arrivèrent à Ratisbonne le 26 juillet; ils virent l'Empereur incontinent après; il leur dit qu'il désiroit sincèrement la paix, et s'emploieroit envers Espagne afin de l'établir aussi avec elle. Néanmoins il se préparoit avec tant d'animosité à la continuation de la guerre, qu'il avoit tiré parole de Walstein qu'il n'iroit point contre le roi de Suède, bien qu'il fît déjà de grands progrès, qu'il ne fût assuré que la paix d'Italie ne fût faite, et que, si elle ne se faisoit, il entreroit avec toutes ses troupes en Italie, pour faire effort et contre Venise et contre tout ce que le Roi tenoit en cette province et en la Savoie même. Il demanda à Léon Brûlart et audit père s'ils avoient pouvoir

de la part du Roi pour traiter la paix. Ils répondirent sagement qu'ils avoient pouvoir selon que les conditions se trouveroient raisonnables, toutefois avec cette réserve de ne point signer ce qu'ils concluroient sans avoir envoyé vers le Roi. Ils ne pouvoient dire ni plus avec fondement, ni moins, sans s'ôter tout moyen de les faire parler et découvrir quelque chose de leurs intentions. Ils reconnurent qu'ils faisoient en la cour de l'Empereur un extrême mépris des négociations papales, et qu'ils avoient créance que, si on eût pu avoir confiance de parler les uns aux autres, les choses se fussent bien plus tôt ajustées; qu'ils commençoient lors à croire véritablement que le cardinal désiroit l'accommodement des affaires, ayant été prévenus jusqu'en ce temps-là d'une opinion toute contraire à sa sincérité, et de plusieurs calomnies, dont celles qui faisoient plus d'impression venoient de la part de quelques-uns qui avoient, ce disoient-ils, les premières charges en l'État, et dont la piété étoit en plus haute estime, par lesquels ils désignoient manifestement le garde des sceaux. Ils dirent aussi que Colalte, depuis avoir pris Mantoue, ne désiroit pas que les affaires vinssent à accord, mais que l'Empereur le désiroit. Sur cet avis, on envoya, dès le mois d'août, à Léon Brûlart et audit père un pouvoir de faire la paix, et les articles et instructions qui pouvoient donner lumière de ce qu'il falloit faire en vertu de ce pouvoir.

Cependant les propositions que l'Empereur faisoit à la diète ne produisoient pas beaucoup de fruit, mais seulement des répliques et dupliques sans conclusion. Les électeurs se montrèrent si fermes à la dégradation de Fridland, qu'ils résolurent de ne passer aucune autre délibération que ce point-là ne leur fût accordé. A quoi l'Empereur enfin donna les mains. On ne croyoit pas, du commencement, qu'il voulût obéir, et peut-être ne le vouloit-il pas; mais il sentit bien qu'il étoit aisé à défaire, et ne se pouvoit défendre en l'état où il se trouvoit, une partie de ses forces étant en Italie, et l'autre au Torquato Conty pour s'opposer au roi de Suède. Il ne demanda seulement à l'Empereur, sinon qu'il lui conservât le don qu'il lui avoit fait de la duché de Meckelbourg. L'Empereur voulut donner sa charge au duc de Bavière, contre lequel l'Espagnol avoit long-temps soutenu Walstein; il ne la voulut pas accepter aux conditions limitées auxquelles il la lui vouloit donner, mais seulement à condition qu'il auroit autant d'autorité qu'avoit ledit Walstein, et qu'il ne seroit obligé d'employer ladite armée que pour le bien de l'Empire, et selon l'avis des électeurs. Sur quoi l'Empereur, à la suscitation d'Espagne, s'étant résolu de rompre la ligue catholique, sous ombre qu'il suffisoit, disoit-il, d'y avoir une armée en l'Empire, puisque même il consentoit qu'elle fût commandée par Bavière, ledit Bavière et les autres électeurs catholiques convoquèrent les principaux de la ligue catholique, et s'affermirent à la maintenir : ce qui étoit bien le plus certain pour Bavière; car quant à la charge de général des armées de l'Empereur, il la lui eût pu ôter quand il eût voulu, et semblablement aussi c'étoit la sûreté de l'Empire, et ce qui le pouvoit mieux tenir dans la confiance du Roi et la défiance d'Espagne.

Chacun des électeurs avoit ses intérêts particuliers à démêler, outre la plainte générale du logement des gens de guerre et des contributions. Saxe refusoit de venir à aucune diète, que le décret, tant sur la restitution des biens d'église que sur l'interdiction de la liberté de conscience, ne fût révoqué, et ne se contentoit pas d'être satisfait pour ce qui étoit de ses Etats, mais prenoit en protection la cause commune, et ne se vouloit séparer du corps des protestans. Brandebourg pressoit l'Empereur sur la restitution du duché de Meckelbourg ès mains de ses cousins ou ès siennes, comme le plus proche héritier en cas qu'ils fussent coupables de quelque félonie contre l'Empire, et outre demandoit un dédommagement de 40,000,000 de thalers, dont il avoit souffert la perte dans ses Etats par les logemens et contributions des gens de guerre. Mayence se plaignoit de quelques droits et juridiction qu'il disoit lui être ôtés par l'Empire. Trèves se plaignoit de ce qu'ayant différend avec son chapitre, qui lui avoit fait des procès contre son honneur, et étant piqué contre les habitans de sa ville qui s'étoient portés à une désobéissance ouverte, et l'ayant pour ce sujet investie, on avoit jeté dedans sadite ville une garnison espagnole pour la défendre contre lui; et outre il se plaignoit d'une abbaye, nommée Saint-Maximin, qui vaut 100,000 risdales de revenu, qu'on lui détenoit contre raison et justice. Cologne prétendoit être seigneur temporel de la ville de Liége. Bavière prétendoit en cette diète d'être confirmé en la qualité d'électeur et en la possession du haut Palatinat, pour le dédommagement des deniers par lui avancés en la conquête du haut Palatinat. Encore que tous les électeurs, en général et en particulier, fussent ainsi mal contens, ils n'étoient pas néanmoins d'accord en leurs délibérations; car ceux de la ligue catholique désiroient tenir une armée sur pied, et offroient à l'Empereur de l'entretenir à leurs dépens pour la défense de l'Empire; et, au contraire, les ambassadeurs

de Saxe et de Brandebourg tendoient à un désarmement général, tant du duc de Fridland que du comte de Tilly.

Au milieu de toutes ces divisions, l'Empereur et les Espagnols poursuivoient tant qu'ils pouvoient leurs intérêts avec toutes sortes d'artifices et de jalousies qu'ils semoient entre tous ces princes; mais la confiance que lesdits princes avoient au père Joseph, auquel ils découvroient naïvement la vérité des affaires, les empêchoit d'être surpris; car il leur faisoit découvrir les ruses d'Espagne, par lesquelles ces soupçons étoient semés entre eux. Ekemberg vint voir l'ambassadeur de l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg pour les prier, avec grande instance, d'écrire à leurs maîtres pour les convier, de la part de Sa Majesté Impériale, de consentir à l'élection du roi des Romains en la personne du roi de Bohême (1), et il se laissoit entendre que les électeurs catholiques étoient de cet avis. Cela les surprit fort; car, bien qu'ils fussent, pour leurs affaires générales, en bon accord avec les électeurs catholiques, néanmoins la diversité de religion, qui tire après soi diversité d'intérêts, rend la défiance facile entre eux. Ils vinrent incontinent trouver Léon Brûlart et le père Joseph, et leur dire que leurs maîtres étoient bien loin de cette pensée, mais qu'ils seroient en grande peine si leurs confrères les abandonnoient et demeuroient seuls. Ils les confortèrent, et leur dirent qu'assurément c'étoit un artifice d'Espagne pour intimider les uns, se faisant fort des autres; ce qui s'étant trouvé véritable, tout l'artifice d'Ekemberg ne servit de rien, sinon à un tout contraire effet à son désir, car cela fut un puissant sujet d'une réunion plus grande entre tous les électeurs, desquels Saxe, qui étoit armé, et qui avec Brandebourg favorisoit le Roi de Suède et ses adhérens, écrivit à l'Empereur qu'il étoit besoin que les autres protestans et lui pensassent à leurs affaires; ce que l'Empereur tint comme un commencement de déclaration contre lui.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre, bien qu'en effet on se moquât de lui, ne laissoit pas de faire du bruit touchant le Palatinat, et sa liaison avec la Hollande le mettoit en quelque considération; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne lui promettoit que le Roi son maître rendroit le Palatinat, pourvu que le roi d'Angleterre fît faire la trève ou la paix entre lui et les États, et, en cas qu'il ne le pût, s'obligeât de donner escorte à la flotte, et entrer avec lui en société de commerce; ce qui pouvoit porter les choses à quelque sorte de ligue défensive entre eux. Et néanmoins le peu d'effet que firent pour cela les Hollandais vers le roi d'Angleterre, et la foiblesse de ce Roi, firent que tous ces pourparlers aboutirent à rien.

Quant à la paix d'Italie, nonobstant tant d'affaires pressantes qui divertissoient les forces de l'Empire, l'ambassadeur d'Espagne, animé par la passion d'Olivarès, traversoit toutes les propositions qui s'en faisoient, et jusque-là, qu'il osa bien lui-même dire au nonce qu'il seroit bon que quand même la paix se feroit, que l'Empereur retînt pour quelque temps les passages des Grisons pour l'assurance du duché de Milan; de manière que les ambassadeurs du Roi trouvoient dans les conférences les choses assez faciles en paroles générales, mais quand ils vouloient descendre aux particulières, ils trouvoient les officiers de l'Empereur fort éloignés des effets qu'ils promettoient par leurs paroles. Toutefois le traité s'en continuoit toujours, et ce que l'ambassadeur de Sa Majesté demandoit avec plus d'instance, étoit que l'Empereur, non-seulement ne révoquât pas le pouvoir de Colalte, mais lui commandât d'avancer son traité et le conclure promptement, à telle condition que si en Italie le traité s'arrêtoit auparavant celui qui pourroit s'arrêter avec l'Empereur, celui-là valût comme étant le premier, et celui-ci demeurât sans force. L'Empereur et le prince d'Ekemberg le leur promettoient, et qu'ils l'avoient déjà fait, et que c'étoit une chose dont ils ne devoient douter. Le Roi avertissoit soigneusement les généraux de ses armées en Italie de toutes ces choses, afin qu'ils ne fussent surpris par les faux bruits que les Espagnols faisoient courir, voulant faire accroire que l'on avoit un si grand désir de paix en France qu'on l'alloit chercher jusqu'en Allemagne, prenant de là divers sujets de défaites sur les propositions qui leur étoient faites de la part du Roi, et s'excusant principalement sur ce que les choses, disoient-ils, étoient déjà concertées en Allemagne, et qu'on y avoit plus accordé qu'ils n'en demandoient.

Revenons donc maintenant en Italie, où, dès que les Vénitiens eurent avis de la suspension et dépôt de Casal, accordés par nos généraux, ils en firent de grandes plaintes, non qu'ils la désapprouvassent pource qu'ils l'estimoient être un acheminement à la paix, mais d'autant qu'il n'y avoit été fait aucune mention d'eux, et se confirmèrent encore plus en la résolution que par crainte ils avoient prise incontinent après la prise de Mantoue, de caler bas sous la puissance de l'Empereur et ajuster leurs affaires avec lui; ils lui dépêchèrent, trois jours après, un ambassadeur, pour essayer d'établir une bonne paix avec

(1) Le fils de l'Empereur, appelé ailleurs roi de Hongrie.

Sa Majesté Impériale, et se tenir à l'avenir plus unis avec le Saint-Empire qu'ils n'avoient fait jusques alors. Mais cette mauvaise volonté cessa bientôt, quand ledit ambassadeur, arrivant à Vienne, trouva que les ministres qui y traitoient pour le Roi avoient un soin particulier de comprendre en leur traité la République, et ne tenoient point les intérêts de leur réputation séparés de ceux de Sa Majesté.

Dès que ladite suspension fut accordée, nos généraux dépêchèrent le marquis de Brezé à Toiras, en apparence pour le faire consentir à ce qui avoit été accordé, mais en effet pour lui déclarer que, s'il pouvoit tenir quinze jours seulement, on seroit à lui pour le secourir. Ledit marquis y arriva le 7 septembre; il trouva le marquis Spinola en état qu'il ne pouvoit ouïr parler d'affaires, tant il étoit mal; et demandant à terminer celles pour lesquelles il étoit venu, il lui fut répondu que personne n'avoit pouvoir de cela, et qu'on aviseroit ce soir-là sur le tout. Le lendemain 8, il les pressa fort, et voyant qu'on vouloit tirer les choses en longueur et le satisfaire de beaucoup de courtoisies, sans toutefois cesser de tirer et travailler contre la ville, il leur déclara qu'il ne pouvoit souffrir que l'armée du Roi, sous prétexte du voyage qu'il avoit fait là, et des affaires qu'il y devoit terminer, demeurât sans rien faire, et que l'on continuât les travaux contre la ville et tout ce qui alloit à sa ruine; sur quoi les Espagnols continuant à lui répondre qu'il falloit que le marquis de Sainte-Croix et le conseil secret vînt de Gênes pour lui faire réponse, il fut contraint de leur dire qu'il s'en vouloit aller s'il n'y avoit là personne qui eût autorité de traiter, et qu'il ne vouloit pas être cause que l'armée du Roi ne vînt secourir cette place, à laquelle elle seroit arrivée peu de jours après lui, malgré toutes les oppositions, si ce n'eût été à cause de cette négociation, à laquelle nos généraux n'avoient consenti que pour faire paroître le désir que Sa Majesté avoit de faire toutes les choses raisonnables pour la paix. Sur quoi lui étant répondu par eux qu'il falloit qu'il eût patience jusques au lendemain au soir, il leur dit qu'il le vouloit bien, pour ce qui étoit des formalités, mais que pour ce qui étoit de l'essentiel, qui regardoit la suspension d'armes et de travaux, et faire savoir de ses nouvelles à Toiras, qu'il ne pouvoit différer un moment. Sur quoi don Philippe l'étant venu trouver, et n'ayant pu obtenir autre chose, sinon qu'il s'en alloit monter à cheval et mettre en pièces la capitulation signée, et qu'en cela consistoit son pouvoir, ils seroient bien contraints de le laisser aller; ils accordèrent enfin la suspension de tout acte d'hostilité, et consentirent que Mazarin donnât de ses nouvelles à Toiras, afin qu'il fît la même suspension de son côté. Depuis, lui ayant été donné la liberté de porter à Toiras ladite suspension, Toiras qui se voyoit en termes d'être délivré de ce siége sans qu'il y allât du sien, et par un traité que les généraux de l'armée du Roi avoient fait, ne lui voulut jamais dire qu'il lui répondoit de la place pour un jour seulement, mais qu'il feroit ce qu'un homme de bien devoit faire, et qu'il ne lui répondoit de rien; et, quelque prière que lui fît le marquis de faire refuser ladite suspension par le duc du Maine, sur le prétexte que le Roi ne lui en avoit point écrit, il ne le voulut jamais faire, mais au contraire lui conseilla fortement de l'accepter.

Le maréchal d'Effiat reçut un si grand déplaisir de ce mauvais procédé qu'il en tomba malade, en sorte qu'il en pensa mourir, et principalement quand, au retour du marquis de Brezé, il sut que les alarmes que Toiras leur donnoit si chaudes tous les jours n'étoient pas véritables, et que la ville qu'il leur mandoit qu'il ne pouvoit plus garder n'étoit point du tout attaquée, les attaques se faisant seulement au château et à la citadelle; et, au lieu d'être sous le bastion de Saint-Georges, comme il leur avoit mandé il y avoit un mois, il s'en falloit encore la longueur d'une pique du fossé plein d'eau qui étoit entre deux, et que cinq ou six jours de pluie qu'il avoit fait en ce pays-là avoient tellement ruiné les travaux des assiégeans, que l'on ne pouvoit y marcher, tant tout étoit plein d'eau; que les maladies, outre cela, les tourmentoient si fort dans tous leurs quartiers, qu'il n'y avoit pas quatre mille hommes. Car il tenoit tout assuré que cette suspension seroit refusée, et déjà avoit fait préparer la farine nécessaire à toute l'armée pour aller et venir, l'armée du maréchal de Schomberg, jointe à la première, faisant dix-huit mille hommes de pied et dix-huit cents chevaux; toutes les armées ennemies jointes ensemble n'en pouvant pas faire les deux tiers, et leurs hommes n'étant pas si bons que les nôtres. La suspension étant conclue, le marquis de Sainte-Croix assigna quelques villages à Toiras pour y envoyer rafraîchir ses blessés et ses malades, avec liberté de les faire rentrer dans la citadelle quand il voudroit. Il donna semblablement quelques villages pour envoyer loger et rafraîchir sa cavalerie. Quant au duc de Maine, il eut liberté de demeurer dans la ville, château ou citadelle, ou d'aller trouver son père, comme bon lui sembleroit. Toiras n'eut pas plutôt vu la suspension commencée, qu'il écrivit au maréchal de Schomberg, en l'absence du marquis

d'Effiat, qui, malade, s'étoit retiré en France, que si on ne lui envoyoit de l'argent, les Espagnols ne lui fourniroient point de vivres, et que si l'on n'envoyoit contentement pour les gens de guerre, il ne pouvoit plus répondre de la place ni d'eux. Le marquis d'Effiat croyoit avoir satisfait au premier article avec 24,000 livres qu'il avoit envoyées secrètement par le marquis de Brezé, audit Toiras, mais il disoit qu'il avoit employé cet argent-là en autre chose; et parce qu'on n'étoit pas en temps de disputer cette affaire-là avec lui, le maréchal de Schomberg se résolut de lui envoyer 27,000 livres, pour payer la nourriture de quinze cents hommes pendant trente jours, à raison de dix sous pour homme, et celle de trois cents chevaux pour autant de temps, à vingt sous pour chacun. Il estima aussi du tout nécessaire d'envoyer une montre à la cavalerie, parce qu'étant mise en quartier comme elle étoit, il croyoit qu'on ne la feroit pas rentrer aisément dans la citadelle au 15 dudit mois d'octobre, si on ne lui donnoit contentement. Pour l'infanterie, qui ne sortoit point de la citadelle et à qui l'on donnoit pain, vin et viande, il ne jugea pas à propos de lui rien bailler que de bonnes paroles. Toiras ne perdoit aucune de ces occasions pour s'avantager à recevoir de l'argent, disant toujours qu'il n'en avoit point, encore qu'il n'en manquât pas, comme il faisoit des vivres, dont, dès long-temps auparavant, il disoit avoir grande disette : néanmoins Emery, par l'ordre du cardinal, ayant envoyé le munitionnaire Gorragnol à Casal pour en découvrir la vérité et l'en avertir, ledit munitionnaire manda du 16 septembre qu'il y avoit encore dans les magasins quatre cents sacs de froment, cent quarante sacs de seigle, quatre cents sacs de riz et mille sacs d'avoine, nonobstant que l'on eût été contraint de bailler la munition à tous les Montferrins qui avoient servi, et à notre cavalerie et à leurs valets, lesquelles provisions, à raison de vingt-quatre onces de pain par jour, et d'une livre de riz pour deux soldats, suffisoient pour nourrir quinze cents hommes, qui étoit plus qu'il n'y en avoit à Casal, deux cent vingt-quatre jours; avec tout cela il ne voulut pas répondre de sa place pour quinze jours.

Toute l'utilité qu'on espéroit de cette suspension étoit que la paix se feroit auparavant qu'elle fût finie, et Colalte le faisoit espérer, ayant écrit à Frangipani que l'Empereur lui avoit, par une dépêche du 2 septembre, continué sa pleine puissance pour la paix, et mandé qu'il seroit bien aise qu'il la terminât s'il pouvoit; et le duc de Savoie promettoit de se joindre aux armes du Roi, si les Espagnols, dans ce temps, refusoient des conditions raisonnables. Cependant on écrivit à tous les officiers absens de l'armée, qui étoient en grand nombre, qu'ils ne manquassent pas de se trouver avant le 15 d'octobre en l'armée, avec le plus grand nombre de soldats qu'ils pourroient. On commanda au comte de Sault d'assembler l'arrière-ban de la noblesse de Dauphiné pour se joindre à l'armée, et on hâtoit toutes les troupes nouvelles et celles de l'armée de Champagne, qu'on donna charge au maréchal de Marillac d'amener, afin qu'elles fussent toutes prêtes pour entrer en Italie, et se joindre à l'armée vers le 12 octobre, les faisant entretenir jusques en ce temps-là sur les frontières, afin que passant plutôt en Italie elles n'y consommassent point les blés qui y étoient amassés, et dont on auroit affaire pour l'hiver, si la guerre continuoit.

Le Roi manda au maréchal de Schomberg que, si dans le 15 octobre la paix n'étoit faite, il ne vouloit pas qu'il continuât la trève, jugeant cette continuation trop préjudiciable pour Casal; que, sitôt qu'elle seroit expirée, il tentât le secours de Casal. Au reste, qu'il espéroit qu'il sauroit si bien presser le duc de Savoie de l'exécution de sa parole pour la paix, pendant la trève, que peut-être une bonne paix l'empêcheroit-elle de secourir Casal, et que pendant cette négociation il préparoit si bien toutes choses nécessaires audit secours, qu'il ne manqueroit pas de l'entreprendre à point nommé, et par conséquent de le faire, ne doutant pas qu'il n'en vînt à bout. Le cardinal lui manda aussi qu'il fît dès lors faire les biscuits, et n'oubliât pas de les faire percer par le milieu, afin que les soldats les pussent porter. Le Maréchal fit ce qui lui étoit ordonné, et donna avis à Toiras de la résolution qu'il avoit prise de le secourir, et de partir pour cet effet le 16 octobre; et assura le Roi que, la paix ne se faisant pas, si M. de Savoie ne manquoit pas à sa parole, ils auroient grande facilité d'aller jusqu'à Casal, et, s'ils ne manquoient pas de foi, ils ne laisseroient d'y aller quoi qu'il arrivât, mais avec beaucoup moins de difficulté s'il ne descendoit point entre ci et là de troupes d'Allemagne, comme il n'y avoit pas d'apparence; et ce qui lui donnoit plus d'espérance étoit qu'il ne voyoit point qu'aucun se débandât de l'armée, ni que les gens de guerre eussent aucune impatience de retourner en France, l'assurance de voir quelque chose de beau après le 15 octobre, si entre ci et là la paix ne se faisoit, retenant tout le monde avec gaîté en ces quartiers-là. Quant à la paix qu'il devoit traiter, et dont on lui avoit donné le projet, pource que Mazarin lui faisoit encore difficulté sur quelques

articles, le Roi lui manda qu'il trouvoit bon qu'il eût plein pouvoir de diminuer et modérer ces articles, selon qu'il jugeroit à propos, et qu'il verroit que le bien des affaires le requerroit.

Cependant il sollicitoit autant qu'il pouvoit l'exécution des paroles du duc de Savoie, qui l'obligeoient formellement ou à faire conclure la paix, ou à se tourner du côté du Roi; mais il ne put avoir aucun effet de l'un ni de l'autre. Il fut fait divers voyages vers ledit maréchal pour lui persuader, par plusieurs raisons, que la jonction du prince de Piémont étoit inutile aux armes de Sa Majesté en l'état auquel il étoit. Mais il fit clairement connoître à celui qui avoit ce dessein, que ses raisons ne pouvoient être bonnes, puisqu'elles n'avoient autre fin que d'excuser le duc de l'exécution de ses paroles, dont lui-même avoit été porteur. Mazarin proposa ensuite audit maréchal d'apporter du changement à quelques articles de la paix, dont il ne s'éloigna pas, pourvu qu'on ne touchât pas à la substance des essentiels. Une autre fois il lui dit que le pouvoir qu'avoit le comte de Colalte de traiter la paix, avoit été révoqué de nouveau, sur ce que le sieur Léon consentoit à des conditions plus avantageuses que celles qui étoient proposées en Italie; le maréchal lui répondit qu'il avoit avis du sieur Léon que le pouvoir de Colalte étoit continué, et que les ministres de l'Empereur lui avoient fait entendre que, si le traité qui étoit commencé en Italie se parachevoit, il auroit lieu au préjudice de celui d'Allemagne, quand même ils seroient tous deux conclus en même jour. Ces vérités et ces raisons étant inutiles, il n'y eut plus lieu de douter que les ennemis n'eussent mis en avant tout ce qu'ils avoient pour gagner temps et attendre les pluies de l'automne, beaucoup plus puissantes pour empêcher le secours de Casal que l'effort de leurs armes.

A quoi la nouvelle de la maladie du Roi aida beaucoup, car Sa Majesté tomba malade le 22 septembre (1), et le 30 on le tint pour mort. Mais Dieu le délivra miraculeusement de ce danger; et quoiqu'à la vie du Roi fût attachée la fortune et la vie du cardinal, si est-ce qu'il ne se relâcha jamais du soin de son service, et ne laissa pas de donner, de jour à autre, tous les ordres nécessaires en ces importantes occasions, tant le salut de l'Etat surmontoit le soin qu'il devoit avoir du sien propre.

Le garde des sceaux de Marillac fit quelques difficultés sur la prolongation de la trève, et disoit qu'il y avoit apparence de ne la pas refuser, pourvu que la continuation ne fût préjudiciable aux affaires et à l'armée du Roi, pource qu'en un temps si pressé, c'étoit rompre tout ce traité de paix que de ne la continuer pas; où, au contraire, en la continuant il y avoit apparence d'espérer la conclusion du traité, parce que plusieurs pourroient s'en entremettre, rendre le traité plus général, et y intéresser plus d'Etats; que possible ce seroit faire plaisir à ceux qui étoient dans Casal d'allonger leur terme à n'y plus demeurer. Qu'une grande affaire et un grand traité comme celui-ci, où il y avoit tant de questions mêlées, ne se pouvoit conclure en si peu de temps, et que le resserrer en termes si courts, c'étoit se mettre en état de ne le point faire, et rompre nécessairement, sinon que nous fussions assurés du secours de la citadelle sans y manquer. Le cardinal lui répondit que le maréchal de Schomberg lui mandoit qu'on ne pouvoit continuer la trève sans ruiner les affaires du Roi; que ses raisons étoient que, par ce moyen, le peu de vivres que l'on avoit se consommeroit, les gens de guerre se dissiperoient, périroient de peste et de maladie, demeurant en un lieu; qu'étant Français et impatiens, ils se débanderoient et échapperoient, quelque ordre qu'on y pût apporter; que les ennemis se fortifieroient, non-seulement par notre affoiblissement, mais par les troupes d'Allemagne qui leur venoient, ce qui rendroit le secours impossible; que si on retardoit l'entreprise du secours de Casal plus long que le 15 octobre, il n'y falloit plus penser. Toutes ces raisons firent que, devant la maladie du Roi, on écrivit au sieur de Schomberg que le Roi ne vouloit point que l'on prolongeât la trève, si ce n'étoit de cinq jours, pour faciliter la conclusion d'un traité, s'il prévoyoit qu'on le pût faire. Les mêmes firent résoudre la même chose devant la Reine; mais pource qu'on ne vouloit pas aussi, refusant ladite prolongation, se mettre en hasard de perdre Casal, en cas que le duc de Savoie, manquant à sa parole de joindre ses armes à celles du Roi, ôtât le moyen à notre armée de secourir précisément Casal dans le dernier octobre, Sa Majesté, dès qu'elle fut délivrée de sa maladie, manda, le 2 octobre, à Toiras qu'outre les conditions contenues dans la suspension d'armes faite à Rivalte le 4 du passé, le duc de Savoie lui avoit promis particulièrement que la trève seroit suivie de la paix, selon le projet qui lui en avoit été porté par le sieur Mazarin, et qu'en cas que les Impériaux et Espagnols ne la voulussent pas à ces conditions, qui étoient justes et raisonnables, il se joindroit ouvertement aux armes de Sa Majesté, dans le 15 octobre, pour le secours de Casal et la liberté des Etats du duc de Mantoue. Et partant, si ledit duc n'exécutoit pas ce qu'il avoit promis dans ledit

(1) A Lyon.

temps, encore que la citadelle ne fût pas secourue dans la fin de ce mois, et qu'il fût dit, par les articles de ladite suspension, qu'à faute d'être secourue, ledit Toiras la devoit remettre entre les mains des Espagnols, l'intention de Sa Majesté n'étoit pas qu'il le fît, n'y pouvant être obligé, si, d'autre part, toutes les conditions qui lui avoient été promises n'étoient exécutées, parce que sans elles Sa Majesté n'auroit pas consenti à ladite trève, et ne l'avoit faite que sur l'assurance d'icelle. Sa Majesté lui promettoit, au temps qu'il en seroit sommé, de montrer l'ordre qu'il lui en donnoit, pour faire voir qu'il ne faisoit rien qu'il ne dût faire, non-seulement par l'ordre qu'il avoit de Sa Majesté, mais par la raison qui l'avoit obligé de le lui donner, laquelle Sa Majesté vouloit bien être connue de tout le monde.

Le maréchal de Schomberg assura Sa Majesté de lui faire tenir sa lettre bien sûrement, pource qu'il étoit à craindre que, si elle tomboit entre les mains des ennemis, ils en prissent prétexte de refuser de nous rendre la ville quand nous aurions secouru la citadelle; mais que Sa Majesté ne devoit point craindre que son ordre ne fût exécuté, pource que, quand sa lettre ne pourroit être portée à Toiras, il ne laisseroit pas d'exécuter le contenu en icelle, pource que déjà ledit maréchal lui avoit de lui-même donné l'ordre, et signé de sa main, et qu'afin que ledit Toiras ne fît pas de ce commandement comme il avoit fait de toutes les dépêches qu'il avoit reçues de la cour, et qu'il y avoit faites durant le siége, ne communiquant jamais rien de ce qu'il recevoit ni de ce qu'il mandoit à personne de la garnison, le maréchal de Schomberg tira à part Boissac, Bregnac et Loroy, qui l'étoient venus trouver de la part de la cavalerie, infanterie et officiers de l'artillerie de Casal, et leur dit ce qu'il avoit mandé à Toiras, et les chargea de le tenir secret jusques au premier novembre, et puis de le faire entendre, s'il en étoit besoin, à toute la garnison, à quoi ils l'assurèrent qu'ils ne manqueroient pas. Il y avoit encore une autre raison de ne pas rendre la citadelle, en cas qu'elle ne pût être secourue, savoir est que les forces espagnoles ne se pouvoient opposer à notre secours, si elles n'étoient assistées de celles de l'Empereur. Or, nous n'étions obligés de rendre la citadelle qu'en cas que les armes du roi Catholique nous empêchassent de la secourir dans le dernier octobre. Le maréchal de Schomberg demanda à Sa Majesté permission de donner bataille, et la supplia de lui mander si en cas de victoire il pouvoit entrer dans le Milanais. Sa Majesté lui commanda de la donner s'il en étoit de besoin, et lui manda que son intention n'étoit pas que l'on tombât dans les inconvéniens arrivés à plusieurs généraux d'armée pour ne pas user de la victoire selon les avantages que Dieu leur avoit offerts, et que si la perte qu'auroient faite les ennemis mettoit parmi eux un tel étonnement, que quelques villes milanaises se voulussent rendre à son armée victoriense, en ce cas Sa Majesté approuveroit qu'on les reçût; mais elle n'estimoit pas qu'il dût entreprendre un siége formé, qui feroit rupture entre les couronnes, sans donner certitude d'aucun fruit et avantage assuré. Il ajouta que si son armée avoit telle nécessité de vivres qu'il n'en pût avoir du Milanais, qu'il ne fît pas difficulté d'y en prendre, pource que cette scrupuleuse et exacte retenue enfleroit le cœur aux Espagnols, et leur donneroit créance que l'on auroit crainte d'eux. Sa Majesté ajouta encore qu'elle se trouvoit si importunée des divers procédés dont usoient les ennemis sur le sujet de la paix, Mazarin disant, tantôt que Colalte avoit tout pouvoir, tantôt qu'il étoit révoqué, qu'elle estimoit lui devoir donner la permission d'en user de même, leur disant aussi, quand il le jugeroit à propos, que Sa Majesté avoit révoqué le plein pouvoir qu'elle lui avoit donné, lequel toutefois elle ne révoquoit pas en effet, mais lui laissoit la liberté de conclure la paix quand il en auroit l'occasion, aux conditions qu'elle lui avoit envoyées; seulement lui permettoit-elle d'en user de la sorte pour faire venir les ennemis à conclure un bon traité, d'autant plus facilement qu'ils n'estimeroient pas qu'il la désirât avec trop de passion.

Sa Majesté donna des ordres conformes à cela au maréchal de Marillac, lorsqu'il partit d'auprès d'elle, pour faire passer les nouvelles troupes qu'elle envoyoit en Italie pour renforcer son armée, et lui commanda qu'ayant affaire aux Espagnols et au duc de Savoie, qui étoient d'humeur de buter toujours au contraire de ce qu'ils connoissoient ou soupçonnoient qu'on désiroit, il se souvînt que rien n'étoit plus nécessaire pour parvenir à une bonne paix, que de faire connoître que le Roi et la Reine sa mère étoient du tout résolus à la guerre, que le conseil étoit en la même pensée, et que tous les généraux et officiers de l'armée la désiroient grandement, et qu'après cela il devoit penser à toutes les entreprises qui se pourroient faire dans les Etats du duc de Savoie, soit par vive force, soit par surprise; étant certain que s'il pouvoit persuader que la France désiroit la guerre, et fût capable de la soutenir, et faire voir par effet au prince de Piémont que tant s'en falloit qu'il pût reconquérir ce qu'il avoit perdu, au contraire, ses pertes croîtroient tous les jours davantage, dans peu de temps et

lui et les Espagnols seroient contraints de venir à la raison.

Or comme le Roi connoissoit, par les procédés des ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne en Italie, que leur dessein étoit d'amuser et gagner temps sans résoudre aucun traité, il reconnoissoit le même du procédé de ceux qui traitoient avec son ambassadeur en la diète à Ratisbonne, auquel, après les grandes espérances qu'on lui avoit données de venir à un bon traité, on proposoit des conditions déraisonnables et si injustes, qu'il n'étoit pas possible de les entendre sans être touché d'une juste indignation.

Au lieu qu'on avoit toujours été d'accord qu'en signant un traité de paix, l'investiture seroit actuellement donnée au duc de Mantoue, l'Empereur n'en vouloit plus user ainsi, mais bien la promettre seulement, et que les parties intéressées, le duc de Savoie, la duchesse de Lorraine et le duc de Guastalle, jouissent actuellement de la part qu'il lui plairoit leur donner sur les biens du duc de Mantoue, avant que ladite investiture lui fût délivrée; ce qui eût été un honnête moyen de dépouiller actuellement ledit duc de Mantoue d'une partie de ses Etats sous le titre d'un accord, et le tenir privé du reste tant que bon sembleroit à ses ennemis, qui ne manquoient pas d'inventions et de subtilités pour embarrasser les affaires. L'Empereur vouloit juger lesdits partages ainsi qu'il lui plairoit, comme si le traité fait entre le Roi et le duc de Savoie, pour le sujet de ce que devoit avoir ledit duc au Montferrat, ne devoit plus avoir de lieu, bien que ses ministres en Italie en fussent toujours demeurés d'accord. Il vouloit non-seulement donner au duc de Savoie 20,000 écus de rente au Montferrat, qui étoit 2,000 écus de rente plus que ce dont il étoit convenu lui-même pour l'obliger aux dépens d'autrui, mais, en outre, il prétendoit que ses ministres en Italie auroient le pouvoir de décider la nomination et évaluation des lieux qui devoient être donnés audit duc, ce qui ne se pouvoit non-seulement sans faire tort au Roi, au jugement duquel les ducs de Savoie et de Mantoue s'étoient soumis par traité authentiquement passé, mais en outre sans mettre cette affaire en état de n'en voir jamais la fin, y ayant grande apparence que le duc de Savoie voudroit avoir plus de 40,000 écus de rente au lieu de 18, comme il avoit prétendu sans raison; et que de là, quoiqu'il fût dit que les parties n'en pourroient venir aux armes, on y viendroit indubitablement. On faisoit intervenir un agent de la duchesse de Lorraine, qui déclaroit ouvertement que sa maîtresse ne vouloit plus que ses prétentions fussent jugées par l'Impératrice et la Reine-mere du Roi, sœur et tante de ladite duchesse, et faisoit semblant de s'en vouloir remettre aux électeurs de Mayence et de Trèves; mais ces deux princes, jugeant que l'Impératrice et la Reine devoient décider ce différend, refusèrent d'acquiescer à leur avis. Les prétentions du duc de Guastalle, qu'on avoit toujours estimées devoir être évaluées en argent, étoient demandées en terres, et bien qu'on n'eût jamais prétendu plus de 100,000 écus une fois payés, on vouloit quatre fois davantage, et ce en lieux qui démembroient le duché de Mantoue qu'on savoit assez être fort petit de soi-même. On vouloit que la citadelle de Casal fût rasée, et qu'en restituant Mantoue à son seigneur naturel, le fort de Porto, qui en étoit la citadelle, demeurât entre les mains de l'Empereur. On proposoit encore de retenir quelques autres places dans le Mantouan, pour sûreté des droits de la duchesse de Lorraine, soutenant que, outre les prétentions qu'elle avoit en général sur le duché de Montferrat et les meubles du feu duc Vincent son père, Casal et Albe lui appartenoient par droit de substitution. Ce qui montroit bien qu'on ne vouloit rétablir ce pauvre prince qu'en apparence, et qu'en effet on vouloit demeurer maître de ses Etats. L'Impératrice ayant témoigné qu'elle reconnoissoit que ladite douairière ne pouvoit rien prétendre contre le duc de Mantoue, on ne vouloit pas employer dans le traité de paix aucun article qui concernât la réparation des contraventions faites au traité de Monçon, bien que ceux qui traitoient en Italie n'en eussent jamais fait de difficulté. Le sieur Léon fit entendre aux ministres de l'Empereur que les Espagnols ne pouvoient avoir cette prétention avec raison, vu que le traité de Monçon avoit été fait avec eux, et qu'ils étoient auteurs des contraventions qui y étoient arrivées. Sur cela on lui dit ouvertement que les Espagnols ne vouloient pas intervenir au traité qui se feroit, chose du tout injuste, puisque par ce moyen on nous eût liés à tout ce qui leur eût été avantageux, sans qu'ils l'eussent été à aucune chose, et que l'Empereur eût pu, quand bon lui eût semblé, rompre, par eux ou sous leur nom, le traité qui auroit été fait, sans qu'apparemment nous eussions lieu de nous en plaindre; que l'Empereur n'intervienne pas dans le traité de paix sur le particulier de Monçon, c'est chose supportable; mais que les Espagnols, avec qui on l'a fait, ne le fassent pas, c'est chose qu'on ne peut prétendre sans se moquer ouvertement. Et pour comble de rigueur vers le duc de Mantoue, l'Empereur ne vouloit plus s'obliger par le traité de ne rien entreprendre contre lui, ains à l'assister et protéger à l'avenir envers et contre tous. Le prétexte qu'on prenoit,

étoit qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Empereur de s'obliger envers un autre prince pour la sûreté de son vassal. Le sieur Léon représente que cette excuse n'étoit pas recevable, puisqu'il y avoit cent exemples pareils en divers traités, et que par cette voie l'Empereur déclareroit plutôt sa volonté qu'il ne s'obligeroit envers un autre. Il met encore en avant que le comte Colalte n'a jamais fait difficulté à cet article; mais toutes ces raisons sont inutiles. On vint jusqu'à ce point que de prétendre, par divers moyens colorés, porter le Roi à abandonner ses alliés. On le propose, ou pour en avoir l'effet au préjudice de la réputation d'un si grand prince, ou pour tirer profit des fausses apparences qu'on avoit dessein d'en faire paroître au préjudice des affaires de Sa Majesté, qui n'eût voulu, pour quelque considération que ce pût être, manquer à ce qu'il devoit à ses anciennes alliances. Quelque proposition qu'on fît un jour, le lendemain on en mettoit d'autres en avant. Les ministres de l'Empereur disoient à une heure qu'il vouloit absolument la paix, mais qu'il en étoit empêché parce que l'ambassadeur d'Espagne n'avoit aucun pouvoir d'y entendre. A une autre ils faisoient espérer que, nonobstant le manque de pouvoir d'Espagne, l'Empereur ne laisseroit pas de conclure un traité pour ce qui le regardoit. Après qu'on avoit conçu cette espérance, nouvelles difficultés intervenoient sous le nom de quelques parties intéressées, sur lesquelles on témoignoit être obligé de faire considération; ainsi il se trouvoit toujours quelque nouveau sujet pour colorer les remises dont on usoit.

Le Roi, voyant toutes ces choses, et jugeant que négocier de la sorte en déniant des conditions raisonnables de paix, ce n'étoit pas avoir dessein de la faire, mais bien en vouloir seulement parler et faire un traité capable d'engendrer de nouvelles guerres, plus irréconciliables que celle qui étoit, commanda à son ambassadeur qu'après qu'il auroit tâché d'obtenir sans bassesse la paix aux conditions qu'il lui avoit envoyées, et, au cas qu'il ne le pût faire, après avoir fait connoître soigneusement aux électeurs la raison à laquelle Sa Majesté se mettoit, son intention étoit qu'il s'en revînt, d'autant qu'outre que son séjour à Ratisbonne ne pourroit être en ce cas que honteux, il nuiroit à la paix au lieu de l'avancer, étant certain que, puisqu'ils n'avoient premièrement envoyé pouvoir à Colalte de conclure la paix que depuis le combat de Carignan, dont ils appréhendoint grandement la suite, qu'ils n'avoient fait la trève que pour tâcher d'avoir Casal sans hasarder une bataille; qu'ils avoient mandé à Colalte qu'il ne parachevât pas le traité de la paix si ce n'étoit à conditions du tout déraisonnables et désavantageuses pour nous; rien ne les porteroit à la raison que la crainte des armes du Roi. C'est ce qui fait qu'on estime qu'il faut absolument ou réduire ceux avec qui il a affaire à un bon traité de paix tel qu'on lui envoie, ou leur ôter toute espérance, par sa retraite, qu'on se veuille laisser tromper davantage par leur vaine négociation. Quant à l'article concernant l'union de l'Empereur et de Sa Majesté, en sorte que nous ne puissions assister les ennemis l'un de l'autre, Sa Majesté n'estimoit pas qu'il fût supportable tel qu'ils le proposoient, mais seulement en telle manière que Sa Majesté ne fût point obligée de rompre avec ses anciens alliés, mais bien à agir avec eux, à ce qu'ils n'entreprissent rien contre l'Empire, dont l'Empereur se devoit contenter, s'il désiroit une bonne et sincère paix et amitié. Mais pource que Sa Majesté avoit avis de diverses parts, que les Impériaux faisoient courir le bruit de tous côtés que, par le traité qu'elle négocioit, elle consentoit d'abandonner tous ses alliés, ce qui étoit de très-grande conséquence, elle lui ordonnoit de n'oublier rien de ce qu'il pourroit pour y remédier, et faire voir la vérité du contraire. Enfin, que leur injuste procédé obligeoit Sa Majesté, contre son gré, à penser plus que jamais à la continuation de la guerre, sans prolonger la trève en aucune façon, pource qu'ayant affaire à des gens de mauvaise foi, cela ruineroit ses affaires, pour des raisons trop longues à écrire.

Léon Brûlart leur représenta toutes ces choses; mais ses raisons ne produisirent aucun effet, pource qu'ils ne les vouloient pas entendre; et, au même temps qu'ils agissoient ainsi en Allemagne, on ne procédoit pas plus modestement en Espagne, où le comte Olivarès dit en termes exprès au sieur de Barrault, ambassadeur du Roi, qu'il ne falloit point espérer la paix que Casal ne fût entre les mains de son maître, et que cette négociation étoit trop importante pour être conclue en autre lieu qu'en son palais. Ainsi le temps de la trève s'écoula en propositions vaines et inutiles; Sa Majesté, lassée d'une telle procédure, manda absolument au sieur Léon qu'il s'en revînt, et qu'elle étoit résolue de laisser tenter à ses armes qui étoient en Italie, le secours de Casal, bien qu'il se fût rendu beaucoup plus difficile qu'il n'étoit auparavant qu'on eût délivré la ville et le château, sur les assurances que le prince de Piémont avoit données.

Le cardinal, qui en donna le conseil à Sa Majesté, lui dit sur ce sujet que Sa Majesté n'avoit pu ni dû voir dépouiller M. de Mantoue de ses Etats, sans entreprendre sa défense; que, n'ayant

pu protéger ce prince par négociation, il avoit dû faire par la force; que la fin que devoit avoir la France en cette guerre étoit une bonne et honorable paix; que la paix seroit bonne et honorable pour la France, pourvu que, par icelle, les États de M. de Mantoue lui fussent restitués sans conditions insupportables, et qu'il en demeurât en paisible jouissance; qu'il avoit été de la dignité, équité et réputation du Roi, de proposer des conditions de paix si raisonnables, que la difficulté d'icelles ne pût empêcher les ennemis d'y consentir, et qu'on ne pouvoit douter que celles qui avoient été mises en avant par Sa Majesté ne fussent de cette nature, puisque M. de Savoie l'avoit jugé ainsi; que rien n'avoit tant empêché la conclusion d'une bonne paix que les diverses impressions qu'on avoit données à nos ennemis, que la France ne vouloit ni ne pouvoit soutenir la guerre, et qu'ainsi ils nous contraindroient de conclure un traité à telles conditions que bon leur sembleroit; que le principal moyen que les Impériaux et Espagnols avoient en l'esprit pour nous réduire à leurs fins, étoit de nous ruiner par le temps, en quoi ils avoient tout avantage, vu le flegme de leur nation, le peu de frais qu'ils faisoient à la guerre, les changemens qu'ils promettoient pouvoir arriver en la France, qui, d'ordinaire, n'avoit pas long-temps demeuré en même état; que le seul moyen de faire la paix étoit de leur faire connoître que le Roi, la Reine sa mère, tout son conseil, sans division, étoient portés à la guerre, et qu'on avoit les moyens de la faire; que, pour leur donner cette impression, il avoit fallu mander à M. Léon que, si l'Empereur ne vouloit condescendre aux justes conditions de paix auxquelles la France avoit consenti, et qui étoient plus avantageuses pour lui que celles auxquelles Mazarin avoit toujours dit, par le passé, qu'ils condescendroient, il s'en revînt; qu'en effet il seroit aussi désavantageux qu'il y demeurât davantage, comme il avoit été raisonnable de l'y envoyer pour faire voir le juste procédé du Roi, et n'omettre aucun moyen qui pût être tenté de faire une bonne paix; que si le prince de Piémont manquoit à sa parole, qui l'obligeoit, ou de faire conclure un bon traité de paix dans le 15 octobre, ou de se joindre aux armes du Roi pour le secours de Casal, il étoit du tout nécessaire que les lieutenans généraux de l'armée d'Italie eussent permission de dire à Mazarin, clairement, que le Roi, lassé des ruses et tromperies des ennemis en leurs négociations, avoit révoqué le pouvoir qu'il leur avoit donné de faire la paix, et qu'ils n'en avoient plus d'autre que de faire la guerre; et cependant, pour ne perdre aucune occasion de conclure un bon traité si l'appréhension et le bon succès des armes du Roi y attiroit les ennemis, encore que lesdits sieurs lieutenans généraux tinssent ce langage à Mazarin, il estimoit que le pouvoir de la paix leur devoit demeurer comme ils l'avoient eu jusqu'alors; que la prolongation de la trève étoit avantageuse aux ennemis, ruineuse aux armes du Roi, et contraire à la paix, comme on avoit dit plusieurs fois; que l'armée du Roi étant autour de Casal pour son secours, avoit besoin de vivres, et n'en pouvoit avoir du Montferrat et du Piémont qu'avec grandes incommodités; il n'y avoit nulle difficulté d'en tirer et prendre du Milanais; et faire souffrir les gens de guerre pour ne vouloir pas en user ainsi, seroit les ruiner, et montrer un si grand respect aux Espagnols, et si grande crainte de leur déplaire et les léser aux moindres choses, que, voyant bien qu'ils n'auroient rien à craindre de la guerre d'Italie en leurs intérêts particuliers, ils mépriseroient d'autant plus tout bon traité de paix, que la guerre ne leur pourroit être préjudiciable; que si, en voulant secourir Casal, les armes du Roi étoient si heureuses que de gagner une notable bataille, il n'y avoit point de difficulté à entrer dans le Milanais au cas que l'effroi y eût ému les cœurs de telle sorte que quelques places considérables se voulussent rendre, ou qu'on fût assuré de quelque entreprise d'importance; qu'il avoit été à propos de donner pouvoir aux lieutenans généraux d'en user ainsi; il n'y avoit point de péril à le faire, mais, au contraire, à ne leur donner pas; qu'il fût à propos de leur donner ce pouvoir, les grands mouvemens qui étoient arrivés à ceux qui n'avoient pas eu, ou n'avoient pas pris la liberté d'user des avantages qui leur étoient donnés par de signalées victoires, le justifioient clairement; qu'il n'y eût point de péril d'en user ainsi, il paroissoit, en ce que la rupture avec Espagne ne pouvoit arriver par ce moyen, que par le gain d'une notable bataille, qui leur donneroit tant d'affaires à réparer leur perte, qu'aisément ne pourroient-ils pas nous faire grand mal en nous attaquant ailleurs; qu'il y eût inconvénient à user d'une plus retenue procédure, il résultoit de ce que, quelques victoires qu'on pût avoir en Italie, les Impériaux supporteroient le désavantage qu'ils en recevroient, avec patience, s'ils n'y perdoient autre chose du leur qu'un peu de réputation, qu'ils allongeoient toujours, ou accourcissoient, selon leurs intérêts, et que manque à profiter de la victoire à leurs dépens, leur donneroit moyen et loisir de se mettre en état de nous priver aisément, avec le temps, de nos lauriers et de nos palmes. Au lieu que si l'on se servoit bien à propos de son avantage on les réduiroit

promptement à une bonne paix, qu'ils désiroient toujours quand elle leur étoit nécessaire et non autrement, ou, s'ils n'en étoient pas capables, on leur tailleroit chez eux assez de besogne pour les empêcher d'en aller chercher chez autrui ; qu'on diroit peut-être qu'ils ne laisseroient pas de le faire, et qu'il étoit à craindre que nous fussions attaqués en Champagne. A cela il répondoit qu'il ne se fît jamais grande entreprise où il ne pût arriver quelques inconvéniens; mais qu'il y en avoit bien moins à s'exposer à celui-là, qui ne pouvoit arriver avec grand effort et effet contre nous, vu la perte supposée que les ennemis auroient faite auparavant, vu les progrès que faisoit le roi de Suède en Allemagne, et le beau jeu qu'en nous attaquant en Champagne les Impériaux donneroient aux Hollandais de faire leurs affaires en Flandre; que la continuation d'une longue guerre en Italie, étoit plus périlleuse pour la France que le hasard auquel on ne pouvoit tomber, par le moyen susdit, qu'après avoir gagné de très-grands avantages, et qu'il étoit bien à craindre qu'une guerre traînante en Italie ne donnât lieu et temps à l'Empereur de faire la paix avec Suède, à l'Espagne de faire la trève avec les Hollandais, et qu'après nous eussions à supporter tout l'effort que nous craignions; que toutes ces choses étoient des vérités aussi infaillibles, comme c'en étoit une assurée qu'il seroit très-mal à propos de rompre de gaîté de cœur avec la couronne d'Espagne, et de le faire pour autre sujet que pour éviter une longue guerre, bien plus ruineuse pour la France qu'une qui apparemment devoit avoir une prompte fin. Ces raisons étoient si fortes qu'elles ne recevoient point de réponse, et furent reçues et approuvées par tout le conseil de Sa Majesté.

Ensuite le cardinal pressa tant les intendans des finances, qu'il leur fit bailler 200,000 écus qu'il envoya promptement au maréchal de Schomberg, et qui lui vinrent si à propos, quoique le marquis d'Effiat mandât qu'il n'en avoit point de besoin, que sans cela les affaires du Roi n'eussent pu subsister; car Toiras, quelque argent qu'on lui envoyât, ne se pouvoit contenter, et protestoit de tout ce qui pourroit arriver si on ne lui en envoyoit davantage; et quand le maréchal de Schomberg demandoit à La Salette, son confident, jusques où cela s'étendoit, il répondoit qu'il n'en savoit rien; de sorte qu'il fut contraint de se résoudre de lui envoyer encore de l'argent, afin qu'à ce défaut il ne pût dire qu'il eût perdu la place, ou n'y eût pas apporté la défense qu'on se promettoit de lui, tout son procédé témoignant qu'il ne cherchoit que des excuses. Le maréchal, outre 64,000 livres qu'il lui avoit déjà envoyées à plusieurs fois, lui envoya encore 28,000 livres pour la montre des officiers d'infanterie, et 18,000 livres pour continuer le paiement des vivres aux Espagnols, outre 25,000 livres qu'il envoya encore pour achat de blés, sans ce qui étoit déjà dans la citadelle. Ledit Toiras, qui, par le premier voyage de La Salette, avoit mandé qu'il n'y avoit dans la citadelle que douze cents soldats et cent soixante cavaliers, disant, lorsqu'il fut question d'avoir de l'argent pour les nourrir, qu'il avoit deux mille deux cents soldats et trois cents cavaliers, le maréchal de Schomberg en fut si mécontent, qu'il l'écrivit au cardinal, le 6 octobre, et lui manda et se plaignit que ledit Toiras avoit dit aux Espagnols qu'il n'avoit point reçu d'argent pour leur payer les vivres; sur quoi ledit maréchal ayant envoyé un commis à Casal pour distribuer l'argent qu'il lui avoit fait porter, afin de voir un peu plus clair en la dépense, il le lui avoit ôté des mains et mis en celles d'un autre commis, son confident, et lui en demandoit toujours davantage, avec menaces que si on ne contentoit les soldats, il ne répondoit point de la citadelle, et protestoit contre ceux qui avoient les ordres du Roi de ces manquemens; mais que le pis étoit que ledit Schomberg ayant, particulièrement, chargé un nommé La Salette, son grand confident, de lui porter les avis de Toiras sur le secours que nous devions entreprendre, comme connoissant fort bien le pays, et jugeant à peu près ce que les ennemis y pouvoient faire, La Salette lui avoit rapporté que sur cet article Toiras ne faisoit aucune réponse, et ledit La Salette, au lieu d'animer le maréchal de Schomberg, comme font d'ordinaire des assiégés, de persister au dessein de le secourir, lui disoit toutes les choses qui l'en eussent pu refroidir s'il en eût été capable. Ce procédé de Toiras étoit le même que celui qu'il avoit tenu quand il mandoit, par tant de dépêches, que les ennemis étoient logés en deux endroits sous le bastion de Saint-Georges, quoiqu'ils en fussent encore bien loin, et qu'il n'avoit de vivres que jusqu'au 25 septembre, combien qu'il en eût encore pour près de trois mois au-delà. Enfin il n'eut même pas honte d'écrire audit maréchal, le 2 octobre, qu'il ne se devoit plus attendre aux vivres de la campagne pour ravitailler Casal, pource que le Montferrat étoit entièrement ruiné, et que les vivres qui étoient dans le plat pays de l'État de Milan et du Piémont, on les avoit voiturés dans les places closes; et partant qu'il ne fît état que de ceux qu'il porteroit avec lui, s'il ne menoit de quoi faire ouvrir les portes; qu'il ne s'ingéroit point de dire ses sentimens sur la résolution qu'il pre-

noit de le secourir, seulement lui disoit-il qu'il falloit peu de jours aux ennemis, à présent qu'ils étoient dans la ville et château, pour se fortifier aux avenues de la citadelle.

Mais le maréchal de Schomberg ne s'étonna pas pour ces lettres; car, si les nouvelles de Toiras étoient capables de le décourager, il reçut de véritables avis pour la facilité du passage de l'armée du Roi jusqu'à Casal par Le Plessis Besançon, lequel, comme nous avons dit ci-devant, il y avoit envoyé exprès pour l'en informer. Il lui rapporta qu'encore que le chemin qu'ils avoient pris en allant ne fût pas celui que nous aurions nécessairement à tenir, si est-ce que ce n'avoit pas été sans utilité qu'ils l'avoient suivi, d'autant qu'il avoit reconnu en passant Chivas, Crescentin et Trin, pour être d'aussi mauvaises places quant à la fortification, que leur situation étoit excellente pour les rendre bonnes; que le chemin de ce côté-là étoit facile à l'occasion des plaines, mais incommode à cause de quelques marécages et de trois rivières qu'il falloit passer, dont les deux premières, quoique guéables, ne laisseroient de donner beaucoup de peine à une armée; et la troisième, qui étoit la Doire-Balte, étant assez grosse et rapide, ne laissoit aucun moyen de la passer sans un pont ou des ports. Aussi avoit-on jugé qu'il falloit prendre le côté de deçà le Pô, et d'autant plus nécessairement que les ennemis tenant la ville et le chateau de Casal, et s'étant retranchés, comme il a vu, de ce côté-là, il étoit très-difficile de passer le Pô, et conséquemment comme impossible de secourir Casal, si l'on prenoit cette route; que pour ce qui étoit donc du côté de deçà qu'il avoit vu en retournant, il osoit assurer que, si nous avions beau temps, le chemin ni le pays ne pouvoient être ni plus aisés ni plus avantageux pour l'exécution de notre voyage, n'y ayant à passer qu'une seule colline fort petite et fort insensible, depuis le lieu d'où nous partirions jusqu'à Casal, et ne rencontrant ni rivière ni marais en chemin qui pût obliger les soldats à se mouiller plus haut que la cheville du pied; bref, que le pays étoit tellement favorable que, les dix premiers milles de notre route passés, nous pourrions marcher en bataille jusqu'à cinq ou six lieues de Casal, et le reste du chemin, qui étoit les collines du Montferrat, étoit si commode qu'il sembloit être fait pour favoriser notre passage.

Ces nouvelles apportèrent un grand contentement à toute l'armée, qui brûloit de désir de venir aux mains avec les Espagnols, et faisoit qu'on hâtoit gaîment les apprêts que l'on faisoit pour partir le 16 octobre, dès le lendemain que la treve devoit finir Cela donnoit fort à penser au duc de Savoie et à Colalte, qui, voyant que c'étoit tout de bon, vinrent à nouvelles ruses, mais différentes des premières; car ils firent écrire Madame au maréchal de Schomberg pour le prier de lui envoyer Emery, lequel y étant allé, y trouva le comte de Druent, qui lui proposa de sa part, comme une chose très-avantageuse pour Sa Majesté, que le prince de Piémont s'offroit de demeurer neutre, et vouloit savoir si, cela étant, le Roi lui feroit pas restituer ses Etats. Mazarin vint aussi trouver le maréchal de Schomberg, et lui proposa la même chose, auquel il répondit que la proposition de la neutralité qui étoit faite étoit un conseil des ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne, aussi bien que de M. de Savoie, de sorte qu'il ne falloit pas croire que cela pût désunir ce prince d'avec eux; que cette ouverture se faisoit de concert, et ce qui les y obligeoit étoit que les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne jugeoient avoir besoin de toutes leurs forces pour s'opposer à notre secours, et se voyant contraints d'en laisser une bonne partie à M. de Savoie, pour défendre ses places contre la nouvelle armée de France qui entroit en Piémont, ils vouloient par cette neutralité le mettre à couvert, et se donner moyen de retirer toutes leurs troupes, afin d'être en meilleur état de s'opposer aux nôtres; que c'étoit là le sens moral de cette proposition, de laquelle, tant s'en falloit que l'accordant le Roi en tirât avantage, qu'au contraire il seroit tout entier du côté des ennemis, puisque la neutralité de M. de Savoie, au lieu de leur ôter des hommes, leur en donneroit; et ce qu'il nous vouloit faire beaucoup valoir, qui étoit de faire retirer les forces des ennemis de ses Etats, étoit ce en quoi il les obligeoit le plus, ayant besoin d'assembler toutes leurs troupes pour nous combattre; qu'au reste, il eût bien voulu savoir ce que le Roi diroit, si, pour une neutralité préjudiciable à ses desseins, il l'obligeoit à rendre la Savoie; qu'il avoit bien ce pouvoir, pourvu que l'on se déclarât ouvertement, mais non autrement, et que ceux qui disoient que les Espagnols, voyant ce prince neutre, et craignant qu'il se déclarât pour nous, se résoudroient à la paix, devroient juger qu'ils s'y porteroient bien plutôt quand ils en verroient l'effet que lorsqu'ils n'en auroient que l'appréhension; que, quant à ce que l'on lui représentoit que la neutralité de M. de Savoie nous pouvoit faire avoir des blés en payant, on savoit comme ses promesses s'exécutoient, et que nous n'en avions point besoin pour secourir Casal; quand nous l'aurions secouru, nous avions de quoi nous en faire donner par nos ennemis, aussi bien que par nos amis;

et que ce que l'on disoit que cette neutralité obligeroit les ennemis à se retirer des Etats de M. de Savoie, cela n'étoit rien; car ils n'avoient point affaire d'y demeurer, et nous iroient attendre sur le Montferrat; que, si M. de Savoie se déclaroit ouvertement pour nous, on le pouvoit assurer que le Roi lui paieroit bien ce qu'il nous fourniroit de ses Etats. Emery étant retourné, la princesse de Piémont écrivit lors au maréchal le 10 octobre, lui proposant avec une extrême passion la prolongation de la trève; ce qui ne pouvoit avoir autre fin que l'attente du mauvais temps et des troupes qui commençoient à descendre d'Allemagne. Le maréchal lui fit réponse que la prolongation de la trève ne serviroit de rien à la paix, dont toutes les conditions étoient, il y avoit long-temps, ajustées, et que de donner les intérêts du Roi à ceux de M. de Savoie, il n'y pouvoit pas consentir, vu même le commandement exprès que le maréchal de La Force et lui avoient reçu de Sa Majesté de n'entendre à aucune prolongation. Le duc de Savoie en fit ensuite une longue instance, et fit même savoir par Mazarin à ce sujet toutes les raisons apparentes qu'il se put imaginer. Le maréchal y répondit solidement, et entre autres choses que les soldats et la noblesse qui étoient arrivés de nouveau, en espérance de se trouver en cette occasion, non-seulement se refroidiroient par ce délai, mais se débanderoient en un moment, même par l'opinion qu'ils auroient de la paix, ou d'une longue suspension d'armes, ne voulant se soumettre aux incommodités de l'hiver et aux périls de tant de maladies, sans espérance de remporter aucune gloire pour récompense de tant de maux; que ces troupes étoient en grand nombre, et partant qu'il falloit nécessairement, ou qu'elles s'en retournassent avec la paix, ou qu'elles prissent le large avec la guerre, ne se pouvant en aucune manière tenir resserrées où elles étoient, tant pour le peu de lieu que pour l'infection de la peste qui étoit partout.

Il étoit manifeste qu'ils ne pensoient qu'à ralentir nos préparatifs par des espérances vaines, ou voir jusques à la veille de notre partement si nous étions en état de leur faire le mal dont nous les menacions, et, en ce cas, nous proposer la paix avec grande apparence de la faire, afin de nous arrêter et nous faire perdre temps et vivres, dont le maréchal de Schomberg se résolut de se garder fort bien, sans refuser néanmoins la paix, leur disant qu'il la concluroit aussi bien en marchant qu'en un lieu de séjour, qui étoit le moyen de bientôt découvrir s'ils la vouloient à bon escient. Le 14 du mois, qui étoit la veille qu'expiroit la trève, Colalte et le duc, pour être trompeurs jusqu'au bout, envoyèrent Mazarin avec des extraits de lettres qu'ils disoient que Colalte avoit reçues de Ratisbonne, datées du 6 de ce mois, par lesquelles on l'assuroit que la paix étoit résolue, et qu'il auroit dans deux jours un courrier de l'Empereur qui lui en apporteroit les nouvelles, ajoutant à cela que Colalte disoit que si l'armée du Roi démarchoit un pas, qu'il protestoit que nous serions cause que la paix ne se feroit point. A cela il répondit qu'il étoit trop tard de l'avertir le 14 au soir, pour arrêter une armée qui se devoit le lendemain trouver à un rendez-vous général, et bailla à Mazarin pour toute réponse un mémoire signé, par lequel il déclaroit que Mazarin n'étant arrivé à La Mante que le 14 octobre à huit heures du soir, l'on jugeroit bien qu'il nous avoit été du tout impossible d'arrêter les troupes séparées en trente milles de pays, lesquelles avoient ordre de se trouver au rendez-vous général le 15, à midi; que l'on pouvoit de même juger que toute l'armée s'étant rendue dans la plaine de Scarnafis, il étoit du tout impossible qu'elle y séjournât sans couvert, si ce n'étoit en la mettant en péril évident de perte arrivant un mauvais temps; que de reculer en arrière et retourner reprendre nos logemens, ce seroit entièrement perdre et dissiper l'armée; de sorte qu'il n'y avoit point de conseil à prendre que de marcher en avant; ce qui seroit de notre part avec dessein que si les nouvelles de la paix arrivoient avant qu'il se fût passé un combat entre nos armées, nous serions aussi prêts de recevoir la paix et de l'exécuter à quatre et cinq journées de là, que s'ils n'étoient point partis du lieu où ils étoient; et même, puisque M. de Savoie et Colalte étoient si assurés que la paix étoit faite en Allemagne, s'ils ne commettoient aucun acte d'hostilité contre nous, nous promettions pour quatre ou cinq jours de marcher comme dans un pays ami, et de n'entreprendre point contre leurs forces, ni contre les places de M. de Savoie; que nous promettions de plus à M. de Savoie, qui demandoit avec tant d'instance quatre ou cinq jours de temps pour se déclarer, que si les choses s'ajustoient en cette sorte, et qu'il se voulût déclarer au bout des susdits quatre ou cinq jours pour le Roi, et joindre ses forces aux nôtres, que nous le recevrions aux mêmes conditions qui lui avoient été ci-devant offertes.

Cette réponse, dont le maréchal de La Force, et Marillac qui étoit lors arrivé, furent d'avis avec Schomberg, ne contenta guère ces messieurs-là, qui se disposoient, à ce que disoit Mazarin, à nous combattre en quelque lieu avantageux pour eux vers Saint-Damian, et

avoient fait venir des troupes du Mantouan, ayant mis ensemble plus de vingt mille hommes de pied et mille chevaux, pource que les Vénitiens n'eurent pas le courage de faire voir leur armée sur les confins dudit Mantouan; ce qui eût retenu leurs forces qui vinrent de ce côté-là, lesquelles néanmoins notre armée avoit une assurée confiance de battre, s'ils étoient si heureux que de les pouvoir engager à la bataille. On laissa le marquis de Tavannes pour commander les troupes qui devoient arriver peu de jours après, et n'arrivèrent pas néanmoins assez tôt pour aller avec eux, et faisoient un gros assez considérable pour donner jalousie au duc de Savoie. Le maréchal de Schomberg lui donna une instruction de ce qu'il devoit faire, et lui envoya, pour servir d'aide de camp, un gentilhomme nommé Marion, qui s'étoit retiré depuis peu du service de M. de Savoie, lequel y étoit fort estimé, et qui connoissoit parfaitement le val d'Aoste, et toutes les places de M. de Savoie, sur lesquelles on pouvoit entreprendre de ce côté-là; il promettoit de faire merveille pour le service du Roi. Ils pourvurent aussi aux places de Piémont, y laissant le régiment de Piles, où il n'y avoit point de mestre de camp, séparé dans les garnisons de Saluces, Villefranche et Briqueras, pource que celles qui y étoient n'étoient plus composées que de malades. Pour Pignerol, ils commandèrent à M. de Tavannes d'y envoyer autant de troupes que lui et Toulongeon le jugeroient à propos. Ils laissèrent aussi quantité d'argent pour faire travailler promptement aux fortifications de Pignerol, où depuis peu la peste avoit cessé. Et pource que les principales difficultés qui s'opposoient à notre entreprise étoient les vivres et les expédiens de les voiturer, on travailla si puissamment au premier, que, quatre jours auparavant l'expiration de la trève, il y eut du pain, du biscuit et des farines prêts pour plus de dix-huit jours pour toute l'armée. On envoya aussi les drapeaux, excepté un pour chaque régiment, et les bagages à Château-Dauphin, à Pignerol et à Veillane, selon que le voisinage du logement des troupes le permettoit, avec ordre de ramener toutes les bêtes de voitures pour porter le biscuit des soldats, et pour quatre jours de farine, dont la garde et le soin fut commis aux principaux officiers de chaque régiment, et le pain distribué aux soldats pour cinq jours, outre un petit fonds de farine que Emery, qui avoit eu le principal soin des vivres, faisoit encore porter, pour ne s'en servir qu'à l'extrême nécessité. Cela fait, l'armée s'étant rendue, le 15 octobre, au rendez-vous général qui étoit la plaine de Scarnafis, près de Saluces, bien que les généraux eussent résolu de la faire partir dès le lendemain, ils furent obligés d'y séjourner le 16, à cause que l'équipage d'artillerie, à qui ils avoient donné trois jours pour venir de Pignerol audit rendez-vous général, où il n'y avoit pas dix milles, ne s'y rendit qu'en quatre, et parce qu'il leur fallut aussi voir toute l'armée, pour former tous les escadrons de cavalerie de diverses troupes, selon leurs forces, et les bataillons de même. Tous leursdits escadrons étoient de cent chevaux, et jusques à cent cinquante, et nos bataillons de huit cents hommes jusques à douze cents.

Cela fait, ils divisèrent toute l'armée en trois corps, le plus également qu'il se put, excepté la bataille, qui demeura plus forte que les autres, d'autant que les gardes françaises et suisses, et toute la noblesse du Dauphiné, furent destinées pour en être toujours. Cette division ainsi faite, l'avant-garde se trouva de six bataillons et six escadrons de cavalerie, qui faisoient six mille hommes de pied et huit cents chevaux; l'arrière-garde à peu près de pareil nombre, et la bataille plus forte de deux mille hommes, et de toute la noblesse de Dauphiné, qui faisoit quatre cents maîtres, commandés par le comte de Sault. Pour ce qui étoit du commandement de l'armée, les maréchaux de France s'accordèrent entre eux qu'ils commanderoient chacun leur jour, et que celui qui commanderoit la bataille donneroit le mot, et auroit toutes les marques du souverain commandement. Mais d'autant que l'armée étoit composée des trois corps susdits, et qu'un seul chef ne pouvoit pas agir partout, chacun prit en particulier le soin de commander à l'une des trois brigades, ayant, comme on avoit déjà dit, concerté entre eux de référer tout à celui qui seroit en jour de commander la bataille.

Le maréchal de La Force, comme l'ancien des maréchaux de France, le premier jour que l'armée marcha, qui fut le 17 octobre, voulut commander à l'arrière-garde; le maréchal de Schomberg prit l'avant-garde, et le maréchal de Marillac la bataille, avec cet ordre, que le corps qui auroit marché à l'avant-garde un jour, marcheroit le lendmain à l'arrière-garde, la bataille à l'avant-garde, et l'arrière-garde à la bataille, et ainsi consécutivement, pour reprendre toujours un même poste de trois en trois jours. Or, tout ainsi que l'armée avoit été divisée en trois corps pour servir sous les maréchaux de France, tous les officiers d'armée furent aussi divisés de même, à savoir, les sieurs de Feuquières et Frangipani, maréchaux de camp, et les sieurs de La Haye et Beauregard, aides de camp, sous le maréchal de Schomberg; les sieurs de Chastel-

lier-Barlot et marquis de Brezé, maréchaux de camp, et les sieurs de Rogles et de Bosques, aides de camp, sous le maréchal de Marillac; le vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, et les sieurs de La Fite, du Fraische et Le Vigan, aides de camp, sous le maréchal de La Force. Quant aux sieurs du Plessis de Besançon et de Vignoles, aussi aides de camp, ils furent destinés pour être ordinairement à la tête de toute l'armée, avec les deux cents mousquetaires qui leur étoient ordonnés, pour soutenir les travailleurs qui servoient à ouvrir dans les champs des chemins nouveaux aux gens de guerre, pour marcher au moins dix hommes de front, afin que les chemins ordinaires ne servissent qu'aux vivres, à l'artillerie et aux bagages, et que, par ce moyen, l'armée pût marcher avec plus d'ordre et de diligence, ce qui fut ponctuellement exécuté pendant le voyage. Pour ce qui étoit du maréchal général des logis de l'armée, il étoit ordinairement auprès de celui qui commandoit la bataille, et fournissoit des fourriers aux autres maréchaux de France pour les autres brigades de l'armée.

Avec cet ordre, l'armée du Roi partit du rendez-vous général le 17 octobre; tous les bagages, vivres et artillerie marchèrent dans le chemin à notre main droite, et les gens de guerre dans les champs, par une route qui fut dressée en cette sorte. Tous les corps s'entresuivoient sans qu'il y eût aucun embarras entre eux. Ils allèrent camper aux environs de Raconis, faisant ce jour-là sept grands milles de chemin, et laissant encore près de huit mille hommes de pied et mille chevaux autour de Turin, sous la charge du marquis de Tavannes, maréchal de camp, pour donner la jalousie tout entière à M. de Savoie. Les ennemis ne parurent point en plus grand nombre de trente chevaux, qui n'osèrent pousser nos coureurs; et nos gens n'apprenoient pas qu'ils fissent leur gros près de là, en quelque lieu non retranché qui fût sur leur chemin. Ils étoient résolus d'aller droit à eux, et nul d'entre eux ne croyoit, avec l'aide de Dieu, qu'il pût mésarriver à cette armée, qui étoit la mieux disposée à une bataille qu'il s'en fût jamais vue; car il n'y avoit soldat qui ne se piquât d'honneur, et qui ne s'estimât heureux de mourir pour vaincre en une telle occasion. Le lendemain 18, ils firent quatre milles, et allèrent camper à Somerive-del-Bosq. Le 19 l'armée ne fit que deux milles, et n'alla camper qu'à Cerisoles, pour attendre l'arrière-garde qui n'avoit pu partir de Raconis avec le reste de l'armée. Ces trois journées se passèrent sans aucune alarme. Madame manda au maréchal de Schomberg que la passion qu'elle avoit de voir M. de Savoie aux bonnes grâces du Roi, faisoit qu'elle le prioit de lui envoyer Émery; mais ce voyage fut inutile. Le 20 l'armée marcha, en trois colonnes, par trois chemins différens, fit sept grands milles et alla coucher à Canales.

Mazarin, dès le même jour, les y vint trouver pour leur apporter, de la part du marquis de Sainte-Croix, un projet de traité fort raisonnable en tous les points, fors en un, qui étoit celui du rasement de la citadelle de Casal. Cette proposition étoit appuyée de très-instantes prières de M. de Savoie, pour les faire consentir à ce dessein, voulant leur persuader qu'il étoit très-avantageux au service de Sa Majesté; mais, comme ils savoient que les intentions de Sa Majesté étoient toutes contraires à cela, ils rejetèrent ledit article. Ensuite de ce discours, ledit sieur Mazarin leur dit que M. de Savoie, voyant que les Espagnols l'avoient trompé et ne vouloient point de paix, se résolvoit de se déclarer pour la France, en lui restituant ses États. Sur quoi les lieutenans-généraux de l'armée ayant répondu audit Mazarin conformément à ce qu'ils savoient être des intentions de Sa Majesté, il leur arriva au même temps nouvelles de Léon Brûlart, apportées par Saint-Étienne qu'il leur avoit dépêché tout exprès, qui leur apprirent que lui et le père Joseph avoient signé la paix, dont ils leur envoyoient les articles; lesquels après avoir bien considérés ils estimèrent qu'il y en avoit un auquel ils ne devoient point consentir, qui étoit celui qui disoit que l'investiture étant donnée par l'Empereur à M. de Mantoue dans six semaines de date du traité, les Espagnols seroient obligés, quinze jours après, de sortir de la ville et château de Casal; de sorte que c'étoit le leur laisser jusques au 13 décembre, dans lequel temps ils ne manqueroient pas de trouver assez de prétextes pour retenir plus long-temps ce dépôt, et lors l'armée du Roi ne seroit pas en état de leur faire tenir parole. Il se voyoit par là que ce que les Espagnols n'avoient pu obtenir de nous par une prolongation de trève, ils le vouloient artificieusement avoir par cet article; et c'est ce qui les obligea (1) de répondre à Mazarin qu'ils étoient tout prêts à exécuter le traité de paix pour ce qui regardoit l'Empereur et M. de Savoie, et le prièrent de donner cette parole de notre part au duc de Savoie et au comte de Colalte; mais, pour ce qui regardoit Casal, ils étoient assurés que Sa Majesté ne ratifieroit jamais l'article, qui en disposoit en sorte que les Espagnols le devoient encore retenir jusques au 13 décembre. Ils dirent de plus qu'ils voyoient un article dans le traité de Ratisbonne,

(1) Les maréchaux.

qui portoit que s'il avoit été accordé quelque chose en Italie par ceux qui commandoient les armes de l'Empereur et du Roi avant ce qui avoit été signé le 13 octobre par leurs commissaires, ce qui auroit été fait en Italie tiendroit; qu'en vertu de cet article ils demandoient l'exécution du traité de la suspension, qui portoit, en termes exprès, que la ville et château de Casal devoient être rendus si la paix se faisoit dans le 15 octobre; que ladite paix étant faite, les Espagnols étoient obligés de sortir dudit Casal, ou nous d'aller tenter le secours de la citadelle, afin, s'il nous réussissoit, qu'ils fussent obligés, par ces deux voies, de nous la rendre; que cette place leur avoit été mise en dépôt en vertu d'une espèce de contrat qui ne pouvoit être détruit par la paix traitée à Ratisbonne, puisqu'il étoit fait ici avec les ministres du Roi d'Espagne, qui n'étoient point intervenus à ce qui s'étoit négocié de delà : ils ajoutèrent encore beaucoup d'autres raisons, la meilleure desquelles fut qu'ils ne s'arrêtèrent pas pour cela une heure, et marchèrent dès le lendemain à Casal.

Mais, afin que les Espagnols ne crussent pas que ce qu'ils disoient fût avec dessein de continuer la guerre, ils promirent qu'au cas qu'ils remissent présentement la ville de Casal ès mains de M. du Maine, ils observeroient le traité pour leur regard comme pour les autres. Ils prièrent néanmoins Mazarin de sommer, de leur part, le comte de Colalte, qu'il eût à se retirer avec les troupes impériales hors de l'armée espagnole, d'autant qu'il n'y avoit que les seules armes d'Espagne qui se pussent opposer aux armes de France dans ce voyage, suivant ce qui avoit été résolu par les conditions de la trève. Mazarin retourna trouver le duc et Colalte avec ces réponses, desquelles il ne demeura pas en son particulier moins satisfait que les autres en furent étonnés, et virent bien qu'ils perdroient leur temps de vouloir davantage ruser avec le Roi, que leurs artifices et longueurs ordinaires ne leur servoient plus de rien, et qu'il leur falloit dorénavant agir de bonne foi, ou se résoudre à la bataille, pour le hasard de laquelle, ou la honte de la refuser, ils avoient hâté la paix, car la résolution que, durant la trève, on montra de vouloir secourir Casal si la paix n'étoit faite, la fit hâter en Allemagne, et Colalte, sur la fin de la trève, n'ayant pu douter de ce dessein, manda à l'Empereur que, pour éviter le mal qui en pouvoit arriver, il devoit faire la paix. Et cette nouvelle arrivant à Ratisbonne au temps que Léon Brûlart eut ordre de se retirer, tout cela ensemble les fit résoudre à terminer les affaires. Le prince de Piémont, avisé comme il étoit, se doutoit bien de cela, et c'étoit sur cette espérance qu'il avoit fait un peu devant, en grand secret, l'ouverture dont nous avons parlé, de se rendre neutre et faire sortir toutes les troupes des ennemis de ses États, moyennant que, par ce moyen, on lui rendît ce que le Roi avoit conquis; à quoi le maréchal de Schomberg n'ayant voulu consentir, mais au contraire l'ayant convié de satisfaire à ses promesses, l'assurant de la restitution de ses États, il étoit demeuré en balance; dont on ne put juger d'abord la cause, mais peu de temps la fit connoître clairement, car il attendoit la conclusion de ce traité qui se faisoit en Allemagne, auquel il savoit bien qu'il trouveroit son compte.

Le maréchal de Schomberg fut celui qui s'affermit à poursuivre le secours, nonobstant le traité ; Marillac et plusieurs autres le trouvoient mauvais, et disoient tout haut qu'il se mettoit un grand fardeau sur la tête, de mettre par son refus toute la chrétienté pacifiée en une nouvelle guerre sans en avoir ordre précis du Roi. L'armée n'ayant point arrêté pour ces nouvelles, partit de Canales dès le lendemain 21, fit ce jour-là sept milles, et alla camper près d'Ast aux environs des cassines de Ravignan. Le 22, l'armée fit quatre milles, et alla camper au-delà d'Ast (d'où il fut tiré quelques volées de canon sur elle en passant), à savoir : l'avant-garde à La Croix Blanche, et le reste de l'armée aux cassines d'Ast. Le lendemain, 23, l'armée fit six milles, et alla camper, à savoir : l'avant-garde et la bataille à une grande cassine nommée Roquecivalère, et l'arrière-garde à La Serre, village de Montferrat, ayant passé environ deux milles dans l'État de Milan, où il fut trouvé dans un pré plus de cent cinquante barils de poudre qui furent brûlés par les soldats, excepté la charge des bandoulières des mousquetaires de l'avant-garde. Ce jour-là, Mazarin revint encore, mais avec aussi peu de fruit qu'à l'ordinaire, ne proposant que l'exécution de la paix d'Allemagne, et faisant entendre que les Espagnols avoient travaillé puissamment à se retrancher contre l'armée du Roi, depuis la fin de la trève, à l'entour de la ville, citadelle et château de Casal, pour lui en ôter la communication. Mais ces paroles n'étonnoient personne, car, bien que ces deux armées, allemande et espagnole unies ensemble, fussent en beaucoup plus grand nombre que la nôtre en cavalerie, et égales en infanterie, elles n'étoient pas comparables en valeur de courage, n'y ayant pas un soldat en l'armée du Roi qui ne fût si animé qu'il ne crût valoir quatre Allemands ou Espagnols. Le 24, l'avant-garde fit cinq milles, et alla camper

à Cuquaro, et la bataille et l'arrière-garde à Fioubine, un mille moins avant. Le 25, toute l'armée fit six milles, et alla camper à Occimiane, quatre milles loin de Casal. Ce soir-là il fut tenu conseil pour se résoudre sur les avis qu'on recevoit touchant l'attaque des ennemis du côté de la colline ou de la plaine; mais enfin il fut résolu pour plusieurs raisons qu'on partiroit le lendemain pour aller droit aux ennemis du côté de la plaine, où leurs travaux étoient moins achevés que du côté de la colline, ne s'étant pas imaginés que nous les devions prendre de ce côté-là.

Suivant cette résolution, le 26, l'armée marcha droit au bourg Saint-Martin, de là passa le canal d'un torrent nommé La Gatola, qui semble plutôt un fossé fait exprès que le lit naturel d'un torrent ou d'une ravine. Après avoir gagné la plaine découverte, elle fut mise en bataille à la vue des retranchemens et de l'armée des Espagnols, et, sans marchander, alla droit aux ennemis dans le plus bel ordre, et avec la plus grande résolution qui se puisse imaginer. Comme elle fut à mille pas du retranchement des ennemis, la plaine s'étant tout-à-fait élargie, et permettant de pratiquer tel ordre qu'on vouloit, on lui fit faire halte pour disposer les troupes selon celui qui avoit été résolu pour l'attaque, et cet ordre fut tel : l'on mit sept bataillons sur une ligne droite qui faisoit front aux ennemis, à telle distance l'un de l'autre, qu'il y avoit place entre deux pour les escadrons qui étoient destinés pour avoir la première pointe de la cavalerie. Des sept premiers bataillons, il y en avoit deux sur l'aile droite du corps du maréchal de La Force, qui avoit l'avant-garde ce jour-là; deux sur l'aile gauche du corps du maréchal de Marillac, qui avoit l'arrière-garde, et les trois du milieu du corps du maréchal de Schomberg, qui, commandant la bataille ce jour-là, commandoit aussi par conséquent toute l'armée, et sur les ailes de l'infanterie deux escadrons de cavalerie et cinq compagnies de carabins, un peu plus avancés que tout le reste. Environ à cent pas derrière ces sept premiers bataillons, qui faisoient la véritable avant-garde du combat de toute l'armée, il y en avoit sept autres pour les soutenir, et huit escadrons disposés de telle sorte, qu'ils n'avoient rien directement devant eux qui pût empêcher les ennemis de les voir, et ce corps, sur une autre ligne droite plus reculée, faisoit la bataille du combat. Environ cent cinquante ou deux cents pas derrière ce second corps, il y en avoit un autre de six bataillons et de douze escadrons, aussi disposés sur une ligne droite, qui faisoient l'arrière-garde du combat, et encore, cinquante ou soixante pas plus en arrière, il y avoit trois escadrons en réserve, et tout cela par tel ordre que tout se défendoit comme une fortification bien entendue. Entre la bataille et l'arrière-garde du combat, il y avoit un escadron de cent trente gendarmes, commandés par le sieur de la Ferté-Imbault, qui devoit être la place du combat de M. le maréchal de Schomberg; un peu plus avant, sur la droite, celle de M. le maréchal de La Force, à la tête des gendarmes et chevau-légers de la garde du Roi, et en même éloignement des ennemis, sur la main gauche, celle de M. le maréchal de Marillac, à la tête d'un escadron où étoit sa compagnie de chevau-légers. Toute l'armée étant en cet ordre, au nombre d'environ dix-huit mille hommes de pied, deux mille trois cents chevaux sous cornettes et quatre cent cinquante gentilshommes du Dauphiné, sans comprendre les officiers de cavalerie ni d'infanterie, les sept bataillons qui devoient avoir la pointe détachèrent leurs enfants perdus, environ au nombre de deux cents, tant piquiers que mousquetaires de chaque bataillon, qui s'avancèrent quelque cent pas devant tout le reste. Ensuite de cela, l'on la fit marcher droit aux ennemis, jusques aux vieux retranchemens qui avoient été faits au temps du premier siége, qui étoient éloignés des nouveaux de la portée du mousquet seulement : là on lui fit faire halte pour se mettre à genoux et faire la prière. Les soldats étant relevés on leur fit quelque petit discours pour les animer à bien faire; mais ils n'en avoient pas grand besoin dans la bonne humeur où la présence des ennemis les mettoit. Toutes choses étant en cet état, l'on fit avancer à la queue des premiers bataillons les quatre canons qu'on avoit menés, et trois charrettes chargées de pics et de pelles pour faire des ouvertures aux retranchemens des ennemis, afin de les rendre accessibles à la cavalerie.

Pendant tout ceci il parut quelques troupes de carabins des ennemis hors de leurs retranchemens, qui, à la faveur d'une masure, essayèrent d'incommoder l'aile gauche de l'armée, où Picolomini étoit en personne avec quelques autres officiers, et, comme il sembloit, pour reconnoître plutôt que pour combattre. Aussitôt qu'on les aperçut, cinq ou six volontaires furent à eux, et les gardes du maréchal de Marillac, de sorte qu'il y eut quelque légère escarmouche, mais d'assez loin, excepté Marsilly qui fut tué d'un coup de carabine, s'étant fort avancé. Picolomini y eut un cheval tué sous lui, et ensuite de cela chacun se retira de part et d'autre pour suivre l'ordre général. Ce jour-là le sieur Mazarin avoit fait plusieurs allées et venues d'une armée à l'autre, à cause de leur voisinage, mais inutiles comme à

l'ordinaire. Jamais il ne fit un si beau jour, et sembloit que le soleil eût redoublé sa lumière pour faire voir plus distinctement les particularités d'une si grande et si importante action. Déjà le peu de chemin qui restoit à faire pour joindre les ennemis, permettoit à tout le monde de voir leur ordre, qui paroissoit fort beau, et de juger à peu près de leur nombre et de l'état de leurs retranchemens. Pour leur ordre, il étoit tel : ils avoient disposé trois rangs de mousquetaires derrière le parapet de leurs retranchemens, et laissé bien cent cinquante pas de vide entre leurdit parapet et le front de leurs bataillons, pour leur servir comme de place d'armes et donner passage à leur cavalerie; et de trois en trois bataillons, qui se défendoient l'un l'autre, en forme d'échiquier, l'on voyoit des gros de cavalerie qui sembloient n'être pas moindres que de cinq ou six cents chevaux : voilà leur ordre. Pour leurs retranchemens, ils paroissoient beaucoup plus achevés sur leur aile droite que sur la gauche, qui étoit le côté du Pô; aussi y avoient-ils mis beaucoup plus de cavalerie. Pour le parapet de leurs retranchemens, il étoit élevé plus haut que la ceinture, et le fossé creux et large à proportion, avec des demi-lunes ou avancées de deux en deux cents pas, où ils avoient logé vingt-six canons pour flanquer le fossé. Un peu derrière leurs bataillons, ils avoient aussi quantité de redoutes à raisonnable distance les unes des autres, et un peu plus en arrière que tout cela, quelques troupes de cavalerie et d'infanterie, capables de s'opposer au sieur de Toiras, qui étoit sorti de la citadelle avec deux cent cinquante maîtres et cinq ou six cents hommes de pied, n'attendant que le commencement du combat pour faire ce qu'il eût estimé le plus à propos. Pour ce qui étoit du nombre des ennemis, il étoit assez difficile de le dire bien précisément; néanmoins on jugea qu'ils avoient autant d'infanterie que nous, et beaucoup plus de cavalerie; et, si l'on croit à ce qu'ils en ont dit eux-mêmes, ils avoient vingt-cinq mille hommes de pied et six à sept mille chevaux.

Voilà l'état auquel étoient les deux armées lorsque le signal fut donné à celle du Roi d'aller aux ennemis, et pouvoit être environ quatre heures après midi; alors la cavalerie mit l'épée et le pistolet à la main, tous les officiers d'infanterie mirent pied à terre, et toute l'armée marcha d'un temps et d'un pas égal droit aux ennemis, avec tant de résolution et de gaîté, que les coups de canon que les ennemis tirèrent (quoiqu'ils fissent assez de mal) ne purent apporter la moindre confusion parmi les soldats, bien que ce fût en passant le vieux retranchement dont il a été parlé ci-devant, qui étoit assez incommode; ni faire pâlir un seul visage; au contraire, ils sembloient en marcher plus résolument et plus serrés, avec un silence que la liberté française n'a point accoutumé de pratiquer en pareilles occasions. Les maréchaux de France jusque-là marchoient encore à la tête des premiers bataillons, bien que l'on fût assez près des ennemis pour être offensé de leur mousqueterie.

Sur ces entrefaites, comme l'on alloit toujours en avant, les ennemis (soit, ou pour la crainte qu'ils eussent de l'épée des Français, ou pour quelque considération d'Etat qui les empêchât de rien hasarder, ou peut-être pour des nécessités qui nous étoient inconnues) témoignèrent tout d'un coup n'avoir point envie de combattre, mais plutôt de donner aux armes du Roi la satisfaction et l'honneur qu'elles pouvoient souhaiter, et, pour cet effet, envoyèrent en diligence Mazarin vers le maréchal de Schomberg, comme à celui qui commandoit l'armée ce jour-là, et qui, outre cela, tenoit en Italie la principale clef du secret des volontés du Roi, pour lui offrir, de la part du marquis de Sainte-Croix, ce qu'il avoit toujours refusé jusque-là, savoir est que, si nous voulions, les Espagnols sortiroient de la ville et château de Casal, et retireroient présentement toutes leurs forces du Montferrat, pourvu que nous en fissions de même des nôtres et des Français qui étoient dans la citadelle de Casal, remettant le tout entre les mains de M. du Maine, qui demeureroit dans la place avec telle garnison qu'il voudroit de Montferrins. Ils ajoutèrent à cela que, ne pouvant mettre la place entre les mains de M. du Maine que M. de Mantoue n'eût obtenu l'investiture, il demeureroit un commissaire de l'Empereur, nommé par le comte de Colalte, qui, étant seul dans la ville, n'auroit autre pouvoir que de donner le mot. Cela n'étoit qu'une formalité pour contenter l'Empereur et les électeurs qui avoient traité la paix à Ratisbonne, lesquels ledit maréchal estima être du service du Roi de ne désobliger pas dans ce commencement de bonne intelligence. Ces propositions semblèrent justes, puisqu'elles assuroient la paix et établissoient M. de Mantoue dans Casal, qui étoient les fins pour lesquelles les armes du Roi avoient passé en Italie; et ils crurent que Sa Majesté jugeroit qu'il ne se pouvoit rien faire de plus glorieux pour ses armes que d'obliger les Espagnols, qui avoient jusques alors refusé toute sorte d'expédiens, de consentir à ce traité, voyant son armée, dont la cavalerie avoit déjà l'épée nue et le pistolet à la main, à la portée du mousquet, marchant en ordre pour aller attaquer leurs retranchemens, derrière

lesquels ils avoient autant ou plus de monde que nous n'en avions dehors. Et nous avions sujet de croire que commençant cette paix par l'exécution de la restitution de Casal, elle étoit assurée, et que remettant la place entre les mains de M. de Mantoue, avec telle garnison qu'il y voudroit mettre, c'étoit obtenir la fin désirée par le Roi.

Aussitôt que Mazarin fut arrivé aux retranchemens, il y fut défendu de tirer sur l'armée du Roi; mais deux volées de canon étant encore tirées depuis par mégarde, toute l'armée du Roi s'ébranla derechef pour aller aux ennemis; mais étant retenue par la présence et par l'autorité des généraux, Mazarin en vint faire des excuses, et donner en même temps un moyen prompt et facile pour exécuter ce qu'il avoit proposé de la part des ennemis. Ce moyen fut que le marquis de Sainte-Croix sortiroit de ses retranchemens avec les principaux chefs de son armée, jusques au nombre de trente, et qu'au même temps messieurs les maréchaux de France s'avanceroient aussi hors du corps de l'armée du Roi, accompagnés des maréchaux de camp et autres officiers de l'armée, jusques à pareil nombre de trente, pour aviser ensemble aux sûretés qui se pourroient prendre de part et d'autre pour l'exécution de ce qui avoit été offert de la part des Espagnols. Incontinent après, l'on vit sortir du retranchement des ennemis le marquis de Sainte-Croix, don Philippe Spinola, général de la cavalerie, le duc de Noquera, le comte Serbelon, général de l'artillerie, le duc de Lerme, mestre de camp général de l'infanterie, et le reste, jusques au nombre susdit, des plus honnêtes gens de leur armée. Les généraux de l'armée du Roi s'avancèrent au même temps en pareil nombre, et faisoit fort bon voir cette entrevue de tant de gens de qualité armés de toutes pièces, à la vue de deux grandes armées, pour décider un différend le plus important de la chrétienté. Après les embrassades et complimens qui furent faits et reçus de part et d'autre, et que l'on eut convenu de ce qui se devoit exécuter, chacun se retira dans son armée, sans avoir pris autre assurance l'un de l'autre, que la seule parole et la foi des généraux.

Ce qui fut arrêté en cette entrevue, fut que la paix faite à Ratisbonne seroit entièrement suivie, c'est-à-dire que l'Empereur enverroit l'investiture du Mantouan et du Montferrat à M. de Mantoue, après avoir reçu de lui une lettre de soumission, des termes de laquelle l'on étoit déjà demeuré d'accord; que les Valtelins et les Grisons seroient remis en leur première liberté, et les forts qui pourroient avoir été faits en leur pays, rasés; qu'en attendant l'exécution de tout cela, les armes du Roi demeureroient en Italie, sans qu'il fût rien rendu à M. de Savoie de tout ce qui avoit été pris de ses Etats, que toutes choses ne fussent pleinement exécutées; et que pour ce qui regardoit Casal, les ennemis sortiroient de la ville et du château, et généralement de toutes les places du Montferrat; que leur armée se retireroit par l'autre côté du Pô dans le Milanais, et l'armée du Roi vers Saluces, Veillane et Pignerol, par le chemin qui lui seroit le plus commode; qu'il demeureroit un commissaire de la part de l'Empereur, avec son train seulement, dans la ville de Casal, pour donner le mot, attendant l'investiture, et que, pendant ce temps-là, il n'y pourroit aussi demeurer aucunes troupes françaises au nom du Roi.

Toutes choses ainsi résolues, l'armée du Roi fit demi-tour à droite, et vint prendre les logemens de Fossine-del-Pô, du bourg Saint-Martin, et d'Occimiane, le tout à un mille du travail des ennemis; et celle des Espagnols demeura dans leurs retranchemens; en quoi néanmoins nos généraux commirent une grande imprudence, de se fier tellement en la parole des ennemis, que, les laissant sur leurs armes, dans leurs retranchemens, dont ils ne se départirent point, ils allèrent chercher des logemens, et divisèrent leur armée au lieu de demeurer campés aussi bien qu'eux.

Dès lors la communication entre eux et la citadelle fut ouverte, afin que les ennemis ne pussent prétendre aucune excuse que l'armée du Roi n'eût pas secouru la citadelle, ayant été dit exprès dans la suspension que la citadelle seroit tenue pour secourue, s'il y avoit communication libre d'elle avec l'armée du Roi. Les 27 et 28 furent occupés à retirer leurs canons et munitions de la ville et du château de Casal, et à dresser des ponts au-dessus et au-dessous de la ville pour faire passer leur armée; mais d'autant que cela tiroit un peu de longue, et qu'ils étoient pressés de la part des maréchaux de France de se retirer promptement, ils demandèrent par le sieur Mazarin qu'on leur laissât les logemens de Fossine et du bourg Saint-Martin, afin qu'ils se pussent plus diligemment retirer, à cause que n'ayant pu faire un pont sur le Pô, il leur eût fallu trop de temps s'ils eussent été nécessités de le passer autrement. Cela leur ayant été accordé, on leur laissa les deux logemens susdits, et le 29 ils se retirèrent vers Valence et Alexandrie, qui sont les deux premières places de l'État de Milan. Nos généraux convinrent, le 28, avec Colalte et le marquis de Sainte-Croix, qu'ils exécuteroient le lendemain ce qui avoit été, le 26, arrêté de parole entre eux dans le champ de

bataille, et qu'ils n'en mettroient rien par écrit. Nos généraux furent grandement consolés par une dépêche du Roi et du cardinal, qu'ils reçurent datée de Roanne le 22 du mois, qui arriva le 27 sur les dix heures, par laquelle Sa Majesté leur mandoit le déplaisir qu'elle avoit de ce que Léon Brûlart et le père Joseph avoient outrepassé ses ordres en ce traité, vu que tant s'en falloit qu'il fût capable de produire la paix, qu'il étoit au contraire pour attirer une longue suite de guerres si Dieu n'y mettoit la main, et, si Sa Majesté y consentoit, lui feroit perdre sa réputation et ses alliés; partant, elle leur commandoit que, pourvu qu'ils ne l'eussent pas encore acceptée, auquel cas elle ne vouloit pas qu'ils commençassent de nouveau la guerre par une nouvelle rupture, ils ne l'acceptassent point, ni ne discontinuassent le progrès de ses armes, soit en secourant Casal, soit en faisant d'autres conquêtes dans le Piémont; en quoi faisant ils ne contreviendroient point au traité par lequel Sa Majesté ne s'estimoit point obligée, et que dans quatre jours elle leur écriroit plus amplement.

Le Roi leur écrivit ces lettres pour empêcher que, sur le bruit de ce traité, l'armée se débandât, et parce en outre que le traité étant du tout contraire aux instructions qui avoient été données à Léon Brûlart, le vrai moyen pour faire que les ennemis consentissent à bonifier ledit traité, étoit que l'armée du Roi n'y acquiesçât pas, mais agît, disant qu'elle ne pouvoit s'arrêter sans les ordres du Roi, vu principalement qu'ils voyoient le traité du tout contraire aux instructions qu'ils avoient pour en faire un. Nos généraux, ayant reçu cette dépêche, furent bien aises de ne point faire de traité par écrit avec ceux de l'Empereur et d'Espagne, d'autant qu'ainsi ils demeuroient libres, et en état de faire ce qui leur seroit commandé par Sa Majesté, et ne laissèrent pas de faire sortir dès le lendemain les Espagnols de la ville et château de Casal, de Pondesture, de Rossignan, de Nice-de-la-Paille et de Saint-Georges. Ils tardèrent seulement un jour davantage à sortir de Casal, car ils n'en partirent que le 30. Il ne se vit jamais de plus honnêtes gens, parce qu'ils avoient peur, car à moins que cela on n'eût pu avoir raison d'eux.

Mais, quand ils furent partis, on se trouva bien empêché à assurer Casal, car M. du Maine n'étoit qu'un enfant, et les Montferrins sont les plus pauvres gens du monde. On fit donner de l'argent à quelques-uns pour faire promptement des levées; il en fallut aussi laisser pour les montres des gens de guerre, et pour fournir les magasins, M. du Maine n'ayant pas de quoi vivre. On donna aussi de l'argent aux trois principaux de Casal qui avoient aidé à soutenir le siége, pour faire promptement levée de deux mille trois cents hommes de pied montferrins ou corses, et on fit état de jeter dans ce nombre-là douze ou quinze bons soldats français pour chaque compagnie présentement, et d'y en faire petit à petit couler davantage. On y laissa encore cent quatre-vingts Suisses qui restoient du régiment d'Arlac, sous prétexte qu'ils étoient licenciés; et, outre cela, le sieur de La Grange y demeura avec une douzaine de capitaines ou lieutenans qui étoient braves gens, la plupart desquels faisoient semblant de se vouloir attacher à la fortune de M. du Maine, ou d'attendre quelques conditions pour aller servir Venise, bien qu'on pût, sans contrevenir au traité de Ratisbonne, y laisser tout ouvertement des Français, pource qu'il n'étoit dit dans ledit traité autre chose, sinon que la garnison dépendoit du duc de Mantoue, et qu'il en useroit comme ses prédécesseurs : or il n'y avoit point de doute qu'ils n'eussent toujours eu pleine puissance d'y tenir telles gens que bon leur sembloit. Mais nos généraux avoient été surpris en ce point, et étoient convenus que la garnison seroit de Montferrins. On laissa fonds pour payer trois mois durant tous ces gens-là, et pour leur donner le pain de munition; de plus, on acheta six mille sacs de blé pour mettre en magasin à la citadelle, où l'on ne devoit point toucher qu'en cas de siége; on en passa contrat avec les marchands, qui le prenoient du Milanais et le transportoient sûrement à Casal, et on mit tous les marchés entre les mains de Gaignot qui y étoit demeuré, afin de les faire exécuter, ayant semblé à propos de laisser un homme aussi chaud et affectionné que celui-là pour une affaire de telle conséquence, et, sur cette voie-là, il commença à en entrer incontinent mille charges en la place. Toute cette dépense revint à plus de 300,000 livres, et ce qui étoit plus considérable, c'étoit qu'il falloit que le Roi continuât la dépense de cette garnison plus d'un an, s'il ne vouloit assurément voir perdre la place, M. de Mantoue étant si absolument ruiné, qu'il ne pouvoit de ce temps-là retirer rien de ses pays. Le pis étoit qu'avec toutes ces dépenses et prévoyances cette place n'étoit pas bien assurée, les principaux et le peuple étant si abattus de cœur, si misérables et si négligens, que les pratiques des Espagnols, qui en étoient voisins, et leur argent, feroient courir grande fortune à la place, et ce d'autant plus que M. du Maine étoit encore moins propre que son père pour la conserver. Afin de conser-

ver les affections de ce peuple pour la France, le maréchal fut d'avis de faire payer l'argent que Toiras avoit emprunté des particuliers de cette ville-là, pour subvenir aux dépenses du siége, et cela se montoit à 45,000 et tant de livres. Ledit Toiras prétendoit encore près de 100,000 livres, et n'y avoit pas un sou de reste de 50,000 écus que ledit maréchal lui avoit envoyés de La Mante il n'y avoit que trois semaines.

Au partement de l'armée des ennemis on la vit et tous leurs retranchemens; ils étoient si forts en l'un et en l'autre, qu'il eût coûté la vie à beaucoup de gens si l'affaire ne se fût accommodée; de quoi les Allemands étoient si en colère qu'ils ne s'en pouvoient consoler; car il étoit vrai que les Espagnols seuls portèrent les autres à cette résolution, qu'ils publioient très-honteuse aux armes de l'Empereur et du roi d'Espagne. Cependant notre armée s'arrêtoit toujours dedans et autour de Casal, et prit divers sujets d'y demeurer huit jours entiers, attendant toujours cette dépêche que le Roi par celle du 22 octobre promettoit de lui envoyer quatre jours après. Leur armée n'eut pas de peine à vivre durant ce temps, parce que celle de l'Empereur et d'Espagne ne fit aucun acte d'hostilité; ce que s'ils eussent fait, notre armée eût eu de la peine, pour le mauvais procédé du duc de Savoie, duquel et de ses places on ne pouvoit avoir aucun secours de vivres. Le commissaire impérial qui étoit demeuré à Casal étoit un Flamand, lieutenant criminel de Schombourg. Colalte partit, dès le 30 octobre, pour retourner en Allemagne, et laissa Galasse, qui étoit parmi eux en qualité de commissaire de l'Empereur, pour régler, avec ceux du Roi, les affaires d'entre M. de Savoie et M. de Mantoue; il demandoit souvent quand le commissaire de Sa Majesté viendroit, à quoi il ne lui fut point fait de réponse.

Mais cependant les Espagnols, qui, s'éloignant de jour en jour de la crainte passée qu'ils avoient eue de nos armes, en perdoient l'étonnement et la mémoire, commençoient à ressentir un poignant déplaisir de s'être vus contraints par l'armée du Roi à quitter Casal, et de se voir obligés à faire le même de tout le Montferrat; et, ne se pouvant résoudre à exécuter de bonne foi ce qu'ils avoient si solennellement promis, ne quittoient point les places occupées dans le Montferrat, et sous prétexte de n'avoir pu encore retirer toutes les munitions qu'ils avoient dans icelles, n'en retiroient point leurs garnisons, manquant visiblement et sans sujet à la foi et à la parole qu'ils avoient donnée, nonobstant que le commissaire impérial et Serbelon assurassent nos généraux, durant une semaine, que de jour à autre les Espagnols sortiroient desdites places, suivant ce qui avoit été convenu le 26 octobre, la honte leur faisant essayer à réparer leur faute par finesses et tromperies. D'autre côté, la plus grande partie des troupes allemandes, qui ne vouloient pas abandonner les Espagnols, demeuroient dans le Montferrat deçà et delà le Pô, dont aucunes venoient prendre leur pain de munition jusqu'aux portes de Casal, joint qu'ils prétendoient encore, à ce qu'on disoit, laisser quelques régimens dans le voisinage sous la charge de Galasse, jusqu'à l'exécution du traité de Ratisbonne. Le commissaire commençoit aussi à prendre beaucoup d'avantages dans la ville de Casal, contre les choses arrêtées, comme de faire faire le serment pour l'Empereur par les gens de guerre qui y étoient, s'être saisi du château et logé dedans, vouloir que personne n'entrât ni sortît de la ville sans son passeport, vouloir que les gens de guerre prissent patente de lui, et avoir jeté, sous prétexte de domestiques, des gens de main et de service dans le château.

Dieu permit que nos ennemis firent ce manquement si visible à leur foi et parole, afin de nous donner juste sujet d'assurer mieux Casal qu'il n'eût été autrement, quoique nous y eussions laissé force Français; mais les Montferrins, dont nous faisions état, sont moins que rien, à quelque sauce que l'on les veuille mettre. Cette place ne pouvoit être remise entièrement entre les mains de M. de Mantoue, que, six mois après, elle ne fût perdue et entre les mains des Espagnols; il falloit que le Roi sur cela jetât ses plombs et prit ses mesures, et considérât que cette place étoit faite et située de sorte qu'elle ne pouvoit subsister sous un maître qui eût besoin de protection et de secours; il falloit qu'elle tombât enfin ès mains de l'une ou l'autre couronne, et si la nôtre n'y prenoit bien garde, elle seroit prévenue infailliblement.

En ces entrefaites ils reçurent la dépêche du Roi, du 26 octobre, qui leur étoit promise par celle du 22, et qu'ils attendoient avec grande impatience, par laquelle le Roi leur mandoit qu'il avoit appris, par leurs lettres du 22, qu'ils n'avoient pas accepté le traité de Ratisbonne, dont il leur savoit infiniment bon gré; qu'ils avoient parfaitement bien pris l'article qui regarde Casal, et que leurs raisons étoient infiniment fortes sur ce point. Mais les autres articles du traité n'étant guère la plupart meilleurs que celui-là, Sa Majesté ne les approuvoit pas non plus, de sorte qu'ils ne devoient plus dire qu'ils étoient prêts d'exécuter le traité de paix, pour ce qui regardoit l'Empereur et M. de Savoie, au contraire faire connoître qu'il y avoit aussi peu

d'apparence à la plupart des autres articles; quoi que c'en fût, qu'ils les amusassent par l'attente des ordres de Sa Majesté, si ce n'étoit que, sans considérer le traité de Ratisbonne, ils voulussent passer celui qu'ils mandoient avoir trouvé tout raisonnable, excepté la démolition de la citadelle de Casal, Sa Majesté ne doutant point, puisqu'ils en jugeoient ainsi, qu'il ne fût du tout conforme aux projets et aux ordres que le maréchal de Schomberg en avoit emportés. Le cardinal ajoutoit au maréchal de Schomberg que Sa Majesté se résolvoit de déclarer le traité nul, comme il étoit tel par constitution de droit, Léon Brûlart ayant traité de ce dont il n'avoit aucun pouvoir, et que ce traité nous jetoit en tant d'inconvéniens de toutes parts, que, comme la santé du Roi lui avoit rendu la vie, cette malheureuse affaire la lui ôtoit. Enfin qu'ils ne craignissent point de manquer d'argent, que le tout étoit de pourvoir aux blés dans le pays où ils étoient, que ce n'étoit pas qu'on ne pensât de deçà à leur en faire avoir, les intendans leur en ayant acheté quatorze mille charges; qu'on avoit laissé de l'argent à Grenoble à Argenson, maître des requêtes, expressément pour donner ordre aux voitures; mais que tout cela n'étoit rien si on n'en trouvoit dans le pays de gré ou de force, selon le train que prendroient les affaires de paix ou de guerre.

Cette dépêche leur donna courage, et leur fit prendre une résolution telle qui devoit être prise en telle occasion; car, après avoir bien considéré l'état auquel ils laissoient Casal et les ennemis; que les Montferrins étoient sans affection pour leur prince, et sans esprit et courage pour le servir, et ne pouvoient mettre sur pied les régimens pour lesquels ils leur avoient donné de l'argent; qu'ils avoient même si peu de résolution que l'on ne pouvoit rien se promettre de bon d'eux; que, contre les ordres donnés, ils laissoient faire dans Casal et ailleurs tout ce que les Impériaux et Espagnols vouloient, sans y donner aucun empêchement, ni même en donner avis aux généraux pour y remédier, favorisant visiblement les ennemis au préjudice de la France et du bien propre de leur prince; et que les Impériaux et Espagnols rompoient si visiblement la foi qu'ils avoient donnée; ils jugèrent qu'il n'y avoit point de moyen d'assurer Casal et les autres places du Montferrat, qu'en y mettant des Français, et que nous le pouvions faire justement; que si on disoit que les ennemis s'en plaindroient, aussi bien se plaindroient-ils de nous, laissant un petit nombre de Français dans Casal, qui ne pourroient pas assurer la place, qu'y établissant une bonne garnison, laquelle mettroit l'esprit en repos de ce côté-là; qu'au reste on ne devoit point craindre de rompre la paix, puisqu'aussi bien le Roi ne la vouloit pas tenir, joint qu'on donneroit lieu d'en faire une nouvelle plus au gré du Roi, pour nous faire sortir de ces places-là. Ce fait, ils députèrent le maréchal de Marillac pour, sans perdre de temps, aller dans Casal se saisir et s'assurer de la place, et déclarer en présence du commissaire impérial, du nonce, des ambassadeurs de Venise et de Mantoue, et de Mazarin, qu'ils savoient aussi bien que lui ce qui avoit été convenu entre les généraux des armes de l'Empereur et des deux couronnes, le 26 octobre, et étoient bons témoins que nous avions satisfait ponctuellement à tout ce qui avoit été concerté; que tant s'en falloit que les généraux de l'Empereur et du roi d'Espagne en eussent fait de même, qu'aussitôt après l'accommodement fait ils s'étoient éloignés de ce pays, sans laisser aucun ordre à leurs troupes de s'en retirer, ni faire savoir où on les pourroit trouver pour se plaindre à eux de ce manquement; que les troupes allemandes, au lieu de reprendre le chemin du Milanais, étoient venues deçà et delà le Pô, loger dans les quartiers que nous avions laissés en nous retirant d'auprès de Casal; qu'il y avoit dix jours accomplis que le traité étoit conclu, et que les garnisons espagnoles, au lieu de remettre, suivant ledit traité, les places du Montferrat entre les mains de ceux que M. du Maine avoit nommés, avoient fait refus d'en sortir, quand ils en avoient le commandement du commissaire impérial, disant n'avoir à obéir qu'au marquis de Sainte-Croix; que toutes ces raisons nous obligeoient à n'éloigner point l'armée du Roi de ces quartiers, et à faire rentrer des troupes françaises dans la ville de Casal, avec protestation solennelle que nous faisions, qu'aussitôt que les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne voudroient sortir du Montferrat, nous ferions le semblable avec celles du Roi, et qu'au même temps que les Espagnols sortiroient des places qu'ils tenoient dans ledit Montferrat, et les remettroient ès mains des Montferrins que M. du Maine avoit nommés pour y commander, nous ferions aussi sortir les nouvelles troupes que nous étions maintenant contraints de faire entrer dans Casal. Ensuite de cet ordre, le maréchal de Marillac alla dans la place, mit deux régimens français dans la ville et le château, et un dans la citadelle, Frangipani pour maréchal de camp, Toiras n'y ayant pas voulu demeurer, et La Grange seul mestre de camp; le commissaire de l'Empereur devant donner le mot à toute la garnison, pour ne point contrevenir aux choses accordées par le traité du 26 octobre. Cela fait ainsi avec M. du Maine, le marquis de Rivara et ses autres offi-

ciers, il fit assembler les ambassadeurs de Venise et de Mantoue chez le nonce Pensirole, et manda ledit commissaire de l'Empereur pour faire sa déclaration susdite, concernant les raisons qui avoient obligé les maréchaux de France de La Force, Schomberg et lui, à mettre ses troupes dans Casal, à savoir la jalousie que le procédé des Espagnols nous donnoit de cette place, l'inexécution de leur part des choses promises par leur traité, et principalement à retirer leurs troupes hors des États du Montferrat et hors des places de Pondesture, Rossignan, Nice-de-la-Paille, Pouzonne et Acqui, encore que depuis ledit traité il se fût écoulé déjà douze jours, et qu'ils se fussent obligés de le faire dès le lendemain. Ensuite de ladite déclaration, il protesta, audit nom de tous trois, qu'ils étoient marris d'être réduits à prendre cette sûreté; qu'ils n'y avoient aucun dessein de troubler ni contrevenir au susdit traité, et que toutes fois et quantes que les Espagnols et Allemands auroient retiré toutes leurs troupes hors de l'État du Montferrat, et rendu à M. du Maine toutes les susdites places, et généralement tout ce qu'ils occupoient de lui, nous retirerions, tant de la ville de Casal que du château et de la citadelle, les troupes que nous y mettions maintenant, et les laisserions à la garde de M. du Maine et des gens qu'il y auroit établis; que cependant ledit sieur commissaire demeureroit au même rang sur lesdits Français qu'il avoit sur les Montferrins, et que les uns et les autres prendroient le mot de lui; qu'il pourroit, s'il vouloit, conserver le logement dans le château, mais que son train seroit réglé à dix personnes, et que deux compagnies françaises du régiment de La Grange y feroient la garde, et que le pont de la porte de dehors seroit rompu. Ces choses ainsi arrêtées et effectuées, il se retira de Casal dans notre camp le jour même. Il ne trouva pas grand'peine à rendre ledit commissaire capable de ces raisons; mais il y en eût eu encore moins sans le nonce, qui fit du pis qu'il put pour le révolter et blâmer notre résolution. Il fit instance à Toiras de demeurer avec le même commandement dans la place; mais il s'en excusa avec tant de plaintes des mauvais traitemens passés, qu'il ne se peut dire davantage. Il avoit déjà tenu mêmes discours devant le maréchal de Schomberg, mais il lui avoit fait connoître avec un peu de chaleur qu'il avoit tort. Cependant, pource qu'il restoit à munir la place de vivres, qui en étoit toute dépourvue, et qu'à quatre lieues aux environs il n'y avoit pas une botte de foin ni de paille, ils furent contraints de n'y laisser point de cavalerie; et nonobstant tous les ordres qu'ils donnèrent pour acheter des blés, ils se défioient tant des gens de ce pays-là, qui sont fort peu effectifs, qu'ils envoient Emery vers le duc de Savoie pour en avoir par son moyen, et l'y obliger par l'amour ou la crainte. Cela fait, ils s'éloignèrent incontinent de Casal, et s'acheminèrent pour leur retour, afin d'obliger l'armée des ennemis d'en faire le même, le commissaire impérial ayant donné parole que les troupes de Colalte passeroient au même temps vers Novarre, et de donner, par ce moyen, plus de facilité à jeter des blés dans la ville.

Une partie de l'armée se retira par la même route qu'elle étoit venue, sous la conduite des vicomtes d'Arpajon et Chastelier-Barlot, maréchaux de camp, et l'autre partie passa le Pô pour se retirer du côté de Veillane, commandée par les maréchaux de France, ayant avec eux le reste des officiers de l'armée. En faisant chemin sur la Doire-Balte, ils s'allèrent loger le 6 novembre entre Yvrée et Chivas pour attendre la réponse qu'Emery apporteroit du duc de Savoie, afin que, s'il vouloit être serviteur du Roi, ils en pussent profiter pour le ravitaillement de Casal; si au contraire, ils vissent ce qu'avec l'armée on pourroit faire contre lui, et ménager tous les avantages que la saison et beaucoup d'autres incommodités leur permettroient d'entreprendre. La saison, qui en ces quartiers-là étoit fort pluvieuse, la nécessité de blés qui se rencontroit en un pays aussi ruiné que le Montferrat, le manque de voitures pour en faire apporter de loin, tous les mulets du Roi s'étant perdus ou gâtés en notre voyage, les mauvais chevaux d'artillerie qu'ils avoient, qui ne pouvoient seulement traîner les charrettes vides, et le peu de munitions de guerre dont ils étoient chargés partant de Saluces, desquelles une partie s'étoit consommée, et le manquement d'armes, tant en l'infanterie que dans la cavalerie, laquelle quasi toute avoit jeté ses armes, jusqu'à la cuirasse même, pour avoir prétexte de ne pas demeurer, les empêchèrent de pouvoir faire aucune digne entreprise dans le Montferrat. Ils ne crurent non plus en devoir faire qu'à l'extrémité sur le Piémont, d'autant que la bonne intelligence avec le duc de Savoie leur étoit, comme nous avons dit, très-nécessaire, afin de tirer de ses blés autant que l'on en auroit besoin, et d'avoir libre passage pour les troupes et l'argent que l'on envoyoit à Casal, lequel étant l'objet principal des desseins du Roi, en tout ce qui pouvoit servir à le conserver, comme étoit la bonne intelligence avec M. de Savoie, se devoit soigneusement cultiver. Pour ce sujet, ils avoient envoyé Emery vers lui; s'il le gagnoit, ils croyoient que son amitié vaudroit mieux que quelque mauvaise place des

siennes, sinon ils en prendroient assez pour faire vivre l'armée, et pourroient attaquer celle des susdites places d'Yvrée ou de Chivas qui sembleroit la plus facile à emporter. Ledit duc promit trois mille charges de blé et deux mille de riz, avec les bateaux et bateliers pour les conduire; l'importance étoit d'en voir l'effet dans peu de jours, à quoi il sembla qu'il n'oseroit manquer, voyant une grande armée française dans son pays; on le pressoit comme il falloit, mais on n'en vit pas une fin dans peu de jours. Car, quand ce vint à l'exécution de sa promesse, il trouvoit tous les jours de nouvelles difficultés, son dessein étant de ne rien refuser de paroles, mais de ne rien faire de ce qu'il promettoit, essayant de profiter de la nécessité de Casal pour nécessiter nos généraux à l'exécution du traité de Ratisbonne; mais toutes ses finesses ne lui servirent de rien, car, lorsqu'il vit qu'on étoit résolu de ne point retirer l'armée de son pays qu'il n'eût effectué ce qu'il avoit promis, il fut contraint de le faire. On ne savoit comment traiter avec lui; il ne vouloit pas être beaucoup recherché, car toutes les choses qu'on lui faisoit paroître faciles, et qu'il voyoit qu'on désiroit de lui, il entroit en doute qu'elles lui fussent nuisibles. D'autre part, il ne vouloit pas aussi être maltraité et méprisé, son orgueil ne lui pouvant pas permettre de supporter ce traitement-là; il n'y avoit proposition qu'il ne fît pour donner, disoit-il, un ferme établissement à la paix. Il proposa souventefois l'échange de Pignerol, et le tout à dessein de découvrir notre intention, car il n'avoit tant de pouvoir envers les Espagnols qu'il pût tirer d'eux aucune condition nouvelle pour l'affermissement de ladite paix, ni il ne vouloit faire l'échange qu'il proposoit. Mais le maréchal de Schomberg, qui se défioit de lui et connoissoit la souplesse de son esprit, variant et changeant tous les jours d'inventions nouvelles, lui témoigna n'avoir aucun autre dessein que le ravitaillement de Casal, auquel il s'arrêtoit fixement sans désirer aucune chose de lui; et enfin, tantôt par menaces, tantôt par promesses, mais plus néanmoins par crainte que par amour, il lui fit tenir parole; et pource qu'il y avoit difficulté de faire entrer à Casal les blés par terre, ils tirèrent de lui avec beaucoup de peine douze barques et les bateliers nécessaires, desquelles nous armâmes deux en guerre, pource que les ennemis en avoient d'armées à Pondesture, et y avoient fait des palissades doubles au travers de la rivière, nonobstant lesquelles nous étions contraints d'entreprendre ce convoi, bien que nous sussions qu'il y auroit grande peine et grand combat à passer, mais Dieu y pourvut puis après par un autre moyen; de plus, nos généraux s'avisèrent de faire descendre sept cents charges de blé qu'ils avoient à Villefranche, par le moyen de certains bateaux que M. de Savoie avoit employés à faire un pont à Carignan, et les faire passer droit à Casal : ils eurent de braves gens qui s'offrirent à faire cette conduite, à laquelle ils ne jugèrent pas qu'il se pût rencontrer grande difficulté, quoique les ennemis se fussent fortifiés à Pondesture. Les ennemis voulurent faire une grande surprise, ou, pour mieux dire, trahison à l'armée sur le chemin, quelques-unes de leurs troupes s'étant présentées sur le bord de la Doire-Balte lorsque nous l'eûmes passée; mais bien qu'il y eût là fort peu de troupes du Roi ensemble, les autres étant séparées en divers logemens, néanmoins le courage du maréchal de Schomberg, qui, peu auparavant, étant averti par Mazarin, se résolut de faire tête et retourner à eux, et la nuit qui étoit prochaine, firent que les troupes ennemies, bien qu'elles y fussent toutes arrivées, se retirèrent vers le Vercelois d'où elles venoient.

Le Roi cependant envoie en Piémont le sieur de Servien, qui avoit connoissance du partage de M. de Savoie, pour y travailler avec celui des maréchaux de France qui demeureroit, et manda aussi en Savoie à du Hallier qu'il ne fît aucuns travaux au siége de Montmélian, mais qu'il empêchât, sous divers prétextes les plus colorés qu'il pourroit, qu'il n'entrât point de vivres dans la place, disant qu'il en laisseroit entrer tant que l'on voudroit, sitôt que l'investiture des duchés de Mantoue et Montferrat auroit été délivrée à M. de Mantoue, selon qu'elle avoit été promise. Il lui fut mandé aussi qu'il maintînt le poste de Cey, celui de Souliers, et généralement toute la Savoie comme on la lui avoit laissée. Sa Majesté envoya aussi de l'argent à ses généraux pour le paiement de son armée; et, sur ce qu'ils lui avoient représenté le grand avantage que Sa Majesté auroit d'avoir le prince de Piémont de son côté, elle leur manda qu'elle en faisoit le même jugement, et désiroit qu'ils fissent tout ce qu'il leur seroit possible pour l'acquérir; que, si ledit prince de Piémont vouloit consentir qu'on achevât les fortifications de Pignerol, Sa Majesté trouveroit bon qu'il y fût travaillé; mais, s'il falloit perdre la commodité de tirer des vivres de lui, ou manquer à fortifier Pignerol, elle estimoit qu'il valoit mieux laisser la fortification comme elle étoit, et s'assurer les vivres, qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de faire tous venir de France.

Le maréchal de Schomberg, qui avoit reçu ordre du Roi, le secours de Casal fait ou failli,

de revenir en France, se disposant de partir, et représentant à Marillac qu'il lui laissoit les affaires en bon état, une grande armée, des vivres et de l'argent, Marillac, qui avoit des desseins qui le rappeloient, s'y opposa, et dit qu'il s'en vouloit revenir, quoiqu'il eût eu un ordre tout contraire; ce qui sembla si étrange au maréchal de Schomberg, qu'il en écrivit et fit plainte au Roi le 12 novembre. Mais tandis que ledit Marillac agissoit de la sorte en Piémont, et disputoit pour revenir en France, il se passoit des choses à la cour pour lesquelles il fut obligé de revenir en la compagnie du maréchal de Schomberg, comme il disoit qu'il vouloit faire, mais non pas de la manière et en la pompe qu'il présumoit.

Mais, auparavant que représenter ces choses et la suite de ce qui se passa en Italie jusques au retour de l'armée du Roi, l'ordre requiert que nous déduisions auparavant le traité de Ratisbonne, les manquemens qui s'y trouvèrent, et ce qu'il fallut faire pour les réparer. Léon Brûlart et le père Joseph y ayant été envoyés de la part du Roi, comme nous avons dit ci-dessus, pour représenter à l'Empereur et aux électeurs la justice de ses armes en Italie, et eux ayant mandé à Sa Majesté que l'Empereur et les électeurs désiroient pouvoir accorder tous ces différends à la diète, Sa Majesté leur envoya un pouvoir pour traiter l'établissement de la paix générale en Italie; et, afin qu'ils eussent une règle certaine pour se conduire en cette négociation très-difficile, et pour la nature de l'affaire et pour les divers intérêts de ceux qui y prenoient part, on leur envoya le projet de traité de paix, lequel on leur commanda de suivre de point en point, et on ajouta à la marge les remarques nécessaires pour leur donner une parfaite intelligence des raisons pour lesquelles le Roi l'avoit ainsi fait dresser. Ayant reçu ce pouvoir et ces ordres, ils traitèrent, comme nous avons dit, tantôt espérant de conclure cette affaire, tantôt en désespérant entièrement, selon que les ruses et artifices des ministres de l'Empereur, induits par ceux d'Espagne, leur faisoient de plus ou moins raisonnables propositions. Enfin le 13 octobre ils conclurent un traité, se laissant aller à beaucoup de choses qui non-seulement excédoient les ordres qui leur avoient été donnés, mais leur étoient contraires : il est vrai qu'ils firent de grandes instances à l'Empereur et aux électeurs, que ledit traité, auparavant qu'ils le souscrivissent, fût renvoyé à Sa Majesté, et que l'Empereur donnât aussi ordre à Colalte de le signer après que Sadite Majesté l'auroit accepté; déclarant tout publiquement, et à tous en particulier, que leurs ordres étoient si contraires à ce que l'Empereur désiroit d'eux, qu'ils ne pouvoient y consentir sans se mettre en un péril extrême, et même donner sujet au Roi de ne pas accorder ce qu'ils auroient fait au-delà de leur commission.

Mais l'effort que faisoit l'ambassadeur d'Espagne à porter l'Empereur à s'accommoder avec le roi de Suède et le duc de Saxe qui commençoient à lui faire peur; et le prince Ekemberg qui pressoit les électeurs de s'y vouloir résoudre, et de préférer le repos de l'Allemagne à celui de l'Italie; et les pratiques secrètes des ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg, lesquels ils reconnurent vouloir profiter de cette occasion; et encore que ces électeurs n'y fussent pas portés, Ekemberg les y vouloit contraindre, faisant que l'Empereur révoquât l'édit de la restitution des biens d'Eglise, ce qui, en un moment, eût apaisé Saxe et les protestans, sans lesquels le roi de Suède ne pouvoit rien; et, de plus, Ekemberg prétendoit rejetter la haine que les protestans avoient conçue de cet édit sur les électeurs catholiques, et, dans cette division, obtenir des uns et des autres leurs suffrages pour l'élection du roi des Romains; dont Bavière et Trèves leur donnèrent les avis certains, et leur dirent en un mot, que, s'ils laissoient passer l'occasion dans leurs incertitudes, qu'ils seroient contraints de s'accommoder au temps et de se remettre aux volontés de l'Empereur pour ne demeurer seuls sans appui, ne pouvant rien attendre de celui du Roi tandis qu'il seroit dans l'affaire où il étoit, et duquel, s'il ne sortoit bientôt, tout l'effort de la guerre tomberoit sur lui et sur ses amis; toutes ces choses allèrent si avant, que les électeurs, tous ensemble, les ayant priés de les aller voir, après les avoir obligés de leur garder le secret, protestèrent contre eux de tout le mal qui pourroit arriver à la France et à la religion catholique s'ils les contraignoient, par leur refus de signer, de se laisser aller aux desseins du roi d'Espagne, et s'ils empêchoient la bonne disposition à laquelle les électeurs avoient porté l'Empereur, pour vivre en parfaite intelligence avec le Roi, et même jusqu'à l'avoir fait résoudre de se séparer en cela des mouvemens du roi d'Espagne, et conclure la paix sans lui et contre son gré; et que, pour marque de leurs bonnes intentions, lesdits électeurs avoient négligé leurs propres affaires à la diète, où il ne s'étoit fait chose quelconque que pour la paix, après la conclusion de laquelle les électeurs étoient résolus de se retirer dans la fin du mois, et sitôt qu'ils en auroient vu l'effet en Italie, ce qui étoit pour du tout perdre l'attente de l'élection du roi des

Romains, et qui remplissoit de furie les Espagnols, disant que les électeurs étoient autant au Roi qu'étoit le cardinal et les gens qu'il avoit envoyés pour tromper les électeurs, et leur déclarèrent qu'ils alloient écrire au Roi, ou pour se plaindre de Léon et du père Joseph, ou pour lui témoigner que leur consentement à conclure la paix venoit de leurs instances. Toutes ces considérations portèrent enfin insensiblement ou emportèrent lesdits Léon Brûlart et père Joseph à accorder et signer un traité, qu'ils envoyèrent incontinent au Roi, avec les excuses d'avoir accordé les articles d'icelui qui étoient contraires à ce qui leur avoit été prescrit.

Ils mandèrent au Roi qu'ils avoient déclaré aux électeurs qu'ils ne pouvoient excéder leurs instructions si notablement, et qu'il ne leur restoit autre voie que de remettre tout le traité à la ratification du Roi, suppliant les électeurs catholiques de faire que l'Empereur y consentît. Sur quoi les électeurs leur avoient dit que, s'ils attendoient la ratification du Roi sans rien conclure, ils tenoient la paix rompue par l'arrivée du courrier d'Espagne, qui pourroit apporter des ordres conformes à ce qu'ils reconnoissoient dans les discours et desseins de l'ambassadeur d'Espagne, qui ne tendoit qu'à continuer la guerre dans l'Italie, selon la passion du comte Olivarès, et solliciter l'Empereur de s'accommoder avec le roi de Suède, comme il avoit fait avec le roi de Danemarck. Voilà ce que mandèrent Léon Brûlart et le père Joseph pour défendre ou excuser leur faute. Quand leur dépêche et ce traité arrivèrent à la cour, qui fut à Lyon le 20 octobre, ce nom de la paix réjouit un chacun, et jamais nouvelle ne fut mieux reçue généralement de tout le monde : on la manda au cardinal qui la reçut avec une extrême joie ; mais, quand il eut vu et lu les paquets, sa joie fut convertie en tristesse, pource qu'il reconnut, par la lecture du traité, que Léon Brûlart n'avoit en aucune façon suivi ses ordres, avoit notablement excédé son pouvoir en divers points, dont il avoit traité sans charge, et que les termes du traité ne correspondoient pas à la dignité de ceux qui avoient été autrefois passés entre l'Empereur et la France, outre qu'il y avoit tant d'obscurité et de circonstances si mal digérées, que, si les ennemis le vouloient expliquer de mauvaise foi, les intérêts de nos alliés ne s'y trouveroient pas soutenus selon les justes intentions du Roi, et l'exécution en seroit impossible, ce qui seroit capable d'engendrer de périlleuses guerres, au lieu de produire une vraie paix nécessaire à toute la chrétienté; aussi étoient les fautes de ce traité si grossières, que Léon Brûlart, l'envoyant au Roi, l'accompagna, comme nous avons dit, non de raisons pour les soutenir et les défendre, mais pour les excuser. Le motif principal qui les porta à les commettre, par condescendance aux sollicitations extraordinaires que les électeurs leur en faisoient, fut l'extrémité en laquelle ils surent qu'étoit la personne du Roi, les divisions qu'on leur mandoit être dans la cour, et la créance qu'ils avoient que la perte de Casal étoit inévitable. Joint que, signant ce traité sans en avoir un pouvoir valable, ils jugeoient que, si les raisons qui les avoient obligés à le conclure n'avoient point de lieu, Sa Majesté ne seroit point astreinte à l'observation de ce qu'ils auroient fait sans pouvoir et sans ordre. Pour cet effet, en passant les articles de la paix, ils protestèrent qu'ils excédoient leur pouvoir, et que le Roi ne seroit point blâmé s'il les désavouoit, vu qu'ils agissoient contre ses ordres.

Le traité ayant été examiné, et les motifs d'icelui bien considérés au conseil du Roi, on estima qu'il falloit par nécessité se résoudre à l'un de trois avis : ou d'accepter le traité tel qu'il étoit, quoique préjudiciable, ou de le déclarer nul sur-le-champ, ou de ne faire ni l'un ni l'autre, mais laisser aller le cours des armes du Roi en Italie, et donner ordre au sieur Léon de tâcher à réparer sa faute, portant l'Empereur à une juste explication du traité qui le rendît excusable. Ce dernier avis étant, avec raison, estimé le meilleur, on dépêcha audit Léon dès le 26 octobre, et lui donna-t-on charge particulière de représenter à l'Empereur et aux électeurs, qu'ils ne pouvoient trouver étrange si le Roi n'approuvoit pas ce qui s'étoit fait à Ratisbonne, puisqu'en le signant ledit sieur Léon les avoit avertis qu'il outrepassoit ses ordres et son pouvoir; que celui qu'il leur avoit montré, et dont ils avoient copie authentique, justifioit son dire, vu qu'il n'étoit spécial que pour les affaires d'Italie, et que le traité de Ratisbonne contenoit plusieurs autres choses qui n'avoient rien de commun avec icelles; qu'il suffiroit, en matière de telles affaires, que le traité fût nul en un point pour l'être en tout. Il eut ordre d'ajouter ensuite que, nonobstant toutes ces nullités, le Roi étoit si désireux de la paix qu'il consentiroit très-volontiers à l'exécution de ce qui avoit été concerté sur le fait de l'Italie, selon le vrai sens qu'on y devoit donner de bonne foi, et dont Sa Majesté désiroit éclaircissement particulier, avec d'autant plus de raison qu'une lettre interceptée de Galasse à Aldringuer portoit, en termes exprès, qu'ayant vu le traité de Ratisbonne, il voyoit bien qu'il leur faudroit garder pour ja-

mais les forts et les passages des Grisons; ce qui faisoit clairement connoître qu'au lieu de bien user de ce traité, on en vouloit abuser au préjudice de la réputation de la France, et à la ruine entière de ses alliés; et, afin de lui donner la règle qu'il devoit suivre, on lui envoya les observations principales qu'on avoit faites sur plusieurs des articles dudit traité; que ces mots qui étoient au préambule, *desiderio quietis et pacis universalis stabiliendæ,* étoient bons et au désir de Sa Majesté, mais qu'ils ne convenoient pas à ce traité, qui n'étoit que pour les affaires d'Italie, et n'y avoit qu'en Italie où il y eût eu apparence de trouble entre l'Empereur et le Roi, et n'avoit été pensé ni proposé même de traiter que ès affaires d'Italie; en sorte que si les personnes, étant de part et d'autre d'Italie, eussent arrêté quelque traité avant le 13 octobre, cela même tout seul eût rendu celui de Ratisbonne sans effet, ce qui montroit jusqu'où se pouvoit et devoit étendre ledit traité; que le Roi, ayant toujours été et voulant être en très-bonne intelligence et amitié avec l'Empereur, les électeurs et l'Empire, n'avoit point estimé qu'il y eût sujet de traiter avec lui de paix universelle, avec lequel il n'avoit point de guerre, ni donner sujet à la chrétienté de croire qu'il eût jamais eu autre intention, comme il feroit en traitant de paix universelle. Davantage, que le traité de paix universelle requéroit l'assistance de plusieurs princes qui y avoient été omis : c'est pourquoi l'article selon l'intention du traité de l'affaire présente, et du pouvoir donné par Sa Majesté, devoit dire : *desiderio quietis et pacis in Italiâ stabiliendæ;* que le premier article, qui portoit que le Roi, directement ni indirectement, n'offenseroit l'Empire ni l'Empereur, ni ses Etats et provinces héréditaires, ni assisteroit ses ennemis ou rebelles, tant présens qu'à venir, de secours, de conseils, d'argent, d'armes, de munitions, ni en quelque autre manière que ce pût être, ne pouvoit être observé à la lettre, que le Roi ne fît, ou ne fût en condition de devoir faire, contre les traités et alliances qu'il avoit avec plusieurs rois, princes, républiques et seigneuries, auxquels on n'avoit pas jugé équitable, ni demandé qu'il dérogeât, et auxquels il ne vouloit déroger ni en effet ni en apparence, ni donner aucun ombrage ou sujet de penser qu'il l'eût fait. Mais que l'article, étant réduit à la paix d'Italie, devoit contenir encore une clause, de ne préjudicier aux traités et alliances qu'avoient lesdites Majestés avec qui que ce fût, lesquelles ils entendoient observer et entretenir sincèrement selon le contenu en icelles; que le quatrième article, traitant du duc de Guastalle, lui ordonnoit, pour ses prétentions, 6,000 écus de rente en terres en souveraineté, où il étoit à remarquer qu'il n'avoit jamais été offert que 100,000 écus à toute extrémité, et que les 6,000 écus en souveraineté, au pays auquel les souverainetés s'acquerroient à un pour cent, ou souvent à demi pour cent, vaudroient 600,000 écus au moins, ou peut-être 1,200,000 écus. Toutefois que Sa Majesté se contentoit que Reggiolo et les vallées fussent baillés pour toutes choses que ledit duc de Guastalle pourroit prétendre, ou possible quelque chose davantage, et réservant aux enfans de l'un et de l'autre les actions entières pour ce qu'ils pourroient prétendre contre ce qui se faisoit alors; que le sixième article contenoit une clause couchée en termes si obscurs, qu'il étoit impossible d'en tirer une conclusion qui eût apparence d'avoir été entendue, en ce qu'elle portoit que si les parties ne convenoient, les commissaires impériaux les mettroient en possession des choses qui leur devoient être assignées; qu'il semble qu'il voulût dire que si les commissaires de part et d'autre étoient demeurés d'accord de ce qui devoit être baillé auxdits ducs de Savoie et de Guastalle, et que les parties n'y acquiesçassent pas, qu'en ce cas les commissaires impériaux les mettroient, de leur autorité, en possession des choses que les susdits commissaires leur auroient adjugées, ce que le Roi jugeoit être raisonnable; mais qu'il y avoit une autre clause qui portoit qu'en cas que les commissaires, par quelque accident, n'eussent pas terminé et décidé les choses dans le temps préfix, l'investiture ne laisseroit pas d'être donnée; et ensuite, les commissaires impériaux mettroient les parties en possession de ce qui leur devoit appartenir. Que cela ne pouvoit être, d'autant que les commissaires impériaux ne pouvoient les mettre en possession d'aucune chose, si elle n'avoit été destinée, désignée et estimée; et eux ne pouvoient les estimer ni désigner, car ce pouvoir ne leur étoit pas donné, et aussi l'article ne portoit rien : joint qu'il ne sembleroit pas juste que, par le retardement qui pourroit être affecté par l'une des parties, le jugement de toute cette estimation tombât en la puissance des commissaires de l'un des côtés seulement, et partant qu'il falloit nécessairement que cela s'entendît que les commissaires impériaux les mettroient en possession des choses que les commissaires de part et d'autre auroient jugé leur devoir être délivrées et consignées; qu'il restoit une difficulté à laquelle il falloit aussi pourvoir, qui étoit que les commissaires pourroient ne se pas accorder, et, en ce cas, il étoit besoin qu'ils

eussent pouvoir de nommer un superarbitre; que le huitième article, portant que, dès que ce traité seroit notifié aux généraux des armées en Italie, on cesseroit de part et d'autre tous actes d'hostilité, ne devoit point avoir d'effet, d'autant que ce traité n'étant conforme au pouvoir et ordres du Roi, il n'avoit pu empêcher le cours de ses armes; que l'article neuvième, qui portoit que, quinze jours après l'investiture donnée, toutes les armes des trois Majestés se retireroient des duchés de Mantoue et de Montferrat, et de Piémont et Savoie, à la réserve de Mantoue et Caneto, où l'Empereur tiendroit quelques garnisons, et Suse, Veillane, Briqueras et Pignerol, où le Roi tiendroit les siennes, ne faisoit aucune mention des passages nécessaires au Roi pour aller auxdites places, qui sans cela lui seroient inutiles, et que cela avoit été omis, comme étant lesdits passages retenus et réservés par soi-même et de droit commun; néanmoins, pource que l'omission pourroit causer quelque difficulté, il devoit être exprimé que le Roi rendroit ce qu'il tenoit en Piémont et Savoie, à la réserve de Pignerol, Briqueras, Suse et Veillane, et les vallées par lesquelles étoit le chemin pour y aller et mener les hommes, munitions et autres choses qu'il auroit besoin pour la conservation et défense desdites places, tant qu'il auroit droit de les retenir; que le douzième, faisant mention de l'abandonnement des passages des Grisons, retirement des garnisons et démolition des fortifications, n'étoit pas assez expliqué, car, combien que la raison fût que le contenu en icelui fût fait en même temps que la dernière restitution desdites places, néanmoins étant mis en un article à part, et même commençant par ces termes : *Hisce prœviis,* il y auroit lieu à des esprits pointilleux de prétendre qu'il ne dût être exécuté qu'après la restitution des places que tenoit le Roi; outre qu'il étoit simplement dit dans ledit article que l'Empereur déclaroit qu'il le feroit, ce qui devoit être en convention, encore que l'expression qu'il faisoit de ce qu'il feroit portât nécessité de l'obligation à le faire, premièrement pource qu'il le faisoit à l'effet de cette paix, qui est à dire que la paix ne seroit faite sans cela, et qu'elle ne se pouvoit faire autrement; or, la condition attachée à la conclusion est en obligation réciproque et en nécessité d'accomplissement, autrement elle ne seroit à l'effet de la paix.

Si donc l'accomplissement étoit nécessaire, il est aussi nécessaire que l'assurance soit donnée dudit accomplissement, laquelle assurance ne peut être que par la convention d'accomplir chacun de son côté en même temps, pource qu'il ne peut être donné d'autre assurance que celle-là moralement; que si on la remettoit sur la bonne foi de l'Empereur, le Roi l'estimoit tant qu'il n'en pouvoit douter; mais cela n'étoit pas raisonnable en cette manière, et étoit contraire à tout usage; davantage, que l'Empereur avoit intérêt d'y être obligé par cette manière, pour n'être point au hasard de manquer de foi par les difficultés qui se pouvoient rencontrer en l'exécution, par les artifices qui en pouvoient détourner ou retarder l'effet, et par les accidens de maladie ou de mort, et plusieurs autres. De plus, que les obligations remises à la volonté de celui qui promet sont nulles, et que cet article seroit tout-à-fait de nulle obligation s'il étoit purement dépendant de la volonté de l'Empereur. De sorte qu'il étoit nécessaire, pour le faire subsister, que l'Empereur y fût obligé, en sorte que cela se fît avec les dernières restitutions des places, pour y avoir entier établissement de paix, lequel ne pouvoit être sans cela puisqu'elle en dépendoit, et que cela se faisoit à l'effet de la paix; ainsi qu'il étoit besoin d'exprimer en cet article qu'il s'accompliroit en même temps que la restitution de Mantoue, Pignerol, etc. Mais qu'aussi falloit-il ajouter à la clause (*salvis etiam quoad hunc articulum juribus, tractatibus et pactis conventis quorumcunque*) même du traité fait à Monçon, duquel les contraventions seroient réparées, et ce qui restoit à exécuter seroit accompli; que l'Empereur ou les siens pourroient dire que c'étoit lui qui traitoit, et qu'il n'étoit point au traité de Monçon et n'en devoit point parler; mais que la réponse étoit aisée : que l'Empereur traitoit pour le roi d'Espagne, et par conséquent que nous traitions avec le roi d'Espagne, en sa personne et de ses députés, et par conséquent que nous avions intérêt de maintenir cela; outre que, traitant de la paix d'Italie, ce point ne pouvoit être omis, qui y appartenoit si notablement, et cela même obligeoit à en faire un article exprès de convention; que le quatorzième, concernant les Vénitiens, portoit qu'à l'instante poursuite du Roi, l'Empereur leur accordoit qu'ils jouiroient du bénéfice du traité, et que les places qui avoient été occupées sur eux durant cette guerre leur seroient rendues; que cet article devoit être par convention, pource que lesdits Vénitiens étoient compris en cette guerre, étant liés avec le Roi en icelle, et qu'ils étoient assistans du côté du Roi; que les termes de cet article seroient tolérables pour le sujet d'un vassal de l'Empereur pour lequel le Roi intercéderoit envers l'Empereur; mais pour la seigneurie de Venise, indépendante de l'Empereur et liée avec le Roi en cette guerre, elle y devoit

être comprise par convention et accord mutuel, et non par grâce seule de l'Empereur; que l'article quinzième, qui étoit touchant les Trois-Évêchés, bien qu'il ne contînt aucune convention, sinon sur la fin, pour les gens de guerre qui sont sur les confins de France et d'Allemagne, qui devoient être retirés de part et d'autre, néanmoins pour ce qu'il ne regardoit en façon quelconque la paix d'Italie, n'avoit dû et ne devoit être compris en ce traité, et n'étoit des choses desquelles le Roi eût donné pouvoir pour icelui; que le seizième article portoit que le duc de Lorraine seroit compris en ce traité et ne seroit molesté d'aucun en ses États, comme aussi seroit-il obligé de ne donner sujet d'offense à personne; que cela étoit hors de propos, pource qu'il n'avoit point dû être compris en ce traité, et n'avoit point été donné pouvoir pour l'y comprendre, d'autant que, comme il avoit été dit plusieurs fois, ce traité ne se faisoit que pour les affaires d'Italie; que le dix-neuvième article comprenoit, avec l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, comme assistans avec lui; mais il n'étoit point dit qu'ils ratifieroient, ce qui étoit nécessaire, car par le traité, lorsqu'il seroit conclu, le Roi seroit obligé envers eux ès choses qui les concernoient, et eux ne seroient point obligés envers lui, ce qui n'étoit pas raisonnable; c'étoit pourquoi il falloit mettre en l'article que ledit roi d'Espagne et duc de Savoie ratifieroient le traité, et que leurs ratifications seroient fournies avant la dernière restitution des places; qu'il falloit mettre aussi avec le Roi la seigneurie de Venise et le duc de Mantoue, comme assistans avec lui, soit pource qu'il étoit vrai qu'ils l'étoient, soit pource qu'il étoit de la dignité du Roi qu'il fût ainsi, soit pource que c'étoit faire tort à la seigneurie de Venise d'en parler autrement, soit enfin pource que c'étoit l'intention du traité par ces mots mis au préambule, *utrimque assistentium*, et ne servoit de rien de dire que, pour satisfaire à ce mot *utrimque*, on avoit compris la république de Venise au quatorzième article, car ce n'étoit pas la place de ceux qui étoient en qualité d'assistans, autrement le duc de Lorraine et la duchesse sa belle-mère, et le duc de Guastalle eussent été aussi assistans, pource qu'il étoit parlé d'eux, ce que l'on ne disoit pas. De plus, que, quand le père Joseph n'y eût pas signé, il eût été mieux, n'y étant assistant que de conseil comme un docteur que M. Léon auroit mené, lequel ne signe jamais, et n'étant point nommé dans les pouvoirs du Roi; et qu'à la fin il devoit être déclaré que tout le contenu ci-dessus ne pourroit être tiré à conséquence, ni donner avantage au préjugé d'avoir été concédé, et que, n'arrivant pas la conclusion, on ne pourroit après agir sur le fondement de ces articles, ni se prévaloir qu'aucune des choses y contenues eussent été proposées ou affectées.

Sa Majesté commanda audit sieur Léon que, si la diète étoit séparée, il suivît l'Empereur où il seroit, et fît tout ce qui dépendroit de lui pour lui faire connoître combien il seroit utile à la chrétienté d'achever cette affaire avec la raison et justice; ce que Sa Majesté désiroit autant qu'il lui étoit possible; et s'il n'y alloit que de son intérêt particulier, il passeroit par dessus beaucoup de choses pour avancer la paix et la tranquillité publique; et que, si la diète n'étoit point séparée, il conviât les électeurs à le tirer du mauvais passage où, par bonne intention, ils avoient contribué à le mettre, et les priât de réparer les défauts du traité, ayant compassion de sa surprise, en laquelle il s'étoit laissé aller à leur suscitation, et leur donneroit la réponse que le Roi faisoit à la lettre qu'ils lui avoient écrite; que, si la diète étoit séparée, il iroit trouver l'Empereur où il seroit, comme encore Sa Majesté le lui ordonnoit et commandoit expressément. Il verroit en passant ceux qu'il pourroit des électeurs, et particulièrement le duc de Bavière, et lui parleroit comme elle lui commandoit, auquel cas il lui pourroit donner la réponse de laquelle il feroit part aux autres ses co-électeurs; et qu'ayant satisfait ponctuellement à ce que dessus, s'il ne pouvoit rien faire suivant les intentions de Sa Majesté, il prît congé, témoignant le regret qu'il avoit d'un si mauvais succès, et revînt trouver Sa Majesté là par où elle seroit.

En même temps Sa Majesté aussi dépêcha partout, à Charnacé près le roi de Suède, lui commandant expressément de lui témoigner de sa part que, tant s'en falloit qu'elle voulût abandonner ses alliés, qu'au contraire son intention étoit de les assister plus que jamais, et observer religieusement ses alliances, et particulièrement celle qu'ils avoient faite ensemble, à laquelle il se pouvoit assurer qu'il n'y auroit jamais aucun manquement de sa part, d'autant plus qu'elle le jugeoit absolument nécessaire pour empêcher les desseins de ceux qui n'avoient pour but que leur accroissement au préjudice de tous les princes de l'Europe. Elle écrivit aussi à Baugis, en Hollande, lui faisant le même commandement envers les États, et de leur représenter qu'en ce traité de Ratisbonne, non-seulement les ordres de Sa Majesté avoient été outrepassés, mais que même on y avoit parlé de plusieurs choses aux-

quelles elle n'avoit jamais pensé, et qu'il n'étoit d'aucune force et valeur pour les raisons ci-devant dites, et que tant s'en falloit que Sa Majesté voulût se relâcher en quoi que ce fût de l'alliance qu'elle avoit renouvelée avec eux, qu'au contraire son intention étoit de l'affermir par tous moyens, et leur faire ressentir plus que jamais les effets qu'ils pouvoient attendre de sa protection et bonne volonté envers eux. Toutes ces précautions furent nécessaires pour empêcher que les ruses des ennemis du Roi ne donnassent à ses alliés des impressions de ce traité contraires à la sincérité des intentions de Sa Majesté.

Les dépêches du Roi sur le sujet dudit traité de paix, arrivèrent à Ratisbonne sur le temps du partement de l'Empereur. Les électeurs représentèrent, avec le sieur Léon Brûlart et le père Joseph, à Sa Majesté Impériale, les justes instances du Roi pour réparer le défaut du traité; l'Empereur fit réponse que les difficultés qu'ils alléguèrent seroient ôtées par l'usage et l'exécution des choses contenues dans le traité qu'il vouloit observer de bonne foi; que ce qu'il avoit mis le nom de paix générale au préambule n'étoit que pour montrer le désir qu'il avoit d'étreindre une bonne paix avec le Roi; qu'il ne prétendoit pas par le premier article que le Roi renonçât à ses alliances, qu'il n'en étoit fait aucune mention, et que personne ne le pouvoit empêcher d'assister ses alliés et amis s'ils étoient attaqués, et que les paroles dudit article s'entendoient de ne point assister ceux qui attaqueroient l'Empereur et l'Empire. Et enfin, sur tout ce qui lui fut dit par eux de la part du Roi, il donnoit tout contentement de parole, recevant pour les termes qui étoient couchés obscurément dans le traité, les interprétations qu'ils lui mettoient en avant. Mais il ne voulut jamais condescendre qu'il n'y fût point parlé des Trois-Evêchés ni du duc de Lorraine, protestant qu'il ne le faisoit que pour éviter tout sujet de mésintelligence à l'avenir; et quant à la ratification que nous lui demandions du roi d'Espagne, il répondit qu'il ne se pouvoit obliger que pour soi-même, c'est-à-dire qu'il observeroit et feroit observer ce qu'il avoit promis par ceux desquels il se faisoit fort : savoir est du roi d'Espagne et du duc de Savoie; qu'il s'emploieroit néanmoins volontiers à faire que le roi d'Espagne souscrivît, comme aussi que, pour le traité de Monçon, les deux couronnes pussent demeurer contentes l'une de l'autre. Quant à ce qu'ils représentèrent pour le sujet des Vénitiens, il répondit que leur ambassadeur même, qui étoit là, étoit convenu de ce qui étoit écrit, et que la République étoit très-satisfaite du soin que le Roi avoit eu de la faire comprendre dans le traité en la manière qu'elle l'étoit. La conclusion de l'Empereur fut que l'exécution de ce qu'il promettoit seroit si sincère, et qu'il savoit que ses gens garderoient si bien les ordres qu'il leur avoit donnés pour l'observation de la paix, qu'il s'assuroit que le Roi en seroit content, et que de nouveau il leur dépêcheroit un courrier pour cet effet; que ce seroit un moyen de pouvoir plus tranquillement effectuer toutes choses, répétant souvent avec chaleur, et plus que son ordinaire, qu'il vouloit avoir la paix avec le Roi, et qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grâce de mettre si bien Sa Majesté avec le roi Catholique, qu'ils en seroient tous plus heureux le reste de leurs jours. Mais il faut remarquer que ces réponses de l'Empereur et de ses ministres ne leur furent pas données pour formelles déclarations, sur lesquelles on pût fonder une suffisante correction ou modification des articles, mais une simple explication de leur intention, et de la manière selon laquelle ils entendoient ce traité et vouloient qu'il fût exécuté. Et même ils ne voulurent point agir avec eux par une conférence réglée et publique, et évitèrent toutes les formes et apparences qui eussent pu faire croire qu'ils eussent voulu entrer dans un nouveau traité, disant qu'il suffisoit d'exécuter le dernier, en éclaircir les doutes et ôter les difficultés par l'effectuation d'icelui, et qu'ils s'assuroient que, quand le Roi verroit en cela leur bonne foi, il demeureroit satisfait comme il le devoit être de ce qui s'étoit passé en Italie par la retraite des Espagnols hors de Casal.

Sur cela le sieur Léon prit congé de l'Empereur la veille de son partement pour Vienne, lui témoignant toujours le regret qu'il avoit de ce qu'il n'avoit pas eu agréable d'apporter au traité les modifications requises; qu'il espéroit qu'après en avoir considéré la justice et la nécessité plus à loisir, il ne le refuseroit pas; qu'il rendroit compte au Roi de sa réponse, suppliant Sa Majesté Impériale de croire qu'il faisoit une singulière estime de son amitié, et désiroit avec ardeur d'unir avec lui ses bonnes intentions pour le bien public. L'Empereur, contre sa coutume, qui est de parler peu et de ne se point étendre sur les paroles de complimens, parla long-temps au père Joseph du cardinal, lui en dit de grandes louanges, et qu'il estimoit heureux le Roi de l'avoir près de lui; qu'on lui avoit voulu donner de mauvaises impressions dudit cardinal, mais qu'il le tenoit fort homme de bien, puisqu'il étoit fidèle à son maître; qu'il le vouloit aimer, et qu'il se promettoit que par son moyen le Roi et lui feroient de grandes choses, et lui commanda de le dire au Roi et audit cardinal. Ces paroles témoignoient

la sincérité de Sa Majesté Impériale, que les partisans d'Espagne ne lui avoient pu faire perdre. Sa Majesté en étant avertie, désira d'autant plus affermir avec elle une bonne paix, et pour ce sujet commanda à Léon Brûlart et au père Joseph de suivre Sadite Majesté Impériale à Vienne, afin de continuer leurs instances, si justes et si nécessaires pour un entier et parfait assoupissement des guerres en Italie. Cette dépêche, qui étoit du commencement de décembre, les trouva sur les frontières de France; Léon Brûlart rebroussa chemin et le père Joseph poursuivit son voyage, et vint trouver le cardinal pour l'informer plus particulièrement par le menu de tout ce qui s'étoit passé en leur négociation.

Tandis qu'en Allemagne on dispute pour les modifications du traité, lesquelles pour divers respects frivoles, les Espagnols empêchent, quoique le Roi les désire avec justice et raison, les ministres du Roi en Italie sont en grande peine pour l'exécution de la paix. Les troupes de part et d'autre demeuroient encore dans le Piémont et le Montferrat, les Espagnols avec mauvais desseins, nos généraux pour empêcher qu'ils ne les pussent exécuter : ils vinrent premièrement, le 26 novembre, en accommodement avec le duc de Savoie, avec lequel ils convinrent que, pour faciliter le partement des troupes françaises hors du Montferrat, d'où elles ne se devoient pas retirer que Casal ne fût muni de blé, le duc de Savoie y feroit fournir dans Casal trois mille sacs de blé dans neuf jours, moyennant quoi l'armée de Sa Majesté se retireroit du Montferrat et du Piémont, fors des places qu'il étoit accordé qui demeureroient encore entre les mains de Sa Majesté. Cela fait, M. de Savoie fit de grandes instances aux généraux de l'armée du Roi, pour leur faire consentir qu'il entrât tous les jours autant de vivres dans le château de Montmélian qu'il en falloit pour nourrir la garnison, représentant qu'il n'étoit pas juste que lorsqu'il nous fournissoit quantité de blés de ses Etats pour ravitailler Casal, et pour la subsistance de l'armée du Roi, nous ne voulussions pas donner le peu qu'il falloit pour nourrir la garnison de Montmélian, attendant que ses affaires fussent entièrement achevées d'ajuster avec Sa Majesté. Quoique par le traité qu'ils avoient fait cela ne fût point promis, ils estimèrent néanmoins ne lui devoir pas refuser cette demande, pour, s'il avoit le cœur sensible aux obligations, disposer les choses à un plus parfait accommodement; c'est pourquoi ils demandèrent à du Hallier, qui commandoit au siége de ladite place, de faire entrer quelqu'un dans le château de Montmélian pour voir le nombre d'hommes qu'il y avoit, ou que le gouverneur les lui fît voir sur le fossé de la place, et, sur l'état qu'il en feroit faire bien au vrai, ordonnât qu'il fût distribué chaque jour, par personnes fidèles qu'il commettroit, la ration de pain et de viande qui se donne d'ordinaire aux gens de guerre, le tout aux dépens des assiégés, qui devoient payer ce qu'il commanderoit qu'il leur fût fourni. Et si d'aventure le duc vouloit faire fournir la munition de vivres dont étoit fait mention ci-dessus à ceux de Montmélian, qu'il le pouvoit consentir, pourvu qu'elle passât toujours par les mains de ceux qu'il commettroit, et qu'il n'y en entrât pas davantage que ce qu'il avoit ordonné, à quoi il falloit qu'il eût l'œil bien exactement.

Ensuite de ce traité avec le duc de Savoie, les maréchaux de La Force et de Schomberg firent et consignèrent entre les mains du nonce Pensirole une promesse conforme à une autre qui lui fut aussi baillée par le marquis de Sainte-Croix le 27 novembre 1630, par laquelle lesdits maréchaux promettoient audit Pensirole et au sieur Julio Mazarin, qu'étant assurés de la retraite et sortie des armées hors des États de Montferrat, suivant le traité du 26 octobre dernier, comme aussi de celle de toutes les garnisons que le marquis de Sainte-Croix ou autres avoient établies dans Pondesture, Rosignan, Nice-de-la-Paille, Pouzonne, Roque-Vignane et autres places dudit Montferrat, le 30 du mois de novembre, toutes les troupes françaises se retireroient aussi, tant de la ville, citadelle et château de Casal, que dudit État de Montferrat, sans que sous aucun prétexte ils y en pussent laisser, faisant pour ce publier les bans nécessaires et accoutumés en telle occasion, et qu'avec cela le commissaire impérial demeureroit dans Casal en la forme et conditions convenues le 26 octobre. Mazarin partit incontinent après pour aller vers les ministres d'Espagne et de l'Empereur à Sartirana promouvoir l'exécution de ce qui avoit été concerté pour ledit 30 du mois. Il y trouva les choses toutes disposées à cela, et incontinent qu'il fut arrivé on donna les ordres nécessaires afin qu'audit jour toutes les garnisons de Pondesture, de Rosignan, de Nice, de Pouzonne et de Roque-Vignane, se retirassent desdites places, et que l'armée du Roi fît le même hors du Montferrat, dans le même temps précisément, s'il se pouvoit. Les Allemands commencèrent dès lors à se retirer d'alentour de Casal, et montroient une très-sincère volonté de tenir parole, et donnèrent sans délai audit Mazarin les passe-ports en blanc pour ceux qui de la part de nos généraux devoient aller à Nice et à Pouzonne, pour voir retirer les gens de guerre espagnols qui y étoient,

et un autre pour La Ferté, que nos généraux envoyoient à Casal, afin qu'il y pût passer dès le 29, où se devoient trouver ledit Mazarin et le nonce, qui amèneroit aussi quelqu'un de la part du marquis de Sainte-Croix pour consigner sa promesse, en même temps que celui qui seroit envoyé de la part de nos généraux feroit la leur. Et pource que, nonobstant l'ordre qu'ils donnoient afin qu'on envoyât à Alexandrie et à Rosignan les chariots et les chevaux nécessaires pour en retirer les munitions qui y étoient, ils craignoient que cela ne pût pas être fait dans le 30, ils promirent volontairement, pour ôter tout soupçon de tromperie, de chercher tous ensemble à Casal un expédient par lequel ils se pussent assurer de ravoir leurs munitions quand ils voudroient, sans que pour cela ils fussent obligés d'y laisser aucun nombre de gens de guerre; et qu'ils feroient le même pour Nice et pour Pouzonne, n'y en ayant pas de besoin pour Pondesture, pource que les barques donneroient suffisante commodité de retirer facilement dans un jour tout ce qu'ils y auroient. Quant et quant ils envoyèrent arracher le peu de pieux qui restoient de l'estacade qu'ils avoient faite dans le Pô, afin qu'il n'y eût rien qui pût empêcher la descente des barques dans Casal. Par ce moyen nous fûmes délivrés d'un grand danger auquel nous étions contraints de nous exposer pour faire passer du blé à Casal, car nous avions douze barques prêtes pleines de blés, et trois cents hommes choisis que nous y avions embarqués, résolus de les faire passer à Casal nonobstant l'estacade de Pondesture, ce qui ne se fût pas fait sans un grand combat.

Nos généraux ayant reçu le passe-port des ennemis pour La Ferté qu'ils envoyoient à Casal, pour, avec les commissaires, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, le nonce de Sa Sainteté présent, voir que les choses promises s'exécutassent de bonne foi, l'y dépêchèrent le 29, avec ordre que, dès qu'il seroit entré dans ladite ville, il s'informât bien au vrai combien de soldats montferrins il y avoit dans les régimens du marquis de Rivara, du comte Ferdinand et du comte Mercurin, afin d'être éclairci de la quantité d'hommes de défense dont on pouvoit faire état dans Casal après que les Français en seroient dehors. S'il trouvoit qu'il y eût peu de gens pour la garde de la citadelle, château et ville, il prît soin d'assurer les deux premiers, et dît que, pour la ville, l'on mît simplement des gardes à une des portes que l'on ouvriroit, les autres demeurant fermées; et qu'en ce cas il fît agréer au marquis de Rivara de cacher trois cents Français fort secrètement dans les caves de la citadelle, qui auroient à y demeurer sans se faire voir jusqu'à ce que le jour fût venu de faire sortir le commissaire impérial : à quoi, si ledit commissaire faisoit refus, ces gens-ci paroîtroient et tiendroient la main à ce que les autres troupes que nous enverrions pussent entrer dans la place. Mais, s'il y avoit assez bon nombre de Montferrins pour assurer durant huit ou dix jours la citadelle et le château, et bien garder les portes de la ville, il n'y faudroit point pour le commencement laisser de Français, et suffiroit d'y envoyer dans quelques jours les Suisses et les Liégeois. Et pource qu'il étoit dit par notre traité, que ledit La Ferté feroit faire un ban pour faire sortir les Français de la ville, s'il avoit besoin d'y en laisser, il falloit avant cela qu'il les fît cacher dans les caves de la citadelle, et que cela se fît si habilement que tous ceux de la garnison n'en sussent rien, afin que cela ne fût pas éventé; et quelque ban qu'il fît faire pour la sortie desdits Français, il leur fît sourdement entendre que ceux qui y voudroient demeurer le pourroient faire, pourvu que ce fût sans éclat et sans se montrer de quelques jours. Il ajouteroit que, puisque nous ne pouvions pas sitôt assister M. du Maine de Français, et qu'il lui est impossible de conserver sa place avec les seuls Montferrins, nous nous étions résolus de lui envoyer des Suisses et des Liégeois qui lui offriroient leur service, faisant semblant d'être licenciés par nous; qu'il les devoit recevoir et faire entrer dans la ville le même jour que ledit commissaire impérial en devoit sortir, et qu'avec cela il assureroit toutes choses.

Ensuite de cet ordre, le 30 novembre, qui étoit le jour que nos blés devoient entrer, que les Français devoient sortir de Casal, et les Espagnols et Allemands de toutes les places et logemens qu'ils avoient dans le Montferrat, La Ferté fit sortir les régimens de La Grange, de Turenne et de Monchas, avec tous les bagages, et les fit passer l'eau, et les mit dans le fortin, laissa le régiment du Plessis-Praslin dans les places et aux portes, attendant que Rogles, lequel amenoit les blés, fût arrivé, et qu'il eût nouvelle que les Espagnols et Allemands fussent sortis de Pondesture, Rosignan, Balsola, Roque-Vignane et Moran. Sur les six heures du soir, les barques arrivèrent au nombre de treize; car, des dix-sept que l'on avoit chargées à Crescentin, il en demeura quatre embarrassées dans la palissade que les ennemis avoient faite à Pondesture pour empêcher le secours, aussi qu'on les vouloit faire passer le lendemain. Comme nos blés furent arrivés, les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne prièrent La Ferté de

faire sortir de Casal le reste des troupes françaises qui restoient, à quoi il promit satisfaire sitôt qu'il sauroit la sortie des Espagnols et des Allemands des susdites places. Lesdits commissaires l'assurèrent qu'auparavant qu'il fût une heure il en auroit nouvelle assurée; il les pria donc de patienter ce temps-là. Cependant La Ferté fit la proposition à M. du Maine et aux ministres de son père de cacher les six cents Français, ce qu'ils refusèrent, disant que, si l'Empereur découvroit cette affaire, cela pourroit retarder l'investiture, et que les choses étoient en état qu'ils ne vouloient rien faire qui les pût altérer. Cette réponse non espérée l'étonna, et se résolut de ne point tirer toutes les troupes, que premier il n'eût donné avis au maréchal de Schomberg de l'état des choses. Sur les sept heures du soir, les gens qu'il avoit envoyés voir si les Allemands et Espagnols étoient sortis des places du Montferrat arrivèrent, qui l'assurèrent que tout étoit sorti : alors les commissaires et le nonce le pressèrent d'exécuter ce qui étoit promis; mais il leur dit qu'il manquoit quatre barques, lesquelles il attendoit, et qu'aussi bien il vouloit faire décharger les blés avant que partir; que dans les huit heures du matin il leur promettoit que tout seroit exécuté. En même temps, M. du Maine envoya cinquante Montferrins, sous un capitaine montferrin, à Pondesture, pour se loger dans le château. Les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne représentent au nonce qu'ils avoient tout exécuté de leur part; que ce retardement de déloger les Français de Casal ne procédoit que d'une mauvaise volonté; qu'ils protestoient de l'événement, et que, voyant l'état des choses, ils se retiroient auprès du marquis de Sainte-Croix à Sartisane; que, cependant, ils le prioient d'envoyer Mazarin trouver le maréchal de Schomberg, l'avertir de la difficulté que faisoit La Ferté de sortir ce jour-là. Là-dessus ils partent et s'en vont. Mazarin et Monthelon, que La Ferté envoyoit de sa part avertir ledit maréchal, arrivèrent le 1er décembre, et furent dépêchés dès le 2 dudit mois, et s'en retournèrent. Le duc de Lerme, dès le 1er décembre au matin, s'en retourna à Pondesture et y logea mille hommes de pied et cent chevaux, prend nos quatre barques, en fait décharger une de riz dans son logis, et renvoie les Montferrins à Casal. Cela fait, il s'en retourne auprès du marquis de Sainte-Croix.

Le maréchal de Schomberg manda, par Monthelon, à La Ferté d'exécuter, mais qu'il représentât à M. du Maine combien son père et lui avoient d'obligations au Roi, combien il avoit fait de dépense pour les assister; que, s'ils refusoient de prendre des Français, ils n'espérassent plus que Sa Majesté les assistât; que la perte de Mantoue, arrivée manque de soldats, les devoit rendre plus prévoyans qu'ils n'avoient été; que Sa Majesté, dont les armes étoient si glorieuses, seroit extrêmement fâchée de voir perdre une place qu'il avoit mise en sa protection, laquelle il perdroit indubitablement s'ils ne recevoient des soldats français; qu'il falloit aussi que M. du Maine et les ministres de son père s'obligeassent, par un acte signé d'eux, de garder la ville, citadelle et château, de toute surprise. Ce commandement fut fait au déçu de Mazarin, lequel, pour plus de sûreté, proposa qu'outre le traité fait à Casal le 26 octobre, il falloit que les commissaires du roi d'Espagne et de l'Empereur promissent, par acte particulier, de n'entreprendre sur Casal ni sur aucune place du Montferrat du temps de deux mois, attendant l'effet du traité de Ratisbonne; et que le nonce s'obligeroit de demeurer dans Casal pour sûreté, jusqu'à ce que l'Empereur auroit envoyé l'investiture, laquelle proposition le maréchal de Schomberg approuva. Le jeudi 5 du mois, les troupes françaises sortirent de Casal et allèrent loger à Moran. Le commissaire du roi d'Espagne en sortit auparavant, et s'en alla. M. du Maine fit cacher quatre cents Français dans la citadelle, lorsque tous les commissaires y furent faire la visite, lesquels y demeurèrent, savoir : deux cents choisis dans les régimens, sous la charge du sieur de Sanson, premier capitaine du Plessis-Praslin, et deux cents commandés par Quenouille, que l'on mit dans le régiment du marquis de Rivara; si bien qu'en Français et Italiens, il y avoit treize cents hommes bons soldats dans Casal; il y avoit pour neuf mois de blé pour la garnison. Les ennemis sortirent de Pondesture et de tout le Montferrat, en même temps que les Français sortirent de Casal. M. du Maine donna la promesse, signée de lui et du marquis de Rivara et du grand-chancelier, par laquelle ils promettoient de garder la ville, citadelle et château de toute surprise. La surséance des deux mois fut accordée, mais les commissaires de l'Empereur et du roi d'Espagne voulurent qu'elle se fît à la requête de M. de Savoie, pour être plus solennelle; à cet effet, Mazarin envoya quérir un secrétaire de M. de Savoie. Les garnisons de Pouzonne et de Nice-de-la-Paille devoient sortir le 6, et le commissaire impérial et le nonce en étoient caution et en avoient donné leur foi. Le commissaire impérial demeura dans Casal, et, par toutes ses actions, témoignoit être plus français qu'espagnol; La Ferté lui donna un cheval qui lui avoit coûté trois cents pistoles. M. du Maine envoya cent hommes à Pondesture,

et la navigation du Pô demeura libre; de sorte que l'on pouvoit faire entrer dans Casal tout ce que l'on voudroit.

Le maréchal de Schomberg fut loué de tout le monde d'avoir procédé avec tant de foi, et la sincérité des conseils du Roi en fut bénie; aussi fut-il en toute manière plus avantageux, pour la défense de Casal même, de ne pas prendre sujet des actions passées des Espagnols, de manquer à la promesse qui avoit été consignée entre les mains de M. le nonce Pensirole, laquelle nous obligeoit à faire sortir les Français de Casal quand les Espagnols sortiroient des autres places. Nous avions intérêt de n'offenser pas les ministres de Sa Sainteté, en telle sorte que nous leur ôtassions l'envie et le moyen de s'entremettre plus de ces affaires-là. Treize cents sacs de blé qui étoient entrés dans Casal ne méritoient pas que l'on manquât de foi et de parole. Il nous étoit aussi bien important de détacher entièrement M. de Savoie des Espagnols avant que de rompre tout-à-fait avec eux, et ce manquement au traité que nous avions fait avec lui l'eût de nouveau engagé de leur côté. Cette action eût rompu absolument tout traité de paix, et eût fait accuser la France par toute la chrétienté de ne l'avoir point voulu, et d'être cause de tous les malheurs que la guerre pourroit apporter. Le Roi avoit conduit jusques à cette heure-là les affaires d'Italie avec tant de réputation et d'intégrité, qu'il ne falloit pas sur la fin faire des actions qui pussent ternir cette grande gloire. Si Casal n'eût été qu'une citadelle, elle eût pu se tenir pour munie ayant des blés; mais pour le peuple d'une grande ville il y falloit beaucoup d'autres choses aussi nécessaires que lesdits blés, joint qu'ils ne devoient avoir aucune part à ceux qui étoient de nouveau entrés dans ladite place. De plus, la peste et les autres maladies étoient si fâcheuses dans Casal, que ceux que nous y laissions étoient en partie malades, et tout ce que l'on y eût jeté d'hommes alors étoit en danger d'y mourir dans peu de temps. Les Liégeois et Suisses que l'on faisoit état d'y envoyer bientôt feroient le même effet des Français pour la sûreté de la place, et l'on se pourroit aisément défendre de manquement de foi, ces gens-ci s'en pouvant aller comme licenciés, et même le traité du 26 octobre ne nous obligeant à autre chose qu'à faire sortir de Casal tous les Français; joint que partie de l'armée du Roi étoit obligée de se retirer, n'étant pas possible de la nourrir en ces quartiers, et l'autre avoit besoin de se refaire, étant en très-mauvais état : il falloit, de nécessité, laisser les choses en ce pays-là dans les termes d'accommodement. De plus, étant demeuré quatre cents Français dans Casal, outre les sept cent cinquante Montferrins, ce nombre-là étoit suffisant d'empêcher les surprises; et le maréchal de La Force demeura logé avec l'armée en lieu d'où il pouvoit, en cinq heures, envoyer sur le Pô deux mille hommes dans Casal, n'y ayant rien au monde qui l'en pût empêcher, Pondesture étant entre nos mains, et ayant huit ou dix barques toujours prêtes en un lieu désigné pour cet effet. Le maréchal crut avoir gagné deux choses qui n'étoient pas de peu d'importance : l'une, une déclaration, signée de M. du Maine, du marquis de Rivara et du chancelier Guiscardi, comme nous leur remettions la place en bon état entre les mains, que nous leur laissions assez d'hommes et de vivres pour se bien défendre, et qu'ils recevroient telles troupes que le maréchal de La Force leur voudroit envoyer, lorsqu'il jugeroit en être besoin : il y voulut cette dernière précaution, parce qu'ils avoient fait cette dernière difficulé, de retenir les Français que nous leur avions laissés; l'autre, que les Impériaux et Espagnols promirent par écrit de ne rien entreprendre de deux mois contre Casal et le Montferrat. Il savoit bien que ce n'étoit pas une grande précaution contre la foi des Espagnols, et qu'en cette saison l'on n'avoit à se garder que de surprises; mais si, au préjudice de cette promesse, ils entreprenoient quelque chose, ils se rendroient plus coupables devant Dieu et le monde, et l'on ne laissoit pour cela de garder Casal aussi soigneusement que si cela n'eût point été dit.

¶ En même temps il s'achemine pour s'en retourner en France, où il étoit rappelé du Roi, et le cardinal l'y désiroit avec grande affection, non moins pour être secouru de sa prudence en ses conseils que de la sincérité de ses intentions; il partit le 8 décembre de Veillane, arriva le 20 à Lyon, et peu après à Paris. Le Roi dépêcha en même temps en Italie le sieur Servien, premier président en sa cour de parlement de Bordeaux, pour, conjointement avec le maréchal de La Force, auquel seul il avoit laissé le commandement des troupes qui demeuroient en Italie, et tous deux en qualité de ses ambassadeurs extraordinaires, traiter et convenir de toutes les choses qui étoient à résoudre et à faire exécuter pour l'effet entier de ladite paix, avec ordre très-exprès de ne faire aucune chose qui portât ratification du traité de Ratisbonne, et cependant ne rien faire aussi qui portât rupture de la paix, et qui pût faire venir de nouveau aux armes; que la première qu'ils devoient faire étoit de demander l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat, qui avoit été promise par l'Empereur. Si on leur répondoit qu'elle ne se pouvoit donner qu'auparavant le Roi n'eût fait délivrer

sa ratification sur le traité de Ratisbonne, ils repartissent que le traité n'obligeoit point à cela; que l'effet d'icelui consistoit en l'exécution des articles, en laquelle on étoit près d'entrer; que, s'il falloit une ratification, il la faudroit aussi bien de l'Empereur, du roi d'Espagne et de M. de Savoie, auxquels on ne la demandoit pas pour ledit traité de Ratisbonne; que, si on pressoit jusques à ce point de dire qu'on ne la vouloit pas donner parce qu'on ne vouloit pas approuver le traité, il falloit répondre ingénument qu'il étoit vrai que le sieur Léon avoit mal usé et excédé son pouvoir, qui n'alloit que pour traiter des affaires d'Italie selon les instructions qu'il en avoit, cependant il avoit traité de beaucoup d'autres choses hors de propos et hors des termes usités et pratiqués en tels traités; que Sa Majesté, pour ces raisons, ne vouloit pas entendre à la ratification d'un tel traité, qui avoit été fait, comme il est dit, sans pouvoir, en beaucoup de choses, mais qu'elle vouloit exécuter ce qui étoit des articles d'Italie, en sorte qu'il en pût arriver une bonne paix, qu'elle désiroit avec tous les princes chrétiens; qu'il y avoit trois articles principaux insérés dans ledit traité, dont ledit sieur Léon n'avoit aucun pouvoir de traiter : l'un consistoit en l'alliance d'entre l'Empereur et le Roi, qui étoit le premier dudit traité; le second, en ce qui étoit du discours et protestations qui étoient faites sur le sujet de Moyenvic, Metz, Toul et Verdun, qui étoit le quinzième article dudit traité; le troisième, en ce qui touchoit M. de Lorraine, qui étoit le seizième; qu'en ces trois points, ledit sieur Léon ayant excédé ses ordres et son pouvoir, lesdits sieurs maréchal et Servien n'auroient point à traiter des affaires qu'ils contenoient, et néanmoins ils se feroient bien entendre que ce n'étoit pas que le Roi refusât d'avoir une bonne alliance avec l'Empereur, ni qu'il prétendoit tenir ce qui étoit des Trois-Évêchés autrement qu'il avoit fait par le passé, ni qu'il ne voulût avoir une bonne intelligence et amitié avec M. de Lorraine; mais c'étoit seulement parce qu'il ne s'agissoit pas de ces questions en ce traité, mais bien de ce qui concernoit les affaires d'Italie. Quant au reste dudit traité, ils pourroient remarquer qu'il y avoit presque à redire en tous les articles, par les observations ci-devant faites sur iceux, desquelles, comme aussi du mémoire qui expliquoit et interprétoit le sens que devoit avoir ledit traité, on leur donna la copie et ensemble des articles baillés à Mazarin, afin qu'ils fussent pleinement informés des intentions de Sa Majesté sur le sujet de ladite paix; qu'ils prissent garde aussi qu'on avoit omis, dans le traité de Ratisbonne, de faire mention expresse que les contraventions faites au traité de Monçon seroient actuellement réparées, ce qui devoit être fait par raison et se devoit prétendre en vertu du traité qui portoit : *salvis tractatibus*, ce qui se devoit aussi bien entendre des contraventions du traité de Monçon que d'aucun autre; et d'autant que, depuis la dernière occupation du pays des Grisons, l'archiduc Léopold, se prévalant de la foiblesse et de la confusion qui étoit dans les ligues, avoit exigé d'eux quelques traités, fait des innovations dans l'Engadine basse, et qu'il étoit encore en termes de les étendre et d'établir son autorité absolue sur la ligue des Droitures au préjudice desdits Grisons, Sa Majesté désiroit que lesdits sieurs maréchal et Servien, en procurant que les contraventions au traité de Monçon fussent réparées, obtinssent qu'il fût ajouté que tous traités faits avec les Grisons depuis le traité de Monçon et durant le trouble et occupation dudit pays, seroient cassés et annulés, et toutes choses remises en leur premier état; et qu'afin qu'ils eussent plus particulière information sur ce sujet, il seroit donné ordre au sieur Mesmin de leur envoyer les mémoires nécessaires; qu'outre tous ces manquemens principaux, il y en avoit encore un autre qui requéroit considération : c'étoit que le traité de Ratisbonne portoit que M. de Mantoue enverroit une lettre contenant les soumissions requises, et, dans cette lettre, qu'il renonceroit à toutes les considérations non-seulement contraires, mais désagréables à l'Empereur et au Saint-Empire, ce qui étoit extraordinairement honteux, puisque par là, de notre consentement, il renonçoit à l'alliance de France, et que c'étoit laisser un sujet sur lequel on feroit querelle d'Allemand à M. de Mantoue quand on voudroit; mais que, par les dernières lettres du sieur Léon et du père Joseph, l'on apprenoit que l'Empereur s'étoit contenté de retrancher de ladite lettre la renonciation aux alliances désagréables; et ce point n'étoit noté que pour s'en servir au cas que les Impériaux revinssent à une telle prétention. Pour ce qui étoit des autres défauts du traité, qui se trouvoient, comme il avoit été dit, presque en chaque article, lesdits sieurs maréchal et Servien devoient faire tout ce qu'ils pourroient pour faire que l'exécution s'en fît avec plus de modération qu'il se pourroit; que le différend de madame de Lorraine, dont il étoit parlé au troisième article, devoit être jugé par l'Impératrice et la Reine mère du Roi; que maintenant cela étoit changé par le traité; si, en exécutant la paix d'Italie, on pouvoit demeurer d'accord que madame de Lorraine auroit, comme elle s'en étoit voulu contenter, la jouissance de quelque terre de M. de Mantoue en Champagne,

sa vie durant, cette condition sembleroit raisonnable, et seroit approuvée de Sa Majesté; qu'il savoit assez jusques à quel point la république de Venise avoit bien mérité du Roi, pour être demeurée unie dans les sentimens et intentions de Sa Majesté en toute cette guerre, et pour y avoir contribué; c'étoit pourquoi Sa Majesté auroit à plaisir qu'ils fissent en sorte que l'intervention dont il étoit fait mention au quatorzième article dudit traité de Ratisbonne, fût conçue et expliquée en termes honorables, ordinaires en tels traités, et convenables à la dignité de la République, et qu'ils tinssent bonne correspondance et intelligence avec le procurador Soranzo, ambassadeur de la République, qui se trouveroit par-delà, faisant valoir, par son moyen et par les lettres qu'ils écrivoient au sieur d'Avaux, tout ce qui seroit par eux procuré au bénéfice de la République. Et, d'autant que la sûreté ne pourroit être entière sans que les Espagnols intervinssent en ce qui les touchoit, le Roi désiroit qu'ils fissent tout ce qu'il leur seroit possible pour les faire convenir de ce qui les regardoit, en sorte qu'ils ne pussent prendre prétexte, pour n'être intervenus en cette paix, de renouveler la guerre.

Servien partit avec ces ordres; nous verrons, l'année prochaine, comme il s'en servira, et ce qu'ils produiront. Il y rencontrera plus de facilité qu'il n'eût fait, par l'avantage que recevront les affaires du Roi de la descente du roi de Suède en Allemagne, où il formera contre eux un si grand orage de guerre, que toute la maison d'Autriche en sera ébranlée, et leur empire réduit à telle extrémité, qu'ils le tiendront eux-mêmes pour perdu, comme il seroit aussi si Dieu, qui se plaît d'abaisser les grands pour punir leur orgueil et montrer sa puissance, ne se plaisoit encore davantage, après les avoir assez punis, à les relever miraculeusement en témoignage de sa bonté.

Il est certain que le Roi n'avoit point de si puissante opposition en Italie que celle des armes de l'Empereur, lesquelles, si elles y fussent venues toutes fondre avec celles d'Espagne, fortifiées de celles du duc de Savoie, duquel nous nous défiions avec sujet, nous avions lieu de craindre l'oppression du duc de Mantoue, quelque effort que le Roi pût faire pour l'assister. Davantage, Sa Majesté avoit avis certain que Walstein, homme superbe, comme venu de peu à la grande fortune où il étoit élevé, et plein de haine et de mépris de toutes les puissances étrangères, ce qui est naturel à tous les Allemands, promettoit à l'Empereur de nous attaquer puissamment dans les Trois-Evêchés. Elle savoit aussi que Tilly levoit huit régimens nouveaux pour envoyer en la haute Allemagne, mais qu'il en avoit choisi cinquante, les meilleurs hommes de chaque compagnie, qu'il envoyoit vers Strasbourg. Sa Majesté, pour essayer de détourner et employer autre part une bonne partie de ces grandes forces qu'elle voyoit se préparer contre son Etat, crut devoir cultiver promptement l'occasion qui se présentoit du roi de Suède, qui étoit en volonté de descendre en Allemagne, et commanda, le 24 décembre (1), qu'on fît en diligence une nouvelle dépêche à Charnacé, par laquelle il lui fût commandé d'aller trouver le roi de Suède, et qu'on lui envoyât un pouvoir de traiter avec lui, et conclure une alliance honorable à Sa Majesté, avantageuse à ses alliés, et favorable en tout ce qui se pourroit à la religion catholique. Nous avons dit, à la fin de l'année dernière, que Charnacé y avoit déjà fait un autre voyage de son chef (2), à la sollicitation des chancelier et général de Suède, qui l'assurèrent que s'il y alloit ce Roi entreroit volontiers en traité avec lui; il avoit donné avis à Sa Majesté de son partement, mais elle n'avoit pas encore reçu l'avis de ce qu'il y avoit traité, et ne crut pas le devoir attendre pour gagner autant de temps; elle lui donna charge de dire audit roi de Suède que Sa Majesté, touchée comme lui des misères de l'Allemagne, et semblablement aussi de la jalousie de voir agrandir, proche de ses frontières, une maison aspirant à la monarchie universelle, et de qui l'ambition n'avoit point de bornes que celles qui lui sont opposées par une forte et puissante résistance, désiroit contribuer de sa part à ce qu'il fût le chef d'une armée de trente mille hommes de pied et huit mille chevaux, qui seroit employée à maintenir la liberté des princes, communautés et villes de l'Empire, à conserver la sûreté du commerce des deux mers Baltique et Océane et de leurs ports, à obtenir de l'Empereur, par remontrances ou par force, de ne plus molester par ses armes l'Allemagne ni les princes qui en sont voisins, et retirer ses garnisons des provinces et villes libres; à faire que le roi d'Espagne se retirât effectivement des lieux qu'il occupoit dans l'Allemagne, et que toutes les forteresses qui avoient été bâties de part et d'autre devant ces guerres présentes, sur la côte des deux mers Baltique ou ailleurs, dans la haute et basse Allemagne, et sur les terres des Grisons, fussent démolies; que, s'il s'y vouloit obliger, elle l'y assisteroit de 600,000 livres durant que le traité dureroit, qui lui sembloit devoir être pour cinq ou six ans, sauf à le prolon-

(1) 1629.
(2) C'est-à-dire sans mission apparente.

ger s'il en étoit de besoin ; mais que ce seroit à condition que les princes, communautés et peuples, qui étoient compris dans une ligue offensive catholique d'Allemagne, ne seroient inquiétés en aucunes choses qui leur appartinssent légitimement, et que notamment Bavière ne seroit point troublé en la possession de son électorat et autres droits qui se trouveroient lui appartenir raisonnablement, et que, dans les lieux qui seroient rendus ou pris par force, l'on ne changeroit point l'état de la religion, mais l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine seroit permis en celles mêmes où il n'étoit pas auparavant. Elle commanda à Charnacé d'insister fortement et jusqu'à la fin à toutes ces conditions, et de prendre aussi garde de faire adroitement que le roi de Suède se trouvât proposant dans le traité, ce qui ne lui étoit point déshonorable, et qui même étoit juste et selon raison, puisque c'étoit lui qui en devoit faire l'exécution (1).

Ces dépêches du Roi furent rendues à Charnacé à Elseneur en Danemarck le 22 janvier, qui manda incontinent au roi de Suède le pouvoir qu'il avoit reçu de Sa Majesté, à l'heure qu'il étoit sur le point de passer en Hollande pour retourner en France lui rendre compte de ce qui s'étoit passé en leur dernière entrevue. Ledit Roi se trouvoit alors à Ulsund, et lui témoigna avoir un grand contentement de ce qu'il lui avoit mandé, pource qu'il n'y avoit point de lieu plus commode, pour traiter cette alliance qu'auprès de lui, puisqu'aussi bien porteroit-il la principale charge de l'exécution de ce qui seroit accordé. Il envoya au devant de lui quelque noblesse pour l'accompagner jusqu'à Arosia, où il lui promit de se rendre incontinent, et cependant il le prioit de communiquer au sieur Charles Banier ce qu'il avoit à lui dire, afin qu'en étant averti auparavant son arrivée, il n'employât point le temps à son retour à consulter sur ses propositions, et ne perdît le moment des affaires par un inutile retardement. La première demande que ledit Banier lui fit, fut s'il pouvoit faire toucher au printemps prochain de l'argent au Roi son maître, et combien. A quoi il répondit qu'il avoit pouvoir de lui faire avoir de l'argent non-seulement pour cette année, mais encore plusieurs autres suivantes ; et pour la somme, s'il avoit charge de lui faire quelque proposition de la part du Roi son maître, il la lui déclareroit. Lui ayant reparti que non, il remit à s'en expliquer au roi de Suède même, qu'il supplioit de se rendre le plus tôt qu'il lui seroit possible au lieu où il lui commandoit de l'attendre, afin que toutes affaires fussent plus tôt achevées, et que d'autant plus tôt ledit Charnacé fût aussi de retour pour lui faire envoyer de l'argent. Ledit Banier s'en retourna, dès le 11 février, en diligence porter au Roi son maître la réponse dudit Charnacé, auquel il faisoit espérer son retour dans peu de jours : mais il en attendit plus de dix-huit, outre le terme qu'il lui avoit préfix ; soit que l'esprit de l'homme, quelque fort qu'il soit, se laisse quelquefois amuser par des sujets moindres qui le détournent pour quelque temps de s'appliquer aux plus importans, ce qui bien souvent cause la ruine des plus grandes affaires qui eussent été assurées si on n'en eût point méprisé les instans ; soit qu'il crût que Charnacé n'avoit pas à lui faire des propositions qui lui dussent être agréables, puisqu'il avoit fait difficulté de les dire à Banier ; soit qu'il voulût feindre n'être pas en nécessité de faire alliance avec le Roi, le choix de la guerre ou de la paix honorable avec l'Empereur étant en ses mains, comme en effet il le croyoit alors, se voyant sollicité de Walstein, avec promesse de la part de l'Empereur d'accorder à ses alliés la plupart de ce qu'ils demandoient, ce qu'il ne reconnoissoit pas encore lui être offert frauduleusement pour rompre le coup du traité avec le Roi, et avoir loisir de faire une paix avantageuse contre nous en Italie, pour retourner après sur lui avec toutes ses forces, et prendre une vengeance réelle de la hardiesse qu'il avoit eue de parler d'entreprendre de s'opposer à lui en Allemagne. Enfin la fille du roi de Suède étant tombée malade, il la vint voir en diligence à Vestros, où il ne demeura que deux jours, pendant lesquels il donna audience de deux ou trois heures audit Charnacé, qui lui dit que Sa Majesté ayant eu avis de lui de l'inclination que ledit Roi avoit de procurer le repos public et la liberté des Etats d'Allemagne, et les articles qu'elle avoit sur ce sujet envoyé proposer à Lubeck par ses ambassadeurs, si on les y eût voulu recevoir, elle avoit fait tant d'estime de sa générosité, qu'elle lui avoit envoyé un pouvoir de traiter avec lui une alliance entre les deux couronnes, et lui en avoit écrit ; mais que la lettre avoit été oubliée en son paquet par le secrétaire d'Etat, qui avoit aussi oublié d'insérer dans le pouvoir qu'il lui avoit envoyé, les titres ordinaires qui lui étoient dus, pource que le secrétaire d'Etat qui avoit le département des pays étrangers n'étant pas à la cour, un autre qui n'avoit pas le livre dans lequel sont écrits les titres que l'on donne aux princes, avoit fait sa

(1) Nous recommandons la lecture attentive de cette négociation qui nous semble un curieux morceau d'histoire.

dépêche, et, craignant ne lui donner pas ceux qui lui appartenoient, avoit mieux aimé ne lui en donner point du tout; mais que ce manquement se répareroit aisément à la ratification du traité; ce qu'il reçut assez froidement. Mais il se réchauffa fort sur les bonnes nouvelles qu'il apprit des heureux succès de Sa Majesté, et de la glorieuse résolution du cardinal de passer en cette saison en Italie, et prévenir par sa diligence les desseins de ses ennemis; puis, venant au sujet du traité, il lui dit qu'il prévoyoit quelque difficulté, quand même nous serions d'accord, comme le traité devoit être conçu, attendu celles que nous faisions, quand ce venoit à signer, aux nominations que l'on faisoit des autres rois avec Sa Majesté. A quoi il répondit adroitement que les contentions qu'il avoit vues en Prusse entre l'ambassadeur d'Angleterre et lui ne se rencontreroient pas, d'autant qu'étant comme il étoit le premier mobile et directeur de ce dessein, ledit Charnacé ne refusoit pas qu'il parlât le premier. A cela le Roi repartit qu'il n'entendoit pas signer, mais députer des commissaires qui en conviendroient avec lui, et après il enverroit sa ratification; à quoi enfin ledit Charnacé consentit, et que lors on feroit deux instrumens : l'un, que ledit Charnacé signeroit et nommeroit le Roi (1) le premier, lequel demeureroit audit Roi; l'autre, que ses commissaires signeroient et nommeroient leur Roi le premier, lequel ils lui consigneroient.

Quand ce vint aux points principaux, il demanda 600,000 écus cette année, et 400,000 les suivantes, si mieux Charnacé n'aimoit s'obliger au tiers de toute la dépense. Charnacé lui représenta les facilités qu'il y avoit à entretenir les armées en Allemagne, dont nous avions un exemple récent aux Hollandais, qui avoient jeté quinze mille hommes dans les pays de Berg, La Mark et Munster, les plus ruinés de l'Allemagne, où ils vivoient largement des seules contributions; qu'il lui seroit bien plus aisé de faire vivre et entretenir son armée dans le Meckelbourg, qui touche Stralsund et étoit abondant, Walstein l'ayant toujours conservé; que de là en Silésie il n'y avoit que deux ou trois journées, où tout étoit remis, ce pays ne se sentant presque plus de tout ce qu'il avoit souffert; qu'outre cela il alloit en un pays où non-seulement tout le monde lui étoit ami, mais où il étoit désiré comme un Messie, et où le peuple donneroit son cœur pour nourrir son armée, laquelle il espéroit le devoir tirer de la misère et esclavage où il étoit; que, de plus, les princes que l'on rétabliroit porteroient quelque part de la dépense, ce qu'il sauroit bien leur faire faire; et que, finalement, lui seul auroit l'honneur, la gloire et le profit de cette guerre, et le Roi seulement le contentement de voir un de ses amis intimes admiré dans l'univers; étant en état de le pouvoir assister s'il vouloit penser à l'empire d'Orient (2), ce qui ne lui seroit pas difficile, ayant, avec sa vertu et sa réputation, un tel ami que le Roi, puissant d'hommes, d'alliés et d'argent, et plein d'une bonne volonté incroyable pour lui, laquelle ne seroit pas sujette à changement, ne pouvant survenir d'émulation entre eux, ni de controverse pour les prétentions de leurs Etats, étant situés en sorte qu'ils se pouvoient assister l'un l'autre comme s'ils se touchoient, à cause du petit trajet qu'il y a de Calais à Gothembourg, et néanmoins ne pouvoient jamais avoir défiance l'un de l'autre non plus que s'ils étoient aux deux extrémités de la terre; qu'il savoit bien que ledit Roi étoit mieux informé que lui de toutes les choses qu'il prenoit la hardiesse de lui représenter, mais qu'il les lui disoit afin qu'il ne crût pas que nous ignorassions les grandes facilités qui se présentoient en cette expédition, outre les diversions que le Roi donnoit à l'Empereur en Italie, celle que l'Empereur s'étoit procurée lui-même en l'Alsace, où il obligeoit le Roi d'envoyer des forces, l'entrée de l'armée hollandaise dans l'Empire, la mort du prince de Transilvanie, décédé nouvellement, qui le contraignoit d'envoyer des forces notables vers la Hongrie; toutes lesquelles choses rendroient les provinces voisines de la mer Baltique vides de gens de guerre, comme elles commençoient déjà à en être dégarnies, lui facilitoient la descente, et le rendoient presque assuré de la victoire.

Il repartit à son ordinaire fort judicieusement et avec très-grande discrétion; et après avoir protesté qu'il n'aspiroit à autre chose qu'à faire que chacun demeurât ce qu'il étoit auparavant, et remercié néanmoins le Roi de l'offre qu'il lui faisoit de l'assister en de si hautes entreprises, il dit qu'il y avoit, à la vérité, de la facilité à nourrir des armées en Allemagne, mais que cela étoit bon lorsqu'elles n'avoient point d'autres armées en tête, comme sans doute il en auroit une très-puissante, quoiqu'il lui représentât que non, qui l'empêcheroit de tirer aucunes commodités du pays, qui n'étoit pas tout si ami qu'il le lui faisoit; que son chancelier, qui étoit en Suisse, ayant envoyé, selon le conseil que ledit Charnacé lui en avoit donné, un secrétaire à l'électeur de Saxe, le persuader de penser à sa conservation, lui offrir son assistance à cet ef-

(1) De France.

(2) Cette ambition offerte au roi de Suède est une remarquable flatterie.

fet, et lui faire quelque ouverture du désir qu'il auroit d'entrer en Allemagne, ledit électeur lui avoit nettement reparti que s'il entreprenoit de passer, il étoit obligé, par serment à l'Empereur, de lui opposer toutes ses forces conjointement avec lui, et même avoit refusé de recevoir une lettre qu'il écrivoit à tous les électeurs, s'excusant que l'archevêque de Mayence seul avoit ce pouvoir; qu'outre cela, il savoit de bonne part que les premiers qui lui feroient la guerre s'il passoit en Allemagne, ce seroit le duc de Bavière et la ligue catholique, Tilly ayant plusieurs fois dit publiquement qu'il ne souhaitoit de vivre que pour mourir ou vaincre en cette guerre-là; que le roi de Danemarck entroit en de merveilleux ombrages de lui, armoit vingt-cinq vaisseaux de guerre, donnoit quartier, place et montre, dans le Holstein, aux troupes de l'Empereur, se moquoit de son dessein de faire la guerre, et lui offroit son intervention pour faire la paix, et qu'il s'assuroit qu'il ne voudroit pas donner passage aux Français ou autres troupes par le Sund, s'il en venoit pour l'assister en cette guerre, et que le reste des princes de l'Allemagne qui auroient bonne volonté étoient ou ruinés ou entièrement chassés, et les peuples réduits à l'extrême pauvreté; que, quant aux princes qu'on rétabliroit, on ne s'en pouvoit rien promettre, sinon comme celui qui vendoit la peau de l'ours.

Charnacé essaya de lui lever toutes ces difficultés, lui dit qu'il croyoit que le duc de Saxe ne s'étoit osé ouvrir à son chancelier, lui ayant parlé (1) tout au contraire de cela; que ceux qui le mettoient en défiance de Danemarck n'étoient pas ses serviteurs; que ledit Roi lui en avoit parlé avec une affection fraternelle, et l'avoit même remercié du soin qu'il avoit pris au traité de la trève avec Pologne; que les vaisseaux qu'il préparoit, c'étoit pour favoriser la nouvelle fortification qu'il faisoit à Gluckstadt; qu'il avoit refusé à Holque la place et montre aux terres qui lui appartenoient dans le Holstein; qu'il ne l'avoit pu empêcher en celles qui dépendoient de l'évêché de Brême; que les princes d'Allemagne, ses amis, n'étoient pas si ruinés qu'ils ne pussent contribuer de grandes sommes; que le roi d'Angleterre n'y pouvoit manquer; que, quant à la Hollande, il en étoit assuré, et que les villes libres d'Allemagne n'y manqueroient pas de leur part. Il s'arrêta particulièrement sur la défense de la ligue catholique, de laquelle il lui témoigna qu'il ne devoit rien craindre, pource que depuis quelque temps il y avoit une telle jalousie entre l'Empereur et elle, qu'elle étoit passée jusques à des plaintes ouvertes; qu'ils ne pouvoient plus vivre en assurance dans le procédé tyrannique de la maison d'Autriche, dont ils désiroient l'abaissement, chacun d'eux ayant son but particulier contraire à celui de cette famille; qu'outre ces raisons générales il y en avoit de très-particulières, qui feroient que le duc de Bavière ne s'opposeroit pas à son dessein; que les paroles de Tilly pouvoient aussi bien être artificieuses que sincères, outre que son maître vraisemblablement ne s'étoit pas encore ouvert à lui sur ce sujet, les princes, en telles affaires, ne communiquant d'ordinaire leurs secrets à leurs serviteurs que lorsque la nécessité le requiert.

A quoi le roi de Suède répondit en souriant audit Charnacé qu'il voyoit bien que le duc de Bavière le touchoit fort; qu'il savoit bien qu'il l'avoit été voir de la part de Sa Majesté; qu'il ignoroit ce que ledit duc lui avoit dit, mais qu'il savoit de bonne part, et le prioit de le faire savoir au Roi, qu'il le trompoit, et faisoit semblant d'être des nôtres pour apprendre nos desseins, dont il donnoit aussitôt avis à l'Empereur; que, pour conclusion, toutes les facilités que ledit Charnacé lui pourroit représenter ne le convieroient jamais à entreprendre une telle guerre avec un petit secours; qu'il n'estimoit que la diversion que le Roi faisoit en Italie, de laquelle il faisoit tant de compte que, si Charnacé vouloit s'obliger que le Roi n'y feroit point la paix sans son consentement, ou sans qu'il y fût compris, il signeroit le traité aux conditions qu'il lui avoit proposées, sans demander aucune contribution d'argent au Roi. A quoi Charnacé repartit que, sans qu'il fût besoin de faire aucune promesse de la part du Roi, il y avoit apparence de croire que cette guerre seroit de longue durée, vu l'animosité avec laquelle on s'y portoit des deux côtés, et les exemples que nous avions, des deux siècles précédens, des guerres que les rois de France y avoient faites; mais que, n'ayant pas pouvoir du Roi sur ce sujet, attendu que le roi de Suède ne lui avoit pas jusques alors témoigné qu'il fût en cette volonté, il ne pouvoit en cela obliger le nom du Roi, joint que lesdites affaires d'Italie avoient pris leur cours qu'elles suivroient, et dont lui, Charnacé, n'avoit pas une exacte connoissance; que le Roi y avoit des alliés, qu'il s'étoit sans doute passé entre eux plusieurs obligations et promesses réciproques, et que le Roi ne pouvoit pas seul disposer des affaires, mais qu'il pouvoit bien juger que, si aujourd'hui il entroit dans l'Allemagne et se lioit d'alliance avec le Roi, cela donneroit un merveilleux contre-poids au désir que les alliés du Roi pourroient avoir de faire la paix, et les

(1) A lui, Charnacé.

feroit demeurer si fermes dans la prétention de leurs droits, que difficilement l'Empereur y pourroit condescendre et s'accorder avec eux.

Le roi de Suède repartant qu'au moins le Roi s'obligeât d'entrer par la Champagne en Allemagne, il lui dit que la crainte de l'Empereur ne retenoit pas le Roi de le faire, mais la considération de la ligue catholique qui tient nos frontières, laquelle il importe au Roi et à tous ses alliés de séparer ou tenir séparée d'avec la maison d'Autriche, et laquelle partant le Roi, attaquant ladite maison, ne devoit pas offenser, ce que néanmoins il seroit forcé de faire s'il entroit en Allemagne par la Champagne. Le roi de Suède ne put se retenir qu'il ne donnât quelque témoignage de trouver mauvaise la protection particulière que Charnacé montroit avoir charge de prendre de la ligue catholique, et il lui échappa de lui dire : « Je vois bien que qui n'est pas des amis de Bavière n'est pas des vôtres; nous ne ferons rien si vous ne parlez autrement. » Néanmoins il lui promit de donner un plein pouvoir à ses commissaires pour traiter avec lui, ce qu'il fit, mais si avantageusement, que Charnacé ne voulut pas le recevoir; car il avoit mis une longue préface : « Que le roi de Suède, ayant entendu le grand désir que Sa Majesté avoit d'entrer en alliance avec lui, et que par deux fois il avoit envoyé en Suède pour l'y convier (1), avoit, pour satisfaire à son désir, député tels et tels commissaires, qui étoient cinq, pour traiter avec ledit Charnacé, que le Roi avoit envoyé pour cet effet. » Ledit Charnacé ne voulut pas accepter ce préambule, mais en voulut faire insérer un autre à l'avantage du Roi, et selon la vérité de ce qui s'étoit passé, à quoi lesdits commissaires ne consentant pas aussi, ils en firent un indifférent auquel il n'y avoit avantage de part ni d'autre.

Leur première conférence se passa en préludes et cérémonies. Charnacé pensoit qu'on s'assembleroit de nouveau l'après-dînée, mais ils ne le voulurent pas, d'autant que le lendemain il étoit fête, et le dimanche survint après, de sorte qu'ils ne purent s'assembler que le troisième jour, qui étoit le 4 mars; en quoi ils montrent, en leur erreur, avoir plus de respect envers Dieu que nous, qui ne faisons point de difficulté de traiter de nos affaires aux fêtes et aux dimanches, profanant les pensées saintes qui nous doivent occuper ces jours-là par les séculières. Quand ils se rassemblèrent, les commissaires, ne se hâtant point, mais allant lentement, commencèrent par lire un projet des raisons et de la fin pour lesquelles ils contractoient ladite alliance; et quoi que Charnacé, qui vouloit avancer matière, leur pût dire, il fallut qu'il eût la patience de l'ouïr. Il approuva tout, excepté un article, par lequel ils vouloient que nous obligeassions l'Empereur à ne point assister le roi de Pologne; ce qu'il représenta être hors de raison, pource que cela n'étoit pas des affaires de l'Empire, dans le rétablissement de la liberté duquel étoit tout notre dessein; que nous pouvions avec le même droit demander que l'Empereur n'assistât point nos ennemis; ce qui tireroit à l'infini. Ils proposoient aussi que l'alliance durât jusques à ce que les fins pour lesquelles on la faisoit fussent obtenues; à quoi il ne voulut pas consentir, représentant qu'il suffisoit qu'elle durât cinq ou six ans, après lesquels on la pourroit continuer comme on verroit bon être; que le temps indéfini à la durée des traités les rendoit nuls d'ordinaire, mais qu'une préfixion raisonnable les faisoit observer, d'autant que ceux qui s'y trouvoient, ou s'imaginoient y être lésés, patientoient en l'espérance d'en voir bientôt la fin; et comme ils insistoient à vingt ans, il leur dit qu'il ne faisoit point de différence entre un temps indéfini et une durée de vingt ans. Aussitôt qu'il parla de l'électorat et du duc de Bavière, ils se prirent à rire, et lui dirent que les intérêts de ce duc lui étoient bien chers; ce qui le fit souvenir du même langage que lui avoit tenu le roi de Suède, et partant, que ces paroles ne lui étoient pas dites sans dessein.

En même temps, le roi de Suède, qui quelques jours auparavant étoit allé aux montagnes, revint et lui envoya deux secrétaires d'État pour le presser sur ce qui lui étoit le plus à cœur, qui étoit de la somme de laquelle le Roi le vouloit assister, car il avoit toujours protesté de vouloir 200,000 livres par mois, soit que le Roi les fournît seul, ou qu'il en fournît la moitié et les Hollandais l'autre, d'autant que Fridland faisoit une levée de vingt-quatre régimens qui montoient à soixante-dix mille hommes, sans plus de cinquante mille qu'il avoit, et qu'il ne vouloit pas entreprendre de l'attaquer à moins de quinze mille chevaux et cinquante mille hommes de pied, sans ce qu'il faudroit qu'il tînt ès garnisons des lieux qu'il prendroit; et il ne vouloit pas recevoir pour argent comptant les diversions qu'on lui représentoit, qui affoibliroient de sorte l'armée dudit Walstein, qu'il n'auroit pas besoin de tant de troupes pour s'y opposer, disant qu'il ne faisoit fondement que sur ce qu'il voyoit, et non sur les ratiocinations incertaines de l'avenir. Enfin, après beaucoup de remises, il se relâcha à 300,000 risdales que le Roi lui fourniroit tous

(1) On voit que le roi de Suède mettait son habileté à dire le vrai, et la France à le voiler.

les ans, et ensuite convint, par ses commissaires, avec Charnacé d'une partie des articles du traité, qui seroit pour six ans; que, dès l'été de ladite année, il passeroit en Allemagne avec une armée, de laquelle il ne voulut jamais déterminer le nombre de gens de guerre dont elle seroit composée, disant qu'une telle obligation étoit indigne d'un roi; que la neutralité seroit gardée avec le duc de Bavière et la ligue catholique, et qu'ils ne seroient point molestés aux biens que justement ils possédoient; qu'en ce qui étoit de la religion, on se gouverneroit dans les places qui seroient conquises, selon les lois et constitutions de l'Empire, et que le but de cette guerre seroit le rétablissement des princes oppressés en l'Empire, au même état qu'ils étoient auparavant ladite guerre, et la démolition des forteresses qui avoient durant ledit temps été bâties sur la mer Océane ou Baltique, dans la haute et basse Allemagne, et sur les terres des Grisons. Charnacé insista fort long-temps qu'il fût exprimé que les Espagnols ou les étrangers se retireroient des places qu'ils occupoient en l'Empire; mais il le refusa, disant qu'il ne vouloit rompre avec le roi d'Espagne, pour l'avantage que ses sujets tiroient du commerce de ses États, et qu'ils étoient assez entendus dans la clause générale du rétablissement d'un chacun en ses biens. Il ne voulut pas aussi consentir l'exercice libre de la religion catholique dans les lieux où elle n'étoit point, pour n'offenser, disoit-il, les protestans ses alliés; ni exprimer l'*électorat* en la promesse qu'il faisoit au duc de Bavière de ne le molester en ce qu'il possédoit; disant que cette expression lui feroit perdre le roi d'Angleterre, et qu'il n'étoit pas nécessaire, puisqu'il promettoit de ne lui point faire la guerre dans les États que juridiquement il possédoit : ce qui fit que Charnacé ne voulut pas signer ce dont ils étoient convenus que sous le bon plaisir du Roi, leur représentant que les Polonais en avoient usé ainsi en la conférence de la trève dernière, en laquelle ils ne s'étoient pas voulu obliger en quelques articles, sinon sous le bon plaisir du Roi leur maître, à quoi le chancelier de Suède avoit consenti. Sur ce différend ils se séparèrent, Charnacé promettant de mander promptement au Roi tout ce qu'ils avoient traité, afin d'avoir sa volonté et ratification, et le roi de Suède d'envoyer en France quelqu'un de sa part pour traiter avec Sa Majesté des articles desquels ils étoient en différend, et cependant envoyer au sieur Camérarius, son résident à La Haye, tout pouvoir d'en traiter avec celui auquel Sa Majesté voudroit donner de sa part la même charge.

Charnacé avoit de la peine à traiter avec le roi de Suède, d'autant que ledit Roi avoit conçu mauvaise opinion de lui, sur les faux rapports que Deshayes (1) lui en avoit faits, par une ambition d'un jeune homme inexpérimenté qui a jalousie de tout emploi qui est donné à autre qu'à lui. Ledit Charnacé, qui avoit un sensible déplaisir de se retirer de Suède sans avoir mis la dernière main à cette affaire, offrit audit Roi d'y attendre la réponse de Sa Majesté, pourvu qu'il voulût à l'avenir s'abstenir de la dépense avec laquelle il le traitoit si magnifiquement; ce qu'il ne voulut pas accepter, disant qu'en quelque lieu qu'il fût de son royaume, il le traiteroit encore mieux s'il pouvoit. L'intérêt dudit Roi étoit de faire paroître à l'Empereur qu'il étoit recherché de Sa Majesté, et qu'il ne tenoit qu'à lui de se lier avec elle, et, pour ce sujet, il lui étoit plus avantageux que Charnacé fît plusieurs voyages en Suède, pour témoigner la recherche qu'il faisoit de son alliance; au contraire, la raison et l'honneur de Sa Majesté requéroient, ou que ses ennemis crussent que l'alliance étoit faite entre eux, ou sussent qu'elle étoit également désirée des deux Rois, si elle ne l'étoit davantage du roi de Suède, qui y avoit donné les premières ouvertures, obligeant par icelles Charnacé d'en écrire à Sa Majesté. Cela fit que ledit Charnacé, étant retourné de Suède en Danemarck, ne voulut pas aller en France, comme le roi de Suède avoit désiré de lui, mais se contenta d'y envoyer un des siens, faisant croire, par sa demeure en Allemagne, qu'il avoit conclu le traité avec le roi de Suède, ou que, s'il ne l'avoit pas fait, ce n'étoit pas une chose de laquelle le Roi fît une si grande recherche, qu'elle l'obligeât d'aller en France pour y mettre la dernière main.

Le roi de Suède de sa part envoya, dès le 20 avril, en France, le sieur Laurens Nicolas, un de ses secrétaires, pour faire excuse à Sa Majesté des difficultés qui s'étoient rencontrées à l'accomplissement du traité, et lui présenter les articles dont Charnacé n'avoit pas voulu convenir, afin de savoir sa volonté sur iceux, promettant de différer jusque-là la conclusion d'un traité de paix qui se devoit commencer en mai à Dantzick avec l'Empereur, pourvu que la réponse de Sa Majesté lui fût rendue promptement. Tandis que dura ce pourparler avec Charnacé, le roi de Suède s'engageoit insensiblement, et se résolvoit à la guerre sans être assuré de l'alliance du Roi. Et Charnacé, sur ce que ledit Roi lui disoit que l'assistance que le Roi lui offroit n'étoit pas considérable pour une si grande guerre, lui ayant répondu que c'étoit peu pour l'entre-

(1) Deshayes de Courmemin, envoyé de France en Russie.

prendre, mais que cette somme et la réputation de l'alliance de Sa Majesté étoient de beaucoup de considération s'il étoit déjà de soi-même résolu de la faire, ledit Roi ne lui céla point qu'il la feroit, quoi qu'il arrivât dudit traité, mais qu'il ne la continueroit pas passé cette année, s'il ne convenoit avec le Roi; tant la passion nous aveugle, qu'il pensoit être en sa puissance de mettre fin à une si grande guerre que celle-là, comme il avoit été en son pouvoir de la commencer (1).

Nous avons dit l'année passée qu'incontinent après la conclusion de la trève entre la Suède et la Pologne, les princes de Poméranie et de Meckelbourg, et plusieurs autres princes dépossédés, et villes opprimées par les forces de l'Empereur, prirent occasion de solliciter le roi de Suède de porter ses armes en Allemagne. Ce prince généreux y inclinoit par le désir de la gloire, et la considération de l'alliance du Roi qu'il espéroit l'y fortifioit encore davantage; et, bien qu'il eût bien voulu que ladite alliance eût été conclue avant que de s'engager à la guerre, néanmoins il s'y engagea insensiblement de lui-même. Le duc de Saxe, auquel il avoit adressé, dès le mois d'avril de l'année précédente, des lettres qu'il avoit écrites à tous les électeurs, dans lesquelles il exposoit les sujets de plaintes qu'il avoit des ministres de l'Empereur, et la nécessité qu'il sembloit avoir de descendre avec une armée en Allemagne, si on ne lui en faisoit raison, les avoit premièrement refusées, disant qu'il ne lui étoit pas permis de les recevoir, et qu'il les devoit adresser à l'archevêque de Mayence, auquel seul appartenoit de recevoir les lettres qui étoient écrites à tous les électeurs, les ouvrir et en procurer la réponse. Néanmoins à la fin, voyant que les choses s'aigrissoient, il fit en sorte qu'il fut envoyé quelque réponse, le 24 décembre, au roi de Suède; mais elle ne le contenta pas, pource qu'elle ne lui donnoit pas le titre royal, dont il se sentit si offensé qu'il leur écrivit, le 7 avril, à leur style, de la présente année, qu'encore que leur lettre méritât, pour ce sujet, qu'il ne l'eût pas daigné ouvrir, attendu qu'ils ne lui donnoient pas le titre que, depuis vingt ans, il soutenoit avec honneur et courage, et maintiendroit jusqu'au dernier soupir de sa vie; pource, toutefois, que tous les autres rois, princes et républiques du monde ne le révoquoient point en doute, ni plusieurs princes mêmes de leur collége, avec lesquels il avoit eu plusieurs fois affaire, et qu'il croyoit que ce qu'ils en avoient maintenant fait n'étoit pas par mépris, il les avoit ouvertes, à condition qu'à l'avenir ils en useroient autrement. Mais, en la lecture d'icelle, ayant trouvé qu'ils n'usoient que de complimens en général, et d'offres d'amitié vers lui, sans répondre aux sujets de plaintes de ses lettres, il les prioit de lui donner une résolution précise, sur laquelle il pût fonder celle qu'il avoit à prendre.

Il avoit été commencé à Hambourg, dès le commencement de l'année, quelque pourparler d'accommodement entre l'Empereur et lui, par l'entremise principalement du roi de Danemarck, soit que ledit Roi le fît par envie qu'il portât à la grandeur du roi de Suède, qu'il craignoit qui acquît de la gloire en cette guerre, en laquelle il s'étoit vu réduit à l'extrémité et contraint d'abandonner tous ses alliés, ou qu'étant, comme il étoit, extrêmement désireux de la paix, il appréhendât que l'embrasement de ce feu allumé vînt jusqu'à lui, et l'obligeât de se mettre d'un parti ou d'un autre, ou qu'il craignît que le parti qui des deux seroit victorieux fût si puissant qu'il lui fût exposé en proie. Ce pourparler n'ayant pas succédé, il en fut renoué un autre par l'entremise encore dudit Roi à Dantzick, et le jour en fut pris au 1er de mai. Le roi de Suède manda aux électeurs qu'il les prioit d'y envoyer quelques députés de leur part, afin que tous leurs différends s'y pussent amiablement terminer, mais néanmoins que, pource que l'on s'étoit moqué de lui si long-temps, il les prioit de ne trouver pas mauvais qu'il procurât (2) cependant à la sûreté de son honneur, par les voies courageuses et convenables à sa dignité, de peur que les aigles impériales qu'il avoit vues les années précédentes prendre leur vol dans la Prusse, ne voulussent par après voler plus haut, et passer plus avant dans ses États. Walstein, sous le nom de l'Empereur, lui offroit toute sorte de contentement, et de retirer de Wismar et Rostock les garnisons impériales, laisser libre le rivage de la mer Baltique, et remettre les princes dépossédés en possession de leurs biens, pourvu qu'il retirât aussi de sa part la garnison qu'il avoit dans la ville de Stralsund. Mais en même temps, au contraire de toutes ses promesses, l'Empereur, par ses lettres patentes, fit commandement à tout le Meckelbourg de jurer fidélité à Walstein comme à leur seigneur; ce qui offensa sensiblement ledit roi de Suède, et le fit résoudre d'user aussi de sa part, dans les traités d'accommodement, des voies de la force qui les pouvoient appuyer. Il fait passer dès lors quelques troupes à Stralsund, pour fortifier la garnison qu'il y avoit, avec charge de se rendre maîtres de l'île de Rugen, afin d'élargir leurs quartiers et y vivre plus faci-

(1) Le cardinal n'aurait certainement pas voulu, en ce moment, que le roi de Suède entendît cette réflexion.

(2) Pourvût.

lement. Ils se saisirent incontinent de toutes les petites îles qui environnoient celle dudit Rugen, puis attaquèrent deux grands forts que les Impériaux tenoient en icelle, et les prirent d'assaut. La ville de Stralsund en fit des feux de joie, et envoya en signe de reconnoissance toutes sortes de provisions aux troupes suédoises, pour l'exemption de la contribution desquelles ils s'étoient rebellés contre l'Empereur; mais cela ne doit pas sembler étrange à qui considérera que pour l'ordinaire ce qui est dû au seigneur naturel, s'exige par ses officiers avec rigueur et mépris, ou au contraire ce que l'on départ libéralement à celui à qui on ne le doit point, se reçoit avec respect et reconnoissance; ce qui fait que le cœur de l'homme, qui est capable de souffrir la mort pour ce qu'il aime, estime légère quelque incommodité qu'il souffre par amitié, et au contraire insupportable la moindre chose qu'on lui fasse contre sa volonté.

Le bruit de la prise de cette île effraya toute la Poméranie, qui auparavant étoit en assurance, les Impériaux n'ayant jamais cru jusque-là que, si le roi de Suède avoit à leur faire la guerre, il eût dessein d'entrer en Allemagne par ces provinces, par lesquelles l'entrée est très-difficile, mais plus tôt par la Prusse en la Silésie. Torquato Conti, général des troupes que l'Empereur y avoit, demanda incontinent au duc de Poméranie qu'il mît en ses mains ses principales places situées sur la rivière d'Oder, ce qu'il lui donna ne lui pouvant refuser, et lui remit les villes de Guarts et de Griffenhagen; il voulut aussi mettre garnison à Stettin qui est sur la rivière d'Oder, mais la ville la refusa. Walstein étoit le seul qui ne s'étonnoit point en ce mouvement, et manda au duc de Poméranie qu'il ne se mît point en peine des Suédois; que, bien qu'il n'y eût que fort peu de troupes impériales en son pays, la plupart ayant été envoyées en Italie, il ne devoit rien craindre, parce que la paix ou la guerre de Suède étoit entre ses mains.

Mais, peu après, l'arrivée du roi de Suède montra la vanité de ses vanteries. Ce Roi, impatient que les siens fissent quelques exploits en Allemagne sans qu'il y fût présent, passe avec quinze mille hommes en l'île de Rugen, et y arrive le 4 juillet, ayant envoyé par toute l'Allemagne un manifeste de la nécessité qui l'obligeoit à cette guerre, des torts qu'il avoit reçus de l'Empereur, desquels toutes raisons et satisfactions lui étoient déniées; qu'il avoit envoyé ses ambassadeurs pour la demander, et qu'ils avoient été honteusement chassés; qu'il en avoit écrit aux électeurs, dont il n'avoit reçu qu'une réponse générale, avec mépris de sa dignité; qu'il en avoit semblablement fait écrire à Walstein, duquel il avoit reçu des réponses audacieuses et pleines de menaces; qu'il venoit pour voir si on auroit plus de respect à sa personne, ayant les armes à la main, qu'à son bon droit, qu'il avoit si souvent fait paroître à leurs yeux inutilement. La ville députe incontinent vers lui pour l'y appeler; il y est reçu avec un contentement universel; il passe son armée en terre-ferme, se rend maître de toutes les places d'alentour, puis prend Wolgast et s'en va avec toute son armée, qui étoit de dix-huit mille hommes de pied et quatre mille chevaux, mettre le siége devant Stettin. Le duc (1), mû ou de crainte d'être forcé par ledit Roi, ou de ressentiment du mauvais traitement qu'il avoit reçu de l'Empereur, et de l'espérance qu'il avoit d'en être délivré par la Suède, après avoir fait mine de se vouloir défendre, s'accorde avec lui sous des conditions spécieuses que leur alliance ne seroit point contre l'Empereur ni l'Empire, mais seulement pour remettre l'État dudit Empire en son ancienne liberté, et plusieurs autres articles semblables; et, l'accord étant arrêté entre eux, il le reçoit en sadite ville de Stettin le 20 juillet. Les Impériaux, en ayant avis, firent cruellement mourir tous les habitans de ladite ville qui se trouvèrent entre eux, et mirent tout son territoire à feu et à sang. Le roi de Suède au contraire tenoit son armée en une telle discipline qu'il sembloit qu'ils vécussent chacun chez soi, non chez des hôtes étrangers; leur courage ne s'exerçoit que contre leurs ennemis, et faisoient eux-mêmes des plaintes du peu d'incommodité qu'ils donnoient aux peuples pour la délivrance desquels ils publioient être venus. Quant à la personne de ce Roi, on ne voyoit en ses actions qu'une sévérité inexorable envers les moindres excès des siens, une douceur extraordinaire envers les peuples, et une justice exacte en toutes occasions; ce qui lui concilioit l'amour de tous ceux qui le voyoient, et l'épandoit au loin en tous ceux qui oyoient parler de lui, et ce d'autant plus que l'armée de l'Empereur, déréglée, insolente, désobéissante à ses chefs, outrageuse envers les peuples, faisoit éclater davantage la vertu de leur ennemi.

La paix entre l'Empereur et lui se traitoit toujours cependant sans discontinuation à Dantzick, mais avec plus d'affection de la part du roi de Danemarck, qui en étoit l'entremetteur, que des parties intéressées. Le roi de Suède faisoit des demandes que l'Empereur ne vouloit accorder. Il demandoit que l'Empereur éloignât ses armées de tout le cercle de Saxe, fît démolir toutes les

(1) De Poméranie.

forteresses qu'il avoit fait bâtir en la mer Baltique, ne tînt plus aucune garnison en tous ces pays-là, licenciât son armée de mer, et laissât libres les ports de la Germanie, comme ils l'avoient été auparavant; qu'il restituât les ducs de Poméranie, de Meckelbourg, d'Holstein, et tous les autres princes dépossédés; que s'ils avoient forfait contre l'Empereur et l'Empire, cela fût remis au jugement des électeurs et des autres ordres, et plusieurs autres demandes, moyennant lesquelles il promettoit de retirer ses gens de guerre de Straslund. Les ministres de l'Empereur ne pouvoient conseiller à leur maître, pour leur intérêt, de lui accorder toutes ces choses, et ils croyoient pouvoir facilement venir à bout du roi de Suède dès qu'ils auroient la paix avec le Roi; de sorte que les uns et les autres, demeurant fermes en leurs propositions qui étoient contraires, après qu'ils eurent traité trois ou quatre mois à Dantzick sans pouvoir convenir ensemble, la conférence fut rompue.

En ce temps Charnacé reçut réponse de Sa Majesté sur les difficultés qui s'étoient rencontrées en sa négociation d'alliance avec ledit roi de Suède. Elle lui manda, de Savoie où elle étoit, qu'il fît une instance pressante pour la conservation de la religion catholique dans les lieux que le roi de Suède occuperoit en Allemagne, et que ledit Roi non-seulement s'obligeât à la neutralité vers la ligue catholique, mais qu'en outre il donnât une assurance par écrit qu'il n'entreprendroit rien contre le duc de Bavière et les alliés de ladite ligue, et qu'il représentât audit Roi que cela lui étoit avantageux, d'autant que par ce moyen on ôteroit tout sujet à ladite ligue de se joindre avec l'Empereur contre lui, et partant qu'il étoit nécessaire qu'il envoyât au plus tôt au Roi ladite déclaration pour la faire voir audit duc de Bavière, auquel néanmoins ledit Charnacé promettroit par écrit audit Roi de ne la remettre entre les mains, qu'il n'eût aussi reçu dudit duc une pareille déclaration, pour la mettre entre les mains dudit Roi au même temps que ledit duc recevroit la sienne. Cette négociation ne réussit pas encore; et ce prince, élevé par ce commencement de prospérité, forma des difficultés nouvelles.

Cependant le roi de Suède reçut à Stettin la réponse des électeurs à ses dernières lettres, par laquelle ils le convioient de traiter amiablement les différends qu'il avoit avec l'Empereur, lui déconseilloient la guerre, s'excusoient de ne lui avoir pas donné les titres qu'il désiroit, pource que ce n'étoit pas leur coutume d'en user ainsi, et répondoient par le menu à tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir. L'Empereur lui écrivit aussi et lui commandoit, comme s'il eût été sujet de l'Empire, de mettre les armes bas, de sorte que le feu s'allumoit de jour à autre, le roi de Suède ajoutant une nouvelle plainte de ce qu'on lui commandoit comme à un sujet, et qu'il n'avoit pas un pouce de terre relevant de l'Empire. Il obtient de la ville de Stettin une contribution de cinquante mille risdales et autant du pays, puis il part de Stettin, laisse la Poméranie, entre dans le Meckelbourg, pour réduire cette province en son obéissance, prend Damgarten et Rebnis, qui étoient sur le chemin dudit Meckelbourg, fait publier partout que les habitans eussent à venir à lui pour assister le parti de leurs princes, lesquels il venoit remettre en possession. Walstein fut en ce temps-là déposé de la charge de général des armées impériales (1), une partie desquelles fut lors licenciée et jointe pour la plupart au parti du roi de Suède, ce qui lui facilita le moyen de faire de grands progrès dans la province de Meckelbourg. Cependant, il pressoit fort les électeurs de Saxe et de Brandebourg de se déclarer pour ou contre lui; lesdits électeurs étoient irrésolus et n'osoient prendre parti. Charnacé les alla trouver pour les inciter à députer ouvertement au roi de Suède sur le sujet de sa venue en Allemagne, et de l'assurer secrètement de leurs bonnes intentions, qu'ils lui témoigneroient lorsqu'il en seroit temps, et qu'il seroit utile à lui et au public, pourvu qu'il ne les pressât point hors de saison, comme il faisoit, de se déclarer, et ne tournât ses armes vers leur pays ni vers ceux mêmes de la ligue catholique, mais plutôt vers la Silésie et les provinces héréditaires de la maison d'Autriche, ce qui seul pouvoit forcer l'Empereur à consentir à des conditions raisonnables de paix. Il les convioit aussi à lever des troupes, sous prétexte de se défendre des Suédois, qui étoient proche d'eux, dont l'Empereur ne se pourroit offenser, et néanmoins en recevroit quelque crainte et en viendroit plus facilement à la raison; et que, lorsqu'ils auroient levé des troupes suffisantes, ils demandassent la paix à l'Empereur et lui fissent connoître, sans le dire, que, s'il ne la faisoit, ils l'y contraindroient, ce qu'ils ne devoient jamais espérer d'obtenir, s'ils laissoient ruiner ou maltraiter le roi de Suède et passer l'occasion des offres du Roi, et les diverses rencontres présentes qui étoient toutes à leur avantage; et enfin il les convia fort de s'unir tout de bon avec les princes et États catholiques pour obtenir la paix, qui étoit également importante aux uns et aux autres, et à toute la chrétienté. Brandebourg

(1) C'était là surtout le résultat de la diète de Ratisbonne, auquel le P. Joseph avait servi.

entra d'abord dans ces pensées, qu'il trouvoit justes et utiles; Saxe y eut plus de peine, et remit à exécuter toutes ces choses après qu'il auroit tenu une diète avec tous les princes protestans et villes anséatiques, pour les faire résoudre au même dessein; ce qui étoit un peu long, ladite diète ne se pouvant tenir que l'année suivante. Aussi Brandebourg n'attendit-il pas ce temps-là, mais se déclara pour les Suédois dès cette année incontinent après.

En même temps, la paix fut arrêtée par nos ambassadeurs avec l'Empereur, à des conditions bien éloignées du pouvoir que le Roi leur avoit donné, ce qui fit concevoir audit Roi et aux princes qui se vouloient allier avec lui un soupçon que Sa Majesté les voulût abandonner, pource que le sieur Léon, son ambassadeur, et le père Joseph, épouvantés de la nouvelle qu'ils avoient reçue de l'extrémité de la maladie du Roi, avoient accordé au premier article que Sa Majesté n'assisteroit de secours, de conseil, d'argent, d'armes, de munitions, et en quelque autre manière que ce fût, ceux qui étoient lors ou qui à l'avenir seroient déclarés ennemis de l'Empereur et de l'Empire. Cet article et quelques autres furent dès lors soigneusement envoyés par les Espagnols par toute l'Allemagne, pour à quoi remédier Sa Majesté écrivit de Roanne à Charnacé, le 22 octobre, qu'il témoignât de sa part au roi de Suède et à tous les autres princes ses alliés, qu'il ne les vouloit point abandonner, mais qu'au contraire son intention étoit de les assister plus que jamais, et observer religieusement ses anciennes alliances, et particulièrement celle qu'il avoit faite avec le roi de Suède, à laquelle il n'y auroit jamais aucun manquement de la part de Sa Majesté, d'autant plus qu'elle le jugeoit absolument nécessaire pour empêcher les desseins de ceux qui n'avoient pour but que leur accroissement au préjudice de tous les autres princes de l'Europe. Ces ombrages étant levés, Charnacé arrêta, à la fin de l'année, le traité avec le roi de Suède, auquel le Roi donna, pour le reste de cette année, 300,000 livres seulement et 1,000,000 de livres pour chacune des autres, outre les 400,000 livres que les Vénitiens lui fournissoient tous les ans; il donna aussi la déclaration de la neutralité qu'il vouloit observer avec le duc de Bavière et la ligue catholique, pourvu qu'ils fissent envers lui le semblable de leur part.

Retournons en France pour finir cette année par la plus étrange révolution qui fût jamais, et la moins espérée, non-seulement comme n'ayant aucun fondement, mais même étant toutes les raisons au contraire. Le Roi avoit, avec une générosité, non de ce temps, mais des siècles anciens, entrepris avec justice la défense d'un prince né son sujet, contre la finesse infidèle d'Espagne et les forces de l'Empire qu'elle y employa, trompant la sincérité de l'Empereur. Dieu lui en donne un si heureux succès, qu'en toutes les rencontres son armée est victorieuse. Il fait lever le siége de Casal, rendre Mantoue, protége si glorieusement et puissamment son sujet, qu'il lui conserve la vie, les biens et l'honneur, mais avec une manière si adroite et pleine d'honneur, que les Espagnols, qui ont commencé la noise, espérant s'en avantager et prendre quelque part aux dépouilles du duc de Mantoue, n'en reçoivent aucun profit, mais au contraire ont le déplaisir de voir que le duc de Savoie reçoit le partage que le Roi lui a promis dès le commencement; et eux seuls, qui se pensoient servir comme d'un manteau des prétentions du duc de Savoie, pour usurper tous ses Etats, sont les seuls de tous les prétendans qui n'y profitent de rien. Non-seulement l'Italie, mais toute la chrétienté, ravie d'une action si magnanime, reconnoît le Roi pour restaurateur de la liberté commune, et le puissant protecteur des princes foibles contre la violence des plus puissans. Le cardinal est celui dont Dieu se sert pour donner ses conseils à Sa Majesté, auxquels ses ennemis mêmes ne s'osent pas opposer publiquement. Ils s'y opposent en secret par cabales traîtresses. Il faut avec une dextérité merveilleuse démêler toutes ces fusées; le cardinal est seul à y coopérer avec le Roi; il y expose sa vie, et, par des soins continuels, y consomme sa santé, méprisant son propre bien et toutes les choses du monde, pourvu qu'il fasse sortir glorieusement son maître de cette entreprise, comme Dieu enfin lui donna la grâce de faire.

Après tout cela, la Reine-mère, à laquelle ses services étoient communément rendus avec le Roi, l'éloigne de sa bonne grâce, et, au lieu de la reconnoissance qui lui en étoit due, le paie d'une ingratitude inouïe. Bien qu'elle ait part à la gloire qu'il a procurée au Roi, elle n'en prend pas au ressentiment, mais au contraire le traite comme s'il l'eût desservie, et s'il méritoit autant de punition d'avoir bien servi qu'il en mérite de récompense; et le traitement que les ennemis lui eussent pu faire, il le reçoit de la mère même de Sa Majesté.

Nous avons raconté ci-devant que, pour plusieurs raisons, desquelles la principale étoit pour remédier aux soupçons que l'envie et la malice des hommes jetoient dans l'esprit de la Reine, il avoit été obligé de partir, peu après le Roi, de Saint-Jean-de-Maurienne, pour aller trouver

Leurs Majestés à Lyon, où il arriva le 22 août. A son arrivée, il trouva que le temps que sa fidélité, son courage et sa vertu, lui avoient fait employer si heureusement à la gloire de son maître, l'envie, la jalousie et la malignité de ses ennemis, l'avoient employé à le détruire dans l'esprit de la Reine, pour lui ravir tout l'espoir de son travail. Il la trouve changée et en ignore la cause, parce qu'il est témoin à lui-même de sa sincérité, sait comme les choses se sont passées, et ne peut assurément reconnoître duquel des détours infinis de la droiture de la vérité ses ennemis se sont servis pour s'emparer de l'esprit de la Reine à son préjudice. Il en soupçonne quelques-uns, il en découvre quelques autres, il essaie de remédier à tout par bonnes et solides raisons, et apporte enfin tant de lumière à tous les nuages dont ces esprits de ténèbres avoient offusqué l'esprit de la Reine, qu'il les dissipe et convainc son entendement; mais il ne peut persuader sa volonté, tant ils l'avoient aliénée de lui, que l'aveuglement étoit de l'entendement passé en elle (1), et ainsi étoit incapable de pouvoir plus recevoir de guérison. Néanmoins elle feint être satisfaite, soit de honte de ne pouvoir contredire aux raisons convaincantes qui lui sont apportées, soit que, par ce déguisement, elle espère de pouvoir plus certainement venir à bout de sa volonté, et opprimer avec tant plus de facilité son serviteur, que moins il s'en donnera de garde; elle le regarde de bon œil, reçoit ses devoirs et ses respects à l'ordinaire, lui témoigne autant de bienveillance qu'elle fît jamais, lui parle avec autant d'apparence de confiance comme si elle l'y avoit entière.

Elle part de Lyon, il l'accompagne en son voyage jusqu'à Paris; il n'y a honneur qu'il ne rende à sa personne, ni soin qu'il ne contribue à ce que tous les siens, chacun selon sa condition, soient logés et traités selon qu'ils le peuvent désirer; mais à son arrivée à Paris sa dissimulation ne peut durer davantage, l'apostume crève, sa mauvaise volonté paroît, et à peine a-t-elle loisir de voir le Roi qu'elle lui déclare, le 10 novembre (qui depuis a été appelé *la journée des dupes*), qu'elle ne veut plus aimer le cardinal, ni le voir en sa maison, ni aucun de ses parens ou amis, auxquels elle donne incontinent congé, et non-seulement à eux, mais jusqu'au moindre de ses officiers qui lui avoient été donnés de sa main. Elle passe outre, elle refuse au Roi de se trouver dans ses conseils tandis que le cardinal y assistera, et nulle prière du Roi ne la peut détourner de cette volonté. Le cardinal de Bagny y est employé, mais en vain; des promesses lui sont faites de sa part par quelques-uns des siens, mais elles furent sans effet. Le père Suffren, son confesseur, n'y fit pas davantage que les autres. Elle crut que le Roi l'abandonneroit (2), et que son autorité particulière de mère, et la piété et l'honneur que le Roi lui rendoit comme son fils, prévaudroient au soin public que, comme roi, il doit avoir de son Etat et de son peuple. Les esprits trompeurs qui l'avoient déçue le lui persuadoient; mais Dieu, qui tient en sa main le cœur de ce prince, en disposa autrement : Sa Majesté, voyant qu'à quelque prix que ce fût elle vouloit le priver d'un serviteur qu'il avoit éprouvé si utile, se résolut de le défendre contre la malice de ceux qui la portoient à ce mauvais dessein, prend congé d'elle, va à Versailles, commande au cardinal de le suivre, quelque instance qu'il lui fît de lui permettre de se retirer pour ne point déplaire à la Reine sa mère, et mande au garde des sceaux de Marillac de le venir trouver. Le garde des sceaux, qui, sur le bruit du grand éclat qu'avoit fait la Reine, et la créance qu'il avoit que le cardinal eût obtenu son congé et s'en alloit coucher à Pontoise, pensoit avoir gagné la partie, s'en alla, dès le jour même, à Glatigny, proche de Versailles; le soir, à son coucher, il reçut la désagréable nouvelle que le cardinal étoit auprès du Roi, qui non-seulement lui avoit fait bonne chère, mais l'avoit logé en une chambre au-dessous de la sienne, et le matin à son réveil en reçut une qui lui fut d'autant plus fâcheuse qu'elle étoit plus éloignée de son espérance, qui fut que Sa Majesté lui envoya faire commandement de lui renvoyer les sceaux, et lui donna des gardes pour s'assurer de sa personne (3).

Et parce que la cabale qui troubloit l'Etat étoit tramée par lui et le maréchal son frère, et que ce n'étoit rien d'arrêter l'un si l'autre demeuroit libre, principalement ayant en main les forces du Roi en Italie, Sa Majesté envoya au maréchal de Schomberg un ordre exprès pour se saisir de sa personne; ce qu'il fit avec beaucoup de dextérité et non moins de surprise de la part dudit Marillac, qui, le soir précédent, avoit reçu une dépêche de son frère qui lui donnoit avis de la disgrâce du cardinal. Sa Majesté, sans attendre davantage, donna aussi, dès le même jour, la charge de garde des sceaux au sieur de Châteauneuf, et remplit de la personne du sieur Le Jay celle de premier président du parlement de Paris, qui vaquoit depuis long-

(1) Sa volonté.

(2) Le cardinal.

(3) Le récit de la journée des dupes est beaucoup plus court et moins chargé d'incidents que celui qu'on trouve partout. Il nous paraît aussi plus près de la vérité.

temps par la mort du sieur de Champigny (1).

Monsieur, à la première nouvelle qu'il eut de ce qui se passa, entre le Roi et la Reine-mère, à l'hôtel du Luxembourg sur le sujet du cardinal, alla trouver la Reine sa mère pour l'assurer de son service. Mais quand il vit les changemens si prompts que cet éclat produisit, et que le Roi prenoit en main la cause du cardinal comme la sienne propre, s'estimant plus offensé en la personne du cardinal que lui-même, il changea de pensée et alla trouver le Roi, désapprouva le procédé de la Reine sa mère, et protesta de ne se départir jamais des intérêts et des volontés de Sa Majesté, qui seroient toujours la règle des siennes. Il promit aussi au cardinal de l'aimer et le défendre contre tous ceux qui, au préjudice de l'autorité royale, voudroient l'offenser; ce qui n'apporta pas peu de contentement à Sa Majesté, qui, pour le confirmer en cette résolution, sachant le pouvoir qu'avoient près de lui Puylaurens et Le Coigneux, et que la Reine sa mère les sollicitoit par promesse pour les gagner et attirer leur maître à son parti, donna au premier une somme notable pour acheter le duché d'Anville, et au second une charge de président à mortier (2), avec promesse de le faire promouvoir au cardinalat à la première occasion.

La Reine, bien qu'étonnée, et des changemens faits dans les charges, et de la volonté de Monsieur, qui demeuroit dans le service du Roi, au lieu qu'elle avoit espéré qu'il seroit de son parti, et bien qu'elle vît que le Roi entreprenoit absolument la protection du cardinal, ne voulut toutefois se laisser vaincre en la résolution déterminée qu'elle avoit prise contre lui, quelques sollicitations que le Roi lui pût faire au contraire. Toute la cour fait cabale, l'Espagnol s'en prévaut, les affaires d'Italie en reçoivent dommage, rien ne la peut émouvoir. Et cette année, qui avoit commencé avec une conspiration si sainte de toutes les forces du royaume pour la gloire du Roi, finit par une division déplorable en la maison royale même, par l'ambition démesurée de deux frères qui avoient partagé en espérance le gouvernement de cet État, au préjudice de l'autorité royale, qu'ils mettoient sous le pied pour leur injuste et imaginaire agrandissement.

LIVRE XXII (1631).

La princesse de Conti et les dames d'Ornano et d'Elbeuf animent la Reine-mère contre le cardinal. — Elle promet de revenir assister au conseil, mais n'y vient point. — Le Roi essaie de retenir Monsieur en donnant des dignités à ses conseillers Le Coigneux et Puylaurens. — Ceux-ci exigent davantage, et font prendre à Monsieur la résolution de quitter la cour. — Il se retire à Orléans et envoie au Roi faire ses excuses. — Le Roi veut en vain le ramener et apaiser la Reine-mère. — Elle refuse obstinément de reparoître au conseil. — Opinion du cardinal sur la cabale de la Reine-mère et de Monsieur. — Le Roi se décide à reléguer la Reine-mère à Moulins. — La princesse de Conti et les dames d'Ornano, d'Elbeuf et de Lesdiguières, ont ordre de se retirer chacune chez elles. — Le médecin Vautier, le maréchal de Bassompierre et l'abbé de Foix, sont envoyés à la Bastille. — Le père Chanteloube reçoit l'ordre de se rendre à Nantes, et va trouver Monsieur à Orléans. — Déclaration du Roi envoyée aux parlemens et aux gouverneurs de provinces. — Monsieur fait faire des amas de blé, des achats d'armes et de munitions de guerre. — Le cardinal de La Valette est envoyé auprès de lui pour le détourner de ses projets. — Monsieur veut se fortifier à Orléans. — Le Roi tente de nouveau de le ramener. — Lettre injurieuse de Monsieur qui sort du royaume. — Le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Roanez et de Bellegarde, Le Coigneux, Puylaurens, Monsigot et le père Chanteloube, sont déclarés criminels de lèse-majesté. — Le parlement de Paris refuse d'enregistrer cette déclaration. — Arrêt du conseil du Roi et nouvelle déclaration à ce sujet. — Nouvelle lettre injurieuse de Monsieur. — Réponse du Roi. — La Reine-mère retirée à Compiègne refuse de se rendre à Moulins. — Vains efforts du Roi pour vaincre sa résistance. — Levées de troupes ordonnées par Sa Majesté pour prévenir les desseins de la Reine-mère et de Monsieur. — La Reine-mère quitte subitement Compiègne et se rend à Avesnes. — Sa lettre au Roi. — Nouvelle déclaration contre les conseillers de Monsieur qui essaient de lever des troupes dans le Luxembourg. — La Louvière, leur agent, est arrêté et a la tête tranchée. — Le duc de Guise est remplacé dans le gouvernement de la Provence par M. le prince. — Il se retire en Italie avec la permission du Roi. — Chambre de justice créée pour juger les faux monnoyeurs, les criminels de lèse-majesté, et les faiseurs de pronostics sur la vie du Roi. — Le duc de Bouillon est sommé de prêter un nouveau serment de fidélité au Roi. — Le duc de Savoie se conforme au traité conclu entre le Roi et l'Empereur. — Il consent à remettre en dépôt la place de Pignerol. — Vaines tentatives des Espagnols dans l'Italie. — Le roi de Suède descend en Allemagne. — Il s'empare du fort de Mervitz sur l'Oder. — Signe le traité conclu avec Charnacé, ambassadeur de France, et le rend aussitôt public. — L'électeur de Bavière, sollicité de se joindre au roi de Suède, veut garder la neutralité. — Le roi de France essaie d'engager les princes d'Allemagne à s'accorder ensemble et à contraindre l'Empereur à la paix. — Admonitions de l'Empereur contre les résolutions prises par les princes protestans dans l'assemblée de Leipsick. — Progrès du roi de Suède en Allemagne. — Il assiége et prend Francfort sur l'Oder. — Défait l'armée de Tilly près de Leipsick; se rend maître de tout l'archevêché de Mayence. — Le duc de Lorraine menacé a recours au roi de France. — Justes reproches que lui fait le Roi. — Il s'accorde néanmoins avec lui. — Il s'empare du fort de Moyenvic. — Entrevue du Roi et du duc de Lorraine. — Soumission du duc. — Le Roi rend à l'évêque de Metz les places qu'on lui a enlevées. — Il nomme le cardinal duc et pair, et lui donne le gouvernement de Bretagne.

[1631] Nous avons fini le discours de l'année dernière par la déplorable division que des es-

(1) Bochart de Champigny, mort le 27 avril 1630.
(2) Celle que Le Jay laissait vacante.

prits factieux, méconnoissans, et plus attachés à leurs intérêts particuliers qu'à ceux du public, avoient jetée en la maison royale; nous verrons en la suite, et aux effets qu'elle a produits, combien il est difficile de remédier aux maux que la vanité inconsidérée et les passions violentes des hommes causent dans les Etats. Le Roi avoit fait arrêter le maréchal de Marillac et son frère, qui avoient été les principaux boute-feu qui avoient animé l'esprit de la Reine contre le cardinal, et les esprits les plus dangereux pour conduire la trame que l'on avoit ourdie contre lui; mais ils n'étoient pas seuls, il en restoit beaucoup d'autres auprès de la Reine, qui, bien qu'ils n'eussent pas tant d'artifice, en avoient toutefois assez, et non moins de mauvaise volonté qu'eux, et plusieurs qualités particulières qui les rendoient puissans pour entretenir toujours ce mal à un point qu'il fût incapable de guérison. Les princesse de Conti et duchesses d'Ognano (1) et d'Elbeuf étoient les principales, toutes trois de la maison de Lorraine, que l'expérience a fait voir n'être pas amie de l'autorité royale, et qui partant ne l'est pas du cardinal, qui, dès qu'il entra dans l'administration des affaires, fit profession ouverte de la vouloir rétablir en sa dignité, dont le malheur des siècles passés l'avoit fait déchoir. Les deux premières encore avoient une haine particulière contre le cardinal, à cause de l'intérêt de M. de Guise qui s'étoit déclaré son ennemi, et la troisième pour le sujet de M. de Vendôme (2). Ces trois princesses tiroient après elles plusieurs grands et galans de la cour, les uns par amour, les autres par une prétention imaginaire qu'ils profiteroient du débris de la fortune du cardinal, et en recueilleroient une partie de l'autorité, les autres par la légèreté ordinaire des courtisans, qui leur fait désirer le changement à cause de l'ennui qu'ils ont des choses présentes. Mirabel, ambassadeur d'Espagne, aussi habile que malintentionné, s'étoit mis secrètement de la partie, et, abusant de l'esprit de la Reine régnante, la faisoit, sous divers prétextes spécieux, unir avec la Reine-mère, et préférer sa volonté à celle du Roi.

Ces trois princesses assiégeoient continuellement l'esprit de la Reine-mère, et, à l'imitation des sieurs de Luynes, qui ne laissoient jamais le Roi à aucune heure du jour que l'un des trois frères ne fût auprès de lui, elles ne perdoient jamais la Reine de vue, et toujours quelqu'une d'entre elles la gardoit; et d'autant plus qu'elles craignoient que si la Reine venoit à être désabusée de leurs tromperies, et se remettoit bien avec le cardinal, elle diroit au Roi et à lui toutes les ruses et artifices dont elles s'étoient servies contre lui au mépris et au préjudice du bien de l'État, d'autant plus s'efforçoient-elles d'entretenir la Reine en sa mauvaise volonté, et n'y avoit raison imaginaire et prétexte, pour faux qu'il fût, qu'elles n'employassent à ce sujet. Elles lui représentoient qu'on l'avoit voulu faire passer pour une personne indifférente à toutes choses, et, qui plus est, incapable d'avoir aucun sentiment ni d'injures ni de bienfaits; qu'elle devoit en cette occasion si importante démentir cette créance, et faire voir à tout le monde qu'elle savoit courageusement tirer raison du tort qu'elle recevoit, comme elle récompensoit libéralement le service qu'on lui rendoit; qu'il y va de son honneur et de sa dignité de l'emporter contre lui dans l'esprit du Roi; que si elle ne le fait elle sera méprisée des peuples, et augmentera l'autorité et l'estime du cardinal par la diminution de la sienne; qu'enfin elle gagnera pourvu qu'elle persiste; qu'elle l'a offensé à un tel point qu'il ne l'oubliera jamais; qu'il s'est vu à la veille de sa ruine, et voudra assurément se garder de pouvoir tomber en même péril, et partant qu'il n'aura jamais autorité qu'il n'emploie pour essayer de l'éloigner d'auprès du Roi.

Toutes ces raisons imaginaires et fausses, que leurs vrais intérêts et passions leur suggéroient pour entretenir la Reine dans son mal, eurent assez de force pour empêcher l'effet de tous les soins que le Roi et le cardinal prirent pour l'en tirer; car le sieur de Bullion lui représentant, comme son serviteur particulier, que le vrai tempérament qui se pouvoit raisonnablement apporter en cette affaire étoit que le cardinal ne se mêlât point de sa maison ni de ce qui la concernoit, mais qu'elle trouvât bon qu'il assistât au conseil avec elle, elle lui avoua que cela étoit vrai, mais qu'elle ne vouloit pas qu'on l'emportât par autorité sur elle, et qu'on l'étrangleroit plutôt que de lui rien faire faire par force. Le père Suffren, son confesseur, et qui, en cette qualité, étoit l'organe le plus propre pour la disposer à la réconciliation, fut premièrement employé à cette fin; mais la malice des esprits qui étoient près de cette princesse, ne trouvant rien à redire, ni en la piété de cette personne, ni aux justes raisons qu'il apportoit, prirent le prétexte de sa simplicité pour éluder la force de ses persuasions. A ce défaut, on eut recours au cardinal Bagny pour voir si l'autorité de son entremise pourroit faire ce que n'avoit pu la piété du premier. Elle promit au Roi, en présence

(1) Sœur du duc de Mayenne.
(2) Son frère.

dudit cardinal et du père Suffren, qu'elle assisteroit dorénavant aux conseils, et souffriroit d'y voir le cardinal comme les autres indifféremment; mais sa promesse ne fut suivie d'aucun effet, son esprit étant si aigri qu'elle n'eut pas ce pouvoir sur elle-même. Le maréchal de Schomberg, qui étoit revenu d'Italie à la fin de l'année précédente, et avoit acquis la réputation d'être homme sincère et désintéressé, espérant en cette considération pouvoir gagner quelque chose sur son esprit, lui en parla plusieurs fois, et lui représenta qu'outre le tort qu'elle faisoit au Roi et à l'Etat, elle s'en faisoit encore à elle-même et à son propre contentement. Le Roi même, comme celui qui avoit le plus de part en toutes ces choses, et qui devoit avoir plus d'autorité vers elle, y ajouta le poids de ses prières très-instantes qu'il lui réitéra plusieurs fois, mais tout cela fut vain; plus elle étoit priée et sollicitée, plus elle étoit affermie en sa résolution : tous ces offices étoient affoiblis par les mauvais esprits qui avoient causé son mal, et, par leur malice, tournoient en venin tous les remèdes qu'on y avoit apportés, lui faisant croire que toutes ces instances si pressantes ne lui étoient faites qu'à dessein de la tromper.

Dès lors qu'elle disgracia le cardinal, Monsieur, qui étoit d'intelligence avec elle, témoignoit ouvertement à tout le monde qu'il ne le vouloit point voir en considération de la Reine sa mère. Le Roi parla à Monsieur du cardinal, en sorte que lui témoignant grande chaleur pour lui, et lui déclarant ouvertement qu'il le vouloit protéger, Monsieur promit audit cardinal, en présence du Roi, assez froidement, qu'il ne devoit rien craindre de lui. On estime que Monsieur fut porté à donner cette parole par la Reine, qui espéroit que cela faciliteroit l'éloignement du cardinal, qui désiroit se retirer de la cour, tant il avoit de déplaisir d'être tombé en sa disgrâce. Depuis, le Roi ayant arrêté le cardinal dans la cour, Le Coigneux et Puylaurens estimèrent à propos de profiter de l'occasion et faire leurs affaires. Le cardinal de La Valette s'entremit de cet accommodement, et par son intervention et celle du sieur de Rambouillet, il fut arrêté que le Roi donneroit présentement une charge de président au parlement de Paris au Coigneux, le nommeroit au cardinalat, et poursuivroit l'effet de sa nomination; donneroit à Puylaurens la somme de 150,000 livres, lui promettant qu'au cas qu'il épousât une duchesse, il feroit revivre en sa personne le duché, ou que s'il achetoit une terre qui fût duché, il le feroit recevoir en cette qualité; que Sa Majesté donneroit aussi 100,000 francs au sieur de Rambouillet; Monsieur promettroit au Roi dépendance entière de ses volontés, un attachement particulier à son service, et qu'il feroit voir à tout le monde par ses paroles et par ses actions qu'il n'étoit pas seulement capable d'écouter aucune chose qui pût déplaire à Sa Majesté; qu'il promettroit et donneroit parole de prince à Sadite Majesté d'aimer, assister et protéger, selon les intentions du Roi, le cardinal en tout temps; promettroit de fermer la bouche à tous ceux qui lui en voudroient parler mal, leur témoignant ouvertement qu'ayant donné parole au Roi de l'aimer, il ne pouvoit rien souffrir qui fût à son désavantage; et qu'en effet il aimeroit et affectionneroit sincèrement ledit cardinal, et ne consentiroit ni n'adhéreroit jamais en rien qui lui fût préjudiciable, mais l'assisteroit en toutes occasions, même auprès de la Reine sa mère; que Le Coigneux et Puylaurens donneroient parole expresse au Roi, et ensuite au cardinal, de se gouverner en sorte auprès de Monsieur, que Sa Majesté recevroit l'effet des promesses ci-dessus; qu'ils promettroient faire connoître à tous ceux qui leur voudroient parler contre ledit cardinal, qu'ils étoient unis d'amitié avec lui, et ne vouloient rien faire à son préjudice; qu'ils promettroient encore de l'assister en tout et partout, remédier, et l'avertir de ce qui lui pourroit être préjudiciable, et vivre avec lui comme ses vrais amis; qu'ils apporteroient tout ce qui leur seroit possible, tant par Monsieur que par eux, pour remettre ledit cardinal en la bienveillance de la Reine-mère. Monsieur venant voir le Roi à Saint-Germain, lui promit formellement tout ce que dessus, donna sa parole à Sa Majesté de l'assister comme il est porté : les siens firent le même deux jours après avec tous les sermens imaginables, et ensuite ce qu'on leur avoit promis fut exécuté jusqu'à tel point que Le Coigneux eut actuellement la charge de président, et fut reçu au parlement, fut nommé au cardinalat avec dépêches qui en furent envoyées à Rome par courrier exprès. Puylaurens eut un comptant de 50,000 écus, et le sieur de Rambouillet un autre de 100,000 francs.

Ensuite de cela, quinze jours ou trois semaines se passèrent, pendant lesquels ces messieurs témoignèrent être les plus contens du monde, comme en effet ils en avoient tout sujet. La Reine-mère avoit beaucoup de déplaisir de se voir à la vue du monde abandonnée de Monsieur en sa mauvaise cause, tant pource que c'étoit un témoignage public du mauvais procédé qu'on lui faisoit tenir, que parce que son parti demeuroit foible, étant séparée de lui. L'ambition des gens de Monsieur, qui ne pouvoit être rassasiée,

comme toutes les affections vicieuses ne le peuvent être, pource qu'elles rejettent les bornes que la raison nous prescrit en toutes choses, lui donna jour de regagner Monsieur au grand préjudice de lui et de l'État. Ils avoient contenu un temps Monsieur en son devoir, gagnés par les bienfaits extraordinaires du Roi; mais Puylaurens commença bientôt à faire de nouvelles demandes, et Le Coigneux, qui étoit déjà en possession de la charge de président, ne se contenta plus de la promesse du cardinalat, mais vouloit que le Roi pressât Sa Sainteté de hâter une promotion hors de temps pour son sujet, ce que Sa Majesté ne pouvoit faire. D'autre part, une femme intenta une action contre lui, comme ayant fait mourir sa fille, avec laquelle elle prétendoit qu'il avoit contracté mariage et en avoit eu des enfans (1), ce qui apportoit encore du retardement à sa promotion. Cela travailloit son esprit inquiet de soi-même et craintif, et lui fit soupçonner qu'on l'amuseroit de promesses vaines qui seroient sans effet. Un accident nouveau survint, qui le précipita entièrement: il sut, par Puylaurens, que madame de Verderonne sa tante lui avoit parlé pour le porter à prendre créance en M. le garde des sceaux, qui étoit son parent; il s'imagina qu'on les vouloit diviser, et qu'on avoit dessein de lui porter préjudice. Il en parla à Rambouillet et au cardinal de La Valette, qui lui firent connoître que le cardinal n'avoit point d'habitudes avec ladite dame de Verderonne, et que, par raison, il ne pouvoit avoir eu pensée de les diviser, vu que, trois jours auparavant, le Roi leur auroit-il donné cent mille pistoles pour après perdre le fruit de son argent. Il témoigna demeurer content et satisfait, et dit clairement que le cardinal ne pouvoit avoir eu aucune connoissance du sujet de son soupçon, mais il ne put s'ôter de la fantaisie que le garde des sceaux n'eût eu ce dessein à son préjudice.

Cependant trois semaines se passèrent que son mal sembloit guérir; mais, au bout de ce temps, quelques intérêts de la cour ayant donné facilité à Puylaurens pour le dessein qu'il avoit d'être duc, le duc de Montmorency s'étant rendu facile à l'accommoder du duché d'Anville, Le Coigneux prit telle jalousie de ce qu'il voyoit que les ministres de l'État favorisoient cet accommodement, et avoient dessein de le faire réussir devant qu'il fût cardinal, pour, à son avis, par ce moyen détacher le sieur de Puylaurens de lui, entra dans une grande mélancolie, qui, étant de soi ingénieuse, lui donna lieu de penser au remède de rompre le cours de ce dessein qu'il s'imaginoit qu'on avoit. Les ministres de l'Etat, étant avertis de la crainte de ce personnage, firent ce qu'il leur fut possible pour arrêter l'avancement qu'on donnoit à l'affaire dudit Puylaurens. Ils en parlèrent au Roi, qui, par sa prudence ordinaire, y apporta tout ce qui se put pour, avec adresse, ralentir le cours de cette prétention. Comme il étoit à propos d'en user ainsi pour ne perdre pas Le Coigneux, il étoit nécessaire d'empêcher que ce qu'on faisoit en sa faveur ne fût connu, de peur de mécontenter Puylaurens, et ainsi en conservant l'un ne perdre l'autre. Le secret fut recommandé autant qu'il fut possible en cette affaire, mais il ne fut pas si bien gardé par tout le monde, que Le Coigneux n'eût assez de lieu de donner ombrage à Puylaurens de son affaire, pour le porter à prendre tous deux résolution d'emmener leur maître, pensant tirer deux profits de sa retraite : l'un, d'assurer sa personne, qui étoit toujours dans des appréhensions extraordinaires, lors même qu'il y en avoit moins de sujet; l'autre, de mettre Puylaurens en état qu'il ne pût être duc qu'il ne fût cardinal, l'un et l'autre ne se pouvant faire quand ils seroient éloignés de la cour, que par un traité auquel on marcheroit de même pied pour tous les deux.

Ils commencèrent lors à faire les mécontens, gagnèrent, par leurs artifices, l'esprit de Monsieur en faveur de la Reine, lui représentant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à la cour, et commencèrent à faire des plaintes du mauvais traitement qu'on faisoit à leur maître. Le cardinal leur fit demander quel il étoit, et ce que Monsieur pouvoit raisonnablement désirer, outre les avantages que le Roi lui avoit faits; à quoi, sans s'ouvrir, ils ne répondirent autre chose, sinon qu'on le traitoit de mépris; qu'on savoit bien comme on le devoit traiter pour lui donner satisfaction. Enfin le cardinal fut contraint de leur dire qu'il avoit trois maîtres, le Roi, la Reine-mère et Monsieur; qu'il les vouloit tous trois servir, mais chacun selon son ordre; que de donner au dernier ce qui étoit dû au premier il n'étoit pas raisonnable, et qu'il ne le feroit jamais. Enfin leur témérité passa si avant qu'ils firent prendre résolution à Monsieur de se retirer de la cour, afin que la Reine y restant reçût et lui donnât des avis, et fomentât les cabales qui y étoient formées, cependant qu'eux, en étant dehors, sèmeroient des divisions dans les provinces et y feroient des soulèvemens. A ce dessein, Monsieur demanda à la Reine sa mère

(1) Tallemant des Reaux, qui sait assez ces choses là, dit que Le Coigneux avait épousé secrètement la fille d'un sergent, nommée Marie Droguet, dont il se défit gaillardement pour n'avoir plus cet obstacle à sa fortune.

les pierreries de feu Madame, sa femme, qu'elle avoit entre ses mains et étoient de grand prix, et s'en alla, le 30 janvier, trouver le cardinal en son hôtel à Paris, fort accompagné, et lui dit qu'il trouveroit bien étrange le sujet qui l'amenoit là; que, tandis qu'il avoit pensé qu'il le serviroit, il l'avoit bien voulu aimer; maintenant, qu'il voyoit qu'il lui manquoit à tout ce qu'il lui avoit promis, il venoit retirer la parole qu'il lui avoit donnée de l'affectionner. Le cardinal lui demanda, avec grand respect, en quoi il avoit manqué; il lui dit qu'il n'avoit rien fait pour M. de Lorraine, et que la façon avec laquelle il s'étoit gouverné n'avoit rien servi qu'à faire croire au monde qu'il avoit abandonné la Reine sa mère. Le cardinal repartit qu'on lui avoit toujours dit qu'il verroit lui-même les droits de M. de Lorraine quand ses députés seroient venus, mais qu'ils ne l'étoient pas encore, et partant qu'il ne pouvoit avoir lieu de se plaindre. Monsieur lui dit qu'il n'étoit pas besoin de plus grands éclaircissemens. Sur cela, le cardinal ne lui repartit pas davantage, sinon qu'il seroit toujours son très-humble serviteur. Monsieur lui dit ensuite qu'il s'en alloit chez lui, et que si on le pressoit il se défendroit fort bien.

On lui avoit donné des conseils plus violens(1), mais ils étoient si contraires à la grandeur et à la générosité de sa naissance et à la bonté de son naturel, qu'il ne voulut pas les recevoir. De là il monta en carrosse et s'en alla en diligence à Orléans. Le cardinal en envoya donner avis au Roi qui étoit à Versailles, et en partit (2) à l'heure même pour le venir voir, et l'assura de sa protection, sachant bien qu'il n'y avoit personne qui lui voulût mal que pour les fidèles services qu'il lui rendoit.

Monsieur envoya, en partant, Chaudebonne vers le Roi avec une lettre de créance, pour lui faire ses excuses, dire les raisons qui l'en avoient empêché, et lui protester de son obéissance sans que rien l'en pût jamais séparer; tant ses conseillers étoient impudens, que, retirant actuellement Monsieur de l'obéissance due à Sa Majesté, ils lui faisoient affirmer et protester le contraire. La Reine envoya aussi Villiers, son écuyer, au Roi, lui dire qu'elle avoit été bien étonnée quand elle avoit su le partement de Monsieur, dont auparavant elle n'avoit jamais ouï parler; que peu s'en étoit fallu qu'elle ne se fût évanouie; que Monsieur lui avoit mandé qu'il s'en alloit de la cour parce qu'il ne pouvoit plus souffrir les violences que le cardinal faisoit contre elle. Comme le Roi lui témoigna qu'il trouvoit bien étrange cette retraite, et qu'il lui fit connoître qu'il avoit beaucoup de peine à croire qu'elle n'en sût rien, elle prit occasion de vomir feu et flammes contre le cardinal, et fit un effort nouveau pour le ruiner dans l'esprit du Roi, quoiqu'auparavant elle se fût obligée par serment de n'entreprendre plus aucune chose contre lui. Monsieur a dit, depuis sa sortie, à plusieurs que le discours que le président Le Jay avoit fait à la Reine l'avoit fait résoudre à sortir. Le président Le Jay soutient n'avoir point tenu le langage qu'on dit, et en a assuré le Roi; donc le prétexte a été désigné expressément, et Monsieur ne le peut savoir que par la Reine, ou par quelqu'un de ceux qui la servent. Le Roi témoigna à Chaudebonne trouver fort étrange la retraite de Monsieur, vu le bon traitement qu'il recevoit auprès de lui. Chaudebonne parla fort civilement, et témoigna beaucoup de déplaisir de la résolution que Monsieur avoit prise. Il pressa fort à ce que le Roi envoyât quelque personne de qualité vers Monsieur, pour empêcher, disoit-il, que son esprit ne se portât à plus grande aigreur, et ne prît des résolutions qui pussent apporter mécontentement et trouble; mais Sa Majesté n'estima pas qu'il fût de sa dignité, et qu'il y eût apparence d'envoyer faire un nouveau traité avec Le Coigneux et Puylaurens après qu'ils avoient si mal observé leur parole, qu'il avoit achetée si cher comme il avoit fait il n'y avoit que deux mois. Le Roi donc se contenta de renvoyer ledit Chaudebonne, avec force assurances de sa bonne volonté, vers Monsieur, auquel elle écrivit qu'elle eût été bien aise de recevoir de ses nouvelles si c'eût été sur un autre sujet que celui qui lui avoit donné lieu de lui écrire, ce qui l'avoit surpris d'autant plus qu'il savoit bien que le traitement qu'il avoit reçu auprès de Sa Majesté ne l'avoit point dû porter à s'en éloigner; qu'il se promettoit qu'il jugeroit bien qu'il avoit pris une mauvaise résolution, et s'assuroit que, lorsqu'il le connoîtroit, il trouveroit Sa Majesté disposée à lui rendre des témoignages de son affection. Le cardinal pria Chaudebonne d'assurer Monsieur de son très-humble service, et lui témoigner que, quoi qu'il pût faire contre lui, il ne laisseroit pas de se conserver l'affection très-sincère, pour lui en rendre des preuves où il estimeroit le pouvoir faire utilement. Il le pria aussi de dire au Coigneux et à Puylaurens, de l'affection desquels il avoit assuré particulièrement ledit cardinal, qu'il demeureroit avec eux dans les mêmes termes où le Roi et Monsieur avoient témoigné désirer qu'ils fussent.

(1) Cette insinuation se reproduit bien souvent dans ce qui concerne le duc d'Orléans; il faut peut-être s'en défier.
(2) Le roi.

Chaudebonne s'en alla avec bonne espérance, à son dire, de voir les choses bientôt accommodées, et revint, huit jours après, avec une lettre de Monsieur, par laquelle il témoignoit s'étonner que le Roi condamnât sa retraite de la cour; qu'il lui avoit semblé prendre la voie la plus respectueuse qu'il eût pu choisir pour mettre sa réputation à couvert, sans préjudicier au bien des affaires de Sa Majesté, ainsi que lui diroit plus particulièrement ledit Chaudebonne; la créance duquel consista en fort belles paroles qui n'aboutirent en effet qu'à civilités. Il pressa toujours qu'on envoyât quelque personne de qualité vers Monsieur, mais le Roi ne l'estima pas à propos, pour les mêmes raisons rapportées ci-dessus. Sa Majesté continua toujours à lui parler fort civilement de la personne de Monsieur, son frère, et à lui témoigner grand déplaisir des mauvais conseils qu'on lui donnoit, qui, l'éloignant de sa personne, l'éloignoient de son propre intérêt. Il le convia de l'y faire penser, et lui témoigna grand désir de le voir au lieu où il devoit être, et manda à Monsieur qu'il ne pouvoit ne pas savoir gré à Sa Majesté de ce qu'elle avoit trouvé à redire à son partement de la cour, puisque l'affection qu'elle lui portoit en étoit la principale cause, et que la même affection le portoit à lui témoigner que, quoi qui fût arrivé, cela n'altéreroit point le désir qu'elle avoit et auroit toujours de lui faire sentir par effets que personne ne l'aimoit plus que lui. Le cardinal donna encore audit Chaudebonne les mêmes assurances qu'il avoit fait le passé, le priant de représenter aux Coigneux et Puylaurens que le vrai lieu où ils devoient être étoit auprès du Roi, où ils trouveroient autant de sûretés et d'avantages qu'ils avoient fait jusqu'alors. Tout cela étoit inutile; le mal ne se pouvoit guérir tandis que la source, qui étoit en l'animosité de la Reine-mère, demeuroit vive et ne tarissoit point.

Aussi Sa Majesté la sollicitoit sans cesse, par tous les moyens imaginables, de quitter les mauvaises impressions qu'on lui avoit données, et de retourner à vivre avec lui comme elle avoit fait par le passé; mais les mauvais esprits qui avoient crédit auprès d'elle l'entretenoient toujours en la mauvaise volonté qu'ils lui avoient fait concevoir. Enfin rentrant en eux-mêmes, ne pouvant cacher à leur propre conscience le tort qu'ils avoient, et craignant celui que tout le monde leur donneroit, de refuser, avec tant d'opiniâtreté, de condescendre aux justes prières de Sa Majesté, ils se résolurent de feindre que la Reine avoit volonté de s'y porter, et proposèrent pour cet effet quelque accommodement apparent, sous prétexte duquel ils pussent tromper les peuples, Sa Majesté et son État. Pour cet effet, le jour de devant que le Roi partît pour aller à Compiègne, où il alloit pour tirer ladite Reine sa mère hors de Paris, qui étoit la source des mauvais conseils qui lui étoient donnés journellement, et le lieu le plus propre pour les cabales qui se faisoient contre l'Etat, Vautier, médecin de la Reine, manda au maréchal de Schomberg qu'il voyoit quelque bonne disposition dans l'esprit de la Reine de se raccommoder avec Sa Majesté, pourvu qu'on ne lui parlât point du rétablissement de ceux de la maison du cardinal qu'elle avoit éloignés d'elle. Le maréchal répondit qu'il ne jugeoit pas qu'il se rencontrât en cela aucune difficulté; que le cardinal avoit souvent dit au Roi, au père Suffren et à lui-même, que tant s'en faut qu'il voulût faire instance du rétablissement des siens, qu'il prioit qu'on n'en parlât jamais. Quant au moyen de rétablir la première confiance tant désirée entre Leurs Majestés, il savoit que le cardinal y travailleroit avec passion, et qu'il lui en parleroit dès qu'il seroit à Compiègne.

Le Roi y étant arrivé, et la Reine (1) l'ayant suivi peu de jours après, ledit maréchal envoya, par la permission de Sa Majesté, prier Vautier de le venir trouver, et lui dit que le Roi ne désiroit rien si ardemment au monde qu'une parfaite réconciliation avec la Reine sa mère; que pour y parvenir sans feinte, et sans qu'il y eût rien à y désirer davantage, il falloit que Leurs Majestés rentrassent en une entière confiance l'une avec l'autre, comme elle étoit auparavant; que la Reine reçût les soumissions du cardinal, qui ne souhaitoit autre chose d'elle que l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'on pourvût à ce qui seroit jugé nécessaire pour prévenir les brouilleries dont l'Etat étoit menacé; qu'elle y assistât le Roi de ses bons avis, honorant de sa présence ses conseils, comme elle avoit accoutumé, Sa Majesté n'y voulant, sans elle, rien faire à l'avenir, non plus que par le passé. Qu'afin que la confiance fût entière, il étoit nécessaire que la Reine assurât le Roi, par toutes les voies qu'il désireroit, et même par écrit, qu'elle ne vouloit jamais avoir d'autre pensée que celle du bien de son Etat, pour lequel elle contribueroit tout ce qui dépendroit d'elle, et abandonneroit toutes les personnes que le Roi jugeroit coupables contre son service, tant dedans la cour que dehors, avec assurance toutefois que cela ne s'entendoit point de ceux que étoient de sa maison. La proposition de cet écrit avoit été faite premièrement par le père Suffren : Vautier en re-

(1) La reine-mère.

connut lui-même la justice, et dit qu'il croyoit que la Reine ne pouvoit refuser d'y consentir; qu'il l'alloit trouver à l'heure même, et qu'il espéroit de rapporter le lendemain au maréchal une réponse d'elle qui lui seroit agréable. Cette réponse fut que la Reine avoit volonté de se remettre bien avec le Roi; qu'elle étoit bien aise qu'on ne lui parlât point du rétablissement des parens et amis du cardinal dans sa maison, mais que de plus assister dans les conseils, c'étoit chose qu'elle ne vouloit point faire; quant à l'écrit, qu'il ne lui en avoit osé parler. Le maréchal lui dit que ces paroles si générales, et qui ne concluoient rien, étoient peu correspondantes à la grande affection que le Roi avoit témoignée de rentrer en une parfaite confiance avec elle, et donnoient un soupçon raisonnable qu'il demeuroit encore en elle quelque reste de mauvaise volonté; qu'il étoit nécessaire qu'elle parlât plus franchement, et déclarât plus ouvertement ses intentions, si elle ne vouloit que les choses restassent au même état auquel elles étoient. Vautier retourna trouver la Reine, et le même jour rapporta au maréchal, pour toute réponse, qu'elle ne lui en avoit point fait, et qu'il le prioit qu'on lui donnât deux jours pour travailler en son esprit, sur lequel il espéroit de gagner quelque chose. Le maréchal reconnut bien que ce terme qu'il demandoit étoit pour avoir des nouvelles de Paris, étant chose inouïe qu'il faille du temps pour persuader les personnes en un bien si certain et si manifeste que celui dont il s'agissoit, et dit à Vautier qu'il prévoyoit bien, à son grand regret, que tout iroit de mal en pis, et qu'enfin le soin de l'État obligeroit le Roi à penser fortement aux remèdes du mal qui alloit s'augmentant.

Le lendemain, il rapporta au Roi, dans son conseil, ce qui s'étoit passé entre eux, dont il fut fort étonné; néanmoins, ne se rebutant point encore, et espérant qu'enfin l'esprit de la Reine sa mère se laisseroit désabuser, commanda audit maréchal et au garde des sceaux de Châteauneuf de l'aller trouver, et de lui faire de sa part les mêmes propositions qui avoient été faites à Vautier pour les lui dire, et la conjurer de lui vouloir plus franchement et plus clairement faire savoir ses intentions. Ils lui représentèrent toutes les raisons qu'ils crurent pouvoir émouvoir son esprit et le rappeler à la volonté de Sa Majesté, et la supplièrent de considérer que, si la division qui avoit paru depuis quelque temps ne cessoit, non-seulement en effet, mais en apparence encore, et que tout le monde n'eût occasion de croire par ce qui paroîtroit que l'esprit du Roi et le sien ne fussent qu'un, et que leurs pensées et leurs avis fussent les mêmes, il seroit impossible que les affaires pussent bien aller, et que l'on pût apporter remède aux désordres qui avoient pris pied dans le royaume. Mais, quoi qu'ils lui pussent dire, elle persista à ne vouloir entrer dans les conseils du Roi, et refusa de donner au Roi les assurances qu'il requéroit d'elle, nonobstant que le père Suffren, comme nous avons dit ci-dessus, l'eût proposé et jugé raisonnable. Le rapport ayant été fait au Roi de cette opiniâtreté de la Reine à ne vouloir condescendre à la juste et nécessaire prière qu'il lui faisoit, Sa Majesté connoissant l'importance de cette affaire, et le péril auquel elle exposoit son Etat, assembla son conseil pour délibérer des moyens plus convenables qui pouvoient porter remède à ce mal.

Après que tous les autres eurent parlé, le cardinal s'excusa de dire son avis en cette affaire, en laquelle il pouvoit sembler à quelques-uns être intéressé; néanmoins le Roi le lui ayant commandé absolument, il fut obligé de lui représenter les considérations suivantes : que l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Savoie, ayant été maltraités du Roi avec raison, avoient une extraordinaire envie contre les prospérités de la France, ce qui faisoit qu'ils n'avoient autre but que de troubler son repos et interrompre le cours de sa bonne fortune; qu'ils l'avoient fait jusques ici, et par guerre ouverte et par grandes intelligences dans la cour; que la Reine-mère, la Reine sa fille et Monsieur, étoient mécontens et unis dans leur mécontentement; que le parlement et les peuples se prévaloient de ce mécontentement pour procurer leurs avantages aux dépens de l'autorité du Roi; que beaucoup de grands s'intéressoient en cette union selon qu'ils jugeoient y pouvoir faire leurs affaires; que les cabales de la cour, des femmes et des Anglais, avoient mis, il y avoit peu d'années, toute la France en feu; que la cabale présente étoit plus puissante dans la cour que n'étoit celle-là; que la qualité et le nombre des femmes étoit plus grand; que l'Espagne, plus puissante que l'Angleterre, y étoit mêlée; que tous les ambassadeurs avertissoient qu'elle agissoit puissamment; qu'il y avoit des preuves assurées qu'elle envoyoit de l'argent, ce qui étoit de soi assez aisé à croire, puisque Monsieur a avoué qu'à sa première sortie de la cour elle lui en avoit offert; qu'elle agissoit au dehors, empêchant la paix, et dans la cour, par cabales ouvertes et puissantes; que le duc de Lorraine travailloit à même fin, Mazarin en avoit donné une preuve assurée, déclarant qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour troubler la paix en Allema-

gne; que ceux de la maison de Guise travailloient sur ce même projet; que les parlemens, cours souveraines et communautés, étoient excitées; que Biscarat, que le maréchal de Marillac avoit mis dans Verdun, lui ayant donné sa nièce en mariage, n'avoit pas voulu remettre la place entre les mains du Roi, espérant, par ce moyen, faciliter la délivrance du maréchal; qu'on le portoit puissamment à persister en sa rébellion; qu'on semoit des bruits contre la santé du Roi et sa réputation; que toutes ces choses se faisoient sous l'ombre du mécontentement imaginaire et de la cabale des Reines; que, tandis que les étrangers verroient pouvoir agir dans la cour, et Monsieur hors d'icelle en attente d'une occasion favorable pour lui, ils tâcheroient, de leur côté, à troubler les affaires du Roi autant qu'ils pourroient; et comme ils se confirmeroient en leurs mauvais desseins contre la France, par les cabales qui sont dans la cour, lesdites cabales prendroient force du soutien qu'ils sauroient avoir des étrangers, soit par intelligence expresse qu'ils auroient avec eux, soit généralement parce que lesdits étrangers s'opposeroient d'autant plus hardiment aux desseins de la France, qu'ils la sauroient troublée par divisions intérieures; qu'ainsi il seroit impossible et de faire la paix au dehors parce que les étrangers espéreroient des cabales du dedans, et de mettre ordre aux affaires du dedans et apporter remède aux cabales qui seroient faites, soit dans la cour, soit hors d'icelle dans le royaume, par l'espérance qu'ils prendroient de la mauvaise disposition des affaires du dehors; que, si ces deux cabales du dehors et du dedans du royaume demeuroient longtemps, il seroit difficile qu'elles ne crûssent jusqu'à tel point qu'elles fissent leur effet sans qu'on y pût porter remède, et ce qui en pourroit servir aujourd'hui seroit demain trop foible pour l'être, et dans huit jours seroit inutile tout-à-fait; que, si le mal qu'elles devoient produire n'alloit que contre les particuliers, on croiroit qu'il en faudroit prendre le hasard; que, s'il pouvoit aller plus loin, il le falloit prévenir par les remèdes les plus doux et les plus convenables qui se pourroient apporter, dont le jugement et le choix appartenoient au Roi seul; qu'il étoit certain que le dessein de la Reine étoit d'attendre son temps, et de prendre une heure commode pour ruiner ce qu'elle vouloit perdre auprès du Roi; qu'elle l'avoit dit en termes exprès au sieur de Bullion; qu'il étoit certain que, pendant qu'elle espéreroit le pouvoir faire, son esprit ne se guériroit point; qu'il étoit certain que, tandis que Monsieur espéreroit que la mauvaise volonté de la Reine pût avoir effet, il demeureroit uni avec elle et ne s'en sépareroit point; qu'il étoit certain que, tandis que les esprits demeureroient en cet état-là, il seroit impossible de mettre ordre aux affaires du dehors et de pourvoir aux nécessités de l'État; il se formeroit tous les jours de nouveaux mécontens, et ceux qui sont les plus attachés auprès du Roi seroient insupportables en leurs prétentions; qu'il pourroit arriver telles conjonctures où on ne pourroit remédier au mal que la connivence dont on auroit usé auroit laissé croître; qu'en la moindre maladie du Roi on se pourroit rendre maître de sa personne et de l'État, sans que les serviteurs de Sa Majesté y pussent trouver aucun remède, ni se sauver en leur particulier, vu que chacun regarde le soleil levant, et que beaucoup de gens affidés en prospérité trembleroient en telles occasions, et n'oseroient seulement penser à ce qu'ils n'auroient pas fait difficulté d'entreprendre en un autre temps; que la même chose pourroit arriver sur le point d'un mauvais succès, à l'avancement duquel ceux qui auroient mauvais dessein contribueroient tout ce qui leur seroit possible, en intention de l'imputer à ceux qui auroient fait tout ce qu'ils auroient pu pour le détourner; qu'en ce cas les serviteurs du Roi dépendroient de la miséricorde des femmes, dont le sexe est souvent impitoyable, et de la cervelle du Coigneux, à qui l'appréhension ôteroit tellement toute retenue, qu'il n'estimeroit jamais avoir sûreté, tandis que ceux qui auroient servi par le passé au ministère demeureroient au monde; que, si au contraire on remédioit au mal présent par telle voie qu'il plairoit au Roi choisir, comme les mauvaises volontés ne pourroient plus avoir l'effet qu'ils se seroient promis, le temps les réduiroit à quelque raison; que la question étoit de bien penser quel remède il falloit prendre; que les remèdes foibles aigrissoient les grands maux, au lieu que les forts les épuisoient et les tarissoient; qu'il falloit remédier fortement au mal qui nous pressoit, ou ne le faire point du tout; qu'au reste il le falloit faire à temps; qu'il n'y avoit que cinq moyens d'y pouvoir :

Ou qu'il falloit s'accommoder avec les étrangers et faire une bonne et honorable paix qui fût de durée; ou s'accommoder avec Monsieur; ou avec la Reine; ou éloigner le cardinal; ou écarter d'auprès de la Reine tous ceux qui l'animoient au préjudice de l'État, et la prier aussi de trouver bon de s'abstenir pour quelque temps de demeurer à la cour, afin que sa présence n'y fomentât pas le mal, même contre sa volonté; car Monsieur d'un côté en étant absent en même

temps, tandis qu'elle de l'autre y demeureroit mécontente, il seroit impossible à Sa Majesté, quelque adresse qu'elle y pût apporter, de conduire ses affaires aux bonnes fins qu'elle se proposoit, pour la prospérité de ce royaume et la paix de la chrétienté; que pour le premier, outre qu'il étoit impossible, parce que les étrangers veulent toujours profiter de nos désordres, pour que l'accommodement qu'on feroit avec eux fût un remède à nos maux, il faudroit que la paix se fît et s'exécutât en un instant, ce qui étoit impossible si on ne vouloit se départir honteusement de tous les intérêts de ses alliés, et ainsi faire une paix qui, étant honteuse, ne seroit pas un remède, mais un mal, ne seroit pas une paix, mais un commencement de nouvelle guerre; que, quant au second, l'esprit de ceux qui étoient auprès de Monsieur empêchoit qu'on ne s'en pût servir; les grands biens qu'on leur avoit faits et les honneurs qu'on leur avoit assurés n'ayant point été capables de les gagner, rien ne le pouvoit faire; qu'ils portoient si impatiemment le gouvernement du Roi, qu'ils ne seroient jamais contens s'ils n'étoient les maîtres à leur mode; que, depuis qu'ils étoient auprès de Monsieur, ils avoient toujours fait ce qu'ils avoient pu pour le porter à des résolutions contraires au bien et au repos de cet Etat; que l'entreprise pour laquelle Chalais avoit eu la tête tranchée à Nantes en étoit une bonne preuve, puisque, dès lors, ils voulurent corrompre des gouverneurs des plus grandes provinces, dont la fidélité étoit inébranlable, et se rendre maîtres des meilleures places du royaume; que le soin qu'ils eurent de retirer Monsieur du siége de La Rochelle en étoit une autre; qu'ils tâchèrent de traverser, par cette voie, cette haute entreprise sans qu'ils alléguassent autre prétexte, sinon que le Roi traitoit mal Monsieur, parce qu'il étoit allé en son armée, qui étoit autant que se plaindre de ce qu'il faisoit les fonctions de roi; que l'artifice avec lequel ils firent revenir Monsieur d'auprès de Grenoble, lorsque le Roi alloit en personne au secours de Casal, ne vérifioit pas peu clairement la suite de leur malice; que le mécontentement auquel ils le firent persévérer pendant toute la guerre du Languedoc, justifioit clairement combien ils appréhendoient la ruine de l'hérésie et de La Rochelle, sans laquelle cet État ne pouvoit jamais avoir aucun bien; que l'opposition qu'ils avoient faite dans l'étendue des apanages de Monsieur à tous les édits du Roi, pour troubler les affaires de Sa Majesté et se rendre agréables au peuple par des moyens qui empêchoient qu'on ne pût procurer son bien, et l'impudence avec laquelle Le Coigneux, son chancelier, avoit osé donner des arrêts du conseil de son maître, qui cassoient ceux du Roi, faisoient voir aux aveugles qu'ils en vouloient à la royauté; que la hardiesse qu'ils avoient eue de porter Monsieur à sortir du royaume, ce qui aida et donna lieu à la seconde attaque de M. de Mantoue, faisoit qu'aucun ne pouvoit ignorer la persévérance qu'ils avoient au mal, et combien ils s'y étoient confirmés; que l'artifice qu'ils avoient de faire décrier les conseils du Roi, lors même que les succès en étoient les meilleurs, montroit que non-seulement ils n'étoient pas capables de bien faire, mais que même ils ne pouvoient souffrir qu'on fît bien; que les cabales qu'ils avoient formées et fomentées justifioient clairement que, s'ils ne faisoient beaucoup de mal, ce n'étoit pas leur faute; que le peu d'utilité qu'on avoit retiré des 100,000 livres d'augmentation de revenu qu'on avoit données à Monsieur, du gouvernement d'Orléans, du château d'Amboise, et de beaucoup d'argent, de l'emploi dans Paris, et du commandement de l'armée de Champagne, dont il avoit plu au Roi le gratifier et l'honorer, faisoit connoître qu'aucuns bienfaits n'étoient capables de contenter son esprit, à cause de ceux qui le possédoient; qu'une charge de président, l'assurance d'un cardinalat, force argent comptant, et la promesse d'un duché, n'ayant pu arrêter et contenir ces esprits que pour deux mois, il étoit aisé à voir qu'il faudroit tout le royaume pour les arrêter davantage; qu'encore ne pourroit-on s'en assurer, n'y ayant de mesures à prendre avec les fous et des infidèles; et que, comme jusqu'à présent tout ce qu'on leur avoit donné n'avoit servi qu'à leur faire naître l'appétit, de plus il étoit à craindre que ce qu'on leur donneroit à l'avenir ne servît qu'à les rendre plus puissans à mal faire, et ainsi on ne pouvoit pratiquer ce second moyen; que quant au troisième, il étoit souhaité et désiré plus que nul autre, mais il étoit très-difficile à espérer, vu que les femmes d'ordinaire sont vindicatives, que la Reine étoit fort dissimulée, qu'elle étoit d'un pays et d'une maison où l'on pardonne peu à ceux que l'on offense; que les services que le cardinal lui avoit rendus, les publics que le Roi et l'État en avoient reçus, n'ayant pu l'empêcher de venir à l'extrémité où elle s'étoit portée envers le cardinal, les prières et supplications du Roi, la considération qu'elle devoit avoir en sa maladie, ayant été de nul poids pour l'arrêter, quoique la contrariété qu'elle faisoit en l'esprit de Sa Majesté le pût mettre en péril, il étoit difficile d'espérer qu'aucune autre chose la retînt; que les paroles qu'elle avoit données au Roi, en présence du cardinal de Bagny et de son

confesseur, n'ayant eu aucun effet, il y avoit peu lieu de croire que celles qu'elle donneroit à l'avenir en eussent davantage; que jamais elle ne seroit contente qu'elle ne fût absolument maîtresse, et en état de perdre ceux à qui elle en vouloit, quand elle voudroit; et qu'il étoit à craindre qu'elle ne fût jamais en cet état qu'elle ne se vengeât, et que, sans y penser, le contre-coup de sa vengeance n'allât plus loin qu'elle ne voudroit elle-même; que si le quatrième moyen, qui étoit l'éloignement du cardinal, étoit un bon remède, c'étoit celui qu'il falloit choisir sans difficulté, et qu'il désiroit en son particulier; qu'il étoit vrai qu'il y avoit beaucoup de choses à considérer : savoir si les esprits animés se contenteroient de cet éloignement et ne voudroient point passer outre, autant à la ruine de ceux qui seroient demeurés que de celui qui se seroit retiré, et ainsi se rendre maîtres du gouvernement et de l'autorité du Roi; savoir si ces ministres demeurés se pourroient maintenir contre les efforts qu'on pourroit faire contre eux, ce dont il y avoit lieu de douter, en ce que tout établissement nouveau étoit plus sujet à ébranler qu'un autre qui étoit affermi; savoir si, ayant ôté quelques chiens de la bergerie, on n'attaqueroit point le troupeau et ensuite le pasteur; qu'après toutes ces considérations, si ce remède étoit capable d'arrêter le mal sans en faire naître un plus grand, il le falloit prendre; que s'il ne l'étoit pas, et qu'ainsi il n'y eût rien à espérer des quatre moyens déduits jusques à maintenant, il ne restoit qu'à prendre le cinquième remède, y ayant beaucoup à craindre, à prévoir et à prévenir si l'on ne vouloit périr; qu'il falloit dissiper les cabales, et promptement; qu'elles avoient leur source, leur appui et leur force en la Reine-mère; que son indignation et son autorité les formoient et les entretenoient; qu'elle dit, quinze jours avant la sortie de Monsieur, à Sufferte, confident du duc de Bellegarde, qui lui demandoit comment son maître se devoit comporter en cette occasion, que dans le 20 ou 25 janvier elle lui diroit ce qu'il auroit à faire; qu'elle dit à la femme de Lingendes, secrétaire du Fargis, qu'elle assurât sa maîtresse (1) que dans quinze jours l'apostume crèveroit, et que lors elle parleroit hautement comme elle devoit; que l'ambassadeur d'Espagne dit à Mazarin que l'affaire n'étoit pas encore terminée; ce qu'il ne pouvoit savoir que par la Reine régnante, et elle de la Reine-mère; que le même ambassadeur dit à Ville, ambassadeur du duc de Lorraine, dans les États duquel il lui disoit que Monsieur avoit pensé de se retirer : « Pourquoi Monsieur iroit-il en Lorraine ayant la Reine sa mère pour lui? qu'y a-t-il à craindre? » Que puis donc qu'en la Reine-mère demeurant en la cour, reposoient toutes les cabales qui y étoient, et qu'il les falloit nécessairement dissiper, qu'on ne lui pouvoit faire fermer l'oreille aux méchans qui abusoient de sa bonté et tramoient plusieurs partis contre l'Etat, lui déguisant leurs pernicieuses intentions, il n'y avoit autre conseil à prendre que de la prier de se tenir quelque temps éloignée de la cour et de Paris, et écarter d'auprès d'elle les esprits factieux qui étoient les conseillers sinistres de son malheur; ce qu'il faudroit faire en respectant et traitant sa personne mieux que jamais; qu'il y auroit bien des difficultés en l'exécution de ce dessein, diverses personnes y étant intéressées; qu'il les falloit toutes prévoir et s'y bien résoudre devant que l'entreprendre; qu'autrement si on le commençoit sans le parachever la perte seroit assurée; qu'il seroit estimé caustique et violent, et condamné comme tel, parce qu'on ne verroit pas les grands maux dont il nous auroit garantis, et qu'on le rendroit cause de tous ceux qui se préparoient dès cette heure, lesquels il étoit aussi impossible d'éviter, qu'un chirurgien qui couperoit un bras par nécessité, ne sauroit empêcher ni une grande perte de sang ni ensuite beaucoup d'autres inconvéniens; que si le cardinal se considéroit soi-même, il ne pouvoit entendre à ce remède, parce que si on le pratiquoit, on penseroit qu'on fît sans sujet et par vengeance ce qu'on n'entreprendroit que pour le salut public et la sûreté du Roi; qu'on diroit que la créature détruiroit son créateur, lui ôtant les siens, et la réduisant au petit pied; que beaucoup exerceroient leur esprit, leur langue et leur plume, le chargeant de tout le décri qui se pouvoit imaginer; et qu'ainsi par sa seule considération, il lui valoit mieux prendre le hasard de périr sans ce blâme, que d'être assuré dans un tel décri; que cependant, comme il ne voudroit pas empêcher le salut public, s'il étoit jugé nécessaire par le Roi et son conseil pour la conservation de son autorité, de sa personne et de son Etat, il passeroit par-dessus tout son intérêt; mais qu'en ce cas il supplioit le Roi de lui permettre sa retraite, qui lors ne seroit point préjudiciable à Sa Majesté, vu que le grand corps des cabales étant séparé, messieurs les ministres qui demeureroient pourroient subsister et le servir comme il avoit été jusqu'à présent; que cependant, pour éviter que, par quelque voyage que Monsieur feroit à Paris en l'absence de Sa Majesté, il n'arrivât quelque désordre qui fût tel qu'on n'y pût remédier, il sembloit qu'outre les deux compagnies de cavalerie qui étoient au-

(1) La comtesse du Fargis, sans doute.

près de Chartres, il en faudroit encore mettre trois à Etampes, et ce d'autant plus qu'elles ne pouvoient donner aucune alarme à Monsieur avec sujet; qu'il sembloit qu'il faudroit encore loger huit compagnies de gardes à Louvres en Parisis, ou même dans les faubourgs de Paris, pour contenir la ville en son devoir, et cependant voir ce qu'on pourroit profiter par toutes sortes de respects dans l'esprit de la Reine; que le corps des cabales étant séparé, la faction n'augmenteroit plus, peu se joindroient aux mécontens quand ils verroient qu'il y auroit plus à craindre qu'à espérer; que l'esprit de la Reine se guériroit plutôt quand elle se jugeroit impuissante à mal faire, que si elle demeuroit entourée de tous ceux qui la pouvoient animer à la vengeance; que Monsieur et les siens penseroient peut-être à se raccommoder, quand ils se verroient destitués des appuis qu'ils se promettoient maintenant; les étrangers, n'espérant plus aucun avantage des brouilleries du dedans, songeroient à leurs affaires et se porteroient à la paix par leur intérêt; et ainsi, dans quelque temps, l'on pourroit voir les affaires de Sa Majesté reprendre le chemin de prospérer comme elles avoient fait jusqu'alors, et comme elles feroient indubitablement sans ces brouilleries; au moins auroit-on fait tout ce qui se pourroit à cette fin, ou si au contraire l'on omettoit ce qui auroit été jugé nécessaire, si les affaires de Sa Majesté alloient bien, ce seroit par hasard, et si elles alloient mal on auroit ce déplaisir d'avoir manqué à ce qui se devoit après l'avoir connu; que la justice étoit du côté du Roi, et l'approbation publique n'y seroit qu'en tant que les bons succès dureroient, et qu'ils ne pouvoient durer si l'on ne coupoit les racines des cabales, et si en remédiant aux maux présens on ne prévenoit les futurs.

Le cardinal ayant ainsi parlé (1), tous louèrent son avis extraordinairement, et dirent au Roi qu'ils pouvoient l'assurer en leurs consciences qu'il n'y avoit autres remèdes à prendre que ceux qui avoient été proposés; seulement se trouvèrent-ils différens avec le cardinal en ce point, qu'au lieu qu'il proposoit sa retraite comme un remède innocent, ils le tenoient tout-à-fait ruineux et non praticable; que ce n'étoit point à eux à parler sur le sujet de l'éloignement de la Reine, que le Roi sauroit mieux choisir ce qui étoit nécessaire à son Etat qu'ils ne sauroient le penser eux-mêmes, et qu'eux auroient la fidélité qu'ils devoient en une occasion si importante. Mais Sa Majesté sans hésiter choisit d'elle-même, et dit que puisqu'à son grand regret elle avoit éprouvé, par toutes les remontrances et supplications qu'il avoit fait faire inutilement à la Reine sa mère, qu'il ne restoit aucun lieu en son esprit pour y recevoir les raisons contraires aux finesses et pernicieuses impressions que lui avoient données les esprits qui l'avoient déçue, et qu'il ne voyoit pas que, des quatre premiers moyens qui avoient été proposés, il y en eût aucun capable de remédier aux maux présens et pressans de son État, il choisissoit le cinquième qui étoit de se séparer d'elle pour quelque temps, afin que cependant son esprit eût loisir de se désabuser, et éloigner d'elle pour toujours ceux qui étoient les auteurs de ses maux, pour les empêcher de les entretenir et de lui en faire de semblables à l'avenir.

Ensuite il prit la résolution de retourner à Paris, et la prier de se retirer pour lors en quelqu'une de ses maisons, lui désignant particulièment Moulins, qu'autrefois elle avoit désirée du feu Roi; et afin qu'elle y fût avec plus de contentement, lui en offrit le commandement et de toute la province, se chargeant d'en donner la récompense à M. le prince. Le cardinal pria le Roi de faire encore un dernier effort auparavant que d'exécuter cette résolution, et de lui envoyer le père Suffren, pour lui représenter que ce que le Roi avoit jusque-là avec tant d'instances désiré d'elle étoit son avantage, et la conjurer, au nom de Dieu, du bien de l'État et du sien propre, d'y vouloir condescendre. Ce dernier remède ayant été inutile comme tous les autres, le Roi partit le lendemain 23 février, auparavant qu'elle fût éveillée, et sans qu'elle eût aucun avis de son partement, laissant à Compiègne le maréchal d'Estrées et le sieur de La Ville-aux-Clercs, pour lui rendre la lettre de Sa Majesté, et lui exposer la cause de son partement, et la prier en son nom de trouver bon de s'en aller à Moulins, pour y être en toute liberté et autorité. En même temps on fit commandement à la princesse de Conti et aux duchesses d'Ognano, d'Elbeuf et à la connétable de Lesdiguières, de se retirer chacune en leur maison, et Vautier son médecin, le principal et le plus dangereux instrument de toute la faction, fut arrêté et envoyé à la Bastille, où fut aussi envoyé le lendemain le maréchal de Bassompierre, que la princesse de Conti avoit attiré à ce parti, et l'abbé de Foix, qui faisoit métier d'être dans toutes les intrigues de la cour. On se contenta de faire commander, de la part du

(1) Il y avait d'abord ici dans le manuscrit : « Aucun de « ceux du conseil ne voulut dire son avis sur le choix « de celui des cinq remèdes qu'il avoit mis en avant, « dont il seroit plus à propos au Roi de se servir, lais- « sant à Sa Majesté à faire l'élection d'une chose si im- « portante. » Cette phrase a été biffée, et de la main de Richelieu ont été mises en marge les lignes qui suivent jusqu'à *Mais Sa Majesté.*

Roi, au père Chanteloube, par le père Gondren son général, de se retirer en la maison des pères de l'Oratoire à Nantes, avec assurance qu'il y vivroit avec toute sûreté et liberté, ce que du commencement il promit audit père Gondren, et s'y achemina; mais étant à Chartres, il s'en alla à Orléans trouver Monsieur, contre l'ordre de son supérieur. Et afin que cette nouvelle ne surprît les peuples, les grands et les compagnies de ce royaume, et que la vérité et la sincérité des intentions du Roi ne leur fût déguisée par les adhérens et les coupables, Sa Majesté écrivit aux parlemens et aux gouverneurs des provinces, leur déclarant les justes raisons qui l'avoient obligée d'en user de la sorte.

Le Roi ayant mis ses affaires en quelque sûreté de la part de la Reine sa mère, il lui restoit encore à aller au devant de l'orage qui se formoit à Orléans, où les ministres de Monsieur ne lui permirent pas de demeurer en repos. Ils commencèrent incontinent à tramer des menées, ou à fortifier celles qu'ils avoient déjà en la Bourgogne et en la Provence, tentèrent le Dauphiné, lièrent des intelligences avec l'Espagne et la Lorraine, s'assurent au commencement des gens de guerre, puis les lèvent ouvertement. La Feuillade et autres parens de Puylaurens en lèvent en Limosin; La Ferté, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, l'assemble, et écrit à ses compagnons qu'ils le viennent trouver. Monsieur fait faire des amas de blés dans la Beauce, pour les mettre dans la ville d'Orléans, où il essaie de faire entrer des gens de guerre pour s'en assurer, et des autres passages de la rivière de Loire; assemble la noblesse en l'étendue de son gouvernement, fait achat d'armes et de munitions de guerre, et conjure quelques grands de la cour, qui l'en refusèrent, d'en sortir et se retirer auprès de lui ou dans leurs gouvernemens pour favoriser ses desseins. Il mande au maréchal de Toiras (1) qu'il le vienne trouver en diligence, et n'en fasse difficulté pour quelque considération que ce soit, d'autant qu'il a des choses à lui dire très-importantes à Sa Majesté, tant au regard de sa personne que de son autorité, lesquelles il ne veut confier à autre qu'à lui, pour les rapporter à elle-même de sa bouche. Le maréchal a peur, envoie la lettre au Roi, qui ne lui permet pas d'y aller. Il envoya encore au Roi, pour essayer à gagner temps, à son retour de Compiègne, le sieur de Monsigot, dont la créance n'étoit autre, sinon que Monsieur ayant su que Sa Majesté avoit trouvé mauvais que la Reine eût mis entre les mains de Monsieur les pierreries de feu Madame, il lui en envoyoit l'inventaire pour lui faire voir qu'il n'y en avoit tant qu'il pensoit, et que même il avoit renvoyé lesdites pierreries à la Reine, pour en user ainsi qu'elle voudroit. Le Roi lui répondit qu'il n'avoit point besoin de voir son inventaire; qu'il ne se soucioit pas que les pierreries fussent entre les mains de Monsieur, mais bien avoit-il trouvé étrange que la Reine les lui eût données un jour avant son partement, vu qu'en autre temps elle les lui avoit refusées, et particulièrement quand il étoit en Lorraine, comme il le savoit bien lui-même. Sa Majesté s'excusa d'écrire, sur ce qu'elle étoit à la chasse, où Monsigot savoit bien par expérience que le Roi d'ordinaire n'écrivoit point; mais elle chargea ledit Monsigot de grandes civilités pour Monsieur, son frère, et s'en retourna à Paris, où, après avoir été trois jours, on apprit par ceux mêmes chez qui il s'étoit caché, qu'il avoit témoigné une grande appréhension, comme si on l'eût voulu arrêter prisonnier, et que sur cette feinte il s'en étoit allé à Orléans.

Le Roi, qui ne vient aux derniers remèdes qu'à l'extrémité, espérant que la jeunesse de Monsieur seroit plus ployable à ses remontrances que l'âge plus avancé de la Reine sa mère ne l'avoit été, lui envoie le cardinal de La Valette, afin que sa qualité et celles de son esprit, qu'il savoit ne lui être pas désagréables, lui fissent ajouter plus de créance à ce qu'il lui diroit de la part de Sa Majesté. Elle lui commanda de témoigner à Monsieur qu'on trouveroit en toute l'Europe son éloignement bien étrange, pource qu'il n'y avoit personne qui ne sût les signalés témoignages d'affection et d'entière confiance qu'il avoit toujours reçus du Roi, soit lorsqu'il lui avoit assigné son apanage et fait son mariage avec feu Madame, en un temps auquel se voyant, comme il étoit encore, sans enfans, les ennemis de la maison royale essayoient de lui donner toute sorte de défiances, soit lorsque Sa Majesté, après la prise de La Rochelle, revenant victoriense de son premier voyage d'Italie, et ayant, par la réduction de tant de villes en son obéissance, éteint la faction qui, sous prétexte de religion, avoit tant fait de mal à son Etat, elle l'avoit trouvé éloigné pour la première fois, et même sorti du royaume, ce qui étoit capable d'empêcher, dès ce temps-là, le fruit de toutes les glorieuses actions de Sa Majesté; et néanmoins le premier soin de Sa Majesté à son retour, fut de le rappeler avec toute sorte de douceur et le combler de ses bienfaits, lui donnant pour augmentation d'apanage un grand duché avec 100,000 livres de rente, gouvernement, place,

(1) Il avait été fait maréchal au mois de décembre 1630.

et une somme notable de deniers; recevant les siens en sa bonne grâce, et les gratifiant comme il désiroit, depuis lequel temps le Roi s'étoit tellement confié en lui, que, s'en allant en son second voyage pour secourir ses alliés, il l'avoit laissé dans le cœur de son royaume, et lui avoit envoyé pouvoir pour gouverner en la ville capitale et en toutes les provinces de deçà la Loire, et pouvoir encore de commander son armée de Champagne; qu'outre cela Sa Majesté, ne voulant rien laisser en arrière qui lui pût apporter satisfaction, avoit donné encore depuis peu à ceux qu'il aimoit des biens beaucoup plus grands qu'ils ne devoient espérer, de telle sorte qu'ils pouvoient avec modération et retenue attendre ce qu'ils désiroient de plus; que ces choses étant faites, et au vu et su de tout le monde, on s'étonneroit avec grande raison de ce second éloignement auquel d'autant moins qu'il y avoit d'apparence, et que personne ne se le fût jamais imaginé dans une si pleine satisfaction, d'autant plus le déplaisir en étoit-il sensible à Sa Majesté, qui véritablement le portoit avec impatience; qu'il conviât Monsieur à revenir par ce qu'il devoit à Sa Majesté, vu les obligations qu'il lui avoit, par ce qu'il devoit à l'Etat qui souffroit beaucoup de ces divisions, et par ce qu'il se devoit à soi-même, considérant le tort qu'il se faisoit, donnant lieu de dire qu'il manquoit à l'un et à l'autre; qu'il lui fît voir combien ces semences de brouilleries donnoient sujet aux personnes malintentionnées de tenter de choses pour faire désordre en toutes façons; qu'elles avoient aigri l'esprit de la Reine mère du Roi à tel point, que, quelques propositions que Sa Majesté lui eût fait faire à Compiègne, par ses principaux ministres, pour la remettre en l'état qu'elle étoit avant toutes ces divisions, et pour arrêter le cours des factions et menées que tout le monde voyoit menacer cet Etat, il avoit été impossible d'y rien gagner; qu'on avoit pris prétexte, pour irriter la Reine contre le cardinal, de dire qu'elle avoit reçu divers sujets de mécontentemens de lui; mais comme il n'y avoit sorte de devoirs au monde qu'il n'eût rendus avec toute l'humilité possible, pour lui faire connoître qu'après l'avoir servie près de quinze années avec toute sorte de fidélité dans des temps très-difficiles, et si heureusement qu'elle s'en étoit mille et mille fois louée, et toute l'Europe l'avoit vu, après de telles preuves de son zèle il eût mieux aimé mourir que d'encourir avec sujet son indignation; que le Roi, qui en avoit parfaite connoissance, avoit daigné par sa bonté faire lui-même toute sorte d'instances et de supplications à ladite Reine sa mère pour adoucir son esprit sur ce sujet, et lui faire connoître la vérité des choses; mais n'y ayant rien pu avancer, non plus qu'à ce qu'il désiroit qu'elle se portât à continuer de prendre part à ses conseils et à vivre avec Sa Majesté comme mère, avec la même privauté et franchise qu'elle avoit accoutumé, la Reine étant demeurée ferme au contraire, et ayant dit qu'elle ne se vouloit plus mêler de choses quelconques, le Roi jugeant bien que cette aliénation d'esprit et diversité de sentimens ne pouvoit être dans sa cour et dans sa propre maison sans produire de très-dangereux effets, beaucoup qui se forment des mécontentemens imaginaires étant capables de croire, contre ses propres intentions, que c'est un moyen pour se rallier à une ouverture pour continuer leurs factions et menées, qui seroient non-seulement capables de travailler tous bons desseins, mais de ruiner entièrement l'Etat s'il n'y étoit puissamment remédié, Sa Majesté, par cette seule considération, avoit trouvé à propos que, pendant qu'il essaieroit d'arrêter le cours de ce mal, la Reine, de qui par elle-même l'on ne devoit attendre que tout bien, allât en sa maison de Moulins, espérant que ces mauvais esprits étant éloignés de Sa Majesté, elle se remettroit dans peu de temps au même état qu'elle avoit été pour se rejoindre au Roi, et concourir, comme elle avoit fait par le passé, au bien et repos public de ce royaume et à la grandeur de l'Etat; et pource que la princesse de Conti et quelques autres avoient été les principaux instrumens dont les factieux s'étoient servis pour tromper son esprit, on les avoit séparés, renvoyant les uns en leurs maisons, et mettant les autres à la Bastille.

Enfin Sa Majesté donna charge audit cardinal de La Valette de faire entendre à Monsieur la vérité de ce qui s'étoit passé à Compiègne, et le convier derechef de sa part de revenir avec Sa Majesté, lui donnant toutes sortes d'assurances de son affection cordiale et sincère, et de son soin véritablement plus que paternel, ayant pour lui les mêmes sentimens qu'il a eus en tout temps, et désirant tous les jours le voir marié, à quoi il le conjure de penser sérieusement, afin que, si le contentement de se voir des enfans continue à lui manquer, il en pût voir à Monsieur qu'il considérât comme s'ils étoient siens propres. Ledit cardinal de La Valette part le pénultième de février, s'acquitte fidèlement de sa commission, prie et conjure Monsieur de reconnoître la faute qu'on lui faisoit commettre de l'éloigner de la cour, en laquelle seule il pouvoit demeurer en la splendeur convenable à sa naissance. Il le convia d'épouser ou la princesse Marie, pour laquelle il avoit témoigné une si constante affec-

tion, qui n'avoit reçu opposition que de la part de la Reine sa mère seule, ou d'en choisir telle autre que bon lui sembleroit; enfin il lui donne toutes les assurances, et lui offre tous les avantages qu'il pouvoit désirer pour le convier de revenir auprès de Sa Majesté. La personne du cardinal de La Valette lui plut, les choses qu'il lui représenta de la part du Roi lui semblèrent bien justes, et il avoit grande inclination à se remettre bien avec Sa Majesté; mais Puylaurens et Le Coigneux détournèrent son esprit, et leurs damnables artifices prévalurent à son bon naturel. La considération de la Reine-mère, laquelle ils lui mirent en avant être obligé de faire retourner à la cour, ne lui fit pas grande impression, parce qu'en sa conscience il savoit que le Roi n'avoit su prendre un conseil plus innocent que celui-là, pour le garantir de l'effet des mauvais desseins dans lesquels ils l'avoient engagé avec elle. La seule terreur panique qu'ils lui mirent en l'esprit l'emporta, lui remettant devant les yeux qu'ayant déjà tant de fois manqué de parole au Roi, si jamais il retomboit en ses mains, il le feroit mettre à la Bastille ou au bois de Vincennes pour s'assurer de sa personne, puisqu'il ne le pouvoit être de sa foi, et expliquant à contre-sens toutes les bonnes intentions de Sa Majesté, lui donnent impression qu'elle lui demande pour sa ruine ce qui est du tout nécessaire pour son bien, et que même elle ne désire son mariage que pour en tirer des enfans, et se saisir d'autant plus volontiers de sa personne, que la succession de cette couronne seroit par ce moyen assurée en la maison de Sa Majesté. Cette crainte le vainquit et lui fit prendre résolution de se fortifier à Orléans, ou, s'il ne le pouvoit faire, de se retirer en quelque place frontière plus forte, y attendre que les troupes qu'il amassoit de toutes parts, tant au dedans qu'au dehors du royaume, pussent faire un corps d'armée considérable contre le Roi.

Le cardinal de La Valette fut de retour près de Sa Majesté le 2 de mars, et lui fit la relation de son voyage; mais à peine fut-il arrivé que Chaudebonne lui écrit d'auprès de Monsieur, et lui mande que Le Coigneux non-seulement s'offre de se retirer du service de Monsieur, mais le désire et le juge expédient. Ledit cardinal eut commandement de Sa Majesté de lui répondre que, jusqu'ici on n'y avoit point voulu entendre, parce qu'on estimoit que les bienfaits qu'il avoit reçus lui feroient produire les effets qu'on désiroit pour le bien de l'Etat; mais, puisque cela n'étoit pas arrivé, et que ledit Le Coigneux estimoit sa retraite utile au bien des affaires présentes, on acceptoit la proposition qu'il en faisoit, restant audit Le Coigneux de l'effectuer le plus promptement que faire se pourroit. Mais Le Coigneux, qui n'avoit fait faire cette proposition que pour tromper Sa Majesté, ne la voulut pas accomplir. Le duc de Bellegarde de son côté, pour amuser le Roi et le retarder s'il peut d'aller à Monsieur si promptement, afin de lui faire gagner toujours autant de temps pour se préparer, donne avis à Sa Majesté, par Boncarré, que Monsieur lui a mandé qu'il pourroit bientôt passer dans son gouvernement, et la supplia de lui faire savoir sa volonté sur ce sujet, suivant laquelle il se gouvernera. Le Roi lui commande de faire savoir aux villes qu'en ce cas elles n'aient point à le recevoir sans son ordre, et à lui d'y tenir la main; et reconnoissant par cet avis la résolution déterminée de Monsieur de lui faire la guerre, à laquelle il avoit commencé à se préparer dès son éloignement de la cour, elle jugea qu'il n'étoit plus temps de le choyer davantage, puisqu'il n'y avoit plus d'espérance de pouvoir rien gagner sur lui, et qu'on ne devoit point craindre qu'une résolution généreuse le portât à l'extrémité, vu qu'il s'y étoit déjà mis de lui-même, mais bien que, si on en prenoit d'autres, on ne fût étonné de le voir venir fondre sur les bras du Roi avec une armée puissante, fortifié de plusieurs grands qui jusqu'alors étant secrètement unis à lui, se déclareroient ouvertement.

Ces considérations portèrent Sa Majesté à partir de Paris le 11 mars, et s'en aller à Etampes. Etant à Linas, Chaudebonne le vint trouver de la part de Monsieur avec une lettre, portant des plaintes de ce qu'on avoit arrêté des charrettes de blé qu'on menoit à Orléans pour la provision, disoit-il, de la ville; ce qui témoignoit les mauvaises impressions qu'on donnoit au Roi de lui, dont toutes les actions étoient exemptes de blâme. Sa Majesté lui répondit que tant s'en faut qu'elle fût capable d'écouter aucune calomnie contre lui, qu'elle avoit même de la peine à croire ce qui ne se pouvoit ignorer quand il étoit à son désavantage, comme seroient toujours les résolutions qu'on lui faisoit prendre de se séparer d'elle au préjudice du repos de cet Etat. Et d'autant que Chaudebonne fit encore entendre que Le Coigneux ne demandoit pas mieux que de se retirer si le Roi le désiroit, on lui fit connoître que c'étoit le vrai moyen d'accommoder les affaires, et Sa Majesté le manda à Monsieur, le priant de se défaire et de lui et de Puylaurens, comme étant les deux mauvais génies qui l'éloignoient de son honneur et de son devoir, desquels il ne vouloit prendre autre punition, bien que leurs pernicieux déportemens en méritassent une bien plus grande, que de les séparer de lui

afin qu'ils ne lui fissent plus de mal. Chaudebonne n'eut pas plutôt porté la réponse du Roi à Monsieur, qu'au lieu d'y faire la considération qu'il devoit, il exécuta son dessein, et partit d'Orléans pour aller en Bourgogne, les siens faisant crier en divers lieux, sur le chemin par où ils passoient : « Vivent Monsieur et la liberté du peuple ! »

Au même temps le duc de Bellegarde envoya, le 18 mars, le sieur Damanzé au Roi, qu'il trouva déjà avancé à Auxerre pour suivre Monsieur, afin de l'empêcher de se saisir d'aucune place qui pût troubler le repos de l'Etat. Il l'envoyoit pour s'excuser s'il recevoit Monsieur en sa maison de Bellegarde, qui est une place forte et frontière de la province, auparavant appelée Seurre; que Monsieur ne lui avoit rien mandé de son dessein que deux jours après son partement d'Orléans, et désavoua tout ce que Boncarré lui avoit dit de sa part; au reste il offrit servir à l'accommodement de Monsieur avec Sa Majesté, mais que pour y parvenir il étoit nécessaire qu'elle ne s'avançât pas davantage en la Bourgogne. Bien que ces excuses fussent inutiles et vaines, et qu'au moins ne pût-il pas désavouer le commandement que le Roi lui avoit fait par Boncarré de ne pas recevoir Monsieur en son gouvernement, et que la demande même qu'il faisoit que Sa Majesté ne s'y avançât pas davantage étoit malicieuse, d'autant que c'étoit pour attendre que les levées de gens de guerre, que Monsieur avoit envoyé faire en Normandie, Limosin et le Maine, pussent arriver, si est-ce que Sa Majesté, se contentant simplement de lui montrer qu'il ne se pouvoit justifier d'avoir manqué à son devoir, lui manda que cela ne l'empêcheroit pas qu'elle ne lui fît sentir des effets de sa bonté s'il lui en donnoit sujet, essayant de porter Monsieur à ses justes désirs; qu'elle s'avançoit à Dijon pour être en lieu où plus commodément elle pût recevoir l'effet de ce qu'il lui offroit, et qu'elle ne pouvoit pas s'arrêter en chemin, la sûreté requise en telles affaires ne lui permettant pas de donner davantage de temps à ceux qui le vouloient employer à mal faire.

Sa Majesté étant arrivée à Sens, le sieur de Courtenay-Blesneau dit et signa à Sa Majesté, le 19 mars, que Monsieur étoit arrivé chez lui à Blesneau le 14, et qu'il lui avoit dit qu'il étoit attendu en Bourgogne des ducs d'Elbeuf et de Bellegarde, avec six cents chevaux pour son service; que depuis qu'il avoit vu la Reine sa mère à Corbeil il n'avoit point aimé le cardinal; qu'elle lui avoit donné avis de s'aller promener en Allemagne, voir ses amis, mais que, la nuit ensuivant, elle lui envoya dire qu'il ne partît, et qu'elle vouloit parler à lui, et elle l'en empêcha; que, à ces dernières occasions, elle l'avoit désiré derechef, et, lui, avoit représenté qu'il ne le pouvoit plus, que le lieutenant général de l'Empereur, lequel étoit de ses amis, étoit changé, et aussi qu'il n'avoit point d'argent; qu'il étoit assuré de vingt mille étrangers lorsqu'il en auroit besoin; que l'Empereur étoit neveu de la Reine sa mère; que M. de Guise étoit en cette occasion joint en ses intérêts; qu'il avoit failli par deux fois de tuer M. le cardinal, mais que la Reine l'avoit empêché, sur la considération qu'elle l'assura que, s'il le faisoit, le Roi le tueroit; que, par le commandement de la Reine sa mère, il avoit fait son accommodement avec le cardinal pour gagner temps; que le jour que le Roi fut à Versailles, l'on estimoit que M. le cardinal étoit tout-à-fait disgracié, et que Monsieur, soupant chez le comte de Brion, où étoient M. de Bassompierre et Puylaurens, survint le comte de Cramail (1), lequel en secret lui dit : « Savez-vous bien que le garde des sceaux Marillac a été chassé? La Reine devroit être à Versailles pour empêcher tout cela; allez vitement l'en avertir, et qu'elle empêche que l'esprit du Roi ne soit préoccupé. »

Monsieur, étant arrivé à Bellegarde, écrivit incontinent au Roi par Briançon, le 23 mars, et, calomniant ses ministres, en la personne desquels celle du Roi ne peut demeurer sans offense, il feint de plaindre le mauvais traitement qu'il supposoit être fait à la Reine sa mère, qu'il dit être détenue, et demande à Sa Majesté que, puisque ceux qui en sont les auteurs le chassent du royaume après l'avoir, dit-il, chassé de sa maison, elle ait agréable de lui donner quelques jours de relâche, pendant lesquels il puisse se ménager une retraite dans les terres étrangères. Sa Majesté lui fit réponse qu'il avoit tort de se servir, par sa lettre, du mot de détention, pour signifier la prière qu'elle avoit été contrainte de faire à la Reine sa mère, de s'en aller pour quelque temps en sa maison à Moulins, pour y demeurer en toute liberté; que, s'il aimoit autant la Reine sa mère comme Sa Majesté faisoit, et avoit autant de déplaisir de sa séparation que Sadite Majesté en ressentoit, il n'avoit pas sujet d'être beaucoup content de lui-même, puisque son partement de la cour, sans son su et sans son congé, en étoit la principale cause; qu'à la vérité, ce qui l'avoit fait sortir de sa maison le faisoit sortir de France, puisque c'étoit sa mauvaise conduite, ses mauvais conseils et ses injustes desseins; que Sa Majesté ni ses ministres n'étoient cause de l'un ni de l'autre, ains, au

(1) Adrien de Montluc, comte de Cramail ou Carmaing.

contraire, n'avoient rien oublié de ce qui dépendoit d'eux pour le pouvoir faire demeurer à la cour; quant à ce qu'il demandoit du temps pour traiter avec les étrangers, Sa Majesté s'étoit étonnée et du peu de jugement et de la malice de ceux qui lui en avoient fait venir la pensée, à laquelle si elle acquiesçoit, elle commettroit une aussi grande faute comme ils avoient commis un crime notable; qu'elle lui en donneroit toujours très-volontiers pour revenir à soi, mais non pour s'engager plus avant en des intelligences étrangères, dont il ne lui pouvoit revenir que du mal; au reste, qu'il se servoit du style ordinaire de tous ceux qui avoient jamais attaqué l'autorité des rois, se plaignant de ses ministres pour, sous leur nom, blâmer Sa Majesté.

Cette lettre fut écrite de Chanceaux le 26 mars, et le même jour le Roi arriva à Dijon, où il donna tous les ordres nécessaires pour la sûreté et le repos de la province; mit au château de Dijon le sieur de Percy; envoya dans Bellegarde, d'où Monsieur sortit le jour même qu'il arriva à Dijon, le sieur de La Grange avec son régiment, et mit dans les villes d'Auxonne et Saint-Jean-de-Losne le régiment de Piémont, et trois cents chevaux en d'autres lieux de la frontière, où elle estima qu'ils seroient mieux pour garantir la Bourgogne de toutes entreprises. Avant son partement il fit vérifier au parlement de Bourgogne une déclaration du 31 mars, par laquelle il déclare criminels de lèse-majesté le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Roanez et de Bellegarde, Le Coigneux, Puylaurens, Monsigot et le père Chanteloube, pour avoir été les principaux auteurs des mauvais conseils de Monsieur, et être sortis avec lui hors du royaume, contre le commandement exprès que Sa Majesté avoit fait audit duc de Bellegarde de ne recevoir point Monsieur en son gouvernement, et nonobstant aussi le commandement qui avoit été fait audit Chanteloube par son supérieur, de la part de Sa Majesté et de la sienne, d'aller demeurer en sa maison de l'Oratoire à Nantes, au lieu de laquelle il seroit allé en celle d'Orléans pour précipiter le partement de Monsieur, son frère. Déclarant aussi atteints de même crime tous ceux qui avoient levé et arrhé des gens de guerre, essayé de soulever des peuples et fait des menées et pratiques au préjudice de l'autorité royale, tant dedans que dehors le royaume. Ces choses faites, le Roi en partit le 2 d'avril, et alla à Bagneux pour s'en retourner à Fontainebleau. Le lendemain 3, il reçut, par les mains de Briançon, une lettre très-injurieuse de la part de Monsieur qui étoit à Besançon; elle ne contenoit autre chose que la répétition des faussetés et calomnies qu'on lui avoit fait écrire auparavant, mais avec une insolence si insupportable, qu'elle obligea le Roi de faire arrêter le porteur, et l'envoyer prisonnier au château de Dijon; ensuite il manda à Monsieur qu'il ne devoit point se plaindre, comme il faisoit, que ses ministres lui déguisassent les choses qui le concernoient, d'autant qu'il pouvoit, sans user de ces artifices, s'adresser directement à lui pour tout ce qui le regardoit, et qu'en ce faisant il lui témoigneroit la même amitié qu'il avoit fait tant qu'il s'étoit contenu en son devoir, n'y ayant nation en la chrétienté où les frères des rois fussent si favorablement traités qu'il l'avoit été en son Etat, où, quand il voudroit revenir, se résolvant d'y vivre paisiblement dans l'ordre, sans haïr ce que Sa Majesté aimoit, ni improuver ce qu'elle approuvoit, elle le recevroit à bras ouverts avec toute affection.

Le Roi, ayant fait vérifier à Dijon la déclaration dont nous avons parlé ci-dessus, contre les mauvais conseillers de Monsieur et ceux qui avoient adhéré à la sortie hors du royaume, l'envoya incontinent après au parlement de Paris pour y être aussi vérifiée; mais Sa Majesté n'y rencontra pas la même facilité qu'à celui de Dijon; car ces messieurs, ou imbus de l'erreur commune des peuples, qui se laissent aller en faveur des coupables contre la sévérité des lois, ou intéressés par parentelle, affection ou autrement, avec aucuns de ceux qui étoient nommés en ladite déclaration, un desquels même étoit président de leur corps, ne la voulurent pas vérifier; mais, après avoir ouvert divers avis sur ce sujet le 25 avril, ils demeurèrent enfin mipartis, de sorte qu'ils ne donnèrent point d'arrêt (1). Le Roi, offensé de ce procédé, donna un arrêt, séant en son conseil le 12 mai, par lequel il cassa et annula l'acte susdit de délibération fait en sa cour de parlement, et ordonna que ledit arrêt fût mis en sa place, et lesdites lettres de déclaration retirées d'icelle cour, leur défendant de prendre aucune juridiction ni connoissance de ce qui y étoit contenu, Sa Majesté se réservant de commettre telles autres de ses cours de parlemens ou officiers qu'il lui plairoit, pour procéder contre les dénommés en icelle et leur faire leur procès, leur déclarant qu'ils avoient outre-passé leur pouvoir; qu'ils n'avoient droit d'administrer la justice qu'entre le tiers et le quart, non se mêler des affaires d'État, et que semblables déclarations ne leur étoient envoyées de la part de Sa Majesté que pour les faire publier et enregistrer, non pour en délibérer; qu'elle leur défendoit à l'avenir d'entreprendre sembla-

(1) C'est-à-dire qu'il y eut arrêt de partage.

ble chose, sous peine d'interdiction de leurs charges, et de plus grande si le cas y échéoit. Et pource qu'aucuns des officiers de ladite cour s'étoient montrés plus passionnés que les autres à s'opposer à la volonté du Roi, Sa Majesté les interdit et leur commanda de se retirer dans leurs maisons, dont néanmoins, peu de temps après, ils furent rappelés et rétablis par la bonté de Sa Majesté, qui les redonna à la compagnie, à l'instante supplication qu'elle lui en fit. Le même jour Sa Majesté manda à sa cour de parlement qu'elle le vînt trouver, non par députés, mais en corps, et se fit apporter le registre où ladite délibération étoit écrite, d'où elle la fit tirer et mettre ledit arrêt en sa place.

Cependant Le Coigneux et Puylaurens, qui se sentoient criminels et justement attaqués par cette déclaration du Roi, ne permirent pas que Monsieur reçût, avec la reconnoissance qu'il devoit, les offres favorables que Sa Majesté lui avoit faites de le recevoir avec tout le bon traitement qu'il pourroit désirer, si, rentrant en lui-même, il vouloit venir reprendre la place qui lui est due auprès d'elle; mais au contraire le portèrent à envoyer une requête au parlement de Paris, par laquelle, supposant sa sortie volontaire hors du royaume avoir été causée par une violente persécution du cardinal contre lui, comme ayant entreprise sur sa personne, celle de la Reine sa mère, et ensuite la voulant faire sur celle du Roi, et finalement d'envahir la France ou la meilleure partie d'icelle, il demandoit acte de l'opposition qu'il formoit à l'exécution de la déclaration du Roi, et de ce qu'il se rendoit partie formelle contre ledit cardinal, ses fauteurs et adhérens, pour leur faire faire leur procès sur les faits contenus en ladite requête. Le Roi, en ayant avis, donna un arrêt, séant en son conseil le 12 mai, par lequel il ordonna que cette requête seroit supprimée comme calomnieuse, et fit défense à Roger, avocat de Monsieur, à qui il l'avoit envoyée, et à tous autres, de la présenter en sa cour de parlement de Paris ni autres cours, auxquelles, par les lois du royaume et usage de tout temps observé, il n'est permis de prendre connoissance des affaires d'État, ni de ce qui concerne l'administration et honneur des ministres choisis par Sa Majesté. Ensuite le Roi fit expédier une déclaration, par laquelle, exposant plus particulièrement qu'il n'avoit fait auparavant, et les raisons qui l'avoient mû à prier la Reine sa mère d'aller à Moulins et à prévenir Monsieur qui avoit assemblé des gens de guerre pour se fortifier et cantonner soit dans son gouvernement ou en celui de Bourgogne, et les services signalés que, par une bénédiction particulière de Dieu, il avoit reçus du cardinal à la gloire de son État et de sa personne, il déclaroit les faits de ladite requête n'avoir aucun fondement de vérité, et être du tout calomnieux contre tous ceux qui le servoient dans ses conseils et notamment contre le cardinal.

Les conseillers de Monsieur, qui, comme Antée, plus ils étoient terrassés plus reprenoient-ils de force en leur malignité et en leurs calomnies, ayant vu cette déclaration, firent écrire par Monsieur à Sa Majesté une lettre, ou plutôt un libelle diffamatoire, de la ville de Nancy où de Besançon Monsieur s'étoit retiré, le duc de Lorraine l'y ayant reçu sous ombre d'hospitalité, mais en effet pour nuire à cet État, comme on verra ci-après. Cette lettre fut envoyée par un gentilhomme sous le paquet adressant au parlement de Paris, auquel, comme aussi à plusieurs princes et grands du royaume, semblables paquets avoient été adressés. Ce libelle (1) n'étoit différent des précédens qu'en ce qu'il étoit beaucoup plus amplifié que tous. Le Roi, à son dire, étoit sans le savoir prisonnier du cardinal, qui, pour s'emparer du royaume, vouloit avoir entre ses mains toute la maison royale; qu'il tenoit déjà le Roi et la Reine sa mère en sa puissance; que Monsieur avoit éludé son dessein par sa fuite; qu'il possédoit toutes les forces, les places et l'argent du royaume, pour lui servir de degré à ce dessein; qu'il avoit empêché tant qu'il avoit pu de secourir Saint-Martin-de-Ré afin de ruiner Toiras, et retirant, par après, cette place par un accord avec les Anglais, se la faire donner par le Roi; qu'il avoit la charge de connétable sous le nom nouveau de généralissime, et que pour s'y affermir il avoit entretenu la guerre en Italie, et détourné, deux ans durant, les traités de paix qui s'y pouvoient conclure à l'honneur du Roi; que, par divers artifices, il avoit jeté la division en la maison royale; que Chalais avoit pour ce sujet été exécuté sous faux donné à entendre, M. de Vendôme pris; enfin qu'il dépensoit en un jour en sa maison dix fois plus que le Roi en la sienne, pendant qu'une partie du peuple meurt de faim, et l'autre ne vit que d'herbes comme les bêtes; ce qu'il fait afin de réduire le peuple en telle misère qu'il ne puisse s'opposer à ses desseins, pour auxquels s'acheminer il a fait imprimer sa généalogie, par laquelle il se dit descendu par femmes de Louis-le-Gros: après toutes lesquelles choses il conclut qu'il plaise à Sa Majesté, quand il aura mis la Reine-mère en liberté, de le vouloir rappeler en son royaume,

(1) Cet écrit, où il semble qu'on doit trouver bien des révélations précieuses, se trouve tout du long dans le Mercure Français.

et trouver bon que, jusques à ce que Sadite Majesté ait pourvu à sa sûreté propre et à la sienne, il se retire en tel lieu qu'elle aura agréable de lui ordonner, pourvu que le cardinal n'y puisse atteindre.

Ces calomnies étoient si grossières et d'une si évidente fausseté, que le Roi ne daigna pas y répondre de point en point. Les veilles, les soins et les diligences que le cardinal apporta, au vu et su de tout le monde, et par l'entremise de diverses personnes, et des plus affidées même de Toiras, pour le secours de l'île de Ré, montrent bien s'il avoit dessein que cette place se perdît. La charge de généralissime de l'armée du Roi en Italie seulement, et qui lui a été donnée par une simple commission, n'est pas la charge de généralissime perpétuel des armées du Roi, qui seroit et est proprement celle de connétable. Ce que l'on a vu ci-devant qu'il a fait pour maintenir l'union en la maison royale, justifie bien qu'il n'est pas cause de la division qui y est survenue, mais qu'elle doit être attribuée à l'ambition et à l'avarice des méchans, qui ont porté la Reine et Monsieur à se séparer du Roi, comme d'autres ont fait par le passé en ce royaume en semblables rencontres. La justice doit répondre du procès de Chalais, qui a été fait à la vue des Etats de Bretagne, le garde des sceaux de Marillac y présidant, assisté de plusieurs commissaires près du parlement. Autant en est-il de la prison de M. de Vendôme, qui, ayant poursuivi son abolition, témoigne bien n'avoir pas été innocent. Quant à sa généalogie, il faut être bien dénué de sujet d'accusation pour lui imputer celui-là à crime; car il n'est pas le centième dans le royaume qui sont descendus par femmes de la maison royale (1), et ne peuvent pour cela avoir prétention à la couronne, qui, comme chacun sait, ne tombe point en quenouille. Le Roi, se moquant donc de toutes ces ineptes rapsodies, se contenta de répondre à Monsieur que la lettre qu'il lui avoit écrite sembloit un manifeste pour donner mauvaise impression de ses actions aux étrangers; que les gens qui la lui avoient fait écrire en vouloient à sa personne et non à ses ministres; que c'est l'ordinaire de se servir de manifestes pour ébranler l'autorité souveraine; que ce n'est ni à lui ni à eux de censurer ses actions, ni celles de ceux qu'il emploie en ses affaires; qu'il n'a aucun pouvoir sur eux; mais bien que c'est à Sa Majesté à faire châtier les siens quand ils font mal; qu'il lui est insupportable que des personnes lâches et infâmes comme ils sont, aient été si outrecuidées que d'écrire qu'il fût prisonnier sans le connoître; que c'étoit le combler de la plus notable injure qui lui pût être faite, mais à laquelle il ne donnoit point de prise, n'étant jamais demeuré dans l'oisiveté pendant les bons événemens que Dieu lui avoit donnés, mais s'étant toujours porté en personne en tous lieux où le bien et la réputation de sa couronne l'avoient appelé; qu'en toutes ses actions glorieuses qu'il avoit plu à Dieu faire prospérer, il avoit été si bien servi du cardinal, qu'il ne mériteroit pas le nom de juste s'il ne le reconnoissoit; qu'une fois pour toutes, il vouloit qu'il sût qu'il avoit entière confiance en lui, et que ledit cardinal en tout ce qui s'étoit passé n'avoit rien fait que par ses exprès commandemens et l'avoit accompli avec une exacte fidélité. Quant à la nécessité du peuple, qu'il en étoit en partie cause, ayant fait infiniment augmenter les dépenses par les pernicieux conseils qui lui avoient été donnés, et ayant retardé le dessein et la commodité qu'il avoit eue présentement de la soulager. Il toucha aussi quelques mots des prophéties que les siens faisoient courre touchant la brièveté de sa vie, et des horoscopes de sa naissance qui leur promettoient le même, sur quoi ils fondoient leurs espérances et l'opiniâtreté avec laquelle ils persévéroient en leur rébellion, quoiqu'ils ne pussent ignorer que c'est un crime capital aux sujets de faire une telle enquête de la vie de leur prince (2).

Cependant la Reine étoit encore à Compiègne, où de prime abord, quand elle sut, le matin à son réveil, la nouvelle du partement du Roi et la prière qu'il lui faisoit de s'en aller pour quelque temps en sa maison de Moulins, elle s'y accorda, après les plaintes que l'on se peut imaginer qu'elle fit sur ce sujet. Seulement demanda-t-elle que Sa Majesté trouvât bon qu'elle demeurât pour quelque temps à Nevers, en attendant qu'elle pût faire réparer le château de Moulins, et que la peste qu'on lui avoit dit qui avoit été dans la ville durant l'automne fût entièrement éteinte, et qu'elle eût agréable de lui faire renvoyer son médecin. Le Roi lui accorda tout ce qu'elle demandoit, bien que la demeure de Nevers lui fût à bon droit suspecte à cause de la proximité d'Orléans où Monsieur étoit encore, et qu'il lui enverroit aussi son médecin incontinent qu'elle se seroit mise en chemin pour y aller. De jour en jour elle trouvoit de nouvelles excuses, dont la principale étoit l'indisposition qu'elle feignoit; mais dès qu'elle sut que Monsieur étoit hors du royaume, alors, sans plus se couvrir d'aucun prétexte, elle refusa absolument d'y aller, disant qu'elle savoit bien que de là on la vouloit faire

(1) On voit que Richelieu ne nie pas du tout la descendance qu'on lui reprochait de s'attribuer.

(2) La lettre du prince et cette réponse furent criées ensemble sur le Pont-Neuf.

descendre sur la rivière de Loire à Roanne, et de Lyon sur le Rhône jusqu'auprès de Marseille, où les galères l'attendoient pour la passer en Italie et la faire conduire à Florence; que cela l'obligeoit de demeurer à Compiègne, d'où on ne la pourroit faire sortir qu'avec toutes sortes de violences. Le Roi employa le père Suffren pour adoucir son esprit, lui remontrant le peu de fondement qu'il y avoit en cette crainte supposée, et combien il importoit au repos de son État qu'elle eût agréable ce petit éloignement jusqu'en sa maison; mais il n'y put rien gagner; au contraire, elle et les siens vouloient persuader à un chacun, et de paroles et par divers écrits qu'ils semoient, qu'elle étoit rudement traitée et détenue prisonnière, bien qu'elle eût la liberté entière de se promener où il lui plaisoit, et que le Roi lui eût promis que, dès qu'elle seroit arrivée en sa maison, il n'y auroit plus personne auprès d'elle qui lui pût donner ombrage, et retireroit les troupes qu'il étoit obligé de tenir autour de Compiègne tandis qu'elle y demeureroit. Sa Majesté envoya plusieurs personnes de qualité vers elle pour la persuader : le marquis de Saint-Chamont partit de Dijon le 23 avril pour l'aller trouver; mais, quelques raisons qu'il lui pût apporter, que Compiègne étoit un lieu qu'elle avoit toujours eu désagréable, qu'il étoit suspect au Roi à cause du voisinage de Paris, d'où il croyoit que les mauvais avis lui étoient donnés; qu'il paroîtroit avoir bien peu de crédit auprès d'elle de n'avoir pu obtenir d'elle de l'en faire retirer pour aller en un séjour plus agréable; qu'à son exemple beaucoup de personnes oseroient se porter à commettre des désobéissances, espérant y être maintenues d'elle; que ce refus pouvoit donner quelque soupçon qu'il y eût quelque dessein caché la-dessous dont il n'eût pas la connoissance; qu'il la prioit de prendre en cette affaire, qui lui étoit de tant d'importance, l'avis de ses fidèles serviteurs, et particulièrement du père Suffren, qui lui diroient que cette fermeté en laquelle elle demeuroit ne feroit autre effet que de continuer la mésintelligence entre le Roi et elle, et que, si Moulins lui déplaisoit, elle pouvoit choisir telle autre demeure dans le royaume qu'elle auroit agréable; il n'en put tirer autre réponse, sinon que, plus il lui faisoit d'instances de la part du Roi d'en partir, plus il augmentoit le soupçon qu'elle avoit qu'on la vouloit envoyer en Italie; qu'on ne la feroit jamais partir que par les cheveux. Quant à ce qui est de prendre conseil des siens, elle s'étoit mal trouvée d'avoir cru autrui, et que dorénavant elle ne se conseilleroit qu'à elle-même; qu'elle supplioit le Roi de lui permettre de n'en bouger, sur la promesse qu'elle faisoit de n'en partir jamais sans la permission de Sa Majesté. Quelque supplication qu'il lui fît de ne vouloir pas se tenir si resserrée dans le château, mais de prendre l'air et s'aller promener dans la forêt et autres lieux hors de la ville, elle dit que le château lui suffisoit, et qu'elle ne vouloit plus désormais sortir de sa chambre.

Le même sieur de Saint-Chamont fut incontinent après son retour dépêché de Fontainebleau par le Roi vers elle, pour lui représenter que Sa Majesté seroit bien marrie d'avoir jamais pensé lui faire faire aucune violence pour la tirer de Compiègne; qu'elle désiroit qu'elle en partît de sa bonne volonté, mais qu'elle devoit penser qu'il seroit aussi aisé de la faire partir de Moulins que de Compiègne si on en avoit le dessein; que ceux qui la détournoient d'aller à Moulins la vouloient tenir près de Paris pour se servir de son ombre à des fins qu'on ne pouvoit connoître, et devoient donner jalousie à Sa Majesté, qui seroit pour ce sujet contrainte de faire prendre garde aux actions de ceux qui l'approcheront tandis qu'elle seroit là, lesquels voudroient sans son consentement tramer des desseins au préjudice de l'État; néanmoins qu'elle consent qu'elle y demeure encore quelque temps afin de se résoudre à loisir à lui donner satisfaction. Mais ce voyage produisit aussi peu de fruit que le premier; ce qui obligea enfin le Roi d'envoyer vers elle, le 20 mai, le maréchal de Schomberg, l'un de ses principaux ministres, et le sieur de Roissy, doyen de son conseil d'État, pour, avec le maréchal d'Estrées qui étoit demeuré auprès d'elle, faire un nouvel effort sur son esprit. Ils partirent le 20 mai, avec charge d'essayer de porter son esprit à partir de Compiègne, ou, si elle en faisoit refus, quelques raisons qu'ils lui pussent alléguer, justifier au monde par une relation signée d'eux qu'on auroit fait en cette occasion tout ce que le bien de l'État auroit pu permettre pour parvenir à ce que la raison et Sa Majesté demandoient d'elle; de l'assurer, puisqu'elle le désiroit, qu'il n'y auroit, ni au lieu où elle voudroit aller, ainsi qu'on lui avoit déjà ci-devant promis, ni même sur le chemin, aucuns gens de guerre pour la conduire; que le Roi lui offroit de nouveau le gouvernement de Bourbonnais; que le bien de l'État requéroit qu'elle ne demeurât pas à Compiègne pour beaucoup d'inconvéniens qui en pourroient arriver, un desquels étoit que, si le Roi étoit occupé en l'une de ses frontières, la venue de la Reine dans Paris pourroit produire de mauvais effets pour toutes choses; qu'il lui importoit, pour faire voir qu'elle n'adhéroit point à tout ce qui se faisoit par Monsieur et les siens, de prendre

la conduite qui par raison devoit être jugée la plus éloignée de tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins; que si, nonobstant toutes ces raisons, elle s'affermissoit à demeurer à Compiègne, il y auroit grande apparence qu'elle auroit quelque dessein caché, au moins seroit-il assuré qu'elle y voudroit demeurer pour tenir les affaires du Roi en échec. Il leur fut aussi donné ordre d'ôter les gens de guerre de Compiègne, afin qu'elle n'eût aucun prétexte de désobéir au Roi sur de vaines imaginations; mais de la prier aussi de se disposer dans quinze jours à complaire à Sa Majesté en un point si important; et, afin qu'il n'arrivât point d'inconvénient de ce conseil, qu'ils logeassent deux ou trois cents chevaux entre Paris et Compiègne, et le régiment de Navarre à Senlis; et enfin, que, si elle témoignoit avoir tant d'aversion de Moulins, ils lui offrissent le gouvernement d'Anjou et le château d'Angers pour sa demeure, vu qu'elle s'étoit autrefois plainte de l'avoir remis entre les mains du Roi, et que c'étoit un lieu hors de soupçon d'être menée en Italie. Ces nouvelles offres ne servirent à autre chose qu'à la rendre plus éloignée de contenter Sa Majesté, jusque-là même qu'elle refusa, contre ce qu'elle avoit coutume, de donner le mot au maréchal d'Estrées, et lui dit qu'elle ne le vouloit plus donner à l'avenir; que, si on lui offroit d'aller à Monceaux, voire au Luxembourg, elle le refuseroit; qu'elle ne sortiroit de Compiègne que par force, et qu'elle donnoit parole au Roi de n'en partir que quand il lui plairoit, et de n'avoir communication ni intelligence avec qui que ce fût.

Cette réponse obligea le Roi de lui renvoyer encore une fois, le 1er juin, le marquis de Saint-Chamont, qui portoit ordre au maréchal d'Estrées d'exécuter ce qui avoit été promis à la Reine par messieurs de Schomberg et de Roissy, qui étoit de se retirer d'auprès de la Reine, et de faire partir de Compiègne et des environs toutes les troupes, tant de pied que de cheval, qui y étoient, et de représenter à la Reine l'extrême mécontentement que le Roi avoit reçu du peu de fruit que le maréchal de Schomberg et le sieur de Roissy avoient remporté du voyage qu'ils avoient fait auprès d'elle; qu'il sembleroit enfin qu'elle ne demeureroit à Compiègne que parce que le Roi ne le désiroit pas, et que c'étoit avoir bien peu de crédit envers elle de ne la pouvoir faire sortir d'un lieu qu'elle avoit toujours témoigné haïr, sinon depuis qu'il l'avoit fait prier d'en sortir; que Sa Majesté la conjuroit par son bon naturel, et si jamais elle avoit eu de l'affection et de la tendresse pour lui, de se résoudre à prendre dans quinze jours l'une des maisons qu'il lui avoit offertes, où elle recevroit tout contentement et bon traitement de sa part, et qu'il lui en donneroit toutes les assurances qu'il lui plairoit par écrit ou autrement. Elle persista néanmoins toujours en la fermeté de sa première résolution, peut-être parce que, voyant que par là elle avoit peu à peu obtenu du Roi partie de ce qu'elle désiroit, elle espéroit par le même moyen d'obtenir le surplus. Elle se plaignit que les gens de guerre avoient été renvoyés en des lieux si proches d'elle, que c'étoit presque comme s'ils fussent demeurés en ceux où ils étoient, et particulièrement fit une grande plainte d'un bruit qui, quelques jours auparavant, avoit couru à Paris et à Fontainebleau, qu'elle s'étoit déguisée en villageoise et retirée en Flandre; ce que Sa Majesté ayant su, il lui manda que ce bruit étoit venu par madame de Guise, qui avoit dépêché un nommé Poisson au duc de Guise son mari et au prince de Joinville son fils, pour leur en donner avis. Sur quoi elle dit audit sieur de Saint-Chamont qu'elle n'y avoit jamais pensé; que si on l'avoit perdue, il ne la falloit point aller chercher parmi les Espagnols; qu'elle fût bien plutôt allée à Florence qu'en Flandre, et qu'elle ne vouloit jamais sortir des terres de l'obéissance du Roi; ce qu'elle disoit au plus loin de sa pensée, ainsi que la suite l'a bien fait connoître.

Le maréchal d'Estrées, ayant laissé la Reine, alla à Fontainebleau trouver le Roi, qui, l'envoyant dans son gouvernement, lui commanda de passer par Compiègne et de prier encore la Reine sa mère, de sa part, de vouloir bien user pour sa santé de la liberté qu'elle avoit de se promener partout où il lui plairoit, et lui offrir d'éloigner encore les troupes qui étoient dans la province, si les lieux où elles étoient logées lui donnoient le moindre ombrage. Il arriva à Compiègne le 15 juin, lui fit le compliment qui lui avoit été ordonné de la part du Roi, lequel elle reçut avec civilité, disant avoir l'éloignement des gens de guerre pour indifférent; qu'elle se vouloit fier en la parole du Roi, mais qu'elle ne vouloit point partir de Compiègne. Et parlant du bruit qui avoit couru de son voyage en Flandre, dont elle se plaignoit, il lui dit qu'assurément la première nouvelle en étoit arrivée à la cour par madame de Guise, et à Paris par le marquis de Sourdeac, qui l'avoit dit à plusieurs, et avoit encore ajouté qu'il avoit envoyé à Compiègne un astrologue en qualité de gouverneur de son fils; qu'elle pouvoit mieux penser que personne quel pouvoit avoir été le sujet de l'envoi de cet astrologue; qu'il la supplioit de con-

sidérer si toutes ces choses n'obligeoient pas le Roi de désirer qu'elle partît de Compiègne pour s'éloigner de Paris, et ajouta que, si elle vouloit prendre le chemin de Blois, qui étoit celui d'Angers, et le contre-pied de celui de Moulins, qui lui étoit si désagréable, on pourroit peut-être moyenner une entrevue entre Leurs Majestés, qui se pourroit terminer en une réunion parfaite, si elle se résolvoit de donner contentement à Sa Majesté; que le fruit qu'on pouvoit attendre de cette entrevue seroit un éclaircissement entier des choses passées, propre à guérir les ombrages et soupçons que le Roi pouvoit avoir de ses intelligences et pratiques avec Monsieur, son frère; mais que l'on seroit privé de tout ce bien, si elle étoit toujours affermie de demeurer à Compiègne, et qu'il étoit raisonnable qu'elle se mît en état d'obéir au Roi, avant qu'elle pût obtenir cette entrevue tant désirée d'un chacun. Sur cette proposition, il y eut plusieurs allées et venues; le Roi n'y trouva point de difficulté, lui fit proposer Chartres ou Mantes pour lieu de l'entrevue, selon le chemin qu'elle voudroit prendre pour aller à Angers. Elle refusa l'offre que le Roi lui faisoit, si on ne lui donnoit assurance qu'après l'entrevue elle retourneroit immédiatement auprès de Sa Majesté; à quoi lui étant répondu que tout dépendoit d'elle et de la manière dont il lui plairoit se gouverner avec le Roi et satisfaire à ses justes désirs, elle demanda qu'on lui prescrivît un temps dans lequel, après l'entrevue de Leurs Majestés, quoi qui en pût arriver, si le Roi l'obligeoit de passer jusqu'à Blois, elle eût à retourner vers Sa Majesté. Le maréchal en ayant écrit au Roi, il lui manda qu'il dît de sa part à la Reine-mère qu'il la prioit de s'accommoder pour quelque temps à la nécessité de ses affaires, lequel (1) néanmoins il ne lui vouloit point prescrire, et remettoit à elle à le lui demander tel qu'elle jugeroit raisonnable; mais que s'ils recevoient entière satisfaction de leur entrevue, il n'en seroit point besoin.

Ces facilités et honnêtes offres du Roi firent un contraire effet de ce que le Roi pouvoit espérer, car elle en prit ombrage, et, pour dernière réponse, dit le 14 juillet au maréchal d'Estrées que si le Roi la vouloit voir, il la verroit à Compiègne, et qu'elle n'en sortiroit point que par violence. Cette opposition si continuelle à la volonté du Roi et à son propre bien, fit que Sa Majesté entra en soupçon qu'elle tramoit quelque dessein; et pource que le Roi voyoit le comte de Moret avec Monsieur, et qu'il se doutoit de M. de Vardes, gouverneur de La Capelle, son beau-père (2), il lui commanda de le venir trouver, à quoi il obéit; mais, se sentant coupable en sa conscience, bien que le Roi n'eût aucun avis certain de ce qu'il tramoit, il se retira sans congé à La Capelle, ce qui augmenta, et les soupçons qu'on avoit contre lui, et ceux qu'on pouvoit apparemment concevoir de la Reine-mère.

Le Roi, à cause de la qualité de la Reine sa mère, étoit en une grande peine du moyen qu'il devoit choisir pour remédier aux maux que sous son ombre on brassoit contre l'État. La Reine ne voulant pas aller volontairement où Sa Majesté désiroit, ou il la falloit laisser comme elle étoit, ou il lui falloit ôter ses gardes et autres officiers et donneurs d'avis, et remettre des garnisons dans Compiègne, ou il la falloit changer de lieu. De la laisser toujours où elle étoit, il y avoit péril évident si le Roi venoit à avoir quelque indisposition, selon les derniers avis qu'on en avoit. De lui ôter ses gardes et officiers, et de remettre la garnison dans Compiègne, le décri de la rigueur, ou qu'on s'imagineroit, ou qu'on feindroit que le Roi exerceroit en cela envers elle, étoit à craindre, joint que par cette voie elle seroit bien gardée lorsqu'il n'en seroit point de besoin, et que, s'il arrivoit une maladie au Roi, il étoit à craindre et seroit assuré que celui qui en auroit la garde s'accorderoit avec elle, et lui laisseroit en une telle occasion faire ce qu'il lui plairoit. Il ne restoit donc qu'à la changer de lieu contre son gré; le cardinal ne le pouvoit conseiller au Roi, la rigueur apparente dont on seroit contraint d'user pour la mettre en carrosse lui semblant être à craindre et à éviter, s'il se pouvoit, jusqu'à ce qu'il y eût un sujet d'en user ainsi aussi apparent aux yeux de tout le monde comme il étoit réel et véritable à ceux qui connoissoient les affaires. Il conseilla donc à Sa Majesté de la laisser en l'état auquel elle se trouvoit, et attendre le commencement des mouvemens qu'on voyoit naître, et, lorsque tout le monde ne les pourroit plus ignorer, la faire changer de demeure, quelque résistance qu'elle y fît.

Cependant, pource que cette affaire n'étoit point un jeu d'enfant, étant certain que le désir de régner ne prend d'ordinaire point de fin et n'a point de bornes, et que depuis qu'on s'est une fois laissé aller à une telle faute on ne s'en retire plus, joint que Sa Majesté avoit affaire à des gens qui continueroient toujours leurs trames de plus en plus, et qui faisoient lors des projets éloignés en apparence, qui en effet ne pourroient réussir si on les prévenoit, mais qui auroient leur effet si on les laissoit aller quand

(1) Accommodement.

(2) Comme ayant épousé la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV et mère du comte.

ils verroient leur temps, il failloit, en une telle continuation non interrompue de malice, des remèdes continus et aussi austères contre les particuliers que les maux qui se feroient en faveur de Monsieur et de tout le parti le mériteroient. On jugea que pour s'y bien préparer et pourvoir à tout il falloit avoir un corps de troupes effectif et suffisant sur les frontières, des gens vigilans qui les commandassent, et munir les villes et travailler à leurs fortifications autant que la nécessité le requéroit; qu'il falloit avoir un état des nouvelles levées qu'il faudroit faire, si on en avoit besoin, de gens du tout assurés, diviser ce qu'il falloit de troupes pour la Picardie, pour la Champagne, pour la Bourgogne, pour la Provence, et résoudre de ceux qui commanderoient en tous ces lieux; que, cela fait, il falloit pourvoir à tous les gouvernemens vacans de gens affidés pour ôter toute espérance au parti contraire que, quelque accident qui pût arriver, ils pussent faire leurs affaires, et voir ce qu'il y avoit à craindre dans les provinces, et y pourvoir par précaution; que divers avis anciens et modernes faisoient connoître la mauvaise volonté de M. de Guise, et que s'il devoit arriver du mal des étrangers, il devoit plus commodément survenir par la Provence, lui les favorisant, que par aucun autre lieu; qu'au moins étoit-il constant qu'il attendoit son temps; partant, tandis qu'il ne l'avoit pas, il y falloit pourvoir en le mandant, sans lui donner autre assurance que celle de son innocence; que s'il ne venoit point, en mettant les galères dans Marseille, faisant écrire aux consuls de la ville qu'ils prissent garde à eux, et y envoyant des troupes, il s'en iroit indubitablement : auquel cas le Roi devoit établir quelqu'un en Provence assuré, et ce d'autant plus que par là il ôtoit toute espérance à M. de Savoie de faire une infidélité au Roi; ce qui le rendroit fidèle par nécessité, et tiendroit toute l'Italie en connoissance que le Roi y feroit tout ce qu'il voudroit, rien ne l'en ayant tant empêché que l'embarras que M. de Guise faisoit en Provence, par où tous les grands effets d'Italie devoient arriver; enfin, qu'il falloit pourvoir à l'affaire de Vardes (1), mander à son père qu'il allât en toute diligence à La Capelle, et l'assurât au Roi en mettant son fils hors de la place; et que si Sa Majesté faisoit autrement, quelques remèdes palliatifs qu'on pût apporter aux maux à mesure qu'ils arriveroient, les racines demeurant, ils repulluleroient toujours, et les conjurés les conserveroient comme le feu sous la cendre, d'ou naîtroit enfin un embrasement nouveau et subit lorsqu'on y penseroit le moins, sur quelque accident inopiné, comme de la mort du cardinal ou de la maladie du Roi (2).

Le Roi et tout son conseil approuva cet avis, que la suite a montré avoir été absolument nécessaire pour garantir l'État des grands maux qu'il lui eût fallu souffrir. Incontinent après, qui fut le 19 juillet, la Reine-mère, lorsqu'on y pensoit le moins, s'enfuit de Compiègne dans le carrosse de la dame de Fresnoy, et relaya de carrosse à Rosny, où elle trouva celui du baron de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes(3), qui l'attendoit depuis quinze jours au village de Sains. Elle croyoit aller coucher à La Capelle, mais sur le chemin elle trouva deux gentilshommes par lesquels Vardes lui mandoit que son père étoit arrivé à la pointe du jour dans la place, sans qu'il eût eu avis de sa venue, et l'en avoit mis dehors, ce qui l'obligea d'aller d'une traite à Avesnes. Elle passa si près de La Capelle que le sieur de Vardes l'eût bien arrêtée; mais n'en ayant point de commandement du Roi, il n'osa l'entreprendre. Dès qu'elle fut à Avesnes, elle écrivit au Roi, le 21 juillet, en termes qui sembloient porter qu'elle croyoit ne l'avoir en rien désobligé, et que ce qu'elle avoit fait étoit pour se délivrer des maux et des persécutions qu'elle supposoit avoir reçues à Compiègne, comme si le Roi ignoroit les choses si importantes comme sont celles qui concernent le traitement de la Reine sa mère. Elle feignoit aussi ne s'être retirée en Flandre que par force, et au défaut de La Capelle qui lui avoit manqué, et ce, disoit-elle, par les ruses du cardinal, qui, par ce moyen, l'avoit voulu chasser du royaume, ne s'avisant pas que l'intelligence qu'elle avoit de longue main avec le gouverneur d'Avesnes, et son carrosse qui l'attendoit il y avoit quinze jours, et le duc de Brabançon qui étoit dans le pays avec quatre mille hommes attendant sa venue, témoignoient assez qu'elle n'avoit dessein d'aller à La Capelle que pour s'y mettre, avec la place, en la puissance des Espagnols, et pour passer de là en Flandre quand il lui plairoit. Elle ajoutoit qu'elle avoit été poursuivie par de la cavalerie, ce qui l'avoit contrainte de se retirer en Flandre; mais elle ne nommoit point par qui, d'autant que cette poursuite étoit imaginaire, et aussi ne la mettoit-elle en avant que pour s'excuser de la faute qu'elle avoit commise d'aller en Flandre, où elle avoit dit plusieurs fois qu'elle n'iroit jamais, et mourroit plutôt que de sortir des pays de l'obéissance du Roi. Elle interprétoit la li-

(1) Père du gouverneur de La Capelle et qui y avait autrefois lui-même commandé.

(2) Notez que le roi avait failli mourir six mois auparavant, et que le cardinal n'avait pas couru tel danger.

(3) Alors en Flandre, au pouvoir des Espagnols.

berté que le Roi lui donnoit de se promener à Compiègne à un dessein qu'on avoit de l'enlever. Le cardinal, disoit-elle, vouloit mettre la mère et les enfans hors du royaume, et, incontinent après, elle disoit qu'il la vouloit faire mourir entre quatre murailles, ne se souvenant pas que ces choses se contredisoient l'une l'autre; qu'elle étoit allée en Flandre pour remettre le Roi et Monsieur bien ensemble; mais la Flandre étoit un lieu mal propre pour cette réunion. Le reste de sa lettre n'étoit qu'une répétition des autres suppositions mises en avant par les lettres et manifestes qui avoient couru sous le nom de Monsieur, et concluoit que le Roi la rappelât auprès de lui pour faire cesser les plaintes de ses autres enfans intéressés en elle, et mettre obstacle à tout ce qui en pouvoit survenir de funeste, qui étoit une sourde menace de guerre entre la France et l'Espagne, si le Roi ne se soumettoit à ce qu'il lui plaisoit. Le Roi lui témoigna par la réponse qu'il lui fit qu'elle savoit bien le contraire de ce qu'elle feignoit en sa lettre; que ce qu'elle disoit de ceux qui servoient Sa Majesté n'avoit pas seulement d'apparence, et qu'il s'étonnoit que les auteurs de ses lettres n'avoient honte de mettre en avant contre eux des choses si manifestement éloignées de la vérité; qu'il connoissoit par beaucoup de preuves l'affection et la sincérité du cardinal; mais que l'action qu'elle venoit de faire lui apprenoit quelles intentions elle avoit eues ci-devant, et ce qu'il en devoit attendre à l'avenir.

Cependant, afin d'empêcher les menées que les gens de la Reine et de Monsieur pourroient faire dans le royaume, le Roi fit une déclaration, le 22 juillet, par laquelle il commandoit à tous les officiers de M. le duc d'Orléans de se retirer près de sa personne, ou de déclarer dans un temps qu'ils n'avoient pas intention de l'aller servir, et défense à ceux qui étoient hors du royaume d'y retourner sur les peines qui y échoient. Et pource que de jour en jour il recevoit des lettres peu respectueuses, qui lui étoient écrites sous le nom de la Reine sa mère, et qu'elle envoya deux requêtes au parlement, l'une en apparence contre le cardinal, mais en effet pour décrier le gouvernement, dans laquelle étoient ramassées toutes les plaintes imaginaires que ses mauvais conseillers avoient faites et fait faire ci-devant et à elle et à Monsieur, et l'autre pour récuser le premier président et le président de Lancrau, et d'autres lettres encore au parlement et au prévôt des marchands, qui tendoient à les soulever contre Sa Majesté, Sa Majesté fut obligée d'aller au parlement le 12 août. Le Roi y fit lire, publier et enregistrer une déclaration en laquelle il déduit amplement le mécontentement qu'il avoit des mauvais conseillers de Monsieur, qui non-seulement l'avoient fait sortir d'auprès de lui et du royaume, et l'avoient porté à écrire des lettres pleines de calomnie et de blâme contre le gouvernement de l'État, accusant contre toute vérité le cardinal d'infidélité, et ayant même voulu faire présenter une requête au parlement contre lui, mais avoient encore attiré la Reine sa mère dans le même précipice, laquelle s'étoit laissée aller à prendre plus de part en leurs desseins qu'elle ne devoit peut-être, sur les mauvais bruits que quelques personnes, qui faisoient profession de sciences curieuses, faisoient courir pour leur donner espérance d'un prompt changement; avoit refusé, pour paroître mécontente à tout le monde, d'assister le Roi en ses conseils; que Sa Majesté ayant été obligée, pour ce sujet, à Compiègne, de se séparer d'elle pour quelque temps, et l'ayant priée d'aller en sa maison de Moulins ou telle autre qui lui plairoit, éloignée de la frontière, elle auroit premièrement consenti d'aller à Moulins ou à Nevers, à cause de la proximité d'Orléans où étoit lors Monsieur. Mais depuis qu'elle eut su qu'il en étoit parti, elle l'auroit refusé, et se seroit affermie à ne vouloir plus sortir de Compiègne, auroit commencé à publier qu'elle étoit détenue prisonnière pour donner prétexte de mécontentement à ceux qui en cherchoient quelque sujet. Et enfin Sa Majesté, pour lui témoigner de plus en plus le désir qu'il avoit qu'elle se remît bien avec lui, ayant fait ôter les gens de guerre qu'il avoit à Compiègne, elle en étoit sortie et allée à Avesnes; et, pour suivre le train de Monsieur, avoit envoyé une requête au parlement de Paris, pleine de faits supposés et calomnieux contre le cardinal, avoit même écrit d'Avesnes à Sa Majesté des lettres pleines de prétextes recherchés pour colorer sa sortie, et des mêmes plaintes calomnieuses contre ledit cardinal, et depuis s'étoit encore laissée aller à écrire de nouveau au parlement et au prévôt des marchands de Paris, pour tâcher de les faire soulever et donner exemple aux autres. Sa Majesté, pour empêcher le mal que de tels écrits, pleins d'impostures, pourroient faire, déclara criminels de lèse-majesté tous ceux qui se trouveroient avoir participé à de si pernicieux et damnables conseils, avoir soustrait ladite Reine sa mère et Monsieur de son obéissance, et les avoir induits à sortir du royaume, comme aussi tous ceux qui les auroient suivis, et en seroient sortis avec eux, et ceux qui auroient levé ou arrhé des gens de guerre contre son service; fit inhibitions à tous ses sujets d'avoir une correspondance avec eux, et

commandement de porter au plus prochain juge royal des lieux les lettres que, sans leur consentement, ils pourroient recevoir de leur part, et faire arrêter ceux qui les leur porteroient.

Sa Majesté aussi, après avoir usé de toutes les voies de douceur qu'il lui avoit été possible pour rappeler à leur devoir les esprits ambitieux qui brassoient des menées et entreprises contre le repos de son État, sous prétexte de l'éloignement de la Reine-mère et de Monsieur, voyant que tous ces moyens étoient inutiles, se sentit obligée de recourir aux rigueurs que les lois du royaume lui permettoient contre les rebelles; et à cet effet elle établit, par ses lettres patentes du 26 septembre, une chambre de justice à sa cour et suite, tirée de son conseil, pour juger souverainement des confiscations desdits rebelles et de leurs biens. Ladite chambre déclara confisqués à Sa Majesté tous les biens du comte de Moret et de la comtesse sa mère, et réunit ledit comté au domaine de Sa Majesté. Le même fut ordonné de tous les biens et duchés des ducs d'Elbeuf et de Bellegarde, et de Roanez; Sa Majesté donna la confiscation des biens non reversans à la couronne, à divers de ses serviteurs.

La Reine-mère cependant se promenoit par la Flandre, où elle eut incontinent des nouvelles de Monsieur, et le comte de Moret et le duc d'Elbeuf, qui étoient les principaux des siens, la vinrent trouver. L'Infante la mena à Anvers, où elle vit l'armée de mer que l'on y préparoit dès long-temps pour occuper l'île de La Platte et de La Brille, et séparer par ce moyen la Zélande de la Hollande, et la pria de lui donner sa bénédiction; ce qu'elle fit avec peu de succès, car ces nouveaux mariniers, qui avoient tous presque été pris de Gand et du pays d'Artois, étoient si peu experts à la navigation, et principalement par les pays inondés par où ils devoient passer, qu'échouant à tous coups, ils donnèrent loisir aux Hollandais, qui, dès long-temps, tenoient prêtes leur armée navale et celle de terre pour s'opposer à leur dessein, d'assembler quantité de bateaux de guerre qui étoient aux environs de tous côtés, lesquels ils chargèrent de mousquetaires, et attaquèrent si vivement l'armée espagnole qu'ils la défirent entièrement, sans qu'il se sauvât que douze ou quinze bateaux, ayant pris presque tous les officiers prisonniers et trois mille cinq cents, tant soldats que matelots, et le comte de Nassau, qui la commandoit, ayant eu peine à se sauver dans un esquif. Cette défaite ne fut pas favorable aux conseillers de Monsieur et de la Reine, qui essayoient de faire des troupes dans le Luxembourg pour favoriser leurs desseins; mais ils ne perdoient pas néanmoins les espérances vaines qu'ils avoient conçues. Le duc d'Elbeuf et Le Coigneux eurent quelques desseins sur Rue et sur Ardres, où ils envoyèrent La Louvière pour parler de la part de la Reine au sieur de Moncaurel qui en étoit gouverneur; mais il l'arrêta, et l'envoya au Roi, qui lui fit trancher la tête. Ils se vantoient d'avoir bientôt six mille chevaux pour ravager la France, disant que le cardinal avoit tort de ne se raccommoder pas avec eux, et qu'il devoit considérer que le Roi étoit malsain et ne devoit pas vivre long-temps.

Ils envoyèrent aussi en Languedoc solliciter les peuples de prendre leur parti, et principalement les huguenots, qu'on croyoit avoir promis à Monsieur que, s'il entroit en France avec armée considérable, ils se saisiroient de quelques places, et entre autres de Nîmes, Castres, Anduze et Montauban. Chanteloube, entre tous les gens de la Reine-mère, étoit celui qui parloit le plus haut et avec le plus d'assurance des succès des grandes armées qu'ils prétendoient faire contre le Roi; sa profession étoit autant éloignée de ses actions que sa naissance y étoit convenable, vu qu'il étoit fils d'Antoine d'Apchon, gentilhomme d'Auvergne, diacre et pourvu de l'abbaye de Brives-Feniers, Saint-Germain-l'Herme et plusieurs bénéfices; lequel enleva à Brives une femme, nommée Christine Dabin, femme d'un nommé Perrotin, homme de pauvre condition, et la fit mener au château de Cerezat, où il la tint plusieurs années, et eut d'elle, du vivant de son mari qu'il fit tuer, Jean d'Apchon, seigneur de Cerezat, et Jacques d'Apchon, qui étoit le père de Chanteloube, que le cardinal avoit toujours assisté jusqu'à ce point que, quand il voulut se rendre d'Église, il moyenna envers la Reine-mère qu'elle fît payer ses dettes.

M. de Guise, comme vous avez vu ci-dessus, étoit des principaux de la cabale; il n'étoit pas si affectionné à la Reine-mère et à Monsieur, comme il étoit passionné à diminuer l'autorité royale pour augmenter la sienne, et par ce principe excitoit secrètement en la Provence tous les soulèvemens qu'il pouvoit contre Sa Majesté, se servant de l'occasion. Le Roi, pour remédier aux profusions extrêmes qui se faisoient dans le Languedoc, le Dauphiné et la Provence à la foule de ses sujets, sur lesquels il se faisoit tous les ans, à chaque tenue d'Etats, une levée de deniers une fois plus grande que celle qui venoit dans son épargne, en faveur des gouverneurs et de leurs partisans, ayant voulu y établir des élus afin que son peuple fût déchargé de la dé-

pense qui tournoit au profit des particuliers, le duc de Montmorency, ou plutôt ceux qui sous son autorité en tiroient l'utilité, s'y opposèrent et émurent le peuple sous prétexte que c'étoit une infraction à leurs privilèges et immunités. Le duc de Guise leur envoya plusieurs des siens pour les confirmer en ce mécontentement, et le faire passer jusqu'à une formelle opposition aux volontés du Roi, les assurant que le duc de Rohan reviendroit bientôt dans le Languedoc, offensé de ce que la république de Venise ne lui avoit point donné d'emploi; ce qu'il attribuoit à une secrète intelligence du Roi avec elle; qu'on le devoit croire de ce qu'il disoit dudit sieur de Rohan, parce qu'il avoit une amitié particulière avec lui, l'ayant obligé en plusieurs rencontres; que la Reine-mère lui ayant communiqué autrefois le dessein qu'elle avoit de le vouloir faire arrêter, environ l'année 1614, il lui avoit donné avis de se sauver; que depuis il lui avoit aussi donné le premier avis de la paix faite avec l'Angleterre, et qu'il l'avoit averti, après la paix faite avec ceux de la religion prétendue réformée, qu'on ne lui tiendroit rien de ce qu'on lui promettroit; enfin qu'il vouloit avoir liaison particulière avec lui, et, quoiqu'on lui parlât du mariage de mademoiselle de Bourbon avec son fils, il aimoit mieux lui donner mademoiselle de Rohan. Cependant il excitoit les peuples contre le Roi dans son gouvernement, essayoit de faire soulever Marseilles et Arles. Quelques séditions étant arrivées sur le sujet desdits élus à Aix, il manda au sieur Coriolis, président au parlement de ladite ville, qu'ils fissent ce qu'ils voudroient à Aix, et qu'il feroit le sourd et l'aveugle. Le sieur de Soyecour, maréchal de camp, qui commandoit les troupes que le Roi envoya en Provence, manda à Sa Majesté, par homme exprès, que ledit duc de Guise avoit envoyé offrir 5,000 écus au gouverneur Desbaux, pour le convier à ne pas remettre ladite place entre les mains dudit sieur de Soyecour, suivant le commandement qu'il en avoit reçu de Sadite Majesté. Il représentoit aux séditieux de la Provence qu'il avoit soixante vaisseaux à son commandement, et moyen de mettre quinze mille hommes en campagne, les places de la province garnies; qu'étant en bonne intelligence avec eux, il pouvoit tenir en sujétion tout le plat pays, qui avoit de bons boulevarts par le moyen de la mer, du Rhône et de la Durance qui le confinent; que les places maritimes d'Antibes, Martigues, Berre et Toulon étoient à sa dévotion, et enfin que, ni le parlement de Toulouse, ni les huguenots du Languedoc ne l'abandonneroient point, et qu'il plaignoit la ruine de ce parti, duquel dépendoit la liberté du royaume.

Sa Majesté, informée de ses mauvais desseins, se ressouvenant qu'il ne s'étoit pas déjà comporté avec la fidélité qu'elle espéroit de lui, en la charge qu'elle lui avoit donnée de son armée pour attaquer le duc de Savoie à Nice, tandis qu'elle l'attaquoit d'un autre côté dans ses Etats, et qu'elle étoit bien avertie de l'intelligence qu'il avoit eue avec le gouverneur de Morgues et celui de Nice, ayant exprès ruiné l'armée qu'il commandoit pour retarder le progrès des armes de Sa Majesté, envoya M. le prince en Provence, sous couleur d'y faire tenir les Etats et y présider, mais en effet pour visiter la province, voir en quel état elle étoit pour le service du Roi, avoir l'œil aux actions de M. de Guise, rabattre, par la dignité de sa personne, l'autorité que la qualité dudit sieur de Guise lui avoit acquise dans le pays, et y maintenir le sieur de Saint-Chamont, que Sa Majesté avoit honoré de la charge de son lieutenant général au gouvernement. Le duc de Guise témoigna avoir grande jalousie de cet envoi, et ne voulut pas se rendre en Avignon, où ledit sieur prince l'avoit prié de se trouver à son arrivée, pour conférer avec lui des affaires de Sa Majesté, lui mandant qu'il ne le verroit que sur la frontière de son gouvernement, d'autant qu'il n'estimoit pas avoir lieu de prendre beaucoup de confiance en lui, non plus qu'audit sieur de Saint-Chamont. Depuis il se plaignit, par lettre expresse qu'il écrivit au cardinal, de ce que ledit sieur prince ne lui avoit donné aucune communication de ses instructions; et, bien que sa présence (1) empêchât les effets de sa mauvaise volonté contre le service du Roi, elle n'empêcha pas la continuation de ses mauvais desseins, qui allèrent si avant, que Sa Majesté eut avis qu'il avoit intelligence avec les Espagnols pour faire descendre de leurs troupes en Provence, le duc de Feria ayant, pour ce sujet, reçu commandement d'envoyer à Barcelonne deux mille Italiens et cinq cents Espagnols; ce qui n'eut point de lieu, par la prévoyance de Sa Majesté, qui lors, ne pouvant plus dissimuler davantage les offenses dudit duc de Guise, lui envoya, en juillet, commandement exprès de la venir trouver pour lui rendre raison de ses actions; et, qu'afin qu'il n'arrivât aucune chose en la Provence, elle y envoyoit le maréchal de Vitry pour y commander en son absence. Le duc de Guise premièrement s'excusa d'aller trouver Sa Majesté sur ce qu'il disoit n'avoir point d'argent pour faire le voyage, puis il de-

(1) Du prince.

manda des assurances peu séantes à un sujet de les demander à son maître, et moins convenable à un maître de les donner à son sujet; enfin il supplia Sa Majesté de lui permettre de faire un voyage à Lorette, où il avoit fait vœu depuis quelque temps, ce que Sa Majesté lui accorda pour quelques mois. Incontinent après qu'il fut parti de Provence, l'ordre qui avoit été donné au duc de Feria d'envoyer des gens de guerre à Barcelonne fut révoqué, ce qui ôta tout lieu de douter de la vérité de l'avis que Sa Majesté avoit reçu, que ces troupes devoient descendre en cette province. Depuis, il supplia Sa Majesté d'avoir agréable qu'il fît quelque demeure plus longue en Italie, dans les États du Grand-Duc; ce que Sa Majesté lui accorda de nouveau, sans toutefois se départir du commandement qu'elle lui avoit fait de se rendre auprès d'elle dans peu de temps.

Pour ce aussi que dans les troubles qui, depuis un long temps, ont continué dans ce royaume, entre les autres désordres que telles calamités apportent, celui de la fausse monnoie et du libre transport d'argent hors du royaume se rendoit si fréquent en cet Etat, que ce crime, qui a toujours été en horreur principalement aux personnes de qualité, s'étoit glissé même entre quelques-uns d'entre eux, et partant n'étoit plus puni selon la rigueur des lois; Sa Majesté, pour y remédier, trouva bon de choisir entre ses juges un nombre certain de personnes de probité reconnue, pour en former une chambre de justice à laquelle elle attribueroit la connoissance de ces crimes et de quelques autres particuliers. Pour cet effet, elle en fit expédier des lettres patentes que la cour de parlement vérifia, mais avec quelques modifications, et, entre les autres, qu'elle entendoit que tous les officiers fussent choisis du corps de la cour. Le Roi envoya une jussion pour lever lesdites modifications; ce qu'elle fit, mais en partie seulement, persistant toujours que le substitut et le greffier en ladite commission fussent de leur corps; ce qui fit que Sa Majesté, par autres lettres du 23 septembre, en ôta absolument la connoissance à ladite cour, et l'attribua à d'autres juges qu'elle prit, non de leur corps, mais du conseil d'État, des maîtres des requêtes et des conseillers du grand conseil, et commanda au chevalier du Guet de se tenir près de ladite chambre, laquelle il établit à l'Arsenal, pour tenir la main à l'exécution de ses jugemens, en sorte que la force en demeurât à Sa Majesté. La vérification en fut faite en ladite chambre le 23. La cour de parlement se sentit offensée de cette action de Sa Majesté, et, prenant occasion de l'exécution d'un faux monnoyeur qui fut faite un peu tard (1), assembla toutes les chambres le 28 novembre, où il fut arrêté de faire remontrances par écrit au Roi sur le sujet des commissions extraordinaires accordées par Sa Majesté, et que le sieur de Laffemas et quelques autres qui étoient de ladite chambre, seroient avertis de venir trouver la cour pour être ouïs sur le sujet de leur commission, et cependant défenses faites aux commissaires de plus travailler à leur commission, et au chevalier du Guet de mettre à exécution leurs jugemens, et ce sous les peines que la cour verroit bon être. Et depuis, s'assemblant encore les 10 et 12 décembre, ils en passèrent arrêt. Le Roi, ayant eu avis de cet arrêt, qui étoit un manifeste attentat à l'autorité royale, le cassa en son conseil, et ordonna que les premier président, présidens de Bellièvre et Séguier, qui avoient assisté à ladite délibération, et celui des conseillers qui avoit signé l'arrêt, et le plus ancien des présidens des deuxième, troisième, quatrième et cinquième chambres des enquêtes, et le plus ancien conseiller de chacune des chambres qui s'étoient trouvés à ladite délibération, seroient tenus de se rendre là où seroit le Roi, quinze jours après la signification qui leur en seroit faite. Cet arrêt, qui montroit plus de vigueur en Sa Majesté qu'ils ne s'étoient imaginés que l'état présent des affaires pouvoit porter, les étonna, et plus encore les avis que leurs amis plus particuliers leur donnèrent que le Roi vouloit absolument être obéi; ce qui fit qu'après avoir tenté en vain tous les moyens pour faire que Sa Majesté se relâchât de ce commandement, ils obéirent, et la vinrent au cœur de l'hiver trouver à Metz, où ils arrivèrent au commencement de l'année prochaine, en laquelle nous remettons à déduire par le menu ce qui s'y passa.

Ladite chambre cependant, nonobstant toutes les oppositions du parlement, ne laissant pas de procéder au fait de sa commission, condamna aux galères perpétuelles un nommé Duval et un nommé Senelle, médecin du Roi, comme atteints de crime de lèse-majesté, pour avoir fait des jugemens, pronostics et nativités sur la vie du Roi, et avoir apporté de Lorraine quelques paquets de lettres préjudiciables au service de Sa Majesté, dont il avoit été chargé par la dame du Fargis; et, peu de temps après, condamnèrent Jacquot de Charny à bannissement de la ville et prévôté de Paris, pour semblable fait de nativité; et la dame du Fargis à avoir la tête tranchée sur un échafaud si elle pouvoit être appréhendée, sinon par effigie, pour avoir écrit les susdites lettres

(1) Dans la nuit.

contre et au préjudice du Roi et repos de son État.

Et d'autant qu'il falloit de tous côtés remédier aux maux qui se tramoient contre le Roi, et qu'il étoit nécessaire que la prévoyance pour pourvoir aux inconvéniens, fût aussi générale que l'étoit la malice de ceux qui attaquoient Sa Majesté de toutes parts, le Roi, sachant que le duc de Bouillon étoit puissamment recherché de la part de la Reine-mère et de Monsieur contre son service, désira recevoir de lui un nouveau serment de fidélité, suivant les conditions de la protection accordée par le feu Roi à sa principauté de Sedan en l'an 1606, et depuis confirmée par Sa Majesté en l'an 1616. Elle en donna la commission au maréchal de La Force, qui partit du camp de Mouzon le 9 novembre, et, étant arrivé à Sedan, où il fut reçu avec l'honneur et le respect dus à la personne qu'il représentoit, la duchesse douairière de Bouillon, tant en son nom que de son fils aîné, prince de Sedan et de Rançon, duquel elle avoit pouvoir, et pour tous ses enfans, successeurs et ayant cause, supplia très-humblement Sa Majesté de leur continuer sa royale protection, et jura èsdits noms, sur les Évangiles, de servir fidèlement le Roi, suivant les conditions portées ès protections mentionnées ci-dessus, promettant de rapporter dans deux mois acte de semblable serment fait par le duc de Bouillon, son fils aîné, entre les mains de l'ambassadeur de Sa Majesté en Hollande. Ensuite le gouverneur desdites souverainetés, et les officiers et soldats de la garnison, prêtèrent serment de bien et fidèlement servir le Roi en la garde de la ville et château de Sedan, suivant les actes de protection ci-dessus spécifiés. En conséquence de quoi ledit maréchal les assura que Sa Majesté les maintiendroit en sa protection, et les en feroit jouir dès à présent, suivant lesdites lettres des années 1606 et 1616; lesquelles choses furent signées de part et d'autre.

La ville de Strasbourg aussi, se voyant pressée et quasi bloquée par les armées de l'Empereur, envoya supplier le Roi de lui vouloir départir son assistance. On pouvoit former beaucoup de considérations en cette demande. Si Sa Majesté la leur refusoit entièrement, il étoit à craindre que cette ville, en la disposition qu'elle étoit, y ayant plusieurs citoyens du parti de l'Empereur, se soumît à ses volontés, et fît choix plutôt de continuer à payer les contributions que de se voir réduite à une perte inévitable, sans l'aide de la France. Cet exemple pourroit être suivi des autres villes protestantes, qui doivent bien plus craindre, comme plus proches de l'Empereur et moins fortes que Strasbourg. D'autre part, si le Roi offroit ouvertement sa protection, il s'engageoit à la défense, et donnoit prétexte et même hâtoit le dessein de l'attaquer. On trouva un tempérament, qui fut que le sieur de l'Isle fît entendre à ceux qui avoient la principale autorité, que le Roi, les aimant sincèrement comme il faisoit, vouloit leur faire du bien sans leur causer du mal; qu'ils ne devoient douter qu'il ne les assistât au besoin, mais qu'il leur conseilloit d'éviter autant qu'ils pourroient d'en venir aux extrémités et d'attirer sur eux la guerre. Ensuite qu'il leur dît que le Roi, tant à cause de ses affaires et dépenses que pour ne faire trop d'éclat, leur feroit prêter à Paris 50,000 écus sans intérêt, avec bonnes cautions et correspondans pour assurer cette somme sous le nom de marchands; que s'ils avoient besoin de quelque chef ou nombre de gens de guerre, Sa Majesté en laisseroit couler, les prenant à leur solde; que, de plus, si on les pressoit outre raison, Sadite Majesté feroit toutes sortes d'offices vers les princes voisins, afin qu'ils se joignissent avec elle en la considération de l'intérêt commun de conserver ladite ville; et que, selon qu'ils feroient entendre à Sa Majesté la suite des affaires, elle ne manqueroit d'y apporter ses soins. Cette modération, d'une part, leur ôtoit la créance qu'ils avoient eue ci-devant, que la France ne demandoit pas mieux que de les voir aux prises avec l'Empereur, pour les obliger à dépendre d'elle, et en faire comme des Trois-Évêchés. Et, d'autre part, il en arrivoit ce bien, ou que la ville ne donneroit pas un si grand sujet à l'Empereur de l'attaquer ouvertement, ou que, s'il le faisoit, et que le Roi la voulût secourir, elle se porteroit d'autant plus librement à se confier en lui, qu'elle auroit vu dès le commencement que le Roi n'avoit pas eu le dessein de la précipiter en ce besoin, et qu'il procédoit de bonne foi; laquelle créance pouvoit beaucoup sur les Allemands. De plus, il n'y avoit pas apparence de siége, et ce que l'on avoit le plus à craindre, c'étoient quelques courses ou prises de passages pour les incommoder et leur ôter les vivres; à quoi ceux de Strasbourg pouvoient remédier, et spécialement prenant courage à faire quelque dépense publique, voyant que le Roi prenoit soin d'eux; et cependant les affaires pouvoient se disposer en telle sorte, qu'il n'auroit pas été inutile d'avoir fait naître en cette ville si importante de nouvelles affections pour la France, au lieu des soupçons qu'elle en avoit eus ci-devant. Cet avis réussit ainsi qu'on l'avoit projeté; le peuple se confirma en la bienveillance envers le Roi et la France, et ceux qui se défioient de notre alliance y prirent assurance. Ils envoyèrent à Sa Majesté un de

leurs principaux officiers, nommé Glaius, pour recevoir les 150,000 livres que Sa Majesté leur promettoit sans intérêt. Avec cela ils prirent courage, et, sans exciter les ennemis, firent paroître être en si bon état de se défendre qu'ils lui firent lors perdre l'envie de les attaquer.

Si Sa Majesté n'eût eu qu'à pourvoir aux affaires du dedans de son État, encore y eût-elle eu beaucoup de difficulté pour la qualité des personnes qui, par mauvais conseil, s'élevoient contre son service, et, à raison de leur dignité, attiroient à leur suite beaucoup de grands du royaume, les mécontens et une partie des peuples mal informés de la vérité des affaires, et déçus par les artifices des séditieux; mais la guerre d'Italie, non encore bien terminée, travailloit aussi son esprit : elle avoit coûté tant d'argent et d'hommes à la France, et si le Roi y avoit acquis de la gloire, c'avoit été au prix de tant de périls et de travaux, que ce lui étoit un regret indicible de voir que ces divisions domestiques, causées si légèrement, lui ôtassent la facilité de mettre la dernière main à cet ouvrage, d'où dépendoit le repos de toute la chrétienté. La maison d'Autriche, qui l'année précédente avoit, de crainte, et par l'expérience de la puissance du Roi, condescendu à des conditions équitables, se rendoit maintenant insolente, et prenoit son avantage de l'espérance qu'elle avoit que nous ne pourrions remédier au dedans et au dehors tout ensemble; et, à la vérité, il falloit une grande force de courage pour ne manquer ni à l'un ni à l'autre. Le Roi, s'assurant sur la sincérité de ses intentions, et espérant que Dieu béniroit l'équité de sa cause, envoya, dès le commencement de l'année, en Italie le maréchal de Toiras et le sieur Servien, avec les instructions nécessaires pour se gouverner en cette affaire de si grande importance, et pourvoir à l'exécution et à l'affermissement de la paix. L'Empereur y envoya de sa part le baron de Gallas, son commissaire général et du duc de Savoie, avec plein pouvoir. Les Espagnols n'y voulurent pas intervenir, sous prétexte qu'il ne s'y traitoit que de l'exécution du traité de Ratisbonne, auquel ils n'étoient pas entrés, mais, en effet, parce qu'ils ne vouloient point ouïr parler de réparer les contraventions faites au traité de Monçon, qui étoit une chose juste et que le Roi demandoit d'eux, ni moins promettre de ne plus attaquer les États de Mantoue, ni du Montferrat, ni des Grisons, ains, au contraire, les défendre contre ceux qui les voudroient assaillir. Ledit Gallas leva aucunement cette difficulté, d'autant qu'il se fit fort, moyennant un pouvoir qu'il montra du duc de Feria, gouverneur de Milan, de faire observer tout ce qui seroit convenu audit traité concernant les Espagnols. Le Pape, comme père commun, y envoya le sieur Pensirole, son nonce extraordinaire, et le sieur Mazarin. Ils s'assemblèrent tous à Chérasque en Piémont, où, après plusieurs difficultés et longueurs, ils convinrent enfin le 6 avril en un traité, par lequel il fut accordé au duc de Savoie, pour ses prétentions sur le Montferrat, la ville de Trino et autres terres, de proche en proche, jusques à 15,000 écus de rente, l'écu évalué à 28 florins au lieu de 33 qu'il valoit lors, et ce en revenus anciens et stables. Moyennant quoi le duc de Mantoue seroit présentement mis en possession des duchés de Mantoue et du Montferrat, Gallas promettant d'en faire venir dans vingt-cinq jours de date du traité l'investiture, ou avis du sieur Léon, ambassadeur du Roi, qu'elle lui auroit été délivrée par l'Empereur, laquelle étant arrivée, le duc de Savoie recevroit les terres qui lui étoient assignées; que cependant Gallas commenceroit à faire filer ses gens de guerre des terres du duc de Mantoue et de la république de Venise dès le 8 avril au plus tard, continuant incessamment de les faire marcher, en sorte que dans le 8 mai au plus tard ses troupes seroient toutes retirées dans l'Allemagne; et celles du Roi semblablement se retireroient du Piémont et de la Savoie, excepté de Pignerol, Suse, Briqueras et Veillane; comme aussi avec exception, de la part de Gallas, de Mantoue, Porto et Caneto; que la consignation de l'investiture faite, ou l'avis en étant venu, les gens de guerre s'étant retirés de toutes parts, excepté des places ci-dessus réservées de part et d'autre, on commenceroit à démolir les fortifications d'icelles durant quinze jours qui échéoient au 23 de mai, lequel temps expiré, Gallas remettroit au duc de Mantoue les places de Mantoue, Porto et Caneto; et le Roi restitueroit aussi au duc de Savoie Pignerol, Briqueras, Veillane et Suse, et successivement ledit Gallas retireroit ses troupes de tous les États, forts et passages occupés de la Valteline et aux Grisons, en la libre disposition desquels ils demeureroient; ledit Gallas promettant encore que, selon ce qui avoit été promis par le traité de Ratisbonne, les troupes de Sa Majesté Catholique se retireroient dans le Milanais dans ledit temps, pour ne donner point de jalousie aux princes voisins.

Le duc de Savoie ratifia ce traité le 26 avril; mais, pource que les Espagnols procédoient de mauvaise foi en cette affaire, ils usèrent de tant d'artifices que toutes les choses promises par ledit Gallas ne furent point exécutées dans le temps, ni l'investiture ne fut donnée par l'Em-

pereur, ni les troupes ne sortirent point d'Italie, de sorte qu'on fut contraint de venir à un autre traité, qui fut fait le 19 de juin ensuivant, par lequel les termes donnés pour l'accomplissement des choses promises furent prolongés, et l'investiture promise dans vingt-cinq jours après la date dudit traité. Mais, bien que les choses promises par ce dernier traité fussent de la part de l'Empereur et du Roi fidèlement exécutées, elles ne le furent pas de la part de l'Espagne en ce qui la concernoit, et qui avoit été promis par le duc de Feria, qui essaya par toutes sortes de moyens d'empêcher que Gallas accomplît ce à quoi il s'étoit obligé; et après avoir fait toute l'opposition qu'il put vers l'Empereur afin qu'il n'envoyât point l'investiture, n'en ayant pu venir à bout, fit au moins en sorte que le lendemain de la délivrance de cette pièce il fit publier un acte en la chancellerie impériale, par lequel elle fut déclarée nulle au cas que le traité de Ratisbonne ne fût exécuté précisément de point en point; ce qui étoit aisé à juger être un artifice qu'ils préparoient, afin que par les explications qu'ils donneroient eux-mêmes là-dessus en leur propre fait, il fût toujours en leur puissance de rendre quelque jour inutile ce qui ne leur avoit pas été agréable. D'autre part, il ne licencioit point ses troupes, bien qu'il eût promis de les faire retirer. Et pource que le duc de Mantoue, ne sachant à qui se fier pour la garde de sa ville de Mantoue, y vouloit laisser en garnison quelques soldats français, il s'en plaignit comme d'une infraction du traité, ne considérant pas que c'eût été une insupportable nécessité audit duc de Mantoue de ne pouvoir mettre dans ses places aucuns soldats français, puisque l'animosité des Espagnols avoit tellement épuisé d'hommes ce pays-là durant ces derniers troubles, qu'à peine y en étoit-il seulement resté pour le labourer. Que si pour subvenir à ce défaut il prenoit quelques Français ou des troupes de la seigneurie de Venise, ou de ses terres, comme il avoit fait des Suisses, des Corses, des Napolitains et des Milanais, que faisoit-il que ce que la raison lui permettoit et la nécessité l'obligeoit de faire? Quelle injustice ou quelle rigueur eût-ce été qu'une nation qui cherche de tout temps l'exercice des armes d'un bout du monde à l'autre, et qui fait aujourd'hui la plus grande partie des armées mêmes de l'Empereur, fût particulièrement forclose de pouvoir servir à un prince ami de cette couronne pour la garde de ses places, joint qu'on n'avoit jamais parlé de cela pendant la négociation de la paix, et que le traité de Ratisbonne n'en contient pas un seul mot? Il ne s'arrêta pas à une simple plainte, mais sur ce prétexte garda les troupes qu'il avoit dans le Milanais, et les grossit encore, faisant tout publiquement état d'avoir dans peu de temps vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux. Il essaya de détacher M. de Savoie du service du Roi; il gagna l'infante Marguerite, douairière de Mantoue, et par son moyen tenta la fidélité du duc de Mantoue vers Sa Majesté, et fit tant envers lui, qu'il souffrit que ladite douairière envoyât en son nom un nommé Berger aux ambassadeurs du Roi à Turin, pour leur déclarer que ledit duc de Mantoue, obligé par la misère et la ruine de ses Etats, étoit résolu d'être en neutralité avec les deux couronnes, de ne recevoir plus d'assistance de Sa Majesté de soldats ni d'argent, et de n'en vouloir plus tirer que de Sa Sainteté, laquelle seule ne donneroit ombrage à l'Empereur ni aux Espagnols. Mais les ambassadeurs de Sa Majesté le détrompèrent, lui remontrant que sa proposition étoit chimérique et pour parachever la ruine de ses Etats, non pour les conserver. En même temps que ledit duc de Feria faisoit ces menées, il eut une intelligence pour surprendre la ville de Mantoue, laquelle Dieu ne permit pas qui réussît. Le baron de Saint-Roman, ayant conféré avec lui dans Milan, et dans Turin avec l'ambassadeur d'Espagne, passa en Languedoc pour y faire une levée de quatre régimens, sur les commissions de Monsieur, frère du Roi, dont il fut trouvé saisi. Ils avoient tellement attiré M. de Savoie à leur cordelle, que l'abbé Scaglia passa de sa part d'Espagne en Angleterre, chargé d'argent et de desseins contre le service du Roi. Il porta au roi d'Angleterre un pouvoir du roi d'Espagne pour traiter en son nom avec les Hollandais de la trève ou de la paix, ensuite de quoi il envoya des ambassadeurs en Hollande, non avec meilleures intentions, pour les y induire par tous les moyens imaginables. Le cardinal de Savoie voulut aller en Flandre, mais Sa Majesté l'en empêcha, lui témoignant avoir ombrage de ce voyage. Aussi le duc de Feria avoit-il dit tout haut, dès le commencement de l'année, que les affaires de l'Europe étant enchaînées comme elles étoient les unes avec les autres, il étoit impossible que l'Italie demeurât en repos tandis que tout le reste se brouilloit; en quoi on vit bientôt qu'il entendoit parler de la division de la Reine-mère et de Monsieur avec le Roi, laquelle fut partout puissamment fomentée, tant par lui que par les autres ministres d'Espagne.

Le Roi, voyant toutes ces choses, qu'il n'y avoit point d'assurance en la paix, que les Espagnols excitoient des factions dans son État contre lui, n'observoient point ce qui avoit été promis par le traité de Cherasque, et n'atten-

droient que leur commodité pour rallumer le feu en Italie, connoissant les inconvéniens qu'une plus longue tolérance eût pu engendrer, prit résolution d'y pourvoir. Pour cet effet il fit dire au duc de Savoie que n'ayant eu en tous les mouvemens d'Italie autre but que d'y conserver ou y établir la paix, et le duc y étant plus intéressé que tous les autres princes d'Italie pource que ses États devoient toujours être le passage des armes de France, ou passage fermé qui seroit toujours attaqué pour être ouvert, ou passage ouvert qui ne laisseroit de souffrir quelque foule des gens de guerre, et d'offenser l'Espagne pour les avoir reçus, il importoit particulièrement à eux deux de trouver un remède pour en assurer la tranquillité; que Sa Majesté n'en voyoit qu'un, qui étoit qu'il lui donnât pour six mois en dépôt la ville et château de Pignerol, ou quelque autre de ses places frontières de France, afin que l'Espagne, voyant cette porte ouverte de secours au duc de Mantoue, qu'elle avoit encore dessein d'opprimer en Italie, et étant hors d'espérance de le pouvoir empêcher par le moyen dudit duc de Savoie, se résolût à cimenter la paix qu'avec tant de périls et de pertes d'hommes et d'agent on avoit établie en Italie, et que jusqu'ici elle témoignoit ne vouloir pas exécuter. Le duc, las de la guerre, en laquelle il connoissoit qu'il y alloit plus du sien que de celui de tous les autres, condescendit à la volonté du Roi. Les Espagnols, dès qu'ils en eurent la nouvelle, en firent d'autant plus de bruit qu'ils l'avoient moins prévu et que cela tranchoit la trame de toutes les entreprises qu'ils méditoient contre la chrétienté. Ils voulurent faire trouver mauvais à Rome ce dépôt, mais on leur reprocha que leur mauvais procédé y avoit obligé le Roi. Ils sembloient vouloir faire passer la chose plus avant et rallumer la guerre en Italie, mais les affaires qu'en même temps ils eurent en Allemagne par l'effroi des armes du roi de Suède qui menaçoit l'Autriche, les obligèrent d'y envoyer les armées qu'ils préparoient pour l'Italie, et celles qu'ils y avoient déjà.

On eût dit que la descente du roi de Suède en Allemagne eût été un coup de foudre qui eût frappé les Impériaux, tant on les vit incontinent effrayés, sans conduite, et changés entièrement de ce qu'ils étoient auparavant. Non-seulement la personne, mais la nouvelle de l'approche du roi de Suède les faisoit fuir partout, de sorte qu'il prenoit sans résistance toutes les places qu'il attaquoit. Ce prince, qui ne prenoit pas la guerre pour un passe-temps, mais qui la faisoit pour vaincre, ne laissa pas écouler inutilement l'hiver, comme on a d'ordinaire accoutumé de faire, mais tint toujours son armée sous les tentes, et nonobstant la rigueur du froid qui étoit supportable à ses troupes exercées à tous les travaux de la guerre, dont la plus grande partie étoit née sous un ciel plus rigoureux que celui d'Allemagne, ayant réduit l'année dernière la plupart du Meckelbourg sous son obéissance, en part, et assembla le 3 janvier huit mille hommes de pied et deux mille chevaux en la ville de Dam, à une lieue de Stettin, et s'en alla camper à demi-lieue de Greiffenhagen, ville située sur le bord de l'Oder, deux lieues au-dessus de Stettin, dans la Poméranie supérieure, du côté de Dantzick, où la rivière est divisée en plusieurs bras qui font presque une lieue de large de marais sur lesquels il y a une digue et plusieurs ponts qui la joignent avec la Poméranie supérieure. Et d'autant que du côté de la terre elle a des collines à cinquante pas de la contrescarpe du fossé, qui la commandent en cavalier, elle ne pouvoit par art être rendue défensable; néanmoins les Impérialistes se l'étoient conservée jusqu'alors pour la commodité du passage. Ledit Roi y étant arrivé en fit battre, le 6 du même mois, les murailles de deux cents pas avec quatre demi-canons, lesquels en deux heures firent brèche raisonnable (la muraille étant vieille et étroite), et au même temps y fit donner l'assaut, et envoya des bateaux plats qu'il avoit fait faire presque comme nos bacs de France, dont les bords étoient relevés, à l'épreuve du mousquet, et les deux bouts armés de chacun deux petites pièces de canon, commandés par le colonel Lesselé avec son régiment, pour tâcher à mettre pied à terre et se rendre maître d'une grande redoute que les ennemis avoient au bout du premier pont; ce qui donna telle épouvante aux Impérialistes qu'ils abandonnèrent la brèche et puis la ville, se retirant par le pont, sur lequel il en fut beaucoup tué, et cent à six vingts faits prisonniers, entre lesquels fut don Fernando de Capua, colonel du régiment qui y étoit en garnison; quatre canons et quantité de blé et de farine demeurèrent dans la ville. Cette prise donna telle peur et épouvante à l'armée impériale, commandée par le sieur Annibal de Schunburg, maréchal de camp, et campée depuis six mois devant la ville de Gartz, qui est une autre jolie ville sur l'Oder, à une lieue au-dessus de Greiffenhagen, de l'autre côté de l'eau, sur laquelle ladite ville avoit une digue et sept ou huit ponts qui la joignoient à la Poméranie supérieure, que, sans attendre la vue ni l'approche du roi de Suède, ils abandonnèrent le fort de Mervitz, composé de quatre bastions qu'ils avoient fait faire au bout de ladite digue, coupèrent et brûlèrent les ponts pour avoir la ri-

vière entre le Roi et eux. Et le lendemain 7, non contens de ce qu'ils avoient fait, se voulant encore mettre en plus de sûreté, après qu'ils eurent fait sauter un vieux couvent pour couvrir de ses ruines leur magasin qui étoit dedans, crevé deux gros canons, jeté deux autres dans la rivière et mis le feu dans la ville, ils s'en retirent en si grande hâte qu'ils laissèrent encore une tour pleine de mèches pour suffire six mois à une armée, le magasin bien fourni de canons, six mille boulets, mille livres de balles de mousquets, comme s'ils eussent été pressés de l'ennemi qui ne leur eût donné le temps d'emmener leurs munitions, et s'en allèrent et se retirèrent vers la Marche de Brandebourg; et quatre jours après, qui fut le 11 dudit mois, passèrent la rivière d'Oder à Francfort, et se logèrent dans le comté de Sternberg, dépendant de l'électeur de Brandebourg, ayant d'un côté l'Oder, de l'autre la Pologne, la Warthe au front, et la Silésie derrière. En même temps que ledit sieur de Schunburg quitta Gartz il fit retirer les troupes qu'il avoit delà la Warthe, et les mit en garnison à Landsberg sur la même rivière.

Le roi de Suède s'avança aussi au même temps le long de l'Oder, vers le fort de Mervitz dont il se saisit, et, voyant un grand feu dans la ville de Gartz deux jours durant, conjectura que les ennemis l'avoient abandonnée, et envoya pour essayer d'y éteindre le feu, mais ce fut si tard qu'à peine en resta-t-il quarante ou cinquante maisons; mais toutes les fortifications y étoient encore entières. De là jugeant que les ennemis, dans la frayeur qu'ils avoient, abandonneroient toutes les petites villes dans ce côté de la Poméranie et la Nouvelle-Marche, pour se retirer vers Landsberg sur la Warthe, comme véritablement ils avoient fait, commanda au colonel Baudissen de leur aller couper chemin avec quinze cents chevaux, ce que s'il eût exécuté avec la même promptitude qu'il avoit jusques alors apportée en ses autres expéditions, il les eût tous taillés en pièces, car ils se retiroient en tel désordre, que le sieur Trouillard, Français, capitaine de cavalerie, voyant le retardement de Baudissen, s'avança avec trente maîtres avec lesquels il en défit plus de quatre cents, et rapporta qu'ils se retiroient comme fuyards, et non comme soldats. Le roi de Suède y arriva le 10, campa devant la ville, et prit d'abord un poste au dehors qui étoit fortifié, où cinquante des ennemis furent tués; mais, pressé de la faim et du froid extrême qui alloit toujours croissant, il fut contraint de se retirer et mettre pour quelques jours ses troupes en garnison dans toutes les villes et villages de la Nouvelle-Marche, jusques à une lieue de Landsberg, logeant sa personne à Berwalt.

Tandis qu'il y fut, Charnacé y arriva pour mettre la dernière main au traité d'alliance que depuis si long-temps il avoit commencé avec lui, lui apportant les résolutions de Sa Majesté sur toutes les difficultés qui étoient restées indécises entre eux l'année dernière. Le roi de Suède ayant assuré Charnacé que, le roi François Ier traitant avec Gustave Ier, ils étoient convenus qu'ils feroient deux instrumens, dans l'un desquels, où parloient les commissaires du Roi, Sa Majesté étoit nommée la première, et dans l'autre, où parloient les ministres dudit Gustave, ils nommoient leur maître le premier, Sa Majesté, pour ne pas retarder davantage la conclusion de cette affaire, qui étoit de si grande importance, trouva bon qu'il en fût usé de même au présent traité. La plus grande difficulté qu'ils eurent fut de convenir de la somme que le Roi devoit fournir, et pour l'année précédente, qu'il comptoit du mois d'avril 1630 jusques à celui d'avril de l'année présente, et pour les années suivantes. Il vouloit pour ladite année 750,000 livres; mais Charnacé lui représentant que ses irrésolutions avoient été cause de porter le Roi à faire de grandes dépenses, qu'il n'eût pas été obligé de faire sans cela, enfin ils convinrent de la somme de 300,000 livres, et tombèrent d'accord d'un million de livres pour chacune des années suivantes. Charnacé fit grande instance audit Roi qu'il accordât une ample neutralité avec la ligue catholique et le duc de Bavière; mais il ne la put jamais obtenir semblable à celle qu'il lui avoit promise l'année passée, les heureux succès qu'il avoit eus lui ayant déjà beaucoup élevé le courage. Il l'accorda néanmoins assez raisonnable, déclarant qu'en considération du Roi, qui lui avoit fait instance par le sieur de Charnacé de vouloir consentir à une amitié et neutralité réciproque avec la ligue catholique et l'électeur de Bavière, il promettoit ne commettre aucun acte d'hostilité dans les provinces de leur obéissance, et de les faire jouir des effets de ladite amitié et neutralité, pourvu qu'ils fissent le même sincèrement de leur part, et ne commissent aucun acte d'hostilité, ni publique ni cachée, envers ses amis et confédérés, et ne consentissent à aucune résolution que ses ennemis pussent prendre contre lui. Et pour une entière sûreté, et afin que le duc de Bavière ne fît point de difficulté d'en délivrer une semblable, il donna ledit acte, signé de sa main, au sieur de Charnacé, qui lui fit de sa part une promesse par écrit, par

laquelle il s'obligea au nom de Sa Majesté, en vertu du pouvoir qu'il en avoit, que ledit acte ne seroit point mis entre les mains du duc de Bavière qu'il n'en eût auparavant donné un pareil à Sa Majesté pour ledit Roi de Suède, ce que l'Electeur refusant de faire, ledit Charnacé promettoit de remettre ledit acte ès mains du sieur Camérarius, résident de Suède en Hollande, ou le renvoyer sûrement par autre voie audit Roi. Charnacé obtint aussi, après beaucoup de contestations, que non-seulement il promît de se comporter au fait de la religion, dans les lieux et places qu'il occuperoit dans l'Empire, selon les lois et constitutions dudit Empire, mais encore qu'il s'obligeât précisément qu'aux lieux où il trouveroit l'exercice de la religion catholique, il l'y laisseroit en son entier.

Le traité étant signé de Charnacé et des commissaires du roi de Suède le 25 janvier, Charnacé désira avoir dès lors la ratification dudit Roi écrite de sa main, ce qu'il obtint; et il fit très-prudemment de la demander, pource que Tilly, voyant les affaires de l'Empereur si décousues, et l'effroi des armes suédoises si épandu sur toutes les armées impériales, que non-seulement elles ne se défendoient point, mais n'osoient pas même paroître devant elles, offroit et demandoit, contre le style qu'il avoit observé toute sa vie, une suspension d'armes pour quatre mois, pendant lesquels on traiteroit de la paix, laquelle, bien qu'il demandât artificieusement et afin seulement de rassurer le courage des siens, néanmoins Charnacé craignoit qu'il l'accordât tout de bon quand il sauroit l'alliance résolue entre les deux rois, et qu'il offrît des conditions si avantageuses à celui de Suède qu'il l'acceptât s'il ne voyoit pas encore sa foi entièrement liée, et qu'il pût dire être encore libre de faire ce qu'il voudroit, puisqu'il n'auroit pas encore donné sa ratification. Tilly la faisoit traiter par l'électeur de Brandebourg, à qui le roi de Danemarck et les électeurs catholiques avoient écrit pour le prier de s'employer à cet office, ce qu'il faisoit d'autant plus volontiers que ses Etats étant au milieu de ceux auxquels on faisoit la guerre, ils souffroient la ruine du passage de toutes les armées; et le roi de Suède n'écouta pas mal volontiers cette proposition, pourvu qu'il y pût faire comprendre la ville et les administrateurs de Magdebourg, craignant la perte de cette ville-là, qui apporteroit du décri à ses armes et feroit perdre aux autres villes et Etats la créance qu'il les pourroit secourir contre l'Empereur; et cette considération prévaloit en son esprit à toutes celles qui l'en pouvoient dissuader, qui étoient l'avantage qu'il avoit lors sur ses ennemis, qui cherchoient un peu de loisir pour se refaire, le refroidissement que cela lui apporteroit et à ses alliés, et à ceux qui le vouloient être, qui craindroient sans doute de le faire, et se rendre l'Empereur ennemi à la veille d'une suspension et d'un traité de paix.

Ces raisons obligèrent le sieur de Charnacé de demander audit Roi la ratification de son traité. Il la donna néanmoins avec cette précaution audit Charnacé, qu'il retira un écrit de lui par lequel il promettoit d'en fournir au susdit sieur Camérarius un tout semblable et en mêmes termes, de la part du Roi, dans deux mois et demi. Il donna à l'heure même audit Roi une lettre de change de 300,000 livres pour la première année, et se disposa de partir incontinent pour retourner en France par la Hollande, et donner ordre à l'exécution de ce qu'il avoit promis de la part de Sa Majesté. Mais avant qu'il partît il pensa arriver un grand désordre; car le roi de Suède, ayant eu avis de quelqu'un de nos huguenots de France que le Roi avoit donné pouvoir au sieur de Charnacé de passer bien plus avant que ce qu'il lui avoit promis de la part de Sa Majesté, il envoya querir sur-le-champ ledit Charnacé pour, avec dextérité, le porter à ce qu'il désiroit; lui dit qu'il confessoit qu'il (1) lui avoit fait tort (2), l'ayant si long-temps entretenu auparavant que de conclure avec lui, ayant soupçon qu'il eût intelligence avec ses ennemis, et que justement et courageusement il (3) s'en étoit ressenti, s'étant restreint en ce qu'il avoit charge de lui offrir de la part du Roi; mais que le sentiment des injures ne devoit pas être perpétuel, qu'il le prioit de les oublier et lui donner maintenant contentement; qu'il savoit qu'il avoit eu charge de lui accorder jusqu'à 1,200,000 et même 1,300,000 livres par an, et 750,000 pour la première année, dont il avoit reçu lettre de change; néanmoins qu'il l'avoit fait relâcher à 1,000,000 d'une part, et 300,000 livres d'autre; qu'il étoit résolu, s'il avoit failli, de réparer la faute qu'il avoit commise en son endroit, comme il jugeroit raisonnable, n'y ayant ni biens ni faveurs qu'il ne dût attendre de lui, pour arrhes desquels il lui donnoit 10,000 écus de pension tant que dureroit le traité, dont il se paieroit par ses mains et présentement pour deux années; qu'en cela il ne commettoit aucune infidélité contre le Roi son maître, puisqu'aussi bien, ayant eu cet avis, il étoit résolu de rompre le traité qu'il avoit passé s'il ne lui accordoit ce que Sa Majesté même avoit jugé raisonnable; mais

(1) Le roi de Suède.
(2) A Charnacé.
(3) Charnacé.

qu'il lui donnoit cela comme une amende à laquelle il se condamnoit lui-même pour n'avoir pas su bien reconnoître ce qu'il valoit; qu'il savoit les offres que Tilly lui faisoit pour une suspension d'armes et un traité de paix; qu'il lui protestoit y entendre s'il pensoit lui faire ce tort de demeurer dans la première rigueur du traité où il avoit été trompé. Ledit Roi lui parlant ainsi le regardoit fixement au visage pour voir s'il ne changeroit point de couleur, et si par l'extérieur il pourroit reconnoître quelque chose des mouvemens de son cœur. Mais, ayant tenu son discours un peu long, il préjudicia lui-même à son dessein; car il lui donna temps de s'assurer et de penser à ce qu'il avoit à dire. Et remarquant que l'avis qui lui avoit été donné étoit faux en deux points : en celui des 1,300,000 livres, lesquelles il étoit faux qu'il eût charge de lui promettre, et en celui de la lettre de change, laquelle il n'étoit pas vrai qu'il eût reçue de ladite somme, bien qu'il eût eu pouvoir de la promettre, il inféra judicieusement que ceux qui lui avoient écrit n'avoient pas une certaine connoissance, mais un soupçon seulement des ordres qui lui avoient été donnés; et partant il lui répondit hardiment que l'avis qu'on lui avoit donné n'étoit point véritable; qu'il s'en pouvoit éclaircir en peu de temps, faisant informer à Amsterdam s'il lui étoit venu une telle lettre de change, ce qui lui étoit facile, n'y ayant pas des marchands à la douzaine qui pussent fournir une telle somme; que non-seulement il consentoit de rendre le traité que ses commissaires lui avoient donné de sa part, mais qu'il le prioit encore de reprendre celui qu'il lui avoit donné, et, s'il se trouvoit véritable qu'il eût reçu une telle lettre de change, il consentoit qu'il le tînt pour un méchant, et la seule cause des maux qui arriveroient au public pour la rupture du traité, et envoyât demander au Roi justice contre lui : mais qu'auparavant de prendre ces résolutions extrêmes, il le supplioit de bien vérifier l'avis qu'on lui avoit donné, qui n'étant pas véritable, comme il lui protestoit qu'il ne l'étoit pas, il n'étoit pas hors de soupçon que ce ne fût un artifice de ses ennemis pour rompre cette alliance si avantageuse à leurs affaires. Il le supplioit encore de considérer que Sa Majesté, le voyant si souvent prendre des ombrages sans aucun fondement solide, auroit quelque sujet de douter à l'avenir de la durée de son amitié qui seroit si aisée à ébranler, et que tout le monde et particulièrement ses amis le taxeroient de légèreté de changer si promptement une résolution si importante, prise avec une si longue délibération, et sur un avis en l'air auquel il ne devoit raisonnablement s'arrêter, pource que s'il lui étoit donné par quelqu'un des ministres d'Etat de France, ce qui étoit impossible puisqu'il étoit faux, quel fondement pouvoit-il établir en la foi de personnes qui en auroient si lâchement manqué à leur prince? s'il lui étoit donné par des particuliers, quelle vraisemblance y avoit-il qu'une chose qui étoit si secrète, pût être certainement découverte par ceux qui ne sont point appelés en ces conseils? La bonne mine dudit Charnacé amollit enfin le cœur du Roi, qui, après plusieurs repliques de part et d'autre, lui dit enfin qu'il l'en vouloit donc croire pour lors, mais qu'il lui protestoit que, s'il pouvoit jamais découvrir que ce qu'on lui avoit mandé fût véritable, il seroit son ennemi mortel et irréconciliable. Après ces paroles il le congédia, néanmoins avec beaucoup de courtoisie.

Ledit Roi publia incontinent le traité d'alliance qu'il avoit fait avec le Roi, dont la copie parvint par ce moyen à l'Empereur; car l'électeur de Brandebourg ayant porté parole de la part de l'Empereur audit Roi d'une suspension ou d'un traité de paix, et, pour en hâter la conclusion, l'ayant supplié de lui vouloir dès lors faire savoir les conditions avec lesquelles il voudroit traiter avec ledit Empereur, il lui fit réponse qu'il n'en savoit point d'autres meilleures que celles qui l'avoient convié de traiter avec Sa Majesté, et quant et quant lui envoya la copie du traité, lequel en même temps ledit électeur envoya au roi de Danemarck et à l'archevêque de Mayence, qui l'avoit aussi prié de la part des électeurs catholiques de vouloir s'en entremettre. Et ainsi le traité que nous tenions secret vint dans peu de jours à la connoissance de tout le monde; ce que le roi de Suède tenoit avantageux pour ses affaires, comme donnant cœur aux princes, États et villes d'Allemagne de s'allier à lui, puisqu'il l'étoit déjà avec le Roi. Aussi ne se contenta-t-il pas de l'avoir envoyé aux deux princes susdits, mais il le fit encore imprimer secrètement par un des siens, dont Charnacé s'étant plaint, il le nia; mais l'imprimeur lui en avoua la vérité, et qu'il avoit encore, par l'orgueil naturel aux nations du Nord, changé les termes du traité signé de Charnacé, s'y étant faussement fait nommer le premier, bien que le Roi y fût nommé avant lui (1). Sa Majesté lui envoya la ratification du traité dans le temps préfix, et lui tint exactement parole pour les sommes qui lui avoient été promises, et ce aux termes dont on étoit convenu;

(1) On a vu que dans l'une des copies, le roi de Suède était nommé le premier; il avait donc bien le droit de choisir pour une impression clandestine le texte qui lui était le meilleur.

dont ledit Roi eut bon besoin, les Hollandais ayant manqué de lui donner l'assistance à laquelle ils s'étoient engagés.

Mais si l'alliance du Roi avec la Suède encouragea lesdits protestans, la nouvelle du traité de Cherasque, qui terminoit la guerre d'Italie entre le Roi et la maison d'Autriche, leur donna un grand étonnement, duquel Charnacé essaya de les retirer, leur représentant que ce n'étoit pas encore une chose prête; que difficilement les Espagnols retireroient-ils toutes leurs forces du Milanais auparavant que le Roi eût rendu toutes les places du Piémont, comme il étoit convenu entre eux; et que, vraisemblablement aussi, Colalte ne retireroit-il à jour nommé les siennes, attendu que l'Empereur ne désiroit la paix avec le Roi que pour arrêter le cours des armes du roi de Suède, avec lequel d'autre côté il traitoit; et tandis qu'il espéreroit de pouvoir conduire son traité à une bonne fin, il tiendroit toujours l'exécution de celui d'Italie en longueur. Davantage, que les Espagnols n'ayant point voulu intervenir en ce traité, il étoit évident que cette paix étoit peu assurée; et, enfin quand elle le seroit, le Roi étoit d'autant plus puissant d'assister ses alliés, étant délivré d'une guerre étrangère, en laquelle il étoit obligé de faire une dépense six fois plus grande que lesdits Espagnols pour y entretenir le même nombre de gens de guerre qu'eux; ce qu'elle pourroit faire en tous autres pays à frais égaux; de sorte que s'ils vouloient faire croire que pour cela ils se relâchoient des résolutions généreuses qu'ils avoient fait espérer de prendre, on connoîtroit aisément que ce seroit plutôt une couverture de leur lâcheté (1) et un prétexte pour l'excuser, que non pas une véritable et solide raison.

Tilly, qui étoit dans l'évêché de Magdebourg, étant averti du dessein du roi de Suède sur Landsberg et Francfort, vient en diligence avec son armée à Francfort, pourvoit ces deux places de tout ce qui leur étoit nécessaire, et y fait amener toutes sortes de munitions de la Silésie, Bohême et la Moravie, afin qu'elles pussent arrêter l'impétuosité du roi de Suède, et montrer qu'il n'étoit pas invincible comme on le croyoit. Le roi de Suède, se voyant arrêté par la venue de Tilly, laisse en la Nouvelle-Marche où il étoit le maréchal Horn, avec une armée volante, pour défendre les places qu'il tenoit de ce côté-là, et lui cependant s'en retourne de Berwalt où il étoit, et n'avoit demeuré que sept jours, droit à Stettin avec une armée de seize mille hommes de pied et six mille chevaux. Il arriva à Dam le 3 février, distant seulement d'une lieue de Stettin, où, n'ayant pas trouvé les travaux qu'il avoit commandés pour la fortification de la place avancés au point qu'il désiroit, il fit emprisonner ceux qui avoient la charge de les conduire, quoiqu'ils se défendissent sur la rigueur du temps, que la terre gelée résistoit au fer des outils, et que la glace étoit si épaisse qu'on ne la pouvoit quasi rompre; mais il leur dit qu'il ne recevoit jamais d'excuse aux choses qu'il étoit nécessaire de faire; que plus elles étoient difficiles plus il y falloit travailler, et qu'il n'y avoit rien que l'homme ne pût faire que ce qu'il ne vouloit pas (2).

Cependant Tilly, qui étoit à Francfort (3), craignant que les heureux succès du roi de Suède lui fissent entièrement perdre l'électeur de Brandebourg, qu'il avoit toujours sollicité jusques alors de se déclarer ouvertement pour l'Empereur, et ne donner point passage par ses terres aux troupes de Suède, il lui envoya offrir neutralité de la part de l'Empereur, et le pria de s'entremettre de la paix. L'Électeur envoya exprès son chancelier au roi de Suède, qui ne lui rapporta pas satisfaction, et particulièrement sur le fait de la neutralité, laquelle non-seulement il refusa, mais lui dit absolument qu'il vouloit qu'il se joignît avec lui, et lui consignât Custrin pour sûreté, auquel cas il s'obligeroit de le remettre en tous ses biens, même de Clèves, de Juliers et de la Poméranie après la mort du duc Boleslas, qui vivoit lors, sinon qu'il le tiendroit pour son ennemi. L'électeur de Brandebourg y eût volontiers consenti (4), mais la fortune n'avoit pas encore poussé assez avant les armes du roi de Suède pour ôter audit Électeur toute la crainte de celles de l'Empereur; Tilly vivoit et lui étoit formidable. Le comte de Schwarzemberg, qui étoit son principal conseiller, l'entretenoit en cette crainte, soit pource qu'il inclinât au parti impérial, comme on soupçonnoit, ou qu'il fût véritablement fidèle serviteur de son maître, ce qui étoit plus croyable, car il n'étoit pas trop bien traité des Impériaux, qui croyoient qu'il ne tenoit qu'à lui que son maître ne fût pas entièrement lié à l'Empereur, et l'étoit très-mal du roi de Suède, qui faisoit la même plainte de lui à son égard; car il lui manda que s'il ne changeoit ses conseils, et ne portoit son maître à lui livrer la place de Custrin et se déclarer de son parti, il le dépossédéroit de tous ses biens et les donneroit à

(1) Il ne s'agit ici que des princes protestants d'Allemagne; le roi de Suède ne pouvait être compris, même dans une supposition de cette nature.

(2) Le mot a été retrouvé deux siècles après par un autre conquérant.

(3) Sur l'Oder.

(4) A se joindre au roi de Suède.

d'autres, et en même temps les fit tous saisir par ses gens de guerre; comme, au contraire, il lui feroit toutes sortes de grâces s'il lui donnoit ce contentement. A quoi ledit Schwarzemberg ne voulut pas entendre, recourant à l'autorité de Sa Majesté, qui fit, par ses ambassadeurs, tous les offices convenables en sa faveur envers le roi de Suède.

Les comtes de Frise et d'Oldembourg, par un conseil secret avec les Espagnols, envoyèrent aussi, au même temps, des ambassadeurs audit Roi pour lui demander la neutralité, lui représentant que l'Empereur et l'électeur de Bavière consentoient de la leur accorder, aussi retirer leurs troupes de leurs terres et n'en plus prendre de contributions. Ledit Roi reconnut incontinent que cette proposition venoit de la part de ses ennemis, pour retirer leurs troupes de ce côté-là et les envoyer en Italie ou contre lui. Néanmoins, comme il étoit rusé, il leur donna ordre d'en parler à Charnacé, afin de rejeter sur le Roi le refus qu'il en feroit. Charnacé, qui s'en aperçut, leur répondit avec retenue, leur disant seulement que cette voie-là n'étoit pas celle qu'on devoit tenir pour remettre l'Allemagne, outre que les princes qui la suivroient se mettroient en grand péril, étant auprès de princes puissans avec aucun desquels ils n'auroient eu de liaison, et partant, d'aucun desquels, quand il seroit venu au-dessus de ses affaires, ils ne devoient attendre que leur ruine. Néanmoins, que n'ayant nul ordre du Roi là-dessus, ni une si parfaite connoissance qu'eux de ce qui les concernoit, il s'en rapportoit à leur bon jugement.

Cependant le Roi, qui avoit tout son esprit appliqué à la paix et au repos de la chrétienté, et qui n'entroit en traité avec ce Roi que pour y parvenir, prit cette occasion pour essayer d'induire les esprits des princes d'Allemagne à s'accorder ensemble, et y contraindre l'Empereur par la terreur des armes dudit Roi, sans en attendre la ruine et l'effet. Sa Majesté envoya à cette fin vers les ducs de Saxe et de Bavière pour leur faire reconnoître que le nom du roi de Suède, s'ils s'en vouloient servir, pouvoit mettre la paix en Allemagne, d'autant qu'il étoit assez formidable à l'Empereur pour le forcer à se réduire à la raison vers eux; qu'il falloit pour cela qu'ils convinssent, eux et leurs amis, de demeurer chacun armés sur leurs terres; que la ligue catholique ne portât pas plus avant ses armes contre le roi de Suède, sans l'assistance de laquelle l'Empereur, qui ne levoit plus de contributions, et qui avoit perdu ses meilleures troupes contre ledit Roi, verroit bien qu'il auroit beaucoup de peine à lui résister; que les protestans aussi n'assistassent point le roi de Suède ouvertement, d'autant qu'autrement les catholiques n'auroient point de prétexte de demeurer en cette surséance, en laquelle ils ne trouveroient pas aussi leur sûreté, d'autant qu'ils auroient raison de craindre que, si le roi de Suède et les protestans avoient opprimé l'Empereur, ils ne fussent pas assez forts pour lui résister, et que la religion catholique et leurs États fussent réduits à un pareil ou plus grand danger qu'auparavant le commencement des mouvemens de Bohême; qu'ils ne pourroient être blâmés d'en user ainsi, mais au contraire recevroient honneur et louanges de tout le monde, de se rendre moyenneurs de la paix d'Allemagne et de se joindre en cela aux bonnes intentions du Roi, faisant entendre que s'ils prenoient parti formel, les uns pour l'Empereur, les autres pour le roi de Suède, ce seroit le comble total de la ruine de leur patrie; que de là (1) il arriveroit que tout l'effort du roi de Suède se tourneroit contre l'Empereur, qui se trouveroit au même temps en jalousie de trois puissances considérables, de Suède, de la ligue catholique et des protestans; l'un victorieux, tous armés, et qu'il estimeroit d'autant plus disposés à maintenir une bonne intelligence avec le Roi, qu'ils auroient besoin de sa protection après lui avoir donné ce mécontentement de l'avoir quitté et abandonné; ce qui feroit qu'il les auroit encore en plus de considération, et se laisseroit plus facilement aller à ce qu'ils lui proposeroient de juste pour l'établissement d'une bonne paix.

Cette proposition de Sa Majesté fut écoutée de l'un et de l'autre des deux ducs, et particulièrement du duc de Bavière, auquel on fit connoître qu'il avoit à craindre que s'il exposoit les troupes de la ligue catholique contre ledit roi de Suède, Fridland profitât du mal qui lui pourroit arriver et n'achevât de le perdre; mais l'irrésolution naturelle aux Allemands les empêcha de se déterminer assez promptement; les armes de Suède alloient plus vite et avançoient toujours celles de l'Empereur, aussi pressèrent-elles Saxe si hors de propos, qu'elles le contraignirent de traiter avec le roi de Suède et se déclarer ouvertement pour lui, comme nous verrons ci-après.

Lors le Roi envoya au duc de Bavière, et essaya de lui faire connoître l'intérêt qu'il avoit d'entrer au moins en neutralité, parce qu'il conserveroit par ce moyen la religion catholique en Allemagne, dans l'Empire pour le présent et pour l'avenir; pour le présent, ôtant la guerre des provinces catholiques; pour l'avenir, en ce

(1) De ce que proposait le roi de France.

que son altesse, demeurant unie aux princes de la ligue, seroit toujours très-considérable par elle-même, et qu'en outre Sa Majesté étant obligée à l'assister contre tous ceux qui la voudroient attaquer, elle ne craindroit quelques ennemis qui pussent être; là où la neutralité n'étant pas, il étoit impossible que la religion ne périt, le roi de Suède tournant toutes ses forces dans les pays catholiques, soit pour se venger du mépris que son altesse auroit fait de la neutralité, soit pour contenter les protestans irrités de nouveau par la restitution des bénéfices que l'Empereur leur avoit fait croire être principalement sollicitée par son altesse, et aigris en outre par les mauvais traitemens qu'on leur avoit faits depuis dix ans. Il y viendroit aussi pour rafraîchir son armée dans des pays fertiles, ouverts de toutes parts, et qui n'avoient point été pillés, et même qu'il y avoit grande apparence qu'il feroit le siége de la guerre en son pays, de laquelle son altesse ne pouvoit espérer qu'une désolation totale, et ce en considération de la maison d'Autriche, qui ne la traitoit pas de même, vu qu'elle cherchoit de tous côtés à faire la paix sans son altesse; que le roi de Suède concluroit enfin le traité avec celui d'Angleterre, qu'il avoit différé en considération de Sa Majesté, par lequel il s'obligeoit de restituer le Palatin en sa dignité et ses biens héréditaires; outre que c'étoit l'acheminement sûr et indubitable pour lui (1) à l'Empire, étant certain que son altesse et la ligue étant à couvert sous ce traité, ce seroit une puissance très-considérable, son altesse demeurant chef d'un très-grand parti et en bonne intelligence avec les protestans, de rallier presque tout l'Empire pour le faire par un consentement universel roi des Romains : les protestans, pour la passion qu'ils avoient de voir cette dignité hors de la maison d'Autriche, et les catholiques, s'ils la voyoient si abaissée, qu'ils auroient plus à espérer de celle de Bavière, et que son altesse seroit appuyée de la France, comme elle le seroit toujours préférablement à tous les autres princes et alliés de Sa Majesté; davantage, parce que, par la neutralité seule, on pouvoit arriver infailliblement à la paix générale, d'autant que d'elle résulteroit l'union des catholiques et des protestans, lesquels concourent unanimement à la paix, et qu'étant autorisée par la France, ils forceroient, soit l'Empereur, soit le roi de Suède, de l'accepter; que, sans elle, l'union des catholiques et des protestans seroit impossible, pource que les protestans étoient ligués avec le roi de Suède, auquel ils s'étoient obligés de ne s'unir avec personne sans son consentement, qu'il avoit déclaré qu'il ne donneroit jamais pendant que les catholiques assisteroient l'Empereur, mais que s'ils vouloient se rendre neutres, non-seulement n'empêcheroit-il pas l'union, mais la leur conseilleroit, et promettoit même, en ce faisant, restituer aux catholiques tout ce qu'il avoit occupé de leurs Etats; qu'il se devoit hâter d'entrer par elle (2) en ladite union, afin que, si la mort du roi de Suède ou autre accident survenoit, ils pussent, tous ensemble, empêcher l'effet des desseins de la maison d'Autriche, et donner malgré elle la paix à l'Allemagne, ou bien, si le roi de Suède continuoit ses victoires, ils pussent, unis avec les protestans, qui ne redoutent pas moins sa domination qu'eux, et autorisés par les armes du Roi, servir de frein à l'ambition dudit roi de Suède, borner ses progrès et les réduire au juste pied de la raison. Enfin, que quand bien même de la neutralité ne s'ensuivroit pas une bonne union avec les protestans, l'Empire néanmoins recevroit avantage d'elle, et l'Empereur ne s'en pourroit raisonnablement plaindre, d'autant qu'ils lui donneroient une aide beaucoup plus puissante par ce moyen, qu'ils n'eussent pas fait autrement, en ce qu'ils procureroient la paix efficacement comme neutres, et se mettroient en état de la pouvoir faire accepter au roi de Suède, lequel ils ne devoient point craindre que, l'Empereur étant abaissé, il se tournât lors contre les catholiques pour les opprimer, attendu que l'un des partis prévalant à l'autre, le vainqueur seroit si affoibli qu'il ne pourroit plus rien entreprendre contre la ligue catholique, laquelle seroit en état de lui donner la loi.

Mais toutes ces offres du Roi furent inutiles, et ses raisons si fortes et si pressantes furent refusées : le duc de Bavière étoit tellement lié à la maison d'Autriche, qu'il refusa de recevoir la neutralité, non pas absolument, mais balançant, en sorte que le roi de Suède, ne pouvant interpréter ses délais qu'à dessein de tromper son parti, continua, sans y avoir égard, ses progrès en Allemagne.

Sa Majesté avoit aussi désiré faire quelque traité avec lui (3), dans lequel pussent entrer ceux des princes et États de la ligue catholique qui le voudroient, afin de la fortifier par ce moyen, et la rendre d'autant plus puissante, que l'Empereur, à l'instigation d'Espagne, l'avoit voulu séparer, et en avoit en effet retiré plusieurs, qui y avoient d'autant plus facilement consenti, contre leur propre bien, qu'ils se délivroient par ce moyen

(1) Le duc de Bavière.

(2) La neutralité.

(3) Le duc de Bavière.

de la contribution qu'ils étoient obligés de faire pour la conserver. Le duc de Bavière avoit témoigné de sa part n'être pas éloigné de cette pensée, et même donna au père Joseph, à son retour de la diète de Ratisbonne, en laquelle il avoit été envoyé de la part du Roi, un projet des conditions sous lesquelles il prétendoit pouvoir faire, sans violer ce qu'il devoit à l'Empereur et à l'Empire, union et ligue avec Sa Majesté. Mais quand le Roi avoit agréé toutes les conditions que le duc désiroit, il en changeoit quelques-unes, ou il en ajoutoit d'autres, et demeura toujours en une telle incertitude, qu'on eut peine à conclure quelque chose avec lui; toutefois enfin ils accordèrent ensemble que le Roi le secourroit d'un certain nombre de gens de guerre, si ses provinces héréditaires ou acquises étoient attaquées par armes; et lui, rendroit aussi de sa part assistance au Roi contre ceux qui l'attaqueroient en France, ou dans les provinces que Sa Majesté possédoit, et que, ni directement ni indirectement, l'un d'eux ne permettroit point que ses sujets assistassent les ennemis de l'autre.

Lesdits protestans d'Allemagne, qui n'avoient pas eu le contentement qu'ils espéroient en la diète impériale de Ratisbonne en l'an 1630, voyant les progrès dudit Roi (1), en convoquèrent une électorale à Leipsick au 8 février, en laquelle ils résolurent de ne plus souffrir les contributions, extorsions, entrées de gens de guerre et leur passage par leurs terres, de se tenir chacun en ses Etats, armés et préparés à tout événement, et s'aider les uns les autres si quelqu'un d'eux ne pouvoit résister aux forces qui l'attaqueroient. Ils écrivirent à l'Empereur le 18 mars, lui disant qu'ils avoient convoqué cette assemblée pour voir les moyens les plus convenables qu'il y auroit pour pacifier les différends qui étoient entre les villes, États et princes catholiques et les protestans, afin de pouvoir, en une autre assemblée où les uns et les autres par son commandement assisteroient, apporter de leur part tout ce qui dépendroit d'eux pour parvenir à un raisonnable accommodement. Mais, pource que l'édit de Sa Majesté Impériale, sur la restitution des biens ecclésiastiques, duquel tous les protestans s'étoient plaints à elle, et ne l'avoient point approuvé, s'exécutoit rigoureusement sur les protestans, lesquels ne se pouvoient défendre parce qu'ils étoient désarmés, ils supplioient Sa Majesté Impériale de trouver bonne la résolution qu'ils avoient prise de faire quelques levées de gens de guerre, afin que la partie fût égale de part et d'autre, et qu'il lui plût de révoquer ledit édit et tout ce qui avoit été fait ensuite d'icelui. Ils se plaignirent encore des contributions de gens de guerre que Sa Majesté faisoit faire dans l'Empire, de sorte que lorsqu'ils croyoient une guerre finie ils se trouvoient surchargés de nouvelles armées, lesquelles on avoit même fait passer en pays étrangers, hors des limites de l'Empire (2), contre ce qui est ordonné dans la bulle d'or, excitant par ce moyen la haine des rois et princes voisins contre ledit Empire. Ils écrivirent aussi aux princes et Etats catholiques le 24 dudit mois, les priant de se joindre avec eux en leurs demandes, et de les aider à obtenir une diète impériale, par le moyen de laquelle ils pussent pacifier toutes choses.

L'Empereur se sentit fort indigné de ces lettres, et fit publier une admonition par laquelle il déclara savoir bien qu'ils refusoient de lui payer les contributions pour lui ôter le moyen de se défendre contre le roi de Suède qui commençoit à menacer la Silésie; qu'il les convioit à rentrer dans leur devoir et se séparer de leurs résolutions mal prises, ou bien qu'il emploieroit contre eux les moyens que les constitutions de l'Empire lui donnoient pour maintenir son autorité. Cette première admonition étant inutile, il en fit publier une seconde le 14 mai, par laquelle il déclaroit l'union faite à Leipsick être contraire aux lois de l'Empire, et défendoit, sous de grandes peines, toutes levées de gens de guerre ensuite des résolutions prises en ladite assemblée. Mais ces choses étoient inutiles, car le roi de Suède avoit déjà fait de grands progrès : ayant séjourné à Dam, où nous l'avons laissé, jusques au 7 du mois de février, et le reste de ses troupes l'ayant joint, il fit passer à son armée la rivière d'Oder à Stettin, et s'en alla pour attaquer Prentzlow dans la Marche, à six lieues de Stettin, dont la garnison incommodoit fort la Poméranie. Ceux qui y étoient n'attendirent pas sa venue, mais y laissèrent grande quantité de blé et autres provisions de bouche. De là il s'achemina à Niewbrandebourg, belle ville du Meckelbourg, où il y avoit trois compagnies de cavalerie, de soixante-dix à quatre-vingts maîtres chacune, et cinq cents mousquetaires commandés par le colonel Marazani, Italien, lequel fit pis que les autres, parce qu'ayant attendu la venue dudit Roi au soir bien tard, il ne put avoir la patience d'attendre la venue du canon, ni même pas le jour; mais dès la nuit, avant onze heures, avoit signé la capitulation pour sortir le jour suivant, la mèche éteinte, avec serment de ne servir de six mois contre lui ni ses alliés. Le lendemain,

(1) De Suède.

(2) En Italie et en Hollande.

ledit roi de Suède s'achemina à Treptow en Poméranie, petite ville d'où la garnison s'étoit retirée deux jours auparavant. De là, prenant son chemin vers la rivière de Péen, il envoya trois cents chevaux pour voir la contenance de Clempnau, château situé dans des marais, jugé presque imprenable, sinon par famine; mais à leur abord les ennemis leur rendirent la place. De là il alla à Leust, assez jolie ville avec un bon château sur le Péen, où commandoit un capitaine espagnol nommé don Pedro de Peralto avec deux cents hommes, qui, faisant encore plus mal, ne sut ni se retirer ni se défendre, ni traiter, laissant rompre avec des haches la porte de la ville, puis du château. Un capitaine français, nommé Bouillon, entra seul et le prit prisonnier à la tête de sa compagnie qui étoit en bataille dans la cour dudit château. Deux jours après, le général major Knipausen ayant amené quinze ou seize cents hommes de Wolgast, ledit Roi alla assiéger Demmin, à une lieue de là, aussi sur le Péen, ville la plus forte d'assiette de toute la Poméranie, ayant, de cinq parties, les quatre environnées de marais et divers courans de rivières qui s'y assemblent, avec un très-fort château dans le milieu du marais (deux portées de mousquet de la ville), où l'on ne va que par une très-longue digue, continuellement fortifié depuis six mois par le duc Saveli, Italien, qui y commandoit avec dix-neuf compagnies d'infanterie, qui, selon les contributions qu'ils levoient, étoient de trois cents hommes chacune. Avec tout cela le roi de Suède fit, dès la première nuit, une approche jusqu'au pied d'un bastion qu'ils avoient commencé et puis laissé imparfait au dehors, où deux capitaines furent tués, dont l'un étoit Français, nommé Lermite. Ce jour l'on gagna la digue qui alloit au château et alla-t-on deux portées de mousquet sans trouver aucune résistance, sinon que de la ville ils tirèrent quelques coups de canon qui tuèrent le lieutenant colonel du régiment des gardes, nommé Vildaize, de Bâle. Aussitôt qu'on fut devant le château la garnison rendit les armes, et sept drapeaux du régiment de Holk, danois; et presque tous les soldats se mirent au service du Roi. Saveli, le soir même, qui fut le 22 février, rendit la ville avec toutes les munitions, deux petits canons de trois livres de balles exceptés, qu'il emmena avec lui, laissant neuf lasts de poudre, de cinq mille livres au last, et des autres munitions à proportion, et se retira avec douze drapeaux. Pendant ce siége, un caporal de cavalerie avec sept hommes de sa compagnie s'en alla à Malkin, dedans le Meckelbourg, ville et passage de conséquence, auquel il y avoit deux fortes compagnies de dragons en garnison. Approchant sur la pointe du jour de la ville, il fit douze ou quinze feux, puis alla à la porte comme de la part du roi de Suède, arrêté avec son armée à ces feux, les somme de rendre promptement la ville, leurs cornettes et leurs armes, ou qu'ils n'auroient point de quartier. Après quelque refus, enfin ils en demeurèrent d'accord, et à l'heure même sortirent, et lui caporal, se tenant à la porte, reçut leurs armes un pour un; puis, avec l'aide des habitans, garda la place jusqu'à ce qu'on lui eût envoyé du monde. Deux ou trois autres petites places ont encore plus mal à propos été abandonnées.

Incontinent après la prise de Demmin il fut contraint d'aller à Stettin, où les Etats de Poméranie qui s'y tenoient lors avoient député vers lui pour le prier de retirer ses troupes de la province, puisqu'elle étoit libre des ennemis. Il fut offensé de cette demande hors de saison, et, craignant qu'il (1) quittât son parti avec la même légèreté qu'il avoit fait celui de l'Empereur, il entra lui-même dans lesdits Etats, leur remontra que les armées ennemies étoient proches d'eux, dont ils avoient éprouvé la cruauté et la licence, qui seroit encore plus excessive à l'avenir par la vengeance qu'elles prendroient d'eux, qui avoient été les premiers qui avoient frayé le chemin à tous ceux qui abandonneroient le service de l'Empereur; que, s'ils croyoient être suffisans de se défendre, qu'au moins auparavant qu'il les quittât ils eussent une armée prête pour opposer à celle des ennemis; qu'alors, s'ils le vouloient, il se retireroit en quelque autre province. Ils résolurent de lever dix mille hommes qui prêteroient serment audit Roi, au duc et à eux. Cette affaire lui causa la perte du Nouveau-Brandebourg que Tilly assiégea, et, auparavant qu'il pût le secourir, emporta d'assaut, tuant toute la garnison et prenant prisonnier le gouverneur Knipausen, sa femme, ses enfans et quelques officiers; duquel Knipausen il se servit incontinent, mais sans succès, pour essayer d'obtenir dudit Roi par son moyen qu'il voulût consentir à une suspension d'armes pendant laquelle on traiteroit de la paix. Mais le Suédois n'y voulut pas entendre, et au contraire, dès que la résolution susdite des Etats de Poméranie fut prise, il alla assiéger et prendre Anclam; et, pour s'assurer ladite Poméranie du côté de la mer Baltique, il attaqua et prit les deux ports très-importans de Colberg et de Wismar. Par ce moyen, n'ayant plus rien à craindre, il assiégea Colberg, qui est le port le plus important de toute la mer Baltique, et lequel demeurant entre les mains de ses ennemis, la Prusse et la Po-

(1) Le duc de Poméranie.

méranie étoient ouvertes à leurs invasions. Le courage, la célérité, le bonheur dont toutes ses entreprises étoient accompagnées, le rendirent maître de cette place plutôt que l'on ne l'eût osé espérer, et, par ce moyen, n'ayant plus rien à craindre derrière lui, il eut pleine liberté de passer plus avant en Allemagne.

Il s'en alla avec toute son armée assiéger Francfort sur l'Oder le 9 avril, s'en rendit maître dans peu de jours avec grand carnage des Impériaux et habitans, et un butin extraordinaire, et peu après il prit encore la ville de Landsberg. En ce même temps le duc de Saxe étoit encore à l'assemblée des protestans à Leipsick, où ledit roi de Suède avoit envoyé des députés pour les convier de se joindre à lui pour leur commune liberté. La ville de Magdebourg en avoit aussi envoyé pour demander secours contre l'armée impériale qui la tenoit assiégée. Les offres du roi de Suède, la pitié qu'excita le député de Magdebourg, les heureux succès des armes suédoises, et les disgrâces de celles de l'Empereur, donnèrent courage aux protestans, qui étoient entre le désir et la crainte de se résoudre, de prier ledit Roi d'aller avec son armée au secours de cette misérable ville, un chacun d'eux lui promettant de l'assister de ses forces et de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire lever ledit siége. Ce roi reçoit cette occasion avec plaisir, promet de la secourir; et, pource qu'il lui falloit passer par les terres de Brandebourg, il lui envoya demander qu'il lui consigne les villes de Spandau et de Custrin, non qu'il se défiât de lui, mais de ses officiers, qui, lorsqu'il avoit défait les troupes impériales à Gartz, lui fermèrent les portes de Custrin, et par ce moyen l'empêchèrent de poursuivre les ennemis. L'Electeur le refuse; il le va trouver lui-même à Berlin. L'Electeur vient au devant de lui, lui promet d'envoyer ordre à ses officiers d'obéir à tout ce qu'il leur commandera, mais le prie de l'excuser s'il ne lui remet ces places en sa puissance. Le Roi va lui-même avec mille mousquetaires le retrouver dans Berlin pour l'en solliciter encore. Lors l'Electeur consent de lui déposer la ville de Spandau, à la charge qu'il la lui rendroit après qu'il auroit fait lever ledit siége.

Etant arrivé le 6 mai à Postdam, il envoya prier le duc de Saxe de joindre ses troupes avec les siennes pour l'aider en son dessein, ou au moins de lui donner passage par le pont de Dessau, pour avoir moins de chemin à faire jusqu'à Magdebourg. Ledit duc, qui le favorisoit plus par vœux secrets qu'il ne l'osoit faire ouvertement, et principalement voyant Tilly si proche de lui, et ses Etats exposés à la fureur de ses armes, lui refusa l'un et l'autre sous diverses excuses qu'il mit en avant. Mais, tandis que cette contestation duroit, Tilly se rendit maître dudit Magdebourg par assaut le 20 mai; la ville fut toute brûlée et les habitans qui étoient échappés du feu furent passés au fil de l'épée, sans respect ni pitié d'âge ni de sexe. Le roi de Suède fut sensiblement touché de la prise de cette place, que la jalousie et l'irrésolution de ces deux électeurs l'avoient empêché de secourir, et commença à avoir peu de confiance aux princes d'Allemagne et au secours qu'il en avoit espéré. Il rendit, selon sa parole, la ville de Spandau à l'électeur de Brandebourg; mais peu après il le contraignit de la lui remettre et Custrin entre les mains, sans aucune condition, et de se cotiser à 30,000 risdales par mois, et lui laisser le passage libre par tout son pays, et les portes des villes ouvertes aux siens, le menaçant, s'il ne le vouloit faire, de prendre par force sa ville de Berlin. Cette action fut hardie, mais nécessaire, car elle lia entièrement à lui Brandebourg, lui donnant un prétexte honorable de s'en excuser vers l'Empereur, comme y ayant été contraint par l'extrémité en laquelle il s'étoit vu réduit.

De là, pour ne laisser aucune place qui appartînt aux Impériaux dans la Poméranie, il assiégea Gripswald qui leur restoit seule, et, s'en étant rendu maître à la fin de juin, passa lors avec la plus grande armée qu'il put assembler en la Nouvelle-Marche. En même temps les princes dépouillés de Meckelbourg, qui, depuis leur disgrâce, s'étoient retirés à Lubeck, ayant fait levée de quelques gens, vinrent à leur Etat, et avec l'aide du roi de Suède, et en moins d'un mois, la réduisirent toute en leur puissance, excepté les places de Rostock, Wismar et Domitz, dont le roi de Suède envoya assiéger les deux premières avec quelques troupes, la troisième ne pouvant pas résister après la prise de celles-là. Le roi de Suède s'en alla vers la rivière d'Elbe, se saisit des villes de Tangermund et Werben, qui sont situées sur ladite rivière, et, pour la pouvoir passer quand il voudroit, fait faire un pont de bateaux à Werben, et loge toute son armée entre Werben et Tangermund, de l'un et l'autre côté de la rivière, pour observer les desseins de Tilly, vu que ce lieu étoit commode pour voir tout ce qui se passoit dans le Meckelbourg, dans le Magdebourg où étoit Pappenheim, et la Vieille-Marche.

Tilly étoit lors avec son armée dans la Hesse, où le comte Guillaume de Cassel étoit armé et ne vouloit pas licencier ses troupes, ni donner des contributions à l'Empereur, ni loger les Impériaux en son Etat, suivant ce qui avoit été arrêté

par tous les protestans en l'assemblée de Leipsick. Mais quand il eut avis des progrès du Roi de Suède, il remit à un autre temps de mettre le landgrave à la raison, et tourna toute son armée contre ledit Roi, lequel ayant avis de sa venue se résolut de le surprendre, part avec toute sa cavalerie et ce qu'il put mettre à cheval de son infanterie, et deux heures devant jour arrive au quartier des trois régimens de Tilly, qui ce jour-là avoient fait une grande journée, et, les trouvant las et endormis, les passa au fil de l'épée. Il vouloit donner encore plus avant, mais le reste des quartiers ayant déjà eu l'alarme s'étoient rendus auprès de leur général; ce qui le fit retourner sur ses pas; et, pour n'être pas obligé de hasarder un combat contre Tilly qui étoit plus fort que lui, il abandonne Tangermund et se campe auprès de Werben, en résolution d'attendre l'ennemi dans ses retranchemens. Tilly y va droit, et s'alla camper proche de son camp le 4 août, avec dessein de l'attaquer. Mais le roi de Suède, qui se tenoit dans ses retranchemens, se défendoit si courageusement, et avec son canon endommageoit si fort son armée, qu'il changea de dessein, retourna à Tangermund et de là à Isleben, pour essayer d'attirer ledit Roi à la campagne. Le comte de Furstemberg et plusieurs autres l'ayant joint avec de nouvelles troupes, et voyant son armée grossie jusqu'à quarante mille hommes, il (1) manda à l'électeur de Saxe qu'il joignît l'armée qu'il avoit levée à la sienne, et qu'il lui envoyât des vivres et des contributions; ce que l'Electeur refusant, il entra dans ses Etats, où après avoir pris plusieurs villes de la Misnie, le long de la Saale, il assiégea la ville de Leipsick le 14 septembre. Cette ville, résolue de se bien défendre, brûla ses faubourgs; mais, vu les menaces que Tilly leur fit de leur faire le même traitement qu'il avoit fait à ceux de Magdebourg, ils se rendirent le second jour après.

L'Electeur, qui étoit auprès de Torgau, voyant que l'armée qu'il avoit, de vingt-quatre mille hommes, n'étoit pas suffisante de le défendre, envoya prier le roi de Suède de le venir secourir, ce qu'il refusa de faire qu'après avoir reçu de lui la ville de Wittemberg et son fils pour otage, un mois de solde pour son armée, et promesse d'en fournir deux autres. Cela fait, après avoir laissé nombre suffisant pour défendre ses retranchemens, il alla avec seize mille hommes de pied et trois mille chevaux à Wittemberg, et de là à Tubena où les électeurs de Saxe et de Brandebourg étoient assemblés pour délibérer des affaires présentes. L'avis du roi de Suède étoit de ne hasarder pas un combat général, pource que Tilly étoit en pays ennemi, n'attendoit nulles nouvelles forces, et ayant disette de vivres se consommeroit lui-même, et qu'eux au contraire étoient en leur propre pays, avec abondance de tout ce qui leur étoit nécessaire, et attendoient de jour à autre de nouvelles troupes. Au contraire, le duc de Saxe, qui voyoit la désolation de son pays, étoit d'avis de tenter le hasard du combat, disant que son pays n'étoit pas capable de nourrir deux si grandes armées; que de part et d'autre on attendoit de nouveaux renforts; qu'Aldringuer venoit d'Italie avec de vieilles troupes; qu'il ne falloit pas se laisser tromper à l'espérance qu'ils dussent manquer de vivres; qu'en cela l'artifice et la prudence trouveroient des remèdes; que le roi de Suède et ceux qui l'assistoient étoient au fort de leurs prospérités, et qu'il leur étoit avantageux de combattre l'ennemi, ayant toujours été jusqu'alors vaincu par eux. Cette opinion fut suivie, et leurs armées jointes s'acheminèrent droit à Leipsick. Tilly, laissant dans la ville une garnison suffisante, va au devant d'eux, et se loge sur une petite éminence, laquelle il occupa le premier : le lendemain le roi de Suède l'attaque; il ne refuse pas la bataille, en laquelle les Saxons étant mis en fuite, le roi de Suède, qui avoit défait la cavalerie de Tilly, vint à leur secours, et, après cinq heures de combat, emporta la victoire, que la nuit qui survint l'empêcha de poursuivre comme il eût désiré. Il mourut en cette bataille douze mille hommes de part et d'autre; les Impériaux y perdirent la plupart de leurs chefs et cent cinquante cornettes ou drapeaux; les paysans en la fuite firent un grand carnage de ceux qui restoient. Tilly se retira à Leipsick, où, ayant laissé trois mille hommes en garnison, il part avant jour et va par la Thuringe en la Franconie; le roi de Suède le suit, laisse l'Electeur devant Leipsick, qu'il prend en peu de jours, va à Mersbourg qu'il prend, et fait passer au fil de l'épée tous les soldats impériaux qu'il y trouve; de là va à la ville de Halle, qu'il prit de force, de là à Erfurt, de là à Kœnigshof, la meilleure forteresse de l'évêque de Wurtzbourg, et de là à Wurtzbourg, prenant toutes ces places par la terreur de ses armes.

L'évêque de Bamberg se racheta par argent, et par un traité frauduleux qu'il fit avec le roi de Suède : Hanau, Francfort, Hoechst et plusieurs autres villes situées sur les rivières du Rhin et du Mein se rendirent à lui. Spire, Strasbourg, Nuremberg et plusieurs autres villes libres d'Allemagne, suivant la fortune du victorieux, se déclarèrent lors de son parti; le landgrave de Hesse se joignit à lui à Francfort. La

(1) Tilly.

Reine sa femme vint à Stettin avec huit mille Suédois dont elle lui envoya une partie, et de l'autre assista les ducs de Meckelbourg pour les siéges de Rostock et de Wismar; et le marquis d'Hamilton vint aussi d'Angleterre, qui lui amena en quarante vaisseaux six ou sept mille Anglais, de sorte qu'il sembloit que de toutes parts les prospérités lui arrivassent outre sa propre pensée, et toutes sortes de malheurs accablassent les Impériaux. Il ne s'arrêta pas à Wurtzbourg, mais passa plus avant jusqu'au Rhin; et ayant pris quelques places sur ladite rivière, la passe, prend Oppenheim et assiége Mayence, où trois mille Espagnols avoient été laissés en garnison par l'archevêque qui s'étoit retiré à Cologne, lesquels, au seul bruit de son arrivée, ayant pillé la ville, s'enfuirent; ledit Roi s'en rendit maître et de tout l'archevêché.

Le duc de Saxe de son côté ayant repris toutes les places de son Etat que Tilly avoit occupées, va attaquer le royaume de Bohême dont il s'empara en peu de mois, se rendant maître de toutes les places, excepté de la seule forteresse de Budweiss. Les ducs de Meckelbourg se rendirent aussi maîtres de Rostock, de Wismar et de Domitz, et Banier, Suédois, reprit sur le Pappenheim la ville de Magdebourg, laquelle il conservoit pour avoir ce passage sur l'Elbe; mais, auparavant que de la quitter, il réduisit en cendres tout ce qui y étoit resté entier du siége, de sorte qu'il n'y laissa que les murailles.

Ce passage si prompt du roi de Suède d'une des extrémités de l'Allemagne à l'autre, roi qui sembloit porter la victoire avec soi partout où il alloit et la ruine à tout ce qui lui résistoit, fit remettre aux Espagnols l'exécution de leurs mauvais desseins en un autre temps, pour défendre leurs provinces héréditaires qu'ils voyoient à la veille de leur être ravies par un prince étranger.

Ainsi l'Italie pour lors demeura délivrée de l'effet des menaces du duc de Feria; et toutes les troupes qu'il avoit assemblées dans le Milanais pour, sous prétexte du traité de Pignerol, y rallumer la guerre, furent employées à l'éteindre chez eux. Les Grisons, d'autre part, qui voyoient tant de témoignages de leur mauvaise volonté contre eux, dès qu'ils se virent remis en la possession de leurs passages, et les forces allemandes retirées de leurs forts, craignant de rentrer en la servitude d'où ils sortoient, et principalement les Espagnols n'ayant pas voulu promettre par le traité de ne les point attaquer, crurent être obligés de pourvoir à leur défense. Et pource qu'ils n'avoient point entre eux de chef de guerre qui fût capable de commander les troupes qu'ils vouloient lever pour la conservation de leurs passages, ils appelèrent le duc de Rohan, qui étoit retiré à Venise, pour lui en donner le commandement. Sa Majesté crut lui devoir permettre d'accepter cette charge, pource qu'autrement ils eussent eu recours au roi de Suède pour lui en demander un, qui n'eût pas porté le respect à la religion catholique en la Valteline, que ledit duc de Rohan feroit pour la crainte qu'il auroit de déplaire à Sa Majesté.

Sur la fin de l'année aussi, les Espagnols, de crainte des armes du roi de Suède, pour n'être occupés que de ce côté-là, et couper la racine de toutes guerres en Italie pour lors, consentirent à terminer le différend qu'ils avoient toujours entretenu entre le duc de Savoie et les Génois, auxquels il fut ordonné que Zucarel demeureroit, moyennant 160,000 écus d'or qu'ils paieroient audit duc pour ses prétentions, que l'artillerie et les prisonniers seroient rendus de part et d'autre, et les choses remises en l'état qu'elles étoient auparavant.

Le duc de Lorraine seul fut assez peu considéré, pour, en ce temps auquel il ne pouvoit espérer qu'une foible assistance contre le Roi, entreprendre de le vouloir offenser et obliger à lui faire la guerre. Abusant de la trop grande bonté de Sa Majesté, il avoit toujours différé jusqu'alors, depuis son avénement à son État, de prêter foi et hommage lige au Roi, à cause de son duché de Bar et de plusieurs terres deçà et delà la Meuse, qu'il possède à cause de la maison de Bar, en conséquence de la donation faite par Louis, cardinal, duc de Bar, à René d'Anjou, qui fut depuis roi de Sicile, l'an 1419, lequel délai, si le Roi l'eût voulu prendre à la rigueur, emportoit commise et entière perte de fief s'il faisoit traité et confédération contre et au préjudice du Roi son seigneur; cette audace étoit bien digne de châtiment, mais il passa encore plus avant. Nous avons vu les années précédentes les mauvais desseins qu'il avoit contre le Roi et son État; il continuoit toujours, quoiqu'il assurât Sa Majesté du contraire, et la sortie de Monsieur hors de la cour ne fut point sans sa participation. Deux jours auparavant il y eut une grande assemblée de tous ceux de la cabale à Dampierre, où se trouva un homme de sa part, qui dit au sortir de là, à un de ses confidens qui le rapporta, qu'avant qu'il fût un mois on verroit en France d'étranges brouilleries. Aussi reçut-il Monsieur en ses Etats, et, sous ombre de vouloir secourir l'Empereur, y avoit levé de grandes troupes pour le parti de Monsieur et de la Reine-mère, donnoit libre passage et secours de vivres aux autres troupes qu'ils avoient levées en Luxembourg et autres terres du roi d'Espagne, quelques-unes

desquelles, commandées par le colonel Mars, qui s'approchèrent un peu trop près de notre frontière, furent défaites par le maréchal de La Force.

Le Roi, qui, par générosité, fuyoit les occasions et les nécessités de lui faire mal, le convia, par tous les moyens qui se peuvent imaginer, de bien vivre avec lui, et lui envoya l'abbé du Dorat, ancien serviteur de la maison de Guise, pour lui faire savoir qu'il avoit jalousie des troupes qu'il avoit sur pied, lesquelles il avoit avis qu'il tenoit à mauvaise intention, qu'il le prioit de les licencier, et prendre garde que, les licenciant, elles ne s'allassent pas joindre à celles de Monsieur, son frère, comme il étoit averti qu'elles vouloient faire; et, afin que Sa Majesté fût entièrement assurée de lui, il lui sembloit à propos qu'il lui passât une promesse par écrit de favoriser le bien de son service à son possible, et de ne permettre ni souffrir que ceux qui voudroient entreprendre contre sa personne ou ses États eussent secours ni assistance dans ses pays, soit d'hommes, de villes ou d'autres choses au préjudice d'icelle; et que, si Sadite Majesté étoit attaquée en quelque partie de ses États par qui que ce pût être, soit prince étranger ou autre, sans exception quelconque, soit à main armée ou par surprise, il s'obligeoit à envoyer à Sadite Majesté quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux à ses dépens, et à la servir en personne en ce qu'elle jugeroit en avoir besoin. En récompense de quoi Sa Majesté lui promettroit aussi, par écrit, de le défendre envers tous et contre tous, et l'assister, s'il étoit attaqué par qui que ce pût être, de douze mille hommes de pied et de douze cents chevaux à ses dépens, et de plus grand nombre même, s'il en avoit besoin.

Le duc à ces honnêtes semonces ne fit réponse que de paroles civiles, et envoya une forme d'écrit qui ne plut pas à Sa Majesté, ce qui fit qu'elle lui dépêcha de nouveau le même abbé du Dorat, pour lui représenter qu'elle voyoit bien qu'en telles affaires il étoit difficile de se bien ajuster promptement par ambassadeurs, et qu'une heure de conférence avanceroit plus les choses qu'une année d'allées et de venues; que Sa Majesté s'approchoit de ses quartiers pour voir sa frontière, qu'il pouvoit prendre cette occasion s'il vouloit pour la voir, et terminer ses affaires avec elle et ses ministres. Dorat manda à Sa Majesté que ledit duc faisoit état de l'aller trouver à Troyes; mais il changea de conseil, et ne vint pas même trouver Sa Majesté à Vandœuvre, où elle s'étoit avancée pour le bien de ses affaires. Cette mauvaise volonté si évidente, outre les instantes prières que les ambassadeurs des électeurs catholiques firent au Roi étant à Château-Thierry, de s'approcher de la frontière d'Allemagne pour les assister, obligèrent Sa Majesté d'aller en Lorraine et passer jusques à Metz, où elle arriva peu de jours après que le roi de Suède se fut saisi de la ville de Mayence. Le duc de Lorraine, dès qu'il sut la résolution du Roi de s'avancer vers lui, manda à Sa Majesté, pour s'excuser des levées qu'il avoit faites en ses États pour le parti de Monsieur, que ce n'avoit point été avec dessein de les envoyer contre son service, mais pour le secours de l'Empereur, et les mena en diligence en Alsace, où elles furent incontinent défaites par les Suédois, qui avoient déjà passé le Rhin.

Lors le duc de Bavière accepta, mais trop tard, la neutralité dont le Roi l'avoit, pour son bien et celui des catholiques d'Allemagne, sollicité depuis si long-temps; et depuis même que ledit Roi, fortifié des armes de Saxe, se rendoit de jour en jour maître de plusieurs villes et pays d'Allemagne, Sa Majesté avoit fait représenter audit duc qu'il lui étoit aisé de connoître que, bien que ledit Roi fût d'autre religion, il ne faisoit néanmoins pas la guerre à la religion catholique, puisque, ensuite du traité qu'il avoit fait avec Sadite Majesté, il la conservoit en tous les lieux où il la trouvoit établie, et gardoit même la neutralité avec ledit duc et les princes catholiques, sans qu'il fût assuré qu'ils en fissent de même, pourvu qu'ils ne vinssent point à armes ouvertes contre lui. Mais tout cela fut inutile; il ne se put résoudre qu'à l'extrémité, lorsque le Suédois, enflé de tant de victoires, ne la voulut plus recevoir pure et simple, mais y désiroit des conditions que sa bonne fortune le mettoit en état de pouvoir demander, comme nous verrons l'année suivante. Cependant Sa Majesté sachant le roi de Suède si avancé comme il étoit, les troupes de Lorraine défaites, et craignant qu'il ne s'en voulût venger sur l'État de Lorraine, qui ne pouvoit subsister devant lui, dépêcha vers ledit Roi le sieur de Varennes, tant pour lui faire instance nouvelle de ne point inquiéter les électeurs catholiques, laisser l'exercice libre de la religion catholique en tous les lieux de ses conquêtes, que pour le prier de ne s'avancer pas davantage en l'Alsace, moyennant qu'on pût trouver invention que les pays qu'il n'occuperoit point ne lui pussent nuire; ce que le Roi faisoit en considération de la religion catholique, qui ne laissoit pas de recevoir grand changement aux lieux qu'il occupoit, quelque ordre qu'il y pût apporter, et principalement pour lui représenter que les grands mécontentemens que le Roi avoit eus du duc de Lorraine, qui depuis quatre

ans avoit fait tout ce qu'il avoit pu contre lui, eussent obligé Sa Majesté à prendre occasion de s'en ressentir, si la générosité et le bien du dessein général des affaires d'Allemagne ne l'en empêchoient, sachant qu'il n'y avoit rien tel, en matières d'affaires, que d'accourcir la besogne autant qu'on peut; que, pour ce sujet, elle traiteroit avec ledit duc pour recevoir quelques-unes de ses meilleures places entre les mains; ce qu'étant, Sa Majesté se rendroit caution pour lui qu'à l'avenir il n'offenseroit aucunement le parti suédois, mais s'arrêteroit à la simple conservation de son pays. Sa Majesté, par ce moyen, empêchoit que le roi de Suède ne l'occupât, et y conservoit la religion catholique en son entier.

Ensuite le Roi fit un accord avec le duc de Lorraine, par lequel il le prit en sa protection; mais pource que ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, nous remettons à le faire voir en son lieu. Mais, auparavant la fin de celle-ci, le Roi ayant appris que Moyenvic, place de l'évêché de Metz, dont l'Empereur s'étoit emparé pendant que les armes de Sa Majesté étoient occupées en Italie, et qu'il avoit depuis soigneusement fortifiée, étoit mal munie de ce qui étoit nécessaire pour sa défense, considérant que toutes les sollicitations qu'il avoit faites auprès de l'Empereur pour en obtenir le rasement avoient été du tout inutiles, après avoir attendu un an entier quelque satisfaction sur ce sujet, se résolut de l'attaquer par la force, et de prendre avec justice ce qu'on avoit usurpé sur lui sans raison, tant parce que cette place et tout l'évêché de Metz étoit en la protection du Roi, que parce qu'en matière des fiefs qui relèvent de l'Empire il n'est point permis à l'Empereur de se saisir des places de ses vassaux, et les fortifier contre leur gré, ainsi qu'il avoit fait en cette occasion, avec d'autant plus d'injure pour la France que l'évêque de Metz, qui s'étoit toujours opposé à ce dessein, avoit l'honneur d'être frère naturel du Roi (1). Sa Majesté s'avança donc avec ce dessein, dont il eut un événement si favorable, que, bien que la ville fût située au milieu d'un marais presque du tout inaccessible pendant l'hiver, qu'elle fût entourée de cinq bastions royaux, et qu'elle eût à sa tête un fort composé de quatre, pour occuper une éminence par où seulement on la pût aborder par tranchée, après avoir fait investir la place, le 27e jour de décembre, par six mille hommes de pied et quinze cents chevaux commandés par le maréchal de La Force, et que le canon fut en batterie, il n'eut pas plutôt tiré douze coups que le fort se rendit; et la ville, faute de farine, fit sa capitulation, à condition que si, dans six jours, pendant lesquels elle avertiroit le colonel Ossa, commissaire de l'Empereur, qui n'étoit qu'à deux journées de là, il ne se présentoit point d'armée assez puissante pour la secourir, elle ouvriroit ses portes aux armes du Roi.

Aussitôt que le duc de Lorraine eut connoissance du dessein du Roi, il dépêcha le sieur de Ville vers Sa Majesté pour lui dire que si elle avoit agréable de surseoir son entreprise, il se faisoit fort de moyenner auprès de l'Empereur que Moyenvic seroit rasé. Le Roi répondit qu'il étoit très-fâché qu'il ne lui avoit fait cette proposition il y avoit deux mois; qu'il n'avoit jamais désiré autre chose sinon que l'Empereur réparât de lui-même l'injure qu'il lui avoit faite; qu'il l'en avoit fait prier dès la diète de Ratisbonne; que messieurs les électeurs en étoient bons témoins; que depuis le sieur Léon, son ambassadeur, étant retourné auprès de lui à Vienne, lui en avoit fait nouvelle instance; qu'il savoit mieux que personne comme il avoit sollicité son maître de lui procurer cette juste satisfaction, puisqu'il l'en avoit convié par lui-même; que bien qu'il le pût d'autant plus aisément qu'il étoit seul cause que l'Empereur s'étoit embarqué en cette entreprise, il avoit tellement négligé ses désirs et ses sollicitations, qu'il n'avoit pas daigné lui faire réponse. Trois jours après, Ville revint pour dire au Roi que le duc son maître avoit reçu depuis trois jours pouvoir de l'Empereur de ce qu'il lui avoit proposé. Le Roi répondit qu'il s'étonnoit comment ce pouvoir étoit venu si justement, vu que l'Empereur ne pouvoit pas seulement être averti de l'investissement de cette place, et que si le duc son maître l'avoit eu plus tôt, il s'en devoit servir avant que le Roi l'eût attaquée et si vivement pressée qu'elle eût capitulé comme elle avoit fait, et que le fort fût déjà rendu comme il l'étoit. Cette réponse étoit si raisonnable qu'elle ne reçut point de réplique, parce qu'elle n'en pouvoit avoir.

Trois jours après, le duc de Lorraine étant venu trouver le Roi dans Metz, Sa Majesté se plaignit à lui de son mauvais procédé en son endroit, et lui en fit une sommaire récapitulation; il lui dit qu'il ne pouvoit nier que dès le siége de La Rochelle il s'étoit lié avec les Anglais et le duc de Savoie pour traverser ses justes desseins, puisque Montaigu, ambassadeur d'Angleterre, ayant été pris dans ses propres États, fut trouvé chargé de papiers qui contenoient les négociations faites sur ce sujet; que depuis, bien qu'il le fût venu trouver en Bourgogne lorsque Sa Majesté s'avançoit pour secourir Casal la pre-

(1) Il était fils de Henri IV et de la marquise de Verneuil.

mière fois, et qu'il l'eût particulièrement assurée de son service, il étoit vrai qu'auparavant que Sa Majesté fût de retour à Paris, il reçut Monsieur dans ses États sans son su et sa permission. Il lui représenta encore qu'il l'avoit reçu pour la seconde fois, bien que trois jours auparavant il eût mandé au Roi par l'un des siens, nommé Dailly, qu'il l'avoit refusé pour son respect; que non-seulement lui avoit-il donné retraite contre sa parole et le respect qu'il lui devoit, mais en outre qu'il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour fomenter le dessein que Monsieur avoit de troubler le repos de son royaume, bien qu'il eût assuré Sa Majesté, lorsqu'il l'avertit par Couvonge de son arrivée dans Nancy, qu'il ne souffriroit point qu'il se fît aucun dessein dans ses États dont il pût recevoir préjudice; que cependant il avoit permis à Monsieur de lever en son particulier des gens de guerre en ses États; il avoit donné passage à d'autres, et trouvé bon que, de ses propres terres, ils eussent fait diverses entreprises sur les places frontières du royaume; qu'il avoit traité le mariage de sa sœur avec Monsieur, et que rien n'en avoit empêché l'exécution que parce qu'ils ne s'étoient pas trouvés assez forts pour accomplir ce dessein, et les autres qu'ils avoient faits contre la France; qu'il avoit souffert dans sa ville capitale l'impression de plusieurs libelles diffamatoires faits contre la réputation du Roi et des siens. Sa Majesté le fit encore souvenir que, lorsqu'il le vit en Bourgogne, il y avoit deux ans, bien qu'il l'eût particulièrement assurée qu'il désiroit suivre ses desseins et se joindre à ses armes contre les ennemis de son État, et que depuis trois mois il lui eût renouvelé ses assurances par l'abbé du Dorat que Sa Majesté lui avoit envoyé auparavant son voyage d'Allemagne, il avoit néanmoins fait le contraire; que c'étoit lui qui avoit porté l'Empereur à se saisir de Moyenvic, et le fortifier contre toute raison par pure entreprise préjudiciable aux droits et à la réputation du Roi; que, depuis que cette place étoit assiégée, le gouverneur de Marsal avoit assisté ceux de dedans en ce qu'il avoit pu, et avoit dénié insolemment au maréchal de La Force des charpentiers pour son argent, disant qu'il s'étonnoit comment il requéroit cela de lui, ce qui étoit à proprement parler se déclarer ouvertement ennemi, puisqu'autrement il n'y eût pas eu lieu d'étonnement; que la réponse que le commissaire Ossa avoit faite au gouverneur de Moyenvic sur l'avis qu'il lui avoit donné de la capitulation, portoit en termes exprès qu'il s'étonnoit que ceux qui lui avoient fait tant de promesses lui avoient manqué, et que, puisque le duc de Lorraine étoit de retour dans ses États, il s'assuroit qu'il n'auroit pas manqué de l'avertir de l'état auquel il étoit, signifiant clairement que c'étoit à lui à qui il falloit avoir recours.

Après cette énumération de divers témoignages que le Roi et la France avoient reçus de la mauvaise volonté du duc, Sa Majesté lui promit d'oublier le passé, pourvu qu'à l'avenir il prît le contre-pied de ce qu'il avoit fait, et que Sa Majesté eût lieu de ne douter plus de sa conduite. Le duc s'excusa du mieux qu'il put, sans pouvoir prendre autre prétexte de sa procédure, sinon que le sieur Le Bret, conseiller d'État, avoit procédé fort rigoureusement contre lui en la recherche des droits de la France, et que le maréchal de Marillac lui avoit dit, parlant à lui-même, que le Roi vouloit l'attaquer et le perdre. Sa Majesté lui repartit que s'il ne l'entreprenoit pas en l'occasion présente, où il lui seroit fort difficile de se défendre de ses armes, vu qu'il avoit perdu toutes les forces de son État en Allemagne, qu'il ne pouvoit être secouru d'aucun, et que les progrès du roi de Suède, qui avoit passé le Rhin, mettoient une telle entreprise hors de compromis, il ne pouvoit douter qu'il n'en avoit jamais eu la pensée; mais que si en outre le Roi entreprenoit de le défendre contre le roi de Suède, qui avoit facilité le sujet et volonté de l'attaquer, il paroîtroit bien clairement que, tant s'en faut qu'il eût jamais voulu lui faire mal, qu'au contraire il lui avoit toujours voulu du bien. Il reconnut ingénument et la facilité avec laquelle le Roi le pouvoit perdre, et la générosité qu'il y auroit à le sauver. Il témoigna ensuite au Roi qu'outre qu'il n'auroit aucun moyen de se défendre de sa puissance, il en avoit encore moins la volonté. Le Roi, voyant sa soumission, apaisa sa colère, perdit la volonté de se venger de lui, prenant une juste punition de cette offense, et se résolut de traiter doucement avec lui, nonobstant l'important desservice qu'il lui avoit rendu à Moyenvic, lequel il voulut oublier, puisque Dieu avoit remis cette place en sa puissance.

Ainsi que l'Empereur, à la suscitation des Espagnols et d'autres princes qui n'étoient pas lors amis de France, avoit troublé la juste possession du duc de Mantoue et s'étoit emparé de ses États; ainsi, à la suscitation du duc de Lorraine, s'étoit-il saisi de ces deux places (1), dépendantes de l'évêché de Metz, et avoit aussi peu de justice en l'une de ces actions qu'il en avoit en l'autre; car, pour relever de lui, il n'a

(1) Vic, dont il n'a pas été parlé, pris aussi par les troupes du roi, et Moyenvic, dont on a vu la prise. Ce paragraphe est certainement hors de sa place.

pas le pouvoir d'y bâtir des forts et de s'approprier les places du pays ; et les auteurs allemands qui ont écrit des lois et des droits de l'Empire, tiennent qu'en telles occasions on peut recourir à la protection des princes voisins, et passer même jusqu'à entrer en alliance et confédération avec eux, qui est encore plus que d'en recourir à la protection. Le sieur Léon, ambassadeur du Roi en la diète de Ratisbonne, y avoit représenté ces raisons de la part de M. de Metz sans être écouté. Maintenant Sa Majesté, pressée par les instances dudit sieur évêque, voyant que depuis quelque temps on assembloit plusieurs troupes sur les frontières, avec un dessein manifeste de les troubler, qu'elles étoient favorisées de l'Empereur, de l'archiduc Léopold et de Luxembourg où elles recevoient le logement, vivres, argent et secours d'hommes, et que la commodité de Vic et de Moyenvic servoit à former ce dessein avec plus de facilité, employa ses armes pour retirer ces places des mains de ceux qui les détenoient injustement, et les conserver à leur légitime seigneur.

Ainsi voyons-nous, durant le cours de cette année, les Espagnols et toute la maison d'Autriche, et leurs adhérens, bien éloignés de leurs desseins, et Dieu reverser sur eux-mêmes les maux qu'ils tâchoient de faire tomber sur les autres. Ils veulent rallumer la guerre en Italie, et Dieu l'embrase en leurs États. Ils tentent d'usurper les duchés de Mantoue et du Montferrat, et un roi étranger part du fond du Nord et se rend maître des leurs. Le duc de Lorraine, vassal du Roi, et obligé en sa personne et en celle des siens à sa libéralité, se rebelle contre son seigneur ; il se voit réduit à telle nécessité que, sans la protection de Sa Majesté, sa ruine étoit inévitable. Le Roi n'est pas honoré par ses plus proches jusqu'au point que le doit être et sa dignité royale et l'éminence de sa vertu, et Dieu abat les appuis sur lesquels ils fondoient leurs espérances, et fait éclater la gloire de Sa Majesté au-delà de celle de ses ancêtres.

On en veut aux ministres du Roi et à la fidélité du cardinal, qu'on essaie étonner par menaces, qu'on déchire de calomnies, et que l'on veut faire déchoir du degré de confiance que son maître prend en lui ; et non-seulement Dieu le maintient et fait paroître son innocence, mais l'élève et augmente sa réputation, fait réussir les desseins qu'il lui a inspirés à la gloire de Sa Majesté qui l'en estime et aime davantage, et pour marque de sa reconnoissance le sollicite et le presse de lui donner un établissement en son Etat qui le mette à l'avenir à l'abri de l'envie et de la malice de ses ennemis.

Il l'honore de la dignité de duc et pair, et la province de Bretagne l'ayant envoyé le supplier de le leur accorder pour gouverneur, il le leur donne et l'oblige d'accepter cette charge, quelque refus qu'il en fît, tant parce qu'il vouloit que son principal et unique établissement fût en l'honneur des bonnes grâces du Roi, que d'autant qu'il ne pouvoit se résoudre qu'avec peine de succéder en cette charge à la Reine-mère qui la possédoit auparavant. La principale raison qui l'y fit condescendre fut que les gouverneurs de Bretagne y ayant jusqu'alors fait la fonction de l'amirauté, il eût été impossible de l'y établir sous un gouverneur qui n'eût pas eu la charge absolue de la marine. Enfin, au lieu du décri public que ses ennemis faisoient de ses conseils et de ses plus sincères intentions, Dieu fit concevoir une telle estime de lui, et dans le royaume et dans les provinces étrangères, que la république de Venise, qui procède avec grand poids en ses résolutions, l'honora de la qualité de noble Vénitien dont elle lui envoya les lettres patentes par un gentilhomme qu'elle lui députa exprès à cette fin, comme le plus haut degré d'honneur qu'elle pût départir, et que le roi Henri III, en passant par Venise, ne dédaigna pas de recevoir.

LIVRE XXIII (1632).

Opinion du cardinal sur la manière dont le Roi doit se conduire envers le duc de Lorraine. — Traité signé entre Sa Majesté et le duc. — Promesses faites par ce dernier. — Offres faites par le Roi à Monsieur pour l'engager à rentrer dans le devoir. — Comment elles sont reçues. — Projet d'empoisonner le cardinal. — Mariage de Monsieur fait contre la volonté du Roi. — Extrémité où se trouve l'Empereur par suite des victoires du roi de Suède. — Conditions auxquelles Walstein se charge du commandement de ses troupes. — Le Roi négocie la neutralité de la Bavière et de la ligue catholique avec le roi de Suède. — L'Empereur et le roi d'Espagne forment une autre ligue pour s'y opposer. — Le marquis de Brezé est envoyé en qualité d'ambassadeur auprès du roi de Suède pour lui donner avis du traité conclu avec le duc de Lorraine. — A quelles conditions le roi de Suède accepte la neutralité de la Bavière et de la ligue catholique. — Opinion du cardinal sur l'état des affaires d'Allemagne et sur le parti à prendre dans les circonstances présentes. — Assemblée tenue à Francfort des députés des électeurs catholiques pour achever le traité de neutralité. — Progrès du roi de Suède en Allemagne. — Assemblée à Torgau des princes protestans confédérés avec ce Roi. — La Bavière est envahie par les Suédois. — Monsieur se retire à Bruxelles. — Le duc de Lorraine, oubliant sa foi et son honneur, recommence ses négociations avec ce prince et avec la maison d'Autriche. — Le Roi tient conseil à Saint-Germain-en-Laye sur ce qu'il doit faire à l'égard du duc et de Monsieur. — Opinion du cardinal dans ce conseil. — Procès du maréchal de Marillac. — Il est condamné et exécuté. — Son caractère. — Sa conduite envers le cardinal. — Le Roi se rend à Calais et y met une bonne garnison. — Avis du cardinal au Roi sur les moyens d'éviter les troubles

qu'on veut exciter en France. — Le Roi se rend en Lorraine, où il reçoit des plaintes des grandes levées faites par le duc contre les Suédois, et des secours qu'il donne aux Espagnols. — Négociations entamées entre le Roi et le duc de Lorraine. — Ce prince donne passage à Monsieur à travers ses États. — Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, reçoit ordre de sortir de France. — Le Roi entre dans le Barrois. — Nancy est investi par l'armée de Sa Majesté. — Traité de Liverdun conclu avec le duc de Lorraine. — Conditions de ce traité. — Entrevue de ce duc avec le Roi à Seichepré. — Conseil du cardinal au Roi sur les moyens de s'opposer aux entreprises de Monsieur, de terminer les affaires d'Allemagne, et de profiter des troubles des Pays-Bas. — Le maréchal de Schomberg est envoyé contre Monsieur, et le maréchal d'Effiat au secours de l'électeur de Trèves. — Instructions dont ce dernier est chargé. — Ses succès en Allemagne. — Sa mort. — Son caractère. — Le maréchal d'Estrées, qui lui succède, s'empare de Trèves. — Plaintes portées contre lui. — Proclamations de Monsieur contre le gouvernement du Roi. — Il brûle un des faubourgs de Dijon, passe en Auvergne. — Défection de M. de Montmorency. — Sa conduite dans le Languedoc. — Il fait des levées d'hommes, tente de s'assurer de la ville de Nîmes, s'empare de Béziers et d'Alais. — Les ministres protestans résistent à ses sollicitations. — Il se joint à Monsieur à Lunel. — Beaucaire résiste courageusement aux troupes rebelles. — Le cardinal opine dans le conseil du Roi pour qu'on n'abandonne aucune des entreprises qu'on a résolues. — Déclaration du Roi lue au parlement contre la rébellion de Monsieur. — Arrêts de la chambre de justice, séant à l'Arsenal, contre divers fauteurs de la révolte. — Bataille de Castelnaudary, où M. de Montmorency est blessé et fait prisonnier par le maréchal de Schomberg. — Le Roi fait offrir à Monsieur des conditions raisonnables. — Il envoie à son ambassadeur auprès du prince d'Orange des instructions sur la conduite qu'il doit tenir. — Négociations avec Monsieur. — Le Roi ratifie à Montpellier les articles signés par Son Altesse. — Les sieurs Le Coigneux, Monsigot, Estissac et de Valençay, sont déclarés convaincus du crime de lèse-majesté par le parlement de Dijon. — Monsieur se rend à Tours, et demande au Roi la liberté du duc de Montmorency; elle lui est refusée. — Le cardinal conseille au Roi de faire faire le procès au duc, et propose de surseoir à l'exécution du jugement tant que Monsieur restera dans le devoir. — Le Roi se décide à faire une justice exemplaire. — Le duc est condamné par le parlement de Toulouse, et exécuté. — Le maréchal de Schomberg est pourvu du gouvernement de Languedoc. — Deshayes est condamné et exécuté à Béziers. — Bautru est envoyé en Espagne pour se plaindre de la conduite du gouvernement de ce pays à l'égard de la France. — Plaintes du comte d'Olivarès sur la mort du duc de Montmorency. — Le Roi fait consentir le duc de Savoie à l'échange de Pignerol et autres places. — Légitimité de cet échange. — Conduite équivoque de Toiras, gouverneur de Casal. — Il accepte le gouvernement d'Auvergne. — Assemblée des députés de Flandre à La Haye pour moyenner une trève entre le roi d'Espagne et les Pays-Bas. — Mort du maréchal de Schomberg. — Son caractère. — Ses belles actions. — Monsieur quitte de nouveau la France, et se retire dans les Pays-Bas. — Le roi de Suède attaque les États du duc de Saxe, puis se porte en Franconie. — Bataille de Lutzen. — Le roi de Suède y est blessé, tué et dépouillé. — Le duc de Weimar gagne la bataille, et prend le commandement des troupes suédoises. — Il reprend Leipsick et toutes les places de la Misnie où Walstein a laissé garnison. — Portrait du roi de Suède.

[1632] La première action que le Roi fit en cette année, après avoir demandé à Dieu, le premier jour, la continuation de sa bénédiction en ses justes desseins, fut d'aller, dès le lendemain, visiter Moyenvic, sa nouvelle conquête, où elle traça elle-même de sa main le projet des nouvelles fortifications qui depuis y furent faites, et donna le gouvernement de cette place au sieur de Feuquières, qu'elle honora aussi de la charge de son lieutenant général dans le gouvernement des Trois-Évêchés, de Metz, Toul et Verdun, et Pays Messin. La prise de cette place, fortifiée en tant de temps, et conquise en si peu de jours, donna une grande réputation à Sa Majesté. Il restoit à savoir comme Sa Majesté se devoit gouverner avec le duc de Lorraine. Il étoit certain qu'en l'état où le duc de Lorraine s'étoit mis, il n'y avoit que le Roi qui, après Dieu, pût le protéger et empêcher qu'il ne fût dépouillé de ses États. L'état présent des affaires du monde faisoit trop connoître cette vérité pour qu'il fût besoin de la prouver. La misère de l'Empereur, la foiblesse d'Espagne, la ruine des électeurs et de la ligue catholique, la perte que ledit duc avoit faite de toutes ses forces, en faisoient une démonstration évidente, principalement si l'on considéroit les prodigieux progrès du roi de Suède, le mal qu'il lui vouloit, les prospérités du Roi, et le juste sujet qu'il avoit de se plaindre de sa conduite, si l'on considéroit que présentement il n'y avoit rien en terre qui pût résister à ces deux puissances jointes ensemble en un même dessein, ni qui pût arrêter le cours de l'une que l'opposition de l'autre. Il y avoit beaucoup à dire pour savoir si le Roi devoit entreprendre la protection du duc de Lorraine; plusieurs raisons l'en pouvoient détourner : sa mauvaise conduite en son endroit, le juste sujet qu'il lui avoit donné d'entreprendre contre lui, et l'occasion qu'il avoit d'augmenter l'étendue de son royaume sans rien commettre à la fortune, la considération qu'il devoit faire du roi de Suède, avec lequel il faudroit peut-être convertir l'intelligence qu'on y avoit en une ouverte rupture, dont il pouvoit arriver beaucoup d'inconvéniens, n'étoient pas de foibles motifs à cette fin. Mais le cardinal représenta à Sa Majesté que, comme la générosité est le plus puissant aiguillon des grands rois, plus il y avoit de difficultés en cette affaire et moins de raison en certain sens, plus sembloit-il que le Roi la dût entreprendre; que cependant, comme il y avoit gloire très-grande à faire une telle entreprise, il y auroit foiblesse si celui qui en recevroit le fruit n'y convioit le Roi par tous moyens convenables, et ne faisoit connoître qu'il en vouloit avoir à jamais la reconnoissance qu'on

en devoit attendre; que pour cela deux choses étoient requises : la première étoit qu'il se départît de tout ce qui offensoit et déplaisoit justement au Roi, et de toutes les liaisons qu'il avoit eues jusqu'à présent contre son gré et ses intérêts, et qu'il s'attachât à Sa Majesté contre qui que ce pût être. La seconde consistoit à donner des preuves non douteuses d'une telle affection et liaison, et de la durée d'icelle; ce qui se pouvoit faire par deux voies : par quelque action extraordinaire qui le rendît irréconciliable avec les ennemis de la France et du règne du Roi, et par le dépôt de quelques places que M. de Lorraine ne pouvoit refuser sans dessein de tromperie, tant parce qu'il ne lui en pouvoit arriver d'inconvénient, étant clair que Sa Majesté ne sauroit désirer un tel dépôt pour s'agrandir, puisque s'il avoit ce dessein il ne devroit se contenter d'une petite partie par dépôt, lorsqu'il peut avoir le tout et a droit de le faire, et qu'il (1) sait bien que le Roi ne peut par autre voie s'assurer que, le péril étant passé, il ne se portât pas de nouveau à suivre les desseins de Monsieur et de l'Espagne, avec qui il a liaison très-étroite, comme il a déjà fait par deux fois. Il y avoit plus : qu'un tel dépôt n'étoit pas seulement nécessaire au Roi pour son assurance, mais il l'étoit pour que Sa Majesté la pût donner au roi de Suède, qui, ne s'assurant pas même de ses plus proches parens par autre voie, comme ce qu'il avoit fait avec l'électeur de Brandebourg, son beau-frère, dont il tenoit les meilleures places, le justifioit, croiroit toujours que M. de Lorraine favoriseroit ses ennemis quand il auroit le dos tourné, si le Roi, qui étoit son allié, ne le tenoit en bride, et n'en vouloit répondre avec des précautions autres que des paroles, auxquelles on ne se fie point en matière d'État. Outre ces deux conditions requises pour un tel dessein, le Roi en devoit désirer une troisième, qui étoit que, s'il se faisoit quelque chose entre lui et M. de Lorraine, il se fît si promptement que Sa Majesté eût temps d'envoyer vers le roi de Suède devant qu'il eût commencé l'attaque de ses États, qu'il vouloit défendre, tant parce qu'il étoit raisonnable de tâcher d'arrêter son cours par négociation devant que rompre avec lui, que parce aussi qu'au cas que Sa Majesté s'engageât de parole au duc de Lorraine, dès cette heure il se disposeroit à vingt mille hommes de nouvelles levées pour rendre sa défense infaillible; que si M. de Lorraine se pouvoit garantir sans l'assistance du Roi, il ne lui conseilleroit pas d'entrer en ces conditions; mais s'il jugeoit que la protection du Roi lui fût nécessaire, il lui devoit avoir grande obligation de n'en point désirer d'autre, puisque c'étoient les moindres qui se pussent proposer, et qu'il n'y avoit rien qui intéressât son honneur et ses États, et dont il n'eût les exemples devant les yeux, et, de nouveau, celui de M. de Savoie, qui avoit sauvé ses États par ce moyen, et qui se repentoit tous les jours de ne l'avoir pas fait plus tôt; que si M. de Lorraine n'acceptoit ces conditions, il falloit conclure, ou qu'il étoit aveugle et insensible en ses intérêts, ce qu'on ne pouvoit croire avec raison, ou qu'il avoit quelque secrète révélation qui lui promettoit un secours du Ciel, ou que la mauvaise volonté qu'il avoit pour la France étoit extraordinaire; auquel cas ceux qui lui seroient les plus affectionnés jugeroient si la prudence du Roi ne l'obligeoit pas à y pourvoir, et s'il en devoit perdre l'occasion, principalement puisque ce prince étoit autant ulcéré de la prise de Moyenvic, où il n'avoit point d'intérêt, et de ce que le Roi ne souffroit pas les entreprises qu'il vouloit faire sur ses droits, comme si l'on lui avoit pris tous ses États; qu'il étoit à désirer qu'il se mît à la raison avec le Roi, mais qu'il étoit certain que si l'on ne prenoit le temps de l'y contraindre, au cas que volontairement il ne le fît, on s'en repentiroit, et mériteroit-on d'être blâmé d'avoir perdu une occasion qui ne se recouvreroit pas une autre fois. Si l'on disoit que, quand on s'étoit avancé pour l'entreprise de Moyenvic, on avoit mandé à M. de Lorraine qu'on n'avoit aucun dessein contre lui, et, partant, qu'on ne devoit pas entreprendre contre ses États, la réponse étoit aussi aisée que raisonnable : qu'on n'avoit nul dessein de rien faire contre lui, pourvu qu'il voulût se désister d'offenser le Roi, se séparer des liaisons contraires, et en donner assurance; mais que quatre choses faisoient voir clairement qu'il n'étoit pas en ces termes : la première, le secours que le gouverneur de Marsal avoit donné en ce qu'il avoit pu à Moyenvic par bateaux, et le déni d'assistance qu'il avoit fait au maréchal de La Force en termes insolens, ce qui ne se pouvoit dénier que par des ennemis déclarés; la seconde, la lettre du commissaire, qui faisoit connoître au gouverneur de Moyenvic que c'étoit à M. de Lorraine qu'il devoit avoir recours; la troisième, qu'il avoit joint ses troupes avec celles des Espagnols; la quatrième, qu'il ne vouloit faire aucune action ouverte qui le rendît irréconciliable avec ceux qui en vouloient au règne du Roi; ce qui montroit bien que son dessein étoit d'éviter l'occasion présente, et conserver sa mauvaise volonté pour une autre fois. Le Roi, pour ces raisons, se résolut de traiter avec lui, et conserver son État.

(1) Le duc.

Le duc, qui avoit, l'année précédente, fait tant de remises de le venir trouver, et qui avoit en cela manqué à l'attente qu'il en avoit, ensuite des promesses qu'il lui en faisoit faire par les siens, après être venu à Metz le 26 décembre, se rendit à Vic, qui n'est distant de Moyenvic que d'une demi-lieue, le soir du second jour de janvier. Sa Majesté traita avec lui, et, lui pardonnant royalement le mauvais procédé dont il avoit jusques alors usé envers elle, non-seulement ne voulut pas se servir de la facilité qu'elle avoit de se saisir de tous ses Etats, Sa Majesté y étant puissamment armée, et lui ayant perdu toutes ses troupes par la déroute qu'il avoit reçue des Suédois, mais le voulant encore garantir de l'orage prochain dont il étoit menacé par le roi de Suède, qui ne pouvoit souffrir d'avoir été, de gaîté de cœur, attaqué par un si petit prince qu'est le duc de Lorraine. Le traité fut fait et signé entre Sa Majesté et ledit duc le 6 janvier. Le duc promettoit de se départir dès lors de toutes intelligences, ligues, associations et pratiques qu'il auroit eues, ou pourroit avoir, avec quelque prince ou Etat que ce pût être, au préjudice du Roi, de ses Etats, pays de son obéissance et protection; promettoit de ne rien faire contre les traités d'alliance et confédération faits entre le Roi et le roi de Suède, et entre Sa Majesté et le duc de Bavière, pour la conservation de la liberté d'Allemagne, de la ligue catholique, défense et protection des princes amis et alliés de la France. Par un article secret, signé le même jour du traité, ledit duc déclaroit qu'il entendoit renoncer à toute alliance et confédération qu'il pourroit avoir, soit avec l'Empereur, le roi d'Espagne et tous autres princes de la maison d'Autriche. Il promettoit en outre qu'à l'avenir il ne traiteroit ni feroit aucune alliance avec quelque prince et Etat que ce pût être, sans le su et consentement du Roi; qu'il feroit retirer de ses Etats tous les ennemis de Sa Majesté et tous ses sujets qui étoient sortis hors du royaume contre son gré, et ne leur donneroit ci-après aucun passage ou sûreté dedans iceux. Par le même article secret, ledit sieur duc entendoit s'obliger, par la clause générale contenue ci-dessus, de ne donner retraite ni assistance dans ses Etats, ni à Monsieur, ni à la Reine-mère, ni à aucun des leurs; qu'il ne permettroit plus qu'il se fît aucunes levées de gens de guerre dans ses Etats contre le service de Sa Majesté, ni qu'aucun de ses sujets servît ou assistât ses ennemis, ains feroit retirer tous ceux qui pourroient être engagés au service de quelque prince que ce pût être contre Sa Majesté; qu'il donneroit toute liberté et pouvoir à ceux qui seroient envoyés de la part de Sa Majesté, de se saisir, dans ses Etats, de tous les sujets rebelles de Sa Majesté, prévenus et accusés de crimes d'Etat ou lèse-majesté, après en avoir averti ledit sieur duc; qu'il donneroit non-seulement libre et sûr passage par ses Etats aux armes de Sa Majesté qui pourroient entrer en Allemagne pour secourir messieurs les électeurs catholiques et plusieurs autres princes alliés de la France, leur fourniroit de vivres et toutes choses nécessaires pour le maintien d'icelles qui dépendroient de lui, aux frais de Sa Majesté, mais en outre y joindroit ses forces, qui ne pourroient être moindres que de quatre mille hommes de pied et de deux mille chevaux, qu'il entretiendroit à ses frais et dépens tant que le Roi tiendroit son armée en Allemagne. Sa Majesté promettoit aussi au duc de protéger sa personne et défendre ses Etats envers et contre tous ceux qui voudroient les attaquer ou envahir, en tout ou en partie, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce pût être, comme les siens propres.

Mais, parce qu'il avoit manqué souvent de parole à Sa Majesté, elle ne voulut pas se fier à lui, qu'il ne lui donnât en dépôt, pour trois ans, la ville de Marsal; et bien qu'il n'y eût point de justes droits, et qu'il ne la possédât que par la connivence du feu cardinal de Lorraine son oncle, qui la donna au duc son père par un échange prétendu et sans aucune proportion, auquel aussi le chapitre de Metz s'opposa formellement, le Roi néanmoins ne voulut pas réveiller cette difficulté, mais se contenta de recevoir ladite place en simple dépôt pour trois ans, à condition de la lui rendre ce temps expiré, s'il observoit les choses qu'il promettoit dans le traité. Elle fut mise ès mains de Sa Majesté le 13 dudit mois.

Ce traité ne fut pas plutôt exécuté par la délivrance de la place de Marsal que le duc de Lorraine mit ès mains du Roi, que Sa Majesté, jugeant y pouvoir prendre confiance, le voulut employer pour ramener Monsieur à son devoir. Pour cet effet elle lui envoya Breval, pour lui faire savoir en général son intention, et lui donner lieu d'en avertir Monsieur devant qu'il partît de Nancy pour aller en Flandre, afin que par ce moyen le Roi le pût divertir d'un si mauvais dessein. Sa Majesté pria le duc qu'il le pût voir le lendemain, pour lui faire entendre particulièrement la grâce qu'il désiroit faire à Monsieur. Le duc fit ce qu'il put pour arrêter Monsieur à Nancy; mais son conseil ne lui voulut pas permettre, mais bien seulement de promettre au duc qu'il ne sortiroit point de ses Etats sans savoir les intentions du Roi par son moyen. Comme

il partit de Nancy le.... janvier 1632, le duc vint trouver le Roi à Esme; mais, au lieu d'y traiter de l'accommodement proposé, un accident inopinément arrivé lui donna bien une autre occupation. Monsieur, ayant fait au partir de Nancy une grande traite, rencontra dans Conflans, petite ville du duc de Lorraine, une voiture de 500,000 livres qu'on amenoit à l'armée du Roi pour la montre de la cavalerie légère, laquelle il arrêta. L'avis qu'en eut le duc auprès du Roi l'empêcha de parler d'autre chose que du déplaisir qu'il avoit de cette action faite dans ses Etats, et du désir qu'il avoit d'y mettre ordre. Pour cet effet il partit en toute diligence pour aller trouver Monsieur en quelque lieu qu'il fût; mais le Roi ayant eu avis, quatre heures après son départ, qu'après que Monsieur eut bien consulté s'il devoit prendre cet argent, il s'étoit résolu, par conseil, de ne le faire pas, parce que c'eût été mal payer son hôte qu'en sortant de ses Etats lui laisser, par une telle action, une querelle à démêler avec le Roi, qui eût eu tout sujet de croire que ce dessein se fût exécuté de son consentement; ayant su en outre qu'il avoit permis aux commissaires qui avoient la conduite de cette voiture de continuer leur chemin, leur disant expressément qu'il vouloit bien qu'on sût que la seule considération du duc de Lorraine faisoit qu'il en usât ainsi, lui dépêcha toute la nuit pour le faire revenir et lui confier l'ouverture qu'il lui vouloit faire. Après qu'il lui eut témoigné le déplaisir qu'il avoit de celui qu'il avoit reçu par l'accident passé, il lui donna pouvoir d'assurer Monsieur qu'il vouloit oublier tout le passé, pourvu que le présent et l'avenir fussent comme ils devoient être par raison. Et, venant au particulier, Sa Majesté s'engagea à donner une abolition générale à tous ceux qui auroient suivi Monsieur, excepté au Coigneux et à Monsigot, que Sa Majesté savoit être déjà hors de sa grâce (1). Elle promit aussi rétablir ceux qui étoient près de sa personne en tous leurs biens, qui jusqu'alors n'avoient point encore été donnés. Quoique Sa Majesté dût avoir de grandes méfiances des conseils qu'ils donnoient à Monsieur, elle ne laissa pas de trouver bon qu'il revînt à la cour avec tous ses domestiques, excepté les deux dont il s'étoit privé de lui-même, lui promettant non-seulement toute sûreté pour lui, mais pour les siens qu'il verroit de bon œil; cependant que, si ce séjour ne lui plaisoit pas, il lui permettoit de demeurer hors du royaume, en quelque lieu non suspect, comme la Lorraine, Montbelliard ou Bâle; auxquels lieux il lui donneroit 50,000 livres par mois, et le laisseroit jouir en outre du bien de mademoiselle sa fille. Sa Majesté, offrant ces conditions avantageuses à Monsieur, ne désiroit autre chose de lui sinon qu'il se départît de tous les desseins qu'il avoit contre lui-même, en tant qu'ils étoient contre le Roi et son Etat, et qu'il ne se fît point ce déshonneur que d'être en intelligence avec ceux qui étoient ses mortels ennemis, puisqu'ils l'étoient de ce royaume.

Le duc envoya faire cette ouverture à Monsieur par Jeannin, l'un de ses secrétaires, qui le trouva à Longwy, ville de son maître, où il attendoit de ses nouvelles; il n'oublia rien de ce qu'il put pour le porter à l'accepter; mais, après qu'il eut tenu conseil sur ce sujet avec le duc d'Elbeuf et Puylaurens sans aucun autre, il répondit qu'il ne le pouvoit faire, et passa le lendemain dans les États d'Espagne; ce qui montra bien que son dessein étoit formé auparavant, et que lorsqu'il avoit témoigné au duc désirer rentrer en la grâce de Sa Majesté, ce n'avoit été que pour se décharger du blâme de sa mauvaise conduite, faisant croire qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne fût bien auprès du Roi, mais que les portes de ses grâces lui étoient fermées, et qu'il lui étoit impossible d'y rentrer. Sa Majesté eut beaucoup de déplaisir de voir que le duc d'Elbeuf et Puylaurens eussent assez de force et de malice pour porter Monsieur à mépriser les témoignages de la bienveillance qu'il avoit pour lui, et jugea qu'il y avoit une partie liée entre la Reine sa mère et les Espagnols pour entreprendre quelque chose contre son Etat. Outre ce fondement, divers avis de ses ambassadeurs lui donnoient lieu d'avoir cette créance; le voyage que fit inopinément en Flandre le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, qui étoit demeuré à Paris, où il agissoit perpétuellement pour troubler le repos de la France, y confirma Sa Majesté, qui n'eut plus de lieu d'en douter lorsqu'elle eut vu, par un paquet que la Reine sa mère avoit adressé au parlement de Paris, qu'elle continuoit en son aveuglement, et défendoit et promouvoit les intérêts d'Espagne contre ceux de la France et les siens propres. Deux jours auparavant, le Roi avoit reçu une lettre de ladite dame Reine par la duchesse de Chevreuse, qui l'avoit reçue du duc de Montbazon son père, à qui ladite Reine en avoit fait l'adresse; mais il fut surpris d'une telle colère quand il vit qu'au lieu de rechercher les légitimes moyens de se bien remettre avec lui comme il le désiroit, elle continuoit ses mauvaises procédures, qui n'avoient autre fin que de décrier son gouvernement, qu'il la jeta au feu dans la chambre de la Reine sa femme en présence de toute la cour. Il eût fait le

(1) De son frère.

même du paquet qu'elle avoit adressé au parlement, lorsque le sieur de La Ville-aux-Clercs, qui l'avoit reçu du président de Novion, à qui elle l'avoit adressé, le lui présenta, si le cardinal qui se trouva lors auprès de lui ne l'en eût empêché par très-humbles supplications, et ne l'eût conjuré de vouloir voir ce qui étoit dedans et en ouïr la lecture.

Ce paquet contenoit deux lettres, l'une au Roi et l'autre au parlement; toutes deux étoient pleines de la répétition des impostures plusieurs fois rebattues contre le cardinal. En ce même temps, Dieu permit qu'un médecin, nommé Bénard, étant condamné à mort pour la fausse monnoie, déclara, par le remords de sa conscience, comme, à la sollicitation qu'un nommé Espagnet, fils d'un président de Bordeaux, lui avoit fait faire, il avoit préparé trois différentes sortes de poisons qui furent trouvés chez lui pour empoisonner le cardinal; que, pour l'induire à ce mauvais dessein, on lui avoit fait espérer de grandes récompenses de la part de Monsieur, lui représentant que quand même on ne pourroit faire finir ce personnage par ce détestable moyen, il y avoit plusieurs personnes liées ensemble qui le devoient entreprendre par vive force. Ce malheureux fit cette découverte de son propre mouvement, n'en paroissant aucun indice auparavant l'ouverture qu'il en fit. Il soutint à la question qu'elle étoit très-véritable, et lorsqu'il fut à la potence, il conjura son confesseur d'en donner avis au cardinal afin qu'il se pût mieux garder de pareils accidens. Cet avis fut accompagné de divers autres de pareille nature, dont les circonstances étoient si particulières qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter. Tous ensemble furent suivis de plusieurs autres beaucoup pires, puisqu'ils aboutissoient aux mauvais bruits qu'on faisoit croire de la mauvaise santé du Roi, et de l'espérance qu'on donnoit de ce qu'on devoit craindre. Le Roi conçut de nouveau tant d'indignation, et de la malice qui paroissoit ès lettres écrites sous le nom de la Reine-mère, et des diaboliques desseins que ce médecin et quelques autres avoient découverts, et des mauvais bruits qu'on épandoit de sa santé, qu'ils donnèrent lieu à sa bonté de rendre de nouveaux témoignages de sa protection au cardinal (1).

Le principal déplaisir qu'il eut de la continuation de telles procédures, fut parce qu'il vit clairement qu'elles l'empêchoient de protéger la religion catholique et les princes de la ligue en Allemagne, aussi puissamment qu'il eût pu faire sans les traverses qui lui étoient faites par les siens à la suscitation des Espagnols, auxquels ce n'étoit pas assez d'avoir mal défendu ces princes catholiques, comme il paroissoit par la prise de Mayence qu'ils avoient lâchement abandonné, après avoir fait un grand butin dans la ville qu'ils avoient pillée au lieu de la garder, mais ils vouloient empêcher, par toutes sortes d'artifices, que l'assistance du Roi ne leur fût plus utile que la leur.

Si le duc d'Elbeuf et Puylaurens, et principalement le premier, qui n'espéroit pas rentrer en son gouvernement, persuada, pour son intérêt, à Monsieur de refuser les offres que le Roi lui faisoit par le duc de Lorraine, ce duc aussi n'y cheminoit pas d'un bon pied, d'autant qu'en même temps qu'il traitoit avec le Roi il faisoit le mariage de sa sœur avec Monsieur, nonobstant qu'il sût bien que Sa Majesté ne l'avoit pas agréable et ne le permettroit jamais, et ne remit pas, ainsi qu'il l'avoit promis au Roi, Le Coigneux et Monsigot entre les mains du sieur de Beauregard, capitaine de chevau-légers, et autres de ses compagnons, qui se rendirent à Nancy pour cet effet, mais les en avertit et les fit sauver la nuit précédente, leur faisant faussement dire que s'il les eût voulu livrer on lui eût rendu Marsal. Le Coigneux n'avoit pas été, de premier abord, d'avis dudit mariage, et le déconseilloit à son maître, non tant pour le détourner de commettre contre le Roi une si grande offense, comme étoit celle de se marier contre sa volonté avec une étrangère et de maison suspecte, au moins pour lors, à cet État, que d'autant qu'il prévoyoit que, si cette alliance se faisoit, le duc de Lorraine, qui hasardoit tout son État pour s'unir à Monsieur, auroit désormais toute l'autorité, ce qui ne pouvoit être qu'à son préjudice. Mais il se relâcha bientôt après, d'autant qu'il vit que s'il s'affermissoit en l'opinion contraire, et que le duc de Lorraine voulût achever de le perdre, il couroit fortune de périr par les mains de ses ennemis, étant tous unis contre lui.

Le Roi, incontinent après, retourna à Metz, où quelques ambassadeurs des princes d'Allemagne l'attendoient, et autres étoient prêts de l'y venir trouver; car le passage du roi de Suède, qui, comme un éclair, avoit traversé toute l'Allemagne depuis la mer Baltique jusques à Mayence, le ravage qu'il avoit fait dans tous les États de ses ennemis, et la ruine de toutes les puissances qui s'étoient opposées à lui, avoient porté un tel effroi dans les cœurs de tous les peuples de ladite Allemagne, que la plupart des villes et des princes se déclarèrent pour lui de tous côtés presque en même temps contre l'Empereur, qui ne sembloit pas être assuré dans sa ville de Vienne ni dans ses

(1) Il s'agit sans doute du gouvernement de Nantes, qui fut donné au cardinal dès le retour de Metz.

provinces héréditaires, tant à cause de la grande quantité d'ennemis qui étoient élevés contre lui, que pource que ses peuples ne lui étoient pas affectionnés. En cette extrémité on lui donna conseil de se retirer à Gratz en Styrie, tandis qu'il assembleroit de nouvelles forces pour opposer à celles qui venoient fondre sur lui; et plusieurs encore furent d'avis que lui-même ou le roi de Hongrie son fils, se missent à la tête de cette armée pour montrer qu'ils vouloient à l'avenir prendre soin de leurs propres affaires et ne les négliger pas, et les remettre entièrement à ses officiers, comme il avoit fait auparavant; donner, par ce moyen, espérance de meilleur traitement à ses sujets, qui se plaignoient de l'avarice de ses ministres, de leur rigueur et des exactions qu'ils leur faisoient souffrir à son insu : mais le conseil de se retirer à Gratz lui semblant trop honteux, et celui de commander lui-même à son armée trop hasardeux, il se résolut de demeurer à Vienne, de la faire fortifier en diligence, et faire la guerre par ses lieutenans, comme il avoit toujours fait jusques alors, prenant pour prétexte de n'aller pas lui-même à l'armée, que la majesté de loin étoit plus vénérable, et que c'étoit un dernier remède qui lui resteroit à tenter pour l'extrémité. Cette résolution prise, il pensa à faire un autre général d'armée outre Tilly, pource qu'ayant deux ennemis en tête, le Suédois et le Saxon, il lui falloit deux armées commandées par deux généraux, pour s'opposer à eux. Pour cet effet il jette les yeux sur Walstein pour l'honorer de cette charge, dont il s'étoit autrefois acquitté si glorieusement et utilement pour son service; mais il l'avoit indisposé à la diète de Ratisbonne, sur les plaintes, ou véritables ou envieuses, qui lui furent lors faites par les États de l'Empire, pour les extorsions intolérables qu'il faisoit pour l'entretènement de ses gens de guerre. Ledit Walstein fait le renchéri, et, soit qu'il veuille faire acheter la nécessité qu'il voit qu'on a de lui, soit que véritablement le mauvais traitement qu'il a reçu par le passé, et le repos qu'il a commencé à goûter, lui fassent désirer de jouir le reste de sa vie des richesses et de la gloire qu'il a acquises, il propose la foiblesse de son âge qui entroit dans la vieillesse, l'incommodité de ses gouttes qui le travailloient ordinairement, et surtout la haine qu'on lui porte en l'Empire; mais, voyant que l'Empereur ne reçoit point ses excuses en paiement, et que plus il recule plus il le presse d'accepter cette charge et l'y servir, il consent à sa volonté, mais il stipule qu'il aura seul la puissance souveraine, non-seulement en l'armée, mais en la guerre, sans être obligé d'envoyer à Vienne au conseil de guerre de l'Empereur, pour recevoir ses ordres en toutes occasions, comme il avoit toujours été pratiqué jusques alors; qu'il donneroit des quartiers d'hiver à ses soldats, tels et où bon lui sembleroit, pourroit lever des contributions d'argent et de vivres comme il jugeroit à propos, disposeroit de toutes les charges de l'armée, et ne pourroit être cassé par l'Empereur qu'il ne lui en eût donné avis six mois auparavant, et ne seroit point obligé de rendre compte de ce qu'il auroit fait en sa charge. Il seroit difficile de juger si ces conditions étoient insolentes pour un serviteur envers un maître, ou nécessaires au service de l'Empereur en l'extrémité où se trouvoient ses affaires, en laquelle il a toujours été jugé absolument nécessaire que le prince qui n'agit pas immédiatement par lui-même, se remette entièrement de toutes choses à un seul, se confiant en lui totalement. Quoi qu'il en soit, on peut bien dire absolument que lesdites conditions furent la cause de sa ruine et de sa mort (1). Car l'Empereur, ou jaloux de sa nature, ou se laissant aller à la jalousie des grands de sa cour, ne les voudra pas observer, Walstein en témoignera du mécontentement, sur lequel on lui fera croire qu'il est traître, et on le traitera avec toute la cruauté que peut mériter la plus infâme et la plus avérée trahison qui puisse tomber en l'esprit du plus méchant homme du monde.

Cette extrémité en laquelle étoient les affaires de la maison d'Autriche en Allemagne, faisoit que tous les princes et Etats catholiques jetoient les yeux sur Sa Majesté pour en être protégés. Les sieurs baron de Fenf et Kutner, envoyés vers Sa Majesté par les électeurs de Bavière et de Cologne, pour demander protection et secours contre le roi de Suède, étoient arrivés le 3 janvier, eurent favorable audience, et retournèrent avec promesse de Sa Majesté de tâcher, nonobstant les refus de Bavière qu'on a vus ci-devant, à moyenner entre eux quelque accommodement équitable pour les préserver de la fureur des armes victorieuses du Suédois. Peu de jours après arrivèrent l'ambassadeur de Trèves et l'évêque de Wurtzbourg, en qualité d'ambassadeur de la ligue catholique, pour laquelle il lui fit la même demande. L'archevêque de Mayence lui dépêcha aussi un des siens pour la supplier de le faire rétablir en son archevêché, et arrêter le cours des cruautés des Suédois. La désolation des Etats de ces princes, qui étoit représentée au Roi par leurs ambassadeurs, bien que leurs maîtres en fussent en partie cause, d'autant qu'auparavant les derniers progrès de ce Roi ils n'avoient jamais voulu entendre à une neutralité raisonnable qu'il leur eût lors accordée, touchoit néan-

(1) De Walstein.

moins son cœur de compassion, et lui faisoit redoubler ses offices vers ce Roi, par toutes les raisons qu'il lui pouvoit représenter que c'étoit le propre bien de ses affaires de trouver quelque juste accommodement avec ces princes; et, afin que cette neutralité d'entre la ligue catholique et le roi de Suède ne pût un jour venir à trop d'élèvement de ce Roi et du parti huguenot, avec oppression du parti catholique, Sa Majesté, en cas que cette neutralité réussît, en disposoit une autre plus grande entre le susdit roi de Suède d'une part, et la ligue catholique, le duc de Wurtemberg, Venise et les Etats des Provinces-Unies, avec l'intervention de Sa Majesté et du roi de la Grande-Bretagne, à ce que, pendant un temps, lesdits princes et Etats demeurassent unis et en neutralité les uns avec les autres, à condition de n'entreprendre rien, durant ledit temps, sur les Etats des uns et des autres, ne donner aucune assistance directement ni indirectement aux ennemis de l'un des collègues, et autres conditions dont on fût convenu; ce qui eût ôté d'une part la crainte, le soupçon et la jalousie que plusieurs princes voisins et particuliers pouvoient concevoir des armes du roi de Suède, et de l'autre eût donné plus de liberté audit Roi de s'opposer aux entreprises de la maison d'Autriche, et, pour comble de bien, eût rendu par force l'Empereur plus facile à entendre à un bonne paix et à l'accommodement général de toutes les affaires d'Allemagne, ce qui a toujours été le principal but et l'intention de la France, et le désir de toute la chrétienté.

Pour parvenir à cette fin, le Roi entreprenoit avec grande passion la neutralité de Bavière et de la ligue catholique avec le roi de Suède. La maison d'Autriche, cause de tous les troubles de la chrétienté, s'opposa à la neutralité que le Roi proposoit pour la paix commune, et fit une autre ligue entre l'Empereur et le roi d'Espagne, par laquelle ils s'obligeoient chacun d'entretenir un certain nombre de gens de guerre pour chasser les ennemis qui entreprendroient d'attaquer les Etats de l'un ou de l'autre, et invitoient tous les rois, princes et républiques chrétiennes d'y entrer. Le Roi même y fut convié par l'Empereur, qui lui en écrivit le 3 mars, ne considérant pas que l'unique moyen de faire entrer les autres Etats en association, étoit d'ôter les jalousies qu'on avoit à bon droit de leur grandeur, condescendant de rendre ce qu'ils avoient ces dernières années usurpé sur ceux qui, pour leur foiblesse, n'avoient pu résister à leur puissance; car le sujet de la méfiance et la séparation des intérêts continuant, il n'y avoit point de liens assez forts pour les unir à une ligue. On remarquoit une chose bien extraordinaire en cette poursuite, qui étoit qu'au lieu qu'auparavant l'Espagnol n'envoyoit ses résolutions qu'en termes impératifs aux plus puissans princes d'Italie, il reconnoissoit aujourd'hui les moindres pour ses égaux, et les recherchoit assez honteusement de s'unir avec lui pour la défense de leurs intérêts communs et la liberté de l'Italie, à quoi il convioit le Pape, non-seulement de s'intéresser, mais d'en être le promoteur. Et le roi d'Espagne parloit comme étant un d'entre les princes d'Italie, qui n'avoit autre considération que de conserver le sien et défendre celui de ses alliés, et les prioit de faire une ligue défensive avec lui, qui ne refuseroit point de s'unir avec tous les princes qui le désireroient, ce qui étoit proprement une ligue contre la France, qu'il représentoit vouloir troubler le repos d'Italie. Ils envoyèrent pour ce sujet à Venise, Lucques, Gênes, Florence, aux Suisses et en Pologne, de tous lesquels lieux ils ne reçurent pas les réponses qu'ils espéroient. On ne s'unit point à eux; le seul duc de Florence promit un secours effectif selon que ses forces le pourroient porter; les autres Etats d'Italie s'excusèrent sur la guerre de Mantoue. Les Suisses refusèrent formellement de s'unir à eux, et au contraire acceptèrent la neutralité avec le roi de Suède. Ils eurent du roi de Pologne une permission secrète de faire des levées clandestines et les faire filer en Silésie.

Quand ils virent ne pouvoir attirer les Vénitiens à leur ligue, ils les sollicitèrent de vouloir au moins entrer en neutralité avec les Espagnols et nous, en cas de guerre en Italie, ce qui nous eût été de grand préjudice, pource qu'ayant toujours été les plus échauffés aux affaires d'Italie, ils eussent donné à penser à tous les autres princes italiens; mais ils n'en purent venir à bout, non plus que de Sa Sainteté, qu'ils espéroient bien néanmoins devoir être le chef de leur ligue, et étoient assez présomptueux pour se persuader qu'elle y étoit obligée, joint qu'ils espéroient de l'emporter, à cause de la mauvaise posture en laquelle ils s'imaginoient que notre ambassadeur étoit en l'esprit du Pape, pour l'opposition qu'il avoit commencée, et qu'il continuoit constamment, à la préséance que don Tadée, neveu de Sa Sainteté, pourvu de la charge de préfet de Rome, prétendoit en cette qualité sur tous les ambassadeurs des têtes couronnées. Il est certain que cette charge a été autrefois en très-grande considération, lorsque les empereurs y pourvoyoient; mais depuis qu'ils ont cessé de commander à Rome, et que le pape s'en est dit souverain, le sujet de l'estime de cette charge a changé; outre que depuis que les papes se sont accrus dedans l'Italie, jaloux de l'autorité de cette charge, ils n'ont pas seulement diminué son pou-

voir, mais le lui ont ôté tout-à-fait : quelques-uns, ayant voulu agrandir leurs neveux, l'ont remise en sa première splendeur; et ainsi ensuite, selon les diverses passions des papes, ou elle a eu vigueur ou a été supprimée. Sa Sainteté prétendoit cette charge être si grande, que celui qui en étoit pourvu devoit immédiatement suivre les cardinaux, sans qu'aucun se pût mettre entre eux, et soutenoit même qu'autrefois, dans la fleur de la monarchie française, ils avoient précédé l'ambassadeur en chapelle, en cavalcade, à l'encens, et à toutes autres rencontres, tant publiques que particulières. Les ministres du Pape rapportoient, pour preuve de leur dire, quelques autorités tirées de la vie de Jules II et de Paul III. A quoi nous répondions que, quant au premier, il étoit ennemi de la France, et que par conséquent ce qu'il avoit fait à son désavantage ne devoit pas passer pour autorité, et de plus, que c'étoit une chose qu'on tenoit certaine dans Rome, que ledit Jules II n'ayant pu faire que son neveu eût la préséance qu'il désiroit, outre la charge de préfet qu'il lui avoit donnée, le fit duc d'Urbin, laquelle qualité de duc lui donnoit les avantages qu'il n'avoit pu avoir avec l'autre; outre qu'il se lit dans la vie de Jules II, que le roi Louis XII avoit, dès le commencement de son pontificat, envoyé près de lui pour ambassadeur un Robertus Brito, évêque de Nantes, lequel, pour avoir mal servi le Roi son maître, et même trahi en toutes les grandes affaires qui se passèrent, fut condamné, tous ses biens confisqués, et contraint de demeurer à Rome en perpétuelle ignominie. Et davantage, que les allégations qu'ils faisoient tomboient presque toutes dans l'année 1505, au commencement de laquelle le roi Louis XII, ne connoissant pas encore ledit Robertus, le fit cardinal, si bien qu'il n'eut plus rang d'ambassadeur, quoiqu'il fît toujours les affaires, et qu'ainsi il étoit clair que ce qui s'étoit passé en cette année 1505 ne devoit faire aucun préjudice au Roi ni à son ambassadeur, d'autant que ledit Robertus, s'étant relâché de ce qu'il ne devoit pas étant ambassadeur, se relâcha beaucoup davantage étant cardinal. Quant à Paul III, qu'on tenoit à Rome par tradition pour constant qu'il ne prétendit pas de mettre auprès ni au-dessus des ambassadeurs son neveu, préfet de Rome, mais seulement le faire asseoir à ses pieds en chapelle, encenser le premier et précéder aux cavalcades, à quoi les ambassadeurs ne voulurent jamais consentir, et ne se trouvèrent plus en chapelle tant qu'il y fut. Ils apportoient aussi des preuves tirées de leurs rituels ou diaires manuscrits; ce que notre ambassadeur leur répondit n'être pas pièces authentiques, d'autant qu'ils sont faits à la fantaisie de quelques-uns de leurs domestiques, qui n'y avoient pas tant représenté les choses comme d'antiquité elles avoient accoutumé d'être, que comme ils vouloient qu'elles fussent. Et pource qu'ils faisoient instance sur quelque passage du journal de Paris de Graffis, qui rapportoit que le préfet avoit précédé l'ambassadeur de France, le nôtre lui en rapporta un autre du même de Graffis qui témoignoit le contraire; car il dit que, du temps de Sixte IV, le gonfalonier voulut précéder le préfet de Rome son neveu, comme étant le plus ancien en charge; ce que ledit Sixte voyant qu'il ne pouvoit empêcher, il fit sondit neveu duc de Sore, et ces mots mêmes y sont : *Præfecto dignitatem majorem videlicet ducalem adjecit*, par laquelle il précéda le gonfalonier. Or il est très-certain qu'il n'y a point de duc, s'il n'est souverain, qui ne cède à un ambassadeur de roi dans son logis même. L'ambassadeur remontra que cette affaire n'étoit pas de peu d'importance, tant pour la nouveauté que pource qu'un autre pape ne souffriroit peut-être pas aisément que son neveu fût précédé par celui de son prédécesseur; et ainsi il lui donneroit, par exemple, la charge de gonfalonier que tenoit lors le duc de Parme, s'il venoit à mourir, ou remettroit sus celle de sénateur, ou quelque autre semblable, qui sont au-dessus de la préfecture, et en moins de quatre pontificats, l'ambassadeur de France, qui a déjà celui de l'Empereur qui le précède, seroit hors des degrés du *soglio* en chapelle, où il n'y a place que pour quatre ou cinq personnes. L'ambassadeur d'Espagne, qui ne va point en chapelle, et à qui partant cela n'importe de rien, ne s'y opposoit point; celui de l'Empereur, qui étoit le premier, et partant non si près de sortir du *soglio*, nous laissoit faire; peut-être aussi remettoient-ils à nous à vider ce différend, croyant que, comme nous y étions les plus intéressés, nous ne souffririons pas cette entreprise, et ainsi se déchargeroient de l'envie et rejetteroient sur nous la mauvaise volonté de Sa Sainteté.

Cela donnoit espérance aux ministres d'Espagne que plus facilement ils porteroient Sa Sainteté à entrer en ligue avec eux. Ils se plaignoient à elle du traité que Sa Majesté avoit fait avec le roi de Suède, demandoient de grands secours d'argent au Saint-Siége et une croisade contre leurs ennemis; le cardinal Borgia en parla en plein conclave avec tant d'insolence, que Sa Sainteté s'en sentit à bon droit offensée, et attribua les termes dont il avoit usé à la violence de son naturel, non à aucun ordre qu'il eût reçu de son maître (1) de parler ainsi; dont il protesta

(1) Le roi d'Espagne.

néanmoins toujours du contraire, disant que, si le Roi son maître le vouloit désavouer, il feroit imprimer et publier partout les ordres qu'il en avoit reçus de lui. Il parla aussi nommément contre le cardinal, lequel il appela fauteur d'hérétiques, puisqu'il conseilloit le Roi de les favoriser, dit et pressa par plusieurs audiences qu'il avoit encouru l'excommunication de la bulle *in cœnâ Domini*, et que Sa Sainteté lui devoit faire ressentir particulièrement puisqu'il étoit du collége des cardinaux. Ils n'eurent autre réponse de Sa Sainteté, sinon qu'il étoit père commun; qu'il assisteroit l'Empereur en la nécessité présente de ses affaires, mais non d'une subvention telle qu'il eût pu faire, si les trésors de l'Eglise n'eussent été épuisés par la guerre de Mantoue, et accorda un jubilé pour l'exaltation de l'Eglise, les nécessités présentes de celles d'Allemagne, l'union des princes chrétiens et l'extirpation de l'hérésie. Quant au sujet du cardinal, il lui répondit que les paroles qu'il lui disoit étoient bien contraires aux preuves qu'on en avoit, et avec témoignages et assurances que l'ambassadeur lui donnoit tous les jours de la sincérité des intentions et conseils de Sa Majesté, à quoi les choses passées donnoient beaucoup d'apparence, et que, lorsqu'il étoit question de paroles et d'effets, il falloit avoir plutôt égard aux effets qui étoient exposés aux yeux de tout le monde qu'aux présuppositions desquelles il ne paroissoit rien, et qui étoient souvent controuvées par pure passion. Le cardinal, ayant su ce qui s'étoit passé en ce fait-ci, écrivit à Sa Sainteté, et lui manda qu'entre les déplaisirs dont la piété du Roi étoit touchée, voyant les malheurs que souffroit l'Eglise par la division et la discorde des princes chrétiens, Sa Majesté avoit reçu un mécontentement sensible du mauvais procédé de quelques-uns des ministres d'Espagne vers Sa Sainteté, et du peu de respect qui lui avoit été rendu par un de ceux qui étoient les plus obligés à l'honorer; qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'il se fût tant oublié que d'avoir usé de plaintes et de termes encore moins décens, au lieu des éloges et des très-humbles remercîmens qui étoient dus à la singulière bonté et prudence de son gouvernement; que Sa Sainteté avoit toujours paru si clairement désirer le repos de la chrétienté, et vouloir apaiser les différends qui la pouvoient troubler, qu'il n'y avoit personne, s'il n'étoit prévenu de passion, qui ne reconnût qu'elle n'avoit rien omis de ce qu'elle avoit estimé convenable pour parvenir à une si bonne fin; que si, entre tous ceux qui étoient contraints de voir cette vérité, quelques-uns vouloient professer le contraire, chacun verroit clairement que leur seul intérêt, qui leur faisoit fermer les yeux à la justice, leur faisoit ouvrir la bouche pour parler contre le sentiment de leur propre conscience; qu'il sembloit que Dieu eût permis ce qui s'étoit passé depuis quelque temps en ce genre, afin que Sa Sainteté reçût de nouveaux témoignages du zèle du plus pieux et du plus grand prince de la chrétienté, qui tiendroit toujours à gloire singulière d'embrasser tous ses intérêts, et se joindre aux soins et aux bonnes résolutions qu'elle avoit toujours eues à l'avancement de la religion et l'affermissement de la tranquillité publique; à laquelle il n'estimeroit pas peu contribuer en faisant connoître la déférence que l'on devoit au Saint-Siége, et celle que méritoit singulièrement la personne d'un pape si recommandable pour ses rares vertus comme étoit Sa Sainteté; que pour lui, il s'estimeroit du tout indigne et de l'honneur qu'il avoit en l'Eglise, et des grâces qu'il recevoit d'un si vertueux prince comme est celui au service duquel il étoit attaché par toutes sortes de respects, s'il ne désiroit ardemment le repos que Sa Sainteté et Sa Majesté souhaitoient avec tant de passion en la chrétienté, et qui jusqu'à présent n'avoit été troublé que par ceux qui affectionnoient de paroître contraires à l'un et à l'autre; qu'il espéroit que Dieu feroit voir de plus en plus cette vérité à tout le monde, et que Sa Sainteté auroit lieu d'avouer qu'ainsi que le Roi emploieroit toujours volontiers tout ce qui étoit de sa puissance pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et la tranquillité publique, il ne perdroit aucune occasion de lui donner des preuves de la sincère affection qu'il avoit pour les intérêts de sa maison, auxquels, suivant ses intentions et les très-grands mérites de Sa Sainteté, il seroit toujours aussi étroitement lié qu'il le devoit être. Sa Sainteté se trouva si offensée du procédé du cardinal Borgia, qu'elle lui commanda absolument de sortir de Rome pour aller en sa résidence. Il s'excusa sur la charge qu'il dit qu'il exerçoit d'ambassadeur ordinaire de son maître, que Sa Sainteté lui commanda de quitter, et ne lui donna plus depuis d'audience réglée; et ainsi ne réussit à rien la ligue qu'ils avoient faite entre eux en haine de la neutralité que le Roi proposoit pour leur bien propre et l'utilité commune, ainsi que nous avons dit ci-dessus; mais la mauvaise fortune des princes catholiques ne permit pas, quelque soin que le Roi en pût prendre, qu'ils en tirassent l'avantage que Sa Majesté leur y moyennoit.

Dès le 7 janvier elle avoit principalement pour ce sujet envoyé vers le roi de Suède, avant qu'elle partît de Vic, le marquis de Brezé en qualité d'ambassadeur extraordinaire; elle lui commanda de donner avis à ce prince du traité

qu'elle avoit fait avec le duc de Lorraine, qu'il l'avoit pris en sa protection à condition qu'il ne feroit rien directement ni indirectement au préjudice du parti suédois, et que pour gage de sa foi, Sa Majesté avoit reçu en dépôt une des principales places de son Etat. En second lieu, elle lui donna charge de faire de nouvelles instances très-pressantes au Roi de condescendre à une équitable neutralité avec les électeurs et toute la ligue catholique. Le roi de Suède, ayant avis qu'il lui étoit dépêché par Sa Majesté, envoya querir le sieur de Charnacé, et lui dit qu'il le prioit qu'il ne lui parlât point de restituer Wurtzbourg, Bamberg et Mayence, qui par droit de guerre lui appartenoient, et qu'il avoit peur que cela nous mît mal ensemble. Charnacé parlant de la neutralité de Trèves, le roi de Suède ne vouloit point qu'il lui parlât de lui rendre aucune des places qu'il lui avoit gagnées; ce qui est à remarquer, parce que le Roi n'emporta ce point-là du depuis qu'avec une très-grande difficulté. Peu après, le baron Gustave Horn, ambassadeur extraordinaire dudit roi de Suède, étant arrivé le 14 à Metz, Sa Majesté, après l'avoir reçu magnifiquement, le chargea, très-particulièrement, de faire connoître au Roi son maître qu'il étoit glorieux pour sa personne et avantageux à ses affaires de ne point refuser cette proposition, puisque, d'un côté, par ce moyen il affoiblissoit l'Espagne et la maison d'Autriche, et de l'autre, il témoignoit ne vouloir avoir affaire qu'aux invaseurs des biens et de la liberté d'autrui, sans, sous ce prétexte, vouloir faire invasion lui-même des États des princes plus foibles, sur lesquels la victoire, quand ils eussent été ses principaux ennemis, ne lui pouvoit pas tourner à grande gloire.

Le marquis de Brezé étant arrivé près dudit Roi, n'eut pas de difficulté à lui faire trouver bon tout ce que Sa Majesté avoit traité avec ledit duc de Lorraine; il eut un peu plus de peine à lui faire consentir de n'entrer pas plus avant dans l'Alsace, à cause que le roi de Suède lui dit que ses armes étoient non-seulement portées en Alsace, mais engagées; et il connut bien que la ville de Strasbourg, sur laquelle il avoit dessein, en étoit la principale cause; néanmoins il condescendit à laisser les choses en l'état qu'elles étoient, et se contenta de tenir dans Strasbourg un des siens pour tâcher, par négociation, de la réduire à ce qu'il en désiroit.

Quant à ce qui étoit de la neutralité, le roi de Suède lui témoigna qu'il connoissoit les artifices des princes de la ligue par leurs propres lettres interceptées, par lesquelles il se voyoit que le duc de Bavière, au fort des protestations qu'il faisoit de se déporter de tous actes d'hostilité, ne laissoit pas de faire le contraire, ne désirant que pousser le temps à l'épaule et prendre ses mesures plus à propos; que, pour ce sujet, il ne pouvoit accepter le projet de la neutralité que ledit duc avoit enfin tracé et signé en paroles générales, et que le baron de Charnacé lui avoit apporté deux jours avant l'arrivée dudit marquis à Mayence, et lui proposa d'autres conditions sous lesquelles, et non autrement, il consentiroit à la neutralité; les principales desquelles étoient que les princes de la ligue restitueroient aux princes et États protestans tout ce qu'ils avoient occupé sur eux depuis le commencement de cette guerre, et remettroient les choses au même état qu'elles étoient auparavant; retireroient au plus tôt leurs gens de guerre de toutes les terres desdits évangéliques, et les feroient vivre sur les leurs; réduiroient leur armée à dix ou douze mille hommes, dispersés dans leurs villes pour leur défense, sans les tenir en corps d'armée; ne permettroient aucunes levées de gens de guerre pour le service de la maison d'Autriche, et accorderoient ou refuseroient également aux deux partis le passage sur leurs terres; que le roi de Suède, de sa part, n'entreprendroit rien sur aucun prince de la ligue, excepté l'évêque de Bamberg qui l'avoit trop offensé; qu'hormis la ville de Spire qui lui avoit été laissée, il restitueroit au duc de Bavière tous les lieux qu'il tenoit au bas Palatinat jusques à la composition amiable qui seroit traitée entre lui et le comte Palatin par l'entremise des rois de France et d'Angleterre; et qu'il rendroit aussi semblablement tout ce qui avoit été ôté aux archevêques de Trèves et de Cologne. Ces conditions sentoient bien leur prince victorieux, qui vouloit donner et non recevoir la loi; mais l'opiniâtreté du duc de Bavière y avoit donné lieu, quelque effort que le Roi eût essayé de faire en son esprit pour le persuader au contraire; car cette fermeté qu'il avoit eue de demeurer uni aux intérêts de l'Empereur avoit détourné, en 1631, les armes du roi de Suède, contre sa propre intention, des États héréditaires de la maison d'Autriche où elles étoient destinées; ce qui eût mis fin à la guerre, forçant l'Empereur à consentir à des conditions raisonnables de paix.

Le roi de Suède de temps en temps en écrivoit au Roi et s'en plaignoit, mais particulièrement étant arrivé à Mayence, où Sa Majesté envoya le sieur de L'Isle pour lui faire quelque plainte de ce qu'il avoit attaqué les Etats des princes catholiques contre le dessein de leur alliance, dont il verroit par expérience qu'il ne recevroit pas tant d'avantage que s'il eût suivi ce qui avoit été con-

venu entre eux. Il manda à Sa Majesté que la suite des affaires, à qui la considéreroit, portoit en soi une évidente preuve qu'il y avoit été forcé, et que les affaires l'y avoient plutôt conduit qu'il ne les y avoit acheminées, d'autant que, bien que dès le commencement de la guerre il eût témoigné désirer vivre en bonne intelligence avec la ligue catholique, et pris soigneusement garde qu'elle ne reçût aucun véritable sujet d'offense de sa part, néanmoins il l'avoit toujours trouvée en tête; les princes d'icelle, et particulièrement le duc de Bavière, ayant tenu si peu de compte de son procédé amiable envers eux, que, méprisant la tranquillité publique, le droit des gens et la neutralité qu'il leur avoit si souvent offerte, ils avoient joint toutes leurs forces à celles des ennemis, se jetant en une guerre étrangère sans qu'il les y eût provoqués par aucune injure, ni qu'ils lui eussent dénoncé la guerre, et ne s'étoient abstenus d'aucune sorte d'hostilité et de cruauté contre lui, et même que leurs troupes ayant été défaites à Leipsick, ils les avoient rassemblées, en avoient levé de nouvelles et continué en leur mauvaise volonté; ce qui l'avoit obligé de porter ses armes dans les provinces de leur obéissance pour les empêcher de lui faire davantage de mal; qu'il s'étoit néanmoins retenu jusques alors d'entrer dans les Etats du duc de Bavière pour le respect de Sa Majesté, qui lui avoit souvent écrit en sa faveur, et pour voir s'il défèreroit à l'autorité de Sadite Majesté, et se voudroit enfin séparer de ses ennemis et cesser de lui faire la guerre, ce qu'il n'espéroit pas qu'il fît, tant pour la connoissance qu'il avoit de son union confirmée avec la maison d'Autriche, et pource qu'il savoit qu'il continuoit toujours le même train avec plus de passion qu'auparavant. Sa Majesté avoit aussi sollicité le duc de Saxe et les autres protestans d'Allemagne de s'unir étroitement avec la ligue catholique, et avoit fait la même instance auprès du duc de Bavière: il en fut parlé en l'assemblée de Francfort; le duc de Saxe ne s'en éloignoit pas, et le manda au Roi dès le 3 septembre (1); le roi de Suède même promettoit non-seulement de l'agréer, mais de la promouvoir s'il acceptoit la neutralité à de telles conditions que son parti n'en reçût point de désavantage, et pussent justement être acceptées; lui seul faisoit difficulté d'y condescendre; et le duc de Saxe voyant ses troupes jointes avec celles de l'Empereur, lui servir à faire la guerre, il fut contraint, au mois de décembre, de l'attaquer dans le haut Palatinat, et le roi de Suède envoya aussi faire quelques courses dans le bas Palatinat; ce qui enfin le contraignit, à la fin de décembre, de donner l'acte de neutralité, lequel arriva trop tard pour en recevoir le fruit que le Roi eût désiré.

(1) 1631.

Sa Majesté en ayant eu avis par le marquis de Brezé en reçut du déplaisir, et fut en peine de la résolution qu'elle devoit prendre en cette occasion : elle pouvoit espérer de grands avantages de la continuation des troubles universels d'Allemagne; si on n'y apportoit aussi quelque retenue, elle craignoit le préjudice que la religion en pouvoit recevoir, et quelque conseil qu'elle pût prendre en cette conjoncture, elle prévoyoit qu'il en pouvoit arriver de grands biens et de grands maux. Mais le pire conseil qui puisse être étant de ne s'arrêter à aucun, et cette affaire ne pouvant souffrir de délai, le cardinal dit au Roi que pour se résoudre promptement, il falloit considérer qu'en l'état présent des affaires d'Allemagne, elle ne pouvoit agir qu'en l'une de ces quatre manières : 1° ou se joindre avec le roi de Suède pour faire la guerre ouvertement à la maison d'Autriche; 2° ou s'accommoder avec l'Empereur et l'Espagne pour faire conjointement la guerre au roi de Suède et aux princes protestans; 3° ou essayer de faire accepter la neutralité aux trois électeurs catholiques ès termes qu'elle étoit proposée par le roi de Suède, s'il ne vouloit consentir à d'autres meilleurs, et le laisser continuer la guerre en Allemagne sans s'en mêler, mais seulement tenir quelques troupes sur la frontière pour s'en servir en tout événement; 4° ou bien, avec ladite neutralité, se rendre en outre maître de l'Alsace, de Brisach et des passages du Rhin qu'y tenoient les électeurs catholiques, et avoir là une armée pour s'en servir aux occasions; ce qui se pouvoit, ou en faisant un traité avec le roi de Suède qui obligeât le Roi à faire cette conquête, en sorte que l'un ne pût poser les armes sans l'autre; ou sans s'obliger par traité à aucunes conditions, afin d'avoir toujours le pouvoir de prendre des avantages que le temps et les occasions pourroient offrir; que chacune de ces façons d'agir avoit ses avantages et ses inconvéniens; que les avantages de la première étoient que l'on pouvoit ruiner absolument toute la maison d'Autriche, être délivré pour jamais de la crainte, de la jalousie et de la dépense auxquelles sa grandeur obligeoit il y a long-temps la France, profiter de sa dépouille, et le Roi se rendre le chef de tous les princes catholiques de la chrétienté, et par conséquent le plus puissant de l'Europe, le roi de Suède, qui alors pourroit entrer en compétence avec Sa Majesté, n'y étant en rien comparable, tant parce que de soi il n'étoit pas fondé et n'avoit

point de ressources pareilles à celles de la France, que parce qu'étant sans suite et sans appui il ne seroit pas tant considérable, et que restant d'autres rois protestans, ses voisins et ses anciens émulateurs (1), il pourroit être empêché en ses progrès; que les inconvéniens étoient une guerre éternelle, peu de sûreté de la fidélité et constance du roi de Suède et de sa vie même, après laquelle, son parti étant entièrement ruiné, la France resteroit seule contre la maison d'Autriche; la facilité que les Espagnols et autres voisins du royaume avoient, pendant une telle entreprise, de se joindre aux mauvais Français et entreprendre contre nous, particulièrement s'il arrivoit quelque mauvais succès; la haine qu'on encourroit indubitablement de tous les catholiques, voyant le Roi allié avec un prince hérétique pour la ruine d'une maison si pieuse. Que les avantages de la seconde étoient l'apparence qu'il y avoit qu'on conserveroit la religion en Allemagne, et peut-être en toute la chrétienté; on acquerroit grande réputation parmi les catholiques, l'on rabaisseroit la puissance d'un prince dont l'ambition et le courage étoient grandement à craindre, puisqu'il y avoit lieu de croire que seul il étoit capable de plus nuire en un an que n'avoit fait la maison d'Autriche en cent; qu'on pourroit en outre profiter de la ruine des protestans; que les inconvéniens étoient le péril qu'il y auroit que le roi de Suède, découvrant ce dessein, ne s'accommodât, même à son désavantage, avec la maison d'Autriche, pour ensuite nous faire la guerre; le peu d'assurance que l'on devoit prendre à la foi des Espagnols, le danger de laisser tellement accroître la maison d'Autriche qu'elle fût formidable à la France, et nous obligeât à une guerre éternelle pour nous défendre contre elle ou contre les autres ennemis du dehors ou du dedans qu'elle pouvoit en ce cas nous susciter. Que les avantages de la troisième étoient de demeurer présentement sans guerre, empêcher l'effet des mauvais desseins des ennemis de la France, être en état de porter ses armes en tous les lieux où on le jugeroit nécessaire, se rendre considérable à tous les deux partis qui craindroient de nous avoir pour ennemis, et pouvoir prendre l'occasion telle que le temps la pourroit présenter, de profiter par accommodement ou par guerre de la mauvaise fortune d'autrui; que les inconvéniens étoient la ruine presque inévitable des princes catholiques et de la religion en Allemagne, par la facilité qu'auroit le roi de Suède de rompre la neutralité avec eux, après avoir occupé toutes les entrées du Rhin et des Grisons; l'impossibilité de secourir lesdits princes selon la promesse qu'on leur en avoit faite; le peu de réputation qu'acquerroit le Roi de laisser périr la religion catholique en Allemagne et les princes qui la professent, après avoir promis de les défendre; la crainte que le trop grand accroissement du roi de Suède ne fût préjudiciable à la France, dont il seroit voisin s'il se rendoit maître de l'Allemagne, et l'apparence qu'il y avoit qu'après la conquête de la Germanie, la France restant le seul Etat qu'il dût considérer et qu'il pût craindre, il emploieroit toute sa puissance pour la ruiner, soit par soi ou par les mauvais Français, ou par tous les deux ensemble; la crainte qu'on devoit avoir qu'il portât ses armes en Italie contre le Saint-Siége, et ruinât absolument partout la religion catholique, comme on savoit qu'il en avoit dessein, joint l'extrême dépense qu'apporteroit l'entretien d'une armée inutile sur la frontière, avec perte de réputation. Que les avantages de la quatrième et dernière façon étoient la facilité de secourir l'Allemagne toutes fois et quantes qu'elle seroit attaquée; le moyen infaillible de faire observer la neutralité aux uns et aux autres quand ils en seroient convenus; l'autorité qu'un tel dessein donneroit au Roi dans l'Allemagne, où il auroit infailliblement tous les princes catholiques sous sa protection, et les protestans mêmes, s'il mésarrivoit du roi de Suède, ou si l'on avoit mécontentement de lui; le moyen de résister, voire donner la loi, à la maison d'Autriche, quoi qui pût arriver au roi de Suède; la disposition entière des suffrages des quatre électeurs catholiques, et le soulagement des provinces de France par l'éloignement des troupes du Roi, avancées dans l'Alsace et sur le Rhin, où l'on pouvoit trouver moyen de les nourrir sans incommodité de la France, outre qu'il y avoit grande apparence que le roi de Suède, voyant l'entrée ouverte vers la France, perdroit le dessein du Tyrol et d'Italie, craignant qu'on lui empêchât le retour; finalement on éloigneroit Suède des frontières de France; et, si l'on retiroit Mayence, cela donneroit grande réputation aux armes et à la piété du Roi; que les inconvéniens étoient que, quelque prétexte qu'on prît d'occuper l'Alsace, il étoit à craindre que la rupture avec toute la maison d'Autriche ne laissât pas de s'ensuivre, laquelle apporteroit tous les dommages ci-dessus rapportés en la première façon d'agir; qu'il y avoit peu de profit présent et beaucoup de mal à venir, si la rupture arrivoit, qu'il y auroit grande difficulté de garder l'Alsace, ouverte de tous côtés, et finalement qu'il pour-

(1) Ceci ne peut guère s'appliquer qu'à un seul roi, celui de Danemark.

roit arriver que le roi de Suède, voyant Sa Majesté engagée en cette guerre, s'accommodât avec la maison d'Autriche tacitement ou par traité, et nous laissât le faix de la guerre; que tout ce que dessus bien considéré, il ne sembloit pas que le Roi dût se résoudre au premier ni au second expédient, parce qu'il falloit se donner garde jusqu'à l'extrémité d'entrer en rupture ni avec le roi de Suède ni avec la maison d'Autriche; qu'on ne devoit point exposer, qu'à toute force, Sa Majesté à porter le travail du corps et de l'esprit auquel la durée de la guerre l'obligeroit; que sa santé peut-être ne lui pourroit permettre une continuelle demeure en ces frontières, et une si longue absence de Paris et autres lieux du royaume où son contentement et ses affaires le pouvoient appeler; que le revenu ordinaire de Sa Majesté ne pouvoit suffire aux frais d'une si longue guerre, et que, n'étant suffisant, il seroit difficile de trouver de l'argent et de faire vérifier des édits par le moyen desquels on en pourroit recouvrer; que les facultés du peuple étoient petites, et grands les dégâts que leur causeroient les levées de gens de guerre qu'il faudroit faire pour tenir un juste corps d'armée, et plus grandes les clameurs de tous les ordres du royaume sur ce sujet; que nous n'avions pas beaucoup de chefs capables de faire la guerre; qu'il s'y trouveroit peu de fidélité et d'affection; que l'humeur des Français étoit également impatiente de guerre et de repos; que le dégoût de ceux que l'on emploieroit, et la jalousie de ceux qu'on auroit délaissés, faciliteroient à Monsieur les moyens de se les acquérir; que les gouverneurs des places et des provinces, par avarice, légèreté, vengeance ou prévoyance de l'avenir, seroient plus aisément persuadés, si le Roi étoit une fois engagé en une guerre étrangère, à suivre le parti de Monsieur et se déclarer pour lui, à quoi ils seroient encore portés par l'envie naturelle qu'ont les Français de voir du changement au gouvernement public de la cour; que les moindres accidens de la guerre, ou surprise d'une place, pouvoient ébranler beaucoup de choses en ce royaume, et exciter de grandes clameurs contre ceux qu'on voudroit dire auteurs d'une guerre étrangère; que, pour toutes ces raisons, il concluoit que les inconvéniens qui arriveroient certainement de la guerre surpassant tous les avantages et profits qu'on en pourroit présentement tirer, on devoit éviter d'y entrer, et partant rejeter la première et la seconde manière d'agir qui avoient été proposées; quant aux autres manières, il falloit prendre quelque chose de l'une et de l'autre; qu'il ne falloit omettre aucun moyen pour sauver la ligue catholique et la religion en Allemagne, mais qu'il n'y en avoit aucun qui parût absolument certain pour parvenir à cette fin, et partant que le meilleur qu'on pût prendre étoit celui qui seroit le moins douteux; qu'en l'état où les affaires étoient réduites par la longueur qu'y avoit apportée le duc de Bavière, il sembloit qu'il n'y en eût point d'autre que de passer la neutralité aux meilleures conditions que l'on pourroit, non honteuses pour le Roi et supportables pour les électeurs et princes de la ligue catholique, auxquels il falloit laisser le choix de les arrêter ou de rompre, afin que, quelque événement qui en arrivât, ils ne pussent se plaindre que d'eux-mêmes; détourner ensuite le roi de Suède, autant que l'on pourroit, du dessein de l'Alsace et de l'occupation du Rhin; le laisser en espérance, sans s'y engager tout-à-fait, que le Roi l'entreprendroit dans peu de temps, et cependant voir comme iroient les affaires de ce conquérant et celles de ses ennemis; négocier avec les électeurs, savoir comme, par leur moyen, on pourroit s'assurer d'un passage sur le Rhin, du tout nécessaire pour les secourir, soit de ceux qui étoient en leur puissance, s'ils en avoient encore, soit de ceux qui dépendent de la maison d'Autriche, sans rompre avec elle; que Bavière devoit envoyer vers l'archiduc Léopold pour voir s'il vouloit consigner Brisach à cette fin, à condition que le Roi mettroit entre les mains du nonce lettres patentes par lesquelles il s'obligeroit de le rendre; tâcher de procurer secrètement une bonne union avec les électeurs catholiques et les protestans; assurer messieurs les électeurs que le Roi seroit toujours prêt et disposé à les secourir en cas que la neutralité fût violée, qu'il tiendroit pour cet effet, non sans grands frais qu'il feroit en leur seule considération et celle de la religion, une armée de trente mille hommes et de six mille chevaux sur sa frontière, et dès à cette heure leur offroit des gens de guerre s'ils en avoient besoin pour leur aider à garder les places qu'ils avoient sur le Rhin, la Moselle et la Meuse, laissant à leur option d'en prendre ou n'en prendre pas; que, la neutralité signée, le roi de Suède ne se pouvoit plaindre si l'on mettoit des Français dans ces places, puisqu'on auroit lieu de lui faire voir que c'étoit pour empêcher que les Espagnols ne fissent le même, et les détacher tout-à-fait de la maison d'Autriche; leur dire enfin que Sa Majesté désiroit si religieusement leur conservation, que, sans jalousie d'aucun autre prince qui les pût aider, elle ne prétendoit pas les empêcher de se servir de tout secours qu'ils estimeroient leur être utile, mais leur offroit le sien sans les priver d'aucun autre; qu'il estimoit qu'il falloit parler ainsi aux am-

bassadeurs de la ligue et électeurs, afin qu'ils ne pussent dire qu'on les avoit empêchés d'être secourus d'Espagne, et cependant qu'on les avoit laissés perdre; et toutefois ils n'oseroient se jeter entre les mains des Espagnols, à cause de la jalousie qu'en prendroit Suède, et de la rupture qui en pourroit arriver entre eux : par ce moyen on n'entreroit point en rupture avec personne, on seroit sur ses pieds et sur ses forces pour profiter du temps et des occasions, les électeurs et la ligue catholique ne pourroient se plaindre du Roi, ains auroient tout lieu de s'en louer, de ce que, nonobstant le malheur qui leur est arrivé par leur négligence, Sa Majesté n'auroit rien oublié de ce qu'elle pouvoit pour les secourir; qu'après tout ce que dessus, la question étoit de savoir ce qu'il falloit faire au cas que le roi de Suède fût si injuste qu'il ne voulût rien changer en l'acte de neutralité dernière qu'il avoit donné; que s'il s'affermissoit en cette injustice, il falloit tenter, sans rien rompre, d'obtenir quelque temps, dans lequel les électeurs et la ligue s'assemblassent pour voir s'ils accepteroient la neutralité, et cependant faire cessation de toute hostilité entre eux; que, s'il refusoit ce parti, il falloit donner le choix aux électeurs, ou de signer la neutralité telle que le roi de Suède l'avoit envoyée, ou de se défendre, et, en ce cas, offrir quelques secours à Bavière, à Trèves et à Cologne, pour leur aider à défendre leurs places qu'ils ont sur le Rhin, la Moselle et la Meuse, s'ils le désiroient, les priant de bien considérer s'ils se pouvoient sauver en l'état auquel ils étoient, quelque secours que le Roi leur pût donner.

Le Roi, suivant cette avis, manda au marquis de Brezé que, nonobstant les rudes conditions que demandoit le roi de Suède, il ne laissât pas de continuer sa poursuite entre lui et les princes de la ligue catholique pour la neutralité, et de réduire les choses, s'il se pouvoit, à des conditions auxquelles les uns et les autres pussent condescendre; que, pour cet effet, il obtînt quelque suspension d'armes pour donner loisir aux uns et aux autres de traiter sans que rien pût survenir cependant qui changeât l'état des affaires. Il ne put obtenir du roi de Suède plus de quinze jours de temps : après qu'ils furent expirés, ledit marquis n'ayant reçu aucune réponse du duc de Bavière, il supplia le roi de Suède de vouloir accorder encore huit jours; ce qu'il fit après y avoir beaucoup résisté. Le roi de Suède tenoit ferme en ce qu'il avoit proposé, et ne plioit point. Les autres étoient plutôt irrésolus que fermes, mais leur irrésolution faisoit le même effet que la fermeté, parce qu'elle les faisoit demeurer en l'état auquel ils étoient, ne leur donnant pas lieu de se déterminer à ce qui leur étoit le plus avantageux, et particulièrement Bavière avoit peine de se relâcher à rendre aucune chose de ce qu'il tenoit du bas Palatinat. En cette incertitude, lui et la ligue catholique se plaignoient entre eux secrètement du Roi; ils eussent voulu qu'il se fût déclaré en leur faveur contre le roi de Suède qui leur faisoit du mal, ne considérant pas que ce mal leur venoit de plus loin; savoir est de l'ambition insatiable de la maison d'Autriche qui l'avoit appelé en Allemagne, contraignant les foibles de se jeter entre ses bras; où, au contraire, le roi de Suède pouvoit, avec quelque juste raison, prétendre avoir sujet de se plaindre de Sa Majesté, car par ce traité il retenoit le cours de la prospérité de ses armes; et Saint-Etienne lui parla peu après si sèchement en faveur dudit duc de Bavière, que ledit Roi s'en plaignit au marquis de Brezé, et lui dit qu'il ne croyoit pas que Sa Majesté lui eût commandé de lui parler ainsi.

L'électeur de Mayence, qui, comme tous les autres électeurs catholiques, eût bien désiré d'un côté la neutralité, mais craignoit d'autre part s'il l'acceptoit de laisser par ce moyen ruiner la maison d'Autriche et laisser trop accroître le roi de Suède, avoit obtenu de l'Empereur, quelques jours auparavant, pour obvier à ces inconvéniens, que l'on travaillât à une paix générale; mais le Suédois n'en voulut pas ouïr parler qu'à ces conditions : que l'Empereur révoquât ses édits contre les protestans; que l'exercice des deux religions fût libre par tout l'Empire; que la Bohême, la Silésie et la Moravie fussent remises en leur ancien état, et tous les bannis rappelés; que le prince Palatin fût rétabli, tant en ses biens qu'en sa dignité électorale; que les lieux occupés, l'an passé, par les catholiques au duché de Wurtemberg fussent restitués; ceux des deux religions également admis aux dignités ecclésiastiques. Ces conditions firent évanouir la proposition faite pour ladite paix, à laquelle la maison d'Autriche ne pouvoit consentir.

Cependant, nonobstant les trois semaines de suspension d'armes accordées par le roi de Suède pour conférer avec Bavière de ladite neutralité, on n'entendit point de ses nouvelles, ni ne vit-on aucun envoyé de sa part, mais seulement vint avis au roi de Suède de la défaite de quelques troupes de Horn, qui étoient dans la ville de Bamberg, par Tilly, général de l'armée de la ligue, dont ledit Roi offensé partit au commencement de mars avec des troupes pour joindre Horn, reprendre Bamberg et tout ce qu'il avoit perdu.

Bavière se plaignoit au Roi des rudes conditions de neutralité que le Suédois lui présentoit. Le Roi lui manda qu'il emploieroit, et de fait employoit ses offices envers ledit Roi, afin qu'il condescendît à des conditions plus justes, et de convenir promptement du jour et du lieu d'une assemblée pour terminer les différends et mettre la tranquillité en l'Empire; en quoi Sa Majesté eût été plus puissante si ceux qui y avoient autant d'intérêt qu'aucun autre eussent donné sujet d'en attendre la sincérité que méritoit une affaire si importante à la chrétienté; et que lui cependant (1), au milieu des soins et des offices de roi, n'eût point attaqué le roi de Suède, qui ne tournoit point ses armes contre lui, comme s'il eût voulu rompre toute sorte de négociation, et à la vérité aussi la vouloit-il rompre en effet, bien qu'il eût honte de le faire ouvertement; car il s'étoit secrètement uni aux intérêts de l'Empereur, et fit faire une solennelle déclaration par ses ambassadeurs qu'il avoit près de lui, de vouloir demeurer uni avec l'Empereur, et de renoncer à tous les traités de neutralité qui lui avoient été proposés de la part du Roi. Ensuite de quoi l'Empereur manda à Aldringuer de joindre toutes ses forces à Tilly pour s'opposer au maréchal Horn, et le chasser de Bamberg; et Deshayes, qui étoit près de l'Empereur de la part de Monsieur (2), mandoit audit seigneur, du 10 mars, que dorénavant Bavière, qui avoit jusqu'alors tant déclamé contre sa négociation, ne le feroit plus à l'avenir, mais lui donneroit assistance; et, bien que le roi de Suède se plaignît au marquis de Brezé de l'infidélité qu'il prétendoit avoir reçue dudit Bavière, et du dommage qu'il recevoit pour avoir déféré par respect et amitié à la volonté de Sa Majesté, il ne laissa pas néanmoins de commander à Oxenstiern, son chancelier, de demeurer à Francfort, et lui donna tout pouvoir de parachever le traité de ladite neutralité. Les députés de Cologne, Bavière et Trèves y arrivèrent enfin, après s'être fait attendre six semaines entières; mais, dès la première entrevue, ceux de Bavière et de Cologne déclarèrent qu'ils n'avoient pouvoir que de mander des nouvelles à leurs maîtres, et non de rien conclure ni traiter. A quoi leur étant dit que leur voyage étoit donc du tout inutile, ils demandèrent dix jours pour faire savoir à leurs maîtres l'état des choses, dans lesquels ils eurent réponse, et ceux de Bavière et de Cologne ne voulurent rien conclure.

(1) Duc de Bavière.

(2) Il faut noter cette mission d'un homme qui était deux ans auparavant envoyé du roi en Moscovie; on aura bientôt lieu de s'en souvenir.

Les ambassadeurs du Roi dépêchèrent en même temps à l'électeur de Trèves le sieur de La Saludie que le Roi leur avoit envoyé pour traiter en son nom avec ledit Electeur, selon les ordres qu'ils lui en donneroient. Il eut charge de représenter audit Electeur les visées que le roi de Suède avoit sur ses places de Philisbourg, Hermenstein et Coblentz, et l'intention qu'il avoit de les occuper, comme lui étant du tout nécessaires pour l'exécution de ses desseins, pour l'effet desquels il avoit entièrement besoin d'avoir le Rhin libre; mais, ne les pouvant attaquer maintenant sans offenser le Roi, il essayoit d'y parvenir par un autre moyen, disant au Roi qu'il falloit absolument que ledit Electeur les remît entre les mains de Sa Majesté ou entre les siennes, et que si ledit Electeur ne vouloit faire ni l'un ni l'autre, le Roi devoit trouver bon, puisque la nécessité du bien de ses affaires le requéroit ainsi, qu'il s'en assurât comme il pourroit, et s'en rendît maître si le Roi ne le vouloit faire, puisqu'il n'en pouvoit être assuré que lorsqu'elles seroient entre les mains du Roi ou dans les siennes; qu'il pressoit nos ambassadeurs de lui donner réponse là-dessus. Ce que n'ayant voulu faire sans en avoir préalablement donné avis au Roi, Sa Majesté, pour ce sujet, lui avoit donné charge de venir trouver son altesse, pour lui offrir en cette occasion toute l'assistance qui étoit en son pouvoir, et prendre en sa garde et dépôt lesdites places, pour les lui conserver et les lui restituer lorsque les affaires d'Allemagne étant composées ne lui donneroient plus d'ombrage ni de crainte de les perdre. Sur quoi il supplioit son altesse de lui donner sa résolution par écrit, tant pour sa décharge particulière qu'afin que le Roi pût faire voir à tout le monde qu'il avoit contribué tout ce qui avoit dépendu de lui pour la conservation de son altesse, et pour empêcher le mal qui lui pourroit ci-après arriver. Il devoit représenter aussi audit Electeur qu'il lui étoit impossible de conserver ses places par lui-même; que, s'il refusoit un des partis qui lui étoient offerts, il se privoit de l'espérance d'être secouru par les Français au cas qu'il fût attaqué, tant par l'opposition du Rhin qui est entre deux, que d'autant qu'il les y convioit peu par la méfiance qu'il témoignoit avoir d'eux, laquelle il connoîtroit bien être mal fondée s'il considéroit de quelle façon on avoit toujours usé dans la restitution des places qui leur avoient été confiées, comme le témoignoient bien de fraîche mémoire Casal, Suse et toutes les autres places de Savoie et Italie, et en un mot qu'on ne trouveroit point que jamais les Français en eussent retenu, et que les Espagnols

en eussent rendu aucune ; que, n'étant pas assez puissant de conserver ses places par lui-même, il faudroit, par nécessité, qu'elles tombassent entre les mains des Espagnols, de Suède ou de France. Tombant entre les mains des Espagnols, il devoit considérer qu'outre qu'ils ne rendirent jamais places dans lesquelles ils aient été les maîtres, il s'attiroit indubitablement les armes de Suède, et faisoit de son pays le siége de la guerre, pource que le roi de Suède ne consentiroit jamais que les Espagnols possédassent des places en des lieux si propres à lui nuire. Outre que, les Hollandais étant prêts de mettre en campagne, les Espagnols ne le pourroient secourir, ayant assez d'affaires à se défendre, et que quand même ils le feroient, en quelque façon que la chose pût arriver, que ses places fussent occupées par Suède ou Espagne, elles seroient perdues pour lui, sans mettre en compte l'offense qu'il feroit au Roi de se confier plutôt à ses ennemis propres qu'à la France, de qui il n'avoit jamais reçu qu'avantage; et que si elles tomboient entre les mains du roi de Suède, il y avoit tant d'inconvéniens, tant pour la religion que pour se confier à un ennemi déclaré de l'Empire, qu'il étoit inutile de les déduire. Là où les mettant entre les mains des Français, il étoit délivré de tous ces inconvéniens, sauvoit sa religion et ses églises, délivroit non-seulement son pays de guerre, mais des garnisons dont il étoit chargé maintenant, et se conservoit indubitablement et sans péril ses places pour l'avenir, le Roi étant trop pieux et religieux observateur de sa parole pour manquer à ce qu'il promet, joint que Sa Majesté n'avoit intérêt ni prétention en Allemagne que d'y procurer le bien et repos public; que le Roi jusqu'alors n'avoit pu obtenir du roi de Suède qu'il ôtat absolument toutes les troupes qui étoient dans ses terres, d'autant qu'il lui avoit toujours déclaré ne le pouvoir faire qu'il ne fût assuré desdites places, et que, bien loin d'en ôter, son dessein étoit de les augmenter, en sorte qu'elles fussent capables de faire un siége, ce qu'étant très-certain, ledit Electeur pouvoit penser en quel état étoient ses affaires, et sur cela se résoudre ; mais qu'il considérât enfin qu'il ne traitoit point en cela avec lui autrement qu'il avoit fait avec les autres; qu'ainsi s'étoit-il comporté avec le marquis de Brandebourg, duc de Saxe et de Meckelbourg et le landgrave de Darmstadt, desquels il avoit pris des places, et qu'il protestoit tout haut ne se pouvoir jamais fier en la parole des prêtres, vu que le premier qui avoit traité avec lui, qui étoit l'évêque de Bamberg, l'avoit trompé. L'Electeur, ayant bien pesé toutes ses raisons, ratifia le traité de neutralité que les ambassadeurs du Roi et ses députés arrêtèrent de nouveau avec Oxenstiern, et fit encore un traité particulier avec eux, par lequel il promit de remettre Hermenstein, Coblentz et Philisbourg, entre les mains de Sa Majesté, et la supplia, ce faisant, de l'assister à Rome et de commander à son ambassadeur d'y avoir soin de ses intérêts, entretenir correspondance avec le sieur Paulucio, résident pour ledit archevêque à Rome, et faire envers Sa Sainteté qu'elle ne reçût point les prières (1) de ses chanoines, ses ennemis excommuniés, n'infirmât point ses sentences, mais en laissât faire l'exécution sans renvoyer, par forme de commission ou autrement, aux nonces de Liége, Cologne, ni Flandre, et fît entendre clairement à Sa Sainteté que le Roi étoit résolu de maintenir ledit archevêque en tous ses droits, spécialement en celui qu'il avoit dans Saint-Maximin, et y faire effectuer les brefs de Sa Sainteté; et que Sa Majesté le vouloit aider à chasser les chanoines excommuniés et rebelles à leur prince naturel, et remettre en leur devoir ses sujets, qui, par la séduction des ennemis communs, lui avoient manqué de fidélité.

Les longueurs des députés de Cologne et de Bavière n'arrêtoient pas cependant les armes du roi de Suède, lequel n'avoit, depuis son arrivée à Mayence, perdu le temps, mais avoit fait lever des gens par tous ses amis en Allemagne. Ses premières armes furent employées en Alsace, où il attaqua, dès le commencement de janvier, le duc de Lorraine, qui en tenoit la plus grande part. Il le chassa d'Helbroun et prit toutes les autres places qu'il tenoit, et plusieurs autres sur le Rhin. De là, il envoya Horn dans le Palatinat inférieur, d'où il chassa les Espagnols de toutes les places, excepté de Philisbourg, Franckendal et Heidelberg, et alla à Bamberg pour venger quelque hostilité qui avoit été commise contre le Roi son maître, au préjudice de la trève qu'il avoit avec l'évêque du lieu, entra dans la ville d'où la garnison s'en étoit fuie avant son arrivée, et prit tout l'évêché. Mais, à un mois de là, comme nous avons dit, Tilly vint à lui, de la Bavière et du haut Palatinat, avec vingt-deux mille hommes. Horn n'avoit pu en si peu de temps conduire à leur perfection les fortifications de la place, qui est une grande ville ouverte de tous côtés, de sorte que Tilly l'y força facilement; toutefois il fit passer la rivière du Mein à son armée, rompit le pont derrière lui, et se retira en grande diligence avec peu de perte jusques à Ghelterscheim, d'où il manda en

(1) On avait laissé *princes* dans la première édition. C'était une bévue de copiste.

diligence, à Francfort, au Roi son maître ce qui lui étoit arrivé. Ledit Roi, sans perdre temps, ramassant tout ce qu'il put de troupes, l'alla joindre, et avec lui alla droit à Tilly, qui l'avoit poursuivi jusque-là. Tilly, ne l'osant attendre, repassa le Mein et alla camper à l'entour de Bamberg : ce Roi l'y suit à grandes journées ; ce que sachant, il va droit à Donawert, et de là en Bavière, où il se joint aux troupes dudit Electeur, campe son armée au-delà de la rivière le Lech, et rompt le pont pour empêcher ledit Roi de venir à lui, lequel, le suivant, reprit Bamberg et toutes les autres places dont il s'étoit rendu maître, s'assura de Nuremberg, dont il se saisit le 20 mars, et va droit à Donawert, ville sur le Danube, laquelle, bien que Tilly eût munie de tout ce qui sembloit être nécessaire pour sa défense, il emporta en vingt-quatre heures, et ensuite s'assure de toutes les villes et passages le long de ladite rivière jusques à Ulm, qui étoit déjà à lui. Lors, il fait passer son armée au-delà le Danube dans la Bavière, poursuivant Tilly, qui, après avoir mis quatre mille hommes dans Augsbourg, s'étoit allé camper au-delà la rivière du Lech, près de la ville de Rain, où, ayant rompu le pont, il se retrancha en résolution d'empêcher le passage de la rivière au roi de Suède, qui vint camper vis-à-vis de lui sur l'autre rivage, résolu aussi de le passer. Leurs armées étoient quasi égales, étant composées de trente à trente-cinq mille hommes chacune. Le duc de Bavière étoit en personne en celle de Tilly, et attendoit un secours de quatre mille chevaux et sept mille hommes de pied commandé par Gallas, qui venoit de Bohême. Saint-Etienne étoit près de lui il y avoit long-temps, traitant de la part du Roi pour la neutralité; il l'envoya au roi de Suède avec excuse s'il ne l'avoit encore reçue, et promesse de condescendre à toutes conditions équitables; mais l'extrémité de l'occasion ne donnoit pas lieu à cette négociation.

Le roi de Suède, voyant qu'il tentoit en vain de passer la rivière du Lech, fit semblant de perdre ce dessein : il logea son armée dans les bourgs et les villes d'alentour ; et, vers le commencement d'avril, remarquant que les troupes ennemies prenoient moins soigneusement garde au rivage, il choisit une nuit obscure accompagnée de pluie, jeta un pont sur la rivière, et eut passé la plus grande part de son armée avant que le soleil fût levé, et, à mesure qu'elle passoit, il avoit soin de la mettre en bataille devant le pont, de part et d'autre, laissant le milieu libre pour donner moyen au reste de son armée, qui passoit, de filer toujours et s'y mettre en bataille, et empêcher aussi par cet ordre l'effort des ennemis s'ils le venoient attaquer, contre lesquels il avoit fait braquer son artillerie pour les endommager auparavant qu'ils fussent arrivés à ses gens. Tilly en étant averti y accourt, et, trouvant la plupart de l'armée passée, jugea bien que c'étoit une hardie entreprise à lui de le vouloir combattre; craignant néanmoins qu'il n'y eût pas moins de péril pour lui de se retirer, en étant venu si avant, il se résout de combattre ; et, envoyant sa cavalerie légère essayer d'attaquer les Suédois par derrière et les séparer de leur pont, et, par ce moyen, du reste de leurs troupes qui étoient delà de l'eau, il va avec le reste de son armée l'attaquer de front, anime ses soldats, par la considération de l'armée ennemie qui est moindre que la sienne, et divisée, et partant qu'il leur est facile de les vaincre et d'effacer la tache dont ils ont souillé leur gloire en la bataille de Leipsick, et, néanmoins, que s'ils ne sont victorieux il n'y a point de salut pour eux, ayant affaire à un prince qui les poursuivra avec tant d'ardeur qu'il ne leur donnera pas lieu de se pouvoir retirer nulle part. Le roi de Suède, au contraire, représente aux siens qu'ils sont en possession de vaincre Tilly, la facilité qu'il leur en donne venant à eux, au lieu de les attendre en son camp où il eût eu peine à les forcer; que les ennemis mêmes leur offrent la victoire; qu'ils les en doivent remercier, l'acceptant et combattant courageusement. Si l'attaque fut furieuse de la part de Tilly, elle fut soutenue vivement par le roi de Suède; et enfin, après trois heures de combat, le reste de l'armée suédoise étant passé durant ce temps, les Impériaux, qui étoient venus de loin au combat, commencèrent à se lasser et à lâcher le pied. Tilly, allant par tous les rangs, les suppliant de ne pas les abandonner et de mourir avec lui en combattant plutôt que fuyant avec honte, fut blessé à la cuisse d'un coup de fauconneau, Aldringuer le fut aussi d'un coup de mousquet. Les deux chefs étant blessés, toute l'armée s'enfuit à vau-de-route, et les chemins étant glissans et fangeux, les soldats harassés ne pouvant presque cheminer, il en fut fait un grand carnage par les Suédois, et eût été plus grand si le duc de Bavière, que Tilly avoit, en partant de son camp, averti de le suivre, ne fût arrivé avec son armée, qui étoit de dix mille hommes, n'eût fait tourner tête aux Impériaux et arrêté les Suédois, contre lesquels néanmoins il n'osa pas hasarder le combat, mais se contenta d'arrêter la déroute des siens, et se retira dans sa forteresse d'Ingolstadt, où, peu de jours après, Tilly

mourut chargé de victoires durant tout le cours de sa vie, excepté contre le roi de Suède, contre lequel il ne put jamais avoir aucun avantage, mais, au contraire, en fut toujours battu en toutes les rencontres, soit que le roi de Suède fût plus habile et plus grand capitaine que lui, et ses soldats meilleurs que les siens, ou que la fortune soit ordinaire plus favorable aux jeunes capitaines qu'aux vieux.

Pendant que ces choses se passoient entre le roi de Suède et Tilly, les princes protestans d'Allemagne, confédérés avec le roi de Suède, tenoient une assemblée à Torgau pour voir ce qu'ils avoient à faire de leur part pour s'opposer à Walstein, tandis que ledit Roi s'opposoit à l'armée de Tilly et de la ligue catholique; car Walstein, ayant reçu de l'Empereur la charge de général de ses armées, avoit envoyé incontinent partout où il avoit cru pouvoir lever des gens de guerre, ne faisant distinction de catholiques ni de huguenots, avoit publié avec grand soin que ce n'étoit point une guerre de religion, mais d'État, et fait savoir que, s'il n'avoit pas assez d'argent comptant à distribuer, il donneroit des quartiers à ses soldats qui leur en fourniroient abondamment, auxquels quartiers il avoit destiné ce qui obéissoit encore à l'Empereur dans la Bohême, la Moravie, l'Autriche, la Silésie et ses autres provinces héréditaires, et pas ce moyen, et la grande réputation qu'il avoit parmi les gens de guerre, il mit sur pied, en trois mois, une armée suffisante pour s'opposer à une de celles des ennemis. Dès l'année précédente, le duc de Saxe s'étoit emparé de Prague et presque de toute la Bohême, comme nous avons dit; il y avoit traité les peuples fort humainement, et ses gens de guerre s'y étoient comportés avec un grand ordre, de sorte qu'il avoit mis en sa puissance non-seulement les armes, mais les cœurs des habitans; mais incontinent après, dès le commencement de cette année, ils changèrent de façon de faire: l'heureux succès de leurs affaires les fit devenir insolens; ils se jetèrent dans l'ivrognerie, n'observèrent plus de discipline, commencèrent à raçonner les bourgeois, et eux-mêmes, par tous ces désordres, tombèrent en de grandes maladies qui les réduisirent à peu; dont Walstein ayant avis, fit avancer vers Prague, vers le 15 février, quelques troupes qu'il avoit mises en garnison dans la Bohême, dans les places qui restoient encore en l'obéissance de l'Empereur. Le duc de Saxe en étant averti, assemble ses troupes, va à Prague, la munit de tout ce qu'il croit être nécessaire pour sa défense, et de là va à Torgau, croyant avoir assez de temps pour y demeurer le long de l'assemblée, auparavant que l'ennemi pût faire aucun progrès notable dans la Bohême; en quoi il se trompa, car Walstein l'alla attaquer avec vingt-cinq mille hommes, prend Prague, qui fut fort mal défendue, et se rendit maître de toutes les autres places qui avoient été prises sur l'Empereur. Cependant les protestans à Torgau, après plusieurs conseils et avis de part et d'autre, résolurent qu'il n'étoit ni sûr ni honorable de mettre toutes les forces entre les mains du roi de Suède, prince d'un esprit vaste, qui n'avoit point de bornes en ses espérances et en son ambition, et qui, s'il voyoit en sa puissance toutes les forces d'Allemagne, essaieroit facilement de se rendre seigneur propriétaire de ce qui lui auroit été confié; et partant, ils arrêtèrent de faire une grande armée sous le commandement du duc de Saxe, qui s'opposeroit à Walstein, et défendroit, outre la Misnie, la Saxe et toutes les autres provinces de ces quartiers-là, estimant par ce moyen être assurés, et contre les entreprises de l'Empereur et contre celles du roi de Suède, étant en leur liberté de joindre leurs forces, en un besoin, à celui qui des deux leur plairoit, étant certain qu'ils apporteroient la victoire au parti duquel ils se mettroient. Ils arrêtèrent aussi de s'accommoder s'ils pouvoient avec l'Empereur, pour, par après, s'entremettre entre lui et le roi de Suède pour accommoder leurs différends.

Le duc de Bavière s'étant, comme nous avons dit, retiré à Ingolstadt, le roi de Suède, espérant toujours son consentement à la neutralité, ne voulut pas d'abord entrer à main armée en son pays, mais alla à Augsbourg et reçut la ville en son obéissance; mais voyant que ledit duc ne vouloit que gagner temps pour se fortifier contre lui, entre enfin dans la Bavière, met tout à feu et à sang, prend Munich, qui se rachète de 300,000 risdales (c'est la ville capitale de la Bavière, demeure ordinaire des électeurs, en laquelle tout ce qu'ils avoient de précieux étoit renfermé), la prend sans résistance et parcourt tout le reste de la province qu'il réduit sous son obéissance, hormis la seule ville d'Ingolstadt, devant laquelle il mit le siége; mais désespérant de la pouvoir prendre en peu de temps, il leva incontinent le siége et ramena son armée en la Souabe, laquelle se mit toute à son parti et l'assista de grandes contributions. Voilà le mal qui arriva à ce duc pour n'avoir pas voulu accepter le bien que le Roi, avec tant de soin et un si long temps, avoit tâché de lui procurer.

L'Italie voyant ledit Roi proche de ses fron-

tières commença à trembler; le duc de Feria envoya le marquis de Spinola (1), avec douze mille hommes, se saisir de la Valteline, et fait faire de grandes levées dans tout le Milanais; il s'en fait de semblables dans le royaume de Naples; les Genevois fortifient leur ville, et semble déjà, à les voir faire, que le roi de Suède étoit à leurs portes; mais Dieu en avoit disposé autrement.

Mais laissons le duc de Bavière se repentir à loisir de sa faute, et le roi de Suède jouir de sa victoire; retournons trouver Sa Majesté que nous avons laissée à Metz. Les présidens et conseillers du parlement de Paris, auxquels le Roi, sur le sujet de la désobéissance dudit parlement, dont nous avons parlé l'année dernière, avoit commandé de le venir trouver pour recevoir de sa bouche le blâme que méritoit leur mauvais procédé, arrivèrent à Metz au commencement de janvier. Sa Majesté les fit attendre quelques jours pour leur donner audience, durant lesquels le cardinal ayant adouci son esprit, qui étoit fort aigri contre eux, Sa Majesté se contenta de leur dire qu'elle pardonnoit leur faute pour cette fois; qu'il ne leur arrivât plus à l'avenir d'entreprendre sur son autorité royale; qu'il aimoit mieux son peuple qu'ils ne faisoient, et avoit plus de soin de la gloire et de la grandeur de cet État, et la savoit mieux procurer qu'ils ne pouvoient faire; qu'il leur défendoit à l'avenir de prendre tel prétexte pour couvrir leurs intérêts et leurs passions, ni de se mêler d'autre chose que de rendre la justice aux particuliers; et sur ce que, pour s'excuser, ils lui répondirent qu'ils avoient été nourris en une bonne école d'obéissance et de fidélité à Sa Majesté, il leur répliqua qu'ils avoient donc bien mal retenu ce qui leur avoit été appris. Le garde des sceaux s'étendit davantage, et leur ayant coté par le menu tous les manquemens qu'ils avoient commis au respect qu'ils devoient au Roi, avec lequel il sembloit qu'ils vouloient partager la puissance, il leur dit qu'ils avoient en cela donné grand sujet au Roi de leur faire ressentir son indignation qu'ils avoient méritée, et d'user de telle animadversion envers eux, que leurs successeurs, par cet exemple, fussent retenus de tomber en pareille faute; mais que Dieu l'ayant, parmi tant de rares et excellentes vertus, doué d'une extrême bonté, et espérant d'eux à l'avenir une plus fidèle obéissance, il les renvoyoit faire leurs charges, excepté toutefois cinq d'entre eux, lesquels Sa Majesté interdit, leur commandant de demeurer à la suite de sa cour. Le cardinal essaya de les faire renvoyer avec les autres, mais il ne le put obtenir, Sa Majesté lui ayant répondu, sur l'instance qu'il lui en faisoit, qu'elle avoit plaisir à voir un peu promener ces cinq robes longues à la suite de la cour; que plus on se relâche avec telles gens, plus ils en abusent; que si un soldat désobéit à son capitaine lorsqu'il lui fait quelque commandement en sa charge, il est cassé, et en tel cas peut-il désobéir qu'il perd la vie; qu'il ne seroit pas raisonnable qu'il fût dit que ces robes longues lui désobéissent librement et hardiment, et gagnassent leur cause sous ombre qu'ils discourent le matin dans leurs buvettes, et sont trois heures assis sur ses fleurs de lys; et pour fin qu'il ordonnoit que le cardinal seroit moins facile et moins capable d'avoir pitié de ces seigneurs après avoir méprisé ce qu'ils doivent à leur souverain. Néanmoins, à peu de temps de là, le Roi étant de retour de son voyage à Saint-Germain, il obtint de Sa Majesté qu'ils pussent continuer à faire leurs charges.

Dès que Monsieur sut le traité que le Roi avoit fait avec M. de Lorraine (2), il part de Nancy, s'en va par Remiremont à Besançon; la plupart de ses troupes se rendirent en celles du Roi; il traversa le Luxembourg et alla à Bruxelles. En chemin il rencontra en un village appelé Conflans, près Metz, une voiture de cinq cent mille livres que l'on envoyoit à l'armée, qu'il emmena; mais M. de Lorraine lui ayant fait connoître que le Roi, qui en avoit été averti, l'accusoit d'avoir part à cette affaire, et qu'il étoit résolu de reprendre cette somme sur le revenu dudit sieur de Lorraine, il la renvoya sans y toucher (3). Partant de Besançon, il défendit au Coigneux et à Monsigot de le suivre, qui ne laissèrent pas néanmoins de l'aller trouver. Peu de temps après il arriva à Bruxelles, le 28 janvier, et y fut reçu de l'Infante avec les mêmes honneurs et cérémonies qu'on avoit faits quelque temps auparavant à la Reine sa mère; son altesse lui donna logement dans son palais, et le défraya quelques jours lui et son train.

Cependant le Roi part de Metz le 9 février, et arriva à Versailles le 16. Sa Majesté n'eut pas plutôt le dos tourné pour revenir en son royaume, que le duc de Lorraine, oubliant sa foi, son honneur et son bien, ne recommençât ses premières négociations avec Monsieur et la maison d'Autriche contre le Roi. Ce ne sont que lettres et messagers de Nancy à Bruxelles; Sa Majesté, à leur compte, par la supputation de leurs astrologues, ne doit vivre que jusqu'à la Pentecôte. M. de Vaudemont (4) écrit qu'il a crainte que

(1) Dom Philippe, fils du célèbre général mort près de Casal en 1630.

(2) En janvier.

(3) Ce fait a déjà été raconté.

(4) Père du duc Charles et de la princesse Marguerite.

les festins si continuels de Monsieur à Bruxelles ne lui fassent mal; qu'il a affaire à se garder plus que jamais pour recueillir ce qui lui doit bientôt tomber en main. Ils sont étonnés que le cardinal, sachant ès mains de qui doit après tomber le royaume, ne se remet bien, à quelque prix que ce soit, avec Monsieur. L'Espagne et l'Empire, quoiqu'ils soient réduits a l'extrémité par leurs ennemis, ne laissent pas, par l'excès de la mauvaise volonté qu'ils ont contre la France, de les encourager et de leur promettre de les assister; comme aussi Monsieur, la Reine-mère et ledit duc, pour les y engager, les assurent d'avoir des intelligences avec beaucoup de gouverneurs de provinces et de villes, et être certains qu'il se doit faire de grandes révolutions en France dès que Monsieur y entrera avec armée. Le chevalier de Valençai va en Angleterre pour obtenir quelque assistance secrète; Biscarat y est encore depuis envoyé; le premier ne peut avoir audience qu'à la dérobée, laquelle encore on nie lui avoir donnée; le second l'a tout ouvertement, mais néanmoins ce Roi proteste que tout ce qu'il sauroit dire ne le sauroit détourner de sa constante amitié envers le Roi. Quelques femmes qui étoient auprès de la Reine essaient de disposer leur maîtresse au contraire, et parlent assez ouvertement en faveur de la Reine-mère contre le cardinal; mais tout cela est inutile, et n'empêcha pas qu'en même temps le roi d'Angleterre ne donnât les ordres nécessaires pour la restitution de Québec et quelques autres forts en la Nouvelle-France qui furent après rendus de bonne foi. Le duc de Lorraine envoie aussi secrètement vers l'Empereur un jésuite nommé Mérigort pour assister Deshayes en ses poursuites, ensuite desquelles Walstein, vers la fin de février, mande au comte de Mérode qu'il donne à Monsieur six mille hommes de pied et deux mille chevaux des troupes qu'il lève aux Pays-Bas; qu'il les lui donne et sans réplique, pource qu'il ne recevra aucune excuse. Il en écrivit à Pappenheim, et le prie de faire exécuter son ordre, ce qui ne fut pas fait néanmoins pource qu'ils ne le purent. Montecreuls reçut depuis commandement de s'acheminer en l'Alsace pour l'aller prendre avec deux mille chevaux; mais le roi de Suède, par les prises d'Augsbourg et de Donawert, lui ôte le moyen de passer. Monsieur va à Trèves, où est Gonzalez, pour recevoir l'effet de toutes ces belles promesses; il a partout des ambassadeurs; il traite avec tous les princes; l'abbé d'Obazine est pour lui à Rome; Sommery passe en Savoie, qui parle au prince; mais il se trouve immobile à ses légères persuasions; il envoie à Florence; il sollicite le duc de Feria; il demande argent, hommes et munitions, mais on a plus de mauvaise volonté que de pouvoir.

Le duc de Lorraine veut cacher au Roi qu'il soit de la partie, mais ses actions le publient tant que c'est impudence de le vouloir nier; il essaie de faire ruiner l'armée que Sa Majesté, à son départ de Lorraine, avoit laissée sur les frontières d'Allemagne pour favoriser la négociation qu'il y faisoit pour établir la neutralité entre les électeurs catholiques et le roi de Suède, recevoir en sa protection ceux qui l'accepteroient, être en état de défendre leurs places si elles étoient attaquées, et mettre garnisons en celles qu'on pourroit remettre en sa puissance pour assurance de ce qui seroit promis dans le traité, et pour suivre avec plus de force l'exécution de ce que le roi de Suède avoit promis touchant la conservation de la religion catholique dans les États qu'il conquerroit. Bien que cette armée soit le salut du duc de Lorraine même, qu'elle ôte aux Suédois toute pensée de l'attaquer, auxquels facilement elle reviendroit s'ils ne craignoient plus les forces du Roi que les siennes, néanmoins sa passion est si envenimée contre le Roi, qu'il tâche de la ruiner, bien que sa propre ruine s'en fût ensuivie; il se plaint si elle loge au moindre de ses villages; aux plaintes il ajoute les menaces, et à ses menaces des actions d'hostilité; il fait partout retirer les blés de la campagne dans Vaudrevange et Sarguemines, et défend à ses sujets d'en vendre aux munitionnaires du Roi; et eux en ayant acheté dans Sarguemines, les habitans refusent de le livrer, disant qu'ils en ont défense de la part du duc, nonobstant qu'il fût obligé par le traité fait avec le Roi d'en fournir en payant. Il arme sans en rendre compte au Roi, et grossit ses levées aux dépens de nos troupes qui s'y enfuyoient, d'autant que son pays leur contribuoit abondamment, fait son gros d'armée au Luxembourg, et même débauche les capitaines de l'armée du Roi sous de grandes promesses; il fortifie ses places qui regardent la France et non les autres; il fait faire des feux de joie de la maladie du Roi, fulminant publiquement contre lui et son conseil. Il trama des entreprises sur Langres, sur Toul et sur Verdun; mais on s'assura si bien de ces places que ses intelligences n'y eurent point de pouvoir, bien qu'il pensât en être si assuré qu'il fit sortir de Nancy quantité d'échelles et de pétards pour les exécuter. Il essaya même de gagner M. de La Valette pour Monsieur, et le Roi eut sujet de douter qu'il y eût prêté l'oreille; mais, ou les ordres y furent mis avec tant de promptitude et de vigilance, et l'armée du Roi fut si prompte à y tourner tête pour se saisir de tous les passages, ou la fidélité

de M. de La Valette fut si entière, qu'incontinent qu'il vit qu'on se défioit de lui, il vint en diligence trouver Sa Majesté : ce qui rendoit l'avis qu'on en avoit donné plus vraisemblable, étoit le soupçon que l'on avoit de M. d'Epernon, que l'on savoit être sollicité par Monsieur avec plusieurs autres gouverneurs. Ses levées de gens de guerre étoient si grandes (1) qu'elles n'avoient point de proportion avec le nombre qu'il étoit obligé de fournir au Roi par le traité fait entre Sa Majesté et lui, joint que lors il savoit bien qu'il n'en étoit point de besoin, le cours des affaires étant changé; et encore il ne prenoit aucun de ses sujets, parce qu'il étoit assuré qu'ils ne lui pouvoient manquer. Il cherchoit à recouvrer de l'argent de toutes parts, sans épargner même sa noblesse, qui s'en plaignoit hautement. Il engageoit à cet effet toutes les hautes justices de ses terres desquelles il pouvoit trouver marchand, et témoignoit, par toutes ses paroles et ses actions, qu'il avoit de grands desseins; particulièrement Haraucourt assembloit deux mille chevaux et de l'infanterie en Alsace, qu'on disoit publiquement dans Nancy se devoir joindre à Monsieur par ordre de l'Empereur; les partisans duquel se moquoient de la confiance que le Roi, par sa bonté, daignoit prendre aux électeurs catholiques, desquels l'évêque de Verdun (2) détournoit la bonne volonté, et par ses lettres en rendoit tous les jours compte particulier audit duc, lequel enfin parloit si insolemment et des intérêts de la France et de la personne du Roi, et de la mauvaise volonté qu'il avoit pour l'un et pour l'autre, qu'il étoit impossible d'ignorer son mauvais dessein. Aussi tous les ambassadeurs du Roi donnoient avis des négociations et menées qu'il faisoit contre la France; les nonces en avertissoient celui qui résidoit en France; et le sieur Wake, ambassadeur d'Angleterre, avertit que ledit duc avoit envoyé dire à l'Infante qu'il étoit prêt de joindre ses armes à celles de Monsieur et à celles d'Espagne pour entrer en ce royaume. Toutes ces choses obligèrent l'armée du Roi de rentrer dans les Trois-Evêchés et s'éloigner de l'Allemagne; ce qui apporta beaucoup de préjudice à son service.

Sur cela le Roi tint conseil à Saint-Germain-en-Laye pour voir ce qu'il avoit à faire : il fit publier une ordonnance le 5 avril, portant itératives défenses à toutes personnes de receler aucuns serviteurs de la Reine-mère et de Monsieur, sur peine de crime de lèse-majesté; et parce qu'il avoit sur les bras le procès du maréchal de Marillac, qu'il avoit pour ses malversations fait prendre prisonnier dès la fin de l'année 1630, dont il n'avoit pas voulu presser le jugement afin d'y procéder avec plus mûre délibération, et qu'il étoit bien averti que de la part de Monsieur on pratiquoit Calais, place d'une si grande importance qu'un chacun sait, contre son service, il fut conseillé de faire vider ce procès et de mettre ordre à Calais, avant que de se résoudre à aucune chose contre le duc de Lorraine, lequel cependant il étoit besoin d'entretenir sans lui donner sujet d'entrer en créance que le Roi le voulût attaquer. Les raisons de ce conseil que le cardinal donna au Roi, étoient qu'il étoit certain qu'il ne falloit pas laisser mûrir tous les mauvais desseins qui étoient formés contre Sa Majesté, tant dedans que dehors le royaume, en sorte qu'ils pussent éclore tous à la fois, d'autant qu'en ce cas-là on n'y pourroit résister et on s'en trouveroit accablé; où, si on les prévenoit et qu'on mît ordre de bonne heure aux uns après les autres, on viendroit à bout de tout, et on conserveroit la sûreté, quoiqu'avec quelque travail; qu'il falloit commencer à pourvoir à ce qui pouvoit remuer au dedans, d'autant que par ce moyen on se mettroit en état que le dehors ne pourroit nuire; qu'il falloit donc dépêcher le procès de Marillac, étant certain que les longueurs et la négligence de telles affaires témoignoient foiblesse, et donneroient de grandes espérances, et pourvoir au gouvernement de Calais, et rogner les ongles si court à tous les autres que leur mauvaise volonté fût inutile, et établir tant de gens nouveaux, ce qu'on pouvoit faire avec raison, que l'intérêt qu'ils auroient au temps présent fût une bonne caution de leur fidélité. Pour le fait de Lorraine, que la première chose qu'il y avoit à faire pour lors, étoit de dissimuler et ne témoigner pas savoir tout-à-fait ses mauvais desseins, et, sans s'engager, raccommoder les affaires en termes qu'il eût lieu de croire qu'on ne pensoit à rien contre lui, afin d'empêcher qu'il ne se préparât par nouvelles levées, et gagner le temps que les Hollandais fissent leur attaque, auquel le Roi feroit ce qu'il lui plairoit; qu'il n'y avoit que de trois partis l'un à prendre : ou dissimuler et souffrir tout, attendant ce que le temps voudroit produire, ce qui aboutiroit à ce point que, si les affaires d'Espagne et de l'Empereur alloient mal, lui ni ses associés ne feroient rien contre la France; si aussi elles alloient bien, assurément ils l'attaqueroient, et on ne seroit plus en état de résister aux maux qui viendroient de divers côtés; ou, aussitôt que les Hollandais auroient mis en campagne, entreprendre la conquête de ses Etats avec quarante mille hommes, qui feroient trois

(1) Il s'agit du duc de Lorraine.
(2) Prince lorrain.

attaques, et continuer le dessein jusques à l'entière conquête; ou entrer avec l'armée susdite dans ses États, et se contenter de lui faire donner quelques autres places outre Marsal; qu'il sembloit que plusieurs considérations devoient porter à l'un des deux derniers desseins : la crainte du retour lorsque l'on y penseroit le moins, la facilité qu'il y auroit à le faire lorsque les Hollandais occuperoient les Espagnols, et parce que le succès d'une telle entreprise faciliteroit le retour de l'esprit de Monsieur avec le temps, qui ne reviendroit jamais à son devoir qu'il ne vît ses suppôts affoiblis; qu'il lui sembloit, pour préparer tel dessein, qu'il seroit bon, pour obliger M. de Lorraine à désarmer, de lui envoyer un gentilhomme lui faire de grandes plaintes, non tant de ses levées comme de ce que lesdites levées ne se pouvoient faire sans préjudice de l'armée du Roi dont il débauchoit les soldats; qu'il falloit de plus lui demander lesdits gens de guerre débauchés, et lui dire nettement pour cet effet que le Roi désiroit qu'il renvoyât tous les Français qu'il avoit dans ses troupes en l'armée de Sa Majesté, et qu'il ne pensât pas les faire évader dans le Luxembourg, parce que le Roi tiendroit telle conduite pour hostilité; qu'il falloit aussi savoir de lui ce qu'il désiroit que le Roi répondît au roi de Suède sur le sujet de ses levées; qu'il sait bien à quoi il s'étoit obligé au Roi par traité, mais que Sa Majesté ne pouvoit pas en répondre pour cela, puisqu'il remarquoit qu'il n'avoit pas eu soin de l'observation dudit traité par l'intelligence, fréquence de courriers, adhérence et union avec les ennemis de Sa Majesté; que, pour donner sujet à M. de Lorraine de désarmer, il avoit été bon de faire retirer son armée de ses États, sous prétexte de le contenter, et la mettre dans le Pays Messin, évêchés de Toul et Verdun, pour, sous couleur de faire vivre cette armée dans ses États, faire acheter quantité de blés dans ses frontières; et lorsque les Hollandais auroient fait leur attaque, jouer son jeu à propos, d'autant que, quelque secours qu'en ce cas l'Espagne lui pût donner, il ne pourroit pas être de grande considération, vu que Suède et Hollande l'occuperoient. Ensuite de ce conseil, le Roi dépêcha le sieur de Guron au duc de Lorraine le premier avril, avec charge de se plaindre civilement de tous les mécontentemens que le Roi avoit de lui, et lui représenter les manquemens de foi à ce qu'il avoit promis par le traité fait avec Sa Majesté (1).

(1) Ici se trouve dans le manuscrit une lacune de deux pages et demie, destinée sans doute au récit de la négociation.

Cependant le Roi commanda que l'on terminât le procès du maréchal de Marillac. Sa Majesté, depuis qu'elle lui avoit donné le gouvernement de Verdun, et commis le soin et le commandement de son armée de Champagne, avoit reçu de divers lieux, tant des frontières de France que de la ville de Verdun et de ses gens de guerre, tant Français que Suisses, plusieurs plaintes des malversations et concussions qu'il faisoit; mais, à cause des grandes affaires qu'elle avoit sur les bras, et du rang que le garde des sceaux son frère tenoit en son conseil, elle n'y put pas mettre l'ordre si promptement que la justice et le bien de son service l'eût désiré. Mais depuis que leur ambition eut éclaté si avant qu'elle eut produit la division de la maison royale, et ensuite les grands désordres qui s'en sont ensuivis, Sa Majesté, ayant été obligée de faire arrêter son frère et lui, commanda qu'on examinât les accusations qui de long-temps avoient été faites contre ledit maréchal, et pour ce sujet députa pour le juger des commissaires qu'elle tira de ses maîtres des requêtes et de ses cours de parlement de Paris et de Dijon. Elle fut premièrement établie à Verdun pour la facilité et commodité des témoins qui devoient être ouïs et examinés; de là elle fut appelée à Ruel (2), afin que le garde des sceaux, comme chef de la justice, nommé par le Roi pour le principal commissaire, y assistât et présidât. Il n'y eut sorte de sollicitations ni d'artifices que les ennemis du Roi et partisans du maréchal n'y apportassent pour tâcher d'obscurcir la lumière des accusations, et, par promesses et menaces, éluder la justice des juges. Ils firent que le parlement de Paris, que Marillac réclamoit sous prétexte de sa qualité de maréchal de France, s'opposât à la procédure faite contre ledit maréchal, faisant défenses aux juges de passer outre, jusqu'à ce que remontrances seroient faites au Roi de ce qu'il le tiroit du parlement de Paris et lui donnoit des commissaires, ne considérant pas que les rois prédécesseurs de Sa Majesté en ont en semblables occasions ordinairement ainsi usé, et que cela est si juste, que le garde des sceaux de Marillac même en a fait une ordonnance en son code nouveau.

La Reine-mère et Monsieur en écrivirent aux juges en termes fort extraordinaires, car la Reine leur manda qu'ils lui répondroient de l'événement du procès, comme s'il y avoit un autre maître que le Roi en France, et que Sa Majesté

(2) Dans la maison même du cardinal. Elle avait d'abord été transférée à Pontoise, ville dont il était gouverneur; mais les commissaires prétendirent n'être pas libres dans une place fermée.

partageât son autorité avec qui que ce fût. Ces lettres furent portées à tous les juges; deux gentilshommes en furent les porteurs; au sieur de Bretagne, l'un d'iceux (1), lequel n'étant pas en sa maison, ils eurent la hardiesse de dire tout haut, en présence de trois ou quatre des siens, qu'ils donnassent sûrement ledit paquet à leur maître, et qu'il se résolût de faire justice audit Marillac, autrement qu'ils lui donneroient un coup de pistolet dans la tête. En Lorraine, il avoit pour partisans tous les serviteurs du duc; on y publioit son innocence, et de là on en remplissoit de lettres supposées toute la ville de Paris. Ils firent imprimer dans celle de Nancy un manifeste en sa faveur, dont ils envoyèrent deux mille exemplaires à Paris, qu'ils y firent semer parmi toutes les bonnes maisons. Sa Majesté permit que tous les parens dudit Marillac sollicitassent pour lui. Il lui fut accordé de prendre pour conseil tels avocats à Paris qu'il estimeroit plus à propos. Les juges lui donnèrent tout le délai qu'il put désirer pour se défendre; le Roi leur laissa prendre tout le temps qu'ils voulurent pour s'instruire exactement du procès. Chacun des commissaires avoit des extraits des charges et des défenses, ainsi que les rapporteurs; et non-seulement Sa Majesté ne les fit jamais solliciter contre lui, mais au contraire les envoya querir et leur commanda de faire justice en leurs consciences, comme en devant répondre à Dieu.

Enfin ses juges, après avoir apporté tout le soin qui se put imaginer pour leur décharge devant Dieu et les hommes, et été deux jours à opiner, chacun d'eux appuyant son avis de toutes les raisons et les lois sur lesquelles il le fondoit, ils donnèrent arrêt le 8 mai, par lequel ils le déclarèrent atteint et convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés, suppositions de quittances, foules et oppressions par lui faites sur les sujets du Roi, pour réparations desquels ils le privèrent de tous honneurs, états et dignités, et le condamnèrent à avoir la tête tranchée en la place de Grève, ses biens confisqués, sur iceux préalablement pris 100,000 livres pour être employées à la restitution des deniers et autres choses par lui exigées sur les communautés et autres particuliers. Il fut étonné quand on lui prononça son arrêt, et ses actions et ses paroles témoignèrent moins de résolution que de vanité, qui l'accompagna jusques à la fin (2).

Il étoit né d'une famille médiocre qui avoit pris son origine en Auvergne. Son père fut maître des comptes à Paris, et depuis contrôleur général des finances. Il eut deux fils, le garde des sceaux et celui-ci, qui étoit homme de bonne mine, de belle taille, adroit aux exercices, et qui ne parloit pas mal. Cela ne fut pas suffisant de le mettre aux bonnes grâces de Henri IV, qui l'eut toujours en fort peu d'estime, et à peine accorda au marquis de Cœuvres, frère de la duchesse de Beaufort, son abolition pour le meurtre de Caboche, qu'il avoit tué par derrière sans qu'il eût l'épée à la main. Il ne se montra pas plus courageux au Pont-de-Cé, où, ayant la principale charge de défendre les retranchemens qu'il avoit tracés, il fut des premiers, non à les contester, mais à apporter à la Reine-mère la nouvelle de leur prise. Depuis ayant reçu, en 1627, commandement du Roi de faire le blocus de La Rochelle, il s'y comporta si lâchement, que sans la considération de son frère, qui étoit garde des sceaux, le Roi ne s'en fût plus servi, et le cardinal ne le lui eût pas conseillé. Il passa en Ré avec le maréchal de Schomberg, et y acquit si peu de réputation, que son frère le garde des sceaux en voulut faire l'histoire lui-même, pour lui en donner toute la gloire, dont aucuns ne lui attribuoient rien, mais au contraire, se plaignant qu'il n'avoit jamais été d'avis de joindre les ennemis, l'appeloient par dérision « le Pont-d'or; » et le commandeur de Valençai l'avoit en tel mépris, que, parlant au Roi d'un homme de peu de courage, il lui dit que pour tout dire il étoit plus poltron que Marillac. Quatre mois après que le Roi eut commencé le siége de La Rochelle, le cardinal fit une entreprise qui étoit infaillible, comme nous avons dit en ce temps-là : on donna à Marillac la pointe pour soutenir les pétardiers, mais il s'égara de sorte à l'obscurité de la nuit, que jamais personne ne le vit, de sorte qu'il fit rompre l'entreprise; et, quelque excuse qu'il pût apporter, il ne sut empêcher que toute l'armée ne lui en donnât le blâme, et n'attribuât à son peu de courage le manquement de s'être trouvé au poste qui lui avoit été ordonné. Cette lâcheté naturelle, et sa naissance qui lui avoit donné fort peu de biens, l'excitèrent et persuadèrent facilement à en acquérir par toutes voies, n'estimant rien honteux qui l'y pût faire parvenir. Le cardinal, étant entré dans les affaires en 1624, et le favorisant en considération de la Reine, lui fit accorder, près du duc d'Angoulême qu'on envoyoit en Champagne, la charge de pourvoir aux vivres, laquelle il demanda, et s'y comporta avec tant d'infidélité et de larcin, que le cardinal eut peine à le défendre, et lui manda, par une lettre du 7 avril, que lui-même a depuis produite en son

(1) Juges.

(2) L'exécution eut lieu, suivant l'usage, le jour de l'arrêt.

procès, qu'il le prioit de se conduire si bien à l'avenir que son assistance ne lui fût plus nécessaire en semblables occasions. Ayant été depuis honoré de la charge de gouverneur de Verdun, et d'y faire bâtir une citadelle, il y fit tant de voleries si énormes, si publiques, si à la foule du peuple, sans épargner les églises ni les ecclésiastiques, que l'on n'avoit jamais rien vu de semblable. Il ne se faisoit marché où, sous son nom supposé, il ne fût marchand, et, outre qu'il faisoit payer au Roi le double et le triple de ce que les choses coûtoient, il ne payoit pas la plupart, mais les faisoit porter (1) au peuple, d'où naissoient beaucoup de clameurs contre Sa Majesté, du consentement de laquelle le pauvre peuple croyoit que ces choses se faisoient. Son audace même alla jusque-là qu'il faisoit traiter avec tous les villages de son gouvernement de lui fournir des denrées pour l'entretènement de sa maison, lesquelles il changeoit après en argent. Des autres il exigeoit des sommes de deniers pour les garantir du logement des gens de guerre, ce qu'il faisoit aussi publiquement que si le Roi l'eût permis par lettres patentes. Depuis qu'il fut maréchal de France, comme il crût en vanité et en audace, aussi fit-il en ses voleries. Il retourna en Champagne en 1630, y commander l'armée du Roi, sur laquelle, et sur tous les peuples, il fit tant d'exactions sans honte et sans crainte, qu'on n'en put dire autre chose, sinon qu'il n'y avoit aucun moyen de dérober qu'il ne pratiquât, et le plus souvent par traités publics qu'il faisoit avec les sujets du Roi, de lui payer ce qu'il exigeoit d'eux, aucuns desquels portoient qu'on lui paieroit la rente tant qu'il seroit gouverneur. Il prenoit le tiers sur le pain des gens de guerre; souvent il ne leur en donnoit point et prenoit le tout, sous prétexte de leur nourriture. Il faisoit faire de grandes contributions qu'il échangeoit en argent et mettoit en sa bourse; et ayant assigné des paroisses pour fournir les denrées nécessaires à l'entretènement de ses gardes, il les tournoit à son profit, et les envoyoit vivre en d'autres villages. Aussi n'emmena-t-il qu'à toute extrémité, et après plusieurs ordres réitérés du Roi, son armée de Champagne en Italie, étant marri d'avoir un compagnon (2) qu'il savoit bien qui ne lui permettroit pas de continuer un si sale commerce. Cette extrême avarice le rendit infidèle et léger en toutes les actions de sa vie, suivant ou abandonnant ceux auxquels il s'étoit donné, selon qu'il pouvoit espérer ou n'espérer plus d'eux l'avancement de sa fortune. Il épousa une des filles de de sa pauvreté et la crainte qu'elle perdît l'âge propre à se marier, consentit à cette alliance. Après la mort du feu Roi cette alliance lui donna lieu d'être considéré de la Reine-mère, et ensuite du maréchal d'Ancre, après la mort duquel et l'éloignement de la Reine il se mit incontinent du parti de ses ennemis, qui, ne lui voulant donner aucune part dans leur confiance, l'obligèrent à retourner vers la Reine, qui par sa facilité le reçut. Le cardinal, qui étoit près d'elle, l'obligea en toutes occasions, et depuis qu'il fut dans les affaires le défendit en plusieurs justes accusations qui furent faites contre lui; enfin, à la prière de la Reine-mère, il fit que le Roi lui donna le bâton de maréchal de France, bien que Sa Majesté, le connoissant comme elle faisoit, y eût grande aversion; et pour récompense de tant de grâces il conjura la ruine du cardinal et du royaume. Ce qui est une preuve bien évidente de la maxime reconnue par les anciens politiques, qu'un méchant qui n'a point de principe de vertu, mais se gouverne par sa seule vanité, ne peut être gagné par quelques bienfaits qu'il reçoive de son supérieur, non plus qu'un corps mort qui n'a plus de principe de vie ne peut être échauffé par aucuns vêtemens.

Il n'y a point de grâces capables de rectifier un homme qui n'a point en son ame de semence de rectitude; non-seulement les biens qu'on lui fait sont perdus; mais ils se tournent en poisons et en poignards pour faire perdre la vie à son bienfaiteur. Les siens, en une défense qu'ils firent imprimer en sa faveur (3), apportèrent pour principale raison de l'injustice prétendue de sa condamnation, que c'étoit une chose inouïe qu'un homme de sa qualité fût accusé de péculat et d'emploi de deniers royaux en autre usage qu'en celui auquel Sa Majesté les avoit destinés; mais notre histoire est pleine d'exemples qui prouvent le contraire. Entre les principaux points de l'accusation d'Enguerrand de Marigny étoient ceux-ci : qu'il avoit converti à son profit la plupart des deniers des levées extraordinaires dont il avoit été auteur; qu'il avoit retenu 40,000 écus que Philippe-le-Bel envoyoit au Pape, et fait sceller au chancelier huit lettres en blanc, qu'il avoit employées en des comptans pour son utilité particulière; et un de ceux sur lesquels Jean de Montaigu fut condamné à mort en l'an 1409, fut d'avoir retenu quelque argent des tailles et aides; Olivier de Clisson, connétable de France, fut privé de sa charge, banni du royaume à perpétuité, et condamné en 100,000 marcs d'argent, la Reine-mère, qui, par la seule considération

(1) Supporter.
(2) Le maréchal de Shomberg.
(3) Ce factum se trouve dans le recueil intitulé : *Journal de Richelieu.* Amsterdam, 1664.

pour extorsions par lui faites; entre les accusations du maréchal de Gié, sous Louis XII, est celle d'avoir pris l'argent des mortes-payes de Fronsac; l'une de celles du connétable de Saint-Paul, c'est qu'il mettoit des passe-volans en sa compagnie de gendarmes; et sous Henri II, dans le vu de l'arrêt du maréchal du Biez, condamné à mort, il est accusé de péculat : outre que les ordonnances du Roi sont formelles, et confisquent les corps et les biens de tous ceux, sans exception de personne, qui sont convaincus de ce crime. Il est vrai qu'il y en avoit beaucoup qui en étoient atteints, mais la multitude des coupables fait qu'il n'est pas convenable de les punir tous. Il y en a qui sont bons pour exemple et pour retenir à l'avenir, par crainte, les autres dans le respect des lois.

L'affaire de Marillac étant faite, le Roi pensa à mettre ordre à celle de Calais. La raison que Sa Majesté avoit de ce faire étoit que, premièrement, il savoit que Monsieur et la Reine-mère désiroient plutôt surprendre des places en Picardie qu'en aucune autre province de ce royaume, et qu'ils avoient eu des entreprises presque sur toutes, de sorte qu'on avoit continuellement à craindre un effet de ces mauvais desseins, tous concertés et conduits par l'union d'Espagne, de la Reine, de Lorraine et de Monsieur. Davantage, qu'il étoit certain qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient rien faire sans la surprise de quelque place du royaume, ou la corruption de quelque gouverneur; et partant le principal soin que l'on devoit avoir étoit d'empêcher que l'un ni l'autre n'arrivât. Or il sembla que le gouverneur sur qui les soupçons tomboient plutôt étoit le sieur de Valençai (1), plusieurs avis venant de divers lieux, tous concurrens, y obligeoient. Le Coigneux, homme savant en telles matières, désirant rentrer en la grâce du Roi, pour s'en faciliter le chemin, ne donnoit autre avis que des diverses négociations que ce gouverneur faisoit avec un des parens de Puylaurens. Il stipule, en le donnant, qu'on ne feroit point de mal au gouverneur, mais qu'on remédieroit seulement à l'inconvénient qui en pouvoit arriver en le tenant hors de sa place, ce qu'il estimoit du tout nécessaire. En suite de cet avis, les lettres surprises de Puylaurens portoient, en termes exprès, qu'il y avoit trois desseins infaillibles en Picardie, qu'on jugeoit être à Calais et Saint-Quentin, non-seulement par conjecture, mais en outre par les avis de Carmaing (2) qui étoit dans la cabale, et qui avertissoit des choses plus importantes. Ledit Puylaurens écrivoit qu'il n'attendoit que l'heure d'apprendre que la cane fût chez lui, ce qui donnoit lieu de juger que cette cane fût Valençai, parce qu'il n'y avoit point d'autre gouverneur avec qui il pût traiter qui fût absent de son gouvernement que lui. Un autre, digne de foi, et qui avoit grande intelligence avec les ennemis du Roi, avoit rapporté plusieurs fois qu'ils s'attendoient à une place dont le gouverneur avoit des parens à Bruxelles, lequel gouverneur désiroit voir une armée en campagne avant de se déclarer. Le Roi étant arrivé à Amiens le 15 mai, il rapporta de nouveau que le chevalier de Valençai (3) étoit caché proche de Calais avec Cerezat, neveu de Chanteloube, pour quelque dessein inconnu. Le chevalier de Valençai être en ce lieu après les divers voyages qu'il avoit faits en Angleterre et en Espagne, à ce qu'on disoit, devoit donner grand lieu de soupçon qu'il avoit voulu assurer le secours d'une place de telle importance, au cas qu'elle vînt à se déclarer; autrement à quel dessein le voyage d'Angleterre, s'il n'étoit question de quelque entreprise de place maritime? Cornehote, gentilhomme de Picardie, avoit donné avis par M. d'Angoulême, et par lui-même depuis, qu'il avoit su par un nommé Dubois, soldat de Dompierre, à qui on avoit promis une lieutenance en Flandre, que Dupont, natif de Montpellier, garde de M. de Valençai, avoit été trois fois à Aire parler à Clanleu. Le même Cornehote dit encore qu'un nommé La Roze étoit parti de Hesdin vers le premier de mai, chargé de lettres mises dans des pistolets en guise de balles, entre lesquelles il y en avoit une pour ledit sieur de Valençai. Mailly avoit donné avis qu'il y avoit trois mois que le secrétaire de Valençai étoit à Arras, sous prétexte d'affaires, ce qui s'étoit trouvé véritable; Carmaing avoit aussi donné avis que dans Cambrai on faisoit grand fondement sur Calais; joignant à tous ces avis encore l'humeur cachée et mélancolique du sieur de Valençai, son ambition qui n'étoit pas petite, ses incommodités qui étoient grandes, le mécontentement qu'il avoit professé depuis deux ans qu'on avoit bâti le fort de Nieulé, il n'y a personne sage qui ne juge qu'en tous Etats bien conduits, il ne falloit pas tant de conjectures et de preuves pour obliger à prévenir le mal qui pouvoit arriver d'une infidélité capable de perdre un royaume. Cela obligea le Roi d'aller en personne à Calais dès le jour de l'exécution du maréchal de Marillac, qui fut le 10 mai, et y arriva le 22, mit une bonne garnison dans la ville et dans la citadelle, et le sieur de Rambure, maréchal de camp, pour y commander attendant qu'il en eût disposé autre-

(1) Jacques d'Estampes, frère aîné du chevalier.

(2) Le comte de Cramail ou Carmaing.

(3) Qui était allé chercher des secours en Angleterre pour le duc d'Orléans.

ment, donna cinquante mille écus de récompense audit sieur de Valençai, et lui commanda de se retirer en l'une de ses maisons. Ce changement détourna le cours des grands maux qui étoient préparés à cet Etat, car on fut assuré certainement depuis que cette place eût été perdue pour le Roi s'il n'en eût ôté le gouverneur : Ouailly, capitaine des gardes de Monsieur, le dit souvent à Guron dans Nancy; le duc de Bellegarde lui dit qu'ils en étoient si assurés, que Le Coigneux lui manda une fois que l'exécution en étoit faite, ce qu'il tint deux jours certain; et Monsieur même, lorsqu'il se remit en l'obéissance du Roi, dit au sieur de Bullion que le cardinal avoit en cela rendu un signalé service à Sa Majesté, et que l'avis du péril que couroit cette place étoit véritable. Ce qui empêcha que ce pernicieux dessein ne pût être exécuté avant que le Roi y eût pu mettre ordre, fut que les Espagnols vouloient mettre de leurs gens dedans, en payant 100,000 écus qu'ils devoient donner au sieur de Valençai, et la Reine vouloit que ce fût des Français choisis par elle. Durant cette contestation, le Roi y alla et les mit tous deux d'accord. Monsieur se plaignoit publiquement de la Reine sa mère, et mettoit pour chef principal des plaintes qu'il faisoit d'elle, qu'elle lui avoit fait manquer le dessein de Calais.

Cette affaire étant faite, le cardinal donna au Roi un avis qu'on peut dire avec vérité avoir été une prophétie de ce qu'on a vu arriver depuis; il lui dit que pour bien résoudre ce qu'il falloit pour éviter présentement les troubles qu'on méditoit contre la France, et s'en garantir à l'avenir, il falloit considérer soigneusement qui étoient ceux qui les tramoient, et les moyens dont ils se vouloient servir ; que l'Empire, l'Espagne, la Lorraine, la Reine et Monsieur, étoient ceux qui vouloient troubler la France; que les moyens qu'ils vouloient tenir étoient une étroite union entre eux, y attirer le plus d'autres princes qu'ils pourroient, comme l'Angleterre et la Savoie, la surprise de quelque place importante, la corruption de quelques gouverneurs au dedans du royaume, ou l'assassinat de ceux qu'ils pensoient plus assurés au Roi, ou qu'ils jugeoient lui être moins inutiles, à l'événement de l'un desquels desseins ils étoient résolus d'entrer en France avec armée qu'ils tenoient prête à cet effet; que leur résolution étoit si clairement vérifiée par tant d'avis de divers lieux certains, et par tant de pièces surprises, qu'il étoit impossible d'en douter; que ce que dessus étant non-seulement présupposé mais connu par preuves, il faudroit être fou, aveugle ou méchant, pour ne pratiquer pas tous les remèdes nécessaires pour éviter les inconvéniens qui pouvoient arriver de tels desseins; que la première chose qu'il falloit faire étoit de mettre tous les ordres nécessaires pour la conservation de la personne du Roi et ensuite de ses serviteurs ; que la seconde étoit de pourvoir à la sûreté des places du royaume, autant qu'on le pourroit faire, établissant de bonnes garnisons et si bon ordre en icelles, qu'elles fussent effectives dans les places et non-seulement dans la bourse des capitaines, comme elles avoient été jusqu'alors; qu'il falloit en outre châtier les gouverneurs infidèles si on en avoit des preuves assurées, changer les supects si on avoit sujet apparent de les soupçonner, la raison d'Etat ne permettant pas en conscience qu'on manquât de remédier à un mal qui pourroit produire la ruine d'un royaume, lors même qu'on n'en avoit pas preuve évidente, mais seulement juste sujet de le soupçonner, principalement si le remède qu'on y pouvoit apporter ne faisoit point de tort à celui contre lequel on le pratiqueroit (1); que la troisième chose qu'il falloit faire étoit d'empêcher que l'union des conspirans ne se grossît, et rompre celle qui étoit déjà faite, autant qu'on le pourroit, soit en les détachant et gagnant ceux qui en étoient, s'il étoit possible, soit en les mettant par la force en état de ne pouvoir nuire ; que pour ce faire, il falloit considérer le dedans et le dehors; quant au dedans, ayant pourvu à Calais qu'on avoit grand lieu de soupçonner, si ensuite de la punition de Marillac on étoit soigneux de châtier ceux qui viendroient à manquer, il n'y avoit rien à craindre; que pour ce qui étoit de Monsieur et de la Reine, il n'y avoit rien à faire que les laisser souffrir le mal qu'ils se faisoient à eux-mêmes, jusqu'à ce que, ne pouvant plus le supporter, l'excès de leur douleur et l'impuissance qu'ils reconnoîtroient avoir de faire mal à la France, les contraignît de rentrer en leur devoir; que l'Empereur n'avoit que trop d'occupation; que l'Espagne en auroit assez, puisque les Hollandais alloient se mettre à la campagne, et qu'ils avoient en outre entrepris le secours du Palatinat; que les Anglais seroient toujours retenus de produire aucun effet de la jalousie naturelle qu'ils avoient contre nous, si nos affaires étoient en bon état, joint que la considération du Palatinat, dont ils désiroient le recouvrement, et auquel ils croyoient que nous étions nécessaires, en tant que nous assistions le roi de Suède, les empêcheroit de rien entreprendre à notre préjudice, ce qu'aussi bien ils ne sauroient faire sans troubler leur propre repos, dont leur nécessité et leur paresse naturelle leur faisoit désirer la conservation ; que

(1) En ce sens qu'on les indemnisait par argent, comme il a été vu dans le fait du sieur de Valençay.

M. de Savoie n'étoit pas encore lié contre la France, et ne se déclareroit pas qu'il n'y vît beau jeu; ce qui faisoit qu'à son égard il n'y avoit rien à faire qu'à maintenir nos affaires en état qu'il eût sujet de craindre la puissance du Roi s'il lui manquoit; qu'il ne restoit donc rien à faire qu'à pourvoir au duc de Lorraine; que, pour bien juger de la résolution qu'il falloit prendre à son égard, il falloit considérer exactement quel a été son procédé avec la France, et particulièrement depuis le traité qu'il fit à Metz il y a six mois, se réconciliant avec le Roi; que par le traité il s'étoit obligé à quatre choses principales, à toutes lesquelles il avoit manqué, fors à la déposition de Marsal, qu'il ne pouvoit ne faire pas, à cause de la présence des armes du Roi qui l'avoit pris au dépourvu; que la première des quatre qu'il n'avoit pas observée, étoit de livrer Le Coigneux et Monsigot, dont on s'étoit fié à sa parole, qu'il viola dans la naissance même du traité où les promesses sont d'ordinaire inviolables; que la seconde étoit la jonction de ses armes à celles du Roi pour favoriser la religion catholique en Allemagne et empêcher la perte de la ligue catholique, qu'il éluda par divers artifices, en sorte que la perte de M. de Bavière, son oncle, s'en étoit ensuivie; que la troisième l'obligeoit à rompre toute intelligence avec l'Empereur, l'Espagne, la Reine et Monsieur; et cependant, au même temps qu'il le promettoit, il s'engageoit avec eux de faire le contraire; que la quatrième étoit de ne rien jamais entreprendre au préjudice de la France, contre laquelle il n'avoit pas laissé de machiner tout ce qu'il avoit pu pour sa ruine; que les lettres surprises, de Puylaurens à madame de Phalsbourg (1), justifioient clairement l'étroite intelligence qui avoit toujours été entre les ennemis du Roi et ce prince; que celles de madame de Phalsbourg à Puylaurens l'assuroient, en termes si précis, que M. de Lorraine étoit en état de servir Monsieur, qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter; que celle de M. de Vaudemont disoit, en termes exprès, que Monsieur devoit avoir bientôt la couronne; ce qui étoit à noter et devoit donner beaucoup à penser: que l'avis qu'avoit donné l'ambassadeur d'Angleterre, comme le sachant certainement, que M. de Lorraine avoit écrit à l'Infante qu'il étoit prêt à se joindre aux armes de l'Empereur et à celles d'Espagne pour se venger des injures qu'il avoit reçues du Roi à Metz; que la conduite du duc, qui avoit rempli ses places de blé, qui les fortifioit avec précipitation, qui engageoit ses terres pour avoir de l'argent, qui levoit enfin des gens de guerre de toutes parts; que les avis du sieur de Carmaing, homme intelligent en telles affaires, qui portoient tous que Monsieur devoit entrer en France avec quatre mille chevaux, soutenu du duc de Lorraine et de don Gonzalez; que celui que le nonce de Flandre avoit donné de l'union dudit duc aux desseins de Monsieur contre la France; que les négociations qu'on savoit que M. de Lorraine faisoit avec l'Empereur par diverses personnes, et entre autres par deux pères jésuites, dont le père Maillan avoit donné avis; que la connoissance certaine qu'un homme certain avoit donnée de l'union de M. de Lorraine avec Espagne; que les avis que le duc de Bellegarde avoit donnés à M. de La Force qu'on avoit dessein de charger les troupes du Roi avec celles de M. de Lorraine et d'Ossa (2), ne confirmoient que trop la connoissance que les dépêches surprises avoient donnée, et tous ensemble ne permettoient pas de douter de l'infidélité de ce prince: que la dépêche de Deshayes, et les autres de Walstein au comte de Mérode, de fournir dix mille hommes à Monsieur pour entrer en France, que les levées qu'on avoit appris de nouveau que Mérode faisoit au Liége de cinq régimens, que l'assurance que Puylaurens avoit donnée à madame de Verderonne d'être au premier jour à la campagne, que les avis donnés par Elincour qu'on attendoit à voir quel événement auroient les affaires d'Allemagne à ce commencement pour faire entrée en France du côté de Champagne, que les diverses dépêches du sieur de Guron qui étoit en Lorraine et avoit découvert par divers moyens l'union d'entre l'Espagne, Lorraine et Monsieur, et leur conspiration au préjudice de la France, faisoient qu'il faudroit avoir les yeux crevés pour ne voir pas que tous ensemble n'attendoient que la surprise de quelqu'une des places du Roi, ou la déclaration de quelque gouverneur pratiqué pour se mettre en campagne: que, par tout ce que dessus, il apparoissoit qu'on ne se pouvoit fier en la parole de ce prince, que, quelque traité qu'il fît, on ne pouvoit y prendre sûreté, puisqu'il ne sauroit parler plus expressément; ni faire aucun traité qui obligeât davantage que celui qu'il avoit déjà fait, à quoi il avoit manqué ouvertement; que c'étoit un prince sans parole, sans foi, sans prudence, fourbe, déloyal et peu sage, animé contre le Roi, lié particulièrement avec ceux qui en vouloient à Sa Majesté, duquel, par conséquent, il falloit tout craindre, sans pouvoir s'en promettre aucun bien que celui auquel on pourroit le contraindre par force; qu'il restoit donc à dire que, ne pouvant être gagné, il le falloit

(1) Sœur du duc.

(2) Ajoutez, en récapitulant ce qui vient d'être dit: *Tous ces renseignements.*

perdre si on ne se vouloit contenter de lui mettre un caveçon, outre la bride de Marsal; qu'on avoit légitime sujet d'en user ainsi, qu'il seroit jugé tel de tout le monde quand on voudroit le publier; que cependant, devant que l'entreprendre, il falloit considérer s'il valoit mieux ne le faire pas, et les inconvéniens qui pouvoient arriver laissant les choses comme elles étoient, ou ceux qu'on devoit craindre entreprenant de mettre ce prince en état de ne pouvoir nuire; que le Roi avoit cent mille hommes sur pied; qu'il lui étoit impossible de les entretenir long-temps sans que la France périt; que si telles forces lui étoient toujours nécessaires pour sa défense, dès lors on pouvoit s'assurer que son salut et sa conservation étoient sa perte, parce que la France ne sauroit supporter cette dépense encore une année sans être ruinée; qu'il falloit donc s'en servir tandis qu'on étoit contraint de les entretenir, pour affoiblir les ennemis de ce royaume, et les mettre en état de n'obliger plus à l'avenir à de si grands préparatifs pour se défendre; autrement, si la France diminuant de force, les ennemis demeuroient en celle en laquelle ils étoient, il arriveroit qu'on ne seroit plus en état de se défendre lorsqu'ils auroient plus de volonté de nous attaquer, parce qu'ils en auroient plus de moyens, qu'ils pratiqueroient indubitablement si le temps y étoit propre; que l'Espagne et l'Empire étant occupés comme ils étoient lors, M. de Lorraine n'en pouvoit être secouru que foiblement sous le nom de Monsieur; qu'il ne pouvoit donc faire résistance que par la force de ses propres armes et de celles de Monsieur; ce qui n'étoit pas grand'chose au respect des grandes difficultés qui se trouvoient d'ordinaire en telles affaires, et qui pourroient s'y trouver une autre fois; que, quoi qu'on fît contre ce prince, on lui donneroit bien peut-être plus de sujet de s'en revancher, mais non pas plus de volonté et de dessein; mais aussi on lui en diminueroit le moyen, qui étoit l'importance; que si lui et toutes ses forces, et celles de Monsieur, se mettoient à la campagne, on les déféroit assurément, et, par après, on ne trouveroit pas grande difficulté; que s'ils s'enfermoient dans des places, en les bloquant dans la principale, à la fin on les y feroit périr, quoi qu'ils voulussent faire, ne voyant pas que, de toute cette année, ils pussent avoir de secours puissant qui pût rompre un tel dessein; et cependant on prendroit d'emblée toute la Lorraine, hormis trois places, tout le Barrois pour jamais; et quand même on ne perdroit pas tout-à-fait le duc, on ne rogneroit de telle sorte qu'il ne sauroit revoler une autre fois, et l'armée du Roi auroit vécu dans son pays au lieu de ruiner la France; qu'au reste, quand on seroit contraint de se départir d'un tel dessein après qu'on l'auroit commencé, on ne pourroit perdre tant qu'on feroit en ne faisant rien; auquel cas nous nous consommerions par nos propres forces, et ne diminuerions, ni la volonté que les ennemis avoient de nous mal faire, ni leur puissance, ains augmenterions l'une et l'autre en nous affoiblissant nous-mêmes; qui plus est, il y avoit grande apparence que M. de Lorraine ne se verroit pas plutôt attaqué par le Roi, qu'il rechercheroit d'en sortir par un accord, qui ne sauroit être si mauvais qu'il ne lui fût plus utile que de hasarder ses Etats contre un grand roi, et qu'ainsi il sembloit qu'on ne pût qu'avoir bonne issue de cette affaire, et que le pis aller seroit toujours plus avantageux que le mieux qui pût arriver en ne faisant rien que nous consommer sans affoiblir nos ennemis; qu'en un mot, si, tandis que nous avions le temps propre et la force, l'on ne se servoit de l'un et de l'autre pour ruiner ceux qui étoient unis contre nous, en perdant les plus foibles, et nous mettant, par ce moyen, en état de perdre les autres par après si l'exemple de leurs voisins ne les rectifioit, ils attendroient et prendroient indubitablement le temps de nous perdre nous-mêmes, lorsqu'ayant fait beaucoup d'efforts pour nous garantir de leur mauvaise volonté, nous ne serions plus en état de nous en défendre; que, si l'on prenoit la résolution d'attaquer le duc de Lorraine, pour jouer à jeu sûr, il falloit envoyer traiter avec le chancelier Oxenstiern (1) une union à ce dessein, lui représentant qu'on ne vouloit entreprendre ledit duc que parce qu'il manquoit au traité qu'on avoit fait avec lui en faveur du roi de Suède; qu'il falloit l'assurer qu'on attaqueroit ledit duc, s'il ne vouloit de nouveau déposer deux des meilleures places qu'il eût, entre les mains du Roi, pour sûreté qu'il ne se tourneroit plus pour l'Empereur contre ledit roi de Suède, et stipuler avec lui qu'aussitôt que le Roi attaqueroit ledit duc, qui seroit dans le 15 juin, assurément il attaqueroit les Espagnols; que, pour le porter à cette résolution, il falloit lui représenter le grand avantage qui lui reviendroit d'un tel dessein, soit que le duc se soumît aux volontés du Roi, ou qu'il ne le fît pas; que, s'il s'y soumettoit, les Espagnols perdroient l'assistance qu'il leur avoit promise contre lui; que, s'il ne le faisoit pas, ils seroient contraints de se diviser, une partie pour assister ledit duc, et l'autre pour résister aux forces qu'il commandoit pour son maître; qu'on diroit peut-être qu'au même temps qu'on feroit cela, M. de Lorraine,

(1) Laissé par Gustave pour commander les troupes près du Rhin.

ayant garni ses places, Monsieur avec la cavalerie de l'un et de l'autre et les Liégeois entreroit en France; mais tant s'en faut qu'on vît rien à craindre pour cela, qu'au contraire il sembloit qu'il étoit à désirer, parce qu'ils ne sauroient faire d'armée qui pût assiéger une place, et que, s'ils y entroient une fois bien avant, ils étoient perdus, vu qu'assemblant la noblesse des provinces voisines, avec mille chevaux et dix mille hommes de pied qu'auroit le Roi, outre l'armée qui attaqueroit M. de Lorraine, on pourroit aller à eux en quelque lieu qu'ils fussent; et si une fois ils étoient défaits, comme il arriveroit, M. de Lorraine étoit perdu et le Roi assuré en son Etat pour long-temps. Pour conclusion, qu'il y avoit trois partis à prendre avec M. de Lorraine: ou ne rien faire et laisser les choses comme elles étoient, ou lui faire la guerre, ou s'accommoder avec telle sûreté qu'il ne pût plus manquer à l'avenir, comme il avoit fait par le passé; que, de ces trois partis, le premier étoit le pire, parce qu'on ne pouvoit long-temps soutenir la dépense que l'on faisoit sans être ruiné, et que, laissant M. de Lorraine comme il étoit, on le laissoit en état d'attendre une saison propre à faire sentir les effets de la mauvaise volonté qu'il avoit témoignée en ces dernières occasions, contre sa parole et ses traités, en laquelle nous ne serions plus en état non-seulement de lui faire du mal, comme nous étions lors, mais même de nous défendre de la ligue qui se trouveroit contre nous; que le second étoit le meilleur, parce qu'on n'auroit jamais si beau temps de mettre par terre cet ennemi, qui étoit quasi le seul dont les Espagnols se pouvoient servir contre la France, comme le singe de la patte du lévrier (1); et que, quoiqu'il y eût de la difficulté, il n'y en pouvoit avoir qui empêchât qu'on ne profitât de plus de la moitié de ses Etats, et qu'on ne le mît en état de ne se pouvoir servir des autres contre nous; qu'au reste sa volonté au mal étant si invétérée qu'ayant tenté plusieurs fois de le ramener on y avoit perdu son temps, il étoit impossible de ne pas juger que, si on le laissoit subsister en état de mal faire, il y animeroit tous les autres; au lieu que si on le mettoit en état de ne le pouvoir, outre que le plus animé seroit par terre, son exemple intimideroit tous les autres, et on demeureroit au moins en état de leur résister quand ils voudroient faire les mauvais, si on n'y étoit de leur donner sur les doigts à leur tour; que, nonobstant toutes ces raisons, il conseilloit le troisième parti, pourvu que la sûreté s'y trouvât, parce qu'on auroit, par une voie douce et facile, le même effet qu'on prétendoit par la guerre, vu qu'on mettroit M. de Lorraine en état de ne pouvoir nuire, et qu'ensuite, avec ses armes et les nôtres, nous tiendrions le reste de nos ennemis en grande considération, et serions en état de recevoir ce que la bonne fortune nous offriroit, peut-être lorsque nous y penserions le moins.

(1) On voit que le proverbe a précédé la fable.

La question étoit de savoir quelle sûreté ce prince pouvoit donner, qui fût estimée raisonnable; qu'il y en avoit trois : 1° livrer des places de nouveau; 2° offenser les ennemis du Roi, contre lesquels il étoit déjà lié avec Sa Majesté par traité; 3° et désarmer; qu'il estimoit qu'il n'y auroit pas raison de demander ces trois choses ensemble, parce qu'un prince s'exposeroit trop, par ce moyen, à être dépouillé à la première volonté qu'il en prendroit au Roi, joint qu'il n'étoit ni de la bienséance ni de la condition des souverains de dépendre absolument des volontés d'autrui, et, partant, qu'il croyoit qu'il se faudroit contenter des deux premières et laisser M. de Lorraine armé; que cette proposition sembleroit peut-être étrange d'abord, mais qu'il la croit utile pour deux raisons principales : la première, qu'en lui conseillant de demeurer armé il se porteroit plus aisément à donner des places, parce qu'il verroit par là qu'on lui laissoit le moyen de conserver les autres, et croiroit qu'on avoit dessein d'entreprendre quelque chose où il pourroit profiter; la seconde, que l'armement qu'il tiendroit en pied étoit le moyen dont il se falloit servir pour lui faire offenser les ennemis du Roi, s'il en étoit besoin, et que Sa Majesté eût lieu de s'y porter elle-même; qu'il croyoit d'autant plus que M. de Lorraine pouvoit demeurer armé, qu'il ne sauroit abuser de ses forces, vu les sûretés que nous aurions, parce, en outre, que ses forces seroient modérées, et que, servant, comme elles feroient, à nous tenir en plus grande considération, attendu qu'il seroit obligé à les joindre à celles du Roi, en quelque dessein qu'il voulût prendre, elles serviroient encore à le consommer par lui-même; mais que surtout, traitant avec lui, il falloit le faire obliger de nouveau à joindre ses armes avec celles du Roi, et suivre tous ses desseins et intentions, et qu'il consentît, au cas que l'on pût vérifier qu'il manquât à l'avenir audit traité, que les places qu'il auroit déposées demeurassent perdues.

Ensuite de cet avis, Sa Majesté ayant suffisamment pourvu à toutes ses frontières de Picardie, laissé à Calais le sieur de Saint-Chamond, maréchal de camp, à Corbie le marquis Palluye, pourvu à Saint-Quentin, la volonté du gouverneur duquel lui étoit suspecte, et, y ayant

laissé le sieur de Persy par commission, sans déposséder le gouverneur à cause de son impuissance, elle s'achemina vers la Lorraine, d'où elle recevoit tous les jours de Guron avis sur avis de la mauvaise volonté et infidélité du duc de Lorraine. Elle reçut en ce temps-là bien à propos une dépêche des maréchaux de La Force et d'Effiat, qui commandoient son armée aux frontières d'Allemagne, par laquelle ils lui donnoient avis de la plainte qu'Oxenstiern leur faisoit des grandes levées du duc de Lorraine, qu'il croyoit être à dessein de les joindre avec les troupes d'Espagne contre le Roi son maître pour entrer dans le Palatinat, leur ayant mandé que le Roi son maître en eût bien empêché ledit duc, le mettant en état de ne lui pouvoir nuire, n'eût été le respect de Sa Majesté et l'accord qu'elle avoit fait avec lui, duquel elle avoit fait donner part au Roi son maître par le marquis de Brezé, ce qui le détourna lors d'attaquer ledit duc, sous l'assurance qu'il donna aussi de ne rien entreprendre au préjudice du traité d'alliance et confédération d'entre le Roi et le roi de Suède. Sa Majesté, à cette nouvelle, dépêcha dès le 28 de mai, de Boulogne où elle étoit alors, le sieur de Miré vers le sieur de Charnacé, son ambassadeur en Allemagne, et lui manda que son intention n'ayant jamais été, en garantissant le duc de Lorraine du mal qui le menaçoit, de lui donner lieu de contribuer à en faire à ceux qui étoient en dessein et en état de lui en faire recevoir sans sa considération, il allât promptement, ou, au cas qu'il ne le pût, envoyât au plutôt le sieur de Miré vers ledit Oxenstiern, pour traiter et convenir, en son nom, avec ledit Oxenstiern, au nom du roi de Suède, qu'au cas que ledit duc ne se disposât dans peu de jours de donner, et ne donnât par effet de tels gages et assurances que l'on ne pût douter qu'il n'eût plus d'intention de nuire, et que même il ne le pût quand il en auroit la volonté, Sa Majesté l'attaqueroit de toutes ses forces, et entreroit dans ses États pour dissiper ses troupes, prendre ses places, et en un mot le réduire à tel point qu'il ne fût plus capable de nuire aux desseins dudit roi de Suède : Oxenstiern promettant aussi, au nom dudit Roi son maître, qu'au même temps que l'armée de Sa Majesté entreroit dans les Etats du duc de Lorraine et le tiendroit occupé, les troupes du roi de Suède attaqueroient celles de l'Empereur et du roi d'Espagne, lesquelles étoient entre le Rhin et la Moselle pour troubler les desseins du roi de Suède, poursuivant les Impériaux et Espagnols en quelque lieu qu'ils allassent pour troubler le présent dessein de Sa Majesté.

Le sieur Carondelet, doyen de Cambrai, vint aussi secrètement trouver Sa Majesté à Amiens le 30 mai, et lui témoigna, de la part des plus grands seigneurs de Flandre, le mécontentement qu'ils avoient des Espagnols, le désir de s'en délivrer, et le recours qu'ils avoient à sa bonté et à sa grandeur royale pour les assister, promettant qu'ils se déclareroient contre le roi d'Espagne si elle vouloit envoyer une armée dans le Hainaut et l'Artois, en la puissance de laquelle ils remettroient les villes d'Avesnes, de Bouchain et du Quesnoy, et avec le temps d'autres plus grandes. Sa Majesté ne rejeta pas entièrement cette ouverture, mais, n'y voyant pas aussi encore assez de jour, elle lui donna espérance de ne les pas abandonner lorsqu'elle seroit plus certainement informée si la puissance de leur ligue étoit telle que vraisemblablement ils pussent parvenir à la fin qu'ils désiroient.

Sa Majesté, quelques jours auparavant, avoit donné ordre aux maréchaux de La Force et d'Effiat d'envoyer mille hommes de pied et cent chevaux dans Hermenstein pour le garder, selon le traité que nous avons dit ci-dessus avoir été fait avec le roi de Suède et l'archevêque de Trèves, ce qui ne pouvoit apporter juste sujet de rupture, ni avec Trèves, puisque cela se faisoit à sa prière et qu'on le tiroit de péril évident inévitable par autre voie, ni avec les Espagnols pource qu'on secouroit un électeur catholique pour le bien de la religion et de l'Empire, ni avec le duc de Lorraine pour la même raison et parce qu'on ne faisoit que ce à quoi il étoit obligé conjointement avec le Roi. Mais néanmoins, afin qu'Oxenstiern fût encore plus assuré des bonnes intentions du Roi et de l'utilité que lui apportoit la présence de son armée, il lui fit connoître que le voyage de La Saludie à Hermenstein et les autres troupes que le Roi pourroit détacher de son armée pour envoyer en garnison ès autres places dudit Electeur, n'étoient qu'un accessoire de l'envoi de cette armée, le principal but de laquelle alloit à empêcher la conjonction des troupes de don Gonzalez, non-seulement avec le comte d'Emden, mais avec le duc de Lorraine, qui toutes ensemble lui devoient fondre sur les bras pour le chasser du Palatinat et de tout ce qu'il tenoit en deçà et au-delà du Rhin, dont le Roi étoit bien averti qu'ils avoient dessein, et pour forcer M. de Lorraine à quitter leur parti pour prendre le nôtre; conformément à quoi le Roi, d'abondant encore, avoit fait un effort extraordinaire dans ses finances pour faire agir les Hollandais si puissamment que les troupes de Flandre n'avoient osé tourner la tête de deçà ayant trop d'occupation chez elles. Oxenstiern reçut ces raisons, et passa même sans difficulté le traité

avec Miré, de l'envoi duquel nous avons parlé ci-devant, reconnoissant qu'il étoit fondé sur les propres intérêts du Roi son maître, et se ressouvenant que lorsqu'il alla à Bamberg contre Tilly qui en avoit chassé Horn, le comte d'Emden étant sollicité d'approcher ses troupes de Kreutznach et attaquer les lieux qu'il laissoit derrière lui, ledit comte répondit qu'il avoit jalousie de l'armée du Roi, commandée lors par les maréchaux de La Force et de Schomberg, et qu'il étoit obligé de demeurer sur le sien pour être préparé à le défendre si on avoit intention de l'attaquer. Il est bien vrai que les Suédois reçurent cet avantage de ladite armée, mais ce n'étoit pas le principal dessein pour lequel Sa Majesté l'entretenoit, mais pour l'avantage et le bien public de la chrétienté et celui de son État : de la chrétienté, empêchant que les armes suédoises ne détruisissent tous les États des électeurs catholiques le long du Rhin, et la religion même; ce qu'ils eussent fait, car ils se fussent saisis de tout l'électorat de Trèves dans lequel ils étoient déjà, si l'Électeur n'eût eu recours à Sa Majesté : l'électeur de Cologne même écrivit au cardinal une lettre de remercîment de ce que, par l'intervention de Charnacé, à l'ombre des armes du Roi, ses États étoient demeurés libres du danger qu'ils couroient quand les Suédois occupèrent les passages de la Moselle, et promit de coopérer de toute sa puissance à l'effet du pouvoir que le maréchal d'Effiat avoit de Sa Majesté de proposer et de traiter de la paix de l'Empire à conditions honorables pour la religion et conservation des princes intéressés : quant à l'intérêt du Roi pour le bien de son État, c'étoit pour empêcher par cette armée l'union des troupes espagnoles avec celles de Lorraine, en intention de favoriser la rébellion qui, sous le nom de Monsieur, se faisoit dans le royaume. Au reste, qu'il fît connoître au duc de Lorraine les grands sujets que Sa Majesté avoit de se plaindre de lui, pour lesquels il seroit dorénavant contraint de tenir son armée en son pays pour s'opposer à ses desseins, s'il ne donnoit de bonnes assurances à Sa Majesté d'un plus sincère procédé à l'avenir.

Les Espagnols qui étoient au Palatinat sous le commandement du comte d'Emden s'approchoient avec dix ou douze mille hommes; Haraucourt étoit à Haguenau avec quelques troupes lorraines; Monsieur étoit à Trèves avec d'autres troupes et celles qu'avoit Gonzalez, qui faisoient huit mille hommes de pied et deux mille chevaux; tout cela se devoit joindre avec le duc de Lorraine, et passer en France. Ledit duc, pour amuser le Roi, lui envoya Deville, qui trouva Sa Majesté à Amiens allant à Calais, et vint avec elle jusques en ladite ville. Il ne fut pas plutôt de retour à Nancy qu'il ne revînt, et trouva Sa Majesté à Nelle, comme elle s'avançoit vers la Lorraine. En tous les deux voyages il n'apporta que des paroles trompeuses et captieuses, comme il parut bien en ce qu'assurant le Roi de l'affection de son maître et de la résolution qu'il avoit d'exécuter les traités qu'il avoit faits avec Sa Majesté, il faisoit, au préjudice d'iceux, passer Monsieur dans ses États pour entrer en France. Il offrit au Roi, pour toute satisfaction des offenses qu'il avoit faites à Sa Majesté, que son maître désarmeroit. Sa Majesté lui fit réponse que les armes de M. de Lorraine ne lui étoient point suspectes, mais bien ses intentions; partant qu'il n'avoit pas besoin de son désarmement, mais bien assurance qu'à l'avenir il ne feroit plus contre lui ce qu'il avoit fait par le passé; que tant s'en faut qu'il lui conseillât de désarmer; qu'au contraire il croyoit qu'il ne sauroit prendre une meilleure résolution que de se rendre puissant et fort s'il ne vouloit le satisfaire, parce qu'en ce cas le Roi étoit résolu de se faire raison à soi-même. Le duc de Lorraine, durant ses allées et venues, donnoit de nouvelles commissions, distribuoit des armes de son arsenal pour armer de nouveaux régimens, et feignoit une guerre contre ceux de Strasbourg, pour avoir prétexte d'envoyer ses gens vers l'Alsace pour les fortifier de ceux du commissaire Ossa, si les progrès du roi de Suède ne l'en eussent empêché; ce qui fit que Guron lui demanda congé de se retirer, lui témoignant que, puisqu'il ne voyoit point d'apparence qu'il voulût donner satisfaction au Roi, il aimoit mieux s'en aller avant la rupture que de la voir arriver en sa présence. Le duc, étonné, proposa, pour témoignage de sa fidélité vers le Roi, de lui donner Clermont, en tirant récompense de Sa Majesté, et pria Guron d'en écrire; mais, comme il ne faisoit cette proposition que pour tromper, il l'éluda aussitôt qu'on voulut entrer en traité, ce qui fit que le Roi lui commanda de prendre congé de lui et de se retirer en son armée d'Allemagne; et, se résolvant d'attaquer le duc de Lorraine, envoya Miraumont aux maréchaux de La Force et d'Effiat, avec ordre de leur dire que l'armée qu'ils commandoient étoit bien en un poste qui séparoit celles de don Gonzalez, du comte d'Emden et du duc de Lorraine, et que tandis que ladite armée de Sa Majesté n'auroit rien à entreprendre elle ne sauroit être en un meilleur lieu, principalement si, pendant qu'elle étoit là, l'armée du roi de Suède vouloit attaquer quelqu'une des deux armées d'Espagne, qui, séparées, n'étoient pas capables de lui résister; mais parce qu'il n'é-

toit pas possible ni raisonnable de demeurer toujours les bras croisés, le Roi le leur envoyoit pour ajuster avec eux ce qu'ils pourroient faire, et leur donner part de ce qu'il estimoit devoir entreprendre de son côté, et du temps auquel il pouvoit commencer son entreprise; que Sa Majesté pouvoit entrer dans les États de M. de Lorraine vers le 20 du mois; que son dessein étoit de faire entrer du côté de Clermont quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour bloquer cette place; d'entrer en personne avec douze mille hommes de pied et mille chevaux dans le Barrois, qui se rendroit à sa vue, et de là passer à Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel et autres lieux semblables, qui ne pouvoient pas résister et pouvoient fournir quantité de blés pour la nourriture de ses armées; et, après ces choses faciles exécutées, demeurer en état de voir ce que voudroient faire les ennemis, afin de se porter avec cette armée aux lieux où il faudroit, pour rompre leurs desseins et faciliter à l'armée qu'ils commandoient ce qu'ils auroient à entreprendre; que, quoique l'entreprise de Nancy semblât la plus difficile, l'on estimoit que c'étoit celle où il se falloit attacher, d'autant que, si l'on en venoit à bout, M. de Lorraine seroit ruiné tout d'un coup; qu'il y avoit à considérer que l'armée qu'ils commandoient prenant la route de Nancy, celles des ennemis se pourroient joindre, et se mettre en état de tenter de secourir M. de Lorraine; que l'on ne voyoit pas qu'ils le pussent entreprendre sans toutes leurs forces jointes, et qu'ils puissent prendre une telle résolution sans un trop grand hasard de se perdre, vu que, s'ils la prenoient, ils abandonneroient le Palatinat à Oxenstiern et la Flandre aux Hollandais; qu'au reste quand ils la prendroient, si Oxenstiern (qui promettoit de les suivre, et qui sans doute s'y seroit obligé si Miré étoit arrivé au sieur de Charnacé) exécutoit ses promesses, ils se trouveroient enfermés entre deux armées plus puissantes qu'eux, qui, sans doute, par leur bonne intelligence les ruineroient; mais qu'on pouvoit éviter que les deux armées espagnoles ne se joignissent, quand même celle du Roi se retireroit, si Oxenstiern vouloit prendre un bon poste avec toute son armée pour les en empêcher, vu principalement que les Espagnols seroient bien moins hardis à rien entreprendre, les Hollandais étant en campagne comme ils étoient, parce que, s'il arrivoit qu'ils eussent un échec en ces quartiers où ils étoient, la France, Suède et les Hollandais viendroient à bout de tous leurs desseins contre les Espagnols, sans aucune opposition; mais que surtout ils se donnassent bien garde de retirer l'armée du Roi pour venir en Lorraine, qu'ils n'en donnassent premièrement avis à Oxenstiern, et lui fissent entendre que c'étoit pour l'effet qu'on lui avoit proposé, et que le Roi n'attaqueroit ledit duc que pour l'union qu'il avoit prise avec les Espagnols depuis qu'il avoit traité avec lui, au préjudice, tant de Sa Majesté que du roi de Suède; qu'ils l'engageassent aussi à suivre lesdits Espagnols au cas qu'ils se joignissent ensemble pour suivre l'armée du Roi, et convinssent, si cela arrivoit, que l'on tâcheroit de les combattre, les attaquant par la queue et par la tête.

Les maréchaux de La Force et d'Effiat ayant reçu cet avis, et, quant et quant, appris que Monsieur, avec l'armée espagnole, devoit partir de Trèves et s'avancer à Saint-Wendel, situé entre Trèves où étoit l'armée de don Cordoua, Spire où étoit celle du comte d'Emden, et la Lorraine, pour se joindre au comte d'Emden qui s'y acheminoit, espérant être assez forts tous ensemble pour, se logeant entre la Lorraine et l'armée du Roi, l'empêcher de faire aucun progrès, et donner cependant lieu à Monsieur de passer avec quelques troupes en France, prirent résolution de les prévenir et avancer l'armée jusques audit Saint-Wendel; ce qu'ils firent le 30 mai, prirent la place sans résistance, et renvoyèrent les munitionnaires espagnols qui y faisoient déjà le pain pour les deux armées, et envoyèrent le sieur de La Saludie, avec mille hommes de pied et cent chevaux, à Bingen, pour aller de là par eau jusques au Rhin, ayant passé lequel il n'eut plus de péril jusques à Hermenstein, où il arriva sûrement, et fut reçu avec sa troupe par les gens de l'archevêque de Trèves. Cordoua n'eut pas plutôt avis de son passage, qu'il envoya à l'Electeur lui demander quartier pour ses troupes dans Coblentz; et, bien qu'il l'en refusât, il ne laissa pas d'y envoyer Mérode avec deux régimens de pied et six cornettes de cavalerie, qui y furent reçus par l'infidélité des habitans vers leur prince; mais nous ne les y laissâmes pas long-temps, comme nous verrons ci-après. Cette résolution fit rebrousser chemin au comte d'Emden, qui n'osa pas approcher si près de notre armée, et se retira vers le Rhin, pour aller plus loin passer la Moselle et se joindre avec Gonzalez; mais les Suédois se mirent à leur queue, et, si Oxenstiern et le comte Ludovic Oto eussent été en bonne intelligence et n'eussent point perdu de temps par leurs dissensions, ils eussent absolument défait toute cette armée; ils ne laissèrent pas de les travailler, prirent partie de leurs chariots, les contraignirent de brûler le reste, et les poursuivirent jusques au-delà de la Moselle, si rudement que toute cette armée se dissipa; ce dont Gonzalez

fut si offensé, qu'il cassa le bâton de général du comte d'Emden à la face de toute l'armée, et lui ôta le gouvernement de Luxembourg jusques à ce que l'Infante en eût autrement ordonné; mais ledit don Gonzalez ne donna pas plus d'assistance au duc de Lorraine qu'avoit fait le comte d'Emden, car il se retira incontinent avec tout ce qu'il avoit pu amasser en Flandre, pour s'opposer aux Hollandais, qui, ayant divisé leurs forces en deux corps, et fait deux attaques puissantes, l'une en Gueldre et l'autre à....., avoient eu d'heureux succès de tous côtés, lesquels avoient fait perdre aux Espagnols Henri de Berghes, mestre de camp général de leur armée en Flandre, qui, étant gouverneur de Gueldre, avoit été si abandonné d'eux, que non-seulement ils ne lui donnèrent point de troupes pour s'opposer à l'attaque des Hollandais, mais retirèrent même celles qu'il avoit; de sorte que, ne se pouvant défendre, les ennemis s'emparèrent facilement de son gouvernement, ce qui lui fit croire que c'étoit une partie qui lui avoit été jouée par lesdits Espagnols qui le haïssoient de longue main (1), et pour lui faire perdre son honneur, et ensuite pour avoir lieu de se défaire de lui avec quelque prétexte apparent de raison; ce qui l'offensa jusqu'à tel point qu'il se retira au Liége, où il écrivit à l'Infante qu'il s'étoit retiré pour y exercer sa charge pour le service de son altesse, et employer ses biens et sa vie pour réprimer les désordres que les Espagnols faisoient en Flandre, à l'oppression des personnes de toutes conditions. Il écrivit la même chose à tous ceux du pays, les exhortant de se joindre à lui, ce qui étoit une rébellion manifeste, et qu'ils estimoient d'autant plus dangereuse qu'ils savoient le mécontentement général que tout le pays avoit de leur domination, et même que, peu de jours auparavant, les Hollandais, après avoir pris Artzen, Stralen, Venloo, Ruremonde, Erckelens, et trois autres forts sur la Meuse, auroient, le 10 juin, mis le siége devant Maëstricht, ville si importante que toute la Flandre en appréhendoit extraordinairement la prise.

Cependant Monsieur arrive à Nancy; le duc donne avis, le 9 juin, de son passage à nos généraux, les assurant qu'il n'avoit eu aucun avis qu'il dût venir, ni du dessein qu'il avoit d'entrer en France où il s'acheminoit avec des forces, et qu'il n'y prenoit aucune part, et seroit toujours serviteur du Roi. Ils ne lui firent autre réponse, sinon que, pour savoir mieux la vérité de ses paroles, ils tournoient la tête de leur armée droit vers lui, et dans quatre jours arrivèrent à Nomeny et le lendemain à Pont-à-Mousson, qui ne firent point de résistance. Le duc eut recours à ses ambassades ordinaires, et dépêcha vers le maréchal d'Effiat, le conviant à une conférence. Le résultat fut qu'il vendroit Clermont au Roi, et lui donneroit Stenay en dépôt. Sa Majesté, se trouvant fort irritée de la malice et audace que le duc avoit eue de donner passage par ses États à Monsieur, pour le faire entrer à main armée en France, et résolue de s'en venger, s'avança diligemment pour tirer raison de cette injure et de tant d'autres qu'elle avoit reçues dudit duc.

Le Roi, étant à Sainte-Menehould le 16 juin, et y ayant appris que le marquis de Mirabel, qui étoit allé à Bruxelles, il y avoit trois mois, pour y être à l'arrivée de Monsieur lorsqu'il y alla, n'avoit pas plutôt su son entrée en France avec armes, qu'il revenoit à Paris pour contribuer à ses desseins par négociation, lui dépêcha pour le prier de ne prendre point la peine de s'avancer plus avant vers la cour, ayant plusieurs raisons pour l'en empêcher raisonnablement : la première, que, s'étant plaint au Roi son maître de son procédé, et l'ayant fait prier de ne le renvoyer plus, il avoit usé de la courtoisie qui étoit ordinaire entre les grands princes, en lui promettant de le délivrer d'une personne qui ne lui étoit pas agréable; la seconde, qu'il venoit d'un lieu où il avoit aidé à faire diverses négociations contre le service du Roi, particulièrement avec le duc de Lorraine, avec lequel Sa Majesté étoit maintenant en guerre; la troisième, qu'ayant eu de perpétuelles conférences avec la Fargis (2), avec laquelle il professoit une étroite amitié, et que seul il avoit fait recevoir en Flandre, contre l'inclination de l'Infante, Sa Majesté ne pouvoit que l'avoir très-suspect en ce qui concernoit même sa personne, vu que ladite dame avoit bien été si osée que de vouloir porter, par lettres dont le Roi avoit les originaux, la Reine à penser à se remarier avec Monsieur, ce qui ne pouvoit se faire sans penser par conséquent à la mort du Roi; la quatrième, que le Roi, désirant entretenir une bonne intelligence entre le roi d'Espagne et lui, ne devoit pas, par cette raison, recevoir en sa cour une personne qui avoit témoigné, par toutes ses actions, n'avoir point de plus grand dessein que d'introduire une rupture entre les deux couronnes; la cinquième, qu'il est libre aux rois de se dispenser d'être suivis des ambassadeurs en certains voyages qu'ils font; que le roi d'Espagne en avoit fraîchement ainsi usé au voyage que son

(1) Henri de Berghes était du complot des seigneurs flamands, dont Carondelet était venu parler au roi.

(2) La comtesse du Fargis. Cette façon de nommer une femme de cour est une des preuves que trouvait Voltaire contre l'authenticité du testament. Les mémoires du temps sont pleins de locutions pareilles.

maître avoit fait à Barcelonne, faisant savoir à l'ambassadeur de France qu'il feroit mieux de demeurer à Madrid que de le suivre. Celui qui eut charge d'aller faire ce message au marquis de Mirabel, l'eut aussi de lui dire que le refus que Sa Majesté faisoit de le recevoir en sa cour, ne touchoit point sa qualité d'ambassadeur, mais seulement sa personne particulière, et que toute autre personne qui seroit envoyée du roi d'Espagne seroit très-bien reçue. Néanmoins il ne laissa pas de venir; mais le Roi lui envoya Guron lorsqu'il fut à Paris, et lui commanda, le 19 juillet, de s'en aller en Espagne, et que, si ses affaires particulières requéroient qu'il fît plus long séjour en France, il les allât parachever à Orléans.

Le 18 du mois elle partit de Sainte-Menehould pour entrer dans les Etats du duc de Lorraine, ce qu'elle fit allant coucher à Vaubecourt, qui est en Barrois. Avant que partir elle écrivit à tous les gouverneurs de ses provinces, pour leur donner avis de la nécessité qui lui étoit imposée, par l'infidélité du duc de Lorraine, de lui faire la guerre, qu'il espéroit que Dieu béniroit ses armes, comme étant justes, et ne les prenant que par contrainte pour sa défense, le repos de la chrétienté et le bien de son Etat. Dès que Sa Majesté fut arrivée à Vaubecourt, ayant eu avis qu'il y avoit deux régimens de cavalerie de douze compagnies à six lieues de là, à don Severin et Banoche au-deçà de la Meuse, et Rouvray au-delà, commandées par Lenoncourt et Oflans, elle donna charge de son propre mouvement au comte d'Alais de prendre six cents chevaux, ses mousquetaires, trente des gardes du cardinal, et deux cents mousquetaires du régiment des gardes montés sur des bidets, pour aller voir s'il enlèveroit quelqu'un de ces quartiers; ce qu'il fit si heureusement, qu'ayant poussé les deux premiers d'en-deçà de la Meuse, il passa ladite rivière et surprit les autres dans leur quartier, où ils pensoient dormir plus à sûreté parce qu'il étoit bien fermé de murailles, et qu'ils ne croyoient pas qu'on pût passer la Meuse sans qu'ils en fussent avertis long-temps auparavant, principalement avec de l'infanterie, qu'ils n'avoient prévu qu'on dût faire monter à cheval. Le quartier étant environné, le portes furent incontinent rompues, les mousquetaires montèrent en divers endroits sur les murailles, et jouèrent tellement leur jeu, que cinq cents chevaux qui étoient enfermés dans la ville, tous armés et à cheval, ne sachant quel parti prendre, voulurent par deux fois sortir à la campagne; ce qu'ils tâchèrent inutilement, rencontrant d'un côté la compagnie de chevau-légers du Roi et quelques mousquetaires, qui, tous ensemble, les uns par leurs décharges, les autres par une rude charge, les repoussèrent dans la ville, là où le duc d'Halluin (1), qui étoit à la tête desdits chevau-légers, eut un bras cassé d'un coup de pistolet. Comme les ennemis tentèrent en vain de prendre la campagne par cette porte, ils le voulurent aussi essayer par l'autre, mais ce fut avec aussi peu de fruit, vu qu'ils trouvèrent le comte d'Alais à la tête, qui, après leur avoir fait faire une décharge de quelques gardes du cardinal de Richelieu et carabins de Maubisson, les repoussa dans leur quartier. Y étant rentrés, les mousquetaires continuèrent à les tuer les uns sur les autres, et la cavalerie du Roi acheva, jusqu'à ce point qu'il en demeura plus de deux cent cinquante sur la place, plusieurs de blessés et de prisonniers, et cinq cornettes prises, sans qu'il y eût autre perte des gens du Roi que sept ou huit cavaliers et quelques blessés, entre lesquels, outre M. le duc d'Halluin, le sieur de Bouchavane étoit le seul homme de qualité. Au même temps Sa Majesté ayant eu avis qu'un nommé Chalabre levoit des mousquetaires à cheval pour M. de Lorraine, et qu'il n'étoit qu'à deux lieues et demi de son quartier, elle commanda à trente des chevau-légers du cardinal et trente de ceux du maréchal de Schomberg, commandés par Cahusac, de les aller charger; lequel les défit et prit prisonniers, sans qu'il en voulût tuer aucun, parce qu'ils ne se défendirent point. Le lendemain, qui étoit le 20 juin, M. de Lorraine, sachant qu'il ne pouvoit défendre le Barrois, envoya un gentilhomme nommé Couvonge, gouverneur du Barrois, à Sa Majesté, pour lui rendre une feinte obéissance dans ladite province; mais elle lui répondit que cette obéissance étoit déjà rendue, ayant reçu des otages de Bar, et, quand elle ne le seroit pas, il n'étoit plus en état de vouloir rien par courtoisie dudit duc. Il eut aussi avis le même jour du maréchal de La Force que trois compagnies françaises, qui étoient de la cavalerie dudit duc de Lorraine, s'étoient venues rendre à lui.

Dès le soir Sa Majesté arriva à Saint-Mihiel, où elle trouva le sieur de Ville que le duc lui envoyoit encore, et étoit venu avec le maréchal d'Effiat pour faire quelque proposition, non de dépôt de places entre les mains de Sa Majesté, mais d'échange des places qu'il croyoit qu'on eût envie d'avoir en dépôt, savoir est de Clermont. Sa Majesté répondit que ces propositions eussent été bonnes devant qu'elle fût entrée dans les États dudit duc, qu'elle ne lui vouloit aucun mal, mais seulement lui faire connoître qu'on n'offensoit pas des rois de son cœur et de sa puissance sans en payer les dépens; qu'au reste il ne vouloit faire aucun échange, parce que, comme

(1) Fils du maréchal de Schomberg.

il ne désiroit pas augmenter ses États qu'en tant que la justice lui permettroit et la nécessité l'y contraindroit, aussi ne vouloit-il en aucune façon les diminuer pendant son règne, pour quelque considération que ce pût être, d'un seul pouce de terre que ses prédécesseurs eussent possédé.

D'autre part, Sa Majesté donna commandement au maréchal de La Force de suivre Monsieur avec six cents chevaux et le régiment de Tonneins, qu'il prendroit de l'armée qu'il commandoit, avec huit cornettes de cavalerie qui le devoient joindre en Bresse, et sept régimens qui étoient en Provence, Dauphiné et Rouergue. Le maréchal de La Force s'achemina incontinent où il lui étoit commandé, va gagner la rivière de Loire, s'avance jusqu'à Lyon, et de là passe jusqu'au Pont-Saint-Esprit, où il arriva le 24 juillet.

Sa Majesté quant et quant donna charge aussi au maréchal d'Effiat d'investir Nancy avec l'armée qu'il commandoit. Le duc ne savoit où il en étoit, et, parce qu'il pensoit être trop sage, il n'avoit point prévu ce péril; car il ne se fût jamais imaginé, n'en voyant point d'exemple en notre histoire, que le Roi, sachant Monsieur, son frère, en armes dans son État, n'eût pas incontinent tourné tête devers lui, et se fût arrêté à faire la guerre à un prince étranger pour en tirer la raison, qu'il pouvoit remettre en un autre temps plus opportun; joint qu'il croyoit suffisamment avoir pourvu à son Etat, quand on l'eût voulu attaquer, d'avoir muni Clermont de tout ce qu'il jugeoit nécessaire pour un siége, et ne pouvoit croire qu'on laissât cette place derrière pour le venir attaquer dans la ville de Nancy, en laquelle partant il s'étoit si peu disposé à se défendre, que, nonobstant ses grandes et régulières fortifications, elle n'eût pu tenir que peu de temps si elle eût été assiégée. Cette épouvante faisoit que tous les jours il envoyoit diverses personnes au maréchal d'Effiat et ensuite au Roi; au maréchal, pour le prier de ne se hâter pas tant de venir assiéger sa ville, mais attendre nouvel ordre du Roi; au Roi, pour le supplier d'accepter l'offre qu'il lui faisoit desdites deux places. Toutes ces allées et venues ne produisirent rien jusqu'au 24 du mois, que l'armée arriva devant la ville. L'avant-garde ayant pris le quartier de Champinielle, quasi aux portes de ladite ville, le reste de l'armée campa tout autour, en résolution de commencer le lendemain les approches. Lors le duc envoya le sieur de Ville et Jeannin son secrétaire d'Etat vers le Roi qui étoit à Liverdun, à deux lieues dudit Nancy, afin de lui donner entier contentement. Il offrit au Roi Jamets en dépôt, outre Stenay, et la vente de Clermont, et fit avec Sa Majesté un traité à Liverdun le 26 juin, par lequel lesdites deux villes, châteaux et citadelles de Stenay et Jamets devoient être déposées entre les mains de Sa Majesté dans neuf jours: savoir est Stenay dans six, et Jamets trois jours après, et ce pour le terme de quatre ans. Quant à la ville et forteresse de Clermont, le duc la déposeroit aussi entre les mains de Sa Majesté dans trois jours, mais avec cette différence, que, parce que Sa Majesté prétendoit que ledit comté de Clermont lui appartenoit et relevoit de sa couronne, dont il y avoit procès pendant en sa cour de parlement de Paris, au lieu que les deux autres places devoient être restituées audit sieur duc, dès cette heure il étoit convenu, entre Sa Majesté et lui, que ladite ville et comté de Clermont, et tout ce qui en dépend, demeureroient en pleine propriété et souveraineté au Roi, comme Sa Majesté l'avoit désiré, moyennant le prix qui en seroit payé par Sa Majesté audit sieur duc, à raison du denier cinquante sur le pied du revenu de ladite terre, dont estimation seroit faite par commissaires qui seroient députés de part et d'autre dans six mois, eu égard à ce que la terre avoit valu durant les neuf dernières années dont il en seroit fait une commune; que dans l'année le duc rendroit au Roi la foi et hommage qu'il lui devoit à cause de la duché de Barrois; de plus, qu'entre ci et un an ledit sieur duc rendroit la foi et hommage qu'il doit à Sa Majesté pour raison du Barrois, mouvant de la couronne, ainsi qu'il le doit; qu'il observeroit religieusement à l'avenir les cinq premiers articles du traité de Vic, qui reprenoient nouvelle force en vertu du présent traité, et qu'il demeureroit inviolablement uni et attaché aux intérêts de Sa Majesté, joindroit ses armes aux siennes, et l'assisteroit de toutes ses forces en quelque guerre que Sa Majesté pût entreprendre, donneroit passage libre dans tous ses États à ses armées, et leur fourniroit les vivres dont elles auroient besoin, en les payant au prix courant; que Sa Majesté protégeroit et défendroit la personne dudit sieur duc et tous ses États contre qui que ce pût être, sans exception quelconque. Ce traité fut ratifié par le duc dès le lendemain; et, pour assurance de l'exécution d'icelui, il envoya le cardinal de Lorraine son frère en otage, qui demeura à Pont-à-Mousson où le Roi s'avança, jusqu'à ce que toutes lesdites places eussent été mises entre les mains des commissaires que Sa Majesté envoya pour les recevoir, et que ses garnisons y fussent entrées.

C'est une chose à remarquer que l'infidélité de ce duc étoit si grande, que le Roi étant encore à

Pont-à-Mousson pour recevoir l'exécution de ce qu'il venoit de lui promettre, il commençoit déjà à projeter la contravention à ce qu'il avoit promis, et montroit évidemment par actions manifestes la volonté qu'il en avoit; car, le Roi étant encore en ce lieu, attendant le dépôt de ces places, il continuoit à faire fortifier Nancy plus qu'auparavant, et même y faisoit entrer des munitions; de sorte que Sa Majesté fut contrainte de lui envoyer le sieur de Guron pour lui en faire plainte, et fit cesser les travaux. En ce traité la force du procédé du Roi est à noter, en ce que, bien que Sa Majesté eût voulu se contenter du dépôt de Clermont et de Stenay auparavant que Monsieur fût entré en France avec armes par la Lorraine, elle voulut de plus avantageuses conditions depuis que M. de Lorraine eut contribué à une si mauvaise action, de façon qu'il empira son mal par ce qu'il avoit jugé lui devoir servir de remède. Ainsi en six jours, ce qui est presque incroyable, le Roi fut maître de tout l'État du duc de Lorraine, fort de six places fortes, dont il le contraignit de lui en bailler trois, de peur qu'il prît la meilleure et la capitale, qu'il alloit assiéger. Ce qui apprend aux petits princes à n'offenser jamais les grands, s'ils ne se veulent perdre, et, aux ducs de Lorraine, que Charles-Quint avoit grande raison de dire à son fils qu'il n'avoit rien à espérer d'eux, parce qu'en effet ils ne pouvoient conserver leurs Etats sans la France. Le duc avoit mal retenu cette leçon, si jamais il l'avoit entendue, car il fut si inconsidéré que d'armer audacieusement contre le Roi quatre fois en peu de temps; la première, pendant le siége de La Rochelle, étant d'intelligence avec les Anglais, il fit venir Crast avec trois mille chevaux allemands pour entrer en France; il demeura trois mois entiers dans l'évêché de Metz, attendant son temps, et le ruina : pendant que le Roi étoit à Suse, il fit son second armement pour se préparer à recevoir Monsieur, comme il fit deux mois après, lorsque le Roi étoit aux mains avec les huguenots au Languedoc : le troisième a été au même temps de l'éclat que la Reine fit contre le cardinal, que Monsieur sortit de France pour la seconde fois, avec lequel armement il fut servir l'Empereur contre le roi de Suède, lorsqu'il vit que sa partie n'étoit pas encore bien faite contre la France : le quatrième est le dernier, qui a contraint le Roi de le venir attaquer dans ses Etats, et qui l'a affermi à vouloir autant de ses places qu'il a armé de fois contre lui, Marsal, Clermont, Stenay, Jamets. Ce traité étant signé, le cardinal dit librement aux commissaires du duc de Lorraine, qu'il les prioit de dire à leur maître que, si, en donnant ces places au Roi, il lui donnoit son cœur, il faisoit un bon marché, parce que l'un retireroit les autres assurément; mais que, s'il ne le faisoit pas, il faisoit la plus grande folie qu'il sauroit faire, parce que, probablement, faute de l'un il perdroit les autres, en tant que, si le cœur ne marchoit, apparemment il feroit des contraventions au traité qui déchargeroient le Roi de la restitution du dépôt.

Quoique ce traité ne portât pas qu'il seroit donné des otages pour sûreté de son exécution, il étoit porté, par un écrit particulier, que le cardinal de Lorraine viendroit auprès du Roi pour en servir, ce qu'il fit deux jours après, et demeura huit jours auprès du Roi dans Pont-à-Mousson, pendant lesquels il se fit diverses allées et venues pour l'exécution dudit traité. Entre autres, une fois, le duc manda au cardinal que, s'il estimoit que son frère (1) fût plus agréable au Roi, il lui remettroit son Etat. Le cardinal répondit à Ville, qui lui fit ce message en présence du cardinal de Lorraine, que M. de Lorraine lui avoit déjà tenu ce langage étant à Metz; qu'il venoit assurément de l'humeur mélancolique en laquelle l'état présent de ses affaires le mettoit; qu'il le supplioit de bannir telles pensées à l'avenir, et trouver bon qu'il lui dît franchement, comme son serviteur, qu'un prince devoit être grandement soigneux de ne dire jamais que ce qu'il pouvoit, que ce qu'il vouloit et ce qu'il devoit; ce qu'il lui mandoit librement, parce qu'une partie de ses malheurs venoient d'avoir fait le contraire, d'avoir dit plus qu'il ne pouvoit, en ce que souvent, quand le Roi avoit été éloigné de ses Etats, il s'étoit vanté qu'il feroit merveilles contre la France, ce qui avoit grandement piqué Sa Majesté, quoiqu'il sût qu'il ne le pouvoit faire; d'avoir dit ce qu'il ne vouloit pas, parce que, promettant souvent ce qu'il ne vouloit pas tenir, il arrivoit de là qu'on le tenoit si peu certain en ses paroles qu'on n'y prenoit aucune confiance, ce qui avoit principalement porté Sa Majesté à désirer de lui d'autres assurances que de paroles; de se laisser aller à dire ce qu'il ne devoit pas, parce que cela le faisoit mésestimer, comme feroit assurément la proposition de quitter son Etat, ce dont il ne lui pouvoit revenir que du désavantage.

Il faut avouer que jamais roi ne fut plus heureux ni plus glorieux que le Roi, qui pouvoit marquer toutes les années de son règne par deux ou trois signalées actions, dont l'une seule étoit capable de signaler la vie d'un prince. La plus

(1) Le cardinal de Lorraine.

grande part du monde, jugeant de ce qui se passe sans en considérer les raisons, blâmèrent le duc de Lorraine d'avoir fait ce traité; mais, pour moi, je dirai franchement que, supposé les fautes précédentes où il s'étoit laissé aller, c'est la seule action de sagesse que j'aie remarquée en sa conduite. Il sera aisé de le concevoir, si l'on considère que ce pauvre prince avoit si mal pris son temps de se porter contre la France, qu'il voyoit tous ceux qui le pouvoient secourir contre elle en état de ne pouvoir faire autre chose que le plaindre. L'impuissance de Monsieur, dont les armes n'avoient force que pour brûler des maisons et des villages entiers en France, faisoit que ses vœux lui étoient fort inutiles. Le roi de Suède avoit mis une si grande barrière entre l'Empereur et lui, qu'à peine les souhaits de l'Empire pouvoient-ils venir jusqu'à ses Etats; les Hollandais occupoient tellement les Espagnols, qu'outre qu'ils jouoient de malheur depuis quelque temps, il ne leur restoit pas de temps pour penser aux affaires d'autrui. Ainsi, le meilleur parti que pouvoit prendre le duc de Lorraine étoit de se soumettre à la puissance du Roi, à laquelle il ne pouvoit résister, et se conserver le droit de ce dont il ne pouvoit que disputer foiblement la possession. Et partant, ayant plusieurs fois offensé Sa Majesté avec beaucoup d'imprudence, ce ne fut pas peu de prudence à lui de savoir l'apaiser, en déposant entre ses mains une partie de ses Etats pour conserver la possession de l'autre, et le titre de tout, fors du comté de Clermont, à la propriété duquel il valoit mieux renoncer volontairement que de la perdre par force, et tout ce que ses prédécesseurs lui avoient laissé. Ce n'est pas que ce ne lui fût une mortification extraordinaire d'être forcé d'en venir là, non-seulement parce que la chose étoit rude en soi-même, mais en outre parce qu'auparavant que le Roi s'approchât de ses Etats, étant comme beaucoup qui ne connoissent ou n'appréhendent les périls que quand ils sont proches, il avoit non-seulement dit et protesté à tous les siens qu'il feroit des merveilles, mais, qui plus est, l'avoit mandé aux personnes qui lui étoient plus confidentes dedans la cour, et particulièrement aux dames, auxquelles on ne peut dire beaucoup pour faire peu sans confusion et sans honte. Il disoit à tout le monde qu'il se gouverneroit comme un homme qui pensoit n'avoir rien à perdre; qu'étant malsain comme il étoit, il ne lui falloit qu'un tombeau, sa femme et ses sœurs n'avoient besoin que d'un couvent, son père que d'un lit pour sa vieillesse, son frère que d'un bréviaire étant ecclésiastique, et qu'ainsi, quand il perdroit tous ses Etats, il resteroit à un chacun ce dont il auroit besoin, et à lui beaucoup de gloire pour avoir fait une signalée résistance.

Comme il y eut sagesse au duc à se résoudre à contenter le Roi, lui livrant les places qu'il avoit désirées pour la sûreté de sa foi, il faut avouer qu'il ne fallut pas peu de force d'esprit et de courage pour entreprendre de réduire ce prince au point où il fut mis, vu que, lorsque le Roi s'y résolut, il savoit que l'Empereur lui promettoit toute assistance; que Walstein avoit donné ses ordres pour la lui faire recevoir; que le comte de Mérode faisoit diverses levées dans le Liége à cette fin; il voyoit don Gonzalez avec une armée de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux dans le Luxembourg et le Palatinat, qui ne sont pas seulement frontières, mais contiguës à la Lorraine; il n'ignoroit pas que Monsieur, son frère, n'eût deux mille chevaux pour entrer, comme il fit, dans le royaume; et, cependant, sa prévoyance lui faisant voir que toutes les promesses de l'Empereur ne pourroient produire autre effet que de la fumée, vu les affaires qu'il avoit, que les Espagnols en avoient tant chez eux qu'ils ne pourroient pas seulement penser aux intérêts d'autrui, et que tous les efforts de Monsieur seroient vains par le bon ordre qu'il avoit donné en tout son royaume, il ne laissa pas de l'entreprendre et le dut faire, parce que, s'il n'en eût usé ainsi, il lui en fût arrivé pis pour les raisons déduites ci-dessus. Quelques-uns estimoient cette entreprise téméraire, beaucoup la tenoient douteuse, et tous croyoient qu'il s'y trouveroit plus de difficulté qu'on ne pensoit pas, et cependant le cardinal soutint toujours qu'il ne s'y en trouveroit aucune qu'on ne surmontât certainement. Et, en effet, il s'y en rencontra beaucoup moins qu'on n'en avoit prévu et qu'on ne pouvoit en surmonter, et un chacun eut lieu de reconnoître par expérience dommageable au duc, que ce n'est point aux petits princes à se jouer aux grands (1), et que l'excès de la puissance des ducs de Lorraine ne peut résister aux forces de la France, quand même elles sont embarrassées.

La nouvelle de ce traité fut reçue à Paris et par toute la France avec tant d'exclamations et de louanges pour le Roi, qu'il faudroit emprunter les plus délicates paroles de la flatterie pour en dire les vérités. Les places promises ayant été délivrées entre les mains de ceux que le Roi avoit commis à cet effet le dimanche 4 juillet, Sa Majesté partit pour retourner en France le mercredi 7 dudit mois, en intention de pourvoir aux dé-

(1) C'est la seconde fois, en quelques pages, qu'on a inséré cette morale.

sordres que faisoit Monsieur; pour à quoi pourvoir il avoit déjà envoyé le maréchal de La Force avec six cents chevaux. Le jour devant son partement, le duc envoya un de ses secrétaires nommé Fournier au cardinal, lui dire qu'il reconnoissoit maintenant avoir failli, négociant et traitant contre la France, mais qu'il ne croyoit pas que sa faute méritât un si rude traitement que celui qu'il avoit reçu. Mais il montroit bien néanmoins, quant et quant, que la connoissance qu'il avoit de sa faute n'étoit pas jointe à un tel repentir qu'il devoit, car le même jour le sieur de Bourbonne ayant aussi taillé en pièces une compagnie que Cressias levoit pour Monsieur auprès de La Motte, où la princesse de Phalsbourg l'avoit fait retirer, pensant qu'il y seroit en sûreté, et que de là il pourroit aisément aller joindre Monsieur, ledit duc envoya supplier le Roi de faire rendre la dépouille de ladite compagnie, disant que c'étoit pour lui qu'il la levoit; ce que le Roi trouva étrange, vu que le contraire paroissoit clairement, en ce qu'il avoit lui-même donné le contrôle de ses troupes, écrit de sa main, au sieur de Guron, dans lequel elle n'étoit point comprise. Il vint, le 8 dudit mois, trouver le Roi à Seichepré, où Sa Majesté retournant en France étoit venue coucher de Pont-à-Mousson. Elle l'y reçut le mieux qu'il lui fut possible, sans témoigner aucune mémoire du passé; elle le pria seulement de se bien souvenir du traité qu'il venoit de faire avec elle, l'assurant que, s'il l'observoit comme il y étoit obligé, il recevroit d'elle tout le contentement qu'il en pouvoit désirer. Le duc lui parla en sorte que, bien qu'il lui avouât sa faute, il étoit aisé à connoître que sa confusion étoit semblable à celle des criminels qui confessent à la torture ce qu'ils ne peuvent nier, non pas par repentance qu'ils en aient, mais par la rigueur ou l'appréhension du mal qu'ils recevroient en ne le faisant pas. Il avoua au Roi avoir failli, mais sans en particulariser les circonstances, ni spécifier tous les desseins qu'il savoit avoir été machinés contre la France; les lèvres parloient et non le cœur; l'évidence des choses lui faisoit dire ce qui ne pouvoit être ignoré de personne, et non le ressentiment de sa conscience découvrir ce qui étoit caché. Cependant il se gouverna si civilement avec Sa Majesté, qu'en lui disant qu'il n'étoit point venu pour s'excuser, mais bien pour confesser qu'il avoit failli par mauvais conseil, il ajouta ensuite qu'il la supplioit de lui pardonner. Sa Majesté lui répondit qu'il ne falloit plus parler du passé ni s'en souvenir que pour l'amender par sa bonne conduite.

Ledit traité avec le duc de Lorraine étant fait, le cardinal dit au Roi qu'il restoit à pourvoir à trois choses: la première, à s'opposer à Monsieur; la seconde, à parachever les affaires auxquelles on étoit engagé en Allemagne; la troisième, à voir si l'on devoit recueillir ou laisser la moisson qui s'offroit du côté de Flandre, par la révolte de la plupart de tous les grands seigneurs et de quelques villes du pays: qu'il étoit certain que si on laissoit grossir Monsieur sans remédier fortement à ses foibles commencemens, le moindre bon succès qui lui pût arriver le rendroit en état de faire beaucoup de peine; qu'il étoit certain en outre que, si les Espagnols se voyoient attaqués par le Roi du côté de Flandre, ils redoubleroient par nécessité le désir qu'ils avoient d'assister Monsieur, et ne craindroient point de le faire ouvertement, et de lui envoyer, du côté d'Espagne, les préparatifs qu'il y avoit long-temps qu'on savoit qu'ils faisoient à cet effet. Partant on estimoit que ce n'étoit pas assez d'avoir envoyé le maréchal de La Force après lui, si on n'y envoyoit encore du renfort et une personne agissant de la part du Roi, si Sa Majesté n'y pouvoit aller elle-même; que si Monsieur n'alloit qu'en Bourgogne, on étoit bien d'avis que le Roi s'y transportât en personne après lui, pour avoir la gloire et l'effet de le chasser hors de France; mais s'il alloit dans les Cevennes, le Languedoc et autres pays chauds contraires à la santé de Sa Majesté, on n'étoit pas d'avis qu'il entreprît de le suivre, mais seulement d'y envoyer une personne confidente et effective. On croyoit qu'on pouvoit faire l'affaire de Monsieur et celle d'Allemagne ensemble, laquelle, quoique non si spécieuse que celle de Flandre, ne laissoit pas d'être aussi importante pour la conséquence. Premièrement, parce que si on ne la faisoit pas l'ayant entreprise, il paroîtroit grande foiblesse et grande légèreté en la France, en laquelle l'Allemagne n'auroit plus d'espérance, et seroit contrainte de se réunir par force à la maison d'Autriche, auquel cas, si le roi de Suède périssoit, nous aurions à souffrir un grand effort, et nulle personne pour nous aider à le soutenir, ni mettre aucune barrière entre nos ennemis et nous; au lieu que si on la parachevoit, outre la réputation que cela donneroit parmi les catholiques de secourir la religion et les électeurs, un tel dessein donneroit liaison au Roi avec la ligue catholique; ce qui feroit que, si le roi de Suède venoit à périr, la maison d'Autriche, prenant le dessus, ne sauroit nous faire mal, vu que les catholiques, qui la craindroient autant que nous, seroient bien aises de se joindre à la France, dont ils auroient reçu secours; qui plus est, outre que l'effet qu'il y avoit à

faire en Allemagne en faveur des catholiques se faisoit du consentement du roi de Suède, il nous rendroit considérables contre lui s'il venoit à avoir le dessus; étant certain que si nous étions en état de lui disputer le Rhin, cela donneroit lieu à tous ceux qui resteroient contre lui de se joindre à nous pour s'opposer à ses desseins, lesquels, par conséquent, il ne pourroit pas faire réussir au préjudice de la France; qu'il y avoit plus, c'étoit qu'en ce dessein on ne rompoit point ouvertement avec les Espagnols ni l'Empereur, vu que ce qu'on vouloit faire dans l'évêché de Trèves étoit du consentement et à la prière de l'archevêque et de tous les catholiques; qu'au reste l'affaire n'étoit pas difficile, car il n'étoit question que de prendre Philisbourg sans guerre, et trois ou quatre places et châteaux que l'électeur de Trèves nous vouloit mettre entre les mains, et chasser, à sa prière et sous son nom, les Espagnols de Trèves et Coblentz, où ils avoient peu de gens; que par ce moyen on se rendroit maître de tout le pays depuis Metz jusques au Rhin, vu que tous ceux qui avoient des États dans cette étendue vouloient se mettre en la protection de la France, par le besoin qu'ils en avoient contre la maison d'Autriche, et qu'entre autres le comte de Nassau offroit à Sa Majesté sa place forte de Hombourg, qui n'étoit pas de petite considération: que, quant au dessein de Flandre, quelque disposition à la révolte qu'il y eût entre les seigneurs, les principales villes ne se révolteroient pas aisément; c'étoit une affaire de cinq ou six années de suite qu'il étoit impossible d'entreprendre, ayant les deux autres sur les bras, qui sont de nécessité; que les Espagnols avoient une telle jalousie et haine contre nous, qu'encore qu'ils fussent attaqués par les Hollandais comme par nous, assurément ils feroient tous leurs efforts du côté où nous serions, et nous tomberoient sur les bras, ce qui rendroit nos desseins très-difficiles; qu'on diroit que nous ne pouvions demeurer en repos, que nous voulions toujours la guerre; que toutes celles que nous avions eues jusques alors avoient été, et apparemment, nécessaires et forcées, et accompagnées d'une évidente justice, au lieu que celle-ci sembleroit volontaire, de pure élection, et destituée de justice, au jugement de ceux qui ne voudroient pas examiner le fond des affaires, ou qui seroient préoccupés de passion; qu'au reste, une telle guerre conviendroit peu avec l'humeur et la santé du Roi, avec les finances épuisées de la France et les humeurs des propres gens de guerre, qui étoient las de leur métier; qui plus est, il sembloit que, si on la vouloit entreprendre, il y auroit quelques liaisons préalables à faire avec les Hollandais et les Anglais, pour éviter le retour et empêcher que lesdits Hollandais, faisant la trève, ne nous pussent laisser seuls en guerre; que, partant, il sembloit clairement qu'il ne falloit pas entreprendre ce dessein en l'état auquel nous étions; mais la difficulté étoit de savoir ce qu'il falloit faire pour ne perdre pas l'avantage que l'on pouvoit tirer de la disposition de révolte en laquelle étoient tous les seigneurs de cet État, et quelques villes particulières; qu'ils étoient tous si animés qu'ils mandoient ouvertement que, si la France ne vouloit s'accommoder avec eux, ils traiteroient avec les Hollandais; ce à quoi il y avoit d'autant plus d'apparence, que les Hollandais accordoient lors libre exercice de la religion catholique aux lieux qu'ils prenoient; que si la révolte se faisoit en faveur des Hollandais, et que toutes les dix-sept provinces se pussent réunir (ce qui étoit très-difficile), ce seroit un très-dangereux effet pour la France, étant certain que les Hollandais, puissans comme ils seroient, seroient très-dangereux voisins; que pour donc éviter les inconvéniens qu'il y avoit à faire lors une telle entreprise, et ceux qu'on pouvoit encourir à ne la faire pas, il sembloit que le meilleur expédient que l'on pût prendre étoit de faire savoir à ce parti qu'on ne demandoit pas mieux que d'y entendre; mais que pour le faire il falloit être délivré des autres affaires qui pourroient empêcher de l'entreprendre fortement, et peut-être même pourroient divertir après qu'on s'y seroit embarqué; que le Roi étoit si religieux en ses promesses, qu'ayant promis à quelques-uns de messieurs les électeurs catholiques de les assister, il ne pouvoit les abandonner sans perte de sa réputation, ni laisser croître les petits commencemens de l'entrée que Monsieur a faite en France, sans mépriser tout-à-fait ses intérêts pour ceux d'autrui; qu'il espéroit promptement avoir satisfait à ces deux obligations, et être libre par après pour se porter à un tel dessein, qui requéroit des forces entières; qu'il falloit au même temps envoyer 8 ou 10,000 pistoles à ceux qui conduisoient cette affaire, non pour les distribuer aux grands, qui n'en prendroient pas, au moins pour si peu, mais pour contenter quelques sujets subalternes qu'on ne pouvoit tenir que par les intérêts, qu'il n'étoit pas raisonnable qui sortît de la bourse des grands; que, quoique la dépense qu'on feroit en cette occasion ne fût pas excessive ni considérable pour un tel dessein, elle ne laisseroit pas de faire croire à ceux qui menoient et conduisoient cette affaire qu'on y vouloit entendre, et empêcheroit peut-être que leurs esprits ne se portassent à se lier

avec les Hollandais, comme il sembloit que le désespoir de la plupart de ceux du pays les y précipitât.

Le Roi trouva bon cet avis, et renvoya le maréchal d'Effiat en Allemagne avec son armée. Elle envoya quant et quant le maréchal de Schomberg d'autre côté après Monsieur, avec douze cents chevau-légers et gendarmes, et huit cents mousquetaires à cheval, choisis dans le régiment des gardes, pour suivre Monsieur par l'Auvergne, où il avoit passé, et lui couper chemin par l'Albigeois, pendant que le maréchal de La Force avec son armée s'avanceroit vers le bas Languedoc par le Rhône; et se mit en chemin pour aller à Paris, et de là prendre la même route s'il en étoit de besoin.

Le commandement qu'elle donna au maréchal d'Effiat, l'envoyant avec son armée en Allemagne, fut de secourir l'électeur de Trèves, selon les instances expresses qu'il en avoit faites au Roi, et voir s'il pourroit mettre l'électeur de Cologne avec Sa Majesté et le roi de Suède, pour sa conservation, au même point que ledit électeur de Trèves y étoit; ce dont ledit électeur de Cologne avoit, par ambassadeur exprès, envoyé supplier Sa Majesté. L'électeur de Trèves avoit, par un ambassadeur exprès, et par ses lettres du 8 février, envoyé aussi supplier le Roi de l'assister pour remettre la ville de Trèves en ses mains, et lui avoit mandé que Sa Majesté ayant fait ce bien à son église de Trèves et à sa ville de Spire d'obtenir par son autorité la neutralité avec le roi de Suède, il étoit maintenant question de la faire observer; ce qui ne se faisoit pas à cause de l'injustice des Espagnols à l'endroit dudit archevêque, lesquels, contre tout droit et apparence de raison, et contre toutes les constitutions de l'Empire, ayant dessein de joindre la ville et l'archevêché de Trèves avec le duché de Luxembourg et le Palatinat inférieur, prétendoient je ne sais quel droit d'une protection mendiée, de la demande ni consentement de laquelle ils ne sauroient montrer ni un seul mot ni une seule lettre, et n'y en pouvoit même avoir apparence aucune; car si le vœu électoral de Trèves étoit en la puissance de quelque protecteur plus puissant que lui, par cela, *ipso facto*, l'électorat seroit anéanti. Or, de là arrivoit, disoit-il, que le roi de Suède menaçoit de mettre à feu et à sang tout son pays si les troupes espagnoles, qui en étoient ennemies, ne s'en retiroient; et, vu la fortune et l'orgueil qui l'élevoit, il n'y avoit point de doute qu'il ne le fît; que la ville de Trèves, située entre des montagnes, et assez mal gardée, ne lui sauroit faire trois jours de résistance; ce qui seroit au grand dommage des couronnes voisines, et principalement du duché de Luxembourg; que, pour y remédier, il supplioit Sa Majesté de l'aider à remettre ladite ville en sa puissance, afin qu'il la pût garder par des soldats levés en ses pays, et vivre avec la Suède en la neutralité que le Roi lui avoit moyennée. Il supplia Sa Majesté de faire savoir à l'Infante que ce n'étoit point à dessein de l'offenser ni l'Espagne, mais pour la seule fin de délivrer ce pauvre pays des meurtres et des ruines dont il étoit menacé. Sa Majesté, ensuite de cette prière, donna commandement aux généraux de son armée de la conduire dans ses États pour en chasser les Espagnols; ce qu'elle eût fait dès lors si le duc de Lorraine, qui lui avoit promis de joindre ses armes aux siennes, non-seulement n'eût manqué, mais ne les eût jointes à ses ennemis, et occupé les forces du Roi contre lui-même : néanmoins, ce dessein de Sa Majesté fit que les hostilités des Suédois cessèrent dans ledit électorat, à quelques passages de la Moselle près, dont ils se saisirent pour s'opposer aux Espagnols, qu'ils savoient que Sa Majesté en vouloit chasser. Alors le Roi commanda au maréchal d'Effiat de faire, s'il pouvoit, sortir la garnison espagnole de Philisbourg et y en mettre une française, faire le même dans Coblentz, et trois ou quatre autres petites places que ledit Électeur vouloit remettre ès mains de Sa Majesté, et faire que lesdits Espagnols laissassent Spire et Trèves libres audit Électeur; que, tant qu'il pourroit faire ces choses par négociation, il devoit éviter d'en venir à la force; que ledit Électeur avoit proposé de donner 50,000 risdales à celui qui commandoit dans Philisbourg pour le retirer de lui; qu'il valoit beaucoup mieux en user ainsi que venir à la force; quant aux autres châteaux et petites places que ledit Électeur vouloit remettre ès mains du Roi, on croyoit qu'il n'y avoit qu'à les recevoir, ou que, s'il y avoit des ennemis dedans, elles étoient si foibles qu'elles ne sauroient résister. Pour Coblentz, la ville étoit si mauvaise, et le commandement d'Hermenstein, à l'opposite, si puissant, la battant en ruine, qu'il n'y auroit pas de difficulté à s'en rendre maître, mais bien à la mettre en état d'être conservée à l'avenir contre les desseins des ennemis; ce qui étoit du tout nécessaire, et à quoi ledit sieur maréchal devoit bien pourvoir. Pour Trèves, bien que la ville ne fût pas bonne, les Espagnols étant dedans, ledit maréchal pourroit y trouver de la résistance; cependant le mauvais état présent des affaires d'Espagne faisoit qu'il y avoit grande apparence qu'ils consentiroient volontiers d'en sortir, la ville demeurant libre à l'électeur de Trèves, ce qu'il seroit bon de traiter avant que d'en venir à

la force. S'il falloit attaquer quelque place dudit électeur de Trèves pour la lui remettre entre les mains, ledit maréchal d'Effiat le feroit sous le nom dudit Électeur, au secours duquel le Roi l'avoit envoyé. S'il y avoit quelque chose à faire en faveur de l'électeur de Cologne, il feroit le même. Que si ledit maréchal d'Effiat étoit contraint d'attaquer Trèves, il feroit au même temps avec ceux qui commandoient les armes du roi de Suède, qu'ils attaquassent, s'il se pouvoit, Trarbach; après quoi, s'il étoit possible, il devoit persuader aux troupes du roi de Suède qu'il leur étoit avantageux de le remettre entre les mains du Roi, qui, par ce moyen, se chargeroit de la garde; qu'il falloit aussi rendre Lustein libre entre les mains de l'électeur de Trèves, et y mettre garnison, afin que Coblentz et Hermenstein fussent libres de tous côtés; qu'il falloit laisser dans les garnisons de l'électeur de Trèves quatre mille hommes et trois cents chevaux, pour les disperser ainsi que ledit Électeur aviseroit, sous la charge d'un maréchal de camp; que, s'il étoit vrai que les chanoines de Trèves eussent élu un coadjuteur à l'électeur de Trèves, et particulièrement Mestervic qui étoit Espagnol, ledit maréchal devoit, par ruse ou par autorité, faire révoquer cette élection, et en rechercher à faire coter les défauts qu'il apprendroit dudit Électeur. Pour ce qui étoit du traité à faire avec l'électeur de Cologne pour le remettre au même point que celui de Trèves, lui-même s'y offroit maintenant, ayant envoyé exprès vers le Roi pour le prier de l'accorder avec le roi de Suède comme étoit ledit électeur de Trèves; enfin qu'il fît que le duc de Lorraine lui donnât le plus de cavalerie et d'infanterie qu'il pourroit pour joindre à son armée, selon qu'il y étoit obligé.

Sa Majesté envoya quant et quant aussi Saint-Etienne vers le duc de Bavière et autres princes, et La Grange aux Ormes vers le roi de Suède, sur les occurrences présentes des affaires d'Allemagne, particulièrement pour essayer d'accommoder le duc de Bavière, et autres princes de la ligue catholique, avec le roi de Suède et ses adhérens, ou, du moins, les porter à une suspension jusques à une diète générale. Elle manda audit duc de Bavière qu'elle leur avoit donné ordre de traiter tout ce qui se pourroit à son avantage, et avoit en outre commandé au sieur de Charnacé de faire toutes sortes d'instances auprès du chancelier Oxenstiern pour y disposer son maître; de plus, que Sa Majesté avoit envoyé une armée de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux pour délivrer M. l'électeur de Trèves des oppressions qui lui étoient faites, et empêcher la perte de M. de Cologne son frère, ce qui étoit le meilleur secours effectif qui lui pût être donné en l'état auquel étoient les choses, puisque par ce moyen il se rendoit puissant avec les catholiques, pour ne perdre pas, par après, le temps de procurer tout ce qui se pourroit pour son bien; qu'on estimoit que ces moyens étoient les seuls effectifs qui lui pouvoient donner du secours, principalement en ce que s'y étant bien uni avec messieurs les électeurs de Cologne et de Trèves, on le maintenoit en bonne intelligence avec le roi de Suède; au moindre mauvais succès qui lui pourroit arriver, on seroit en état de le porter à tout ce que M. de Bavière pourroit désirer pour son contentement; que si, outre ce que dessus, ledit duc de Bavière prétendoit l'exécution du traité fait avec lui, bien que le Roi eût plusieurs raisons solides et véritables pour s'en défendre, en tant que ledit sieur de Bavière avoit refusé, six mois durant, la neutralité que le roi de Suède lui accordoit sans aucune condition, et que depuis c'étoit lui qui, avec les forces de la ligue, avoit attaqué le premier le roi de Suède à Bamberg, Sa Majesté ne laisseroit pas de lui faire donner 100,000 écus pour lui témoigner l'excès de l'affection qu'il avoit pour lui.

Ledit maréchal part avec grand dessein de servir le Roi; les commencemens en furent glorieux, mais sa mort précipitée lui en déroba la gloire, et au Roi l'avantage qu'il pouvoit tirer de ses services. Il entre en Allemagne avec une armée si leste qu'il ne trouva personne qui osât s'opposer à lui. Le comte d'Emden eut si grande appréhension des troupes qu'il conduisoit qu'il abandonna son poste, et alla repasser la Moselle à la vue des garnisons de Suède, chargé de bagage, défilant et leur montrant le flanc, ce dont on fit faire quelque plainte par Charnacé à Oxenstiern. Il mande à l'électeur de Trèves qu'il étoit venu en ces quartiers pour son secours, et qu'il lui mandât quand et combien il vouloit qu'il fît partir de troupes de l'armée du Roi pour lui envoyer, et que, sur son mandement, sans autre ordre, il lui obéiroit, et que, s'il lui plaisoit passer dans l'armée de Sa Majesté, pour, agissant comme le maître des troupes, les conduire droit à Philisbourg ou à Trèves, pour le rétablir chez lui et en chasser les Espagnols et de toutes ses terres qu'ils lui occupoient sur la Moselle jusques à Coblentz, il le tiendroit à honneur, s'assurant que l'Espagnol ne refuseroit de lui rendre ses places, de peur de blesser la feinte réputation qu'ils affectent de conserver le bien à l'Eglise, mais plus certainement encore pource qu'il leur seroit inutile de les vouloir retenir en présence des armes du Roi. Il envoya La Garde

avec une trompette au comte de Mérode, avec une lettre de créance, qui étoit que le Roi s'étonnoit qu'ayant pris l'archevêque de Trèves en sa protection, il s'étoit, dès aussitôt qu'il l'avoit su, jeté hostilement dans la ville de Coblentz; que Sa Majesté le prioit de s'en retirer, faire cesser par ce moyen le trouble qu'il apportoit au bien que Sa Majesté vouloit procurer aux catholiques en Allemagne, et ne l'obliger pas à l'y contraindre par la force de ses armes. A quoi Mérode n'ayant pas répondu déterminément, il envoya à Oxenstiern le prier de l'attaquer, tandis qu'il iroit assiéger les places plus importantes de l'Electeur, qui étoient entre les mains des Espagnols, ce que ledit Oxenstiern fit aussitôt. A la vue de ses troupes, Coblentz se rendit, et, l'ayant reçue, il la remit aussitôt entre les mains de l'Electeur et des nôtres. Mérode, faisant le fin, faisoit semblant, long-temps auparavant, de vouloir remettre cette place par l'entremise de l'électeur de Cologne, afin que sa retraite ne fût pas imputée aux armes d'Oxenstiern, qui l'ayant prise et étant mécontent des longueurs de Cologne à entrer en la neutralité de même que Trèves, et ayant les chemins ouverts dans ses Etats par Coblentz, s'en vouloit emparer s'il n'en eût été, bien qu'avec peine, retenu par le respect du Roi, que Charnacé lui dit affectionner tant cet Electeur qu'il recevroit du déplaisir du mauvais traitement qu'il lui feroit, ce dont ledit Electeur envoya faire de grands remercîmens à Sa Majesté.

L'Electeur ayant témoigné à la garnison qui étoit dans Philisbourg qu'ils devoient le reconnoître comme leur prince naturel, ils lui mandèrent qu'ils ne reconnoissoient que l'Empereur, et que s'il leur envoyoit à l'avenir quelqu'un des siens, ils le traiteroient comme ennemi. Le maréchal d'Effiat, se tenant offensé de cette réponse, manda au marquis de Bade, au colonel Montecuculli et au commissaire Ossa qu'ils rendissent cette place à leur seigneur, ou que le Roi feroit représailles. A quoi ils répondirent que ledit archevêque ou son chapitre l'avoient mise entre les mains de la maison d'Autriche; mais, l'archevêque lui mandant que cela étoit faux, comme même ceux du chapitre qu'ils tenoient prisonniers dans ladite place le protestoient, il tourna tête vers elle, et se résolut de l'aller assiéger. L'Electeur l'envoya prier de commencer par Trèves; le maréchal ne se pouvoit rendre à son désir, pource qu'il étoit déjà avancé sur le chemin de Philisbourg, et que celui pour aller à Trèves du lieu où il étoit, étoit fort difficile à cause des bois et des montagnes, joint que l'armée y pâtiroit grandement pource qu'il n'y avoit point de vivres, le pays ayant été tout mangé, où au contraire le chemin de Philisbourg étoit aisé, plein de commodités, et quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux du duc de Lorraine le devoient joindre de ce côté-là; néanmoins, pour contenter l'Electeur, il tourna tête vers Trèves; mais, étant arrivé à Litztelstein, entre Trèves, Sarbruck et Strasbourg, il tomba malade d'une fièvre pourprée qu'il gagna pour avoir excessivement travaillé, ayant la pluie sur le dos, à faire la revue de l'armée qu'il commandoit, de laquelle il mourut peu de jours après, le 27 juillet, laissant plus de regret de sa perte à ceux qui demeurèrent après lui, qu'il n'en ressentit lui-même, mourant avec toute la constance et la piété que les personnes religieuses même peuvent désirer.

Il étoit gentilhomme de peu de moyens (1), mais de noble extraction et de gens de courage. Son père avoit acquis grande réputation dans les guerres de la ligue, et étoit toujours demeuré ferme au service du Roi où il mourut, ayant consommé la plupart du bien qu'il avoit, laissant son fils en fort bas âge, dont M. de Beaulieu-Ruzé son oncle (2) eut autant de soin que s'il eût été son fils propre, lui fit apprendre ses exercices, et le rendit un des plus adroits gentilshommes qui fût dans le royaume. A l'adresse du corps la force d'esprit ne manqua pas, qui non-seulement le fit incontinent considérer comme un homme de service, mais lui fit ménager si utilement la faveur de son oncle, que, par son moyen, il acquit beaucoup de biens. La première charge qu'il eut à la cour fut celle de premier écuyer de la grande écurie, qu'il acheta de M. de Termes. Quelque temps après il s'en défit, étant envoyé en ambassade extraordinaire en Angleterre, où il sut si adroitement s'insinuer dans l'esprit du roi Jacques, qu'il lui fit agréer le mariage de Madame auquel il avoit une extrême aversion, à cause de la nécessité que, pour son honneur, il avoit de recouvrer le Palatinat, ce qu'il ne pouvoit faire sans guerre, qu'il ne vouloit point, sinon s'alliant à l'Espagne et non avec nous. Et après avoir été agréé, il surmonta toutes les difficultés qui naissoient de jour à autre en la conclusion du traité de la part des Espagnols, de celle des huguenots et des catholiques. Le roi d'Angleterre fut si charmé de son procédé, qu'il demanda au Roi qu'il lui plût le faire chevalier de l'Ordre hors le temps accoutumé. Le Roi étoit si content de ses services, qu'il eut agréable

(1) De peu de fortune.

(2) Secrétaire d'État en 1588, mort en 1613; au lieu d'oncle il faut lire grand-oncle. Antoine Coeffier d'Effiat était petit-fils de la sœur de Beaulieu-Ruzé.

cette demande et la lui accorda ; ensuite de quoi Sa Majesté commanda au duc de Chevreuse, qui alla conduire Madame en Angleterre en 1625, de lui donner son Ordre. A son retour, qui fut sur la fin de l'année, il amena au Roi huit grands vaisseaux de guerre qu'il joignit au duc de Montmorency, et firent le principal échec à la bataille navale contre les Rochelois. Depuis, le Roi lui ayant donné l'administration de ses finances, qui étoient en arrière de quelques années, il y sut apporter un tel ordre, qu'à sa mort non-seulement il avoit regagné le courant, mais il avoit fait fonds de grandes sommes de deniers. Bien qu'en toutes les années de son administration la nécessité des dépenses eût été plus grande que jamais auparavant, les affaires du Roi n'étoient point demeurées faute d'argent, et ce que n'ont pas beaucoup d'autres surintendans qui pour épargner s'opposent le plus souvent à toutes sortes de dépenses pour justes qu'elles soient, tant s'en faut qu'il le fît, qu'au contraire il étoit prompt de satisfaire aux ordres que le Roi lui donnoit pour les récompenses et gratifications que Sa Majesté faisoit à ceux qui l'avoient bien servie en diverses occasions. En la guerre d'Italie, le Roi étant rappelé en son royaume pour remédier aux cabales qui se formoient en son Etat, elle l'envoya en Piémont avec le duc de Montmorency, pour y commander son armée avec lui, où il se signala de sorte au combat de Veillane, que la victoire en a été attribuée à son courage et à celui du duc de Montmorency. En toutes les autres occasions qui se présentèrent, il fit paroître tant de jugement et de hardiesse tout ensemble, qu'il acquit une telle créance parmi les gens de guerre qu'on eut peine à les retenir, quand une grande maladie qui lui survint l'obligea de se faire porter à Grenoble. Le Roi lui donna, dès le siége de La Rochelle, la commission de grand-maître de l'artillerie, qu'il exerça jusqu'à sa mort si soigneusement, que le Roi n'y fut jamais mieux servi et avec moins de dépense. Au retour d'Italie, ses services lui acquirent la charge de maréchal de France, qu'il exerça avec gloire et réputation en l'armée que le Roi lui donna à commander en Allemagne, jusqu'à ce qu'il nous fut ravi par la mauvaise fortune de la France. Avec lui mourut l'espérance des avantages que nous nous promettions de sa conduite, qui eût porté nos affaires en ces quartiers-là au plus haut point où l'on eût su désirer les y voir établir.

L'ordre qu'auparavant sa mort il avoit donné pour aller assiéger Trèves fut exécuté : il avoit divisé l'armée en deux parties égales, le commandement de l'une desquelles il avoit donné au sieur d'Arpajon, et lui avoit fait prendre le chemin le plus court avec la plupart de l'artillerie. Il avoit donné celui de l'autre au comte de La Suse, avec deux bâtardes, et ordre de s'y acheminer le long du Rhin : l'un et l'autre suivirent leur route. Le vicomte d'Arpajon prit en passant Consarbruck, qui se rendit sans grande résistance, et arriva le 6 août devant Trèves. C'est une grande ville qui a de grands fossés, de belles murailles non terrassées, flanquées de tours de trente en trente toises ; la situation est en plaine, ayant la Moselle du côté de Luxembourg, et à la partie opposite la montagne, mais hors de commandement ; elle a un pont sur la Moselle qui est l'unique qu'avoient les Espagnols pour trajeter de Flandre et de Luxembourg en ces parties de l'Allemagne qui leur donnent le chemin d'Italie. Dès son arrivée il logea l'armée à trois cents pas de la ville, et l'avant-garde plus près encore dans les Chartreux, qui sont peu éloignés de la contrescarpe du fossé. Les ennemis commencèrent les premiers à tirer sur les nôtres, qui dès la nuit dressèrent une batterie pour démonter leur canon, et le lendemain ouvrirent les tranchées par deux lignes différentes. Le maréchal d'Estrées, que le Roi avoit choisi pour succéder au commandement du maréchal d'Effiat, y arriva le 9, et trouva les tranchées avancées jusqu'à soixante pas de la contrescarpe. Néanmoins, voyant la grandeur de cette ville, il désespéra de la pouvoir prendre, et en envoya par Comblat le plan au Roi, qui en fit un contraire jugement, et lui manda que, si par quelque occasion que ce fût, cette entreprise manquoit du bon succès que Dieu avoit donné à toutes les autres qu'il avoit faites jusqu'alors, sa réputation déchoiroit en Allemagne, où il arriveroit de fâcheux accidens trop longs à écrire, et qu'il pouvoit facilement prévoir ; mais néanmoins que s'il la jugeoit absolument impossible, en ce cas ce seroit à lui à en retirer son armée, sans qu'elle en reçût aucun échec ; mais qu'en effet Sa Majesté ne voyoit pas que rien pût empêcher la prise de cette place si une armée ne la venoit secourir ; ce qui sembloit ne pouvoir être que de la part de Pappenheim, qu'on savoit ne le pouvoir, tant pource qu'il étoit embarqué avec les Espagnols au siége de Maëstricht que pource que la ligue catholique ne se pouvoit déclarer contre le Roi. Cependant, s'il y avoit lieu d'en douter, qu'il envoyât dire à l'électeur de Cologne que le Roi seroit obligé de s'en ressentir, quelque déguisement qu'il y pût apporter, et qu'à l'extrémité, s'il avoit besoin de secours, et qu'il y eût des troupes du roi de Suède vers Mayence, il envoyât vers celui qui les comman-

deroit, pour le prier de l'assister, puisqu'il s'agissoit d'un dessein commun, et en un mot qu'il n'oubliât rien de ce qui seroit raisonnable et possible pour venir à bout de son entreprise.

La ville ne fut tout le long du siége assiégée que d'un côté, ni lorsque les troupes seules du vicomte d'Arpajon y étoient, ni depuis même que le comte de La Suse y arriva le 11 dudit mois avec huit mille hommes de pied et huit cent cinquante chevaux, et encore l'attaquoit-on par le plus fort. Il n'y avoit point de bateaux dont on pût faire des ponts et investir la ville de l'autre côté de la Moselle, par où elle pouvoit être secourue; on ne la pouvoit passer en quelque lieu que ce fût, qu'à quatre cents pas de là on n'entrât dans le Luxembourg, qui vient en plusieurs lieux jusqu'à la rivière, et d'où on secouroit la place tout ouvertement. Mais Dieu, qui bénissoit nos armes parce qu'elles étoient justes, et le courage des nôtres, et principalement des vieux régimens qui montroient l'exemple aux autres, leur fit surmonter toutes les difficultés, battre les ennemis quand ils se présentèrent, et venir en peu de jours à bout de ce siége.

Quelques jours après le siége commencé, ceux de la garnison de Thionville arrêtèrent, au préjudice de la foi publique, un bateau dans lequel il y avoit seize mille pains de munition qu'on avoit fait faire à Metz; ce qui étoit bien éloigné de la retenue de notre armée, qui n'avoit jamais voulu passer la rivière de la Moselle pour aller charger les troupes de cavalerie du comte d'Isenbourg, qui se présentoient tous les jours sur le bord de ladite rivière, à une demi-lieue de Trèves, où elles croyoient être en assurance comme étant sur les terres de Luxembourg, bien qu'on pût facilement aller à elles par un gué où l'on pouvoit passer douze ou quinze de front, et qu'on eût toutes les peines du monde d'empêcher le passage de notre cavalerie. Ceux de la ville firent une seule sortie de trois cents hommes d'un côté, et de cent hommes de l'autre, commandés par un lieutenant, afin de divertir nos forces et donner l'alarme en divers endroits; et cependant une troupe se coula le long d'une montagne du camp, favorisée de l'obscurité de la nuit et du lieu où il étoit fort difficile de l'apercevoir, et tirèrent droit à notre batterie, avec dessein d'enclouer le canon ou de la renverser, ayant à cet effet apporté des pales avec eux, lesquelles il ne remportèrent pas; car ils furent fort étonnés de se voir si bien reçus par les nôtres, qui, sans s'amuser aux mousquets, alloient droit à eux l'épée à la main comme fit Rambures, lequel, ayant pris quelques soldats avec lui, les alla affronter, et tua les deux premiers de sa main; et Castelmoron en son quartier s'étant mêlé parmi d'autres, la hallebarde à la main, en tua et arrêta jusqu'à quinze prisonniers. Ils furent partout si malmenés, qu'ils se retirèrent en désordre, et furent poursuivis jusques sur le fossé. Les Espagnols, craignant que ceux de la ville fussent épouvantés du courage des nôtres, leur voulurent envoyer du secours de Luxembourg, et le 13, le maréchal d'Estrées étant allé jusqu'à Consarbruck pour visiter ce passage, où la Moselle et la rivière de Sarre s'assemblent, et par où tous les vivres et munitions qu'on apportoit à l'armée passoient, en s'en retournant on lui donna avis que de l'autre côté de la rivière mille ou douze cents hommes de pied et cinq escadrons de cavalerie paroissoient, qui prenoient le chemin de Trèves: il les fit attaquer par notre cavalerie, qui étant repoussée jusqu'à la rivière fut soutenue par le sieur de Mouy, commandant la compagnie de gendarmes du cardinal, qui étoit de plus de cent maîtres, et y alla en si bon ordre et en si bonne contenance que les ennemis en appréhendèrent le choc, et, se contentant de tirer leurs coups de pistolets, se retirèrent en désordre; mais les nôtres les suivirent à toute bride, et les plus légèrement armés les atteignirent et en tuèrent et blessèrent quantité. Ils prirent deux cornettes que l'on envoya au Roi (ceux qui les portoient furent tués sur la place), et amenèrent plusieurs prisonniers, entre lesquels étoient un capitaine et quelques officiers. Toute leur infanterie fut aussi défaite; il en demeura de morts huit ou neuf cents sur la place, et le reste se sauva dans les vignes. Cette défaite fit perdre le cœur et aux Espagnols et aux assiégés, qui se rendirent huit jours après à composition. Le maréchal d'Estrées, pour s'excuser de ce qu'il avoit mandé que l'armée du Roi ne viendroit pas à son honneur de ce siége, manda que la crainte seule que les Espagnols avoient eue que notre armée entrât dans le Luxembourg, avoit fait que sans grande résistance ils avoient laissé prendre cette place, ce qui étoit sans apparence, puisque l'armée du Roi étoit composée de seize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, et que les Espagnols ne pouvoient faire le tiers de ces troupes-là pour s'y opposer. Nous ne fûmes sitôt dans la ville que l'on commença à faire de grandes plaintes du maréchal: l'Electeur se plaignoit que les officiers de l'artillerie taxèrent la ville pour le rachat des cloches et de tout le métal; que le maréchal avoit enlevé, et permis que d'autres enlevassent plusieurs meubles précieux de sa maison, imposé trois risdales sur chaque pièce de vin vendue, ou que l'on faisoit sortir hors de la ville, fait contribuer tous les bourgs et villes

plus de dix lieues de France à l'entour de Trèves, sans qu'il fût rien employé de tout cet argent aux réparations de la ville et au paiement des gens de guerre, pour raison de quoi on faisoit d'autres levées particulières. Ces actions affligeoient le Roi, pource qu'elles ternissoient la gloire de ses armes et éloignoient de lui non-seulement le cœur de l'archevêque, qu'avec tant de soin et tant de dépense il avoit essayé d'obliger, mais empêchoient les autres princes catholiques d'avoir recours à la protection de Sa Majesté, craignant d'en recevoir un semblable traitement. Il fit faire une exacte recherche de ce qui avoit été pris à l'Electeur, et lui renvoya ce qu'il put faire recouvrer de ses meubles; le reste ne pouvoit être réparé, le temps n'étant pas proportionné à une rigoureuse punition de semblables désordres, trop ordinaires à ceux qui ont commandement dans les armées.

Mais retournons trouver le Roi, qui va après Monsieur qui est entré en France, le 8 juin, par le Bassigny avec quinze cents chevaux, mille desquels lui furent donnés par les Espagnols, et étoient Espagnols, Allemands et Italiens. A peine fut-il entré qu'il envoya des placards par tout le royaume, datés d'Andelot du 13 juin, contenant les sujets chimériques qu'il feignoit l'avoir porté à cette extrémité; le cardinal étant à son compte dissipateur et usurpateur de l'Etat, ennemi du Roi, de la maison royale, et que pour ce sujet il prenoit les armes à la main pour faire voir à Sa Majesté qu'elle étoit trompée. Ses raisons et suppositions frivoles, sans vérité ni vraisemblance, ne firent aucun effet dans les esprits des peuples, sinon contre lui-même. Il prenoit aux commissions qu'il donnoit pour faire levées de gens de guerre, le titre de lieutenant du Roi pour réprimer les abus et les violences du cardinal. Passant auprès de Langres, il alla loger à trois lieues de Dijon, d'où il écrivit aux habitans de ladite ville, afin qu'ils envoyassent l'un d'entre eux en son camp pour aviser aux moyens nécessaires de faire subsister son armée. Cette lettre, datée du 14 juin, fut portée par un trompette auxdits habitans qui ne la voulurent pas ouvrir, mais l'envoyèrent toute fermée au Roi, dont ils donnèrent avis à Monsieur par leur réponse. Il écrivit aussi au parlement de Dijon, mais en termes plus rudes, les menaçant de se venger sur leurs maisons des champs du refus qu'ils feroient de lui accorder ce qu'il désiroit. Le tambour qui apporta cette seconde lettre eut encore charge de dire plusieurs choses à ces messieurs, pour les convier à donner contentement à Monsieur, lequel, en haine de leur refus, fit mettre le feu à l'un des faubourgs de ladite ville. La Reine-mère lui avoit fait instance et à tous les siens de brûler la ville de Dijon, à cause de la déclaration que le parlement avoit vérifiée sans faire remontrances, et de la condamnation du maréchal de Marillac, dont plusieurs d'eux avoient été les juges.

Il passa de là en Auvergne : la noblesse ne s'opposa point à lui, chacun se tenoit clos et couvert, on ne faisoit pas difficulté de dire qu'il ne faisoit pas bon d'offenser Monsieur, et qu'il pourroit s'en ressentir; les villes mêmes n'osoient maltraiter ses troupes, lesquelles avoient libre commerce avec elles. Elles se conservèrent néanmoins dans le service du Roi, et ne voulurent pas prendre son parti, et aucune ne le laissa entrer le plus fort que par force, et ne s'en pouvant défendre. Il voulut loger dans Cusset à dessein de s'en saisir; mais le baron de Saligny repoussa si généreusement quelques soldats qui s'y étoient déjà jetés, qu'il en demeura plusieurs sur la place, et ainsi la ville fut garantie, au grand regret de Monsieur, qui lui écrivit du pont de Vichy le 3 juillet, lui demandant ses gentilshommes et officiers qu'il avoit pris dans Cusset, ou qu'il encourroit son indignation, et qu'à défaut de les lui renvoyer, il feroit saisir les maisons qu'il avoit dans la province. Vaudable lui fut rendue par la trahison d'un nommé Barbes, son procureur d'office, et il y laissa garnison; mais dès qu'il en fut sorti la place fut remise en l'obéissance du Roi. On levoit dans le Limosin, la Marche et le Périgord aussi publiquement que si c'eût été pour le Roi, sans que Pompadour, Bourdeille ni Beaupré s'en remuassent aucunement, et ces levées se montoient à cinq cents chevaux. Ce qui obligea le maréchal de Schomberg de mander à l'évêque de Mende qu'il fît savoir dans les villes du Gévaudan, que celles qui demeureroient dans le service du Roi, seroient bien traitées, soit pour les élus ou autres choses; mais que celles qui feroient autrement seroient châtiées à l'égal de leur rébellion; et d'écrire au cardinal qu'il étoit nécessaire que le Roi envoyât dans les provinces une déclaration contre Monsieur et ceux qui le servoient, vu que tous les jours Monsieur écrivoit aux villes qui retenoient des siens prisonniers, avec de grandes menaces, comme si elles étoient rebelles. Il manda aussi qu'il refuse au maréchal de La Force de se joindre à lui, pource qu'il y avoit autant de mal à craindre du côté du haut Languedoc, Gévaudan, Quercy, Rouergue et Foix, qu'au bas Languedoc.

Dans les Cevennes et le Gévaudan tous les soldats étoient arrhés, et avoient commandement de M. de Montmorency de ne point s'engager; ce qu'il faisoit partout où il pouvoit, en espérance d'avoir des commissions du Roi pour lever pour-

son service et s'en servir contre lui, ou, n'en ayant point, pour empêcher que personne en levât ; de sorte que Monsieur, après avoir demeuré quelque temps dans l'Auvergne, et vu qu'à cause de la présence du sieur de Noailles, lieutenant du Roi en la haute Auvergne, ses desseins ne réussissoient pas selon qu'il s'étoit proposé, passa dans le Gévaudan, ayant avec lui trois mille hommes de pied outre sa cavalerie. Du Gévaudan il pressa, trop tôt pour son bien, M. de Montmorency de le recevoir dans le Languedoc, nonobstant qu'il (1) lui eût envoyé l'abbé Delbène pour le prier de retarder six semaines, parce qu'il le surprit et ne lui donna pas le loisir de faire ses brigues avec ceux de la religion, et de s'assurer de Nîmes, de Narbonne et autres places, lesquelles il faisoit état de faire suivre son parti, si on lui en eût donné le temps.

Il étoit le premier des grands du royaume, mais de l'humeur de ceux qui y ont vécu depuis cent ans, lesquels transportoient à leur grandeur et à leurs intérêts l'affection que leurs prédécesseurs portoient à leurs rois et à l'État, et de l'humeur de son père, qui, pour se rendre puissant dans le Languedoc, y éleva l'hérésie, et divisa et affoiblit l'autorité du Roi. L'Estric, premier consul de Nîmes, donna avis que, lorsqu'il fut question de retirer les canons qui étoient dans ladite ville, il ne désiroit pas qu'elle les rendît et que le parti huguenot demeurât affoibli comme il étoit par ce moyen, et lui dit par plusieurs fois qu'il s'empêchât bien de les rendre, qu'il ne pouvoit pas s'abstenir de lui en donner les ordres, à cause de la présence du commissaire du Roi, mais qu'il ne vouloit pas qu'il y déférât et qu'il se donnât bien garde de le faire; et qu'enfin ledit sieur de Montmorency ayant, selon l'ordre du Roi, écrit à ceux de la ville qu'ils rendissent lesdits canons, il lui écrivit quant et quant une lettre par un de ses gardes, par laquelle il mandoit qu'il se souvînt bien de ce qu'il lui avoit autrefois dit touchant lesdits canons, et donna charge audit garde de ne lui laisser pas la lettre, mais la lui rapporter quand il l'auroit lue. Madame de Savoie dit aussi depuis au sieur Servien que c'étoit lui qui avoit donné avis à M. de Savoie que le cardinal, lorsqu'il étoit à Caselette, le devoit attaquer avec l'armée du Roi dans ses retranchemens; ce qui déroba aux armes de Sa Majesté la gloire d'un grand exploit qu'elles eussent fait; car le duc de Savoie se retira, et nos troupes ne trouvèrent aucun qui leur contestât le passage (2). Dès que Monsieur fut séparé du service du Roi, il eut intelligence avec lui, et fut le premier et le plus hardi à lui promettre retraite en son gouvernement s'il entroit à main armée dans le royaume; mais il vouloit auparavant tenir les États, pour, en cette assemblée en laquelle tout le Languedoc étoit réuni, trouver ou feindre quelque sujet de mécontentement de la province, afin de l'attirer à soi, faisant semblant de s'opposer au Roi pour la défense de leurs libertés et de leurs priviléges. Le Roi, qui comme un prince généreux ne se défie point d'un homme qui lui doit être fidèle, sinon après qu'il en a éprouvé des effets contraires, lui donne la permission de les tenir, lui envoie ses ordres et lui en confie la conduite. Il fut question de l'établissement de quelques élus ou commissaires, pour la levée des deniers en la province, en laquelle il se commettoit depuis quelques années de si grands désordres, que de tout ce qui s'y levoit il venoit beaucoup plus de deniers en la bourse des particuliers qu'en celle du Roi ; l'affaire fut commise à son jugement et à son autorité; il en convint avec les commissaires du Roi qui en écrivirent à Sa Majesté, laquelle eut agréable ce qu'ils avoient arrêté. Mais lesdits commissaires furent étonnés que, lorsqu'ils lui en apportèrent la nouvelle, il la reçut avec un visage refrogné, et ne se put tenir de témoigner en avoir du déplaisir. Il assuroit toujours cependant Sa Majesté de sa fidélité, lui donnoit avis que les Espagnols avoient entreprise sur Narbonne; que Monsieur avoit des partisans dans le Languedoc; que l'Espagne lui promettoit du secours; et le tout afin qu'on lui donnât pouvoir de faire des levées de gens de guerre, et prendre occasion de mettre des garnisons en quelques villes pour s'en assurer. Il croyoit que beaucoup d'autres gouverneurs de provinces étoient du parti de Monsieur, et entre autres le duc d'Epernon, qui, serrant la main à un des gentilshommes de mondit sieur, lui dit : « Dites à Monsieur que je suis son très-humble serviteur, et qu'il se mette en état d'être servi; » et il étoit certain que M. de La Valette avoit vu le duc de Lorraine en son carrosse jusqu'à une heure après minuit, en présence du jeune Bassompierre. Il donna commission de lever quarante régimens dans le Languedoc, où on n'en pouvoit faire douze ; mais c'étoit un artifice pour occuper tout le monde. Il attendoit six mille hommes de pied d'Espagne que le commandeur de Valençai lui devoit amener, et il avoit envoyé Le Fargis et Casteldau, lieutenant de ses gardes, en cette cour-là, pour avoir secours d'argent, qui vint bientôt après, mais petit, car Casteldau n'apporta que 50,000 écus, qui descendirent à Agde et furent envoyés par ledit duc dans le fort de Bres-

(1) Le duc de Montmorency.

(2) Ceci ne s'accorde guère avec la bravoure impétueuse que montra peu après le duc au combat de Veillane.

cou. Il écrivit à quelques-uns de Narbonne, et entre autres aux consuls, par les sieurs baron de Mont, premier lieutenant au gouvernement de la ville, et Casteldau, lieutenant de ses gardes. Les lettres étoient en créance sur eux, laquelle ils expliquèrent être que ledit sieur savoit de bonne part qu'on avoit dessein à la cour de faire bâtir une citadelle en leur ville; que tous les bruits qu'on faisoit courir qu'ils avoient à se donner garde du côté d'Espagne, n'étoient qu'un prétexte pour leur faire recevoir garnison et se saisir de leur place; que l'affection qu'il leur portoit l'obligeoit à leur donner cet avis, et à se résoudre de joindre ses intérêts aux leurs, qu'aussi espéroit-il qu'ils lui rendroient le semblable; qu'il savoit que quelques-uns avoient dessein contre lui et sur son gouvernement; qu'il étoit en péril de sa personne, et désiroit chercher et trouver sa sûreté dans leur ville, pourvu qu'ils l'eussent agréable. Cette créance étant rapportée dans le conseil de la ville, y fit un effet tout contraire à ce qu'il espéroit; elle les mit en défiance de lui-même au lieu de lui établir une confiance parmi eux, leur fit croire qu'il les vouloit tromper, et obtenir par ses artifices ce que son père et lui avoient si souvent tenté en vain, et se tinrent sur leurs gardes contre lui comme contre leurs ennemis, et dirent que quant à la citadelle le Roi étoit le maître et feroit ce qu'il lui plairoit, mais qu'ils ne pouvoient croire que, lui ayant toujours été si fidèles, il voulût apporter du changement au gouvernement de leur ville. Le sieur d'Emery, qui étoit l'un des commissaires du Roi aux Etats, leur manda que, s'ils avoient besoin d'argent pour fortifier leurs gardes, il leur enverroit ce qu'il leur faudroit.

Ledit sieur de Montmorency espéroit aussi de s'assurer de la ville de Nîmes par le moyen de l'évêque de Nîmes, partisan de Monsieur, et par les huguenots qu'il pensoit faire soulever. L'Estric, qui étoit premier consul de la ville l'année précédente, donna avis que, le 2 juillet, un soldat qu'il ne connoissoit point l'alla trouver de la part de Clausel, et lui dit que son maître l'avoit envoyé pour faire savoir à lui, et à quelques autres de ses amis, qu'il seroit bientôt dans le Languedoc avec huit cents chevaux, que Monsieur suivroit de bien près; que, s'il vouloit être de la partie, il ménageroit ses intérêts en sorte qu'il en auroit contentement; que quant à M. de Montmorency on n'en devoit point avoir peur, qu'il étoit assuré. Mais il lui répondit qu'après avoir été trompé par M. de Rohan, il ne le vouloit pas être encore une fois par M. de Montmorency. Il faisoit de même en la plupart des villes, et vint enfin jusqu'à ce point qu'il fit dévaliser un courrier que les commissaires du Roi avoient dépêché à Sa Majesté. Il étoit à Bagnols, qu'il assuroit à son parti, et traitoit au Pont-Saint-Esprit pour essayer de le tirer du service du Roi. Ce courrier passant par là, il le fit arrêter, feignant vouloir écrire, mais en effet pour prier M. de Ventadour de lui faire prendre ses lettres en passant. Le sieur d'Emery, en ayant avis, se retire à Montpellier, n'estimant pas qu'il y eût plus de sûreté pour lui à Pésenas. M. de Montmorency lui écrivit, et dénia avoir aucune part en cette action, laquelle néanmoins depuis il avoua par lettres au cardinal, lui mandant qu'il l'avoit fait par curiosité de découvrir les mauvaises impressions que les sieurs archevêque de Narbonne et d'Emery donnoient de lui à la cour, lesquelles il n'avoit trouvées que trop véritables.

Il manda audit sieur d'Emery qu'il désiroit finir l'affaire des Etats, selon les ordres que les commissaires avoient reçus de Sa Majesté; que s'il ne revenoit, son absence pourroit ruiner les affaires, et qu'il auroit occasion de s'en plaindre. Il revint, et est étonné d'apprendre à son arrivée que Le Fargis est au logis de l'évêque d'Albi. M. de Montmorency l'envoie querir et le sieur Miron, qui étoit l'autre commissaire, et leur demanda qu'ils fissent lire la déclaration des six élus que le Roi désiroit qui fussent établis dans la province. Ils lui dirent que Sa Majesté n'avoit changé l'établissement des commissaires en celui d'élus que par son avis; que s'il en parloit ils ne parleroient que de l'établissement des commissaires, sans parler des élus. Il leur répondit qu'il lui étoit indifférent, mais qu'il lui sembloit que celui des élus étoit plus utile, et les remit au lendemain 22 juillet, en l'assemblée des Etats, pour résoudre cette affaire. Cependant l'évêque d'Albi et lui passèrent toute la nuit à aller visiter les uns et les autres, les sollicitant, par espérances et promesses, de se joindre audit sieur de Montmorency pour les libertés de la province, qu'il vouloit remettre comme elles étoient du temps du feu Roi. Le lendemain les Etats étant assemblés, où ledit duc étoit présent et l'évêque de Nîmes portoit la parole, ils firent plusieurs propositions aux commissaires, lesquels s'accordant à tout ce qu'ils désiroient, l'évêque d'Albi opina qu'il n'étoit plus question d'élus ni de commissaires, mais de se joindre à M. de Montmorency, lui faire l'octroi qu'il recevroit sans l'assistance des commissaires du Roi, et qu'il lui falloit donner pouvoir d'assembler les Etats toutes fois et quantes qu'il voudroit. Cette proposition fut délibérée, agréée et suivie de tous, excepté de l'archevêque de Narbonne, qui interrompit les voix, leur remontrant qu'ils commettoient un

crime de lèse-majesté, et qu'il n'y consentoit point. Au sortir de là, M. de Montmorency lui envoya des gardes et au sieur d'Emery, et envoya du Cros, son médecin, par toute la province, exhorter les peuples à se tenir unis aux intérêts généraux, et ne recevoir autres ordres que ceux qui viendroient de sa part, attendu que le Roi ayant absolument commandé que les élus fussent établis dans le Languedoc, il avoit cru s'y devoir opposer, et avoit juré une union inséparable avec les Etats pour leur liberté. Mais aux personnes de qualité, et qui n'étoient pas de la province, il prenoit bien d'autres prétextes de soulèvement, car il publioit partout, et écrivit particulièrement au comte d'Alais, son neveu (1), que les soupçons qu'on avoit de lui depuis que Monsieur étoit en France, le commandement que M. de La Force avoit eu d'une armée en son gouvernement, la conduite qu'on avoit tenue avec les Etats pour les faire consentir à ce qu'il estimoit leur entière ruine et l'y décréditer, et les avis qu'il avoit eus qu'on vouloit attenter à sa liberté, l'avoient contraint de prendre garde à sa sûreté; qu'il avoit vu M. de La Force sur le Rhône venir fondre sur lui, Monsieur, d'autre côté, s'approcher de son gouvernement; lui ayant fait demander entrée en sa province, il avoit été obligé, pour mettre à couvert son honneur, sa liberté et sa vie, de le lui accorder, ce que d'autre part il n'eût pu même lui refuser que de paroles, vu qu'il n'eût su l'en empêcher, n'ayant pas un homme de guerre sur pied, ni de préparatifs pour se défendre; ce qui montroit assez la précipitation avec laquelle il avoit pris ce conseil, et le peu de dessein qu'il en avoit.

Ledit duc dit quelques autres, mais très-foibles, sujets de ses mécontentemens au sieur d'Emery; que, quand il passa en Italie, on lui avoit fait espérer la charge de maréchal général des camps et armées, et qu'on le réduisit d'y aller volontaire; que l'on avoit eu une perpétuelle défiance de lui, et que sa prière a toujours été un moyen de refus pour ceux pour lesquels il a désiré de faire donner des gouvernemens dans le sien; que, le lendemain du combat de Veillane, il demanda Sommières pour le baron de Castres, qu'on le lui refusa; que la charge de grand chambellan lui a été promise, et qu'on s'est moqué de lui; que le sieur de Fossé avoit été envoyé à Montpellier pour se saisir de sa personne; et que le maréchal de La Force avoit été envoyé pour suivre Monsieur, et que cependant il venoit droit en Languedoc avec commandement de le prendre. Il ajouta qu'il étoit prêt à poser les armes; qu'il avoit les mêmes respects pour le Roi qu'il avoit toujours eus; qu'il seroit toujours maître du traité de Monsieur et du sien, parce que Monsieur n'avoit ni des troupes à lui, ni n'avoit aucune place dans le Languedoc; qu'il feroit contenter Monsieur toujours de la raison, autrement qu'il l'abandonneroit; quant à lui, qu'il ne demandoit que sûreté de sa personne.

Il dépêcha aussi tout-à-l'heure à Narbonne Armissan et Saint-Genié, qui n'y purent rien faire, ce dont ledit duc étant averti, s'en va à Béziers, d'où il envoie à Narbonne douze habitans de ladite ville qui lui étoient affidés, en intention de les suivre le lendemain; mais les portes leur furent fermées. Il envoya vers eux leur dire qu'il ne leur vouloit point donner de gens de guerre, mais qu'il les prioit seulement d'accepter la délibération des Etats pour leur liberté. Ils le remercièrent de sa bonne volonté, et que, pour leur ville, ils prétendoient de la maintenir toujours en l'état qu'elle avoit été par le passé.

Ricardelle, qui étoit un des principaux habitans, y servit si bien le Roi, qu'on manda à Sa Majesté qu'en effet c'étoit lui qui avoit sauvé la ville. Il y fit entrer des gens de guerre. De là à peu de jours Le Chalard et Chaban y menèrent de la part du cardinal trois cents hommes du régiment de La Tour, partie desquels ceux de la ville reçurent, et mirent le reste à Bages, bourg qui leur est fort important, à demi-lieue de ladite ville, et qui a autrefois été assiégé, sans avoir été pris, par le feu connétable de Montmorency; ce qu'ils firent pour se tenir plus au large et n'être pas si pressés des troupes des ennemis. Au reste, ils chassèrent tous les habitans suspects et partisans dudit duc, et se munirent de vivres pour plus de quatre ans, de sorte que Ricardelle manda qu'on perdît désormais la crainte de la perte de cette ville-là. Bary, gouverneur de Leucate, assura les commissaires du Roi de sa fidélité, quelque alliance qu'il y eût entre lui et messieurs de Toiras. Le duc de Montmorency s'assura de Béziers, y fit travailler pour le faire fortifier, déchargea le sel d'un écu par minot, et la province de l'augmentation du taillon. Il se rendit aussi maître d'Alais par le moyen du château, non par la volonté des habitans, bien que pour gagner à soi la ville il y eût mis des consuls huguenots, au lieu des consuls catholiques qui y étoient auparavant, favorisant, au préjudice de la religion catholique, les hérétiques pour s'en fortifier: la plupart du peuple ne laissa pas de témoigner vouloir demeurer au service du Roi, et envoyèrent demander secours; mais ils ne le purent recevoir à temps. La prise de cette place à l'entrée des Cevennes, leur donna moyen d'en tirer trois régimens dont ils grossirent leurs troupes.

(1) Fils du duc d'Angoulême.

L'évêque d'Albi leur donna sa ville, où lui seul toutefois étoit de leur parti; mais il contraignit les habitans par menaces et par gens de guerre qu'il y tenoit. La même nuit de la résolution des Etats, l'évêque de Nîmes partit avec seize gardes dudit duc, et s'en alla à Lunel, dont son frère (1) feignit avoir abandonné la citadelle : il s'en empara et y logea les seize gardes, et le lendemain son neveu de Cauvisson s'y jeta avec un régiment de cinq cents hommes. Ayant assuré cette place, il passe à Nîmes, où il espéroit faire le semblable, mais il fut trompé; car Lagrange, qui avoit crédit dans la ville et étoit huguenot, avoit si bien disposé le peuple pour le service du Roi, qu'il les trouva tous éloignés de ses propositions. Les ministres (2) ayant eu avis des lettres de Sa Majesté, par lesquelles elle témoignoit être avertie que le principal dessein de Monsieur étoit de soulever ceux de la religion prétendue réformée, crurent être obligés, pour leur défense, de faire plus que les autres pour le service du Roi. Ils assemblèrent le consistoire, résolurent de mourir en son obéissance, allèrent trouver les consuls, leur portèrent cette résolution, et les requirent de faire assembler le conseil de ville pour y en faire prendre une semblable; ce que les consuls, gagnés par M. de Montmorency, esquivèrent. Mais quand les ministres virent Clausel dans la ville, être caressé de beaucoup de personnes, ils dépêchèrent en diligence vers le maréchal de La Force, pour le prier de secourir les serviteurs du Roi, qui étoient en petit nombre dans la ville. En même temps un bruit s'élève qu'on vouloit se saisir d'une porte; le peuple, affectionné à Sa Majesté, court aux armes, et crie partout *vive le Roi*. Néanmoins, l'affection avec laquelle le premier consul qui étoit lors se portoit avec l'évêque pour Monsieur, les brigues dudit évêque, la chaleur avec laquelle ils représentoient les sujets qui avoient porté le duc de Montmorency à prendre le parti de Monsieur, outre les persuasions des autres personnes que ledit duc y avoit envoyées, en peu de jours ébranlèrent si fort les esprits, que la ville se fût tournée du côté de Monsieur, si le maréchal de La Force, qui étoit au Pont-Saint-Esprit, n'y eût envoyé, le 26 juillet, le baron d'Aubais avec une compagnie de chevau-légers, et le lendemain le marquis de La Force avec dix autres, lesquels, fortifiant ceux qui étoient pour le Roi, contraignirent l'évêque de s'enfuir, et continrent les autres à leur devoir. Le duc de Montmorency passa dès le 25 juillet à Agde et à Brescou, qu'il fit fortifier, envoyant des barques à Arles pour amener de la chaux et des ouvriers pour cet effet. De là il fut à Lunel attendre Monsieur, qui y arriva le 30, après avoir en vain essayé de gagner à son parti la ville d'Avignon, ou s'en rendre le maître.

Il pria le vice-légat de trouver bon que M. d'Elbeuf y pût séjourner quelques jours, pour plusieurs raisons qui concernoient son service. Le vice-légat inclinoit à ce qu'il désiroit; mais lui ayant été remontré qu'il offenseroit le Roi, attendu que Monsieur s'étoit déclaré son ennemi, et ayant pris assurance du maréchal de La Force qu'il l'assisteroit s'il en étoit besoin, il refusa à Monsieur ce qu'il lui demandoit, et lui fit savoir qu'il ne permettroit pas que, ni fort ni foible, il entrât dans le Comtat, et demeura en cette résolution, quelques menaces que Monsieur lui fît que, s'il ne conservoit envers lui et les siens la neutralité, il ne la conserveroit pas aussi envers ledit Comtat. Ils envoyèrent un nommé Laroche, gentilhomme de M. d'Elbeuf, vers le sieur de Fossé, gouverneur de Montpellier, pour essayer de le gagner par promesse et s'assurer de la place. Ledit Laroche lui dit qu'il avoit charge de Monsieur de le venir trouver et lui offrir de sa part, s'il se déclaroit pour lui et portoit Montpellier à son parti, de lui faire bailler la charge de maréchal de France, dont M. de Montmorency se démettroit en sa faveur; que le gouvernement de Montpellier lui demeureroit, et qu'il lui donneroit tel commandement qu'il voudroit dans son armée, et qu'il avoit charge de la Reine-mère de l'assurer de la place de son chevalier d'honneur ou de son premier écuyer, à son choix, et que Monsieur ne feroit jamais d'accommodement avec le Roi, qu'à condition que ledit sieur de Fossé demeureroit maréchal de France, et èsdites charges et gouvernement. Ledit sieur de Fossé ne prêta pas l'oreille à ces offres, et lui dit qu'il faisoit plus d'état d'être homme de bien et fidèle serviteur du Roi, qui lui avoit donné tout ce qu'il avoit, que de toutes les charges du royaume acquises aux dépens de son honneur; et à l'heure même envoya prier le président Miron, l'un des commissaires du Roi dans les Etats, de le venir trouver; fit avouer audit Laroche ce qu'il lui avoit offert, et la réponse qu'il lui avoit faite, et la lui fit signer, puis le renvoya.

Le lendemain, le duc de Montmorency mena Monsieur avec toutes ses troupes vers Nîmes, dont il espéroit se pouvoir saisir; mais le maréchal de La Force y envoya si à propos le régiment de Tonneins, outre huit cents chevaux que son fils y avoit déjà, que ledit duc, qui n'en étoit qu'à une lieue, et Monsieur qui le suivoit de près, passèrent outre, et essayèrent de réparer ce coup

(1) Ayant nom Resteincléry.
(2) De la religion réformée.

à Beaucaire, où ils étoient assurés de Perrault, qui étoit gouverneur de la ville et du château qui commande entièrement à ladite ville, laquelle, partant, ils espéroient avoir à leur dévotion, et d'y faire une tête pour tenir toute la campagne, pour incommoder Nîmes et Aigues-Mortes; mais les habitans de Beaucaire étoient résolus de mourir pour le service du Roi. Quelques jours auparavant, un frère bâtard dudit duc étant venu dans la ville avec dix ou douze de ses gendarmes, le reste de la compagnie suivant après, la ville, qui étoit en défiance, se mit en armes, le contraignit de se retirer, et, criant vive le Roi, ferma les portes à ladite compagnie. Perrault, étonné du courage des habitans, essaya de les entretenir, et gagner temps jusques à l'arrivée du duc, et empêcher cependant qu'ils se fortifiassent de quelques troupes, et leur promit que, pourvu qu'ils n'en laissassent point entrer de ceux du Roi dans la ville, il n'en laisseroit point entrer de celles de Monsieur dans le château; mais, au contraire de ce qu'il promettoit, il terrassa la porte du château qui entroit dans la ville, et ouvrit celle de dehors pour y faire entrer qui il lui plairoit sans être vu; ce que les habitans ayant aperçu ils se barricadent, et bien à propos, vu qu'il avoit déjà laissé entrer quantité de gens dans le château, et étoient résolus de donner dès le lendemain. Cependant, sur le minuit, arrivèrent quatre cents hommes que le maréchal de Vitry envoyoit à leur secours, lesquels se saisirent des barricades, les habitans continuant toute la nuit à les fortifier. Monsieur, avec toutes ses troupes, paroît sur le midi et entre dans le château; peu après se présente à la porte le régiment d'Aiguebonne que le maréchal de La Force leur envoyoit; les habitans, sachant qu'il venoit de la part du Roi, le firent entrer. Les ennemis alors, qui avoient résolu d'attaquer la ville, l'emporter de haute lutte, et mettre tout à feu et à sang, changèrent de pensée, et pointant leurs canons contre la ville commencèrent à la battre en ruine; ceux de dedans se défendirent courageusement, et tirant du haut des clochers et de lieux plus élevés de la ville, tuèrent plusieurs hommes de qualité, et entre autres Saint-Pol; ce qui obligea le duc de Montmorency de faire retirer Monsieur dès le lendemain, et le mener à Montfrin et de là à Pésenas. Cette action donna un grand avantage au service du Roi et discrédita le parti des rebelles; et s'ils eussent pu se rendre maîtres de cette ville, il y avoit grande apparence que Nîmes se fût mise de leur côté, et par conséquent les Cevennes. Ensuite Peccais, Valabrègues, qui étoit de considération à cause du passage du Rhône, et le château de Saint-Roman, qui empêchoit le secours de Montfrin à Beaucaire, demeurèrent dans le service du Roi et reçurent garnison.

Cependant le maréchal de La Force étoit au Pont-Saint-Esprit, qui est l'entrée du bas Languedoc, tandis que le maréchal de Schomberg étoit, d'autre part, au haut Languedoc, espérant par ce moyen en incommoder davantage les ennemis, qui les rencontroient partout, fortifiant les serviteurs du Roi, et empêchant, par crainte, de se déclarer plusieurs qui en avoient la volonté, bien que beaucoup alors les blâmassent de ce que, chacun d'eux à part étant trop foible pour être maître de la campagne, ils donnoient lieu aux ennemis de s'y tenir pour faire leurs troupes, outre qu'ils n'étoient capables ni l'un ni l'autre de rien entreprendre d'important pour le service de Sa Majesté; où au contraire, joints ensemble, ils pouvoient assiéger Bagnols ou Beaucaire, ou autres semblables places. Mais Dieu montra, par l'événement, que le conseil qu'ils avoient pris étoit le meilleur; car, bien qu'ils ne fussent pas les plus forts, ils l'étoient néanmoins assez pour empêcher les entreprises des ennemis, qui, n'eût été leur présence, eussent facilement fait révolter plusieurs villes qui, trompées par ce prétexte spécieux de la liberté de la province, y avoient de l'inclination. Le Pont-Saint-Esprit eût été une de celles-là; car la brigue du duc de Montmorency y étoit si forte, et la citadelle si foible, que le sieur de Gordes ne s'y tenoit pas en sûreté. Il défit aussi, étant en ce lieu, le vicomte de L'Estrange, qui, ayant su que ledit maréchal avoit envoyé quelques-unes de ses troupes loger à Privas, assembla tout ce qu'il put de son régiment et des autres, et se vint loger à Tournon qui n'en est qu'à une arquebusade, et au fort Saint-André qui en est aussi fort près, publiant partout qu'il étoit résolu de les tailler en pièces. Le maréchal y envoya le chevalier d'Alincourt avec son régiment, et La Roque-Massebault avec quatre cornettes de cavalerie, tous résolus de les voir de près. En effet ils marchent droit à eux en plein midi, les attaquent dans leur logement, bien que fort, et les emportent si vigoureusement qu'ils en tuent cent ou six vingts sur la place, prennent le vicomte de L'Estrange et huit ou dix officiers, environ cinquante soldats, et mettent tout le reste en déroute; ce qui donna une grande épouvante à tout le pays, car il avoit réputation d'être déterminé et mutin : il étoit prévenu de beaucoup de crimes, et fut exécuté au Pont-Saint-Esprit, et le lendemain le sieur d'Entraguet, et à Lyon le sieur Capistan, qui avoient été les premiers qui avoient exercé des actes

d'hostilité et pris des prisonniers pour Monsieur.

Toutes ces actions qui réussissoient à la gloire du Roi, et tous les desseins de Monsieur qui avortoient à leur naissance, commençoient à les étonner et éteindre le feu de l'espérance qu'ils avoient conçue de leur rébellion. Mais ce qui les effraya davantage fut le bruit de la venue du Roi avec une armée, pour dissiper par sa présence toutes les brouilleries qu'ils excitoient, et, par la force de ses armes, les contraindre à rentrer en leur devoir. Le maréchal de Schomberg pressoit le Roi de se hâter, l'assurant qu'ils ne subsisteroient pas devant lui. Mais eux, tout au contraire, faisoient courir le bruit que Sa Majesté étoit malade à Paris, qu'elle n'osoit venir, que le roi de Suède étoit défait, que Maëstricht n'étoit pas en état de pouvoir être pris, et semblables choses destituées de vérité. Le Roi, qui vouloit venir, mais qui, au partir de Lorraine, s'acheminoit à son aise, à petites journées, à Paris, croyant que le feu que Monsieur allumoit en son royaume ne seroit qu'un feu de paille, arriva à Monceaux le 16 juillet, et là apprit, par un courrier, premièrement l'inclination que le duc de Montmorency témoignoit avoir de suivre le parti de Monsieur, puis, le 30, sa déclaration manifeste contre son service; ce dont elle fut d'autant plus surprise qu'elle attendoit tout autre chose de lui. Elle fit incontinent sceller son hôtel à Paris, où elle fit saisir 550,000 livres qui lui devoient être envoyées le lendemain, qu'elle fit porter en son épargne. Le peu de prévoyance dudit duc de Montmorency parut clairement, en ce qu'il attendit à faire venir son argent après s'être déclaré, au lieu de s'en être muni auparavant, ou, s'il ne l'avoit pu, étoit si simple que de le laisser en sa maison; mais elle parut bien encore davantage en deux autres actions : il alla à Montpellier peu de jours auparavant; Fossé, qui ne faisoit que d'y arriver, l'y reçut sans aucune défiance, et l'accompagna toujours sans le quitter tant qu'il fut dans la ville, de sorte qu'il pouvoit se saisir de sa personne et de tous ses officiers s'il lui eût plu, et se rendre, par après, aisément maître de la citadelle, dans laquelle il n'y avoit pas de vivres pour trois jours. Et peu de jours avant que la ville de Beaucaire eût pris de lui le soupçon qui la fit déclarer pour le Roi contre ses adhérens, la foire s'y tenoit, qui est si grande qu'il y avoit pour plus d'un million d'or de marchandises qu'il laissa emporter sans avoir le jugement de s'en prévaloir. Mais Dieu, protecteur des rois, et qui l'a particulièrement été de Sa Majesté, laquelle il a toujours défendue depuis ses plus tendres années contre ceux qui lui ont couru sus, et qui l'a, comme David, délivré de toutes les embûches de ses ennemis, l'aveugla, et la Magdeleine qui aime ce royaume qui l'a reçue en son exil, et avoit rendu l'entreprise des Anglais malheureuse en la descente qu'ils firent en l'île de Ré le jour auquel l'Eglise célèbre sa fête, rendoit aussi infructueuse la rébellion qu'il fit au même jour (1).

Tout le conseil fut si surpris de cette nouvelle, et si plein d'appréhension des mauvais événemens qui en pouvoient arriver, que, mettant à part toutes les autres affaires, il pensa qu'il ne falloit s'appliquer qu'à pourvoir à celle-là seulement. Mais le cardinal fut d'une opinion contraire, et reconnut qu'à la vérité le Roi avoit de grandes affaires sur les bras, premièrement celle de Languedoc, qui étoit sans comparaison la plus importante; puis, outre celle-là, l'embarquement auquel étoient les armes du Roi en Allemagne, qu'on n'eût su éviter sans laisser perdre un électeur catholique qui demandoit secours; en troisième lieu, l'état où étoit l'armée des Hollandais, qui prendroient indubitablement Maëstricht, mais étoient au hasard d'être défaits en se retirant après le siége, parce que les Espagnols étoient beaucoup plus forts qu'eux; puis le dessein de la révolte, méditée de longtemps par les seigneurs de Flandre, laquelle ne pouvoit être abandonnée sans que nous en reçussions beaucoup de dommage; et enfin le péril où étoit Casal, par l'apparence qu'il y avoit que Toiras, qui sembloit s'en être rendu maître (2), fût de l'intelligence de la révolte de M. de Montmorency, vu que ses frères qui dépendoient de lui y étoient les plus échauffés; que toutes ces affaires étoient capables d'étonner d'abord, et faire juger de prime face que pour bien faire réussir les unes il falloit abandonner les autres. Cependant qu'après y avoir mûrement pensé, on ne pouvoit, à son avis, dire autre chose, sinon qu'il n'en falloit abandonner aucune, ains les conduire toutes aux meilleures fins qu'il se pourroit, d'autant qu'il y a cette différence entre les princes et les personnes privées, que les conseils de ceux-ci doivent tendre à ce qui leur est utile et avantageux, mais les autres doivent avoir en leurs conseils pour principal but de conserver ou augmenter leur réputation. Or le Roi ne pourroit abandonner ses autres affaires sans perdre beaucoup de la réputation acquise, ce qui apporteroit grand préjudice non-seule-

(1) Le 22 juillet 1627 eut lieu la descente des Anglais en l'île de Ré; le 22 juillet 1632 la déclaration des états de Languedoc.

(2) Cette crainte était certainement exagérée; le maréchal de Toiras n'était qu'ambassadeur du roi en Italie pour l'exécution de la paix.

ment aux affaires du dehors, mais à celles du dedans, outre que nous ne pourrions abandonner les affaires d'Allemagne sans perdre la bonne volonté des princes et des électeurs catholiques, ni celles de Hollande sans que nous en ressentissions le contre-coup, y ayant plus d'un an que nous savions par avis certains que les Espagnols n'attendoient autre chose, sinon que le roi de Suède ou les Hollandais reçussent quelque notable désavantage pour nous faire la guerre. Pour ce qui étoit de la révolte projetée en Flandre, que bien que ce fût une pensée venue purement des seigneurs du pays qui la méditoient, si est-ce qu'il importoit extraordinairement de les aider à faire réussir leurs desseins, vu que si ces seigneurs venoient à se perdre, les Espagnols seroient par après plus en état d'espérer la trève avec les Hollandais, et d'entreprendre contre nous pour nous faire le mal qu'ils projetoient de long-temps. Au reste, que les mille chevaux qu'ils avoient donnés à Monsieur pour entrer en France nous donnoient lieu de donner des gens à ceux des leurs qui se voudroient révolter, sans que l'on pût prétendre que nous fissions rupture, s'ils ne vouloient avouer l'avoir faite les premiers, contre lesquels il nous étoit permis d'en prendre revanche, ce que nous devions par raison d'Etat et de conscience, puisque c'étoit le seul moyen de venir à une bonne paix que d'incommoder notablement nos ennemis, vu que s'il leur étoit libre de nous nuire sans qu'ils en reçussent la riposte, ils continueroient éternellement pour l'avantage qu'ils auroient de nous faire du mal sans en recevoir. Qui plus est, que quand même cette révolte n'auroit pas une subsistance de durée, et ne réussiroit pas à grand effet, il nous suffisoit qu'elle incommodât et occupât les ennemis, et les empêchât de nous tomber sur les bras tandis que nous pacifierions les troubles que Monsieur faisoit en France à leur sollicitation, et par l'assistance qu'ils lui avoient donnée d'hommes et d'argent. Quant à Casal, il y falloit remédier, mais sagement et délicatement; que les remèdes consistoient à renvoyer Gagnot qui partageroit les Français, faire avertir Rivare et Guiscardi par Priandi, en sorte qu'il témoignât que son soupçon n'étoit que de lui, et que le Roi et le cardinal étoient aveuglés de la confiance qu'ils avoient en Toiras; mander à Madame que le Roi seroit bien aise de la voir à Lyon, tâcher insensiblement d'y faire venir Toiras sans qu'il pût juger qu'on le désirât, lui écrire de bonnes lettres non affectées, découvrir à Servien qu'il étoit bon que Toiras vînt, lui faire espérer le Languedoc pourvu que ses frères en fussent ôtés.

Sa Majesté manda au même temps au maréchal de La Force qui étoit au Pont-Saint-Esprit qu'il se hâtât de se mettre en campagne, vu que l'affaire du Languedoc lui étoit fort à cœur, d'autant qu'on ne la pouvoit négliger sans donner lieu à Monsieur de partager la France, et après l'avoir partagée s'en rendre maître, étant certain que s'il avoit trois bonnes places déclarées pour lui dans le royaume, il lui seroit plus aisé d'ébranler le royaume avec le temps que d'en acquérir une médiocre, et que ce feu qui étoit allumé n'étoit point si petit qu'il ne pût enfin ébranler tout l'Etat si on ne l'éteignoit promptement. Le 6 août le cardinal représenta au Roi que l'entrée de Monsieur dans le Languedoc, et la révolte de M. de Montmorency, étoient de grande conséquence si elles étoient négligées, et n'étoient rien si elles étoient poussées vertement et considérées comme il faut; que nul ne fait un si hardi coup en matière de faction que celui qui la commence et se déclare le premier, et partant qu'il falloit bien se donner garde de donner temps à beaucoup d'esprits mal contens de suivre l'exemple de M. de Montmorency; qu'en telles affaires on s'étoit toujours servi de la peau du lion et du renard, c'est-à-dire qu'en agissant fortement et promptement par les armes il falloit détacher les conjurés les uns des autres, pardonner aux uns pour châtier les autres, et particulièrement les principaux auteurs du mal; qu'il étoit certain qu'il n'y avoit point de remède si efficace et si prompt pour mettre les rebelles à la raison que la présence du Roi, mais qu'il se falloit bien donner garde de s'avancer de delà qu'on n'assurât si bien tous les côtés de deçà et toutes les provinces de la France, qu'il ne pût arriver aucun nouveau mouvement, soit du dehors soit du dedans, qui contraignît Sa Majesté de reculer quand elle seroit avancée; que pour ce qui étoit du dehors, il falloit pourvoir au paiement du roi de Suède, à qui il falloit donner cinq cent mille livres; à celui des Hollandais, auxquels on s'étoit obligé de donner un million de livres cette année; au duc de Bavière, à qui l'on avoit promis trois cent mille livres; à l'entretènement des troupes qui étoient aux Grisons, et à celui de celles qui sont à Casal et à Pignerol; qu'ayant satisfait à ces paiemens, on estimoit qu'il ne pouvoit arriver de mal du dehors, vu que le voyage du sieur de Hautern assureroit la continuation de la guerre du côté des Hollandais, et que la négociation de Carondelet et de Berruyer causeroit apparemment de nouvelles affaires à ceux qui nous en vouloient donner; que pour le dedans, il falloit laisser le commandement de Paris, Orléanais,

Blaisois, Beauce, Champagne, Picardie et Normandie à M. le comte, n'étant pas besoin d'une moindre autorité que celle d'un prince du sang pour contenir cette maîtresse ville et les provinces circonvoisines; qu'il falloit qu'avec M. le comte demeurassent M. le maréchal de Saint-Luc, de Senneterre, de Hauterive, d'Aluye : s'il y avoit quelque affaire dans la Picardie où M. le comte n'eût pas besoin d'aller, le maréchal de Chaulnes agiroit; si en autre province, comme Normandie, il emploieroit M. de Saint Luc; qu'il falloit laisser des commissions entre ses mains pour lever six régimens, s'il en étoit besoin, et six compagnies de chevau-légers; qu'il falloit laisser en Picardie un corps de six mille hommes et cinq cents chevaux pour être prêts à s'opposer à quoi qui pût arriver en ces quartiers-là; qu'il falloit laisser fonds effectifs pour leur paiement, parce qu'autrement ils se débanderoient et iroient aux ennemis; qu'il falloit aussi laisser fonds pour les garnisons de Picardie, et commission particulière au sieur de Saint-Chamont de les visiter de temps en temps et les faire tenir complètes; qu'il falloit laisser une compagnie de carabins au sieur de Feuquières, et une au sieur de Vaubecour, pour que chacun de son côté pût empêcher sur la frontière de Champagne qu'il n'y arrivât aucun désordre, et ordre à tous les deux de visiter les garnisons et les faire aussi tenir complètes; qu'il étoit encore du tout nécessaire de laisser pouvoir à M. le prince pour aller en la Touraine, le Poitou, Aunis, Limosin, la Marche, Saintonge, Angoumois, Périgord, Quercy, Auvergne, et lui donner une compagnie de carabins qu'il ne mettroit point sur pied s'il n'en étoit de besoin, et une de chevau-légers pour aller diligemment dans toutes ces provinces l'une après l'autre; qu'il falloit laisser M. de Vignoles avec M. le prince qu'il emploieroit en Poitou s'il en étoit de besoin; après quoi M. le prince retourneroit en Bourgogne faire parachever le procès commencé contre les grands qui étoient sortis de la France avec Monsieur, ce qu'il promettoit de faire terminer pourvu qu'on continuât le parlement, avec défense de travailler à quelque autre affaire que ce pût être que premièrement celle-là ne fût vidée. Par ce moyen il y avoit apparence qu'il contiendroit tout ce qui seroit de l'étendue de sa commission, ou autrement il se trouveroit force gens qui se révolteroient, principalement s'il arrivoit quelques bons succès aux ennemis; qu'il falloit en outre considérer tous les mauvais esprits qui n'ayant point de charges auprès du Roi en pouvoient chercher ailleurs, et les gouverneurs qui étoient plus aisés à être disposés à faire faux bond à leur conscience et manquer à leur devoir; qu'il falloit diviser et séparer les premiers, leur donnant des emplois qui les occupassent, et où ils ne pussent mal faire, et donner de si bons surveillans aux derniers, qu'ils ne pussent être emportés par leur mécontentement quand ils s'y voudroient abandonner; que, cela fait, il étoit du tout nécessaire que le Roi portât diligemment sa personne vers les ennemis, l'éclat de sa présence étant capable de confirmer les bons, contenir les douteux, et défaire les déclarés plus que des armées puissantes; que de deux chemins qu'on peut tenir, l'un par le Limosin pour aller au haut Languedoc, l'autre par Lyon pour descendre au bas Languedoc, il valoit mieux prendre le dernier, pour trois raisons principales : la première, que Beaucaire étant en dispute à qui l'aura, et la personne de Monsieur en étant proche, il falloit porter le remède au mal; la seconde étoit que la déclaration des frères de Toiras donnant soupçon que lui et M. de Savoie fussent, au moins sous main, de l'intelligence pour se déclarer s'il arrivoit quelque événement du tout favorable, il étoit beaucoup meilleur d'aller en lieu où, étant entre eux et les ennemis, on les empêchât de pouvoir faire éclore leurs mauvais desseins, qui périroient en eux-mêmes si l'on avoit un prompt et favorable événement; la troisième étoit que M. le prince étoit capable de faire ce qu'il falloit faire dans le Limosin et autres provinces circonvoisines par où le Roi passeroit, et que nul ne pouvoit faire vers Beaucaire les effets requis que la seule présence de Sa Majesté; qu'il étoit encore à considérer que M. le maréchal de Schomberg étant dans le haut Languedoc, il étoit suffisant pour confirmer Narbonne et peut-être sauver Albi, puisque l'effort des ennemis n'y alloit pas, et, qui plus est, pourroit s'opposer aux Espagnols s'ils vouloient descendre des montagnes par le Roussillon, ce qui faisoit que la présence du Roi étoit bien plus utile vers Beaucaire, tant pour les raisons susdites que parce en outre que si les Espagnols tentoient une descente par la Provence ou autres lieux voisins du Languedoc, Sa Majesté seroit proche pour s'y opposer.

Ces choses ayant été ainsi ordonnées, le Roi vint à Paris le 11 août, et le lendemain alla au parlement, où il fit vérifier une déclaration par laquelle, représentant que Monsieur étoit contre toute raison entré hostilement en ce royaume, après avoir sollicité tous les princes voisins de l'assister d'hommes et d'argent pour entreprendre contre son Etat, et avoit, par son placard du 13 juin, déclaré que ce qu'il en faisoit étoit

pour le salut de la France, qu'en termes préjudiciables à la réputation de Sa Majesté il représentoit être en état déploré, en imputant la faute au cardinal, quoique sa fidélité, son zèle et l'utilité de ses services soient tellement connus qu'il faudroit être envieux de la gloire de Sa Majesté et de la prospérité de ses affaires pour publier le contraire, Sa Majesté, pour y pourvoir, déclaroit, en confirmant ses précédentes déclarations du 31 mars et 10 août 1631, tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, qui étoient avec ledit sieur son frère, ou iroient avec lui et l'assisteroient directement ou indirectement, rebelles, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Et pour le regard dudit sieur son frère, elle promettoit que, si dans six semaines après la publication des présentes, il avoit recours à sa bonté, et licencioit toutes les troupes étrangères et autres qu'il avoit avec lui, et cessoit tous actes d'hostilité, de guerre et d'entreprise sur ses places, et le venoit trouver, ou envoyoit vers elle dans ledit temps pour se remettre entièrement en son devoir, elle oublieroit ses fautes passées, le recevroit en sa grâce et le rétabliroit, comme elle faisoit dès lors audit cas, en tous ses biens, apanages, pensions et appointemens, et lui feroit si bon traitement qu'il auroit tout sujet de se louer de sa bonté, se réservant, ledit temps passé, au cas qu'il persistât aux mauvais desseins qu'on lui avoit fait prendre, d'ordonner contre lui ce qu'elle estimeroit devoir faire pour la conservation de son Etat, sûreté et repos de ses sujets, conformément aux ordonnances du royaume et à ce qui s'étoit pratiqué par ses prédécesseurs en semblables occasions.

Cette déclaration fut vérifiée au parlement de Toulouse le 30 du mois; elle étoit bien douce envers Monsieur, et témoignoit une grande modération en la conduite et en l'esprit du Roi, si nous considérons l'énormité de sa faute et la sévérité avec laquelle les rois ses prédécesseurs ont procédé en semblables occasions. Car de croire que, pour être fils ou frère du Roi ou prince de son sang, ils puissent impunément troubler le royaume, c'est se tromper. Il est bien plus raisonnable d'assurer le royaume et la royauté que d'avoir égard à leurs qualités qui donneroient impunité, et par ce moyen engageroient diverses personnes contre le Roi et contre l'Etat par une mauvaise disposition quasi naturelle et commune à tous sujets qui estiment profiter dans les changemens. Les fils, frères et autres parens des rois sont sujets aux lois comme les autres, et principalement quand il est question du crime de lèse-majesté, qui est si important, que même, suivant la disposition de la loi, celui qui en est coupable par une simple pensée est digne de punition. L'abolition accordée par le roi Jean à Charles, duc de Normandie, son fils aîné, depuis Charles V, et au roi de Navarre, gendre dudit roi Jean, qui s'étoit voulu retirer vers l'Empereur, montre avec quelle rigueur les rois ont procédé en telles rencontres; car l'abolition va bien avant, et fait voir clairement que les princes du sang, en quelque degré qu'ils soient, sont assujétis, sans distinction des autres sujets du Roi, aux lois du royaume. Henri III, l'an 1575, ne fit point de difficulté d'envoyer des lettres de cachet à la noblesse de son royaume, sur la sortie de sa cour du duc d'Alençon son frère, à ce qu'on le prît et arrêtât en quelque lieu qu'on le trouvât, et commanda à toute sa noblesse de monter à cheval. Quant aux autres princes du sang plus éloignés que les fils et les frères, les rois ont encore procédé contre eux avec plus de rigueur. Philippe de Valois, l'an 1336, déclare Robert d'Artois, prince du sang, son ennemi mortel, défend à ses sujets de l'assister, commande de le prendre et de l'arrêter, sous peine de confiscation de corps et de biens. Charles V, l'an 1378, fait ajourner Jean de Montfort, duc de Bretagne, à comparoir en personne, ordonne qu'on verra l'ajournement fait à la requête du procureur général, et qu'il sera fait droit sur ses conclusions. Du temps de Charles VI, en l'an 1441, il y eut une déclaration contre le duc d'Orléans son neveu, le comte de Bourbon et le duc d'Alençon, princes du sang, par laquelle ils furent déclarés rebelles et désobéissans au Roi et à la couronne, et avoir forfait corps et biens. Il se trouve aussi un lit de justice de Charles VII, l'an 1456, contre Jean II, duc d'Alençon, prince du sang, et l'arrêt de mort donné contre lui et ses biens confisqués, à cause des pratiques qu'il avoit en Angleterre. Le roi François Ier fit décréter prise de corps contre le connétable de Bourbon; Lizet, avocat général, soutint qu'en crime de lèse-majesté notoire, il n'étoit requis de garder forme de procès et ordre judiciaire, et qu'audit cas le vrai ordre étoit de n'y garder point d'ordre, et requit que ledit connétable eût la tête tranchée et ses biens confisqués. Et en notre temps, l'an 1615, M. le prince et tous ceux qui l'assistoient furent déclarés déchus de tous honneurs, états, offices, pouvoirs, gouvernemens, charges, pensions, priviléges et prérogatives, déclarés désobéissans, rebelles et criminels de lèse-majesté, et que comme tels il seroit procédé contre eux, tant en leurs personnes que leur mémoire et postérité. Ces procédés-là sont bien justes, mais néanmoins bien rigoureux en comparaison de

celui dont le Roi usa envers Monsieur, dont la faute ne peut pas seulement être dite moindre, mais non pas même égale, vu qu'à qui la considérera bien, elle la surmonte de beaucoup; et néanmoins le Roi, ni ne le déclara criminel, ni ne décerna aucune peine contre lui, mais se contenta simplement de le convier à rentrer en son devoir, lui promit de le recevoir en sa grâce et de lui faire toutes sortes de bon traitemens, lui donnant seulement à entendre que, s'il y manquoit et méprisoit les offres fraternelles qu'il lui faisoit, il seroit contraint de procéder contre lui selon les lois de son royaume.

Tandis qu'il étoit dans le royaume et l'attaquoit d'un côté par armes, il sollicitoit d'autre part les esprits à rébellion par un grand nombre de libelles diffamatoires, que l'on semoit dans Paris et autres villes du royaume. Le Roi commanda qu'on les fit brûler par la main du bourreau; ce qui se fit en divers temps, selon que, de jour à autre, on en envoyoit de nouveaux. Un nommé Le Venant, qui avoit été des gardes de la Reine-mère, eut la tête tranchée au quartier de Saint-Paul, par arrêt de la chambre de justice établie à l'Arsenal, pour avoir semé et affiché quelques-uns desdits placards et libelles, la plupart desquels étoient composés par Saint-Germain, et pleins de son venin ordinaire (1). Un valet de chambre du père Chanteloube fut par le même arrêt condamné aux galères perpétuelles. Quelque temps auparavant, La Vieuville avoit été, par la chambre de justice établie à l'Arsenal, condamné à avoir la tête tranchée et ses biens confisqués au Roi, comme criminel de lèse-majesté, pour être sorti hors du royame, et allé trouver Monsieur et la Reine-mère, contre les défenses portées par la déclaration du Roi du 12 août 1631, et convaincu du meurtre commis en la personne du feu sieur de Poitrincourt. Le duc de Rouanez fut aussi par la même chambre condamné à avoir la tête tranchée, ses biens acquis et confisqués au Roi, pour crime de fausse monnoie et exposition d'icelle. Peu après, Sa Majesté étant à Cosne fit aussi une déclaration contre le duc de Montmorency, par laquelle, représentant l'insigne infidélité qu'il avoit commise, il le déclaroit criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, dignités et honneurs, la duché de Montmorency éteinte et réunie à la couronne, et tous ses autres biens confisqués, et ordonné que son procès lui seroit fait et parfait en sa cour de parlement de Toulouse, nonobstant le privilége de pairie dont elle le déclara indigne et déchu, cassa tout ce qui s'étoit fait en l'assemblée des États tenus à Pésenas, et ordonna que tous ceux qui y avoient signé se présenteroient, quinze jours après la publication de ladite déclaration, audit parlement de Toulouse, ou au plus proche présidial de leur demeure, et y présenteroient requête pour y être reçus à désavouer tout ce qui avoit été fait, consenti ou signé par eux en ladite assemblée; à faute de quoi elle les déclaroit rebelles et criminels de lèse-majesté.

Un nommé Valette Sevignac, que la Reine-mère avoit envoyé vers Monsieur en Languedoc pour lui faire plusieurs propositions, et que Monsieur renvoyoit à Bruxelles, fut pris peu de jours après passant à Roanne, pour avoir tué un postillon. On apprit de lui qu'on devoit prendre garde à messieurs de Bouillon et de Lorraine, pource qu'il avoit charge de prier la Reine de les presser de reprendre de nouveau son parti, et de la solliciter de s'acheminer droit à Paris avec trois mille hommes qui étoient en Alsace sous le commandement de Vernier, trois mille hommes qu'elle devoit lever pour son régiment, et la cavalerie qui lui avoit été offerte par Walstein. Il dit aussi en termes exprès qu'il avoit charge particulière de remercier l'Infante des bons traitemens qu'elle avoit faits à Monsieur, et lui dire qu'en revanche, dans peu de temps, il lui pourroit offrir un royaume, et de dire le même à Mirabel qu'il présupposoit y être encore, l'assurant que bientôt il pourroit reconnoître les obligations qu'il avoit à son maître avec toute la France, dont il lui faisoit offre. Et étant enquis sur le sujet du duc de Montmorency, il dit que l'ayant vu à Beaucaire avec une écharpe bleue et isabelle (2), il lui dit qu'il ne la quitteroit jamais qu'il n'eût mis le tyran par terre, et que si le Roi venoit en Languedoc il n'y pourroit demeurer quinze jours; et néanmoins il ne laissa pas de faire traiter avec le cardinal, et lui envoya Candiac, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, qui arriva près de lui le 17 août, pour lui proposer de sa part un accommodement, non qu'il eût dessein de le conclure, mais pour avoir le temps de fortifier son parti, et retarder tant qu'il pourroit la venue du Roi qu'ils appréhendoient tous.

Mais Dieu y pourvut, car le Roi arrivant à Lyon apprit la nouvelle que, dès le premier combat fait entre les armes de Sa Majesté et l'armée de Monsieur près de Castelnaudary, le premier septembre, ledit duc de Montmorency avoit été pris prisonnier. Ce combat fut sur le sujet du château de Saint-Félix de Carmaing que les ennemis ayant surpris, la ville appela le maréchal de Schomberg à son secours, qui y va, y loge

(1) Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain.

(2) Couleurs de Gaston d'Orléans.

quelques troupes et investit le château. Le duc de Montmorency vient pour le défendre avec deux mille hommes de pied, trois mille chevaux, quantité de noblesse volontaire et trois canons; la présence de Monsieur les encourageoit encore. Le maréchal de Schomberg, pour n'être pas obligé de diviser ses forces qui étoient beaucoup moindres, hâta la prise du château, donnant 10,000 livres de son argent à celui qui le tenoit, de sorte qu'avec tout ce qu'il avoit de troupes il eut loisir d'aller au devant dudit duc jusqu'à Castelnaudary pour empêcher qu'il ne s'en saisît. Le marquis de Brezé, qui conduisoit la tête de l'armée, averti par un gentilhomme du pays que par le chemin qu'ils tenoient il falloit qu'ils passassent sur un pont fort long, que celle des ennemis en étoit proche, et sembloit qu'ils eussent dessein de nous charger à demi passés, en vint donner avis audit maréchal, et qu'il avoit reconnu sur le même ruisseau un bon passage à deux mille pas plus haut. Cet avis fort judicieux fut reçu et loué par le maréchal; les troupes du Roi par ce moyen passèrent ce ruisseau sans péril, et choisirent un champ de bataille fort avantageux, environné de grands fossés tout à l'entour qui lui servoient de retranchement. Il n'avoit que mille chevaux, quatre cents mousquetaires du régiment des gardes, et trois cents hommes en six compagnies du régiment de Chamblay, commandés par La Motte Houdancour, de qui ledit maréchal rend ce témoignage, que, sur son honneur, il est homme qu'on ne peut assez payer. Les ennemis prirent le leur aussi fort avantageux pour l'infanterie. Les Lauriers et Beauregard-Champrou trouvèrent un passage fort difficile pour sortir du champ avec leurs escadrons; ils sautèrent dans le chemin, où le duc de Montmorency les vint charger avec cent maîtres. Ils furent soutenus courageusement, et notre infanterie qui tiroit sur eux en mit beaucoup hors de combat; ledit duc y fut blessé, et, abandonné de la plupart de ceux qui l'accompagnoient, trouva moyen d'entrer avec cinq ou six seulement qui le suivoient dans notre champ de bataille où il donna quelques coups d'épée et de pistolet, reçut dix blessures, et, son cheval étant tombé sur lui, fut pris prisonnier et porté sur une échelle avec un ais dessus et quelques manteaux à Castelnaudary, où il fut pansé de ses plaies, et permis à la Roche-Dagon et à Sodeille de l'aller voir. Le reste de l'armée de Monsieur, comme si elle eût été frappée d'un coup de foudre en la prise dudit duc, se retira sans combattre.

Le lendemain, lorsqu'il n'étoit plus temps, Monsieur envoya par un trompette demander bataille au maréchal de Schomberg, qui lui répondit qu'il ne la lui donneroit point, mais que, s'il le rencontroit, il essaieroit de se défendre contre lui. Il perdit plusieurs personnes de qualité en ce combat, entre lesquelles furent les comtes de Moret, de Rieux et de La Feuillade; le comte de Bueil et plusieurs autres de condition furent prisonniers : la perte de notre côté fut peu considérable; il semble que Dieu les voulût punir en ce combat, parce qu'ils avoient résolu entre eux et protesté de tuer tout et ne faire aucun prisonnier. Le maréchal de Schomberg cependant se trouvoit fort en peine du lieu où il devoit envoyer ledit duc pour y être sûrement, car les ennemis n'avoient aucun désir si ardent que de le sauver. Il n'osoit le laisser à Castelnaudary pource que la place ne vaut rien; de l'envoyer à Toulouse, il craignoit les partisans qu'il y avoit en grand nombre; Carcassonne étoit trop frontière; il choisit enfin de le mener à Lectoure, et logea aux environs huit cornettes de cavalerie. Il conseilla même au Roi que si on lui vouloit faire faire son procès, ce ne fût pas à Toulouse, à cause de l'amitié qu'on lui portoit, mais à Lectoure, qui, bien qu'il soit du gouvernement de Guienne, est néanmoins du ressort du parlement de Toulouse. Il supplia Sa Majesté de lui envoyer un lieutenant des gardes du corps avec une douzaine d'archers pour le garder, et que cependant il en commettroit le soin à ceux de sa maison, d'autant que la plupart de ceux de l'armée à qui il en eût pu donner la garde pleuroient en le voyant et plaignoient sa disgrâce. Après qu'il eut été gardé quelque temps à Lectoure, il eut si grande crainte qu'on le laissât échapper, qu'il supplia le Roi de lui envoyer de ses propres officiers pour le traiter, appréhendant que quelqu'un de ceux qui l'avoient servi jusqu'alors lui donnât moyen de se sauver. Ensuite il fit sortir tous ses officiers, tant de la ville que du château, et lui laissa seulement son médecin, son chirurgien et son apothicaire. Dès que ceux d'Albi eurent nouvelle de sa prise, ils chassèrent leur évêque et cinq cents hommes de garnison qu'il avoit dans la ville, et se remirent au service du Roi. Les jésuites et les capucins, qui, à cette nouvelle, avoient animé le peuple pour les chasser, demandèrent sa bibliothèque qu'on leur accorda. Tous ceux du pays commencèrent à se retirer du parti de Monsieur, et n'y avoit petit bourg fermé de murailles qui ne lui fermât les portes, ni ville qui auparavant l'eût suivi qui ne le voulût quitter. Montfrin se rendit dès le 6, et le château de Beaucaire, Bagnols, Le Teil qui est sur un lieu très-difficile à y mener le canon; Alais suivit incontinent, et Lunel,

dont l'évêque de Nîmes empêcha tant qu'il put la reddition, Frontignan, Villeneuve, Balaruc, Mèze, Pésenas, Agde, Capdenac, Maguelone, Montignac, Brescou; Béziers se rendit le 19 septembre; Monsieur y ayant voulu aller avec ses troupes, les portes lui furent refusées.

Retournons maintenant trouver le Roi que nous avons laissé à Lyon, où il apprit la défaite de Castelnaudary et la prise de Maëstricht, que Pappenheim avoit promis de secourir au péril de sa vie, ce que néanmoins il n'avoit pu faire, s'étant contenté d'avoir attaqué par deux fois le retranchement des Hollandais et s'en être retiré avec perte, emportant avec lui toute l'espérance des assiégés qui se rendirent quatre jours après, savoir est le 22 août.

Sur le sujet de la journée de Castelnaudary, le Roi, à l'heure même qu'il le sut, au lieu d'en tirer gloire et s'emporter en des pensées de vengeance contre ses sujets rebelles, se retourna à Dieu, de la bonté duquel seul il reconnut avoir reçu cette grâce, de laquelle il crut devoir prendre aussi occasion de bien faire à ceux qui s'étoient éloignés de leur devoir; et dès le jour même il envoya le sieur d'Aiguebonne vers Monsieur, son frère, pour lui dire que continuant sa bonté envers lui, et ne voulant tirer autre avantage des succès qu'il plaisoit à Dieu lui donner que ceux qu'il devoit désirer lui-même pour son propre bien, il lui avoit commandé de le venir trouver et lui offrir de sa part, au cas qu'il voulût reconnoître sa faute et renoncer à toutes intelligences et factions, tant dedans que dehors le royaume, de le bien recevoir et bien traiter, avec sa maison, dans sa cour, et faire exécuter de bonne foi ce qui étoit en sa dernière déclaration, le remettant en ses biens ainsi qu'il étoit porté par icelle; que si Monsieur aimoit mieux demeurer en autre lieu que Sa Majesté pût accepter comme ne lui étant point suspect, elle l'approuveroit et lui laisseroit aussi la libre jouissance de son bien; que sa Majesté rétabliroit le duc d'Elbeuf en ses biens, et feroit le semblable de tous ses domestiques qui étoient présentement près de sa personne, accordant à tous les abolitions nécessaires pour leurs personnes et leurs biens.

Mais pource que les Espagnols avoient si ouvertement assisté Monsieur, Sa Majesté écrivit aussi à Berruyer, qui étoit pour son service près du prince d'Orange, pour lui donner avis du succès de sesdites affaires en Languedoc, qui étoit tel que Sa Majesté ayant gagné le combat dont on lui envoyoit la relation, il n'y avoit plus de villes qui tinssent que Béziers, qui n'attendoit que l'approche de Sa Majesté pour se rendre; que Sa Majesté espéroit avoir fait tout son voyage en fort peu de temps et être de retour à Paris un peu après la Toussaint; que les Espagnols s'étoient si mal gouvernés en toutes ces occasions envers elle, qu'elle étoit résolue de leur procurer le plus d'affaires qu'il seroit possible, et d'entendre et soutenir fortement la rébellion des seigneurs du pays, conjointement avec messieurs des États; que Sa Majesté lui avoit voulu donner cet avis afin qu'il lui fît savoir ce qu'il pouvoit et voudroit faire de son côté, Sa Majesté étant résolue de donner hommes et argent auxdits seigneurs pour continuer leur dessein. De plus, Sa Majesté donna ordre audit Berruyer de dire audit prince d'Orange que la révolte (1) étant commencée, le Roi ne feroit pas de difficulté d'entrer dans l'Artois au commencement du printemps; qu'il revînt bien instruit des intentions du prince d'Orange, de ce qu'il pourroit et voudroit faire de son côté, afin qu'on prît de bonnes et fortes résolutions sur ce sujet. Elle manda aussi au sieur de Hauterive qu'il ne fît point de difficulté de donner deux mille pistoles au gouverneur d'Avesnes, parce que qui prend s'engage; qu'il assurât tous les confédérés de gens pour défendre leurs places s'il en étoit besoin; s'ils avoient besoin de munitions de guerre, qu'il leur en fît donner; qu'il les engageât autant qu'il pourroit à la révolte qu'ils avoient tant de fois proposée, vu principalement que Maëstricht étoit pris, et que le Roi avoit défait tous ses ennemis dans le Languedoc, où il établiroit si puissamment son autorité que personne ne sauroit plus remuer en France à l'avenir; qu'il fît entendre à Carondelet et aux siens que s'ils commençoient une puissante révolte maintenant, cela donneroit lieu au Roi d'entrer en Artois au printemps ouvertement, au lieu que s'ils ne satisfaisoient à aucune des promesses qu'ils avoient faites, on ne feroit aucun fondement sur quoi qu'ils puissent dire par après; en un mot, que s'ils n'étoient en état de faire une puissante révolte pour lors, il les disposât à la faire au printemps puissamment. Le prince d'Orange ayant reçu avis, et en ayant conféré par plusieurs jours avec messieurs les États, ils résolurent d'y entendre à bon escient, et prièrent le sieur de Baugis, ambassadeur de Sa Majesté auprès d'eux, de l'aller trouver pour conférer avec elle de leurs pensées et convenir exactement de l'ordre que de toutes parts, de France, de Hollande et des seigneurs flamands révoltés, on devoit tenir en cette affaire. Mais, quand on eut bien arrêté toutes choses, il se trouva que le pouvoir de ces seigneurs flamands n'égaloit pas leur volonté; ils ne se purent ja-

(1) Des Flamands.

mais rendre maîtres que de Bouchain en Cambresis, encore pour peu de temps, de sorte que toutes leurs propositions, par leur foiblesse et l'imprudence de leur conduite, laquelle par la trop bonne opinion qu'ils avoient d'eux ils ne ménageoient pas avec l'adresse et le secret qui y étoit requis, joint le bon ordre qu'y mit l'Infante, se réduisirent à rien.

Comme le Roi, par un excès de bonté et de générosité, avoit envoyé Aiguebonne vers Monsieur, mondit sieur avoit aussi, trois jours après la prise du duc de Montmorency, dépêché Chaudebonne vers Sa Majesté, avec charge de lui faire quelques propositions, moyennant l'agrément desquelles par Sa Majesté il promettoit de rentrer en son devoir. Mais elles témoignoient bien que le Roi et Monsieur étoient conduits par différens esprits, car autant ce que Sa Majesté demandoit étoit plein de justice et de modération, autant les propositions que le conseil de Monsieur lui faisoit faire étoient extravagantes et déraisonnables. Il sembloit qu'il parlât l'épée à la main et en victorieux, au lieu qu'il étoit à la miséricorde du Roi. Il demandoit la liberté du duc de Montmorency, et le rétablissement, tant de lui que de ceux qui avoient suivi son parti et de la Reine-mère, dans leurs charges, biens et gouvernemens, et même abolition pour quelques-uns des crimes qu'ils avoient commis avant que l'avoir suivi; une place de sûreté pour lui comme La Fère, Laon, Verdun, Béziers, où il se pût tenir avec une garnison raisonnable, et la Reine-mère aussi, ou en telle de ses maisons qu'il lui plairoit; la restitution des places du duc de Lorraine, un million de livres pour payer ce qu'il avoit emprunté dudit duc ou des Espagnols, la révocation du jugement contre la du Fargis, et que surtout les troupes de Sa Majesté ne s'avançassent pas davantage vers lui. Sa Majesté dit à Chaudebonne que, venant d'une armée ennemie et pleine d'Espagnols, elle désiroit que les sieurs Sanguin et de Varennes l'observassent. Le 14 septembre, Sa Majesté étant au Pont-Saint-Esprit, elle le dépêcha à Monsieur, et lui manda que ses propositions étoient si peu convenables à sa dignité, au bien de son Etat et au sien propre, qu'il ne pouvoit lui mander autre chose sur ce sujet que ce qu'il lui avoit fait savoir par le sieur d'Aiguebonne pour témoignage de son affection, de laquelle il le prioit se disposer à recevoir des effets, et qu'en ce cas il oublieroit tout le passé de bon cœur. Le 17, le comte de Brion arriva au Pont-Saint-Esprit, apportant des lettres de Monsieur au Roi, du 14, par lesquelles il le supplioit d'arrêter quelque temps en un lieu, afin que mondit sieur eût le loisir de disposer toutes choses pour se soumettre à ses volontés. Sa Majesté le fit mettre dans la citadelle dudit lieu où elle étoit, où, ayant demeuré trois heures, elle l'envoya querir, prit ses lettres, le renvoya, et lui fit faire défense, à lui et à tous ceux du parti de Monsieur, de revenir plus en sa cour sans sauf-conduit. Auparavant que le Roi l'eût dépêché, Chaudebonne revint, pour la seconde fois, trouver le Roi, et arriva le 19 audit lieu, pour supplier Sa Majesté de la part de son altesse de lui envoyer quelqu'un en qui elle eût confiance, pour conférer avec lui du désir qu'il avoit de rentrer en ses bonnes grâces, et des moyens nécessaires à cette fin; et que, pour assurance que ceux que Sadite Majesté enverroit ne recevroient aucun déplaisir, Monsieur enverroit des otages entre les mains de qui il lui plairoit pour demeurer jusques à leur retour; ce qui fit résoudre le Roi d'y envoyer M. de Bullion et le marquis de Fossé. Monsieur envoya pour otages le sieur de La Ferté-Imbault, du Coudray, Montpensier et de La Vaupot, qui furent mis en sûreté dans la citadelle de Montpellier, où le Roi arriva le 22.

Cependant Monsieur se trouva en grande peine; il étoit à Béziers, et eut volonté de s'assurer de la ville : ceux qui y commandoient ne lui célèrent pas qu'ils étoient serviteurs du Roi, et la vouloient remettre en son obéissance. La crainte qu'il eut de n'y être pas sûrement fit qu'il en partit avant jour, aux flambeaux, et alla à Lanzac, à sept lieues de là, accompagné de la duchesse de Montmorency. Les troupes du Roi néanmoins ne perdoient point de temps; le maréchal de Vitry, qui quelques jours auparavant avoit reçu commission du Roi pour commander son armée avec le maréchal de La Force, s'étoit joint avec lui, et tous deux faisoient avancer les troupes vers Monsieur. D'autre côté, le maréchal de Schomberg, avec une autre armée, avoit pris le devant, et s'étoit mis entre lui et la frontière d'Espagne, s'étant avancé jusqu'à Limoux à quatre lieues de ladite frontière, et qui étoit le chemin qu'il devoit tenir pour se mettre au-devant l'armée de Monsieur, s'il vouloit aller en Roussillon, où six mille Napolitains avoient mis pied à terre pour son service; ainsi, Monsieur étoit environné des troupes du Roi et ne pouvoit échapper. Il manda plusieurs fois au maréchal de Schomberg que s'il passoit plus avant il croiroit qu'on le voudroit perdre et s'en iroit; ce qui fit que ledit maréchal s'arrêta audit Limoux; d'où il manda au Roi que, s'il vouloit qu'il allât plus avant, il le déferoit assurément avec toutes ses troupes; mais Sa Majesté lui commanda d'attendre là, et ne le presser pas davantage. Son

altesse écrivit aussi aux maréchaux de Vitry et de La Force pour les prier de ne s'avancer pas davantage vers lui, et envoya supplier le Roi de trouver bon qu'il pût être en sûreté dans la ville de Béziers jusques à ce qu'il eût traité avec ses députés. Sa Majesté l'eut agréable, et manda auxdits maréchaux de Vitry et de La Force, qui étoient avancés avec l'armée jusques auprès de ladite ville, de revenir à Pésenas et y demeurer jusqu'à nouvel ordre, et au gouverneur de Béziers d'y recevoir Monsieur avec son train seulement, lui permettant de faire garder le pont qui est hors la ville par trois cents hommes de guerre des siens; ce que néanmoins Monsieur ne voulut pas faire, et manda au Roi, par Charnizé, qu'il ne vouloit autre assurance que la parole de Sa Majesté, se contentant d'aller à Béziers avec ceux de sa maison.

Sa Majesté fit alors partir lesdits sieurs de Bullion et de Fossé, et leur donna les conditions équitables, pleines d'une sincère amitié vers un frère, et d'un soin de vrai roi vers son Etat, moyennant lesquelles elle vouloit oublier la faute de Monsieur et le recevoir en sa grâce. Tout ce que le Roi demandoit de lui pour ce faire n'étoit, sinon qu'il eût un véritable repentir de sa faute, et qu'il fît paroître clairement qu'il n'y vouloit plus retomber, comme il avoit fait deux fois, après avoir reçu de Sa Majesté pareille grâce à celle qu'elle lui vouloit faire; que, pour cet effet, la première chose qui étoit requise étoit qu'il reconnût sa faute par écrit, et suppliât le Roi de la vouloir oublier et la lui pardonner; la seconde, qu'il donnât toute assurance raisonnable et possible de ne vouloir plus retomber à l'avenir en pareil inconvénient; que cette assurance pouvoit consister en promesses et en effets réels; que les promesses seroient d'abandonner toutes pratiques, soit au dehors soit au dedans du royaume, et n'avoir plus, sous quelque prétexte que ce fût, en quelque façon que ce pût être, d'intelligence avec Espagne, Lorraine ni autres princes étrangers, avec la Reine sa mère tandis qu'elle seroit en l'état auquel elle est, ni aucuns du royaume contre le gré de Sa Majesté, et de demeurer en tel lieu qu'il plairoit au Roi lui prescrire, et y vivre comme vrai frère et sujet doit faire, sans méditer aucune chose contre son service; que les effets devoient être, premièrement, qu'il ne prît aucun intérêt en celui de ceux qui s'étoient liés à lui en ces occasions pour faire leurs affaires à ses dépens et à ceux de la France, et ne prétendît pas avoir sujet de se plaindre quand le Roi leur feroit subir ce qu'ils méritoient, bien entendu cependant qu'au nombre de telles gens, les domestiques de Monsieur qui étoient présentement auprès de sa personne n'y étoient pas compris; qu'il ne demanderoit aucune grâce particulière au Roi pour les étrangers qui lui avoient été donnés pour le faire entrer en armes dans le royaume, ou qu'il avoit amenés avec lui, auxquels toutefois, par pure bonté, Sa Majesté accordoit six jours pour se retirer dans le Roussillon; qu'il recevroit actuellement aux charges vacantes de sa maison, et entre autres en celle de chancelier, des personnes nommées, agréables à Sa Majesté, afin que chacun pût voir qu'il ne vouloit plus agir à l'avenir qu'avec un même esprit avec Sa Majesté; que s'il y avoit même quelqu'un qui fût désagréable au Roi, comme capable de vouloir altérer les bonnes intentions de Monsieur, il l'éloigneroit de sa maison par son propre mouvement; que parce que le Roi ne pouvoit ignorer que tous les mauvais conseils que Monsieur avoit pris lui avoient été particulièrement suggérés par le sieur de Puylaurens à qui il donnoit sa principale confiance, ledit sieur de Puylaurens avertiroit sincèrement de tout ce qui s'étoit traité par le passé, qui pourroit être préjudiciable à l'Etat, aux intérêts du Roi et de ceux qui avoient l'honneur de le servir; et déclareroit qu'il vouloit être tenu coupable, comme il étoit maintenant avant que de recevoir la grâce du Roi, s'il étoit contrevenu en quelque façon que ce pût être au contenu de ce qui auroit été promis; qu'afin que Monsieur fît paroître qu'il vouloit que tout ce que dessus fût religieusement observé, il commanderoit même à tous les siens d'avertir le Roi de tout ce qu'ils reconnoîtroient se passer au contraire; et ceux que le Roi désireroit en feroient serment. Le cardinal donna pour instruction au sieur de Bullion, qui étoit le chef de la légation, et celui particulièrement en la prudence duquel l'on se remettoit, que s'il voyoit que les mauvais serviteurs de Monsieur, auxquels il avoit donné le plus de crédit auprès de lui, eussent tant de pouvoir sur lui qu'il crût que son voyage ne pût produire le fruit que Sa Majesté désiroit par la vraie réconciliation de Monsieur avec elle, en ce cas il fît connoître à tout le monde la justice des propositions du Roi, la bonté dont Sa Majesté vouloit user envers Monsieur, ne désirant rien qui ne fût pour son bien et pour celui de cet Etat, duquel il vouloit retrancher les factions qui pourroient remettre Monsieur en pareils inconvéniens que ceux où il s'étoit déjà laissé porter au grand hasard de sa personne; qu'il insinuât, par après, à tout le monde, et le dît même à Monsieur en présence de Puylaurens, que c'étoient les seuls intérêts dudit Puylaurens qui empêchoient qu'il ne se remît en son devoir avec

le Roi; qu'il le supplioit de considérer s'il étoit raisonnable que, pour la fantaisie, la passion et les intérêts d'un particulier comme lui, la personne de Monsieur fût en hasard, l'État troublé et le Roi diverti des grands desseins qu'il avoit pour l'avantage de son royaume; qu'en cas d'extrémité ledit sieur de Bullion dît à Monsieur que, s'il avoit grande envie de faire que le Roi usât de sa bonté extraordinaire envers ceux qui avoient porté les armes avec lui en ces occasions, Sa Majesté lui avoit commandé de lui dire que, s'il vouloit lui remettre Puylaurens entre les mains pour lui faire subir la peine qu'il méritoit, il pardonneroit à tous les autres; ce qui chargeoit Puylaurens de la haine de tout le parti de Monsieur, puisque lui seul seroit cause qu'il n'obtînt pas ce qu'il désiroit; que Monsieur accepteroit les offres du Roi, et en ce cas Sa Majesté auroit raisonnablement son compte, ou, s'il les refusoit, il ne le pourroit faire avec prétexte qu'en disant qu'il ne peut recevoir aucune grâce de Sa Majesté en laissant perdre M. de Montmorency et autres gens de condition qui l'ont servi, ce qui ne pourroit être reçu avec apparence de raison quand on dira que le Roi pardonnera à tous, pourvu qu'il lui délivre Puylaurens, comme auteur du péril où Monsieur s'est trouvé, et de la perte de ceux que le Roi veut sauver.

M. de Bullion, à son arrivée, trouva l'esprit de Monsieur fort repentant et bien disposé, mais non celui de tous les autres, car Monsieur avoua qu'il avoit été mal conseillé de faire l'équipée qu'il fit chez le cardinal, et ensuite de sortir de la cour, et se reconnoissant très-obligé au Roi de la douceur dont il avoit usé vers lui en sa déclaration, ne le condamnant pas encore, mais le priant seulement de retourner en son devoir. Il dit que cela lui avoit touché le cœur, et qu'il en avoit obligation au cardinal, qu'il avoit toujours aimé et estimé, et croyoit qu'il l'aimoit aussi de sa part. Puylaurens voulut soutenir le contraire, et disoit que telle déclaration ne se pouvoit faire qu'en assemblée d'Etats, ne sachant ce qu'il disoit, comme il appert par les exemples que nous avons rapportés ci-devant en semblable cas. Comme il voyoit Monsieur disposé à se soumettre à ce que le Roi désiroit de lui, il dit qu'il lui conseilloit de le faire, mais quant à lui il ne feroit rien en son particulier; qu'il y alloit de son honneur, qu'il se vouloit retirer en pays étranger, qu'il n'avoit que faire de la grâce du Roi, et qu'étant auprès de son maître personne ne l'entreprendroit, qu'il savoit bien que Monsieur s'y retireroit lui-même pour empêcher sa ruine, et qu'on le feroit appeler en duel pour le tuer s'il demeuroit en France après l'accommodement; paroles bien lâches et bien arrogantes tout ensemble : aussi avoua-t-il qu'autrefois son souhait étoit d'avoir le bras rompu et voir le feu aux quatre coins du royaume. On eut peine à le ramener à la raison. Une fois, parlant du duc de Montmorency, il s'emporta si avant que de dire que s'il étoit condamné à la mort, il y avoit plus de quarante gentilshommes résolus de poignarder le cardinal. Du Frétoi et quelques autres gentilshommes et domestiques de mondit sieur, disoient assez haut qu'à moins de faire retirer le cardinal et autres ministres d'auprès du Roi, et établir leurs gens dans le ministère, ils ne devoient accepter aucun accord; que maintenant on leur présentoit de beaux articles; et pestoient contre la Reine-mère comme celle qui étoit cause de tout le mal, et parloient d'elle non-seulement avec mépris, mais y ajoutoient les injures. Monsieur avoua bien que son opiniâtreté étoit cause de tout son mal, et qu'elle l'avoit porté dans cette brouillerie. Il maudissoit le père Chanteloube et ceux qui l'avoient mis auprès d'elle, qu'il ne valoit rien, et voudroit que le Roi l'eût fait pendre; qu'il avoit donné un beau conseil de sortir du royaume; que pour toutes les grandes espérances qu'il lui avoit fait concevoir, elle étoit réduite à s'amuser à prier Dieu pour tromper son ennui; et que Le Coigneux, animé par la Reine-mère, avoit été cause du voyage qu'il fit chez le cardinal lorsqu'il partit de la cour, mais qu'il vouloit qu'il n'y eût point de Dieu pour lui s'il avoit jamais eu intention de venir aux extrémités contre lui, ni s'il avoit jamais écouté qui que ce fût pour ce regard, et que son naturel abhorroit de tels et si méchans conseils; que ses gens étoient cause qu'il avoit été mal avec lui; que les rapports gâtoient tout; qu'il l'avoit toujours estimé, et que quand il (1) auroit été pris dans un combat, il n'eût jamais souffert qu'on lui eût méfait; qu'il falloit avouer que jamais le Roi n'avoit été si bien servi que Sa Majesté l'avoit été de lui, qui lui avoit fait apprendre par expérience que nulle apparence d'avantage et de grandeur ne le devoit jamais faire être contre le Roi, et qu'il protestoit que la déclaration contre le cardinal, qui étoit contenue dans le placard dont nous avons ci-devant parlé, n'avoit jamais été ni vue ni signée de lui, mais que c'étoit ce fou de Saint-Germain (ainsi le qualifioit-il) qui avoit méchamment supposé son nom; que la plupart des grands du royaume étoient de la partie avec lui; que la crainte, plutôt que l'affection, les avoit empêchés de se déclarer; que la plupart d'eux ne valoient rien pour l'État, et méritoient qu'on les ruinât à frais communs; que le duc de Bouillon

(1) Le cardinal.

en étoit, mais qu'il vouloit avoir une armée pour se déclarer tout-à-fait, et promettoit de faire mille chevaux et quatre mille hommes de pied.

Quand ce vint à traiter tout de bon avec Monsieur, le sieur de Bullion, suivant son instruction, lui proposa son pardon et le rétablissement dans ses honneurs et dans ses biens, que le Roi pardonnoit à ses domestiques, pourroit, à sa prière donner passe-port aux étrangers pour se retirer en Espagne; mais que, directement ou indirectement, il ne parleroit pour aucun des sujets de Sa Majesté qui ne seroient point ses domestiques, et qu'elle en ordonneroit selon qu'il lui plairoit. Monsieur insista que la liberté lui fût donnée d'aller en toutes ses maisons, ce qu'on lui dit qui ne pouvoit être accordé pour lors, mais le seroit sans difficulté dans quelque temps. Il parla en faveur de Deshayes (1) comme d'un de ses domestiques; c'étoit un jeune homme d'assez bon esprit, mais qu'une ambition déréglée porta à sa ruine : nous avons vu ci-devant comme le Roi s'en servit pour l'envoyer en Suède et en Moscovie. Il se forgea depuis quelque mécontentement de ce qu'en affaires plus importantes on envoya en Suède d'autres que lui, et prenant occasion de la sortie de la Reine et de Monsieur hors du royaume, il partit de Montargis, dont il étoit gouverneur à la survivance de son père, et les alla trouver. Ils s'en servirent pour l'envoyer traiter de leur part en Allemagne, tant avec le roi de Suède, pour le prier de s'entremettre envers le Roi pour leur accommodement, espérant que ce seroit un sujet pour ralentir leur amitié et bonne intelligence, que vers l'Empereur, pour lui demander secours d'hommes et d'argent contre Sa Majesté. En un second voyage qu'ils lui faisoient faire en Allemagne, il fut pris le 6 août par l'adresse et le courage du sieur de Charnacé, qui le mena en diligence par eau à Hermenstein, de là l'envoya par Metz à Béziers où il étoit lors prisonnier. Monsieur insista pour sa délivrance, mais on lui représenta que le service de Sa Majesté ne le permettoit pas. Il demanda aussi plusieurs fois que Sa Majesté, par grâce spéciale, lui voulût accorder que les troupes qui lui avoient été données par don Gonzalez fussent renvoyées, non en Espagne, mais dans le comté de Bourgogne, ou qu'on lui donnât temps d'envoyer au comte de Montenègre pour avoir ordre de lui de les renvoyer où il désireroit, ce qui lui fut refusé, et remontré que le Roi faisoit assez de grâce aux Espagnols, pour l'amour de lui, de ne pas faire tailler en pièces toutes ses troupes, lesquelles Sa Majesté vouloit envoyer en lieu où elles leur seroient à charge, et non pas où elles leur pourroient servir. Il fit quelques instances sur le sujet de la Reine-mère, mais il ne s'y arrêta guère, et lui manda par Biscarat qu'il n'avoit pu faire autrement pour sa conservation que ce qu'il avoit fait, et qu'elle eût à traiter cette affaire pour elle-même. Il en fit beaucoup davantage sur le sujet du duc de Montmorency, mais le sieur de Bullion lui répondit nettement qu'il ne se devoit mêler de lui non plus que de la Reine-mère, et que c'étoit à lui à choisir, ou de s'attacher aux intérêts dudit sieur de Montmorency, ou de déplaire au Roi et perdre ses bonnes grâces; et ce fut avec prudence qu'il lui parla si franchement de ce fait-là, car cela lui ôtoit toute véritable occasion de plainte à l'avenir, quelque résolution qu'il plût au Roi prendre sur ce sujet. Ils tombèrent en discours sur le mariage de Monsieur, qui dit au sieur de Bullion que le cardinal lui avoit donné, de la part du Roi, pleine liberté de le contracter avec qui bon lui sembleroit, voire avec une bergère s'il vouloit. A quoi le sieur de Bullion répondit qu'il étoit certain qu'il lui seroit libre de choisir celle qui lui seroit agréable, pourvu qu'il n'en prît point quelqu'une qui pût porter préjudice à l'État. Lors, entre les autres, il nomma la princesse Marguerite. A quoi lui étant répondu que Sa Majesté lui avoit témoigné qu'elle l'auroit désagréable, et lui avoit défendu d'y penser et au duc de Lorraine aussi, « et s'il étoit fait, dit-il, que feroit le Roi (2) ? — Il le feroit casser, répliqua le sieur de Bullion; le Pape déclareroit toujours nul votre mariage s'il est fait sans que le consentement du Roi y soit intervenu. » M. d'Elbeuf, les tirant à part, leur dit qu'il y avoit contrat passé; qu'il les avoit vus couchés ensemble, et que M. de Vaudemont (3) avoit dit qu'au pis aller un frère unique d'un Roi de France sans enfans valoit bien la peine que sa fille courût fortune de se voir reléguée abbesse de Remiremont. La Reine-mère étoit si affectionnée à ce mariage qu'elle avoit donné procuration pour le consentir; et Chanteloube avoit souvent dit qu'il n'importoit que la guerre fût aux quatre coins et au milieu du royaume, pourvu que ce mariage pût avoir lieu.

Après avoir traité trois jours ensemble, Monsieur s'accorda, le 29 septembre, à tout ce que le Roi avoit désiré de lui, l'avouant très-juste, et signa au-dessous des articles qui lui avoient été présentés : qu'il consentoit tout ce qui y étoit contenu, et promettoit, en parole et foi de

(1) De Courmemin, dont il a déjà été parlé.

(2) On se rappelle qu'il était fait depuis le mois de janvier.

(3) Père de la princesse.

prince, de l'exécuter si religieusement qu'il n'y contreviendroit en aucune façon, et en outre de conspirer de tout son pouvoir à tous les bons desseins que le Roi avoit pour le bien et la grandeur de son État, et, de plus, aimer tous ceux qui servent Sa Majesté, et particulièrement le cardinal, qu'il avoit toujours estimé pour sa fidélité à la personne et aux intérêts du Roi et de l'État. Les sieurs de Bullion et de Fossé signèrent au-dessous que, moyennant ce que dessus, le Roi remettoit Monsieur en ses bonnes grâces, le rétablissoit en tous ses biens, et trouvoit bon qu'il demeurât en telle de ses maisons qu'il plairoit au Roi lui désigner, avec ses domestiques, auxquels elle pardonnoit aussi, leur feroit délivrer abolition du crime qu'ils avoient commis par leur rébellion, et les remettroit en leurs biens; ce qui s'entendoit de ceux qui étoient présentement près de sa personne, et non de ceux qui en étoient absens et éloignés; que Sa Majesté pardonnoit aussi pareillement au duc d'Elbeuf et le remettoit en ses biens, lui permettant de demeurer en telle de ses maisons que Sa Majesté auroit plus agréable. Et le Roi le ratifia à Montpellier le premier jour d'octobre.

Monsieur écrivit aussi au Roi, du même jour 29 de septembre, qu'il avoit un extrême déplaisir d'avoir été si malheureux que de s'être séparé de lui, de s'être retiré en pays étrangers, et d'être entré en armes en son royaume; qu'il le supplioit très-humblement de lui vouloir pardonner, l'assurant qu'il ne prendroit jamais de résolution si préjudiciable, et qu'il demeureroit toujours inséparablement attaché dans les intérêts de Sa Majesté et ceux de son État, renonçant dès lors à toutes pratiques, tant dedans que dehors le royaume, sans nulles excepter, qui pourroient donner le moindre ombrage ou être désagréables à Sa Majesté. Il écrivit aussi le même jour au cardinal qu'il avoit toujours beaucoup estimé sa vertu et son affection au service du Roi, qui avoit produit de très-bons effets pour la grandeur de l'État, comme chacun le voyoit; qu'il avoit été fort étonné quand il avoit appris qu'on avoit fait écrire une déclaration sous son nom, signée à Andelot, contre lui; qu'il ne l'avoit jamais vue ni commandée, ni aucun des siens ne l'avoit faite; qu'elle étoit entièrement supposée et pleine de calomnies; qu'il le prioit de ne plus se souvenir de plusieurs choses qui avoient été dites par son commandement contre lui. Puylaurens donna aussi un écrit signé de sa main, par lequel il promettoit de ne faire jamais rien contre le service du Roi, d'avertir de tout ce qui avoit été traité par le passé, préjudiciable à l'État, aux intérêts du Roi et de ceux qui ont l'honneur de le servir, et déclara qu'il vouloit être tenu coupable, comme il étoit alors, s'il étoit de là en avant contrevenu de la part de Monsieur à ce qui avoit été promis de sa part dans son accommodement. Il pouvoit bien faire cette promesse puisqu'il s'assuroit en telle sorte de Monsieur, qu'il n'eût point de honte de dire aux députés du Roi qu'il feroit faire à son maître tout ce que Sa Majesté et le cardinal désireroient de son altesse, et sans réplique, s'il leur plaisoit, et qu'il répondoit de sa vie qu'il demeureroit perpétuellement uni au Roi, pourvu qu'on le traitât raisonnablement.

Le parlement de Dijon, sachant que le Roi n'avoit promis abolition qu'aux serviteurs de Monsieur qui étoient actuellement servant près de sa personne, et l'avoit refusée pour les autres, fit le procès aux sieurs Le Coigneux, Monsigot, Estissac et chevalier de Valençai, et, les chambres assemblées, les déclara convaincus du crime de lèse-majesté, pour avoir donné des conseils à Monsieur contre le service du Roi, et avoir trempé dans l'arrhement et levée de gens de guerre contre l'État, et être coupables de la sortie de Monsieur hors du royaume, et des maux qui s'en sont ensuivis; pour réparation desquels il les priva de tous honneurs, charges et dignités, les condamna d'avoir la tête tranchée, leurs biens acquis et confisqués à Sa Majesté.

Le pardon que le Roi accorda à Monsieur, le recevant en l'honneur de sa bonne grâce, étonna fort les Espagnols, car ils avoient fait de grands préparatifs pour l'assister. Outre les six mille Italiens débarqués, et qui étoient en la plaine de Roussillon, il y avoit encore quatre mille hommes vers Barcelonne, et les galions qui les avoient portés étoient retournés querir quatre régimens qui avoient eu ordre de venir du côté de Milan et Gênes, et le duc de Feria les avoit retenus, craignant que le roi de Suède n'approchât trop de la frontière du Milanais; on levoit deux régimens dans la Catalogne : il n'étoit point venu de chevaux de Naples, mais il y avoit cinq cents cavaliers qui étoient allés prendre des chevaux vers l'Aragon. On avoit apporté de Milan mille selles avec les harnois et mille paires de pistolets avec les fourreaux, quatre mille mousquets et grande quantité de munitions, pics, pelles et cabas; on amenoit aussi de Castille quatre cents chevaux pour remonter quatre compagnies qui étoient en Catalogne il y avoit long-temps. Le marquis de Montenègre étoit à Caunat, qui est sur la mer, qui n'est pas un fort lieu, cela faisoit croire qu'il attendoit encore bientôt d'autres gens; il promettoit d'abondant à Monsieur que son armée seroit rafraîchie tous les mois de troupes

nouvelles. Voilà les grands apprêts qu'ils avoient faits, mais qui furent inutiles par la bénédiction de Dieu et la prévoyance du Roi, qui a eu cette grâce, qu'il n'y a point eu de règne avant le sien dans lequel tant de grandes conjurations contre l'Etat aient été dissipées avec tant de puissance et de bonne fortune, sans rien mettre au hasard. L'accommodement de Monsieur étant fait, il partit dès le 4 octobre pour s'en aller à Tours avec le comte d'Alais, que le Roi lui avoit donné pour l'accompagner jusque dans ladite ville, et lui faire rendre, par tous les lieux où il passeroit, les honneurs que l'on rendroit à Sa Majesté même. En partant, il écrivit au Roi une lettre très-affectionnée, pour le supplier d'avoir pitié de M. de Montmorency, et fit le même encore en plusieurs lieux sur le chemin de Tours, ce qui obligea le cardinal de représenter à Sa Majesté toutes les considérations qu'elle devoit faire sur la résolution qu'elle avoit à prendre de pardonner audit duc de Montmorency, ou de le mettre entre les mains de la justice.

Il lui dit que Monsieur demandoit sa vie; que Sa Majesté avoit inclination, pour le bien de son Etat, à ne la donner pas (1); que ce n'étoit pas une petite question, savoir lequel il valoit mieux, pardonner ce crime ou ne le faire pas; que les raisons qui pouvoient induire à faire grâce à M. de Montmorency étoient la promesse que Monsieur vouloit faire, qu'en ce cas il se sépareroit des Espagnols et de toutes les factions où il s'étoit mis; qu'il recherchoit cette grâce pour juste, légitime et honorable prétexte de rupture avec tous ceux avec qui il s'étoit lié contre l'Etat, n'y ayant personne de son parti même qui le pût blâmer s'il abandonnoit les intérêts d'Espagne et de Lorraine, s'il ne parloit point en cette occasion de ceux de la Reine sa mère, s'il s'obligeoit à ne poursuivre jamais la restitution des gouvernemens que ceux qui l'ont servi avoient perdus, enfin s'il se remettoit en son devoir pour une telle occasion; que, sans cette grâce, Monsieur ne pouvoit honorablement se remettre en son devoir, tous les siens croyant qu'il devoit plutôt hasarder de se perdre que d'abandonner une personne de la qualité du duc de Montmorency, qui s'étoit mis en l'état où il étoit pour lui; que s'il s'accordoit, M. de Montmorency périssant, il ne trouveroit jamais personne qui le voulût servir ni qui estimât qu'il en fût digne; que, plutôt que de tomber en cet inconvénient, il s'en iroit en Espagne, au hasard de s'y perdre par la trahison de cette nation infidèle; qu'étant là, les semences d'une guerre mortelle demeureroient en état de produire leur fruit, vu que les Espagnols n'auroient autre soin que de susciter Monsieur contre nous et lui donner moyen de brouiller la France. On mettoit encore en avant que, si Monsieur étoit en cet état de désespoir, ceux qui, ayant l'honneur de servir le Roi, étoient chargés de l'envie de ce qui se passoit, à cause de leur inébranlable fidélité, seroient en beaucoup moins de sûreté, parce que tous ceux du parti de Monsieur penseroient qu'il ne leur restoit autre salut que leur perte, et qu'au moins étoit-il vrai qu'ils auroient perpétuellement à craindre les retours fâcheux qu'ils pourroient éviter par ce moyen. Il ajoutoit que, si on dégageoit Monsieur des Espagnols et autres étrangers, si on le retiroit du désir de faire des factions dans le royaume, et qu'il se remît dans la vraie obéissance du Roi et dans une sincère volonté de correspondre aux grands desseins de Sa Majesté, il n'y avoit rien qu'on ne pût entreprendre contre les Espagnols; au lieu que, s'il demeuroit en la mauvaise disposition où il étoit, on n'oseroit se prévaloir des belles occasions qu'on avoit contre cette nation, naturellement ennemie de ce royaume, et enragée contre la personne du Roi et le gouvernement présent:

Que ceux qui estimoient qu'il valoit mieux châtier le duc de Montmorency, disoient que l'état présent des affaires avoit besoin d'un grand exemple; que, le Roi n'ayant point d'enfans, et étant estimé malsain, quoique sans fondement considérable, si l'on ne retenoit par une grande sévérité ceux qui pourroient se porter à servir Monsieur, qui étoit considéré comme héritier présomptif de cette couronne, il pouvoit arriver telle occasion, comme une maladie du Roi, quoique légère, où tant de gens se déclareroient pour lui qu'on n'en sauroit soutenir l'effort; au lieu que s'il étoit puni comme il le méritoit, quelque maladie dangereuse qui arrivât au Roi, personne ne la tiendroit assez mortelle pour se déclarer, tant ils auroient peur de la punition, qu'ils tiendroient assurée s'il en réchappoit; qu'ils appuyoient cette raison des exemples de l'histoire, qui nous apprenoit que les règnes qui étoient sur le retour ne s'étoient maintenus que par la rigueur, condamnable aux anciens empereurs comme horrible cruauté, quand ils l'ont exercée injustement sur de simples soupçons, mais qui ne pouvoit être louée que de tout le monde comme justice nécessaire, quand elle n'est pratiquée que sur des crimes si notoires et de si grande conséquence, qu'on ne sauroit ni les ignorer ni les laisser impunis sans en commettre un autre; qu'ils disoient que si les grands, les communautés et les peuples, se pouvoient persuader que la considération de Monsieur rendît les crimes qu'on com-

(1) Il ne faut pas oublier de remarquer ces prémisses.

mettroit pour lui impunis, il s'en trouveroit toujours qui, croyant leur vie assurée, hasarderoient leur fortune volontiers, pour tâcher de la faire meilleure aux dépens du Roi et de l'Etat; qu'ils ajoutoient que la privation des charges sans la vie n'étoit rien en ces occasions, vu que Monsieur étant héritier du royaume, et le Roi sans enfans, ceux qui perdroient maintenant leurs gouvernemens espéreroient toujours les ravoir si Monsieur venoit à être roi, comme ils se le vouloient persuader, quoique l'âge, la constitution du Roi, le soin qu'il avoit maintenant de sa santé, et la bénédiction que Dieu épandoit visiblement sur lui, leur dût ôter telle espérance; et que tant s'en falloit qu'en ce cas aucun d'eux pensât perdre leur bien, qu'au contraire ils estimeroient que de hasarder leur fortune pour Monsieur seroit la mettre à usure avec assurance du fonds; qu'ils disoient de plus que la faute de M. de Montmorency n'étoit pas un simple crime de rébellion, comme celui d'un autre grand qui auroit simplement porté les armes contre le Roi en faveur de Monsieur, mais que c'étoit une rébellion accompagnée de toutes les circonstances aggravantes qu'on pouvoit s'imaginer; que c'étoit lui, c'est-à-dire ceux qui avoient agi pour lui, qui avoient appelé Monsieur, et l'avoient porté à entrer en armes en France; que c'étoit une affaire méditée de longtemps, comme les selles, brides et gens de pied préparés en Italie pour venir à Barcelonne, il y a plus de huit mois, le justifioient; qu'il avoit fait révolter une province par résolution du corps des États, ce qui ne fut jamais fait; que c'étoit un homme obligé par plusieurs bienfaits, lié de parole et de sermens non exigés au Roi et aux siens, ce qui rendoit non-seulement son crime plus horrible, mais montroit qu'on ne s'y sauroit jamais fier. Ils disoient de plus, que la garde d'un tel personnage étoit difficile et dangereuse, et que, quoique la plus grande grâce que l'on pût faire à une telle faute fût une prison perpétuelle, chacun étant injuste en ses intérêts, si le prisonnier venoit à se procurer la liberté par son artifice, il n'auroit autre soin que de rechercher les moyens de se venger de sa prison, et réparer par quelque grande action l'imprudence qu'il avoit faite en se perdant en ce combat par sa folle vanité; qu'on présupposoit qu'il étoit bon de pardonner à M. de Montmorency, pour adoucir l'esprit de Monsieur et pour mettre par ce moyen quelque fin à nos affaires; et cependant il sembloit que les mêmes inconvéniens où l'on appréhendoit de tomber si on ne lui pardonnoit pas, fussent plus à craindre si on lui pardonnoit; car tant s'en faut qu'en ce cas on éteignît le parti, qu'au contraire il subsisteroit plus que jamais; que rien ne faisoit soumettre Monsieur que la nécessité où l'avoit réduit la perte du combat qui étoit arrivé; que les Espagnols, avec qui il étoit lié, étoient toujours les mêmes, la Reine-mère n'étoit pas moins irritée qu'auparavant, ains au contraire; Puylaurens n'avoit pas moins de pouvoir sur lui qu'il avoit eu par le passé, moins d'ambition, moins de déréglement, ni moins d'attachement à la Lorraine : partant, il n'y avoit point de personnes sages qui ne dussent juger que quand le péril où ce mauvais esprit (1) connoissoit être présentement seroit passé, il écouteroit comme il avoit fait auparavant tous les pernicieux conseils qu'on lui pourroit proposer pour son maître, et s'y porteroit aussi bien qu'au passé, n'ayant pas plus de jugement et de fidélité qu'au passé, où toutes sortes de raisons et d'obligations qu'il avoit au Roi ne l'avoient pu empêcher de faire le mal qu'il avoit fait; que si on vouloit abandonner les Hollandais et le roi de Suède, il y avoit apparence que la rage des Espagnols cesseroit; si on vouloit sacrifier tous ceux que la Reine mère du Roi haïssoit, que le Roi se voulût mettre absolument en sa dépendance, on pouvoit croire que son animosité s'apaiseroit, quoique ce ne fût pas chose assurée; si on vouloit rendre toutes les places à M. de Lorraine, peut-être que la mauvaise volonté qu'il avoit contre le gouvernement présent ne produiroit plus de mauvais effets contre le Roi; mais si on ne faisoit aucune de ces choses, comme le Roi ne le sauroit sans se perdre, il étoit certain que plus le parti de Monsieur subsisteroit en ses racines, plus nous exposerions-nous à en recevoir du mal, par la suscitation continuelle qui lui en seroit faite par ceux à qui il demeuroit lié, et par la disposition naturelle des choses, qui fait qu'on ne se souvient plus du péril passé quand on en est dehors; qu'il y avoit plus, si M. de Montmorency étoit châtié, son parti, par sa seule perte, périroit en Languedoc, et celui de Monsieur par conséquent en toute la France; au lieu que si on le gardoit prisonnier, quelques autres têtes qu'on pût couper, il lui demeureroit toujours des amis secrets qui lui seroient d'autant plus attachés qu'ils vivroient en espérance de se relever avec lui, et en rechercheroient sourdement tous moyens : davantage, que la subsistance du parti de Monsieur en la personne de ce personnage et en celle de ceux qui seroient capables de s'y lier par son impunité, empêcheroit qu'on ne pût jamais se réconcilier tout-à-fait avec Monsieur, parce qu'on auroit toujours à craindre qu'il fît du mal à cause du pouvoir qui lui resteroit, et se conserveroit caché comme le feu sous les cendres; au lieu que,

(1) Puylaurens.

si le parti étoit éteint, comme il le seroit en cas que le duc de Montmorency fût puni, la nécessité réduiroit avec le temps Monsieur à la raison par des voies particulières qu'il étoit impossible de prévoir, mais qui viendroient de la main de Dieu. Quant aux raisons alléguées pour l'opinion contraire, qu'ils disoient à la première que les promesses de Monsieur seroient considérables, s'il n'avoit pas déjà trois fois manqué formellement à sa parole en matière semblable à celle-ci, après même avoir été extraordinairement obligé du Roi, et servi par les siens, et les siens comblés de bienfaits. Ils ajoutoient que si les paroles de Monsieur étoient accompagnées de sûretés mathématiques, ce seroit faute que de n'y ajouter pas foi; mais que n'en voyant pas, ce seroit une légèreté blâmable d'y faire fondement, et s'exposer sur icelle à un notable hasard. Ils disoient encore que la nécessité où il étoit, étoit un si bon prétexte pour se retirer des mauvais engagemens où il s'étoit mis, qu'il n'en falloit point chercher d'autres, vu même qu'il pouvoit dire avec vérité que M. de Montmorency étoit cause de sa perte, tant parce qu'il l'avoit appelé sur des espérances qui s'étoient trouvées vaines, que parce que, s'étant précipité mal à propos en ce combat, il avoit ruiné tout-à-fait le parti de Monsieur pour satisfaire à sa seule vanité. Ils avouoient que, si Monsieur ne sauvoit pas M. de Montmorency, il trouveroit moins de serviteurs que s'il le sauvoit: aussi étoit-ce la seule raison pour laquelle le Roi devoit vouloir le châtier. Et Monsieur ne le devoit pas trouver étrange, vu qu'ainsi que les chirurgiens ne peuvent souvent sauver la vie à un homme sans lui couper le bras, c'étoit le seul moyen de sauver Monsieur, qui ne pouvoit donner aucune sûreté de lui que de souffrir cette résolution sans se perdre soi-même lorsqu'il ne la pouvoit empêcher; ce qu'il pouvoit faire sans préjudice de sa réputation, puisque la nécessité l'y contraignoit; au lieu que Sa Majesté ne sauroit faire ce qu'il lui demandoit, sans commettre une foiblesse blâmable et se mettre au hasard de pis. De dire que Monsieur s'en iroit en Espagne où il courroit hasard, cette raison étoit grandement considérable, quand elle ne seroit point contre-pesée par celle de l'intérêt du Roi en choses importantes, comme étoient les inconvéniens qui pouvoient naître de l'impunité du criminel. De représenter que Monsieur étant en Espagne ce seroit un levain perpétuel de guerre, ce n'étoit pas chose à mépriser; mais on estimoit que si la punition du duc de Montmorency coupoit les racines de la puissance de Monsieur, en sorte que, par après, il lui fût impossible de remettre un puissant parti sur pied, on seroit bien plus assuré que les Espagnols ne s'en serviroient pas, que si Monsieur pouvant faire du mal promettoit simplement qu'il ne le feroit pas. Quant à ce qu'on alléguoit pour la sûreté de ceux qui avoient l'honneur de servir le Roi, si le cardinal avoit à répondre à cet article, il diroit qu'il ne se considère point lorsqu'il est question des intérêts de son maître, si ce n'est en tant que sa perte lui pourroit porter préjudice; joint qu'il n'y avoit rien à espérer pour lui de ceux qui étoient auprès de Monsieur, quelque chose qu'on pût faire en leur faveur, étant certain que ceux qui espéroient et veulent tout contre toute sorte de justice, ne se sentiroient jamais obligés de ce qu'on pouvoit faire pour eux avec raison; qu'il étoit vrai que, tandis que Monsieur ne seroit pas en l'état auquel il devoit être, il étoit impossible de faire de grands desseins contre les étrangers, ni de régler le dedans du royaume comme le Roi le désiroit et pouvoit faire; mais la question étoit de savoir si, quand on feroit ce qu'il demandoit, il contribueroit aux bons desseins du Roi qu'il avoit toujours continuellement traversés, à commencer dès La Rochelle jusqu'à présent, et si, au cas qu'il ne le fît pas, le Roi pourroit réparer le tort qu'il se seroit fait en ne faisant pas exemple d'une telle faute comme celle dont il étoit question.

Toutes ces raisons considérées, il dit qu'accorder la vie du duc de Montmorency à Monsieur, étoit puissamment établir ses affaires, et grandement hasarder celles du Roi et de l'État. Il dit de plus que le Roi la pouvoit donner par sa seule bonté, sans s'y obliger par aucun traité; qu'il restoit à savoir s'il le devoit faire; qu'il étoit certain qu'il sembloit qu'il y eût plus à craindre à le faire qu'à ne le faire pas. Cependant il y avoit un moyen par lequel Sa Majesté le pouvoit si elle le vouloit, et duquel elle pouvoit tirer du fruit, si ceux qui étoient auprès de Monsieur n'étoient pires que des diables; que ce moyen seroit que M. de Montmorency étant condamné, le Roi fît savoir à Monsieur qu'il surseoiroit par sa seule bonté l'exécution de son arrêt; qu'il ne s'obligeoit pas à ne le pas faire exécuter, mais qu'il s'engageoit bien à le faire à la première mauvaise conduite que Monsieur feroit contre son devoir et la volonté de Sa Majesté; que cette grâce supposoit que Monsieur fût vraiment repentant de ses fautes, qu'il les reconnût, suppliât le Roi de les lui pardonner, et promît de vivre à l'avenir comme Sa Majesté pouvoit désirer en toutes choses, abandonnant, dès à présent, toutes factions et toutes prétentions de rétablir jamais les gouverneurs dépossédés; qu'elle présupposoit encore qu'en faisant le procès de M. de Montmorency, on le fît aussi aux évê-

ques et barons du Languedoc, et autres qui étoient en crime, non domestiques de Monsieur, et qu'on le fît exécuter pour montrer à tous les particuliers que, quand même les grands se sauvent, tous ceux qui adhèrent à leurs desseins n'évitent pas la peine qu'ils méritent, et ainsi détourner un chacun de se porter aux factions des grands; qu'elle présupposoit en outre une assurée et immuable résolution de faire exécuter l'arrêt de M. de Montmorency à la première mauvaise conduite que Monsieur feroit, sans qu'il fallût autre forme que d'y envoyer le grand prévôt pour faire sa charge; qu'elle présupposait de plus une garde assurée de M. de Montmorency, qui, quoique difficile, n'étoit pas impossible.

Sa Majesté ayant ouï toutes ces raisons de part et d'autre, se confirma en la volonté qu'elle avoit eue dès le commencement de faire en lui une justice exemplaire à tous les grands de son royaume à l'avenir, comme le feu Roi son père l'avoit fait utilement en la personne du maréchal de Biron (1). Elle l'envoya querir à Lectoure par le marquis de Brezé avec six cents chevaux, et le fit conduire à Toulouse, où il fut condamné le 30 (2) à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le même jour; les duchés de Montmorency et de Damville privés à jamais du nom de duchés et pairies, toutes les terres qu'il tenoit immédiatement du Roi réunies à la couronne, et tous ses biens acquis et confisqués à Sa Majesté, qui néanmoins, en considération de ses héritiers (3), les leur fit distribuer, ses dettes préalablement payées.

La bienveillance générale qu'on portoit à son nom à cause de la haine de la maison de Lorraine, faisoit que plusieurs murmuroient de cette action, et la taxoient de quelque sorte de rigueur; mais les autres plus sages, qui, dépouillés de passion et d'intérêt, considéroient plus mûrement l'importance de cette affaire, louoient la justice du Roi, qui préféroit le bien de son État à toutes autres considérations, et à la vaine réputation d'une clémence dommageable, et estimoient le courage du cardinal, qui méprisoit la propre sûreté de sa personne et la haine de tous les grands pour satisfaire à la fidélité qu'il devoit au Roi qui se confioit en lui; outre que ce n'est que depuis la foiblesse de l'État et les guerres civiles qui avoient quasi anéanti l'autorité royale, que les grands pouvoient commettre impunément toutes sortes de crimes, et qu'ils sembloient être au-dessus des lois. Notre histoire est pleine de semblables exemples de la justice que les rois ont prise des plus grands de leur Etat pour pareils et moindres crimes : et, pour ne parler des temps trop éloignés, Gilles de Raiz, maréchal de France, de la même maison de Montmorency, descendu de Mathieu, deuxième du nom, connétable de France, fut, sous le roi Charles VII, condamné à la mort pour être seulement convaincu de sortilége. Le comte de Saint-Pol, connétable de France en l'an 1475, et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, l'an 1477, furent, sous Louis XI, condamnés à mort et exécutés pour crime de lèse-majesté. Le roi François Ier n'épargna pas le connétable de Bourbon, bien qu'il fût de son sang, ni François II son petit-fils n'eût pas épargné le prince de Condé déjà condamné à mort, si la mort subite du Roi n'en eût prévenu l'exécution; et le maréchal de Biron, sous le feu Roi, n'étoit pas de moindre considération, et lui avoit rendu de plus signalés services que le duc de Montmorency n'avoit fait à Sa Majesté. Et à la vérité un Etat seroit bien à l'abandon, dans lequel tels crimes seroient excusables, la crainte seule de la punition desquels peut retenir l'ambition de ceux qui les commettent.

Sa Majesté pourvut de son gouvernement le maréchal de Schomberg, et le duc d'Halluin son fils en survivance, avec le gouvernement de la ville et citadelle de Montpellier qu'avoit le sieur de Fossé, auquel elle donna en récompense celui de la ville et citadelle de Verdun, donna la charge de maréchal de France, vacante par la mort du maréchal d'Effiat, au marquis de Brezé pour les grandes actions de cœur et de conduite que, suivant l'exemple de ses pères, il avoit faites en Italie et particulièrement à Castelnaudary; et privant du gouvernement de Provence le duc de Guise, qui, quelque commandement que Sa Majesté lui eût fait de la venir trouver, n'y avoit point obéi, comme se défiant de son innocence, le donna au maréchal de Vitry qui l'avoit bien servi en ces derniers mouvemens. Sa Majesté fit aussi faire le procès à Deshayes à Béziers, qui fut condamné à avoir la tête tranchée et exécuté, pour avoir traité en Allemagne de la part de Monsieur et de la Reine-mère, pour recouvrer de l'argent sur les pierreries de ladite dame Reine, et moyenner l'envoi de gens de guerre en France contre le service du Roi. Et pource que le caractère de la maison de Montmorency, qui depuis un long temps étoient gouverneurs de Languedoc, étoit si avant imprimé

(1) Il faut reconnaître, dans toute la vérité de l'histoire, que l'assimilation était juste, et même que l'avantage de la nécessité, comme de l'évidence du crime, était en faveur de Louis XIII.

(2) Octobre.

(3) Un de ces héritiers était le prince de Condé, son beau-frère.

dans ces peuples qu'ils ne croyoient le nom du Roi qu'imaginaire, Sa Majesté estima que le meilleur moyen d'y établir son autorité et son service, comme il étoit important, étoit d'y tenir les États en sa présence; elle choisit pour cet effet la ville de Béziers comme le cœur de la province, et voisine de plusieurs autres villes dans lesquelles Sa Majesté régla et le temps et la manière de la tenue des États à l'avenir, retrancha les profusions immodérées qui avoient accoutumé de se faire en la tenue desdits États, à la foule de son peuple, et y apporta l'ordre convenable à son soulagement.

Sa Majesté étant sur le point de retourner à Paris, dépêcha le sieur Bautru en Espagne pour se plaindre des sujets de mécontentement que nous avions de la part de cette couronne-là, mais en effet pour pénétrer ce qu'on pouvoit espérer d'eux pour la paix de la chrétienté. Il eut charge de leur représenter que depuis quelques années ils n'avoient rien oublié de ce qu'ils avoient pu pour troubler le repos de la France et la maison du Roi par les siens propres; que le marquis de Mirabel avoit fait ce qui lui avoit été possible pour altérer le bon naturel de la Reine, qui y avoit résisté par sa vertu et sa bonté; qu'ils s'étoient servis des mécontentemens de la Reine-mère, et avoient fait l'impossible pour les faire valoir contre le Roi et l'Etat; qu'ils avoient fait faire toutes sortes d'entreprises à Monsieur sur diverses places du royaume, et enfin lui ont donné des gens de guerre pour le troubler ouvertement; que le Roi n'avoit point voulu se plaindre de ces mauvais procédés tant qu'il eût semblé qu'il l'eût fait pour en arrêter et craindre le cours; mais maintenant que le grand effort qu'ils pensoient faire pour Monsieur étoit sans effet, Sa Majesté avoit bien voulu l'envoyer expressément pour s'en plaindre, savoir s'ils vouloient continuer un tel procédé, et leur dire que Sa Majesté procédoit bien plus courtoisement, en ce qu'elle leur avoit renvoyé en Espagne ce qui étoit resté à Monsieur des gens qu'ils lui avoient donnés en Flandre pour lui faire la guerre. Il eut charge, si le comte d'Olivarès alléguoit l'assistance qu'on donnoit aux Hollandais, de répondre que c'étoit un traité fait en suite de la Ligue, où ils n'oublièrent rien de ce qu'ils purent pour ôter la couronne au feu Roi. S'il parloit de l'assistance qu'on donnoit au roi de Suède, que c'étoit une suite de la guerre qu'ils avoient faite à M. de Mantoue, et, qui plus est, que cette assistance conservoit la religion en Allemagne, qui apparemment s'y fût perdue sans la considération du Roi. S'il parloit de Pignerol, qu'il étoit libre à un souverain de vendre son bien comme bon lui sembloit, et que pour montrer que le Roi n'avoit aucun dessein dans l'Italie sur les États du roi d'Espagne, il étoit prêt d'entrer en une ligue générale pour le repos de l'Italie, où tous les collègues courroient sus à celui qui entreprendroit sur l'autre. S'il parloit de Moyenvic, qu'il étoit permis à un chacun de reprendre le sien; que Moyenvic étoit en la protection du Roi, et appartenoit en propre à l'évêque de Metz qui étoit son frère naturel. S'il parloit du duc de Lorraine (1), qu'au lieu de se plaindre de ce qui s'étoit passé, on se devroit louer de la bonté du Roi, qui s'étoit contenté de donner un caveçon à ce prince qu'il pouvoit dépouiller par raison, vu les offenses qu'il en avoit reçues; enfin qu'il lui fît reconnoître qu'on n'avoit pas eu dessein de porter préjudice à l'Espagne, en ce que le Roi à Suse ne voulut pas attaquer le duché de Milan qui n'étoit pas en état de se défendre, et que, lorsqu'il retira Moyenvic, il pouvoit encore emporter l'Alsace dépourvue de toutes forces, ce qu'il ne voulut pas. S'il lui parloit de Monsieur, que le Roi et lui étoient contens l'un de l'autre, qu'ils n'avoient pas besoin de se mêler d'une affaire faite. S'il parloit de la Reine-mère, qu'il dît civilement que c'étoit un effet que le bon naturel des parties devoit faire, et non pas l'art, particulièrement le leur, qui avoit toujours été employé pour séparer ce qu'on désiroit réunir. S'il parloit du cardinal, qu'il répondît que c'étoit un personnage qui ne prenoit pas garde à tout ce qui se disoit et se faisoit contre lui; qu'il se contentoit de contribuer ce qu'il pouvoit afin que les affaires du Roi son maître allassent bien, et n'estimoit pas que ce fût trop acheter la gloire de servir un si grand prince, que d'être calomnié comme il étoit de ceux qui étoient ennemis envieux des prospérités de son maître; qu'au reste il avoit toujours désiré l'union des deux couronnes, mais à conditions justes et raisonnables, auxquelles il n'avoit pas vu jusqu'à présent que l'Espagne eût voulu consentir. Enfin il lui fut ordonné de s'étudier particulièrement à pénétrer autant qu'il lui seroit possible tous les mauvais desseins qu'on avoit eus contre la France, le Roi et les siens, et de découvrir ceux qu'on avoit encore, échauffant souvent le comte d'Olivarès pour apercevoir la vérité dans ses colères.

Le sieur de Bautru, qui étoit parti auparavant l'exécution à mort du duc de Montmorency, en reçut la première nouvelle à Madrid par le comte d'Olivarès, qui la lui dit avec grand étonnement, exagérant, comme par pitié, la misère d'un seigneur de telle qualité: qu'à la vérité on

(1) Suppl. de répondre.

eût fait punir en Espagne quelque grand que ce fût qui eût commis une telle faute, mais que l'usage de notre nation n'étoit pas semblable en cette matière-là; mais il ne savoit pas, ou feignoit ne pas savoir, qu'il y avoit de grands exemples en notre histoire de personnes de plus grande condition que lui, qui avoient été traitées avec même sévérité de justice quand le bien de l'État l'avoit requis, et que si, au dernier siècle, les rébellions fréquentes du royaume avoient ôté le moyen au Roi de punir semblables crimes, il falloit, pour rétablir l'autorité royale, quitter ce désordre nouvellement introduit, et retourner aux lois premières de l'État, considérant qu'il n'est pas des lois comme des viandes, lesquelles sont d'autant meilleures qu'elles sont plus fraîches, au lieu que les autres sont d'autant plus utiles qu'elles sont plus anciennes, d'autant que sur elles, et par elles, l'État a été fondé et augmenté; et telles punitions ne sont pas moins actions de clémence en un prince que de sévérité, attendu que la justice exercée contre des personnes si coupables est une douceur, en ce qu'ôtant la vie à un seul on la donne à beaucoup qui eussent perdu la leur, ou de leur main ou par exemple. Ledit comte ne pouvant se lasser de parler de ce sujet, dit qu'il s'étonnoit que le cardinal, étant né vassal et ayant des parens, eût osé établir un tel exemple en la personne du duc de Montmorency; qu'il devoit se souvenir que les rois étoient mortels, leur faveur passagère, la puissance rarement continuelle, et les offenses, au contraire, immortelles; que c'étoit le plus hardi coup que ministre eût jamais fait, et que, si le cardinal n'avoit point eu de passion particulière contre lui, le Roi ne le pouvoit jamais assez récompenser d'une telle action. Il parloit comme homme qui ne s'étoit pas entièrement oublié soi-même pour se donner tout à son maître, et sans considération de chose qui le touchât en son particulier, ne regarder que sa personne royale et la conservation de son État.

Bautru lui répondit que tant s'en faut qu'il y eût eu aucune mésintelligence entre le cardinal et ledit duc, qu'au contraire, si on choisissoit six des plus grands seigneurs de l'État de condition égale, ou plus relevée que celle dudit Montmorency, on ne trouveroit pas qu'ils eussent reçu tous ensemble tant de marques d'honneur et tant de bienfaits de Sa Majesté que ledit Montmorency, depuis que le cardinal tenoit le rang qu'il possédoit dans les affaires de Sa Majesté; que, pour les marques d'honneur, il avoit été généralement préféré à tous les princes et grands seigneurs du royaume à la conduite des armes de Sa Majesté, ayant passé peu d'années, depuis que le cardinal étoit dans les affaires, sans avoir été général d'armée sur la mer, sur la terre, dedans ou dehors le royaume, en présence et en l'absence de Sa Majesté; et parce que les maréchaux de France, qui naturellement sont créés pour la conduite des armes de nos rois, supportoient impatiemment qu'on leur préférât un homme qui n'étoit point de leur corps, le Roi le créa maréchal de France, quoique le nombre fût excessif, et qu'il semblât qu'avec le grand pouvoir qu'il avoit dans le gouvernement de Languedoc il ne fût pas à propos d'ajouter cette charge à une si grande autorité, qui étoit telle que, depuis douze ans, ledit duc de Montmorency avoit levé, sur ses ordonnances dans la province de Languedoc, 22,000,000 de livres. Pour ce qui étoit de la confiance, qui est volontiers ce qui touche le plus les personnes les plus relevées de cœur et de naissance, elle étoit telle avec Sa Majesté et le cardinal, que le Roi, croyant être au dernier période de sa vie à Lyon, le choisit comme le croyant la personne la plus affidée à ses commandemens et la plus obligée par le cardinal, pour aller trouver le duc d'Orléans, son successeur, lui dire ses dernières volontés, et lui recommander particulièrement la personne dudit cardinal, qui se confioit en tel point en son amitié, qu'au cas que Monsieur lui eût témoigné mauvaise volonté, il s'en alloit en Languedoc plutôt qu'en aucun de ses gouvernemens, ne voulant sûreté dans l'État que dans les services qu'il avoit rendus à la couronne, et, pour le prouver, il se mettoit entre les mains de l'homme de France qui étoit le plus obligé à la conservation de l'autorité royale et dignité de l'État. Du depuis, la confiance avoit été telle entre ledit cardinal et ledit duc, que, tant qu'il avoit été à la cour, il n'y avoit eu aucune heure, pour particulière qu'elle fût, où ledit duc de Montmorency ne fût entré chez le cardinal avec plus de privauté et de liberté que le cardinal de Lyon son frère, ni aucun autre de ses parens, amis ou serviteurs; qu'entre autres particularités, il ne se passoit point de semaine que ledit duc ne collationnât le soir en particulier avec ledit cardinal; ce qui avoit continué jusques à ce qu'il s'en fût allé en son gouvernement de Languedoc, où, depuis qu'il fut arrivé, il n'avoit perdu aucunes occasions d'assurer, tant Sa Majesté de son très-humble service et fidélité, que le cardinal de la continuation de son amitié; que plus de quatre mois auparavant, le 22 juillet, jour de sa déclaration contre le service du Roi, on avoit eu avis de ses négociations et envois des Delbène en Flandre, et de l'association qui

avoit paru depuis; mais que le cardinal les avoit tellement rejetés qu'il n'assuroit pas le Roi avec plus de sûreté de sa propre fidélité que de celle dudit duc de Montmorency, qui tenoit ordinairement auprès dudit seigneur cardinal un gentilhomme, son plus particulier confident, qui avoit, jusques aux derniers jours avant cette rébellion, assuré positivement que les bruits qui couroient étoient faux, et qu'il engageoit la tête de son maître et la sienne, si l'on ne trouvoit qu'ils étoient semés par ceux qui, par impostures et calomnies, vouloient la ruine de son maître; et de fait, le cardinal y ajouta telle foi, que jamais, quelques instances contraires que l'on eût voulu faire, il n'avoit parlé d'envoyer un homme de guerre dans le gouvernement de Languedoc, non pas même un mois après l'entrée de Monsieur dans le royaume, sous autre autorité que de celle du gouverneur : que ledit comte ne devoit point tenir pour rigoureuse sa punition, après tant d'honneurs et de bienfaits qu'il avoit reçus du Roi, et tant de confiance que le cardinal avoit eue en lui; que les Espagnols apprennent à tout le monde qu'il n'y a point de qualité qui mette à couvert aucuns vassaux contre les crimes de lèse-majesté; que le grand-père du roi Catholique en avoit fait la leçon sur son propre fils unique, qui n'étoit accusé que d'avoir écouté les gueux (1) de Flandre; et que, pour la maison de Montmorency, le comte de Horn, qui en étoit l'aîné, eut la tête tranchée à Bruxelles par l'ordonnance du duc d'Albe, sans être accusé d'autre crime que d'avoir consenti à la requête présentée par les gueux. Et, à la vérité, le cardinal Zapata prouva bien, sans y penser, la vérité de la réponse de Bautru, auquel, et au sieur de Barault, ambassadeur du Roi, qu'il trouva en l'antichambre du roi d'Espagne, il demanda : « Qui pensez-vous, messieurs, qui ait fait trancher la tête au duc de Montmorency ? » Bautru lui répondit : « Ses crimes. — Non pas tant ses crimes, repartit le cardinal, que la clémence des rois prédécesseurs de Sa Majesté. » Voulant donner à entendre que si, en ces derniers temps, les rois eussent châtié les grands de leur royaume selon qu'ils méritoient, celui-ci eût été retenu par leur exemple, et ne fût pas tombé en la faute qui lui a causé la mort.

Lorsque le Roi sut l'assistance que le roi d'Espagne donnoit au duc de Montmorency et à Monsieur contre lui, et depuis, lorsque Dieu eut donné à Sa Majesté la victoire sur eux, plusieurs lui conseilloient de tourner ses armes contre le Milanais : ils ne manquoient pas d'apparentes raisons pour appuyer leur avis, et montrer qu'il étoit de facile exécution. Ils représentoient à Sa Majesté que la plupart des forces d'Italie étant passées en Espagne pour assister Monsieur, et n'en pouvant recouvrer d'Allemagne pour les divisions qui y étoient, si Sa Majesté, qui avoit toutes ses forces dans le Languedoc, Lyonnais et Dauphiné, faisoit passer partie desdites troupes du côté de Casal, et partie par le côté des Grisons, et, avec celles du duc de Savoie et l'assistance de la république de Venise, entroit dans le duché de Milan, on le surprendroit de sorte qu'on n'y trouveroit point de résistance ; qu'il ne falloit point douter que le duc de Savoie ne s'y portât, comme aussi la République, quand elle verroit que ce seroit tout de bon et qu'elle y pourroit profiter de quelque chose, et que Sa Majesté, par une petite déclaration, feroit entendre le juste sujet qu'elle avoit d'attaquer le roi d'Espagne en ses Etats, puisque si publiquement il l'attaquoit dans la France : au reste, qu'il n'y avoit dépense à faire qu'en la levée des troupes et en leur subsistance pour trois mois, d'autant que le duché de Milan et les petits Etats qui l'environnent fourniroient aussi bien à l'entretènement de l'armée du Roi qu'ils avoient fait à celui de celle de l'Empereur, joint que la levée étoit toute faite, Sa Majesté ayant des troupes presque suffisamment près d'elle pour cet effet. Mais Sa Majesté, que la mauvaise fortune n'abattoit point, ne s'élevoit point aussi dans la prospérité; mais, en quelque état que fussent ses affaires, elle se gouvernoit toujours avec la même disposition tranquille, de laquelle la vie d'un grand prince a toujours plus grand besoin que le navire n'a de la prudence du pilote. Elle jugea bien ce conseil et juste et facile à exécuter, mais elle préféra la conservation de la paix à la rupture ouverte, à laquelle elle ne vouloit venir qu'à toute extrémité, bien que les Espagnols semblassent par toutes leurs actions, non-seulement vouloir l'y obliger, mais contraindre.

A peine avoient-ils encore, au 15 octobre, exécuté tous les articles de la paix de Cherasque, où, et en ce temps-là seulement, les troupes impériales qui étoient sorties du Mantouan achevèrent de passer aux Grisons; et, durant toute l'année, ne firent autre chose que menacer le duc de Savoie et le duc de Mantoue de recommencer la guerre, et avoient toujours tenu dans le Milanais, contre ce qui avoit été promis, tant de troupes que lesdits ducs en étoient à juste sujet en jalousie. Mais, nonobstant toutes ces choses, le Roi, au lieu de prendre ce temps qui lui étoit

(1) Nom dont on avait voulu flétrir et qu'avaient gardé avec orgueil les auteurs du soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II.

si favorable pour les aller attaquer audit Milanais, se contenta de prendre quelque assurance contre leur mauvaise volonté, pour la conservation de ses alliés, et fit un nouveau traité avec ledit duc de Savoie, par lequel Pignerol, qui ne lui avoit, au commencement, été laissé qu'en dépôt, lui fut absolument vendu et baillé en échange, pour toujours, avec le fort de La Pérouse, et tout ce qui lui avoit été donné premièrement en dépôt. Sa Majesté lui fit représenter que les actions des Espagnols étoient, non-seulement des témoignages visibles, mais des effets palpables d'une résolution prise de longue main en Espagne, de s'élever à l'usurpation entière de l'Italie sur la ruine de tous ceux qui n'adhèrent pas à leur ambition; que cela obligeoit Sa Majesté à chercher de bonne heure de nouveaux remèdes aux malheurs qu'une dissimulation trop endurante lui pourroit apporter; et reconnoissant que, pour demeurer selon son désir dans les simples termes de la défensive, et couper les avenues aux desseins de l'agression qu'on préparoit, il n'en sauroit présentement choisir un plus assuré ni moins suspect à personne que d'avoir un passage assuré, par le moyen duquel, sans être à chaque fois obligé de conduire de puissantes armées si loin, il pût être en état de secourir ses alliés et de défendre la liberté de l'Italie, il croyoit qu'il étoit nécessaire, pour le repos public, qu'il lui échangeât Pignerol ou quelque autre de ses places frontières de la France; qu'il se souvînt des maux que, du temps de ses ancêtres et du feu duc son père, ses Etats avoient reçus pour avoir adhéré aux desseins des Espagnols; qu'il valoit mieux qu'il se mît en état, lui et ses descendans, de ne pouvoir plus commettre cette faute, ce qu'il faisoit par ce moyen. Au reste, que Sa Majesté vouloit une paix assurée, et n'y voyoit point d'autre jour que celui-là, et aimoit mieux la continuation d'une guerre ouverte qu'une paix feinte et de peu de durée, comme il étoit évident qu'étoit celle dont on le vouloit amuser, puisque déjà les Espagnols y contrevenoient ouvertement; que ledit duc se défendroit aisément des plaintes imaginaires que les Espagnols pourroient faire de lui, leur représentant que le peu de sincérité qu'ils avoient apporté à l'exécution du traité, et le peu de compte qu'ils avoient fait de ses instances pour s'accommoder aux justes demandes de Sa Majesté, l'auroient obligée de lui demander ladite place de Pignerol, laquelle il n'avoit dû lui refuser pour l'assurance de la paix d'Italie et de celle de ses États. Le duc de Savoie comprenoit bien la nécessité et la force de ces raisons, mais il avoit peine à y consentir, tant pource que cela lui ôtoit l'honneur qu'il s'étoit toujours voulu arroger en Italie, de tenir les portes de cette province pour les ouvrir ou fermer, selon qu'il lui plaisoit, à toute puissance étrangère, que parce qu'il donnoit en ses Etats un pied au Roi, dont il redoutoit déjà assez la force et le voisinage. Il essaya de divertir l'exécution de cette proposition par plusieurs demandes qu'il faisoit, difficiles à obtenir, dont la principale fut qu'il voulut obliger Sa Majesté de prendre Genève et la lui donner en échange, à quoi il eut facilité d'attirer le Pape, qui envoya pour ce sujet, bien que sous un autre prétexte, Mazarin en France; mais Sa Majesté n'y put consentir, tant pource que c'étoit une place qui de long-temps s'étoit mise en sa protection, que d'autant qu'elle étoit alliée avec tous les cantons des Suisses, qui s'y fussent intéressés, joint qu'il importoit trop à Sa Majesté que cette place, en la situation qu'elle est, ne tombât pas entre les mains du duc de Savoie. Enfin, toutes les difficultés qu'il sut apporter étant surmontées, il consentit au désir de Sa Majesté, et fit avec elle un traité d'échange dudit Pignerol et de son finage, du fort de La Pérouse et de quelques autres places dans la vallée dudit Pérouse, pour demeurer en propre et souveraineté pour toujours à Sa Majesté et ses successeurs, et être à jamais unis à la couronne de France, pour en jouir dès lors, nonobstant quelques traités faits ou à faire, auxquels ledit duc renonça dès lors. Le duc de Feria, voyant ces places en la puissance de Sa Majesté, s'en formalisa et envoya en faire plainte au duc de Savoie. Le roi d'Espagne fit le même à Sa Majesté par ses ambassadeurs; mais le Roi et le duc répondirent sur ce sujet avec tant de raison et de justice, que la seule opiniâtreté, leur mauvaise volonté contre la France, et le déplaisir qu'ils avoient de voir que la facilité d'envahir l'Italie leur étoit ôtée par ce moyen, les empêchèrent de les recevoir en paiement.

Ils faisoient aussi courir le bruit que le dépôt de ces places entre les mains du Roi, qui avoit été publié l'année auparavant, étoit simulé, et que dès lors l'échange absolu en avoit été fait, mais qu'on ne l'avoit pas voulu déclarer qu'à présent; mais, outre que cette supposition étoit imaginaire, quand bien elle eût été véritable, qu'eût-on pu imputer au Roi ni au duc de Savoie de cette action? et de quoi eussent-ils pu raisonnablement être accusés de l'Empereur ni du roi d'Espagne? De dire que c'est une innovation au préjudice du traité de Cherasque, quelle raison en peuvent-ils apporter? Il est clair que ce traité n'a point lié les mains à M. de Savoie, mais plutôt l'a remis en sa libre disposition. Le Roi non plus ne perd point son droit d'acquérir,

Chaque traité est borné aux matières dont il traite, et ne fait point de loi pour les choses suivantes, s'il n'en est fait mention expresse et spécifique audit traité. Le duc de Savoie est prince souverain, auquel il est loisible de vendre, d'échanger, ou autrement, comme il lui plaît, disposer de ce qui lui appartient, sans que les Impériaux ni les Espagnols s'en puissent formaliser avec raison. En second lieu, ledit duc, pour plusieurs raisons et considérations, étoit obligé de remettre cette place entre les mains de Sa Majesté, à cause des droits qui appartiennent à la couronne de France sur ledit Pignerol et ses dépendances. Il convient donc savoir qu'au traité de paix de l'année 1600, entre le roi Henri-le-Grand et le feu duc de Savoie, il y a article exprès par lequel il est dit que le traité de paix qui est fait entre le Roi et le duc ne pourra préjudicier aux droits de la couronne de France contre le duc, suivant les traités de l'an 1559 et de l'an 1574. Par le traité de 1559, le roi Henri II donne en mariage au duc Philibert Marguerite de France sa sœur; et, en considération de ce mariage, il remet et rétablit ledit duc Philibert dans ses États de Savoie et Piémont, à la réserve de Turin, Pignerol et autres places, suivant les conditions dudit traité; et, à cause des prétentions de la couronne de France sur la maison de Savoie, il est dit que les différends seront terminés entre la France et Savoie ainsi qu'il a été pratiqué de tout temps, parce que les ducs de Savoie, quand ils avoient eu différend avec les rois, avoient usé de cette prudence de se remettre au jugement du parlement de Paris, ou bien que les parties nommeroient des députés de part et d'autre, qui donneroient leur jugement comme arbitres; et, au cas que lesdits arbitres ne pussent convenir des différends, que le Roi et le duc conviendroient d'un prince chrétien, leur ami commun, pour décider leur différend. En exécution dudit traité de 1559, le Roi nomme le président Séguier et l'abbé Chandon; M. de Savoie nomme aussi de son côté trois ou quatre de ses principaux ministres; lesquels députés s'assemblent de part et d'autre à Saint-Just dans Lyon, où, après plusieurs et diverses assemblées et contestations, la sentence arbitrale fut signée des députés de Sa Majesté et dudit duc. Par cette sentence, outre le comté de Nice, adjugé au Roi avec restitution de fruits de près de cent ans, une partie de la Savoie et de Bresse, plusieurs places de Piémont furent adjugées à Sadite Majesté, comme lui appartenant à cause de l'union inséparable faite du Piémont avec la Provence, et entre autres places, il est dit que Pignerol est du nombre desdites places. Cette sentence fut signée par les députés du duc, qui, néanmoins, pour défendre en quelque façon l'intérêt de leur maître, déclarèrent, contre toute raison et justice, que la prescription l'avoit mis à couvert, et que tous les droits de la France étoient prescrits par la longueur du temps: ce qui étoit du tout absurde et contre la vérité, parce que les droits de la souveraineté sont imprescriptibles, n'y ayant aucun juge par-devant lequel les princes se puissent adresser pour contester les actions qu'ils ont contre les détenteurs de ce qui est à eux, et que telles affaires ne se peuvent terminer que l'épée à la main, quand ceux auxquels on les détient injustement ont fait sommer et interpeller les détenteurs par les voies dont les souverains ont de coutume d'user. Lors de cette sentence ainsi rendue, Pignerol étoit entre les mains de Charles IX, lors régnant, et est demeuré à la couronne de France et en sa possession jusqu'en l'année 1574, les droits de la couronne adjugés par la sentence arbitrale de l'année 1559, n'ayant été pleinement exécutés à cause de la minorité du Roi et des troubles survenus dedans le royaume à cause de ceux de la religion prétendue réformée. Il est vrai que le roi Henri III, revenant de Pologne pour recueillir la succession du royaume, passa en Piémont, où Sa Majesté fut pressée et importunée par les prières extraordinaires de madame Marguerite sa tante, femme du duc Philibert et mère du dernier duc décédé, de commander que Pignerol et autres places dont la France étoit en possession, fussent remises ès mains et au pouvoir du duc, à quoi le roi Henri se laissa emporter contre l'avis de ses principaux serviteurs. Pour cette restitution, les sieurs de Sauve, secrétaire d'Etat, et le sieur de Birague furent commis par le Roi, comme aussi le duc députa de ses principaux serviteurs. Par le traité il est notamment convenu que la remise de cette place et autres, qui est faite par les députés du Roi ès mains du duc, est sans préjudice des droits de la couronne de France, suivant le traité de l'an 1559, ce qui montre clairement que le duc de Savoie a pu avec toute sorte de raison et justice traiter de cette place avec le Roi par vente, échange ou autrement, puisqu'en exécution des traités de la paix publique, le duc eût été obligé de restituer cette place qui appartient à la couronne de France, le roi Henri-le-Grand s'étant réservé par le dernier traité de paix tous les droits de la couronne contre le duc de Savoie, suivant les traités de l'an 1559 et 1574. Car, de mettre en avant que Pignerol relève de l'Empereur, et qu'il ne se peut aliéner sans son consentement, c'est une chose qu'il

faudroit prouver authentiquement. On leur nie cette proposition-là ; et quand cela auroit été autrefois, ce qui n'apparoît point, Pignerol ayant été uni à la couronne de France comme il a été long-temps, auroit changé de nature ; mais quand cette place relèveroit de l'Empereur et que l'on n'en pourroit douter, il suffiroit que la France satisfît à ce qui lui seroit dû, n'y ayant rien de si commun que de voir des fiefs de l'Empire passer en autres mains sans opposition des empereurs, qui ne la peuvent faire qu'en choses justes. La translation d'un grand nombre de fiefs dans l'Italie, que les empereurs de la maison d'Autriche ont faite aux Espagnols, feroit par trop renouveler les plaintes de cet abus, s'ils dénioient à la France, pour le bien public et pour le sceau d'une paix générale, ce qu'ils ont accordé aux Espagnols avec l'oppression et contre le gré des propriétaires. Par ce moyen Sa Majesté assuroit la paix d'Italie à l'avenir, car elle se conservoit un passage pour aller secourir les princes que les Espagnols voudroient opprimer.

Le duc de Feria et les ambassadeurs d'Espagne en firent de grandes plaintes partout, disant que le duc ne pouvoit faire cet échange sans la volonté de l'Empereur, duquel tous les Etats du duc relevoient. Mais comme leurs plaintes étoient mal fondées, il ne fut pas difficile de leur répondre : aussi n'étoit-ce pas ce qui les blessoit, mais ils vouloient profiter sur le duc de Mantoue, et le duc de Feria fit proposer par personnes interposées qu'il falloit qu'il y eût égalité entre le Roi et eux, et que comme Sa Majesté avoit profité d'une place aux dépens de M. de Savoie, il étoit raisonnable qu'ils en profitassent d'une autre aux dépens de M. de Mantoue; mais nous témoignâmes qu'ayant fait ce que nous devions pour l'exécution de la paix, et eux, au contraire, ayant témoigné de paroles et d'effets qu'ils la vouloient troubler, ayant armé continuellement dans leurs Etats, nous avions été obligés de faire ce que nous avions fait. M. de Savoie, qui eût bien voulu les contenter, dit au nonce qu'il pouvoit proposer comme de lui-même au duc de Feria l'achat de quelque place dans le Montferrat, pour faciliter le passage aux Espagnols dans le Milanais, ainsi que nous avions désiré Pignerol pour nous faciliter le passage en Italie. A quoi nos ambassadeurs s'opposèrent formellement, d'autant qu'encore qu'on ne pût pas dire qu'ils y auroient consenti, on eût pu soupçonner que ce n'eût pas été sans leur participation, ce qu'ils ne vouloient pas, parce qu'ils savoient bien que le Roi n'y consentiroit jamais.

Le duc de Savoie, qui avoit une exacte connoissance de tout ce qui concernoit Pignerol, savoit que l'abbé de cette place en avoit autrefois prétendu être souverain ; et, pour essayer de retenir d'une autre part ce qu'il avoit donné, et avoir prétexte de dire quelque jour qu'il n'avoit cédé au Roi que le droit qu'il avoit lors du contrat, tâcha par son ambassadeur à Rome de la faire résigner par le cardinal Barberin en faveur d'un sien neveu. Mais les ministres du Roi, qui en eurent le vent, s'y opposèrent comme étant l'abbaye en terre de l'obéissance de Sa Majesté, de laquelle, par conséquent, elle prétend avoir la nomination, ou au moins y devoir donner son consentement, principalement quand cela attire de grandes conséquences ; et ils obtinrent ladite résignation en faveur du frère du sieur Servien que le roi nomma.

Toutes ces affaires ayant été par ce moyen pacifiées et en Languedoc et en Italie, Sa Majesté partit de Toulouse le dernier octobre pour retourner à Paris, et arriva à Versailles le 20 novembre. Elle avoit résolu d'aller de Narbonne à Toulouse, à Bordeaux, et par Poitiers à Paris ; mais la crainte qu'elle avoit que Toiras fît faux bond à son service, lui fit prendre le chemin de Lyon, pour aider par sa présence à donner bon succès à la négociation qu'elle faisoit faire par Servien pour le retenir en son devoir.

Tout le monde crut que Toiras trempoit dans cette rébellion, pource que si ses frères eussent cru lui déplaire s'arrêtant dans ce parti, ils ne l'eussent pas fait, lui étant obligés de toute leur fortune, et dépendant de lui comme ils étoient ; outre que parmi les siens il se disoit assez ouvertement que le gouvernement présent le tenoit dans la persécution, que les honneurs qu'il possédoit n'égaloient pas ses mérites, que ses emplois ne lui étoient donnés que pour l'éloigner ; joint que son humeur étoit de faire croire qu'il étoit bien de tous côtés, et se vantoit de n'être pas mal dans l'esprit de la Reine-mère et de Monsieur, témoignoit avoir assez peu de passion pour les intérêts du Roi, nonobstant qu'en un pays étranger il la faut redoubler, prenoit plaisir de laisser agiter à sa table la question en faveur de la résistance des parlemens aux commandemens du Roi, en quels cas un général d'armée peut désobéir à Sa Majesté, et quelles raisons peuvent rendre juste un parti contraire. Néanmoins il ne se déclara jamais ouvertement, soit qu'il vît incontinent la partie être mal faite, soit qu'il reconnût bien que sa déclaration contre le Roi l'eût ruiné, et qu'il n'eût pu qu'avec une extrême difficulté, qu'il n'espéroit pas pouvoir surmonter, se rendre maître de Casal, ni le conserver, quand il eût été en

sa puissance, sans le livrer aux Espagnols, desquels il ne pouvoit attendre que misère et mépris. Le duc de Savoie eut quelque conférence avec lui sous prétexte de l'affermir en son devoir; mais il y avoit aussi apparence de croire que c'étoit pour pouvoir profiter de Casal, s'il venoit à se perdre, plutôt que les Espagnols; plus à dessein de la rendre au Roi et tirer de Sa Majesté quelque avantage pour cette action-là, que pour espérance de la garder, sachant que le Roi étoit un prince qui n'étoit pas résolu de souffrir cette injure de qui que ce fut qui la lui eût voulu faire. Mais la raison qui apparemment le retint (1) plus fermement en son devoir, fut qu'il voyoit bien qu'après la défection de ses frères il étoit perdu d'honneur et de réputation, s'il venoit à manquer à un maître qu'on ne pouvoit pas dire seulement l'avoir élevé, mais créé; de sorte qu'il eût reçu de son action un blâme universel de tout le monde, ce qui lui étoit un puissant frein, attendu l'orgueil et l'amour de soi-même qui lui commandoient absolument; et, que cela soit vrai, il dit souvent à Servien qu'il avoit eu de grands desseins de se faire souverain, et que ce lui étoit un mortel déplaisir que le Roi l'eût honoré des charges et bienfaits qu'il lui avoit départis, parce que cela l'en avoit diverti; néanmoins il fut en branle de ce qu'il devoit faire et en délibéra, ce qui est un crime en matière d'Etat. Sur ce que le Roi, en une lettre qu'il écrivit à Servien au commencement de juin, donnoit quelque commandement au Plessis-Praslin, il dit nettement audit Servien qu'il ne se sentoit pas assez homme de bien pour s'empêcher de s'opposer à tous ceux qu'on voudroit employer dans Casal à son préjudice. Après que le duc de Montmorency se fut déclaré, et ses frères ensuite, il dit à Servien que cela le désespéroit, pource qu'on pouvoit douter de lui, et qu'il vouloit aller trouver le Roi, pourvu que ledit sieur Servien se voulût charger du préjudice que le service de Sa Majesté pourroit recevoir. Sur quoi ledit Servien lui répondant sagement que c'étoit à lui à prendre conseil, il repartit qu'il étoit sur le bord du précipice; que, si les ministres se séparoient de lui, ce seroit le porter dans le désespoir et lui faire prendre des résolutions extrêmes. Ensuite il écrivit à Sa Majesté, le 15 août, pour l'assurer de sa fidélité, détestant au contraire l'infidélité de ses deux frères, qui étoient avec Monsieur, et qu'à la première volonté de Sa Majesté il lui apporteroit sa tête pour plus grande assurance de ce qu'il lui devoit. Mais néanmoins, le Roi lui ayant doucement témoigné désirer qu'il le vînt trouver à Lyon pour lui rendre compte des affaires d'Italie, il s'en excusa adroitement sous prétexte que, le duc de Feria y étant arrivé (2), sa présence y étoit nécessaire pour la sûreté de Casal. Il envoya Castellan, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, à ses frères, pour les exhorter, disoit-il, à être serviteurs du Roi; mais, ou son dessein ne fut pas tel, ou il fut inutile, car l'évêque de Nîmes et Rostinclair demeurèrent opiniâtrement dans la rébellion; le seul La Forêt cadet, et le plus pauvre, et qui n'étoit pas estimé avoir tant de subtilité d'esprit que ses frères, mais moins de malice et plus de probité, demeura fidèle au Roi.

Le Roi étant à Lyon, il envoya son neveu Saint-Aunais le trouver, le régiment duquel, qui lui étoit affidé, mais qui étoit composé quasi de tous Languedociens, et qui avoient des parens auprès de Monsieur, partant en qui le Roi ne devoit pas avoir de confiance, étoit dans la citadelle de Casal; mais il revint de trois lieues près du Roi, en si grande diligence, qu'il creva deux chevaux à son retour, portant ou feignant porter nouvelles à son oncle qu'on le vouloit mettre en prison, pour laquelle éviter il dit à Servien qu'il prendroit plutôt quarante turbans, et eut long-temps de ses gardes de six lieues en six lieues sur le chemin de Turin à Lyon, pour être plutôt averti de ce qu'on diroit de lui à la cour, tant il étoit en grande appréhension. Servien le ramena un peu, et fit qu'il redépêcha ledit Saint-Aunais, lequel, étant à la cour, faisoit instance qu'on lui donnât congé d'y aller, mais quant et quant faisoit plusieurs demandes pour lui peu raisonnables. Le Roi, craignant qu'il prît quelque ombrage si l'on consentoit à l'instance qu'il faisoit, et n'ayant aucun dessein de lui mal faire, aida à trouver une excuse pour condescendre à la volonté qu'il savoit qu'il avoit de demeurer, et lui manda que son service ne permettoit pas qu'il laissât Casal de si loin, n'y ayant personne pour y commander. Il commença à se fortifier à Casal plus que jamais, accrut le régiment de Saint-Aunais de deux compagnies, et, s'étant aperçu qu'un nommé Gaignot avoit quelque dessein avec Guiscardi, chancelier du Montferrat, de mettre ledit régiment hors de la citadelle et le remplacer d'un autre de Français en qui on eût plus de confiance, il eut bien la hardiesse de dire qu'on ne l'en feroit jamais sortir par force, et qu'il s'y défendroit contre quelque puissance que ce fût. Néanmoins, Sa Majesté lui ayant témoigné qu'elle désiroit que le régiment dudit Saint-Aunais, duquel elle avoit besoin, en sortît, et celui de Nérestan entrât en sa place, joint que, pour se décharger de dépenses, elle ne vouloit

(1) Toiras.

(2) En Italie.

entretenir que ses vieux régimens en Italie, du nombre desquels étoit celui dudit Nérestan, il dit qu'il obéiroit, mais qu'il le falloit faire trouver bon à M. de Mantoue; lequel ayant mandé qu'il souscrivoit en tout aux volontés du Roi, il s'échappa en plusieurs paroles peu sensées et qui procédoient de passion non gouvernée de raison. Quelquefois il disoit qu'il obéiroit, mais qu'il vouloit s'éclaircir s'il le devoit faire entièrement content, ou entièrement mécontent, auquel cas il vouloit aller chercher fortune près de l'Empereur et jamais ne retourner en France, ce qui lui sembloit qui tourneroit au désavantage du Roi, et que le bourgeois de Paris prendroit sa défense et en blâmeroit Sa Majesté. Quelquefois il protestoit avec serment qu'il falloit qu'il se perdît, puisqu'on le vouloit perdre; autre fois, qu'il ne vouloit pas survivre à la ruine de sa famille; qu'il avoit des supplications à faire au Roi pour elle, et quelques demandes pour lui; qu'il vouloit savoir quelle raison on lui feroit. Quelquefois il disoit qu'il remettroit Casal, bien qu'on ne lui accordât rien de ses demandes; puis il ajoutoit, après avoir retiré ce qu'il avoit en France. Il s'emporta une fois à dire qu'il vouloit être en sûreté avant qu'aller à la cour; qu'il ne refuseroit point une abolition, et même qu'il avoueroit tout ce qu'on voudroit; qu'il étoit bien assuré que ses amis ni le public n'en croiroient rien, et protestoit tous les jours que, s'il avoit une fois failli, il ne feroit pas comme les autres, voulant dire qu'il continueroit toujours en sa rébellion. Enfin le cardinal, voyant tant de divers mouvemens et d'irrésolutions en cet esprit, en eut compassion, et lui manda qu'il étoit trop son ami pour manquer à le prier de ne suivre pas les humeurs qu'il étoit capable de prendre quelquefois; qu'il répondroit toujours de sa fidélité, mais qu'il le prioit lui donner lieu de répondre que ses paroles seroient toujours aussi modérées comme ses effets seroient bons; qu'il étoit trop sage et trop affectionné pour vouloir capituler avec Sa Majesté; mais il le prioit être si considéré, que ceux qui ne le connoîtroient pas comme lui ne pussent juger sur de vaines apparences qu'il fît le contraire; qu'il s'assuroit qu'il jugeroit bien que cette lettre partoit d'un cœur qui avoit autant de soin de la réputation de ses amis que de la sienne propre; qu'il savoit aussi bien que lui si, par le passé, il avoit reçu des témoignages de son affection; que, se gouvernant comme il savoit qu'il feroit envers un maître à qui ledit cardinal et lui devoient tout, il en recevroit toujours dudit cardinal qui lui feroient connoître qu'il étoit son vrai ami. Il fit savoir aussi au sieur Servien qu'aussitôt que M. le maréchal d'Effiat fut décédé, on pensa à lui donner l'Auvergne; que ce gouvernement a 8,000 écus d'État payés dans le pays, ce que n'ont pas les autres, que le Roi continueroit à lui donner et lui donneroit effectivement, et qu'au lieu de l'obliger de venir en France, Sa Majesté trouvoit bon qu'il allât voyager à Lorette, Rome, Naples, Venise, Allemagne et autres lieux qu'il voudroit, pour tant de temps que bon lui sembleroit; que pour faire cette affaire honorablement, il falloit qu'il demandât que le régiment de Saint-Aunais servît en France ou qu'il en fût déchargé, son neveu étant trop pauvre pour le pouvoir entretenir en pays étranger: cela étant, rien ne paroîtroit à son désavantage; ains au contraire que pour faire la chose encore plus honorablement, sans que personne pût avoir le moindre ombrage, au lieu d'aller voyager, le régiment de Saint-Aunais étant sorti d'Italie, et celui de Nérestan qu'on enverroit là entré dans Casal, ledit maréchal pourroit demeurer encore cinq ou six mois auprès de M. de Savoie en la charge qu'il avoit, après quoi il prendroit telle route qu'il voudroit: que par cette voie il se conserveroit les bonnes grâces du Roi, l'amitié, l'assistance et le service de ses amis, qui ne lui avoient pas été inutiles, et qui ne lui seroient pas moins affectionnés qu'ils avoient été par le passé. La douceur et délicatesse de ce traitement fit son effet, bien que non cette année, mais en la suivante, en laquelle, après qu'il eut reçu les provisions du gouvernement d'Auvergne avec tous les mêmes avantages que le maréchal d'Effiat, avec permission d'en aller prendre possession sans venir à la cour, il fit sortir le régiment de son neveu comme le Roi désiroit, demandant encore, outre les grâces que le cardinal lui avoit procurées, celle de l'abolition de ses frères, que Sa Majesté lui accorda, obligeant seulement l'évêque de Nîmes à prendre récompense de son évêché.

Dès que Sa Majesté fut de retour à Paris, l'ambassadeur de Hollande la vint trouver pour lui donner avis d'une conférence qui s'alloit commencer à La Haye entre les députés qui y étoient envoyés de la part des provinces de Flandre obéissantes à l'Espagne et ceux des Provinces-Unies, pour moyenner une trève entre le roi d'Espagne et les Etats. Il dit à Sa Majesté que cette affaire étoit commencée sur ce que lesdits Etats avoient, le 22 mai et le 11 septembre ensuivant, fait publier des déclarations par lesquelles, se remettant en mémoire les massacres et cruautés exercées par les Espagnols èsdites provinces de Flandre, le dessein qu'ils avoient d'y continuer la guerre pour, après les avoir

épuisées d'hommes et de biens, les soumettre plus facilement sous le joug de leur servitude, ce qu'ils avoient déjà commencé à faire, les ayant privés de beaucoup de leurs droits et priviléges, ils invitoient les habitans desdites provinces à se remettre en liberté et s'unir à eux, avec protestation de les assister de la force de leurs armes, les maintenir en leurs franchises et en l'exercice de la religion catholique. Ces déclarations, faites peu avant et depuis la prise de Maëstricht, qui avoit donné une grande terreur à tout le Pays-Bas, firent naître à tout ce peuple un grand désir qu'on fît quelques ouvertures pour la paix. Le conseil d'Espagne, qui la désiroit et jugeoit des deux déclarations susdites que messieurs des Etats ne vouloient pas entrer en traité avec les agens d'Espagne, mais seulement avec les Etats des provinces sujettes, se résolut de le permettre, et pour cet effet permit qu'il se tînt une assemblée d'Etats desdites provinces obéissantes, à Bruxelles, la résolution desquels fut que le duc d'Arscot écriroit de leur part au prince d'Orange, qui étoit à Maëstricht, pour le prier de donner un passe-port pour trois de leurs députés qu'ils y vouloient envoyer. Qu'étant arrivés à Maëstricht, ils traitèrent avec le prince d'Orange et les députés des Etats des Provinces-Unies des moyens dont ils pourroient convenir pour mettre fin à une si longue guerre, s'offrant que, si lesdites Provinces-Unies l'avoient agréable, ils enverroient un plus grand nombre de députés pour entreprendre cette œuvre. Que cela fait ils s'en retournèrent, et que messieurs des Etats ayant donné avis de cette offre à toutes les Provinces-Unies en particulier, qui toutes l'eurent agréable, les Etats de celles de la domination d'Espagne avoient envoyé plus grand nombre de députés à La Haye où se devoit faire la conférence. Qu'il avoit charge de faire entendre à Sa Majesté, de la part de ses maîtres, qu'il n'y seroit rien négocié ni arrêté sans avoir pris auparavant les avis et les conseils de Sa Majesté, qu'ils la supplioient leur vouloir départir en une occasion si importante. Sa Majesté lui témoigna savoir bon gré à messieurs les Etats de la déférence qu'ils lui rendoient en cette occurrence; qu'elle auroit toujours le plus agréable ce qui leur seroit le plus utile; que la paix est la fin de la guerre, mais qu'ils devoient soigneusement prendre garde que sous ce nom spécieux de paix il n'y eût quelque guerre cachée, et que lorsqu'ils viendroient à en traiter, elle leur feroit volontiers savoir ses sentimens sur les conditions qui leur seroient proposées. Cette assemblée fut ouverte à La Haye le 8 décembre par l'archevêque de Malines, qui étoit le principal député de la province du Brabant; mais quand ce vint à voir leurs pouvoirs et entendre les propositions qu'ils avoient à faire, les Etats leur firent d'autres propositions sur lesquelles les députés flamands disant n'avoir pas pouvoir de traiter, le duc d'Arscot et quelques autres desdits députés allèrent à Bruxelles, et promirent de revenir dans le 10 de janvier avec l'ampliation des pouvoirs nécessaires.

Le cardinal, quand le Roi retourna à Paris par Lyon, prit le chemin de Bordeaux, où il demeura huit ou neuf jours à cause d'une maladie périlleuse qui lui survint, durant laquelle il apprit la mort du maréchal de Schomberg, qui augmenta beaucoup son mal. C'étoit un gentilhomme qui faisoit profession d'être fidèle, et tenoit cette qualité de sa nation (1). Il avoit moins de pointe d'esprit que de solidité de jugement; il le montra en la charge de surintendant des finances, en laquelle, sans s'être enrichi d'un teston, et ayant toujours conservé l'intégrité ancienne, qui semble n'être plus de ce temps, néanmoins les financiers sous lui n'abusèrent pas peu de sa facilité. Il étoit homme de grand cœur, de générosité et de bonne foi; Dieu l'a signalé en l'exécution de trois grandes actions à l'Etat, des plus importantes de notre siècle. Il passa en Ré, commandant l'armée du Roi avec laquelle il en chassa les Anglais. Il insista seul en Italie à exécuter le commandement du Roi touchant le secours de Casal; et, commandant l'armée de Sa Majesté, a eu l'honneur de venir à bout de cette glorieuse entreprise; et, au dernier soulèvement de Monsieur, il fit avec moins de troupes que n'en avoient les ennemis le combat décisif de la guerre, et fut heureux en ce point que Dieu livra prisonnier en ses mains le chef de l'entreprise. Le duc d'Halluin, son fils, succéda en ses charges et son gouvernement, en la survivance desquels il avoit été admis auparavant. Il avoit particulière liaison d'amitié et d'obligation au cardinal, qui avoit grande confiance en sa probité, et reçut la nouvelle de sa mort comme une des plus grandes afflictions qu'il eût su recevoir de la main de Dieu.

Le cardinal étoit encore bien malade, non sans danger de mort, lorsqu'il partit de Bordeaux pour aller en Brouage et s'approcher du Roi, sur la nouvelle qu'il reçut que Puylaurens avoit porté Monsieur dans un nouveau désordre, nonobstant les nouveaux sermens et les paroles qu'il avoit donnés à Dieu et aux hommes, et avoit eu le pouvoir sur son esprit de le faire partir de Tours le 6 novembre pour le faire aller à Bruxel-

(1) Il était Allemand; sa mort est du 17 novembre.

les. Partant de Blois il mit son Ordre (1) dans sa pochette, et changea de manteau de peur d'être connu. Son maître d'hôtel, se jetant à ses pieds, le supplia de considérer ce que deviendroient ses pauvres officiers qui avoient pris à crédit et avancé leur bien pour son service, le sieur de Puylaurens ne leur ayant fait délivrer aucun argent. Il lui dit qu'il vendît ce qu'il laissoit d'équipage pour tâcher de les contenter. Lorsqu'il partit de Tours il n'étoit accompagné que de Puylaurens, du Fargis et de Sauvebeuf; arrivant à Orléans il avoit quinze ou dix-huit chevaux. Il écrivit seulement au Roi de Montereau-Faut-Yonne, le 12 novembre, suppliant Sa Majesté trouver bon qu'il allât, disoit-il, chercher sa sûreté entre les étrangers, laquelle il présupposoit ne pouvoir avoir en France, puisque les soumissions extraordinaires et sans exemple, qui l'avoient fait renoncer aux devoirs mêmes auxquels la nature l'obligeoit, ne lui avoient pu faire obtenir de Sa Majesté la vie du duc de Montmorency, laquelle, bien qu'on ne lui eût pas promise, on lui avoit fait espérer, pourvu qu'il rendît au Roi les soumissions qu'on désiroit de lui, qui étoient les plus basses qu'eût pu faire le moindre de ses sujets. Sa Majesté reçut cette lettre à Romorantin, mais ne lui fit réponse qu'à Saint-Germain-en-Laye le 25, et lui manda que, comme il avoit avoué à Béziers que pour s'éloigner de la cour il avoit pris des prétextes sans apparence, ainsi savoit-il en sa conscience que ceux qu'il prenoit lors étoient sans fondement; que ni Sa Majesté ne lui avoit fait donner espérance de pardonner au duc de Montmorency, ni ne l'auroit pu faire avec justice; qu'il avoit tort de dire que sans cette espérance qu'on lui avoit donnée il ne se fût pas soumis aux conditions que Sa Majesté lui avoit présentées, vu qu'il étoit réduit à tel point qu'il ne pouvoit autrement. Enfin Sa Majesté le prioit de rentrer en son devoir au plus tôt.

Nos histoires sont pleines d'exemples du rigoureux traitement des rois envers leurs enfans et leurs frères en cas de rébellion moindre que celle-ci. Le Roi s'est contenté de simples soumissions de Monsieur, son frère, d'aveu de sa faute commise, et promesses de n'y plus retourner à l'avenir. A qui importe plus l'honneur de la royauté qu'à celui qui en est l'héritier présomptif? De quoi se peut-il raisonnablement plaindre s'il s'est humilié devant son frère, de qui il est autant sujet que le moindre de ses sujets? On ne lui a point promis la vie du duc de Montmorency; on lui a toujours dit qu'il devoit remettre cette affaire à la seule volonté du Roi. Il devoit plutôt tirer de là une assurance certaine qu'il en vouloit faire justice, que non pas en concevoir une espérance qu'il le vouloit délivrer; aussi ne fut-ce pas là le vrai sujet de sa retraite. Puylaurens n'avoit point vu jusqu'alors d'exemple de justice en des personnes considérables; il croyoit être si assuré à cause du rang qu'il tenoit près de son maître, qu'il avoit même été si fou, comme nous avons dit ci-devant, de dire au sieur de Bullion qu'il n'avoit que faire de la grâce du Roi, et qu'étant près de Monsieur personne ne l'entreprendroit. Il vit que le Roi avoit fait faire justice du duc de Montmorency, nonobstant la grandeur de sa maison et de toutes ses alliances, et que le bien de l'État étoit de plus de considération auprès des ministres que leur intérêt et leur propre vie; cela lui fit croire qu'on se pourroit prendre à lui s'il étoit coupable et manquoit à son devoir: or il se sentoit coupable de n'avoir pas révélé au Roi tout ce qui s'étoit passé contre son service au dernier éloignement de son maître, et de ne lui avoir point avoué le mariage que Monsieur avoit contracté avec la princesse Marguerite, dont il savoit bien néanmoins que Sa Majesté avoit connoissance par autre voie (2). D'autre part, il prévoyoit que Sa Majesté ne souffriroit pas que ce mariage eût lieu, auquel il prenoit un particulier intérêt, non-seulement parce qu'il en avoit été le principal promoteur, mais pour la passion qu'il avoit pour la princesse de Phalsbourg, qui lui avoit promis de l'épouser à l'exclusion du comte d'Harcourt qu'elle avoit refusé. Les charmes de l'amour et celui de l'ambition d'être beau-frère de son maître s'étant également emparés et de son cœur et de son esprit, il espéra, faisant sortir Monsieur encore une fois, de pouvoir réduire les affaires à telle extrémité que le Roi seroit contraint d'y donner son consentement. Mais il ne proposa pas à Monsieur les objets qui le mouvoient, pource qu'ils n'eussent peut-être pas été de même force envers le maître qu'envers le serviteur; mais il le gagna de la part de la crainte, lui remontrant que l'on n'avoit exécuté le duc de Montmorency que pour le rendre un objet de mépris à tout le royaume, et, cela fait, n'y ayant plus personne qui à l'avenir osât se mettre de son parti, faire de lui ce qu'on voudroit; que le Roi le haïssoit, le cardinal étoit son ennemi, et qu'il n'en devoit jamais attendre que de la rigueur. Monsieur, qui, comme c'est l'ordinaire

(1) Du Saint-Esprit.

(2) Voilà le vrai motif de la nouvelle sortie de Gaston hors du royaume. Le mariage ayant toujours été nié, la preuve qu'on pouvait si aisément en avoir faisait revivre tous les griefs, puisque le pardon avait eu lieu à la condition expresse de tout avouer.

du naturel des princes encore jeunes et non expérimentés, étoit prompt à concevoir de hautes espérances au-delà du terme auquel il pouvoit arriver, ne le fut pas moins aussi à se laisser aller à une crainte peu raisonnable et mal fondée, conçut et appréhenda si vivement l'effet des paroles de Puylaurens, dans lequel il ne soupçonnoit aucune trahison, que, sans délibérer, il part de Tours et s'en va à Bruxelles, où il arrive le 21 novembre.

Ayant représenté ce qui s'est passé en France cette année, retournons en Allemagne trouver le roi de Suède, où nous l'avons laissé ravager toute la Bavière et se rendre maître de la Souabe, comme Walstein, de son côté, avoit reconquis la plupart de la Bohême à son maître, et attaqué le duc de Saxe dans ses États. Le duc, fort timide de son naturel, et ennemi de la guerre, avoit une grande inclination à s'accommoder avec l'Empereur, et, dès le mois de décembre de l'année précédente, s'étoit abouché avec Fridland sur ce sujet, et depuis, par l'entremise de son général Arnheim, avoit commencé un traité avec lui, dont les Suédois avoient une grande jalousie; mais Walstein n'y prêtoit l'oreille que pour le tromper, et dès qu'il eut assemblé une armée qui lui sembloit suffisante, il fit dessein de surprendre Arnheim qui commandoit celle de Saxe, et l'eût fait, si ledit Arnheim n'eût de sa part usé de la même ruse, et, l'entretenant de promesses, n'eût envoyé en une nuit son bagage devant, vers Pirna, et fait passer le pont de Leutmeritz à toute son armée et rompre le pont après lui; dont Walstein eut tant de regret qu'il exerça de grandes cruautés sur les malades de l'armée qui étoient restés dans le camp; puis, laissant contre le duc de Saxe le général Holk avec des troupes suffisantes pour s'opposer à son armée, il s'en alla, en juin, avec trente mille hommes au haut Palatinat, et ravage le pays à l'entour de Nuremberg, pour rappeler le roi de Suède de la Bavière et de la Souabe. Dès que ledit Roi en eut avis, il part de Donawert, et donne le rendez-vous de toutes ses troupes à Nuremberg, et va cependant prendre Sultzbach, où, nonobstant la foi promise, le gouverneur et tous ceux des siens qui ne voulurent pas prendre parti en l'armée suédoise furent tués, en revanche, disoit-il, de semblable mauvais traitement qu'ils avoient fait aux leurs; mais aussi, à peu de jours de là, quelques cavaliers suédois, entre lesquels étoient des colonels de réputation, étant tombés prisonniers entre les mains des Bavarois, furent tués de sang-froid. Il vint de là en diligence à Nuremberg, pour retenir cette ville si importante en la fidélité de son parti; mais n'ayant que vingt mille hommes, et Walstein étant campé à deux lieues de là, il se retrancha aussi devant lui, et ne voulut pas hasarder le combat. Banier vint peu après se joindre à lui, et le duc de Bavière, d'autre côté, vint avec Aldringuer, les reliques de l'armée de Tilly et douze mille hommes qu'il avoit levés de nouveau, se joindre à Walstein, qui n'avoit rien entrepris jusqu'à son arrivée, estimant faire assez d'arrêter le cours violent des victoires du roi de Suède, et le retenir comme assiégé dans son camp. Mais enfin les maladies commencèrent à travailler son armée, qui étoit retranchée en un lieu bas et marécageux, avoit manque d'eau, qu'il ne pouvoit prendre que de la rivière à laquelle ceux qui étoient logés un peu loin ne pouvoient pas venir sans combattre avec les ennemis, de sorte qu'ils étoient contraints de faire des puits dont l'eau étoit fangeuse; ils manquoient aussi de vivres et de fourrages qu'il leur falloit faire venir de loin; l'arrivée du duc de Bavière augmentoit toutes ces difficultés. L'armée suédoise au contraire étoit munie de tout ce qu'il lui falloit; car, outre la ville de Nuremberg qui étoit proche d'elle, elle avoit la Franconie qui abondoit en blés et en vins, et de plus la Hesse et le Wurtemberg. Le roi de Suède néanmoins ne pouvoit souffrir de combattre seulement son ennemi par les incommodités (1), et, peu après que Banier fut joint à lui, tire son armée hors de ses retranchemens, et la met à la vue de son ennemi, le provoquant à la bataille. Walstein, quoique la moitié plus fort que lui, ne l'osoit accepter, considérant qu'en son armée consistoit toute la force de l'Empire et le salut de l'État de son maître, qui n'avoit plus de ressource s'il perdoit cette armée-là. Le roi de Suède, ayant demeuré jusques à quatre heures en bataille, ramène son armée dans le camp, et, à quelques jours de là, essaya la nuit de forcer les retranchemens des ennemis; ce qu'il fit, mais il fut repoussé par la diligence et le courage d'Aldringuer.

Le roi de Suède, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein, laisse son camp en son entier, et à Nuremberg une suffisante garnison, et tourne tête avec son armée vers la Franconie le 19 septembre. Walstein demeure, quatre jours après, dans son camp, et ayant, durant ce temps, tenté en vain de retirer Nuremberg du parti suédois, il partit le 24 septembre, et prend aussi la route de la Franconie, après avoir envoyé Gallas en la Silésie pour y arrêter les progrès que Arnheim y faisoit. Le roi

(1) Les deux ennemis restèrent ainsi trois mois, campés l'un devant l'autre.

de Suède envoya le duc Bernard de Weimar avec douze mille hommes après Walstein pour le cotoyer, et lui s'en alla au secours du Passage, sur la rivière du Lech en Bavière, assiégé par les Bavarois ; et trouvant la ville rendue, l'assiégea et la reprit en trois jours, et s'avança jusques à Neubourg sur le Danube. Walstein cependant prit sa route en la forêt de Thuringe par la Misnie, contre le duc de Saxe, se rendit maître, dans la fin d'octobre, de la ville de Leipsick qu'il prit de force, et, ayant dessein de mettre son armée en garnison dans la Misnie, il se résolut d'assiéger Torgau, ne croyant pas qu'elle y pût être sûrement si cette ville n'étoit en sa puissance. Mais le roi de Suède, en ayant avis, craignit que Walstein opprimât le duc de Saxe; et laissant en Bavière la plus grande partie de son armée sous la conduite de Christiern Palatin, qui étoit général de la cavalerie, marcha en diligence avec le reste de ce côté-là, et vint jusques à Erfurt, où il trouva le duc de Weimar qui se joignit à lui, et quelques autres que le duc Guillaume, son frère, avoit nouvellement levés, le tout faisant environ douze mille hommes et huit cents chevaux, avec lesquels ledit Roi s'avança à Naumbourg.

Walstein avoit été fortifié depuis quelques jours de Pappenheim qui étoit revenu de Flandre, où il avoit essayé de forcer les retranchemens du prince d'Orange devant Maëstricht, et avoit amené audit Walstein douze mille vieux soldats. Ledit Walstein, se confiant au grand nombre de gens de guerre qu'il avoit, excédant de beaucoup celui du roi de Suède, ayant avis que ledit Roi avoit quitté la Bavière pour retourner vers lui et défendre le duc de Saxe, qu'il menoit mal, se résolut de l'aller rencontrer, et de ne pas refuser la bataille si elle lui étoit présentée. Il s'avança, le 4 novembre, jusqu'à Lutzen, qui n'est éloigné que de dix heures de chemin de Leipsick, de là vint à Weissenfelds sur la rivière de Saale; ce qu'ayant fait, il voulut encore occuper Naumbourg, qui est de l'autre côté de ladite rivière; mais le roi de Suède le prévint et se rendit maître de ce logement, où, voyant l'armée ennemie beaucoup plus forte que la sienne, il se retrancha, en attendant le secours qu'il espéroit des ducs de Saxe et de Lunebourg, et y demeura, pour ce sujet, arrêté quelques jours. Walstein se fortifia aussi de son côté à Weissenfelds; mais ayant avis que le comte Henri de Bergues menaçoit d'assiéger Cologne, il y envoya Pappenheim avec une partie de son armée, et lui, avec le gros, se mit en chemin pour aller à Leipsick. Le roi de Suède, le 14 du mois, s'allant promener accompagné de quelque peu de cavalerie, apprit confusément cette nouvelle par des paysans qui lui dirent que l'armée ennemie étoit séparée, que Walstein logeoit à l'entour de Lutzen, et que Pappenheim étoit allé à Halle, distant de cinq lieues dudit Lutzen ; ce qui lui fit prendre résolution d'attaquer ledit Walstein et donner le rendez-vous à toute son armée auprès de Naumbourg où il laissa son bagage, et s'avança à Weissenfelds où il défit quelques Croates de l'armée de Walstein, qui n'étoit encore qu'à Lutzen, où étant averti, le lendemain 15, de l'approche du roi de Suède, il dépêcha en diligence à Pappenheim pour le prier de le venir secourir promptement. Pappenheim, ayant reçu cet ordre, se mit incontinent en chemin avec une partie de son armée, et donne commandement au reste de le suivre le plus tôt qu'ils pourroient. Le roi de Suède, de son côté, marcha droit ce jour-là à Lutzen, conduisant l'aile droite, le duc Bernard de Weimar la gauche, et Kniphausen la réserve.

Lutzen est une méchante petite ville, distante de dix mille pas de Leipsick et de cinq lieues seulement du lieu où Tilly, l'année précédente, avoit perdu la bataille. Le roi de Suède, en étant arrivé à une heure de chemin, trouva un grand fossé difficile à passer, où les ennemis, qui avoient eu l'alarme, avoient jeté quelques régimens de cavalerie et de dragons ; son aile gauche passa la première, poussant les Impériaux qui y laissèrent une cornette. Le Roi de son côté fit tirer quelques volées de canon et passer le comte d'Eberstein avec mille mousquetaires au-delà du fossé ; ce qui contraignit les ennemis de se retirer au quartier de leur général, et lors l'alarme fut donnée de tous côtés. Cependant le roi de Suède faisoit avancer son armée le plus diligemment qu'il pouvoit ; mais la nuit survenant auparavant qu'elle fût toute passée, il fut contraint d'attendre au lendemain ; et dès la pointe du jour il commanda de marcher droit à Lutzen, donnant le mot : *Dieu soit avec nous ;* et se trouvant à un quart de lieue près des ennemis, il s'éleva un brouillard si épais qu'il ne put passer plus avant, apprit par des prisonniers que les ennemis l'attendoient en bataille rangée. Pappenheim arriva en ce temps, les troupes duquel Walstein disposa en lieu auquel il crut qu'elles ne seroient pas sitôt attaquées, afin de leur donner moyen de se rafraîchir, étant lasses du chemin qu'elles avoient fait. Les généraux animèrent leurs soldats au combat; le roi de Suède, de paroles qu'il avoit à commandement; Walstein, par sa seule présence et la sévérité de son silence (1), semblant, par son regard, faire

(1) Schiller, dans ses récits poétiques sur la *guerre*

entendre à ses soldats qu'ainsi qu'il avoit accoutumé de faire, il les récompenseroit ou châtieroit, selon qu'ils auroient bien ou mal fait en cette importante occasion. Sur les dix heures du matin le brouillard se dissipa, et lors seulement le roi de Suède reconnut les Impériaux en leur ordre. Ils avoient devant eux six batteries de six canons chacune, et deux fossés fort creux aux deux côtés d'un grand chemin qui étoit à leur tête, et pleins de mousquetaires; à leur droite étoit la ville de Lutzen, et à leur gauche un ruisseau non guéable; et nonobstant ces avantages il ne laissa de s'avancer à eux en fort bel ordre. Les Impériaux commencèrent à tirer trois volées de canon dont les boulets tombèrent fort proche dudit Roi, qui après changea de cheval et en prit un moins harassé. Il fit venir à lui le duc Bernard de Weimar, lui disant qu'il étoit temps de donner, et qu'il avançât le premier; ce qu'il fit à l'instant même, non sans un grand effort à soutenir, ayant la ville de Lutzen qui le flanquoit à gauche, et en tête les batteries ennemies qui faisoient sur lui de furieuses décharges : néanmoins, après une très-grande résistance, il chassa les ennemis hors de leurs fossés, gagna leur canon, et contraignit ceux qui étoient dans Lutzen, fermé de méchantes murailles, de l'abandonner y ayant mis le feu. Le roi de Suède de son côté faisoit aussi merveilles, ayant pareillement poussé les Impériaux hors des fossés et gagné une partie de leurs canons; et voyant que les ennemis branloient, il prit seulement avec soi le régiment de cavalerie suédoise de Steimbar, et parlant à tous, leur dit qu'il les prioit de le suivre et se comporter en gens de bien. Il s'avança au-delà des deux fossés, et prit encore une batterie de canons des Impériaux, et passant auprès de la batterie, il ôta son chapeau et rendit grâces à Dieu de la victoire qu'il lui donnoit. Mais deux régimens de cuirassiers ennemis s'avançant à lui en bataille, ledit Roi chargea le plus proche, et entra si avant dans la mêlée que son cheval eut un coup de pistolet au travers du cou, et ensuite il en reçut un lui-même qui lui rompit entièrement le bras gauche; son chapeau tomba aussi; et comme il se sentit blessé, il se retira du combat, accompagné seulement du duc François Albert de Saxe-Lauenbourg, qui étoit volontaire auprès de lui et qui avoit depuis deux mois quitté le service de l'Empereur, proche de Nuremberg. Il conduisoit ledit Roi pour le sauver, et le mena tout le long entre les deux armées : comme il marchoit à côté de lui, il vint un cavalier, nommé Falkemberg, lieutenant colonel d'un régiment de cavalerie impériale, qui poussant à toute bride droit au Roi, sans que personne crût qu'il fût des ennemis, lui tira de dix pas un coup de pistolet qui lui donna au milieu du dos et qui le fit tomber à terre; à l'instant l'écuyer du duc François courant après le cavalier, lui donna un coup d'épée. Le Roi étant à terre, Lasbelfin, qui étoit un de ses gentilshommes, sortant de la mêlée d'avec les ennemis, et trouvant ledit Roi à terre, le pria de monter sur son cheval et se sauver, voyant les ennemis venir à lui; mais il ne pouvoit quasi plus parler, et arriva trois cavaliers impériaux qui demandèrent à Lasbelfin le nom du blessé; il ne le voulut nommer, et leur dit qu'il y avoit apparence que c'étoit quelque officier : fâchés de sa réponse, ils lui donnèrent deux coups d'épée et de pistolet, le dépouillèrent, prirent son cheval et le laissèrent pour mort, comme on l'a su depuis de lui-même, qui mourut cinq jours après. Ensuite l'un d'eux donna au Roi un coup de pistolet dans la tempe, qui l'acheva, et encore quelques coups d'épée, et puis le dépouillèrent, ne lui laissant que sa chemise (1). Au même temps, sur les deux heures après midi, le général Pappenheim fut tué (2) d'une mousquetade, et cependant les ennemis, avec toutes leurs forces rassemblées, attaquoient avec une grande furie le duc Bernard de Weimar, bien étonné d'où lui venoit tant de nouvelles troupes sur les bras. Le sieur Truxes, gentilhomme de Sa Majesté, qui étoit au combat avec ledit Roi, ne put sortir assez tôt de la mêlée pour le suivre; et comme il se retiroit vers l'armée, voyant donner le coup de pistolet au dos dudit Roi, et ne pouvant s'avancer vers lui à cause des ennemis qui le poursuivoient, il trouva le sieur Greilsheim, son grand-maître d'hôtel, auquel il dit la blessure du Roi demeuré au milieu des Impériaux, et en donnèrent promptement eux-mêmes avis au duc Bernard, qui à l'instant alla trouver le général major Kniphausen, qui commandoit la réserve de la bataille, qui n'avoit point encore combattu, lui dit en secret la mort du Roi, et lui demanda son avis. Kniphausen l'assura que ses troupes étoient en bon ordre, et que ledit duc Bernard pouvoit faire une belle retraite. A quoi il repartit qu'il ne falloit pas penser à cela, mais à mourir ou gagner la bataille, et rendre leur vengeance aussi mémorable que leur perte. Il prit lors le commandement de toute l'armée, et

de trente ans, n'a certainement pas une image plus belle que celle-ci.

(1) La mort de Gustave-Adolphe est devenue un sujet inépuisable de récits divers et de conjectures passionnées. La version qu'on lit ici a tous les caractères de la vraisemblance.

(2) Blessé seulement, mais à mort.

donna ordre au régiment de Steinboc de le suivre, et donna de l'épée au travers du corps du lieutenant colonel qui faisoit difficulté d'obéir. De là il s'avança aux autres régimens disposés à bien faire, les ayant excités par ses paroles et par son exemple, et au même temps il alla au combat, qui fut merveilleusement opiniâtré. Les ennemis reprirent leur canon jusqu'à trois fois; il fut enfin regagné encore par Weimar sur le soir, qui le fit tourner contre eux, et avec un si furieux effet que cela donna le branle à la victoire, qui fut disputée jusqu'à la nuit, à la faveur de laquelle les Impériaux lâchèrent entièrement le pied et se retirèrent vers Leipsick, et de là à Lemnitz et Zwickau pour gagner la Bohême. Il fut fait un grand carnage d'eux, et le désordre fut si grand en leur fuite, que leur cavalerie, rencontrant leur propre bagage auprès de Leipsick, le pilla comme si c'eût été celui de l'ennemi.

Pappenheim mourut (1) d'une mousquetade en cette bataille, et dit qu'il mourait content puisque le roi de Suède étoit mort avant lui. Ce fut le capitaine le plus courageux et le plus heureux de tous ceux de l'Empereur, et qui pour marque de sa valeur avoit cent cicatrices sur lui. La nuit suivante fut une des plus horribles dont on ait ouï parler, à cause des morts et du cri des mourans blessés de part et d'autre, épandus dans le champ de bataille, où le duc de Weimar demeura jusqu'au lendemain. Il y eut six mille hommes de morts, la plupart Impériaux, grand nombre de blessés qui moururent presque tous depuis, et trente-six pièces de canon des ennemis prises. Ledit duc, après avoir retiré tous les blessés du champ, en partit sur les dix heures du matin, et s'en alla avec son armée à Weissenfelds qui ne savoit encore rien de la mort de son chef, qu'il avoit eu soin d'envoyer retirer par le sieur Truxes et autres le jour précédent, lorsqu'il prit le commandement de l'armée et alla charger les ennemis. Ledit Truxes le mit sur un chariot d'artillerie, prenant son temps lorsque les ennemis furent un peu éloignés du lieu où il l'avoit remarqué, car tantôt ils s'avançoient et tantôt reculoient, allant d'une place à l'autre selon le choc qu'ils donnoient ou recevoient, et la variété du jour, où l'on voyoit un perpétuel changement de pluie et de beau temps. Étant arrivé à Weissenfelds il fit assembler tous les officiers, et leur dit que le roi étoit mort, et qu'il étoit résolu, après une si grande perte et une si grande victoire, de poursuivre les ennemis et de continuer une si juste vengeance. Tous les colonels louèrent son dessein, et commanda aux troupes de marcher; et, après qu'elles furent au rendez-vous, il fit amener le corps du Roi au devant de l'armée, qu'il harangua, disant, entre autres choses, qu'il ne vouloit pas celer davantage le malheur qui étoit arrivé de la mort d'un si grand prince, et les conjuroit tous, par la gloire qu'ils avoient acquise en le suivant, de lui aider à en prendre vengeance, et à faire voir à toute la terre qu'il commandoit à des soldats qui l'ont rendu invincible et, après la mort même, la terreur de ses ennemis. Toute l'armée répondit en criant qu'ils le suivroient partout où il voudroit, et jusques au bout du monde.

Après ces choses le duc de Weimar s'avança vers Lemnitz et Zwickau, sur la même route des ennemis, faisant porter le corps du roi de Suède au milieu de la bataille, accompagné de ses deux régimens des gardes, l'espace de quinze jours durant. Il prit les deux places là où s'étoit retiré le reste de l'infanterie des ennemis, et ensuite sépara son armée. Kniphausen alla, sous le duc de Lunebourg, assiéger Hameln, ville en Westphalie, et le duc Bernard prit le chemin de la Franconie, ayant fait conduire le corps du Roi à Wolgast, et de là en Suède, en grande pompe et cérémonie. Arnheim joignit ledit duc de Weimar, qui ne se retira point en ses quartiers d'hiver qu'il n'eût premièrement repris Leipsick et toutes les autres places de la Misnie dans lesquelles Walstein avoit laissé garnison, et qu'il n'eût chassé tous les Impériaux des Etats du duc de Saxe.

La mort du roi de Suède est un exemple mémorable de la misère humaine, ne lui étant pas, à l'instant de sa mort, resté de tant de provinces qu'ils avoit conquises sur ses voisins, et tant de richesses qu'il avoit gagnées en Allemagne, une seule chemise pour couvrir son infirmité, l'orgueil de sa naissance et de la réputation de ses armes, qui l'élevoit au-dessus de plusieurs grands monarques, ayant été abattu jusques à ce point que d'être foulé aux pieds des chevaux amis et ennemis, et si égal aux corps des moindres soldats entre lesquels le sien étoit gisant, meurtri et souillé de sang, que ses plus familiers mêmes eurent peine à le reconnoître pour lui rendre l'honneur de la sépulture. Telle fut la fin de toute sa grandeur. Le Pape, ayant cette nouvelle, alla en l'église nationale des Allemands dire une messe basse. Les Espagnols, qui vouloient que ce Roi, qui ne faisoit la guerre qu'à leur ambition et en faveur des princes qu'ils avoient opprimés, fût estimé comme si le but de ses armes étoit la destruction de l'Église, se plaignirent hautement de ce que le Pape n'avoit point fait

(1) Pour l'exactitude il faudrait *des suites;* il mourut le lendemain à Leipsick.

chanter le *Te Deum* et tirer le canon en signe de réjouissance, ce qui fut fait le lendemain, qui étoit un dimanche, à l'issue de la chapelle : les uns disoient que c'étoit sur le sujet de ladite mort, les autres sur celui de l'élection du roi de Pologne dont l'avis étoit venu au même temps.

Le roi de Suède fut fils du duc Charles, oncle de Sigismond, roi de Pologne, qui le laissa son lieutenant général en Suède quand il alla recevoir la couronne de Pologne à laquelle il avoit été élu. Il se rébella dans peu de temps, sous prétexte de la religion, et, après plusieurs guerres et plusieurs années, s'enhardit de prendre le titre de roi. Après sa mort, Gustave son fils, dont nous parlons maintenant, lui succéda âgé de dix-sept ans, qui avoit déjà beaucoup voyagé et donnoit une grande espérance de soi, laquelle il confirma par ses actions, car il eut incontinent guerre avec les Polonais, les Danois et les Moscovites, qu'il attaqua l'un après l'autre, et emporta de chacun d'eux quelque province. Enfin il vint en Allemagne, où il brisa et fracassa tout ce qui s'opposa à lui ; et si, après la bataille de Leipsick, il eût été droit attaquer l'Empereur en ses provinces héréditaires, aussi bien comme il tourna l'effort de ses armes contre les évêques et les électeurs catholiques, pénétrant jusques à Mayence, Spire et Worms deçà le Rhin, c'étoit fait de la maison d'Autriche, vu que la moindre victoire qu'il eût remportée en ce lieu-là, qui lui étoit facile, toutes ses forces ayant été défaites à Leipsick, elle n'avoit plus de ressource ni de lieu où pouvoir rassembler un corps d'armée; où, au contraire, tandis que ledit Roi s'amusa contre les autres princes, toutes les provinces qui n'avoient point été affligées de la guerre leur fournirent de gens de guerre, de munitions et de moyens de remettre sur pied et entretenir une armée deux fois plus grande que celle qu'elle avoit eue auparavant. Mais, ou Dieu ne vouloit pas l'entière destruction de cette maison, qui eût peut-être été lors trop préjudiciable à la religion catholique, et détourna le roi de Suède du conseil qui lui étoit avantageux de prendre, ou le même Dieu, qui ne donne pas tout à tous, mais divise ses dons diversement à un chacun, avoit donné à ce Roi, comme à Annibal, la science de vaincre, mais non pas celle d'user de la victoire. Il étoit prince savant, qui parloit beaucoup de langues, accort et affable, et qui savoit l'art de la guerre parfaitement, et avoit pris plaisir de le mettre en pratique depuis son avénement à la couronne, et non-seulement donnoit les commandemens, mais les faisoit exécuter lui-même en personne. Il avoit accoutumé de dire qu'un roi n'étoit pas digne de porter la couronne sur la tête, qui faisoit difficulté de la porter partout où un simple soldat pouvoit aller : aussi courut-il souvent fortune d'être pris, et eut quantité de coups sur lui, et, entre les autres, un sur l'épaule, dont la balle lui étoit demeurée, ce qui l'empêcha de pouvoir prendre sa cuirasse à la bataille de Lutzen. Ceux qui cherchent les ténèbres dans la lumière du soleil, et trouvent à reprendre en la même vertu, le blâment d'être mort en soldat; mais ils ne se souviennent pas que tous les princes conquérans sont obligés de faire non-seulement l'office de capitaine, mais de simple soldat, et d'être les premiers dans les périls pour y animer les soldats, qui ne s'y hasarderoient pas sans eux. N'a-t-on pas vu Alexandre sauter du haut des murailles dans une ville, et soutenir tout un temps l'effort de tout le peuple qui l'y vint assaillir? Et César prit-il pas dans un combat le bouclier du premier de ses légionnaires, se mit à pied à la tête de tous les siens, pour combattre ses ennemis? Et une autre fois il se jeta si courageusement dans le péril, qu'il fut contraint de s'exposer à la nage, et de sa hardiesse est demeuré ce proverbe : que rien ne peut vaincre César et sa fortune. Le Suédois mourut d'autant plus glorieusement que l'un et l'autre, qu'il est plus convenable à la condition d'un grand capitaine et d'un conquérant de mourir l'épée à la main, faisant son tombeau du corps de ses ennemis dans le champ de sa victoire, que d'être haï des siens ou poignardé des mains de ses plus proches, ou mourir empoisonné et enseveli dans le vin. Cette dernière bataille est mémorable encore, en ce que, et les Impériaux et les Suédois ont tous deux prétendu en avoir remporté la victoire : les Suédois pour le grand carnage qu'ils firent de leurs ennemis, le champ de bataille qui leur demeura avec le bagage et le canon; les Impériaux pour la mort du roi de Suède, qui valoit seul plus que toutes les deux armées, et en la personne duquel ils prétendoient que consistoit la victoire et l'heureux succès de toute la guerre, espérant désormais avoir bon marché de tout le parti destitué d'un tel chef. Ils avoient raison de faire tant d'estime de la personne de ce prince, et néanmoins ils furent trompés en l'espérance qu'ils avoient que tout seroit divisé après sa mort, car il avoit eu tant de prévoyance, qu'ayant fait reconnoître en Suède sa fille (1) pour son héritière, il avoit destiné en Allemagne Oxenstiern, au cas qu'il mourût, pour avoir la direction des affaires et le souverain commandement des armes, de manière que sa mort n'étonna point en sorte le parti qu'il ne demeurât en état de pouvoir continuer la guerre. Outre que si la mort du roi de Suède

(1) Christine.

ôtoit au parti un si grand capitaine, aussi délivroit-elle tous les princes collègues de la jalousie qu'ils commençoient à avoir de ce conquérant, qui, bien que sage, commençoit néanmoins à s'emporter à quelques paroles insolentes contre ces princes, et les mettoit à une disposition plus affermie de demeurer dans l'union de la ligue de Leipsick, vu principalement qu'ils se voyoient commander dix armées dans l'Allemagne, avoir les deux tiers du pays et les principales villes à leur dévotion, et étoient entrés en connoissance de leurs forces, à faute de laquelle ils avoient reçu, durant quelques années, une dure loi de ceux auxquels ils étoient capables de la donner.

La nouvelle de cette mort hâta le cardinal de retourner vers le Roi, pour résoudre avec Sa Majesté ce qu'il falloit faire en un accident si important et si inopiné, et arriva à Paris peu après la fin de l'année. Le Roi le vint voir deux jours devant à Rochefort (1), où le regret de sa maladie passée, mêlé avec le contentement de le revoir en santé, le fit tenir long-temps embrassé sans lui parler que de soupirs et de larmes de douleur et de joie, reconnoissant la grâce évidente de Dieu en ce qu'il n'étoit tombé malade qu'après la fin du mouvement de Languedoc, et que la bonté divine lui avoit rendu la santé au temps qu'il étoit nécessaire de consulter le remède qu'il falloit apporter aux affaires d'Allemagne, desquelles dépendoit la paix générale de la chrétienté.

LIVRE XXIV (1633).

Avis du cardinal sur la nécessité de faire continuer la guerre en Allemagne et en Hollande, sans que le Roi soit obligé de se mettre ouvertement de la partie. — Envoi d'ambassadeurs vers l'Empereur, l'électeur de Bavière, les trois électeurs catholiques, les princes protestans et les États des Pays-Bas. — Instructions dont ils sont chargés séparément. — Le garde des sceaux de Châteauneuf est renvoyé des conseils du Roi. — Causes de ce renvoi. — Madame de Chevreuse est éloignée de la cour. — Condamnations portées contre plusieurs conseillers de Monsieur. — Déclaration du Roi concernant les arrêts de contumace obtenus contre Le Coigneux et Monsigot. — Edits de suppression et de création d'un office de président et de conseiller. — Abolition générale en faveur des rebelles du Languedoc. — Les sieurs d'Elbeuf et de La Vieuville sont déclarés, par arrêt, dégradés des ordres du Roi. — Assemblée tenue à Hailbronn par les princes et États protestans des cercles supérieurs d'Allemagne. — Résolutions qui y sont prises. — Le chancelier Oxenstiern est chargé de continuer et d'entretenir la guerre. — L'ambassadeur Feuquières renouvelle avec le chancelier le traité d'alliance conclu avec le feu roi de Suède. — L'assemblée d'Hailbronn confirme le traité. — L'électeur de Saxe refuse d'y accéder. — L'électeur de Brandebourg y souscrit. — L'ambassadeur Charnacé fait tous ses efforts pour empêcher la trêve prête à se conclure entre le roi d'Espagne et les Hollandais. — Comment la trêve est rompue. — Mort de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas. — Le duc de Lorraine se déclare de nouveau contre le roi de France. — Ses intrigues, ses armemens, ses intelligences avec Monsieur. — Le Roi lui envoie le sieur de Guron pour lui faire ses plaintes. — Le duché de Bar est réuni à la couronne par arrêt du parlement. — Le Roi se décide à aller en Lorraine. — Opinion du cardinal sur la conduite à tenir envers le duc. — Les troupes de ce duc sont défaites par les Suédois. — Entrevue du cardinal de Lorraine avec le cardinal de Richelieu. — Reproches de ce dernier sur la conduite déloyale du duc. — Réparations offertes par le cardinal de Lorraine et refusées par le cardinal de Richelieu. — Le Roi se décide à faire le siége ou le blocus de Nancy. — Conseils donnés au Roi par le cardinal contre le duc de Lorraine. — Prise de Lunéville et autres places. — Siége de Nancy. — Traité conclu avec le cardinal de Lorraine. — Rupture de ce traité. — Reddition de Mirecourt. — Nouveau traité. — Entrevue du duc de Lorraine avec le Roi. — Le duc est retenu à Charmes, et forcé d'exécuter le traité. — Le Roi entre dans Nancy. — Procès d'Alfeston, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal. — Le Roi envoie auprès de la Reine-mère, malade à Gand, ses médecins pour la soigner. — Elle refuse obstinément de répondre aux offres de service du cardinal. — Les Espagnols promettent de grands secours à Monsieur. — Inutiles négociations entre le Roi et la Reine-mère. — Opinion du conseil sur la Reine-mère et sur la seule manière de la faire rentrer en France. — Négociations ouvertes avec Puylaurens, intime conseiller de Monsieur. — Opinion du cardinal dans le conseil du Roi sur la conduite à tenir envers Son Altesse. — Le duc de Lorraine fait de nouvelles levées contre le Roi, et se joint aux Espagnols qui passent le Rhin. — L'armée suédoise s'oppose à leurs entreprises. — Conférence de Bautru avec le comte d'Olivarès sur la conduite de Monsieur. — La garnison de Casal est changée, et Toiras est forcé de se retirer. — Le duc de Mantoue se soumet aux volontés du Roi. — Dépit des Espagnols de voir Pignerol au pouvoir du roi de France. — Intrigues du comte d'Olivarès auprès des États d'Italie. — Le Roi fait fortifier et approvisionner Pignerol. — La douairière de Mantoue se soulève contre le duc. — Elle reçoit l'ordre de sortir du duché. — Le duc de Parme refuse de s'allier avec l'Espagne. — Le Pape refuse d'entrer comme chef dans la ligue défensive et offensive proposée par l'Empereur. — Le Roi envoie le duc de Créqui en ambassade à Rome avec une lettre écrite de sa propre main. — Le duc prête au nom du Roi le serment d'obédience filiale à Sa Sainteté. — Démêlés entre le Pape et les Vénitiens. — Le Roi met la réforme dans l'abbaye de Saint-Denis. — Chambre ecclésiastique établie pour juger les évêques qui ont pris part à la révolte du duc de Montmorency. — Dispositions du comte d'Olivarès pour continuer la guerre.

[1633] La vie de l'homme, mais principalement celle d'un souverain qui a une grande monarchie à gouverner, est bien proprement comparée à un jeu de dés auquel, pour être heureux, il faut que le jeu en die et que le joueur sache bien user de sa chance. Or, de ces deux choses la première n'est pas en notre puissance; elle dépend de la fortune, c'est-à-dire de la Providence divine dont la raison nous est inconnue; mais la seconde, qui est de bien recevoir ce qui

(1) Près Dourdan.

nous est envoyé et disposer par prévoyance toutes les choses qui nous arrivent, en sorte que, si elles sont bonnes, elles nous soient beaucoup avantageuses, ou nous apportent peu de dommage, si elles sont mauvaises; cela est au pouvoir et du devoir du prince s'il est sage et doué de la prudence, qui est la propre vertu des rois. Nous avons vu les années dernières survenir beaucoup d'accidens qui pouvoient apporter du mal et du bien à ce royaume; et Dieu, qui est l'esprit du conseil, l'a donné si bon au Roi que ce qui sembloit devoir causer une ruine totale à cet Etat lui a fait peu de dommage, et ce dont il sembloit devoir tirer peu d'avantage lui a été un surcroît de gloire inespérée. L'Empereur et le roi d'Espagne avoient joint leurs armes en Italie contre nous; une grande partie des princes de cette province étoient par nécessité unis à leur parti, les autres par passion; si quelqu'un assistoit celles du Roi, c'étoit si foiblement que son secours étoit plutôt une neutralité qu'une assistance. La Reine-mère et Monsieur étoient hors du royaume quant à leurs personnes, mais ils y demeuroient quant à leur faction; les mauvais sujets et les voisins de Sa Majesté se rallioient à eux. Monsieur entre à main armée dans le royaume; le plus puissant des gouverneurs de la plus signalée province se déclare ouvertement pour lui; plusieurs autres n'attendent que le temps pour pouvoir faire sûrement de même. Le duc de Lorraine est particulièrement de la partie. Néanmoins le Roi, par une conduite singulière de Dieu, qui anime et fait prospérer tous ses conseils, ordonne toutes ces choses avec tant d'avantage pour sa gloire et pour le bien de son Etat, que le mal de l'entrée de Monsieur en son royaume, et la conjuration avec lui de tous ses voisins et sujets, se terminent à quelque petite incommodité seulement, et de peu de durée, de la province du Languedoc, et au contraire l'utilité qu'il en remporte est l'accroissement de sa réputation, la terreur de ses armes, la conquête de quelques places de la Lorraine, et surtout la créance certaine qu'un chacun conçoit que Dieu l'a en particulière protection, ce qui fait qu'on est plus retenu à l'oser attaquer à l'avenir.

Nous avons à pourvoir en cette année à deux accidens non moins imprévus ni moins importans à ce royaume que ceux-là. Monsieur, que, avec tant d'amitié et de tendresse, le Roi avoit réuni à soi, s'est remis en la puissance de ses ennemis, et ce avec d'autant plus de péril pour cet Etat, que la dernière rechute est toujours la plus dangereuse; et le roi de Suède, qui sembloit être la pierre qui devoit briser cette grande statue de la maison d'Autriche, a été réduit en poudre en la bataille de Lutzen, dont le courage est autant accru aux ennemis du Roi qu'au contraire il est affoibli à ses alliés. Voyons de quels moyens Sa Majesté s'est servie pour éviter en ce rencontre le mal qui étoit à craindre, ou le diminuer, et en tirer, pour le bien de la république chrétienne, tout l'avantage qui s'en pouvoit recevoir.

Peu de jours après que le cardinal fut arrivé, ne jugeant pas que les affaires requissent que l'on perdît temps au conseil que l'on devoit prendre sur celles d'Allemagne, il représenta au Roi, le premier janvier (1), qu'en l'état où elles étoient lors, la première chose à laquelle le Roi devoit tendre étoit de tâcher à faire par argent, quoi qu'il en pût coûter, continuer la guerre en Allemagne et en Hollande sans que le Roi fût obligé de se mettre ouvertement de la partie, à condition que ceux qui recevroient l'argent du Roi ne pourroient faire la paix ni la trève sans l'y comprendre, en sorte que par après les ennemis ne pourroient rompre avec l'un des confédérés sans rompre avec tous. Mais que si on ne pouvoit parvenir à cette fin, et qu'on vît clairement que la lassitude que les protestans d'Allemagne avoient de la guerre, les divers intérêts qu'Oxenstiern et les Suédois pouvoient avoir, l'inclination que le prince d'Orange avoit au repos pour les considérations particulières de sa maison, devoient, par raison, faire craindre et prévoir un accommodement des affaires, il étoit à délibérer si le Roi devoit plutôt entrer en rupture avec la maison d'Autriche, conjointement avec les protestans d'Allemagne et les Hollandais, que de s'exposer à laisser faire la paix ou la trève sans y être compris : qu'il étoit certain que si la paix se faisoit en Allemagne et la trève en Hollande, ou l'une des deux seulement, la France auroit à supporter seule une guerre défensive, qu'on lui apporteroit jusques dans ses entrailles, sans qu'elle la pût éviter, en laquelle le parti de Monsieur et de la Reine se rendroient aussi puissans, qu'ils étoient lors de nulle considération; que d'autre part, si on entroit en rupture lors, il sembleroit qu'on chercheroit de gaîté de cœur la guerre que l'on n'auroit que par nécessité; qu'on estimeroit qu'on se porteroit volontairement à un mal, pour en éviter un pire dont le temps peut-être nous garantiroit par quelque accident et voie qu'on ne pouvoit prévoir, ainsi qu'il avoit garanti la chrétienté de beaucoup de maux par la mort du roi de Suède; que ceux qui avoient autant d'imprudence que de zèle pour la religion, crieroient comme si on la vouloit perdre;

(1) Ce doit être un peu plus tard; il n'arriva que le 3 janvier.

que partant il plairoit au Roi bien penser à la résolution qu'il devoit prendre en cette occasion; que s'il se résolvoit à se joindre aux protestans et se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche, ceux qui revenoient fraîchement d'Allemagne estimoient qu'il le pouvoit faire aux conditions et avantages suivans : que la religion seroit conservée par les protestans en tous les lieux où elle étoit avant la guerre; qu'ils remettroient entre les mains du Roi tout ce qu'ils tenoient au-deçà du Rhin, savoir est Mayence et tout ce qui est de l'évêché deçà le Rhin, dont les principaux lieux étoient Bingen, Longten; tout le Palatinat au-deçà du Rhin, dont les principaux lieux étoient Bacharach, Kreutznach, Oppenheim, Franckendal, Hermechtin, et autres de moindre considération; tout ce qui est de l'Alsace et évêché de Strasbourg, dont les principaux étoient Benfeld et Schelestadt, et autres petites villes; qu'ils aideroient à prendre Brisach et Philisbourg, et remettroient entre les mains du Roi Caub et Manheim, qui étoient du Palatinat delà le Rhin; qu'ils ne feroient jamais ni paix ni trève ni traité aucun sans le consentement de la France; qu'on pourroit aussi obtenir des Hollandais : premièrement, que la religion seroit conservée en tous les lieux de leur nouvelle conquête; secondement, d'attaquer conjointement toute la côte de la mer et en laisser la possession au Roi, comme lui appartenant; que, moyennant tout ce que dessus, les protestans d'Allemagne ne demanderoient au Roi, sinon qu'il s'obligeât à rompre ouvertement avec la maison d'Autriche, soit en Allemagne, soit en Italie, soit en Flandre; et qu'au cas qu'il rompît hors l'Allemagne il eût une armée en Alsace prête à les secourir s'ils en avoient besoin; que les Hollandais demanderoient particulièrement que le Roi rompît en Flandre conjointement avec eux, et tous deux (1), que Sa Majesté ne pût jamais traiter ni paix ni trève sans leur consentement, et qu'elle se fît pour tous, ce qui seroit réciproque en toutes les parties; qu'il sembloit que les avantages du Roi étoient grands en ce parti, et le péril petit; les avantages grands, parce que, d'un côté, il étendroit son royaume jusqu'au Rhin sans coup frapper, n'ayant qu'à recevoir des places qu'il n'avoit pas conquises, et que, tenant les gages en main, il seroit arbitre de la guerre et de la paix, qu'on ne pourroit faire sans lui, vu le dépôt dont il seroit en possession; que ce dépôt lui donneroit grand pied sur Strasbourg, la Franche-Comté et le Luxembourg, et brideroit de telle sorte M. de Lorraine, que sa malice ne pourroit plus nuire; que le péril seroit petit, parce que la guerre étant conjointement avec les Allemands et les Hollandais, les ennemis ne pouvoient en façon quelconque la porter en France, ni favoriser Monsieur pour l'y faire; qu'au reste, il ne faudroit guère tenir plus de gens de guerre sur pied pour faire cette guerre, qu'on étoit contraint d'y en avoir lors pour se garantir; qu'au moins pouvoit-on dire avec vérité que les deniers qu'on donnoit aux Hollandais et aux protestans d'Allemagne, qui ne se donneroient plus, et ce que l'on épargnoit de la dépense de la Reine et de Monsieur, suffiroient pour l'augmentation du nombre de gens de guerre qu'il faudroit, et nous sortirions du péril où nous étions d'avoir seuls la maison d'Autriche sur les bras; ce que difficilement pouvoit-on éviter autrement, y ayant grande apparence que, sans cela, la paix d'Allemagne ou la trève de Hollande se feroit; qu'il y avoit encore à considérer que, comme la guerre avec ces deux puissances seroit sans péril, on pouvoit dire qu'elle seroit un chemin à une paix qui seroit sûre, puisque la maison d'Autriche, avec qui on la feroit, ne la sauroit rompre avec une des parties qu'elle ne rompît avec les autres; ce qu'elle n'oseroit jamais entreprendre; qu'on pouvoit dire davantage que c'étoit le seul moyen de faire la paix, vu l'infidélité de la maison d'Autriche, qui ne garderoit jamais aucun traité qu'elle fît s'il n'étoit fait en sorte qu'elle ne pût le rompre sans se perdre; ce qui ne se pouvoit qu'en traitant avec toutes les puissances susdites conjointement; qu'il pourroit même arriver que l'union qu'on feroit pour la guerre produiroit la paix sans en venir aux armes, tant parce que la maison d'Autriche, ayant en ce cas plus à craindre que jamais, condescendroit plus aisément à des conditions raisonnables, que parce que si les Allemands et les Hollandais étoient en disposition de la faire, ils parachèveroient leurs traités d'autant plus volontiers que le Roi les y porteroit, et qu'ils verroient que son intervention en rendroit la garantie plus assurée; que ces raisons sembloient si pressantes, qu'au cas qu'on ne pût empêcher la paix d'Allemagne et la trève de Hollande par argent, sans entrer en rupture ouverte avec la maison d'Autriche, ce qu'il falloit tenter par toutes voies sans y rien épargner, on estimoit qu'il valoit mieux faire l'union susdite, qui tendoit à une paix universelle par une courte guerre, que de s'exposer à supporter seul et promptement une longue guerre dans ses entrailles, laquelle assurément on ne sauroit éviter si la paix d'Allemagne ou la trève de Hollande se faisoit; et qu'en ce cas les clameurs

(1) Protestants et Hollandais.

excitées par des zélés imprudens n'étoient pas considérables, qu'il faudroit seulement y opposer des manifestes, qui feroient voir que le Roi n'avoit autre but que de procurer une bonne paix à la chrétienté et assurer la religion partout.

Qu'aussi peu devoit-on faire état des dépenses qu'il faudroit faire, tant parce qu'elles ne seroient pas beaucoup plus grandes pendant la guerre qu'alors, que parce qu'il valoit mieux les faire telles qu'elles pussent être utiles et courtes en attaquant, que longues et inutiles en se défendant; joint que toutes les garnisons des places qu'on recevroit en Allemagne se pourroient quasi entretenir par les contributions du pays; qu'aussi peu devoit-on mettre en ligne de compte la pensée de ceux qui estimeroient qu'on cherchât la guerre de gaîté de cœur, tant parce qu'on ne s'y porteroit que par nécessité, en tant que la raison nous oblige de choisir de deux maux le moindre, que parce que qui voudroit se régler par le jugement du vulgaire iroit aussi souvent à sa perte, comme en prenant le contre-pied on trouve d'ordinaire son salut; qu'aussi peu devoit-on faire cas de l'imagination de ceux qui voudroient que nous attendissions du hasard le remède du mal que nous devons justement craindre, puisque la prudence ne le permet pas, ains nous oblige de prévoir et prévenir ce que nous avons juste sujet d'appréhender; que la difficulté qui devoit être plus considérée en cette affaire, étoit le peu de gens capables de faire la guerre qui étoient lors en France : sur quoi on pourroit prendre un expédient qui remédieroit à cet inconvénient et déchargeroit le Roi d'un grand soin; qu'il consistoit à convenir avec le prince d'Orange des conquêtes qui se feroient, et lui donner la conduite et le commandement de toutes les armes, le Roi n'ayant autre soin que d'y envoyer et entretenir un maréchal de France et deux ou trois maréchaux de camp, douze mille hommes de pied, deux mille chevaux et tout le reste de ce qui étoit requis à une armée; qu'en ce cas la guerre se feroit aisément, en tant qu'il ne resteroit autre soin au Roi que d'entretenir un autre corps d'armée en l'Alsace, sous le commandement de deux maréchaux de France et deux maréchaux de camp bien choisis; ce qui se feroit sans grande difficulté et sans frais insupportables; qu'il y avoit grande apparence que le prince d'Orange tiendroit à faveur ce parti qui lui seroit fort honorable, en tant que le Roi lui donneroit ses armes à commander, et lui témoigneroit la confiance de Sa Majesté; que si le Roi se résolvoit à se déclarer en une façon ou en l'autre, il falloit avoir un grand soin de faire agir les seigneurs mécontens de Flandre, selon la proposition du comte d'Egmond (1).

Le Roi, suivant cet avis, commença à tenter tous les moyens possibles de faire continuer la guerre en Allemagne et en Hollande contre la maison d'Autriche, sans être obligé à se déclarer pour ce sujet. Pour cet effet, il envoya en diligence, en même temps, ses ambassadeurs vers l'Empereur, l'électeur de Bavière, les trois électeurs catholiques, comme aussi vers les princes du parti protestant et aux États des Pays-Bas. Il choisit le sieur de Feuquières pour aller de sa part en qualité de son ambassadeur extraordinaire vers les princes protestans de l'Allemagne et les chefs des Suédois, et leur représenter que la fin générale de Sa Majesté, en ce qui regardoit les affaires de l'Empire, étoit de s'acquérir l'amitié des princes catholiques et protestans, en leur faisant connoître le dessein qu'elle avoit de les conduire à une sûre et raisonnable paix, et les aider en ce qui lui seroit possible pour se fortifier chacun de son côté, et même établir une bonne intelligence entre eux, faisant cesser les différends pour la religion, pour remettre l'Empire en sa première liberté et tranquillité; en quoi, outre l'honneur qui en reviendroit à Sa Majesté, elle pourroit mieux ménager ses avantages et ceux de ses alliés, prenant soin de cette affaire, que si elle l'abandonnoit. Il eut ordre d'aller droit trouver l'électeur de Saxe, voyant néanmoins Oxenstiern en passant s'il étoit sur le chemin, et le landgrave de Hesse-Cassel s'il le pouvoit sans beaucoup se détourner, sinon qu'il prît soin de le faire avertir de l'affection que le Roi lui portoit, qui lui seroit confirmée par les lettres de Sa Majesté qu'il avoit charge de lui bailler à la première occasion qu'ils se pourroient voir, l'exhortant cependant de se maintenir dans la résolution du bien commun, et de venir à l'assemblée des princes protestans si elle se tenoit.

Ce qu'il eut charge de représenter à l'électeur de Saxe contenoit en substance que, le Roi ayant fait voir par son alliance avec le roi de Suède le désir qu'il avoit de conserver la liberté des princes ses alliés en Allemagne, entre lesquels l'électeur de Saxe tenoit un des premiers rangs, ledit duc se devoit assurer que Sa Majesté continueroit en sa personne les mêmes soins et assistances, et pour cet effet elle offroit de lui bailler le même secours d'argent qu'au roi de Suède, et de le favoriser en tout ce qui lui seroit possible

(1) Il ne nous semble pas que ce comte ait déjà été nommé comme celui d'où venaient les propositions apportées par le doyen de Cambray.

pour le maintenir en état de pouvoir établir une sûre et raisonnable paix en l'Empire pour le présent et pour l'avenir. Et sur cela Sa Majesté l'exhortoit avec instance de prendre la direction des affaires, et donner près de lui la même part à Oxenstiern en ce qui concernoit ce fait qu'il avoit auprès de son maître, ce que ledit Oxenstiern avoit prié le sieur de La Grange-aux-Ormes de faire entendre au Roi qu'il sembloit être fort à propos; que moyennant le même secours que le Roi donnoit au roi de Suède, l'électeur de Saxe, en son nom et de ses confédérés, demeureroit obligé envers le Roi aux mêmes choses qu'étoit le roi de Suède, spécialement en ce qui concernoit la religion catholique, et de ne point faire de traité ou de paix sans le consentement de Sa Majesté, laquelle condescendroit toujours volontiers à ce qui seroit du bien commun, et particulièrement dudit Electeur; que rien n'étoit plus capable d'empêcher cedit Electeur de faire une bonne paix, que s'il manquoit à se maintenir en autorité et en puissance, prenant la protection et la conduite des princes et des villes de son parti qui étoient dans l'alliance du roi de Suède; qu'il devoit bien prendre garde à ne donner pas lieu, par un désir précipité de repos, aux vaines promesses de ceux d'Autriche, qui ne tendoient qu'à le ruiner après avoir divisé son parti; que l'on devoit fonder la paix sur des moyens solides, l'un desquels étoit la ferme résolution de tous leurs communs amis à conserver leurs forces, et faire pour cela un dernier effort; l'autre étoit une bonne intelligence avec les électeurs catholiques, qui n'avoient pas moins d'intérêt que les protestans de craindre la maison d'Autriche, pourvu qu'ils se pussent assurer qu'il voulût entrer avec eux en des conditions raisonnables selon les constitutions de l'Empire, et sans faire tort à la religion et à leur liberté; en quoi ledit sieur de Feuquières eut charge d'avoir égard de ne point donner lieu au Suédois de prendre soupçon que cette union des princes catholiques et protestans ne fût un moyen de les chasser, et falloit parler sur ce sujet avec retenue et considération; que lesdits protestans avoient bien à se garder des propositions qui leur seroient faites de désarmer, étant certain que s'ils en venoient là, quoi que l'Empereur leur eût promis, il prendroit sujet d'armer de nouveau, dont ils ne se pouvoient garantir que par une étroite liaison entre eux avec la conjonction de la France; que si ledit Electeur proposoit que la paix étant la fin pour laquelle on prenoit les armes, et qu'étant si nécessaire comme elle étoit après de si longues guerres, il falloit prendre le temps que les protestans étoient encore puissans pour voir si l'on pourroit terminer tous les différends avec la sûreté de leurs amis et alliés par une libre diète, laquelle, selon l'opinion commune des Allemands, ne se peut faire sans une suspension d'hostilité, et si ledit Electeur demandoit quelle étoit sur cela l'intention du Roi, et spécialement sur le temps et lieu de la diète, ledit sieur de Feuquières répondît qu'il ne falloit pas douter que Sa Majesté ne désirât le repos commun; que c'étoit le but principal pour lequel elle l'avoit envoyé vers lui, auquel elle se remettoit volontiers du temps et du lieu de la diète, comme aussi de la suspension, mais qu'elle lui avoit donné charge fort expresse de représenter audit Electeur, pour l'intérêt qu'elle avoit en sa conservation, de prendre bien garde que sous ces belles propositions l'Empereur n'essayât de dissiper leurs forces, étant à craindre que, par l'espérance d'une prompte paix, chacun ne pensât qu'à retourner chez soi et faire ses affaires particulières, oubliant la cause générale; que pour remédier à ce mal il falloit se tenir sur ses armes, et se mettre en état de se rendre considérable d'autant plus que l'on parleroit d'accord : que ledit sieur de Feuquières tireroit toute assurance dudit Electeur qu'il contribueroit tout ce qui dépendroit de lui à ce que le Roi intervînt par ses ambassadeurs en la diète en qualité de médiateur pour la paix, et qu'il y eût le rang qui convenoit à sa dignité; qu'il lui représentât aussi efficacement combien il importoit de ne point procéder à une élection du roi des Romains pour le présent, ni même qu'après la mort de l'Empereur, lui faisant voir que c'étoit la plus forte barrière qu'on pût opposer à la maison d'Autriche que de lui ôter cette dignité ou la tenir en crainte de la perdre; que de faire le roi de Hongrie roi des Romains étoit la même chose que de soumettre l'Empire à la monarchie d'Espagne pour jamais; que le mieux étoit de différer cette élection jusqu'à ce que Dieu eût disposé de l'Empereur, selon les coutumes anciennes; que le Roi l'assuroit que, quand il faudroit venir à une élection, Sa Majesté emploieroit le crédit qu'elle se promettoit envers plusieurs de ses co-électeurs à ce que celui qui seroit élu lui fût agréable, et qu'elle attendoit de lui le même office; qu'il falloit lui ôter entièrement l'opinion que le Roi y pensât pour soi-même, et ne se pas expliquer sur qui Sa Majesté voudroit jeter les yeux, sinon qu'elle suivroit en cela volontiers ses avis; mais il ne faudroit faire ouverture de tout ce qui a été dit ci-dessus sur le sujet de l'élection du roi des Romains qu'après que le traité seroit fait : quant à ce qui concernoit les moyens d'accommodement, soit entre lui et le

duc de Bavière, soit entre les catholiques et les protestans, qu'il suffiroit d'y aviser selon que les choses prendroient leur pli, et que le Roi en seroit informé plus certainement; qu'il falloit pour cette heure former les dispositions générales dans les esprits des uns et des autres, et ménager les choses en sorte qu'elles ne se pussent accommoder sans le Roi; quant au mariage de la fille de Suède avec le fils aîné de Saxe, le Roi suivroit en cela le cours des choses, et témoigneroit l'approuver si Saxe le désiroit, lequel, étant déjà allié avec le roi de Danemarck, pouvoit par ce moyen apaiser les différends qui pourroient naître entre ces deux royaumes, ce qui rendroit Saxe fort considérable, et donneroit grande jalousie à la maison d'Autriche; et pour ne voir aussi le parti protestant quelque jour avec trop de puissance, il étoit mieux que de la part du Roi l'on ne pressât pas cette affaire, pour la pouvoir conduire selon les occurrences, étant aussi à craindre d'offenser Oxenstiern, lequel y pensoit pour son fils.

Ledit Feuquières eut ordre de passer de Saxe vers l'électeur de Brandebourg, si ledit Electeur ne se trouvoit ou ne se devoit trouver dans peu de temps vers ledit électeur de Saxe; que, si toutefois il jugeoit sa présence nécessaire près l'électeur de Saxe, lequel il falloit continuellement veiller, il envoyât vers ledit Brandebourg le sieur de La Grange ou du Hamel, en attendant qu'il le pût voir lui-même; que, pour le rendre plus attaché à la France, et plus disposé à faire ce qu'on désiroit de lui, il se devoit servir de ce que le roi de Suède tenoit ses principales places dans la Prusse et en son pays de Brandebourg, comme aussi en toute la Poméranie, de laquelle il héritoit après la mort du présent duc; que les Hollandais avoient aussi plusieurs de ses places de la succession de Clèves, dont il avoit la moitié, en toutes lesquelles choses le Roi pouvoit beaucoup l'obliger, s'employant en sa faveur vers les sieurs les Etats pour ce qu'ils occupoient de deçà, et vers les Suédois qui avoient le reste; que la substance de ce qu'il lui falloit dire étoit que le Roi l'assuroit qu'il continueroit de prendre un grand soin de tous ses intérêts comme des siens mêmes; qu'il l'exhortoit de se maintenir dans l'union de ceux de son parti avec l'électeur de Saxe, auquel il n'y avoit point de doute qu'il cédât volontiers. Au reste, qu'il lui représentât les mêmes raisons qui ont été déclarées ci-dessus pour l'induire à la constance et à entrer en bonne intelligence avec les électeurs catholiques par l'entremise du Roi, et différer l'élection d'un roi des Romains; qu'il lui devoit faire comprendre que s'il se laissoit tromper par les belles paroles de la maison d'Autriche, les Suédois et les Hollandais retiendroient ses places, et que l'Empereur ensuite prendroit part à sa dépouille; qu'il n'y avoit point de doute qu'il porteroit impatiemment de voir les Suédois maîtres de ses provinces, et qu'il désireroit la paix avec chaleur; mais il falloit lui remontrer qu'il ne la pouvoit obtenir avec sûreté, soit à l'égard de l'Empereur ou des Suédois, que par le moyen du traité que le Roi y proposoit, et en se mettant sous sa protection :

Quant au landgrave de Hesse-Cassel et aux frères ducs de Weimar, au duc de Lunebourg, au prince d'Anhalt, qui étoient de long-temps amis de cette couronne, et ne pouvoient attendre que leur ruine de la maison d'Autriche, qu'il les fortifiât de la part du Roi, comme aussi les villes impériales, notamment Nuremberg, Ulm, Strasbourg, Francfort et Hanau; qu'il donnât aussi de bonnes paroles aux villes qui sont plus éloignées, par les princes qui en sont voisins; car, encore qu'elles ne puissent pas espérer d'être aidées de nous-mêmes, elles profitoient du secours que leur parti recevoit du Roi : ces villes étoient Erfurt, Hambourg, Lubeck, Rostock, Wismar, Stralsund et quelques autres, dont la plus grande partie étoit entre les mains des Suédois.

Quant au chancelier Oxenstiern, qu'il falloit qu'il eût soin principalement d'acquérir sa confiance et son amitié, et l'assurer que le Roi vouloit embrasser ses intérêts de toute son affection, et qu'il appuieroit le mariage de son fils avec l'héritière de Suède, lui promettant qu'en ce cas le Roi l'assisteroit d'argent pour soutenir la guerre contre ceux qui voudroient troubler sondit fils quand il seroit roi; que pareillement Sa Majesté s'emploieroit de tout son pouvoir pour conserver et accroître ses avantages dans les affaires d'Allemagne, soit en ce qui regardoit l'autorité du commandement ou le partage des biens; que Sa Majesté se promettoit aussi que ledit chancelier, poursuivant avec constance le dessein du défunt Roi son maître, se tiendroit uni inséparablement avec la France, et le sieur de Feuquières prendroit sujet, entrant avec lui sur l'état des affaires, de le faire venir de lui-même à offrir au Roi les places qu'il tenoit de deçà le Rhin; que, s'il ne lui en faisoit point d'ouverture, ledit sieur de Feuquières le remettroit sur un discours qui s'étoit passé depuis peu à Francfort, entre ledit chancelier et le sieur de Charnacé, sur ce sujet, sur quoi il lui témoigneroit que, le Roi ne voulant épargner chose quelconque pour faire que ce renouvellement d'alliance avec la couronne de Suède en la personne dudit chancelier, y conjoignant les princes protestans d'Allemagne, ser-

vît à maintenir ce parti contre tous les efforts de la maison d'Autriche, Sadite Majesté ne refuseroit pas de se charger de la garde de quelques places, avec charge de les rendre par la paix, selon qu'il seroit convenu entre les confédérés pour le bien commun; que, si ledit chancelier se résolvoit de bailler lesdites places entre les mains du Roi sans en parler à l'électeur de Saxe, craignant qu'il ne s'y opposât, ledit sieur de Feuquières les accepteroit, lui témoignant que Sa Majesté prendroit volontiers cette marque de la spéciale confiance dudit chancelier en son endroit, et donneroit promptement avis par deçà de cette résolution, afin que selon l'ordre que ledit chancelier auroit mis pour mettre dans ces places les troupes du Roi, Sa Majesté pût les y envoyer; que, si Oxenstiern vouloit en donner participation à l'électeur de Saxe, le sieur de Feuquières feroit en sorte que ledit Electeur ne crût pas que le Roi s'y portât pour son propre intérêt, et lui représenteroit combien il lui importoit et à ses associés, pour obtenir une bonne et sûre paix, que le Roi tînt une armée deçà le Rhin en leur faveur, ce qui ne se pouvoit faire sans y avoir des places, qu'il promettroit de restituer comme dessus; qu'il seroit à désirer que, si ledit Electeur prenoit goût à cette proposition, comme lui étant avantageuse, l'on pût rabattre le million porté par le traité de renouvellement d'alliance, en considération des frais que le Roi feroit pour entretenir cette armée; qu'en tout ce que dessus le sieur de Feuquières auroit égard de détourner le soupçon que les Allemands pourroient prendre que le Roi voulût penser plutôt à son intérêt qu'au leur, et que cela ne vînt si avant que de les rendre plus disposés à retourner vers l'Empereur; sur quoi il prendroit ses mesures de s'ouvrir et d'insister plus ou moins sur cette proposition des places, et feroit savoir promptement l'état de cette affaire le plus au vrai qu'il le pourroit savoir, afin qu'il reçût les ordres du Roi comme il s'y devoit conduire; que les places qui nous convenoient le mieux étoient Benfeld, Haguenau, Schelestadt et Brisach s'il étoit pris, et autres principaux lieux de l'Alsace au-deçà du Rhin, Trarbach sur la Moselle, et Kreutznach; si Oxenstiern vouloit garder Mayence, le Roi s'en remettoit à lui, il faudroit voir quel en seroit son sentiment : pour ce qui étoit des places du bas Palatinat au-deçà du Rhin, il étoit à propos, ou que les Suédois les gardassent, avec promesse de les rendre entre les mains du jeune Palatin (1) au temps de la paix, en faveur des rois de France et d'Angleterre, ou que les Suédois les remissent dès lors audit prince, avec cette condition que le roi de la Grande-Bretagne s'obligeroit envers tous les confédérés de conserver lesdites places à ses frais, avec le nombre de gens de guerre nécessaire pour les défendre, ou que lesdites places seroient tenues par le Roi aux frais communs de France et d'Angleterre, lequel dernier moyen seroit le plus avantageux et le plus sûr; qu'il étoit bon de voir le sens dudit chancelier sur cette affaire, et essayer de le rendre auteur des résolutions qui s'en pourroient prendre; qu'il n'y avoit point de doute que les princes et les communautés d'Allemagne auroient une grande alarme de ce qu'on leur faisoit prêter serment à la couronne de Suède; que ledit sieur de Feuquières, auquel on ne manqueroit d'en faire des plaintes, traiteroit ce point délicatement pour n'offenser les Suédois, sur quoi il sauroit du chancelier Oxenstiern ce qu'il jugeoit à propos qu'il répondît en telle occasion, lui témoignant que ce n'étoit pas que le Roi s'en formalisât, et qu'il n'y pensoit que pour ménager mieux leur intérêt et empêcher la division; et quant aux Allemands, ledit sieur de Feuquières leur feroit entendre, lorsqu'ils lui en parleroient, que Sa Majesté donneroit toujours l'exemple de la sincérité avec laquelle elle se portoit pour leur bien, qui étoit le seul objet de la peine qu'il prendroit pour eux; que toutefois ils ne devoient pas s'émouvoir si les Suédois prétendoient se conserver quelque avantage qui leur coûtoit si cher par la perte de leur Roi, et qu'enfin toutes choses s'accommoderoient par une bonne paix, pour laquelle obtenir ils devoient éviter tous les sujets qui pourroient mettre de la discorde entre eux et les Suédois; qu'il témoignât aux autres chefs suédois, s'il les rencontroit, combien le Roi aimoit leur Etat et leurs personnes, les invitant à poursuivre le dessein de leur défunt maître, et à se maintenir unis ensemble avec les Allemands; qu'il porteroit des lettres du Roi aux principaux, comme étoient Gustave Horn, Kniphausen, Banier et autres qu'il jugeroit être à propos, ayant pour cela des lettres en blanc, et, selon leur mérite, leur feroit espérer des grâces spéciales de la part de Sa Majesté, et tâcheroit de reconnoître ce qui pouvoit falloir à chacun; qu'il emploieroit principalement l'autorité du Roi avec toute la prudence et industrie qui lui seroit possible, pour prévenir et ôter les divisions et jalousies entre les Allemands et Suédois, et entre ceux de leur même nation, essayant de les réunir sous la direction des chefs principaux, qui étoient, sans difficulté, l'électeur de Saxe et le chancelier Oxenstiern; que, pour ce qui regardoit le commande-

(1) Le malheureux Frédéric, électeur dépouillé et roi déchu, était mort l'année précédente; il s'agit maintenant de son fils aîné.

ment de la guerre, le Roi auroit à gré qu'il fût donné au duc Bernard de Saxe-Weimar, et spécialement pour les troupes qui étoient vers la Saxe, et que le landgrave de Hesse-Cassel eût charge de celles de deçà, ce qui s'entendoit sans témoigner aucune inclination qui pût donner de la jalousie aux autres, et notamment aux Suédois, et entre les autres à Gustave Horn, qui avoit la conduite des provinces qui nous sont plus voisines, avec lequel le landgrave de Hesse-Cassel se pouvoit accommoder, dont le Roi se remettoit, comme de toutes autres telles choses, à ce qui seroit résolu entre les chefs et directeurs, tant pour ce qui regardoit l'administration des affaires d'État que de la guerre : et qu'après que ledit sieur de Feuquières auroit passé le traité, et qu'il verroit les princes et les communautés en résolution de ne point désarmer et de tenir ferme pour la liberté publique, il prendroit sujet de leur faire entendre avec adresse que le Roi, envoyant un nouveau résident près l'Empereur en la place de l'autre, que l'âge ne permettoit plus d'y demeurer, lui avoit donné charge de reconnoître les intentions que l'on auroit en cette cour-là, et s'il y auroit disposition d'entrer dans les termes d'une juste et sûre paix, y ayant plutôt grande apparence de croire que la maison d'Autriche ne prétendoit autre chose que d'amuser le monde de belles paroles, selon sa coutume, et que le Roi estimoit fort à propos d'en détromper ses amis; et au cas que lesdits électeurs de Saxe et de Brandebourg, et le chancelier Oxenstiern, désirassent que le Roi en prît une plus certaine connoissance, Sa Majesté feroit entendre à l'Empereur qu'ayant fait alliance avec eux pour le bien commun, elle s'emploieroit volontiers pour porter les choses à un bon accommodement, avec la juste satisfaction des intéressés; que sur cela ledit sieur de Feuquières verroit avec eux quelles étoient leurs prétentions, et, s'il remarquoit qu'ils y procédassent avec sincérité, et qu'ils voulussent appuyer comme ils devoient les intérêts de Sa Majesté, en reconnoissance de l'assistance qu'elle leur rendoit, il pourroit leur faire voir le projet d'accommodement qu'il emporteroit avec lui, et ne le feroit voir à personne quelconque qu'avec les circonstances susdites, et n'en laisseroit point prendre de copie que l'on ne fût sur le point de prendre une bonne conclusion; que, faisant voir ledit projet, il leur donneroit bien à entendre que le Roi désiroit pour lui des conditions fort raisonnables et de petite conséquence, à l'égard des frais qu'il a soutenus pour retenir dans les bornes la maison d'Autriche en Allemagne, en Italie et en Flandre, ce qui ne leur avoit pas servi de peu, et dont encore lors ils recevoient de grands avantages, outre l'utilité qu'ils recevoient de son alliance en cette même occasion d'accommodement, que la considération de ce qu'il étoit joint avec eux leur rendroit bien plus sûr et avantageux. Surtout qu'il ne contesteroit point les propositions qu'ils feroient de leurs intérêts, mais tâchât de faire qu'eux-mêmes reconnussent avec prudence ce qui étoit faisable et dans la raison.

Sa Majesté donna aussi commandement au sieur de L'Isle, qui étoit pour son service en la ville de Strasbourg, d'essayer de conserver ladite ville en l'affection et en la confiance qu'elle devoit au Roi, et pour cet effet lui envoya des lettres de créance qu'elle adressa à ladite ville, conformes à celles que le sieur de Feuquières avoit pour les autres villes impériales d'Allemagne. Il lui en donna aussi pour le prince Jules, comte de Montbelliard, duc et administrateur de Wurtemberg, et une autre au duc de Wurtemberg son neveu, qui étoit l'héritier, lequel, encore qu'il soit jeune, se fût trouvé offensé si on ne lui eût point écrit, et lui ordonna que, selon la grande connoissance qu'il avoit avec eux, il leur parlât conformément aux choses susdites. Il eut aussi ordre de fortifier les princes protestans proches du Rhin, deçà ou delà, et pour cet effet lui envoya plusieurs lettres en créance, et particulièrement au duc des Deux-Ponts et quelques autres de sa maison, le marquis de Dourlach, le comte de Hanau, les rhingraves Otto et Louis, le prince de La Petite-Pierre et les comtes de la Vétéravie.

Elle envoya aussi le sieur de Miré au maréchal Gustave Horn, pour lui témoigner que Sa Majesté, envoyant le sieur de Feuquières, son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, spécialement pour conférer avec M. Oxenstiern des moyens plus propres pour maintenir les choses commencées par le défunt roi de Suède, avec pouvoir de renouveler le traité qu'elle avoit fait avec lui, y joignant les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg, et autres seigneurs et villes, elle avoit voulu aussi, pour l'estime particulière qu'elle faisoit de sa personne, dépêcher en même temps vers ledit sieur maréchal le sieur de Miré, lui ayant commandé de se tenir près de lui quelque temps, pour avoir une plus facile et plus prompte correspondance sur les affaires présentes, qui pouvoient souvent donner sujet à Sa Majesté, par le voisinage des troupes qui étoient sous la conduite dudit maréchal, de lui donner communication de ses bonnes intentions; qu'entre autres choses il lui diroit que le Roi seroit bien aise de savoir s'il étoit vrai que ce fût du consentement dudit maréchal que le duc de Lor-

raine eût mis des troupes dans Saverne et Dachstein, et s'il étoit entré en neutralité avec ledit duc à raison de ces dites places; que Sa Majesté vouloit bien croire que ce qu'il en auroit fait seroit en sa considération, et ensuite de ce qu'elle avoit pris en sa protection ledit duc; que toutefois il y avoit bien de l'apparence que le comte de Salm n'auroit point reçu le duc de Lorraine sans ordre de l'Empereur, et que cette ancienne dette de 200,000 thalers, en vertu de laquelle ledit duc avoit prétendu ces lieux-là lui devoir être mis en dépôt, n'étoit qu'un prétexte dont il s'étoit servi pour faire ce plaisir à l'Empereur, de mettre ces places à couvert, et de se rendre lui-même plus considérable, étendant ses limites; que Sa Majesté vouloit user d'une telle confiance avec ledit maréchal, qu'elle ne faisoit pas difficulté de lui déclarer qu'il étoit à propos, tant à l'égard de Sadite Majesté que dudit maréchal, et pour le bien commun, d'ouvrir les yeux sur les actions dudit duc, et de le tenir en état qu'il demeurât dans son devoir, et ne lui point donner occasion, en le laissant accroître et se mêler des affaires d'autrui, de se porter à des desseins préjudiciables qu'il falloit prévenir de bonne heure; que l'on croyoit que le duc de Lorraine avoit eu des entreprises sur Strasbourg, et qu'il ne seroit pas marri, ayant un pied dans l'Alsace, et après avoir gagné l'affection des catholiques en qualité de protecteur, de profiter des événemens au préjudice des Suédois; que le Roi savoit certainement que Mérode et Montecuculli ayant été envoyés par l'Empereur pour faire de grandes levées avec de l'argent qu'ils avoient reçu d'Espagne, dans la Franche-Comté, le Liége, les Pays-Bas et la Lorraine, ils avoient été droit à Nançy, et conféré long-temps avec le duc, lequel n'étoit pas aussi en mauvaise intelligence avec Gronsfeld et les troupes des Espagnols dans le Luxembourg; que ledit Miré remarquât bien quelles pensées ce discours produiroit en l'esprit dudit maréchal, et s'il se porteroit à dire que si le duc donnoit sujet d'offense au Roi ou à lui, il ne l'épargneroit pas, et qu'en cela il suivroit les intentions de Sa Majesté (1). Et en ce cas le sieur de Miré, sans lui témoigner que Sa Majesté voulût faire la guerre au duc de Lorraine, l'assureroit qu'elle auroit fort agréable de savoir qu'il fût en cette bonne disposition de prendre part à ses intérêts, et qu'il ne manqueroit pas de l'en avertir; qu'en outre il sauroit de lui pour combien de temps il avoit accordé la susdite neutralité, ou si elle ne se pourroit point révoquer, si le bien des affaires communes le requéroit, comme n'étant pas ratifiée par la Reine régente ou le chancelier Oxenstiern; qu'il essaieroit de reconnoître si ledit maréchal a dessein d'attaquer la Franche-Comté en revanche de ce que l'Infante envoyoit ses gens contre Baudissen, et quel ordre il mettoit pour conserver les places de l'Alsace, ou celles qu'il avoit sur le Rhin, contre lesquelles il ne falloit point douter qu'à ce printemps les nouvelles levées de Mérode et de Montecuculli ne fissent leur effort; et en ce discours qu'il pouvoit avoir avec lui sur ce sujet, il verroit si ledit maréchal proposoit de lui-même de remettre ces places entre les mains du Roi, sans que ledit sieur de Miré lui témoignât que Sa Majesté le désiroit, s'offrant toutefois d'en apprendre sa volonté; qu'il feroit office vers ledit maréchal, de la part du Roi, en faveur de l'évêque de Bâle, à ce qu'il ne mît point ses terres en contribution et n'y fît hiverner ses troupes, étant allié du Roi et des cantons catholiques qui étoient en sa protection, et feroit instance que ledit maréchal y mît ordre promptement; qu'il lui remontreroit aussi, selon les occurrences, combien Sa Majesté lui sauroit gré de ne point maltraiter les catholiques dans les lieux où il avoit pouvoir; que Sa Majesté ayant été informée que quelques chefs suédois, estimant que son alliance étant finie par la mort du roi de Suède, disoient qu'ils n'étoient plus obligés à cet article qui est couché en leur traité, (2) qu'outre le préjudice qu'ils pourroient recevoir en contraignant les catholiques, par le mal qu'ils leur feroient, de s'unir plus étroitement avec la maison d'Autriche, il n'étoit pas avantageux pour leur parti que l'on les crût séparés d'avec la France, vu même qu'au contraire le Roi continuoit toujours dans le même dessein de les assister; que si, au lieu de Gustave Horn, quelque autre avoit le commandement sur les provinces voisines de notre frontière sans que ledit Gustave Horn y dût retourner, le sieur de Miré en avertiroit par deçà, et cependant il se tiendroit près de ce nouveau gouverneur, et tâcheroit de discerner s'il y avoit lieu de lui pouvoir confier les mêmes ouvertures qu'audit Gustave, et feroit bien d'attendre sur cela un ordre de la cour sur les réponses de ses lettres, afin de s'y conduire avec plus de sûreté; que s'il se trouvoit proche des lieux où étoient le duc administrateur de Wurtemberg, le comte de Hanau et les rhingraves Otto et Ludovic, il leur bailleroit les lettres du Roi dont il exposeroit la créance, en leur disant que Sa Majesté avoit jugé à propos en l'occasion présente, ensuite de la mort du roi de

(1) Cette mission, qui est du commencement de l'année, fait déjà prévoir les griefs qui se trouveront plus tard contre le duc.

(2) Suppl. *elle devait leur représenter.*

Suède, de leur faire entendre que, tant s'en faut que cet accident diminuât le soin que Sa Majesté avoit toujours pris pour la paix et la liberté de l'Allemagne, et spécialement pour la conservation de ses alliés et lesdits princes en particulier, que plutôt elle les assuroit de l'accroissement de son affection, d'autant plus qu'elle jugeoit bien qu'ils avoient plus de besoin de son assistance; qu'elle ne doutoit pas aussi qu'ils se joindroient avec sincérité et constance à ses bonnes intentions. Et ensuite il leur diroit que Sa Majesté, qui avoit toujours désiré ardemment la liberté et la paix de la Germanie, comme elle avoit fait voir par son alliance avec le roi de Suède et par tant d'autres témoignages qu'elle en avoit rendus, tant par les divers voyages de ses ministres en Allemagne que par la puissante diversion qu'elle avoit faite en plusieurs lieux aux armes d'Espagne, et l'obstacle qu'elle avoit apporté aux desseins ambitieux de la maison d'Autriche, Sadite Majesté, redoublant ses soins pour un sujet qui leur étoit si important, les exhortoit de se tenir unis avec les autres princes protestans de l'Allemagne et les chefs suédois, et notamment avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le chancelier Oxenstiern, et de considérer le mal qui leur pouvoit arriver de tomber dans la division, pour quelque intérêt de religion et d'État qui se pût présenter, et qu'il étoit évident que rien ne pouvoit leur apporter plus de préjudice en toutes manières que la discorde; qu'ils feroient bien de témoigner les uns aux autres leur résolution mutuelle, et spécialement d'envoyer pour cet effet leurs députés, si déjà ils ne l'avoient fait, en l'assemblée qu'on disoit devoir être tenue, où Sadite Majesté feroit entendre par un ambassadeur extraordinaire, lequel y alloit de sa part avec plein pouvoir, l'assistance qu'elle vouloit donner aux princes confédérés, afin qu'ils pussent obtenir une bonne et sûre paix; que Sa Majesté ne croyoit pas que l'on pût obtenir ce grand et nécessaire bien par un meilleur moyen qu'en établissant entre les confédérés une réciproque obligation de ne point désarmer, jusqu'à ce que la paix fût conclue dans une libre diète, avec la juste satisfaction de tous les intérêts, sans s'arrêter aux promesses et artifices de la maison d'Autriche; à quoi il falloit joindre que lesdits confédérés ne pourroient faire la paix que d'un commun consentement, et que si après qu'elle seroit faite, quelqu'un contrevenoit aux choses qui auroient été arrêtées, soit en général ou en particulier, et venoit à molester les États des confédérés, ils seroient tous obligés d'entrer en guerre ouverte contre les auteurs de ce mal. Sur quoi le sieur de Miré leur feroit connoître l'obligation qu'ils avoient au Roi de ne vouloir pas seulement employer son autorité, mais aussi sa puissance et les forces de son royaume en cette occasion, et leur remontreroit que c'étoit la seule voie qui les pût conduire à l'affermissement de la tranquillité publique; et, comme il n'y avoit rien à craindre pour eux s'ils se joignoient de tout leur pouvoir en ce salutaire conseil de Sa Majesté, que s'ils ne le faisoient leur perte étoit indubitable.

Et pource qu'il ne falloit pas omettre de maintenir en l'amitié du Roi les princes catholiques, auxquels elle envoya le sieur de Saint-Étienne et spécialement vers le duc de Bavière, qui est le chef de la ligue, et lui donna charge qu'auparavant que de le voir, il passât chez l'électeur de Cologne, à ce qu'il s'employât vers son frère pour lui rendre plus considérable le soin que le Roi prenoit de leurs communs intérêts; pour cet effet il lui envoya des lettres en créance pour les cinq électeurs ecclésiastiques et pour l'évêque de Wurtzbourg, et une lettre au baron de Femf, qui faisoit mention que le Roi, connoissant son affection et sa fidélité vers la maison de Bavière, et sachant aussi que ledit sieur de Femf n'ignoroit pas les bonnes intentions de Sa Majesté vers ladite maison, elle auroit bien agréable que l'électeur de Cologne envoyât ledit sieur de Femf vers M. de Bavière avec le sieur de Saint-Etienne, qu'elle avertit qu'il falloit considérer à part les intérêts desdits électeurs et leur parler conformément; que, si le duc de Bavière se plaignoit que le Roi n'avoit pas observé le traité fait avec lui, le sieur de Saint-Étienne lui représenteroit brièvement ce qu'il lui avoit plusieurs fois remontré sur ce sujet, qui consistoit à dire qu'il a été plutôt agresseur qu'agressé. Et quant aux 100,000 écus promis par le Roi au mois de juillet dernier, il pouvoit alléguer les troubles du Languedoc, et qu'il eut crainte aussi que cela n'empêchât la suspension qu'il traitoit entre le roi de Suède et lui, dont il avoit donné charge audit sieur de Saint-Étienne, et depuis au sieur de La Grange-aux-Ormes, auquel ledit duc déclara lors qu'il ne se pouvoit séparer de l'Empereur; que le duc de Bavière n'étoit pas en état de se passer de l'assistance du Roi, pour la crainte qu'il auroit que le roi d'Angleterre, les Hollandais et les protestans d'Allemagne, lui redemandassent ce qu'il tenoit au Palatin; sur quoi il falloit essayer de le porter de lui-même à déclarer qu'il entendoit que son alliance avec le Roi continuât, ce que le sieur de Saint-Étienne diroit être l'intention de Sa Majesté, et lui en porteroit parole de nouveau; et combien que cela ne servît pas pour faire que ledit duc donnât

à la France le secours promis, l'on en pourroit tirer cet avantage qu'il seroit moins notre ennemi, plus retenu à nous offenser, et mieux disposé à faciliter nos intérêts et notre entrée en la diète; que le sieur de Saint-Étienne insisteroit, ensuite de ses instructions précédentes, à remontrer audit duc l'utilité qu'il recevroit d'entrer en une bonne intelligence avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg; que par la mort du roi de Suède, qui les retenoit en crainte, cette affaire se pourroit mieux avancer qu'auparavant, et que le Roi y offroit son entremise; que le dessein de Sa Majesté étoit de s'employer de tout son pouvoir pour établir une bonne paix en la chrétienté, et commencer par celle de l'Empire; que ledit duc savoit combien il importoit à tous, pour acquérir un repos assuré, de se garantir, pour le présent et l'avenir, des desseins ambitieux de la maison d'Autriche; que Sa Majesté étoit entièrement résolue d'entrer avec l'Empereur en un sincère accommodement, quand même l'Espagne n'y voudroit pas venir, et de terminer avec lui tous les différends sous des conditions raisonnables; que le Roi ne seroit pas marri que ledit duc y contribuât ses bons offices vers l'Empereur, et qu'il feroit grande estime de ses conseils et de son approbation en cette affaire: et d'autant qu'il seroit impossible que l'Empereur et Bavière ne sussent aussitôt ce qui se passeroit de la part du Roi avec les protestans, que le sieur de Saint-Étienne ne céleroit pas audit duc que Sa Majesté avoit envoyé vers eux avec ce principal dessein de les disposer à la paix générale et à une spéciale confiance envers ledit duc pour lui moyenner tous les avantages possibles, qui ne seroient jamais si grands que Sa Majesté les désiroit de toute son affection; que si ledit duc se plaignoit que tant s'en faut, qu'il savoit que le Roi traitoit de renouveler son alliance de Suède avec l'électeur de Saxe, et protéger les protestans contre les catholiques, et que ce n'étoit pas le moyen de faire croire à l'Empereur et aux catholiques que l'on eût intention de la paix, et qu'on les voulût aimer, que c'étoit les jeter par force entre les bras des Espagnols; le sieur de Saint-Étienne lui diroit, sans avouer ce que dessus, qu'il ne tiendroit qu'à l'Empereur et audit duc que le Roi ne leur aidât à établir solidement la religion et la liberté dans l'Empire; que l'Empereur le pouvoit faire en accordant à tous et même au Roi des conditions équitables; que s'il ne le vouloit pas, le même duc l'y pouvoit réduire avec le Roi et ses amis; que pour cela Sa Majesté n'étoit pas marrie de se conserver les bonnes volontés des princes ses anciens alliés et amis dans l'Empire, et d'empêcher leur ruine, dans laquelle se trouveroit infailliblement celle du duc de Bavière si la maison d'Autriche les mettoit à sa discrétion. Qu'il étoit à croire que le duc de Bavière prieroit volontiers le sieur de Saint-Étienne de faire le voyage de Vienne; sur quoi ledit sieur de Saint-Étienne feroit paroître audit duc que le Roi s'en remettoit à son avis, et le prieroit en ce cas d'envoyer quelqu'un des siens bien intentionné avec lui pour appuyer sa négociation, si ledit sieur de Saint-Étienne jugeoit que cela lui fût utile, ou qu'il suffît d'y mener de sa part le sieur de Femf: ledit sieur de Saint-Étienne lui exposeroit brièvement, sans lui rien laisser par écrit, ou au moins de sa main, le désir et la justice du Roi sur les principaux points qui pouvoient être mis en question, tels qu'étoient ceux que l'on avoit baillés au sieur de Launay pour les représenter à l'Empereur, y ajoutant ce qui étoit survenu depuis, comme étoit ce qui regardoit les places de l'électeur de Trèves, que le Roi ne prétendoit pas retenir, et ne vouloit les garder que jusqu'à ce que par une bonne paix ledit Electeur n'eût plus sujet de craindre qu'elles lui fussent ôtées; que si ledit duc demandoit l'intention du Roi sur le temps et le lieu de la diète, Sa Majesté s'en rapportoit à lui, et suivroit en cela ce qu'il jugeroit pour le mieux; qu'il falloit savoir de lui distinctement si en ce cas il ne demeureroit pas ferme en la résolution que le Roi intervînt en la diète par ses ambassadeurs avec l'honneur qui lui étoit dû et en qualité de médiateur, comme aussi ledit duc se pouvoit assurer que le Roi y auroit un soin particulier de ses intérêts et de sa maison: que le sieur de Saint-Étienne n'oublieroit pas de représenter, comme déjà il avoit fait plusieurs fois de la part de Sa Majesté, le dessein qu'elle avoit d'assister ledit duc de tout son pouvoir en l'élection du roi des Romains quand l'occasion s'en offriroit; de quoi il s'ouvriroit aussi à M. de Cologne et non à autre; qu'il leur remontreroit combien il importoit qu'ils ne s'engageassent point de donner parole à l'Empereur du temps ni de la personne, étant nécessaire de voir auparavant que toutes choses fussent si bien établies qu'il n'y eût lieu d'appréhender qu'elles vinssent de nouveau à être traversées par les desseins de la maison d'Autriche, qui redoubleroit ses espérances et ses efforts, si l'Empire venoit encore cette fois entre ses mains, de le réduire en monarchie; que le mieux étoit d'attendre ce qu'il plairoit à Dieu de disposer de la personne de l'Empereur, selon les coutumes anciennes (1).

(1) Qui étaient de n'élire son successeur qu'après sa mort.

Que le sieur de Saint-Étienne donneroit part de toutes les choses qu'il diroit audit duc, à l'électeur de Cologne son frère, le conviant, en considération de son propre bien, de le porter à l'amitié du Roi, et de ne se pas éloigner de ce qu'il lui représentoit, soit en ce qui regardoit une bonne intelligence entre sa maison et celle de Saxe, soit en ce qui touchoit la justice des intérêts de Sa Majesté sur le sujet de ses différends avec la maison d'Autriche ; à quoi le sieur de Saint-Étienne ajouteroit que ledit électeur de Cologne ne pouvoit ignorer les effets de la bienveillance de Sa Majesté envers lui en l'assistance qu'elle lui avoit rendue pour le garantir de Suède et des Hollandais, ce qu'elle continueroit volontiers, se promettant aussi qu'il en seroit reconnoissant ; que pour ce qui étoit de l'électeur de Trèves, il radouciroit autant qu'il lui seroit possible ses aigreurs et ses plaintes, l'exhortant de demeurer constant en l'amitié du Roi, qui seroit toujours son meilleur ami; qu'il lui diroit avoir charge de Sa Majesté, pour l'intime confiance qu'elle prenoit en lui, de lui faire part de ses intentions pour le repos de l'Allemagne, et du sujet de son voyage qui tendoit à cette fin, comme faisoit aussi celui des sieurs de Charnacé et de La Grange vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg ; que le Roi se tenoit assuré qu'il appuieroit toujours toutes les bonnes résolutions de Sa Majesté pour établir solidement les intérêts de la religion et de la liberté publique, et les siens en particulier, se confiant que ledit Electeur feroit le même en son endroit, lui portant de nouveau parole de la part de Sadite Majesté qu'elle le maintiendroit envers tous et contre tous ; et parce que ledit Electeur faisoit grand état de l'estime qu'on faisoit de lui en lui témoignant confiance, le sieur de Saint-Étienne lui pourroit dire toutes les mêmes choses qu'il feroit entendre au duc de Bavière, le priant de les tenir secrètes.

[Qu'il seroit à propos qu'en même temps il plût au Roi de commander (1), si déjà cela ne s'étoit fait, que M. le maréchal d'Estrées et le sieur de La Saludie prissent un soin particulier de donner tout le contentement possible audit Électeur en toutes les choses qui concernoient l'honneur dû à sa qualité, et la libre jouissance de ses biens et droits, comme aussi au soulagement de ses sujets, et en tout ce qui ne contrarieroit pas aux ordres exprès du Roi et à la sûreté des places, étant de très-grande importance pour l'exemple de ne point aliéner ledit Électeur, et de lui ôter tout sujet de plaintes.]

Que le sieur de Saint-Étienne verroit aussi l'électeur de Mayence, et lui diroit avoir charge du Roi de l'assurer de la continuation de sa bonne volonté pour le bien de la religion et le repos de l'Allemagne. Qu'il avoit vu avec beaucoup de regret le malheur qui étoit arrivé audit Electeur, et de n'avoir pu contribuer à y apporter un aussi prompt remède qu'il eût bien désiré ; que devant la mort du roi de Suède il n'avoit pas manqué de tenter plusieurs moyens pour y parvenir, et même avoit envoyé l'été passé le sieur de La Grange-aux-Ormes pour disposer quelque bon accommodement dont il auroit parlé au roi de Suède, au duc de Bavière et au duc de Fridland, ce qui pour lors n'ayant pu réussir pour la chaleur des armées si proches les unes des autres, Sa Majesté avoit bien voulu pousser en avant ce dessein, et pour cet effet auroit commandé au sieur de Saint-Etienne de voir messieurs les électeurs catholiques pour savoir d'eux comment elle pourroit promouvoir avec eux la pacification des présens troubles ; que Sa Majesté estimoit que l'un des moyens plus propres pour y arriver étoit de réunir les cœurs, et mettre en bonne intelligence les électeurs catholiques et les protestans ; que Sa Majesté ne manqueroit de faire tout ce qui dépendroit d'elle pour les y disposer ; qu'elle croyoit que ledit Electeur, qui avoit toujours témoigné une grande affection pour la tranquillité publique, n'y seroit pas seulement porté, mais y inviteroit les autres ; que le Roi ne pouvoit croire ce que quelques-uns mal affectionnés à Sa Majesté et audit sieur Electeur avoient voulu persuader, qu'il s'étoit totalement détourné de l'amitié de la France, se plaignant de n'en avoir point été assisté pour son rétablissement ; que Sa Majesté le connoissoit trop équitable et judicieux pour avoir cette opinion dans la connoissance qu'il avoit des choses passées ; sur quoi le sieur de Saint-Etienne étoit de lui-même assez instruit pour lui dire tout ce qui convenoit pour ce sujet : ce qui consistoit principalement à lui faire remarquer que long-temps auparavant la prise de Mayence le Roi avoit préparé un remède pour le garantir par la neutralité consentie et signée du roi de Suède ; que lors de la prise, les Espagnols qu'il avoit appelés l'abandonnèrent ; qu'après, le Roi, qui n'en pouvoit ôter le roi de Suède que par force, de quoi il étoit empêché par les mauvais desseins des Espagnols contre son Etat, avoit toujours donné lieu et fait insérer un article en tous les traités de neutralité et suspension proposés depuis entre le roi de Suède et la ligue

(1) On voit que les instructions qu'on vient de lire étaient dans un rapport du cardinal au roi, dont le rédacteur reprend ici le style.

catholique, à ce que ledit Electeur pût rentrer en ses droits dans un accord général, ce que Sa Majesté n'eût pas manqué d'appuyer de tout son pouvoir avec la même affection qu'elle en avoit maintenant, se promettant aussi qu'il auroit égard aux justes intérêts de Sa Majesté pour lui aider à terminer les différends qui pouvoient retarder la paix de la chrétienté, et un accord solide entre ceux qui y avoient la principale autorité; que ledit sieur de Saint-Étienne diroit le même à M. de Wurtzbourg, s'il étoit à Cologne.

Que n'ayant rien à conclure avec lesdits électeurs, il s'y arrêteroit le moins qu'il pourroit pour se rendre promptement vers le duc de Bavière, ce qu'il ne laisseroit pas de faire quand par quelque accident le sieur de Femf ne pourroit aller avec lui; que si ledit duc prioit le sieur de Saint-Etienne de voir le duc de Saxe pour moyenner entre eux une bonne intelligence, il le supplieroit de l'excuser, lui disant que, s'il falloit qu'il vît l'Empereur, ce voyage le rendroit suspect, et qu'il pourroit le faire au retour, s'offrant aussi d'en écrire dès lors à M. de Charnacé ou au sieur de La Grange, selon que ledit duc l'auroit plus agréable, les susdits étant chargés de le servir en cette occasion au nom du Roi, qui même y enverroit exprès quelque autre si ledit duc le jugeoit pour le mieux.

Qu'après que ledit sieur de Saint-Etienne auroit satisfait à ce que porte son instruction près le duc de Bavière, il s'en iroit vers l'Empereur, auquel il présenteroit la lettre du Roi, qui contiendroit en substance que dès lors que l'Empereur envoya en cette cour le baron de Schwartzemberg, au mois de mars, pour convier le Roi de rechercher avec lui les moyens plus propres pour établir le repos de la chrétienté et la paix de l'Empire, et de terminer les différends qui pourroient être cause de retarder ce bon œuvre, Sa Majesté n'avoit manqué de témoigner avec quelle franchise et promptitude elle étoit disposée à l'embrasser, ayant fait représenter audit baron de Schwartzemberg tous les points qui lui sembloient devoir être considérés pour parvenir à cette fin, ce qu'elle fit pour éviter les longueurs qui se rencontrent ordinairement dans les négociations solennelles, et qui servent plutôt à l'apparence que pour retirer un prompt et véritable effet; qu'aussi Sa Majesté avoit estimé qu'ayant plu à Sa Sainteté envoyer des nonces extraordinaires vers l'Empereur et lui, ils ne pourroient confier cette affaire avec plus de sûreté et d'espoir d'un heureux succès qu'à des personnes envoyées du père commun des princes chrétiens, et auquel il appartient plus qu'à nul autre, tant pour la dignité de sa charge que pour les excellentes qualités qui se trouvent en lui, de s'employer en une si sainte action : sur quoi Sa Majesté n'ayant point su les volontés de l'Empereur, sinon qu'il auroit désiré qu'elle envoyât vers lui quelqu'un auquel il pût déclarer ses résolutions, avec l'intervention desdits sieurs nonces, elle auroit bien voulu, pour n'omettre aucun moyen de lui rendre des preuves de sa sincère affection en son endroit, et en ce qui regardoit la tranquillité publique, dépêcher vers lui le sieur de Saint-Etienne afin d'entendre ses intentions sur ce sujet, Sa Majesté le priant instamment de croire que les siennes auroient toujours pour leur but principal le bien de la chrétienté, et qu'en partie une de ses plus fortes passions étoit de voir les choses en tel état qu'elle pût faire connoître audit Empereur l'estime singulière qu'elle faisoit de son amitié, ainsi que le sieur de Saint-Etienne lui pourroit représenter plus amplement, auquel Sa Majesté le prioit de prendre une entière créance en ce qu'il lui diroit de sa part. Que le sieur de Saint-Etienne parleroit à l'Empereur conformément à cette lettre, dont il étendroit la créance en des civilités et témoignages de l'entière disposition qu'avoit le Roi d'entrer avec lui, et même avec le roi Catholique, en une parfaite intelligence, le conviant d'ôter tous les sujets qui pourroient empêcher cette union si nécessaire pour la gloire de Dieu, le repos de l'Eglise, le bien de la chrétienté et de leurs Etats : qu'il ne falloit pas douter qu'à l'abord l'Empereur feroit deux choses : l'une, de se plaindre de ce qui s'étoit passé ci-devant en l'alliance du roi de Suède, et de ce que de nouveau le Roi vouloit maintenir contre lui les princes qui dépendoient de son autorité, et rallumer la guerre, qui sans cela seroit éteinte par la mort dudit Roi; l'autre étoit qu'il lui diroit qu'il ne pouvoit traiter avec lui s'il n'en avoit le pouvoir, et que ce seroit autrement le vouloir faire parler sans fondement et découvrir ses intentions : que ledit sieur de Saint-Etienne répondroit sur le premier point, que l'Empereur savoit bien que le Roi n'avoit point commencé les mouvemens d'Italie, qu'ils n'avoient pas encore cessé et que Mantoue n'avoit pas été rendue que long-temps après que le Roi fit son traité avec le roi de Suède; que Sa Majesté pourroit aussi se plaindre de l'assistance que ses gens avoient donnée à Monsieur, son frère; que si l'on vouloit entrer en des termes d'accord, il étoit à propos de quitter tous ces discours, qui ne serviroient qu'à aigrir de part et d'autre : que pour ce qui étoit du présent, le Roi seroit le premier à porter tous ses amis à honorer et servir l'Empereur quand il lui en donneroit lieu, qu'il seroit très-marri si cela ne pouvoit être, et qu'il

ne tiendroit pas à lui; en quoi le sieur de Saint-Etienne prendroit garde, en conservant ce qui étoit de la dignité du Roi, de ne donner occasion à l'Empereur de se plaindre qu'on eût manqué en ce qui se devoit à la sienne : que sur le second point, le sieur de Saint-Etienne diroit que le Roi lui auroit donné inutilement le pouvoir de conclure et d'arrêter un traité, n'étant pas assuré de l'intention de l'Empereur sur les points particuliers sur lesquels le Roi n'avoit point fait difficulté de lui déclarer les siennes; desquelles, si l'Empereur s'éloignoit entièrement, il n'y auroit pas grande apparence de venir à un bon accommodement : que le Roi l'avoit envoyé pour confirmer à l'Empereur les mêmes choses qu'il avoit fait dire au baron de Schwartzemberg, parce qu'il sembloit, par les lettres de messieurs les nonces qui étoient à Vienne, que l'Empereur ne vouloit ajouter créance en ce que l'un des siens lui portoit de la part du Roi, lequel pouvoit être désavoué facilement : que sur le refus que l'Empereur pourroit faire de s'ouvrir audit sieur de Saint-Etienne, il emploieroit messieurs les nonces, et spécialement M. Grimaldi, qui étoit l'extraordinaire, pour voir ce qu'ils pourroient retirer dudit Empereur, afin que le Roi pût prendre sur cela une plus certaine résolution : que cependant le sieur de Saint-Etienne éviteroit tous les discours de rupture, et attendroit près de l'Empereur de nouveaux ordres de Sa Majesté, à laquelle il feroit savoir au plutôt ce qu'il auroit reconnu de delà, après s'en être informé le mieux qu'il lui seroit possible.

Et pource que le sieur Liberet étoit si avancé en âge qu'il ne pouvoit plus supporter la peine des négociations, Sa Majesté le retira de la charge qu'il avoit de résident près de l'Empereur, et envoya en sa place le sieur de Charbonnières, auquel elle donna les ordres et instructions conformes à celles qu'elle avoit données au sieur de Saint-Etienne. Elle lui commanda de voir encore en passant le duc de Bavière, lequel ayant de nouveau écrit au Roi, et Sa Majesté s'étant par sa réponse remise à la créance dudit Charbonnières, il devoit se préparer à répondre à ce que le duc de Bavière mettoit en avant, qui étoit que l'alliance faite entre le Roi et lui oblige à défendre celui qui sera attaqué, et que la proposition de faire entrer en neutralité celui qui est agressé avec l'agresseur, ne satisfait pas à l'obligation portée par l'alliance, spécialement quand l'agresseur persiste sur des conditions injustes : à quoi il falloit répondre que le Roi n'avoit point proposé la neutralité pour se désengager de satisfaire à l'alliance, mais pour éviter le dommage que le duc de Bavière pourroit recevoir du roi de Suède, comme en effet il avoit reçu, ce qui apparoissoit en ce que le Roi avoit obtenu dudit roi de Suède son consentement d'accepter la neutralité avec le duc de Bavière et la ligue catholique, long-temps auparavant le traité d'alliance entre Sa Majesté et le duc de Bavière. Et qu'il fût ainsi sur les paroles de ladite alliance qui n'étoit que défensive, il étoit évident que les troupes du duc de Bavière, sous la conduite du général Tilly, avoient attaqué à Bamberg les troupes du roi de Suède, ce qui avoit été cause qu'il étoit entré dans la Bavière sans que le traité de neutralité eût pu être conclu, tant à cause de ladite attaque que pource que le sieur Kuthner ne s'étoit point rendu à temps à Mayence, pour, conjointement avec les ambassadeurs de Sa Majesté, insister sur la modération des articles proposés par le roi de Suède, qui témoigna aux ambassadeurs du Roi qu'il ne falloit pas trouver étrange si à l'abord chacun avoit fait ses conditions les meilleures qu'il put, et desquelles on convient quand il est question de résoudre, et qu'il y intervient un puissant entremetteur tel qu'est le Roi. Qu'en second lieu, ledit duc de Bavière alléguerait plusieurs raisons pour montrer qu'il n'avoit pu accepter la suspension d'armes : à quoi il suffisoit de répondre que le Roi ne l'avoit désirée qu'autant qu'il avoit estimé qu'elle seroit utile audit duc, et que puisque les circonstances des choses lui avoient fait croire que l'état de ses affaires ne le requéroit pas, Sa Majesté se remettoit volontiers à ce qu'il avoit estimé être pour le mieux. Qu'en troisième lieu, le duc de Bavière faisoit instance que, puisqu'après la mort du roi de Suède ceux qui avoient suivi son parti molestoient ses Etats et s'étoient emparés de plusieurs de ses places, il plût au Roi l'assister du secours pécuniaire porté par leur alliance, et disoit qu'il ne croyoit pas que Sa Majesté dût le lui refuser pour avoir recherché l'assistance de l'Empereur en son extrême nécessité, outre que par le traité de l'alliance il étoit exprimé qu'il ne prétendoit contrevenir à son serment électoral d'assister l'Empereur contre ceux qui l'attaquoient, et spécialement en une cause où il s'agissoit du péril manifeste de la religion et de l'invasion de l'Empire : qu'il falloit répondre que ce que faisoient lors les princes protestans et les Suédois contre le duc de Bavière, étoit ensuite de ce qu'il les avoit attaqués le premier à Bamberg, et lorsque Tilly entra dans la Saxe; et même on leur faisoit croire que ce second ravage que les troupes de Walstein avoient fait, avoit été par l'instigation du duc de Bavière; que le Roi ne trouvoit pas mauvais qu'il secourût l'Empereur et qu'il en tirât du

secours, s'il croyoit y être obligé par son devoir ou par la nécessité, mais que cela n'empêchoit pas que le Roi ne demeurât désobligé de prendre sa défense, à quoi il ne croyoit être tenu contre ceux qui attaqueroient le duc de Bavière lorsque lui-même les y auroit provoqués, encore qu'il l'eût fait avec juste cause, comme pourroit être celle d'assister l'Empereur, étant manifeste que ce seroit une trop générale obligation, tant à l'égard du Roi que du duc de Bavière, s'il falloit que l'un d'eux défendît l'autre contre tous ceux qui voudroient avoir leur revanche du dommage qu'ils en auroient reçu; ce qui seroit plutôt une ligue offensive que défensive, si l'on étoit obligé de porter ses armes ou un secours pécuniaire contre ceux auxquels le Roi ou le duc de Bavière voudroient faire la guerre; que si cette raison avoit lieu absolument et universellement, elle avoit beaucoup plus de force au fait présent, où l'on ne pouvoit douter que le secours que le Roi donneroit tournât à la ruine de la France, de la liberté de l'Allemagne et même de la chrétienté, et n'apportât un notable préjudice au même duc de Bavière et de sa maison; qu'au lieu de guérir une grande blessure on la rendoit mortelle, lorsque, sans avoir soin de sonder et nettoyer le fond de la plaie, l'on ne regardoit que la peau; que cette peau étoit l'apparence et le prétexte de la religion dont les Espagnols se servoient pour endormir le monde, et pour faire que l'on négligeât ou que l'on ne considérât pas le mal qu'ils faisoient à l'Eglise par les troubles qu'ils apportoient aux princes catholiques, cherchant toutes sortes d'occasions de les diviser et détruire par secrètes menées ou de vive force, oubliant pour cela la défense de leurs propres sujets, et exposant la religion à un manifeste péril. Et sur ce sujet le Roi prenoit la confiance de faire entendre au duc de Bavière ce qu'il avoit fait pour la paix, les moyens qu'il avoit tentés pour disposer les Espagnols à un bon accommodement par la voie de messieurs les nonces, et ce que sur cela le duc d'Olivarès avoit dit et préparé, ce que l'on avoit sujet de craindre de l'Empereur par les conseils d'Espagne; que le vrai moyen d'établir une bonne paix, étoit que tous les princes de l'Allemagne convinssent ensemble pour obtenir des conditions justes pour le présent et sûres pour l'avenir; que, pour cet effet, le Roi prioit le duc de Bavière de se joindre à lui pour faire entendre à l'Empereur qu'il eût à consentir les propositions équitables de Sa Majesté, et que le duc de Bavière promît de les appuyer, comme le Roi feroit en ce qui touchoit ledit duc; que le Roi envoyoit dès lors prier ses amis en Allemagne de ne le pas molester, et pour les disposer à une bonne paix, conviant ledit duc à y contribuer. Pour conclusion, qu'il falloit obtenir de lui, s'il se pouvoit, qu'il donnât sa parole de faire ce qu'il pourroit pour porter l'Empereur et les autres princes d'Allemagne à consentir les justes intérêts du Roi, qui lui seroient déclarés verbalement; qu'il se rendît garant avec les autres princes de maintenir respectivement avec le Roi et les autres princes qui auroient intervenu en ladite diète (1), contre celui ou ceux qui manqueroient de tenir ce qui auroit été accordé; qu'il contribueroit ce qui dépendoit de lui à ce que les ambassadeurs du Roi, en qualité de médiateur, y fussent reçus selon l'honneur qui lui étoit dû; que cependant il dissuaderoit l'Empereur de molester la France; que le Roi feroit tout son possible à ce que Ratisbonne, Donawert et autres places de la bienséance dudit duc de Bavière, lui demeurassent par un accommodement, et que Sa Majesté appuieroit de tout son pouvoir ses intérêts en l'affaire du Palatinat lorsqu'il en seroit parlé en ladite diète. Que de là s'en allant trouver l'Empereur il lui présentât la lettre de Sa Majesté, qui contenoit en substance, que Sa Majesté Impériale ayant fait savoir au Roi qu'elle eût désiré qu'il lui envoyât quelqu'un auquel, avec l'intervention des nonces de Sa Sainteté, elle pût déclarer ses résolutions pour le repos de la chrétienté et le bien de l'Empire, elle l'envoyoit vers elle pour ce sujet.

Sa Majesté donna charge particulière audit Charbonnières que, s'il apprenoit, par le rapport desdits nonces, et spécialement du sieur Grimaldi qui étoit l'extraordinaire, que l'Empereur et ceux de son conseil fussent en disposition d'accorder des conditions raisonnables, et si l'on le pressoit de déclarer s'il avoit charge de traiter, il diroit avoir le pouvoir d'entendre les intentions de Sa Majesté Impériale et de lui faire entendre celles du Roi sur les points de leurs différends, et sur les choses qui pouvoient servir à mettre Leurs Majestés en une parfaite intelligence, et même pour avancer la paix dans l'Empire, autant que le Roi y pourroit contribuer; que selon que l'on verroit les choses être préparées pour passer et conclure un traité, le Roi ne refuseroit pas de commettre au plutôt un plein pouvoir à quelqu'un des siens pour terminer lesdits différends, et ensuite rendre à Sa Majesté Impériale tous les plus parfaits témoignages de son affection, et que, pour cet effet, l'on conviendroit (2) à Vienne ou en autre lieu qui seroit jugé plus commode; qu'il ne conféreroit point avec les gens de l'Empereur, que M. de

(1) Suppl. *ce qui y serait réglé.*
(2) Suppl. *d'une conférence.*

Feuquières ne lui eût fait savoir que les princes avec lesquels il traitoit le trouveroient bon; et, auparavant que d'entrer en aucune conférence, il feroit entendre à l'Empereur, ou par messieurs les nonces ou par lui-même, que le Roi désiroit savoir s'il vouloit comprendre en son traité avec le Roi les intérêts du roi d'Espagne, d'autant que, s'il y étoit résolu, il seroit fort à craindre que la longueur et la difficulté qui se trouvoient ordinairement de cette part n'empêchassent une bonne et prompte issue de cette négociation; que Sa Majesté n'étoit pas éloignée d'entrer en un entier accommodement avec ledit roi d'Espagne, et ne refusoit pas en cela l'entremise de l'Empereur, mais que la raison susdite étoit bien à considérer, et que le Roi estimoit à propos d'en être éclairci; sur quoi ledit sieur de Charbonnières manderoit par deçà la réponse qu'on lui auroit faite; et, au cas qu'il eût des nouvelles du sieur de Feuquières, comme dessus, il ne laisseroit pas de conférer, quand ce ne seroit que pour reconnoître ce que l'on pourroit attendre de l'Empereur, à ce que l'on pût sur cela prendre ses mesures. Que l'une des premières propositions que feroit l'Empereur seroit de dire que, s'accommodant avec la France, l'on ne pût molester les États l'un de l'autre, directement ni indirectement par soi ni par autre, ni assister ceux qui le voudroient : sur quoi il pourroit répondre que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il fût conclu, tant en son nom que de tous ses alliés, par la paix générale de l'Empire, que les choses qui y seroient déterminées d'un commun consentement fussent maintenues de tous ceux lesquels interviendroient en ce traité, ensuite duquel Sadite Majesté étoit prête, non-seulement de ne point aider ceux qui voudroient molester l'Empereur ou l'Empire contre ce qui auroit été arrêté en ladite paix, mais aussi de défendre l'Empereur contre ceux qui le voudroient attaquer au préjudice des conventions desquelles l'on seroit demeuré d'accord; en quoi Sa Majesté se promettoit de l'Empereur une pareille assistance, et croyoit en cela donner à tous une preuve évidente de sa bonne foi et du désir qu'elle avoit de contribuer tout ce qui dépendoit d'elle pour l'affermissement de la tranquillité publique; qu'il ne falloit douter que si l'Empereur alléguoit, comme il avoit toujours fait jusques ici, que le Roi lui faisoit tort de faire des alliances dans l'Empire contre son autorité, et que Sa Majesté ne voudroit pas que l'Empereur en fît autant dans la France, ledit Charbonnières feroit voir combien de fois des empereurs de sa maison et lui-même avoient excité et appuyé nos dissensions civiles; que la condition des princes et des villes est tout autre en Allemagne qu'en ce royaume; que toujours les rois de France y ont eu des alliances publiques; qu'en cette occasion le Roi se sert de celles qu'il y a pour faciliter une bonne paix et empêcher la dissipation de l'Empire, et même pour conserver la religion, qui, sans son entremise, auroit été bannie de plusieurs lieux de l'Empire, dans la fureur des guerres qui ont pris leur origine des mécontentemens et soupçons que les Espagnols ont causés, voulant établir leurs intérêts sous le nom de Sa Majesté Impériale.

Elle lui bailla aussi le projet de la manière d'accommodement, qu'elle lui défendit de communiquer à personne quelconque, et commanda de s'en servir seulement pour reconnoître mieux s'il y avoit moyen de porter l'Empereur à se conformer aux intentions du Roi, et pour détourner les propositions qu'on lui pourroit faire, qui en seroient éloignées. Le projet qu'on lui donna pour terminer les différends entre l'Empereur et le Roi, sans y comprendre l'Espagne, étoit : 1° que l'Empereur promettroit de ne se point opposer, présentement ni à l'avenir, au traité fait entre le Roi et le duc de Savoie sur l'échange de Pignerol, et de ne point donner de secours à ceux qui voudroient troubler Sa Majesté en cet échange; 2° qu'il promettroit aussi de ne point molester, directement ni indirectement, les personnes, les villes, les places et les terres qui sont dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, ni les États du Roi pour cette cause, ains laisseroit les choses comme elles étoient à présent, bien entendu que le Roi n'entendoit en aucune façon préjudicier aux droits qui appartiennent à l'Empire; 3° que Sa Majesté remettroit entre les mains de M. l'électeur de Trèves, sans aucune difficulté, les places où elle tenoit des gens de guerre dans son archevêché, comme y étant pour la défense dudit sieur Electeur, au même temps que par la cessation des présens troubles dans l'Empire il n'en seroit plus de besoin; 4° que le Roi promettroit de faire avec les Grisons que les forts qui y étoient lors seroient entièrement démolis, et il retireroit ses troupes, ou de la nation française, ou autre à sa solde, de toute la Rhétie, y comprenant la Valteline, au même temps que le traité de Monçon, pour l'assurance de l'observation duquel les Grisons avoient bâti lesdits forts, seroit exécuté, en quoi le Roi promettoit d'apporter de sa part toute diligence, facilité et bonne foi; 5° que l'Empereur trouveroit bon de tenir une libre diète en Allemagne, en laquelle tous les troubles qui y étoient lors mus se pussent pacifier raisonnablement, sans préjudice de la dignité impériale et de la sûreté de tous les

princes qui y avoient intérêt; 6° que le Roi interviendroit en cette diète, promettant d'apporter ce qu'il pourroit vers ces princes, ses amis et alliés, à ce que les choses se terminassent ainsi que dessus, au contentement de l'Empereur et de toutes les parties; 7° qu'ensuite de ce que dessus l'Empereur n'attaqueroit, directement ni indirectement, le roi de France, et généralement les lieux et États qu'il possédoit, et n'assisteroit en sorte quelconque d'hommes, d'argent, de munitions, ni en aucune manière, ceux qui le voudroient faire; 8° que de même, ce que dessus présupposé, le Roi n'attaqueroit ni molesteroit, directement ni indirectement, la personne de l'Empereur ni l'Empire, et généralement les lieux et Etats qu'il possédoit, et n'assisteroit en sorte quelconque d'hommes, d'argent, de munitions, ni en aucune manière, ceux qui le voudroient faire; 9° qu'il seroit convenu entre l'Empereur et le Roi que les susdits articles auroient lieu du jour que la pacification des troubles d'Allemagne auroit été arrêtée et signée en la libre diète ci-dessus mentionnée, et qu'il ne seroit libre, ni à l'Empereur, ni au Roi, de se rétracter d'aucune chose contenue aux susdits articles; ains seroient tenues Leurs Majestés de les signer de bonne foi, conjointement avec les traités qui seroient faits en ladite diète pour le repos de l'Allemagne, pour le tout être inviolablement exécuté de part et d'autre; 10° que cependant, dès à présent, les susdits articles de l'Empereur et du Roi seroient mis entre les mains des nonces résidant près de leurs personnes; savoir, ceux de l'Empereur entre les mains de M. de Grimaldi, et ceux signés du Roi entre les mains de messieurs Ceva et Biqui, pour être par eux envoyés à Sa Sainteté, qui les délivreroit en même jour aux ambassadeurs ou résidens de l'Empereur et du Roi; 11° que pour ce qui étoit des places que le Roi tenoit de M. de Lorraine en vertu des traités que Sa Majesté avoit faits avec lui, il seroit superflu d'en parler en ce lieu, et que Sa Majesté étoit résolue d'observer inviolablement de sa part lesdits traités.

Il restoit à envoyer en Hollande pour appuyer les mêmes desseins et porter les Hollandais à prendre les mêmes conseils de Sa Majesté, puisque les intérêts d'Allemagne leur étoient non-seulement communs avec elle, mais qu'ils en avoient une particulière dépendance. Il choisit pour ce sujet le sieur de Charnacé, auquel Sa Majesté avoit une particulière confiance, et lui donna charge d'empêcher, tant qu'il pourroit, que la trève se fît, leur représentant toutes les raisons susdites, l'occasion présente du mécontentement presque universel de tous les grands de Flandre, lequel, bien qu'il y eût apparence qu'il ne produiroit pas tout l'effet qu'ils promettoient, il mettroit néanmoins les Espagnols en défiance, et, les obligeant de rappeler la plupart de leurs forces dans les garnisons, les empêcheroit d'agir si fortement pour cette année contre leurs ennemis au dehors; que s'il voyoit que, quoi qu'il leur pût représenter, ils fussent portés à y consentir, en ce cas il tâchât de faire que le Roi y fût compris, que la maison d'Autriche et les Espagnols ne pussent rompre avec lui sans que les Hollandais fussent obligés de rompre avec eux; que les moyens qu'il avoit pour parvenir à cette fin étoient qu'il leur offrît la continuation du secours ordinaire d'un million, et, si cela ne suffisoit, l'augmentation dudit secours jusques à 1,500,000 livres pour cette année; et, s'il voyoit que l'argent seul ne pût rompre la trève, quatre mille hommes et six cents chevaux entretenus de Sa Majesté pour cet été, sans toutefois avoir ses drapeaux, et à la charge qu'ils ne pussent faire ni paix ni trève de deux ou trois ans, ou six mille hommes et mille chevaux avec lesdits drapeaux, pourvu que le prince d'Orange les employât avec ses armes en une conquête où le Roi eût part, ce que le Roi entendoit donner outre le million, auquel toutefois ledit sieur de Charnacé tâcheroit de n'engager pas le Roi, lequel, en ce cas, ne feroit aucune difficulté de passer un article par lequel il seroit dit que les uns ni les autres ne pourroient faire ni paix ni trève avec les ennemis communs, que conjointement; qu'en toute extrémité le Roi pourroit donner douze mille hommes avec deux mille chevaux, commandés par un maréchal de France, qui, par ordre du Roi, reconnoîtroit le prince d'Orange, à la charge que lesdits douze mille hommes seroient employés, conjointement avec les forces hollandaises, pour prendre cet été ou Namur ou Dunkerque et les côtes de Flandre, et que ladite conquête demeureroit au Roi, à condition que Sa Majesté s'obligeroit de les assister, l'été ensuivant, dudit nombre de gens de guerre aux autres conquêtes qui se feroient pour messieurs lesdits Etats, et que les uns ni les autres ne pourroient faire ni paix ni trève avec leurs ennemis communs, que conjointement. Mais que ledit sieur de Charnacé ne pourroit se servir de ce dernier moyen qu'au cas que les protestans d'Allemagne voulussent exécuter ce qu'ils lui avoient fait connoître désirer de la délivrance de certaines places entre les mains du Roi, et partant il n'en parleroit pas audit sieur prince d'Orange qu'il ne fût averti de ce que le sieur de Feuquières auroit fait en Allemagne; que le procédé que devoit garder le sieur de Charnacé pour, par les moyens ci-dessus ex-

primés, venir à ces fins, étoit de faire connoître au prince d'Orange qu'il n'étoit pas envoyé là par le Roi, ni du cardinal, pour empêcher la trève ni porter à la guerre, mais bien pour faire lequel des deux ils voudroient, le plus avantageusement qu'il se pourroit, lui donner connoissance des sentimens du Roi sur les affaires publiques, et savoir les siens; qu'il lui diroit aussi qu'on l'avoit choisi exprès pour deux raisons, la première parce qu'il avoit toujours été en Allemagne avec le roi de Suède et depuis avec Oxenstiern et les protestans, la seconde à cause de la confiance que le Roi et le cardinal prenoient en lui; que sur cela il diroit encore audit prince d'Orange qu'il avoit charge particulière de lui faire connoître le désir que les Allemands avoient de continuer la guerre, et la prière qu'ils avoient faite au Roi de tenir une armée vers l'Alsace pour les secourir s'ils en avoient besoin; que le Roi, considérant d'une part combien ce qu'ils désiroient étoit utile à la chrétienté et à messieurs des Etats mêmes, et d'autre, que par ce moyen il pouvoit s'engager à une rupture ouverte, n'avoit point voulu prendre de résolution sans avoir son avis et savoir ce que lui et messieurs des Etats voudroient faire à l'avantage de la France, au cas que Sa Majesté se résolût d'entrer en rupture ouverte avec Espagne, en sorte qu'ils ne pussent faire ni paix ni trève l'un sans l'autre; que sur cela il laisseroit parler ledit prince d'Orange, et le rendroit recherchant par l'avantage des propositions qu'il lui feroit, battant chaud ou froid, selon qu'il verroit que la conduite dudit prince d'Orange, qui étoit fin, le requerroit; et si, par art ou autrement, ledit prince d'Orange lui témoignoit être porté à la trève ou à la paix, qu'alors, lui témoignant que le Roi y consentiroit volontiers, il fît en sorte que ledit prince et messieurs des Etats le recherchassent pour faire que le Roi entrât en leur traité, à condition que les Espagnols ne pourroient attaquer ou les Hollandais ou la France, que la France et les Hollandais, conjointement, ne leur déclarassent la guerre; qu'il lui témoignât comme le Roi avoit envoyé au même temps le sieur de Feuquières en Allemagne, pour avancer la négociation dont il lui avoit parlé qu'il avoit charge d'y traiter; que ledit sieur de Charnacé avoit charge de lui faire savoir promptement ce qu'il traiteroit, afin qu'il s'avançât ou retardât selon qu'il en seroit besoin; qu'il avoit charge aussi d'avertir diligemment le Roi, afin qu'on préparât tout ce qu'il faudroit s'il en étoit besoin, et qu'il tirât l'effet qu'il pourroit de la révolte que quelques seigneurs de Flandre vouloient faire, ce qu'il ne falloit pas négliger, quoique Sa Majesté n'en fît pas grand cas; que ledit sieur de Charnacé verroit adroitement si dans le traité de paix ou de trève qui se feroit entre les Hollandais et l'Espagne, on pourroit régler et terminer aussi tout-à-fait les différends qui étoient entre la France et l'Espagne, qui aboutissoient à exécuter le traité de Monçon, et à ce que lesdits Espagnols ne pussent se porter contre la France pour raison de l'échange de Pignerol, de Moyenvic et des intérêts du duc de Lorraine; que ledit sieur de Charnacé feroit connoître à M. le prince d'Orange que le plus puissant motif qui pût porter le Roi à ce que ces messieurs des Etats pouvoient désirer, étoit de laisser l'entière liberté de la religion catholique dans les places et lieux qu'ils conquerroient à l'avenir, et même, s'il se pouvoit, en celles qui étoient déjà en leur puissance; et qu'il ne parleroit de toute cette affaire qu'à M. le prince d'Orange, et à un ou deux commissaires confidens de messieurs les Etats, cette affaire ne pouvant se divulguer sans se ruiner.

Mais, pource que les affaires de Lorraine avoient une nécessaire connexité avec celles d'Allemagne et des Pays-Bas, Sa Majesté en même temps créa un parlement à Metz (1) pour arrêter les entreprises continuelles du duc de Lorraine, veiller aux droits du Roi, établir entièrement son autorité en ces pays-là, et maintenir les peuples des Trois-Évêchés en bonne paix et y établir une bonne justice, laquelle, par anciennes concessions des empereurs et rois de France, ayant été laissée aux particuliers sans appel en beaucoup de chefs, étoit exercée par passion et injustice, à la foule des peuples.

Pour soulager aussi son peuple, qui étoit travaillé et foulé par les passages et la nourriture des gens de guerre, Sa Majesté fit un réglement par lequel, révoquant les ordonnances de 1629 en ce point seul que les étapes devoient être fournies sans payer aucune chose, elle ordonna qu'à l'avenir les gens de guerre logeroient dans les villes et faubourgs d'icelles, payant ce qu'ils prendroient au prix du dernier marché, sans pouvoir exiger des hôtes que le feu et la chandelle, le lit et les ustensiles ordinaires, moyennant quelque surcroît journalier sur leur solde, qui leur fut ordonné par ledit réglement (2).

Et pource que ses affaires ne pouvoient bien aller si, entre ses principaux ministres, il y en avoit quelqu'un qui ne travaillât pas d'une égale fidélité avec les autres, ou qui eût des desseins particuliers pour son intérêt ou sa passion, qui ne se rapportassent pas entièrement à son service, ou qui lui fussent contraires, elle se

(1) L'édit de création est du mois de janvier 1633. L'ouverture du nouveau parlement eut lieu le 26 août suivant.

(2) Du 14 février.

trouva obligée d'éloigner de son conseil le garde des sceaux de Châteauneuf, duquel elle avoit du mécontentement il y avoit déjà quelque temps. En la conférence particulière que Sa Majesté eut avec le cardinal de Rochefort, à son retour de Brouage, elle lui fit beaucoup de remarques qu'elle avoit faites, pendant son absence, de l'infidélité dudit sieur de Châteauneuf, et lui fit connoître la résolution qu'elle avoit prise de le chasser, dont le cardinal la détourna autant qu'il put, la suppliant de trouver bon qu'on prît temps de bien examiner ses actions, vu qu'on ne pouvoit procéder trop mûrement lorsqu'il étoit question de faire ou défaire un ministre; mais il continua si opiniâtrément à suivre le train qu'il avoit commencé, qu'enfin il n'y eut pas moyen d'en souffrir davantage. Sa Majesté, étant à Saint-Germain-en-Laye, lui envoya, le 25 février, redemander les sceaux, et ensuite le fit arrêter prisonnier par le sieur de Gordes, capitaine des gardes de son corps, et le fit conduire le lendemain, par le sieur de Lamont, enseigne de ses gardes écossaises, dans son château d'Angoulême. Sa Majesté honora de cette charge le sieur Séguier (1), président au parlement de Paris, et fit garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit (2) le sieur de Bullion.

On avoit fait le sieur de Châteauneuf garde des sceaux à l'éloignement du sieur de Marillac, croyant qu'il n'auroit autre mouvement que celui que le commandement du Roi lui donneroit ou l'intérêt de son service, d'autant que jusque-là il avoit fait paroître n'avoir autre intention, et depuis quelques années étoit toujours demeuré attaché auprès du cardinal, servant avec beaucoup de témoignages d'affection et de fidélité; mais dès qu'il se vit émancipé par l'autorité de sa charge, et en état d'agir seul, lors ses inclinations, qu'il avoit tenues cachées auparavant par respect et par crainte, commencèrent à paroître. Il se jeta dans les cabales de la cour, particulièrement en celle des dames factieuses, dont la principale étoit la duchesse de Chevreuse, l'esprit et la conduite de laquelle avoient été souvent désagréables au Roi, comme non-seulement n'ayant jamais manqué à être de toutes les mauvaises parties qui avoient été faites contre son service, mais même en ayant quasi toujours été un très-dangereux chef de parti. Son intelligence avec elle passa si avant qu'il s'intéressa en ses passions dans l'Angleterre même, en laquelle elle avoit amitié avec le comte de Holland, et ensuite crédit avec toute sa cabale, ce qui produisit de mauvais effets à cet État, comme nous avons dit les années passées. Ledit Châteauneuf s'y attacha aussi, et, sans considérer qu'en la charge où il étoit il devoit bien moins que nul autre entretenir ses pratiques dans une cour étrangère, il y écrivoit continuellement, et faisoit ou faisoit faire par ses correspondans tous les mauvais offices qu'il pouvoit au sieur Creston, grand trésorier d'Angleterre, parce que le comte de Holland étoit son ennemi, ne considérant pas que c'étoit celui seul qui tenoit le parti du Roi en ce pays-là, qu'il gouvernoit son maître, et que c'étoit grandement préjudicier au service du Roi que de l'offenser. Mais tout cela ne le touchoit point, car il alla même jusqu'à ce point que d'essayer de discréditer l'ambassadeur du Roi, le rendre désagréable à la reine d'Angleterre, et par elle au Roi son mari, au contentement duquel si quelque affaire se terminoit en France au conseil de Sa Majesté, il en donnoit l'avis de delà quelque temps auparavant, disant qu'il la feroit passer de la sorte, en dérobant le gré qui en étoit dû au Roi pour se l'attribuer, et ôtant encore l'entremise des bons offices de son ambassadeur. Le roi d'Angleterre, qui eut avis de cette cabale, ne l'eut pas agréable, témoigna au comte de Holland le mécontentement qu'il en avoit, la dissipa entièrement, et maintint son grand trésorier contre tous ses ennemis.

Sa Majesté l'ayant fait arrêter prisonnier et envoyer à Angoulême, envoya aussi quant et quant à la Bastille le sieur de Leuville son neveu, et le chevalier de Jars son confident, qui, à quelques mois de là (3), fut condamné à avoir la tête tranchée pour la part qu'il avoit prise en la cabale d'Angleterre, et avoir traité d'y faire passer la Reine-mère et Monsieur; mais Sa Majesté, lui faisant grâce, commua sa peine de mort en prison perpétuelle; le sieur de Hauterive son frère (4) se sauva à la faveur de la nuit, et se retira en Hollande. Le maréchal d'Estrées, qui avoit de longue main une amitié particulière avec ledit sieur de Châteauneuf, sachant sa disgrâce, partit le 15 mars à l'improviste de Trèves où il commandoit les armes du Roi, sans ordre ni permission de Sa Majesté, et se retira à Vaudrevange, sur le soupçon qu'il prit que les sieurs de La Saludie et de Bussy-Lamet avoient ordre de l'arrêter, qu'ils avoient reçu par un courrier qui passa à Trèves, et qui ne lui avoit point apporté de lettres comme aux autres. Il prit néanmoins un autre prétexte de sa retraite, et dit qu'il alloit prendre les eaux; mais il l'avoua depuis à Sa Majesté, et lui envoya le 19

(1) Pierre, né en 1588.
(2) Suppl. *en place dudit Châteauneuf.*
(3) Au mois de novembre, dans la ville de Troyes.
(4) De Châteauneuf.

mars un gentilhomme pour lui demander pardon de cette action, et lui dire ingénument les raisons qui lui avoient fait faire. Sa Majesté lui remit la peine qu'il méritoit, et lui renvoya son gentilhomme avec lettres qui l'assuroient de sa bonne volonté, et lui commandoient de retourner à Trèves en sa charge. Madame de Chevreuse, qui étoit la cause de la perte dudit sieur de Châteauneuf, fut aussi quelques mois après éloignée de la cour, le Roi commandant au duc de Chevreuse son mari de l'envoyer en Touraine en une maison qui étoit au feu duc de Luynes, où elle demeureroit jusqu'à ce qu'il eût agréable de la rappeler.

Et afin d'éteindre entièrement ce qui pourroit rester de feu caché de la rébellion qui avoit été allumée dans ce royaume, la dernière retraite de Monsieur en Flandre donnant sujet de craindre qu'il en restât encore quelques étincelles dans ceux qui avoient suivi son parti, Sa Majesté, qui avoit, à la fin de l'année précédente, envoyé des maîtres des requêtes par les provinces pour châtier les plus rebelles, et faire raser les places fortes dont les seigneurs abusoient pour opprimer les peuples au mépris de la justice, jugea nécessaire de leur faire commandement d'exécuter rigoureusement leur commission, afin que, faisant punir ceux qui seroient indignes de pardon, l'autorité de Sa Majesté fût rétablie, et les esprits retenus en leur devoir à l'avenir. Machault, qui avoit été envoyé en la province de Languedoc, fit exécuter à mort quelques-uns des plus rebelles dans le Gévaudan et les Cevennes, et fit raser plusieurs châteaux où quelques gentilshommes tenoient fort contre la justice. Argenson, qui avoit été envoyé ès provinces de Touraine, Berri, Limosin, Angoumois, la Marche et l'Auvergne, condamna et fit exécuter en effigie le sieur de Sauvebeuf, fit raser quelques-unes de ses maisons et abattre ses bois de haute futaie. Quant aux autres qui n'avoient pas suivi Monsieur en sa dernière retraite, il se contenta de recevoir leurs requêtes, par lesquelles ils demandoient pardon du passé, et leur ordonna de se pourvoir vers Sa Majesté en son conseil. Laffemas, qui avoit été envoyé en Champagne, Metz, Toul, Verdun et Pays-Messin, y fit aussi le procès à plusieurs, lesquels il fit exécuter en effigie, démolir leurs maisons et couper leurs bois. Dans la ville de Metz le sieur Charpentier, président pour le Roi en la justice des Trois-Evêchés, condamna, le 22 mars, Gabriel Lavenard, moine de l'abbaye d'Escurey en Barrois, à être roué et brûlé vif pour plusieurs crimes, l'un desquels étoit de s'être offert à attenter à la vie du cardinal moyennant 20,000 livres, et fut exécuté le même jour. La cour du parlement de Dijon de son côté condamna aux galères perpétuelles le baron de Saint-Romans, tant pour avoir suivi Monsieur, été trouvé saisi de commissions pour faire des levées contre la France, de lettres et instructions pour faire des négociations au préjudice du service du Roi, que pour avoir fait des écrits injurieux et scandaleux contre le gouvernement. Elle déclara le duc d'Elbeuf, Puylaurens, Le Coudray, Montpensier et Goulas, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, les condamna à avoir la tête tranchée et à des amendes, et les fit exécuter le même jour en effigie.

Sa Majesté aussi, ne jugeant pas raisonnable que Le Coigneux et Monsigot, qui étoient notoirement criminels de lèse-majesté comme les principaux conseillers et auteurs des maux que nous avions en ce royaume, méprisassent les condamnations données contre eux, parce qu'ils avoient cinq ans de temps auparavant que les arrêts de coutumace obtenus contre eux pussent être exécutés en leurs biens et charges, envoya en son parlement des lettres en forme de déclaration (1), par lesquelles, interprétant les ordonnances de Moulins et de Blois sur ce sujet, lesquelles sembloient avoir quelque opposition l'une à l'autre, elle déclara que sa volonté étoit que les jugemens qui avoient été ou seroient rendus sur la qualité du crime de lèse-majesté contre ses officiers, quoique donnés par défaut et contumaces, fussent exécutés après qu'ils auroient été publiés, et pour le regard seulement de la confiscation des offices et charges sans qu'ils pussent à jamais y être rétablis par lettres ou autrement, en quelque manière que ce fût, et qu'attendu les condamnations ci-devant rendues contre Le Coigneux pour sa rébellion et absence notoire hors le royaume, Sa Majesté avoit éteint et supprimé, selon les ordonnances, l'office de président qu'il avoit en sa cour de parlement. La cour fit difficulté de vérifier lesdites lettres, et le président de Mesmes ayant ouvert l'opinion qui fut suivie de tous, qui fut que lesdites lettres seroient mises au greffe pour, après les cinq ans portés par l'ordonnance de Moulins, être exécutées, Sa Majesté, pour témoigner son mécontentement, manda audit président, le 28 mars, qu'il eût à sortir le lendemain de Paris pour aller à Blois, et y demeurer jusqu'à ce qu'il reçût autre commandement. La cour députa vers le Roi, le 9 avril, pour le supplier de le rendre à leur compagnie; mais Sa Majesté, qui étoit offensée contre eux, ne donna la charge ni le loisir au garde des sceaux de leur faire ré-

(1) Au mois de mars.

ponse, mais leur dit lui-même que, quand on jugeoit quelqu'un en leur tournelle, ce n'étoit pas seulement pour lui faire souffrir la peine de son crime, mais afin que, par son exemple, les autres fussent retenus en leur devoir; qu'aussi, lorsqu'il avoit commandé au président de Mesmes de s'en aller, ce n'avoit pas été pour sa faute seulement, mais pour faire en sorte qu'à l'avenir ils fussent plus sages; que lorsque les juges présidiaux manquoient à ce qu'ils devoient, ils les déclaroient criminels de lèse-majesté du parlement, les interdisoient de leurs charges; qu'il falloit qu'ils confessassent que la puissance qu'il avoit sur eux étoit beaucoup plus grande que celle qu'ils avoient sur lesdits présidiaux : c'étoit donc à lui à user de son autorité à leur égard quand ils se seroient oubliés de ce qu'ils lui devoient; que s'il envoyoit quelque affaire au parlement qui méritât de lui faire des remontrances, il les trouveroit toujours bonnes, mais aussi après cela il entendoit être obéi ponctuellement. Quant à ce qu'ils lui disoient que ce n'étoit pas manque de bonne volonté, il leur déclaroit qu'il vouloit d'autres effets de leur bonne volonté que ceux qu'il voyoit, et qu'ils servissent mieux à l'avenir; qu'il iroit dans deux jours en son parlement, et vouloit que l'ordre ancien y fût rétabli; que quatre des présidens vinssent au-devant de lui avec six conseillers; que le grand chambellan, qui a accoutumé d'être à ses pieds, y fût couché et non assis, et que le garde des sceaux venant parler à lui fût à genoux comme on avoit accoutumé. Après cela chacun se retirant, le Roi ayant reçu plainte de la part du garde des sceaux que les présidens (1) faisoient difficulté de se lever quand il alloit prendre sa place, prétendant ne devoir rendre cet honneur qu'au chancelier, commanda de dire aux présidens qu'il entendoit qu'ils se levassent quand le garde des sceaux entreroit, et qu'ils lui rendissent cet honneur qu'ils rendoient bien au dernier d'entre eux. Et le mardi 12, sur les dix heures, le Roi vint en la Sainte-Chapelle ouïr la messe, et aussitôt partirent messieurs de Bellièvre, Potier, Le Bailleul et Séguier, présidens, pour aller au-devant avec six des conseillers de la grande chambre, et avant qu'il entrât au parlement le garde des sceaux Séguier y arriva, et le premier président qui étoit seul se leva; et peu après, le Roi entra et s'assit. Le garde des sceaux alla parler au Roi et se tint à genoux tant qu'il parla, puis revint à sa place et discourut du sujet du voyage du Roi et des déclarations contre les officiers criminels. Et ensuite les édits de suppression et de création d'un office de président et d'un conseiller avec les provisions de président, en faveur du sieur de Lamoignon (2), et de conseiller du sieur de Lahaye, furent lus. Ensuite on fit prêter serment au président Lamoignon, qui alla prendre sa place. Le conseiller prêta le serment aussi; le président Lamoignon l'alla installer, et les sieurs Gayant et Barillon, et autres conseillers de la première chambre, l'y accompagnèrent. En même temps le comte de Soissons alla de la part du Roi en la chambre des comptes, et y porta l'édit de suppression de l'office de maître des comptes du sieur de Monsigot, et celui de création d'une pareille charge en faveur du sieur Desrues, lesquels furent vérifiés en sa présence.

Sa Majesté, après avoir fait ces actions, qui sembloient avoir quelque apparence de sévérité, les voulut couronner de sa clémence accoutumée, et, se contentant d'avoir puni un petit nombre entre les coupables, fit expédier, dès la fin de mars, une abolition générale à ceux de Languedoc et pays adjacens, de leur rébellion et de tous les crimes qu'ils avoient commis durant et à raison d'icelle, mettant au néant toutes informations faites et jugemens donnés contre eux, exceptant seulement quelques-uns qui étoient absolument indignes de sa grâce. Elle en fit expédier quelque mois après une semblable pour ceux de Champagne. Et quant aux coupables des provinces de Touraine, Berri, Limosin, Angoumois, la Marche et l'Auvergne, Sa Majesté reçut aussi en sa grâce tous ceux qui la lui demandèrent, et qui en cette dernière retraite de Monsieur, son frère, ne l'avoient pas suivi. Et pource qu'il ne falloit pas seulement jeter les yeux sur les coupables pour les punir ou leur pardonner, mais aussi sur ceux qui avoient fidèlement servi le Roi pour les récompenser, Sa Majesté, qui depuis treize ans n'avoit point fait de chevaliers de ses Ordres, voulut remplir toutes les places qui manquoient des principaux de ceux qui l'avoient mérité (3), et en fit la cérémonie à la Pentecôte à Fontainebleau. Et d'autant que les sieurs d'Elbeuf et de La Vieuville, tous deux chevaliers de l'Ordre, étoient atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, ils furent, par l'avis de tous les chevaliers, déclarés par arrêt être dégradés dudit Ordre, sans qu'à l'avenir ils en pussent porter les marques ni jouir des honneurs, autorités et priviléges qui y appartiennent. Et pour faire connoître à la postérité leur félonie et ingratitude, il fut ordonné que les tableaux de leurs armes, ci-devant mises en l'église des Augustins de Paris, en seroient ôtés, et, au lieu

(1) Dont il était six semaines auparavant le collègue.

(2) Chrétien.

(3) Au nombre de cinquante.

où la cérémonie se faisoit lors, seroient lesdites armes détachées d'avec celles des autres commandeurs et chevaliers, et en leurs places seroient mis des tableaux noirs dans lesquels le dispositif dudit arrêt qu'ils donnèrent seroit inséré, qui demeureroient attachés dans lesdits Augustins au même lieu où étoient lesdits tableaux de leurs armes.

Tandis que le Roi faisoit ces choses dans son État, ses ambassadeurs en Allemagne et en Hollande y traitoient ce qu'il leur avoit commandé : le sieur de Feuquières s'en alla droit à Mayence et de là à Francfort, et donna en passant les lettres qu'il avoit du Roi, aux princes et aux villes qui étoient sur son chemin. Ayant appris à Francfort qu'Oxenstiern étoit attendu à Wurtzbourg, qui n'étoit pas bien éloigné de son chemin, pour aller à Heilbron où l'assemblée (1) se devoit tenir, d'autant que la ville d'Ulm, où ils l'avoient voulu indiquer, avoit été jugée trop proche des ennemis, il alla trouver ledit Oxenstiern, qui, lui témoignant n'avoir pas bonne opinion du duc de Saxe, duquel il craignoit les irrésolutions accoutumées, le grand désir qu'il avoit de la paix, et l'autorité qu'avoit envers lui le landgrave de Darmstadt son gendre, qui étoit entièrement attaché aux intérêts de l'Empereur, le pria de ne perdre point de temps à l'aller voir ni l'électeur de Brandebourg, mais s'en aller droit à Heilbron, pour employer les offices de Sa Majesté envers les princes et États assemblés, à (2) prendre une ferme résolution de demeurer étroitement unis, et de pourvoir aux choses nécessaires pour le soutien des affaires publiques. Ensuite il lui fit de grandes plaintes du duc de Lorraine, lui témoignant que sans le respect qu'on portoit à la protection de Sa Majesté on ne l'auroit pas souffert si long-temps. Le duc Bernard de Weimar étoit avec ledit chancelier, qui reçut les lettres de Sa Majesté avec un grand témoignage de ressentiment de l'honneur qu'il recevoit de l'estime qu'elle daignoit faire de lui, et s'excusa de recevoir une pension que Sa Majesté lui fit offrir, disant ne la pouvoir accepter parce qu'il étoit engagé au service de la couronne de Suède.

De là il alla droit à Heilbron, où Oxenstiern arriva deux jours après, et y ouvrit l'assemblée le 19 (3), en laquelle étoient les princes et États protestans des cercles supérieurs de l'Allemagne, savoir est du Palatinat électoral, de la Franconie, de la Souabe et du Rhin supérieur, les uns en personne, les autres par leurs députés, les ambassadeurs du Roi et du roi d'Angleterre et des États de Hollande. Sa proposition fut brève; il les requit de s'allier étroitement ensemble, et qu'ils résolussent comme il faudroit agir contre ceux qui romproient ladite alliance; qu'ils jugeassent quelles armées il seroit nécessaire d'opposer à l'ennemi, quels moyens ils auroient de les faire subsister, et à qui on pourroit commettre la direction de toutes ces choses, et quelle assistance la couronne de Suède auroit à espérer si pendant cette guerre ou après elle venoit à être attaquée. L'ouverture de l'assemblée ne fut pas plutôt faite, que les brigues, tant de la faction de l'Empereur que de celle du duc de Saxe, commencèrent à travailler par divers artifices pour essayer d'en détourner l'effet. Le duc de Saxe, qui est le plus glorieux des Allemands, qui le sont tous naturellement, eût voulu être chef de toute la confédération et avoir la direction des affaires. Il prévoyoit bien que le grand crédit et la réputation d'Oxenstiern, et la considération du feu Roi son maître, l'emporteroient sur lui, ivrogne, brutal, haï et méprisé de ses sujets et des étrangers, et cela l'incitoit par jalousie à l'empêcher. Ces brigues furent si fortes que le chancelier se trouva obligé de prier le sieur de Feuquières de ne se contenter pas des offices qu'il lui avoit rendus envers les particuliers de l'assemblée dans les conférences qu'il avoit eues avec eux, mais d'y demander audience publique pour parler à tous ensemble, et représenter à toute la multitude en corps ce qu'il avoit dit à chacune des parties. Le sieur de Feuquières se trouva en peine en cette concurrence du duc de Saxe et dudit chancelier : le chancelier avoit plus de courage, plus de conduite, et étoit en plus d'estime, et se défendoit de céder au Saxon pource qu'il représentoit, ce disoit-il, le royaume de Suède, et ne pouvoit se soumettre à aucun prince de l'Empire sans offenser la dignité de sa patrie. Le duc de Saxe, d'autre côté, ne prétendoit pas être de moindre qualité que lui, vu qu'il étoit sans contredit le premier et le plus puissant prince d'Allemagne, et l'adjonction duquel à un des partis de l'Empereur, ou des princes unis, avoit donné le poids, et le donneroit encore au parti contraire, s'il vouloit se rendre aux sollicitations de l'Empereur, qui sans cesse le recherchoit de paix, à laquelle il ne lui étoit pas désavantageux de condescendre. Mais quand ledit sieur de Feuquières eut mûrement considéré que le naturel de ce prince, porté aux plaisirs, au repos et au vin, le rendoit incapable d'avoir la principale conduite d'affaires si importantes; que l'envie et la haine qu'en plusieurs occasions il avoit ouvertement témoigné porter à toute puissance étrangère, bien qu'auxiliaire dans l'Empire, le devoient rendre suspect

(1) Des princes protestants.
(2) Suppl. *leur faire.*
(3) Mars.

au Roi; que sa concurrence avec la couronne de Suède, et ses prétentions sur les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt, et sa liaison trop grande avec le roi de Danemarck, au fils aîné duquel il avoit fiancé l'une de ses filles, le rendoient avec raison aussi suspect aux Suédois; que l'inclination qu'il avoit toujours fait paroître à la maison d'Autriche, fomentée par l'assiette de ses pays voisins de la Bohême, par ses conseillers pensionnaires d'Espagne, et par le landgrave de Darmstadt son gendre, outre la jalousie qu'il avoit de la maison de Weimar, le rendoient encore suspect à tous les confédérés, qui n'eussent pu assurément commettre le salut public entre ses mains; d'autre part, ayant considéré que la couronne de Suède ayant en Allemagne les places, les passages et les armes en sa puissance, ils se résoudroient facilement à choisir le chancelier pour directeur, tant pour témoigner leur gratitude à ladite couronne que pour éviter l'envie et la jalousie entre eux-mêmes, joint les grandes qualités qu'un chacun reconnoissoit être en la personne dudit chancelier, et ses intérêts qui étoient conjoints avec ceux du public; ledit sieur de Feuquières, pour toutes ces considérations, crut devoir interposer l'autorité de Sa Majesté envers l'assemblée, et leur parler à tous ensemble de sa part, tant pour les convier à ne se pas laisser abuser aux artifices de la maison d'Autriche, qui leur faisoit des propositions de paix pour les surprendre, qu'à se tenir bien unis et éviter toutes les longueurs en leurs délibérations, qui leur étoient d'autant plus préjudiciables que la saison étoit déjà avancée, et que leurs ennemis apportoient toute sorte de vigilance et de diligence pour se mettre en état de les attaquer, et enfin à témoigner reconnoissance vers la couronne de Suède, à laquelle ils ne pouvoient donner aucune récompense qui pût égaler le prix du sang qu'ils lui avoient coûté, et qu'il sembloit qu'il n'y avoit pas à délibérer sur l'élection de celui à qui ils devoient donner la direction des affaires communes. L'assemblée reçut ces propositions de l'ambassadeur du Roi, les eut pour agréables, et députa vers lui pour lui témoigner qu'elle les suivroit volontiers, et recevroit Oxenstiern pour directeur général.

Le sieur de Feuquières eut deux difficultés qu'il surmonta avec adresse, concernant les prétentions dudit Oxenstiern. Il découvrit qu'il faisoit une brigue secrète pour disposer les princes, États et députés de ladite assemblée à disposer en sa faveur de l'électorat de Mayence; ce qu'il détourna adroitement, faisant entendre généralement à un chacun d'eux qu'il leur étoit absolument important d'agir avec grande circonspection et retenue dans les choses qui pourroient rendre difficiles les traités de la paix, qui étoit et le but des soins de Sa Majesté, et leur bien. Davantage ledit Oxenstiern vouloit avoir les coudées franches en la direction des affaires d'Allemagne, et qu'un chacun dépendît de lui sans qu'il fût obligé de suivre les sentimens des autres, ce qui étoit d'un grand préjudice à la religion catholique, d'autant qu'il ne pouvoit s'accroître en Allemagne que dans les Etats des princes catholiques, n'y retenir aucune chose que dans iceux-là, où au contraire l'intérêt des Etats et princes allemands étoit que toutes les choses fussent remises dans leur premier état, et qu'on rendît à chacun ce qui lui appartenoit, ce qui étoit aussi le but de Sa Majesté qui n'eût pas voulu y voir la religion affoiblie; et partant, après que ledit sieur de Feuquières l'eut assisté pour le faire élire directeur, il travailla à faire apporter de telles modifications à son pouvoir, que le parti ne reçût que l'utilité que l'on pouvoit espérer de sa conduite, et non le dommage qu'il y avoit lieu d'en appréhender. Ledit chancelier, les voyant se porter à ces modifications, ne put s'abstenir de montrer la peine qu'il en avoit, et ne laissoit passer journée sans tenter de rendre son pouvoir illimité, et présentoit à toutes les séances quelque nouvel article tendant à interpréter à son avantage ce qui sembloit le lier trop à son gré; mais il n'en put venir à bout, et l'assemblée enfin conclut une alliance entre les princes et Etats là présens en leur personne ou par leurs députés, en laquelle ils déclarèrent qu'ayant tous pour but la paix et le bien de l'Empire, et encouragés par l'exhortation que Sa Majesté leur avoit fait faire par son ambassadeur, ils se lioient tous de nouveau avec la couronne de Suède pour se prêter mutuelle assistance, et employer leurs biens et leurs vies pour rétablir la liberté germanique, et venir à un traité d'une bonne paix générale, protestant qu'aucun n'en traiteroit avec le parti contraire que du su et du consentement de tous les confédérés. Et pource qu'on ne pourroit continuer et entretenir la guerre sans un chef qui eût les qualités requises, ils choisissoient le sieur Oxenstiern; mais parce qu'il lui seroit impossible de supporter seul le fardeau de toutes les affaires, ils lui donneroient pour le soulager un conseil composé de personnes qualifiées, par l'avis desquelles il résoudroit toutes celles d'importance, et établiroient encore en chaque cercle un conseil qui dépendroit de lui et du conseil général, et prendroit sous eux soigneusement garde à ce qui

se passeroit dans ledit cercle. Tous les articles se verront par le menu dans ledit traité, qui est inséré à la fin de ce volume (1).

Auparavant que l'assemblée se séparât, le sieur de Feuquières traita avec ledit Oxenstiern du renouvellement du traité d'alliance qui avoit été fait entre Sa Majesté et le feu roi de Suède. Le chancelier reconnoissoit bien que sa principale force consistoit en l'appui de Sa Majesté, sans l'autorité de laquelle il ne pourroit se prévaloir sur ses alliés; et quand même il le pourroit, ce parti étant un corps composé de tant de têtes et d'intérêts différens, il n'y pourroit maintenir l'union nécessaire à le faire subsister sans y être aidé par Sadite Majesté; mais il ne savoit comment accorder en son esprit les avantages qu'il en recevoit avec le désavantage qu'il prétendoit recevoir de ce que la même autorité, de laquelle il étoit contraint de se servir, étoit tellement considérée de toute l'assemblée, qu'il seroit en la puissance de Sa Majesté de le réduire quand elle le voudroit aux termes qu'elle jugeroit utiles pour le bien commun. Cette considération, fomentée encore par l'ambassadeur d'Angleterre, qui avoit grande jalousie de voir son maître tenu en peu de compte par tous les princes alliés, et même des Palatins, pour les affaires desquels il étoit venu, et qu'au renouvellement d'alliance il n'étoit fait mention que de Sa Majesté seule et non du Roi son maître, porta Oxenstiern à faire grande instance en ce renouvellement d'alliance sur les points de la religion auxquels il savoit que Sa Majesté ne vouloit ni ne pouvoit se relâcher, et, de la résistance du sieur de Feuquières prenoit occasion de jeter dans les esprits de l'assemblée des soupçons contre Sa Majesté sur ce fait, balancer la créance qu'ils avoient en elle, et essayer de les faire agir avec plus de retenue dans ses intérêts. Le traité néanmoins ne laissa pas de se conclure le 9 avril, avec la protestation que la reine Christine, reine héritière de Suède, fit, et qui fut insérée dans ledit traité, de conserver la religion catholique en tous les lieux où les armes de Suède et celles de leurs alliés l'auroient trouvée, et ne faire aucun mal aux ecclésiastiques; et qu'encore que le duc de Bavière et la ligue catholique eussent toujours refusé la neutralité, néanmoins, en considération du Roi, elle la leur offroit encore à conditions raisonnables, ladite alliance devant durer tant et si longuement que les mouvemens d'Allemagne dureroient, tous les princes qui n'y étoient pas entrés étant conviés à le faire : le sieur de Feuquières présenta ladite alliance à l'assemblée, les exhortant de s'y vouloir joindre. Oxenstiern s'y opposa encore sous main, et l'ambassadeur anglais, celui-ci par pure jalousie et envie, l'autre par raison d'Etat et de son intérêt, d'autant qu'il lui étoit important que le Roi ne tînt aux confédérés que par la couronne de Suède, et n'eût union immédiate qu'à elle seule et par elle aux collègues. Ils ne purent néanmoins les détourner de l'avoir agréable, et résoudre d'y entrer moyennant l'explication de quelques articles dont ils convinrent. Ils en écrivirent à Sa Majesté le 26 avril, et la supplièrent qu'attendu qu'il n'y avoit que la moindre partie d'entre eux présens à Heilbron, et que les députés ni absens n'avoient point ordre dans leurs instructions d'entrer dans ladite alliance, elle eût agréable d'attendre qu'ils en eussent conféré avec leurs seigneurs, lesquels ils ne doutoient point qu'ils ne l'acceptassent après que Sa Majesté seroit convenue de l'explication des points dont ils avoient traité avec son ambassadeur, et sur lesquels ils lui écrivoient. Ils supplioient en outre Sa Majesté de les vouloir assister d'argent pour les aider à supporter les frais de la guerre. Ce traité fut conclu puis après en septembre en l'assemblée qu'ils tinrent à Francfort (2).

Ledit sieur de Feuquières partit sur la fin d'avril de Heilbron pour aller trouver le duc de Saxe, laissant le sieur de La Grange-aux-Ormes près du chancelier Oxenstiern, pour l'informer de ce qui se passeroit de ce côté-là, et envoya avertir le landgrave de Hesse-Cassel de ce qui avoit été fait à Heilbron. Il arriva le 19 mai à Dresde, où il fut bien reçu du duc de Saxe, lequel il convia d'entrer dans l'alliance renouvelée entre Sa Majesté et la couronne de Suède, ou d'en faire une particulière conjointement avec l'électeur de Brandebourg, et de demeurer ferme dans les conventions de Leipsick, et d'accepter la médiation de Sa Majesté pour la paix. Il répondit en paroles générales fort honnêtes, donna parole que, quoiqu'il lui eût été donné beaucoup de sujet de se séparer des conventions de Leipsick, il ne le feroit jamais, n'agiroit dans les affaires que de concert avec les co-intéressés, et n'entendroit à aucune proposition de paix particulière; qu'il ne pouvoit agréer les résolutions prises en l'assemblée de Heilbron; qu'il tiendroit néanmoins à grand honneur de faire une alliance particulière avec Sa Majesté, après qu'il auroit vu au préalable ce qui réussiroit de l'assemblée de Breslau, convoquée par le roi de Danemarck; que pour ce qui étoit de la médiation, celle de Danemarck ayant été reçue de l'Empereur et de

(1) Il n'y est pas; mais on peut le lire partout, notamment au *Mercure français*, t. XIX, p. 461.

(2) Le 5-15 septembre 1633; voir le recueil de traités, à la sphère, 1672, in-12.

lui, il ne s'en pouvoit rétracter ; mais qu'il supplioit néanmoins Sa Majesté d'intervenir par ses ambassadeurs en ladite assemblée, pour y porter par son autorité l'une et l'autre des parties à des conditions raisonnables. Mais tandis que ledit sieur de Feuquières étoit en sa cour, il se fit une trève entre Arnheim, son général d'armée, et Walstein, laquelle le duc Saxe lui voulut faire croire avoir été faite sans sa participation, ce que la suite montra n'être pas véritable.

Durant le séjour que ledit sieur de Feuquières fit à Dresde, le comte de Kinstin, réfugié de Bohême, lui parla comme de lui-même de l'accommodement de Fridland avec les princes et Etats de l'union, si on le vouloit assister à se faire roi de Bohême, lui témoignant le peu de satisfaction que Walstein avoit de la maison d'Autriche, le sentiment qui lui restoit du mépris que pour récompense il avoit reçu des grands services qu'il lui avoit rendus, le peu d'espérance qu'il avoit d'en être mieux traité à l'avenir, dès que la nécessité qu'elle avoit de lui et qui l'avoit fait rappeler seroit passée. Ledit sieur de Feuquières ne désapprouva pas cette proposition, mais ne s'y engagea pas aussi, et principalement quand il sut que Walstein traitoit de la même affaire avec Oxenstiern par le comte de La Tour.

De là il alla trouver l'électeur de Brandebourg à Berlin, où il arriva à la fin de juin. Il le reçut très-bien, et trouva bonnes toutes les propositions qu'il lui fit de la part de Sa Majesté, qui étoient les mêmes qu'il avoit faites au duc de Saxe, auquel il envoya un ambassadeur pour le convier à faire le semblable; mais il rapporta pour réponse un refus absolu. Ledit électeur de Brandebourg promit, nonobstant cela, qu'il demeureroit ferme en sa résolution, et empêcheroit s'il pouvoit l'assemblée de Breslau, ou, si elle se tenoit, il ne donneroit autre pouvoir à ses ambassadeurs que d'écouter et lui rapporter ce qui y auroit été proposé, sans autorité d'y rien résoudre.

De là ledit sieur de Feuquières passa à la Hesse pour voir le landgrave de Cassel; mais il le trouva absent, étant allé conduire aux Hollandais quatre mille hommes que les princes et Etats de l'union leur envoyoient pour secours. Il arriva à Francfort sur la fin d'août, sur le point que l'assemblée des quatre cercles susnommés (1) étoit prête à commencer. Il trouva là le sieur de Varennes, que le Roi y avoit envoyé pour essayer de remédier aux plaintes qu'elle recevoit des catholiques oppressés, et principalement faire instance pour le soulagement et rétablissement de ceux qui depuis, et au préjudice du traité de Heilbron, avoient été chassés et molestés en plusieurs villes soumises à la direction des Etats et princes confédérés. Il eut charge de représenter à Oxenstiern et à eux tous, de la part de Sa Majesté, qu'il y alloit de leur intérêt commun de ne point donner lieu de croire que l'on fît une guerre de religion, ce que leurs ennemis vouloient persuader ; étant vrai que cette créance n'auroit que trop de fondement s'ils n'empêchoient la continuation de tels désordres; qu'il y avoit deux articles en l'alliance faite de nouveau à Heilbron entre les couronnes de France et de Suède, lesquels portoient notamment que dans les lieux rendus ou pris de force, la religion catholique romaine demeureroit inviolable en son entier, et que l'on ne feroit aucun dommage aux personnes et aux biens des ecclésiastiques; qu'il étoit hors de propos de dire qu'ils chassoient les prêtres ou les religieux, à cause que, refusant de leur prêter le serment de fidélité, ils contrevenoient à la clause de ladite alliance, par laquelle il étoit dit qu'on ne feroit dommage à leurs biens ni à leurs personnes, pourvu qu'ils prêtassent le serment et rendissent obéissance, pource qu'ils ne refusoient point de prêter un serment de fidélité qui fût couché en termes qu'il ne contrevînt point à leur religion; et même il étoit raisonnable, et Sa Majesté désiroit qu'ils en pussent, au préalable, écrire à Rome et en recevoir réponse; et si cependant quelqu'un d'entre eux donnoit juste sujet de se plaindre, Sa Majesté n'entendoit pas que pour la faute d'un particulier on se prît aux autres qui seroient innocens. Et si ledit Oxenstiern lui disoit, comme il avoit déja fait à plusieurs autres ministres du Roi, qu'il importoit fort de ne point donner ombrage à ceux de leur parti d'un trop grand zèle de Sa Majesté pour les catholiques, et alléguoit plusieurs conséquences, essayant, sous prétexte d'amitié et de bon conseil, d'empêcher les justes instances du Roi et demeurer en plein pouvoir de ruiner la religion catholique, il lui répondît qu'il ne pouvoit mettre en doute l'affection sincère de Sa Majesté en leur endroit, par tant d'effets signalés de ses soins et assistance réels, et que l'un des plus grands témoignages de son affection étoit le conseil qu'il leur donnoit d'user de modération et de justice en cette matière si délicate et sensible comme est celle de la religion; qu'il faudroit être leur ennemi mortel pour leur conseiller autrement; qu'ils devoient régler la véhémence et la chaleur de leurs ministres, qui, pour n'être gens d'Etat, avoient plusieurs fois réduit les choses à un état dangereux; que s'ils se plaignoient que Sa Majesté tenoit en sa protection l'électeur de Trèves, et avoit quelques-

(1) Les mêmes qu'à Heilbron.

unes de ses places en sa puissance, et témoignoient craindre que cela tournât quelque jour à leur oppression, il leur répondit que Sa Majesté ne leur pouvoit mieux ôter ce sujet de crainte que s'étant unie pour leur conservation comme elle avoit fait avec la couronne de Suède, et les invitant encore d'entrer en leur alliance; quant au duc de Lorraine, des entreprises et hostilités duquel ils disoient recevoir beaucoup de dommage, et ne s'en vouloir venger pour le respect qu'ils portent à Sa Majesté, il leur répondit que Sa Majesté en ressentoit les injures comme ils faisoient eux-mêmes, et que s'il ne se remettoit bientôt à la raison, elle l'y feroit rentrer par la force des armes. Les instances qu'ensuite de ces ordres il fit de la part de Sa Majesté en faveur des catholiques, leur apportèrent du soulagement; plusieurs qui avoient été chassés furent rappelés, et les violences dont ils avoient usé contre eux en quelques lieux furent modérées, ceux dudit parti disant qu'ils ne pouvoient les soulager, ni les protestans mêmes, comme ils désiroient, dans la disette en laquelle ils étoient de toutes choses, et les désordres qu'ils étoient contraints de souffrir de leurs armes.

Peu de jours après que ledit sieur de Feuquières fut arrivé à Francfort, comme nous avons dit, il reçut avis, de la part du général Arnheim, d'une trève qu'il avoit renouvelée avec Walstein, et en même temps le prioit de lui vouloir accorder une conférence avec lui pour affaires très-importantes pour la cause commune. La lui ayant accordée, il dit à son retour au sieur de Feuquières que ledit Walstein n'avoit mis en avant la proposition d'un traité général que pour avoir lieu de s'ouvrir avec lui, sans donner soupçon à l'Empereur; qu'il voyoit bien que la maison d'Autriche le vouloit maltraiter; que le duc de Feria venoit prendre sa place; qu'il étoit averti de bonne part qu'il y avoit des entreprises contre sa personne; qu'il croyoit que son adjonction au parti de l'union ne lui seroit point peu avantageuse; qu'il désiroit savoir quelles sûretés il pourroit recevoir des conditions qu'on stipuleroit avec lui, et des assistances qu'il avoit à en attendre. Le chancelier jugea à propos d'envoyer un colonel de sa part vers ledit général, pour être présent lorsqu'il confèreroit de ces choses avec ledit Walstein. Le sieur de Feuquières envoya le sieur Duhamel de compagnie avec ledit colonel, sans autre ordre ni pouvoir, sinon de lui rapporter seulement ce qui se seroit passé en ladite conférence. Enfin, après avoir fait résoudre en ladite assemblée son adjonction en l'alliance du Roi avec la couronne de Suède (1), il retourna trouver Sa Majesté avec des ambassadeurs de la part de la dite assemblée, pour faire ratifier ladite adjonction.

Cependant que le sieur de Feuquières avoit ainsi agi en Allemagne où le Roi l'avoit envoyé, le sieur de Charnacé, qui étoit parti de Paris en janvier, arriva en février en Hollande, où il trouva que la conférence pour la trève étoit commencée dès le 5 du mois. Le roi d'Espagne avoit donné une procuration à l'Infante dès l'an 1629, et l'Infante avoit substitué les députés de ses provinces. Les Etats acceptèrent pour lors l'une et l'autre; mais les députés flamands n'eurent pas agréables celles des députés desdits Etats, d'autant qu'elles contenoient un long narré, que les Etats de Brabant, Flandre et les autres provinces les ayant conviés de s'assembler pour aviser aux moyens de pacification, chasser tous étrangers de leur pays, et s'unir pour leur conservation réciproque; pour ces causes ils avoient donné pouvoir aux Etats-Généraux d'en traiter avec eux. Cette préface ne leur plut point, et requirent qu'elle fût ôtée. Les Etats au contraire insistoient qu'elle demeurât; mais enfin le prince d'Orange, avec grand soin et après plusieurs conférences, gagna quatre provinces entières, Gueldre, Hollande, Utrecht et Over-Yssel, à consentir une autre procuration telle que la demandoient les Flamands. Et voulant, à cause de la pluralité des voix, tenir la chose conclue, les trois autres provinces, Zélande, Frise et Groningue, protestèrent que plutôt ils iroient trouver les Flamands, leur dire qu'ils n'entendoient point traiter autrement, quoi que dissent les autres provinces; mais le lendemain le prince d'Orange les pria tant de mettre leur protestation au greffe, sans la faire aux députés flamands, afin que cependant l'on vît l'offre qu'ils feroient, laquelle si elle n'étoit jugée raisonnable on romproit le traité, qu'ils y consentirent. Les Espagnols demandoient qu'on leur rendît Maestricht, Fernambouc, Venloo, Ruremonde, et tout ce qui avoit été pris l'année précédente, moyennant quoi ils offroient de rendre Breda, puis condescendirent encore à rendre Gueldre, et fortifioient leurs demandes par de l'argent qu'ils distribuoient largement aux particuliers. Ils essayèrent d'éviter de comprendre l'Empereur dans la trève, afin qu'icelle ayant ruiné les protestans en Allemagne, Fridland vînt attaquer les Hollandais avec toutes ses forces, auquel cas les Espagnols prétendoient se joindre à lui, disant qu'ils ne violeroient point leur foi, puisqu'ils ne feroient autre chose que de se joindre à l'Empereur qu'ils étoient obligés d'assister; ceux-ci au contraire (2) prétendoient

(1) Suivant le traité du 5 septembre, déjà relaté.

(2) Les Hollandais.

comprendre en la trève l'Empereur et la ligue catholique, et demandoient absolument que tous les étrangers fussent chassés et ne fussent plus admis aux gouvernemens ni charges du pays; que tous officiers de guerre et de police jurassent aux Etats des provinces d'où ils seroient; que la rivière de l'Escaut fût délivrée de péages à l'égal des autres (qui seroit une grande perte pour le roi d'Espagne); que Breda, Gueldre et Steenwyck leur fussent rendues, et Rhinberg mis ès mains de l'électeur de Cologne, et la compagnie des Indes occidentales n'y vouloit point être comprise ni rendre Fernambouc : ils étoient bien loin de compte, et les députés des provinces obéissantes dirent n'avoir pas pouvoir de traiter sur ces propositions-là, mais que quelques-uns d'entre eux retourneroient à Bruxelles, et espéroient d'en rapporter tous pouvoirs nécessaires.

Dès que le sieur de Charnacé fut arrivé, il alla incontinent trouver le prince d'Orange, et lui exposa l'ordre qu'il avoit de la part du Roi, lui demandant qu'il lui fît donner quelques commissaires avec lesquels il eût à traiter, ne le pouvant pas, à cause du secret, avec un si grand nombre de députés. Ce qu'étant fait, il leur témoigna la bonne volonté du Roi pour le bien de leur Etat, qu'il étoit là pour conférer avec eux s'ils vouloient faire la paix ou la trève, comment cela se pourroit avec sûreté, et ce qu'en ce sujet ils désiroient que le Roi contribuât, et si aussi elle ne se pouvoit, et qu'ils désirassent continuer la guerre, ce que pourroit faire Sa Majesté pour eux. Puis il leur dit tous les avantages qu'ils pouvoient trouver en la paix ou trève, et tous les inconvéniens aussi, entre lesquels étoit la ruine indubitable des affaires d'Allemagne. Et sur ce qu'ils lui répondirent qu'ils y remédieroient bien parce qu'ils enverroient un puissant secours en Allemagne, il leur répliqua que s'ils faisoient la paix ils n'auroient plus qui secourir, d'autant que le chancelier Oxenstiern lui avoit autrefois dit confidemment, sur le sujet de beaucoup de propositions qu'il faisoit alors, que tout cela ne s'entendoit qu'au cas que les Hollandais continuassent la guerre, pource que, s'ils faisoient la paix, il la feroit de sa part. La faisant, les enfans du feu prince Palatin, qui seroient lors les seuls alliés qu'ils auroient à assister, seroient perdus absolument, pource qu'il n'y avoit point d'Etat en l'Allemagne, ni peut-être en l'Europe, qui fût si nécessaire aux Espagnols que le bas Palatinat pour joindre les Pays-Bas à l'Alsace, Brisgaw, Tyrol et l'Italie, et partant, pour le retirer dudit chancelier, ils lui bailleroient tout ce qu'il voudroit sur la mer Baltique. Le traité de Charnacé étoit traversé par le sieur de Hauterive (1), lequel, mécontent et fugitif, et ayant su de son frère jusques où les offres que Charnacé devoit faire pour empêcher la trève devoient aller, les dit au prince d'Orange, qui, pour cet effet, ne s'arrêtoit point à toutes les propositions dudit Charnacé afin de le faire venir au but. Cela fit que Sa Majesté pria les Etats d'éloigner d'eux ledit Hauterive; mais le prince d'Orange le défendit opiniâtrément; et Charnacé lui ayant aussi fait commandement, de la part du Roi, de l'aller trouver, il mit plusieurs excuses en avant pour ne pas obéir en effet, protestant toujours de paroles qu'il obéiroit dès qu'il le pourroit. La conclusion donc de la conférence de Charnacé avec les commissaires que les Etats lui avoient donnés, fut qu'ils désirèrent savoir de lui quel étoit son pouvoir touchant la guerre contre l'Espagne, et qu'il leur déclarât si le Roi la vouloit faire. Il leur dit que tant s'en faut qu'il eût pouvoir de cela, que même le Roi n'y étoit pas résolu; que seulement les propositions avantageuses des Allemands, qui, en cas qu'il la fît, lui offroient la carte blanche de tout ce qui étoit en leur puissance, lui en avoient-elles donné quelque envie; mais que son but principal étant la paix universelle, et jugeant comme cette rupture l'éloigneroit par les conséquences qu'elle causeroit, il avoit pensé qu'il seroit meilleur, si l'on ne pouvoit maintenant l'avoir, de continuer encore vertement cet été la guerre, tant ici qu'en Allemagne, et cependant traiter tous conjointement d'une trève générale, avec obligation réciproque entre tous de déclarer la guerre à l'Espagne et l'Empereur s'ils la rompoient à quelqu'un de nous. Ils lui offrirent, et donnèrent encore charge à leur ambassadeur d'offrir de leur part à Sa Majesté de refuser absolument la trève et renvoyer les députés flamands à Bruxelles, s'il plaisoit au Roi rompre avec les Espagnols, et qu'en ce cas ils emploieroient toutes leurs forces avec Sa Majesté en la conquête de Flandre, et ne demandoient aucune part en ladite conquête, ains consentoient que toutes les places qui seroient prises demeureroient au Roi, et que, dès cette année, on attaqueroit Dunkerque, Gravelines et toute la côte de la mer, et le tout seroit remis entre les mains du Roi.

En ce même temps les personnes de condition dont nous avons parlé en l'année précédente, qui étoient mécontens en Flandre, offroient de mettre entre les mains du Roi Bouchain, Le Quesnoy, Avesnes, Landrecies, quatre places bonnes et importantes, conjointes aux frontières d'Artois, et de susciter une grande révolte, et

(1) Frère du garde des sceaux de Châteauneuf. Il avait un commandement militaire en Hollande.

déclaroient que si on perdoit l'occasion présente on ne la recouvreroit plus à l'avenir, parce que telles occasions étoient chauves, et que ceux qui se vouloient rendre au Roi ne vouloient pas être en une perpétuelle attente, capable de les perdre. Le cardinal dit à Sa Majesté qu'il étoit certain que le feu Roi n'eût pas perdu cette occasion, mais qu'il falloit regarder le temps où on se trouvoit; qu'il falloit premièrement considérer que le Roi étoit sans enfans, et que Monsieur, héritier présomptif de la couronne, étoit en Flandre avec la Reine-mère; qu'il falloit considérer encore la volonté du Roi et la disposition de son esprit, celle de son corps et de sa santé, qui étoit de si grand poids en cette affaire, que non-seulement ne la pouvoit-on entreprendre et faire réussir si le Roi n'étoit sain, mais même n'y pouvoit-on penser si sa bonne disposition n'étoit capable de faire perdre la pensée qu'il fût et pût être malade; qu'il falloit ensuite considérer la durée de la guerre, les inquiétudes et les travaux qu'elle donne, l'absence à laquelle elle peut obliger des lieux circonvoisins de Paris, l'épuisement des finances qui s'en ensuivroit, les clameurs des catholiques et principalement des cagots, qui trouveroient à redire qu'on eût affaire aux Espagnols, sans considérer qu'on y seroit bien fondé; les diverses et grandes armées qu'il faudroit avoir sur pied en Picardie, en Champagne et en Italie; la mauvaise volonté et l'infidélité de messieurs de Savoie et de Lorraine, qui pourroient produire de mauvais effets en faveur des Espagnols, voyant le Roi occupé; le peu de chefs que l'on avoit propres à la guerre, l'humeur des Français, également impatiens de guerre et de repos; le dégoût de ceux qu'on emploieroit et la jalousie de ceux qui seroient délaissés, qui donneroit lieu à Monsieur de les acquérir; que les gouverneurs des provinces et des places, par avarice, légèreté, vengeance ou prévoyance de l'avenir, seroient plus aisément persuadés, si le Roi étoit une fois engagé en une guerre étrangère, à suivre le parti de Monsieur et à se déclarer pour lui; que les moindres accidens de la guerre, ou la surprise d'une place, pourroient ébranler beaucoup de choses en ce royaume et exciter de grandes clameurs contre ceux qu'on voudroit dire auteurs d'une guerre étrangère; que si, quelque santé que le Roi eût lors, il arrivoit qu'il tombât malade, ceux qui le serviroient seroient actuellement perdus sans se pouvoir sauver, et perdus avec le décri de toute la France, qui penseroit avoir lieu de dire que la guerre auroit été la cause et du malheur de la France et de la maladie du Roi; que partant, après avoir balancé toutes sortes de raisons, le meilleur étoit que le Roi n'entrât point en rupture, quelque avantage spécieux qu'on pût proposer; mais qu'il ne falloit pas aussi qu'il perdît l'occasion de faire continuer la guerre contre les Espagnols, parce qu'autrement il les auroit sur les bras, et tomberoit en d'aussi grands inconvéniens pour se défendre d'eux, qu'il feroit en les attaquant maintenant; que pour faire faire la guerre par les Hollandais il y avoit deux choses à faire: l'une à leur donner de l'argent présentement, lequel étoit tout prêt, l'autre de satisfaire à un second parti que proposoient messieurs des États; qu'ils demandoient que le Roi leur donnât six mille hommes et cinq cents chevaux, pour aller par terre droit à Dunkerque au même temps que leur armée y viendroit par mer, moyennant quoi ils offroient Gravelines à Sa Majesté; qu'il importoit au Roi de faciliter le dessein de Dunkerque, parce qu'il rendoit la guerre irréconciliable entre la Hollande et l'Espagne, la Flandre ne pouvant subsister si elle perdoit l'usage de la mer, mais qu'il falloit prendre garde de donner ces gens de guerre, en sorte qu'ils ne causassent pas une rupture; qu'on n'avoit point accoutumé de secourir les Hollandais de gens de guerre, qui sortant des terres de France entrassent droit dans celles des Espagnols, et cela causeroit rupture; mais bien leur en pouvoit-on donner pour les embarquer sur la mer; d'où ils les pouvoient faire passer où bon leur sembleroit; que partant, le Roi pouvoit faire offrir aux Hollandais tel nombre de gens de guerre qu'il lui plairoit, pourvu qu'ils les embarquassent sur mer; qu'il pouvoit en outre leur promettre la facilité des vivres lorsqu'ils seroient à Dunkerque, et permettre qu'ils tirassent trois ou quatre cents chevaux d'artillerie de France, et ensuite leur donner espérance de faire un tour en Picardie avec armée, lorsqu'ils feroient l'attaque de Dunkerque, pour tenir les ennemis en ombrage; que quant à Gravelines, il étoit bon qu'il fût en la disposition du Roi de l'avoir, si bon lui sembloit, mais qu'il estimoit plus à propos qu'il ne l'eût point que d'entrer en rupture avec les Espagnols, Sa Majesté profitant assez, si elle engageoit les Hollandais et les Espagnols en une guerre irréconciliable, sans avoir besoin de l'augmentation d'une place particulière; que cependant, parce qu'en matière d'État les grands rois doivent avoir toujours diverses cordes en leur arc, il étoit bon d'entretenir ceux qui négocioient la proposition d'une révolte et des places qui se vouloient donner au Roi; qu'on savoit bien qu'il étoit difficile de les tenir toujours en cette disposition, et que les momens changent souvent absolument les affaires; mais

on estimoit qu'en donnant grassement à celui qui étoit le chef de cette proposition, et lui laissant l'espérance que son ambition avoit pour but, on lui pouvoit faire continuer son dessein, et le rendre capable que le temps ne l'empireroit pas, lui représentant que le temps qu'on voudroit prendre étoit pour voir de plus en plus la santé du Roi affermie et les affaires d'Allemagne terminées; en sorte que les électeurs catholiques ne fussent pas perdus, et que la maison d'Autriche eût seule le roi de Suède sur les bras; qu'outre cela, il se trouveroit des difficultés en l'affaire, qui empêcheroient qu'elle ne se pût exécuter.

On donna charge à Charnacé de se gouverner et traiter selon cet avis avec les Hollandais et le prince d'Orange; mais ils firent les difficiles, et de jour en jour s'éloignoient davantage de se joindre aux résolutions du Roi, jusque-là qu'enfin ledit Charnacé leur ayant, en avril, offert, s'ils vouloient rompre le traité de la trève, six mille hommes de pied et six cents chevaux, outre le million ordinaire, ils le refusèrent, ajoutant qu'ils ne pourroient pas même promettre de continuer la guerre, quand le Roi la déclareroit à toute outrance, d'autant que les provinces vouloient voir la fin de cette négociation pour contenter leurs peuples avant que de s'obliger à personne plus qu'elles l'étoient. Sur quoi plusieurs du conseil du Roi s'étant trouvés étonnés, et craignant que cette trève seroit la ruine indubitable de cet Etat, le cardinal au contraire dit à Sa Majesté qu'à la vérité il faudroit être aveugle pour ne connoître pas qu'il étoit meilleur pour les affaires du Roi que la trève ne se fît pas en Hollande que le contraire; qu'il faudroit n'avoir point de sens pour ne prévoir pas que la trève de Hollande étoit capable d'attirer la paix en Allemagne, sinon présentement, au moins l'année qui vient, et ainsi donner moyen à la maison d'Autriche, non-seulement de reprendre haleine, mais de se tirer de la perte inévitable où elle tomberoit indubitablement si la guerre continuoit; mais qu'il faudroit être ou aveugle ou pusillanime, ou tous les deux ensemble, pour croire que le salut de la France dépendît absolument de la continuation de la guerre en Flandre, et que, si la trève se faisoit en Hollande, ce royaume (1) seroit la proie des Espagnols; qu'il étoit certain que si le Roi vouloit attaquer l'Espagne, la trève étoit fort préjudiciable à un tel dessein, qui réussiroit d'autant mieux que plus ceux qu'on voudroit attaquer seroient occupés et divertis; mais que si l'on n'avoit point ce dessein, la trève ne pouvoit apporter aucun changement qui pût nous causer un notable préjudice; que si les Espagnols n'avoient pu faire de progrès en France, dont le fruit leur fût demeuré lorsqu'elle étoit divisée par le parti des huguenots et celui de la ligue, il y avoit bien moins d'apparence qu'ils le pussent faire maintenant qu'elle étoit unie sous un grand prince qui avoit toujours été victorieux, et qui dans son pays avoit abondance de soldats nécessaires pour la guerre, et dans ses coffres des moyens pour la soutenir; que quand la trève seroit faite aujourd'hui, les Espagnols ne sauroient être en état de deux ans de penser à faire aucune attaque; et s'ils faisoient la trève à conditions désavantageuses pour ne pouvoir soutenir la guerre avec avantage contre les Hollandais, quel avantage auroient-ils de l'entreprendre contre la France plus puissante que les Hollandais, vu principalement qu'ils savoient bien qu'ainsi que la France a toujours secouru les États de Hollande, lesdits États étoient obligés de secourir la France au cas qu'elle fût attaquée, et qu'ils devoient craindre par raison que la rupture ouverte que l'Espagne feroit avec la France n'attirât de nouveau celle de Hollande avec eux, ce qui feroit que pour une guerre qu'ils auroient évitée, ils en auroient deux sur les bras; que les Espagnols n'avoient besoin de la trève en Hollande que pour empêcher la perte absolue de l'Allemagne, et avoir lieu de conserver le trafic des Indes occidentales, d'où ils tiroient l'ame de leur puissance, et partant, quand ils auroient fait la trève, ils ne pourroient avec prudence entreprendre une guerre en France, qui seule seroit capable d'occuper et épuiser toutes leurs forces, si premièrement ils n'avoient pacifié l'Allemagne et doublé leurs forces sur la mer, ce qui requéroit beaucoup de temps; qui plus est, quand ils l'entreprendroient, les places frontières étant bien fortifiées et munies, ce qui se pouvoit faire aisément avant qu'ils eussent lieu de penser seulement à former un dessein, il étoit impossible que telle entreprise leur pût réussir, le Roi ayant toujours trente mille hommes sur pied et trois mille cinq cents chevaux, qu'il pouvoit doubler en six semaines, pour s'opposer aux efforts de ses ennemis, qui s'en iroient d'autant plus certainement en fumée, que Sa Majesté, au cas que la trève se fît, pouvoit doubler toutes ses garnisons sans nouvelle dépense; que le Roi ayant fait état de donner lors aux Hollandais 2,000,000 de livres, s'il employoit cette somme en augmentation de troupes pour jeter dans les garnisons, il grossiroit lesdites garnisons de douze mille hommes de pied, avec quoi, les places étant munies et fortifiées, il seroit impossible que les ennemis pussent rien entreprendre avec succès, principalement si on tenoit à toutes les têtes im-

(1) La France.

portantes, comme Abbeville, Corbie, Dourlens Saint-Quentin et Péronne, des maréchaux de camp et personnes capables qui eussent pouvoir aux moindres mouvemens de pourvoir, non-seulement les places où ils seroient, mais celles qui seroient voisines, de tout ce qui leur seroit nécessaire; qu'après tout ce que dessus, le meilleur avis qu'on pouvoit prendre étoit premièrement de continuer toujours à faire, comme on avoit fait jusqu'alors, tout ce qui étoit nécessaire pour rompre la trève, tant pour le bien universel de la chrétienté, dont la maison d'Autriche s'étoit rendue ennemie depuis quelque temps, que pour l'avantage particulier de la France, dont l'utilité requéroit que la guerre fût plutôt éloignée qu'au dedans, quand même ce seroit sans succès pour ses ennemis; en second lieu, qu'il falloit fortifier soigneusement toutes nos frontières, puisque, non-seulement ce moyen étoit-il bon pour nous garantir de mauvais événemens au cas de guerre, mais même pour nous préserver de la guerre, étant certain que la connoissance qu'on auroit que toutes les places seroient en bon état, étoit capable d'empêcher le dessein qu'on auroit de les attaquer; que pratiquant ces deux expédiens, quoi qui arrivât, les ennemis du Roi ne sauroient interrompre le cours de ses prospérités, et Sa Majesté, étant en état de ne rien craindre, le seroit aussi de donner de la terreur à ceux qui n'oseroient penser à lui faire mal, de peur qu'elle leur en fît; et quand le prince d'Orange connoîtroit que le Roi seroit en état de ne craindre pas beaucoup que la trève se fît, il recevroit plus raisonnablement qu'il n'avoit fait jusques alors les justes conditions qu'on lui avoit offertes pour faire un traité qui obligeât à la continuation de la guerre, laquelle il y avoit grande apparence qu'il seroit contraint de continuer, quelque inclination qu'il eût au contraire, sans que la France lui en eût obligation; car on ne voyoit pas comme les Espagnols et les Etats se pussent accorder en ce qui concernoit les Indes occidentales, vu que, si les Espagnols faisoient la trève sans qu'on leur rendît Fernambouc et tous les lieux que les Hollandais leur avoient occupés aux Indes, ils étoient assurément ruinés, d'autant qu'en ce cas le corps des Etats n'ayant plus de guerre en terre, il fortifieroit les compagnies des marchands, qui, jusques alors seuls, avoient fait la guerre aux Indes, et ainsi, apparemment, les progrès des Hollandais, plus expérimentés et plus heureux sur la mer que les Espagnols, iroient tous les ours croissant, ce qui ne pouvoit arriver sans la ruine d'Espagne, qui tenoit son seul soutien de l'or qu'elle tiroit des Indes : d'autre part, qu'outre qu'il étoit difficile de désintéresser les compagnies des marchands, qui avoient pris Fernambouc et les autres lieux qu'ils tenoient aux Indes, et les obliger à les rendre, si la restitution s'en faisoit, et que les Espagnols demeurassent sans trouble paisibles possesseurs de leur moisson des Indes, ils se rendroient en peu de temps si puissans, qu'ils pourroient recommencer la guerre avec grand avantage contre les Hollandais; ce qu'ils feroient indubitablement sur quelque prétexte coloré dont ils ne manqueroient pas, ou sans icelui, leur première maxime étant qu'on n'est point obligé de garder la foi aux hérétiques.

Le succès en fut tout tel qu'il avoit pensé : les uns et les autres souhaitoient la trève, mais leurs mutuels intérêts répugnoient à leur désir, chacun vouloit conserver les siens, ce qui difficilement se pouvoit faire, étant diamétralement contraires. Les Hollandais, élevés par l'heureux succès de leurs armes, ne vouloient rien relâcher, et l'orgueil d'Espagne, en quelque état que fussent ses affaires, ne se vouloit pas aussi aucunement abaisser, et ainsi leur traité se rendoit de jour à autre plus difficile, tant qu'enfin les Etats-Généraux, ennuyés des réponses non assez précises et déterminées des députés flamands, leur donnèrent par écrit plusieurs articles, lesquels, pour être trop longs, nous avons insérés à la fin de ce volume (1), pour leur en rapporter dans quinze jours réponse catégorique, ou qu'ils romproient la conférence de la trève. Ce que lesdits députés de Flandre promirent, et quelques-uns d'eux les portèrent à Bruxelles, où étant trouvés peu raisonnables par le conseil de l'Infante pour y donner une réponse claire et sans ambiguïté, lesdits députés dépêchèrent un courrier à La Haye pour prier qu'on prolongeât le terme qu'on leur avoit donné de dix jours; ce que les Etats-Généraux ayant su, et leur étant offert par Charnacé le paiement comptant des deux tiers du million que le Roi leur avoit promis tous les ans durant la guerre, ils s'assemblèrent et résolurent de prier le prince d'Orange de ne perdre pas temps, mais se mettre en campagne attendant leur retour, ce qu'il fit le 26 du mois. Dès le commencement de mai il commença le siége de Rhinberg, et le comte Guillaume de Nassau descendit à l'embouchure de l'Escaut avec sept régimens et huit canons, au lieu de quoi s'il eût voulu entrer en Brabant, ni Malines, ni Louvain, ni Bruxelles n'eussent pu résister, vu la foiblesse en laquelle étoient lors les Espagnols, et le soulèvement des plus grands contre eux; mais le prince d'Orange ne le voulut pas faire, tant pource qu'il eût rompu toute voie d'accom-

(1) Ils n'y ont pas été joints par le copiste.

modement qu'il désiroit fort, que pource qu'il ne vouloit pas aussi que le sujet de la guerre d'entre les Etats et les Espagnols fût entièrement ôté. Ladite ville fut prise le 4 juin. Cependant les députés flamands qui étoient retournés à Bruxelles revinrent à La Haye, le duc d'Arscot, qui en étoit l'un des principaux, publiant à son retour qu'il apportoit un pouvoir authentique du Roi son maître du 30 avril; mais à leur première audience, qui fut le 17 mai, étant pressés de le faire voir, ils montrèrent seulement une attestation de l'Infante par laquelle elle assuroit que le Roi son neveu avoit parfaite connoissance de ladite négociation, et qu'il en étoit bien aise, sans parler qu'il approuvoit ni promettoit ratifier ce qui se traiteroit; de là passant aux articles qui leur avoient été proposés, de dix-huit qu'il y en avoit, ils en mirent douze en controverse ou s'en expliquèrent en termes qui jetoient les affaires en nouvelle négociation; ce qui étonna fort ceux des Etats qui désiroient la trève, et encouragea les autres qui ne la vouloient point. Mais le 20 revenant un peu à eux-mêmes, ils donnèrent espérance d'avouer tous les articles avec quelque petite modification, pourvu qu'on leur rendît Fernambouc, ou que si les Hollandais le vouloient retenir, il y eût trève aux Indes, tant orientales qu'occidentales. Mais quand ce vint au point, et que les Hollandais voulurent qu'il fût mis un article exprès pour la liberté du commerce auxdites Indes, le duc d'Arscot déclara nettement que jamais les Espagnols ne le consentiroient, d'autant qu'ils savoient que les Hollandais attireroient à eux dans six mois tout le négoce, pouvant faire pour cent écus ce que les Espagnols ne sauroient faire pour deux cents, ce qui seroit la ruine totale d'Espagne. Ce procédé peu sincère les offensa, de sorte qu'ils délibérèrent longtemps s'ils devoient renvoyer incontinent tous leurs députés; trois provinces entières y conclurent, mais enfin le plus de voix emporta que l'on les laisseroit encore pour quelques jours, pendant lesquels l'on iroit aux provinces savoir ce qu'elles voudroient que l'on fît là-dessus. Durant ce temps lesdits députés faisoient toutes sortes d'instances, et augmentoient de jour en jour leurs offres pour avoir Fernambouc, lequel plus ils témoignoient désirer, plus la compagnie des Indes s'opiniâtroit non-seulement à le conserver, mais à empêcher encore la conclusion de la trève. Les Etats, voyant une opposition forte de leur part, firent venir le 15 juin à leur assemblée les directeurs de ladite compagnie, entendirent leurs raisons et les moyens qu'ils dirent avoir de nuire aux Espagnols; et la générosité de ces gens-là fut telle qu'ils dirent auxdits sieurs des Etats que si, après leur avoir promis de ne les comprendre de vingt ans en aucun traité de paix ni de trève, ils le vouloient faire lors et les contraindre à rendre Fernambouc contre leur parole, eux aussi demeureroient libres de celle qu'ils avoient donnée aux Etats de tenir la compagnie en ce pays, leur déclarant que plutôt ils se résoudroient de chercher un prince qui eût le pouvoir et la volonté de les maintenir que de consentir à cela. Cette déclaration haussa merveilleusement le cœur aux trois provinces qui vouloient la guerre, et fit enfin résoudre la Hollande et les trois autres à promettre derechef à la susdite compagnie tout ce qu'ils avoient fait auparavant, et ensuite firent appeler les députés de Bruxelles, leur dirent qu'ayant été à leurs provinces, ils y avoient eu commandement de leur déclarer qu'ils ne pouvoient leur rendre Fernambouc ni faire la trève aux Indes; qu'il ne restoit plus qu'à savoir d'eux s'ils avoient pouvoir de passer outre aux autres articles sans plus faire mention de celui-là. A quoi ils répondirent ne pouvoir rien faire sans l'accommodement des Indes, par quelque moyen ou tempérament que ce fût qui en pût chasser la guerre; ce qu'étant, ils promettoient leur donner contentement à tout le reste. Cette réponse ouïe, les Etats mandèrent auxdits députés qu'ayant considéré le grand temps qu'il leur faudroit pour aller donner avis de leur déclaration au prince d'Orange, puis retourner aux provinces pour savoir leur volonté et la rapporter à La Haye, ils jugeoient qu'il seroit à propos que les principaux d'entre eux se retirassent cependant à Bruxelles, et laissassent quelques-uns pour leur faire savoir le temps auquel ils pourroient venir querir leur réponse. Le duc d'Arscot, l'archevêque de Malines, l'abbé de Saint-Wast, le baron d'Ansermont et deux autres députés, partirent dès le lendemain et laissèrent quatre des moindres d'entre eux à La Haye pour les attendre. Mais avant de partir ils offrirent, bien qu'en vain, à la compagnie des Indes trois millions s'ils vouloient se relâcher de cette demande, et n'oublièrent rien de tout ce qui se peut pour gagner les esprits desdits Etats, auxquels ils proposèrent une suspension d'armes; mais ils n'y voulurent entendre.

Puis ils dirent que le Roi recherchoit de paix le roi d'Espagne, et que le traité en devoit bientôt être conclu; mais il trouva les Etats disposés à ne pas croire cette malicieuse nouvelle, car l'ambassadeur d'Espagne ayant quelque temps auparavant pressé le Roi d'entrer en traité avec le Roi son maître, et assuré qu'il avoit pouvoir de conclure une paix si on y vouloit entendre, Sa Majesté, pour ne pas donner l'avantage aux Espagnols de publier partout qu'elle ne vouloit

pas le repos de la chrétienté, consentit à l'ouverture d'une négociation dont Sa Majesté se servoit encore pour retarder la passion que lesdits Espagnols avoient à la trève. Mais la première condition que le Roi demanda fut qu'il ne se fît aucun traité que conjointement avec tous ses alliés, et que, pour rien du monde, il n'y entendroit autrement; la seconde, que l'on exécutât le traité de Monçon touchant les Grisons; la troisième, que l'échange de Pignerol demeurât comme il étoit, et on en demeura là. Sa Majesté donna incontinent avis de toutes ces choses à Charnacé, afin qu'il en avertît messieurs des États, et qu'outre qu'elle avoit déclaré à l'ambassadeur d'Espagne ne vouloir rien faire qu'avec tous ses alliés, ledit Charnacé étoit prêt de signer un bon traité avec eux.

Tandis que les Hollandais marchandoient s'ils devoient faire la trève ou continuer la guerre avec Espagne, ne pouvant, pour les particuliers intérêts, se résoudre à ce qui leur étoit le plus avantageux, l'union des seigneurs mécontens de Flandre qui demandoient secours au Roi, et pour raison de quoi Sa Majesté y envoya Berruyer, fut découverte (1); Carondelet, doyen de Cambray, qui les faisoit tous mouvoir, fut arrêté prisonnier à Bruxelles, et le marquis d'Aistonne alla avec six mille hommes se saisir de la place de Bouchain, dont le frère de Carondelet étoit gouverneur, lequel alla au devant dudit marquis, et le reçoit en la place. Le marquis s'en étant assuré, donna commandement de se saisir de sa personne; mais s'étant mis en défense, et en ayant tué quatre de sa main, il fut assommé d'un coup de crosse de mousquet. Cette exécution ôta à tous les mécontens, non la volonté, mais le pouvoir de mal faire, ce qui ne fut pas de peu de préjudice au bien des États de Hollande, car enfin ils ne purent avoir la trève qu'ils désiroient (2); et quand ils virent que les députés qui étoient retournés à Bruxelles y demeuroient trop longtemps sans revenir, et que le duc d'Arscot même en étoit parti pour aller à Madrid, ils reconnurent lors qu'on ne procédoit pas avec eux avec la sincérité qu'ils s'étoient promise, et mandèrent à ceux des députés qui étoient demeurés à La Haye qu'ils se retirassent à Bruxelles auprès de leurs collègues; et, au cas qu'ils reçussent la procuration du roi d'Espagne nécessaire, et un ordre plus spécial, ils ne manqueroient pas de leur côté à contribuer ce qui dépendoit d'eux pour parachever ladite négociation au soulagement et au bien de tous les Pays-Bas. Cette résolution apporta à Bruxelles un grand déplaisir, et ce d'autant plus qu'elle y fut sue après la mort de l'Infante, laquelle fut regrettée de tout le peuple(3).

Tandis que les affaires d'Espagne étoient en un si mauvais état, que les Suédois en Allemagne avoient toutes sortes d'avantages, que le traité de la trève en Hollande n'avoit pas eu le succès qu'ils s'étoient promis, et que, pendant qu'ils négocioient la paix, les Hollandais n'avoient pas laissé d'armer et de leur prendre la ville de Rhinberg, le duc de Lorraine seul, courant et se précipitant en sa ruine, oubliant encore une fois tous ses traités avec le Roi, et voulant obliger Sa Majesté, contre sa propre volonté, à le perdre, arme, offense les alliés de Sa Majesté, et entreprend, contre sa parole, de défendre par ses armes trop foibles la maison d'Autriche qui n'étoit pas lors en bon état. Le Roi tint tout l'hiver une armée en garnison sur ses frontières, pour être toujours prêt à défendre ses alliés; Saint-Chamont, qui en avoit le commandement, ayant eu avis le 20 janvier que quelques troupes espagnoles s'étoient saisies des villages de Revin et Fumay dans les Ardennes, appartenant à l'électeur de Trèves, et qu'elles avoient dessein de s'y cantonner et fortifier, partit de Mézières, où il s'étoit avancé avec partie de l'armée du Roi, pour les aller reconnoître; mais lesdits Espagnols, ayant été avertis de son dessein, abondonnèrent lesdits lieux, et se retirèrent la nuit avec désordre pour la crainte qu'ils eurent d'être chargés et taillés en pièces. Depuis, ledit archevêque ayant, au mois de mars, demandé assistance contre d'autres troupes espagnoles qui saccageoient son pays vers Coblentz, Sa Majesté le secourut puissamment et l'en délivra. Et le comte de Mérode étant, dès le commencement de mai, entré dans ledit archevêché avec des troupes espagnoles qu'il vouloit faire rafraîchir, et y former un corps d'armée, le sieur de Saint-Chamont, qui étoit venu à la cour, en ayant nouvelles, en part en diligence, se rend au camp de Trèves vers le 20 du mois, et envoie prier Mérode de se retirer hors des Etats dudit Électeur, qui étoient en la protection du Roi, afin de ne lui donner pas lieu de les en faire sortir de force comme il y étoit résolu. Il donna sans y penser, le 28 mai, en attendant la réponse, quartier à quelques cornettes de cavalerie de l'armée de Sa Majesté, aux mêmes lieux où il y en avoit de celles dudit comte logées, lesquelles, s'étant rencontrées audit logement,

(1) Il y eut grand soupçon alors que le ministère de France avait laissé volontiers éventer un dessein dont il refusait de se servir, et qui, découvert par l'Espagne, ranimait tout-à-coup une querelle prête à s'éteindre.

(2) Cette ligne semble confirmer notre précédente remarque.

(3) Cette mort arriva le 1er décembre; la rupture définitive de la conférence pour la trève eut lieu le 17.

s'attaquèrent les unes les autres, en sorte qu'il y demeura environ cinquante des ennemis, trois cornettes et quelques prisonniers, que ledit sieur de Saint-Chamont renvoya le lendemain audit Mérode, qui ensuite se retira dans le Luxembourg. Mais Saint-Chamont ayant reconnu, allant à Trèves, que la ville et château de Freidembourg, situés sur le grand chemin de Metz, étoient occupés par les Espagnols, quoiqu'ils fussent à l'électeur de Trèves, et que la garnison qui étoit dedans faisoit des courses sur ses sujets, et empêchoit la liberté du passage, y fit avancer une partie de l'armée du Roi, avec laquelle il assiégea la place, qui se rendit trois jours après.

Ce qui étant fait, il tira l'armée de Sa Majesté des terres dudit Electeur, lui laissant les troupes qu'il lui demanda pour sa sûreté. Il fut néanmoins, en quelque façon, mécontent de l'archevêque, pource qu'il étoit ou en telle défiance des troupes de Sa Majesté, ou avoit tant de crainte que les Espagnols l'accusassent de trahir l'Empereur et remettre ses places en la puissance absolue du Roi, qu'il ne voulut pas souffrir qu'on laissât en la ville de Trèves une garnison si forte que Saint-Chamont désiroit. A quoi il fut contraint de consentir, bien qu'il prévît le mal qui en devoit arriver, parce qu'il avoit reçu commandement du Roi de se conformer entièrement à la volonté dudit Électeur, lequel néanmoins ne put éviter ce qu'il craignoit, car les Espagnols ne laissèrent pas de lui imposer malicieusement qu'il avoit trahi l'Empereur; et une des grandes plaintes qu'Olivarès fit à Bautru fut celle-là, que le Roi s'étoit saisi d'un État qui étoit en la protection d'Espagne. Bautru lui répondit sagement qu'il faisoit comme ces larrons qui crioient les premiers aux voleurs; qu'il étoit très-notoire à tout le monde que ce pauvre prince électeur avoit été persécuté par les Espagnols depuis plusieurs années, de telle façon qu'ils lui avoient ôté toutes les fonctions de prince souverain et de pasteur de l'Église, en le chassant de sa ville métropolitaine, mettant garnison dans Trèves, supportant la rébellion de ses vassaux contre son autorité, et soutenant les chanoines contre sa dignité; qu'il n'en falloit point de meilleure preuve que de considérer que, tant que Trèves avoit été en leur pouvoir, il ne lui avoit pas été possible de mettre le pied ni dans sa ville ni dans son église, et que, dès lors que nous y avons eu pouvoir, nous l'avions rétabli en sa puissance temporelle et spirituelle, chassé ses rebelles de la ville, et ôté ceux de son clergé qui, contre les lois divines et humaines, nioient l'obéissance à leur prince et à leur évêque; que, si nous avions chassé un curé de sa paroisse en quelque lieu du monde que ce pût être, les noms d'anathème, d'excommunié et d'hérétique ne seroient faits que pour nous; que, quant à ce qu'il disoit qu'il étoit en leur protection, nous ne l'avions jamais ouï dire; mais quand ainsi seroit, que les souverains ecclésiastiques étoient généralement en la protection de tous les rois catholiques, et particulièrement celui-là qui étoit notre voisin si proche, et qui ne pouvoit tirer aucune protection ni de l'Empereur ni d'eux contre le roi de Suède, puisque ni l'un ni l'autre n'avoient su protéger leurs propres intérêts contre ce conquérant.

Le duc de Lorraine, voyant les affaires du Roi en son voisinage en ce florissant état, ne laissoit pas de commettre cependant toutes sortes d'infidélités contre le Roi et d'infractions aux traités qu'il avoit faits avec lui, espérant être si fin qu'il tromperoit les plus clairvoyans, et ne manqueroit jamais de couverture et de réponses apparentes aux justes plaintes que le Roi pourroit faire contre lui, ne sachant pas que les excuses d'un prince foible contre un plus puissant doivent être de bon aloi pour être reçues, et qu'il faut avoir pour vaincre, ou la justice ou la force de son côté. Il commença à tromper dès aussitôt qu'il eut fait le dernier traité avec le Roi à Liverdun, car le maréchal d'Effiat ayant pris ses troupes à la solde du Roi pour les mener en Allemagne, le duc de Lorraine leur ayant donné le mot du guet, elles se dissipèrent en moins de quinze jours, excepté le seul régiment de Querquoy à qui il s'étoit oublié de faire parler. Ce qui rendit cette fourbe manifeste, fut que ces mêmes troupes-là furent incontinent recueillies par Montbalon, lorrain, et menées au service de l'Empereur; mais, de malheur pour lui, étant rencontrées en Alsace par les rhingraves, elles furent toutes taillées en pièces, et Montbalon tué sur la place.

Le maréchal d'Effiat étant mort, Querquoy ne fut pas plutôt de retour en Lorraine, que son régiment fut licencié par le duc, qui le donna sur-le-champ à la Vervaine, soldat de fortune lorrain, qui le mena encore en l'Alsace où il fut défait par les Suédois. Depuis le commencement de l'année il avoit fait à plusieurs fois de grandes levées de gens de guerre, lesquelles aussitôt après il licencioit sur ses frontières, et les ministres de l'Empereur ou du roi d'Espagne, qui en étoient proches, les recueilloient. Quelquefois il leur laissoit faire ouvertement des levées dans ses États, dans lesquels le comte de Montecuculli, lieutenant général de l'Empereur en la haute Alsace, et Bentivoglio furent trois mois entiers pour ce sujet. Le régiment entier de Florinville,

qu'il fit semblant de licencier à la façon accoutumée, étoit en garnison dans Brisach. Il essaya de se défendre de ces contraventions, disant que comme il permettoit aux Impériaux de faire des levées en son pays il le permettoit aux Suédois; et Ville dit au Roi que dans Nancy il y avoit un colonel suédois qui faisoit des levées pour leur parti, ce qui étoit très-faux, car le colonel dont il parloit étoit un nommé Dubois, Français de nation, d'auprès de Fontenay, qui avoit servi en Allemagne avec beaucoup d'honneur, y avoit gagné 20,000 écus qu'il avoit confiés à Querquoy, son ancien ami, et venoit, sur la foi publique, ordonner ce qu'il vouloit être fait de son argent. En s'en retournant de Nancy, il fut assassiné, à deux lieues de Lunéville, par un capitaine de ses chevau-légers (1) nommé Ambreval, deux ou trois des gardes dudit duc et un exempt nommé Guenault. Ambreval partit le soir exprès d'auprès du duc pour aller commettre ce méchant acte, et retourna dès le lendemain, monté sur un des chevaux du mort. Guenault montroit effrontément sa montre, et les gardes portoient publiquement les habits et la casaque du défunt.

Voilà comment les sujets et alliés du Roi étoient bien venus près dudit duc; mais, ne se contentant pas encore de cela, il envoya le commissaire général de ses troupes pour surprendre Molshein, et ayant failli cette entreprise il alla saccager le territoire de Strasbourg, et fit le semblable dans les terres des ducs des Deux-Ponts et du comte de Hanau, et depuis, non-seulement encore envoya des troupes pour ruiner les terres du comte de Nassau-Sarrebruck, mais vint jusqu'à Blamont conférer avec le comte de Salin et des gens de Walstein pour tirer assurance d'eux d'être secouru et remis dans les places qu'il avoit consignées au Roi, et obtint par eux de l'Empereur la confiscation des biens et États de tous les petits princes ses voisins qui avoient été en l'assemblée de Heilbron, et se fit même donner par l'Empereur les villes de Saverne et de Dachstein sous un faux prétexte d'une somme de deux cent mille risdales qu'il prétendoit être due par l'Empereur au feu cardinal duc de Lorraine son oncle, pour la dépense imaginaire par lui faite en la défense de l'évêché de Strasbourg contre l'un des princes de Brandebourg, et y fit consentir Horn moyennant de l'argent qu'il lui donna. Mais en même temps qu'il en fut maître il licencia ses troupes et en fit lever d'autres, qui toutes allèrent joindre le comte de Salin, qui alla droit à Haguenau, et coupa la gorge à cinq cents hommes que le maréchal Horn y avoit laissés, en ayant emmené le surplus de la garnison sur la foi du duc de Lorraine, puis fit un traité avec l'Empereur pour la ville de Haguenau, laquelle Sa Majesté Impériale lui cédoit avec les dépendances de la prévôté impériale qui comprend dix villes, desquelles l'Empereur n'eût pas été si libéral en son endroit s'il n'eût été joint à ses intérêts contre ce qu'il avoit promis par ses traités; et comme si ce n'eût pas été assez d'avoir intelligence avec l'Empereur contre le Roi, il l'avoit immédiatement avec les Espagnols. Bussy avoit mandé de Trèves qu'il étoit passé un gentilhomme dudit duc chez le comte Brankenheim, qui alloit trouver les électeurs catholiques pour leur proposer d'entrer en une ligue entre la maison d'Autriche, lui duc de Lorraine et les princes d'Italie, contre le Roi et ses alliés. C'étoit aussi une chose toute manifeste qu'il avoit plusieurs fois envoyé cette année acheter des armes au Liége, les envoyant de Nancy à la Franche-Comté avec ses passe-ports, pour armer la cavalerie et infanterie qui s'y étoit levée par le comte d'Arbert, La Tour et le marquis de Varambon, et le Roi avoit des avis certains qu'on lui avoit remis de grandes sommes de deniers de Milan pour toutes ces dépenses.

Dans le cours de ce procédé si ennemi, il ne laissoit pas de se plaindre des Suédois, qu'il supposoit exercer des hostilités en son pays, ce qui étoit entièrement faux; car d'une part il crioit contre Birckenfeld et les rhingraves, comme s'ils brûloient tout son pays; et d'autre côté, il traitoit et négocioit par le sieur de Ville avec eux qui étoient bien loin de la Lorraine, l'un à Heidelberg et les autres sur les confins des Suisses, où ils prirent quatre places qui étoient à la maison d'Autriche, et revinrent faire le blocus de Brisach. Il feignoit d'autres fois que les Suédois s'étoient approchés de Saint-Dié; ce qui étoit certainement faux, aussi bien que la défaite de la compagnie de Bronze, qui ne perdit pas un homme. Il envoya d'une part demander secours au sieur de Saint-Chamont qui étoit à Trèves, et d'autre côté, se moquant de lui, publioit au même temps que son armée étoit si foible qu'elle ne se pouvoit pas défendre elle-même, et qu'il n'en reviendroit jamais un homme en France. Ce qu'il fit bien paroître en la réponse froide qu'il fit à Sa Majesté quand elle lui envoya offrir son entremise pour le remettre bien avec les Suédois, lesquels il traitoit tellement en ennemis qu'il faisoit voler ou tuer tous les Français qui alloient se joindre à eux. Et en mai un nommé Spalingue, qui leur menoit trente ou quarante maîtres, fut si rudement accueilli par les siens au passage des montagnes de Saverne,

(1) Du duc de Lorraine.

qu'à peine se put-il sauver lui cinquième. Ce mauvais et infidèle procédé obligea les Suédois à faire au Roi plusieurs plaintes de lui, et accuser la trop grande douceur de Sa Majesté en son endroit, de laquelle ils le supplioient considérer qu'il n'étoit pas raisonnable qu'ils reçussent du dommage, et leur permettre de mettre ce duc en état qu'à l'avenir il fût incapable de leur nuire.

Le Roi étant aussi assuré qu'il avoit des intelligences secrètes avec Monsieur, que les siens étoient tous les jours cachés à Nancy, avec lesquels il avoit des conférences, puis les renvoyoit, Sa Majesté, pour apporter quelque remède à ces maux, trouva à propos de lui envoyer le sieur de Guron, après l'avoir informé de toutes ces choses. Elle lui commanda de représenter de sa part audit duc les plaintes que lui faisoient continuellement les princes ses alliés en Allemagne, des torts qu'ils recevoient journellement de lui, et lui dire que Sa Majesté étoit bien marrie qu'il ne se rendoit plus soigneux à conserver l'avantage que lui apportoit sa protection, et qu'il ne demeuroit plus ferme en sa promesse contenue si clairement au traité qu'il avoit fait avec Sa Majesté, le laissant parler sans lui déclarer si le Roi se résolvoit ou non de continuer sa protection, lui faisant plutôt espérer que s'il rentroit en son devoir, Sa Majesté, qui le vouloit sauver malgré lui, emploieroit son autorité pour le préserver du mal qu'il se procuroit; que s'il dénioit ou vouloit excuser les actions qu'on lui imputoit, l'évidence et la mauvaise foi se pouvoient aisément prouver; s'il disoit, selon son ordinaire, qu'il étoit tout prêt de joindre ce peu de troupes qu'il avoit avec celles du Roi, ou d'en lever de nouvelles pour cet effet, ledit Guron, sans accepter son offre, diroit qu'il en donneroit avis à Sa Majesté, et cependant lui conseilleroit de ne point lever pour n'accroître point les ombrages, montrant qu'en cela il n'avoit autre égard qu'à l'intérêt dudit duc: mais il ajouteroit que le Roi savoit bien que les protestans ne se contenteroient pas de ses paroles, qu'ils avoient vues souvent être suivies d'effets contraires, et qu'ils voudroient avoir des marques certaines que ledit duc ne voudroit et ne pourroit plus leur nuire, et feroit venir le discours à ce point que M. de Lorraine proposât de lui-même que, y ayant grande apparence que les protestans, voyant mal volontiers entre ses mains Haguenau et Saverne dont ils recevoient tant de dommage, même Haguenau leur ayant été ôté par surprise, voudroient ravoir ces places; que si ledit duc continuoit la proposition qu'il avoit faite par le sieur de Ville de les remettre entre les mains du Roi, ledit Guron sans témoigner chaleur prendroit sa parole et l'engageroit dans l'attente de la réponse du Roi, ajoutant qu'encore qu'en venant en Lorraine il n'eût pas pensé à cela, il trouvoit cette ouverture utile pour garantir d'un grand orage la religion catholique en ces quartiers-là, et même les États dudit duc; qu'il reconnût le plus exactement qu'il lui seroit possible ses desseins, ses préparatifs de guerre, en quel état étoit Nancy, ce qu'il pensoit à l'égard de Monsieur, frère du Roi: s'il parloit du bruit qui avoit couru ensuite du voyage de Delbène (1), il lui diroit n'en être pas informé, mais qu'il savoit bien que Monsieur ne pourroit jamais faire une meilleure action pour son propre bien que de se réconcilier avec le Roi, qui étoit en état qu'aucun ne lui pourroit faire mal, et qu'il ne plaignoit que celui que se faisoient ceux qui l'éloignoient de ses bonnes grâces par mauvais conseil; qu'il écriroit promptement au Roi ce qu'il auroit remarqué des intentions de M. de Lorraine, et se tiendroit prêt de partir sur les premières réponses de Sa Majesté, n'étant pas à propos que ce voyage durât long-temps; qu'il n'oublieroit pas de faire entendre au duc de Lorraine le tort qu'il avoit de ne permettre pas la levée des contributions sur Nomeny et Saint-Avold, comme l'Empereur les avoit levées; qu'il verroit le prince de Salin, gouverneur de Nancy, et essaieroit de reconnoître sa véritable disposition au service du Roi, en quoi il s'y conformeroit, l'assurant de la bonne volonté de Sa Majesté, et lui faisant espérer le paiement de sa pension.

Ledit Guron partit le 8 ou 10 de juin, et fut très-mal reçu à Nancy, où auparavant qu'arriver, il envoya au sieur Fournier un de ses secrétaires d'État, savoir où étoit ledit duc. Il mena au grand-maître celui qu'il lui envoyoit, lequel pour réponse lui dit qu'il savoit bien son arrivée, mais qu'il n'avoit point d'ordre de son altesse d'envoyer des carroses le recevoir comme aux autres voyages, ni de le loger; que néanmoins, d'office il lui feroit accommoder à souper à l'hôtel de Salin, et un lit; que cependant il pouvoit aller descendre à une hôtellerie, où n'ayant vu personne de la part ni du grand-maître ni du duc, mais seulement un homme inconnu qui le vint convier de la part de la duchesse d'aller souper à l'hôtel de Salin, où il y avoit un lit pour lui, il s'en excusa. Le lendemain, ayant demandé au sieur Fournier où étoit le duc, il reçut pour réponse qu'il étoit tantôt en un lieu et tantôt en un autre, et qu'il ne pouvoit pas lui dire préci-

(1) Vers le roi, pour un accommodement de son frère avec lui.

sément où il le pourroit trouver. Ledit Guron considérant ce mauvais traitement, joint que, dès que le duc avoit su son partement de la cour, il avoit commencé à armer avec grande précipitation et envoyé plusieurs personnes à Mérode et autres gens de l'Empereur, il crut pour l'honneur du Roi être obligé de partir de Nancy et de s'en aller à Metz, où étant arrivé il donna avis à Sa Majesté de ce qui s'étoit passé ; que le duc de Lorraine prenoit pour prétexte de son armement que c'étoit pour se défendre des Suédois, lesquels il n'avoit nul sujet d'appréhender, le duc de Weimar étant delà le Danube d'un côté, et Horn de l'autre, et qu'il n'y avoit vers l'Alsace que les Otto, oncle et neveu, lesquels avoient peu de forces, où au contraire Montecuculli, Mérode, Ossa, Nassau et autres, se fortifioient tous les jours, et dans les terres mêmes du duc de Lorraine. Il manda aussi que le sieur Jeannin, qu'il avoit rencontré à Clermont, lui avoit fait de grandes plaintes sur le traité de Liverdun, disant qu'il avoit été fait, disoit-il, la dague à la gorge, qu'ils étoient dans la chambre du cardinal où ils signèrent ce qu'on voulut ; que Clermont étoit un fief de l'Empire inaliénable ; que son maître l'avoit envoyé là pour faire ce que le Roi voudroit, mais qu'il ne prendroit point d'argent ; que le traité en l'exécution pourroit tirer de fâcheuses conséquences, et qu'il seroit plus honnête et utile de n'en user pas de la sorte pour plusieurs mauvais événemens qui s'en pourroient ensuivre ; ce qui donnoit un assez évident témoignage des mauvais desseins du duc en son armement. Quelque jours après que le sieur de Guron fut parti de Nancy, le duc lui envoya Chamblay et Fournier avec une lettre pleine d'excuses de ce qui s'étoit passé. Il leur répondit qu'ils les fissent au Roi, de qui il reçut commandement peu après de retourner trouver ledit duc.

Sa Majesté, voyant sa mauvaise foi, jugea qu'il étoit à propos de l'obliger de lui rendre l'hommage qu'il lui devoit de droit pour le duché de Bar, et qu'il avoit promis encore de rendre par le traité de Liverdun ; mais le duc ayant témoigné par sa réponse qu'il recherchoit les moyens d'esquiver de le faire, elle le fit ajourner en son parlement de Paris, pour voir réunir ledit duché à sa couronne, à faute d'hommage rendu. La cour l'ordonne par arrêt, et l'exécution en fut commise au sieur de La Nauve, conseiller en ladite cour. Le Roi, qui avoit été à Forges prendre des eaux, revient à Chantilly, d'où il envoya en son armée une ordonnance pour l'y faire publier, par laquelle il commandoit à tous les officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, de se rendre en leurs charges dans le 8 août pour tout délai, et y faire une actuelle résidence, à peine de privation de leursdites charges. De là il s'avança à Monceaux, qui étoit le chemin de la Lorraine. Étant là il recevoit tous les jours divers avis par Guron de la continuation du mauvais procédé du duc de Lorraine, qui, en apparence pour se défendre des Suédois, desquels il n'avoit nul sujet de craindre, mais en effet pour se fortifier contre le Roi, avoit sept à huit mille hommes de pied et quinze cents chevaux ensemble, en espérance que le duc de Feria, qui étoit parti d'Italie et avoit passé par la Valteline avec une grande armée, le viendroit secourir, les autres troupes espagnoles et impériales, qui étoient dans le Luxembourg et dans l'Alsace, se venant joindre à lui. Ces choses donnèrent sujet au Roi de se résoudre d'aller en Lorraine : le bruit en courut incontinent, qui vint aux oreilles du duc, qui, quelque assuré qu'il feignît être, eut peur de son approche, et lui dépêcha un courrier, sur la fin de juillet, qui ne portoit que des plaintes contre les Suédois, pour se défendre des menaces et invasions desquelles il disoit être armé. Mais Sa Majesté étoit bien avertie de Guron qu'il feignoit d'avoir été menacé des Suédois, et toute la menace n'avoit abouti à autre chose, sinon que Rantzau, l'un de leurs colonels, lui écrivit de Strasbourg au mois de juin, se plaignant des infractions continuelles qu'il faisoit aux traités particuliers qu'il avoit avec eux, et les assurances que le Roi avait données de lui. Il cote lesdites infractions, et le prie de lui dire nettement son intention, ne lui pouvant celer que si toutes les levées de gens de guerre qu'il faisoit pour l'ennemi, et toutes les conférences qu'il avoit avec eux continuoient, il avoit ordre de les empêcher et de battre les ennemis en quelque lieu qu'il les pût trouver ; que le duc, le voyant parler si déterminément, lui avoit donné contentement, de sorte que Rantzau retira ses troupes d'où elles étoient, et les employa ailleurs ; que les Suédois s'étant approchés aussi de Saint-Dié, mais seulement pour demander un de leurs officiers criminels qui s'y étoit sauvé, qu'il leur avoit donné satisfaction sur ce sujet, de manière qu'il étoit délivré de toute juste appréhension qu'il eût pu avoir d'eux. Davantage, qu'il se plaignoit de grands ravages qu'il supposoit avoir reçus d'eux en ses terres, et que tous ces ravages se terminoient à une abbaye en Allemagne qui appartenoit à l'un des siens, suffragant de Toul, en laquelle quelques Impériaux s'étant retirés, faisoient de là mille voleries : quelques troupes suédoises passant par là les prirent et brûlerent

la maison; et bien que le duc de Lorraine eût accommodé cette affaire avec eux six jours auparavant qu'il sût la venue de Guron, il ne laissoit pas, sous ce prétexte-là et quelques autres, de fortifier ses troupes, lesquelles il grossissoit pour une autre fin. Il donna avis au Roi d'une autre fourbe du duc; car il avoit envoyé toutes ses troupes à Saverne pour s'opposer aux Suédois qui assiégeoient Haguenau, que son manquement de foi leur avoit fait perdre; et non content de cela, et bien éloigné de se vouloir mettre en état de bien vivre avec eux, il avoit, au même temps de l'envoi de son courrier au Roi, envoyé l'un des siens à Florinville, qui commandoit ses troupes, avec ordre qu'à quelque prix que ce fût il combattît, et essayât, avant que le Roi se pût mêler de pacifier leurs différends, de les avoir défaits à plate couture, ne considérant pas que, comme l'attaque qu'il leur feroit offenseroit le Roi, si elle ne lui réussissoit pas il se mettoit entièrement à sa discrétion et son État en compromis.

Sa Majesté ayant su toutes ces choses, et même que les troupes du duc étoient composées d'un bon nombre de Français, envoya un ordre au sieur de Saint-Chamont de les rappeler, lui commandant de faire publier ledit ordre par un trompette dans tous les Etats dudit duc, auquel Sa Majesté écrivit aussi qu'elle avoit besoin de ses sujets qui portoient les armes avec lui, et qu'elle désiroit qu'il les lui renvoyât promptement et sûrement. Et pource que Guron avoit mandé, du premier août, que La Vaupot (1) avoit été caché quelques jours dans Nancy et en étoit parti ce jour-là, qu'il avoit demandé, de la part de Monsieur, la princesse Marguerite, laquelle la plupart ne nioient plus être sa femme, et qu'il avoit promis, de la part de Monsieur, au duc de ne l'abandonner jamais, quelque accord qu'il fût sollicité de faire avec le Roi, et que le marquis de Celade, que le roi d'Espagne avoit envoyé en Lorraine sous prétexte de se condouloir de la mort de M. de Vaudemont, lui avoit aussi promis toute sorte d'assistance de la part de son maître si le Roi l'attaquoit, et de lui faire restituer les places que Sa Majesté avoit en dépôt; le cardinal dit à Sa Majesté, le 10 août, qu'il y avoit apparence qu'il s'étoit armé à cette fin; que les Espagnols étoient bien aises de précipiter l'un et l'autre en toute extrémité, parce qu'encore qu'ils prévissent bien leur perte, ils connoissoient que l'occupation qu'ils nous donneroient leur seroit avantageuse; qu'il n'y avoit que deux moyens pour tâcher de rompre cette affaire, ou par négociation ou par force; que la négociation seroit sans effet si on ne donnoit une place frontière à Monsieur, auquel cas il seroit plus fort pour l'exécution de son mariage et plus lié avec les Espagnols, qui ne demandoient que cela pour nous troubler; que pour rompre cette affaire par la force, il n'étoit question que de battre M. de Lorraine et défaire ses troupes bien à point; que pour le faire avec facilité, il le falloit entreprendre promptement devant qu'il se fortifiât davantage: partant, qu'il estimeroit à propos de mander au sieur de Saint-Chamont, si la cavalerie étoit arrivée, et partie des recrues et régimens qu'il attendoit, qu'envoyant demander au duc, par un trompette, les Français qui étoient dans ses troupes, il marchât le même jour et allât droit à lui, faisant au même temps publier partout que les Français, tant d'infanterie que de cavalerie, seroient reçus et payés dans l'armée du Roi; qu'il seroit à propos d'envoyer, pendant qu'on assembleroit l'armée, un homme de créance à Birckenfeld (2), pour lui dire que le Roi se tenoit si offensé des actes d'hostilité que ledit duc avoit faits contre les Suédois, au préjudice des traités faits avec lui, que Sa Majesté s'étoit résolue de faire avancer dans son pays son armée pour réprimer et châtier sa perfidie et mauvaise foi, qu'il le convioit de faire le même de son côté; que si quelques-uns pensoient qu'il y allât aucunement de l'honneur du Roi de ne surprendre pas M. de Lorraine, les offenses ouvertes qu'il commettoit contre le Roi l'avertissoient assez, sans qu'il fût besoin d'une dénonciation ouverte de guerre, joint que le trompette qu'on lui enverroit pour demander les Français préviendroit toute hostilité ouverte; si on disoit qu'il n'étoit plus temps de faire le siége de Nancy, la réponse étoit qu'on n'entreroit pas à cette fin dans les États de M. de Lorraine, mais seulement pour rompre et dissiper ses troupes, et lui ôter le moyen de déclarer le mariage de Monsieur et faire plus de mal; que si l'occasion donnoit plus beau jeu qu'on ne le pensoit, on entreprendroit le blocus de Nancy si on l'estimoit à propos; qu'il y avoit à considérer si on attaqueroit M. de Lorraine, quand même Birckenfeld n'auroit pas pouvoir de le faire: on estimoit qu'il falloit, premièrement que de rien faire, prier Birckenfeld d'être de la partie, aller jusqu'à Francfort pour en rechercher l'ordre d'Oxenstiern s'il en étoit besoin: on estimoit, de plus, qu'il ne falloit point entreprendre le blocus de Nancy qu'avec les Suédois; mais on croyoit que, quand même on ne pourroit si promptement ajuster les intentions des Suédois avec celles du Roi, on pouvoit en-

(1) Officier de la maison du duc d'Orléans.

(2) Général pour la Suède.

treprendre de dissiper et ruiner les troupes de M. de Lorraine par la présence du Roi seule, avec beaucoup plus de fruit que de péril; qu'on ne voyoit rien à craindre des forces dudit duc; que s'il tenoit la campagne devant le Roi on le battroit assurément; s'il s'enfermoit on le consumeroit par un blocus non lié; et, par quelque façon que la dissipation des troupes de M. de Lorraine arrivât, le dessein de Monsieur et des Espagnols échoueroit de ce côté-là; que si le Roi prenoit la résolution que dessus, il falloit mander à M. de Saint-Chamont qu'il la tînt du tout secrète, et qu'il amassât l'armée sous prétexte d'en faire une revue générale, et publiât qu'il ne croyoit pas qu'il eût rien à faire, parce qu'il estimoit que M. de Lorraine feroit obéir le commissaire du parlement dans le Barrois, auquel cas ils n'auroient point à manger les gerbes du Barrois.

Ces choses ayant été agréées de Sa Majesté, et ayant été écrit conformément au sieur de Saint-Chamont, Sa Majesté commanda encore, le 14 août, qu'il lui fût fait une autre dépêche, par laquelle elle lui mandoit que, puisque l'armée du duc de Lorraine étoit au-delà des montagnes vers Saverne, d'où il falloit quatre journées d'armée pour revenir gagner Nancy, le meilleur dessein qu'il pût faire pour son service étoit de se mettre entre Nancy et ses troupes pour les empêcher d'y rentrer; ce qu'il feroit facilement s'il se saisissoit du logement de Saint-Nicolas, et y tenoit le corps de son armée; et que, pour exécuter ce dessein, il ne falloit autre chose que secret et diligence, afin de prévenir le duc et être rendu à Saint-Nicolas avant qu'il pût prévoir ce qu'il voudroit faire; que, si cette entreprise réussissoit, le duc ne pouvoit garantir ses troupes d'être combattues et défaites, ou par les armes de Sa Majesté ou celles des Suédois, qui assurément les poursuivroient quand elles leur verroient tourner tête. Elle lui commandoit aussi d'envoyer le même jour qu'il partiroit un homme de créance au prince de Birckenfeld, pour l'avertir de son dessein, et de charger les troupes de Lorraine quand elles délogeroient; mais que cependant il marchât toujours sans attendre sa réponse, puisqu'il étoit seul capable de battre de plus grandes forces que celles dudit duc; que, dès qu'il partiroit pour entrer dans la Lorraine, il dît à tout le monde qu'il ne s'y avançoit que pour faire voir aux Suédois que Sa Majesté n'approuvoit pas les actes d'hostilité que le duc de Lorraine faisoit contre eux, au préjudice de la foi qu'il avoit donnée; que s'il combattoit les troupes du duc, il avouât qu'il n'en avoit pas de dessein formé, mais seulement de justifier aux Suédois ce que dessus, et que les troupes du duc s'étant trop approchées de lui, il avoit été obligé de les combattre de peur que les Suédois ne pensassent qu'il ne fût en intelligence avec ledit duc; que si étant à Saint-Nicolas il apprenoit que lesdites troupes voulussent tenter un autre chemin pour entrer dans Nancy, il allât droit à eux, conservant toujours le passage de Saint-Nicolas; qu'enfin le dessein principal de Sa Majesté étoit de défaire les troupes de ce duc, comme étant le seul moyen de réduire son pays en sa discrétion, et se ressentir de tant de perfidies que ledit duc avoit faites, tant à Sa Majesté qu'à ses alliés.

Mais, tandis que Sa Majesté donnoit ces ordres, et qu'elle étoit en peine de défaire ces troupes, elles s'étoient défaites d'elles-mêmes par l'imprudence du duc; car Florinville, voulant exécuter son commandement, fut battu et défait à Haguenau par les Suédois. Ils voulurent aller attaquer lesdits Suédois à Haguenau le 11 août, et envoyèrent devant le régiment de Gatinois avec deux pièces de canon pour battre la ville de Pfaffenhofen, croyant la prendre en chemin faisant, comme il y avoit grande apparence, n'y ayant que deux cents paysans dedans et les murailles très-mauvaises. Mais, comme le peu d'état qu'ils faisoient de cette place les rendit moins soigneux et vigilans qu'ils ne devoient être, lesdits paysans leur vinrent dès le point du jour donner une si furieuse camisade, qu'ils mirent en fuite cinq cents Lorrains qui étoient devant leurs portes, et prirent les deux pièces de canon qu'on devoit pointer contre eux; et, en même temps, envoyèrent en diligence demander secours à Birckenfeld, qui aussitôt avec la plus grande partie de ses troupes vint au-devant des Lorrains, qu'il rencontra dans une plaine proche dudit Pfaffenhofen. A la première charge, la cavalerie lorraine, qui étoit de plus de deux mille cuirasses, enfonça celle des Suédois, qui n'étoit armée que de pistolets, et la mit en déroute; mais, d'autre côté, l'infanterie suédoise fut si bien conduite, que non-seulement elle repoussa et mit en fuite celle de Lorraine et prit leur canon, mais aussi s'en servit avec tant de dextérité contre la cavalerie lorraine, qu'elle la contraignit d'abandonner le champ de bataille, leurs bagages et munitions, et regagner les montagnes en grand désordre, quoiqu'ils ne fussent poursuivis que de deux compagnies de cavalerie. Il demeura sur la place vingt capitaines des gens de pied lorrains, huit de chevau-légers, six à sept cents morts; cinq pièces de canon, deux cents et tant de chars de munitions, vivres et bagage, et plus de deux mille mousquets que

l'infanterie jeta par les champs, sans environ cent cinquante prisonniers, dont Sauvebeuf et Riancourt en étoient. Les Suédois n'y perdirent que deux cents hommes et autant de blessés. Ceux de Haguenau, avertis qu'on avoit quasi tiré toutes les troupes pour aller au-devant des Lorrains, firent une sortie sur le peu qui restoit, les mirent en fuite et brûlèrent toutes leurs huttes; mais ils furent derechef incontinent bloqués. Cette nouvelle donna une si grande épouvante à toute la Lorraine que tout fuyoit; le duc étoit à Lunéville, d'où il partit incontinent avec sa femme, et arriva à Nancy à dix heures du soir. Ledit duc fit enlever le comte d'Eberstein, beau-frère du comte de Linange-Westerbourg, de la maison de Frauenberg, entre les Deux-Ponts et Sarrebruck, laquelle il fit piller et saccager, ne laissant à la comtesse sa femme qu'une chemise, et mena ledit comte prisonnier avec sa robe de nuit, sans qu'il eût jamais rien à démêler avec M. de Lorraine; et sa maison ayant toujours été à la dévotion de la France, il espéroit que par l'autorité du Roi il seroit relâché. Il donna, en même temps, à la princesse Marguerite l'appartement de madame de Lorraine pour s'y loger; déclarant par ce moyen, assez ouvertement, bien que non de paroles, qu'on la traitoit comme femme de Monsieur. Cependant, pour amuser le Roi s'il pouvoit, il lui envoie le sieur de Contrisson pour lui donner avis de cette défaite, laquelle il amoindrit tant qu'il put, et fit incontinent après partir le cardinal de Lorraine, son frère, pour aller trouver Sa Majesté pour excuser et colorer toutes ses fautes passées sans les avouer, et pour protester de sa fidélité.

Sa Majesté, après avoir reçu la nouvelle de cette défaite, récrivit à Saint-Chamont, et lui réitéra le commandement qu'elle lui avoit envoyé de se saisir du logement de Saint-Nicolas; seulement changea-t-elle l'ordre qu'elle lui avoit donné d'attaquer les troupes du duc qui avoient fait plusieurs actions d'hostilité, d'autant qu'il y auroit eu peu d'honneur à défaire des gens défaits, et lui manda que son intention n'étoit pas qu'on fît mal à tous ceux qui se sauveroient débandés, mais seulement qu'il les reçut dans son armée où elle vouloit qu'ils fussent payés; mais que si par hasard ils se rassembloient en un corps de deux ou trois mille hommes qui voulussent contrevenir à ses intentions et prendre leur passage par force, en ce cas il leur empêchât par la force, comme aussi qu'il fît battre la campagne pour empêcher que ceux qui voudroient aller à Nancy à la dérobée ne s'y pussent jeter. Les Français qui étoient dans l'armée du duc, ayant reçu le commandement de Sa Majesté de s'en retirer, se rendirent en celle de Sa Majesté, qui partit de Monceaux le 16, et alla coucher à Château-Thierry, où le cardinal de Lorraine arriva le 18 et y vit le Roi, et le lendemain le cardinal, avec lequel il eut une longue conférence.

Le cardinal lui fit une énumération de toutes les offenses que le Roi avoit reçues de son frère; que les infractions qu'il avoit faites contre le devoir qui l'obligeoit, par la protection du Roi, de ne point favoriser l'Empereur et ne point apporter du dommage aux alliés de Sa Majesté en Allemagne, se réduisoient aux points suivans: qu'il avoit baillé au comte de Salm des gens pour surprendre Haguenau qu'il ravitailloit tous les jours; qu'il envoyoit du secours et donnoit toute l'assistance qu'il pouvoit aux gens de l'Empereur qui avoient assiégé la ville de Dann, au pied des montagnes de Lorraine vers Bâle, et même attiré quelque nombre de gens de la garnison de Saverne pour cet effet; qu'il avoit fait avancer quelques troupes sous le commandement du sieur Perriquet, son commissaire général, qui avoit fait entreprise sur Molsheim, dont il avoit envoyé force excuses par le sieur Fournier à messieurs de Strasbourg, prenant prétexte qu'on avoit volé des chevaux à ses sujets; sur quoi ceux de Strasbourg avoient répondu que ce n'étoit pas la forme entre voisins de surprendre des places et fourrager le pays, pour deux ou trois chevaux en tout que quelques voleurs sans aveu pouvoient avoir pris; que le commissaire Hasso, qui étoit à l'Empereur, et compagnon d'Ossa, levoit publiquement dans Sarguemines qui est à M. de Lorraine, vers Saint-Avold, qui, depuis peu de jours, avoit pillé et tué plusieurs marchands qui alloient de Metz à Trèves; que les grandes et perpétuelles conférences de M. de Lorraine avec Montecuculli, Mérode et autres gens de l'Empereur, étoient publiques, comme aussi les levées qu'il faisoit en divers lieux, en petites troupes, qui alloient se joindre à celles des Impériaux; que le sieur de Guron avoit envoyé une lettre écrite par un des principaux colonels suédois (1) audit duc, par laquelle ledit colonel se plaignoit en termes généraux des actes d'hostilité et voies de fait qu'avoient exercées les soldats de M. de Lorraine contre ceux du parti suédois; qu'il se plaignoit aussi de la faveur, assistance, logemens et sauf-conduits qu'il donnoit au parti contraire, des levées qui se faisoient à toute heure en Lorraine, qu'il présupposoit être faites pour assister leur ennemi selon le bruit commun; que le comte de Salm avoit été, il y avoit peu, près ledit duc:

(1) Rantzau, comme il a été dit.

Sa Majesté étoit bien avertie que toutes choses étoient contre son service, et que les principaux de sa cour disoient assez manifestement que la trève se faisant en Flandre, laquelle ils tenoient lors pour assurée, Monsieur en devoit emmener la plupart des troupes pour joindre à celles dudit duc, chasser les Suédois de l'Alsace, puis avec une grande armée venir en France; qu'on étoit bien averti qu'en avril Le Coudray-Montpensier avoit vu la princesse Marguerite dans Saint-Nicolas, après avoir vu de la part de son maître Montecuculli, qui faisoit des levées dans le Luxembourg; que Saint-Chamont avoit surpris un nommé Labadie qui avoit été à Bassompierre, et étoit lors à Monsieur, qui l'avoit envoyé à Nancy d'où il revenoit chargé de lettres; qu'au mois de mai d'Ouailly avoit été cinq ou six jours à Nancy près dudit duc; que le 15 juillet Henance étoit arrivé à Lunéville de la part de Monsieur, et y étoit demeuré caché quelque temps; qu'à la fin de juillet Le Coigneux avoit passé à Nancy déguisé, et y avoit séjourné deux jours; qu'on étoit assuré que M. de Lorraine avoit à toute heure des gens de la part de Monsieur, et qu'entre autres Le Coudray y avoit été deux ou trois fois; qu'il avoit fait lever des troupes pour l'Empereur, et que celui qui les commandoit les avoit remises à M. de Lorraine, lequel, en pleine campagne, les avoit données au jeune Bassompierre (1) qu'il en avoit fait colonel; que Varinville, gentilhomme de Beauce, qui commandoit une compagnie de chevau-légers pour le duc, avoit quitté son service sans son congé avec sa compagnie, et s'étoit retiré à Metz, d'autant que ledit duc l'avoit voulu forcer d'aller servir l'Empereur avec sept autres compagnies qu'il lui envoyoit; que le comte de Salm avoit fait un vol près de Haguenau sur des marchands de Metz, publiquement et sans désaveu; que le sieur de La Grange mandoit du 15 juillet, que le chancelier Oxenstiern lui avoit dit que le rhingrave Otto avoit surpris des lettres des officiers de M. de Lorraine aux commandans dans Brisach, assurant la conjonction des armes dudit duc avec celles de l'Empereur et d'Espagne; que ledit chancelier avoit baillé un mémoire audit sieur de La Grange, en date du 24 mai, pour représenter de sa part au Roi que le duc de Lorraine, abusant de l'autorité de Sa Majesté et de son alliance avec la couronne de Suède, sans avoir reçu aucun acte d'hostilité du parti suédois, maintenoit et assistoit leurs ennemis, grossissoit leurs troupes sous prétexte de faire des levées en son nom, qu'après il licencioit; qu'il fournissoit les ennemis des choses qui leur étoient nécessaires, joignoit ses conseils avec eux et favorisoit les actes d'hostilité qu'ils faisoient contre eux, comme il s'étoit vu en la surprise de Haguenau et en autres occasions, contre la foi que ledit duc avoit donnée; qu'il molestoit ses voisins comme sont le comte de Sarrebruck et le palatin des Deux-Ponts : ledit sieur Oxenstiern supplioit le Roi de vouloir apporter remède à ces désordres; qu'il paroissoit par quelques lettres interceptées, que ledit duc attendoit le duc de Feria, et qu'il disoit que s'il ne venoit pas il seroit en grand péril; que M. de Lorraine avoit dit à Guron, en juillet 1633, qu'il alloit attaquer le comte de Nassau, allié de la France; que les petits princes voisins de M. de Lorraine étoient au désespoir; qu'il dépendoit du Roi de se les attirer; qu'ils disoient que M. de Lorraine avoit demandé l'investiture de leurs États à l'Empereur, et qu'ils avoient surpris les lettres qui le portoient; que s'il étoit vrai que le mariage de Monsieur, frère du Roi, fût fait avec la sœur de M. de Lorraine, il ne falloit point chercher d'autre contravention aux traités qu'il avoit faits avec Sa Majesté, parce qu'il avoit toujours été dit à M. de Lorraine que le mariage ne se pouvant faire contre la volonté du Roi et sans son contentement, au cas qu'il fût il n'y avoit point de traité; que Sa Majesté ne pouvoit douter qu'il ne fût fait; qu'il étoit avéré par la déposition de M. de Montmorency en mourant (2), par ce qu'en avoit dit ouvertement Delbène à Réaumont comme de lui-même, et par la déclaration publique que le même Delbène, qui étoit arrivé en cour en même temps que lui, en faisoit de la part de Monsieur. Et afin qu'il ne pensât pas que Sa Majesté ne le sût très-bien, il lui vouloit bien dire qu'il savoit bien que le mariage avoit été fait le même jour que le duc fut voir Sa Majesté à Vic, et ce par un moine réformé de l'ordre de Saint-Benoît, confesseur de l'abbesse de Remiremont, et en la chambre de ladite dame, qui y étoit présente avec la princesse de Phalsbourg, les ducs de Vaudemont et d'Elbeuf, et le sieur de Puylaurens; que le duc de Lorraine n'avoit point encore signé le contrat, et que le duc de Vaudemont s'étoit obligé par icelui de lui donner pour dot 1,400,000 francs barrois; que M. de Lorraine, n'ayant point rendu hommage au Roi, comme tout vassal y est obligé, et comme particulièrement il avoit promis par le traité de Liverdun, fait en juin 1632, de le faire dans un an qui étoit lors passé, le parlement avoit ordonné que M. de La Nauve se transporteroit sur les lieux pour saisir le Barrois et le mettre entre

(1) Neveu du maréchal.

(2) On gardait donc cette révélation depuis un an pour s'en servir quand il le faudrait.

les mains du Roi, ainsi qu'il est ordinaire et accoutumé en semblable cas; que Ville, qui est à M. de Lorraine, avoit dit ouvertement à Birckenfeld que le Roi portoit M. de Lorraine à faire contre eux ce que dessus; à quoi ledit Birckenfeld lui avoit répondu qu'il savoit bien le contraire; que ledit Ville leur avoit confirmé que l'Empereur avoit fait donation d'Haguenau à son maître; ce qui par sa bouche le rendoit clairement contrevenant aux traités qu'il avoit faits avec le Roi, par lesquels il s'obligeoit de ne faire aucun traité avec l'Empereur, qui indubitablement ne lui auroit pas donné une telle ville sans des conditions réciproques; que ceux de Strasbourg mandoient par de L'Isle, du premier août, que, depuis le 25 juillet, que l'armée de Lorraine avoit passé la montagne, elle avoit fait plusieurs courses dans leurs terres, pris tous leurs bestiaux, tué plusieurs des paysans qu'ils avoient rencontrés, même un officier suédois qui avoit été mis dans un village pour le garder; qu'il mandoit de plus (ce qui étoit à noter et qui faisoit que M. de Lorraine se déclaroit ouvertement contre les traités qu'il avoit faits avec le Roi) que, le mercredi 27 juillet, on avoit publié à son de trompe dans son armée qu'on n'eût plus à l'appeler l'armée du duc de Lorraine, mais de l'Empereur, et tirèrent vers le château et forteresse de Girbarden, d'où ils chassèrent les Suédois qui l'avoient assiégée; qu'on écrivoit encore que l'armement qu'avoit fait le duc de Lorraine étoit aux dépens des électeurs de Mayence et de Cologne, et qu'il croyoit être fortifié des troupes de Bourgogne ou du duc de Feria, qui ne paroissoient point; que les Suédois avoient pris un Français prisonnier qui avoit découvert la trahison que Humbert, secrétaire de M. de Lorraine, avoit traitée avec un nommé La Chapelle qui étoit mort, pour lui remettre quelque place de l'Alsace entre les mains; et c'étoit pour ce sujet que M. de Lorraine avoit fait assassiner un nommé Dubois (1) auprès de Lunéville; que de L'Isle avoit mandé que les Lorrains avoient fait courre de delà la mort du Roi; qu'un colonel suédois, nommé Rantzau, avoit fait appeler Ville par un trompette, sur ce que ledit de Ville nioit avoir dit audit Rantzau que ce que M. de Lorraine faisoit contre les Suédois étoit de l'aveu et consentement du Roi; sur quoi Ville s'étoit excusé du combat sur les affaires que son maître lui avoit commises; et qu'enfin la bataille qu'il avoit fait donner contre les Suédois, justifioit trop clairement ses contraventions pour en dire davantage.

Le cardinal de Lorraine, entendant cette grande énumération des contraventions que son frère avoit faites à ce qu'il étoit obligé par les traités qu'il avoit faits avec le Roi, fut étonné et ne sut que répondre, sinon en général que les Suédois lui avoient donné sujet de mécontentement. Mais lui étant reparti que, bien au contraire, la princesse de Phalsbourg ayant, tout nouvellement encore, envoyé demander, au commencement d'août, au prince de Birckenfeld, qui étoit devant Haguenau, une sauve-garde pour les terres qu'elle avoit en Lorraine, il lui avoit mandé qu'il la lui accordoit, bien qu'elle lui fût inutile, pource qu'il n'avoit point ordre d'entrer dans la Lorraine si on ne l'attaquoit. Il n'eut pas assez de front pour nier les fautes de son frère, mais il en eut bien assez pour assurer qu'il n'y avoit point de part, et que si Sa Majesté se résolvoit de porter l'affaire aux extrémités, il ne vouloit chercher en sa mauvaise fortune autre refuge qu'en la bonté du Roi, et le supplieroit avoir agréable qu'il se retirât en France à l'abri de sa protection. Il s'offrit, comme procureur de son frère, de rendre au Roi hommage du Barrois; ce qui lui fut refusé, devant être rendu en personne par ledit duc, non en son nom, mais de celui de sa femme. Il avoua en outre le mariage, disant premièrement qu'il y avoit seulement un contrat, en second lieu que le prêtre y avoit passé et qu'il en avoit donné sa permission. Pour remède à ces maux, il proposa de demander pardon au Roi pour son frère, qui consentiroit à la rupture du mariage (2), et remettroit entre les mains du Roi Saverne et Dachstein.

Le cardinal lui répondit que ces réparations proposées n'étoient pas proportionnées aux offenses; que rendre l'hommage de Bar au nom de madame de Lorraine, satisfaisoit bien au défaut commis en ce genre; que rompre le mariage prétendu de Monsieur étoit bien aussi le remède de ce mal; mais qu'outre qu'il falloit que le consentement de Monsieur y intervînt, ce qui ne dépendoit pas d'eux, il restoit à satisfaire à l'offense reçue par les alliés du Roi, et à la rupture des traités faits avec Sa Majesté, ce qui ne se pouvoit faire par autre moyen qu'en mettant M. de Lorraine en état de ne pouvoir plus contrevenir à ses paroles, auxquelles Sa Majesté ne pouvoit prendre aucune confiance, vu les divers manquemens qu'il y avoit faits. Sur cela on lui dit franchement que le dépôt de Nancy étoit le seul moyen qui pût assurer le Roi et lui donner moyen de le garantir de ses ennemis.

Cette proposition sembla rude d'abord, mais

(1) Comme on a vu plus haut.

(2) De sa sœur, lequel, de l'aveu de tous, avait été consommé.

non pas tant qu'après l'avoir bien examinée le cardinal n'avouât franchement que c'étoit quasi le mieux qu'il pouvoit faire, pourvu qu'on fût assuré de la restitution; ce qui lui sembloit bien difficile à croire et à persuader à autrui. Il reconnoissoit bien que le Roi avoit grand sujet de demander de nouvelles assurances, vu les manquemens arrivés; que du jour qu'ils entreroient en guerre avec le Roi, il perdroit la propriété des places qu'il avoit déjà en dépôt, et les deux tiers du revenu de leur État; qu'ils ne pouvoient se défendre seuls contre une telle puissance que celle de la France; que difficilement pouvoient-ils avoir du secours en l'état auquel étoient les affaires du monde, et que quand on leur en donneroit, ce seroit un remède pire que le mal, vu qu'assurément les Espagnols, de qui seuls ils le pouvoient recevoir, ne leur accorderoient pas qu'à des conditions qu'ils partageroient avec eux ce qui leur restoit de leur État, s'ils ne désiroient le tout, pour le défendre; que l'expérience faisoit assez connoître que jamais petit prince ne fit ses affaires entre deux grandes puissances, quand la nappe est mise à leurs dépens et que leur pays est le théâtre où ils viennent aux mains; qu'en outre les Espagnols ne donnèrent jamais secours qui ne fût plus onéreux qu'avantageux à ceux qui le reçoivent. Mais d'autre part il disoit que donner Nancy étoit perdre le reste de leur État, que telles places ne se rendoient guère d'ordinaire, qu'il y avoit de la bassesse à se dépouiller volontairement; qu'il étoit fâcheux de perdre l'honneur et le bien tout ensemble, et que le pire événement qui leur pouvoit arriver de la guerre, ne les pouvoit mettre en une plus mauvaise condition que celle qui leur étoit proposée; qu'ils vouloient bien croire que le Roi leur promettroit la restitution de Nancy, avec intention d'exécuter sa promesse, mais qu'il pouvoit arriver beaucoup de choses qui lui donneroient lieu de croire qu'il auroit lieu de s'en dispenser justement; auquel cas ils n'auroient rien à dire qu'à plaindre leur misère, parce que les raisons de ceux qui ont la force en main prévalent toujours à toute autre. On répondoit à cela qu'il valoit mieux que M. de Lorraine se conservât le droit de son État par le dépôt de ce qui à la vérité étoit de meilleur en icelui, qu'en refusant ledit dépôt perdre assurément la propriété de tout ce qu'il avoit; ce qui lui étoit inévitable, non-seulement parce que les petits princes ne peuvent résister aux grands, mais en outre parce que, dès lors le Roi se rendant par son hostilité maître de toutes les places qu'il avoit en sa main, il possédoit plus des deux tiers de son revenu; ce qui faisoit qu'ayant pris ce qui ne lui pouvoit être disputé en six jours, il ne restoit que la seule ceinture de Nancy audit duc, sans aucun revenu pour soutenir les frais de sa défense. Ledit cardinal de Lorraine ajoutoit, pour se défendre du dépôt de Nancy, qu'il étoit entre le Roi et la maison d'Autriche; qu'il devoit ménager l'un et l'autre; qu'assurément, s'il remettoit Nancy entre les mains du Roi, il tomberoit en la disgrâce de l'Empereur, duquel relevoit son duché, lequel le déclareroit sans doute confisqué et le mettroit au ban de l'Empire, avec résolution de l'exécuter aussitôt que les affaires d'Allemagne le pourront permettre; qu'en ce cas il s'assuroit bien de la protection du Roi, mais qu'il pouvoit arriver aussi que Sa Majesté se trouvant engagée en d'autres guerres, il n'auroit pas moyen de le secourir assez puissamment, et qu'il craignoit que cette considération fût capable d'empêcher M. son frère de condescendre au désir de Sa Majesté, s'il ne s'y voyoit forcé par l'extrême.

Le cardinal lui répondit qu'il n'entroit point en considération des prétentions de l'Empire sur la Lorraine, ni de la puissance de la maison d'Autriche; que quand le duc y penseroit bien il trouveroit qu'il n'avoit pas plus de raison de s'y arrêter, puisqu'il savoit bien que ceux dont il alléguoit les intérêts avoient été les principaux auteurs de sa mauvaise conduite; qu'il étoit vrai que, par le traité de Vervins, il étoit porté que l'on n'entreprendroit point sur les alliés les uns des autres, et que M. de Lorraine étoit en la protection des deux couronnes; mais que cette même protection l'obligeoit à s'efforcer de la mériter du Roi par ses respects et par sa bonne conduite, bien loin de l'offenser, lui manquer de foi, violer les traités faits avec lui, prendre le parti d'Espagne au lieu de demeurer neutre, faire tous actes d'hostilité, et pour comble d'injures ravir un fils de France et le marier contre la volonté de Sa Majesté, laquelle pour toutes ces causes n'avoit que trop de raisons d'entrer en armes dans son pays, et que, s'il craignoit davantage la puissance future de l'Empereur que celle de la France qui étoit présente et à ses portes, il pouvoit, s'il le jugeoit meilleur pour lui, choisir le parti de se défendre par la force. Quant à la mouvance de l'Empire, que le Roi étoit bien éloigné d'en demeurer d'accord, puisqu'il prétendoit la souveraineté sur la Lorraine, et que l'hommage lui en étoit dû; que c'étoit une usurpation faite par l'Empire sur sa couronne, en quoi la longue possession qu'on pouvoit alléguer ne donnoit aucun droit, n'y ayant jamais de prescription entre les grands princes, qui ne reconnoissent point de tribunal

devant lequel ils se puissent pourvoir, et ainsi sont toujours reçus à redemander leurs droits contre les usurpateurs, et à y rentrer par la force; que les affaires de la France n'avoient ci-devant permis de disputer ces prétentions; mais qu'à présent que Dieu ouvroit le chemin au Roi de rétablir sa monarchie en sa première grandeur, la postérité auroit sujet de lui reprocher si, négligeant les moyens qui s'en offrent à lui, il perdoit l'occasion de rentrer dans les anciens droits de sa couronne, et les tirer des mains de ceux qui les possèdent injustement; que les craintes qu'alléguoit le duc de Lorraine lui devoient entrer dans l'esprit lorsqu'il fut sur le point de se résoudre d'offenser le Roi, qui, ne pouvant dissimuler son ressentiment, étoit résolu de se venger de l'injure qu'il avoit reçue s'il ne le satisfaisoit de sorte que toute l'Europe connût qu'il avoit sujet d'en être content; qu'il se devoit souvenir que ses prédécesseurs se sont toujours bien trouvés de l'amitié de la France, et s'assurer qu'étant en sa protection elle le sauroit bien défendre contre qui que ce fût; que le Roi ne pouvoit recevoir autre condition que le dépôt de cette place, puisque, ayant déjà entre les mains les autres meilleures de la Lorraine, cela n'avoit pu retenir ledit duc de manquer à sa parole, et que Sa Majesté ayant sujet de croire qu'il ne seroit pas plus religieux de la garder à l'avenir, elle devoit prendre une assurance qui ne dépendît point de la volonté dudit duc, qu'elle a éprouvée si changeante, afin de n'être plus en danger de recevoir une nouvelle injure, et d'être obligé de lever, avec grands frais, une nouvelle armée, et qui pourroit arriver en telle saison qu'à peine l'état des affaires le lui pourroit permettre, au lieu que la conjoncture présente étoit telle que Sa Majesté ne la sauroit désirer plus favorable, n'y ayant rien qui lui pût faire appréhender aucun divertissement de ses forces: enfin qu'il se souvînt de l'avertissement du comte Charles de Mansfeld à son feu grand-père, Charles de Lorraine, lequel Mansfeld ayant été fait gouverneur de Luxembourg et du conseil d'État d'Espagne, et venant pour prendre possession de son gouvernement, dit audit feu duc Charles de Lorraine qu'il aimoit uniquement, pour avoir été nourri dès son enfance à la cour de France avec lui, que le résultat du conseil d'Espagne étoit qu'à quelque prix que ce fût il falloit mettre la guerre entre la France et la Lorraine, et, sous prétexte de secourir son altesse, trouver moyen de s'emparer de ses places et ne les lui jamais rendre, mais lui donner en échange quelques terres en Sicile ou en Calabre; qu'il avoit commandement d'induire ledit duc à cela, mais qu'il étoit trop son serviteur pour servir d'instrument à sa ruine, et lui fit donner sa parole de ne jamais déclarer la malice des Espagnols qu'après la mort dudit comte, sachant bien que de ce secret découvert dépendoit la perte de sa vie et de sa réputation; ce que sadite altesse lui observa fidèlement, et ne le dit pour lors qu'au feu duc Henri, son fils aîné; depuis, le même comte Charles, étant malade et croyant mourir, envoya querir feu M. de Thou, oncle du marquis de Trichâteau, et lui dit la même chose, le priant de le tenir secret pendant qu'il vivroit, mais, après la mort dudit comte, le dire à ses enfans plus proches, de peur que la mémoire ne s'en perdît avec dommage de la Lorraine; que maintenant M. de Lorraine se voyoit en ces termes; il avoit été induit malicieusement par les Espagnols à offenser le Roi de gaîté de cœur pour s'emparer de ses États, sous ombre de les défendre contre Sa Majesté, et qu'elle vouloit prendre assurance par elle-même qu'ils ne viendroient pas à bout de leur pernicieux dessein, et ne se serviroient de la Lorraine comme d'un boulevard contre la France.

Le cardinal de Lorraine n'ayant rien à répondre à ces raisons, recourut à demander du temps pour retourner à son frère, assurant qu'il reviendroit incontinent trouver Sa Majesté pour lui apporter satisfaction. Il désira et s'offrit d'accompagner le Roi jusques à Bar; mais il lui fut représenté qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il se trouvât en cette ville où Sa Majesté avoit un commissaire du parlement qui avoit dépossédé le duc de Lorraine, son frère, du duché de Bar et l'avoit mis en la main souveraine de Sa Majesté, faute de foi et hommage qu'il s'étoit obligé par le traité de Liverdun de rendre dans un an, ce qu'il n'avoit pas encore fait, bien que le terme fût expiré. De sorte que, laissant le Roi à Château-Thierry, il partit en poste, le 20 août, pour aller trouver le duc son frère. Nonobstant toutes les paroles de compliment dudit cardinal de Lorraine, et ses promesses que l'on jugeoit être forcées, le cardinal, sans perdre temps, continua les mêmes ordres qu'on avoit donnés ci-devant à Saint-Chamont, et dit à Sa Majesté, en son conseil, qu'elle voyoit qu'il y avoit trois ou quatre ans que le duc de Lorraine ne perdoit aucune occasion par laquelle il pensât pouvoir nuire au Roi, sans la tenter et l'entreprendre; que Sa Majesté avoit quelquefois tout-à-fait oublié les diverses menées qu'il avoit faites contre elle; d'autres fois elle en avoit eu du ressentiment, et tâché d'arrêter le cours de telles malices, en faisant porter audit duc des peines trop modérées pour ses fautes; mais que tant s'en faut que ces

divers procédés pleins de bonté eussent amendé ce prince, qu'au contraire l'oubli de ses fautes et le trop doux ressentiment qu'on en avoit eu n'avoient servi qu'à l'aigrir davantage, et lui donner plus de volonté d'agir contre le Roi, estimant qu'en tentant plusieurs fois de troubler la prospérité de ses affaires, il arriveroit enfin à son but, et que quand même il ne le feroit pas, au moins étoit-il assuré de n'avoir pas beaucoup à craindre, puisque ce qu'il avoit fait par le passé contre Sa Majesté n'avoit pas causé sa perte, quoique telles injures la méritassent justement; que l'infidélité de ce prince étoit si manifeste, que, non-seulement ne pouvoit-on l'ignorer, mais que même il étoit impossible de la dissimuler davantage; qu'il n'y avoit ni vérité en ses paroles, ni sûreté en quelque traité qu'on pût faire avec lui; qu'au même temps qu'il passoit à Vic le premier traité qu'il avoit fait avec le Roi, il y contrevenoit, faisant d'autres conventions dans Nancy avec Montecuculli qui y étoit lors; qu'il faisoit aussi, et exécutoit au même temps, le mariage de Monsieur avec sa sœur, le celant non-seulement au Roi, mais disant, quand on lui en parloit, qu'il n'étoit pas si fou que d'y penser; que les contraventions qu'il avoit faites au traité de Liverdun étoient innombrables; que le duc s'y étoit obligé de conserver les cinq premiers articles de celui de Vic, qui reprenoient nouvelle force en vertu dudit traité, sans plus s'en départir; qu'en ces premiers articles il promettoit de se départir de toutes les intelligences avec qui que ce fût au préjudice du Roi, de tous ses États et alliés, et particulièrement du traité d'alliance de Sa Majesté avec le roi de Suède; qu'il feroit retirer de ses États tous les ennemis du Roi et tous ses sujets qui étoient sortis hors du royaume contre son gré, et ne leur donneroit ci-après passage ni sûreté dans iceux; qu'il ne traiteroit ni ne feroit aucune alliance avec quelque prince ou État que ce pût être, sans le su et consentement du Roi, ne permettroit qu'il se fît aucune levée dans ses États contre le service de Sa Majesté, ni qu'aucun de ses sujets servît ni assistât ses ennemis, ains feroit retirer tous ceux qui étoient engagés au service de quelque prince que ce pût être contre ledit seigneur Roi, donneroit liberté de prendre tous ses sujets rebelles; pour sûreté des articles susdits et de ceux qui suivent, Marsal seroit mise en dépôt pour trois ans; il s'obligeoit davantage, par ledit traité de Liverdun, de demeurer inviolablement uni aux intérêts de Sa Majesté, et donneroit passage libre en tous ses États à ses armes; promettoit de rendre, dans un an, la foi et hommage qu'il devoit à Sa Majesté pour le duché de Bar, ainsi qu'il le doit; pour sûreté, il déposoit Stenay et Jamets pour quatre ans, et vendoit la forteresse et comté de Clermont au denier cinquante; que pour interpretation du premier article du traité de Vic, par lequel il renonçoit à toutes intelligences, il déclaroit renoncer à toute alliance et confédération qu'il pourroit avoir, soit avec l'Empereur, le roi d'Espagne et tous autres princes de la maison d'Autriche; et que, pour interprétation du troisième, il déclaroit qu'il entendoit s'obliger de ne donner retraite et assistance dans ses États, ni à Monsieur ni à la Reine mère de Sa Majesté, ni à aucun des leurs; que depuis il avoit fait de continuelles levées pour le service de l'Empereur et du roi d'Espagne, et offensé le parti suédois par plusieurs entreprises qu'il avoit faites contre lui, comme le Roi avoit su par le menu, de temps en temps, selon qu'on lui en avoit donné les avis; qu'il avoit même traité long-temps secrètement avec les Suédois sans en avoir donné part au Roi; ce qui étoit contre les termes de son traité, et ce d'autant plus, que, traitant avec eux, c'étoit pour les tromper, comme il avoit paru par les effets: quant à ce qu'il avoit promis sur le sujet de Monsieur, il n'y avoit pas été plus fidèle, ayant eu de continuelles intelligences avec lui, et ayant entretenu sans cesse commerce de courriers de l'un à l'autre, sans parler du mariage de sa sœur, qui étoit la plus grande infidélité, et laquelle effrontément il avoit encore, depuis quinze jours, niée au sieur de Guron, et l'avoit déterminément assuré qu'il n'étoit point véritable, et qu'il n'avoit jamais voulu entendre à une telle affaire sans le consentement du Roi, vu qu'il savoit bien qu'ainsi il offenseroit Sa Majesté, et s'exposeroit à une perte présente pour prétendre des avantages futurs fort incertains; qu'au contraire de ses promesses sa cour étoit un asile à tous les rebelles criminels de ce royaume, ayant même donné une compagnie de cavalerie dans ses troupes à Besme, condamné en France à être rompu sur la roue; et, depuis un an, ayant été tués ou volés en ses États plus de mille Français qui alloient servir les Suédois, de sorte que les fidèles serviteurs du Roi y trouvoient la mort, et ses ennemis le refuge; qu'il montroit bien n'avoir point eu de dessein de tenir le traité qu'il avoit fait avec Sa Majesté, pource qu'il n'avoit point rendu à Sa Majesté l'hommage qu'il lui devoit à cause de son duché de Bar; que pour Clermont, il ne faisoit que chicaner, étant certain que quand on parloit d'acheter une terre au denier cinquante, la maison y étoit comprise, et néanmoins les commissaires qu'il avoit envoyés trouver ceux du Roi

pour l'exécution de cette vente demandoient des millions pour le lieu du fort; ce qui étoit à dire ne vouloir rien faire; et, de fait, ils s'étoient retirés les premiers sans rien conclure, suivant l'ordre que vraisemblablement ils en avoient reçu de lui: bref, que la dernière contravention, par laquelle, attaquant les alliés du Roi, il s'étoit fait battre et avoit mis ses États en proie aux Suédois si Sa Majesté ne les empêchoit de les prendre, étoit si manifeste qu'elle ne le pouvoit être davantage, puisque ledit traité portoit expressément qu'il n'entreprendroit rien contre les Suédois; que de tout ce que dessus il paroissoit que l'infidélité de ce prince étoit sans pareille, et que sa mauvaise volonté contre la France étoit extrême, et partant, que c'étoit chose claire qu'il étoit du tout nécessaire de prévenir les mauvais desseins qu'il avoit d'attendre une occasion où les ennemis de la France, qui étoient maintenant maltraités de la fortune, eussent un bon retour, auquel ils pussent tous ensemble faire éclore, au préjudice de ce royaume, les effets de leur malice; qu'à la vérité il avoit toujours mal pris ses mesures et s'étoit trop hâté; que, durant le siége de la Rochelle, il étoit uni avec l'Empire, l'Espagne et la Savoie contre le Roi; et, plein d'ardeur de mauvaise volonté, arma des premiers et ne désarma que par force, après avoir consommé son argent, mangé son peuple, et ne s'être vu secondé de personne; que depuis il avoit fait descendre les Allemands à Vic, les avoit fait subsister par les contributions de ses États, leur avoit fait construire la forteresse de Moyenvic, reçu Monsieur à Nancy, levé pour lui une grande armée, puis enfin, voyant que ses collègues lui manquoient, avoit été contraint d'aller fondre en Allemagne où ses troupes furent défaites; que l'année passée, voyant la France en feu, il arma incontinent, ce que la prévoyance du Roi tourna à son désavantage; que cette année, l'espérance du passage du cardinal Infant de l'Italie en l'Alsace lui avoit donné dans la vue, celle de la paix en Allemagne, par l'adresse et la terreur des armes de Walstein, celle de la trève en Hollande, le désir de laquelle étoit tel qu'il n'en doutoit point; qu'il espéroit que toutes ces armées d'Italie, d'Allemagne et de Flandre viendroient reconquérir ses places et ravager les États du Roi, avec lequel Monsieur ne s'accorderoit jamais qu'il ne le déclarât son beau-frère; les prédictions de l'astrologie étoient de la partie, qui promettoient de grands changemens dans l'État; et, suivant ses vaines pensées, les deux tiers de son armée, composée d'étrangers, portoient l'écharpe rouge, qu'ils estimoient être déjà la marque de la victoire qu'elle emporteroit sur la blanche; que toutes ces précipitations marquoient l'excès de sa mauvaise volonté, qui méritoit être réduite à la raison, puisqu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'eût causé de grands maux à cet État, et n'y tiendroit non plus à l'avenir si on ne lui en ôtoit le moyen; qu'il sembloit qu'il n'y avoit pas beaucoup à craindre à l'attaquer de vive force; que cependant la naturelle inclination que le Roi avoit de demeurer peu en un lieu (1), et la crainte que ceux qui lui donnoient des conseils devoient avoir qu'il les en rendît responsables, si l'événement n'étoit bon, ce qu'il étoit difficile de faire si on n'employoit le temps qu'il falloit, avec le soin et l'assiduité pour les faire réussir, faisoit qu'on estimoit bien à propos, devant que d'attaquer ouvertement ce prince, de voir si, sans coup frapper, on le pouvoit mettre hors de combat par autre voie; que cette affaire se pouvoit terminer ou par négociation ou par guerre; qu'on ne pouvoit faire de négociation avec cet homme, si on ne lui ôtoit tous les moyens de mal faire, et si par icelle on ne demeuroit maître de tout son État, puisqu'en avoir une partie en dépôt n'avoit rien servi pour l'empêcher de continuer ses mauvais desseins; que l'importance étoit de ne perdre pas l'occasion qu'on avoit lors d'en acquérir la propriété par le droit des armes justes et légitimes, par les diverses offenses qu'on en avoit reçues, pour en recevoir par négociation un simple dépôt, qui, obligeant à restitution dans quelque temps, ne vidoit pas définitivement les affaires. Pour éviter cet inconvénient il n'y avoit qu'un moyen, qui étoit de recevoir Nancy aux conditions suivantes: pour être gardé jusques à ce qu'il parût au Roi que le mariage, que le bruit commun publioit être entre Monsieur, son frère, et la princesse Marguerite, sœur du duc, n'étoit pas fait ainsi que ledit duc l'assuroit; comme aussi jusqu'à ce que les troubles d'Allemagne fussent pacifiés, et que les différends qui étoient entre Sa Majesté et le duc fussent raisonnablement terminés; qu'à ces conditions on pourroit recevoir un dépôt et non autrement, étant meilleur de prendre le hasard de la guerre que de l'éviter par un dépôt qui n'eût pas les avantages susdits; qu'il n'importoit pas par quelle de ces deux voies le duc fût mis hors d'état de mal faire; mais il étoit certain qu'il étoit du tout nécessaire de l'y mettre en ce rencontre où il étoit fort aisé de le faire, non-seulement parce que ses troupes avoient déjà été défaites par les Suédois, mais en outre parce que tous ceux qui

(1) Il faut bien que ce reproche ait eu fondement pour se reproduire tant de fois à la face du roi lui-même.

le pouvoient secourir étoient si occupés pour eux-mêmes, qu'ils ne sauroient penser aux affaires d'autrui ; joint que les Hollandais faisant lors un grand effort contre les Espagnols en Flandre, et les protestans contre la maison d'Autriche en Allemagne, le tout avec grande apparence de succès, il étoit plus que raisonnable que le Roi profitât aussi des dépouilles de cet ennemi déclaré, tant parce que c'étoit le seul moyen de rompre le mariage prétendu de Monsieur, que Sa Majesté ne pouvoit souffrir pour beaucoup de mauvaises conséquences, que parce aussi qu'il étoit bien juste qu'il s'ôtât promptement cette épine du pied, pour être, au printemps qui venoit, en état de prendre part à la ruine de la maison d'Autriche, si Dieu permettoit que leur déroute continuât, vu que si le Roi souffroit que ses voisins profitassent seuls d'une si riche dépouille, ils seroient ensuite si puissans que la France les pourroit justement craindre, ce qui ne seroit pas, vu qu'à mesure qu'ils s'augmenteroient elle s'augmenteroit aussi.

Pour ces raisons le Roi, sans perdre temps, partit de Château-Thierry le même jour que le cardinal de Lorraine prit son chemin par Châlons, où Sa Majesté vit la princesse Marie (1) que la Reine y avoit amenée d'Avenay, et arriva le 23 à Saint-Dizier, où Sa Majesté trouva ledit cardinal de Lorraine, qui, outre ce qu'il avoit avoué au voyage précédent, qu'il y avoit eu un contrat de mariage entre Monsieur et sa sœur, et que le prêtre y avoit passé, auquel il en avoit donné la permission, ajouta que le mariage étoit consommé, ce qu'il avoit toujours nié auparavant. Et néanmoins, ayant avoué cette injure que son frère avoit faite au Roi, il ne lui offrit autre chose, pour la satisfaction de Sa Majesté, que ce qu'il lui avoit offert le voyage dernier. Aussi n'y eut-t-il autre réponse que celle qui lui avoit été faite ; ce que le cardinal de Lorraine voyant, il fit dire franchement au cardinal de Richelieu, et par après lui confirma lui-même, que s'il vouloit lui donner sa nièce, madame de Combalet, en mariage, qu'il y avoit déjà long-temps qu'il lui avoit fait demander, le duc son frère et lui prendroient assurance de la restitution de Nancy s'il le vouloit déposer, et qu'ainsi le Roi pourroit avoir contentement. Le cardinal répondit qu'il tenoit à faveur la pensée qu'il avoit de la recherche de sa nièce, qu'il communiqueroit au Roi, à qui il ne celoit chose quelconque qui le concernât, la proposition qu'il lui avoit faite ; qu'il s'assuroit bien que Sa Majesté n'y feroit pas de difficulté, mais que dès cette heure il pouvoit bien répondre que, si ledit sieur cardinal de Lorraine affectionnoit ses intérêts (2), il le dispenseroit d'accepter l'honneur qu'il lui faisoit du mariage de lui et de sa nièce, vu que s'il l'acceptoit chacun diroit qu'il auroit porté Sa Majesté à cette entreprise pour ce mariage ; que la réputation du cardinal d'Amboise n'étoit pas peu ternie dans l'histoire par le rapport qu'elle faisoit qu'une des principales fins qu'il avoit eues dans la guerre d'Italie étoit de se faire pape ; que le cardinal de Richelieu avoit toujours eu pour principal but les affaires de son maître, séparées de tous intérêts particuliers ; que non-seulement désiroit-il continuer en ce dessein, mais, qui plus est, se conduire en sorte qu'on ne pût lui imposer le contraire ; qu'il falloit contenter le Roi, et que Sa Majesté étant satisfaite, elle verroit elle-même si elle jugeroit cette alliance proposée utile à son service, auquel cas il suivroit ses volontés ; mais qu'en façon du monde il ne pouvoit s'y engager pour les considérations représentées.

Avec cette réponse, il retourna peu satisfait trouver encore une fois son frère : il partit le 24 avec un passe-port qu'il demanda à Sa Majesté, pour entrer et sortir de Nancy et en tirer son équipage. Mais en même temps qu'on lui eut donné ce passe-port, Sa Majesté, de peur qu'il en abusât, et que sous ce prétexte il eût dessein d'en faire sortir les princesses ses sœurs et belles-sœurs, écrivit à Saint-Chamont qu'il prît bien garde aux personnes qui seroient avec ledit cardinal dans son carrosse quand il sortiroit de Nancy, et si la princesse Marguerite ou quelque autre y seroit point déguisée, auquel cas il les fît arrêter et conduire avec tout respect et honneur à Metz. Sa Majesté partit encore le même jour pour s'avancer à Bar, et auparavant que de partir résolut le siége ou le blocus de Nancy, au cas qu'elle ne pût porter le duc de Lorraine à le lui mettre en dépôt entre les mains.

Le cardinal, lui remettant de nouveau en peu de paroles devant les yeux les actions dudit duc qui l'y obligeoient, dit (3) qu'il avoit reçu par trois fois dans ses États Monsieur, frère du Roi, contre le gré de Sa Majesté, sortant mécontent de sa cour ; que par quatre fois il avoit armé contre la France, étant toujours d'intelligence avec ses ennemis, pour tâcher de troubler la prospérité des affaires du Roi et le repos de ses États : la première, pendant le siége de La Rochelle, pour agir d'intelligence avec les Anglais,

(1) De Gonzague, celle à qui le duc d'Orléans ne pensait plus.

(2) A lui, Richelieu.

(3) Il y a ici beaucoup de choses qui sont dans l'avis précédent, mais plus amples et d'une conclusion encore plus précise.

comme la prise et les dépêches de Montaigu le justifioient; la seconde en 1631, ensuite de quoi arriva le traité de Vic; la troisième, lorsque Monsieur entra en France par ses États, et ce à la sollicitation des Impériaux; plusieurs dépêches interceptées, et entre autres celles de Deshayes, faisant voir que Walstein promettoit infanterie et cavalerie à Monsieur, pour joindre aux troupes de M. de Lorraine et entrer en France; la quatrième présentement qu'il avoit attaqué les Suédois; que ce dernier armement avoit été fait par intelligence avec le duc de Feria, que le cardinal de Lorraine l'a avoué au Roi, outre que les avis de Milan apprennent ouvertement que ledit duc de Feria avoit fait tenir de l'argent en Lorraine, afin qu'y trouvant une juste armée, ces deux forces jointes ensemble pussent faire effet, non-seulement en Alsace contre les Suédois, mais en France contre le Roi, sur la présupposition et l'attente qu'on avoit de la trève de Hollande. Bien que par deux traités qu'il avoit faits avec le Roi il eût consigné ès mains de Sa Majesté quatre de ses meilleures places, qui valent la moitié de son État, pour caution de sa foi, la mauvaise volonté qu'il avoit étoit si invétérée, et l'engagement auquel il étoit avec les ennemis du Roi étoit si fort, qu'il n'avoit pas laissé de continuer à agir contre lesdits traités, bien que la rupture d'iceux lui fît clairement perdre la propriété desdites places, qu'il avoit consignées entre les mains du Roi; qu'il ne se contentoit pas d'attaquer, au préjudice des susdits traités, les alliés du Roi, mais il leur faisoit dire ouvertement qu'il le faisoit du consentement de Sa Majesté, pour lui faire perdre sa réputation et ses amis tout ensemble; qu'il avoit marié sa sœur avec Monsieur, frère du Roi, non-seulement sans le consentement de Sa Majesté, mais contre sa volonté expresse, dont il sembloit avoir recherché le consentement pour l'offenser plus ouvertement; qu'il ne s'étoit pas contenté de faire faire diverses instances par le sieur de Chanvalon, son agent ordinaire auprès du Roi, pour avoir la permission de ce mariage; mais il y avoit envoyé expressément le secrétaire Dupré et le vieux Couvonge, protestant qu'il aimeroit mieux mourir que de penser à une telle entreprise sans le gré de Sa Majesté; et cependant, après en avoir défense expresse et déclaration du Roi qu'il tiendroit à offense très-particulière s'il passoit outre, il avoit hardiment violé sa parole, ses sermens et son devoir, et qui plus est le droit d'hospitalité, en ce que ce mariage ne pouvoit être prétendu fait que par le rapt d'un prince mineur, retiré dans ses États contre le gré du Roi, qui lui tenoit lieu non-seulement de tuteur, mais de père; qu'après avoir plusieurs fois juré au Roi dans Vic et dans Metz que ce mariage n'étoit point fait, et qu'il n'étoit pas assez fou pour entreprendre une telle affaire sans la volonté de Sa Majesté, le cardinal de Lorraine avoit déclaré ouvertement à Château-Thierry que ce mariage étoit fait, quoique lui-même dans Pont-à-Mousson et dans Metz l'eût plusieurs fois nié; qu'au même temps que ledit cardinal faisoit cette déclaration, Delbène vint de la part de Monsieur ouvertement faire la même chose, et y demander l'approbation du Roi; qu'au même temps Puylaurens juroit et protestoit que son maître régneroit un jour comme le Roi, et que lors il extermineroit tous ceux qui s'opposoient maintenant à sa grandeur, sans que rien les pût garantir; que la question n'étoit pas maintenant s'il falloit dissimuler telles offenses, parce qu'étant faites au vu et au su de tout le monde, il étoit impossible de le faire, mais si, étant connues de toute la chrétienté, il les falloit souffrir sans ressentiment; qu'il y avoit beaucoup à dire de part et d'autre; qu'il sembloit d'un côté qu'il n'y avoit pas d'apparence d'attaquer M. de Lorraine, si on ne se résolvoit de le ruiner tout-à-fait; que sa ruine entière étoit difficile à cause que Nancy étoit une grande place régulièrement fortifiée, qui ne pouvoit être attaquée de force maintenant, la saison étant trop avancée, ni emportée par blocus qu'avec beaucoup de temps ordinaire en telles occasions; que pendant sept ou huit mois qu'il falloit présupposer pour ce blocus, il pouvoit arriver beaucoup de choses qui rendroient l'événement de cette entreprise mauvais; que, ou la paix se pouvoit faire en Allemagne, ou la trève en Flandre, ou les Espagnols pouvoient employer leurs forces à faire quelque notable diversion en Italie, ce qui étoit le plus vraisemblable; qu'il falloit avoir pour cette entreprise vingt mille hommes de pied perpétuellement effectifs et trois mille chevaux au blocus, et six mille hommes de pied et huit cents chevaux auprès du Roi; que pour entretenir réellement ce nombre de gens de guerre, quelque ménage que l'on fît et quelque ordre qu'on y pût apporter, il en faudroit payer beaucoup davantage; outre que si la guerre étoit en Italie on seroit contraint d'y envoyer pour le moins dix mille hommes de pied et mille à douze cents chevaux; et ainsi on pourroit dire qu'on entreprenoit un dessein qui assurément épuiseroit une partie des finances du Roi, sans que l'effet qu'on s'en proposoit fût infaillible; que, d'autre part, il étoit à considérer qu'en matière d'État et de grands princes, supporter une injure sans en tirer raison étoit en attirer une autre; que la ré-

putation étoit ce qui maintenoit le plus les princes, et que qui déchoit une fois en ce genre, faisoit comme ceux qui, ayant bronché par mégarde au haut d'un degré, tomboient par nécessité jusqu'en bas; que l'argent étoit inutile aux rois s'ils ne s'en servoient aux occasions nécessaires et à leur réputation et à leur grandeur; et que fermer les yeux à la dépense en certaines occasions, étoit le meilleur ménage qu'on pût faire à leur avantage; qu'au reste un million d'or de dépense extraordinaire pouvoit suffire aux frais de cette entreprise, ce qui ne laisseroit pas de laisser les coffres du Roi pleins; que jamais le temps ne fut meilleur pour un tel dessein; que la guerre étoit trop allumée en Allemagne pour que le feu en pût être éteint devant qu'on eût le temps de ruiner le duc de Lorraine; que la saison étant avancée comme elle étoit, les Espagnols, qui n'estimoient plus rien avoir à craindre des armes des Hollandais cette année, n'avoient garde de se précipiter à la trève, qui apparemment, quand elle devroit être, traîneroit jusqu'à l'été qui venoit, où le péril d'une nouvelle attaque étoit seul capable de les faire résoudre aux conditions désirées par les Hollandais, si le mauvais état de leurs affaires d'Allemangne les y contraignoit; outre que nous savions certainement que l'Infante n'avoit pas pouvoir d'accorder aux Hollandais les conditions qu'ils désiroient pour faire la trève, et que quand même le roi d'Espagne y voudroit consentir, cette année seroit écoulée devant que ses ordres pussent être reçus en Flandre; qu'il n'y avoit point de grandes entreprises qui n'eussent leurs difficultés; mais qu'il n'y en avoit point de la nature de celle qui se proposoit qui en eût si peu, vu que le prince à qui on avoit affaire ne pouvoit de soi-même mettre aucunes forces qui fissent tête en campagne, et que ses alliés, de qui il pouvoit espérer du secours, étoient si occupés pour eux, qu'ils avoient peu de moyens de penser à autrui; joint qu'ils étoient si perdus de réputation et de forces, que, quand ils le voudroient faire, ils ne pourroient pas faire grand effet; que tant que M. de Lorraine subsisteroit en l'état auquel il étoit, il n'auroit autre dessein que de se maintenir avec l'Empereur et l'Espagne, dont rien ne l'avoit pu détacher, et attendre l'occasion que tous ensemble aient moyen de faire mal à la France, portant la guerre en ses entrailles; que si on ne le ruinoit le mariage de Monsieur subsisteroit indubitablement, d'où il falloit attendre une perpétuelle guerre, et faire état d'être toujours sur ses gardes pour se garantir, non-seulement des voies de force dont on ne perdroit pas les occasions si elles se présentoient, mais de toutes celles que la ruse et la malice pourroient inventer contre le repos du Roi, dont le règne étoit insupportable à une maison qui avoit déjà interrompu celui de quelques-uns de ses prédécesseurs; que si au contraire on dépouilloit ledit duc, le mariage s'en iroit à vau-l'eau par ce moyen, étant certain qu'outre que Puylaurens faisoit connoître sous main par Delbène qu'il ne seroit pas fâché que le duc fût en cet état pour avoir lieu de contenter le Roi en un autre mariage pour Monsieur, ce seigneur étoit trop intéressé, et Monsieur trop indifférent à toutes choses, pour l'affermir à un mariage dont il ne pourroit retirer aucun avantage, et qui au contraire lui seroit à grande charge; que par ce moyen Monsieur seroit en état qu'on pourroit espérer sa réconciliation avec le Roi, par un mariage agréable à Sa Majesté; au lieu que si celui de Lorraine subsistoit, la rupture qui étoit présentement entre Monsieur et le Roi seroit perpétuelle, si ce n'étoit qu'on voulût se hasarder à d'autres remèdes qui pouvoient réussir, mais dont les événemens pouvoient aussi être pires que le mal, en ce qu'ils consistoient à agréer le mariage, et remettre à M. de Lorraine les places qu'il avoit données au Roi en dépôt, et dont la propriété lui étoit maintenant acquise par son infidélité; qu'il y avoit encore à considérer que si la guerre d'Allemagne et de Flandre se continuoit avec un tel succès que la déroute de la maison d'Autriche s'en ensuivît, le parti protestant seroit si puissant par après, que si, pendant qu'ils feroient leurs progrès, nous n'en faisions aussi, nous ne serions plus considérables pour résister à telles puissances, plus capables de se bien entendre entre eux à cause de leur religion qu'avec nous; au lieu que si on prenoit cet hiver la Lorraine, on pourroit insensiblement étendre les bornes de la France jusqu'au Rhin, et être en état par après de prendre part à la Flandre, si par un soulèvement général ou débris manifeste des affaires d'Espagne, on voyoit au printemps qu'il y eût occasion de le faire; que pour conclusion, après avoir balancé toutes les raisons de part et d'autre, il estimoit que le Roi étoit contraint de tirer raison des offenses qu'il avoit reçues du duc de Lorraine; que, s'il ne le faisoit, il décherroit de sa réputation, et seroit bien moins redouté de ses ennemis, et moins considéré de ses amis; qu'il auroit plus à craindre de mauvais événemens à l'avenir, pour n'avoir pas fait un tel dessein, qu'il ne lui en pouvoit arriver à l'entreprendre; que, soit que la trève de Flandre se fît ou ne se fît pas, il falloit entrer en armes en Lorraine; mais avec cette différence que si elle ne se faisoit pas, il falloit attaquer Nancy, dont la prise seroit peut-être plus aisée qu'on ne la devoit juger par raison, que le

maître de la place ne suivit jamais (1). Au lieu que si la trève se concluoit, qu'on jugeât qu'il y eût beaucoup de difficultés, et qu'il fallût beaucoup de temps pour prendre Nancy, il se falloit contenter de prendre le reste du pays et des places dudit duc, ce qui ruineroit toujours ce prince, et seroit un autre blocus de Nancy, qui avec le temps auroit de la peine à subsister, le reste du pays lui étant ennemi; de plus, que Nancy étoit un des meilleurs boulevards que nous saurions avoir contre l'Espagne et contre l'Empereur, quand la trève et la paix d'Allemagne se feroient, tant parce que si on étoit une fois maître de cette place, on seroit délivré des appréhensions que le duc de Lorraine, dont le cœur est irréconciliable, agit contre nous, que parce que cette place étoit capable d'arrêter les ennemis du Roi du côté de l'Allemagne des années entières, beaucoup mieux que Metz ne fit autrefois l'empereur Charles-Quint; ensuite que les princes n'étoient pas responsables des événemens, mais qu'ils étoient obligés de ne rien faire qui ne fût digne d'eux, et partant, que quand même un tel dessein ne devroit pas être tel qu'on le pouvoit désirer, le Roi ne sauroit être blâmé de l'entreprendre; ains il le devroit être de ne le faire pas, puisque son honneur et les considérations du bien de son Etat l'y obligeoient; enfin que cette entreprise ne sauroit avoir aucune fin qui ne fût meilleure que de demeurer les bras croisés.

Le Roi étant arrivé à Bar, y laissa la Reine et les princesses pour quelque temps, à cause des mauvais logemens qu'elles eussent rencontrés si elles eussent été obligées d'accompagner Sa Majesté; et après y avoir établi un gouverneur et laissé garnison, elle en partit le 26, auquel jour le régiment de Florinville, qui se voulut jeter dans Nancy, fut défait par quelques troupes du Roi que Saint-Chamont avoit envoyées pour le reconnoître, et qui en prirent plusieurs prisonniers. Le Roi arriva le 28 à Pont-à-Mousson, où le cardinal de Lorraine se rendit incontinent, et offrit à Sa Majesté, pour sûreté des intentions du duc son frère, le dépôt de La Motte, outre Saverne et Dachstein, qu'il avoit déjà offertes, et de mettre la princesse Marguerite entre ses mains. Le Roi accepta le dépôt de la princesse Marguerite, et refusa celui desdites places comme lui étant inutiles, vu qu'il ne désiroit Nancy que pour tenir en bride ledit sieur duc; à quoi Saverne ni La Motte n'étoient du tout utiles, puisque les quatre autres qu'il avoit entre les mains ne l'avoient pas retenu. Après plusieurs discours, on lui fit connoître clairement que rien ne pouvoit contenter le Roi que le dépôt de la princesse Marguerite et celui de Nancy. Il assura qu'il avoit laissé expressément la princesse à Nancy pour la pouvoir mettre entre les mains du Roi; que s'il plaisoit à Sa Majesté, il iroit savoir la dernière volonté du duc son frère, et reviendroit promptement lui en rendre compte; cependant qu'il le supplioit lui permettre de faire sortir son équipage de Nancy, où il iroit coucher expressément, parce que si son frère ne vouloit contenter le Roi, comme il l'y persuaderoit autant qu'il lui seroit possible, il désiroit venir demeurer en France, pour témoigner qu'il s'attachoit de cœur et d'affection au Roi, pour dépendre absolument de ses volontés. Il proposa aussi au cardinal que, puisqu'il étoit si malheureux (2) que le Roi ne pouvoit prendre confiance en lui, il étoit résolu, si Sa Majesté l'avoit agréable, de remettre entièrement ses Etats à lui cardinal son frère, et qu'il espéroit que Sa Majesté, considérant sa conduite, s'assureroit en la parole qu'il lui donneroit de demeurer toujours dans son service, sans contrevenir en aucune sorte aux traités faits avec Sa Majesté, qui ne pouvoit recevoir une plus grande satisfaction de la part dudit duc, que de voir qu'il se mît en état de particulier en se dépouillant de sa qualité de souverain. Le cardinal lui repartit que, quant à la cession et remise des Etats de Lorraine, il croyoit que le Roi ne détourneroit point le duc son frère de lui remettre et céder son Etat, et qu'il avoit sujet de désirer de l'en voir en possession, ses actions passées donnant occasion de croire que sa conduite vers la France seroit telle que Sa Majesté en auroit tout contentement; mais que ce n'étoit remédier au mal, d'autant que le duc pourroit s'en repentir et désirer de rentrer dans ses Etats, ce qui lui seroit facile en reprenant Nancy lorsqu'il verroit Sa Majesté engagée en quelque entreprise d'importance, et qu'ainsi rien ne pouvoit assurer le Roi que le dépôt dudit Nancy.

Le 29, Sa Majesté, après avoir établi à Pont-à-Mousson M. de Varanes pour gouverneur de la ville, avec une garnison de cinq cents hommes, en partit et alla coucher le lendemain à Saint-Nicolas, où étant, elle apprit que ledit sieur cardinal de Lorraine n'avoit demandé cette permission d'aller à Nancy et en sortir avec son équipage, que pour en tirer la princesse Marguerite, ce qu'il fit, l'ayant déguisée en homme et menée avec lui dans son carrosse. Cette nouvelle étonna d'autant plus qu'on ne l'eût jamais crue pour deux raisons : la première, que le prince faisoit profession d'une sincérité vierge et non entamée; qu'il blâmoit ouvertement son frère du peu de franchise qu'il avoit en son procédé; qu'il avoit

(1) La raison.

(2) Ceci s'applique au duc Charles.

déclaré ouvertement qu'il avoit laissé expressément la princesse dans Nancy pour contenter le Roi sur ce sujet; l'autre, qu'au même temps que Sa Majesté avoit accordé passe-port audit cardinal pour entrer et sortir dans Nancy, sur le soupçon qu'elle eut de ce qui arriva, elle fit écrire au sieur de Saint-Chamont, en termes exprès, qu'il prît garde dans tous les carrosses qui sortiroient avec ledit cardinal, que la princesse n'y fût déguisée; ce qui fut si mal exécuté par ledit Saint-Chamont, qu'il laissa sortir ledit sieur cardinal un matin devant qu'être levé, sans faire visiter son carrosse, qu'il devoit bien visiter lui-même pour l'importance de l'affaire et l'ordre exprès qu'il en avoit reçu. Le cardinal ayant mis sa sœur hors de la ville, alla trouver son frère, et revint trouver le Roi, trois jours après, à La Neufville. Il avoua lors qu'il avoit fait sortir ladite princesse sa sœur hors de Nancy, mais qu'elle étoit dans les Etats du duc, en lieu où ils en pouvoient disposer. Cependant on apprit le lendemain qu'elle avoit passé à Thionville et étoit allée en Flandre, en quoi ledit sieur cardinal fit semblant d'avoir été grandement trompé.

Sa Majesté, dès auparavant qu'elle fût arrivée audit La Neufville, étant encore à Saint-Nicolas, envoya le marquis de Sourdis, maréchal de camp, avec cinq cents chevaux, pour reconnoître Lunéville, qui ouvrit ses portes et reçut garnison de huit cents hommes. Le même jour les châteaux de Condé, La Chaussée, Trognon, Malatour, Parquy et Bouconville, se rendirent aussi et reçurent garnison, et Sa Majesté donna audience au résident de Suède, qui lui demanda raison des injures qu'ils avoient reçues du duc de Lorraine, et aux ambassadeurs que l'électeur de Cologne avoit envoyés vers elle pour lui demander sa protection. Dès qu'elle fut arrivée à Saint-Nicolas, elle envoya rompre tous les quais et ponts de la Moselle au-dessus de Pont-à-Mousson, et ayant résolu le siége de Nancy, donna tous les ordres pour les logemens, et après avoir reconnu l'assiette de la place, tint conseil sur le sujet de la circonvallation, laquelle plusieurs proposoient devoir être très-ample, pour enceindre tous les lieux éminens d'où un secours s'y logeant eût pu incommoder l'armée de Sa Majesté occupée à ce siége. Le cardinal au contraire dit à Sa Majesté (1) qu'il croyoit qu'il falloit faire la circonvallation la plus serrée qu'il se pourroit, pourvu que les lignes fussent à couvert du canon; que du côté que les ennemis pouvoient venir en ordre de bataille, il étoit important qu'il y eût des places d'armes derrière les retranchemens. Mais du côté où, à cause des bois, les ennemis ne pouvoient venir en bataille, pourvu que le derrière des lignes fût à couvert du canon, il n'importoit pas qu'il y eût des places qui le fussent, parce que comme l'attaque devoit être moindre, bien que la défense ne fût pas si forte, elle seroit suffisante; joint qu'il ne se trouveroit point de lieu auquel on pût attaquer avec grand effort, proche duquel, au dedans des lignes qu'il falloit faire, il ne se trouvât ou quelque maison, ou quelque bois, ou quelque pente, qui donneroit commodité de mettre des escadrons entiers à couvert du canon; ce qui faisoit qu'ils seroient en état de défendre le lieu attaqué si l'effort des ennemis avoit une fois forcé la ligne, parce qu'en ce cas le canon de la ville ne pourroit plus jouer contre nous sans faire un pareil effet contre le secours; qu'ainsi il ne pensoit pas qu'il fallût prendre la plupart des éminences des montagnes, qui obligeroit à une circonvallation si grande, qu'il faudroit pour le moins vingt mille hommes et deux mille chevaux pour garder lesdits retranchemens; qui feroit que le Roi ne sauroit avoir aucunes forces au dehors, et par conséquent que si les ennemis vouloient entrer en France pour faire diversion, ils le pourroient faire impunément; qu'il y avoit plus, que cette grande circonvallation ne sauroit être, quoi qu'on voulût dire ou faire, en bonne défense de trois mois, et c'étoit le seul temps auquel ceux qui pourroient vouloir secourir la place auroient commodité de le faire, parce que, quand même la guerre étoit la plus forte entre les Espagnols et les Hollandais, ils mettoient leur armée en garnison vers la fin d'octobre; en ce cas les Espagnols pourroient faire un corps considérable dans le Luxembourg et tenter quelque effet, d'autant plus facilement qu'ils trouveroient toute la circonvallation imparfaite, et toute l'armée du Roi obligée à la garder; au lieu que si la circonvallation se faisoit serrée comme il le proposoit, elle seroit faite et parfaite dans un mois; il ne faudroit que huit mille hommes et cinq cents chevaux pour la garder; le Roi auroit vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux libres pour s'opposer aux ennemis, et par ce moyen n'oseroient entrer en France, ni rien tenter de considérable, pource que, s'ils étoient une fois battus, les Pays-Bas seroient perdus; que si l'on disoit que le canon de l'éminence des montagnes nuiroit beaucoup, pour son particulier il n'en faisoit pas grand compte, tant parce qu'aux lieux les plus dangereux on ne sauroit aller en ordre de bataille, que parce que ce canon-là ne sauroit battre les lignes en batterie, pour en être trop

(1) Ce soin de rapporter un avis de guerre est certainement remarquable, et montre que le cardinal ne voulait rien laisser perdre de ce qu'il avait dit ou fait.

éloignées, et battre de haut en bas; ce qui faisoit que, devant qu'on pût entreprendre de forcer lesdites lignes, il faudroit descendre du canon au niveau et venir par tranchées, ce qui étoit plus difficile en venant de haut en bas, pource qu'on est toujours vu. Il ajoutoit que, quand le retranchement seroit tout fait, ce qui seroit en peu de temps, on auroit loisir de considérer les lieux seuls par où les ennemis pourroient faire effort du côté de la montagne, auquel cas, si on vouloit, on feroit quelque fort; mais peu de temps, peu d'argent, peu d'hommes pour garder la circonvallation, et beaucoup de liberté et de forces pour empêcher qu'on ne l'attaquât ni qu'on pût faire aucune diversion, lui faisant conclure à la faire la plus serrée qui se pourroit aux conditions susdites. Sa Majesté incontinent prit la peine de désigner la circonvallation avec tous les forts qu'elle traça elle-même.

Le cardinal de Lorraine lui proposa (1) premièrement de remettre la ville neuve de Nancy entre les mains; à quoi voyant que Sa Majesté ne vouloit entendre, enfin il fit et signa, le 6 septembre, un traité par lequel le Roi se plaignant des contraventions du duc de Lorraine à tous les traités faits avec lui l'an 1631 et 1632, et ledit duc suppliant Sa Majesté, par le cardinal de Lorraine son frère, de lui remettre tous les manquemens arrivés, et lui offrant toute la satisfaction qu'elle pouvoit désirer pour telles fautes, il fut arrêté entre le cardinal de la part du Roi, et le cardinal de Lorraine fondé en pouvoir du duc son frère, que ledit duc renonçoit de nouveau à toutes les alliances contraires à celles de la France, protestoit n'avoir plus à l'avenir aucunes intelligences préjudiciables au Roi, nommément avec la maison d'Autriche, soit en Allemagne, soit en Espagne, ni avec quelques particuliers que ce pût être qui fussent hors de l'obéissance et de la grâce de Sa Majesté, qu'il vouloit à l'avenir servir envers tous et contre tous sans exception quelconque; et que la ville de Nancy seroit déposée entre les mains du Roi dans trois jours, pour y demeurer avec telle garnison qu'il lui plairoit y mettre, jusqu'à ce que la bonne conduite dudit sieur duc ou la pacification des troubles d'Allemagne ôtât lieu d'appréhender pareilles menées et entreprises à celles qu'il avoit faites contre le Roi et ses alliés; que le mariage prétendu de la princesse Marguerite sa sœur seroit déclaré nul par voies légitimes et valables, pour à quoi parvenir ladite princesse Marguerite seroit mise dans quinze jours entre les mains du Roi, qui trouvoit bon qu'elle demeurât dans Nancy, où plus facilement on pourroit éclaircir les circonstances de ce qui s'étoit passé en ce prétendu mariage; que le duché de Bar demeureroit en l'état qu'il étoit en la saisie ordonnée par arrêt du parlement de Paris, jusqu'à ce que Sa Majesté eût reçu la satisfaction qui lui étoit due pour raison dudit duché de Bar, auquel cas toutes saisies seroient levées sans prétention d'aucune confiscation; et afin que le duc pût demeurer avec plus de dignité dans la ville, d'autant que le palais ducal étoit dans la vieille ville, lorsqu'il lui plairoit y demeurer, la garnison française seroit obligée d'être toute dans la nouvelle ville, sans tenir aucune chose de la vieille ville, sinon les deux bastions et la porte qui sépare les deux villes, où il seroit permis à ladite garnison de se loger sûrement comme elle l'estimeroit à propos, à condition que tous les canons, armes et munitions de guerre qui étoient lors dans la vieille ville seroient transportés dans la nouvelle; et pource qu'il pourroit arriver que les troubles d'Allemagne ne se termineroient pas sitôt que Sa Majesté le souhaiteroit et qu'il étoit à désirer, si la guerre duroit plus de quatre ans, les conditions du présent traité étant préalablement accomplies, Sa Majesté se déporteroit du dépôt de la ville de Nancy, et la remettroit entre les mains dudit sieur duc de Lorraine, ses successeurs ou ayant cause, pour en jouir pleinement et aux mêmes droits qu'il avoit fait ci-devant.

Ce traité fait, le cardinal de Lorraine demanda permission au Roi d'aller trouver le duc son frère qui étoit à Épinal pour le lui faire ratifier; mais cependant Sa Majesté ayant eu avis que le duc vouloit envoyer deux cents chevaux et six cents hommes de pied en garnison au lieu de Bayon, à quatre lieues de son quartier, maison de la duchesse de Crouy, elle commanda au comte de La Suse, maréchal de camp en son armée, de prendre douze cornettes de cavalerie et trois cents mousquetaires à cheval pour empêcher ce logement; et le lendemain la ville de Charmes, à six lieues de Nancy, se rendit auxdites troupes, dont le duc prenant ombrage se retira à Remiremont, et pour essayer d'amuser Sa Majesté renvoya le cardinal son frère, qui assura qu'il apportoit l'acte de la ratification du traité qu'il avoit fait, mais ne le montra point et ne lui fut pas aussi demandé. On ne laissa pas de le presser du jour auquel se feroit l'entrée du roi dans Nancy; il s'excuse, use de remise, et enfin fait connoître que son frère avoit envoyé des ordres contraires par un gentilhomme nommé Giton, qui avoit été arrêté et relâché par les gens du Roi, tellement que l'on vint lors à la rupture dudit traité.

(1) Dans sa dernière visite que le récit du siége a interrompue.

L'espérance du duc de Lorraine étoit que, s'il pouvoit gagner temps, le duc de Feria l'assisteroit avec l'armée qu'il commandoit au Milanais, et devoit faire passer pour le secourir contre le Roi. Mais comme il est difficile de prendre bien ses mesures lorsqu'on les prend trop justes, le duc de Feria se trompant au temps qu'il lui avoit prescrit dans lequel il lui promettoit de se rendre auprès de lui, et lui aussi s'étant abusé dans celui auquel il espéroit avoir des forces suffisantes pour opposer à Sa Majesté, l'armée du duc de Feria ne put pas sitôt passer les Alpes qu'elle s'étoit promis. Il fit un gros de quatre mille hommes qu'il envoya devant par le Tyrol, sous la charge du commissaire Ossa, et se joignant à la garnison de Lindau et aux forces qu'on leur amenoit d'Alsace, firent un petit corps d'armée, attendant la venue du duc, qui avec le reste de l'armée devoit bientôt après passer par la Valteline; ce qu'il fit au commencement de septembre. Le duc de Rohan ne lui disputa pas le passage, parce qu'il s'étoit jusqu'alors arrêté dans les Grisons, et que la Valteline, par le traité de Monçon, ne le devoit pas permettre. Il fit néanmoins publier superbement qu'on n'avoit osé s'opposer à son passage, et lui-même passa avec deux cents chevaux par le val Monastère qui est des Grisons; ce qui obligea le duc de Rohan d'entreprendre de se saisir de la Valteline; ce qu'il fit incontinent après, puisque les Valtelins manquoient à leur foi, et que du côté du Milanais, qui par l'envoi de cette armée étoit dénué de gens de guerre, il n'y avoit rien à craindre. Mais le maréchal Gustave Horn, qui fut averti du dessein du duc de Feria, partit promptement de la Souabe où il étoit, et dès le 29 août se rendit avec dix mille hommes à une petite ville de Suisse, nommée Stein, qui est en la protection du canton de Zurich, et y ayant obtenu le passage sur le Rhin, après s'être fortifié de la plus grande part de l'armée de Birckenfeld, qui laissant peu de gens devant Haguenau l'alla trouver, et d'autres troupes encore du comte rhingrave Otto Louis, alla assiéger la ville de Constance, qui étoit le lieu du rendez-vous de l'armée de Feria, laquelle par ce moyen fut arrêtée, et donna loisir au Roi de faire en Lorraine ce que la justice lui permettoit, et à quoi les injures qu'il avoit reçues du duc l'obligeoient.

Sa Majesté donc, voyant les manquemens de foi du duc, et qu'il ne tenoit compte d'accomplir ce que sous son autorité le cardinal son frère avoit promis pour lui, délivra de nouvelles commissions pour lever quinze mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux, et passa avec les ambassadeurs de Cologne un traité pour la protection qu'ils lui demandoient, par lequel ils promettoient, au nom de l'Électeur leur maître, de ne molester la couronne de Suède, le sieur Oxenstiern, grand chancelier, et ses confédérés, ni les États et pays qui dépendoient d'eux, et n'exercer en leur endroit aucun acte d'hostilité, soit par logemens de gens de guerre, attaque ou surprise de places, contributions de vivres ou d'argent, à la charge aussi que ledit Oxenstiern, tant en son nom que de ses confédérés, promettoit de ne point molester en sorte quelconque la personne dudit Électeur, son archevêché et les États et pays dépendant de ses évêchés, mais de les laisser libres, et n'exercer en son endroit aucun acte d'hostilité, soit par logemens de gens de guerre, attaque ou surprise de places, contributions de vivres ou d'argent. Et ayant appris le 12 que le colonel Hamerstein, que les princes assemblés à Francfort envoyoient ambassadeur extraordinaire vers le Roi, avoit été tué par les chemins, par des troupes lorraines, lesquelles avoient pris tout son argent et équipage, estimé à plus de 200,000 livres, de sorte que Sa Majesté émue de compassion se sentit obligée de donner et logement et de l'argent à la femme dudit colonel pour la remettre en équipage, et lui donner moyen de retourner en son pays quand elle voudroit; le Roi, offensé de tous les mépris du duc vers lui, et de ce qu'il manquoit à satisfaire à ce que son frère avoit promis de sa part, envoya le maréchal de La Force avec quinze cents chevaux, six mille hommes de pied et six pièces de canon après lui, avec ordre de le suivre et le combattre en quelque lieu qu'il se retirât; ensuite de quoi ledit sieur maréchal assiégea la ville d'Épinal, où il avoit laissé garnison, qui se rendit après que le canon fut mis en batterie; et, en même temps, le sieur de Gatinois, Florinville et de Louzances, maréchaux de camp de l'armée dudit sieur de Lorraine, et le sieur de Lemont, son sergent de bataille, se vinrent rendre au Roi, et assurer Sa Majesté qu'ils vouloient demeurer dans son obéissance. Les habitans de Mirecourt, après avoir fait quelque résistance et montré se vouloir défendre, se rendirent au sieur de Canpremy qui y fut envoyé par ledit maréchal. Le duc de Wurtemberg, Julius Frédéric, sur l'avis qu'il eut que le duc de Lorraine avoit ordre du duc de Feria de se saisir de la ville de Montbelliard, comme très-importante pour faciliter le passage de l'armée espagnole, il envoya des députés vers le Roi, qui lui promirent en son nom de recevoir, tant en ladite ville de Montbelliard, citadelle, forts et châteaux dépen-

dant, tant dudit comté de Montbelliard que terres et seigneuries y adjointes, toutes les troupes de cavalerie et infanterie qu'il plairoit à Sa Majesté d'y envoyer, et qu'il seroit jugé nécessaire pour la protection et défense desdites terres, et ce jusques à ce que le traité de protection desdites villes, comté de Montbelliard, terres et seigneuries y adjointes, fût conclu et arrêté entre Sadite Majesté et lesdits princes ou leurs députés, et auquel traité en après l'on se conformeroit. Sa Majesté leur envoya six cents hommes de pied et cent chevaux sous la charge du marquis de Bourbonne, auquel elle accorda le gouvernement de la place, qui en prit possession le 10 octobre suivant, et y établit ladite garnison. Le maréchal de La Force manda à ceux de Montbelliard qu'il seroit incontinent à eux s'ils avoient besoin de lui, et s'achemina avec son armée vers les troupes du duc pour les combattre, faisant état de le suivre jusque dans le comté de Montbelliard s'il en prenoit le chemin.

Toutes ces choses étonnèrent le duc de Lorraine, et lui firent connoître la faute qu'il faisoit de contrevenir à ce que son frère avoit traité de sa part avec le Roi, et le portèrent premièrement à faire proposer, par le sieur de Chanvalon, quelques articles nouveaux que Sa Majesté n'eut pas agréables aux termes qu'il les désiroit; car il vouloit que les traités de Vic et de Liverdun demeurassent en leur force et vigueur en toutes leurs conditions, et spécialement pour ce qui concernoit le dépôt et restitution des villes consignées ès mains de Sa Majesté, sans que, pour raison des contraventions que M. de Lorraine y avoit faites, Sa Majesté pût prétendre la propriété desdites places, en vertu des clauses apposées auxdits traités, ce que Sa Majesté ne jugea pas équitable d'accorder; puis enfin à envoyer le sieur de Contrisson vers elle pour lui proposer que, s'il avoit agréable de lui accorder sauf-conduit, il viendroit jusques à Saint-Nicolas pour conférer avec les commissaires qu'il plairoit à Sa Majesté députer; ce qui lui fut accordé. Mais le lendemain Sa Majesté, craignant qu'il n'eût fait cette proposition de conférence qu'afin qu'étant plus avancé il pût plus facilement passer aux Pays-Bas, où, étant entre les mains des Espagnols, il eût été difficile qu'il se fût résolu à bailler Nancy en dépôt, jugea à propos que le cardinal s'avançât jusques à Charmes, ville distante de sept lieues du quartier du Roi, pour traiter avec lui, et quant et quant dépêcha un courrier au maréchal de La Force pour lui donner avis qu'elle avoit envoyé au duc un sauf-conduit, et lui défendre de passer outre avec son armée, jusques à ce qu'on eût su ce que produiroit la conférence qui se devoit faire entre le cardinal et ledit duc.

Il (1) partit le 18, accompagné de huit cents chevaux, s'y rendit le soir, et le duc aussi le même jour : ils confèrent trois jours sans rien conclure, le duc faisant d'heure à autre diverses propositions sans en résoudre aucune, et faisant mille sermens qu'il mettroit plutôt le feu à Nancy que de le rendre. Enfin, l'après-dînée du troisième jour, après une conférence d'une heure, non-seulement il signa et ratifia ledit traité, mais y ajouta que non-seulement la porte qui est entre la vieille et la nouvelle ville avec les deux bastions seroient entre les mains du Roi, mais de plus l'autre porte de la vieille ville, appelée de Notre-Dame, et ce pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver des soupçons qu'on pourroit prendre s'il étoit autrement, et que bien que ladite ville de Nancy dût, par le traité, être mise entre les mains du Roi pour quatre ans, au cas toutefois que dans trois mois ledit sieur duc remît madame la princesse Marguerite entre les mains de Sa Majesté, qui auroit agréable de la faire traiter selon sa qualité et condition, ledit sieur duc consentant, comme il faisoit dès à présent, la dissolution de son mariage avec Monsieur, à laquelle il seroit procédé par voies légitimes et valables, et que le surplus du traité fût accompli, Sa Majesté restitueroit ladite place de Nancy sans attendre davantage, rasant les fortifications d'icelle, si elle le jugeoit à propos. Ces articles nouveaux étoient très-importans et avantageux au service de Sa Majesté; premièrement, la porte de Notre-Dame de la vieille ville demeuroit entre les mains du Roi, ce qui n'étoit pas par le premier traité; davantage, au lieu que, par le premier traité, il étoit simplement stipulé que Sa Majesté retiendroit Nancy pour quatre ans, ces articles le reformoient, de sorte qu'il sembloit que Sa Majesté le voulût rendre dans trois mois, et que si elle le retenoit davantage, les seuls Espagnols, la Reine-mère et Monsieur en seroient la cause; ce qui devoit piquer à outrance le duc de Lorraine et son frère. Au reste, s'ils satisfaisoient aux conditions portées par ledit dernier traité pour ravoir Nancy dans trois mois, le Roi auroit ce qu'il pouvoit désirer, savoir est la princesse Marguerite entre les mains, ce qui pourroit éviter grande suite de maux, et, qui plus est, Sa Majesté ne rendroit point Nancy, tant parce qu'il falloit procéder à la dissolution du mariage par voies légitimes, ce qui dit un grand temps, que parce aussi qu'il falloit vider tous les différends d'entre le Roi, ce

(1) Le cardinal.

qui alloit à l'infini (1). Joint que le dernier traité ne dérogeoit point au premier, mais y ajoutoit; ce qui faisoit que la dissolution du mariage, portée en termes exprès dans le premier traité, demeuroit en sa force par le dernier, lequel donnant liberté de rendre la place rasée, si on la devoit rendre dans trois mois, faisoit que, si c'étoit par la faute du duc qu'on ne la rendît pas dans ce temps, on prétendroit avec raison que si on étoit jamais obligé de la rendre, ce seroit seulement après l'avoir démolie, puisque rien n'auroit empêché qu'on ne jouît de ce bénéfice que l'inexécution du duc, du manquement duquel il ne seroit pas raisonnable que la France portât la peine pour jamais. Les préalables qui devoient être exécutés par le duc de Lorraine devant qu'on lui rendît sa place, étoient de vider tous les différends qui étoient entre le Roi et lui, qui n'étoient pas petits. Celui des quatre places y devoit entrer en tête, et sans pouvoir être contesté avec apparence de raison au Roi, puisque ce dernier traité confessoit les contraventions aux premiers en termes exprès, et partant fondoit le droit de la rétention des quatre places, non-seulement sans y remédier par aucune exception, mais en outre souffrant un article qui prévenoit la pensée que naturellement on pourroit avoir que ce dernier traité réparât les brèches des premiers, en ce qu'il disoit en termes exprès que le Roi demeuroit en tous les droits qu'il prétendoit lui être acquis jusques au jour dudit traité, sans renoncer à aucun par icelui. L'hommage et la reprise du Barrois, non-seulement au nom du duc, mais aussi de la femme, en étoit un autre droit non contesté, dont la suite ne seroit pas petite, vu les difficultés qui se trouveroient en l'aveu et dénombrement où il faudroit employer beaucoup de choses que les ducs de Lorraine prétendent posséder sans relever du Roi.

Or, durant le temps que le duc de Lorraine demeura à Charmes, entre plusieurs discours dans lesquels il s'emporta facilement avec le cardinal de La Valette, il témoigna assez qu'il avoit fait signer par son frère le traité du 6 septembre sans avoir intention de l'exécuter, et que le refus que fit le marquis de Mony d'ouvrir les portes au Roi sur le commandement du cardinal son frère, étoit par un ordre particulier qu'il lui avoit mandé, en vertu d'un contre-seing qu'il avoit par devers lui; car il avoua formellement audit cardinal de La Valette qu'il étoit vrai qu'il avoit donné charge audit sieur de Mony de croire tout ce qu'on lui diroit, avec le signe des trois premières lettres de son nom; qu'il avoit déjà mandé deux ordres audit marquis, l'un sur L et l'autre sur O, qu'il restoit encore R, qui pouvoit être marque de quelque chose de secret; qu'une religieuse de Nancy avoit eu révélation que ces trois lettres n'avoient pas été employées, qu'elle en avoit averti madame de Phalsbourg, qui avoit mandé, par Chanvalon, au marquis de Mony qu'il ne déposât pas Nancy en vertu de cette lettre; ce qui confirma l'avis qui avoit été donné au Roi peu après ledit traité, que le duc, quand il vit partir son frère, avoit dit: « Mon frère en a bien, il pense faire ses affaires, mais il n'a pas le signal pour cela. »

Après que, comme nous avons dit ci-dessus, il eut ratifié le traité, il ne voulut pas retourner droit à ses troupes, mais désira venir trouver le Roi, pour l'assurer lui-même de la volonté qu'il avoit d'exécuter ce qu'il avoit promis, et, pour ce sujet, partit de Charmes incontinent après le cardinal, accompagné de messieurs les cardinal et duc de La Valette, du nonce, de Brassac et de Noailles. Le Roi vint au-devant de lui jusqu'à la porte de son cabinet, et ledit duc l'assurant du désir qu'il avoit de lui rendre obéissance à l'avenir, et le suppliant d'oublier le passé et le lui pardonner, Sa Majesté l'embrassant le lui promit. Il alla coucher au logis du duc de La Valette, que le Roi lui avoit fait préparer; mais l'irrésolution de cet esprit étoit si grande qu'il lui prit encore volonté de n'exécuter pas ce traité, et sa légèreté fut telle qu'il tint à plusieurs des discours qui le témoignoient. Il dit au sieur de Saint-Chamont, en termes exprès, qu'il ne vouloit point dire s'il vouloit ou ne vouloit pas exécuter le traité, mais qu'il voudroit bien n'être point venu trouver le Roi; que s'il étoit sur les montagnes proche de Nancy on ne le tiendroit pas; qu'il savoit bien qu'on le vouloit perdre; que tout le monde disoit qu'on le vouloit rouer, traitement aussi peu honorable à un prince que ces paroles sont indignes de sa bouche. Enfin, il témoigna à tout le monde qu'il étoit maltraité, et le bruit couroit partout qu'il vouloit se sauver. Ceux de la ville dilayoient l'exécution du traité, sur l'espérance qu'ils avoient qu'il se sauveroit dans la ville, ainsi qu'il leur avoit fait savoir. Cela obligea le Roi de faire prendre garde à sa personne, pour l'empêcher d'exécuter son mauvais dessein, et le porter à tenir la parole qu'il lui avoit donnée. Le cardinal supplia Sa Majesté de se souvenir que jusque-là il avoit toujours traité avec elle sans intention de tenir sa foi; qu'à Vic, le même jour du traité, il faisoit faire le prétendu mariage de Monsieur dans Nancy, et à Vic le nioit et protestoit à la propre personne

(1) Voilà l'explication de l'avantage qu'on trouvait en cet article: on avait la princesse et on gardait Nancy.

de Sa Majesté qu'il aimeroit mieux mourir; qu'il fit le même à Liverdun l'année suivante, où s'obligeant, par un traité nouveau, de n'avoir jamais aucune intelligence avec la maison d'Autriche, au même temps, Montecuculli étoit à Nancy ou proche de là, avec lequel il négocioit actuellement; qu'alors il faisoit encore le semblable, promettant de mettre entre les mains du Roi la princesse Marguerite, et au même temps la faisoit sortir de Nancy; il s'obligeoit de déposer la ville entre les mains de Sa Majesté, en donnoit pouvoir au cardinal son frère et envoyoit le même jour un ordre contraire au marquis de Mony; que pareillement il étoit venu trouver le Roi pour en apparence tenir sa parole, mais pour en effet le tromper, que sa langue n'avoit pu se tenir de le témoigner; que ce seroit une honte à Sa Majesté s'il se retiroit sans exécuter sa parole; qu'on croiroit qu'elle l'auroit voulu retenir par force et ne l'auroit su faire; et partant, qu'il étoit d'avis qu'il le falloit faire garder, sans qu'il le parût toutefois, et que ce fût le plus adroitement qu'il se pourroit faire; que jusques à ce qu'il eût signé un traité à Charmes, il étoit sur la parole de Sa Majesté, et s'il ne l'eût point signé ou l'eût laissé retourner d'où il étoit venu, et qu'il lui avoit lors même offert de le ramener, afin qu'il n'arrivât point d'inconvénient de sa personne; mais que depuis la signature qu'il avoit faite du traité, il n'étoit plus sur la parole du Roi, ains sur la seule foi de son traité, et ainsi que, si Sa Majesté manquoit à l'exécution dudit traité, ledit sieur duc auroit droit d'agir contre elle comme il pourroit; ainsi, si ledit duc manquoit de sa part, le Roi avoit le même droit d'agir contre lui (1), et le duc ne pouvoit raisonnablement trouver étrange que, s'étant vanté qu'il se vouloit sauver, on eût pris garde à sa personne pour l'en empêcher, jusqu'à ce qu'il eût exécuté ce à quoi il étoit obligé.

Sa Majesté trouva bon cet avis et le fit exécuter. Ce ne put être si adroitement que le duc, qui étoit en méfiance et avoit dessein de se sauver, ne s'aperçût qu'il lui étoit impossible; mais on lui dit que ce qu'on en faisoit n'étoit que pour l'obliger à satisfaire à sa parole, et lui faire perdre la pensée de pouvoir changer de conseil, ce qu'il ne pouvoit faire qu'à son propre dommage, attendu que Nancy ne pouvant être secourue fût infailliblement tombée entre les mains du Roi, et lui eût absolument appartenu par le droit de guerre. Le duc, voyant qu'il lui étoit impossible de n'exécuter pas ledit traité, envoya ordre au marquis de Mony d'ouvrir les portes de Nancy aux troupes du Roi, et en faire sortir la garnison, qui n'en partit que le samedi 24 à dix heures, et celle du Roi y entra à midi. Le lendemain 25, Sa Majesté y fit son entrée, accompagnée du cardinal de Lorraine, qui le vint recevoir jusqu'à mi-chemin de son quartier avec quantité d'autres seigneurs. Le 26, la Reine y fit la sienne, et sur le soir le duc, qui s'étoit retiré dans une maison proche de la ville, jusqu'à ce que toutes choses y fussent bien établies, y arriva avec la princesse de Phalsbourg. Sa Majesté, dès qu'elle y fut arrivée, fit tirer tous les canons, armes et munitions de la vieille ville pour être mises dans la ville neuve, en un magasin, de laquelle elle fit le lendemain porter les armes de tous les habitans qui avoient été désarmés. Puis ayant choisi le sieur de Brassac pour commander dans ladite ville en qualité de gouverneur, établi le sieur de Miraumont, capitaine au régiment des gardes, pour son lieutenant, et laissé en ladite ville six mille hommes de pied et cinq cents chevaux en garnison, elle en partit le premier octobre, donnant ordre en partant de Nancy à M. de Brassac de faire avancer le plus qu'il se pourroit le réduit qu'elle avoit fait commencer des deux bastions qui séparoient la ville vieille d'avec la ville neuve, et de faire retrancher ceux de la porte Notre-Dame de la vieille ville.

Pendant que le Roi étoit au siége de Nancy, le parlement de Metz condamna un nommé Alfeston, natif de Châlons, à être rompu vif sur la roue pour avoir attenté à la vie du cardinal: cet homme étoit fils du lieutenant criminel à Vitry. Il confessa qu'il avoit été sollicité par La Roche, qui avoit chargé des affaires du père Chanteloube, d'assassiner le cardinal, et qu'il lui avoit dit que ce seroit un grand service à Dieu de s'en défaire; qu'il seroit bien récompensé s'il en venoit à bout, et qu'il lui avoit donné cent écus en partie pour ce dessein; que le père Chanteloube son maître en étoit consentant, et lui avoit dit qu'il n'y avoit point de conscience à l'exécuter. Il fut accusé par ses complices, qui étoient un nommé Isaac Saulcier, natif de Metz, qui avoit été valet de chambre du maréchal de Marillac, qu'il avoit mis depuis dans ses gardes; l'autre, nommé Hélie Bélanger, dit Mermont, natif de Lily près de Gournay en Normandie, qui fut aussi premièrement des gardes dudit maréchal, puis fut mis, après sa mort, dans celles de la Reine mère du Roi. La Roche, susnommé, leur persuada d'assister ledit Alfeston, les fit appeler chez le père Chanteloube, de là les mena chez Alfeston, qu'il leur

(1) Voici certes une étrange subtilité; pour rendre les choses légales il eût fallu que le duc Charles pût retenir le roi prisonnier.

déclara nettement avoir dessein de tuer le cardinal, et qu'il falloit qu'ils l'assistassent : ce que lui promettant, il leur donna à chacun 100 francs en patagons, et leur dit que s'ils en avoient besoin de davantage il seroit fourni. Alfeston les alla attendre à une demi-lieue de la porte de Namur, hors de Bruxelles, au logis du capitaine du charroi de la Reine-mère, monté sur un cheval gris pommelé de l'écurie de ladite dame Reine, appelé le Grand-Hongre ou le Polacre, lequel La Roche lui envoya par le cocher du père Chanteloube, nommé maître Claude, qui lui dit qu'on lui avoit bien commandé de ne dire à personne qu'il lui eût amené ce cheval-là, qu'on lui donnoit comme étant de grande fatigue; et La Roche dit à ses deux complices qu'on l'avoit exprès envoyé requérir de Namur, où la duchesse d'Ognano l'avoit mené allant à la rencontre de la princesse Marguerite. Il dit à ses complices qu'il s'assuroit venir bientôt à bout de son damnable dessein, si le cardinal en son retour logeoit à Châlons, en un logis où il avoit logé quand le Roi y passa pour aller à Metz, et qu'il le tueroit, entrant ou sortant de la maison, par la fenêtre d'une qui étoit vis-à-vis, laquelle avoit des portes répondantes en diverses rues, d'autant qu'il avoit déjà eu occasion de le faire audit premier voyage que le Roi fit à Metz, le voyant à la fenêtre avec le maréchal de Schomberg. On avoit si avant imprimé ce méchant dessein dans le cœur de ce meurtrier, qu'il l'avoit déjà tenté par plusieurs autres voies, ayant touché de l'argent à Bruxelles pour délivrer à deux soldats français qui étoient dans les troupes d'Allemagne, dont l'un s'appeloit La Ramée, et devoient retourner en France et se mettre au régiment des gardes, à dessein de tirer un coup de mousquet au cardinal lorsqu'il entreroit au Louvre ou en sortiroit. Alfeston avoit découvert son entreprise à un nommé Clerbourg en qui il se fioit; mais étant incontinent après saisi de crainte qu'il le découvrît, il l'alla assassiner (1) auprès de Toul, étant logé à la poste, et à table, et fit cette action si promptement qu'il eut loisir de remonter à cheval et se sauver. Donc, pour ces crimes si énormes, il fut justement condamné, comme nous avons dit ci-dessus, à être rompu vif; ce qui fut exécuté, et le même jour fut décrété prise de corps contre le père Chanteloube, La Roche son valet, et un nommé Garnier qui avoit été secrétaire du maréchal de Marillac; les deux premiers, parce qu'ils avoient été chargés par le criminel et ses complices, et le dernier en ce qu'il étoit fait quelque mention de lui par le procès, qui donnoit lieu de le soupçonner. Presque en même temps le sieur du Fargis fut, par jugement souverain du sieur Laffemas, assisté du présidial de Troyes, condamné à être tiré à quatre chevaux et écartelé vif pour crime de lèse-majesté, avoir fait des factions dans l'État, soustrait les sujets du Roi de son obéissance, et porté les armes contre son service.

Tandis que le Roi s'employa à mettre le duc de Lorraine à la raison, et lui ôter le moyen de continuer à le desservir, Sa Majesté ayant eu avis que la Reine sa mère étoit tombée malade à Gand, envoya les sieurs Piètre et Rioland, médecins, vers elle pour avoir soin de sa santé, nonobstant qu'elle sût toutes les menées qu'elle faisoit contre son service, et que le sieur de Barault, son ambassadeur en Espagne, lui eût mandé, le 19 février, que le comte de Maure et Voiture y étoient de sa part attendant Lingendes, secrétaire du Fargis, un des principaux dans la confiance de Puylaurens. Elle lui envoya aussi, par même moyen, le 3 juin, le sieur Desroches Fumée, capitaine de chevau-légers, qu'elle crut lui devoir être d'autant plus agréable qu'il avoit été page de ladite dame, et lui commanda de lui dire que, sur le bruit commun qui couroit qu'elle étoit indisposée, Sa Majesté n'avoit pas voulu différer de le dépêcher vers elle pour s'en éclaircir, et, au cas que son indisposition fût vraie, lui témoigner le déplaisir qu'elle en avoit. Il eut charge aussi de lui dire que, bien que le cardinal sût, à son grand regret, combien son nom lui étoit odieux, il ne laissoit pas de la supplier de souffrir qu'il lui dît de sa part qu'elle n'avoit point de serviteur au monde qui lui fût plus affectionné que lui, ni qui reçût plus de déplaisir de sa maladie; que si elle entroit en discours sur le sujet du cardinal, il lui dît qu'elle avoit voulu absolument le perdre, nonobstant qu'il eût toujours été passionné à son service, sans qu'elle voulût se séparer de ce dessein, que le Roi ne pouvoit souffrir sans se faire un notable préjudice; qu'ensuite de ce dessein elle s'étoit liée avec diverses personnes odieuses au Roi, et étoit sortie de France, de sorte qu'on n'avoit pu faire autre chose que ce qu'elle-même avoit obligé de faire; qu'il avoit souvent ouï dire audit cardinal qu'il savoit plus certainement qu'il n'étoit assuré de voir ce qui étoit devant ses yeux, qu'on l'avoit trompée en tous les sujets qu'on avoit pris pour le mettre mal avec elle; qu'il eût bien pu l'en éclaircir, mais que jamais elle ne l'avoit voulu souffrir,

(1) Il est à remarquer que dans toutes les accusations d'attentat contre le cardinal il se trouvait toujours un autre crime avéré qui rendait la punition tout à fait juste. L'assassinat politique venait en second.

ains lui avoit dit, en présence du Roi, qu'elle étoit irréconciliable et le vouloit être; qu'il voyoit bien qu'on vouloit perdre le Roi et elle en le perdant, qu'elle n'en vouloit pas souffrir le remède : qu'eût-il pu faire? Que ledit Desroches l'avoit vu plusieurs fois les larmes aux yeux parlant de cette affaire, et disant qu'outre qu'il ne l'avoit jamais offensée, elle savoit bien qu'il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour se raccommoder avec elle; au reste, que jamais le cardinal ne lui a imputé le mal qu'on lui avoit fait, et les vilenies qu'on avoit écrites contre lui, mais bien à ceux qui étoient auprès d'elle; qu'il lui avoit ouï dire que, quand elle seroit la mieux intentionnée du monde, étant environnée de serpens, ils empoisonneroient son esprit de nouveau comme ils avoient fait par le passé.

Desroches, passant par Bruxelles, fit les complimens à l'Infante, de la part du Roi, qui lui avoient été commandés, qu'elle reçut avec grande civilité et bonté. Elle lui enjoignit particulièrement de dire au cardinal qu'elle n'avoit jamais rien cru de tout le mal que tous ses ennemis lui avoient pu dire de lui; que toutes ces calomnies n'avoient point fait d'impression dans son esprit; qu'elle le prioit de croire que rien du monde n'avoit le pouvoir de lui faire changer la bonne opinion qu'elle en avoit conçue; qu'elle l'estimoit autant qu'homme de ce siècle, et voudroit que toute la terre en fît de même. De Bruxelles il alla à Gand où la Reine-mère étoit, à laquelle ayant rendu la lettre du Roi, elle lui dit que sa maladie ne lui étoit point désagréable, puisqu'elle avoit donné sujet au Roi de l'envoyer visiter, qu'elle en enverroit remercier Sa Majesté par un des siens qu'elle lui dépêcheroit exprès, et ne lui manderoit rien qui lui pût déplaire. A tout ce que Desroches lui dit du cardinal et du dessein qu'il avoit qu'elle lui donnât lieu de la pouvoir servir auprès du Roi, se conformant à ce que Sa Majesté avoit justement requis d'elle, elle ne répondit un seul mot, et toutes les fois qu'il mit en avant son nom et lui en voulut dire quelque chose, elle ne lui fit aucune réponse; ce qui montroit la fermeté avec laquelle elle persévéroit en la mauvaise volonté qu'elle avoit contre lui. Les mieux sensés qui étoient auprès d'elle souhaitoient l'adoucissement de son esprit, et qu'elle se disposât à donner satisfaction au Roi; mais Chanteloube et madame d'Ognano, qui entre tous les siens avoient le plus de part dans son esprit, l'en détournoient autant qu'ils pouvoient, et disoient à ladite dame Reine qu'il y en avoit plusieurs de sa maison qui désiroient qu'elle fût en France, dût-elle être dans le bois de Vincennes, d'autant qu'ils avoient moins d'affection pour elle que pour leur bien, dont ils jouiroient librement; et peut-être parloient-ils eux-mêmes poussés par la même passion, car Chanteloube avoit pour sa dépense 15 écus par jour, qu'il n'eût pas eus s'il eût été en France, et madame d'Ognano 1,000 francs par mois. Elle faisoit de grandes plaintes de Puylaurens à Desroches, et qu'il n'avoit pas vécu avec elle avec le respect qu'il avoit dû; elle se plaignoit aussi fort de Monsieur, qu'elle disoit ne l'avoir pas bien traitée ni avoir d'elle le soin qu'elle avoit espéré, et toutefois elle ne pouvoit se résoudre à contenter Sa Majesté, tant elle étoit encore animée.

Monsieur étoit lors dans l'armée espagnole, où il avoit voulu faire un tour, quelque prière que l'Infante lui eût faite pour l'en empêcher. Puylaurens ne parloit rien moins que de le faire entrer bientôt en France avec une armée composée de troupes d'Allemagne, d'Espagne et de Flandre; Le Coudray, du Fargis et Delbène, étoient également bien en son esprit; les deux premiers le fortifioient en cette espérance, Le Coudray se promettant tout de Walstein, Le Fargis de l'Espagne; le seul Delbène ne pouvoit oublier son devoir envers la France. L'abbé Scaglia, qui étoit en ce temps-là en Flandre, et avoit grande intelligence avec Le Fargis, publioit partout qu'il y en avoit qui parloient de l'accommodement de Monsieur avec le Roi, mais que c'étoit une chose qu'il ne pouvoit croire, d'autant qu'il savoit bien que le cardinal ne conseilleroit jamais au Roi de consentir aucun accommodement qu'à son avantage, et que Monsieur étoit trop bien conseillé pour perdre le sien. Néanmoins les Espagnols, qui lui promettoient de grandes assistances, n'avoient point de honte de nier formellement en Espagne au sieur de Bautru, qui y étoit lors, qu'ils l'eussent, l'année précédente, assisté de leurs troupes pour entrer en France, ni trempé avec lui aux intelligences qu'il avoit eues dans le royaume. Le comte Olivarès lui avoua que, nous plaignant du contraire, nous étions dans le vraisemblable, mais que ce qu'il lui disoit néanmoins étoit une vérité évangélique, et il aima mieux le nier absolument que s'arrêter à dire que nous en donnions l'exemple par les alliances que nous avions avec le roi de Suède et les Hollandais, d'autant qu'il savoit, premièrement, que nous n'avions point envoyé de troupes pour ravager leurs Etats, et en second lieu, qu'il nous étoit permis d'assister nos alliés, et que l'injuste oppression du duc de Mantoue nous avoit obligés à nous aider du roi de Suède en ces derniers temps, comme le feu Roi avoit fait des Hollandais quand Philippe II

voulut, par les moyens de la ligue, envahir la France; qu'ils devoient ces deux alliances aux deux desseins d'usurpation qu'ils avoient eus sur la France et sur l'Italie.

Desroches, après avoir fait son compliment de la part du Roi à la Reine sa mère, en partit le 11 juin, et la Reine envoya avec lui le sieur Heurtault au Roi pour le remercier du soin qu'il avoit d'elle, lui donner avis du recouvrement de sa santé, et lui rapporter l'état de la sienne. Ce premier envoi fut suivi d'un autre tôt après, car elle dépêcha le sieur de Brasseux vers le Roi, le 7 juillet, pour savoir en apparence comme les eaux de Forges lui avoient profité. Le 25 du même mois, elle prit encore occasion de dépêcher au Roi le sieur Jacquelot, sur le besoin qu'elle disoit avoir d'arrêter quelques mois auprès d'elle le médecin Rioland; ce qu'elle n'avoit voulu faire sans en envoyer demander la permission à Sa Majesté. Tant de voyages commencèrent, non sans sujet, à donner du soupçon au Roi. On faisoit courir le bruit en Flandre qu'elle se vouloit accommoder avec Sa Majesté, le duc de Neubourg même en écrivit au Roi le 3 juillet. Cependant elle ne vouloit pas consentir de remettre entre les mains de Sa Majesté les méchans esprits qu'elle avoit auprès d'elle, et qui lui avoient donné les conseils qui avoient causé tant de maux à cet Etat; et on surprit une lettre de Chanteloube du 17 juin, par laquelle il témoignoit ouvertement qu'elle étoit bien éloignée de se vouloir bien remettre avec le Roi, car il mandoit que Desroches avoit dit en partant qu'il reviendroit bientôt, mais qu'il perdroit ses pas, que l'on étoit toujours dans l'espérance de la trève (1) : cela fit qu'on commença à observer soigneusement les actions et les paroles de ceux qui venoient de sa part. Elle dépêcha encore, le 3 novembre, le sieur de Villiers-Saint-Genest, sans prendre autre sujet de son envoi que celui d'envoyer apprendre des nouvelles de Sa Majesté. Il l'alla trouver à Versailles le 6 du mois, et après lui avoir fait les complimens dont il étoit chargé, voyant que Sa Majesté s'étoit retirée en son cabinet, et craignant qu'elle n'écrivît au cardinal pour recevoir son avis avant que de lui répondre, il fit instance de pouvoir encore parler à Sa Majesté avant qu'elle écrivît; ce que lui étant accordé, il lui dit que la Reine sa mère lui avoit commandé de lui représenter le mauvais traitement qu'elle recevoit de Monsieur par les conseils de Puylaurens, qui lui faisoit des algarades et des affronts tous les jours; que quatre ou cinq jours avant que lui Villiers partît de Bruxelles, il vint dans la chambre de la Reine avec vingt-cinq gentilshommes, ayant tous de longues épées à leurs côtés, et faisant comme s'ils eussent voulu morguer la Reine, qui de dépit se retira dans son cabinet où elle pleura longtemps, et que Puylaurens, sortant après de la chambre, dit qu'il étoit venu là pour faire voir à tout le monde l'autorité et le crédit qu'il avoit dans la maison de Monsieur, et le respect qu'on lui portoit; ce qui augmenta le déplaisir de la Reine quand elle le sut, et ce d'autant plus qu'elle savoit que Monsieur n'agissoit point par lui-même, mais suivoit absolument les mouvemens de Puylaurens; que pour ce sujet elle supplioit Sa Majesté d'avoir soin de sa santé, non-seulement pour l'amour de lui, mais pour l'amour d'elle, qui aimeroit mieux mourir que de se voir réduire en l'état de tomber sous leur tyrannie, la souffrance de laquelle, avec patience et soumission à la volonté de Dieu, le père Suffren disoit être le plus puissant moyen dont la divine bonté se servoit pour la perfection de ladite dame Reine, laquelle enfin supplioit Sa Majesté sur toutes choses de croire qu'elle n'avoit eu aucune part en tout ce que Monsieur avoit fait contre Sa Majesté; qu'il ne lui parloit point d'affaires, et que même le dernier voyage de Languedoc avoit été fait à son desçu. Le Roi répondit très-précisément et très-judicieusement à toutes ces choses, qu'il étoit bien marri du mauvais traitement qu'elle recevoit de Monsieur son frère, et qu'elle ne fût point tombée en cette peine s'il lui eût plu de suivre ses bons conseils et ceux de ses fidèles serviteurs; qu'à la vérité il avoit cru autrefois que la Reine sa mère avoit eu de l'affection pour lui, mais qu'elle lui avoit depuis témoigné tant de mauvaise volonté qu'il avoit bien de la peine à croire qu'elle eût pour lui celle qu'elle lui témoignoit; qu'il savoit la part qu'elle avoit eue au mouvement de Languedoc, où ses pierreries avoient été vues pour armer la rébellion; qu'il avoit grand déplaisir de voir qu'il n'y eût plus de sûreté pour lui en France si la Reine sa mère y revenoit, non qu'il crût qu'elle voulût elle-même lui faire du mal, mais les méchans et les brouillons recommenceroient des brouilleries et des cabales pires qu'auparavant. Sa Majesté, voyant qu'il ne lui parloit point du cardinal, lui demanda s'il n'avoit point charge de le voir; il répondit que non, mais que s'il le trouvoit il le salueroit, et que la Reine étoit toujours fort en colère contre lui. A quoi le Roi lui repartit que si la Reine sa mère avoit l'affection qu'elle disoit pour Sa Majesté, elle devroit bien aimer le cardinal, pensant aux grandes choses que Dieu, par ses bons conseils, avoit fait la grâce d'exécuter à la gloire de son Etat depuis la prise de La Ro-

(1) Entre la Hollande et la Flandre.

chelle, mais qu'il voyoit bien que, tandis qu'elle auroit auprès d'elle pour son conseil telles gens comme étoient le père Chanteloube et la du Fargis, il ne falloit point parler d'accommodement, ni espérer de pouvoir ramener son esprit. Le sieur de Villiers répondit à Sa Majesté que pour la Fargis, la Reine la connoissoit pour ce qu'elle étoit. Sa Majesté lui répliqua qu'elle étoit une des vipères de Lyon qui, avec le duc de Bellegarde et le garde des sceaux de Marillac et autres canailles, avoient porté la Reine sa mère à faire tout ce qu'elle avoit fait. Il dit au Roi que la Reine sa mère étoit fort affligée de ce que Jacquelot lui avoit rapporté qu'à Chantilly un des gentilshommes de la maison du Roi, qu'il ne lui sut nommer, lui dit, lorsqu'il venoit savoir des nouvelles de la santé du Roi, « qu'il se por- « toit, grâce à Dieu, mieux que l'on ne voudroit « au lieu d'où il venoit. » Le Roi lui dit que c'étoit la créance de tout le monde de deçà, mais que celui-là avoit eu la langue plus longue que les autres.

Sa Majesté jugea de tous les discours de Villiers-Saint-Genest que la disposition de l'esprit de la Reine sa mère étoit telle, qu'elle étoit affligée du mauvais traitement qu'elle recevoit de Puylaurens, mais qu'elle n'étoit pas mieux disposée que par le passé pour ceux qui étoient de deçà. elle crut néanmoins que ce mécontentement étoit avantageux à son service en ce qu'il feroit approcher Puylaurens de son devoir, et l'empêcheroit de se tenir si ferme aux injustes propositions qu'il faisoit pour son maître. Sa Majesté renvoyant Saint-Genest, lui commanda d'assurer la Reine sa mère que, grâce à Dieu, il ne se porta jamais mieux; qu'il étoit bien fâché des mécontentemens qu'elle avoit de delà, mais qu'elle savoit bien qu'elle seule en étoit cause ; que si elle lui mettoit ses mauvais conseillers entre les mains pour les faire châtier comme ils le méritoient, et qu'elle aimât ses bons serviteurs comme elle le devroit, il croiroit que son cœur seroit du tout changé de la mauvaise disposition qu'elle avoit, quand elle étoit sortie de France, en une bonne; mais que, ne voyant ni l'un ni l'autre, il n'avoit pas lieu de juger qu'elle fût en l'état qu'il pouvoit et devoit désirer ; qu'il ne lui vouloit point celer qu'il lui étoit tombé un paquet en main qu'on lui avoit envoyé sans qu'il sût d'où il venoit, écrit de la propre main de Chanteloube, du temps que Sa Majesté avoit renvoyé Desroches vers la Reine, par lequel ce coquin écrivoit en se moquant de sa visite, et assurant que la Reine ne s'accorderoit jamais ; qu'on attendoit que Desroches revînt de sa part, avec bonne préparation et résolution de se moquer de tout ce qu'il diroit, sans cela il l'eût renvoyé, mais qu'il le retint pour ce sujet ; qu'il étoit difficile de croire comme la Reine pouvoit avoir de si bonnes intentions qu'il disoit, puisqu'elle supportoit un maraud d'hypocrite qui tenoit tels langages ; que le père Suffren n'avoit pas dit à son avis à cet honnête homme qu'il fût permis de faire tuer le cardinal, comme il avoit voulu faire faire par Alfeston qui avoit été exécuté à Metz, le faisant accompagner par deux qui avoient été gardes de ladite dame Reine, et lui donnant un des chevaux de son écurie qu'il (1) connoissoit bien, étant écuyer, qui s'appeloit le Polacre, autrement le Grand-Hongre ; que le respect que Sa Majesté portoit à la Reine faisoit qu'il le prioit de lui ramener ce cheval que le sieur Bouthillier lui feroit rendre, et la prier de sa part de ne souffrir point que si méchans desseins se fassent en sa maison; car, outre que la personne du cardinal lui étoit plus chère qu'il ne lui pouvoit dire, il lui avouoit qu'il faudroit être bien simple pour ne croire pas qu'un méchant homme, qui étoit capable d'un tel dessein, en pourroit faire d'autres. La Reine-mère ne fit pas plus de profit de ce que Villiers-Saint-Genest lui rapporta de la part du Roi, qu'elle avoit fait auparavant de tous les autres moyens dont Sa Majesté s'étoit servie pour la rappeler à son devoir ; elle demeura toujours dans ses sentimens, et sans condescendre à rien de ce que Sa Majesté désiroit d'elle. Elle continuoit, sous divers sujets frivoles, d'envoyer les siens vers le Roi, lesquels on avoit lieu d'appréhender qu'ils vinssent à autres desseins : elle envoya, le 14 décembre, le sieur Jacquelot sous ombre de quelqu'un de ses chariots qu'elle disoit lui avoir été arrêté à Péronne, qui lui fut renvoyé quand le Roi en eut avis, mais qui n'étoit pas un sujet qui méritât qu'elle dépêchât un gentilhomme exprès. Cela obligea Sa Majesté de lui mander par ledit Jacquelot que, puisqu'elle n'avoit point d'égard à ce qu'il avoit chargé le sieur de Villiers de lui dire de sa part, touchant les mauvais conseils qui lui avoient été donnés depuis long-temps, il avoit commandé audit Jacquelot de lui faire connoître que les voyages qu'elle pourroit faire faire de deçà ne lui seroient pas agréables, vu qu'elle n'étoit pas disposée à ce que la raison requerroit afin qu'ils lui fussent utiles.

L'effet que cette lettre de Sa Majesté produisit fut que la Reine sa mère envoya à Paris un de ses gentilshommes domestiques, nommé Brasseux, parent du père Joseph, audit père, pour lui témoigner qu'il lui feroit plaisir de disposer le Roi à se réconcilier avec elle et la recevoir en France. Ledit Brasseux s'adressa au sieur du

(1) Saint-Genest.

Tremblay, qui le blâma fort d'être venu sans passe-port, le Roi ayant dit à Jacquelot qu'il ne vouloit plus qu'elle renvoyât ici, si elle ne lui vouloit mettre Chanteloube, et autres auteurs et participans des assassinats qu'on avoit voulu faire et des mauvais conseils qu'elle avoit pris, entre les mains. Le père Joseph ne le voulut point voir, puisqu'il n'apportoit pas satisfaction au Roi, et lui dit qu'il s'emploieroit volontiers à ce que désiroit la Reine, si elle se mettoit au chemin qu'elle savoit bien qu'il faudroit pour ce faire. Quinze jours après elle envoya à M. Bouthillier un nommé Chantemèle son parent pour lui faire la même proposition, à laquelle ledit sieur Bouthillier répondit avec tout respect, comme le père Joseph avoit fait faire par le sieur du Tremblay son frère. Bien que ces envois, sans aucune proposition de la part de ladite dame Reine, fussent avec peu d'apparence de bonne intention de sa part, et moins d'espérance qu'ils dussent produire aucun fruit, la matière néanmoins étoit si importante et si chère à Sa Majesté, qu'elle en voulut délibérer mûrement en son conseil.

Là il lui fut remontré, le 18 décembre, qu'elle avoit jusqu'ici témoigné avoir une mauvaise volonté contre l'État; que le Roi, auparavant qu'elle se retirât de France, lui avoit offert toutes sortes de conditions d'accommodement, demeure à son choix, places et gouvernemens; qu'elle connoissoit bien par là qu'on ne vouloit user d'aucune rigueur en son endroit, et cependant, sans sujet aucun de crainte, elle s'étoit retirée avec les ennemis déclarés de cet État: ce qu'elle ne pouvoit avoir fait sans un extraordinaire dessein de vengeance et d'irréconciliation éternelle; qu'elle savoit bien que le Roi avoit et devoit avoir une extrême jalousie de son union avec Monsieur, son frère, héritier présomptif de la couronne; qu'elle savoit bien encore que, se retirant avec les Espagnols, tous les bons Français condamneroient cette action, et reconnoîtroient qu'elle étoit contre le sentiment de la nature envers son fils; qu'ayant passé par-dessus toutes ces considérations, les aveugles ne pouvoient ne voir pas qu'il y avoit un dessein d'irréconciliation perpétuelle, à quoi il falloit bien prendre garde; que cette aversion du Roi et de l'État lui avoit toujours continué depuis l'union avec les Espagnols et l'Empire; le soulèvement du Languedoc en étoit un évident témoignage, et encore de nouveau la manière dont elle avoit reçu les très-humbles soumissions que Desroches lui avoit faites de la part du cardinal, et la confession de Villiers-Saint-Genest à Sa Majesté, à laquelle il avoit avoué franchement qu'elle avoit encore le cœur ulcéré contre ledit cardinal; qu'à la vérité elle faisoit lors semblant de vouloir se remettre avec le Roi, mais qu'il y avoit peu de sujet de prendre confiance en ses paroles, si elles n'étoient appuyées d'effets irréprochables; que Sa Majesté se devoit souvenir que le procédé qu'elle avoit gardé en toutes choses, montroit qu'il ne falloit point du tout prendre garde à ses paroles, et que lorsqu'elle assuroit le plus qu'elle n'avoit point de dessein, c'étoit lors qu'on devoit tenir plus assuré qu'elle en avoit quelqu'un dans l'esprit; qu'elle en avoit toute sa vie usé de la sorte: étant à Blois elle avoit juré sur les Évangiles qu'elle ne penseroit point à en sortir, et au même temps elle préparoit son évasion; en ces dernières occasions elle avoit toujours soutenu ce qui étoit évidemment faux, avec autant d'assurance que s'il eût été véritable; que, quand elle donna des pierreries à Monsieur, elle en avoit usé de la sorte, disant qu'elle l'avoit fait sans y penser; que, quand Monsieur étoit sorti de la cour, elle avoit fait la même chose, soutenant qu'elle n'en savoit rien, bien que Monsieur eût déclaré même à Courtenay qu'elle l'avoit fait sortir, ce que le maréchal d'Estrées disoit avoir su d'ailleurs; quand elle avoit voulu un prétexte pour ne sortir point de Compiègne, elle avoit feint aussi hardiment qu'on la vouloit enlever avec des galères, ce qui n'étoit point, comme s'il eût été vrai; et cependant le maréchal d'Estrées avoit dit qu'il savoit bien qu'elle n'avoit pris cela que pour prétexte; que, quand Sourdeac fit courir le bruit qu'elle s'étoit retirée, elle dit aussi hardiment que c'étoit le cardinal qui étoit auteur de ce bruit, comme s'il l'eût été; que, par ses lettres et à ceux à qui elle parloit, elle imputoit à crime qu'on pensât seulement qu'elle se pût retirer avec l'Espagnol: enfin, quelle feinte et quelle dissimulation n'avoit-elle pas faites pour ravoir Vautier, faisant semblant de le vouloir chasser? et encore depuis peu de jours n'avoit point eu de honte de protester à Sa Majesté, par Villiers-Saint-Genest, qu'elle n'avoit eu aucune part au mouvement du Languedoc, qu'on sait néanmoins n'avoir commencé et subsisté que par elle; et partant, que la simple apparence qu'elle donnoit maintenant de vouloir se réconcilier avec le Roi étoit point ou peu considérable. Davantage, qu'on ne voyoit aucun profit qu'on pût retirer de son retour, ains beaucoup de mal; que le retour de Monsieur en seroit moins certain, à cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre la Reine et lui, qui n'étoit pas un motif peu puissant pour porter Puylaurens à penser au retour de Monsieur, pour éviter les lieux où la Reine étant présente lui pouvoit faire recevoir des effets de la haine mor-

telle qu'elle lui porte; ce qui faisoit que, si elle venoit en France, il auroit moins d'inclination d'y amener Monsieur, et ledit Puylaurens pourroit plus facilement être retenu en Flandre par ses amours (1), qui jusques ici n'avoient pas peu servi à empêcher qu'il n'en sortît. De plus, que, supposé que Monsieur revînt, le fruit de son retour seroit moins assuré, parce qu'étant tous deux ils pourroient avec le temps se réunir et prendre de nouveaux desseins par la suggestion de la Reine, qui jusques ici avoit témoigné être irréconciliable dans le cœur, lors même qu'elle donnoit de belles apparences, et la dissolution de son mariage plus incertaine, quelque volonté qu'il en eût, la Reine n'ayant autre but que de l'empêcher; et quand elle seroit faite elle seroit moins stable, vu que la Reine étoit la seule personne qui pourroit solliciter Monsieur contre ce que l'on pouvoit désirer; qu'il seroit moins libre, pour la même raison, de remarier Monsieur à qui le Roi le jugeroit à propos, et principalement avec la princesse Marie que la Reine avoit en aversion particulière; que le repos du royaume en seroit moins assuré, étant certain que beaucoup de gens se fieroient volontiers à la Reine des mauvais desseins qu'ils auroient contre l'État, pour la connoître résolue et obstinée à se venger, au lieu qu'ils n'oseroient prendre la même confiance en Monsieur, qu'ils estimoient léger, parce qu'ils en connoissoient la bonté, et que de soi-même il n'étoit pas enclin à mal faire; que la tranquillité de l'esprit du Roi seroit moins grande, et la sûreté de sa personne moindre dans l'imagination de beaucoup de gens; que l'obéissance qui est maintenant rendue au Roi de toutes les parts de son royaume ne seroit plus si absolue, d'autant que ceux qui voudroient s'en dispenser croiroient avoir du soutien, et au lieu que la crainte les retenoit maintenant en leur devoir, lors l'espérance qu'ils concevroient d'être un jour récompensés de leur crime, les rendroit plus hardis à l'entreprendre; que la vie des serviteurs du Roi, contre lesquels on avoit fait visiblement divers attentats de loin, seroit ouvertement en compromis, étant bien plus aisé d'y entreprendre de près, et quand on auroit un pied dedans la France, qu'en étant dehors. Au reste, quand même la Reine et Monsieur seroient tous deux demain contens du Roi dans le royaume, et du tout divisés entre eux, qu'il étoit certain que dans trois mois ils seroient mécontens, quelque soin que l'on prît de les satisfaire, et se réuniroient par leur mécontentement, et formeroient un parti puissant; au lieu que, si Monsieur étoit dans le royaume et la Reine dehors, la distance des lieux feroit qu'ils ne le pourroient pas faire aisément. Cependant le conseil ne laissa pas de conclure que, si la Reine vouloit témoigner être innocente des assassinats qu'on avoit entrepris depuis peu, au moins par la sollicitation des siens plus confidens, ou le repentir d'iceux, en livrant à la justice du Roi les auteurs de si pernicieux conseils, Sa Majesté devoit la recevoir en son royaume, lui donner la jouissance de son bien et de toutes ses pensions, pour en vivre librement en quelqu'une de ses maisons éloignée de la cour, au moins jusques à ce qu'on eût des preuves nettes de sa conduite; mais que si au contraire elle ne vouloit point donner cette preuve raisonnable de son innocence ou de son repentir, la recevoir en ce royaume étoit se mettre un serpent dans le sein, d'autant plus dangereux qu'il n'étoit pas permis de lui faire mal, lorsque même on en recevoit les piqûres les plus mortelles; ce qui faisoit que le seul moyen de s'en garantir innocemment étoit de la tenir éloignée.

Mais les propositions que le Roi lui faisoit avoient beau être justes, et pour son avantage aussi bien que du service de Sa Majesté, elle n'avoit point d'intention de les exécuter ni de condescendre à aucune chose raisonnable, d'autant qu'elle nourrissoit toujours en son esprit les premières espérances qu'elle avoit conçues, que, par le moyen et les forces de l'Espagne, elle contraindroit le Roi de se soumettre à sa volonté, ou plutôt aux indignes passions des siens. Lorsqu'elle commença à témoigner désirer se rapprocher du Roi, ce fut au temps qu'elle apprit que les continuelles poursuites que le Roi faisoit prudemment par personnes interposées auprès de Monsieur, faisoient quelque impression en son esprit pour le rapprocher de son devoir. Elle le vouloit empêcher, et crut ne le pouvoir par une voie plus facile que de faire semblant de traiter elle-même, et qu'elle en étoit fort recherchée de la part du Roi et du cardinal, afin, par ce moyen, de donner créance que les affaires de Sa Majesté ne pouvoient plus long-temps supporter son éloignement, et quant et quant espérance à Puylaurens de pouvoir obtenir facilement toutes les demandes qu'il voudroit faire, et partant requérir du Roi des choses si importantes à son État, que le cardinal, qu'elle savoit bien qui ne se relâcheroit jamais à condescendre à ce qui préjudicieroit à son service, le déconseilleroit de les lui accorder. Ce mauvais dessein eut son effet pour lors : car Puylaurens, qui, comme nous avons dit ci-devant, étoit mal avec elle, avoit porté l'esprit de Monsieur à s'accommoder avec le

(1) Il y en avait deux, l'une avec la princesse de Phalsbourg, l'autre avec la comtesse de Chimay.

Roi, et ensuite Monsieur avoit dépêché, dès le mois de juillet, le sieur Delbène à Sa Majesté, avec charge de l'assurer que pour se remettre en ses bonnes grâces il se départiroit de toutes sortes d'alliances, traités, intelligences et pratiques, avec qui que ce soit dedans et dehors le royaume; qu'il ne vouloit prendre aucune part en ce qui regardoit présentement ou à l'avenir M. de Lorraine; que, si l'on jugeoit à propos, ledit seigneur, comme aussi ledit sieur de Puylaurens, romperoient ouvertement avec la princesse de Phalsbourg; que le sieur de Puylaurens déclaroit ingénument qu'il étoit mal avec la Reine-mère, les Espagnols et M. d'Elbeuf, et qu'il désiroit, pour réparer ses fautes passées, faire tout ce qui lui seroit possible près de Monsieur pour le maintenir dans le service et l'obéissance du Roi. Delbène dit que pour cet effet il désiroit suivre désormais les bons conseils du cardinal et ôter tous les sujets de défiance que l'on pourroit prendre de lui; que Monsieur supplioit le Roi de lui faire savoir en quel lieu de son obéissance il lui plairoit qu'il demeurât pour quelque temps, en attendant que Sa Majesté eût agréable qu'il retournât à la cour; qu'il déclaroit n'avoir point de choix d'aucune province, mais qu'il supplioit le Roi de trouver bon qu'en celle où il l'enverroit il pût y être garanti des premières appréhensions et des ombrages que lui pourroient donner ceux qui ne le désireroient pas voir rentrer en la confiance de Sa Majesté; que, pour témoigner combien Monsieur estimoit la prudence et les conseils du cardinal, il vouloit se remettre à lui sur le choix du lieu de sa demeure, s'assurant que, sous les commandemens du Roi, il auroit égard qu'il pût y avoir une sûreté telle qu'il fût garanti desdites appréhensions. Sa Majesté ayant ouï Delbène l'envoya au cardinal, auquel il dit qu'il avoit charge particulière de lui dire que, si le Roi trouvoit bon que Puylaurens eût assurance de sa personne par l'alliance avec ledit cardinal, à qui il demandoit par lui la moindre de ses parentes, il serviroit fidèlement et agréablement le Roi en choses qui lui seroient très-utiles. Ledit Delbène étant pressé de les dire par le cardinal, il fit connoître ouvertement que le mariage de Monsieur étoit fait avec la princesse Marguerite, et que Puylaurens trouveroit les moyens de le rompre, pourvu qu'il fût assuré, ce qu'il ne demandoit plus d'être par une place frontière qu'il savoit bien qu'on ne lui donneroit pas, mais par le mariage proposé. Le cardinal lui ayant répondu qu'il sauroit la volonté du Roi sur ce sujet, et qu'en son particulier il estimeroit toujours fort l'amitié de Puylaurens quand il seroit dans le service du Roi comme il devoit être, communiqua le tout aux garde des sceaux Bouthillier, et père Joseph, qui étoient dans la chambre, estimant que c'étoit une grande découverte de savoir que le mariage de Lorraine étoit fait et consommé, et que Puylaurens voulût donner les moyens de le rompre. Le cardinal envoya Bouthillier le secrétaire d'État (1), que nous appellerons dorénavant le sieur de Chavigny, trouver le Roi, pour lui dire tout ce qui s'étoit passé et recevoir ses ordres. Sa Majesté manda au cardinal par lui qu'il falloit faire bonne réponse audit Delbène sur le sujet du mariage qu'il avoit proposé, l'en laisser dans l'espérance. Le cardinal, conformément à cela, lui dit que le Roi approuvoit l'alliance qu'il avoit mise en avant, pourvu que M. de Puylaurens lui rendît le service qu'il proposoit sur le sujet de la rupture du mariage de Monsieur; qu'en son particulier, il seroit très-aise de servir ledit Puylaurens, s'il prenoit un chemin contraire à celui qu'il avoit fait jusqu'alors; que, pour ce qu'il avoit demandé pour Monsieur, Sa Majesté lui accordoit ce qu'il pouvoit désirer raisonnablement, qui étoit que le Roi, inclinant à la supplication très-humble que Monsieur, son frère, lui avoit faite par sa lettre du (2)....., de vouloir encore oublier la nouvelle faute qu'il avoit commise, sortant du royaume depuis qu'il avoit plu à Sa Majesté le remettre l'année passée en sa grâce, étant à Béziers, sur l'assurance qu'il lui donnoit qu'il renonçoit pour jamais à toutes intelligences étrangères, sans exception quelconque, et à celle de toute autre personne qui voulût troubler la prospérité des affaires du Roi, Sa Majesté ne doutant point que les sentimens du cœur de Monsieur, son frère, ne fussent conformes à ses paroles, et tenant pour assuré qu'à l'avenir il auroit un perpétuel contentement de ses actions, lui remettoit de très-bon cœur la susdite faute qu'il avoit commise, et vouloit et entendoit que la grâce qu'il lui accorda à Béziers sortît son plein et entier effet pour lui et pour les siens, ainsi que s'il ne fût rien arrivé qui en eût interrompu le cours, pardonnant de nouveau tout ce qui pouvoit depuis avoir été fait contre son service, ainsi qu'à Béziers Sa Majesté avoit usé de pareille grâce pour ce qui avoit été fait auparavant; et d'autant que Monsieur, son frère, lui avoit fait témoigner par Delbène qu'il se sentiroit grandement obligé si Sa Majesté avoit agréable de lui accorder une

(1) Claude Bouthillier avait été fait surintendant des finances en 1632, après la mort du maréchal d'Effiat, conjointement avec Claude de Bullion. Léon, son fils, comte de Chavigny, eut la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'avait son père.

(2) C'est le projet d'une lettre à faire.

autre demeure que la ville de Tours, où elle désira qu'il allât l'année passée, Sadite Majesté trouvoit bon que mondit sieur son frère pût demeurer à Moulins et autres lieux du Bourbonnais, Trévoux ou Dombes, ainsi qu'il lui plairoit; et afin qu'il pût être auxdits lieux avec plus de dignité, Sa Majesté lui permettoit d'avoir avec lui la compagnie de ses gardes et celle de ses chevau-légers, du nombre qu'il plairoit à Sa Majesté lui ordonner, et, qui plus est, de tenir dans Trévoux quarante hommes comme en garnison, afin que, quand il voudroit inopinément y aller chasser, il y trouvât ce nombre de gens pour faire garde devant son logis.

La Reine, ayant quelque vent de la disposition de Monsieur à désirer s'accommoder, ne trouva meilleur moyen de la traverser que de faire semblant d'être recherchée du Roi de traiter. Delbène, qui étoit bien intentionné et ne savoit rien de ses ruses, est étonné qu'à son retour il trouve l'esprit de Puylaurens si changé, qu'au lieu de vouloir approuver qu'on rompît le mariage de Monsieur, il insistoit qu'on l'approuvât. Ledit Delbène le mande en août à son frère pour en donner avis au cardinal, et quant et quant qu'on le vouloit renvoyer, mais que ce n'étoit que pour amuser et donner temps à M. de Lorraine; et que le principal auteur de ce conseil étoit le sieur d'Elbeuf, ce dont il avertissoit, ne voulant pas être instrument à tromper. Depuis, l'abbé Delbène vint trouver le Roi étant à Nancy, et lui dit que Monsieur vouloit bien accepter ce qui lui avoit été proposé, pourvu que Sa Majesté approuvât son mariage et reçût sa femme, et qu'on lui donnât un nouveau gouvernement. Il fut envoyé avec charge de dire à Monsieur que le Roi n'approuveroit point son mariage, et que s'il vouloit cette condition il n'avoit rien à espérer, le Roi ne la pouvant consentir. Depuis il est revenu à Paris le 15 novembre, disant qu'il y auroit peut-être moyen d'obtenir de Monsieur qu'il s'accordât sur le sujet de son mariage à ce que désiroit le Roi; que Puylaurens y feroit son possible, si le Roi vouloit donner à Monsieur le gouvernement de Champagne ou de Bourgogne et une place. On crut qu'il désiroit Mâcon pour Puylaurens, pour donner espérance aux Espagnols que par cette place il avoit moyen de former un parti en France; Sa Majesté crut la lui devoir accorder pour tirer Monsieur du péril présent auquel il étoit, et parce qu'il sait bien qu'ayant bon pied, bon œil, il empêcheroit bien qu'avec cette place on ne formât point de parti. Ainsi Sa Majesté renvoya ledit abbé avec charge de faire savoir que si Monsieur vouloit consentir à son démariage et se remarier au gré du Roi, Sa Majesté lui donneroit le gouvernement d'Auvergne, le remettroit en ses apanages et ses pensions, pardonneroit à tous ceux qui l'ont servi et suivi, et les remettroit en leurs biens, fors au Coigneux, Monsigot et aux évêques poursuivis; qu'il donneroit Mâcon à Puylaurens, et, pour plus grande sûreté de cette promesse, le Roi se résolut d'aller au parlement pour y faire une déclaration que nous verrons l'année suivante, qui rendant sa parole publique la rendoit aussi inviolable aux esprits même les plus méfians.

Mais, pource que plusieurs peu considérés se laissoient si fort aller au désir qu'ils avoient que Monsieur revînt, qu'il n'y avoit chose qu'ils n'eussent accordée pour préjudiciable qu'en pût être la suite, Sa Majesté tint conseil sur cette affaire le 18 décembre, auquel le cardinal remontra qu'il s'agissoit de faire revenir Monsieur en France ou le laisser en Flandre; que, pour ne pas se tromper en cette affaire, il falloit la considérer selon toutes les diverses faces qu'elle pouvoit avoir. Si Monsieur demeuroit où il étoit, il étoit certain que les avantages que l'on procuroit maintenant à la France seroient peu stables pour l'avenir, et qu'apparemment l'habitude et la liaison qu'il contractoit de plus en plus avec les Espagnols, lui pourroit donner lieu de renverser un jour en un instant tout le bien qu'on auroit procuré à ce royaume en beaucoup d'années, non sans grande peine; mais comme en ce cas tels malheurs étoient à craindre, Monsieur étant éloigné comme il étoit, on étoit garanti du mal présent qu'il pourroit faire s'il étoit en France avec mauvaise intention. Si Monsieur revenoit à conditions dont on ne pût juger apparemment que l'Etat pût recevoir du mal, et qui toutefois lui fussent avantageuses, comme étoient celles que le Roi lui offroit ce seroit assurément le bien de l'Etat, attendu qu'outre que son retour sembloit devoir nous garantir des maux de l'avenir, il pouvoit aussi rendre l'état de la France d'autant plus considérable que les principales puissances ne seroient plus divisées. Mais si Monsieur revenoit aux conditions demandées par le sieur de Puylaurens, qui, outre l'Auvergne que l'on accordoit à Monsieur, vouloit une des meilleures places de la frontière de Bourgogne, où Monsieur et tous ses serviteurs pussent demeurer éloignés de la cour en toute liberté, il y auroit en ce cas beaucoup à craindre et peu à espérer : beaucoup à craindre, d'autant que par ce moyen Monsieur seroit bien plus lié et plus considérable qu'il n'étoit présentement aux Espagnols, qu'on savoit certainement n'avoir jamais désiré autre chose sinon qu'il eût un pied

en France, et en situation telle qu'étant proche d'eux non-seulement le pussent-ils maintenir, mais qu'en outre il leur pût donner entrée libre en France quand ils seroient en état de la troubler, comme ils avoient fait par le passé; en ce cas il étoit certain qu'on n'oseroit plus rien entreprendre aux pays étrangers, soit pour secourir nos alliés, soit pour étendre les bornes de cet État, pource qu'au même temps on auroit à craindre une diversion par cette place, et quand même on ne la feroit pas actuelle, on en donneroit tant d'alarmes, sans même qu'on pût s'en plaindre ouvertement, qu'on auroit tout-à-fait les mains liées; qu'au reste il étoit certain que si les mauvais Français voyoient à Monsieur un établissement puissant et fort en France, ils reprendroient cœur et dessein de mal faire; et tel qui témoignoit à cette heure être bien affectionné, tourneroit casaque ouvertement sur l'espérance qu'il auroit d'impunité; que les huguenots mêmes qui étoient abattus, ne perdroient aucun temps de se relever s'ils en voyoient l'occasion. Restoit à voir si on pouvoit avec conscience, honneur et utilité, promettre ladite place pour faire venir Puylaurens, et l'arrêter au lieu de la donner; qu'il n'y avoit pas grand lieu de douter pour ce qui est de la conscience, vu les mauvais desseins qu'on savoit qu'il avoit contre l'Etat; mais il y avoit plus de difficulté pour l'honneur, qui seroit visiblement intéressé en cette occasion, quelque prétexte qu'on pût prendre, étant certain qu'on ne pouvoit manquer de parole (ce que jusqu'ici on n'avoit point encore fait) sans recevoir un préjudice irréparable; mais que tant s'en falloit qu'on y vît aucune utilité, qu'il paroissoit tout le contraire; car quand on auroit arrêté Puylaurens, il faudroit faire le même de Monsieur (ce qui n'étoit pas imaginable), ou Monsieur s'en retourneroit assurément hors du royaume sans y pouvoir jamais revenir sur quelque parole qu'on lui pût donner, et au lieu que Puylaurens l'avoit empêché jusqu'à présent de s'unir avec la Reine, ceux qui prendroient sa place auprès de lui l'y porteroient indubitablement, ce qui causeroit bien plus de mal pour le présent qu'on ne sauroit recevoir d'utilité de la prise dudit Puylaurens, et qui pour l'avenir devoit tout faire craindre, étant certain que la Reine, animée au point qu'elle étoit, n'oublieroit rien de ce qu'elle pourroit pour le rendre irréconciliable; que si on disoit qu'en arrêtant Puylaurens il falloit prier Monsieur de demeurer en un lieu, mettant civilement ordre qu'il n'en pût sortir, outre que cela étoit fort aisé à dire et difficile à faire, on ne voyoit pas que par là on gagnât aucune chose pour le présent, mais bien qu'on se mettoit en état de perdre tout pour l'avenir. Que, pour le présent, le Roi désiroit la rupture du mariage de Lorraine et celui de la princesse Marie (1); que Monsieur étant en l'état présupposé ci-dessus, ne le seroit plus de faire ni l'un ni l'autre, parce qu'il seroit censé privé de liberté; au contraire on affermiroit par ce moyen l'alliance de Lorraine d'un nouveau nœud, le procédé qu'on garderoit envers lui l'obligeant à s'unir avec tous ceux qu'il penseroit être intéressés à venger son injure; que pour l'avenir, il étoit certain que ceux qui servoient le Roi ne pourroient jamais espérer de réconciliation avec Monsieur, et ainsi se mettroient par imprudence, dont on ne pourroit tirer aucun fruit, en état de recevoir certainement beaucoup de mal; que si l'on disoit, comme l'on faisoit, qu'autrefois des personnes de la qualité de Monsieur avoient été arrêtées en nos derniers temps, on répond que c'étoit la Reine-mère (2) qui en usoit ainsi, reine qui étoit censée agir par elle-même, que cette détention ne pouvoit lors être imputée à des particuliers, comme elle seroit maintenant, qu'elle avoit d'autres enfans dont elle espéroit des successeurs; qu'au reste feu Monsieur (3) qui fut arrêté le fut fort peu de temps, ce que l'on ne pourroit pas se promettre en la proposition qu'on faisoit, si par un tel moyen on vouloit éviter le mal qu'on pourroit craindre; que le malheur de la France étant tel que le Roi a demeuré dix-huit ans sans enfans, ceux qui jugeoient qu'il n'en auroit point, chargeroient ceux qui le servoient d'une calomnie endiablée, leur mettant à sus qu'ils voudroient perdre l'héritier présomptif de la couronne, ce qui causeroit beaucoup de mauvais accidens, qu'on pouvoit prévoir en gros, mais non pas en particulier. Partant il concluoit que si Monsieur ne vouloit revenir aux conditions avantageuses que le Roi lui offroit, d'une somme notable pour payer ses dettes, de la continuation de ses apanages et pensions, du rétablissement de tous les siens en leurs biens, des grandes gratifications qu'il vouloit faire à celui qui tenoit la première place auprès de lui, du gouvernement d'Auvergne qu'il lui offroit, de la liberté d'y demeurer avec ses gardes, gendarmes et chevau-légers, il valoit mieux le laisser au lieu où il étoit que de tenter un des deux derniers moyens susdits, qui ne pouvoient être à son avis ni honnêtes ni uti-

(1) Les ennemis du cardinal ont toujours dit qu'il voulait faire rompre le mariage du duc d'Orléans pour lui donner sa nièce; il est dit plusieurs fois ici qu'on lui offrait pour femme celle qu'il avait tant désirée, et la chose paraît plus vraisemblable.

(2) Catherine de Médicis à l'égard du duc d'Alençon.

(3) D'Alençon.

les, et auxquels, par conséquent, il ne voudroit pour rien du monde adhérer; protestant que ce n'étoit point la crainte du péril qui l'en empêchât, mais la seule connoissance qu'il avoit que l'honneur et la réputation du Roi ne le pouvoient permettre, et qu'il y avoit tant à perdre au lieu de gagner en un tel dessein, qu'il faudroit être insensé pour y penser Ainsi le mauvais conseil qui fut donné à la Reine eut son effet lors; et Monsieur, croyant que les affaires du Roi le forçoient à le rappeler en sa grâce, demanda à Sa Majesté des choses si hors de raison qu'il ne lui put accorder.

Nous ne devons pas encore omettre que lorsque ladite dame Reine fit semblant de se vouloir bien remettre avec le Roi, ce fut au temps que l'on espéroit en Flandre de grands exploits de l'armée du duc de Feria, qui devoit passer en Italie et descendre en Alsace, pour là se joindre aux troupes du duc de Lorraine, qui, en la vanité de cette espérance, se perdit comme nous avons dit. Ceux qui étoient auprès d'elle lui donnoient ces conseils pour en prendre un sujet de pouvoir dire qu'il n'avoit pas tenu à elle que la mésintelligence d'entre Sa Majesté et elle ne prît fin, et que les effets qu'ils s'imaginoient tirer de l'armée du duc de Feria ne fussent détournés. Mais Dieu, qui a en sa protection les justes intentions, et principalement celles des princes qui redondent au bien d'une grande multitude de peuples soumis à leur empire, en disposa autrement, et fit évanouir cet orage qui nous étoit préparé.

Le duc de Lorraine qui étoit toujours de la partie, et plus par l'opiniâtreté de sa mauvaise volonté que par l'intérêt de sa sœur, se portoit à sa ruine pour offenser le Roi, bien qu'il fût dépouillé de la meilleure partie de ses places et comme tout désarmé, s'opposa néanmoins encore et au Roi et à son propre bien et à sa parole, et, sur l'espérance du passage de l'armée du duc de Feria qui lui promettoit d'être bientôt à lui, commença à armer de nouveau, en ayant le moyen parce que le Roi le laissoit jouir de tout son revenu; et afin d'avoir un prétexte, ne se souvenant pas que l'œil clairvoyant du Roi ne se laissoit point tromper et savoit discerner les véritables d'avec les faux, mande à Sa Majesté, le 20 octobre, par le sieur de Villars, que les Suédois le travaillent et le ruinent, et qu'il la supplie de le protéger contre eux, et lui mander aussi sa volonté touchant ce qu'il auroit à faire, tant sur l'offre que le duc de Bavière et Fridland lui faisoient de lui donner du secours contre lesdits Suédois, que sur l'affaire de la princesse Marguerite sa sœur, que Monsieur refusoit de remettre entre les mains du Roi, nonobstant que ledit duc s'y fût obligé par le traité du 20 septembre. Sa Majesté savoit bien que les plaintes qu'il faisoit des Suédois étoient imaginaires; elle lui manda néanmoins, le 25 octobre, que le sieur de Lagarde qu'elle lui envoyoit pour de là passer vers les chefs suédois, feroit cesser toutes les hostilités de leurs troupes, et lui apporteroit assurance que ses Etats n'en seroient point molestés; quant à l'offre de Bavière et de Fridland, le cardinal lui manda de la part de Sa Majesté qu'il n'avoit autre chose à lui répondre sur ce sujet, sinon qu'il devoit bien considérer le traité qu'il avoit fait avec Sa Majesté, et l'exécuter exactement. Et sur les avis continuels qui venoient de jour à autre que ledit duc faisoit tous les jours des levées nouvelles, à dessein de se joindre avec le duc de Feria, le cardinal lui envoya, le 28 octobre, le sieur de Cavois pour lui représenter les inconvéniens qui lui pouvoient arriver de sa conduite, lui conseiller de joindre ses troupes à celles du maréchal de La Force, comme il étoit obligé, et le convier à suivre la résolution qu'il avoit prise de venir trouver le Roi. Mais tout cela fut en vain; au lieu de venir il envoie son frère le cardinal, sous ombre de plusieurs nécessités imaginaires jointes à sa mauvaise santé. M. de La Force, en même temps, donnoit avis qu'il étoit certain qu'il continuoit ses levées en intention de les joindre à celles d'Aldringuer et de Feria, desquels il se promettoit d'être secouru. Aldringuer s'étoit joint au duc de Feria dès qu'il eut passé la Valteline. Le maréchal Gustave Horn, ayant avis que le duc de Feria demandoit à l'Empereur la ville de Constance pour sa retraite, s'y en alla avec tout ce qu'il put amasser de troupes, et l'assiégea le 7 septembre, comme nous avons dit ci-devant; mais après y avoir fait brèche et donné quelques assauts en vain, il leva le siége à la fin du même mois, y étant convié par le duc de Rohan de la part du Roi, qui lui témoigna qu'enfin il contraindroit les Suisses à quitter la neutralité avec Suède, et prendre le parti contraire, s'il ne laissoit cette ville en paix, qui étoit leur ancienne confédérée. Le siége étoit levé auparavant qu'Aldringuer et Feria se fussent approchés pour cet effet. Son armée étoit plus foible en nombre d'hommes, mais néanmoins n'eût pas refusé la bataille aux Impériaux s'ils lui eussent fourni occasion de la donner. Les Impériaux prirent leur chemin vers l'Alsace, et passèrent le Rhin près de Bâle le 20 octobre. Horn et Birckenfeld, qui les suivoient en queue, passèrent aussi le Rhin à Strasbourg, et se joignirent aux autres troupes qu'ils avoient en Alsace. La présence de l'armée impériale obligea le rhingrave

Otto de lever le siége de Brisach, ce qu'il fit en fort bon ordre; l'armée du Roi, commandée par le maréchal de La Force, faisoit ferme sur les frontières de Lorraine. Le cardinal étoit malade à Sezanne, de la même maladie qu'il avoit eue l'année précédente, lorsque cette armée espagnole passa le Rhin. La nouvelle de ce passage fut mandée au Roi avec épouvante, comme si cette armée, joint à ce que le duc pourroit faire de forces, étoit capable d'apporter un grand changement dans cette province nouvellement conquise; mais le cardinal assura Sa Majesté qu'il avoit été mis si bon ordre à ces affaires-là, que cette armée seroit passée vainement, et repasseroit sans autre fruit que de s'être défaite et ruinée elle-même, ce qui arriva comme il lui avoit prédit; car les Espagnols, se voyant environnés de tant d'ennemis aussi forts qu'eux, les armes du Roi proche de là, et partant se reconnoissant trop foibles pour les grands desseins qu'ils avoient conçus, repassent le Rhin à Brisach, et l'armée suédoise les suit pour s'opposer à leurs entreprises.

Ainsi toutes les espérances du duc de Lorraine avortèrent, et il ne fit autre chose par cette action, que montrer son infidélité et la continuation de sa mauvaise volonté; et toutes les promesses que lui avoient faites les Espagnols ne lui réussirent à autre fin qu'à le faire commencer à se perdre entièrement, ce qu'il accomplit l'année suivante, comme nous verrons ci-après. Le comte Olivarès parla de lui avec beaucoup de passion au sieur de Bautru, qui avoit été, dès l'année passée, envoyé par le Roi en Espagne pour les sujets que nous avons déduits alors. Il lui dit qu'un jeune prince leur allié paroissoit avec honte dans la chrétienté, dépouillé de tous ses Etats, sans qu'on lui pût imposer aucun crime que celui d'être leur ami, et qu'il ne falloit point d'autre titre aux Français de faire la guerre à un prince, que de le connoître affectionné au bien de leurs affaires; qu'ils se sentiroient entièrement déshonorés si l'Empereur et le Roi son maître ne procuroient, par toutes sortes de voies, la restitution de ce prince en ses Etats; que Stenay étoit le passage par où ils faisoient passer les gens d'Allemagne qui venoient à leur service, et qu'ils étoient intéressés, dans l'honnête et dans l'utile, à la conservation de l'État dudit sieur duc de Lorraine. Bautru lui répondit que si l'on devoit trouver étrange quelque chose au procédé de Sa Majesté Très-Chrétienne avec le duc de Lorraine, c'étoit d'avoir conservé les États à un prince son vassal, qui depuis cinq ou six ans avoit fait tout son possible pour troubler les siens, sa maison et sa famille; que le duc de Lorraine n'avoit point vu, depuis six ans, le Roi tourner les épaules vers le Languedoc ou l'Italie qu'au même temps il n'arrivât sur notre frontière, n'appelât nos mal contens, fomentât par intelligence les intrigues du cabinet, et invitât, par sollicitations effectives, M. le duc d'Orléans à venir dans ses États, comme il étoit notoire à tout le monde, pour y composer des armées contre nous, où il n'omettoit aucun effort pour faire revoir ses mauvaises intentions contre notre couronne, ses promesses et son devoir; qu'il avoit en ce même temps-là fait son possible pour embarrasser l'Empereur avec nous, faisant construire sous son nom, dans les terres de l'évêché de Metz, la forteresse de Moyenvic au nom de Sa Majesté Césarée, se servant de cette autorité pour étendre ses bornes et limites sur les terres de l'évêque de Metz, frère naturel du Roi, et dans les évêchés de Toul et Verdun qui sont en notre protection; que Sa Majesté Très-Chrétienne, voulant le retirer de ces mauvais desseins par les voies de raison et de douceur, avoit député des commissaires pour convenir à l'amiable avec lui, ne désirant pas perdre ce jeune prince qu'il voyoit se précipiter sans raison et jugement; que ledit comte Olivarès lui-même se souvînt qu'il lui avoit dit, il y avoit quatre ans, que la cause principale pour laquelle le Roi Catholique avoit baillé ses armes d'Italie à l'Empereur pour assiéger Casal, c'étoit le manque de respect du duc de Nevers, qui avoit été si hardi de traiter le mariage de l'héritière de Mantoue, parente de Sadite Majesté Catholique, sans l'avoir invitée aux noces; que ce duc de Lorraine ici avoit bien passé plus avant, voulant marier Monsieur, frère unique et héritier présomptif de la couronne, avec sa sœur, sans en avoir non-seulement donné part au Roi, mais même ayant souvent reçu des témoignages de sa part qu'il ne désiroit pas qu'on mariât son héritier à son desçu et sans son consentement, et qu'on le traitât plus mal en une affaire de cette conséquence que les moindres particuliers, qui font casser les contrats de mariage quand ils sont faits clandestinement et hors de la connoissance de ceux qui ont l'autorité naturelle sur les conjoints par mariage; qu'après toutes ces mauvaises procédures, le Roi l'avoit vu au mois de janvier 1632 à Metz, où il lui avoit remis tout le passé, se contentant, au lieu de confisquer par la loi des fiefs tout le Barrois et ses dépendances, qu'on lui confinât en forme de dépôt une place qui pût servir de bride à ses mauvais desseins et de caution à sa parole où il avoit tant de fois manqué; ce qui fut fait et exécuté par traité solennel à Metz, dont il fut sur l'heure très-bien récompensé; car le Roi de

Suède, provoqué de gaîté de cœur, comme il disoit, par ce duc de Lorraine, avoit envoyé ses armes à quatre lieues de ses États pour prendre sa revanche, qui sans doute lui eût succédé aussi heureusement comme il avoit fait contre de plus fortes puissances, sans l'intervention du roi Très-Chrétien, qui le prit en sa protection en considération de la religion catholique et du traité nouvellement fait, par lequel il renonçoit nommément et formellement aux pratiques et alliances avec le duc d'Orléans, qu'il garda et entretint avec pareille sincérité que ses autres promesses; car le Roi ne fut pas plutôt arrivé à Paris qu'il renouvela ses menées et ses pratiques plus fort que jamais, et, passant plus outre, rappela Monsieur dans Nancy, où ils firent les projets de ce qui s'est vu depuis en France. Le Roi donc, irrité justement, si jamais prince le put être, retourna en Lorraine, où il trouva que non-seulement le duc avoit recommencé ses trames passées, mais avoit fait charger sur ses terres les gardes du maréchal d'Effiat, et commencé une rupture par voie de fait avec Sa Majesté, qui le mit en moins de quinze jours à la raison, sans vouloir encore que les choses passassent aux extrêmes rigueurs, mais bien le mettre en état de ne pouvoir plus exécuter ses mauvaises volontés, qui renaissoient si souvent dans son esprit après que l'on pensoit les en avoir déracinées; que Stenay, dont se plaignoit ledit comte, étoit une des places déposées par le traité, qui ne fermeroit non plus le passage aux troupes du Roi son frère, quand ils seroient en bonne intelligence, que lorsqu'elle étoit ès mains du duc de Lorraine, puisque nous avions depuis un mois donné le passage dans le Roussillon aux Cravates, Liégeois et Wallons qui étoient venus contre nous exercer toutes les inhumanités que porte le nom de Cravate, et nous ne le nierions pas à ceux qui n'auroient autre dessein que de passer dans les États de Sa Majesté Catholique; que quant à ce qu'il disoit qu'il leur étoit honteux qu'on vît en la chrétienté un prince leur allié dépouillé de ses Etats, il avoit à lui répondre que, quand nous n'aurions pas traité le duc de Lorraine par raison, ils nous auroient donné un bel exemple de pareille honte en la personne du comte Palatin, qu'ils avoient dépouillé de ses États depuis dix ans, sans que les offices, prières et sollicitations de la plus grande part des princes de la chrétienté lui eussent pu faire rendre un pouce de terre ni un écu de quoi sustenter sa famille; que nous n'en usions pas de même avec le duc de Lorraine, auquel nous ne prenions pas un teston de son revenu, quoique notre vassal, ni un pouce de terre en propriété sans lui avoir payé; et qu'ainsi, s'il paroissoit de l'oppression sur quelqu'un des alliés de cette couronne, c'étoit plutôt sur les nôtres que sur les leurs, et que par conséquent il ne leur pouvoit tourner à honte (1).

Mais si les Espagnols étoient mécontens de l'heureux succès des affaires du Roi en Lorraine, ils ne l'étoient pas moins de voir qu'en Italie il possédoit Pignerol, et tenoit en une sûre protection contre eux et Mantoue et Casal, en la dernière desquelles il entretenoit une si forte garnison qu'elle leur faisoit perdre l'espérance d'y pouvoir rien entreprendre qu'à leur honte. Il se trouva quelque difficulté au changement que le Roi vouloit faire des troupes qui étoient dans le château et la citadelle de ladite ville, non-seulement pour la résistance que le sieur de Toiras faisoit d'obéir, mais à raison d'une défense qui vint de la part du duc de Mantoue, de recevoir èsdits lieux d'autres soldats français. Le long temps que la désobéissance dudit Toiras dura y donna lieu, soit que la défense fût de concert avec lui, soit que M. de Mantoue fût, de cette difficulté d'obéir, entré en quelque crainte que sa place ne fût pas bien assurée entre les mains des Français. Le Roi, lassé de toutes les remises dudit sieur de Toiras, envoya à Turin le sieur de Rocquemont, qui y arriva le 30 décembre 1632, pour porter audit Toiras l'expédition de toutes les choses qu'il avoit demandées au Roi, et le commandement exprès de Sa Majesté de retirer le régiment de Saint-Aunais de la citadelle, et y laisser entrer celui de Nérestan. Toiras, après s'être échappé en plusieurs paroles de colère, menacé ceux qu'il croyoit ses ennemis et lui faisoient de mauvais offices à la cour, et protesté de se venger d'eux par toutes sortes de voies, dussent-elles être honteuses, dit enfin audit sieur de Rocquemont qu'il obéiroit, mais qu'auparavant il falloit que le régiment de Saint-Aunais, ses chevau-légers et ses gardes, qui étoient dans Casal, fussent payés de tout ce qui leur étoit dû avant que d'en sortir, et lui de ses appointemens de général d'armée pour les six derniers mois de l'année passée, comme aussi les officiers d'armée qui étoient sous sa charge, lesquels étoient tous ses domestiques; et quoi qu'on lui représentât on n'en pût jamais tirer autre chose. Le sieur Servien essayoit de trouver l'argent qui étoit nécessaire pour cette fin, quand il fut averti que le marquis Rivare et Guiscardi, chancelier du Montferrat, avoient déclaré audit sieur de Rocquemont qu'ils avoient un ordre exprès du duc de Mantoue, des fêtes de Noël précédent, de ne

(1) C'est quelque chose de fort curieux que l'emploi de Bautru. Il n'avait jamais à conclure, mais toujours à discuter.

laisser pas entrer le régiment de Nérestan dans le château ni la citadelle. Cela obligea à renvoyer promptement vers le Roi le sieur de Rocquemont, que le sieur de Toiras accompagna de Castelan, pour envoyer par lui le mémoire des demandes qu'il faisoit à Sa Majesté. Le duc de Mantoue dépêcha aussi au Roi, se soumettant entièrement à sa volonté quand il auroit considéré les raisons qui l'avoient mû à donner cet ordre, qui étoient que Casal étoit une place si muguetée des voisins, qu'il étoit besoin qu'il plût à Sa Majesté de faire réflexion sur les personnes qu'il y pourroit introduire, afin qu'il n'en arrivât aucun inconvénient, comme il savoit bien qu'il y avoit quelquefois occasion de craindre; d'autre part, que cela étoit cause que ses sujets recevoient très-mauvais traitement à Milan pour le commerce. Le sieur Servien envoya son secrétaire à Mantoue, pour représenter au duc que ce seroit une espèce d'affront fait à Sa Majesté s'il témoignoit avoir moins de confiance en elle qu'au maréchal de Toiras; que Sa Majesté n'ayant pas ci-devant commandé que le régiment de Saint-Aunais entrât dans la citadelle, mais simplement approuvé la chose après que ledit sieur maréchal l'avoit faite, ne refuseroit point de remettre la garnison de Casal en l'état que désireroit ledit sieur duc, après qu'il auroit été pourvu à sa réputation en recevant celui de Nérestan; mais qu'avant cela, par tout autre expédient, elle ne pouvoit être satisfaite devant le monde; que pareillement de retirer toutes les troupes françaises du Montferrat, ce n'étoit ni la saison de le faire, ni l'occasion d'en faire la demande; que ledit sieur duc se devoit souvenir combien de fois il avoit été dépouillé de son pays, pour avoir plutôt songé à le soulager qu'à le conserver; que ce n'étoit pas beaucoup assurer son soulagement d'en sortir les forces amies pour en laisser l'entrée libre aux ennemis, principalement aujourd'hui qu'il y avoit une armée de douze mille hommes dans le Milanais, à qui la facilité de se loger dans le Montferrat en pourroit faire prendre l'envie, puisque le duc de Feria avoit eu ordre de la renforcer de la moitié pour le passage du cardinal Infant; que lorsque les forces de l'Etat de Milan seroient réduites à l'ordinaire, Sa Majesté seroit très-contente de se décharger de la dépense qu'elle faisoit pour la garde dudit Montferrat, et ne supporter que l'entretènement de la garnison ordinaire de Casal; mais que d'en faire la réduction avant que les Espagnols eussent disposé ailleurs de leurs troupes, ce seroit se tromper soi-même, et ledit duc seroit mal conseillé d'en supplier Sa Majesté. Ledit sieur duc trouva ses raisons si bonnes qu'il s'y rendit incontinent, et manda à ses officiers qu'ils eussent à obéir et exécuter tout ce qui leur seroit commandé de la part du Roi, protestant qu'il n'auroit jamais autre volonté que celle de Sa Majesté, et qu'il ne capituleroit point avec elle pour quoi que ce fût, et lui rendroit très-humble obéissance. Il envoya cet ordre par le podestat de Mantoue, qui étoit celui qui, quinze jours auparavant, avoit porté les ordres contraires. Le sieur Servien fit sommer le maréchal de Toiras d'accomplir sa parole, maintenant qu'il n'y avoit plus de difficulté du côté de Mantoue. Le maréchal, qui avoit dit qu'il obéiroit au Roi quand la réponse seroit venue, moyennant que ce fût avec le consentement de M. de Mantoue, répondit qu'il obéiroit après qu'au préalable les choses qu'il avoit envoyé demander au Roi seroient exécutées. Le sieur Servien, recevant en ce temps-là des dépêches du Roi par lesquelles il lui commandoit de mettre fin à cette affaire en quelque manière que ce fût, lui fit payer tout ce qui étoit contenu dans son mémoire, moyennant quoi ledit sieur de Toiras fit sortir le régiment de Saint-Aunais de Casal, et à mesure qu'il sortoit entrer celui de Nérestan, le 24 janvier, le sieur de Toiras ne prenant pas garde que son procédé étoit criminel, ne rendant pas au Roi l'obéissance pure et simple qu'il lui devoit, mais capitulant avec lui auparavant que de lui rendre une place qu'il avoit commise à sa fidélité; ce qui le rendoit si criminel qu'il avoit pour son salut plus de besoin d'une abolition que de toutes les conditions qu'il demandoit. Cette affaire, qui donnoit aux Espagnols beaucoup d'espérance de pouvoir troubler le repos d'Italie, leur fut autant désagréable lorsqu'ils la virent terminée au contentement du Roi.

Ils avoient envoyé le sénateur Villani aux princes d'Italie pour les affermir en leur bienveillance envers eux, avec ordre particulier de se confier au duc de Parme, qui, ayant été maltraité d'eux, et en conservant le ressentiment, qu'il n'osoit toutefois faire paroître, reçut ledit Villani avec beaucoup de témoignages de bonne volonté, mais à intention d'en faire son profit pour empêcher l'effet de leurs mauvais desseins. Les propositions dudit Villani ne tendoient à autre fin qu'à chasser les Français de Pignerol, pour tenir l'Italie entièrement assujétie à leurs volontés. Aussi la plus violente instance que le comte Olivarès fit au sieur de Bautru, fut sur la restitution de Pignerol, qu'il ne pouvoit nommer sans changer de visage et de ton de voix, répétant qu'il ne falloit point parler de traité et retenir Pignerol; qu'ils perdroient plutôt cent Espagnes que de souffrir un tel affront; qu'ils avoient restitué de

bonne foi en Italie, et qu'ils attendoient le même de nous; que le traité devoit être exécuté des deux côtés, autrement qu'il étoit nul. Il (1) lui demanda si nous avions quelque chose à restituer, si toute la Savoie, Briqueras, Suse et grand nombre d'autres places n'étoient pas restituées à leur seigneur, et si par le traité il avoit été défendu au duc de Savoie de vendre et au Roi d'acheter; qu'en ce cas-là il n'étoit pas exécuté, mais que, pourvu que nous pussions prouver que le Roi ni M. de Savoie n'étoient ni fous ni mineurs, il ne voyoit pas qu'on leur pût défendre ce qui étoit permis au dernier savetier de Madrid. Il (2) lui dit qu'il ne pouvoit pas le vendre ni le Roi l'acheter, étant fief de l'Empire, sans le consentement de l'Empereur, qui se sentoit offensé au dernier point par cette aliénation. Il (3) lui répondit qu'il n'avoit jamais ouï dire que Pignerol fût fief impérial, mais bien que l'on tenoit en France que c'étoit un fief dépendant du dauphin de Viennois, et qu'il se trouvoit des actes dans la chambre des comptes de Dauphiné qui faisoient foi de cette mouvance; mais que quand bien ce seroit un fief de l'Empire, qu'il seroit plus glorieux à l'Empereur d'avoir pour vassal un roi de France qu'un duc de Savoie, et que la couronne d'Espagne tenoit tant de villes impériales en Italie et ailleurs, dont nous ne nous plaignions pas, qu'ils étoient bien injustes de nous disputer si peu de chose; que toute la chrétienté jugeroit par la demande de cette restitution que les Espagnols voudroient agir avec les Français avec une autorité insupportable, puisque, occupant tant de villes et provinces sur lesquelles nous avons de justes droits et prétentions légitimes, ils ne se contentoient pas de ne les pas rendre au Roi Très-Chrétien, mais bien le vouloient-ils contraindre de rendre aux autres ce qu'ils (4) ne nous demandoient pas; qu'il n'avoit ouï dire que M. de Savoie fût mal content de cette aliénation qu'il avoit faite par une juste vendition, et que, lorsqu'il s'en plaindroit, les voies de droit seroient ouvertes pour se défendre de part et d'autre. Il (5) répondit que c'étoit l'Empereur qui devoit être contenté, non pas M. de Savoie, et qu'on ne pouvoit posséder justement Pignerol sans son investiture; et lui (6), que nous étions prêts de rendre tous les devoirs à l'Empire que quatre de nos rois, qui avoient possédé Pignerol dans le siècle dernier l'espace de plus de quarante années sous trois divers empereurs, en paix et en guerre, leur avoient rendus; que jamais on n'avoit ouï dire en France ni ailleurs qu'aucun de ces rois eût reçu investiture de l'Empereur pour cette place, ni que les empereurs eussent fait aucune instance sur cette occasion, non pas même lorsque Henri III passa par Vienne chez Maximilien, qui ne lui parla jamais ni de Pignerol ni de l'investiture; et s'il y eût eu quelque saison propre pour en parler, c'étoit en celle-là où le Roi partoit de chez l'Empereur pour aller chez le duc de Savoie, qui en ce même voyage obtint du roi Très-Chrétien, par ses soumissions et non par les menaces de l'Empire, la restitution dudit Pignerol.

En même temps que Villani fut dépêché par les Espagnols en Italie, le sieur Bachelier y fut aussi envoyé de la part du Roi, et pour découvrir aux princes les mauvaises intentions des Espagnols, et leur faire connoître qu'au contraire Sa Majesté n'avoit autre intérêt que de conserver leur liberté, et être en état de faire passer ses armes en Italie toutes fois et quantes qu'il en seroit de besoin pour les garantir de la servitude que le roi d'Espagne leur vouloit imposer. Le duc de Parme ensuite fit un accord et traité avec le Roi, dont la copie est à la fin de ce volume (7), par lequel Sa Majesté le prenoit en sa protection, promettoit de le défendre contre les armes d'Espagne, et lui de sa part promettoit un certain nombre de gens de guerre, si pour la liberté d'Italie le Roi entreprenoit la guerre contre le Milanais. A quoi ledit duc de Parme se sentit particulièrement obligé, à cause de la surprise que le cardinal Infant (8) avoit voulu faire, mais en vain, le 13 mai, de la ville de Plaisance appartenante audit duc, et en même temps du château de La Vadère dans le Mantouan, qui lui réussit aussi mal que la première. Dieu donne à toutes choses l'événement qu'il lui plaît; mais la qualité du conseil montre celle de l'esprit du prince: le cardinal Infant mal conseillé se rendit suspect et odieux par ses entreprises; et la foiblesse avec laquelle il entra dans le Milanais, ne pouvant rien exécuter de ce qu'il s'étoit promis, le rendit méprisable.

Sa Majesté, ne voulant néanmoins rien oublier pour se munir contre ses mauvais desseins, envoya au même temps le sieur d'Emery en Italie, pour donner ordre que Pignerol fût en bon état; qu'il fît mettre effectivement aux magasins de la ville et citadelle de Pignerol six mille

(1) Bautru.
(2) Olivarès.
(3) Bautru.
(4) Les autres.
(5) Olivarès.
(6) Bautru.

(7) Elle n'y est pas.
(8) Ce cardinal était frère du roi d'Espagne et s'appelait Ferdinand. Le roi catholique l'avait envoyé en Italie pour lever une armée et la conduire dans les Pays-Bas.

charges de blé, pour y demeurer en dépôt sans qu'on les pût consommer, dont le gouverneur de la citadelle et deux notables bourgeois de ladite ville se chargeroient envers Sa Majesté, et s'obligeroient de faire renouveler par chacun an le tiers desdits blés; et y mettre dans les magasins de Briançon deux mille charges de blé, dont le tiers seroit pareillement renouvelé tous les ans; que les fortifications aussi fussent tellement parachevées qu'il n'y eût rien à redire, et qu'il y eût des munitions de guerre, canons, moulins à bras et toutes autres choses nécessaires pour un siége; de sorte qu'en ce cas on ne pût se prendre qu'au courage et à la volonté de ceux qui défendroient la place. Il n'y trouva pas peu de difficulté, à cause du mécontentement secret du duc de Savoie, qui, ne voyant pas de bon œil que le Roi fît fortifier Pignerol, imposa premièrement de grandes daces sur tout ce qui passoit de Piémont à Pignerol, puis régla la pistole d'Espagne à 6 livres 4 sous, qui étoit un quart moins qu'elle valoit en France, mit notre quart d'écu à 12 sous des siens, qui n'en valoient pas 9 des nôtres, et décria toutes nos monnoies basses, ce qui nous étoit une grande incommodité, d'autant que le finage de Pignerol est si petit que nous ne pouvons nous passer des denrées de Piémont; mais la plus grande nécessité étoit pour la chaux, laquelle nous ne trouvions que dans ses Etats, ce que le duc reconnoissant, y mit des impositions excessives, lesquelles il augmentoit de jour à autre; et enfin, voyant qu'à quelque prix que ce fût nous ne laissions pas d'en acheter, il l'envoya toute enlever et porter à Turin, disant en avoir besoin pour fortifier la place. A toutes lesquelles choses nous dissimulâmes un temps, et envoyâmes chercher de la chaux en toutes les vallées voisines appartenant à la France; et en ayant trouvé dans celle de Pragela et quelque autre, le duc alors aima mieux faire marché raisonnable avec nous de celle qu'il prenoit de ses sujets sans qu'il en payât aucune chose. On crut aussi que, pour fortifier les cœurs des hommes aussi bien que les murs de la ville, il étoit nécessaire d'envoyer les religieux italiens qui y étoient hors de leur couvent, et y en substituer de français en leur place; ce que l'on fit peu à peu avec le gré de Sa Sainteté et de leur supérieur. Après que ledit sieur d'Emery eut apporté tous les soins nécessaires pour la sûreté de Pignerol, il fit le même pour Casal: ce qui fut cause que le cardinal Infant, voyant qu'il n'y avoit rien à gagner pour lui de ce côté-là, ne pensa qu'à faire passer son armée en Lorraine sous le duc de Feria.

Il détourna seulement du service du Roi la douairière de Mantoue, laquelle, fortifiée de la princesse sa fille (1), il souleva contre le duc. Ladite douairière représentant à sa fille qu'elle étoit héritière des Etats de Mantoue et du Montferrat, et qu'elle avoit consenti, ou pourroit ci-après consentir mal à propos par paroles, par écrit ou autrement, à quelque chose préjudiciable à ses droits, lui conseilla d'en faire un acte de renonciation dès lors; de sorte que, le 28 juillet, ladite princesse de Mantoue, étant dans un conseil qu'elle tint, présenta un papier écrit et signé de sa main, et après l'avoir fait lire, leur dit que dans deux jours elle entreroit dans sa vingt-cinquième année, et qu'elle avoit été conseillée de faire auparavant une déclaration, laquelle elle désiroit qu'ils signassent comme témoins. Quelques-uns d'entre eux lui répondirent qu'ils ne le pouvoient faire sans un exprès commandement du duc. A quoi elle répliqua qu'il en étoit d'accord, et que c'étoit une pièce concertée avec lui; et voyant que pour cela ils ne signoient point, elle se leva et leur dit en rehaussant sa voix qu'ils la fâcheroient s'ils ne faisoient ce qu'elle vouloit. Lors son secrétaire, qui étoit secrétaire de ce conseil, prit la parole et dit qu'ils ne devoient pas offenser la princesse à ce point que de douter de ce qu'elle leur disoit, et qu'il ne savoit pourquoi ils faisoient difficulté de lui obéir en une chose qu'elle leur assuroit être de la participation et du consentement du duc; lors ils signèrent, entre autres l'évêque de Mantoue, deux chevaliers, deux secrétaires d'Etat, le président du sénat et celui du magistrat; et cela fait ils allèrent trouver le duc pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé, et, lui, envoya aussitôt appeler ce secrétaire sur lequel ils se déchargeoient principalement. Ledit secrétaire, étant venu devant le duc, dit qu'il n'avoit pas assuré que la pièce lui eût été communiquée, mais bien qu'il sembloit qu'on n'en pouvoit douter, puisque madame la princesse les en assuroit, et qu'en effet il l'avoit cru. Le duc lui commanda de sortir dans vingt-quatre heures de la ville, de se retirer dans le Montferrat et de ne point entrer dans Casal. Cela étant su de la princesse, elle s'en alla trouver l'Infante (2); toutes deux envoyèrent querir M. de La Tour, qui étoit là de la part du Roi, auquel l'Infante dit qu'elle avoit su de sa fille que le duc avoit commandé à son secrétaire de se retirer, pour quelque écriture qu'elle avoit fait signer ce jour-là; que c'étoit un affront qu'il lui faisoit et à elle aussi, puisqu'elle étoit sa mère,

(1) Belle-fille du duc Charles et veuve du duc de Rethelois, mort en 1631, au mois de septembre.

(2) Sa mère, fille du feu duc de Savoie et d'une infante d'Espagne.

et qu'elles l'avoient envoyé appeler pour lui dire, comme étant ici ministre du Roi, qu'il ne le sauroit mieux servir que d'aller trouver le duc et lui dire qu'il levât le commandement qu'il avoit fait à ce secrétaire de sortir à cette heure, car autrement il en auroit du déplaisir et ne sortiroit point assurément, et ensuite une infinité de paroles superbes et de mépris du duc. A quoi le sieur de La Tour répondit qu'il étoit venu à Mantoue comme soldat et pour y servir le duc de son épée, et non comme ministre pour y négocier; mais que la confiance qu'elles lui montroient l'obligeoit à leur dire qu'il lui sembloit qu'elles devoient demander ce qu'elles désiroient en autres termes si elles vouloient l'obtenir, et qu'elles étoient assez prudentes pour considérer les suites d'un semblable discours. A quoi l'Infante, recommençant du même style, repartit qu'elles n'étoient pas capables de faire comme la Reine-mère ni comme M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient été mal conseillés, et qu'elles étoient de celles qui savoient bien que qui quittoit la partie la perdoit, et qu'enfin elle étoit fille de Charles Emmanuel, et qu'elle ne s'étonnoit pas pour le bruit. M. de La Tour, lassé et en colère de semblables discours, leur dit qu'il alloit trouver le duc, et en effet y alla, et lui rapporta une partie de ce qui lui avoit été dit; ce qui fit que le duc, dès le lendemain matin, commanda à un archer de sa garde de mettre le secrétaire dehors, et de le faire passer par devant le logis de l'Infante, laquelle, aussitôt qu'elle sut sa sortie, renvoya appeler M. de La Tour, et avec un discours autant humble que le précédent étoit altier, en présence de la princesse, lui dit en conclusion qu'elles le prioient d'aller trouver le duc, et le prier en leur nom de rappeler ce secrétaire, mais après avoir piqué et porté la princesse en des ressentimens extrêmes, jusqu'à lui dire pour cela que le monde en feroit de mauvais discours et important à sa réputation, et tout ce qui la pouvoit animer. Aussi en ce second discours qu'elles eurent avec M. de La Tour, l'Infante supplioit, et la princesse fulminoit. M. de La Tour alla trouver le duc pour la seconde fois, auquel il fit rapport de ce que dessus : deux jours se passèrent, durant lesquels le duc fit demander à la princesse cette écriture, et lui fit conseiller sous main et par ses créatures de la lui envoyer, mais tout cela inutilement.

Et cependant arrivèrent avis de Milan que cette protestation, sans savoir qu'elle eût paru à Mantoue, y devoit paroître bientôt; qu'elle avoit été dressée en Piémont et consultée à Milan, et que l'on se prît garde de la princesse et du petit prince; que l'on avoit quelque vent que l'Infante entreprenoit et promettoit de les enlever tous deux, et de gagner la princesse par le mariage d'elle et de l'Infant-cardinal, et qu'enfin l'on croyoit que c'étoit le sujet du voyage du comte Barnetto, majordome de ladite Infante à Milan, et des fréquentes consultes où il se trouvoit. Ces avis se trouvèrent suivis d'autres, qui étoient que les Espagnols avançoient un corps de cavalerie sur la frontière du Crémonais; de sorte que, toutes ces circonstances et la qualité de l'écriture considérées, l'on jugea que la fin de cette affaire étoit ce qui étoit arrivé, c'est-à-dire une mésintelligence et désunion; de sorte que le duc estima qu'il falloit dissimuler son ressentiment, et accorder à la princesse tout ce qu'elle demandoit, pour, par ce moyen, combattre et retarder les résolutions que sa mère lui voudroit donner. En effet il fit qu'une personne en qui ladite princesse avoit créance, lui dit qu'on croyoit que le duc ne lui accorderoit pas le rappel de son secrétaire, parce qu'elle le demandoit au nom de l'Infante, et que quand elle le demanderoit toute seule, on ne pouvoit douter que le duc ne lui accordât, et lui conseilla de le faire : elle le fit, et le duc lui en envoya l'ordre, et commanda à celui qui le lui porta de savoir si elle étoit contente, auquel ayant répondu qu'oui, il lui repartit : « Le duc ne peut pas dire la même chose que vous ne lui ayez renvoyé cette écriture qui est cause de tout ce divorce; » en y ajoutant toutes les raisons qui l'y devoient convier. A quoi elle répondit que pour l'original il lui étoit impossible pour l'avoir donné à sa mère et elle l'avoir envoyé hors de Mantoue; et ce jour-là et le suivant fit toujours la même réponse, en envoyant une simple copie au duc; ce qui l'obligea de dépêcher Baillot vers le Roi pour lui en donner part et de la résolution qu'il avoit prise, laquelle il auroit exécutée sans qu'il avoit cru que, pour ne point donner ce prétexte à ses ennemis qui étoient proche et armés, il étoit nécessaire que le Roi appuyât ouvertement cette affaire, comme il le supplioit de le faire par l'envoi de M. de La Thuillerie, ou de tel autre que Sa Majesté jugeroit à propos.

Sa Majesté ayant reçu avis de ces choses, manda à M. de Mantoue, et lui fit savoir particulièrement par le sieur de La Tour, que ce qu'il avoit à faire de plus pressé étoit de mettre l'infante Marguerite hors de ses Etats de Mantoue et de Montferrat, sans souffrir que, pour aucun prétexte que ce fût, elle y fît plus de séjour; car il ne lui celeroit point qu'après avoir eu part à une entreprise si préjudiciable au bien et repos de ses Etats, comme il ne pourroit avec raison prendre plus de confiance en elle, Sa Majesté aussi, ni

tous les princes intéressés avec lui, ne sauroient être en assurance tant qu'elle seroit près de lui; qu'il donnât ordre que sortant de Mantoue elle ne prétendît pas aller établir sa demeure dans Casal, comme elle avoit voulu faire autrefois; que Sa Majesté, pour ce sujet, le mandoit à l'Infante même, et en termes un peu pressants, lui écrivant qu'il s'assuroit bien que, reconnoissant comme elle devoit faire que son séjour dans Mantoue ne pouvoit qu'altérer les esprits et les éloigner d'une vraie réconciliation qui étoit reconnue si nécessaire, elle ne feroit point de difficulté de se retirer pour quelque temps dans une de ses maisons hors de ladite ville, et que Sa Majesté, qui savoit les conséquences de cette affaire, se sentiroit obligée de lui conseiller de prendre cette résolution, si elle ne croyoit qu'elle s'y disposeroit d'elle-même, reconnoissant qu'elle étoit absolument nécessaire pour le bien et repos de ceux qui lui touchoient de si près; et partant que ledit duc se pouvoit excuser de cette résolution, s'il le jugeoit à propos, sur Sa Majesté; que cela fait, il ne falloit rien oublier pour découvrir toutes les particularités des desseins que l'on pouvoit avoir eus, et les personnes qui avoient eu part à une action de telle importance; ce qui ne se pouvoit mieux faire qu'en poursuivant la punition du secrétaire de ladite princesse, lequel vraisemblablement en avoit la connoissance entière, et lequel par conséquent ledit sieur duc ne devoit point différer de mettre entre les mains de la justice, quelques instances qu'on lui pût faire au contraire; que ses ministres et conseillers aussi, qui avoient signé ledit acte, ne se pouvoient excuser, ou d'une malice punissable, ou d'une extrême facilité, laquelle en semblables matières tenoit lieu de semblable crime; et partant il devoit dépendre de la prudence dudit sieur duc d'éloigner pour ce sujet de la connoissance de ses affaires ceux desquels il s'assureroit le moins, après toutefois avoir pourvu à la sûreté de leurs personnes, afin que, si par la suite de la recherche ils étoient trouvés complices ou adhérens de cette conjuration, on pût user contre eux de la rigueur des lois, sans laquelle il étoit à craindre que ledit sieur duc ne se trouvât enfin lui-même accablé par les factions et cabales que l'on pouvoit avoir faites dans Mantoue, en conduisant une si préjudiciable entreprise; que cependant, comme l'on ne pouvoit donner autre conseil audit sieur duc que de châtier ceux qui se trouveront avoir trempé à cette conspiration par malice, on ne vouloit pas aussi lui déconseiller d'user de sa bonté envers ceux qui y auront adhéré par simple facilité, ce qui se devoit faire toutefois avec les réflexions nécessaires pour qu'il n'en puisse arriver inconvénient; que néanmoins pendant ces recherches, qui devoient être faites (si on en vouloit tirer quelque fruit) avec une extrême diligence et un peu de sévérité, d'autant que la princesse en pourroit être offensée, il ne falloit rien oublier pour tâcher à regagner son esprit, et lui faire comprendre que tout ce que l'on faisoit n'étoit que pour lui découvrir l'artifice avec lequel on l'avoit voulu séduire contre son propre bien par un si pernicieux conseil, lequel venant de la part de ceux qui avoient tant de fois envahi ses États, attaqué deux fois Casal et saccagé Mantoue, lui devoit être suspect pour cette seule raison, quand même il ne paraîtroit pas visiblement (comme il faisoit) qu'ils avoient voulu remettre, par ce moyen, le trouble et la division dans sa famille, révoquant en doute la validité de son mariage, et ensuite la condition de ses enfans et sa propre réputation, qui devoit être toujours plus chère aux princesses que toute autre chose; que toutefois, les douceurs et les caresses que l'on estimoit à propos de lui faire pour la détacher de tous les engagemens et espérances où elle pouvoit être entrée, ne devoient pas empêcher que, sous prétexte de lui rendre plus d'honneur ou autrement, on ne prît garde à ses actions, et qu'on ne s'assurât de la personne du petit prince, sur laquelle il ne falloit point douter que, voyant le premier coup failli, on ne tâchât de faire quelque entreprise, principalement tandis que l'Infante seroit dans Mantoue, et qu'elle continueroit les intelligences et pratiques qu'elle entretenoit ouvertement dans Milan. Après tout cela, il falloit redoubler les soins pour la garde et sûreté de la ville de Mantoue, et, en cas que la garnison ne fût suffisante et en bon état, en écrire au sieur de La Thuillerie, lequel avoit ordre de Sa Majesté de faire tous les offices nécessaires pour l'assistance dudit sieur duc près de la République, étant à croire qu'en une occasion si importante (où il s'agissoit de prévenir des desseins dont l'effet ne lui seroit guère moins préjudiciable qu'audit sieur duc) elle ne refuseroit pas le secours qui seroit jugé nécessaire, au moins pour parer aux premiers coups.

Le duc de Mantoue, qui avoit si souvent éprouvé par effets la sincérité des intentions du Roi pour la conservation de ses États, crut aux sages conseils qu'il lui donnoit de ne rien omettre pour se garantir des mauvais desseins qu'il connoissoit que l'on avoit eus contre lui par une action préméditée de si longue main, et conduite si secrètement par l'artifice des Espagnols qui avoient conjuré sa ruine. Il commanda ensuite à l'infante Marguerite de sortir de Mantoue sans aucun délai; et, pour n'user de l'extrémité de la

rigueur envers elle, lui permit de demeurer à Cualters, où les Vénitiens la trouvant un peu trop près de Mantoue, en écrivirent au Roi, qui leur manda que s'il avoit bien eu l'autorité de la faire sortir de Mantoue, il l'auroit bien de la faire éloigner davantage si elle donnoit lieu de soupçon. Son éloignement rapprocha l'esprit de la princesse de son devoir; elle se rendit incontinent capable de reconnoître les mauvais conseils que sa mère lui avoit donnés, les abandonnant et se conformant à la volonté de son beau-père. Elle eût bien voulu lui rendre l'acte de la protestation qu'elle avoit faite; mais l'ayant donné à sa mère, qui l'avoit incontinent envoyé à Milan, où le dessein en avoit été premièrement formé, il n'étoit pas en sa puissance d'exécuter le désir qu'elle en avoit; mais elle fit un autre acte contraire, par lequel elle renonçoit au premier, et avouoit qu'elle avoit été lors mal conseillée, et qu'elle le reconnoissoit maintenant, et partant l'annuloit et le cassoit, révoquant tout le contenu en icelui.

Ainsi tout l'avantage que le cardinal Infant sembloit avoir tiré de son voyage en Italie fut réduit à néant; et bien que tous les princes de ce pays, excepté le duc de Parme, lui fissent des soumissions en apparence très-grandes, si ne put-il néanmoins obtenir d'eux tout ce qu'il leur demandoit, non pas même du duc de Florence, auquel le sénateur Villani, dont nous avons parlé, ayant proposé, de la part du roi d'Espagne, le mariage de l'héritière de Stigliane pour son frère, la charge de général de la mer, comme l'avoit le prince Philibert de Savoie, et l'investiture de Piombino pour sondit frère, et pour le cardinal de Médicis, son oncle, la protection d'Espagne dans Rome avec l'archevêché de Montréal, et le chapeau du cardinal Infant pour un autre de ses frères, pourvu qu'il prêtât un million d'or audit roi d'Espagne, il en fut refusé, comme aussi d'entrer en une ligue qui lui fut par lui proposée sous le nom spécieux de la conservation de la liberté d'Italie. Sa Sainteté fit le même refus à l'ambassadeur de l'Empereur, qui lui faisoit instance sur le même sujet, et d'entrer comme chef dans ladite ligue défensive et offensive; car elle lui répondit qu'elle étoit toujours prête de contribuer ce qui dépendroit d'elle pour la défense d'Italie, mais que, sous ce nom de général des princes d'Italie le roi d'Espagne étant compris, celui de France auroit sujet de dire que cette ligue rendroit le Pape partial, ce qui étoit contre son intention qui est d'être père commun. A quoi ledit ambassadeur lui ayant reparti qu'il le convioit au nom de l'Empereur à entrer en cette ligue, non comme pape, mais comme prince qui possède de si grands États en Italie, Sa Sainteté ne fit autre réponse, sinon que cette métaphysique n'étoit pas bonne en politique. Il ne laissa pas néanmoins de se laisser persuader par le cardinal Barberin, de faction espagnole, d'envoyer un gentilhomme à Milan visiter le cardinal Infant, bien qu'on pût dire qu'il y eût quelque chose à redire en cela, d'autant que, lorsqu'en 1629 le Roi vint à Suse, il n'avoit pas envoyé vers Sa Majesté; mais aussi en reçut-il de Dieu le juste salaire, car ledit cardinal Infant ne daigna pas envoyer aucun des siens vers lui ni vers toute sa maison, laquelle l'avoit envoyé saluer.

Les Espagnols n'en demeurèrent pas là; ils tramoient des choses plus grandes contre sa personne et sa dignité. Le sieur Gueffier, qui, en l'absence de l'ambassadeur, avoit la charge des affaires de France à Rome, manda au Roi que le cardinal Borghèse lui avoit dit que le cardinal Savelli, qui étoit l'une de ses créatures, l'avoit vivement pressé de la part du vice-roi de Naples de se joindre aux cardinaux espagnols, desquels le dessein étoit de trouver moyen de faire un autre pape, et que le sieur de Sayavedra, agent d'Espagne, alloit trouver l'Empereur pour lui faire instance d'envoyer tous les cardinaux allemands en Italie, où ils se devoient assembler en la ville de Milan, pour de là venir à Rome, sur la créance qu'ils avoient fondée sur des prédictions frivoles que le Pape devoit mourir cette année-là; et déjà ledit vice-roi avoit seul les ordres secrets de ce qu'il devoit faire au cas que le siége vînt à vaquer, et que si la mort du Pape n'arrivoit point, ils devoient aviser comme ils pourroient assembler un concile, et donner tant de traverses à Sa Sainteté qu'ils lui fissent avancer ses jours. Ce dessein étoit formé par eux; mais la piété de l'Empereur le retarda, et la mort du cardinal Ludovisio, qui avoit seul plus d'autorité que tous les autres partisans espagnols, leur ôta le moyen de le pouvoir exécuter. L'arrivée du duc de Créqui en Italie, où Sa Majesté l'envoya pour rendre de sa part l'obédience filiale à Sa Sainteté, lui apporta beaucoup de consolation, et, par son autorité, il ralentit l'ardeur de ceux qui faisoient toutes ces menées, au préjudice du respect dû à Sa Sainteté, et du service de Sa Majesté. Il arriva à Rome au commencement de juin, et après y avoir été inconnu quelques jours, il y fit son entrée le 20; le fils de don Tadée vint au-devant de lui, comme neveu du Pape, et lui fit des excuses de l'absence de son père; ce qui fut au grand regret des Espagnols, qui, huit jours durant, travaillèrent par toutes sortes de moyens imaginables pour l'empêcher, mais au grand contentement de tout le peuple romain, duquel on ne vit jamais une si grande affluence

et un applaudissement si solennel, car on n'entendoit qu'une voix confuse de plusieurs milliers d'hommes qui tous crioient vive France! Le 25, il alla à l'audience avec les cérémonies accoutumées à une si solennelle ambassade, présenta au Pape la lettre du Roi, écrite de sa propre main, et lui dit que Sa Majesté lui avoit commandé de venir prêter en son nom l'obédience filiale qu'elle devoit à Sa Sainteté et au Saint-Siége, comme roi Très-Chrétien et fils aîné de l'Église, à l'imitation des rois ses prédécesseurs, qui ont signalé les temps de leurs règnes, non-seulement par la déférence de semblables offices et devoirs, dans lesquels le zèle de cette couronne a toujours éclaté sur celui de toutes les autres, mais encore par de si grandes et généreuses actions, entreprises pour l'honneur, protection et maintien des papes et du Saint-Siége, qu'ils en ont acquis et mérité des titres, éloges et bénédictions qui n'ont jamais été communiqués qu'à eux : avantages desquels Sa Majesté n'entendoit se prévaloir que pour s'exciter aux occurrences à surpasser et renchérir au-dessus de tous ces exemples domestiques; qu'outre les obligations générales dont Sa Majesté lui étoit redevable, elle reconnoissoit lui en avoir de très-particulières pour l'affection tendre qu'elle savoit que Sa Sainteté lui portoit; qu'aussi ne se satisferoit-elle jamais qu'elle ne lui eût rendu, et à tous ceux de sa maison, des preuves de même qualité de la reconnoissance sensible qu'elle en avoit; que si Sa Majesté n'avoit été si prompte à s'acquitter de ce devoir comme il étoit convenable, et ainsi qu'elle avoit désiré, les occupations continuelles des guerres étrangères et domestiques qu'elle avoit eues, justifioient assez les raisons de ce retardement, qui n'avoient été qu'afin de le pouvoir exécuter avec plus de dignité et de magnificence; et si d'autres avoient usé de plus de diligence, Sa Majesté souffroit volontiers qu'ils la devançassent en ces cérémonies extérieures, qui n'étoient que les ombres des effets qu'elle étoit prête d'exécuter, mais ne le souffriroit jamais, voire personne ne la pourroit égaler en cette partie-là, s'il étoit question de procurer l'accroissement et grandeur de l'Église, ou l'avancement et prospérité de ceux de sa maison. Il prêta ladite obédience au nom de Sa Majesté, en qualité de roi de France et de Navarre, en quoi il ne trouveroit (1) pas d'opposition de quelque part que ce fût, après les exemples et actes des trois dernières obédiences rendues par messieurs de Luxembourg, le duc de Nevers et le chevalier de Vendôme aux papes Clément VIII et Paul V, dont il avoit retiré copie pour s'y conformer, et prit soigneusement garde en ce point si chatouilleux de se laisser surprendre.

Il avoit aussi ordre de faire instance à Sa Sainteté de vouloir entrer en une ligue générale pour la paix d'Italie, de laquelle Sa Majesté lui avoit déjà fait parler l'année précédente par le comte de Brissac son ambassadeur, et non-seulement d'y entrer, mais de s'en rendre auteur et promoteur envers tous les princes qu'on y vouloit associer, attendu les grands avantages qui en réussiroient au Saint-Siége et à elle, et qu'elle y pouvoit entrer sans se départir de la qualité de père commun qu'elle vouloit conserver avec tant de soin; ce qui étoit évident, puisque cette ligue n'avoit pour objet que l'union et bonne intelligence entre tous les princes, dont les intérêts et mauvais ménages entre eux pourroient troubler la paix et tranquillité publique d'Italie, et celle ensuite de toute l'Europe, coupant chemin par ce moyen aux occasions semblables à celles qui depuis dix ans y avoient tant apporté de maux et de désordres, lesquels auroient bien passé plus avant si Sa Majesté par sa prudence et valeur n'en eût arrêté le cours. Mais Sa Sainteté lui dit qu'il falloit premièrement vider le différend qu'il avoit avec les Vénitiens, qui lui étoit de très-grande importance, et que sans cela il ne pouvoit prendre de résolution sur ce qu'il lui proposoit; sur quoi le duc de Créqui lui répondit que, comme Sa Majesté s'emploieroit toujours auprès des seigneurs de cette République, afin qu'ils demeurassent dans le respect et la vénération qui lui étoit due comme au souverain chef de l'Église, et dans tous les devoirs de bons voisins, qu'elle supplioit aussi Sa Sainteté d'y correspondre de son côté par une affection cordiale et paternelle, et par un désir effectif d'une vraie union et bonne concorde; que Sa Majesté étoit très-bien informée des bonnes dispositions de Sa Sainteté à tout ce qui seroit juste et raisonnable en cela comme en toutes autres choses, même que Sa Majesté avoit grand sujet de la remercier, comme elle faisoit très-humblement, de l'honneur qu'elle lui avoit fait de dire plusieurs fois qu'elle la faisoit absolument l'arbitre et le juge de tout ce qui la concernoit, et étoit en question entre elle et la République; qu'elle la supplioit donc de persévérer en cette bonne volonté et inclination à la douceur, ajoutant qu'il avoit commandement exprès d'employer son nom et son autorité à composer tous les différends qui seroient à présent ou pourroient survenir, et de travailler sérieusement et soigneusement à procurer et entretenir

(1) Ce mot, ainsi écrit, prouve que le rédacteur copiait une instruction en racontant un fait.

une bonne et sincère correspondance entre Sa Sainteté et ladite République. Sa Sainteté reçut cet office avec grand témoignage de contentement; mais la chaleur avec laquelle l'une et l'autre des parties se portoient en cette affaire, empêcha ledit duc de la pouvoir terminer comme il eût désiré.

Leur différend étoit sur le sujet du territoire de Gorre, qui est un port que Sa Sainteté désiroit conserver et agrandir comme très-important à l'État de Ferrare; les Vénitiens ne le vouloient pas souffrir, craignant que par succession du temps il ruinât celui de Venise. Le Pape avoit quelques petits forts auprès, qu'il disoit être sur sa terre; les Vénitiens au contraire prétendoient que c'étoit sur la leur. Sa Sainteté demandoit que, si elle ruinoit ces forts, les Vénitiens avouassent qu'une grande partie des terrains nouveaux qui étoient entre le tail du Pô et lesdits forts lui appartenoient. Les Vénitiens, bien loin d'y consentir, soutenoient que lesdits forts étoient bâtis sur le leur, d'autant que c'étoient des terrains nouveaux qui étoient entièrement à eux. Les Espagnols, qui, n'étant amis ni des uns des autres, eussent voulu les voir venir aux mains, promettoient assistance aux deux parties pour les faire roidir, et leur persuader de ne se relâcher point en leurs prétentions. Cependant plusieurs accidens arrivoient qui les aigrissoient de jour en jour davantage; cela ne se pouvoit faire sans quelque entretènement de gens de guerre, lesquels ne vivoient pas en si bonne intelligence qu'ils ne donnassent mutuellement plusieurs sujets de plainte: une barque chargée de planches et de piquets de bois que Sa Sainteté vouloit faire conduire en un lieu nommé Commacchio, pour y faire un artifice pour faire remonter le poisson, fut arrêtée par les Vénitiens, s'imaginant que Sa Sainteté s'en voulût servir pour les forts qui étoient en contention, de quoi Sa Sainteté se plaignit extrêmement. Elle ne fut pas moins offensée de ce que les Vénitiens firent trancher la tête à un moine sans en parler au nonce, ni renvoyer le moine à son juge ecclésiastique, à cause de quoi le Pape et M. le cardinal Barberin étoient sur le point de jeter une excommunication contre le conseil des dix qui avoit condamné le criminel, si ledit sieur de Créqui n'eût adouci leurs esprits sur l'espérance qu'il leur donna de mettre l'affaire en négociation, et leur en faire avoir quelque contentement.

Les Vénitiens, pour non-seulement se maintenir en réputation durant ces différends, mais l'augmenter encore, firent mettre à leur ambassadeur les armes de la République sur la porte de son palais avec la couronne au-dessus, ce qui n'avoit jamais été pratiqué jusqu'alors. L'ambassadeur de Savoie, suivant cet exemple, honora aussi de la même couronne les armes de son maître sur sa porte, prétendant être bien fondé d'être traité à l'égal de la république de Venise, alléguant entre autres les prétentions de la maison de Savoie sur le royaume de Chypre; qu'à la vérité il ne seroit pas raisonnable que le duc son maître ni ladite République fussent traités à l'égal du Roi et du roi d'Espagne, mais qu'aussi n'étoit-il pas raisonnable qu'il y eût différence pour les honneurs entre ladite République et son maître. Le résident de Bavière, non moins glorieux que les autres, se réveilla aussi, et commença à prétendre que les cardinaux devoient faire arrêter leur carrosse quand le sien s'arrêtoit, comme ils ont accoutumé d'en user aux ambassadeurs des rois et des princes, et le cardinal Cesarini ne s'étant pas arrêté devant lui, il passa outre. Voilà les effets que produisent les différends des maisons de France et d'Espagne, lesquelles, si elles étoient en une bonne union, donneroient sans contredit à tous les princes de la chrétienté le titre et le rang qu'elles jugeroient leur appartenir.

L'affection avec laquelle le duc de Créqui, par le commandement du Roi, s'employoit pour l'accommodement du différend d'entre le Pape et Venise, ainsi que nous avons dit ci-dessus, n'obligea pas tant le cardinal Barberin, que lui, qui étoit entièrement aux Espagnols, ne défendît la vente d'une apologie pour Sa Majesté, qu'un nommé Ganfridi avoit fait imprimer à Bologne après qu'elle eut été vue par tous les docteurs, et mise en lumière par leur permission. Ledit cardinal s'en voulut excuser sur ce qu'il prétendoit être malséant qu'on fît imprimer sur les Etats du Pape un livre qui approuvoit une ligue avec le roi de Suède hérétique; mais le duc de Créqui lui ayant répondu que cette ligue avoit plus servi à l'Eglise en Allemagne que toutes les armes de l'Empereur et de la maison d'Autriche, et que Sa Majesté étoit seule cause que la religion n'avoit point été chassée de Mayence et de toutes les grandes villes que le roi de Suède avoit occupées, ledit sieur cardinal enfin permit qu'elle fût lue et vendue. Il s'opposa aussi auprès de Sa Sainteté à ce que le cardinal Antoine son frère ne reçût la comprotection de France, de laquelle le cardinal Bentivoglio lui avoit accordé la démission. Le cardinal Antoine repartit en présence de Sa Sainteté que, pour la comprotection, elle en feroit ce qu'elle auroit agréable; mais que dès lors il protestoit qu'il demeureroit engagé d'affection au service du Roi et de la France, qui

lui avoient voulu faire l'honneur de le rechercher, et assura le duc de Créqui que, nonobstant toutes les oppositions que l'on y formoit, il l'acceptoit et l'exerceroit le plus tôt qu'il pourroit.

La mauvaise volonté que les Espagnols témoignoient à Sa Sainteté, la rendoit facile à se laisser aller au cardinal Barberin en ces choses qu'il lui représentoit, qui les animoient encore davantage contre lui; mais il ne considéroit pas que cela n'étoit pas suffisant de les ramener, et qu'ils ne le pouvoient aimer qu'il n'abandonnât absolument la bienveillance du Roi et se tournât entièrement de leur côté; ce dont ils lui donnèrent témoignage, en ce qu'ils firent au commencement de septembre emprisonner un père de l'ordre de Saint-Dominique, de la famille des Pignatelli, frère du duc de Montéléon, sous prétexte qu'il vouloit mettre du poison dans les bénitiers des églises et dans toutes les fontaines de la ville de Naples, à la persuasion du Pape et du Roi; et ledit père, ayant été renfermé dans une prison fort étroite, fut trouvé mort le lendemain. Ce vice-roi fit aussi publier un peu auparavant à Naples, de la part du Roi son maître, un édit par lequel ceux qui se feroient ecclésiastiques ne pourroient avoir qu'une certaine et bien petite portion des biens de leur famille. Le chapitre général des religieux de Saint-François se tenant en Espagne cette année-là, ils s'opposèrent artificieusement à ce que celui vers lequel Sa Sainteté inclineroit ne fût élu général, et pour ce sujet firent arrêter à Barcelone le père Galbiati avec plusieurs religieux vocaux (1) d'Italie; ce dont le nonce s'étant plaint au comte Olivarès, il désavoua avoir donné l'ordre de cet arrêt, mais justifia et défendit le prétexte, qui étoit un soupçon de la peste d'Italie, et retarda néanmoins si long-temps la réparation de cet attentat, que lorsqu'il l'accorda elle étoit inutile; car, quand il commanda de relâcher lesdits pères, ils ne pouvoient plus arriver assez à temps à Tolède, où se tenoit ledit chapitre général; ce qui fit qu'ils envoyèrent une opposition à la tenue dudit chapitre, et protestèrent de nullité de l'élection qu'il feroit. Notre ambassadeur offrit au nonce de faire faire aux religieux vocaux une semblable opposition; mais le nonce, après l'avoir remercié, lui dit qu'il n'osoit recevoir cette offre, afin qu'on ne pût imputer à Sa Sainteté qu'elle ôtât la liberté de l'élection, laquelle les Espagnols firent tomber en la personne du père Campagna qu'ils désiroient, le roi d'Espagne s'étant déclaré ouvertement à l'exclusion du père Galbiati, que le comte Olivarès fit entendre être un des plus grands ennemis de la maison d'Autriche, et ensuite lui imposoit-on non-seulement des défauts, mais des crimes. Enfin lesdits Espagnols envoyèrent deux évêques en qualité d'ambassadeurs extraordinaires, lesquels ils chargèrent d'instructions contenant des protestations fulminantes contre le Saint-Siége, et des réquisitions insolentes contre le Roi et contre son conseil, que sans nommer ils faisoient assez connoître être le cardinal. Le cardinal Antoine arrêta sur ce sujet à Rome le duc de Créqui qui étoit sur son départ, et lui protesta comme comprotecteur qu'il ne devoit point abandonner Rome en cette occasion, afin de répondre courageusement à ce qu'ils voudroient proposer.

(1) C'est-à-dire, ayant voix pour élire.

Sa Majesté procédoit par une voie bien contraire et bien plus convenable à un roi chrétien, envers le Saint-Siége et les ecclésiastiques. Elle fit mettre la réforme en l'abbaye Saint-Denis en France, et y envoya le cardinal de La Rochefoucault, qui, en vertu du bref obtenu de Sa Sainteté, assisté de l'autorité et des commissaires de Sa Majesté, y établit trente pères de la congrégation de Saint-Maur, voyant qu'il n'y avoit nulle observance régulière en ladite abbaye, que nul des anciens religieux ne l'avoit jamais gardée, ni même les constitutions qui étoient entre eux. On leur donna néanmoins 600 livres de pension par an, ne les obligeant pas à vivre comme les réformés, mais à demeurer simplement dans leur maison avec édification, les principales places du chœur leur étant réservées quand ils voudroient y aller. Le duc d'Epernon, qui est un peu haut à la main, s'étant sur quelque légère occasion laissé aller à des paroles insolentes contre l'archevêque de Bordeaux, qui se plaignoit même d'avoir été frappé de lui, Sa Majesté voulant être informée au vrai de l'affaire, et envoyer un maître des requêtes sur le lieu pour cet effet, afin que l'autorité dudit duc ne pût empêcher le cours de la justice, envoya le sieur de Kervel, enseigne des gardes de son corps, lui porter commandement de se retirer en l'une de ses maisons hors de son gouvernement, attendant ce qu'il plairoit à Sa Majesté ordonner sur ce qui s'étoit passé, dont nous parlerons plus amplement en l'année suivante. En la révolte que le duc de Montmorency suscita en Languedoc en 1632, la plupart des évêques de la province, abusés sous le spécieux prétexte de la conservation des priviléges du pays, se joignirent à lui, ne se souvenant pas que le Roi leur ayant départi plus d'autorité temporelle qu'il n'a fait à tous les autres évêques de son royaume, ils avoient d'autant plus d'obligation d'y maintenir son service. Sa Majesté, comme prince pieux, ne voulant pas que ses juges fissent ce

tort à l'Eglise que d'en prendre connoissance, nonobstant qu'ils lui en fissent instance, et lui représentassent que ce droit en ce cas lui appartenoit, fit supplier Sa Sainteté par son ambassadeur de lui accorder un bref, par lequel elle donnât commission à quatre évêques de son royaume, tels qu'il lui plairoit nommer, de connoître de cette affaire et autorité d'y donner un dernier jugement. Sa Sainteté choisit l'archevêque d'Arles, l'évêque de Saint-Flour, le coadjuteur de Tours qui avoit auparavant été évêque de Bologne, et l'évêque de Saint-Malo, et en envoya le bref à Sa Majesté, que l'on pourra voir à la fin de ce volume (1). Ils ouvrirent leur chambre ecclésiastique au grand couvent des Augustins à Paris, le 22 mars. Les évêques accusés étoient ceux d'Albi, de Nîmes, Uzès, Lodève et Saint-Pons, lesquels, dès qu'ils eurent avis de la concession du bref, envoyèrent à Rome un Avignonais, qu'ils avoient chargé de voir en arrivant l'abbé d'Obazine, que nous avons dit l'année précédente avoir été envoyé à Rome de la part de Monsieur, pour prendre adresse de lui de ce qu'il auroit à faire en exécution de sa commission, qui étoit de supplier Sa Sainteté de révoquer son bref, de retenir la cause à soi, et lui remontrer que ce dont on les accusoit n'étoit point crime d'Etat, puisqu'ils prétendoient n'avoir rien fait que de défendre Monsieur d'oppression, qui aussi bien, venant à la couronne, chasseroit ceux qu'on auroit mis en leur lieu. Cette commission n'aboutit à aucune chose de ce qu'ils prétendoient; le bref subsista, et les évêques commis commencèrent à travailler à l'instruction des procès, déléguèrent l'un d'entre eux, qui étoit l'évêque de Saint-Flour, pour aller sur les lieux informer et ouïr les témoins, dont il y avoit un trop grand nombre pour les faire venir de si loin à Paris, afin qu'à son retour ils pussent tous ensemble juger légitimement sur les faits dont lesdits évêques étoient accusés, le nombre desquels diminua de deux; car celui d'Uzès mourut avant que l'on eût commencé à procéder contre lui, et le Roi défendit de poursuivre contre l'évêque de Nîmes, frère du maréchal de Toiras.

Nous finirons cette année par la prière que nous faisons au lecteur, de considérer en toute la suite des affaires qui y sont déduites, avec combien de sincérité et de bonté le Roi avoit recherché les moyens d'avoir la paix, d'empêcher que l'ambition de la maison d'Autriche ne surmontât les Etats plus foibles de la chrétienté, de faire rendre à un chacun ce qui lui appartient, de maintenir la religion catholique dans les lieux qui venoient à être occupés par les princes protestans que l'opiniâtreté espagnole avoient contraints de s'armer, les sollicitations que Sa Majesté faisoit faire de toutes parts à ces fins, le respect avec lequel il se comportoit en toutes choses avec le Saint-Siége; au contraire, l'éloignement que les Espagnols ont toujours témoigné avoir de la tranquillité publique, les machinations qu'ils ont faites contre le Roi dedans et dehors son Etat, l'envie qu'ils ont portée aux princes catholiques que la protection du Roi mettoit à l'abri, leurs mauvais desseins, leurs paroles outrageantes, et leur procédé insolent envers le Saint-Siége et la personne de Sa Sainteté, qu'ils devoient honorer comme nous pour parvenir à une bonne paix, parce que, comme père commun, il peut seul, sans jalousie, la proposer et obtenir de toutes les parties, au moins des deux principales, qui par leur propre poids attirent les autres avec elles.

Le Roi avoit l'année précédente envoyé Bautru en Espagne pour pressentir du comte Olivarès en quelle disposition il seroit sur ce sujet; mais à son retour, qui fut vers la fin de cette année, il rapporta qu'il n'avoit reconnu en lui qu'inclination à la guerre et au sang; qu'il lui avoit donné quelques paroles vaines pour lui persuader le contraire, mais quand il avoit voulu approfondir, les effets les démentoient. Bautru lui témoigna qu'il falloit commencer par l'établissement d'une bonne amitié, sans laquelle aucune paix ne pouvoit être véritable et de durée; que les vrais moyens étoient de faire cesser les réels sujets de plaintes que nous avions d'eux; que nous ne vissions plus leurs villes l'asile de tous les rebelles du Roi, leurs imprimeries servir impunément à tous les libelles diffamatoires qui se faisoient contre Sa Majesté et ses ministres, leurs ambassadeurs troubler la famille royale, leurs soldats mettre à feu et à sang les quatre coins et le milieu du royaume; qu'ils avoient vu l'utilité et l'honneur qu'en remportoient ceux qui avoient assisté Monsieur, et qu'ils considérassent ce qu'ils y avoient gagné. *Item* de mieux traiter ceux de notre nation qui trafiquoient en leurs ports et en leurs villes; que quand ils ne le devroient pas à la sûreté publique qui doit être entre les vassaux de princes si étroitement alliés, ils le devroient à la courtoisie dont le roi Très-Chrétien avoit usé envers leurs vassaux, qui étoient entrés hostilement en son royaume; qu'ils donnassent aussi ordre à l'entretien du traité de Monçon, principalement pour ce qui touchoit l'obéissance des Valtelins à leurs seigneurs naturels; en un mot, que tout ce qu'il leur demandoit étoit cessation de mauvais offices, d'entreprises et de vexations, tant sur la famille que sur les Etats de Sa Majesté

(1) Il n'y est pas.

Très-Chrétienne; qu'ils s'abstinssent aussi d'une inhumanité pire que turquesque qu'ils commettoient depuis un an à notre grand mépris, principalement dans les ports de Séville, Lisbonne et Malaga, où ils prenoient nos gens de mer par force, les faisoient servir dans leurs vaisseaux pour les voyages des Indes avec plus de rigueur qu'il n'en exerçoient sur leurs vassaux condamnés aux galères, et qu'après que la France auroit vu du changement en tous ces injustes déportemens, il seroit aisé de terminer le reste des différends qui paroissoient aujourd'hui entre ces deux couronnes. Ledit comte, qui ne vouloit rien changer de tout ce procédé injurieux et plein d'hostilité, répondit par une négative générale de toutes ces plaintes. Seulement dit-il que, quant aux libelles diffamatoires que l'on écrivoit contre le Roi et contre son conseil, il feroit ce qu'il pourroit, y étant très-intéressé en son particulier, pour tenir la main à leurs punitions; que jamais homme ne l'avoit ouï parler de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'avec le respect qui étoit dû à un si grand et si vaillant prince; et que, pour ce qui étoit du cardinal, il pouvoit s'enquérir à des principaux du conseil, si en parlant de lui il n'avoit pas dit en plein conseil que sa plus grande disgrâce étoit qu'il avoit rencontré dans les affaires de France le premier ministre qui eût paru depuis mille ans dans la chrétienté, et que plût à Dieu que les affaires de son maître allassent aussi bien que les nôtres, et que l'on fît imprimer tous les jours des bibliothèques contre lui; qu'il eût bien désiré que le Roi son maître eût été à Barcelone quand Sa Majesté passa à Narbonne, d'autant qu'il eût demandé congé audit Roi son maître de venir traiter avec le cardinal, bien qu'il le tînt assurément plus habile que lui, qu'il eût acheté ce contentement d'un peu de perte pour l'Espagne, et que c'étoit une maxime reçue maintenant parmi eux, qu'il ne falloit point traiter avec le cardinal d'égal, et qu'ils étoient résolus de faire la paix avec nous à conditions inférieures pour eux, et qu'autrement le cardinal ne traiteroit point; ce qui étoit assez donner à entendre qu'ils n'avoient pas volonté d'entrer en aucun traité, qu'ils ne sont jamais en disposition de faire à leur désavantage.

LIVRE XXV [1634] (1).

Le Roi, dans un lit de justice, déclare qu'il est résolu à faire rentrer Monsieur dans le devoir par la voie de la force et par celle de la clémence. — Supprime plusieurs impositions, décharge le peuple d'un quartier des tailles, révoque un grand nombre de priviléges. — Conditions offertes à Monsieur, qui, loin de les accepter, se lie avec l'Espagne par un traité. — Puylaurens est blessé d'un coup de carabine. — La Reine-mère est soupçonnée de cet attentat.— Efforts inutites de d'Elbène pour ramener Monsieur à la raison. — Opinion unanime dans le conseil du Roi sur la conduite à tenir envers Monsieur. — Avis particulier du cardinal. — Le nommé Passart, envoyé à Rome par Monsieur avec des instructions pour le Pape, est arrêté et conduit à la Bastille, où il avoue sa mission. — Le Roi fait donner avis au roi d'Angleterre que les Espagnols se flattent de l'attirer au traité qu'ils ont fait avec Monsieur. — Il envoie ordre au maréchal de La Force de désarmer les villes de Lorraine. — Prend des mesures pour la sûreté de l'intérieur. — Ordonne à la duchesse de Guise d'aller rejoindre son mari en Italie. — Sujets de mécontentement de la Reine-mère de la part de Monsieur. — Elle essaie de se rapprocher du Roi, et fait consulter à cet effet les Espagnols, le roi et la reine d'Angleterre et le duc de Savoie. — Lettres interceptées qui font connoître ses vrais sentimens. — Laleu, porteur d'instructions de la Reine-mère, est entendu à Ruel en présence du cardinal, du garde des sceaux, Bullion, Saint-Chamont et Bouthillier. — Le Roi consent à le voir. — Conditions qu'il lui propose. — Lettre du cardinal à la Reine-mère, en réponse à celle qu'elle lui a adressée. — Autre lettre du même au père Suffren. — Chavagnac est condamné à mort par le parlement de Metz, comme coupable d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal. — Le père Chanteloube est condamné par contumace à être rompu vif comme convaincu du crime de lèse-majesté. — Divers attentats médités contre le cardinal. — La Reine-mère accepte les conditions proposées par le Roi, mais refuse de livrer le père Chanteloube. — Le duc de Lorraine fait une feinte donation de ses Etats au cardinal son frère, et avec deux mille hommes de pied et huit cents chevaux va joindre les armées impériales. — Il est repoussé par le maréchal Horn. — Le cardinal de Lorraine se marie sans dispense avec sa cousine germaine. — Le comte de Salins remet sous la protection du Roi les places de Haguenau, Saverne et le château d'Imbar. — Le maréchal de La Force s'assure de Lunéville et envoie à Nancy le nouveau duc et les princesses qui sont gardés à vue. — Le Roi rejette les propositions du duc Charles de Lorraine. — Le duc François s'échappe de Nancy avec son épouse, et se retire à Florence. — Madame de Lorraine sur les offres du Roi se rend à Paris et va demeurer à Fontainebleau. — Sa réponse au duc François de Lorraine qui l'a sollicitée de quitter la France. — Le maréchal de La Force prend Bitche, La Mothe et Wildenstein. — Manifeste du duc Charles à ses anciens sujets. — Le Roi écrit au parlement pour qu'il ait à juger la validité du mariage de Monsieur et la question de rapt, dont le duc de Lorraine s'est rendu coupable. — Témoins entendus dans cette affaire. — Le parlement déclare le mariage non valablement contracté et le duc Charles criminel de lèse-majesté; ordonne en mémoire de cet attentat l'érection d'une pyramide dans la principale place de la ville de Bar.—Le Roi déclare par lettres patentes que la Lorraine sera administrée en son nom et sous son autorité. — Monsieur se décide à rentrer dans le devoir. — Conditions offertes par le Roi et acceptées par Monsieur.—Comment Son Altesse quitte Bruxelles et est reçue en France. — Son entrevue avec le Roi. — Il va à Ruel chez le cardinal; déclarations qu'il y fait. —

(1) Les événements qui remplissent ce livre y sont assez mal rangés, ce qui est rare dans tout le cours de ces mémoires. Ce qui regarde la reine-mère et le duc d'Orléans y est conduit fort avant dans l'année; puis chaque espèce de fait se trouve repris depuis le commencement, et les moindres sont les premiers. La rédaction aussi semble plus négligée.

Puylaurens épouse la seconde fille du baron de Pont-Château et est reçu duc et pair. — Walstein est calomnié auprès de l'Empereur; il est assassiné par les siens. — Sa naissance, son élévation, ses services, son caractère. — Avantages des Suédois en Allemagne. — Le cardinal Infant détourne le prince Thomas du service du duc son frère, et le fait résoudre à aller en Flandre servir le parti de l'Espagne. — Les Espagnols mettent ordre en Flandre au soulèvement des grands. — Traité entre le Roi et les Provinces-Unies pour sept ans. — Clauses de ce traité. — Instructions envoyées au sieur de Charbonnières pour traiter de la paix avec l'Empereur. — Instructions au comte de Barault pour traiter avec la cour d'Espagne. — Autres instructions au sieur de Feuquières, ambassadeur extraordinaire en Allemagne. — Le sieur d'Avaux est envoyé en ambassade en Danemarck, Suède et Pologne, pour le même sujet. — Instructions dont il est chargé. — Menées des Espagnols pour empêcher la conclusion de la paix générale. — Leurs intrigues auprès du Pape contre la France. — L'archevêque de Trèves nomme pour son coadjuteur le cardinal de Richelieu; cette nomination n'est pas approuvée par le Pape. — Les Espagnols envoient un ambassadeur en Danemarck pour l'opposer au sieur d'Avaux. — Le cardinal Infant entre en Allemagne avec une armée considérable; prend Ratisbonne. — Défait les Suédois à Nordlingen. — Fait le maréchal Horn prisonnier. — Se rend dans le pays de Juliers et arrive à Bruxelles. — Discours du cardinal pour soutenir le courage du Roi dans cette circonstance. — Le Roi fait un nouveau traité avec la Suède et les princes confédérés, et leur promet secours et protection. — Les généraux français reprennent Heidelberg sur les Impériaux commandés par le duc Charles de Lorraine. — Le Roi ordonne et fait publier des grands jours dans la ville de Poitiers. — Par sa justice il remédie aux désordres du royaume. — Affaire d'Urbain Grandier et des religieuses de Loudun. — Violences exercées par M. le duc d'Epernon sur l'archevêque de Bordeaux. — Arrêt du conseil du Roi qui révoque une ordonnance du duc et lui enjoint de recourir au Pape pour l'absolution des actes dont il s'est rendu coupable. — Bref du Pape qui ordonne au duc de demander pardon à l'archevêque de Bordeaux. — Décision des commissaires de Sa Sainteté contre les évêques révoltés. — Le Roi pourvoit à la défense de la Provence contre une armée navale de Naples. — Manifeste du duc de Lorraine contre le Roi. — Le premier méridien est fixé par une ordonnance à l'île de Fer. — La clôture de la ville de Paris est commencée. — Le château de Bicêtre est fondé pour les soldats estropiés. — L'ambassadeur français à Constantinople est renvoyé précipitamment sur un vaisseau par le Grand-Seigneur.

[1634] Il y a long-temps que les princes se servent du nom de paix et de guerre comme d'une monnoie, qu'ils emploient selon qu'il leur vient plus à propos pour l'avantage de leurs affaires, et ils sont beaucoup plus justes quand ils se font la guerre ouvertement que lorsque artificieusement ils déguisent sous un feint nom de paix leur mauvaise volonté. La Reine-mère et Monsieur ont, durant le cours de l'année dernière, témoigné en apparence vouloir se remettre aux bonnes grâces du Roi, qui reçut leurs propositions avec sincérité, ajoutant de sa part plus qu'ils ne pouvoient souhaiter pour venir à une fin tant désirée et de Sa Majesté et de son État; mais la malice et l'infidélité avec lesquelles leurs mauvais conseillers conduisoient ce traité furent telles, que plus le Roi faisoit de chemin vers eux pour s'en approcher, plus prenoient-ils d'occasion de les éloigner de lui; ce qui fit qu'enfin le Roi craignit que, la majesté de l'Empire étant le salut unique de l'État, la patience de laquelle son affection lui avoit jusques alors fait user à l'endroit de Monsieur son frère fût si préjudiciable à son royaume, qu'au lieu de mériter le nom de clémence elle méritât celui de cruauté. Il y avoit trop long-temps que Monsieur étoit entre les mains des Espagnols, ennemis de cette couronne; toutes les volontés qu'il avoit témoigné avoir de se remettre bien avec le Roi depuis sa dernière rechute avoient été trop légères et trop changeantes à la moindre espérance qui lui venoit de pouvoir faire le mal que les siens désiroient; les artifices des ministres de la Reine-mère, pour la fortifier de lui et le retenir en sa désobéissance, avoient une entrée trop facile en son esprit, et les desseins que les Espagnols formoient sur ce désordre étoient trop importans et trop préjudiciables à ce royaume pour les souffrir davantage. Le Roi commence à s'ennuyer de la longueur de ce mal, qui s'envenime de jour à autre de plus en plus; il se résout d'y mettre une fin, essayer puissamment de retirer Monsieur de l'engagement où il étoit, tandis que les sentimens de sa naissance ne sont pas éteints en lui, et l'y convier par les deux plus grandes puissances que Dieu ait établies sur la terre, par l'amour et la force, l'espérance et la crainte, une souveraine clémence et la secrète menace d'une juste sévérité.

Pour cet effet, il va tenir son lit de justice le 18 janvier, et y fait une déclaration par laquelle il témoigne que l'affection qu'il porte à Monsieur son frère, et la commisération qu'il a de son pauvre peuple, qui supporte beaucoup de charges à l'occasion de son absence, l'obligent d'aller en ce lieu pour y faire savoir sa volonté, laquelle son garde des sceaux leur fera particulièrement entendre. Le garde des sceaux leur représenta tous les témoignages que le Roi, par tant de signalés effets, avoit donnés à Monsieur de sa bonne volonté, et au contraire les offenses qu'en échange Sa Majesté avoit reçues de lui par les mauvais conseils des siens; qu'une des plus importantes étoit le mariage qu'il prétendoit avoir contracté avec la princesse Marguerite, non-seulement sans le su, mais contre la volonté et la défense expresse de Sa Majesté, qui n'y vouloit pas consentir, ni permettre que la postérité lui pût reprocher un jour qu'elle eût moins de jalousie que

ses prédécesseurs pour la gloire de la France, et d'avoir confondu les injures faites au public, que la justice des rois ne doit jamais pardonner, avec celles qui sont faites à leur personne, que leur clémence peut souvent remettre. Quant aux autres fautes de Monsieur, pourvu que mondit sieur son frère se remît en son devoir dans trois mois, à compter de la date de sa déclaration, Sa Majesté les oublioit, le recevoit en sa grâce, le rétablissoit en tous ses biens, apanages, gouvernemens, pensions et appointemens, et lui feroit un si favorable traitement qu'il auroit sujet de s'en louer; et d'abondant, pour un plus grand témoignage de bonté, abolissoit le crime de ceux qui l'avoient suivi, pourvu qu'ils revinssent avec mondit sieur dans trois mois: en ce non compris néanmoins Le Coigneux et Monsigot, et les ecclésiastiques auxquels les commissaires députés par le Pape faisoient ou avoient fait le procès, ensemble aussi La Vieuville et autres qui étoient sortis de leur devoir et du royaume pour autre sujet que celui de mondit sieur, et que c'étoit un dernier effort que le Roi faisoit pour exciter Monsieur à rompre les chaînes qui le retenoient, rappeler dans sa mémoire le souvenir de sa naissance, et l'exhorter à reprendre le rang glorieux de la seconde personne de ce royaume, lesquelles paroles devoient plus donner à penser aux siens qu'elles n'exprimoient ouvertement.

Davantage, bien que la guerre oblige à surcharger le pauvre peuple, et qu'elle ne se fasse point à mesure certaine d'argent, qu'elle consiste moins en armes, qu'en dépenses par lesquelles les armes sont rendues efficaces; que c'est une maxime militaire que plus y gagne qui plus largement y dépense; que pour mieux défendre son royaume il faut moins épargner sa bourse; que les extorsions mêmes, qui seroient intolérables de leur nature, sont rendues excusables par les nécessités de la guerre, et qu'à nul prix d'argent la conservation des hommes et celle d'un Etat ne sauroient être trop chèrement achetées; le Roi néanmoins ayant commisération de ses sujets, et désirant prévenir leurs plaintes auparavant qu'elles pussent parvenir à ses oreilles, supprima plusieurs impositions qu'il avoit établies, déchargea son peuple d'un quartier des tailles, et, pour lui faciliter le paiement de ce qui restoit, révoqua les priviléges d'un grand nombre de personnes qui, par leurs exemptions, étoient cause de la surcharge des plus pauvres, et ordonna que les ecclésiastiques la paieroient (1) pour les biens qu'ils possédoient de leur patrimoine. Depuis néanmoins il les remit en leurs anciens priviléges; et, ayant avis que les élus, abusant des termes portés en son édit, vouloient faire représenter aux gentilshommes les titres de leur noblesse, pour à leur discrétion les conserver dans leurs priviléges ou leur en ôter la jouissance, Sa Majesté déclara n'avoir entendu autre chose par sadite déclaration, sinon que ceux qui prétendoient l'exemption de la taille en vertu des offices révoqués par Sa Majesté la payassent à l'avenir, et semblablement aussi qu'elle n'avoit entendu comprendre ses villes maritimes et frontières en ce qui regardoit la révocation des priviléges, abonnemens et affranchissemens des villes, bourgs et villages de ce royaume, dans lesquels priviléges elle entendoit qu'elles fussent conservées.

L'opiniâtreté des conseillers de Monsieur néanmoins (2) fut si forte, qu'ils ne laissèrent pas de mander par Delbène, qu'ils envoyèrent au Roi vers la fin de janvier, que Monsieur ne pouvoit se déporter de la demande qu'il faisoit d'une place de sûreté, feignant qu'il lui étoit absolument nécessaire de l'avoir pour pouvoir se tirer des mains des Espagnols. Puylaurens demandoit quant et quant l'alliance du cardinal, qui répondit par ordre du Roi à Delbène que ces deux choses étoient incompatibles, vu qu'il ne consentiroit jamais qu'il eût son alliance s'il vouloit une place en France, mais que Sa Majesté lui avoit permis de la lui promettre s'il vouloit se départir de ce dessein. Delbène témoigna qu'il croyoit que Puylaurens préféreroit l'alliance du cardinal à la place qu'il demandoit; et pource qu'il disoit que les Espagnols, qui désiroient que Monsieur eût une place en France, le laisseroient difficilement partir sans cela, on lui proposa pour expédient, qu'il jugea raisonnable, qu'on promettroit, par écrit qu'on pourroit faire voir aux Espagnols, la place demandée, moyennant que Monsieur donnât une contre-lettre signée de sa main, par laquelle il déclarât qu'il n'avoit désiré la promesse de ladite place qu'afin que les Espagnols le laissassent sortir de leurs mains, et non pas qu'il la voulût prétendre en effet. Mais plus le Roi se relâchoit et accordoit de grâces à Monsieur et aux siens, plus ils en demandoient et se contentoient de moins de raisons. Monsieur renvoya Delbène au Roi, par lequel, après beaucoup de paroles générales pleines de soumissions, qu'il lui dit de sa part, il lui fit une instance nouvelle pour l'agrément de son prétendu mariage, dont il savoit que Sa Majesté ne vouloit point ouïr parler. Enfin le Roi avoit tant de désir d'empêcher la perte de Monsieur et le conserver en son Etat, qu'il lui

(1) La taille.

(2) *Néanmoins* se rapporte, bien entendu, à la première déclaration.

accorda, outre le rétablissement en tous ses biens, apanages et pensions, pour en jouir du premier jour de l'année présente, de lui donner le gouvernement d'Auvergne au lieu de celui d'Orléanais et Blaisois, dans lequel ou dans le Bourbonnais, ou principauté de Dombes, ou tel autre lieu que Sa Majesté trouveroit bon, Monsieur pourroit demeurer avec sa compagnie de cent hommes de ses gardes, cinquante de ses chevau-légers et autant de ses gendarmes, lesquelles deux compagnies seroient néanmoins chacune de cent hommes entretenus aux dépens du Roi. Ce que Sa Majesté lui accordoit pour la dignité de sa personne, à laquelle elle vouloit prendre telle confiance, qu'elle ne vouloit pas qu'aucun corps de ses troupes considérable l'approchât de quinze lieues d'où il seroit sans lui en donner avis ; mais tout cela aussi sous la promesse de renoncer à toute intelligence qui pût déplaire à Sa Majesté, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Sa Majesté lui accordoit aussi quatre cent mille livres pour payer ses dettes dans Bruxelles avant que d'en sortir, et trois cent mille livres qui lui seroient envoyées en Auvergne à son arrivée pour le remettre en équipage. Quant à son mariage, Sa Majesté et lui se promettroient réciproquement de se remettre pour la validité ou nullité d'icelui, au jugement des personnes de ce royaume que le Pape délégueroit pour cet effet, et mondit sieur signeroit une procuration par-devant notaires, pour en son nom consentir que le Pape déléguât tels juges qu'il lui plairoit pour ce sujet. Sa Majesté lui accorda de plus, qu'en cas que le mariage fût déclaré nul par les dessusdits, il se pût pourvoir de nouveau vers Sa Majesté, s'il vouloit, pour faire procéder à un second jugement selon les formes ordinaires et usitées en ce royaume. Et pource qu'il étoit raisonnable que madame la princesse Marguerite fût en lieu si éloigné des frontières du royaume qu'elle ne pût en sortir auparavant le jugement dudit mariage, contre le gré du Roi, comme elle avoit fait de Nancy, Monsieur consentoit qu'elle demeurât à Blois pendant le procès qui seroit mû pour l'examen du susdit mariage, et promettoit à cet effet la faire aller audit lieu lorsqu'il entreroit en France, et qu'il assuroit qu'à sa prière elle ne feroit aucun dessein d'en sortir, Sa Majesté pouvant, s'il lui plaisoit, user de sa prudence ordinaire pour en éviter le soupçon, en sorte qu'il n'y eût pas juste sujet de juger qu'elle fût privée de liberté, et déclaroit aussi qu'au cas que son susdit mariage vint à être dissous, il ne se remarieroit jamais qu'avec le consentement du Roi, et à personne qui lui fût agréable, et remercioit Sa Majesté de l'assurance qu'il lui plaisoit de lui donner de ne vouloir pas se servir de son autorité pour le remarier contre son gré, comme aussi du bon traitement que Sa Majesté lui promettoit de faire à madite dame en cas que le mariage entre elle et lui vînt à être dissous par le jugement qui interviendroit sur icelui par les juges qui seroient à cet effet délégués par Sa Sainteté. Quant à tous les serviteurs de Monsieur qui l'avoient suivi, Sa Majesté leur donnoit à tous, hormis à ceux que le Roi avoit toujours exceptés, abolition, et les remettoit en tous leurs biens, et accordoit au sieur de Puylaurens le gouvernement de Bourbonnais et la capitainerie de la ville de Moulins, le gouvernement de la ville et citadelle de Châlons ou Bellegarde, avec pareille garnison qui y avoit été entretenue jusques alors, le duché d'Aiguillon (1), que Sa Majesté lui feroit adjuger le plutôt qu'elle pourroit, et outre cela cent mille livres en deniers comptans, à condition qu'on ne pourroit faire aucune fortification à ladite place, grossir la garnison ni y mettre aucunes munitions que celles qui y étoient alors, sans l'expresse permission de Sa Majesté signée d'un des secrétaires de ses commandemens, et que ledit sieur de Puylaurens se départît pour toujours de toutes les intelligences qu'il pouvoit avoir contractées, soit au dedans, soit au dehors du royaume, qui devoient être suspectes au Roi.

Cela fait, Sa Majesté renvoya Delbène à Monsieur, et lui manda qu'elle étoit bien aise des bons sentimens qu'il avoit de son devoir, et que ses intentions pour le sujet de son mariage n'avoient autre fin que de faire soigneusement examiner tout ce qui s'étoit passé en cette action, et s'en remettre selon Dieu à l'événement qu'elle devroit avoir par justice et par raison. Le procédé de Sa Majesté étoit d'un vrai père pour son enfant ; mais, tandis qu'il traitoit avec tant de bonté, Puylaurens machinoit contre son service tout ce qu'il pouvoit. Car en même temps qu'en apparence il traitoit pour Monsieur avec le Roi, il lioit son maître réellement avec le roi d'Espagne contre Sa Majesté, et lui fit signer le 12 mai un traité avec le marquis d'Aytonne (2) au nom du roi d'Espagne, par lequel ledit marquis s'obligeant de le faire ratifier au Roi son maître dans six semaines, qui échéoient le 25 juin, Monsieur promettoit de n'entendre à aucunes conventions ni accord avec le Roi durant l'espace de deux ans et demi échéant à la fin de l'an 1636,

(1) Ce duché était dans la succession des ducs de Mayenne, père et fils.

(2) Gouverneur provisoire des Pays-Bas, après la mort de l'infante Isabelle qui eut lieu le 1er décembre 1633.

sans la participation et consentement du roi d'Espagne, et tous deux ensemble qu'ils ne viendroient à aucun traité de paix sans le consentement des intéressés, le roi d'Espagne demeurant juge et arbitre des conditions qui devroient être jugées raisonnables. Et en cas de rupture (1), Monsieur promettoit de ne s'accorder jamais avec le Roi, et favoriser et défendre de tout son pouvoir les intérêts de la maison d'Autriche, jusques à ce qu'un traité se pût faire d'un commun accord, à la satisfaction de tout ce qui auroit pu être la cause de la guerre. Moyennant quoi le roi d'Espagne lui promettoit assistance de douze mille hommes de pied et trois mille chevaux, dont six mille de pied et mille chevaux seroient français; lesquelles troupes seroient prêtes en septembre, et en même temps le roi d'Espagne feroit approcher d'autres troupes pour donner jalousie au Roi sur ses frontières, donneroit à Monsieur un homme de qualité pour assister près de sa personne, et 15,000 écus par mois pour l'entretènement de lui et de la princesse Marguerite.

Sa Majesté se doutoit d'autant moins de cette action, que par elle Monsieur se livroit entre les mains des ennemis héréditaires de la couronne, et, pour vouloir déraisonnablement avancer ses espérances, se mettoit au hasard de les perdre entièrement. Outre que, depuis peu de jours, qui fut le 3 mai à neuf heures du soir, Puylaurens, voulant passer dans l'appartement de Monsieur, fut blessé d'un coup de carabine qu'on lui tira de l'autre côté du degré, chargée de vingt balles, dont l'une lui porta à la joue, une autre rompit la mâchoire de La Vaupot son cousin, et une autre entra dans la tempe du sieur de Rossillon, beau-frère de La Vaupot. Le meurtrier ayant tiré son coup se sauva, sans que depuis on en ait pu avoir aucunes nouvelles, quoique les Espagnols en fissent ou feignissent faire une exacte recherche, et la Reine-mère les en priât instamment pour l'intérêt qu'elle y prenoit, de peur qu'on ne lui attribuât cet attentat, à cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre Monsieur et elle; mais quoi qu'elle pût faire en cette occasion, la plupart des gens de Monsieur l'en chargeoient, ou au moins ceux de son conseil, vu qu'ils savoient qu'ils avoient tramé semblables desseins contre d'autres, et suscité plusieurs personnes contre le cardinal, comme nous avons vu l'année précédente. Mais, soit que Puylaurens, attribuant ce coup aux Espagnols, désirât se les rendre à l'avenir entièrement favorables, ou que, le croyant venir de ceux du parti de la Reine-mère (2), il se voulût absolument fortifier contre eux, soit que la passion qu'il avoit pour la princesse de Phalsbourg, qui arriva le 8 mai à Bruxelles, et le désir d'avoir l'honneur d'être beau-frère de son maître, le précipitât en son malheur, ou enfin que Dieu l'eût abandonné en sens réprouvé, il fut si aveuglé qu'il obligea Monsieur à passer avec Espagne le traité ci-dessus. Delbène, arrivant le 23 mai près de Monsieur avec la répouse du Roi, s'en aperçut, et par la mauvaise réception qui lui fut faite, et par un bruit sourd qui, nonobstant tout le secret qu'ils y purent apporter, ne laissoit pas de courir par la ville de Bruxelles. Il aborda Puylaurens avec un témoignage extraordinaire de joie, et lui dit qu'il croyoit avoir rapporté à Monsieur, de la part du Roi, tout ce qu'il pouvoit désirer, et que son frère, qui étoit demeuré auprès de son altesse, lui ayant écrit toutes les difficultés qu'elle faisoit sur les premières propositions qui avoient été faites par Sa Majesté, il en avoit procuré et obtenu les explications et les augmentations les plus favorables qu'il étoit possible, tant pour la sûreté et dignité de la personne de Monsieur dans le royaume, que pour son mariage et l'avantage des siens. Puylaurens, qui cherchoit des difficultés où il n'y en avoit point, et qui étoit résolu de ne rien accepter de tout ce qui lui seroit offert de la part du Roi, quoiqu'il fût le plus avantageux à son maître, lui dit qu'il ne conseilleroit jamais à Monsieur de remettre la princesse Marguerite entre les mains de Sa Majesté, ni signer la procuration qu'elle demandoit pour consentir que le Pape déléguât des juges, ni de mettre Monsieur en la puissance du Roi. Delbène lui représenta judicieusement que Sa Majesté avoit grand sujet de désirer que ladite princesse, pendant que dureroit le jugement de son mariage, fût en lieu sûr dans son royaume, pource qu'il y avoit lieu d'appréhender justement que le dépit de voir son mariage être mis en doute, dans le hasard de le voir déclarer nul, fomenté par le désespoir dans lequel ses plus proches s'étoient précipités, ne l'invitât à apporter de la connivence à une supposition d'enfant, ou à quelque autre invention dont les Espagnols assez artificieux ne manqueroient pas de s'aviser pour troubler la succession de cette couronne; qu'il lui sembloit qu'outre la sûreté de la parole du Roi, que jamais Sa Majesté n'avoit violée, encore en donnoit-il une surabondante en la place de Bellegarde, qu'il offroit à Puylau-

(1) De rupture ouverte entre la France et l'Espagne; car, on ne regardait pas comme état de guerre tout ce qu'on se faisait de mal de part et d'autre.

(2) La cause de cet assassinat est toujours restée incertaine; tant qu'on s'en occupa, chacun fit ses conjectures, et bientôt on n'y pensa plus.

rens, avec deux cents hommes de garnison, en laquelle même Monsieur pourroit demeurer quand il voudroit, ce qui assuroit assez ladite princesse en quelque lieu qu'elle fût dans le royaume. Quant à la procuration, qu'il ne voyoit pas sur quel sujet Monsieur la pouvoit refuser, puisqu'il s'en remettoit et étoit obligé de s'en remettre au jugement de l'Église. Puylaurens lui disant que Monsieur acquiesçoit à avoir des juges, mais ne les vouloit pas demander, il lui répond que la procuration n'étoit pas pour les requérir, mais seulement pour y consentir; que cette affaire étoit si importante, qu'il ne falloit rien oublier de tout ce qui seroit possible pour en assurer la décision; que sans cela l'affaire ne pourroit se vider contradictoirement, d'autant que Monsieur pourroit dire n'en avoir rien su, et puisqu'il consentoit à avoir des juges, il devoit aussi consentir à donner les moyens ordinaires pour les obtenir, qui ne préjudiciassent point au droit de la cause. Et enfin, sur ce qu'il disoit ne vouloir mettre Monsieur entre les mains du Roi, il le pria de considérer s'il pouvoit y avoir aucune juste apparence de crainte pour Monsieur, quand bien même le Roi voudroit manquer à ce qu'il lui promettoit, ce qu'il ne lui avoit jamais donné sujet de penser, puisqu'il lui entretenoit ses gardes, ses cent gendarmes et ses cent chevau-légers, avec lesquels il lui permettoit de demeurer dans la principauté de Dombes sur la frontière, et s'obligeoit que ses troupes n'approcheroient de quinze lieues près de sa demeure sans lui en donner avis.

Toutes ces considérations furent inutiles envers Puylaurens, et ne servirent à autre chose qu'à lui faire trouver des réponses captieuses pour en informer Monsieur contre son service, et le disposer à mal recevoir tout ce que Delbène lui représenteroit sur ce sujet. Il répondit audit Delbène selon les sentimens dudit Puylaurens, et s'arrêta particulièrement sur le sujet de Madame, laquelle il disoit ne vouloir pas mettre entre les mains du Roi, qui ne la lui voudroit peut-être pas rendre quand bien même le mariage seroit déclaré valable, et que sa conscience lui étoit plus chère que tout le monde. Delbène lui repartit qu'il avoit charge de Sa Majesté de lui dire que s'il avoit tant de crainte de la personne de Madame, qu'il ne l'amenât point, qu'il ne le vouloit point obliger à cela, sachant qu'il étoit juste de lui laisser la liberté d'y venir ou de n'y venir pas; que ce que Sa Majesté lui avoit dit qu'il l'amenât lui avoit semblé être raisonnable, pource que dans la justice des actions de Sa Majesté, et aux conditions mêmes auxquelles il la demandoit, elle n'avoit pas sujet de craindre; et au contraire si elle aimoit Monsieur et l'État, il étoit juste qu'elle s'y soumît pour lever les appréhensions du trouble qui à ce défaut pourroit survenir à ce royaume, comme nous avons remarqué ci-dessus. Quant à la conscience que Monsieur mettoit en avant, c'étoit une excuse sans fondement, attendu qu'elle étoit en sûreté quand elle seroit appuyée sur le jugement du Pape et de l'Église, et qu'il n'y avoit personne de bon sens qui pût croire que Sa Sainteté et Sa Majesté se voulussent accorder ensemble pour se damner, et troubler à la vue de tout le monde la tranquillité de son ame.

Voyant lors que Monsieur ne se rendoit point à ses raisons, il y ajouta qu'il ne pouvoit nier qu'il n'eût offensé le Roi au dernier point, et que nonobstant cela, au premier sentiment qu'il avoit témoigné de vouloir se remettre aux bonnes grâces de Sa Majesté, elle lui avoit ouvert son royaume, ses trésors et son cœur; que pour l'amour de lui-même il songeât bien à ce qu'il alloit faire; que le Roi s'étoit jusques à cette heure accommodé à sa longueur et à ses appréhensions, ayant fait son possible pour l'assurer et lui ôter les craintes que ses seules fautes lui pouvoient donner, non pas le manquement de parole du Roi, qu'il avoit toujours éprouvée inviolable; que la sûreté étoit la seule chose que l'on avoit tenue capable de le tenir éloigné, dans le doute qu'il pourroit avoir de ne la pas avoir entière; sur quoi Sa Majesté lui donnoit une plénière satisfaction, lui donnant, outre sa parole royale, une assurance dont il ne pouvoit douter, en le mettant sur la frontière, accompagné de tout ce qu'il lui venoit de dire; qu'il voyoit bien qu'il étoit éloigné de tout bon sentiment d'accord; qu'il traitoit avec le Roi comme s'il eût eu quelque part au royaume et à la souveraineté; qu'il devoit savoir qu'il étoit comme le moindre de ses sujets eu égard au Roi, et qu'en la soumission de ses volontés il devoit être encore quelque chose de plus que les autres, puisqu'il étoit la personne la plus capable de donner au Roi de la jalousie; qu'il considérât que d'ordinaire nous appréhendons que ceux qui nous suivent immédiatement ne nous marchent sur les talons, et non pas ceux qui sont à cent pas derrière, ce qui l'obligeoit à user de plus de circonspection avec le Roi, et que néanmoins il ne paroissoit pas, jusques à cette heure, qu'il usât de cette retenue nécessaire; qu'il y avoit une autre chose que l'on lui mettoit dans l'esprit, que le Roi ni la France ne se pouvoient passer de lui, et que pour le ravoir l'on lui donneroit de bien plus avantageuses conditions, pourvu qu'il voulût avoir un peu patience; qu'il avouoit que ce

que l'on lui disoit sur ce sujet étoit vrai, mais que c'étoit présupposant que de son côté il voulût témoigner au Roi l'appréhension de lui déplaire et la confiance, et à la France l'amour auquel il étoit obligé; que faisant autrement, le contraire effet s'ensuivroit infailliblement; que ce qui l'obligeoit à lui parler de la sorte, étoit pour combattre l'artifice de certains, qui n'avoient pas honte de s'avouer auteurs de ce qu'il ne se réconcilioit pas avec le Roi, qui, n'osant lui dire ouvertement qu'il ne se devoit jamais accommoder, gagnoient temps par leurs inventions, et que dans ces délais il courroit fortune de se perdre; ce qui faisoit frémir de crainte, non pas lui seul, mais toute la France, le voyant entre les mains de ses ennemis avec si peu d'envie d'en sortir. Monsieur lui répondant là-dessus des choses générales sans rien déterminer, il lui dit qu'il prenoit congé de lui, et retiroit la parole du Roi pource qu'il avoit appris qu'il n'étoit plus libre, qu'il s'étoit lié avec les Espagnols, et avoit fait ligue avec les ennemis de la couronne; que cela étant, il s'étoit rendu indigne des grâces que le Roi lui avoit accordées; qu'il avoit fait, il y avoit tantôt quatre ans, une faute la plus grande que l'on se pût imaginer, s'étant marié contre la volonté du Roi, et allié à un prince ennemi capital du royaume, que le Roi avoit été contraint de ruiner par force, et contre la modération ordinaire qu'il avoit toujours montrée à ses voisins, et que, au temps que le Roi étoit en la meilleure disposition du monde de lui pardonner, il aggravoit l'affaire par une surcharge pire mille fois que la première faute, et par laquelle il lioit les mains au Roi, et fermoit la bouche au cardinal, qui avoit poursuivi auprès du Roi avec tant de passion son rétablissement, jusques à se rendre caution près de Sa Majesté qu'il n'abuseroit jamais des choses que Sa Majesté accordoit. Sur quoi Monsieur lui disant que cela n'étoit point, et lui demandant qui lui avoit dit cette nouvelle, il lui répliqua que c'étoit ceux-là mêmes qui étoient instrumens de ce traité et ses vrais ennemis, et que comme ils l'avoient poussé à cela pour le perdre, ils n'avoient pas eu plus grande hâte que de le publier, afin qu'irritant par là le Roi, ils l'obligeassent à agir contre lui, et par là aigrir les choses à un point qu'ils se rendissent irréconciliables. Il lui ajouta qu'il se souvînt que Sa Majesté ne le vouloit point contraindre d'amener Madame, comme il avoit appris qu'on en vouloit faire courir le bruit, mais seulement que, ne l'amenant pas, le Roi ne lui vouloit pas confier Bellegarde, qui est une place exposée à l'endroit où il semble que le fort du dessein de nos voisins va tomber; que la différence qu'il y avoit à ces deux partis, étoit que si Monsieur se fût résolu sur ce point d'amener Madame, et de croire le conseil de Sa Majesté, cela lui eût fait voir la réduction de son esprit, et l'eût obligé à lui fier des choses encore de bien plus grande importance que celle-là; mais que ne le faisant pas, comme il ne le pouvoit plus faire après l'avoir publié, il n'étoit pas raisonnable que le Roi lui témoignât plus de confiance que celle qui étoit nécessaire pour la sûreté de sa personne.

Après cette relation, que Delbène fit au Roi, et le mauvais succès de la négociation faite avec Monsieur dans l'espace de plus d'un an, on laisse au lecteur à juger s'il y a apparence de croire que Puylaurens, qui conduisoit Monsieur comme bon lui sembloit, avoit jamais eu dessein de se remettre en son devoir, ou si la seule foiblesse ou légèreté de son esprit lui avoit fait, en un temps, changer sans raison les bons mouvemens qu'il pouvoit avoir eus en d'autres sur une affaire de telle importance. Seulement dira-t-on comme chose véritable que le prétexte de rupture qu'on fit prendre à Monsieur n'en put être la vraie cause, puisque la première condition que Monsieur fit jamais offrir au Roi, lorsqu'il le fit rechercher de rentrer en sa grâce, fut de se démarier absolument, et de ne demander pas d'entrer en possession de la place qu'il demandoit, qu'après que son mariage seroit dissous. Le Roi ayant été informé de toutes ces choses, fit assembler son conseil pour y prendre une résolution : toutes les voix allèrent à ce point, que le retour de Monsieur dans le royaume étoit grandement à désirer, mais à cette condition qu'il apportât une volonté d'union de tous les sujets de Sa Majesté avec elle, pour vivre dans l'obéissance et le respect qu'ils lui devoient; mais qu'au contraire c'étoit la ruine de l'État si Monsieur y rentroit avec une simple apparence d'union; que l'humeur des Français et des courtisans ne demandoit que le changement, espérant toujours une meilleure fortune pour eux qu'ils n'avoient pas dans l'état présent; et de plus, que tous les grands à présent n'obéissoient et ne se rendoient sous le gouvernement que par la crainte, et non par affection et bonne volonté, et pensoient que dans un changement ceux qui viendroient auroient besoin d'eux pour s'établir, et que par ce moyen ils se rendroient plus considérables; au lieu qu'à présent ils étoient dans le rang que la naissance leur donnoit, mais avec la puissance égale aux autres sujets du Roi (1), qui étoit le meilleur ordre du vrai Etat monarchique; que si le Roi approuvoit le mariage de Monsieur, qui avoit été fait avec une si grande entreprise au mépris de la majesté

(1) C'est là toute la politique intérieure de Richelieu.

royale, et que la maison de Lorraine, qui dans les derniers temps avoit entrepris ce qu'elle avoit pu dans l'Etat contre le service du Roi, après avoir ressenti la peine et le châtiment de ses mauvais desseins, se trouvoit relevée au plus haut point qu'elle eût été, et que, du sujet qui devroit être sa ruine et sa confusion au mépris du Roi, elle en tirât sa gloire, se trouvant aujourd'hui en l'espérance de voir les siens sur le trône de la monarchie, il étoit assuré que dans quelque temps on forceroit le Roi à accorder d'autres conditions bien plus désavantageuses, que l'ambition n'avoit point de bornes, et que ces esprits qui en étoient tout pleins se persuaderoient que l'on avoit besoin de Monsieur, que l'on craignoit son éloignement, et ne manqueroient de l'induire à faire beaucoup de demandes déraisonnables, se persuadant que si les considérations des affaires présentes avoient fait désirer son retour, les causes de la nécessité ne cesseroient pas; mais qu'au contraire Monsieur étant dans l'État, ayant déjà franchi les premières difficultés pour l'obliger à retourner, on se laisseroit aisément aller à accorder quelque chose de nouveau pour le contenter, et que si on le refusoit on tomberoit dans des inconvéniens pires que les premiers; qu'il étoit à croire que Monsieur ne laisseroit pas la Lorraine en l'état qu'elle étoit, et qu'ayant pris alliance dans cette famille il embrasseroit ses intérêts; qu'il s'y étoit obligé, qu'on lui persuaderoit que c'étoit sa force et sa conservation de les avoir à lui, et les relever à la grandeur qu'ils avoient été, tellement que, s'il entroit une fois dans cette pensée, ou il faudroit faire rupture du mariage, ou le confirmer; si le premier, il se trouveroit plus puissant en l'Etat qu'il n'étoit pas, qu'il auroit gouvernemens et places, et de plus son dessein n'éclôroit pas du premier jour, mais il prendroit du temps pour les fortifier, tellement que le mal croîtroit de jour en jour, et seroit plus dangereux étant dans les entrailles; que de se fier aux promesses de Puylaurens, il n'y avoit pas d'apparence; que sa mauvaise volonté étoit connue, joint que, si elle devenoit bonne pour un temps, elle seroit facile à changer par son ambition et les nouvelles pensées qu'on lui pourroit donner de se pouvoir avantager au préjudice de l'autorité du Roi, dont il avoit donné des preuves assez évidentes, en ce qu'il n'avoit été demandé au Roi premièrement qu'une place de retraite pour Monsieur et abolition du passé; que le Roi eut bien de la peine à accorder Moulins et le gouvernement de Bourbonnais, mais avoit refusé absolument le gouvernement d'Auvergne et des places même dans ce gouvernement; et à présent que l'on accordoit le gouvernement entier, l'on demandoit encore des places; l'on donnoit de l'argent à Puylaurens, et on parloit maintenant de la confirmation du mariage, qui n'étoit pas seulement avoué en ce temps-là.

Sa Majesté ayant demandé particulièrement l'avis du cardinal sur ce sujet au commencement de juin, il fut obligé de lui dire qu'après avoir tenté inutilement tous les moyens raisonnables et possibles pour remettre Monsieur en son devoir, après avoir offert à cette fin à Puylaurens tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter sans aucun effet, il étoit impossible de ne conclure pas que ce misérable, qui est en évident péril au lieu où il est, n'y peut être retenu que par quelque grande espérance, et qu'il a quelque méchant dessein dans l'esprit, qu'il n'y a rien à espérer de lui ni de ceux qui sont les plus puissans auprès de Monsieur, et que tout en est à craindre; qu'il étoit impossible en outre de ne voir pas qu'en cette extrémité du mépris fait par ceux qui possédoient Monsieur de toutes sortes de conditions raisonnables qui leur avoient été offertes, il n'y avoit que deux moyens apparemment assurés pour se garantir de leur mauvais et détestable dessein; que l'un dépendoit de la bénédiction du ciel, et l'autre de la prudence du Roi. Le premier consiste en la naissance d'un fils, qui, étant l'espérance de la succession, doit aussi par raison ôter le dessein de la faire vaquer. Le second consiste à faire une si étroite et si manifeste liaison de tous ceux qui sont assurés au Roi, que les bons esprits qui sont auprès de Monsieur puissent juger clairement que, s'ils faisoient vaquer la succession par mauvaise voie, ils trouveroient en pied des vengeurs d'un tel crime, et qu'ils aient lieu de douter s'ils pourroient même l'obtenir sans dispute, lorsqu'elle viendroit à vaquer par voie ordinaire. Le premier expédient coupe tellement les racines du mal, qu'il ne faut penser à aucun autre s'il y a lieu de l'espérer; mais si l'on n'est pas en ces termes (1), il faut que ceux du conseil, desquels il plaît au Roi se servir, soient aveuglés et insensés, ou qui pis est infidèles, s'ils ne représentent fortement à Sa Majesté que le second expédient proposé ci-dessus est seul capable de garantir des maux formés, et de préserver de ceux qui pourroient naître; car, comme il est certain que, si Monsieur est privé de l'espérance de la succession du royaume par la naissance d'un fils, la sûreté du Roi sera établie en sorte qu'il seroit inutile de méditer de mauvais desseins contre sa personne, il est certain aussi que,

(1) Il faut redire qu'il s'agit de la naissance d'un fils du roi.

les surprendre fussent inutiles, les assurant qu'il seroit, avec la grâce de Dieu, en état de les garantir de tout ce qu'on voudroit entreprendre à leur préjudice par la force. Et pource que la demeure de la duchesse de Guise dans ce royaume y étoit suspecte, Sa Majesté lui écrivit, dès le 6 août, qu'il désiroit, afin qu'à son ombre on ne fît de deçà aucunes négociations préjudiciables à son service, qu'elle se retirât vers son mari en Italie dans le mois de septembre. Le Roi prenoit ce temps, pource que c'étoit celui auquel les Espagnols, selon leur traité, devoient entrer avec Monsieur en armes en cet État. Elle répondit au sieur de Montorgueil, qui y étoit allé, qu'elle étoit prête d'obéir, mais qu'elle supplioit le Roi de trouver bon qu'elle envoyât un gentilhomme à son mari pour lui donner avis de ce commandement. Elle le put faire sans difficulté, le Roi lui ayant donné assez de loisir pour cela.

Au même temps que les gens de Monsieur traitoient avec tant d'artifice et de malice avec le Roi, se liant secrètement avec ses ennemis, et faisant tout ce qu'ils pouvoient contre son honneur et son service, la Reine-mère aussi, de son côté, donnoit tous les témoignages apparens qu'elle pouvoit au Roi, d'avoir désir de se réconcilier avec lui, bien que son intention fût contraire, comme il se voit en l'année dernière, en laquelle le pourparler de cet accommodement commença, et se verra encore en celle-ci. Les mécontentemens qu'elle avoit de Monsieur continuoient toujours, ou plutôt se renouveloient et augmentoient de jour à autre. Le Sec, fils d'un marchand de bois de Paris, qui a été autrefois secrétaire de la Reine (1), et pour quelques intrigues, dans lesquelles il se mêla mal à propos, fut éloigné de son service et s'en alla en Flandre entre les factieux avec la Reine-mère, envoya, au mois de janvier, appeler le sieur du Fargis par un gentilhomme de la Reine-mère nommé Heurtaut, sur le sujet de quelque offense de paroles qu'il prétendoit avoir reçue du comte de La Rochepot son fils. Le Fargis, entendant nommer Le Sec, donna un soufflet à Heurtaut, qui met l'épée à la main; ils viennent aux prises, où Le Fargis est blessé de trois coups dans l'estomac; Heurtaut se sauve chez la Reine, qui le reçoit; Monsieur le lui demande, et désire qu'il soit mis entre les mains de la justice; la Reine le refuse; enfin il est contraint de lui dire que si elle ne le veut livrer il l'aura de force, et que le marquis d'Aytonne l'assistera de son autorité. Elle envoie le père Chanteloube s'en plaindre audit marquis, qui lui répondit fort courtoisement; mais elle ne laissa pas de demeurer très-mal satisfaite de lui, lui semblant qu'il la devoit venir trouver et lui offrir ce qui dépendoit de sa puissance; craignant enfin de recevoir l'affront tout entier, elle aima mieux consentir que Heurtaut fût mené en la citadelle d'Anvers. Monsieur fit en même temps une action dont elle témoigna recevoir encore beaucoup plus de mécontentement. La princesse Marguerite étoit arrivée à Bruxelles à la fin d'octobre, l'année dernière; Monsieur voulut lui donner la dame du Fargis pour sa dame d'honneur; la Reine-mère, qui eut honte qu'une femme de cette réputation approchât de sa belle-fille, pria Monsieur de lui en donner une autre que celle-là, et implora même pour ce sujet l'assistance de l'Infante (2), laquelle reçut la parole et le serment de mondit sieur qu'il ne donneroit jamais cette charge à cette femme-là. Maintenant Puylaurens, s'estimant offensé de la Reine en la personne du sieur du Fargis, pour la protection qu'elle prenoit de Heurtaut contre lui, persuada à Monsieur de donner à la dame du Fargis ladite charge auprès de la princesse Marguerite, que la Reine, avec tant d'instance et d'affection, l'avoit prié de ne lui pas accorder; Monsieur le trouve bon, envoie, dès le matin, Puylaurens chez le marquis d'Aytonne pour le lui faire agréer, et lui-même, sur le midi, va trouver la Reine sa mère pour le lui annoncer, et qu'il alloit, au sortir de chez elle, lui en faire faire le serment; elle lui répondit ce que la colère lui put faire dire, et que si elle étoit si outrecuidée que d'accompagner ladite princesse chez elle, elle l'en feroit sortir honteusement. Monsieur lui dit de sa part qu'il étoit maître chez lui, qu'il vouloit y faire ce que bon lui sembleroit, qu'il ne se mêloit point de contrôler la maison de ladite Reine sa mère, qui auroit aussi bonne grâce de ne se mêler point de la sienne. Nonobstant tout cela il lui voulut donner la serviette quand elle se mit à table, mais elle la refusa, lui tourna le dos et se retira en son cabinet; dont Monsieur étant offensé, dit qu'il respecteroit toujours sa personne comme il devoit, mais pour les siens, s'ils le fâchoient, il feroit faire main-basse sur eux.

Ces mécontentemens qu'elle recevoit de Monsieur lui étoient insupportables; elle ne pouvoit aussi souffrir le mépris qu'en ces occasions les Espagnols faisoient d'elle, prenant toujours le parti de Monsieur plutôt que le sien; elle croit que si elle étoit en France, comme elle seroit plus en état de les servir, ils feroient plus d'estime d'elle; elle craint que l'accommodement de Monsieur se fasse avec le Roi, et qu'elle demeure seule abandonnée. Toutes ces

(1) Régnante.

(2) Ceci se passait un mois avant sa mort.

choses lui donnent volonté de traiter et se rapprocher du Roi; mais, afin de ne pas perdre néanmoins l'intelligence qu'elle a et veut toujours avoir avec les Espagnols, elle leur demande avis de son dessein, qu'ils lui conseillent d'effectuer comme lui devant être profitable; elle fait le même avec le roi et la reine d'Angleterre, et les raisons qu'elle leur représente avoir de vouloir traiter, sont qu'elle est abandonnée de Monsieur, que Puylaurens le lui ravit et l'obsède jusques à telle extrémité, que s'il lui conseilloit d'attenter quelque chose contre elle, il ne s'en pourroit défendre; qu'il fait traiter Monsieur seul avec le Roi, et refuse de traiter conjointement avec elle; qu'à peine l'a-t-elle pu dissuader de recevoir des propositions que le Roi lui faisoit, lesquelles le mettoient au hasard de sa personne; qu'il avoit refusé l'instance qu'elle lui avoit faite plusieurs fois de signer une déclaration authentique de son mariage, pour la faire publier par toute l'Europe, et par ce moyen s'opposer au dessein qu'on avoit de le rompre; et enfin, qu'ayant fait toutes les choses imaginables pour l'obliger à une union étroite avec elle, par le moyen de laquelle ils pussent défaire l'ennemi commun, lui ayant pour cet effet fait présenter par le marquis d'Aytonne des papiers à signer, dont la teneur étoit de se lier fortement elle et lui, et promettre aux Espagnols, par serment solennel, de ne s'accommoder jamais avec le cardinal de Richelieu, lesquels Monsieur ni Puylaurens n'avoient jamais voulu signer, mais les avoient envoyés au cardinal de Richelieu, elle est contrainte d'écouter les propositions avantageuses que le cardinal lui fait faire, dont jamais la pensée ne lui fût tombée dans l'ame, à moins de tant d'injustes mépris qu'elle souffroit de Monsieur. Elle en fit aussi donner l'avis par Chanteloube au duc de Savoie, et, entre autres choses, lui mandoit qu'elle avoit prié Monsieur par Chanteloube de traiter conjointement avec elle, ce qu'il n'avoit pas voulu faire, et qu'au moins il souffrît qu'elle se retirât avec lui en une des places qu'on lui donneroit pour assurance, ce qu'il lui avoit refusé tout à plat; et particulièrement, elle se plaignoit de la raison qu'il avoit apportée de ce refus, qui étoit que, s'accommodant avec le cardinal, elle ne devoit conseiller à Monsieur autre chose, sinon de faire ce que le Roi et le cardinal voudroient (laquelle raison ne lui eût pas semblé mauvaise si elle eût eu dessein de traiter avec le Roi avec la sincérité qui étoit à désirer); que les Espagnols étoient les dépositaires de ses plus secrètes intentions en ce qui regardoit l'union de Monsieur et d'elle, mais qu'elle espéroit si peu en leur entremise, laquelle ils faisoient difficulté de lui accorder, qu'il étoit nécessaire, pour y parvenir, de consentir que l'on trempât les mains dans le sang de Puylaurens, dont la seule pensée la faisoit frémir, et qu'elle aimoit mieux choisir la voie d'accommodement avec le Roi.

Dès le 22 janvier, Chanteloube avoit été si impudent que d'écrire au sieur Bouthillier, surintendant, par l'ordinaire de Flandre, que s'il vouloit lui faire envoyer un passe-port, il enverroit un nommé La Roche, qui étoit à lui, et contre lequel (ce qui est à noter) il y avoit lors un ajournement personnel du parlement de Metz, pour avoir été déféré par Alfeston comme celui qui l'avoit le plus sollicité à l'assassinat du cardinal, et même qui lui avoit baillé l'argent qui fut donné à lui et à ses compagnons. Cette lettre fut rendue audit sieur Bouthillier par la femme de Laleu, à laquelle il dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'impudence de Chanteloube, qui, sachant bien qu'il n'y avoit rien si capable que sa personne pour empêcher un accommodement entre le Roi et la Reine, s'en vouloit néanmoins rendre médiateur, employant, qui plus est, un scélérat comme La Roche, qui, par son ordre, avoit été fabricateur du dessein d'Alfeston et de plusieurs autres. On jugeoit bien qu'il y avoit quelque mystère sous tels envois et lettres; mais on en découvrit le dessein au commencement de février, par un paquet intercepté le 4 février 1634, par lequel la Reine faisoit rendre compte à la duchesse de Savoie des différends qui étoient entre elle et Monsieur, et de la raison qu'elle avoit de prendre sur ce sujet nouvelle résolution. La dépêche portoit qu'elle se résolvoit de s'accommoder avec le Roi et le cardinal, pour les mauvais traitemens qu'elle recevoit des Espagnols, exagéroit fort lesdits mécontentemens pour se justifier de l'accommodement qu'elle vouloit faire, disant nettement qu'elle ne l'eût jamais fait si elle n'y eût été du tout contrainte. Elle présupposoit que le cardinal la recherchoit d'accord à conditions fort avantageuses, puisqu'elles ne requéroient qu'un oubli et pardon des offenses qu'il lui avoit faites. Elle témoignoit aussi que le Roi y avoit grande disposition, et de plus (ce qui est à noter), qu'une telle pratique retardoit l'accommodement d'entre Monsieur et le Roi. Elle assuroit particulièrement madame la princesse de Piémont qu'elle ne feroit rien en cette affaire sans lui en donner avis, comme aussi à Toiras, qui depuis peu étoit parti d'auprès d'elle. Elle disoit aussi, en termes exprès, qu'elle avoit rendu participans les Espagnols de son dessein, et le roi d'Angleterre, qui approuvoient sa résolution, sur laquelle toutes les dé-

pêches qui venoient de Flandre en France mandoient qu'elle envoyoit vers le Roi, pour lui témoigner qu'elle vouloit prendre tous les bons moyens d'un accommodement.

Le Roi, connoissant l'artifice d'un tel dessein, qui alloit toujours principalement à troubler le repos de la France, empêchant que Monsieur se réunît avec lui, dessein qui se faisoit avec participation et consentement des ennemis de son Etat quant à ce qu'il avoit de caché et de malicieux, et qui n'étoit que dissimulation et contrainte en ce qu'il sembloit avoir de spécieux, se résolut d'écouter patiemment quiconque viendroit de sa part, et lui répondre en peu de mots, avec bonté et raison tout ensemble. Le 15 février, le sieur de Laleu, que la Reine avoit envoyé en France, arriva à Paris, et apporta des lettres de sa part au Roi et au cardinal, par lesquelles elle leur fait connoître le dessein qu'elle a de se raccommoder avec eux et de revenir en France. Le père Suffren mandoit par le même Laleu au cardinal, qu'il étoit assuré que le cœur de la Reine-mère étoit dans ses paroles, et qu'elle n'avoit intention que d'obéir au Roi et bien vivre avec lui; et Chanteloube, qui se sentoit si criminel qu'il n'osoit espérer de pardon, envoya une déclaration signée de sa main, par laquelle il exposoit que la connoissance que la Reine avoit de sa fidélité, feroit qu'elle ne consentiroit pas à l'éloigner d'elle, mais que lui, qui pour rien du monde ne voudroit apporter d'obstacle à l'union qui devoit être entre le Roi et la Reine sa mère, non plus qu'à la parfaite intelligence d'entre la Reine et M. le cardinal, supplioit très-humblement son éminence de lui donner l'exclusion, de crainte qu'il avoit que sa considération n'empêchât l'effet d'un bon accommodement, ledit père engageant sa foi et sa parole de se retirer, tenant à grande gloire de contribuer, par sa retraite, à une œuvre désirée universellement de tous les gens de bien. Les lettres de la Reine-mère étoient en créance sur Laleu, l'instruction duquel portoit qu'il assurât le cardinal, de la part de ladite Reine-mère, de son amitié, et lui dit qu'elle étoit résolue d'oublier tout ce qui s'étoit passé, protestant de n'en vouloir jamais avoir aucun ressentiment, et désormais de l'aimer autant qu'elle avoit jamais fait, sans qu'elle prétendît autre avantage des témoignages qu'elle désiroit lui rendre de son amitié, que l'espérance de rentrer par son moyen dans les bonnes grâces du Roi son fils, et d'avoir l'accès libre pour ceux qui seroient commandés d'aller trouver Sa Majesté de sa part; que, pour ôter au cardinal toute sorte de soupçons, ceux qu'elle enverroit au Roi auroient ordre d'aller voir aussi le cardinal; qu'il avoit charge de dire audit cardinal qu'il n'avoit point ordre de faire d'autres propositions d'accommodement que celles portées ci-dessus, dans la créance que la Reine avoit qu'il étoit difficile d'en faire d'autres, attendu le haut point de réputation où il avoit mis les armes du Roi, qui étoit tel que rien ne leur sauroit résister, non-seulement dedans, mais dehors le royaume, de sorte que quand il feroit donner à la Reine le choix des meilleures et plus fortes places dudit royaume, elle n'y seroit pas en sûreté si le cardinal entroit dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvoit douter, la Reine ne pouvoit trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y étoit parfaite, la sûreté de la Reine y seroit tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardoit tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au foible, tellement que s'il étoit capable d'entrer en défiance de la Reine, il la perdroit toutes fois et quantes qu'il lui plairoit; qu'au contraire elle ne lui pourroit nuire en façon du monde quand elle en auroit la volonté; que c'étoient les raisons qui faisoient croire à la Reine qu'il seroit fort difficile de faire un accommodement, si ce n'étoit que les protestations que la Reine faisoit au cardinal de vouloir vivre désormais en la même intelligence avec lui qu'elle avoit fait autrefois, fussent suffisantes de lui faire perdre la défiance qu'il avoit eue jusqu'à cette heure de ladite dame Reine; et si, pour faciliter davantage les moyens d'accommodement, le cardinal jugeoit à propos d'envoyer quelqu'un de ses plus confidens, la Reine promettoit de le recevoir avec toutes les démonstrations d'amitié que le cardinal sauroit désirer, protestant qu'elle n'apporteroit aucun obstacle de sa part à l'accommodement; que si de celle du cardinal il en arrivoit aucun, la Reine ne laisseroit pas de persister dans la résolution qu'elle avoit prise d'oublier le passé et n'en avoir aucun ressentiment; qu'elle prioit aussi le cardinal de croire que jusqu'alors elle n'avoit eu dessein de parler d'accommodement, et qu'aussitôt la résolution prise, elle avoit commandé au père Chanteloube d'écrire à M. Bouthillier pour le prier de faire obtenir un passe-port, l'intention de Sa Majesté ayant toujours été de s'adresser droit au cardinal, en cas qu'elle se disposât à traiter, comme le sieur de Laleu, et non autre, en a reçu le commandement d'elle.

Laleu expose toute sa créance le 19 à Ruel, où il fut par commandement de Sa Majesté ouï par tout son conseil, savoir est par le cardinal, le garde des sceaux, Bullion, Saint-Chamont et Bouthillier, et devant eux tous il lut son ins-

truction. Le 21, le Roi, qui ne le vouloit point voir, ayant été supplié de le faire par tout son conseil, le vit à Saint-Germain, où il lui parla conformément à ce qu'il écrivit à la Reine sa mère pour réponse à la lettre qu'il lui avoit apportée de sa part, qui étoit que puisque ladite dame Reine lui mandoit qu'elle étoit résolue a ce qu'il souhaitoit, il se promettoit qu'ayant su par Villiers et Jacquelot l'horreur qu'il avoit juste sujet d'avoir de quelques-uns des siens, autant pour son intérêt que pour ceux de Sa Majesté même, elle livreroit bientôt à la justice de Sa Majesté ceux qui par de vaines prédictions ont mis sa vie en compromis dans l'opinion publique, comme avoit fait Fabroni; ceux qui, par libelles diffamatoires remplis de faussetés, n'avoient rien oublié de ce qu'ils avoient pu pour ternir son honneur et sa réputation, comme avoit fait Saint-Germain (1); et ceux qui, entreprenant ouvertement divers attentats contre la vie de ses plus fidèles serviteurs, lui avoient donné lieu de craindre pour la sienne, comme avoit fait Chanteloube; que ce moyen étoit si juste et si utile à faire voir, ou que ces misérables n'avoient pu ignorer qu'elle avoit toujours abhorré leurs mauvais desseins, ou que si le cours du temps l'avoit empêchée de leur témoigner combien elle les détestoit, elle en avoit maintenant du déplaisir et n'étoit plus capable à l'avenir de prendre telles pensées, qu'il s'assuroit qu'elle ne feroit aucune difficulté de l'accomplir, moyennant quoi il assuroit qu'elle recevroit de Sa Majesté tous les contentemens qu'elle pouvoit désirer et devoit attendre de Sa Majesté. Le cardinal aussi, en la lettre qu'il lui écrivit, après lui avoir avoué les sentimens de joie dont ses lettres avoient comblé son esprit, lui faisant voir que la malice des ennemis du repos et de la prospérité de cet État n'avoit su tellement arracher de son cœur l'affection dont il lui avoit plu l'honorer par le passé, qu'il n'en fût resté quelque racine qui produisoit maintenant le souvenir qu'elle avoit de lui, bien différent de celui qu'elle en avoit il y avoit quelque temps, il la supplia d'avoir agréable que, pour témoigner à Sa Majesté sa sincérité, il ne craignît point de lui dire avec la même franchise dont il avoit toujours usé lorsqu'il étoit en sa confiance, que les affaires étant venues jusqu'au point où elles avoient été, il étoit impossible qu'il ne restât beaucoup de sujets de méfiance qu'il étoit besoin de dissiper pour établir par après sur un fondement assuré une liaison à jamais indissoluble entre le Roi et Sa Majesté; que cela étant elle recevroit assurément des preuves du bon naturel du plus grand prince et du meilleur fils qui fût au monde, et des effets du service d'une créature qui étoit trop obligée par toutes sortes de considérations à suivre les intentions du Roi, pour y manquer en une occasion qui ne pouvoit que le toucher sensiblement, puisqu'il s'agissoit des intérêts de Sa Majesté, de qui il seroit éternellement très-humble serviteur.

Et pource qu'il étoit besoin de désabuser la simplicité du père Suffren, le cardinal lui manda que comme il désiroit avec une passion indicible que la Reine-mère fût capable de quitter l'humeur en laquelle les artifices des vrais ennemis de sa grandeur l'avoient mise, il lui confessoit ingénument qu'il n'osoit se le promettre, vu qu'outre les divers desseins qu'on avoit par le passé avéré avoir été faits contre sa personne par celui (2) qui possédoit sa principale confiance, nous avions encore présentement un homme en main (3) convaincu d'une pareille entreprise projetée par le même personnage, ce qui donnoit lieu de croire que conduisant comme il faisoit la négociation dont le sieur de Laleu étoit venu faire la proposition, elle n'étoit pas de sa part à bonne intention, puisque d'ailleurs on vérifioit qu'il en avoit de si mauvaises, lesquelles en effet étoient d'autant plus dangereuses qu'il tâchoit de les couvrir du manteau de piété, à l'ombre duquel les méchans et foibles esprits entreprennent d'ordinaire les plus exécrables attentats; qu'Alfeston, qui avoit été exécuté, comme il savoit, par arrêt d'un parlement, et le prisonnier qu'on tenoit lors, convenoient en ce point que ce bon père leur avoit posé en fait que diverses consultations de théologiens, faites en faveur de la Reine sur le sujet des affaires courantes, décidoient que ce qu'il leur persuadoit étoit licite et méritoire devant Dieu; qu'il ne savoit qui pouvoient être ces théologiens, mais qu'il savoit bien qu'ils n'avoient pas eu approbation, et qu'il falloit établir de nouveaux fondemens qui renversassent ceux de saint Thomas et de toute l'antiquité pour en tirer une si damnable conclusion; que si Chanteloube n'avoit que de bonnes intentions en la conduite de la Reine, il ne falloit point prendre, en ce qui pouvoit regarder sa conscience, des conseils d'autre que de lui (4), du jugement de qui ceux qui le connoîtroient n'appelleront jamais quand il seroit bien informé, et que si l'on lui avoit caché, comme on avoit fait, ces damnables entreprises, dont le cardinal s'assuroit qu'il avoueroit n'avoir rien su, il faudroit être trop simple

(1) L'abbé de Saint-Germain, Mathieu de Morany.

(2) Chanteloube.

(3) On le verra paraître plus tard.

(4) Le P. Suffren.

pour ne juger pas qu'on devroit craindre une pareille dissimulation pour l'avenir ; qu'il désiroit grandement servir la Reine, mais qu'il craignoit que les desseins de ceux qui étoient auprès d'elle n'allassent pas seulement contre lui cardinal, mais contre l'État, comme ils avoient fait par le passé, ainsi que les factions tramées dans le royaume, et diverses entreprises sur beaucoup de villes, qui ne se pouvoient nier, le justifioient ; qu'au reste il étoit tombé comme par miracle une lettre ès mains du Roi, écrite du temps que la Reine étoit malade, par laquelle (1) le bon père dont étoit question se moquoit ouvertement du voyage que le Roi fit faire au sieur Desroches vers la Reine, et assuroit celui à qui il écrivoit que si ledit Desroches retournoit, comme on disoit, il y perdroit ses pas, ce qui ne donnoit pas peu d'occasion de soupçonner qu'il y avoit anguille sous roche ès propositions que ledit père faisoit faire maintenant ; qu'en un mot notre mal étoit dans la défiance ; que si cependant quelqu'un lui disoit faussement que c'étoit un prétexte qu'on prenoit pour colorer le dessein qu'on avoit de ne s'accommoder pas, outre qu'il le pouvoit assurer devant Dieu que ce qu'il lui mandoit étoit véritable, il jugeât de lui-même si, après tout ce qui s'étoit passé, il n'y avoit pas juste sujet de crainte pour l'avenir, les auteurs des mauvais conseils qui avoient été pris étant protégés au lieu d'être châtiés.

Voilà ce que le cardinal lui crut devoir mander : il eût bien pu ajouter à cette réponse, qu'on avoit vu par des lettres interceptées, écrites au même temps, que le sieur de Laleu étoit parti pour faire la proposition dont il s'agit, que la Reine assuroit Monsieur et madame la duchesse de Savoie qu'elle auroit un soin particulier de leurs intérêts lorsqu'elle seroit auprès du Roi, et qu'elle les prioit d'assurer Toiras de la même chose. Par une réponse que madame de Guise faisoit à la Reine, la remerciant du soin qu'elle avoit voulu prendre des intérêts de M. son mari, elle la supplioit de n'en point parler pour lors, mais bien se réserver à faire pour lui lorsqu'elle seroit auprès du Roi. On eût pu ajouter aussi l'avis que Le Clerc étoit venu donner au cardinal en présence du père Joseph, environ sept ou huit jours avant la venue de Laleu, de la mauvaise résolution que le père d'Alfeston étoit résolu d'exécuter contre la personne du Roi, ou contre celle dudit cardinal, ce qu'il avoit découvert par la fréquentation que ledit père d'Alfeston avoit chez l'ambassadeur d'Espagne, à qui il s'étoit découvert ; ensuite de quoi il disoit que le susdit ambassadeur s'étoit privé de sa fréquentation, au lieu qu'on vérifioit par lettres interceptées dudit ambassadeur et de Mortes, son agent, qu'ils l'adressoient en Flandre au marquis d'Aytonne comme un homme de grand cœur, capable d'un grand dessein, en qui il se pouvoit fier pour être irréconciliablement offensé par la mort de son fils. On eût pu ajouter en outre que René, valet de Bernadière, étant envoyé de Bruxelles à Paris, environ quinze jours avant le voyage de Laleu, avoit consulté s'il pouvoit tuer licitement le cardinal, le demandant à un jacobin sur l'hypothèse suivante : savoir si, étant vrai que le précepteur du fils de son maître avoit charmé ledit fils, il ne pouvoit pas tuer ledit précepteur ; ce qu'il témoignoit ne demander pas par pure curiosité de savoir la résolution de cette question, parce qu'il avoit une fort longue carabine au cou, qu'il avoit apportée, comme on peut juger apparemment, avec intention d'exécuter ce mauvais dessein, dont ce père jacobin le détourna, lui remontrant que tel attentat ne pouvoit être licite en aucune façon. On eût pu ajouter que le maître de ce valet écrit tous les jours de nouveau qu'il faut travailler plus que jamais au grand dessein qu'ils ont, et qu'il a plus d'espérance et plus de moyen de le faire réussir que par le passé. On eût pu ajouter enfin que Chavagnac (2), prisonnier à la Bastille, dont nous parlerons ci-après, dit en termes exprès que La Vieuville lui a dit dans Bruxelles que le vrai moyen de faire réussir les affaires de ceux qui y sont réfugiés étoit de feindre un accommodement, par le moyen duquel les principales personnes revenant à la cour pussent se défaire du cardinal plus aisément. On eût pu dire encore que la Reine n'avoit pris résolution de s'accommoder qu'après le refus que Monsieur lui a fait de signer conjointement avec elle une déclaration par laquelle ils s'obligeassent tous deux aux Espagnols de ne s'accorder jamais avec le Roi que le cardinal ne fût ou ruiné ou éloigné de lui, et, lors même que cela seroit, sans leur consentement et leur gré. On eût pu dire aussi que la grande brouillerie qui étoit arrivée entre Monsieur et elle sur le sujet de la blessure du Fargis, et l'extraordinaire mécontentement qu'elle avoit reçu de Puylaurens sur ce fait, étoient les seuls motifs de l'accommodement qu'elle recherchoit. On eût pu encore remarquer que tant s'en faut qu'en s'accommodant elle voulût épouser les intentions du Roi, qu'au contraire elle n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit pour empêcher la rupture du prétendu mariage de Monsieur, dont le Roi pour-

(1) Il a déjà été parlé de cette lettre écrite par Chanteloube.

(2) L'homme qu'on avait sous la main.

suivoit la dissolution. Mais on ne jugeoit pas à propos de donner tant de connoissance de ce que l'on savoit, pour diverses raisons ; particulièrement pour ne donner pas lieu de pénétrer les voies par lesquelles on avoit fait telles découvertes. On estima qu'il suffisoit d'en dire assez à ce bon père pour justifier qu'il y avoit lieu de méfiance ès propositions qui étoient faites, et qu'on devoit se servir du surplus pour se fortifier en la résolution que le Roi avoit prise de ne se laisser pas surprendre par de belles apparences, qui pouvoient n'avoir autre fin que l'avantage des affaires de ses ennemis, et la ruine des siennes.

Les plus envenimés contre le gouvernement étoient ses serviteurs; de tous ceux qui étoient auprès de Monsieur, ceux qui étoient les plus éloignés de tout accommodement étoient à elle, témoin le duc d'Elbeuf qui a toujours été irréconciliable : aussi, dans les différends qu'elle eut avec Monsieur, il ne voulut jamais se séparer d'elle; en la querelle du Fargis avec Le Sec, il porta le dernier, qui étoit à la Reine, contre le premier; et il ne s'est trouvé entre les serviteurs de Monsieur en Flandre aucun si hardi qui osât parler publiquement et indignement du Roi que le seul Vieupont, gentilhomme dudit duc d'Elbeuf, d'où s'ensuivit beaucoup de querelles et d'appels entre les gentilshommes de Monsieur, nul d'eux ne pouvant souffrir cette audace. Le résident pour le roi en demanda justice, et le fit chercher, mais en vain, car il ne manqua pas de retraite chez les ennemis passionnés contre Sa Majesté.

Il y avoit en divers lieux, dans les prisons du Roi, des méchans qui attentoient contre ses places et la vie de ses principaux ministres; tous venoient du côté de Flandre, et la plupart accusoient le père Chanteloube d'être auteur ou complice de leurs méchans desseins. Chavagnac, qui feignoit se nommer d'Urfé, mais qui reconnut depuis par sa confession n'avoir pas ce nom, mais être de naissance roturière et s'appeler Blaise Roufet, avoit été arrêté prisonnier à Saint-Dizier dès le commencement d'octobre l'année dernière. On eut premièrement quelque défiance de lui à raison qu'il venoit de Flandre, lieu soupçonné, et s'étoit mis à la suite de la cour, ce qui obligea de s'informer de sa vie, laquelle on trouva pleine de mauvais déportemens, comme changement de nom, supposition de contrats, baux de terres imaginaires, promesses de mariage en divers lieux à diverses femmes, qui étoient toutes actions d'un fourbe. Il proposa au cardinal de faire tomber ès mains du Roi le château de Namur, et lui montra une lettre qu'il disoit être du capitaine de la place, par laquelle il témoignoit avoir ce dessein sur quelque mécontentement qu'il feignoit avoir reçu des Espagnols. Cette lettre étant trouvée fausse, on le mit prisonnier au commencement d'octobre; de là il fut mené dans la Bastille, où lui étant représenté qu'il étoit évident qu'il n'étoit pas venu à la cour pour le sujet qu'il disoit, mais pour quelque mauvais dessein, il avoua qu'il étoit vrai; qu'il avoit été il y avoit peu de temps dans les troupes de l'Empereur en un régiment commandé par un nommé La Rames, dans lequel il avoit une enseigne, et qu'étant estimé homme d'esprit, il avoit été incité par Le Fargis et Chanteloube de tuer le cardinal, sous promesse de grande récompense s'il pouvoit échapper, et assurance du salut de son ame s'il périssoit en cette action, par laquelle il délivreroit et la France et l'Église; que Chanteloube avoit dit qu'il n'y avoit meilleur moyen de lui donner entrée auprès du cardinal que sous prétexte de faire surprendre Namur; que lui ayant fait cette proposition, il demanderoit un gentilhomme au cardinal pour aller parler audit capitaine, lequel, lui confirmant ce que ledit Chavagnac lui auroit promis de sa part, lui écriroit une lettre empoisonnée, laquelle s'il ouvroit il mourroit infailliblement peu de jours après; que ledit Chanteloube étant à Gand, l'avoit envoyé pour ce dessein au marquis d'Aytonne, qui l'approuva, l'y confirma, et lui promit de lui faire avoir toute la correspondance nécessaire en ce sujet avec le capitaine du château de Namur; et il dit encore qu'on lui avoit fait donner cent pistoles à Bruxelles. Ledit Chavagnac fut, pour ledit attentat, condamné à mort par le parlement de Metz le 10 mai (1).

Ensuite de cet arrêt, le 7 juillet ensuivant, Chanteloube fut condamné (2) à être rompu et brisé vif, s'il pouvoit être appréhendé, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir suborné Alfeston et Chavagnac afin d'attenter à la vie du cardinal, premier conseiller et ministre du Roi; et La Roche, dit Garnier, son valet, fut le même jour condamné à être rompu et brisé vif sur la roue, si pris et appréhendé pouvoit être; et le 24 du même mois, la chambre de justice établie à l'Arsenal condamna le valet d'un nommé Bernadière, gentilhomme demeurant avec la Reine, appelé le petit René, à être pendu et étranglé, pour un assassinat par lui commis en la personne d'un sergent au pays du Maine, et pour l'attentat qu'il vouloit faire

(1) Il y a ici omission faite à dessein. Chavagnac fut condamné pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal, et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Ainsi s'applique encore la remarque que nous avons déjà faite.

(2) Par contumace.

sur la personne du cardinal (1), à la persuasion de son maître, qui avoit diverses fois entrepris d'exécuter la même chose pour la satisfaction de la Reine-mère.

Ils ne se contentoient pas d'attenter à la vie du cardinal par assassinat et par poison, ils y employoient encore l'art du diable et toutes les exécrations les plus horribles de la magie, qui furent en si grand nombre, et tant de gens se trouvèrent nécessaires à le commettre, qu'enfin les plus timides vinrent à révéler ce qu'ils avoient commencé. Nicolas Gargant avoit entrepris de faire mourir par sortilége le cardinal, sur les assurances qui lui avoient été données de récompense et de retraite en Flandre, lorsqu'il auroit exécuté ce damnable dessein; pour cet effet, il s'associa à un autre magicien, prêtre, nommé Adrien Bouchard; toutes les exécrations qu'ils déployèrent à cette fin furent vaines, le démon leur dit que Dieu ne lui donnoit pas la puissance de lui faire mal. Un nommé La Roche, valet de pied de la Reine-mère, et qui a été long-temps à la Bastille, assista à une de leurs abominations, lesquelles ayant été enfin révélées, ils furent pris et condamnés à mort par la chambre de justice le 8 avril (2), leurs corps et leurs livres de magie brûlés, et leurs cendres jetées au vent.

Parmi tous ces attentats et des crimes si horribles, ils ne laissoient pas de demander impudemment au Roi qu'il se fiât en eux, et vouloient persuader à Sa Majesté qu'ils traitoient de bonne foi; et quelque justes que fussent les conditions auxquelles le Roi accordoit à la Reine son retour avec tout l'honneur et le contentement qu'elle pouvoit désirer, ils les refusoient, et ne laissoient pas néanmoins, pour tromper Sa Majesté, de continuer toujours leur pourparler, de sorte qu'après que Laleu fut retourné avec les réponses si précises de Sa Majesté, ils ne laissèrent pas de dépêcher encore, en juillet, le sieur de Chantemèle de la part de la Reine, qui, comme si le Roi ne lui eût pas déjà répondu précisément ce qu'il pouvoit, lui venoit faire des ouvertures nouvelles pleines de déceptions, et qui ne pouvoient persuader que ceux qui n'auroient pas eu la connoissance des effets continuels de leur malice, que le Roi ressentoit tous les jours. Les propositions qu'il venoit faire de la part de ladite dame Reine furent que, pour l'affection qu'elle désiroit porter dorénavant au cardinal, elle éloigneroit, en sa considération, les trois dénommés en la lettre du Roi d'auprès de sa personne, la Reine désirant lever tout ombrage, et donner toute assurance de sa sincérité; et, de plus, qu'elle promettoit de ne mettre en ses charges domestiques aucuns qui pourroient être suspects au cardinal; qu'elle ne demandoit autre chose que les bonnes grâces du Roi et l'amitié du cardinal; qu'il agréât de lui procurer son retour en sa maison de Paris, la remettre en ses biens et pensions, et faire sortir ses domestiques de prison, à la réserve néanmoins de ceux auxquels il pourroit avoir quelque soupçon. Mais le Roi, après avoir considéré toutes les choses que nous avons déduites ci-dessus, et ce qu'on avoit encore depuis découvert par voies si sûres qu'on n'en pouvoit douter, qui étoit que la Reine mandoit en Espagne qu'elle se vouloit accommoder pour deux raisons, l'une pour tâcher de remettre les deux couronnes bien ensemble, l'autre pour faire restituer la Lorraine, et que, pour preuve de son affection envers Espagne, elle envoyoit au même temps un gentilhomme en Angleterre demander des vaisseaux, pour, joints à ceux d'Espagne, faire quelque entreprise contre la France, en conformité de quoi elle promettoit au prince Thomas de ne s'accommoder point; Sa Majesté, dis-je, n'estima pas qu'il y eût lieu de se départir des propositions faites à ladite dame Reine de livrer à la justice la personne de Chanteloube, vu principalement que, depuis même que la Reine traitoit son accommodement, et promettoit vouloir déposer toute animosité, il s'étoit vérifié quantité de nouvelles entreprises que ledit Chanteloube avoit fait faire contre les plus affidés serviteurs du Roi. Au reste, que si on faisoit quelque réponse autre que celle ci-dessus, cela ôteroit tout moyen à Gondi de persuader la Reine d'aller en Italie, comme le grand duc lui en avoit donné charge, et l'utilité de la France le requéroit. Suivant ce que dessus, Sa Majesté répondit audit Chantemèle, qu'il ne se pouvoit départir de la proposition qu'il avoit faite de livrer Chanteloube à sa justice, vu les nouveaux desseins qu'on découvroit tous les jours de lui et des gens de ladite Reine, comme l'exécution de Chavagnac et celle du petit René le justifioient. Ensuite de cela, le sieur Bouthillier dit encore en termes exprès audit sieur de Chantemèle, que les assassinats dont nous venons de parler, continués depuis que la Reine traitoit son accommodement, ne se pouvant nier, il lui pouvoit dire que les intentions de la Reine n'étoient pas encore assez éclaircies pour qu'on le pût croire sur sa simple parole, et qu'on verroit ce que le temps produiroit pour l'éclaircissement de la bonne disposition en laquelle il assuroit qu'étoit ladite dame Reine.

(1) Voici encore un exemple de ce que nous avons dit.

(2) L'arrêt ne fait nulle mention du but de leurs œuvres magiques.

Ceux de la maison de Lorraine qui étoient auprès d'elle et de Monsieur, les animoient et maintenoient fortement en leur mauvaise volonté, car ils s'étoient tous déclarés contre le Roi, et le duc de Lorraine le premier, lequel, s'il eût été sage, n'eût pas, dès le temps qu'il étoit en la pleine possession de ses États, entrepris d'offenser Sa Majesté; mais le même aveuglement de folie qui l'y précipita lors, le poussa encore, maintenant qu'il étoit dépouillé de toutes ses places, et n'étoit plus qu'un squelette et un fantôme de prince, à oser, contre sa foi et son propre bien, témoigner encore de nouveau au Roi sa mauvaise volonté, et essayer de lui faire le mal dont il lui restoit une envie destituée de puissance. Pour avoir plus de liberté de se faire ennemi du Roi sans craindre, ce lui sembloit, le mal pour ses États qui étoit à craindre, il fit, le 19 janvier, une feinte donation entre vifs au cardinal son frère de tous ses États, la causant de ce qu'à son grand regret sa personne plutôt que ses actions lui semblant être odieuse au Roi, il recouroit à ce remède, qu'il estimoit seul capable d'arrêter le cours des désolations dont la Lorraine étoit menacée, introduisant en la jouissance d'icelle une personne qui seroit plus agréable à Sa Majesté qu'il ne l'avoit pas été; mais il montra bien que tout cet acte de donation étoit feint, parce qu'il fit depuis plusieurs actes de souverain et de duc, et que la raison qu'il mettoit en avant n'étoit qu'un prétexte, et qu'il ne cherchoit pas le moyen de plaire au Roi, mais bien de lui pouvoir déplaire plus sûrement; car, incontinent qu'il eut passé ladite donation, il part avec huit cents chevaux et deux mille hommes de pied (1), pour aller joindre les troupes impériales en Allemagne contre les alliés de Sa Majesté. Mais cette première entreprise ne lui succéda guère heureusement; car, ayant passé le Rhin à Brisach, et s'acheminant vers Constance, le maréchal Horn s'opposa à lui et le contraignit de laisser ses troupes dans les villes forestières qui sont sur le Rhin, au-dessus de Bâle (2), et de repasser le Rhin et se retirer à Besançon où, peu après, la princesse de Phalsbourg sa sœur le suivit, étant sortie de Nancy en habit déguisé, et cachée dans le fond d'un carrosse : après y avoir demeuré quelque temps avec lui, elle en partit pour aller à Bruxelles, ayant passé par la France, déguisée en bourgeoise; son habit n'empêcha pas qu'elle ne fût reconnue et arrêtée par deux gentilshommes, qu'on croit être fils d'un nommé Bellevue, qui demeure près La Capelle, lesquels la laissèrent aller pour de l'argent. On s'assuroit sur sa foi, qu'elle avoit donnée au Roi de ne point partir de Lorraine pour aller en Flandre; mais elle montra bien, en la faussant, qu'il ne faut point attendre de fidélité dans les paroles de ceux qui n'en ont point dans leurs actions.

Le cardinal de Lorraine donna avis au Roi, par le sieur de Contrisson, le 10 février, de la cession que son frère lui avoit faite de ses États, lui promettant de vouloir entretenir le traité de Sa Majesté avec son frère, lequel, quant et quant, il protestoit ne savoir où il étoit allé, ni quels desseins il avoit; mais il ne manda rien à Sa Majesté du mariage qu'il (3) avoit résolu, et que, dès le 16, il accomplit à Lunéville avec la princesse Claude, sœur de la duchesse de Lorraine et sa propre cousine germaine. Il n'avoit point de dispense de Sa Sainteté, mais il envoya quérir, à dix heures du soir, les prieur et sous-prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Remy de ladite ville, et, prenant à part le prieur, nommé Perpete, supposa qu'il étoit réduit en une grande extrémité, que la ville étoit investie par les ennemis, qu'il craignoit qu'ils n'y entrassent de nuit, qu'on avoit déjà ouï du bruit dans les jardins, que son État étoit en danger, et qu'on vouloit enlever la princesse Claude. Pour à quoi remédier il vouloit qu'il le mariât présentement avec elle. Lesdits pères lui ayant demandé quelques heures pour étudier sur ce sujet, comme étant d'importance, retournèrent en leurs monastères, où, après avoir vu leurs livres, ils reviennent à une heure après minuit lui dire que pour la dispense des bans, il se la pouvoit donner lui même (4) ou donner autorité de se la conférer, Sanchez tenant pour certain que l'évêque peut donner pour soi-même toutes les dispenses qu'il peut donner aux autres, mais que pour dispenser du second degré de consanguinité qui étoit entre eux, cela n'appartenoit qu'au Pape, et que si l'évêque le pouvoit, ce n'étoit qu'en cas de très-urgente nécessité; sur quoi il leur dit qu'ils ne devoient point douter qu'elle ne fût, ni même qu'il n'obtînt bientôt après sans difficulté la dispense du Pape. Lors ledit père les maria en présence du sous-prieur, de madame de Lorraine, quelques demoiselles et un gentilhomme (5). Il envoya, le 20, le sieur de Lenoncourt au Roi lui donner

(1) Cet homme, qui avait mal réussi comme souverain, ne pouvait certes rien faire de mieux que d'aller se réhabiliter comme soldat, et en abdiquant, il était devenu libre de choisir son parti. Le succès ne fait rien à cette action qu'on blâme ici à tort.

(2) Au nombre de quatre.

(3) Lui-même, le cardinal.

(4) Ceci est parfaitement exact et très-curieux par conséquent.

(5) Le mariage fut consommé le même soir.

avis de son mariage, et le supplier de ne l'avoir pas désagréable.

Lorsque se fit ce mariage, le maréchal de La Force étoit dans le Pays-Messin, tenant la plupart de son armée plus avancée à l'entour de Saint-Avold, pource que, dès le mois de janvier, ayant appris que le comte de Salins, avec deux mille hommes et deux ou trois cents chevaux, s'étoit acheminé pour passer le long des montagnes des Vosges dans la Franche-Comté, il envoya le marquis de La Force avec troupes pour les arrêter dans lesdites montagnes, comme n'étant pas raisonnable de passer en armes sur les terres de la protection du Roi sans sa permission; le comte rebrousse chemin et se retire à Saverne; le rhingrave Otto, à cette nouvelle, s'avance pour le combattre; le comte, craignant le hasard du combat, envoie témoigner au marquis de La Force qu'il désire traiter avec lui et être protégé du Roi. En même temps le rhingrave Otto attaque son arrière-garde et en défait une partie; ce qui fit résoudre ledit comte, sans plus de délai, de remettre Haguenau, Saverne et le château d'Hubar en la protection du Roi, par traité qui fut fait le 28 janvier, qui portoit, en termes exprès, que la ville de Haguenau et celle de Saverne, avec leurs dépendances, étoient réduites en telles extrémités, que pour y conserver la religion catholique, n'ayant point de forces suffisantes pour cet effet, on avoit trouvé nécessaire de penser à d'autres moyens, et accepter la protection offerte de la part de Sa Majesté pour les places susdites avec leurs dépendances, à ces conditions: que Sa Majesté, ne cherchant autre chose que la conservation de la foi catholique, remettroit toutes lesdites places entre les mains de l'Empire, auquel elles appartiennent, lorsque Dieu auroit terminé la guerre par une bonne paix; qu'encore que Saverne fût lors entre les mains du duc de Lorraine à certaines conditions, néanmoins, puisqu'il n'étoit pas bastant de la défendre contre les Suédois, et qu'outre cela la Lorraine étoit entre les mains de Sa Majesté, on rendoit semblablement ladite ville, avec les dépendances de la châtellenie de Cochersberg et la villette de Rilchshouen, sous ladite protection, à la charge que, les guerres finies, le tout seroit remis à l'évêché de Strasbourg auquel il appartient; quant au château de Hubar, le comte de Salins l'auroit libre, et toutes fois et quantes que Sa Majesté en auroit affaire on le lui rendroit, et le capitaine qui y commanderoit feroit serment au gouverneur de Sa Majesté dans Saverne; moyennant quoi, Sa Majesté prenoit en sa sauve-garde le comte et ses troupes, et les feroit escorter sûrement par la Lorraine jusques au Rhin ou Brisach, selon le chemin qu'ils voudroient prendre; Haguenau fut incontinent rendu, et y fut mis garnison de la part du Roi. Il y avoit quelque difficulté à Saverne, car le sieur de Ville y étoit de la part du duc de Lorraine avec bonne garnison, ensuite d'un accord fait en décembre 1632, par connivence, entre ledit duc et le comte de Salins son oncle, comme grand doyen et administrateur de l'évêché de Strasbourg, et le chapitre dudit évêché, par lequel Saverne et Dachstein, et leurs dépendances, étoient remis entre ses mains pour les défendre contre les Suédois, auxquels lesdites places n'étoient pas suffisantes de résister; et à raison de 200,000 risdales qui lui avoient été adjugées par la chambre impériale contre l'évêché, pour frais imaginaires qu'il supposoit que son oncle le cardinal avoit faits en la guerre qui étoit lors entre lui, évêque de Strasbourg, et l'administrateur luthérien, ledit duc étoit obligé par ledit traité de mettre de grandes garnisons dans lesdites places, la solde desquelles lui devoit être payée avec lesdits 200,000 risdales à la fin de la guerre, lorsqu'il rendroit lesdites places, lesquelles sommes il eût fait monter si haut qu'il est certain qu'il n'en eût jamais été remboursé, et partant n'eussent jamais été restituées. Ville avoit peine à en sortir, et demandoit temps pour avertir le duc de Lorraine; mais enfin, voyant que les troupes du Roi l'alloient attaquer tout de bon, il remit la place le 8 février, protestant que cela ne pourroit préjudicier à son maître, tant pour les 200,000 risdales ci-dessus, que pour la solde de la garnison qu'il y avoit entretenue jusqu'alors.

Le maréchal de La Force, qui étoit à peine de retour de cette expédition lorsque le mariage du cardinal fut fait, en ayant avis, va droit à Lunéville, s'assure de la place, et envoie à Nancy le nouveau duc et les princesses (1), qu'il met entre les mains du comte de Brassac, gouverneur de la place, auquel Sa Majesté, n'approuvant pas ce mariage qui étoit plein de nullités, commanda d'observer les uns et les autres, et d'empêcher qu'ils ne sortissent quand bon leur sembleroit ainsi qu'ils faisoient auparavant. Il mit aussi garnison dans la nouvelle ville de Nancy, afin de s'assurer davantage de la place, voyant les entreprises qu'ils faisoient tous les jours, lesquelles témoignoient le peu de sûreté qu'il y avoit en leurs paroles. Le duc Charles, qui étoit à Besançon, ayant appris toutes ces choses, envoya, tant de sa part que de celle du prétendu nouveau duc François de Lorraine son

(1) Les deux sœurs, la femme du duc Charles et la nouvelle duchesse, femme du cardinal.

frère, les sieurs de Couvonges et de Villiers trouver le Roi, qui étoit lors à Saint-Germain, pour lui proposer de remettre entre ses mains, pour deux ans, les villes de La Mothe et le château de Bitche, à condition qu'il lui plût agréer que ledit duc François et les princesses qui étoient dans Nancy fussent remis en la même liberté qu'ils avoient auparavant d'aller et venir où bon leur sembleroit, et qu'on ôtât la garnison de la vieille ville de Nancy et autres places non comprises dans le traité de La Neufville, laquelle proposition fut rejetée par Sa Majesté, qui ne croyoit pas qu'on dût faire si mauvaise garde de personnes si importantes qu'elles pussent s'échapper, comme le duc François et sa femme firent dès le mois de mars (1), déguisés en habits de paysans, et se retirèrent à Besançon, d'où ils partirent quelque temps après pour aller à Florence, attendant la fin de tous ces mouvemens. Cela obligea le Roi à faire savoir à madame de Lorraine (2) qu'elle auroit plus de contentement de venir en France, où elle auroit liberté d'aller où il lui plairoit, et que Sa Majesté lui feroit fournir tout ce qui lui seroit nécessaire pour son entretènement, que non pas de demeurer dans la Lorraine parmi la guerre et beaucoup de dangers; elle y consentit facilement pource que c'étoit son avantage, et pour le peu de satisfaction qu'elle recevoit de son mari qui lui avoit fait beaucoup de mauvais traitements, et pour la crainte des mauvais offices que la princesse de Phalsbourg lui avoit faits auprès de lui à Besançon. Elle arriva à Paris le 7 mai avec quatre cents chevaux que le Roi lui avoit fait donner pour l'accompagner. Sa Majesté lui fit meubler l'hôtel de Lorraine, et la traita pendant qu'elle y demeura jusqu'à ce qu'elle vînt à Fontainebleau trouver Leurs Majestés qui y étoient il y avoit quinze jours; elles furent au-devant de ladite dame jusqu'à l'entrée de la forêt, et la reçurent avec tout l'honneur dû à sa naissance et à sa condition; elle fut logée dans un des appartemens du château que le Roi lui avoit fait meubler. Dès que la nouvelle en fut venue à Florence, le duc François de Lorraine lui fit tout aussitôt écrire par sa femme une lettre pleine de reproches, sous ombre de franchise et d'amitié, pour la convier de se retirer de France: elle lui mandoit qu'on parloit mal de son voyage par toute la chrétienté, qu'elle l'excusoit tant qu'il lui étoit possible, mais que son malheur étoit si grand que personne ne se contentoit des raisons qu'elle pouvoit dire pour sa justification; que le seul remède étoit de sortir du lieu où elle étoit, parce que, quelque bonne mine qu'on lui fît en France, l'on vouloit la ruiner d'honneur; que, pour nouvelles, elle lui donnoit avis qu'un gentilhomme français avoit empoisonné son mari (3) par le moyen d'une lettre, laquelle aussitôt qu'il eut ouverte, il se sentit si fort saisi au cœur qu'il le fallut mettre au lit, qu'il en étoit maintenant guéri, Dieu merci; que ce Français étoit arrêté, qu'on disoit qu'il accusoit le cardinal (4) de le lui avoir fait faire; qu'elle ne devoit manquer en cette occasion de témoigner le sentiment qu'elle en avoit, et se retirer devers son mari pour justifier ses actions passées. Cette princesse affligée sentit un grand surcroît de douleur de cette mauvaise lettre, et lui répondit fort sagement qu'elle lui avoit de l'obligation des témoignages que ses lettres lui rendoient de son bon naturel, qui se seroit fait tort de laisser sans repartie les calomnies de ses ennemis; mais qu'elle avoit peine à croire qu'ils eussent été assez méchans pour inventer quelque chose contre son honneur; qu'étant à Paris, elle étoit sur un assez beau théâtre pour exposer ses actions à la censure de tout le monde, et que sa conduite étoit si innocente qu'elle dépitoit l'envie même d'y trouver à mordre; qu'elle frémissoit encore de la nouvelle qu'elle lui mandoit de l'empoisonnement de son mari, et bien qu'elle l'assurât de sa guérison, son esprit ne se pouvoit encore guérir de cette appréhension; qu'elle louoit Dieu que le misérable qui avoit fait cet attentat fût prisonnier; qu'il importoit beaucoup à la réputation de son mari que la vérité fût reconnue, et de ne pas donner sujet de croire que ce qu'il disoit fût une calomnie suggérée; et si elle étoit crue, après en avoir tiré toute sorte d'éclaircissemens, on enverroit au Roi ce criminel et les informations; car elle ne pouvoit s'imaginer que le cardinal trempât en une action si noire, et qu'il voulût ternir en cette sorte la gloire qui lui avoit tant coûté à acquérir. Au reste, qu'elle ne s'étoit point aperçue jusqu'ici que l'on voulût l'obliger à faire de deçà quelque chose contre sa réputation; et si l'on peut juger de l'avenir par le présent, elle n'avoit pas sujet de le craindre dans les favorables traitemens qu'elle recevoit du Roi, qui, se souvenant de ce qu'elle avoit l'honneur de lui être, ne désireroit jamais rien d'elle qui lui pût apporter de la honte, et qu'elle la prioit de témoigner partout qu'elle avoit la conscience trop bonne et le courage trop bien assis pour rien faire d'indigne de sa nais-

(1) Leur évasion eut lieu le 1er avril, et fut aidée par l'espiéglerie populaire de cette journée.

(2) La duchesse Nicolle, femme du duc Charles.

(3) Le mari de la duchesse Nicolle, à ce qu'il semble.

(4) De Richelieu.

sance; que ce n'étoit pas pourtant que ses lettres ne la touchassent jusqu'au cœur, et qu'elles n'eussent encore altéré sa santé, qui étoit si foible qu'elle ne passoit quasi pas une journée sans de notables incommodités, pour lesquelles elle s'en alloit prendre des eaux de Forges; enfin qu'il falloit aller jusqu'au bout, et souffrir tant qu'il plairoit à Dieu.

Cependant le maréchal de La Force, qui avoit commencé à se saisir du reste de la Lorraine depuis que le duc Charles étoit allé joindre ses troupes avec les impériales contre les alliés de Sa Majesté, avoit tout réduit en l'obéissance du Roi, hormis La Mothe, Bitche et Wildenstein, La Mothe auprès de Langres, Bitche avancée vers Strasbourg, et Wildenstein sur les frontières de la haute Alsace, les deux premières estimées peu prenables à cause de leur situation. Il divisa l'armée du Roi pour les attaquer toutes ensemble, et prit Bitche le 18 mai, et La Mothe le 26 juillet; et ayant, dès la fin du mois de mai, fait bloquer Wildenstein, qui est un château entre les rochers des Vosges, le prit à composition le 5 août. Tandis que les armes du Roi prenoient le reste des places de Lorraine, qu'il réduisit entièrement sous sa puissance, le duc Charles, qui en étoit totalement dépouillé, et qui avoit donné trop de justes sujets au Roi de le traiter de la sorte, se plaignoit à Besançon par des lettres en forme de manifeste, qu'il adressoit à ceux qui ayant été ses sujets ne l'étoient plus, de ce que le parlement du Roi établi à Metz faisoit des entreprises sur ses vassaux, et que les officiers du Roi administroient ses finances; pour à quoi, disoit-il, obvier, il leur défendoit à tous de reconnoître autre puissance que la sienne, ni de comparoître à aucunes assignations qu'à celles qui leur seroient données par ses juges, ni de payer aucunes tailles, impôts et redevances qu'à ses officiers, prohibant et interdisant à ceux du Roi d'attenter aucune chose sur ses pays, droits et sujets, et leur enjoignant de réparer les attentats par eux commis, sur peine de crime de lèse-majesté envers lui et de ses successeurs, commandant à sesdits officiers de faire publier sesdites lettres chacun en son ressort. Enfin il se trouva un Lorrain qui eut volonté d'entreprendre sur la vie du Roi. Un nommé Alexandre Cabriot, natif du Grand-Clery, de la sujétion du duché de Lorraine, se mit au régiment des gardes du Roi avec ce mauvais dessein; mais Dieu ayant permis qu'il lâchât quelques paroles par lesquelles il donna sujet d'avoir soupçon de lui, il fut pris prisonnier, condamné à mort pour cet attentat à la fin de septembre, et exécuté quelques jours après. Néanmoins ledit duc Charles de Lorraine, par un manifeste qu'il envoya quelque temps après à ses prétendus sujets, supposoit qu'on attentoit tous les jours à la sienne. Le Roi procédoit avec plus de fermeté, d'ordre et de justice envers lui, et par voies équitables, au jugement de tout le monde, le conduisoit à la ruine qu'il avoit méritée par les attentats qu'il avoit commis contre Sa Majesté, le principal et plus évident desquels étoit le rapt qu'il avoit fait de la personne de Monsieur, pour l'unir par un faux et prétendu mariage à la princesse Marguerite contre la volonté de Sa Majesté, et le bien et le repos de ce royaume.

La coutume de la France est de procéder sur le fait des mariages devant la justice civile et devant l'ecclésiastique: devant la première, on intente l'action du rapt, devant la seconde, celle de la nullité du mariage. Il y eut diversité d'opinions dans le conseil du Roi, et grande difficulté à se résoudre laquelle des deux actions on devoit intenter, ou celle par laquelle on devoit commencer pour parvenir à la dissolution du mariage de Monsieur, ou plutôt à le faire déclarer nul, n'y ayant point à proprement parler de dissolution où il n'y a point eu d'union. Les considérations qui faisoient pencher à commencer par l'action de la nullité, étoient le grand respect que le Roi a jusqu'ici rendu et veut toujours rendre à l'Église, et la considération du Pape, affectionné à la France, et duquel on devoit raisonnablement attendre bonne justice. Celles de l'autre côté étoient premièrement que, pour observer l'ordre établi en toutes choses, il faut commencer par les moindres et plus faciles moyens (1), pour après passer aux plus grands et importans. En second lieu, que, par les règles de la jurisprudence, il faut toujours établir ce qui regarde les personnes avant que venir aux choses, et par conséquent il faut examiner en la question de rapt, si les personnes qui ont prétendu se marier ont été en état de le faire valablement, avant que chercher en la question de nullité si les formalités et cérémonies requises y ont été observées. En troisième lieu, que, si on s'engageoit de prime abord en la poursuite de la nullité, le juge ecclésiastique pourroit douter s'il est vrai que les enfans de France soient tellement en la tutelle des rois qu'ils ne puissent pas disposer de leurs personnes sans leur permission, au lieu qu'en proposant les moyens de nullité par devant les juges ecclésiastiques, après l'arrêt du parlement qui déclarera que Monsieur, étant sujet aux lois du royaume, n'a pu comme fils de France disposer

(1) Ceci regarde la justice civile.

de sa personne, il leur sera évident que Monsieur n'a pu donner aucun consentement valable, qui est néanmoins l'unique fondement des mariages, et qu'ayant contrevenu aux lois de l'État, par le jugement de ceux qui ont droit d'en connoître, l'acte qu'il a fait au contraire ne peut subsister, ni être censé légitime. En quatrième lieu, si l'action de nullité étoit commencée la première, elle détruiroit entièrement l'autre de rapt; premièrement, parce que si elle étoit tirée en longueur, comme c'est l'ordinaire de la juridiction ecclésiastique, cela pourroit donner sujet aux esprits engagés dans la faction en son parlement de vouloir attendre, avant que dire leur avis, ce que l'Église en voudroit ordonner, et couvrir par ce moyen leur mauvaise volonté du scrupule de leur conscience, dont Sa Majesté recevroit un notable préjudice, pource qu'il importe si fort au Roi de ne laisser point révoquer en doute les principales lois de son royaume, comme sont celles de la dépendance en laquelle doivent vivre les enfans de France envers les personnes des rois, qu'il doit s'abstenir de tout ce qui peut faire préjudice à l'action qu'il est obligé, pour sa réputation et l'intérêt de son État, d'intenter contre ceux qui ont osé entreprendre de les enfreindre; et Sa Sainteté ne doit point trouver étrange que le Roi en poursuive la raison devant son parlement, puisque ce n'est point une forme nouvelle. Nonobstant toutes ces raisons, le Roi, par une déférence singulière, voulut commencer par l'Église, pourvu qu'il plût à Sa Sainteté que cette cause fût vue, et le jugement rendu par des juges que Sa Sainteté éliroit, tels qu'il lui plairoit, en France, par lequel moyen son autorité spirituelle seroit conservée et celle du Roi maintenue, pource que ces juges ecclésiastiques n'auroient autre pouvoir de connoître et de juger de cette affaire que celui qui leur auroit été donné de Sa Sainteté, et non par appel, mais en première instance, en quoi Sa Sainteté recevroit ou conserveroit l'avantage qu'elle prétend, puisque ce seroit la reconnoître le seul juge de ces différends entre les couronnes; mais les brigues des ennemis du Roi détournèrent Sa Sainteté d'agréer cette proposition, et la firent affermir à vouloir appeler les parties à Rome, où le Roi, craignant qu'ils n'eussent pas assez de connoissance des lois de la France, et que cette affaire tirât en trop de longueur, se résolut de faire promptement intenter l'action de rapt en son parlement.

Pour cet effet il leur écrivit, dès le 2 janvier de la présente année, une lettre par laquelle il leur représente que le duc de Lorraine l'ayant plusieurs fois offensé en ces dernières années, il lui a toujours ouvert les bras toutes fois et quantes qu'il a témoigné vouloir rentrer en son devoir, et n'a pas voulu s'emparer de ses États le pouvant faire, mais s'est contenté de recevoir en dépôt quelques-unes de ses places, la raison ne permettant pas qu'après les choses passées il pût prendre une entière confiance en ses simples promesses; mais comme la plus essentielle condition de tous ces traités étoit le désaveu du prétendu mariage de Monsieur avec sa sœur, dès que le cardinal de Lorraine l'avoit, dès l'année précédente, avoué à Sa Majesté, elle se seroit sentie obligée d'en tirer raison et lui faire la guerre, laquelle elle commença par le siége de sa ville capitale; et tout le pays étant près d'être remis sous son obéissance, le duc, feignant de reconnoître sa faute, offrit à Sa Majesté de remettre ladite princesse entre ses mains pour la faire conduire en France, et ordonner de tous ses intérêts ce que Sa Majesté jugeroit raisonnable. Mais, au lieu de tenir sa parole, il la fit à peu de jours de là sortir déguisée de Nancy, abusant d'un passe-port que Sa Majesté avoit donné au cardinal; et, la faisant retirer parmi ceux qui n'aiment pas ce royaume, montra sa mauvaise intention et ses pernicieux desseins cachés sous cette alliance; que Sa Majesté maintenant avoit résolu d'y remédier encore avec plus de sûreté pour l'avenir, selon les lois et coutumes de ce royaume, ne pouvant dissimuler le rapt d'un fils de France, conduit pendant sa minorité chez des étrangers par un mauvais conseil; et, ne voulant donner sujet, par sa tolérance, à de semblables entreprises à l'avenir, elle en vouloit faire déclarer la nullité, selon le droit qu'elle s'en étoit réservé par les dernières conditions de paix avec le duc, et cependant faire intenter contre lui action de rapt par son procureur général devant eux, auxquels elle commandoit d'apporter en une affaire de si grande importance ce qu'ils connoîtroient en leurs consciences y devoir contribuer, selon la rigueur des lois et des ordonnances de tout temps observées en ce royaume.

Le procureur général, au même jour, présente requête à la cour; elle ordonne que commission lui seroit délivrée pour informer du contenu en icelle, ensuite il informe. Le Roi leur envoie des lettres de déclaration (1), par lesquelles il leur fait entendre n'avoir jamais donné aucun consentement audit mariage, qu'il reconnoît préjudiciable au bien de son Etat, et traité avec de très-pernicieux desseins par ceux qui n'en désiroient que la ruine; en conséquence de quoi ledit duc lui ayant fait diverses instances

(1) Forme de témoignage pour la personne royale.

de l'agréer, il lui auroit toujours fait savoir que si Monsieur étoit près de lui, selon son devoir, il écouteroit volontiers ce qui pourroit être proposé pour son bien, mais qu'en l'état où il étoit il ne pouvoit donner aucun consentement pour ledit mariage; et afin que ledit sieur duc n'eût pas lieu de demeurer en doute de sa volonté, il avoit toujours chargé ceux qu'il auroit depuis envoyés vers lui, de lui faire connoître qu'il ne pouvoit en aucune façon permettre ledit mariage, comme de sa part il ne pouvoit y prétendre contre son gré sans l'offenser sensiblement, et l'obliger à s'en ressentir contre lui par toutes les voies qui seroient en sa puissance. Ensuite de quoi ledit sieur duc lui auroit plusieurs fois protesté qu'il ne voudroit jamais y avoir pensé contre son intention, même auroit désavoué ledit mariage en sa présence et en diverses conférences qu'il auroit eues avec ses principaux ministres et autres qui ont traité avec lui de sa part, depuis la conclusion d'icelui jusques au mois d'août de l'année dernière, qui le lui fit déclarer de sa part à Saint-Dizier, par le cardinal de Lorraine son frère.

Le cardinal leur envoya aussi sa déclaration par écrit (1), par laquelle il certifioit que le sieur de Breval l'étant venu trouver en vertu de l'ordre exprès qu'il en reçut de Lorraine, par l'envoi qui lui fut fait d'un nommé Dupré, en juillet 1631, pour le prier d'intercéder auprès du Roi à ce qu'il lui plût consentir le mariage de Monsieur, son frère, avec la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine, étant à Paris, il conseilla audit sieur de Breval d'aller à Saint-Germain où étoit le Roi, pour savoir la volonté de Sa Majesté sur ce sujet, laquelle il apprendroit aussi, pour par après la lui dire franchement; qu'au bout de deux jours, ledit sieur de Breval l'étant venu trouver après son voyage de Saint-Germain, le cardinal lui dit que le Roi lui avoit mandé que si Monsieur eût été auprès de lui en l'état auquel il devoit être, et qu'il lui eût demandé permission de ce mariage, il eût délibéré s'il eût dû le permettre ou non; mais qu'étant hors du royaume contre sa volonté, et retiré en Lorraine contre son gré, il ne falloit point espérer qu'il le consentît jamais, beaucoup moins à la demande qui lui en étoit faite présentement par la maison de Lorraine, qui étoit partie suspecte au Roi en ce sujet, où même le désir de Monsieur ne paroissoit pas; que ledit sieur de Breval lui dit que M. de Schomberg l'avoit fait parler au Roi, qui lui avoit dit la même teneur de cette réponse. Il affirma en outre que Sa Majesté ayant envoyé deux fois le sieur du Dorat vers ledit sieur duc de Lorraine, sur le sujet des mécontentemens qu'elle avoit de lui auparavant que ledit mariage fût fait, lui avoit toujours fait dire qu'elle auroit grand sujet de se plaindre de lui s'il marioit sa sœur avec Monsieur sans son consentement, et qu'il savoit quelles pouvoient être les suites d'une pareille entreprise; il affirma encore qu'il avoit parlé diverses fois, à Vic et à Metz, audit sieur duc de Lorraine dudit mariage, lui témoignant ouvertement que le Roi se tiendroit grandement offensé si l'on entreprenoit une telle action sans sa permission; et entre autres une fois, dans Vic, au même temps que le premier traité fait avec lui y fut signé, il lui demanda, en présence du Roi, si ledit mariage étoit; ce qu'il nia absolument, disant que pour rien du monde il ne le souffriroit sans le consentement de Sa Majesté; en quoi le cardinal lui fit connoître qu'il avoit grande raison d'en user ainsi, parce que Sa Majesté auroit grand sujet d'offense s'il s'y gouvernoit autrement, Sadite Majesté ne le pouvant permettre en aucune façon en l'état auquel étoient les choses; il affirma de plus que le sieur de Montmorency ayant déclaré à sa mort que ledit mariage étoit fait, il auroit depuis prié et pressé le sieur de Ville, en quelques-uns des voyages qu'il avoit faits ici de la part de M. de Lorraine, de savoir dudit sieur duc s'il étoit vrai, et d'en rendre réponse; lequel sieur de Ville lui auroit dit depuis, en un autre voyage qu'il fit, que son maître lui avoit commandé de dire que le susdit mariage n'étoit point, et qu'il ne le consentiroit jamais sans la volonté de Sa Majesté; il affirma encore que le cardinal de Lorraine venant à Château-Thierry, au mois d'août dernier 1633, le cardinal lui demanda, sur le grand bruit qu'on faisoit courir dudit mariage, s'il étoit vrai qu'il fût; à quoi il lui dit positivement qu'il n'en savoit rien, et qu'il ne le croyoit pas; et cependant à son retour à Saint-Dizier, qui fut cinq ou six jours après, il avoua non-seulement que ledit mariage étoit fait, mais que c'étoit lui qui avoit donné la dispense de le faire, passant par-dessus les formes ordinaires.

Le sieur abbé du Dorat, qui toute sa vie a été à la maison de Lorraine, à qui Sa Majesté, pour ce sujet, avoit fait faire divers voyages vers le duc, comme nous avons vu ci-devant, dit en sa déposition devant les commissaires de la cour (2), qu'en l'an 1631, au mois de juin, environ le 17 dudit mois, il avoit reçu commandement du Roi d'aller trouver de sa part M. le duc de Lorraine, sur le bruit qui couroit du mariage de la

(1) C'était une imitation de la procédure réservée aux premiers personnages de la couronne. La différence du style est à remarquer. Le roi déclare, fait entendre. Le cardinal certifie, affirme.

(2) Ceci est de la procédure ordinaire.

princesse Marguerite, sa sœur, avec Monsieur, frère unique du Roi, lui déclarer que son intention n'étoit pas que l'on passât outre audit mariage; ce que ledit déposant fit, et représenta audit sieur duc les raisons de l'intention du Roi; la première desquelles fut que la loi fondamentale de l'Etat ne donnoit pas à mondit sieur frère du Roi la puissance, ni sur sa personne, ni sur ses biens, et que le Roi n'ayant point d'enfans, il représentoit aujourd'hui la personne du Dauphin ou du fils aîné de France, et qu'en cette qualité il étoit entièrement dépendant de l'autorité du Roi; que cette loi étoit si ancienne et si connue à tous les voisins de la France, qu'il savoit bien que lui, duc de Lorraine, ne l'ignoroit pas; qu'il le prioit de considérer que s'il attentoit quelque chose à l'encontre, il lui en arriveroit de grands maux, et que la princesse Marguerite sa sœur courroit fortune d'être la plus honteuse princesse de la terre. A quoi ledit duc lui répondit que jamais son intention n'avoit été de penser à cette alliance, pour des raisons encore plus fortes que celles qu'il avoit déduites, dont l'une étoit qu'il n'avoit pas lors d'argent, et qu'il voyoit bien qu'il lui en faudroit donner; la seconde, qu'il n'avoit pas si bonne opinion de sa personne qu'il dût désirer cette alliance avec passion, et qu'il assurât le Roi qu'il n'y donneroit jamais son consentement; et qu'il avoit encore fait le même en deux voyages que le Roi lui avoit fait faire vers lui la même année, en août et en septembre.

Le sieur de Guron, qui avoit fait quelques voyages de la part du Roi vers ledit duc, fit une semblable déposition.

M. le duc de Chevreuse déposa (1) qu'il avoit toujours fait savoir audit duc de Lorraine, par les sieurs abbé du Dorat, de Ville et autres qui étoient venus quelquefois à Paris de sa part, que Sa Majesté ne vouloit point consentir audit mariage, et que s'il le faisoit contre sa volonté, ce seroit assurément sa ruine, et qu'il lui avoit toujours répondu qu'il étoit trop serviteur du Roi pour penser à une telle affaire sans son consentement.

Plusieurs autres personnes de condition qui furent ouïes, firent des dépositions semblables. Le sieur Bouthillier (2) seulement ajouta qu'il avoit reconnu que ce mariage étoit un dessein tramé de longues années contre le bien de l'Etat par la maison de Lorraine, qui se vouloit fortifier contre icelui de la personne de Monsieur; que cette pensée fut jetée dans les esprits de ceux qui étoient auprès de lui, ce qui donna sujet au Roi de prendre un soin très-particulier que ces cabales, qui se faisoient dans sa maison sur le fait de son mariage, ne fussent préjudiciables à son service; et pour prévenir les maux qui en étoient à craindre, il obligea Monsieur, par serment solennel, à ne se marier jamais qu'avec son consentement. Mais cela n'arrêta pas le cours de leur dessein; mais au contraire, le Roi ayant envoyé, en 1629, ledit sieur Bouthillier à Nancy, sur le sujet de la première sortie de Monsieur hors du royaume, il remarqua, durant le séjour qu'il y fit, des conduites qui donnoient lieu de juger les intentions du feu duc de Vaudemont et du duc de Lorraine son fils avoir été dès lors portées à ce mariage; ce que défunte madame la duchesse de Lorraine (3) lui avoit donné sujet d'observer plus particulièrement, l'ayant lors ladite dame assuré qu'elle savoit de science certaine que c'étoit leur dessein formé; que de cette source sont provenus tous les prétendus mécontentemens de Monsieur avec le Roi, qui se sont terminés à le faire aller en Lorraine pour, premièrement, y traiter le mariage, puis sonder la volonté du Roi sur ce sujet, et, ne la pouvant gagner, l'accomplir contre son gré, et que tout cela avoit de mauvaises et de pernicieuses fins, comme il étoit manifeste par les rébellions excitées en même temps en ce royaume, et par les guerres qui lui avoient été préparées au dehors; desquelles Dieu, par sa bonté ordinaire, avoit garanti Sa Majesté, et en avoit fait retomber la honte sur ceux qui en avoient été les auteurs.

Cette information ayant été présentée à la cour, elle décrète le 24 mars ajournement personnel contre la princesse Marguerite, le duc Charles, François de Lorraine, ci-devant cardinal, et la princesse de Phalsbourg; et enfin, après avoir observé toutes les formes requises en tel cas, elle donna arrêt le 5 septembre, par lequel elle déclara le mariage non valablement contracté; et pour l'attentat et rapt commis, elle déclara le duc Charles criminel de lèse-majesté, et pour réparation le condamna à dire au Roi que, par complot et trahison, il auroit fait contracter ledit mariage, contre la volonté de Sa Majesté et ses propres sermens de ne l'entreprendre jamais contre son gré au préjudice de la fidélité qu'il lui devoit, et contre les lois du royaume, dont il se repentoit et demandoit très-humblement pardon; déclara tous ses biens féodaux tenus de la couronne réunis à elle, et ordonna que pour mémoire d'un tel attentat il seroit érigé une pyramide dans la principale place de la ville de Bar,

(1) On voit que l'exception ne s'étendait pas loin, puisqu'un prince de maison souveraine dépose comme un témoin vulgaire.

(2) Le père.

(3) La douairière, veuve du duc Henri.

en laquelle il y auroit une lame de cuivre ou de marbre qui contiendroit ledit arrêt et les raisons d'icelui, et supplia très-humblement le Roi d'employer sa puissance pour par la voie des armes se faire raison à lui-même d'un tel attentat sur les autres terres et biens dudit duc non situés en France (1).

Cet arrêt fit grand bruit à cause des factions qui étoient dans la France, chacun déguisant sa passion du titre le plus spécieux qu'il pouvoit. Plusieurs remontrèrent au nonce du Pape que c'étoit une entreprise contre l'autorité spirituelle de Sa Sainteté; mais les ministres du Roi, pour lever les mauvaises impressions qu'on pourroit lui avoir données sur ce sujet, lui firent représenter que de tout temps le parlement étoit en possession de prononcer en certains mariages faits contre les ordonnances non valablement contractés, ce qui ne touche en aucune façon le mariage comme sacrement, mais seulement comme contrat civil; que les termes dont avoit usé la cour témoignoient si clairement qu'ils ne touchoient que l'invalidité du contrat, que, pour les concevoir, il ne falloit que les considérer et les peser: *non valablement contracté;* qu'il y a cette différence entre le tribunal ecclésiastique et les cours de parlement, que le premier, dissolvant un mariage, le déclare et prononce nul, ce qui va au sacrement, et les cours disent seulement non valablement contracté, ce qui ne touche que le contrat; que la coutume de France est immémoriale en ce sujet, particulièrement au fait des enfans de France héritiers de la couronne, mariés sans consentement des rois; qu'au reste la pratique dont on s'étoit servi au fait du mariage de Monsieur est non-seulement approuvée des tribunaux et des ecclésiastiques du royaume, mais des papes, qui ont confirmé la cassation des mariages que les rois ont fait rompre en cas pareil sur le défaut de leur consentement; qu'on feroit faire un extrait de grand nombre d'arrêts du parlement pour justifier la coutume qu'il a de prononcer *non valablement contracté;* que le principal fondement de telle prononciation au fait du mariage de Monsieur étoit parce que les parties n'avoient pas pouvoir de contracter sans le consentement du Roi; que celui de la punition de M. de Lorraine et de ses adhérens en cette action étoit le rapt, ce qui faisoit que l'arrêt du parlement exprimoit particulièrement ledit rapt lorsqu'il s'agissoit de la peine dudit sieur duc de Lorraine et de ses adhérens, immédiatement après avoir prononcé non valablement contracté, sur ce que ledit mariage a été sans le consentement du Roi.

(1) Cette disposition, qui charge le roi d'exécuter un arrêt, nous semble tout à fait unique.

Le sieur de La Nauve, conseiller de la grand'-chambre, fut député par le parlement pour faire ériger à Bar la pyramide ordonnée par l'arrêt, et, pour cet effet, partit de Paris le 27 septembre. Sa Majesté ensuite dudit arrêt, par lequel elle étoit suppliée de se faire raison par les armes de l'injure qu'elle avoit reçue du duc de Lorraine, fit expédier des lettres patentes le 17 septembre, par lesquelles elle déclaroit avoir juste raison pour ce sujet de se prévaloir des places que ledit duc avoit mises entre ses mains, et ensuite de tout le reste du pays qui lui obéissoit auparavant, lequel Sa Majesté par ses armes avoit entièrement soumis à son obéissance; et, pour conserver ses peuples en paix, elle vouloit que dorénavant la justice y fût administrée en son nom et sous son autorité, et ordonnoit un conseil souverain à Nancy, auquel elle attribuoit la connoissance de toutes choses dans l'étendue de tous les pays dudit duc, hormis les lieux qui ressortissoient au parlement de Saint-Mihiel; et, pour ce sujet, Sa Majesté ordonna que tous les juges inférieurs iroient audit conseil prêter serment de fidélité à Sa Majesté, auparavant que de pouvoir continuer la fonction de leurs charges. Car, quant au parlement de Saint-Mihiel, Sa Majesté l'avoit déjà dès le mois de juillet confirmé, y ayant mis seulement un intendant de la justice pour y présider et leur faire faire le serment de fidélité à Sa Majesté; ce qui ne s'exécuta néanmoins qu'au mois d'octobre ensuivant, auquel temps aussi ledit conseil souverain fut établi à Nancy. Par ce moyen les Lorrains, qui demeuroient toujours en leurs cœurs aliénés du Roi, par la créance qu'ils avoient de retourner sous l'obéissance du duc Charles, commencèrent à s'adoucir, et quitter cette aversion naturelle, regardant le Roi comme le prince souverain sous la sujétion duquel ils devoient vivre et mourir.

Monsieur étant en Flandre, entendant toutes ces choses, et que le Roi procédoit avec tant de résolution, et s'affermissoit en sa conquête par tous les moyens convenables; que tout ce qu'il entreprenoit dans le royaume contre le service de Sa Majesté étoit détourné par la sagesse de ses conseils; qu'il n'y envoyoit point d'espions qui ne fussent découverts et punis selon leurs démérites; que ceux qu'il y avoit envoyés pour arrher et débaucher des soldats en avoient été empêchés; que nouvellement un des siens, nommé Pognault, avoit été pour ce crime condamné à être pendu, et exécuté à mort à Paris le 12 septembre; et d'autre part que les Espagnols n'étoient pas en état de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée; que le temps étoit venu de leurs promesses, et qu'ils ne les exécutoient point, ni

n'y avoit apparence qu'ils le pussent faire; lors rentre en soi-même, et reconnoît la faute qu'il faisoit de se tenir éloigné des bonnes grâces du Roi. Puylaurens, qui commençoit à perdre les espérances qu'il avoit que, pour porter Monsieur à ce qu'il voudroit, il obtiendroit de Sa Majesté toutes choses déraisonnables, ne voyant rien de prêt du côté d'Espagne, sinon le péril de sa vie, à laquelle ils avoient déjà attenté, cessa de s'opposer aux bons mouvemens de Monsieur, comme il avoit fait jusqu'alors, et consentit qu'il envoyât au Roi quelqu'un de sa part pour le supplier d'avoir agréable de le recevoir et les siens en l'honneur de sa bienveillance. Delbène, qu'il avoit envoyé plusieurs fois au Roi sans succès, fut encore choisi par lui pour faire ce voyage, qui réussit plus heureusement. Il vint trouver le Roi en septembre, et lui fit entendre que les serviteurs de Monsieur n'estimoient pas que sa personne fût en sûreté en Flandre, où les Espagnols le pressoient vivement à signer des choses non-seulement préjudiciables à sa réputation et à sa liberté, mais encore au repos et tranquillité de la France, et que Monsieur avoit un extrême déplaisir d'être tombé en sa disgrâce, et désir de s'en tirer par une entière résignation à ses volontés, comme aussi de renoncer à toutes sortes de traités et intelligences qu'il pourroit avoir faits avec qui que ce soit, soit de longue main, ou depuis peu contre son service. Sadite Majesté se disposa aussitôt à perdre la mémoire de tout ce que Monsieur pouvoit avoir fait contre son devoir depuis la première fois qu'il étoit sorti de la cour et du royaume. Il demanda de la part de Monsieur, avec instance, qu'il plût à Sa Majesté agréer son mariage; mais Sa Majesté ne pouvant l'approuver, pour terminer toutefois ce différend avec entière satisfaction de part et d'autre, le Roi voulant faire paroître qu'il ne vouloit en façon du monde user de contrainte envers Monsieur, particulièrement en une affaire comme celle-là qui regardoit la conscience, et Monsieur aussi (1) donner à connoître à un chacun le grand désir qu'il avoit de satisfaire au juste ressentiment que Sa Majesté pouvoit avoir des choses passées, et rentrer en ses bonnes grâces, comme aussi faire voir clairement l'état de son mariage pour s'acquérir un parfait repos de conscience, et donner cette satisfaction à toute la France, que la lignée qu'il pourroit avoir à l'avenir fût hors de danger d'être troublée, Sa Majesté et Monsieur, par Delbène, consentirent de bonne foi, et promirent de se remettre sans délai pour la validité ou nullité dudit mariage au jugement qui interviendroit, en la manière que les autres sujets du Roi ont accoutumé d'être jugés en tel cas selon les lois du royaume (2), le Roi promettant à Monsieur de satisfaire à sa conscience sur ce sujet par les voies dues et accoutumées; et au cas que le mariage vînt à être dissous, comme Monsieur promettoit au Roi de ne se remarier qu'avec le consentement de Sa Majesté, et à personne qui lui fût agréable, Sa Majesté promettoit aussi à Monsieur de ne le point contraindre à se remarier contre sa volonté. Elle lui permit aussi de demeurer en Auvergne, Bourbonnais ou Lombes, Monsieur lui promettant de sa part de s'y conduire comme un vrai frère en bon sujet doit faire, sans avoir par lui ou par les siens aucune intelligence qui puisse déplaire à Sa Majesté, soit au dedans, soit au dehors du royaume, à toutes lesquelles il renonça sincèrement.

En considération de ce que dessus, Sa Majesté, voulant faire jouir Monsieur et les siens de ses grâces précédentes, et de la déclaration vérifiée au parlement le 18 janvier dernier, lui remit toutes les fautes qu'il avoit commises depuis qu'il étoit sorti du royaume dès la première fois jusqu'alors, lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avoient suivi et servi depuis sa première sortie, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, qu'elle feroit expédier en bonne et due forme, et délivrer à Monsieur huit jours après qu'il seroit entré en France, et que pendant lesdits huit jours les susdits seroient traités comme si déjà ils avoient leur abolition entérinée, les remettant en tous et chacun de leurs biens du jour que Monsieur entreroit en France, quoique pour lors ils ne fussent avec lui, à la charge néanmoins que ceux qui étoient en Flandre reviendroient dans le royaume trois semaines après que Monsieur y seroit rentré, et les autres qui seroient en pays plus éloignés six semaines après, tous pour y vivre comme bons sujets doivent faire, excepté toutefois La Vieuville, Le Coigneux, Monsigot, Vieuxpont et les évêques qui avoient été jugés par les commissaires ecclésiastiques, ou à qui on faisoit présentement le procès. Elle rétablit Monsieur en tous ses biens, apanages et pensions, pour en jouir du premier jour de cette année, au terme préfix, lui accorda quatre cent mille livres pour acquitter ses dettes, tant à Bruxelles qu'ailleurs, qu'elle lui feroit délivrer aussitôt qu'il seroit en France, et cent mille écus quinze jours après pour se remettre en équipage; lui donna le gouvernement d'Auvergne au lieu de celui d'Orléanais et Blaisois; lui accorda l'entretènement de sa compagnie de gendarmes, composée de cent

(1) Voulant.

(2) C'était réduire à néant l'arrêt qu'on venait de rendre.

maîtres, que Sa Majesté feroit remettre sous le nom du sieur de Puylaurens, auquel elle permettoit de la récompenser (1) si Monsieur le trouvoit bon; celle de ses chevau-légers, composée d'autant, et commandée par Delbène; lesquelles deux compagnies Sa Majesté entendoit être levées à l'ordinaire aussitôt que Monsieur seroit rentré en France, et permettroit qu'elles servissent auprès de Monsieur, au nombre de cent chacune, pendant l'espace de deux mois, après lequel temps il n'en pourroit servir que cinquante de chacune près ladite personne de Monsieur, aux lieux où Sa Majesté lui permettoit lors de demeurer, et ce jusqu'à ce que de son propre mouvement il se rapprochât et revînt à la cour, et en outre l'entretien de ses gardes françaises et suisses pour servir ainsi qu'elles ont accoutumé. Sa Majesté néanmoins n'accorda tout ce que dessus qu'à condition que Monsieur l'accepteroit dans quinze jours, et l'effectueroit, se retirant dans trois semaines en France, du jour de la date de l'écrit que le Roi étant à Écouen donna le 2 octobre à Delbène, pour lui présenter de sa part, afin que si Monsieur ne revenoit dans ledit temps, ainsi que de sa part on le faisoit espérer au Roi, Sa Majesté pût pourvoir à la sûreté de ses affaires et de son État comme elle s'y trouveroit obligée. Quant à Puylaurens, Sa Majesté, pour témoigner à Monsieur le bon traitement qu'elle vouloit faire aux siens, lui accorda le gouvernement de Bourbonnais et la capitainerie de la ville et château de Moulins, et lui promit de payer pour lui le duché d'Aiguillon, quinze jours après l'entrée de Monsieur en France, et de l'en faire jouir en qualité de duc et pair, à condition que ledit Puylaurens se départiroit pour toujours de toutes intelligences, soit au dedans ou au dehors du royaume, qui pourroient être suspectes au Roi. Sa Majesté lui fit aussi donner un ordre pour tous les gouverneurs des places de Picardie, parce qu'il ne savoit pas particulièrement celle en laquelle Monsieur se retireroit, afin qu'ils reçussent Monsieur dans leurs places, en sorte néanmoins qu'ils y demeurassent les maîtres.

Delbène partit le jour même avec grand contentement, et trouva Monsieur, non pas changé, comme il étoit en son dernier voyage, mais confirmé en la volonté de se rendre en son devoir. Il se croyoit, et tous les Français, mal voulus des Espagnols à Bruxelles, jusque-là que le marquis d'Aytonne fut contraint de faire faire garde quelques jours dans les rues esquelles il y avoit des Français logés, et on pria Monsieur de commander aux siens de se tenir pour quelque temps clos et couverts, et ne sortir la nuit de leurs maisons. Pour ne perdre une seule occasion de se retirer, et ne donner le loisir aux Espagnols de découvrir son dessein, le marquis d'Aytonne s'étant absenté de Bruxelles pour aller à Treveurre traiter avec le duc de Neubourg, Monsieur prend ce temps, qui fut le 8 octobre, et faisant semblant d'aller à la chasse du renard, à deux lieues de Bruxelles, et faisant porter des pics et des pals pour mieux couvrir son jeu, s'en va avec peu des siens, qui avoient tous chacun un cheval en main, tout droit à La Capelle, distante de vingt-cinq lieues de Bruxelles, où il arriva sur les dix heures du soir. Le baron du Bec, après l'avoir envoyé reconnoître et reçu les ordres du Roi, lui fit ouvrir les portes, et l'y reçut, lui septième, avec grande joie; il y demeura le lendemain 9, dépêcha le sieur Delbène vers le Roi pour lui donner avis de son arrivée, et au cardinal, auquel il manda qu'il savoit bien qu'outre le bon naturel de Sa Majesté, ses soins avoient beaucoup contribué à obliger Sa Majesté de le remettre en ses bonnes grâces; et comme c'étoit la chose du monde qui lui étoit la plus chère, aussi l'avoit-il le plus sensiblement obligé qu'il le pouvoit être de personne; ensuite il signa au bas de l'écrit que pour son accommodement Delbène lui avoit apporté, qu'il remercioit le Roi des choses qui y étoient contenues, acceptoit les conditions y mentionnées, et promettoit de bonne foi d'exécuter de sa part les choses à quoi elles l'obligeoient. Le Roi, incontinent après qu'il eut reçu l'acceptation dudit accommodement, fit expédier et vérifier une déclaration conforme à icelui. Puylaurens signa aussi au bas de l'écrit qui le concernoit qu'il promettoit n'avoir jamais intelligence qui pût être suspecte à Sa Majesté, et de la servir très-fidèlement, selon que sa bonté l'y obligeoit.

Le 11, il partit pour aller à Soissons, ayant envoyé le sieur de Saint-Quentin à Bruxelles pour faire quelques excuses de son partement si prompt, et écrivit particulièrement à la Reine-mère pour la supplier de prendre soin de la princesse Marguerite, qu'il appeloit sa femme, laquelle il lui recommandoit, ayant jugé qu'elle ne pouvoit demeurer en meilleures mains que les siennes durant leur absence. Le Roi, ayant avis de son entrée en son royaume, lui dépêcha le sieur Bouthillier (2), secrétaire d'État, avec 50,000 écus, pour l'assurer qu'il étoit le bien venu en son royaume, où il recevroit tout bon traitement. Il fut reçu de son altesse avec la bonne chère que l'on peut s'imaginer. Quoique

(1) De s'en défaire et d'en vendre la charge.

(2) Celui qu'on avait promis d'appeler dorénavant Chavigny.

ledit sieur Bouthillier l'assurât que Sa Majesté désiroit le voir, il se résolut néanmoins de demeurer aux environs du lieu où étoit le Roi, jusques à ce que ledit Bouthillier, ayant vu le cardinal, lui mandât que Sa Majesté l'auroit agréable, et qu'il vouloit encore y aller en la plus petite compagnie que sa qualité lui pourroit permettre, pour lui donner sujet de croire qu'il avoit entière confiance, et qu'on la devoit aussi avoir en lui, et qu'il faisoit état, après avoir vu Sa Majesté, de s'en aller à Blois, où il ne vouloit, ni gendarmes, ni chevau-légers, ni même de gardes, si la bienséance l'eût permis. Sa Majesté reconnoissant par ces discours qu'il étoit non-seulement dans les sentimens que l'on pouvoit désirer, mais encore entièrement soumis à ses volontés, et qu'il avoit un si particulier désir de voir Sa Majesté pour la remercier de toutes les grâces que lui et les siens recevoient de sa bonté, Sadite Majesté lui fit savoir qu'elle l'auroit très-agréable. Pour cet effet, Monsieur étant venu attendre ses commandemens à Écouen, et y ayant demeuré un jour, il en partit le samedi 11 dudit mois pour se rendre à Saint-Germain, où le Roi le reçut avec une joie d'autant plus grande qu'il le voyoit hors de la puissance des Espagnols, qui avoient dessein de l'arrêter, et s'en servir même contre son gré pour nuire à la France. Après les complimens qui furent faits à Monsieur par toute la cour, et particulièrement par le cardinal et messieurs les ministres d'État qui s'étoient rendus à Saint-Germain, Monsieur dit au Roi qu'outre que la raison le devoit ramener en France, la nécessité l'avoit contraint à le faire, parce qu'il étoit en un évident péril d'être arrêté prisonnier. Il ajouta, ensuite de ce discours, que la Reine sa mère, au moins Chanteloube de sa part, et le tout par concert du prince Thomas, du duc d'Elbeuf et du président Costa, avoit envoyé trois courriers au marquis d'Aytonne à Maestricht pour lui conseiller de l'arrêter. Il dit de plus que, quelque temps après que le sieur Carondelet, doyen de Cambray (1), fut arrêté, Chanteloube donna un papier au marquis d'Aytonne, qui portoit, en termes exprès, qu'il étoit d'intelligence avec ledit doyen pour faire mettre Cambray entre les mains du Roi; ce que ledit Chanteloube faisoit à dessein de le perdre. Il alla à Ruel le 22, où le cardinal le traita.

Dès la première fois qu'il vit le Roi et le cardinal, et depuis encore en d'autres voyages qu'il fit de Blois à la cour à la fin de l'année, il ouvrit son cœur, et dit au Roi et au cardinal plusieurs particularités importantes, qu'on ne pouvoit savoir que de sa bouche, des desseins que les conseillers de la Reine et les siens avoient contre la France, et des choses qui s'étoient passées, tant entre la Reine et lui qu'entre eux et les Espagnols. Entre autres choses, il se plaignoit particulièrement de ce que le père Chanteloube avoit porté un mémoire de sa part (2) au marquis d'Aytonne, par lequel il étoit représenté que Monsieur se vouloit sauver en France, et porté, en termes exprès, que ledit marquis devoit empêcher de gré ou de force l'accommodement de Monsieur avec le Roi, d'où il concluoit qu'elle conseilloit de l'arrêter prisonnier, puisqu'il n'y avoit point de plus doux moyens d'empêcher son accommodement de force. Il dit que le marquis d'Aytonne trouva ce discours si étrange, que lui ayant été fait, le jour auparavant, de vive voix, il voulut l'avoir par écrit pour le faire voir au reste du conseil d'Espagne, et le mettre entre les mains de Monsieur, qui le fit voir aux plus confidens des siens, puis le rendit comme il l'avoit promis. Aussi dit-il aux Espagnols qui peu après passèrent à Blois, savoir est le duc de Lerme et le marquis de Celade, que sans ledit père il eût encore été lors chez eux. Il dit que tous les jours il (3) faisoit avoir à la Reine-mère diverses entreprises sur les places de France, sur Quillebeuf, le Crotoy, Rocroy, et particulièrement sur Charleville, laquelle on fut bien aise qu'il eût dite, car les Espagnols la sachant, il y avoit à craindre, parce qu'elle étoit aisée à exécuter; sur Blavet, qu'il faisoit état de prendre par trois vaisseaux, dont l'un eût semblé dunkerquois poursuivi des Hollandais, qui, entrant dans le port fuyant, et les autres deux donnant chasse, eussent promptement déchargé leurs soldats, et avec des échelles escaladé le fort, où ils avoient avis qu'il n'y avoit pas le tiers de la garnison qui y doit être. Il disoit que la Reine, en ces entreprises-là, l'avoit souvent extrêmement désobligé, le voulant hasarder en semblables desseins que ledit Chanteloube faisoit en France, souvent sans aucun fondement, dont il cita pour exemple une entreprise sur la citadelle d'Amiens, que tout le monde jugeoit double (4) et impossible, nonobstant quoi elle vouloit qu'il y allât. Quant au traité de Valençai (5) avec eux, Puylaurens l'avoua et dit que si ledit Valençai n'eût été si tardif à l'exécution de ce qu'il avoit promis, cela étoit infaillible. Monsieur dit aussi qu'ils avoient traité

(1) Celui qui avait dirigé le complot des seigneurs flamands contre les Espagnols.

(2) De la reine mère.

(3) Chanteloube.

(4) C'est-à-dire prévue, communiquée, et où ceux qui voulaient prendre devaient être pris.

(5) Jacques d'Estampes, retiré du gouvernement de Calais, comme on l'a vu.

avec M. de Bouillon, et donné l'argent pour le faire déclarer pour lui; en quoi il justifioit les conseils du Roi, qui avoit eu raison de prendre un nouveau serment de fidélité de M. de Bouillon, et d'ôter à Valençai le gouvernement de Calais. Il dit ensuite à Sa Majesté et au cardinal, et publiquement devant tout le monde, que Chanteloube lui avoit avoué l'entreprise sur la personne dudit cardinal par Alfeston, et que quand il en vouloit railler, il disoit qu'il le vouloit seulement faire mener à Bruxelles, et non pas le faire mourir. Il dit aussi, et Puylaurens conjointement avec lui, que ledit Chanteloube avoit mandé audit Puylaurens, par Chaudebonne, qu'il avoit ouï dire qu'il croyoit que ce fût lui qui l'eût voulu faire tuer (1), dont il ne vouloit pas se purger dans son esprit, lui étant du tout indifférent qu'il le crût ou ne le crût pas. Toutes ces choses avérèrent et le danger que Monsieur couroit de sa liberté et de sa vie en Flandre, et la créance que l'on avoit toujours eue que la malice de Chanteloube, qui n'étoit arrêtée d'aucunes bornes, passoit jusqu'à l'extrémité, et qu'il ne restoit aucun lieu de pouvoir jamais prendre créance en lui; car le mépris qu'il faisoit de sa propre réputation, disant qu'il lui étoit indifférent qu'on le tînt pour assassin ou non, étoit une preuve certaine qu'il n'y avoit plus aucune étincelle de bien ni de vertu en son cœur.

Le cardinal n'étoit pas seulement attaqué en sa vie par Chanteloube. Le Coigneux et Monsigot s'en mêlèrent aussi, et Puylaurens confessa ingénument que lorsque Monsieur partit de Paris, en 1631, pour s'en aller à Orléans, et qu'il alla chez lui pour retirer la parole qu'il lui avoit donnée d'être son ami, Monsigot et Le Coigneux firent ce qu'ils purent pour porter Monsieur à tuer ledit cardinal dans son logis; ce que ledit Puylaurens auroit détourné, leur disant qu'il leur seroit bien aisé à eux, qui n'étoient pas de la partie, de donner un tel conseil pour s'excuser après de l'événement sur ceux qui portoient l'épée comme lui, qui essuieroient tout le péril qu'il y avoit à courir : et que, pour l'éloigner (2) de tout accommodement, on lui donnoit des appréhensions qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui à la cour, qu'on lui disoit que, s'il avoit des enfans, on mépriseroit sa personne et peut-être s'en assureroit-on, enfin qu'on s'étoit servi de toutes inventions diaboliques pour le séparer d'avec le Roi, et le porter à tout ce qui lui étoit le plus contraire. Non pas que Monsieur contât ces choses de lui-même, mais le cardinal lui demandoit s'il n'étoit pas vrai qu'on lui disoit telles et telles choses, et il l'avouoit ingénument. Monsieur, parlant de la Reine-mère, dit au cardinal que sa mauvaise volonté contre lui passoit si avant, qu'elle vouloit que l'on crût toutes les calomnies que l'on vomissoit contre son honneur, bien qu'elles fussent destituées de toute vraisemblance et qu'elle-même ne les crût pas; que le premier fondement de brouillerie qu'il eut avec elle en Flandre est parce que Saint-Germain mettant, dans tous les écrits qu'il faisoit en faveur de la Reine et de Monsieur, que le cardinal vouloit se faire roi, Monsieur dit devant elle : « Cela est bon pour ceux qui se trouveront assez sots pour le croire; mais il n'y a pas d'honnête homme qui ne sache bien le contraire. » Ce dont la Reine se fâcha de ce qu'il tenoit tel discours devant tout le monde; et que la fermeté avec laquelle elle vouloit et conspiroit sa ruine étoit telle, qu'elle s'y étoit voulu obliger par écrit; et M. de Bellegarde avoit été dépositaire de deux promesses, d'elle et de Monsieur, lesquelles ils s'étoient faites avant que le cardinal allât à Pignerol : par celle de la Reine, elle s'obligeoit, sous son seing, en termes exprès, de le ruiner auprès du Roi; par celle de Monsieur, il s'obligeoit à n'épouser jamais la princesse Marie. Puylaurens ajouta que M. de Bellegarde fit faire une boîte d'or dans laquelle il mit lesdites promesses, et qu'il la portoit sur son cou pendue avec une chaîne d'or. Et nouvellement encore, en Flandre, le premier article qu'elle désiroit qui fût mis dans le traité, qu'elle vouloit qu'il signât avec elle et les Espagnols devant son partement pour venir en France, étoit que jamais il ne s'accorderoit que le cardinal ne fût absolument ruiné, tant Chanteloube l'avoit envenimée contre lui. Monsieur s'étendant en ce discours de Chanteloube, le cardinal lui dit qu'il avoit toujours eu grand pouvoir auprès de la Reine, non par sa capacité, mais par son artifice, et la naturelle jalousie et inclination à soupçonner qui est en elle; qu'à Angers il avoit mis la Reine en telle jalousie et soupçon dudit cardinal, sur le sujet des affaires qui se passoient, qu'elle rougissoit quand elle le voyoit, tant elle avoit d'aversion des propositions qu'elle pensoit qu'il lui voulût faire; ce dont le père Suffren pouvoit être bon témoin. Continuant à parler des occasions passées, le cardinal dit que ces deux mêmes principes l'avoient perdue; que Vaultier, Le Fargis et beaucoup d'autres l'avoient flattée en son humeur, et portée à ce qu'ils vouloient par mille faussetés. Monsieur demandant de qui elle avoit plus de soupçon et plus de jalousie, le cardinal répondit qu'en divers temps elle en avoit eu de

(1) Lui, Puylaurens, par le coup de carabine tiré sur lui à Bruxelles.

(2) Monsieur.

diverses personnes; qu'au voyage de Suse elle en avoit de Monsieur et de madame la comtesse, auxquels elle pensoit que le cardinal mandât ce qui se passoit par Senneterre; qu'à Lyon elle en avoit eu de M. le premier sur le sujet de Peccais donné à son frère; qu'elle en avoit de la confiance que le Roi avoit en lui cardinal, enfin de tout le monde; mais qu'après tout c'étoit une des plus vertueuses princesses du monde, qui avoit beaucoup de bonnes qualités, mais que ses soupçons et la jalousie qu'elle avoit d'un chacun, et la mémoire qu'elle ne perdoit jamais des injures qu'elle seule se faisoit, étoient cause que ceux à qui elle les imputoit avoient à se prendre garde.

Retournons au festin que le cardinal fit à Monsieur le 22 du mois à Ruel. Dès le soir, Monsieur s'en retourna à Saint-Germain, d'où il partit dès le lendemain 23 pour aller à Limours et de là à Orléans; le sieur Bouthillier, secrétaire d'Etat, lui ayant dit, lorsqu'il étoit à Soissons, que Sa Majesté eût bien désiré qu'on eût fait une consultation de docteurs et religieux en présence de son altesse et des siens sur le fait de son mariage, pour lui en faire voir la nullité, il témoigna qu'il seroit bien aise de les entendre, et Puylaurens promit absolument qu'avec l'aide de ces doctes personnages il donneroit la dernière main à cette affaire, mettroit l'esprit de Monsieur en tel état que le Roi seroit entièrement éclairci de ses intentions, et donna sa parole précise audit sieur Bouthillier que ledit prétendu mariage étant jugé nul, il répondoit sur sa vie que Monsieur subiroit le jugement de bon cœur, ajoutant ledit Puylaurens beaucoup d'autres paroles témoignant le ressentiment des obligations qu'il avoit au cardinal, aucune desquelles il n'estimoit à l'égal de celle de l'honneur de son alliance. Ensuite de ces bonnes espérances, le Roi envoya sur la fin d'octobre des docteurs à Orléans trouver Monsieur sur ce sujet, lesquels ayant fort bien déduit la nullité d'icelui en sa présence, il ne donna néanmoins aucun témoignage du sentiment qu'il avoit sur ce sujet; et Puylaurens, changeant le langage qu'il avoit tenu auparavant, dit que pour lui il étoit satisfait, mais que Monsieur disoit qu'il n'étoit pas assez éclairci, et qu'il ne pouvoit pas forcer la volonté dudit seigneur. Cet homme, ou par légèreté ou par feinte, s'étoit engagé dès Soissons, et s'engagea encore de paroles plusieurs fois depuis avant la fin de l'année, de faire que Monsieur donnât satisfaction au Roi sur ce sujet; mais ou par impuissance ou par malice il n'effectua pas ses promesses. On accomplit entièrement tout ce qu'on lui avoit promis; le cardinal le reçut en son alliance, et lui bailla en mariage la seconde fille du baron de Pontchâteau, l'aînée de laquelle (1) il donna au duc de La Valette, et peu de jours après il fut reçu duc et pair. Lors étant étonné de voir que tout ce qui lui avoit été promis lui avoit été tenu, il dit au cardinal, en termes exprès, qu'il seroit ingrat, traître et bien déloyal, s'il ne cherchoit toutes les inventions du monde de contenter le Roi en toutes choses, et particulièrement sur le sujet du mariage de Monsieur; que bien que jusqu'à présent Monsieur eût refusé de demander avec le Roi au Pape des juges *in partibus*, il s'assuroit qu'il le lui feroit faire, ou si le Roi faisoit faire une assemblée de prélats, qui déclarassent le droit de France tel que Sa Majesté et le parlement le prétendent, il s'assuroit que Monsieur se contenteroit de cette procédure. Mais tout cela néanmoins ne fut que du vent; le Roi étoit bien averti que Monsieur depuis son retour avoit continuellement des nouvelles de la princesse Marguerite, et lui faisoit savoir des siennes; même durant la conférence des docteurs à Orléans, il arriva un des valets de chambre de ladite princesse, devant lequel Monsieur dit ouvertement qu'il ne romproit jamais son mariage; toutes lesquelles choses donnoient du mécontentement au Roi contre ledit Puylaurens, lequel Sa Majesté considéroit ne s'être jamais rendu à conseiller à Monsieur de rentrer en son devoir qu'à l'extrémité, et se voyant non-seulement en danger de sa vie, mais et lui et Monsieur sur le point d'être arrêtés, le cardinal Infant qu'il appréhendoit étant prêt à arriver à Bruxelles et déjà à Andernach lorsque Monsieur en partit.

Nous avons représenté les années précédentes l'arrivée dudit cardinal Infant en Italie et les desseins qu'il avoit, que Dieu, pour le bien de la chrétienté, ne voulut pas faire réussir; il espéroit dès l'année dernière pouvoir passer en Flandre, mais la puissance des princes confédérés contre lui le fit attendre jusqu'à celle-ci. Il envoya devant lui, l'année précédente, comme nous avons dit, le duc de Feria pour lui ouvrir les chemins; mais il fit si peu d'effet, et son armée fut réduite en si mauvais état, nonobstant les grandes espérances qu'il en avoit conçues et données, qu'il en tomba malade, et mourut de déplaisir à Munich le 11 février. Le cardinal, trouvant son armée trop foible, envoya demander à Fridland quatre mille chevaux qu'il lui refusa; et s'il eût vécu davantage (2), non-seulement n'eût-il pas reçu assistance de lui en son passage, mais il lui en eût ôté le moyen.

(1) Elles étaient au cardinal ce qu'on appelle « nièces à « la mode de Bretagne. »

(2) Fridland.

La nécessité que l'Empereur eut de lui (1) en cette guerre, l'obligea de lui accorder des conditions du tout extraordinaires en la charge de généralissime, lesquelles ledit Fridland demanda, supposant ne pouvoir servir avec les succès qui étoient à désirer si elles ne lui étoient accordées. Il lui promit qu'il demeureroit général en la forme la plus absolue qui pouvoit être, et ce non-seulement des armées de Sa Majesté Impériale, mais aussi de toute la maison d'Autriche et couronne d'Espagne, et que l'Empereur ni ne se trouveroit en personne en son armée, ni ne la commanderoit, mais s'en fieroit entièrement audit Walstein. Cette autorité si grande donnée à Walstein, l'estime que l'Empereur faisoit de sa personne, les grands biens qu'il avoit acquis, les grandes actions que par prudence ou par bonheur il avoit faites, excitoient contre lui l'envie de tous les courtisans et capitaines de l'Empereur, et l'aversion naturelle qu'il avoit des Espagnols (2), la haine des ministres et adhérens d'Espagne qui étoient à sa cour. Ils interprètent mal toutes ses actions, ils attribuent les mauvais événemens à sa faute ou à sa malice; s'il en arrive de bons, ils supposent qu'il les a diminués, et qu'ils eussent été encore meilleurs s'il eût voulu. Le temps qu'il demeure en présence devant l'armée du Roi de Suède à Nuremberg, ils disoient qu'il le prolongeoit expressément pour faire durer la guerre et se rendre toujours nécessaire. Ils disoient qu'il avoit donné la bataille de Lutzen par force, et que l'heureux succès qui y étoit arrivé devoit être attribué au hasard ou à la bonne fortune de l'Empereur; qu'il étoit enclin aux protestans, qu'il les recevoit dans ses terres, et leur avoit fait faire un temple en une des villes de son duché; qu'il avoit prolongé la trève avec le duc de Saxe au désavantage de l'Empire, lorsqu'il pouvoit ruiner son pays; qu'il se gouvernoit lentement aux occasions de la guerre qui requéroient célérité pour la victoire; qu'ayant pris le colonel Dubalt, suédois, il lui avoit donné jour pour s'évader, et avoit donné liberté au vieux comte de La Tour, prisonnier (3), pour recouvrer trois châteaux qu'il avoit en ses terres, bien que l'Empereur en dût attendre une grande somme de deniers pour l'assister en ses affaires, et que les envois fréquens qu'il faisoit vers le duc de Saxe et de Brandebourg, sous ombre de traiter avec eux de la paix, étoient soupçonneux.

Au commencement l'Empereur résista à leurs discours, puis peu à peu il s'accoutuma à les écouter, entra en soupçon de lui, et enfin le soupçon passa en créance, par une certaine destinée de l'autorité des ministres des princes, qui rarement est continuelle et dure jusques à la mort, soit que les princes d'ordinaire se lassent d'un homme auquel, pour avoir trop donné, il ne leur reste plus de présens à faire, ou ayent inclination mauvaise vers ceux qui, pour les avoir bien servis, méritent tous les biens qu'ils sauroient être capables de leur départir. Il destine incontinent une personne à laquelle il départ une partie de l'autorité qu'il lui avoit donnée; il choisit et fait venir le duc de Feria pour cet effet, mais, lui manquant (4), il prit résolution de faire venir son fils, le roi de Hongrie, en son armée pour la commander. Walstein, qui a eu avis des premiers soupçons qu'on a eus de lui, l'a encore de ces résolutions prises contre la parole qu'on lui avoit donnée; il veut gagner l'esprit de l'Empereur par des témoignages nouveaux de fidélité; il sait combien les protestans l'estiment et désireroient l'avoir en leur parti; il permet au comte de Kinski de les écouter, et incontinent on lui offre la carte blanche de la part de Saxe et de Brandebourg. Il envoie leurs lettres et leurs promesses à l'Empereur, tant il est éloigné de se séparer de son service. Enfin, voyant que, quoi qu'il puisse faire, il ne peut rappeler l'esprit de Sa Majesté Impériale à lui continuer la confiance qu'elle avoit eue auparavant en lui, ni lui faire perdre la volonté d'envoyer le roi de Hongrie commander l'armée, craignant que ses ennemis, après lui avoir ôté l'autorité, voulussent encore le priver de la liberté et de la vie, il essaya de s'assurer pour sa défense de l'armée qu'il avoit près de lui, pour maintenir, contre les calomnies de ses ennemis vers l'Empereur, les armes qu'il avoit levées et jusque-là employées glorieusement pour le service de Sa Majesté Impériale : il assemble les principaux chefs de l'armée qu'il commande, le 12 janvier, à Pilsen, leur remontre la crédulité de l'Empereur vers les flatteurs qui l'environnent, le mauvais traitement qu'il en reçoit, le manquement qu'on veut faire à la parole qu'on lui a donnée, et leur déclare qu'il aime mieux les prévenir et se démettre lui-même de sa charge. Ils s'y opposent tous, et le supplient de s'y maintenir, comme étant une chose qu'ils estiment nécessaire au bien public et au service de l'Empereur, et à leur satisfaction et fortunes particulières, qui ne sont appuyées que sur l'es-

(1) C'est encore de Walstein, duc de Friedland, qu'il s'agit, et ce qu'on va lire méritait bien de passer avant ce qu'on a lu jusqu'ici de l'année 1634.

(2) Lui attirait.

(3) Il l'avait pris dans un combat à Steinau et le relâcha aussitôt; il est vrai que le comte savait le secret de ses négociations avec les Suédois et les Saxons.

(4) Par sa mort.

pérance des témoignagnes qu'il doit rendre à l'Empereur de leur courage et des services qu'ils lui ont rendus; et, après qu'il eut consenti de garder la charge encore quelque temps, jusques à ce qu'il vît les moyens qu'il y auroit de pourvoir à leur entretènement et leur solde, ils lui promirent, jurèrent et signèrent tous de demeurer unis à lui, et promouvoir avec lui tout ce qui concerneroit la sûreté de sa personne et le bien de ladite armée. Il envoie incontinent Picolomini vers Galas et Aldringuer pour les convier de venir dans l'armée, où il vouloit essayer de les gagner à lui. Il avoit élevé Picolomini de peu de chose jusques aux plus hautes charges de l'armée, et l'avoit comblé d'honneurs et de biens; c'est pourquoi il se fioit en lui, ne considérant pas qne ceux que nous avons le plus obligés ne sont pas ceux qui sont les plus fidèles, mais les mieux nés et les plus gens de bien. Il avoit quelque créance en ce qu'on lui avoit dit que sa nativité convenoit avec la sienne, et c'étoit ce qui lui devoit donner le plus de défiance; car, puisqu'il étoit de naturel si rusé, il devoit croire que Picolomini n'étoit pas moins trompeur que lui; aussi, au lieu de lui amener lesdits Galas et Aldringuer, il leur déconseilla d'y venir, et leur découvrit tout son dessein.

Aldringuer va incontinent trouver l'Empereur, à qui il confirme les avis qu'il avoit déjà eus de toutes ces choses, pour à quoi remédier il fait promptement publier une déclaration par laquelle il dispense tous les chefs, officiers et soldats, du serment qu'ils ont fait audit Walstein, leur commande d'obéir à Galas, et pardonne à tous ceux qui ont adhéré audit Walstein, hormis au généralissime, à Tertzki son beau-frère, à Kinski, au colonel Illau, et quelques autres des principaux d'auprès de lui. Il envoie Picolomini à Pilsen avec trois mille chevaux, pour y entrer comme ami et essayer d'y saisir Walstein. Il envoie aussi sur tous les passages, afin d'empêcher qu'il ne lui pût arriver aucun avis de ce qui se passoit contre lui. Tout cela n'empêcha pas qu'il n'en fût averti, et, se voyant réduit à l'extrémité, ne se résolût aux conseils du désespoir, franchissant le saut, et mandant absolument au duc de Saxe qu'il vouloit se joindre à son parti, y étant obligé par la rigueur de l'Empereur vers lui, et lui demandant sauf-conduit pour aller à Dresde; ce que ledit duc, lent de son naturel, et se défiant de la souplesse de Walstein, fut trop long-temps à délibérer pour lui. Il manda aussi quant et quant au duc de Weimar qu'il s'approchât avec ses troupes d'Egra, où il s'étoit retiré de Pilsen, pource que Gordon, lieutenant-colonel de Tertzki, son beau-frère, en étoit gouverneur. Weimar balança, dans le soupçon que cette semonce ne fût une de ses ruses ordinaires pour le surprendre; enfin se voyant sollicité par treize courriers l'un sur l'autre, il partit de Ratisbonne avec toute son armée, se tenant toujours étroitement sur ses gardes. Il envoya aussi quelques troupes à Prague pour s'assurer de la ville, mais il se trouva prévenu par Balthazar Maradas, de la part de l'Empereur. Il avoit fait savoir la même chose au Roi, qu'il savoit avoir alliance avec les Suédois, et avoit fait donner avis, dès le premier janvier, par Kinski, au sieur de Feuquières de ses bonnes intentions pour obliger la maison d'Autriche à une paix générale, la poursuite de laquelle lui étoit imputée à crime par ses ennemis. Cet avis, donné à Sa Majesté par le sieur de Feuquières, lui donna quelque appréhension que ledit duc de Fridland, croyant ne pouvoir être beaucoup assisté des forces du Roi à cause de la distance, et estimant aussi ne se pouvoir fier à l'Empereur, ne crût être obligé de s'abandonner aux protestans, réduisant les catholiques à un si misérable état que l'on ne pût les en retirer, et que l'Empire demeureroit démembré et partagé entre les protestans, ou que ledit Fridland prît sujet du traité de Sa Majesté avec lui de dégoûter ses alliés, leur faisant croire qu'elle traitoit à part avec lui; à quoi néanmoins on pouvoit répondre que l'on ne traitoit que pour leur bien, et que ce n'étoit pas pour conclure une paix avec l'Empereur, mais pour disposer des moyens de leur faire obtenir une paix plus avantageuse. Elle envoya néanmoins, dès le premier février, au sieur de Feuquières l'ordre comme il avoit à se gouverner en ce sujet; mais il fut inutile à cause de sa mort precipitée (1), vu que, dès le 15 février, il fut assassiné par ceux auxquels il avoit et devoit apparemment avoir plus de confiance, mais qui avoient été corrompus par les promesses de l'Empereur, et qui sont d'autant plus blâmables, que, si l'assassinat est un crime qui ne reçoit pas d'excuse, quand il est commis contre une personne à qui on est redevable de tout il n'a point de nom assez horrible pour le pouvoir exprimer, ni de supplice en cette vie qui le puisse châtier.

Gordon, écossais et partant pauvre, élevé à de grands biens et dignités par la libéralité de Fridland, lieutenant-colonel de son beau-frère, et entre les mains de qui il se confioit, venant à Egra, dont il l'avoit fait gouverneur, et Botler, irlandais, que le même avoit pareillement élevé, et qui étoit un des colonels de son armée auquel il avoit le plus de confiance, se résolurent, sous prétexte du service de l'Empereur, mais en effet

(1) Walstein.

pour les vaines espérances qu'on leur avoit fait concevoir d'une plus grande fortune, de tremper leurs mains dans son sang, nonobstant le serment qu'ils venoient de lui prêter. Il leur fut fort facile d'exécuter leur dessein, puisqu'il ne se défioit point d'eux. Ils unissent à eux quelques-uns de leur nation qui avoient commandement dans leurs troupes qui étoient dans le château, puis se résolvent de convier à souper Tertzki, Kinski, Illau et Neuman, qui avoit été chancelier de Walstein. Au milieu du souper ils font entrer force gens armés et les assassinent, envoient en même temps dans la place de la ville force gens armés, pour empêcher les troupes de Walstein de remuer, et quant et quant vont droit dans la ville en la maison où il étoit logé, et enfoncent les portes de sa chambre. Il se réveille en sursaut, s'approche de la fenêtre, et, la voyant trop haute, il se tourne vers les assassins, et ouvrant les bras reçoit les coups mortels qu'ils lui donnent, murmurant quelques paroles, qui ont été expliquées être une dernière protestation de sa fidélité vers l'Empereur, et de n'avoir rien fait que pour se défendre, et forcé par la nécessité à laquelle il avoit été réduit par ses ennemis. C'est une chose bien étrange, et qui montre la foiblesse et l'indignité des hommes, que, de tant d'hommes qu'il avoit obligés, il n'y en eût un seul dans la ville qui s'émût pour venger sa mort, chacun d'eux cherchant des prétextes imaginaires de son ingratitude ou de sa crainte.

Sa mort est un prodigieux exemple, ou de la méconnoissance d'un serviteur, ou de la cruauté d'un maître; car l'Empereur durant sa vie, qui a été traversée d'accidens mémorables, n'a trouvé personne dont les services approchassent de ceux qu'il lui avoit rendus. Mais aussi difficilement les histoires fourniront-elles un exemple d'un serviteur si hautement récompensé de son maître qu'il avoit été du sien. Néanmoins nous le voyons terminer sa vie d'une mort violente par le commandement de son maître, et l'ayant si souvent exposée pour son service, lui être ravie par lui-même. Son maître se plaint qu'il lui a été infidèle, et qu'ayant tant reçu de sa libéralité qu'il ne lui restoit plus rien à espérer de lui, il le méprise et est las de le servir; mais il faut qu'il avoue qu'il ne peut coter aucun desservice qu'il en ait reçu, et Walstein lui pourroit compter un million de services qu'il lui a rendus; et si l'Empereur lui oppose des jalousies qu'il lui donne sujet d'avoir de lui, il pourroit avec justice lui répondre qu'auparavant que de les croire, il devoit peser en son esprit dépouillé de passion quels étoient les plus grands, ou les témoignages effectifs de sa fidélité, ou les simples soupçons du contraire. Mais, soit que ou l'Empereur ait été un mauvais maître, ou Walstein infidèle serviteur, c'est toujours une preuve de la misère de cette vie, en laquelle si un maître a peine de trouver un serviteur à qui il se doive confier entièrement, un bon serviteur en a d'autant davantage de se fier totalement en son maître, qu'il a près de lui mille envieux de sa gloire et autant d'ennemis qu'il a faits pour son service, qui par mille flatteries l'accusent envers lui; que l'esprit d'un prince est jaloux, méfiant et crédule, et qu'il a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise volonté contre lui; que c'est crime à ceux qui demeurent en vie de s'en plaindre, et que pour lui plaire chacun lui déguise du nom de justice les actions de sa cruauté ou de son injuste jalousie (1).

Walstein étoit né gentilhomme sur les confins de Bohême et de la Moravie; il fut nourri page du marquis de Burgo. En l'an 1617 il étoit en France avec le rhingrave, simple chevau-léger dans sa compagnie de deux cents maîtres; il fut depuis en Hongrie cornette du comte de La Tour, puis capitaine d'infanterie, et dès la fin de l'an 1618 eut un régiment d'infanterie et cavalerie au service des états de Moravie, lesquels étant révoltés contre l'Empereur, il les quitta et vint trouver Sa Majesté Impériale avec l'argent qu'il avoit reçu d'eux pour une montre, que l'Empereur leur renvoya de peur de les irriter; ce qui ne les empêcha pas néanmoins de se rebeller et confisquer tout le bien qu'il avoit en Moravie. L'Empereur lui donna en 1621 le commandement de deux régimens de cavalerie qu'il avoit faits à ses dépens; et après la bataille de Prague, le comte de Buquoy le laissa gouverneur de ladite ville; il fit trois régiments nouveaux, et contraignit tout le pays de contribuer, dont il tira force argent. L'Empereur, dans son extrême nécessité, ayant fait faire une nouvelle monnoie où il y avoit six parts de cuivre et une d'argent, il entra dans le parti et acheta en Bohême de cette monnoie force biens confisqués, desquels il retiroit en six mois plus de bon argent qu'il n'y en avoit en tout ce qu'il avoit donné de principal. Cette monnoie fut depuis décriée et portée au billon; il acquit par ce moyen 400,000 risdales de rente en Bohême, fit à quelque temps de là, en ayant le fonds, une levée de quinze mille hommes à ses dépens pour secourir Tilly contre le roi de Danemarck, puis avec ses troupes prit l'évêché de Magdebourg, et celui d'Halberstadt; de là fut fait général de l'armée de l'Empereur,

(1) Plusieurs mots écrits de la main de Richelieu dans les pages de ce récit, attestent quel soin il mettait à exprimer sa pensée sur un tel sujet.

et Colalte sous lui maréchal de camp, mais qui le quitta bientôt après pour quelque querelle qui survint entre eux, et, se retirant en la cour de l'Empereur, lui fit tous les mauvais offices qu'il put pendant qu'il étoit en l'armée. Incontinent après que Colalte fut séparé de lui, il défit Mansfeld au pont de Dessau, en la basse Saxe sur l'Elbe, ce qui lui donna grande réputation; passa l'Elbe un an après contre le roi de Danemarck, et gagna tout le Meckelbourg, Holstein, Jutlan, assiégea Stralsund, et lors fut fait généralissime de la mer et de la terre. Depuis, l'Empereur l'investit de Meckelbourg en 1629, qui vaut, quant au duché, 400,000 risdales de rente, outre lesquelles il tire autres 400,000 risdales de contributions du pays.

Etant élevé à cette grande fortune, il s'y comportoit et avec une magnificence convenable à sa dignité, et avec une modestie et simplicité bienséante à sa naissance. Il avoit douze comtes ou barons de l'Empire gentilshommes de sa chambre, avoit entre ses officiers principaux un grand écuyer, un grand maître et un grand maréchal; il avoit douze cents gardes de livrée, soixante hallebardiers, deux cents lances, deux cents pistoliers, deux cents carabins, deux cents mousquetaires à cheval et deux cents croates, commandés par Picolomini, trente-six carrosses, six vingts chariots; enfin sa cour ordinaire étoit de six mille chevaux; son argent comptant montoit à plusieurs millions de risdales. Avec cela il étoit homme de bon sens, écoutoit un chacun patiemment, avoit bon jugement, n'étoit point méchant, étoit grand économe, tenu vaillant de sa personne, au reste simplement vêtu, toujours d'une façon, collet de buffle, pourpoint de toile et chausses de camelot, mais libéral au dernier point, jusqu'à avoir distribué en présens plus de 10,000,000; ce qui le faisoit aimer des siens, bien qu'il fût extrêmement rigoureux, disant qu'autrement il ne se fût pas maintenu parmi eux. En toute sa fortune il n'avoit jamais eu adversité que celle qu'il reçut en 1630, quand par jalousie des électeurs l'Empereur fut obligé de le déposer de son généralat; mais il demeura si plein de biens et de réputation chez lui, que cette affliction lui fut facile à supporter, outre qu'elle fut de bien peu de durée, car il vit incontinent les affaires de son maître prendre un chemin qui le contraignit à le rappeler bientôt, avec beaucoup plus de gloire qu'il n'avoit jamais été employé. Aussi quand l'Empereur le rappela, se fit-il acheter avec des conditions bien extraordinaires, mais qu'il estimoit nécessaires pour le bien servir; il eut l'honneur de remettre les affaires désespérées de son maître en tel état que l'on commença à en concevoir bonne espérance, et à faire croire que l'effort de l'ennemi, qui avoit été jusqu'alors invincible, pouvoit être soutenu ou surmonté. Enfin il donne la mort en bataille rangée à l'ennemi de son maître, et pour récompense reçoit la mort de la part de son maître dans sa maison par la main de ses serviteurs.

Il mourut âgé de cinquante ans, bien qu'il parût plus vieux à cause des gouttes qu'il avoit ordinairement; et bien qu'il eût été très-prudent en sa vie, néanmoins il sembla que la félicité où il se voyoit lui eût ôté l'entendement, pour n'avoir su prendre les précautions qui étoient nécessaires pour sa conservation. Tel le blâma après sa mort, qui l'eût loué s'il eût vécu : on accuse facilement ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Quand l'arbre est tombé tous accourent aux branches pour achever de le défaire; la bonne ou mauvaise réputation dépend de la dernière période de la vie; le bien et le mal passe à la postérité, et la malice des hommes fait plutôt croire l'un que l'autre. Il ne laissa point d'enfans mâles; il en avoit eu un qu'il perdit en bas âge, et souffrit sa perte d'un grand cœur, disant qu'il s'estimoit heureux que la mort le lui eût ravi au temps qu'il étoit si jeune qu'il ne pouvoit juger quel il seroit un jour, et qu'il avoit jeté les yeux sur un héritier qui méritoit de l'être; sa femme et sa fille furent héritières de sa mauvaise et non de sa bonne fortune; elles furent traitées avec toute sorte de rigueurs de l'Empereur, qui disposa de ses biens en faveur d'autres que d'elles. Il fit mourir la plus grande part de ses amis, et la perte des biens fut la moindre punition que reçurent ceux qui avoient eu amitié avec lui. Cet accident inopiné remplit tout le monde de crainte. Le parti suédois, qui espéroit beaucoup de lui, fut contraint de changer de desseins. Celui de l'Empereur fut étonné, craignant que la suite de cette mort ne fût grande, et que les affaires de l'Empereur, qu'ils croyoient être appuyées sur lui seul, ne succombassent; mais on connut bientôt après qu'un mort ne mord point, et que l'affection des hommes ne regarde point ce qui n'est plus.

Cependant l'étonnement empêcha le cardinal Infant de partir sitôt d'Italie qu'il eût désiré, ne sachant quels effets suivroient cette mort, pour la crainte desquels un chacun demeuroit en suspens. Les Suédois étoient forts, ils s'étoient enfin, en janvier, rendus maîtres de Philisbourg; le 6 mars le rhingrave Otto avoit défait en Alsace, près de Colmar, à la faveur des troupes du Roi qui étoient présentes, mais ne se mêlèrent point, toutes les troupes de Lorraine jointes à celles que

commandoient le comte de Salins et le marquis de Bade; et en ce combat étoient demeurés de la part de l'Empereur trois mille hommes, tant morts que prisonniers, avec tous leurs drapeaux, hormis deux, et le comte de Salins, Bassompierre (1) et Mercy étoient demeurés prisonniers; ce qui avoit apporté une grande consternation à tout ce parti-là; ensuite de quoi l'abbaye de Lure et l'évêque de Bâle se mirent en la protection du Roi, qui les reçut et les défendit des ruines qu'ils eussent reçues de l'armée suédoise. En la haute Allemagne, les Suédois eurent en la Silésie et en la Lusace plusieurs avantages, prirent plusieurs villes; et au commencement de mai, le duc de Saxe donna bataille aux Impériaux sous la conduite de son général Arnheim, près de Lignitz, laquelle il gagna avec grande perte de ses ennemis, et ensuite s'empara de plusieurs places, et les Suédois assiégèrent et reprirent Francfort sur l'Oder.

Le cardinal Infant demeuroit cependant en Italie, attendant qu'il fût assez fort de troupes pour passer. Il fit venir à Crémone la princesse Marguerite, douairière de Mantoue, qui ayant été l'année passée, à cause des troubles qu'elle avoit mis dans la maison du duc de Mantoue, obligée de sortir de ladite ville, s'étoit retirée au château de Gualtier qui en est proche, et appartient au duc de Modène son neveu; mais peu après le duc, craignant son esprit, comme aussi de s'embrouiller avec les Vénitiens, la pria de prendre une autre demeure. Elle aima mieux se retirer à Crémone sous la puissance du cardinal Infant que dans les Etats du duc de Savoie son frère, pource qu'elle s'imaginoit avoir de grandes prétentions contre lui pour raison de sa dot, desquelles elle espéroit tirer de grands avantages par le support des Espagnols. Le cardinal Infant la fit recevoir en ladite ville avec joie, et peu après passer en Espagne, où elle fut faite vicereine de Portugal (2), avec ordre de ne traiter que de *vos* tous les grands du royaume, non tant peut-être à intention de lui faire par là maintenir sa dignité que pour la rendre mal voulue d'eux tous, et ensuite sans crédit et sans moyen de mal faire (3). Ledit cardinal Infant avoit aussi porté avec lui l'accommodement fait en Espagne, entre le duc de Savoie et la république de Gênes, avec charge néanmoins de ne leur en point faire savoir le contenu, qu'après avoir su au préalable des parties si elles seroient contentes. Cet agrément lui fut difficile à obtenir, car ce qui n'étoit pas entièrement au désir du duc de Savoie, il l'interprétoit à mauvaise volonté d'Espagne vers lui, à cause de la liaison qu'il avoit avec la France; et ce qui ne répondoit pas entièrement aux prétentions des Génois, ils l'attribuoient à ce que le cardinal Infant vouloit acheter le duc de Savoie à leurs dépens, et le lier avec l'Espagne; ce qui mit ledit acccommodement en termes qu'il fut nécessaire que le Roi s'en mêlât, en sorte qu'il se fit par l'entremise de ses ministres. Ledit cardinal Infant, durant son séjour en Italie, fit ce déplaisir à la France de détourner le prince Thomas de l'affection et du service du duc son frère, et sous grandes promesses le fit résoudre à se donner au roi d'Espagne, et aller en Flandre pour l'y servir. A quoi il rencontra peu de difficulté, pour le déplaisir qu'avoit ledit prince de voir que son frère, après avoir demeuré long-temps sans enfans, enfin avoit eu un fils qui lui ôtoit l'espérance qu'il avoit eue jusqu'alors en la succession. Ledit prince alla saluer l'Infant et de là passa en Flandre. Il y fut principalement porté par le sieur Costa, président aux finances de Savoie, qui fit pour ce sujet quelques voyages en Espagne, sous ombre de quelque négociation pour le sel: ce qui lui fit plus promptement éclore ce dessein, fut quelque difficulté qui survint sur le traitement qu'on fit en France au comte de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie. La Reine mère du Roi avoit quelques années auparavant fait traiter un ambassadeur de Florence avec plus d'avantage que ne requéroit la dignité de son maître. Le Roi, pour ôter au duc de Savoie tout sujet de plainte, commanda que le comte de Druent, son ambassadeur, reçût pareil traitement, pour faire voir à tout le monde qu'il n'avoit pas moins d'affection pour la Savoie et pour Madame (4) que la Reine sa mère en avoit eu pour sa maison; mais il ne voulut pas qu'il se continuât envers les autres. Le comte de Saint-Maurice, ambassadeur dudit duc, s'en plaignit. Le duc, pour remédier à cela sans préjudicier à ses prétentions, se résolut d'envoyer en France le prince Thomas, qui agiroit plutôt comme prince que comme ambassadeur. Ledit prince, qui eut crainte que ses pratiques fussent découvertes et qu'on l'envoyât en France pour l'y retenir, se résolut de prévenir le désir de son frère et d'exécuter son dessein. Incontinent après son départ, il écrivit au duc et à madame la comtesse (5), que le mauvais

(1) Neveu du maréchal.

(2) Il faut se rappeler que cette princesse était fille d'une infante d'Espagne et de Charles Emmanuel, duc de Savoie. La maison d'Autriche ne laissait jamais perdre dans les familles étrangères la postérité de ses enfants.

(3) C'est-à-dire de se faire un parti en Portugal qui la rendît indépendante de l'Espagne.

(4) Sa sœur.

(5) De Soissons, douairière, dont il avait épousé la fille en 1624.

traitement qu'il avoit reçu de lui, et le peu de bien qu'il avoit pour le grand nombre d'enfans que Dieu lui avoit donnés (1), l'avoit obligé à prendre cette résolution. Le duc dépêcha exprès au Roi pour lui donner avis de cette nouvelle, et lui protester qu'il n'avoit point de part en cette action; le comte du Plessis-Praslin, qui étoit ambassadeur du Roi auprès de lui, le confirma à Sa Majesté, et que le déplaisir dudit duc étoit d'autant plus grand qu'outre la désunion que cette séparation causoit entre lui et son frère, il craignoit qu'elle fît naître dans l'esprit du Roi des soupçons de sa conduite, et fît penser à Sa Majesté qu'il eût quelque intérêt de s'éloigner de son service, et que par conséquent elle lui attirât le courroux du Roi, et mût Sa Majesté à entreprendre quelque chose contre lui, et lui donnât pensée de s'accroître autant du côté du Pô qu'il avoit fait de celui du Rhin, et de le traiter comme le duc de Lorraine; ce qui fit que Sa Majesté lui donna ordre de le rassurer et de lui faire connoître qu'il devoit, au lieu de ses terreurs mal fondées, avoir des espérances très-certaines que, lorsque les affaires le permettroient, le Roi contribueroit autant à son agrandissement qu'il avoit été contraint de se porter, par des ressentimens dont les justes sujets étoient connus de tout le monde, à ruiner M. de Lorraine qui l'avoit si souvent offensé par ses contraventions aux traités arrêtés entre Sa Majesté et lui; qu'elle n'avoit pu, sans faire tort à sa réputation, s'abstenir de se venger d'un procédé si mauvais, et qu'il étoit très-facile de juger que le Roi ne s'étoit résolu d'attaquer les Etats de M. de Lorraine, que pour lui ôter le moyen de continuer ses tromperies, et non pour porter les limites de son royaume plus avant, ce que les rois de France n'avoient pas accoutumé de faire que par les voies légitimes. Mais toutes les paroles de l'ambassadeur ne lui donnèrent pas telle assurance qu'il ne se hâtât plus qu'à l'ordinaire de fortifier sa ville de Turin. Pour donner toutefois au Roi tous les témoignages qu'il pouvoit désirer de sa fidélité, il offrit à Sa Majesté de lui envoyer en ôtage le cardinal son frère, qui étoit aîné du prince Thomas, et partant demeurant entre les mains du Roi, lui ôteroit le moyen et, s'il étoit sage, l'envie de rien entreprendre contre Madame et ses enfans. Ce cardinal ne le désiroit pas, aimant beaucoup mieux aller à Rome, ce que le Roi enfin lui accorda, mais néanmoins ne refusant pas absolument d'aller en France.

En Flandre les Espagnols mirent ordre au soulèvement des grands, qui avoit commencé comme nous avons vu en l'année précédente. Après la mort de l'Infante, on avoit établi cinq gouverneurs du pays par commission d'Espagne, qui se terminèrent en la personne du marquis d'Aytonne, qui fut peu après, par une autre commission d'Espagne, déclaré gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne. Il voulut commencer l'exercice de sa charge par un soin extraordinaire, et par ses premières actions donner réputation au reste de son gouvernement: il va en personne visiter toutes les places frontières de France et de Hollande, et y mettre les ordres nécessaires pour leur conservation; fit condamner à la mort par arrêt du parlement de Malines, du 13 mars, le comte Henri de Berghes, et mettre sa tête à prix, fit prendre prisonnier et conduire au château d'Anvers le prince de Barbançon, et eût fait le même des princes d'Espinoy et de Bournonville s'ils ne se fussent retirés en France; mais pour n'épouvanter tous ceux qui avoient eu intelligence avec eux, lesquels étoient personnes de qualité et en grand nombre, fit une déclaration du 29 avril, par laquelle il fit entendre que le roi d'Espagne tenoit pour ses bons sujets, sans en vouloir faire une plus particulière enquête, tous ceux qui y pourroient particulièrement être oubliés, hormis seulement ceux qui auroient été condamnés jusqu'alors ou détenus, ou qui se seroient absentés depuis un an, et les princes d'Espinoy, de Barbançon et le comte de Henin. Le duc d'Arscot fut en même temps arrêté en Espagne le 15 avril.

Cependant les députés des provinces dépendantes d'Espagne étoient toujours à La Haye, traitant la trève, à laquelle les députés de la province de Hollande continuoient à incliner beaucoup, comme ils avoient fait par le passé; mais les autres l'emportèrent enfin sur eux, et le 15 avril fut passé un traité entre le Roi et les Provinces-Unies pour le temps de sept ans, à commencer audit jour. Il fut besoin d'une grande patience et d'une grande adresse pour faire résoudre le Hollandais à ce traité: depuis l'année précédente, Charnacé les en sollicitoit en la manière que nous avons vu, c'est-à-dire ne les en priant pas, mais leur remontrant en toutes les occasions le tort qu'ils se faisoient d'entendre à la trève ou à la paix avec le roi d'Espagne en ce temps-là, qui leur étoit le plus avantageux qu'ils eussent jamais eu pour continuer la guerre; mais les grandes offres d'Espagne, les intérêts de plusieurs particuliers leurs partisans, le désir du repos et de la paix, naturel à tous les peuples, et principalement à ceux qui sont composés de marchands, les détournoient de faire un nouveau traité avec nous qui les éloignât de la trève, de

(1) Il en avait sept.

laquelle nous demandions qu'ils promissent de n'entrer point en conférence d'un an entier. A quoi la province de Hollande, entre toutes les autres, refusoit absolument de consentir, suppliant le Roi d'avoir agréable qu'elle s'obligeât à rendre à Sa Majesté tout l'argent qu'elle leur avoit prêté, au cas qu'ils vinssent à faire la trève, mais qu'ils demeurassent en leur liberté d'en traiter quand et comme bon leur sembleroit; ce que ledit Charnacé leur répondit ne pouvoir faire, et être prêt de s'en retourner trouver le Roi. Le prince d'Orange le pria, au commencement de janvier, d'en écrire à Sa Majesté, le lui persuader et ne s'en aller pas encore sitôt. Il accorda le premier, qui étoit d'écrire, mais refusa de le persuader, parce que c'eût été infidélité à lui d'arrêter davantage, ayant un commandement contraire. De là à quelques jours, qui fut le 12 janvier, ils lui donnèrent par écrit les conditions auxquelles ils pouvoient condescendre, entre lesquelles ils consentoient de ne rentrer en traité de paix ou de trève de six mois, et de ne rien conclure de douze. Sa Majesté faisoit grande instance pour la religion catholique, afin qu'ils en laissassent l'exercice libre en toutes les places qu'ils prendroient, s'ils ne vouloient le laisser encore en toutes celles qu'ils avoient déjà; mais on ne put jamais emporter ce point sur eux. Sa Majesté aussi désiroit que, moyennant le secours qu'elle leur donnoit, en cas qu'ils fissent la trève ou la paix avec l'Espagne, ses intérêts y fussent décidés conjointement avec le leur : ce qu'ils refusèrent absolument de faire, d'autant, disoient-ils, qu'ils ne les connoissoient pas, quoique Charnacé leur représentât qu'ils n'étoient pas grands, puisque le roi d'Espagne sollicitoit tous les jours le Roi de s'accommoder, et quels qu'ils fussent ils les passeroient aisément s'il passoit celui de Fernambouc. Le prince d'Orange, qui traitoit avec eux avec grande retenue, comme sont obligés de faire ceux qui tiennent son rang en une république qui est toujours pleine de défiance et de soupçons, se sentit obligé de leur parler, le 4 février, si ouvertement de la nécessité que leur État avoit de traiter avec le Roi dans la constitution présente de leurs affaires, et de la faute qu'ils commettoient de recevoir si froidement les offres qu'il leur faisoit, qu'il le fit reconnoître à tous. Ceux de Hollande s'excusant sur le manque de pouvoir, ils firent résoudre que l'on assembleroit les états de Hollande au 8, et eut prise avec Pau de ce qu'il ne vouloit pas prendre sur soi de faire passer les autres articles, excepté celui de la religion et celui des intérêts du Roi, lesquels il croyoit ne pouvoir passer. Charnacé, pour celui desdits intérêts, proposa deux moyens au prince d'Orange : l'un, qu'il lui diroit lesdits intérêts afin que, s'il les trouvoit raisonnables, il les représentât lui-même aux États, et que cela ne les empêchât pas de traiter avec le Roi; l'autre, que, si ledit prince ne trouvoit bon cet expédient-là, Charnacé déclareroit lui-même lesdits intérêts du Roi à ses commissaires, mais en sa présence, afin que, si lesdits intérêts les contentoient, ils les acceptassent et passassent le traité; ce que ledit prince trouva bon, pourvu que les commissaires voulussent prendre tout sur eux : ce qu'ils déclarèrent ne pouvoir faire, et partant prièrent Charnacé de trouver bon qu'ils en communiquassent aux États-Généraux, dont il s'excusa sur le trop grand nombre, sinon en cas qu'ils l'assurassent que lesdits États accepteroient lesdits intérêts, ce qu'ils ne voulurent promettre. Il leur proposa que les États-Généraux commissent deux députés de chaque province pour les considérer avec eux, et ayant pouvoir de conclure : ce qu'ils lui accordèrent, après lui avoir déclaré n'espérer pas que les quatorze, non plus que les sept présens, les osassent accepter. Le prince d'Orange dit à Charnacé qu'il ne croyoit pas qu'il fît rien, s'il ne se relâchoit de ce qu'il désiroit que les intérêts du Roi fussent compris en leur traité de paix ou de trève, mais que peut-être pourroient-ils passer cet article-là en une autre sorte, qui étoit que si l'un desdits intérêts, ou plusieurs, portoient le Roi à la rupture avec Espagne, les États romproient s'ils étoient en paix ou en trève, et s'ils ne l'avoient point, ils promettroient, dès cette heure, de ne la point faire sans le consentement du Roi. En quoi il se peut voir combien ces peuples sont subtils en leurs traités, car ils demeurent toujours dans leurs principes, et, de quelque côté qu'on les tourne, ils retombent toujours sur leurs pieds. Leur unique dessein étoit que le Roi entrât en rupture avec Espagne; moyennant cela, ils promettoient tout, et avoient de tout temps promis au Roi, à cette condition, tout ce qu'il auroit pu désirer. Ils en demeurent toujours en ces termes; ils ne veulent rien maintenant promettre au Roi de leur traité de trève ou de paix que premièrement Sa Majesté ne s'oblige de rompre; en ce cas ils en feront ce qu'il lui plaira; que Sa Majesté convienne de ses intérêts avec Espagne ou n'en convienne point, si elle n'entre en rupture avec Espagne, ils ne veulent point que cela empêche ni leur traité ni la conclusion d'icelui; mais en cas que, sur un ou plusieurs articles desdits intérêts, le Roi entre en rupture, en ce cas ils ne refusent pas, ni à s'obliger de cesser leur conférence avec les Espagnols, ni à s'obliger de ne pas conclure ni paix

ni trève, ni même à la rompre quand elle seroit conclue, qui est à dire accorder au Roi tout ce qu'il demande, mais pourvu qu'il rompe.

Il y eut une autre grande difficulté qui dura long-temps, sur ce qu'en cas que le Roi entrât en rupture avec Espagne, ils vouloient bien s'obliger à ne faire ni paix ni trève avec elle sans le consentement du Roi, mais ne vouloient pas s'obliger de n'en traiter que conjointement avec Sa Majesté. Leur principale raison étoit qu'ils craignoient que cela attirât en France la négociation de la paix, s'il s'en faisoit, où il leur seroit impossible d'envoyer leurs ambassadeurs, pour la difficulté qu'ils ont de prendre leurs résolutions; mais Charnacé leur donna contentement, promettant de leur accorder par écrit qu'elle se traiteroit en leur pays; ce que le prince d'Orange ayant proposé aux États, ils s'y accordèrent. Ils insistèrent aussi fort long-temps à vouloir donner les charges d'un régiment de gens de pied et d'une compagnie de cavalerie que le Roi leur promettoit d'entretenir, et fallut que Charnacé, pour les faire désister, fît semblant de partir et de rompre sur ce sujet-là. Sa Majesté eût fort désiré qu'on eût renvoyé Hauterive (1) en France; mais le prince d'Orange n'y voulant pas consentir, on fut contraint de demander, au nom du Roi, que s'ils ne vouloient point qu'il sortît de leur État, qu'il fût au moins éloigné de vingt lieues de leur cour et de leur armée, sans pouvoir commander de Français tant que le traité dureroit. Quoi que Charnacé pût faire sur ce point, et que, ne pouvant obtenir du prince ce qu'il désiroit, il en parlât aux États mêmes, et fût sur le point de rompre le traité avec eux sur ce sujet, si est-ce qu'il ne put jamais remporter autre chose du prince d'Orange, sinon qu'il l'éloigneroit, mais ne pouvoit donner ni de distance, ni de temps préfix de son éloignement; qu'il le prioit néanmoins de s'assurer que, l'éloignant en considération du Roi, il ne voudroit point le rappeler tant que dureroit le traité, pour faire déplaisir à Sa Majesté, et que ce qu'il ne vouloit pas s'obliger davantage étoit pource que, s'il faisoit autrement, il perdroit toute son autorité envers les officiers de son armée. Charnacé défendit audit Hauterive, de la part du Roi, de plus voir ni traiter avec ses ambassadeurs et ministres.

Toutes choses étant ajustées entre eux le 14 avril, ils se communiquèrent le 15 leurs pouvoirs, qui furent trouvés bons et valables, se les livrèrent dès le soir les uns aux autres, puis signèrent deux traités : l'un pour Charnacé, l'autre pour eux, puis un acte sur le mot *conjointement*, et un autre, qui fut signé de Charnacé seul, des intérêts du Roi avec le roi d'Espagne, dont ils signèrent la copie qu'ils rendirent à Charnacé, qui peu de jours après partit, et arriva le 20 mai à Fontainebleau. Par ce traité, les États promettoient de continuer à faire la guerre par mer et par terre, avec toutes leurs forces, aux Espagnols et provinces qui en dépendent, sans pouvoir entrer ni entendre à aucun traité de paix, trève ni suspension d'armes, directement ou indirectement, les huit premiers mois suivans, ni les pouvoir conclure de douze mois, le tout à commencer le premier jour du mois de mai prochain, et de publier de nouveau, quand il en seroit besoin, et effectuer de bonne foi la déclaration qu'ils firent l'année 1632, à l'instance du Roi, pour le libre exercice de la religion catholique dans les lieux et provinces qui se joindroient volontairement à eux ou seroient pris par la force de leurs armes, et qu'ils ne pourroient, les douze mois passés, traiter ni conclure paix ou trève avec les ennemis durant lesdits sept ans sans l'intervention de Sa Majesté, auquel cas elle demeureroit garante dudit traité de paix ou de trève; et que le Roi, pour les assister, feroit fournir par an un million, outre celui qu'il avoit promis par le traité fait avec eux le 17 juin 1630, lesdits deux millions payables de six mois en six mois, outre 300,000 livres qu'il emploieroit, quand il en seroit requis, à l'entretènement d'un régiment de gens de pied et d'une compagnie de cavalerie; mais si Sa Majesté aimoit mieux rompre avec Espagne que de fournir le million et les 300,000 livres à la façon susdite, lesdits sieurs États-Généraux s'obligeroient de ne traiter avec leurs ennemis que conjointement avec le Roi et de son consentement, comme aussi Sa Majesté s'obligeroit réciproquement de ne traiter avec les Espagnols que conjointement avec lesdits sieurs États et de leur consentement, et seroit déchargée en outre du million qu'elle leur avoit promis par le traité de l'an 1630.

Les États ayant fait donner part au roi de la Grande-Bretagne, par leur ambassadeur qu'ils tenoient auprès de lui, de ce traité, ledit Roi dit qu'il n'y trouvoit qu'un manquement, qui étoit qu'on n'avoit pas mis un article par lequel les princes alliés fussent conviés d'y entrer; dont Sa Majesté ayant avis, elle lui fit savoir que cet article n'avoit pas été omis pour exclure les princes alliés dudit traité, mais afin que les Espagnols, le venant à savoir, ne fissent pas tous leurs efforts auprès d'eux, et particulièrement auprès dudit Roi, pour le détourner de faire une chose si avantageuse pour le bien général de la chrétienté, et qui leur seroit préjudiciable; que

(1) Frère de Châteauneuf.

le sieur de Charnacé étoit convenu secrètement avec lesdits sieurs les États et le prince d'Orange que ledit Roi seroit convié d'y entrer; ce que Sa Majesté lui avoit donné charge de faire présentement, s'assurant qu'il ne refusera pas une proposition qui ne lui pouvoit être que très-avantageuse, puisqu'elle n'alloit qu'à réprimer l'ambition déréglée des Espagnols, qui ne lui vouloient non plus de bien qu'à tous les autres princes de la chrétienté, ainsi qu'il l'avoit pu connoître par expérience en plusieurs rencontres; qu'il ne devoit pas se laisser aller à une apparence d'affection qu'ils lui feroient peut-être témoigner dans les occurrences, étant très-certain qu'ils ne le feroient jamais que pour tirer des avantages solides, en ne donnant que de la fumée et des marques extérieures de bonne volonté; qu'il n'avoit pas charge de Sa Majesté de venir au particulier des conditions, mais seulement de savoir sa volonté pour en donner promptement avis à Sadite Majesté, afin qu'ensuite on en pût traiter avec lui, et lui faire un parti si considérable qu'il eût tout sujet d'en être satisfait.

Le baron Oxenstiern, fils du directeur, qui étoit peu auparavant arrivé en Hollande comme ambassadeur de la couronne de Suède, pour les détourner de la trève avec Espagne, et leur remontrer l'intérêt qu'ils y avoient, les prier d'assister d'argent la couronne de Suède, et d'envoyer leurs députés à l'assemblée de Francfort qu'ils avoient indiquée au 20 mars, fut bien reçu des États, et remporta contentement de son ambassade; mais il ne fit pas le même en Angleterre, où étant passé de Hollande le 23 mars, le roi de la Grande-Bretagne, qui ne vouloit point entrer en guerre avec la maison d'Autriche, comme il l'en venoit solliciter, ni à cette condition acheter le rétablissement de son neveu en ses États, lui fit une querelle d'Allemand; et pour n'être point obligé à traiter avec lui refusa de le reconnoître pour ambassadeur, sous prétexte qu'il n'avoit pouvoir que du directeur son père, qui n'étoit pas de qualité à faire des ambassadeurs de têtes couronnées. Ledit baron, après en avoir écrit à son père, partit très-mal satisfait, et retourna trouver sondit père, qui cependant n'oublioit rien de tout ce qu'il pouvoit, par diverses assemblées qu'il tenoit, pour conserver l'union des princes et États confédérés avec la couronne de Suède, et pourvoir aux choses nécessaires pour la continuation de la guerre.

Le roi d'Espagne, ayant eu avis du traité fait entre le Roi et les Etats de Hollande, commanda le 18 juin aux états de Brabant qu'ils rappelassent incontinent leurs députés, attendu que Sa Majesté avoit fermé la porte à toute sorte de négociation pour le terme de huit mois. Le marquis d'Aytonne fit une entreprise sur Rhinberg, et depuis une autre sur le fort Maurice, en l'île de Casand, qui ne lui réussirent pas; mais il se rendit maître des châteaux d'Argenteau et de Lintz sur la Meuse pour la sûreté des passages, investit Maestricht, et ordonna des quartiers pour le siége qu'ils témoignoient vouloir presser. Mais les Hollandais lui firent bientôt changer de dessein pour aller secourir Bréda qu'ils avoient assiégée, ensuite de quoi les deux siéges furent levés, et ne se passa rien de mémorable entre eux cette année.

Le Roi, nonobstant le traité fait avec les Hollandais, tant à son avantage et de ses confédérés, ne laissa pas en même temps de tenter tous les moyens possibles et convenables pour parvenir à une paix générale en la chrétienté, ne voulant se servir de tous ses avantages que pour cette fin, qui est l'unique qu'un roi chrétien doit chercher en toutes ses actions. Pour cet effet, il manda incontinent après au sieur de Charbonnières, qui résidoit pour son service auprès de l'Empereur, qu'encore que les déportemens des Espagnols et les mauvais desseins qu'ils témoignoient contre la France, pourroient le mettre en soupçon des intentions de l'Empereur à cause de son étroite union avec Espagne, Sadite Majesté toutefois, pour la satisfaction de sa conscience, et pour témoigner à toute la chrétienté son affection sincère de rentrer en une bonne intelligence avec ledit Empereur et en même temps avec le roi Catholique, et de n'omettre aucun moyen raisonnable pour aider à l'établissement d'une paix générale où ses alliés fussent compris, avoit jugé à propos d'entendre aux propositions d'accommodement qui lui avoient été faites par le sieur cardinal Bichy au nom de Sa Sainteté; que ledit Charbonnières, à l'instance du sieur cardinal Rocci, nonce de Sa Sainteté à Vienne, ayant dépêché exprès son secrétaire vers Sa Majesté, pour lui faire entendre que ledit sieur cardinal Rocci avoit appris des principaux ministres de l'Empereur, que Pignerol et Moyenvic ne seroient pas cause de retarder la bonne volonté qu'avoit Sa Majesté Impériale de satisfaire au Roi en ses justes prétentions sur la créance qu'il y correspondroit de sa part, Sadite Majesté, le lui voulant témoigner, n'avoit point fait de difficulté, selon l'instance que lui en avoit faite ledit cardinal Bichy, d'agréer qu'en la réponse que ledit cardinal Bichy feroit audit cardinal Rocci, il pût s'assurer des bonnes intentions de Sa Majesté; et d'autant que tous les termes généraux, dont lesdits nonces avoient usé ci-devant depuis long-temps sur ce

sujet, n'avoient rien produit, ledit cardinal Bichy avoit obtenu de Sa Majesté que, si ledit cardinal Rocci trouvoit Sa Majesté Impériale disposée de vouloir entrer dans une sincère ouverture des moyens qu'elle estimeroit plus propres pour établir les fondemens de confiance et d'une raisonnable satisfaction entre Leurs Majestés, Charbonnières, en étant assuré par ledit cardinal Rocci, avoit charge d'entendre de la part de Sa Majesté lesdits moyens qu'il voudroit proposer, et diroit aussi les sentimens de Sa Majesté sur cette matière audit cardinal, et même, s'il en étoit besoin, confirmeroit à l'Empereur ce qu'il auroit représenté audit cardinal, avec cette condition de ne point écrire de part et d'autre, pour ôter, dès l'entrée de cette négociation, les soupçons que l'on voudroit retirer des écrits, pour donner des défiances aux alliés les uns des autres; qu'après que ledit Charbonnières auroit rendu au cardinal Rocci la lettre que le cardinal Bichy lui écrivoit, et que ledit cardinal Rocci lui auroit donné parole certaine avec serment de ne rien communiquer par écrit, à qui que ce fût, des choses dont ils confèreroient ensemble, ni même de le mander à Rome jusqu'à ce que les affaires fussent avancées et en état de se pouvoir terminer en une façon ou en autre, ni même d'en parler à autres qu'à l'Empereur et à ses principaux ministres, auxquels Sa Majesté Impériale le remettroit, et que d'ailleurs ledit cardinal Rocci auroit fait savoir, avec la sincérité requise en telle occurrence, que l'Empereur et ceux de son conseil y procéderoient avec candeur et dessein d'accommodement; lors ledit sieur de Charbonnières s'ouvriroit avec ledit cardinal, et lui diroit que le Roi, se confiant en sa probité, et particulièrement sur le bon récit que le sieur de Léon, son conseiller d'État, et le père Joseph, capucin, et depuis ledit Charbonnières lui avoient fait, ne doutoit pas qu'il n'usât avec la foi et la prudence requise de cette confiance qu'il prenoit en lui, et lui remontreroit le grand dommage que Sa Majesté recevroit si, au lieu de la sincère correspondance que sa franchise et son zèle au bien public méritent, ledit Empereur se laissoit aller aux artifices d'Espagne, pour en vouloir retirer des avantages au préjudice de Sadite Majesté, afin de la mettre en soupçon avec ses alliés, comme si le Roi traitoit sans eux, et leur manquoit de la foi qui l'obligeoit de ne le faire pas; ce qui étoit si éloigné de ses intentions, que Sa Majesté vouloit bien que l'Empereur sût qu'aucune considération ne l'y pourroit porter, et que cela, au lieu de nuire au dessein de la paix générale, donneroit plus de lieu à Sa Majesté de rendre des preuves de sa bonne volonté vers l'Empereur, s'employant de bonne foi vers sesdits alliés, pour les convier à convenir de leurs différends avec lui sous des conditions raisonnables, à quoi pourroit beaucoup contribuer, si, dès cette heure, Leurs Majestés se pouvoient éclaircir au vrai de leurs intentions, et des moyens plus convenables pour faire cesser les sujets de défiance et de plaintes; que si l'Empereur refusoit d'entrer en cette ouverture verbale, le sieur cardinal Rocci lui remontreroit que la vive voix sert de beaucoup plus à exprimer les intentions mutuelles que le papier, qu'il est vrai que pour conclure un traité il faut écrire, mais qu'il étoit ici besoin de commencer par une franche communication des intérêts réciproques; que si l'on voyoit quelque jour de se pouvoir accorder, Sa Majesté approuveroit tous les autres moyens nécessaires pour terminer leurs propres différends et ceux de leurs confédérés de part et d'autre, convenant pour cela de lieux propres pour un traité général, Sadite Majesté agréant ceux qui seroient résolus entre ledit Empereur et les princes protestans assemblés à Francfort, et notamment qui seroient approuvés par les électeurs de l'Empire; que si l'Empereur répondoit qu'il suffiroit d'ouvrir ses intentions lorsqu'on enverroit des députés en ladite assemblée générale, le cardinal Rocci lui représenteroit combien il importoit qu'auparavant Leurs Majestés eussent renoué une bonne intelligence pour dissiper les soupçons et les mécontentemens qui les en pourroient éloigner; d'où il arriveroit qu'au lieu qu'il pourroit être que les ambassadeurs de Leurs Majestés traverseroient leurs desseins en ladite assemblée, ce qui seroit cause d'en retarder l'effet et d'accroître les difficultés, il seroit beaucoup plus facile, étant eux-mêmes conjoints à une même fin de la tranquillité publique, de montrer le chemin aux autres d'y pouvoir arriver; que si l'Empereur s'informoit si Sa Majesté, s'accommodant avec lui, désiroit exclure le roi d'Espagne ou l'y comprendre, l'on répondroit que son intention étant de voir une bonne paix générale où ses alliés fussent compris, Sadite Majesté auroit d'autant plus agréable que le Roi Catholique y entrât que leur consanguinité les convie de vivre en amitié réciproque; que si toutefois les Espagnols ne vouloient condescendre à des conditions équitables, Sa Majesté désiroit aussi savoir si l'Empereur en ce cas ne voudroit pas terminer les différends qu'il pouvoit avoir avec la France, nonobstant la mauvaise volonté des Espagnols, avec promesse de ne les point assister directement ou indirectement contre le Roi et ses alliés, comme aussi le Roi promettroit de faire la même chose à l'égard de l'Empereur après la

conclusion de la paix dans l'Empire; qu'il faudroit aussi représenter à l'Empereur que le Roi ne prétendoit pas intervenir en l'assemblée générale en qualité d'arbitre, mais de médiateur, employant ses offices vers ses alliés pour apporter les plus raisonnables tempéramens qu'il se pourroit; s'il objectoit que Sa Majesté étoit partie, étant entrée en alliance avec ceux qui faisoient la guerre à l'Empereur, leur contribuant des sommes notables et les appuyant de son autorité, le cardinal Rocci feroit entendre à l'Empereur qu'il lui importoit beaucoup plus que le Roi intervînt comme entremetteur que comme ennemi; que si le roi de Danemarck prenoit cette qualité, le Roi devoit y avoir beaucoup plus de part, tant à cause de la même religion qu'il professe, que pour l'affection qu'il avoit témoignée ci-devant audit Empereur, au temps de son élection à l'Empire et au plus fort de ses affaires, dont la mémoire ne devoit point être effacée par les déplaisirs que ledit Empereur pouvoit prétendre avoir reçus de Sa Majesté, ce qu'elle n'avoit fait que pour sa juste défense, et pour repousser le tort fait à ses alliés, l'Empereur ne pouvant au reste empêcher que le Roi n'agît par ses ambassadeurs dans l'assemblée générale, et qu'il n'y fût reçu avec l'honneur qui lui convient pour y représenter ses raisons et les moyens nécessaires, non-seulement pour pacifier les troubles de l'Empire, aider à y conserver les intérêts de la religion et de ses confédérés, mais aussi pour ce qui regarde la sûreté de la paix entre la France et l'Allemagne; sur quoi il falloit observer que les ambassadeurs des rois et princes, qui ne dépendent de l'Empire, assistoient dans les diètes sans tenir rang dans les assemblées, comme ayant leurs voix et suffrages, mais seulement pour y représenter les choses qu'ils avoient à dire de la part de leurs maîtres, selon que le besoin requéroit; ce qui aussi vidoit la difficulté de la préséance des ambassadeurs des deux couronnes, en ce qu'ils ne prenoient pas leurs places ensemble en même lieu; que ledit Charbonnières insinueroit toutes ces choses audit cardinal Rocci, selon les objections qui lui pourroient être faites, avec la retenue et prudence requise; qu'il le prieroit de considérer combien il falloit éviter les artifices et suggestions des ambassadeurs d'Espagne, qui témoignoient n'avoir autre intention que de continuer la guerre, et de sacrifier le repos de l'empire à la grandeur de leur nation et à leur ambition particulière, et de faire comprendre cette vérité à l'Empereur et à ses principaux ministres, leur faisant voir qu'ils trouveroient autant d'avantage à maintenir une sincère intelligence avec la France et ses amis, que de péril à se jeter, pour le plaisir des Espagnols, dans l'abîme de troubles continuels; qu'il seroit bon que le cardinal Rocci informât dextrement l'Empereur et ses ministres de l'humeur de l'ambassadeur Benavente, qui faisoit profession en France de croire et publier que la paix étoit impossible, qu'il ne falloit attendre nulle sincérité des Français, et portoit les choses dans le désespoir et les extrémités, et d'autant que même par excès de sa passion il donnoit de mauvaises impressions du sieur Lustrier, résident de l'Empereur, trouvant mauvais que son procédé, qui symbolise à l'ingénuité des Français, faisoit que l'on s'ouvroit plus aisément avec lui, et qu'il se rendoit plus propre pour acheminer les affaires à une bonne fin; que le sieur de Charbonnières essayeroit de reconnoître les intentions du duc de Bavière par le moyen de ses ministres à Vienne, et de leur faire voir les mauvais desseins des Espagnols, qui poussoient l'Empereur à concéder toutes choses aux protestans pour tourner leurs armes contre les catholiques; que si l'on objectoit que le Roi contredisoit, par ses préparatifs de guerre et par ses nouvelles alliances avec les protestans, à la créance que le cardinal Rocci vouloit que l'on prît de son inclination à la paix, la réponse étoit facile; que, jusqu'à ce qu'elle fût conclue, chacun essayoit de chercher ses avantages dans l'incertitude des événemens, et que c'étoit ce qui devoit convier à s'éclaircir des moyens plus convenables pour parvenir audit accommodement pour faire plus tôt cesser le mal; ce qui se pouvoit alléguer à propos sur les plaintes qu'il y avoit grande apparence que l'Empereur feroit de plusieurs clauses contenues dans le traité fait de nouveau entre Sa Majesté et les Hollandais, et spécialement en ce qu'il étoit dit qu'elle s'emploieroit vers ses confédérés en Allemagne pour faire qu'ils ne traitassent de huit mois avec l'Empereur, et qu'ils ne pussent conclure la paix dans un an, à quoi il falloit répondre que les Hollandais l'avoient ainsi désiré, mais que Sa Majesté ne s'étoit pas obligée d'accomplir effectivement cet article, ni pour elle ni pour sesdits alliés à l'égard de l'Empereur; et quant à l'égard de l'Espagne, ce terme avoit été pour avoir plus de loisir d'examiner les conditions sur lesquelles l'on pourroit fonder une sûre et durable paix entre les intéressés, en sorte que comme le Roi et les Hollandais s'étoient obligés ce que dessus en ce qui concernoit le roi Catholique, ils pouvoient aussi d'un mutuel consentement abréger le temps, selon que ledit Roi feroit connoître une sincère disposition à l'accommodement avec Sa Majesté et les Hollandais; que si l'Empereur se plaignoit qu'il étoit

porté en l'article neuvième dudit traité que, si l'Empereur attaquoit les Hollandais et qu'ils rompissent avec lui, Sa Majesté feroit le même, il falloit dire que si les Hollandais attaquoient l'Empereur Sa Majesté n'étoit pas obligée de les assister, et qu'étant libre audit Empereur de ne les pas attaquer, il étoit en son pouvoir de faire que le Roi ne fût point obligé à rompre à leur occasion, de sorte que cet article ne contenoit qu'une simple garantie, que le Roi et les Hollandais se promettoient respectivement pour la manutention des choses dont ils étoient convenus pour se défendre et non pour attaquer, ce que Sa Majesté feroit même à l'égard de l'Empereur, au cas que par un bon traité Leurs Majestés eussent convenu de garantir l'une pour l'autre ce qui auroit été accordé par le traité de paix, et de joindre leurs armes contre les violateurs dudit traité; que Sa Majesté recommandoit deux choses principalement audit Charbonnières : l'une étoit de ne rien bailler par écrit à qui que ce fût, et d'éviter toutes les démonstrations qui pourroient donner sujet de croire que Sa Majesté recherchât la paix et voulût traiter au desçu de ses alliés, ce qui lui apporteroit un extrême dommage contre toute sorte de raison et de vérité; qu'il ne falloit douter que les Espagnols s'efforceroient de le faire croire, et d'interpréter en ce sens ce témoignage de sa franchise et de son affection au repos public, que Sa Majesté n'avoit pu refuser aux instances du Pape par ses nonces, non pour traiter formellement, mais afin de s'éclaircir des moyens propres pour y parvenir en une bonne diète générale avec tous les confédérés; sur quoi ledit Charbonnières remarqueroit soigneusement, et feroit connoître clairement à ceux avec lesquels il agiroit l'intention du Roi n'être point de traiter en aucune façon sans ses confédérés, auxquels pour rien du monde il ne voudroit manquer de parole, mais bien de voir et ajuster à peu près avec l'Empereur les conditions auxquelles on pourroit faire un bon traité, lorsque Sa Majesté auroit disposé ses alliés à y entendre sincèrement, comme elle s'y emploieroit de tout son pouvoir : l'autre étoit que ledit Charbonnières prendroit soin de discerner s'il se trouvoit en l'Empereur ou en son conseil quelque véritable disposition de s'accommoder avec la France, selon le projet que l'on lui envoyoit, ou si l'on se servoit de ces ouvertures à mauvaise fin pour donner de l'ombrage aux alliés du Roi; sur quoi il ne manqueroit pas d'user de diligence pour avertir Sa Majesté, par voies sûres et bons chiffres, du train que prenoit cette négociation; que s'il voyoit qu'il y eût lieu d'en bien espérer, et que l'Empereur voulût savoir s'il avoit ordre d'agir en la forme susdite, ledit de Charbonnières feroit voir au cardinal Rocci, et même à la personne de l'Empereur, la lettre que le Roi lui en écrivoit, et se garderoit bien de la laisser entre leurs mains, ni de conférer souvent avec les ministres impériaux, pour ne faire croire qu'il traitoit, laissant agir le cardinal Rocci, en lui donnant avis de s'y conduire lui-même avec retenue, sans éclat, ou qu'autrement il a charge de ne point passer plus outre et de rompre toute négociation; et pource que le Roi lui envoyoit une copie du projet de l'accommodement qui pourroit être agréable à Sa Majesté, elle lui défendit de bailler la copie dudit projet audit sieur cardinal, et lui ordonna d'en conférer seulement avec lui de vive voix, et que surtout il feroit savoir au Roi en quelle qualité l'Empereur et l'électeur de Bavière (s'assurant de la volonté dudit Electeur par ses ministres à Vienne) prétendoient que les ambassadeurs du Roi intervinssent en l'assemblée générale; que si l'on lui reprochoit que le Roi avoit quelque intelligence avec Fridland, il le falloit nier comme une chose très-fausse, et partant dont on ne pouvoit apporter de preuves si elles n'étoient supposées et sans fondement; que le Roi auroit bien plus de sujet de se plaindre que ledit Fridland, lorsqu'il étoit au service de l'Empereur, avoit eu de fréquentes communications, par hommes envoyés exprès, avec Monsieur, frère du Roi, et le duc de Lorraine, lorsque Monsieur étoit entré en France, et long-temps auparavant, avec des troupes, lesquelles avoient été tenues sous le nom de l'Empereur, avec ordre de sa part de leur donner quartiers dans l'Alsace, Besançon et ailleurs, cependant qu'elles attendoient le temps d'attaquer les Etats du Roi, mais qu'il falloit oublier tout le passé pour penser aux moyens d'un accommodement sincère.

Le Roi, pour conduire cette affaire à une bonne fin, ne se contenta pas d'envoyer ses ordres au sieur de Charbonnières, son résident auprès de l'Empereur, mais écrivit encore au sieur de Barault, son ambassadeur en Espagne, en mêmes termes, mais avec beaucoup de précaution, à cause de l'avantage ordinaire qu'en ces derniers siècles les Espagnols ont accoutumé de prendre sur nous en nos traités. Sa Majesté lui manda que le cardinal Bichy avoit donné parole à Sa Majesté que le nonce d'Espagne promettroit audit sieur de Barault de ne rien bailler par écrit à aucun des ministres du roi d'Espagne, ni divulguer en sorte quelconque, ni même à Rome (jusques après un effet assuré de la présente négociation et avec le consentement dudit sieur de Barault, qui attendroit sur cela l'ordre du Roi),

toutes les choses qui lui seroient dites des intentions de Sa Majesté de la part dudit sieur de Barault; que si le comte-duc d'Olivarès refusoit de procéder en cette manière, ledit nonce ne passeroit pas plus outre, ni moins ledit de Barault, lequel enverroit audit nonce la lettre du cardinal Bichy, et l'informeroit ensuite les intentions susdites de Sa Majesté; qu'après cela ledit comte de Barault attendroit que ledit nonce le vînt trouver, pour lui faire entendre en quelle disposition il auroit trouvé le comte-duc; que s'il l'assuroit que ledit comte-duc étoit prêt d'entrer, de la part du Roi son maître, en une franche et sincère ouverture des moyens plus propres pour parvenir à un raisonnable accommodement entre les deux couronnes et leurs alliés, promettant y observer le secret, et d'éviter toutes les choses qui pourroient donner soupçon de mauvaise foi, ledit comte de Barault diroit audit nonce avoir eu charge de Sa Majesté de faire le même de sa part, par l'interposition dudit nonce, et de confirmer de vive voix, tant au roi Catholique qu'audit sieur comte-duc en particulier, les mêmes choses qu'il auroit déclarées audit nonce (s'il en étoit besoin), stipulant qu'en ces premières conférences, et jusques au temps d'un traité formel, on n'écriroit point de part et d'autre; que ledit comte sauroit dudit nonce si le comte-duc vouloit s'ouvrir le premier sur les moyens qu'il croyoit les plus expédiens pour ledit accommodement, le priant de laisser à part, autant qu'il lui seroit possible, les longues plaintes, reproches et aigreurs, avec les exagérations ordinaires aux Espagnols, qui empêchent de venir au point; que si ledit duc ne vouloit parler le premier, ledit comte consentiroit que ledit nonce proposât de sa part qu'à son avis les principaux intérêts entre les deux couronnes devoient être considérés en deux manières : que les uns étoient ceux qui concernoient les deux Rois, et qui dépendoient de leur volonté; les autres étoient ceux qui regardoient leurs alliés, et qui ne se pouvoient résoudre sans leur consentement; qu'il sembloit être à propos de commencer par les premiers, pour voir si l'on pouvoit établir une bonne intelligence entre Leurs Majestés, sans omettre toutefois en même temps ce qui touchoit les alliés; que les principaux intérêts entre les deux couronnes étoient l'exécution des traités où les deux Rois étoient intervenus, comme étoient ceux de Monçon et de Quiérasque; quant à celui de Ratisbonne, le roi Catholique n'y étoit point entré; que pour ce qui étoit du traité de Monçon, sur ce que l'ambassadeur d'Espagne en France avoit désiré qu'on lui baillât par écrit les intentions du Roi, pour y répondre selon le pouvoir qu'il disoit en avoir, Sa Majesté, avec l'intervention du sieur nonce de France, avoit fait bailler audit ambassadeur les points plus importants sur cette matière, en termes simples et clairs, il y avoit plus de six mois, sans avoir depuis aucune réponse; sur quoi ledit sieur nonce d'Espagne diroit au comte-duc avoir su du cardinal Bichy tout ce qui s'étoit passé en France sur ce sujet, priant ledit comte-duc de déclarer ce qu'il estimeroit plus à propos sur cette matière, pour savoir après du comte de Barault si cela se pouvoit accorder avec les intentions du Roi, qui étoit près de retirer ses troupes des Grisons, et consentir que les forts fussent démolis au même instant que ledit traité auroit été exécuté de bonne foi entre les parties, avec l'intervention des deux couronnes, qui devoient préalablement convenir de la manière de ladite exécution, à ce qu'elle fût faite conformément à ce que portoit le traité; sur quoi l'on bailleroit à part une plus ample instruction audit comte de Barault, au cas qu'il fallût entrer plus avant en cette matière sur le traité de Quiérasque; que le Roi l'avoit accompli de sa part, restituant Pignerol au duc de Savoie, ce qui ne lui avoit pas ôté la liberté, comme d'un bien qui étoit à lui, d'en traiter avec Sa Majesté par un contrat valable et légitime, sur laquelle matière on donneroit une plus ample instruction audit ambassadeur; que si les Espagnols se plaignoient qu'il y avoit des Français dans Casal, Sa Majesté les retireroit, en convenant des moyens raisonnables avec Espagne pour assurer en Italie les alliés des deux couronnes contre ceux qui les voudroient molester, et que pour cet effet Sa Majesté entreroit de bonne foi avec le roi Catholique dans une ligue défensive avec les princes d'Italie, pour la conservation des Etats qu'ils y avoient. Pour ce qui regardoit l'Empereur, le Roi ne feroit point de difficulté de remettre les places qui avoient été mises en sa protection, quand par une paix générale le besoin de les garder seroit cessé. Si l'on parloit du duc de Lorraine, Sa Majesté Catholique n'étoit point intervenue en cette affaire, et ne pouvoit désapprouver avec raison que le Roi, ayant reçu dudit duc tous les plus sensibles torts et outrages qui puissent non-seulement offenser les princes, mais les personnes privées, eût pris de lui les assurances convenables à la sûreté des Etats de Sa Majesté, par une réparation beaucoup moindre que l'injure et que la conséquence des inconvéniens qui en fussent arrivés si le Roi n'y eût prévu; que Sa Majesté pourroit, avec même ou plus grande raison, s'intéresser des Etats dont les Espagnols se sont rendus maîtres sous divers prétextes, comme ils ont fait en Italie du port de Monaco, de Piom-

bino, et depuis peu de Corregio, du bas Palatinat en Allemagne, de Rhinberg, de Juliers, et de plusieurs places qu'ils ont occupées sur les Liégeois, près de la frontière de France. Et enfin, pour ce qui étoit de la Lorraine, cette affaire pourroit se traiter avec les autres en la paix générale, où Sa Majesté feroit voir qu'elle demeureroit toujours, comme elle avoit fait jusqu'alors, dans les bornes de la raison et de la justice. Pour ce qui étoit des alliés de Sa Majesté, tant en Allemagne qu'aux Pays-Bas, elle promettroit de s'employer vers eux de bonne foi pour les porter à un raisonnable accommodement, et pour cet effet l'on conviendroit d'un lieu, avec l'agrément des deux couronnes, où les députés de part et d'autre pussent convenir, étant fort à propos, comme il a été dit ci-dessus, qu'auparavant les deux couronnes s'ouvrissent ensemble de leurs intentions afin d'y pouvoir disposer les autres; que si l'Espagne refusoit en cela l'intervention du Roi, laquelle y étoit si nécessaire, et qu'il offroit avec tant de sincérité, ce seroit une preuve assez évidente de la haine irréconciliable des Espagnols contre la France et contre tous ses alliés, ce qui serviroit au Roi de justification devant Dieu et les hommes, s'il recherchoit avec ses alliés les moyens de se garantir des effets de cette haine si injuste. Que si le comte-duc lui proposoit que l'on ne pouvoit agir avec la France si elle ne se séparoit de l'alliance des ennemis de l'Empereur et d'Espagne, il falloit répondre que le Roi ne vouloit pas commencer d'agir avec eux en se rendant coupable d'un si manifeste manquement de foi vers ses alliés, avec lesquels il n'étoit entré en confédération que pour les opposer aux desseins qu'avoit l'Espagne au préjudice de la France, laquelle seroit accusée d'une trop notable imprudence si, outre l'obligation de maintenir la foi publique, elle offensoit lesdits alliés et se privoit de leur assistance, lorsque les Espagnols, en refusant de s'accommoder avec le Roi, feroient voir à toute la chrétienté que leur mauvaise volonté contre lui étoit à un tel point, qu'ils ne vouloient pas qu'il s'employât pour leur propre bien, et qu'ils recherchoient en ce même temps toutes sortes de voies d'accommodement avec lesdits alliés de Sadite Majesté, quoique hérétiques, pour tourner toutes leurs forces contre elle et ses alliés catholiques dans l'Italie; ce qui ne pouvoit qu'apporter un double dommage à la religion, en ce que par ce moyen les Espagnols vouloient avoir la paix avec les protestans, et faire la guerre aux catholiques, au lieu que le but de Sa Majesté étoit d'établir une paix générale dans la chrétienté travaillée de longues guerres, pour donner lieu à la religion et à la piété de refleurir aussi heureusement que ces discordes publiques les avoient flétries; que si le comte-duc alléguoit qu'en ce qui regardoit les intérêts de la France, le Roi les spécifiât clairement, comme en ce qui est des Grisons et de Pignerol, et qu'il voudroit qu'on fît de même en ce qui regardoit les intérêts d'Espagne, qui consistoient principalement à ce que Sa Majesté fît obtenir à l'Espagne des conditions raisonnables, tant pour elle que pour l'Empereur de la part des Hollandais et Allemands, il falloit répondre que Sa Majesté croyoit qu'il n'importoit pas moins aux Espagnols qu'à elle que les affaires d'Italie et des Grisons fussent terminées équitablement. Quant aux conditions qu'ils pouvoient désirer des alliés de Sa Majesté, elle ne pouvoit pas les spécifier qu'elle ne sût les intentions d'Espagne, qu'elle appuieroit très-volontiers, croyant qu'elles seroient justes et faisables, soit que le comte-duc les voulût déclarer dès maintenant, ou s'en remettre au temps de l'assemblée générale; que sur cela il falloit éviter que le comte-duc ne fît paroître par artifice de vouloir entrer en cette négociation, et que cependant il se préparât à la guerre, et que le Roi fût retenu de faire le même de sa part, pour ne donner lieu de croire que lui-même eût consenti à ce pourparler de paix par les nonces pour amuser les Espagnols. A quoi l'on pourroit dire que les actions qu'ils faisoient alors étoient telles, qu'aucun ne pouvoit trouver mauvais si le Roi se préparoit à les repousser; qu'au contraire il étoit bienséant à un grand prince de parler de paix étant prêt à faire la guerre, et que la crainte que les Espagnols auroient des armes du Roi les porteroit plutôt à s'accommoder. Que si le comte-duc dès l'abord se montroit farouche, et disoit qu'il ne vouloit entrer en aucune ouverture et éclaircissemens réciproques si l'on ne les déclaroit par écrit, ou si la France ne promettoit de se séparer de ses alliés, ou se laissât porter à de telles autres extravagances, le Roi en étant promptement averti seroit libre de faire entendre au roi d'Espagne le sujet qu'il avoit de s'offenser de ce qui se passoit entre lui et le duc d'Orléans (car il n'étoit pas encore rentré dans le royaume), et de faire savoir au comte de Barault ce qui seroit plus expédient pour son service. Dans la fin d'août l'on pourroit savoir quelque réponse d'Espagne, qui étoit le temps qu'il falloit au moins pour se préparer et pour reconnoître au vrai à quoi les Allemands et les Hollandais se porteroient, selon les divers partis qui se pourroient proposer, étant libre au Roi de choisir au bout dudit temps ceux qui lui seroient plus avantageux et plus conformes au bien de ses affaires, ce qui ne lui serviroit pas de peu pour prendre

mieux ses mesures pour faire la paix ou la guerre. Que si l'on venoit à la rupture, ce seroit toujours un grand point pour la satisfaction de la conscience du Roi et pour la réputation de la France; que Sa Majesté, dans le même temps qu'elle avoit su l'extrémité des mauvais desseins d'Espagne contre elle, et ayant le pouvoir de la prévenir, elle n'auroit pas laissé de chercher la première tous les moyens plus prompts, plus sincères et plus honorables à l'Espagne, pour apaiser la fureur aveugle de ses mauvais conseils, et détourner cet orage qui menaçoit la chrétienté; que si ledit comte-duc refusoit de parler sans écrire, le nonce lui feroit comprendre que les uns et les autres devoient agir avec sincérité, sans prétendre des avantages par des formalités et subtilités qui empêchent de venir aux effets solides, et que, dès l'entrée de cette négociation, il falloit ôter le soupçon que l'on voulût retirer des écrits pour donner des défiances aux alliés les uns des autres, jusqu'à ce que la confiance fût mieux établie, la vive voix servant beaucoup mieux à exprimer les intentions mutuelles que le papier; qu'il est vrai que pour conclure un traité il faut écrire, mais qu'il étoit ici besoin de commencer par une franche et sincère ouverture des intérêts réciproques; que si l'on voyoit quelque jour de pouvoir convenir, Sadite Majesté approuveroit tous les autres moyens nécessaires pour terminer les différends entre les deux couronnes et leurs confédérés, convenant pour cela d'un lieu propre pour traiter généralement; que si le comte-duc répondoit qu'il suffiroit d'ouvrir ses intentions lorsque l'on enverroit des députés aux lieux assignés, le sieur nonce lui représenteroit combien il importoit qu'avant ladite députation et assemblée générale les deux Rois eussent établi entre eux des fondemens de confiance, et eussent dissipé les soupçons et les mécontentemens qui les en pouvoient éloigner, à quoi chose aucune ne pouvoit servir davantage que cette communication et ouverture de leurs intérêts communs avec l'égard de ceux de leurs alliés. Si le comte-duc alléguoit que le Roi, par son nouveau traité avec la Hollande, ne pouvoit ouïr parler de huit mois d'accommodement que de leur gré, ledit nonce répondroit avoir appris sur ce point du comte de Barault que le Roi n'avoit point fait ce traité par un dessein de faire continuer la guerre, mais pour se préserver que le roi Catholique, se laissant persuader par quelques esprits brouillons qui désirent mettre le feu entre Leurs Majestés, ne portât ses armes contre la France, étant assez évident que le Roi n'avoit pas eu cette considération par la crainte, puisque l'on ne doutoit pas qu'il ne fût en état de se défendre, mais pour avoir plus de moyens d'établir une bonne paix entre Leursdites Majestés, y comprenant leurs alliés. Que si ledit comte vouloit éprouver tout de bon si ce moyen pouvoit servir à l'effet susdit, et entrer en des conditions raisonnables, tant à l'égard de la France que des Hollandais, quand Sadite Majesté auroit sujet de reconnoître par ladite ouverture dont il a été parlé ci-dessus, que les Espagnols voulussent sincèrement la paix, elle s'emploieroit volontiers vers lesdits Hollandais, comme avoit fait le défunt roi son père pour assoupir tous leurs différends, ce qu'elle feroit aussi à l'égard des princes ses confédérés en Allemagne, en quoi elle n'affectoit nullement la gloire d'arbitre, et n'y apporteroit autre dessein que d'aider l'affermissement du repos public, et à faire cesser les troubles qui agitoient la chrétienté en tant de lieux et depuis tant d'années, Sa Majesté assurant qu'elle auroit toujours un égard spécial, selon que l'Espagne procéderoit en son endroit, de témoigner sa bonne affection au Roi son frère et à ceux de sa maison en ce qui concerneroit leurs justes intérêts. Que les raisons pour lesquelles on n'avoit pu traiter en France avec l'ambassadeur Benavente étoient que, depuis un an que l'on avoit commencé à s'ouvrir avec lui de part du Roi, l'on n'avoit su retirer des réponses décisives, ni même aucunes qu'au bout de six ou sept mois, après lui avoir baillé par écrit les intentions du Roi en termes simples et clairs sur le sujet de Pignerol et de la Valteline; de plus, il témoignoit une telle défiance, qu'il réputoit pour des tromperies toutes les plus sincères ouvertures qu'on lui pouvoit faire, et vouloit persuader partout que la paix étoit impossible, et que la France ne s'y porteroit jamais; et tandis que l'on demeureroit dans ces extrêmes ombrages et éloignemens la paix ne se concluroit jamais, et l'Espagne en seroit cause et non Sa Majesté, qui, nonobstant tous ces soupçons, ne laissoit pas de vouloir entrer en toutes les plus promptes et plus sûres voies qui pouvoient rétablir la confiance et ouvrir le chemin à un bon accommodement. Que si le comte-duc disoit que ledit ambassadeur avoit reçu il y avoit long-temps le pouvoir de traiter, l'on répondroit qu'il s'en étoit servi avec tant de froideur, de longueurs et de retenue, qu'autant eût-il valu qu'il ne l'eût point eu; que s'il demandoit si le comte de Barault avoit pouvoir d'agir, il diroit qu'il avoit ordre de Sa Majesté d'entrer en la susdite ouverture des intérêts des deux couronnes, dont il s'acquitteroit avec telle sincérité, étant assuré que ledit duc feroit le même, qu'il auroit sujet de croire qu'il ne parloit pas sans pouvoir en ce que dessus, et

même pourroit faire voir au nonce l'ordre qu'il en avoit de Sa Majesté, sans bailler la lettre qu'il en auroit audit sieur comte-duc; que si ledit comte-duc faisoit des reproches qu'au même temps qu'on lui parloit de paix le Roi faisoit des préparatifs de guerre, et donnoit sujet au roi Catholique d'accroître ses soupçons et défiances, il falloit répondre que Sa Majesté n'avoit pas moins d'occasions de faire les mêmes plaintes à l'égard de l'Espagne, mais qu'il ne falloit point trouver étrange si en l'état où étoient les choses chacun cherchoit ses avantages, et que c'étoit la raison principale qui obligeoit à dissiper les nuages par un sincère éclaircissement des prétentions réciproques, que de faire cesser par ce moyen le mal que les uns et les autres se pouvoient faire, au préjudice de la religion et de la paix publique, sur la créance de ne pouvoir ou de ne se vouloir accommoder; que surtout le sieur de Barault eût un soin particulier de se gouverner en sorte que le comte-duc, par ses artifices ordinaires, ne pût persuader aux alliés de la France que Sa Majesté traitât sans eux; dont en effet elle étoit si éloignée, que pour rien du monde elle ne le voudroit faire, mais désiroit seulement savoir à quelles conditions les intérêts de ces deux couronnes se pourroient terminer, pour puis après solliciter plus ardemment ses alliés à convenir des leurs.

Sa Majesté, pour n'être point surprise, et éviter que ses ennemis ne se servissent envers ses alliés contre son service des offres qu'elle faisoit faire pour la paix, manda au sieur de Feuquières, qu'elle tenoit son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, qu'il fît entendre au chancelier Oxenstiern et aux princes et communautés qui étoient ses alliés, qu'ils ne devoient révoquer en aucun doute l'affection de Sadite Majesté au bien public et en ce qui concernoit l'avancement des affaires pour lesquelles elle étoit entrée en leur alliance, les priant ne donner aucune créance aux mauvaises impressions que les ennemis de leur bien commun leur voudroient faire concevoir; que leur dessein commun étoit une paix générale; qu'il y falloit parvenir par la force et par l'union des confédérés, puisque tout autre moyen étoit foible et inutile envers les Espagnols; que pour cet effet ils devoient bannir d'entre eux les soupçons et jalousies qu'ils avoient les uns des autres; que pour y contribuer ce qui étoit de Sa Majesté, il avoit ordre de se trouver en la prochaine assemblée pour les y encourager, et que Sa Majesté à cette fin n'y employoit pas de simples paroles, mais des effets solides, ayant renouvelé un traité avec la Hollande qui pourroit faire condescendre les Espagnols, s'ils étoient sages, à des conditions d'une juste paix, pourvu que de leur par ils voulussent s'aider et employer unanimement leurs forces à leur propre conservation; que ledit Oxenstiern ne pouvoit attendre d'une paix particulière que de la honte, et de perdre tout ce que son maître a acquis dans l'Allemagne, la Prusse et la Livonie, s'il se contente que l'Empereur lui présente pour amorce quelques villes et petits pays en renonçant contre sa foi, ce que Sa Majesté ne pourroit croire, au traité qu'il a fait avec le Roi et ses autres alliés, pour après s'exposer en proie certaine à la maison d'Autriche jointe avec les Polonais qu'un même désir de vengeance de recouvrer le leur animeroit également contre la couronne de Suède, qui tiendroit Oxenstiern auteur de ce malheur; que Sa Majesté ne désiroit point traverser ses intérêts, qui ne pouvoient être appuyés plus puissamment que par l'assistance de Sa Majesté, qui estimoit, pour plusieurs considérations que ledit Oxenstiern jugeroit, que son voisinage lui seroit fort utile, d'autant plus qu'il étoit certain qu'étant étranger comme il étoit, il ne pouvoit se promettre en aucun temps de la part des catholiques ni même des protestans d'Allemagne, un appui si certain que celui de la France, et qu'il ne pouvoit avoir aucune jalousie de sa grandeur pour les raisons que lui-même pouvoit concevoir; qu'elle le convioit de consentir et promouvoir un traité de neutralité entre le duc de Bavière, l'archevêque de Cologne et autres princes de la ligue catholique, et les électeurs et princes protestans, et qu'il ne devoit trouver étrange que ledit électeur de Cologne, nonobstant le traité qu'il en avoit passé avec le Roi, avoit depuis joint ses troupes avec celles des Espagnols, sur ce que n'étant point assuré que les protestans voulussent accepter ce traité, il avoit été contraint de pourvoir à sa défense, ce qui montroit d'autaut plus l'avantage qu'apporteroit le consentement de ladite neutralité pour les protestans, en ce que les Espagnols ne pourroient tenir la campagne à l'entour du Rhin, et se retireroient dans leurs propres Etats.

Pour ce sujet, Sa Majesté fit aussi une instance effective vers le landgrave de Cassel, à ce qu'il n'attaquât la ville de Cologne, comme il étoit sur le point de faire, tant pource qu'il lui étoit plus avantageux que tout ledit archevêché demeurât en neutralité, sans donner passage ou retraite aux Espagnols, que pource que la ville étoit grande et peuplée, et défendue d'une armée considérable.

Quant aux places que Sa Majesté tenoit dans l'Alsace (1), comme sont Haguenau, Saverne et

(1) Ceci est la suite de l'instruction de Feuquières.

autres lieux, qu'il leur fît connoître qu'elle n'avoit prétention quelconque de s'agrandir aux dépens de l'Allemagne, et étoit toute prête de remettre lesdites places aussitôt que, par un bon accommodement, cesseroit l'obligation qu'elle avoit de conserver ceux qui ont imploré sa protection pour éviter le péril de leur ruine dans les agitations des deux partis, en quoi les protestans ne pouvoient ignorer l'avantage qui leur en revenoit par les effets de bon voisinage et assistance qu'ils en recevoient, au lieu du mal qui leur fût arrivé si elles eussent été entre les mains des Espagnols; qu'au reste, le Roi étant entré en alliance avec les Suédois et lesdits confédérés pour la liberté et le soulagement de l'Allemagne, spécialement de ses alliés et voisins, aucun ne pouvoit trouver étrange s'il mettoit à couvert ceux qui avoient eu recours à lui, et auxquels il avoit ôté par ce moyen la volonté ou le pouvoir de nuire auxdits confédérés; que les démonstrations qu'ils feroient d'avoir jalousie des justes actions du Roi pourroient faire croire que ceux qui en étoient travaillés auroient intention de se rendre seuls les maîtres, et de vouloir plutôt occuper l'autrui que de conserver le leur, Sa Majesté étant fort assurée que tous ses déportemens passés lui avoient acquis un si public et certain témoignage de sa justice et de sa modération en toutes les occurrences qui s'étoient présentées d'étendre ses limites, qu'elle n'avoit point de peur qu'aucuns bien affectionnés au public le pussent mettre en doute; qu'elle ne tenoit aucuns lieux avec la plainte et le regret de ceux qui les lui avoient mis entre ses mains, n'ayant point usé de force, combien qu'elle ne manquât pas de pouvoir, si ce n'étoit vers le duc de Lorraine leur ennemi commun; que ne voulant pas garder les places qu'elle avoit dans l'Allemagne, elle ne pouvoit que trouver de l'avantage quand le temps viendroit de les rendre, et qu'elle n'y apporteroit aucune difficulté, se promettant qu'on auroit foi à ses paroles, confirmées par tant de précédens effets; outre qu'il étoit raisonnable qu'y ayant plus d'apparence de la guerre que de la paix, et que pour y parvenir il falloit plutôt augmenter les forces que de les diminuer, ces gages que Sa Majesté garderoit durant la guerre lui donnassent le moyen de mieux moyenner une paix générale, pour entrer au traité de laquelle il étoit absolument nécessaire que tous les confédérés témoignassent au commencement et jusqu'à la fin, sans aucune jalousie l'un de l'autre, leur dessein d'une union inséparable en la commune poursuite de leurs intérêts et en la résolution de ne point traiter l'un sans l'autre et de demeurer garans respectivement des choses accordées en la paix, ainsi que porte le traité d'alliance fait à Heilbron.

Et pource que l'électeur de Saxe, qui est le plus puissant prince d'Allemagne, et a presque toujours donné le poids à la balance en toutes les divisions de l'Empire, tenant à mépris de se mêler parmi les cercles, faisoit comme un tiers parti, et inclinoit à faire une paix de son chef avec l'Empereur, en laquelle par après pussent entrer, si bon leur sembloit, tous les autres confédérés, et qu'il convioit le roi de Danemarck d'en être le médiateur, Sa Majesté résolut d'envoyer un ambassadeur exprès vers ledit Roi, pour lui remontrer le péril auquel il s'exposeroit avec tous ses amis s'il se séparoit des princes et Etats qu'un intérêt commun obligeoit à s'opposer aux desseins de la maison d'Autriche, et qu'il lui seroit beaucoup plus honorable et avantageux de contribuer à l'établissement d'une paix générale (à quoi il trouveroit le Roi fort disposé), sans laquelle, comme il avoit vu par expérience, les soins qu'il avoit pris pour avancer la paix avoient été sans effet; ce qui servoit à faire voir à l'électeur de Saxe et aux princes et villes pacifiques, que Sa Majesté ne prétendoit pas les engager dans une continuelle guerre et profiter de leur malheur, et les convioit d'autant plus à ne se point précipiter par le désespoir d'un accommodement général à le rechercher en leur particulier, et se priver de la sûreté qu'ils pouvoient trouver dans un traité général appuyé de la garantie du Roi et des confédérés de Heilbron. Le sieur d'Avaux partit au commencement de juillet pour aller en Danemarck, Suède et Pologne, et disposer les esprits et les affaires de ces princes pour concourir à faciliter une paix générale, en laquelle chacun d'eux, outre l'intérêt public, en avoit un particulier.

Il passa premièrement en Danemark. Ce Roi avoit fait quelque plainte de Sa Majesté, de ce que s'étant engagé à soutenir dans l'Allemagne une grande guerre avec la communication de Sa Majesté, qui lui fut lors donnée par le sieur Forget de La Picardière, il avoit été délaissé, et même qu'outre l'assistance d'argent qu'il espéroit recevoir de la France, il n'avoit pu retirer jusques lors le paiement de 120,000 livres qui étoient dues en son nom au sieur Vanelli pour achat d'armes, nonobstant plusieurs promesses que Sa Majesté lui avoit faites, par ses lettres expresses, de satisfaire à cette partie. Ensuite il arriva que les Espagnols, ménageant cette occasion du dégoût de ce prince, pratiquèrent quelques-uns de ses principaux conseillers, et, par la défiance naturelle des Danois contre les Suédois, accrurent le ressentiment dudit prince

et la créance qu'on lui avoit donnée que la France le méprisoit. Sur cela l'Empereur et le duc de Bavière l'avoient trouvé fort disposé à se joindre avec une partie des princes protestans, savoir est les ducs de Saxe, de Holstein, et autres princes et villes de la basse Saxe, comme aussi le landgrave de Darmstadt, gendre de l'électeur de Saxe, qui avoient plus de soupçon des progrès des armes suédoises, pour les balancer et s'y opposer, sous prétexte de rechercher la paix de l'Empire, avec dessein de former comme un tiers parti des protestans adhérens à la couronne de Suède, avec presqu'autant d'inclination à favoriser les premiers que d'affoiblir les autres. Cet accident affoiblissoit beaucoup le parti des confédérés en Allemagne. Sa Majesté, ayant donné ordre au paiement desdits 120,000 livres, le retardement duquel étoit venu de quelques officiers de finances qui avoient éludé par diverses remises et longueurs les commandemens exprès qu'ils avoient eus de payer cette somme, donna ordre audit sieur d'Avaux de remontrer aux principaux conseillers dudit Roi le mal que cette division lui pouvoit apporter; qu'il devoit prendre confiance aux conseils de Sa Majesté, qui ne pouvoit avoir aucun autre intérêt que leur conservation, n'ayant pas seulement la pensée ni même le pouvoir, quand elle le voudroit, de leur causer le dommage qui leur seroit inévitable par le trop grand accroissement d'Autriche ou de Suède, pour les raisons qui sont si évidentes qu'il seroit superflu de les exprimer; que Sa Majesté ne porteroit jamais les intérêts des Suédois au préjudice des siens, mais qu'elle croit n'être pas inutile pour les maintenir en bonne intelligence, ce que leur bien commun requéroit; que sadite Majesté ne prétendoit rien des Suédois que de leur tenir la main, pour obtenir de l'Empereur une paix raisonnable, qu'il ne se faut promettre, dans l'autorité que les Espagnols ont maintenant près de lui, sans leur opposer une puissance considérable qui les contraigne par force à régler leurs desseins démesurés, qui tendent manifestement à se rendre maîtres de l'Empire et à opprimer les princes qui en sont voisins; d'autant que Sa Majesté, qui n'avoit jamais eu autre fin en toutes ses actions que la paix de l'Empire, avoit donné charge de nouveau au sieur de Feuquières, son ambassadeur extraordinaire à l'assemblée de Francfort, d'y faire clairement entendre qu'elle étoit prête de contribuer ce qui dépendoit d'elle, par toutes sortes de moyens légitimes, pour parvenir à cette fin, elle ne doutoit pas que ledit Roi n'eût fort agréable de joindre sa médiation avec celle de Sa Majesté, qui ne prétendoit point la qualité ni le pouvoir d'arbitre, mais seulement d'entremetteur amiable et de médiateur; ce que ledit sieur d'Avaux eut ordre de lui insinuer avec telle adresse que ledit Roi n'eût pas sujet de croire qu'on lui demandât son avis ou son aide pour faire accepter l'intervention de Sa Majesté, en sorte toutefois que ledit Roi vînt de lui-même à la désirer et à s'y vouloir attacher, comme lui étant un concours et appui honorable dans les événemens d'une affaire si importante, et qu'ensuite ledit Roi, au lieu d'en témoigner de la jalousie, en écrivît à l'Empereur et à tous les intéressés des deux partis, comme d'un point qu'il jugeoit très-nécessaire, en quoi il lui falloit essayer de l'engager jusques à tel point, qu'ayant donné sa parole il fût retenu par la honte d'y manquer et faire sous main au contraire, dequoi il ne pouvoit douter que le Roi ne fût averti et offensé avec raison; que s'il objectoit qu'il sembloit que le Roi fût partie, il falloit répondre qu'il avoit toujours fait entendre à tous les princes de l'un et de l'autre parti, que si les déplaisirs qu'il avoit reçus de l'Empereur, en ce qu'il avoit attaqué ses alliés, et notamment le duc de Mantoue, l'avoient porté à contribuer quelque secours pécuniaire au défunt roi de Suède, ce qu'il continuoit maintenant après son décès pour garder sa foi, il ne s'étoit pas toutefois départi de la volonté qu'il auroit perpétuelle de se joindre avec ceux qui avec plus de sincérité et de justice procureroient la paix sous des conditions équitables, Sadite Majesté n'ayant eu d'autre intention quand elle avoit fait la susdite alliance; que de plus il étoit à propos que les catholiques dans l'Empire, que le soupçon qu'ils ont des Espagnols rendoit moins adhérens à l'Empereur, se pussent trouver appuyés par l'entremise d'un prince de leur religion comme étoit le Roi, ce qui même lui convenoit comme voisin et allié de long-temps des maisons principales dans l'Empire, ayant été invité de toutes parts de ne point dénier cette assistance, qu'il jugeoit nécessaire pour commencer et affermir ce grand et difficile ouvrage de la tranquillité publique; que ledit sieur d'Avaux avoit charge de prier ledit Roi de lui déclarer franchement quels moyens et quelles conditions lui sembloient plus propres pour surmonter les difficultés qui se présentoient de former un traité, auquel tous les principaux intéressés se puissent accorder et y conduire les autres avec eux; ce que Sa Majesté avoit cru pouvoir beaucoup mieux apprendre par la bouche dudit Roi que de sesdits ambassadeurs (ce qui étoit dit pour prévenir qu'il ne s'en remît à eux au temps de l'assemblée, à quoi l'on pourroit repartir qu'il im-

portoit de s'y préparer auparavant par un concert mutuel, afin que chacun essayât d'y disposer ses amis) ; que si le roi de Danemarck le pressoit de la même chose, de lui déclarer les pensées de Sa Majesté, il lui diroit, s'il voyoit que ledit Roi demeurât dans l'obscurité et défiance, que si lui-même, qui étoit sur les lieux et qui s'étoit appliqué depuis si long-temps à procurer la paix par plusieurs députations de ses ambassadeurs et par les conférences qu'ils avoient eues sur ce sujet avec les princes d'Allemagne, même avec les députés de l'Empereur, n'avoit pu encore s'éclaircir de cette matière, qu'il y avoit bien plus d'apparence que le Roi n'en étoit pas instruit, et qu'une des principales raisons pour lesquelles ledit sieur d'Avaux avoit été envoyé en Danemark et en Suède, avoit été pour apprendre en la source, que malaisément on pouvoit discerner en traitant avec les ministres particuliers; que si ledit Roi venoit à s'ouvrir effectivement sur les points solides, pris dans la connoissance et le secret qu'il avoit des desseins de ses confidens, ledit d'Avaux se tiendroit plutôt à écouter qu'à faire des propositions; et toutefois, s'il estimoit pouvoir tirer de l'avantage et découvrir pays, il entreroit dans le discours avec retenue, s'arrêtant plutôt à représenter les difficultés qu'à les résoudre et y répondre, sans néanmoins que l'on pût juger qu'il les mît en avant avec intention de faire voir que la paix ne se pût conclure, et que Sa Majesté en eût perdu la volonté ou l'espérance; que ces difficultés consistoient à convenir de conditions raisonnables entre les intéressés, tels qu'étoient l'Empereur d'une part, et les électeurs catholiques, et d'autre part les électeurs protestans et les cercles confédérés avec les Suédois; que l'on croyoit que l'Empereur étoit de lui-même enclin à la paix et à la justice; mais que les choses qui s'étoient passées avoient fait connoître le pouvoir que les Espagnols avoient près de lui, le dessein desquels paroissoit évidemment n'être autre que d'affecter la monarchie dans la chrétienté, et la commencer par celle de l'Allemagne; ce qu'ils ne pouvoient faire mieux qu'en désunissant les princes sous le prétexte des choses les plus plausibles, qui étoient la religion et la paix; qu'il ne falloit pas tant avoir égard à ce qu'ils feroient promettre à l'Empereur, qu'au moyen de les contraindre à ne pouvoir faire du mal à ceux qui auroient pris trop de confiance à leurs promesses; ce qui requéroit nécessairement trois points essentiels, le défaut de l'un desquels apportoit un extrême péril: l'un étoit de ne point traiter, et beaucoup moins de ne pas conclure la paix que conjointement, en sorte que les justes intérêts de tous ceux qui avoient part y fussent réglés et décidés; en second lieu, il falloit que tous les intéressés, et même les médiateurs, demeurassent garans respectivement les uns vers les autres des choses promises en la paix, dix ans après qu'elle seroit conclue, avec pouvoir de prolonger ce terme; et pour dernier point, il falloit que l'Empereur donnât assurance, par toutes les meilleures manières, de ne point donner telle autorité dans ses conseils aux Espagnols, que les Allemands et les rois et les princes voisins n'eussent sujet de prendre le soupçon qu'ils en avoient eu jusques alors, et que, pour cet effet, Sa Majesté Impériale n'emploieroit point les forces de l'Empire ni son autorité, directement ni indirectement, contre les Allemands et princes voisins qu'avec le commun consentement des électeurs, pour les raisons et selon les formes portées dans les constitutions de l'Empire; et afin d'ôter toute occasion d'aller au contraire, il convenoit que ladite paix de l'Allemagne fût générale, comprenant ce qui étoit dit ci-dessus de la décision de tous les intérêts, tant des princes d'Allemagne que de leurs voisins intéressés en cette guerre à l'égard de l'Empereur et des autres princes de la maison d'Autriche, pour ne donner lieu à rejeter l'Allemagne dans de nouveaux troubles, tant à l'égard des princes de l'Empire que de leursdits voisins; ce que le roi de Danemarck ne pouvoit dénier être très-juste, et où ses intérêts se rencontroient entièrement, tant à l'égard du roi d'Angleterre et des Palatins, ses neveux, que pour la sûreté de l'exécution du traité de paix entre l'Empereur et lui; que ledit d'Avaux s'ouvriroit de ces choses, en sorte qu'il y fît venir le roi de Danemarck et ceux de son conseil d'eux-mêmes, par le cours des affaires, ou les alléguerait au nom d'autrui, et comme des points représentés au Roi par ses alliés, assurant que Sa Majesté ne les approuvoit qu'en ce qu'ils sembloient être des fondemens solides d'une paix durable, où elle-même ne pouvoit que s'engager beaucoup par l'offre qu'elle faisoit d'entrer en la garantie commune de ladite paix; qu'il étoit très-certain que le plus grand avantage qui pût arriver au roi de Danemarck, tant pour sa réputation que pour la sûreté de ses États, étoit de se conjoindre étroitement au Roi en cette présente négociation pour la paix de l'Empire, à laquelle étoit jointe celle de la chrétienté, d'autant qu'outre la considération en laquelle il seroit dans toute l'Europe d'avoir coopéré à un si grand ouvrage, qui ne pouvoit avoir de fermeté sans le concours du Roi, il se trouveroit appuyé de sa garantie et de tous les alliés de Sa Majesté, dont l'amitié ne lui pouvoit

être que très-certaine, pour n'y avoir entre eux aucuns intérêts contraires, mais plutôt fort unis ; ce qu'il ne pouvoit pas se promettre de la plupart de ses autres voisins, pour les raisons que lui-même pouvoit bien juger, soit à l'égard de la maison d'Autriche, qu'il avoit ci-devant offensée et qui en vouloit à tout le monde, soit à l'égard des Suédois.

Le sieur d'Avaux enfin eut charge de se conjouir de la part du Roi avec celui de Denemarck des noces de son fils avec la fille de l'électeur de Saxe, et l'assurer que Sadite Majesté désiroit maintenir étroite correspondance avec ledit Électeur, renouvelant l'ancienne de cette couronne avec la maison de Saxe, en quoi Sa Majesté estimoit que ce mariage serviroit d'un nouveau lien, et redoubleroit les bonnes volontés de ces trois princes les uns envers les autres ; que Sa Majesté prioit ledit roi de Danemarck d'assurer ledit Électeur de la résolution qu'elle prenoit d'entretenir cette union par tous les effets plus sincères de son affection, et de plus le prioit de s'employer près ledit Electeur pour le confirmer en la créance de ses bonnes intentions au bien public, et de fermer l'oreille à plusieurs calomnies que quelques esprits factieux et auteurs de discorde avoient voulu publier contre toute sorte de raison, que Sadite Majesté prétendoit de s'agrandir aux dépens de l'Empire, combien qu'elle n'eût autre prétention qu'en remettant par une paix générale les places auxquelles elle n'avoit pu refuser sa protection, et qu'elle conservoit avec beaucoup de dépense, faire voir qu'elle n'avoit eu autre but que la tranquillité et sûreté publique.

De là ledit sieur d'Avaux devoit passer en Suède, ce qu'il fit pour témoigner à la Reine héritière (1), à la Reine sa mère et au sénat, que Sa Majesté estimoit qu'après s'être unie avec le défunt roi de Suède, pour s'opposer aux desseins que les princes de la maison d'Autriche avoient d'opprimer la liberté publique, leurs deux couronnes devoient continuer en cette résolution, non-seulement pour la réputation et pour rendre ce qui étoit dû à la mémoire dudit Roi, mais aussi pour ne s'engager elles-mêmes avec leurs alliés dans un plus grand péril qu'auparavant que la guerre fût commencée, si l'on ne préparoit des remèdes puissans pour réprimer la haine et la vengeance de ladite maison contre ceux qu'elle croyoit l'avoir offensée pour avoir arrêté le cours de ses violences; que sans doute un des meilleurs et plus nécessaires remèdes étoit de faire connoître à tous les intéressés la continuation de ce commun dessein entre les deux couronnes, et la résolution de ne donner aucun lieu aux soupçons que leurs ennemis voudroient faire naître de part et d'autre pour affoiblir leur bonne intelligence; que plusieurs personnes mal affectionnées au bien public essayoient par tous moyens de faire croire qu'il y eût quelques commencemens de désunion entre la France et la Suède, ce qui avoit fait entrer les Espagnols en créance de pouvoir contraindre les confédérés d'Allemagne à condescendre à telles conditions de paix qu'il leur plairoit, leur semblant que les deux principales puissances qui les avoient soutenues se séparoient de leur premier dessein par mutuelle jalousie, et ne pensoient plus qu'à se retirer d'Allemagne ou en prendre chacune leurs dépouilles, et à faire ses affaires à part ; qu'il importoit d'obvier à ce mal, et spécialement sur ce pourparler de la paix, à laquelle l'ennui de la guerre pourroit porter les Allemands sans considération, chacun en son particulier, avec tant de violence et de promptitude qu'ils se donneroient en proie aux tromperies et aux promesses des Espagnols, et, demeurant accablés sous ce faix, le laisseroient tomber sur les bras de leurs alliés, lesquels viendroient trop tard à reconnoître le véritable mal que cette ombre de division auroit causé; que le Roi savoit les artifices que l'on préparoit contre la Suède, excitant les Polonais et Moscovites à faire la paix pour lui redemander chacun ce que ses défunts rois avoient conquis sur eux ; l'on se promettoit aussi de porter Danemarck avec le temps à lui faire la guerre, ou pour le moins la tenir en ombrage, et qu'alors la maison d'Autriche, ayant une puissance absolue dans l'Empire, reprendroit aisément la part qu'elle auroit concédée aux Suédois, qui auroient à passer la mer pour la défendre, n'y ayant aucun lieu de croire que cette maison-là mît en oubli le ressentiment du péril où elle s'étoit vue par les armes du roi de Suède ; que Sa Majesté ne connoissoit pas moins leur mauvaise volonté contre elle ; mais outre la confiance qu'elle avoit en Dieu pour la justice de sa cause appuyée de ses propres forces, ses alliés d'Italie et les Hollandais, avec lesquels elle avoit fait un traité nouveau, pourroient donner de l'exercice aux Espagnols quand il en seroit besoin ; mais que, ne faisant pas moins d'état de la conservation de ses confédérés que de la sienne propre, elle ne pouvoit que, de bonne heure et dans l'occurrence présente de cette crise des affaires, elle ne communiquât ses pensées aux Suédois en ce qui les regardoit, leur offrant en même temps tout ce qui dépendoit d'elle pour la manutention de leurs biens communs, tant par la fidèle observation de son alliance que par une réciproque

(1) Christine.

ouverture des moyens plus convenables pour parvenir à une sûre paix où leurs intérêts soient compris ; que si on le pressoit de s'ouvrir sur les conditions de la paix, il se gouverneroit comme on lui avoit commandé de faire avec le roi de Danemarck; et que, prenant sujet des discours précédens des ombrages et des jalousies qu'il falloit éviter, il feroit voir combien il étoit juste que les Suédois, qui avoient pris Philisbourg depuis quelque temps, le remissent entre les mains du Roi, puisque cette instance étoit fondée sur un acte solennel de neutralité passé entre le feu roi de Suède et l'électeur de Trèves, par la médiation du Roi, et insisteroit à en faire donner les ordres nécessaires par le chancelier Oxenstiern en termes effectifs, plutôt par forme d'approbation de la bonne volonté sur cela dudit sieur Oxenstiern que par reproche ; qu'il feroit la même instance pour laisser l'évêché de Spire et les terres de l'archevêché de Trèves comprises audit acte de neutralité, dans la libre jouissance d'icelles, comme aussi pour l'observation des articles dans les deux traités d'alliance avec la couronne de Suède sur le fait de la religion, ne manquant pas de faire connoître l'importance de garder la foi publique en des choses qui touchent de si près la conscience et l'honneur, et qui peuvent apporter de si grandes et véritables divisions, faisant une guerre de religion au lieu de celle qui ne regarde que la sûreté des États, et que si les difficultés qui se pourroient rencontrer en la conclusion de la paix étoient telles qu'elles ne pussent être sitôt terminées, ils jugeroient être bien raisonnable que le Roi, venant à redoubler ses efforts pour soutenir le faix de la guerre que la maison d'Autriche feroit à toute outrance, tînt des troupes dans l'Alsace et le long du Rhin, où les Espagnols avoient de grands desseins et vouloient assembler leurs principales forces, tant celles qui viendroient d'Italie que de Flandre, se joignant avec les troupes du duc de Neubourg et de la ligue catholique ; que les alliés de Sa Majesté ne recevroient pas un petit avantage en leurs affaires par cette diversion de l'armée du Roi, qui leur donneroit lieu de tourner plus puissamment leurs armes contre les troupes impériales, ce qui seroit achever la guerre, et le vrai moyen de faire la paix, qu'il ne falloit pas espérer tandis que les Espagnols verroient les forces de l'Empereur égales, ou au moins approchantes de celles des protestans, et que l'Empereur tiendroit son siége au milieu de ses pays héréditaires, et envoyant ses armées sur les pays de ses voisins pour les contraindre à recevoir la loi de lui; qu'il étoit fort à craindre que, tandis que les choses demeureroient si long-temps en balance, le parti qui étoit composé de personnes qui avoient divers intérêts ne devînt plus foible, et qu'enfin les Suédois ne fussent contraints de se retirer avec fort peu de satisfaction, ni d'assurance de pouvoir conserver ce que l'Empereur leur auroit concédé, non sans dessein de le reprendre avec usure le plus tôt qu'il pourroit; que si le Roi s'exposoit au péril d'attirer sur soi les plus grandes forces d'Espagne, il étoit évident qu'il ne le pouvoit faire sans quelques places qui lui servissent de rempart pour arrêter les ennemis, et où les troupes pussent être en sûreté; ce qui rendroit même la part qui écherroit aux Suédois plus assurée, ne pouvant y avoir entre eux sujet de jalousie, à cause de l'éloignement de leur pays et la diversité de leurs intérêts; que si le sieur d'Avaux jugeoit qu'il y eût lieu d'espérer quelque bonne issue de cette proposition, il leur dît qu'il estimoit qu'ils feroient bien d'en écrire leurs sentimens au sieur Oxenstiern, qui les feroit entendre au sieur de Feuquières, qui pourroit avoir des ordres particuliers de Sa Majesté, que ledit sieur d'Avaux ne savoit, pour prendre une plus prompte résolution dans ces occasions, qui pouvoient recevoir dommage par le délai; enfin que, pour donner témoignage de bonne volonté, il leur fît savoir que l'électeur de Brandebourg ayant plusieurs fois prié le Roi de s'employer, par le moyen de ses ambassadeurs, à la prolongation de la trève entre les couronnes de Suède et de Pologne, ou à une totale paix, et le nouveau roi de Pologne (1) ayant fait pareille instance à Sa Majesté par un ambassadeur extraordinaire peu après son élection, ce que Sa Majesté auroit fait savoir au chancelier Oxenstiern, qui lui auroit mandé n'en avoir pas encore reçu réponse de Suède, Sa Majesté offroit volontiers ses bons offices, et ce d'autant plus que leur trève faite par l'entremise du sieur de Chanacé, ambassadeur de Sa Majesté, devoit bientôt expirer; dont ledit sieur d'Avaux eut charge de faire au plus tôt savoir à Sa Majesté et à l'électeur de Brandebourg la réponse des Suédois, pour y prendre leurs mesures et y conformer les affaires selon qu'il seroit de besoin.

De là le sieur d'Avaux eut charge de passer en Pologne, dont le Roi nouvellement élu, et le feu Roi son père, un peu auparavant sa mort, avoient envoyé à Sa Majesté des ambassadeurs extraordinaires, pour le convier à s'employer vers les états et couronne de Suède, pour traiter, avec la participation du roi d'Angleterre, la prolongation de la trève, ou la conclusion d'une plus sûre

(1) Wadislas VII, fils de Sigismond, mort en 1632.

paix entre eux, et pour joindre ses bonnes intentions aux leurs pour la paix de l'Empire. L'accommodement entre Suède et Pologne importoit beaucoup au bien commun de la chrétienté, d'autant que l'une et l'autre eussent reçu de grands dommages de la guerre : la Suède, sous la minorité d'une jeune reine, se fût trouvée en un péril évident d'une grande révolution, si les Danois et les Moscovites, offensés par la conquête des provinces entières que le feu roi de Suède avoit faite sur eux, se portoient, par les artifices et menées des Espagnols, à favoriser le roi de Pologne, contre lequel seul les Suédois pourroient avec grande peine défendre la Livonie et les autres pays et places qu'ils tenoient au-deçà de la mer, sans compter le secours effectif de la maison d'Autriche et les dissensions domestiques qui pourroient naître sur la prétention du mariage de la Reine héritière; toutes lesquelles considérations faisoient croire que les états de Suède ne pouvoient qu'approuver et même désirer avec ardeur la continuation d'une trève que leur défunt Roi, au milieu de ses prospérités, avoit consentie, et qui en effet leur étoit fort avantageuse. Quant aux Polonais, leur pays étant ouvert aux Turcs, aux Tartares et aux Moscovites, et étant travaillés de diverses religions, se fût trouvé chargé de trop d'ennemis si les Suédois lui eussent fait la guerre; ce qui eût pu les contraindre de recourir au secours des Allemands, qu'ils n'aiment pas naturellement, et spécialement en la profession qu'ils faisoient lors de ne vouloir que leur Roi eût association avec la maison d'Autriche; qui étoit une résolution en laquelle Sa Majesté avoit intérêt de les maintenir, et d'empêcher aussi que ce royaume, qui est le boulevard de la chrétienté et qui de long-temps a été joint avec la France par une étroite amitié et inclination, fût attaqué de tant de parts qu'il n'eût pas la puissance d'y résister, et qu'il servît enfin de proie à ses voisins; ce que les ambassades solennelles de Pologne témoignoient que leur Roi savoit bien considérer. Sa Majesté donna ordre audit sieur d'Avaux de faire entendre audit Roi qu'elle l'avoit envoyé vers lui pour l'instruire de ce qu'elle avoit fait, désiroit et pouvoit faire sur l'un et sur l'autre sujet, dont il lui avoit écrit par ses ambassadeurs; que quant à la trève, Sa Majesté en avoit plusieurs fois fait parler par ses ambassadeurs au chancelier Oxenstiern, dont n'ayant pu jusqu'alors tirer que des réponses générales, voyant que le temps s'écouloit inutilement sans qu'elle pût apprendre les intentions de Suède sur ce fait, elle avoit jugé à propos d'y faire passer ledit sieur d'Avaux, afin de s'en éclaircir entièrement, et de faire connoître audit roi de Pologne qu'ayant désiré son entremise en cette occasion, elle y vouloit procéder sincèrement, et ne vouloit permettre que, par des attentes incertaines, il pût avoir moins de lieu de prendre ses mesures et de disposer ses affaires; ce qu'il eut charge de spécifier pour rendre ledit Roi capable de ce qu'il étoit allé premièrement en Suède qu'en Pologne, pource qu'autrement tout le reste de l'année se fût passé en allées et venues, et qu'il sembloit à Sa Majesté qu'il importoit audit Roi, dans l'état où il étoit avec les Moscovites et même avec les Turcs, de savoir le dessein des Suédois, pour n'être surpris et attaqué de tant d'ennemis tout ensemble; que quant à la disposition du Roi à la paix de l'Empire, Sa Majesté en avoit toujours pris et en prenoit un soin continuel, et qu'en toutes les cours des princes d'Allemagne et en toutes leurs assemblées, comme présentement en celle de Francfort, elle s'employoit, par ses ministres, à représenter les dommages de ces longues discordes, à consulter avec les princes intéressés des moyens plus propres pour la satisfaction commune, et à s'offrir à la garantie des choses dont l'on seroit convenu par la paix; que, pour ce même dessein, il avoit eu ordre de Sa Majesté de voir en passant le roi de Danemarck, pour le fortifier au soin qu'il prenoit à convier les princes d'Allemagne d'entrer en un accommodement que Sadite Majesté croyoit ne pouvoir être utile ni faisable, s'il ne se faisoit avec le consentement et la garantie réciproque desdits princes de l'un et de l'autre parti, Sadite Majesté ne doutant pas que le roi de Pologne étoit trop prudent pour ne connoître pas l'extrême mal qui réussiroit des traités particuliers, qui ne serviroient qu'à fomenter l'ambition et favoriser l'entreprise des Espagnols, que chacun savoit aspirer à la monarchie, et en vouloir jeter les fondemens par l'usurpation de la dignité impériale et par la domination de l'Allemagne.

Sa Majesté, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit conduire à une solide union des princes chrétiens, écrivit encore à Rome pour ce sujet, et donna ordre au duc de Créqui, qui y étoit lors son ambassadeur extraordinaire, et au comte de Noailles, d'en traiter sérieusement avec Sa Sainteté, afin qu'elle y interposât ses offices paternels, qui devoient être reçus sans soupçon de l'Empereur et du roi d'Espagne; mais les péchés de la chrétienté ne permirent pas que Dieu mît encore fin sitôt à la punition qu'il en prenoit (1). L'Empereur ne reçut pas de mauvaise part les ouvertures qui lui en furent faites; mais les Espagnols, qui vouloient tirer des avantages

(1) Le fait est que le cardinal aidait un peu à ce châtiment du ciel.

injustes de cette guerre, au préjudice de l'Allemagne et du reste de la chrétienté, empêchoient l'effet de ses bonnes intentions, aigrissoient les esprits en Allemagne, et, par plusieurs incidens, éloignoient les bons effets que l'on devoit attendre de l'intervention de Sa Sainteté ; ils ne vouloient pas qu'elle traitât d'égal entre les deux couronnes, lui représentant les affaires du Roi en mauvais état et les leurs en un grand avantage, tantôt faisant croire à Sa Sainteté que les Polonais, qui s'étoient accommodés avec le Turc, promettoient à l'Empereur trente mille chevaux contre la France, tantôt qu'ils (1) préparoient à Naples une armée de mer considérable, et que le Roi, attaqué au même temps par le prince Thomas dans la Lorraine, par l'armée impériale dans la Picardie, par les Dunkerquois joints avec l'Angleterre sur l'Ocean, et par sadite armée en Provence et en Languedoc, seroit réduit en piteux état et bientôt contraint de demander la paix ; outre que le vice-roi de Naples ne tenteroit pas une seule entreprise, mais en essaieroit plus de trois, afin que quelqu'une réussît, et que quand il n'en tireroit autre avantage que de divertir les forces du royaume, il seroit content ; qu'il n'avoit pas pour objet de ses armes un seul endroit, et que devant qu'il fût peu de temps on en recevroit quelque bonne nouvelle ; qu'il avoit encore cinq mille hommes de pied tout prêts, qu'il faisoit état d'expédier dans un mois et les envoyer sur d'autres vaisseaux ailleurs.

D'autre part, ils divisoient la maison du Pape, et aliénoient tant qu'ils pouvoient l'inclination que Sa Sainteté avoit pour la France sur le sujet de la comprotection et de celui des bénéfices de Lorraine. Il y avoit long-temps qu'ils s'étoient opposés à ce que le cardinal Antoine reçût le titre de comprotecteur de France, dont le cardinal Bentivoglio s'étoit démis en sa faveur, avec la permission de Sa Sainteté et la participation du cardinal Barberin son frère. Le Pape avoit quelque apparence de ne la pas permettre sous titre de père commun, qui ne devoit souffrir que ses neveux fussent partiaux ; mais le Roi avoit raison d'insister au contraire, parce que le cardinal Barberin avoit reçu et exercé la protection des royaumes d'Aragon et de Portugal. Les Espagnols, qui vouloient diviser les frères et jeter quelque semence de division entre le Pape et Sa Majesté, trouvèrent bon que le cardinal Barberin renonçât à ladite protection pour l'avenir, afin de donner couleur au refus que le Pape faisoit que le cardinal Antoine acceptât la comprotection de France ; mais nos ambassadeurs opposoient à cela que ledit cardinal Barberin avoit exercé la protection desdits royaumes sept ans durant, et partant que, pour rendre la balance égale, il étoit juste que le cardinal Antoine exerçât autant de temps la comprotection de France avant que de s'en démettre. L'intérêt des Espagnols en ces affaires étoit de tirer avantage de la division des deux frères, et que le Pape, qu'ils n'aimoient pas, en reçût un déplaisir si sensible qu'il fût capable de le faire mourir, et enfin de faire voir par vanité qu'ils avoient assez d'autorité à Rome pour empêcher l'exécution d'une chose promise à la France. L'intérêt du cardinal Barberin étoit que le cardinal Antoine, avec l'autorité de cette charge et l'appui du Roi, tireroit beaucoup de ses créatures de son côté, et partageroit avec lui l'autorité dans un conclave. Celui du cardinal Antoine étoit qu'il se faisoit, par ce moyen, chef d'un parti entre les cardinaux, tant par l'assistance du Roi que pour la fermeté du courage qu'il témoignoit en cette affaire, qui étoit telle, que don Tadée lui étant venu dire qu'il feroit mourir Sa Sainteté s'il s'opiniâtroit en ce dessein, il lui répondit qu'il arriveroit ce qu'il pourroit, mais qu'il ne manqueroit jamais de parole à un si grand roi. Ensuite de quoi il ne laissa pas d'être visité de quantité de cardinaux et de plus de dix créatures du Pape. Sa Sainteté lui en ayant fait reproche, et voulu nier qu'il eût accepté ladite comprotection de son consentement, et lui au contraire soutenu ce qui étoit de la vérité, Sadite Sainteté l'ayant menacé, s'il le fâchoit davantage, de lui ôter le bonnet et de le mettre en lieu d'où il ne sortiroit que quand elle voudroit, et (2) démenti toutes les fois qu'il avoit ouvert la bouche pour lui répondre, il étoit néanmoins demeuré si ferme, qu'étant résolu et sur le point de quitter Rome, le Pape avoit donné charge au cardinal de Saint-Onufre de le visiter et de lui faire prendre en bonne part ce qu'il lui en avoit dit. L'intérêt de Sa Sainteté étoit premièrement pour sa dignité, l'autorité de laquelle ne consiste qu'en ce qu'elle regarde d'un œil égal les deux couronnes, sans incliner ni à l'une ni à l'autre, puis pour l'avantage de sa maison, que les Espagnols lui faisoient rencontrer en ce qu'ils demandoient d'elle, car ils promettoient de donner à don Tadée la principauté de Salerne, en récompense de 250,000 écus qu'il avoit prêtés à l'Empereur à leur sollicitation, et de quelques prétendues dépenses qu'il disoit avoir autrefois faites pour eux en la Valteline, et outre cela de le faire grand d'Espagne, et que de là en avant leurs ambassadeurs et ceux de l'Empereur quitteroient la préséance à don

(1) Eux, les Espagnols.

(2) Suppl. *l'ayant.*

Tadée, comme préfet de Rome, ensuite de quoi l'affaire passeroit assurément en France (1). L'intérêt du Roi étoit que l'Espagne n'emportât pas l'avantage sur la France; que la conservation du cardinal Antoine pour elle nous donneroit lieu d'acquérir des suffrages pour le premier conclave, au moins jusques à l'exclusion, si nous ne pouvions parvenir à l'inclusion. Cette affaire demeura indécise durant toute l'année, Sa Sainteté insistant toujours qu'elle ne pourroit permettre que le cardinal Antoine reçût ladite comprotection, et le Roi demeurant ferme aussi de sa part que, puisqu'il l'avoit acceptée par sa permission, il étoit injuste de lui faire défense de l'exercer; que Sa Majesté témoignoit en cela l'honneur qu'elle portoit à la maison du Pape, auquel le cardinal Barberin ne s'opposoit que par intérêt d'argent, n'en pouvant alléguer aucun de ceux de l'Église, outre qu'il y alloit et de l'intérêt du Roi et de Sa Sainteté d'empêcher que toute la chrétienté vînt à connoître qu'après que les Espagnols, depuis son assomption au pontificat, avoient recherché toutes les occasions d'amoindrir son autorité, et n'avoient cessé d'offenser sa dignité et celle du Sainte-Siége par toutes sortes de violences, d'outrages et d'injures, ils eussent maintenant le pouvoir de parvenir à un dessein si contraire à l'honneur de Sa Sainteté, qui seroit suivi de plusieurs fâcheuses conséquences. Cette affaire alla si avant, que, les parties ne voulant se relâcher ni de part ni d'autre, Sa Sainteté fut contrainte de proposer elle-même quelques évêques que le Roi avoit nommés à des évêchés vacans en France plutôt que de permettre que le cardinal Antoine les proposât.

Sur le sujet des bénéfices de Lorraine, les Espagnols travailloient sous main à ce que le Pape n'en donnât pas au Roi la disposition; Sa Majesté, au contraire, prétendoit devoir l'avoir, comme étant la Lorraine par droit de guerre entrée en son royaume. Le Roi en nomma quelques-uns auxdits bénéfices, que Sa Sainteté eut enfin agréables; pour les autres elle demeura en différend. Les Espagnols, qui ont un autre concordat avec le Pape que la France, et avec moins d'avantages, prirent occasion de lui dire qu'ils devoient en leur royaume être traités avec les mêmes priviléges que le Roi l'étoit au sien; mais Sa Sainteté leur répondit sagement que lorsque l'Espagne auroit fait autant de bien à l'Église que la France, il la traiteroit de pair, ce qui n'étoit pas juste auparavant. Ils lui firent aussi de grandes plaintes que Sa Sainteté n'envoyoit personne en France pour faire office en faveur des princes de Lorraine qui étoient hors de leurs Etats, et qu'autrefois il avoit envoyé des nonces, légats et autres ministres pour M. de Mantoue qui n'avoit rien perdu de son pays, à quoi la repartie fut aisée : que M. de Mantoue avoit été attaqué sans avoir offensé, et qu'au contraire le duc de Lorraine avoit jusques au dernier point désobligé le Roi. Néanmoins Sa Sainteté, pressée et par eux et par les partisans de la maison de Lorraine, envoya le sieur Mazarin en France, nonce extraordinaire (2), premièrement pour y traiter de la paix, puis encore pour y faire de sa part tous les offices possibles à leur faveur, et peu après, non sans étonnement des plus sensés, reçut à Rome le prince François de Lorraine sans lui faire souffrir la sévère censure qu'il méritoit pour avoir quitté son bonnet sans permission, s'être marié sans dispense, et avoir ordonné du mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite sa sœur sans autorité; mais les troubles de la chrétienté firent passer à Sa Sainteté ses actions sous silence, ne sachant comment se tenir en équilibre entre ces deux couronnes durant ces mouvemens. Sa Majesté fit faire plainte au cardinal Barberin de ce que la princesse Marguerite, ayant fait refus de recevoir des lettres de lui et du Pape, parce qu'ils ne lui donnoient pas le titre de duchesse d'Orléans, on lui en avoit envoyé d'autres avec ce titre-là; ce qui étoit en quelque façon approuver le mariage, qui étoit invalidé et qu'on prétendoit être tel. Sur quoi ledit cardinal répondit que cela avoit été fait par civilité, et que s'il eût cru offenser le Roi en cela, il se fût plutôt coupé la main que d'avoir écrit cette lettre.

L'archevêque de Trèves, se sentant obligé au Roi de l'assistance qu'il lui avoit donnée, et de sa protection qu'il avoit reçue utilement contre les armes des Suédois et celles des Espagnols, ne pouvant trouver un meilleur moyen de reconnoître toutes ces grâces que de faire son coadjuteur celui par les conseils de qui il avoit reçu tout ce bien, en envoya les expéditions au cardinal (3) pour les faire agréer à Sa Sainteté, laquelle les agréant reçut une si grande opposition de la part de l'Espagne, que quoique le chanoine de Trèves, que l'Électeur y avoit envoyé, fît entendre que cette coadjutorerie n'avoit été recherchée ni du Roi ni du cardinal, mais étoit venue du mouvement libre et de la pure inclination dudit Électeur, qui jugeoit cette sienne postulation nécessaire pour le bien des catholiques, Sa Sainteté néanmoins se retint de passer outre, et pria le Roi avoir agréable qu'en ce

(1) C'est-à-dire, la France ferait la même concession.

(2) Ce fut cette mission qui donna tout à fait Mazarin à la France.

(3) De Richelieu.

point-là elle n'offensât pas les Espagnols, lui semblant que l'Empire pouvoit prétendre y être intéressé, en ce qu'on donneroit à un autre que de nation allemande une des premières dignités de la Germanie. Ils firent de grandes plaintes à Sa Sainteté de ce que les Suédois avoient remis Philisbourg entre les mains du Roi (1); mais elle leur repartit promptement en leur demandant si les Suédois n'étoient pas hérétiques et si le Roi n'étoit pas catholique, et si par conséquent il n'étoit pas meilleur que cette place fût en sa puissance; à quoi n'ayant su que repartir ils demeurèrent honteux. Ils le furent bien davantage d'une bulle que Sa Sainteté fit publier, par laquelle elle commandoit sous grandes peines la résidence des évêques en leurs évêchés, laquelle plusieurs expliquoient avoir été faite pour exclure les cardinaux étrangers, la plupart desquels sont évêques ou archevêques, du premier conclave, afin que n'y en ayant point de la part des rois, le cardinal Barberin pût sans contredit faire pape qui il voudroit; mais c'étoit en effet principalement pour tirer le cardinal Borgia hors de Rome où il étoit en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, et pour le divertir du gouvernement de Milan que le même Roi lui destinoit. Ils eurent aussi déplaisir de voir que les armes d'Espagne, qui avoient été depuis si long-temps attachées au portail du palais des Farnèse, en furent ôtées par commandement du duc de Parme, qui, s'étant mis depuis peu sous la protection du Roi, voulut que toutes les marques s'en ensuivissent, ce dont le vice-roi de Naples voulant se venger envoya hiverner des gens de guerre en quelques terres qu'il a dans l'Abruzze, où ils firent tous les ravages qu'on pouvoit attendre d'ennemis.

Comme les Espagnols faisoient tous les efforts et offices possibles en Italie pour éloigner les effets des bonnes intentions du Roi pour la paix, ils n'en faisoient pas moins en tous les autres lieux; ils envoyèrent en Danemarck un ambassadeur sous couleur d'assister aux noces du fils dudit Roi, mais en effet pour empêcher que les raisons du sieur d'Avaux ne fussent pas si bien reçues dudit Roi. Dès qu'il y fut arrivé il prétendit d'abord la préséance sur ledit sieur d'Avaux en la cérémonie des noces; mais quoique la cour de Danemarck lui fût favorable, si est-ce que la justice et le droit évident, depuis tant de siècles non contesté, eurent tant de puissance, que se voyant condamné il fut contraint de céder et de partir de Copenhague la propre veille des noces, et notre ambassadeur précéda en ladite cérémonie celui de Pologne, et marcha de pas égal avec celui de l'Empereur, après que les Danois eurent tenté toutes sortes de moyens de faire consentir le nôtre à marcher après lui et non à côté de lui.

Les Espagnols semblablement faisoient tous les efforts possibles en Allemagne, où, sous des conditions captieuses, et belles en apparence, ils divisoient les confédérés; et bien qu'ils ne les pussent pas encore entièrement faire résoudre à une séparation précise, néanmoins le refroidissement qu'ils leur donnoient en l'assistance de la cause commune, et les soupçons dans lesquels ils les jetoient les uns des autres, leur apportoient beaucoup d'affoiblissement. Leurs ruses et leurs instances continuelles envers le duc de Saxe, en qui elles rencontroient beaucoup d'inclination au repos, tenoient les affaires de ce parti en perpétuelle incertitude, à cause de la grande puissance dudit duc, qui entraînoit avec lui le marquis de Brandebourg, et la faveur du roi de Danemarck avec lequel il entroit en alliance. Le directeur (2) faisoit tout ce qu'un homme de courage et de conduite étoit capable de faire, moyenna plusieurs diètes particulières en divers lieux d'Allemagne, en la plupart desquelles il se trouva, fit plusieurs voyages vers l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg pour les retenir dans la confédération, et enfin en l'assemblée générale des protestans qui se tint à Francfort, il fit toutes les propositions qui se pouvoient pour faciliter les moyens de parvenir à une sûre paix, le principal desquels étoit de ne point faire de traités particuliers, mais seulement un général, duquel tous les intérêts seroient garans. Le Roi les y fit tous convier par le sieur de Feuquières, son ambassadeur extraordinaire en ladite assemblée, et de recevoir en neutralité tous les princes catholiques qui la leur voudroient demander, étant toujours d'autant plus diminuer le parti de leurs ennemis, et particulièrement que Sa Majesté étant obligée de protéger la religion catholique, et ayant eu besoin d'y pourvoir par un article exprès du traité d'alliance qu'elle avoit avec eux, elle les prioit de croire qu'ils ne pouvoient l'obliger plus sensiblement qu'exécutant exactement en ce point tout ce qu'ils lui avoient promis, joint qu'ils n'y pouvoient manquer qu'à leur propre dommage, et sans réunir contre eux tous ceux qui étoient obligés à protéger ladite religion, lesquels jusqu'ici s'en étoient reposés sur la piété de Sa Majesté. L'assemblée reçut ces propositions, qui lui furent faites de la part

(1) Cette remise eut lieu le 7 octobre, comme on verra plus loin.

(2) Oxenstiern.

de Sa Majesté, avec le respect qu'ils devoient, et (1) prirent une nouvelle résolution de se tenir plus unis que jamais, ce que nonobstant les mauvais accidens qui survinrent en leurs affaires ils eussent fait si Saxe ne leur eût manqué.

Cependant le cardinal Infant étoit parti à la fin de juin d'Italie, avec une armée considérable qu'il avoit composée de plusieurs troupes levées dans le royaume de Naples et le Milanais, et de quelques autres dans l'Allemagne, passe dans le Tyrol, entre en Allemagne, vient à Donawert, passe le Danube, et à la prière du roi de Hongrie va à Nordlingen que ledit roi de Hongrie avoit assiégée. Il avoit commencé à prendre avantage sur les Suédois par la prise de Ratisbonne, qui s'étoit rendue le 26 juillet à composition fort honorable pour les assiégés, si toutefois une telle perte pouvoit être balancée par aucunes conditions accompagnées d'honneurs, au moins si aucun est dû à ceux qui défendirent la place, qui fut le commencement de la perte du parti général (2) : ils firent un très-grand nombre de sorties durant le siége, repoussèrent sept assauts généraux, firent mourir dix mille hommes de l'armée impériale, se défendirent si courageusement, que de six mille hommes de guerre qui étoient en garnison dans cette place, ils étoient réduits à quinze cents quand ils en sortirent, et ne se fussent pas encore rendus s'ils n'eussent manqué de poudre. Cette ville prise sembla être un coup de foudre qui avoit étonné les Suédois, et leur fit quitter entièrement la Bavière. Les Impériaux, après la prise de Ratisbonne, se rendirent maîtres de Donawert et de plusieurs villes sur le Danube, prirent résolution d'aller rafraîchir leur armée dans le pays de Wurtemberg, pays gras et qui n'avoit point encore été ruiné, et en passant assiégent Nordlingen. Weimar et Horn assemblent leurs troupes, les suivent, résolus de défendre Nordlingen et le pays de Wurtemberg. Ils étoient aussi forts que le roi de Hongrie, et attendoient encore les troupes du rhingrave Otto qui leur amenoit un renfort de sept mille hommes. Le roi de Hongrie dépêche lors plusieurs courriers au cardinal Infant pour le prier de se joindre avec son armée, qui n'étoit pas guère moindre que la sienne : le cardinal y va; les Suédois, enflés par leurs victoires passées, craignant de perdre leur première réputation s'ils ne défendoient cette ville et l'abandonnoient à la fureur de l'ennemi, comme ils avoient fait Ratisbonne, que par prudence ils n'avoient pas secourue, et ne tenant pas compte des troupes dudit cardinal nouvellement levées, n'eurent pas la patience d'attendre les troupes du Rhingrave, se résolurent, par l'avis du duc de Weimar, et contre celui du maréchal Horn, de les attaquer dans leurs retranchemens et de leur livrer la bataille, laquelle, après avoir été bien disputée, se termina à l'avantage des Impériaux, qui défirent, le 7 septembre, les Suédois à plate couture, gagnèrent leurs canons, leurs enseignes et leurs bagages : plus de quatre mille de leurs soldats prirent parti avec les Impériaux; le duc de Weimar se sauva à la fuite, le duc de Wurtemberg s'enfuit avec toute sa maison à Strasbourg, abandonnant ses pays aux armes du vainqueur, qui s'y en alla la tête baissée.

Le Pape fit faire des feux de joie de cette victoire deux jours durant dans Rome, ne pouvant le refuser à l'instante poursuite des Espagnols; mais ce qui est plus étrange est que la Reine-mère en fit faire à Bruxelles dans sa maison, en quoi Monsieur, qui étoit encore lors à Bruxelles, ne l'imita pas, et de plus reçut avec peu de témoignages de contentement le présent que le duc Charles lui envoya faire de quelques drapeaux qu'il avoit gagnés en cette bataille. Horn qui ne voulut pas fuir fut fait prisonnier : la réputation que ce capitaine avoit acquise étoit si grande, qu'on estima plus sa prise que le gain de la bataille, et avoir délivré l'Empereur d'un tel ennemi que d'avoir défait toute leur armée. Depuis la descente du roi de Suède en Allemagne il avoit en toutes les occasions (excepté en une seule de peu de considération) toujours été victorieux, soit que sa bonne fortune ou son courage, ou sa prudence, ou tous les trois ensemble dirigeassent toutes ses entreprises, et s'étoit porté en cette dernière rencontre par pure obéissance qu'il rendit au duc de Weimar qui avoit commandement sur lui, lui ayant protesté jusqu'à l'extrémité que cette attaque étoit directement contre les lois de la guerre, qu'il y agiroit en homme de courage et y mourroit, mais qu'elles ne lui pouvoient permettre d'en espérer rien de bon. Le cardinal Infant fut si ravi de l'avoir en ses mains, que, dès qu'il sut qu'il étoit pris, il témoigna désirer le voir; mais quand il eut contenté sa curiosité, soit que son aspect lui causât l'étonnement que fait d'ordinaire le regard d'un ennemi formidable, soit que la colère et la haine qu'il avoit conçues contre lui se renflammassent de nouveau par l'objet, il ne voulut pas souffrir qu'il s'approchât de lui pour le saluer. La première action fut un effet de la gran-

(1) Suppl. *les confédérés.*

(2) Ce doute, assez mal exprimé et qui a bien l'air d'une interpolation, est résolu par l'affirmative dans ce qui suit.

deur de sa naissance, la seconde un effet de l'orgueil de sa nation; la première fut un témoignage de l'estime que nous faisons de la vertu et du courage en nos propres ennemis, la seconde fut une preuve de la force de la nourriture, qui étouffe en nous les plus forts sentimens naturels. Qui n'eût dit, quand l'Infant le voulut voir, qu'il le vouloit délivrer? mais qui n'eût jugé, quand il ne voulut point souffrir qu'il s'humiliât devant lui, qu'il ne lui vouloit pas faire de grâce? Il lui fut amené, il le vit; il le condamna à demeurer prisonnier pendant le cours de la guerre, avec plus de gloire pour le vaincu que pour le vainqueur. Le cardinal Infant après cette bataille partit d'avec le roi de Hongrie, et poursuivit son voyage sans crainte par le comté de Nassau, de là à Cologne, à Juliers, à Louvain et à Bruxelles, où il arriva peu de jours après que Monsieur en fut parti.

La nouvelle de cette défaite apporta d'autant plus d'étonnement que moins elle étoit espérée : le cardinal crut qu'il n'y avoit rien qui pût causer plus de désavantage aux affaires du Roi que de témoigner avoir le courage abattu pour ce mauvais succès, et représenta à Sa Majesté qu'il étoit certain que, si le parti étoit tout-à-fait ruiné, l'effort de la puissance de la maison d'Autriche tomberoit sur la France; qu'il étoit certain encore qu'après l'échec arrivé depuis peu le parti ne pouvoit subsister, s'il n'étoit soutenu d'un secours présent et notable, et d'une espérance plus grande et d'un nom puissant, étant certain que, sans un tel secours, toutes les villes impériales se débanderoient, Saxe feroit son accord, et chacun penseroit à ses affaires par des voies qui rendroient bientôt ce grand parti une seule ombre de ce qu'il auroit été; qu'il étoit certain de plus que, bien que la France ne se déclarât pas en cette occasion, la maison d'Autriche ne seroit pas moins animée contre elle, parce qu'elle estimeroit que nulle autre cause ne l'en auroit empêchée que son imprudence, sa foiblesse ou sa crainte; qu'il étoit certain encore que le pire conseil que la France pût prendre, étoit de se conduire en sorte qu'elle pût demeurer seule à supporter l'effort de l'Empereur et de l'Espagne; ce qui seroit indubitable si elle ne recueilloit et ne rallioit les restes de ce grand parti, qui avoit subsisté depuis long-temps en Allemagne, par le moyen de quoi le pis qui lui pût arriver seroit de soutenir pour un temps la dépense de la guerre en Allemagne, et ce avec des princes qui y seroient intéressés et seroient de la partie; au lieu qu'autrement il la faudroit soutenir dans le cœur de la France, sans l'assistance des princes dans les États desquels la guerre subsisteroit long-temps; et partant qu'il sembloit qu'il n'y avoit pas à douter que c'étoit chose nécessaire de secourir ce parti; mais la seule question étoit comment on le pouvoit faire; que, pour prendre une bonne résolution en une affaire si difficile et si importante, il falloit bien en savoir l'état, attendre des nouvelles des vaincus, les recherches et les offres qu'ils feroient au Roi, leur donner cependant courage, leur faisant savoir la bonne disposition dans laquelle Sa Majesté étoit de les secourir s'ils lui faisoient voir que par son assistance ils se pussent maintenir; que cependant il se falloit fortifier de gens de guerre, et se mettre en état d'exécuter les conseils que la prudence et la nécessité obligeroient de prendre; que si l'on considéroit la dépense en cette occasion, et qu'on la voulût réduire à des termes si modérés qu'on la pût supporter long-temps, il falloit répondre que les grands accidens n'avoient point de règle, qu'il ne s'agissoit pas ici d'une dépense qui dût être continuée beaucoup d'années, mais que si on manquoit à la faire du tout extraordinaire pour remédier au mal présent et pressant, on se trouveroit obligé d'en faire à l'avenir qui n'auroient point de fin, ne produiroient aucun fruit, et n'empêcheroient pas notre ruine.

Ensuite de cet avis Sa Majesté eut agréable de fortifier de nouvelles troupes son armée qu'elle avoit sur la frontière d'Allemagne, où elle envoya le maréchal de Brezé pour la commander avec le maréchal de La Force, et envoya renouveler ses assurances à tous les confédérés de les protéger et défendre, et leur départir une d'autant plus grande assistance qu'ils en avoient plus de besoin, sans prendre autre intérêt en toutes ces affaires que de les conduire à une sûre et générale paix, et donna ordre à ses généraux de passer le Rhin s'il étoit nécessaire pour leur défense, ce qui réussit avec beaucoup d'avantage, car les Impériaux, après la bataille de Nordlingen, poursuivant leur victoire et poursuivant les ennemis vaincus, s'avancèrent à Philisbourg qu'ils espéroient emporter d'emblée. C'étoit une place de l'évêché de Spire, bâtie par l'électeur de Trèves qui en étoit évêque, et qui y avoit laissé entrer, en 1632, les Espagnols pour la défendre contre les Suédois, mais qui s'en étant injustement rendus maîtres, contraignirent la garnison de faire le serment à l'Empereur; depuis les Suédois, l'ayant tenue long-temps bloquée, s'en étoient rendus possesseurs cette année; et bien que par la neutralité entre le roi de Suède et ledit Électeur, de laquelle le Roi étoit garant, cette place dût être remise en ses mains, les Suédois toutefois ayant toujours

dilayé de la lui remettre, enfin par ordre de l'assemblée de Francfort, et après la défaite de Nordlingen seulement, ils donnèrent commandement au gouverneur de la remettre au pouvoir du Roi, de crainte que les Espagnols la leur enlevassent, et le firent au commencement d'octobre, à condition que de la garnison qui devoit être de mille hommes, les quatre cents seroient Allemands; ce qui fut cause de la perte de cette place, comme nous verrons l'année suivante. Les Suédois retirant leurs troupes pour pouvoir faire un nouveau corps d'armée, et ne les pouvant plus tenir épandues dans plusieurs places qu'ils tenoient, une partie d'elles, ne voulant pas tomber sous la domination des Espagnols, se mirent en la protection du Roi, comme Spire, Manheim, places très-importantes dans le Palatinat, Colmar, Schelestadt et quelques autres places de l'Alsace.

Les sieurs Lefler et Streuff vinrent aussi trouver le Roi en qualité d'ambassadeurs extraordinaires de la couronne de Suède et des princes et États confédérés d'Allemagne, pour lui représenter le mauvais état auquel étoient les affaires desdits confédérés, et le supplier de leur continuer son secours et son assistance; Sa Majesté leur accorda ce qu'ils demandoient par un nouveau traité qu'ils signèrent avec les commissaires que Sa Majesté nomma pour cet effet, et prirent congé du Roi le 7 (1). Ce qu'ils demandèrent à Sa Majesté fut qu'elle se déclarât ouvertement contre la maison d'Autriche, qui ne cesseroit jamais de troubler le repos public pour s'accroître aux dépens de leurs voisins, si tous les princes intéressés à la tranquillité commune ne se joignoient ensemble pour arrêter le cours pernicieux de leurs desseins. Sa Majesté ne se voulut pas obliger déterminément à rompre, mais convint avec eux de quelques conditions en cas de rupture, comme qu'aucun des confédérés ne condescendroit à aucune des conditions de paix particulière, et que les places de deçà le Rhin seroient mises entre les mains du Roi, afin qu'il pût secourir ses alliés avec sûreté de ses armées. Et en cas que Sa Majesté ne voulût pas rompre, elle convint de l'assistance qu'elle leur voudroit donner, se réservant toujours à se résoudre déterminément jusqu'à ce qu'elle eût parole des électeurs de Saxe et de Brandebourg qu'ils ne feroient aucune paix particulière. Par ce traité (2) Sa Majesté et les confédérés déclarèrent que leur intention étoit d'apporter tous les moyens possibles, tant par les armes que par toutes autres voies légitimes, d'essayer d'obtenir une bonne et sûre paix sous des conditions raisonnables, et s'obligèrent de nouveau respectivement de demeurer garans les uns vers les autres des choses qui auroient été accordées par un traité de paix, et de rompre tous ensemble de toutes leurs forces contre ceux qui auroient violé et enfreint aucuns des articles dont on seroit convenu audit traité, laquelle obligation de mutuelle garantie dureroit l'espace de vingt ans après la date dudit traité de la paix générale, avec pouvoir d'étendre et prolonger ledit terme après qu'il seroit expiré. Et pource que l'expérience avoit fait connoître qu'il importoit sur toutes choses de ne point traiter de la paix qu'ayant les armes à la main, et de repousser par la force la violence des ennemis de la commune liberté, Sa Majesté, ledit sieur chancelier et lesdits confédérés convioient les autre électeurs, princes et états de l'Empire, de se joindre à un si nécessaire dessein pour leur rétablissement, manutention et sûreté. Et ledit Oxenstiern et les confédérés, confirmant les traités passés, s'obligèrent et promirent de rétablir sans délai le libre exercice de la religion catholique dans toutes les églises des lieux occupés par eux sur les catholiques, depuis les derniers mouvemens de l'an 1618, et de faire jouir librement de leurs biens les personnes ecclésiastiques dans lesdits lieux, et de ne les point molester. Ce traité fut fait le jour de la Toussaint.

Les Hollandais envoyèrent aussi leurs ambassadeurs vers le Roi pour le solliciter de rompre, ou qu'ils feroient la trève, attendu qu'ils ne vouloient et ne pouvoient pas seuls supporter les frais de la guerre, à laquelle ils ne croyoient pas pouvoir à l'avenir tirer grande assistance des Suédois. Le sieur Knuit, leur ambassadeur, partit de Paris le 8 octobre pour leur aller communiquer le projet de traité qu'il avoit ébauché avec le Roi et son conseil, et leur demander un ample pouvoir de le signer au cas qu'ils le trouvassent avantageux pour leur État, et revint dans le mois de novembre avec pouvoir général de le conclure; ce que n'ayant été fait qu'en l'année prochaine, nous remettons à en parler en ce temps.

Cependant le duc Charles, qui à la bataille de Nordlingen avoit commandé l'armée catholique et quelques troupes de l'Empereur, suivant la fortune de ladite bataille, s'approcha de Heidelberg; ce qui fit que Weimar, ne s'estimant pas assez fort, passa le Rhin le 19 décembre sur le pont de Gustavenbourg. Cette retraite du duc de Weimar donna du déplaisir aux généraux de l'armée du Roi, comme aussi la cruauté que le duc Charles exerçoit sur tous les Français de la garnison de Manheim qui tomboient en ses mains,

(1) Novembre.
(2) Il porte la date du 1er novembre.

et les fit résoudre à mander audit Weimar qu'ils alloient faire passer le Rhin à l'armée du Roi, et qu'il pouvoit de sa part en assurance faire tête aux ennemis. Ils (1) passèrent le Rhin le 22 décembre et vinrent droit à Heidelberg, et avec telle diligence qu'ils y arrivèrent avant le soleil couché, et dès le jour même attaquèrent les assiégeans et prirent leur canon. Les ennemis se retirent dans la ville qu'ils avoient déjà prise, et assiégeoient lors le château; on les fait sommer dès le lendemain de se rendre; ce qu'ils firent tambour battant, et autres conditions ordinaires, à la charge de prendre le chemin de Heilbron, laissant le Necker à main gauche, afin qu'ils ne pussent rejoindre le duc Charles qui étoit dans le Bergstrass. Ce secours fut de grande réputation, comme aussi le retour que par son moyen le duc de Weimar put faire de là le Rhin, qui rassura plusieurs places qui se fussent incontinent rendues aux Impériaux. Nos généraux l'assistèrent de six mille hommes, commandés par le colonel Heberon, et lui offrit-on de le fortifier encore de tout le reste de l'armée s'il en avoit besoin. Voilà ce qui se passa pour cette année en Allemagne, où les confédérés ne demeurèrent pas si affoiblis que, par la bonne conduite du conseil de Sa Majesté, ils ne se remissent encore en assez de considération pour continuer à acheminer les choses à la fin désirée de la paix, bien que ce fût à conditions que le Roi avoit toujours éloignées, n'ayant jamais désiré entrer en rupture avec la maison d'Autriche, comme Sa Majesté fut contrainte de faire l'année prochaine, comme nous verrons en son lieu.

Tandis que le Roi travailloit au repos et à la conservation de ses alliés, et à la tranquillité de toute la république chrétienne, quelques affaires particulières importantes arrivèrent en ce royaume, qui obligeront aussi à y pourvoir soigneusement. Les longues guerres civiles que le Roi avoit eues en son royaume avoient causé si grand nombre de crimes en plusieurs parties d'icelui, que les officiers des justices ordinaires n'avoient pas assez de force pour les châtier, et l'impunité de ces excès les faisoit multiplier de jour à autre; particulièrement les huguenots avoient fait beaucoup d'entreprises au désavantage de la religion, et outre ce que la calamité du temps avoit obligé le feu Roi de permettre par son édit de Nantes, les bénéficiers en divers lieux étoient maltraités, les bénéfices tenus par personnes incapables, les églises non desservies, et on voyoit grand nombre de telles actions qui ont accoutumé d'attirer la malédiction de Dieu sur les États quand on néglige d'y apporter les remèdes requis. Sa Majesté en ayant été avertie, et ne voulant pas souffrir que telles impiétés continuassent à l'avenir, et que celles que l'on avoit commises demeurassent sans punition, ordonna et fit publier, le 11 février, des grands jours (2) en sa ville de Poitiers, pour les provinces d'Anjou, Maine, Touraine, Poitou, Angoumois, Aunis et Limosin, d'autant qu'elle avoit avis que les désordres y étoient plus grands. L'ouverture en fut faite le 11 septembre avec une grande terreur de la plupart des plus coupables, dont les uns néanmoins furent châtiés en leurs personnes, et les autres en leurs biens. Ils défendirent, par arrêt, à ceux de la religion prétendue réformée d'enterrer leurs morts dans les cimetières des catholiques, à peine d'être les corps retirés hors de la terre, et de 1000 livres d'amende applicable aux églises des lieux; que le service divin seroit rétabli ès églises où il ne se faisoit pas; que les gentilshommes qui avoient fief de haubert en divers lieux opteroient et nommeroient par devant le lieutenant général au présidial du lieu, l'une de leurs maisons pour y avoir exercice de leur religion, sans qu'ils le pussent faire en aucune autre, ni même en celle qu'ils auroient optée, sinon alors qu'ils seroient présens; que les lieux où se feroient leurs temples, qui se trouveroient bâtis dans les cimetières, ou si proches de l'église que le service divin en pût être incommodé, seroient démolis. Lesdits grands jours firent aussi faire une exacte recherche dans toutes les provinces de l'État des paroisses et autres églises, par qui elles étoient desservies, si elles étoient tenues en confidence ou non, le revenu des fabriques, qui le recevoit, s'il étoit employé selon les saints canons, des églises démolies et des moyens d'y faire faire quelque bâtiment qui fût suffisant pour y célébrer le service divin; et sur les informations qui leur en furent rapportées, ordonnèrent tout ce que la justice et la piété pouvoient requérir. La guerre qui arriva l'année suivante, empêcha que le Roi ne pût communiquer le semblable bien aux autres provinces de son royaume.

Sa Majesté ayant ainsi, par sa justice, donné quelque remède aux désordres que la malice des hommes avoit causés en son État, elle fut obligée d'employer encore son autorité pour fortifier l'Église et l'assister aux remèdes qu'il étoit nécessaire d'apporter au trouble que le malin esprit avoit depuis quelque temps excité dans l'Église, en la personne de quelques religieuses

(1) Weimar et les siens.

(2) Espèces d'*assises*, comme nous dirions aujourd'hui, que les rois ordonnaient parfois être tenues dans les provinces, et par les magistrats qu'ils indiquaient.

ursulines dans la ville de Loudun. Dès l'année 1632, quelques religieuses ursulines, en la ville de Loudun, ayant paru possédées, le cardinal, au retour de son voyage de Guienne, sur l'avis qu'il en eut, envoya quelques personnes de dignité ecclésiastique et de piété pour lui en faire un véritable rapport. Ils apprirent, par la déposition desdites religieuses, qu'ils entendirent séparément, que la nuit, lorsqu'elles étoient retirées, quelques-unes d'elles avoient entendu ouvrir leurs portes, quelques personnes monter par leur degré, et ensuite entrer en leurs chambres avec quelque lumière obscure qui causoit quelque sorte d'horreur. Toutes convenoient d'avoir vu en leurs chambres un homme qu'elles dépeignoient, sans le connoître, tel qu'étoit le curé de Saint-Pierre de Loudun, qui leur parloit d'impureté, et, par plusieurs persuasions impies, essayoit d'y attirer leur consentement. Ensuite de ces apparitions, quelques-unes d'elles se trouvèrent tourmentées, et faire des actions d'obsédées ou possédées du malin esprit. Leurs confesseurs et quelques autres prêtres savans et pieux les exorcisèrent; mais, après les avoir délivrées, la possession recommençoit par nouveaux pactes en vertu desquels les démons disoient être revenus; mais comme en cette matière il y a beaucoup de tromperie, et que souvent la simplicité, qui d'ordinaire accompagne la piété, fait croire des choses en ce genre qui ne se trouvent pas véritables, le cardinal n'osa pas asseoir un jugement assuré sur le rapport qu'on lui en fit, d'autant qu'il y en avoit beaucoup qui défendoient ledit Grandier, qui étoit homme de bonne rencontre et de suffisante érudition, bien que l'évêque de Poitiers l'eût, il y avoit quelque temps, condamné et obligé de se défaire de son bénéfice dans un temps qu'il lui limita; mais, ayant appelé de sa sentence à l'archevêque de Bordeaux, il fut renvoyé absous. Mais enfin cette affaire devint si publique, et tant de religieuses se trouvèrent possédées, que le cardinal, ne pouvant souffrir davantage les plaintes qui lui en étoient faites de toutes parts, conseilla au Roi d'y vouloir interposer son autorité, et d'y envoyer M. de Laubardemont, conseiller en son conseil d'État, pour informer de cette affaire, et afin que la présence dudit Grandier, qui avoit crédit dans le pays, ne pût empêcher les témoins de déposer la vérité, de se saisir de sa personne et le faire mener dans le château d'Angers; ce qu'il fit au commencement de cette année; et l'ayant, par plusieurs témoins, trouvé coupable de magie, d'impuretés et d'impiétés extraordinaires; et ayant même trouvé en ses papiers un livret qu'il avoit composé et écrit de sa main contre le célibat des prêtres, le condamna, assisté du sieur de Morant, vice-gérant de l'évêque de Poitiers en l'instruction du procès, et, au jugement d'icelui, assisté de quatorze ou quinze des principaux juges des justices royales des provinces voisines, à être brûlé tout vif en la ville de Loudun; ce qui fut exécuté le 18 août, sans qu'à la question il réclamât le nom de Jésus et de Marie, ni jetât la vue sur une image du fils de Dieu, ni une autre de la Vierge, qui étoient devant lui, quoiqu'on les lui représentât; mais, au contraire, ayant repoussé rudement de la main un des crucifix qu'un des pères qui l'assistoient lui approcha, et sans s'être recommandé aux prières de pas un des assistans, toutes les paroles qu'il dit étant comme préméditées ou pleines de faste, ou pour demander à boire et à manger, ou pour se plaindre de l'état où il se voyoit, ou pour supplier qu'on modérât les peines de son arrêt; ce qui fut un témoignage épouvantable de l'abandon que Dieu fait à la mort de ceux qui l'ont abandonné durant leur vie, du mépris qu'il fait là haut de ceux qui se sont moqués de lui ici bas, et de la puissance rigoureuse que le diable exerce à cette extrémité sur ceux qui la lui ont donnée volontairement; de sorte que ceux-là mêmes qui, par un aveuglement du malin esprit, avoient jusques alors voulu douter de la vérité de son crime, en furent convaincus si pleinement qu'ils donnoient leurs suffrages publiquement à la justice de sa condamnation. Les religieuses, après sa mort, demeurèrent en quelque état un peu plus paisible qu'auparavant, et la plupart d'elles furent délivrées les années suivantes.

Ce sujet nous convie à représenter le soin que le Roi eut de faire satisfaire l'Église notablement offensée en la personne de l'archevêque de Bordeaux. Le duc d'Epernon, qui avoit toujours fait profession d'être catholique affectionné, se laissa néanmoins aller, pour quelque passion particulière contre l'archevêque de Bordeaux, à lui faire une injure signalée. A la fin de l'année dernière l'archevêque de Bordeaux (1), revêtu de ses habits épiscopaux, la croix étant portée devant lui, fut arrêté en son carrosse à deux cents pas de l'archevêché, par le lieutenant et les soldats des gardes dudit duc d'Epernon, qui saisirent les rênes des chevaux, et levèrent le bâton sur le cocher pour le frapper s'il n'arrêtoit. Le clergé est assemblé le même jour pour

(1) C'était l'ancien évêque de Maillezais, qui avait commandé en mer devant la Rochelle, et avait succédé à son frère, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. La scène dont il s'agit eut lieu le 1er novembre 1633.

délibérer sur cet attentat; huit de l'assemblée sont députés vers M. d'Epernon pour lui faire entendre cette action et le prier de faire donner satisfaction à l'Eglise; ils s'y transportent le lendemain, il leur avoue l'action et les traite fort rudement. Le clergé rassemblé, de l'avis de tous les ordres, le lieutenant et les gardes sont déclarés avoir encouru l'excommunication de droit, le lendemain ils sont dénoncés pour tels; et encore que les auteurs encourussent la même censure, on diffère de les prononcer, et l'on indict seulement oraison de quarante heures pour prier Dieu pour la conservation du Roi et la conversion des pécheurs. M. d'Epernon assemble en sa maison quelques religieux et trois docteurs, et fait publier qu'ils avoient déterminé la sentence de M. de Bordeaux contre le lieutenant et les soldats des gardes être nulle. L'archevêque mande les religieux pour savoir ce qui s'étoit passé en cette assemblée, et les ayant fait citer à comparoir à l'archevêché le 10 novembre, ce même jour, sur les deux heures après midi, le capitaine et archers du guet investissent l'archevêché : l'archevêque sort et demande au capitaine de quel ordre il étoit là; il répond que c'est par commandement de M. d'Epernon, lequel il a par écrit. M. l'archevêque, assisté de M. l'évêque d'Agen, tous deux revêtus des habits épiscopaux, la croix et des officiers de l'archevêché marchant devant eux, vont en la maison professe des pères jésuites; là ils sont avertis aussitôt qu'on vouloit violenter le commandeur de La Mercy, et qu'on empêchoit les religieux d'entrer dans l'archevêché; ils partent de ladite maison professe pour aller à La Mercy; incontinent qu'ils en sont sortis, M. d'Epernon arrive en ladite maison professe, demande M. l'archevêque, et ne l'ayant trouvé, il s'avance en diligence vers l'archevêché, y attend de pied ferme l'archevêque, avec ses gardes et les soldats du guet. L'archevêque y arrivant avec sa croix devant lui et ceux qui le suivoient, M. d'Epernon s'achemine au devant lui, et l'abordant, ayant un bâton à la main, entouré desdits gardes et archers qui avoient leurs armes en état, il lui dit qu'il étoit un impudent, qu'il faisoit toujours des désordres, et autres paroles injurieuses; à quoi l'archevêque ayant reparti qu'il ne faisoit que sa charge, M. d'Epernon l'appelle insolent, ignorant et méchant; le menaça de le mettre sur le carreau, lui bailla trois coups du poing fermé sur l'estomac et deux sur les lèvres et sur le nez, lui ôtant son chapeau et sa calotte qu'il jeta par terre; ce que ledit sieur archevêque souffrit patiemment, disant audit sieur d'Epernon qu'il étoit excommunié de le traiter de la sorte; il lui donna du bout de son bâton plusieurs fois dans l'estomac, et l'ayant levé pour le frapper, il en fut empêché par le sieur de La Hillière et le comte de Maillé. Dans cet instant son porte-croix et les ecclésiastiques qui le suivoient, furent battus et frappés jusques à effusion de sang par les gardes dudit sieur d'Epernon et archers du guet, avec crosses de mousquet, fourchettes, bâtons et hallebardes; M. d'Agen fut menacé par M. d'Epernon; enfin, par l'assistance dudit sieur de La Hillière, l'archevêque se retira en son église, où il déclara au peuple l'excommunication encourue par M. d'Epernon et ceux qui l'avoient assisté, et emporta le Saint-Sacrement en sa chapelle. Le lendemain, jour Saint-Martin, les chanoines de l'église cathédrale Saint-André, de l'église collégiale de Saint-Surin, et les curés des églises de Bordeaux, font plainte à la cour de ces excès. Sur quoi il fut arrêté (ce requérant M. le procureur général) que le Roi en seroit averti, et qu'à cette fin il seroit procédé à l'audition des témoins qui seroient présentés par le procureur général; que M. l'archevêque seroit prié de lever l'interdiction, et les ecclésiastiques mis en la sauve-garde du Roi : ensuite M. l'archevêque permit que la messe fût célébrée dans le palais, et fût informé du fait, les chambres assemblées.

L'information fut faite les 11 et 14 de novembre, 2, 3, 5 et 7 de décembre, et étoit composée de vingt-sept témoins. Tous en général déposent que l'archevêché avoit été investi par les archers du guet, que M. d'Epernon s'y étoit rendu avec ses gardes, la mèche allumée, attendant l'archevêque, des injures dites par M. d'Epernon audit sieur archevêque, du chapeau et calotte jetés par terre, de ce que M. d'Epernon demeura toujours couvert, et des gens et prêtres frappés et battus; déposent davantage que M. d'Epernon, abordant l'archevêque, lui donna du poing dans l'estomac et au visage, le poussant rudement, et du bout de son bâton contre sa poitrine par trois ou quatre fois, lui disant que sans le respect de son caractère il le renverseroit sur le carreau. L'un de ces dix-huit dépose encore un fait particulier, savoir qu'il auroit vu mettre le feu à la barbe du promoteur par un des gardes avec la mèche, et que trois autres lui donnèrent des coups de fourchettes. Un de ces vingt-sept dépose particulièrement avoir entendu que M. d'Epernon disoit au peuple : « Rangez-vous, vous verrez comme j'étrillerai votre archevêque. » Un autre dépose aussi particulièrement avoir entendu que M. d'Epernon dit à M. l'archevêque qu'il lui apprendroit à être sage à coups de bâton, et appela M. d'Agen brouillon. Un autre témoin, vi-

caire de Cadillac, se plaignit à la cour des menaces à lui faites par le gouverneur de Cadillac, et deux des gens de M. d'Epernon, l'un desquels le frappa à la chambre du prédicateur, lui dit qu'ils étoient six dans la ville qui le poignarderoient, qu'ils ne se soucioient de l'excommunication de l'archevêque, et que s'ils le tenoient ils lui arracheroient le cœur et le jetteroient dans la rivière. Deux colporteurs (1) font plainte à la cour de ce qu'étant logés à Cadillac ils furent pris par les gens de M. d'Epernon, menés à l'écurie du château, où on leur ôta tous leurs imprimés entre lesquels il y avoit des copies de lettres du Roi écrites au parlement de Bordeaux et à M. l'archevêque, qu'ils déchirèrent et en frottèrent les chevaux, puis furent menés dans une chambre par les pages et laquais, qui leur donnèrent les étrivières : le parlement les fit visiter par Phelipon, chirurgien de la Conciergerie, et se trouvèrent couverts de contusions et excoriations.

L'archevêque de Bordeaux vient à Paris, demande justice au Roi en son nom et celui de son Eglise; les évêques qui se trouvèrent en cour se joignirent à lui au nom de tout le clergé de France, et tout le clergé s'y joint, et requirent avec lui qu'il plût à Sa Majesté faire réparer l'injure que l'Eglise a reçue en la personne de messieurs les archevêque de Bordeaux et évêque d'Agen, et clergé de Bordeaux, et laisser quelque marque qui puisse faire connoître à la postérité la piété du Roi, et rendre témoignage de la protection qu'il lui a plu donner à l'Eglise; défendre aux gouverneurs de plus violer les lieux de franchise qu'il a plu aux rois donner aux églises particulières; leur défendre de plus mener des gardes dans les églises ni lieux de franchise, non plus qu'ils font au palais et lieux de justice, la maison de Dieu n'étant pas moins privilégiée que celle où l'on rend la justice; qu'il leur soit défendu de convoquer les curés ni les religieux pour faire des assemblées chez eux, aucune assemblée ecclésiastique ne se devant ni pouvant faire sans l'ordre de l'évêque; de n'être plus si osés que d'entreprendre de casser les ordonnances des évêques, ni d'en empêcher l'exécution, sous quelque cause ou prétexte que ce soit, et que l'ordonnance de M. d'Epernon, publiée contre la sentence de M. l'archevêque de Bordeaux, soit cassée; qu'il soit défendu aux gouverneurs et lieutenans de Roi dans les provinces d'empêcher qu'on ne rende aux archevêques et évêques, dans leurs provinces et diocèses, les honneurs et déférences que l'ancienne et louable coutume leur a de tout temps déférés, et que la piété de Sa Majesté entend qui leur soient rendus dans son royaume, qui n'ont jamais été moindres que ceux qu'on rend auxdits gouverneurs et lieutenans du Roi dans ses provinces; de ne donner point de logement à leurs gardes dans les terres des prélats, ni de faire faire aucune contribution sur leurs habitants ni tenanciers sans ordre de Sa Majesté; que l'on rendra au sieur archevêque de Bordeaux les mêmes honneurs qu'aux gouverneurs de Guienne, et qui lui ont toujours été rendus, conformément à l'arrêt du conseil privé du Roi de l'an 1573, et celui du parlement de Bordeaux de l'an 1631; qu'il plaise au Roi faire justice des fautes commises par les jurats, pour n'avoir pas rendu à M. l'archevêque de Bordeaux les honneurs cette année dernière, ainsi qu'ils avoient fait les autres; pour avoir fomenté les violences de M. d'Epernon, ainsi qu'il se voit par leur procédure; pressé les trompettes d'argent de la ville pour publier les ordonnances de M. d'Epernon contre l'Eglise, qui ne doivent servir que pour les édits du Roi; pour avoir envoyé leurs officiers et le guet assiéger l'archevêché, violer les franchises, et assister avec leurs armes ledit sieur d'Epernon à faire la violence qu'il a faite audit sieur archevêque et à son clergé, et pour avoir méprisé l'excommunication, ayant toujours gardé avec eux le capitaine du guet et les soldats excommuniés, encore que le Roi eût ordonné audit sieur d'Epernon de se retirer, pour laisser lever l'interdit qu'on ne pouvoit lever en la présence des excommuniés; Sa Majesté seroit aussi suppliée de faire justice de l'insolence commise par le chevalier du guet, enseigne et archers dudit guet, pour avoir assiégé l'église métropolitaine et palais archiépiscopal, violé les franchises, assisté ledit sieur d'Epernon en ses violences, battu et frappé les prêtres à coups de hallebardes, et pour avoir méprisé les censures de l'Eglise, et, étant interdits, demeurés dans la ville, encore qu'ils eussent vu que M. d'Epernon en étoit sorti par ordre du Roi, pour donner lieu à la levée dudit interdit; que les priviléges du lieu appelé *la sauveté et franchise* soient confirmés, avec défenses, tant au gouverneur que jurats, de les violer ni y mener des gens armés, en sorte que le lieu soit, ainsi qu'il a toujours été, un asile de sûreté pour les ecclésiastiques; que les priviléges que ledit sieur archevêque a de faire entrer dans la clye (2), pour y avoir du poisson, ceux qui ont la charge de sa maison, et desquels ses prédécesseurs et lui jouissent par une possession immémoriale, soient confirmés, avec défense à

(1) Chargés de distribuer et vendre les feuilles des actes publics ou des pamphlets officiels.

(2) Le marché; c'était là l'origine de la querelle ouverte.

toutes sortes de personnes de l'y troubler, ni les archevêques ses successeurs.

Dès que le Roi eut avis de cette violence, il voulut d'autant plus rigoureusement traiter ledit duc en cette occasion, qu'étant de plus de qualité et d'autorité en son royaume, il pouvoit donner exemple à des personnes malavisées de faire semblable traitement aux ecclésiastiques, que Sa Majesté vouloit être tenus en respect pour la dignité de celui qu'ils représentent. Elle donna arrêt en son conseil le dernier mars, par lequel elle cassa et révoqua l'ordonnance du duc d'Epernon, qui, sur le prétendu avis de quelques religieux, avoit fait publier par la ville de Bordeaux que la dénonciation de l'excommunication faite par l'archevêque contre Nogas et ceux qui l'avoient assisté, étoit nulle, et partant que l'on ne devoit point y avoir égard. Sa Majesté déclara en outre ladite ordonnance avoir été faite par entreprise sur la juridiction ecclésiastique; ordonna que sur l'excommunication et satisfaction due à l'Eglise, ledit sieur d'Epernon se retirera par devers notre Saint-Père le Pape, pour lui être pourvu ainsi qu'il lui plairoit; que cependant ledit sieur duc d'Epernon demeureroit hors l'étendue du gouvernement de Guienne, sans qu'il pût faire aucune fonction à la charge de gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ladite province de Guienne, ni même se faire assister de ses gardes ordinaires jusques à ce que notre Saint-Père le Pape lui ayant pourvu définitivement, il en fût ensuite autrement ordonné par Sa Majesté.

Sa Sainteté, après avoir entendu durant quatre mois les raisons de part et d'autre, envoya un bref, du 12 mars, au cardinal Bichy, par lequel elle lui donnoit, à la supplication dudit duc, autorité de l'absoudre de l'excommunication et autres censures et peines encourues par lui, ses lieutenans, officiers et autres serviteurs qui pourroient les avoir pareillement encourues, et lui donnoit pouvoir de subdéléguer à cet effet un évêque ou autre personne de quelque dignité ecclésiastique, après que ledit duc se seroit présenté à la chapelle particulière du palais épiscopal de la ville de Bordeaux, ou en quelqu'autre lieu que ledit cardinal Bichy, ou autre personne déléguée par lui, auroit estimé convenable, et ayant exprimé la cause pour laquelle il seroit tombé en ladite excommunication, en auroit demandé très-humblement pardon, et ce devant un notaire public et des témoins, protestant n'avoir fait telle action à dessein d'offenser ledit archevêque, sa dignité, son Eglise, ni la juridiction ecclésiastique, mais par un premier mouvement dont il se repentoit, auquel, pour ce sujet, il enjoindroit les pénitences qu'il verroit bon être, et le semblable à ceux qui l'auroient assisté de conseil ou d'action en telle violence. Ledit cardinal subdélégua le même archevêque (1) à cet effet, croyant faire en cela chose honorable à l'Eglise, et prenant le prétexte de ne pouvoir enjoindre audit duc, à cause de son grand âge de le venir trouver, ni de pouvoir aussi, à cause des affaires qui l'attachoient auprès de Sa Majesté, se transporter à Bordeaux. En suite de quoi le duc observant avec humilité tout ce qui lui avoit été enjoint par Sa Sainteté, ledit archevêque lui donna l'absolution, le 20 septembre, en l'église de Coutras, en présence de cinq conseillers du parlement de Bordeaux.

Les ecclésiastiques accusés (2) par devant les évêques commissaires de Sa Sainteté, qui commencèrent l'année passée à s'assembler aux Augustins de Paris, où ils établirent leur chambre ecclésiastique, eussent bien voulu recevoir leur absolution aussi facilement d'eux que le duc d'Epernon l'avoit reçue de l'archevêque de Bordeaux; mais leurs crimes n'étoient pas semblables, ils avoient offensé Sa Majesté, qui ne peut être maintenue en sa dignité que par la punition de tels attentats; mais le duc avoit offensé la personne de l'archevêque, auquel la gloire de pardonner est laissée comme héritage de la part de Jésus-Christ; ils furent néanmoins traités avec toute la douceur qui pouvoit être désirée : les évêques de Lodève et de Saint-Pons furent par eux envoyés faire leurs charges en leurs diocèses; le seul évêque d'Albi fut par eux condamné. Les accusations qui furent faites contre lui furent atroces, et d'un grand nombre de personnes: il fut convaincu d'avoir non-seulement trempé en cette rébellion, mais d'en avoir été la cause, ayant tiré comme par contrainte, par la force de ses persuasions, le duc de Montmorency dans le précipice, d'avoir appelé Monsieur, l'avoir fait conduire dans le Languedoc, y avoir levé des gens de guerre sur les pierreries de la Reine-mère, qu'elle lui avoit envoyées pour cet effet, fait rebeller sa ville épiscopale, y avoir fait entrer des gens de guerre de Monsieur, avoir fait pointer le canon contre l'armée du Roi, commandée par le maréchal de Schomberg, et enfin non-seulement avoir été le principal auteur et conducteur de cette rebelle entreprise, mais d'y avoir persisté jusques à la fin; de sorte que les juges, ne voyant aucun lieu de le pouvoir absoudre, après avoir supplié Sa Majesté de leur accorder que, si après leur sentence il tomboit en ses mains, elle n'useroit point envers lui de la rigueur de la justice, ils le dégradèrent de tout

(1) L'archevêque offensé.
(2) Pour la révolte de Languedoc.

caractère épiscopal et sacerdotal, et de tout privilége même clérical, le condamnant à passer le reste de sa vie dans un monastère, au pain de la douleur et à l'eau de ses larmes. L'évêque de Léon, qui étoit sorti du royaume avec la Reine-mère l'an 1631, et accusé d'avoir trempé au dessein de sa sortie, fut aussi accusé devant eux; mais le jugement ne s'en ensuivit qu'en l'année suivante, où nous remettons à en parler.

Dès l'année précédente les Espagnols préparoient une armée navale pour descendre en France; le vice-roi de Naples nous en menaçoit il y avoit long-temps, et se vantoit que la descente qu'elle feroit en France en même temps que Monsieur y entreroit avec une grande armée, assisté des forces de l'Empire et de l'Espagne, réduiroit les affaires du Roi en mauvais état. Quand Monsieur se fut remis en son devoir, cette armée navale, composée de vingt-six galères et neuf galions chargés de trois mille Espagnols et quatre mille Napolitains, étoit déjà partie de Naples, ayant embarqué quantité d'outils pour travailler à la terre, et bon nombre d'ouvriers de charpenterie et de maçonnerie, laquelle Sa Majesté crut être plutôt destinée pour venir en Provence qu'en Languedoc, tant pour les ports que les ennemis ont proche de la Provence, d'où ils pouvoient plus facilement tirer du secours, que pour l'espérance qu'ils pouvoient avoir conçue d'y trouver les esprits divisés à cause du duc de Guise, et encore pour le mauvais traitement que plusieurs se plaignoient de recevoir du maréchal de Vitry; ce qui fit que Sa Majesté, pour y pourvoir, dépêcha en diligence dès le commencement d'octobre en ladite province le marquis de Saint-Chamont qui en étoit lieutenant général, et commanda au maréchal de le venir trouver, sous couleur de l'informer particulièrement des choses qu'il jugeroit nécessaires pour s'opposer aux desseins des ennemis. Sa Majesté renvoya dans la Provence le régiment de Vaillac, qu'elle avoit eu dessein de faire venir dans son armée, lequel, avec celui de La Tour qui y étoit demeuré, devoit faire deux mille quatre cents hommes pour être distribués dans les lieux où l'on jugeroit qu'il seroit plus nécessaire. Outre cela elle commanda audit sieur maréchal de Vitry de mettre promptement en corps sa compagnie de gendarmes qui étoit entretenue par le pays. Et pource que le grand nombre d'habitans dont la ville de Marseille étoit composée ôtoit tout sujet d'appréhension, Sa Majesté donna ordre en même temps au duc de Retz, général de ses galères, d'en partir pour s'en aller au port de Toulon avec toutes ses galères, par le moyen de quoi la ville de Toulon, qui n'étoit pas lors en trop bon état du côté de la mer, seroit mise dans une entière sûreté; ce qui donnoit lieu de retirer une partie de la garnison qui y étoit lors pour renforcer celle des îles d'Hyères, et en jeter dans la ville de Fréjus. Cependant, pour n'être pas obligé de tenir perpétuellement les galères dans le port de Toulon pour la sûreté d'icelui, ce qui ôteroit à Sa Majesté le moyen d'en recevoir aucun autre service, elle fit envoyer de l'argent en diligence au sieur de Soulies, gouverneur dudit Toulon, et aux consuls de ladite ville, pour l'employer aux plus pressées réparations dudit port, sur les avis qu'ils avoient donnés à Sa Majesté que cette somme seroit suffisante pour le mettre en état de sûreté; donna plusieurs autres ordres particuliers, avertit tous les gouverneurs des places maritimes de se tenir sur leurs gardes, et commanda au sieur de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie de France, de faire visiter l'artillerie de toutes les places, et leur faire fournir de Lyon et d'ailleurs toutes les choses nécessaires pour se défendre.

Tandis que le Roi donnoit tous ces ordres pour défendre la Provence contre les desseins de ses ennemis, l'armée navale, de laquelle on se défioit, se sépara sur la nouvelle que le marquis de Sainte-Croix qui la commandoit reçut du retour de Monsieur en France, ce qui fit qu'ils remirent l'exécution de leur entreprise en un autre temps comme nous verrons ci-après. Leur volonté déterminée d'attaquer le Roi par divers endroits en même temps, et en la Provence par mer, et en Languedoc par terre, parut en la prise de don Juan de Menesses, capitaine général de la ville et château de Perpignan pour le roi d'Espagne, qui fut arrêté le 11 septembre à minuit par les gardes de La Foraine, à demi-lieue de Leucate, où il s'étoit avancé pour reconnoître les chemins et les avenues pour venir du Roussillon à Leucate ou à Narbonne. Il étoit déguisé et sans autre compagnie que d'un homme du pays qui marchoit à pied et lui faisoit reconnoître les passages. Il fut mené à Narbonne, puis à Leucate. Le Roi en ayant avis le fit conduire sûrement en la citadelle de Montpellier. Tous les partisans d'Espagne tenoient les grands desseins qu'ils avoient contre le Roi si puissans, qu'ils s'imaginoient déjà la ruine de cet État. Le duc de Lorraine, élevé de cette espérance, osa bien envoyer à ses prétendus sujets un manifeste injurieux contre l'honneur du Roi, par lequel il leur mandoit que ses affaires étoient lors au point qu'il le pouvoit désirer; qu'il seroit bientôt à eux et les retireroit des mains sanglantes et parricides qui les tenoient en servitude : ainsi osoit-il appeler

celles de Sa Majesté; que s'il l'appeloit tyran, il ne parleroit qu'en langage naïvement français. Il comparoit son règne à ceux des Néron, qui ont déshonoré, disoit-il, la nature humaine, et fait voir jusqu'à quel point d'horreur pouvoit monter le débordement d'une puissance tyrannique, et que sous la persécution du Roi il y avoit des couronnes de martyre à gagner aussi bien que sous celles de Dioclétien et de Julien l'Apostat, tant la folle espérance qu'il avoit conçue de la ruine de cet Etat par les entreprises de la maison d'Autriche l'aveugloit, et le faisoit parler plutôt comme un furieux qu'aux termes convenables à sa condition et à celle de Sa Majesté.

Dès le printemps plusieurs marchands des villes maritimes se plaignoient au conseil de ce que les Espagnols et Portugais entreprenoient sur tous les vaisseaux français allant et retournant des Indes et de l'Amérique, sans considérer que la voie d'hostilité n'étoit permise aux uns et aux autres qu'au-delà du premier méridien pour l'occident, et du tropique du Cancer pour le midi, et mêmement que ledit premier méridien étoit pris diversement des uns ou des autres, chacun le déterminant à son avantage, et pour cette raison demandoient qu'on leur permît aussi de prendre en mer lesdits Espagnols et Portugais allant ou retournant desdites Indes et Amérique, en quelque lieu qu'ils les pussent rencontrer. Sa Majesté désirant empêcher que ses sujets, par quelque action violente, ne vinssent à troubler, contre son intention, la paix et bonne correspondance en laquelle elle vouloit demeurer, et d'autre part voulant aussi ôter tout prétexte dont on eût pu se servir pour les dépréder injustement, elle fit une déclaration du premier juillet, par laquelle elle défendit très-expressément à tous ses sujets d'attaquer ni courre sus aux Espagnols et Portugais qu'ils trouveroient en deçà du premier méridien auquel les amitiés et alliances ont été bornées; et afin qu'il fût mieux reconnu qu'il n'avoit été par le passé, Sa Majesté, après s'en être fait informer par le cardinal de Richelieu des personnes les plus capables et expérimentées en la navigation, défendit à tous pilotes, hydrographes, compositeurs et graveurs de cartes ou globes géographiques, d'innover ou changer à l'avenir l'ancien établissement des méridiens, ni constituer le premier d'iceux qu'en l'île de Fer, qui est la partie la plus occidentale des îles Canaries, qui est le lieu où Ptolomée et tous les plus fameux géographes l'ont placé, et où les plus savans de ce temps, et même André Garcia de Cespedes, cosmographe majeur du roi d'Espagne, l'a colloqué, sans s'arrêter aux nouvelles inventions de ceux qui, par ignorance et sans fondement, l'ont mis aux Açores, sur ce qu'en ce lieu, disent-ils, l'aiguille n'a point de variation, étant certain qu'elle n'en a non plus en plusieurs autres endroits qui n'ont jamais été pris pour le premier méridien.

Le sujet de la détermination du premier méridien nous convie à faire mention d'une proposition que le sieur Morin, professeur aux mathématiques, fit au cardinal au commencement de cette année, d'avoir trouvé le secret des longitudes, si curieusement, mais en vain, recherché de tous les mathématiciens jusqu'à présent, et qui, s'il étoit trouvé, seroit extrêmement utile à la navigation; ledit Morin disant affirmativement qu'il en avoit trouvé l'invention. Le cardinal donna commission au commandeur de La Porte, son oncle, d'assembler dans l'Arsenal à Paris les hommes les plus consommés aux mathématiques, et les capitaines de marine les plus experts en cette science, pour examiner les propositions dudit Morin. Il comparut devant eux et proposa son secret, auquel ils trouvèrent bien qu'il n'y avoit point d'erreur en aucune des propositions qu'il mettoit en avant, mais bien que ce n'étoit chose nouvelle, et qu'il ne disoit rien qui n'eût été dit avant lui, dont néanmoins il ne demeura pas d'accord, soutenant le contraire par plusieurs livres que depuis il a mis en lumière, tant un homme est aveugle en sa propre cause.

Bien que le Roi, durant le cours de cette année, fût occupé en tant de grandes et importantes affaires, tant dedans que dehors le royaume, si est-ce que la grandeur de son esprit et son affection au bien et à la commodité de son peuple, ne lui permettoient pas d'omettre les moindres occasions qui lui donnoient lieu de lui en faire paroître des preuves. La douceur de son règne avoit fait beaucoup augmenter sa ville de Paris; tous les lieux qui s'y étoient trouvés vides avoient été remplis de bâtimens superbes, et les faubourgs avoient été tellement accrus, qu'ils étoient comme des villes, mais incommodés pourtant et de moindre sûreté, en ce qu'ils étoient hors de l'enceinte des murailles. Sa Majesté, pour l'avantage de ses sujets, résolut de les mettre tous dans la ville; mais pource qu'elle ne vouloit porter d'un coup l'excessive dépense qu'il conviendroit faire pour un si grand dessein, elle voulut commencer par la clôture de ceux qui sont les plus proches de son château du Louvre, et donna charge de la faire des faubourgs Saint-Honoré, de Montmartre et du bourg de la Ville-Neuve, commençant depuis

la rivière de Seine jusqu'à la porte Saint-Denis.

Elle voulut aussi par sa même bonté mettre fin à une plainte que les soldats avoient commencé de faire aux rois ses prédécesseurs, et avoient continué à lui faire au commencement de son règne, de leur donner quelque moyen de passer le reste de leur vie en repos quand ils auroient été estropiés pour son service, et mis en état de ne pouvoir plus porter les armes. Et parce que les maladreries qui leur sont destinées n'étoient pas suffisantes pour cet effet, Sa Majesté trouva bon de fonder une commanderie d'un tel revenu qu'elle pût suppléer à cet office de piété envers ses sujets, et, ayant choisi pour lieu le château de Bicêtre, en fit commencer le bâtiment le 10 août.

Je ne veux pas finir cette année sans représenter l'accident arrivé à l'ambassadeur du Roi en Constantinople, soit par l'excès de la barbarie de cette nation, ou de mauvaise conduite en notre ambassadeur. Le Roi, ayant envoyé, quelques années auparavant, le comte de Marcheville pour résider en qualité de son ambassadeur en Levant, lui fit commandement d'avoir soin de faire payer quelques dettes que le sieur de Cesy, son prédécesseur, y avoit faites pour le bien, disoit-il, et avantage des marchands, lesquels, étant maltraités du douanier d'Alep, l'avoient supplié qu'à quelque prix que ce fût il fît donner le bail à un autre. Il y travailla et en vint à bout; mais, ou par imprudence ou par profit qu'il en tiroit, il se rendit caution du nouveau douanier. Cette espèce de gens n'étant pas plus assurés en Turquie qu'en la chrétienté dans leurs fermes, celui-là fut ôté de la sienne dès la première année par le visir. Il se trouve redevable d'une notable somme au Grand-Seigneur. On s'adresse à l'ambassadeur, qui est sa caution, et lui aux marchands, desquels il prend argent et marchandises, et en paie une partie, et satisfait, dit-il, au reste par emprunt qu'il fait aux Turcs et aux marchands chrétiens des autres nations. Sa Majesté, en ayant avis, commande à ceux de Marseille qu'ils satisfassent bientôt à cette partie, laquelle couroit à grandes usures, et dépêche le sieur de La Picardière à Constantinople pour avoir soin de cette affaire. Sa Majesté, envoyant ledit sieur de Marcheville pour y résider, lui commanda d'y appuyer de son autorité ledit La Picardière. Dès qu'il est arrivé il se rend maître de ladite affaire. On lui met entre les mains 36,000 piastres, qui reviennent à 96,000 livres, pour faire quelques paiemens. Il les prolonge et remet de temps en temps le visir, en reçoit des plaintes; il lui en parle plusieurs fois, mais il n'y a pas moyen de pouvoir tirer rien de ses mains. En même temps il se rend ennemi de tous les autres ambassadeurs, et n'y en a pas un avec qui il n'ait à démêler quelque chose. Il a à Constantinople une mauvaise épine, qui est son prédécesseur, lequel se dit être arrêté par ses créanciers, et n'avoir liberté ni moyen de partir qu'ils ne soient payés. Il a des habitudes et des avis, la misère de la condition où il est lui en donne encore, et le procédé haut et extraordinaire de l'ambassadeur, lequel pour comble de disgrâce se met mal, de gaîté de cœur et fort imprudemment, avec le capitaine de la mer, et ose faire plainte contre lui au Grand-Seigneur, qui n'entend rien que par sa bouche et ne voit rien que par ses yeux. Tous les visirs prennent part à cette offense, on lui fait en échange mille déplaisirs, on lui fait pendre son premier truchement, en punition de quelques paroles trop hardies qu'il lui avoit fait dire au bacha. Il avoit estimé la maison en laquelle les ambassadeurs avoient accoutumé de loger indigne de lui, et en avoit fait bâtir une nouvelle; et pour marque de sa piété avoit fait construire une fort belle chapelle : les nouvelles églises en Turquie étant odieuses, le bacha prend sujet de là de lui faire un affront, représente au Grand-Seigneur qu'il l'a fait bâtir pour s'en servir d'une forteresse, et par son ordre l'envoie abattre. Enfin, continuant toujours à ne vouloir point rendre l'argent qu'il avoit reçu, les plaintes en étant renouvelées sans cesse au bacha, y ayant eu même pour ce sujet quelques batteries publiques entre ses gens et ceux de l'ambassadeur précédent, qu'ils allèrent attaquer dans sa maison, le bacha de la mer, par le commandement du Grand-Seigneur qui étoit lors absent, qu'il lui envoya par un courrier, envoya le gouverneur de Galata audit sieur de Marcheville, lui dire qu'il le vînt trouver à l'Arsenal dès l'heure même, et dès qu'il y fut arrivé le fit embarquer sur un vaisseau français qui étoit proche de là, avec ordre au capitaine de partir demi-heure après à peine de la vie, ayant premièrement dit au sieur de Marcheville que les dégoûts qu'il avoit donnés à Sa Hautesse, aux grands de sa Porte et à toutes les nations, l'avoient obligée d'en user ainsi. Incontinent après il envoya quérir tous les ambassadeurs chrétiens auxquels il rendit compte de cette action, leur déclarant les causes, et que cela ne regardoit point l'ambassade, mais la seule personne de celui qu'il avoit renvoyé, et que le Grand-Seigneur le manderoit au Roi, qu'il savoit bien qui ne le prendroit pas en mauvaise part; il envoya quérir aussi le sieur de Cezy, et lui lut un ordre signé du Grand-Seigneur par lequel il le con-

vioit à prendre le soin des affaires, en attendant l'ordre de Sa Majesté. Ainsi en même temps le Grand-Seigneur chasse l'ambassadeur d'un prince, et donne charge de ses affaires à un autre à son contentement, qui est une action contre tout droit des gens ; car il devoit faire plainte premièrement à Sa Majesté de la conduite de son ambassadeur, et instance qu'il le rappelât. Mais la barbarie de cette nation turquesque, causée et par la rudesse de la nation et par l'excès de la grandeur de son prince qui ne voit point de puissance qui égale la sienne, leur fait fermer les yeux à la raison, et ne reconnoître autre justice que leur volonté. Il est vrai que le mauvais procédé du sieur de Marcheville diminue leur faute, et peut-être encore l'exemple qu'ils avoient d'une action presque semblable qui arriva en la personne du sieur de Lancosme, notre ambassadeur, lequel à l'instante poursuite du sieur de Brèves, que ledit Lancosme avoit amené avec lui comme son parent et lui avoit fait apprendre la langue du pays, fut, par l'autorité du Grand-Seigneur qui vivoit lors, mis dans un vaisseau français, et renvoyé en la chrétienté.

LIVRE XXVI (1635).

Puylaurens renoue ses intelligences avec les Espagnols. — Il est arrêté avec quelques autres de sa cabale. — Les Espagnols préparent une armée navale destinée pour la Provence. — Ils tentent une entreprise sur Philisbourg et s'en rendent maîtres, ainsi que de Spire qui est reprise par les maréchaux de La Force et de Brezé. — Le duc de Rohan fait tête au duc de Lorraine. — L'archevêque électeur de Trèves est fait prisonnier par les Impériaux. — Le Roi essaie de raffermir ses confédérés et de leur faire reprendre courage. — Instructions données au sieur de Feuquières chargé de mission auprès d'eux. — Autres instructions données au sieur de Rorté, résident auprès des électeurs de Saxe et de Brandebourg. — Le Roi fait un traité de ligue offensive et défensive avec les Hollandais contre les Espagnols. — Le baron de Charnacé est chargé de s'accorder avec les États sur le lieu où les armées pourront se joindre, et sur ce qu'elles auront à faire après leur jonction. — Le sieur de Senneterre est envoyé en Angleterre pour essayer de faire consentir le Roi à la neutralité. — Le sieur de Mélian, ambassadeur en Suisse, est chargé d'apaiser les différends survenus en ce pays pour cause de religion. — Instructions qui lui sont données à cet effet. — Le duc de Rohan est envoyé avec une armée chez les Grisons pour se saisir de la Valteline. — Le Roi se lie par un traité avec les ducs de Mantoue, de Parme et de Savoie. — Il fait désarmer les habitans de Nancy, et envoie le prince de Condé en qualité de son lieutenant général en Lorraine. — Sa Majesté pourvoit à la défense du Languedoc et de la Provence, de la Picardie et de la Champagne. — Elle fait défense à tous ses sujets d'aller trafiquer en aucun lieu de l'obéissance d'Espagne. — Abolition de la chambre de justice établie contre les financiers. — Ordonnances pour réprimer le luxe. — Le cardinal envoie au baron de Charnacé des instructions sur le plan de campagne à suivre contre les Espagnols. — Le Roi envoie demander au cardinal Infant d'Espagne et au marquis d'Aytonne la liberté de l'électeur de Trèves. — Sur le refus du cardinal Infant, le Roi déclare la guerre à l'Espagne. — Motifs de cette déclaration. — Commencement des hostilités; lenteurs du prince d'Orange. — Bataille d'Avein où les Espagnols sont battus et défaits. — Lettre du cardinal au baron de Charnacé sur la nécessité de poursuivre la guerre avec vigueur. — La conduite du prince d'Orange fait perdre les avantages de la victoire. — La ville de Tirlemont est prise et brûlée. — Piccolomini se joint au cardinal Infant. Le fort de Schench est surpris par les Espagnols. — Instructions données par le Roi au baron de Charnacé sur les affaires de Flandre. — Le prince d'Orange assiége le fort de Schènch. — Manifeste du cardinal Infant. — Mesures prises contre le duc Charles de Lorraine. — Succès de l'armée du Roi dans ce pays. — Le duc de Saxe fait sa paix avec l'Empereur. — Le chancelier Oxenstiern vient en France. — Il fait à Paris un nouveau traité avec le Roi. — Le marquis de Saint-Chamont est envoyé pour animer les confédérés à la continuation de la guerre. — Effroi et découragement du chancelier Oxenstiern. — Son entrevue à Wismar avec le marquis de Saint-Chamont. — Efforts de ce dernier pour ranimer les confédérés. — L'Empereur avoue hautement l'injuste détention de l'électeur de Trèves. — Nouvelles armées levées par le Roi. — Discours du cardinal à Sa Majesté pour la détourner d'aller à l'armée. — Opérations militaires du cardinal de La Valette sur le Rhin. — Il se rend maître de Bingen. — Le landgrave de Hesse refuse de se joindre à l'armée française et se retire dans son pays. — Le cardinal de La Valette et le duc de Weimar se retirent du côté de Metz. — Difficultés qu'ils éprouvent dans cette retraite. — Motifs qui déterminent le Roi à se rendre à Bar près de l'armée. — Il prend Saint-Mihiel par composition. — Mesures sévères contre les Lorrains. — Le Roi revient à Paris, après avoir donné ses ordres aux généraux de l'armée. — Lettre de la Reine-mère au Roi contre la guerre qu'il fait à l'Espagne. — Réponse victorieuse du Roi à cette lettre. — Clausel, agent des Espagnols et de la Reine-mère, est arrêté, condamné à mort et exécuté. — Instructions envoyées par le Roi aux généraux de son armée de Lorraine et d'Alsace. — Précautions prises par le cardinal pour mettre la fortune du Roi à l'abri de tout événement. — Le cardinal de La Valette prend Dieuze, Vaudemont et autres petites places. — Le Roi prend à sa solde le duc de Weimar. — Traité conclu à cet effet. — Opérations militaires en Italie du maréchal de Créqui et du duc de Savoie. — Ce dernier se plaint à l'ambassadeur de France de la défiance qu'on lui témoigne. — Les Français fortifient Brême et s'emparent de Candie. — Succès du duc de Rohan dans la Valteline. — Les Grisons sont remis en possession de cette vallée. — Foibles efforts du Pape pour éteindre le feu de la guerre. — Avis du clergé de France touchant le mariage de Monsieur. — La Reine-mère écrit au Pape pour le supplier de ne pas approuver cet avis. — Représentations du Roi à Sa Sainteté à ce sujet. — Propositions de paix faites par le Pape. — Artifice des Espagnols en cette occasion. — Le prince d'Orange négocie secrètement avec l'Espagne pour faire sa paix. — Détails sur ces négociations. — Reproches du Roi adressés au prince et aux États-Généraux sur leur procédé. — Séditions apaisées dans quelques villes. — La foudre tombe près du Roi. — Augures favorables tirés de cet accident. — Mémoire de l'ambassadeur extraordinaire des États-Généraux sur le lieu le plus propre à tenir des conférences pour traiter de la paix générale. — Réponse

du cardinal à ce mémoire. — Le Roi renouvelle la paix faite avec le roi de Maroc.

[1635] Après avoir long-temps lutté contre la guerre, à laquelle l'ambition d'Espagne nous vouloit obliger depuis quelques années, ou sa mauvaise volonté contre cet État, lequel, comme une forte montagne qui resserre le cours d'un torrent impétueux, empêche que leur monarchie n'inonde toute l'Europe; après avoir été long-temps occupés à nous parer de leurs embûches et entreprises continuelles contre ce royaume, et y avoir, avec une particulière bénédiction de Dieu, remédié heureusement par une vigilance infatigable, et en dissimulant, et en assistant nos alliés contre lesquels ils employoient leurs armes, qu'ils ne pouvoient cependant, comme ils eussent bien désiré, tourner contre nous, et dissipant d'autre part avec vigueur les troubles qu'ils nous suscitoient au dedans de l'État; enfin, cette année, il nous est impossible de reculer davantage, et sommes contraints d'entrer en guerre ouverte avec eux, guerre que nous leur déclarons, mais que nous ne leur faisons pas les premiers, vu que c'est eux qui nous attaquent et qui nous y forcent par tant d'hostilités, tant d'injures réelles, tant de préparatifs qu'ils font de longue main pour nous opprimer tout à coup, que nous sommes contraints pour nous défendre de leur déclarer que nous ne voulons plus souffrir la guerre couverte qu'ils nous font, et qu'ils déguisent devant le monde du nom trompeur de paix, laquelle (1) à bien prendre n'a point été commencée de leur part entre nous, depuis la fin que le traité de Vervins imposa à la dernière rupture qui étoit entre Henri IV et eux. Depuis ce temps-là nous avons toujours été, par leur malice, plutôt en guerre défensive que non pas en paix avec eux; ce qui a été avec beaucoup de désavantage de notre part, vu que faire la guerre de cette manière est proprement ressembler à un apprenti en l'art de l'escrime, lequel, dès qu'il se sent frappé de son antagoniste, porte incontinent la main à la plaie et la couvre, et fait le même à tous les autres coups qu'il reçoit, sans penser à prévenir son adversaire, et l'attaquant lui ôter le moyen de lui faire du mal. Il n'étoit pas raisonnable que nous fussions toujours ainsi; il vaut mieux une guerre ouverte des deux côtés qu'une paix mauvaise et frauduleuse d'une part; et s'il est de la justice et modération chrétienne d'endurer beaucoup de choses avant que d'entrer en rupture ouverte avec quelque ennemi que ce soit, ce n'est pas moins le propre d'un prince chrétien généreux, quand il se voit attaqué avec une malice pourpensée, de changer la paix en la guerre, pourvu qu'il soit toujours prêt à s'accommoder, quelque heureux succès que Dieu lui donne, et qu'on puisse dire qu'il ne s'élève point en la prospérité, non plus qu'il ne se relâche dans les délices du repos à souffrir les injures de son ennemi. Qu'est-ce que les Espagnols ont fait autre chose, depuis le traité de Vervins, que de s'agrandir aux dépens de leurs foibles voisins, et, comme un feu toujours allumé, à qui la matière plus proche sert de passage pour arriver à celle qui est la plus éloignée et la consumer, passer de province en province et se les assujétir l'une après l'autre, selon que chacune est plus voisine de la dernière occupée? Ils prétendoient faire le même de tous les États de l'Europe, et parvenir par ce moyen à la monarchie universelle de la chrétienté, qui est la seule borne de leur devise. Ce qu'ils appellent paix n'est qu'un nom vain et dénué de toute réalité; mais en vérité ils ont une guerre perpétuelle avec tout le monde. Cette grandeur si injuste, sans respect de traités, de sermens et d'alliances, croissant ainsi continuellement par la ruine de nos voisins, ne nous imposoit-elle pas une assez grande nécessité de faire la guerre pour nous en défendre? Y a-t-il prudence et justice qui permette d'attendre que les autres soient dévorés pour l'être les derniers? N'étions-nous pas assurés qu'ils vouloient venir à nous, par les ordres qu'ils avoient envoyés en Flandre pour nous attaquer ouvertement quand ils le jugeroient à propos, par le traité qu'ils avoient fait avec Monsieur par lequel ils l'assistoient d'hommes et d'argent pour mettre tout ce royaume à feu et à sang et en disputer au Roi la couronne, par leur armée navale qu'ils avoient destinée pour descendre en Provence, par leurs desseins sur le Languedoc pour lequel un de leurs gouverneurs reconnoissant le pays a été arrêté prisonnier, et par tant d'autres entreprises qu'ils avoient tentées sur diverses autres places de cet État? Toutes ces choses n'étoient-elles pas des preuves plus claires que le jour qu'il n'étoit plus question de savoir si nous aurions la guerre ouvertement ou non, vu qu'ils ne nous en laissoient pas le choix, et mettoient bon ordre à nous y forcer, mais de savoir si le théâtre de la guerre seroit notre État ou le leur; si nous la commencerions à leur commodité ou à la nôtre, et si nous attendrions qu'ils vinssent fondre sur nous avec toute leur puissance et celle de nos alliés devenus nos ennemis, ou si, les prévenant, nous unirions à nous le reste des forces de nos alliés, pour les en affoiblir et nous en fortifier?

Le Roi, pour toutes ces raisons, est obligé cette année de leur déclarer la guerre, sur de nouvel-

(1) Paix.

les occasions importantes qu'ils lui en ont données. Comme ils sont étonnés que, lorsqu'ils y pensent le moins, Monsieur s'échappe de leurs mains, rentre en son devoir et en France par un subit et imprévu changement, et en un instant quitte tous les desseins qu'il leur avoit témoigné avoir contre le bien de cet État et auxquels ils lui prêtoient assistance, ils espèrent aussi qu'avec la même facilité ils le rappelleront à eux, et qu'il n'aura non plus de fermeté en sa résolution qu'il n'en avoit montré en celles qu'il avoit prises auparavant. Son intérêt, sa naissance, son bon naturel, leur donnent peu d'espérance d'en pouvoir venir à bout s'ils s'adressent directement à sa personne; cela fait qu'ils ont recours aux moyens qui avoient été la cause de toutes ses fautes précédentes : ils renouent ou continuent leurs intelligences avec Puylaurens, et ce par l'entremise des ennemis de cette couronne et des mauvais Français, criminels de lèse-majesté, qu'ils ont parmi eux. Le Roi en a avis; il a peine de le croire, pource qu'il l'a comblé de bienfaits depuis son retour, élevé en la qualité de duc et pair, qui est bien au-dessus de sa naissance et bien éloignée de la punition qu'il méritoit; que le cardinal l'avoit reçu en son alliance, et marié à la fille du baron de Pont-Château, son cousin-germain, la sœur de laquelle étoit mariée au duc de La Valette, et leur frère le marquis de Coislin étoit colonel général des Suisses, et avoit épousé la fille aînée du chancelier; pource qu'il a fait serment solennel d'abandonner et ne renouer jamais aucunes pratiques contre l'Etat, et donner avis au Roi de toutes celles qu'on voudroit faire contre son service. Mais enfin Sa Majesté en étant assurée par des preuves qui ne pouvoient être mises en doute, le cardinal, ayant les yeux fermés à son intérêt particulier et ne regardant qu'à celui de l'État, conseilla au Roi de se saisir de sa personne, et, s'il étoit trouvé coupable, en tirer le châtiment exemplaire qu'une infidélité si signalée mériteroit. Sa Majesté, ensuite de cet avis, donna commandement au sieur de Gordes, capitaine de ses gardes qui étoit lors en quartier, de l'arrêter, ce qu'il fit dans le Louvre le 14 février, et avec lui le sieur du Fargis, le plus hardi et le moins considéré de tous ceux qui avoient part en sa confiance, qui furent menés dès le lendemain au bois de Vincennes; on arrêta aussi quelques autres de sa cabale, Le Coudray-Montpensier, Charnizé parent de Puylaurens, Bezart son secrétaire et les deux Senante. Monsieur, selon l'apparence, devoit être grandement surpris de cette nouvelle; mais Sa Majesté le prévint et lui en donna l'avis en l'embrassant tendrement, l'assurant de la satisfaction qu'elle avoit de sa personne, et lui représentant l'ingratitude d'un si mauvais serviteur, duquel il ne pouvoit enfin espérer d'être payé d'une meilleure monnoie que celle que Sa Majesté, après tant de bienfaits qu'il lui avoit départis, en recevoit. Monsieur témoigna grand ressentiment pour Puylaurens, mais beaucoup plus pour la justice et ce qu'il devoit au Roi, auquel il protesta qu'il l'abandonnoit s'il s'étoit montré si indigne des grâces de Sa Majesté. Mais néanmoins, lorsque le Roi voulut faire instruire son procès, l'amitié de Monsieur, que son crime semblait avoir éteinte, se ralluma par la pitié qu'il eut de sa misère, et les prières qu'il fit à Sa Majesté en sa faveur eurent assez de force pour en faire surseoir de jour à autre la poursuite que le Roi ne vouloit faire que de son consentement, tant qu'enfin, après quatre mois de prison, sa bonne fortune le retira de ce monde (1) et le déroba à l'infamie d'une mort honteuse qu'il ne pouvoit éviter.

D'autre part les Espagnols continuoient les préparatifs de l'armée navale qu'ils destinoient pour la Provence; et d'autant qu'ils voyoient que le prétexte de Monsieur et l'assistance qu'ils espéroient de ses partisans leur avoit manqué, ils la fortifioient et de nombre de vaisseaux et d'hommes, et de toutes choses nécessaires; et pource qu'ils croyoient que le duc de Guise avoit de grandes intelligences en cette province-là, ils le sollicitèrent d'en vouloir prendre le commandement, croyant que peut-être ne le refuseroit-il pas, et se laisseroit aller à leurs persuasions et à ce qu'ils lui représentoient que c'étoit le moyen de se venger des torts qu'il prétendoit avoir reçus en sa personne, et de la ruine de toute sa maison. Mais les grands biens que ledit duc a en ce royaume étoient des gages si assurés de sa fidélité en cette occasion, que tant s'en faut qu'il prêtât l'oreille à leurs mauvaises suggestions qu'il en donna avis à Sa Majesté.

En Allemagne, ils continuoient avec grande instance le traité qu'ils avoient projeté avec le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, se relâchant de jour à autre, en beaucoup de difficultés, à plusieurs points desquels au commencement ils paroissoient être fort éloignés, espérant qu'après s'être accommodés avec ces deux princes qui sont les plus puissans d'Allemagne, les autres qui sont moindres, les communautés et les villes libres et celles de l'Empire entreroient facilement ensuite dans ledit traité, et qu'ainsi réunissant toutes les forces d'Allemagne à eux, ils viendroient fondre si puissamment sur la France qu'elle auroit de la peine à soutenir leur effort.

(1) Puylaurens mourut en prison d'une fièvre pourprée.

Ils en veulent particulièrement à l'électeur de Trèves, qui, pour se garantir de l'orage qu'il voyoit prêt à tomber sur lui, avoit remis quelques-unes de ses places entre les mains du Roi. Cologne avoit traité avec nous les années passées et voulut faire le même et entrer en neutralité avec les Suédois ; mais, outre que par l'opiniâtreté du chancelier Oxenstiern pour son intérêt particulier, qui est le plus dangereux et le plus présent venin du jugement des hommes, ledit traité n'eut point lieu, l'électeur de Cologne leur étoit en considération à cause du duc de Bavière son frère dont ils avoient besoin, de sorte que dissimulant avec celui-là, ils témoignoient leur ressentiment contre le seul électeur de Trèves, et dressoient tous leurs desseins à sa ruine et à réduire son État et sa personne sous leur puissance. Ils considérèrent que l'armée du Roi, ayant secouru Heidelberg vers la fin de l'année dernière, s'étoit trouvée obligée d'appuyer le duc Bernard de Weimar au-delà du Rhin, et s'étoit pour ce sujet avancée vers le pays de Darmstadt. Ils surent que la garnison de Philisbourg étoit foible, que la maladie s'étoit mise dans la place, il y avoit quelque temps, qui l'avoit encore affoiblie, en sorte qu'il ne restoit pas en tout cinq cents soldats pour défendre sept bastions royaux, une partie desquels étoient Allemands, et avec lesquels il leur fut facile d'avoir intelligence; le temps étoit rude, le fossé qui étoit grand, et la seule défense de la place, étoit glacé; le talus des bastions qui n'étoit pas revêtu étoit si grand qu'on y pouvoit monter facilement. Ils prennent ce temps-là, font entreprise sur la place, et afin qu'on n'en pût avoir de soupçon, le général Galas qui fit l'entreprise partit de delà Heilbron, et marchant jour et nuit, arriva la seconde nuit, entre le 23 et le 24 janvier, à ladite place : ils viennent sur le bord du fossé vis-à-vis des postes où étoient les Allemands, posèrent en même temps des ponts d'échelles de quarante pieds de long sur la glace coupée de vingt-cinq, sur lesquels ayant incontinent passé, ils furent aussitôt au pied de la palissade, dont les pieux n'étant point attachés l'un à l'autre, et étant tous pourris parce qu'ils étoient fort vieux et de méchant bois de sapin, d'autant que nos gens qui n'étoient dans la place que depuis le mois d'octobre n'avoient pas eu le temps de faire scier du bois qui étoit assez loin et d'y en faire mettre d'autres, il leur fut facile d'en couper les uns et d'arracher les autres, et monter sur le haut de deux bastions qui étoient gardés par les Allemands, qui ne leur firent point de résistance pource qu'ils s'entendoient avec eux, pour preuve de quoi aucun de leurs officiers et soldats ne fut pris prisonnier, leurs équipages ne furent point pillés, leurs biens dans le Wurtemberg leur furent conservés, et les uns d'entre eux prirent emploi dans leur armée, et les autres furent laissés dans la place. Les ennemis arrivèrent jusque dans la fausse braie au nombre de quatre ou cinq cents hommes, avant qu'on eût l'alarme, et on n'en eut point de connoissance jusqu'à ce que filant à droite et à gauche, ils furent découverts par les sentinelles françaises qui tirèrent sur eux. A cette alarme accourut Arnauld (1), gouverneur de la place, accompagné d'un garde du maréchal de La Force qui étoit lors près de lui, et de quelques soldats, et s'en alla droit aux remparts, où il trouva les ennemis qui montoient à la foule, et ayant été d'abord blessé d'un coup de mousquet à la main, et le garde aussi à la tête, ils furent repoussés et contraints de se retirer à la place d'armes, où, ne pouvant résister à la foule des ennemis, ils se retirèrent dans le château, où, après avoir fait le devoir de gens d'honneur, ils se rendirent vies et bagues sauves, et à la charge d'être conduits en l'armée du Roi avec sûreté; au préjudice de quoi ils furent retenus et conduits dans le quartier de Galas par cent vingt maîtres, et, sur le chemin, les sieurs d'Argelais et de Sansons, qui étoient derrière la troupe avec dix ou douze cavaliers de leur escorte, éloignés à cinquante pas du gros, passant dans un village, furent jetés dans une maison par les susdits cavaliers et enfermés dans une chambre, où d'abord ils furent dépouillés nus ; Sansons reçut un coup de pistolet dans le bras, et Argelais un dans le tétin dont il tomba mort; ce qui fit que Sansons, passant à travers d'eux blessé encore de deux coups d'épée, se jeta par une fenêtre dans la rue, n'ayant que la moitié de sa chemise, dont le reste étoit demeuré entre les mains des assassins, et, s'écartant cent ou six vingts pas dans le bourg, se cacha en une masure, où s'étant tenu jusques à la nuit, il se mit en chemin pour gagner le quartier et se plaindre à celui qui commandoit de l'inhumanité qu'il avoit reçue; mais il étoit si foible et le froid si grand qu'il demeura à mi-chemin, où deux hommes de cheval passant l'accueillirent, sur ce qu'il leur dit qu'il étoit des troupes de Galas et que les Cravates l'avoient ainsi maltraité, et le mirent en un misérable hôpital, où, après avoir beaucoup souffert et été guéri de ses plaies, il fut renvoyé à Philisbourg et délivré depuis par échange avec d'autres prisonniers. Arnauld fut envoyé prisonnier à Eslingen dans le Wurtemberg, par Galas, avec cent cinquante Français qui étoient restés, ledit Galas soutenant que le palais de l'Electeur dans Philisbourg n'étoit pas un lieu capable de mériter

(1) Neveu de l'ancien gouverneur du Fort-Louis.

composition à ceux qui s'y défendoient : quelques mois après il se sauva de là et revint en France, où il ne rencontra pas une meilleure fortune, car il fut mis dans la Bastille, étant accusé de n'avoir pas fait son devoir en la défense de Philisbourg; mais ses amis, et les raisons qu'il apporta de la foiblesse de la place en temps d'hiver, de l'impossibilité qu'il avoit eue d'y remédier en ce temps-là, du petit nombre de sa garnison, duquel il s'étoit plaint aux généraux de l'armée du Roi dont il produisoit les lettres, par lesquelles ils lui mandoient qu'il ne devoit point craindre, et que les Allemands, étonnés du secours de Heidelberg, ne l'oseroient attaquer, l'infidélité des Allemands, qui l'avoient trahi, lui servirent de justification suffisante, et firent que le Roi, non-seulement le fit remettre en liberté, mais l'estima digne de lui continuer les emplois honorables dont il l'avoit honoré jusqu'alors.

La prise de cette place fut le commencement de la disgrâce de l'archevêque de Trèves; ce succès enfla le courage des Impériaux, et leur fit concevoir des espérances plus grandes contre ledit archevêque. Spire étoit proche de Philisbourg, dont les habitans n'avoient point de garnison parce qu'elle étoit en état de neutralité : une partie desdits habitans appellent les ennemis; ils y envoient Jean de Wert (1), qui avec quelques troupes passe le Rhin au commencement de février, se présente devant la ville, dont les portes lui sont ouvertes; il s'en rend maître et y laisse une garnison de trois mille hommes de pied et six cents chevaux commandés par Metternich, et les comtes de Gronsfeld et de Hardemberg (2). Cela fait, il ne perd point de temps et commence incontinent un fort sur la rive du Rhin avec une ligne de communication jusques à la ville, et à ce fort commence un pont sur le Rhin pour donner libre passage de ladite ville au pays de Wurtemberg où les Impériaux avoient fait hiverner leurs plus grandes forces. Les maréchaux de La Force et de Brezé, généraux de l'armée du Roi, jugèrent l'importance de cette place si grande, qu'ils crurent la devoir retirer en diligence des mains des ennemis. Le temps étoit plus rude qu'il n'en avoit fait depuis cent ans : voyant néanmoins que les Allemands, plus accoutumés au froid que notre nation, ne laissoient pas de bâtir leur pont, ils voulurent suppléer par le courage à ce que la naissance leur avoit moins donné qu'à leurs ennemis; ils font un pont à Manheim sur le Necker, et un autre sur le Rhin, mais ne purent pas faire en huit jours l'ouvrage qu'en un autre temps ils eussent fait en un; les ponts parachevés, les troupes passent; le maréchal de Brezé va reconnoître le nouveau fort de Spire, et le trouvant en tel état qu'il ne se pouvoit emporter que par approches de tranchées, il y fit travailler si diligemment qu'en trois jours on en fit huit cents pas dans une grande prairie, où ledit fort étoit construit. On eût continué l'attaque de ce fort pied à pied, sans les avis qu'on eut que Galas, avec huit mille chevaux et quatre mille hommes de pied, s'avançoit pour secourir la ville, et que partie de ses troupes s'étoit déjà campée dans une île du Rhin où ils avoient des pontons pour le passer, et un pont qu'ils commençoient à la faveur de leur fort et d'une redoute qu'ils gardoient entre ce fort et le lieu où étoit campé le duc Bernard de Weimar avec ses troupes; cela fit changer le dessein à nos généraux et se résoudre de faire deux attaques, l'une au fort et à la ligne de communication par l'armée du Roi, et l'autre à la susdite redoute et à un faubourg qui en étoit proche par les troupes du duc de Weimar. L'ordre de l'attaque fut fait par le maréchal de Brezé, et exécuté par le colonel Héberon; le fort étant sur le bord du Rhin dans une grande prairie, les troupes commandées furent mises sur une même ligne pour aller de front attaquer ledit fort et la ligne de communication de la ville au fort. Cent cinquante enfans perdus des régimens de Picardie et Feron, commandés par le sieur de Montbasin, marchoient sur le bord du Rhin. A la gauche marchoient cent cinquante enfans perdus commandés par le sieur de Lagrange, Puységur et La Chapelle, lieutenans (3) de Turenne. A la gauche de ceux-ci les régimens de Navarre et Menillet avec pareil nombre, commandés par le sieur de Neufville. A leur gauche les régimens du chevalier d'Alincourt et de La Meilleraie. A la gauche de ceux-ci les régimens de Normandie et de Noailles avec pareil nombre, commandés par les sieurs Dauty et Dupont. Le signal ayant été donné sur le bord du Rhin, les troupes marchèrent si courageusement et donnèrent si vigoureusement en même temps, aves des échelles, tant au fort qu'à la ligne, qu'après un combat opiniâtre d'un gros quart d'heure les ennemis, au nombre de huit cents, qui étoient en garde au fort et à la ligne, furent en partie tués; partie se voulant jeter dans un faubourg furent forcés, tués ou pris. Nos troupes s'étant logées dans le fort et dans la ligne, étoient incommodées d'une perpétuelle salve des ennemis qui étoient dans la redoute et

(1) C'est la première fois, ce nous semble, que les mémoires nomment le général allemand qui s'était distingué à Nordlingen et qu'on verra souvent reparaître. Son nom était celui du village où il était né.

(2) Il est curieux de trouver ici ensemble ces deux noms de notre temps.

(3) Du régiment.

dans les hautes tours de la ville; à quoi le maréchal de Brezé remédia promptement, leur faisant porter force ballots de laine, pics et pales pour se couvrir, joint que dans peu de temps le sieur de Feuquières, avec deux cents mousquetaires du duc de Weimar, attaqua cette redoute si vivement qu'il l'emporta, et ensuite le faubourg; et, à peu de jours de là, la ville fut prise le 21 mars, les officiers et les soldats ayant la vie sauve à la discrétion de nos généraux; Metternich, gouverneur de la ville, et Hardemberg, qui commandoit aux gens de guerre, et quatre-vingts officiers demeurèrent prisonniers entre leurs mains; les autres prirent parti avec le duc de Weimar.

L'armée du Roi se retira incontinent après vers Vic et autres lieux de Lorraine pour se rafraîchir, laissant les bords du Rhin pour les troupes du duc de Weimar; mais cependant le service du Roi reçut un grand préjudice par la lâcheté du sieur Deschapelles, qui étant dans le château de Sierck le rendit honteusement sans y avoir fait résistance, et ce par la seule crainte des ennemis, qui ne pouvoient l'y forcer, nonobstant que le secours que le sieur de Brassac, gouverneur de Nancy, lui envoyoit fût proche et déjà arrivé à Vaudrevange, et qu'il y eût en sa place beaucoup de blés, de farine, de vin et de munitions de guerre. La prise de cette place nous ôta la liberté du commerce de Trèves et de Coblentz; aussi ledit Deschapelles fut-il arrêté par commandement du Roi, et depuis on lui fit le procès, et eut la tête tranchée pour sa lâcheté. Cependant le duc de Rohan, qui avoit été envoyé à la fin de l'année dernière par le Roi en Lorraine, pour y commander une de ses armées, faisoit tête au duc Charles qui commandoit les troupes de l'Empereur en ces quartiers-là. Ceux du comté de Bourgogne ne se comportant pas comme neutres envers lui, ainsi qu'ils devoient, ayant reçu chez eux prisonniers quelques-uns des siens que les troupes du duc Charles avoient pris allant à Plombières, il envoya de ses troupes à Jonvelle, bourg fermé de ladite comté, le surprit et retira les siens au prix de la mort de ceux qui s'y osèrent opposer. De là ledit duc de Rohan, après s'être rendu maître d'Altkirch qui étoit le magasin des Impériaux en ces quartiers-là, assiégea Belfort le premier février; mais il fut contraint de lever le siége par l'avis qu'il eut de l'arrivée du duc Charles, qui étoit passé avec six mille hommes par le pont de Brisach à dessein d'entrer en la Lorraine, pour, après avoir reçu le renfort qu'il attendoit de Jean de Wert, y faire soulever ses partisans. Dès qu'il eut tourné tête vers ledit duc Charles, ledit duc, sachant qu'il approchoit, ne l'osa attendre, et repassa le Rhin; mais depuis, ayant reçu quatre mille hommes de renfort, il repassa encore, et fit entreprise sur quelques quartiers de l'armée dudit duc de Rohan, dont il n'eut pas bonne issue, d'autant que Rohan, en étant averti, lui envoya du secours avec un grand nombre de tambours, qui, faisant croire à l'ennemi qu'il avoit toute l'infanterie sur les bras, lui fit tourner tête et s'enfuir avec perte des siens. L'armée du Roi prit la ville de Rufack en Alsace, et celle de Magdebourg; et le duc Charles tournant encore tête vers l'Alsace au commencement de mars, et ayant passé le Rhin sur un pont de bateaux qu'il avoit fait construire à Neubourg, entre Brisach et Bâle, à dessein d'attaquer Montbelliard qui étoit en la protection du Roi, le duc de Rohan alla à Colmar, de là à Tann, où, commandant à chaque soldat de porter des munitions de guerre et de bouche pour trois jours, il s'achemina vers ledit duc Charles qui étoit à Porentruy, résidence de l'évêque de Bâle; mais ce pauvre prince, accoutumé à toujours fuir (1), dès qu'il en eut avis, jugeant bien que l'armée du Roi étoit trop forte pour lui, repassa le Rhin et se retira. Lors le duc de Rohan, laissant l'Alsace libre d'ennemis, passa par Bâle, et se rendit dans la Valteline avec six mille hommes de pied et mille chevaux.

La prise de Sierck, qui fut si lâchement rendue par Deschapelles, comme nous avons dit ci-dessus, ouvrit le chemin aux ennemis de se rendre maîtres de la ville de Trèves; car, dès le 25 mars, le comte d'Embden, avec deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux qu'il tira de Thionville et de Sierck, cachant son infanterie dans des bateaux couverts de tentes de toile, comme si c'eût été de la marchandise, se présente à la porte du pont et la pétarde; le fils de Bussi-Lamet, dont le père étoit lors à Coblentz, y court incontinent à la tête de son régiment, et combat si courageusement qu'il les repousse; mais les ennemis, en même temps, pétardèrent une autre porte de la ville par laquelle la cavalerie entra, qui, à l'aide des habitans qui se joignirent à elle, surmonta la résistance des nôtres, et se rendit maître de la place, prenant Bussi-Lamet et plusieurs autres prisonniers. L'électeur, qui avoit été plusieurs fois convié de se retirer à Metz, et qui en avoit volonté, mais dont sa mauvaise fortune lui avoit fait retarder l'exécution de jour à autre, fut pris et traité de paroles fort injurieusement par le comte d'Embden, son argent et ses meubles pillés devant lui, et lui emmené comme prisonnier de guerre, sans autres de ses serviteurs qu'un chapelain, deux pages et un

(1) Excepté à Nordlingen, ce semble.

valet de chambre; ce qui fut trouvé d'autant plus étrange de ses ennemis les moins intéressés, qu'outre qu'il n'avoit commis aucune action de laquelle l'Empereur pût tirer juste sujet de se plaindre, quand même il l'auroit commise, il n'avoit point été déclaré ennemi de l'Empire ni banni (1), qui sont les formes qui ont été de tout temps observées envers les moindres membres de l'Empire, quand ils auroient été même notoirement déclarés rebelles.

L'état auquel ce prince étoit réduit toucha extrêmement le Roi, et, par commisération du mauvais traitement qu'il recevoit injustement, et parce qu'il avoit eu recours à sa protection, vu qu'il étoit traité non comme un archevêque, un électeur de l'Empire et un souverain, qui n'avoit fait aucune action que ses ennemis pussent prendre sujet de lui imputer à faute, sinon que, se voyant au point de ne pouvoir être défendu par l'Empereur, ni toute sa maison, contre les armes de Suède qui l'accabloient, il avoit, pour conserver la religion catholique en ses Etats et les délivrer de leur ruine infaillible, eu recours à l'assistance du Roi qui seul le pouvoit garantir; mais qu'on exerçoit sur lui la rigueur qu'on eût pu faire sur un ennemi de l'Empereur, un rebelle de l'Empire et un déserteur de la religion, et le tout par la haine mortelle qu'ils portoient à Sa Majesté; ce qui la fit résoudre à tirer raison de cette injure, à rétablir cet Electeur en sa liberté, et en venir à une guerre ouverte contre la maison d'Autriche si elle ne se vouloit rendre aux instances qui lui en seroient faites amiablement. Et pource que le mauvais procédé des Espagnols en toutes les affaires que nous avons eues à démêler avec eux depuis tant d'années, faisoit soupçonner à Sa Majesté que leur mauvaise volonté ne se relâcheroit en ce point à ce qui étoit raisonnable, qu'ils essaieroient de tirer cette affaire en longueur par des paroles et promesses vaines, comme ils avoient fait celle du Palatinat, et qu'elle n'avoit pas accoutumé de se laisser décevoir à de tels artifices, joint qu'elle n'avoit rien à espérer de leur amitié, mais plutôt étoit bien informée de la résolution qu'ils avoient prise de lui faire la guerre dès que la commodité de leurs affaires leur en donneroit jour; Sa Majesté commença à s'y préparer, et à se munir et fortifier contre eux, au dedans et au dehors de son Etat, comme si elle la tenoit déjà assurée.

Elle envoya, le 28 janvier, le sieur de Feuquières à l'assemblée qui se tenoit à Worms des quatre cercles supérieurs de l'Allemagne, afin d'affermir ses confédérés et leur faire reprendre le courage qu'ils commençoient à perdre depuis la bataille de Nordlingen, et les détourner d'accepter les conditions du traité qui se faisoit à Pirna entre les commissaires de l'Empereur et ceux des électeurs de Saxe et de Brandebourg, et lesquelles leur devoient être envoyées par l'électeur de Brandebourg pour les leur faire agréer; elle lui donna charge de disposer le chancelier Oxenstiern à ne se point éloigner des environs de Mayence, et à reprendre vigueur en la conduite des affaires, lui offrant toute l'assistance que Sa Majesté lui pourroit rendre, d'insister à lui faire comprendre que la véritable intention de Sa Majesté étoit d'établir une paix assurée, ce qui ne pouvoit être si chacun faisoit bande à part, et si les deux couronnes de France et de Suède ne se maintenoient, pour le présent et à l'avenir, dans une étroite amitié et dans la bonne foi de leur alliance, à quoi Sa Majesté ne manqueroit nullement et ne pouvoit croire, nonobstant tous les bruits, que ledit chancelier voulût se charger de cet extrême blâme devant la Reine et le sénat de Suède, et de tous les princes de la chrétienté, d'avoir voulu chercher sa sûreté et ses intérêts particuliers en s'abandonnant aux vaines promesses des ennemis de son feu maître et de sa couronne, et se séparer du Roi et de ses alliés, qui étoient si étroitement conjoints avec lui dans une même cause; que sur ces fondemens il le confirmât au dessein de s'éloigner de tout traité particulier; pour ce qui regarde l'électeur de Saxe, que Sa Majesté l'envoie exprès vers lui, lui représente des raisons si preignantes et lui offre des conditions si avantageuses, que, s'il n'est absolument perdu de courage ou d'esprit, il ne se séparera point de la confédération, qu'il seroit néanmoins bon que ledit chancelier envoyât vers lui, au nom de tous les confédérés, quelque homme fidèle et prudent, pour le convier d'envoyer ses députés à une assemblée générale des cercles, soit à Worms ou ailleurs; et surtout qu'il induisît ledit chancelier à ne désespérer point de l'électeur de Brandebourg, lequel point néanmoins il toucheroit délicatement, et autant que le permettroit l'état des affaires; qu'il le portât aussi à le faire hâter de nouvelles levées en Suède, et à donner les ordres convenables à Bannier, afin d'appuyer le dessein de Sa Majesté pour le bien commun de ses alliés, et spécialement en ce qui regardoit la délivrance des places de Wurtemberg et des autres lieux voisins : pour ce qui concernoit le duc Bernard de Weimar, qu'il le pourroit assurer que le Roi auroit très-agréable qu'il commandât aux douze mille Allemands que Sa Majesté entretiendroit en la manière que portoit le traité fait à Paris, y observant les conditions apposées dans ledit traité

(1) Mis au ban.

sur ce sujet; que Sa Majesté consentoit qu'entre-ci et le temps auquel se feroit le traité général de la paix, il jouît du landgraviat de l'Alsace; mais, d'autant que Sa Majesté ne s'attribuoit ledit pays que comme en dépôt jusqu'à la paix, et pour le garantir des oppressions de l'un et de l'autre parti, Sa Majesté étoit obligée de se réserver la principale autorité en icelui pays, en sorte que ledit duc jouît dudit landgraviat avec la dépendance et sous l'autorité de Sadite Majesté, sans molester les habitans dudit pays par contributions ou autres charges et foule de guerre, ou par impositions de nouveaux droits, laissant l'exercice libre de la religion catholique sans y troubler aucun : quant au landgrave de Hesse-Cassel, il l'assurât qu'outre les 100,000 livres qui lui seroient délivrées à Paris, à La Haye ou à Francfort, si, durant le cours de la guerre, il se présentoit occasion d'agrandir ses États, pourvu que ce ne fût sur les biens d'Église, Sa Majesté y contribueroit volontiers tout son possible, comme aussi pour rendre ses conditions bonnes en la paix, et le conserver en la libre possession de ses États et des choses qui lui auroient été accordées par le traité de paix contre qui que ce fût : pour ce qui étoit du comte de Hanau, Sa Majesté auroit bien agréable que, pour le soulager de l'extrême dépense de la garnison qu'il tenoit dans sa ville, l'on y mît mille ou douze cents hommes, du nombre des douze mille hommes allemands que le Roi promettoit d'entretenir; pareillement Sa Majesté approuvoit le dessein proposé par les princes et villes proches du Rhin, pour la conservation des places qui sont sur ladite rivière, à condition que lesdits princes et communautés entretiendroient à leurs dépens dix ou douze mille hommes d'infanterie ou de cavalerie, selon que ledit sieur de Feuquières verroit qu'ils le pourroient faire plus commodément et plus utilement pour le bien commun, lesquelles troupes ils pourroient tenir dans les garnisons pour s'en servir au besoin; Sa Majesté tiendroit de sa part au-deçà du Rhin un pareil nombre de gens de guerre, en la même façon et pour le même dessein, lequel étoit de défendre tous ensemble les villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ils y avoient et d'empêcher le passage de ladite rivière aux ennemis; ce qui s'entendoit aussi des passages de la Moselle, du côté de Luxembourg, au cas que les ennemis la voulussent passer pour entrer dans les terres des confédérés : pour ce qui étoit du duc de Wurtemberg, que le sieur de Feuquières lui fît voir l'affection que le Roi lui portoit, par les ordres qu'il avoit donnés de secourir son pays que Sa Majesté auroit toujours un singulier soin de conserver avec l'aide des confédérés, et s'emploieroit pour rendre ses conditions les plus avantageuses qu'il se pourroit, et avec garantie pour l'avenir; que surtout ledit Feuquières, étant à l'assemblée de Worms, confirmât les confédérés en la promesse qu'ils avoient renouvelée par le dernier traité, de ne point entrer en aucun accommodement ou traité de paix sans Sa Majesté, nonobstant toutes les sollicitations de l'Empereur et de l'électeur de Saxe, mais de convenir du temps et du lieu pour une assemblée générale de tous les cercles, afin de résoudre tous ensemble ce qui seroit expédient pour le bien commun, prenant cependant les résolutions convenables, et préparant les moyens propres pour faire la guerre plus avantageusement qu'il se pourroit en délivrant par leurs forces communes les pays des confédérés.

Et afin que lesdits confédérés sussent que Sa Majesté n'omettoit chose aucune de sa part, qui pût servir au dessein qu'ils devoient avoir de contraindre les ennemis par la violence ouverte à conclure une bonne et sûre paix, et à ne point négliger durant ce temps-là les ouvertures qui s'en pourroient offrir, ledit Feuquières leur feroit entendre que Sa Majesté persistoit en la volonté qu'elle avoit de se déclarer publiquement contre la maison d'Autriche pour assurer la liberté de ses alliés; et pour faire voir qu'elle ne le faisoit pour aucun intérêt particulier, ni pour s'agrandir au préjudice du repos public, mais par le seul zèle de la justice, elle trouvoit bien à propos que lesdits confédérés se disposassent d'entrer conjointement avec elle, après l'assemblée générale des cercles, en un traité public avec l'Empereur et ses alliés, pour voir s'il y auroit moyen de couper la racine de tous les différends qui pourroient empêcher la tranquillité publique, et remettre l'Empire en sa première splendeur; sur quoi Sa Majesté, qui vouloit que toutes ses actions fussent connues à ses alliés, comme n'ayant autre objet que leur bien, leur faisoit savoir par ledit Feuquières que le Pape ayant fait entendre à Sa Majesté par ses nonces qu'il avoit obtenu de l'Empereur d'entrer en un traité public, et de convenir d'un lieu dans l'Allemagne auquel ledit Empereur, au nom de ses alliés, et Sa Majesté conjointement avec les siens, pourroient envoyer leurs ambassadeurs pour composer des présens mouvemens et faire cesser les troubles de l'Empire, Sa Majesté auroit fait réponse au Pape qu'elle ne vouloit entendre à aucun traité qu'avec le commun concours et consentement de ses confédérés, et qu'elle sauroit plus expressément leurs intentions par le sieur de Feuquières en l'assemblée de Worms, se remettant à l'avis commun pour le choix du lieu et du temps;

quant au lieu, il lui semble qu'Ulm, Francfort ou Worms seroient bien à propos; pour le temps, on en pourra délibérer à l'assemblée générale des cercles; qu'il ôtât aux confédérés la crainte qu'ils pourroient avoir que le Pape par ce moyen se mêlât de leurs affaires, même étant bien éloigné de s'entremettre de ces différends si embrouillés, Sa Majesté l'ayant rendu capable, nonobstant tout ce que les Espagnols lui avoient voulu persuader, qu'elle ne devoit et ne pouvoit se séparer de ses confédérés; que si l'assemblée de Worms se portoit d'elle-même à désirer que le Roi, comme pour l'engager davantage en leurs affaires et les autoriser, reçût lui-même la proposition de l'Empereur sur l'acceptation du lieu et du temps de l'assemblée, ledit Feuquières ne le refusât pas pour montrer que Sa Majesté s'employoit volontiers en toutes les choses qui pouvoient tourner à leur plus grand avantage, et à faire mieux connoître combien elle embrassoit leurs intérêts; que, si l'assemblée n'agréoit pas ce moyen, le sieur de Feuquières prendroit garde que le chancelier Oxenstiern, ou l'électeur de Saxe, ou le landgrave de Darmstadt, s'offrant à ménager eux-mêmes ce que dessus avec l'Empereur, ne se servissent de cette occasion pour entretenir quelque secrète intelligence entre l'Empereur et les confédérés, et se rendissent plus maîtres de la négociation et du pourparler de la paix; sur quoi ledit Feuquières prendroit sur l'heure les expédiens qu'il jugeroit plus convenables pour divertir ce mauvais effet; qu'il donneroit part aux confédérés que Sa Majesté auroit été certainement informée du traité fait à la fin de septembre, entre l'Empereur et le roi d'Espagne pour trois ans, afin de s'assurer entièrement de l'Allemagne, comme ils se promettent de faire durant ce temps-là, et y établir pour jamais la monarchie de la maison d'Autriche, tant à la ruine des autres princes catholiques que des protestans; d'où il prendroit sujet de leur faire connoître l'extrême besoin qu'ils ont de la présente assistance de Sa Majesté et de sa garantie pour l'avenir, considérant le peu d'assurance qu'ils peuvent prendre à l'Empereur, qui dépend plus que jamais des Espagnols absolument, s'étant obligé de ne pouvoir traiter sans eux et leur donner des places, montres, et le pouvoir de faire toutes sortes de levées et de logemens dans l'Empire, outre plusieurs articles secrets qui vont à l'entière destruction des droits et de la liberté dudit Empire; ce qui pourroit servir à faire voir aux alliés qu'il falloit bien se garder de conclure aucun traité avec l'Empereur que le roi d'Espagne ne souscrivît et ratifiât, pour éviter le piége infaillible où l'on tomberoit par l'artifice ordinaire des Espagnols, qui ne veulent s'engager à rien pour demeurer libres, pour faire agir l'Empereur en leur nom, et prendre leurs intérêts comme il a fait ci-devant dans le Palatinat où il les avoit établis, dedans Juliers, Rhinberg et autres lieux, sous prétexte de récompense des frais de la guerre et de mille autres inventions, dont ils ne manqueroient pas quand ils seroient les plus forts; que ledit Feuquières pourroit aussi se servir de ce que dessus, pour faire voir aux confédérés l'utilité des conseils de Sa Majesté de séparer d'avec les Espagnols les princes catholiques de l'Empire, et qu'il seroit à désirer que tous, venant à reconnoître leur commun péril, s'unissent à s'y opposer et à tourner leurs forces contre la maison d'Autriche d'où le mal peut venir.

Sa Majesté envoya aussi incontinent après, le 25 janvier, le sieur de Beauregard vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour y agir conjointement avec le sieur de Rorté, qui étoit résident près d'eux pour Sa Majesté; ils eurent ordre de dire de sa part à l'électeur de Saxe que, tandis que Sa Majesté avoit cru pouvoir assister ses alliés dans l'Empire sans y employer ses propres forces, elle s'étoit abstenue volontiers de donner les soupçons et les jalousies que les princes de la maison d'Autriche n'eussent pas manqué de faire naître, au préjudice des bonnes intentions de Sa Majesté et du bien de ses alliés; mais que leurs affaires étant réduites au point où elles étoient lors, ils fussent entrés en un soupçon bien plus apparent que Sadite Majesté eût voulu les laisser périr, en les abandonnant en un si extrême besoin. Et pour venir au particulier, ils eurent charge de lui faire entendre la raison pour laquelle les troupes du Roi étoient entrées à Manheim, qui étoit que les Impériaux étoient près d'occuper et de se rendre maîtres du pont de bateaux, par lequel seul elles pouvoient secourir les confédérés, ce qui depuis avoit donné lieu aux maréchaux de La Force et de Brezé de faire lever le siége de Heidelberg pour la seconde fois, la perte duquel tiroit nécessairement avec soi celle de toutes les provinces et places au-delà du Rhin, et du reste des troupes du duc Bernard de Weimar, contraint de repasser au-deçà le Rhin avec un extrême désordre, et sans moyen d'y subsister; que Sa Majesté, n'ayant rien plus à cœur que la paix de l'Empire et le repos de la chrétienté, approuvoit grandement le soin que ledit Électeur avoit pris d'apaiser les troubles d'Allemagne, tant par la considération de sa dignité électorale que pour ses propres intérêts et des autres princes de son parti; mais que, quelques bruits qui eussent pu courir de son accommodement avec l'Empereur, Sadite Majesté l'a-

voit toujours cru pour un prince si sage, qu'après les choses qui s'étoient passées il ne confieroit pas la sûreté de sa personne, de ses Etats et de tous ses amis, à la discrétion des Espagnols, que ledit Electeur connoissoit autant que nul autre avoir une puissance absolue sur l'esprit de l'Empereur, du roi de Hongrie et de ceux de leur conseil; que Sa Majesté étoit avertie par tous ses ambassadeurs, et par plusieurs autres voies fort secrètes et certaines, que le Roi Catholique avoit donné charge expresse à ses ministres qu'il tenoit près l'Empereur et le roi de Hongrie, comme sont les comtes d'Ognate et le marquis de Castagnède, de dissiper à quelque prix que ce fût les forces du parti protestant, et spécialement dudit électeur de Saxe, par des pourparlers et des traités d'accommodement, et de ne point craindre de promettre beaucoup plus qu'on ne leur vouloit tenir, vu que le temps et les inventions des Espagnols feroient naître assez de sujets de rompre les traités avec apparence de raison, pour ruiner après sans ressource les princes dudit parti, et ne plus exposer la maison d'Autriche au péril où elle s'étoit vue; qu'à cette fin Sa Majesté étoit assurée que l'Empereur, le roi de Hongrie et le roi d'Espagne, avoient fait une ligue pour trois ans sur la fin de septembre, signée lors par le comte d'Ognate, avec pouvoir de Sa Majesté Catholique, depuis ratifiée par lesdits princes. Sa Majesté avoit recouvré les articles de ladite ligue, qui portoient expressément dans les articles secrets que lesdits princes demeureroient obligés les uns vers les autres de s'aider de toute leur puissance, pour se délivrer de tous ceux qui pourroient troubler leurs Etats et s'opposer au bien de leurs affaires, et de ne point traiter avec aucun sans leur mutuel consentement, ce qui pouvoit faire voir audit sieur Electeur que tous les traités qu'il auroit pu faire avec l'Empereur, ne seroient de nulle valeur s'il n'en avoit la ratification expresse du roi d'Espagne, quand même le comte d'Ognate auroit signé les susdits traités. Etant de plus à considérer que quand même le roi d'Espagne auroit ratifié, si ledit Electeur n'avoit la garantie du Roi et de tous les confédérés, il demeureroit toujours au pouvoir des Espagnols d'annuler lesdits traités, quand bon leur sembleroit, par les cavillations qui ne leur étoient que trop ordinaires; que sur ces fondemens généraux ils auroient égard, pour bien commencer leur négociation, qu'il falloit y procéder diversement, selon qu'ils trouveroient l'Electeur résolu de persister à son traité fait avec l'Empereur, ou s'ils l'en voyoient diverti ou en état de le pouvoir être par les propositions de Sa Majesté. Si les choses étoient au premier point, ils lui représenteroient l'utilité qu'il pouvoit recevoir, pour affermir et même pour accroître les avantages dudit traité, de se joindre aux intentions de Sa Majesté; qu'en ce cas ils lui proposeroient en la manière suivante; [mais] de Rorté se donneroit bien garde de lui faire ladite proposition, qu'après qu'ils auroient perdu toute espérance de faire rompre son traité avec l'Empereur.

Ils lui diroient que, nonobstant cette sienne résolution de ne se point départir dudit traité, Sa Majesté, considérant le peu d'assurance que ledit Electeur et les autres princes confédérés peuvent prendre aux promesses de la maison d'Autriche, ne laisseroit pas de se résoudre à continuer l'assistance ouverte qu'elle avoit commencé de leur donner, d'où elle connoissoit bien que devoit suivre une rupture générale entre la France et la maison d'Autriche; mais que Sa Majesté préféroit à toutes sortes d'inconvéniens le désir qu'elle avoit de voir établir une bonne paix dans l'Empire, ce qui ne seroit jamais, sinon lorsque ladite maison d'Autriche verroit tous les princes qui étoient intéressés à s'opposer à leur usurpation, être unis pour la repousser par une promesse certaine d'une mutuelle garantie, ce qui faisoit que Sa Majesté ne doutoit pas que ledit Electeur ne se servît volontiers de cette bonne disposition de Sadite Majesté; et pour y coopérer il étoit besoin qu'il ne pressât pas les princes et les communautés d'accepter cette paix qu'auparavant on eût eu le loisir d'assembler tous les cercles, tant de la haute et basse Saxe que les quatre confédérés d'Heilbron, pour prendre une résolution commune, et pour agir conjointement au lieu dont on seroit convenu avec l'Empereur pour traiter de la paix générale de l'Empire, tant au nom de l'Empereur et de ses confédérés, que des protestans et de leurs alliés; que Sa Majesté, pour disposer les choses à ce point, avoit eu très-agréable que l'on eût tenu cette seconde assemblée de Worms, pour faire que les confédérés des quatre cercles convinssent sans délai des principaux points qui se pourroient traiter en ladite assemblée générale de tous les cercles, Sa Majesté se remettant du temps et du lieu à l'avis commun. Cependant il étoit nécessaire que ledit Electeur tînt son armée en bon état, et en poste tel qu'il pût continuer à donner telle jalousie à l'Empereur qu'il fût obligé de garder sa parole, et de craindre par la proximité de ses troupes le prompt dommage que ledit Empereur recevroit s'il y manquoit; étant aussi très-nécessaire qu'en ce même temps le parti protestant essayât de prendre ses avantages autant que l'occasion s'en présenteroit, ce qui ne pouvoit servir qu'à obtenir des conditions plus

justes; qu'ils assurassent ledit Electeur qu'aucun prince ne désiroit plus ardemment la paix que Sa Majesté, tant pour le bien de ses amis que pour se délivrer des grandes dépenses qu'il lui falloit faire pour leur conservation; qu'une des principales raisons qui l'avoient porté à recevoir en sa protection des places dans l'Empire, avoit été pour obliger l'Empereur, en les remettant par la paix, de mieux traiter ses alliés, et d'accepter la mutuelle garantie entre Sa Majesté et ses alliés pour la sûreté des choses promises en la paix, sans laquelle garantie Sa Majesté étoit bien du sentiment de tous ses alliés, qu'il n'y avoit nulle apparence pour l'avenir, et que sans cela faire une paix précipitée étoit pour recommencer dans peu de temps une guerre immortelle; ce qu'ils diroient en sorte que ledit Electeur connût que Sa Majesté et ses confédérés de deçà ne recevroient pas un accommodement plâtré et sans aucun fondement raisonnable, et qui ne fût soutenu pour l'avenir par cette mutuelle garantie.

Que s'ils trouvoient lieu de détourner ledit Electeur de son traité, ou de lui en faire retarder l'exécution, lors ils lui diroient que le Roi leur avoit envoyé un pouvoir en bonne forme pour traiter avec lui, et s'obliger à tenir à ses dépens dans l'Allemagne, jusques à la paix, vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux pour agir conjointement avec les troupes de tous les confédérés, selon qu'il seroit jugé plus à propos, avec l'avis dudit sieur Electeur et de l'assemblée, où l'on conviendroit des résolutions particulières qu'il y faudroit prendre, tant sur ce sujet que sur tous les autres nécessaires pour parvenir promptement à une bonne paix; que Sa Majesté, ayant commencé cette rupture, ne feroit aucune paix en Allemagne, ni même aucune trève pour plus de trois mois, que conjointement et avec l'exprès consentement dudit Electeur, et lui promettroit d'employer toutes ses forces pour garantir et maintenir contre qui que ce fût les choses promises audit Electeur par le traité de paix, étant fait avec l'intervention de Sa Majesté; auquel cas ledit Electeur s'obligeroit pareillement de ne point faire de paix ni de trève pour plus de trois mois, que conjointement et avec l'exprès consentement de Sa Majesté, et promettroit d'employer toutes ses forces pour garantir et maintenir contre qui que ce fût les choses promises à Sa Majesté par le traité de paix, étant fait avec l'intervention dudit sieur Electeur; qu'ils remontrassent audit Electeur combien ce traité lui étoit avantageux, tant pour le présent que pour l'avenir, en ce que, dès cette heure, il étoit comme impossible que ses forces, s'étant jointes à celles des alliés, sinon en même lieu au moins à même dessein, et, de plus, étant aussi aidées des vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux entretenus aux frais du Roi, ne contraignissent l'Empereur de penser à bon escient à une paix raisonnable, et à prendre plutôt les moyens de sa propre conservation en se retenant en de justes bornes, que de se laisser emporter aux persuasions des Espagnols, qui n'ont autre but que de le porter à tromper et ruiner tous ses voisins, sous des apparences de paix, pour établir la grandeur d'Espagne aux dépens de l'Empire; que tant s'en falloit que cette alliance entre Sa Majesté et l'électeur de Saxe, y comprenant celui de Brandebourg et tous ceux qui voudroient y entrer, pût retarder la paix, que c'étoit le seul moyen d'y parvenir promptement et infailliblement; que de plus il importoit grandement audit électeur de Saxe que l'Empereur avec toute la maison d'Autriche, ayant compris dans cette susdite ligue le duc de Bavière et la ligue catholique, il pût aussi lui opposer une puissance pareille à celle de Sa Majesté, alliée de si long-temps avec la maison de Saxe, et qui faisoit une estime si particulière de la personne dudit Electeur, qu'elle ne faisoit point de difficulté de la prévenir en la recherche d'une chose qui lui étoit beaucoup plus avantageuse qu'à Sa Majesté, comme étant plus exposé aux périls que la force ouverte ou que les traités frauduleux de la maison d'Autriche lui pouvoient apporter; que Sa Majesté entrant en son alliance, et s'obligeant de sa part à l'entretènement de vingt mille hommes de pied et de trois mille chevaux dans l'Empire, emploieroit toutes ses forces pour avancer les desseins et appuyer les besoins dudit Electeur, joignant au même temps, pour la même fin, autant qu'elle pourroit, toute la puissance de ses alliés en divers endroits de l'Europe; qu'ils feroient encore entendre ensuite audit Electeur que, si jusques à présent il avoit eu sujet de mécontentement de n'avoir pas été considéré par quelques-uns des confédérés autant qu'il méritoit pour sa qualité, et pour les grands avantages que le parti avoit reçus par les notables diversions et attaques de ses troupes contre les Impériaux, Sa Majesté estimoit qu'en cette conjoncture elle pourroit beaucoup plus facilement effectuer vers les confédérés qu'elle n'avoit pu jusques à cette heure le désir qu'elle avoit toujours eu de lui faire rendre toutes sortes de satisfactions, à quoi elle se vouloit employer vivement, tant en la présente assemblée de Worms qu'en l'assemblée générale des cercles; ce qui pourroit lui réussir plus aisément si ledit Electeur se joignoit aux bonnes intentions de Sa

Majesté pour le bien commun; qu'il seroit bien à propos qu'ils fissent entendre audit Electeur que l'on se pourroit tromper en la créance que, pour obtenir une bonne paix dans l'Empire, il étoit expédient de laisser entrer en rupture la maison d'Autriche avec la France et ses alliés, et que, durant cette dispute, ledit Electeur demeureroit spectateur tranquille des divers événemens; qu'au contraire, si l'électeur de Saxe et autres princes faisoient leur paix à part, ils ne pouvoient espérer le contentement de voir l'Allemagne en paix tandis que cette rupture dureroit, laquelle ne pouvoit finir que par l'entier abaissement de l'un ou de l'autre parti, auquel cas lesdits princes qui se seroient retirés d'avec les autres, n'ayant soin que de leurs intérêts particuliers, ne pourroient attendre que de grands désavantages du parti victorieux, et spécialement si la maison d'Autriche venoit à prévaloir, tous lesquels inconvéniens cesseroient par une bonne paix générale; que si ledit électeur de Saxe s'enquéroit des intérêts que le Roi pouvoit prétendre en cette paix, ils répondroient que le plus grand et le seul étoit le repos de l'Empire et ensuite de la chrétienté; que Sa Majesté ne prétendoit pas retenir les places qu'elle avoit en Allemagne; s'il leur parle de la Lorraine, qu'ils lui dissent n'avoir ordre particulier sur ce point, que toutes choses seroient terminées par un accommodement général; que si ledit Electeur parloit des différends que Sa Majesté pouvoit avoir avec le roi d'Espagne, ils lui diroient, comme d'eux-mêmes, que Sa Majesté n'avoit rien à lui demander, pourvu qu'il laissât ses alliés en repos; et, sans s'engager aux particularités, ils éviteroient de faire craindre audit Electeur que les différends entre les deux couronnes puissent retarder la paix de l'Empire; que si ledit Electeur alléguoit que si, en l'assemblée générale pour traiter la paix, le Roi y intervenoit par ses ambassadeurs, ceux d'Espagne voudroient y être, ce qui viendroit à confondre les intérêts des Allemands avec tous ceux d'autrui, ils répondroient qu'il ne se pouvoit faire autrement que Sa Majesté n'intervînt en ce traité de paix avec ses confédérés, pource qu'autrement ce seroit les abandonner, outre que, voulant remettre les places qu'il tient, la raison vouloit qu'il sût l'état des affaires, et avec quelle sûreté, tant pour lui que pour ses alliés, il pouvoit remettre lesdites places, et poser les armes; joint qu'il n'y avoit nulle assurance de traiter avec l'Empereur, s'étant obligé comme il avoit fait de ne le point faire sans les Espagnols, s'ils n'acceptoient et ratifioient cette paix; ce qui seroit autrement une manifeste tromperie et un sujet de recommencer la guerre au premier jour, par les prétextes et artifices des Espagnols, faisant joindre à leur cause l'Empereur et le roi de Hongrie sous divers prétextes, comme ils avoient fait ci-devant en diverses occasions; et quant aux différends entre les deux couronnes, s'il y intervenoit des difficultés, elles pourroient être vidées par leurs ambassadeurs qui seroient en l'assemblée ou en quelqu'autre lieu, étant de grande importance pour la fermeté de la paix de l'Empire qu'au même temps on pût ôter aux Espagnols les occasions de nouveaux troubles et d'éloigner par ce moyen un repos général à la chrétienté; ce qui accroîtroit de beaucoup la gloire dudit Electeur, d'avoir contribué à un œuvre si important, et qui ne seroit pas plus difficile que de rétablir l'Empire en sa première splendeur; que si le mélange des intérêts à démêler entre les deux couronnes pouvoit retarder l'accommodement des affaires de l'Empire, Sa Majesté commenceroit toujours volontiers, avec ledit duc de Saxe, par la paix de l'Allemagne, qui étoit maintenant son but principal; que Sa Majesté avoit jugé fort à propos que le sieur Lefler allât trouver au plutôt ledit Electeur, tant en son nom que des confédérés, pour aviser avec lui des moyens plus propres pour maintenir le bien commun; que la longueur de la première assemblée de Worms au mois de décembre dernier, qui avoit été remise à une seconde sur la fin du mois présent, avoit retardé ce voyage; que Sa Majesté avoit donné charge au sieur de Feuquières, s'en retournant à ladite assemblée son ambassadeur extraordinaire, de le faire avancer au plutôt; que cependant Sa Majesté pour ne point perdre temps avoit jugé à propos de ne point différer à lui faire entendre ses intentions, lesquelles étoient tellement à l'avantage des confédérés, qu'elle ne doutoit point qu'il ne les approuvât; que si ledit Electeur leur parloit du dernier traité fait à Paris au mois de novembre, entre Sa Majesté et les confédérés d'Heilbron, par l'envoi qu'ils y avoient fait des sieurs Lefler et Streuff, leurs ambassadeurs, que depuis ils avoient ratifié à Worms au mois de décembre dernier, par lequel Sa Majesté s'obligeoit d'entretenir douze mille hommes de pied dans l'Allemagne pour leur secours, et reçoit la protection de l'Alsace pour délivrer les confédérés du soin de ce pays-là, et leur donner plus de moyen de tourner toutes leurs forces contre leurs ennemis au-delà du Rhin, ils lui diroient n'en avoir pas été instruits par Sa Majesté, qui s'étoit remise à ce que ledit sieur Lefler pourroit en informer plus au long ledit Electeur, mais qu'en général

ils savoient bien que Sa Majesté n'avoit rien fait en cela que pour le bien des confédérés, qui en suite de ce traité avoient reçu de notables secours de Sa Majesté, qui n'avoit aucun dessein de retenir pour soi dans l'Allemagne que l'étroite amitié de ses alliés; qu'ils eussent égard de bien reconnoître, par les habitudes qu'ils pouvoient avoir par delà, et en sondant les ministres dudit Electeur, en quelle disposition il se trouveroit, pour prendre leurs mesures de lui faire des propositions convenables à l'état de ses affaires, en quoi ils observeroient, avec une grande circonspection, d'éviter, d'une part, que ledit Electeur ne se servît des ouvertures qu'ils lui feroient de la part du Roi pour avantager son traité avec l'Empereur, et, d'ailleurs, de ne pas omettre, par cette crainte, de lui représenter ce qui pourroit le porter aux intentions de Sa Majesté; qu'ils ne se laissassent pas rebuter par les longueurs extraordinaires et refus, étant besoin en une affaire dont la conclusion étoit de telle conséquence, d'user de toute sorte de diligence et d'industrie; ce qu'ils feroient, tant à l'endroit dudit Electeur que de ses conseillers, où ils trouveroient jour, spécialement vers Arnheim; qu'il pourroit être que ledit électeur de Saxe feroit grande réflexion sur l'alliance de la maison d'Autriche avec le duc de Bavière et la ligue catholique, dont il est parlé ci-dessus, pour se porter à celle du Roi; qu'ils ménageroient cette ouverture avec soin et adresse, usant de termes dont le duc de Bavière ne se pût offenser; au cas qu'on voulût s'en servir malicieusement, ils essaieroient de faire valoir les bonnes intentions de Sa Majesté parmi les princes et les députés de la haute et basse Saxe qui devoient s'assembler à Dresde pour délibérer de la paix.

Que s'ils ne voyoient ledit Electeur disposé d'entrer en ladite alliance, ils essaieroient de tirer de lui parole de ne pas presser les alliés d'accepter son traité, de leur donner loisir de faire l'assemblée de tous les cercles, de demeurer armé, et de convenir avec le Roi et les confédérés, pour l'avenir, d'une mutuelle garantie des choses qui seroient promises par la paix générale, et de ne point consentir qu'il fût procédé à l'élection du roi des Romains qu'après le décès de l'Empereur, selon que porte la bulle d'or, ou au moins jusques après la paix générale; qu'il importoit que Sa Majesté fût promptement avertie de la résolution dudit Electeur, soit d'une façon ou d'autre, laquelle ils presseroient raisonnablement, et en avertiroient Sa Majesté par le retour du sieur de Beauregard, sans le mener à Brandebourg, duquel le sieur de Rorté pourroit faire savoir la volonté par d'autres voies; que ledit sieur de Rorté ne manqueroit pas de mander la créance qu'il auroit du dessein que l'électeur de Brandebourg pourroit prendre, comme aussi d'écrire à Sa Majesté ponctuellement l'état de toutes les choses, tant sur le nombre des troupes et des desseins des deux partis, que pour ce qui concerne les traités; que si cette dépêche rencontroit le sieur de Rorté près de Brandebourg, il lui en feroit entendre la substance, et le prieroit de la part du Roi de vouloir appuyer les bonnes intentions de Sa Majesté pour le bien public près l'électeur de Saxe; et si ledit électeur de Brandebourg étoit lors porté d'accepter le traité, et de se séparer d'avec Sa Majesté et les confédérés de Heilbron contre sa promesse, ledit sieur de Rorté lui représenteroit les inconvéniens qui arriveroient de se mettre à la discrétion de la maison d'Autriche, et de demeurer abandonné de ses véritables amis, desquels il ne se sauroit passer pour la conservation de ses États, et delà et deçà; qu'au contraire s'il persistoit en la foi promise, demeurant en l'union des confédérés, il recevroit avec eux l'extrême avantage que leur apporte le secours que Sa Majesté leur donne, si considérable qu'il est impossible que les forces desdits confédérés jointes à celles de Sa Majesté ne contraignent l'Empereur à faire une paix stable, avec des conditions plus justes, et principalement avec la garantie de Sa Majesté et de tous ses alliés, sans laquelle aucune paix ne peut être durable, ni produire autre effet que la ruine de ceux qui s'y laisseront attraper; que ledit de Rorté feroit voir audit Electeur qu'il seroit facile de faire tourner à son secours les troupes commandées par Bannier, et celles qui viendroient de Suède et de Prusse à ce printemps, à quoi le Roi tiendroit la main, tandis que les troupes de Sa Majesté maintiendroient ses alliés au-deçà et au-delà du Rhin, obligeant les ennemis de leur opposer leurs principales forces; que ledit de Rorté lui dit que le Roi s'emploieroit de tout son pouvoir, demeurant en son alliance, pour accommoder ses affaires en tous les lieux où il en pouvoit avoir besoin, même avec les Suédois et Hollandais; que si ledit de Rorté voyoit qu'il fût impossible d'empêcher ledit Electeur d'entrer au traité de Saxe, et de le ratifier promptement, il lui donneroit conseil, pour ne se perdre de tous côtés en se fiant à ses ennemis et offenser ses amis, de faire trouver bon à Saxe que ledit Electeur demeurât sans se déclarer et sans s'engager à l'Empereur, pour mieux agir vers les autres confédérés, selon qu'il seroit requis pour le bien commun, et pour empêcher que, lesdits confédérés venant à succom-

ber tout-à-coup, l'Empereur et les Espagnols demeurant armés, prissent sujet de ne point tenir leur parole et de les perdre tous; qu'il ne lui dît néanmoins cela qu'à la dernière extrémité et comme de lui-même; que si cette dépêche le trouvoit à Dresde, après avoir tiré sa réponse, il ne laisseroit pas d'aller vers l'électeur de Brandebourg, pour y agir selon ce que dessus, et après retourneroit près de Saxe pour en tirer les avantages qu'il pourroit, au moins il avertiroit de ce qui se passeroit; qu'il dît au comte de Schwartzemberg que le Roi, depuis quatre jours, avoit écrit au parlement de Metz, à ce qu'il pût jouir de la terre du Boulay dans la Lorraine, où la princesse de Phalsbourg ayant part, Sa Majesté ne l'auroit jamais consenti sans l'affection qu'elle portoit audit comte et à ses enfans, et lui feroit voir que c'étoit en l'occasion des affaires présentes que le Roi attendoit des effets de la fidélité qu'il devoit à son maître et au bien commun; il verroit aussi tous les ministres dudit Electeur, qui étoient affectionnés à la France, pour leur persuader ce que dessus, et les assureroit que dans peu de jours leurs pensions leur seroient payées; qu'il prendroit garde de ne point montrer le pouvoir qu'il avoit de traiter avec Saxe, qu'au cas qu'il vît certainement qu'il voulût traiter avec le Roi, parce que s'il ne le faisoit, et qu'il mandât les propositions qui lui seroient faites de la part de Sa Majesté, et qu'il assurât avoir vu le pouvoir entre les mains dudit de Rorté, pour en convenir par écrit, cela porteroit préjudice au Roi vers ses alliés de deçà, auxquels l'on n'en avoit pas fait de si avantageuses; au lieu que s'il ne lui faisoit savoir que simplement lesdites propositions, sans lui dire qu'il eût ledit pouvoir, on leur pourroit dire que l'on les lui avoit faites pour le détourner, et que si de plus avantageuses l'eussent pu porter à rompre son traité, et à le rejoindre avec les confédérés, on les lui eût faites tout de même.

Sa Majesté renouvela les ordres qu'elle avoit donnés au sieur d'Avaux, et lui ordonna de faire tous les offices possibles pour hâter la paix entre la Pologne et la Suède, et de représenter aux Suédois l'intérêt qu'ils avoient à la conservation de leur ligue avec les princes et États leurs confédérés en Allemagne, laquelle, humainement parlant, ne pouvoit subsister avec la guerre qu'ils auroient avec les Polonais; que s'ils pouvoient à peine maintenant suffire à la guerre d'Allemagne, que feroient-ils quand un nouvel ennemi et voisin leur viendroit avec toutes les forces d'un royaume sur les bras? Ils se trouveroient contraints d'abandonner honteusement l'une ou l'autre des deux guerres, et recevoir plutôt que hâter la paix, à quelques conditions qu'on la leur pût offrir; que si les Moscovites et les Danois prenoient le temps de reprendre les provinces que Gustave leur roi avoit conquises sur eux, et favorisoient les Polonais, ou quant et eux leur déclaroient la guerre, et sous une reine mineure, en quel danger le royaume ne se trouveroit-il point réduit, joint qu'on ne pouvoit douter que l'Empereur et toute sa maison ne secourussent le roi de Pologne, dès que leurs affaires d'Allemagne se trouveroient en meilleur état; qu'ils se souvinssent que leur Roi, au milieu de ses plus heureux succès et de ses victoires, avoit estimé la trève avec la Pologne être utile à son royaume; que maintenant elle l'étoit encore davantage, bien que peut-être ne la pussent-ils continuer aux mêmes conditions, lesquelles il ne falloit pas s'étonner si, selon la raison des temps, on les admettoit plus ou moins favorables; qu'il étoit nécessaire en la tempête de décliner l'impétuosité des vagues par de petits détours du gouvernail, et qu'ils ne devoient point estimer indigne, ni de leur prudence, ni de leur courage, de relâcher maintenant, pour avoir la paix, quelque partie de ce qu'ils occupoient d'autrui; qu'ils se devoient réjouir de pouvoir être libéraux du bien de leurs voisins, et, ne donnant pas tant que rendant quelque chose de ce qu'ils avoient conquis, retenir le reste avec un nouveau titre de justice; qu'après que par ce moyen, étant augmentés de forces et de réputation, qui est si importante aux choses de la guerre, ils se seroient ouvert le chemin à soutenir avec vigueur les affaires d'Allemagne, donnant de la terreur à leurs ennemis, et à leurs confédérés un aiguillon pour poursuivre courageusement leurs desseins commencés, il leur seroit ensuite bien facile, ayant composé les affaires d'Allemagne, de mettre glorieusement et avec avantage la dernière main à tous leurs différends avec la Pologne; qu'il ne falloit point penser que, l'Allemagne étant plus éloignée d'eux que la Pologne, les affaires ne les en regardoient que de loin; que beaucoup de dangers leur pouvoient venir de ce côté-là: ceux qui étoient assiégés, s'ils étoient sages, ne regardoient pas les bras croisés et ne négligeoient pas les travaux, bien que loin d'eux, que faisoient les ennemis dont ils étoient assiégés; que ce qui se passoit en Allemagne leur appartenoit, que c'étoit le centre de leurs affaires; si la guerre qui s'y faisoit avoit bonne issue, tout viendroit à leur désir, voire même préviendroit leur désir; si au contraire, c'étoit fait d'eux; c'est pourquoi Sa Majesté leur offroit toutes les forces de son royaume pour les

assister, selon la confédération qu'elle avoit avec eux en ce grand danger, qui leur étoit imminent de la part de la maison d'Autriche, qui se vengeroit jusques à la fin, sans pouvoir s'assouvir, de tous ceux qui auroient opposé leurs forces et apporté du retardement pour quelque temps à l'avidité infinie qu'elle a de dominer, desquels ils étoient les principaux, et leur roi n'avoit été empêché d'en venir à bout pour jamais que par la précipitation de sa mort; que la maison d'Autriche n'oublieroit point cet extrême danger où elle s'étoit vue; que le premier César se souvenoit de tout, hormis des injures; mais que ceux-ci, venus de loin et non pas nés à ce nom-là, dissimulent les offenses, lesquelles bien souvent ils feignent avoir reçues, et les réservent jusques à ce qu'ils trouvent le temps et le point de s'en venger; que si la guerre avec la Pologne sembloit être la guerre propre de Suède, et lui appartenir à titre de succession, celle de l'Allemagne ne l'étoit pas moins maintenant, et lui appartenoit par le testament de Gustave, lequel, lorsqu'il fut prêt de passer en Allemagne, dit à ceux qui l'en vouloient déconseiller sur la considération des dangers auxquels il exposoit sa personne, qu'il croyoit que la vertu et le courage des Suédois étoient tels qu'ils n'avoient que faire de lui pour chef, et que s'il n'étoit assuré que si Dieu disposoit de de lui ils mettroient à fin le dessein qu'ils avoient entrepris, il se repentiroit d'être leur roi; au reste, qu'une plus puissante raison les y devoit faire résoudre, qui étoit que non-seulement leur obligation et leur foi dans les traités leur persuadoit de continuer fortement et courageusement la guerre en Allemagne, mais leur propre utilité même les y obligeoit; que si l'utile et l'honnête concouroient ensemble, ce que la mémoire glorieuse de leur roi désiroit d'eux, la nécessité de leurs affaires le requéroit semblablement, d'autant qu'ils étoient arrivés si avant qu'ils ne s'en pouvoient plus retirer, joint que quand ils le pourroient, et que ce fût même encore à commencer, il y avoit de la différence entre l'une et l'autre guerre, et la facilité et l'incommodité de l'une et de l'autre; qu'il n'y auroit pas lieu à délibérer pour eux; que la guerre d'Allemagne se nourrit et s'entretient d'elle-même, et est facilitée par la confédération de plusieurs princes, États et cités libres; qu'ils porteroient seuls le poids de celle de Pologne, qui les épuiseroit d'hommes, de blé et d'argent, avec espérance de peu d'avantage au prix de celui que la guerre d'Allemagne leur promettoit; de pouvoir suffire à toutes les deux guerres ensemble, c'étoit une chose difficile à croire qu'ils le pussent, quoique leurs armes et leur valeur par mer et par terre fussent connues de tout le monde, qu'il y eût autant de capitaines parmi eux que de soldats, et autant de généraux d'armée que de capitaines, comme le roi Gustave répondit au sieur de Charnacé, qui lui demandoit quels chefs de guerre il menoit avec lui; lui montrant sept ou huit de ses sénateurs, qui lors par hasard se trouvèrent près de lui : « Tous ceux-là, lui dit-il, sont autant de généraux d'armée; » que le Roi connoissoit le mérite et la vertu de la noblesse suédoise principalement, dont la force, la grandeur du corps, le courage et la science de la guerre étoit si grande en eux tous, que qui ne les connoîtroit pas ne s'imagineroit pas qu'ils fussent d'une seule nation, mais les jugeroit être choisis de toutes celles de la terre; mais néanmoins que deux guerres à la fois contre deux grands princes, ne se pouvoient faire avec une juste espérance de victoire; qu'Alexandre même n'avoit combattu que contre un ennemi à la fois, et que celui qu'ils avoient en Allemagne en contenoit plusieurs en soi, savoir est tous ceux de la maison d'Autriche, et tous leurs partisans; qu'enfin quand il n'y auroit autre chose, cela seul les devoit faire résoudre, qui étoit que leurs ennemis capitaux ne désiroient rien plus ardemment que de les voir aux mains avec les Polonais, et ne craignoient rien davantage que la prolongation de la trève, pour laquelle empêcher ils promettoient déjà secours aux Polonais contre eux, sans en être requis, et leur avoient déjà dépêché un ambassadeur exprès sur ce sujet; que Sa Majesté ne les abandonneroit pas, qu'elle divertiroit les forces de ladite maison d'Autriche en Italie et aux Grisons, augmenteroit ses armées aux frontières d'Allemagne et dans l'Alsace; qu'elle avoit secouru le duc Bernard de Weimar, avoit deux fois fait lever le siége de devant Heidelberg, fait passer le Rhin à son armée; et bien qu'elle vît bien où toutes ces choses alloient et se termineroient à la fin, elle méprisoit courageusement, et ne s'éloignoit pas d'une guerre ouverte entre l'ennemi commun, pour la conservation de la liberté d'Allemagne et des confédérés. Ledit sieur d'Avaux y servit si bien Sa Majesté, que par son entremise et bonne conduite une trève de vingt-six ans fut faite le 12 septembre ensuivant entre la Pologne et la Suède, nonobstant laquelle le chancelier Oxenstiern ne laissa pas de perdre le cœur, comme nous verrons ci-après.

Sa Majesté fit le 8 février un traité de ligue offensive et défensive avec les Hollandais, pour prévenir les malheurs qui pouvoient arriver de l'injuste procédé des Espagnols, qui se servoient

de tous moyens pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins, les tenir divisés entre eux, et rendre la guerre immortelle dans la chrétienté. Il y avoit long-temps que lesdits Hollandais en sollicitoient Sa Majesté, et s'étoient depuis quelque temps laissés entendre assez clairement qu'étant las de continuer la guerre ils feroient la trève à quelque prix que ce fût si le Roi ne se déclaroit ouvertement. Sa Majesté avoit toujours différé d'en venir à cette extrémité; mais enfin elle s'y sentit obligée, et convint avec eux que si les Espagnols ne se disposoient à des termes raisonnables d'accommodement, ains continuoient dans les mauvais desseins qu'ils avoient contre la France et lesdits sieurs les États, comme le traité passé à Bruxelles le 12 mai dernier (1) pour mettre la guerre dans la France, la prise de don Juan de Menesses, trouvé le 11 septembre dernier visitant à minuit les entrées et passages du royaume du côté du Languedoc, et l'armement naval qui avoit été fait à Naples l'année dernière pour descendre en Provence, et divers autres desseins connus par voies indubitables, le justifioient au respect du royaume, et les pernicieux desseins qu'ils avoient continuellement entrepris et fomentés de tous côtés à la ruine des Provinces-Unies, avec ce refus qu'ils avoient fait des conditions qui, même de leur part, avoient été proposées auxdits sieurs les États, le vérifioient à leur égard, elle romproit à guerre ouverte avec lesdits Espagnols; et lesdits sieurs les États, de leur part, continueroient à leur faire la guerre de toute leur force, sans qu'ils pussent faire paix ni trève que d'un commun consentement; qu'ils mettroient en campagne chacun d'eux une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux, avec l'attirail et le canon nécessaires à un tel corps, et que les deux armées se joindroient dans les Pays-Bas en un lieu dont il seroit convenu; et que pour garder cependant les côtes de France et de Hollande, le Roi et les États mettroient en mer chacun quinze vaisseaux de guerre pour nettoyer la mer Océane et le canal, et tenir les côtes libres, afin que le commerce n'y fût troublé; moyennant quoi Sa Majesté seroit déchargée des deux millions qu'elle leur avoit accordés tous les ans par le traité de l'année précédente.

Sa Majesté envoya quelque temps après le baron de Charnacé pour s'accorder avec les États du lieu où les armées pourroient plus commodément et utilement se joindre, en exécution dudit traité, comme aussi de ce qui devroit être fait en la jonction des armées pour le bien commun. Cette jonction se pouvoit faire par deux divers endroits: le premier étoit par la côte de Flandre, l'armée du Roi marchant de Calais, et celle de messieurs les États de l'Écluse, à même jour, pour se joindre vers Dixmude, puis de là, sans s'arrêter à aucun siége, marcher ensemble aux ennemis, et les combattre en quelque lieu qu'ils allassent; qu'en ce cas les ennemis ou se tiendroient en corps d'armée entre Gand et Anvers pour couvrir les principales de leurs places, savoir est Gand, Anvers, Malines, Bruxelles, Louvain, ou ils se viendroient camper sur la Lys ou l'Escaut, aux environs de Courtray, pour couvrir toute la Flandre, estimant que s'ils nous voyoient marcher vers Gand ou Anvers, ils y seroient aussitôt que nous en coulant sur une de ces deux rivières; s'ils prenoient le premier poste, il seroit malaisé de les forcer à combattre à cause que l'Escaut est grand en ce lieu, et qu'il y a quantité de canaux; mais en ce cas ils laissoient toute la côte et le cœur de la Flandre ouvert tirant vers Ypres, Lille et Tournay; s'ils prenoient le second poste, difficilement pourroient-ils éviter de donner une bataille, parce que la rivière est étroite et qu'il n'y a point de canaux, dont le succès nous seroit apparemment avantageux. Le second lieu où l'on se pouvoit joindre étoit aux environs de Namur et pays de Liége, l'armée du Roi partant de Rocroy et pays de Château-Renault, et celle de messieurs les États du pays de Gueldre, pour arriver en même temps aux environs de Namur, et marcher conjointement dans le cœur du pays vers les ennemis. Que cette conjonction sembleroit peut-être difficile à messieurs les États pour la longueur du chemin qu'ils auroient à faire, et le hasard où ils se mettroient d'être contraints de venir en un combat général; mais si elle étoit une fois faite, les ennemis pourroient moins facilement que de l'autre côté nous empêcher de les aller combattre, vu qu'il n'y a point de rivière jusqu'à Gand et Anvers. Pour ce qui étoit de l'emploi des armées lorsqu'elles seroient jointes, on en pouvoit réduire le dessein à deux chefs principaux: l'un d'aller aux ennemis en quelque lieu qu'ils fussent, et leur donner bataille; l'autre d'attaquer les principales places des provinces et s'en rendre maître par siége. Qu'il y avoit tant de longueurs, d'inconvéniens, et si peu de profit en ce dernier dessein, en l'exécution duquel une seule place pouvoit ruiner les plus florissantes armées qu'on pût mettre sur pied, qu'il n'y avoit point d'apparence de le suivre, et partant, on estimoit qu'il falloit de nécessité poursuivre les ennemis, et les contraindre, en quelque lieu qu'ils fussent, de venir à un combat général, qui ne se pouvoit donner apparemment qu'avec avantage,

(1) Avec le duc d'Orléans.

ayant de si grandes forces et un si bon chef. Qu'étant maître de la campagne, on le seroit de tout le pays et de toutes les villes non fortifiées; par ce moyen on entretiendroit facilement les armées complètes, on empêcheroit les levées des ennemis, et, ayant plus d'argent qu'eux, on attireroit une partie de leurs soldats; et quand même on ne les pourroit contraindre à venir à une bataille, le moindre échec qui leur arriveroit seroit capable d'apporter de grandes révolutions dans le pays, après quoi on en auroit les meilleures places avec moins de difficultés qu'on n'emporteroit pas maintenant les moindres; que ledit sieur de Charnacé insisteroit à cette résolution comme la seule dont on pouvoit tirer profit, et feroit savoir à messieurs les États et à M. le prince d'Orange que l'armée du Roi seroit en état de marcher sur la frontière de Champagne au 15 d'avril : quant à ce qui étoit des vivres, il confèreroit avec lesdits sieurs les États et M. le prince d'Orange de tous les moyens qu'il y auroit d'en avoir en tous les lieux où on se résoudroit de faire marcher les armées; qu'il pourroit arrêter et conclure avec messieurs les États et M. le prince d'Orange l'entrée et la marche de l'armée du Roi conformément à ce que dessus, Sa Majesté lui en donnant pouvoir.

Sa Majesté, pour être assistée en ce juste dessein des forces du roi de la Grande-Bretagne, donna ordre à son ambassadeur de lui représenter que Sadite Majesté et lesdits sieurs les Etats s'étoient réservé de l'y comprendre comme leur bon voisin et ancien allié, s'obligeant à maintenir le prince Palatin dans les droits du Palatinat, excepté pour ce qui est de l'électorat, dont on se remettroit aux électeurs de l'Empire et au traité qui pourroit être fait d'une paix générale en Allemagne; et pour rendre de toutes parts les intérêts du prince Palatin plus assurés, et faire cesser à l'avenir toutes les prétentions qui seroient au contraire, Sa Majesté s'emploieroit de tout son pouvoir, au temps d'un traité général dans l'Empire, pour faire que le duc de Bavière fût satisfait des prétentions qu'il pourroit avoir sur les Etats dudit prince Palatin; que Sadite Majesté et les Provinces-Unies s'obligeroient de ne faire aucune paix avec l'Empereur et le roi d'Espagne, que ledit Empereur n'eût levé le ban impérial interjeté contre le Palatin, et ensuite ils promettroient de défendre ledit prince Palatin contre tous ceux qui le voudroient troubler à l'avenir en la jouissance de ses Etats; que si les Etats du roi de la Grande-Bretagne venoient à être attaqués par qui que ce fût, en suite du présent traité, ou pour le sujet de l'assistance qu'il rendroit au prince Palatin, ou pour quelqu'autre que ce pût être, le roi Très-Chrétien et les Provinces-Unies ne pourroient assister les ennemis dudit roi de la Grande-Bretagne, ains défendroient à leurs dépens ses Etats avec le nombre d'hommes qui seroit convenu. Et pour fortifier cette négociation, elle envoya le sieur de Senneterre ambassadeur extraordinaire vers ledit Roi, et lui donna avis que ledit Roi entreroit mal volontiers en tous les desseins où il faudroit qu'il contribuât hommes ou argent; qu'il ne falloit pas néanmoins laisser de traiter, se montrant prêts à tout et essayant de le réduire à la neutralité, et lui faire comprendre vivement le dessein qu'ont les Espagnols de l'engager à la guerre contre la France et la Hollande, ce qui le jetteroit dans des frais insupportables et dans une totale rupture de leur commerce, outre leur mauvaise foi et le blâme irréparable qu'il recevroit de rompre avec les anciens alliés qui le recherchoient d'amitié, pour des gens qui ne feroient jamais que se moquer de lui, et qui auroient toujours des intérêts contraires; qu'il ne seroit pas mal à propos de lui faire sentir avec adresse que les Espagnols, qui savent n'être fondés en aucune bonne raison pour arriver à cette fin, se vantoient d'avoir grande confiance en leurs doublons pour les particuliers d'Angleterre, ce qu'en France on ne vouloit croire; que ledit sieur de Senneterre tâcheroit, autant qu'il pourroit, de découvrir si le soupçon que quelques-uns avoient que les ministres du roi de la Grande-Bretagne ne portoient ledit Roi à faire semblant de traiter avec la France que pour en pénétrer les desseins, étoit véritable, parce que, si ledit soupçon avoit fondement, il falloit bien se garder de découvrir l'intention qu'on avoit de venir à la guerre; au lieu que s'il étoit faux, et que le roi de la Grande-Bretagne voulût tout de bon entrer en traité, il faudroit que ledit sieur de Senneterre agît plus ouvertement, sans toutefois se découvrir tout-à-fait du dessein de la guerre qu'après qu'il en auroit ordre de France, en réponse des dépêches qui seroient par lui envoyées sur ce sujet.

Et pource qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté s'assurât aussi des Suisses, elle envoya, le 20 février, le sieur Meliand son ambassadeur en Suisse, afin d'essayer de composer les divisions qui commençoient à naître parmi eux sous prétexte de la religion, ce qui étoit fort important à Sa Majesté, l'autorité de laquelle étoit plus considérable quand ils étoient en bonne intelligence ensemble; et pource que ces peuples-là, à cause de la nécessité d'argent qui est parmi eux, en sont fort avides, elle lui donna charge de l'excuser particulièrement envers les cantons

catholiques, si elle ne leur avoit jusqu'alors fait payer leurs pensions si exactement qu'il étoit requis et qu'ils eussent pu désirer, Sa Majesté en ayant été empêchée par les grandes et continuelles guerres qu'elle avoit eues en son Etat, lesquelles étant maintenant cessées, et Sa Majesté étant obéie de ses sujets et redoutée de ses ennemis, comme elle en avoit plus de pouvoir, en avoit aussi la volonté entière. Elle lui ordonna d'essayer de terminer le différend qui s'étoit mû entre les cantons catholiques et celui de Zurich, sur le sujet du siége de Constance par le maréchal Horn, d'autant que ledit maréchal, qui commandoit une des armées suédoises, venant à assiéger Constance pour ôter la commodité de cette place au duc de Feria (1), qui passoit lors d'Italie en Allemagne, obtint libre passage de ceux de Zurich au pont de Stein pour entrer dans le marquisat de Turgau, dont les terres aboutissent de tous côtés aux fossés de ladite ville de Constance sur le Rhin, et ce au préjudice d'une convention faite entre les cinq cantons catholiques et celui de Zurich, seigneurs dominans par indivis dudit marquisat de Turgau, par laquelle lesdits cantons catholiques et de Zurich étoient demeurés d'accord de ne permettre en façon du monde que ladite ville fût assiégée par qui que ce fût. Cette convention fut arrêtée entre lesdits cantons sur l'instance que l'évêque de Constance faisoit lors de fortifier ladite ville, ce qui auroit été de trop grande importance aux Suisses en général. La contravention commise par ledit canton de Zurich à ladite convention, fit prendre auxdits cinq cantons catholiques les armes contre eux, en sorte que les affaires étoient prêtes de tomber en une grande confusion dans la Suisse, si le Roi et les cantons non intéressés en cette affaire, catholiques et protestans, n'y eussent mis la main et modéré l'ardeur des uns et des autres en la dernière assemblée à Bade, où le duc de Rohan fit les offices nécessaires sur ce sujet, par personne envoyée exprès en ladite assemblée, de sorte que les armes furent posées de part et d'autre; mais les cinq cantons catholiques firent informer contre aucuns dudit pays de Turgau, qu'ils prétendoient avoir été d'intelligence avec lesdits de Zurich pour favoriser les Suédois, et spécialement contre un colonel nommé Kesselring, qu'ils mirent prisonnier à Schwitz, ce qui pouvoit rallumer le feu s'il n'y eût été promptement pourvu. On avoit convoqué une diète générale à Frawenfeld, audit pays de Turgau, à cet effet, et généralement pour terminer toutes choses entre les cantons de diverses religions. Onze des treize cantons y avoient envoyé leurs députés, mais ceux d'Uri et d'Underwald n'y ayant envoyé personne de leur part, les autres s'étoient séparés sans rien faire; ce qui étoit de grande conséquence pour être un témoignage évident de désunion en cette république, et d'une ruine prochaine s'il n'y étoit fortement remédié, sa subsistance consistant principalement aux communes résolutions qui étoient prises en telles assemblées, que l'on ne pourroit faire désormais si les autres cantons vouloient ci-après, à l'exemple de ceux-ci, sur les moindres mécontentemens ou dégoûts, n'y députer personne de leur part. Sa Majesté lui ordonna de tenir la main à ce qu'il en fût convoqué une autre, et qu'il y fût pris des résolutions telles qu'il conviendroit pour le repos et la tranquillité de ces peuples, par le rétablissement de la bonne intelligence et parfaite union entre eux, et de faire tous les offices possibles en faveur dudit Kesselring, sergent-major de Turgau, qui étoit encore lors prisonnier à Schwitz, sur le sujet duquel on avoit tenu plusieurs diètes, tant générales que particulières, des cantons catholiques et protestans, ceux-là voulant tirer de ce prisonnier, par violence de tourmens, quelque confession pour preuve que le canton de Zurich avoit colludé avec les Suédois en leur expédition contre Constance, lui faisant à cet effet faire son procès par juges incompétens et à leur dévotion, savoir est les prévôts des compagnies qu'ils avoient sur pied lors dudit siége de Constance et de la prise dudit Kesselring, et ce contre l'usage du Turgau, dont la juridiction criminelle appartient à dix des cantons, et les protestans pour aviser quel ressentiment ils témoigneroient de ce procédé des cantons catholiques; que le sieur Vialart, qui l'avoit précédé en ladite ambassade, avoit fort travaillé, avec l'assistance des cantons non intéressés en cette affaire, pour l'accommoder, et faire venir les parties à quelque expédient, mais sans fruit du côté desdits cantons catholiques, qui étoient toujours demeurés opiniâtres contre tout ce qui leur avoit été proposé, faisant appliquer diverses fois ledit Kesselring à la question, sans avoir égard aux offices dudit sieur Vialart, qui avoit été même obligé sur la fin de les faire avec plus de retenue par la malice desdits cantons catholiques, qui disoient que le Roi intervenoit en cette affaire, de crainte que l'on découvrît par les confessions de cet homme quelle part Sa Majesté avoit eue au siége de Constance: tant y a, soit que lesdits cantons catholiques eussent extorqué dudit Kesselring, à force de tourmens, ce qu'ils désiroient, ou que le temps eût modéré la passion qu'ils avoient en cette affaire, elle étoit mainte-

(1) Ceci se passa en août et septembre.

nant comme assoupie; et il se disoit qu'ils étoient fort empêchés de ce prisonnier; que, si lesdits prévôts étoient payés des frais de son procès, il seroit peut-être bientôt mis en liberté; s'il ne tenoit qu'à cela, qu'il donnât sous main l'argent qu'il seroit besoin, mais qu'il essayât premièrement à trouver quelque expédient en cette affaire, ou faire en sorte que les catholiques se portassent à ceux qui furent mis en avant le 27 mai dernier (1), qui étoient que ledit Kesselring fût représenté aux députés des treize cantons, ou des dix susdits ayant la juridiction criminelle du Turgau, ou des cinq non intéressés, ou des sept qui ont droit dans la Thurgovie, et que ce dernier ne seroit pas, ce semble, à propos, vu que lesdits sept cantons étoient parties en cette affaire; que la mauvaise intelligence et les aigreurs desdits cantons catholiques et protestans continuant toujours, ils avoient pris les uns et les autres des avantages en divers temps de la prospérité des affaires de leurs voisins faisant profession de semblable religion, les protestans du succès des Suédois et de leurs confédérés en Allemagne, et les catholiques de celui des armes de la maison d'Autriche. Il étoit vrai qu'il n'avoit point paru de liaison des premiers avec lesdits Suédois par traité formel entre eux; bien étoit-il certain que leurs vœux étoient pour les Suédois, et il y avoit grande apparence que le canton de Zurich avoit laissé prendre volontairement au maréchal Horn son passage par la ville et pont de Stein, qui appartient audit canton, pour aller assiéger Constance, mais que les catholiques s'étoient portés à plus grandes extrémités par le renouvellement qu'ils avoient fait de leur alliance de l'année 1587 avec le roi d'Espagne, confirmée en 1604, laquelle alliance avoit été autrefois tellement reconnue par lesdits cantons catholiques pour contraire à celle que tous les cantons ont avec cette couronne, renouvelée en 1602, que, sur l'instance de leurs ambassadeurs, le défunt Roi, de glorieuse mémoire, leur avoit accordé une déclaration par laquelle il consentit que, nonobstant le traité de ladite année 1602, lesdits cantons catholiques pussent réserver le duché de Milan, pour la défense duquel ils avoient ladite alliance avec Espagne. Or le terme du traité de ladite alliance des cantons catholiques avec Espagne, pour ledit duché de Milan, étant fini, celle de France subsistoit, et ils ne pouvoient, sans contrevenir à celui de 1602, renouveler leur traité avec Espagne que du consentement du Roi, la déclaration susdite du défunt Roi son père ne pouvant être étendue jusque-là, ne regardant que le passé et non pas l'avenir; et néanmoins leur passion aveuglée contre les cantons protestans les avoit portés à passer pardessus cette considération, et à ne se contenter pas de l'alliance de Sa Majesté, comme étant neutre et désireuse de pacifier et accommoder leurs différends, plutôt que d'épouser leurs querelles et passions; de sorte que lesdits cantons catholiques avoient renouvelé cette année dernière leurdite alliance avec Espagne, y étant attirés par les promesses de l'Infant cardinal, qui étoit lors à Milan, et par les sollicitations du comte de Casate, ambassadeur d'Espagne en Suisse; et non-seulement ils avoient compris dans cette alliance le duché de Milan, mais ils avoient ajouté de nouveau le comté de Bourgogne. Qu'il étoit à remarquer que, comme lesdits cantons catholiques étoient sur le point de conclure ledit renouvellement, ils envoyèrent au Roi en députation les colonels Birker, Reding et Zurlauben, chargés de divers ordres, mais spécialement des assurances formelles de la continuation de leur observance vers Sa Majesté, et qu'ils désiroient avoir son alliance dans l'estime qu'il convient : procédé éloigné de l'ancienne sincérité de ces peuples, entre lesquels les plus zélés pour l'Espagne s'étoient avisés de la députation de ces trois personnes, comme étant les plus affectionnées vers cette couronne, afin de pouvoir plus facilement en leur absence faire leur traité avec Espagne, comme ils le conclurent pendant que lesdits colonels étoient ici en députation; que lesdits cantons catholiques écrivirent depuis au Roi, pour donner à Sa Majesté quelques excuses sur ledit traité; mais, comme elles n'étoient pas recevables, il n'y avoit pas été fait ici grande considération. Surtout Sa Majesté avoit trouvé étrange qu'ils eussent ajouté le comté de Bourgogne à l'ancienne alliance défensive pour la duché de Milan seulement, et ce en un temps que les armes du Roi n'étoient pas éloignées dudit comté; que c'étoit de quoi elle avoit plus de sujet d'être mal satisfaite, lesdits cantons ayant fait paroître en cela n'être pas assez soigneux d'éviter les occasions de se rencontrer les armes à la main contre Sa Majesté et le bien de son service; que le sieur Vialart avoit de là pris sujet de traiter lesdits cantons catholiques différemment des autres, ne leur faisant aucune part de l'argent du Roi qu'il avoit à faire distribuer en Suisse; ce que ledit sieur Meliand pourroit continuer, leur faisant connoître que s'ils demeuroient dans les termes de leur nouvelle alliance, celle qu'ils ont avec cette couronne ne pouvant subsister, il n'étoit pas juste qu'ils prétendissent

(1) 1634.

participer aux bienfaits du Roi conformément à icelle; que leur procédé, lors de la conclusion dudit renouvellement, ne pouvoit être soutenu, et néanmoins que par sa bonté elle ne vouloit point y faire de réflexion; mais au contraire, qu'elle étoit aussi affectionnée pour leur bien que jamais, pourvu qu'ils donnassent sujet à Sa Majesté, par une meilleure conduite en son endroit, de le leur témoigner ainsi par ses bienfaits. Sa Majesté ordonna au duc de Rohan, qu'elle avoit envoyé, à la fin de l'année dernière, commander une de ses armées en l'Alsace, de passer avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux aux Grisons, pour, avec leur assistance et celle des Suisses, se saisir de la Valteline, la remettre en la puissance de leurs seigneurs, et y bâtir des forts pour en fermer le passage aux troupes que le roi d'Espagne voudroit faire passer d'Italie en Allemagne, et le contraindre de leur faire prendre le chemin des petits cantons, qui est fort long et fort difficile, ce qui fait que les troupes s'y dissipent facilement.

Afin que le roi d'Espagne ne demeurât pas libre en Italie de pouvoir disposer de toutes ses forces pour les faire passer en ses autres États contre le Roi, Sa Majesté crut devoir faire quelque ligue avec les princes italiens, pour y tenir les armes dudit Roi sur la défensive, et envoya en Italie, dès le commencement de l'année, le sieur de Bellièvre son ambassadeur, afin de traiter avec eux, et principalement avec le duc de Savoie, de l'entremise duquel, à cause que ses États sont assis entre la France et le Milanais, le Roi avoit le plus de besoin, afin qu'ils convinssent tous avec Sa Majesté pour la défense de la liberté commune. Les ducs de Mantoue et de Parme en étoient déjà d'accord avec Sa Majesté. Le duc de Savoie, comme le plus puissant et le plus nécessaire, eut plus de difficulté à s'y résoudre; ce qu'il fit néanmoins, et en passa un traité avec Sa Majesté. Quant aux Vénitiens, il étoit certain qu'ils ne se joindroient pas des premiers en ce parti; ce qui fit qu'on se contenta de leur ôter toutes occasions de dégoût qui les en eût pu éloigner entièrement, et de faire même qu'ils ne s'y opposassent pas. Pour Sa Sainteté, il n'étoit pas raisonnable d'accroître les ombrages des Espagnols contre elle; et bien qu'il fût croyable qu'elle n'auroit pas désagréable de voir réprimer leur insolence, on devoit toutefois par respect s'abstenir de l'engager en ce dessein. Le Roi ensuite envoya près du duc de Savoie le sieur d'Emery son ambassadeur ordinaire, pour avoir l'œil à l'exécution de ce qui avoit été accordé entre eux; et pource que l'on avoit eu avis du côté de Gênes, Provence et autres endroits, que le duc de Savoie n'étoit pas mal avec les Espagnols, et même qu'il étoit d'accord avec eux, il eut charge particulière d'essayer de s'éclaircir, sans faire connoître que le Roi eût aucune méfiance de lui, et pour cet effet presser de commencer au plutôt l'exécution du traité de ligue; ce qui seroit un assuré témoignage qu'il agiroit sincèrement avec le Roi, Sa Majesté désirant de sa part se l'attacher étroitement, comme pouvant plus utilement qu'aucun autre prince contribuer à ses bonnes intentions et desseins pour le regard de l'Italie.

Le Roi, désirant aussi s'assurer du côté de la Lorraine et la mettre en état de s'y défendre contre les ennemis, et rendre ces peuples plus prompts et enclins à leur devoir vers Sa Majesté, envoya à Nancy le marquis de Sourdis pour y faire désarmer les habitans, et sortir hors de la ville ceux qu'on soupçonneroit avoir intelligence avec le duc Charles et dont on ne se pourroit assurer pour le service de Sa Majesté, et envoya le prince de Condé en Lorraine en qualité de son lieutenant général, représentant sa propre personne, avec pleine autorité et ordre particulier de mettre ladite province en sûreté (1), chassant de Nancy et autres villes qu'il estimeroit à propos tous les habitans qu'il jugeroit devoir être suspects à Sa Majesté, et faisant savoir aux autres, par telle voie qu'il estimeroit plus propre, que le premier qui feroit quelque acte contraire à l'affection qu'il devoit à Sa Majesté, seroit pendu sans rémission, comme aussi de voir quelles places il étoit expédient pour le service du Roi d'y faire démolir ou fortifier, soit qu'elles appartinssent à Sa Majesté ou à ses sujets, et d'y donner tel ordre qu'il jugeroit plus convenable. Sa Majesté lui ordonna de plus qu'il visitât l'armée que le maréchal de La Force avoit amenée, et en fît une revue si exacte qu'il pût savoir le nombre effectif des gens qui y étoient. Elle désira en outre qu'il vît les troupes qui étoient en état de se remettre, celles qu'on seroit contraint de réformer, le moyen de le faire en conservant les soldats qui resteroient et ne mécontentant pas les chefs, ains les assurant de quelque paie et marque d'honneur. Elle lui envoya des lettres de déclaration, par lesquelles Sa Majesté, ayant trop souvent éprouvé l'ingratitude des Lorrains et le peu de ressentiment qu'ils avoient du bon traitement qu'il leur faisoit jusques alors en ordonnant de faire payer par ses troupes tous les vivres et les denrées qui leur étoient fournis dans ledit pays, avec la même discipline que celle qui est observée dans ce royaume, ordonnoit le 22 mai, qu'en

(1) Cet emploi, non de guerre, mais de haute police, ressemble tout à fait à celui que ce prince avait eu en 1629 contre les huguenots.

punition de leur désobéissance, toutes ses troupes seroient désormais entretenues des contributions qui seroient levées dans ledit pays, en la même manière que celles qui étoient entretenues dans les Etats voisins, et que les principaux gentilshommes du pays seroient obligés de venir demeurer en France aux lieux qui leur seroient ordonnés, et dans le temps qui leur seroit prescrit par le prince de Condé, son lieutenant général en son armée de Lorraine. Ledit prince s'acquitta fort soigneusement de sa charge; et d'autant qu'il reconnut que, par fraude et connivence, plusieurs pères, mères, oncles, tuteurs et autres parens, envoyoient librement contre le service du Roi les enfans, neveux, pupilles on autres qui étoient sous leur puissance, s'excusant qu'ils y étoient allés contre leur commandement, ledit prince fit une ordonnance par laquelle il leur enjoignoit de les faire revenir, sous peine de confiscation de leurs personnes et de leurs biens, et de leur faire faire nouveau serment de fidélité à Sa Majesté par devant ses juges; ce qui réprima la licence qu'ils prenoient d'aller impunément, contre ce qu'ils avoient promis au Roi, dans les armées de ses ennemis.

Le Roi envoya aussi en toute diligence en Provence pour s'informer de tout ce qui étoit nécessaire d'y être fait pour la sûreté de la côte et des îles, sur lesquelles il étoit à craindre que les Espagnols fissent des entreprises; et, par un hasard qui arrive assez souvent dans les conseils des hommes qui sont incertains, on pourvut à toutes les places de la côte en terre-ferme et aux îles d'Hyères, sur lesquelles, et le duc de Savoie et le roi d'Espagne, Philippe II, avoient eu plusieurs fois des desseins, et on eut moins d'égard aux îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, tant pource qu'elles étoient petites, celle de Saint-Honorat n'ayant que demi-lieue de circuit, et celle de Sainte-Marguerite trois milles, que pour ce que ni l'une ni l'autre n'étoient pas estimées avoir des ports où les vaisseaux pussent être à l'abri; et néanmoins, nous verrons ci-après que ce fut là où vint fondre l'orage, dont Dieu, la prudence du Roi et la valeur des siens nous ont garantis, et qu'il a été facile d'y faire un port si excellent, que non-seulement les barques, mais les galères et les vaisseaux de guerre y étoient en sûreté dans les plus grandes tempêtes. Sa Majesté termina aussi, par un bon réglement qu'elle fit faire en son conseil, les contestations et différends qui étoient entre le maréchal de Vitry et les compagnies souveraines de Provence, pour lesquels elle avoit fait venir les uns et les autres à la cour; elle renvoya ledit maréchal en son gouvernement, et manda au sieur de Saint-Chamont, qu'elle avoit envoyé dans la province pour y commander comme lieutenant général au gouvernement en l'absence dudit sieur de Vitry, d'en sortir et de se retirer en sa maison, son service ne permettant pas que deux personnes qui ne s'aimoient pas et qui vouloient partager l'autorité demeurassent en même lieu. Sa Majesté donna ordre au duc d'Halluin, gouverneur de Languedoc, d'y lever quatre régimens, en arrher autant, faire mettre sur pied quatre compagnies de cavalerie, et avertir la noblesse de se tenir prête, pour s'opposer aux desseins qu'on disoit que le roi d'Espagne avoit d'entreprendre et attaquer le Languedoc, où il s'avançoit en personne avec une puissante armée. On envoya aussi les pouvoirs aux sieurs d'Ambres, de Tournon, d'Arpajon et comte de Cramail, de mettre leurs compagnies de gendarmes sur pied, et s'en aller joindre M. d'Halluin. Le cardinal envoya le sieur de Cavois porter tous ces ordres, et lui donna charge d'en presser l'exécution, et d'exciter autant qu'il lui seroit possible tous les gentilshommes de la province à faire leur devoir. Et d'autant que ces deux provinces sont maritimes, et qu'elles pouvoient, du côté de la mer, recevoir beaucoup de dommage de la part des ennemis, Sa Majesté, ne se trouvant pas assez forte sur la mer, qui avoit été négligée depuis plusieurs règnes, donna ordre qu'on mît en mer une escadre nouvelle de galères, pour composer une armée navale capable de s'opposer à celle que ses ennemis pourroient mettre en mer contre lui. Et pource que M. le prince avoit donné avis que, sur ce que la Bourgogne avoit toujours été fort paisible, même durant les guerres qui avoient été autrefois entre la France et la maison d'Autriche, on avoit été négligent de la fortifier, de sorte qu'elle se trouvoit aujourd'hui en plus mauvais état de se défendre qu'aucune province de ce royaume, Sa Majesté ordonna qu'on mît en meilleur état les villes de Dijon, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde et Châlons, pour être en sûreté d'une surprise, et donner loisir à Sa Majesté de les défendre si elles étoient attaquées.

Elle pourvut aussi avec grand soin à sa frontière de Picardie; et, trouvant la ville de Péronne en très-mauvais état, nonobstant qu'elle eût toujours été estimée très-bonne, elle y desseigna (1) en personne, et y fit faire des fortifications si bonnes qu'elle la rendit une des meilleures places de son royaume. Elle donna ordre en même temps aux fortifications des autres places de la province. Quant à la Champagne, bien que la Lorraine la couvrît pour la plus grande part et en éloignât les ennemis, Sa Majesté néanmoins

(1) Dessina.

donna ordre à quelques places qui étoient proches de Luxembourg et du comté de Bourgogne. Pour assurer aussi toutes les côtes de son royaume, elle envoya commandement à toutes les provinces maritimes de faire le guet sur les côtes, selon qu'elles y sont obligées par ses anciennes ordonnances, pour empêcher ses ennemis d'y pouvoir faire descente. Et afin que les Espagnols, qui depuis quelques années commençoient à traiter ses sujets avec beaucoup d'inhumanité, les forçant d'aller aux Indes pour leur service, arrêtant leurs vaisseaux, prenant leurs équipages, se servant souvent de leurs marchandises sans payer, et en mettant plusieurs d'eux prisonniers, leur faisant souffrir la question, et souvent jusques à la mort, sous de fausses accusations d'avoir transporté de l'argent contre les lois de leur Etat, n'exerçassent dorénavant encore plus de cruauté vers eux, et n'arrêtassent même les personnes, les vaisseaux et les marchandises, comme on avoit eu avis qu'ils vouloient faire, Sa Majesté fit une défense générale par tout son royaume, à tous ses sujets d'aller plus trafiquer en aucun lieu de l'obéissance d'Espagne, ni même d'aller en mer s'ils n'étoient équipés en guerre, pour se défendre des entreprises qu'on voudroit faire contre eux.

Sa Majesté, ayant ainsi ordonné toutes choses au dehors contre ses ennemis, considérant les dépenses qu'elle étoit contrainte de faire pour la guerre, et la nécessité qu'elle avoit de conserver pour ce sujet les partisans et financiers, par le moyen desquels elle en pouvoit recouvrer, fit un édit portant abolition de la chambre de justice, qu'elle avoit quelque temps auparavant établie contre lesdits financiers, en payant quelques sommes auxquelles ils furent modérément taxés en son conseil. Elle fit une ordonnance par laquelle elle commanda à tous les gouverneurs de ses places et provinces de résider actuellement dans leurs gouvernemens, et une semblable à tous les officiers de ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie qui étoient sur pied, tant en ses armées qu'en garnison dans les places étrangères, frontières et autres, de se rendre tous en leurs charges dans un mois, sous peine de privation de leursdites charges. Et afin que la superfluité et le luxe ne consommassent pas l'argent du royaume qui devoit être utilement employé pour sa défense, elle fit défense à ses sujets de fabriquer ni vendre dentelles ni passemens plus haut que d'un pouce, de tenir brelans, ni de s'y trouver, sous peine de 10,000 livres d'amende, et fit plusieurs autres défenses semblables pour réprimer les excès auxquels elle voyoit que ses sujets se portoient. Elle fit châtier un nommé Tonnelier qui avoit des négociations avec le père Chanteloube, Saint-Germain et autres, pour faire retourner Monsieur en Flandre, et fut condamné à mort, et la dame de Gravelle, qui étoit d'intelligence avec lui, à une prison perpétuelle et à être appliquée à la question ordinaire et extraordinaire. Un nommé Vertcourt, gentilhomme de Picardie, accusé d'avoir des pratiques avec les ennemis, et d'avoir pris commission d'eux pour faire des levées, en étant trouvé saisi, fut pris prisonnier, et le Roi, usant de sa clémence ordinaire, le mit entre les mains de son père pour le garder; mais il se sauva deux jours après, et se retira dans les troupes des Espagnols, avec lesquelles il a fait beaucoup de mal dans la frontière de Picardie, ayant lui-même mis le feu à quantité de villages, et fait contribuer les sujets du Roi après les avoir pillés.

M. le comte de Soissons ne voyant point le cardinal, pource qu'il ne vouloit pas vivre chez lui avec la déférence que par toute la chrétienté les princes rendent aux cardinaux, et en leurs personnes à l'Eglise, d'autant que le roi Henri III avoit mis les cardinaux hors de cette possession au regard des princes du sang, en haine du cardinal de Guise qu'il n'aimoit pas, il survint, au commencement de cette année, un accident qui mit fin à cette mésintelligence; car ledit comte de Soissons, qui avoit quelque mécontentement de Senneterre, qui s'étoit retiré de sa maison, alla dans la sienne, accompagné de cinq ou six gentilshommes, à dessein de lui faire un affront; ce que le Roi, qui en fut averti, trouva d'autant plus mauvais, que ledit sieur le comte n'ignoroit pas que Sa Majesté avoit nommé le sieur de Senneterre pour aller ambassadeur extraordinaire en Angleterre, qu'il étoit sur son partement, et que comme tel il étoit de ses ministres. Cette brouillerie obligea le cardinal d'aller le lendemain voir madame la comtesse de Soissons en son hôtel, en suite de quoi M. le comte qui ne le voyoit point, à cause de la main droite qu'il vouloit avoir, l'alla visiter chez lui, qui le reçut en la même sorte qu'il avoit toujours reçu M. le prince, qui n'avoit jamais prétendu ladite main droite (1).

Le Roi, ayant donné tous les ordres susdits en son royaume, pensa lors soigneusement à ceux qu'il devoit mettre en ses armées. Etant bien avertie que ses ennemis étoient résolus de ne lui faire point de raison de l'injure qu'elle avoit reçue en la personne de l'électeur de Trèves, Sa Majesté donna avis à messieurs les Etats de la résolution qu'elle avoit prise d'at-

(1) Il est curieux que ce soit par suite d'une violence que le comte de Soissons ait accordé au cardinal un honneur dont il s'était jusque-là défendu.

taquer les Espagnols à guerre ouverte, et, partant, qu'elle mettroit en campagne une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, qu'elle faisoit assembler à Mézières pour entrer en Flandre, et désiroit que, selon qu'ils étoient obligés dans le traité qu'ils avoient fait avec Sa Majesté, ils missent sur pied une armée semblable pour attaquer les ennemis de leur côté; et afin que leurs forces fussent employées au plus grand avantage de la cause commune, le cardinal fit savoir au sieur de Charnacé, ambassadeur du Roi en Hollande, les moyens qui lui sembloient les plus utiles pour nuire aux ennemis, afin d'en conférer avec les Etats et le prince d'Orange, et de convenir ensemble de celui qu'ils estimeroient qu'il faudroit choisir. Il lui manda que tous les desseins se pouvoient réduire à deux chefs, l'un d'aller aux ennemis, en quelque lieu qu'ils fussent, et leur donner bataille; l'autre d'attaquer les provinces pour s'en rendre les maîtres. Pour ce qui étoit du premier, qu'il ne se devoit, ce lui sembloit, tenter que les armées étant jointes, et ce pour toutes sortes de raisons (1).

Que l'autre moyen d'entreprendre cette guerre étoit d'attaquer les principales places des provinces, ce qui pourroit se faire en plusieurs façons et par divers endroits. La première étoit que l'une des armées feignît d'entrer dans le cœur du pays, et que l'autre se portât véritablement au siége d'une des principales places; que si celle des Etats feignoit l'entrée, celle du Roi pourroit assiéger Thionville ou Arras, mais plus sûrement Thionville à cause de la longue distance des lieux, qui donneroit temps à l'armée du Roi d'être retranchée et fortifiée avant que les ennemis y pussent être; si celle du Roi feignoit l'entrée, celle des Etats pourroit assiéger Anvers, et selon les apparences l'emporter, ce qui seroit avantageux pour beaucoup de raisons; l'une, que cette place étant prise le reste du Brabant demeureroit en proie, avec manifeste péril du reste des Pays-Bas; la seconde, que nous ne sommes pas si accoutumés aux grands siéges que sont les Hollandais, et qu'il étoit à craindre que nous ne réussissions pas au premier, lequel, outre la perte du temps, ralentiroit l'ardeur des Français, et diminueroit en quelque sorte la réputation des armes du Roi; la troisième, que nous n'avons pas du côté de la France des places à peu près si importantes qu'Anvers, si ce n'étoit Dunkerque, qui sembloit bien proche du cœur du pays, et où il étoit à craindre, si l'armée des Hollandais ne s'en tenoit près, que les ennemis y arrivassent avant que l'on y fût retranché, et nous obligeassent à en lever le siége, et peut-être à les combattre contre notre volonté, si bien qu'il sembloit beaucoup plus avantageux que l'on commençât par Anvers pour les raisons susdites; mais d'autre côté, qu'il y avoit danger que les Etats se voyant maîtres de la place la plus importante des Pays-Bas, et pour laquelle presque seule ils se soumettoient à la continuation d'une guerre si onéreuse, ils ne devinssent négligens au reste, et se fissent tirer l'oreille pour continuer la guerre et seconder les bonnes intentions du Roi, et qu'en un mot ils se rendissent les maîtres de la paix et de la guerre. Que la seconde sorte d'attaquer les Pays-Bas par siége étoit que le Roi attaquât Thionville, et les Etats Breda, ou mieux encore Stephansvert; l'armée du Roi n'ayant point fait paroître avoir ce dessein, mais au contraire feignant d'aller vers le Hainaut, pourroit être retranchée avant que les ennemis y pussent arriver, n'étant pas vraisemblable qu'ils éloignassent tant leur pays, particulièrement y voyant l'armée des Hollandais, lesquels, en cas qu'ils assiégeassent Stephansvert, pourroient suivre les ennemis dans le Luxembourg s'ils marchoient au secours de Thionville, et, les enfermant entre les deux armées, les contraindre à combattre : cette seconde sorte d'attaque ne pouvoit permettre la conjonction des deux armées, non plus que la suivante, qui étoit d'assiéger Arras, et messieurs les Etats Anvers, lesquelles apparemment seroient emportées, mais l'avantage en seroit très-inégal, et toujours la conjonction impossible; la quatrième sorte d'attaquer lesdits Pays-Bas seroit d'assiéger Namur, et messieurs les Etats le fort près d'Argenteau qui n'est qu'à dix ou douze lieues de Namur, puis après se joindre et agir de concert au reste de la conquête : cette façon d'attaque seroit utile à cause du voisinage des armées et l'importance des places par la prise desquelles on seroit dans le cœur du pays et comme à cavalier sur le reste, et conjoint en outre avec le pays de Liége d'où l'on pouvoit tirer force levées, et de messieurs des Etats avec la France; mais qu'il y avoit aussi quelques inconvéniens, l'un, que pour aller à Namur l'armée du Roi laisseroit beaucoup de places fortes derrière, et Charlemont surtout, qui empêcheroit la communication des places du Roi qui sont sur la Meuse, et causeroit disette de vivres au camp de Sa Majesté; l'autre inconvénient seroit que les Liégeois venant à favoriser les Espagnols, ils leur pourroient donner le moyen de camper près de leur

(1) Suit une page sur les deux moyens de joindre les armées qui reproduit textuellement la première instruction donnée à Charnacé sur ce point; il nous a semblé inutile d'en fatiguer le lecteur.

ville entre nos armées, nous couper les vivres, et ainsi nous obliger ou à les combattre ou à nous retirer sans rien faire; mais à cela on pouvoit dire qu'en ce cas les armées du Roi et de messieurs les États entreroient dans le pays; que la cinquième sorte d'attaquer les Pays-Bas par siége, seroit que les États assiégeassent Dam, Bruges ou Ostende s'il se pouvoit, et le Roi attaquât Dunkerque, laquelle prise, l'on bloqueroit Gravelines, puis d'un concert commun, et les armées conjointes s'il en étoit besoin, l'on avanceroit vers les ennemis ou vers Bruges et Gand, ou vers Ypres et Lille dedans le cœur du pays; que ce dessein sembloit le plus sûr, le plus facile et le plus avantageux de tous, pour beaucoup de raisons faciles à juger, et sans aucuns inconvéniens : les principales étoient que Dunkerque étant pris, les Pays-Bas ne pouvoient plus recevoir aucun secours par mer ni d'Angleterre, ni d'Espagne, ni d'ailleurs; que le siége de Dunkerque étoit facile à faire, les vivres assurés de quelque côté que ce fût, parce que la France et la Zélande sont diamétralement opposées, ce qui fait que les vents d'est et d'ouest servent d'un côté ou d'autre, l'est de Zélande et l'ouest de France, et le sud et le nord servent à toutes les deux; que les armées seroient proches et conjointes quand elles voudroient en telles attaques; outre cela, comme il importoit grandement de commencer une entreprise par quelque effet dont le succès fût facile et qui fût de réputation, il étoit certain qu'il n'y en pouvoit avoir aucun de cette nature qui égalât celui-là. Que les deux meilleurs desseins étoient, ou la conjonction des armées en Flandre, pour aller combattre les ennemis en quelque lieu qu'ils fussent; ou le siége de Dunkerque, de Dam ou d'Ostende; ou, après la conjonction vers Dixmude, aller aux ennemis avec trente mille hommes de pied et huit mille chevaux, et assiéger Dunkerque avec douze mille hommes et deux mille chevaux, qui seroit le reste de l'armée, le déchet étant ôté.

Ledit sieur de Charnacé, ayant reçu cet avis, traita en conformité d'icelui avec messieurs les États, lesquels désirèrent absolument que l'armée du Roi se joignît à la leur; mais ils ne convinrent pas des lieux qu'on estimoit les plus commodes pour faire cette jonction, d'autant qu'ils ne désiroient pas avoir un si long chemin à faire que nous, pource qu'ils craignoient de trouver en tête l'armée ennemie qui les contraignît à combattre, ce qu'ils tâchoient d'éviter; mais désirèrent que notre armée s'avançât jusqu'à Rochefort, et s'y rendît le 10 mai, auquel jour précisément la leur qui partiroit de Nimègue ne manqueroit pas de se rendre aux environs de Marche-en-Famine. Sa Majesté, qui avoit destiné auparavant les maréchaux de Châtillon et de Brezé pour le commandement de son armée, leur donna avis de ce qui avoit été convenu de sa part avec lesdits sieurs les États, et leur ordonna d'avoir un soin particulier de faire faire tous les préparatifs nécessaires au passage de son armée, pour se joindre à celle desdits États, de se trouver dès le 28 d'avril à Mézières, pour mettre ordre à ce que tout fût prêt au temps qu'il faudroit partir, pour être justement le 12 mai au susdit lieu, et laisse en leur pouvoir, s'ils trouvent plus commode et plus utile pour son service, de se joindre par quelque autre endroit avec le prince d'Orange, pourvu que ce fût du consentement dudit sieur prince. Si les forces d'Espagne s'opposoient au passage desdits maréchaux, en sorte qu'ils ne pussent se joindre audit prince d'Orange sans venir aux mains, le Roi leur permet de combattre les ennemis, s'ils jugeoient le pouvoir faire avec avantage et grande apparence de succès, si ce n'étoit qu'ils estimassent plus à propos de se camper devant les ennemis, et faire avertir le prince d'Orange de s'approcher de son côté, en sorte que les ennemis demeurassent entre les deux armées. Elle ordonna que les armées étant jointes, le prince d'Orange donneroit le mot en toutes les deux, en vertu du pouvoir que le Roi lui avoit donné; que toutes les résolutions des deux armées seroient concertées entre ledit sieur prince et lesdits sieurs maréchaux seuls, et lesdits maréchaux appelleroient aux conseils particuliers qu'ils tiendroient pour l'exécution des choses qu'ils auroient résolues avec ledit prince, ceux qui avoient accoutumé d'y entrer dans les armées du Roi. Les deux armées étant jointes, il estima que la première fin que l'on devoit avoir étoit de combattre les ennemis, à quoi il se falloit attacher autant qu'il seroit possible. Si les ennemis se mettoient en état, par quelque campement, qu'on ne pût les contraindre à combattre, en ce cas il falloit tâcher, ou de les affamer et faire périr par ce moyen, ou de les forcer dans leur campement, si la raison de la guerre le permettoit. Si quelques considérations particulières, comme l'abondance que les ennemis pourroient avoir de vivres, et les difficultés d'en avoir pour les deux armées jointes, empêchoient un tel dessein, il estima que la seule chose qui restoit à faire étoit d'aller droit dans le cœur du pays vers Bruxelles, Louvain et Malines, et autres tels lieux qu'il seroit jugé par avis commun, parce qu'outre que par tel moyen on prendroit la ville capitale des ennemis, quelque partie de

leurs forces, accourant au secours, pourroit difficilement éviter d'être combattue; que si les ennemis, au lieu de tenir la campagne, divisoient leurs troupes ès meilleures de leurs places, en ce cas Sa Majesté estimoit qu'il n'y auroit pas peu d'avantage à attaquer le lieu où le cardinal Infant se retireroit, parce que si une fois on le pouvoit prendre, la guerre seroit finie en Flandre. Si aussi il se retiroit en quelque lieu de ses voisins et alliés, on pourroit l'y suivre, et se rendre si on pouvoit maître des lieux où il se retireroit, si on jugeoit qu'il fût à propos d'en user ainsi; que lesdits maréchaux sauroient que, si le bien des affaires de la guerre requéroit que les cinquante mille hommes de pied et les dix mille chevaux, qui devoient être ès armées du Roi et de messieurs les États, fussent divisés en divers corps, ladite division dût être faite en sorte que dans tous les corps qui seroient composés, il y en eût toujours une partie de troupes de l'armée de Sa Majesté, et l'autre de celle desdits sieurs les États, pour faire voir en toutes choses l'étroite union qui est entre Sa Majesté et lesdits sieurs les États. Le Roi leur donna pouvoir de résoudre avec le prince d'Orange tout ce qui ne contreviendroit point au traité fait avec lesdits sieurs les Etats le 8 février 1635, ou qui ne seroit point contraire à ce que dessus, ainsi qu'ils l'estimeroient plus à propos pour le bien commun. Mais surtout qu'il étoit nécessaire de faire exécuter l'article de notre traité qui portoit que, des cinquante mille hommes et dix mille chevaux conjoints, on laisseroit un corps raisonnable pour garantir les provinces des États et les nôtres du côté de l'Allemagne, afin que ce corps-là, assurant Limbourg et autres pays adjacens, garantît aussi notre frontière du côté du Luxembourg. Sa Majesté, par deux articles secrets, convint avec messieurs les États que le prince d'Orange ne se serviroit point du pouvoir que le Roi lui avoit donné de commander aux deux armées jointes, sinon en l'absence de Monsieur, frère unique du Roi, ou du cardinal, desquels il recevroit le mot lorsqu'ils seroient en personne èsdites armées, et que celui (1) qui, lorsque les armées seroient jointes, commanderoit celle du Roi, donneroit le mot à toutes les deux, tant et si long-temps qu'elles seroient ensemble.

Ayant donné ordre de ce côté-là, Sa Majesté crut être obligée de pourvoir à tous les autres endroits d'où elle pouvoit recevoir du mal de ses ennemis; c'est pourquoi, considérant que leur principale force consistoit en cavalerie, elle jugea nécessaire de faire aussi de sa part une nouvelle levée de cavalerie étrangère, tant pour faire d'abord un grand effet, en quoi consistoit le principal avantage de la guerre, que pour essayer au premier choc à demeurer maître de la campagne en tous les endroits où paroîtroient les ennemis, et par ce moyen leur ôter la commodité des vivres deçà le Rhin, étant certain que si on les pouvoit obliger de demeurer de delà, ils se détruiroient d'eux-mêmes sans que l'on fût obligé de le faire par un combat. Outre ce que dessus, l'expérience avoit fait connoître que la cavalerie étrangère étoit absolument nécessaire pour faire toutes les fatigues, et donner moyen à la cavalerie française, qui n'en étoit pas capable, de se tenir toujours en état de combattre. Elle estima que, pour former une résolution solide en une affaire si importante, étant nécessaire de considérer les desseins des ennemis et les moyens qu'ils pouvoient avoir de les exécuter, il étoit certain que tout leur but étoit de porter la guerre en divers endroits de la France, et que les seules forces qu'ils avoient pour l'effectuer étoient celles d'Allemagne, celles des Pays-Bas, et l'armée qu'ils préparoient dans la mer Méditerranée pour faire diversion vers la côte du Languedoc ou de la Provence; qu'il étoit à présumer que les desseins de cette dernière armée seroient changés par les diversions qu'on commençoit de donner aux Espagnols dans l'Italie du côté de la Valteline, et par celle qu'on leur préparoit du côté du Montferrat avec l'assistance des princes amis et alliés de Sa Majesté, et qu'en tout cas le bon ordre qui avoit été donné dans la Provence et le Languedoc, tant pour mettre les places en bon état que pour munir toutes ces frontières de gens de guerre et de toutes choses nécessaires pour les conserver, empêcheroit les ennemis d'y prendre aucun avantage considérable, quand même ils voudroient entièrement abandonner les affaires d'Italie, ce qu'il n'y avoit pas apparence qu'ils voulussent faire; que les forces des Pays-Bas au lieu d'entreprendre seroient réduites à la simple défensive, et après que l'armée que Sa Majesté y envoyoit pour se joindre à celle des Etats y seroit entrée, l'on n'auroit qu'à prendre bien garde aux places de la frontière; à quoi il avoit déjà été pourvu, non-seulement par les garnisons qui avoient été mises dans les places, mais en laissant deux corps d'armée, l'un sur la frontière de Picardie aux environs de Péronne, et l'autre sur celle de Champagne aux environs de Charleville et de Mézières; de sorte qu'il restoit seulement à pourvoir aux forces qui pouvoient venir d'Allemagne deçà le Rhin.

Lesdites forces consistoient en quatre armées:

(1) S'entend des deux ci-dessus.

celle du roi de Hongrie, commandée par Galas, qui étoit sur la rivière du Necker, et regardoit la basse Alsace et le passage du Rhin autour de Philisbourg; celle du duc de Lorraine et Jean de Wert, qui regardoit la haute Alsace et pouvoit passer le Rhin par Brisach; celle de Picolomini, qui étoit en Franconie, et regardoit le pays de Thuringe et Belfort; et celle de Mansfeld, qui sembloit être destinée pour repasser deçà le Rhin par dessous Cologne, tant pour conserver ce pays-là que pour se joindre aux forces de Flandre. L'armée du duc de Weimar avec celle que Sa Majesté lui avoit donnée, commandée par le sieur de Feuquières, étoit destinée pour s'opposer à celle de Galas, tant pour lui empêcher en toutes façons le passage du Rhin que pour secourir Hanau et Francfort au cas qu'ils fussent attaqués. En cas que toutes les forces se joignissent à Galas pour faire le plus grand effort de ce côté-là, et qu'on ne pût pas les empêcher de passer deçà le Rhin, à quoi toutefois il n'y avoit pas apparence qu'ils pussent réussir tant que le duc de Weimar tiendroit son armée le long du Rhin, ou qu'il leur donnât de l'occupation par un autre endroit, à toute extrémité les ennemis étant passés, après que ledit duc de Weimar auroit bien pourvu à Gustavenbourg, Mayence, Worms, Franckendal, Manheim et Landau, et après avoir fait ouvrir la ville de Spire en plusieurs endroits, suivant les ordres qui en avoient été déjà donnés, son principal soin devoit être d'empêcher que les ennemis ne se missent entre lui et l'armée de Sa Majesté qui étoit dans la haute Alsace, afin que se pouvant joindre ensemble elles empêchassent les progrès des ennemis, et prissent occasion de les combattre avec avantage. Pour cet effet les deux armées, étant une fois jointes, auroient loisir de chercher leur commodité et prendre bien leurs mesures pour défaire les ennemis, ayant la Lorraine derrière, qui leur fourniroit de vivres, et les ennemis étant dans un pays entièrement ruiné où ils ne sauroient subsister long-temps; que tout ce que dessus s'entendoit au cas que le plus grand effort des forces ennemies se fît de ce côté-là, et que l'on ôtât le moyen au duc de Weimar de passer delà le Rhin pour agir offensivement, qui seroit la meilleure résolution qu'il pourroit prendre, si les princes confédérés se pouvoient mettre en même temps à la campagne pour se venir joindre à lui, à quoi il falloit essayer par tous moyens de les disposer; et au cas qu'ils ne pussent se disposer sitôt, à cause de la saison, de faire cette jonction qui seroit très-utile, il faudroit pour le moins qu'ils se missent en campagne chacun de leur côté, pour donner jalousie aux ennemis en divers endroits, où les empêcher d'assembler toutes leurs forces en un même lieu; que l'armée du duc Charles vraisemblablement ne sauroit être composée de grandes forces, au cas que les ennemis fissent un grand effort ailleurs, et sembloit que son but ne pouvoit être que de prendre pied sur la frontière de Lorraine et de la Franche-Comté, si on lui en donnoit le loisir, et de grossir ses troupes, tant par les hommes qu'il pourroit tirer encore de ces deux provinces, que par le renfort qu'on lui pourroit envoyer de delà le Rhin, si l'on voyoit prospérer ses premières entreprises; que pour l'empêcher le maréchal de La Force devoit assembler promptement toutes les forces qui étoient sous son commandement, pour aller droit à lui, le combattre s'il en voyoit l'occasion avantageuse, le lieu où étoit ledit duc avec ses troupes étant assez favorable pour l'infanterie, ou bien l'empêcher de faire aucun progrès; il le devoit simplement harasser, en attendant que l'armée que Sa Majesté faisoit assembler sur la frontière de Lorraine s'allât joindre à lui pour défaire ledit duc avec plus de sûreté, s'il osoit hasarder un combat, ou le chasser encore une bonne fois de delà le Rhin; que Sa Majesté faisoit assembler pour cet effet une armée de plus de douze mille hommes de pied et de deux mille chevaux aux environs de Langres, laquelle donnant de la crainte dans le comté de Bourgogne, il seroit très à propos de prendre ce temps-là pour faire savoir aux Comtois que Sa Majesté ne vouloit passer dans leur pays que comme dans un pays ami, pourvu qu'ils ne se missent point en armes, mais que s'ils faisoient des levées, Sa Majesté seroit obligée d'aller à eux; de cette sorte, passant par leur pays sans y faire aucun acte d'hostilité, il y avoit apparence qu'ils se rassureroient, et, ne songeant point à se défendre, faciliteroient eux-mêmes les moyens de leur donner la loi, après qu'on auroit combattu ou chassé le duc Charles. Ce qu'il faudroit faire en ce temps-là dans la Franche-Comté seroit résolu sur le lieu, selon les occasions qui se présenteroient; mais le maréchal de La Force avanceroit son armée jusqu'à Montbelliard, Tann, Lure, Colmar et Schelestadt, prendroit Belfort, et se logeroit le long desdites places, en sorte toutefois que sa cavalerie pût vivre commodément, demeureroit maître de tous les passages, et ôteroit tout moyen audit duc d'approcher de la Lorraine ni de la Franche-Comté, et il ne faudroit pas oublier de renforcer la garnison de Haguenau, parce que ce seroit la place la plus éloignée de lui. La troisième armée d'Allemagne étoit celle de Picolomini, à laquelle celle de Bavière et de Guillaume

de Weimar se devoient opposer; qu'il n'étoit pas croyable que ladite armée fût en état de faire beaucoup de progrès de ce côté-là, pour peu que Bavière et Guillaume de Weimar voulussent agir, à quoi il les falloit exciter autant qu'il se pourroit. Quant à celle de Mansfeld, étant presque ruinée par les fatigues et tant de diverses défaites qu'elle avoit souffertes, joint que son principal but sembloit être de revenir en Flandre où les ennemis auroient beaucoup d'affaires sur les bras, elle n'étoit pas beaucoup à craindre; et tant s'en falloit qu'elle pût donner des affaires au landgrave de Hesse, que, si elle revenoit de deçà, il demeureroit libre avec son armée pour agir où il voudroit; que le duc de Lunebourg, par ce moyen, n'ayant pas d'ennemis sur les bras, et ayant des forces sur pied fort considérables, pourroit se joindre ou au landgrave de Hesse ou à Bavière pour faire ensemble quelque grand effet; à quoi il faudroit tâcher de le disposer, en lui faisant connoître que si toutes leurs forces jointes pouvoient une fois les rendre maîtres de la campagne en ces quartiers-là et en chasser les ennemis, il auroit après toute la facilité qu'il sauroit désirer pour se rendre maître des places de son voisinage, lesquelles, s'il s'y amusoit présentement avant qu'avoir éloigné de là les ennemis, pourroient ruiner son armée et attirer enfin les ennemis dans son propre pays, au lieu que les attaquant vigoureusement à la campagne en plusieurs endroits, comme ils le seroient par trois diverses armées de Français, sans compter celle qui leur donneroit de l'occupation en Italie, pour peu que les princes confédérés agissent de leur côté, il y avoit grande apparence qu'ils seroient bientôt réduits à la raison; qu'il falloit considérer que si le duc de Weimar pouvoit passer delà le Rhin pendant que le maréchal de La Force seroit occupé dans la haute Alsace, tout le deçà du Rhin demeurant dégarni depuis Strasbourg jusqu'à Mayence, il ne seroit pas mal à propos si l'on pouvoit détenir un petit corps d'armée sur la rivière de Sarre, aux environs de Deux-Ponts, tant pour empêcher les courses des ennemis de ce côté-là, et résister à ce qu'ils pourroient entreprendre, que pour faire aussi des entreprises sur eux, selon que l'occasion le permettroit, et surtout prendre garde aux garnisons de Trèves et de Thionville. Mais d'autant que le principal succès des affaires d'Allemagne pour les alliés de Sa Majesté, consistoit à empêcher que l'électeur de Saxe n'acceptât point la paix que conjointement avec tous les intéressés, il ne falloit rien omettre pour l'en dissuader, en lui faisant comprendre combien il lui seroit plus avantageux, plus sûr et plus glorieux de faire un traité général, dans lequel fussent compris tous ceux qui avoient eu intérêt en cette guerre, qu'un traité particulier, par lequel il couroit fortune, donnant ses forces à l'Empereur pour lui aider à se rendre maître des autres princes d'Allemagne, de devenir enfin lui-même le vassal de la maison d'Autriche, laquelle n'étoit pas moins insolente en ses prospérités à l'endroit de ceux qui s'étoient soumis que contre ceux mêmes qui lui avoient résisté; au lieu que finissant la guerre par un traité général, dont la forme fût honorable et les conditions sûres, il se pourroit promettre de voir effectuer tout ce qui auroit été accordé, par l'intérêt que plusieurs puissances très-considérables auroient de le faire observer.

Toutes ces choses étant ainsi ordonnées, Sa Majesté, jugeant qu'elle seroit obligée de demeurer long-temps hors de Paris, ladite ville étant néanmoins de tel poids en son royaume qu'il étoit expédient d'y mettre un si bon ordre qu'il n'y pût arriver aucune sédition, et que les ennemis de son Etat n'y pussent faire couler des personnes qui, sous faux et spécieux prétextes, y excitassent la facilité du peuple, donna les ordres qu'elle jugea nécessaires pour cet effet au lieutenant civil, chef de la police, au parlement, et au duc de Montbazon, gouverneur de la ville.

Lors elle envoya commandement, le 21 avril, au sieur d'Amantot, résident pour son service en Flandre, d'aller trouver le cardinal Infant et ensuite le marquis d'Aytonne et le président Rose, et leur demander de sa part la liberté de l'électeur de Trèves, de représenter audit cardinal et autres que le Roi avoit droit de demander ledit sieur Electeur, parce qu'il étoit en sa protection, qu'ils ne pouvoient légitimement le retenir, étant souverain qui vivoit chez lui en paix et repos, ne leur faisant point la guerre; qu'ils n'avoient point occasion de trouver à redire qu'il se fût mis en la protection du Roi, parce que lorsqu'il l'avoit fait ce n'avoit été que pour éviter de tomber entre les mains du roi de Suède, lorsque l'Empereur étoit en état de ne le pouvoir protéger et défendre comme il étoit nécessaire. La réponse dudit cardinal fut qu'ayant fait examiner cette demande, il déclaroit qu'il ne pouvoit ni n'entendoit prendre résolution au préjudice de l'Electeur, auparavant d'avoir reçu réponse de l'Empereur et du roi d'Espagne aux avis qu'il leur avoit donnés de ce qui s'étoit passé à Trèves. Ces paroles étoient plutôt une défaite espagnole qu'une réponse catégorique, car il s'étoit écoulé assez de temps depuis la prise de l'archevêque de Trèves jusques alors, pour avoir pu savoir les

intentions de l'Empereur et du roi d'Espagne sur ce sujet.

L'ambassadeur d'Espagne en même temps se retira d'auprès de Sa Majesté sans prendre congé d'elle, soit par une présomption extraordinaire, ou par la connoissance qu'il avoit de la civilité des ministres du Roi, qui ne l'arrêteroient pas selon que méritoit sa témérité; elle ne laissa pas de lui envoyer le présent ordinaire dont elle a accoutumé d'honorer les ambassadeurs, lequel il ne voulut pas recevoir : il vouloit être mené à l'audience par un autre que le comte de Brulon, qui a la charge de conduire à Sa Majesté les ambassadeurs des princes étrangers, duquel il prétendoit être offensé de ce qu'il l'avoit fait attendre dans une chambre du Louvre jusqu'à ce qu'il eût reconduit le cardinal Bichy en son logis, qui étoit venu rendre grâces au Roi du bonnet de cardinal qu'il avoit reçu, ne considérant pas que quelques-uns de sa maison ayant été emprisonnés pour avoir donné des coups de poignard à un habitant de Paris, et Sa Majesté les lui ayant renvoyés par ledit comte, il n'avoit pas daigné sortir de sa chambre pour le recevoir; qui fut une faveur du Roi vers ledit ambassadeur, bien éloignée de la barbarie dont, en moindre occasion, ils usèrent à Madrid vers les domestiques du comte de La Rochepot, dont ils ne respectèrent ni la maison ni la personne, à laquelle ils parlèrent avec beaucoup d'insolence. Il ne laissa pas néanmoins de laisser à Paris, à son départ, par ordre de son maître, don Fabiano, son secrétaire, pour y résider en son absence. Le comte de Barault, notre ambassadeur, étoit parti d'Espagne dès le 2 janvier, et y avoit laissé le sieur Peny son secrétaire. Sa Majesté ayant déclaré la guerre (1), manda audit sieur Peny qu'il la revînt trouver, mais lui donna ordre de prendre audience du roi d'Espagne, si on la lui vouloit donner, ou du comte d'Olivarès, si on lui refusoit celle du Roi, ou, au cas que ni l'une ni l'autre ne lui fût accordée, de quelqu'un des ministres de l'Etat, auquel il diroit que le Roi lui avoit commandé de se retirer, et de leur dire, avant que de partir, qu'il n'avoit jamais rien tant désiré que la paix; mais qu'ayant fait tout ce qui lui avoit été possible pour l'acquérir à ses alliés, sans en pouvoir venir à bout, ni même empêcher qu'on ne les privât par surprise de liberté, contre le droit des gens, ainsi qu'il a paru en la personne de M. l'électeur de Trèves, le désir qu'il avoit d'empêcher leur perte l'avoit fait résoudre à la guerre; ce qu'il avoit bien voulu leur déclarer ouvertement, ainsi qu'il l'avoit fait par un héraut au cardinal Infant en Flandre; mais il (2) fut arrêté prisonnier, et le courrier qui lui portoit la dépêche, sur ce qu'on eut avis en Espagne qu'on avoit arrêté à Paris le comte Salazard et saisi les papiers du sieur Fabiano, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne en France, quoiqu'on les lui eût rendus et donné passe-port pour s'en aller où il voudroit. Le Roi renvoya aussi le secrétaire de Flandre, et lui donna le temps qu'il voulut pour mettre ordre à ses affaires domestiques, nonobstant le mauvais traitement dont on avoit usé envers le sieur Peny, que la générosité de Sa Majesté n'avoit pas jugé devoir imiter.

Sa Majesté, ayant reçu la réponse du cardinal Infant par le sieur d'Amantot, lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre, et lui dire que, puisqu'il n'avoit pas voulu rendre la liberté à l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté lorsqu'il ne la pouvoit recevoir de l'Empereur ni d'aucun autre prince, et que, contre la dignité de l'Empire et le droit des gens, il retenoit prisonnier un prince souverain qui n'avoit point de guerre contre lui, Sa Majesté lui déclare qu'elle étoit résolue de tirer raison par les armes de cette offense, qui intéressoit tous les princes de la chrétienté. Ils essayèrent de faire faire quelque pas de clerc audit héraut pour prendre occasion de le traiter mal; et lui promettant de lui faire donner audience du cardinal Infant, le pressèrent fort d'entrer dans la ville sans son habit de héraut, lequel il leur déclara ne pouvoir quitter (3); le remettant d'heure en heure pour le faire parler audit cardinal Infant, ils l'interrogeoient en quelle façon il lui parleroit, puis, s'il avoit bonne commission et avoit observé les formalités en entrant au Pays-Bas. A quoi leur ayant répondu adroitement, enfin il tira la déclaration qu'il avoit à faire audit cardinal Infant, laquelle il jeta à leurs pieds, pource qu'aucun ne la voulut recevoir, et partit pour s'en retourner; et arrivant sur la frontière, en attacha autant à un poteau au village de Bouilly, qui est au Pays-Bas, en présence de tous ceux du bourg.

Sa Majesté crut par nécessité être obligée de faire cette déclaration de guerre au roi d'Espagne, puisque, par tous les moyens possibles dont elle s'étoit servie en son endroit, elle n'avoit jamais pu l'induire à vivre avec elle avec l'amitié qui étoit nécessaire pour l'union des deux couronnes (4). Incontinent après la mort du feu Roi, la France avoit fait une double alliance avec

(1) Comme on verra plus tard.

(2) Peny.

(3) Ceci eut lieu le 19 mai.

(4) Ce qui suit est une récapitulation des griefs contre

l'Espagne, y ayant été portée d'une sincère affection. Le feu Roi, qui, par une longue expérience, connoissoit mieux l'Espagne que personne du monde, et savoit que son alliance étoit plûtôt un appât pour tromper qu'un témoignage d'amitié solide, vu que, lorsqu'il étoit encore roi de Navarre, le roi Philippe II l'avoit sollicité de recevoir de l'argent de lui pour faire la guerre à Henri III qui étoit son beau-frère, méprisa son alliance et préféra celle de Savoie à la sienne; mais, après sa mort, la Reine-mère et les ministres du feu Roi qui demeurèrent auprès d'elle, ou n'ayant pas cette expérience, ou n'en faisant pas le profit qu'ils devoient, rompirent ce dessein avec Savoie, et le renouèrent avec l'Espagne, et ce avec tant de franchise, qu'en tout ce qui n'étoit pas immédiatement contre le bien de cette couronne ils consentoient aux désirs des Espagnols, comme il se vit incontinent après en Savoie, où le roi d'Espagne, désirant que Sa Majesté n'assistât pas le duc, afin qu'il succombât sous l'effort de ses armes, et qu'il n'eût pas la présomption de croire être capable de lui pouvoir résister, sous promesse qu'il faisoit à Sa Majesté de lui rendre les places qu'il occuperoit en ses Etats, elle abandonna ledit duc, et fit défenses très-expresses à ses sujets de lui donner aucune assistance; ensuite de quoi la ville de Verceil fut prise, que les Espagnols eurent peine de rendre, et ne s'y purent jamais résoudre que lorsqu'ils virent que le Roi, se plaignant de leur infidélité, faisoit lever une armée pour aider le duc de Savoie à la reprendre sur eux. De là à quelque temps, de si grands troubles s'étant élevés en Allemagne que la maison d'Autriche couroit fortune d'y être ruinée, notre seule entremise fit quitter les armes à tous ceux qu'une juste crainte avoit fait armer contre l'Empereur pour la défense de leurs priviléges, et la négociation de nos ambassadeurs y rétablit entièrement la dignité de l'Empire, et y affermit en même temps la grandeur de la maison d'Autriche, que la puissance du parti contraire avoit beaucoup ébranlée. Mais les Espagnols, bien éloignés de correspondre aux bons effets qu'ils recevoient de nous par d'autres semblables, témoignoient, au contraire, qu'ils n'avoient fait cette alliance que pour s'en servir à se faciliter les moyens d'exercer secrètement, par des voies plus dangereuses, le désir qu'ils avoient d'usurper les Etats de leurs voisins pour envahir la monarchie universelle, à laquelle il y a long-temps qu'ils aspirent, et leur injuste animosité envers la France, qui seule est capable de les empêcher de parvenir à la fin qu'ils se proposent. On surprend des lettres de don Pedro de Tolède en la première guerre de Savoie avec Mantoue, par lesquelles il mande que le temps de la jeunesse du Roi est propre pour s'agrandir en Italie. Depuis qu'ils eurent reçu l'assistance des ambassadeurs du Roi en Allemagne, ils se saisirent du bas Palatinat sous divers prétextes, mais en effet pour nous enfermer de tous côtés; et pour comble de récompense de tous nos bons offices, lorsqu'ils nous virent en une forte mésintelligence avec les hérétiques de cet Etat et le Roi empêché à réprimer leur insolence, ils prirent cette occasion pour occuper la Valteline sur les Grisons, anciens alliés de cette couronne, et ce sans autre prétexte, sinon que leurs passages étoient nécessaires pour la communication des forces d'Espagne et d'Italie avec celles d'Allemagne et de Flandre. A quelques années de là, nous voyant attachés au siége de La Rochelle et en guerre avec l'Angleterre, ils feignent d'un côté de s'allier avec nous pour faire une descente en Angleterre, à quoi néanmoins ils manquent de foi, pource qu'ils ne le font que pour nous éloigner de la pensée de faire la paix avec la Grande-Bretagne, et d'autre côté suscitent le duc de Lorraine pour le faire entrer en France, et contraindre le Roi, s'ils peuvent, de lever le siége, et quant et quant, sous de vains prétextes, attaquent le duc de Mantoue pour s'avantager de Casal qu'ils muguettent de long-temps, et n'ont autre véritable sujet de lui faire guerre, sinon qu'il est né Français et que ses Etats sont dans une situation commode pour être joints à l'État de Milan; et pour empêcher le Roi de lui donner aucune assistance, font un traité avec le duc de Rohan, chef de nos hérétiques, par lequel ils lui donnent une grande somme d'argent pour faire et entretenir la guerre contre le Roi, sans pouvoir mettre les armes bas que de leur consentement. Le Roi, qui voit toutes ces infidélités, est néanmoins si désireux de la paix qu'il se contente de rendre inutiles tous leurs injustes efforts, et de garantir simplement ses amis et son Etat des maux qu'à tort ils lui préparoient. Il remédie à leur attentat sur la Valteline par le traité fait à Monçon, lequel tout le monde a vu par combien de finesses et d'interprétations capticuses ils ont refusé d'exécuter, quelques protestations qui leur aient été faites depuis, et particulièrement pendant les dernières négociations de la paix de Quierasque, que cet injuste refus seroit enfin la cause d'une nouvelle guerre. Il (1) met le duc de Lorraine à la raison; il se rend, par la bénédiction de Dieu, maître de

l'Espagne depuis vingt-cinq ans, comme pour servir de manifeste.

(1) Le roi de France.

La Rochelle; il assujétit en son obéissance tout le parti huguenot, et lui ôte le moyen de pouvoir plus à l'avenir se soulever contre son autorité royale; et ce qui est de plus remarquable, c'est que le Roi allant contre les hérétiques, se détourne contre le duc de Savoie qui s'étoit ligué avec le roi d'Espagne pour la prise de Casal, passe au milieu de l'hiver les Alpes et y défait toutes les forces de Savoie jointes à celles d'Espagne; et s'étant ouvert ce passage par la force de ses armes, mit l'État de Milan à la discrétion de son armée victorieuse, et néanmoins se contenta de mander à don Gonzalez de Cordoue qu'il retirât de devant Casal l'armée espagnole qu'il y commandoit; à quoi ayant obéi, le Roi retourna en son royaume comme n'ayant dessein de rien entreprendre sur les Espagnols, mais seulement de délivrer ses alliés. Cette modération glorieuse du Roi, au lieu d'éteindre le feu de leur rage l'allume davantage; ils se rendent plus audacieux à tout entreprendre, par l'opinion qu'ils conçoivent qu'ils en seront quittes par une paix après qu'ils auront manqué à leurs desseins, sans qu'il y ait à craindre aucun péril pour eux. A peine le Roi est-il retourné en son royaume qu'ils font une nouvelle invasion sur les Grisons, et une nouvelle attaque au duc de Mantoue, mais sous le nom déguisé de l'Empereur, les armes duquel ils portent contre lui. Ils ont à leur commandement le nom de Sa Majesté Impériale, non tant pource qu'ils sont d'une même maison que pource qu'ils lui font croire être nécessaire contre les protestans, et sous ce prétexte lui font faire d'une part beaucoup de choses desquelles il est éloigné par sa propre inclination, et eux d'un autre côté s'agrandissent aux dépens de l'Empire même pour parvenir à leur monarchie imaginaire, et ce sans différence de religion, retenant aussi bien les villes qu'ils prennent aux catholiques qu'aux hérétques, et celles des Liégeois et de l'archevêque de Cologne comme le bas Palatinat qu'ils usurpent sur le légitime possesseur, bien que protestant; par où l'on voit clairement la mauvaise foi avec laquelle ils blâment l'alliance du Roi avec les princes et Etats hérétiques, et se servent du manteau de la religion pour couvrir leurs usurpations injustes et leur ambition démesurée. Non contens de cela, ils sèment par de continuelles pratiques de leurs ambassadeurs des divisions jusque dans la maison royale; la plus grande séparation qu'ils y font n'est pas celle de Monsieur qu'ils attirent en Flandre (1), et néanmoins elle va si avant qu'ils font un traité avec lui pour faire la guerre au Roi, et n'y a personne qui soit capable de faire faction dans l'Etat, auquel ils ne donnent assistance et d'hommes et d'argent. Voyant cette division qu'ils ont pratiquée, et la jugeant être un moyen propre pour exécuter le dessein qu'ils ont de longue main de démembrer cette monarchie, ils se résolvent de faire la guerre ouverte au Roi. Sa Majesté est avertie de bonne part que leur ambassadeur qui est près de l'Empereur le presse incessamment de rompre avec la France, laquelle ils prennent résolution d'attaquer de toutes parts au 20 mai. Ils se préparent par mer et par terre; ils essaient d'attirer à eux nos alliés protestans, et ne craignent d'offrir à aucuns d'entre eux des conditions contraires aux intérêts de la religion, qui est le masque néanmoins dont ils tâchent de couvrir leurs injustes entreprises; et ils n'ont point de honte de promettre en même temps à deux partis contraires des conditions incompatibles pour les tromper l'un après l'autre, et se servir cependant de leurs forces pour attaquer ce royaume en divers endroits. Ils préparent une armée en Italie pour descendre en nos côtes; ils font plusieurs entreprises sur les meilleures villes de Champagne, de Picardie et du Languedoc; enfin, voyant que le Roi remédie à tout par sa prudence, assistée de la bénédiction de Dieu, et qu'il souffre leurs offenses d'autant que le Ciel en prend la vengeance pour lui, et qu'ils tentent en vain sa patience pour le contraindre à leur déclarer la guerre et éviter le blâme d'être les agresseurs, ils sont transportés d'une si forte passion de l'offenser qu'ils passent sur cette considération et rompent en effet avec le Roi, prenant prisonnier l'électeur de Trèves qui s'étoit mis en sa protection lorsqu'il ne pouvoit avoir recours à aucun autre prince, commettant en cette action un attentat si atroce, qu'il eût fallu que le Roi eût perdu l'honneur, la réputation et la piété qu'il doit à Dieu et à l'Eglise, s'il ne leur eût fait la guerre ouvertement pour en tirer la raison. Sa Majesté reconnoissant toutes ces choses, et qu'elle ne peut plus différer de leur faire la guerre sans laisser la cause de l'Eglise offensée en la personne de ce prélat, sans abandonner ses alliés, et laisser aux Espagnols la porte ouverte pour exercer contre eux toutes sortes de violences, et ensuite sans exposer en péril évident la liberté de toute la chrétienté dont ils affectent la monarchie; reconnoissant de plus que l'Espagne a destiné de tout temps la Flandre pour sa place d'armes, et qu'elle y veut établir le siége d'une guerre immortelle, non point tant pour assujétir les peuples qu'elle a reconnus libres et souverains par les traités qu'elle a faits avec eux, que pour tenir notre Etat en perpétuelle jalousie de ce

(1) Ces mots couverts désignent évidemment la mésintelligence entre le roi et sa femme.

côté-là, faire de continuelles entreprises sur nos places frontières, et avec des troupes aguerries être toujours en état, ou de nous surprendre si nous nous reposons sur la sûreté publique, ou de nous consommer pendant la paix en des dépenses égales à celles de la guerre, et faire languir les sujets du Roi sous le faix des charges qu'ils souffrent pendant la durée d'une paix douteuse et incertaine, qu'il nous faut conserver avec cent cinquante mille hommes, crut être excusée devant Dieu et les hommes, si le ressentiment d'une si longue suite d'anciennes offenses, renouvelé par tant d'injures récentes, retenu jusqu'ici par la piété du Roi, éclatoit enfin par le droit violé en l'outrage qui avoit été fait à l'électeur de Trèves, auquel tous les princes de la chrétienté étoient intéressés, en la surprise de sa ville capitale, où il vivoit en repos sans donner aucun trouble ni jalousie à ses voisins, en la détention de sa personne qui s'étoit mise sous sa protection lorsqu'il ne la pouvoit recevoir d'aucun autre prince, et au refus de sa liberté, avec des équivoques injurieuses qui sembloient rendre le Roi auteur de sa captivité. Pour ces raisons, elle envoya le héraut susdit au cardinal Infant pour déclarer la guerre à la maison d'Autriche, et éviter le blâme qu'elle lui eût pu donner de la vouloir attaquer sans l'avoir avertie.

Cependant l'armée de Sa Majesté, qui devoit partir dès les premiers jours de mai de Mézières, fut obligée d'y demeurer davantage pour attendre des nouvelles de la marche de l'armée hollandaise, laquelle ne se trouva pas sitôt prête comme il avoit été convenu. Le prince d'Orange prit divers prétextes pour excuser le retardement de son armée; il attendoit, disoit-il, avec impatience des témoignages certains de la rupture ouverte que le Roi feroit avec les Espagnols, laquelle avoit été arrêtée entre le Roi et les Hollandais; il n'avoit pas, disoit-il, nouvelle certaine que l'armée du Roi précisément fût en état de partir pour se trouver au rendez-vous au jour déterminé; souvent il demeuroit long-temps sans rendre réponse à nos lettres, par lesquelles nous envoyions savoir des nouvelles de la marche de son armée : tous ces délais nous firent perdre beaucoup de temps à attendre à Mézières et à Sedan; et enfin après avoir apporté tant de retardement, nonobstant l'obligation de la parole qu'il avoit donnée, comme nous avons dit ci-dessus, il manda qu'il ne pouvoit venir à Marche-en-Famine sans être au hasard de combattre les ennemis, ce que les Etats ne désiroient pas, et prit une autre route et alla vers Maestricht, où il n'arriva que long-temps après que l'on avoit espéré sa venue.

Cependant l'armée du Roi s'étoit déjà mise en chemin; car après avoir demeuré quelque temps à attendre, enfin les généraux, considérant qu'il seroit plus glorieux au Roi d'aller au-devant de ses alliés qu'eux venir à nous, et que ce délai nous étoit préjudiciable, non-seulement donnant lieu aux ennemis de se reconnoître et de reprendre courage, mais encore de nous nuire et d'empêcher ou rendre très-difficile la jonction de nos armées, si passant dans le Luxembourg ils se saisissoient des passages, et avec des arbres coupés traversoient nos chemins, se résolurent de ne différer pas de marcher, nonobstant que l'armée des Hollandais ne fût pas si avancée comme elle devoit. Ils divisèrent l'armée en deux brigades, l'une pour être commandée par le maréchal de Châtillon, l'autre par le maréchal de Brezé, nommés par le Roi pour commander son armée avec pouvoir égal, et s'étant accordés entre eux que chacun commanderoit alternativement toute l'armée, et marcheroit à l'avant-garde avec sa brigade. Le maréchal de Châtillon, comme le plus ancien, commanda la première journée et passa la Meuse à Mézières le 7 et 8 mai, et fut suivi de l'autre brigade, du canon et de l'artillerie, et envoyèrent en chemin demander passage sur le pont de Bouillon, qui leur fut accordé par le sieur Fériff, gouverneur de ladite place, pource qu'il savoit bien ne leur pouvoir résister; il les pria néanmoins de ne pas faire passer le canon sur son pont, que jamais les Espagnols n'en avoient usé ainsi, et qu'afin que cela ne lui préjudiciât point à l'avenir, il les supplioit de faire de même, vu principalement qu'il y avoit deux ou trois gués à cinq cents pas au-dessous où il n'y avoit que deux pieds d'eau; à quoi les généraux lui répondirent que s'ils avoient à passer sur sondit pont, ils en useroient avec toute la courtoisie qu'il leur seroit possible, ce qu'ils firent; car ils passèrent la rivière de Semoy en trois lieux, l'artillerie au gué de Cugnon, partie de l'infanterie sur le pont de Bouillon, et l'autre avec la cavalerie au gué de La Forêt. Le sieur de La Meilleraie avec deux régimens et deux couleuvrines passa par Orsimont, qu'il prit à composition, et tous les corps de l'armée s'assemblèrent le 13 mai à Palizeuil, où ayant séjourné le lendemain pour refaire leurs chevaux, ils passèrent le 15 la forêt de Tellin par un chemin qu'ils avoient fait reconnoître. Le maréchal de Brezé se logea au-delà sur le bord du bois, et le maréchal de Châtillon en-deçà, et le 16 arrivèrent à Rochefort, lieu qui avoit été donné pour rendez-vous à notre armée, où ils attendirent un jour pour apprendre des nouvelles de l'armée du prince d'Orange, et, n'en entendant point, réso-

lurent d'aller au-devant de lui jusqu'à Maestricht, bien qu'ils eussent avis assuré que l'armée des Espagnols, qui étoit assemblée vers la Sambre, en étoit partie et venoit passer la Meuse à Namur pour venir au-devant de nous. Le 18, les deux brigades se séparèrent; le maréchal de Châtillon, ayant ce jour-là l'avant-garde, prit la route de Marche-en-Famine, petite ville de Luxembourg où il y avoit garnison espagnole, qui d'abord se rendit à composition et reçut ses troupes, qui ce même jour y logèrent, et le maréchal de Brezé avec l'arrière-garde prit la main gauche entre Namur et Marche pour s'opposer au secours, en cas que la place fît résistance, et campa autour du village de Nelten. Le lendemain, la nouvelle continuant du passage des Espagnols et qu'ils venoient à nous, il fut résolu entre les généraux que l'on marcheroit en bataille, et que l'on suivroit au premier logement, qui fut ce jour même à Freteur pour la brigade du maréchal de Châtillon, et à Tinlo pour la brigade du maréchal de Brezé, distant d'un grand quart de lieue l'un de l'autre. Mais le maréchal de Châtillon fut contraint, par la nécessité des vivres et la misère du pays, de séparer ses troupes en des logemens un peu éloignés les uns des autres, ce qui n'apporta pas peu de difficulté le lendemain, comme nous verrons; car les ennemis s'avancèrent jusqu'auprès de nous pour nous combattre. Le sieur de La Meilleraie en eut le premier l'avis, et les sachant si proche de son quartier rallia les troupes près de lui si à propos qu'ils n'osèrent l'attaquer, et donna avis aux maréchaux de Châtillon et de Brezé qui s'approchoient avec leurs forces : aussitôt lesdits maréchaux montèrent à cheval chacun de son côté, et se joignirent en une plaine pour aller avec bon ordre vers ladite armée du prince Thomas, laquelle avoit pris un poste fort avantageux, ayant placé toute leur infanterie dans un petit vallon couvert de grosses haies où ils avoient mis toute leur mousqueterie avec seize pièces de canon fort bien placées, et avoient avancé quinze cents chevaux dans la plaine pour nous attirer dans le gros de leur infanterie qu'ils tenoient cachée dans ce vallon, ce qui nous empêcha d'abord de bien reconnoître leurs forces; le reste de leur cavalerie étoit dans une autre campagne par-delà le vallon derrière leur infanterie. Les maréchaux de Châtillon et de Brezé et messieurs de La Meilleraie s'avancèrent pour reconnoître leur contenance, et se résolurent, après avoir consulté, d'aller droit à eux.

Le maréchal de Châtillon eut un peu de difficulté à se résoudre à donner bataille (1), à cause des ordres précis de leur instruction qui portoit que l'armée du Roi joignît celle des Etats; mais après avoir considéré qu'ils ne pouvoient, ni demeurer long-temps en ce lieu à cause de la disette des vivres, ni passer outre en présence de l'armée ennemie, sans courir le hasard d'en être combattus à notre désavantage, et le courage de toute notre armée qui demandoit la bataille avec une ardeur indicible, et ce premier feu de notre nation, qui pour peu qu'on le veuille retenir s'éteint facilement, il consentit à l'avis des autres, qui dès le commencement avoient été portés à combattre. Lors le maréchal de Châtillon donna ordre au sieur de La Meilleraie de faire avancer douze pièces de campagne pour mettre à la tête de nos bataillons, ce qu'il exécuta promptement; la plaine par laquelle nous marchions étant assez large pour mettre les deux brigades de front, le maréchal de Brezé ayant l'aile droite de l'armée avec toutes ses troupes ensemble, et le maréchal de Châtillon la gauche avec une partie des siennes seulement, bien qu'il crût pouvoir prétendre qu'en un jour de bataille, qui est une occasion signalée qui arrive rarement, il devoit conserver son droit d'ancienneté et commander l'armée, nous avançâmes en très-bon ordre, l'infanterie au milieu et la cavalerie sur les ailes et pressant les ennemis; leur cavalerie qui étoit avancée se retira vers celle qui étoit derrière leur infanterie, laissant deux escadrons à côté de l'infanterie de main droite et leurs carabins à côté desdits escadrons; l'aile droite qui étoit le plus proche des ennemis alla donner hardiment dans le corps de leur infanterie, et nos escadrons de main droite s'avancèrent aussi contre ceux de l'ennemi, M. le maréchal de Brezé à la tête leur montrant le chemin : quelques-uns de ces escadrons ayant été surpris de la grande décharge des carabins et mousqueterie des ennemis, et leurs chevaux épouvantés du bruit et de la fumée de leurs canons, furent renversés sur des bataillons d'infanterie qu'ils mirent en désordre, entre lesquels étoit le régiment de Piémont qui en fut mis en mauvais état, et après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevoit, mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes qui ne se reconnoissoient presque plus, aucunes ayant fait leurs décharges contre les nôtres; mais cela n'empêcha pas que le marquis de Tavannes, à la tête des compagnies des sieurs de Viantes, La Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, La Ferté-Senneterre, Isaut, Beauregard-Champroud, Bouchavane et La Clavière avec une partie de leurs escadrons, n'enfonçât la cavalerie des ennemis qui étoit de

(1) Le 20 mai.

leur côté; le sieur de Charnacé se trouva parmi eux, où il se fit signaler par son jugement et courage. Le maréchal de Brezé rallia les bataillons qui avoient été en désordre, et les envoya attaquer l'infanterie des ennemis qui étoit à gauche de leur canon, laquelle ils emportèrent, et lui les soutenoit avec le reste de sa brigade qui n'avoit point passé, qu'il avoit remise en ordre et que le sieur de Montsolins mena. Le maréchal de Châtillon étant à la tête de l'aile gauche, voyant les bataillons des ennemis qui étoient à main droite de leur canon en bon ordre et en état de faire résistance, fit commandement au régiment de Champagne de les attaquer; le marquis de Varennes à la tête, la pique à la main, leur montrant le chemin de bien faire, ils y allèrent avec tel ordre et courage qu'ils battirent franc d'abord un régiment espagnol et le régiment du prince Thomas; les régimens du Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan, y donnèrent ensuite et achevèrent de mettre en route l'infanterie des ennemis; et notre cavalerie de main gauche, le sieur Lambert, maréchal de camp, à leur tête, avec les compagnies des sieurs Moulinet, Brouilly, Cluy, Hocquincourt, Fourrilles, comte d'Ayen, Aubays, Saint-Martin, Asserac, Belin, et les compagnies de carabins d'Arnaud, Bideran, Montbuisson, Villars, couplées en escadron, ne perdit point de temps d'aller droit à la leur, selon l'ordre qu'en avoit donné le maréchal de Châtillon; ils y allèrent avec telle hardiesse que quinze cents chevaux des ennemis ployèrent devant eux aux premiers coups de pistolet, et l'escadron de Moulinet trouvant un régiment des ennemis qui commençoit à se rallier le tailla en pièces. Messieurs de Vendôme (1) se trouvèrent à cette charge, où ils firent paroître l'ardeur de leur courage, s'étant portés très-généreusement; alors il n'y eut plus qu'à poursuivre la victoire et à tuer. La compagnie de gendarmes et celle de chevau-légers de Monsieur demeura pour le gros de réserve, le sieur de La Ferté à leur tête; la contenance ferme de cet escadron donnant de l'effroi aux ennemis, Châtelier-Barlot étant demeuré au quartier du maréchal de Châtillon par son ordre très-exprès pour assembler le reste des troupes de sa brigade, ne manqua de s'avancer après le plus diligemment qu'il put, mais il ne vint qu'après le combat achevé; il ne laissa pas d'arriver à propos, car si les ennemis eussent fait plus de résistance ou se fussent ralliés, ce nouveau renfort nous eût bien aidés. En toute cette action, le grand maître de l'artillerie fit aussi généreusement et judicieusement que capitaine sauroit faire, s'étant mis à l'aile gauche, à l'aile droite, et partout où il y eut du péril. Il demeura des ennemis sur le champ, et sur le chemin de leur fuite, quatre mille morts; toute leur artillerie prise avec tous leurs drapeaux, et quelques cornettes aussi. Leur armée étoit composée de dix mille hommes de pied, trois mille chevaux et de seize canons, avec un bel attirail, commandée par le prince Thomas comme général, et par le comte de Feria, gouverneur d'Anvers, comme mestre de camp général. Le prince Thomas se sauva de vitesse, et le comte de Feria fut pris prisonnier; le comte de Villerval, lieutenant de la cavalerie du comte de Buquoy, le lieutenant général de l'artillerie, le colonel Alfonse Ladron, Espagnol, le colonel Bronz, Anglais, don Charles d'Autriche, fils d'une bâtarde de l'Empereur, sont prisonniers, et quantité d'autres. En tout cet heureux exploit nous ne perdîmes que deux cents hommes de pied et environ soixante maîtres; y eut force officiers du régiment de Champagne blessés, deux capitaines, cinq lieutenans et un enseigne du régiment de Piémont; un lieutenant mort et cinq ou six autres officiers blessés; Beauregard-Champroud, ci-devant nommé, fut blessé en deux ou trois endroits, et entre autres d'un coup de pistolet dans le bras gauche, qui l'incommoda un peu. Après cette victoire, la poursuite finie, et les actions de grâces ayant été rendues à Dieu sur le champ de bataille, l'armée reprit le soir ses mêmes logemens; la plaine où la bataille fut donnée s'appeloit Avein, du lieu d'un village proche de là.

Il y avoit quelques jours que ceux de Liége avoient envoyé des députés vers les généraux de l'armée du Roi, qui (2) étoient un peu enorgueillis de l'offre que le prince Thomas leur avoit fait faire de leur donner quinze mille hommes pour les assister contre nous, supposant que nous étions entrés en leur pays malgré eux; mais quand ils eurent vu ce qui s'étoit passé ils filèrent plus doux, et leurs seigneurs aussi, que nos généraux prièrent de trouver bon que nous passassions près d'eux comme amis, et qu'ils nous fournissent d'étapes et de vivres pour de l'argent; ce fait, notre armée partit le lundi 21, et s'achemina à Neuville, où les généraux logèrent en même quartier, et y séjournèrent le lendemain; le 23 ils passèrent outre et arrivèrent le 27 à Gronsfeld, aux environs de Maestricht, où ils avisèrent aux moyens d'y faire passer la Meuse à leur armée. Le retardement de l'armée du prince d'Orange nous fut fort préjudiciable;

(1) Les ducs de Mercœur et de Beaufort, fils du duc de Vendôme.

(2) Les Liégeois.

car s'il se fût trouvé au lieu, ou proche du lieu désigné, lors de notre combat, nous pouvions aller droit aux ennemis sans qu'ils eussent eu loisir de se reconnoître; et cependant quatorze jours s'écoulèrent, qui donnèrent temps à l'ennemi, et cœur de refaire des forces nouvelles, car le prince d'Orange n'étoit pas encore arrivé à Gronsfeld quand nous y arrivâmes, et n'y arriva que deux jours après; que si au moins il se fût trouvé à Maestricht au jour que nous donnâmes la bataille d'Avein, nous eussions poussé l'ennemi et recueilli le fruit de nos victoires, car il se fût avancé de son côté dans le pays ennemi, pour tenir une partie de leurs forces en haleine, pendant que nous eussions en les poursuivant trouvé quelques moyens de subsistance; mais il fut du tout impossible de faire un pont sur la Meuse pour passer dans la Hersbée, où les paysans étoient armés, et nous avions le reste de leurs forces en tête, qui montoient à douze mille hommes de pied et sept mille chevaux; nous n'avions rien de quoi manger, et tout nous étoit contraire, de sorte que nous fûmes obligés de perdre le temps, qui fut un trésor dont les ennemis tirèrent un indicible avantage. Notre armée arrivant à une journée proche de Maestricht, le duc de Bouillon donna avis que les troupes de Mansfeld, conduites par Augustin Spinola, au nombre de quinze cents hommes de pied et sept ou huit cents chevaux, étoient arrivées à Vensvert, et que le comte Jean de Nassau s'étoit avancé avec vingt-six cornettes de cavalerie pour les escorter, et que si l'on vouloit aller avec toute notre cavalerie et deux mille mousquetaires, qu'il iroit nous conduire et nous aideroit de six cents chevaux et autant de mousquetaires; mais le maréchal de Châtillon crut que c'étoit engager trop la cavalerie, puisque l'on avoit avis que toute celle des ennemis suivoit après le comte Jean; ainsi cela fut rompu: plusieurs crurent que ces troupes étoient tellement lassées qu'on en eût eu bon marché.

La nouvelle du gain de cette bataille étant venue à Sa Majesté, le cardinal manda en diligence au sieur de Charnacé (1) qu'il prioit Dieu tous les jours que ses prédictions, qui portoient que les progrès de la Flandre iroient plus vite qu'il ne pouvoit penser, fussent plus véritables que les siennes, qui alloient un peu plus lentement; qu'il avoit toute sa vie fait état de ne se mêler pas de donner son avis de loin, parce que ceux qui sont de près voient bien mieux les choses que les éloignés; que tout ce qu'il pouvoit dire en général étoit qu'il étoit important que l'été ne se passât pas sans quelque grand effet qui rendît la communication de la France et des États de messieurs de Hollande ouverte, et qui affoiblît puissamment les ennemis; que cette guerre devant durer jusques à ce que l'on eût fait tous les efforts possibles de chasser les Espagnols de Flandre, nous aurions de grandes difficultés si, par quelque effet notable, il ne nous étoit libre à l'avenir et d'envoyer des secours quand il faudroit et les voitures d'argent qui seroient nécessaires; que Sa Majesté, dans le 10 juillet, auroit une armée de huit mille hommes de pied et de deux mille chevaux pour entrer dans la Flandre par la Picardie; dans le même temps, outre l'armée de M. de La Force, qui prendroit garde au côté de Brisach, le cardinal de La Valette seroit à la tête d'une autre de quinze mille hommes de pied et de cinq mille chevaux pour s'opposer à Galas qui avoit passé vers Spire; qu'il y en avoit qui disoient que le prince d'Orange vouloit aller à Bruxelles et de Bruxelles à Anvers; mais qu'il ne comprenoit pas que ce dessein ouvrît la conjonction d'entre la France et les États de Hollande, du tout nécessaire pour la continuation de nos desseins; que si, en coupant le sas, on pouvoit mettre Anvers en état d'être assiégé par le comte Guillaume et peu de secours de leurs armées, et qu'avec le reste le prince d'Orange pût, entrant dans la côte de Flandre, ouvrir la communication qui étoit à désirer entre nos États, ce seroit un grand coup de faire les deux ensemble, mais qu'il ne l'osoit espérer; que quelques-uns estimoient que, Bruxelles étant pris, il vaudroit mieux passer à Gand, ce que les ennemis ne pouvoient empêcher, et faire en même temps attaquer le sas de Gand par le comte Guillaume, pour ouvrir par ce moyen le chemin des vivres, qui en ce cas viendroient librement de Zélande; que le prince d'Orange, ayant Gand, pouvoit prendre Spire et autres lieux voisins sans difficulté, et s'ouvrir le chemin de la France par Saint-Omer, où nous pourrions faire avancer dix mille hommes de pied et deux mille chevaux pour le prendre; que d'autres disoient que le prince d'Orange, étant maître de Bruxelles, pouvoit avoir dessein de couper la digue de Rupelmonde jusques à Liskenhouck, et, par cet expédient, ouvrir le moyen à ceux de Zélande de lui apporter des vivres; qu'étant impossible de bien juger des choses éloignées, il n'avoit aucun avis, mais bien pouvoit-il dire qu'il ne voyoit rien de plus nécessaire que d'emporter des places, par le moyen desquelles la communication d'entre la France et le pays de messieurs les États fût si libre et assurée, que nous

(1) Ambassadeur vers le prince d'Orange, qui avait combattu dans la journée d'Avein.

pussions toujours sans péril envoyer des renforts de gens de guerre et de voitures d'argent.

Mais comme les pensées des hommes sont douteuses et leurs prévoyances incertaines, ces ratiocinations, qui étoient dans les règles de la prudence, se trouvèrent vaines, par la faute et peu de conduite du prince d'Orange, qui peut-être, quand les choses lui eussent succédé plus heureusement, n'eût pas désiré rendre la communication libre de la France avec la Hollande, dont le peuple, naturellement ennemi des Français, les craint et ne les veut point avoir pour voisins. Le prince d'Orange étant arrivé à Maestricht vers la fin de mai, et s'étant joint à nous, notre armée se trouva encore composée de vingt-trois mille hommes de pied et de quatre mille deux cents chevaux; il y eut quelque petit différend entre lui et nous, suscité par le maréchal de Châtillon, bien qu'il fût son parent, et ce sur le sujet de la conduite de l'armée. Le maréchal de Châtillon, pour se conserver le commandement, vouloit persuader au prince d'Orange que Sa Majesté entendoit que les deux armées demeurassent séparées, et que l'on communiqueroit seulement les desseins au prince d'Orange, qui en conçut quelque ombrage et méfiance, et particulièrement lorsque le maréchal de Brezé, La Meilleraie et Charnacé, ayant reparti qu'il falloit s'attacher au traité fait entre le Roi et les États, ledit maréchal de Châtillon répliqua que lui et le maréchal de Brezé avoient des instructions secrètes, et que l'exemple de Juliers régloit cela, où chacun commandoit avec pouvoir égal et séparé; ce qui se fût terminé à une division entière, si le maréchal de Brezé n'eût déclaré n'avoir aucune instruction secrète contraire au traité, ni autre ordre que d'obéir au prince d'Orange, comme généralissime en cette armée, qui devenoit une par leur jonction, en telle sorte qu'il auroit tout l'honneur ou le blâme de ce qui arriveroit ci-après, n'y retenant pour sa part que l'honneur de bien obéir, en quoi il fut fort secondé de La Molle : quant à Charnacé, s'attachant toujours au traité, il déclara que si l'on y contrevenoit de part ou d'autre, particulièrement en une chose si importante, il s'en iroit trouver le Roi; cela rassura le prince d'Orange qui avoit deux divers soupçons en ce rencontre : le premier, que tous fussent d'accord avec le maréchal de Châtillon pour conclure (sous prétexte de déférence, après avoir contesté un peu de temps) que l'armée du Roi seroit maintenant l'armée de messieurs les États, comme auxiliaire et sans rupture (ce qu'ils appréhendoient tous); de quoi étant relevé par le maréchal de Brezé et La Molle, et M. de Bouillon même qui lui dit qu'un héraut du Roi avoit été à Bruxelles, il tomba en l'autre que l'on l'avoit fait venir jusques ici en espérance de commander, et que maintenant l'on ne le vouloit point; mais le maréchal de Brezé l'en releva de très-bonne sorte. Il y eut aussi une petite contestation entre le maréchal de Châtillon et le sieur de La Molle, pour le mot que celui-ci prétendoit ne devoir plus prendre d'eux, mais du supérieur, dont demeura d'accord le maréchal de Brezé qui obligea l'autre d'y acquiescer, mais avec plus de peine.

Cependant l'ennemi se fortifioit vers Tirlemont, que l'on marque dans les cartes sous le nom de Tinnen, et étoit au nombre de seize mille hommes de pied et de six mille chevaux, que les deux armées jointes ensemble résolurent d'aller trouver pour les combattre à quelque prix que ce fût. Le prince d'Orange fit faire un pont au-dessus de la ville de Maestricht pour passer notre infanterie et cavalerie, afin que l'artillerie et les bagages eussent celui de la ville libre, et ayant amassé grande quantité de farines et fait faire du pain, il en fit distribuer en notre armée qui en avoit besoin. En cet équipage nos deux armées passèrent le premier jour de juin, avec un extrême regret à nos généraux d'avoir perdu tant de temps et donné tant de loisir à nos ennemis de se reconnoître; mais ce fut encore pis de là en avant, car ils ne firent en six jours que neuf lieues, quoique les campagnes fussent larges et ouvertes; mais leur multitude et la quantité de leur bagage, ou la bonne fortune des Espagnols, les empêchoient. Ils arrivèrent près de Tirlemont, et ayant appris que le cardinal Infant s'étoit retiré à Louvain, à trois lieues de là, nos armées campèrent sur le bord de la rivière de Ghel, à dessein d'envoyer six mille chevaux derrière ladite ville de Tirlemont, pour empêcher qu'il n'y entrât du secours; mais ils eurent un faux avis qu'il y étoit entré le matin trois mille hommes de pied et mille chevaux, ce qui rendit nul l'effet de ce projet, d'où s'ensuivit la ruine et la désolation de cette belle ville, d'autant que la nuit suivante seulement il s'y jeta quelques compagnies d'infanterie qui encouragèrent don Francisco de Bargas, gouverneur de la place, peu expérimenté au fait de la guerre, et le détournèrent de consentir à la capitulation des habitans, qui étoit prête à se conclure. Le prince d'Orange voyant qu'il n'y pouvoit entrer par capitulation, y alla le lendemain 9 avec quatre mille hommes de pied de chaque armée et quelques pièces de canon, convia encore, avant que de donner, le gouverneur de se rendre; ce qu'ayant refusé, on donna des deux côtés, et d'abord l'on passa un grand fossé avec un rempart

de quarante pieds de haut, d'une ancienne ville, où l'on ne trouva aucune résistance; de là, passant la campagne qui est jusques à la ville, l'on se logea sur le fossé dans deux maisons et deux abbayes qui étoient devant les portes, où douze ou quinze des nôtres furent tués, qui fut toute la résistance que l'on trouva. Cependant le gouverneur demanda à parlementer; et, sur le refus des soldats, continuant d'emplir le fossé de planches et de bois, ils le passoient presque en même temps peu à peu; le gouverneur alors sortit pour capituler, mais il n'étoit plus temps, les soldats étant déjà entrés en grand nombre et les portes de la ville rompues. Le pillage dura jusqu'au soir, quoi que les chefs pussent faire; le maréchal de Brezé et le sieur de La Meilleraie entre autres y demeurèrent jusques à dix heures du soir pour sauver les églises, où plusieurs fois ils coururent grande fortune d'être tués; enfin l'on en tira les gens de guerre, et le régiment de Frise y demeura pour la garde; mais ledit régiment s'amusant plus à piller qu'à garder, les soldats des deux armées, qui le jour précédent n'y avoient pas été, y entrèrent, où trouvant peu à piller dans les maisons se jetèrent ès églises, puis les uns sur les autres, tant qu'il en demeura plus de deux cents morts sur la place, et la ville presque entièrement brûlée, après beaucoup d'excès et de violences. Ce accident fut fort sensible à tous les chefs, tant pour la réputation de l'armée que pour la perte d'une très-grande quantité de blé que les Espagnols avoient mis dans cette place, et qui étoit capable de fournir long-temps du pain à toutes les deux armées, le manquement duquel seul étoit ce qu'elles avoient à craindre et qui les pouvoit arrêter de faire aucuns progrès, outre qu'ils craignoient que ce qui s'étoit passé dans la ville entre les soldats des deux armées n'aliénât la bonne intelligence d'entre eux, ce qui n'arriva pas néanmoins par le soin qu'on apporta de part et d'autre à punir les mutins.

Cette ville étant prise, ils continuèrent leur pointe si lentement qu'ils n'assiégèrent Louvain que le 26; et au lieu que s'ils n'eussent pas donné du temps à l'ennemi de la fortifier, c'étoit une place à prendre d'emblée, ils demeurèrent neuf jours devant, et donnèrent loisir à Picolomini d'amener des troupes de renfort à l'ennemi; il passa le Rhin à Philisbourg sur un pont de bateaux qu'il fit dresser, prit d'abord le fort que le sieur de Feuquières avoit fait faire deçà, dans lequel étoit le lieutenant colonel du prince des Deux-Ponts, qui le gardoit avec trois cents hommes; ledit lieutenant y fut tué, et les soldats se sauvèrent. De là il envoya sommer les villes de Neustadt, Germersheim, Landau et Weissembourg, et prit Germersheim, dont la garnison se sauva. Dubark, gouverneur de Spire, étonné et ne se sentant assez fort, se retira, avec quatre régimens qu'il avoit, entre Worms et Franckendal où il se retrancha, et fut joint incontinent par le duc de Weimar. Picolomini passa outre, et par Namur alla joindre le cardinal Infant. Les nôtres qui étoient devant Louvain et se voyoient en grande disette de vivres, et désespéroient de pouvoir prendre la place de trois semaines, ayant reçu avis de ce renfort, levèrent le siége le 4 juillet, et se retirèrent vers Ruremonde, autour duquel étant demeurés plusieurs jours sans rien faire, le fort de Schench fut surpris par les Espagnols. Et ainsi nos armées, qui devoient être employées à attaquer l'ennemi, et étoient capables de le ruiner, furent réduites à la défensive et à s'occuper le reste de l'année à reprendre ce fort qui leur avoit été enlevé par leur négligence. Ce fort est situé à l'entrée de l'île de Betha, à l'embouchure du Rhin et du Wahal, et deux à trois lieues de Nimègue et d'Arnheim, la meilleure place qu'eussent les Hollandais, et portoit aussi pour devise, au-dessus de la porte, les clefs du pays; il donnoit l'entrée dans toute cette île, le passage du Rhin pour aller dans la Velue et en Frise, et donnoit de la crainte à Utrecht et Amsterdam. Il empêchoit aussi que les villes que tiennent les Hollandais sur le Rhin et la Meuse, au-dessus dudit fort, pussent être secourues par eau, et les convois ne s'y pouvoient faire qu'avec chariots, ce qui les chargeoit de grandes dépenses, outre le hasard d'être souvent rompus. Le samedi 28 juillet le lieutenant colonel du comte d'Embden, avec six cents chevaux de la garnison, tant de Gueldres que des troupes de l'armée espagnole, le surprit.

Le père de ce lieutenant colonel ayant eu autrefois le même dessein, et étant découvert, eut la tête tranchée et son corps mis sur des roues en quartiers dans ledit fort. Le fils, depuis ce temps, ayant toujours gardé son ressentiment et entretenu la connoissance d'un meunier dans l'île, ledit meunier l'avertit qu'il n'y avoit dans ledit fort que quatre-vingts hommes du pays avec le gouverneur, et que les soldats étoient à l'armée du prince d'Orange. Ce lieutenant colonel s'étant déguisé, y fut lui-même le reconnoître et s'assurer de quelques barques de pêcheurs proche le fort de Clèves, deux à trois lieues au-dessus de ce fort; lui de retour, et ayant communiqué son dessein au cardinal Infant, prit des ordres au gouverneur de Gueldres pour lui fournir trois cents hommes, outre ceux qu'il menoit avec lui, et venu dans la forêt de

Clèves où il demeura deux jours, attendant ses barques et du foin pour couvrir des échelles nécessaires à son entreprise, ayant embarqué son monde, fit sa descente par dedans l'île, et attaqua le fort du même côté de l'île. Ceux du dedans combattirent deux heures; enfin, cédant à la force et étant presque tous tués, ils furent vaincus. Le gouverneur étant en chemise, à cause que c'étoit le matin, fut pris prisonnier. Il y avoit dedans quatre-vingts pièces de canon et grande quantité de munitions de guerre. Ledit lieutenant colonel, ne perdant point de temps, prit aussitôt deux ponts jetés sur lesdites deux rivières, et ensemble les mit sur le Rhin pour entrer du côté de la Velue, en dessein de faire bâtir un fort sur le bord du Rhin pour se conserver ce passage, et le lendemain entrèrent dans l'île deux mille chevaux espagnols et quatre à six mille hommes de pied. Le cardinal Infant, en étant averti, quitta Diest, passa à Stephansvert avec son armée, et après avoir cheminé trente heures sans reposer, se campa à deux lieues de ce fort, voulant faire tout effort pour le conserver. Le prince d'Orange quitta lors les postes entre Ruremonde et Stralen, et se mit à Nimègue, Arnheim et aux autres places des environs, pour empêcher qu'ils n'allassent plus outre.

Dès que nos armées furent de Louvain arrivées à Ruremonde, nos généraux avoient dépêché vers le Roi le sieur de Charnacé, pour rendre compte à Sa Majesté de l'état des affaires. Il arriva à la cour le 21 juillet ensuivant, d'où il s'en retourna huit jours après en diligence avec les ordres de Sa Majesté, qui n'étoit pas encore avertie de la prise dudit fort. Sa Majesté lui dit qu'ayant considéré le mauvais état où étoient les affaires de Flandre par le temps qu'on avoit donné aux ennemis de se reconnoître après la bataille d'Avein, et la lente et peu vigoureuse conduite de la plus grande armée que la chrétienté eût peut-être jamais vue entretenue, estima qu'il falloit craindre pis, si, par quelque effort notable, les armes du Roi et celles des sieurs les États n'acquéroient de nouveau une partie de la réputation qu'elles avoient perdue pour ne faire pas ce qu'on attendoit d'un si grand corps; que le premier dessein que l'on pouvoit faire étoit d'assiéger Dunkerque, ce qui se pouvoit faire par dix mille hommes de pied et deux mille chevaux que Sa Majesté entretiendroit sur la frontière, et huit mille hommes de pied qui seroient tirés de l'armée dudit prince d'Orange, partie des troupes de Sa Majesté et partie de celles des États, et douze cents chevaux français avec le comte Guillaume; et au cas que les Espagnols, prévoyant ce dessein, jetassent du monde dans Dunkerque, l'armée assiégeroit assurément une autre place; qu'au cas que ledit prince d'Orange ne pût ou ne voulût ce que dessus, il pouvoit faire assiéger Hulst par le comte Guillaume, fortifié d'une partie de l'armée dudit prince d'Orange, lequel, avec le principal corps de ses troupes, feroit toujours tête à l'ennemi campé en sa présence; que peut-être ledit prince d'Orange proposeroit le siége de Stephansvert ou de Gueldres, mais il ne falloit consentir ni à l'un ni à l'autre : au premier, parce que apparemment il ne réussiroit, la place étant trop forte, trop bien munie, et en un lieu où les ennemis pourroient donner trop de peine; au second, parce que cette place n'étoit pas d'assez grande considération pour occuper une si grande armée, qui laisseroit toute liberté aux ennemis de faire tout ce que bon leur sembleroit pendant ledit siége, et qu'il valoit mieux que l'armée française et hollandaise, campée en lieu avantageux, tînt celle des ennemis en considération de n'oser entreprendre contre la France, ni les passages desdits sieurs les États, que de leur en laisser la liberté par un mauvais siége; que l'entreprise de Cologne, supposée facile, seroit bien plus utile, parce que, outre que cela donneroit une grande et puissante diversion aux ennemis, ce seroit un moyen pour joindre par après l'armée avec le duc Bernard, et agir selon que l'occasion le requerroit; que si l'un de ces trois partis ne se pouvoit faire, il ne restoit qu'à demeurer campé tout le reste de l'été, et faire hiverner l'armée de Sa Majesté dans le pays desdits sieurs les États, ou en lieu neutre, sûr et bien couvert de leurs places, avec assurance de vivres et de quelque grand dessein avantageux pour l'avenir. En ce cas il falloit stipuler deux choses avec ledit sieur prince d'Orange : la première, que si les troupes ennemies, renforcées de quelques secours, se résolvoient de se mettre en deux corps, et en envoyer un en France, en ce cas il feroit quelque dessein de considération sur les ennemis; la seconde, qu'il ne mettroit point l'armée de Sa Majesté et la sienne en garnison que celle des ennemis n'y fût premièrement, ce qu'il avoit déjà promis audit sieur de Charnacé; qu'on pourroit bien penser à faire revenir l'armée du Roi en France par divers moyens; mais outre qu'ils étoient tous très-difficiles et périlleux, les suites en étoient grandement à craindre, étant certain que si lesdits États et ledit prince d'Orange se voyoient une fois destitués de secours actuel de France, quelques promesses qu'on leur fît, et quelque obligation qu'ils eussent au contraire par traité entre la France et eux, ils se porteroient à la trève,

qui après laisseroit Sa Majesté seule à supporter la guerre. Partant il ne falloit penser à retirer l'armée de Sa Majesté qu'à toute extrémité, comme s'il arrivoit quelque chose notable à la France, dont le secours du Ciel, le bonheur et la prudence de Sa Majesté la garderont; qu'en tel cas, il n'y avoit que quatre moyens par lesquels Sa Majesté pouvoit retirer ses forces: le premier étoit de les embarquer pour les faire venir à Calais, Boulogne ou Dieppe, où le désembarquement étoit plus facile, ce qui avoit de grandes difficultés à cause de la cavalerie; le second étoit que toutes les deux armées s'avançassent jusque vers le Rhin, et que de là celle de Sa Majesté se retirât par Coblentz si Galas avoit repassé le Rhin; le troisième étoit que les armées vinssent jusques à Juliers, que ledit prince d'Orange fît tête en ce lieu autant qu'il faudroit de temps à l'armée de Sa Majesté pour se retirer par le pays d'Asfeld droit à Metz; que ce dessein étoit d'extrémité et ne seroit pas sans péril, tant à cause que les ennemis pourroient passer la Meuse vers Namur et couper chemin, que parce que la garnison de Trèves pourroit aussi donner empêchement si elle étoit grosse; le quatrième étoit que la cavalerie et quatre mille mousquetaires montassent sur des chevaux de canon et de l'infanterie, prissent le chemin ci-dessus, et que le reste de l'infanterie se jetât par mer à Calais, ou laisser le reste de l'infanterie jusques à huit mille hommes, entretenus aux dépens de Sa Majesté; qu'après avoir bien pensé à la retraite de l'armée du Roi, il se trouvoit tant de difficultés à la retirer sans la perdre, et tant d'inconvéniens à la séparer de celle desdits Etats, qui en ce cas perdroient assurément le cœur, que comme il n'y avoit d'extrémité qui pût empêcher Sa Majesté de soudoyer auxdits Etats dix mille hommes et deux mille chevaux, il n'y en avoit point aussi qui fît désirer que Sa Majesté leur laissât un secours moindre; qu'on estime donc qu'il falloit toujours entretenir ce nombre de gens, soit Français, soit étrangers, commandés par des officiers français sous ledit prince d'Orange, afin d'entretenir par ce moyen une étroite union entre la France et les États, et leur donner moyen de faire au printemps quelque puissante attaque qu'ils n'oseroient entreprendre seuls, sans laquelle il seroit impossible de parvenir à la paix, et éviter d'avoir tout le choc des ennemis sur les bras. Pour conclusion, si le dessein de Cologne ne se pouvoit faire, le but dudit Charnacé devoit être de faire désirer audit prince d'Orange de retenir dix mille hommes de pied et deux mille chevaux étrangers ou français, entretenus par Sa Majesté jusques à la paix, et renvoyer le reste, ce qui présupposoit que le prince d'Orange s'obligeât aussi de se mettre en campagne de bonne heure et faire quelques grands effets; qu'il fît en sorte que le sieur de La Meilleraie pût amener, par le consentement du prince d'Orange, la moitié de son équipage d'artillerie, afin que Sa Majesté pût, sans doubles frais, faire subsister une armée puissante en Picardie; mais la prise du fort de Schench, dont Sa Majesté reçut nouvelle bientôt après, empêcha l'effet de toutes ces propositions.

Ce fut une chose qui donna grand étonnement à un chacun, qu'une armée composée de quarante mille hommes de pied et dix mille chevaux, fût conduite avec si mauvais succès, que les ennemis y resistèrent à la campagne avec seize mille hommes de pied et six mille chevaux, et encore tout abattus de la perte de la bataille que les nôtres seuls avoient emportée sur eux. Beaucoup soupçonnèrent le prince d'Orange d'avoir intelligence avec eux; autres crurent qu'il eut une telle jalousie de la grandeur et de la gloire de la France, qu'il ne voulut pas faire tout ce qu'il pouvoit; mais il y a peu d'apparence de le croire, étant impossible de se persuader qu'une personne de sa condition voulût perdre son honneur pour satisfaire à quelque envie. Il semble que la vraie raison que la prudence humaine pût rendre de ce mauvais succès, est que ledit prince d'Orange est aussi peu hasardeux et peu accoutumé à une guerre de campagne comme il est excellent aux siéges, où il a été nourri toute sa vie. Aussitôt que ledit prince d'Orange eut avis de la surprise du fort de Schench, il vint avec les deux armées à très-grandes traites, passa le Rhin et entra dans le Betuve, pour empêcher les courses qu'ils eussent pu faire du fort dans le pays; bien semble-t-il qu'il eût pu se loger plus avantageusement sur le bord du Rhin, entre Clèves et ledit fort, et que de là il eût empêché tout secours, et dans dix jours se pouvoit rendre maître de la place; mais la crainte d'être obligé de donner bataille et hasarder un combat général si près de leur frontière, semble lui avoir fait prendre ce conseil. Les ennemis prirent incontinent ledit poste, de sorte qu'ils avoient communication avec les assiégés; leur armée étoit de vingt-cinq mille hommes de pied et douze mille chevaux, outre le petit corps d'armée qu'ils envoyèrent vers l'Artois pour s'opposer au duc de Chaulnes, et peu de jours après il leur arriva encore huit mille hommes de pied et quelque cavalerie d'Allemagne, mais en assez mauvais état. Le comte Guillaume étoit, dès le second jour de la prise, venu assiéger la place, et en peu de jours em-

porta les dehors. Les ennemis commencèrent incontinent un travail delà le Rhin, vis-à-vis du fort; mais le comte Guillaume le leur fit quitter le 2 août. Le prince d'Orange y envoya aussitôt travailler puissamment, et empêcher que les ennemis y fissent un pont, et, par conséquent, se rendissent maîtres de la rivière en cet endroit-là; ce qu'ils pouvoient aisément faire si on ne leur eût fait abandonner ce travail qu'ils avoient commencé. Les assiégés, qui avoient communication avec leur armée, qui demeuroit toujours campée de l'autre côté du Rhin, se défendant puissamment, le prince d'Orange, qui demeuroit aussi toujours campé dans ses postes du Betuve, fit tracer tant de forts à la côte de l'île devant celui de Schench, et sur le bord du Rhin du côté de l'Yssel, et y fit travailler avec tant de diligence, que quand bien il n'eût pas repris le fort de Schench, il le rendoit inutile aux ennemis qui n'en pouvoient recevoir à l'avenir l'avantage qu'ils s'étoient persuadés, et que les Hollandais appréhendoient; ils en tirèrent seulement celui-là, d'avoir gagné la campagne de cette année-là et empêché toutes sortes de desseins.

L'armée du Roi, nonobstant la bataille d'Avein et les incommodités qu'elle avoit souffertes, étoit encore très-belle, et y avoit plus de treize mille hommes de pied effectifs et quatre mille bons chevaux; elle fut lors bien nécessaire au prince d'Orange pour donner de la terreur aux ennemis, et pour garnir ses frontières, et les empêcher de les attaquer. Sa Majesté eût bien voulu, à quelque temps de là, faire revenir partie desdites troupes; mais les Etats ne le désirant pas, Sa Majesté ne voulut pas les en presser, mais se contenta de faire revenir une partie de l'équipage de son artillerie qui leur étoit inutile.

Lorsque le cardinal Infant se trouva, par la retraite de nos armées hors ses pays, et par la prise du fort de Schench, contre son espérance, délivré de la crainte de nos armées, desquelles il n'estimoit pas lui-même pouvoir supporter le choc, il fit imprimer des manifestes contre le Roi, et plusieurs libelles, dans lesquels il essayoit, par plusieurs apparences frivoles, de condamner les armes du Roi et justifier l'injustice des siennes. Il se plaignoit du feu roi Henri IV comme d'un infracteur de la paix, en ce qu'il avoit assisté les Hollandais, comme s'il eût en cela violé celle de Vervins, ne considérant pas que les Espagnols lui en avoient donné sujet par les entreprises qu'ils avoient faites sur Marseille et autres places de ce royaume, lorsque l'encre dont ils l'avoient signée n'étoit point encore séchée, et que, dès l'année 1599, ils avoient avec une grande armée assisté le duc de Savoie, qui retenoit injustement le marquisat de Saluces, dont il s'étoit emparé durant la ligue, et refusoit de le restituer au Roi. Il nous objectoit qu'en même temps que par nos ambassadeurs nous traitions la paix avec l'Empereur à Ratisbonne, Charnacé traitoit avec Suède, comme s'il n'étoit pas nécessaire, tandis que les choses n'étoient pas encore assurées, d'avoir plusieurs cordes en son arc, et comme si, au milieu de tant d'infractions manifestes de la paix, nous devions être certains de leur foi, de laquelle il parut bien que nous étions en une juste défiance, en ce que les ambassadeurs du Roi, comme nous avons dit en son lieu, furent contraints d'outrepasser leur pouvoir par les persuasions mêmes des amis du Roi, lesquels voyoient l'animosité des Espagnols si grande, qu'ils ne vouloient consentir qu'on fît aucune paix, ni ne voulurent pas même intervenir en celle-là, à quelques conditions désavantageuses qu'on la fît pour Sa Majesté. Il essayoit de déguiser l'injure qu'il avoit faite, et au Roi et à la chrétienté, en la personne de l'archevêque de Trèves, disant qu'il étoit sujet de l'Empire, et en la protection de l'Empereur, qu'il avoit offensé s'étant mis sous celle d'un autre prince; puis il nioit qu'il se fût mis sous la protection du Roi, mais seulement sous son assistance, ce qu'il nioit toutefois qu'il pût avoir fait de droit; mais néanmoins la vérité étant si forte qu'elle détruit le mensonge par elle-même, il avouoit qu'il devoit auparavant avoir demandé à l'Empereur et au roi d'Espagne leur assistance, pour, à leur défaut, chercher celle d'un autre prince, comme s'il n'étoit pas évident à tout le monde que l'Empereur et le roi d'Espagne n'étoient pas lors capables de défendre leurs Etats contre le foudre de guerre qui les attaquoit, bien loin de donner protection à ceux qui eussent eu recours à eux, et que l'archevêque de Trèves, au milieu de la désolation de tous ses voisins, avoit conservé ses provinces en paix et en leurs biens par le secours du Roi; ce que le Pape même leur fit représenter, désapprouvant cette action comme barbare et éloignée du nom et du devoir d'un prince chrétien. Et enfin, pensant diminuer de paroles l'affront fait à ce prince ecclésiastique, il le qualifioit un gentilhomme bien né, devenu, par élection de son chapitre, prince de l'Empire, comme si, pour être né simple gentilhomme et devenu électeur de l'Empire par élection, il devoit moins être considéré comme prince, attendu qu'eux-mêmes ont la plupart de leurs royaumes par élection comme lui, et qu'en toutes les dignités ecclésiastiques, et celle même du Souverain Pontife, il

n'y à point d'autre voie pour y parvenir que celle-là. Il excusoit aussi, par prétextes frivoles, l'assistance d'hommes et d'argent qu'il avoit donnée à Monsieur contre le Roi, mettant en avant qu'il ne l'avoit secouru que pour lui donner moyen de subsister en sa qualité, et pour le défendre dans les périls de sa vie. Quant à la déclaration de la guerre, qu'elle étoit injuste de la part du Roi; qu'il ne la pouvoit justement déclarer qu'après qu'il eût fait savoir à Sa Majesté la réponse de l'Empereur et du roi d'Espagne sur le sujet dudit électeur de Trèves, lequel il nioit qu'il tînt prisonnier, attendu qu'il le traitoit avec tout honneur, et le faisoit servir par les officiers de la feue Infante, comme si des chaînes d'or ou de fer n'étoient pas toujours chaînes, et que celui qui n'avoit pas liberté d'aller où il vouloit, et dans les places duquel ils avoient mis garnison, n'étoit pas tenu prisonnier. Il faisoit aussi force exclamations des excès commis en la prise de Tirlemont, desquels néanmoins le Roi ne peut être taxé, l'autorité d'un prince n'étant pas assez grande pour empêcher les violences de la guerre, et Sa Majesté, aux désordres qui y arrivèrent, ayant reçu plus de dommage que lui, en ce qu'en ce malheur non prévu, il fut brûlé une si grande quantité de blés, qu'elle fut une des principales causes de la ruine de notre armée, qui, faute de pain, fut contrainte de lever le siége de Louvain et de se retirer (1).

Au même temps que le Roi avoit fait entrer son armée en la Flandre, il en avoit une autre en Lorraine, commandée par le maréchal de La Force, pour s'opposer au duc Charles qui avoit une armée volante, en espérance de faire soulever la Lorraine contre le Roi; mais notre armée le poursuivoit si vivement, et attaquoit partout, qu'il n'osoit tenir pied devant elle, mais, dès qu'il la sentoit s'approcher de lui, se retiroit. Il voulut assiéger Montbelliard et le bloqua. Le maréchal de La Force avança son armée du côté de Remiremont et de Phalsbourg, et, passant outre vers lui, le contraignit de se retirer dans la Comté. Le 22 mai, le cardinal de La Valette et le maréchal de La Force, qui commandoient conjointement l'armée du Roi, ayant avis qu'il étoit autour de Belfort, allèrent pour l'attaquer; le duc se retira vers Mélecey et Luxeuil, où les nôtres l'ayant poursuivi, ils le contraignirent de se retirer, avec perte de huit cents hommes des siens. Manican, gouverneur de Colmar, chargea, de son côté, quelques compagnies de sa cavalerie qui étoient logées près de lui, fit plusieurs prisonniers, et gagna beaucoup de provisions qu'elles amassoient pour l'armée dudit duc, et les amena à Colmar. Le duc étoit si insolent qu'il avoit fait jeter en fonte des médailles, sur l'un des côtés desquelles il y avoit un bras tenant une épée qui tranchoit trois lis, avec cette inscription : *Hanc dabit ultro messem;* en quoi il témoignoit sa folie et son outrecuidance, qui étoient mal soutenues de valeur, puisque le seul éclat des armes de Sa Majesté étoit suffisant de le faire fuir partout où il lui donnoit dans la vue. Il fut aussi si inconsidéré, qu'il dit à un de nos prisonniers qu'à son retour il dît au Roi qu'il lui fait faire son procès, mais qu'il avoit le sien dans sa pochette, et que dans six semaines il le verroit au Louvre; tant il étoit aveuglé des vaines espérances que les Espagnols lui avoient données de la ruine du Roi, dont ils lui promettoient déjà la dépouille.

Sa Majesté avoit fait assembler une grande armée à Langres pour être prête à tous événemens, et être envoyée partout où le besoin le requerroit; car Sa Majesté prévoyoit bien que si elle fût demeurée dénuée de forces dans sa frontière, les ennemis eussent facilement pris conseil de joindre les leurs, et amasser un corps puissant pour le jeter en France et faire une notable diversion, à quoi il étoit de sa prudence de remédier. Cette armée étant faite, on agita dans le conseil du Roi savoir si on devoit, pour peu de temps, envoyer toute cette armée, ou la plupart d'icelle, au maréchal de La Force pour défaire avec plus de facilité le duc Charles; et, plusieurs étant de cet avis, le cardinal insista au contraire, estimant qu'il suffisoit de le renforcer de douze cornettes de cavalerie, pource que l'infanterie nouvelle craignant extraordinairement l'Allemagne, si on les lui vouloit envoyer, on en perdroit assurément la moitié sans effet, et n'auroit-on plus d'armée en France pour subvenir aux accidens qui pourroient arriver, soit du côté de l'Allemagne, soit du côté de la Flandre; ce qui étoit de grande considération; puis, pource que passé douze mille hommes de pied, nombre qui sembloit nécessaire au maréchal de La Force, plus il auroit d'infanterie, moins pourroit-il faire d'effet, pour la difficulté qu'il auroit de leur fournir du pain suffisamment pour se mouvoir; outre que les troupes qui étoient en Allemagne se renforçant peu à peu, comme elles faisoient fort, se maintiendroient beaucoup mieux avec leurs mestres de camp, officiers et compagnons qui y étoient accoutumés, que non pas régimens nouveaux, et que ledit maréchal, étant déjà beaucoup plus fort en infanterie que ses ennemis, qui n'étoient puissans qu'en cavalerie, qui, pour n'è-

(1) Ce pillage causa encore un plus grand mal aux Français; il souleva contre eux tout le pays qu'ils prétendaient vouloir délivrer.

tre pas armée comme la nôtre, avoit des mouvemens beaucoup plus prompts, quand ledit sieur maréchal auroit trois fois autant d'infanterie, il ne seroit pas plus capable de les attraper. Pour lesquelles raisons, après avoir bien considéré l'état présent des affaires, et avoir bien pensé et repensé à ce qui pouvoit arriver au reste de l'été, il jugea que le meilleur conseil qu'on pût prendre étoit d'envoyer douze cornettes de cavalerie joindre ledit maréchal, lui prescrire de faire tous les efforts possibles pour combattre, défaire ou chasser le duc Charles au-delà du Rhin ; que, soit qu'on le défît, soit qu'on ne vînt pas à bout de ce dessein, il estimoit ensuite qu'il falloit mettre encore un régiment dans Montbelliard et deux cornettes de cavalerie, encore un dans Colmar et deux cornettes de cavalerie, et autant dans Schelestadt ; enfin qu'il falloit donner ordre à ces places de faire diligemment les travaux les plus nécessaires pour les conserver et les mettre en état non-seulement de ne point craindre un siége, mais en outre de harasser les ennemis, leurs garnisons étant fortes ; qu'il falloit ensuite prescrire à ceux qui étoient dedans de chasser les habitans qui leur seroient suspects ; que cela fait, il croyoit que ledit maréchal de La Force, avec sa vieille armée qui se renforceroit tous les jours, devoit prendre un poste et y laisser reposer son armée autant que les desseins des ennemis lui en donneroient lieu, pour empêcher aux ennemis l'entrée de la Lorraine et emporter Belfort s'il pouvoit, et qu'au même temps on devoit ramener dix cornettes de cavalerie pour se joindre promptement à la nouvelle armée que nous avions, et se mettre en état, tandis que M. de La Force garderoit le devant, d'emporter le derrière, ou d'agir comme on estimeroit plus à propos. Ainsi on ne perdroit point l'occasion de faire ce qui se pouvoit présentement contre le duc Charles, et on ne se mettroit pas en état de ne pouvoir résister à l'inondation de cavalerie qu'on pouvoit attendre vers le milieu de l'été, ni être blâmé de s'être dégarni en même temps de toutes les forces de la France, sans conserver un corps suffisant au dedans pour remédier à un mauvais accident s'il arrivoit, au lieu que si nous envoyions toutes nos forces en Alsace, outre qu'elles s'y déferoient d'elles-mêmes, elles n'y feroient pas plus d'effet que mille chevaux de renfort. Au reste, qu'au premier bruit qui arriveroit de la venue des Croates, nous tomberions au même inconvénient qui nous étoit déjà arrivé pour avoir remué trop précipitamment nos troupes d'Allemagne lorsqu'on en avoit voulu former l'armée de Flandre, et qu'il ne falloit pas dire que si toute la nouvelle armée qui s'amasse à Langres étoit jointe au maréchal de La Force, elle empêcheroit assurément la descente de la cavalerie dont on menaçoit la France, tant pource qu'il pourroit arriver que ledit maréchal étant fort en Alsace, les ennemis passeroient par Cologne et le Luxembourg, que parce aussi que cette cavalerie allant non-seulement bien plus vite que notre infanterie, mais, qui plus est, que notre cavalerie, il leur seroit facile d'aller en une nuit prendre un passage éloigné des troupes du Roi, ensuite de quoi on auroit beau courir après eux sans qu'on les pût attraper pour s'opposer à leur ravage.

Ensuite de cet avis, le Roi étant à Château-Thierry envoya au cardinal de La Valette et au maréchal de La Force un nouveau corps de troupes d'infanterie et de cavalerie sous la charge du sieur du Hallier, maréchal de camp, pour les aider à défaire ou chasser ledit duc, qui avoit déjà passé delà le Rhin et étoit près de Lauffenbourg avec son infanterie qui s'étoit presque toute dissipée, et particulièrement les Italiens, dont les capitaines et colonels mêmes s'étoient retirés. Quant à sa cavalerie, elle étoit toute deçà le Rhin entre Colmar et Brisach. L'armée du Roi en Lorraine prit plusieurs petites villes qui lui donnoient retraite, savoir est La Marche, Neufchâteau, Dugny, Montreuil, Darney, Fontenoy, le château de Spiseberg et Porentruy, desquelles places les deux dernières sont fort bonnes. Le marquis de Sourdis, avec l'armée que le Roi avoit fait assembler à Langres, composée de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, assiégea la ville de Châtillon-sur-Saône, où il y avoit une garnison lorraine qui exerçoit toutes sortes de cruautés sur notre frontière, la prit à discrétion, et fit pendre les principaux de ceux qui s'étoient montrés les plus infidèles au Roi. D'autre côté le sieur de Charost, gouverneur pour le Roi à Stenay, prit le château de Chauvancy dans le Luxembourg. Le duc de Lorraine, qui depuis n'osoit plus paroître, étant à quelque temps de là fortifié de quelques troupes que Gallas lui envoya, rentra dans la Lorraine, et se rendit maître de Remiremont au commencement de juillet.

Le duc de Saxe, qui dès long-temps traitoit une paix particulière avec l'Empereur, après avoir balancé longuement, la résolut à Pirna, nonobstant que l'assemblée tenue à Worms eût pris des résolutions courageuses, et l'eût envoyé prier de ne se séparer du bien et de l'utilité publique. Or, comme sa jonction au parti suédois avoit donné le poids et emporté la balance contre la maison d'Autriche, ainsi sa désertion honteuse et infidèle contre ses traités et sa parole, donna un grand coup à la désunion et affoiblissement du parti des princes et États confédérés. Le chance-

lier Oxenstiern, qui avoit toujours appréhendé la légèreté du duc de Saxe, et le lâche désir qu'il savoit qu'il avoit de se voir en repos, et de l'acquérir aux dépens du bien commun et de sa propre sûreté, s'approcha du Rhin pour être plus près du Roi, puis vint en France, et arriva le 26 avril à Compiègne où étoit Sa Majesté, qui le fit recevoir et défrayer avec magnificence. Il passa un nouveau traité avec elle, puis en partit quatre jours après pour aller à Paris, où ayant séjourné jusques au 3 mai, il alla à Dieppe, d'où il passa en Hollande, et de là en la basse Saxe. Il supplia le Roi qu'il lui plût envoyer un ambassadeur de sa part en une assemblée, où il avoit résolu de se trouver avec les princes et les communautés du cercle de la basse Saxe et autres circonvoisins, pour y traiter les affaires concernant le bien public, avec la mutuelle correspondance qu'il convient entre les couronnes de France et de Suède. Et combien que Sa Majesté eût ci-devant donné charge au sieur d'Avaux d'aller en ladite assemblée pour l'effet susdit, en qualité de son ambassadeur extraordinaire, ayant toutefois considéré que la négociation qu'elle lui avoit commise pour traiter la paix ou la prolongation de trève entre le roi de Pologne et la reine de Suède, ne lui permettroit pas d'assister en ladite assemblée de la basse Saxe, Sadite Majesté se résolut néanmoins, pour témoigner à ses alliés qu'elle ne vouloit laisser dans l'incertitude aucun des moyens capables de les contenter et d'avancer l'utilité de la cause commune, d'envoyer de nouveau le marquis de Saint-Chamont pour le sujet susdit, lui donnant ordre d'animer les confédérés à la continuation de la guerre, et spécialement le sieur Oxenstiern et le général Bannier qui dépendoit de la couronne de Suède, l'électeur de Brandebourg, le duc de Lunebourg, commandant l'armée de la basse Saxe, le landgrave de Hesse, et autres princes leurs voisins, et de leur donner et promettre telle assistance d'argent qu'il jugeroit convenable à leurs besoins, et proportionnée à ce que le Roi pouvoit dans les dépenses excessives de la guerre qu'il supportoit pour les secourir, n'omettant rien de ce qu'il jugeroit nécessaire pour maintenir le chancelier en son devoir, et lui faire promettre par écrit, au nom de la couronne de Suède, de ne point faire paix ou trève sans le consentement et intervention du Roi, et d'entretenir des troupes considérables en Allemagne, employées contre l'Empereur et les ennemis de la cause commune. Et pource que le landgrave de Hesse étoit prince courageux et expérimenté en la guerre, et qui jusques alors avoit fidèlement observé ce qu'il avoit promis, on lui donna pouvoir de s'obliger par écrit envers lui, que le Roi lui bailleroit 200,000 risdales jusques à la paix, pour aider à l'entretènement de ses troupes, pourvu que de nouveau il s'obligeât par écrit de ne point traiter et conclure aucun accommodement avec l'Empereur sans l'exprès consentement et intervention du Roi. Et si le chancelier, venant à savoir que le Roi promît fournir lesdits 200,000 risdales au landgrave, disoit qu'on devroit plutôt les bailler à la couronne de Suède, comme étant celle qui portoit le principal faix de la guerre en ces quartiers-là, et de laquelle les autres confédérés devoient dépendre, il lui représentât qu'une des plus grandes raisons qui avoient diverti les affections des princes et des villes de la confédération, avoit été qu'ils avoient cru ne se devoir obliger à dépendre leurs biens et à exposer leurs personnes et leurs États sans être assistés de l'argent des couronnes de France et de Suède, de sorte que Sa Majesté jugeoit être très-important, pour maintenir dans leur devoir ceux qui y étoient demeurés, de leur fournir des moyens nécessaires pour leur subsistance, ce que ledit chancelier connoissoit clairement être très-avantageux pour la couronne de Suède, conservant en cette sorte les princes alliés dans l'Empire pour l'appui du bien commun; qu'il représentât à tous les confédérés que, pourvu qu'ils demeurassent bien unis, nous aurions bientôt la paix générale en la chrétienté, au traité de laquelle l'Empereur condescendoit déjà, et ne restoit que les Espagnols, lesquels il y feroit consentir lorsqu'il verroit que l'union constante des confédérés l'y obligeroit; et d'autant que les Espagnols, par leurs artifices, essayoient de persuader que Sa Majesté et plusieurs de ses alliés étoient tellement ennemis de la tranquillité publique, qu'ils ne vouloient entendre à aucun accommodement, pour faire appréhender aux plus foibles et moins constans que, demeurant unis en la confédération, ils devoient perdre toute espérance de repos, qu'il eût soin de leur faire savoir que Sa Majesté n'avoit eu jamais autre but, en tous ses desseins, qu'une bonne et sûre paix dans la chrétienté et la conservation de ses alliés, étant certain que, jusques à présent, la maison d'Autriche n'avoit omis aucun moyen de s'emparer de leurs États, et l'auroit fait sans le soin que Sa Majesté avoit pris de les défendre, et que la démonstration que ladite maison d'Autriche faisoit à présent de vouloir rétablir quelques princes par la paix de Pirna (1), n'étoit que pour la crainte des armes de Sa Majesté et de ses alliés, et notam-

(1) Le traité fait avec l'électeur de Saxe, à la fin de 1634, eut lieu à Pirna, et produisit ensuite l'édit ou traité de Prague du 30 mai 1635, pour tous les princes qui s'y étaient joints ou s'y joindraient.

ment de la couronne de Suède, avec dessein d'occuper de nouveau lesdits États à la première occasion, ce que chacun d'eux ne pouvoit ignorer, si une terreur panique ou une volontaire léthargie ne trompoit leur jugement; que, pour conclusion, Sa Majesté déclaroit à ses alliés qu'elle étoit prête de convenir du temps et du lieu d'une assemblée générale, selon qu'ils jugeroient à propos; que l'Empereur avoit proposé Trente, Augsbourg, Francfort ou Spire; que Sa Majesté n'en avoit point accepté aucune, attendant l'avis de ses alliés; surtout qu'il leur fît bien entendre combien il y auroit plus d'avantage de faire une bonne paix générale, avec garantie mutuelle pour l'avenir, que de s'abandonner à une perte inévitable par le traité de Pirna, qui laissoit tous les confédérés à la merci des Espagnols et sous la foi du duc de Saxe, qui seroit le premier trompé, et qui sans doute les avoit voulu tromper pour faire ses affaires à leurs dépens; qu'outre que cette sorte de paix seroit très-sûre, elle pouvoit aussi être prompte et se conclure bientôt, pourvu que tous les alliés se tinssent armés et conclussent tout d'une voix de ne point vouloir souscrire à aucun traité particulier; ce qui, par ce moyen, seroit le vrai remède du traité dangereux de Pirna; qu'il insistât aussi de faire voir aux Allemands que le Roi faisant sa paix quand il voudroit, tant par la considération de ses propres forces que de celles de ses alliés en Italie et en Hollande, ils ne pourroient éviter leur prompte ruine, le Roi demeurant désobligé de les aider après l'avoir si lâchement abandonné, vu qu'en ce même temps ils devoient être certains que l'Empereur prétendoit de ne point quitter les armes, et qu'elles seroient employées au gré des Espagnols, pour former dans l'Empire la monarchie de la maison d'Autriche; que ces considérations étoient si puissantes, que même elles étoient capables de ramener en quelque sorte ceux qui seroient déjà séparés; quand même ce ne seroit pas pour leur faire prendre les armes, au moins il seroit avantageux qu'ils se joignissent au dessein de prendre part à la paix générale, et d'y intervenir comme alliés du Roi; que, si aucuns d'eux étoient si malheureux que de porter les armes contre Sa Majesté et ceux qui demeurent dans l'alliance, il faudroit qu'ils eussent perdu le sens et qu'ils eussent conjuré leur propre perte.

Ledit sieur de Saint-Chamont partit le 28 août, passa en Hollande, fut bien reçu des États, leur fit connoître les bonnes intentions du Roi pour le bien public et le leur particulier, et les convia de persévérer constamment dans leur alliance avec la France, et d'ordonner à leurs résidens aux pays où il alloit, d'avoir correspondance avec lui; ce qu'ils lui accordèrent, et lui donnèrent beaucoup d'assurance de leur affection pour le service de Sa Majesté. Mais, étant à Amsterdam, il apprit que le chancelier Oxenstiern avoit quitté de nuit Magdebourg avec grand effroi, pour aller s'embarquer sur la mer Baltique à Wismar et se retirer en son pays, tant à cause que les princes et les villes d'Allemagne avoient quitté le parti et accepté la paix de Prague, que parce que la plupart de ses colonels s'étoient mutinés et avoient laissé le général Bannier réduit à six mille hommes pour toute son armée, avec lesquels il se retiroit dans le Meckelbourg et la Poméranie, devant l'électeur de Saxe qui en avoit trente mille, pour y faire sa composition dans les places qu'il y tenoit, ayant déjà abandonné la Westphalie et tout le reste de l'Allemagne. Tant il est vrai que dans le gouvernement des affaires publiques le premier désavantage que l'on reçoit porte les choses dans l'extrémité de la ruine, et qu'il est plus aisé de se maintenir dans le degré dans lequel on est, que non pas en étant descendu, pour peu que ce soit, s'empêcher de tomber dans le fond du précipice. Le duc de Saxe ne fut pas plutôt séparé des confédérés qu'en un instant tous les princes, Etats et villes unies, dont jusques alors la liaison avoit été très-forte, ne pensassent incontinent à faire le même, chacun de son côté. Le sieur de Saint-Chamont ne laissa pas de poursuivre sa route, et à cette nouvelle hâta son voyage pour arriver avant que tout fût perdu : il dépêcha un gentilhomme au chancelier Oxenstiern pour l'avertir de sa venue et le prier de lui assigner un lieu certain pour le voir de la part du Roi; il en envoya un autre aux sieurs de Rorté et de Beauregard pour les faire venir à Hambourg, où il se rendit le 20 octobre et les y trouva. Ils lui confirmèrent tous deux ce qui lui avoit été dit à Amsterdam, et y ajoutèrent que ledit chancelier avoit non-seulement tout quitté, mais qu'il avoit écrit au landgrave Guillaume de Hesse de faire sa paix avec l'Empereur le moins mal qu'il pourroit; ensuite de quoi, il étoit entré si avant en traité qu'on le croyoit conclu : ils lui dirent encore que ceux de Hambourg leur avoient soigneusement demandé où il alloit et où il prétendoit d'établir son séjour, et leur avoient dit franchement qu'ils lui laisseroient bien le passage libre dans leur ville, mais qu'ils n'y pourroient pas souffrir une longue demeure, crainte de mettre l'Empereur contre eux, duquel ils avoient besoin pour en être protégés contre les violences dont le roi de Danemarck les menaçoit, et pour obtenir de lui la

cassation de son péage de Gluckstadt. Deux heures après son arrivée, il en avertit le sénat et conseil de Hambourg par un gentilhomme des siens, et leur fit dire qu'ils députassent vers lui quelques-uns de leurs corps pour recevoir les lettres dont le Roi les honoroit, et la créance dont il l'avoit chargé pour eux; ils y satisfirent dès le même jour, et il leur représenta la sincère affection de Sa Majesté envers la cause commune et leur ville; leur fit connoître qu'elle n'avoit pris part en cette guerre que pour protéger et défendre, par sa grande puissance, les libertés germaniques contre les violentes usurpations de la maison d'Autriche; qu'elle l'avoit envoyé en Allemagne pour y travailler avec ceux qui aimoient leur patrie et le bien public, et que, les croyant de ce nombre-là, il leur avoit librement découvert le sujet de son envoi, pour les obliger de contribuer avec lui tout ce qui dépendroit d'eux pour l'avancement d'une si bonne œuvre et si importante à tout l'Empire. Ils lui répondirent qu'ils communiqueroient à leur sénat ce qu'il leur avoit exposé, et lui en apporteroient la résolution le lendemain, ce qu'ils firent; mais elle ne contenoit que des complimens fort respectueux et très-généraux pour le service de Sa Majesté, et lui firent présent d'un gobelet d'argent doré, qu'ils n'ont accoutumé de donner aux ambassadeurs qu'à leur départ; ce qui confirma l'avis qu'on lui avoit baillé, qu'ils ne vouloient pas qu'il fît long séjour dans leur ville; il les fit tous convier à dîner le lendemain, mais il n'y en vint que trois, encore des moindres, les principaux n'ayant osé s'y trouver pour ne se rendre suspects envers l'Empereur. En même temps son courrier revint d'auprès du chancelier, et lui rapporta qu'il l'avoit trouvé à Wismar prêt à partir pour aller en Suède; que la plupart de ses gens et de ses hardes étoient déjà dans le vaisseau, mais qu'il lui avoit promis de l'attendre encore six jours; ce qui le fit partir à l'heure même pour se rendre près de lui, après toutefois avoir dépêché le sieur de Beauregard au duc de Lunebourg et au landgrave pour essayer de gagner le premier, ou au moins le faire demeurer neutre, et empêcher le second de faire son traité avec l'Empereur, si déjà il ne l'avoit conclu; il le chargea aussi de visiter Bannier de la part du Roi, et de le rassurer tant qu'il pourroit. Il fut reçu bien froidement à Wismar par le gouverneur de la ville, avec un carrosse du chancelier, à cinq cents pas des portes seulement, et conduit en une hôtellerie où il ne fut ni traité ni défrayé. Il demanda le même jour à voir ledit chancelier: ce qu'il lui accorda, et fallut qu'il l'allât visiter le premier cette fois-là, ayant toujours observé cette formalité avec tous les princes et ambassadeurs qui l'étoient allés voir; après cela il lui rendit autant de visites qu'il lui en fit.

Il commença son audience par les complimens du Roi envers la reine et couronne de Suède et envers lui, et lui dit qu'il venoit pour travailler de concert avec lui, et employer, avec ses bons avis, le nom et l'autorité de Sa Majesté pour le bien du parti. Il lui répondit que, s'il fût venu trois mois plus tôt, nous aurions pu conserver les affaires en entier, mais qu'alors il n'y avoit plus rien à négocier; que le parti étoit entièrement perdu, que tous les princes d'Allemagne (pour lesquels le feu Roi son maître s'étoit fait tuer) l'avoient non-seulement abandonné, mais joint leurs armes à leurs ennemis; que leurs meilleures troupes les avoient quittés, et qu'il falloit que chacun travaillât à faire sa paix comme il pourroit; qu'il avoit donné ce conseil-là au landgrave, et le lui bailloit semblable pour le Roi; qu'il n'étoit plus en différend avec l'électeur de Saxe que de cinq tonnes d'or pour la récompense de la couronne de Suède, à laquelle il en offroit vingt-cinq de trente qu'elle demandoit, à 100,000 risdales chacune; enfin il lui témoigna un si grand étonnement et abattement de cœur, que tout ce qu'il lui proposa pour relever le parti lui paroissoit impossible, et ne sut jamais tirer de lui aucune parole assurée, mais seulement des réponses douteuses et ambiguës, qui témoignoient l'inquiétude et la mauvaise assiette de son esprit. Il (1) lui représenta le bon état de sept grandes et puissantes armées que le Roi avoit en campagne, et rejeta bien loin, avec plusieurs bonnes raisons, le conseil qu'il lui avoit donné de faire des paix particulières, lui remontrant le préjudice que cette désunion apporteroit aux deux couronnes, et que le traité qu'il avoit depuis peu fait à Compiègne avec M. de Chavigny le défendoit en termes exprès; à quoi il répondit que les choses ayant changé de face il n'y étoit plus obligé. Mais, tandis qu'il négocioit avec lui, les nouvelles arrivèrent que Bannier avoit défait à Demnin six mille hommes à l'électeur de Saxe; en même temps le sieur de Saint-Chamont eut avis que Gallas, qui avoit promis de prendre ses quartiers d'hiver dans la France, avoit été contraint d'en abandonner les frontières, avec perte de la plus grande partie de son armée. Cela redonna un peu de cœur à Oxenstiern, et au sieur de Saint-Chamont l'occasion de lui représenter qu'encore que les Impériaux fussent plus forts en nombre que les Suédois, ils n'étoient pas néanmoins si aguerris ni si bons soldats; que

(1) Saint-Chamont.

lesdits Suédois tenoient encore de très-bonnes places dans l'Empire, qui étoient la plupart capables de consommer des armées entières, pour peu qu'elles fussent réparées ou fortifiées ; que le Roi étoit résolu de se porter plus que jamais à la continuation de la guerre; qu'il lui avoit donné argent et tout pouvoir pour cela, et qu'il espéroit de faire beaucoup avec ses bons conseils: il ne voulut pas néanmoins pour tout cela confirmer le traité de Compiègne ni en faire un nouveau, pour ne s'engager, disoit-il, en une guerre trop longue, et inclinoit plutôt à continuer celui qu'il avoit commencé pour la paix avec l'Empereur et l'électeur de Saxe, par l'entremise du duc aîné de Meckelbourg, et voir s'il y pourroit avoir son compte. Il trouva bon néanmoins que le sieur de Saint-Chamont travaillât à regagner les princes qui avoient abandonné le parti, ou au moins à les faire demeurer neutres, et à rallier ses troupes débandées pour les employer à renouveler la guerre dans la Westphalie, et à donner aux ennemis de la diversion en ce pays-là. Enfin, après plusieurs conférences, ledit Oxenstiern s'en alla et le laissa à Wismar, sans qu'il pût tirer autre assurance de lui sinon qu'il demeureroit quelques jours à Stralsund pour y attendre le succès de ses négociations, selon lequel il régleroit sa retraite en Suède; ce qu'il lui dit avec tant de froideur qu'il lui laissa peu à espérer de lui.

Il s'en revint à Hambourg aussitôt que ledit Oxenstiern fut parti, et dépêcha aux électeurs de Saxe et de Brandebourg pour leur demander audience; mais ils la refusèrent tous deux, prenant pour excuse le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui d'aller jusques à eux, à cause des grandes courses, voleries et assassinats que faisoient leurs troupes. Il trouva audit Hambourg le sieur de Beauregard revenu de vers le duc de Lunebourg, le landgrave de Hesse et Bannier, qui lui rapporta que le premier lui avoit promis de demeurer neutre et donné beaucoup d'espérance de rentrer dans le parti, s'il y voyoit des forces suffisantes pour s'y pouvoir maintenir avec ses États; que le second n'avoit encore rien conclu avec l'Empereur, et tiendroit son traité le plus qu'il pourroit en longueur pour lui donner le temps de rétablir les affaires, qu'il voyoit si ruinées qu'il n'en espéroit rien; quant au troisième, il n'en avoit eu que des plaintes de ce qu'on ne fournissoit aucun secours ni d'hommes ni d'argent à son armée; que néanmoins il continueroit à bien servir, mais qu'il ne subsisteroit pas long-temps s'il n'étoit autrement assisté. L'espérance que ces princes donnèrent au sieur de Saint-Chamont, et le mépris qu'avoit fait le chancelier de ses propositions, lui firent juger qu'il étoit nécessaire de lever deux armées pour rendre le Roi plus considérable dans le parti, pour confirmer les uns dans leurs bonnes intentions, et faire connoître aux autres que nous avions de quoi maintenir nos alliés et le trouble dans l'Allemagne sans les Suédois, jusques à ce qu'on nous offrît une bonne et honorable paix, et qu'il valoit mieux employer à cela 500,000 livres, que ledit chancelier demandoit, que de les lui bailler, puisqu'il lui avoit témoigné si peu d'affection et de résolution. Mais parce que les armées qu'on lève en Allemagne sont bien plus autorisées quand un prince de l'Empire les commande, il travailla à en regagner quelques-uns, et s'assura des ducs de Saxe-Lunebourg et du jeune duc de Meckelbourg; il tira aussi parole du général Arnheim, qui étoit, sans contredit, le plus sage capitaine, le plus vaillant et le plus en créance parmi tous les gens de guerre qui fût en ces quartiers-là, qu'il serviroit le Roi, et, qu'en attendant ses commandemens, il ne s'engageroit en aucun parti, et l'avertiroit de ce qu'il apprendroit d'importance. Cependant, pour ne laisser perdre les troupes qui s'étoient mutinées dans l'armée suédoise, et qui étoient très-belles, ledit de Saint-Chamont traita avec les colonels, et les disposa à se rallier sous la charge du maréchal de camp Kniphausen, qui étoit un très-bon et très-vaillant capitaine, et de renouveler la guerre dans la Westphalie sous le nom de la couronne de Suède, parce que Sa Majesté n'ayant point de guerre déclarée contre l'Empereur (1), il crut qu'elle ne voudroit pas encore la commencer sous son nom en ce pays-là; mais il tira parole secrète dudit Kniphausen qu'il dépendroit absolument de la France, et qu'il exécuteroit tous les ordres qui lui seroient envoyés de la part de Sa Majesté, moyennant 15,000 risdales qu'il lui bailla; il lui promit aussi de lui faire remettre Minden entre les mains quand il voudroit, parce qu'il marioit sa fille au colonel Wolff qui y commandoit et qui lui en avoit engagé sa foi; mais il le pria de le maintenir toujours en cette volonté jusqu'à ce qu'il seroit temps de l'exécuter. C'est un évêché et une des bonnes villes de Westphalie, au long de la rivière de Weser, sur laquelle il y a un pont de pierre qui la rend très-considérable, même pour le dessein qu'il avoit de faire que nos deux armées communiquassent ensemble. Ledit Kniphausen n'exerça pas longuement cet emploi qu'il avoit heureusement commencé, car il fut tué près de Meppen en un combat où il avoit défait les Impériaux; le chancelier envoya en

(1) Cette distinction est à remarquer.

sa place le maréchal de camp Leslie, écossais, qui y fit très-bien et y a toujours continué la guerre. Le dessein dudit Saint-Chamont étoit (se voyant recherché de quantité de braves colonels qui ne demandoient qu'emploi) de faire deux armées; l'une en Westphalie, et d'en donner le commandement à Kniphausen, sous la charge du duc Georges de Lunebourg qui avoit promis de l'accepter, d'y joindre ses troupes et de se déclarer pour nous, ou, à son défaut, au jeune duc de Meckelbourg; et l'autre sous la charge d'Arnheim et du duc François-Albert de Saxe-Lauenbourg, qui fût entré dans le pays de l'électeur de Saxe, et se seroit assuré de tous les passages entre l'Elbe et le Weser pour avoir communication avec celle de Westphalie (1). Sa Majesté approuva le projet ci-dessus, et commanda qu'on lui envoyât les dépêches et commissions nécessaires pour l'exécuter; mais comme le voyage étoit long, et le sieur de Rorté mauvais courrier, il demeura quatre mois à lui rapporter les volontés de Sa Majesté, pendant lesquels les affaires changèrent bien de face, et lui donnèrent sujet de n'exécuter point cet ordre.

Voilà ce qui se passa durant le cours de cette année en Allemagne avec les Suédois, qui eurent peu de succès ensuite de la désertion du duc de Saxe, qui fit à Pirna sa paix particulière avec l'Empereur. Après ce traité conclu, l'Empereur, qui jusqu'alors n'avoit osé donner aveu à l'injuste détention et emprisonnement de l'archevêque de Trèves, commença à l'avouer hautement, et dire qu'il avoit donné charge de faire tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, et la plupart de ses forces qui étoient employées contre le parti des princes confédérés tombèrent sur les bras du Roi, mais ne trouvèrent pas Sa Majesté dépourvue; car le cardinal, qui s'étoit toujours défié de la bassesse de cœur du duc de Saxe, avoit mis ordre que, cela arrivant, le Roi se trouvât avoir tant d'armées sur pied qu'elles pussent faire tête partout et soutenir ce déluge d'Allemands. Sa Majesté fit passer en Lorraine les troupes qu'elle avoit autour de Langres, et y en ajoutant de nouvelles fit une armée de quinze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, dont elle donna la charge au cardinal de La Valette pour s'avancer dans l'Alsace, se joindre à Weimar, et s'opposer à Gallas dès qu'il eut passé le Rhin à Spire, qu'il prit, et Worms ensuite, avec une grande consternation des Suédois et Allemands qui y avoient été mis en garnison; et en la place du cardinal de La Valette, Sa Majesté envoya M. d'Angoulême à l'armée de M. de La Force pour la commander conjointement avec lui. Sa Majesté eut d'autre côté, dès le 10 juillet, une autre armée de huit mille hommes de pied et deux mille chevaux pour entrer dans la Picardie, commandée par le duc de Chaulnes, assisté des sieurs de Vignoles et de Rambures. Le Roi augmenta encore son régiment des gardes de dix compagnies, lesquelles il donna à de jeunes seigneurs de sa cour, fit en outre lever vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux pour renforcer tous les divers corps d'armée, à mesure que les troupes se débandoient, la levée desquels le cardinal avança sur le crédit de ses amis. Sa Majesté avoit, dès le mois de mai, convoqué le ban et arrière-ban de la noblesse de son royaume, n'en exemptant personne que les officiers domestiques et commensaux de sa maison, de celle de la Reine, de Monsieur et du prince de Condé, outre tous les capitaines et hommes d'armes qui servoient actuellement dans ses compagnies de gendarmes et chevau-légers, et tous autres officiers, tant de cheval que de pied, qui avoient charge dans sesdites armées; et outre ce que dessus elle fit faire une levée de douze mille Suisses, qui arrivèrent bien à propos sur la fin de septembre, lorsque nos armées se trouvèrent affoiblies par les fatigues et les maladies. Toutes ces armées étoient sur pied pour faire tête du côté de Champagne et de Picardie, où tout le poids de la guerre devoit tomber. Outre cela, le Roi en envoya une autre en Italie sous la charge du duc de Créqui, qui la commandoit sous le duc de Savoie, et une navale de quinze vaisseaux de guerre, jointe à pareil nombre de vaisseaux hollandais, pour garder la Manche et rendre le commerce libre; mais celle-là fut fort inutile, car, après que nos vaisseaux eurent joint les leurs à Portland, et demeuré un jour seulement ensemble, ils se séparèrent sans rien résoudre, les Hollandais agissant par mer de même foi avec nous qu'ils avoient fait par terre au reste de leur traité : il y a néanmoins apparence de croire, vu que nos armées jointes leur étoient autant et plus utiles qu'à nous, que ce qu'ils en faisoient étoit pour la crainte qu'ils avoient du roi d'Angleterre, le-

(1) Ici se trouve un passage biffé dans le manuscrit. « Je « proposai au Roi, y est-il dit, de faire entrer dans ladite « Westphalie l'armée qu'il avoit en Hollande sous la con- « duite de M. de Brezé, qui se consumoit sans rien faire, « et dépendoit beaucoup dans les garnisons, pour la join- « dre à celle du landgrave, afin d'obliger ce prince à rom- « pre absolument avec l'Empereur, et à lui faire la « guerre vers le Danube, dans ses terres héréditaires, qui « étoient les seules qui lui restoient entières, et qui lui « avoient fourni sa subsistance jusqu'ici, et par ce moyen, « il n'auroit eu aucun lieu où il eût pu tenir avec sûreté « la diète électorale, qu'il projetoit dès long-temps pour « faire élire le roi de Hongrie, son fils aîné, roi des Ro- « mains. »

quel, suivant les prétentions imaginaires qu'il a d'être roi de la mer, avoit aussi mis une armée en mer, laquelle, venant à rencontrer les deux jointes ensemble, eût voulu leur faire mettre le pavillon bas, sur le sujet de quoi les Hollandais eussent eu de la peine à se résoudre de combattre avec nous, pour n'être pas obligés à nous défendre pour nous dispenser de ce devoir.

Ledit roi d'Angleterre prenant occasion de nos différends pour s'avantager, mettant son armée en mer, qui étoit grande, mais qui néanmoins, pour être composée la plupart de vaisseaux marchands, n'étoit pas telle que nos trente vaisseaux de guerre n'y eussent pu résister, fit afficher à la Bourse ou place des marchands à Londres que sa flotte serviroit pour la conservation et garde du canal, et pour la préservation de l'honneur de ses royaumes, terres, juridictions et sujets, en sorte que toutes les flottes et vaisseaux appartenans à rois, princes ou Etats, passant la mer, reconnussent sa souveraineté en ladite mer, prenant bon égard qu'il ne s'y fît aucune hostilité ou offense, fût d'un navire de guerre à l'autre, ou d'aucun navire de guerre à quelque navire marchand, ou d'un navire marchand à l'autre, mais qu'il s'y entretînt une bonne paix, et qu'ils prissent les plus foibles en protection, de quelque nation qu'ils pussent être, afin que le trafic et commerce fût d'autant plus libre et maintenu en cette mer. Ce placard étonna les Hollandais et les fit séparer d'avec nous.

Le Roi, ayant donné un si bon ordre à être le plus fort contre ses ennemis, eut désir d'aller lui-même en personne à la tête de ses armées. Le cardinal, qui savoit le courage du Roi, mais qui craignoit les accidens qui pouvoient survenir à sa personne, ne le pouvant accompagner parce qu'il étoit nécessaire qu'il demeurât autour de Paris pour plusieurs importantes raisons, dit qu'il étoit ravi de voir ses sentimens généreux, lesquels il avoit toujours connus pareils en semblables occasions; mais, puisqu'il voyoit que Sa Majesté étoit travaillée de mélancolie, laquelle procédoit de ce qu'elle n'étoit pas à l'armée, et qu'il jugeoit que, si elle continuoit, elle seroit indubitablement malade, il consentiroit de très-bon cœur au voyage qu'elle désiroit faire, si elle ne pouvoit d'elle-même se guérir de sa tristesse par raison, reconnoissant que le bien de ses affaires ne requéroit pas qu'elle fît la guerre en personne, mais seulement par ses lieutenans; que nous allions entrer dans les grandes chaleurs, fort contraires à la santé de Sa Majesté; que l'humeur de Sa Majesté étoit de s'inquiéter extraordinairement quand elle étoit dans une armée, ce qu'elle auroit encore plus lieu de faire quand elle auroit des ennemis proche d'elle; quoiqu'il n'y eût pas d'ennemis puissans au lieu où elle vouloit aller (1), toujours y auroit-il sept ou huit mille hommes de pied et mille ou douze cents chevaux, outre qu'ils avoient envoyé lever quatre mille Suisses, à ce que mandoit M. de Thianges; que Sa Majesté ne sauroit, quelque effort qu'elle pût faire pour le dessein qu'elle avoit, avoir, outre les armées qu'elle avoit déjà, plus de quinze cents chevaux assemblés à la fin du mois de juillet, ce qui n'étoit pas un corps suffisant pour la personne de Sa Majesté; qu'en quelque lieu qu'elle portât sa personne, tout y devoit être royal; qu'ici rien ne le pouvoit être, non l'infanterie, en tant qu'elle seroit toute nouvelle; non la cavalerie, pour la raison que dessus; non l'équipage d'artillerie, n'y ayant que cinq cents chevaux dispersés çà et là qu'on pût destiner à cette fin, à cause de trois grands équipages que Sa Majesté avoit en Flandre, en Allemagne et en Italie; qu'il pouvoit fondre beaucoup d'ennemis sur les bras du Roi en ce pays-là; s'il y étoit une fois engagé, quelques-uns estimeroient qu'il ne s'en sauroit retirer sans qu'il y allât de son honneur; au moins étoit-il certain que ses affaires en recevroient du préjudice, étant impossible à tous les hommes du monde de changer leurs complexions naturelles; qu'il étoit certain que le Roi ne seroit point là deux semaines sans s'y ennuyer et s'exposer à une grande maladie, auquel cas il seroit contraint de demeurer au lieu le plus ouvert et le plus foible du royaume, où il faudroit une armée qui n'eût autre égard qu'à sa personne; de là il seroit impossible de donner ordre à toutes les affaires qui étoient présentement sur le tapis et à celles qui pourroient arriver; si Sa Majesté venoit à être malade, tous ses alliés seroient découragés, et ses ennemis auroient leur compte; que ce que Sa Majesté vouloit faire étoit justement ce que ses ennemis pouvoient désirer; après tout, si Sa Majesté, ayant considéré les raisons ci-dessus, persistoit à vouloir aller à l'armée, il en demeuroit d'accord; mais par son avis il ne le devoit pas faire, et rien n'étoit capable de le faire consentir à une telle résolution que la volonté absolue de Sa Majesté, et le discours qu'elle tenoit qu'elle seroit malade si elle n'y alloit; que sa pensée seroit que Sa Majesté trouvât bon que cette délibération fût mise en conseil, et qu'on prît l'avis de son médecin; qu'il étoit bon que tout le monde sût que le sujet de sa tristesse venoit de ce que dessus; que rien ne l'empêchoit d'aller à l'armée que son conseil; qu'il s'en allât vers Paris pour y faire passer l'affaire de Monsieur à l'assemblée du clergé, ce qui

(1) En Lorraine, ce semble.

étoit non-seulement un prétexte, mais un sujet fort légitime; que si, dans la fin du mois, on voyoit une armée assemblée digne de lui, et ses affaires en état qu'il pût aller où il désiroit, qu'en ce cas il allât mettre la dernière main à l'affaire dont il étoit question; que cependant on ne laissât pas de la commencer selon que l'occasion s'en présenteroit, étant plus aisé de le faire par raison sans le Roi avec dix mille hommes de pied et mille chevaux qu'avec le double, sa personne y étant, laquelle ne pouvoit ni ne devoit être hasardée en beaucoup d'occasions, où des chefs particuliers devroient exposer leurs personnes. Cet avis ne détourna pas Sa Majesté de son dessein, mais il eut assez de pouvoir pour lui en faire différer l'exécution pour quelques mois, jusqu'à ce que toutes ses forces fussent prêtes.

Cependant le cardinal manda, le 10 juillet, au cardinal de La Valette que les mauvaises nouvelles d'Allemagne l'obligeoient à ne perdre pas un moment de temps à assembler son armée, se mettre en état de s'avancer vers la frontière, et se joindre au duc Bernard, pour puis après s'opposer conjointement aux ennemis, qui, n'ayant plus rien en Alsace qui leur résistât, ne manqueroient pas assurément de nous venir attaquer en Lorraine, s'il n'y avoit des forces suffisantes sur la frontière pour les en empêcher et les repousser; que ledit duc Bernard ayant un corps assez considérable de cavalerie, et étant plein d'affection et de zèle pour le service du Roi, ainsi que toutes les dépêches du sieur de Feuquières en faisoient mention, il ne doutoit point qu'il n'agît avec lui en cette occasion ainsi qu'il le pouvoit désirer, et qu'il étoit à propos pour le bien de la cause commune; qu'il étoit tellement important au service du Roi, en l'état auquel étoient les affaires, d'attacher ledit duc à la France, qu'il le conjuroit de n'oublier rien de ce qui dépendroit de lui à cette fin, et de l'affermir de plus en plus dans la résolution qu'il avoit prise de ne se point séparer des intérêts de Sa Majesté; qu'elle étoit si satisfaite de son procédé et de sa conduite en son endroit, qu'il le pouvoit assurer en général que, toutes choses manquant, il se faisoit fort de lui procurer dans la Lorraine un notable revenu pour soutenir sa dignité, et, quand la Lorraine manqueroit aussi, la bonne volonté du Roi pour lui étoit telle, qu'il lui donneroit la même chose en France sur son propre revenu; que, pour les troupes qu'il lui restoient (1), s'il jugeoit que la nécessité fût telle parmi elles qu'elles ne pussent subsister aux lieux où elles étoient sans notre assistance, ce qui sembloit bien difficile, le Roi ne feroit pas de difficulté de leur départir entre tous 200,000 livres, qui seroit environ dix écus pour cavalier : étant accoutumés comme ils étoient à ne toucher point d'argent, on ne croyoit pas qu'il leur fallût offrir davantage; si cependant les affaires venoient à tel point qu'il vît qu'elles fussent capables de faire un faux bond, en ce cas il vaudroit mieux les prendre à la solde du Roi, en tirant le meilleur marché qu'il pourroit, les faisant contenter de quatre ou de six montres, ou, à toute extrémité, de pareil paiement que les troupes de Sa Majesté; qu'il se souvînt, auparavant que de s'éloigner de Metz, de pourvoir de telle sorte à la sûreté de cette place, soit en y mettant un homme résolu et qui eût cœur et tête pour la défendre si on venoit à l'attaquer, soit en y faisant mettre une bonne quantité de blés et autres vivres et munitions, qu'il n'y eût rien à craindre de ce côté-là et que nous pussions en être en repos. Surtout il étoit important de faire promptement transporter dans ladite ville tous les blés de la campagne, afin d'en priver les ennemis. Peu après, le Roi fait délivrer à Paris, au sieur Panica, agent du duc de Weimar, le 26 juillet, 300,000 livres pour le paiement de ses troupes, et 75,000 pour ledit duc, sans faire aucun traité précis avec lui, qui demandoit des conditions déraisonnables, en partie peut-être pource qu'il s'imaginoit que Gallas étoit venu à dessein de le voir et d'essayer de le porter à recevoir le traité de Pirna, suivant une lettre que le duc de Saxe lui écrivit, que Gallas lui fit tenir par un trompette.

Gallas ayant assiégé Kayserslautern, et laissé des troupes autour de Mayence qui le bloquoient de près, le duc de Weimar, qui étoit à Sarrebruck en grande impatience, pria le sieur de Feuquières d'écrire au cardinal de La Valette qu'il lui envoyât huit mille hommes de pied de son armée, afin qu'il n'eût pas le regret de voir emporter ses places à sa vue, et d'être contraint de reculer, n'ayant autres gens de pied avec lui que les régimens des Deux-Ponts et de Batilly (faisant partie de ceux entretenus par le Roi, et commandés par ledit sieur de Feuquières), ce qui causeroit la ruine de l'infanterie qu'il avoit laissée dans Mayence, Gustavenbourg et autres places qui, en se perdant, lui feroient perdre tant de bons soldats. Le cardinal, qui n'avoit lors avec lui un si grand corps d'infanterie qu'il jugeât à propos de détacher huit mille hommes de son armée, et qui en outre avoit dessein de faire toute la diligence qu'il lui seroit possible pour joindre ledit duc de Weimar, jugeant encore que ces troupes n'y pourroient arriver qu'un jour ou deux avant, et qu'elles courroient fortune de se débander par l'appréhension qu'on

(1) Au duc.

les séparât du reste de l'armée, afin de les joindre pour toujours aux Suédois, manda au duc de Weimar qu'il s'avanceroit vers lui avec toute son armée en diligence, et se rendroit le 18 à Metz, afin de se trouver entre Sarrebruck et Metz, où le sieur de Feuquières avoit disposé leur entrevue et fait trouver bon au duc de céder en toutes choses, et même de souffrir qu'il ne lui offrît pas la main droite chez lui; ce qui se passa toujours ainsi depuis avec toute sorte de civilité de part et d'autre. En cette conférence, il fut résolu que ledit cardinal useroit de toute la diligence qu'il lui seroit possible pour venir le joindre avec l'armée du Roi. Il (1) reçut nouvelles en ce temps-là que Gallas avoit pris Kayserslautern d'assaut après un long siége, et y avoit perdu quantité d'hommes, ce qui lui donna un extrême déplaisir, pource qu'il y avoit retiré les meubles les plus précieux qu'il avoit gagnés en la guerre d'Allemagne, ayant mis en garnison dans cette mauvaise place un régiment qu'ils appeloient le régiment jaune, qui étoit celui qui avoit le plus de réputation de tous ceux qui étoient restés du feu roi de Suède : il se défendit jusqu'à l'extrémité; le canon y ayant fait trois brèches raisonnables, il ne voulut pas parlementer, mais soutint sept assauts, au dernier desquels il fut emporté par la multitude, s'étant fait tuer sur la brèche. Asfeld, lieutenant de Gallas, qu'il avoit laissé à ce siége, fit faire main basse, et n'épargna les vieillards, les femmes, les filles ni les enfans, et abandonna la ville peu de jours après pource qu'elle ne valoit rien. Gallas ensuite ayant assiégé les Deux-Ponts, qu'il investit avec trois régimens d'infanterie, huit de cavalerie, deux de dragons et huit cents Croates, faisant en tout six mille chevaux et deux ou trois mille hommes de pied, Weimar pria le cardinal de La Valette d'employer l'armée du Roi pour faire lever le siége, à quoi le cardinal s'accorda très-volontiers, lui semblant ne pouvoir prendre une occasion plus avantageuse à Sa Majesté, ni qui dût réussir avec plus d'apparence, quand on ne feroit que le faire reculer, sans défaite de ses troupes, d'autant que cela redonneroit du cœur aux confédérés, et si nous le battions, nous nettoyerions tout le Rhin, et arrêterions le roi de Hongrie, que le duc Bernard croyoit avoir dessein de revenir à Worms.

Ledit cardinal avançant en toute diligence, son armée arriva le 27 (2) à Sarrebruck, où les troupes suédoises le joignirent, et ne se séparèrent plus depuis. Les Suédois, sachant la langue et le pays, alloient à toute heure en parti du côté des ennemis, et toutes nos troupes marchoient avec une si grande joie, naturelle aux Français, de rencontrer les ennemis, sans avoir employé beaucoup de temps pour les aller chercher, que, faisant en un jour le chemin de deux, ils allèrent dès le lendemain se camper proche des Deux-Ponts, par-delà un passage de rivière et de marais fort difficile, et que l'on croyoit que Gallas défendroit. Mais dès qu'il eut avis que notre armée venoit à lui, ce dont il ne fut averti que la nuit précédente, il leva le siége avec grand étonnement, bien que la place eût déjà capitulé, et qu'il y dût entrer le lendemain. Il n'y avoit que deux passages par lesquels il se pût retirer : l'un, et le plus court, étoit celui de Landstel, qui est serré d'un côté d'un grand marais, et de l'autre est entièrement commandé par un château du même nom, où le duc de Weimar avoit laissé garnison, et mis pour gouverneur un nommé Schink dont il se fioit; l'autre étoit à la main gauche, le plus long, mais plus ouvert, et par conséquent le plus propre à défiler. On jugea avec raison qu'il aimeroit mieux prendre le plus long, comme étant le plus facile, et partant notre armée prit l'autre, afin de le devancer et le joindre plus promptement. Nos armées marchèrent en bataille le 29 avec une diligence non pareille, et nos coureurs ayant rencontré l'arrière-garde des ennemis près de Landstel, nous espérions de les engager au combat et en venir à une bataille, ce qui animoit de sorte notre infanterie, qu'elle marchoit aussi vite que la cavalerie. Mais le sieur de Feuquières s'étant avancé pour donner le signal à ceux du château, ils lui répondirent à coups de canon, ce qui fit connoître que la place étoit rendue aux ennemis : ce qui fut fait par une infâme trahison, Schink l'ayant vendue à Gallas, et pris parti avec lui, dont le duc de Weimar n'avoit pu avoir avis à cause que les ennemis étoient entre nous et ladite place. La perte de ce château nous déroba la victoire des ennemis, et une grande incommodité survint à l'armée, qui fut le manquement du pain de munition dont on n'avoit pas dû amener davantage, le dernier même s'étant moisi; car, quant au biscuit, on n'avoit pas eu loisir d'en faire faire. On nous avoit promis de nous fournir du pain des Deux-Ponts et de Sarrebruck; mais, outre que ces deux villes étoient misérables et extrêmement incommodées des garnisons suédoises, le peu de fours et de moulins rendit ce secours si lent, que, quelque diligence qu'on pût faire, et quelques soins que l'on y pût apporter, notre infanterie ayant été dans ce campement deux jours entiers

(1) Le duc de Weymar.
(2) Juillet.

sans pain, elle n'eut le troisième qu'un quart de ration, que le régiment des gardes reçut sans murmurer. Ces trois jours passés, les vivres allèrent un peu mieux, pource que l'on avoit eu loisir de se reconnoître, et que nos troupes, qui au commencement ne vouloient point recevoir de nos farines, s'accoutumèrent à en prendre et à chercher des fours dans les villages, où elles faisoient cuire de très-bon pain, y ayant toujours nombre de boulangers dans les régimens, dont celui des gardes seul se trouva en avoir jusqu'à cinquante-deux. Cette petite incommodité donnant prétexte à plusieurs cavaliers de se débander, et à un grand nombre d'infanterie, par la faute de plusieurs capitaines qui étoient si lâches que de leur témoigner qu'ils leur feroient plaisir de se retirer, et même d'emporter leurs armes, treize de ces cavaliers ayant été pris en s'enfuyant, le cardinal de La Valette les fit condamner à tirer au billet, et celui qui tira le billet de mort fut pendu sur-le-champ, et les douze condamnés à être dégradés des armes et de noblesse, et à marcher à pied avec les pionniers à la tête de l'armée.

Il fut lors fort agité entre le cardinal et le duc, dans le conseil, si l'on retourneroit en arrière, ou si l'on passeroit outre. Les raisons pour retourner en arrière étoient seulement le manque de vivres, qui, ayant déjà fait diminuer l'armée, pourroit continuer à l'affoiblir, le Roi n'ayant aucuns blés de là en avant, et étant du tout impossible, outre un convoi de vivres de sept à huit vingts chariots qui venoit de Metz, d'en espérer davantage du côté de France, à cause de la difficulté des escortes et de la longueur du chemin qu'il y auroit à faire dans un si grand éloignement que celui où nous nous trouverions. Les raisons pour passer outre étoient qu'en retournant d'où nous venions, notre voyage auroit été peu utile; que Mayence, que l'on savoit être à l'extrémité, tomberoit entre les mains des ennemis, et que le duc de Weimar perdroit par ce moyen trois à quatre mille bons hommes qu'il avoit dedans; que toutes les autres places qu'il tenoit encore jusques au Rhin se voyant abandonnées, se rendroient ensuite avec la perte de tout le reste de son infanterie; que les ennemis prendroient cœur, et tiendroient à grande foiblesse à nous de n'avoir osé les pousser plus avant, et que tous nos confédérés, désespérant entièrement de leurs affaires, se hâteroient de traiter avec l'Empereur, et nous accuseroient d'en être cause, en les ayant obligés à croire par une si soudaine retraite que nous n'étions nullement en état de les assister; au lieu que, nous avançant jusques au Rhin, si les confédérés n'avoient pas assez de vigueur pour s'aider eux-mêmes, nous ferions au moins connoître à toute l'Allemagne qu'il n'auroit pas tenu au Roi qu'il ne les eût mis en état de rétablir leurs affaires; que quant à la peine où l'on étoit pour les vivres, il falloit faire l'impossible pour tâcher à la surmonter, tandis que notre éloignement, éloignant aussi les ennemis de nos frontières, donneroit moyen aux sujets du Roi de faire la récolte dans les Trois-Evêchés. Ces dernières considérations ayant prévalu, il fut résolu de passer outre.

Dès le lendemain on part, et le 3 août l'armée campa près d'Ottembach, où elle séjourna un jour pour y attendre le convoi de sept vingts chariots de vivres qui vint de Metz, depuis lequel convoi nous n'en eûmes plus; mais on envoya des biscuits et des farines de Metz à Saint-Avold, Sarrebruck, les Deux-Ponts et Hombourg, afin que lorsqu'ils auroient à retourner ils ne manquassent pas de vivres sur leur chemin. Dès le lendemain 5 ils eurent nouvelles que les ennemis, ayant su notre démarche, avoient levé le siége de Mayence, qui étoit réduit à telle extrémité qu'il y avoit quatre jours que les assiégés n'avoient plus de pain, et se fussent rendus sans un billet qu'ils reçurent du duc de Weimar, portant que l'armée s'avançoit à grandes journées pour les secourir. Les ennemis avoient quatorze mille hommes à ce siége. L'armée alla camper le lendemain près Kreutznach, où, suivant ce que le duc de Weimar avoit dit, la campagne se trouva couverte de blés, ce qui rafraîchit un peu nos troupes, qui depuis Saint-Avold jusque-là n'avoient traversé que des pays stériles, et toujours depuis, jusques à leur retour (excepté ce qui restoit du convoi venu de Metz), ils n'avoient eu autre pain que celui qui se faisoit des blés que le commissaire général Offembourg achetoit des Suédois, qu'ils alloient couper et battre de tous côtés. Ce qui augmentoit la difficulté des vivres, étoit qu'il falloit en même temps nourrir l'armée et ravitailler Mayence, dont il eût été inutile de faire lever le siége si on n'eût jeté dedans de quoi faire subsister la garnison. Gallas ayant rassemblé aux environs de Worms, où il avoit un pont, toutes ses forces, que nous apprenions, par divers avis, être au moins de trente mille hommes, et notre armée n'étant pas assez forte pour les aller attaquer dans un poste si avantageux, le cardinal de La Valette jugea qu'il ne falloit omettre aucun soin pour convier nos alliés à se joindre à nous, afin de faire un puissant effort, et contraindre Gallas, s'il étoit possible, d'en venir à une bataille, qu'il ne pouvoit donner sans ha-

sarder toutes les affaires de son maître, ou, s'il refusoit de combattre, de nous abandonner tout le deçà du Rhin, et perdre en un jour ce qu'il avoit acquis en six mois. Et d'autant que d'entre tous nos confédérés il n'y en avoit point de plus proches de nous ni plus en état d'agir que le landgrave de Hesse, qu'il savoit être en campagne et s'avancer en deçà, et le duc Georges de Lunebourg, il leur écrivit par diverses voies sur ce sujet, et fit écrire, par le duc de Weimar et le sieur de Feuquières, des lettres très-pressantes. Cependant l'armée s'avançoit toujours, et arrivant à Bingen, qui est une ville accompagnée d'un bon château, que sa situation rend de conséquence, à cause qu'elle est sur le Rhin et sur l'embouchure de la rivière de Nahe, ils se résolurent de l'attaquer avec dessein de combattre Gallas s'il venoit au secours, et prirent un campement si avantageux (cette même rivière de Nahe y servant d'un retranchement naturel), qu'ils n'avoient point de crainte d'être surpris. Après deux jours de siége la ville se rendit; le château tint jusques au 13 du mois, et fut pris à discrétion, la vie sauve. Il s'y trouva les officiers de deux régimens, en nombre de quarante, commandés par le colonel du Moulin, et quatre cents et tant de soldats, lesquels demeurèrent tous prisonniers. Notre armée demeura là jusques au 21, en attendant des nouvelles du landgrave de Hesse, durant lequel temps on travailloit toujours à ravitailler Mayence, et, pour ne pas laisser notre cavalerie inutile, on l'envoyoit souvent à la guerre avec les Suédois, afin que, s'accoutumant à voir la manière de combattre des ennemis, et particulièrement des Croates, ils apprissent à les mépriser et à connoître l'avantage que nous avons sur eux lorsque l'on peut en venir aux mains.

Enfin l'infection commençant à se mettre dans notre camp à cause des extrêmes chaleurs, et sur les nouvelles que l'on eut que Francfort, étonné des faux bruits que Gallas avoit fait courir, qu'après la prise de Kaiserslautern il avoit défait le duc de Weimar, et que nos alliés ne pouvoient plus espérer aucun secours de deçà le Rhin, s'étoit résolu d'accepter la paix de Saxe, à condition de ne recevoir aucune garnison, et de se servir seulement des troupes impériales pour lui aider à attaquer Saxenhausen, qui est une partie dudit Francfort, séparé du reste par le Mein, sur lequel il y a un pont où le duc de Weimar avoit quatorze ou quinze cents hommes commandés par le colonel Wetum, le cardinal et le duc marchèrent dès le 21 avec toute l'armée, et allèrent coucher à Gaultsau(1), où ils apprirent le lendemain que le colonel Wetum, après avoir soutenu deux assauts, avoit rendu Saxenhausen par composition, que les Impériaux avoient violée, l'ayant renvoyé seul à Mayence et contraint tous les siens de prendre parti. Dès que Saxenhausen fut rendu, le marquis de Grava, avec six à sept mille hommes, se campa tout contre Francfort, dans ce qu'ils appellent le Rantua, qui est un retranchement autour de la ville avec des tours, ainsi qu'il y en a à la plupart des grandes villes impériales. Sur la nouvelle de la prise de Francfort et de Saxenhausen, le cardinal de La Valette, jugeant qu'il n'y avoit plus d'espérance pour nous de relever les affaires le long du Rhin qu'en combattant Gallas, et que notre armée n'étant pas assez forte pour cela, il étoit du tout nécessaire de joindre le landgrave de Hesse (qu'ils apprenoient n'être avec la sienne qu'à douze lieues d'Allemagne de Mayence), il résolut avec le duc de Weimar, pour le convier plus puissamment à venir, non-seulement de s'avancer jusques audit Mayence, mais aussi de passer le Rhin, afin de faire connoître, et à lui et à tout le reste de nos confédérés, que le Roi n'omettoit rien de ce qui dépendoit de lui, et faisoit même au-delà de ce qu'ils en eussent osé espérer. Suivant cette résolution, l'armée va camper le 23 août à un quart de lieue de Mayence, et les 25 et 26(2) dudit mois elle passa toute au-delà du Rhin, se campant entre ladite rivière et le Mein. Gallas, ayant su notre passage au-delà du Rhin, avoit aussi fait passer partie de ses troupes sur le pont de Worms, et les avoit logées dans le Bergstrass et aux environs de Darmstadt, dans le même poste que nous y avions pris l'année passée, lequel est extrêmement avantageux. Le premier jour de septembre le duc de Weimar part du camp avec quatre mille chevaux, la plupart suédois et le reste français, mille mousquetaires, et tous nos volontaires; et, afin de rendre notre conjonction plus facile avec le landgrave de Hesse, va assurer un très-bon château assez proche dudit Francfort, nommé Kuvistein, dont il contraignit le propriétaire, qui lui étoit suspect, de recevoir garnison de lui. Il espéroit, en ce même voyage, d'enlever quelque quartier des ennemis entre Francfort et la ville d'Hest, ayant fait un grand tour pour cela afin de les envelopper; mais il n'y en trouva point de logis, à cause de la jalousie que leur donnoit notre armée. Gallas envoya, la nuit du même jour, deux très-grands

(1) Près de Mayence.

(2) Les mémoires du cardinal de La Valette, fort exacts sur les dates, font passer le Rhin à toute l'armée dès le 22.

brûlots pour brûler notre pont sur le Rhin, ainsi qu'ils pensèrent faire, pource que lesdits brûlots, dont le feu étoit extrêmement grand, étoient outre cela tous pleins de grenades qui, en se crevant, faisoient fuir tous les bateliers; mais le sieur de Feuquières, se jetant sur le pont, les fit revenir, et, ayant fait couper les câbles des bateaux à l'endroit desdits brûlots, les fit descendre au-delà du pont, où les feux d'artifice achevèrent de se consommer, sans faire autre mal audit pont; lesdits câbles étant ainsi lâchés, ledit sieur de Feuquières en retournant courut fortune de se noyer. On redoubla depuis les gardes que l'on faisoit dès auparavant pour la conservation dudit pont, tellement que, Gallas ayant encore envoyé, pour le rompre, deux grands bateaux chargés de pierres, on ouvrit de si bonne heure ledit pont par le milieu, que le fil de l'eau les emporta au-delà sans qu'ils y fissent aucun dommage.

Cependant, après avoir beaucoup attendu la réponse du landgrave de Hesse, qui nous avoit fait espérer, par plusieurs lettres qu'il avoit écrites au duc de Weimar, qu'il viendroit s'unir à nous avec ses troupes si nous passions le Rhin, il changea enfin d'avis par l'étonnement de la prise de Francfort, par la méfiance que notre armée l'abandonnât et retournât incontinent en France, et par quelque jalousie qu'il avoit, qu'étant lieutenant général des troupes allemandes pour le Roi, le duc de Weimar eût eu plus d'emploi que lui, et envoya au cardinal de La Valette, par le sieur de La Baudrie, résident pour Sa Majesté auprès de lui, une réponse toute contraire à ce que nous espérions; car il lui mandoit ne pouvoir venir, de crainte que leurs armées s'affamassent, et, bien qu'elles désirassent livrer bataille à Gallas, il ne s'en exemptât et nous amusât de jour à autre, jusques à avoir dissipé notre armée; à quoi la ville de Francfort et les rivières d'alentour dont il étoit déjà maître lui fourniroient toute commodité contre eux, qui, matés des fatigues continuelles, et mourant quasi de faim, ne se pourroient garder qu'enfin ils ne fussent surpris; outre qu'il ne se pouvoit pas bien résoudre s'il étoit expédient de donner la bataille, tant pource que ses soldats, qui n'avoient de longtemps reçu de solde, se pourroient mutiner sur le point du combat, que pource que le chancelier Oxenstiern lui avoit plus recommandé la conservation de ses troupes que l'entreprise d'aucuns exploits, et même l'avoit exhorté de s'approcher des confins d'Eichfeld pour l'assister à l'exécution d'un dessein important au public. Davantage, que joignant ses troupes aux nôtres, il falloit premièrement qu'il en envoyât pour le moins mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour la garde de son pays, et autant en la Westphalie, où les ennemis faisoient de grands progrès et en attaquoient les places l'une après l'autre, lesquelles troupes étant tirées des siennes, le corps qu'il leur pourroit amener ne seroit pas fort considérable, d'autant qu'il n'étoit pas maître absolu des forces suédoises qui étoient en son armée, que le chancelier avoit déjà contremandées, joint que de douze mille hommes qu'il lui avoit promis, il ne lui en avoit envoyé que trois mille; que les choses étant en cet état, la ville de Francfort et Saxenhausen perdues, d'où l'ennemi avoit à commandement les rivières de Necker, du Mein et du Rhin, auxquelles cette ville donne la loi, et a toujours été le centre de la correspondance de toutes les armées des confédérés, il avoit raison de craindre le péril où il s'exposeroit, par cette conjonction, d'être séparé, tant de ses terres que du chancelier et du maréchal Bannier, ce qui étoit capable de lui en empêcher le retour; priant ledit cardinal et le duc de trouver bon que, les maux qui pouvoient arriver de cette conjonction étant plus grands que les biens qu'on en pouvoit espérer, il demeurât en son poste pour se défendre, plutôt que se hasarder d'entreprendre ce dont la cause commune et lui pourroient se repentir à loisir. Ce refus du landgrave, qui, non content de ne s'être pas joint à nous, se retira dans son pays, ôta à notre armée le moyen de défaire ou de ruiner celle de Gallas, ce que nous eussions fait infailliblement, et au moins obligé la ville de Francfort, qui n'avoit pas encore reçu garnison, à demeurer neutre, sans l'assistance de laquelle Gallas ne pouvoit pas subsister, même sur les bords du Rhin. Voyant donc que de tous les côtés nous ne trouvions aucun des confédérés en humeur de se laisser secourir, que notre séjour ne servoit qu'à consommer nos vivres qui pouvoient servir au ravitaillement de Mayence, que la difficulté de recouvrer des fourrages se faisoit très-grande, et que Gallas avoit rassemblé toutes ses forces pour ruiner l'armée du Roi et celle du duc de Weimar, et outre qu'il n'étoit plus possible de vivre sur les bords du Rhin, ni d'espérer du secours de vivres du côté de France, y ayant une partie des troupes de Gallas entre la France et nous, le cardinal de La Valette et le duc se résolurent de se retirer avec l'armée du côté de Metz.

Pour faciliter notre passage, et en ôter la connoissance aux ennemis, on envoya une partie de la cavalerie vers Francfort avec quelques mousquetaires : les sieurs de Feuquières et de Turenne y furent ensemble avec trois mille cinq cents

chevaux suédois, quelque cavalerie française en laquelle étoient les volontaires, et six cents mousquetaires, et donnèrent jusques aux portes de Francfort, où il se fit un si beau combat contre onze ou douze cents cuirassiers des ennemis sortis hors dudit retranchement, que deux de leurs meilleurs régimens de cavalerie y furent entièrement défaits, près de cinq cents hommes tués sur la place, plusieurs pris prisonniers, le colonel Lambry blessé d'un coup de pistolet au bras, et le maréchal de camp Asfeld porté par terre, son cheval ayant été tué sous lui; et de notre côté il n'y eut qu'un gentilhomme du sieur de Feuquières tué, le sieur de Thou blessé d'une mousquetade au travers du bras droit, le chevalier de Baradas pris, son cheval ayant été blessé, et sept ou huit autres cavaliers ou soldats tués ou blessés. Le duc de Weimar, jugeant que les fortifications de Gustavenbourg (1) n'étant pas achevées, n'y ayant presque point de logement dans la place, et Francfort ayant traité avec les ennemis, il ne se pourroit que très-difficilement garder durant son éloignement, résolut de l'abandonner, et en retira sa garnison et son artillerie. On laissa pour gouverneur dans Mayence le colonel Ogondorf, que le chancelier Oxenstiern avoit mis dans le château dudit Mayence, dont il avoit soutenu le dernier siége; et pour donner quelque moyen à la garnison de subsister, le cardinal de La Valette mit 27,600 livres de l'argent du Roi entre les mains du duc de Weimar, et lui fit prêter outre cela dans Mayence tout ce qu'il put. Cela fait, notre armée repassa le Rhin les 15 et 16 septembre en très-bon ordre, les bagages ayant marché devant, et la cavalerie ensuite, l'infanterie demeurant cependant en bataille dans un grand retranchement, auquel il y avoit cinq grandes redoutes et plus de cinq cents toises de lignes de communication, dont le fossé étoit de douze pieds de largeur, et les terres jetées et retenues entre des gabionnades de pieux et de fascines, en sorte que toutes les troupes de l'Empereur ne les y eussent pu forcer. Et pource qu'il y avoit très-grande apparence que Gallas les suivroit sur leur retraite, et sachant qu'il étoit beaucoup plus fort de cavalerie qu'eux, ledit cardinal et le duc résolurent d'aller à Kreutznach par Bingen, encore que le chemin fût plus long, d'autant qu'en prenant le droit chemin c'étoit un pays de plaine favorable à la cavalerie, au lieu que celui-ci l'étoit à l'infanterie suivant cette route. L'armée alla camper le 17 septembre à demi-lieue de Mayence, et le lendemain près Bingen, le 19 près de Kreutznach, où l'armée séjourna un jour, tant pour y prendre du pain pour trois jours que pour attendre l'artillerie, dont les chevaux étoient en si mauvais état qu'elle avoit grande peine à suivre. Les Croates commencèrent lors à paroître, ce qui augmenta la créance que Gallas les suivroit sur leur retraite; car ils ne savoient pas encore qu'il fût si avancé qu'il étoit, et n'avoient appris que depuis qu'il avoit repassé le Rhin devant eux et avoit marché à grandes journées avec trente mille hommes pour s'opposer à notre passage. Le duc de Weimar ayant du pain et des farines dans Meiznem (2), on pensoit y avancer l'armée le lendemain; mais Gallas s'en étoit saisi, la place ne lui ayant osé refuser les portes : quelques dragons que nous y envoyâmes avec des commis des vivres furent presque tous tués; ceux qui se sauvèrent nous en rapportèrent les nouvelles. Gallas étant maître de cette place, nous empêchoit de pouvoir aller par Hombourg, les Deux-Ponts, Sarrebruck et Saint-Avold, où nous avions amassé des vivres, tellement qu'on fut contraint de prendre un chemin par où jamais armée n'avoit passé, et de se résoudre à traverser un pays le plus rude et le plus désert du monde, pour tâcher à gagner Vaudrevange où le Roi avoit garnison, et là passer la rivière de Sarre, pour se rendre ensuite aux environs de Metz, qui n'est qu'à huit lieues dudit Vaudrevange; et d'autant que jusque-là on ne pouvoit du tout espérer d'avoir du pain, et qu'il étoit aisé de juger que les ennemis ne perdroient aucun temps pour nous suivre, il fut aussi résolu de faire une extrême diligence.

Notre armée ayant donc marché tout ledit jour 21 septembre, notre avant-garde rencontra sur le soir quatre mille chevaux des ennemis, la plus grande partie cuirassiers, et le reste Croates, tous gens commandés, et qui menoient avec eux treize pièces de campagne, croyant qu'attendant de pied ferme notredite avant-garde dans un lieu très-avantageux, ils la déferoient indubitablement; mais les nôtres furent au combat avec tant de vigueur, et particulièrement notre infanterie (dont le premier bataillon des gardes faisoit la tête), qui marcha au moins aussi vite que la cavalerie, que les ennemis furent défaits, deux cents des leurs tués sur la place, trois ou quatre cents prisonniers, quantité de chevaux gagnés par les nôtres, et leurs treize pièces de campagne prises (que le duc de Weimar ramena jusques à Metz), avec un tel effroi parmi eux, qu'on sut depuis que, plus de trois jours durant, desdits quatre mille chevaux il n'y eut pas mille qui rejoignissent Gallas, le reste étant épars çà et là. Cette action fut d'une très-grande conséquence,

(1) Fort de Mayence au delà du Rhin.

(2) Meissenhelm.

à cause de l'opinion que conçurent les ennemis de l'extrême valeur des nôtres, et du courage que donna à nos troupes un succès si avantageux, dans lequel le duc de Weimar admira de telle sorte la générosité de notre infanterie (qui sans s'amuser à escarmoucher marcha piques basses avec ses bataillons entiers droit aux ennemis, et les poussa aussi vite qu'eût pu faire la cavalerie), qu'il avoua n'avoir jamais vu d'infanterie qui allât si gaîment au combat. On campa le soir sur le champ de bataille (qui étoit sur une montagne) et dans le vallon proche. Comme l'armée délogeoit le matin 22 septembre, le chemin étant extraordinairement rude et difficile pour les charrois, les Croates prirent quelques-uns des bagages qui demeurèrent derrière, et en eussent pris bien davantage sans qu'il demeuroit toujours des troupes à l'arrière-garde pour s'opposer à eux. Le 23 l'armée ayant marché jusques à la nuit, la plupart campa sur une haute montagne d'où l'on partit pour remarcher deux heures devant le jour, et ayant fait jusque-là le plus beau temps du monde, il plut quasi toute la journée, ce qui acheva de mettre en tel état les chevaux de l'artillerie, qu'ils ne pouvoient presque plus tirer le canon; et l'armée n'ayant laissé, par un temps si fâcheux et les plus mauvais chemins du monde, de marcher jusques à la nuit, ayant toujours les Croates à notre queue, elle alla camper dans un fond, où le duc de Weimar (qui envoyoit jusques à cinq cents chevaux exprès pour prendre des paysans afin de s'enquérir du pays), ayant su qu'il y avoit un passage, nommé le pas du Noyau, si difficile, que cent hommes se pouvoient défendre contre dix mille, et que si Gallas s'en saisissoit, il falloit de nécessité que nous périssions sans même pouvoir combattre, il en parla au cardinal de La Valette, qui en même temps y envoya toute la nuit avec quatre cents mousquetaires, le sieur de Vennes, capitaine au régiment des gardes, qui s'en saisit si à propos, que quelques troupes des ennemis y parurent une heure après. Le 24, la pluie cessa et le beau temps revint; mais les chemins étant encore très-mauvais, et les chevaux de l'artillerie n'en pouvant plus, la plupart de nos pièces demeurèrent, ce qui nous obligea de les jeter dans des étangs, excepté seulement quelques petites de campagne. Cet accident fut fâcheux; mais si lesdites pièces n'eussent été perdues, nous étions perdus, car il falloit toujours employer du temps à les attendre, et la suite fit voir depuis que nous n'en avions pas trop pour achever notre retraite. Toute l'armée étant partie dudit campement ce même matin trois heures avant le jour, la lune étant pleine, et ayant toujours été depuis parfaitement belle, elle arriva sur le midi audit pas du Noyau, qui est tel qu'il s'ensuit. Après que l'on a marché demi-lieue dans un chemin frayé dans le roc, où il n'y a place que pour un seul charroi, et qui d'un côté a une montagne en précipice couverte de bois, et de l'autre comme un grand fossé profond de quinze à seize pieds, que les torrents ont par succession de temps creusé de cette sorte, on trouve un rocher plus haut qu'une maison, qui semble être escarpé à pic droit, lequel ferme la sortie dudit passage, n'y laissant que l'espace de deux ou trois chariots, et au pied de ce rocher est une rivière sur laquelle il y a un pont. Ce passage étant franchi, notre artillerie ne nous retardant plus, la lune étant si belle, et les nôtres ayant avis que les ennemis redoubloient leur diligence pour nous fermer les passages (ce qui étoit extrêmement à craindre dans un pays aussi rude que celui-là, et à des gens qui, depuis Kreutznach, n'avoient point eu de pain et ne vivoient que des poires et des pommes qui se rencontroient sur les chemins), le cardinal de La Valette se résolut de marcher jour et nuit jusques à Vaudrevange, sans discontinuation que de quelques petites haltes pour faire repaître les chevaux qui demeurèrent jusques à quarante heures sans boire. Suivant cette résolution, on marcha jour et nuit les 24, 25 et 26, auquel jour, environ sur les huit heures du matin, l'armée arriva à Vaudrevange, où la cavalerie, les bagages et partie de l'infanterie passèrent à gué la rivière de Sarre, et le régiment des gardes, les Suisses et le reste de l'infanterie la passèrent sur un pont que le sieur de Netz, gouverneur de ladite place, et qui y servoit très-bien, y fit faire en extrême diligence. Quatre heures après que toute notre armée eut passé la Sarre, Gallas parut avec la sienne de l'autre côté de l'eau. L'armée part de Vaudrevange le 27, et vint loger à Boulay; le colonel Hebron, qui étoit en jour, ayant eu avis par un prisonnier que Gallas, à la faveur d'un château qui tenoit pour lui, avoit fait passer la Sarre à huit mille chevaux en quinze régimens des meilleurs de son armée, dont la plupart étoient cuirassiers, et qu'ayant une très-grande embuscade dans le bois, ils s'en venoient fondre sur notre arrière-garde, ledit colonel Hebron se prépara pour les recevoir, et ce combat se passa plus glorieusement pour nous qu'on ne l'eût osé espérer; car, hors le malheur d'avoir perdu de si braves gens que le marquis du Mouy, lieutenant de la compagnie de gendarmes du cardinal duc de Richelieu, le sieur de Cahusac, lieutenant de sa compagnie de chevau-légers, et le sieur de Londigny, cornette de ladite compagnie, il n'y eut de notre côté que trois

cavaliers tués et dix-huit ou vingt blessés; et de celui des ennemis, il y eut six cents cavaliers tués sur la place, quatre-vingts prisonniers (entre lesquels étoient plusieurs officiers, même celui qui commandoit), et sept cornettes de prises. Le 28 septembre, notre armée part de Boulay et vint camper auprès de Metz, où le sieur de Bellefond lui amena un convoi de vivres.

Bien que ce voyage n'ait pas produit tout le fruit que l'on en pouvoit espérer, si est-ce qu'il nous fut fort avantageux ; nous fîmes lever le siége de Deux-Ponts et de Mayence, et fuir Gallas jusqu'à Worms, car sa retraite doit être qualifiée fuite, puisqu'il prit le contre-pied du chemin qu'il devoit tenir, et, au lieu de s'avancer vers la France, comme il avoit résolu, il retourna sur ses pas, et abandonna Kayserslautern qu'il venoit de prendre par siége; ce qui ne se peut pas dire de notre retraite, en laquelle nous revînmes à Metz, où notre dessein étoit de retourner, et nous fîmes connoître à l'armée de Gallas le courage de nos soldats, l'ayant battu en toutes les rencontres et l'étant allé chercher jusqu'aux portes de Francfort, où il se fit un si beau combat que les ennemis mêmes avouèrent qu'ils ne doivent pas venir aux mains avec nous, et, au lieu que par les maximes de la guerre toute armée qui se retire en présence d'une autre, quoique plus forte en nombre d'hommes, doit être battue, nous leur défîmes en deux combats douze mille chevaux sans perdre quasi personne des nôtres, bien que leur armée fût plus de deux fois plus grande que la nôtre. Si nos troupes pâtirent, les leurs ne souffrirent pas moins, hormis qu'ils avoient ce seul avantage qu'ils étoient plus accoutumés à supporter la fatigue que nous. Notre armée étant arrivée à Metz n'eut plus à souffrir pour l'abondance des vivres que le cardinal avoit eu soin d'y faire porter pendant le voyage.

Cependant le Roi, qui dès long-temps avoit désir d'aller en son armée, avoit hâté les troupes, tant de l'arrière-ban que des Suisses, à s'y avancer; mais le peu d'activité du maréchal de La Force, affoibli par son âge de quatre-vingts ans, et secouru de peu de bonne volonté par le duc d'Angoulême, donnèrent tant de loisir et de commodité au duc de Lorraine, qu'ils pouvoient rembarrer jusque delà du Rhin, s'ils eussent agi plus puissamment, qu'il fut grossi de tant de troupes allemandes, qu'il eut moyen de faire deux corps considérables, l'un desquels, commandé par Lemont, il jeta dans Saint-Mihiel, proche du chemin du cardinal de La Valette, contre lequel corps le Roi fut contraint d'employer une partie du renfort qu'il vouloit envoyer audit cardinal de La Valette, et se résoudre lui-même d'y porter sa personne. Le cardinal duc, qui étoit affligé d'une maladie semblable à celle dont il avoit été travaillé il y avoit deux ans, et qui, à son grand regret, l'empêchoit de pouvoir accompagner le Roi, manda à Sa Majesté, le 30 août, qu'il croyoit (1) que, pouvant employer les grandes forces qui de jour à autre s'amassoient sur sa frontière, tant en Alsace, le long de la Moselle, en Picardie qu'en Lorraine, il croyoit qu'il ne les devoit employer qu'en la Lorraine, parce que les deux premiers pays étoient si ruinés qu'à peine les armées que le Roi y avoit y pouvoient subsister, et au troisième les places étoient en trop bon état pour y pouvoir rien entreprendre si tard; et quant au quatrième, les ennemis avoient destiné d'y faire des efforts extraordinaires contre la France, et que, s'il arrivoit le moindre accident, la Champagne et la Bourgogne demeureroient tout ouvertes; qu'il croyoit que Sa Majesté devoit en ce sujet suspendre sa résolution de partir, jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de ce que feroit son armée de Lorraine, et demeurer à Château-Thierry jusqu'à ce qu'elle eût un corps raisonnable de cavalerie et infanterie amassé vers Châlons et Joinville, qui seroit vers le 8 septembre que les Suisses seroient lors bien avant en France; que Sa Majesté auroit lors plus de trois mille chevaux et douze mille hommes de pied, qui étoit plus qu'il ne falloit, et que dans ce temps-là le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force auroient fait, s'ils vouloient, ce que le Roi pouvoit désirer contre le duc Charles; qu'il seroit de la prudence du Roi et de ses lieutenans généraux, aussitôt qu'on se pourroit passer de la noblesse de l'arrière-ban, de leur donner congé, pourvu qu'entre eux ils choisissent sept ou huit cents chevaux qui remplissent volontairement les compagnies de cavalerie défectueuses, à condition qu'en recevant la paie du Roi ils ne pourroient quitter de six mois, ni s'en retirer sans congé; chaque province fourniroit qui vingt, qui trente, qui quarante et cinquante gentilshommes pour le susdit effet, qui seroient désignés et enrôlés, afin que lesdites provinces en pussent répondre et les faire châtier au cas qu'on leur mandât qu'ils eussent quitté; que si le comté de Bourgogne (2) continuoit à donner assistance de vivres au duc Charles et nous la dénier, il ne falloit point faire difficulté d'y conduire nos troupes et les y faire vivre, vu qu'ils avoient violé la neutralité en tant de chefs, qu'on ne pouvoit trouver étrange si on en vouloit tirer

(1) Il faut se rappeler, en lisant cette instruction, qu'elle est du serviteur au maître, car on pourrait s'y tromper.
(2) La Franche-Comté.

raison et se mettre en état de se garantir pour l'avenir des entreprises qu'ils pourroient et veulent faire contre l'État; quant à l'alliance des Suisses, qui pourroient se dégoûter de servir le Roi par telle attaque, et qui plus est s'y opposer, leur opposition étoit peu considérable, tant à cause de la division qui étoit entre eux que parce aussi qu'ils n'étoient plus ni si puissans, ni si disposés à la guerre qu'ils avoient été par le passé : restoit à voir si leur dégoût pouvoit produire une séparation et rappel des troupes qu'ils avoient accordées au Roi, ce qui, en ce cas, seroit de grande considération; mais il n'y avoit pas grande apparence qu'ils pussent prendre une telle résolution, vu que leur alliance les y obligeoient, qu'ils ne l'avoient pas fait par le passé, et que, si cet inconvénient étoit à craindre, il le seroit autant pour le Milanais déjà attaqué que pour la Bourgogne, au sujet de laquelle il n'y avoit aucune apparence qu'ils voulussent venir à une telle extrémité, principalement si on leur faisoit entendre toutes les contraventions faites par les Comtois à la neutralité, et qu'on ne vouloit autre chose que réparation des torts reçus, passage et place d'armes pour s'opposer à ceux qui se servent de leur pays contre ce royaume; et en effet, si on s'y résolvoit, il falloit envoyer demander passage et place d'armes aux Comtois, et entrer dans leur pays sur ce prétexte, qui, aux yeux de tout le monde, seroit reconnu pour un juste sujet de ce qu'on entreprendroit. Mais parce qu'il étoit impossible de prendre dès à cette heure des résolutions certaines en un dessein qui se devoit faire ou ne se faire pas, selon les divers mouvemens des ennemis, il croyoit que Sa Majesté devoit suspendre en ce sujet sa résolution jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de ce que feroit son armée de Lorraine; que les munitions de guerre et canons étoient à Châlons, d'où ils pourroient venir en quatre jours par la rivière, par le secours de laquelle il faudroit peu de chevaux d'artillerie, qui se trouveroient en ce temps-là; mais que, nonobstant ces choses, il supplioit Sa Majesté de ne s'éloigner pas beaucoup de ses places frontières dans le pays ennemi, et tandis qu'elle demeureroit dans ses frontières, d'aller de l'une à l'autre tant qu'il y voudroit demeurer, sa présence en icelles faisant le même effet que s'il étoit dans le pays ennemi, et étant grandement utile esdites places, Sa Majesté ordonnant aux habitans toutes les fortifications qui pourroient être faites en icelles sans les affoiblir en les ouvrant; des lieux où elle seroit, elle donneroit aussi, s'il lui plaisoit, tous les ordres nécessaires pour faire raser toutes les places inutiles de Lorraine; que Sa Majesté n'entrant point dans le pays ennemi, il étoit de sa prudence de voir à qui il voudroit donner le commandement de l'armée qui devroit exécuter le contenu ci-dessus; qu'on estimoit qu'il ne falloit en façon du monde séparer M. de La Force de M. d'Angoulême, pour plusieurs raisons trop longues à écrire, entre lesquelles une les pouvoit contenter tous deux, en ce qu'il pouvoit arriver qu'il seroit du tout nécessaire de séparer leur armée, étant fortifiés en deux pour s'opposer aux diverses têtes que le duc Charles pouvoit faire, comme il avoit déjà fait une fois ou deux; plusieurs raisons, et entre autres celle de l'hérésie, faisoient que M. de Châtillon ne pouvoit être employé en cette occasion; qu'il croyoit que M. le prince étoit celui à qui Sa Majesté pouvoit donner cet emploi plus utilement, tant à cause de sa qualité et de son voisinage, que parce aussi qu'il seroit toujours couvert d'une autre armée qui lui donneroit lieu d'exécuter plus facilement les volontés du Roi; que ledit sieur ne pourroit compatir avec le comte de Cramail qu'il haïssoit à mort, et avec lequel il avoit eu de grands différends à Pamiers; que le sieur de Thianges n'étoit pas mieux avec lui que ledit comte, et, qui plus est, ses incommodités le rendoient incapable de faire une telle fonction, où il falloit non-seulement beaucoup de cœur, qu'il avoit, mais en outre beaucoup d'activité et de santé, qui lui manquoit; que Vaubecour étoit en même catégorie pour ses blessures et ses gouttes, outre qu'il seroit bien nécessaire qu'il demeurât toujours à Châlons; qu'il estimoit que le sieur du Hallier devoit toujours être auprès de la personne de Sa Majesté avec le comte de Cramail, pour soulager Sa Majesté et exécuter ses commandemens; partant, qu'il ne voyoit personne, à dire le vrai, qui pût mieux servir pour faire effet avec M. le prince que les sieurs de La Meilleraie, Thibaut et Bellefond, ou La Meilleraie et le sieur d'Arpajon, laissant les deux autres aux lieux où ils étoient.

Le cardinal manda aussi à Sa Majesté qu'il lui sembloit à propos qu'il lui plût donner le commandement de son armée de Champagne à M. le comte pour s'opposer au duc d'Elbeuf qui étoit à Saint-Mihiel, qu'il étoit vraisemblable qu'il fortifieroit et grossiroit ses troupes de celles qui lui pourroient venir de Luxembourg; qu'il lui sembloit que l'étendue de son pouvoir pourroit être depuis Rocroy jusqu'à Toul; que cette pensée méritoit que le Roi la considérât, mais qu'il l'estimoit importante, et, s'il la falloit résoudre, il valoit mieux que ce fût plus tôt que plus tard;

que M. d'Elbeuf étoit son ennemi (1); que cette armée seroit composée du second corps de la noblesse, de la compagnie de gendarmes de M. le comte, de celle de M. de Trêmes, de cinq ou six compagnies de chevau-légers, de quatre régimens français, et de six mille Suisses quand ils seroient venus, et cependant M. le comte pourroit agir avec les troupes qu'il avoit présentement; que si le Roi approuvoit ce dessein, il pouvoit lui-même l'écrire dès cette heure à M. le comte pour l'animer à faire que les troupes que le sieur de Vaubecour ramassoit pussent faire maintenant quelque effet; nonobstant tout cela, dans quelque temps nous ne laisserions pas d'amasser une autre armée, où il y auroit encore trois mille chevaux, et, avec le temps, vingt mille hommes de pied.

Peu de temps après, l'absence du cardinal donnant lieu au Roi d'écouter divers avis des uns et des autres, la plupart desquels le portoient à rompre le dessein de son voyage, le cardinal lui manda, le 7 septembre, qu'il le supplioit très-humblement de considérer que lorsqu'il lui avoit plu proposer son voyage, les inconvéniens qui en pouvoient arriver lui furent représentés, entre lesquels un prompt retour n'étoit pas un des moindres, étant à craindre que cela ne donnât occasion à beaucoup de gens de guerre de se débander; Sa Majesté s'étant résolue de demeurer assez de temps en sondit voyage pour éviter ces inconvéniens, on avoit estimé qu'il en reviendroit beaucoup d'utilité; en considération de quoi tous ceux de son conseil y consentirent de bon cœur, et ce d'autant plus volontiers que Sa Majesté, dont l'humeur étoit portée à la guerre, faisoit connoître cette résolution si nécessaire à son contentement qu'elle l'étoit à sa santé. Sur ce fondement, le bruit de ce voyage s'étoit épandu, on l'avoit écrit aux ambassadeurs, ceux qui étoient résidens auprès de sa personne en avoient conçu une grande opinion et trouveroient étrange qu'il ne se fît pas. Les uns, méfians par l'intérêt qu'ils en avoient en ce qui étoit des affaires de la guerre, seroient capables de croire que c'étoit qu'il y avoit quelque refroidissement en la chaleur avec laquelle on étoit résolu de la continuer, et que l'on prêtoit les oreilles à la paix, ce qui seroit de très-notable préjudice; qu'il sembloit que le meilleur temps que le Roi pût prendre de s'avancer jusques à Château-Thierry, Saint-Dizier et peut-être plus avant, étoit celui-ci, vu que comme l'armée des duc d'Angoulême et maréchal de La Force le couvroit d'un côté, Vaubecour faisoit le même effet de l'autre, d'où il étoit apparent qu'en quelque lieu qu'il fût avec ses gardes il étoit en sûreté; son voyage donneroit cœur à la noblesse, qui demeureroit bien plus volontiers dans ses armées si elle savoit le Roi non éloigné d'elle; son ombre donneroit de la terreur aux ennemis. Il donneroit plus aisément tous les ordres nécessaires pour faire secourir ses armées de vivres et de gens de guerre. Après tout, la publication de son voyage l'avoit engagé à le faire; il falloit se tirer de cet engagement par quelque effet qui maintînt sa réputation au haut point où toutes ses actions l'avoient mise, et empêchât ses ennemis et ses alliés de concevoir, par un changement de résolution du blanc au noir, qu'il y avoit du changement aux affaires, ce qui ne pourroit être que très-préjudiciable. Si le Roi pouvoit ou vouloit toujours demeurer en Champagne, on n'eût pas proposé l'emploi de M. le comte; mais y ayant apparence que tout l'hiver il y auroit de l'occupation en ces quartiers-là, on avoit cru que son nom et son autorité seroient utiles à Sa Majesté; qu'il falloit bien se donner de garde de consentir à la pensée qu'il avoit d'être général de toutes les armées qui passoient en son gouvernement; que cela seroit très-préjudiciable au service de Sa Majesté; mais ce n'étoit pas le même de lui donner le commandement de certaines troupes en son gouvernement, sous titre de général d'armée, par un pouvoir particulier; qu'en quelque lieu que Sa Majesté allât en personne, elle pouvoit mener ledit seigneur le comte pour son lieutenant général, excepté dans le gouvernement de M. le prince, sans que M. le prince s'en pût plaindre, puisque Sa Majesté l'avoit établi tel en Champagne; qu'il ne décidoit pas si elle le mèneroit ou le laisseroit en Champagne, mais qu'il disoit que, quoi qu'elle fît, en tel cas on ne sauroit s'en plaindre, puisque ce ne seroit qu'une continuation de ce qui auroit été fait en Champagne; que Sa Majesté pouvoit donc, à son avis, sans crainte de rien faire contre son service, laisser M. le comte en Champagne, ou le mener avec elle, selon ce qu'elle estimeroit plus à propos.

Sur ces avis le Roi partit, et arriva le 24 septembre à Bar, avec un extrême regret que le peu de vigueur de ses généraux en Lorraine eût donné lieu au duc Charles de pouvoir détacher de son armée une troupe assez suffisante, sous le commandement de Lemont, pour s'aller saisir de Saint-Mihiel et s'y fortifier, et vers le Luxembourg, où il pouvoit faire un corps considérable, capable de couper les vivres et le secours que l'on pourroit envoyer au cardinal de La Valette, et que, prenant le change, le duc d'Angoulême se fût séparé du maréchal de La Force pour aller attaquer ledit Lemont, au lieu de pousser tous

(1) De M. le comte.

deux ensemble, avec l'armée entière du Roi, le duc Charles. Sa Majesté manda audit duc d'Angoulême le mécontentement qu'elle en avoit, et le fit retourner joindre ledit maréchal, et s'en aller conjointement attaquer ledit duc Charles à Rambervillers; mais les généraux, étant arrivés le 13 à Gerbervillers, mandèrent au Roi qu'ils ne le pouvoient pas attaquer, d'autant qu'il s'étoit retranché, et avoit fait quatre forts, dont il y en avoit deux fort bons, fraisés et faits avec fascines et bons fossés, et les deux autres peu moindres; néanmoins qu'ils ne perdroient point l'occasion de le combattre s'ils le pouvoient rencontrer : ce qui fit que Sa Majesté donna ordre à Vaubecour, avec un corps de quatre mille hommes, de s'avancer vers ledit Lemont, bien qu'il fût son beau-frère, avec commandement de ne pas marchander les ennemis, qui de ce côté n'avoient que de la canaille, et qui n'avoient point de plus grandes forces que la trop grande considération que nous pouvions faire d'eux. Le Roi le suivoit avec le reste de ses forces, assuré de le chasser, et, s'il se retiroit vers le Luxembourg, de le faire suivre avec deux mille chevaux et quelques régimens commandés, et joindre ou envoyer ses troupes aux généraux pour les aider à défaire le duc Charles. Mais, peu de jours après, Sa Majesté eut avis que ledit duc, pour nous donner à courir en plusieurs lieux, et empêcher que tout le gros des forces qui étoient destinées contre les siennes ne lui pussent tomber sur les bras, avoit fait sortir Lemont de Saint-Mihiel, dont il avoit laissé la garde à Lenoncourt, et ledit Lemont s'étoit mis à la campagne avec sa cavalerie pour aller de part et d'autre incommoder les petites places qui tenoient pour le Roi; cela redoubla encore la volonté de Sa Majesté de se rendre bientôt maître de Saint-Mihiel, et la fit résoudre d'y envoyer promptement M. le comte, avec messieurs de La Meilleraie (1) et comte de Cramail, l'assiéger avec huit régimens et cinq cents chevaux, de ceux qu'elle avoit auprès d'elle, pour joindre à deux mille sept cents et deux régimens que le sieur de Vaubecour avoit effectivement sous sa charge; Sa Majesté attendant d'y aller en personne, lorsque les approches seroient faites et que le canon seroit prêt à tirer. Le sieur de La Lobe, parent de Lenoncourt, se promettoit de le faire retirer sans attendre les troupes du Roi; mais, l'ayant été voir pour ce sujet, il refusa de lui parler.

Le Roi étant arrivé à Bar, M. le comte lui manda le lendemain qu'il ne pouvoit investir Saint-Mihiel que le jour suivant, pource que le sieur de Vaubecour ne le devoit joindre qu'au soir avec ses troupes; et quoiqu'il eût avec lui neuf régimens et plus de trois mille chevaux, il en demandoit encore : Sa Majesté, pour lui ôter tout sujet de se plaindre, lui envoya deux régimens et cinq cents chevaux. Le comte de Cramail, que le Roi avoit envoyé avec lui, étoit un mauvais sujet auprès de sa personne; soit que l'ancienne liaison qu'il avoit eue en la vieille cour (2), et depuis toujours entretenue avec la maison de Guise, fît impression en son esprit, ou l'intelligence étroite qu'il avoit avec la Fargis l'animât encore, ou que quelque autre cause particulière le fît agir, il essayoit de tirer en longueur les affaires et en éloigner tous les effets avantageux au service du Roi, lesquels dépendroient tous de la diligence, et de ne pas perdre l'occasion qui se montroit favorable à Sa Majesté; et sous ombre de flatter le Roi et de témoigner de l'amour vers sa personne, et crainte qu'il lui arrivât mal, il feignoit qu'on ne lui donnoit pas les avis véritables de l'état de ses ennemis, tant dedans la Lorraine, le Luxembourg que la Flandre, et lui disoit qu'en tous ces endroits ils étoient plus forts qu'on ne pensoit, et que des deux derniers il pouvoit venir de grandes forces contre son armée qui assiégeroit Saint-Mihiel, qu'il falloit marcher à pas de plomb, principalement pource que Sa Majesté n'avoit auprès d'elle que des régimens nouveaux, et en qui par conséquent on ne se devoit pas fier, et en toutes occasions il faisoit le considéré, et cherchoit à dire des flatteries et des choses qui étoient plutôt agréables à l'oreille de Sa Majesté qu'utiles à son service; étant de cette humeur, il refroidissoit beaucoup de la noblesse et de gens de guerre, au lieu de les échauffer; mais principalement il étoit dangereux auprès de M. le comte, bien né, mais jeune prince, parce que ses artifices étoient plus capables de faire impression en lui, qui déjà, par jalousie, n'étoit si porté à l'avantage du service du Roi qu'il eût été à désirer, d'autant qu'il passoit à tel point le duc d'Angoulême, qu'il n'eût pas voulu qu'il eût eu l'honneur de faire quelque exploit glorieux contre le duc Charles, ni moins que l'armée du Roi lui eût aidé à le chasser, de peur qu'il en eût tiré de la gloire. Sa Majesté reconnut incontinent l'artifice dudit comte de Cramail, et en donna avis au cardinal, lui mandant qu'elle se donneroit bien garde de s'y laisser surprendre.

Le canon arriva en l'armée de M. le comte le 29; le même jour il investit Saint-Mihiel, le Roi s'avança dès le lendemain à Cœur, qui n'en est distant que de demi-lieue seulement, afin de

(1) Grand maître de l'artillerie qui avait quitté l'armée de Flandre.

(2) De la reine mère.

voir emporter cette ville et d'y mettre l'ordre nécessaire, au cas qu'elle fût prise de force, afin d'y faire conserver les blés que l'on disoit y être amassés en très-grande abondance. La présence du Roi les remplit de si grand étonnement, que quelques-unes de ses troupes s'étant avancées pour reconnoître la place, deux de ses valets de pied seuls attaquèrent quinze ou vingt des ennemis qui étoient en embuscade derrière une haie, leur tirèrent chacun d'eux un coup de fusil, et s'étant mêlés avec eux l'épée à la main, les chassèrent jusques à Saint-Mihiel; cet étonnement passa plus outre, car le duc Charles ayant envoyé quatre ou cinq mille hommes avec quelques dragons, force pétards et échelles pour se rendre maîtres de Sarrebruck, la garnison de laquelle ils sommèrent de se rendre; après quelque petite attaque, où ils perdirent cinquante à soixante des leurs, ils se retirèrent, dès qu'ils eurent avis de l'approche du Roi, et retournèrent se joindre au duc Charles. Saint-Mihiel endura le canon deux jours auparavant que de parler de se rendre; mais quand ceux de dedans virent la brèche capable, ils commencèrent à parlementer, espérant, parce qu'ils étoient grand nombre de gens de guerre en cette place, et qu'ils avoient fait un retranchement derrière, qu'on leur accorderoit une capitulation honorable; mais Sa Majesté ne le jugea pas convenable. Quelques-uns lui conseilloient d'emporter la ville d'assaut, ce qui lui eût été aisé à faire; mais elle crut être plus expédient les recevoir à quelque sorte de composition, tant pource que Gallas étoit proche de Metz, et qu'il falloit que le Roi fût délivré de ce siége pour envoyer au cardinal de La Valette le secours qu'il demandoit, que pource qu'il étoit impossible, si la ville eût été prise de force, d'empêcher que les soldats n'eussent tout pillé et tout brûlé, et par conséquent on eût perdu les blés et les charrois qu'on savoit y être en assez bon nombre, et qui pouvoient beaucoup servir en l'armée, qui en avoit grand besoin. Sa Majesté leur accorda seulement de leur donner à tous la vie, excepté à dix, qu'elle se réservoit pour en user ainsi qu'il lui plairoit, et à tous les Français qui s'y trouveroient avoir porté les armes contre son service; et Lenoncourt s'obligeroit de remettre entre les mains de Sa Majesté, outre Saint-Mihiel, son château de Pierrefort; et au cas qu'ils ne voulussent accepter ce que dessus, Sa Majesté les avertissoit qu'ils fissent sortir les religieux et les religieuses par la porte du pont, et ce dans deux heures, afin d'éviter la furie des soldats. Lenoncourt accepta ces conditions le 2 octobre, et rendit la place le lendemain à neuf heures du matin.

Le cardinal de La Valette, que Sa Majesté avoit mandé pour lui rendre compte de son armée et des forces de Gallas, arriva tout à propos pour assister à la reddition de ladite place, de laquelle le Roi retint tous les chefs prisonniers, condamna aux galères tous les soldats, qui se trouvèrent au nombre de quatorze cents, fit châtier quelques habitans des plus factieux, et accorda les biens aux autres, moyennant 300,000 livres qu'ils convinrent lui payer. Sa Majesté attribua aussi la juridiction du parlement qui se tenoit audit Saint-Mihiel, au conseil souverain de Nancy, et commanda qu'on en abattît les murailles; ce qui néanmoins ne fut pas exécuté pour lors, mais le Roi depuis, retournant en France, le fit démanteler. Le Roi crut être obligé à ces petites rigueurs pour réprimer les rebellions si fréquentes des Lorrains, par la crainte de recevoir un pareil traitement, outre qu'elle avoit besoin d'hommes pour les chiourmes de ses galères, et que la Lorraine étoit toujours purgée d'autant de mauvais garnemens, ce qui empêcheroit les levées que les ennemis y voudroient faire par après. Quant aux bourgeois de la ville, soit officiers du parlement ou autres, Sa Majesté les distingua en deux classes : l'une, ceux qui avoient ouvertement fomenté et favorisé le parti du duc Charles contre le serment de fidélité qu'ils avoient fait à Sa Majesté; l'autre, de ceux qui s'étoient simplement gouvernés passivement; il estima devoir user de sa clémence envers les derniers, et de quelque rigueur de justice envers les autres, faisant exécuter à mort quelques-uns d'entre eux. Mais Sa Majesté fut très-mal servie en l'exécution du commandement qu'elle avoit fait d'envoyer aux galères ceux qu'elle y avoit condamnés; car, soit par pitié, qui est assez ordinaire à notre nation, soit par la négligence des officiers de justice à qui on en avoit commis le soin, soit par l'avarice de ceux qui les gardoient, qui les laissoient aller pour de l'argent, à peine, de quatorze cents, en fut-il conduit cent cinquante à Marseille.

Il y en avoit plusieurs de ceux qui étoient auprès du Roi, si malicieux, qu'ils disoient au Roi que c'étoit contrevenir à sa parole que de les envoyer aux galères, et pressèrent tant Sa Majesté qu'ils lui firent donner la vie à tous les dix soldats qu'elle s'étoit réservés; parce qu'ils voyoient qu'elle se fioit au sieur de La Meilleraie et l'estimoit homme de courage, de sens et de fidélité, ils essayèrent premièrement, et particulièrement le comte de Cramail, de le brouiller avec le Roi par de petites impostures qu'il disoit de lui à Sa Majesté; mais ledit sieur de La Meilleraie le confondit toujours en sa présence, de sorte qu'elle connut la malice du personnage et les mauvais desseins qu'il pouvoit avoir. Il essayoit aussi de

faire prendre à M. le comte de la jalousie de lui, et particulièrement en une occasion qui survint le 5 octobre, auquel Sa Majesté s'étant enfermée en son cabinet avec le cardinal de La Valette, le garde des sceaux et les sieurs de Brassac et de La Meilleraie, pour entendre ce que ledit cardinal lui vouloit représenter des affaires d'Allemagne, et y prendre quelque résolution, il fit que ledit sieur le comte se piqua extrêmement de ce qu'étant dans la chambre du Roi Sa Majesté ne l'avoit pas appelé en ce conseil, lui alléguant pour principale raison qu'il y pouvoit bien être puisque ledit sieur de La Meilleraie y étoit; en quoi néanmoins il se trompoit, vu que les affaires d'Allemagne dont il s'agissoit lors ne regardoient en rien la charge dont il avoit plu à Sa Majesté l'honorer; néanmoins le cardinal en ayant avis, manda à Sa Majesté qu'il lui sembloit que le dégoût qu'avoit pris M. le comte de n'avoir pas été appelé au conseil, où le cardinal de La Valette et le sieur de La Meilleraie, qui n'étoient pas de celui des affaires, avoient assisté, n'étoit pas sans fondement, et qu'il estimoit que cela méritoit quelque petite réparation que le Roi pouvoit faire par simples caresses, et les autres lui parlant de l'affaire comme étant arrivée par méprise; mais cela n'empêcha pas néanmoins que ledit sieur le comte ne demandât congé au Roi et s'en retournât à Paris. Ces mécontentemens passoient plus avant; les principaux chefs de notre armée de Lorraine n'en étoient pas exempts; quand ils voyoient quelqu'un de la part du Roi ou de ses plus confidentes créatures, ils les tenoient pour espions, et cherchoient plutôt des excuses de ne rien faire que des moyens d'agir. Il ne leur manquoit pas de prétextes de demeurer les bras croisés; mais, pour favorablement qu'on puisse juger d'eux, au moins de M. d'Angoulême, qui étoit le premier, il est certain, quelque bonnes raisons que puisse avoir un homme qui ne fait rien, ce ne laisse pas de lui être un très-grand malheur de ne rien faire, lorsque ce ne lui est pas un crime. Ils se vantoient, auparavant que d'avoir surcroît de forces, qu'ils mangeroient le duc Charles s'ils étoient renforcés de mille chevaux; puis ils ne lui firent point de mal l'ayant été de plus de quatre mille.

Cependant toutes les dépêches d'Allemagne nous apprenoient que nos confédérés reprendroient cœur s'ils voyoient ledit duc Charles battu, et que rien ne les ébranloit davantage pour les faire accommoder avec l'Empereur, que de voir que toutes les forces de la France opposées audit duc ne lui pouvoient faire de mal; et nous savions néanmoins, par les lettres interceptées dudit duc, du 18 septembre, lesquelles nous envoyâmes aux généraux, qu'il tenoit son armée pour perdue, n'avoit point de vivres, étoit foible, mal obéi, abandonnoit la Lorraine, et en laissoit la pensée à qui elle étoit plus importante qu'à lui. Ces avis, dont on se servoit si mal, affligeoient beaucoup Sa Majesté, et lui firent enfin donner commandement précis auxdits généraux de séparer leurs troupes et en envoyer une partie, sous la charge de M. d'Angoulême, du côté de Baccarat et de Moyen, et le maréchal de La Force, avec le reste de l'armée, à Padoue, grand bourg proche des ennemis, où la noblesse pouvoit être à couvert; l'infanterie s'y pouvoit hutter, et les derrières, qui sont Charmes, Mirecourt et autres lieux, étoient fort bons pour la subsistance des troupes; mais ils ne demeurèrent pas long-temps en ce poste, car dès qu'ils eurent avis que le cardinal de La Valette s'étoit retiré avec son armée jusqu'à Metz, et que Gallas étoit avancé avec la sienne à Sarrebruck, qui s'étoit lâchement rendu et Vaudrevange, ils se retirèrent à Lunéville, craignant, à ce qu'ils disoient, que ledit Gallas n'envoyât quatre ou cinq mille chevaux de son armée pour leur couper les vivres et se mettre entre la leur et celle du Roi, et ne se donnèrent pas le loisir d'attendre des nouvelles du cardinal de La Valette, vers lequel ils avoient dépêché. Sa Majesté, en ayant avis le 5 octobre, envoya, dès le lendemain 6, le sieur de La Meilleraie avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux, savoir, neuf cents des compagnies réglées et onze cents de noblesse, non plus pour aller couper les vivres au duc Charles, mais pour se joindre auxdits sieurs d'Angoulême et de La Force, et prendre avec eux les résolutions qu'il faudroit. Sa Majesté cependant eût bien désiré s'arrêter à Nancy; s'il donnoit, comme il faisoit au cardinal de La Valette, quinze cents chevaux des compagnies réglées, d'autant que c'eût été perdre la noblesse que de l'envoyer avec lui, et trois régimens d'infanterie, il l'eût osé assurer qu'avec cela il pouvoit empêcher Gallas de s'approcher du lieu où il seroit; mais cela manquant, Sa Majesté crut être obligée de se retirer dans la frontière de son État, à cause que, divisant ses troupes comme elle vouloit faire, elle n'en eût pas eu assez auprès de soi pour demeurer en pays ennemi, comme étoit la Lorraine. Elle laissa cinq cents chevaux des compagnies réglées pour accompagner les six mille Suisses qu'elle avoit encore destinés pour aller joindre le cardinal de La Valette, afin qu'avec neuf mille hommes de pied et deux mille chevaux de renfort, il pût, avec ses troupes et celles du duc de Weimar, aller tenir tête à Gallas et le chasser ou le combattre, comme c'étoit son dessein, pource que si on

donnoit le temps audit Gallas de se fortifier et de prendre ses quartiers d'hiver sur notre frontière, il eût été malaisé puis après de l'en chasser, et eût pu manger notre pays cet hiver avec ses Croates. Elle laissa aussi dans Saint-Mihiel trois régimens, deux compagnies de chevau-légers et le sieur de Thianges pour leur commander en qualité de maréchal de camp, avec son corps de noblesse, pour faire des courses autant qu'il pourroit contre les ennemis, pour faire prendre tous les blés de la campagne, les faire battre et serrer, et pour favoriser les convois qu'il seroit nécessaire de faire à Nancy, laquelle commission le sieur du Hallier ne voulut accepter. Le Roi mit cent cinquante hommes dans le château de Saint-Mihiel, et ne voulut pas qu'on rasât les murailles de la ville, parce qu'elle jugea que ledit sieur de Thianges, ayant un corps si petit comme celui qu'on lui laissoit, il ne pourroit pas toujours tenir la campagne contre Lemont, et qu'il étoit nécessaire qu'il eût une retraite. Sa Majesté, ayant donné tous ces ordres, s'avança jusques à Saint-Dizier, et reçut incontinent avis que nos généraux s'étoient encore retirés de Lunéville à Saint-Nicolas, ce qui fit que le duc de Weimar fut aussi contraint de quitter Vic et s'approcher de Nancy.

Le cardinal, pour la consoler, lui manda qu'elle devoit être contente de ce que les fautes d'autrui, et non les siennes, empêchoient l'exécution de ses glorieux desseins; qu'elle devoit considérer que, si les rois faisoient toujours tout ce qu'ils vouloient, ils seroient égaux à Dieu, qui, avec grande raison, se réserve à lui seul cette prérogative; que Sa Majesté avoit réussi en tant de grandes actions, que ce n'étoit point de merveille si elle recevoit quelque mortification en quelqu'une; qu'au reste, puisqu'il avoit plu à la bonté divine l'établir roi d'une nation qui court au bout du monde chercher les périls, et avoit beaucoup de peine à en attendre l'occasion, elle ne devoit point trouver étrange si, ayant en éminence les bonnes qualités que la nature donne à ses sujets, elle n'étoit pas exempte de leurs impatiences et inquiétudes; que le duc d'Angoulême ne pouvoit être excusé, et méritoit bien quelque verte répréhension de la part de Sa Majesté; que les prédécesseurs de Sa Majesté avoient eu les mêmes peines qu'elle; que ceux qui viendroient après elle en auroient encore, et que les affaires ne laisseroient pas d'aller; qu'il étoit besoin de renvoyer M. le comte en son gouvernement de Champagne, où il ramasseroit une nouvelle armée des régimens et de la cavalerie qui venoient; feroit marcher tous les convois, assureroit toute la frontière, et seroit en état, s'il arrivoit un échec aux armées plus avancées, de les soutenir, et que la Champagne étant son gouvernement, assurément il y serviroit plus utilement qu'un autre; que Sa Majesté cependant revînt à Paris pour amasser une plus puissante armée et en renforcer les siennes, et de Paris, qui est le centre de ses affaires, envoyer les ordres nécessaires en tous les autres endroits, et préparer encore d'autres nouvelles forces pour le printemps. Cet avis fut agréable au Roi, tant pource qu'il étoit suivant son inclination, que parce aussi que sa demeure plus longue en la frontière n'étoit pas nécessaire; il arriva à Saint-Germain le 22 d'octobre.

Il reçut en ce voyage une lettre de la Reine-mère, du 15 septembre, qui l'offensoit infiniment, et l'avoit adressée au sieur Mazarin pour la lui donner; elle mandoit à Sa Majesté qu'elle étoit obligée de lui écrire, voyant la France menacée d'un tel orage qu'elle en avoit pitié; qu'une partie de ce qu'elle avoit prévu, et lui avoit fait savoir par le moyen de messieurs du parlement, étoit proche de son effet; que la guerre n'étoit juste que lorsqu'elle étoit nécessaire; qu'il devoit plutôt donner du repos à son Etat, qui en avoit besoin; que le feu Roi lui avoit recommandé de l'exhorter à maintenir la paix et l'union, et la fortifier des alliances qui se firent depuis avec les principales couronnes de la chrétienté; qu'elle avoit, pour ce sujet, supplié Sa Sainteté de s'opposer à ces désordres et à cette subversion générale; qu'enfin elle se jetoit à ses pieds pour son royaume et pour lui-même, et le conjuroit d'arrêter le cours des maux dont il y avoit danger que ceux qui y avoient donné le commencement n'en verroient pas la fin, et de se conserver lui-même et le royaume que Dieu lui avoit donné. Sa Majesté, pour réponse, manda audit sieur Mazarin qu'elle avoit reçu la lettre qu'il lui avoit envoyée, de laquelle il ne pouvoit assez s'étonner, vu qu'à proprement parler c'étoit une espèce de manifeste fait en la faveur des Espagnols, sous prétexte de l'exhorter à la paix; que ceux qui inspiroient à la Reine sa mère une telle conduite ne pouvoient être assez blâmés, tant à cause de leur malice, qui paroissoit évidente contre la France, que de leur imprudence, qui les faisoit agir manifestement contre celle qu'ils prétendent vouloir servir; qu'ils lui faisoient dire que le feu Roi son père ne prévoyoit rien si nécessaire à cet Etat que d'éviter la guerre avec l'Espagne, et lorsqu'il étoit mort il étoit sur le point d'exécuter le plus grand dessein qui eût jamais été fait contre cette monarchie; qu'ils croyoient donner grande force aux remontrances qu'ils lui faisoient sous son nom, en l'autorisant

de celui d'un prince de si glorieuse mémoire, et ils ne considéroient pas qu'outre que tout le monde savoit qu'il n'avoit pas eu les pensées qu'ils mettoient en avant, la Reine sa mère avoit si peu suivi ses conseils, qu'il faudroit être aveugle pour ne connoître pas que ce n'étoit pas ce principe qui la faisoit agir en cette occasion comme elle faisoit, mais bien le désir de plaire aux Espagnols, entre les mains desquels elle avoit voulu se mettre; que le feu Roi son père, prévoyant que, par le cours de la nature, il devoit quitter ce monde avant elle, n'appréhendoit rien tant, sinon qu'après sa mort elle se servît d'étrangers au maniement des affaires publiques, et cependant, peu de temps après que Dieu l'eut appelé, ils y eurent un entier pouvoir; qu'il désiroit passionnément qu'elle employât après son décès les ministres dont il s'étoit servi lui-même, et néanmoins ils avoient sous son gouvernement tous été chassés l'un après l'autre; qu'il lui avoit témoigné et à tout son conseil, plusieurs fois, qu'il ne destinoit sa fille aînée pour être mariée en Espagne, et toutefois, peu de jours après sa mort, on en fit le projet, qui depuis avoit eu son effet; qu'il ne disoit pas qu'elle eût manqué en cette occasion, aussi ne la mettoit-il en avant que pour justifier qu'elle n'avoit pas suivi les conseils de celui du nom duquel elle se vouloit autoriser; que, si elle se ressouvenoit bien des instructions de ce sage prince, elle ne croiroit pas que la France pût être si aisément dévorée par les Espagnols comme elle le représentoit; qu'elle ne le publieroit pas comme elle faisoit par ses lettres, sans qu'il en pût arriver autre effet que donner de la terreur aux peuples que Dieu avoit mis sous la conduite de Sa Majesté, les faire murmurer contre son gouvernement, qui n'avoit autre fin que leur avantage, et, sous couleur de désirer la paix, plonger Sa Majesté dans une guerre d'autant plus immortelle, que les ennemis la pourroient faire avantageuse si ses sujets étoient soulevés contre elle; que personne ne croiroit jamais que ladite Reine sa mère eût suivi les intentions du feu Roi lorsqu'elle avoit quitté la France, comme elle avoit fait, contre le gré de Sa Majesté, aussi peu quand elle avoit divisé Monsieur, son frère, d'avec lui, et que par ses conseils on l'avoit vu armé contre cet Etat et son devoir, auquel il ne seroit pas encore rentré s'il déféroit autant à ses volontés que par le passé; que ce grand prince ne lui eût pas aussi conseillé de tenter tous moyens possibles pour ébranler la fidélité de divers gouverneurs des meilleures places de ce royaume pour en fortifier ses ennemis; que Sa Majesté ayant de tout temps résolu de n'avoir aucun ressentiment de telles procédures, sa mémoire ne les lui eût pas remises devant les yeux, si au même temps que ladite dame Reine lui avoit envoyé la lettre qu'elle lui avoit adressée à cette fin, il n'avoit reçu avis du duc de Rohan qu'il avoit fait prendre Clausel (1), huguenot factieux, qu'elle avoit envoyé vers lui non-seulement pour le détourner du service qu'il rendoit à Sa Majesté, mais pour le porter, en l'assurant d'être soutenu des Espagnols, à soulever les huguenots contre lui et rétablir ce parti dans le royaume; qu'il avouoit audit sieur Mazarin qu'il avoit beaucoup de déplaisir de la mauvaise conduite que les méchans esprits qui possédoient celui d'une personne qui lui étoit si chère, comme étoit la Reine sa mère, lui faisoient prendre directement contre lui, contre son Etat et contre la religion, ainsi que la prise de Clausel le justifioit; que tout cela ne l'empêchoit pas de lui désirer toute sorte de contentement : ce qui paroissoit par un effet bien notable au même temps qu'il le disoit, puisqu'il n'avoit point eu meilleur moyen de la faire bien traiter des Espagnols qu'en se plaignant de la faveur qu'elle leur portoit, et du désir qu'elle avoit d'avancer leurs affaires; qu'il souhaitoit de bon cœur qu'elle lui donnât autant d'occasions de lui faire connoître son bon naturel, comme jusqu'ici elle en avoit pris de faire voir à tout le monde le peu d'affection qu'elle avoit pour lui; qu'il ne manqueroit jamais de lui rendre les preuves de sa tendresse en tout ce qui ne préjudicieroit point au bien et au repos des peuples qu'il avoit plu à Dieu assujétir à sa couronne. Quant à la paix, qui en apparence étoit le sujet de sa lettre, il n'avoit pas besoin de faire connoître audit sieur Mazarin ses sentimens, puisque dès les premiers jours qu'il lui en avoit parlé de la part de Sa Sainteté, au temps même qu'il sembloit qu'il la dût moins désirer, il lui avoit toujours témoigné qu'il ne souhaitoit autre chose, pourvu qu'elle fût honorable, sûre et générale pour ses alliés et pour lui, et qu'on la traitât avec tous conjointement, et qu'il étoit encore en ces mêmes pensées.

Clausel, dont il est fait mention en la réponse du Roi, étoit un homme qui avoit conclu tous les traités que les huguenots avoient faits avec l'Espagne; c'étoit un monstre de malice, qui étoit dans les termes de la déclaration de Sa Majesté, qui condamnoit ceux qui continuoient à la desservir; ayant été toute sa vie nourri dans la rebellion, et ayant tiré sa subsistance d'elle, il ne la pouvoit abandonner, et n'y ayant plus personne séparé du service du Roi que la Reine sa mère, il se jeta de ce côté-là; elle l'envoya au

(1) On lira tout à l'heure le détail de ce fait.

duc de Rohan (1), pour tâcher de le corrompre et le porter en faveur des ennemis du Roi. Ledit duc, sans considérer les services que de longue main il lui avoit rendus en une mauvaise cause, l'arrêta (2) et l'envoya dans le fort de France entre les mains du sieur de Saint-Simon, et en donna avis au Roi vers la fin de septembre. Sa Majesté envoya le sieur Lanier, maître des requêtes de son hôtel, pour l'interroger, lequel, ayant reconnu par l'interrogatoire du criminel, et par les lettres qu'il avoit écrites de Milan audit duc de Rohan (lesquelles il reconnut), qu'il avoit eu charge de tâcher à lui faire faire un faux bond au Roi, et se lier avec le parti d'Espagne et la Reine-mère, et lui faire renouer dans le royaume les factions de religion qui, par la grâce de Dieu, ont été heureusement assoupies; qu'il avoit, en partant de Flandre d'auprès de la Reine-mère, été conférer sur ce sujet avec le roi de Hongrie, Gallas et le duc Charles, et étoit venu trouver le duc de Rohan à cette intention, en donna avis à Sa Majesté, et quant et quant lui manda qu'il y auroit difficulté de le faire conduire en France, plusieurs personnes dans les Grisons et dans la Suisse s'informant déjà quand on faisoit état de l'y conduire, et que même quelques officiers d'un régiment de Suisses du canton de Berne, et entre autres le capitaine Diesbach, s'étoient ouvertement déclarés qu'ils remettroient les commissions qu'ils avoient en la Valteline pour l'assister, comme ils avoient fait à Genève, d'où ils l'avoient ci-devant fait évader. Sa Majesté, pour éviter ces inconvéniens, et ne le pouvant, par les raisons susdites, faire amener en France pour le faire juger par les formes ordinaires de la justice, ni pour le bien de l'Etat laisser impuni un tel crime, ni garder plus long-temps un homme accoutumé à telles pratiques et menées, qui de jour à autre étoit capable, soit en s'évadant comme il avoit déjà fait de Genève, ou autrement, de desservir notablement l'Etat, Sa Majesté donna commission audit sieur Lanier de le juger souverainement sur le lieu, où il fut condamné à la mort, et exécuté au mois de novembre (3).

Dès que Sa Majesté fut de retour, elle manda par l'avis du cardinal aux généraux de son armée de Lorraine et d'Alsace, que, n'étant pas informée au vrai de l'état des ennemis, lequel pouvoit changer à toute heure, elle ne pouvoit déterminément prescrire les résolutions qu'ils devoient prendre contre eux, et se remettoit à leur jugement et prudence de prendre celles qu'ils reconnoîtroient plus avantageuses en la conjoncture présente des affaires, Sa Majesté entendant qu'ils considérassent tous combien il importoit à son service d'éloigner ses ennemis de la frontière, en faisant sur eux quelque entreprise notable, avant qu'être obligés de se mettre en garnison; qu'elle devoit seulement leur faire savoir en général qu'elle estimoit très à propos qu'ils tinssent la campagne, jusqu'à ce que le cardinal de La Valette et le duc de Weimar eussent vu s'ils pouvoient pousser ou défaire Gallas, et que les sieurs d'Angoulême et de La Force eussent essayé de faire le même du duc Charles, ou que les uns et les autres eussent les premiers commencé de mettre leurs troupes en garnison, auquel cas lesdits lieutenans généraux en pourroient faire de même, à savoir : M. le cardinal de La Valette et le duc de Weimar à Vic, Nomeny, Pont-à-Mousson, Liverdun, Toul, Fou, Vaucouleurs, Tancour, Gorze, Clemery, Pont-sur-Seille et autres lieux aux environs, et lesdits sieurs d'Angoulême et de La Force à Lunéville, Saint-Nicolas, Mirecourt, Chaté, Charmes, Epinal, Neufchâteau et autres lieux proches; surtout qu'ils se souviendroient, lorsqu'ils sépareroient leurs troupes, de loger toujours de l'infanterie avec la cavalerie, et en des lieux sûrs où elles ne pussent être enlevées, sans s'arrêter aux contestations qui étoient entre ladite cavalerie et l'infanterie, pour le commandement dans les lieux fermés ou simplement barricadés, lesquelles Sa Majesté leur donnoit pouvoir de régler sur-le-champ comme ils le jugeroient à propos; qu'elle vouloit encore leur faire savoir qu'elle faisoit assembler une nouvelle armée dans la Champagne, composée de forces assez considérables, l'ombre de laquelle leur serviroit beaucoup, parce que ladite armée, que Sa Majesté ne vouloit en aucune façon être tirée de Champagne, seroit logée sur les confins de ladite province du côté de Luxembourg, et en couvrant le reste du pays elle donneroit jalousie aux ennemis de ce côté-là, et les obligeroit d'y envoyer de leurs troupes; que Sa Majesté estimoit aussi que, cependant que les armées seroient en campagne, il falloit travailler à faire ramasser tous les blés de la campagne, pour les jeter dans les places où Sa Majesté tenoit garnison; que l'exemple des ennemis, lesquels, avant que s'avancer vers nous, faisoient toujours un camp retranché en quelque endroit pour leur servir de retraite en cas de nécessité, devoit obliger d'en faire de même; que Sa Majesté estimoit à propos, pendant l'hiver, de faire travailler à divers retranchemens pour la retraite d'une armée, et y pouvoir loger

(1) Alors dans la Valteline.

(2) Le 30 septembre. Le mal pour l'honneur du duc de Rohan est qu'il lui avait donné rendez-vous.

(3) Le 10.

l'infanterie en sûreté cependant qu'on envoyoit la cavalerie à la guerre; l'un devoit être fait à Metz, un autre à Verdun, un autre à Marsal ou Moyenvic, un autre à Nancy, et un autre à Langres.

Cet avis arriva trop tard aux généraux de l'armée de Sa Majesté, lesquels avoient déjà donné lieu à Gallas et au duc Charles de se joindre, ce qu'ils avoient fait; car ledit duc quitta Rambervillers, et s'approcha de Gallas le 16 d'octobre, ce qui montroit qu'ils avoient dessein de s'établir le plus avant qu'ils pourroient dans les pays qui dépendoient du Roi, et obligea nos généraux de rapprocher nos deux armées, en sorte qu'elles s'appuyassent l'une l'autre, et que les corps fussent séparés, mais demeurassent néanmoins si proche l'un de l'autre, qu'ils pussent agir ensemblement s'il en étoit de besoin, ou séparément, selon les occurrences. Ils s'en allèrent pour ce sujet le 18 du côté de Vic, pour être près d'eux et observer leur démarche, en résolution de leur donner bataille s'ils y voyoient jour, parce que Sa Majesté leur en avoit laissé une entière liberté, reconnoissant que, comme un mauvais événement mettroit les affaires en grand désordre, un bon succès étoit aussi capable de rendre la France florissante, et l'armée de Sa Majesté plus puissante que celle des ennemis, et notre noblesse, qui ne demandoit qu'à combattre, nous donnoit espérance de la victoire. Sa Majesté leur confirma encore la même permission le 23 octobre, et leur manda que, comme elle ne vouloit ni leur ordonner ni défendre de hasarder un combat général, et qu'elle entendoit seulement leur en laisser l'entière liberté, elle se promettoit que, lorsqu'ils délibéreroient sur une occasion si importante, ils considéreroient tous ensemble avec ledit duc de Weimar les raisons d'État et de guerre qui devoient convier de prendre cette résolution, ou de ne la prendre pas; que l'opinion de Sa Majesté, qu'elle entend néanmoins de soumettre à ce qu'ils trouveront plus à propos sur les lieux, seroit de faire un campement proche de l'ennemi, dans lequel les armées pussent vivre commodément, ayant assuré leurs convois par le moyen des places que Sa Majesté tenoit sur le derrière, ou des châteaux que l'on pourroit occuper; que le camp étant bien retranché, l'on envoyât sans cesse de forts partis de cavalerie à la guerre, tant pour brûler les vivres et fourrages dans les lieux d'où les ennemis en pouvoient tirer, que pour empêcher ceux qu'ils pouvoient faire venir de plus loin, et les obliger de cette sorte à décamper les premiers pour les suivre et les combattre en leur retraite; si lesdits sieurs lieutenans généraux trouvoient quelque meilleur dessein pour incommoder ou ruiner l'ennemi, Sa Majesté s'en remettoit à leur choix.

En même temps le cardinal représenta au Roi qu'il n'étoit pas de besoin de prévoir ce qu'il falloit après une victoire, qu'il espéroit que Dieu donneroit aux armes du Roi, parce qu'alors un succès en attiroit un autre, au-delà même de ce qu'on pouvoit espérer, et qu'on prenoit conseil sur-le-champ; mais que la prudence requérant que, pour n'être point surpris, on prît les affaires au pis, et qu'on pensât de bonne heure ce qu'il faudroit faire au tel cas, on estimoit que s'il arrivoit un mauvais succès aux affaires du Roi par un grand combat, le sieur de La Force et son fils devoient se jeter dans Nancy avec cinq cents chevaux et quatre mille hommes de pied, compris ce qui étoit déjà en garnison; le comte de Guiche, le vicomte de Turenne, ou tel autre des amis du sieur cardinal de La Valette qu'il voudroit, devoit demeurer dans Metz avec deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux outre la garnison qui y étoit à présent; que le sieur de Fossé, avec trois cents chevaux qu'il devoit avoir et mille hommes d'extraordinaire qu'il faudroit mettre dans Verdun, assureroit suffisamment cette place; que Toul sembloit le meilleur lieu où l'armée pût être rassemblée par le cardinal de La Valette, ducs Bernard et d'Angoulême, où il falloit faire un camp retranché; que le duc de Longueville avec son armée devoit s'avancer jusques à Saint-Dizier, où il faudroit aussi faire un camp retranché, et assurer Bar par une forte garnison avec laquelle cette place n'auroit rien à craindre, étant couverte de deux armées; le sieur de Bellefond devoit être dans Sainte-Menehould, avec deux ou trois cents chevaux et cinq ou six cents hommes de pied; le sieur du Hallier devoit demeurer à Vitry, où avec les gens qu'il avoit ordre de lever, deux cents chevaux et la noblesse du pays, il n'y avoit rien à craindre pour cette place; que le sieur de Vignoles s'y pourroit avancer avec le corps qu'il auroit avec lui, voire même à Saint-Dizier, pour faire un si puissant corps avec celui du duc de Longueville, que les ennemis ne pussent s'avancer; qu'en ce cas, le vrai séjour du Roi devoit être à Château-Thierry, où le cardinal auroit l'honneur de se faire porter; qu'il faudroit aussi en ce cas lever vingt mille hommes dans Paris en toute diligence; ces choses étant ainsi ordonnées, la bonne ni la mauvaise fortune ne pouvoient surprendre le Roi, qui s'étoit muni contre tout événement.

Mais nous ne pûmes donner bataille, parce que nous en avions perdu l'occasion, et Gallas, qui étoit incommodé de vivres et de peste en son

armée, et qui redoutoit la valeur de notre noblesse, fuyoit de la donner, et se retrancha si bien qu'il étoit impossible de le forcer dedans ses retranchemens, de sorte que l'avancement de nos armées vers la sienne nous fut inutile. Le cardinal de La Valette prenant son logement à Tonnelay, la noblesse à Gelize, le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force à Guéblanche, et le duc de Weimar à Blanche-Église, ils virent paroître l'ennemi au-deçà de Marimont. Le duc de Weimar prit deux mille chevaux pour les aller reconnoître et les chasser; les armées suivoient pour le soutenir et prendre occasion de combattre, si elle leur étoit présentée. Mais dès que les ennemis les virent marcher ils quittèrent ce poste, et se retirent à Marimont, qui est un château sur un haut très-avantageux ; néanmoins les nôtres, voulant approcher de leurs retranchemens pour en voir l'état et la situation, poussèrent les ennemis, que l'on jugeoit pouvoir être trois mille chevaux, se saisirent dudit château de Marimont, et chassèrent les ennemis jusques au-delà du marais qui étoit à la tête de Mézières, et que l'on ne pouvoit passer qu'un à un et fort malaisément. Après avoir demeuré quelque temps auprès des ennemis, notre noblesse, qui, étant impatiente de combattre, étoit venue servir le Roi à ses dépens, et n'avoit pas moyen de subsister davantage, demanda congé de se retirer incontinent après la Saint-Martin, ce qu'on ne lui put refuser; cela diminua beaucoup notre armée, et donna espérance aux ennemis d'avoir l'avantage sur nous; mais leur misère étoit si grande qu'ils n'en purent avoir; au contraire, en toutes les rencontres ils furent toujours battus. Le cardinal de La Valette avec le duc de Weimar ayant fait partie avec quatre mille chevaux et deux mille mousquetaires, le 11 novembre, pour s'aller mettre la nuit au milieu des quartiers de Gallas, et ne l'ayant pu exécuter pource que le jour les prit auprès du quartier des sept régimens des Croates, ils les enlevèrent sans difficulté; les Suédois prirent tout le bagage et la plus grande partie de leurs chevaux, le butin fut très-grand, on trouva ce qu'ils avoient pillé à Saint-Nicolas quelque temps auparavant, et tout ce qu'ils avoient amassé depuis sept ans; on ne tua guère de gens. Le sieur de La Meilleraie donna des premiers avec les Suédois; les Français qu'ils avoient menés n'étoient pas si proche du quartier, et ne donnèrent qu'après les Suédois qui eurent tout le butin; la perte du bagage fut la ruine de ces sept régimens-là (1).

Dès le 17 novembre le maréchal de La Force voulut résolument retirer son armée dans ses garnisons, quelque effort que fît au contraire le sieur de La Meilleraie. Le cardinal de La Valette ne voulut pas suivre son exemple, mais demeura en son poste avec ce qui lui restoit de troupes pour empêcher l'ennemi de s'avancer vers la Lorraine, ce qu'il fit heureusement. Le maréchal de La Force, pour excuse, mettoit en avant que l'armée du duc Charles s'étant éloignée de celle de Gallas, et pris la route vers le Bassigni et le duché de Bourgogne, il ne devoit pas s'éloigner de cette armée-là, mais être prêt à s'opposer à elle s'il en étoit de besoin. Cependant Gallas étoit si incommodé dans son camp, que rien ne l'avoit empêché de s'en retirer de meilleure heure que la crainte d'être suivi, ce que lors il put faire avec plus de facilité; le 22 il commença à se retirer vers Sarrebruck, et de là vers le Rhin. Notre foiblesse, la lassitude des soldats, leur peu d'affection, et l'avis que nous en reçûmes trop tard, furent cause qu'on ne donna pas sur la queue de son arrière-garde. Il prit en passant Saverne, que le gouverneur rendit fort lâchement; il y avoit force munitions dans la ville, dont il rafraîchit son armée, qui, sans cela, couroit fortune de se dissiper entièrement. Il laissa son retranchement plein d'un nombre excessif de chevaux morts et d'une grande quantité de malades, dont les Français traitèrent humainement ceux qui purent échapper aux mains des Suédois. Quelques prisonniers rapportèrent qu'il y avoit plus de quatre mille morts entre Phalsbourg et leur camp sans les malades abandonnés; dans le seul village de la Basse-Lindre, on trouva cinq cents corps morts et quelques-uns qui vivoient encore. Les régimens de Clinchant étoient réduits à cinquante hommes, plusieurs de leurs officiers à pied ayant perdu leurs chevaux, et la moitié de ceux qui retournèrent étant malades. Le cardinal de La Valette alla prendre Dieuze et Vaudemont, et autres petites places, et de là mit son armée en garnison au commencement de décembre.

Ces deux grandes armées du Roi, qui étoient capables de ruiner les Impériaux et les chasser honteusement au-delà du Rhin, ne firent autre chose que se tenir sur la défensive et les empêcher d'entrer dans la France; la jalousie des chefs, fatale à la France, en fut une des princi-

(1) Ici se trouve biffé dans le manuscrit le passage suivant : « Cette expédition fut d'autant plus heureuse, « qu'on trouva dans le bagage la relique de saint Ni- « colas qui était dans son église, laquelle ils avaient « pillée, qui était un os d'un doigt dudit saint, avec « cette inscription : *De digito sancti Nicolai.* »

pales causes. Le maréchal de La Force, vieilli dans les armées, croyoit mériter qu'on dût confier à lui seul le commandement de l'armée, ne considérant pas que la religion qu'il professoit, qui est en mauvaise odeur, en ôtoit au Roi le moyen, afin que les Lorrains ne crussent pas qu'on voulût établir l'hérésie parmi eux. Il n'avoit pas moins de jalousie du cardinal de La Valette, qui commandoit une autre armée qu'il estimoit être plus favorablement traitée que la sienne. Il n'y avoit pas plus d'intelligence entre les maréchaux de camp, lesquels commandant chacun à son jour, chacun d'eux craignoit que son compagnon en fît davantage en celui auquel il commandoit qu'il n'avoit fait au sien; le peu d'obéissance qu'il y avoit dans la noblesse, vice qui s'étoit glissé depuis la mort du feu Roi, sans qu'au commencement on eût pris soin d'en arrêter le cours, ni que depuis on l'eût pu faire à cause des guerres civiles et des cabales de la cour, qui empêchoient que l'on n'y apportât la sévérité qui y étoit nécessaire, aidoit encore à ce mal, car la liberté entre eux étoit si grande, que la compagnie de gendarmes de M. le prince n'eut point de honte de refuser absolument le commandement qui lui fut fait par le cardinal de La Valette à Mayence de passer le Rhin avec lui, et s'il ne les eût menacés de les faire tailler en pièces, ce qu'il étoit résolu de faire, ils n'eussent pas obéi. Les gendarmes et chevau-légers de la garde du Roi étoient si insolens, qu'ils murmuroient sans cesse et jetoient des semences de mécontentement dans toute la cavalerie, se plaignant continuellement, maudissant cette guerre et ne parlant que de retourner trouver le Roi. Le cardinal de La Valette étant de retour d'Allemagne, ils poussèrent enfin leur rage si avant, qu'ils allèrent à la tête des troupes que le Roi lui envoyoit pour les convier à s'en retourner, et débauchèrent la plupart de tous les gendarmes et chevau-légers des compagnies du cardinal de Richelieu, dont la plupart des chefs étoient morts en la dernière rencontre, et les firent retirer. Le colonel Hebron eut mille démêlés avec eux, et tout ce qu'il leur put représenter sur ce sujet n'eut autre effet que de le faire haïr davantage. L'arrière-ban qui vint en Lorraine ne demandoit qu'à combattre, mais ce désir étoit si précipité qu'il ne vouloit pas se donner la patience que l'on en pût prendre l'occasion; les moindres incommodités leur étoient insupportables, ils ne vouloient faire ni guet, ni garde, ils se plaignoient hautement; il y avoit parmi eux peu d'obéissance, ils refusoient absolument d'aller en Allemagne, et qu'en quelque lieu qu'on les menât, s'ils n'étoient assurés qu'il y avoit de quoi vivre au moins pour leurs chevaux, ils ne partiroient point. Ils se mirent tous sous le commandement du sieur de La Meilleraie, refusant d'obéir à autre qu'à lui, d'autant qu'ils le reconnoissoient actif, et qu'il cherchoit les occasions de combattre; mais quelque soin qu'il y apportât, il ne pouvoit les contenter. Tous ces manquemens avoient leur première et originelle source dans l'aversion qui restoit encore dans les esprits, à cause de la division de la Reine-mère avec le Roi, qui avoit fait naître dans les cœurs de la plupart une haine secrète contre le gouvernement; de sorte qu'il y en avoit presque autant en notre armée qui eussent désiré que l'ennemi eût emporté l'avantage sur nous, qu'il y en avoit qui souhaitoient que le succès fût à la gloire du Roi. Pour ces raisons donc, quelque prévoyance qu'on pût avoir, et quelques ordres qu'on pût donner pour faire agir et employer utilement de si grandes forces qu'étoient celles du Roi, les effets ne pouvoient être tels que Sa Majesté et ses serviteurs avoient lieu de se promettre; et parmi tant de manquemens, encore lui fut-ce une grande bénédiction de Dieu que les forces ennemies, qui avoient dessein d'entrer dans ses Etats, en fussent empêchées et contraintes de se retirer chez elles en sûreté.

Le Roi ayant eu avis de ces désordres, qui ne régnoient pas moins dans l'armée du maréchal de La Force qu'en celle du cardinal de La Valette, et qu'il y avoit cent quarante-quatre officiers de l'armée dudit maréchal absens sans congé, Sa Majesté fit une ordonnance à Chantilly le 10 août, par laquelle elle les déclaroit privés de leurs charges, dégradés des armes et de noblesse pour ceux qui se trouveroient nobles, et les autres condamnés aux galères sans autre formalité de procès, si dans un mois ils ne faisoient apparoir de leur congé. Elle en fit encore une autre, par laquelle elle commandoit que tous les soldats enrôlés dans ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, qui quitteroient les armes sans congé, seroient punis de mort. Sa Majesté ensuite commanda au cardinal de La Valette de faire informer contre ceux qui pendant son voyage d'Allemagne avoient mal servi et avoient été si malicieux que de faire débander les soldats, de crainte de passer le Rhin; mais le prévôt de l'armée fit si mal son devoir en l'exécution de ce commandement qu'il eut peu d'effet, y ayant peu de personnes qui osent entreprendre contre un si grand nombre de gentilshommes, lesquels il falloit offenser.

La grande difficulté que l'on éprouva en ce voyage, qu'il y a de faire la guerre en Allema-

gne sans des soldats allemands, non-seulement à cause de la différence de la langue, mais parce que leur façon de faire la guerre est autre que la nôtre, fit incliner le Roi à retirer le duc de Weimar à sa solde comme il s'y offroit; il y fut encore porté par la réputation et le courage dudit duc, qui s'étoit très-bien comporté en ce voyage, et par la fermeté et fidélité qu'il avoit témoignées aux confédérés qu'il servoit, ne voulant pas recevoir les offres avantageuses qui lui avoient été faites de la part de l'Empereur. Ces choses firent que le Roi eut créance aux promesses qu'il faisoit de le servir fidèlement et d'agir plus puissamment qu'il n'avoit fait, pourvu qu'il fût assuré d'un maître; ensuite fut arrêté, le 27 octobre, un traité entre Sa Majesté et le sieur de Ponica, qu'il avoit envoyé vers Sa Majesté avec pouvoir de sa part, par lequel il fut arrêté que Sa Majesté ayant toujours la même inclination qu'elle avoit fait paroître jusqu'alors pour le rétablissement de la liberté germanique, et voulant donner moyen aux villes, princes et Etats qui étoient entrés avec elle en confédération de se remettre en leur première vigueur pour parvenir à une paix générale, dans laquelle, par l'intervention de Sa Majesté, ils pussent être rétablis en la jouissance assurée de leurs libertés et priviléges, Sa Majesté ayant considéré la constance et générosité que ledit duc Bernard de Weimar, général des forces desdits confédérés, avoit témoignées pour soutenir par les armes le bien commun, depuis même que la plupart des plus intéressés en la cause commune avoient mieux aimé accepter les conditions d'un accommodement incertain et désavantageux, que d'attendre les sûretés d'une paix générale et avantageuse que Sa Majesté avoit dessein de leur procurer conjointement avec la Reine et couronne de Suède, Sadite Majesté, pour donner plus de moyen audit sieur duc de relever et maintenir la cause publique, en laquelle lesdits confédérés avoient un si notable intérêt, voulant conserver inviolablement la foi de son alliance avec eux, elle avoit résolu d'augmenter l'assistance royale qu'elle avoit donnée audit sieur duc jusques à présent, aux termes et conditions suivantes : premièrement, pour donner moyen audit duc de mettre et entretenir ci-après une puissante armée sur pied, pour former les desseins et entreprises qui seroient jugées plus avantageuses à la cause commune, Sa Majesté promettoit faire fournir pendant la durée de la présente guerre, 4,000,000 de livres par an, à commencer du 15 du mois de novembre prochain, pour le paiement et entretènement des troupes dont ladite armée seroit composée; moyennant quoi ledit sieur duc s'obligeoit de composer son armée dans le 20 de janvier prochain, au moins de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied allemands, et d'employer une partie de l'argent qui lui seroit fourni par avance au paiement des nouvelles levées qu'il conviendroit faire : s'obligeoit encore ledit sieur duc d'entretenir ci-après ladite armée de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied, de la faire toujours suivre d'un équipage d'artillerie composé pour le moins de six cents chevaux et du nombre d'officiers nécessaire pour la bien servir, et, moyennant le paiement desdits 4,000,000 de livres, de fournir tous les vivres et munitions de guerre, faire payer leurs appointemens aux officiers majors de ladite armée, et généralement de fournir à toutes les dépenses qu'il conviendroit faire en ladite armée pendant le cours de la présente guerre, en quoi qu'elles pussent consister; et au cas que pour parvenir à une paix générale, qui étoit le seul but de Sa Majesté et des princes confédérés, et qu'il arrivât que d'autres princes, États et villes d'Allemagne, détrompés des fausses espérances qu'on leur avoit données, pour les faire entrer dans la paix de Saxe, se disposassent à reprendre les armes et à se joindre auxdits confédérés, ledit sieur duc emploieroit l'argent que Sa Majesté s'obligeoit de lui fournir pour le bien de la cause commune, et leur feroit part desdits 4,000,000 à proportion des forces qu'ils pourroient amener dans le parti, les assistant de tout ce qui dépendroit de lui pour leur donner moyen d'agir et de subsister; qu'au cas que ledit duc n'eût le nombre effectif des troupes qu'il devoit avoir dans le temps convenu, Sa Majesté lui pourroit donner de ses troupes, françaises ou étrangères, pour remplir son armée jusques au nombre qu'elle devoit être, de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied, et y employer ce qui restera desdits 4,000,000 de livres. Et, par un article secret, il promit à Sa Majesté que sadite armée, ayant désormais à être entretenue de deniers de Sa Majesté, il la commanderoit sous l'autorité de Sadite Majesté, et promettoit de la servir avec ladite armée envers tous et contre tous, quelque ordre ou mandement qui lui pût être donné au contraire, et de la conduire en tous les lieux et entreprises que Sa Majesté désireroit, ayant néanmoins la direction de toutes les actions, pour les résoudre et exécuter ainsi qu'il le jugeroit à propos pour le bien de la cause commune, par l'avis et conseil de ceux qui résideroient près de lui de la part de Sa Majesté et desdits princes confédérés, si ce n'étoit quand il seroit question de passer delà le Rhin, d'entrer dans un pays nouveau, et entreprendre quelque siége important; auquel cas ledit sieur duc en enverroit auparavant don-

ner avis à Sa Majesté pour recevoir ses ordres, afin que Sa Majesté y pût ajouter ses autres desseins ; et que, pendant que la guerre dureroit, ledit sieur duc prendroit par préférence sur lesdits 4,000,000 de livres pour son entretènement, la somme de 200,000 l. par an, qui sont 50,000 livres par quartier, et, dès maintenant, Sa Majesté lui accordoit 150,000 livres de pension par an, sa vie durant, payables aussitôt que la paix seroit faite, sur de bons domaines dans la France, appartenant à Sa Majesté, dont il jouiroit par les mains des fermiers, et dont tous les brevets et expéditions nécessaires lui seroient délivrés toutes les fois que ledit sieur duc désireroit. Dès que ce traité fut porté au duc de Weimar, il le ratifia avec beaucoup de témoignages de l'obligation qu'il avoit à Sa Majesté de l'estime qu'elle faisoit de son courage, et de la confiance qu'elle avoit en lui.

En même temps elle rappela le duc d'Angoulême, et n'étant pas contente de la froideur avec laquelle il avoit agi, et des belles occasions qu'il avoit laissé perdre, elle lui commanda, sans le vouloir voir, de se retirer en sa maison de Gros-Bois, à quatre lieues de Paris. Et, considérant qu'elle ne pouvoit, ni laisser le comte de Cramail à Paris, ni avec sûreté lui donner charge en aucune de ses provinces, elle commanda qu'on se saisît de sa personne, et qu'on l'envoyât dans la Bastille, où, hormis la liberté, il eut le meilleur traitement qu'il pouvoit désirer. Au contraire, elle renvoya M. le comte en Champagne pour y commander l'armée qu'elle y faisoit assembler, et dont elle avoit destiné le commandement au duc de Longueville, sur le refus que ledit sieur le comte en faisoit au commencement. Elle renvoya aussi le sieur de Baradas en sa maison, lequel n'étoit point venu en cour (1), ni n'avoit vu Sa Majesté depuis sa disgrâce, et essayoit de rentrer en faveur et en éloigner le duc (2) de Saint-Simon qui étoit lors en l'armée, et auquel il faisoit rendre de mauvais offices sous main.

L'évêque de Verdun, qui, vers la fin d'octobre, avoit pris les armes, et s'étoit déclaré en faveur de la maison d'Autriche contre la France, et étoit entré avec quelques troupes dans le Verdunois, mais sans suite et sans aucun effet, eut son dernier recours aux paroles peu sensées et indignes de sa condition ecclésiastique, si toutefois, sans avoir aucuns ordres sacrés, il mérite de la porter. Il fit publier un manifeste, par lequel, après plusieurs paroles peu séantes et encore moins véritables contre le Roi, il commandoit à tous ceux de l'évêché de Verdun de prendre les armes pour se joindre à lui, sous peine d'être déclarés rebelles, ennemis de leur patrie et de leur prince et pasteur, ne considérant pas qu'il ne l'étoit pas encore, puisque n'étant pas prêtre, qui est la première qualité de l'évêque, il ne les pouvoit pas paître ni n'avoit pas témoigné jusques alors en avoir grand désir, puisque, depuis un si long temps qu'il jouissoit indignement du titre et du revenu de l'évêché, il avoit toujours vécu et avoit été vêtu en séculier, sans avoir voulu prendre seulement le degré de sous-diacre.

Tandis que les armées du Roi étoient employées en Lorraine contre le duc Charles et Gallas, le baron de Clinchant, indigne gentilhomme de Champagne, qui, après avoir volé sur les grands chemins, avoit, à la recommandation importune de quelques grands, obtenu grâce du Roi, et pour continuer plus impunément ses voleries s'étoit jeté dans le parti ennemi, faisoit, avec quantité de troupes qu'il avoit ramassées, beaucoup de ravages dans le Bassigni, d'autant plus facilement qu'il connoissoit le pays ; mais le marquis de Bourbonne, assisté du sieur d'Antragues, capitaine de chevau-légers de l'escadron du sieur de Canillac, et de quelques autres, que le Roi avoit mis en ces quartiers-là pour s'opposer à telles courses, l'allèrent attaquer dans son quartier, et le chargèrent si rudement qu'ils lui tuèrent sept cents hommes, firent beaucoup de prisonniers, et le contraignirent de se retirer dans l'armée du duc Charles.

Le duc de Chaulnes, du côté de Picardie, étoit entré à la fin de juillet dans le pays de l'ennemi avec huit mille hommes de pied et deux mille chevaux ; il avoit avec lui le prince d'Espinoy, qui se promettoit de faire prendre à quelques villes le parti du Roi ; ce qu'il ne put pas exécuter. Notre armée seulement prit quelques petits châteaux, aucuns desquels elle fit raser, vécut sur le pays des ennemis, et les empêcha d'y faire subsister les troupes qu'ils y ramassoient pour y former un corps d'armée. Cette diversion les incommoda, les contraignant d'affoiblir l'armée qu'ils avoient contre les Hollandais pour s'opposer à celle-ci. Ils donnèrent le commandement de leurs troupes, dont une partie étoit Croates, au comte de Buquoy, qui, encore qu'il y ait quelque sorte de droit en la guerre, en laquelle on ne fait à son ennemi que le mal qui nous peut servir, commença à brûler inhumainement tous les bourgs et villages où il put entrer en notre frontière, et massacra tout le peuple sans différence d'âge ni de sexe ; ce

(1) Au moins était-il allé à l'armée ; car on l'a vu, au combat devant Francfort, fait prisonnier.

(2) Saint-Simon avait été fait duc et pair au mois de janvier 1635, après Puylaurens.

que les nôtres voyant leur rendirent la pareille, et firent tant d'incendies dans la Flandre qu'ils furent contraints de promettre que leurs Croates ne brûleroient plus, pourvu que nous leur promissions de faire le même. Ces brûlemens donnèrent tant d'effroi à nos peuples en la Picardie, que Sa Majesté crut être nécessaire d'y envoyer le maréchal de Châtillon, homme de cœur et d'expérience, pour aider au duc de Chaulnes à y soutenir les affaires avec réputation. Il s'y en alla le 22 septembre, et répondit à l'attente de Sa Majesté. Le sieur de Rambures enfin attrapa, le 20 de novembre, lesdits Croates qui étoient logés dans Frevent, où il fit main basse; leur colonel Forgas se sauva en chemise, tout son équipage fut pris, et sa garce tuée comme elle montoit en carrosse.

Du côté de Provence, le Roi eut avis que l'armée navale d'Espagne, après avoir été fort maltraitée de l'orage, étoit abordée le 15 septembre aux îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, qui ne se défendirent que dix-huit heures, nonobstant qu'il y eût suffisante garnison. Ils battirent la tour de la Croix qui est en terre ferme, mais ils en furent si maltraités qu'ils quittèrent cette entreprise. Le maréchal de Vitry, qui, avec ce qu'il avoit de forces dans la province, pouvoit facilement secourir ces îles, méprisa de le faire, soit parce qu'il crut que les ennemis n'y pussent demeurer, d'autant qu'il n'y avoit point de port, et qu'il présumoit qu'ils n'y en pussent faire, soit pour autre raison. Sa Majesté en ayant eu avis, et que les Espagnols s'y fortifioient, commanda qu'on armât ses vaisseaux, que le cardinal, par prévoyance, avoit fait construire depuis quelques années, s'assurant de les en chasser glorieusement, quelques fortifications qu'ils y pussent faire.

En Italie, Sa Majesté avoit donné grande jalousie aux Espagnols par les traités qu'elle avoit faits avec les ducs de Savoie et de Parme, ensuite desquels le maréchal de Créqui, qui avoit dix mille hommes de pied français et deux mille chevaux, alla assiéger le fort de La Vilate dans le Milanais, le 15 août, et le prit le 19, bien qu'il fût composé de quatre bastions royaux, auxquels il y avoit une frise partout, et qu'il y eût un grand fossé avec une palissade au milieu. Il prit, deux jours après, Candia, qui étoit un lieu assez fort, et ensuite le château de Sartirane, qui étoient des places qui lui ouvroient le chemin pour aller à Valence qu'il avoit dessein d'assiéger, et, à quelques jours de là, défit dans le Milanais plusieurs troupes espagnoles, prit la seule cornette qu'ils avoient pour se rallier, qui étoit du plus vieux capitaine de cavalerie du roi d'Espagne, nommé don Gonzalez d'Oliveres, et l'envoya à Sa Majesté, et dépêcha vers le duc de Parme pour lui donner jour de l'aller recevoir avec sa cavalerie au bord de la rivière de Tanaro, et se joindre avec lui. Il envoya aussi au duc de Savoie pour le supplier de se hâter de mettre ses troupes ensemble, et de venir commander l'armée. Le duc de Parme partit dès le premier septembre, et ne manqua point au jour donné. Le duc de Savoie ne fit pas de même, ce qui donna loisir aux ennemis de se reconnoître et de mettre quatre mille hommes de guerre dans Valence, que le duc de Créqui, fortifié des troupes du duc de Parme, ne laissa pas d'assiéger vers les premiers jours de septembre, et pressa le duc de Savoie de le venir assister selon ce qu'il y étoit obligé, pour faire un quartier au-deçà du Pô, fort de cavalerie. Les ennemis, voyant que toutes les forces de Sa Majesté étoient occupées à ce siége, et qu'ils avoient une porte libre pour y entrer et en sortir, appelèrent toutes leurs troupes et tous leurs hommes de commandement pour défendre cette place. Cerbelon y accourut avec la plupart des troupes de la Valteline, don Martin d'Aragon sortit de Novarre avec la meilleure partie de celles qui étoient dedans, don Carlo Colona sortit aussi d'Alexandrie; ils tenoient dans la ville cinq mille hommes de guerre, le surplus sortant de garde s'en alloit en un quartier près dudit Valence, nommé Fréseril. Tous les jours ils faisoient de grandes sorties, une desquelles fut de quatre mille hommes de pied et mille cinq cents chevaux; en toutes ils furent battus, et perdirent en la grande le neveu du cardinal Albornos, deux mestres-de-camp, et cinq cents soldats; nous n'y perdîmes que le général de la cavalerie du duc de Parme et vingt-cinq ou trente soldats. Nous avancions cependant toujours nos travaux, qui furent fort avancés au commencement d'octobre; les troupes des ducs de Mantoue et de Parme, qui étoient italiennes, se débandèrent incontinent; les seuls Français tinrent pied.

Sa Sainteté, à la sollicitation d'Espagne, fit tous les offices possibles vers le duc de Parme afin qu'il se séparât de Sa Majesté, d'autant que l'ambassadeur du roi Catholique déclara ne pouvoir croire que ce qu'il faisoit ne fût avec la participation de Sadite Sainteté, qui, pour se dégager d'eux, lui envoya deux brefs, par lesquels elle le sollicitoit, avec menaces, de retourner dans ses États; ce qu'il refusa néanmoins courageusement de faire. Les paroles du nonce que le Pape lui envoya pour ce sujet, et celles qui étoient insérées dans les brefs, sembloient

préparer les choses à ce que l'Empereur venant à mettre au ban de l'Empire les États dudit duc comme arrière-fiefs de l'Empire, dont Charles-Quint concéda de donner l'investiture au Pape qui étoit alors de la maison Farnèse, il fût en la liberté du Pape et de l'Empereur de faire passer lesdits États en la main de personnes au gré du Pape, et en investir un de la famille des Barberins.

Le maréchal de Créqui n'avoit pas grande envie que le duc de Savoie lui dérobât l'honneur du siége de Valence, et disoit qu'il n'avoit besoin que de ses forces et non de sa personne. Le duc de Savoie, d'autre part, n'avoit pas grande volonté d'aller servir à un siége commencé par le duc de Créqui, de sorte que cette jalousie aida à ruiner les affaires du Roi, joint que le sieur de Toiras, qui portoit envie au maréchal de Créqui, faisoit trouver cette entreprise mauvaise audit duc, qui, de soi, avoit encore un intérêt particulier à ne la trouver pas bonne, qui étoit qu'il ne rompoit pas volontiers avec l'Espagne vers laquelle il s'excusoit, disant qu'il ne se lioit avec le Roi que par la nécessité qu'il avoit de conserver ses États, et qu'il agiroit avec lui si foiblement qu'il empêcheroit les ministres du Roi d'entreprendre de grandes choses contre elle, ou l'assisteroit si peu qu'ils n'en viendroient pas à bout; ledit duc, ne pouvant néanmoins tarder davantage, envoya quatre mille cinq cents hommes de pied et mille cinq cents chevaux avec les troupes du Roi, et se logèrent deçà le Pô, où le duc de Créqui avoit fait construire un pont. Dès le lendemain, qui fut le premier octobre, il attaqua celui des ennemis, sans autre effet que de la perte de trois cents des leurs et cent des nôtres. Mais le Pô étant de la nuit même crû si fort, sans qu'il eût plu au Piémont ni au Montferrat, mais aux montagnes seulement, qu'il emporta la plupart de notre pont, et le nôtre tout celui des ennemis; nous attaquâmes le fort qu'ils tenoient au bout de leur pont, où six cents hommes qui étoient dedans furent tous tués, noyés ou prisonniers; et on garda ce fort que l'on mit contre eux. Cet accident assura entièrement la perte de Valence, que les pluies seules eussent pu sauver, mais le temps n'y étoit pas disposé. Les ennemis cependant se faisoient forts pour essayer de secourir la place, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses nécessaires pour sa défense. Cette nouvelle fit que notre ambassadeur pressa le duc de Savoie de mener, selon sa promesse, le reste de ses troupes en personne à ce siége, pour le faire réussir à l'honneur du Roi; le duc s'en excusoit autant qu'il pouvoit, sur ce qu'il disoit que nous étions encore peu avancés, et la grande résistance que faisoient les ennemis, qui se fortifioient, disoit-il, tous les jours à notre vue, tenoient plusieurs dehors assez éloignés, nos troupes se diminuoient tous les jours, et les siennes seroient bientôt ruinées comme les nôtres; que cette affaire mettoit sa réputation en compromis, et lui ôtoit le moyen de servir le Roi en des occasions plus solides et de meilleur succès que celle-là; néanmoins notre ambassadeur enfin l'emporta, et le fit partir le 11 octobre, et arriva le 13 au camp, où, dès qu'il eut vu les travaux, qui ne lui sembloient pas tels qu'il eût désiré, il témoigna avoir mauvaise opinion du siége, et parla d'aller prendre son logement à San-Salvadore, qui étoit à sept milles du camp et dans le Montferrat, à quoi l'ambassadeur s'opposa, lui représentant que ce dessein étoit plutôt pour ruiner l'armée du Roi que la secourir; que c'étoit une bonne pensée pour ne point entrer dans le Milanais et se conserver bien avec l'Espagnol, rendre le Montferrat ennemi, d'ami qu'il étoit, et enfin qu'il étoit aussi utile pour le Roi qu'il fût à Turin avec ses troupes qu'à San-Salvadore, ce qui le fit, bien qu'avec difficulté, changer d'opinion. A son arrivée, on envoya dans l'Alexandrin surprendre Non, Vivero, Castelnuovo, Monterey, et quelques autres châteaux, et ayant avis que le duc de Modène s'étoit mis avec les Espagnols, il en témoigna du déplaisir, et commanda à son résident de se retirer de Turin.

Le 19 octobre le maréchal de Créqui ayant avis que les ennemis avoient quitté le logement de la Pièvre pour venir à lui, le manda à notre ambassadeur, afin qu'il priât le duc de Savoie de passer le Pô pour les combattre, et empêcher le secours qu'ils vouloient jeter dans la place. Le duc passa, mais toutes ses troupes passant sur un pont, ne purent être au-delà de l'eau en bataille que la nuit. Les ennemis arrivèrent sur les quatre heures après midi à Frescarol, éloigné de notre pont autant comme il y a du faubourg Saint-Antoine à Picpus. On tint conseil, où il fut résolu d'envoyer reconnoître ce que feroient les ennemis durant la nuit, de faire quelque léger retranchement pour les combattre s'ils venoient, et s'ils restoient à Frescarol de les y aller combattre.

Le maréchal de Créqui se plaignoit que l'armée avoit passé trop tard, et que si elle fût arrivée de meilleure heure, on pouvoit combattre avant que l'ennemi se retranchât, comme on disoit qu'il faisoit. On tint lors conseil pour savoir si on se devoit résoudre à l'aller attaquer : plusieurs ayant dit leur opinion douteusement, le

duc de Savoie dit hautement qu'il valoit mieux mourir en cette occasion que de lever un siége dans peu de jours, comme l'on seroit obligé de faire, et qu'il falloit donner. Le conseil rompu, il s'adressa à l'ambassadeur, et lui dit qu'il pouvoit voir que l'on le vouloit charger de l'événement de cette affaire; que s'il se considéroit soi-même et ses intérêts, il auroit grand sujet de faire ce que ces messieurs lui conseilloient; mais n'étant venu ici qu'avec intention d'aller chercher les ennemis à la Pièvre comme ils y étoient, il prenoit cette occasion pour une bonne fortune à notre dessein, et le conjura de l'assister jusques à la fin de l'action. L'avant-garde fut donnée au maréchal de Créqui et au marquis de Villeroi; M. de Savoie prit la bataille, le duc de Parme l'arrière-garde, chacun assisté des maréchaux de camp. On marche aux ennemis, on arrive au lieu où ils étoient, les enfans perdus étoient détachés : comme le maréchal de Créqui envoya à son altesse le comte de Vérue lui dire que les ennemis étoient très-avantageusement logés, et qu'ils ne pouvoient pas être forcés, M. de Savoie étant déjà avancé sur la main gauche et faisoit donner la bataille, répondit au comte de Vérue qu'il ne savoit comment on se résolvoit de se retirer, puisque l'on n'avoit pas encore bien vu les ennemis. M. de Créqui renvoya encore le marquis de Villeroi au duc, lui dire qu'il se falloit retirer, que les ennemis étoient trop forts et trop fortement logés, et en même temps envoya le capitaine de ses gardes au sieur du Perreins, sergent de bataille, pour n'engager rien davantage. L'armée se retira avec un déplaisir indicible, car elle s'étoit avancée vers celle des ennemis avec un si grand courage et un si ardent désir de combattre, qu'on avoit été contraint de tuer des soldats, et de menacer des officiers pour les faire demeurer au camp dans les tranchées.

Sur le soir même, il se vint rendre douze ou quinze soldats ennemis, aucuns d'eux Piémontais, les autres Romains et Napolitains, qui rapportoient qu'il y avoit un tel effroi en leur camp qu'on commençoit à déloger le canon, et que Carlo Colona fut obligé de demeurer plus de demi-heure l'épée à la main pour les retenir et les assurer; et on sut depuis assurément que les ennemis n'avoient point encore de retranchement commencé, et qu'ils méditoient de prendre la fuite, et que sur l'opinion de notre foiblesse et que nous ne pouvions quitter nos tranchées, ils s'étoient avancés jusqu'à Frescarol, et ne croyoient pas même lorsque nous marchions qu'on dût aller à eux : tout ce malheur a été causé par la défiance qu'on avoit donnée à M. de Créqui que le duc de Savoie le vouloit faire tailler en pièces et ses troupes, et par trop de confiance que l'on prit en ceux qui reconnurent les ennemis, ce qu'ils firent de si loin qu'ils ne virent le lieu ni les ennemis. L'armée demeura toute cette nuit-là en bataille; les pluies survinrent depuis fort grandes, qui durèrent encore trois jours après, durant lesquels les ennemis, qui nous donnoient de continuelles alarmes du côté de Frescarol, firent, à la faveur de la nuit et de la pluie, passer de Montecastel dans un vallon trois cent quatre-vingts hommes avec chacun une botte de mèches; les troupes du duc de Savoie, commandées par le marquis de Pianesse qui gardoit ce quartier-là, ne tirèrent pas un coup de mousquet sur eux. Le maréchal de Créqui rejetoit cette action sur le peu de foi du duc de Savoie; le marquis de Pianesse au contraire se défendoit, disant que depuis qu'il étoit en ce quartier, il n'avoit jamais fait garde en cet endroit, et qu'y ayant plus de deux mille pas sans aucune ligne, il étoit impossible d'en répondre.

A trois jours de là, la ville fut entièrement secourue du côté du Pô; lors le maréchal de Créqui fut d'avis de lever le siége, et pource qu'il se défioit du duc de Savoie, et que l'armée du Roi n'étoit pas assez forte pour, après un si grand secours, espérer de prendre Valence. Cette résolution prise, le duc de Savoie la même nuit repassa avec la plupart des troupes, laissant seulement six cents hommes au fort du bout de notre pont, avec charge d'envoyer cent vingt hommes au petit fort du pont que l'on avoit ôté aux ennemis, et ainsi dès lors le siége fut abandonné, et commença-t-on de retirer les canons que nous avions au nombre de dix. M. de Créqui étoit d'avis qu'on abandonnât le fortin et qu'on ne le gardât point; ses raisons étoient fort bonnes parce qu'il ne se pouvoit défendre plus d'une couple d'heures, et quand il seroit attaqué par l'armée des ennemis, la nôtre ne pouvoit sitôt passer le pont et se mettre en bataille pour se défendre qu'il seroit pris et enlevé. M. de Savoie approuvoit les raisons de M. de Créqui, mais n'étoit pas du sentiment de dégarnir ce fortin, parce, disoit-il, que le gardant les ennemis peut-être n'oseroient pas l'attaquer, et si on l'abandonnoit, qu'au même instant ils feroient un pont avec les bateaux qu'ils avoient dans la ville, sur lequel ils feroient passer leur armée dans Valence, et que pouvant faire seize cents hommes de pied et trois mille chevaux, on auroit peine à retirer le canon et à se retirer. Mais cette raison étoit assez légère, puisque le fortin ne pouvoit ôter au plus aux ennemis que deux heures de temps comme il parut; car dès le 24 ils l'atta-

quèrent et l'emportèrent en une heure, et de cent vingt hommes qu'il y avoit il y en eut cinquante de tués, et le reste fut fait prisonnier. Cette exécution fut faite avant que notre armée fût repassée; car il ne faut guère moins d'un jour pour passer sur un pont et être en bataille. Ce rencontre donna un nouveau lieu d'augmenter la défiance contre le duc de Savoie, et pensa causer un grand désordre en l'armée, où il se faisoit de si mauvais discours et si hautement contre lui, qu'il en fit plainte avec beaucoup de ressentiment à notre ambassadeur. Le lendemain 25, le maréchal de Créqui et lui dînèrent ensemble pour faire paroître à toute l'assemblée qu'ils étoient en bonne intelligence, ce qui fit cesser tous les mauvais discours qu'on avoit tenus jusques alors.

Il est certain que le duc de Savoie fut bien aise que l'on fût retiré de ce siége, parce que les forces du Roi et les siennes diminuant, et celles des ennemis augmentant, il étoit bien aise d'avoir de quoi faire tête et empêcher qu'elles n'allassent en son pays. De dire qu'il ait trahi le Roi en ce siége, il n'y a personne qui en puisse parler assurément, et il est certain que le soupçon que le maréchal de Créqui eut de lui empêcha le combat contre les ennemis, qui n'étoient pas retranchés comme on lui avoit voulu faire croire; mais il crut que le duc de Savoie, qui avoit toujours eu tant d'aversion pour ce siége, peut-être à cause de l'importance dont cette place étoit aux Espagnols, qu'il avoit fait perdre six semaines de temps avant que de le commencer, depuis avoit tardé long-temps à y envoyer ses troupes, et n'y étoit venu lui-même qu'à l'extrémité, ne seroit pas marri de voir défaire les troupes du Roi devant ce siége sans les secourir, et en imputer la faute au maréchal de Créqui. Les troupes du Roi n'étoient que de huit mille hommes, mais elles étoient composées de si braves gens, que dès que l'on parla de lever le siége ils vinrent en foule trouver l'ambassadeur et lui dire qu'ils ne vouloient point qu'on les considérât ni leurs intérêts, que la cavalerie se battroit à pied, qu'ils ne demandoient argent ni vivres, et qu'ils vouloient tous périr pour le service du Roi.

Le duc de Savoie, au retour de ce siége, témoigna à notre ambassadeur un sensible déplaisir de la défiance qu'il connoissoit que la France avoit conçue de lui, laquelle encore lui seroit-elle supportable s'il voyoit quelque jour ou moyen de la faire cesser; qu'il refusoit tous les jours des conditions avantageuses qui lui étoient proposées par les Espagnols; qu'il avoit pour le parti du Roi des gens de guerre sur pied qui ruinoient son pays; qu'il venoit lui-même en l'armée; qu'il fortifioit Verceil et Ast, qui étoient vers le Milanais, et abandonnoit Turin, qui étoit proche de Pignerol; qu'il n'avoit et ne vouloit avoir en ses troupes autres soldats que Français; que, si toutes ces choses-là ne pouvoient assurer de sa fidélité, il ne lui restoit plus aucun moyen d'en donner des preuves, parce qu'il lui sembloit qu'il n'y en pouvoit avoir aucunes qui témoignassent plus clairement la sincérité de ses intentions. Davantage, que si on estimoit qu'il eût quelque jugement, on devoit croire qu'il disoit purement la vérité, d'autant que tous ses intérêts l'obligeoient à être serviteur du Roi; qu'il avoit cinquante ans plus que ses enfans; que Madame étoit Française, et le roi d'Espagne un mauvais tuteur et protecteur d'un prince italien; que le prince Thomas, qui étoit dans le parti d'Espagne, prétendoit avoir la même part que lui dans le Piémont, son père étant mort sans avoir testé, et les fiefs en Piémont étant de nature à être partagés entre les mâles; ce qui, bien qu'il fût faux, lui préparoit néanmoins une guerre civile, en laquelle son frère auroit l'Espagnol de son côté, et lui par conséquent ne pouvoit avoir autre support que le Roi; quant à l'intérêt de Pignerol, qui lui sembloit être le principal sujet qui le rendoit suspect, comme s'il avoit un continuel désir de pouvoir rentrer en cette place, il en étoit et devoit être si éloigné, qu'il estimoit que cet échange lui étoit extrêmement avantageux, non pour la récompense qu'il avoit reçue, mais pource que cette place l'obligeant d'être intimement uni à la France, elle sembloit aussi obliger le Roi de le défendre comme son allié perpétuel; qu'il ne pouvoit manquer en la résolution qu'il avoit prise d'être Français, puisqu'il savoit bien que jamais un duc de Savoie ne pouvoit être que Français, et qu'il avoit mille fois plus à craindre et à espérer de la France que de l'Espagne; que du côté des Espagnols il s'étoit autrefois défendu sans l'assistance de la France et uni avec elle; qu'il ne les craignoit point; qu'il n'en pouvoit pas dire de même de la France; qu'il ne savoit quel seroit son intérêt d'avoir empêché la prise de Valence; qu'il voudroit qu'on eût pris une place dans le Milanais, que cela feroit assurément faire la paix, en laquelle il avoit plus d'intérêt que personne, pour mille et mille considérations : premièrement celle de son repos, qu'il aimoit plus que l'on ne croyoit, et celle de la conservation de ses Etats qu'il ruinoit, et qu'il n'espéroit rien de cette guerre, qu'une chose qu'il voyoit bien qu'il n'avoit pas, qui étoit de donner assurance de sa foi; qu'au contraire il

voyoit bien que cette défiance pourroit produire à la fin de mauvais effets, quoique de sa part il en éviteroit toutes les rencontres; que si les choses paroissoient plus faciles qu'elles n'étoient, qu'il travailleroit à la paix, mais qu'il falloit faire, trois ou quatre mois auparavant, la guerre fortement; sans cela on ne mettroit pas les Espagnols à la raison; que Pignerol ne seroit jamais une des conditions de la paix si les Espagnols la proposoient pour leur intérêt ou pour le rendre suspect; qu'il feroit ce qui seroit à faire de sa part. Toutes ces raisons étoient bonnes, mais il en pouvoit avoir qui l'émouvoient davantage, et principalement que les mouvemens et les guerres civiles, qui sont si fréquentes en ce royaume, nous ôteroient le moyen de le défendre contre les Espagnols, qui se prévaudroient de ce temps-là pour le ruiner s'il étoit mal avec eux, joint les grandes difficultés qu'il avoit apportées à l'échange de Pignerol; qu'il étoit prince glorieux, qui s'étoit ci-devant vanté qu'il tenoit les clefs des Alpes, et que les Français n'y pouvoient passer que par son consentement, et qu'il ne souffroit qu'avec peine d'être dans la dépendance absolue d'un roi de France, comme l'ayant dans le cœur de son État par le moyen de Pignerol qui est proche de Turin, outre plusieurs autres considérations qu'un chacun, selon la capacité de son esprit, se peut représenter, et enfin les longueurs qu'il avoit apportées au traité qu'il avoit fait avec le Roi, que l'on avoit été six mois à conclure avec lui; la lenteur avec laquelle il procéda au siége de Valence, et autres particularités que nous avons deduites; toutes ces choses donnoient juste sujet de douter si les raisons qu'il mettoit en avant le touchoient aussi vivement comme il tâchoit de le persuader.

Il demanda au Roi, pour assurance de sa foi, qu'il eût agréable d'entretenir en Italie vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, moyennant quoi il promettoit à Sa Majesté d'en avoir en campagne dix mille de pied et trois mille chevaux, dont il désiroit qu'elle payât mille de pied et cinq cents chevaux, pour lesquels il ne demandoit que six mois de paye, moitié en argent comptant, moitié en assignations, outre quelques autres conditions qu'il désiroit pour le pain et les munitions de guerre. Toutes lesquelles choses Sa Majesté trouvant bonnes de lui accorder, il lui répondoit des affaires d'Italie, et la supplioit de s'en reposer sur lui, pource qu'autrement il avoit juste sujet de craindre que Sa Majesté ne fît pas son principal de la guerre d'Italie, et qu'ainsi il demeurât accablé sous le faix d'icelle, et à la merci des Espagnols. Sa Majesté, pour lui montrer qu'elle en faisoit son capital, et qu'elle avoit entière confiance en lui, accorda, dès le 19 novembre, tout ce qu'il avoit demandé, et lui manda qu'il envoyât vers lui qui il lui plairoit, afin qu'il reçut les ordres nécessaires pour l'exécution de ce qu'on lui avoit promis; et, afin qu'il eût toute sorte d'assurances, Sa Majesté lui envoya parole de ne recevoir aucune proposition de paix sans la lui faire aussitôt savoir; qu'il ne se feroit aucun traité où il n'intervînt par ceux qu'il lui plairoit députer à cet effet, ni aucune conclusion où Sa Majesté n'eût le même soin de ses intérêts que des siens propres; ensuite de quoi ledit duc, à la fin de l'année, trouva à propos de retenir en Italie tous les corps des régimens qui y étoient alors, et de les mettre en garnison, pendant cet hiver, partie à Brème, le reste à Casal, Nice-de-la-Paille et autres lieux du Montferrat, et Pignerol, et cependant profiter de la saison et envoyer tous les corps des officiers en France, avec des sergens et des appointés, en lieux qui leur furent assignés sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour y faire leurs recrues et en partir au 15 du mois de mars prochain, afin qu'ils se pussent rendre à la fin du même mois en Italie.

Cependant, dès que le siége de Valence fut levé, on envoya les troupes des ducs de Savoie et de Parme entre Ast, Verceil et Trino, et les nôtres vers Casal, pour dix ou douze jours; nous avions encore vingt mille hommes, et il nous les falloit tenir en corps d'armée pour empêcher les ennemis d'entreprendre sur les États de Savoie et de Parme. Le duc de Savoie fut d'avis de fortifier Brème, qui est un poste au-delà de la Sesia, assise au confluent de ladite rivière et du Pô, laquelle place pouvoit être secourue en tout temps de Casal, de Trino, du Piémont et du Montferrat; il en parla à l'ambassadeur, et la fit commencer, contre l'avis du maréchal de Créqui, sur ce que cette place couvroit le Montferrat et le Piémont, que vraisemblablement les ennemis, qui se fortifioient tous les jours, voudroient attaquer et y passer l'hiver, outre qu'elle nous donneroit les mêmes entrées dans l'État de Milan que si nous avions Valence; Casal nous donnoit le passage du Pô où nous allions faire un pont; La Vilate nous assuroit la Sesia, et cette place nous mettroit au-delà le Pô. Les ducs de Savoie et de Mantoue y trouvoient leur compte, et par ce moyen leur pays étant en sûreté, ils demeuroient aussi d'autant plus fermes dans le service du Roi. Le duc de Savoie faisoit état d'y laisser douze ou quinze cents hommes pour la garder, et de là,

avec l'armée, fortifier quelques villages au-delà du Tanaro, pour nous donner communication avec le duc de Parme, auquel il fut d'avis que l'on donnât le maréchal de Toiras pour commander sous lui les troupes du Roi et l'en assister en sorte qu'il fût aussi fort que nous, d'autant qu'il jugeoit que, ne faisant la guerre que d'un côté, nous aurions vers le Piémont une tête si forte que nous n'y pourrions avancer chose, au lieu que nos armées divisées diviseroient celles des ennemis, après quoi on feroit la guerre à l'œil. Mais cependant le duc de Parme, ayant avis que quelques Allemands faisoient état d'entrer en Italie par les petits cantons, conçut une si grande appréhension que l'on attaquât ses Etats, que pour ne le point dégoûter on fut obligé de renvoyer promptement ses troupes en son pays, et lui donner encore deux régimens de celles du Roi, et trois cents maîtres. Le duc de Savoie fit conduire toutes ces troupes jusques au-delà du Tanaro avec douze cents chevaux des siens, vu que ce passage étoit extrêmement périlleux : toutes ces troupes se logèrent ensemble au bourg de Castel-Saint-Jouan, qui est un lieu appartenant à M. de Parme, où elles pouvoient donner jalousie aux ennemis, et couvroient ses Etats. M. de Parme voulut demeurer en personne à Casal et en Piémont, pour recueillir ses troupes qui devoient venir de France, pour faire son corps et s'en aller au printemps avec le maréchal de Toiras dans ses Etats. La fortification de Brème donna tant d'ombrage aux Espagnols qu'ils furent obligés de mettre la plupart de leurs troupes en garnison à Novarre, Mortarre, fort de Saint-Donat, Alexandrie et Valence, qui étoient places auxquelles celle de Brème donnoit jalousie, et ne purent mettre à la campagne plus de quatre à cinq mille hommes de pied, auxquels il nous fut aisé de nous opposer; même, lesdits ennemis ayant jeté dans Candie six cents hommes, avec dessein d'y faire passer le reste de leurs troupes, le duc de Savoie et le maréchal de Créqui furent incontinent à eux, attaquèrent la place, tuèrent une partie d'eux, et prirent le reste à discrétion; et la crainte que les Espagnols eurent pour le Milanais fut telle, que le marquis de Leganez y vint avec les troupes qu'ils avoient destinées pour le Brésil, où les Hollandais avoient fait progrès cette année : ils avoient commencé dès l'année précédente, et don Frédéric de Tolède ayant reçu ordre de commander l'armée qu'on préparoit pour recouvrer ledit Brésil, lequel il ne voulut pas accepter, il fut emprisonné et condamné au bannissement, dont il mourut de regret, et fut après sa mort même traité si rigoureusement, que, les siens étant prêts à faire l'office de ses funérailles, les officiers de justice firent arracher le deuil, éteignirent les flambeaux et chassèrent les assistans, de sorte qu'il ne fut enterré que secrètement; et, bien qu'ils eussent cette affaire si à cœur, ils ne laissèrent pas néanmoins d'y préférer le danger dans lequel ils croyoient que les armes du Roi avoient mis le Milanais, et d'y envoyer une partie des troupes qu'ils avoient destinées pour ledit Brésil.

Le duc de Rohan, qui étoit en la Valteline, donnoit aussi grande jalousie aux Espagnols, qui non-seulement étoient incommodés de ne pouvoir faire passer leurs troupes par les Grisons, mais craignoient encore qu'il attaquât de son côté le Milanais, tandis que notre armée, que le duc de Savoie commandoit, faisoit le même de l'autre côté; ils avoient envoyé fort souvent, et du côté d'Allemagne, et du côté du Milanais, des troupes contre lui, mais enfin sans succès. Au commencement de juin, le duc de Rohan, revenant d'un voyage qu'il avoit fait en l'Engadine, reçut divers avis, et entre autres du colonel Brucker qu'il avoit laissé à Bormio, qu'une armée impériale se préparoit à le venir voir. Sur cela il assembla à Morbegno, qui étoit son quartier, un conseil de guerre où il proposa d'aller en personne au-devant des ennemis; ce qui étant arrêté, il part dès le lendemain, va à Bormio, distant de dix-huit heures de chemin dudit Morbegno; y étant arrivé, il visite les passages, parle à quelques-uns des principaux des Grisons, particulièrement aux sieurs de Brucker et de Genas, qui en commandoient chacun un régiment; et bien qu'il sût les ennemis être à Sainte-Marie, terre des Grisons, et là se fortifier, néanmoins, soit qu'il ne crût pas qu'ils fussent en assez grand nombre pour rien tenter, ou qu'il crût ses passages suffisamment munis d'hommes, il s'en revint à Tirano avec ce qu'il avoit amené : il y reçoit avis certain que toute l'armée impériale part de Sainte-Marie, qui n'est qu'à cinq heures d'où il venoit, et qu'elle marche vers les Bains et l'Escale, passages du Bormio, dont le premier est bien fortifié, mais l'autre qui est l'Escale est tout ouvert. Il avoit envoyé le sieur du Landé, maréchal de camp, avec trois cornettes de cavalerie et six cents hommes de pied, commandés par La Frezelière, à Bormio, pour défendre lesdits passages; mais il les fit partir si tard qu'ils n'y arrivèrent que le 12 avec la cavalerie, et dès le lendemain fut l'attaque, à une heure après midi, auparavant que l'infanterie pût être arrivée. Du Landé lui manda de Tirano, qui est sur le chemin, qu'il étoit foible pour garder tant de

postes, mais qu'il se préparoit néanmoins à bien recevoir les ennemis. Le duc de Rohan pensa lors à la sûreté de sa retraite, et, au lieu de s'aller opposer avec toutes ses troupes à celles des ennemis, envoya le sieur de Montausier garder les passages de la haute et basse Engadine, par où les ennemis, sans passer par les Bains et l'Escale, pouvoient venir à Chiavenne et à Rive, qui étoient les lieux où il méditoit sa retraite. Soit que le duc de Rohan ait avec jugement pris le conseil qu'il prit, ou que la crainte de se voir enveloppé ait eu trop de pouvoir sur lui, il est certain que plusieurs des chefs qui étoient auprès de sa personne s'offrirent d'aller défendre ces passages, qu'ils eussent vraisemblablement défendus s'ils y fussent arrivés à temps, car Brucker repoussa courageusement les ennemis du passage des Bains; mais les Suisses, qui n'étoient que soixante ou quatre-vingts à celui de l'Escale, et qui n'avoient pas un des nôtres pour les soutenir, l'abandonnèrent à la première vue de l'ennemi; le sieur du Landé prit un grand soin de sauver ledit Brucker et les siens, et avec non moins de courage se retira le pas devant les ennemis, jusques à Tirano, et de là à Poschiave, d'où il se rendit en l'Engadine haute. Les ennemis poursuivent leur pointe, quittent la Valteline, et, s'étant saisis de Poschiave, passent tous en la vallée de Levin, à un des bouts de laquelle étoit Montausier, qui, ne se jugeant pas assez fort, se retira dans la montagne, et s'approcha du sieur du Landé qui étoit dans l'Engadine haute; ce qui arriva si à propos, qu'à mesure qu'il se retiroit les Impériaux y entroient par les deux bouts.

En même temps le duc de Rohan eut nouvelle des chefs des ligues et du sieur de Saint-Simon (1) d'une autre armée qui se formoit pour attaquer le Steig, et que l'Empereur avoit écrit aux Grisons une lettre mêlée de douceur et de menaces pour les inviter à s'armer contre nous et nous chasser du pays; ce qui opéra si puissamment, tant par les brigues de ceux qui étoient corrompus que par la peur et inconstance naturelle de ces peuples, qu'il y eut députation des ligues découvertes par ledit sieur de Saint-Simon pour traiter de cette affaire. Ceux qui menoient cette cabale se servoient de deux prétextes spécieux : l'un, que n'étant point rétablis dans la justice, le Roi se vouloit approprier la Valteline; l'autre, que nous laissant chasser de poste en poste, nous n'étions pas capables de défendre le pays, et qu'ainsi il valoit mieux traiter de bonne heure que d'attendre à l'extrémité. Toutes ces choses le firent résoudre de mettre promptement ensemble trois mille Français et douze cents Grisons avec toute sa cavalerie, pour aller attaquer les Allemands au val de Levin, qui est un poste si avantageux pour eux, qu'en même temps ils donnoient de la chaleur à leurs partisans parmi les ligues, et le tenoient en échec de tous côtés, parce que par là ils pouvoient entrer dans l'Engadine basse, et de là, par la vallée de Partance, au Steig ou bien en l'Engadine haute, et, par la Bregaille, venir à Chiavenne ou retourner par la Valteline se joindre aux Espagnols : la résolution dudit duc étant formée d'exécuter ce dessein, il y trouva quelque contradiction, sur ce que l'on vouloit qu'il attendît les Suisses; mais, voyant qu'ils ne pouvoient arriver que tout ne fût perdu, il persista en son premier sentiment, et forma son dessein sur la proposition du sieur de Montausier, lequel, ayant demeuré dix ou douze jours à Levin, avoit reconnu les passages. Il partit donc de Chiavenne le 23 du mois de juin, et s'en alla à Zozio, où, ayant assemblé tous ses gens, il partit le 26 et passa la nuit à la montagne de Cassano, ordonnant au sieur de La Frezelière de gagner une haute montagne pour venir fondre sur les ennemis, tandis que les sieurs de Montausier et de Canisy devoient donner par en bas, soutenus des compagnies de chevau-légers de Canillac, Villeneuve et du Joux. C'est une chose étrange que les ennemis, ayant eu l'alarme deux heures auparavant, et s'étant mis en bataille en ce passage, très-étroit et fort avantageux, en nombre de cinq ou six mille hommes de pied et dix-huit cornettes de cavalerie, se voyant enfoncés vertement par ces trois régimens et trois cornettes de cavalerie, lâchèrent le pied si vite que les régimens français et grisons, et le reste de la cavalerie qui suivoit, n'y surent arriver que l'ennemi n'eût passé à nage et sur un pont la rivière qui fend la vallée, ce qui empêcha la grande tuerie et leur donna moyen de se retirer à la montagne, à la faveur d'une grande escarmouche, d'où ils continuèrent leur fuite en grande confusion jusques à Bormio, où il y a cinq grandes heures de chemin, laissant ce qui leur restoit de munitions de guerre et de bouche, sans avertir leurs gardes à cheval qui étoient aux deux bouts de la vallée. De sorte qu'envoyant d'un côté le sieur de Saint-André, il rencontra une compagnie encore en garde, la tailla toute en pièces sans qu'il s'en sauvât que deux, et apporta la cornette, et, de l'autre côté, cinquante mousquetaires du pays enlevèrent un parti de l'autre.

Ce succès ayant si bien réussi, le duc de Rohan crut ne devoir pas perdre une heure de temps de rentrer dans la Valteline; c'est pour-

(1) Frère aîné du duc.

quoi il partit incontinent pour s'en venir à Tirano, et fit telle diligence que ses coureurs rencontrèrent la dépêche que les Allemands envoyoient aux Espagnols touchant leur déroute, par où il apprit que ce coup avoit rompu toutes leurs mesures. Ce qui lui fit plutôt prendre le poste de Tirano qu'aller à Bormio, fut que les Impériaux l'ayant fortifié, il ne s'en pouvoit rendre sitôt maître, et qu'ayant fait un fort à Sainte-Marie ils pouvoient entrer dans le pays des Grisons et la Valteline sans que Bormio les pût empêcher, tellement que demeurant à Tirano il empêchoit premièrement que les Allemands ne passassent en Italie et ne se conjoignissent avec les Espagnols, et étoit en lieu pour pouvoir secourir la Rive et l'Engadine, et outre cela avoit le passage ouvert sur l'État des Vénitiens pour en tirer les vivres. Le sieur Fernamont, général des troupes de l'Empereur, qui n'étoit pas à la retraite de son armée, entreprit, pour lui redonner courage, d'enlever le quartier de Montausier; mais il fut reçu si courageusement qu'il se retira avec perte de plusieurs des siens; ils firent quelques entreprises les uns sur les autres, pendant un jour ou deux, où les Impériaux eurent toujours du pire; mais enfin, semblant à quelques-uns de nos chefs, et particulièrement à La Frezelière et Montausier, que c'étoit une honte qu'une armée battue osât camper encore si proche de nous, joint qu'on avoit avis certain que le comte de Cerbelon avec quatre mille hommes s'étoit venu camper à l'entrée de la Valteline du côté du fort de Fuentes, et partant, qu'il étoit à craindre que nous fussions attaqués de deux côtés à la fois, le duc de Rohan fut de leur avis, bien qu'il y en eût d'autres qui estimassent qu'il ne les falloit pas pousser davantage, pource qu'assurément ils fuiroient, que cela ne feroit que harasser notre armée, et qu'il valoit mieux employer le temps et les hommes à fortifier Tirano, comme on avoit résolu, et si les ennemis vouloient venir les attendre dans le camp, qu'on pourroit en vingt-quatre heures le mettre en état de n'être pas forçable par une armée de dix mille hommes.

La résolution prise, notre armée rangée en bataille le 3 juillet commença à les aller attaquer; elle rencontre premièrement un corps-de-garde d'infanterie barricadé dans un village, qui lâche le pied tout soudain et donne le premier l'alarme aux ennemis; on découvre ensuite les dragons en bataille, qui s'en vont tout de même jusques au-delà d'un autre village, où derechef ils font ferme, soutenus d'un bataillon d'infanterie et du reste de leur cavalerie; comme nos gens paroissent, ils n'attendent pas le choc et se retirent encore jusques à la tête du village de Masse, où toute leur armée en bataille s'arrête, et loge quantité de mousquetaires à droite et à gauche le long de certaine muraille, de hauteur justement de parapet, et qui occupoit la plus grande part du détroit de la montagne à la rivière; sur cela notre cavalerie se remet en bataille, marche au petit pas à eux, pour donner loisir à nos enfans perdus de passer devant et d'aller déloger les susdits mousquetaires, qui les eussent trop incommodés, ceux qui étoient à la gauche chancelant aucunement; le sieur du Landé les mena lui-même prendre le flanc des ennemis qui faisoient grand feu; ce que La Frezelière ayant fait de son côté, leurs mousquetaires, quoiqu'ainsi logés, s'enfuient et ensuite les bataillons qui les soutenoient; la cavalerie fait ferme quelque temps, mais enfin tourne le dos tout-à-fait, et gagne le pont et la montagne; les passages de l'un et l'autre étant étroits, la cavalerie et l'infanterie les joignent soudain, en font précipiter la plupart dans le torrent, en tuent jusques à se lasser, et en prirent quelque huit cents à merci; mais un bataillon d'infanterie qui n'avoit point passé le pont, rassurant en quelque sorte les fuyards, leur donna moyen de rompre le dernier pont, dont ils avoient par prévoyance décloué les planches, si bien qu'on ne les sut suivre, jusqu'à tant que les Grisons, qui ne s'étoient guère hâtés, parurent et chassèrent ce bataillon; qui donna lors moyen de refaire le pont et de les suivre, quoiqu'avec peu de profit, parce qu'ils en rompirent encore un autre, qui acheva de les mettre à couvert.

Le jour même notre armée, n'ayant point de pain pour poursuivre les ennemis, retourna en son logement, où recevant avis, le 5 juillet, que les quinze cents Suisses que nous attendions pour renforcer notre armée étoient à Coire, et quinze cents Grisons aussi, on envoya le sieur du Landé au-devant d'eux avec deux compagnies de cavalerie, et les Grisons que nous avions: étant lors fortifiés de ces nouvelles troupes, et ayant avis certain que le comte Cerbelon s'étoit venu camper au Pont-Saint-Pierre, à une heure et demie de chemin de Sondrio, avec quatre régimens d'infanterie, six cornettes de cavalerie et quatre pièces de canon, nous allâmes à eux. Il fut mis en délibération, savoir, si nous devions les attaquer de jour ou de nuit; Frezelière opiniâtra de les combattre de nuit, alléguant que si on attendoit le jour le comte de Cerbelon, qui sans doute n'avoit point ordre de hasarder une bataille, et qui seroit averti dès la nuit, auroit tout loisir de se retirer, ce qu'il ne pourroit faire l'attaquant la nuit, sans exposer du moins

la moitié de son armée, et que quand il se résoudroit d'attendre le choc on leur ôteroit du moins l'avantage de leurs canons; les autres au contraire alléguoient la difficulté du chemin qu'on auroit de la peine à surmonter la nuit, que les soldats n'y faisoient que rarement bien, et qu'on ne pourroit aller qu'en désordre aux ennemis. Cette opinion prévalut et ne réussit pas; car, toutes les troupes s'étant trouvées au rendez-vous, et ayant attendu le grand jour, on apprit que les ennemis s'étoient retirés et avoient commencé à défiler une heure avant le jour; et les coureurs que nous envoyâmes à leur queue, nous rapportèrent qu'ils s'étoient allés derechef camper sous le fort de Fuentes, ce qui déroba au Roi une seconde victoire; mais aussi nous tournâmes tête incontinent du côté du comté de Bormio, avec les Français et quatre compagnies de cavalerie pour attaquer les Bains, qui est un lieu très-fort d'assiette, et que les Impériaux gardoient soigneusement pource que c'est le passage de Sainte-Marie et du Tyrol, et par où ont passé toutes leurs armées, tellement qu'on ne pouvoit leur empêcher l'entrée dans ledit comté sans leur ôter ce lieu-là; en même temps on envoya M. du Landé avec deux mille Suisses, quinze cents Grisons et deux compagnies de cavalerie par l'Engadine pour attaquer le fort Sainte-Marie. Le duc de Rohan arriva à Bormio le 18 dudit mois de juillet, reconnut le même jour les Bains, le fit attaquer le lendemain à la pointe du jour, et l'emporta à six heures du matin, où il y eut trois cent cinquante hommes taillés en pièces; il fut pris par l'attaque du sieur de Montausier, qui y fut blessé de trois coups de pierre dont on le pensa assommer; il reçut aussi un coup de mousquet dans la baste de son collet, et de Canizy dans sa casaque. Le sieur du Landé parut le soir au fort Sainte-Marie, que les Impériaux abandonnèrent, dès qu'ils l'aperçurent, et y mirent le feu : le lendemain le duc de Rohan y vint pour achever de combattre le reste des Allemands qui s'étoient retranchés à deux heures de là; mais, sentant sa venue, ils quittèrent leurs retranchemens et se retirèrent dans le Tyrol, tellement que, tant les Impériaux que les Espagnols furent entièrement chassés de la Valteline, comté de Bormio et val de Monastère, où le duc de Rohan fit démolir un fort qu'ils y avoient fait; il n'osa les poursuivre jusque dans le Tyrol, sur ce que le sieur de Meliand, ambassadeur du Roi, lui écrivit qu'ayant obtenu les Suisses que Sa Majesté désiroit qui refusassent à l'Empereur le passage qu'il demandoit pour aller contre ledit duc, il craignoit que, s'il commettoit quelque hostilité dans le Tyrol, les petits cantons ne prissent prétexte de favoriser l'Empereur en sa demande.

Or, sur les divers avis qu'il avoit de toutes parts qu'on devoit l'attaquer plus puissamment que jamais, et qu'on s'y préparoit, il alla de nouveau visiter les passages du côté du Tyrol, lesquels il trouva si difficiles à garder l'été, les montagnes étant passables partout, qu'il se résolut d'envoyer le sieur de La Blaquière vers Sa Majesté pour les lui représenter, l'ayant employé plus que nul autre à les visiter, afin qu'en ayant jugé elle ordonnât ce qui seroit de sa volonté. Il lui sembla que ceux qui avoient assuré que les passages qui sont depuis l'Engadine basse jusques à la comté de Bormio se peuvent garder avec peu de gens, ne les avoient jamais vus ou ne s'y entendoient pas; que les Bains dans la comté de Bormio et quelques lieux qu'il avoit commencé à fortifier dans l'Engadine basse, se pouvoient bien accommoder; néanmoins que du val Monastère, sans passer à ces lieux-là, il y en a sept ou huit très-difficiles d'empêcher; et si le temps, l'assiette, la commodité des vivres et la facilité à ceux du Tyrol de l'en chasser ne l'en eussent empêché, il eût voulu faire un fort en cette vallée; mais toutes ces choses lui étant contraires, et jugeant du tout impossible d'en venir à bout, il se résolut d'accommoder les Bains, d'achever ce qu'il avoit commencé dans l'Engadine basse, de continuer à travailler au château de Chiavenne, à La Rive et à ses dépendances, et de fortifier Tirano d'où il pourroit secourir tous les autres lieux-là, ne se promettant pas de pouvoir empêcher absolument l'entrée des Allemands, mais bien de les combattre avant qu'ils fussent bien avancés, pource qu'encore qu'il n'eût eu nulle diversion jusqu'alors du côté d'Italie, il espéroit à l'avenir tellement que son principal soin seroit du côté du Tyrol. Il donna cependant avis à Sa Majesté que, nonobstant les prospérités inespérées de ses armes en ces quartiers-là, les Grisons, pratiqués par les partisans d'Autriche, soit que la peur les ait surpris ou la corruption les ait gagnés, continuent toujours leurs traités avec la maison d'Autriche, qui leur fait espérer la restitution de la Valteline et la liberté des deux religions, tellement que la moindre disgrâce qui arriveroit aux armes de Sa Majesté en ce pays les feroit conclure : cela donnoit sujet aux Grisons de presser ledit duc de les y rétablir; mais il tiroit de longueur tant qu'il pouvoit, leur reprochant leur mauvais procédé, lequel il falloit qu'ils corrigeassent avant que d'espérer ce qu'ils désiroient tant; et voyant la malice des principaux, qui, pour induire les communes à incliner à un accommodement avec

la maison d'Autriche, leur disoient que le Roi se vouloit rendre maître de la Valteline et leur ôter leur pays, il se servoit des mêmes moyens contre la maison d'Autriche pour détromper lesdites communes. Cependant il mena rafraîchir son armée dans le Tyrol, où les ennemis qui s'étoient assemblés sur le lac de Constance menèrent aussi leurs troupes; mais elles y vivoient si mal qu'elles ne faisoient point de honte à celles du Roi, bien qu'elles fussent en pays ennemi; néanmoins le duc de Rohan, voyant qu'elles s'augmentoient de jour à autre, et que le comte Cerbelon assembloit d'autres troupes vers Morbegno pour l'attaquer, il se retira vers Bormio et à Tirano, où il reçut un nouveau renfort d'argent et d'hommes de la part de Sa Majesté.

Les Impériaux firent contre lui une assemblée à Bade le 15 octobre, en laquelle ils ne reçurent pas satisfaction, car ils proposèrent de mettre la Valteline en sequestre, ce qu'elle ne trouva pas bon. Enfin le 24 octobre, le général Fernamont, qui, comme nous avons vu, avoit été ci-devant défait, espérant tirer sa revanche, après avoir feint quelque temps de vouloir passer par le mont Saint-Gothard, vint droit dans le val de Fresle, passe par le val de Cristal, chemin jusqu'alors jugé très-difficile, et s'achemine vers Bormio, en dessein d'attaquer les Bains de tous côtés; les nôtres qui étoient alertes ne furent pas surpris, vont droit aux Bains et à Bormio pour en conserver l'entrée, et s'apercevant que les ennemis refaisoient le passage de l'Escale, entreprirent sur eux avec tant de courage et d'adresse, qu'ils taillèrent en pièces un corps de garde des leurs qui y étoient déjà, et en prirent plusieurs prisonniers. Le duc de Rohan en même temps avec le reste de ses troupes s'étant avancé vers le gros des ennemis, ils ne purent supporter la violence de l'attaque des nôtres, se retirèrent premièrement en assez bon ordre, puis, leur retraite dégénérant en fuite, ils jetèrent leurs armes pour fuir plus légèrement, et les nôtres les poursuivant avec chaleur tuèrent plus de deux mille de sept mille qui y étoient, prirent prisonniers celui qui leur commandoit et plusieurs autres, sans que les fuyards crussent avoir sûreté jusqu'à ce qu'ils fussent dans le Tyrol: cette action fut faite la veille de la Toussaint. Les ennemis, ne se tenant pas encore pour rebutés, tentèrent de nouveau la fortune quelques jours après, et s'étant renforcés de nouvelles troupes pour remplir le nombre des morts et des prisonniers de la précédente rencontre, le comte de Schlik vint dans le Tyrol avec trois mille hommes, et le comte de Cerbelon en la Valteline avec sept mille hommes de pied et huit cornettes de cavalerie, les meilleures du Milanais, lesquelles troupes il avoit libres à cause que le siége de Valence étoit levé. Le duc de Rohan envoyant quelques troupes contre Schlik, qui étoit le plus foible, s'en alla avec le gros de l'armée contre Cerbelon, qu'il trouva retranché avantageusement, comme un homme qui ayant été souvent maltraité de lui le redoutoit; il le fit néanmoins attaquer par tant d'endroits, et si courageusement, qu'après que les Espagnols naturels eurent fait tout ce que de vaillans hommes pouvoient faire, ils cédèrent néanmoins, furent contraints de quitter Morbegno; si la nuit ne fût survenue, il se fût sauvé peu d'entre eux en ce combat. Le comte de Valence, neveu de Cerbelon, y fut tué; tout leur bagage et l'argent destiné pour le paiement de leur armée pris; et si le duc de Rohan n'eût eu avis que les Allemands venoient faire un grand effort du côté de Bormio, il les eût poursuivis jusque dans les portes de Milan. Ainsi, durant le cours de cette année, les desseins des Espagnols avortèrent pour le passage de leurs troupes par les Grisons.

Sa Majesté envoya, à la fin de l'année, le sieur Lanier, conseiller d'Etat, pour ambassadeur ordinaire aux Grisons, pour assister ledit duc de Rohan de son conseil, et contribuer en cette charge vers lesdits peuples ce que l'autorité du Roi et son adresse lui donneroient lieu de faire pour leur conservation. Elle lui donna avis que s'étant intéressée en la cause commune desdits Grisons, comme étant très-juste, en même temps que le roi d'Espagne appuyoit celle des Valtelins, favorisant leurs rebellions par son assistance, le traité de Monçon étoit intervenu depuis, par lequel, du consentement des deux rois, il étoit pourvu, tant à la conservation et sûreté de la religion catholique dans ladite vallée, qu'à celle du droit desdits Grisons, lesquels néanmoins, jugeant les Valtelins trop avantagés par ce traité, ne l'avoient point admis ni approuvé, sans néanmoins qu'il y eût été contrevenu de leur part, non plus que de celle du Roi; au lieu que les Espagnols et les Valtelins avoient fait plusieurs contraventions audit traité très-considérables, comme avoient été les passages du duc de Feria avec une armée par ladite vallée, et celui du cardinal Infant, ce qui étoit directement contre ledit traité, lesdits Espagnols usant entièrement de ladite vallée comme si elle leur eût été sujette, ce qui avoit enfin donné sujet au Roi d'assister lesdits Grisons pour les rétablir dans ladite vallée, voyant ledit traité tout-à-fait méprisé par lesdits Espagnols. A présent que Sa Majesté avoit actuellement remis les Grisons en icelle par la

puissance de ses armes, son intention étoit de faire un bon accommodement entre eux et les Valtelins, auquel les parties trouvant leur contentement et satisfaction, elles eussent sujet de contribuer également pour l'observation d'icelui. Sa Majesté lui commanda de prendre soigneusement garde que la religion catholique fût maintenue dans ladite vallée et dans les comtés de Bormio et de Chiavenne en l'état qu'elle étoit ci-devant, et qu'il n'y fût innové aucune chose, ne souffrant point que la contraire y fût introduite, comme les Grisons demanderoient sans doute. Pour le regard de la religion catholique dans les Grisons, qu'il apportât tout ce qui dépendroit de lui et de l'autorité de Sa Majesté pour la maintenir et augmenter même s'il étoit possible, usant néanmoins de toute la circonspection convenable à ce que la différence de religion n'empêchât point l'union et la concorde de ces peuples, les intentions de Sa Majesté étant en cela différentes de celles des Espagnols, qui ne demandoient que la division, et essayoient par leurs artifices d'animer les catholiques contre les protestans, pour se prévaloir des occasions que la mésintelligence pouvoit faire naître, et entretenoient des pratiques parmi les Grisons catholiques, soit directement ou par le moyen des partisans qu'ils avoient dans les cantons catholiques. Sa Majesté l'avertit aussi que les Espagnols avoient fait proposer depuis quelques mois aux cantons catholiques, par un commissaire impérial, de faire en sorte, par les intelligences qu'ils pouvoient avoir avec les catholiques Grisons, que ces peuples requissent le Roi de retirer ses armes de la Valteline, que ledit commissaire impérial donnoit à entendre que l'intention de l'Empereur étoit de mettre en dépôt entre les mains desdits cantons catholiques, lesquels avoient écrit sur ce sujet auxdits Grisons; dont le sieur Meliand, ambassadeur en Suisse, a donné avis à M. le duc de Rohan, afin qu'il prît garde que la réponse des Grisons fût telle qu'il convient, et selon l'obligation qu'ils ont au Roi de leur rétablissement dans ladite vallée. Sa Majesté commanda à sondit ambassadeur d'avoir l'œil ouvert pour empêcher les effets des artifices desdits Espagnols près desdits catholiques Grisons.

Cependant à Rome le Pape témoignoit désirer employer tous ses offices paternels pour éteindre le feu de la guerre allumé en la chrétienté; mais il poursuivit si froidement cette négociation, que depuis la première proposition que son nonce en fit de sa part à Sa Majesté, il ne s'en dit autre chose jusques à la fin de l'année. Ledit nonce n'en fit pas de même sur le sujet de l'envoi que Sa Majesté s'étoit résolue de faire de la personne du maréchal d'Estrées en qualité de son ambassadeur extraordinaire près de Sa Sainteté; car lui et le nonce extraordinaire qui étoit lors près de Sa Majesté, firent toutes les instances possibles afin qu'il ne fît pas ce voyage, ce que Sa Majesté ne leur put accorder, pource qu'elle le connoissoit homme de courage et d'intelligence, et qui, l'ayant déjà bien servie en cette cour-là, lui sembloit y être nécessaire pour son service dans les difficultés qui se rencontroient aux affaires présentes. Sa Sainteté nomma le cardinal Gineti pour être légat du Saint-Siége, et assister au traité de la paix qui se feroit entre les couronnes, et dit à l'ambassadeur de France que les Espagnols avoient exclu le cardinal Sainte-Croix de ladite légation, mais qu'il l'assuroit que Gineti étoit plus propre à cette négociation, comme non suspect à aucune des deux parties, entièrement dépendant de Sa Sainteté, ne reconnoissant tenir sa fortune que d'elle, et qui observeroit exactement ce qu'elle lui ordonneroit, et plus encore que n'eût fait aucun de ses neveux. Mais elle refusa de lui donner la croix, jusques à ce que premièrement elle sût le lieu de l'assemblée, et qui seroient les députés des couronnes qui s'y trouveroient avec pouvoir absolu d'y traiter de la paix. Les Espagnols étoient en demeure, car ils ne voulurent donner aucune réponse formelle sur ce sujet, bien que l'Empereur eût déclaré être prêt d'envoyer ses ministres pour la traiter, et les eût secrètement fait nommer à Sa Sainteté; mais Sa Majesté ne jugea pas que sa seule déclaration fût suffisante sans celle des Espagnols, et estima que c'étoit un pur artifice, puisqu'il n'agissoit point sans eux, et qu'ils avoient le gouvernement tout entier des affaires d'Allemagne. Elle fit savoir à Sa Sainteté qu'elle étoit prête de lui nommer les ministres qu'elle y vouloit employer, et leur donner plein pouvoir lorsque les Espagnols auroient fait le même, protestant que si Sa Sainteté n'avoit le contentement qu'elle désiroit en procurant la paix, ils en étoient seuls cause; que le comte d'Olivarès avoit promis au nonce d'Espagne, de la part de son maître, d'envoyer ses ministres avec plein pouvoir en lieu tiers, aussitôt que l'Empereur seroit prêt d'envoyer les siens, et ne l'avoit pas fait pour cela lorsque la réponse de l'Empereur étoit venue, par où se voyoit aisément qu'il ne procédoit pas avec sincérité, et qu'ils ne se porteroient jamais à la paix que par contrainte; à quoi Sa Sainteté répondit que l'ambassadeur de l'Empereur s'étoit chargé de presser ceux d'Espagne d'écrire au Roi leur maître de nommer ses plénipotentaires. Ils voulurent au commencement prendre occasion de l'entrée du duc de Rohan avec les Grisons dans la Valteline,

de dire que cette assistance donnée à des hérétiques sembloit peu proportionnée à la piété de Sa Majesté, et à la prompte disposition qu'elle témoignoit avoir à la paix; mais le cardinal de Lyon (1) rabattit judicieusement ces calomnies, faisant connoître que la disposition à une paix générale ne devoit pas empêcher cependant le Roi d'assister ceux lesquels de longue main sont alliés à la France; qu'ils n'avoient fait autre chose que de reprendre ce qui leur appartenoit légitimement, et qui leur avoit été ôté par les Espagnols, lesquels sont semblables à des torrens impétueux qui passent avec violence les bords qui composent leur lit pour le rendre plus grand; qu'il étoit nécessaire de leur donner des termes, afin qu'ils n'engloutissent toute la chrétienté et les papes mêmes; que Sa Majesté donnant assistance aux Grisons, ne les considéroit pas comme hérétiques, mais comme personnes oppressées, auxquelles il pouvoit tendre la main par charité, laquelle ne s'étendroit pas seulement à procurer leur liberté, mais encore leur conversion, dont il ne pouvoit désespérer, la puissance de Dieu n'étant pas affoiblie, ni le cœur des hommes si endurci qu'elle n'y pût imprimer des marques de sa bonté, et Sa Majesté y employant toute l'autorité que Dieu lui avoit donnée pour les y disposer et conserver, ou encore fortifier ce qui restoit de la religion catholique dans ces Etats-là.

Les Espagnols étoient mécontens de ce que Sa Majesté avoit fait tant d'instances au cardinal Borgia d'obéir à la bulle, par laquelle il commandoit que tous les cardinaux allassent résider en leurs évêchés. Le terme donné par Sa Sainteté pour partir de Rome finissoit le 18 janvier, tous les autres cardinaux et évêques obéirent, et même il y en eut quelques-uns qui, n'ayant pu parachever leurs affaires plus tôt, partirent de Rome dès la nuit du même jour qu'expiroit leur terme. Le cardinal Borgia, nonobstant ces exemples d'obéissance, cherchoit toutes sortes de moyens pour se dispenser de sortir de Rome, et offrit de résigner son archevêché de Séville; mais le Pape n'y voulut pas entendre, ce qui fit que les Espagnols déclamèrent ouvertement contre ladite bulle, et leur ambassadeur extraordinaire fit une écriture contre elle comme très-injuste et qui ne se devoit observer. Sa Sainteté néanmoins, pour condescendre en quelque façon à ses importunités, prolongea son délai jusqu'à la fin d'avril, dans lequel temps enfin il obéit, voyant qu'il ne pouvoit différer davantage sans se perdre de réputation, et que les Espagnols aussi ne désiroient pas offenser Sa Sainteté en un sujet si plausible et si raisonnable.

(1) Frère du cardinal de Richelieu.

Le différend de Sa Sainteté et des Vénitiens ne se put accommoder durant cette année. Sa Sainteté désiroit qu'on fît un nouveau plan des terres contentieuses; la République fit difficulté d'en demeurer d'accord qu'on n'eût auparavant ajusté tout le reste, qu'elle prétendoit se pouvoir très-bien achever sans cette carte. Le Pape vouloit aussi qu'on déclarât que l'embouchure appartiendroit à ceux à qui étoient lesdits fleuves; les Vénitiens au contraire ne voulurent pas cette explication, pour n'être point obligés de parler en façon quelconque de la mer, de laquelle les uns et les autres prétendent d'être les maîtres, et qu'ainsi chacun jouiroit de l'entrée de ces fleuves comme l'on avoit fait jusques ici. Il survint un nouveau différend entre eux sur ce que les Vénitiens vouloient connoître dans le collége des pensions qui sont sur les évêchés; le Pape au contraire prétendoit que c'étoit contrevenir aux canons et libertés de l'Eglise. Sa Majesté, qui sait les désordres qui, en cette matière, se commettent en la cour de Rome, ne voulut non plus permettre que Sa Sainteté chargeât le sieur de Sythie d'aucune pension sur l'évêché de Toul.

Soit que les bruits que les Espagnols faisoient courir contre Sa Sainteté, de laquelle ils témoignoient être mécontens, animassent leurs sujets et leurs partisans contre elle, soit que la malice de quelques hommes soit assez extrême pour se porter jusques à l'excès de l'impiété, sans autre fin que de mal faire, il se trouva un ermite de Palerme en Sicile, qui, avec un neveu du cardinal d'Ascoli et quelques moines, firent complot d'attenter sur la vie du Pape par magie, ce que Dieu n'ayant pas voulu permettre de demeurer secret et impuni, les coupables furent pris et exécutés. Ces choses augmentoient ou entretenoient en Sa Sainteté la crainte qu'elle avoit de paroître plus affectionnée à la France qu'à l'Espagne, et la faisoit demeurer plus ferme en la résolution qu'elle avoit prise de ne pas permettre que le cardinal Antoine acceptât la comprotection de France, quelques instances que Sa Majesté continuât à en faire; l'ambassadeur de laquelle fit savoir de sa part audit cardinal que Sa Majesté n'accepteroit aucuns expédiens sur le fait de ladite comprotection de France qu'elle désiroit qu'il exerçât sans aucune réserve, ce que ledit cardinal protesta de faire avec tant de passion au service du Roi et de la France, que Sa Majesté auroit tout sujet d'en être satisfaite.

Le duc de Savoie, qui demeuroit toujours dans ses prétentions anciennes d'obtenir enfin le titre de Roi, fit défense à son ambassadeur à Rome d'aller plus aux chapelles comme il faisoit auparavant, à cause de la difficulté que le Pape

faisoit de lui accorder trois choses qu'il lui demandoit en son nom : que dorénavant ses ambassadeurs extraordinaires de Savoie seroient reçus dans la salle des Rois ; que les cardinaux donneroient audit duc de l'Altesse Royale ; que lui ne leur donneroit que de l'Illustrissime, à laquelle chose les ministres de Venise, de Florence et de Mantoue s'opposoient. D'un autre côté, le cardinal de Savoie, qui croyoit, à cause que le duc son frère faisoit profession d'être serviteur du Roi, devoir attendre des ministres de Sa Majesté tout ce que à droit ou à tort il pourroit désirer d'eux, eut quelque mécontentement sur ce qu'il désira que le cardinal de Lyon lui donnât de l'Altesse, à quoi il ne lui put faire autre réponse, sinon qu'il vivroit avec lui comme il avoit fait par le passé, et suivant ce que le cardinal de La Valette avoit fait avant lui, lequel ne lui en avoit jamais donné ni de paroles ni dans ses lettres, et, pour esquiver de le fâcher, lui avoit toujours parlé et écrit en français, excepté la seule première fois qu'il le vit, qui fut le jour qu'il arriva à Rome, auquel, par l'avis du commandeur de Sillery, il lui donna lors de l'Altesse ; mais, reconnoissant avoir failli, s'en abstint depuis, et particulièrement à cause que la raison pour laquelle il prétendoit l'Altesse étoit parce qu'il dépend de la maison d'Espagne : or les Espagnols n'ont jamais voulu donner ce titre ni à M. le prince, ni à personne de la maison de Bourbon, hors à Monsieur, et de plus, lorsque ledit cardinal de La Valette étoit à Rome, il n'y avoit que les Espagnols Borghèse et Bentivoglio qui le traitassent de cette sorte. Toutefois l'instance que le duc et la duchesse de Savoie en firent à Sa Majesté, de laquelle ils disoient devoir attendre accroissement d'honneurs et non pas opposition à ceux que d'autres rendoient à leurs maisons, et le désir que le Roi avoit de conserver leur affection dans les occurrences présentes, la firent passer par-dessus toutes ces considérations, et ordonner au cardinal de Lyon de lui donner la satisfaction qu'il désiroit ; ce dont il témoigna un grand ressentiment d'obligation, mais qui ne lui dura guère, comme nous verrons ci-après.

La chose en laquelle les Espagnols pensoient nuire davantage à Sa Majesté à Rome, fut le sujet de l'avis que le clergé de France donna touchant le mariage de Monsieur. L'assemblée du clergé se devoit tenir cette année-là, tant pour le renouvellement du contrat des rentes de la maison de ville de Paris, que pour les besoins, tant spirituels que temporels, de l'ordre de l'Église. Ils commencèrent leur assemblée le 30 mai, par la permission de Sa Majesté, laquelle députa vers eux les sieurs de Léon et Aubry pour leur faire savoir que les assemblées tenues ès années 1614 et 1615 ayant ordonné, pour retrancher les frais desdites assemblées, que chaque province ne députeroit en icelles que deux de chacun ordre, elle les prioit d'observer ledit réglement, leur laissant la liberté de choisir entre le plus grand nombre de ceux qui, par mégarde ou autrement, auroient été députés par quelques provinces, les quatre d'entre eux qu'ils estimeroient les plus propres et y avoir plus de droit pour y être admis ; ce qu'ayant été observé par le soin particulier que le cardinal en prit, Sa Majesté envoya de nouveau, le 16 juin, vers eux lesdits sieurs de Léon et Aubry, avec charge de leur demander leurs avis selon Dieu en leurs consciences, savoir : si les mariages des princes du sang qui peuvent prétendre à la succession de la couronne, et particulièrement de ceux qui en sont les plus proches et présomptifs héritiers, peuvent être valables et légitimes, s'ils sont faits non-seulement sans le consentement de celui qui possède la couronne, mais en outre contre sa volonté et sa défense. Pour examiner cette proposition et en rapporter les raisons pour et contre, et leurs avis à l'assemblée, elle députa les évêques de Montpellier, de Sens, de Chartres, de Saint-Malo et de Nîmes, lesquels, avec la permission de ladite assemblée, en conférèrent, auparavant que d'y faire leur rapport, avec plusieurs docteurs séculiers et réguliers, afin d'en avoir plus de lumières pour en pouvoir donner plus solidement leur avis ; ce qu'ayant fait, ils firent leurdit rapport le 6 juillet à l'assemblée ; laquelle, sur leur avis, appuyé de très-solides raisons et de l'opinion même des docteurs de Paris, des jacobins du grand couvent, de ceux des Billettes et déchaussés, des cordeliers, des capucins et de ceux de Picpus, des minimes du couvent de Nigeon, des feuillans, des jésuites et des pères de l'Oratoire, déclarèrent le lendemain, selon le véritable sentiment de leurs consciences et d'un consentement unanime, que les coutumes des États peuvent faire que les mariages soient nuls et non valablement contractés, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une prescription légitime, et autorisées de l'Église ; que la coutume de la France ne permet pas que les princes du sang, et particulièrement les plus proches et qui sont présomptifs héritiers de la couronne, se marient sans le consentement du Roi, beaucoup moins contre sa volonté et sa défense ; que tels mariages ainsi faits sont illégitimes, invalides et nuls, par le défaut d'une

condition sans laquelle lesdits princes ne sont capables de légitimement et valablement contracter, et que cette coutume de la France est raisonnable, ancienne, affermie par une légitime prescription, et autorisée de l'Église.

La Reine-mère, avertie par les ennemis de l'État que Sa Majesté vouloit faire décider cette question par le clergé de son royaume, ou donner leur avis sur icelle, écrivit à Sa Sainteté pour la supplier de ne permettre, pour quelques raisons que ce fussent, que le mariage de Monsieur fût déclaré nul, et l'on n'oublia aucune raison pour lui faire trouver mauvais ce que l'Église de France avoit fait en ce sujet, lui faisant représenter tout ce qui étoit contenu dans une instruction que les conseillers de ladite Reine avoient fait donner, au nom de Monsieur, auparavant qu'il partît de Flandre, à celui qui, comme nous avons dit l'année dernière, avoit été destiné pour aller à Rome sur ce sujet, bien que ladite dame Reine fût très-maltraitée par la princesse de Phalsbourg, sœur aînée de la princesse Marguerite, qui avoit été si inconsidérée que, sur quelque léger mécontentement qu'elle avoit conçu, elle avoit passé devant son carrosse, accompagnée de plusieurs hommes armés, sans daigner s'arrêter devant elle, et avoit eu peine à condescendre aux ordres pressés du cardinal Infant pour se soumettre à lui en donner satisfaction. Sa Sainteté, sur les plaintes que ladite dame Reine fit faire de ce qui se traitoit sur ledit mariage en l'assemblée du clergé de France, en parla à notre ambassadeur à Rome, et témoigna, par ses nonces, à Sa Majesté, quelque mécontentement de ce que cette assemblée s'étoit mêlée de l'affaire dudit mariage; mais il fut représenté à Sa Sainteté, de la part du Roi, qu'il n'y avoit rien de plus juste que de prendre l'avis du clergé en une affaire si importante; que la plainte qui lui étoit faite étoit suscitée par les Espagnols, qui, selon leur bonne coutume, prenoient part à tout ce qui pouvoit troubler la France, en quoi ils ne devoient pas être écoutés par le Saint-Père, qui avoit un notable intérêt à procurer le repos de France, par laquelle Dieu avoit fait au Saint-Siége tant d'avantages, et que Sa Majesté lui enverroit bientôt l'évêque de Montpellier pour l'informer de ce qui s'y étoit passé. Ledit évêque fut dépêché par Sa Majesté le 12 octobre, pour représenter à Sa Sainteté les raisons de la nullité du prétendu mariage, et l'éclaircir de la sincérité des intentions de Sa Majesté en ce sujet. Elle lui commanda d'éviter de faire croire à Sa Sainteté que Sa Majesté estimât avoir besoin que son droit fût fortifié par l'approbation et déclaration de Sadite Sainteté, comme si sans cela Sa Majesté doutoit de la susdite nullité; mais qu'il avoit jugé à propos, pour la révérence et l'affection cordiale qu'il lui portoit, de l'informer plus particulièrement de la nécessité et de la justice du dessein qu'il avoit de ne permettre en sorte quelconque, pour aucun accident qui pût arriver, que ce prétendu mariage subsistât, comme étant très-préjudiciable au repos de sa maison, à la tranquillité de ce royaume, et ensuite au bien de la chrétienté; que Sa Sainteté, ayant une parfaite intelligence de tous les intérêts des princes chrétiens, et spécialement de cette couronne, savoit mieux que personne le dommage que la France recevroit de cette alliance; qu'elle savoit l'ancienne prétention de ceux de la maison de Lorraine, et qu'ils ont pratiquée sur cet État, les injustes et les violens moyens pour la faire valoir, et que quelques-uns de leur famille, qui n'y avoient que le moindre rang, se sont servis avec tant d'avantage des alliances qu'ils ont recherchées avec les prédécesseurs de Sa Majesté, que depuis le royaume a été rempli de toutes sortes de confusions, à la veille d'y faire naufrage, tant par le changement de la religion que de l'État; que la mémoire de ces malheurs étoit si récente, que Sa Majesté ne pouvoit qu'être grandement touchée de la juste appréhension d'y retomber et de voir rendre inutiles tous les soins qu'elle avoit pris pour remédier aux désordres causés par l'ambition des princes de Lorraine, toujours étroitement conjoints avec les principaux ennemis de cette couronne; ce qui étoit d'autant plus considérable que le chef de cette maison avoit renvié, par-dessus tous les autres qui l'ont devancé, à conjurer la perte de cet État, et à témoigner tant de haine et de mépris contre la personne de Sa Majesté, après en avoir reçu toutes sortes de bienfaits, qu'elle croiroit faire tort au bon jugement, et offenser la patience de Sa Sainteté, de lui exposer plus au long et lui remettre en la pensée des actions si étranges et scandaleuses, et si contraires au droit des gens, et même au sens commun.

Il lui fut ordonné de représenter, par le menu, le grand sujet que Sa Majesté avoit de se plaindre dudit duc, tant pour ses actions en la personne de Monsieur, qu'il avoit ravi et marié contre sa volonté, et induit d'entrer en armes en ce royaume, que pour beaucoup de paroles et d'écritures pleines de mépris contre Sa Majesté; qu'elle se confioit tant en la justice et en la bonté de Sa Sainteté, qu'elle étoit assurée que, le pouvoir de la coutume de ce royaume au fait de semblables mariages étant établi par tant de décrets des papes et des saints canons, elle ne voudroit pas blâmer et improuver par actions con-

traires le procédé de ses prédécesseurs, ce qui seroit faire tort à soi-même, pour apporter un si notable préjudice aux anciens droits de la France et de son repos, au présent et à l'avenir, ce qui ne pourroit être que pour condescendre aux pernicieuses et injustes intentions des Espagnols, qui devoient être tenus pour si suspects en cette affaire, que le soin qu'ils prenoient de s'y opposer devoit servir au Pape d'un préjugé manifeste de la justice de cette cause, qu'ils n'impugnoient que pource qu'ils savoient la raison qu'avoit cette couronne de maintenir cette coutume, afin de se garder de pareilles surprises, que les Espagnols et leurs adhérens pourroient faire, par de tels prétendus mariages, pour troubler la maison royale et la paix publique ; que si le Pape faisoit instance pour savoir ce que le Roi vouloit faire par une plus ample déclaration de cette nullité, s'il se contentoit de ce que le parlement en avoit dit, s'il vouloit s'adresser au tribunal et à l'officialité des évêques, ou se pourvoir à Rome, soit en remettant la cause au Pape, ou demandant des juges *in partibus*, ou si le Roi prétendoit que Monsieur son frère se mariât sans autre formalité, il lui dît ne savoir pas quelle résolution Sa Majesté avoit prise sur tous ces points ; que sa commission consistoit à lui représenter ce que dessus, et l'éclaircir des raisons légitimes et des droites intentions du Roi en tout ce qui s'étoit passé sur ce sujet ; qu'en la suite il ne doutoit pas que le Pape lui fît la faveur de croire qu'il n'useroit que de moyens convenables à la piété et à la justice, dont il faisoit une profession si publique, et avec tant d'approbation par Sa Sainteté de ses actions précédentes, qu'il se promettoit qu'elle ne se laisseroit prévenir d'aucun soupçon qu'il s'en voulût éloigner ; qu'il remontrât à Sa Sainteté que le parlement avoit pu prononcer que le mariage n'étoit valablement contracté sans toucher le sacrement, ni offenser la juridiction ecclésiastique ; que l'avis de l'assemblée des prélats pour la confirmation de la coutume de France, ne pouvoit être blâmé d'entreprise, ni contredit par aucune contraire autorité, étant conforme à tout le passé, et n'avoit pu être dénié à Sa Majesté, laquelle, selon l'exemple de ses prédécesseurs, déféroit beaucoup aux témoignages du clergé; qu'en cette occasion les prélats avoient fait beaucoup moins que ceux qui s'assemblèrent à Senlis sous Charles-le-Chauve, et excommunièrent Beaudouin et Judith, ce que le pape Nicolas Ier n'improuva pas; que si le Pape insistoit que les rois avoient de coutume de recourir à lui en semblables cas, alléguant l'exemple de Henri IV et autres, il répondît que le Roi souhaiteroit avec passion que la décision de cette affaire pût être remise à la seule personne de Sa Sainteté, et qu'il s'assuroit qu'elle n'en doutoit pas, connoissant comme elle faisoit le sujet qu'il avoit de se confier totalement en sa justice, joint à l'affection qu'elle portoit à la France et à sa personne; mais que plusieurs prudentes raisons ne permettoient pas à Sa Majesté de charger le Pape de cette peine, entre lesquelles la malice des Espagnols, qui les portoit à calomnier les plus justes actions de Sa Sainteté, n'étoit pas d'un petit poids en l'esprit de Sa Majesté, pour le déplaisir qu'elle auroit d'augmenter le travail que ces gens-là donnoient à Sa Sainteté en toutes rencontres; qu'elle savoit aussi que, pour ce qui étoit de la cour de Rome, le Pape connoissoit mieux qu'aucun autre les partialités que les Espagnols y fomentoient, et la puissance qu'ils y avoient acquise par toutes voies, en sorte que le Roi ne croyoit pas qu'elle lui voulût conseiller de commettre à un tel péril les très-certains et inviolables droits de la France, confirmés par les exemples des papes, et de tant de siècles passés sans aucune contestation, qui n'alloient point à une moindre conséquence que de la ruine de l'État au temps présent et à la postérité; que, comme il étoit de la prudence des princes de recourir aux papes en telles occurrences, pour s'appuyer de leur autorité, lorsqu'il n'y avoit point sujet de craindre de l'exposer aux indignités et sinistres interprétations de personnes puissantes, que la même prudence requéroit de s'en abstenir quand l'on prévoyoit cet inconvénient, outre qu'il devoit insinuer que ce recours n'étoit pas toujours nécessaire, et qu'il dépendoit de plusieurs concurrences auxquelles les papes et les rois devoient avoir égard pour leur propre intérêt; qu'en France nous avions nos concordats approuvés du Saint-Siége, ce qu'il diroit sans offenser le Pape et lui faire venir la pensée qu'on voulût se passer de lui, mais bien qu'on le pouvoit sans lui faire tort ; que s'il offroit de députer des juges *in partibus*, il l'écoutât sans refuser ni accepter, et en donnât promptement avis au Roi, remarquant si le Pape prétendoit de commettre des évêques français ou d'un autre pays, auquel propos, si le Pape alléguoit que les évêques de France seroient suspects à la princesse Marguerite, il lui diroit qu'il ne seroit pas facile d'en trouver ailleurs auxquels le Roi et Monsieur, son frère, se pussent confier à cause de la grande brigue des Espagnols et des Lorrains leurs adhérens, qui ne voudroient aussi se soumettre au jugement des ecclésiastiques dans l'obéissance des princes confédérés de Sa Majesté. D'où ledit sieur évêque pourroit inférer la difficulté que le Pape trouveroit en cette affaire, quand même il vou-

droit qu'elle dépendît de lui, et qu'il feroit mieux, pour toutes sortes de bonnes raisons, d'approuver les moyens que le Roi estimeroit plus convenables au bien de la chrétienté et de sa couronne, qui ne seroient jamais que très-conformes à la coutume de ce royaume, approuvés par le souverain pontife, comme il étoit dit ci-dessus, et confirmés par le témoignage public de tous les ordres de la France, et spécialement des ecclésiastiques qui y avoient et y tenoient encore les premiers rangs. Ledit évêque partit peu après avoir reçu cette instruction, fut bien reçu de Sa Sainteté, et dissipa toutes les menées que les Espagnols faisoient pour faire trouver mauvais au Pape ce qui s'étoit passé sur ce sujet.

Le Roi, étant en même temps obligé, comme nous avons dit ci-dessus, à déclarer la guerre au roi d'Espagne pour l'injuste traitement fait à l'archevêque de Trèves, demanda au clergé une subvention volontaire, pour lui aider à supporter les frais de ladite guerre et décharger d'autant son peuple, qui étoit déjà assez oppressé par les nécessités des guerres passées, tant civiles qu'étrangères et contre les huguenots; tous les députés s'y portèrent avec grande affection, et accordèrent à Sa Majesté un million d'or, de laquelle somme, bien que modique, Sa Majesté se contenta, ne désirant recevoir des ecclésiastiques que ce que de bonne volonté ils lui offriroient. Quelques-uns des députés mirent en avant qu'il étoit à propos d'avoir le consentement de Sa Sainteté, auparavant que de faire lever ladite somme sur le clergé; mais ils se rendirent à l'opinion des autres, quand ils eurent considéré que le Pape avoit déjà accordé cette année une subvention au roi d'Espagne sur les biens ecclésiastiques de son royaume, laquelle même ils avoient si rigoureusement exécutée, que l'évêque de Murcie s'étoit cru obligé d'excommunier tous ceux qui avoient été ordonnés à la perception de ces deniers-là, avoit fait consommer toutes les hosties qui étoient dans les églises de ladite ville, et étoit allé à Rome pour y faire ses plaintes, et que Sa Sainteté, en étant requise par le Roi, ne pouvoit faire difficulté d'en accorder une semblable à Sa Majesté, et que Sadite Majesté en avoit affaire présentement, à cause de la quantité des armées et des ennemis qu'elle avoit sur les bras, et ne pouvoit attendre un long délai, outre qu'il étoit bien plus juste que l'Eglise assistât le Roi en une guerre qu'il entreprend pour sa défense, en la personne d'un de ses archevêques, que non pas le roi d'Espagne, qui employoit l'argent qu'il tenoit d'elle à l'avancement de ses projets ambitieux et au mépris de l'Eglise. De plus, cette coutume de demander en semblables occasions la permission de Sa Sainteté étoit dès long-temps abrogée en France, et l'avoit particulièrement été à cause des abus commis en tel cas par la cour de Rome, qui avoit mêmement envoyé des bulles sous Charles IX, par lesquelles Sa Sainteté permettoit au Roi de faire vendre cent mille écus de rente des biens de l'Eglise, malgré les ecclésiastiques, lesquelles bulles furent enregistrées au parlement, hormis ces paroles, *malgré les ecclésiastiques*, qui furent rejetées. Et enfin cette demande, qu'on eût faite au Pape, eût donné occasion à l'Empereur et au roi d'Espagne de lui en faire de semblables pour les ecclésiastiques de leurs Etats, ce qui eût été donner une ouverture, non-seulement contre le bien de cet Etat, mais de toute l'Eglise. Le nonce qui résidoit près du Roi ne jugea pas en devoir faire plainte pour les raisons ci-dessus alléguées, auxquelles il ne crut pas pouvoir apporter de réponses assez solides pour se formaliser de ce que l'on avoit fait.

Nous avons dit ci-devant la proposition de paix qui fut faite par Sa Sainteté à notre ambassadeur à Rome, auquel elle dit que l'Empereur étoit disposé. Les deux nonces qui étoient lors près de Sa Majesté lui rapportèrent aussi la même chose de la part du Pape, et lui dirent (1) que, Sa Sainteté ayant fait instance à l'Empereur d'entendre à une bonne paix universelle, l'Empereur avoit répondu qu'il seroit toujours prêt, et que, pour cet effet, si on vouloit, il enverroit des plénipotentiaires en l'un de ces quatre lieux, Constance, Augsbourg, Trente ou Spire, si tous les princes intéressés y en vouloient aussi envoyer pour la traiter. Le cardinal demandant à messieurs les nonces si le roi d'Espagne étoit en ce même sentiment, ils répondirent qu'ils croyoient que oui, et qu'on leur en écrivoit ainsi, sans qu'ils eussent aucune déclaration en vertu de laquelle ils en pussent donner assurance. Le Roi répondit que lui et tous ses confédérés n'avoient jamais rien désiré que le repos de la chrétienté, mais que les uns et les autres avoient tant éprouvé l'artifice des Espagnols, qu'il étoit encore à craindre qu'ils voulussent abuser de l'inclination que l'Empereur pouvoit avoir à la paix, pour en tirer de l'avantage au préjudice des princes intéressés. Sa Majesté ajouta que, comme elle ne voudroit pour rien du monde entendre en un traité que conjointement avec tous ses alliés, elle ne pouvoit répondre autre chose, sinon qu'elle leur donneroit part de la proposition qui lui étoit faite. Le Roi le manda incontinent en Italie aux ducs de Savoie et de Parme, et l'écrivit aussi le

(1) Plus loin, cette négociation est indiquée comme ayant eu lieu au mois de septembre.

14 septembre au maréchal de Brezé en Hollande, pour en donner avis aux Etats et au prince d'Orange, les avertissant que, les Espagnols n'intervenant point clairement aux propositions qui étoient faites, le Roi croyoit que tout ce que dessus fût un artifice des Espagnols; cependant comme il ne falloit rien négliger, Sa Majesté en donnoit avis à ses confédérés, et estimoit que le vrai moyen de réduire les ennemis à la paix étoit de poursuivre puissamment la guerre, parce que si on n'avoit quelque avantage sur eux, ils ne se porteroient jamais à la raison; que Sa Majesté pensoit de son côté à tout ce qu'elle pouvoit faire le printemps qui venoit, mais qu'il étoit nécessaire qu'elle fût assurée que M. le prince d'Orange fît aussi quelque grand dessein, afin que les ennemis, attaqués puissamment, ne pussent résister, comme ils avoient fait cette année, par le manque de vivres. Cependant si le Pape continuant à faire ses offices, les Espagnols donnoient assurance de nommer des ministres pour traiter de la paix générale en un lieu dont on conviendroit, comme peut-être le feroient-ils si nous avions de bons succès, ainsi qu'il y avoit lieu d'en espérer du côté d'Italie, Sa Majesté seroit bien aise de savoir l'intention et les sentimens dudit prince d'Orange et des Etats, tant sur le lieu dont l'on pourroit convenir que sur la nature de l'affaire.

Le maréchal de Brezé donna l'avis que le Roi lui mandoit audit prince d'Orange qui l'en remercia, et dit seulement que pour le lieu de l'assemblée pas une de ces quatre villes n'étoit propre, et qu'ils n'en pourroient accepter aucune, la constitution de leur Etat ne le pouvant permettre, si l'on ne vouloit en rendre la négociation éternelle, pour les diverses assemblées qu'il leur convenoit faire de toutes les provinces et des villes même sur les moindres incidens; que ce fut pourquoi le roi d'Espagne consentit, toutes les deux fois que l'on en traita, que ce fût à La Haye, où le marquis d'Espino et depuis le duc d'Arscot avoient été fort long-temps; que ce fut aussi pourquoi, à notre dernier traité de La Haye, ils insistèrent si long-temps; et enfin Sa Majesté consentit qu'il fût dit, en termes exprès, que, si l'on venoit à traiter d'une paix ou trève générale entre les rois, eux et les alliés, la négociation s'en feroit en leur pays, à quoi ils déclarèrent qu'ils se tenoient et ne le pouvoient changer pour les raisons susdites. Ledit prince ni aucun des Etats ne communiqua audit maréchal ce qu'ils traitoient sur ce sujet avec les Espagnols, et que le sieur de Charnacé découvrit par une longue habitude qu'il avoit dans le pays. Le fils du sieur Aersens, nommé Spik, gouverneur de Nimègue, homme courageux, lui donna avis que le sieur Musch, greffier des Etats, avoit été deux ou trois fois assemblé en une petite ville neutre du pays de Clèves nommée Cranembourg, avec les députés du cardinal Infant, par le commandement du prince d'Orange, sans que les Etats-Généraux en eussent eu connoissance, mais seulement avec l'avis de deux ou trois députés qu'il a toujours près de sa personne, et qui étoient entièrement à lui; qu'il ne savoit pas ce qui y avoit été traité, mais qu'il étoit bien assuré que c'étoit sur le sujet de la trève, et qu'ensuite ledit prince d'Orange faisoit assembler tous les Etats-Généraux à Arnheim, sous prétexte de la proposition faite par le maréchal de Brezé d'une paix générale, mais en effet afin de faire trouver bon son procédé auxdits Etats et les porter à passer outre, afin de conclure le traité au desçu du Roi. Ledit maréchal alla trouver le prince d'Orange sur ce sujet, et se plaignit de cette façon d'agir; il lui fit, et ceux des Etats qui étoient près de lui, des protestations si affirmatives du contraire qu'il ne put leur répondre autre chose, sinon que, si cela se vérifioit ci-après, ce leur seroit une action honteuse, et de laquelle le Roi auroit juste occasion de se ressentir. A peu de jours de là, qui fut le 15 octobre, le sieur Knut vint trouver ledit maréchal, et lui dit, de la part du prince d'Orange et des députés des Etats, comme un nommé Witenhorst étoit plusieurs fois venu trouver le prince d'Orange de la part du cardinal Infant, pour lui représenter le désir qu'auroit son altesse de mettre la paix en ces provinces, si les Etats y vouloient entendre; qu'au commencement il n'avoit point voulu lui faire de réponse, mais qu'enfin il s'étoit trouvé obligé de le faire savoir aux députés, qui avoient jugé à propos de voir ce que le cardinal Infant voudroit dire, et que, devant toutes choses, ils avoient voulu savoir s'il avoit une procuration valable pour traiter; qu'ils n'avoient jugé personne plus propre à le reconnoître que leur greffier Musch, qu'ils avoient envoyé à une petite ville de Clèves nommée Cranembourg, où s'étoit trouvé, de la part du cardinal Infant, le sieur Benavidès, peu avant ambassadeur en France, et un autre, qui n'avoient point apporté de pouvoir spécial, mais seulement un général, lequel les députés n'avoient pas trouvé bon; que depuis, le même Witenhorst étoit revenu assurer que le cardinal Infant avoit bien quelque chose de plus particulier, s'ils y vouloient renvoyer; ce qu'ayant fait, Benavidès ne montra rien, mais seulement assura de faire donner caution solvable de fournir dans trois semaines de plein pouvoir, pourvu que cependant ils traitassent sur le principal; que

le greffier avoit répondu n'avoir point de commandement de cela, ains seulement de voir leur plein pouvoir pour juger s'il étoit bon; qu'ils lui avoient fait ensuite beaucoup de propositions vagues et vaines, mais toutes sans écrit et sans fondement, qu'ainsi il s'en étoit revenu sans qu'il y eût aucune apparence de passer outre; et, pour fin, assura qu'ils eussent plus tôt donné part de ces propositions, sans l'obligation qu'ils ont de ne communiquer jamais aucune affaire à personne que premièrement les Etats-Généraux n'en aient connoissance, laquelle il ne leur avoit donnée que depuis trois jours. A cela le maréchal lui répondit qu'il s'étonnoit qu'ils eussent fait tant de conférences, tant de propositions et reparties sans y nommer seulement le Roi, ni faire aucune déclaration de l'obligation qu'ils ont de ne point traiter sans lui, et qu'ayant véritablement cette obligation, ils en ont néanmoins été si avant, et traité si long-temps, sans lui en dire la moindre chose, quoique présent avec une armée pour la garde de leurs frontières, et le voyant tous les jours; que l'excuse dont ils se couvroient étoit peu valable, étant chose contre le sens commun et la raison qu'ils pussent s'autoriser d'eux-mêmes d'entrer en conférence secrète avec leurs ennemis, et qu'ils n'osassent prendre la liberté d'effectuer un traité, c'est-à-dire d'avertir leurs amis de ce qu'ils négocient avec leurs ennemis; que ce n'étoit ce que le Roi s'étoit promis de leur fidélité; que Sa Majesté leur avoit montré le chemin d'en user autrement, n'ayant pas sitôt reçu les propositions du Pape et de l'Empereur qu'il ne les leur eût envoyées, et demandé s'ils vouloient que l'on y entendît, ne désirant rien faire en paix non plus qu'en guerre que conjointement et de commun accord; mais que tout cela, et pis encore, n'empêcheroit pas que le Roi ne fît toujours ce qu'il devroit et leur avoit promis; et pour fin, il pria le sieur Knut de lui dire où ils en étoient demeurés avec le cardinal Infant, afin qu'il sût ce que mander au Roi; qu'aussi bien, tôt ou tard, l'on en auroit connoissance, et avec moins de satisfaction que si, de bonne heure, ils le déclaroient; que les Espagnols n'étoient pas encore tant de leurs amis qu'ils ne fussent bien aises, pour les mettre mal en France, de faire savoir comme ces choses se passent : il fit de grandes protestations qu'ils en étoient demeurés où il avoit dit, mais il se coupoit si souvent, changea tant de fois le sens de nos demandes, étoit si interdit, répondoit si hors de propos, s'excusant qu'il s'expliquoit mal en français, et se démêla si mal de tous ses discours, qu'il étoit aisé à connoître qu'il y en avoit beaucoup plus que ce qu'il disoit. Davantage, il dit audit maréchal que ledit Musch avoit été envoyé contre l'avis de la princesse d'Orange, à quoi il répondit qu'il se réjouissoit que les dames fussent de ces conseils-là, et qu'on leur donnât avis d'affaires si importantes auparavant que de le donner au Roi et même aux Etats-Généraux.

Ce qui donna plus de soupçon du procédé du prince, fut qu'il éloignoit tous ceux qui étoient ennemis de la trève et affectionnés à la France, et entre autres le sieur Aersens, qu'il fit nommer ambassadeur extraordinaire en Angleterre, dont il eut grand'peine à se garantir, par une protestation qu'il fit de vouloir demeurer plutôt personne privée sans emploi que se soumettre à un exil perpétuel, dont le sieur Pau lui avoit été un exemple trop récent. Il dit audit maréchal que son opinion étoit que ledit prince n'en demeureroit pas là, et que la réponse que Knut leur avoit faite, que le cardinal Infant n'avoit pas plein pouvoir, étoit une fourbe manifeste, étant chose très-assurée qu'il en avoit un, le plus ample qui fût jamais; qu'il étoit venu d'Espagne en intention de faire la trève, mais que le marquis d'Aytonne y avoit toujours été contraire, comme il apparoissoit, en ce que trois jours après sa mort l'on en parloit. L'avis dudit sieur Aersens étoit véritable, car ledit greffier Musch, étant échauffé de vin, dit, en même temps, au duc de Bouillon qu'il espéroit faire voir que les Français n'étoient pas toujours si fins comme ils le pensoient être, et qu'ils ne vendroient pas cette fois leur peau comme avoit fait le feu Roi; que pour l'intérêt dudit duc de Bouillon ils y auroient égard, et que, venant à rendre Maestricht (1), ils avoient déjà avisé de lui donner autre chose qui le vaudroit bien, montrant que ce seroit Bréda; quant à nous, qu'ils avoient tiré promesse du cardinal Infant de ne point traiter avec le Roi qu'ils ne fussent hors de cette négociation, et qu'outre cela Benavidès et don Martin d'Aspe lui avoient juré qu'ils ne vouloient jamais d'amitié avec la France tant que le Roi vivroit et que le cardinal y auroit du pouvoir, ne se pouvant fier en lui, qu'ils savoient leur ennemi mortel; que pour eux il n'y avoit presque plus rien à faire, étant déjà d'accord de tout ce qui étoit en Europe; qu'ils rendroient Maestricht, Venloo et Ruremonde, et qu'on leur bailleroit le fort de Schench et Bréda; que Rhinberg et Orsoy seroient mis ès mains de l'électeur de Cologne, qui les feroit raser, et que pour le reste l'on se tiendroit à la première trève de l'an 1608, dont tous les articles auroient lieu même pour les Indes orientales, et qu'ainsi il ne restoit

(1) Le duc de Bouillon avait été fait gouverneur de cette ville pour les Etats.

plus rien à vider que la difficulté des Indes occidentales, auxquelles messieurs les Etats consentoient que la trève fût, chacun retenant ce qu'il possédoit maintenant, et ne pouvant négocier ailleurs; que les Espagnols vouloient absolument les ravoir et dédommager la compagnie d'une somme pareille à tout leur capital, qui étoit environ quatre millions et demi; que cette accroche étoit forte, mais que le prince d'Orange étoit résolu de passer outre et faire accepter à la compagnie, bon gré mal gré, ladite somme pour leur dédommagement, et que les Etats prendroient tous les vaisseaux pour se mettre en état de ne recevoir injure de personne; qu'à l'humeur française, il étoit aisé de comprendre que le Roi, à la chaude, s'en pourroit ressentir sur ledit prince d'Orange, qui ne se pouvoit faire qu'en deux façons, ou à sa personne, ou sa principauté (1); qu'à la première, ils y remédieroient, mettant une si forte garde auprès de lui que personne n'y sauroit entreprendre; et que pour la seconde, ils le feroient encore mieux, lui donnant deux fois autant que valoit la principauté, comme déjà ils le lui avoient promis solennellement. Tout cela, quoique dit d'un violent présomptueux qui tenoit pour infaillible ce qu'il proposoit, témoignoit néanmoins qu'ils en étoient bien avant, et que si tout n'étoit conclu comme il le désiroit, du moins avoit-il été bien agité, et confirmoit de plus en plus en l'opinion que le prince d'Orange traitoit de cette sorte secrète, pour ne voir pas une seconde fois son dessein traversé, et que, pour ne point manquer celui-ci, il faisoit convenir en secret de tous les principaux points, pour puis après faire une assemblée solennelle du su des Etats-Généraux, et même y appeler le Roi, s'il lui plaisoit d'y être, et, y ayant traité quelques jours en apparence, feindre de s'accorder lors sur le lieu, et, voyant nos difficultés tirer de longue, passer outre à la conclusion, protestant qu'il auroit tenu au Roi seul, qui, refusant des conditions raisonnables, les voudroit tenir en une guerre éternelle.

Car la première fois qu'ils traitèrent de la trève, qui fut lorsqu'ils prirent Maestricht, la raison principale qui en empêcha la conclusion, fut que les Etats-Généraux, ayant reconnu que les Espagnols vouloient véritablement traiter, un chacun d'eux craignant de n'avoir pas sa part des largesses qui se faisoient d'Espagne en cette occasion, n'y consentirent point, sinon à condition qu'elle se traiteroit à La Haye, où étant, le prince d'Orange eut le déplaisir de la voir premièrement traversée par la faction contraire, et puis totalement empêchée par le traité fait avec le Roi au mois d'avril 1633. Ledit prince d'Orange, se souvenant maintenant de cela, pour prévenir cet inconvénient, vouloit en ôter la connoissance aux Etats-Généraux par expédient nouveau; il fit venir les Etats-Généraux en extrême diligence, par un très-mauvais temps, leur dit en peu de mots ce qu'il avoit jugé servir à son dessein des conférences du greffier Musch avec Benavidès, que les députés qui étoient auprès de lui avoient consenti à cette conférence pour voir si le cardinal Infant avoit une procuration valable, comme il le leur avoit mandé; ayant reconnu qu'il n'en avoit point, et ne faisoit que les abuser, ils avoient résolu de ne passer point outre, mais avoient jugé à propos de leur en donner avis, afin qu'ils ne pensassent pas qu'il eût quelque espoir d'accommodement; puis ajouta, comme en passant, que le sieur de Benavidès, se retirant, avoit dit que s'il ne tenoit qu'à un pouvoir plus spécial il en pourroit fournir un dans peu de jours, mais que, n'en ayant pas parlé davantage, il n'y avoit pas grand fondement à faire là-dessus; que néanmoins s'il arrivoit qu'il s'en trouvât un, ou que les Espagnols lui voulussent faire quelques nouvelles ouvertures, il seroit bon de savoir s'ils agréeroient que les députés qui resteroient auprès de lui les entendissent et traitassent avec eux, sans être obligés d'assembler derechef les Etats-Généraux, qui seroit une grande peine et longueur pour une chose que l'on voyoit bien n'être qu'une pure tromperie. Ayant ainsi insensiblement fait cette proposition comme une chose de néant, une partie pour éviter cette peine, et l'autre pour leur complaire, consentirent facilement à donner ce pouvoir à leurs députés, lesquels étoient tous à sa dévotion et ses créatures: tout le doute étoit savoir si ces députés avoient pouvoir de conclure, ou bien de traiter sans résoudre absolument, ou seulement entendre les propositions de l'ennemi; quelques-uns pensoient qu'ils n'avoient que le dernier, mais le duc de Bouillon croyoit absolument le second, et avoit même quelque opinion du premier. Suivant ce dessein, le prince d'Orange étant en même temps convié de la part des Espagnols à une nouvelle conférence, prit occasion de rompre l'assemblée desdits Etats-Généraux sur ce qu'il sembloit que le maréchal de Brezé et le sieur de Charnacé, ambassadeur ordinaire du Roi en Hollande, avoient jalousie de ladite assemblée, et leur dit que puisqu'elle leur donnoit tant d'ombrage, quoiqu'il eût résolu de la tenir encore plusieurs jours pour les affaires de l'armée, néanmoins il conjuroit les députés le lendemain de se séparer, ce qu'il fit en effet, les

(1) D'Orange.

assemblant extraordinairement le matin devant le prêche, ce qui ne se faisoit presque jamais, les porta à s'en aller tous dès le jour même, dont tout le monde fut merveilleusement surpris. Mais le maréchal de Brezé apprit, dès le soir, que le sieur de Witenhorst, gentilhomme neutral, qui avoit fait tous les voyages pour les assembler ci-devant, étoit arrivé le soir auparavant. Il apprit d'autre part qu'un trompette des ennemis avoit dit que Benavidès s'en alloit le lendemain à Clèves pour s'assembler derechef, avec les commissaires des Etats, sur le sujet de la trève, que l'on tenoit pour assurée dans leur armée : joignant ce discours à la nouvelle de la venue de Witenhorst, il ne douta plus de l'affaire, et que le prince d'Orange, convié derechef à une conférence, avoit ainsi promptement rompu l'assemblée des Etats afin qu'ils ne le sussent pas, de peur qu'ils voulussent en prendre connoissance, et réduire cette négociation secrète en un traité public tel que le précédent; et ce qui fortifioit en cette créance, outre les autres apparences, étoit qu'étant allé de là trouver Knut pour lui reprocher cette infidélité, il le surprit de telle sorte que, le lui voulant nier, il lui en fit beaucoup plus connoître qu'il n'en soupçonnoit. Cette conférence fut encore suivie d'une autre; mais les sieurs de Norwick et de Bermond en vinrent, sur le point du partement du sieur Musch, avertir les sieurs maréchal et Charnacé, et leur dirent que les Espagnols les conviant derechef de leur envoyer le greffier Musch pour entendre les propositions d'accommodement qu'ils avoient à lui faire, ils s'y étoient résolus encore pour cette fois, avec ordre exprès audit greffier de ne rien répondre, mais leur dire seulement que messieurs les Etats ne vouloient plus s'assembler ni traiter avec eux sans le Roi, afin qu'ils n'y perdissent pas davantage de temps, de quoi ils avoient jugé à propos de donner avis à Charnacé huit jours avant que de le faire, afin que s'il vouloit mander quelque chose aux Espagnols, il eût temps d'y penser; que les députés des Etats-Généraux désiroient en outre savoir si les ennemis acceptoient cette condition comme ils le croyoient, si le maréchal, ou lui en son absence, avoient pouvoir de s'y trouver et de traiter conjointement avec eux; et que si par fortune ils ne l'avoient pas, ils prissent la peine de dépêcher promptement en France pour savoir la volonté du Roi sur ce sujet. Ils leur répondirent que la déclaration qu'ils disoient devoir ordonner à leur greffier de faire aux Espagnols, de ne se vouloir plus assembler ni traiter avec eux sans le Roi, eût été beaucoup meilleure et plus en son temps la première fois que la cinquième; que néanmoins il valoit mieux tard que jamais, pourvu que véritablement ils le fissent, mais qu'ils doutoient fort qu'ils eussent ce dessein, vu la passion qu'ils témoignoient tous pour la paix, et le peu de soin qu'ils avoient pris de ne leur pas faire naître les justes soupçons que leurs actions leur donnoient de leurs procédés; que, néanmoins, absolument ils ne vouloient pas déterminément croire une si grande perfidie en des personnes qui faisoient profession d'une si exacte probité; qu'ils suspendroient leur jugement jusques à ce que le temps leur fît voir ce qui en seroit au vrai, et qu'ils tâcheroient de persuader le même au Roi; qu'au surplus, les avertir huit jours ou un moment avant le partement de leur greffier, leur étoit la même chose, puisqu'ils savoient bien que ce temps-là ne pouvoit suffire à entendre de Sa Majesté s'il lui plaisoit qu'ils leur mandassent quelque chose, sans quoi ils ne pouvoient ni ne vouloient rien dire du tout, et qu'au reste de leurs discours ils avoient à leur répondre sur la demande qu'il leur avoit faite, s'ils avoient pouvoir de traiter, que, s'ils ne les connoissoient gens sérieux, ils croiroient qu'ils se moqueroient, ou qu'ils avoient perdu la mémoire de ce qu'ils avoient fait dire au maréchal par le sieur Knut après leurs troisième et quatrième conférences; que s'étant assemblés pour voir si les ennemis avoient une procuration de traiter, et qu'ayant reconnu qu'ils n'en avoient point et les vouloient seulement amuser, ils avoient résolu de ne penser plus à cela du tout, qui n'étoit pas les prier de faire venir un pouvoir; que maintenant qu'ils désiroient qu'ils en avertissent le Roi, ils le feroient au plus tôt qu'il leur seroit possible; mais craignant que l'homme qu'ils pourroient dépêcher n'arrivât pas sûrement, ils espéroient demander à leur ambassadeur en France qu'il fît la même chose, afin que cela ne pût manquer; qu'en attendant ils vouloient bien les avertir que, s'ils prétendoient faire intervenir des ambassadeurs du Roi à leur traité, après qu'ils auroient convenu des principaux points avec les ennemis, et les avoir là seulement pour la forme et comme témoins, afin qu'il ne leur fût pas reproché d'avoir conclu sans le Roi, ils se tromperoient bien fort si, par cette vaine apparence, ils pensoient se libérer de l'infamie du monde et de la juste indignation du Roi, pource qu'au contraire ce seroit augmenter l'une et l'autre, ajoutant le mépris à l'injure.

Cependant lesdits sieurs ayant, dès le commencement, donné avis à Sa Majesté de ce qui se passoit, elle leur commanda, par une dépêche du 11 novembre, de faire savoir au prince d'Orange et à messieurs les États qu'elle étoit éton-

née de leur procédé, et principalement en une saison où Sa Majesté, ayant été abandonnée de la plupart de ses alliés en Allemagne, avoit mieux aimé faire tous les efforts qui avoient été en son pouvoir pour résister seule à toutes les forces de l'Empire qui lui étoient venues fondre sur les bras, que de diminuer le secours que lesdits sieurs les Etats avoient reçu de l'armée de Sa Majesté, qu'ils avoient occupée à la défense de leurs frontières; étant certain qu'après la défection même desdits princes, si l'armée de Sa Majesté qui étoit en Hollande eût pu s'avancer vers Mayence, pour se joindre à celle du cardinal de La Valette, non-seulement Gallas n'eût osé entreprendre de passer deçà le Rhin, mais eût été contraint de se retirer vers le Danube: de sorte que Sa Majesté, ayant méprisé ses intérêts en cette occasion pour la sûreté desdits sieurs les Etats, et ayant donné une si grande preuve du soin qu'elle prenoit de leur conservation, n'attendoit pas d'en être récompensée par un procédé si contraire à leurs promesses, et qui seroit condamné par toute l'Europe d'infidélité, quelques couleurs qu'ils lui voulussent donner, et quelques prétextes qu'ils cherchassent pour le rendre moins blâmable; qu'à ce qu'ils alléguoient que le feu Roi en fit de même au traité de Vervins, où il conclut la paix sans eux, on pouvoit justifier, par divers procès-verbaux qui se trouvent encore de toute la négociation qui y fut faite, que jamais les ambassadeurs du Roi ne voulurent entrer en traité que ceux d'Espagne n'eussent fait venir de nouveaux pouvoirs, pour y comprendre la reine d'Angleterre et messieurs les Etats, et jamais on ne fût passé outre si ladite Reine et lesdits sieurs les Etats n'eussent envoyé déclarer qu'ils n'y vouloient point être compris; en quoi la France donna une preuve d'autant plus signalée de la fidélité qu'elle garde à ses amis, qu'ayant l'ennemi au milieu de ses entrailles, maître de sept ou huit places importantes, étant encore toute ruinée des guerres civiles précédentes, elle ne voulut jamais accepter la paix, quoique très-nécessaire, en les abandonnant, ni de se détacher d'avec eux que lorsqu'ils le voulurent eux-mêmes; que Sa Majesté avoit grand sujet de s'offenser de l'excuse qu'ils vouloient prendre sur la négociation de Mazarin, qui ne fit jamais que la proposition simple qu'on leur manda incontinent; et que, si ce soupçon qu'ils témoignoient avoir n'étoit point un prétexte plutôt qu'un sujet véritable, il ne seroit pas difficile d'obtenir bientôt à Rome qu'il fût rappelé, ce qu'elle feroit si cela étoit capable de faire cesser leur défiance; qu'il étoit vrai que Sa Majesté, ayant pris les armes contre l'Empereur aussi bien que contre le roi d'Espagne, pour la défense des princes confédérés en Allemagne, avoit été obligée de déclarer toujours qu'elle ne se portoit à la guerre que pour obtenir la paix, tant parce que c'étoit la protestation que faisoient lesdits princes confédérés, que pour leur ôter les ombrages qu'on leur avoit voulu donner que Sa Majesté ne prenoit intérêt en leurs affaires que pour profiter de leurs divisions et étendre les limites de son royaume jusque dans le milieu de l'Allemagne; mais qu'il n'y avoit personne, tant soit peu versé en la connoissance des affaires publiques, qui ne jugeât qu'encore qu'il en eût fallu parler de la sorte, et qu'en effet la paix soit toujours la fin pour laquelle on se porte à la guerre, il y avoit tant de points à conclure et tant d'intérêts de divers princes et Etats à ménager dans celle qui doit finir la présente guerre, qu'il seroit impossible qu'ils pussent être traités par une négociation clandestine, quand bien Sa Majesté en auroit la volonté et que les Espagnols seroient disposés de lui complaire, chose si éloignée de toute apparence, tant pour l'animosité particulière que l'Espagne a aujourd'hui contre la France, qui lui feroit plutôt rechercher tous ses autres ennemis, que parce que le Roi, qui n'a entrepris la guerre que pour le seul intérêt de l'honneur et de la réputation, ne pourroit jamais seulement ouïr la moindre proposition dans laquelle on voudroit mêler quelque espèce de tromperie et d'infidélité, comme seroit d'entrer en négociation sans ses alliés, et au préjudice de la foi donnée par les traités de confédération; qu'en l'occasion présente il paroissoit bien que les Espagnols vouloient excessivement profiter de l'envie qu'ils reconnoissent dans l'esprit des Etats, de ravoir le fort de Schench, puisqu'ils le vouloient faire servir d'échange à toutes les places qu'ils ont perdues sur la Meuse, et recouvrer par un traité, qu'ils ne tiendroient qu'autant que l'observation leur en seroit utile, non plus que celui qui leur défendoit d'occuper et fortifier Genep, une grande étendue de pays, pour rendre un seul fort qu'ils ne sauroient conserver long-temps, et des environs duquel il falloit par nécessité que la saison, l'infection de l'air, les maladies, la foiblesse de leur armée, le manquement de vivres et plusieurs autres incommodités, les forçassent de se retirer; que cependant ils vouloient faire passer cette retraite forcée pour une affection à la paix, et vendre si chèrement ce qu'ils ne sauroient enfin s'empêcher de perdre, que les récompenses qu'ils demandoient ressemblent plutôt aux lois qu'on a accoutumé de donner à des peuples entièrement subjugués, qu'aux con-

ditions d'une paix raisonnable ; qu'avec un peu de patience et de résolution on les réduiroit sans doute ou à continuer la guerre désavantageusement, ou à faire une paix honorable et sûre en laquelle tous les intéressés en la guerre seroient compris; qu'il falloit nécessairement qu'ils retirassent bientôt leur armée des frontières des Etats s'ils ne vouloient achever de la ruiner, et qu'alors l'on pourroit former des desseins nouveaux pour la guerre, selon l'état auquel ils laisseroient le fort de Schench, ou bien traiter plus honorablement de la paix, lorsqu'ils auroient ramené leurs forces dans le cœur de leur pays. Elle leur donna charge aussi de prendre bien garde que, dès l'entrée de la négociation, si on en commençoit quelqu'une par-delà, l'on demeurât d'accord de part et d'autre de terminer, par un traité général, tous les différends pour lesquels on avoit les armes à la main dans divers endroits, et que l'on convînt, s'il étoit possible, d'un lieu où tous les princes pussent envoyer, tant ceux qui étoient intéressés à la guerre que ceux qui employoient leur entremise pour moyenner la paix; car, outre que sans cela l'on ne la sauroit faire ni sûre ni honorable, ce procédé plein de sincérité et de réputation y attireroit peut-être divers potentats que l'on croit maintenant bien attachés au parti contraire, lesquels seroient bien aises d'intervenir de leur chef et en leur particulier dans l'établissement d'une sûreté publique, et de donner divers expédiens pour la bien établir, s'ils voient que l'on a pris le chemin qu'il faut pour y parvenir : cela serviroit encore pour découvrir le dessein des Espagnols; car s'ils avoient l'intention bonne pour la paix et qu'ils la désirassent véritablement, ils ne pouvoient refuser que l'on assoupît tous les différends qui pouvoient faire continuer ou renaître la guerre en quelque lieu que ce fût, autrement il paroîtroit bien clairement qu'ils ne vouloient que se reposer pendant quelque temps en un lieu pour mieux agir aux autres, ne pouvant fournir tout à la fois à tant d'endroits où il falloit qu'ils eussent des armées, et qu'ils vouloient se tenir en état de reprendre les armes, quand il leur seroit commode, au lieu même où ils auroient établi la paix, dont ils ne manquent jamais de prétextes, ayant en leur disposition le nom et les armes de l'Empereur, qu'ils emploient quand il leur est avantageux là où quelque considération les empêche de se servir des leurs; qu'on leur avoit vu si souvent pratiquer cette ruse pendant les dernières guerres d'Italie, où ils avoient appelé les forces de l'Empire pour recommencer la même entreprise dont leurs ministres venoient de se départir par un traité de paix, que l'on ne pourroit aujourd'hui, sans imprudence, se laisser tromper par cet artifice; l'on pouvoit ajouter à cela que, si l'on vouloit introduire la négociation de la paix avec honneur et réputation, la plupart des princes et des villes d'Allemagne, qui étoient entrés à regret dans la paix de Saxe, n'étoient pas tellement soumis à la discrétion de l'Empereur, que, s'ils voyoient apparence de trouver plus de sûreté dans un autre traité, ils ne fussent plus aises d'y entrer de nouveau que de demeurer dans l'observation des conditions rigoureuses qu'ils avoient acceptées avec trop de précipitation, et que l'état présent des affaires d'Allemagne faisoit assez connoître qu'ils eussent pu obtenir plus avantageuses s'ils eussent eu seulement un peu plus de patience et de fermeté, toutes les forces de l'Empire étant aujourd'hui deçà le Rhin, et réduites à se retrancher devant l'armée du Roi, où les maladies et la nécessité les ruinoient à un point que les princes confédérés pourroient faire delà le Rhin des progrès sans résistance, s'ils eussent eu assez de cœur et de constance pour en attendre le temps; que les États avoient bien plus d'avantage et plus de sûreté si on traitoit conjointement avec Savoie, Parme, les Grisons, le duc Bernard, et avec tout ce qui nous restoit de confédérés, que si on le fait séparément; que leurs intérêts n'étoient pas difficiles, et leur intervention donneroit lieu à former une bonne garantie, et un corps de princes qui se lieroient dans une bonne paix contre les ennemis communs.

Le roi d'Angleterre, qui connoît maintenant que l'Espagne se moquoit du Palatin, seroit bien aise d'intervenir au traité, à des conditions pour les intérêts du Palatin, telles que Bavière en seroit bien aise lui-même; mais surtout qu'il falloit éviter que les discours de paix ne ralentissent les préparatifs de guerre, et considérer que c'étoit peut-être le seul sujet pour lequel les Espagnols faisoient semblant d'y être disposés; car il étoit certain, ou qu'ils reconnoissoient en effet que la conquête du fort de Schench leur apporteroit des incommodités pour le conserver, encore plus grandes que nous ne pouvions savoir, ou que, si elle leur facilitoit les moyens de continuer la guerre avec quelque avantage, ils ne parloient de paix maintenant que pour nous tromper; c'étoit pourquoi la prudence vouloit que l'on redoublât les soins de bien faire la guerre l'année prochaine.

Sa Majesté leur envoya, avec cette même dépêche, un pouvoir pour traiter.

A quelques jours de là (1), l'ambassadeur extra-

(1) Il y a ici dans le manuscrit et dans l'édition imprimée, une évidente interposition qu'il importe de re-

ordinaire des Etats vint trouver, le 25 décembre, le cardinal à Ruel, et lui proposa et laissa par écrit que les sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé auroient, au mois de septembre ou au commencement d'octobre dernier, fait savoir au prince d'Orange que le sieur Mazarin, nonce du Pape, ayant proposé quatre lieux pour en l'un d'iceux être traité, ils désiroient savoir si de la part des Etats-Généraux il y avoit inclination à cela ou non, et qu'environ le même temps, de la part des ennemis, auroit été sous main mis en avant de vouloir traiter avec lesdits Etats d'une trève, et que, pour être informés si de la part desdits ennemis il y avoit une due procuration, de laquelle ils avoient manqué ès années 1632 et 1633, et en être hors de doute, le sieur greffier Musch auroit été envoyé en place neutre, et que les ennemis ne se seroient trouvés pourvus de ladite procuration pour entrer en un traité duquel l'ouverture auroit été faite sous main, et que d'icelle auroit été donné avis auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé; que depuis, ledit sieur greffier, le 25 dudit mois d'octobre, pour la quatrième fois, ayant été à Cranembourg, et parlé avec don Martin d'Aspe, commissaire de la part des ennemis, auparavant qu'y aller, on l'auroit fait savoir, de la part des Etats, par le sieur de Nortwick audit sieur de Charnacé, comme aussi, après le retour dudit sieur greffier, ledit sieur de Nortwick auroit communiqué auxdits sieurs maréchal de Brezé et baron de Charnacé que le commissaire susdit avoit osé, en son discours, demander les villes de Maestricht, Limbourg, Venloo et Ruremonde, avec les villes et forts tenus dans le Brésil, et fait entendre que, du côté des Espagnols, on prétendoit fort peu donner en échange, et que dans la suite du discours dudit d'Aspe, avoit été fait mention du moyen d'accorder les différends d'entre les deux couronnes de France et d'Espagne, et les remettre en paix; à quoi ledit sieur de Nortwick auroit ajouté et déclaré qu'on n'avoit nulle intention, du côté desdits seigneurs les Etats, de traiter avec lesdits ennemis, sinon conjointement avec la France, moyennant que cela se fasse en conformité du traité; sur quoi ledit sieur maréchal de Brezé, en la présence du sieur baron de Charnacé, entre autres choses, auroit reparti que le Roi avoit fait communiquer à messieurs les Etats l'ouverture faite par le nonce du Pape à Sa Majesté, et qu'il vaudroit mieux et seroit plus sûr que la négociation avec les ennemis fût faite conjointement en conformité dudit traité, et que cela se pourroit faire commodément à Liége, et que Sa Majesté ne traiteroit autrement que conjointement selon ledit traité, s'assurant et désirant que le même soit fait et observé de la part desdits sieurs les Etats; que par après les ennemis ayant fait rechercher une cinquième conférence, et étant accordé que ledit sieur greffier se trouveroit le 13 du mois de novembre à Turnhout, aussitôt que le jour et la place avoient été désignés, lesdits sieurs les Etats l'auroient fait savoir, par les sieurs de Nortwick et Waveren, audit sieur de Charnacé, en l'absence dudit sieur maréchal de Brezé, qui, devant que partir, avoit déclaré qu'il avoit donné toutes ses instructions et ordres audit sieur de Charnacé, auquel on se pourroit et devroit adresser. Ensuite de quoi lesdits sieurs lui auroient donné à entendre qu'en la cinquième conférence on proposeroit auxdits ennemis que, les Etats-Généraux étant alliés avec la France, la constitution des affaires réciproques requéroit qu'on entrât en traité de la part des Etats et de la France, conjointement et respectivement avec l'Espagne, et qu'on espéroit que l'affaire pourroit être conduite à tel point, en cas qu'il plût au Roi de députer et autoriser quelqu'un pour entrer au traité qui se proposoit, que la paix entre la France et l'Espagne, et la trève entre les Etats et l'Espagne conjointement et respectivement se pourroient conclure; par quoi ledit greffier s'informeroit si du côté des Espagnols on trouveroit bon qu'en une autre conférence quelqu'un comparût de la part de Sa Majesté pour négocier les intérêts de la France; que lesdits sieurs de Nortwick et de Waveren avoient demandé audit sieur de Charnacé s'il désiroit qu'en la prochaine conférence on touchât quelque chose de la part de la France, quand l'occasion s'en pourroit présenter; sur quoi ledit sieur de Charnacé avoit répondu d'en avoir aucune charge, et qu'il écriroit le tout à Sadite Majesté.

Et d'autant que le traité fait entre Sa Majesté et les Etats avoit pour principal but de faire qu'on pût sortir de la guerre de part et d'autre sur des conditions bonnes, honorables et sûres, ledit sieur ambassadeur supplioit le Roi de donner commission et pouvoir à quelqu'un, qui, en cas qu'on commençât un traité, s'y pût trouver de la part de Sadite Majesté avec les Espagnols pour les intérêts de la France, conjointement avec ceux qui, de la part desdits Etats, traiteroient de leurs intérêts avec lesdits Espagnols, puisque ladite négociation se devoit faire, selon le traité, en quelque lieu dans le Pays-Bas, et qu'il étoit à espérer que les différends d'entre les deux couronnes, consistant seulement en trois points, savoir pour la Valteline, la Lorraine et

lever. Nous avons rétabli le texte comme l'indiquaient le bon sens et l'intelligence historique du récit.

Pignerol, selon ce que les Espagnols et les sieurs de Brezé et de Charnacé s'étoient fait entendre de loin, pourroient être accommodés; que puisque ledit sieur ambassadeur avoit entendu ci-devant que Sa Majesté, sur les avis qui lui avoient été envoyés du Pays-Bas, avoit eu agréable de donner commission et pouvoir aux sieurs maréchal de Brezé et baron de Charnacé, avec qualité de ses ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, et ordre de pouvoir traiter et négocier de la part de Sa Majesté, en cas que quelque traité se présentât, dont ledit sieur ambassadeur avoit donné, il y a long-temps, avis à ses supérieurs, si par malheur ou quelque accident ladite commission avoit été perdue en chemin, il plût au Roi commander qu'elle fût envoyée derechef en telle forme qu'il conviendroit, afin que si la négociation avec les ennemis communs succédoit, Sa Majesté y pût être servie, et qu'il y fût procédé en conformité du traité susdit. En outre, ledit sieur ambassadeur prioit qu'il fût éclairci de la négociation de paix qu'on disoit être procurée par le Pape à Constance ou en quelque autre lieu, là où tous les princes chrétiens devoient être convoqués, et si on avoit délibéré d'y envoyer de la part de Sa Majesté, afin que, comme il avoit fait sincère et véritable relation de ce qui se passoit dans le Pays-Bas, il pût aussi donner contentement à ses supérieurs des occurrences de deçà et des intentions de Sa Majesté sur ce sujet. Le cardinal répondit au mémoire ci-dessus, et donna aussi par écrit la réponse audit ambassadeur, article par article, et dit sur le premier : Que chacun savoit assez que le Pape, comme père commun des princes chrétiens, avoit accoutumé de les exhorter à la paix toutes les fois que leurs différends apportent des troubles dans la chrétienté; qu'avant même la déclaration de la guerre contre l'Espagne, le sieur Mazarin avoit été député nonce extraordinaire de Sa Sainteté pour faire cet office sur le sujet des troubles d'Allemagne; que tant qu'il n'avoit fait que de simples exhortations en général, qui ne pouvoient être suivies d'aucun effet, et qui n'ont pu empêcher l'ouverture de la guerre, on s'étoit contenté de lui répondre avec la révérence qui est due à Sa Sainteté, que Sa Majesté ne désiroit rien tant qu'une paix sûre et générale en laquelle tous ses alliés fussent compris, pourvu que l'Empereur et le roi d'Espagne y fussent disposés, et en avoit été donné part de temps en temps audit sieur ambassadeur, aussitôt que ledit sieur Mazarin, accompagné du nonce ordinaire de Sa Sainteté, vint faire connoître à Sa Majesté, au mois de septembre dernier, que Sa Sainteté avoit fait la même exhortation à l'Empereur et au roi d'Espagne, que le second n'avoit point encore fait de réponse précise sur laquelle on pût faire aucun fondement assuré, que l'Empereur avoit témoigné une grande disposition à la paix, et avoit offert d'envoyer ses commissaires pour la traiter en l'une des quatre villes suivantes, Constance, Augsbourg, Trente ou Spire, s'assurant que le Roi d'Espagne ne feroit pas difficulté d'y envoyer aussi ses ambassadeurs, pourvu que Sa Majesté y voulût faire trouver les siens; que Sa Majesté en fit derechef donner avis audit sieur ambassadeur, et en même temps envoya ordre aux sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé d'en donner part à messieurs les Etats et à M. le prince d'Orange; et bien que Sadite Majesté, ne faisant pas beaucoup d'état de cette proposition comme trop vague et générale, eût fait répondre auxdits sieurs nonces que, les Espagnols n'ayant point encore fait connoître d'avoir la même intention, il y avoit lieu de croire qu'ils avoient fait faire avec mauvais dessein cette déclaration à l'Empereur, puisqu'ils n'avoient point offert de leur part d'intervenir à la conférence, et qu'au lieu de se disposer de bonne foi aux moyens de parvenir à une paix générale, ils faisoient diverses pratiques pour désunir les princes confédérés contre eux, et les mettre en jalousie les uns des autres, afin de profiter de leur division en continuant la guerre; néanmoins Sa Majesté, pour ne rien mépriser, et pour satisfaire ponctuellement aux conditions du traité, qui obligeoit non-seulement de ne conclure pas, mais de n'entendre à aucun accommodement que conjointement les uns avec les autres, voulut savoir quels seroient les sentimens desdits sieurs les Etats sur le sujet de la paix, au cas que l'on vînt à quelque proposition plus particulière, pour, selon leur avis, faire réponse décisive auxdits sieurs nonces, auxquels elle avoit seulement déclaré en général qu'elle ne pouvoit prendre aucune résolution que conjointement avec lesdits sieurs les Etats et ses autres alliés; mais la dépêche qui fut faite le 18 septembre auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé, ne leur ayant pu être rendue qu'au commencement du mois d'octobre, n'arriva qu'après les diverses allées et venues qui avoient été faites pendant tout le mois de septembre par le sieur Musch, greffier desdits sieurs les Etats, lequel avoit eu déjà plusieurs conférences avec les ennemis sur le sujet de la trève, non-seulement sans qu'on en eût donné connoissance auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé, mais sans qu'on leur eût voulu avouer que ledit sieur Musch eût été employé pour cet effet, nonobstant les diverses instances qu'ils avoient faites pour en savoir la vé-

rité, sur les bruits qui en avoient été répandus ; en quoi ledit sieur ambassadeur peut remarquer la différence qu'il y a eue entre le procédé de Sa Majesté et celui desdits sieurs les Etats, puisque dès l'instant que Sa Majesté a été conviée seulement par des entremetteurs de vouloir entrer en négociation, après avoir déclaré qu'elle ne pouvoit rien répondre sur ce sujet sans l'avis et consentement de ses alliés, elle leur avoit fait savoir non-seulement les personnes qui lui en avoient parlé, mais le temps, le lieu et les propres termes auxquels ils lui avoient fait les propositions ; au lieu que les députés desdits sieurs les Etats, contre les formes de tout temps pratiquées en leur république, étoient entrés en traité avec leurs propres ennemis, et avoient tenu pendant quelque temps leur négociation secrète à leurs meilleurs et plus fidèles amis, sans que, par le discours même dudit sieur ambassadeur, il paroisse encore aujourd'hui par l'entremise de qui, ni en quelle forme cette négociation (qu'il dit seulement avoir été proposée sous main) avoit été commencée; que ledit sieur ambassadeur pouvoit juger lui-même s'il avoit lieu de croire qu'en trois diverses conférences qui avoient été faites si secrètement, on se fût arrêté à demander seulement de voir les procurations, puisque si ledit sieur Musch n'eût eu autre charge, il n'y eût pas eu sujet de s'en cacher desdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé : sur le deuxième, que les demandes de don Martin d'Aspe en la quatrième conférence, faisoient assez connoître qu'on avoit passé plus avant aux trois précédentes que de demander à voir les procurations, lesquelles, n'ayant pas eu le temps d'arriver d'Espagne depuis ce temps-là, n'auroient pas donné moyen d'entrer plus avant en discours s'il n'eût été commencé auparavant; aussi Sa Majesté ne vouloit pas céler audit sieur ambassadeur que les Espagnols, dès le premier pourparler qui avoit été fait avec eux, avoient publié en divers endroits qu'ils étoient fort avant en traité avec lesdits sieurs les Etats, et qu'ils espéroient, ou de les détacher bientôt de la France par un traité particulier, ou de jeter tant de divisions parmi eux, qu'en quelque façon que l'affaire succédât, il leur en reviendroit beaucoup d'avantages; que Sadite Majesté vouloit bien croire que c'étoit un artifice desdits Espagnols, mais que l'avis lui en avoit été donné de si bon lieu, qu'elle avoit été obligée, par l'affection qu'elle porte auxdits sieurs les Etats, et l'intérêt qu'elle prend à leur conservation, de les en avertir, afin qu'ils y remédient par leur prudence; car il paroissoit, par les demandes extravagantes dudit Martin d'Aspe, que les Espagnols prétendoient traiter avec grand avantage, et que, comme ils sont fins et cauteleux en leurs négociations, ils espéroient non-seulement de profiter excessivement de l'inclination que les peuples de Hollande témoignoient pour le repos, mais qu'ils bâtissoient sur quelques pratiques secrètes, à quoi il étoit important de prendre garde; quant à l'assurance que ledit sieur ambassadeur donnoit par le présent discours, ensuite de celle qu'il avoit donnée de bouche à Sa Majesté, que lesdits sieurs les Etats ne traiteroient point que conjointement avec la France, Sa Majesté avoit tant de confiance en leur bonne foi, et en la réputation qu'ils avoient acquise jusqu'à présent par leur sincérité, qu'elle ne doutoit point qu'ils n'observassent religieusement ce qui avoit été convenu avec eux par le traité; néanmoins Sa Majesté ne pouvoit comprendre ce que ledit sieur ambassadeur entendoit par la condition qu'il ajoute « moyennant que cela se fasse en conformité du traité, » Sa Majesté n'ayant jamais désiré ni demandé que la ponctuelle observation d'icelui, et ayant toujours protesté, comme elle faisoit encore, qu'elle ne s'en départiroit jamais de son côté, quoi qui pût arriver; si ledit sieur ambassadeur entendoit seulement par cette limitation que la négociation de la paix fût faite dans le Pays-Bas, Sa Majesté en demeuroit d'accord suivant le traité; s'il désiroit quelque autre chose, en faisant savoir plus clairement son intention, on lui expliqueroit franchement celle de Sa Majesté; quant à la proposition que lesdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé avoient faite d'attirer la négociation dans la ville de Liége, c'avoit été sur la créance qu'ils avoient eue que, cette ville étant si proche du pays desdits sieurs les Etats, ils n'en auroient guère plus d'incommodité que si elle étoit tenue dans leur propre pays, et donneroit moyen à plusieurs princes de s'y rendre, qui ne seroient peut-être pas inutiles, ni pour la conclusion de la paix, ni pour la sûreté d'icelle; néanmoins, comme il a été dit, Sa Majesté se remettroit fort volontiers sur ce sujet à ce qui seroit plus commode auxdits sieurs les Etats, suivant ce qu'elle leur avoit accordé par le traité, dont l'exécution lui seroit plus avantageuse et honorable, en ce qu'elle lui donneroit lieu de traiter avec ses ennemis dans le pays de ses alliés, que si la négociation se faisoit dans une ville neutre, ou en quelque façon dépendante des Espagnols : sur le troisième, que Sa Majesté avoit sujet d'être satisfaite de l'assurance que lesdits sieurs les Etats lui avoient fait donner, qu'ils ne traiteroient point que conjointement avec la France, s'assurant qu'elle seroit exécutée de bonne foi; qu'il eût été seulement à désirer que, comme Sa Majesté ne voudroit pour

rien du monde envoyer ses ministres en aucun lieu, pour y traiter des affaires de la paix, sans l'intervention desdits sieurs les Etats, et après en avoir pris la résolution avec eux, qu'ils eussent observé la même chose; que Sa Majesté se promettoit qu'ils le feroient à l'avenir pour ôter tout sujet de soupçon et de plainte, et qu'il ne se feroit aucune négociation qu'avec dignité et réputation, et non pas par des conférences secrètes et clandestines, lesquelles, comme défectueuses en leur forme, ne sauroient jamais produire que mauvais effets; car si l'intention des Espagnols étoit de consentir à l'établissement d'une paix durable, ils devoient eux-mêmes désirer qu'elle fût traitée et conclue par des voies publiques et honorables; que s'ils le refusoient, il ne falloit point de preuve plus évidente que leur dessein étoit de tromper les uns et les autres : sur le quatrième, que Sa Majesté ne désiroit rien tant au monde qu'une paix sûre et honorable, et n'avoit pris les armes que pour y parvenir; mais elle avoit tant de sujet de se méfier des propositions qui viennent des Espagnols, qu'elle ne croyoit pas qu'on pût y apporter trop de circonspection; que la France n'avoit jamais redouté les forces de la maison d'Autriche, et avoit été autrefois seule à les combattre lorsqu'elles étoient plus unies et plus puissantes qu'elles ne sont aujourd'hui; que l'étroite union qu'elle désiroit conserver avec ses alliés leur étoit beaucoup plus nécessaire et avantageuse qu'à la France, qui pourroit toujours jouir du repos sans rien craindre quand elle ne voudroit point prendre d'intérêt en celui de ses alliés, parce que l'Espagne ni l'Empire n'avoient point de prétentions contre elle avant la présente guerre; mais que lesdits sieurs les Etats, après avoir fondé si glorieusement leur liberté par les armes, avoient grand intérêt, pour la conserver pendant la paix ou la trève si l'on y pouvoit parvenir, de chercher, à l'exemple de leurs prédécesseurs, une sûreté plus solide que la seule foi de leurs ennemis, lesquels ne croiroient pas être obligés de la garder à des peuples qu'ils prétendent leurs sujets, et qu'ils osent encore appeler rebelles, toutes les fois qu'ils trouveroient quelque avantage à la violer; que ce n'étoit pas que Sa Majesté crût les devoir convier par cet intérêt à n'abandonner pas leurs anciens amis et à ne traiter point sans eux, puisqu'ils témoignoient de n'en avoir jamais eu la pensée, et que leur honneur et leurs promesses les y obligeroient trop; mais qu'ayant envoyé pouvoir auxdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé pour intervenir, en qualité d'ambassadeurs extraordinaire et ordinaire de Sa Majesté, en la négociation de la paix qui pourroit être faite dans les Pays-Bas, et n'ayant encore donné pouvoir à qui que ce soit d'en traiter en aucun autre endroit, elle désiroit faire remarquer combien il étoit nécessaire que la négociation fût introduite, en sorte que chacun également y pût espérer satisfaction pour son intérêt; que les principaux que la France pouvoit avoir en son particulier à démêler avec la couronne d'Espagne, étoient touchés par le présent article, mais que la raison ne permettoit pas de venir à aucun traité sans y appeler les autres princes ses alliés; car, outre que l'honneur y obligeoit, et que Sa Majesté exposeroit plutôt tous ses Etats que d'y manquer, lesdits sieurs les Etats ne voudroient pas avoir la pensée de faire abandonner des princes alliés, dont la plus grande partie avoient été engagés par Sa Majesté à prendre les armes pour favoriser la guerre qui avoit été commencée dans les Pays-Bas contre l'Espagne, puisque leur déclaration avoit été si utile au public et auxdits sieurs les Etats en particulier, que, par leur jonction aux armes du Roi, les forces d'Espagne étant occupées dans l'Italie n'avoient pu secourir les Pays-Bas de ce côté-là; qu'il est donc absolument nécessaire, si l'on convenoit du temps et du lieu pour une conférence, que l'on avertisse lesdits princes alliés pour y envoyer leurs députés, ce qui ne sauroit retarder la conclusion du traité s'il y avoit apparence qu'il réussît, et donneroit grand honneur aux susdits sieurs les Etats, si dans leur pays qui avoit été comme le théâtre sur lequel s'étoient représentées depuis cinquante ans les plus glorieuses actions de la guerre, on y pouvoit conclure une paix générale qui assurât le repos de toute la chrétienté : sur le cinquième, qu'encore que Sa Majesté, comme il avoit été dit en répondant au précédent article, eût envoyé il y avoit long-temps un pouvoir suffisant auxdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé pour intervenir en la négociation qui pourroit être introduite pour la paix, elle étoit bien contente, pour satisfaire au désir dudit sieur ambassadeur et à l'impatience qu'en témoignoient lesdits sieurs les Etats, de leur en envoyer derechef une copie, et de l'accompagner d'une ample instruction de ce qu'ils auroient à faire pour représenter et poursuivre la satisfaction de Sa Majesté sur les divers intérêts qu'elle pouvoit avoir à la paix, tant pour elle que pour ses alliés, lesquels elle n'avoit pas jugé à propos d'exprimer dans le présent mémoire : sur le sixième, que Sa Majesté ne pouvoit donner audit sieur ambassadeur autre éclaircissement sur ce qu'il demandoit que celui qu'elle lui avoit déjà donné, et fait donner auxdits sieurs les Etats sur ce sujet, ne s'étant jamais fait autre proposition qui fût venue à la connoissance de

Sa Majesté que celle dont elle leur avoit fait donner part, laquelle depuis n'avoit eu aucune suite; et Sa Majesté s'y arrêta si peu dès l'instant même qu'elle lui fut faite, qu'elle fit en même temps les plus grands préparatifs qu'elle eût encore faits pour la guerre, dont elle avoit commandé de donner particulièrement connoissance audit sieur ambassadeur, auquel Sa Majesté donnoit derechef sa parole royale qu'elle ne voudroit pour rien du monde traiter que conjointement avec lesdits sieurs les Etats, et qu'elle aimeroit beaucoup mieux demeurer seule à soutenir la guerre et être abandonnée de tout le monde, que d'avoir manqué de foi à ses amis et alliés.

Le Roi donna avis de tout ce qui se passoit sur ce sujet aux ducs de Savoie et de Parme, et leur manda que, le prince d'Orange ayant fait avertir Sa Majesté depuis dix jours que le cardinal Infant lui faisoit proposer un traité de trève, elle lui avoit mandé toutes les raisons qui sont aisées à concevoir pour lui faire voir le désavantage qu'il auroit de traiter seul, et ensuite qu'elle ne vouloit point empêcher leur paix ou leur trève, en laquelle elle étoit prête d'entrer conjointement avec ses alliés; et parce que ledit sieur prince d'Orange étoit cru avoir grande inclination à la trève, elle avoit ajouté, pour arrêter le cours de son dessein, qui paroissoit être un peu précipité, que dès cette heure elle désignoit le maréchal de Brezé et le baron de Charnacé pour traiter avec eux, messieurs de Savoie, de Parme et autres alliés y intervenant aussi, sans lesquels elle ne vouloit rien faire. Elle leur envoya la proposition que l'ambassadeur de Hollande lui avoit faite par écrit en son conseil, et notre réponse. Le cardinal manda aussi de la part de Sa Majesté au sieur d'Emery, que quand les Hollandais voudroient traiter sans nous, ce qu'ils ne feroient pas, il réponde sur sa vie que le Roi ne traitera jamais sans messieurs de Savoie et de Parme, et qu'en ce cas, non-seulement considérera-t-il leurs intérêts comme les siens, mais les y préféreroit en tout et partout. De plus, si cela arrivoit, ce qui ne seroit pas, nous enverrions par surcroît toute l'armée que nous avons en Flandre en Italie pour y faire des efforts puissans, nous restant assez de forces d'ailleurs pour empêcher que toutes celles d'Espagne et de l'Empire pussent rien faire contre la France, ce qu'il pouvoit croire aisément, puisque toutes les forces d'Allemagne n'avoient su gagner un seul pouce de terre, non-seulement en France, mais en Lorraine, laquelle nous étoit demeurée entièrement libre, Gallas ayant été contraint de se retirer après avoir perdu plus de vingt mille hommes, et être en état de ne pouvoir faire un nouvel effet qu'au mois d'août ensuivant au plutôt, et ce encore beaucoup plus foiblement et avec des incommodités plus grandes qu'il n'en avoit eu cette année.

Quelques séditions s'élevèrent cette année en aucunes villes de la Guienne, sous prétexte de quelques impositions légères, mais nouvelles, que la nécessité de la guerre obligea le Roi de faire en son État : la première commença à Bordeaux par quelques cabaretiers de ladite ville, sur lesquels on vouloit imposer quelques nouveaux droits; il y eut des officiers tués, on mit le feu dans l'hôtel de ville et en plusieurs autres maisons qu'on pilla; les paysans des villages s'armèrent et commirent plusieurs cruautés.

Le duc d'Epernon y eût facilement mis ordre, s'il eût voulu l'y apporter dès le commencement; mais il demeura en sa maison de Cadillac, et se contenta d'y envoyer querir les jurats de ladite ville, auxquels il parla fort hautement, et au lieu de les apaiser les anima encore davantage, leur commandant une chose nouvelle, et à laquelle tous les bourgeois avoient une grande aversion, qui étoit de mettre ses armes avec celles du Roi au mai que l'on avoit accoutumé de planter tous les ans devant l'hôtel de ville, bien que ce fût une chose qui n'eût jamais été pratiquée, ni pour les princes du sang, gouverneurs de la province, ni pour les reines, ni pour lui, jusques alors; enfin, l'émeute se renouvelant, il s'y en alla sept semaines après, et le peuple s'étant barricadé dans les rues, il fit rompre les barricades, et apaisa plutôt l'apparence que la vérité de la sédition.

Le Roi envoya les sieurs de Morich et Lanier, maîtres des requêtes, pour en informer.

Presque au même temps, sur la fin de juin, une semblable sédition s'étant élevée à Toulouse, le parlement fit pendre et étrangler à l'arbre du Palais un nommé Aloy, vitrier, qui s'étoit fait chef de quelques séditieux qui vouloient piller la ville sous ce prétexte.

Les villes d'Agen, La Réole, Condom, Périgueux, Bazas, suivirent le mauvais exemple de Bordeaux, et tuèrent quelques receveurs des tailles et semblables personnes de cette condition-là; ils s'attaquèrent même au bourg de Montferrand à leur curé, qui les avoit exhortés en son prône de payer les deniers qui leur avoient été imposés par Sa Majesté, et se ruant sur lui au sortir de l'église, lui donnèrent plusieurs coups et le laissèrent pour mort. Ces séditions ne passèrent pas plus avant pour cette

année; et sur l'avis que le duc d'Epernon donna à Sa Majesté que tout étoit tranquille dans la province et le Roi obéi, Sa Majesté lui envoya, sur la fin de septembre, une abolition générale pour tous ceux qui s'étoient soulevés dans son gouvernement, à la réserve des cas exécrables qu'ils pourroient avoir commis, pour lesquels Sa Majesté entendoit qu'ils fussent punis.

Elles augmentèrent les suivantes, et on y mit l'ordre que nous verrons ci-après, mais avec plus de difficulté, et des remèdes plus difficiles qu'on n'eût été obligé d'y employer, si on eût pourvu à celle de Bordeaux dès les premiers jours, comme il eût été à désirer. Les mutins n'étoient pas seulement excités par la guerre en laquelle ils voyoient le Roi plongé de tous côtés, mais par les faux bruits qu'on répandoit que les affaires du Roi étoient en mauvais état, celles de ses ennemis au contraire prospéroient; et enfin ils furent encore confirmés par la malice de ceux qui, avec un artifice damnable, vouloient faire passer pour un mauvais augure un accident imprévu, mais favorable, qui arriva à Sa Majesté en revenant de la chasse, près de Monceaux : un éclat de tonnerre tomba près de son carrosse; la lumière de l'éclair qui environna tout le carrosse fut si vive, que tous ceux qui étoient près du Roi en furent éblouis et ne se pouvoient sur l'heure presque plus discerner les uns des autres; la foudre donna proche de Sa Majesté à la main gauche, et son cocher se trouva un peu blessé à l'œil et à la joue, Sa Majesté seule n'en étant ni éblouie ni offensée, et n'en ayant senti qu'une chaleur modérée au visage, comme celle de l'amorce d'un mousquet quand on le tire.

Ces mauvais Français interprétoient cette rencontre à une menace du Ciel contre le Roi, ne considérant pas qu'outre qu'en la religion chrétienne il n'y a point d'autre vrai présage de notre bien et de notre mal que notre bonne et mauvaise conscience, s'il y en a quelqu'un, il n'y en a point de meilleur que de s'armer puissamment pour la défense d'une juste cause, qui est toujours en la protection de Dieu.

Il est certain que de tout temps et parmi tous les peuples, la lumière et le feu du ciel a toujours été d'un très-heureux présage de grandeur et de victoire, quand il n'offense point les choses sur lesquelles il paroît ou descend. Ce fut un présage de royauté à Servius Tullius, un des plus anciens et des plus sages rois de Rome; ce le fut à Octave César, qui fonda l'empire romain; ce le fut, devant lui, à Alexandre, qui établit celui des Grecs; et Tibère, qui succéda à Octave, étant encore jeune, comme sa mère le sauvoit de la persécution de ses ennemis, passant de nuit au milieu d'une forêt, une flamme s'éleva si grande tout à l'entour de la troupe que les habits de Livia se sentirent un peu du feu : ce qui fut interprété à Tibère à un augure de sa grandeur; un coup de foudre présagea à ceux de Velletri, près de Rome, qu'Auguste, leur citoyen, seroit seigneur de la domination romaine; Mithridate, grand et renommé roi de Pont, qui entretint quarante-sept ans la guerre contre les Romains, fut deux fois en sa jeunesse environné de tonnerre sans en être blessé, ce qui lui augura une grande prospérité, et lui fit changer son nom, et donner par son peuple un qui étoit divin; et la signification de la félicité que promettoit le tonnerre et l'éclair étoit si certaine, que tous les autres présages étoient rendus vains par celui-là, et il ne pouvoit être affoibli par tous les autres. Mais, laissant à part tous ces exemples de la gentilité, contentons-nous de dire que la chute de la foudre et le feu des éclairs à l'entour de Sa Majesté, étoit un signe qui témoignoit à tout le monde que Dieu tenoit le Roi en sa sauvegarde, et le défendroit de tous les périls de la terre, puisqu'il le garantissoit du feu du ciel.

En cette année, le Roi renouvela la paix qu'il avoit faite avec le roi de Maroc en l'an 1631, laquelle avoit été mal observée par la difficulté que ceux de Salé firent de rendre tous les esclaves qu'ils tenoient. Il envoya pour ce sujet vers le roi de Maroc le sieur du Chalard, qui ramena une partie des esclaves français; mais ledit Chalard outrepassa excessivement les ordres de Sa Majesté, car, au lieu qu'on lui avoit donné 30,000 livres pour subvenir, tant pour la nourriture et passage desdits esclaves qu'il avoit ramenés, que pour quelques petits présens qu'on présupposoit qu'il faudroit donner à leurs maîtres pour les rendre librement, il mit en avant, à son retour, qu'il en avoit dépensé beaucoup davantage, et obligea par traité le Roi à payer encore, dans un temps préfix, 150,000 livres pour les esclaves restans, à faute de quoi la paix faite entre Sa Majesté et le roi de Maroc seroit nulle; ce dont Sa Majesté fut si justement indignée, qu'elle le fit mettre en la Bastille, où, après avoir demeuré quelque temps, enfin par jugement il fut banni pour un an de la ville et banlieue de Paris. Ledit sieur du Chalard ayant rencontré à la rade de Saphy un vaisseau de guerre anglais du port de quatre cents tonneaux, qui refusa d'abaisser son pavillon, le mit en si mauvais état, qu'ayant tué le capitaine qui le commandoit et la plupart des officiers et soldats, il contraignit ceux qui restoient dedans à se rendre la vie sauve.

FIN DU TOME HUITIÈME.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU